GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 19 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE HAMBOURG, *le 31 Décembre.*

LES vents & les pluies ont causé, pendant le courant de ce mois, beaucoup de dommage dans le Nord, tant par mer que par terre. Le froid a commencé à se faire sentir avec assez de violence.

On mande de Copenhague que Sa Majesté Danoise se dispose à décharger le Trésor Royal de quantité de pensions dont les titres ne sont pas assez respectables pour qu'elles soient continuées à la charge des Peuples, ou qui excédent aujourd'hui les bornes d'une juste récompense, de maniere que leur suppression devient un acte d'équité. La bienfaisance du Souverain paroît principalement occupée des pauvres, des infirmes, des filles égarées, des orphelins, des enfans nouveaux-nés qui semblent voués au malheur. Mais en ouvrant des asyles, & en offrant des ressources à la misere, sa sagesse embrasse en même tems les moyens de dissiper les causes qui la produisent & la reproduisent sans cesse. Tels sont l'économie & la sage distribution des dépenses publiques, l'encouragement de l'Agriculture & du Commerce, & différentes institutions tendantes à accélérer & à accroître la multiplication & la circulation des subsistances. On a envoyé de nouveaux Missionnaires à Tranquebar, dans les Indes Orientales, établissement que les Missions ont tant contribué à maintenir & à rendre florissant.

ITALIE.

DE GENES, *le 3 Janvier.*

Les Corses paroissent très-impatiens de jouir des biens que le Gouvernement François leur promet & leur prépare. Ils voient avec une satisfaction infinie de grandes routes s'ouvrir dans les différens cantons de l'Isle, des Ecoles publiques commencer à dissiper la barbarie qui perpétuoit leurs divisions & leurs maux, les loix leur procurer une liberté que la licence ne leur laissa pas même connoître lorsqu'ils ne cessoient de la réclamer; les projets & les entreprises de culture donner à leur pays une nouvelle face & à eux-mêmes une nouvelle existence, les Arts mettre en valeur leurs productions, & le Commerce y ajouter un nouveau prix, en leur procurant par l'échange la jouissance des productions étrangeres. Quoiqu'il sorte encore de l'Isle quelques familles, la Nation sent néanmoins très-vivement le prix de tous ces avantages & du Gouvernement qui les leur fait gouter.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE PIERREBUFFIERE, *le 1 Janvier.*

Le tems paroît tourner au beau & nous

promettre que nous pourrons enſemencer la partie de nos terres dans leſquelles les pluies continuelles ne nous avoient pas permis de ſemer. Cependant la ſaiſon eſt ſi dérangée, ce dérangement eſt ſi général en Europe, & cette Province éprouve particuliérement, depuis pluſieurs années, tant de malheurs, que nous n'oſons nous en rapporter à ces apparences. Les beſoins ſont trop grands dans le Limouſin, pour qu'on n'y profite pas avec empreſſement, autant que les facultés du Cultivateur le lui permettront, des circonſtances favorables qui pourront ſe préſenter. La ſollicitude de l'Adminiſtration & la charité des Propriétaires continuent d'être toujours dans un exercice continuel de ſoins & de bienfaiſance.

De Chalons-sur-Saône, *le 5 Janvier.*

On s'étoit flatté, quoique les ſaiſons n'euſſent pas été favorables à la vigne, que ſi l'on avoit à ſe plaindre de la petite quantité de la récolte, on auroit du moins à ſe louer de la qualité du vin. Cependant quelques Particuliers, à ce qu'on aſſure, ont cru s'appercevoir que leurs eſpérances à cet égard pourroient être trompées. Il eſt vrai que cette obſervation ne regarde encore que quelques caves, & qu'il eſt très-poſſible que ce changement provienne de quelques cauſes particulieres plutôt que de la nature du vin. Ces circonſtances invitent à prendre toutes les précautions poſſibles, pour en conſerver la qualité.

De Tours, *le 7 Janvier.*

Les grains continuent à ſe ſoutenir à des prix qu'on ne pourroit appeller abſolument chers, & qui ne le ſont pas effectivement en eux-mêmes, mais que la ſituation des Peuples, après des tems ſi mauvais, fait trouver tels. Il eſt certain que quand on compenſe les prix actuels non-ſeulement de cette Province, mais encore des autres Provinces du Royaume, avec les années de cherté réelle de ce ſiecle & des ſiecles antérieurs, il ſembleroit que l'on ſeroit en droit de conclure que le Peuple devroit encore avoir aſſez de facilité à ſubſiſter. Mais il eſt important d'obſerver que, depuis quelques années, le vin, par exemple, a manqué dans la plûpart des pays de vignobles; & qu'ainſi la faculté d'acheter du pain y a auſſi manqué dans le tems que, faute de cette premiere nourriture, on étoit obligé de conſommer une plus grande quantité de pain. Il en a été de même des fruits dans quelques cantons, & de pluſieurs autres récoltes.

Le froment roule ici depuis quelque tems de 23 à 26 livres & quelques ſous; le paſſe-méteil de 22 à 23 liv. quelques ſous; le méteil autour de 21 liv. la meſure réduite au ſeptier de Paris. Les différentes ſortes de pain ſe vendent depuis 2 ſ. 2 den. juſqu'à 3 ſ. 2 den. la livre.

D'Agen, *le 9 Janvier.*

Les prix des principales denrées ne varient preſque pas. Dans la derniere quinzaine de Décembre, le froment a été à 28 l. 19 ſ. la meſure réduite au ſeptier de Paris; le méteil, à 23 liv. 19 ſ. 4 den., le ſeigle à 21 liv. 7 den., l'avoine, à 13 liv. 12 ſ. 6 den. Le bœuf s'eſt vendu 5 ſ. 2 d. ½ la livre. Le quintal de foin eſt à 3 l. 10 ſ. & la paille à 2 liv.

D'Avignon, *le 9 Janvier.*

Les Provinces ſeptentrionales ont tiré une ſi grande quantité de vin de celles du midi, qu'il eſt monté ici à un prix exceſſif: la pinte qui ſe vendoit ordinairement 2 ſous, & qui s'eſt vendue beaucoup moins encore l'année derniere, a doublé & même triplé de prix, quoique la récolte en ait été aſſez bonne. Les oliviers ne ſe ſont pas relevés de ce qu'ils ont ſouffert par la rigueur des hyvers: auſſi l'huile eſt-elle & rare & chere. L'excellente huile de Villeneuve revient à environ vingt ſous la livre, poids de marc. Marſeille en a beaucoup tiré d'Italie; mais dans ce pays-là même, on commence à ſe plaindre preſque partout de la rareté & de la cherté, de maniere que ce commerce, ſelon toutes les apparences, n'offrira pas les mêmes reſſources. Preſque toutes les denrées ſont proportionnellement augmentées. Les marchandiſes participent auſſi à cet accroiſſemet de prix. Le papier, par exemple, dont il y a pluſieurs moulins dans les environs, eſt renchéri d'environ un tiers, ainſi du reſte.

De Lille, *le 11 Janvier.*

Les maladies épizootiques ravagent preſque toutes les Provinces; & pour en arrêter

les progrès, on en vient aux extrêmités les plus dures. Les tems pluvieux nous en font redouter la continuation. On s'en plaint également dans diverses Provinces de l'Empire. Ces pertes sont d'autant plus grandes qu'elles influent sur tous les genres de culture, & qu'elles s'étendent sur les consommations les plus essentielles. Les Observateurs qui recherchent les causes de la cherté des grains, ne paroissent pas avoir fait attention à ce genre de malheurs dont plusieurs Provinces de France & la plûpart des Etats de l'Europe sont affligés depuis plusieurs années. Cependant il est bien sensible qu'ils ôtent au labourage ses principaux agens, ses fumiers, & autres ressources; & cette diminution forcée de culture en entraîne nécessairement une dans la récolte. Il en résulte également de la cherté dans la viande; ce qui mettant beaucoup de monde hors de portée de s'en nourrir, augmente considérablement la consommation du pain sur lequel les Pauvres sont forcés de se rejetter. Il est rare que l'on calcule les contrecoups; & toutefois c'est souvent ce qu'il y a de plus funeste. Faute d'embrasser dans ses observations tous les événemens qui ont du rapport les uns aux autres, on se trompe sur les causes de tel événement particulier, & cette erreur est capable de mettre le comble à nos maux.

De Paris, *le 16 Janvier.*

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 de ce mois; le gros Lot de 30000 liv. est échu au n°. 975171; & le 2e. de 8000 l. est échu au n°. 970410.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Copie d'une Lettre d'un Voyageur François. De Hambourg le 10 Décembre 1770. Sur l'art de fumer la viande & le poisson.

L'art de fumer s'applique non-seulement à la chair de bœuf, mais encore à celle de plusieurs poissons. Le saumon fumé est encore plus précieux aux gourmands qu'aux Navigateurs. On suspend, sans autre préparation, les viandes destinées à être fumées dans le haut d'un appartement divisé par une espece d'entre-sol dont le toit, ainsi que le plancher, est percé à jour de maniere que la fumée circule & se joue sans être emprisonnée: quelquefois on accélere l'opération en saupoudrant clandestinement les viandes de salpêtre, mais on ne s'en vente pas. Voilà la disposition des appartemens destinés spécialement à la fumaison. Dans plusieurs ménages où on fume également des viandes, on imite cette disposition selon que le local des appartemens s'y prête plus ou moins: l'ampleur des cheminées favorise beaucoup cette opération.

On n'employe pas toute sorte de bois indifféremment pour les bonnes fumaisons; on se sert principalement de la sciure de chêne; on en en forme des lits, on y met le feu, &c. Cette fumée lente, dont on cherche encore à retarder l'évaporation, pénétre les viandes qu'on soumet à son action. Vous, Monsieur, qui êtes exercé à saisir les rapports des objets les plus éloignés, vous ne vous étonnerez point de voir employer dans l'art des fumaisons les matériaux les plus essentiels du tan. Les mêmes sels que renferment l'écorce & la sçiure de chêne, appliqués ou développés différemment, peuvent également préserver de la corruption & les peaux & la viande; dans l'art du tan, il faut conserver au tissu de la peau sa souplesse & son impénétrabilité, en éloignant tous les principes qui favoriseroient ou occasionneroient la putréfaction; dans l'art des fumaisons, ce sont les sucs gélatineux des viandes qu'il faut préserver, qu'il ne s'agit peut-être que d'emprisonner en les défendant de l'action de l'air par le racornissement de l'extérieur de la viande.

Je ne doute point, Monsieur, que quelques expériences guidées par des vues meilleures que celles que je soumets à vos réflexions, ne puissent bien-tôt conduire cet art chez nous à la même perfection à laquelle il est parvenu dans le voisinage de la mer du Nord; mais ce n'est guères que sur nos côtes qu'il pourroit faire quelques progrès.

II.

Lettre de M. R. Docteur en Médecine, aux Auteurs de la Gazette, à Metz le 16 Décembre; sur les maladies des bestiaux à cornes.

Messieurs, la maladie épizootique décrite

dans votre Gazette du 11 Décembre, eſt l'eſpece la plus commune parmi les bêtes à cornes. J'ai recueilli un grand nombre d'hiſtoires d'épidémies parmi ces animaux; collection que j'avois deſtinée à une hiſtoire générale des maladies de ce genre, éparſes chez les Hiſtoriens & les Poëtes anciens & modernes; je vois par-tout perte d'appétit, triſteſſe, larmoyement, diminution & ceſſation de lait dans les vaches; enfin cours de ventre dont les déjections étoient ſanguinolentes ou mêlées.

La méthode curative jointe dans votre Gazette à l'expoſé des ſymptômes, répond parfaitement à l'indication & aux lumieres tirées de l'ouverture des cadavres. Je ferai ſeulement remarquer que le ſoufre ſeul paroît conſtituer la vertu des médicamens internes qui ont réuſſi dans cette maladie.

J'ai ſous la main un avis donné en 1745 ſur la maladie qui regnoit alors dans la Généralité de Caen ſur les bêtes à cornes. On y preſcrit comme ſouverain le remede ſuivant.

Prenez du ſoufre en bâton que vous ferez bouillir dix-huit fois dans de l'eau en obſervant de jetter l'eau après chaque bouillon. Faites ſécher enſuite les bâtons de ſoufre juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſe réduire en poudre très-fine; donnez une demi-once de cette poudre matin & ſoir dans du ſon ou de l'avoine. Ce remede ne doit que ſeconder les ſaignées tant au col que ſous la langue.

De plus, on recommande de faire boire à la bête malade le plus de petit lait qu'il ſera poſſible.

On aſſuroit dans cet avis public que depuis que l'on avoit adopté cette méthode dans la Baronnie de Febry & les environs, il n'étoit mort que deux animaux.

Je ſuis, &c.

III.

Piece ſinguliere d'Horlogerie.

Le ſieur Arnold, Horloger de Londres, qui vient de préſenter à Sa Majeſté une petite montre à répétition dans une bague, en avoit fait, pour le Roi, il y a quelques années, une pareille qu'on lui a renvoyée pour la nettoyer. Cet habile Artiſte ayant trouvé que le cylindre étoit uſé, en a fait un d'un rubis oriental, & ſi parfait qu'il excite généralement l'admiration des connoiſſeurs. Le diametre de ce cylindre eſt de la cinquante-quatrième partie d'un pouce, ſa longueur de la quarante-ſeptième partie d'un pouce, & ſon poids eſt au-deſſous de la 200e. partie d'un grain.

IV.

Avis ſur l'enflûre des Beſtiaux.

On lit dans le Journal de Faulkner l'avis ſuivant, pour empêcher les vaches d'enfler en mangeant du treffle.

» Quand vous ſemez un terrein en treffle, mêlez une livre de perſil grainé avec » trois livres de treffle grainé.

» *Précaution.* Ne faites jamais paître vos » vaches dans un champ de treffle, par un » tems pluvieux.

Dans un canton de la Touraine, près de Chinon, où les vaches ſont ſujettes à enfler, à cauſe d'un certain treffle qu'elles mangent dans un pâturage ſubmergé, pendant une partie de l'année, les Payſans emploient, à ce qu'on aſſure, avec ſuccès un remede fort ſimple, qui conſiſte à jetter quelques ſeaux d'eau ſur le corps de la bête enflée. Ils ne ſont, ajoute-t-on, nullement effrayés de cette maladie dont ils parvenoient autrefois rarement à guérir leurs beſtiaux par les ſaignées, la ponction, &c.

V.

Demande.

Un Propriétaire de la Paroiſſe de Mézieu, à deux lieues de Lyon, qui deſireroit améliorer, dans ſes terres, l'eſpece des bêtes à laine, demande comment il pourroit ſe procurer douze ou quinze brebis, d'un an ou deux, de l'eſpece la plus belle, la plus productive en laine, & en même tems la plus robuſte, pour qu'elle puiſſe ſe naturaliſer dans une plaine médiocrement bonne. Eu égard à la petite quantité qu'il deſire, il voudroit que les frais de tranſport ne fuſſent pas très-conſidérables. Les plus belles brebis du lieu valent, par exemple, quatre à cinq livres, & les plus beaux moutons huit ou dix. Les brebis rendent au courant deux livres de laine; les moutons qua-

tre. Si les plus belles eſpeces rendent le triple ou le quadruple, il ſuivra les mêmes proportions dans le prix de l'achat, & il payera les brebis douze, dix-huit livres, ainſi du reſte. Comme il ne ſouhaite qu'un ſeul bélier de cette eſpece, il ne ſera pas difficile ſur le prix.

Les perſonnes qui ſeroient en état de donner là-deſſus des éclairciſſemens, doivent s'y prêter d'autant plus volontiers que ce Propriétaire partage généreuſement avec tout ce qui l'environne les avantages qu'il peut ſe procurer; & que ſes ſoins & ſes bienfaits ont relevé l'Agriculture dans ſon canton.

V I.

Naissances, Mariages, Morts.

Réſultat du Bill général de la Mortalité à Londres, depuis le 12 Décembre 1769 juſqu'au 11 Décembre 1770.

Baptiſés.

Garçons	8761.
Filles	8348.
Total.	17109.

Morts.

Hommes	11210.
Femmes	11224.
Total.	22434.

Au-deſſous de deux ans	7994.
Entre deux & cinq	2127.
Entre cinq & dix	916.
Entre dix & vingt	875.
Entre vingt & trente	1789.
Entre trente & quarante	2178.
Entre quarante & cinquante	1992.
Entre cinquante & ſoixante	1603.
Entre ſoixante & ſoixante-dix	1468.
Entre ſoixante-dix & quatre-vingt	1026.
Entre quatre-vingt & 90	597.
Entre quatre-vingt-dix & cent	56.
A cent deux ans	1.
A cent trois	1.
A cent ſept	1.
Morts au-delà des naiſſances	587.

Divers genres de maladies dont ſont morts tous ces Habitans de Londres.

Avortemens & morts-nés	715.
Vieilleſſe	1239.
Fievre aiguë	8.
Apoplexie & mort ſubite	225.
Aſthme & phtyſie	427.
Epuiſement	9.
Hémorragie	9.
Flux de ſang	1.
Ruptures & Hernies	11.
Cancer	44.
Ulcéres cancéreux	4.
Petite-vérole volante	2.
Suite de couche	270.
Coliques, tranchées & retreciſſement de boyaux	64.
Jauniſſe	162.
Abcès & apoſthumes	9.
Inflammation	70.
Galle	1.
Lépre	1.
Léthargie	7.
Enflûre extraordinaire du foie	2.
Folie	88.
Rougeole	235.
Fauſſe couche	5.
Gangrene	187.
Paralyſie	68.
Pleuréſie	18.
Eſquinancie	6.
Ebullition de ſang	2.
Froid	3.
Conſumption	4594.
Convulſions	6144.
Toux & coqueluche	218.
Diabetes ou flux d'urine	4.
Hydropiſie	839.
Ecrouelles	6.
Fiévres de toutes eſpeces	3214.
Fiſtule	8.
Flux ou diarrhée	15.
Maladies vénériennes	51.
Goutte	63.
Gravelle	24.
Chagrin	5.
Maux de tête ou migraines	2.
Ecartement de la ſuture du crâne	39.
Rhumatiſme	7.
Nodoſités dans les enfans	4.
Obſtruction dans les poumons	2.
Scorbut	4.
Petite-vérole	1986.
Ulceres	13.
Maux de gorge	26.
Feu de Saint Antoine	3.
Obſtructions dans l'eſtomac	22.

Indigeſtion	2.
Enflûre dans tout le corps	2.
Maux de dents des enfans	792.
Deſſéchement dans la gorge	68.
Tympanite ou enflûre du bas-ventre	2.
Vomiſſement	7.
Vers	6.

Morts de divers accidens.

Brûlés	10.
Noyés	102.
Morts de la ſuite de leur yvreſſe	3.
Exécutés	26.
Trouvés morts	5.
Tués par des chûtes	78.
Suicides	32.
Aſſaſſinés	8.
Etouffés	6.

A Amſterdam.

Il y a eu, dans le cours de 1770, 3434 baptêmes, 1032 mariages proclamés à la Maiſon-de-Ville, & 1460 dans les Egliſes réformées. Le nombre des morts a été de 7402; il avoit été l'année précédente de 8119.

A Paris.

Il y a eu, pendant l'année 1770, 19549 baptêmes dont 10000 de garçons & 9549 de filles. Nombre des enfans-trouvés, 3531 garçons, 3387 filles, total 6918. Mariages, 4775. Morts, 9922 mâles, 8797 de l'autre ſexe, total 18719. Excédent des naiſſances, 830. En 1769, 19445 baptêmes, 4860 mariages, 18427 morts, 6426 enfans-trouvés. Plus de mariages, moins de naiſſances, moins d'enfans-trouvés, moins de morts qu'en 1770.

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel le 21 Décembre.

Le navire du Capitaine Claas Unſe, venant de Bordeaux.

Le 23.

Le navire du Capitaine Jean C. Johannétz, venant de Bordeaux.

Le 25.

Le navire du Capitaine Barend Jelles, venant de Bordeaux.

Le navire du Capitaine Claas Boeſe, venant de Rouen.

Le 31.

Le navire du Capitaine Jean Lieve, venant de l'Orient.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 25 Décembre.

Le navire du Capitaine du Héere F. Pulken, allant à Breſt.

Le Capitaine Geert Hendricks Slaper, deſtiné pour Saint-Malo, eſt rentré au Texel ayant perdu deux ancres avec leurs cables.

Le Capitaine Albert Teunis, deſtiné pour Rouen, eſt auſſi rentré au Texel.

Le navire du Capitaine Jelle Pieters, allant en France.

Pendant le cours de l'année 1770, il eſt entré dans le Texel 579 vaiſſeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Gravesend le 28 Décembre.

Le Beſſey, Capitaine Fairweather, venant de Rouen.

Le Boulogne, Capitaine Meritton, venant de Boulogne.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend le 29 Décembre.

Le Joſeph & Marie, Capitaine Maſſey, allant à Caën.

De Plymouth le 25 Décembre.

Le Emgheten, Capitaine Montenk, allant à Marſeille.

De Cork le 16 Décembre.

Le Friendship, Capitaine Stofler, allant à Bordeaux.

Le 22.

La Catherine, Capitaine Oleſſon, allant à Bordeaux.

Naufrages.

Le Hope & Speedwell, Capitaine Parker de Dublin, deſtiné pour Bordeaux, a échoué à Aberbork près de Fishnard. La cargaiſon & l'équipage ſont ſauvés; mais on croit le vaiſſeau perdu.

Le Pere de Famille, parti de Saint Domingue pour Bordeaux, a péri à la mer. L'équipage, qui conſiſtoit en 18 hommes, a été recueilli par la Floride, Capitaine Fell, venant de S. Auguſtin & tranſporté à Liverpool.

Port d'Ostende.

Il est entré dans ce Port, pendant le cours de l'année derniere, environ 406 bâtimens marchands; le même nombre à peu près que l'année précédente.

Les premiers jours du courant, le navire François *le Télémaque*, commandé par le sieur Philippe Margollé Sanier, étoit en charge dans ce Port, pour Bilbao.

Depuis quelque tems, la violence des vents empêche qu'il n'y arrive des navires.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 2 Janvier 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	134 ½
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	78 ½
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	77 ⅜
Ann. de 1756 à 3 ½ p. ⁰⁄₀ .	
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	87 ¼
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	76 ⅜
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	185 ¾
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	74 ¼
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	24 ⅝
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	.... *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	2 ⅜

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; sçavoir, Casses Bourom Coquemarie de 15 & demie à 16 aun. sur 1 aune 1 huit à 1 six.

5 C C de 50 livres à 52 liv.
6 idem de 53 livres 10 sols à 54 livres.
7 idem de 57 liv. à 58 liv. 10 s.
8 idem à 75 liv. 2 s.
Dito d'idem sur idem à lisiere d'or.
6 C C à 55 liv. 1 s.
7 C C à 69 liv. 13 s.
8 idem à 80 liv. 11 s.
Dito Coligant de 15 & demie à seize aunes sur 11 douze à 15 seize à lisieres d'or.
4 C F C de 38 liv. à 39 liv. 13 s.
5 idem de 50 liv. à 50 liv. 14 s.
6 idem à 60 liv.
Dito Hanrial d'idem sur idem à lisiere d'or.
A C H à 67 liv. 3 s.
B C H à 75 liv. 7 s.
Dito Boussena d'idem sur 5 six à lisiere d'or.
A C B S à 60 liv.
B C B S à 66 liv. 16 s.
Dito Neudia d'idem sur 5 six à 7 huit à lisiere d'or.
A C N D à 144 liv.
Dito idem d'idem sur 7 huit à 11 douze, à lisiere d'or.
1 C N D à 165 liv. 10 s.
2 C N D à 180 liv. 5 s.

Le 18.

Mouchoirs de Bengale de 15 à la piece sur 7 douze.
1 M P O G C à 9 liv. 3 s.
2 idem de 9 liv. 16 s. à 9 liv. 17 s.
3 idem de 9 liv. 19 s. à 10 liv.
Dito sorte Angloise d'idem sur idem.
3 M P O G C à 11 liv. 8 s.
Dito fins d'idem sur idem.
4 idem de 11 liv. 10 s. à 11 liv. 16 s.
5 idem de 11 liv. 14 s. à 11 liv. 17 s.
6 idem à 11 liv. 19 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 9 Janvier 1771 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 10 s., 27 à 31 liv. 10 s. *le sept. idem* au Port de la Grêve, de 30 liv. 10 s. à 32 liv. Le seigle, 17 l. 15 s., 18 l. 10 s. à 19 l.; l'orge, 15, 15 liv. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 9 Janvier 1771 & Samedi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 16 & 17 Janvier 1771 de 40 à 43 livres; *idem* nouveau de 40 à 41; le cent de paille vieille, 25 à 26 l.; *idem* nouvelle .....; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *idem* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 22 à 23; *idem* nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Janvier 1771.*

	#	s	d	
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 32 k. . .				once.
31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	12	6	marc.
Piastres à	48	15		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Janvier 1771.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$		
Londres	31	5	8d
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	94 $\frac{3}{4}$		
Lyon, *Rois*, ...	$\frac{3}{4}$ P. % P.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1045 50 55 60 65	1065	1055 52 $\frac{1}{2}$ 60 .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	639 . . . .
Emprunt Oct. .	245	245	243 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	55 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	67 66	65	65 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 383 . . .	4e 385 . . .	5e 345 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	442 $\frac{1}{2}$ 45 . . .	450	450 45 . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	63	62	. . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Colonies. . .	60	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	60	62 . . . . .
Canada. . .	71	. . . . .	70 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Samedi 12 Janvier. *Messieurs*		Du Lundi 14. *Messieurs*		Du Mardi 15. *Messieurs*	
Gossey, six derniers mois.	A.	Creuzé, 6 d. mois.	A.	Marsollier,	A.
		Bonnet,	M.	Defrance,	A.
Clouet,		Gendon,	M.	Chaponnel,	A.
Delarue,	J.	Masson,	M.	Viellard,	L.
Maupassant,	L.	Thevenin,	M.	Hurel,	L.
Hebert,	M.	Mollière,	N.	Filleul,	M.
Raynal,	M.	Delamotte,	P.	Cochin,	M.
Pigis,	M.	Domillier,	Z.	Defays, 6 d. mois.	Q.
Baillot,	M.	.....		.....	
Penchain,	M.	.....		.....	
Bardin,	M.	.....		.....	
Lenoir,	M.	.....		.....	
Delarue fils,	M.	.....		.....	
Caron,	P.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 5 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Décembre.*

LA Société Economique de cette Ville assigna dans sa derniere Séance, pour sujet de Prix, *quelle est l'espece de grains dont la culture seroit la plus avantageuse à la Russie ; & quels seroient les moyens de détruire les vers qui, l'été & l'automne derniers, ont causé tant de dommages aux semences d'hyver dans l'Ingermanie, l'Estonie & la Livonie ?* M. le Comte de Tschernichew, Membre de cette Société, proposa un Prix de 50 ducats pour le meilleur Mémoire qui détermineroit par calcul toutes les dépenses particulieres qu'on pourroit faire à Pétersbourg & à Moscou, avec un revenu de trois mille, quatre mille & ainsi successivement jusqu'à douze mille roubles : & le Comte Kivila-Gregoriewitz Razumowski, de la même Académie, en proposa un autre de pareille somme pour celui qui donneroit le même plan calculé de dépenses, avec un revenu de 12, 13 & jusqu'à 30 mille roubles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Décembre.*

Les Habitans de Gesle sont convenus de supprimer la distillation d'eau-de-vie, & de repartir sur eux une taxe d'un produit égal à celui des droits sur cette boisson, pourvu que les Co-habitans du District y consentent. Cependant ceux qui voudroient en distiller, en auront la liberté aux mois de Mars & de Décembre, & même il sera permis d'en vendre dans les cabarets, en payant lesdits droits.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 15 Décembre.*

Les Ministres de la Diete à Ratisbonne ont obtenu une satisfaction presqu'entiere au sujet des péages, &c.

Les environs de Leipsick sont inondés ; la disette y est extrême ; un déluge d'insectes se répand dans les campagnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 15 Décembre.*

Une barque Génoise chargée de soie & de bled de Sicile pour Gênes a fait naufrage à la hauteur de Civita-Vecchia.

On a imposé à Palerme sur chaque fenêtre une taxe d'un carlin, dont le produit sera employé à remplir de bled les magasins publics, comme avant la disette de 1764.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Décembre.*

Sa Majesté a donné hier, par commission, son consentement aux Bills pour la continuation des droits sur la drêche, le cidre, le poiré, &c. pour la levée des gens de mer nécessaires au service de la Marine Royale & de la Marine Marchande; pour le subside accordé à S. M. sur la taxe des terres; pour la continuation de la libre importation des provisions salées d'Irlande, & des Colonies de l'Amérique, &c.

Suivant les lettres de Newburn, dans la Caroline Septentrionale, du 5 Octobre, un parti de séditieux qui, depuis nombre d'années, ont pris le nom de Régulateurs, en refusant de se soumettre à toute régle, au payement des taxes, se sont soulevés & ont indignement traité des Officiers de Guerre & de Justice.

Une lettre de Newport à Rhode-Island, 8 Octobre, porte que des Habitans de la Province de Pensylvanie ont entouré, pendant la nuit, le Fort de Wyoming, enlevé la Garnison, & chassé les Colons de Connecticut, sans que personne ait été tué.

Des ouragans impétueux ont endommagé beaucoup de vaisseaux dans la Tamise, & en ont brisé cinq ou six à Glasgow, plusieurs à Liverpool, & un plus grand nombre sur la côte de Dublin. Il s'est perdu beaucoup de cargaisons, & il a péri beaucoup de monde dans ces naufrages. Les faillites sont très-fréquentes à Dublin. On ne croit pas qu'il circule en Irlande 250 mille livres sterlings en especes. L'Angleterre est menacée du même danger.

PAYS-BAS.

D'Ostende, *le* 21 *Décembre.*

La nuit du 18 au 19, un vent furieux du Nord-Ouest endommagea des maisons, renversa des moulins, déracina des arbres, jetta contre la plage du Fort Saint-Philippe le navire Anglois la *Minerve*, &c. Le dogre François, la *Vraie Société*, chargé à Calais pour Brest, s'est réfugié ici, après avoir perdu en rade un de ses gens par un coup de mer. Le bateau la *Reine d'Hongrie*, venant de Dunkerque, y étoit arrivé le Samedi précédent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 18 *Décembre.*

Il est entré, à la fin du mois dernier, & au commencement de ce mois, dans le Port des quantités considérables de bled, d'huile d'olive, de morue, d'huile de ce poisson, &c. Ces denrées formoient les principales cargaisons de près de 80 bâtimens qui sont arrivés dans l'espace d'environ quinze jours.

Nous avons appris par des lettres de Malthe où le Consul Général de France en Morée, attend les ordres de la Cour que le sieur Forneti, premier interprete, a obtenu des Officiers Turcs qui commandent dans cette Province, la restitution des effets volés dans les maisons & magasins de nos Négocians, à Coron, après la levée du siege. Ces effets ont été recouvrés & déposés dans le Château. Le retour de nos Négocians est ardemment desiré par les Turcs.

De Montpellier, *le* 21 *Décembre.*

Le beau vaisseau que la Compagnie de M. Duc de cette Ville a fait construire à Cette, a été lancé à l'eau le 15 de ce mois, en présence de M. le Prince de Beauvau, Commandant de la Province, de M. l'Archevêque de Narbonne, & d'un grand nombre de personnes de considération. Il a supporté le premier mouillage d'une maniere qui semble répondre de la solidité de sa construction; & les Spectateurs ont été très-satisfaits. Le feu prit ici, le 12 de ce mois, à une maison située dans la rue de l'Argenterie. M. le Prince de Beauvau que l'on voit par-tout où il y a du bien à faire & de beaux exemples à donner, s'y transporta & monta lui-même au lieu où la flamme faisoit le plus de progrès; les secours se multiplierent aussi-tôt avec une activité singuliere, & l'incendie fut éteint.

De Toulouse, *le* 21 *Décembre.*

Le 19 du mois dernier, un des plus furieux ouragans que l'on ait jamais vus, répandit la consternation dans cette Ville &

dans la campagne. Il dura trente heures; Une partie des maisons furent découvertes. Les gens à pied étoient arrêtés ou renversés dans leur marche. Les Cavaliers étoient renversés de leurs chevaux. Les palliers les mieux assujettis étoient enlevés par des tourbillons. Il y a beaucoup d'arbres arrachés & plusieurs petites maisons ruinées.

De la Rochelle, *le 23 Décembre.*

Le Poitou n'a tant souffert des derniers débordemens, que parce que d'un côté la Vandée & la Sevre ont un lit très-étroit, tandis que dans les tems pluvieux, elles reçoivent des eaux de toutes parts; & de l'autre, on a eu en certains endroits l'imprudence de combler ou de retrecir les issues naturelles. Une vaste étendue de marais est tous les ans inondée par les eaux pluviales, à Marans & dans les environs: la Vandée & la Sevre sont alors contraintes de refluer sur elles-mêmes; & elles franchissent leurs bords, quoiqu'en tout autre tems, on les distinge à peine des plus petits ruisseaux; la Vandée sur-tout qui, quelquefois dans les mois de Juillet & d'Août, est entiérement à sec. On préviendroit une partie de ces désastres, par l'exécution du projet, proposé depuis si long-tems, de faire un canal qui rendroit la riviere de Niort navigable jusqu'à la Rochelle, & qui recevroit, dans sa coupe presque toutes les eaux dont une vaste étendue de pays est périodiquement inondée. La pente naturelle de ces eaux indiquée par les derniers accidens, & le cours qu'elles ont suivi, ont, en quelque sorte, préparé le nivellement & marqué la trace du canal projetté. Quelque dépense que cette entreprise entraînât, (& elle seroit beaucoup moindre qu'on ne l'imagine au premier coup d'œil) elle seroit bien surabondamment compensée par les immenses récoltes qui sortiroient de ces vastes marais, presque toujours couverts d'eaux. La forêt de Benon que la difficulté du transport ne permet pas d'exploiter pour le service de la Marine, donneroit alors de beaux bois de construction. Marans, en perdant une partie de sa navigation, acquerroit un riche terrein fort étendu, & n'auroit plus à craindre le fléau qui le menace tous les ans, & qui, cette année, a été près de le détruire. Niort deviendroit l'entrepôt des denrées du Poitou & des marchandises des Colonies dont la circulation plus facile nous procureroit des retours à meilleur marché. Ce canal entretiendroit la liberté de notre Port que les vases viennent de tems en tems combler, & notre commerce s'étendroit avec nos débouchés & nos ressources.

On dit qu'une barque de Rochefort a découvert un navire étranger échoué sur les Sables, dans lequel il n'y avoit que des hommes morts. Les gens de la barque en ont imprudemment enlevé les effets: mais on s'est assuré d'eux & de leurs bagages, dans la crainte qu'ils ne fussent infectés de la peste.

De Mezieu, *près Lyon, le 25 Décembre.*

L'instruction & la bienfaisance ont singuliérement amélioré l'Agriculture dans ce canton médiocrement fertile. Un excellent Patriote, par son exemple & par des présens, est parvenu à faire naître dans des plaines naturellement arides des fourrages excellens & principalement de gros treffle. Des défrichemens considérables, des plantations de toute espece, des fossés, des hayes, de bonnes charrues, & sur-tout la charrue de Brie, substituées à l'araire imparfait du pays, cinq ou six instrumens auparavant inconnus ici tels que les fortes herses à dents de fer, le rouleau de bois dur, l'élévation des vignes en hautains, les prairies artificielles, l'usage de la marne, toutes ces causes combinées, ont entiérement changé la face de ce canton. Mais il reste encore à perfectionner l'espece de bêtes à laine, & à étouffer le germe de la mendicité.

De Paris, *le 2 Janvier.*

Le 23 du mois dernier, l'Académie Royale des Sciences eut l'honneur de présenter à Sa Majesté le volume de ses Mémoires pour l'année 1768, ainsi que l'*Art de l'Indigotier*, celui du *Brodeur*, la 2e. partie de l'*Art du Facteur d'orgues*, la 2e. partie de l'*Art du Menuisier*, un supplément à l'*Art du Charbonnier*.

Le sieur Biesta, Marchand Horloger, ayant présenté à la même Académie un cadran portatif & assez simple, ou équation mobile propre à régler les pendules & les

montres sur le mouvement moyen du soleil, les Commissaires de l'Académie nommés pour l'examiner, ont jugé qu'il pouvoit être utile & agréable au Public.

Il paroit différens Arrêts du Conseil sur le droit de Marc d'or, les anciens poinçons d'effigie, &c. *Nous en rendrons compte l'Ordinaire prochain.*

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Concernant le Commerce des Grains.

Du 23 Décembre 1770.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Le Roi s'étant fait rendre compte tant du prix des grains que de l'exécution de sa Déclaration du 25 Mai 1763, & de son Edit de Juillet 1764, Sa Majesté auroit pensé qu'il étoit de sa sagesse de réprimer les abus qui troublent ce commerce, en renouvellant certaines dispositions des anciens réglemens qui le concernent. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du sieur Abbé Terray, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I. Sa Majesté a accordé & accorde à tous ses Sujets la liberté de faire le commerce des grains & farines dans toute l'étendue de son Royaume, à la charge par ceux qui ont déja entrepris ou qui entreprendront à l'avenir ledit commerce, de faire enregistrer au Greffe de la Jurisdiction royale de leur domicile, leurs nom, surnom, demeure & celui de leurs Associés, & le lieu de leurs magasins, à peine de confiscation des grains qui seroient trouvés leur appartenir, dont un tiers sera délivré aux Dénonciateurs, & de cinq cens livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée.

II. Les Marchands de grains qui voudront contracter des sociétés générales ou particulieres, pour raison dudit trafic ou marchandise de grains, seront tenus d'en passer des actes, & de les faire enregistrer, dans un mois de leur date au plus tard, au Greffe de la Jurisdiction royale de leur domicile, sous les peines portées par l'article Ier. ci-dessus, & de plus grandes, s'il y échet, dont les Marchands qui auront contracté les sociétés non enregistrées demeureront responsables en leurs noms.

III. Les Greffiers desdites Justices, seront tenus de délivrer des expéditions desdites déclarations, & ne pourront exiger plus de vingt sous pour tous droits, y compris l'expédition & le papier timbré, à peine de concussion.

IV. Défend Sa Majesté à tous ses Officiers de Justice & de Police, à tous Fermiers & Receveurs de ses droits, Commis de ses Recettes, Caissiers & tous autres Intéressés ayant le maniement de ses finances, ou chargés du recouvrement de ses deniers, de s'immiscer directement ou indirectement, sous prétexte de société ou autrement, à faire le trafic ou marchandise des grains, à peine de confiscation des grains ou du prix d'iceux, dont un tiers sera délivré au Dénonciateur, de deux mille livres d'amende, & de punition corporelle, s'il y échet.

V. Interdit de même Sa Majesté aux Fermiers & Laboureurs le commerce des grains pour l'achat, hors le tems des semences & sans fraude, sous telles peines qu'il appartiendra; & aux Meuniers & Boulangers pour la vente seulement, sous les peines portées en l'article précédent, & de plus grandes, s'il y échet.

VI. Veut & ordonne Sa Majesté que tous grains & farines ne puissent être vendus ni achetés ailleurs que dans les Halles, Marchés, ou sur les Ports ordinaires des Villes, Bourgs & lieux du Royaume où il y en a d'établis, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant l'exigence des cas.

VII. Fait Sa Majesté défenses auxdits Marchands, & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'aller au-devant de ceux qui ameneront les grains au Marché : leur défend pareillement d'enharrer, ni acheter les bleds & autres grains en verd sur pied & avant la récolte, à peine de nullité desdites ventes, de perte des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour lesdits achats, d'être privés de la faculté de faire commerce de grains, de trois mille livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée, & de punition corporelle, s'il y échet.

VIII. Veut Sa Majesté qu'aucune Province de son Royaume ne puisse être répu-

tée étrangere pour la libre circulation des grains & farines ; en conséquence, Elle a défendu & défend à tous Particuliers de mettre obstacle à la libre circulation des bleds & farines d'un lieu à un autre, ou de Province à Province, dans l'intérieur du Royaume, soit par terre, soit par eau, sous peine d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public, & punis suivant l'exigence des cas.

IX. Défend Sa Majesté à tous ses Officiers de Justice, de même qu'aux Juges des Seigneurs, de mettre aucune opposition à la libre circulation des grains de Province à Province, sous tel prétexte que ce soit.

X. Pour l'effet de tout ce que dessus, Sa Majesté a dérogé & déroge à ses Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens en ce qui y est contraire, sans néanmoins rien innover aux régles de Police suivies jusqu'à ce jour pour l'approvisionnement de la ville de Paris, qui continueront d'être observées comme par le passé : Et seront, si besoin est, sur le présent Arrêt toutes Lettres-Patentes nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-trois Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, PHELYPEAUX.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Sur les Bêtes à laine.

Nous avons rendu publique dans notre Feuille du 15 du mois dernier, une lettre de M. de Baupré à M. le Dosseur, pour faire connoître combien on s'occupe dans différentes parties du Royaume du soin de perfectionner l'espece de bêtes à laine. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de continuer à rendre compte des succès que différens Seigneurs ont déja eus dans cette partie ( ). La lettre suivante doit encourager ceux dont les vues économiques pourroient se joindre à des vues patriotiques.

(a) *Voyez aussi notre Feuille du 5 Décembre 1769.*

Extrait d'une lettre de M. le Baron de la Tour-d'Aigues, Conseiller au Parlement d'Aix, à M. l'Evêque de Sisteron.

Vous avez bien voulu, Monseigneur, m'envoyer un échantillon de la laine du troupeau de M. le Dosseur de Pléneuf ; je l'ai confrontée avec la mienne : elle est belle, mais je la trouve un peu chargée de suint pour de la laine de bêtes originaires d'Espagne ; car on m'a dit que M. le Dosseur s'étoit procuré des béliers du troupeau de M. d'Etigny, & que ses produits, quoique métis, n'avoient presque pas dégénérés, parce qu'il avoit eu la précaution de croiser ses especes par des races Angloises prises chez MM. Guerrier & Lormoy à Bélesme en Normandie.

La laine de M. le Dosseur a beaucoup de jard, ce qui peut venir du parc qui est une mauvaise méthode pour la race Espagnole, ou de ce qu'il les abandonne peut-être dans ses landes, quelque tems qu'il fasse ; car quoique l'animal puisse s'en mieux porter, la laine y perd ; aussi me paroit-elle affoiblie. Je joins ici un échantillon composé de quatre toisons de deux béliers & deux nouvelles brebis qui, tous quatre, sont à plus de deux générations. J'ai actuellement plus de cent agneaux très-beaux, je vends mes laines depuis l'année derniere à la Manufacture de bonnets de Tunis, à Marseille, laquelle n'employe que la pure laine d'Espagne ; je la vends 75 liv., & la laine du pays ne s'est vendue que 40. La mienne est la premiere étrangere qui y soit entrée. Ma filature de poil de chevre d'Angora va aussi très-bien : j'ai fait essayer à Lyon ce poil ; il a fait un beau camelot & j'en ai une piece sur le métier.

II.

Vernis solide & pliant fabriqué en Poméranie.

M. Swen Constadius, principal Artificier de Stralsund, a trouvé le secret de cette composition, après plusieurs années de recherches chymiques. Les propriétés les plus utiles des vernis sont de conserver les matieres sur lesquelles on les applique, de les garantir des vers, d'empêcher l'humidité d'y pénétrer, &c. Celui de M. Constadius a

été appliqué ſur des cartouches ; & après pluſieurs mois qu'on les avoit laiſſées dans l'eau, l'humidité n'avoit pu percer juſqu'à la poudre. Les Militaires qui ſe rappellent combien la poudre humide a fait perdre de batailles, mettront, avec raiſon, un grand prix à cette découverte : tout le monde ſentira combien elle peut épargner de dépenſes dans de triſtes occaſions où l'économie eſt ſur-tout ſi néceſſaire. Quoique l'Auteur paroiſſe avoir principalement eu cet objet en vue dans ſes recherches, l'application de ſon ſecret ne s'en étend pas moins ſur une infinité d'objets utiles & journaliers ; ſon vernis a encore la vertu de réſiſter au feu le plus vif pendant cinq à ſix minutes ; enfin il n'a pas l'inconvénient de ne pouvoir être plié ſans s'écailler, ce qui le rend propre à une infinité d'uſages auxquels les autres ne peuvent être employés, & ce qui joint aux autres circonſtances qu'on vient de relever, ſemble promettre qu'il ſera d'une longue durée. Le deſſein de l'Inventeur n'a pas été de faire un vernis qui tire ſon principal mérite de ſon luſtre & de ſon éclat, il n'a cherché qu'à être utile, & il a laiſſé le ſoin d'imaginer des compoſitions plus agréables aux Artiſtes qui font du vernis de la Chine, c'eſt-à-dire, de la gomme d'un arbre Chinois, comme on fait à Londres du vin de Porto.

III.

Propriété de la neige, découverte en Angleterre.

Le Docteur Rotheram, dans ſes Recherches Philoſophiques derniérement publiées à Londres, rapporte un ſingulier effet de la neige dont il ſe rend garant vis-à-vis de ſes Lecteurs : c'eſt, dit-il, que ſi on l'employe dans les *pudding*, il y tient la place des œufs, pourvu qu'on en mette une certaine quantité, & qu'on ait ſoin de la ramaſſer, lorſqu'elle ne fait que de tomber. La quantité qui ſuffit pour remplir deux cuillers de table, tient lieu d'un œuf. Si l'on en mettoit davantage, le pudding ne ſe lieroit pas & ſe mettroit en grumeaux, à meſure qu'il bouilliroit. *Je garantis le fait*, dit l'Auteur, *d'après les expériences qui en ont été faites dans ma maiſon. Ceux qui voudront eſſayer la même épreuve, ſe convaincront eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance.* Il eſt facile de vérifier même dans la cuiſine Françoiſe la vérité de cette découverte curieuſe en elle-même, & qui ne ſeroit pas ſans utilité.

IV.

Nouveaux eſſieux d'une excellente qualité pour les voitures.

La rupture des eſſieux des voitures occaſionne tous les jours des embarras nuiſibles & des accidens funeſtes. La mauvaiſe qualité des fers eſt la ſource ordinaire de ces inconvéniens & de ces malheurs. Une foule de Cochers & de Domeſtiques en ont été les victimes. Ces conſidérations ont engagé le ſieur Rodier à faire faire aux Forges royales de Clavieres en Berry, des eſſieux dont il tient magaſin dès à préſent à *l'Ancienne Académie de Jouhan, près la Place S. Sulpice.* Le fer des Forges royales de Clavieres eſt le plus doux & le plus malléable qui ſe fabrique en France. Ces deux qualités préviendront les déſaſtres qui arrivent par la rupture des eſſieux de fers ordinaires dans le mouvement des carroſſes & autres voitures. Cet avis intéreſſe non-ſeulement tous ceux qui peuvent être expoſés à ces dangers par leur état & par les circonſtances, mais encore tout le Public ; & il l'intéreſſe de mille manieres, puiſque la ſûreté du tranſport des denrées, marchandiſes, effets, &c. par les Coches, Rouliers, charettes, dépend en partie de la bonne qualité de leurs eſſieux.

V.

Avis ſur la Loterie de Médailles qui doit être tirée à Bordeaux.

» Les Maire, Lieutenant de Maire, Jurats, Gouverneurs de Bordeaux, Juges civils, criminels & de Police, ſur les repréſentations qui leur ont été faites pour le ſieur Gaillard, ont bien voulu ſuſpendre & différer le tirage de la Loterie de ſon Médailler, juſqu'au 25 Février prochain 1771, préfix ; & ce ſans eſpérance d'aucun nouveau délai, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Délibéré en Jurade le premier Décembre 1770. Signé, *Pynel*, Procureur-Syndic de la Ville.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Décembre 1770; sçavoir, Korottes de 6 & demie à 7 aunes sur 3 quarts & plus.

K O R P à 7 livres 13 sols.
Korottes de 6 & demie à 7 aun. sur 3 quarts & plus.
K O R P à 7 liv. 13 s.
Guinguans de Pondichéry, de 6 aunes sur 2 tiers.
G C de 8 liv. 11 s. à 8 liv. 16 s.
Dito de Madras de 5 aun. sur 5 huit.
G C M F à 8 liv.
Guingans de Mazulipatam de 6 aunes à 6 aun. & demie sur 5 six.
G de 24 liv. 3 s. à 24 liv. 16 s.

Le 10.

Guingans de Bengale de coton de 8 aunes sur près de 7 huit.
3 C A à 18 liv. 6 s.
Dito Herbe & Coton de 8 aun. sur près de 7 huit.
1 C A H G C à 24 liv. 15 s.
2 C A H G C de 26 liv. 1 s. à 26 liv. 8 s.
3 C A H G C à 29 liv. 1 s.
Dito idem de 8 aun. sur 7 huit.
1 C A H à 23 liv. 17 s.
2 C A H de 24 liv. à 24 liv. 9 s.
3 C A H à 30 liv. 14 s.
Nélis de 7 aun. & demie à 7 aun. 3 quarts sur 3 quarts & plus.
1 N à 19 liv. 1 s.
2 N. à 23 liv. 8 s.
3 N à 24 liv. 18 s.
Dito de 8 aun. sur 3 quarts.
2 N à 24 liv. 8 s.
Chalbafs de 14 aun. sur 3 quarts & plus.
1 C H B à 37 liv.
Dito d'idem sur 3 quarts.
1 C B H à 37 liv.
Chuquelas d'idem sur 3 quarts & plus.
1 C Q à 40 liv. 12 s.
Tépays de 8 aun. sur près de 3 quarts.
2 T P à 38 liv. 4 s.
Sirsacas de 12 aun. sur près de 5 six.
2 S C à 45 liv. 1 s.
Habassis de 11 & demie à 12 aunes sur 3 quarts & plus.
1 H B à 40 livres.
2 H B à 45 livres 1 sol.
3 H B de 44 liv. à 45 liv. 1 sol.
4 H B à 48 liv. 1 s.
5 H B à 60 liv. 15 s.
Dito de 12 aunes sur 3 quarts & plus.
1 H B G à 41 liv. 3 s.
2 H B G à 44 liv.
Soucis de seize aunes sur 3 quarts & plus.
2 S O à 37 liv. 2 s.
Dito de 20 aunes sur 2 tiers.
3 S O à 38 liv. 1 s.
Elatchas de 7 à 7 aun. & demie sur 2 tiers & plus.
1 E M de 24 liv. 14 s. à 24 liv. 8 s.
2 E M de 26 liv. 11 s. à 26 liv. 12 s.
Kichorchayes de 12 aun. sur 3 quarts & plus.
4 K H à 72 liv. 5 s.
Doréas de Bengale à moyens carreaux bleus & blancs, de 15 aun. & dem. sur 7 huit.
1 D R C B 52 liv. 1 s.
2 D R C B 53 liv. 1 s.
Chites ordinaires de Patna de 7 à 7 aunes & demie sur 2 tiers & plus.
1 C P P à 10 liv. 18 s.
2 C P P à 11 liv. 1 s.
3 C P P à 14 liv.
Dito de 6 à 6 aun. & demie sur 3 quarts.
D C P P à 11 liv. 3 s.
Dito de 7 & demie à 8 aunes sur 3 quarts & plus.
2 C P P à 16 liv. 9 s.
3 C P P à 16 liv. 15 s.
Dito de 9 aun. & dem. à 10 aun. sur 3 quarts & plus.
4 C P C à 21 liv. 1 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 26 au Samedi 29 Décembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 26 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Grêve de 31 à 32 liv.; le seigle 18 l. 10 s., 19 l. 10 s. à 20 l.; l'orge, 14 liv. 10 s., 15 l. à 15 liv. 10 s.

Avoine, Foin, Paille.

Les Mercredi 26 & Samedi 29 Décembre, l'avoine a été vendue à la Halle 20 l. 10 sols, 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel le 3 Janvier 1771 de 39 à 40 livres; *idem* nou-

veau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

Fautes essentielles à corriger dans la derniere Gazette.

Pag. 1, col. 1, lig. 17 & 18, *effacez*, elle n'est pas encore publiée.

Pag. 3, c. 2, l. 19, du bois, *lisez* de bois.

Pag. 4, col. 2, lig. 33, des travaux productifs, *lisez* de travaux productifs.

Pag. 5, col. 2, lig. 20, efforts pareils, *lisez* efforts partiels.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Janvier 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	718			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 32 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	15		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e
Londres	31	5	8e à 9 16e
Hambourg	183		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¾		
Lyon, *Rois*, ...	1 p. % perte.		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 31 Déc. *Messieurs*		Du Mercredi 2 Janvier. *Messieurs*	
Dujean, Bonnet,	M.	Despeignes,	M.
		Gautier,	L.
Gendon,	J.	Boutet, Lecanu,	M.
Thevenin, Domillier, Certain,	M.	Radix pere, Daubonne,	L.
.....		Roytier,	M.
.....		Meulan, toutes lettres.	
.....		Lallement l'aîné, *idem*.	
.....		Radix jeune,	J.
.....		Desplaces, Lallement j.	Z.
.....		Lebrun,	M.
.....		Boucard,	N.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1770.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 J. 1771.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			*
Actions. . .	1050 47 ½ 50 .	. . . . .	1000 5 . . .
Do. sans appel.	610	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p % . .	57	. . . . .	55 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	71	. . . . .	71 . . . . .
Loterie Epoq .	4e 370 5e 330 333	. . . . .	4e 370 5e 333 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	420 22 ½ 25 22 ½	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
2 sols pour liv.	65	. . . . .	64 . . . . .
4e. Loterie R. .	63	. . . . .	63 62 61 . .
50 millions . .	64 ½	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	64	. . . . .	. . . . .
Colonies . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	64 ½	. . . . .	63 ½ . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	* Jouissance du 1
. . . . .	. . . . .	. . . . .	Janvier 1771.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 12 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 24 *Décembre.*

LES pluies continuent de désoler diverses Provinces de l'Empire & d'intercepter, ainsi que plusieurs causes morales, la communication des secours. L'Electorat de Saxe est toujours dans la détresse. On y craint que les semences ne pourrissent sous les eaux ; on redoute la famine dans les Villes. Les maladies y sont très-communes soit par l'intempérie de la saison, soit, à ce que l'on imagine, à cause de la mauvaise préparation du pain que l'on y fait avec de l'orge, des pois, de l'avoine, &c. Des personnes charitables & aisées travaillent à procurer des nourritures plus saines & à empêcher, par l'instruction, les compositions nuisibles. S. A. S. E. dans la vue de favoriser la Loterie établie en faveur des Pauvres, a renouvellé le mandat publié, le 14 Avril 1744, pour défendre à tous ses Sujets de s'intéresser dans aucune Loterie étrangere.

Le 17, un violent orage parcourut la Posnanie, la Poméranie & autres Provinces. Une obscurité profonde fut suivie d'un déluge d'eau, de neige, de grêle & de feux. Le tonnerre embrasa des édifices à Potzdam, à Pasewalk, &c. : dans ces deux Villes, on eut le bonheur d'arrêter les progrès des flammes, avant qu'elles eussent causé de grands dommages.

On reçoit de Hollande de pareilles nouvelles d'accidens occasionnés par les ouragans & par les inondations.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 21 *Décembre.*

On a publié ici un Edit daté du 7 du présent mois, par lequel S. A. R. déroge à la Loi du 30 Juin 1769 concernant les poids & mesures de cette Ville & de son ressort ; & décharge les Artisans de l'obligation d'avoir, comme auparavant toutes les mesures, excepté celles dont ils ont besoin, ainsi que de toutes peines, quand même ils n'auroient pas fait marquer ces mesures au tems prescrit à chaque profession par ladite Loi de 1769, pourvu toutefois qu'ils payent les droits ordinaires.

Par une notification des Auditeurs de la Chambre, ayant force de rescrit de S. A. R. les tabacs de Séville, de la Havanne, d'Espagne, de Hollande qui entreront par la mer à Livourne, seront exempts du droit mentionné dans le paragraphe IX de l'Edit du 11 Mai 1769, mais seulement dans le cas où ils seront débarqués & déposés, pour être successivement exportés hors du Duché par la même voie. On a appris, dans ce Port, que les mers du Levant avoient été troublées par les tempêtes.

Le terrible ouragan que l'on essuya, le 22 du mois dernier à Naples, a été aussi

funeste qu'il étoit effrayant. Un vent du midi des plus impétueux, excitoit, par intervalles, d'horribles tourbillons, & tomboit ensuite avec un sifflement affreux. Dans les campagnes, les plus gros arbres étoient déracinés; la terre fut submergée; il périt beaucoup d'hommes & quantité de bétail. La mer enflée vomit ses eaux dans la nouvelle rue; les Casernes de Granaletto furent entiérement détruites; des statues des terrasses de la galerie royale furent brisées, &c.

On a ressenti dans la Romagne un tremblement de terre dont les secousses, quoique violentes, n'ont fait aucun mal. On fait en divers lieux des prieres pour obtenir la cessation de tant de fléaux.

L'huile est rare en plusieurs endroits de l'Italie. A Rome, on craint d'en manquer. Le Sénat de Venise a cru obvier aux monopoles de cette denrée, en interdisant le commerce aux Juifs, ou en ne leur permettant de le continuer qu'en payant doubles droits. La viande est en général assez chere; il y a néanmoins des Villes, comme Rome, où elle est encore à bon marché.

Dans divers Etats, comme à Modene, le Gouvernement fait des dispositions en faveur des Pauvres. Le Tribunal de la Santé de Venise a banni tous les mendians étrangers, avec défense à eux de revenir, sous peine de punition corporelle, aux Voituriers & Bateliers de les ramener & aux Aubergistes de les loger, sous des peines semblables, outre les amendes, &c. Les Pauvres de la Ville porteront, sur la poitrine, à découvert, l'effigie de S. Marc, imprimée en noir sur de la toile verte. Dans cette classe, on comprend ceux qui ont eu depuis dix ans dans la Ville un domicile légal, en y exerçant quelque métier; les Soldats & les Matelots qui auront été employés au service public pendant le même espace de tems; les Juifs, les Turcs & les Hérétiques convertis. Ceux qui auront reçu l'effigie de S. Marc, la remettront au Magistrat, s'ils viennent à la quitter; s'ils la donnoient à d'autres Pauvres, ils seroient très-sévérement punis. Il leur sera permis de mendier à la porte des Eglises, mais non dans les Eglises mêmes, non-plus qu'aux Parloirs des Religieuses & à la Place Saint Marc. Si l'on trouve quelqu'enfant qui mendie, les pere & mere, ou ceux qui l'avoient sous leur garde, seront punis suivant les loix. Ceux qui prendront les enfans d'autrui pour mendier, outre les peines ordinaires, payeront une amende applicable en partie aux Dénonciateurs, ainsi que ceux qui leur auroient prêté leurs enfans. S'ils ne sont pas en état de payer l'amende, elle sera tirée de la caisse de l'épargne, &c. Une portion des revenus Ecclésiastiques étant destinée pour les Pauvres, les biens des Couvents supprimés, seront en partie employés à leur soulagement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Oleron (*en Béarn*), *le* 21 *Décembre.*

L'arrivée de quelques vaisseaux chargés de grains, à Bayonne, n'a pas opéré, dans le prix de cette denrée, la diminution qu'on en attendoit ici. Le quartal de froment, pesant 75 livres, se vend encore de 8 liv. 10 s. à 8 liv. 15 s.; le bled d'Inde est à cent sous, même mesure.

On vient de monter & d'essayer, à une lieue de cette Ville, une Verrerie qui a parfaitement réussi. On y fabrique quantité de bouteilles de toute espece; & l'on nous fait espérer que nous en aurons le cent, à douze francs, meilleur marché, que celles qu'on nous apportoit ordinairement de Toulouse.

L'Arragon viendra se pourvoir dans cette Verrerie: on y attend impatiemment qu'elle soit en état d'en fournir. La consommation de cette partie de l'Espagne seroit immense, sur-tout en verre blanc.

Les grains y ont totalement manqué; mais en revanche, on y a recueilli une si grande abondance de vin, qu'on ne sçait où le mettre. La récolte de l'huile n'a pas été si bonne: on nous la vend de 64 à 68 francs les cent livres, tandis que nous ne les payions ci-devant que 30 ou 40.

De Troyes, *le* 24 *Décembre.*

Le Roi, par sa bienfaisance paternelle, ayant accordé des fonds, pour établir dans les Villes & sur les grands chemins de la

Province des atteliers publics, pour occuper les Pauvres qui manqueroient d'ouvrage, & leur procurer la subsistance par le travail, il s'en est ouvert dans le département de cette Ville cinq où l'on admet les femmes, & jusqu'aux enfans de neuf ans, en les payant à la tâche.

Il s'est formé ici, sous les auspices de M. l'Intendant, un Bureau de Charité qui a recueilli d'abondantes aumônes des Corps & des Particuliers de cette Ville. Le produit en est employé à acheter des grains; & l'on en fait du pain dont on distribue une certaine quantité à chaque ménage, par semaine, à 2 sous la livre. On compte qu'il s'en nourrit six mille Pauvres; & l'on croit pouvoir soutenir cette distribution à ce prix, jusqu'au mois de Juillet. Le Peuple se plaint de la qualité de ce pain. Peut-être qu'il auroit été plus avantageux de faire une distribution d'argent, qui en fournissant au Pauvre le supplément nécessaire pour qu'il pût atteindre au prix de la denrée, auroit épargné les frais de l'achat & autres, & en même tems auroit laissé au commerce un plus grand débit, & par conséquent un plus puissant attrait. Dans la premiere quinzaine de ce mois, le bled a augmenté d'un sixième.

De Dijon, *le 26 Décembre.*

Le Parlement a rendu, le 19 du courant, un Arrêt, sur le commerce des grains, conçu en ces termes:

La Cour délibérant sur le récit fait par les Commissaires, & ouis les gens du Roi en leurs conclusions; considérant que quoique par ses différens Arrêts elle ait pourvu à ce qui concerne les attroupemens & les enharremens, & à différens abus, il est à propos de prendre encore les mesures les plus propres, tant à réprimer le monopole, qu'à pourvoir à la subsistance des Peuples.

Ladite Cour, par provision, sous le bon plaisir du Roi, & jusqu'à ce que ledit Seigneur Roi ait fait connoître ses volontés à sadite Cour, dans la forme ordinaire, a ordonné & ordonne que tous ceux qui voudront faire le commerce des grains & farines, seront tenus de faire inscrire (dans la huitaine, à compter du jour de la publication du présent Arrêt) aux Greffes des Juges auxquels appartient la police des Marchés les plus prochains de leurs domiciles, aux Greffes des lieux où ils tiennent leurs magasins, & de ceux où ils exercent leur commerce, leurs noms, qualités & demeures, comme aussi les noms, qualités & domiciles de leurs Associés ou Commettans; les lieux où ils tiendront leurs magasins, lesquelles inscriptions & déclarations seront reçues sans frais.

Ordonne pareillement qu'ils tiendront registres d'achats & ventes, à la forme des art. 1, 2 & 5 du titre 3 de l'Ordonnance du mois de Mars 1673, pour être représentés, le cas échéant; le tout à peine de 500 liv. d'amende & de confiscation des grains appartenans aux Contrevenans au présent Arrêt, laquelle confiscation sera applicable pour un tiers au profit du Dénonciateur, & pour les deux tiers, au profit des Hôpitaux.

Enjoint auxd. personnes faisant le commerce & trafic des grains & farines, d'en apporter une quantité suffisante dans les Marchés, à l'effet de les garnir; en conséquence autorise les Officiers de Police à contraindre & obliger, dans le cas de nécessité, les Marchands tenant des magasins dans leurs territoires; ou les préposés d'iceux, de faire apporter une quantité suffisante de grains auxdits Marchés.

Ordonne qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, le présent Arrêt sera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, dont il certifiera la Cour dans quinzaine. Fait en Parlement à Dijon, les Chambres assemblées, le 19 Décembre 1770. Signé, *Frochot.* Collationné. Signé, *Richard.*

De l'Orient, *le 26 Décembre.*

La frégate du Roi, le *Curieux*, commandée par M. le Chevalier de la Tremblay, partit hier de ce Port, pour les Isles de France & de Bourbon d'où l'on croit qu'elle passera dans nos Comptoirs de l'Inde, pour des expéditions particulieres. On craint qu'elle ne soit obligée de rentrer dans le Port ou du moins de relâcher sur les côtes de la Bretagne, attendu qu'elle n'aura guères pu s'élever assez en mer, pour soutenir les vents qui ont changé aujourd'hui, & qui lui sont devenus contraires.

D'AUXONNE, *le 29 Décembre.*

Les eaux qui ont fait de si grands ravages Presque dans toute l'Europe, n'ont pas été malfaisantes dans cette Province. Cependant la Saône sortit de son lit sur la fin du mois précédent, & elle est encore débordée. Mais il s'en faut beaucoub qu'elle se soit élevée à la hauteur où elle étoit au mois de Juillet dernier. Le beau tems dont nous jouissons actuellement ne tardera pas à la faire rentrer dans son lit, à ce qu'on espere, sans aucune suite fâcheuse.

Les grains se soutiennent toujours dans nos Marchés. Le froment vaut de 4 livres 10 s. à 5 liv. le boisseau de trente-une livres pesant; le seigle 4 liv., & l'orge 3 l. 10 s. La livre de pain blanc vient d'être portée à 4 s. 3 den. Le foin n'a aucun prix fixe. Celui qui a été préservé de l'inondation, se vend jusqu'à 39 liv. le millier pesant. Celui qui a souffert, se donne à 15, 10 & même 6 liv.

DE BORDEAUX, *le 13 Décembre.*

Le mauvais tems qui s'est constamment soutenu, donne lieu de craindre pour une partie des semailles qui ont pu être faites.

Les denrées de l'Amérique, particuliérement les sucres, ont considérablement augmenté de prix, moins encore à raison des bruits de guerre, que parce que les sucres ont manqué dans les Colonies Hollandoises. Il est arrivé néanmoins derniérement de nos Isles plusieurs navires avec bonne cargaison. On a appris, par ceux qui venoient de la Martinique qu'il étoit tombé dans cette Isle une si grande quantité de pluie, qu'un nombre considérable d'arbrisseaux de café ont été déracinés & emportés. Comme ils ne sçauroient être remplacés sur le champ, il doit nécessairement en résulter une augmentation dans le prix de cette denrée.

DE PARIS, *le 5 Janvier.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 Janvier; les numéros sortis de la roue sont 73. 25. 36. 66. 68.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

MAISON D'INOCULATION. Lettre de M. LECAMUS, D. M. P. à M. B. D. B. D. M. P., premier Janvier mil sept cent soixante-onze.

MONSIEUR,

Vous m'avez cru Anti-Inoculateur en me voyant proposer le projet d'anéantir la petite-vérole; mais vous n'avez pas remarqué qu'en même tems j'ai dit que si l'exécution en étoit trop difficile dans une nombreuse société d'hommes qui ne se prêtent pas tous également au bien public, il falloit avoir recours à l'inoculation; parce qu'elle écartoit le danger d'une maladie qui avoit été funeste à plusieurs, lorsqu'ils l'avoient reçue des mains de la nature. Le succès non-équivoque d'un grand nombre d'expériences faites sous mes yeux & sous ceux des Médecins dignes de la grande considération dont ils jouissent, levent tous les doutes qu'on avoit élevés contre l'inoculation. La méthode d'inoculer perfectionnée au point qu'elle l'est aujourd'hui, est un des plus grands biens qu'on pouvoit faire à l'humanité. Si quelqu'un doute encore, qu'il ne s'amuse pas à raisonner ou à disputer, mais qu'il voie: je suis persuadé qu'il se retirera convaincu, s'il n'a pas pris la ferme résolution de ne pas se rendre à l'évidence. Pour moi je pense qu'il y a plus de danger à aller au bal, qu'à se faire inoculer par une bonne méthode. En se faisant inoculer, on porte toute son attention à sa santé, tandis qu'en allant au bal, on oublie quelquefois tellement le soin de sa santé, qu'on s'expose aux maladies les plus graves. Envain alléguera-t-on contre l'inoculation quelques histoires plus ou moins douteuses, qui tendent à déprimer ses avantages. La plus saine partie du public est instruite que la maniere d'inoculer & le traitement de la petite-vérole sont beaucoup perfectionnés depuis les époques de ces histoires défavorables.

Par ma méthode, l'inoculation est tellement simplifiée, que la petite-vérole n'est qu'une maladie de la peau, qui n'est pas plus redoutable que les dartres ou la galle. Or, chacun sçait qu'on ne doit pas périr de ces deux maladies, par un bon traitement. C'est cette conviction qui m'a engagé à élever un hospice pour l'inoculation, tant pour l'utilité que pour la sûreté publique.

Je dis pour l'utilité publique, parce qu'un grand nombre de Citoyens n'ont pas de maisons de campagne, & que l'inoculation devient très-couteuse, lorsqu'il s'agit de déplacer tout un ménage. Par l'établissement de cet hospice, on se procurera, moyennant un prix honnête, ce qu'on n'auroit obtenu qu'à grands frais & avec beaucoup d'embarras. Plusieurs personnes ne peuvent quitter leurs affaires, ou leur commerce, pour suivre leur famille qui voudroit se soumettre à l'inoculation. A présent, sans se déplacer & sans interrompre le cours de leurs affaires, les parens pourront mettre leurs enfans dans cet hospice, où ils jouiront de tous les égards qui leur sont dûs. Pour faire voir que c'est le seul intérêt public qui me touche, je laisse chaque personne maitresse du prix qu'elle voudra donner.

J'ajoute encore, pour la *sûreté publique*; parce que dans cet hospice les Inoculés ne seront pas abandonnés aux soins intéressés d'une Garde ou d'un Empirique, dont les belles promesses sont toujours suspectes. Un Médecin veille jour & nuit dans cette maison à la conservation des sujets qu'on lui a confiés, & est prêt à rémédier aux accidens indépendans même de l'inoculation. L'attention sera portée au point qu'aucun sujet ne sortira ou défiguré, ou marqué; avantage que doit considérer le beau sexe, & qu'on n'osoit promettre avant que par nos propres observations & nos essais nous ne fussions rendus certains du succès.

Cet hospice est placé au grand Charonne, grande rue S. Germain, cul-de-sac des Deux-Portes. L'air de ce Village est pur & salutaire : les hommes y vivent un grand âge sans infirmités; la terre est bonne & fertile; les fruits & les légumes y sont excellens. La maison est entre cour & jardin, & distribuée de façon qu'il y a des logemens très-commodes pour les Inoculés. Il y a des chambres séparées pour les Dames & les Demoiselles : une Dame honnête & très-entendue a le soin de ce département, & veille aussi à tous les petits détails qui concernent les enfans. Les personnes qui voudront faire une plus grande dépense, pourront occuper une maison entiere qui est séparée, & où il y a un jardin particulier. Elles y trorueront des logemens pour les Gouverneurs, les femmes-de-chambre, les domestiques de confiance qu'on destinera pour accompagner leurs maitres. Les peres & meres y trouveront aussi pour eux-mêmes des logemens, lorsque des inquiétudes particulieres les obligeront à ne pas perdre de vue leurs enfans.

On a conservé une salle commune pour les exercices & les récréations. on y tient tous les jeux qui peuvent amuser l'enfance & la jeunesse, ainsi que divers instrumens de musique. On a rassemblé quelques livres amusans & honnêtes; & l'on a eu soin de ne choisir parmi les livres d'instruction, que ceux qui ne causent pas d'ennui. On prend cette précaution afin que les Inoculés se maintiennent toujours dans la gaieté qui, dans toutes les circonstances de la vie, soutient la santé, & diminue le poids des maladies.

Le jardin est grand & spacieux; il est en partie potager, & en partie jardin de décoration. On y tient tous les instrumens du jardinage faciles à manier, afin que les jeunes gens puissent s'en amuser & prendre un exercice agréable.

On enverra tous les jours, par la petite Poste, aux parens un buletin de l'état actuel des Inoculés qu'ils auront placés.

Le Médecin qui se charge de l'inoculation des personnes qui lui seront confiées, recevra avec plaisir en consultation MM. les Médecins qui seront engagés par la famile à contribuer, par leurs conseils, à la cure des Inoculés, & à veiller aux soins qui leur sont nécessaires.

On commencera les premieres inoculations au mois de Mars prochain. Les personnes qui desireront se faire inoculer pour ce tems, auront la bonté de se faire inscrire auparavant chez M. *Lecamus*, Médecin, rue du Foin, quartier S. Jacques, près la Chambre Syndicale. On pourra encore se servir de la voie de la petite Poste, en mettant exactement son nom & son adresse. Les personnes de Province pourront descendre directement dans cette maison, en donnant par la poste avis de leur arrivée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

II.

Annonce d'une Machine singuliere.

» Les sieurs Claude Delan, Maréchal,

» natif de Cerny en Laonnois ; Michel » Desplanches, Menuisier, natif de Vailly, » & Felix Maillefert, Entrepreneur de bâ- » timens, natif de Bruyeres près Laon, » leur Associé, se proposent de soumettre » aux jugemens les plus respectables dans » le courant du mois de Février ou de » Mars 1771 une machine de l'invention » des deux premiers, exécutée par les sieurs » Pierre Alexandre, dit Fumey-Humbert, » & François - Isidor Jacquin, tous deux » Horlogers demeurans à Laon.

» Cette machine sera utile en mer, pro- » pre à faire tourner un moulin, à pomper, » à faire aller une horloge, à lever ou des- » cendre des fardeaux, &c. &c.

» Les Inventeurs assurent que *son mouve- » ment est perpétuel, sans le secours d'aucun » élément ni de ressort*, & qu'ils ont eu la » satisfaction de la voir aller sans discon- » tinuation ou augmentation de force.

» On va mettre la derniere main à tou- » tes les pieces qui la composent, pour » qu'elle soit plus en état d'être présentée.

Cette annonce à laquelle nous n'avons point de part, nous a été envoyée de Laon avec l'épigraphe *sæpè summa ingenia in occulto latent*. Plaut.

III.

LIVRES.

Histoire Générale des Voyages, enrichie de Cartes Géographiques, de Plans, de Perspectives, de Figures, d'Animaux, de Végétaux, &c. dix-neuf volumes in-4°. & soixante - seize volumes in-12, proposée à une diminution de près de moitié. Le tome XIX in-4°. qui paroît actuellement, & les tomes LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI in-12, terminent les Voyages de Mer. A Paris, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier Saint André.

Le dix-neuvième volume qu'on vient de mettre en vente comprend le Groënland, le Kamtchatka, les voyages des Russes sur les Mers Glaciale & Orientale, qui menent de l'Asie à l'Amérique ; ces voyages sont accompagnés de deux Dissertations sçavantes & critiques sur la Géographie & la Navigation de la Tartarie Orientale. Un extrait raisonné du voyage de M. l'Abbé Chape en Sibérie ; deux morceaux détaillés & lumineux sur la Laponie. Ce volume termine les voyages de Mer, & forme de ce grand corps d'ouvrage un Livre complet. Les voyages de Terre qui comprendront l'Egypte, l'Arabie, la Perse, &c. formeront deux volumes au plus, & le dernier de cette continuation sera délivré *gratis* aux Souscripteurs.

Le Libraire, possesseur aujourd'hui de tout le fonds de cet Ouvrage, ne l'ayant acquis que dans la vue de le proposer à une diminution de près de moitié, a fait réimprimer nombre de volumes in-12 qui manquoient pour former des corps complets, & par cette opération, il est en état de proposer cet Ouvrage à une diminuton considérable ; sçavoir, le corps complet, in-4°. dix-sept volumes à . . . 136 l.

Le grand papier 170

l'édition in-12 avec les mêmes Planches, Cartes & Figures que dans l'in-4°. en soixante-huit volumes . 102

Les volumes séparés in-4°. 8 liv. au lieu de 14 liv.

Les volumes séparés, grand papier, 12 l. au lieu de 18 liv.

Les volumes in-12, 1 l. 10 s. au lieu de 2 l. 10 s. prix auxquels ils ont été établis & vendus après la souscription fermée.

Ceux qui ont négligé de se completter, pourront profiter de cette diminution. On peut aussi acquérir les corps complets en une ou plusieurs fois, en commençant par les derniers volumes.

Les volumes de la continuation, c'est-à-dire, les tomes XVIII, XIX, in-4°. & les tomes LXIX à LXXVI, in-12, qui y répondent, resteront à l'ancien prix de la Souscription ; sçavoir, l'in-4°. 12 liv. & l'in-12 2 liv.

Autre Ouvrage proposé à une diminution considérable.

Collection Académique, composée des Mémoires de toutes les Académies de l'Europe, concernant l'Histoire Naturelle, la Physique, la Chimie, la Médecine, &c. 13 volumes in-4°.

Cet Ouvrage divisé en partie étrangere & partie Françoise, contient déja le dépouillement de deux cens volumes in-4°.

Quatre Hommes de Lettres sont occupés de la continuation. La rédaction de cha-

que Académie formera une ſuite complette.

Les dix premiers volumes ſeront du prix de 80 liv. au lieu de 120 liv., les volumes ſéparés 8 l. au lieu de 12 liv.

Les tomes XI, XII, XIII, qui viennent de paroitre, reſteront à l'ancien prix.

On diſtribue des Proſpectus détaillés concernant cet Ouvrage & l'objet de cette diminution.

Nota. *La diminution ſur ces deux Ouvrages n'aura lieu que juſqu'au premier Août* 1771.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 13 *Décembre* 1770; *ſçavoir, Baſetas Chittibouli de* 9 *aunes & demie ſur près de* 3 *quarts.*

A B F C de 20 liv. 5 ſ. à 20 liv. 7 ſ.
1 B F C de 21 liv. 5 ſ. à 21 liv. 8 ſ.
2 B F C de 22 l. à 22 l. 1 ſ.
3 B F C de 22 liv. 14 ſ. à 22 liv. 16 ſ.
4 B F C de 24 liv. 1 ſ. à 24 liv. 4 ſ.
1 B S C F à 31 liv. 10 ſ.
A 1 B L à 21 liv.
A 2 B L à 21 liv.
A 3 B L à 22 liv. 1 ſol.
Baſetas Moga de 7 aunes & demie ſur 3 quarts.
1 B M G à 15 liv. 12 ſ.
2 B M G à 16 liv.
3 B M G à 17 liv. 1 ſ.
Douſſoutis de 11 & demie à 12 aunes ſur 7 huit.
2 D S à 26 liv. 1 ſ.
3 D S à 25 liv. 19 ſ.
Sanas de Monepour de 11 aun. & demie à 12 aun. ſur 3 quarts & plus.
2 S M à 24 liv. 5 ſ.
3 idem à 25 liv. 19 ſ.
Dito idem de 9 aun. & demie à 10 aun. ſur 3 quarts.
4 S M de 23 liv. 14 ſ. à 24 liv. 3 ſ.
5 S M de 24 liv. 17 ſ. à 24 liv. 18 ſ.
6 S M de 24 liv. 5 ſ. à 24 liv. 18 ſ.
7 S M à 26 liv.
8 S M à 32 liv. 16 ſ.
9 S M à 37 liv. 3 ſ.
Dito Bouroum d'idem ſur idem.
2 S B R à 31 liv.
3 S B R à 39 liv. 3 ſ.
Hamans de Jougdia de 9 à 9 aun. & demie ſur 1 aun. 1 huit. à 1 ſix.
1 H I à 26 liv. 9 ſ.
2 H I de 28 liv. 1 ſ. à 29 liv. 1 ſ.
3 H I à 31 l. 3 ſ.
4 H I à 32 liv. 6 ſ.
Hamans de Jougdia de 9 à 9 aun. & demie ſur 1 aune 1 huit. à 1 ſix.
A 1 H I à 25 liv. 13 ſ.
A 2 H I de 26 liv. 2 ſ. à 26 liv. 12 ſ.
A 3 H I de 32 liv. 3 ſ. à 32 liv. 15 ſ.
Dito Hanrial d'idem ſur idem.
2 H F à 24 liv. 1 ſ.
3 H F de 25 liv. à 24 liv. 19 ſ.
4 H F de 25 liv. 11 ſ. à 25 liv. 13 ſ.
5 H F à 28 liv. 8 ſ.
6 H F à 30 liv. 11 ſ.
7 H F de 36 liv. à 36 liv. 6 ſ.
8 H F à 44 liv. 1 ſ.
Adatis Hanrial de 8 aun. ſur 11 douze.
1 A D H à 19 liv. 15 ſ.
2 A D H à 23 liv. 17 ſ.

Le 14.

Caſſes Bourom de 15 aun. ſur 3 quarts.
1 C B de 23 liv. 6 ſ. à 23 liv. 14 ſ.
2 C B de 25 liv. 13 ſ. à 25 liv. 14 ſ.
3 C B à 28 liv. 10 ſ.
Dito de 15 aun. ſur près de 3 quarts.
1 C B à 24 liv. 1 ſ.
2 idem de 26 liv. 14 ſ. à 26 liv. 17 ſ.
3 idem à 30 liv.
Dito idem de 15 aun. ſur 3 quarts.
A 1 C B de 23 liv. 10 ſ. à 23 liv. 12 ſ.
2 idem de 25 liv. 1 ſ. à 25 liv. 2 ſ.
3 idem de 27 liv. 6 ſ. à 27 liv. 7 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 2 Janvier 1771 au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 l. 10 ſ., 27 l. 10 ſ. à 32 liv. *le ſept. idem* au Port de la Grêve, 31 liv. Le ſeigle 18 liv. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, 15 liv. 5 ſ., 15 liv. 10 ſ. à 15 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Les Mercredi 2 Janvier 1771 & Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 10 & 11 Janvier 1771 de 39 à 40 l. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Faute à corriger dans la Gazette du 15 Décembre, N°. 100.

Pag. 956, col. 2, lig. 9, deux tiers plus mauvaise ; *lisez* un tiers plus mauvaise.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Janvier 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	5	marc.
Or fin à 32 k. . .			once.
31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	53	17 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			marc.
gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e à ½
Londres	31	½	
Hambourg	183 à 182	¾	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	¾	
Lyon, *Rois*, ...	7	8e p.	8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 7 Janv. 1771.		Du Mardi 8.	
Messieurs		*Messieurs*	
Creuzé, 6 d. mois.	Y.	Maigret, Hurel, Viellard,	L.
Massan,	L.	Marsollier, De Fremilly, Cochin, Filleul,	M.
Molliere,	M.	Defays,	P.
Alissant,	P.	Roberge, 6 d. mois.	V.
Dujean, Delamotte, Certain,	Z.	Chaponnel, Defrance, Gauchy,	Z.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1050 45 . .	1045 35 . . .	1030 25 27 ½ .
D°. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	240 45 . . .	245	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	66 67	67 68. . . .
Loterie Epoq. .	4e 385 5e 345 .	4e 390 92 5e 350 45	4e 390 5e 345 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	440	442 ½ 45 . . .	440 . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	62	62	. . . . .
4e. Loterie R. .	60	60	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Alsace. . . .	63 62	62	. . . . .
Colonies . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	62	62 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 19 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE HAMBOURG, *le 31 Décembre.*

LES vents & les pluies ont causé, pendant le courant de ce mois, beaucoup de dommage dans le Nord, tant par mer que par terre. Le froid a commencé à se faire sentir avec assez de violence.

On mande de Copenhague que Sa Majesté Danoise se dispose à décharger le Trésor Royal de quantité de pensions dont les titres ne sont pas assez respectables pour qu'elles soient continuées à la charge des Peuples, ou qui excédent aujourd'hui les bornes d'une juste récompense, de maniere que leur suppression devient un acte d'équité. La bienfaisance du Souverain paroît principalement occupée des pauvres, des infirmes, des filles égarées, des orphelins, des enfans nouveaux-nés qui semblent voués au malheur. Mais en ouvrant des asyles, & en offrant des ressources à la misere, sa sagesse embrasse en même tems les moyens de dissiper les causes qui la produisent & la reproduisent sans cesse. Tels sont l'économie & la sage distribution des dépenses publiques, l'encouragement de l'Agriculture & du Commerce, & différentes institutions tendantes à accélérer & à accroître la multiplication & la circulation des subsistances. On a envoyé de nouveaux Missionnaires à Tranquebar, dans les Indes Orientales, établissement que les Missions ont tant contribué à maintenir & à rendre florissant.

ITALIE.

DE GENES, *le 3 Janvier.*

Les Corses paroissent très-impatiens de jouir des biens que le Gouvernement François leur promet & leur prépare. Ils voient avec une satisfaction infinie de grandes routes s'ouvrir dans les différens cantons de l'Isle, des Ecoles publiques commencer à dissiper la barbarie qui perpétuoit leurs divisions & leurs maux, les loix leur procurer une liberté que la licence ne leur laissa pas même connoître lorsqu'ils ne cessoient de la réclamer; les projets & les entreprises de culture donner à leur pays une nouvelle face & à eux-mêmes une nouvelle existence, les Arts mettre en valeur leurs productions, & le Commerce y ajouter un nouveau prix, en leur procurant par l'échange la jouissance des productions étrangeres. Quoiqu'il sorte encore de l'Isle quelques familles, la Nation sent néanmoins très-vivement le prix de tous ces avantages & du Gouvernement qui les leur fait gouter.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE PIERREBUFFIERE, *le 1 Janvier.*

Le tems paroît tourner au beau & nous

promettre que nous pourrons enſemencer la partie de nos terres dans leſquelles les pluies continuelles ne nous avoient pas permis de ſemer. Cependant la ſaiſon eſt ſi dérangée, ce dérangement eſt ſi général en Europe, & cette Province éprouve particuliérement, depuis pluſieurs années, tant de malheurs, que nous n'oſons nous en rapporter à ces apparences. Les beſoins ſont trop grands dans le Limouſin, pour qu'on n'y profite pas avec empreſſement, autant que les facultés du Cultivateur le lui permettront, des circonſtances favorables qui pourront ſe préſenter. La ſollicitude de l'Adminiſtration & la charité des Propriétaires continuent d'être toujours dans un exercice continuel de ſoins & de bienfaiſance.

De Chalons-sur-Saône, *le 5 Janvier.*

On s'étoit flatté, quoique les ſaiſons n'euſſent pas été favorables à la vigne, que ſi l'on avoit à ſe plaindre de la petite quantité de la récolte, on auroit du moins à ſe louer de la qualité du vin. Cependant quelques Particuliers, à ce qu'on aſſure, ont cru s'appercevoir que leurs eſpérances à cet égard pourroient être trompées. Il eſt vrai que cette obſervation ne regarde encore que quelques caves, & qu'il eſt très-poſſible que ce changement provienne de quelques cauſes particulieres plutôt que de la nature du vin. Ces circonſtances invitent à prendre toutes les précautions poſſibles, pour en conſerver la qualité.

De Tours, *le 7 Janvier.*

Les grains continuent à ſe ſoutenir à des prix qu'on ne pourroit appeller abſolument chers, & qui ne le ſont pas effectivement en eux-mêmes, mais que la ſituation des Peuples, après des tems ſi mauvais, fait trouver tels. Il eſt certain que quand on compenſe les prix actuels non-ſeulement de cette Province, mais encore des autres Provinces du Royaume, avec les années de cherté réelle de ce ſiecle & des ſiecles antérieurs, il ſembleroit que l'on ſeroit en droit de conclure que le Peuple devroit encore avoir aſſez de facilité à ſubſiſter. Mais il eſt important d'obſerver que, depuis quelques années, le vin, par exemple, a manqué dans la plûpart des pays de vignobles; & qu'ainſi la faculté d'acheter du pain y a auſſi manqué dans le tems que, faute de cette premiere nourriture, on étoit obligé de conſommer une plus grande quantité de pain. Il en a été de même des fruits dans quelques cantons, & de pluſieurs autres récoltes.

Le froment roule ici depuis quelque tems de 23 à 26 livres & quelques ſous; le paſſe-méteil de 22 à 23 liv. quelques ſous; le méteil autour de 21 liv. la meſure réduite au ſeptier de Paris. Les différentes ſortes de pain ſe vendent depuis 2 ſ. 2 den. juſqu'à 3 ſ. 2 den. la livre.

D'Agen, *le 9 Janvier.*

Les prix des principales denrées ne varient preſque pas. Dans la derniere quinzaine de Décembre, le froment a été à 28 l. 19 ſ. la meſure réduite au ſeptier de Paris; le méteil, à 23 liv. 19 ſ. 4 den., le ſeigle à 21 liv. 7 den., l'avoine, à 13 liv. 12 ſ. 6 den. Le bœuf s'eſt vendu 5 ſ. 2 d. ½ la livre. Le quintal de foin eſt à 3 l. 10 ſ. & la paille à 2 liv.

D'Avignon, *le 9 Janvier.*

Les Provinces ſeptentrionales ont tiré une ſi grande quantité de vin de celles du midi, qu'il eſt monté ici à un prix exceſſif: la pinte qui ſe vendoit ordinairement 2 ſous, & qui s'eſt vendue beaucoup moins encore l'année derniere, a doublé & même triplé de prix, quoique la récolte en ait été aſſez bonne. Les oliviers ne ſe ſont pas relevés de ce qu'ils ont ſouffert par la rigueur des hyvers: auſſi l'huile eſt-elle & rare & chere. L'excellente huile de Villeneuve revient à environ vingt ſous la livre, poids de marc. Marſeille en a beaucoup tiré d'Italie; mais dans ce pays-là même, on commence à ſe plaindre preſque partout de la rareté & de la cherté, de maniere que ce commerce, ſelon toutes les apparences, n'offrira pas les mêmes reſſources. Preſque toutes les denrées ſont proportionnellement augmentées. Les marchandiſes participent auſſi à cet accroiſſemet de prix. Le papier, par exemple, dont il y a pluſieurs moulins dans les environs, eſt renchéri d'environ un tiers, ainſi du reſte.

De Lille, *le 11 Janvier.*

Les maladies épizootiques ravagent preſque toutes les Provinces; & pour en arrêter

les progrès, on en vient aux extrêmités les plus dures. Les tems pluvieux nous en font redouter la continuation. On s'en plaint également dans diverses Provinces de l'Empire. Ces pertes sont d'autant plus grandes qu'elles influent sur tous les genres de culture, & qu'elles s'étendent sur les consommations les plus essentielles. Les Observateurs qui recherchent les causes de la cherté des grains, ne paroissent pas avoir fait attention à ce genre de malheurs dont plusieurs Provinces de France & la plûpart des Etats de l'Europe sont affligés depuis plusieurs années. Cependant il est bien sensible qu'ils ôtent au labourage ses principaux agens, ses fumiers, & autres ressources; & cette diminution forcée de culture en entraine nécessairement une dans la récolte. Il en résulte également de la cherté dans la viande; ce qui mettant beaucoup de monde hors de portée de s'en nourrir, augmente considérablement la consommation du pain sur lequel les Pauvres sont forcés de se rejetter. Il est rare que l'on calcule les contre-coups; & toutefois c'est souvent ce qu'il y a de plus funeste. Faute d'embrasser dans ses observations tous les événemens qui ont du rapport les uns aux autres, on se trompe sur les causes de tel événement particulier, & cette erreur est capable de mettre le comble à nos maux.

DE PARIS, *le 16 Janvier.*

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 de ce mois; le gros Lot de 30000 liv. est échu au n°. 975171; & le 2e. de 8000 l. est échu au n°. 970410.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Copie d'une Lettre d'un Voyageur François. De Hambourg le 10 Décembre 1770. Sur l'art de fumer la viande & le poisson.

L'art de fumer s'applique non-seulement à la chair de bœuf, mais encore à celle de plusieurs poissons. Le saumon fumé est encore plus précieux aux gourmands qu'aux Navigateurs. On suspend, sans autre préparation, les viandes destinées à être fumées dans le haut d'un appartement divisé par une espece d'entre-sol dont le toit, ainsi que le plancher, est percé à jour de maniere que la fumée circule & se joue sans être emprisonnée: quelquefois on accélere l'opération en saupoudrant clandestinement les viandes de salpêtre, mais on ne s'en vente pas. Voilà la disposition des appartemens destinés spécialement à la fumaison. Dans plusieurs ménages où on fume également des viandes, on imite cette disposition selon que le local des appartemens s'y prête plus ou moins: l'ampleur des cheminées favorise beaucoup cette opération.

On n'employe pas toute sorte de bois indifféremment pour les bonnes fumaisons; on se sert principalement de la sciure de chêne; on en en forme des lits, on y met le feu, &c. Cette fumée lente, dont on cherche encore à retarder l'évaporation, pénétre les viandes qu'on soumet à son action. Vous, Monsieur, qui êtes exercé à saisir les rapports des objets les plus éloignés, vous ne vous étonnerez point de voir employer dans l'art des fumaisons les matériaux les plus essentiels du tan. Les mêmes sels que renferment l'écorce & la sçiure de chêne, apppliqués ou développés différemment, peuvent également préserver de la corruption & les peaux & la viande; dans l'art du tan, il faut conserver au tissu de la peau sa souplesse & son impénétrabilité, en éloignant tous les principes qui favoriseroient ou occasionneroient la putréfaction; dans l'art des fumaisons, ce sont les sucs gélatineux des viandes qu'il faut préserver, qu'il ne s'agit peut-être que d'emprisonner en les défendant de l'action de l'air par le racornissement de l'extérieur de la viande.

Je ne doute point, Monsieur, que quelques expériences guidées par des vues meilleures que celles que je soumets à vos réflexions, ne puissent bien-tôt conduire cet art chez nous à la même perfection à laquelle il est parvenu dans le voisinage de la mer du Nord; mais ce n'est guères que sur nos côtes qu'il pourroit faire quelques progrès.

II.

Lettre de M. R. Docteur en Médecine, aux Auteurs de la Gazette, à Metz le 16 Décembre; sur les maladies des bestiaux à cornes.

Messieurs, la maladie épizootique décrite

dans votre Gazette du 11 Décembre, eſt l'eſpece la plus commune parmi les bêtes à cornes. J'ai recueilli un grand nombre d'hiſtoires d'épidémies parmi ces animaux; collection que j'avois deſtinée à une hiſtoire générale des maladies de ce genre, éparſes chez les Hiſtoriens & les Poëtes anciens & modernes; je vois par-tout perte d'appétit, triſteſſe, larmoyement, diminution & ceſſation de lait dans les vaches; enfin cours de ventre dont les déjections étoient ſanguinolentes ou mêlées.

La méthode curative jointe dans votre Gazette à l'expoſé des ſymptômes, répond parfaitement à l'indication & aux lumieres tirées de l'ouverture des cadavres. Je ferai ſeulement remarquer que le ſoufre ſeul paroît conſtituer la vertu des médicamens internes qui ont réuſſi dans cette maladie.

J'ai ſous la main un avis donné en 1745 ſur la maladie qui regnoit alors dans la Généralité de Caen ſur les bêtes à cornes. On y preſcrit comme ſouverain le remede ſuivant.

Prenez du ſoufre en bâton que vous ferez bouillir dix-huit fois dans de l'eau en obſervant de jetter l'eau après chaque bouillon. Faites ſécher enſuite les bâtons de ſoufre juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſe réduire en poudre très-fine; donnez une demi-once de cette poudre matin & ſoir dans du ſon ou de l'avoine. Ce remede ne doit que ſeconder les ſaignées tant au col que ſous la langue.

De plus, on recommande de faire boire à la bête malade le plus de petit lait qu'il ſera poſſible.

On aſſuroit dans cet avis public que depuis que l'on avoit adopté cette méthode dans la Baronnie de Febry & les environs, il n'étoit mort que deux animaux.

Je ſuis, &c.

III.

Piece ſinguliere d'Horlogerie.

Le ſieur Arnold, Horloger de Londres, qui vient de préſenter à Sa Majeſté une petite montre à répétition dans une bague, en avoit fait, pour le Roi, il y a quelques années, une pareille qu'on lui a renvoyée pour la nettoyer. Cet habile Artiſte ayant trouvé que le cylindre étoit uſé, en a fait un d'un rubis oriental, & ſi parfait qu'il excite généralement l'admiration des connoiſſeurs. Le diametre de ce cylindre eſt de la cinquante-quatrième partie d'un pouce, ſa longueur de la quarante-ſeptième partie d'un pouce, & ſon poids eſt au-deſſous de la 200e. partie d'un grain.

IV.

Avis ſur l'enflûre des Beſtiaux.

On lit dans le Journal de Faulkner l'avis ſuivant, pour empêcher les vaches d'enfler en mangeant du treffle.

» Quand vous ſemez un terrein en treffle, mêlez une livre de perſil grainé avec » trois livres de treffle grainé.

» *Précaution.* Ne faites jamais paître vos » vaches dans un champ de treffle, par un » tems pluvieux.

Dans un canton de la Touraine, près de Chinon, où les vaches ſont ſujettes à enfler, à cauſe d'un certain treffle qu'elles mangent dans un pâturage ſubmergé, pendant une partie de l'année, les Payſans emploient, à ce qu'on aſſure, avec ſuccès un remede fort ſimple, qui conſiſte à jetter quelques ſeaux d'eau ſur le corps de la bête enflée. Ils ne ſont, ajoute-t-on, nullement effrayés de cette maladie dont ils parvenoient autrefois rarement à guérir leurs beſtiaux par les ſaignées, la ponction, &c.

V.

DEMANDE.

Un Propriétaire de la Paroiſſe de Mézieu, à deux lieues de Lyon, qui deſireroit améliorer, dans ſes terres, l'eſpece des bêtes à laine, demande comment il pourroit ſe procurer douze ou quinze brebis, d'un an ou deux, de l'eſpece la plus belle, la plus productive en laine, & en même tems la plus robuſte, pour qu'elle puiſſe ſe naturaliſer dans une plaine médiocrement bonne. Eu égard à la petite quantité qu'il deſire, il voudroit que les frais de tranſport ne fuſſent pas très-conſidérables. Les plus belles brebis du lieu valent, par exemple, quatre à cinq livres, & les plus beaux moutons huit ou dix. Les brebis rendent au courant deux livres de laine; les moutons qua-

tre. Si les plus belles eſpeces rendent le triple ou le quadruple, il ſuivra les mêmes proportions dans le prix de l'achat, & il payera les brebis douze, dix-huit livres, ainſi du reſte. Comme il ne ſouhaite qu'un ſeul bélier de cette eſpece, il ne ſera pas difficile ſur le prix.

Les perſonnes qui ſeroient en état de donner là-deſſus des éclairciſſemens, doivent s'y prêter d'autant plus volontiers que ce Propriétaire partage généreuſement avec tout ce qui l'environne les avantages qu'il peut ſe procurer; & que ſes ſoins & ſes bienfaits ont relevé l'Agriculture dans ſon canton.

V I.

Naissances, Mariages, Morts.

Réſultat du Bill général de la Mortalité à Londres, depuis le 12 Décembre 1769 juſqu'au 11 Décembre 1770.

Baptiſés.

Garçons	8761.
Filles	8348.
Total.	17109.

Morts.

Hommes	11210.
Femmes	11224.
Total.	22434.

Au-deſſous de deux ans	7994.
Entre deux & cinq	2127.
Entre cinq & dix	916.
Entre dix & vingt	875.
Entre vingt & trente	1789.
Entre trente & quarante	2178.
Entre quarante & cinquante	1992.
Entre cinquante & ſoixante	1603.
Entre ſoixante & ſoixante-dix	1468.
Entre ſoixante-dix & quatre-vingt	1026.
Entre quatre-vingt & 90	597.
Entre quatre-vingt-dix & cent	56.
A cent deux ans	1.
A cent trois	1.
A cent ſept	1.
Morts au-delà des naiſſances	587.

Divers genres de maladies dont ſont morts tous ces Habitans de Londres.

Avortemens & morts-nés	715.
Vieilleſſe	1239.
Fievre aiguë	8.
Apoplexie & mort ſubite	225.
Aſthme & phtyſie	427.
Epuiſement	9.
Hémorragie	9.
Flux de ſang	1.
Ruptures & Hernies	11.
Cancer	44.
Ulcéres cancéreux	4.
Petite-vérole volante	2.
Suite de couche	270.
Coliques, tranchées & retreciſſement de boyaux	64.
Jauniſſe	162.
Abcès & apoſthumes	9.
Inflammation	70.
Galle	1.
Lépre	1.
Léthargie	7.
Enflûre extraordinaire du foie	2.
Folie	88.
Rougeole	235.
Fauſſe couche	5.
Gangrene	187.
Paralyſie	68.
Pleuréſie	18.
Eſquinancie	6.
Ebullition de ſang	2.
Froid	3.
Conſumption	4594.
Convulſions	6144.
Toux & coqueluche	218.
Diabetes ou flux d'urine	4.
Hydropiſie	839.
Ecrouelles	6.
Fiévres de toutes eſpeces	3214.
Fiſtule	8.
Flux ou diarrhée	15.
Maladies vénériennes	51.
Goutte	63.
Gravelle	24.
Chagrin	5.
Maux de tête ou migraines	2.
Ecartement de la ſuture du crâne	39.
Rhumatiſme	7.
Nodoſités dans les enfans	4.
Obſtruction dans les poumons	2.
Scorbut	4.
Petite-vérole	1986.
Ulceres	13.
Maux de gorge	26.
Feu de Saint Antoine	3.
Obſtructions dans l'eſtomac	22.

Indigeſtion	2.
Enflûre dans tout le corps	2.
Maux de dents des enfans	792.
Deſſéchement dans la gorge	68.
Tympanite ou enflûre du bas-ventre	2.
Vomiſſement	7.
Vers	6.

Morts de divers accidens.

Brûlés	10.
Noyés	102.
Morts de la ſuite de leur yvreſſe	3.
Exécutés	26.
Trouvés morts	5.
Tués par des chûtes	78.
Suicides	32.
Aſſaſſinés	8.
Etouffés	6.

A Amſterdam.

Il y a eu, dans le cours de 1770, 3434 baptêmes, 1032 mariages proclamés à la Maiſon-de-Ville, & 1460 dans les Egliſes réformées. Le nombre des morts a été de 7402; il avoit été l'année précédente de 8119.

A Paris.

Il y a eu, pendant l'année 1770, 19549 baptêmes dont 10000 de garçons & 9549 de filles. Nombre des enfans-trouvés, 3531 garçons, 3387 filles, total 6918. Mariages, 4775. Morts, 9922 mâles, 8797 de l'autre ſexe, total 18719. Excédent des naiſſances, 830. En 1769, 19445 baptêmes, 4860 mariages, 18427 morts, 6426 enfans-trouvés. Plus de mariages, moins de naiſſances, moins d'enfans-trouvés, moins de morts qu'en 1770.

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel le 21 Décembre.

Le navire du Capitaine Claas Unſe, venant de Bordeaux.

Le 23.

Le navire du Capitaine Jean C. Johannétz, venant de Bordeaux.

Le 25.

Le navire du Capitaine Barend Jelles, venant de Bordeaux.

Le navire du Capitaine Claas Boeſe, venant de Rouen.

Le 31.

Le navire du Capitaine Jean Lieve, venant de l'Orient.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 25 Décembre.

Le navire du Capitaine du Héere F. Pulken, allant à Breſt.

Le Capitaine Geert Hendricks Slaper, deſtiné pour Saint-Malo, eſt rentré au Texel ayant perdu deux ancres avec leurs cables.

Le Capitaine Albert Teunis, deſtiné pour Rouen, eſt auſſi rentré au Texel.

Le navire du Capitaine Jelle Pieters, allant en France.

Pendant le cours de l'année 1770, il eſt entré dans le Texel 579 vaiſſeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Gravesend le 28 Décembre.

Le Beſſey, Capitaine Fairweather, venant de Rouen.

Le Boulogne, Capitaine Meritton, venant de Boulogne.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend le 29 Décembre.

Le Joſeph & Marie, Capitaine Maſſey, allant à Caën.

De Plymouth le 25 Décembre.

Le Emgheten, Capitaine Montenk, allant à Marſeille.

De Cork le 16 Décembre.

Le Friendship, Capitaine Stofler, allant à Bordeaux.

Le 22.

La Catherine, Capitaine Oleſſon, allant à Bordeaux.

Naufrages.

Le Hope & Speedwell, Capitaine Parker de Dublin, deſtiné pour Bordeaux, a échoué à Aberbork près de Fishnard. La cargaiſon & l'équipage ſont ſauvés; mais on croit le vaiſſeau perdu.

Le Pere de Famille, parti de Saint Domingue pour Bordeaux, a péri à la mer. L'équipage, qui conſiſtoit en 18 hommes, a été recueilli par la Floride, Capitaine Fell, venant de S. Auguſtin & tranſporté à Liverpool.

Port d'Oſtende.

Il eſt entré dans ce Port, pendant le cours de l'année derniere, environ 406 bâtimens marchands; le même nombre à peu près que l'année précédente.

Les premiers jours du courant, le navire François *le Télémaque*, commandé par le ſieur Philippe Margollé Sanier, étoit en charge dans ce Port, pour Bilbao.

Depuis quelque tems, la violence des vents empêche qu'il n'y arrive des navires.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 2 Janvier 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	134 ½
Annuités conſol. à 3 p ⁰⁄₀	78 ½
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	77 ⅛
Ann. de 1756 à 3 ½ p. ⁰⁄₀ .	
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	87 ¼
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	76 ⅛
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	185 ¾
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	74 ¼
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	24 ⅝
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. } 1745, 46, 57 1761 & 62. } .... } *années.*	
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Eſcomp.* . . .	2 ⅜

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; ſçavoir, Caſſes Bourom Coquemarie de 15 & demie à 16 aun. ſur 1 aune 1 huit à 1 ſix.

5 C C de 50 livres à 52 liv.
6 idem de 53 livres 10 ſols à 54 livres.
7 idem de 57 liv. à 58 liv. 10 ſ.
8 idem à 75 liv. 2 ſ.
Dito d'idem ſur idem à liſiere d'or.
6 C C à 55 liv. 1 ſ.
7 C C à 69 liv. 13 ſ.
8 idem à 80 liv. 11 ſ.
Dito Coligant de 15 & demie à ſeize aunes ſur 11 douze à 15 ſeize à liſieres d'or.
4 C F C de 38 liv. à 39 liv. 13 ſ.
5 idem de 50 liv. à 50 liv. 14 ſ.
6 idem à 60 liv.
Dito Hanrial d'idem ſur idem à liſiere d'or.
A C H à 67 liv. 3 ſ.
B C H à 75 liv. 7 ſ.
Dito Bouſſena d'idem ſur 5 ſix à liſiere d'or.
A C B S à 60 liv.
B C B S à 66 liv. 16 ſ.
Dito Neudia d'idem ſur 5 ſix à 7 huit à liſiere d'or.
A C N D à 144 liv.
Dito idem d'idem ſur 7 huit à 11 douze, à liſiere d'or.
1 C N D à 165 liv. 10 ſ.
2 C N D à 180 liv. 5 ſ.

Le 18.

Mouchoirs de Bengale de 15 à la piece ſur 7 douze.
1 M P O G C à 9 liv. 3 ſ.
2 idem de 9 liv. 16 ſ. à 9 liv. 17 ſ.
3 idem de 9 liv. 19 ſ. à 10 liv.
Dito ſorte Angloiſe d'idem ſur idem.
3 M P O G C à 11 liv. 8 ſ.
Dito fins d'idem ſur idem.
4 idem de 11 liv. 10 ſ. à 11 liv. 16 ſ.
5 idem de 11 liv. 14 ſ. à 11 liv. 17 ſ.
6 idem à 11 liv. 19 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 9 Janvier 1771 au Samedi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſ., 27 à 31 liv. 10 ſ. *le ſept. idem* au Port de la Grêve, de 30 liv. 10 ſ. à 32 liv. Le ſeigle, 17 l. 15 ſ., 18 l. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, 15, 15 liv. 5 ſ. à 15 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 9 Janvier 1771 & Samedi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 16 & 17 Janvier 1771 de 40 à 43 livres; *idem* nouveau de 40 à 41; le cent de paille vieille, 25 à 26 l.; *idem* nouvelle .....; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *idem* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 22 à 23; *idem* nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Janvier 1771.*

		H	S	
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	12	6	
Piastres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 16 Janvier 1771.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$		
Londres	31	5	8e
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	94 $\frac{3}{4}$		
Lyon, *Rois*, ...	$\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1045 50 55 60 65	1065	1055 52 $\frac{1}{2}$ 60 .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	639 . . . .
Emprunt Oct. .	245	245	243 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	55 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	67 66	65	65 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 383 . . .	4e 385 . . .	5e 345 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	442 $\frac{1}{2}$ 45 . . .	450	450 45 . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	63	62	. . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Colonies. . .	60	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	60	62 . . . . .
Canada. . .	71	. . . . .	70 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Samedi 12 Janvier.		Du Lundi 14.		Du Mardi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Gossey, six derniers mois.	A.	Creuzé, 6 d. mois.	A.	Marsollier,	A.
Clouet,		Bonnet,		Defrance,	
Delarue,	J.	Gendon,	M.	Chaponnel,	
Maupassant,	L.	Masson,		Viellard,	L.
Hebert,	M.	Thevenin,		Hurel,	
Raynal,		Molliere,	N.	Filleul,	M.
Pigis,		Delamotte,	P.	Cochin,	
Baillot,		Domillier,	Z.	Defays, 6 d. mois.	Q.
Penchain,		.....		.....	
Bardin,		.....		.....	
Lenoir,		.....		.....	
Delarue fils,		.....		.....	
Caron,	P.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 22 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Décembre.*

PEndant que le Commerce intérieur de ce Royaume est dans l'état de langueur le plus déplorable, quelques Particuliers ont entrepris de persuader à la Nation qu'une Compagnie du Levant par eux projettée, laquelle exporteroit quelques barres de fer, & importeroit une grande quantité de marchandises superflues, au profit des Intéressés & aux dépens des Peuples, seroit très-salutaire & très-profitable pour le Royaume. Ils voudroient qu'au privilege de ce commerce qu'ils demandent pour vingt ans, à l'exclusion des Marchands particuliers qui n'ont pas moins de droit qu'eux de le faire, & qu'ils n'ont qu'à faire eux-même sans privilége, s'ils trouvent ce commerce bon, il fût ajouté une exemption de tous droits de sortie pour deux mille schipponds de fer, & de tous droits d'entrée pour quatre-vingt mille livres de marchandises du Levant; immunité dont les commerces les plus utiles ne jouissent pas, & qui les mettroit au-dessous d'un commerce de superfluités. On comprend bien comment cet établissement pourroit être lucratif pour les Auteurs qui, chargés d'une direction considérable, en retireroient, à juste titre, des émolumens; on sent bien aussi que les Associés courroient les risques de gagner sur la Nation, comme aussi de perdre leurs avances. Mais il est évident que les fonds seroient formés en partie aux dépens des commerces nécessaires ou utiles déja subsistans & déclinans, au grand regret & au grand désavantage de la Nation. Enfin l'octroi du privilege de ce commerce seroit diamétralement contraire à nos Loix somptuaires; & si dans leur contradiction & leur choc, il parvenoit à les détruire, ce ne seroit qu'en substituant un mal à un autre.

Par l'accident qui a fait sauter le magasin à poudre de Stralsund, il a péri environ 75 personnes; 76 maisons ou boutiques ont été ruinées; il y a eu 177 édifices endommagés. L'on travaille avec activité à réparer ces malheurs. Le Magistrat & les gens charitables ayant provisionnellement pourvu au soulagemeut de ceux qui ont souffert, la Régence concourt généreusement à les rétablir dans leur premier état.

Le froid est très-vif dans tous ces pays du Nord. On y passe la plûpart des rivieres sur la glace.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Janvier.*

On mande de la Nouvelle-Yorck que le Capitaine Reeves avoit écrit de Quebec que le 19 Octobre, il y avoit eu, dans ces mers, une des plus violentes tempêtes qu'on eût jamais vues, qu'elle avoit duré

ſix heures, & que ſi elle eût continué davantage, tous les vaiſſeaux qui étoient dans le Port auroient infailliblement péri. Pluſieurs ſurent endommagés. Deux navires François firent naufrage à deux lieues de Quebec, & l'on ne put en ſauver ni la cargaiſon ni l'équipage.

Nous apprenons de la Caroline Méridionale que les Négres des établiſſemens reculés de cette Colonie avoient formé le complot de maſſacrer tous les Blancs; que des Chirakis du voiſinage devoient leur fournir des armes & ſe joindre à eux pour exécuter cet affreux deſſein; mais qu'un de ces Eſclaves touché des marques d'amitié qu'il reçut de ſon Maître la veille de l'exécution, le découvrit; & que l'on ſe ſaiſit des principaux Chefs, ce qui mit en fuite le reſte des complices. Telle eſt l'hiſtoire ordinaire de l'eſclavage.

Parmi les actes de juſtice & de charité, occaſionnés par les ravages des dernieres inondations, on diſtingue les ſecours que le Duc de Bedfort a prêté à ſes Fermiers, en leur avançant, ſans intérêt, de groſſes ſommes, après leur avoir entiérement remis une année de leur fermage, &c. & diſtribuant aux Pauvres de ſes terres des habits, des ſubſiſtances, & juſqu'à quatre cens livres de bœuf deux fois par ſemaine.

PROVINCES-UNIES.

L. H. P. ont tâché de concilier par un Réglement le privilege que la Province de Zélande réclamoit, pour le commerce des Colonies d'Iſquebo & Demerrary, avec les droits de la liberté qu'invoquoient les autres Sujets de la République. Tous les Habitans des Provinces-Unies pourront armer pour cette contrée ſous paſſeport; mais ce ne ſera qu'après qu'il aura été équippé en Zélande ſeize vaiſſeaux, & que ces vaiſſeaux ſeront prêts à mettre à la voile. Tous les Sujets pourront s'intéreſſer dans les vaiſſeaux de Zélande, & même completter le nombre des ſeize navires privilégiés, ſi la Zélande ne peut les fournir; mais à condition qu'ils ne prendront leur chargement & leurs vivres, & qu'ils n'importeront & ne débarqueront leurs marchandiſes de retour, que dans cette Province. La réflexion ſur ces couditions onéreuſes fait bientôt ſentir que les reſtrictions détruiſent la liberté.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 7 Janvier.*

Nous avons eu trois jours de beau tems, & l'on ſe diſpoſoit à profiter de cette heureuſe circonſtance pour reprendre les ſemailles: mais les pluies ont recommencé, & les terres ſont abreuvées au point que l'on n'eſpere pas pouvoir enſemencer les lieux bas, tels que le marais de Médoc qui eſt couvert de ſix pieds d'eau, & qui produit ordinairement une grande abondance de grains & de légumes d'une excellente qualité. A meſure que les denrées renchériſſent, le prix de la main-d'œuvre augmente, tant pour les travaux de la culture que pour les ouvrages d'induſtrie les plus communs.

Les marchandiſes de l'Amérique ſe ſoutiennent au même prix, quoiqu'il ſoit arrivé dans le courant du mois dernier pluſieurs bâtimens venans de S. Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe, chargés principalement de ſucre, de café & d'indigo.

Un Particulier qui, par plus de trente années d'expériences en différens climats & juſques dans les pays lointains, ſe flatte d'avoir acquis pluſieurs ſecrets très-utiles, tant pour améliorer les terres & les récoltes, que pour détruire les inſectes & les taupes avec des végétaux, a offert ici ſes ſervices au Public. Il ſe propoſe auſſi pour la conduite de Manufactures de mouchoirs, de ſiamoiſes, de ſoieries tramées de coton, &c. dans des lieux où les eaux ſeroient propres pour les teintures qu'il eſt en état de porter juſqu'à la perfection. Son adreſſe eſt au *ſieur Deverre chez le ſieur Meilleur, rue de la Grande-Taupe, Fauxbourg Saint-Seurin à Bordeaux.*

DE TOULOUSE, *le 9 Janvier.*

Les denrées ne ſont pas rares dans ce pays; elles n'y ſont même que trop abondantes. Les grains & les vins y tombent à vil prix, faute de circulation. Point de débit, point d'argent, enſorte que nous ſommes, au milieu de l'abondance, dans une eſpece de miſere.

DE LA ROCHELLE, *le 9 Janvier.*

Les pluies abondantes & continuelles ont rallenti les ouvrages de notre Port. Dès le commencement de la mauvaise saison, on avoit suspendu les travaux extérieurs; mais on n'a point cessé de travailler au curement du havre; on en a déja tiré une grande quantité de vase, par le moyen de douze grands bateaux, construits exprès pour cette opération.

Depuis le 7 Décembre jusqu'au 5 Janvier, il est sorti de ce Port trois navires chargés de marchandises de l'Amérique. Il est entré sept navires venant du grand Banc de Terre-Neuve & de Miquelon, avec des morues vertes & séches, têtes, langues, huile, &c. de poisson; harengs, pelleteries diverses; un de l'Amérique, chargé de café, coton & sucre; deux Anglois, avec du charbon de terre & du beurre; 11 de différens Ports, avec des fruits, huiles, sardines, vin, salpêtre, draperies, toiles de voile, boulets, charbon de terre, &c. Le navire le *Robuste* partira pour le Cap & le Port-au-Prince vers la fin de ce mois. S'adresser à N. Suidre, Armateur.

Des Citoyens, zélés pour le bien public, s'efforcent d'engager les Propriétaires aisés à se réunir pour envoyer & entretenir à une Ecole Vétérinaire, un Sujet de bonne volonté & de capacité requise. Quoique jusqu'à présent, la Province ait eu le bonheur d'être préservée des maladies épizootiques qui ont fait de si grands ravages ailleurs, on sent combien les autres maux auxquels les bestiaux sont sujets exigent une théorie éclairée de la part de ceux qui les traitent; & de quelle importance il seroit de suivre ici l'exemple que tant d'autres Provinces & même d'Etats étrangers nous donnent tous les jours.

D'ORLÉANS, *le 13 Janvier.*

En vertu de Lettres-Patentes enregistrées au Parlement & au Bailliage de cette Ville, il a été établi au Bourg de Chevilly, ci-devant Langenerie, deux Foires par an, & un Marché public, le Jeudi de chaque semaine, pour la vente des grains, légumes, fruits, & toutes sortes de denrées. Les deux Foires se tiendront, à commencer de cette année, les 19 Juillet & 28 Octobre. L'ouverture du premier Marché se fera le Jeudi 31 du courant.

Les grains sont toujours à peu près au même prix.

DE DUNKERQUE, *le 14 Janvier.*

Nous apprenons d'Ostende que le bâtiment Suédois, l'*Emmanuel*, venant de Portugal pour cette Ville, avec un chargement de fruits & de sel, a été mis en piece sur la côte de la Flandre Autrichienne; & que tout le sel est perdu. On mande du même Port que les bateaux qui en étoient sortis en différens tems, pour aller chercher des huitres en Angleterre, ont été obligés d'y rentrer sans avoir pu parvenir à leur destination. Notre navigation a été de même traversée & interrompue.

DE PARIS, *le 18 Janvier.*

Le Roi vient de supprimer le Bureau d'Administration de l'Inde, qui avoit été établi sous le ministere de M. le Duc de Praslin, & qui étoit composé de MM. de Bruny, de Clonard & la Rochette. Le travail de ce Bureau a été réuni à celui dont sont déja chargés MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes, sous les ordres de M. le Contrôleur Général.

Le Parlement enregistra, Mercredi, des Lettres-Patentes portant réglement sur le commerce des grains.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

Nouvelle maniere de prévenir les endommagemens du grain par le moyen de l'eau bouillante; par M. Inthiéry.

Ayant remarqué, dit M. Inthiéry, que l'humidité échauffée qui pénétroit le grain dans l'étuve lui étoit fort utile, je m'imaginai que l'eau bouillante pourroit servir à la cure du grain, & je tentai l'expérience. Je remplis d'eau une chaudiere, & l'eau étant bouillante, j'y plongeai du grain, & l'y laissai au plus une minute. Après l'avoir retiré de l'eau, je le fis sécher, je l'exposai

à l'air ; son goût & sa couleur n'éprouvèrent aucun changement. Je le mis en terre, il ne germa point, & je m'assurai par cette épreuve que la vertu générative étoit totalement éteinte en lui : on ne peut douter que les œufs des insectes n'aient été aussi détruits par l'eau bouillante. Quand le grain a perdu ainsi sa vertu productrice, & que ses habitans naturels sont détruits, il ne reste plus rien à faire pour que sa cure soit parfaite. On ne doit pas craindre de le mouiller après, parce qu'on sçait que les grains, quoique très-mouillés par la pluie, ne moisissent point si on les fait sécher au soleil ou à l'air ; c'est même la coutume dans plusieurs pays, & sur-tout en Angleterre, de laver le grain pour le purifier : après qu'il a été lavé & séché, il se trouve d'une meilleure qualité qu'auparavant. Je ne suis pourtant pas sûr si, en conservant ce grain plusieurs années, il ne seroit pas sujet à la pourriture, occasionnée par le bain qu'on lui auroit donné. Je n'ai pas eu le tems d'en faire une assez longue épreuve, puisque c'est depuis peu que j'ai conçu le projet d'échauder le grain. J'espere néanmoins que cette expérience réussira, & j'en rendrai compte au Public. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que j'ai appris qu'on fait à peu près la même opération sur les bleds dans le Royaume de Naples.

On a recueilli sur les bords de la riviere de *Portici* & *Dellatore Digreao*, une grande quantité de pois & d'autres légumes qu'on a mis sur des bâtimens pour les exporter. Les gens de ce pays, avant que de les embarquer, les plongent dans l'eau bouillante, les étendent ensuite & les font sécher au soleil ; ils les délivrent par-là des *touchi*, vers qui les rongent, comme les charansons rongent le grain. En cet état, les légumes ne sont sujets à aucune sorte d'insectes. Il seroit aisé de soigner le grain de la même maniere ; c'est-à-dire, de le plonger dans une chaudiere d'eau bouillante & de l'en retirer sur le champ pour le faire sécher par le moyen de la *pelle* & du *van*.

Par cette méthode, on préserve en moins d'une heure 60 boisseaux de grain de toute fermentation & des insectes, & dans douze heures, on peut en préparer ainsi plus de sept cens.

Une autre maniere encore de bien conserver le grain, & sans aucun soin, c'est de le confier à la terre dans des fosses. Quand la terre est très-sèche, le grain s'y conserve parfaitement. On se sert de cet expédient dans la Pouille ; les Hollandois l'emploient aussi. Beaucoup de Nations ont eu & ont encore cette coutume.

Quand le terrein n'est pas assez bon ni assez sec, on se sert de l'air pour médicamenter les grains. On les expose à son influence, soit en les changeant de place, selon l'usage des Anciens, soit en se servant de la *pelle*, ce qui vaut mieux, ou bien l'on l'on fait usage du *ventillateur*, ingénieusement trouvé par M. Halles. On donne par-là un nouvel air au grain ; mais il faut convenir que le feu guérit le grain plus vite que l'air. Au reste, si l'eau bouillante, comme je me flatte de le démontrer dans la suite, réussit à prévenir les inconvéniens, auxquels cette précieuse denrée est exposée, cette méthode sera si simple, si facile, & d'une utilité si importante, qu'on pourra dire que l'*art de conserver parfaitement le grain*, art si desiré & si ignoré depuis si longtems, est devenu la chose du monde la plus aisée & la plus facile.

II.

Lettre aux Auteurs de la Gazette d'Agriculture ; par M. Girard, Avocat à Quimper, sur la sensibilité des animaux & l'influence des objets sur leur humeur, leur santé, &c.

Les animaux peuvent-ils avoir ce qu'on appelle des idées & sentir le plaisir ou la douleur comme les hommes les sentent, c'est-à-dire, par les mêmes causes ? MM. de Buffon & de Condillac semblent pencher pour l'affirmative ; & M. de Reimar pense au contraire qu'ils ne sont que de *pures machines, absolument privés de raison, & dont l'instinct industrieux est dû à leurs sens extérieurs.*

Cette imagination sensitive, quelle qu'elle soit, me paroît bien démontrée dans le fait que voici & que je tiens d'un bon Citoyen, qui vient de commencer un grand défrichement.

Depuis plus d'un an, il n'avoit pu se loger, lui & ses bestiaux, que dans une cabane où le jour entroit à peine, & où une pluie de deux jours se faisoit sentir pendant

huit. Resserré dans cette étable provisoire, ne pouvant qu'à peine lever la tête & se tourner, & incommodé par les écoulemens des pluies fréquentes qui sont tombées en ce pays comme ailleurs, le bétail de M. Frevin (c'est le nom du Cultivateur distingué, qui sert aujourd'hui de modele à nos Colons) maigrissoit à vue d'œil & paroissoit toujours triste lorsqu'il falloit entrer au bercail. Le 6 Octobre dernier, on le conduisit, à midi, dans la grande étable que leur a fait construire M. Frevin qui voulut lui-même y mener son cheval. Mais combien fut-il surpris quand cet animal, à peine entré dans l'étable, s'arrête, leve la tête, dresse les oreilles, regarde à droit & à gauche ! M. Frevin le fait enfin approcher du ratelier, l'y attache & voit cet animal recommencer ses contemplations, si l'on peut ainsi parler. Dans ce moment, les autres animaux ne marquerent pas si sensiblement leur joie; mais à cinq heures du soir, lorsqu'on les conduisit à l'eau, on les vit tous, avec le plus grand étonnement, s'écarter de la route par laquelle on les menoit, & faire d'eux-mêmes un très-grand circuit, pour ne pas passer devant leur ancienne prison. Leurs sauts & leurs gambades, en allant & en venant, sembloient dire aussi combien ils étoient satisfaits d'avoir leur nouveau logement. Pour s'assurer si c'étoit effectivement la crainte de retourner à leur ancienne étable qui leur avoit fait prendre un long détour, on essaya à leur retour de l'eau de les mettre dans la route qui conduit à cette cabane; mais distinguant de loin les deux habitations, ils se hâterent de quitter l'une pour courir à l'autre. Pendant plus de huit jours, ils ont témoigné la même horreur pour leur ancienne crêche : ce qui semble prouver que les animaux n'agissent pas machinalement & par la seule force de l'habitude; car dans ce cas, ils n'auroient pas fui un gîte auquel ils étoient accoutumés depuis plus d'un an.

Je laisse aux Naturalistes à tirer de ce fait d'autres conséquences; mais je crois que l'imagination sensitive qu'on leur accorde a beaucoup de rapport avec la cause de nos idées qui ne nous viennent aussi que par les sens, comme l'exemple d'un aveugle, sourd & muet de naissance, serviroit à le démontrer.

Mais il est une conséquence pratique, beaucoup plus importante, à tirer de ce fait; c'est le tort que l'on fait au bétail, en le logeant dans des écuries & des étables tristes & sombres, & l'utilité manifeste qu'il y a à les tenir dans des demeures gaies & commodes, sans parler de la propreté qui lui est non-seulement avantageuse, mais nécessaire. L'humeur influe sur la santé; & c'est de la santé que dépendent tous les services que nous tirons des animaux. La tristesse sera, pour eux, une maladie réelle, quelque soit le principe de leurs sensations; & le physique sera troublé & dérangé par les causes qui la leur inspireront.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I I I.

Livre nouveau.

*Lettres sur la vérification des Ecritures arguées de faux, pour servir de Réponse à celles de M. B***.* Par M. d'Autrépe, Expert-Ecrivain-Juré, ancien Bis-Syndic des Experts-Ecrivains Jurés. A Paris, chez Lottin l'aîné, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Dauphin & de la Ville, rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or, 1770. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Cet Ouvrage intéressant a pour objet la destruction des Faussaires; il est divisé en sept Lettres dans lesquelles l'Auteur prouve contre M. B. qu'il est non-seulement utile, mais nécessaire d'avoir recours à la preuve par comparaisons d'écritures. Envain oppose-t-on les méprises de quelques Experts; M. d'Autrépe a raison de répondre que de l'ignorance de certains Artistes on ne peut rien conclure contre l'utilité d'un Art. Pour montrer l'importance de cet Ouvrage, il suffit de rappeller que le commerce & la société roulent sur l'écriture. Quant à l'exécution, nous nous bornerons ici à rapporter le jugement du Censeur. » La façon » dont l'Auteur démontre qu'il est presque » impossible que les Faussaires échappent à » l'œil attentif d'un Expert instruit dans son » Art, doit faire espérer au Public, que » cette peste de la société se détruira insen- » siblement ». Nous donnerons une notice de cet Ouvrage dans notre Journal.

Le Bureau de la Correſpondance Générale, Place des Victoires, ſe chargera d'envoyer en Province aux perſonnes qui s'y adreſſeront pour avoir cet Ouvrage, telle quantité d'exemplaires qu'elles en demanderont, au prix de 36 ſous, ainſi qu'il eſt fixé ſur le Livre.

I V.

Cours du Change a Londres, *le 2 Janvier.*

		Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances.		35	1
Dito, à vue		34	10
Hambourg, à deux uſances	½	33	8
		Deniers ſt.	
Paris, à un jour de date.		31	¼
Dito, à 2 uſances.		31	
Bordeaux à 2 uſ.	½	30	⅞
Cadix		39	
Liſbonne.		66	½
Livourne.		49	½

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 2 Janvier.

L'ONCE.

		₶	ß	d.
Or monnoyé		3	18	9
dito en barres		3	18	9
Pieces de huit. Grandes pillares			5	6
Pieces de huit. d°. petites			5	6
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique			5	6
Pieces de huit. dito petites du Mexique			5	6
Argent en barres.			5	7

Prix du grain à Londres, le 2 Janvier 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	36 à 41
De Drêche	27 à 31
De Seigle	27 à 28
D'Orge	20 à 24
D'Avoine	15 à 19

Le quarter du meilleur froment étant à 41 shillings, c'eſt ſur le pied de 26 ₶ 7 ß 1 d. de France le ſeptier de Paris,

Effets publics *à Amſterdam, du 2 Janvier 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	325	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	½
De la Banque d'Angleterre.	134	
De la Comp. Ang. des In. Or.	188	
De la Comp. de la Mer du Sud.	90	
Annuités à 4 p. ⁰⁄₀ 1770	88	
Conſolidées à 3 p. ⁰⁄₀	78	¼

Cours du Change *à Amſterdam, le 12 Janvier 1771.*

Londres	34	9 ½
Ditto à 2 uſances.	34	7
Paris	54	3/8
Ditto à 2 uſances	53	15/16
Bordeaux	53	15/16
Ditto à 2 uſances	53	13/16
La Rochelle	53	
Bilbao	94	1/4
Madrid.	95	3/8
Cadix	94	3/8
Séville	94	3/8
Liſbonne	46	1/4
Veniſe.	89	3/4
Gênes	85	1/4
Livourne	87	1/4
Vienne.	35	1/2
Hambourg	33	1/2
Anvers & Gand	4	3/8
Bruxelles	4	3/8
Zélande	2	
Rotterdam		
Genève	90	
Agiot de la Banque		

V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; ſçavoir, Mouchoirs fins ſorte Angloiſe de 20 à la piece ſur près de 2 tiers.

4 MOGC à 22 liv. 1 ſ.
5 idem de 23 liv. 3 ſ. à 23 liv. 11 ſ.
6 idem de 23 liv. 11 ſ. à 23 liv. 15 ſ.
Dito de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
7 MO de 16 liv. 3 ſ. à 16 liv. 6 ſ.
8 idem de 16 liv. 8 ſ. à 16 liv. 17 ſ.

9 idem à 17 liv. 12 ſ.
Dito fins de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
D M O F à 18 liv.
E M O F à 21 liv.
Dito idem d'idem ſur près de 3 quarts.
10 M O F à 20 liv. 11 ſ.
11 idem de 21 liv. 19 ſ. à 22 liv. 1 ſ.
12 idem de 23 liv. 3 ſ. à 23 liv. 4 ſ.
Dito à rayes rouges & bleues de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R G C à 13 liv. 6 ſ.
2 idem de 13 liv. 18 ſ. à 14 liv.
3 idem à 14 liv. 9 ſ.
Dito Guillaudeuchayes à petits carreaux blancs & rouges de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M G C G C à 21 liv. 7 ſ.
2 idem de 21 liv. 13 ſ. à 21 liv. 14 ſ.
3 idem à 23 liv. 9 ſ.
Mouchoirs bleus & blancs de ſeize à la piece ſur 5 huit.
M B F de 16 livres 10 ſols à 16 liv. 18 ſ.
Dito Trinquebar de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
M C T à 18 liv.
K B M C T de 18 liv. à 18 liv. 1 ſ.
K Mouchoirs de Mazulipatam, rouge ordinaire de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M R O 2 tiers à 23 liv. 1 ſ.
2 idem à 24 liv.
3 idem à 25 liv. 1 ſ.
Dito rouge & blanc d'idem ſur idem.
1 R M B 2 tiers à 23 liv.
2 idem à 24 liv. 4 ſ.
3 idem à 25 liv. 7 ſ.
Dito nouvelle montrefaçon Saſſergatis.
1 M N M 2 tiers à 23 liv.
2 idem à 24 liv. 16 ſ.
3 idem à 25 liv. 10 ſ.
Dito à coins blancs de 8 à la piece ſur près de 2 tiers à 2 tiers.
1 M B C 2 tiers de 24 liv. à 24 liv. 15 ſ.
22 c.
2 idem de 26 liv. à 26 liv. 12 ſ.
3 idem à 29 liv.
Dito idem de 24 conjons d'idem ſur id.
1 M C B 2 tiers à 27 liv.
24 c.
2 idem de 28 liv. 13 ſ. à 29 liv.
3 idem de 30 liv. à 30 liv. 1 ſ.
Mouchoirs Moutialipendry de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M M P à 23 liv. 11 ſ.
24 c.
2 idem à 25 liv. 1 ſ.
3 idem de 26 liv. 3 ſ. à 26 liv. 4 ſ.
Dito nouvelle montre de 8 à la piece ſur 2 tiers.
3 M R N M 2 tiers à 28 liv.
Dito rouge fin de 10 à la piece ſur 2 tiers.
1 M R F de 34 liv. 18 ſ. à 35 liv.
2 idem de 37 liv. 1 ſ. à 39 liv. 1 ſ.
3 idem de 39 liv. 6 ſ. à 39 liv. 7 ſ.
Dito Saſſergatis de ſeize aunes à la piece ſur 9 ſeize.
1 M S 9 ſeize à 37 liv. 10 ſ.
20 c.
2 idem de 39 liv. à 39 liv. 1 ſ.
3 idem à 40 liv.
Dito idem de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M S 2 tiers de 25 liv. à 25 liv. 15 ſ.
22 c.
2 idem à 27 liv. 14 ſ.
3 idem de 28 liv. 8 ſ. à 28 liv. 10 ſ.
Dito idem de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M S 3 quarts de 33 liv. 1 ſ. à 33 liv. 2 ſ.
24 c.
2 idem à 35 liv.
3 idem à 35 liv. 1 ſ.
Dito de Mazulipatam rouge ordinaire d'idem ſur idem.
3 M R O 3 quarts à 29 liv. 14 ſ.
Dito rouge & blanc de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R B 3 quarts à 26 liv.
2 idem à 26 liv. 11 ſ.
3 idem à 27 liv. 4 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur idem.
1 M R M 3 quarts.
H de 22 liv. à 22 liv. 6 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
2 M R M.
P à 24 livres.
Dito à coins blancs de 8 à la piece ſur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M C B 3 quarts de 28 liv. 15 ſ. à 28 liv. 16 ſols.
2 idem de 31 liv. 4 ſ. à 31 liv. 8 ſ.
3 idem à 34 liv. 5 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R P M 3 quarts.
R à 25 liv.
Dito d'idem ſur idem.
1 M R P M 3 quarts.
A de 23 liv. à 23 liv. 5 ſols.
Dito d'idem ſur idem.

RRM 3 quarts à 23 l. 3 s.
Dito d'idem sur idem de 40 conjons.
2 MRP.
30 A à 25 liv. 7 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

FOIN, PAILLE, AVOINE.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 19 Janvier 1771 de 42 à 43 livres ; *idem* nouveau de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41 ; *idem* nouveau, de 38 à 39 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *idem* nouvelle, de 20 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Janvier* 1771.

	H	S		
Or de Portug. à	716			*marc.*
Du Mexique à	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à	714			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k.				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à	82	10		
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	12	6	
Piastres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du* 19 *Janvier* 1771.

Amsterdam	54	5	8e à ¾
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	5	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¾		
Lyon, *Rois*,	7	8e à ¼ p. 0/0 p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 19.
COMP. D. IND.			
Actions.	1060 65 70 65 67 ½	1070 72 ½ 75	1085 90 95 1100
Do. sans appel.	(70		(1095 90
Emprunt Oct.	245	245	
Prom. à 5 p. 0/0.		52	
Prom. à 4 p. 0/0.	65 66.	66.	
Loterie Epoq.	4e 390 5e 346 48		
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	442 ½ 37 ½	437 ½	437 ½
Annuités.			
Coupons.			
2 sols pour liv.	62	62	62
4e. Loterie R.	60 62		63
50 millions			
Alsace.			
Colonies.	60		
Det. de la Guer.		62	
Canada.			70

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Mercredi 16 Janv.		Du Jeudi 17.		Du Vendredi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, 6 derniers mois.	A.	Deschapelles, 6 dern. mois.	A.	Pannelier, 6 d. m.	A.
				Patu, *idem.*	F.
Desplaces,		Courmont,		Maupassant,	L.
Lebrun,		Sainte-Luce,	J.	Deschamps,	
Radix jeune,	J.	Boutray,	L.	Lempereur,	M.
Lallement j.		Bouron,		Issally,	
Gautier,	L.	.....		Fauveau,	
Despeignes,	M.	.....		Barois,	
Daubonne,		.....		Delacharmotte,	
Lecamus,	P.	.....		Guidy,	P.
Boucard,	Z.	.....		Nau l'aîné,	
.....		.....		Montal,	Z.
.....		.....		Pincemaille,	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 29 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Janvier.*

LA navigation est presqu'entiérement arrêtée, depuis les derniers jours de Décembre. On mande de Russie que même avant le milieu du même mois, il n'arrivoit aucun navire à Pétersbourg, à Cronstadt, &c., quoique le froid y fût moins rigoureux qu'il ne l'a été depuis plusieurs années. On ajoute que la disette des vivres ne s'y fait pas sentir comme ailleurs, & qu'ils y sont même à un prix raisonnable.

Une Compagnie munie, pour la pêche du poisson de mer, d'un privilege exclusif en vertu duquel elle n'avoit point à craindre d'être ni prévenue ni supplantée, même en envoyant que lentement la denrée, & la mettant à haut prix, quoique mauvaise, profitoit si bien de son privilege, pour tenir long-tems ses bateaux en mer & garder son poisson, jusqu'à ce qu'elle en eût une certaine quantité, afin d'épargner les frais & la peine des transports répétés, que l'on ne mangeoit jamais ici du poisson frais, & qu'on étoit heureux de n'en pas manger de gâté, quoiqu'on le payât fort cher. S. M. qui s'instruit sans cesse des détails du commerce, dans la vue de rendre insensiblement à toutes ses branches la plus grande liberté possible, a permis généralement à tous ses Sujets, par une Ordonnance du 27 du mois dernier, la pêche du poisson de mer, avec exemption de tous droits quelconques pour ceux qui se livreront à cette profession, à condition qu'on vendra le poisson vivant dans cette Capitale. Le sel qui sera destiné à la salaison du poisson provenant de leur pêche, est aussi déclaré franc de tout droit d'entrée & de sortie; & comme aucun bâtiment ne peut sortir du port qu'avec un acquit de la Douane sur du papier timbré qui coûte plus ou moins, suivant la grandeur du bâtiment, S. M. ordonne que ces acquits seront délivrés aux Pêcheurs sur papier commun & *gratis*.

Personne ne doute ici que cette sage Ordonnance ne ramene l'abondance & le bon marché de la denrée, d'autant plus qu'elle est en quelque sorte de premiere nécessité pour une aussi grande Ville maritime que Copenhague, qui n'a presque point ou que peu d'eau douce. Cette circonstance promettant un débit assuré, l'entreprise de la pêche ne pourra qu'être très-avantageuse, & l'impossibilité de l'exercer en monopole excitera dans les Entrepreneurs l'industrie, l'attention & l'activité qui leur feront obtenir la préférence par la bonne qualité & le bon marché de la denrée. Il est même à présumer que nous parviendrons dans la suite à former un commerce considérable de poisson salé, avantage que le privilege exclusif de la pêche & les droits sur le sel laissoient à d'autres Nations, au détriment de l'Europe.

Il est à remarquer que cette liberté de la

pêche s'étend à tous les Sujets de S. M. qui voudront établir des pêches sur toutes les côtes du Royaume.

Le même esprit de justice & de bienfaisance a inspiré plusieurs autres nouvelles Ordonnances tendantes à étendre la liberté ou l'exercice des droits naturels. La permission d'importer du seigle étranger en Danemarck & dans la partie méridionale de la Norvege a été prorogée. Les mariages des beaux-freres avec les belles-sœurs, & ceux des personnes veuves avec les beaux-fils ou belles-filles de l'époux décédé, prohibés par les anciennes loix, pourront avoir lieu à l'avenir, sans dispense & sans frais. Tous les Sujets du Roi qui résident dans les Etats divers de S. M. participeront à l'exemption du droit d'émigration, accordé ci-devant à ceux qui résident dans les Etats d'Allemagne, mais seulement pour passer d'une Province à l'autre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 8 Janvier.*

S. M. I. a défendu, par un Réglement du 24 du mois dernier, l'importation de l'alun étranger dans tous les Pays héréditaires tant d'Autriche que de Hongrie & de Transylvanie, dans la vue de faire valoir celui qu'on y a découvert & qu'on y prépare, au profit des Propiétaires & des Fabricans dont la Nation devient par-là nécessairement tributaire.

On mande de Trena en Bohême que, quoique la grêle tombée dans le courant de Novembre, ait beaucoup endommagé les campagnes, les vivres y sont néanmoins à très-bon prix; & que si les campagnes de Waldenbourg étoient aussi-bien cultivées que celles de cette Ville, elle jouiroit de la plus grande abondance.

DE HAMBOURG, *le 8 Janvier.*

Il est faux qu'il regne ici des maladies, comme on l'a dit dans plusieurs Papiers publics; on ne se souvient même pas qu'il y ait jamais eu si peu de malades dans cette saison. Ces bruits ne tendent qu'à arrêter notre commerce.

La Société pour l'encouragement des Arts libéraux & utiles, a pris la résolution de faire imprimer un Mémoire dans lequel M. Piscator rend compte de tous les travaux de l'Académie depuis son érection: c'est un exemple que les Académies des Sciences ont donné, & que les Sociétés des Arts négligent trop de suivre. Les travaux de ces Compagnies sont dirigés vers l'utilité publique, & ce bien ne peut s'opérer que par leur publication.

La même Société a proposé quatre Prix, chacun de 50 écus, pour les quatre meilleurs Mémoires sur les questions suivantes.

1. *Quelle espece de travaux seroit la plus convenable aux Maisons d'Orphelins, de force ou de travail; & quelle est en général la meilleure maniere d'occuper utilement les personnes du bas peuple, avec les meilleurs moyens d'y réussir dans cet Etat?* (Cette question importante, proposée dans d'autres Etats, ne paroit pas avoir encore été résolue.)

2. *Quel seroit le moyen le meilleur, le plus sûr & le moins coûteux d'éclairer une Ville où il y a plusieurs petites rues étroites?* (On s'arrêtera sur-tout sur la forme des lanternes, la qualité des mèches & leur volume, la maniere la plus simple & la plus aisée de nettoyer les lanternes, la distance à laquelle elles doivent être placées, les unes des autres; & l'on donnera un état exact des frais que la réforme des lanternes entraineroit & du profit que la Ville y trouveroit.)

3. *De quelle maniere un Brasseur isolé & qui n'auroit à son voisinage personne de sa profession, devroit-il s'y prendre pour avoir en tout tems de bonne levure; & comment pourroit-il conserver celle qu'il auroit pendant plusieurs semaines?*

4. *Par quel moyen pourroit on parvenir à garantir le fer de la rouille dans les endroits où il est le plus exposé à l'air & à l'eau, & où les moyens déja connus ne suffisent pas pour le conserver?*

Les Mémoires seront envoyés à la Société avec les formalités ordinaires exigées par les autres Académies, avant la fin du mois d'Août 1771.

La Société promet aussi la même somme à l'Artiste, Habitant de Hambourg, qui aura fait une chaise dont la façon & la bonté approcheront le plus de celles qu'on y fait venir d'Angleterre.

DE FRANCFORT, *le 10 Janvier.*

Dans la vue de prévenir la disette ou

d'en dissiper la crainte, le Magistrat de cette Ville, à l'exemple de beaucoup d'autres, a ordonné que l'on en fit sortir incessamment toutes les bouches inutiles, ou gens sans aveu, sans emploi & sans protection, avec défense aux Habitans d'en recevoir chez eux, sous peine d'être déchus de leurs priviléges & droits. Il est en même tems enjoint à tous les Citoyens de se pourvoir de grains, chacun suivant ses facultés & ses besoins. On craint que tout le monde ne soit pas en état d'exécuter ce Réglement; que la concurrence de tant d'Acheteurs ne fasse encore renchérir la denrée; & l'on ne croit pas que la rareté actuellement regnante soit une circonstance favorable pour cet approvisionnement.

A Mayence, il a été aussi ordonné, par le même motif, que cette foule de gens sans biens & sans profession, que la misere a fait refluer des campagnes dans la Ville, en sortiront. Le plus grand danger est ainsi rejetté sur les campagnes.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 10 *Janvier.*

La République a ordonné que l'on arrêtât désormais sur le Pô toutes les barques chargées de grains, & que l'on en empêchât l'exportation, vu la cherté de la denrée. L'abondance de la récolte a été si grande en Italie, & la culture est si florissante dans la plûpart de ses Etats, qu'on ne peut pas concevoir comment tous les bruits de disette répandus dans plusieurs Royaumes étrangers, tous les Réglemens qui arrêtent de toutes parts la communication générale des secours, les prohibitions portées çà & là dans cette contrée même, les inondations, les pluies, les tempêtes qui ont empêché & empêchent encore le transport tant par mer que par terre, & enfin les craintes répandues sur la prochaine récolte, sont capables de rendre la denrée si rare & si chere.

La ville de Capodistria, dans cet Etat, environnée de marais salans & de montagnes, a pour principales productions les sels & huiles; depuis plusieurs années, les saisons froides & pluvieuses en ont fait manquer les récoltes. Pour concourir à rétablir ces deux branches précieuses de culture & de commerce, l'Académie des *Risforti* de cette Ville, a proposé pour sujets de Prix,

1. *Quels seroient les meilleurs moyens à employer, pour séparer exactement, après la pluie, dans les salines, les eaux douces d'avec les eaux salées?*

2. *Quelle seroit la culture la plus propre à rétablir dans leur plus grande fécondité, les oliviers maltraités par le froid?*

Chaque Prix est une Médaille d'or. Le premier sera distribué le 10 Août 1771, & le second, le 2 Février 1772. Les Mémoires écrits en Latin, en François ou en Italien, seront remis à l'Académie, avec les formalités ordinaires, un mois avant la distribution.

M. Lotti, Académicien, premier Médecin de la Ville, fut en même tems chargé d'examiner les maux auxquels sont le plus sujet les Travailleurs dans les salines, & les Cultivateurs dans les campagnes, pour donner la plus prompte & la plus sûre méthode de les guérir, & les régles les plus propres à en préserver.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORLÉANS, *le* 15 *Janvier.*

Les Maire & Echevins, Présidens & Juges de Police de la Ville d'Orléans, pendant la vacance de la Charge de Lieutenant Général de Police de ladite Ville.

Sur ce qui Nous a été remontré par le Procureur du Roi, qu'au préjudice de la Déclaration du Roi du 19 Avril 1723, portant défenses de vendre, acheter ni mesurer des grains ailleurs que dans les Halles, Marchés & Places publiques destinées pour la vente desdits grains, & de notre Ordonnance du 2 Juin 1725, rendue en conséquence de ladite Déclaration du Roi, plusieurs Marchands de bleds & autres Habitans de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, qui ont des bleds & autres grains, s'ingérent journellement de vendre & faire mesurer lesdits grains dans leurs greniers; que d'autres exposent seulement au Marché à bled de cette Ville des montres & échantillons de leurs bleds, dans le dessein de ne

vendre les bleds qui sont dans leurs greniers sur lesdites montres, qu'aux prix qu'ils se proposent, & dans l'intention de laisser le Marche dégarni pour soutenir le prix de leurs bleds, sous le frivole prétex e d'éviter de menus frais de transport; qu'il seroit nécessaire de remédier à ces abus, en renouvellant l'exécution desdits Réglemens, ainsi que de ceux qui défendent les harremens de bleds & autres grains dans la distance de six lieues de cette Ville.

La matiere mise en délbération, faisant droit sur le Requisitoire du Procureur du Roi, Nous ordonnons que la Déclaration du Roi du 19 Avril 1723, nos Réglemens rendus en conséquence le 2 Juin 1725 & 24 Janvier 1740, seront exécutés selon leur forme & teneur, & en conséquence faisons très-expresses défenses à tous Marchands de bleds & autres grains, & à tous Habitans & autres Particuliers de cette Ville, de quelqu'état & condition qu'ils soient, de vendre leurs bleds & autres grains dans leurs greniers, granges, maisons ou magasins, & à tous Boulangers, Meûniers & autres personnes, d'acheter aucuns bleds ou autres grains ailleurs qu'au Marché de cette Ville: Enjoignons à ceux qui voudront vendre leursdits grains de les exposer audit Marché, à peine de confiscation des bleds & autres grains qui auroient été vendus dans lesdits greniers, granges, maisons ou magasins, & de mille livres d'amende contre chacun des Vendeurs ou Acheteurs, dont le tiers appartiendra au Dénonciateur: aussi faisons défenses, sous les mêmes peines, à tous Marchands de bleds & autres Particuliers, de faire exposer en vente leurs bleds & autres grains sur des montres & échantillons; leur enjoignons, lorsqu'ils les voudront vendre, de les faire transporter au Marché de cette Ville: Faisons pareillement défenses à tous Portefaix & Mesureurs, à peine d'amende arbitraire, même de prison & de punition exemplaire, s'il y échet, de mesurer des grains ailleurs qu'au Marché de cette Ville: Enjoignons aux Commissaires de Police de tenir la main à l'exécution de ce que dessus, & de faire saisir & arrêter les grains qui se trouveront vendus & achetés en contravention, & de citer les contrevenans devant Nous: Ordonnons en outre que les Réglemens par Nous ci-devant rendus concernant les harremens des bleds, autres grains & des pois, seront exécutés selon leur forme & teneur; & en conséquenc faisons défenses à tous Marchands de bleds & autres grains, Revendeurs & Revendeuses de pois, de les acheter plus près de cette Ville que hors la distance de six lieues, sous les peines portées par lesd. Réglemens. Et sera notre présente Ordonnance publiée à son de trompe dans les Marchés, Ports & Carrefours de cette Ville, affichée par-tout où besoin sera, & exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques, & sans y préjudicier, s'agissant d'un fait de Police. Donné & arrêté en la Chambre du Conseil par Nous RAYMOND MASSUAU, Maire & Juge de Police susdit, assisté, le Samedi quinze Décembre mil sept cent soixante-dix. *Ainsi signé*, MASSUAU, *Maire*, JOUSSE, LUILLIER DE PLANCHEVILLIERS, LE CLERC DE DOUY, HUDAULT, DU COUDRAY, TURTIN, ISAMBERT, PREVOST.

D'ARRAS, *le* 18 *Janvier.*

Sur la requête du sieur Hermant, Sculpteur, qui a établi à Saint-Omer, avec l'agrément de MM. les Maire & Echevins, & les secours de l'Assemblée des Notables, une Ecole gratuite de Sculpture & de Dessin, les Etats de la Province ont résolu d'accorder au Suppliant la somme portée dans sadite requête, pour être employée en Prix, d'y joindre, chaque année, une Médaille d'argent qui formera le premier de ces Prix, & au surplus d'autoriser les Députés ordinaires à donner au nom des Etats audit Suppliant, une autre Médaille d'argent comme un témoignage de la satisfaction que l'Assemblée a eue de son zele, avec un extrait de la présente résolution.

DE METZ, *le* 20 *Janvier.*

Les grains n'ont subi qu'une légere augmentation depuis le commencement de ce mois; & l'on se flatte même qu'elle ne se soutiendra pas. La livre de bœuf, veau, mouton, a été taxée le 11 à 5 sols 9 den., & celle de vache & de brebis à 4 sols 9 deniers.

Le Directeur du Carrosse de Francfort a donné avis au Public qu'il lui étoit défendu de la part des Magistrats de cette Ville

d'y rien envoyer ſans certificat qui garantiſſe que l'on ne doit en craindre aucune infection. Le grand commerce qui ſe fait dans cette Ville a engagé le Magiſtrat à envoyer dans les lieux de ſes Correſpondances ordinaires, ces inſtructions uniquement relatives à la contagion qui regne en Pologne, & qu'il a paru plus commode & ſans inconvénient de rendre circulaires.

D'AMIENS, *le 21 Janvier.*

On mande de Boulogne qu'il eſt arrivé dans ce Port pluſieurs navires venant de l'Orient, chargés de marchandiſes de l'Amérique.

Suivant les lettres de Dunkerque du 14, le navire l'*Econome*, Capitaine Harder, venant de Malaga, a échoué à l'Eſt du Port; ſa cargaiſon en vin, figues, raiſins, citrons & oranges, a été toute mouillée & déchargée. Le navire eſt hors d'état d'être radoubé. Le ſloop nommé le *Jeune Mary*, venant de Terverre, chargé d'eau-de-vie de genievre, a auſſi échoué ſur les pierres, à l'entrée du Port, à la marée haute du côté de l'Oueſt. De cinq hommes d'équipage qui ſont reſtés, toujours couverts d'eau par les vagues, ſans pouvoir être ſecourus, il y en a deux qui ſont morts de froid, après avoir été portés à terre.

Les Officiers de Police de Péronne avoient renouvellé les anciens Réglemens ſur le commerce des grains, & y en avoient ajouté de nouveaux dès le mois d'Octobre dernier. Au mois de Novembre ſuivant, le même Hôtel-de-Ville a rendu une Sentence pour la vente, l'achat & la tenue des beſtiaux, tant dans la Ville que dans la Banlieue, à raiſon de la maladie qui s'étoit introduite dans deux Villages de cette Banlieue.

DE ROUEN, *le 21 Janvier.*

Les premiers jours de cette année avoient été d'un augure aſſez favorable, par le prompt écoulement des eaux; mais l'âpreté du froid a fait prendre la riviere. Ainſi la navigation, d'abord ſuſpendue par le débordement des eaux, l'a été enſuite par la glace. Cette circonſtance retient ici une prodigieuſe quantité de marchandiſes, mais ſur-tout de proviſions de Carême. Il en eſt auſſi réſulté que cinq de nos Manufactures de fayence ont abſolument manqué de bois, & que pluſieurs autres ſont à la veille d'éprouver le même ſort, ſi notre riviere ne ſe débouche promptement. Nous commençons aujourd'hui à nous en flatter; le tems paroit tourner au dégel. Hier, on a travaillé à défaire les pieces de bois qui ſervent comme de clefs à notre pont de bateaux, afin qu'en cas de vrai dégel, on puiſſe l'ouvrir promptement pour laiſſer paſſer les glaces, ſans qu'il en ſoit endommagé. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avec le dégel il ſurvînt une pluie abondante qui fit couler la glace à fond : alors on ne l'ouvriroit point, & par-là la communication de la Baſſe-Normandie ne ſeroit point interrompue; & ce qui n'eſt pas moins intéreſſant, celle du Fauxbourg Saint-Sever demeureroit libre.

DE PARIS, *le 25 Janvier.*

Le gros Lot de 50000 liv. de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville eſt échu au n°. 68332; & le 2e. de 20000 liv. eſt échu au n°. 71882.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

Efficacité de l'Electricité appliquée aux maux de dents.

C'eſt aux expériences de feu M. l'Abbé Nollet que l'on doit rapporter l'heureuſe idée d'appliquer l'électricité au corps humain. MM. Jallabert, le Cat, de Sauvages, &c. l'ont employée avec ſuccès contre la paralyſie, l'hémiplégie, &c. Nous avons annoncé les nouvelles expériences de M. l'Abbé Sans; elles confirment les avantages qu'on en peut retirer dans la paralyſie, avec une bonne maniere d'opérer. M. Bertholon, Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, & de l'Académie de Béziers, en réfléchiſſant ſur la propriété qu'a l'électriſation d'augmenter la tranſpiration des animaux & d'accélérer le mouvement des fluides dans les tuyaux capillaires, ce qui démontre de quel ſecours elle peut être dans l'économie animale, a conjecturé qu'elle pourroit être une nouvelle eſpece d'odontalgique. Les cauſes de l'odontalgie ou du mal de dents ſont ou une humeur âcre qui ſe jette ſur les gencives, ou la carie qui pourrit l'os, la fluxion ſur les nerfs & les vaiſſeaux nourriciers de la dent, un engorgement ſéreux, &c. L'électricité facilitant & accélérant le jeu des fluides dans les

tuyaux capillaires, augmentant l'évaporation des liqueurs, peut dissiper l'humeur âcre des gencives, la fluxion sur les nerfs, l'engorgement séreux, &c. Les solides mêmes perdant sensiblement de leur poids, la carie peut être enlevée peu à peu : on sçait d'ailleurs que la douleur qui en provient se guérit en desséchant les nerfs, & l'électricité concentrée & dirigée sur la partie malade est bien propre à cet effet.

D'après ces réflexions, M. Bertholon a entrepris de guérir les maux de dents par l'électricité ; & il a constaté l'efficacité du remede par plusieurs guérisons, même des maux anciens, des maux déclarés incurables, des maux provenant de causes différentes, quoiqu'il ait eu, dans le cours de ses opérations, les tems les plus contraires. La douleur cesse souvent après la premiere opération ; quelquefois les décroissemens sont plus lents. M. Bertholon a opéré de la maniere suivante. Il donne plusieurs commotions, en répétant l'expérience de Leyde, & en dirigeant le coup sur la partie malade; il tire plusieurs fois de la dent & de la gencive affectée des étincelles avec une verge de fer arrondie. Pour tirer des étincelles plus fortes, il fait tenir le conducteur avec la main par une personne qui communique avec le plancher ; & une autre personne isolée qui sert de frotoir, tire les étincelles de la dent. Les curieux de la nature parlent d'une odontalgie guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante ; M. Glarick, de Gottingue, & M. d'Arquier, de Toulouse ont prouvé par leurs expériences l'efficacité de l'aiman dans ces genres de maux ; que ne doit-on pas attendre de la commotion & de l'énergie électrique ? Ces deux derniers remedes pourront s'entr'aider ou se suppléer l'un l'autre. M. Bertholon a consigné ces fruits & ces raisonnemens dans un Mémoire lu à l'Académie de Béziers ; & il a remis à M. Bouillet, Secretaire Perpétuel de cette Société, les pieces & les certificats authentiques des guérisons qu'il a opérées par l'électricité.

II.

Montres de nuit, &c.

Il est des machines très-utiles dont il suffit de donner la premiere idée, pour que des Artistes éclairés puissent en imaginer & exécuter de pareilles, plus ou moins parfaites, sur une simple annonce : telles sont, selon les apparences, les montres de nuit inventées à Vienne en Autriche. Le cadran de ces montres faites avec beaucoup de goût, est posé sur un piedestal, & éclairé par une bougie placée de maniere qu'on peut non-seulement voir l'heure, à la faveur de sa lumiere, mais encore tenir chaud, à la faveur de sa flamme, du thé ou toute autre boisson pour des enfans ou des malades. Ainsi ces montres réunissent à la fois plusieurs avantages ; celui de faire connoître l'heure sans avoir l'inconvénient de la sonnerie des pendules, celui de tenir lieu de la lampe que l'on fait ordinairement brûler la nuit par précaution, sans augmentation de dépense, enfin celui du service qu'elles peuvent rendre en cas d'indispositions ou de maladies légeres qui ne demandent la nuit que l'usage de quelque boisson chaude.

Dans la même Ville, un Artiste nommé Jean-George Rauch a fait une montre à répétition d'une invention nouvelle, laquelle va huit jours de suite, avec beaucoup de justesse, sans qu'on la monte ; quoiqu'elle soit très-simple, & du même volume qu'une montre ordinaire.

Un autre Artiste de la même Ville fait de nouvelles tabatieres dont le fond est de porcelaine, & l'extérieur de petites pierres si bien travaillées & rapportées avec tant d'art qu'elles présentent au premier coup d'œil une très-belle peinture que l'on prend d'abord pour l'ouvrage d'un habile pinceau. En regardant de plus près, on reconnoît l'art, & l'on est forcé d'avouer qu'il n'est pas possible de trouver de plus belle mosaïque. S. M. I. en a voulu avoir deux dont Elle a donné onze cens ducats.

III.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 24 Décembre 1770 ; sçavoir, Marchandises de Patna.

Bassetas de 14 aunes & demie à 15 aun. sur 2 tiers & plus.
3 B F à 23 liv. 5 sols.

P 4 idem de 26 liv. 3 ſ. à 26 liv. 9 ſ.
5 idem de 31 liv. à 31 liv. 14 ſ.
Dito de 11 à 11 aun. & demie ſur 2 tiers & plus.
2 B F P 2 tiers à 22 liv. 3 ſ.
Dito de 14 & demie à quinze aunes ſur idem.
C 2 B F P de 26 liv. 15 ſ. à 27 liv. 6 ſ.
3 idem de 30 liv. 2 ſ. à 30 liv. 3 ſ.
4 idem de 33 liv. 2 ſ. à 34 liv.
Dito de 15 aunes ſur 3 quarts & plus.
B B F à 28 liv.
P C idem à 30 liv.
Dito de 13 aun. ſur 7 douze.
A B B F P à 19 liv. 15 ſ.
Dito fins de 11 à 11 aunes & demie ſur 7 douze.
A A B A F P à 22 liv. 10 ſ.
Sanas de 10 & demie à 11 aun. ſur 3 quarts & plus.
A 1 S N P à 35 liv. 5 ſ.
2 idem à 38 liv. 3 ſ.
3 idem à 39 liv. 3 ſ.
Locoris de 9 & demie à 10 aunes ſur 3 quarts & plus.
1 L K P de 15 liv. 11 ſ. à 15 liv. 12 ſ.
2 idem de 17 liv. 15 ſ. à 17 liv. 18 ſ.
3 idem à 20 liv.
Amertis de 10 & dem. à 11 aun. ſur 3 quarts & 3 quarts & plus.
1 A M P de 18 liv. 19 ſ. à 19 liv. 1 ſ.
2 idem de 22 liv. 1 ſ. à 22 liv. 3 ſ.
3 idem de 22 liv. 15 ſ. à 23 liv.
4 idem de 24 liv. à 24 liv. 1 ſ.
Dito de 14 à 14 aun. & dem. ſur 2 tiers & plus.
A A A M P à 27 liv. 10 ſ.
Mamoudis unis de 11 aunes ſur 2 tiers & ſur 2 tiers & plus.
1 M V P de 21 liv. à 22 liv.
2 idem de 23 liv. 1 ſ. à 24 liv. 7 ſ.
3 idem de 25 liv. 1 ſ. à 25 liv. 15 ſ.
4 idem de 27 liv. 12 ſ. à 27 liv. 13 ſ.
Dito de 12 à 12 aunes & demie ſur 5 huit.
A A M V P à 23 liv.
Salagazis de 11 à 11 aunes & demie ſur 3 quarts à 5 ſix.
2 S L P à 23 liv. 10 ſ.
3 idem à 24 liv. 15 ſ.
4 idem à 26 liv. 4 ſ.
Dito de 11 & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts à 5 ſix.
A A S L P à 24 liv.
Dito de 11 aun. ſur 3 quarts & plus.
B idem à 24 liv. 2 ſ.
Deriabadis de 12 & demie à 13 aun. ſur 5 ſix & plus.
1 D B P à 17 liv. 19 ſ.
2 idem de 20 liv. à 20 liv. 1 ſ.
3 idem à 25 liv.
Toukris de 8 & demie à 9 aunes ſur 5 ſix.
B T K P à 19 liv. 3 ſ.
Dito de 10 aunes & demie ſur 5 ſix à 7 huit.
A idem à 21 liv. 2 ſ.
B idem à 24 liv. 1 ſ.
C idem à 26 liv. 1 ſ.
Dito de 9 & dem. à 10 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
A 4 T K P de 23 liv. à 23 liv. 9 ſ.
5 idem de 23 liv. 16 ſ. à 24 liv.
6 idem à 24 liv. 15 ſ.
Caſſes de Patna de 15 & demie à 16 aun. ſur 3 quarts & plus.
B C S P à 26 liv. 11 ſ.
1 idem de 28 liv. à 28 liv. 1 ſ.
2 idem de 30 liv. 15 ſ. à 30 liv. 16 ſ.
3 idem à 33 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aun. ſur 5 ſix & 5 ſix & plus.
1 C S P 5 ſix de 29 livres 3 ſols à 29 livres 4 ſols.
2 idem de 30 liv. 4 ſ. à 30 liv. 14 ſ.
3 idem à 34 liv. 15 ſ.
Dito de 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C S P à 31 liv. 9 ſ.
5 idem à 34 liv.
Tanjebs de 14 à 14 aunes & demie ſur 3 quarts à 5 ſix.
1 T S P de 26 livres 11 ſols à 26 livres 16 ſols.
2 idem de 28 liv. à 28 liv. 4 ſ.
3 idem de 31 liv. 1 ſ. à 31 liv. 6 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 19 Janvier 1771 au Mercredi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23 liv., 26 liv. 10 ſols à 30 liv. 5 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 liv. 15 ſ. à 31 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 18 liv., 18 liv. 10 ſols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv, 15 liv. 10 ſols à 16 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 19 Janvier 1771 & Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 l., 21 l. 10 s. à 23 l. 5 s. 1 d. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 26 Janvier 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k. . .				once.
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	12	6	
Piastres à	48	12	6	

CHANGES DE PARIS, *du 26 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. % perte.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1050	1052 ½ 55 60 .	1100 1095 1100
D°. de 1000 liv.	. . . . .	. . . . .	667 ½. . . .
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
10 sols . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	50 de 4000 l. 52	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68 ½ 68 . .	68 . . .	67 68 ½ . . .
Loterie Epoq. .	4e 395 5e 350 .	4e 396 5e 350 .	4e 396 5e 350 .
. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.	63	. . . . .	62 . . . . .
4e Loterie R. .	64 63	63	60 . . . .
Act. des Fermes.	427 ½	430 27 ½ . . .	427 ½ . . . .
50 millions . .	63	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies .	. . . . .	. . . . .	60 . . . . .
A face. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Nouette. .	63	60	60 59 . . . .
Canada. . . .	. . . . .	. . . . .	70 . . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Mercredi 23 Janv.		Du Jeudi 24.		Du Vendredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, 6 derniers mois.	A.	Delauge, 6 derniers mois.	A.	Pannelier, six derniers mois.	F.
Roytier, *idem.*		Drouet, *idem.*		Deschamps, 6 prem. mois.	L.
Lallement, *id.*		Deschapelles,	C.	Issally,	M.
Lebrun, *idem.*		Nau	G.	Lempereur,	N.
Boucard, *idem.*		Bouron,	J.	.....	
Meulan, *idem.*	C.	Cadeau, 6 premiers mois.	M	.....	
Radix pere, 6 premiers mois.	L.	S. Janvier, *id.*		.....	
Radix fils, *id.*		Delagarde,	Z.	.....	
Lallement j. *id.*		Dutertre,		.....	
Gautier, *idem.*	M.	.....		.....	
Despeignes, *idem.*	P.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1774.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Janvier.*

ON s'eſt long-tems flatté de voir baiſſer le change ; mais on n'eſpere plus que la choſe ait lieu, avant le printems prochain ; tems avant lequel nous ne recevrons pas les fonds que nous attendions du dehors.

Les prix des denrées hauſſent de jour en jour. La principale cauſe de ce renchériſſement, c'eſt la ſaiſon. Il ne gele pas encore aſſez fort pour que la communication s'établiſſe ſur les glaces ; cependant nous ne pouvons attendre des ſecours de la navigation.

L'exportation des grains a été défendue, dans la crainte que l'importation de ceux de Pologne ou de Ruſſie n'ait pas lieu ; crainte que cette prohibition peut vérifier. Les Tranſgreſſeurs de l'Ordonnance ſeront traités comme Contrebandiers ; & les Délateurs comme d'honnêtes Citoyens.

Le College de Commerce a dreſſé, par ordre du Roi, le plan ſur lequel S. M. accordera un octroi pour l'établiſſement de la Compagnie du Levant.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Janvier.*

Le Roi a ſupprimé, par un Acte du 27 du mois dernier, le Conſeil Privé, dans la vue de donner à l'Adminiſtration plus d'activité, de rendre au Gouvernement *ſa pureté naturelle*, & de revenir *au ſens & au but de la conſtitution que la Nation a preſcrite à ſes prédéceſſeurs.* Tels ſont les termes de l'Acte.

Sa Majeſté vient de créer une Charge d'Intendant de la Cour dont l'Office ſera de préſider à l'économie domeſtique des dépenſes de la Maiſon du Roi, dans leſquelles on fera les changemens & les retranchemens convenables. Cette Charge a été donnée à M. Wegener, Lieutenant-Colonel, homme de mérite profondément verſé dans les connoiſſances que cette place exige, & qui ſont celles d'un bon pere de famille & du vrai Homme d'Etat. On a commencé par ſupprimer les tables que pluſieurs Officiers de la Cour avoient au Château. Mais en les privant de cet avantage, S. M. leur a accordé une augmentation d'appointemens qui y ſupplée & qui eſt beaucoup moins onéreuſe pour l'Etat.

Les anciens Directeurs des Poſtes viennent d'être auſſi ſupprimés ; & le Généralat en a été partagé entre trois différentes perſonnes.

Il a été auſſi inſtitué une *Conférence* dont les ſoins ſeront d'examiner toutes les demandes que l'on fera au Roi, & d'y répondre. La *Conférence* eſt ſubſtituée au *Conſeil Privé.* Elle n'aura lieu que quand le Roi l'ordonnera.

Les places les plus importantes ſe rempliſſent tous les jours de Citoyens verſés

dans l'économie rurale, civile & politique. M. Oeber, ci-devant Professeur de Botanique & Membre de la Commission Economique du Pays, vient d'être nommé Conseiller des Finances.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 17 Janvier.*

Les tempêtes n'ont cessé de regner sur la Mer Baltique, l'Oder & l'Elbe, jusqu'au commencement de ce mois. Les vents du Nord leur ont succédé : il fait un froid très-vif. Les orages & les ouragans avoient tellement désolé nos campagnes, qu'on ne comptoit presque plus sur la récolte prochaine; mais la neige qui couvre la terre a ranimé nos espérances.

La ville de Dantzick n'a pu parvenir, à force de dépenses & de travaux, à empêcher que le bras de la Vistule qui couloit vers cette Ville ne se soit jetté dans l'autre bras qui court vers Elbing. On avoit fait des réparations aux digues, & la gelée survenue promettoit un succès heureux : mais ç'a été-là précisément la cause du désastre, les pluies ayant ensuite entraîné une débacle qui a tout ruiné.

Les digues de Churhavement, menacées du même accident, n'ont été qu'endommagées dans cette saison terrible par les pluies extraordinaires & les vents impétueux. Des réparations qui ont beaucoup coûté, ont sauvé nos campagnes & notre commerce.

De Vienne, *le 17 Janvier.*

La Société d'Agriculture du Margraviat de Moravie, a délibéré dans sa derniere Assemblée, sur les moyens de faire concourir les réfléxions du cabinet, avec les essais de l'expérience, à la perfection de l'économie rurale, des Fabriques, & autres objets d'utilité générale. Elle donnera, vers la fin de la présente année, une Médaille d'or de 36 ducats au meilleur Mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus propres à entretenir les forêts, à les cultiver, à en augmenter le produit, & à en arrêter la disette de bois qui devient plus dure de jour en jour ?*

L. M. I. répandent leurs largesses sur les différentes Sociétés Géorgiques de leurs Etats d'Allemagne & d'Italie, afin qu'elles excitent les travaux & récompensent les succès tendans à perfectionner la culture & les Arts. Le Directeur de la Société du Duché de Carniole, en faisant remettre un Prix de 50 sequins, à M. Grisellini, lui a adressé une lettre très-flatteuse pour l'encourager dans ses recherches. Les ouvrages de ce sçavant Agronome vont être publiés en Allemand.

L'Empereur, qui voit tout par lui-même, après avoir visité les Couvens de Filles, & s'être fait rendre compte des occupations des Religieuses, a envoyé des pieces de toile dans les Maisons où l'on ne s'occupe ni à élever les jeunes personnes du sexe, ni à servir les malades, &c. mais qui s'amusent à faire des ouvrages de parure, des confitures & autres bagatelles semblables. A l'envoi de ces toiles destinées à faire des chemises pour les Soldats, étoit joint un billet à peu près conçu en ces termes : *L'Etat nourrit plus de 250 mille hommes dont l'emploi est de défendre les Citoyens & de protéger leurs propriétés. Ils se battent pour vous, toutes les fois qu'il est nécessaire, il est juste qu'ils aient des chemises.*

Les prix des différentes especes de pain ont été taxés le premier Janvier jusqu'à nouvel ordre. Le pain fin aux œufs, qui forme la premiere qualité, du poids de 8 onces & demie, est à un kreutzer. (Le kreutzer d'Autriche étant plus fort que celui d'Empire qui vaut huit pennins ou dix deniers tournois, il revient à peu près à un sou de France ; ainsi la livre du pain de la meilleure espece, du poids de seize onces, n'est guères qu'à deux sous de France.)

Le Gouvernement a aussi fixé les prix des différentes sortes de sucres pour tout le courant de l'année, par une Ordonnance du 29 Décembre. On en distingue de quinze différentes qualités ou préparations ; & ils sont taxés depuis 40 jusqu'à 59 kreutzers la livre.

De Ratisbonne, *le 12 Janvier.*

Toutes les Ordonnances, tous les soins de la Police ne lèvent point les difficultés pour l'approvisionnement de cette Ville. Les Boulangers & les Bouchers, au mépris

des taxes, hauſſent ou baiſſent les prix de leurs denrées, ſuivant leur volonté, diſent les uns, ſuivant l'exigence de leur commerce, diſent les autres qui prétendent que les prix ſont eſſentiellement dépendans de l'achat, du tranſport, de tous frais, & de la concurrence, toujours variables malgré les taxes. Il avoit été ordonné qu'il ſeroit levé un état exact des grains néceſſaires à la conſommation de la Ville, afin de les diſtribuer proportionnellement dans tout le diſtrict: & cet objet ne peut être rempli. Il avoit été permis aux Bourgeois d'acheter ſur les Marchés publics; & comme il eſt arrivé à quelques-uns d'en arrêter ſur les paſſages, dans la crainte d'en manquer, la Cour de Baviere a retiré ce *privilege* à tous; mais la Diete intercéde pour le grand nombre. Les Miniſtres rendent le Magiſtrat (non les Ordonnances, mais leur exécution) reſponſable des événemens.

De Hanovre, *le* 14 *Janvier.*

La Caiſſe d'Aſſurance, érigée à Lalenberg, en faveur de ceux dont les maiſons pourroient être brûlées par accident, eſt à préſent plus forte qu'elle ne l'a jamais été, par le coucours des perſonnes qui s'empreſſent à y contribuer. Le Public en a reſſenti les avantages, & chacun s'efforce d'y participer.

ITALIE.

De Livourne, *le* 14 *Janvier.*

Il arrive ici journellement des priſes conſidérables faites par les Ruſſes ſur les Raguſiens, depuis que cette République s'eſt déclarée pour les Turcs. Son commerce ſouffre beaucoup. Les riches cargaiſons de ſes navires ſeront vendues dans ce Port.

Il a péri ſur les côtes de Sardaigne différens vaiſſeaux chargés de grains & de marchandiſes.

De Trieste, *le* 10 *Janvier.*

Il eſt eſt entré ici beaucoup de navires chargés de différentes ſortes de grains. On comptoit les premiers jours de ce mois que le froment ſeul montoit à 17,661 metzes tirées de différens Ports de l'Italie & autres pays. Ces grains doivent être tranſportés dans l'Empire, où l'on craint les ſuites de la diſette. On en attend tous les jours de divers Ports, de nouveaux navires; il doit auſſi arriver des marchandiſes de toute eſpece.

ESPAGNE.

De Cadix, *le* 18 *Janvier.*

Sa Majeſté a accordé aux Marchands un délai pour vendre leurs mouſſelines, attendu la grande quantité qu'ils en ont dans leurs magaſins.

Il eſt arrivé de divers endroits & principalement d'Afrique, dans nos Ports, des proviſions conſidérables de vivres de toute eſpece: ces traites en ont fait baiſſer les prix dans pluſieurs Provinces du Royaume.

On mande de Portugal que le pays n'eſt ni dans la diſette ni dans l'abondance; & qu'on eſpere, ſi la guerre ſe déclare entre l'Eſpagne & l'Angleterre, en relever le commerce à la faveur de la neutralité.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le* 21 *Janvier.*

Les beſtiaux & même les hommes dans la Paroiſſe de Saint-Salvadour & autres voiſines des Elections de Brive & de Tulle, ayant été pendant l'automne derniere, piqués par des mouches communes (mais qui avoient, à ce qu'on préſume, pompé un venin peſtilentiel & putride) devinrent en très-peu de tems fort enflés, avec des ſymptômes effrayans. Sur l'avis qu'on donna de cet accident, le ſieur Miral, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, réſidant à Limoges, fut envoyé pour y porter du ſecours: il reconnut d'abord, par l'ouverture des cadavres de pluſieurs animaux morts avant ſon arrivée, que ce mal étoit une eſpece de peſte à laquelle il appliqua les remedes dont il doit la connoiſſance aux leçons qu'il a priſes à l'Ecole Royale Vétérinaire; ce qu'il fit avec tant de ſuccès, que de vingt-trois perſonnes piquées par ces mouches, & très-enflées, il n'en périt aucune, & que de cent quatre-vingt-huit bê-

tes à cornes qu'il a traitées dans la Paroiſſe de Saint-Salvadonur, il en a ſauvé 183.

Dans celle de Chambolieu . .	55.
Dans celle de Lonzat	32.
Dans celle de Saint-Jal . . .	25.
Dans celle de Seillac	23.
Dans celle d'Orlhac	49.
Dans celle de Beaumont . . .	92.
Dans celle de Naves	13.
Total.	472.

Dans le cours de ce traitement, le ſieur Miral ſe trouva lui-même attaqué de la maladie & ſe guérit avec les remedes qu'il avoit employés pour les beſtiaux.

Cette cure méritoit d'être connue, & nous annonçons les ſuccès du ſieur Miral avec d'autant plus de confiance, qu'il continue de guérir d'autres maladies de bêtes à cornes dans la Généralité de Limoges, où il eſt appellé de toutes parts.

D'AVIGNON, *le 23 Janvier.*

Les pluies continuelles que nous eſſuyons depuis quelque tems ont inondé nos campagnes : le Rhône s'eſt débordé ; mais le tems s'étant remis au beau, ſes eaux ſont rentrés dans leur lit, ſans avoir cauſé le moindre dommage. Depuis le commencement de l'hyver, nous n'avons eu que quelques jours de gelées. Si la ſaiſon continue à être auſſi tempérée, nous verrons bientôt nos campagnes couvertes de verdure, & nos arbres chargés de fleurs.

DE COLMAR, *le 25 Janvier.*

Le Conſeil Souverain a enregiſtré le 21 de ce mois une Déclaration du Roi concernant le commerce des grains, donnée à Verſailles le 27 Décembre 1770.

Le 15, la Cour avoit rendu un Arrêt qui fait de nouvelles défenſes à tous les Religieux étrangers de quêter dans ſon reſſort.

DE METZ, *le 26 Janvier.*

Le prix des grains ſe ſoutient. Le Parlement a enregiſtré le 19 la Déclaration du Roi ſur le commerce de cette denrée. Le 22, la livre de pain blanc fut taxée à 3 ſols 3 den., celle de pain bis-blanc à 3 ſols, & celle de pain bis à 2 ſols 6 deniers.

Le fourrage eſt rare dans ce pays ; ſa cherté oblige beaucoup de malheureux Payſans à vendre leurs beſtiaux. Depuis que le droit de parcours, qui mettoit un obſtacle invincible à l'établiſſement des prairies artificielles, a été reſtreint par la permiſſion de clorre les héritages, on avoit lieu d'eſpérer que cette culture ſi néceſſaire dans les circonſtances, prendroit faveur ; mais ceux qui ont profité de cette permiſſion, ont laiſſé leurs terreins dans l'état où ils étoient auparavant. Ainſi ils ont retiré très-peu d'avantage de la clôture ; mais ils ont prêté par-là des armes à l'ignorance qui regarde le droit de parcours comme un bien public. Des Citoyens zélés voudroient qu'on encourageât particuliérement la culture du treffle, la meilleure, ſelon eux, pour les gens de la campagne qui ont peu de terrein, parce qu'elle n'exige d'autre dépenſe que l'achat de la graine, & qu'on peut faire une épargne conſidérable en mêlant le treffle avec de la paille, ſuivant la méthode de Flandres. Mais il eſt à remarquer d'un autre côté que ce fourrage exige beaucoup de précautions pour qu'il ne nuiſe pas aux beſtiaux. il ſeroit néceſſaire que quelques riches Propriétaires donnaſſent l'exemple de l'établiſſement des prairies artificielles ; & que les Curés concouruſſent à le rendre productif, en y joignant l'inſtruction.

DE VITRY-LE-FRANÇOIS, *le 28 Janvier.*

Les circonſtances des tems nous ont engagé à prendre des précautions pour faciliter la ſubſiſtance des Pauvres de notre Ville, & ſur-tout des Vignerons dont le nombre eſt fort conſidérable, & qui, depuis pluſieurs années, n'ont eu que des récoltes très-médiocres: Nous avons établi un Bureau de Charité, ſous la direction des Magiſtrats & autres principaux Habitans. Les Corps ſe ſont taxés volontairement, & donnent chaque mois une ſomme fixe, proportionnée à leurs facultés. On a d'abord employé les deniers provenans des charités publiques à diſtribuer du pain à neuf deniers au-deſſous de la taxe ordinaire. Depuis on a cru pouvoir entreprendre de faire faire un pain compoſé de deux tiers d'orge & un tiers de bled. Ce pain, qui eſt très-ſubſtanciel, quand il eſt bien fait, revenoit

à deux ſols trois deniers, & on le donnoit au Peuple à un ſol ſix deniers. On ſe trouvoit ainſi en état d'en diſtribuer ſix mille livres par ſemaine. Mais les embarras preſqu'infinis qu'occaſionnoit la façon du pain, joints à ce que nos Boulangers ne s'entendoient point à le façonner, & que le Peuple s'en plaignoit beaucoup, nous ont obligés à revenir à notre premiere opération. Au moyen de ce ſecours & de la diminution actuelle du prix des grains, nous eſpérons que nos pauvres Habitans ſeront un peu ſoulagés, & ils le ſeront encore beaucoup plus efficacement, quand nous pourrons faire travailler ceux qui manquent d'ouvrage. Pour y parvenir, nous attendons avec le plus grand empreſſement la part qui nous revient dans les ſecours que la bonté du Roi a accordés à la Province de Champagne, & qui ne nous a pas encore été donnée.

De Paris, *le* 31 *Janvier.*

Le gros Lot de 25000 liv. de la Loterie de Piété eſt échu au n°. 402765, & le 2e. de 8000 liv. eſt échu au n°. 352954.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Projet pour des Cultivateurs pauvres.

Un Bénéficier, Décimateur d'une Paroiſſe conſidérable dont la plûpart des Habitans ſont pauvres, deſireroit les aider, dans la culture de leurs fonds, & conſacreroit une ſomme à acheter une certaine quantité de grains de la premiere qualité, qu'il diſtribueroit pour ſemence. Mais afin de pouvoir continuer annuellement cette bonne œuvre, il voudroit, au tems de la récolte, reprendre des Cultivateurs la même quantité de grains qu'il auroit fournie, ou la valeur de ce qu'ils lui auroient coûté. Pour y parvenir, il réclame le ſecours de l'Autorité légiſlative, à l'effet de s'aſſurer l'exécution des articles ſuivans.

Art. I. Le Décimateur fera dépoſer dans un grenier telle quantité de grains qu'il jugera à propos de deſtiner à cet objet, en préſence du Curé, du Juge & des Conſuls du lieu, qui lui en donneront un certificat. Le premier Conſul & l'Agent du Décimateur auront chacun une clef différente de ce grenier.

II. Au tems des ſemailles, le Décimateur diſtribuera, à ſon choix, aux Paroiſſiens pauvres des mandats de telle quantité de ſemence qu'il voudra leur prêter. Ces mandats ſeront contreſignés par le Curé & les Conſuls, & acquittés enſuite en leur préſence par l'Agent du Décimateur, qui retirera les mandats, après que le Curé & les Conſuls en auront certifié l'acquit. L'Agent du Décimateur aura ſeul le droit de choiſir le champ deſtiné à la ſemence, & de l'y répandre, après qu'il aura été cultivé & préparé dans la meilleure forme par le Cultivateur. Le Décimateur payera à ſon Agent le ſoin de répandre la ſemence & le Cultivateur nourrira celui-ci dans le tems employé à ce travail.

III. Au tems de la récolte, le Cultivateur ne pourra enlever les épis du champ, qu'après avoir averti l'Agent, à l'effet de vérifier l'état & la qualité du grain, & de le voir placer dans l'aire, en un lieu ſéparé des autres grains. Lorſque ce grain ſera dépiqué & émondé exactement, le Cultivateur rendra à l'Agent la quantité de ſemence fournie, & telle que la Providence l'aura accordée au Cultivateur : mais comme il eſt poſſible, qu'au moment de la récolte, le grain ait plus de valeur qu'il n'en avoit dans le tems que la ſemence avoit été portée dans le grenier ; pour obvier à cet embarras, le Cultivateur aura le choix ou de rendre à la récolte la quantité de grains fournie pour la ſemence, ou de rendre au Décimateur le prix du grain tel que celui-ci l'aura payé ; ce qui ſera juſtifié & déſigné dans le certificat énoncé dans l'article premier.

IV. Pour la repriſe de cette ſemence, au tems de la récolte, le certificat & le mandat préſentés par l'Agent, lui obtiendront la préférence ſur tous les créanciers du Cultivateur, de quelqu'eſpece & nature qu'ils puiſſent être ; & en cas de trouble dans la repriſe de ladite ſemence, l'Agent obtiendra ſur le champ, du Juge du lieu, le ſéqueſtre du grain, & dans trois jours, une Sentence en délivrance, avec dépens, & en dernier reſſort.

V. Après la reprise de la semence, le Décimateur pourra changer la qualité des grains, provenus des différens Cultivateurs, ce qui les aura détériorés, afin d'acheter de nouveau, pour l'année suivante, une semence de la premiere qualité; mais il sera libre, dans tous les tems, au Décimateur de continuer ou de cesser entiérement cette bonne œuvre, sans que l'usage d'avoir distribué cette semence puisse jamais servir de prétexte aux Paroissiens, pour en former & prescrire un droit contre le Décimateur & ses successeurs au Bénéfice.

I I.

Remarques sur l'Indigo rouge.

Le Comte d'Hillsborough, Secretaire d'Etat pour l'Amérique, & premier Commissaire du Commerce & des Plantations à Londres, a envoyé derniérement à la Société pour l'encouragement des Arts, quelques échantillons d'indigo produit dans les possessions Angloises de l'Amérique où l'on vient d'introduire nouvellement cette culture. Sur l'examen qu'en ont fait les Membres de cette Société, cet indigo a été jugé d'une bonne qualité, & même excellent. Parmi ces diverses sortes d'indigo, il s'en est trouvé de rouge qu'on avoit qualifié d'indigo, parce qu'on le croyoit semblable, pour les qualités & pour l'usage, à l'indigo bleu; mais les Teinturiers à qui on a envoyé cet indigo rouge, après avoir essayé toutes sortes de procédés, n'ont pu parvenir à en faire aucune bonne teinture. Conséquemment, ils ont déclaré à la Société qu'on ne pouvoit en faire aucun usage; ce qui n'est certainement vrai que par rapport à leur méthode: car on sçait, à n'en pouvoir douter, que les Indiens *Mosketo* de qui l'on tire cet indigo, l'emploient pour la teinture de leurs soyeries. Ils s'en servent aussi pour teindre les raies des étoffes qu'ils portent communément, comme aussi leurs hamacs & autres tissus. Cette couleur est très-durable, résiste à l'air & ne passe pas au blanchissage. Il ne paroit pas jusqu'à présent que les Européens aient connu cette méthode Indienne de teindre; & c'est une découverte qui leur seroit certainement utile, au moins pour ce qui regarde le coton.

I I I.

Effet du pavot sur certains animaux. Tiré des Affiches des Trois-Evêchés, N°. 1.

» L'été dernier, une Servante de basse-
» cour d'un château près de Metz, ayant
» dans sa maison un pavot ordinaire, une
» vache le prit & le mangea avec avidité.
» Comme le Jardinier du château avoit ar-
» raché beaucoup de pavots, cette Servante
» voyant que les vaches les aimoient, en
» alla prendre une brassée, & la distribua à
» plusieurs qui la mangerent sur l'heure;
» mais un moment après, les yeux de tou-
» tes ces vaches s'enflammerent, elles de-
» vinrent furieuses & donnerent beaucoup
» de crainte & d'inquiétude: on leur fit
» prendre de la thériaque à force, & l'on
» parvint à les calmer; mais elles resterent
» malades. On fit jetter le reste des pavots
» dans un chemin; de petits oiseaux, qui en
» mangerent; moururent le même jour. Ce
» fait nous a été donné par M. de Chevillon,
» pour en faire part au Public.

I V.

Explication d'un Article de notre derniere Gazette.

Nous avons dit, à l'article de *Copenhague*, que dans le courant de l'année derniere, 1756 vaisseaux avoient passé le Sund, & qu'il en étoit entré dans ce Port 3598. On nous a demandé la raison de cette grande différence que l'on pourroit peut-être uniquement attribuer à la navigation intérieure de la Mer Baltique. Pour prévenir cette erreur, suppléer à l'insuffisance de l'avis original, nous aurions dû remarquer que dans l'estimation des *vaisseaux* entrés à Copenhague, on comprenoit sous ce nom les vaisseaux de guerre, vaisseaux Marchands avec leur artillerie, les grands bateaux venant des Ports des Etats de S. M. Danoise, ainsi que des autres Ports de la Mer Baltique, avec des provisions de bois, grains, poissons secs, viandes salées, &c., & toutes autres especes de bâtimens. Le mot Danois *skib* est pris ici dans un sens générique, & s'applique à tout bâtiment qui a un mât & qui peut voyager en pleine mer. Quant à la navigation du Sund, ce

mot conſerve ſa ſignification propre de *vaiſſeau*, ou *grand vaiſſeau*.

Nous avons ſouvent trouvé de pareilles ambiguités dans les différens états que nous avons vus de la navigation des Ports de France. Nous eſpérons dans la ſuite, à force de ſoins, pouvoir en donner les idées les plus nettes & les plus exactes à nos Lecteurs.

V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; ſçavoir, Mallemolles Malde, de 15 & dem. à 16 aunes ſur 7 huit.

A 1 M M à 20 livres 2 ſols.
2 idem à 25 livres.
Dito Savaſpour d'idem ſur 5 ſix.
1 M S à 25 liv. 2 ſ.
2 idem à 33 liv.
3 idem à 36 liv. 3 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit à 11 douze.
1 M S à 27 liv. 11 ſ.
2 idem de 32 liv. 7 ſ. à 32 liv. 11 ſ.
3 idem à 35 liv. 6 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 M S à 42 liv.
2 idem à 46 liv. 4 ſ.
3 idem à 51 liv. 5 ſ.
Dito Santipour d'idem ſur idem.
A 1 M S à 33 liv.
2 idem à 40 liv.
3 idem à 50 liv. 3 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
2 M S à 57 liv. 8 ſ.
3 idem de 66 liv. 15 ſ. à 67 liv. 1 ſ.
4 idem à 72 liv.
5 idem à 80 liv. 1 ſ.
Dito idem de
A M S à 58 liv.
B idem à 66 liv. 13 ſ.
Dito Canicola de 15 & demie à 16 aunes ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
1 M C à 40 liv.
2 idem à 46 liv. 14 ſ.
3 idem à 50 liv. 13 ſ.
4 idem à 66 liv. 13 ſ.
5 idem à 72 liv. 3 ſ.
Dito Caligant de 16 aunes ſur 7 huit à liſieres d'or.
A M C L à 47 liv.
B idem à 52 liv.
Dito idem d'id. ſur idem à liſieres d'or.
4 idem à 48 liv. 1 ſ.
5 idem à 57 liv. 5 ſ.
6 idem à 68 liv. 2 ſ.
Dito Cachijoura de 15 & demie à ſeize aunes ſur 3 quarts & plus à liſieres d'or.
2 M C Y à 37 liv. 15 ſ.
3 idem à 43 liv. 2 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 5 ſix à liſieres d'or.
4 idem à 57 liv.
6 idem de 75 liv. 1 ſ. à 75 liv. 11 ſ.
7 idem à 87 liv. 7 ſ.
8 idem de 95 liv. à 95 liv. 1 ſ.
9 idem à 113 liv. 3 ſ.
10 idem à 131 liv. 3 ſ.
Dito idem de 15 à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
3 M C Y 7 huit à 68 liv. 1 ſ.
6 idem de 80 liv. à 81 liv. 8 ſ.
7 idem de 106 liv. 1 ſ. à 106 liv. 15 ſ.
8 idem à 132 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem à liſieres d'or & fleur de Nanſouques.
A idem à 72 liv. 9 ſ.
B idem à 84 liv. 7 ſ.
C idem à 98 liv.
Dito Gogalpour de 15 & dem. à 16 aun. ſur 3 quarts.
A M G à 72 liv. 4 ſ.
B idem à 87 liv.
C idem à 120 liv.
Terindannes Santipour d'idem ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
A A T de 62 liv. 1 ſ. à 62 liv 11 ſ.
B idem à 71 liv. 11 ſ.
3 T S de 86 liv. 5 ſ. à 86 liv. 8 ſ.
4 idem de 100 liv. à 102 liv.
5 idem à 120 liv. 1 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi premier Février 1771, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſols, 26 liv. 5 ſ. à 30 liv. 5 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Grève, de 30 liv. 10 ſ. à 32 liv. 5 ſ. Le ſeigle, de 16 liv. 15 ſ., 18 à 19 liv.; l'orge, de 14 liv. 15 ſols, 15 liv. à 15 liv. 5 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Le Vendredi premier Février 1771, l'avoine a été vendue à la Halle de 17 liv. 15 s., 19 liv. 15 s. à 22 liv. 10 s. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 18 liv. 15 s. à 20 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 2 & 3 Février 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Février 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à	714			*marc.*
Du Mexique à	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à	712			*marc.*
Ducats à	97	5		*marc.*
Or fin à 32 k.				*once.*
31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à	82			*once.*
L'argent à 11 d.				*marc.*
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10				*marc.*
gr. à	51	12	6	*marc.*
Piadres à	48	12	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Février 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	182		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	94 $\frac{3}{4}$		
Lyon, *Rois*,	5	8e	p. ∞ perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi* 31.	*Vendredi* 1 *Fév.*	*Samedi* 2.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1120	1130 40	
D°. de 1000 liv.	677 $\frac{1}{2}$		
D°. 8es de 312 l.			
10 sols			
D°. 25es de 100 l.			
Emprunt Oct.	255	255	
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$.			
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	64	63 $\frac{1}{2}$ 64	
Loterie Epoq.			
			FESTE
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.			
4e Loterie R.	62 61.		
Act. des Fermes.	440		
50 millions			
Annuités.			
D°. Coupons			
Colonies.			
Alsace.			
D°. Nouette.	59		
Canada.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Mercredi 30 Janv.		Du Jeudi 31.		Du Vendredi 1er. Fév.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Despeignes, 6 p. m.	Z.	Boutray, 6 p. mois 1771.	M.	Issally, 6 p. m. 1770.	M.
Gautier, *idem.*	M.	Rouillard, *idem.*	P.	Maupassant, *idem.*	L.
Radix pere, *id.*	M.	Courmont, six d. m. 1770.	A.	Lempereur, *idem.*	R.
Radix fils, *id.*	M.	Nau l'aîné, *idem.*	J.	Deschamps, *idem.*	L.
Boutet, 6 d. mois.	A.	Sainte-Luce, *idem.*	C.	Fauveau, *idem.*	P.
Meulan, *idem.*	C.	Bouron, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	N.
Daubonne, *id.*	A.	Delagarde, *idem.*	Z.	Delacharmotte, *id.*	P.
Desplaces, *id.*	A.	.....		Nau jeune, *idem.*	P.
Lallement j. *idem.*	L.	.....		Montal, 6 d. m.	B.
Boucard, *idem.*	A.	.....		Patu, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	E.	.....		Pannelier, *idem.*	C.
Lecamus, *idem.*	A.	.....		Pincemailler, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Janvier.*

QUoique l'exportation des grains soit défendue à tous les Habitans du Royaume, le prix en hausse de jour en jour; & les autres denrées montent à une excessive cherté.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 14 *Janvier.*

Le Vénitien Rosetti, le Ragusien Dimitri, & plusieurs Négocians Européens des Echelles du Levant & particuliérement d'Alep & de Damas, favorisés par Ali-Bey, vont travailler à ouvrir un grand commerce par les Villes de Gedda, de Mocka & de Suez, & peut-être par la Syrie, si cet Usurpateur remplit tout le plan de conquêtes qu'il a formé. Par le succès de ces entreprises, le commerce du Levant embrasseroit celui des Indes, & ruineroit, sans guerre, une partie des établissemens précaires des Nations Européennes dans ces contrées.

Sur un Mémoire présenté aux Réformateurs des Etudes par M. Arduini, Professeur de la Science Agraire dans l'Université de Padoue, le Sénat a résolu d'accorder à ce sçavant & zélé Citoyen, différens terreins, avec une maison de campagne du domaine du Couvent des Dominicains supprimé; afin qu'il puisse employer plus fructueusement ses travaux à perfectionner les pratiques de ce grand Art.

M. l'Abbé Pilati, Secretaire de l'Académie de Physique expérimentale & d'Agriculture de Brescia, dans la vue d'obtenir pour cette Société la protection & les gratifications que la sagesse & la munificence du Souverain ont accordées à plusieurs autres Sociétés Géorgiques, a acquis auprès de cette Ville un lieu propre à faire des recherches & des expériences d'Agriculture. Il y établit un four à chaux dans lequel il y employera les pierres de la riviere voisine, afin d'accélérer le rétablissement de la partie minée de cette Ville, & de tenter, par cette matiere, l'amélioration des terres. On y examinera les propriétés de la marne comme engrais. On y élevera des abeilles suivant une méthode qui les rendra beaucoup plus productives, & qui conservera les insectes que l'on détruit dans le pays pour en recueillir les productions. La cultivation des herbes médicales n'y sera point négligée. Enfin M. l'Abbé Pilati fera les expériences qui lui seront proposées.

Les Propiétaires des terres de Bicinico, du Comté privilégié de Belgrado dans le Frioul, ayant représenté à M. le Comte Mario Savorgnano, Seigneur de ces domaines, qu'en vertu de l'usage du parcours les troupeaux introduits dans les champs après les récoltes, ruinoient tous les travaux entrepris pour les garantir de toute incursion nuisible, détruisoient les nouvel-

les plantations de vignes, détruisoient le sol en le pétrissant avec leurs pieds après les pluies, & causoient enfin toutes sortes de dommages; M. le Comte Savorgnano, au nom de la République, a défendu, sous peine d'amendes, à toutes sortes de personnes, de conduire ou de faire conduire aucune espece d'animaux tant gros que petits, dans les champs qui ne leur appartiendront pas ou qui ne seront pas biens communs, en quelque tems de l'année que ce soit.

De Milan, *le 15 Janvier.*

Depuis la suppression de la Ferme mixte des Finances & Domaines de S. M. I. dans la Lombardie Autrichienne, exécutée le 31 Décembre, les Conseillers chargés de la régie des revenus royaux, travaillent sans relâche à en simplifier la perfection & l'administration, sous l'inspection d'une Chambre des Comptes, établie à l'instar des Pays-Bas Autrichiens. Déja S. M. avoit supprimé différentes caisses, & donné une forme plus économique aux Gabelles & autres parties importantes. Les prix des viandes & du pain ont été fixés à un taux modique pour le tems. M. le Comte Christiani, Questeur de l'Administration générale de l'Economie du Duché de Mantoue, a été nommé Surintendant des Finances de la Lombardie Autrichienne. M. le Marquis Zanetti l'a remplacé dans son premier poste, Ecole des Hommes d'Etat, par les relations immédiates qu'il a avec les Arts, les Sciences, & sur-tout l'Agriculture.

Le Palais du feu Prince Dom Antonio Tolomeo Trivulzi vient d'être converti, suivant ses dernieres dispositions, en asyle pour les Pauvres. Il y en est déja entré un grand nombre, & l'on en recevra jusqu'à cent qui, sur les fonds laissés par leur Bienfaiteur, seront convenablement nourris & vêtus. On les employera aux travaux auxquels ils seront propres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 23 Janvier.*

Les vents contraires ont empêché beaucoup de navires d'arriver dans ce Port. La Méditerranée est infectée de Pirates. Les importations d'huile & de bled, ont été ici très-considérables depuis plusieurs mois.

De Caen, *le 23 Janvier.*

A la fin du mois précédent, les grains commençoient à devenir plus rares dans nos Marchés. Les Propriétaires des terres n'étant pas dans l'usage d'y envoyer leurs bleds, & plusieurs même n'en ayant pas la facilité, cette circonstance a dû nécessairement diminuer la fourniture des lieux publics, en attendant que les choses aient pris un nouveau cours. Les droits des Halles que tous les grains marchands seront actuellement obligés de payer, concourront, avec cette cause, au renchérissement, que le rétablissement de l'abondance rendra moins sensible. Le 11 de ce mois, il tomba, si l'on peut ainsi parler, des nuages de neige si épais qu'il a péri dans la campagne plus de quinze personnes.

De Rouen, *le 30 Janvier.*

Le 18 de ce mois, le Parlement enregistra la Déclaration du Roi, concernant le commerce des grains, à la charge que les dispositions contenues dans les Articles I, II & IV de ladite Ordonnance seront également observées pour ce qui concerne le commerce des farines; en même tems la Cour a arrêté que le Roi seroit supplié de réprimer les abus & les fraudes qui se commettent dans ce dernier commerce. Il a été ajouté en outre que les Fermiers & Laboureurs ne pourront acheter que la quantité de grains qui leur sera nécessaire pour le renouvellement de leur semence ou pour la consommation de leur ménage, à l'exception de ceux qui voudront, après déclaration au Greffe de la Justice royale, faire ou continuer le métier de Bladiers; que les Meûniers ne pourront acheter des grains pour les revendre, & qu'ils ne pourront vendre que ceux provenant de l'émoute; que les Boulangers ne pourront acheter du bled pour le revendre, sinon lorsqu'il sera converti en pain; enfin que l'on ne pourra inférer des Articles VIII & IX de ladite Déclaration, que les Marchands qui voudront faire transporter par mer, d'une Pro-

vince du Royaume à l'autre, des grains ou farines, puissent se dispenser de les embarquer dans un des Ports désignés par l'Article IV de l'Edit du mois de Juillet 1764, desquels transports & chargemens de grains ou farines, ils seront tenus de faire leur déclaration au Greffe de l'Amirauté du lieu de l'embarquement, & de rapporter le certificat en bonne forme du transport & du débarquement desdits grains ou farines dans le lieu de leur destination.

Une pluie abondante ayant fait couler les glaces, nous n'avons pas été dans la nécessité d'ouvrir notre pont, moyennant quoi notre communication avec la Basse-Normandie n'a point été interrompue. Il a regné des vents du Nord-Ouest, si violens, qu'on craint bien qu'ils n'aient causé des naufrages sur les côtes.

Les prix des denrées & marchandises des Isles, & principalement des cotons, diminuent considérablement : il n'y a que ceux des cafés qui se soutiennent.

De Dole, *le 31 Janvier.*

Depuis trois mois, la mesure de froment pesant trente livres étoit vendue depuis 4 l. 10 s. jusqu'à 4 l. 15 s. Au Marché du 25, elle fut vendue 4 liv. 8 s., 4 liv. 6 s., 4 l. 4 s. Cette légere diminution est d'un augure favorable.

Aux mois de Juillet & d'Août derniers, les campagnes du Bailliage étoient dans une si grande détresse, qu'une foule de leurs Habitans se refugia dans cette Ville. Nos Officiers Municipaux, dans la vue de procurer des ressources au Peuple par-là considérablement augmenté, ont délibéré d'emprunter 18000 livres, pour les employer en achats de grains : mais ils n'ont trouvé personne qui voulût prêter cette somme, quoiqu'avec intérêt. M. de Maranches de Champvans, en Patriote généreux, & digne de la place de Maire qu'il occupe, a avancé lui-même pour la Ville, sans intérêt, les 18000 livres. Ce trait honorable mérite d'être publié. S'il ne fait aucune impression sur ces hommes durs qui voient souffrir leurs semblables sans souffrir eux-mêmes, il peut du moins exciter une salutaire émulation parmi les ames sensibles dont il suffit de réveiller & de fixer l'attention sur les peines de leurs semblables, pour qu'elles veuillent partager la satisfaction de les adoucir.

De Paris, *le 6 Février.*

Par un Edit du mois de Janvier dernier, Sa Majesté a supprimé les sept Offices d'Intendans des Finances, créés par les Edits des mois de Mars 1722, Janvier 1725, Mars 1764 & Novembre 1767, en ordonnant le remboursement de la finance ; & ce par raison d'économie, & afin que les travaux des différens départemens qui sont liés ensemble, soient plus faciles & mieux suivis. Par le même Edit, S. M. crée quatre Offices d'Intendans des Finances, lesquels seront remplis par les sieurs d'Ormesson, Moreau de Beaumont, Trudaine de Montigny, & de Boullongne, en payant chacun d'eux, pour finance, aux Revenus Casuels, la somme de 350 mille livres.

Les Fermiers des voitures établies de Paris à Saint-Germain & Passy, ayant représenté que la cherté soutenue des fourrages & des chevaux leur occasionnoit une perte considérable, & qu'à l'exemple des Fermiers des voitures à la suite de la Cour, ils avoient, au-delà de leurs obligations, introduit l'usage de ramener chez elles les personnes qui arrivoient dans des chaises ou berlines, ce qui les forçoit à des remontes plus fréquentes ; Sa Majesté, par un Arrêt du Conseil du 10 Décembre, a ordonné qu'il sera pris par eux cinq sous d'augmentation par chaque place de berlines & chaises seulement, & non de coches, corbillards & autres grandes voitures.

Par une Ordonnance du 16 Novembre, S. M. voulant que pendant le tems que durera la suspension du commerce de la Compagnie des Indes, les Officiers de Marine de ladite Compagnie, puissent continuer à s'employer, a ordonné que les Capitaines, premiers & seconds Lieutenans, & premiers Enseignes, pourront prendre le commandement des navires que les Sujets de S. M. feront armer, pour toute destination, sans être assujettis à aucun examen ou réception, & en justifiant de leurs qualités. Les seconds Enseignes qui auront au moins soixante mois de navigation, pourront aussi commander lesdits bâtimens; & ceux qui ne les auront pas, seront tenus de les completter, s'ils veulent jouir de la même prérogative, à moins que S. M. ne

jûge à propos de les dispenser. Tous lesdits Officiers continueront de jouir de leurs anciens privileges. Lorsque S. M. jugera à propos de les employer sur ses vaisseaux, Elle leur assignera, par des ordres particuliers, le rang qu'ils devront y avoir. Ils pourront faire leur résidence en tel endroit du Royaume que bon leur semblera, en en informant le Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 de ce mois; les numéros sortis de la roue sont 69. 45. 78. 30. 44.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Succès de la Louviere imaginée par M. Ducarne de Blangy.

M. Ducarne a fait construire à Hirson une louviere suivant la méthode dont nous avons déja donné les principales opérations, & que nous exposerons incessamment dans le plus grand détail. La premiere fois que ce piege a été tendu, deux renards y ont été pris; & le canard qui sert d'appât, n'a reçu qu'un coup de broche au cou, lequel ne l'empêche pas de manger.

Il est bon de rappeller que l'on prendroit plutôt quatre loups qu'un renard, animal très-rusé; & que néanmoins, il est tombé deux de ces animaux dans ce piege.

Le Gouvernement avoit fait donner des ordres pour que l'on conduisît toutes les bêtes mortes des environs à une lieue de distance; cependant il n'y avoit encore qu'un âne depuis vingt-quatre heures seulement. Il est vraisemblable qu'il y avoit beaucoup d'autres bêtes mortes dans les environs; ce qui attiroit nécessairement ces animaux loin de la louviere, & ce qu'il est de la plus grande importance d'éviter, pour les réduire à courir à ces pieges, & pouvoir ainsi parvenir à remplir pleinement l'objet de cette méthode qui seroit d'en exterminer la race dans tout le Royaume.

Le Gouvernement a fait dresser un procès-verbal de la prise des deux renards, faite le 24 Janvier.

Des Officiers d'un Régiment qui a passé à Hirson, l'automne derniere, ont assuré à M. Ducarne de Blangy, que l'hiver précédent, ils avoient pris cinq loups dans une louviere placée auprès de la voierie de la Ville dans laquelle ils étoient en garnison.

Un Tendeur ayant placé son piege auprès d'une bête morte jettée au milieu de la campagne, y prit trois renards en 4 jours, sans avoir fait aucune traînée. D'autres Tendeurs ont assuré qu'ils en avoient pris plusieurs, ainsi qu'un loup, de la même façon.

On peut juger, par ces épreuves en petit nombre, de ce que l'on peut attendre de cette méthode, si elle étoit généralement employée avec les conditions prescrites, & sur-tout si les Loups ne pouvoient trouver ailleurs aucune bête morte.

II.

Observation utile sur les cannes ou roseaux.

M. Arduini, Professeur de Science Agraire à l'Université de Padoue, a reconnu, par quelques expériences, que des cannes ordinaires coupées & laissées pendant long-tems liées en bottes ou faisceaux, on pouvoit exprimer un syrop parfaitement semblable à celui que l'on tire des cannes de sucre. Plusieurs personnes ont goûté de ce syrop, & elles en ont porté le même jugement. Cette découverte peut conduire à des recherches & à une culture qui peut-être dispenseroient l'Europe de tirer du sucre, du moins, en si grande quantité, de l'Amérique; puisque la même qualité dans le suc de notre plante annonce qu'elle est de la même nature & qu'elle doit avoir les mêmes propriétés, quoique moins sensibles que la canne de sucre de l'Amérique, production étrangere à cette partie du monde.

III.

Moyen de détruire l'ergot.

Ce moyen a été employé avec succès dans l'Electorat de Brandebourg; & quoiqu'il ne soit pas généralement praticable, attendu la nécessité dans laquelle sont la plûpart des Laboureurs de faire battre leurs grains de bonne heure, elle mérite néanmoins d'être connue, & elle peut être employée avec

fruit par ceux qui ne sont pas dans le même cas.

Ce moyen consiste à laisser sécher les grains en gerbes dans la grange. La matiere noire renfermée dans l'ergot se pulvérise ; & lorsque l'on bat le grain, cette poussiere malfaisante se dissipe par le moyen du van.

Quelques personnes ont prétendu en Allemagne que l'ergot n'étoit pas nuisible par sa nature ; & elles ont fait des expériences qui sont favorables à leur opinion, & que nous rapporterons dans notre Journal. Cependant comme il est prouvé par d'autres expériences que ce grain, s'il n'est pas toujours malfaisant, l'est du moins le plus souvent ; & que si ce vice ne lui est pas naturel, il l'accompagne du moins ordinairement, & qu'on ne connoît encore ce vice que par le grain même, ce seroit évidemment s'exposer à une maladie cruelle & à la mort, que de s'en nourrir.

On a remarqué que l'ergot étoit sur-tout dangereux, lorsque le pain qui en provenoit étoit encore chaud.

Il peut encore se faire que différentes causes diminuent l'activité du poison, & qu'on ait peut-être jugé trop tôt qu'il n'étoit point malfaisant, parce qu'il n'aura pas eu promptement son effet.

I V.

Poëles de taule pour la table.

Ces poëles de nouvelle construction se fabriquent à Provins. Ils ont été imaginés par le sieur Masson fils, Chauderonnier de cette Ville. Comme ils n'ont point de queue, on les met sur des tables à manger, en plat du milieu. Ils ont dix pouces de hauteur & trois pouces & demi de diametre. On les chauffe avec des braises de ménage, éteintes dans de petits étouffoirs, ou avec des braises de Boulanger, ou encore mieux de fours à chaux ; car ces dernieres n'incommodent pas. Ces poëles échauffent doucement de petites pieces sans cheminée ; ils préserveront les livres de l'humidité ; en été, ils purifieront l'air des chambres où l'on éleve des vers à soie ; on les place aussi sur des Bureaux à écrire. Leur prix est de 3 liv.

V.

Manufacture unique de Draps d'Apocin.

M. Larouviere, Bonnetier ordinaire, a fait connoître en France de quelle utilité l'apocin dont on se contentoit de faire de l'ouate, peut être dans la fabrication de diverses étoffes, velours, draps, &c., comme nous l'avons exposé dans notre Journal du mois de Janvier dernier. Les aigrettes soyeuses de cette plante ont été employées avec succès, mais mêlées avec de de la soie, du coton, &c. Si l'usage ne s'en est pas encore fort étendu, c'est vraisemblablement parce que la plante ayant été jusqu'à présent assez rare, les étoffes dans lesquelles on a introduit ses aigrettes n'ont pas été à un prix fort inférieur, & qu'on a craint peut-être qu'elles ne durassent pas assez pour que cet avantage fût réel. Soit qu'on accueille plus favorablement en Italie les nouvelles découvertes, soit qu'on ait trouvé le secret de mieux filer & mieux travailler l'apocin, il s'est établi, dans l'Etat de Venise une Manufacture de draps purs de cette matiere ; le Public en paroît même très-satisfait. On y en fabrique des pieces entieres de différentes couleurs. Ces draps sont légers, fins & supérieurs aux plus belles étoffes de laines. Les ouvrages d'apocin ainsi perfectionnés pourroient être d'autant plus avantageusement substitués, dans plusieurs usages, aux étoffes de soie, que cette plante croît facilement dans les terres incultes & stériles, tandis que la soie demande tant de dépenses & de travaux.

V I.

Nouveaux Microscopes.

M. Regnaldo Angellieri Alticozzi, de Cortone, Commissaire de S. A. R. le Grand Duc de Toscane à Lucignano, a fait des verres microscopiques d'une telle finesse que la plus petite n'a que la douzième partie d'une ligne. Ce travail a été d'autant plus admiré que les lentilles fameuses de Lewenoeck sont bien loin de cette finesse. Il sera d'une grande utilité pour ceux qui observent la nature, attendu que ces lentilles grossissent les objets d'une maniere prodigieuse.

V I I.

Demande à MM. les Armateurs, Capitaines de navires, &c.

Des Particuliers qui ont des relations en Amérique, mais qui ne sont pas à portée de

ſçavoir tous les chargemens qui ſe font dans les différens Ports du Royaume pour les Iſles, nous ont prié de faire remarquer à MM. les Armateurs, Capitaines, &c. combien il ſeroit avantageux & pour eux-mêmes & pour le Public, qu'ils nous fiſſent ſçavoir de bonne heure leurs armemens avec leur deſtination, le tems de leur départ, &c. pour les publier dans notre Gazette, la ſeule voie par laquelle on peut eſpérer qu'ils ſeront aſſez promptement & généralement connus dans le Royaume. L'utilité de cette correſpondance dépendroit de la diligence que MM. les Armateurs mettroient à nous donner leurs avis. S'ils veulent bien ſe rendre à notre invitation, nous les ſeconderons avec tout le zele poſſible, pour l'intérêt du Public & pour leur propre intérêt.

VIII.

Avis au Commerce ſur des Billets ſurpris.

Par une lettre ſignée qui nous a été adreſſée de Blois le 23 Janvier 1771, MM. Lornet, Prêtre; Couteau, Prêtre; Boutault, Dubin & Leroy, donnent avis au Public que tous les billets que l'on pourroit répandre dans le commerce, ſignés *Doiſy*, *Prêtre*, & au dos deſquels ſe trouveroit en endoſſement un des noms ſuivans, *Dubin*, *Prêtre*; *Boutault*, *Prêtre*; *Lornet*, *Prêtre*; *Leroy*, *Prêtre*, & *Coutault* (tout court) ſont faux, parce que l'on a abuſé de leurs ſignatures.

IX.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés à Texel les 4 & 10 Janvier 1771.

Le navire du Capitaine Pierre E. Ketelaer, venant de Rouen.

Le navire du Capitaine Dorus Kritger, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis du Port de Texel pour les Ports de France le 14 Janvier.

Le navire de O. Cornelizs, allant à Marſeille.

Les navires de B. Ridder, G. Ages, allant à Bayonne.

Les navires de J. Ypes, J. P. Volkerts, J. Lem, D. A. Viſſer, B. Jans, Cl. Claaſz, D. Sybrands, S. Hell, allant à Bordeaux.

Les navires de J. Claaſz, L. Theunis, allant à Rouen.

Les navires de V. Janſz, J. W. Lyn, allant à Breſt.

Les navires de C. Hiddes, A. Sehey, S. Gerbens, S. Auskins, J. J. Stemming, J. P. Smit, J. Hendricka, J. Smit, J. Spanjert, & J. Piers, deſtinés pour différens Ports de France.

Le navire de Matſen Nack, allant à Marſeille.

Les navires de Harmen H. Seba, Jean J. Rouaan, allant à Bordeaux.

Les navires de Luytje Gyſbes, Geert Janſz, allant en France.

Le navire de C. Jaſpers, allant de Hambourg à Morlaix; a péri ſur le Rif de Jutlande.

Le navire de Myndert Bondix Vanderneſſ, venant de Marſeille à Rotterdam, a péri ſur les bancs de Flandres.

X.

PRIX DU PAIN A NANTES

Pendant le courant de l'année 1770.

Dates.	*Blanc.*	*Batelier.*	*Méteil.*	*Seigle.*
22 Févr.	34 d.	29 d.	24 d.	17 d.
1 Mars.	34	29	24	18
29 Mars.	34	29	25	19
19 Avril.	35	30	25	19
21 Avril.	35	30	26	20
26 Avril.	36	30	26	21
10 Mai.	37	31	27	22
7 Juin.	37	31	27	20
13 Juin.	37	31	26	18
28 Juin.	37	31	26	17
9 Août.	35	29	24	16
23 Août.	33	28	23	15
6 Sept.	28	23	20	15
15 Sept.	25	20	17	14
25 Sept.	27	21	18	15
29 Sept.	28	22	19	15
20 Oct.	28	23	20	16
27 Oct.	29	23	20	16
10 Nov.	31	25	21	17
1 Déc.	32	26	22	18
15 Déc.	34	28	25	19

X I.

Effets publics a Londres, *le 19 Janvier 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p % .	141 ½
Annuités consol. à 3 p %	82 ¼
Annuités réduites à 3 p %	81
Ann. de 1756 à 3 ½ p. % .	
Ann. de 1758 à 3 ½ p % .	
Ann. consol. de 1762 à 4 p %	90
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p %	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p %	77 ⅛
Nouv. ann. du Sud à 3 p %	
Ann. du S. de 1751 à 3 p %	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p % . .	196
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p %	75 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p % . .	26
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62. .... *années.*	
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. %.	
Billets de la Marine à 4 p. % *Escomp.* . . .	1 ¼

Cours du Change a Londres, *le 19 Janvier.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	35	1
Dito, à vue	34	10
Hambourg, à deux usances ½	33	8
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	31	⅞
Dito, à 2 usances.	30	⅜
Bordeaux à 2 us.	30	¾
Cadix	39	
Lisbonne.	66	½
Livourne.	49	⅜

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 19 Janvier.

L'once.		H	ß	d.
Or monnoyé		3	18	9
dito en barres		3	18	9
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .		5	6
	d°. petites		5	6
	Grandes pillares du Mexique		5	6
	dito petites du Mexique		5	6
Argent en barres.			5	7

Prix du grain à Londres, le 19 Janvier 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 43
De Drêche	27 à 32
De Seigle	27 à 29
D'Orge	20 à 24 6
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'est sur le pied de 27 H 12 ß 10 d. de France le septier de Paris.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; sçavoir, Terindanes Santipour idem d'idem sur 7 huit à 11 douze.

A T S à 88 livres.
B idem à 88 liv.
C idem à 108 liv. 12 s.
Dito idem d'idem sur idem à lisieres d'or.
A 3 T S à 72 liv.
4 idem de 76 liv. 17 s. à 77 liv.
5 idem à 89 liv.
6 idem à 96 liv. 10 s.
7 idem à 110 liv.
Dito idem d'idem sur idem.
A idem à 120 liv. 16 s.
Dito idem de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
A A T S F de 80 liv. à 80 liv. 2 s.
B idem à 89 liv. 6 s.
C idem à 115 liv.
Dito Chanderconna d'idem sur idem.

A T C Y à 48 liv. 1 sol.
2 idem à 61 liv. 1 s.
Dito de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
3 T C de 89 liv. 2 s. à 89 liv. 4 s.
4 idem de 113 liv. 12 s. à 113 liv. 19 s.
5 idem à 130 liv. 2 s.
6 idem à 145 liv. 14 s.
Dito idem idem sur idem à lisieres d'or.
A 4 T C de 66 liv. à 66 liv. 4 s.
5 idem de 77 liv. 5 s. à 78 liv. 1 s.
6 idem à 90 liv. 6 s.
Dito Domiacaly d'idem sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
A T D C à 100 liv.
Tocques de 15 & demie à 16 aunes sur 5 huit à lisieres d'or.
A T O à 57 liv.
B idem à 64 liv. 10 s.
Dito id. d'id. sur 7 seize & plus à lisier. d'or.
4 idem à 43 liv. 6 s.
5 idem à 48 liv.
6 idem à 58 liv. 10 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Février 1771.*

	₶	s		
Or de Portug. à . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97	5		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 6 Février 1771.*

Amsterdam	54	7	8e à ¾
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	97 ½		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. % perte.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, 6 premiers & 6 derniers mois 1770.

Du Lundi 4 Fév. 1771.

Messieurs

Delamotte, six p. mois 1770. } A.
Dujean, *idem.* } A.
Alissant, *idem.* } A.
Creuzé, *idem.* } C.
Certain, *idem.* } C.
Masson, *idem.* M.
Thevenin, *idem.* T.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Mardi 5.

Messieurs

Marsollier, 6 d. m. } C.
Cochin, *idem.* } C.
Defrance, *idem.* E.
Cauchy, Secr. de M. de Tournieres, *idem.* F.
Defays, *idem.* } J.
Chaponnel, *id.* } J.
Maigret, six p. mois. } M.
Hurel, *idem.* } M.
Viellard, *id.* } M.
De Fremilly *id.* } Z.
Roberge, six d. mois. } Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
COMP. D. IND.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Actions de 2500 l	1140 45 47 ½ 50	1150	1160 . . . .
Emprunt Oct. .	260	270	270 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63 ½ 64 63 ½ .	63 ½	63 ½ 63 . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 380 .	4e 430 5e 390 .	4e 425 5e 380 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAQUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 13 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 19 Janvier.*

LA récolte des grains avoit été insuffisante pour la consommation du Royaume. Nous étions menacés de la famine, si l'on en eût exporté pour les Etats voisins où la denrée étant à meilleur marché qu'ici, elle seroit tombée à un prix encore plus bas; tandis que déja fort chere chez nous, elle auroit encore renchéri considérablement. Pour empêcher les Négocians d'affamer la Nation, en se ruinant eux-mêmes par une pareille extravagance, l'exportation a été défendue. On espéroit que nous étant ainsi réservé nos grains & assuré tous ceux qui entreroient dans nos Ports, la Pologne, la Russie, le Danemarck & l'Allemagne ne manqueroient pas de nous procurer le supplément dont nous avions besoin : mais ils ont cessé de nous en fournir, & nos grains sont devenus plus rares & plus chers dans les Marchés. Réduits à subsister par nos seules provisions, il a été question d'empêcher que la Nation ne *bût* son grain, afin qu'elle eût à en *manger*. La biere & l'eau-de-vie en consomment une grande quantité; mais la bierre & l'eau-de-vie nourrissent & sustentent. La défense de la distillation auroit condamné les deux tiers des Habitans au pain & à l'eau : d'ailleurs les Paysans qui ont ici leur voix n'y auroient jamais consenti.

Dans cette détresse, l'industrie excitée par les circonstances & par les encouragemens, nous procure une ressource, par deux nouvelles méthodes de faire la biere & l'eau-de-vie, avec une épargne considérable de grains. Elles ont été imaginées par le sieur Groth, Volontaire dans les Troupes du Roi. Suivant ses procédés, la biere est beaucoup plûtôt faite, moins coûteuse, plus agréable, moins sujette à s'aigrir. Ses procédés pour la distillation de l'eau-de-vie ont aussi beaucoup d'avantage. Le College qui accorde des Prix à tous ceux qui présentent des inventions utiles, ou perfectionnent les pratiques anciennes, a récompensé & encouragé l'Auteur de ces découvertes qui s'est engagé à enseigner ses méthodes, & qui les enseigne en effet à quiconque demande à en être instruit. On accourt en foule chez lui pour le voir opérer; bientôt ses pratiques seront généralement adoptées dans le Royaume.

La distribution des Prix par le College produit les effets les plus heureux. Il se passe peu de semaines, sans que des Ouvriers de l'un & de l'autre sexe lui présentent quelque utile nouveauté. Ces Prix consistent dans des ustensiles d'argent d'une valeur proportionnée au mérite de la chose : on y grave dessus le nom de celui qui les obtient.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Janvier.*

Nous avons quelqu'espérance de voir le

commerce se ranimer pour procurer des secours aux différentes Provinces du Royaume. Plusieurs Marchands, & beaucoup de Juifs, sont partis, munis de sommes considérables d'argent, pour aller acheter à la Foire de Leipsick différentes sortes de marchandises dont le Royaume est dépourvu. On croit que cette Foire sera très-bonne cette année. L'exemple de ces Marchands encouragera peut-être les autres qui n'osoient risquer, sur les grands chemins, le transport des choses mêmes les plus nécessaires.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Janvier.*

M. Philippe Glasfurth, après avoir trouvé un bon préservatif contre les maladies des bêtes à cornes, vient d'en découvrir un contre les maladies des bêtes à laine, & même la petite-vérole qui en enleve des troupeaux entiers : il a aussi d'excellens remedes pour leur guérison. L'Autriche & les pays limitrophes ont éprouvé par des expériences réitérées l'efficacité de ses *secrets* ; l'intérêt de l'humanité l'engagera sans doute à les rendre publics.

D'OLMUTZ, *le 20 Janvier.*

M. le Comte Ferdinand de Harrach, Président du Conseil Aulique Impérial, envoya, il y a quelque tems dans ses terres de Namiest & de Janowitz, un Chirurgien expérimenté, habile Accoucheur, nommé François Linder, pour former dans cette partie de la Moravie, de bonnes Sages-Femmes, & en même tems inoculer les enfans que leurs parens voudroient soumettre à cette opération. Ce Chirurgien a si bien réussi dans les deux objets de sa mission, qu'il a captivé la confiance des Peuples & obtenu les éloges les plus flatteurs. M. le Comte de Harrach paye lui-même ses honoraires, ainsi que les remedes & secours dont les femmes & les enfans peuvent avoir besoin ; & ses Vassaux le regardent comme leur Pere.

DE RATISBONNE, *le 22 Janvier.*

Quoique la récolte des grains ait été assez bonne dans l'Electorat de Baviere, la Cour Palatine ayant jugé à propos d'en défendre l'exportation, cette Ville en a été dépourvue ; il est devenu fort rare & fort cher dans l'Electorat même, tous les lieux voisins se sont refusé des secours, tout le monde souffre. Le Magistrat de cette Ville où l'on veille, comme dans les Villes voisines, très-soigneusement à empêcher l'exportation, est réduit, après avoir tout employé pour ramener l'abondance, à soupçonner qu'il s'en exporte, malgré ses précautions, & à exciter la délation par des récompenses. Enfin la Cour de Munich, après avoir épuisé les prohibitions, va, dit-on, ordonner une visite générale des maisons particulieres & enjoindre à tous ceux qui auroient des provisions au-delà de leur nécessaire, de porter aux Marchés publics leur superflu, sous des peines très-grieves.

DE BRUNSWICK, *le 22 Janvier.*

Il vient d'être défendu à tous les Habitans du Duché d'acheter des bleds, comme on le faisoit à bas prix, avant qu'ils soient dans les granges ; parce qu'il n'est jamais, dit-on, de l'intérêt du Laboureur de vendre ainsi pour satisfaire à des besoins ou s'épargner des risques, ni de l'intérêt du Public que le grain qu'on lui vendra, ait été acheté à bon marché.

DE MAYENCE, *le 26 Janvier.*

Il est arrivé de Hollande beaucoup de grains tirés de Dantzick & embarqués à Rotterdam. Ces bleds remontent le Rhin, d'où ils seront distribués dans les Provinces d'Allemagne qui en manquent. Ils passent devant cette Ville pour se rendre à Augsbourg.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

Depuis que le Ministere a répandu la nouvelle de la signature de l'accommodement avec l'Espagne, les effets publics ont considérablement haussé, le commerce se ranime, la presse des Matelots a cessé, &c. Par les variations que les bruits de guerre avoient occasionnées dans les actions, plusieurs Agioteurs ont fait des gains immenses.

La Corporation des Tisserands voudroit que l'exécution des Réglemens contre la contrebande fût rigoureusement poursuivie. On a prétendu qu'il étoit entré dans le Royaume une quantité considérable d'étoffes de soie & de velours de France ; & on voudroit qu'il fût informé contre les Importateurs de ces marchandises, & qu'ils fussent condamnés à l'amende déterminée.

La Corporation des Tisserands de Dublin excite autant qu'il est possible, par des gratifications, l'achat de ses ouvrages, & sollicite des souscriptions, pour subvenir aux nécessités des Ouvriers. La Banque du Chevalier Colebrooke a repris ses payemens suspendus.

Les Actions des Indes ont considérablement haussé, sur le bruit répandu sur le bon état de ses affaires au Bengale & au Carnate, où deux Soubas, qui n'étoient pas ci-devant dans ses intérêts, ont donné à la Nation de fortes preuves d'attachement. L'augmentation proposée des honoraires des Directeurs n'a pas eu lieu.

Les Etats du Nord ont tiré de notre Manufacture de porcelaine de magnifiques ouvrages qui imitoient parfaitement les urnes, les lampes, les trépieds des Anciens, ainsi que le jaspe, le porphyre, les agathes & autres matieres. Des pieces du même goût ont été envoyees dans le Midi, & plusieurs Souverains ou riches Particuliers de cette contrée en demandent des assortimens. On assure que MM. Wedgewood & Bentley travaillent actuellement à représenter en médaillon la figure du Pape.

On a remarqué qu'il se consommoit dans le Royaume 150,000 ballots de sucre, qui montent à la somme de trois millions sterlings, & qu'aussi les Propriétaires des plantations des Indes jouissoient de gros revenus de dix, quinze, vingt mille livres sterlings, qu'ils dépensoient fastueusement. L'on a conclu que, puisque l'Administration continue à mettre de nouvelles taxes, il ne seroit pas hors de propos d'imposer 2 shellins par cent sur le sucre ; ce qui rendroit cent mille livres par an, & seroit un fonds pour le capital d'un emprunt de cinq millions, à quatre pour cent.

A la vue des obstacles qui ont empêché d'ensemencer les bas fonds, la Société pour l'encouragement de l'Agriculture & des Arts, a promis des Prix pour ceux qui en semant du bled de Mars répareroient en partie ce malheur. Ce bled a été cultivé avec beaucoup de succès, sur-tout par un habile Agriculteur du Northamptonshire qui a promis à la Société de lui remettre tout ce qui lui en resteroit. La Société le distribuera aux Particuliers qui se seront fait inscrire, à condition qu'ils lui rendront compte de leur réussite, pour qu'elle puisse constater la qualité & la propriété de ce grain qui, suivant plusieurs expériences, semé au commencement d'Avril, mûrit aussi-tôt que le bled semé en automne, rend beaucoup de grain & de farine très-bonne, est moins sujet à la nielle, & ordinairement est plus net que le bled d'automne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Angers, *le 30 Janvier.*

Depuis la publication de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 23 Décembre, concernant le commerce des grains, le boisseau de froment du poids de 25 livres, lequel valoit au mois de Décembre au Marché, de 3 liv. à 3 liv. 5 s., ne vaut plus que 48 ou 50 s. Les autres grains ont diminué à proportion.

La Société Royale d'Agriculture de cette Ville ayant récemment distribué le Prix de 120 livres proposé, au concours, en 1769, pour le semis de la graine de mûrier blanc, le Bureau propose de nouveaux Prix pour ceux qui rempliront le mieux les objets suivans.

Semis d'une once de graine de Mûrier blanc.

1°. Ce Concours consistera à semer une once de graine de mûrier au printems de cette présente année 1771, & il sera délivré deux Prix dans l'automne 1772, à ceux des concurrens que le Bureau jugera avoir le mieux réussi dans leurs semis ; le 1er. sera de 160 liv., & le second de 80 liv.

2°. Chaque concurrent ne pourra faire ni établir ledit semis à plus grande distance que de deux lieues ou environ de la ville d'Angers.

3°. La graine de mûrier sera fournie gra-

tuitement à ceux des concurrens qui ne pourront pas s'en fournir par eux-mêmes.

4°. Chaque concurrent sera tenu de se faire inscrire avant le 1er. Avril 1771, chez M. l'Abbé Cottelle, Doyen du Chapitre Royal de S. Martin, Secretaire perpétuel de la Société, *Cloître S. Martin*, passé lequel tems il n'en sera plus reçu aucuns.

5°. Il ne pourra être admis au concours aucun des Membres & Associés du Bureau d'Agriculture, ni des Entrepreneurs de pépinieres royales, soit sous leurs noms, soit sous celui de leurs enfans, Fermiers, Jardiniers ou Domestiques.

6°. Il sera remis par M. le Secretaire perpétuel du Bureau à chacun des concurrens inscrits sur son registre, un certificat signé de lui, portant qu'il a été admis au Concours.

7°. Il sera loisible à chacun des concurrens de choisir le terrein & l'exposition qu'il jugera favorable pour son semis, même d'y donner telles préparations qu'il voudra pour son amélioration & pour la prospérité du semis. On les prévient seulement que MM. les Commissaires dans l'examen qu'ils en feront en 1772, auront égard à tous ces objets. On recommande sur-tout de placer ce semis en bel air, & non à l'abri ni à l'ombre des haies, des grands arbres, des murs ou des bâtimens, & de bien défoncer le terrein qui doit recevoir l'ensemencé.

8°. L'espace pour semer l'once de graine doit contenir 24 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur, ni plus ni moins; il sera divisé en neuf rayons ou rangées de semis à quinze pouces de distance entre chaque rangée. On sera libre de semer dans la fin du mois d'Avril, ou au commencement de celui de Mai, & même de prolonger cette opération, qui doit dépendre de la température de la saison, plus ou moins froide ou pluvieuse; c'est au reste l'intelligence du Cultivateur, & la connoissance qu'il doit avoir de la nature de son sol & de ses propres expériences qui doivent le guider.

9°. La distribution de la graine se fera chez M. le Secretaire perpétuel de la Société, dans le courant du mois de Mars prochain.

Plantation de la pourette de Mûrier en pépiniere.

1°. L'on n'admettra au Concours des Prix ci-après établis, que ceux qui ont déjà concouru au Prix du semis de 1769, & qui sont en état de planter en pépiniere avant ou au commencement du printems 1771, la pourette provenue de ce semis.

2°. L'on propose trois Prix pour le Concours; le 1er. de la somme de 500 liv. en faveur d'une plantation de quatre milliers de plant; le 2e. de celle de 300 liv. en faveur de trois milliers de plant, & le 3e. de celle de 200 liv. en faveur de celle de deux milliers de plant. Ces différens Prix seront adjugés à ceux dont les plantations seront reconnues les plus belles & les plus nombreuses, & seront délivrés sur le jugement de MM. les Commissaires de la Société Royale d'Agriculture d'Angers, dans l'automne 1774.

3°. Le nombre des concurrens pour les différens Prix, ne pourra être moindre de dix, autrement le présent concours ne pourra avoir lieu.

4°. On laisse au Cultivateur la liberté du choix du terrein, sa préparation, soit par les engrais, soit par les labours qui ne peuvent être trop profonds; en un mot, il lui sera libre de faire à cet égard tout ce que son industrie & son intelligence lui dicteront pour le succès de son entreprise.

5°. Il donnera à chacune de ses rangées de plant trois pieds de distance de l'une à l'autre, & les plants de pourette dans chaque rangée auront au moins dix-huit pouces de distance de l'une à l'autre.

6°. On observera de ne placer la pépiniere qu'en plein air, suivant ce qui a déjà été observé pour le semis.

7°. Chaque concurrent sera tenu de se faire inscrire avant la fin du mois de Mars, chez M. le Secretaire perpétuel de la Société, & il lui sera délivré un certificat portant qu'il a été admis au concours.

8°. Il sera remis à chacun des concurrens, pour les différens Prix, un exemplaire du présent programme, afin qu'il ne puisse ignorer les différentes conditions qu'il contient & auxquelles il s'assujettit.

9°. Il sera libre aux concurrens, s'ils ne trouvent pas dans leur semis un nombre suffisant de plant pour le nombre que l'on propose de mettre en pépiniere, de les acheter des autres ou de s'en procurer comme bon leur semblera, pourvu qu'il n'excéde pas l'âge de deux ans; il leur sera

également libre ; après la délivrance des Prix, de disposer à leur volonté des pourettes de leurs semis & des arbres de leur pépiniere, pour les vendre à leur profit, s'ils le jugent à propos ; ce qu'ils pourront d'autant mieux faire que les pépinieres royales de la Généralité ne subsisteront plus.

Ceux qui auront besoin d'instruction sur le semis & sur la plantation en pépiniere, pourront s'adresser avec confiance à M. *le Secretaire perpétuel de la Société*, qui ne leur en refusera aucune.

De Lyon, *le 31 Janvier.*

Au commencement du mois, il tomba ici & dans les Provinces voisines une assez grande quantité de neige, fort heureusement pour la conservation des grains semés. Mais le tems s'est si fort radouci que la neige s'est entiérement fondue : nous avons même de si beaux jours qu'on peut les comparer aux premiers jours du printems. C'est un grand soulagement pour les pauvres de cette Ville, qui, les hivers précédens, ont enduré un froid très-rigoureux. Les soins des Administrateurs des Hôpitaux & des Curés des différentes Paroisses n'avoient pu les garantir généralement de cette souffrance ; d'ailleurs le bois & le charbon étoient fort chers : le prix en est diminué & il diminuera infailliblement encore.

De Rouen, *le 1 Février.*

La nuit derniere, le navire le *Valery*, Capitaine Lambert, venant de Marseille pour cette Ville, s'est perdu en riviere à deux lieues au-dessus de Quillebeuf. La marée étant descendue trop vite pour qu'il pût éviter la terre, il a donné contre & il a été tout d'un coup renversé sur le côté. Plusieurs hommes de l'équipage sont tombés dans l'eau, & il s'en est noyé trois. Sa cargaison consiste en huile, fruits secs & savon. Le navire, quoique neuf, est, à ce qu'on dit, endommagé.

De Langres, *le 3 Février.*

Le Roi, pour contribuer au soulagement des Pauvres de cette Ville & des environs, a accordé une somme pour les employer à des travaux utiles. En conséquence, nos sages Magistrats les font travailler à rétablir les chemins des environs, ouvrage dont on sentira par-tout l'utilité, mais surtout dans les pays à corvées.

Quelques-uns de ces Pauvres, en creusant la terre, trouverent le 29 du mois dernier un pot rempli d'une quantité assez considérable, dit-on, de petites pieces d'or un peu plus fortes que les demi-louis : elles portoient les noms de César, d'Auguste & autres Empereurs : mais ils se sont évadés, & en ont emporté la plus grande partie. Les Magistrats qui se sont transportés sur les lieux, dès qu'on leur a eu donné avis de la découverte & de la fuite de ces Pauvres, n'ont pu récouvrer qu'une petite partie de ces médailles, dont chacune est estimée environ 20 francs, quant à la matiere.

Les prix des grains se sont soutenus jusqu'au 30 Janvier. Nous aimons mieux en attribuer la cherté aux accidens naturels, qu'à toutes ces pratiques ridicules qu'on ne persuade pas aux gens sensés, qui ne peuvent avoir lieu que quand il n'y a point de vrai commerce, qu'il seroit impossible d'empêcher dans tout autre cas, & qu'on étale néanmoins avec confiance dans des récits qui se refutent eux-mêmes, sans que leurs auteurs s'en doutent, comme on peut le voir dans la *Gazette du Commerce* du 2 Février, article de *Troyes*.

Le 30 du mois dernier, les prix ont un peu diminué. Le bichet de froment, poids de 50 liv., ne s'est vendu que de 6 l. à 6 l. 10 s., de seigle 4 liv. 12 s. à 4 l. 15 s., de l'orge 4 liv. à 4 l. 2 s., de l'avoine 50 s. à 52 s. Le pain blanc est taxé à 3 s. 9 den. la livre, & le pain bis à 2 s. 9 den.

D'Orléans, *le 5 Février.*

Sur la requisition de M. Letrosne, Avocat du Roi, il a été rendu le 30 Janvier, sous le bon plaisir de la Cour, une Ordonnance très-sage & très-bien motivée, pour le maintien de la liberté de la vente des farines dans les maisons particulieres & en tout tems. (Nous en donnerons la teneur dans notre prochaine Gazette).

Les sieurs Beauvais & Guevy l'aîné Eleves de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, se sont rendus à Clamecy pour traiter la maladie épizootique qui regne sur les bestiaux dans plusieurs Paroisses de cette Election. Après

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

avoir reconnu l'espece de la maladie, ils ont établi le traitement convenable & pris les précautions nécessaires pour préserver les Paroisses qui ne sont point attaquées.

Les achats des grains qui se sont faits dans les Marchés de Clamecy, pour les pays voisins, & sur-tout pour le Morvan, ont fait augmenter le prix du bled dans cette Ville. Le froment s'y est vendu pendant le mois dernier à raison de 33 liv. 4 s. 6 d. le septier de Paris ; les autres grains à proportion. Le pain bis ordinaire y a valu 3 s. la livre.

A Pithiviers, le prix des grains n'a pas varié depuis le mois de Décembre, & le froment y est toujours à 27 liv. 6 s. 3 den. même mesure. Le safran y vaut 27 liv. la livre.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. Jean-Joseph Trncka, Econome, à l'Auteur du Journal & de la Gazette d'Agriculture, sur les différens avantages qu'on peut retirer de la *navette*, &c. *De Vienne en Autriche le 20 Décembre 1770.*

Monsieur,

» J'ai lu avec plaisir votre Gazette & vo-
» tre Journal qui m'ont été communiqués
» par un de MM. vos Correspondans d'Al-
» lemagne, dans le dessein de m'engager à
» vous fournir des articles sur l'Agricul-
» ture & le Commerce de ce Pays, ainsi
» que de la Hongrie, de la Bohême, de la
» Moravie, de la Lusace, de la Transyl-
» vanie, & autres Etats où vos Compatrio-
» tes ne soupçonnent peut-être pas qu'il y
» ait de vrais Agronomes ; tandis que les
» gens de la plus haute naissance, & les Sça-
» vans les plus distingués se confondent avec
» le simple Laboureur dans l'étude & même
» la pratique de ce grand Art. Et qui ne
» s'appliqueroit pas ici à ces travaux, pen-
» dant que l'Auguste Joseph, ce digne
» Chef de l'Empire, en donne l'exemple ?....
» ..... Dans l'administration des vastes
» domaines dont je suis chargé en différens
» districts éloignés les uns des autres, j'ai
» acquis quelque connoissance de l'Art de
» l'Agriculture. Voudrez-vous bien, Mon-
» sieur, que j'aye de tems en tems l'honneur
» de vous communiquer les expériences qui
» se feront dans ce Pays & les Etats limitro-
» phes ? Je ne vous demande que d'insérer
» dans vos Feuilles les choses que vous
» croirez mériter d'y avoir place. Ce que je
» vous envoye aujourd'hui ne paroîtra peut-
» être pas bien important ; mais vous en
» serez dédommagé à l'avenir, & d'ailleurs,
» en Agriculture, rien n'est méprisable.....
» Il y a bien des Agriculteurs qui ne con-
» noissent pas tout le parti que l'on peut ti-
» rer de la *navette* ; & c'est toutefois une des
» plantes les plus utiles. Elle fournit dans sa
» fleur une nourriture excellente à l'abeille.
» On en peut manger les jeunes rejettons
» en salade. La menue paille qu'elle produit
» fait un bon fourrage pour les bestiaux :
» sa plus grosse paille est bonne à brûler ;
» elle ne sçauroit servir de fumier, à cause
» de sa lenteur à pourrir. L'huile que l'on
» tire de sa semence sert à plusieurs usages :
» on la brûle, on l'emploie à préparer d'ex-
» cellent savon noir, de bons cuirs ; elle est
» préférable aux autres dans les foulons à
» drap. Le Paysan, dans des tems de be-
» soin, s'en sert, dans sa cuisine, après
» y avoir fait rôtir un oignon ou une croute
» de pain pour en ôter ce qu'elle a de désa-
» gréable au goût. Le marc de la graine,
» après qu'on en a exprimé l'huile, est une
» espece de régal pour les brebis, & il leur
» fait beaucoup de bien. Il n'y a point de
» bêtes à cornes qui ne le mangent volon-
» tiers. Il engraisse prodigieusement les
» bœufs & rend leur chair délicate. Il donne
» beaucoup de lait aux vaches qui s'en nour-
» rissent. On peut aussi s'en servir avec suc-
» cès, pour fumer les champs, sur-tout
» ceux où l'on se propose de semer de la
» graine de navette, &c.

La suite de la lettre contient des expériences & des instructions sur la culture de cette plante : nous les publierons dans notre Journal. Les remarques que nous venons d'en extraire suffisent pour faire connoître combien notre Agriculture & notre économie peuvent acquérir d'avantages & de perfection, par la communication des lumieres des habiles Agronomes qui, dans toute l'Europe, enrichissent cet Art fondamental. Nous nous flattons que nos Ouvra-

ges Périodiques deviendront un jour le dépôt général de ces précieuses connoissances. Nous n'épargnerons ni peines ni dépenses pour y parvenir ; mais nons ne devons l'attendre que du tems. Pouvons-nous espérer que les Cultivateurs & les Artistes nationaux voudront bien suivre l'exemple que les Etrangers leur donnent, à l'égard de notre Gazette & de notre Journal ? La reconnoissance même les y engage. C'est avec l'empressement le plus vif que nous témoignons la nôtre à M. Trncka. Nous acceptons ses offres avec tous les sentimens que son honnêteté, son habileté dans l'Art honorable qu'il exerce, & son zele à répandre les connoissances utiles à l'humanité entiere, doivent inspirer. Aux prieres que notre Correspondant lui a adressées, nous joindrons les nôtres, & nous croyons pouvoir y ajouter les invitations du Public.

Les *Particuliers* qui voudront bien nous communiquer des avis & des mémoires sont priés de les adresser au *Bureau Royal de Correspondance Générale*, *Place des Victoires* & non ailleurs.

On s'est plaint de ce que nous n'avions pas fait usage de certains morceaux que l'on nous avoit envoyés. Mais ils ne nous sont pas parvenus, parce qu'on n'avoit pas suivi ce renseignement. Cet avis ne regarde point nos *Correspondans*.

I I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; sçavoir, Nansouques Santipour de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.

2 N S à 61 livres 5 s.
3 idem 75 liv.
4 idem de 77 liv. à 78 liv. 1 s.
5 idem à 86 liv. 15 s.
6 idem de 105 liv. à 107 liv. 1 s.
Dito Horipal d'idem sur idem à lisieres d'or.
A N S H à 53 liv.
6 idem à 63 liv. 10 s.
7 idem de 85 liv. 5 s. à 85 liv. 19 s.
8 idem à 101 liv.
9 idem à 130 liv. 15 s.
10 idem à 155 livres 1 s.
Dito Chanderconna d'idem sur idem à lisieres d'or.
4 N C à 90 liv.
5 idem à 125 liv. 5 s.
6 idem à 140 liv.
7 idem à 166 liv. 10 s.
8 idem à 162 liv.
9 idem à 197 livres.

Le 31.

Doréas de Bengale de 15 aun. & demie sur près de 5 six.
1 D à 32 liv. 11 s.
2 idem à 39 liv. 2 s.
3 idem à 42 liv. 5 s.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur idem.
7 idem à 58 liv. 13 s.
8 idem à 66 liv. 5 s.
9 idem à 73 liv. 1 s.
Dito d'idem sur 7 huit à 11 douze.
1 D à 34 liv. 15 s.
2 idem à 44 liv.
3 idem à 48 liv. 1 s.
7 D E à 54 liv. 7 s.
8 D de 64 liv. 7 s. à 64 liv. 10 s.
9 idem de 71 liv. à 71 liv. 7 s.
10 idem de 75 liv. 13 s. à 75 liv. 19 s.
11 idem à 48 liv. 9 s.
12 idem de 89 liv. 17 s. à 90 liv. 1 s.
13 idem de 107 liv. 5 s. à 107 liv. 19 s.
14 idem à 115 liv.
Dito façon de Daka d'idem sur idem.
1 D F D C à 59 liv. 11 s.
2 idem de 65 liv. à 65 liv. 3 s.
3 idem à 71 liv.
4 idem de 102 liv. 5 s. à 107 liv. 2 s.
5 idem de 120 liv. à 121 liv. 1 s.
6 idem de 122 livres 10 sols à 122 livres 13 sols.
7 idem à 127 liv. 10 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi 1er. Février 1771, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 10 sols, 25 à 30 liv. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 30 à 32 liv. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 18 l. 15 sols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Vendredi premier Février 1771, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv. 10 s., 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 9 Février 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle de 19 à 20 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 40 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Février* 1771.

	H	S		
Or de Portug. à . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	700	5		
Les guinées à . . .	712	5		
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	9	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52			
Piastres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 9 Février* 1771.

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à 7	8e
Londres	31 $\frac{1}{2}$	
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 3	6
Cadix	15 2	
Livourne	97 $\frac{1}{4}$	
Gênes	95 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Rois*, ...	5 8e	F. % perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi* 7.	*Vendredi* 8.	*Samedi* 9.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1165 70 80. .	1180 85 82 $\frac{1}{2}$.	1185 90 95 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	280 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63 63 $\frac{1}{2}$ 64 63 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$ 63 . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 425 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 6 Fév. 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Gautier, six p. m.	M.	Cadeau, 6 p. m.	M.	Deschamps, 6 p. m.	L.
Radix pere, *idem.*	M.	Boutray, *idem.*	O.	Issaly, *idem.*	M.
Radix fils, *idem.*	M.	Rouillard, *idem.*	V.	Lempereur, 6 d. m.	A.
Despeignes 6 d. m.	A.	Courmont, 6 d. m	A.	Pannelier, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	A.	Delauge, *idem.*	A.	.....
Daubonne, *id.*	A.	S. Janvier, *idem.*	A.	.....
Boucard, *idem.*	A.	Deschapelles, *id.*	C.	.....
Lallement l'. *id.*	A.	Drouet, *idem.*	C.	.....
Lecanu, *idem.*	A.	Sainte-Luce, *id.*	J.	.....
Roytier, *idem.*	B.	Bouron, *idem.*	J.	.....
Meulan, *idem.*	C.	Dutartre, *idem.*	Z.	.....
Desplaces, *idem.*	C.	.....		.....
Lebrun, *idem.*	F.	.....		.....
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Janvier.*

IL a été ordonné qu'il ſeroit livré aux Pauvres de cette Capitale deux mille tonnes de ſeigle du magaſin royal de Chriſtianshaven, à raiſon de trois rixdales la tonne, à commencer le 29 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance de S. M.

Le Gouvernement eſt fort occupé de ſuppreſſions économiques, propres tout à la fois à diminuer les charges & à ſimplifier l'adminiſtration. Telle eſt celle du Bureau Général des Eaux & Forêts en Norwege.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 26 Janvier.*

Il eſt entré l'année derniere dans ce Port 1247 vaiſſeaux; il en eſt ſorti 1240; 45 y hivernent.

Il y eſt entré 302 ſchifpfunds de lin; il en eſt ſorti 305; il en reſte dix.

Sans les grains arrivés pour Thorn & les petites Villes de Pologne, il en eſt entré 69500 laſts, 20 ſeptiers; il en eſt ſorti par eau 62874 laſts, 8 ſeptiers; on en a conſommé dans la Ville 8231 laſts, 55 ſept.; il y en a encore 13009 laſts 36 ſeptiers; il en étoit reſté de 1769, 20064 laſts, 6 ſeptiers.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 28 Janvier.*

S. M. I. & R. vient de régler par un Edit (dont nous rendrons un compte détaillé dans la prochaine Gazette) ce qui concerne le voiturage par terre.

Il n'y a pas long-tems que nous vendions à bas prix à l'Etranger notre laine, notre fer, & autres matieres premieres qu'il nous revendoit aſſez cher après les avoir miſes en œuvre. Nos Manufactures & Fabriques, encouragées par le Gouvernement, nous fourniſſent aujourd'hui les marchandiſes les plus néceſſaires; & leurs ouvrages ne le cédent ni en bonté ni en beauté à ceux que nous tirions du dehors. Il ne nous manquoit plus que des uſtenſiles & des inſtrumens de fer que nous achetions des Anglois: la Compagnie de Clagenfurth fabrique aujourd'hui tout ce qu'on peut deſirer en ce genre. En Styrie, à Steinbach, à Magdhofen, ſur la riviere d'Ibs, on travaille avec ſuccès aux mêmes ouvrages. La Fabrique de mouchettes de toute eſpece & de tout prix, dont il y a un entrepôt dans cette Capitale, ſe diſtingue ſur-tout par la propreté & l'élégance du travail.

Le Bannat de Temeſwar s'eſt peuplé d'Etrangers; on n'y en recevra plus après le mois de Mars.

ITALIE.

De Trieste, *le 28 Janvier.*

Du 11 au 17 de ce mois, il eſt arrivé dans ce Port 20 vaiſſeaux de différentes places, chargés de grains, d'huile, de citrons, de limons, d'oranges, de harengs ſorets, de fil, &c. Le 17 il en partit pour Livourne & Gênes une polacre chargée de bled de Turquie, fer & autres marchandiſes. Deux vaiſſeaux ſont en chargement pour Livourne & Gênes. Depuis le 18, aucun n'a pu mettre à la voile, à cauſe des vents contraires.

Deux vaiſſeaux Vénitiens allant de Salonique à Veniſe, chargés de tabac pour la Ferme Générale, ont fait naufrage & perdu toute leur cargaiſon. Un bâtiment Raguſien qui alloit auſſi à Veniſe, a eu le même ſort.

Les Aſſureurs de Veniſe ont perdu depuis peu de tems au-delà de cent mille ducats, par de ſemblables événemens.

PAYS-BAS.

D'Anvers, *le 5 Février.*

L'Evêque de cette Ville a permis à ſes Diocéſains, ſous certaines conditions, de manger de la viande pendant le Carême.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Agen, *le 7 Février.*

Les grains, pendant la derniere quinzaine de Janvier, ſe ſont à peu près ſoutenus au même prix : le froment réduit au ſeptier de Paris roule toujours aux environs de 29 livres. Le vin, évalué à la meſure de Paris, ſe vend 54 liv. 8 ſ. 10 den. Le bœuf eſt à 4 ſ. 10 den. la livre ; le mouton à 5 ſ. 2 den. Le foin a été vendu 3 liv. 10 ſ., & la paille 40 ſ. le quintal.

De Limoges, *le 9 Février.*

Nous commençons, après pluſieurs mois de pluies preſque continuelles, à jouir d'un très-beau tems. Le Laboureur reprend un peu du courage ; & nous eſpérons, ſi les chemins deviennent praticables, une diminution dans le prix des grains. La route d'Angoulême a été abandonnée par les Rouliers pendant les mauvais tems ; & les voitures que l'on payoit à raiſon de 4 ſous du cent peſant, ont été portées à 4 liv. & 4 l. 10 ſous ; ce qui rejaillit ſur les denrées. Depuis un mois, les vins ont un peu baiſſé de prix.

Malgré les chertés de toute eſpece, il s'eſt fait ici & aux environs beaucoup de mariages.

De Langres, *le 3 Février.*

Le tréſor découvert par les Travailleurs employés à Blanche-Fontaine, en vertu des ſecours accordés par Sa Majeſté, n'étoit enterré qu'à quatre pieds de profondeur. Les Ouvriers en ont pillé la plus grande partie, & il n'en eſt reſté qu'environ 150 entre les mains de l'Inſpecteur qui les a remiſes au Maire de cette Ville. La plûpart de ces médailles ſont des Nérons & des Tiberes : il y a auſſi des Auguſtes, des Caligula, des Claudes, des Galba. On préſume qu'il y a dix-ſept cens ans qu'elles y avoient été dépoſées. Après la mort de Néron, l'Empire Romain fut fort agité. Galba, Othon & Vitellius ne firent que paroître ; les Gaules étoient en combuſtion. Tout fut dévaſté. Cette Ville depuis long-tems alliée des Romains, & beaucoup plus étendue alors du côté du midi qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, étoit le théâtre des plus grands événemens.

Sabinus, Langrois, ſi célebre par ſa femme Eponine, fut ſalué Empereur par les Troupes Romaines, & reconnu tel par les Républiques des Gaules. Cette époque très-connue quadre parfaitement avec la date des dernieres médailles trouvées dans le dépôt, leſquelles ſont de l'Empereur Galba.

De Sainte-Maure, *le 9 Février.*

Dans le courant du mois dernier, les prix des grains ont ſucceſſivement & régulièrement éprouvé d'un Marché à l'autre de légeres diminutions. Le vin rouge ſe vend depuis 150 juſqu'à 160 livres ; & le vin blanc, depuis 115 juſqu'à 130.

De Resnes, *le* 10 *Février.*

Suivant la pancarte du premier de ce mois, les grains ont été appréciés au Marché de cette Ville à 29 liv. 10 ſ., le froment en grain, à 28 livres le froment en farine, 22 liv. le ſeigle en grain, 20 liv. le ſeigle en farine, la mine, meſure du pays. Les différentes ſortes de pain ont été taxées; ſçavoir, la premiere eſpece de pain à fine fleur à 3 ſ. le pain d'une livre; la 2e. eſpece de pain mouſſault blanc à 12 ſ. 9 d. le pain de ſix livres; le pain jaheul de ſix livres à 13 ſ.; le pain meſléard de trois livres à 5 ſ. 1 d.; & le pain de ſeigle de ſix livres à 8 ſ. 1 den.

Conformément au dernier Arrêt de la Cour du 16 Octobre 1770, la livre de bœuf ſeul ſe vend 5 ſ., de veau ſeul 3 ſ. 6 den., de mouton ſeul 3 ſ. 6 d., & de bœuf, veau & mouton tout enſemble, 4 ſ.

De Metz, *le* 11 *Février.*

Aux derniers Marchés de Janvier, & aux premiers du courant, il y a eu renchériſſement dans les prix des grains. Ceux des légumes ne varient guères. La livre de viande des trois eſpeces, priſes enſemble ou ſéparément, a été taxée à 6 ſ. 9 den. pour le Carême, y compris le ſou pour livre attribué à l'Hôpital Saint-Nicolas.

De Chaalons en Champagne, *le* 12 *Fév.*

La récolte du ſeigle, eſpece de grain la plus généralement cultivée dans les campagnes des environs de cette Ville, ayant manqué au point qu'on n'a preſque recueilli que pour les ſemences; & celle du froment ayant été très-médiocre, cette double conſidération nous faiſoit craindre que le prix des grains néceſſaires à la ſubſiſtance des Habitans de la Ville & de la campagne, ne fût porté à un taux auquel les facultés du Peuple ne puſſent atteindre, d'autant plus que nos Marchés étoient ſouvent mal approviſionnés après la moiſſon: mais l'attention des Officiers Municipaux de cette Ville, ſecondée de l'active bienfaiſance de M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de cette Généralité, à faire fournir nos Marchés de grains tirés des Provinces voiſines, nous ont délivré de cette crainte. Le prix de ces grains ſe ſoutient aſſez ſur le même pied depuis près de trois mois; & quoiqu'ils ſoient à un taux beaucoup plus haut que ne ſemblent le comporter les facultés de la plûpart des petits Artiſans dont cette Ville fourmille, nous avons néanmoins la ſatisfaction de les voir vivre avec autant d'aiſance qu'on peut l'eſperer dans les circonſtances, à l'aide d'un travail auquel on les exerce, & qui conſiſte à leur faire tranſporter dans des hottes & brouettes la terre de nos remparts & des fortifications devenues inutiles, dans la promenade du Jard autrefois renommée. Les arbres ayant été abattus, on a jugé néceſſaire d'en élever le terrein ſouvent ſubmergé par les inondations; ce qui rendoit ce quartier très-malſain, & de rétablir la promenade ſur un plan nouveau. 5 à 600 perſonnes de tout ſexe & de tout âge, de la Ville & des environs, ſont employées journellement à ce travail dont elles reçoivent une rétribution proportionnée au nombre des hottées ou brouettées de terre qu'elles tranſportent aux lieux qui leur ſont indiqués.

On a eu l'attention de fixer cette rétribution à un prix inférieur à ce que peuvent gagner les Artiſans employés à la Manufacture de *ras pinchinas*, vulgairement *eſpagnolettes*, autrefois floriſſante & d'un grand ſecours pour la Ville & les environs, mais aujourd'hui preſqu'abſolument tombée.

Pour fournir à cette dépenſe, la Ville ſacrifie ſur ſes revenus très-minces en proportion de ſes charges, une ſomme de 8000 liv. à laquelle M. l'Intendant a bien voulu joindre la promeſſe d'une autre ſomme plus conſidérable ſur les fonds qu'il a obtenus de la bonté du Roi pour le ſoulagement des Habitans de cette Province.

Il y a auſſi dans cette Ville un Bureau de Charité pour les pauvres néceſſiteux malades ou invalides. L'érection en eſt encore due à la ſollicitude du même Magiſtrat. Il eſt protégé par M. l'Evêque de cette Ville qui en eſt le Chef & le Bienfaiteur.

D'Amiens, *le* 15 *Février.*

Depuis que le ſieur Bonvalet a élevé dans cette Ville ſa Manufacture d'étoffes fleuries, le commerce a eu la ſatisfaction d'en voir de jour en jour augmenter les ſuccès & d'en retirer les plus grands avantages.

L'induſtrie languiſſante a repris une nouvelle vigueur. L'Etranger qui ſembloit vouloir rompre toute correſpondance avec les Négocians de cette Capitale, leur a rendu tout à coup ſa premiere confiance; enfin pluſieurs Spéculateurs aſſurent que cet établiſſement a augmenté le commerce du pays de quatre à cinq millions par année.

Le ſieur Bonvalet a été traverſé par des ennemis, & la calomnie ne l'a point épargné. Mais ſon zele ne s'eſt point rebuté; ſes ennemis confondus par des actes authentiques, il en a été plus ardent à ſervir le Public. Son ardeur pour le travail ne s'arrête pas aux méthodes connues; avec des connoiſſances rares & du génie, il tend ſans ceſſe à de nouvelles découvertes. Il a inventé beaucoup de machines nouvelles pour l'impreſſion des étoffes & des toiles; il poſſede des ſecrets particuliers & sûrs, pour donner aux couleurs la vivacité, le brillant & les nuances les plus variées. On ne croit pas que d'autres Manufactures de la même claſſe dans le Royaume aient porté à un ſi haut degré ce genre d'impreſſion.

Des perſonnes qui le connoiſſent particuliérement aſſurent qu'il a bien moins en vue dans ſes entrepriſes ſon propre intérêt que le bien public. Ces témoignages font eſpérer que cet Artiſte Patriote, après qu'il aura recueilli une juſte récompenſe de ſes travaux & de ſes découvertes, voudra bien communiquer ſes lumieres & devenir ainſi le Bienfaiteur de l'Art.

(*Une perſonne très-inſtruite nous avoit fait l'honneur de nous adreſſer pour la Gazette, le mois de Décembre dernier, une* lettre ſur les Manufactures d'Indienne. *L'étendue de cette piece ne nous a pas permis de l'inſerer dans cette Feuille, ſuivant ſes intentions: nous l'avons publiée dans notre Journal de Janvier, & elle a été fort bien accueillie. Comme l'Auteur nous en promettoit une nouvelle, nous prenons la liberté de lui rappeller ici ſes engagemens qui, par le ſuffrage que le Public a accordé à ſa premiere lettre, ſont devenus inviolables*).

DE PARIS, *le 16 Février.*

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 15 de ce mois; le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au n°. 115750; & le ſecond de 8000 liv. eſt échu au n°. 79693.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Inventions nouvelles.

Une femme de Wolcka, nommée Fiſcherin, a inventé un inſtrument à dévider de la ſoie, par le moyen duquel on épargne beaucoup de matiere, & l'ouvrage eſt fort accéléré. Il eſt d'un uſage très-facile. Les avantages en ſont ſi reconnus que de pluſieurs endroits de la Saxe, on envoye des cocons à l'Inventrice qui eſt la femme d'un ſimple Domeſtique. Les gens aiſés la font travailler pour lui procurer un juſte bénéfice; car l'inſtrument eſt ſimple & très-facile à imiter.

A Klauſenbourg en Tranſylvanie, D. Enjedi a inventé une machine également ſimple, pour élever les fardeaux les plus lourds. Elle a été miſe à l'épreuve, & l'on a reconnu que ſon uſage épargneroit dix, vingt & trente hommes dans les travaux journaliers d'un Palais, d'une Egliſe, & autre grand édifice, ſans que l'ouvrage en ſoit rallenti.

II.

Manufacture Royale de Draps & Ratines du Parc de Châteauroux en Berri.

Cette Manufacture, établie par Arrêt du Conſeil du 17 Août 1751, s'étend & ſe perfectionne tous les jours, depuis qu'elle a paſſé entre les mains d'un nouvel Entrepreneur, par Arrêt du Conſeil du 3 Juillet 1767. Le ſieur Nicolas Rivette, Artiſte très-habile, a réuni à la qualité des draps & ratines, la bonté des couleurs de différentes ſortes. Les Marchands de Lyon, Bordeaux, Auch, Toulouſe, Limoges, Angers, Saumur, & de toute la Lorraine, en font des demandes ſi fréquentes que 38 métiers actuellement employés y ſuffiſent à peine. Leur empreſſement joint aux témoignages de leur ſatisfaction, encourage puiſſamment cet établiſſement utile.

Cette Manufacture employe annuellement pour cent cinquante mille livres de laines du Berri, & elle fait ſubſiſter plus de cinq cens perſonnes du ſexe dans ſes filatu-

tes du Blanc, de Bufançais, de Bourgdieu, de Bouges, de Vatan, de Livroun, de S. Chartiers & de Clavieres.

Les draps du Château du Parc ſont d'une qualité très-différente de celle des draps ordinairement appellés du Berri. Ceux-ci ſe vendent de 7 à 8 liv. l'aune ; ceux du Parc ſont tiſſus & frappés de maniere que leur prix courant eſt de 14 liv. l'aune. Ses ratines imitent celles de Hollande ; elles valent 18 liv. l'aune ; leur largeur eſt de cinq quarts.

Cette Manufacture qui doit ſa création au zele patriotique & éclairé de feu M. Trudaine, Intendant des Finances, paroit d'autant plus digne de la protection du Miniſtere, que la Province du Berri a peu de commerce, & que ſes laines ſont ſa principale reſſource.

III.

Maniere de faire des Souliers qui garantiſſent les pieds de l'humidité.

M. l'Abbé Bouteville, après s'être aſſuré de la bonté de cette méthode, a bien voulu la communiquer aux Auteurs des *Affiches des Trois-Evêchés.*

On rape du liege avec une groſſe lime, & l'on fait une poudre ſemblable à de la ſciure de planches. Lorſque la premiere ſemelle du ſoulier eſt montée, on enduit, en dehors, cette ſemelle d'une couche de colle d'Angleterre ſur laquelle on étend une couche de rapure de liege. Quand le tout eſt bien ſec, on y jette, par ſecouſſes, avec une broſſe de ſoie de cochon, faite en forme de gros pinceau, de la colle d'Angleterre, & l'on répand encore, ſur cet enduit, de la ſciure de liege. La même opération ſe renouvelle ſept à huit fois. L'enduit ayant l'épaiſſeur d'un doigt, on poſe deſſus la derniere ſemelle que l'on a préparée, on l'attache avec deux clous, & l'on bat le tout juſqu'à ce que l'enduit de liege & de colle ſoit réduit à l'épaiſſeur d'un écu de trois livres. Après quoi, l'on coud, comme à l'ordinaire, la derniere ſemelle. Ces ſouliers peuvent être faits avec beaucoup de propreté pour homme & pour femme ; ils ſont auſſi légers que les ſouliers ordinaires ; l'humidité ne les pénetre jamais, & l'enduit qui ne rompt point, a une eſpece d'élaſticité qui rend les ſouliers plus doux. On en fait à Metz au même prix que les autres ſouliers, quoiqu'ils exigent plus d'attention & de travail.

IV.

Coëffure méchanique.

Le ſieur Audis, Marchand de cheveux, Quai de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine ſur le devant, près le Café, a imaginé des ouvrages méchaniques en cheveux, pour faciliter aux Dames la commodité de ſe coëffer elles-mêmes, & de varier & ajuſter en un inſtant leur coëffure. Ces coëffures méchaniques, fort élégamment montées ſur des reſſorts élaſtiques qui n'incommodent point, conſiſtent en cheveux longs qui forment, ſans être friſés, des boucles & des deſſins variés. Les ornemens, les fleurs, la friſure, &c. s'y placent tout de ſuite, ſe ſoutiennent, s'arrangent, avec une facilité & une promptitude étonnante.

V.

Manufacture de Boutons dorés & ſurdorés, façon d'Angleterre.

Cette Manufacture établie à Paris, *rue des Bourguignons à l'Hôtel du Fei*, fabrique des boutons dorés & ſurdorés dans le goût de ceux de Birmingham, mais d'une ſupériorité marquée pour le choix & la nouveauté des modeles. Les Directeurs ſe chargent de faire empreindre les armes des Seigneurs, ſur les boutons de leurs domeſtiques, quand on le demande. Cet établiſſement mérite à tous égards la préférence, tant par la beauté de l'ouvrage que par la modicité du prix, &c. On écrira au Directeur, franc de port, pour les envois en Province & à l'Etranger.

VI.

Eau ou Eſprit balſamique.

» Le ſieur d'Arragon, Penſionnaire & » Privilégié du Roi, eſt ſeul poſſeſſeur » d'une *eau ou eſprit balſamique*, dont la » vertu ſe manifeſte journellement par des » cures ſurprenantes de malades abandon- » nés. Il y a peu de maux qui réſiſtent à ſon

» efficacité. Cet élixir eſt céphalique, ſto-
» machique & au-deſſus de tout ce qui a
» paru juſqu'à préſent dans ce genre; ce qui
» eſt certifié par les Médecins & des perſon-
» nes dignes de foi.

» Cet eſprit eſt ſouverain contre les dé-
» bilités d'eſtomac, vapeurs momentanées,
» & convulſions; migraines, évanouiſſe-
» mens, paralyſie, apoplexie, hydropiſie,
» mal de mere, coliques de quelques cauſes
» qu'elles proviennent & de quelque nature
» qu'elles ſoient; cathares, efforts inter-
» nes, &c.; pour toutes contuſions, bleſ-
» ſures, &c.; pour prévenir la pierre, le
» ſcorbut, fluxion de poitrine, pleuréſie &
» fievres malignes.

» Il fait des envois en Province & donne
» des imprimés qui indiquent la maniere
» de faire uſage de ſon eau.

» La bouteille de pinte eſt de 24 liv.
» La demi-bouteille. . . 12
» Le demi-ſeptier . . . 6
» Le poiſſon 3

Le ſieur d'Arragon demeure rue de Leſdiguieres, Place de la Baſtille; ſon tableau eſt ſur ſa porte; les lettres & l'argent doivent être affranchis.

VII.

Livres, Gravure, &c.

1. Deſventes de la Doué, Libraire, rue S. Jacques, étant informé que le Proſpectus de la grande *Hiſtoire de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique*, par M. L. A. R., étoit à peine parvenu dans la Province, de maniere qu'on n'avoit pu y profiter du bénéfice de la ſouſcription, avertit le Public qu'elle ſera ouverte juſqu'au mois de Mars 1771. Les deux premiers volumes in-4°. ſont diſtribués; le troiſième paroîtra inceſſamment.

2. On ſouſcrit au *Bureau de Correſpondance, Place des Victoires*, à Paris, & chez *MM. les Correſpondans dudit Bureau*, en Province, pour le *Journal de Muſique* dont le ſuccès ineſpéré a engagé l'Auteur à de nouveaux efforts pour mériter l'eſtime que le Public lui a accordée. Le prix de l'abonnement eſt de 18 liv. pour Paris, & de 24 pour la Province, franc de port.

Le Bureau ſe charge de fournir en Province tous les ouvrages annoncés dans le Journal.

3. On ſouſcrit au même *Bureau* & chez *MM. ſes Correſpondans* en Province pour le *Dictionnaire Univerſel, vulgairement appellé Dictionnaire de Trevoux*, nouvelle Edition corrigée & conſidérablement augmentée en 8 volumes in-folio. (La premiere étoit en 3 volumes, & la derniere en 7.) Cet Ouvrage fait avec le plus grand ſoin paroîtra en entier au mois d'Août 1771. Il ſe vendra 208 livres en feuilles. Les perſonnes qui ſouſcriront ne le payeront que 168 livres, dont 84 liv. en ſouſcrivant, & 84 liv. en retirant leur exemplaire. La ſouſcription ne ſera ouverte que juſqu'au premier Avril prochain.

4°. Le ſieur *Regnault*, Auteur de la *Botanique miſe à la portée de tout le monde*, Ouvrage qui ſe diſtribue avec beaucoup d'exactitude, que le Public recherche avec empreſſement, & pour lequel on peut encore ſouſcrire, vient de metttre au jour la *fleur des Incas*, plante curieuſe, gravée dans ſa nouvelle maniere & imprimée en pluſieurs couleurs. On la trouve chez l'Auteur, *rue Croix-des-Petits-Champs, au Magaſin de Chapeaux des Troupes du Roi.* Le pendant en paroîtra inceſſamment.

5. M. Maupin vient de publier chez Muſier, Libraire, Quai des Auguſtins, une ſeconde Edition de ſon Traité de l'*Art de faire le Vin.*

VIII.

Naiſsances, Mariages, Morts.

Dans le Royaume de Pruſſe.

Il eſt né, durant le cours de l'année précédente, 16608 garçons & 16157 filles; en tout 32765. Il y eſt mort 11207 hommes ou garçons, & 10677 de l'autre ſexe; en tout 21884. Le nombre des naiſſances excéde par conſéquent celui des morts de 10881. A Koniſberg, la Capitale, il eſt né 1051 garçons & 1093 filles; en tout 2144. Il y eſt mort 967 hommes ou garçons & 829 de l'autre ſexe; en tout 1796: ce qui fait 348 naiſſances de plus.

Il eſt né à Varſovie, dans la même année, 2158 enfans des deux ſexes; il y eſt mort 1361 perſonnes auſſi de l'un & de l'autre ſexe. Le nombre des mariages a été de 666.

A Anſbach, naiſſances 668, morts 651.

A Dresde, naissances 1751, morts 1660.
A Hambourg, naissances 2764, morts 2259.
A Hanau, naissances 499, morts 516.
A Leipsick, naissances 976, morts 1042.
Dans le Duché de Schleswig, naissances 6959, morts 6155.
A Wittemberg, naissances 250, morts 172.
A Utrecht, naissances 1078, morts 992, mariages 719.
A Konisberg en Prusse, naissances 1051 garçons, 1093 filles; morts 967 mâles, 829 de l'autre sexe.
A Altona, naissances 668, morts 651, mariages 178.
Dans la Seigneurie de Pinneberg, naissances 803, morts 690, mariages 176.
A Odensée, naissances 200, morts 209.
A Elsenor, naissances 118, morts 165.

I X.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Janvier 1771; sçavoir, Mallemolles de Daka de 17 aunes sur 5 six.

1 M D X E à 77 livres 10 sols.
Dito Atterassoty d'Achopa de 16 aun. sur 5 six à lisieres d'or.
16 M X E à 77 liv. 2 s.
20 M X à 101 liv. 2 s.
21 idem à 130 liv. 10 s.
22 idem à 170 liv. 1 s.
Dito Solossoty de 16 aunes sur 5 six à lisieres d'or.
9 M S X à 144 liv. 2 s.
10 idem à 170 liv.
11 idem à 195 liv. 7 s.
12 idem à 221 liv. 2 s.
Dito Atterassoty Boly de 19 aunes & demie à 20 aunes sur 5 six.
21 M B X de 203 liv. à 207 liv. 10 s.
22 idem à 272 liv. 10 s.
23 idem à 311 liv.
Térindannes Dameraye de seize aunes sur 5 six.
A T D A X à 131 liv. 1 s.
B idem à 143 liv. 2 s.
C idem à 163 liv.
Dito d'idem sur 7 huit à 11 douze.
40 T D X à 64 livres 10 sols.
41 idem de 86 liv. 11 s. à 87 liv. 11 s.
42 idem de 111 liv. à 113 liv. 5 s.
43 idem de 127 liv. 4 s. à 128 liv. 10 s.
44 idem à 150 liv. 15 s.
45 idem à 176 liv. 10 s.
Nansouques Jangal de 15 & demie à seize aunes sur 3 quarts & plus.
20 idem à 56 liv. 10 s.
21 idem à 64 liv.
22 idem à 89 liv.
23 idem à 91 liv.
24 idem à 103 liv. 1 s.
Dito Choroteany Ilekaissouty de 17 à 17 aunes & demie sur 5 six & plus.
20 N S X E de 79 livres 5 sols à 81 livres 1 sol.
21 N S X à 112 liv. 4 s.
22 idem de 169 liv. 10 s. à 172 liv. 5 s.
Dito de Daka de seize & demie à dix-sept aunes sur près de 7 huit.
A N X à 122 liv.
B idem à 205 liv.
Dito Jangal Taissouty de dix-sept aunes sur près d'une aune.
38 N I X T E à 87 liv. 5 s.
39 N I X T à 125 liv. 7 s.
40 idem de 153 liv. 5 s. à 155 liv.
41 idem à 220 liv. 10 s.
Dito Jangal Patehissouty de dix-sept à dix-sept aunes & demie, sur près d'une aune.
40 N I X E à 103 liv. 15 s.
41 idem de 121 liv. 5 s. à 121 liv. 1 s.
42 idem de 168 liv. à 172 liv.
43 idem à 220 liv. 12 s.
Dito idem Sataissouty Boly de 8 aunes & demie sur près d'une aune.
15 N S B X E à 66 liv. 10 s.
16 N S B X de 74 liv. 5 s. à 76 liv.
17 idem à 104 liv.
18 idem à 165 liv.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 9 Février 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l., 26 l. à 29 liv. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv. 15 sols; l'orge, de 16 liv., 16 l. 5 s. à 16 liv. 10 s. aussi *le septier.* Il ne s'en est point vendu à la Grève.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Février 1771, au Mercredi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 15 & 16 Février 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Février 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à . .	714	5		marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700	5		marc.
Les guinées à . . .	711	10		marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82	5		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	52			marc.
Piastres à . . .	48	17	6 à 49	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Février 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7	8e.	
Londres	31 7	16e	
Hambourg	182 ½		
Madrid	15 4		
Cadix	15 2	6	
Livourne	97 ½		
Gênes	95 ½		
Lyon, *Rois*, ...	5	8e à ½ p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1192 ½ 90 92 ½	1190	1185 80 75 70.
Emprunt Oct. .	290	. . . . .	47 46. . . .
Prom. à 5 p. %. .	48	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63	63 63 ½ . . .	63 ½ 64 . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 423 5e 390 .	5e 390 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 13 Fév. 1771.	Du Jeudi 14.	Du Vendredi 15.
Messieurs	*Messieurs*	*Messieurs*
Lallement jeune, 6 d. mois 1770. L.	Boutray, six dern. mois. A.	Fauveau, six dern. mois. A.
.....	Rouillard, *idem.* A.	Barois, *idem.* A.
.....	Delauge, *idem.* C.	Delacharmotte, *id* A.
.....	Deschapelles, *id.* E.	Guidy, *idem.* A.
.....	Delagarde, *idem.* J.	Nau, *idem.* A.
.....	Nau l'aîné, *idem.* J.	Montal, *idem.* C.
.....	Bouron, *idem.* J.	Pannelier, *idem.* C.
.....	.....	Patu, *idem.* J.
.....	.....	Maupassant, *idem.* M.
.....	.....	Deschamps, *idem.* M.
.....	.....	Issaly, six p. mois. P.
.....	.....	Pincemailles, six dern. mois. Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Janvier.*

LES glaces & la violence du froid ayant interrompu la navigation & le voiturage, les vivres & le bois sont devenus très-rares & très-chers. Sa Majesté a fait distribuer de l'argent aux Pauvres.

Le Roi a affecté à la Chambre des Domaines les gros revenus ci-devant attachés à la place de Grand-Veneur, & indemnisé M. Granins qui est revêtu de cette Charge, par une pension de trois mille écus.

Le produit des mines d'argent de Norwege est considérablement augmenté ; on y a trouvé une mine d'or très-fin dont on a frappé de très-beaux ducats.

On assure que Sa Majesté se propose d'accorder la liberté générale du commerce des Indes Orientales & Occidentales.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 31 Janvier.*

Pour obvier à la négligence des Rouliers, au haut prix des charrois, aux retards soufferts par les Propriétaires des marchandises, Sa Majesté Royale & Impériale a reglé par un Edit jusqu'aux moindres détails concernant l'envoi des marchandises, la célérité du transport, la sûreté des effets, la police nécessaire pour contenir les Charretiers dans leur devoir, & empêcher qu'il ne leur soit fait aucun tort de la part de ceux qui les emploient. Les Rouliers seront obligés de suivre certaines routes qui leur sont tracées d'un lieu à un autre & qui sont entretenues avec soin. De distance en distance, ils trouveront toutes les choses dont ils pourront avoir besoin, en cas de fracture & autres accidens. Le tems de leurs voyages est fixé à une mesure proportionnée à la distance des lieux, afin que le Marchand soit instruit à point nommé du tems où il recevra sa marchandise. Le prix du charroi est fixé à tant par livre & par quintal, à proportion de la longueur du chemin. Chaque Roulier, avant de partir, se munir d'un billet de la Chambre d'Economie & de Commerce, où seront écrits les noms & quantité des marchandises de sa voiture, le jour de son départ & le lieu de sa destination. Ceux qui contreviendront à ce réglement seront punis suivant l'exigence des cas. Pour faciliter le transport des marchandises il sera libre à chacun de faire ce métier, après s'être présenté à la Chambre qui s'assurera de sa probité. Cette concurrence engagera les Rouliers à mériter la préférence par l'exactitude du service ; elle auroit même produit une diminution dans le prix du charroi, s'il n'avoit pas été fixé. La plûpart des autres dispositions sont évidemment à l'avantage du Voiturier même qui, en conséquence des secours qu'on lui

assure, & de cette même concurrence, auroit été engagé par son intérêt particulier à les suivre, sur une simple instruction.

L'inconstance de la saison occasionne ici beaucoup de maladies.

ITALIE.

De Florence, *le 31 Janvier.*

L'augmentation du nombre des Orphelins qui sont reçus dans l'*Orphanotrophe* de Saint Martin à Milan, est attribué à la piété & à l'humanité de l'Empereur qui ayant visité cette Maison pendant son séjour dans cette Capitale, trouva que le nombre des Orphelins n'y étoit pas en proportion avec la population de la Ville.

On mande de Rome que, par ordre de Sa Sainteté, M. Spinelli a fait apporter de l'Umbrie en cette Ville beaucoup d'huile, & que M. Altieri y a fait amener des Ports du Tibre beaucoup de charbon & de bois. Le bruit se renouvelle que le Saint Pere, pour soulager de plus en plus ses Sujets, ôtera les droits sur le papier, la cire & les eaux-de-vie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Février.*

Des lettres de l'Inde portent que dans plusieurs cantons du Bengale, on a éprouvé une longue & cruelle famine. Dans le district de Pulnea, le tiers des Habitans a péri de misere. On craint que cette calamité n'arrête la fabrication des étoffes & ne porte coup au commerce.

Les gages des Matelots pour les vaisseaux marchands sont portés à plus de 3 liv. st. par mois. Le commerce en souffre beaucoup, les cargaisons étant si peu considérables que les Marchands ne peuvent payer des gages si forts sans être en perte.

On a découvert près de Caldbeck une mine de plomb très-abondante.

On mande de Tenbury dans le Worcestershire, qu'il s'y est établi une Manufacture de dentelles dans laquelle des Ouvriers François apprennent aux Pauvres ce genre de travail. On ajoute que cette Manufacture a du succès.

L'hyver est très-rude à Dublin; les denrées y sont prodigieusement cheres; un grand nombre d'Ouvriers, sans travail, demande l'aumône dans les rues, & une foule de gens du bas peuple quitte le Royaume. Les Bourgeois de Dundalk ont ouvert une souscription, pour acheter des gruaux d'avoine qui seront distribués aux Pauvres à bas prix.

Dans une lettre écrite de la Baye d'Hudson, il est dit qu'un Capitaine de vaisseau naviguant par les 64 degrés 20 minutes de latitude septentrionale, a trouvé un Peuple parfaitement semblable aux Tartares, par les traits du visage, la couleur, le langage & la façon de vivre; ce qui confirme la conjecture que les continens de l'Asie & de l'Amérique sont joints par un isthme, ou ne sont séparés que par un petit détroit.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 11 Février.*

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales à l'Assemblée des Dix-Sept offrent à vendre publiquement à l'enchere en Avril & Mai prochains dans leurs Chambres respectives les marchandises suivantes: 13114 balles de poivre noir, 100000 livres de canelle en faisceaux, 90000 livres de fleurs de muscade, & toutes les toiles de coton apportées par le vaisseau le *Vreedelust* à la Chambre de cette Ville.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le 9 Février.*

Les huiles sont ici d'une rareté inconcevable & à des prix exorbitans. Celles pour Fabrique valent de 64 à 65 liv la millerole pesant cent vingt-cinq livres poids de marc; celles de qualité commune, passables pour le goût, 70 à 71 liv. même mesure; les especes supérieures, à proportion. La très-modique récolte que nous en avons eue, cette année, après beaucoup de médiocres, cause cette extrême cherté qu'on n'éprouva même pas en 1709, année où le froid fit périr la majeure partie des oliviers de la Province.

Nous avons eu le mois dernier des pluies aussi salutaires qu'abondantes : elles ont fait tout le bien possible, & nous commençons déja à en voir l'effet par la verdure des arbres. Pour peu que cette bonne préparation soit secondée par de beaux tems, & sur-tout par des pluies au mois d'Avril, nous obtiendrons à la fin une heureuse récolte d'autant plus desirable que l'huile est ici, à tous égards, une denrée de premiere nécessité : la denrée de premiere nécessité est, non-seulement, celle dont la consommation est indispensable, mais encore celle qui fait notre richesse & avec laquelle nous pouvons nous procurer, par l'échange, les autres nécessités de la vie.

De Bordeaux, *le 11 Février.*

La certitude de la continuation de la paix ranime les opérations du commerce. On arme avec toute l'activité possible pour les Isles de l'Amérique d'où il est revenu en dernier lieu plusieurs navires chargés de sucre, de café & d'indigo. Quelques vaisseaux sont déja sur leur départ. Les denrées des Isles ont baissé de prix.

Le beau tems a ranimé nos espérances pour les différentes récoltes. Le froid est un peu vif, mais supportable.

De la Rochelle, *le 11 Février.*

Les navires le *Citoyen*, Armateur M. Bedine, & la *Marie-Anne*, Armateur M. Manié, sont partis de ce Port le 8 du courant pour les Indes.

Le navire le *Comte de Nolivos* est parti depuis quelques jours pour l'Isle Saint-Domingue.

Le froid nous fait espérer que les productions de la terre ne seront pas prématurées comme nous avions lieu de le craindre. On a, depuis long-tems, observé dans cette Province, que les années tardives y sont les meilleures.

Il paroît ici un Arrêt du Conseil du 19 Janvier 1771, qui révoque les défenses portées par celui du 23 Septembre 1770, de vendre & d'exporter à l'Etranger les sels des marais salans du Royaume, & en maintient néanmoins l'exécution pour ce qui concerne les sels destinés aux armemens de la pêche de la morue, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Il s'est établi ici, pour l'Aunis & le Poitou, un entrepôt de la *terre végétative* préparée à *Etaples* près de Montreuil-sur-Mer, en Boulonnois, dont le débit est autorisé par le Gouvernement. Cette *terre* supplée, par un très-petit volume, aux fumiers employés dans les champs, vignes, jardins, &c.

On continue d'occuper les Mendians renfermés dans la *Maison de force* à filer, tricotter des bas, faire des lacets, du galon, &c.

M. l'Evêque de la Rochelle, par un Mandement daté de Paris le 15 Janvier, a permis à tous les Fideles de son Diocèse l'usage des œufs pendant le Carême, jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement.

De Rouen, *le 15 Février.*

Les marchandises de l'Amérique baissent toujours un peu, à la réserve du café.

Le froid excessif, causé par un vent du Nord, avoit d'abord fait prendre les bords de la riviere. La nuit du 12 au 13, la marée montante brisa les glaces qui n'avoient pas encore assez de force pour résister : mais s'étant accumulées à la marée descendante, elles dérangerent trois bateaux du milieu du pont & en briserent quatre pilastres. Hier 14, on a arrêté le pont par de forts cordages, dans la crainte qu'il ne fût emporté. A midi, il fut résolu qu'on ne le démonteroit pas, à moins que le danger ne devînt plus grand. Notre commerce avec la Basse-Normandie se trouve ainsi coupée.

L'interruption du commerce des bleds n'a pas produit un grand effet sur le prix du pain, puisqu'il n'est diminué que de 3 deniers ou même d'un liard par la derniere taxe. Le prix du blanc est de 3 s. 3 d., le demi-blanc 2 s. 9 den., le bis 2 s. 3 den. Il se transporte beaucoup de farine aux Colonies.

Hier il a été affiché un Arrêt du Parlement qui renouvelle plusieurs anciens Arrêts de la Cour. Il est enjoint aux Boulangers d'avoir leurs boutiques suffisamment garnies de pain, de tenir des poids & balances jaugées & étalonnées, ainsi qu'un couteau toujours prêt, de vendre & livrer le pain à toutes personnes, par livre, demi-

livre, quarteron, à peine d'être poursuivis extraordinairement, &c.

Le Capitaine Chapman continue d'aller de Dieppe à Brigthelmstone, & de Brigthelmstone à Dieppe, tous les Mardis, lorsque le tems le permet : pour plus prompte expédition, il met à terre les Passagers, quand ils le desirent, à Rye ou Hastingt, Places où ils trouvent tous les jours des voitures publiques & des chaises de poste pour Londres.

DE PARIS, *le 20 Février.*

Il paroit différens Arrêts du Conseil d'Etat du Roi dont l'un du 7 Février, ordonne que la Loterie pour le remboursement des billets des Fermes Générales sera tirée à l'Hôtel de la Compagnie des Indes dans la forme prescrite par l'Arrêt du 13 Novembre dernier ; un autre du 15 Janvier concerne le contre-seing & la franchise des Lettres ; un troisième du 25 Janvier, réduit les droits à la sortie du Royaume, des Papiers appellés *Tontisses*, & ordonne que les Fabricans mettront leur nom sur chaque rouleau.

Nous ferons connoître plus amplement ces deux derniers dans notre prochaine Gazette.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 20 de ce mois ; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 606362 ; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 599516.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis & instruction du nommé Dupuis, Jardinier à Laon, rue des Bouchers, *sur le* Cochêne *& autres arbres d'agrément.*

Depuis que j'ai fait annoncer dans la Gazette d'Agriculture du 24 Novembre 1770, N°. 94, la collection d'arbrisseaux que j'ai formée pour orner les parterres, jardins, &c. plusieurs personnes de distinction m'ont demandé des cochênes sous le nom d'azerolier, de cormier, de sorbier, dans la vue d'en faire des avenues d'agrément. Ces dernieres especes d'arbres sont très-différentes du cochêne, & produiroient des effets contraires à celui qu'elles en attendent. Cette erreur m'engage à marquer les différences qui distinguent le cochêne des autres especes d'arbres avec lesquels on le confond.

Quoique le cochêne porte en latin le même nom que le cormier & le sorbier (c'est le même arbre) *sorbus*, il n'est pas néanmoins de la même espece.

Le bois du cormier est dur, compacte & rougeâtre ; c'est le plus dur de tous ceux de nos forêts ; il est excellent pour les parties de machines exposées à de grands frottemens : ses feuilles sont oblongues, crenelées & blanchâtres en-dessous ; ses fleurs petites, blanches ou rosés, unies plusieurs ensemble. Le cormier s'éleve peu & ne fait jamais un bel arbre ; il ne peut guères figurer que dans un bosquet ; il reprend difficilement, lorsqu'il est transplanté, à cause de la dureté de son bois, & parce que l'écorce se détache aisément des racines.

Quant au cochêne, il ressemble assez au cormier par ses feuilles, du moins au premier coup d'œil ; mais en les examinant avec attention, on s'apperçoit qu'elles sont différentes : celles du cochêne ne sont pas blanches en-dessous ; elles sont également crenelées, moins oblongues & plus fournies ; son bois est droit, un peu ligneux, lorsqu'il n'est pas absolument séché, & dur ; son écorce ressemble à celle d'un jeune chêne, mais elle reste toujours lisse ; ses fleurs forment un gros bouquet d'un blanc citronné, & les fruits qui leur succédent forment un autre gros bouquet d'une belle couleur rouge orangée ; les grives aiment beaucoup ce fruit, & bien des personnes plantent des cochênes pour les prendre à la pipée ou autrement. Ces arbres forment le spectacle le plus agréable dans le printems & en automne.

Le cochêne s'éleve naturellement droit jusqu'à quinze & vingt pieds de tige, suivant la qualité du terrein : il porte une tête superbe, & doit tenir le premier rang dans les allées d'agrément des jardins des grands Seigneurs.

Le cochêne doit être planté au plus tard le 15 Mars, dans une terre substantielle ; il faut effondrer la terre à deux ou trois pieds de profondeur dans les sols de moindre qualité, & porter dans ces fonds de la bonne terre, pour la mêlanger avec l'autre. Cet arbre languit long-tems dans les sables & ne fait jamais une belle production, à moins qu'ils ne soient un peu humides & gras.

On ne doit pas confondre le cochêne

avec les arbrisseaux qui forment la famille des azéroliers, divisés en plusieurs branches, toutes comprises sous ce nom générique ; tels que l'aube-épine, le buisson ardent, les amelanchiers, l'alchiminier & le nefflier.

Le nefflier pourroit être mis au nombre des arbres fruitiers, sur-tout lorsqu'il est greffé sur le coignassier de grosse espece ; il donne alors des neffles grosses comme une assez belle pomme reinette, sans osselets, & d'un goût agréable & très-vineux.

Le cochêne à la fleur d'un blanc citronné & au gros bouquet rouge orangé, dont je viens de faire la description, est l'espece que j'ai annoncée.

Le plant de trois & quatre pieds de haut est de 25 liv. le cent.

Les arbres de la même espece pour former des allées, 20 & 25 s. piece, de huit à dix pieds de tige.

Les personnes qui voudront se procurer des plants pour former des charmilles Angloises, pourront consulter la Gazette d'Agriculture du 24 Novembre 1770, N°. 94, ou les Affiches de Picardie du 8 du même mois, N°. 49. Je me ferai un devoir de répondre exactement à toutes les demandes qu'on me fera sur la façon de planter les especes d'arbres qu'on choisira relativement à l'exposition & à la nature du sol.

Je me propose de donner incessamment des observations que je crois utiles pour le Public, sur le choix des boutures de peupliers d'Italie qui, coupés sur la même souche & plantés dans la même terre, produisent des effets bien différens pour la crue de l'arbre.

Je me suis appliqué depuis plusieurs années à marier les fruits par la greffe, pour en augmenter la beauté, la qualité & le goût. En greffant, par exemple, des poiriers de bon-chrétien d'hiver sur des poiriers de beurrées, le fruit participe au fondant & au goût de la premiere greffe : observation utile pour les Jardiniers.

I I.

Nouveaux Métiers pour la Toilerie & la Passementerie.

Le sieur Busboc, Dessinateur pour les Manufactures à Rouen, demeurant rue *Ma-muchet*, a inventé ces nouveaux métiers qui sont plus légers & plus commodes que ceux dont on se sert ordinairement. Il faut, pour travailler sur ces derniers, des jeunes gens qui aient de la force, afin de remplir la partie de la *tire* ; ceux-ci demandent une force beaucoup moindre. Le sieur Busboc les vend à un prix modéré, & en même tems il enseigne à les monter, ainsi que des dessins qui peuvent être travaillés à huit, dix, douze & seize à la laise, sous papier peint, sur autant de métiers que l'on veut, sans qu'il y ait de la différence. Si, après l'essai de ses métiers, on n'en est pas satisfait, il offre de les reprendre.

I I I.

Ouvrage curieux.

Un jeune Artiste a fait à Londres un navire d'or & d'argent en mignature, qui représente un Armateur François. La quille du bâtiment n'a qu'un pouce & cinq huitièmes. On y voit une batterie de dix-huit canons d'or à bouche d'argent : ils ne pesent tous ensemble que neuf grains. Les ancres sont d'acier bruni ou bleu, garnis d'or avec des anneaux d'argent. Les voiles sont de ce dernier métal ; & les mâts & vergues sont entiérement d'or, ainsi que les cordages, le gouvernail, &c. Tous les ouvrages supérieurs du corps de navire sont de la même matiere ; la partie inférieure est d'argent. Chaque piece en particulier est parfaite, & l'ouvrage entier excite l'admiration des curieux.

I V.

Nouvelle découverte de Cochenille.

Un commerce dont les ventes montent annuellement à plus de quinze millions de livres, argent de France, tel que celui de la cochenille, est bien, comme l'observoit M. de Réaumur, dans le cas d'être envié au Mexique, par les plus riches Etats de l'Europe. Il est même surprenant que diverses Nations n'aient pas fait sur cet article des tentatives, d'autant plus qu'il y a vraisemblablement, dans les différentes Colonies de l'Amérique, des climats où pourroient croître les *nopals* ou figuiers sur lesquels

quels la cochenille vit & se multiplie au Mexique ; & que puisqu'on garde de ces insectes dans les maisons pendant l'hiver, sans qu'ils périssent, il y a apparence qu'ils pourroient également être conservés dans les vaisseaux sur lesquels on entreprendroit de les transporter. On a trouvé de la cochenille à Saint-Domingue, mais elle a été négligée, parce qu'elle ne donnoit à l'eau qu'une foible teinture d'un assez mauvais rougeâtre. Cependant cette découverte invitoit à croire qu'il pouvoit y en avoir d'une meilleure espece, ou du moins qu'il seroit possible d'y en élever, comme on a élevé en Europe les vers à soie venus d'Asie.

Un Colon de Saint-Augustin, sur la côte orientale de la Floride, avoit dans son jardin un plant d'*opuntia* ou figuier d'Inde, nom dont le Pere Plumier qui le premier apprit à l'Europe, en 1690, que la cochenille étoit un insecte, appelle l'arbre sur lequel il dit qu'elle naît & croît dans le Mexique. Ce Colon a remarqué sur son plant une grande quantité de petits animaux ; il en a ramassé un certain nombre & a tenté d'en reconnoître la nature. Ses essais ont, à ce qu'on assure, prouvé que c'étoit de la cochenille. Il en a préparé les *grains* de la maniere convenable, & il s'est convaincu, à ce qu'on ajoute, qu'elle est aussi bonne que celle du Mexique. Les Habitans étant enfin éclairés sur cette richesse qu'ils possédoient sans le sçavoir, se sont appliqués aux mêmes recherches & au même travail, de maniere que les Anglois commencent à se flatter que bientôt ils seront dispensés d'acheter des Espagnols cette précieuse marchandise.

V.

Prix des Eaux-de-vie à la fin de Janvier.

A Orléans 200 livres comptant, 205 & 210 liv. à six mois.

A la Rochelle 152 liv. les 27 veltes.

A Cognac 170 liv. les 27 veltes à 4 d.

A l'Isle de Ré 145 à 150 l. les 27 veltes au dépotage.

A Seudre 140 liv. les 27 veltes.

A Oleron 130 à 135 liv.

A Bordeaux 190 livres les trente-deux veltes.

Prix des Sucres à la même époque.

A Orléans 90 liv. 3 s. par escompte sans demande depuis quelques jours (du 5 Février).

A la Rochelle le quintal de sucre blanc de la Martinique, troisième sorte, 45 liv., blanc commun 40 l., petit commun 40 l., tête 36 liv.

Ib. De Saint-Domingue, troisième sorte, 48 liv., blanc commun 45 l., petit commun 43 liv., tête 40 liv.

Ib. Le quintal de sucre brut de Léogane 38 liv., du Cap 36 liv., de Saint-Louis 33 liv., de la Martinique 30 liv.

VI.

Etat des Vaisseaux arrivés dans les Ports de Goerée & de la Meuse, venant des Ports de France, & des vaisseaux qui sont partis de ces Ports, allant en France, pendant le cours de l'année 1770.

Il est arrivé à Goerée & dans la Meuse 5 vaisseaux venant de Bayonne, 1 de Blaye, 1 de Boulogne, 51 de Bordeaux, 2 de Brest, 7 de Caën, 7 de Cette, 5 de Dieppe, 3 de Dunkerque, 7 du Havre-de-Grace, 2 de Honfleur, 7 de Marseille, 2 de Morlaix, 13 de Nantes, 1 d'Oleron, 3 de la Rochelle, 18 de Rouen, 3 de Saint-Malo, 8 de Saint-Valeri, 1 de Vannes. Total 127 ; sçavoir 73 à Goerée & 54 dans la Meuse.

Il est parti de ces mêmes Ports 2 vaisseaux allant à Bayonne, 2 à Blaye, 34 à Bordeaux, 6 à Brest, 13 à Caën, 1 à Charente, 3 à Cherbourg, 6 à Dieppe, 4 à Dunkerque, 3 à Fecamp, 1 à Granville, 6 au Havre-de-Grace, 17 à Marseille, 8 à Morlaix, 21 à Nantes, 1 à Painpol, 1 à la Rochelle, 16 à Rouen, 2 à Rochefort, 1 à Saint-Brieux, 7 à Saint-Malo, 10 à Saint-Valery, 1 à Vannes, 6 en France. Total 172 ; sçavoir, 45 de Gorée & 127 de la Meuse.

VII.

Etat des Bâtimens François & Etrangers qui sont entrés dans le Port de Dieppe pendant le mois de Janvier 1771.

Le 16 Janvier le navire l'*Agneau*, venant de la Rye, est entré dans ce Port, chargé de

graine de lin ; le 20, la *Bonne-Espérance*, venant d'Amsterdam, chargé de poivre, huile, indigo, fanons, azur, camphre & autres marchandises ; le 26, l'*Effort*, venant de Choram, chargé de graine de lin ; le 28, le *Hudson*, venant de Glascow, chargé de tabac ; l'*Aimable Hélene*, venant de Marseille, chargé de savon, reglisse, eau-de-vie, vin, liége, bouchons, & barres de fer ; le *Fortuné*, venant de Marennes, chargé de sel ; le 31, le *Salmouth*, venant de Glascow, chargé de tabac. Total 7. 2 François, 4 Anglois, 1 Hollandois.

Le 2 Janvier il est sorti de ce même Port le navire le *Saint Pierre*, allant à Cette, chargé de harengs ; le *Saint Charles*, allant à S. Vallery, chargé de harengs, morue, huile, poivre & paquets de baleine ; le 7, la *Reine-Blanche*, allant à Marseille, chargé de harengs, morue & bouteilles ; le 19, le *Saint Pierre*, allant à Tougues, chargé de harengs & morues ; le 22, l'*Espérance*, allant à Rouen, chargé de harengs & morue ; la *Marie-Françoise*, allant à Tougues, chargé de harengs & morue ; le *S. Louis*, allant à Caën, chargé de harengs & morue ; la *Marguerite*, allant à Nantes, chargé de harengs, morue, paniers de verre & horloges ; l'*Aimable Julie*, allant à Rouen, chargé de bled ; le *S. Louis*, allant à la Rochelle, chargé de bled, paniers de verre & morue. Total 10, François.

VIII.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Janvier 1771 ; sçavoir, Doreas de Daka Bissouty de 16 aunes sur 5 six & plus.

35 D X X à 74 livres.
36 idem à 90 liv. 2 s.
37 idem à 126 liv.
Dito idem de seize aunes sur onze douze à quinze seize.
40 D B I X E à 64 liv. 12 s.
41 idem de 74 liv. 10 s. à 75 liv.
42 idem de 90 liv. 5 s. à 91 liv. 9 s.
43 idem à 95 liv. 5 s.
Dito Hékaissouty d'idem sur idem.
A D H X X de 81 liv. 18 s. à 82 liv. 1 s.
B idem à 92 liv. 5 s.
C idem de 108 liv. 10 s. à 111 liv. 10 s.
Dito Baissouty d'idem sur idem.
44 D B X X de 93 liv. 1 s. à 93 liv. 7 s.
45 idem de 116 liv. à 116 liv. 15 s.
46 idem à 135 liv. 5 s.
Dito Baissouty Boly d'idem sur idem.
48 D B X X B de 157 liv. à 160 liv. 15 s.
49 idem à 180 liv. 10 s.
50 idem à 243 liv. 5 s.
Dito atterassoty, à petits carreaux de 16 aunes sur 5 six & plus.
6 D A C C X à 118 liv.
7 idem à 130 liv. 5 s.
8 idem à 150 liv.
Dito idem Atterassoty à grands carreaux, d'idem sur idem.
5 D A G C X à 81 liv.
6 idem à 94 liv.
7 idem à 106 liv. 15 s.
8 idem à 121 liv. 10 s.
Dito idem Charcana Boutidar à petits carreaux d'id. sur 11 douze à 15 seize.
7 D C B X à 106 liv. 10 s.
8 idem à 120 liv. 1 s.
Dito idem Charcana Coubdar à grands carreaux d'idem sur idem.
6 D G C X à 77 liv.
7 idem de 88 liv. à 90 liv.
8 idem à 102 liv. 5 s.
9 idem à 118 liv 4 s.

Le 8.

Tanjebs Domès de 16 aunes sur 3 quarts.
20 T D X de 72 liv. à 72 liv. 6 s.
21 idem de 85 livres 5 sols à 86 livres 1 sol.
22 idem de 100 liv. à 101 liv. 10 s.
Térindannes brodées de 7 & demie à 8 aunes sur 7 huit à 11 douze.
42 T D A X à 70 liv. 1 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l., 26 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Gréve, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols ; l'orge, de 15 l., 15 l. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 s., 22 à 23 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 20 & 21 Février 1771 de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 20 à 21 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Février 1771.*

	H	G		
Or de Portug. à . .	715			*marc.*
Du Mexique à . . .	709			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	5		*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	82			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			*marc.*
Piastres à . . .	48	17	6 à 49	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 20 Février 1771.*

Amsterdam	54	7	8e.
Londres	31	½	
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97	½	
Gênes	95	¼ à ½	
Lyon, *Rois*, ...	5	8e à ½ p. ⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1172 ½ 70 60 65	1150	1110 1100 5 1100
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	64	64 ½ 65 . . .	66 67 . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 422 5e 385 .	5e 380 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 17 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 18. *Messieurs*		Du Mardi 19. *Messieurs*	
Hebert, *6 dern. mois* 1770.	A.	Alissant, *6 d. m.*	A.	De Fremilly, *6 d. mois.*	A.
Raynal, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	A.
Pigis, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	B.
Bardin, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	C.
Lenoir, *idem.*	A.	Molliere, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	C.
Gossey, *idem.*	C.	Masson, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	F.
Caron, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	A.	Defays, *idem.*	J.
Delarue fils, *id.*	C.	Certain, *idem.*	E.	Chaponnel, *id.*	J.
Boscheron, *idem.*	D.	Creuzé, *idem.*	Z.	Hurel, *6 p. mois.*	N.
Clouet, *idem.*	J.	Gendon, *6 p. m.*	Z.	Maigret, *idem.*	R.
Delarue pere, *id.*	J.	.....		Viellard, *idem.*	R.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 11 *Février*.

ON dit que la peste désole l'Ukraine. En conséquence l'Impératrice de Russie a défendu l'entrée des denrées & des marchandises de ce pays, sur-tout du lin & du chanvre, dans ses Etats.

Il paroît tous les jours en Danemarck de nouvelles loix, tendant à rectifier & à simplifier l'Administration. Pour remplir cet objet par rapport à la Norwege, le Roi a créé un college d'Etat, Police & Commerce, subordonné à celui des Domaines de Copenhague, fixé l'ordre incertain de la succession aux terres, &c. L'Ordonnance du 13 Février 1767, qui portoit la réduction des rentes à quatre pour cent, a été révoquée.

Lorsque le Magistrat de Dantzick, après les demandes de grains, faites par le Général du Cordon Prussien, a défendu l'exportation de ces denrées, elles étoient déja trop cheres pour qu'elles pussent être transportées & vendues avec profit dans le midi de l'Europe.

DE FRANCFORT, *le* 15 *Février*.

M. André, promu à la dignité d'Echevin, M. de Lauterbach, nommé Sénateur, M. Lindheimer, élu Sénateur du troisième Banc, ont fait, à cette occasion; les deux premiers, des distributions d'argent, & le dernier des distributions de pain aux Pauvres. On ne sçauroit entrer dans le Gouvernement d'une République d'une maniere plus noble & sous des augures plus favorables. On n'a pas jetté, comme autrefois, ces largesses aux Peuples, afin de prévenir les désordres & les malheurs inséparables du tumulte, & d'assurer au vieillard & à l'infirme la part que la jeunesse & la vigueur leur enlevoient ci-devant.

On a défendu à Gifforn, dans la Principauté de Zell, l'entrée des bêtes à laine & à cornes à la Foire qui doit se tenir au commencement de Mars, à cause des maladies épizootiques qui continuent de désoler les environs. Il en sera de même pour la Foire de Hankensbultel.

Des lettres de Vienne assurent qu'il n'y a été publié aucune Ordonnance sur les habillemens des femmes qui vont à l'Eglise, comme on l'avoit dit.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 5 *Février*.

Les pluies continuent à Rome, à Lucques, à Naples, &c. On a ressenti de nouvelles secousses de tremblement de terre à Sora & en d'autres lieux. Le feu a pris derniérement ici dans divers quartiers de la Ville. Un ouragan a causé beaucoup de dommages à Caprarola, &c.

Le prix de l'huile hausse à Rome, malgré

toutes les précautions que l'on y a prises pour ramener l'abondance & le bon marché. Le Prince Borghese a eu la générosité d'en livrer considérablement au Peuple, au prix ordinaire. Le Commissaire de la Mer a défendu à tous ceux qui pêchent sur les plages Romaines de pêcher avec deux barques jointes ensemble, depuis le jour de Pâques jusqu'à la mi-Septembre, tems du frai du poisson.

On assure que la Cour de Saxe a fait un emprunt de 600000 florins; & qu'elle a envoyé un service entier de porcelaine au Négociateur de cet emprunt.

On mande de Ferrare que la Cour de Vienne a dessein d'abolir tous les jeux de hasard, & d'assigner un autre revenu aux théâtres qui en retiroient des rentes. Quelques Villages de ce Duché sont encore sous l'eau; & le P. Lecchi va recommencer ses travaux pour les en délivrer.

La Société Géorgique de Padoue a chargé M. Arduino de la plantation de mûriers qui doit se faire sur les remparts & autour des fossés des fortifications de la Ville. Cette plantation sera de plus de douze mille pieds d'arbres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 11 Février.*

On a présenté plusieurs plans pour lever les sommes nécessaires au service courant de l'année. On ne doute pas néanmoins qu'il ne faille avoir recours à la ressource ordinaire des Loteries. Il est question de lever sur les théâtres & autres spectacles publics, une taxe de dix mille livres sterlings par an.

Le Lord Maire a ordonné à M. Gates, Maréchal de la Cité, de vérifier les poids & mesures dans tous les Marchés, afin que ceux qui seront trouvés en fraude, soient punis, selon les loix. On se plaint sur-tout des Marchands de beurre.

Le Greffier ou Secretaire de la Ville a eu ordre de signer la Requête qui doit être présentée à la Chambre des Communes pour demander la libre importation des grains de l'Amérique & autres pays.

On écrit de diverses Provinces qu'il y est tombé plus de neige qu'on n'en avoit vu depuis vingt ans.

Après avoir employé beaucoup de tems & d'argent à chercher des mines dans le Duché d'Yorck, il a fallu abandonner cette entreprise.

Plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes sont encore détenus à Gravesend, faute de Matelots pour la manœuvre.

Les Hollandois ont fait, sur le promontoire septentrional de la Nouvelle-Hollande, un établissement dont ils esperent retirer beaucoup d'avantage pour le commerce des Philippines.

Il s'est formé, dans les mers de l'Orient, un établissement Britannique que la Compagnie Hollandoise des Indes ne voit pas de bon œil.

Il circule à la Jamaïque de mauvaises especes qui en rallentiroient le commerce, si l'on n'arrêtoit bientôt les progrès du mal. Le Gouverneur apporte tous ses soins pour y parvenir.

Les Negres de Tabago avoient formé un complot contre leurs maîtres. Un de ces derniers a été égorgé. L'alarme étoit dans toutes les Villes voisines; mais on est actuellement rassuré.

La Cour de Portugal a fait publier un Edit pour défendre l'importation des chapeaux Anglois, à commencer le 10 du mois prochain. On s'attend à voir bientôt nos bas de soie & de laine également prohibés. La perte totale de notre commerce dans ce Royaume est évidemment jurée.

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le 7 Février.*

L'Académie Royale d'Agriculture du Royaume de Galice tint le mois dernier son Assemblée publique que M. le Marquis de Piedrabuena ouvrit par un Discours sur *l'utilité de l'encouragement de l'Art Militaire, de l'Agriculture, du Commerce & des Sciences.* D. Francisco de Mendoza, D. Onofre Bermudez, D. Fernando Freyre, D. Nicolas Valdés, & D. Marcos de Argaiz, Académiciens, lurent ensuite différens Mémoires.

Le premier *démontra l'avantage d'occuper en Galice la population surabondante au bénéfice de l'Agriculture.*

Le second traita de *la culture des pommes de terre & de la maniere d'en faire du pain.*

Le troisiéme *prouva que dans les pays où les Propriétaires des terres avoient été regardés avec peu de considération par les autres classes de l'Etat, c'avoit été là une des causes de la décadence de l'Agriculture.*

Le quatrième discourut sur l'utilité, la cultivation & le défaut de plantations d'oliviers & d'amandiers dans le Royaume.

Le cinquième traita des *Communes* du Royaume & des moyens de les cultiver & d'accroître ainsi l'Agriculture, suivant le Réglement du 29 Novembre 1767.

D. Joseph Cormide, Secretaire de la Société, termina les lectures par celle d'un discours de D. Juan de Torres, *sur les avantages qui peuvent résulter pour la Galice d'une Agriculture réglée.*

Pour sujets des trois Prix qui seront distribués le 19 Janvier 1772, on proposa, 1°. *de démontrer l'utilité qui pourroit résulter d'une portion déterminée de terre plantée de certains arbustes*, (pinavetes) *comparée à toute autre portion égale de terre plantée de tous autres arbustes communs, relativement à tous les usages de l'Economie rustique.*

2°. *De comparer les différentes qualités de la soie des vers nourris avec les feuilles des mûriers des côtes & terreins sablonneux, avec celles de la soie des vers nourris avec les feuilles des mûriers d'autres terreins* (de Moreras), *& d'établir laquelle est préférable, & à quels usages elles peuvent être employées l'une & l'autre.*

3°. *De donner les moyens de remédier aux defauts des toiles de Galice* qui, si estimées pour leur durée, n'ont ni la blancheur ni la netteté, &c. des toiles étrangeres.

Les Mémoires seront envoyés, avec les formalités connues, au Secretaire de l'Académie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 17 Février.*

Les nouvelles que nous avons reçues de la continuation de la paix, ont fait reprendre les armemens. Il ne tardera pas à sortir de ce Port plusieurs navires qui feront voile pour Guinée.

L'Hôpital-Général de cette Ville a besoin de secours; malgré sa bonne administration, les charges augmentent, & ses ressources diminuent. Il lui arrive souvent de manquer d'ouvrages suffisans pour occuper fructueusement les Pauvres qu'il est obligé de nourrir. Le Gouvernement, pour l'avantage du commerce maritime, le décharge de tems en tems de quelques garçons dont on forme des Matelots, espece si nécessaire & si rare. Des Citoyens zélés s'efforcent de trouver les moyens d'en employer une autre partie à des travaux qui n'enlevent pas à d'autres Ouvriers leurs ressources; car il est évident qu'en les occupant à des ouvrages ordinaires d'industrie, on ôte le pain à ceux qui les faisoient auparavant; & qu'ainsi en procurant à l'Hôpital quelque bénéfice, on y envoie de nouveaux Pauvres. On a imaginé de former une partie des enfans au métier de Ramoneur, & d'adjuger par réglement de Police, à l'Hôpital, le ramonage de toutes les cheminées de la Ville. On a observé, à cette occasion, que souvent le feu prend aux cheminées, parce qu'elles sont trop étroites; ce qui rend le ramonage très-difficile & par conséquent imparfait. Il faut convenir, par rapport aux moyens proposés pour la subsistance des Pauvres, que la plûpart ne sont que des palliatifs impuissans, puisqu'ils n'ôtent pas les causes de la pauvreté. Tant que les récoltes & le revenu national seront au-dessous de la population, on aura beau chercher des remedes contre ce mal, on ne pourra jamais parvenir qu'à masquer la misere & à la déplacer. L'industrie ne sçauroit être sustentée & salariée qu'à proportion de la richesse: on se flatte, en restreignant d'un côté ses ressources, de renvoyer à l'Agriculture des bras qui aideront à multiplier les subsistances: mais l'Agriculture ne manque de bras que parce qu'elle manque de richesses; car c'est la misere des campagnes qui peuple les Villes de tant de malheureux. Il y a des hommes par-tout où il y a de l'argent à gagner. En rejettant des misérables dans les campagnes misérables elles-mêmes, on ne feroit donc qu'augmenter l'impuissance, la dévastation & la ruine, tant des campagnes que des Villes qui subsistent par elles.

La Police, suivant la coutume, a fixé le lieu où les volailles & le gibier seront vendus pendant le Carême, avec défense aux

Revendeurs d'acheter avant les heures à eux marquées par les réglemens, & de vendre ailleurs.

D'AMIENS, *le 19 Février.*

Les grains sont à un prix modéré dans la plûpart des Marchés de la Picardie, de l'Artois, du Soissonnois & des Pays-Bas François.

Le 11 de ce mois, le feu prit à Dunkerque à une maison qui, en trois heures de tems, fut réduite en cendre : il y périt une vieille femme & une fille âgée de dix-sept ans. Les soins & les ordres du Commandant de la Place & du Maire de la Ville sauverent des flammes le reste du Quartier.

DE METZ, *le 19 Février.*

Le sujet du Prix proposé par l'Académie de Metz en 1769 pour la premiere fois, & en second lieu pour l'année courante, est conçu en ces termes.

Quels sont les obstacles physiques & politiques qui s'opposent aux progrès de la navigation sur les rivieres de la Province des Trois-Evêchés ?

Pour résoudre cette utile question de la maniere la plus utile, l'Académie a exigé que dans la premiere partie du Mémoire, on fit connoître,

1°. Le véritable état actuel du cours, de la rapidité & des cataractes des rivieres dont il s'agit, & particuliérement de la Meuse, de la Moselle & de la Sarre, depuis le point où elles peuvent porter bateaux, jusqu'à leurs embouchures ou jusqu'aux lieux où il seroit utile d'étendre la navigation.

2°. Quelle est la nature du sol, du lit & des rives de chacune d'elles, & quels changemens le lit & les rives éprouvent communément par les hautes & basses eaux ?

3°. Quelle est la durée ordinaire du tems de chaque année, pendant lequel les eaux de ces rivieres ne sont pas assez fortes pour permettre la navigation ?

4°. Quels seroient les moyens les plus expéditifs, les plus efficaces & les moins dispendieux à employer, pour contraindre ces rivieres à conserver ou à changer leurs rives, selon le besoin ; & pour détruire les amoncellemens nuisibles de la navigation ?

La Société a demandé en même tems que l'on exposât non-seulement la quantité & l'espece des obstacles politiques, mais encore que l'on fit connoître au juste le rapport qui se trouve entre les droits de perception & le prix moyen des denrées de la Province qu'on pourroit exporter ; le tout, depuis les Villes où l'on jugeroit utile d'en faire les dépôts, jusqu'aux endroits où elles pourroient être exportées : enfin quels moyens l'on pourroit employer pour lever ces obstacles politiques, ou, dans le cas où ils subsisteroient tels qu'ils sont, ce qu'il faudroit faire pour que le commerce d'exportation ne fût jamais onéreux ni à la Province ni aux Commerçans.

Cette question, malgré quelques difficultés peut-être insurmontables, présente tant d'aspects si intéressans qu'il semble que la Province devroit joindre ses encouragemens à ceux de la sage & zélée Académie qui l'a proposée, pour en obtenir une solution sinon entiere & parfaite, du moins utile & avantageuse.

L'Académie propose de nouveau au concours pour la présente année la question suivante :

La désunion des diverses portions d'héritages possedés par un même Propriétaire, sur un même ban ou finage, étant un obstacle réel au progrès de l'Agriculture, quels seroient les moyens de droit & de fait capables, 1°. d'opérer actuellement la réunion de ces portions ; 2°. d'en empêcher la désunion à l'avenir, en ménageant autant qu'il est possible l'intérêt des Particuliers, & en le combinant sur-tout avec le bien général ?

L'Académie exige sévérement que ces *moyens soient faciles & puissent quadrer avec le systême général de la Législation*, & déclare en même tems, suivant les principes de l'ordre qui ne pouvoient échapper à ses lumieres, qu'elle ne pourroit approuver des plans qui *tendroient à donner atteinte au droit inviolable des propriétés particulieres.* Elle recommande encore aux Auteurs de porter leurs vues sur les prés & les vignes comme sur les terres arables, & de s'attacher particuliérement au local de la Province, pour ne pas tomber dans l'inconvénient de lui appliquer ce qui ne sçauroit lui convenir.

Le Parlement de cette Ville, par un Arrêt du 26 Juillet 1770, avoit jugé que la

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Janvier 1771, attribué au N°. 18.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SOISSONS.	25 10	23 14	19 10	3	2 6	2 3	16 13	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	95	. . . .	15
Noyon.	23 6	22 9	. . . .	3	2 9	. . . .	15 15	8 3	2	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	36	200	. . . .	20
Chateau Thierry.	26 18	. . . .	. . . .	2 9	2 6	. . . .	15 17	7 16	2 13	2	. . . .	. . . .	84	353	. . . .	. . . .	35	. . . .	110	12
ORLEANS	28 6	23 15	21	3 6	2 7	. . . .	16	8 13	2 12	1 11	. . . .	. . . .	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	23
Blois	21 2	. . . .	15	3 1	2 8	2 1	13 6	8	2 10	18	. . . .	. . . .	70	269	. . . .	. . . .	. . . .	200	190	15
Gien.	28	25 15	21 10	3	2 5	. . . .	17	9	3	1 5	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	. . . .	150	110	10
LYON.	37 14	33 7	32 9	4 8	2 11	2 7	22 17	11 2	4 19	2 12 7	. . . .	. . . .	111	318	. . . .	85	. . . .	160	79	16
Saint-Etienne.	39 5	36 5	33 6	4 1	2 9	3 6	22	10 8	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Roanne.	37 10	34 13	33 15	4 8	4 4	4 1	16 17	11 5	2 18 5	2 6 9	. . . .	. . . .	35	102	. . . .	. . . .	. . . .	200	99	8
MOULINS.	35	. . . .	29	4 8	. . . .	4 3	23 13	10 10	2 10	2 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	12
Nevers	34	30	26	4 3	. . . .	3 6	22	8 16	2 2	1 10	. . . .	. . . .	70	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
Aubusson.	38	. . . .	38	4 3	. . . .	3	. . . .	19 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	112	14
RIOM.	35 17	35 15	33 12	4 10	2 6	. . . .	27 6	8 12	2 10	18	. . . .	. . . .	95	240	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	25
Clermont.	37 10	35 10	34 9	4 10	2 11	2 8	27 12	7 5	2 10	1 10	. . . .	. . . .	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	150	125	20
Issoire.	35 15	33 7	33 7	4	3 6	2 9	26 12	10 9	3 10	1 5	. . . .	. . . .	70	504	. . . .	. . . .	. . . .	118	149	12
LIMOGES.	30	. . . .	27	3 4	. . . .	2 9	. . . .	11 10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	90	280	. . . .	. . . .	. . . .	1 0	170	16
Angoulême.	26 16	19	. . . .	3	2 5	. . . .	. . . .	10 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
Tulle.	34 18	. . . .	30	3 6	. . . .	2 6	19	8 17	1 5	16	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	90	18
BORDEAUX.	30 10	25 10	24	3 10	3 2	2 2	17	10 4	2	1 10	. . . .	. . . .	90	200	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	27	24 11	23	3 4	2 8	1 11	. . . .	13 6	3	2	. . . .	. . . .	89	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	29	. . . .	22	3 7	2 11	1 11	. . . .	10 13	1 15	1	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	21 14	19	16 9	2 11	2 4	2	15 15	6 14	2 5	1 15	. . . .	. . . .	97	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	23 3	17 5	15 4	2 9	2 7	2 5	13 6	7 12	2 10	1 5	. . . .	. . . .	64	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
Chinon.	23 3	20 3	17 3	3 1	2 4	1 7	16 8	8 19	2 5	1 10	. . . .	. . . .	52	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
CHAALONS.	29 11	. . . .	17 15	3 7	. . . .	2 1	13 6	6 13	3	1 10	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Vitry.	30 15	. . . .	20	4 11	3 8	2 7	15	6 13	2 15	1 15	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Reims.	27 2	. . . .	12 5	3 11	3 9	3 7	18 9	6 8	2 8	2 8	. . . .	. . . .	187	. . . .	. . . .	36	36	350	75	25
CAEN.	26 12	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	14 8	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	30
Bayeux.	26 6	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	15 18	8 18	1 17	1 13	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Coutances.	29	. . . .	22	3 1	. . . .	. . . .	19 16	8 8	2 5	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	260	180	. . . .	15	170	100	15
ALENÇON.	26	20 11	19 10	3	2 9	2 6	14 14	6 10	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Mortagne.	26	22 3	. . . .	2 5	2	1 10	17 7	8 9	1 10	1 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	250	140	24
Verneuil.	27	24 16	23 4	3	2 5	2 5	23 4	9	2 10	16	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	23	. . . .	. . . .	20
RENNES.	23 4	18 4	15 14	2 2	2 9	1 4	15 14	6	1 8	18	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	46	14	160	140	9
Vitré.	22 15	. . . .	18 12	3	2 8	1 6	. . . .	7 13	1 5	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	160	100	15
Nantes.	26	. . . .	17 16	2 4	2 1	1 7	18 16	9 7	2 8	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	229	. . . .	32	28	202	161	24
PERPIGNAN.	24 10	19	. . . .	3 1	2 9	. . . .	12 7	. . . .	1 11	9 4	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Montlouis.	19 16	. . . .	12 18	2 7	. . . .	1 2	9 18	7 14	1 16	4 10	. . . .	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	95	106	20
Foix.	29 1	. . . .	21 9	3 3	. . . .	2 4	. . . .	13 19	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON.	32 16	26 13	22 13	5	2 6	. . . .	20 16	10 8	3	1 10	380	. . . .	200	230	. . . .	60	. . . .	300	120	15
Avalon.	33 12	28 16	. . . .	3 3	2 4	. . . .	16 4	6 15	2 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	120	15
Beaune.	35 15	33 15	30	5	2 6	. . . .	24	11 4	4	2	. . . .	. . . .	67	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	18
STRASBOURG	29 17	26 18	24	3 3	2 5	4 6	16 5	9 12	2 15	1 19	. . . .	. . . .	54	210	. . . .	35	. . . .	185	163	15
Colmar.	30 5	25 8	24	3 3	2 11	2 5	17 3	10 12	2 5	1 2	. . . .	. . . .	52 10	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
Belfort.	32 15	26 9	26 9	3 5	3 3	2 11	19 16	7 13	1 18	1 10	. . . .	. . . .	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	130	15
LILLE.	23 17	20 11	. . . .	3 7	2 1	1 11	12 5	7 7	2 13	1 19	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	270	. . . .	57
Dunkerque.	24	. . . .	. . . .	1 10	2 4	3 1	14 19	7 8	1 17	1 14	. . . .	. . . .	100	220	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	36
Saint Omer.	22 4	20 5	15 15	2 3	1 10	1 7	12 18	7 11	1 15	1 10	376	322	. . . .	218	. . . .	47	. . . .	300	. . . .	50
VALENCIENNES	20	18 15	15 15	2 9	2 3	1 9	12	6 17 6	2 11 1	19 4	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	50
Maubeuge	21 14 3	18	13 15 3	3	2 6	2	12 3 6	5 5 10	2	1 6 8	240	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	150	120	18
Condé.	25 6	21 11	16 13	3	2 6	2	12 10 3	. . . .	. . . .	. . . .	420	280	. . . .	420	. . . .	65	. . . .	200	. . . .	30

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſ.
SOISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	55	19	75	50	40	
Noyon.	15	75	40	35	. . . .	. . . .	100	. . . .	100	60	50	30	200	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	
Château-Thierry.	8	57	27	54	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	. . . .	70	55	150	190	60	16	95	45	45	
ORLEANS.	10	90	30	45	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	53	19	80	42	37	32
Blois.	9	70	60	50	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	50	22	85	36	. . . .	
Gien.	15	60	40	30	. . . .	. . . .	160	250	. . . .	. . . .	80	60	180	. . . .	58	22 10	90	36	35	42
LYON.	8	80	60	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	59	18 14	87	64	58	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19 17	75	64	. . . .	
Roanne.	8	60	40	35	. . . .	. . . .	81 16	350	. . . .	. . . .	46 15	35	175	280	70	23 7	81	58	52	87
MOULINS.	6	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40	16	80	60	50	60
Nevers.	5 10	80	80	40	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	42	16	90	60	40	60
Aubuſſon.	10	46	. . . .	48	. . . .	. . . .	55	125	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	25	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	18	90	40	90	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	80	50	. . . .	
Clermont.	10	76	60	80	. . . .	. . . .	150	240	100	50	70	35	175	210	45	25	100	45	. . . .	
Iſſoire	7	50	44	72	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	70	30	150	210	60	22	122	42	. . . .	
LIMOGES.	4	90	50	50	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	. . . .	40	40	
Angoulême.	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	160	215	45	17 15	85	24	20	30
Tulle	6	40	20	50	. . . .	. . . .	65	150	46	24	26	14	170	215	50	19	80	30	. . . .	
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	60	16	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	65	. . . .	
Amboiſe.	15	60	40	80	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Chinon.	5	80	50	50	. . . .	. . . .	75	150	. . . .	. . . .	50	25	150	240	40	22	80	35	. . . .	
CHAALONS.	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .	
Vitry.	7 10	4	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CAEN.	15	90	50	80	. . . .	. . . .	130	230	100	50	70	35	160	230	55	20	100	80	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
Coutances.	9	60	40	32	. . . .	2700	170	260	140	90	90	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37 10	170	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne.	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Verneuil.	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES.	4 10	60	40	36	2000	2500	200	400	120	80	80	60	160	220	45	20	80	67	35	50
Vitré.	5	45	. . . .	45	. . . .	. . . .	80	200	90	60	50	40	175	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Nantes.	14	59	82	64	. . . .	. . . .	155	500	60	45	60	43	190	225	60	18	75	35	. . . .	32
PERPIGNAN.	10	70	40	. . . .	1782	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	44	15	72	. . . .	. . . .	
Mont-Louis.	10	54	30	. . . .	. . . .	. . . .	61	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	51	14	61	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	18	72	48	. . . .	
DIJON.	16	75	30	60	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	86	40	40	50
Avalon.	6	80	50	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Beaune.	9	90	60	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	17 10	100	45	40	
STRASBOURG.	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	82 3	180 19	178 17	79	78	44 14	187	208	42	15 12	74 17	239	274	160
Colmar	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
Belfort.	. . . .	84	60	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	32 10	183	142	62	2350	3900	132	375	400	185	115	80	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	18	300	60	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
Saint-Omer.	40	100	90	70	. . . .	. . . .	147	400	57	39	74	51	185	236	57	19 17	85	. . . .	40	
VALENCIENNES.	36	60	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	12	75	48	45	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	
Condé.	20	70	45	50	. . . .	. . . .	125	200	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	. . . .	

main-morte étoit purement personnelle dans la Coutume de Verdun, & que le pouvoir qu'ont les Seigneurs des bans mainmortables, d'obliger les possesseurs de condition franche de vendre des biens situés sur leur territoire à des Serfs, se prescrivoit par une possession de 40 ans. Par un Arrêt du 7 Janvier 1771, elle a jugé qu'une servitude stipulée par convention ne passoit point aux héritiers, encore qu'il y eût un terme spécifié, & que la famille fût dénommée dans la démonstration.

De Rouen, *le 22 Février.*

Daus le dernier Arrêt rendu par le Parlement, concernant la vente du pain, la Cour a fait itératives défenses aux Boulangers de la Ville, des Fauxbourgs & franches Aires, de vendre leur pain à la marque, au lieu de le vendre au poids, conformément aux anciens Réglemens, sous peine de 100 liv. d'aumône, &c.

La Cour a défendu à tous Cochers & Voituriers, sous peine de 50 liv. d'amende, de s'arrêter au bout du pont où les carosses formoient souvent une barricade incommode & même dangereuse.

De Paris, *le 26 Février.*

Suivant la teneur de l'Arrêt du Conseil du 25 Janvier, concernant les papiers *tontisses*, Sa Majesté ayant reconnu que par l'Arrêt d'exemption de tous droits, accordée aux papiers façon de damas, indiennes, tapisseries, excepté aux papiers de laine hachée appellée *tontisses*, dans la circulation intérieure du Royaume, lesdits papiers tontisses ne pouvoient soutenir dans les Provinces réputées étrangeres la concurrence des mêmes papiers venant de l'Etranger, & que le commerce desdits papiers augmenteroit considérablement, s'ils ne payoient à la sortie que les droits fixés par ledit Arrêt du 27 Février 1765, en faveur du commerce extérieur des papiers peints; S. M. a ordonné qu'à commencer du 1 Avril 1771, les papiers tontisses ne payeront que 10 s. du cent pesant à toutes les sorties du Royaume, & qu'elles pourront circuler également dans toutes les Provinces du Royaume, sans payer aucune espece de droits. En même tems voulant empêcher que tant les papiers peints que tontisses fabriqués chez l'Etranger ne profitent de ces exemptions, S. M. a ordonné que les Fabricans de toutes ces especes de papiers seront tenus d'imprimer à la même époque sur chaque piece ou rouleau, leur nom & celui du lieu de leur Fabrique, sans quoi, après ledit délai, lesd. papiers seront assujettis aux mêmes droits que ci-devant.

Le Mardi 19 Février 1771, neuf Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris furent entendus avec satisfaction dans un concours public dont l'objet étoit la démonstration des os du cheval. M. le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris honora cette Séance de sa présence.

Les Eleves admis au concours furent les sieurs Aurus, entretenu par l'Infant Duc de Parmes; Ravanel, par S. A. M. le Prince regnant des Deux-Ponts; Verriez, par M. le Prince de Bergues; Thiboulot, par S. E. M. le Cardinal de Choiseul; Berlemont l'aîné & Berlemont cadet, entretenus par les Etats du Haynault; Lebel, de la Picardie, à ses frais; Duperrot, de la Légion de Flandres; Hequart, Dragon de la Rochefoucault.

Les sieurs Aurus & Verriez mériterent le Prix. Le sieur Aurus ne tira point au sort, & le céda au sieur Verriez, en se contentant de l'honneur d'avoir obtenu les suffrages publics.

Le sieur Lebel eut le premier *Accessit*; le second fut accordé aux sieurs Thiboulot, Duperrot & Hequart.

Les autres Concurrens furent honorés de justes éloges.

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 de ce mois; le gros Lot de 50000 liv. est échu au n°. 90702; & le second Lot de 20000 livres est échu au n°. 80004.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur les remedes pour la brûlure. A Paris, le 2 Février 1771.

Si je différois, Monsieur, de vous marquer sur le champ ce que je pense sur le

remede efficace contre la brûlure, inſéré dans votre feuille de ce jour, je n'aurois peut-être pas l'occaſion & le tems d'y revenir.

Malgré le grand nombre de perſonnes qui garantiſſent l'efficacité de ce remede, je ne puis m'empêcher de la révoquer en doute. Et comme on le conſeille aux Ouvriers, je crois, Monſieur, qu'il eſt eſſentiel pour l'humanité de faire appercevoir que ce remede peut être fautif dans bien des occaſions.

Tous les corps gras ſont bons pour la brûlure, & les Chirurgiens qui panſent les malades dans les Hôpitaux y ont recours très-ſouvent, pour eux-mêmes, lorſqu'il leur arrive de ſe brûler en portant les réchaux dans le tems du panſement. On a ſoin de tenir, dans les ſalles, des pots remplis d'huile ou de ſaindoux, dans leſquels les Garçons trempent la main ſur le champ, quand ils ſe ſont brûlés.

L'effet des huiles & des corps gras eſt d'abſorber par leur affinité avec le feu, ou, comme on parle aujourd'hui, avec *le phlogiſtique*, les parties ignées qui déchirent la peau & les chairs, de modérer au moins leur activité, & ſi l'eſquarre eſt faite, de préparer la cure par les adouciſſans qui ſeuls peuvent convenir dans ce cas. Je dis ſeuls, par une raiſon que je developperai en finiſſant cette lettre.

Sur ce principe, les huiles les plus douces ſont celles qui conviennent le mieux pour la brûlure. J'entends, par les huiles douces, les huiles végétales qui contiennent le plus de phlegme, & je crois que l'huile d'olive tient entre celles-ci le premier rang. Le meilleur onguent pour la brûlure eſt donc de frotter la partie brûlée avec de l'huile d'olive; car les délais ſont pernicieux, puiſque les particules ignées continuent leur action avec une rapidité incroyable, & que ſouvent le mal devient ſérieux, quand il n'auroit été que très-léger, ſi on eût appliqué de l'huile d'olive ſur la partie brûlée dans le moment.

Le premier inconvénient que je trouve au remede de l'eau de chaux avec de l'huile de noix, c'eſt donc le délai néceſſaire pour trouver la chaux, pour l'éteindre & pour en faire l'onguent avec l'huile de noix. Le ſecond eſt dans la qualité de l'huile qu'on emploie pour cet onguent; elle eſt réſineuſe & *ſiccative*, par conſéquent dépourvue du phlegme que contient l'huile d'olive, & qui ſert merveilleuſement à abſorber les particules ignées. C'eſt pour réparer ce défaut de phlegme qu'on mêle dans cet onguent l'eau de chaux avec l'huile de noix: je préférerois de l'eau pure certainement; 1°. à cauſe qu'on l'a ſous la main; 2°. à cauſe de la ſimplicité de l'élément qui ne ſe trouve point mêlé avec une terre dont je redoute la qualité pour le cas dont il s'agit. Au défaut d'huile d'olive, & ſi l'on n'avoit que de l'huile de noix, je conſeillerois de battre cette derniere très-promptement avec de l'eau, & d'en faire un onguent ſans attendre d'avoir trouvé de la chaux, de l'avoir fait éteindre, &c.

L'huile d'olive même ſe ſéche trop promptement, & il faut la renouveller à tout moment ſur la partie brûlée dont la chaleur abſorbe tout; c'eſt pourquoi j'ai auſſi très-ſouvent fait battre de l'eau avec de l'huile d'olive, pour lui donner plus de conſiſtance; mais après ce premier liniment, rien ne m'a réuſſi comme de faire fondre un peu de cire jaune avec de l'huile d'olive, de l'étendre ſur un linge & de l'appliquer ſur la brûlure. J'ai une nombreuſe famille; il n'eſt aucun de mes enfans qui ne ſe ſoit fait des brûlures conſidérables avec eſquarre; il en eſt même deux qui auroient pu en être défigurés. L'huile d'olive ſur le champ appliquée, & l'onguent de cire jaune & d'huile d'olive, les ont guéris ſans qu'il en ſoit reſté la moindre cicatrice.

Il eſt un remede bien dangereux pour la brûlure, & que les bonnes femmes & les Ouvriers emploient ſouvent: ils frottent avec de l'encre à écrire la partie brûlée. Le ſel de vitriol qui entre dans ſa compoſition rafraîchit la partie brûlée & paroît ſoulager le malade; mais il cautériſe & cauſe quelquefois les plus funeſtes accidens, ſi l'eſquarre eſt conſidérable: le fait ſuivant en eſt une preuve aſſez ſenſible.

Un Teinturier d'une Fabrique de chapeaux à Lyon fut brûlé dans pluſieurs parties de ſon corps par la teinture noire bouillante dans laquelle il remuoit des chapeaux. Leſquarre fut formée dans l'inſtant, & l'on porta ce malheureux ſur le champ à l'Hôtel-Dieu. Le Chirurgien Major employa les adouciſſans & les huileux, ſuivant l'uſage; mais au bout de quelques jours, ce malheurex eut tous les ſignes du poiſon. Le

Chirurgien Major se rappella que son malade avoit été brûlé avec de l'encre dont le principal ingrédient est le vitriol verd avec une partie de verd-de-gris; il mit sur toutes les playes des emplâtres digestives; & aussi-tôt que la suppuration fut établie, elles furent chargées de l'*œrugo* & du vitriol verd régénéré; le malade se trouva mieux, les accidens du vomissement & des spasmes cesserent, & il fut rappellé à la vie. Je crois, Monsieur, qu'il est important pour l'humanité que vous rendiez publics tous ces faits, puisque rien n'est si commun que l'accident de la brûlure, & que l'on n'y remédie point assez promptement ni efficacement. J'ai l'honneur d'être, &c.

I I.

Nouvel instrument pour la fumigation.

La fumigation de tabac est un des principaux moyens proposés pour rendre la vie aux personnes noyées, gelées, étouffées, suffoquées, &c. Les personnes noyées surtout en ont plusieurs fois éprouvé l'efficacité. Pour faciliter l'emploi de ce remede, on a imaginé différentes méthodes. Un Artiste de Leipsick vient d'inventer un instrument qui paroît très-commode & très-propre pour cet effet. C'est un soufflet auquel il a adapté deux pipes à tabac. On allume les pipes, & par la maniere dont la canule est adaptée au soufflet, la fumée du tabac s'insinue dans le soufflet même. On peut à volonté augmenter ou diminuer la fumée. Cette machine se trouve au Bureau des Annonces de ladite Ville; on en envoye dans une boîte fort légere aux personnes qui en demandent.

I I I.

Expérience nouvelle faite pour tirer le véritable esprit de vinaigre. Affich. de Picardie.

Un Chymiste de Noyon a rempli un petit tonneau de dix à douze pintes de vinaigre, mesure de Paris, & l'a ensuite exposé à l'air sans bouchon, pendant le fort de la gelée. Après trois jours d'exposition, on a levé les cercles du tonneau, & l'on a cassé la glace jusqu'à ce qu'on soit parvenu au centre de la masse. L'esprit de vinaigre qui s'y étoit concentré a été soigneusement recueilli; il s'est trouvé plus fort & plus pur que celui qu'on obtient par l'alembic, dans lequel il reste toujours des parties aqueuses qui montent avec l'esprit. Il faut observer que cette expérience ne pourroit être faite dans un vase de terre ou de grès, parce que la gelée le briseroit.

I V.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 11 Février 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	148
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀ .	84 ¼
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	84 ¼
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	87 ½
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	93 ⅞
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	83
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	82
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	81 ¾
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	213 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	81 ⅞
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	30 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 ½ *années.*
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	25 ⅜ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	2 p. ⁰⁄₀

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Février 1771, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l., 25 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 20 Février 1771, au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 1 & 2 Février 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Février 1771.*

		H	S	
Or de Portug. à	. .	716		marc.
Du Mexique à	. .	710		marc.
Du Perou à	. .	700		marc.
Les guinées à	. .	714	715	marc.
Ducats à	. .	97	10	marc.
Or fin à 23 k. 31 32.	. .	98	10	once.
Or à 20 karats à	. .	83		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	. .	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	. .	52		marc.
Piastres à	. .	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Février 1771.*

Amsterdam	54 7 8e. à ¾
Londres	31 9 16e.
Hambourg	182 ¾ à 182
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼
Lyon, *Rois*,	3 8e. p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1120 15 . . .	1112 ½ 10 12 ½	1112 ½ 10 . .
Emprunt Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝	48	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝	65	65	65 . . . . .
Loterie Epoq.	. . . 1 . .	4e 420. . . .	4e 420. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	2	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 23 Fév. 1771.		Du Lundi 25.		Du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Penchain, six derniers mois 1770.	A.	Dujean, six dern. mois 1770.	A.	Hurel, six dern. mois 1770.	A.
Raynal, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	B.
Delarue fils, *id.*	A.	Masson, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	E.
Baillot, *idem.*		Certain, *idem.*	C.	Cochin, *idem.*	E.
Lenoir, *idem.*	B.	Thevenin, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*	C.	Domillier, *idem.*	G.	.....	
Hebert, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Gossey, *idem.*	C.	.....		.....	
Boscheron, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	G.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
Maupassant, six p. mois 1771.	P.	.....		.....	
		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 1 Février.*

ON assure que l'Impératrice, notre Souveraine, en cas que ses armes aient un heureux succès dans le Levant, cédera l'Isle de Candie aux Anglois, pour la commodité de leur commerce dans ces contrées.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Février.*

Le froid est très-vif, il intercepte nos communications avec la Russie. Les hivers sont si longs ici depuis vingt ans, que plusieurs personnes soupçonnent un changement dans le climat.

Une nouvelle Ordonnance décerne des peines rigoureuses contre ceux qui emploieront la fraude pour les plombs des marchandises. On a fait baisser le prix du fer, & l'on s'attend à voir baisser les denrées.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 16 Février.*

Dans plusieurs endroits de la Pologne & de la Lithuanie, ainsi que dans nos environs, l'automne a été si chaud que les arbres & les vignes ont fleuri & même donné des fruits pour la seconde fois. Mais tout a été perdu aux premieres gelées, & l'on craint pour la prochaine récolte.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 14 Février.*

Dans le courant de l'année 1770, il est entré ici 16119 bœufs, 705 vaches, 837 jeunes bœufs de pâturage, 8776 veaux, 32341 cochons, 11987 moutons, 6031 agneaux, en tout 768114 pieces de bétail. Il en a été consommé dans la Ville 10332, 377 vaches, 3230 veaux, 22526 moutons, 5051 agneaux : ainsi il en est sorti 30200 bêtes.

Les vaisseaux qui doivent mettre à la voile, cette année, pour la pêche de la baleine & autres animaux marins, sont au nombre de 13 dans ce Port, de 3 à Altona, de 8 à Lubeck. Il en est destiné pour le détroit de Davis trois de cette Ville, & pour le Groenland 34, 3 d'Altona, 1 d'Ostende.

DE MUNICH, *le 15 Février.*

Les Géorgiphiles ne reçoivent peut-être aucune part des distinctions plus flatteuses que dans ce pays. S. A. E. prodigue les encouragemens & même les honneurs à ceux qui se distinguent dans l'économie rurale. Elle vient de donner une médaille d'or de 25 ducats à M. Schirac, Curé de Klein-

bautzen & Secretaire de la Société économique des Abeilles de la Haute-Lusace.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Février.*

Il est entré ces jours derniers un grand nombre de Matelots au service de la Compagnie des Indes, ensorte qu'on ne doute pas que les vaisseaux détenus à Gravesend ne mettent incessamment à la voile pour l'Inde. Les affaires de cette Compagnie occuperont beaucoup le Parlement, tant par rapport à ses troupes, recrues, &c. qu'à l'égard de sa charte.

On mande de presque toutes nos Provinces que le tems est si rigoureux qu'on trouve tous les jours des personnes mortes de froid. Il y a eu des troupeaux entiers de moutons ensevelis sous les neiges. Les chemins sont impraticables. Les Pauvres, sans travail, souffrent la misere la plus affreuse. Une lettre de Whitehaven, du 4 Février, porte que la marée s'y est élevée prodigieusement, & qu'en trois heures, elle a rompu les digues, ruiné la moitié du Port, entraîné des canons, coupé d'un bout à l'autre le nouveau quai, &c. On écrit de Carronshore en Ecosse, du 5, que la marée, plus haute qu'on ne l'avoit jamais vue, a renversé les chaussées, couvert d'eau les terres à bled des deux côtés de la riviere, &c.

Quoiqu'il tombât beaucoup de neige le jour de la grande Foire de Ludlow, il y eut au Marché une grande quantité de bœufs, de cochons & de chevaux. Les bœufs furent assez bien vendus. Le cochon gras revint à trois ou quatre sous la livre. Le houblon baissa de prix; le meilleur ne fut pas à plus de 5 liv. le cent.

M. Worth, Chymiste à Diss, dans le Comté de Norfolk, a inventé une préparation pour préserver les vaisseaux des vers, & conserver le bois plus long-tems.

Des lettres reçues hier 18, de Lisbonne, annoncent que vu les dispositions du Ministere, on craint la dissolution de la Compagnie Angloise, privilégiée pour le vin de Porto.

On écrit de Hollande que deux Marchands Espagnols qui voyagent, par ordre de leur Cour, dans les Etats commerçans de l'Europe, pour prendre des connoissances sur leur négoce & leurs Manufactures; sont arrivés dans ce pays avec quantité de marchandises, après avoir passé à Lyon, à Paris, à Londres, & dans les principales Villes de Flandres.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 25 Février.*

Par un octroi de S. M. I. & R., il sera ouvert, le 1 Mars, chez la veuve Neffine & fils, Banquiers de la Cour, un emprunt composé de 2500 obligations de 1000 florins de change, chacune, payables en deniers comptans, lesquelles obligations porteront un intérêt de quatre pour cent, argent courant, du capital, argent de banque, jusqu'au 1 Mars 1779, au-delà duquel terme le remboursement en sera fait au sort, pendant cinq années consécutives, à 500,000 florins par an, avec les intérêts du capital restant. Cette somme est destinée à pourvoir aux arrangemens économiques qui continuent d'être faits avec succès dans les Etats Héréditaires d'Allemagne, & qui se feront dans le Royaume de Hongrie.

Le 16, il est entré à Ostende cinq bâtimens de Dunkerque, chargés en majeure partie d'effets destinés pour ce pays, venus de Marseille par les navires François la *Notre-Dame-de-Grace*, Capitaine Van Handt, & la *Sainte-Marie*, Capit. Simon l'Hermite. Le 19, la *Sainte-Adélaïde*, Capitaine Jacques Bosquain, de Bordeaux, chargé de vin & de châtaignes; la *Sophie-Magdeleine*, Capitaine Harff Van Hassen, de Nantes, chargé de vin. Le 22, le *Don de Dieu*, Capitaine J. B. Nicolais, de Nantes, chargé de vin.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 21 Février.*

Vers la fin du mois dernier, il est entré très-peu de bâtimens dans ce Port. Depuis le commencement de ce mois, il en est arrivé un grand nombre, plusieurs de l'Amérique, quelques-uns du Levant & même de Constantinople, &c. L'importation des

grains & de l'huile continue d'être considérable. Il part beaucoup de navires pour la Corse. Notre commerce avec Tunis se renoue. On assure que le Dey d'Alger a défendu la sortie des grains, dans la crainte qu'on n'en transportât pour les approvisionnemens des Escadres Russes. Après quatorze mois de sécheresse, une pluie abondante a sauvé les arbres de cette Province.

Dans une lettre du Caire du 29 Novembre, il est dit que Hassan-Bey, avant de quitter son Gouvernement, avoit fait piller par les Arabes tous les magasins, & massacrer beaucoup de Marchands; que, quoique battu, il n'étoit pas encore hors de défense; que Méhémet-Bey commandoit encore à Suez; que les riches marchandises confiées au Vénitien Rosetti, pour être transportées en Asie, n'étoient pas en sûreté; que la protection d'Ali-Bey ne le garantiroit pas de la colere des Arabes, ses ennemis mortels, &c.

De Montpellier, *le 23 Février.*

M. l'Evêque de Béziers, Prélat si distingué par son caractere bienfaisant, a donné à l'Hôpital de cette Ville 12000 liv. pour le soulagement des Pauvres.

Le 9 de ce mois, le vaisseau Marchand l'*Intrépide*, Capitaine Hélio, de MM. Berail freres, de Honfleur, a fait naufrage à l'entrée du Port de Cette. Il étoit chargé de harengs pour le compte d'un Négociant de cette Ville. L'équipage a eu le bonheur de se sauver.

De Bordeaux, *le 23 Février.*

Le beau tems qui continue de regner a donné lieu à beaucoup de semailles arriérées dans les terreins les plus humides; & l'on espere que, quoique tardives, elles réussiront. Quant à tout le reste, l'air est trop printanier, l'on redoute les gelées de l'arriere-saison. Les arbres sont fort avancés.

Les denrées de l'Amérique sont sans prix fixe.

De Grenoble, le 25 *Février.*

Il y a aujourd'hui huit jours que nous avons le plus beau tems du monde; s'il continue, les arbres ne tarderont pas à pousser. C'est un vrai printems qui a tout d'un coup succédé aux neiges & à un froid excessif que l'on ressent encore dans le Haut-Dauphiné. On écrit de Montdauphin du 15, qu'on ne sçauroit aller au Château-Queyras parce qu'il y a sept pieds de neige, & qu'il ne se passe pas 2 jours sans qu'il en tombe.

Les différentes Communautés chargées de l'entretien de la route de Lyon en Savoie, ayant représenté que nombre de Particuliers possesseurs des fonds riverains de ladite route, avoient, par leurs labeurs & cultures, encombré les fossés bordant ladite route, ce qui occasionnoit aux Corvéables desdites Communautés une surcharge de travail dont ils ne devoient pas être tenus; M. l'Intendant, après avoir fait dresser le procès-verbal de ces encombres, a obligé, par une Ordonnance, les Particuliers qui en étoient les auteurs à purger & faire repurger lesdits fossés, & les rétablir dans leur premier état; sinon, il y sera pourvu à leurs risques, périls & fortune par adjudication. Il est en même tems défendu à tous Laboureurs, Vignerons, Jardiniers, Maçons, Charpentiers & autres de combler les fossés, d'abattre ou excaver les berges qui bornent la largeur des grands chemins, d'anticiper sur ladite largeur, de planter des arbres à une moindre distance que six pieds du bord extérieur desdits fossés & berges, de décharger aucuns bois, matériaux, fumiers, &c. tant sur les chaussées que sur les ponts & les rues des Villages & Bourgs traversés par les grandes routes, d'abattre aucunes bornes, &c. sous les peines prononcées par l'Ordonnance du Roi du 4 Août 1731.

De Rouen, *le 28 Février.*

Programme publié par la Société Royale d'Agriculture.

Un Citoyen illustre ayant connu, par une longue expérience, le grand préjudice que les *mans* causent à l'Agriculture, a proposé un Prix de trois cens livres pour un Mémoire où l'on indiquera les moyens les plus sûrs & les plus faciles, de détruire ces *mans* ou *vers de hanneton.*

La Société Royale d'Agriculture de Rouen estime devoir communiquer aux Auteurs quelques réflexions qui puissent les mettre

en état de remplir les intentions de ſon Bienfaiteur.

Elle deſire que la méthode qui ſera indiquée ſoit appuyée d'expériences bien conſtatées, qu'elle ſoit praticable en grand, & que la dépenſe n'excéde pas les facultés du commun des Cultivateurs.

L'hiſtoire naturelle de cet inſecte eſt aſſez connue ; preſque perſonne n'ignore qu'après avoir dévoré les feuilles & même les fleurs des arbres, les *hannetons* s'accouplent ; les femelles fécondées pondent dans les terreaux & terres légeres une grande quantité d'œufs que la chaleur fait éclorre. Il en réſulte des vers que leur petiteſſe dérobe d'abord aux yeux, & qui ne cauſent preſqu'aucun dommage pendant le premier été ; ils s'enfoncent en terre pour réſiſter à l'hiver, & remontent à la ſurface dès le mois d'Avril ſuivant. C'eſt alors, & juſqu'à la fin d'Août, qu'ils exercent leurs ravages, & regagnent le fond juſqu'au deuxième printems, qu'ils deviennent d'autant plus dangereux qu'alors ils ont acquis toute leur force, & qu'il en uſent encore pendant tout l'été. Le tems de la métamorphoſe arrive enfin au mois de Mai de la troiſième année. Si ce mois eſt beau & chaud, le ſcarabée ſort de terre pour dépouiller les arbres & préparer une nouvelle génération d'ennemis à l'Agriculture.

Les Auteurs ſont priés d'indiquer poſitivement à quelle époque ils attaquent cet inſecte, & de détailler les manipulations & l'application du poiſon & des préſervatifs.

Pour ſuppléer à l'inſuffiſance des moyens dont on a uſé juſqu'à préſent, & faciliter la découverte d'un remede plus efficace, la Société croit devoir prévenir de tout ce dont elle a connoiſſance ſur ce ſujet.

1°. Les renards, les corneilles, les pies, les poules même, en dévorent beaucoup dans l'état de *ſcarabée* ou de *hanneton;* il s'en noye auſſi une grande quantité dans les rivieres & dans les grands étangs.

2°. Les corneilles & les chiens en mangent conſidérablement dans l'état de *vers* ou de *mans*, lors des labours du printems & de l'été.

3°. Tous les Cultivateurs de haricots font ſuivre au mois de Mai la charrue par des femmes & des enfans qui ramaſſent ces vers & les dépoſent au bout du champ, dans les chemins ou ſur quelque terrein dur. L'impreſſion immédiate du ſoleil les y fait périr en peu de tems. Un acre de terre en fournit ſouvent un boiſſeau à chaque labour. On en tue encore dans les deux fouitures à bras qu'on eſt obligé de donner à ces légumes ; mais (a) *les individus périſſent & la race ſubſiſte.*

4°. L'horreur de cet inſecte pour l'air libre & le ſoleil eſt telle que ſi l'on ne s'apperçoit de leur dégât que dans une portion d'une piece de terre, il ſuffit de circonſcrire d'un foſſé la partie attaquée, pour préſerver le reſte. Les *mans* ne haſarderont point de traverſer cette excavation ; mais rarement en eſt-on quitte ainſi pour le ſacrifice d'une portion de ſa culture.

5°. On a propoſé, dans une Généralité, de donner un prix par chaque boiſſeau de *hannetons* qu'on apporteroit dans un feu entretenu ſur la place principale de chaque village. La récompenſe auroit été diſtribuée par le Syndic à meſure de la livraiſon ; mais comme cet inſecte vole aſſez loin, que le vent peut même le tranſporter à une grande diſtance, il a paru que ce moyen ne ſeroit praticable que dans une iſle iſolée par de très-larges bras de rivieres ou par la mer. Par-tout ailleurs le fléau gagneroit de proche en proche, & tout le fruit de la dépenſe conſidérable ſeroit d'en diminuer un peu les effets pendant quelques années.

6°. On a reconnu qu'une diſſolution de chaux, ou toute autre leſſive alkaline, faiſoit incontinent périr les *mans ;* mais parce que leur réſidence, même en été, eſt à deux & trois pouces ſous terre, il ne ſemble point praticable d'arroſer tout un champ à cette profondeur, tant à cauſe de la dépenſe que du danger d'altérer les racines des jeunes plantes. Peut-être cet arroſement auroit-il quelque bon effet, en faiſant ſuivre immédiatement la charrue dans les labours de l'été ; mais on ne laboure en été que les terres en jacheres ; on ne fait de jacheres que ſur les terres fortes ; & les terres douces, meubles & légeres, qui ſont toujours chargées, ſont particuliérement préférées par les hannetons femelles, pour y dépoſer leurs œufs.

(a). *Buffon, Hiſtoire Naturelle.*

Tel est le détail de ce qui ne suffit pas ou de ce qu'on ne peut pas effectuer en grand. C'est donc des lumieres & de la sagacité des bons Citoyens que la Société attend des moyens praticables pour délivrer l'Agriculture d'un de ses plus funestes fléaux.

Les Mémoires écrits lisiblement en François, en Latin, en Italien, ou en Anglois, seront adressés, francs de port, avant la S. Martin 1771, à M. Louis-Alexandre d'Ambourney, Négociant à Rouen, Secretaire Perpétuel. Les seuls Membres titulaires de la Société sont exclus du concours. Les Auteurs ne se feront point connoître, & mettront seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, lequel billet contiendra leur nom & leur adresse.

Le Prix sera adjugé dans la premiere Séance après la Fête des Rois 1772.

De Paris, *le 5 Mars.*

Il a été envoyé dans les Provinces des Ordres du Roi de publier l'avis suivant, pour instruire ceux qui auroient dessein de sortir du Royaume, qu'ils ne pourroient espérer de trouver dans les pays où ils pourroient être appellés les avantages dont ils se seroient flattés.

» Sçavoir faisons que Sa Majesté l'Impé-
» ratrice, Reine de Hongrie, a suspendu
» l'arrivée des Emigrans qui abordoient en
» trop grande quantité dans les nouveaux
» établissemens qu'elle forme dans la Hon-
» grie & la Transilvanie ; ce qui la met
» hors d'état de pouvoir procurer à ceux
» qui s'y rendent les logemens & les effets
» dont ils peuvent avoir besoin, & qui leur
» avoient été promis ».

Il doit être en même tems enjoint aux Officiers & Cavaliers des Brigades des Maréchaussées de continuer à veiller avec attention sur ceux qui entreprendroient de passer hors du Royaume sans une permission expresse.

Il paroit différens Arrêts du Conseil, &c. dont nous donnerons une note l'Ordinaire prochain.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait ce même jour 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 27. 31. 83. 7. 48.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Marcandier, de la Société d'Agriculture de Bourges, de la Société Economique de Berne, & de celle de Bascongada en Espagne, sous le titre d'Amis de la Patrie, *à MM. les Auteurs de la Gazette d'Agriculture, Commerce, &c. sur la préparation du lin & du chanvre.*

Messieurs,

J'ai lu avec d'autant plus de plaisir dans votre Gazette, n°. 14, du Samedi 16 Février dernier, page 109, *la maniere de préparer le chanvre & le lin, pour lui donner une finesse égale à la soie*, qu'en remettant sous les yeux du Public les succès d'une méthode que j'ai enseignée il y a près de quinze ans, vous en confirmez la validité par les différentes expériences que vous dites en avoir été faites *en Suede*. Mais si les personnes qui font usage de cette méthode se bornent à tirer seulement *un fil très-fin* pour la fabrique des toiles, elles ne remplissent pas, à beaucoup près, toutes les vues d'utilité que je m'étois proposées en la publiant, & dont j'ai fait moi-même différentes épreuves pour la perfection des Manufactures & des Arts auxquels on peut encore l'appliquer.

De la préparation *du lin & du chanvre* ainsi blanchis, il résulte, à l'affinage, par le travail du Chanvreur, *une sorte d'étoupes* dont l'emploi devient d'une utilité surprenante, & si l'on peut dire, *prodigieuse* par la variété des ouvrages dans lesquels on peut en faire usage.

En rendant compte de cette lettre, Messieurs, vous voudrez bien annoncer aux Amateurs & aux Artistes qu'ils pourront prendre des notions plus étendues sur cet objet dans le *Traité du Chanvre*, imprimé à Paris en 1758, chez Nyon, Quai des Augustins, *à l'Occasion* ; le *Dictionnaire Encyclopédique*, article *filasse* ; le *Dictionnaire* de M. Valmont de Bomare ; les *Mémoires de la Société Economique de Berne*, & quantité d'autres Ouvrages Périodiques, tant de France qu'étrangers, où l'on trouvera nombre d'expériences constatées qui ont servi à

prouver les avantages & les progrès de cette nouvelle découverte, & dont je puis montrer aux curieux des échantillons de toutes especes. J'ai l'honneur d'être, &c.

La méthode de M. Marcandier a été fortement combattue, & défendue avec succès. En Auvergne, en Lorraine, en Berri, &c. elle a été pratiquée victorieusement. Son Ouvrage ayant été traduit en Anglois, & dédié à la Société d'Emulation de Londres en 1764, la Chambre des Communes accorda une gratification de 4 livres sterlings par millier pesant, pendant sept ans, à ceux qui la pratiqueroient dans les Colonies Angloises de l'Amérique. Un Seigneur Russe (M. de Chernichew) avoit promis en 1757 de le traduire en Langue Russe & de le faire imprimer à son retour en Russie. La connoissance de cette méthode a pu se répandre dans le Nord par cette voie; il est possible encore que l'industrie y ait fait la même découverte. Quoiqu'il en soit, les nouvelles épreuves de cette méthode, faites non-seulement en Suede, mais encore en *Allemagne*, servent à en constater les avantages & à rappeller l'attention du Public sur cet objet intéressant. L'utilité de laver le chanvre est incontestable. L'expérience aidera peut-être à en perfectionner le travail. Nous remarquerons, après M. Marcandier, que, pour porter au dernier degré la beauté du chanvre lavé, il seroit à souhaiter qu'on pût introduire l'usage du moulin à affiner dont les Hollandois se servent pour le lin dans leurs Manufactures, & qu'on apportât pour le serancer les mêmes précautions & la même adresse: on feroit, avec cette plante, des choses incroyables.

Nous ne devons pas oublier que l'Adversaire le plus redoutable de l'Inventeur de cette méthode a été à la fin convaincu de son utilité, & qu'il en a honnêtement rendu témoignage à M. Marcandier lui-même qui a si bien mérité de sa Patrie & des Arts par une infinité de recherches & de découvertes.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur le méchanisme d'une table, &c. *Paris, le 25 Février* 1771.

Je lis, Monsieur, dans la Feuille de l'Avant-Coureur de ce jour, N°. 8, *un méchanisme très-simple*, inventé par M. Pingeron, *pour faire paroître & disparoître presqu'à l'instant une table d'un appartement*, au moyen de quatre colonnes à vis, &c. J'admire les jeux du hasard, par la rencontre fortuite des mêmes idées, dans des individus différens dont les imaginations conçoivent les mêmes moyens d'arriver à un but proposé, les mêmes formules précisément pour résoudre les mêmes problêmes. Des Poëtes se sont bien rencontrés à faire sur le même sujet des vers en même nombre, même mesure, mêmes rimes & même quantité, pourquoi des Méchaniciens ne s'accorderoient-ils pas, le problême étant donné & les principes connus, à les appliquer d'une façon entiérement pareille à la solution desirée? Tout Paris a vu chez M. Loriot, (a) ce célebre Méchanicien, Pensionnaire du Roi, logé au Louvre, les modeles admirables des tables qu'il a inventées pour le service de S. M. On y voit *dans la chambre inférieure les quatre colonnes mobiles sur leurs axes, dont les fusts sont couverts par plusieurs filets de vis; chacune d'entr'elles est enfilée, &c.* tout comme dans la description de M. Pingeron qui certainement n'a pas vu la table de M. Loriot. Je laisse aux Physiciens, aux Naturalistes & à tous les Sçavans de l'Europe le soin de calculer la génération des idées par la rencontre fortuite des mouvemens que les mêmes objets produisent dans l'imagination de deux personnes qui ne se communiquent point & ne se connoissent peut-être pas; mouvemens qui donnent mot à mot les mêmes résultats.

III.

Extrait d'une lettre sur les remarques du Métayer du Hainaut, avec des observations nouvelles. De Beaune, le 27 Janvier 1771.

MONSIEUR,

Après avoir lu le N°. 84 de votre Gazette de l'année derniere, je me disposois à vous envoyer quelques remarques sur celles

(a) *L'affluence des Curieux & des Amateurs a été très-grande chez M. Loriot, lorsqu'il a bien voulu leur démontrer avec sa connoissance ordinaire le méchanisme ingénieux de sa table.*

du bon Métayer du Hainaut, lorſqu'il en a paru de nouvelles de la même main dans le N°. 89 : je réunirai mes obſervations ſur ces deux articles, & j'y en joindrai quelques autres ; je ſouhaite que ma lettre ſoit de quelque utilité.

L'âge de ce bon Métayer eſt reſpectable ; & ſes remarques me paroiſſent très-judicieuſes. Quant à moi, mon âge eſt moins avancé, je date d'une époque bien mémorable pour la France, la naiſſance du meilleur des Rois *Louis le Bien-Aimé*. Mes réflexions ſeront un ſupplément à celles du Métayer dont nous en attendons de nouvelles, ſuivant ſa promeſſe.

1°. J'ajouterai à ſa recette contre les maladies des chiens, qu'au lieu de 2 grains d'émétique, il ſeroit à propos de n'en mettre qu'un grain avec 2 grains de kermès minéral, & de donner le lendemain 2 onces de manne fondue à l'eau & paſſée dans un linge pour le purger par en bas & emporter le reſte du vomitif. La doſe doit être d'ailleurs réglée ſur la force du chien.

2°. M. le Métayer obſerve à propos que les cendres marines répandues ſur les terres pour les fertiliſer, étant emportées par les vents ou entrainées par les pluies, avec les ſels lexiviels alkalis dans les étangs du Hainaut, y cauſent, jointes aux boues, l'*incroiſſance* & l'*infécondité* du poiſſon. Une trop grande acidité produiroit le même effet, elle enivreroit les poiſſons, & les plus petits périroient.

Nous en avons en Bourgogne & dans une partie de la Breſſe, où le poiſſon ne profiteroit pas par d'autres cauſes ; mais les remedes que l'on y emploie pourront également ſervir dans le Hainaut. Tous les 4, 5 ou 6 ans, à la deuxième pêche de l'étang, on laiſſe la bonde levée pour que les eaux s'écoulent. Enſuite on donne à la terre le labour néceſſaire pour y ſemer du bled, mais plus ordinairement des Mars & ſur-tout du bled de Turquie (que l'on peut remplacer dans le Hainaut, ſi on ne l'y ſeme pas, par l'orge, l'avoine, le millet, &c. en obſervant l'analogie du grain avec le terrein). On peut en ſemer de différentes eſpeces, ceux qui aiment le plus l'humidité, dans les bas fonds, & les autres ſur les côtés élevés. C'eſt ainſi que nos étangs bourbeux ſe nettoient, pour être enſuite renouvellés. Dans le Hainaut, les grains qui aiment l'alkali, à moins que les ſels ne fuſſent en trop grande quantité, donneroient une forte récolte qui, dans les années favorables, rendroit bien plus que l'étang. Après la récolte, on baiſſe la bonde, l'étang ſe remplit, on l'empoiſſonne, & le poiſſon croît très-promptement.

3°. Quant aux matieres fécales, il n'a pas été prouvé, quoiqu'on le préſume, qu'elles corrompent les légumes & leur donnent une mauvaiſe odeur. On l'emploie dans bien des pays ſans s'en plaindre. A la Chine, il s'en fait un grand trafic ; des porteurs en rempliſſent leurs ſeaux, & des Bateliers leurs barques. Les Payſans vont les acheter juſques dans les maiſons, & donnent en échange du bois, de l'huile, des légumes, &c. Il y a dans les Villes des lieux publics dont les maîtres tirent beaucoup de profit. Quoiqu'il en ſoit, ces matieres produiſent une nouvelle terre ou plutôt un terreau très-fin & très-bon pour certaines terres. Dans un canton de la Province où j'ai demeuré nombre d'années, on en met pour engrais ſur des terres ſablonneuſes ; & je n'en ai point vu de ſi fertiles, car on les enſemence ſucceſſivement de tous les grains qui ſe ſuivent de plus près, ſans les laiſſer repoſer. Les gens de la campagne vont, dans les Villes circonvoiſines, vuider les foſſes chez les Particuliers à qui il n'en coûte que la chandelle. Ainſi tout le monde y gagne ; ailleurs on perd ce double avantage. Un autre agrément, c'eſt que les Payſans travaillent à vuider ces lieux avec tant d'activité qu'au moyen de deux charettes qui vont & viennent ſans ceſſe, l'opération ne dure jamais plus de 24 heures. La matiere eſt étendue enſuite, ſuivant la commodité : les gelées qui paſſent par-deſſus en ont bientôt diſſipé l'odeur ; le tems de paſſer la charrue étant arrivé, on ne laiſſe pas plus de repos aux terres.....

(*Les obſervations ſuivantes roulant ſur d'autres objets, nous les donnerons dans une autre Gazette*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Février 1771, au Samedi 2 Mars, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſols, 26 à 30 l. 10 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Gréve, de 30 à 32 l. Le ſeigle, de 18 liv., 18 livres 10 ſ. à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv. 5 ſ., 15 livres 15 ſ. à 16 liv. 10 ſols auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Février 1771, au Samedi 2 Mars, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 23 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 6 & 7 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars* 1771.

	H	S	
Or de Portug. à . . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	709	15	marc.
Du Perou à	702		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	16	marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	3	6 marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Mars* 1771.

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ½
Lyon, *Rois*, ...	⅛ p. ⁰⁄₀ perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi* 4.	*Mardi* 5.	*Mercredi* 6.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1125 27 ½ 25 .	1127 ½ 30 25 .	1125 . . . .
Emprunt Oct. .	245 50 45 . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀. .	47	. . . . .	10 m. 50. . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	64 ½	64 ½	64 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 390. . . .	4e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 2 Mars 1771.		Du Lundi 3.		Du Mardi 4.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	E.	Alissant, six dern. mois 1770.	C.	Cauchy, six derniers mois 1770.	G.
Bardin, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	J.
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	F.
Clouet, *idem.*	G.	Certain, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	G.
Delarue fils, *idem.*	C.	Delamotte, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	J.
Delarue pere, *id.*	J.	Dujean, *idem.*	B.	De Fremilly, *id.*	C.
Gossey, *idem.*	E.	Gendon, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	C.
Hebert, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	E.
Lenoir, *idem.*	C.	Masson, *idem.*	A.	Maigret, *idem.*	A.
Pigis, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	A.	Roberge, *idem.*	Z.
Raynal, *idem.*	B.	.....		Viellard, *idem.*	A.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 12 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Février.*

LA Société Royale Economique de cette Ville distribua plusieurs Prix le jour anniversaire de la naissance du Roi. Le premier Prix fut adjugé à M. Christian de Sommerfeld, Correspondant de cette Société, qui avoit exposé dans un Mémoire *quelles étoient les productions les plus naturelles au terroir du district d'Agerhaüs* en Norwege. M. Martfel, Secretaire de la Société, obtint le second en récompense d'un excellent Ouvrage sur *la maniere de traiter les bestiaux à la façon des Islandois* : en passant, il jetta quelques idées sur les Fabriques & le Commerce. Plusieurs autres Prix furent accordés à des Sçavans & à des Artistes.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT SUR L'ODER, *le 15 Février.*

S. M., afin d'empêcher que les marchandises étrangeres qu'il est seulement permis de faire passer par cette Ville pour l'Etranger, ne restent dans ses Etats, a renouvellé l'Ordonnance de 1744 qui prescrit les mesures à prendre, pour connoître la nature, le dépôt, la quantité, la vente, &c. de ces marchandises, sur-tout pendant la Foire.

La Société des Sciences & des Arts de cette Ville, extraordinairement assemblée le jour de la naissance du Roi, lut plusieurs Mémoires rélatifs aux Arts, & particuliérement aux Arts qui ont le plus de rapport avec les premiers besoins.

DE VIENNE, *le 20 Février.*

L'encouragement des Fabriques a si fort multiplié les entreprises de cette nature que L. M. dans la vue louable d'arrêter l'ignorance & la présomption qui ruinent les Particuliers & inondent le Public de mauvais ouvrages, ont jugé à propos de défendre l'établissement de toute Fabrique ou Manufacture, sans un privilege spécial. Ce privilege sera accordé, sur le rapport du College de Commerce, à qui l'examen des projets est confié. Le tems & l'expérience rameneront les choses à leur juste milieu.

Les Libraires débitant en gros & en détail, toutes sortes de Livres sans distinction, la Commission des Livres a publié un nouvel *Index* par lequel plusieurs ouvrages publiés depuis le mois de Janvier 1770 sont prohibés : quelques-uns de ces ouvrages sont écrits en François, & peu connus en France.

ITALIE.

DE MILAN, *le 11 Février.*

Le Marquis de Matino a fait ici une ban-

queroute très-considérable, dans laquelle plusieurs Négocians qui lui avoient confié des fonds, sont enveloppés. Le sieur Férini Notaire, a emporté plus de 40000 ducats à différens Particuliers.

De Trieste, *le 16 Février.*

Depuis le 28 Janvier jusqu'au 8 du courant, il est entré dans ce Port 32 bâtimens d'Italie ou de Dalmatie, la plûpart chargés de grains & autres denrées. Il n'en est sorti qu'un seul, à cause des vents contraires. Un vaisseau François, chargé de grains pour Marseille, a été contraint par le gros tems d'y rentrer, après avoir jetté une partie de sa cargaison à la mer, à la hauteur de Brundisi.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le 25 Février.*

Il s'est élevé un différend entre les Etats-Généraux & le Prince-Evêque de Liege, qui a défendu la sortie des grains hors de ses Etats, même pour Maestricht, contre les dispositions formelles des *pacta conventa.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 28 Février.*

Il est sorti pendant le courant du mois de Janvier dernier, tant par mer que par terre, soit pour le Royaume, soit pour l'Etranger, 1089 barriques 11 quarts de sucre brut, 2244 barriques 27 quarts de sucre blanc, 45122 livres d'indigo, poids net; 795371 liv. de café, poids ort; 23348 l. de cacao, poids net.

Il est entré, pendant le même tems, 3,296,149 livres de froment ou méteil, 1,228,376 l. de seigle, 400,140 l. d'avoine, 1,529,343 l. de légumes & graines. Il n'est sorti ni graines, ni légumes, ni farines, &c.

De Nevers, *le 28 Février.*

La récolte ayant été très-médiocre dans la Province, le plus beau froment s'étoit vendu, en Décembre & Janvier, 4 l. 18 s. le boisseau, pesant 30 livres, poids de marc. Il y a eu depuis une légere diminution: l'élite a été à 4 liv., 4 l. 5 s. dans les derniers Marchés. Les Blatiers en font venir d'Orléans quelques bateaux; mais il seroit à craindre que, faisant presque seuls la fourniture des Marchés, ils ne devinssent les maîtres absolus des prix. Les Magistrats & quelques bons Citoyens vont en faire remonter par la Loire cinq mille boisseaux. L'arrivée de ces provisions produira une diminution nouvelle. On croit qu'elles seront distribuées au prix coûtant, les frais compris, ou autrement sans bénéfice. Peut-être seroit-il plus avantageux qu'ils fussent vendus au prix courant des Marchés, sans quoi les Blatiers ne pouvant plus vendre eux-mêmes avec profit, le commerce pourroit dans la suite en souffrir. Nous devons déja à ces Patriotes, ainsi qu'à M. l'Intendant de Moulins, des secours considerables qui ont tiré, l'année derniere, cette Ville de la détresse.

De Metz, *le 1 Mars.*

Le Parlement a enregistré la Déclaration du Roi concernant les grains, à la charge que les déclarations voulues par l'article I, & les enregistremens ordonnés dans les cas de l'art. II, seront faits au Greffe de la Police dans les lieux où il y en aura d'établis, & copies des unes & des autres envoyées au Procureur Général du Roi par ses Substituts sur les lieux, pour être par lui remises au Greffe de la Cour.

Que sous la dénomination qui est faite dans l'art. IV d'Officiers de Justice & Police, ne pourront être entendus les Corps desdits Officiers, ni ceux des Officiers Municipaux qui feront faire des achats de grains pour subvenir aux besoins des Citoyens.

Que l'on ne pourra inférer de l'art. V que les Laboureurs sont dans l'interdit de s'approvisionner des grains nécessaires à leurs semences, avant la saison de les semer, non-plus que pour leur subsistance; ce qu'ils pourront faire dans tous les tems sans fraude: ni que les Meûniers soient dans l'interdit de vendre les grains provenant des droits de mouture qu'ils auront perçus, dans les cas où ils excéderont leur consommation.

A charge aussi que ne seront assujettis aux formalités prescrites par l'art. II, que les Commerçans en grains & ceux qui enverront des grains pour être vendus dans les Villes, Bourgs ou Villages où il y a des Halles, Marchés ou Ports établis; & seront, sous le bon plaisir de Sa Majesté, appliqués au soulagement des Villes & Communautés où les contraventions auront été commises, les deux tiers des confiscations qui seront prononcées contre les contrevenans, &c.

La même Cour, dans le courant de Janvier, a jugé nulle une obligation écrite par le créancier & signée par le débiteur, avec l'approbation, *bon comme dessus*.

De Bourg en Bresse, *le 3 Mars.*

Le zele & la vigilance des Syndics Généraux de la Province, qui descendent jusqu'aux plus petits détails économiques, n'ont différé de venir au secours des Pauvres, que pour les aider plus efficacement dans le tems de leur plus grande misere, c'est-à-dire, vers la fin de l'hiver.

Vers le milieu du mois de Janvier, ils ont signé une délibération pour l'établissement d'atteliers de charité sur les grandes routes de la Province.

Vu cette délibération, M. l'Intendant a rendu une Ordonnance en vertu de laquelle il sera employé des deniers communs des trois Ordres provenans de la crue du sel, une somme de 12000 liv. au paiement des Ouvriers qui travailleront au déblai des buttes sur les grandes routes; sauf à être employée par la suite une plus forte somme, si le cas y échet. Trois atteliers y sont fixés à l'entrée de la forêt de Seillon, près la ville de Bourg, à la butte du Vieux-Jonc, pour le déblai; & la levée de l'abord du pont sur la route de Bourg à Montracol, pour le remblai; & aux abords du premier pont sur la route de Cézeria à Boha où il sera construit une levée; le tout sous la direction & les profils de l'Ingénieur de la Province. Les deux sexes y seront reçus depuis dix ans jusqu'à soixante ans, les nécessiteux par préférence. Les hommes faits & valides seront payés à douze sous pour huit heures de travail; les enfans au-dessous de quinze ans, six sous; les femmes à huit sous; c'est-à-dire, les premiers à 18 den., les seconds à 9 den., & les autres à 12 den. par heure. Les Préposés aux atteliers choisis par les Syndics tiendront un état exact des Travailleurs, & leur donneront des billets d'heures. A la fin de chaque journée, il leur sera délivré un bon des heures qu'ils auront employées à l'ouvrage.

Ces atteliers de charité viennent d'être ouverts: on y reçoit tous ceux qui se présentent; le concours est considérable, & il regne un ordre admirable dans ces travaux d'utilité publique.

D'Orléans, *le 6 Mars.*

La Société d'Agriculture de cette Ville, qui devoit distribuer dans le courant de Janvier 1771, un Prix de 600 liv. dû à la générosité de M. *de Cipiere*, Intendant de la Généralité, au Mémoire qui auroit résolu de la maniere la plus satisfaisante cette question: *Le commerce de tous les Etats de l'Europe étant assujetti à des droits d'entrée & de sortie, & à des prohibitions souvent réciproques des productions de leur territoire & des ouvrages de leur industrie, quel seroit l'avantage ou le désavantage d'un Royaume qui rendroit, le premier, à son commerce, une liberté & une immunité complettes?* La Société ayant jugé qu'aucun des Mémoires n'avoit parfaitement rempli son attente, ni discuté cet important sujet avec assez de succès, pour n'y pas laisser un grand nombre d'obscurités qu'il seroit nécessaire de dissiper, elle propose le même sujet, aux mêmes conditions, pour l'année 1772.

La Société qui a distingué le Mémoire N°. 8, qui a pour devise, *qui perspexerit in legem perfectam libertatis & permanserit in eâ, hic beatus in facto suo erit*, & le Mémoire n°. 50 qui a pour devise, *fortunatus ille Deos qui novit agrestes*, engage leurs Auteurs à retoucher leurs ouvrages; elle est persuadée qu'en y donnant tous les soins dont ils sont capables, ils parviendront sûrement à éclaircir, à l'avantage de toutes les Nations commerçantes, cette utile question qui a, par sa nature & l'influence qu'on peut lui attribuer sur leur prospérité, les rapports les plus intimes & les plus délicats avec les premiers objets de leurs desirs & de tous leurs travaux.

Ce Prix sera distribué dans le courant d'Avril 1772.

DE PARIS, *le 9 Mars.*

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 11 Décembre 1770, a cassé & annullé différentes Sentences rendues par les Juges du Bailliage de Sainte-Menehould, en ce qu'elles ordonnoient l'application au pain des Prisonniers & au profit de l'Hôtel-Dieu, d'amendes prononcées pour contravention à la Police; & enjoint aux Parties condamnées auxdites amendes d'en payer le montant, ensemble les quatre sous huit deniers pour livre & droit de quittance, entre les mains du Préposé de la Ferme Générale, sauf leur recours contre qui il appartiendra: ordonnant l'exécution des Déclarations des 21 Mars 1671, 21 Janvier 1685, & 9 Mars 1709, qui défendent aux Cours & Juges, remise ou modération d'amendes, & application d'icelles au pain des Prisonniers, œuvres pies, &c.

Un autre Arrêt du 24 Novembre a permis, pour cette fois seulement, aux Sauniers du ressort de la Jurisdiction d'Avranches, & à ceux des autres ressorts, de bouillir & faire sel, pendant cinquante jours, dans le cours du semestre d'Octobre 1770.

Un autre Arrêt du 30 Décembre ordonne qu'outre & par-dessus les droits de nouvel acquêt dus par les Communautés laïques des Provinces & Généralités du Royaume, faisant partie des droits compris dans le bail des Fermes Générales, les deux nouveaux sous pour livre établis sur lesdits droits par les Déclarations du 3 Février 1760 & 21 Novembre 1763, dont la levée & perception a été prorogée par celle du 8 Janvier 1767, continueront d'être payés; sçavoir, le premier sou, à compter du 1 Mars 1770, jusqu'au dernier Décembre 1774, & le second, du 1 Janvier 1771 jusqu'audit jour dernier Décembre 1774. Ordonne en outre que le payement desdits 2 sous pour livre sera fait à Julien Alaterre, Adjudicataire actuel des Fermes Générales, par les Receveurs Généraux des Finances, & Trésoriers Généraux des Pays d'Etat, en la maniere & dans les mêmes délais prescrits pour le paiement du principal desdits droits de nouvel acquêt.

Par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 1 Février, il a été ordonné que ceux qui à l'avenir, à compter du 1 Avril prochain, entreront en jouissance d'Offices de Finance dont ils étoient pourvus en survivance, sans avoir satisfait aux dispositions de l'Edit du mois de Décembre dernier, seront tenus de payer le triple du droit ordonné par icelui; & que ceux desdits Survivanciers qui sont entrés en jouissance depuis le 5 Décembre dernier, ou y entreront avant ledit jour 1er Avril, seront tenus de payer avant le premier Avril le droit ordonné par ledit Edit, faute de quoi, ils seront sujets au triple dudit droit.

Par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Février, la Commission du Conseil établie pour la liquidation des Offices & droits domaniaux, par Edit du mois d'Avril 1768, a été supprimée; & les opérations de ladite liquidation ont été réunies à la Commission établie pour la liquidation des Offices sur les cuirs & des Offices municipaux.

Les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, Juges souverains en cette partie, ont condamné le nommé Martin en cent livres d'amende, & au bannissement pour un an de la Capitainerie de Saint-Germain en Laie, pour braconage, & pour avoir tiré sur les Gardes de ladite Capitainerie: & par le même jugement, ils ont défendu à tous Gardes de tirer sur les Braconniers & autres délinquans, à peine d'être punis selon la rigueur des Ordonnances.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remarques du P. D. Marcello Cortinovis, Barnabite, sur la fécondation de certaines plantes.

Nous accusons souvent le climat ou le terrein d'avoir abâtardi certaines plantes, lorsque la chose arrive plutôt par notre négligence ou par l'ignorance dans laquelle nous sommes de quelques principes de la cultivation.

Rai, Hist. 1, pag. 42, rapporte qu'un nommé Baal, Jardinier de Brainford, avoit vendu une grande quantité de graine de chou-fleurs à différens Jardiniers des environs de Londres. Ceux-ci, après l'avoir cultivée dans un bon terrein, n'en recueil-

lirent que des choux ordinaires. Querelle entr'eux & le Vendeur; ils le citent devant les Juges de Weſtminſter; & il eſt condamné, non-ſeulement à la reſtitution de l'argent qu'il avoit reçu, mais encore à des dommages & intérêts pour le tems & l'uſufruit de la terre perdus par les Demandeurs. Cependant ce n'étoit nullement la faute de la graine de Baal, mais bien l'effet de l'impregnation des chou-fleurs faite par des choux communs. Lorſqu'on a de bons chou-fleurs, on doit ſe garder de les mettre en compagnie avec des choux de moindre qualité, afin qu'ils ne ſoient pas fécondés par la pouſſiere des derniers, ce qui les dénatureroit.

Les peupliers & les ſaules, ſi vous mêlez enſemble les mâles & les femelles, multiplient beaucoup : il n'en eſt pas de même ſi les mâles ſont ſeuls.

Le fruit du figuier de Grece & d'Italie mis en terre, prend, pouſſe une plante, & produit des fruits; parce que dans ces pays les figuiers ſauvages le fécondent. Il n'en eſt pas de même des figues de France, d'Allemagne, &c. par ce que la caprification qui les féconderoit n'y a pas lieu.

Les melons, les concombres, les citrouilles, &c. portent deux ſortes de fleurs, les unes qui ſont ſtériles & n'ont que des étamines, les autres qui ont des piſtilles & produiſent du fruit. Souvent les Jardiniers retranchent les fleurs femelles, parce que la plante n'abſorbe pas trop de nourriture, & ils ſe trompent. Il vaudroit mieux arracher les fleurs mâles ou étaminiferes & en répandre la pouſſiere ſur les piſtilliferes vers le midi; ou plutôt couvrir celles-ci avec les autres : car c'eſt faute de fécondation & non de nourriture, que le fruit tombe. C'eſt pourquoi les fruits avortent dans les étuves, ſi on n'ouvre les fenêtres, par où les vents leur apportent les principes de la fécondité.

Rai raconte qu'en 1723 il y avoit dans un jardin une plante de melon qui portoit toujours des fleurs ſans jamais produire des fruits, parce que le Jardinier en arrachoit réguliérement les mâles avant la fécondation.

Si le chanvre qui n'a que des fleurs mâles, eſt arraché avant que le chanvre aux fleurs femelles ait fleuri, l'infécondité eſt la ſuite de cette opération.

Du reſte, il n'eſt pas néceſſaire pour la fécondation que la fine pouſſiere des étamines pénétre dans le cœur des piſtilles, mais il ſuffit qu'elle le ſurmonte & couvre.

II.

Sur le pain fait de farine de pommes de terre.

Des perſonnes, zélées pour le bien de l'humanité, n'ont pu s'empêcher de concevoir des ſoupçons ſur la ſalubrité de ce pain, en voyant la maniere dont des Médecins & des Agronomes célébres en ont parlé.

M. Tiſſot, dans ſon *Traité ſur les maladies des gens du monde*, dit p. 267, *que les pommes de terre ſont dans la claſſe des alimens gras, viſqueux & épaiſſiſſans.* Daniel Langhans, célébre Médecin Suiſſe, remarque dans *l'Art de ſe guérir ſoi-même*, t. 2, p. 78, Edit de 1768, que *les écrouelles ſont communes en Suiſſe où le bas peuple ſe nourrit ſouvent de pommes de terre. .... Je ſuis perſuadé*, ajoute-t-il, *que les maladies ſcrophuleuſes qui regnent dans nos cantons, ne viennent que de cette mauvaiſe nourriture & du défaut d'exercice : & la preuve en eſt qu'elles ſont extrêmement rares dans le pays où l'on ne connoît point les pommes de terre.* Le *Guide du Fermier*, en donnant, p. 228 & ſuiv. de la 2e. partie, la maniere d'opérer pour faire du pain de pomme de terre, aſſure qu'après les avoir rapées dans de l'eau claire, il faut les laver ſix ou ſept fois pour qu'elles ne chargent plus l'eau d'impuretés; & que malgré cela, la farine devient au bout de quelque tems verte & ſe pourrit. D'où l'on a inféré que le principe d'impureté & de putréfaction ne ſe détruiſoit jamais.

L'expérience des Anglois, des Irlandois, des Allemands, des Hollandois, des Flamands, des Américains, &c. qui mangent beaucoup de pommes de terre & ſe portent très-bien, détruit toutes ces conjectures. C'eſt une vérité généralement reconnue que cette nourriture engraiſſe les poules, les pigeons, les canards, les chiens, les cochons, les chevaux, &c. qui en ſont très-friands : avec un principe vicieux, elle produiroit un très-mauvais effet ſur les animaux comme ſur les hommes. Le *Guide du Fermier* donne une aſſez mauvaiſe méthode de faire du pain de pomme de terre; & l'expérience prouve, contre ſon aſſertion, que la farine de ces pommes ne teint pas l'eau en verd,

& qu'elle ne devient pas verte. M. C. de F***. a assuré dans le n°. 6 des Affiches de Rouen, que le pain ne moisissoit point, qu'il en avoit d'un, deux & quatre ans qui étoient aussi sains que le premier jour, sans odeur, & qui reprennent très-bien dans du bouillon pour faire la soupe. Il a même envoyé de ce pain sur mer; & après un voyage de long cours, il est revenu très-sain & se conserve. Par l'effet que les pommes de terre produisent sur les animaux, on ne peut pas douter qu'il ne soit très-nourrissant; & les personnes qui en font usage, s'accordent à l'attester. Nous avons parlé en dernier lieu des expériences de M. Chapeau, Curé de Meslay, & de M. T***.

M. C. de F***. donne la maniere suivante de faire le pain de pommes de terre Mettez des pommes de terre dans une marmite ou chaudiere d'eau; faites-les bouillir un quart d'heure seulement; jettez l'eau; écrasez les pommes de terre, elles feront une bonne pâte : mettez de cette pâte en poids égal avec de la farine de bled dans laquelle vous aurez mis assez de levain pour faire lever les deux pâtes. Pétrissez le tout ensemble, sans y mettre d'eau, du moins beaucoup. Après quoi suivez la méthode ordinaire. Faites bien revenir vos pâtes, faites-les cuire à propos, & vingt livres de pommes de terre avec vingt livres de farine de bled vous rendront quarante livres de fort bon pain.

M. le Curé de Meslay lave d'abord les pommes de terre, les jette dans l'eau bouillante, les laisse bouillir jusqu'à ce qu'elles cédent à l'impression du doigt, les retire de l'eau, les égoutte, les pele, les écrase avec un rouleau, les réduit en pâte très-liante; prend égale quantité de farine de bled, & le levain ayant été fait à l'ordinaire, on y mêle cette pâte qu'on a eu la précaution de faire chauffer à sec. On verse l'eau dans la huche & l'on boulange. Il n'est pas nécessaire que le four soit plus chaud; mais on laisse les gros pains une demi-heure de plus, & les petits à proportion.

Dans le Mémoire publié à Bordeaux, il est dit qu'il faut avoir soin de ne mettre que les trois quarts de l'eau qui seroit nécessaire pour pétrir la farine seule de bled, attendu que la pâte de pomme de terre étant un peu aqueuse, elle supplée à une certaine quantité d'eau : précaution, ajoute-t-on, sans laquelle le pain ne leveroit pas suffisamment & seroit lourd. On exige aussi que l'eau soit fort chaude, mais on suppose la pâte froide, &c. L'Auteur assure que quatre-vingt-deux livres de pâte de pommes de terre ont produit cent vingt-deux livres de pain, & qu'en y ajoutant quarante-une livres de farine, on a cent cinquante-deux livres de pain.

Toutes ces pratiques ne diffèrent que dans de légeres circonstances; & il ne faut que de légers essais pour se perfectionner dans cette manipulation.

III.

Extrait d'une Lettre d'Altstaedt, sur la maniere de se procurer une bonne espece de millet.

» Vos Feuilles sont consacrées, Monsieur, » à l'utilité générale; tout ami de l'huma- » nité, dans tous les pays, doit se faire un » plaisir de vous communiquer les décou- » vertes utiles qu'il a le bonheur de faire : » je prends la liberté de vous adresser la » suivante.

» Vous sçavez, Monsieur, que le millet » est d'une grande ressource dans l'écono- » mie : c'est une plante fertile qui produit » une graine bienfaisante dont on tire une » nourriture saine & agréable. Nous en » avons dans les campagnes de Weissenfels » (Electorat de Saxe) une très-bonne es- » pece qui y croît à souhait : on ne doute » point qu'elle ne réussisse de même ailleurs. » Outre ce millet de Weissenfels, j'en ai » découvert une autre sorte que nous nom- » mons *stachel hirse* (millet barbu) ou *pani- » cum* : elle est encore très-rare. Il y a quel- » que tems qu'un de mes amis m'en donna » deux épis que je cultivai & qui me don- » nerent trente livres de graine dont j'ai en- » semencé un petit canton qui a produit » proportionnellement encore davantage. » Cette espece l'emporte à tous égards sur » les autres especes connues.

» 1°. Tous les épis mûrissent en même » tems; on les coupe comme le seigle.

» 2°. Le grain ne s'éparpille pas comme » le millet ordinaire.

» 3°. Les pointes dont il est couronné en » éloignent les oiseaux, ou du moins les em- » pêchent d'en manger autant que de ce- » lui-là.

» 4°. Il renfle beaucoup dans la cuiſſon, » & il eſt d'un très-bon goût.

» 5°. Il multiplie beaucoup, & il n'eſt » pas ſujet à s'échauffer, comme le bled & » le millet commun.

» On le ſeme au commencement de Mai » & on le moiſſonne avec l'orge. Il aime » un terrein bien fumé, bien béché ou la- » bouré à petits ſillons. Il faut le ſemer très- » clair; par-là il proſpere, à cauſe de la » facilité qu'il a d'étendre ſes racines qui » multiplient les épis. Un ſeul grain, ſemé » dans un bon champ, m'a produit juſqu'à » dix épis.

» Vous pouvez, Monſieur, en voir des » eſſais, qu'on vous fera tenir par la voie » qu'il vous plaira d'indiquer; nous ne vous » demandons d'autre reconnoiſſance que de » nous faire ſçavoir quel aura été, en Fran- » ce le ſuccès de ſa culture. Je ſuis, &c. »

(Nous voyons le moment où, ſi nos Patriotes veulent bien nous ſeconder & répondre à l'empreſſement des Etrangers, il s'établira, par le moyen de nos Feuilles, entre les divers Etats de l'Europe une communication de lumieres & de richeſſes également utile à toutes les Nations. Tout ce que l'on peut attendre de notre zele pour y parvenir, nous le promettons au Public. Nous nous prêterons à tout ce que l'on pourra exiger de nous, autant que les circonſtances nous le permettront. Nous prierons ſeulement nos Lecteurs de ſe rappeller que nous ne pouvons pas nous aſſervir ni aux goûts excluſifs ni aux opinions particulieres, comme quelques perſonnes ont paru nous y inviter. Quant aux opinions, il n'y a que la raiſon qui ait le droit de nous en faire adopter, & nous ſommes toujours prêts à l'écouter & à la défendre. Quant aux goûts perſonnels, la nature de notre travail nous oblige à embraſſer pluſieurs objets différens. Notre Feuille eſt la Gazette de l'Agriculture, du Commerce, des Arts, & des Finances, & non la Gazette de l'Agriculture ſeule, ou des Arts ſeuls, &c. On ne doit donc pas nous blâmer, lorſque nous nous efforçons de remplir notre titre dans toute ſon étendue. Si M. C***. Avocat au Parlement, avoit bien voulu lire ce titre & parcourir nos Gazettes, il n'auroit pas dit dans une Lettre qui ſe trouve dans le Journal Encyclopédique, Janv. 1771, que la réponſe à une queſtion que nous avions propoſée, rélativement à la mouture, ne convenoit pas à nos Feuilles qui n'étoient faites que pour les Négocians. Il auroit vu que tout ce qui a rapport à l'Agriculture & par conſéquent aux ſubſiſtances, étoit de notre reſſort, & que cette queſtion avoit été auſſitôt réſolue dans nos Feuilles. Nous nous en tiendrons donc invariablement à notre titre; & toujours diſpoſés à reconnoître nos erreurs & à nous corriger de nos défauts, lorſqu'on daignera nous en avertir, nous ferons tous nos efforts pour remplir, autant qu'il nous ſera poſſible, les objets divers de notre entrepriſe. Ils ſe prêtent la main les uns aux autres, ces objets; ils ſont indiſſolublement liés enſemble, ils ſont tous intéreſſés à leurs ſuccès reſpectifs. Quel moyen plus efficace d'accélérer les progrès de tous ces Arts, que cette communication générale de lumieres à laquelle nous invitons & les Etrangers & nos Compatriotes! Notre zele mérite peut-être leur confiance; & nos Feuilles ſont faites pour être le dépôt de leurs découvertes. Les perſonnes qui deſireroient profiter des offres officieuſes énoncées dans la lettre précédente, n'ont qu'à nous faire connoître leurs intentions. Celles qui pourroient nous communiquer des inſtructions particulieres ſur le même ſujet, ſerviroient le Public, & nous aideroient à nous acquitter des devoirs de la reconnoiſſance, en nous en faiſant part).

I V.

Deſcription d'un Temple fait par James Upjohn, envoyé de Londres aux Indes Orientales, avec un char de triomphe (dont on donnera la deſcription l'Ordinaire prochain).

Ce Temple eſt ſitué ſur un roc qui paroît d'or maſſif; dans la caverne de ce roc, on voit un très-beau dragon. Au-deſſus ſont quatre éléphans richement parés, leſquels portent une horloge muſicale qui joue ſix airs. Le frontiſpice préſente une grande variété de peintures mouvantes, avec un moulin à vent, un moulin à eau & diverſes figures mobiles. Au-deſſus de toutes ces pieces l'on a placé une pendule qui va 8 jours, & au-deſſus de la pendule une double étoile, & au-deſſus de cette étoile une autre belle étoile mobile, autour de laquelle tournent une foule de petites étoiles. Le tout eſt ſurmonté d'un dragon qui a auſſi du mouvement. La façade du Temple & les colonnes ſont ornées de pierreries; le tout a quatre pieds & demi

de haut. Il y a deux Temples parfaitemeut ſemblables.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Mars 1771, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 ſ. à 23 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel le 8 Mars 1771 de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mars* 1771.

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	715	15		*marc.*
Du Mexique à . . .	709	16		
Du Perou à	702	5		
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	15		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	16		*once.*
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	6	3	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Mars* 1771.

Amſterdam	54	7	8e.
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼	
Gênes	95	½	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi* 7.	*Vendredi* 8.	*Samedi* 9.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1125 20 17½ .	1115	1110 7½. . .
Emprunt Oct. .	250	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	43	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	65	65.	65 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 320 5e 390 .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois* 1770.

Du Merc. 6 Mars 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Gautier, ſix dern. mois 1770.	A.	Boutray, ſix dern. mois 1770.	A.	Iſſally, ſix dern. mois 1770.	A.
Radix pere, *idem.*		Cadeau, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Radix fils, *idem.*		Courmont, *idem.*	C.	Lempereur, *idem.*	C.
Boucard, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	C.	Rouillard, *idem.*		Maupaſſant, ſix p. mois 1770.	D.
Roytier, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	D.	Deſchamps, *idem.*	F.
Daubonne, *id.*		Deſchapelles, *id.*	F.	.....	
Boutet, *idem.*		Nau, *idem.*	J.	.....	
Deſpeignes, *idem.*		Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
Lecanu, *idem.*	E.	.....		.....	
Meulan, *idem.*	F.	.....		.....	
Deſplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 11 *Février*.

IL a été envoyé de Finlande divers écrits tendant à démontrer la néceſſité de deſſécher les marais de cette contrée, pour la ſalubrité de l'air & l'accroiſſement de l'Agriculture. Dans les moyens déſignés pour y parvenir, on a conſeillé d'intéreſſer les Curés du pays à encourager les Payſans à l'exécution de ce projet dont l'utilité n'eſt pas douteuſe, lorſque le Payſan eſt aſſez riche pour entreprendre une culture nouvelle ſans y employer les fonds de l'ancienne culture ; & qu'en même tems il y a des débouchés ouverts pour le ſurcroît des productions, & une circulation aſſez libre & maintenue par des loix fermes qui aſſurent à l'Entrepreneur un produit honnête & conſtant de ſes avances. M. Repnius, Conſeiller d'Etat & Membre de la Société Economique de cette Ville, a fondé, en conſéquence, un prix de 25 ducats pour le Curé du diſtrict de Kimenograd & des diſtricts voiſins, qui, au bout de l'année, aura deſſéché une plus grande étendue de marais, & que cette étendue puiſſe recevoir deux tonnes de grains en ſemence.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Février*.

Suivant l'Ordonnance du Roi du 12 du courant, la diſtribution du pain fait avec les grains des magaſins publics, à 2 ou 4 shellings, ſuivant le poids, commencera demain, en faveur des Pauvres. On la continuera tous les jours.

La Compagnie d'Aſſurance de cette Ville a réſolu de ne payer aucun dividende & de ne faire aucune avance aux Intéreſſés.

On attend avec impatience le Decret Royal pour l'établiſſement de la liberté du commerce, pleine & entiere, à la réſerve d'un droit d'entrée ſur les marchanniſes étrangeres, lequel ſera réglé ſur leur valeur.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Février*.

Il s'eſt établi ici, ces jours derniers, une nouvelle Compagnie d'Aſſurance pour le commerce du Levant & autres lieux expoſés aux inſultes des Pirates Mahométans. On a déja ſouſcrit pour 5000 actions, chacune de 2000 marcs de banque. Les conditions de cet établiſſement ſont détaillées dans un réglement en 46 articles. La Compagnie ſera régie par ſix Directeurs, un Commiſſaire & quatre Députés. Sur chaque action, il ſera d'abord fait une avance de dix pour cent qui ſera répétée à la fin de l'année. Les fonds ſeront aſſurés ſur de bonnes hypothéques, & dépoſés à la Chambre des Finances. Les Intéreſſés recevront annuellement, pour chaque action, un intérêt de 5 pour 100, outre une part proportionnelle dans les profits.

De Ratisbonne, *le 24 Février.*

Depuis que le commerce des grains est suspendu, & que les Magistrats, pour approvisionner leurs Villes avec moins de peine, en ont chassé les bouches inutiles, les campagnes de quelques cantons de l'Electorat de Baviere sont infestées de voleurs & de brigands qui portent l'audace jusqu'à entrer dans les maisons, & les piller en plein jour.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 19 Février.*

Le Ministere est sans cesse occupé à briser les entraves de notre commerce, à le mettre entre les mains des Sujets du Roi, & à leur procurer les instructions nécessaires pour réussir.

Un vaisseau Hollandois, commandé par le Capitaine Blau, a été arrêté sur les côtes de Fernambul où il chargeoit du bois de Bresil en contrebande, commerce dans lequel il avoit déja gagné des sommes immenses. Les deux Pilotes, que l'on dit Portugais, ont été mis aux fers & condamnés à la mort. Quant au Capitaine, son vaisseau a été confisqué avec toute la cargaison.

SUISSE.

Extrait d'une Lettre écrite de Schaffoushe, le 20 Février.

» Ce n'est pas sans indignation que nous » avons lu dans la Gazette de *Gunzbourg* » que la famine avoit réduit le Peuple dans » quelques cantons Suisses à se nourrir de » corps morts, après avoir épuisé tous les » autres moyens de se sustenter. Il est vrai » que notre canton & les Provinces voisines » souffrent de la disette ; mais nous vivons, » ainsi que les autres, sans ressentir ces hor- » reurs de la famine. Notre disette ne pro- » vient même que du défaut de circulation » de la défense de passer des grains d'une » Province à l'autre. Pendant que quelques » endroits sont presqu'entiérement dépour- » vus, l'abondance regne dans d'autres, sans » que ceux-ci veuillent soulager leurs voi- » sins. Quoiqu'il en soit, nos Concitoyens » ont encore du pain, des légumes, du » beurre, du fromage, &c. à manger, quoi » qu'en dise le Gazettier de Gunzbourg.

PAYS-BAS.

D'Ostende, *le 1 Mars.*

Le dogre François, la *Marie-Thérese*, Capitaine Nicolas Trosse, arriva ici de Nantes, Lundi dernier, avec une cargaison de vin & autres marchandises. Outre ce bâtiment, il est entré depuis dans ce Port quelques-autres bâtimens François; sçavoir, le 26, la *Reine d'Hongrie*, Capitaine Th. J. Ocket, de Dunkerque, chargé de divers effets; le 28, le *Printems*, Capitaine Jean-Louis Chavet, & le *Zeegewas*, Capitaine Adrien Jansen de Boer, de Nantes; le *Pierre*, Capitaine Claas Robins, & la *Dame Ida*, Capitaine Benjamin Ridder, de Bayonne, chargés de vin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Ferté-Bernard, *le 2 Mars.*

Nous nous ressentons tous les jours de plus en plus dans cette Ville & dans tout le reste de la Province du Maine, du mauvais état des chemins. Ils sont impraticables pendant six mois de l'année. Les mauvais tems qui ont regné dans les mois de Novembre & de Décembre ont empêché d'y travailler une grande partie des terres.

Les récoltes sont en général assez abondantes en bled, vin & autres denrées, surtout depuis les défrichemens faits depuis quelques années : mais le transport de nos denrées est très-difficile & très-dispendieux. Cependant nous fournissons beaucoup de beurre, d'œufs, de volaille & de gibier pour Paris, ainsi que des porcs, bœufs gras, moutons, &c. Nos chemins sont étroits; & comme ils sont bordés d'arbres, ils ne sont presque jamais à sec.

Une grande route de Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard, d'ici à Saint Calais, à Querouen, à Tours, feroit un bien infini à notre commerce : nous ne payerions plus quinze livres pour faire venir de dix-huit

lieues un poinçon de vin ; & nos denrées ; nos toiles, nos étoffes trouveroient les débouchés les plus avantageux.

Il y a quatre lieues de grande route anciennement faite de Chartres à Courville. De Courville à Nogent, il y a un chemin de huit lieues commencé depuis cinq ans, mais l'ouvrage va lentement. Celui de Nogent-le-Rotrou à Tours, par la Ferté-Bernard, seroit de vingt-deux lieues, mais il y a beaucoup de pierres qui serviroient de matériaux.

Le prix des terres est augmenté ; mais à trois lieues des Villes l'augmentation est moins considérable des trois quarts que dans les environs. La misere chasse souvent dans nos Villes les Laboureurs qui en sont à quelque distance. Souvent les Fermiers ne portent point de fumier, de marne, d'engrais dans les terres éloignées, parce que le prix du charroi excéderoit celui de la matiere. Il en résulte une très-grande difficulté dans l'approvisionnement des Villes.

Autant que ces obstacles peuvent le permettre, il se fait assez de commerce dans cette Ville & dans les environs. On y fabrique beaucoup de toiles ainsi qu'à Thorigné, à Dolon, à Bouloir, &c.

Nos Manufactures d'étamine sont très-bonnes ; mais il s'en manufacture beaucoup moins que par le passé. Les faillites de quelques Marchands, sur-tout de Nogent & du Mans, en sont en partie la cause. Notre commerce a encore souffert de quelques banqueroutes de Marchands Normands.

Les Marchands de Bellesme achetent nos toiles pour Paris ; d'autres pour Orléans. Il en passe en Picardie, en Beauce, Poitou, Touraine, Berry, &c. On en emploie beaucoup pour les Troupes ; & il s'en embarque des quantités considérables à la Rochelle pour les Isles.

Par la suppression de quelques abus dans diverses Manufactures ou Fabriques de la Province, les marchandises ont beaucoup augmenté ces dernieres années ; & les demandes ont été plus fortes.

D'Avignon, *le 4 Mars.*

Jusqu'à présent, nous n'avons point ressenti les rigueurs de l'hiver. Nous avons des jours trop beaux peut-être : les arbres fleurissent, la campagne est couverte de verdure, & tout nous offre l'aspect du printems. Cette végétation prématurée ne nous permet pas de jouir sans crainte.

De la Rochelle, *le 4 Mars.*

Le prix des bleds diminue journellement à Marans : le plus beau froment n'y est qu'à vingt pistoles ; ce qui nous fait espérer ici une prompte diminution dans le prix du pain.

Depuis trois semaines ou environ, nous jouissons d'un printems anticipé qui a permis aux Cultivateurs d'ensemencer les terres dont les mauvais tems & les pluies continuelles avoient interdit la culture & l'abord. Nous nous flattons que cette année ne sera pas telle que nous avions lieu de le craindre.

D'Amiens, *le 6 Mars.*

Suivant une lettre d'Arras, on a essuyé dans cette Ville, le mois dernier, un froid très-rigoureux, pendant quelques jours. Le Mardi 19, le thermometre de Réaumur, bien exposé, étoit vers huit heures matin, à onze degrés & un quart au-dessous du terme de la congélation ; le tems beau, le vent au Nord ; le barometre étoit à 27 pouces 5 lignes & demie. Ce froid est presque égal à celui qu'on éprouva dans la même Ville en 1740. Dans l'intervalle de cette gelée à la premiere, la liqueur du thermometre s'étoit, plusieurs fois, élevée à 7, 8, & même 9 degrés au-dessus de la congélation.

Le village de la Vacquerie qui avoit essuyé, l'été dernier, un incendie, a été affligé, depuis l'automne, d'une épidémie dont plus de 300 personnes ont été attaquées. Mais presque toutes ont été sauvées par la surveillance de M. l'Intendant, les charités du Chapitre, &c.

De Rouen, *le 8 Mars.*

Le Parlement tient rigoureusement la main à l'exécution de ses derniers Arrêts concernant la police du pain. Depuis son dernier Arrêt, plusieurs Boulangers ont été

condamnés en cent livres d'aumône. Il y en a eu un condamné le 3 de ce mois, pour avoir vendu un petit pain d'un ſou qui n'étoit pas aſſez cuit & qui n'étoit pas marqué de ſon nom, comme le réglement l'exigeoit.

Les denrées des Iſles diminuent de jour en jour, excepté le café. Il ſemble que nos Fabriques voudroient reprendre un peu de faveur : l'apparence de la diminution du pain y contribue ſans doute. Les Marchands de Province ſe chargent un peu plus volontiers de nos marchandiſes, que les trois dernieres années. A la vérité, ils exigent la marchandiſe à un prix ſi bas que le Fabricant retire à peine ſes déboursés. Cependant la confiance n'en renait pas moins dans tous les cœurs ; & les bons Patriotes s'en réjouiſſent d'autant plus qu'ils n'auront plus la douleur de voir les Ouvriers forcés de paſſer chez l'Etranger, pour chercher du travail.

DE PARIS, *le* 14 *Mars*.

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'eſt fait le 11 de ce mois ; le gros Lot de 12000 liv. eſt échu au n°. 157320 ; & le 2e. de 4000 liv. eſt échu au n°. 190470.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Méthode employée dans quelques pays, & principalement dans quelques Provinces d'Angleterre, pour conſerver les abeilles pendant l'hiver en les tenant endormies, & ménager en même tems la nourriture qu'on leur donne, nourriture précieuſe qui leur eſt nuiſible.

Pluſieurs Amateurs qui s'occupent de l'éducation des abeilles, tranſportent, en hiver, les ruches, dans les maiſons où elles les dépoſent dans des endroits ſecs & frais par où il faut que perſonne ne paſſe pour ne pas interrompre le ſommeil des abeilles. On place une petite porte criblée de pluſieurs trous devant celui de la ruche que l'on couvre d'un drap, de façon qu'il n'en puiſſe rien ſortir. On peut ainſi mettre la ruche dans une chambre, au grenier, à la cave, dans une écurie vuide, dans une grange où les abeilles paſſeront tranquillement l'hiver ſans s'appercevoir des changemens de l'air extérieur, de maniere qu'en conſommant beaucoup moins, il n'en périra preſque point, ſi ce n'eſt de mort naturelle : mais il y a des précautions néceſſaires à garder.

1°. Il ne faut pas renfermer les ruches trop tôt ; mais ſeulement lorſque l'air eſt devenu décidément froid, à peu près vers la mi-Novembre.

2°. On ne doit pas les placer dans un endroit au-deſſous duquel il y auroit du feu ; car elles ſeroient infailliblement attaquées d'une dyſſenterie mortelle.

3°. L'endroit où l'on veut les dépoſer doit être entiérement à l'abri du ſoleil qui interromproit leur repos.

4°. Il ne faut pas tenir les abeilles trop long-tems renfermées. L'on aura ſoin de leur rendre la liberté vers le tems où elles ſe préparent à faire éclorre les nouveaux eſſaims. Par une priſon plus longue, les eſſaims, dans le lieu où ils ont coutume de paroître au mois de Mars, n'ont paru qu'en Avril ; il auroit fallu mettre les ruches en plein air dès le commencement de Mars. Ce retardement empêche les abeilles d'aller chercher leurs matériaux : d'ailleurs il les prive de la propreté qu'elles aiment, & cette privation leur occaſionne la dyſſenterie.

5°. Lorſqu'on leur rend la liberté, il faut remettre la ruche à la place où elle étoit en automne, pour qu'elles reprennent leur éſſor ordinaire.

Quelques perſonnes ont eſſayé d'enterrer les ruches pendant la mauvaiſe ſaiſon. Cette méthode a été ſouvent éprouvée ; mais le ſuccès n'a pas toujours répondu à l'attente. Pluſieurs ruches ont entiérement péri, faute de nourriture.

Lorſque les ruches ſont renfermées, comme ci-deſſus, il eſt aiſé d'y pourvoir. Pluſieurs expériences ont appris qu'une ruche des plus fortes, pendant les trois mois qu'elle eſt enfermée, ne conſommera pas la valeur de deux livres de nourriture, tandis qu'une autre dont les habitans auront la liberté, en conſommera de ſix à huit livres. Cette ruche, expoſée à l'air & au ſoleil, perdra la moitié de ſes abeilles, tandis que la premiere conſervera toute ſa population.

Nous ſaiſiſſons avec empreſſement cette

occasion pour annoncer le *Traité de l'Education Economique des Abeilles*, par M. Ducarne de Blangy. Ce Traité, actuellement sous presse, sera mis en vente, au mois d'Avril prochain, chez *Gueffier, rue de la Harpe, vis-à-vis celle de S. Severin.* Cet Ouvrage a été plusieurs fois demandé dans les Gazettes & Journaux.

I I.

Description du Char annoncé dans la derniere Gazette.

Ce char de triomphe est tiré par un éléphant qui remue les yeux, les oreilles, la trompe, la queue, d'une maniere, en apparence, aussi naturelle que s'il étoit vivant. Il a sur son dos une figure qui lui sert de conducteur. Au milieu du char, est une très-belle figure, ornée de pierreries, représentant un Guerrier qui se meut à droite & à gauche, paroissant examiner les Spectateurs. Elle a sous ses pieds des étoiles mobiles. Dans le corps de la voiture est une horloge musicale qui joue six airs. On voit aussi plusieurs petites figures qui vont sur deux files, pendant que le char va & que le carrillon sonne. Suivent des Paysans qui viennent regarder par curiosité. Sur le haut du char, est une pendule qui va huit jours & marque les heures des deux côtés : elle est soutenue par deux figures richement ornées de pierreries. Aux côtés du char, sont des trophées & instrumens de guerre. Les roues sont d'argent & garnies d'un double rang de pierres précieuses. La housse de l'éléphant est richement parée de pierres de diverses couleurs. Tout autour du char, l'on voit sept Officiers, Trompettes, &c. également enrichis de bijoux. Ils portent une table de six pieds & demi de diametre, avec des bordures de bronze & des ornemens très-propres. Elle est couverte d'une telle glace qui imite le dôme de S. Paul, & se meut en la touchant avec le doigt. Au-dessus du char, est une très-belle figure représentant la Renommée. Le char, y compris l'éléphant, a environ quatre pieds de long, & les grandes roues ont huit pouces de diametre.

On a envoyé deux chars pareils avec les deux temples que nous avons décrits dans notre précédente Gazette, aux Indes Orientales. Toutes ces pieces sont estimées 5000 liv. sterlings.

I I I.

Réflexions de M. l'Abbé Vilin, Curé de Cormeilles, sur l'amélioration des terres par les luzernes, à l'occasion des récoltes abondantes qu'il a faites dans une terre très-médiocre mise d'abord en avoine & ensuite en bled, après avoir été en luzerne trois ans.

Le repos de la surface de la terre, les feuilles de la luzerne qui tombent & font un engrais, celui qu'y déposent les bestiaux, en broutant le regain, la cendre des tourbes qu'on ne manque pas de semer à chaque coupe, sont, à la vérité, de puissans moyens de féconder la terre & de la rendre propre à des récoltes de grains fort abondantes. Aussi ces raisons n'ont-elles échappé à aucun de ceux qui ont écrit sur les prairies artificielles ; mais je crois avoir suffisamment observé que les causes ne sont pas suffisantes. Si elles l'étoient, l'amélioration seroit égale dans les terres d'égale qualité, en les couvrant de luzerne, de sainfoin ou de treffle, pourvu que ces plantes y subsistent aussi long-tems. Or l'expérience démontre, toutes choses d'ailleurs égales, que le treffle améliore moins que le sainfoin, & le sainfoin moins que la luzerne, non-seulement quant au degré, mais encore quant à la durée de l'amélioration. Il faut donc rechercher d'autres causes : je pense les avoir trouvées ; c'est aux Physiciens à en juger.

Trois obstacles s'opposent ordinairement à l'abondance des récoltes de grains, surtout dans les terres serrées, compactes & caillouteuses ; l'impossibilité de donner à la terre de profonds labours, les eaux stagnantes de l'hiver, & les sécheresses du printems & de l'été.

Envain le Laboureur veut-il enfoncer la charrue dans ces sortes de terres, leur pesanteur & les bancs de cailloux opposent à ses efforts des résistances invincibles. Quand même il viendroit à bout d'effondrer la terre par un labour plus profond, il ne ramenéroit à la surface qu'une glaise peu propre à la végétation, & qui ne deviendroit féconde qu'après plusieurs années, & en proportion des labours, des sécheresses & des engrais qui pourroient en accélérer la divi-

ſion. Les racines des grains s'étendent horiſontalement dans la terre en culture : elles ne percent point dans celle que la charrue a laiſſé entiere ; elles épuiſent la ſurface qui ne peut leur fournir un aliment ſuffiſant juſqu'à la maturité. Le banc de glaiſe ou d'argile préſente aux eaux d'hiver un corps impénétrable. Ces eaux croupiſſent, quand même le terrein ſeroit en pente ; les racines pourriſſent en partie ; la feuille de la plante jaunit & pourrit à ſon tour. A peine le printems commence-t-il à les ranimer que les ſéchereſſes trop âpres gercent la terre, la durciſſent en la reſſerrant, & ſuſpendent de nouveau la végétation.

La racine de la luzerne écarte en grande partie tous ces obſtacles, en perçant la couche d'argile ou de glaiſe, & en s'enfonçant juſqu'à la pierre.

Elle ſupplée au défaut d'un labour aſſez profond, ſans mêler à la ſurface aucune mauvaiſe terre. Quand on défriche la luzerniere, la charrue enleve une partie du plant ; le reſte pourrit en place. Dans le premier cas, le vuide laiſſé par la charrue arrachée eſt bientôt rempli par une quantité ſuffiſante de terre végétale qui s'y précipite. Dans le ſecond cas, la racine pourrie devient un engrais. La racine des grains enfile ces petits vaſes formés par la luzerne & pleins d'une nourriture abondante. Elle y eſt également à l'abri & d'une humidité & d'une ſéchereſſe nuiſibles. Les eaux trouvent un nombre infini de petits égoûts qu'elles ſuivent & par où elles ſe perdent. La ſurface ne conſerve qu'un degré d'humidité convenable ; elle eſt moins ſujette à ſe gercer dans les tems ſecs, & par conſéquent elle ſéche plus tard. D'ailleurs les racines du grain qui occupent la place de celles de la luzerne, ſont toujours, par leur profondeur, garanties de l'aridité. Ne pourroit-on pas même aſſurer qu'elles ſont arroſées par l'eau des réſervoirs ſouterreins qui doit s'élever plus aiſément à la faveur d'un millier de tubes perpendiculairement creuſés par la luzerne ?

Il me ſemble que c'eſt principalement à ces cauſes que l'on doit attribuer l'amélioration opérée par la luzerniere. Une autre expérience vient à l'appui de ce ſyſtême. Il eſt conſtant que les terres qui ont été pendant long-tems couvertes de bois, produiſent, quand on les défriche, un grand nombre de récoltes ſurprenantes. Si le repos de la terre, les feuilles & le bois pourris étoient les ſeules cauſes de la fécondité, par-tout où l'on porteroit ſur une terre précédemment inculte, une quantité conſidérable de feuilles & de bois pourris, on en obtiendroit le même réſultat. Il arrive cependant le contraire : les feuilles, en quelque quantité qu'on les jette ſur la terre, ne procurent qu'un engrais léger & momentané, & le bois pourri eſt plus pernicieux que favorable aux plantes. On peut donc juger que l'amélioration de la terre, opérée par les arbres, n'eſt ſi grande & ſi durable que parce que les racines des arbres font encore, ſur la terre, un effet plus grand que les racines de la luzerne.

I V.

Chapeaux & autres vêtemens à l'épreuve du ſabre, des balles, &c.

Suivant une lettre de Zurich du 20 Février, un nommé Henri Stiinzi, après beaucoup d'eſſais, eſt parvenu à préparer des peaux, de façon qu'il en fait des chapeaux qui, quoique minces comme du papier, parent un coup de ſabre. Il en a fait dans le courant de cette ſemaine dix qui ont parfaitement ſoutenu cette épreuve. Ces chapeaux ſont ſans couture. Il a fait auſſi de la même matiere des cuiraſſes qu'une balle, dit-on, ne perceroit pas. Il ſe propoſe d'en faire des habillemens complets, également ſans couture.

V.

Proſpectus d'un Magaſin de Plantes.

» Les végétaux ſont regardés ſans contre-
» dit comme de très-puiſſans remedes dans
» le traitement des maladies. Perſonne ne
» peut en diſconvenir.

» Les plantes qu'on nous vend ont été
» élevées, pour la plus grande partie, dans
» des terres cultivées & dans les jardins.
» Elles n'ont pas par conſéquent les vertus
» qui leur ſont naturellement propres, &
» qui ne ſe rencontrent que dans celles qui
» croiſſent dans leurs lieux naturels. Les
» plantes émolientes naiſſent ordinairement
» dans les terreins bas & humides, & les
» plantes aromatiques ſur les montagnes &
» les lieux élevés. C'eſt dans ces endroits où

» il faut les aller chercher pour les avoir » bonnes. Tous les tems de l'année ne ſont » pas indiſtinctement propres pour les re- » cueillir. Le bon tems pour la récolte des » fleurs eſt celui où elles commencent à s'é- » panouir. Il faut choiſir à cet effet un beau » jour, & l'inſtant où la roſée du matin ſe » trouve entiérement diſſipée. Dans les fleurs » labiées, le calice eſt la partie principale » pour la Médecine. Dans les fleurs d'oran- » ges, de roſes & autres ſemblables, les pé- » tales ſont ce qu'il y a de plus odorant. » Quand les plantes ont des fleurs trop pe- » tites, on conſerve les ſommités fleuries de » leurs tiges. Les fruits n'exigent pas moins » d'attention de la part d'un Herboriſte. Si » on veut les avoir en état d'être conſervés, » il faut les ramaſſer un peu avant leur ma- » turité, & les choiſir bien nourris & bien » conditionnés. Il n'en eſt pas de même des » ſemences. Elles ne ſont bonnes à être gar- » dées, que quand elles ſont bien mûres. On » choiſira par préférence celles qui ont toute » l'odeur & la ſaveur requiſes. Quant aux ti- » ges, les plus fortes & les mieux nourries » ſont celles qui ſont préférables. En fait de » bois, le plus peſant & celui du tronc ſont » les meilleurs. Le tems le plus favorable » pour la récolte des écorces eſt l'automne, » à moins qu'elles ne ſoient réſineuſes. Les » feuilles ont pareillement leur tems propre. » C'eſt pour l'ordinaire aux approches de la » floraiſon. Les feuilles des herbes émolien- » tes, pour mériter cette épithete, doivent » être néceſſairement tendres & molles. Cel- » les qui ſont ſéches & dures ne valent abſo- » lument rien. On arrache les racines des » plantes annuelles pendant la floraiſon; mais » quant à celles des vivaces, il faut en diffé- » rer l'opération juſqu'au commencement » de l'automne ou à la fin du printems. On » doit avoir ſur-tout égard à la nature de » chaque plante, ſuivant qu'elle eſt ou pré- » coce ou tardive.

» Ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir le tems de » la récolte, il faut ſçavoir encore la mé- » thode de faire deſſécher toutes ces diffé- » rentes parties des plantes, il faut faire en- » ſorte que les plantes ne perdent, que le » moins qu'on pourra, de leur odeur & de » leur éclat, & les feuilles de la beauté de » leur verd. Il faut nettoyer les racines de » toutes parties hétérogenes qui pourroient » s'y trouver, & veiller à ce qu'elles ne ſe » carient pas, ou qu'elles ne deviennent pas » vermoulues. On doit enſuite renfermer » le tout dans des boites placées en des en- » droits bien ſecs & bien aérés.

» Par le détail dans lequel nous ſommes » entrés, & qui n'eſt encore cependant que » la moindre choſe de ce qu'il y a à obſerver » pour le choix & la conſervation des plan- » tes, on voit la difficulté qu'il y a de s'en » procurer de telles, ſur-tout dans cette Ca- » pitale, où l'on n'a pas tous les terreins con- » venables pour cet effet. Le Magaſin de » Plantes qu'on annonce au Public n'en ren- » ferme que du plus beau choix. On a pris » toutes les précautions poſſibles pour les bien » préparer. On a choiſi par préférence celles » qui viennent dans les meilleurs endroits. » On les a tirées, pour la plûpart, des monta- » gnes des Alpes, des Pyrenées, de la Suiſſe » & des Voſges. On a mis, pour ainſi dire, » à contribution les montagnes d'Auvergne, » du Languedoc & de la Provence. On a » raſſemblé généralement tout ce qui ſe trou- » ve d'uſuel, tant en racines, bois, écorces, » qu'en feuilles, ſommités, fleurs, ſemences » & fruits. Leur nombre eſt très-conſidéra- » ble. On ſera très-attentif à chaque ſaiſon » de printems & d'automne à renouveller ce » Magaſin de Plantes les mieux condition- » nées.

» Pour donner des preuves plus authenti- » ques de l'exactitude qu'on obſervera pour » bien ſervir le Public, on a ſoumis ce Ma- » gaſin à l'inſpection des Médecins de la Fa- » culté de cette Capitale, dont on ſe fera un » devoir de ſuivre les avis, tant pour le » choix des plantes que pour leur conſerva- » tion. On aura ſoin de tenir encore dans ce » Magaſin la plûpart des plantes exotiques, » nouvellement découvertes, & qui ne ſont » point encore dans le commerce.

Ce Magaſin autoriſé à Paris par Arrêt du Conſeil du 15 Octobre 1770, eſt établi rue S. Honoré, en face de celle de l'Arbre-Sec, chez le Brûleur d'or, à l'entreſol où eſt le tableau qui l'indique.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Mars 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 25 à 29 l. 5 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Grève, de 30 à 31 l. Le ſeigle, de 18 l. 10 ſ., 19 à 19 liv. 10 ſ.; l'orge,

de 15 liv. 10 ſ., 16 à 16 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Mars 1771, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 ſ. à 23 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel les 13 & 14 Mars 1771 de 37 à 38 liv.; *idem* nouveau de 34 à 35; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 12 *Mars* 1771.

	H	ß		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	702			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	15		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Mars* 1771.

Amſterdam	54	7	8e. à 55
Londres	31	5	8e.
Hambourg	182	½	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼	
Gênes	95	½ à ¼	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi* 11.	*Mardi* 12.	*Mercredi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1100	1097 ½ 1100 5 .	1100 1097 ½ 110
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	3 m. 50. . . .	47	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	66 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 385 .	4e 415 5e 385 90	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois* 1770.

Du Sam. 9 Mars 1771.		Du Lundi 11.		Du Mardi 12.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baillot, ſix dern. mois 1770.	A.	Maſſon, ſix dern. mois 1770.	A.	Hurel, ſix dern. mois 1770.	A.
Maupaſſant, *idem.*		Dujean, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Molliere, *idem.*		Filleul, *idem.*	D.
Bardin, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Cochin, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	S.	Marſollier, *idem.*	G.
Delarue fils, *idem.*	D.	Domillier, *idem.*		Cauchy, *idem.*	C.
Goſſey, *idem.*	E.	. . . . .		. . . . .	
Caron, *idem.*		. . . . .		. . . . .	
Boſcheron, *idem.*	F.	. . . . .		. . . . .	
Clouet, *idem.*	J.	. . . . .		. . . . .	
Delarue pere, *id.*		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DE COPENHAGUE, *le 23 Février.*

DANS la vue de prévenir la dépopulation des campagnes & de conserver aux places leur dignité, le Roi, par un Ordre du Cabinet, a exclu pour toujours de tout emploi quelconque les Laquais, Domestiques, Valets-de-chambre, & autres servant des Maîtres dans la chambre, l'office ou la cuisine.

La crainte de la disette ou de la cherté des grains a fait renouveller les défenses d'en distiller, sous peine de confiscation, amende, &c.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 27 Février.*

Le College Impérial de l'Amirauté de Pétersbourg desireroit attacher à son service un homme expert dans l'art de fondre les canons de fer. On s'adressera pour traiter des conditions au Comte de Czernichew, Vice-Président dudit College.

La peste a presqu'entiérement cessé en Pologne. La ville de Kaminieck en est délivrée; mais comme il en reste encore quelques traces dans les environs, le Commandant de la Place a défendu, sous des peines très-rigoureuses, la tenue d'aucune Foire de chevaux & de bétail.

M. Chenu, Médecin à Vienne, a publié un Traité dans lequel en prouvant l'insuffisance des quarantaines, pour empêcher que la contagion ne se communique, il veut substituer à cet usage celui des sudorifiques & autres remedes propres à purifier la masse du sang, avec un régime au moyen duquel sept ou huit jours suffiroient, à ce qu'il croit, pour s'assurer de la santé des Voyageurs. Le Gouvernement a ordonné qu'il seroit fait, avec les précautions convenables, des essais de cette méthode qui seroit bien favorable au commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Mars.*

Les préparatifs de guerre ont coûté 200000 liv. sterlings.

Les assurances ont baissé, sur la nouvelle de la ratification de la convention, arrivée d'Espagne. Les fonds publics haussent. Les gages des Mariniers pour le service des vaisseaux Marchands sont descendus à 15 shillings par mois.

Le fonds d'amortissement, selon l'état dressé à l'Echiquier, a été en 1770, de 2,700,000 liv. sterlings, c'est-à-dire, de 650,000 liv. plus fort qu'en 1764.

On assure que l'Acte sur les chiens sera révoqué, & l'Acte sur la chasse réformé.

Notre commerce avec le Portugal est tombé d'un million de livres sterl. à cent mille livres par an.

De gros Marchands ont signé une requête

pour demander au Roi qu'il faſſe rétablir les maiſons Angloiſes établies en Portugal dans les droits & privileges dont leur commerce a été dépouillé.

Les Portugais ont fait deux nouveaux établiſſemens ſur la côte de Malaca dans les Indes Orientales.

Il ſera préſenté au Parlement une requête pour demander un Bill qui empêche efficacement l'exportation clandeſtine des laines & autres matieres de la Grande-Bretagne en France. On aſſure que la contrebande en augmente tous les jours, & que l'impunité n'en eſt pas une des moindres cauſes.

L'état de la foibleſſe des établiſſemens de la côte d'Afrique a été mis ſous les yeux du Parlement. Notre commerce s'affoiblit tous les jours ſur la côte de Guinée; la plûpart des Forts n'ont que de foibles défenſes; les Garniſons ſont malades, &c. M. O-Hara doit partir inceſſamment pour Sénégambie; il eſt chargé de préſens pour les Princes du pays.

Les Negres de la Jamaïque avoient tramé le complot d'empoiſonner tous les Blancs. Cet horrible deſſein a été découvert, & tous les jours l'on brûle & l'on pend quelqu'un des complices : on en expoſe les têtes ſur les grands chemins.

La Société pour l'encouragement des Arts, a propoſé un Prix pour celui qui ſemeroit une plus grande quantité de froment de Mars.

Le beau tems fait baiſſer dans toutes les Provinces les prix des denrées, & ſur-tout de la viande de boucherie & des légumes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le 6 Mars.*

Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Dauphin*, partit hier de ce Port pour ſe rendre d'abord à Cadix, où il doit prendre des piaſtres; de-là il fera voile pour la Chine, lieu de ſa deſtination. Ce vaiſſeau commandé par le ſieur Saint-Hilaire, eſt armé par des Particuliers.

D'Agen, *le 8 Mars.*

Les grains ſe ſoutiennent toujours au même prix; preſque ſans variations du moins notables. Le froment, réduit au ſeptier de Paris, ſe vend toujours autour de 29 liv., le méteil de 24, le ſeigle 22, l'avoine 13. Le prix du pain bis revient à 2 ſ. 8 den. la livre de 16 onces; & celui de fine fleur à 3 ſ. 3 den. Le veau & le mouton ſe vendent 4 ſ. 5 den. la livre.

De Grenoble, le 10 *Mars.*

M. le Marquis de Montegnard, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, a fait diſtribuer, dans ſes terres, des ſecours aux Pauvres. Sa vie privée qui avoit été l'exercice continuel de toutes les vertus héréditaires dans ſa Maiſon, avoit annoncé à la Province qu'aucun ſoin ne détourneroit ſa bienfaiſance du ſoin de ſoulager les malheureux; & bien-tôt aux tranſports de la joie la plus vive, il a fait ſuccéder dans tous les cœurs ſenſibles celui de la reconnoiſſance qu'ils partagent toujours avec le pauvre ſoulagé.

De Metz, *le 11 Mars.*

Depuis pluſieurs Marchés, nous continuons d'éprouver ſucceſſivement de légeres diminutions dans les prix des grains. Les tems favorables que l'on a eus en dernier lieu eſſez généralement dans les différentes Provinces du Royaume, promettent partout cet avantage dont on n'auroit preſque pas oſé ſe flatter, ſi le tems n'avoit pas permis de reprendre çà & là beaucoup de ſemailles. On remarque, avec raiſon, que dans la plûpart des Provinces où elles étoient arriérées, c'étoit en partie la faute des Cultivateurs qui, ſouvent, ont l'imprudence de laiſſer paſſer les premiers tems favorables pour un travail ſi important, & de le renvoyer à une ſaiſon dont il y a toujours beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer. On remarque qu'aſſez généralement dans les pays où l'on a coutume de faire les ſemailles dès le commencement d'Octobre, on ne s'eſt pas trouvé dans le même embarras & les mêmes craintes que dans ceux où on les remet au mois de Novembre ou de Décembre. Cette obſervation intéreſſante mérite d'être rappellée & répandue dans toutes les campagnes.

La livre de pain blanc eſt ici à 3 ſ. 4 d. ½

celle de pain bis-blanc à 3 ſ. 1 d. ; & celle de pain bis à 2 ſ. 7 den.

DE PARIS, *le* 15 *Mars.*

Le ſieur Brade, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, bréveté par S. M., & établi dans la ville de Châlons-ſur-Saône, tant en qualité d'Artiſte vétérinaire que de Garde-Haras dans ce département, par MM. les Elus des Etats de Bourgogne, ayant reçu des ordres du Directeur Général des Ecoles Vétérinaires, de porter des ſecours & d'employer ſes lumieres contre la maladie épizootique qui affligeoit une quantité conſidérable de beſtiaux dans les Elections d'*Avalon* & de *Tonnerre ;* il paroît par les certificats que cet Eleve a envoyés, & qui ont été mis ſous les yeux de M. l'Intendant de Paris, que ſes opérations ont été telles dans les Paroiſſes de *Poilly*, de *Chichée*, de *Laignes*, Election de Tonnerre, & de *Precy-le-Mouls*, *Domecy-ſur-Cure* & *Cure*, Election d'Avallon ; que 168 bêtes étoient mortes avant ſon arrivée, 18 ſont mortes entre ſes mains, 170 ont été guéries, & 617 ont été préſervées. Ces certificats ſont ſignés par M. *Préjeu*, Subdélégué du département d'Avallon ; par MM. *Boullier*, Curé de Poilly ; *Tridon*, Curé de Laignes ; *Camus*, Curé de Chichée ; par les ſieurs *de Lavals* & *Vougenos*, Syndics ; par MM. *Parizot* & *Bonnet*, Avocats ; *de Lavals*, *Blin*, *Philippon*, *Dauphin*, *le Normand*, *Faſſecot*, *Pion*, *Bonnet*, *Eeſte*, *Coquilles*, *Drouin*, *Beau*, *Parre* & *Huſſon*, Procureur Fiſcal.

Nous voyons encore par d'autres certificats rapportés par le ſieur Wolſtein, Eleve entretenu à l'Ecole de Paris, aux frais de S. M. l'Empereur, Roi des Romains, & envoyé dans les Elections de *Tonnerre* & de *Saint Florentin*, les mois de Novembre & Décembre derniers ; 1°. qu'il a arrêté le cours de la maladie épizootique, & qu'il a guéri nombre de bêtes dans la Paroiſſe de *Flogny ;* ce qui eſt atteſté par M. *Oudelin*, Curé ; par M. le *Marquis de Flogny*, & par M. *Moreau du Fourneau ;* 2°. que dans la Paroiſſe de la *Chapelle de Vaupetaine*, près Chabli en Bourgogne, avant ſon arrivée, étoit mort 11 bêtes à cornes ; qu'on n'en perdu aucune pendant le traitement qu'il zfait ; qu'il en a guéri 50 & préſervé 80, & qu'en un mot, il eſt parvenu à détuire le préjugé de preſque tous les Habitans contre l'adminiſtration des médicamens aux bêtes à cornes, & ſur-tout contre la ſaignée qu'ils ont toujours regardée comme mortelle ; ce qui eſt atteſté par M. *Muiſon*, Curé, *Louis Hardy*, Syndic, & par M. *Moreau de Fourniere*, Subdélégué ; 3°. que dans la Paroiſſe de *Vergigny*, il étoit mort, avant que cet Eleve y arrivât, plus de 120 têtes de beſtiaux ; qu'il n'en eſt mort que 5 entre ſes mains & 5 ou 6 autres dont il avoit pronoſtiqué la perte ; qu'il en a guéri 36 & préſervé 160 ; ce qui eſt atteſté par M. *Moreau du Fourneau*, Lieutenant, & par le ſieur *Hugot*, Syndic ; 4°. enfin que dans la ville de *Saint-Florentin* en Champagne, il étoit mort 61 bêtes avant ſon arrivée ; que de 31 qu'il a traitées, il n'y en a que 3 qui ſont mortes entre ſes mains, les 28 autres ayant été radicalement guéries, & qu'il en a préſervé 117 ; qu'au ſurplus, ce n'eſt que par ſon zele, par ſa douceur, ſon intelligence & ſa patience, qu'il a triomphé de tous les obſtacles que le préjugé, l'ignorance & la groſſiereté pouvoient apporter à ſa méthode ; ce qui eſt atteſté par le même Subdélégué, & par MM. *Frenoir*, Curé, & *Sallot*.

Par une Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 29 Février dernier, concernant le droit de *Committimus*, ceux qui auront obtenu ce droit depuis l'Ordonnance de 1669 ſeront tenus de remettre dans trois mois entre les mains de M. le Chancelier, les titres de conceſſion ou de confirmation dud. droit, pour y être pourvu, ainſi qu'il appartiendra. Les Committimus ne pourront avoir lieu à l'avenir que pour les cauſes purement perſonnelles, & non pour les cauſes réelles, poſſeſſoires ou mixtes. S. M. fait défenſes aux Cours & Juges d'en connoître & de retenir leſdites cauſes, ſous peine de nullité & caſſation des procédures, &c.

Le gros Lot de 24000 liv. de la Loterie Générale eſt échu au n°. 133856 ; & le ſecond Lot de 8000 l. eſt échu au n°. 139640.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remarques ſur une Critique de M. de Grace, concernant les défrichemens.

Nous voyons avec regret que l'antipathie

de M. de Grace contre les Economiſtes a malheureuſement dégénéré en une maladie très-grave. Dans un de ces accès qui ne permettent pas à un homme de ſe reſpecter, il a écrit qu'il étoit de l'*eſſence des Economiſtes, qui ſe diſent Philoſophes, de vicier toutes les vérités qu'ils touchent; & que s'ils ſont ſi ſujets à déguiſer la vérité, c'eſt parce qu'ils ſont hommes, & on peut ajouter Economiſtes.*

Ces deux phraſes ouvrent & ferment une eſpece de déclamation que M. Buc'hoz a eu la complaiſance d'inſérer dans le 7e. cahier de ſes Feuilles Périodiques, intitulées, *la Nature conſidérée ſous ſes différens aſpects.* Nous avions dit dans notre Gazette que les défrichemens & les améliorations des terres, entrepris depuis 1764, devoient avoir produit environ trois millions de ſeptiers de grains ou ſoixante millions de livres à 20 francs le ſeptier. M. de Grace qui veut abſolument être habile en Agriculture, parce qu'il a redigé les ouvrages d'un habile Agriculteur, trouve dans notre calcul beaucoup d'*ignorance* & de *mauvaiſe foi.* Ces injures que nous releverions dans l'écrit d'un homme en bonne ſanté, avec cette gaieté qui marque un ſouverain mépris pour de pareils Critiques, nous inſpirent d'autres ſentimens pour M. de Grace.

Nous avons dit que les améliorations avoient concouru avec les défrichemens à produire telle quantité de *grains* : M. de G. oublie les améliorations pour ne parler que des défrichemens.

Nous avons dit que l'accroiſſement de la culture avoit dû donner environ trois millions de ſeptiers de *grains* : M. de G. prononce que cela eſt faux, parce qu'on ne ſeme du *froment* dans une terre *nouvellement défrichée qu'au bout de cinq ans, ſi la terre eſt d'une bonne eſpece.* Après cette aſſertion fauſſe, que M. Buc'hoz n'admet pas, & que de bons témoignages & des eſſais heureux démentent, il ajoute que pendant quatre ans & même plus, on ne peut enſemencer ces terres nouvelles qu'en *avoine*, *ſeigle*, *méteil*, *orge*, *grains de Mars*, *&c.* D'où il conclut que c'eſt par ignorance que nous avons avancé qu'elles produiſoient des *grains.* Ainſi M. de G. a encore oublié que l'*orge*, le *méteil*, le *ſeigle*, les *grains de Mars* étoient des *grains.*

Nous avons dit que le produit de ces trois mille ſeptiers de grains en argent a dû être de 3 millions de livres, à 20 francs le ſeptier. M. de G. trouve que toutes les terres défrichées n'étant pas *propres à recevoir le froment, on ne peut pas évaluer à vingt livres chaque ſeptier de leur produit.* Il jugeroit donc cette évaluation juſte, s'il s'agiſſoit de froment : d'où il réſulteroit qu'il ſeroit inconſéquent de crier, ſans ceſſe, *à la cherté & à la diſette*, comme le fait M. de G., & ſonner le tocſin. L'évaluation à vingt francs le ſeptier embraſſe donc différentes ſortes de grains, & elle eſt fondée ſur les états publiés, en partie par lui-même, dans la Gazette. M. de G. les a encore oubliés.

Il prétend qu'une *grande partie des terres défrichées a été miſe en prairies artificielles, &c.* Il ſe peut qu'on ait donné à quelques-unes ce genre de culture; mais il n'eſt pas vraiſemblable que la quantité de ces nouvelles prairies ſoit ſi conſidérable, parce qu'en général les terres nouvellement défrichées n'y ſont nullement propres, & qu'on a coutume, preſque par-tout, de les enſemencer pendant pluſieurs années en grains, avant que de les mettre en prairies artificielles. Si M. de G. a ſçu cela, il l'a encore oublié. Mais ce qu'il n'a pas oublié, car il ne paroit pas l'avoir jamais ſçu, c'eſt que cette culture n'a pu s'étendre beaucoup que par l'augmentation des richeſſes rurales principalement opérée par le commerce des grains & depuis l'époque de ce commerce; & que l'augmentation de cette eſpece de productions aura laiſſé l'emploi de beaucoup de grains plus libre, & procuré non du grain en nature, mais le moyen d'en acheter à proportion de ſes produits, ce qui revient à peu près au même.

Après cela, M. de G. demande de quelle part viendroit la diſette, ſi le produit étoit tel que nous l'avons annoncé? Nous ne pouvons pas dire encore qu'il l'ait oublié, car il n'a jamais voulu le ſçavoir, parce qu'il n'a jamais voulu lire : nous ceſſerons de l'y inviter, il n'eſt plus tems; mais s'il peut jamais nous entendre, nous lui conſeillerons de ne plus ſouffrir qu'on lui parle de nos écrits, mais ſur-tout de nos Gazettes où il croit encore avoir lu un trait aſſez indifférent pour le Public, que nous n'y avons pas mis & que nous aurions pu y mettre, ce qui nous diſpenſe de le relever. Nous ſommes fâchés en vérité de le tourmenter;

& pourvu qu'il s'abſtienne d'attaquer des vérités importantes, nous lui promettons de lui laiſſer, ſans mot dire, exhaler, pour ſon ſoulagement, ſa bile & ſon fiel en injures & en calomnies.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur des défrichemens. *De la Ferté-Bernard le* 18 *Janvier* 1771.

MONSIEUR,

Vous avez parlé de grands défrichemens dans votre Gazette; ceux dont je vais vous faire part ne ſont pas de cette importance. Je ſuis un ſimple Particulier & peu propre à de grandes entrepriſes; elles effrayent & peu de gens peuvent les tenter, mais mon exemple n'en ſera peut-être pas moins utile; d'autres peuvent le ſuivre, & tous ces petits objets réunis ſeront-ils peut-être dans la ſuite un grand intérêt pour la Nation. Je viens aux défrichemens que j'ai faits.

Madame la Comteſſe du Hardas, demeurant à Belleſme, m'ayant chargé de faire faire des réparations dans certains biens qu'elle a ſur la route de S. Calais à la Ferté-Bernard, je trouvai dans une de ſes terres un marais impraticable, jadis un étang, abandonné depuis plus de 40 ans. Il avoit environ 40 arpens, ne produiſoit que des joncs, infectoit l'air & faiſoit périr beaucoup de beſtiaux des Fermiers voiſins.

Je propoſai à Madame du Hardas de faire deſſécher ce marais; elle ne voulut pas y entendre, vu qu'on lui avoit demandé autrefois 3000 liv. pour exécuter ce projet. Je traitai avec elle; le terrein me fut cédé pour 9 ans, ſans en payer de ferme, pourvu que je le rétabliſſe. On eut beau me détourner de mon entrepriſe, le deſir de faire valoir des terreins incultes l'emporta chez moi ſur toute autre conſidération & je mis la main à l'œuvre. Une foule de pauvres gens me prêterent leurs bras; je les payai bien, & le marais fut mis en terre labourable dans 2 ans. Si les mauvais chemins ne rendoient pas impoſſible de faire conduire à la Ferté des charettes chargées de foin, j'aurois fait de ce terrein un excellent pré qui rendroit le double au Propriétaire.

J'ai entrepris avec ſuccès d'autres défrichemens. Quelques Fermiers m'ont à la vérité ſecondé; mais ce n'a été qu'en leur donnant une prolongation de bail. Dans une terre appellée la Vallée, Paroiſſe de la Menay, dans le Haut-Maine, il y avoit un terrein de 18 arpens en bruyere, & pluſieurs petits champs couverts de haies; je paſſai un bail au Fermier qui avoit encore ſix ans de l'ancien; je lui donnai 300 l. pour arracher toutes les mauvaiſes plantes: ce Fermier a fait valoir ma terre & y eſt mort riche. Je l'ai affermée à un autre 280 l. à condition qu'il n'y laiſſeroit croître aucune mauvaiſe plante, & qu'il la mettroit en pré, ſi je le jugeois à propos. Il eſt bon de remarquer que cette terre n'étoit affermée que 150 l.

Un autre champ, dans le même canton, étoit affermé 80 liv. que les Fermiers ne payoient pas, parce qu'ils n'étoient pas en état de payer. J'y fais défricher de petits morceaux de terre; l'on a creuſé des foſſés, les haies ont été arrachées en pluſieurs endroits; les mauvaiſes plantes & les mauvaiſes herbes ont diſparu ſous la main du Laboureur diligent. J'ai affermé la terre 150 l. & le Fermier eſt engagé à tenir mes défrichemens en bon état, & à travailler à ceux que je pourrois avoir encore envie de faire dans ce même terrein, &c.

III.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur l'Ecole d'Agriculture Pratique, ſuivant les principes de M. de Sutieres, &c. *De Caſtelnaudary le* 28 *Février* 1771.

MONSIEUR,

Si après avoir lu avec attention & avec fruit l'*Ecole d'Agriculture Pratique*, je me permets quelques réflexions, c'eſt uniquement dans la vue du bien public que j'envi-ſage d'une maniere bien différente que le Rédacteur de cet Ouvrage, en ce qui concerne les maladies des bleds, les prairies artificielles & le commerce des grains, trois articles ſur leſquels je vais jetter un coup d'œil. Mais je payerai auparavant à M. de Sutieres le tribut de reconnoiſſance que je lui dois avec tous ceux qui ont adopté ſa méthode. Je crois pouvoir dire avec aſſurance que je ſerois le ſeul qui ne l'auroit pas ſuivie avec ſuccès, ſi mes travaux euſſent

été infructueux : mais l'effet n'a trompé mes espérances & ses promesses qu'en un seul point.

J'avois préparé & ensemencé en 1769, suivant les principes de ce célébre Agriculteur, une piece de terre assez considérable, voisine d'un ruisseau. La semence m'offrit d'abord les signes de l'abondance. Mais au mois de Juin, je vis un brouillard non pas sortir de terre, mais se former en haut, tomber sur mon bled, le rouiller entiérement, & détruire toutes mes espérances. L'épiderme de la plante viciée ne pouvant plus pomper les influences de l'air, pour son accroissement, elle devoit nécessairement périr. De-là la mauvaise récolte que j'eus dans cette partie en 1770.

Que conclure de-là ? De bons labours, bien faits, des planches réguliérement bombées, les engrais appliqués en tems opportun, le chaulage, peuvent bien ôter, du moins en partie, la malignité, & empêcher qu'il n'en sorte des exhalaisons funestes ; mais ils ne préservent pas de l'influence des brouillards d'en haut. C'est ce que M. de S. n'a démontré ni dans son Ouvrage, ni dans ses écrits adressés à M. Thieriat à qui il n'a pas répondu d'une maniere satisfaisante pour le Public.

Ce même Public, en rendant justice à ses travaux, est fâché de le voir toujours acharné contre les prairies artificielles, parce que des Cultivateurs inattentifs peuvent les convertir en une source de maladies épizootiques, tandis qu'il est démontré que ce systême peut devenir entre les mains d'un habile Agriculteur qui sçait se précautionner contre les inconvéniens, une des sources de la propriété rurale : desorte que par-tout où l'intelligence voudra diriger & étendre les progrès des prairies factices, en diversifiant leurs especes, selon la diversité des terreins, les richesses y suivront la même progression. Le treffle dans les terres humides & fortes, le sainfoin dans les terres chaudes, la luserne dans les terres grasses & légeres, procureront à toute sorte de bestiaux la nourriture la plus salubre, si la prudence en dirige la culture & la durée.

Que n'est-il possible, Monsieur, de bannir de notre Agriculture ces préventions outrées qui proscrivent la culture utile de telle ou telle plante ? Soit que cet Art sublime force la terre à verser des subsistances, soit qu'il fournisse des matieres premieres à l'industrie & au commerce, il doit être toujours libre dans la marche de ses opérations. L'intérêt particulier, à l'aide des lumieres économiques, deviendra l'intérêt de tous. On ne peut assez regretter que M. de S. ait méconnu les principes d'une Philosophie bienfaisante (je veux dire celle des Economistes) qui est si propre à favoriser & à répandre sa méthode. A quoi serviront ses promesses, si la gêne & les entraves nous rendent pauvres, au milieu de l'abondance ? *Il faut espérer*, nous dit-il, ou plutôt le Rédacteur de son Ouvrage, p. 207, *que tout rentrera incessamment dans l'ordre*. Je puis lui répondre que, dans ce pays, nous craignons précisément le *désordre* qu'il lui plaît de nommer *ordre* : nous craignons que l'embonpoint & la vigueur qui commencent, à la faveur de la l... du c... des g..., à vivifier les Membres du Corps Social (*a*), ne s'évanouissent par le retour de l'ancien r... Toute notre confiance est dans le génie tutélaire de cette Province. Puisse-t-il éloigner de nos campagnes les malignes influences qui flétriroient bientôt notre Agriculture jusques dans ses plus profondes racines !

Par un Citoyen de Carcassonne qui, à son passage à Castelnaudary, a eu occasion de voir l'Ecole d'Agriculture Pratique.

I V.

Vaisseau en charge pour Saint-Pétersbourg.

Le navire le *Prophête Ezéchiel*, du port de 120 tonneaux ou environ, fin voilier, ayant une chambre très-commode pour les

---

(a) *MM. les Economistes ignorent peut-être que tous les avantages qui découlent nécessairement de leur systême, se réalisent dans le Haut-Languedoc où la valeur des denrées a été le thermometre des salaires, & où les Artisans & les Paysans qui ne sont pas Propriétaires desirent autant que ceux-ci la l... du c... des g..., & regardent tous ensemble son extension comme une source inépuisable de biens & & de prospérité. Il n'y a que la ville de Carcassonne qui offre le tableau de la misere dont le discrédit de ses Manufactures est l'unique cause.* Note de l'Auteur de la Lettre.

Passagers ; commandé par le Capit. Louis Flouet, est en charge au Port de Rouen pour ledit lieu de Saint-Pétersbourg, pour partir sans faute à la fin d'Avril prochain.

Ceux qui auront des marchandises à y faire charger, ou qui voudront y passer, s'adresseront, à Paris, à MM. *Clément* & *Plaine*, rue Salle-au-Comte ; à Rouen, à MM. *Gantier* & *Compagnie*, rue du Fardeau ; aud. Capitaine, en son Bord, ou au sieur *Levesque*, son Courtier.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Plymouth le 19 Février 1771.

Le Fourfriends, Capitaine Smeer, venant de Bordeaux.

Aux Dunes le 19 dudit.

Le Bourdeaux Pacquebot, Capit. Back, venant de Bordeaux.

A Cork le 4 Février.

Le Mary-Ann, Capit. Driscoll, venant de Nantes.

A Watecford le 3 Février.

Le Lark, Capitaine Shee, venant de Bordeaux.

Environ 500 barriques de vin ont été jettées sur la côte de Faro à la fin de Janvier ; ces barriques sont marquées G.V., L. A. & G. G. On a trouvé une planche marquée *Anna* ; ce qui fait croire que c'est un gros vaisseau Hollandois qui a fait naufrage.

V I.

Effets publics a Londres, *le 27 Février 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	154 ¾
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	87 ¾
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	88 ⅛
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	90 ⅝
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	98 ¾
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	85 ¼
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	86 $\frac{1}{100}$
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	85 ¼
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	229
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	84 ¼
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	44 ⅝
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	14 ½ / 26 ⅛ } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ⅝

Cours du Change a Londres, *le 27 Février.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	34	11
Dito, à vue	34	8
Hambourg, à deux usances ½	33	9
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	31	¼
Dito, à 2 usances.	31	
Bordeaux à 2 us.	30	⅞
Cadix	39	
Lisbonne.	66	
Livourne.	49	⅛

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 27 Février.

L'ONCE.

	£	s	d.
Or monnoyé	3	18	10
dito en barres	3	18	10
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6 ¼
Pieces de huit. d°. petites		5	6 ¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6 ¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6 ¼
Argent en barres.		5	7 ½

Prix du grain à Londres, le 27 Février 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	37 à 45
De Drêche	29 à 35
De Seigle	28 à 30
D'Orge	22 à 26 6
D'Avoine	15 à 18 6

Le quarter du meilleur froment étant à 45 shillings, c'est sur le pied de 28 ℔ 17 ß 7 d. de France le septier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Mars 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 24 à 30 l. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 26 l. 10 s. à 30 l. 15 s. Le seigle, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l.; l'orge, de 15 l. 10 s., 16 l. 5 s. à 17 l. aussi *le sept.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mars 1771.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			*marc.*
Du Perou à	702			*marc.*
Les guinées à . . .	715			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 23 k. . . .				*once.*
31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	52	5		*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 16 Mars 1771.*

Amsterdam	54	7	8e. à 55
Londres	31	9	16e à 5 8e
Hambourg	182 ¼		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97 ¼		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1097 ½ 95 . .	1097 ½ 95 . .	1095 1100 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	47	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	66	66	66 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 390 .	4e 415 5e 388 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 13 Mars 1771.		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix fils, six d. mois 1770.	A.	Cadeau, six dern. mois 1770.	A.	Maupassant, six p. mois 1770.	T.
Boucard, *idem.*	C.	Boutray, *idem.*	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	A.
Despeignes, *idem.*	C.	Courmont, *idem.*	C.	Issaly, *idem.*	B.
Boutet, *idem.*	D.	Rouillard, *idem.*	C.	Barois, *idem.*	C.
Roytier, *idem.*	D.	Delauge, *idem.*	E.	Guidy, *idem.*	C.
Lebrun, *idem.*	D.	Drouet, *idem.*	F.	Nau, *idem.*	C.
Lallement l'. *idem.*	E.	Deschapelles, *id.*	F.	Montal, *idem.*	E.
Meulan, *idem.*	F.	Bouron, *idem.*	J.	Patu, *idem.*	J.
Desplaces, *idem.*	J.	Delagarde, *idem.*	J.	Pannelier, *idem.*	J.
Lallement j. *idem.*	L.	Nau, *idem.*	J.	Pincemaille, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 25 Février.*

LA mort inopinée du Roi Adolphe-Frédéric a occasionné un renchérissement subit dans les prix des marchandises nécessaires pour le deuil. En conséquence le Sénat a fait rendre par la Chancellerie du Palais une Ordonnance qui les modere, sous peine d'une amende de 500 thalers, monnoie d'argent.

La Foire qui s'est tenue à Oerebro a été très-fréquentée, & pourvue abondamment de toutes sortes de grains. Le Paysan a vendu le tonneau de seigle à raison de 36 thalers, monnoie de cuivre; celui d'avoine à 30, & le reste à proportion. La quantité en a été si considérable qu'il en est beaucoup resté, & qu'une partie a été vendue à trois, six & même dix mois de crédit. Le fer en pieces a valu 33 à 34 thalers, & le fer en barres de 81 à 84. Les vivres ont été assez hauts, ainsi que les marchandises fabriquées, mais toutefois au-dessous des prix de cherté.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 26 Février.*

Des lettres de Venise assurent que la Mecque & Gedda sont rentrées sous la domination du Grand Seigneur, & qu'Ali-Bey a été tué par la Milice. Cette nouvelle demande confirmation. Les Commerçans en sont dans une vive inquiétude.

On mande de Milan que, par un Edit Royal, il a été ordonné à tous ceux qui ont des droits seigneuriaux d'en faire la déclaration & d'en produire les titres avec un état du revenu, conformément à l'Edit du 26 Janvier 1768, & sous les peines y portées. Le terme de ces déclarations est prorogé jusqu'au 15 Mai prochain. Il est émané du Tribunal de la Provision un Réglement concernant le pain.

On écrit de Naples que le 6 du courant il tomba de la neige dans cette Capitale pendant six heures de suite, chose très-rare, & qu'une pluie abondante qui dura toute la nuit la fondit entiérement. Le Roi ayant accordé la libre extraction des grains de Sicile, sous la réserve de 50 mille charges, (du poids de 2[illegible] livres) il en reste encore 67 mille à vendre. Par un Ordre du 13, Sa Majesté a accordé à la France une traite de 80 mille mesures de grains de ce Royaume, outre les 100 mille qui avoient été accordées le mois dernier. De plus S. M. sur les instances des Propriétaires & Marchands de grains, a permis une nouvelle traite de 400 mille mesures, sans compter celle 247 mille déja permise.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mars.*

Des lettres de Pensacola nous apprennent

que les Chefs Indiens, voisins de cette Contrée, se montrent de jour en jour plus opposés aux Anglois ; ce qu'on attribue aux manœuvres d'une Nation Européenne.

On remarque qu'il y a quatre fois autant de Commissaires pour les banqueroutes, qu'il y en avoit vers 1740, époque où l'on n'en comptoit que trente ; *ce qui prouve mieux*, ajoute-t-on, *l'accroissement de nos extravagances que celui de notre commerce.*

On parle de nouveaux réglemens concernant les banqueroutes d'Irlande, lesquelles se multiplient tous les jours. On a publié dans cette Capitale, le 18 du mois dernier, la levée de l'embargo sur les provisions salées. Les Marchands Irlandois en avoient fait de grandes provisions pour l'Italie ; il étoit à craindre qu'il ne s'en gâtât beaucoup, si la défense avoit duré plus long-tems. La populace de cette Ville paroît toujours disposée à se porter aux plus grands excès.

On dit qu'il sera fait incessamment des informations contre des Négocians qui prennent, pour les especes d'or qu'ils donnent en échange d'autres especes, un bénéfice contraire à un Statut de Guillaume III.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 8 Mars.*

Le 21 du mois dernier il a été publié ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7, qui fait défense à toutes personnes qui feront le commerce des grains de les envoyer à l'avenir à la mouture, ou de les exposer en vente, qu'ils n'aient été préalablement criblés, nettoyés & purgés de tous corps étrangers & d'ivraie, à peine de confiscation desdits grains, d'une amende de 100 l. & plus grande, en cas de récidive. Cet Arrêt a été rendu sur ce qu'il avoit été porté des plaintes que les Marchands de grains, Laboureurs & autres dans le pays d'Aunis & Bas-Poitou, exposoient en vente sur les Marchés des grains dans lesquels il se trouvoit des matieres étrangeres qui, broyées avec la farine, sont pernicieuses à la santé.

Le pain est diminué d'un liard par livre, à commencer d'aujourd'ui.

Il est entré hier dans cette rade deux navires ; la *Félicité*, de Rochefort, venant de la Martinique, & la *Cypris*, de Marseille, venant de Cayenne : l'un & l'autre doivent laisser ici une partie de leur chargement.

On attend journellement de Saint-Domingue le *Fort*, de cette Ville, Armateur M. Belin.

Des lettres de Saint-Domingue nous apprennent que le navire le *Saint-Jacques* de ce Port, Armateur M. Garesché, est arrivé de la côte de Guinée au Cap, & que de 450 Negres qu'il avoit à bord, il n'en est mort qu'un seul dans la traversée.

De Metz, *le 9 Mars.*

Les grains que le Gouvernement a fait acheter à Amsterdam, pour la subsistance des Troupes dans ce pays, entrent journellement dans les ports de la Mozelle ; ils sont très-beaux.

Il en arrive aussi du Palatinat & des autres pays voisins, où la Ville les a fait acheter pour remplir ses magasins. Le 1er. Avril ils commenceront à être mis en vente pour le Peuple à 20 s. au-dessous du prix courant. La Ville sera en état d'en fournir jusqu'au mois d'Août 300 quintaux par chacun des trois jours du Marché qui se tient ici chaque semaine. L'arrivée de ces provisions a fait diminuer le prix des grains de 20 sous par quintal dans toute la Généralité.

Toutes les campagnes donnent les plus belles espérances pour les prochaines récoltes. On travaille avec activité aux Mars ; le tems y est très-propre. On compte que sous une dixaine de jours toute cette culture sera finie, si la saison ne se dérange pas.

De Bordeaux, *le 11 Mars.*

La Foire qui a commencé le premier de ce mois, & qui dure jusqu'au 15, est, comme à l'ordinaire, assez marchande. Le Port est couvert de vaisseaux de toutes les Nations de l'Europe ; il y en a plusieurs en chargement pour le Nord.

Les denrées de l'Amérique sont toujours sans prix fixe.

Les eaux-de-vie sont à 165 livres les 32 veltes.

De Rouen, *le 14 Mars.*

Nous éprouvons depuis cinq jours un froid

assez vif qui n'a néanmoins causé jusqu'à présent aucun dommage aux semences : il n'y a que les arbres fruitiers qui en aient souffert, encore faut-il en excepter les poiriers & pommiers qui sont encore trop peu avancés pour en recevoir quelqu'atteinte.

Les prix des marchandises de l'Amérique varient beaucoup. Le café qui s'étoit soutenu fort haut, commence à baisser. On croit que les cotons augmenteront ; il en arrive peu dans les Ports de cette Province.

De Paris, *le 19 Mars.*

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 18 Février 1771, Sa Majesté a ordonné que le premier tirage des actions de la Compagnie des Indes sera fait dans les derniers jours du mois de Mars prochain, en une des salles de l'Hôtel de la Compagnie des Indes, en présence du Commissaire de Sa Majesté & des Directeurs ; à l'effet de quoi les numéros des actions qui ont fourni l'appel, ainsi que ceux des seize vingt-cinquièmes, huitièmes & vingt-cinquièmes d'actions qui ont été délivrés jusqu'à ce jour, seront mis dans une roue, & seront tirés en la maniere accoutumée jusqu'à concurrence de la quantité d'actions entieres & de portions d'actions, qui formera en totalité la somme de cinq cens cinquante mille livres; lequel remboursement sera fait aux Porteurs des actions & portions d'actions dont les numéros seront sortis, à raison de cinquante mille livres par mois, à commencer au mois d'Avril prochain, & par les premiers numéros sortis de la roue, conformément au procès verbal qui en sera dressé & à la liste qui en sera faite en conséquence, avec les arrérages de la rente desd. actions, jusqu'au premier jour du mois dans lequel elles seront remboursées. Veut Sa Majesté que les deniers provenans de la retenue du dixième des rentes des actions & portions d'actions, tant anciennes que nouvelles, soient employés audit remboursement, & que ce qui manquera des cinq cens cinquante mille livres, à quoi monte led. tirage, soit versé par le Garde du Trésor royal, entre les mains du Caissier de la Compagnie des Indes, pour que le payement de cinquante mille livres par mois se fasse exactement & sans interruption. Se réserve Sa Majesté de faire comprendre dans les tirages subséquens les seize vingt-cinquièmes, huitièmes & vingt-cinquièmes d'actions qui n'auront pu être employés dans le premier tirage, les Porteurs d'actions ou portions d'actions ne s'étant pas présentés pour en faire l'échange.

Par un autre Arrêt du Conseil, le Roi a ordonné que les payemens & remboursemens de tous les contrats & effets au Porteur qui restoient à rembourser ju'qu'au 1er. Avril 1770, seront faits à la Caisse des Amortissemens par le Trésorier d'icelle, en douze mois, à compter du 1er. Juillet prochain, suivant l'indication portée en l'état annexé à la minute du présent Arrêt. Veut S. M. que les deniers provenans des recouvremens qui restent à faire, y soient employés; & dans le cas où ils ne suffiroient pas, il y sera pourvu par les fonds qui seront versés dans ladite caisse, sans que lesdits remboursemens puissent être retardés, sous aucun prétexte. Veut en outre S. M. que les intérêts attribués par ledit Arrêt du 25 Février 1770, soient payés aux Propriétaires desdits contrats & effets dans les mois d'Avril, Mai & Juin prochains ; sçavoir, ceux des effets remboursables sur les exercices 1766, 1767 & 1768, pendant le mois d'Avril ; & ceux remboursables sur l'exercice 1769, pendant les mois de Mai & de Juin ; le tout par ordre de numéros, pour l'année qui en est échue au premier du mois de Mars prochain, sur les quittances qu'en donneront les Propriétaires desdits contrats, & les Porteurs des effets non constitués ; & que lesdits intérêts continuent jusqu'au premier jour du mois dans lequel les remboursemens seront indiqués, pour être acquittés en même tems que les remboursemens des capitaux.

(*La suite des nouveaux Arrêts à l'Ordinaire prochain*).

Le gros Lot de 12000 l. de la Loterie des Communautés Religieuses est échu au n°. 671077 ; & le second Lot de 4000 l. est échu au n°. 699876.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Usage économique de l'orge. Suite de la Lettre de Beaune du 27 Janvier.

Vous avez publié dans vos Gazettes plusieurs Mémoires sur les pommes de terre ;

& on les recommande comme une ressource en cas de disette de grains. Cependant cette ressource pourroit être insuffisante, puisqu'il faut y joindre une certaine quantité de farine de bled, & que d'ailleurs deux livres de pain de pomme de terre & de froment, *ne sustenteront pas un homme comme une livre de pain.* Je sçais qu'elles multiplient beaucoup, & qu'elles conviennent aux cochons; mais elles se recueillent tard & sont d'une garde difficile en hiver.

Il est étonnant qu'on n'ait pas fait attention à l'orge. Elle se seme en Mars, se coupe en Juillet, se garde & se conserve bien. Nos Vignerons en font du pain, en y joignant du seigle & quelquefois de l'avoine. Il est vrai que ce pain est matériel & n'est point salubre : mais si on y mêloit de la farine de froment, comme avec les pommes de terre, il deviendroit meilleur & plus sain. Cependant ce n'est pas en pain que je proposerois l'orge pour nourriture journaliere; je voudrois qu'après l'avoir battue, on la fit cuire dans deux parties de lait & une d'eau, mais à petit feu. De cette façon elle blanchiroit & ne brûleroit pas. Quelques cuillerées à bouche d'orge ainsi battue & préparée suffiroient pour le repas d'un homme & le sustenteroient très-bien, sans autre aliment ni à dîner ni à souper; dans l'intervalle des deux repas, les gens de travail qui ont besoin de prendre plus d'aliment, pourroient boire un coup & manger ce qui leur seroit facile de se procurer. On s'accoutumeroit à cette nourriture, comme au pain. Les personnes plus délicates la feroient plus claire; elles pourroient y ajouter, suivant leurs moyens, un peu de sucre. Les autres la feroient plus ou moins forte, suivant leur goût & leur besoin.

I I.

Avis sur la farine d'orge préparée, pour les maux de poitrine, &c.

Nous avons reçu, au sujet de cet excellent remede, deux avis différens que nous placerons ici, à la suite l'un de l'autre, en remarquant seulement que la personne qui a donné le second y a joint des témoignages qui inspirent de la confiance; & que nous ignorons si celle qui a donné le premier peut appuyer son assertion de preuves.

Premier Avis.

Le sieur Dumoulin débite depuis assez assez long-tems avec succès une espece de farine d'orge, qui est très-bonne pour guérir tous les maux de poitrine, les épuisemens, les consomptions, les échauffemens & les âcretés du sang. Comme la bonté éprouvée de ce remede lui a attiré la juste confiance du Public, & que plusieurs Provinces du Royaume en font grand usage, le sieur Dumoulin croit devoir avertir qu'il est seul possesseur du secret pour composer & préparer cette farine *pectorale*; que sous un autre nom il s'en distribue une semblable, qu'il seroit bien fâché de voir confondre avec la sienne; & que dorénavant ses paquets auront la marque suivante, L. M. avec trois étoiles par-dessus. Son dépôt est toujours à Grenoble, chez Mademoiselle Rey, vis-à-vis le College Royal; & la livre de farine, avec le sucre nécessaire, s'y vend 4 livres.

Second Avis publié à l'occasion d'un autre avis, pareil au précédent, inséré dans le Courrier de Monaco du 3 Août dernier.

La Demoiselle Durand, Marchande de Modes, rue Pérollerie à Grenoble, avertit le Public, qu'elle possède depuis long-tems le vrai secret de la farine d'orge préparée, dont la premiere épreuve a été faite sur elle-même, il y a vingt ans, avec le plus grand succès, & ensuite sur plusieurs autres personnes qui paroissoient sans espoir de guérison, & qui ont été rétablies dans très-peu de tems. C'est un remede infaillible pour guérir tous les maux de poitrine, corriger l'âcreté du sang, embellir le teint, rétablir & conserver l'embonpoint. On a imputé, sous le nom imaginaire & emprunté du Sr Dumoulin, à la Demoiselle Durand, des motifs de jalousie dans ledit avis du 3 Août dernier; mais c'est d'autant plus injustement, que la Demoiselle Durand a toujours soumis & soumet encore son remede à la décision des personnes expérimentées. Il est vrai qu'elle se contente d'un profit honnête & légitime, afin de se rendre utile au Public; mais elle ne croit pas que son désintéressement puisse diminuer la confiance que mérite son remede : la bonté

n'en dépend pas du prix arbitraire qu'on y met. Suivant les principes de l'équité & du commerce, elle garantit le ſuccès merveilleux de la farine qu'elle prépare avec le plus grand ſoin ; & elle déclare qu'elle ne veut point de profit exceſſif, puiſqu'elle ne la vend que 40 ſ. la livre (ce qui fait un tiers de moins que celle qui a déja été annoncée) ; & avec le ſucre 2 liv. 15 ſous. On trouve ſur les imprimés qu'elle fait diſtribuer, la maniere de s'en ſervir. Il y a une enſeigne ſur la porte de ſon Magaſin. Ceux qui voudront lui écrire pour avoir ce remede, ſont priés d'affranchir les lettres.

Le *Correſpondant du Bureau Royal de Correſpondance de Paris*, à Grenoble, nous certifie les bons effets de la farine de la Demoiſelle Durand : il en a envoyé à des Dames de Montpellier auxquelles elle fait un bien ſingulier. On pourra s'adreſſer pour s'en procurer audit Bureau à Paris qui, par le moyen dudit Correſpondant, s'empreſſera de ſatisfaire aux demandes qu'on lui fera.

On ſe ſert de la farine de la Demoiſelle Durand de la maniere ſuivante.

» Prenez une demi-pinte de Paris, ou » chopine de lait de vache bien frais, dé» layez une once de la farine dans une pe» tite quantité de ce lait froid, & mêlez » enſuite le tout dans le lait bouillant, en » le remuant continuellement pendant l'eſ» pace d'un quart d'heure. Les perſonnes » qui la prendront avec du lait y ajoute» ront une dragme de ſucre préparé, pour » faciliter la digeſtion du lait.

» On prend cette bouillie le matin à jeun » & le ſoir en ſe couchant, ou du moins 4 » heures après avoir ſoupé. Ceux qui ſe» roient dans le cas d'uſer de la diette blan» che, pourront en prendre encore une fois » ou deux dans la journée. L'uſage de ce » remede doit être prolongé ſuivant que la » poitrine eſt plus ou moins affectée, & ne » peut jamais nuire.

» Les perſonnes qui ne pourroient pas » ſupporter le lait, prendront la farine dans » de bon bouillon, en la faiſant cuire com» me dans le lait ; mais alors on ne met pas » le ſucre préparé.

» Ce remede n'exige ni précaution ex» traordinaire ni régime particulier. Il ſe» roit bon, pour les perſonnes qui pren» dront la farine avec le lait, de ſe purger » légérement en commençant le remede. » En la prenant au lait, il ne faut que trois » quarts d'onces de farine.

III.

Avis ſur une nouvelle méthode de ſoigner les Vers à Soie.

L'année derniere on annonça dans les Affiches de Lyon une nouvelle méthode pour ſoigner les vers à ſoie : comme on avoit oublié de fixer le jour pour montrer ce ſecret, c'eſt ce qui fit que beaucoup de perſonnes ſe ſont préſentées inutilement ; mais cette année ce ne ſera pas de même : auſſitôt que l'avis paroîtra, l'on pourra ſe faire inſcrire chez *Mademoiſelle Augier, dans la maiſon de la Chantrerie, Place S. Jean à Lyon ;* & le 10 d'Avril, l'on ſe rendra à deux heures après midi chez *Madame Robion, rue Sainte Croix à Lyon*, où ce ſecret ſera démontré. L'on trouvera dans cette nouvelle méthode une façon de ſoigner les vers à ſoie, moins coûteuſe & moins pénible ; on n'a pas beſoin d'appartemens ſi vaſtes ni d'atteliers ; une ſeule perſonne peut ſoigner une livre de graine dans une chambre à coucher, & nettoyer tous les jours les vers en moins d'un quart d'heure. Les machines que l'on emploie pour cela ſont fort ſimples, ne coûtent preſque rien ; tout le monde peut les faire dans ſa maiſon, elles n'exigent aucuns frais ni aucune réparation ; elles durent d'ailleurs très-long-tems. La récolte faite, les chambres ſeront aiſément débarraſſées. On n'aura pas beſoin d'avoir des logemens deſtinés uniquement aux vers à ſoie, comme le pratiquent les perſonnes qui en élevent beaucoup. On trouvera auſſi la façon de les faire monter dans les chambres où ils auront été nourris, bien plus commode que celle dont on a coutume de ſe ſervir.

Si l'on a de bonne graine, les vers réuſſiront parfaitement. Il eſt bien plus aiſé d'échauffer une chambre que des ſalles immenſes.

Cette nouvelle méthode a été examinée & approuvée par des Connoiſſeurs ; & pour ôter les doutes qu'on pourroit former là-deſſus, lors de l'aſſemblée, l'on pourra encore nommer une ou deux perſonnes qui

examineront la chose en particulier, & auxquelles l'on pourra se confier. Ceux qui ont des logemens suffisans pour leurs vers, pourront profiter de cet avis ; ils simplifieront beaucoup les opérations & diminueront les frais. Lorsqu'on *écrira à Mademoiselle Augier*, l'on aura soin d'affranchir les lettres, sans cela, elles resteront à la Poste.

L'on enverra aux personnes éloignées qui n'ont aucune correspondance à Lyon, de petits modeles des machines que l'on emploie dans cette nouvelle méthode, avec une explication bien détaillée de la maniere de s'en servir.

I V.

Parere intéressant.

N. N. a consenti des billets en faveur de P. P. d'Angoulême, conçus dans ces termes. » Je payerai comme lettre de change » dans six mois, de ce jour, au domicilié » de . . . . . Banquiers à Paris, à M. P. P. » ou ordre, la somme de . . . . . valeur » reçue dudit sieur Cognac, ci . . . . . » *Signé*, N. N.

P. P. à l'ordre de qui sont quatre semblables billets, faisant ensemble 7000 livres, les a cédés à d'autres ; mais les fonds n'ayant pas été faits à Paris, on est revenu avec le protêt contre P. P. qui a déclaré ne pouvoir rembourser, ensuite contre le Tireur N. N. qui se laisse poursuivre, *& qui demande que les susdits billets soient déclarés nuls, parce qu'ils ne sont pas écrits de sa main, & qu'en les signant, il n'a ni approuvé l'écriture ni mis* ces mots, *bon pour ce que dessus*, alléguant que plusieurs Ordonnances & Déclarations sont en sa faveur.

Il est à remarquer que N. N. a été plusieurs années dans le commerce, & qu'une société, qu'il avoit contractée sous son nom, n'a même fini que depuis deux à trois ans.

On demande, 1°. si toutes personnes, de quelqu'état ou condition qu'elles soient, peuvent se servir des moyens de N. N. & refuser le payement d'un billet uniquement parce qu'elles n'ont pas approuvé le corps du billet quand ils ne l'ont pas écrit, surtout quand ils reconnoissent, comme c'est ici le cas, avoir consenti de pareils engagemens par trop de facilité, & sans qu'on ait surpris ni appliqué leurs signatures, comme cela est arrivé quelquefois.

2°. Si N. N. ayant été plusieurs années dans le commerce, ne doit pas être excepté des autres états, s'il y en a, qui puissent faire valoir la raison ci-dessus appliquée.

3°. Enfin les autorités, soit Arrêts ou Déclarations rendus depuis 1730, contre la prétention de N. N.

V.

L'Irroé ou le Purgatif rafraichissant.

» Cette poudre n'est que très-peu désagréable au goût ; elle n'empêche pas, le » jour qu'on l'a prise, de sortir l'après-dîner, pour vaquer à ses affaires comme à » l'ordinaire. C'est un composé de choses » alimenteuses, humectantes, balsamiques, » rafraichissantes ; elle détrempe & liquéfie » les matieres, de telle façon qu'on les évacue, toutes en eau. On s'en sert dans les » maladies de l'asthme, de la dyssurie, du » ténesme, du flux de sang, pour les maux » de tête, les accès de fievre, le scorbut, » les vers, les obstructions, les coliques, » les maux d'estomac, les vertiges, les vapeurs, les douleurs aiguës que l'on ressent dans quelques parties du corps, &c.

» Feu M. de Sénac, premier Médecin du » du Roi, dont le coup d'œil étoit si observateur, & qui ne jugeoit de la bonté » d'un remede, que par ses effets réitérés, » a donné son approbation à ce purgatif, » ainsi que la Commission Royale assemblée pour en examiner les vertus. Le privilege du Roi pour la distribution de l'irroé, les guérisons sans nombre qu'il a » produites, les divers Bureaux établis dans » toute l'Europe, où il se répand de plus » en plus, sont un sûr garant de son efficacité. Ceux qui desireront avoir de plus » grandes connoissances de ce purgatif, » n'auront qu'à s'adresser à M. *Monnier*, » Docteur-Médecin à Avignon, neveu de » M. Irroé, & seul héritier de son secret ; » ou à M. *Carpentras*, son Distributeur général à Montpellier. On aura le soin d'affranchir le port des lettres.

V I.

Arbres de la Pépiniere de Sens à vendre.

600 Peupliers d'Italie ou de Lombardie

de quatre à ſix pouces de tour ſur ſeize pieds de hauteur, 600 de même eſpece ſur quatorze à quinze pieds de hauteur, 600 de deux à trois pouces de tour, 600 de quatre à cinq pieds de hauteur, tous droits, liſſes, bien enracinés, bons à mettre en place, élevés en terrein ſec & ſans fumier, à très-juſte prix.

10000 Plants de marſault, 20000 plants de bouleau, 20000 plants de ſycomore pour les plantations de pleins bois, les regarnis & les remiſes; 400 plants de troëne pour les paliſſades.

20 Acacia à fleur roſe d'Amérique, qui fleuriſſent deux fois l'an, qui ſe paliſſadent & s'élevent en buiſſon en pleine terre.

50 Poiriers, amandiers, ceriſiers, meriſiers, pruniers, pêchers & roſiers à fleurs doubles.

300 Framboiſiers blancs; le tout à juſte prix.

Dix milliers de belles boutures de peupliers d'Italie, choiſies, fortes, vigoureuſes, bien emmouſſées & emballées de façon à ſe tranſporter au loin ſans ſouffrir du trajet, à 10 liv. le millier; ces boutures ſe plantent juſqu'à la fin d'Avril.

50 Sorbiers des oiſeaux ou cochênes francs de pieds, tiges, droits, bien enracinés; arbre de décoration pour les avenues, les parcs & les jardins, à groſſes touffes de fleurs couleur de feu & à belles feuilles, à 1 liv. 10 ſ. la piece.

50 Peupliers de Caroline, autant de peupliers de Virginie de trois pouces de tour.

Quantité d'arbres & d'arbuſtes de toutes ſaiſons, & d'arbres verds, indiqués dans les Feuilles.

S'adreſſer à Paris à M. *de la Montagne*, Huiſſier-Priſeur, rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier; & à Sens au ſieur *Sauvalle* & *Compagnie*, Entrepreneurs de la Pépiniere d'arbres & d'arbuſtes de toutes eſpeces.

VII.

Etat des Vaiſſeaux qui partiront de l'Elbe pour le Groenland en 1771.

De Hambourg	47	vaiſſeaux.
D'Altona	14	
De Kolmaer	1	
De Bremen	4	vaiſſeaux.
De Gluckſtadt	4	
De Hambourg, pour le détroit de Davis	3	
	72	

Etat des Vaiſſeaux qui partiront des Ports de Hollande pour le Groenland en 1771.

D'Amſterdam	55	vaiſſeaux.
De Dort	2	
De Rotterdam	8	
De Krimper ſur la Lecq .	1	
D'Alkmaar	2	
De Medenblik	1	
De Zaanen	21	
De Weſtzaanen	5	
De Zaandyck	2	
De Koog	2	
De Jeſp	1	
De Ryp	4	
De Harlingen	2	
	206	

Pour le détroit de Davis.

D'Amſterdam	23	vaiſſeaux.
De Rotterdam	1	
De Zaandam	7	
De Koog	3	
D'Obſtzaanen	3	
De Weſtzaanen	2	
De Zaandyck	3	
De Kromenie	2	
De Hambonrg	3	
	47	
En tout	153	vaiſſeaux.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Mars 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 25 liv. 15 ſ. à 29 liv. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Grêve, de 29 liv. 15 ſ. à 32 liv. Le ſeigle, de 19 liv., 19 l. 10 ſ. à 20 l.; l'orge, de 15 l. 15 ſ., 16 l. 5 ſ. à 17 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Mars 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 20 & 21 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mars 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . .	717			MARC.
Du Mexique à . . .	710			MARC.
Du Perou à	702			MARC.
Les guinées à . . .	715			MARC.
Ducats à	97	10		MARC.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		ONCE.
Or à 20 karats à . .	83			ONCE.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		MARC.
Piastres à	49	7	6	MARC.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Mars 1771.*

Amsterdam	54 7 8e. à 55
Londres	31 9 16e à 5 8e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Rois*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1105 7 ½ 5 . .	1105 2 ½ 1100.	1095 90 92 ½ 90
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	66.	66.	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 415 5e 388 .	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 16 Mars 1771.		Du Lundi 18.		Du Mardi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	A.	Gendon, six dern. mois 1770.	A.	Viellard, six derniers mois 1770.	A.
Raynal, *idem.*	C.	Dujean, *idem.*	C.	De Fremilly, *id.*	C.
Bardin, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	C.	Maigret, *idem.*	C.
Lenoir, *idem.*	C.	Bonnet, *idem.*	C.	Cochin, *idem.*	C.
Hebert, *idem.*	E.	Thevenin, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	E.
Caron, *idem.*	E.	Masson, *idem.*	C.	Chaponnel, *idem.*	E.
Delarue fils, *idem.*	E.	Delamotte, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*	E.	Certain, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	E.
Gossey, *idem.*	F.	Alissant, *idem.*	F.	Roberge, *idem.*	F.
Boscheron, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 23 Février.*

L'IMPÉRATRICE vient d'établir une nouvelle Poste pour faciliter de plus en plus les communications dans les parties septentrionales de cet Empire dont les Provinces seront toujours en quelque sorte étrangeres les unes aux autres, tant qu'elles seront entrecoupées de landes & que le commerce ne les unira pas. Il partira d'ici tous les Lundis un Courrier qui sera obligé de se rendre en vingt-quatre heures à Narva. Il y aura des voitures pour les Voyageurs.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 28 Février.*

Depuis le 5 Janvier, le froid a été très-âpre & si soutenu que nous n'avons pas eu trois jours de dégel. La mer est prise pour la seconde fois, depuis notre rade jusqu'aux côtes de Scanie en Suede.

Le Gouvernement se propose d'établir des Colons dans plusieurs parties incultes & inhabitées des Etats soumis à la Couronne, pour accroitre la culture des denrées de premiere nécessité, plutot que de les jetter à grands frais dans des déserts éloignés, pour procurer à des Marchands le monopole de quelques superfluités. Une partie de la Jutlande a été ainsi peuplée & cultivée sous le dernier regne. On y compte maintenant cent trente-huit familles composées de cinq cens quatre-vingts personnes. Leurs défrichemens ont produit l'année derniere près de 2300 tonneaux de grains de différentes sortes, & 893 de patates. S. M. vient de confirmer les privileges de ces Colons. Le Magistrat de cette Ville a reçu ordre de pourvoir plus efficacement à la propreté des rues, & de travailler à les mieux éclairer pendant la nuit.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 26 Février.*

L'éducation précieuse des jeunes Citoyens destinés à l'Agriculture vient d'etre encouragée par des récompenses promises aux Maitres d'Ecole de Village qui auront le mieux réussi à donner à leurs Eleves les premieres connoissances nécessaires pour les préparer à une plus haute instruction. On se propose de former ensuite ces enfans par des leçons théoriques d'Agriculture, à leur noble profession. C'est un simple Particulier qui travaille, par ces libéralités, à la prospérité de l'Etat & au bonheur de la génération suivante. Le Gouvernement & les Sociétés Académiques encouragent aussi de diverses manieres l'éducation des gens de la campagne.

DE ZELL, *le 7 Mars.*

La Société Royale & Electorale de cette Ville, après avoir élu, dans sa derniere Séance, cinq nouveaux Membres, examina plusieurs échantillons de camelot & de pluche de la Fabrique du sieur Meister à Uelzun. On les trouva fort beaux & d'une bonne qualité. En faisant la lecture d'un Mémoire de M. Lodmann, Bailli à Oldenstadt, sur la culture du lin, on demanda par occasion, pourquoi dans la toile faite avec du lin recueilli dans les environs, il y avoit des taches noirâtres qui ne se trouvent point dans les toiles de lin de Hollande? Il fut reconnu que ces taches provenoient de ce qu'en Allemagne on étendoit le lin sur la terre pour le faire sécher; au lieu que les Hollandois le font sécher sur des bâtons élevés. On lut ensuite un Mémoire anonyme sur les raisons de la température de l'air en été. La Société, en applaudissant aux recherches de l'Auteur, témoigna combien elle desiroit qu'il les continuât. Diverses gratifications furent distribuées à des personnes qui avoient envoyé des plans, dessins, observations, recherches, découvertes, &c. Enfin on proposa, 1°. une Médaille d'or de douze ducats pour *l'Histoire des maladies occasionnées par le pain fait de grains nouveaux.* 2°. *Une gratification pour celui qui aura trouvé le moyen le plus sûr de détruire l'ergot.* 3°. Une autre pour l'Auteur qui aura le mieux détaillé *le parti qu'on peut tirer de la cochenille sauvage qu'on trouve dans ce canton & qu'on appelle* kermès. 4°. Une autre pour celui qui aura donné *la maniere la plus propre de préparer & d'accommoder le tabac tant en poudre qu'à fumer.* 5°. Enfin la Société promit de s'intéresser pour le Teinturier en couleurs fines qui voudroit s'établir dans le pays, afin de lui faire obtenir le droit de Bourgeoisie, & tous les avantages qu'on peut se promettre de son zele.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 12 Mars.*

Toutes les lettres de Corse annoncent la satisfaction vive que la Nation, en général, ressent d'être sous la domination de la France. La médaille sur laquelle elle a fait représenter le Génie de la France déchirant le bandeau qui couvre la tête d'un More, (armes de la Corse) annonce le bonheur qu'elle se promet, à la faveur des loix & des lumieres qui se répandent sur l'Art social, l'Agriculture & le Commerce. Elle reçoit avec ardeur les instructions qui lui sont communiquées; & son zele à concourir à des travaux qui donneront la valeur à leurs terres, répond à celui que le Gouvernement a pour sa prospérité. On se dispose à reprendre, aux premiers jours du printems, les grands chemins qui doivent ouvrir l'Isle dans tous les sens, & encourager la culture par les débouchés & par l'activité du commerce.

DE TOULOUSE, *le 15 Mars.*

On voit ici une lettre du Fermier des droits de Halle & de Marché de la Ville de ***, à son Confrere, le Fermier des mêmes droits à ***, dans laquelle il établit que ces droits doivent annuellement procurer au Corps de ces Fermiers, environ douze millions de recette annuelle. Les élémens de son calcul paroissent assez plausibles. Il prouve que les ventes & reventes doivent monter annuellement à environ 30 millions de septiers. Il évalue ensuite les droits des Fermiers à la trentième partie de ces ventes; & en n'estimant le septier de grains qu'à douze livres le septier, il en résulte que les droits montent en effet à douze millions de livres. La plus grande partie de ces droits tombe à la charge des Consommateurs des Villes; mais il est vrai que ce renchérissement, très-réel, paroît presqu'insensible, parce qu'il se paye en nature & par petites portions. Le calcul des autres faux frais auxquels, par la situation des choses, le commerce des grains est assujetti, conduiroit insensiblement à connoître combien la denrée est hors de son prix naturel au désavantage, soit du Producteur, soit du Consommateur. La difficulté des communications est sans doute une cause remarquable de ce désordre. C'est pourquoi le Gouvernement encourage de toutes parts la construction ou la réparation des grands chemins qui entraîneront insensiblement celle des chemins de traverse, &

rapprocheront ainsi la denrée de la consommation au grand avantage des Citadins, des Laboureurs & de l'Etat.

De Metz, *le* 18 *Mars*.

Il paroît un Arrêt de la Cour du Parlement-Chambre des Comptes de cette Ville, qui fait défenses aux Officiers Municipaux de toutes les Villes & Bourgs du ressort, administrés conformément à la Déclaration du Roi de 1765, de s'arroger & percevoir aucuns droits de mailles ou autres droits semblables, sous quelque dénomination que ce puisse être, & d'en stipuler à leur profit dans les procès-verbaux d'adjudication des Fermes desdites Villes & Bourgs, à peine de concussion.

Du 3 au 10 de ce mois, le bled s'est vendu à Verdun depuis 4 liv. 10 s. jusqu'à 5 l. le franchard raz, pesant de 37 à 40 livres; l'orge de 50 à 58 s.; l'avoine 18 s.

De Trévoux, *le* 20 *Mars*.

Les grains se soutiennent toujours à un prix très-haut dans cette Principauté. Du 12 Février au 12 du courant, le froment s'est vendu 58 liv., le méteil 53, le seigle 40, l'orge, 40 liv. 10 s., l'avoine 18 l., le sarrasin 31 liv. 10 s. la neuvaine; ce qui revient à 39 liv. pour le froment, à 35 liv. 6 s. 8 den. pour le méteil, à 32 liv. pour le seigle, à 27 liv. pour l'orge, à 12 liv. pour l'avoine, & à 21 liv. pour le sarrasin, les douze boisseaux de Paris.

De Paris, *le* 23 *Mars*.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui, du 2 Décembre 1770, registrées en la Chambre des Comptes le 29, l'empressement tant des Etrangers que des Regnicoles à acquérir les cinq milllions de rentes viageres créées sur les Aides, Gabelles & cinq grosses Fermes, & constituées à dix pour cent, sans distinction d'âge, par l'Edit de Janvier 1766, ayant déterminé Sa Majesté à autoriser le sieur Micault d'Harvelay, Garde du Trésor Royal, & à excéder le capital desdits cinq millions de livres, de même que les sieurs Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, à l'effet de la passation des contrats dudit excédent; Sa Majesté a jugé nécessaire d'approuver confirmer & ratifier ladite recette & lesdits contrats montans à la somme de soixante millions deux cens soixante-trois mille cent quarante-quatre livres dix-neuf sous huit deniers pour le capital sur le pied de dix pour cent, de six millions vingt-six mille trois cens quatorze livres neuf sous onze deniers de rentes viageres sujettes à la retenue du dixième d'amortissement.

Par des Lettres-Patentes du 17 Décembre 1770, registrées en la Chambre des Comptes le 18 Février 1771, le Roi étant informé qu'il étoit indispensable d'augmenter le nombre des Garde-pompes, de les assujettir à un service reglé dans les corps-de-garde, & d'augmenter à cet effet leur solde, ainsi que d'établir un Chirurgien, pour procurer les secours les plus prompts à ceux qui seroient blessés au feu, comme aussi d'avoir des voitures d'eau pour les incendies, de fixer pour lesdites pompes & voitures un nombre de dépôts suffisans, & d'indiquer un supplément de fonds pour le tout, Sa Majesté a ordonné que la Compagnie des Garde-pompes sera composée de cent quarante-six hommes soldés & de quatorze surnuméraires, & commandés par le sieur Pierre Morat, Directeur Général des pompes qui leur enseignera l'exercice & la manœuvre des pompes par le sifflet, distribuera seul les secours nécessaires à l'attaque du feu, & sera logé au centre de Paris, pour s'y transporter plus aisément. Les Garde-pompes auront une uniforme de drap bleu de Berri doublé de serge bleue, parement & collet de panne noire, épaulette jaune, boutons unis de cuivre jaune, & un casque. Il sera payé à chaque Chef de Brigade cinq cens livres, aux Brigadiers quatre cens, aux Sous-Brigadiers trois cens, Appointés deux cens cinquante, Garde-pompes deux cens; en tout trente-cinq mille quatre cens livres. Il sera payé de même par le Directeur deux cens livres par an à six des plus anciens de la Compagnie qui auront été blessés, ou seront, par leur âge, hors d'état de servir; & mille livres au sieur Michel Arnaud, nommé Chirurgien de ladite Compagnie. Il sera établi aux frais du Directeur seize corps-de-gardes, chacun avec une pompe, quatorze dépôts pour les autres pompes, & le nombre de dépôts nécessaires pour trente voitures, sur chacune

desquelles il y aura un tonneau toujours rempli d'eau, pour être conduit au feu en même tems que les autres secours. L'entretien & le renouvellement des pompes & outils nécessaires, ainsi que le payement des loyers & autres frais, seront payés par le Directeur, & à cet effet il lui sera délivré par le Trésorier des deniers de Police la somme de soixante-treize mille liv. par an.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles Inventions récompensées dans les Pays étrangers, Cultures nouvelles.

Le nommé Pierre Lundberg, Serrurier & Maréchal à Copenhague, a inventé un instrument plus propre que ceux qu'on avoit déja, pour couper le sucre sans l'émietter. La Société Royale Economique lui a donné une médaille d'or.

La même Société a gratifié d'une grande médaille d'argent M. Bardewis qui lui avoit envoyé le modele d'une charette, laquelle en réunissant les avantages des autres voitures de la même espece, auroit encore celui de ne pas endommager le pavé.

Agge-Roskam Kool, Habitant de Bevervik, a inventé une charette d'une construction très-simple, au moyen de laquelle on transporte une chaloupe avec tout son attirail. Cette charette a été traînée le 9 de ce mois par trois chevaux de Wyk-Op-Zee jusqu'à Schevening près de la Haye. Arrivée au bord de la mer, on a dételé les chevaux & l'on a délié la corde qui arrêtoit la chaloupe, laquelle, au moyen de rouleaux arrangés sur la charette, à coulé avec beaucoup de rapidité & s'est trouvée à flot à une distance convenable. Le Prince Stathouder qui étoit présent, a fait distribuer des gratifications. Il ne seroit pas difficile d'étendre cette idée, & de l'appliquer à d'autres objets utiles, comme à sauver les équipages des vaisseaux qui échouent sur les côtes.

La Société d'Economie de Zell a donné des récompenses à des Artistes qui ont imaginé de nouvelles étoffes, une nouvelle pompe à éteindre le feu, un moulin à faire le gruau, &c. Le moulin sur-tout est d'une grande utilité.

Jean-Chrétien Muller de Jutterbock est parvenu à faire une espece de toile qu'on appelle à Leipsick *double toile* & que l'on peut employer à différens usages auxquels les toiles ordinaires ne sont pas propres. Son Altesse Electorale lui a fait passer une gratification de quarante-cinq florins, argent de Saxe.

La Députation de l'Economie, des Manufactures & du Commerce, a donné avis au Public que tous les Artistes qui se distingueront dans leur Art seront récompensés par S. A. E. à proportion de leurs talens & de leurs succès.

La Société Economique de la même Ville a reçu du Pays de Brunswick de la semence d'une espece particuliere de choux qu'elle distribue aux Jardiniers & aux Amateurs du jardinage. Les têtes de choux qui en proviennent sont d'une grosseur extraordinaire & d'un très-bon goût, lorsqu'on la cultive dans un terrein bien préparé & bien fumé. Le chou cabus de France (*brassica maxima Canadiensis*) a très-bien réussi dans les terres des environs. On fait des feuilles de ces choux préparés un très-bon mets; en ôtant la premiere écorce du tronc, on le prépare comme l'asperge. En général cette espece de chou est, dans ce canton, d'une grande ressource pour les hommes & pour le bétail, lorsqu'on sçait en tirer parti.

II.

Voiture d'une nouvelle invention & de la plus grande commodité pour les voyages.

M. de Weyrother, Chevalier, Officier de Cavalerie & premier Ecuyer de l'Académie Equestre à Vienne en Autriche, vient d'imaginer une espece de caleche de voyage infiniment supérieure, pour la commodité à tout ce que l'on a vu jusqu'à présent dans ce genre. Cette voiture peut contenir en petit tout ce qui est nécessaire au ménage & à l'économie d'une maison. La distribution de ses compartimens est telle qu'on y peut renfermer les meubles & effets suivans.

1°. Une cassette à mettre de l'argent & des effets précieux; 2°. un lit de camp; 3°. une tente d'Officier; 4°. une tente

pour la cuisine & les domestiques ; 5°. un lavoir & une chaise percée ; 6°. une petite batterie de cuisine ; 7°. une table à écrire ; 8°. des tablettes à dessiner ; 9°. une table à manger & deux chaises ; 10°. une pendule de jour & de nuit d'une nouvelle invention ; 11°. une Apothicairerie de campagne avec des instrumens ; 12°. une Apothicairerie vétérinaire & les instrumens ; 13°. un service de table ; 14°. une petite cave ; 15°. une espece de garde-manger ; 16°. un service de café, thé, chocolat ; 17°. tout ce qu'il faut pour écrire ; 18°. tout ce qui est nécessaire pour coudre ; 16°. toutes les pieces pour dessiner & tirer des plans ; 20°. un compas & une grande lunette ; 21°. une toilette ; 22°. un fusil à faire du feu, &c. 23°. une petite bibliothéque ; 24°. des plats, casseroles, assiettes & linges ; 25°. une armoire à habits ; 26°. des étuis à serrer des pistolets & des mousquets ; 27°. des lanternes & des lumieres que le vent ne sçauroit éteindre ; 28°. des instrumens de Maréchal, avec des clous & du fer ; 29°. des cordes, sangles & autres choses nécessaires aux Selliers ; 30°. une scie, des vrilles, un marteau & une hache ; 31°. de quoi graisser la voiture ; 32°. des piquets pour les tentes, chevaux, &c. 33°. tout l'attirail du harnois des chevaux ; 34°. des couvertures d'une nouvelle invention, pour garantir les chevaux de la pluie, &c.

Toutes ces pieces sont travaillées d'une maniere nouvelle ; chacune a sa place disposée de façon qu'on peut l'y mettre ou l'en ôter sans déranger les autres. Elles laissent dans la caleche un espace assez considérable pour pouvoir y coucher, manger, travailler, jouer, faire la cuisine & le ménage, &c. sans se gêner les uns les autres.

Il est aisé de voir que cette nouvelle caleche est particuliérement appropriée à l'usage des Officiers ; mais elle n'en est pas moins commode pour toute espece de Voyageur. Elle peut être faite pour un attelage de deux, trois, quatre, six chevaux, sans qu'il soit rien changé à l'inventaire ci-dessus. On peut la construire pour quatre, six, huit, dix personnes, sans qu'elles y soient pressées ou gênées.

Un avantage presqu'inconcevable de cette voiture, c'est qu'avec toutes ces pieces, elle est très-légere. M. de Weyrother, par son habileté dans la Méchanique, dispose les meubles & effets de maniere qu'au lieu de charger la caleche, ils ne font qu'en accélérer le mouvement, soulager les chevaux, & donner à la voiture la même légéreté qu'à une chaise de poste.

Le plan de cette voiture a été examiné, goûté & approuvé. L'Inventeur propose de le faire exécuter, sous sa direction, pour quiconque le souhaitera, sans payer d'autres frais que ceux des Ouvriers. Il assure, selon le calcul qu'il en a fait, que ces frais n'excéderont pas ceux de toute autre voiture de voyage. Il seroit superflu de faire remarquer les connoissances, les combinaisons, l'habileté singuliere que suppose l'invention d'une pareille machine, avec tout son attirail.

III.

Nouvelle Colophane.

Le sieur Castello, Musicien du Spectacle du Concert de la Ville de Lyon, a trouvé cette colophane par le moyen de la Chymie. Elle n'use point les cordes, ne casse point les crins & rend le son des instrumens doux & agréable. Les meilleurs Symphonistes de cette Ville l'ont essayée & adoptée. Elle se vend chez la Dame Garnier, Marchande de Modes, Place & en face de l'Hôtel de la Comédie.

IV.

Eau-de-vie de Figues.

Le prix excessif des grains dans le cercle de la Basse-Saxe, a excité les Distillateurs d'eau-de-vie à tâcher d'y substituer quelque matiere moins chere. Ils ont fait toutes sortes d'épreuves pour ménager cette précieuse denrée. Un de ces Distillateurs de Lawenbourg a acheté une grande quantité de figues gâtées qu'il a mises dans l'alembic avec des matieres communes mêlées ensemble : il en a tiré une eau-de-vie qui s'est trouvée très-bonne, saine & fort agréable. Cette expérience a conduit à des réflexions & à des recherches qui tendent toutes à prouver que les figues sont très-propres à cet usage, qu'elles donnent beaucoup de liqueur, & que cette liqueur est d'un très-bon goût.

V.

Marchandiſes à vendre.

Le ſieur *Comynet* fils, Marchand Mercier Privilegié du Roi, a dans ſes magaſins, rue des Deux-Portes S. Sauveur, au *Bureau de Correſpondance*, différentes marchandiſes à vendre, entr'autres, toiles unies, rayées & ſatinées, vin de Côte-Rôtie, liqueurs, ſyrops & confitures des Iſles, fleurs artificielles, &c.

V I.

Nouvelle Fabrique de canons filés de fuſils de chaſſe.

Le ſieur Barrois, après avoir cherché pendant pluſieurs années à prévenir les accidens qui arrivent aux Chaſſeurs par la mauvaiſe qualité de leurs armes, a trouvé le moyen de donner au fer une qualité plus réſiſtible à l'effort de la poudre, de maniere que ſes canons de fuſils ſoutiennent quatre charges, ſuivant les certificats de pluſieurs Académiciens, & autres Phyſiciens & Mathématiciens éclairés, ainſi que de pluſieurs Officiers de diſtinction, témoins de ces épreuves, tandis que les épreuves pour les armes de Sa Majeſté ne ſont que de trois charges.

Le ſieur Barrois ayant reconnu que la réſiſtance du fer provenoit de la direction de ſes fibres, il leur a donné un double nerf ou une double diſpoſition longitudinale. Il a pris l'ame d'un canon de l'épaiſſeur d'environ une ligne ſur le derriere, & d'un fer d'une bonne qualité; il a revêtu cette ame de trois bons fils de fer, tournés en vis ou lignes ſpirales dans toute ſa longueur; il place trois de ces vis ou ſpirs à l'endroit du tonnerre; & par le moyen d'une ſoudure particuliere, l'ame du canon & les ſpirs ne forment plus qu'un corps.

La ſurface de ces canons, que l'Auteur nomme *canons filés*, eſt polie, ainſi que l'intérieur, comme aux canons ordinaires. Elle a des nuances fort agréables. On peut la damaſquiner en or & y poſer des grains d'or, ſans danger. Le ſieur Barrois fait de ces canons de tous calibres, de toute longueur, de tout poids. Il n'en livrera point qu'ils n'aient été éprouvés chez lui, à trois charges de poudre, en préſence de l'Acquéreur ou de quelqu'un prépoſé de ſa part. Il en fera voir à toute heure aux Amateurs, à ſa Manufacture, *rue des Boulets, Fauxbourg S. Antoine, près la Barriere de Montreuil.*

Les perſonnes qui en deſireront, ſont priées de ſe faire inſcrire, & de payer d'avance la moitié du prix chez le ſieur *Barrois*, à l'adreſſe ci-deſſus, ou chez M. *Godefroy, Avocat en Parlement, rue Saint Martin, à l'Hôtel de Chaalons, près Saint Méry, un mois d'avance au moins.* Il faudra ſpécifier les nombre, poids, longueur, calibre. Les perſonnes qui écriront, ſont priées d'affranchir les lettres.

Le prix des canons ſimples eſt de 150 l. piece, avec leur culaſſe ordinaire; & de 160 liv. avec leur baſcule. Les canons doubles ſont de 320 liv. avec leur baſcule; ils ſeront tous mis en couleur d'eau ou de cendre, au choix des Amateurs; de ſorte qu'ils ſeront prêts à être mis en bois en ſortant de la Manufacture. Le ſieur Barrois fournira auſſi des canons de piſtolets de la même eſpece à 72 livres la paire, quand on les commandera. Il ſe charge de les faire damaſquiner, &c.

V I I.

Liſte générale du premier Tirage de la Loterie de Rembourſement des Reconnoiſſances en échange des Billets des Fermes Générales, fait le Lundi 18 Février 1771.

Époques de Rembourſement.

Dix Mars mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

76	1340	3834	5527	7598
216	486	4091	852	666
307	551	243	6027	730
713	713	361	098	906
810	2117	744	138	8121
1004	263	756	238	186
023	442	766	495	207
065	812	797	577	378
099	852	918	708	418
220	867	5082	7159	425
270	3334	275	449	563
330	745	360	550	935

Époques de Rembourſement.

Dix Avril mil ſept cent ſoixante-onze

Numéros.

102	7174	4381	6022	7573
300	359	397	101	602
833	413	831	111	718
876	477	5117	181	736
894	530	231	511	875
1690	545	392	524	955
2024	576	555	630	8117
067	658	623	859	260
316	729	647	7131	586
317	991	817	156	900
329	4030	944	523	928
601	228	991	568	981

Dix Mai mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

77	1656	3651	5412	7314
448	890	743	529	344
604	913	785	609	649
729	2088	931	684	685
1019	113	4185	6007	796
109	425	235	053	8052
129	787	242	264	271
222	935	246	531	826
247	999	279	558	924
322	3076	627	605	962
561	294	648	7003	9010
611	370	5240	239	254

Dix Juin mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

200	1891	3668	6232	8130
238	2041	4259	418	138
241	070	492	743	408
327	127	923	950	494
622	136	950	7219	511
764	175	978	266	551
852	822	5153	290	790
872	978	249	296	801
979	3247	411	327	912
1268	420	607	341	995
311	443	977	419	9047
458	622	6104	946	230

Époques de Rembourſement.

Dix Juillet mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

54	2085	4349	6608	7953
170	095	515	921	973
270	195	780	999	8307
343	568	963	7171	402
611	762	5018	304	411
906	3494	265	324	515
952	506	839	383	607
959	638	6032	494	720
1022	817	124	593	932
112	4156	309	715	952
495	183	443	721	969
755	278	574	817	9058

Dix Août mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

249	1467	3265	5772	7425
349	621	393	6116	464
402	2111	401	170	480
759	283	478	175	548
777	450	665	240	775
912	508	802	242	866
2025	579	940	269	8840
060	588	4164	521	884
074	3007	5013	617	967
265	068	023	7008	9080
357	225	119	334	185
387	239	273	405	226

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 16 Mars 1771, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 26 à 30 livres *le ſeptier ; idem* au Port de la Grève, de 28 liv. 15 ſ. à 31 l. Le ſeigle, de 19, 20 à 21 livres ; l'orge, de 16 liv, 16 liv. 10 ſ. à 17 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 16 Mars 1771, au Mercredi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 23 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à	702		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. . .			once.
31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54	5	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piastres à	49	7	6

CHANGES DE PARIS, *du 23 Mars 1771.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 5 8e à 9 16e
Hambourg	182 ¼ à 182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 3
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	1 ¼ P. % P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l	1090 87 ½ . .	1092 ½ 87 ½ 85 (82 ½	1075 70 . . .
Emprunt Oct. .	245	245	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	49	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	66	66	67 . . . . .
Loterie Epoq .	. . . . .	5e 388. . . .	4e 412 5e 385. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 20 Mars 1771.		Du Jeudi 21.		Du Vendredi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	A.	Cadeau, six dern. mois 1770.	A.	Maupassant, six d. mois 1770.	A.
Radix fils, *idem.*		Boutray, *idem.*	C.	Deschamps, *idem.*	
Gautier, *idem.*	B.	Rouillard, *idem.*		Barois, *idem.*	
Boucard, *idem.*	C.	S. Janvier, *idem.*		Delacharmotte, *id*	C.
Daubonne, *id.*		Courmont, *idem.*	D.	Fauveau, *idem.*	
Lebrun, *idem.*		Nau, *idem.*	E.	Guidy, *idem.*	
Boutet, *idem.*	E.	Sainte-Luce, *id.*		Issaly, *idem.*	
Despeignes, *idem.*		Delauge, *idem.*	F.	Lempereur, *id.*	
Lecanu, *idem.*	F.	Deschapelles, *id.*	G.	Nau, *idem.*	
Meulan, *idem.*		.....		Montal, *idem.*	F.
Lallement l'. *idem.*	G.	.....		Pannelier, *idem.*	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		Patu, *idem.*	L.
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 2 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 6 Mars,*

UN Habitant d'un Bourg du Cercle d'Ertzgeburg, pays montagneux, plus exposé à la disette que les autres cantons de l'Electorat, s'est vu, après avoir nourri sa sa famille avec quelque provision d'avoine, plongé dans la plus affreuse misere, par le refus que lui a fait un Boulanger, auquel il devoit neuf écus, de lui fournir du pain, à moins qu'il ne fût payé. Ce malheureux, réduit au désespoir, s'est jetté dans un bois voisin, où il a arreté un Colporteur qui, sans se défendre, lui a remis une bourse de vingt-un écu. Mais son cœur ne lui permet pas de pousser le crime au-delà de ses besoins, ou plutot des besoins de sa famille. Il ne veut retenir de l'argent du Voyageur que ce que ses nécessités demandent. Il lui rend le reste, déchiré de remords; trop coupable à ses propres yeux, il seroit soulagé s'il le paroissoit moins aux yeux de l'homme qu'il dépouille. Il le conjure, tout en larmes, de daigner venir jusques dans son habitation pour connoitre la cause qui l'a porté au crime & qui le lui fera peut-être pardonner. Le pauvre & honnête Colporteur ne voit en lui qu'un malheureux aussi honnête & plus pauvre que lui; sa sensibilité l'entraîne, il suit le Paysan, entre avec lui dans sa masure, & y trouve une femme & des enfans dont le déplorable état réclame sa compassion pour un mari, pour un pere, pour eux mêmes. Il ne sçait plus si son bien lui a été ravi, si sa vie a été menacée; cette famille infortunée devient la sienne, il en est l'ami, le consolateur, le bienfaiteur, le sauveur. Toute sa fortune, tout l'argent qu'il n'a amassé qu'à force de peine, ces vingt-un écus, il les donne, il force le Paysan à les accepter. Après s'être dépouillé de tout ce qu'il a, pour soulager le besoin présent de cette famille infortunée, il ne témoigne, il ne sent, il ne peut sentir d'autre regret que de n'être pas en état de prévenir les besoins qu'elle pourroit avoir à craindre pour l'avenir. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur cet événement, nous craindrions d'interrompre les larmes de nos Lecteurs.

DE RATISBONNE, *le 8 Mars.*

Sa Majesté Prussienne, en qualité d'Electeur de Brandebourg, a chargé M. de Schwartzenau, son Envoyé à la Diete, de communiquer aux autres Envoyés un plan concernant l'abolition des Fêtes dans toute l'étendue de l'Empire.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Mars.*

Les lettres de la Caroline Méridionale marquent que les Allemands du Palatinat,

qui se sont établis dans les Villes commerçantes de Long-Canes & de Hillsborough, y ont porté à un haut degré de perfection plusieurs sortes de cultures, & particuliérement celle du mûrier.

Le bruit se répand qu'après l'expiration du privilege de la Compagnie des Indes, qui ne doit plus durer que trois ans, le Gouvernement prendra sous sa protection & sous sa direction immédiates nos établissemens dans l'Inde, selon le vœu assez général de la Nation. On assure qu'il y sera placé des Gouverneurs sur le même pied que ceux de l'Amérique, qu'il sera formé des Bureaux de Douane pour lever les droits sur les marchandises, & qu'il sera créé un quatrième Département de Secretaire d'Etat sous le nom de *Département Asiatique*. On desire que ce plan soit mis à exécution. Il fournira au Gouvernement plusieurs postes de conséquence à donner, de nouveaux moyens de s'enrichir, &c.

Des bruits qui se renouvellent de tems en tems, sur des demandes & des projets prétendus du Roi de Prusse, font, par intervalle, baisser les effets à la Bourse.

On écrit de Dublin que la Chambre des Communes fait dresser un Bill pour l'encouragement de l'Agriculture & de la Navigation, & un autre en faveur de l'exploitation des mines de charbon, & contre les manœuvres qui font hausser le prix de cette denrée dans cette Capitale.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales a fait, dit-on, cette année, plus de profit dans son commerce qu'elle n'en avoit fait depuis son établissement.

On assure que le Landgrave de Hesse-Darmstad négocie en Hollande un emprunt de 500,000 florins à cinq pour cent, pour s'acquitter de ce qu'il doit à quelques grandes Villes d'Alsace. Il hypotheque, pour cet emprunt, le Comté de Lichthenberg, dans cette Province.

La Cour de Lisbonne a reçu, dit-on, de Saint-Salvador de fâcheuses nouvelles. Les Peuples du Bresil se sont soulevés en plusieurs endroits où les Gouverneurs & les principaux Officiers s'étoient emparés des vins & des huiles de la Flotte, pour en faire le monopole & les vendre à des prix exorbitans.

M. James, grand Naturaliste, a découvert derniérement dans la montagne de Beindupleigh, à quinze milles environ d'Edimbourg, une mine de rubis & de topase qui valent, dit-on, ceux des Indes.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 18 *Mars.*

Il est entré hier dans ce Port les bâtimens la *Vendangeuse*, Capitaine Jean Moiseau; la *Marie-Thérese*, Capitaine Michel Garet, tous deux François, & la *Dame Catherine*, Capitaine Smit, Hollandois, venant de Nantes, chargés de vin, ainsi que deux bateaux de Dunkerque, chargés de diverses marchandises. La flûte la *Marie* & *Alida* de Bruge a fait voile d'ici hier pour le Groenland ou le détroit de Davis.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-MALO, *le 16 Mars.*

Le prix excessif des sels n'a pas permis d'armer ici une aussi grande quantité de bâtimens pour la pêche de la morue que les années précédentes. Depuis que la paix est assurée, on a travaillé avec toute l'activité possible à préparer ceux qui sont destinés pour l'Isle du Petit-Nord & pour le Grand-Banc.

DE GRENOBLE, *le 19 Mars.*

Par les Edits des mois de Décembre 1581, Avril 1597, Mars 1673, & autres, le droit de travailler pour gagner sa vie a été séparé du devoir que la nature impose d'une maniere si particuliere & si impérieuse aux pauvres, & ils ont été obligés de racheter ce droit pour pouvoir remplir ce devoir. Ces Edits ont ordonné, *pour le bien public & de l'Etat*, que tous ceux faisant profession de commerce, de marchandise & d'Arts de toutes sortes, sans aucuns excepter, tant dans la Ville de Paris que dans les autres Villes du Royaumes, fussent établis en Corps, Communautés & Jurandes, auquel effet il leur seroit accordé des Lettres de provision & des Statuts, en payant par le chacun, entre les mains du Trésorier des

Revenus Casuels, les sommes qui seroient ordonnées. L'incertitude des bornes de chaque profession a été & est encore une source de procès pour ces Communautés, soit entr'elles, soit avec des Particuliers qui ont prétendu exercer des arts libres.

Un Ouvrier de cette Ville qui prenoit la qualité de Coëffeur des Dames, a réclamé le libre exercice de son art contre les Maîtres Barbiers-Perruquiers, sur ce que les Statuts de 1729 se bornent à défendre à tous autres que les Perruquiers, de faire aucune sorte d'ouvrages de cheveux, à peine de confiscation & d'amende; ce qui ne peut avoir trait aux cheveux naturels qu'on ne peut qualifier d'ouvrages de cheveux, & qui ne sont nullement confiscables de leur nature; & que d'ailleurs l'art de Coëffeur de femmes est différent en tout point de celui de Barbier-Perruquier.

Les Maîtres Barbiers-Perruquiers ont répondu que l'art de coëffer les hommes & celui de coëffer les femmes s'exerçant sur la même matiere & dans le même dessein, ils ne formoient qu'un seul & même art; que tous les Edits de création de leur Communauté, ainsi que leurs Statuts, leur donnoient en partage tout ce qui peut concourir à *la propreté & à l'ornement du corps humain*; que les peines y énoncées étoient très-divisibles; que des Réglemens de la Cour avoient ainsi interprété les Statuts; que d'ailleurs la moitié des Maîtres de cette Ville languissoit de misere, faute de travail; & que si la liberté de coëffer les femmes étoit admise, *la Communauté entiere, accablée déja de dettes, se trouveroit absolument anéantie*, &c. &c. &c.

L'Avocat portant la parole pour les Gens du Roi, a remarqué que dès les tems les plus reculés, les femmes étoient coëffées & frisées, & qu'ainsi l'art de les coëffer & friser n'étoit pas nouveau; que cet ornement & cette propreté étoient aussi anciens & aussi utiles pour les femmes que pour les hommes; que les Edits & Statuts avoient par conséquent compris les deux sexes, &c. Sur ses conclusions, la Cour a fait inhibition & défenses à tous qu'il appartiendra, *de faire aucune sorte d'ouvrages de l'art & de la profession de Perruquier, notamment de peigner, friser & coëffer les femmes, qu'en qualité d'Ouvrier attaché à un Maître de la Communauté, ou en vertu de l'acquisition d'une Maîtrise ou d'un Privilege dans ladite Communauté ..... sans que le présent Arrêt puisse tirer à conséquence contre les femmes qui s'immisceront uniquement dans la coëffure des cheveux naturels des femmes*, &c.

Il s'étoit déja élevé de pareilles contestations à Paris, à Aix & à Toulouse. Le Parlement de Toulouse & le Parlement de Grenoble ont porté le même Jugement; mais ceux de Paris & d'Aix ont prononcé d'une maniere toute opposée, par d'autres considérations.

De la Rochelle, *le 20 Mars.*

Le 11 de ce mois, le navire la *Cypris*, Capitaine Tallon, est arrivé de Cayenne, chargé de coton, café, rocou, cacao & autres marchandises pour nos Négocians. Cette Colonie commence à prendre une forme & une consistance qui annonce le plus heureux succès.

Le navire la *Félicité*, Capitaine Joseph Beaurivage, étoit arrivé le 8 de la Martinique, avec des marchandises pour cette Ville & pour Bordeaux.

Le Navire le *Saint-Jacques*, dont nous avons déja parlé, a fait une traite de Noirs si heureuse, que ses ventes sont montées à Saint-Domingue à plus de sept cens mille livres.

Les pluies ont fait derniérement de nouveaux ravages dans le Poitou.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Février, pour l'Etranger, 2332 l. indigo, 24661 liv. café; pour le Royaume, 754 liv. indigo, 2000 l. sucre brut, 5295 l. sucre terré, 15192 livres sucre en pain, 3626 liv. café, 370 liv. rocou, 150 ours & oursons, 14826 veltes eau-de-vie. Les eaux-de-vie sont à 148 liv. les vingt-sept veltes.

Par Ordonnance de Police du 7, les différentes sortes de pains ont été taxées depuis 1 sou 4 den. jusqu'à 2 sous 6 deniers la livre. Par la même Ordonnance, il est permis aux Pannetiers Forains d'apporter & de vendre du pain rond sous les Halles de cette Ville.

De Paris, *le 30 Mars.*

M. le Contrôleur Général avoit demandé dans les Ports du Royaume des instructions

ſur les meſures à prendre pour ſe garantir de la contagion. De tous les Mémoires qui lui ont été adreſſés, aucun ne lui a paru plus propre à remplir cet important objet que le *Mémoire ſur le Bureau de ſanté de Marſeille & ſur les regles qu'on y obſerve.* En conſéquence, il l'a fait réimprimer & en a fait paſſer des exemplaires dans nos Ports. On trouvera auſſi des idées très-utiles dans la *Relation de la peſte dont la ville de Toulon fut affligée en 1721, avec des obſervations inſtructives pour la poſtérité*, ouvrage de M. d'Entrechaux, premier Conſul de Toulon pendant ladite année.

Le feu Roi, par ſes Edits du mois de Mars 1693, Octobre 1702 & 1704, Novembre 707, avoit créé dans les Bailliages, Sénéchauſſées, &c. des Lieutenans des Maréchaux de France, pour connoitre & juger des différens qui ſurviennent entre les Gentilshommes ou autres faiſant profeſſion des armes, ſoit à cauſe des chaſſes, droits honorifiques des Egliſes, prééminence des Fiefs & Seigneuries, ou autres querelles mêlées avec le point d'honneur; enſemble ſous chaque Lieutenant un Secretaire Greffier & un Rapporteur du point d'honneur. La liberté de diſpoſer de ces Offices, l'arbitraire du prix, &c. ont été une ſource d'abus. Pour les prévenir, Sa Majeſté, par une Déclaration du 13 Janvier, a ordonné que tous les Pourvus de ces Offices en rapporteront, dans ſix mois, les titres entre les mains du Contrôleur Général des Finances, pour, ſur la liquidation qui en ſera faite, être pourvu à leur rembourſement.

Qu'il ne ſera pourvu qu'à vie auxd. Offices de Lieutenans; que la finance en ſera fixée irrévocablement à ſix mille livres; qu'ils ne ſeront remplis que par des Gentilshommes & Militaires agréés par les Maréchaux de France.

Qu'il ſera fait chaque année un fonds de 540 livres pour chacun deſdits Lieutenans, à raiſon de neuf pour cent de leur finance; de laquelle ſomme il leur ſera payé, ſans retenue, celle de 400 livres, & il ſera formé du ſurplus ſept penſions à raiſon de vingt Offices pour les plus anciens Lieutenans & pour les plus dignes, au jugement des Maréchaux de France.

Que les Conſeillers-Rapporteurs obtiendront le conſentement deſdits Maréchaux de France; que la finance de leurs Offices à vie ſera de 4500 livres; qu'il ſera fait un fonds de 405 livres dont ils recevront tous les ans 300 liv. & du ſurplus il ſera formé des penſions.

Que les Secretaires-Greffiers à vie ſeront agréés par les Maréchaux de France; que la finance de leurs Offices ſera de 3000 livres, qu'il ſera fait un fonds annuel de 270 livres; qu'ils recevront chacun deux cent livres, & le ſurplus ſera diviſé en penſions.

Que les gages, appointemens & penſions de tous ces Offices ne ſeront ſujets à aucune ſaiſie, ſi ce n'eſt de la part de ceux qui auroient prêté leurs deniers pour le paiement de la finance.

Qu'il ſera tenu compte aux Pourvus actuels qui ſeront conſervés, de la ſomme qu'ils juſtifieront avoir payée pour raiſon d'iceux.

Que leſdits Lieutenans conſerveront leur rang pour parvenir à toutes les dignités militaires, & qu'ils demeureront maintenus & confirmés, ainſi que les Conſeillers-Rapporteurs & les Secretaires-Greffiers, dans leurs droits, privileges, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Conſidérations intéreſſantes ſur l'importance, l'utilité, & même la néceſſité pour la France, de faire le commerce des Indes orientales, principalement par rapport à ſes grandes conſéquences; & ce commerce dépériſſant & s'anéantiſſant par la nouvelle méthode de la liberté, d'en revenir à l'ancienne méthode d'une Compagnie excluſive, fût-ce même en tems de guerre*, in-4°. de 56 p. Se trouve à Paris chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle.

Mémoire important ſur le rétabliſſement de la Compagnie des Indes & ſur les avantages qui en doivent reſulter pour l'Etat en général, & pour la Province de Bretagne en particulier, in-4°. de 23 pag. A Paris, chez la veuve Regnard & Demonville, Imprimeur-Libraires, Grand'Salle du Palais, & rue

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Février 1771, attribué au N°. 27.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	22 5 8	19 19 9	15 2 3	3 1	2 3	2 1	12 1 10	16 18	2 4	1 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	28	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40
Saint-Germain.	27	25	20	3 1	2 7	2 2	15	11 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Senlis.	26 15 4	21 4 6	15 19 9	3	2 6	. . . .	15 4 6	18 6	3	2 8	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	240	30
AMIENS.	20 5	17 5	. . . .	3 3	2	1 8	10 10	5 14	2 2 8	2 2 8	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	18 19	16 18	14 18	2 1	1 9	1 5	12 13 1	7 11	1	1	200	180	. . . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	15
Calais.	20 11 5	16 5 8	14 11 5	2 8	1 9	. . . .	13 14 3	7 14 1	1 8	1 4	760	660	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	257	. . . .	19
ORLEANS	27 17 8	23 10 10	21 7	3 6	2 7	. . . .	15 10 10	8 13 9	2 12	1 11	. . . .	. . . .	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	210	. . . .	20
Blois	22 4 6	. . . .	. . . .	3 3	2 8	2 2	15 2 3	7 2 3	2 5	18	. . . .	. . . .	62	269	. . . .	. . . .	. . . .	200	110	14
Montargis.	28 3 7	24 13 8	21 5 1	3 4	2 4	. . . .	18 10 4	8 4 7	3	3	. . . .	. . . .	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	115	40
LA ROCHELLE.	25 10	. . . .	. . . .	2 9	2 6	2 3	15	10 2	1	12	. . . .	. . . .	57	203	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	21
Cognac.	24	20	. . . .	2 8	2 3	1 8	17	9 10	1 16	1	. . . .	. . . .	33	189	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
MOULINS.	35	. . . .	32 2	4 8	. . . .	4 3	24 10 4	10 10 1	2 10	2 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers	32	28	26	4 2	. . . .	3 5	24	8 16	2	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
RIOM.	33 9	33 6	33	4 8	2 5	. . . .	27	8 8	2 10	12	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	35 11	35 3	33 6	4 10	2 11	2 8	26 12 5	6 15 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	84	224	. . . .	. . . .	. . . .	150	125	20
POITIERS.	22 5 8	20	18 15	2 2	1 10	. . . .	14 17	14 10	1 10	16	. . . .	. . . .	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Niort.	20 5	15 15	15 15	2 3	2	. . . .	13 10	7 4	2	1 4	. . . .	. . . .	58	220 8	. . . .	45	. . . .	300	220	27
Châtellerault.	21 12	19 12	17 12	2 4	2	1 8	15 12	8	2	1	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
LIMOGES.	27 15	. . . .	24 15	3 5	. . . .	2 3	. . . .	10 10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	90	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	190	18
Angoulême.	25 14 6	18 11 6	. . . .	2 11	2 4	. . . .	. . . .	10 8 6	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEAUX.	18 4 10	25 10	24	4	3 4	2 3	18	9 15 7	2	1 10	. . . .	. . . .	135	180	. . . .	. . . .	. . . .	350	300	70
Bayonne.	26 15 9	24	23 2 8	3 4	2 8	1 11	. . . .	13 17 6	3	2 5	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	28 2 6	. . . .	24 7 6	3 6	2 10	1 11	. . . .	11 11 1	1 15	1	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	22 7 2	19 1 5	16 9 10	2 11	2 4	2	15 15 8	6 14 2	2 10	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Angers.	22 5 4	19 19 3	18 8 7	2 8	2 1	1 5	16 2 6	8 5 10	1 15	1	. . . .	. . . .	67	280	168	. . . .	17	180	120	10
Le Mans.	22 10 5	18 6 8	15 2 11	2	1 6	. . . .	13 14 1	7 15 4	2 5	2	. . . .	. . . .	124	. . . .	. . . .	. . . .	19 4	200	150	20
MONTAUBAN.	25 4 3	20 18 11	19 7 10	2 9	2 5	. . . .	. . . .	13 3 9	2 17 6	. . . .	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Moissac.	28	23 6 8	. . . .	2 10	2 5	2 2	. . . .	. . . .	4 11 2	. . . .	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	170	24
CHAALONS.	29 4 9	. . . .	17 1 3	3 6	. . . .	1 11	13 6 3	6 13 3	3	1 10	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	19 2	. . . .	19 16	3 9	. . . .	2 6	16 6	8 5	3	2 10	. . . .	. . . .	110	215	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
Reims.	25 18 3	. . . .	20 1 2	3 7	3 6	3 4	18 1 10	6 6	2 8	2 8	. . . .	150	125	. . . .	. . . .	36	. . . .	350	75	25
ROUEN.	27 10 1	21 10 7	19 17 3	3 3	2 9	2 3	15 14 8	10 2 6	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
Le Havre.	27	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	16	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	12
Dieppe.	24 5	21 3 2	18 6	3 9	2 7	1 10	13 3 1	8 12	3	1 15	350	550	. . . .	293	. . . .	21	30	200	. . . .	35
CAEN.	26 12 9	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	15 16 9	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	. . . .	21	300	100	30
Bayeux.	26 11 6	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 18	8 11	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	21 5 1	17 9 8	15 1 9	2 6	2 3	2	12 13	7 14	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	26	200	150	15
Mortagne.	25 2 1	20 17 2	. . . .	2 6	1 10	1 7	17 10 9	8 17 2	1 13 4	1	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise.	23 8	21 10	19 12	2 9	2 6	2 3	15	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16 16	150	100	15
PERPIGNAN.	24 14 5	20 6 4	. . . .	3 1	2 9	. . . .	. . . .	13 5	1 15 4	8 10	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	28 6 1	. . . .	21 9 10	3 3	. . . .	2 4	. . . .	12 15	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	25
BESANÇON.	35 6	. . . .	26 17 6	5	3 4	2 6	26 17 6	10	2 8	1 4	. . . .	. . . .	140	220	. . . .	40	30	192	72	18
Dôle.	35 17 11	. . . .	23 16 9	4 3	3 3	1 8	31 3 9	9 3 2	2 8	1 10	. . . .	. . . .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	10
METZ.	31 10	27	22	3 1	2 7	2 2	17 2 10	7 5 7	2 2	1 2	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	28 16	. . . .	. . . .	3 6	3	2 5	16 10	5 8	2 10	1	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	15
Thionville.	30 3 7	26 18 2	25 9 1	3 1	2 9	2 5	15	5 14 9	2 8	18	. . . .	. . . .	70	210	. . . .	. . . .	. . . .	170	90	9
STRASBOURG.	31 14 8	28	24 5 4	4 6	3 3	2 5	16 16	9 12	2 15 2	1 19 4	. . . .	. . . .	45	210	. . . .	35	. . . .	175	150	15
Colmar.	31 12 6	26 2 6	23 7 6	3	2 9	2 3	17 17 6	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
LILLE.	21 17 7	18 15 11	. . . .	3 5	2	1 9	. . . .	7 13 9	2 11 5	2	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	24	. . . .	. . . .	1 10	2 4	3 1	14 19	7 8	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	36
NANCY.	34 16 6	30 13 10	22 8 8	3 2	3	2 5	17 2 11	7 7 11	2 10	1 9	218	205	66	215	. . . .	48	. . . .	124	70	13 10
Lunéville.	33 8 7	. . . .	26 16	3	2 2	. . . .	18 9 3	7 8 5	1 15	1 2	300	600	180	168	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	12 15
VALENCIENNES.	19 17 6	18	14 15	2 9	2 2	1 8	11 16 3	7	2 1 11	19 4	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	50
Cambray.	18 13	17 6 8	16	2 2	1 11	. . . .	10 15 9	6 8 3	1 13 4	1 5	560	420	. . . .	490	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye		Laine		Lin		Chanvre		Cire		Suif.	Fer.	Huile			
					brute.	apprêtée.	brute.	filée.	fin.	commun.	fin.	commun.	jaune apprêt.	blanche.			d'Olive.	de Noix.	de Navette.	de Poiffon
BEAUVAIS	12	99	78	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	63	. . . .	90	60	. . . .	
Saint-Germain	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	350	. . . .	. . . .	40	25	150	230	60	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Senlis	15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	200	. . . .	. . . .	75	50	150	200	50	14	75	. . . .	45	
AMIENS	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38 8	16	40 10	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	
Abbeville	21	110	50	60	. . . .	. . . .	143	266	41 17	29 18	34 17	28	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
Calais	16 10	70 10	55	67 10	. . . .	. . . .	130	. . . .	42 10	32 10	40	35	180	200	40	20	75	. . . .	40	
ORLEANS	13	98	30	45	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	55	19	80	41	36	32
Blois	9	70	60	50	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	45	20	85	36	. . . .	
Montargis	11	65	45	40	. . . .	. . . .	100	280	. . . .	. . . .	70	45	200	250	65	18	. . . .	45	40	
LA ROCHELLE	15	90	60	50	. . . .	. . . .	110	140	75	60	50	40	. . . .	. . . .	50	40	90	60	. . . .	40
Cognac	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	220	90	50	80	45	. . . .	. . . .	53	. . .	. . . .	50	. . . .	
MOULINS	15	70	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	250	45	17 10	90	50	40	60
Nevers	6	80	40	40	. . . .	. . . .	100	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	41	16	80 10	60	40	60
RIOM	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22 10	80	50	. . . .	
Clermont	10	72	60	60	. . . .	. . . .	150	270	100	70	55	45	175	225	55	20	100	45	. . . .	
POITIERS	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	51	50	50
Nyort	15	90	60	75	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
Châtellerault	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	260	100	90	70	60	160	215	55	20	90	45	40	60
LIMOGES	4 10	100	50	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	37	
Angoulême	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17 15	85	24	20	30
BORDEAUX	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	75	35	35	30
Blaye	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	40	40	
Libourne	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	60	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	65	. . . .	
Angers	10	60	25	40	. . . .	. . . .	150	300	125	60	40	45	150	225	47 10	22	90	40	30	30
Le Mans	9	80	65	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	32	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
MONTAUBAN	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Moissac	7	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	114	. . . .	68	34	68	45	136	. . . .	44	. . . .	114	57	57	
CHAALONS	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	
Troyes	8	55	35	55	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	. . . .	. . . .	
Rheims	10	45	29	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre	20	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62 10	34	180	200	55	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe	30	90	35	. . . .	. . . .	. . . .	120	190	35	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN	15	90	48	60	. . . .	. . . .	150	240	100	50	80	45	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise	9	50	30	40	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	45	20	80	55	45	45
PERPIGNAN	12	70	40	. . . .	1456	. . . .	46	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	44	15	76	. . . .	. . . .	
Foix	12	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	15	78	48	. . . .	
BESANÇON	10	48	27	36	. . . .	. . . .	120	330	120	60	50	30	150	200	72	20	100	80	60	72
Dole	6	48	24	. . . .	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	50	35	190	210	65	18	. . . .	. . . .	. . . .	
METZ	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Thionville	10	48	20	. . . .	. . . .	. . . .	130	180	120	100	80	65	200	250	48	16	120	. . . .	39	
STRASBOURG	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	81	180	176	76	79	45	187	212	42	15	75	280	291	165
Colmar	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	2150	3700	140	330	600	237	75	42	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque	18	90	60	36	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
NANCY	6 10	57	36	. . . .	872	2430	126	222	98	62	75	48	148	192	46	12	79	. . . .	38	54
Lunéville	9	43	26	34	. . . .	. . . .	131	190	120	74	74	55	182	235	38	14	80	. . . .	38	92
VALENCIENNES	36	60	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	128	. . . .	285	103	64	32	167	240	46	17	81	. . . .	59	

Basse-des-Ursins, chez qui l'on trouve aussi le *Discours de réception de M. l'Evêque de Senlis à l'Académie Françoise, & la Réponse de M. l'Abbé de Voisenon.*

Les Auteurs de ces deux Brochures tendent au même but, comme les titres l'annoncent, mais par des voies différentes. Celui du *Mémoire* examine d'abord les *gains* que font la Bretagne & le Royaume par le commerce des Indes, & il entreprend de prouver, en répondant aux objections contre les privileges exclusifs, que ce commerce ne peut être fait que par une Compagnie privilégiée. L'Auteur des *Considérations* ne donne qu'une partie de ses recherches sur les points essentiels que cette matiere embrasse dans ses rapports, & dont il paroît avoir fait une étude approfondie. Après des réflexions préliminaires sur l'avantage de s'emparer du commerce de l'Inde exclusivement à toute autre Nation, il parcourt les objections que l'on peut recueillir contre ce commerce pendant la guerre, & les inconvéniens qu'il trouve à l'abandonner dans les mêmes circonstances. Il conclut enfin à la formation d'une nouvelle Compagnie sur un nouveau plan dont il se borne à jetter ici les *bases*. Ces *bases* sont *un fonds très-considérable en especes sonnantes, le concours uniforme de tous les intérêts particuliers à l'intérêt général*, & la probité, l'intelligence, l'activité, la capacité de toutes les personnes employées dans tous les postes tant supérieurs qu'inférieurs de la Compagnie, tant en Asie qu'en Europe. La plûpart des Lecteurs trouveront peut-être que l'édifice n'est pas encore prêt à s'élever; & l'Auteur ne leur inspirera vraisemblablement pas l'ardent desir qui l'anime de voir cet établissement se former, dût le *Tresor Royal être nécessité à y contribuer*, & la Nation être chargée *d'une nouvelle imposition, pour remplacer le vuide qu'il causeroit audit Trésor Royal.* Nous sommes bien loin d'avoir les mêmes idées que ces deux Auteurs sur le commerce de l'Inde, mais nous n'en rendrons pas moins justice à leurs travaux.

2. *Théorie du Luxe* ou *Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non-seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des Etats*, avec l'épigraphe : *le superflu chose très nécessaire.* Volt. Mondain. 2 part. in-8°. se trouve chez Delalain, rue & à côté de la Comédie Françoise.

L'Auteur de ce Traité entend par *luxe*, tout ce qui n'est pas d'une nécessité indispensable à l'homme dans l'état le plus brut, le *pain*, par exemple; & il démontre, contre le fou qui pourroit le lui contester, si jamais il s'en trouve, que des choses qui sont très-superflues pour un Sauvage sortant des mains de la nature, sont très-nécessaires à des Peuples nombreux & civilisés, pour leur prospérité & même leur salut. Présenté sous ce point de vue, l'Ouvrage paroîtroit peu intéressant; mais le sujet entraîne des discussions dans lesquelles il est bon de suivre l'Auteur, qu'un Critique impartial & instruit de la matiere pourra louer & censurer alternativement.

3. *De la Santé. Ouvrage utile à tout le monde.* Par M. l'Abbé Jacquin, Chapelain de Mesdames *Victoire* & *Sophie*, Membre des Académies Royales de Rouen & de Metz, Honoraire de la Société littéraire d'Arras, 4e. édition considérablement augmentée. A Paris, chez G. Desprez, rue S. Jacques, 1 vol. in-12. Prix, 3 liv. relié.

Cet Ouvrage, *vraiment utile à tout le monde*, & à la portée de tous les Lecteurs, parut pour la premiere fois en 1762; & depuis il s'est perfectionné entre les mains de l'Auteur, encouragé par le suffrage unanime du Public. Les chapitres de l'air, des alimens, de la propreté & des bains, des femmes enceintes, des enfans, renferment les augmentations les plus considérables. Ceux qui sçavent combien la superstition regne encore en Europe n'auront garde de trouver superflues ses additions sur les spécifiques tirés de la magie, de la sorcellerie, &c.

4. *Aldrovandus Lotharingiæ* ou Catalogue des animaux, quadrupedes, reptiles, oiseaux, poissons, insectes, vermisseaux & coquillages qui habitent la Lorraine & les Trois-Evêchez. Par M. Pierre-Joseph Buc'hoz, ancien Médecin Botaniste Lorrain, & de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, Membre de plusieurs Académies. A Paris, chez Fétil, Libraire, rue des Cordeliers, près de celle de la Comédie Françoise, 1 vol. in-12. Prix, 2 liv. 10 s.

Cet Ouvrage complette l'Histoire naturelle de la Lorraine. A la nomenclature des animaux, l'Auteur a joint les avantages que la Médecine peut en tirer pour les maladies de l'homme. A la suite de son Ca-

talogue, on trouve des morceaux curieux sur ce qui concerne l'Anatomie dans la même Province; un Mémoire de M. le Comte de Tressan, sur la famille des *Fleuriots*, aujourd'hui très-connus sous le nom de *Val-d'Ajol*, avec une Lettre de M. Morand, sur le même sujet; le dénombrement des Habitans de Nancy; différentes pieces sur l'Histoire naturelle, les cabinets d'Histoire naturelle, &c.

M. Buc'hoz continue de publier, chez Costard, ses Feuilles de la *Nature considérée sous ses différens aspects*, &c. dont nous avons déja annoncé le 7e. cahier.

5. *Mémoires sur la culture du Mûrier blanc & la maniere d'élever les vers à soie, lus à la Société Royale d'Agriculture de Lyon.* Par M. Thomé, de la même Société. A Amsterdam, & se trouve à Paris chez Durand neveu, rue Saint Jacques, à la Vertu; & à Lyon, chez Aimé de la Roche, aux Halles de la Grenette, 2 vol. in-4°. chacun de 25 feuilles.

M. Thomé publia en 1763 deux Mémoires; l'un dans lequel en répondant à 57 questions, il donnoit les instructions nécessaires pour la culture du mûrier; & l'autre dans lequel il exposoit les procédés les plus lumineux sur l'éducation des vers à soie, en réponse à 115 questions. Ces Mémoires ont été réimprimés plusieurs fois & traduits en différentes Langues. Ils forment la premiere partie de ce Recueil, augmentée de nouvelles recherches & de nouveaux procédés pour rendre cette culture plus propre à l'éducation des vers à soie, avec des remarques sur le tirage des soies, la maniere de les connoître, de les filer & de les teindre. L'Editeur y a joint une seconde partie qui contient d'excellens Mémoires de M. Rigaud de l'Isle, du *Paysan des Sevennes*, de M. l'Abbé Soumille, de M. Dard, de M. Treilhard, de M. de Massac, &c. publiés dans les Journaux, & particuliérement dans le Journal & la Gazette d'Agriculture, alors rédigés par M. de Grace. Ce Recueil peut être regardé comme le Manuel des Cultivateurs de mûriers, & des Educateurs de vers à soie.

6. *Almanach de la Ville de Lyon & des Provinces de Lyonnois, Forez & Baujolois, avec la notice des Paroisses du Diocese pour l'année* 1771. A Lyon, chez Aimé de la Roche, &c. aux Halles de la Grenette, in-8°. Prix, 3 liv. broché.

Cet Almanach mérite d'être annoncé; il se perfectionne tous les ans; il contient des articles utiles au commerce, objet sur lequel les Editeurs pourront donner dans la suite des notices très-intéressantes.

7. *Mémoires d'un Américain, avec une description de la Prusse & de l'Isle de Saint-Domingue.* Par l'Auteur des Lettres d'Affi à Zurac, & de celles d'un Philosophe sensible, 2 part. in-12. A Lausanne, & se trouve à Paris chez la veuve Regnard & Demonville, Libraires, Grand'Salle du Palais, &c.

Les *Mémoires* ne sont pas de notre ressort; & nous ne nous permettrons pas même de dire qu'ils sont intéressans. Aussi notre dessein n'est que d'annoncer la description de l'Isle Saint-Domingue dans laquelle l'Auteur présente le tableau de la fondation de la Colonie, de son Gouvernement, des productions du pays, &c. avec un style qui attache. M. Petit, Député des Conseils Supérieurs des Colonies Françoises, vient de donner chez Delalain, rue de la Comédie Françoise, le *Droit Public* ou *Gouvernement des Colonies Françoises*, en 2 vol. in-8°. Ouvrage dans lequel, après avoir recueilli les Loix & Réglemens faits pour les Colonies, il propose des vues pour en perfectionner la Législation, l'Administration & même la Constitution.

8. *L'Arithmétique méthodique & démontrée, avec un Traité complet des Changes étrangers & Arbitrages par la regle conjointe.* Par J. C. Ouvrier de Lille, de l'Académie Royale d'Ecriture, dédiée à M. de Sartine, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, &c. nouvelle édition considérablement augmentée par l'Auteur. Prix, 4 liv. broché. A Paris, chez la veuve Savoye, rue Saint-Jacques; Saillant & Nyon, rue Saint Jean de Beauvais; Lottin l'aîné, rue S. Jacques; Desaint, rue du Foin S. Jacques; Durand, rue S. Jacques.

9. Le *Mont-Glonne* ou *Recherches historiques sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armoriques, & sur la retraite du premier* SOLITAIRE *des Gaules au Mont-Glonne, de nul Diocese, sur les confins d'Anjou, d'Aquitaine, de Bretagne*, 4 vol. in-12 proposés par souscription. A Angers,

chez Parisot, Libraire, à la Chaussée Saint-Pierre.

Le Prospectus de cet Ouvrage de M. Robin, Curé de la Paroisse de Saint Pierre à Angers, annonce des recherches curieuses & intéressantes sur nos origines & nos antiquités, le commerce des Orientaux dans les Gaules, les annales des Peuples anciens, l'origine de quelques-unes de nos Villes, la navigation des premieres Colonies, les coutumes des Celtes, les mœurs des Germains, les Colonies Gauloises, l'arrivée du premier Solitaire au Mont-Glonne, époque de l'établissement du Christianisme dans ce pays; l'origine de notre Monarchie & du nom François, &c. Telle est la matiere de la premiere partie & des deux premiers volumes. La seconde contient les principaux événemens de l'Histoire de la Patrie de l'Auteur, & principalement de l'Histoire Ecclésiastique, lesquels attirent souvent l'Histoire Générale, &c.

La souscription sera de 7 liv. 4 s. dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant les deux premiers volumes qui paroîtront au mois de Février 1772. Elle ne sera ouverte que jusqu'au 15 Août 1773, lequel tems passé, l'Ouvrage se vendra 10 liv. 16 s. Tous les volumes seront contresignés par l'Auteur.

I I.

Multiplication remarquable.

Un Habitant aisé des environs de Gloucester avoit semé en rang, à un pied de distance, un demi-picotin de bled (le picotin d'Angleterre est la quatrième partie d'un boisseau), dans un terrein qui contenoit un peu moins d'un acre; il n'y mit point de fumier, quoique le sol fût sablonneux. Après avoir fait battre son bled, il a trouvé que ce demi-picotin avoit produit dix-huit boisseaux & demi. Il attribue cette prodigieuse récolte, en partie, au soin qu'il a eu de bien faire sarcler le terrein & de n'y laisser point de mauvaises herbes, & en partie à sa maniere de semer en rang; ce qui donne plus de jeu à la circulation de l'air. Le même Agriculteur a recueilli aussi une quantité surprenante de carottes, en les plantant à une distance considérable les unes des autres, & en ayant toujours soin que le terrein fût bien sarclé & qu'il n'y eût pas des plantes ou des herbes inutiles ou mauvaises. Ses carottes pésent en général dix livres chacune, & quelques-unes pesent même davantage. Elles sont une excellente nourriture pour le bétail; & pour peu qu'on les accommode passablement, les personnes qui en ont mangé les trouvent aussi douces qu'aucunes de celles qui croissent dans les jardins potagers.

I I I.

Avis sur les Corps de feutre.

Gerard, Inventeur des corps & corsets pour tous les âges, fait des corps de feutre, façon de flanelle d'Angleterre, d'une préparation particuliere, très-forts & très-souples, qu'on peut revêtir d'une étoffe plus ou moins épaisse, suivant la température des saisons, préparation approuvée par la Faculté & par l'Académie Royale des Sciences de Paris, le 19 Mai 1770.

M. Bonnaud a donné au Public la dégradation de l'espece humaine par le mauvais usage des corps de baleine, en démontrant que c'est aller contre les loix de la nature, augmenter la dépopulation & abâtardir, pour ainsi dire, l'homme, & le mettre à la torture, sous prétexte de le former.

Les corps de feutre sont sans baleine, & d'une coupe plus légere & plus commode que ceux dont on se sert ordinairement: ceux qui sont difformes & qui desirent d'être recouverts sans gêne, peuvent envoyer un corps ou corset, & marquer les défauts qu'ils peuvent avoir, le sieur Gerard les rendra tels qu'ils le desireront, sur le modele qui lui sera envoyé, en affranchissant leurs lettres; il se charge de payer le port du paquet. Les corps de feutre sont de plus longue durée que ceux de baleine, & ne sont cependant pas plus chers, en toutes tailles, que ceux qu'on fait à Paris.

Ceux qui voudront faire usage de cette nouvelle invention & découverte utile, s'adresseront chez le sieur *Letellier Gerard*, son gendre, dans le Prieuré Saint Martin, à côté du Fourbisseur, en allant à la grille du Marché à gauche.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Mars 1771, au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 30 Mars 1771 de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mars 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	714		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 30 Mars 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	5	8e
Hamburg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1	½	p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 27 Mars 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 28. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	C.	Rouillard, six d. mois 1770.	E.
Radix fils, *idem.*		Courmont, *idem.*	F.
Boucard, *idem.*	D.	Sainte-Luce, *id*	
Lebrun, *idem.*	E.	Delauge, *idem.*	G.
Despeignes, *idem*		Bouron, *idem.*	J.
Gautier, *idem.*		Drouet, *idem.*	
Roytier, *idem.*		Delagarde, *idem.*	N.
Daubonne, *id.*	F.	.....	
Lallement l'. *id.*		.....	
Meulan, *idem.*	G	.....	
Boutet, *idem.*	J.	.....	
Lecanu, *idem.*		.....	
Desplaces, *idem.*		.....	
Lallement j. *id.*	L.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2 001	. . . . .	. . . . .	1030 40 50 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	67 ½ 67 . . .
Loterie Epoq .	FESTE	FESTE.	4e 406 5e 380 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 9 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 8 *Mars*.

SA MAJESTÉ a ordonné qu'on lui remît un état exact des banqueroutes, avec les noms des Banqueroutiers, les raisons de leurs faillites, &c. afin que l'on poursuive rigoureusement ceux qui sont coupables, & sur-tout ceux qui, après de pareils accidens, insultent, par leur faste, au malheur de leurs créanciers. Le Roi veut également connoître les boutiques fermées pour cause de mort, afin d'encourager les héritiers des défunts à continuer leur commerce. Sa Majesté aidera ceux qui ont essuyé des pertes, &c.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 10 *Mars*.

On compte que la peste a enlevé quatre-vingts mille personnes dans ce Royaume. Il en est mort cinq mille à Zernyathin, quatre mille à Zaslaw ; il n'est resté que cinq chefs de familles à Madrybor. Comme ce fléau n'a pas encore entiérement cessé, on continue de prendre des mesures pour empêcher la communication avec les Provinces étrangeres qui en sont infectées.

Un Médecin de Broda qui avoit voulu voir par lui-même si les ravages attribués à la peste étoient bien réels, a écrit à un de ses amis dans cette Ville, qu'il avoit obtenu par-tout des certificats de santé, en disant qu'il étoit hors d'état de payer son gîte ; qu'il y avoit de la charlatanerie dans sa profession, mais encore plus chez les personnes chargées de donner des billets ou certificats ; & qu'en s'entendant avec les Aubergistes, elles en vendoient à tous prix. Cet avis intéresse toutes les Nations, & il seroit superflu de s'arrêter à en faire sentir le prix.

La plûpart des terres du Royaume n'ont point été ensemencées, & l'on craint, &c. les autres ne produisent que des fourrages pour les chevaux des Russes & des Confédérés. Les Marchands cessent de toutes parts leur commerce, &c.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 10 *Mars*.

LL. M. I. & R. ont résolu qu'après que le reste des anciens billets de banque seroit acquitté, il en seroit fait de nouveaux pour cinq millions de florins, lesquels auront cours dans le commerce & les affaires, sur le même pied que l'argent. Comme plusieurs personnes refusoient de les recevoir, sans un bénéfice considérable, LL. M. établissent une Banque ou Bourse particuliere, où les coupons seront payés en argent,

moyennant le denier pour cent (*a*).

La Cour a fait acheter pour ses armées une grande quantité d'orge & d'avoine. Les rivieres ne sont pas encore navigables ; ce qui oblige d'employer plusieurs milliers de charriots pour faire passer en Bohême les provisions dont ce Royaume manque..

De Leipsick, *le* 15 *Mars*.

La disette qui désole l'Electorat nous apprend d'une maniere cruelle une vérité bien importante que l'on paroît par-tout ignorer ; c'est que les subsistances donnent le prix & la valeur à toutes les autres especes de richesses, comme elles donnent la vie à l'homme. Lorsqu'elles manquent, tout tombe, mais sur-tout ces Manufactures qui semblent disputer à l'Agriculture l'honneur de faire la prospérité des Etats. Ici la disette a coupé le nerf du commerce & de l'industrie ; tout le monde souffre, ou de sa propre misere, ou de la misere d'autrui. Dans le district du Voytland, un grand nombre d'Habitans ont été obligés de vendre jusqu'à leurs habits & leurs lits, pour se procurer une subsistance insuffisante. On voit des malheureux à demi-nuds courir à travers les neiges & les glaces, pour chercher quelque soulagement à leur faim. L'entiere nudité en retient une foule dans leurs tristes demeures, où ils ne voient que la mort pour terme de leurs miseres. Ces horreurs sont sur-tout portées à leur comble dans la ville de Saint-Johan-Géorgenstadt, ci-devant si brillante par ses belles Manufactures de dentelles. Ces ouvrages n'ont plus de débit, quoiqu'à un prix vil. La meilleure Ouvriere, en travaillant depuis le matin, jusqu'à minuit, gagne à peine quatre sous & demi de France ; & avec ces quatre sous & demi, elle ne peut se procurer ce qu'elle auroit en France pour trois sous. Les Pays de l'Electorat, & nommément la Bohême, souffrent aussi beaucoup de la rareté des denrées.

De Ratisbonne, *le* 16 *Mars*.

A l'exemple de plusieurs autres Villes Impériales, nous avons chassé nos mendians ; & nos campagnes, comme les leurs, sont inondées de voleurs & d'assasins ; & ces voleurs & assassins, revêtus des dépouilles des malheureux qu'ils ont pillés & égorgés, rentrent dans les Villes d'où, par les correspondances qu'ils entretiennent avec leurs compagnons répandus dans les campagnes, ils ne cessent d'aggraver les maux des unes & des autres. Les prisons se remplissent, & le brigandage semble en prendre de nouvelles forces. Il est aussi difficile de remédier au mal qu'il étoit facile de le prévoir. Les défenses de mendier ne donnent pas du pain à ceux qui n'en ont pas : la faim les force à les transgresser ; & leur expulsion hors des Villes où la présence de la force tutélaire les contient, & où la richesse plus rassemblée leur offre plus de ressources, vomit la dévastation sur les campagnes où la misere a moins de secours à attendre, & plus de facilité à commettre le crime. On ne remédie pas à la disette en faisant arracher les moissons.

Le Directoire de Mayence a obtenu de la Diete un passeport pour trois cens mesures de bled que céde à cette Ville celle de Rothenbourg. L'Electeur de Treves a consenti à supprimer les défenses & les droits de passage établis dans ses Etats, pour que

---

(a) *Nous venons de voir dans une lettre écrite de Vienne par un homme très-digne de foi, témoin oculaire, le récit d'un fait bien extraordinaire dont nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs. Le 11 Mars, un vieillard âgé de quatre-vingts ans, a été trouvé dans son lit privé de tout sentiment, mais avec un teint qui faisoit douter qu'il fût mort. Comme on n'enterre les morts dans cette Ville qu'après quarante-huit heures expirées, on l'a gardé pendant ce tems-là sans qu'on vît sa carnation s'altérer. Les Médecins & les Chirurgiens ont été appellés, on lui a ouvert les veines, on lui a fait des incisions, & il en est sorti du sang très-vermeil. Il y a eu défense de l'enterrer ; la Cour & la Ville sont accourues pour voir ce spectacle étonnant. Le corps est resté pendant sept jours dans le même état, sans donner aucun signe de vie, sans avoir d'autres symptômes de mort, & sur-tout sans putréfaction & sans odeur. On a inutilement tenté de lui rendre le mouvement, par toutes sortes de moyens ; enfin le septième jour il a été enterré.*

Ce dénouement paroîtra sans doute à bien des personnes aussi extraordinaire que l'événement l'est en lui-même.

les autres Souverains en agiſſent de même ; indépendamment même de cet arrangement, il accordera cette immunité pour certaines quantités de grains qu'on fera paſſer ſur ſes terres ; il l'a déja accordée en différens tems, quoiqu'on lui ait refuſé le même avantage à Weſel, à l'égard des grains qu'il faiſoit venir de Hollande par le Rhin. Quand on appelleroit du nom de *guerre* ces précautions pour couper les vivres à ſes voiſins, comme à ſon ennemi, le terme ne ſeroit pas trop fort ; & il ſeroit aiſé de prouver qu'elles en répandent les horreurs dans tout l'Empire.

DE FRANCFORT, *le 22 Mars.*

Le Sénat a fait publier une Ordonnance du 15 de ce mois, par laquelle il eſt défendu de faire paſſer hors du territoire de l'argent monnoyé ou non monnoyé ; de faire circuler aucune des ſortes d'eſpeces qui ont été miſes hors de cours par l'Edit de 1770 ; d'en donner & d'en recevoir d'autres que celles du Pays & celles de Mayence, Treves, Darmſtadt, & autres ſpécifiées dans ledit Acte ; de les mettre à un cours plus haut que celui qui a été fixé en 1766 ; d'acheter & de vendre des eſpeces d'argenterie qui ne ſeront pas de l'aloi marqué par les Edits précédens, &c. Il eſt bon d'obvier à la fraude, mais les gênes annoncent & opérent la décadence du commerce.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 26 Mars.*

La rigueur du froid a détruit toutes nos eſpérances, par rapport à la récolte des fruits. La plûpart des arbres fruitiers étoient en fleurs ; ils n'ont pu réſiſter à la gelée. Cette perte, dans les circonſtances, eſt conſidérable pour la Province.

D'AMIENS, *le 27 Mars.*

M. de la Sone, premier Médecin de Madame la Dauphine, & M. Cadet, ancien Apothicaire-Major des Armées du Roi, tous les deux de l'Académie des Sciences de Paris, ont analyſé l'eau minérale de la ſource nouvellement découverte à Saint-Marc, dans le Santerre, à un quart de lieue de Roye. Après l'examen le plus ſcrupuleux de la ſource & du terrein, de la température de l'eau par le thermometre, & de ſa peſanteur ſpécifique par l'aréometre, les expériences préliminaires ont été faites avec la noix de galle, l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, la diſſolution de l'argent, le ſirop de violette, la liqueur animaliſée, le ſavon, &c. Il a été d'abord reconnu que la nouvelle eau n'étoit point cuivreuſe, comme on l'avoit répandu. Enſuite on a procédé à l'analyſe ; & par le réſultat de l'opération, les Académiciens ont eſtimé que chaque pinte de cette eau pouvoit contenir un grain & demi de fer, deux grains de terre calcaire, un quart de grain de la terre alkaline du ſel marin, un demi-grain de ſel marin à baſe alkaline, autant de même ſel à baſe terreuſe, & un peu de matiere graſſe qui leur a paru de matiere végétale. De-là ils ont conclu que cette eau devoit avoir, en bien des occaſions, un très-grand avantage ſur la plupart des eaux minérales ferrugineuſes, en ce qu'elle eſt exempte d'acide vitriolique, & principalement de célénite, ſel qui fait ordinairement la baſe de la plûpart des eaux de puits ; ce qui les rend dures & peſantes à l'eſtomac. Les principes alkalins de cette eau la mettent dans le cas d'être coupée avec le lait, ſans riſquer qu'il ſe caille. Les Académiciens croient même que ces principes alkalins y ſont aſſez ſenſibles pour s'oppoſer à la coagulation d'un lait qui tendroit à s'aigrir. Ils ont de plus vérifié que l'eau peut ſe tranſporter à pluſieurs lieues du pays, ſans précipiter ſon fer ; cependant ils jugent qu'il eſt plus sûr d'en faire uſage à la ſource même. Nous avons déja parlé de l'agréable ſituation de cette fontaine, &c.

D'ORLÉANS, *le 27 Mars.*

Les lettres du Nivernois nous ont annoncé qu'il y avoit eu dans un des Marchés de cette Province une diminution ſur le prix des grains, de dix ſous par boiſſeau, revenant à vingt-cinq ſous par mine, meſure d'Orléans peſant 50 livres.

Le prix des grains n'a point varié ici depuis fort long-tems. Le froment s'eſt vendu

au dernier Marché de 5 liv. 16 ſ. à 6 liv. 12 ſ.; le méteil, de 4 liv. 17 ſ. à 5 l. 16 ſ.; le ſeigle 5 liv., l'orge, de 3 liv. 10 ſ. à 3 l. 14 ſ.; & l'avoine, de 2 liv. à 2 liv. 4 ſ.

Le ſucre eſt actuellement à 85 livres le cent.

DE NEVERS, *le 27 Mars.*

Le froment, dont le prix avoit ſenſiblement diminué pendant pluſieurs Marchés, a augmenté depuis huit jours de 9 à 10 ſ. par boiſſeau. L'élite s'eſt vendue aux derniers Marchés 4 liv. 7 ſ. & 4 liv. 8 ſ. Les Officiers Municipaux en ont fait diſtribuer de celui qu'ils ont en magaſin à 4 livres; mais en ſi petite quantité, qu'elle a été bientôt enlevée, & cinq à ſix Blatiers qui fourniſſent preſque ſeuls les Marchés, demeurent les maitres des prix.

Ce commerce ainſi reſtreint à quelques Particuliers, eſt regardé comme odieux. Le Peuple penſe qu'ils font des profits énormes, & qu'ils doivent ſupporter des impoſitions proportionnées. En conſéquence ces Blatiers, qui ne payoient qu'environ 80 l. de taille, ont été portés au rôle pour cette année à 240 liv. On ne s'eſt pas apperçu qu'en les ſurchargeant ainſi, on ſurchargeoit la ſubſiſtance du pauvre ſur lequel ils ſont forcés de rejetter la taxe. Il ſeroit évidemment avantageux de ſuivre des principes oppoſés. Loin de favoriſer ces préjugés du Peuple, il faudroit au contraire exciter l'émulation par l'immunité & par des diſtinctions convenables. Il eſt à remarquer que la Ville perd volontairement, ſur les bleds qu'elle fait venir, 4 & 5 ſ. par boiſſeau; ce qui fait un objet de deux à trois mille liv. ſur dix à douze cens boiſſeaux. Il eſt clair qu'il vaudroit encore mieux employer cette ſomme à donner des encouragemens au commerce, quoique ce moyen ne ſoit pas ſans inconvénient.

On ne peut s'empêcher de rappeller ici ce qui a été dit dans quelques *Gazettes du Commerce*, qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux que la Ville ſuivit dans la vente de ſes bleds le taux du Marché, que de les diſtribuer à plus bas prix.

On ne ſçauroit douter ici & ailleurs, qu'un grand nombre de Propriétaires qui étoient accoutumés à vendre leurs grains dans leurs greniers, ne les y vendent encore; ce qu'il eſt impoſſible d'empêcher. Il réſulte de-là que, comme ils ſont ſuppoſés les faire porter eux-mêmes aux Marchés, on les met à un prix très-haut, afin que perſonne ne les achete; ce qui peut occaſionner un renchériſſement. Les Blatiers d'ailleurs appuyés, enharrent & achetent de tous les côtés; & comme ils ſont réduits à un très-petit nombre, ils exercent le plus complet monopole, malgré la vigilance de la Police.

Le pain blanc, du poids de trois livres, a été taxé à 12 ſ., & le pain bis, du poids de douze livres, à 40 ſ.

DE LANGRES, *le 29 Mars.*

Les grains qui avoient un peu diminués au mois de Décembre dernier dans nos Marchés, augmentent journellement. Le bichet de froment, du poids de ſoixante livres, s'eſt vendu depuis le 15 Février de 7 liv. 5 ſ. à 7 liv. 10 ſ.; la livre de pain de fine fleur a été taxée à 4 ſ. 3 den., celle de pain blanc à 4 ſ., & celle de pain bis à 2 ſ. 11 den.

Les Officiers de Police de cette Ville, qui taxent le pain, & veillent à ce que les Boulangers faſſent leur pain bien conditionné & le vendent au poids ordinaire de ſeize onces à la livre, deſireroient, pour maintenir la regle ſur le prix de chaque pain, eu égard au prix du bled, que MM. les Officiers de Police d'Orléans, Metz, Auxonne, Pithiviers, Romorantin, & toutes les autres Villes qui nous donnent les annonces du prix de leurs grains & pain, même MM. les Correſpondans de chaque Ville qui reçoivent la *Gazette du Commerce*, euſſent la bonté de marquer le prix de leur bled froment, le poids du bichet ou meſure, le prix du pain, & en même tems quels ſont les droits que les Boulangers de leur Ville payent en leur qualité de Boulangers, afin que l'on puiſſe donner le prix du pain en général dans toutes les Villes, eu égard au prix du grain de chaque Ville, ſans qu'aucun Boulanger puiſſe être reprochable.

Par exemple, à Langres, lorſque le bichet de froment, du poids de ſoixante livres, ſe vend de 7 liv. 5 ſ. à 7 liv. 10 ſ., nous comptons qu'il doit rendre, ſuivant la façon du pain ci-après, ſçavoir:

6 Michottes ou pains longs, chacun d'une

	₶	ß	d.
livre de ſeize onces qui, à 4 ſ. 3 deniers piece, font	1	5	6
24 Livres de pain blanc à 4 ſ. la livre	4	12	
30 Livres de pain bis à 2 ſ. 11 deniers la livre	4	7	6
Total du produit du bichet ...	10	5	0
Sur quoi déduiſant, 1°. le prix du bichet de bled de	7	10	
2°. Le droit de mouture de .		3	
3°. Le prix du bois que l'on brûle		8	
4°. Un droit qu'ils payent aux Aides par bichet		6	6
5°. Un autre droit qu'ils paient auſſi par bichet à la Ville		5	3
Total de la dépenſe	8	12	9

Nous comptons que, par l'état ci-deſſus, le Boulanger a 1 liv. 12 ſ. 3 den. de profit, non compris le ſon & la braiſe ; ce qui peut valoir de 7 à 9 ſ. : ainſi le bénéfice eſt réellement de 40 ſ.

De Paris, *le 5 Avril.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'eſt fait le 5 de ce mois ; les numéros ſortis de la roue ſont 75. 30. 62. 6. & 10.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions ſur une nouvelle eſpece de rabot, & ſur l'emploi du tour des Graveurs. A Grenoble le 22 Mars.

Sur la fin de l'année 1770, un des MM. de l'Académie des Sciences, préſenta au Roi un Particulier qui a inventé une eſpece de rabot avec lequel il enleve des coupeaux ou rubans ſur toutes eſpeces de barres de fer, ſemblables à ceux que les rabots ordinaires enlevent ſur le ſapin. Un Artiſte de cette Ville penſe que ce rabot doit être exceſſivement peſant ; que le fer tranchant doit être parfaitement arrêté avec des écrous ; que le tranchant doit avoir plus de ſaillie. On ſçait qu'à Paris ceux qui travaillent aux treillages en bois qui ſervent à l'ornement des jardins, enlevent d'un ſeul coup ſur les planches ou branches de châtaigners de longues regles ou lates paralleles, en employant un gros rabot qui n'eſt autre choſe qu'une poutre armée d'un fer tranchant. M. Flachat de Lyon rapporte dans ſes voyages, que dans Conſtantinople, les Armuriers Turcs ſe ſervent avec ſuccès d'un petit rabot fort peſant dont le montant eſt en fer.

Il eſt ſurprenant que juſqu'à ce jour l'on n'ait pas apperçu tout le parti qu'on peut tirer pour différens uſages du petit rouet des Graveurs en pierres précieuſes. Cette machine ſimple reſſemble parfaitement au tour ordinaire dont les femmes ſe ſervent pour filer, à cela près que la broche eſt percée d'un trou quarré où l'on inſere les outils de fer de diverſes formes qui ſervent à graver. On peut en voir la deſcription & l'uſage dans le Traité des pierres gravées de Mariette, dans les Ouvrages de Felibien, dans le Spectacle de la Nature & dans la Phyſique de M. Nollet.

Ce tour peut non-ſeulement ſervir aux Graveurs en pierres, verres, &c. mais il peut encore ſervir aux Serruriers pour graver divers ouvrages, aux Menuiſiers, pour découper en un inſtant les moulures en bois chantournées que l'on fait à la main ; il peut être encore plus utile à ceux qui travaillent à la gravure du Roi ou en émail, aux lunettes de longue vue, à la moſaïque, marqueterie & damaſquinure ; il peut ſervir de tour en l'air, de ſcie, de poliſſoire & de burin. On peut y adapter un volet avec quatre roues renfermées dans une boite, pour en faire un ſoufflet pour travailler en émail, pour forger, pour ſouder, pour ciſeler les ouvrages d'Orfévrerie, &c. Cette machine qui peut être employée à tant de différens ouvrages, eſt fort petite & coûte très-peu.

II.

Epreuve ſinguliere d'un Baume.

Un Anglois, pour prouver l'efficacité d'un baume propre pour la guériſon des bleſſures, a fait, à Orléans, une expérience fort extraordinaire, en préſence des Officiers de Police, des Médecins & Chirurgiens, & d'un grand nombre de perſonnes. Avec

un très-gros clou ou broche de fer, & à coups de marteau, il a percé d'outre en outre la tête à différens animaux, à un cheval, à un mouton & à un lapin. Cette opération faite, il a retiré le clou avec des tenailles; & avec une seringue, il a fait une injection de son baume dans la plaie; l'animal s'est aussitôt relevé, a marché & mangé, comme s'il ne lui étoit arrivé aucun accident.

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce fait singulier dont nous ne sçavons point d'autre circonstance.

I I I.

Préservatif contre la peste, la petite-vérole, la rougeole.

Un Médecin de Besançon a publié ce préservatif que l'on a trouvé dans les papiers d'un vieux Médecin qui en avoit fait usage avec succès pendant plusieurs années qu'il avoit passées parmi des pestiférés, sans jamais avoir été atteint de la contagion. Il s'agit de porter des chemises trempées dans de la décoction de soufre en poudre. On met, dans autant de livres d'eau commune, autant de livres de soufre; & lorsque la décoction commence à bouillir, on la retire du feu pour la laisser un peu tiédir: ensuite on y trempe des chemises qu'on fait sécher à l'air. Il faut en changer, comme on en change ordinairement, pendant tout le tems où l'on est au milieu de la contagion. Ce moyen est égalemenr bon, à ce qu'on assure, pour préserver de la petite-vérole & de la rougeole, lorsque ces maladies courent.

I V.

Question à résoudre par MM. les Négocians.

Paul a consenti son billet à ordre de mille livres au profit de Pierre.

Pierre le négocie à André;

Et André le transporte à Jacques.

Paul, Pierre & André ont failli; ils ont fait chacun un contrat d'atermoiement avec leurs créanciers, & ont tous fait perdre moitié de ce qu'ils devoient.

Jacques à qui ce billet a été en dernier lieu négocié, a fait les diligences & recours dans le tems de l'Ordonnance; ensuite il a entré dans les trois contrats, & en chacun desquels il a déclaré être créancier de Paul, Pierre & André solidairement de la somme de mille livres contenue dans le billet de Paul, dont Pierre & André sont Endosseurs; & en chaque contrat, a réservé ses droits de solidité contre les autres.

Paul a payé cinq cens livres, moitié de son billet, à Jacques.

Jacques en a donné quittance à valoir sur ce qui lui est dû, & sans préjudice de son action & solidité pour le surplus contre Pierre & André.

Jacques poursuit Pierre & André pour avoir paiement des 500 liv. restantes.

Ces deux derniers prétendent avoir une action récursoire contre Paul qui a consenti le billet.

Paul répond que par son acte d'atermoiement il ne doit payer que moitié de ses dettes, & qu'on lui a fait remise de l'autre moitié.

André & Pierre disent qu'ils ne doivent aussi payer que moitié de leurs dettes; mais que celle-ci est celle de Paul, & que Jacques, créancier, ayant action solidaire contre tous, Paul doit les acquitter.

Paul replique: si je vous acquittois, par événement, je payerois le tout; ou si vous deveniez mes créanciers de cette moitié, & que vous me fissiez remise chacun de votre moitié, sur cette moitié, je payerois donc les trois quarts, pendant que je ne dois payer que moitié du total.

M. Nicodême, Négociant & ancien Consul à Valencienne, est spécialement prié de donner son avis sur la question précédente.

(*Quelques uns de MM. nos Abonnés nous ont déja invités à prier M. Nicodême de traiter certaines matieres importantes pour le commerce, & particuliérement celle des* lettres de répi, *entamée & très-bien présentée par M. Girard, dans notre Journal de Décembre* 1770. *Nous n'avons pas douté que le zele de ce bon Patriote pour l'intérêt de sa profession & le bien public, ne l'engageât à se rendre à leurs desirs & à nos prieres; & nous saisissons avec empressement cette occasion de lui marquer le vœu des Citoyens qui connoissent le prix de ses travaux & l'utilité des Mémoires qu'il a bien voulu ci-devant nous communiquer. Nous n'ignorons pas combien les affaires de son négoce, & les devoirs d'un bon pere de famille, l'occupent: mais nous sçavons combien un*

homme ſage & ſtudieux ; qui ſçait partager & employer ſon tems, a de reſſources pour ſervir le Public, après avoir vaqué à ſes affaires propres. La Juriſprudence mercantile eſt d'ailleurs une partie néceſſaire de la ſcience des Négocians ; c'eſt principalement à eux qu'il appartient d'en traiter les différentes queſtions : auſſi M. Nicodême qui ne néglige rien de ce qu'il eſt utile de ſçavoir, ſur-tout par rapport à ſa profeſſion, en a-t-il fait une étude particuliere & mérité la confiance du Public. C'eſt au nom de ce même Public, & même de gens en place, qui nous l'invitons à nous communiquer ſes réflexions ſur les objets dont nous venons de parler, autant que des occupations plus importantes ne s'y oppoſeront pas ; condition ſans laquelle nous ne lui ferions pas une priere à laquelle ſon attachement à ſes devoirs ne lui permettroit pas de ſe rendre).

V.

LISTE GENERALE DE LA LOTERIE de Reimbourſement des Reconnoiſſances données en échange des Reſcriptions & Aſſignations *du Tréſor Royal, en exécution de l'Arrêt du Conſeil du 2 Décembre 1770. Premier Tirage fait en préſence de M. le Lieutenant Général de Police, en l'une des Salles de l'Hôtel de Meſmes, le 26 Fév. 1771.*

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens.
	liv.	
1	1000	5 *Décemb.* 1771.
37	1000	Idem.
39	1000	7 *Novembre.*
63	6500	Idem.
85	10000	5 *Septembre.*
107	2000	1 *Juin.*
110	1000	2 *Janvier* 1772.
122	2000	1 *Août.*
222	1000	4 *Avril.*
282	1000	5 *Septembre.*
319	1000	1 *Février* 1772.
320	1000	1 *Août.*
350	1000	4 *Avril.*
386	1000	1 *Juin.*
388	1000	5 *Septembre.*
394	1000	5 *Mars* 1772.
462	2000	4 *Juillet* 1771.
475	2000	1 *Août* 1771.
482	2000	4 *Avril.*
497	2000	Idem.
533	2000	1 *Août.*
534	2000	Idem.
551	1000	5 *Septembre.*
573	1000	1 *Février* 1772.
586	1000	7 *Novembre.*
589	1000	4 *Juillet.*
608	1000	1 *Février* 1772.
612	1000	4 *Avril.*
615	1000	2 *Mai.*
617	1000	2 *Janvier* 1772.
647	2000	2 *Mai.*
659	2000	5 *Décembre.*
667	2000	5 *Sept.* 1771.
689	2000	2 *Mai.*
696	1000	5 *Décembre.*
698	1000	1 *Juin.*
753	1000	5 *Décembre.*
805	1000	1 *Février* 1772.
815	1000	5 *Septembre.*
851	1000	5 *Décembre.*
911	1000	Idem.
921	1000	1 *Février* 1772.
1001	1000	1 *Février* 1772.
021	1000	7 *Novembre.*
026	1000	5 *Décembre.*
065	1000	2 *Janvier* 1772.
077	1000	1 *Juin.*
114	1000	1 *Août.*
124	2000	3 *Octobre.*
167	2000	5 *Décembre.*
206	2000	3 *Octobre.*
231	2000	2 *Janvier* 1772.
254	2000	5 *Mars* 1772.

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 30 Mars 1771, au Mercredi 3 Avril, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 25, 27 liv. 10 ſ. à 30 l. *le ſeptier* ; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 18, 19 à 20 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 17 à 17 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 30 Mars 1771, au Mercredi 3 Avril, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 20 liv. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 6 Avril 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1771.*

	#	B		
Or de Portug. à . .	717			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	715			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Avril 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	9	16d
Hambourg	181 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,500 l.	1040 35 . . .	1035 42 ½ 45 40	1045 47 ½ 50 47 ½
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	49	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	. . . . .	67 66. . . .
Loterie Epoq .	4e 412 5e 380 .	4e 412 5e 380 .	5e 380 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Sam. 30 Mars 1771.		Du Jeudi 4 Avril.		Du Vendredi 5 Avril.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	C.	Cadeau, six dern. mois 1770.	B.	Maupassant, six d. mois 1770.	A.
Raynal, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*	E.	Deschamps, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	F.	Boutray, *idem.*	F.	Issaly, *idem.*	C.
Caron, *idem.*		Delauge, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Boscheron, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*	G.	Barois, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*		Sainte-Luce, *id*		Nau, *idem.*	
Gossey, *idem.*		Deschapelles, *id.*	J.	Lempereur, *id.*	
Delarue pere, *id.*	L.	Nau, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	H.
Du Mercredi 3 Avril.		.....		Delacharmotte, *id*	J.
		.....		Guidy, *idem.*	
Roytier, six d. m.	G.	.....		Montal, *idem.*	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		Patu, *idem.*	
Meulan, *idem.*		.....		Pincemaille, *idem.*	Z.
Lallement l'. *id.*	M.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1771. Du Samedi 13 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mars.*

Extrait d'une Lettre arrivée par le Lapwing, *datée du Bengale le* 16 *Septembre* 1770.

» LA misere occasionnée dans la Pro» vince du Bengale, par la famine, ne peut » pas se décrire. Je crois ne pas exagérer en » disant que, depuis quelques mois, il a » péri au moins deux millions d'hommes (*a*). » Les Européens ont souffert considérable» ment, non pas tant par la famine que par » la maladie épidémique qui en a été la » suite.

» Vous ne sçauriez vous faire une idée des » calamités qui désolent ces Provinces : » toutes les Manufactures sont arrêtées par » le manque d'Ouvriers; & excepté les mar» chandises qui sont prêtes à être embar» quées, il sera impossible de faire, d'ici à » deux ou trois ans, les assortimens néces» saires pour l'Europe. Plusieurs vaisseaux » de la Compagnie qui auroient été expé» diés, cette année, seront obligés de rester » ici encore un an, un grand nombre de » matelots étant morts.

(a) *D'autres lettres disent* 600000.

» Je suis très-fâché de vous dire qu'il » semble qu'un esprit de déprédation anime » ici toutes les têtes : chacun enleve aux » pauvres Habitans tout ce qu'il peut, » & l'applique à son profit, sans égard » pour les intérêts de la Compagnie qui » doit en souffrir considérablement. Si les » Surintendans (*a*) fussent arrivés, nous » aurions pu nous flatter de quelque réfor» me; mais on croit qu'ils ont péri. A moins » qu'on ne fasse en Angleterre de meilleurs » réglemens pour ce pays, & qu'on ne rap» pelle quelques-uns de nos gens en place, » pour rendre compte de leurs malversa» tions, la ruine de la Compagnie est iné» vitable.

» On nous informe de Madraff que le fa» meux Hyder-Aly a rompu la paix, & qu'il » inquiéte de nouveau les établissemens de » la Compagnie. Il est assisté ouvertement » par nos ennemis, & je crains qu'il ne de» vienne un ennemi trop formidable pour » que nous puissions le subjuguer aisément.

» Le Nabab d'Arcot, un de nos plus fide» les Alliés, a été traité ignominieusement » par le Gouverneur & le Conseil. On dit » qu'il a porté ses plaintes au Commodore » de Lindsay qu'il qualifie de Représentant » du Roi d'Angleterre ; mais cet Officier » n'a pu lui donner aucune satisfaction, » parce que ceux qui sont ici en place n'ont

(a) *C'étoient MM. Vansittart, Scrafton, & le Colonel Ford. Ils sont partis sur l'*Aurore *dans le mois d'Octobre* 1769.

» aucun égard pour lui, malgré l'autorité » dont il eſt revêtu par la Commiſſion du » Roi. Je crois qu'il ſe déplait très-fort » dans cette partie du monde, à cauſe de » l'indifférence avec laquelle il eſt traité, » & qu'il deſire qu'on le rappelle (*a*).

» On débite que le Général Coote n'a » pas été mieux accueilli, & qu'il s'eſt dé- » terminé à retourner en Europe par terre. » Enfin ceux à qui on a confié les rênes du » Gouvernement, ſemblent avoir réſolu » de piller le pays & la Compagnie, afin » d'amaſſer des fortunes conſidérables, car » ils ne veulent point admettre de rivaux. » Je me flatte qu'on trouvera quelque moyen » pour arrêter ces extorſions, avant que la » ruine de la Compagnie ſoit achevée. Elle » n'eſt pas éloignée, ſi ceux qui devroient » veiller aux intérêts publics, ferment plus » long-tems les yeux ſur toutes ces vexa- » tions, &c. &c.

Le Mercredi 20 de ce mois, il y eut une Aſſemblée générale de la Compagnie des Indes, dans laquelle on informa les Actionnaires que les Directeurs ayant examiné la ſituation des affaires de la Compagnie, ils avoient réſolu, conformément à l'accord fait avec le Parlement, de porter le dividende des actions à 12 & demi pour cent, à compter du 25 Décembre dernier. La propoſition ayant été miſe au ſcrutin, elle paſſa ſans aucune contradiction.

Dans le moment où l'Aſſemblée alloit ſe ſéparer, M. Macleane obſerva qu'il étoit très-aiſe que les Actionnaires euſſent enfin obtenu le dividende qu'ils auroient dû avoir depuis long-tems, & dont ils avoient été fruſtrés. Il ajouta que cet événement lui cauſoit le double plaiſir de voir que cette augmentation étoit juſtifiée par la ſituation des affaires de la Compagnie, & par le conſentement unanime des Directeurs, qu'il loua dans les termes les plus flatteurs ſur leur adminiſtration ſage & prudente, ainſi que ſur quelques meſures économiques qui, à ce qu'il avoit appris, avoient contribué beaucoup à remédier à certains abus au-dehors, & à diminuer les dépenſes inutiles.

(a) *Il y a apparence qu'il eſt rappellé, puiſque le Commandant en ſecond de l'Eſcadre partie de l'Inde eſt fort ancien dans le ſervice.*

Ce diſcours engagea le Chevalier George Colebrooke, Préſident de la Direction, à donner un détail ſuccinct, mais exact des affaires de la Compagnie; & le tems de ſa direction étant fini, il prit congé des Actionnaires, & ſes adieux furent reçus avec les plus grands applaudiſſemens. Il promit aux Actionnaires qu'après ſon année de repos, il ſeroit prêt à offrir de nouveau ſes ſervices à la Compagnie.

Pour ce qui regarde la ſituation des affaires de la Compagnie, il dit que malgré une guerre très-diſpendieuſe ſoutenue par la Compagnie, & de longues conteſtations dans l'intérieur, leſquelles venoient enfin de ſe terminer à l'amiable, & faiſoient place à une bonne harmonie & à une union parfaite, les richeſſes de la Compagnie n'avoient fait que s'accroître ſous ſa direction; qu'on jouiſſoit d'une paix profonde dans l'Inde, & qu'il y avoit apparence qu'elle dureroit long-tems, puiſque les forces navales que les Miniſtres de S. M. avoient accordées ſi gracieuſement à la Compagnie, imprimant de la terreur aux Princes turbulens de l'Aſie, les maintiendroient dans le reſpect & la ſoumiſſion qui ſont dûs aux armes Britanniques. En un mot, il repréſenta les affaires de la Compagnie comme étant auſſi floriſſantes & ſur un pied auſſi aſſuré, dans l'Inde, qu'elles étoient avantageuſes en Europe.

L'Aſſemblée s'ajourna au Lundi 24. Malgré l'accroiſſement du dividende, & ce tableau ſi flatteur des affaires de la Compagnie, les actions baiſſerent de 3 pour 100.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 29 Mars.*

Du 18 au 25 de ce mois, il eſt entré dans ce Port 21 bâtimens, 15 François, 6 Etrangers, quelques-uns chargés de grains. Du 20 au 27, il en eſt ſorti 56 François & 24 Etrangers. On a appris par un navire venu des Echelles du Levant, que le Pacha Seyd avoit emprunté à la Nation Françoiſe 4000 piaſtes, pour envoyer des fourrages à celui de Damas. Les travaux dans le Port de Toulon ont ceſſé depuis quelque tems, &

le prix du café a augmenté ici, à cause de la rareté de certe denrée à Constantinople; rareté occasionnée par la défense qu'Ali-Bey a faite d'en exporter de l'Egypte. Nous en envoyons des quantités considérables à Constantinople.

D'AUCH, *le 29 Mars.*

Les prix du froment, dans les Marchés de cette Généralité, sont depuis 21 l. jusqu'à 27 les douze boisseaux de Paris. Le plus bas prix est celui de Fleurance. Il est à 21 liv. 7 s. 6 den. Le plus haut prix est à S. Girons; il est 27 liv. 15 s. Le prix commun de la Généralité est, pour le froment, de 25 l. 14 s. 4 d.; pour le méteil, de 22 l. 8 s.; pour le seigle, de 21 l. 4 s. 9 d., pour l'orge, de 20 l. 2 s. 10 d., & pour l'avoine, de 13 l. 5 s. 5 den.

DE PERPIGNAN, *le 30 Mars.*

Les Marchés ont été mieux fournis cette derniere quinzaine, & le prix du froment a diminué; il s'est vendu ici 23 l. 14 s. 10 d.

DE BORDEAUX, *le 30 Mars.*

La gelée a causé plus de dommage qu'on ne l'avoit d'abord imaginé. Les vignes de Palu & autres terreins gras étoient plus avancées que celles de Graves; & presque tout ce qui étoit en bourre a péri. Les arbres fruitiers, sur-tout ceux à noyaux, ont été entiérement dépouillés; & si une seconde pousse, toujours inférieure à la premiere, ne les rétablit pas, il y aura à cet égard disette, comme les années précédentes.

La nuit derniere, le feu a pris à la Boulangerie des Juifs, mais de prompts secours en ont arrêté les progrès, & le dommage a été peu considérable.

Il est arrivé dans ce Port, des Colonies Françoises de l'Amérique, 6 navires; la *Julie*, l'*Aimable Hélene*, l'*Aimable Artibonite*, l'*Alexandre*, le *David*, de cette Ville, la *Félicité*, de Rochefort.

Les eaux de-vie sont à 62 liv. les 32 veltes bien demandées.

DE LA ROCHELLE, *le 30 Mars.*

Le Dépôt des Mendians devient insensiblement un nouvel Hôpital Général; il s'y trouve aujourd'hui environ deux cens personnes. Le grand nombre de vieillards, d'infirmes, d'enfans & d'estropiés qu'il renferme, semblent solliciter plus que jamais le Public à suppléer, par ses libéralités, aux modiques secours prescrits par les Ordonnances. La Maison auroit sur-tout besoin d'une augmentation de pain, de linge, & sur-tout de draps pour les malades.

Le Boucher qui tenoit la boucherie du Carême a été de nouveau condamné à une amende, pour avoir vendu la viande au-dessus de la taxe.

Le navire l'*Intelligence*, Capitaine Hubert, est parti pour la côte de Guinée. Le navire la *Cypris* de Marseille, Cap. Tallon, actuellement à Rochefort, partira dans tout le mois d'Avril pour Cayenne; s'adresser à M. Hebre de S. Clément à Rochefort, & à M. Iz. Rastau à la Rochelle.

On écrit de S. Jean-d'Angely du 9, que les prix des différentes especes de grains ont baissé. Le plus beau froment s'est vendu 4 l. 5 s. le boisseau; le plus beau pain en miche, du poids de cinq livres & au-dessous, est taxé à 2 s. 1 d. la livre; l'avoine n'est plus qu'à 30 s. le boisseau, &c. Les Marchands de profession & Grenetiers continuent de faire leurs achats & ventes dans les greniers.

Le 27, le bœuf, le veau & le mouton ont été taxés, ensemble ou séparément, à 5 s. 9 den. la livre, la vache & la brebis à 4 s. 6 d.

Les eaux-de-vie sont de 142 à 145 liv. les 27 veltes.

DE GRENOBLE, le 2 *Avril.*

Depuis les beaux jours annoncés dans la *Gazette d'Agriculture* du 9 de ce mois, nous avons essuyé un tems des plus rigoureux; la gelée a été très-forte, & il est tombé beaucoup de neige. On écrit de Mont-Dauphin le 13, que les chemins sont impraticables; qu'il y a encore dans la Ville quatre pieds de neige, & que celle qu'on a ramassée dans les coins des rues s'éleve au-dessus du toît des boutiques. On écrit d'Embrun du 17, que de mémoire d'homme on n'y avoit vu tant de neige; que les gens de la campagne ne peuvent sortir de chez eux; qu'il y en a encore à demi-lieue à la ronde quatre pieds, &c. C'est un grand bonheur que le beau tems n'ait pas assez duré pour hâter les progrès de la végétation. Nous jouissons de l'espoir flatteur d'une bonne ré-

colte. Nos bleds ſont très - beaux : cependant les denrées ſe ſoutiennent toujours ſur un haut pied.

DE METZ, *le 4 Avril.*

Il paroît des Lettres - Patentes du Roi, données à Verſailles le 22 Janvier, regiſtrées en Parlement le 21 Février, interprétatives de l'Edit du mois de Mai 1768, qui permet la clôture des héritages & abolit le parcours dans les Trois - Evêchés. Par l'Arrêt du parlement du 27 Juin de la même année, qui ordonnoit l'enregiſtrement, la publication & l'exécution de l'Edit, il avoit été réſervé aux Communautés & autres Propriétaires de faire valoir ſur les bancs voiſins les droits de pâturage qu'ils pouvoient avoir à titre particulier. Cette réſerve a donné lieu à des interprétations différentes & à des conteſtations qu'il étoit de la ſageſſe du Souverain de fixer & de prévenir, en banniſſant ſur ce point toute équivoque. Tel eſt l'objet de ces lettres-Patentes dont nous donnerons le diſpoſitif l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 9 Avril.*

La diſette & la cherté des vins ont occaſionné une conſommation conſidérable de quelques-autres boiſſons.

Depuis 1761 juſqu'en 1768, incluſivement, il n'étoit entré dans Paris, chaque année, que deux cens cinquante muids de poiré. Durant le cours de l'année 1769, la conſommation qui s'eſt faite de cette liqueur dans la Capitale, a été de 1362 muids, & en 1770, de plus de quatre mille muids. Comme on s'en ſervoit pour faire des mixtions nuiſibles à la ſanté, l'entrée dans Paris & ſes Fauxbourgs en a été défendue par Arrêt du Conſeil du 24 Mars, & les Marchands de cidre, de biere, &c. ne peuvent en vendre, ſous peine d'une amende de 1000 l.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponſe de M. Sarcey de Sutieres à la Lettre d'un prétendu *Citoyen de Carcaſſonne, inſérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi 19 Mars dernier, N°. 23.*

Lorſqu'on veut donner de l'*exiſtence* à un *phantôme*, il faut du moins tâcher de lui procurer une *exiſtence vraiſemblable*; celui qu'on me préſente dans la Gazette N°. 23, reſſemble à ces vapeurs légeres qui, devenues le jouet des vents, ne peuvent conſerver aucune forme. *Un Citoyen de Carcaſſonne*, dit-on, *à ſon paſſage par Caſtelnaudary* (a), *a eu occaſion de voir l'Ecole d'Agriculture pratique* (qui a paru en Décembre 1770); & c'eſt après l'avoir lue (à ſon paſſage par Caſtelnaudary) qu'il *retarde ſon voyage exprès pour critiquer mes principes.* Il faut avouer qu'il eſt bien malheureux pour moi que ce *Citoyen* ſe ſoit arrêté dans cette Ville; car ſans cet incident, il auroit oublié qu'un phénomene l'avoit mis, dès le mois de Juin 1770, dans le cas d'attaquer ma méthode.

Ce Citoyen, Agriculteur, avoit, dit-il, préparé & enſemencé ſes terres en 1769 ſuivant mes principes; tout lui annonçoit une abondante récolte, lorqu'au mois de Juin 1770, un *malin* brouillard, *qui s'étoit formé en haut*, vint fondre tout-à-coup ſur ſa piece de bled & corrompit toutes les plantes, deſorte qu'il n'eut qu'une très - mauvaiſe récolte.

Lorſqu'on rapporte de pareils événemens, on doit ſe nommer & déſigner le lieu cultivé, afin de donner plus de crédit à ce qu'on avance: mais faire un myſtere de ſon nom & de l'endroit où l'événement eſt arrivé, c'eſt ſe rendre ſuſpect à tout Lecteur impartial. Je ſuis en correſpondance avec les bons Agriculteurs de Caſtelnaudary, & je puis montrer leurs lettres, où ils démentent formellement ce que le prétendu Citoyen a vu arriver à ſes bleds (*b*). Si l'Anonyme eût eu quelques conférences avec eux, *à ſon paſſage à Caſtelnaudary*, on lui auroit conſeillé de ne pas publier ſa critique, ou de ſe nommer en la faiſant paroître.

Si ce Cultivateur vouloit quitter *Caſtelnaudary*, & venir paſſer quelques mois dans les terres qui ſont traitées ſuivant mes prin-

---

(a) *Vers la fin de Février 1771.*

(b) *C'eſt à l'Auteur de la lettre à ſe juſtifier ſur ces reproches, à répondre à ces démentis, & à prouver que ce qui n'eſt point arrivé à d'autres Cultivateurs, a pu néanmoins lui arriver.* Note du Rédacteur de la Gazette.

tipes ; s'il vouloit y faire un cours d'Agriculture, il verroit tous les terreins enſemencés environnés de vapeurs ou brouillards qui ſortent de tous ces cantons ; & après le plus ſcrupuleux examen, il ne trouveroit pas un ſeul de mes épis gâté par ces vapeurs, pendant que ceux du voiſinage en ſont plus ou moins affectés : il peut s'informer dans tous les endroits où j'ai fait valoir des terres, ſi j'ai jamais eu des bleds teints, rouillés, bruinés, ergotés, &c. Mon Critique croira-t-il que c'eſt par quelque vertu magique que j'écarte de mes bleds ces malignes influences ?

Une plante élevée dans un terrein de mauvaiſe qualité & mal cultivée, pompant avec ſes racines les mauvais ſucs de la terre, ne peut jamais devenir forte & vigoureuſe : ajoutez à cela qu'elle eſt continuellement enveloppée d'exhalaiſons funeſtes qui, ſans ceſſe, s'élevent du terrein. Il arrive même très-ſouvent que l'épi eſt corrompu dans le fourreau, comme je l'ai fait voir à pluſieurs perſonnes : ainſi c'eſt donc plutôt la mauvaiſe qualité du terrein & la mauvaiſe culture (*a*) qui occaſionnent la maladie des bleds que les brouillards qui viennent d'en haut, *au mois de Juin*, & qui tombent ſur des bleds ſains, vigoureux & qui ont reçu une bonne nourriture. Un homme d'un tempérament robuſte, & qui a une bonne poitrine, ne ſera pas auſſi facilement incommodé d'un mauvais brouillard que celui qui aura une poitrine foible & délicate ; ce dernier gagnera un gros rhume qui pourra avoir des ſuites très-funeſtes. Je ſoutiens donc, & je me fonde ſur une expérience de plus de 25 ans, que les vapeurs qui ſortent de la terre & qui enveloppent la plante, ſont mille fois plus pernicieuſes que les brouillards qui viennent d'en haut, ſur-tout dans la ſaiſon du mois de Juin & dans le climat du Bas-Languedoc. Si le terrein eſt ſain, les vapeurs qui s'en élevent ne portent avec elles aucune malignité ; & c'eſt par cette raiſon que mes bleds n'ont jamais été attaqués d'aucune maladie. J'ai fait voir à des Cultivateurs, qui *cherchoient ſincérement à s'inſtruire*, que les bleds étoient plus ou moins viciés, ſuivant la culture. J'ai trouvé des cantons où les vapeurs de la terre avoient fait moins de déſordres que dans un canton voiſin qui étoit plus mal cultivé.

Plus la culture étoit faite avec ſoin, moins il y avoit de bruine, nielle, rouille, &c. Je pourrois encore m'étendre davantage ſur cet article, mais je me contente de renvoyer le Citoyen de Carcaſſonne aux différentes lettres qui ſont dans l'*Ecole d'Agriculture*, & ſur-tout à celle de M. Sta du Montechor, qui lui auroit fait faire quelques réflexions, s'il eût lu l'ouvrage *avec attention*, comme il le dit.

Il donne cependant une preuve du contraire, puiſqu'il m'attaque ſur ce que j'ai dit au ſujet *des prairies artificielles*. Si *ſon attention* eût été auſſi réelle qu'il le dit, il auroit vu que je ne les blâme pas lorſqu'on les fait dans les Provinces méridionales, & par conſéquent dans ſon canton : ainſi de quoi ſe plaint-il ? J'ai même donné dans mon Ouvrage la maniere de bien cultiver du ſainfoin qui doit être la même pour les autres prairies artificielles. Cependant j'avoue que je ne conſeillerai jamais les *prairies artificielles* ; 1°. parce que le fourrage qui en provient eſt trop ſujet à être impregné de la malignité des vapeurs qui s'élevent de la terre & des influences de l'air. Le ſoleil deſſéche le deſſus des feuilles ; mais le venin reſte deſſous, comme je l'ai fait voir pluſieurs fois : d'ailleurs c'eſt une choſe dont tout le monde peut ſe convaincre par ſoi-même.

2°. Parce qu'il n'eſt guères poſſible de donner ces fourrages ſecs ſans qu'ils ſoient mêlés d'une pouſſiere qui incommode les animaux, par la raiſon qu'on ne peut pas les battre comme les autres fourrages.

3°. Parce que les terreins qui ſont occupés par ces ſortes de prairies ſeroient ſuſceptibles de rapporter différentes eſpeces de grains qui donneroient au Cultivateur un meilleur produit & des fourrages plus ſains pour les beſtiaux (*a*).

(a) *L'Auteur de la lettre aſſure qu'il avoit exactement ſuivi la méthode de M. de Sutieres ; & il s'en félicite. Sa lettre eſt polie, honnête & flatteuſe pour M. de S., comme on peut le voir dans la Gazette citée.* Note du Rédacteur.

(a) *Je ſuis bien aiſe* d'obſerver *à mon Critique que je ſuis en état de lui prouver qu'une récolte de bled me produira plus de bénéfice que trois récoltes de prairies artificielles dans un terrein de même nature & qualité.*

Cette derniere raiſon devroit mettre dans mon parti les Economiſtes qui deſirent avec tant d'ardeur le commerce des grains ; mais comme je ne ſuis qu'un profane (pour ces Meſſieurs), ils feront tout ce qu'ils pourront pour tâcher de trouver quelques défauts dans mes principes.

Je ne ſçais ſur quoi eſt fondé le reproche que me fait mon Critique de vouloir mettre des entraves à l'Agriculture, comme ſi mes conſeils étoient des ordres du Gouvernement. Ce reproche regarde bien plus les perſonnes que l'Anonyme préconiſe tant & auxquelles il paroît ſi entiérement attaché. Qu'il ſe ſouvienne d'avoir lu dans *l'Avis au Peuple*, n°. 5 de cette brochure, par M. l'Abbé Baudeau, cette phraſe qui a révolté tout le monde.

» Les Propriétaires intelligens, les Curés » & les Seigneurs qui veulent le bien pu- » blic, devroient empêcher, autant qu'ils » le peuvent, par l'exemple, par l'exhor- » tation, & par l'*autorité*, cette mauvaiſe » méthode (de ſemer du méteil) de s'éten- » dre & de ſe perpétuer (*a*).

Je demande au Citoyen de Carcaſſonne ce qu'il doit penſer de cette phraſe, & ſi l'Auteur ne doit pas être plutôt taxé de vouloir mettre des entraves à l'Agriculture, puiſqu'il veut qu'on ſe ſerve de l'*autorité* (b), que moi qui ne donne que des conſeils ſalutaires qu'on eſt maître de ſuivre ou de rejetter.

L'Anonyme voudroit inſinuer que je ſuis entiérement oppoſé au commerce des grains; je n'oppoſerai à mon Critique que ce qui eſt dit dans la Préface de l'Ecole d'Agriculture. Il y eſt dit que ſi toutes les terres du Royaume étoient cultivées ſuivant mes principes, la libre exportation pourroit non-ſeulement avoir lieu, mais qu'elle ſeroit même néceſſaire. Eſt-ce-là s'oppoſer au commerce des grains ? C'eſt au contraire en vouloir établir un ſolide & qui ne faſſe point ſouffrir le Peuple, comme celui qui eſt tant deſiré ; même actuellement. Le ſiſtême de nos Economiſtes ne tend qu'à favoriſer la libre exportation chez l'Etranger. Cette liberté indéfinie ne peut ſervir qu'à enrichir des Fermiers : que deviendra le reſte de la Nation ? C'eſt ce qui ſemble les occuper fort peu. Si le Citoyen ſe plaint que les Manufactures de ſa Ville vont en décadence, il doit en ſentir la raiſon. Toutes les fois que le pain eſt cher, toutes les denrées montent en proportion, la main-d'œuvre renchérit, les matieres premieres augmentent & les Manufactures tombent, parce qu'il n'eſt plus poſſible de fournir les étoffes qu'à un prix au-deſſus de celui des Etrangers. C'eſt ainſi que peu à peu on fait tomber les différentes branches de commerce, de quoi on ne ſe plaint que depuis la cherté du grain.

L'Anonyme de Carcaſſonne finit ſa critique par l'éloge des Economiſtes ; ce der-

(a) *Combien le même Auteur n'a t-il pas critiqué mes autres principes de culture dans le même Ouvrage !*

(b) *M. l'Abbé Baudeau n'a blâmé la culture du méteil que par rapport aux terres qui comporteroient une culture franche & ſans mêlange; par la raiſon que le mêlange de différentes ſortes de grains entraîne l'inconvénient d'une inégale maturité. Quand il a parlé d'autorité, il n'a eu en vue que celle que l'on a droit d'exercer ſur ſes propriétés, & non d'une force que les Curés, les Seigneurs, &c. n'ont pas ; car il prouve, dans une foule d'écrits, que la culture devroit être parfaitement libre, & que les loix ne peuvent avoir de force coactive, que pour en aſſurer la liberté, l'immunité, &c. Perſonne ne peut ignorer que c'eſt-là un des principes fondamentaux des Economiſtes, & qu'il ſeroit ſouverainement injuſte de leur imputer une opinion contradictoire, quelque part qu'on la trouve. Il paroît convenable de croire que les opinions des Economiſtes, ce ſont les opinions que les Economiſtes adoptent comme points de leur doctrine, & non les opinions particulieres de tel ou tel Auteur, qu'ils n'adopteroient pas, M. de S. eſt prié de ſe rappeller cette regle bien ſimple & bien naturelle, & il trouvera qu'il a eu tort d'attribuer aux Economiſtes une opinion que M. l'A. B. n'a pas ſur l'*autorité*, & celle qu'il auroit pu avoir ſur le *méteil*, comme un ſentiment particulier, & non comme un axiome de la ſcience économique qui traite des principes de l'adminiſtration, & nullement de pratiques d'Agriculture, comme quelques Ecrivains ont voulu le croire & le faire imprimer. M. de S. n'a donc pas répondu à propos à l'article de la lettre dans laquelle il eſt parlé, non d'un tel Auteur en particulier, mais des Economiſtes en général.* Note de l'Auteur.

nier trait dévoile le mot de l'énigme (*a*).

I I.

Persiennes pour les voitures & les appartemens.

Le sieur Bouquerel, rue du Dauphin, vis-à-vis S. Roch, vient d'inventer pour les voitures des *Persiennes* mouvantes, lesquelles coulent à fond comme les glaces. Elles sont dorées & garnies de taffetas, de maniere que, par leur moyen, on voit sans être vu, & l'on ne craint ni la pluie ni le soleil. Il en fait aussi pour les appartemens.

I I I.

Avis du Bureau Royal de Correspondance.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal d'Agriculture, de Commerce, des Arts & des Finances, dont l'abonnement est expiré, sont priés de vouloir bien en faire remettre le montant, soit à Paris au *Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux Portes S. Sauveur*, soit dans les Provinces, chez MM. les Correspondans dudit Bureau, s'ils desirent que cet Ouvrage leur parvienne sans interruption.

(a) *M. Sarcey de Sutieres est prié de vouloir bien dire ce* mot de l'énigme, *puisque ce* trait *le lui* dévoile. *Quant à nous, nous protestons que nous n'avons, ni directement, ni indirectement, ni par nous-mêmes, ni par nos amis, aucune part à cette lettre qui a été adressée au* Bureau Royal de Correspondance. *Nous avons différé de la publier, par la seule raison dans laquelle il est vraisemblable que M. S. voit le* mot de l'énigme : *nous lui avons offert de la lui montrer ; & nous nous flattons que la personne qui l'a écrite voudra bien, en se nommant, lui confirmer que l'énigme qu'il a devinée n'en étoit pas une. Nous prions enfin M. de Sutieres de croire, que nous ne pouvons avoir aucune espece de raison de nous cacher, sous quelque masque que ce puisse être, pour dire notre avis sur des écrits. Si nous avions l'honneur d'être connus de lui plus particulièrement, il n'en douteroit pas, & il seroit parfaitement convaincu que nous nous mettons également à découvert pour censurer & pour louer.*

Nous avons cru devoir cette note à la confiance dont le Public nous honore.

Signé, L'ABBÉ ROUBAUD, *Rédacteur de la Gazette & du Journal d'Agriculture, Commerce*, &c.

I V.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement des Reconnoissances données en échange des Rescriptions & Assignations *du Trésor Royal, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 2 Décembre 1770. Premier Tirage fait en présence de M. le Lieutenant Général de Police, en l'une des Salles de l'Hôtel de Mesmes, le 26 Février 1771.*

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
267	2000	1 *Août.*
294	2000	7 *Novembre.*
306	2000	Idem.
308	2000	2 *Janvier* 1772.
317	2000	1 *Août.*
354	1000	5 *Décembre.*
417	1000	1 *Juin.*
440	1000	Idem.
445	1000	5 *Septembre.*
482	1000	4 *Juillet.*
505	1000	3 *Octobre.*
537	1000	4 *Juillet.*
579	1000	5 *Septembre.*
612	1000	1 *Février* 1772.
627	1000	7 *Novembre.*
653	1000	2 *Mai.*
692	1000	4 *Juillet.*
701	1000	5 *Décembre.*
730	1000	4 *Juillet.*
745	1000	4 *Avril.*
749	1000	5 *Septembre.*
765	1000	2 *Mai.*
778	2000	5 *Mars* 1772.
803	2000	3 *Octobre.*
821	2000	4 *Avril.*
822	2000	1 *Février* 1772.
826	2000	2 *Janvier* 1772.
1878	2500	1 *Juin* 1771.
900	2000	2 *Janvier* 1772.
902	2000	2 *Mai.*
920	2000	5 *Septembre.*
926	2000	1 *Février* 1772.
938	2000	4 *Juillet.*
2000	1450	5 *Décembre.*
2001	1450	7 *Novembre.*
027	15000	5 *Septembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 3 Avril 1771, au Samedi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 ſ., 22 10 ſ. à 24 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte S. Michel les 10 & 11 Avril 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Avril* 1771.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	2	6	
Piaſtres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 10 Avril* 1771.

Amſterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	181 ¼		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1040	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. % . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	67 66 ½ . . .	66 ½ 67. . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.

Du Sam. 6 Avril 1771.		Du Mardi 9.		Du Mercredi 10.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baillot, ſix dern. mois 1770.	C.	Hurel, ſix dern. mois 1770.	A.	Radix pere, ſix d. mois 1770.	C.
Penchain, *idem.*		Viellard, *idem.*	C.	Boucard, *idem.*	E.
Bardin, *idem.*	D.	Maigret, *idem.*	E.	Gautier, *idem.*	
Raynal, *idem.*	E.	De Fremilly, *id.*	F.	Boutet, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	F.	Cochin, *idem.*	G.	Daubonne, *id.*	
Pigis, *idem.*		Cauchy, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	G.	Defays, *idem.*		Meulan, *idem.*	H.
Boſcheron, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*		Deſpeignes, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*		Marſollier, *idem.*		Deſplaces, *idem.*	
Clouet, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	L.	Lallement l'. *id.*	
Delarue pere, *id.*	M.	Roberge, *idem.*	Z.	Lecanu, *idem.*	
.....		.....		Lallement j. *idem.*	M.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 20 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STRALSUND, *le 22 Mars.*

LA gelée & la neige continuent dans toute cette contrée. Quoique les charriots le plus lourdement chargés passent sur la glace, les vivres & les bois deviennent de jour en jour plus chers. Les malheureux, ruinés par l'explosion de notre magasin à poudre, reçoivent journellement des secours des Etrangers.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 28 Mars.*

La prodigieuse quantité de grains que l'on a tirés & que l'on tire encore de la Hongrie, pour la Bohême & autres Etats de l'Empire, n'a pas même fait renchérir la denrée dans ce premier Royaume.

DE RATISBONNE, *le 28 Mars.*

Le froid est très-rigoureux, & il tombe de la neige en abondance. Il n'y a aucune apparence que le projet d'établir la libre circulation des grains dans tout l'Empire soit agréé. Par un arrangement pris dans la derniere Assemblée du Cercle de Souabe, il avoit été permis d'en exporter pour la Suisse une certaine quantité par mois; la Diete a requis les Ministres résidens près de ce Cercle d'agir auprès de leurs Cours respectives, pour qu'elles révoquent cette permission.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 25 Mars.*

Notre navigation, après avoir été long-tems interrompue par le gros tems & la mauvaise saison, s'est rétablie peu à peu. Nous avons appris par les bâtimens arrivés du Levant que les vivres étoient très-rares & très-chers dans ce pays. L'argent y manque & le commerce y languit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Avril.*

Le Capitaine Werterbeck, commandant le *Jacoba*, qui est arrivé à Motherbauk, a pris sur son bord dans son passage trente-un homme appartenans à un vaisseau François de la Martinique, lequel a péri en pleine mer.

Le *Prince George*, Capitaine Wilkins, venant de Senegal, a apporté la nouvelle qu'il regnoit une maladie épidémique dans les Factoreries Angloises, & que les garnisons qui sont sur la côte perdoient beaucoup de Soldats.

Un Officier du Bengale écrit de Calicuta en date du 4 Septembre 1770:

» Vous recevrez sans doute des détails

» effrayans de la famine qni ravage les Pro-
» vinces de Bengale, de Bahar & d'Orixa,
» & même tout l'Indoſtan. Depuis ſix mois
» la cherté a été ſi exceſſive que, ſuivant un
» calcul très-modéré, il eſt mort de miſere
» plus de trois cens mille hommes dans les
» ſeuls diſtricts de la Compagnie. Ici &
» aux environs nous en avons perdu ſept
» mille ſix cens en ſix ſemaines. A Patna &
» à Maxadabad la perte a été double, mal-
» gré les charités publiques qu'on y a ou-
» vertes & les ſecours qu'on y a portés. La
» faim a pouſſé les Habitans de quelques
» cantons à de tels excès que les plus forts
» ont dévoré les plus foibles.

» Vous vous imaginez peut-être que dans
» cette calamité générale les bals, les con-
» certs & les divertiſſemens publics ont été
» ſuſpendus; vous vous trompez: ces plai-
» ſirs continuent, quoique les rues ſoient
» jonchées de morts & de mourans juſqu'aux
» fenêtres des maiſons où l'on s'y livre. De-
» puis deux mois il eſt mort ici plus de deux
» cens Européens, & les maladies regnent
» encore. Mais il eſt tems de finir ce récit
» affligeant, pour vous informer que la ré-
» colte promet d'être très-abondante, & que
» les grains commencent à être à meilleur
» marché.

» On n'a jamais vu ſi peu d'argent dans
» le Bengale. Il n'eſt pas poſſible de tirer
» une roupie, même de la Compagnie. La
» paye d'une partie des Troupes eſt arrie-
» rée de deux mois. Le commerce eſt éteint
» & j'appréhende fort que la Compagnie
» ne perde cette année une partie de ſes
» revenus; car le pays eſt plongé dans la
» plus affreuſe miſere, les villages ſont dé-
» ſerts, les contribuables ſe ſont ſauvés dans
» les grandes Villes. Heureuſement, au mi-
» lieu de ces calamités, il n'y a pas la moin-
» dre apparence de guerre ſoit ici, ſoit ſur
» la côte de Coromandel.

» On attend ici de Madraſſ le Général
» Coote. Nous ſommes informés qu'il eſt
» occupé à faire de grands changemens dans
» les Troupes, & on penſe que l'établiſſe-
» ment militaire va être mis ſur un meil-
» leur pied ».

Un Particulier écrit du même Comptoir en date du 8 du même mois:

» Vous croyez que je ramaſſerai ici les
» richeſſes d'un Nabab, mais vous revien-
» drez de cette erreur, lorque je vous aurai
» dit que le commerce eſt dans une telle
» inaction (ce qui doit être principalement
» attribué à l'infame C..... & à ſes malheu-
» reuſes liaiſons) que j'appréhende qu'en
» fermant mes comptes cette année, je ne
» me trouve en perte au moins de quatre
» mille livres ſterlings.....

» Il regne ici depuis quelque tems une
» famine cruelle. Il eſt vrai que la plûpart
» des Européens ne s'en ſont pas reſſentis,
» parce que la viande n'a pas manqué, &
» que le froment n'a pas été, à beaucoup
» près, auſſi rare que le riz. Il en eſt mort
» néanmoins quelques-uns de miſere.

» Les Indiens ont cruellement ſouffert.
» Un de nos Correſpondans de l'intérieur
» mande que le cours d'une grande riviere
» étoit arrêté par la quantité de cadavres
» qu'on y avoit jettés. Quoiqu'il y ait beau-
» coup de monde continuellement employé
» à enlever les corps morts, j'ai pourtant
» encore vu ce matin trente cadavres dans
» les rues.

» Comme on a commencé la récolte du
» riz, le prix en diminue tous les jours:
» ainſi nous n'avons plus rien à craindre, à
» moins que les pluies ne commencent de
» bonne heure, auquel cas le graud nom-
» bre de cadavres épars dans le pays pour-
» roit occaſionner la peſte.

» J'oubliois de vous dire que nous appre-
» nons actuellement le métier de la guerre,
» & que tous les Européens ſont enrégi-
» mentés.

» Les Surintendans ne ſont pas encore
» arrivés, quoiqu'il y ait huit mois qu'ils
» ſont partis du Cap de Bonne-Eſpérance.
» Je préſume que leur vaiſſeau a touché ſur
» un banc de ſable qui eſt par les 37 degrés
» 30 minutes de latitude méridionale du
» Cap Lagullas, près du Cap de Bonne-Eſ-
» pérance, & qui n'eſt point déſigné ſur les
» cartes. Si leur vaiſſeau y a donné, ils au-
» ront infailliblement péri; car dans ces
» parages le vaiſſeau file onze nœuds par
» heure (c'eſt-à dire, qu'il fait trois lieues
» 40 minutes par heure); de ſorte qu'il ſe
» ſera briſé au moment où il aura touché le
» banc.

Ce banc de ſable a été vu par le Capitaine Fowler & par un Commandant François qui diſent qu'il s'étend à quinze lieues du Nord au Sud, & beaucoup plus loin de l'Eſt à l'Oueſt. Nos vaiſſeaux qui vont à la

Chine rangent toujours ce banc de très-près ; mais ils ne hasardent jamais d'aller la nuit lorsqu'ils sont par cette latitude ; ils mettent en panne, & attendent le jour pour reprendre leur route. Il est à croire que les Officiers de l'*Aurore* ont cru qu'il n'existoit pas, & qu'ils y auront touché pendant la nuit. Ce qui rend cette conjecture plus vraisemblable, c'est que les Capitaines du vaisseau du Roi négligent la plûpart des précautions que ceux des vaisseaux Marchands ont soin de prendre. La terre la plus proche de ce banc est la pointe la plus méridionale de l'Isle de Madagascar qui en est éloignée d'environ sept cens vingt milles.

Par une lettre du Fort S. George, datée de Madrass le 13 Octobre, les vaisseaux expédiés par le Gouverneur, pour apprendre des nouvelles de l'*Aurore*, n'y ont rien rapporté de certain. On y a été depuis informé par un vaisseau de la Compagnie Hollandoise des Indes, que trois jours après le départ de l'*Aurore* du Cap de Bonne-Espérance, l'équipage de ce vaisseau avoit vu par l'Est de ce Cap un vaisseau en feu, mais qu'il en étoit trop loin pour lui donner du secours. Ainsi on désespere d'y voir arriver les Surintendans qu'on auroit dû, vu l'importance de leur commission, faire partir sur différens navires.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Briançon, *le 4 Avril.*

On éprouve dans ce pays un froid excessif, & il y a tout à craindre pour les récoltes.

D'Aix, *le 6 Avril.*

Après avoir joui pendant la plus grande partie de l'hiver de la saison la plus douce, de grandes gelées nous ont enlevé toute espérance de recueillir les fruits les plus hâtifs. Heureusement les oliviers n'ont point été endommagés ; & la vigne n'a pas souffert, du moins dans la plûpart des cantons de la Provence.

De Montpellier, *le 8 Avril.*

Nous n'avions presque point eu de froid, jusqu'après la mi-Mars ; mais le 22 de ce mois, un vent de Nord nous amena de très-fortes gelées ; il est tombé depuis de la neige. La plus grande partie des fruits & des lusernes a péri. Il n'y avoit rien à craindre pour la vigne, parce qu'elle n'avoit pas encore poussé : les bleds n'étoient pas non-plus en danger.

De Castelnaudary, *le 10 Avril* (a).

» Une nouvelle insérée dans le Journal » Politique de Bouillon a répandu la consternation dans le Haut-Languedoc. L'Auteur de cet Ouvrage Périodique nous annonce ..... *le rétablissement* des anciennes » entraves d'un commerce que nous espérions voir dégagé de celles qui rallentissoient encore son activité. De cette douce » espérance naissoit l'émulation qui animoit de toutes parts l'industrie des Cultivateurs & l'élevoit au-dessus des obstacles » physiques. Le fer de la charrue aiguisé » par la l..., créoit des richesses où l'on n'avoit vu jusqu'ici que les productions d'une » nature *marâtre*.

» Je n'oserois pas assurer que la même » cause ait produit les mêmes effets dans les » autres Provinces du Royaume : *il est même » possible que les biens & les maux aient coulé » de la même source ; & que la somme de ces » derniers ait*, ailleurs, *précipité la balance.* » Mais dans le Languedoc, cette cause a » toujours été avantageuse à toutes les classes de l'Etat, par la raison qu'il y a, dans » les récoltes annuelles un superflu toujours » existant, tant à cause de la fertilité du

(a) *Cette lettre est de la même main que celle que nous avons insérée dans le N°. 23 de notre Gazette. Elle nous est également parvenue* par la Poste ; *elle est timbrée de* Castelnaudary, *comme la premiere. L'Auteur n'avoit pas encore vu la réponse de M. de Sutieres, lorsqu'il l'a écrite, puisqu'elle est arrivée le jour même que cette réponse a été publiée dans notre Gazette. En attendant le* mot de l'énigme *que nous avons demandé, cette lettre prouve à ceux qui connoissent les opinions des Economistes, que l'Auteur ne l'est pas, & qu'il n'a pas été inspiré par ces Philosophes. Nous en sommes fâchés pour ceux qui imaginent des énigmes, afin de les deviner.*

» terrein, que parce qu'une grande partie » du Peuple ne mange point de froment, » qui par-là, devient, en certaines années, » l'objet d'une exportation immenſe. D'ail- » leurs très-peu de Manufactures ; tous les » travaux, tous les efforts de l'induſtrie ſe » rapportent à la grande manufacture des » ſubſiſtances : & cette année, où ELLES » SONT SI RARES EN EUROPE, OÙ LA FRAN- » CE APPELLE DE TOUS CÔTÉS LES SECOURS » ÉTRANGERS, NOUS SOMMES DANS UNE » ABONDANCE ONÉREUSE ; CAR PERSONNE » NE SE PRÉSENTE POUR ACHETER LES NÔ- » TRES DONT PLUSIEURS GRENIERS RE- » GORGENT AU MOMENT OÙ J'ÉCRIS.

» Si je ne me fais illuſion, ces faits dont » je garantis la vérité devroient engager..... » à donner, dans le Languedoc, la plus » grande extenſion poſſible à la l..... de ce » commerce..... L'ancienne Police .... ou- » vriroit un abime de miſere ſous les pas » de tous les Citoyens qui ne peuvent, dans » ce pays purement agricole, vivre, ſe » maintenir, proſpérer que par le moyen » que nous réclamons ».

(*Les paſſages que nous avons ſupprimés ſont la confirmation & le développement des mêmes aſſertions. Nous prions l'Auteur de ne pas s'offenſer d'une ſuppreſſion qu'il auroit été obligé de faire lui-même, à notre place*).

DE GRENOBLE, *le* 10 *Avril.*

Les derniers froids ont fait tort aux arbres fruitiers & aux prairies. Le beau tems leur a ſuccédé, & nous jouiſſons d'un printems agréable.

DE ROUEN, *le* 12 *Avril.*

Depuis le 17 du mois dernier juſqu'aux premiers jours du courant, nous avons eu un froid aſſez vif, accompagné, la premiere ſemaine, d'une ſi grande abondance de neige, qu'en pluſieurs endroits de nos environs, il y en avoit juſqu'à trois & quatre pieds. Les cériſiers, pêchers, abricotiers & pruniers, en ont beaucoup ſouffert. Les Mars, & en général les bleds, n'en ont reçu aucune atteinte ; & les campagnes préſentent un très-bel aſpect. Le beau tems a fait végéter toutes les ſemences. La rabette qu'on étoit ſur le point de repiquer, a été ſi fort endommagée par le froid, que le prix de l'huile en a, ſur le champ, conſidérablement augmenté.

Si la cherté des grains a cauſé de la miſere dans les Villes, elle a ſinguliérement animé l'Agriculture ; & il eſt très-peu d'endroits dans cette Province, même des coins de terre, que l'on n'ait mis en culture. Il faut en excepter des cantons réſervés, bien ou mal à propos, pour des Communes, & quelques côtes arides où il n'y a pas plus de deux ou trois pouces d'épaiſſeur de terre, ſur un tuf trop dur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on tranſportât ſur ces côtes de bonne terre, à l'exemple des Siciliens & autres Peuples. Si les Entrepreneurs de cette bonification ne recueilloient pas eux-mêmes l'intérêt de leurs dépenſes, ils laiſſeroient du moins à leurs deſcendans un riche héritage, un terrein propre à toute culture, des plantations, &c.

Les marchandiſes des Iſles augmentent ou diminuent, d'un jour à l'autre, plus ou moins, ſuivant les nouvelles publiques ou particulieres ſur la ſtabilité de la paix. Il doit partir, dans le courant de ce mois, pluſieurs vaiſſeaux du Havre pour la Martinique, & un pour Saint-Domingue.

DE PARIS, *le* 17 *Avril.*

Quelques Citoyens avoient élevé des doutes ſur la ſalubrité des pommes de terre (comme on a pu le voir dans nos Gazettes & Journaux). M. le Contrôleur Général, par un vif intérêt pour la ſanté du Peuple & le bien public, a chargé la Faculté de Médecine d'en faire l'examen & d'en donner ſon rapport. Le jugement de la Faculté a été favorable à cette nourriture, & conforme à l'opinion commune de tous les Peuples.

L'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres a adjugé à M. l'Abbé le Blond, Sous-Bibliothécaire de Sorbonne, le Prix propoſé pour le ſujet ſuivant : *Quelles ont été, depuis les tems les plus reculés, juſqu'au quatrième ſiecle de l'Ere Chrétienne, les tentatives des différens Peuples, pour ouvrir des canaux de communication, ſoit entre diverſes rivieres, ſoit entre deux mers, ſoit entre des rivieres & des mers ; & quels en ont été les ſuccès ?*

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 15 de ce mois ; le gros Lot de 24000 liv.

est échu au n°. 250013; & le second Lot de 8000 liv. est échu au n°. 278914.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Découverte d'une méthode pour dessaler l'eau de la mer. Extrait des Papiers Anglois du 29 Mars.

M. Irvine, Chirurgien dans la Marine, a trouvé un moyen de dessaler l'eau de mer, par la distillation & sans consommer plus de bois qu'on n'en emploie ordinairement pour préparer les provisions journalieres de l'équipage d'un vaisseau. Ce Particulier a fait il y a quelques semaines, à Spithéad, l'essai de sa découverte à bord de l'*Arrogant* de 74 canons, en présence de plusieurs personnes de la Faculté & d'autres Juges compétens qui, tous, ont approuvé hautement sa méthode & lui en ont donné des certificats signés, sur l'exhibition desquels les Lords de l'Amirauté ont envoyé ce Chirurgien, sur le champ à Portsmouth, pour établir l'usage de sa méthode sur tous les vaisseaux de guerre qui doivent aller aux Indes Orientales. En 24 heures de tems il peut dessaler, dit-on, sur un vaisseau de 74 canons cinq à six cens gallons (a) d'eau, sans employer plus de bois ou de charbon qu'un vaisseau de cette force n'en consomme ordinairement; sa maniere de procéder est si simple qu'on peut en laisser le soin à qui l'on veut, & même au Cuisinier du vaisseau.

II.

Epreuves de la méthode de M. Maupin, pour faire le vin.

Au Pont-Beauvoisin, dans la partie de France, plusieurs Particuliers ont essayé, l'année derniere, de perfectionner la fabrication de leur vin, en suivant la nouvelle méthode, c'est-à-dire, qu'ils ont commencé par faire du moût, en écrasant les raisins, qu'ils ont ensuite fait bouillir, & qu'ils en ont jetté des seaux bouillans dans la cuve. Après avoir exactement couvert la cuve, ils ont laissé fermenter les raisins. Lorsqu'ils se sont apperçus que la fermentation s'affoiblissoit, ils ont tiré le vin clair & pressé la vendange. Après quoi, ils ont suivi les procédés ordinaires pour conserver leur vin. Leurs essais ont parfaitement réussi: leur vin s'est trouvé beaucoup meilleur & plus mûr que celui qui a été fait à la maniere accoutumée & qui a été âpre, verd, &c.

On dit qu'à Arbois, on laisse geler le raisin sur la souche, avant que de vendanger; & que s'il n'y geloit pas, le vin ne seroit pas d'une excellente qualité. Les personnes qui sont à portée d'éclaircir ce fait, sont priées d'en donner avis, pour qu'on puisse, dans certains cantons de la France, essayer de perfectionner le vin, par cette pratique.

III.

Machine pour fabriquer des limes.

Cet instrument, très-utile, sert à faire des limes de toutes sortes de grandeur & de forme, depuis le gros carreau jusqu'à la lime douce. Un seul homme fait mouvoir cette machine & taille en moins d'une heure 12 limes, soit qu'elles soient fines, soit qu'elles soient grosses. Si elle est mise en mouvement par une autre personne que l'Ouvrier, le travail de celui-ci se borne à observer l'ouvrage & à changer les ciseaux qui pourroient s'être gâtés; ce qui se fait sans suspendre le mouvement des autres limes & sans risque pour l'Ouvrier, vû que les pieces sont indépendantes & assez éloignées les unes des autres, pour qu'on puisse s'en servir commodément & toucher à celles-ci sans toucher à celles-là. Pour les limes qui ne sont pas également larges & épaisses dans toute leur longueur, les marteaux devant, suivant les différentes dimensions, varier en force, il y a une portion de cadran gradué qui indique le point où ils sont, & l'Ouvrier, avec un régulateur placé sous sa main, les dirige à son gré, sans interrompre le mouvement. Quand les douze tailles sont faites, le changement des pieces est facile & prompt. On peut encore, au lieu de faire douze limes à la fois & les changer toutes ensemble, rendre le mouvement continu, en en faisant travailler six, pendant qu'on retourne & change les six autres.

(a) *Le gallon est de quatre pintes de Paris.*

Cette machine qui n'occupe que l'espace de neuf pieds de longueur, cinq de largeur & trois de hauteur, peut être transportée, sans la démonter, d'une place à l'autre dans un appartement. Elle est en fer & en cuivre, sur une piece de bois solide qui n'a rien d'embarrassant. Les effets de la machine sont à découvert, mais les mouvemens en sont cachés, & moins exposés par-là à être gâtés par la poussiere, &c. On introduit par divers petits tuyaux l'huile nécessaire, pour donner un jeu aisé à ces mouvemens & empêcher qu'ils ne se rouillent. La machine peut se démonter aisément, les pieces étant à vis. Elle a opéré quelques mois, & le feroit encore, si l'acier de la fabrique pour laquelle on l'a fait construire s'étoit trouvé d'une qualité propre aux limes. On peut employer cette machine pour les limes de fer trempées en paquets. Si les expériences qu'on fait en France, pour parvenir à changer le fer en acier, venoient à réussir, quels avantages ne retireroit-on pas d'une pareille machine? Comme on ne s'en sert pas depuis quelque tems & qu'elle est démontée, on voudroit sçavoir, avant que de faire les dépenses nécessaires pour la remettre en état, s'il y auroit quelques personnes à qui elle pût convenir.

On traitera de la vente de cette machine, soit en convenant d'une somme payable argent comptant ou à termes; ce qui sera réglé par des Experts, si on l'exige. L'Inventeur pourra aussi la livrer, pourvû qu'on lui céde une portion sur le produit du travail; enfin il écoutera volontiers toutes les propositions qu'on voudra bien lui faire relativement à cet objet.

Il faut adresser les lettres, franches de port, au sieur Foret, rue Royale, maison du sieur Duchesnay, lequel les communiquera au Propriétaire de la machine.

I V.

Avertissement pour le Spectateur François.

Il n'y a pas d'Ouvrage plus universellement connu que le Spectateur Anglois. Cette vaste scène sur laquelle de nouveaux Acteurs viennent sans cesse offrir aux yeux leurs ridicules, a intéressé tous ceux qui aiment à voir la nature exposée dans son vrai jour. Un Ouvrage d'un genre si utile & si agréable manquoit à la France, lorsque M. de Marivaux l'entreprit. Personne ne connoissoit mieux le monde, & n'avoit sondé plus avant dans le cœur humain, que cet Auteur charmant qui a couru une carriere si fleurie. S'il eût voulu déployer tous ses talens, il nous auroit donné un excellent Spectateur; mais son esprit réfroidi par la critique, peut-être émoussé par les années, s'est trop étendu sur les mêmes sujets.

Des Hommes de Lettres ont osé reprendre cet Ouvrage abandonné. Les premieres feuilles qu'ils ont données, quoiqu'inférieures à celles qui viennent de paroître, ont été annoncées avec éloge dans les Journaux: elles forment à présent le premier volume, & commencent le second.

Les Libraires délivreront les sept premieres feuilles en recevant la souscription, qui est de 9 liv. pour Paris, & 12 liv. pour la Province.

Ils feront parvenir aux Abonnés quinze Cahiers par an, francs de port.

On souscrit pour cet Ouvrage, à Paris, au Bureau des Correspondances, *rue des Deux-Portes S. Sauveur; & en Province, chez les Correspondans dudit Bureau.*

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

13 Mars 1771. Le navire de Cornelis-Cornelisz, venant de Dunkerque; le navire de Barend-Jacobs de Jonge, venant de Nantes.

14 Mars. Les navires de Luysje Gerbrands, Gerbrand Sybrands, venant de bordeaux; le navire de Jean H. Bok, venant de Morlaix.

17 Mars. Les navires de Jacob Piers, Dowe Sybrands, venant de Bordeaux.

19 Mars. Les navires de Myndert Hendrickx, Sybrand Kleyn, venant de Bordeaux.

20 Mars. Le navire du Capitaine J. Hasselaer, venant de Marseilles; le navire du Capitaine Bonne Janes, venant de Bordeaux; le navire du Capitaine Jean Jacobs, venant du Havre de Grace.

23 Mars. Le navire du Capitaine Abe Jans, venant de Bordeaux.

2 Avril. Le navire du Capitaine Jean

C. Charlan, venant de l'Orient; le navire du Capit. Eldert Kray, venant du Havre.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

18 Mars. Le navire de Gerrit H. Slaper, allant à Saint Malo.

19 Mars. Le navire de Hansz Booysz, allant à Brest.

23 Mars. Les navires des Capit. Olfert Olferts, Samuel Vandersmissen, allant à Bordeaux.

24 Mars. Le navire du Capitaine Barend Jelles, allant en France.

29 Mars. Le navire du Capit. Abraham Nobel, allant à Bayonne; le navire du Capitaine Harme L. Ronaan, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Martinus Haalbeck, allant en France.

31 Mars. Le navire du Capitaine Barend Hilkes, allant en France.

2 Avril. Le navire du Capit. Jankley, allant à Dunkerque; le navire du Capitaine Hans C. Charlan, allant à l'Orient.

V I.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
022	2000	1 *Février* 1772.
057	2000	2 *Janvier* 1772.
3075	2000	4 *Avril* 1771.
099	2000	4 *Juillet.*
100	2000	1 *Février* 1772.
114	2000	2 *Mai* 1771.
115	2000	2 *Janvier* 1772.
121	2000	1 *Juin.*
172	2000	4 *Avril.*
187	2000	Idem.
201	2000	1 *Juin.*
206	2000	5 *Décembre.*
247	2000	4 *Avril.*
313	2000	3 *Octobre.*
330	3000	5 *Décembre.*
353	3000	1 *Février* 1772.
407	3000	5 *Mars* 1772.
432	3000	4 *Avril.*
447	3000	4 *Juillet.*
523	4000	2 *Janvier* 1772.
528	4000	1 *Août.*
530	1580	1 *Février* 1772.
535	4000	4 *Juillet.*
599	4000	6 *Février* 1772.
697	1000	4 *Juillet.*
726	1000	7 *Septembre.*
755	1100	1 *Août.*
770	1500	7 *Novembre.*
813	1000	4 *Avril.*
845	1000	7 *Novembre.*
888	1000	2 *Janvier* 1772.
907	1000	Idem.
908	1000	4 *Avril.*
929	1000	5 *Décembre.*
943	1000	4 *Juillet.*
981	1000	5 *Décembre.*
995	1000	4 *Juillet.*
4008	1000	1 *Juin* 1771.
083	1000	3 *Octobre.*
084	1000	7 *Septembre.*
109	2000	5 *Décembre.*
120	2000	1 *Août.*
136	2000	3 *Octobre.*
156	2000	5 *Mars* 1772.
164	2000	5 *Décembre.*
167	2000	2 *Janvier* 1772.
170	2000	1 *Août.*
197	2500	5 *Décembre.*
216	2500	5 *Mars* 1772.
263	2500	1 *Août.*
4275	3000	7 *Sept.* 1771.
280	3000	Idem.
303	1213 0 5	4 *Juillet.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 10 Avril 1771, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 liv. 10 s. à 31 l. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 liv. 5 s. à 32 l. Le seigle, de 20, 21 à 20 liv. 10 s.; l'orge, de 17, 17 liv. 15 s. à 18 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 10 Avril 1771, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte S. Michel, les 16 & 17 Avril 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Avril 1771.*

		H	B	
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	99			*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	52	2	6	*marc.*
Piaſtres à	49	5 à 7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 17 Avril 1771.*

Amſterdam	54 ¾		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Piques*, ...	¼ p.	% p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 15.*	*Mardi 16*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,500 l.	1027 ½ 30 27 ½ 25	1020 10 . . .	1005 10 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. % . .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	67 67 ½ 67 . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 383 .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.*

Du Sam. 13 Avril 1771.		Du Lundi 15.		Du Mardi 16.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baillot, ſix dern. mois 1770.	C.	Delamotte, ſix d. mois 1770.	E.	Hurel, ſix dern. mois 1770.	B.
Maupaſſant, *idem.*		Bonnet, *idem.*		Viellard, *idem.*	D.
Bardin, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*	F.	Cochin, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	F.	Gendon, *idem.*		Cauchy, *idem.*	
Raynal, *idem.*		Maſſon, *idem.*		Defays, *idem.*	
Pigis, *idem.*	G.	Thevenin, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	H.	Aliſſant, *idem.*	G.	Marſollier, *idem.*	
Caron, *idem.*	J.	Domillier, *idem.*	H.	.....	
Clouet, *idem.*		Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Goſſey, *idem.*		Certain, *idem.*		.....	
Hebert, *idem.*		Dujean, *idem.*		.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 27 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 1 *Avril.*

NOus admirons, & l'Europe admirera sans doute, le zele, la prudence & le succès avec lesquels un jeune Prince, s'élevant au-dessus de son âge & peut-être de son siecle, embrasse, poursuit & consomme la réforme économique & générale de la Cour, des Finances, des Chancelleries, de la Magistrature, des bois & forêts, de la Marine, des Loix & de toutes les parties de l'Administration. Le récit des heureux changemens opérés dans l'espace d'une année, paroitroit l'histoire d'un long regne rempli de grands travaux. Tout ce qu'on auroit pu attendre du tems & d'une expérience consommée, le génie & la bienfaisance éclairée l'ont produit, pour ainsi dire, en un instant. La réforme entreprise ne se borne pas à des suppressions isolées de quelques abus, inspirées par les circonstances, & seulement envisagées dans leurs rapports immédiats : c'est la réforme de l'Etat entier systématiquement combinée dans le plan le plus vaste & le plus refléchi. Deux objets dans le nouvel ordre des choses ; 1°. le soulagement des Peuples par l'abolition des charges, des réglemens, des institutions & coutumes qui restreignent l'énergie des facultés de l'homme & l'étouffent ; 2°. la prospérité de l'Empire par les travaux, les libertés, les encouragemens qui appliquent & dévouent en quelque sorte tous les intérêts à la restauration de l'Agriculture, du Commerce, des Arts, de l'Agriculture sur-tout.

La suppression d'une infinité d'Officiers, tant supérieurs que subalternes dans les divers départemens, est une vraie suppression d'impôts & une juste restitution d'hommes & de richesses aux travaux utiles. Sa Majesté, par un acte de bonté, daigne accorder aux Titulaires ou Employés un dédommagement à vie.

La réforme des grandes Charges de pure représentation, telles que celles de Grands-Maitres & de Grandes-Maîtresses, & de toutes celles qui ne servoient qu'à enfler la pompe de la Cour, détruit une des causes les plus actives du luxe, de l'inutilité, de l'intrigue, de l'abandon des terres, &c. Des serviteurs utiles sont substitués à des soudoyés oisifs. Les Cadets, par exemple, de terre & de mer, remplaceront les Pages pour le service de table.

La fixation des appointemens ou gages des Juges obligés aujourd'hui à résidence, des Députés des deux Chancelleries Allemande & Danoise, &c. établit un ordre nécessaire à l'administration & à la destination primitive de la Magistrature, &c.

La révocation de tous les privileges & l'extinction de tous les abus qui tendoient à soustraire les Grands, les Dignitaires, la Noblesse, aux poursuites de leurs créanciers, selon le cours ordinaire de la Justice, rétablit tous les ordres de Citoyens dans la seule

égalité qui peut exister d'homme à homme, celle de faire valoir également leurs droits naturels sans acception, & d'en jouir sans attentat sur les droits d'autrui. Sa Majesté se soumet elle-même à cette loi, ou plutôt elle déclare & confirme la loi sociale éternelle qui l'y soumet.

Le renvoi d'une foule d'hommes inutiles qui, dans l'Hopital de cette Capitale, vivoient du patrimoine des Pauvres, sous prétexte de les servir, découvre un fonds presque suffisant pour doter une espece d'Hôtel-Dieu destiné au traitement des malades. On se plaint par-tout que la plus grande utilité des fondations charitables envers les Pauvres, c'est de faire beaucoup de fortunes particulieres ou du moins de grossir le bien-être d'une foule d'hommes aisés, aux dépens de ces mêmes Pauvres.

L'éducation de la Jeunesse, base de toute réforme durable, sera dirigée sur un nouveau plan qu'une Commission, composée d'hommes sçavans & désintéressés, dressera pour être suivi à l'Université dont les Professeurs n'étoient gagés que pour jouir d'un gros revenu sans travail, fiers des titres de *Conseillers* de *Régence*, d'*Etat*, de *Chancellerie*, de *Justice* dans lesquels ils cachoient celui de leur exercice, abandonné aux Maîtres de langue, de danse & d'armes.

L'instruction si nécessaire aux Peuples, si nécessaire aux Rois, sera favorisée par l'exemption des droits de Douane sur tous livres, papiers imprimés, cartes, &c.; exemption qui portera les lumieres de toutes les Nations de l'Europe chez une Nation déja tant excitée à s'éclairer par la liberté de la presse & par les récompenses assurées au sçavoir & à l'industrie.

Par la suppression même de ces droits & de tant d'autres, l'Etat augmente son revenu, en paroissant le diminuer, parce qu'elle accroît le revenu disponible de la Nation, & les dépenses utiles & productives qui sont la mesure du revenu du fisc, comme de celui des Citoyens. La diminution des charges publiques prête à l'extinction successive de tous les impôts onéreux à la culture, ceux qui diminuent les avances & les profits du Cultivateur. Cette suite d'opérations que tant d'autres donnent lieu d'espérer, sera sans doute bien plus avantageuse encore que la distribution utile d'ailleurs de tant de prix offerts au concours de l'industrie, & sur-tout de l'industrie rurale. C'est principalement à l'exciter, à soutenir la veuve & l'orphelin, à promouvoir la population déterminée par la quantité des récoltes, à faciliter les communications & le commerce, à pourvoir à la sûreté des Citoyens, à hâter les progrès des lettres que les épargnes de tant de réformes économiques sont employées. Une partie se convertit en avances de culture, telle que les prix qui doivent récompenser la bonne exploitation des Communes ci-devant si mal cultivées, parce qu'elles l'étoient comme par corvées.

Ces réflexions sur les dernieres opérations bienfaisantes du Gouvernement ne donnent qu'une très-foible idée des avantages qui doivent en résulter, sur-tout par leur concours avec les loix, les établissemens & les réformations qui les ont précédées, & ceux qui acheveront de remplir les vues du Souverain.

Il est très-rare de voir les Belts (détroits) aussi long-tems fermés par les glaces que cette année. On a essayé de s'ouvrir un passage par le petit détroit; mais il est long, périlleux & dépourvu des choses les plus nécessaires. Le froid est redevenu très-violent; & néanmoins la mortalité continue d'emporter les bestiaux. Nos Bouchers ont tiré 400 bœufs de la Scanie Suédoise. Un paquebot de Hambourg qui en étoit chargé a franchi les glaces du détroit entre Helsingor & Helsingbourg, déja détachées par les vents & par la force du courant. Le pont formé par la glace entre la Zéelande & la Scanie supportoit encore les traineaux & les voitures chargés de marchandises & de denrées. L'interruption du commerce avec l'Allemagne, la Suede, la Norwege, &c. a fait monter la tonne de seigle de 6 à 12 florins d'Allemagne.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 7 Avril.*

Nous apprenons de Cuxhaven que le Capitaine Jean Brunsvic, venant de Londres, a été assailli par une tempête, & qu'il n'a pénétré qu'avec la plus grande peine & dans le plus mauvais état jusqu'à l'Isle de Helgeland. Le Capitaine Lam, venant aussi de Londres, a échoué vers la nouvelle digue

de Cuxhaven. Le même accident est arrivé près d'Altenbrock au Capitaine *Permyn*, de *Bordeaux*. Quelques bâtimens Anglois, entr'autres, la galiotte de la chaloupe de l'Amirauté, ont été fort endommagés par les glaces. Mais la Garde qui veille sur ces parages a heureusement donné les secours les plus prompts à tous ces navires. On ne se souvient pas d'avoir vu la navigation si difficile dans cette saison, ni tant de glace, depuis 1709. On espere néanmoins que la débacle aura bientôt tout emporté.

DE VIENNE, *le* 10 *Avril*.

Depuis les recherches, les découvertes, & les exécutions des Commissaires de S. M. Impériale, le prix des grains est tombé de plus de moitié à Prague.

S. M. I. après avoir fondé tant d'établissemens utiles aux Peuples, vient encore d'instituer un Cours public & gratuit de Méchanique, en faveur de l'Artiste, de l'Artisan, & sur-tout de l'Econome & du Cultivateur. Le P. Joseph Walcher, célebre par ses connoissances dans les Sciences & l'économie rurale, en donna les premieres leçons le 7. Elles seront continuées tous les Dimanches & jours de Fête depuis dix heures & demie jusqu'à midi. On enseignera d'abord les principes généraux de la théorie de la Méchanique; on passera de la théorie à la pratique, & l'on s'étendra sur la construction, l'usage, le mouvement, les proportions, l'emploi des machines dont on distribuera les modeles, & avec lesquelles on fera les expériences nécessaires pour en démontrer les effets & leurs causes. On ne doute pas que ce bienfait ne s'étende sur les autres Villes des Etats Héréditaires, & qu'on ne reconnoisse bientôt, à la prospérité publique, la différence d'un Cultivateur qui applique la science à l'art, d'avec celui que la routine conduit & qu'elle abandonne à chaque instant à l'ignorance.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Avril*.

Le froid & la neige ont fait craindre, les premiers jours de la Foire, qu'elle ne fût extrêmement mauvaise: cependant elle a été passable; & s'il y a beaucoup moins de Marchands que de coutume, les emplettes ont été faites par commission. Les Libraires de Leipsick, où il y a beaucoup de Sçavans, se sont emparés du commerce des livres. Nous sommes inondés ici de contrefactions de livres François que les François eux-mêmes ne pourroient lire, tant leur langue est défigurée sous nos presses. On a arreté un grand nombre de voleurs.

Malgré le beau tems dont nous jouissons, quoique la mauvaise saison ne paroisse avoir fait aucun tort aux campagnes, les vivres sont toujours chers; un pain de mauvaise qualité, d'environ trois livres, coûte 13 kreutzers & demi, ou à peu près dix sous de France. Le pot de biere qui ne coûtoit que 3 kreutzers, en vaut 5; ainsi du reste.

Le projet de rétablir la libre circulation dans tout l'Empire, soutenu avec chaleur par le Margrave de Bade-Dourlach souffre de grandes difficultés à la Diete, suivant les nouvelles de Ratisbonne. Le Ministre Electoral de Brunswich, & celui de la Cour de Saxe-Weymar ont déclaré que leurs Cours n'acquiesceroient pas à la défense qu'on y joint de l'exportation hors de l'Empire, attendu qu'il est contre la justice, l'humanité & l'intérêt d'un Etat de refuser des secours à un Peuple voisin, lorsqu'on peut lui en donner.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 28 *Mars*.

Il est tombé dans presque toute l'Italie, beaucoup de neige, & il y regne un froid très-vif. Il n'y aura presque point de fruit; on a lieu de tout craindre pour les vignes.

Le Sénat a résolu d'établir une Société Géorgique à Spalatro, dans la Dalmatie, afin de ranimer les Arts, l'Agriculture & la pêche négligée dans cette vaste Province. Il n'épargne ni les encouragemens, ni les récompenses, ni les distinctions pour animer & soutenir les travaux des autres Sociétés Economiques établies dans les Domaines de l'Etat.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 12 *Avril*.

Depuis le 26 du mois dernier jusqu'au 7

du courant, il eſt arrivé dans ce Port 103 bâtimens de différentes grandeurs, dont 67 François & 35 Etrangers ; & il eſt entré 33310 charges de bled & 19017 milléroles 4 barriques d'huile. Depuis le 27 Mars juſqu'au 10 du préſent mois, la polacre l'*Hirondelle* eſt partie pour la Canée, ainſi que le pinque *Saint-Victor* ; le pinque *Saint-François* pour le Levant, de même que la corvette la *Marie* ; la tartane la *Conception* pour la Barbarie ; la tartane le *S. Jean-Baptiſte* pour Tunis, ainſi que la tartane le *Saint François de Paule* ; le pinque le *Diligent* pour Acre ; la polacre l'*Aimable Thereſe* pour Smyrne. Le navire le *Conquérant* eſt parti pour le Cap, &c.

De la Rochelle, *le* 15 *Avril.*

Il eſt ſorti de ce Port pendant le mois de Mars, pour l'Etranger *6596* liv. indigo ; 212,113 liv. ſucre brut ; 94457 l. ſucre terré blanc ; 159,928 liv. ſucre de tête ; 47633 l. café ; 5325 l. rocou ; 250,144 l. ſirop : pour le Royaume 4467 l. indigo ; 1456 l. ſucre brut ; 2500 liv. ſucre blanc ; 18969 l. ſucre en pain ; 294 l. café ; 10928 l. rocou ; 50240 veltes eau-de-vie. Cette derniere denrée eſt à 145 l. les 27 veltes ; le café, de 19 à 24 ſ. la livre ; le ſucre blanc de 30 à 52 l. le quintal ; le ſucre brut de 24 à 32 ; l'indigo de 10 à 12 l. la livre ; le coton de 120 à 170 l. le cent.

Le navire le *Comte de Nolivos*, de ce Port, parti pour Saint-Domingue, a eſſuyé le plus mauvais tems ; il a été preſque totalement déſemparé ; & après avoir perdu 7 hommes de ſon équipage, il a été forcé de relâcher à Liſbonne.

Le navire le *Zéeleuſt*, revenant d'Amſterdam, eſt entré dans ce Port chargé de grains, ſous la réſerve par les Propriétaires de la cargaiſon qu'ils auront la faculté de la vendre, ſoit ici, ſoit dans tel autre Port du Royaume où ils trouveront la meilleure vente, ou de le réexporter, ſoit pour le lieu de ſon départ, ſoit pour tout autre Port étranger, en conformité de l'Arrêt du Conſeil du 14 Juillet 1770. Ce fait démontre la ſageſſe de l'Arrêt à cet égard, & il explique en même tems pourquoi, au milieu même de la plus grande cherté, les Etrangers refuſent de porter des ſecours au Peuple qui, en vertu des Réglemens, ſe ſaiſiroit de leur denrée comme d'un bien ſur lequel il auroit des droits, en leur raviſſant la liberté d'en diſpoſer à leur fantaiſie & ſuivant les ſpéculations de leur intérêt particulier.

Par l'Arrêt du Conſeil du 7 Février, publié ici le 21, il a été défendu à toutes perſonnes faiſant le commerce des grains de les envoyer à la mouture ou de les expoſer en vente, que préalablement ils n'aient été criblés, nettoyés & purgés d'ivraie & de tout corps étranger. Le Public ſe flattoit, en conſéquence, qu'il ne ſeroit plus dans le cas de ſe plaindre de la mauvaiſe qualité du pain ; néanmoins les choſes n'ont point changé juſqu'à ce jour. Les perſonnes chargées de l'exécution des Arrêts étant occupées de tant de ſoins qu'il ne leur eſt pas poſſible de faire l'examen de tous les bleds mis en vente, un Ami zelé de l'humanité demande s'il ne ſeroit pas convenable de nommer des Inſpecteurs d'une intégrité reconnue, pour viſiter au Marché les bleds deſtinés, ſoit à être conſommés dans le pays, ſoit à être tranſportés ailleurs, & donner aux Propriétaires des grains des certificats de leur bonne qualité, ſans leſquels la denrée ne pourroit être ni vendue ni chargée. Le Public ſeroit alors ſans inquiétude ; & le Boulanger n'auroit plus de prétexte à alléguer pour débiter de mauvais pain. La rétribution dûe aux ſoins des Inſpecteurs ſeroit payée par les Acheteurs, Marchands ou Boulangers qui n'en ſeroient point grévés, attendu ſa modicité, & qui en ſeroient dédommagés d'ailleurs par la bonne qualité de la denrée. Il y a, dit ce bon Citoyen, dans toutes les Manufactures des Inſpecteurs pour aſſurer au Public la qualité des marchandiſes ; à la Rochelle, il y a des Agréeurs tant à l'achat qu'au chargement des eaux-de-vie : ſera-t-on privé de cette précaution pour la denrée la plus importante à la ſanté de l'homme ? Et cette Province ſera-t-elle condamnée à ne manger que de mauvais pain, tandis que tout le reſte du Royaume eſt à l'abri de ce danger, par la ſeule attention des Cultivateurs & des Marchands ?

Le zele de l'Auteur de ce projet mérite des éloges & même une ſorte de reconnoiſſance. Mais la création de ces nouveaux Officiers ne ſeroit-elle pas bien dangereuſe & bien onéreuſe pour le Public ? Seroit-elle

très-utile ? Est-elle nécessaire ? Les nouveaux Offices sont de nouveaux impôts sur le Peuple : celui-ci seroit d'autant plus dur qu'il tomberoit sur une denrée de premiere nécessité ; car les Marchands & les Boulangers seroient forcés de l'ajouter au prix de l'achat, comme ils y ajoutent tous les autres droits & frais. La rétribution ne sçauroit être fort modique, puisqu'elle seroit le salaire d'un travail pénible, s'il étoit bien fait. Quelque modique qu'elle fût dans le détail de l'achat, elle deviendroit considérable par la multiplicité des expositions & des ventes. Il n'y a point de droit léger sur un grand débit ; & il est trop dangereux de faire renchérir le prix du pain. Comment répondre d'ailleurs de l'exactitude de ces Officiers ? Les Inspecteurs que le bon Rochellois cite n'empêchent & n'empêcheront pas qu'il ne se vende de mauvaise marchandise. Est-ce que les Boulangers ne rejetteroient pas encore la mauvaise qualité de leur pain sur celle du bled, malgré les certificats de l'Inspecteur de grains, souvent à tort, quelquefois avec raison ? Mais pourquoi ne prendroient-ils pas eux-mêmes la précaution qu'on veut que les Propriétaires prennent ? Le bled peut être mélangé dans toutes les mains par lesquelles il passe, & jusques dans celles du Boulanger : c'est dans les mains qui le mettent en œuvre pour la consommation qu'il doit être finalement purgé de tout corps hétérogene & nuisible. Les Boulangers sont, dans ce cas, responsables de la qualité de leur pain, parce qu'ils ont pu & dû connoître la qualité du grain & remédier au vice dont il s'agit. Que les frais de nettoyage soient avancés par le Propriétaire ou par le Boulanger, le grain renchérira à proportion, les frais seront à la fin supportés par le Consommateur ; & si le même grain passe plusieurs fois, quoiqu'inutilement, sous les yeux de l'Inspecteur, par la multiplicité des ventes, le pain se trouvera finalement chargé de doubles, triples, quadruples droits d'inspection. Nous croyons que le mélange des matieres étrangeres dans le grain, dont on se plaint ici, provient de causes passageres pour lesquelles il seroit dangereux de créer des Offices qui nous menaceroient de devenir perpétuels ; que hors de là, il en sera ici comme dans le reste du Royaume où l'on n'a pas besoin d'inspection ; & qu'en tout état de cause, c'est aux Boulangers à prendre les précautions nécessaires pour faire de bon pain, & à la Police qui veut taxer le pain à y veiller & à avoir égard à la dépense que ces soins peuvent leur occasionner.

D'Angers, *le 16 Avril.*

Depuis un mois que l'Anjou éprouve une affreuse sécheresse & un froid continuel, nous n'osons plus nous flatter d'une abondante récolte. Les grains qui avoient baissé considérablement remontent dans tous nos Marchés, de façon que le septier de froment pesant 300 livres, lequel valoit il y a six semaines 26 ou 27 liv., se vend couramment depuis 31 jusqu'à 33 liv. ; les autres grains ont haussé à proportion. Si le printems ne succede pas bientôt à cette rigoureuse saison, nous avons tout lieu de tout craindre. Les fruits à noyau ont été gelés ; nous n'en aurons d'aucune espece, si le froid se soutient.

La mauvaise qualité de nos vins en a fait tomber les prix d'un jour à l'autre. La pipe qui se vendoit à la S. Martin 200 l. n'est plus actuellement qu'à 90 ou 100 liv. Les vins vieux, quoique d'une qualité parfaite, ne se vendent pas au prix qu'on avoit lieu de se promettre. La quantité prodigieuse de cidre de bonne qualité que le Craonnois a fournie, a contribué à cette diminution.

De Rouen, *le 17 Avril.*

Depuis long tems, les Commerçans, les Fabricans sur-tout, souffroient beaucoup d'un abus qui s'étoit glissé dans les payemens en pieces de deux sous. Plusieurs personnes ramassoient des quantités considérables de ces pieces, les mettoient en sacs de 10, 12 l. & plus, & en retiroient une de chaque sac. Cette pratique avoit passé en usage, on y prenoit peu garde. Insensiblement l'abus s'étoit grossi au point que sur un sac, bien des gens retranchoient 10, 15, 20 sous, persuadés qu'on s'en tiendroit à l'*étiquette* ; d'autres retiroient plusieurs pieces des sacs qui contenoient au juste la somme énoncée ; & alloient ensuite demander ce qu'ils en avoient ôté. Le Parlement a voulu remédier à ces abus, en ordonnant qu'à l'avenir il ne sera donné en payement

que le quarantième en pieces de billon, & qu'elles seront toutes mises à découvert sur les bureaux, & que ce ne sera que sur un sac de 50 liv. de billon que l'on pourra retirer une piece. Cette condescendance qui permet à un homme de prendre, sans titre, le bien d'autrui en petite quantité, n'étoit peut-être pas nécessaire; & il est à présumer que la Cour n'entend pas forcer le créancier à faire ce présent à son débiteur, si la chose ne lui convient pas, comme elle n'entend pas, par la premiere de ces dispositions, empêcher les Particuliers de faire ensemble d'autres arrangemens amiables.

De Paris, *le 24 Avril.*

M. le Contrôleur Général a adressé, le mois dernier, à MM. les Intendns la lettre suivante concernant les titres nouvels des rentes assignées sur les Etats du Roi.

» M. Vous avez été autorisé par l'Arrêt » du Conseil du 30 Octobre 1767, à recevoir, pendant six mois, du jour de la publication dudit Arrêt, & à faire passer à » M. d'Ormesson, Intendant des Finances » les titres nouvels, pieces & mémoires des » parties assignées sur les états du Roi, » que les Propriétaires étoient tenus d'y » faire employer en leurs noms. L'Arrêt du » Conseil du 12 Décembre 1768, a prorogé » définitivement ce délai jusqu'au 1 Juillet » 1771, conformément aux dispositions de » la Déclaration du 19 Juillet 1767, qui a » étendu définitivement jusqu'audit jour 1 » Juillet 1771, la faculté de se présenter » dans les Bureaux de la liquidation établis » en exécution de l'Edit de Décembre 1764, » pour y obtenir les titres nouvels. Ainsi, » Monsieur, vous voudrez bien, à cette » époque du 1 Juillet 1771, adresser, sans » aucun retard, à M. d'Ormesson, tous les » titres nouvels & autres pieces qui vous » auront été représentés jusqu'alors, & passé » cette époque, n'en plus recevoir & n'en » faire passer aucun à M. d'Ormesson. Vous » voudrez bien aussi donner ordre dans vos » Bureaux, de même qu'à vos Subdélégués, » d'informer ceux qui prétendent avoir droit » à être employés dans les états du Roi que, » passé le dernier Juin 1771, il ne sera plus » reçu dans vos Bureaux aucuns titres nouvels, pieces & mémoires, & qu'il ne sera » plus fait aucune liquidation, ni expédié » aucun titre nouvel, pour ceux qui auront » négligé de satisfaire à la Déclaration du » 19 Juillet 1767; desorte que les Parties » qui seront dans ce cas, seront rejettées » des états du Roi à toujours, sans espérance d'obtenir le rétablissement des arrérages, non-plus que le remboursement » des capitaux, sous quelque prétexte que » ce soit.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Vers à Soie élevés en plein air.

M. Faure de Grenoble voulut essayer en 1763 si les vers à soie pourroient faire leurs cocons en plein air, sur des mûriers, & sans les garantir des intempéries de l'air, comme on le voit en Chine & dans plusieurs autres pays. Voici comment il fit son expérience. Lorsque les vers à soie furent éclos & levés de la premiere, il en choisit trente des plus beaux & les mit sur un petit mûrier qui étoit dans son jardin; il les sépara les uns des autres & les plaça sur différentes petites branches les plus fournies de feuilles. Il eut soin en même tems d'élever des épouvantails pour faire peur aux oiseaux. Tous les jours il visitoit plusieurs fois ces insectes, & il voyoit avec plaisir qu'ils croissoient à vue d'œil. Le tems où ils vouloient dormir fixoit principalement son attention; les vers quittoient alors la feuille, s'attachoient au tronc & s'y couchoient sur le dos, sans qu'on puisse rendre raison pourquoi cette situation leur plaisoit plus. Il y avoit de ces vers qui ne dormoient que deux jours, & les autres tout au plus trois. Lorsqu'ils s'éveilloient, ils alloient tout de suite à la feuille & gagnoient sur-tout les branches qui en étoient les plus garnies. Telles furent à peu près leurs opérations jusqu'après la seconde, troisième & quatrième mues. M. Faure remarqua que ces vers étoient plus diligens à chaque mue, de trois ou quatre jours, que ne l'étoient ceux qu'il élevoit dans un appartement. Ils changeoient de couleur, à peu près comme les autres, chaque fois qu'ils s'éveilloient; mais au sortir de la quatrième, ils prirent une couleur un peu verdâtre & différente de la cou-

leur qu'avoient ceux qui étoient renfermés. Pendant tout le tems que les vers resterent sur le mûrier, il n'en apperçut que cinq ou six qui fussent tombés au pied de l'arbre; il conjectura, avec raison, que les oiseaux en avoient mangé beaucoup, puisque de 30 vers il n'en resta que cinq, mais très-beaux & très-vigoureux. Ils alloient beaucoup plus vite que ceux qui étoient dans la maison, & dans peu de tems, ils grimpoient du pied de l'arbre jusqu'à la cime. Vint le tems où ces animaux se disposerent à faire leurs cocons; ils commencerent alors à se remuer plus lentement & à manger peu: ils choisirent chacun sa place dans les endroits les plus raboteux de l'arbre & dans les *enfourchures*; de maniere qu'ils se trouvoient parfaitement à couvert. Après cela, ils se mirent à faire leur cocon auquel ils travaillerent sans relâche, & qu'ils eurent achevé dans quatre ou cinq jours. Les cinq cocons étoient très-beaux, moins ovales & un peu moins gros que ceux qui avoient été faits dans l'appartement. Il y en eut deux blancs & trois jaunes; les blancs éblouissoient par leur belle couleur. Ils étoient tous si durs qu'on auroit eu de la peine à les faire plier, les pressant avec les doigts, & qu'en les jettant avec force au visage de quelqu'un, ils l'auroient blessé. Ces cinq cocons peserent presqu'autant que huit de ceux qui avoient été faits dans la chambre. M. Faure a été très-fâché de n'avoir pas eu l'attention de garder ces cocons pour en tirer de la graine, ou pour voir si la qualité de la soie seroit différente de celle des autres. Il observe que l'année où il fit cette expérience, la saison des vers à soie fut extrêmement pluvieuse, & qu'il y eut beaucoup d'orages mêlés de tonnerres; ce qui fut certainement cause que les vers ne réussirent pas autant qu'il l'avoit d'abord espéré. Dans un été plus sec & plus favorable, ajoute-t-il, on ne peut douter que mon expérience n'eût été faite avec plus de succès. Enfin M. Faure observe que, comme l'arbre sur lequel il avoit mis les vers à soie étoit petit, ils en eurent mangé la feuille avant qu'ils montassent; qu'il fut obligé d'attacher sur l'arbre des bouquets d'autres feuilles; qu'il ne s'apperçut pourtant pas que ce changement de feuilles eût nui à ces insectes; mais qu'il n'est pas douteux que la feuille du même arbre leur seroit beaucoup plus salutaire.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
413	1200	1 *Juin.*
462	3600	6 *Avril.*
507	5000	6 *Février* 1772.
545	1000	7 *Décembre.*
563	15000	6 *Juillet.*
581	10000	3 *Octobre.*
596	8000	2 *Mai.*
626	5000	5 *Mars* 1772.
668	2000	4 *Janvier* 1772.
5678	2000	1 *Juin* 1771.
703	1000	6 *Juillet.*
706	1000	5 *Octobre.*
733	2000	7 *Décembre.*
813	3000	Idem.
819	2000	5 *Mars* 1772.
901	2500	6 *Avril.*
919	5000	7 *Décembre.*
982	1000	4 *Janvier* 1772.
6065	1000	6 *Juillet* 1771.
066	1000	7 *Décembre.*
086	1100	6 *Février* 1772.
087	1100	6 *Juillet.*
108	1000	5 *Mars* 1772.
123	1000	3 *Août.*
126	1200	5 *Octobre.*
130	1500	6 *Février* 1772.
147	1000	7 *Novembre.*
192	1400	4 *Janvier* 1772.
213	1200	7 *Novembre.*
245	1600	7 *Décembre.*
248	1100	1 *Juin.*
296	1400	7 *Décembre.*
316	3500	1 *Juin.*
338	2000	7 *Décembre.*
354	2000	7 *Novembre.*
360	2000	2 *Mai.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 17 Avril 1771, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 15 s., 28 10 s. à 32 l. *le septier; id.* au Port de la Greve, de 30 à 32 l. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 liv.; l'orge, de 15 l. 5 s., 18 l. 10 s. à 18 l. 15 s. aussi *le sept.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 17 Avril 1771, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 l. 15 s., 22 à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 20 & 25 Avril 1771, de 43 à 44 liv.; *idem* nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Avril 1771.*

		H	B	
Or de Portug. à	716			marc.
Du Mexique à	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. 31 32.	99			once.
Or à 20 karats à	83			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	5		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Avril 1771.*

Amsterdam	54 ¼		
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97 ¼		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Pâques*,	½ p.	⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 22.*	*Mardi 23*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1005 10 . . .	1005 7 ½ 5. .	1007 ½ 5 1000.
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	50	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68	67 ½	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	5e 384 . . .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 20 Avril 1771. *Messieurs*		Du Lundi 22. *Messieurs*		Du Mardi 23. *Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	E.	Hurel, six dern. mois 1770.	C.
Lenoir, *idem.*	F.	Masson, *idem.*	F.	Viellard, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	F.
Raynal, *idem.*	F.	Molliere, *idem.*	G.	Maigret, *idem.*	G.
Bardin, *idem.*	H.	Thevenin, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*	
Boscheron, *idem.*	J.	Bonnet, *idem.*	H.	Cochin, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	J.	Certain, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	Dujean, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.
Goffey, *idem.*	J.	. . . . .		Marsollier, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	J.	. . . . .		Chaponnel, *idem.*	M.
Penchain, *idem.*	J.	. . . . .		. . . . .	
Delarue pere, *id.*	L.	. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue du Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 4 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le* 10 *Avril.*

LE tems continue d'être plus rude qu'il ne l'a été au cœur même de l'hiver. Les semailles d'automne courent risque d'être perdues; on ne peut faire celles du printems. Dans la plûpart des districts de la Province, les fourrages sont entiérement consommés. Aux environs de cette Ville & de Weymar, on a été obligé de tuer une partie du bétail, faute de pouvoir le nourrir. Avec la nécessité, tout conspire à la ruine de la récolte prochaine.

DE HAMBOURG, *le* 11 *Avril.*

La navigation commence à se rétablir. Il est arrivé aujourd'hui dans ce Port un vaisseau de Rouen, un de Messine, un de Lancastre, deux de Neucastle, un d'Ecosse, un de Mentona. Le 8 & le 9, il en étoit entré plusieurs autres. Le 6, les derniers vaisseaux destinés pour la pêche de la baleine mirent à la voile. Il partit, ces jours-là, trente-cinq autres navires, deux pour Bordeaux, cinq pour le Havre, trois pour Nantes, quatre pour Rouen, dix pour Londres, cinq pour Dantzick, deux pour Leith, deux pour Amsterdam, trois pour Ferrol, &c. Il est arrivé dans le même tems à Cuxhaven un vaisseau de Cette, & un de Lisbonne.

DE CUXHAVEN, *le* 10 *Avril.*

Aux tems durs & variables succéda le dégel le 2 du courant. Le 5, la glace commença à se briser, & l'on put examiner les digues. Le 8, un vent d'Est impétueux obligea de suspendre cet examen. Aussi-tôt la gelée recommença plus fort qu'auparavant; & en peu d'heures, les ouvrages furent recouverts de glace. Quoique depuis le 13 Décembre jusqu'au 23 Mars, l'intempérie de l'air ait été constante, & que nous ayons essuyé plusieurs orages au milieu de l'hiver, il y a lieu de croire que nous n'aurons pas souffert autant de dommages que nous l'appréhendions, même pour les digues & autres ouvrages du Port. La tempête du 28 Mars, suivie d'un vent impétueux qui a regné jusqu'au 5 de ce mois, n'a heureusement fait périr ni homme ni navire.

DE SIMMERN, *le* 12 *Avril.*

Il vient de mourir à Maizihorn, village du Palatinat Electoral, à quelque distance de cette Ville, une femme nommée *Lauterbach* âgée de 107 ans, Journaliere de profession. Elle ne mangoit guères que du pain sec & des pommes de terre, & ne buvoit que de l'eau, quoiqu'elle fût au travail dès le point du jour. Elle n'avoit jamais été malade: seulement depuis vingt ans, son oreille s'étoit affoiblie. Quelques jours avant de

mourir, elle disoit qu'elle sentoit ses forces diminuer. Enfin elle est morte sans souffrance; & elle a parlé jusqu'à son dernier moment. Elle s'étoit mariée deux fois à 31 & à 46 ans; & elle étoit restée trente ans veuve. Elle a laissé 8 enfans, 26 petits-enfans, & 27 arriere-petits enfans.

De Vienne, *le* 14 *Avril.*

LL. MM. I. & R. ont assigné quatre prix annuels, un de 150 florins, un de 100, un de 80, un de 50, pour ceux qui, au jugement de la Société d'Agriculture, auront trouvé & pratiqué les meilleures manieres d'améliorer les pâturages, à l'usage des troupeaux à laine. Le premier concours aura lieu jusqu'en 1772. On aura sur-tout égard à ceux qui auront fait prospérer de grandes bergeries; & ils seront préférés dans la distribution des prix.

De Leipsick, *le* 13 *Avril.*

Il a été enjoint, par une Ordonnance Electorale, aux Officiers de tous les Tribunaux, sous des peines séveres, de veiller avec le plus grand soin, à l'administration de la Police & de la Justice, à la sûreté publique tant dans les campagnes que dans les villes, à l'amélioration de l'économie rurale, des Manufactures, du Commerce, des Arts.

Il a été aussi publié un Réglement concernant le nouveau Seminaire des Maîtres d'Ecole, afin d'avoir dans l'Electorat des hommes capables d'en former.

Plusieurs de nos Artistes s'appliquent à perfectionner & à adapter à des usages plus utiles, la méthode inventée & peut-être négligée en France d'ôter de dessus les estampes, livres, &c. les taches de graisse & autres. On prend, pour cela, des os de mouton brûlés & pulvérisés dont on frotte, de chaque côté, l'endroit taché. On met ensuite l'estampe entre deux feuilles de papier propres, on la laisse quelques heures sous la presse, & lorsqu'on l'en retire, la tache a disparu. Il est à remarquer que cette poudre efface les caracteres imprimés, lorsqu'on laisse trop long-tems la feuille sous la presse.

De Francfort, *le* 20 *Avril.*

Après avoir taxé le prix de la viande, le Magistrat a permis, vu sa cherté excessive, aux Bouchers étrangers, d'apporter ici du veau, mais avec obligation de le déclarer aux portes & de payer les droits. Aux mêmes conditions, les Boulangers pourront vendre du pain au Marché au prix de la Ville, à neuf kreutzers, celui de deux livres huit onces.

Les nouvelles de divers endroits n'annoncent que calamités & alarmes, causées par la rigueur de la saison. A Kunzendorff en Silésie, il tomba, le 20 Mars, une abondance extraordinaire de neige qui se congeloit à mesure. Une circonstance surprenante, c'est qu'elle étoit mêlée d'une quantité prodigieuse de chenilles noires qui tomboient en flocons, couroient dans la neige, & disparoissoient. La mer est encore si couverte de glaces à Ystad, en Scanie, Province de Suede, que les Yachts destinés à aller chercher le Roi de Suede, ne pourront partir de Stralsund de plus de quinze jours.

Une Maison de Négocians, faisant le commerce de l'Inde, vient de faire une banqueroute de 500,000 liv. st. dans laquelle plusieurs Négocians d'Europe se trouvent enveloppés. Un Capitaine de navire y est pour 300,000 liv. st. Le Banquier Schuster, Juif fort accrédité dans les Villes marchandes de l'Europe, a fait, à cette derniere Foire, une faillite de 131,000 florins. Comme il croit être en état de prouver que c'est par une suite de pertes malheureuses, il ne s'est point évadé.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Avril.*

Les Négocians qui font le commerce du Levant ont représenté dans une requête au Parlement, qu'ils n'étoient point en état de payer les 10,000 liv. sterl. destinées à l'entretien des Consuls & Vice-Consuls de la Nation; que depuis la guerre entre la Russie & la Porte, leur trafic étoit entiérement tombé, & qu'ils avoient besoin de secours. Dans toutes les Echelles du Levant, les affaires sont suspendues, ainsi qu'aux environs de l'Egypte. On attend néanmoins une révolution favorable des conquêtes d'Ali-Bey qui a, dit-on, promis de faire avec l'Angleterre & la Russie, le traité de com-

merce le plus avantageux qu'elles puissent espérer.

Le Lord-Maire veille, autant qu'il est possible, du fond de sa prison, au maintien de la Police. Il a envoyé un ordre pour que le charbon de terre arrêté sur la Tamise, & bien nécessaire au Peuple dans les circonstances présentes, pût être vendu. Les affaires souffrent de sa détention. Les Marchands se plaignent de ce qu'il ne leur est plus libre d'exporter, &c.

Les subsides, pour cette année, montent à 7,612,000 l. st.; sçavoir, 2,462,000 provenant du fonds d'amortissement; 2,000,000 de la taxe des terres; 750,000 des droits sur la drêche, &c.; 400,000 de la Compagnie des Indes; 800,000 des billets d'Echiquier; 200,000 de la Loterie. Il est accordé diverses sommes pour le remboursement de la dette de la Marine, d'avances faites par le Roi, des dépenses de la Compagnie des Indes pour l'expédition de Manille, d'une somme d'environ 799 mille liv. distribuées à divers Particuliers en Ecosse à titre d'indemnité des pertes qu'ils ont essuyées par les maladies des bêtes à cornes, &c.

Ce pays a beaucoup souffert, comme les autres Etats, de l'extraordinaire intempérie des saisons.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 18 *Avril.*

Le bled étoit fort cher au Marché de Lunel: mais il y en est arrivé & il en arrive tous les jours de si prodigieuses quantités, qu'il s'en est suivi une très-prompte & très-grande diminution dans le prix. Le septier de 90 à 96 livres, poids de table, ou de 72 à 77 livres, poids de marc, est actuellement à 7 liv. L'augmentation survenue dans les prix depuis quelques années ne paroît avoir été onéreuse à aucune classe de Citoyens dans cette Province; elle leur a été même sensiblement avantageuse à toutes par l'accroissement de la culture, des récoltes, des salaires & du commerce. Avec cet encouragement permanent de l'Agriculture, concourent les faveurs accordées aux défrichemens par la Déclaration du Roi du 5 Juillet 1770, derniérement imprimée chez Jean Martel, Imprimeur du Roi & des Etats, avec une instruction sur la maniere de l'exécuter; faveurs qui néanmoins auroient très-peu d'effet, si elles n'étoient accompagnées de la certitude du bon débit des produits de pareilles entreprises. (Nous donnerons, dans une autre Gazette, une notice de la déclaration & de l'instruction).

Il est né, dans cette Ville, un enfant qui avoit les deux dents canines, les deux incisives & quatre molaires à la mâchoire supérieure, sans parler de plusieurs autres prêtes à percer. Sa mere, nommée Ollier, femme d'un Fabricant de bas, croit l'avoir porté onze mois.

Le sieur Touroude, habile Méchanicien de Toulouse, a fait, depuis peu, pour le canal royal & les travaux publics, huit vis d'Archimede de diametres différens; & il les a éprouvées pour connoître leur produit & la hauteur à laquelle elles peuvent élever l'eau. Cette machine est très-utile & très-commode pour les desséchemens, arrosemens, &c. Il faut s'adresser au sieur Touroude, près les Tierceletes, à Toulouse.

D'Argenton (*en Berri*), *le* 19 *Avril.*

Les beaux jours qui avoient commencé le 28 du mois dernier, ne nous laissoient à desirer qu'une pluie de quelque durée pour humecter nos terres trop desséchées par les gelées précédentes, & pour faciliter le développement des épis du seigle; les hirondelles annonçoient le printems; la campagne étoit couverte d'Ouvriers qui se hâtoient de finir leurs travaux; nos vignes étoient toutes taillées, & les Vignerons commençoient à en ouvrir la terre, lorsque, par une révolution subite, un froid très-vif a succédé aux chaleurs, le 14 du courant. Le 16, à neuf heures du soir, il est tombé de la pluie & ensuite une si grande abondance de neige, pendant toute la nuit, que quoiqu'il en fondit beaucoup sur la terre mouillée, elle s'est trouvée le lendemain de la hauteur de six pouces. Le tems est ensuite devenu plus froid; il a gelé, la chaleur a repris un moment le dessus, & ç'a été là le plus grand mal: car nous avons souvent

éprouvé que les gelées font ordinairement ſur les plantes très-peu d'impreſſion, lorſque le ciel, immédiatement après, ſe couvre de nuages, qu'il s'éleve des brouillards, ou qu'il pleut. Mais ſi le ſoleil paroît auſſitôt après la gelée, les fleurs des arbres noirciſſent & ſemblent être brûlées. Le paſſage ſubit d'une extrêmité à l'autre a toujours de dangereux effets. Nos pommes, nos poires & ceux de nos fruits à noyau qui avoient échappé aux premieres gelées, ſont entiérement perdus. On peut en dire autant de nos vignes, ſur-tout de celles qui, ſe trouvant dans des terreins ſablonneux que la chaleur pénétre plus aiſément, étoient les plus avancées. Cet accident, après deux mauvaiſes années, eſt bien terrible pour les Propriétaires, & ſur-tout pour les Vignerons. Il tombe encore aujourd'hui de la neige avec autant d'abondance que ſi nous étions au milieu de l'hiver; & le vent de biſe qui ſouffle nous fait appréhender pour les ſeigles dont les épis tendres & naiſſans craignent d'autant plus la gelée qu'ils ſe trouvent humectés par la neige qui fond à meſure qu'elle tombe.

Le prix du boiſſeau de froment peſant vingt-cinq livres va, depuis long-tems, depuis 2 l. 16 ſ. juſqu'à 3 l., & non au-delà. Le pain blanc, appellé miche, vaut 3 ſ. 3 den. la livre. La livre de bœuf & de veau ſe vend 6 ſ. Le poinçon de vin contenant 180 pintes meſure de Paris, qui, immédiatement après les moiſſons, étoit à 100 l. n'eſt plus qu'à 72; & encore n'en trouve-t-on pas le débit. Ceux qui en ont, en boivent modérément; & ceux qui n'en recueillent pas & qui avoient coutume d'en acheter, s'en paſſent tout-à-fait.

Les quêtes que nos Dames firent, l'année derniere, jointes aux libéralités de Monſeigneur le Duc d'Orléans, furent employées à fournir du pain à pluſieurs familles indigentes: malgré cela, nos portes furent journellement aſſiégées par une infinité de mandians tant de la Ville que de pluſieurs Paroiſſes voiſines qui avoient été dévaſtées par la grêle. Nos Officiers Municipaux ont pris, cette année, d'autres précautions. On diſtribue tous les mois une certaine quantité de bled aux perſonnes les plus pauvres dont on a fait une liſte; & les Habitans les plus aiſés ont pris chez eux des enfans de ſept à huit ans à la décharge de leurs peres & meres qui, par leur travail, ne pouvoient aſſez gagner pour nourrir leur famille. En exerçant cette charité envers les enfans qu'ils ſauvent de la miſere, de l'oiſiveté, & du malheur de la mendicité, ils l'exercent envers leurs pauvres parens qu'ils ſoulagent du poids de leur entretien & de leur ſouffrance; ils l'exercent, ſi l'on peut le dire, envers le Public dont ils écartent, autant qu'il eſt en eux, le fléau de la mendicité & du déſeſpoir de tant de malheureux.

De Bordeaux, *le 20 Avril.*

Grand froid, toute la ſemaine, neige & glace par intervalles. La gelée a été ſi forte le Mardi & le Mercredi que le dommage des vignes eſt eſtimé aux trois quarts de la récolte. Les arbres fruitiers & les légumes ſont dans le même cas. Les bleds n'ont point été affectés. Cet accident que nous avons à craindre de voir, juſqu'à la fin de Mai, ſe renouveller, a fait conſidérablement augmenter le prix des vins. Les eaux-de-vie ſont à 170 l. les 32 veltes.

De la Rochelle, *le 21 Avril.*

Le froid exceſſif & les fortes gelées ont fait, depuis le commencement de ce mois, le plus grand tort aux vignes qui avoient la plus belle apparence; c'eſt une récolte perdue. Les prix des vins & des eaux-de-vie augmentent en conſéquence. Les différentes eſpeces de pain ont été taxées, le 16, depuis un ſou deux deniers, juſqu'à deux ſous quatre deniers la livre.

La frégate du Roi la *Syrene*, armée dans ce Port, par M. Amirault, Capitaine Gallocheau, a appareillé le 9 de ce mois pour les Indes, où elle fera pluſieurs eſcalles.

L'Académie des Belles-Lettres a tenu, le 17, ſa Séance publique dans laquelle M. Arcere, Supérieur de l'Oratoire, a lu des *obſervations ſur l'origine des uſages & réglemens du commerce actuel*; & M. Raoult des *obſervations* de M. Montaudouin, *ſur les Négres des Colonies*, &c.

Pour faciliter aux Habitans corvéables de la Généralité qui étoient dans l'impuiſſance de remplir leurs tâches pour les grandes routes, le moyen de s'en décharger ſans ſurcharger les autres, MM. les Intendans

avoient consenti à ce qu'ils s'en rachetassent, en remettant aux Syndics d'office, le prix de leur travail, suivant l'évaluation. Cette facilité qui auroit dû naturellement opérer l'avancement des travaux, leur a été beaucoup plus nuisible que profitable *par les abus qui s'en sont ensuivis. En effet il n'y a point de manœuvres que quelques-uns de ces Syndics d'office, & d'autres qui se sont ingérés de s'établir dépositaires de l'argent ainsi donné pour faire faire des tâches, n'aient employées pour faire ensorte de se l'approprier, à quoi plusieurs d'entr'eux sont parvenus, en se concertant avec des Piqueurs également avides, qui, pour acquérir le droit de partager avec eux le produit de ces dépôts, auroient donné auxdits Syndics des billets de décharges, dans la vue de certifier aux Corvéables qui s'étoient ainsi rachetés, que leurs tâches avoient été réellement faites pour eux, quoique dans le fait il n'en fût absolument rien; d'où il auroit résulté que ces mêmes Corvéables qui se croyoient de bonne foi quittes de leurs corvées, étoient fort étonnés de se voir poursuivis comme défaillans, ou commandés de nouveau pour le faire ..... Cruauté .... abus de confiance .... friponneries ..... d'autant plus punissables* que parmi les Corvéables *il y avoit des pauvres gens qui, hors d'état de faire eux-mêmes leur tâche, ont fait peut-être plus qu'ils ne pouvoient pour la faire faire ainsi à prix d'argent.* De plus, les Syndics avoient la liberté de se choisir des Adjoints, & ils en usoient, pour *procurer à des gens qui leur étoient dévoués, la jouissance des privileges qui y étoient attachés, particuliérement l'exemption des corvées pour eux & pour leurs bestiaux*, ce qui augmentoit *la charge des autres Habitans.*

Ces faits, ces délits, ces vols, ces fraudes, ces oppressions, ces collusions, ces déprédations impunies, si funestes à l'Agriculture & au bien public, sont consignés & exposés aux termes ci-dessus, dans une Ordonnance de M. Sénac de Meilhan, Intendant de la Généralité de la Rochelle, en date du 5 Avril, imprimée, publiée & affichée dans toutes les Paroisses de la Généralité, par laquelle tous les Corvéables, Manœuvres & Bouviers indistinctement & sans aucune exception, seront tenus de se rendre au jour indiqué pour la reprise des travaux, sur la partie de la grande route assignée à leur Paroisse, à l'effet par eux d'y recevoir leur tâche & de la remplir sans pouvoir se racheter à prix d'argent, sous quelque prétexte que ce soit, à peine d'y être contraints comme défaillans, quand même ils auroient remis de l'argent à qui que ce fût, pour faire faire leur corvée; lequel argent demeureroit confisqué au profit des Pauvres de la Paroisse, avec défense aux Syndics de rien recevoir, à peine d'être poursuivis comme *Vexateurs & Concussionnaires.* Permis aux Corvéables à qui des circonstances ne permettroient pas de faire eux-mêmes leurs corvées, de se faire remplacer par des hommes qui feroient leurs soumissions devant les Syndics, & se rendroient personnellement garans & responsables, &c. Les Adjoints aux Syndics d'office sont supprimés, sauf à rétablir ceux qui, d'après des éclaircissemens, seroient jugés nécessaires, &c.

De Nantes, *le 21 Avril.*

Il entre journellement dans ce Port des quantités considérables de vin & de cidre. Il continue d'arriver des provisions de grains. Le navire le *Roi Negre* est parti dernièrement pour Guinée. Les navires la *Plaine de Léogane*, le *Duc de Duras*, la *Vestale* sont en chargement, le premier pour le Port-au-Price, le second pour Léogane, le troisième pour les Cayes. Les eaux-de-vie sont de 185 à 190 liv. les 29 veltes. Le vin blanc vieux vaut de 240 à 250 l. le tonneau; & le nouveau 150 liv.

De Rouen, *le 24 Avril.*

Notre Foire aux boissons qui dure quinze jours & qui est la plus considérable des trois Foires de cette Ville, a fini hier. Elle a été d'un tiers, à peu près, au-dessous de la vente de l'année derniere; & celle-ci avoit été bien moins considérable que celle des années antérieures. Tout a été vendu à l'enchere & à très-vil prix. Les Marchands étoient forcés de les céder, afin de faire de l'argent comptant dont ils avoient besoin pour payer les entrées qui sont considérables en cette Ville. Les Orléannois & les Bourguignons n'ont pas vendu pour la moitié de leurs frais. Le vin François a été assez bien; il s'est vendu depuis 160 jusqu'à

210 l. le muids franc de tout droit. La vente du cidre & du poiré a été, comme à l'ordinaire ; le cidre de 30 à 36 liv. le muid, le poiré sans prix fixes.

La livre de chandelle qui valoit 13 s. 6 den. a été taxée à 12 s.

De Paris, *le* 28 *Avril.*

Il vient de sortir de l'Imprimerie Royale un Edit du Roi portant suppression des Offices de Trésoriers de la Marine & création de deux Offices de Trésoriers de la Marine & des Colonies réunis ; ainsi que quelques Arrêts du Conseil d'Etat, dont nous rendrons compte l'Ordinaire prochain.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles Ruches.

M. Vallet, Curé de la Paroisse de Colombe, Diocese de Vienne, a inventé une nouvelle construction de ruches aussi utiles que peu coûteuses. Les mouches à miel sont à couvert, dans ces ruches, des ravages des insectes, des souris & des mulots. Chaque ruche contient deux rangs d'essaims, & est tellement disposée, que les abeilles seules peuvent y entrer. On y peut tailler les rayons de miel en tout tems dans les pays chauds, comme le Languedoc, la Provence, &c. Dans ces deux Provinces, on étouffe les abeilles, & dans d'autres, on presse ces insectes avec leurs rayons ; manieres funestes de recueillir le miel. M. Vallet pare à ces inconvéniens par le moyen d'un masque fait auec du fil de fer garni d'une étoffe par derriere en forme de capuchon, afin que les abeilles ne puissent point piquer le visage. Ce masque n'empêche point de voir travailler les abeilles. Pour se garantir les mains, on prend une espece de poche de toile grossiere qu'on mouille, & dont on exprime bien l'eau : on attache cette poche au-dessus du coude, afin d'avoir les mains libres, quand on veut transporter la ruche & en prendre le miel sans rien craindre. Par cette méthode, on ne perd pas une abeille. On se sert d'une toile pour les poches, parce que la toile, plus souple que l'étoffe, laisse mieux manœuvrer. Il y a des étoffes minces ; mais si l'on s'en servoit pour cet objet, on seroit sûrement piqué, parce que l'aiguillon des abeilles traverseroit ; il perce un gand de peau de mouton. Plusieurs personnes de distinction qui ont vu les nouvelles ruches, ont déterminé M. Vallet à faire imprimer sa méthode. Elle auroit déja paru, s'il avoit fallu moins de tems pour graver les planches nécessaires.

En publiant cette méthode, M. Vallet y joindra sa méthode de cultiver les prés. Au bout de deux ans, il en triple le revenu. Il a un pré qui, la premiere année, lui a rendu trois voitures de foin, la seconde année quatre voitures, & la quatrième onze. M. Vallet donnera à la suite de cet Ouvrage la maniere de faire des bois taillis, & d'élaguer les mûriers qui, dès la seconde année, font des jets de quatre & même de cinq pieds de hauteur, lesquels donnent de la très-belle feuille, bien nourrie & point dentelée.

II.

Maniere d'éteindre les incendies.

L'alun dissout qui a pénétré le bois, résiste aux flammes, quoique le bois qui en est imbibé puisse être réduit en cendres. Lorsqu'un incendie s'étend, sur-tout hors de la portée des pompes, on n'a qu'à jetter au milieu des flammes des boules de verre ou d'argile, du volume d'un boulet de canon, remplies d'alun avec un peu de poudre dans le centre, laquelle s'enflamme par le moyen d'une meche fortement adaptée à la lumiere de la boule, & collée avec de la poix-résine. On doit, quand les circonstances l'exigent, augmenter le volume de ces especes de bombes. Des personnes qui en ont fait l'expériences, attestent que cet alun dispersé éteint non-seulement le feu dans l'instant même, mais encore que les flammes ne se communiquent pas aux matieres sur lesquelles il a été répandu. On peut, faute d'alun, remplir ces boules de sable mouillé ; ce qui produit à peu près le même effet. Il est aisé de vérifier, par de nouvelles expériences, la bonté de cette méthode déja éprouvée ; & s'il en résulte en effet une utilité sensible. Il seroit d'une grande importance qu'on se pourvût de pa-

reils boulets, pour les employer en cas d'événement ; ce ſecours ſeroit plus prompt que celui des pompes, & en les réuniſſant l'un avec l'autre, on pourroit attendre les effets les plus heureux de leur efficacité combinée.

III.

Horlogerie.

Le ſieur Herbault, Horloger à Bordeaux, fait & raccommode les horloges, de quelque grandeur qu'elles ſoient, ſuivant une nouvelle méthode qui donne à ces ouvrages plus de préciſion & de ſolidité. Il réduit à trente livres les poids qui devroient être de neuf cens livres, prolonge la durée de la marche, rend les vibrations du balancier courtes & lentes tout à la fois, & tout le mouvement de l'horloge doux & aiſé ; d'où il réſulte plus d'uniformité dans la marche, plus d'égalité dans les tems, plus de facilité à remonter, enfin plus de durée & d'utilité dans tout l'ouvrage. Le ſieur Herbault diſpoſe auſſi les marteaux d'une maniere qui rend le coup plus ſec & le ſon plus net. Tous ces avantages ſe trouvent réunis dans pluſieurs pendules qu'il a faites ſelon ſa méthode.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

NUMEROS des Reconnoiſſances.	SOMMES.	EPOQUES des Rembourſemens.
	liv.	
589	4000	6 *Avril.*
605	2000	7 *Novembre.*
666	2000	8 *Août.*
703	5000	9 *Novembre.*
706	5000	12 *Décembre.*
713	5000	8 *Août.*
718	5000	12 *Septembre.*
729	4000	8 *Août.*
739	4000	9 *Novembre.*
782	1000	8 *Juin.*
791	1000	6 *Fév.* 1772.
868	1000	8 *Juin.*
915	1000	9 *Novembre.*
918	1000	12 *Décembre.*
925	1000	4 *Mai.*
936	5000	13 *Juin.*
7952	4000	9 *Janv.* 1772.
994	1000	6 *Avril.*
996	4700	8 *Fév.* 1772.
8061	1300	6 *Avril* 1771.
083	1000	8 *Août.*
130	26000	9 *Novembre.*
139	3000	9 *Janv.* 1772.
194	5000	4 *Mai.*
239	4000	11 *Juillet.*
269	10000	7 *Mars* 1772.
279	5000	14 *Novembre.*
304	1000	9 *Janv.* 1772.
310	10000	10 *Octobre.*
312	9000	11 *Juillet.*
326	2000	9 *Janv.* 1772
422	13264 9	8 *Août.*
439	5000	9 *Janv.* 1772.
450	5000	11 *Juillet.*
458	5000	12 *Septembre.*
529	5000	9 *Janv.* 1772.
534	5000	10 *Octobre.*
535	5000	17 *Août.*
547	1000	13 *Juin.*
553	1000	10 *Octobre.*
555	1000	9 *Janv.* 1772.
594	3000	12 *Décembre.*
598	4000	8 *Fev.* 1772.
604	3000	10 *Octobre.*
630	2500	Idem.
632	3000	8 *Fev* 1772.
656	1000	12 *Septembre.*
662	10000	8 *Fév.* 1772.
686	15000	13 Idem.
697	1000	14 *Novembre.*
731	5000	12 *Décembre.*
755	2000	7 *Mars* 1772.
829	10000	12 *Septembre.*

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 24 Avril 1771, au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23, 27 à 31 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 32 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 21, 21 liv. 10 ſ. à 22 liv. ; l'orge, de 18, 18 liv. 10 ſ. à 19 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 24 Avril 1771, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	708	5	*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	714		*marc.*
Ducats à	97	15	*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2 6	*marc.*
Piastres à	49	8 6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 2 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95 à 94 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	½ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Mai.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1002 ½ 5. . .	1005	. . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	51 ½	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68	68 67 ½ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 386 .	4e 415 5e 386 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 27 Avril 1771.		Du Lundi 29.		Du Mardi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	F.	Defrance, six d. mois 1770.	F.
Maupassant *idem.*,	F.	Gendon, *idem.*	F.	Viellard, *idem.*	F.
Pigis, *idem.*	F.	Molliere, *idem.*	H.	Cauchy, *idem.*	J.
Delarue fils, *idem.*	J.	Dujean, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.
Boscheron, *idem.*	J.	Domillier, *idem.*	J.	Defays, *idem.*	L.
Caron, *idem.*	J.	Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Clouet, *idem.*	J.	Certain, *idem.*	J.	.....	
Hebert, *idem.*	L.	Alissant, *idem.*	L.	.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 11 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENORE, *le* 13 *Avril.*

LE froid continue encore & rend la navigation difficile & périlleuse. Plusieurs vaisseaux ont été retenus au milieu des glaces des semaines entieres, & ont couru de grands risques. Si le tems se met au beau, comme nous l'espérons, le commerce reprendra une nouvelle vigueur. Nous nous flattons que ce ne sera pas une vaine conjecture; l'arrivée de plusieurs vaisseaux qui ont passé le détroit du Sund, semble nous promettre une navigation florissante lorsque le printems sera un peu plus avancé. Le 10 de ce mois, il entra dans la Mer Baltique 3 vaisseaux de Bremen & 2 d'Ostende, dont 2 étoient destinés pour Libau, 2 pour Dantzick & un pour Konisberg; le 11, il en vint 2 de Bordeaux, chargés de vin pour Konisberg, & 4 de Hull, chargés de biere & de sel pour quelqnes Ports de la Mer Baltique; le 12, un de Hull pour Dantzick, & 4 de Bremen.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 14 *Avril.*

Nous avons un état exact du nombre des personnes qui ont été enlevées par la peste ou par la guerre, tant dans la Pologne proprement dite, que dans la Volhinie, la Padolie & les Palatinats de Bracklau & de Kiow. On compte qu'il est mort de la peste plus de cent cinquante mille personnes, & l'on fait monter à plus de cinquante mille hommes, soit Confédérés, soit Royalistes, le nombre de ceux qui ont été les victimes des fureurs de la guerre. Pour se former une juste idée du triste état où se trouve la population de cette République, il faut joindre à deux cens mille hommes qui ont péri par les deux fléaux les plus terribles, le grand nombre de familles qui se sont expatriées, & le nombre plus grand encore des malheureux qui sont morts de misere & de faim. Il y a des cantons tellement dévastés qu'ils sont entiérement déserts; il semble même, en les parcourant, qu'on y trouve à peine des traces d'un Etat qui n'est plus.

ALLEMAGNE.

D'ULM, *le* 18 *Avril.*

Dans la derniere Séance des Etats du Cercle de Suabe, il fut reconnu par tous les Députés que la disette dont on se plaint, ne provenoit que du défaut de circulation d'une Province à l'autre; & résolu que le transport des grains seroit entiérement libre dans les différentes Provinces d'un Etat, quelle qu'en soit l'étendue. Un exemple suffit pour rendre sensible la nécessité de cet arrangement. Le territoire de Francfort, par exemple, ne s'étend guères qu'à

un quart de lieue, & ne peut guères la fournir que de légumes : il est donc de toute nécessité qu'elle tire d'ailleurs des subsistances. Plusieurs Villes Impériales sont dans le même cas ; leurs Commerçans & leurs Artisans ne produisent pas des denrées. L'exportation défendue dans les environs, elles sont affamées. Non-seulement elles sont affamées, mais les Etats qui ne la permettent pas, s'affament eux-mêmes par les facilités qu'ils donnent aux Monopoleurs d'opérer à la faveur des réglemens. Cette vérité commence à être apperçue ; car on ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup de grains en Allemagne, & que la rareté n'ait été une suite des mesures que l'on a prises de toutes parts pour arrêter le commerce, dans la vue de se procurer l'abondance.

De Francfort, *le 25 Avril.*

Il nous est arrivé du bled des Pays Electoraux-Palatins, & nous en attendons encore des provisions très considérables. A la fin, les magasins s'ouvrent, la circulation se rétablit, & il est démontré que la disette n'étoit que factice. Si nous avons souffert de la cherté, comme tant d'autres Peuples, nous n'avons pas du moins essuyé, comme tant d'autres, une rude saison. L'hiver a été doux, & le Meyn n'a pas été pris, quoiqu'il le soit au moins cinq fois en quinze années. Il en a été de même pour le Rhin, la Moselle, le Neiker, &c.

De Gottingue, *le 21 Avril.*

Un grand nombre d'Etudians de notre Université ont été obligés de quitter cette Ville, à raison de l'excessive cherté des subsistances.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Avril.*

Toutes les lettres arrivées d'Amsterdam nous apprennent que les Directeurs de la Compagnie Hollandoise des Indes ont baissé le 11 de ce mois le dividende de leurs actions de 15 à 12 pour cent ; desorte qu'elles ne rendent plus que 6 ½ pour cent, parce que le montant des droits & charges que le Gouvernement leve sur ces actions est de 6 pour cent, sur quelque pied que soit le dividende. Comme les actions sont actuellement à 300 l. st., les Actionnaires ne retirent, par ce dividende, qu 1 ⅞ pour cent de leur argent. En 1769, les Directeurs Hollandois donnerent un dividende de 20 pour cent, en 1770 de 15, & cette année, sans aucune espece de raison, ils le réduisent à 12 ½. Cela nous fait voir que les Actionnaires Hollandois sont continuellement exposés à être les victimes des caprices de leurs Directeurs, qui néanmoins ne sont que leurs Employés. La même chose arrivera par-tout où les Employés parviendront à se rendre les maîtres de ceux qui les emploient. Les Actionnaires Hollandois supportent un traitement si tyrannique, sans oser murmurer ; & s'il arrive que quelque Actionnaire, révolté de cette conduite, ose se plaindre, sa ruine est résolue aussi-tôt ; on en a vu depuis peu deux ou trois funestes exemples. Les Directeurs Hollandois ont usurpé insensiblement cette autorité ; ils ont actuellement adopté notre langage, & ils affectent de se diriger sur ce qu'on entend par *Jurisprudence des Arrêts*, c'est-à-dire, d'après l'autorité de leurs anciens arrêtés, méthode qui, de conséquence en conséquence, doit engager très-souvent dans les résolutions les plus contraires au bien public ou particulier.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Carcassonne, *le 27 Avril.*

La langueur des Manufactures de draps, occasionnée par le mauvais état de notre commerce, avoit, au commencement de cet hiver, réduit à la mendicité un grand nombre d'Ouvriers. Notre respectable Prélat touché de leur malheur, a sollicité & obtenu, pour son Diocese, sur la remise que le Roi fait annuellement à la Province, un don à la vérite modique, en comparaison du besoin, mais qui dispensé avec une sage économie, a suffi pour leur procurer les moyens de subsister en travaillant. Les fonds de ce secours ont été employés sous la direction des Officiers Municipaux à combler une partie des fossés qui ceignent

les murs de la Ville, en y transportant des terres des hauteurs voisines. Les hommes, les femmes, les enfans, étoient indistinctement admis à gagner leur vie, & recevoient un salaire proportionné à leur travail. Cette foule d'Ouvriers, empressés à profiter d'une ressource que le Ciel sembloit leur avoir ménagée dans une saison critique, formoit un spectacle touchant que nos Concitoyens ne se lassoient pas d'aller considérer.

Par des travaux semblables, entrepris en divers tems, on est parvenu à combler, depuis quelques années, les deux tiers du circuit que ces fossés formoient autrefois. A mesure qu'ils s'exécutoient, on avoit soin de complanter les nouveaux terreins d'arbres qui, rangés en allées, font déja un effet agréable à la vue & contribueront de plus en plus à l'embellissement des dehors de cette Ville. On ne peut qu'applaudir aux vues de la bienfaisance éclairée qui a dirigé ces ouvrages. *C'est en inspirant au Pauvre le goût du travail qu'on le tire de la misere. Il ne faut être que machinalement sensible à la pitié pour faire l'aumône; mais il faut être bon & éclairé pour faire le bien* (a).

De Lyon, *le 27 Avril.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, a tenu, le 16 du courant, une Séance publique que M. de Flesselles, Intendant de la Généralité, Directeur de l'Académie a ouverte par un discours sur *le zele des Citoyens de Lyon, pour l'avantage & la gloire de leur Patrie.* Les Tribunaux de Magistrature, les Bureaux économiques des Hôpitaux, l'exercice du commerce & des Manufactures, la culture des Sciences & des Arts, ont fourni les preuves de cet intérêt vif & constant qui anime & soutient les établissemens multipliés dans cette Ville. Les travaux académiques méritoient aussi un témoignage honorable: l'éloge en a été confirmé par l'analyse des Ouvrages lus dans les Séances ordinaires de l'Académie durant le cours du sémestre dernier. Les *Observations météorologiques* faites par M. de la Croix en 1770, & comparées avec celles de 1769; un *Discours sur les moyens de rendre les Traités élémentaires des Sciences plus aisés aux Commerçans*, par M. Mathon de la Cour, sont les Mémoires les plus analogues à l'objet de cette Feuille. M. Brisson, Inspecteur du Commerce & des Manufactures, Auteur des Mémoires sur le Beaujolois, lut une *Dissertation sur les Manufactures anciennes comparées aux modernes.* Les Anciens l'ont emporté, dans plusieurs Arts, sur les Modernes; les Modernes l'emportent, dans plusieurs autres, sur les Anciens. Les principaux objets sur lesquels M. Brisson a porté ses recherches, sont l'affinage des métaux, la verrerie, les teintures, le dessin des tapisseries & des étoffes, les différens méchanismes & les procédés usités dans l'exécution de ces Arts, &c.

(a) *M. de Saint-Lambert.*

De Poitiers, *le 28 Avril.*

Les grains sont à un prix modéré dans cette Généralité. Dans les derniers Marchés, ils ont été de 17 l. & quelques sous à un peu plus de 23 l. Le prix le plus haut a été de 23 l. 9 s. 1 den., mesure de Paris, à Châtillon; le plus bas prix a été de 17 liv. 2 s., même mesure, à Nyort.

De Bordeaux, *le 30 Avril.*

On a appris par un des derniers navires de la Martinique, qu'il y avoit eu, dans cette Isle, un tremblement de terre, le 16 Février dernier, & qu'il avoit duré 5 secondes; mais qu'il avoit causé plus de frayeur que de dommage.

Les beaux jours nous font reconnoître que les dernieres gelées ont été moins malfaisantes que l'on ne l'avoit cru d'abord.

La premiere sorte de sucre blanc se vend de 52 à 54 l. le quintal. Le café marchand va de 19 à 20 sous & quelques deniers la livre. Les eaux-de-vie sont à 180 livres les 32 veltes.

De Saumur, *le 30 Avril.*

La premiere quinzaine du présent mois, le froid a été aussi vif qu'il l'avoit été en Février. Il est tombé de la neige qui fondoit à mesure. On craignoit beaucoup pour les vignes, mais grace au Ciel, elles n'ont point eu de mal: le bled n'a point souffert. Il est tombé, pendant quelques jours, une petite pluie douce qui a fait beaucoup de bien aux terres ensemencées, aux prairies & aux arbres fruitiers.

De la Rochelle, *le 2 Mai.*

A la suite d'une longue sécheresse, cette Province a essuyé de rudes gelées. Les vents de Nord & de Nord-Ouest qui ont constamment soufflé, ont abîmé les fruits. Les prés & les terres à grains ont été maltraités; mais beaucoup moins que les vignes qui offroient la plus belle apparence: à peine promettent-elles aujourd'hui le cinquième d'une récolte ordinaire. Heureusement plusieurs Propriétaires ont encore la plus grande partie des vins de la derniere récolte, quoiqu'elle ait été très-médiocre. Cette denrée renchérit beaucoup; le prix des eaux-de-vie a haussé à proportion, mais moins rapidement qu'on ne l'auroit cru. Cet effet a été produit par les nouvelles que l'on a reçues que la Picardie & le Boulonnois qui en tirent le plus de cette contrée, en avoient tiré un approvisionnement considérable de Cette & de Barcelonne. L'eau-de-vie est à 160 liv. les 27 veltes. Le quintal de sucre blanc de Saint-Domingue, 2e. sorte, est à 52 l.; le café nouveau fin, de 20 à 22 s.; & le même, marchand, de 19 s. 6 d. à 21 s.

Le navire le *Fort*, de cette, Ville est dernierement arrivé du Port-au-Prince & Saint-Marc.

De Rouen, *le 4 Mai.*

Depuis plus de quinze jours, il est entré une prodigieuse quantité de bâtimens tant Etrangers que François, venant de Suede, de Danemarck, de Hambourg, de Hollande, &c. tous chargés de bleds pour Paris. A mesure qu'ils arrivent, les grains sont transportés, par ordre de M. l'Intendant, avec toute la diligence possible, sur des bateaux qui remontent avec une vitesse incroyable. L'on en a employé à cet usage un si grand nombre, qu'il n'en est plus resté dans ce Port pour charger d'autres marchandises. On en a même fait partir deux sur lesquels étoient commencés divers ouvrages, pour servir à relever un bâtiment de 75 muids de bled coulé à fond. Il a été fait, pour relever ce navire & le mettre avec sa cargaison à terre, une adjudication au rabais, & pour la somme de 3500 liv. M. Scanégatty, Adjudicataire, Physicien & Méchanicien renommé, doit employer pour cette opération une méthode particuliere qu'il avoit depuis plusieurs années communiquée à nos Sçavans.

De Paris, *le 7 Mai.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 70. 59. 32. 6. 81.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux, Gravures.

1. *Critique d'un Ouvrage de M. Linguet, intitulé* Théorie des Loix, *publiée dans les Ephémérides du Citoyen de l'année* 1767, *tome III, page* 91; par M. l'Abbé Baudeau. A Paris, chez Didot, rue Pavée S. André des Arcs; Delalain, à côté de la Comédie Françoise; Lacombe, rue Christine. Avec Privilege. 1 f. in-8°.

M. Linguet a pris son tonnerre, pour foudroyer les Economistes qui ont eu le malheur de l'offenser mortellement, en disant qu'il étoit bon que le Peuple eût du pain à manger en abondance, & qu'il ne le mangeât pas dans les larmes, au milieu des horreurs de l'esclavage. Son courroux éclata d'abord dans ses *Lettres* à M. Dupont, que nous annonçâmes l'année derniere. M. Dupont, en le laissant jouir des injures prodiguées dans ce pamphlet, releva gaiement, dans ses *Ephémérides*, des assertions & des raisonnemens d'une certaine nature, échappés à l'Auteur à chaque page de son livre. Un pareil procédé n'a point calmé M. Linguet; il a redoublé d'efforts pour tâcher d'offenser des gens que sa colere amusoit, & ces efforts ont produit deux volumes intitulés, *Réponse aux nouveaux Docteurs*, ou *Apologie pour l'Auteur de la Théorie des Loix Civiles, par Simon-Nicolas-Henri Linguet* (a). M. l'Abbé Baudeau est attaqué dans

(a) *Comme le frontispice de cette Brochure n'annonce pas chez qui elle se vend, nous croyons devoir suppléer à cette omission & ajouter qu'elle se trouve chez* Cellot, Imprimeur, rue Dauphine, *& que dans le Catalogue des Livres qui se débitent chez ledit Imprimeur, on lit l'éloge le plus magnifique qui puisse être fait du* chef-d'œuvre *de l'Auteur: M. Linguet, lui même, n'auroit pas mieux dit.*

ce Livre ; & pour qu'on n'imagine pas qu'il a manqué aux *procédés*, dans la ſeule occaſion où il ait parlé de l'Auteur ſans le nommer, il a fait réimprimer ſa *Critique* honnête, mais juſte de la Théorie des Loix, publiée dans les Ephémérides. M. Linguet m'a fait auſſi l'honneur de me nommer en divers endroits de ſa *Réponſe*, de me citer comme il l'a jugé à propos, & de me traiter d'une maniere dont j'ai été très-flatté : j'ai cru devoir me borner à lui en marquer toute ma reconnoiſſance, & à l'inviter, de la maniere la plus engageante, à ne pas m'oublier dans ſes autres écrits. La *Réponſe aux nouveaux Docteurs* ne doit pas être moins agréable à M. de la Harpe, à M. Lacombe, &c. Enfin M. Linguet, après avoir prouvé qu'il trouve les Economiſtes fort ignorans ſur les principes de l'adminiſtration, prouve qu'il croit M. d'Alembert fort mal inſtruit des premiers élémens de la Géométrie. *Riſum teneatis, amici ?*

2. *Premiere Introduction à la Philoſophie économique*, ou *Analyſe des Etats policés ; par un Diſciple de l'Ami des Hommes.* Homo homini quid præſtat ? *Terence.* A Paris, chez Didot, Delalain, Lacombe. Avec Privilege du Roi. In-8°. d'environ 500 p.

C'eſt dans cet Ouvrage de M. l'Abbé Baudeau que l'on trouvera une doctrine qui ſatisfait & l'eſprit & le cœur, une doctrine puiſée dans la nature même & réſultant de ſes bienfaiſantes & irréſiſtibles loix, une doctrine diamétralement oppoſée à la *Théorie des Loix Civiles*, & tendant à élever les Nations à la plus haute proſpérité, par la conſervation des droits & des intérêts de tous les hommes. De l'analyſe que l'Auteur préſente des trois ſortes d'Arts qui s'exercent dans les Etats policés, des trois claſſes d'hommes qui compoſent ces Etats, des relations politiques d'intérêt général & particulier entre les hommes & les ſociétés, on voit ſortir un ordre dont il n'eſt guéres poſſible de méconnoître les avantages, & de ne pas deſirer l'établiſſement ou plutôt la reſtauration. Cette expoſition ſimple & claire de la ſcience économique diſſipera les fauſſes idées qu'ont données divers Ecrivains des opinions de ſes Sectateurs. Nous invitons tous ceux qui aiment à s'inſtruire de ce qu'il importe le plus à tout homme de ſçavoir, à lire cet Ouvrage de ſuite & avec attention ; nous eſpérons les y engager par l'extrait que nous en donnerons dans notre Journal.

3. *Les Economiques.* Par L. D. H. Troiſième & quatrième parties, 1 vol. in-4°. & 2 vol. in-12. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez Humblot, rue S. Jacques, près S. Yves.

Nous venons d'annoncer l'Ouvrage du *Diſciple*, c'eſt ici l'Ouvrage du *Maître*. Le ſuccès décidé des deux premieres parties de ces Dialogues ont déterminé l'illuſtre Auteur à publier ces deux dernieres. Celles-là contenoient les inſtructions pour la claſſe productive & pour la claſſe propriétaire : celles-ci préſentent les inſtructions pour la claſſe ſtérile & pour l'adminiſtration. C'eſt toujours l'*Ami des Hommes* qui parle à l'eſprit & au cœur, & qui entraîne le cœur & l'eſprit par les forces combinées de la raiſon & du ſentiment. En éclairant, il embraſe, il fait aimer la vérité qui fait aimer les hommes. L'analyſe de l'Ouvrage conſacrera l'éloge de l'illuſtre Auteur dans notre Journal.

4. *Méthode pour recueillir les grains dans les années pluvieuſes & l'empêcher de germer. Dialogue entre un Voyageur & trois Fermiers & Laboureurs.* Par M. Ducarne de Blangy. Avec figures. A Paris, chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe. 2 f. in-8°. Prix, 24 ſ.

La méthode expoſée dans cette petite Brochure, eſt ſuivie, avec ſuccès, de tems immémorial dans le canton que l'Auteur habite. Elle avoit déja été publiée dans cette Gazette, mais d'une maniere trop conciſe pour pouvoir être ſaiſie ſans des développemens & des éclairciſſemens nouveaux. M. Ducarne l'enſeigne ici à des Payſans avec leſquels il s'entretient, & il l'enſeigne la planche ſous les yeux. On la trouvera expoſée fort au long dans notre premier Journal : cependant nous croyons qu'il ſera très-à propos d'avoir ſous les yeux la figure qui repréſente clairement les différentes opérations qu'exige cette méthode.

5. *Traité de l'Education économique des Abeilles, où ſe trouve auſſi leur hiſtoire naturelle.* Avec figures. Par M. Ducarne de Blangy, 2 parties in-12. Prix, 3 l. broché & 3 l. 12 ſ. relié. A Paris, chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe. Avec Privilege.

Quoique pluſieurs Auteurs euſſent écrit

ſur les abeilles, il nous manquoit néanmoins un bon Traité qui tout à la fois embraſſât toute l'économie de l'inſtruction néceſſeire à leur éducation, & en développât toutes les parties avec une étendue convenable. M. Ducarne de Blangy remplit heureuſement ici cette tâche, en ajoutant aux connoiſſances déja publiées les lumieres particulieres qu'il a acquiſes par onze années d'épreuves ſuivies avec le zele & la conſtance qui conduiſent aux découvertes. *Un amour particulier pour cet inſecte* animoit M. D. de B. Il n'a épargné ni ſoins ni dépenſes pour perfectionner cette importante partie de l'économie rurale. On recueillera le fruit de ſes peines dans les entretiens qu'il publie aujourd'hui. Nous nous hâterons d'en donner un extrait étendu.

6. Lacombe, Libraire, rue Chriſtine, diſtribue ſept eſtampes compoſant la vie de Saint Grégoire le Grand, gravées d'après les tableaux de feu Carle Vanloo, premier Peintre du Roi, appartenant aujourd'hui à S. M. l'Impératrice de Ruſſie. Il n'y a guères de ſuite plus conſidérable, exécutée, dans le ſtyle de l'Hiſtoire, avec autant de talent & de ſoin. On a prévenu les regrets des Amateurs, en faiſant graver ces belles compoſitions, les derniers & peut-être les plus beaux fruits du génie d'un des plus habiles Maîtres de l'Ecole Françoiſe.

Des Artiſtes diſtingués par leurs talens ſe ſont réunis pour graver cette ſuite intéreſſante. Le burin ſouple, moëlleux & varié de M. Romanet répond parfaitement au pinceau de Vanloo dans l'eſtampe qui repréſente *S. Gregoire diſtribuant ſes biens aux Pauvres*. La douceur, la netteté, la variété néceſſaire pour donner de l'harmonie & ménager des repos, ſe font remarquer dans celle de S. G. *retiré dans une caverne*, gravée par M. Moles. Le *Saint faiſant des prieres publiques* n'a rien perdu des beautés de l'eſquiſſe dans la gravure harmonieuſe & colorée de M. Voyez l'aîné. *S. Grégoire élu Pape*, eſt très-harmonieuſement & artiſtement gravé par M. Migé. Madame Dupuis a rendu avec toute l'intelligence poſſible S. G. *dictant ſes Homélies*. Le burin de M. Voyez le jeune a fait ſentir, par le moyen du clair obſcur, toute la magie de la couleur, dans le *Miracle de la Meſſe*. M. de Lorraine a ſurmonté de grands obſtacles par des travaux variés avec intelligence & par une ſçavante diſtribution de lumieres & d'ombres dans les eſtampes *S. Grégoire dans la gloire*.

Le ſujet de chaque eſtampe eſt expliqué par deux vers Latins traduits par deux vers François. Les ſept gravures ſont enſemble du prix de 24 l., & chacune coûte ſéparément 6 liv.

Le même Libraire diſtribue deux magnifiques *payſages*, la *nape d'eau* & les *roches*, d'après Diétrici, exécutés avec un burin libre & pur par M. Benazech que les Connoiſſeurs mettront au rang des premiers Payſagiſtes. Chaque payſage eſt de 6 liv.

Il a auſſi mis en vente le *Roi de la feve*, d'après Jordans, différent du *Roi-boit*, du même Peintre, exécuté par M. Polenich, Artiſte Allemand, entiérement au burin & d'un beau travail. Prix, 4 liv.

I I.

Prix moyen du froment en Angleterre, du 25 au 30 Mars 1771, réduit au ſeptier de Paris & monnoye de France. Dans les Provinces intérieures.

	ſ.	ſt.
Le boiſſeau	5	11
Le quarter	47	4

c'eſt ſur le pied de 30 liv. 8 ſ. 6 d.

Dans les Provinces maritimes.

Le boiſſeau	5	7
Le quarter	48	8

c'eſt ſur le pied de 28 liv. 14 ſ. 2 d.

Dans le Pays de Galles.

Le boiſſeau	5	6
Le quarter	44	0

c'eſt ſur le pied de 28 liv. 5 ſ. 8 d.

Prix moyen général.

Le boiſſeau	5	9
Le quarter	46	

c'eſt ſur le pied de 29 liv. 11 ſ. 9 d.

I I I.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, le 14 Avril 1771.

La Minerva, Capitaine Bomby, venant de Rouen.

20 Avril. L'Unity, Capitaine Barker venant de Dunkerque.

22 Avril. Le Bordeaux Pacquebot, Capitaine Jenkens, venant de Bordeaux.

A Pool, le 20 Avril.

La Margarita, Capitaine Bordot, venant de la Rochelle.

A Dublin, le 5 Avril.

L'Aimable, Capitaine Coulson, venant de Bordeaux.

A Cowes, le 11 Avril.

Le Sally, Capitaine Shroudy, venant du Havre.

Vaisseaux partis des Ports d'Irlande pour ceux de France. De Waterford, le 2 Avril.

Le Lord Townshend, Capitaine Simons, allant à Marseille.

De Cork, le 5 Avril.

Le Friends Goodwill, Capit. Thompson, allant à Marseille.

6 Avril. Le Biddiford, Capitaine Ellis, allant à Brest.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

14 Avril. Le navire du Capitaine Jande Groot, venant de Marseille.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

10 Avril. Le navire du Capitaine Auke P. Devries, allant en France.

11 Avril. Les navires des Cap. Abraham S. Backer, Jacob Menses, allant en France.

12 Avril. Le navire des Capit. Arend. H. Rodeker, allant à Rouen; le navire du Cap. Heypke Jacobs, allant à Bordeaux.

13 Avril. Le navire du Cap. Th. J. Takes, allant à Bayonne.

I V.

Prix du grain à Londres, le 24 Avril 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 44
De Drêche	28 à 34
De Seigle	30 à 32
D'Orge	24 à 28
D'Avoine	15 à 19

Le quarter du meilleur froment étant à 44 shillings, c'est sur le pied de 28 ℔ 5 ß 8 d. de France le septier de Paris.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
669	5000	17 *Août.*
740	5000	13 *Juin.*
742	5000	12 *Septembre.*
745	5000	17 *Août.*
748	5000	13 *Juin.*
752	5000	17 *Août.*
759	5000	12 *Octobre.*
871	5000	14 *Septembre.*
874	5000	17 *Août.*
891	5000	12 *Mars* 1772.
894	5000	12 *Octobre.*
926	5000	14 *Septembre.*
986	5000	13 *Juin.*
10000	3290	12 *Octobre.*
10001	5000	4 *Mai.* 1771.
045	6000	19 *Décembre.*
089	4000	15 *Juin.*
096	5000	12 *Mars* 1772.
115	6000	11 *Janv.* 1772.
162	1000	15 *Fév.* 17 2.
195	2000	14 *Novembre.*
261	2000	11 *Janv.* 1772.
10275	2000	4 *Mai* 1771.
299	1000	15 *Juin.*
359	4000	12 *Mars* 1772.
367	10000	11 *Avril.*
368	5000	12 *Octobre.*
384	10000	11 *Avril.*
387	10000	12 *Oct.* 1771.
415	1000	4 *Mai.*
453	10000	13 *Juillet.*
462	10000	17 *Octobre.*
514	10000	14 *Novembre.*
531	10000	13 *Avril.*
545	5000	Idem.
549	10000	11 *Janv.* 1772.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 1er. Mai 1771, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 10 s. à 32 l. *le septier; idem* au Port de la Greve de 31 à 32 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 18 l. 10 s., 19 à 19 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 1er. Mai 1771, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Mai 1771, de 41 à 42 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Mai 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	5		*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 8 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ¾		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e, p. ⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1000 2 ½. . .	1000	995 92 ½ 90 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	54	54 . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68	68	. . . . .
Loterie Epoq. .	5e 387. . . .	4e 418 5e 387 .	4e 418. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Sam. 4 Mai 1771. *Messieurs*		Du Lundi 6. *Messieurs*		Du Mardi 7. *Messieurs*	
Penchain, six d. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	G.	Hurel, six dern. mois 1770.	F.
Baillot, *idem.*	G.	Masson, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Bardin, *idem.*		Bonnet, *idem.*	J.	De Fremilly, *id.*	G.
Lenoir, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Cauchy, *idem.*	J.
Pigis, *idem.*		Dujean, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Caron, *idem.*	J.	Molliere, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Filleul, *idem.*	
Gossey, *idem.*		.....		Maigret, *idem.*	
Raynal, *idem.*		.....		Marsollier, *idem.*	
Hebert, *idem.*	L.	.....		Chaponnel, *idem.*	L.
Delarue pere, *id.*	M.	.....		Roberge, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 14 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 16 Avril.*

LA Société Economique, dans la vue d'exciter l'émulation entre les quatre Ecoles franches établies pour les Pauvres, & pourvues des choses nécessaires par des Particuliers assez sages & assez bienfaisans pour concourir à l'instruction de leurs semblables, comme à une des principales causes du bonheur public, a fondé un Prix pour celle des Ecoles qui aura filé le plus beau fil & en plus grande quantité. L'exemple du Souverain est une belle loi que les vrais Citoyens s'empressent, à l'envi, de suivre. Les nouveaux Réglemens sont mis à exécution dans les divers départemens, à la grande satisfaction du Public qui déja semble jouir des biens qu'ils lui promettent. Les glaces ont, de nouveau, fermé le passage du Sund, ces jours derniers.

La *Reine Caroline Mathilde*, vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales, arriva, sans aucun accident, au Bengale, dans le courant du mois d'Août de l'année derniere. Le *Prince Royal de Danemarck* partit le 8 Octobre dernier du Cap de Bonne-Espérance pour continuer sa route jusqu'à Tranquebar, lieu de sa destination. Ces nouvelles nous ont été apportées des vaisseaux de notre Compagnie des Indes. La *Princesse Louise* a mis à la voile pour Lisbonne.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 22 Avril.*

S. M. I. & R., pour empêcher que la mendicité ne trouble les Maisons, les Eglises & les Places publiques, a ordonné que ceux qui l'y exerceroient seront arrêtés & mis en lieu de sûreté; & à cet effet, on a redoublé les Gardes & augmenté le nombre des personnes préposées pour veiller au maintien de la Police. Il a été aussi enjoint aux Tribunaux d'employer tous leurs soins à assurer l'ordre & la tranquillité. Il est à propos de remarquer que cette Ordonnance n'a été publiée qu'après la formation de divers établissemens qui offrent un asyle gratuit à l'indigent hors d'état de travailler, & un lieu d'occupation au Pauvre en état de gagner sa vie, précautions sans lesquelles le Gouvernement n'auroit pas jugé devoir sévir contre des hommes qui n'ayant point de pain ni peut-être d'ouvrage, mendieroient la pénible prolongation de leurs malheureux jours.

De Hambourg, *le 20 Avril.*

Il est arrivé ici & dans l'Elbe plusieurs vaisseaux de Londres, Leith, Mantoue, Glascou, Bristol, Lisbonne, Dronthein, & un de Bordeaux. Les vaisseaux destinés pour le Groenland sont presque tous partis. Il

est sorti quelques navires pour Londres.

De Leipsick, *le 22 Avril.*

Il arrive ici tous les jours nombre de Marchands de tous les pays, même de la Valachie, de la Moldavie; ce qui donne lieu d'espérer que la Foire sera bonne.

Depuis qu'un Citoyen religieux, humain, compatissant, & digne de la confiance publique, s'est chargé de recevoir & de distribuer aux malheureux les bienfaits des personnes charitables, les secours ont été versés de toutes parts, même des Villes fort éloignées, dans ses mains; & ils se répandent par-tout où la cherté les rend plus nécessaires, & sur-tout vers les montagnes où la plus affreuse misere invoque la charité la plus généreuse.

De Hanovre, *le 28 Avril.*

On a découvert dans plusieurs Villages de cet Electorat une espece de seigle qui donne une farine bleuâtre, & qui mêlée même avec de la bonne farine, cause une maladie très-aiguë dont plusieurs personnes ont été attaquées. Un Habitant d'un Village s'est préservé seul de cette maladie, approchant, dit-on, de celle qu'occasionne l'ergot, en criblant le seigle qu'il destinoit à faire du pain pour sa propre consommation. La mauvaise espece de seigle, dont le grain est petit, a passé par les trous du crible, & le bon seigle est resté. Tous ceux qui n'ont pas eu cette précaution, ont ressenti des douleurs très-vives après avoir eu mangé du pain où il se trouvoit de la farine de ce mauvais grain; mais on ne dit pas qu'aucune personne atteinte de ce mal en soit morte. Ce qui prouveroit que cette maladie est différente de celle que donne l'ergot.

ITALIE.

De Trieste, *le 18 Avril.*

La navigation, interrompue plusieurs mois, a repris son cours vers la fin du mois dernier. Il est arrivé plusieurs vaisseaux de divers Ports de l'Italie. Le 8 du courant, une tartane Turque vint prendre à bord plusieurs Marchands Turcs qu'elle doit conduire dans le levant. Par les soins paternels de S. M. I., & les beaux jours dont nous jouissons, les prix des denrées ont considérablement baissé. Il y a assez de grains dans les magasins nombreux formés en différens endroits des Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche, pour que toutes nos craintes soient dissipées.

De Genes, *le 16 Avril.*

Nous avons appris que S. M. Catholique avoit ordonné la vente de toutes les provisions qui avoient été emmagasinées pour ses armées de terre & de mer, en cas de rupture avec l'Angleterre: ce qui a fait tomber le prix des denrées, & encouragé les opérations du commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 30 Avril.*

Notre Foire de Pâques a été aussi fréquentée que les années précédentes. Comme le Pays Remois n'a de ressource pour attirer de l'argent comptant, que dans le produit des vignes, & que ce produit nous manque depuis 1766, on craignoit qu'elle ne fût fort mauvaise. Mais, malgré beaucoup de misere, les Marchands Détailleurs ont vendu au-delà de leurs espérances. Il y a eu des amusemens & plus de spectacles que les autres années, & ils ont presque toujours été remplis de Spectateurs.

Les froids que nous avons éprouvés au mois de Mars dernier ont été si vifs qu'ils ont retardé la végétation de la vigne au point que, quoique nous ayons eu pendant les quinze premiers jours d'Avril un printems très-beau, la vigne commence à peine à être en seve, tandis que, dans les années ordinaires, tous les jets ont poussé au premier Mai. Ce retard extraordinaire n'est point d'un mauvais augure. On se rappelle, avec plaisir, qu'il en fut de même en 1743, année qui fut très-abondante pour la quantité, & la plus heureuse, de mémoire d'homme, pour la qualité.

Nous éprouvons une augmentation sur le prix des grains; il est haussé d'un huitième depuis un mois. Cependant nos Marchés continuent d'être bien fournis.

De Grenoble, *le 30 Avril.*

Nous avons eu derniérement de la neige en assez grande quantité ; mais heureusement pour les campagnes, elle s'est aussitôt fondue, sans avoir fait aucun mal sensible.

Suivant les observations météorologiques faites à Briançon, le barometre est descendu à 22 p. 11 l.; sa plus grande hauteur n'a été que de 24 p. 3 ½ l. Le thermometre de Réaumur a été le 8 Janvier à 10 ½ au-dessous de la congélation ; il a ensuite varié autour de 7 d. ; les 25 & 26 Mars, il est descendu à 9 d.

Ces froids excessifs ne paroissoient avoir causé aucun dommage. Mais on écrit de Briançon du 15, qu'il est à craindre que le dernier froid n'ait fait tort aux bleds qui n'étoient pas couverts de neige. Il y en a une si grande quantité sur les montagnes, que s'il survenoit un vent chaud, certains cantons pourroient être inondés. Une bonne récolte est bien nécessaire au Peuple ; car tout l'excédent de la derniere a été transporté dans l'Oisans, le Grenoblois, le Lyonnois & l'Etat de Genève. Ce n'est qu'à force de travaux pénibles & opiniâtres que les Habitans de cette contrée glaciale retirent de la terre quelques productions. Les semences de l'automne n'ont pas une belle apparence. On éprouve à Briançon les variations les plus étonnantes : il fait trois ou quatre tems différens dans la journée.

On écrit de Mont-Dauphin du 19, que le Haut-Dauphiné semble être devenu le nord du globe, & que dans le moment il y tomboit de la neige, & il y geloit, comme au mois de Janvier.

De Langres, *le 2 Mai.*

Extrait des Minutes du Greffe du Bailliage Royal de Langres.

Cejourd'hui 20 Avril 1771, heure de onze du matin, la Compagnie assemblée en la Chambre du Conseil en la maniere accoutumée, considérant que, malgré le zele & les soins qu'elle apporte, sans relâche, à l'exécution des Lettres-Patentes du 11 Janvier dernier, & des autres Réglemens intervenus sur le commerce des grains, elle n'a pas la satisfaction de voir pourvû aussi abondamment qu'elle le desireroit, & que les circonstances l'exigent, le Marché public de cette Ville, destiné non-seulement à la subsistance de ses Habitans, mais aussi à celle des Habitans des Villages de la plus grande partie du Ressort ;

A arrêté, d'une voix unanime, qu'il seroit payé de ses deniers, par forme de gratification, à tout Particulier qui ameneroit au Marché de cette Ville des grains provenans d'ailleurs que de la Ville & de la Banlieue, QUARANTE SOUS par émine de froment, laquelle somme leur sera payée comptant par Me. Aubert, Notaire Royal, comme plus prochain de la Place accoutumée à tenir le Marché, auquel la Compagnie fera remettre à cet effet les sommes nécessaires, l'emploi desquelles lui sera alloué suivant son mémoire.

Et faisant droit sur les Conclusions par écrit du Procureur du Roi par lui laissées sur le Bureau, Nous ordonnons que lesdites Lettres-Patentes du 11 Janvier dernier & autres Réglemens sur le commerce des grains, seront exécutés suivant leur forme & teneur ; & en conséquence, en attendant que la Compagnie ait pu prendre des mesures efficaces pour procurer une distribution plus abondante dans le pays, soit des grains qui y sont retenus, soit de ceux qui y sont importés, nous enjoignons à tous les Officiers de Justice du Ressort de faire saisir & arrêter tous grains de quelqu'espece qu'ils soient, qui pourroient être achetés ou conduits en fraude & contravention auxd. Lettres-Patentes & Réglemens, & si les Conducteurs d'iceux ne sont munis de certificats en bonne forme des Officiers de Police des lieux où il y a des Marchés publics, portant que lesdits grains y ont été achetés ; lesquels grains seront déposés au Greffe des Justices dans le Ressort desquelles ils auront été arrêtés, & procès-verbal de saisie dressé par le Juge, pour être ensuite, sur l'Ordonnance dudit Juge, lesdits grains exposés sur le Marché public, s'il y en a un d'établi, vendus au prix courant desdits Marchés, le prix déposé au Greffe, le tout sans droits ni frais ; & être ensuite par Nous, sur les Conclusions du Procureur du Roi, procédé ce qu'il appartiendra, tant sur la confiscation desdits deniers, que sur l'adjudication de l'amende, conformément aux Réglemens.

Et dans le cas où il n'y auroit pas de Mar-

ché public établi dans le lieu où la saisie auroit été faite, il en sera par les Officiers des lieux donné avis au Procureur du Roi, à l'effet par lui de se pourvoir pardevant nous, ainsi qu'il avisera.

Seront nos présens Arrêté & Ordonnance imprimés, lus, publiés & affichés par-tout où besoin sera, à la diligence du Procureur du Roi, & exécutés nonobstant opposition ou appellation quelconque, & sans y préjudicier.

Fait & arrêté en la Chambre du Conseil du Bailliage & Siege Présidial de Langres, les jour, mois & an que dessus, &c.

Collationné. *Signé*, VALLOT.

D'ORLÉANS, *le 6 Mai.*

Les gelées du mois dernier ont retardé considérablement toute espece de productions; on prétend même que la vigne en a été attaquée, quoiqu'on n'apperçoive encore qu'avec peine les premiers coffons. Ce n'est aussi que, depuis quelque tems, qu'on a pu faire les semailles des menus grains dans cette Province.

Il y a eu plusieurs incendies dans la Beauce; 18 maisons du Bourg de Voves ont été consumées, & pareil nombre de bâtimens à l'Etain, ce qui a réduit près de 40 ménages à la misere. M. l'Evêque & le Chapitre de Chartres, ainsi que M. l'Intendant de la Province, ont assisté sur le champ ces malheureux par des secours efficaces. 30 bêtes à laine ont péri dans les flammes. Indépendamment de ces deux incendies considérables, qu'on n'attribue qu'à des accidens, les vagabonds & mendians qui infestent cette Province ont mis le feu dans plusieurs Fermes de la campagne où ils commettent beaucoup d'autres excès, vexent les Laboureurs & les mettent à contribution. Il n'est pas rare qu'un même Laboureur donne cent à cent cinquante morceaux de pain dans un jour. Des contributions aussi onéreuses pour les gens de la campagne, prouvent bien évidemment la nécessité de multiplier les moyens de subsister, & d'employer les Pauvres à des travaux qui concourent à l'accroissement de la richesse publique.

DE PARIS, *le 10 Mai.*

Par un Arrêt du Conseil du Roi, du 7 Avril 1771, le nombre des chevaux qui pourront être attelés aux charrettes à deux roues vient d'être fixé. S. M. avoit expressément défendu, par une Déclaration du 14 Novembre 1724, à tous Rouliers & Voituriers, d'atteler plus de trois chevaux à leurs charrettes à deux roues, depuis le mois d'Avril jusqu'au mois d'Octobre, afin d'empêcher la dégradation des chemins; mais les Voituriers ne gardent plus à cet égard aucune mesure; & par l'abus qu'ils font du nombre de chevaux qu'ils attelent à une seule charrette, les fardeaux énormes dont ils les chargent, creusent des ornieres profondes, ce qui occasionne les plaintes des Paroisses qui travaillent aux réparations des chemins, & qui seroient bientôt hors d'état d'y fournir, si l'on n'y portoit un prompt remede. En conséquence il est ordonné par ledit Arrêt du 7 Avril 1771, que la Déclaration du 14 Novembre 1724 sera exécutée selon sa forme & teneur; nouvelles défenses sont faites à tout Roulier ou Voiturier, soit qu'il voiture pour son compte particulier ou pour d'autres, d'avoir à chaque charrette à deux roues plus de trois chevaux, depuis le premier Avril jusqu'au premier Octobre, & plus de quatre chevaux, depuis le premier Octobre jusqu'au premier Avril, à peine contre ceux qui auroient excédé le nombre de chevaux ci-dessus limité, de confiscation des chevaux, charrettes & harnois, & de trois cens livres d'amende, dont les deux tiers seront applicables à la décharge des impositions de la Paroisse sur laquelle la contravention sera reconnue, & l'autre tiers au Dénonciateur. Permet Sa Majesté à ceux qui voudront se servir de charriot à quatre roues, d'y atteler telle quantité de chevaux qu'ils jugeront à propos. Enjoint S. M. aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt; leur attribuant à cet effet, par provision, & pendant trois années, la connoissance des contraventions qui seront faites aux dispositions du présent Arrêt.

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 10 du présent mois; le gros Lot de 10000 liv. est échu au numéro 306205; & le second Lot de 3000 liv. est échu au numéro 329500.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen pour conſerver le bétail employé à Hall & dans les pays voiſins.

La mortalité des beſtiaux regne depuis trop long-tems dans la plûpart des Provinces d'Allemagne, & ſur-tout du Nord, pour ne pas uſer de tous les moyens qui peuvent arrêter ce fleau. Parmi les moyens qu'on emploie dans ce pays-ci, on a obſervé que l'uſage de les arroſer avec de l'eau froide a toujours eu de très-bons effets. La plûpart des bêtes à cornes qu'on a ainſi mouillées ont été guéries, ſi elles étoient atteintes de la maladie; & celles qui ſe portoient bien ont été préſervées de la contagion. Ce remede a trouvé & trouvera ſans doute encore des contradictions, parce qu'il eſt ſimple. Mais que font tous les raiſonnemens contre l'expérience? D'ailleurs on ne manque pas de bonnes raiſons pour prouver que ce remede peut & doit être efficace. Lorſque le bétail malade refuſe la nourriture & qu'il ne rumine plus, on convient aſſez généralement que ce dégoût ne provient que de l'affoibliſſement des parties intérieures. Or rien de plus propre pour faire ceſſer cet engourdiſſement, ou le prévenir, que l'eau froide: elle rend aux parties internes tout leur reſſort & toute leur élaſticité. Si l'animal ſe porte bien, on ne peut douter que l'eau froide ne lui donne une nouvelle force; elle fait que le ſang circule avec plus de rapidité, que les parties internes ont plus d'action & plus de jeu; & prévient par conſéquent l'interruption ou l'affoibliſſement de leur mouvement. L'eau froide eſt donc un préſervatif & un remede contre cette peſte qui, en détruiſant les beſtiaux, enleve à l'homme ſa ſubſiſtance.

En même tems qu'on recommande de jetter ſouvent de l'eau froide ſur le bétail, qu'il ſoit malade ou qu'il ne le ſoit pas, on obſerve que rien ne lui eſt plus nuiſible en hiver, que de le tenir renfermé dans une écurie chaude, peu aërée & malpropre. Un air qui ne circule point, une chaleur qui n'eſt point naturelle, les vapeurs du fumier toujours en fermentation, ce ſont là tout autant de cauſes qui concourent à relâcher, affoiblir & engourdir toutes les parties du corps de l'animal. Il réſulte de-là que dans les jours froids & ſereins d'hiver, il eſt à propos de faire ſortir le bétail de l'étable & de lui faire reſpirer le bon air à la campagne. Il faudroit auſſi que les étables euſſent pluſieurs ouvertures, ſur-tout du côté du Nord & de l'Eſt.

Un autre remede qui a fait beaucoup de bien aux bêtes malades, ç'a été de leur donner quelques cuillerées d'angélique détrempée dans de l'eau-de-vie de grain.

II.

Lettre du Citoyen de Caſtelnaudari à M. l'Abbé Roubaud, Rédacteur de la Gazette, en réponſe à la lettre de M. de Sutieres, inſérée dans le N°. 23 de la même Gazette.

Monsieur,

Je ne ſçaurois aſſez me féliciter d'avoir, par ma lettre publiée dans la Gazette numéro 23, ramené M. de Sutieres dans l'arene où il ne combattoit plus depuis longtems, au grand détriment de l'Agriculture. Par quelle fatalité ce digne Citoyen, dont le nom ſera un jour à côté de ceux des Pline, des Varron & des Columelle, a-t-il pu ceſſer de faire entendre ſa voix? Parce que l'opinion des Economiſtes n'étoit pas la ſienne. Outre qu'elle eſt tout-à-fait étrangere aux préceptes de l'Art auquel il ſe conſacre, ignore-t-il que c'eſt du choc des opinions & des diſputes qu'elles font naître, (pourvû toutefois que ces diſputes ſoient renfermées dans les bornes de la décence) qu'on voit jaillir la vérité, & qu'une difficulté ne paroît jamais plus brillante, que lorſqu'elle ſort du creuſet de la ſaine critique? Je ne ſçais comment la mienne a pu lui déplaire; montée ſur le ton de la politeſſe & de la modération, elle a pourtant produit un effet entiérement oppoſé à mes intentions, & auquel on ne devoit pas naturellement s'attendre.

Que M. de Sutieres me permette de lui obſerver que je n'ai pas annoncé que ma récolte eût manqué dans toutes mes terres, mais dans un ſeul champ infecté d'un brouillard qu'on appelle vulgairement dans les campagnes *miellat*: car, à l'aide de ſa mé-

thode, j'ai plus récolté que tous mes voisins, malgré cet accident. Ce fait vaut tous les raisonnemens sur lesquels il s'appuie dans sa réponse, pour prouver ce qu'il a tant de fois avancé & ce qu'on ne lui conteste pas. En un mot, ses principes sont bons & utiles, sur-tout quant aux préservatifs des exhalaisons terrestres: ils n'ont trompé mon attente que dans un seul point; ce fut dans le moment où je vis tomber d'en haut sur mon bled un brouillard sous la forme d'un liquide huileux & très-épais, suivi dans le même instant d'un soleil brûlant qui darda sur cette espece de petite pluie corrosive. Que M. de Sutieres ne me dise pas que cet accident ne peut affecter que des plantes qui auront pompé de mauvais sucs dans des terreins humides & malsains, puisque j'ai vu agir la même cause dans des terres naturellement chaudes, & où l'eau n'avoit jamais séjourné. De ce que d'autres Cultivateurs n'ont pas observé le même fait, de ce qu'ils n'ont pas éprouvé le même accident, on ne peut pas en inférer que le fait soit faux & même impossible. J'aurois porté moi-même ce jugement, si je n'eusse vu & estimé ma récolte que dans l'ensemble de mes denrées qui furent en totalité au-delà de mes espérances, malgré le brouillard dont j'ai déja parlé.

Convaincu de l'utilité des recherches par lesquelles M. de Sutieres s'est rendu le bienfaiteur de l'humanité, en accélérant les progrès du premier & du plus noble des Arts, il ne m'a rien moins fallu que l'évidence pour oser combattre certains effets attribués à sa culture.

Accoutumé à suivre la nature dans le détail de ses opérations, cherchant à soulever, malgré mon insuffisance, le voile dont elle couvre ses mysteres; faisant tous mes efforts pour connoître la cause de laquelle dérivent plusieurs effets qui s'offrent à ma curiosité, je n'ai pu me faire illusion sur le résultat de mes observations dans une circonstance particuliere. M. de Sutieres me demandera-t-il encore comment tous mes champs ne se sont pas ressentis des mêmes influences? Je lui répondrai toujours par des faits & par l'expérience. J'ai vu souvent un champ dont les plantes étoient viciées à une très-petite distance d'une autre où l'on voyoit des fruits très-sains, quoique produits par une terre de même nature & cultivée de même maniere (*a*). Pourquoi ne pas avouer qu'il existe dans le regne végétal plusieurs maux physiques auxquels toute la prudence & l'habileté des hommes ne peuvent parer? Que de difficultés insurmontables dans le cercle des événemens souvent peu connus & quelquefois imprévus! Que de chaînons rompus qui déconcertent notre intelligence! Faire l'aveu humiliant de notre insuffisance, après avoir donné à nos travaux l'empreinte de la perfection humaine, c'est faire l'aveu le plus glorieux de notre sagesse; digne fruit d'une attention assidue à contempler les merveilles de la végétation!

Voyons maintenant si la mienne est en défaut, comme l'annonce M. de Sutieres, parce que, selon lui, j'aurois dû me taire sur les prairies artificielles, par la raison qu'il ne les proscrit pas dans le pays que j'habite. Mais mon silence ne pouvoit s'accorder avec ce que j'ai vu moi-même dans la Flandre Françoise, la Picardie, la Thiérache, la Normandie, Provinces septentrionales où les prairies factices, en servant au regne animal, rendent l'Agriculture de toutes ces contrées très-florissante. Ce sont-là des faits conformes à la vérité, & non des conjectures chimériques telles que celles que forme M. de Sutieres sur mes liaisons avec MM. les Economistes, que je ne connois que par les biens opérés dans cette Province par un léger essai de leurs principes. Que seroit-ce, me suis-je dit à moi-même, en voyant notre Agriculture revivre, au moyen de l'Edit de 1764, si la liberté & l'immunité préconisées par ces Philosophes regnoient un jour en souveraines? Elles acheveroient l'ouvrage de notre prospérité que le Gouvernement n'a fait encore qu'ébaucher. Bien loin de ruiner les Manufactures de Carcassonne, elles les feroient fleurir, comme toutes celles du Royaume. Voit-on les branches d'un arbre se flétrir lorsque ses racines sont pleines de vigueur? Que M. de Sutieres apprenne que si cette Ville souffre de leur décadence, elle ne peut en rapporter l'époque ni la cause à la liberté du commerce des grains. Nous gé-

(a) *Je parle toujours des brouillards qui se forment d'en haut; nous n'en connoissons guères d'autres dans nos terres qui ne sont pas en général compactes & humides.*

missions sous les entraves des prohibitions; & elles renfermoient dès-lors dans leur sein le germe de leur destruction préparée par la trop grande avidité du gain.

Il ne me reste plus qu'à me justifier sur le reproche amer que me fait M. de Sutieres, d'avoir attendu depuis le mois de Juin 1770 pour attaquer sa méthode. Qu'il soit persuadé que j'eusse plutôt publié mes doutes, si je n'eusse espéré d'en trouver la solution dans la nouvelle édition de son Ouvrage. Je ne l'y ai pas vue, peut-être est-ce ma faute? Nouvelle raison qui doit l'engager à m'éclairer, & en même tems tous les Cultivateurs, toujours charmés de le voir paroître dans le lycée de l'Agriculture. J'ose assurer que l'Auteur estimable qui redige cet Ouvrage Périodique se fera un plaisir d'y consacrer les travaux de ce Naturaliste, si digne de nos hommages, bien loin de chercher à lui porter ses coups sous le masque de l'Anonyme ou sous celui d'un nom emprunté, &c.

III.

Cours du Change a Londres; *le 24 Avril.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	34	11
Dito, à vue	34	7
Hambourg, à deux usances ½	33	7
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	31	5/16 à 5/8
Dito, à 2 usances.	31	1/16
Bordeaux à 2 us.	30	7/8
Cadix	39	3/8
Lisbonne.	66	3/8
Livourne.	50	1/4 à 1/8

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 24 Avril.

L'ONCE.

		₶	ß	d.
Or monnoyé		3	19	2
dito en barres		3	19	2
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .		5	6
	d°. petites		5	6
	Grandes pillares du Mexique		5	6
	dito petites du Mexique		5	6
Argent en barres.			5	8

Suite de la Liste generale de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens
	liv.	
559	7000	16 *Novembre.*
576	10000	16 *Janv.* 1772.
580	10000	13 *Juin.*
593	6000	14 *Septembre.*
594	20000	13 *Avril.*
657	1000	18 *Avril.*
661	1000	19 *Décembre.*
678	5000	17 *Octobre.*
680	5000	19 *Décembre.*
682	5000	16 *Novembre.*
732	1000	19 *Décembre.*
756	3000	14 *Septembre.*
769	4000	15 *Juin.*
786	5000	16 *Janv.* 1772.
826	1000	17 *Octobre.*
827	1000	Idem.
840	1000	Idem.
880	2100	Idem.
894	6100	15 *Fév.* 1772.
958	10000	16 *Janv.* 1772.
964	10000	11 *Mai.*
674	10000	Idem.
986	10000	17 *Août.*
988	10000	15 *Fév.* 1772.
967	5000	17 *Octobre.*
11007	6000	17 *Juin* 1771.
046	5000	15 *Fév.* 1772.
067	5000	12 *Mars* 1772.
084	5000	17 *Octobre.*
095	5000	19 *Décembre.*
119	10000	14 *Septembre.*
141	10000	18 *Avril.*
154	1000	16 *Janv.* 1772.
161	1000	19 *Octobre.*
11166	1000	16 *Janv.* 1772.
238	1000	22 *Août* 1771.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Mai 1771, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 26 l. 10 s. à 30 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le seigle, de 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 19, 19 l. 5 s. à 19 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Mai 1771, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 10 *Mai* 1771.

	H	B		
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6 à 5	

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Mai* 1771.

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e. p. ⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	990	990 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	236.	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	68.	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	5e 387. . . .	4e 418 5e 387.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 8 Mai 1771.		Du Vendredi 10.		Du Samedi 11.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	F.	Deschamps, six d. mois 1770.	E.	Maupassant, six d. mois 1770.	F.
Radix fils, *idem.*		Issally, *idem.*		Baillot, *idem.*	
Boucard, *idem.*		Lempereur, *idem.*	J.	Boscheron, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	H.	Nau, *idem.*		Bardin, *idem.*	
Boutet, *idem.*		Pannelier, *idem.*		Caron, *idem.*	J.
Daubonne, *id.*		.....		Clouet, *idem.*	
Despeignes, *idem.*		.....		Lenoir, *idem.*	
Lecamus, *idem*	J.	.....		Pigis, *idem.*	
Gautier, *idem.*		.....		Hebert, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*		.....		.....	
Roytier, *idem.*		.....		.....	
Lallement l'. *id.*	L.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	M.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 21 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 24 *Avril.*

LA barre de fer fut vendue à la derniere Foire de Christinehauv deux & trois dahlers, monnoie de cuivre, au-dessus du prix de l'année derniere; le prix des especes les meilleures & les plus fines a été plus haut de six, sept & huit dahlers. La cherté des denrées a tellement fait monter le charroi du fer brut, que les Propriétaires des mines de fer, si cette matiere venoit à tomber dans les circonstances, se trouveroient dans l'état où ils furent lors de la Diete de 1765, époque de la ruine de plusieurs d'entr'eux.

La nouvelle Ordonnance en faveur des filatures de chanvre, de lin & de laine, tend à décharger la Nation d'un tribut énorme qu'elle payoit à l'Etranger pour des marchandises d'un usage général, & l'on peut dire de premiere nécessité, puisque le Fabricant, le Bourgeois, le Paysan, n'employoient guères non-seulement pour les toiles, mais encore dans les choses les plus indispensables & journalieres, que du fil tiré du dehors, & chargé de frais de transports & de profits de différens Revendeurs intermédiaires. On ne doute pas que la Suede ne soit en quelque sorte régénérée par le regne de GUSTAVE; & que la restauration de l'Agriculture, des Arts & du Commerce n'offre dans ce Royaume le spectacle qu'on admire en Danemarck. La navigation & le commerce sont encouragés par une nouvelle Ordonnance concernant les Ports.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 28 *Avril.*

S. M. se propose d'employer des reverberes, à l'instar de ceux de Paris, pour éclairer les rues de cette Capitale. L'Histoire des heureuses révolutions du Nord commence par celle des voyages des Rois Philosophes.

Jusqu'à ce que la liberté des différens genres de commerce soit pleinement établie, suivant les grandes vues de notre Auguste Souverain, les pratiques des hommes avides tourneront au détriment du Peuple. Les Revendeurs, d'intelligence avec les Paysans, gardoient chez eux en dépôt les denrées apportées par ces derniers au Marché, jusqu'à ce qu'ils trouvassent à s'en défaire à un très-haut prix. La Police a cru déconcerter cette manœuvre, en défendant aux Bourgeois, sous une très-forte amende, de réceler les denrées des Paysans qui seront forcés de les laisser au Marché & de les y vendre au taux prescrit, ou de les consommer eux-mêmes. Cependant il est très-visible que, dans une Ville telle que cette Capitale, cette pratique ne peut s'étendre qu'à un petit nombre de personnes

& d'objets, tandis que l'exécution générale du Réglement seroit non-seulement onéreuse au Paysan, mais encore ruineuse pour lui, par exemple, dans le cas où par l'abondance de la denrée, il seroit obligé de vendre à perte; d'où il résulteroit qu'il seroit forcé de recourir à l'artifice pour échapper à l'Ordonnance, ou de renoncer au marché, & dans tous les cas, l'approvisionnement de la Ville en souffriroit. Il est même à présumer que l'opération dont on se plaint est rare & qu'elle n'a guères lieu que dans des circonstances où son intérêt juste l'oblige de l'employer; parce que quand il apporte au Marché, il a besoin de vendre; que s'il ne vend pas, sa denrée périclite, & par conséquent qu'il perd à attendre, lors même qu'il peut prévoir un renchérissement. Nous ajouterons qu'il est très-facile d'éluder ce Réglement à beaucoup d'égards; car le Paysan instruit de l'état des choses, pourra garder chez lui sa marchandise, comme il la gardoit chez le Revendeur, & même chez le Revendeur, en vertu de ventes simulées, &c. C'est ainsi qu'en gênant la propriété & la liberté du Paysan, on le dégoûte, on nuit à la culture, & l'on s'oppose à l'approvisionnement de la Ville, contre les intentions expresses du Monarque bienfaisant & éclairé dont les belles & mémorables loix rendent à chacun l'usage de ses droits conforme à ses intérêts & à l'intérêt public.

Le Roi, par cette sage équité qui distribue avec égalité les charges publiques sur les Sujets capables de les supporter, a révoqué l'exemption dont les Réformés & autres Etrangers jouissoient par rapport au payement du quartier des Soldats. S. M. a également aboli l'Edit qui permettoit aux peres & meres de faire, sans formalité, renfermer leurs enfans dans des maisons de force.

Le 2 de ce mois, un incendie réduisit en cendres, à Bergen en Norvege, cinq cens maisons & un grand nombre de magasins du quartier habité par les riches Marchands: le dommage est estimé à cinq ou six tonnes d'or. Le Sund & les Beltes n'étant pas encore entiérement dégagés des glaces, il y a eu grande disette de denrées. La tonne de seigle y a valu pendant cet hiver quatre risd. & au-delà, ou plus de 8 fl. d'Empire.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 28 Avril.*

Par une Ordonnance Impériale & Royale, la proportion du marc de Vienne avec celui de Cologne vient d'être réglée de façon que six marcs de Cologne feront cinq marcs de Vienne. Il est enjoint aux Monnoyeurs de se servir, pour peser l'or & l'argent, d'un poids nouveau, plus sûr, & timbré. Le ducat pesera soixante grains.

De Verben (*dans la vieille Marche*), *le 22 Avril.*

Nous avons reçu quelques détails des ravages causés par le débordement de l'Elbe. Le fleuve sortit de son lit avec tant d'impétuosité qu'il dévasta les champs ensemencés en bleds d'hiver, & emporta, avec les granges, les semences du printems. Plus de cinq cens pieces de gros bétail ont péri dans ce déluge, sans parler des hommes. Les Habitans des cantons de Schoenberg & Neuenkirchen avoient déja perdu, l'année derniere, par un accident semblable, les semences de Mars; & les grains d'automne n'avoient pu mûrir. Du côté de Wahrenberg, il n'y aura vraisemblablement aucune espece de récolte de bleds. Les champs encore inondés ne souffrent aucune culture. Dans cet affreux désordre, ceux des Habitans qui n'avoient pas eu le tems de se sauver, ont été huit jours dans les greniers de leurs maisons, sans recevoir aucun secours. Le Général Manftein, presque la seule personne du canton en état de les soulager, leur envoya ensuite de Saltzwedel des bateaux chargés de vivre. La digue d'Alland, près de Bielbaum, ayant été rompue, les Habitans des environs ont eu le même sort.

ITALIE.

De Naples, *le 27 Avril.*

Les tempêtes qui se sont succédées rapidement sur nos parages ont causé des naufrages fréquens & des maladies meurtrieres. Le commerce du Levant languit plus que jamais. Les Russes visitent tous les bâtimens qu'ils rencontrent; & les Pirates

Barbaresques s'emparent de tous ceux qui ne sont pas en état de leur résister.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le* 10 *Mai.*

Il est arrivé à Bastia une Colonie Allemande composée de trente familles qui vont être incessamment employées à des défrichemens, sous la direction de M. Dittelling, nommé par la Cour pour présider à ces travaux. La réforme dans la régie continue à s'exécuter.

Il se fait à Tunis beaucoup d'armemens en course; & en conséquence la Régence a mis un embargo sur tous les bâtimens étrangers qui se trouvoient dans les Ports.

DE NANTES, *le* 10 *Mai.*

Le froment étranger s'est vendu de 225 à 230 livres le tonneau; le plus cher a été celui du bas de la riviere de Loire, à 260 l. Le seigle étranger a valu 160 à 175 l.

La premiere sorte de sucre blanc vaut de 53 à 55 livres, le cent pesant; & le sucre brut de 24 à 26 liv. La livre de café verd-fin de Saint-Domingue est de 19 s. 6 den. à 20 s. 6 den.; celui de la Martinique & de la Guadeloupe de 21 s. à 21 s. 6 den. Les cent livres de coton de Saint-Dominque se vendent 120 à 126 liv. L'indigo cuivré fin est à 7 liv. 15 s. ou 8 liv.; & le cacao de la Martinique à 12 s. 6 den. la livre.

D'AGEN, *le* 11 *Mai.*

Les grains se sont soutenus, pendant tout l'hiver, presqu'au même prix; le froment étoit peu au-dessous de trente livres le septier de Paris. Dans la derniere quinzaine d'Avril; le froment est descendu à 28 l. 10 s. 5 den.; le méteil à 24 liv. 10 s.; le seigle à 23 liv. 15 s. 6 den. Le pain de consommation ordinaire se vend 2 s. 7 den. la livre de seize onces; & celui de fine fleur 3 s. 2 den.

DE LYON, *le* 12 *Mai.*

Une maladie épizootique s'étant manifestée dans cette Généralité, l'Ecole Vétérinaire avoit sur le champ envoyé, par ordre de M. l'Intendant, dans les Villages infectés, deux Eleves, le sieur Sulzer, de Saxe-Gotha, & le sieur Péan de la Généralité de Tours. Il paroît, par les certificats qu'ils ont rapportés, que dans les Paroisses de Saint-Romain-les-Ateux, de Chambon, de Firminy, de Saint-Just-les-Vélay, & dans quelques-unes des environs de Saint-Etienne, il étoit mort 161 bêtes avant leur arrivée; qu'il en est mort 2 entre leurs mains; qu'ils en ont guéri 49 & préservé 199: de maniere que du 31 Mars au 10 Avril, ils ont entiérement arrêté le cours de ce fléau.

Le 13 Avril, il y eut à l'Ecole Vétérinaire un concours de 24 Eleves, pour la *démonstration des os du cheval*; dix-neuf des Concurrens furent jugés dignes du Prix: le sieur Charpy, entretenu par les Etats du Mâconnois, l'obtint par la voie du sort.

DE BORDEAUX, *le* 12 *Mai.*

Dans le courant du mois dernier, il est entré ici 2,510,006 l. de froment ou méteil, 185,700 l. de seigle, 329,600 l. d'avoine, 38,000 l. d'orge, menus grains & grenailles, 1,076,225 l. de légumes & graines. Il est sorti tant pour l'Etranger que pour le Royaume 2305 barriques & 55 quarts de sucre brut, 4315 barriques & 132 quarts de sucre blanc, 63,104 l. indigo, 2,627,106 liv. café, 38,948 l. cacao, 6792 l. rocou.

DE ROUEN, *le* 14 *Mai.*

Par des Lettres-Patentes du 1 Avril, le Roi a daigné accorder aux Hôpitaux de Rouen une somme de cent mille livres, pour leur être distribuée à proportion de leurs besoins; & aux Hôpitaux des Généralités de Caën & d'Alençon, ainsi que de ces Villes, s'il est jugé nécessaire, une somme de vingt mille livres chaque année: lesquelles sommes seront prélevées sur le produit des droits portés par l'Edit d'Avril 1768; & ce, pendant le tems qu'ils auront lieu.

DE METZ, *le* 16 *Mai.*

Par Arrêt du 1 de ce mois, le Parlement

a autorisé les Officiers Municipaux de cette Ville à faire cuire du pain de froment, le *son* & les gruaux mêlés avec la farine, à raison de deux sous trois deniers la livre, poids de marc, à la charge de baisser le prix au prorata des taxes de la Police. Au surplus, il est enjoint aux Boulangers de tenir leurs boutiques garnies comme par le passé. En conséquence, les Officiers Municipaux font débiter, chaque jour, le pain résultant de cinquante quintaux de grains; ce qui paroît soulager le Peuple, autant qu'on peut l'attendre d'un pain en partie de son, qui ne nourrit pas & trompe seulement la faim; & a opéré une diminution sur le prix du bled. Si les Marchés venoient à manquer, les greniers de la Ville sont assez bien fournis; & le Pauvre y trouvera toujours une subsistance à dix sous au-dessous du prix courant.

Le premier Lundi du mois de Mai, il s'ouvre ici une Foire de toutes sortes de marchandises, laquelle dure jusqu'au Samedi suivant inclusivement. Cette Foire a été renvoyée, cette année, au 13, pour des raisons particulieres. Les Marchands étoient auparavant obligés de faire eux-mêmes construire leurs boutiques à leurs frais: pour leur intérêt & le sien, la Ville s'est munie d'un bon privilege exclusif d'élever ces boutiques, pour en adjuger la jouissance, pendant le tems de la Foire, au plus offrant.

De Paris, *le* 18 *Mai.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, portant ratification d'une convention conclue entre le Roi & le Prince de Monaco, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine.

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 du présent mois de Mai; le gros Lot de 24000 l. est échu au n°. 306274; & le 2e. de 8000 l. est échu au n°. 360646.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remarque importante sur la propriété de l'ail, pour servir de préservatif aux bestiaux.

Il a fallu que les maladies épizootiques ravageassent le Duché de Mecklenbourg, durant vingt-cinq ans, pour qu'on s'apperçût que, pendant ce tems-là, il n'étoit mort de ces contagions aucune espece de bétail dans le district assez considérable de Plauen. A la fin, on l'a remarqué, on a examiné le sol, on a reconnu qu'il produisoit beaucoup d'ail sauvage; & l'on a cru pouvoir attribuer à cette plante le salut des bestiaux constamment conservés au milieu de la contagion.

En conséquence, la Régence a promis une récompense considérable à celui qui, par des expériences concluantes, assurera la vérité de cette conjecture, que les propriétés connues de l'ail rendent déja si vraisemblable. Plusieurs Economes ont commencé leurs épreuves dans les districts les plus maltraités. On a enfermé des vaches, des veaux, des moutons, &c. sains que l'on a nourris avec de l'herbe commune dans laquelle on avoit mêlé de l'ail sauvage: au milieu de la maladie, elles en ont été préservées. Lorsque l'expérience aura plus généralement & plus authentiquement constaté l'efficacité de ce remede simple que la nature met sous les mains de tout le monde, quel avantage pour l'Agriculture & pour l'humanité! On ne doute presque plus sur les lieux que le succès ne réponde à l'attente publique. Si l'ail ne contribue pas seul à sauver les bestiaux, on examinera, avec soin, les plantes qui croissent naturellement dans le district de Plauen, pour distinguer celles qui leur sont salutaires.

Nous donnerons, dans une de nos prochaines Gazette, la recette d'une lessive qu'un Seigneur Allemand a employée dans ses terres pour détruire les limaçons, & qu'il nous a fait l'honneur de nous communiquer. Comme il entre de l'ail dans cette lessive, nous avons cru pouvoir l'annoncer, à cette occasion.

II.

Manufacture Royale de Creusets.

Les Intéressés à la Manufacture Royale des creusets, cornus, curcubites, & autres ustensiles de Chymie de la fabrication du sieur Broillet, établie par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1762, registrées au Parlement le 16 Mai suivant, donnent avis à

MM. les Directeurs des Monnoies de France, Chymistes, Orfevres & Fondeurs, qu'il y aura à Paris, dans le mois prochain, un Magasin dans la rue des Prouvaires, la premiere porte cochere à droite par la rue S. Honoré, où l'on vendra lesdits creusets de tous prix, depuis n°. 1 à 12, ainsi que tous les ustensiles de Chymie.

MM. les Directeurs des Monnoies & autres de Province, qui font usage desdits creusets, pourront s'adresser audit Magasin, pour s'en procurer, ou dans les Magasins particuliers des Provinces, qui seront établis par celui de Paris dans le mois de Juin prochain.

La supériorité de ces creusets sur ceux d'Allemagne, est constatée par les certificats tant de MM. de l'Académie des Sciences que de MM. les Directeurs des Monnoies & Maitres Fondeurs de Paris, qui en ont fait différentes épreuves. Le Sr Broillet est le seul possesseur du secret de la composition, titre en vertu duquel il a obtenu de Sa Majesté lesdites Lettres-Patentes.

III.

Maniere de brûler le gazon sec & autres herbes pour engraisser les champs.

Après avoir essayé dans quelques cantons différentes manieres de brûler le gazon sec & tout ce qui reste dans un champ après la récolte, la suivante méthode a paru, à quelques Cultivateurs, mériter la préférence.

On fait un amas de gazon & autres matieres combustibles du champ même; on l'arrange en cône d'une hauteur proportionnée à la quantité des matériaux. Au milieu de ce cône, on laisse un trou pour servir de foyer. On met le feu dans le centre du tas. Lorsqu'il est enflammé, on le couvre de nouveau gazon par-tout où la flamme se fait jour : par ce moyen, on le fait brûler vingt-quatre ou trente-six heures. Le feu éteint, on trouve à la superficie des particules de sel blanc & de soufre. S'il survient une pluie, & que la cendre soit ensuite entiérement rouge, c'est un très-bon augure; les champs préparés de la sorte rapportent toujours beaucoup plus que les autres.

IV.

Nouvel Instrument pour les longitudes.

Le sieur Wihe, natif de Hildesheim, Orfevre à Hanovre, a travaillé, pendant dix ans, à imaginer un instrument propre à donner des longitudes en mer; & il croit avoir réussi. Il y a un an qu'il exécuta son idée, mais il l'a porté depuis à un plus haut degré de perfection. Cet instrument n'est ni grand ni bien cher. Quoique fort simple, aucune secousse n'est, à ce qu'on assure, capable de l'ébranler ni sur mer ni sur terre. L'Auteur a tâché d'éviter les inconvéniens qui ont empêché le succès de tant d'autres machines imaginées & construites avec tant de peine, pour procurer ce grand avantage à la navigation. L'instrument de M. Vihe est une espece de montre ou de cadran qui marque sur le parchemin ou sur le papier, non la différence des tems, mais celle des routes que tient le vaisseau, à mesure qu'il avance ou qu'il s'arrête. Le 15 du mois d'Avril, l'Auteur essaya le modele qu'il en a fait, pendant qu'il regnoit un vent impétueux de l'Ouest, sur un petit navire de 18 pouces de longueur, sur 4 de haut & 6 de large, en présence d'un grand nombre de Spectateurs & de plusieurs Marins expérimentés. Quoique la tempête fût violente & que les flots s'elevassent à la hauteur de 2 pieds, l'instrument ne se dérangea pas, il marqua toujours le vrai point avec justesse, & il surpassa l'espérance même de l'Artiste. M. Wihe a offert à une Puissance du Nord d'en faire l'épreuve, pendant quelques mois; & son offre a été acceptée, à des conditions très-avantageuses pour lui.

Le même Artiste travaille à la construction d'une machine qui démontrera un nouveau systême de l'Univers, différent de tous les systêmes connus, mais sur-tout de celui de Copernic.

V.

Moyen de préserver de la corruption la viande fumée, & de la conserver bonne & succulente.

Dans beaucoup de pays, la maniere dont on fume & sale la viande est si imparfaite, qu'elle n'empêche pas qu'elle ne se gâte, que les vers ne s'y mettent, qu'elle ne dur-

ciſſe & ne perde toute ſaveur. Un Négociant de Munſter, Ville où l'on en ſale & fume beaucoup, a cru devoir, pour l'intérêt de l'humanité, publier le ſecret dont il ſe ſert avec ſuccès, pour prévenir tous ces inconvéniens.

Il faut fumer la viande légérement, de façon qu'elle ſoit plutôt ſéchée que fumée. Ainſi préparée, elle conſerve un beau coloris & toute ſa ſaveur. Les ſauciſſes, par exemple, ne doivent reſter à la fumée que vingt-quatre heures; ou tout au plus deux jours, quand elles ſont fort groſſes: enſuite on les laiſſe ſécher à l'air, & elles ne contractent aucune mauvaiſe odeur. La viande trop fumée, comme elle l'eſt preſque toujours dans différens pays, devient dure, coriace & ſans goût. Pour que les vers ne s'y mettent pas, il faut à la fin d'Avril la dépoſer dans des tonneaux, & les fermer ſi bien que l'air n'y puiſſe pas pénétrer. On l'y laiſſe juſqu'à la fin de Mai, tems où ces inſectes ſont le plus à craindre, & où ils multiplient davantage. Enſuite il faut ſuſpendre & expoſer la viande dans des lieux très-aérés.

La coutume de fumer la viande n'eſt pas commune en France; c'eſt néanmoins une méthode excellente qui coûte peu de peine, & qui épargne beaucoup de ſel, denrée auſſi chere qu'elle devroit l'être peu. Les Allemands en fument beaucoup, & ils s'en trouvent bien. Ils ont la manie d'imiter nos modes; il ſeroit plus à propos que nous les imitaſſions dans leur économie.

VI.

Bureau très-commode.

Un Tablettier de Leipſick a imaginé une nouvelle eſpece de Bureau très-commode tout à la fois pour écrire, ſerrer des papiers, & former une bibliotheque. Il eſt partagé en trois pieces les unes ſur les autres, ou trois étages; chaque partie contient vingt-quatre rayons mobiles, de maniere que chaque caſe peut être élargie ou reſſerrée à volonté, ſuivant le volume des papiers ou des livres qu'on veut y placer. Il ne s'agit pour cela que d'ôter de petites planches que l'on dépoſe dans de petits eſpaces ménagés exprès. Par ce moyen, l'uſage du bureau peut être fort étendu: on y renfermera de la vaiſſelle, on en fera un petit cabinet d'hiſtoire naturelle, &c. Les trois pieces ſe ſéparent les unes des autres, de façon à pouvoir être facilement emportées en cas d'incendie, ou pour tout autre deſſein. On les adapte enſuite ſans peine au corps du bureau; il en comporteroit une quatrième, ſi l'on en avoit beſoin. Chaque compartiment a ſa ſerrure particuliere. A la partie inférieure eſt ajuſté un grand tiroir. Chaque piece a environ une aune & demie de haut, une aune de large, & trois quarts de profondeur. Un Artiſte habile pourra ſaiſir cette idée & l'exécuter.

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 1 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	332 $\frac{1}{2}$
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35
De la Banque d'Angleterre. .	156 $\frac{3}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	230 $\frac{3}{4}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	99 $\frac{1}{2}$
Annuités à 4 p. % 1770 . . .	98 $\frac{1}{2}$
Conſolidées à 3 p. %	88 $\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le 1 Mai 1771.*

Londres	34 7 6 $\frac{1}{2}$
Ditto à 2 uſances. . . .	34 4 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Paris	54 $\frac{1}{4}$
Ditto à 2 uſances	53 $\frac{15}{16}$
Bordeaux	54 $\frac{15}{16}$
Ditto à 2 uſances	53 $\frac{13}{16}$
La Rochelle	53
Bilbao	94 $\frac{1}{4}$
Madrid.	95 à 94 $\frac{7}{8}$
Cadix	94 $\frac{1}{2}$
Séville	94
Liſbonne	45 $\frac{7}{8}$
Veniſe.	89 $\frac{1}{2}$
Gênes	86
Livourne	87 $\frac{7}{8}$
Vienne.	35
Hambourg	33 $\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4 $\frac{1}{4}$
Bruxelles	4 $\frac{1}{4}$
Zélande	2 $\frac{1}{2}$
Rotterdam	$\frac{1}{8}$
Genève	90
Agiot de la Banque . . .	4 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p. %

VIII.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

NUMEROS des Reconnoiſſances.	SOMMES.	EPOQUES des Rembourſemens.
	liv.	
12004	4000	20 *Fév.* 1772.
064	3000	19 *Octobre.*
071	1000	Idem.
084	1000	13 *Juillet.*
106	1000	19 *Septembre.*
137	1000	19 *Décembre.*
140	1000	19 *Septembre.*
153	10000	18 *Janv.* 1772.
166	6000	22 *Août.*
12204	1000	16 *Nov.* 1771.
225	2300	19 *Décembre.*
243	1000	16 *Novembre.*
325	2000	14 *Mars* 1772.
340	2000	20 *Fév.* 1772.
343	2000	18 *Avril.*
364	1000	13 *Juillet.*
411	1000	15 *Juin.*
434	4000	18 *Janv.* 1772.
460	24000	18 *Juillet.*
469	2500	14 *Mars* 1772.
487	2000	18 *Juillet.*
505	3000	20 *Fév.* 1772.
514	1000	18 *Avril.*
545	1000	14 *Mars* 1772.
573	1000	19 *Octobre.*
579	1000	19 *Septembre.*
587	1000	18 *Juillet.*
646	5000	23 *Janv.* 1772.
655	5000	20 *Fév.* 1772.
688	5400	14 *Mars* 1772.
700	10000	16 *Mai.*
712	1860	18 *Juillet.*
715	1500	14 *Mars* 1772.
729	3000	19 *Octobre.*
730	1900	23 *Janv.* 1772.
775	1800	18 *Juillet.*
797	10000	14 *Mars* 1772.
811	10000	15 *Juin.*
846	2000	22 *Août.*
863	10000	21 *Novembre.*
865	1700	Idem.
871	10000	22 *Août.*
874	10000	19 *Septembre.*
881	2000	21 *Novembre.*
885	2000	18 *Juillet.*
887	19000	21 *Novembre.*
901	19000	16 *Mai.*
918	20000	23 *Janv.* 1772
929	30000	23 *Novembre.*
935	30000	20 *Juin.*
968	10000	19 *Mars* 1772.
13015	4000	18 *Mai* 1771.
028	1000	22 *Août.*
042	5000	18 *Mai.*
116	5000	25 *Janv.* 1772.
122	5000	19 *Mars* 1772.
165	40000	18 *Mai.*
13166	35000	24 *Octob.* 1771.
167	4000	20 *Juin.*
169	15000	23 *Novembre.*
209	20000	19 *Mars* 772.
230	20000	20 *Fév.* 1772.
237	30000	22 Idem.
250	30000	23 *Mai.*
271	14000	Idem.
334	26900	20 *Avril.*
427	25000	20 *Juillet.*
445	10000	19 *Septembre.*
478	10000	26 *Octobre.*
493	5520	21 *Mars* 1772.
494	5000	Idem.
508	5000	Idem.
510	5000	26 *Octobre.*
519	2000	19 *Décembre.*
537	10000	20 *Juillet.*
545	1000	27 *Fév.* 1772.
560	10000	Idem.
573	5000	21 *Mars* 1772.
581	10000	25 *Mai.*
604	1000	28 *Novembre.*

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 11 Mai 1771, au Mercredi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23, 26 l. 10 à 30 l. *le ſeptier ; id.* au Port de la Greve 31 à 32 l. Le ſeigle, de 21 l. 10 ſ., 22 à 22 l. 10 ſ. ; l'orge, de 19, 19 l. 5 ſ. à 19 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*. Il ne s'en eſt point vendu ſur le Port de la Greve,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Mai 1771, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 22 à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *idem* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 32 à 33; *idem* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 14 à 15; *idem* nouvelle, de 12 à 13 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mai 1771.*

	#	#	
Or de Portug. à . . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	710	5	marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714	15	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 18 Mai 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 9 16e à 5 8e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ p. 3/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1000	995. . . . .
Emprunt Oct. .	225	225	225. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	56.	56.	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	69 ½	69.	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 . . .	4e 418 5e 387 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 16 Mai 1771.		Du Vendredi 17.		Du Samedi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps, six d. mois 1770.	F.	Baillot, six dern. mois 1770.	L.
Courmont, *idem.*	J.	Maupassant, *idem.*	F.	Delarue pere, *id.*	L.
Delauge, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	J.	Bardin, *idem.*	J.
Sainte-Luoe, *id.*	J.	Delacharmotte, *id*	J.	Caron, *idem.*	J.
S. Janvier, *idem.*	J.	Fauveau, *idem.*	J.	Clouet, *idem.*	J.
Rouillard, *idem.*	J.	Issally, *idem.*	J.	Delarue fils, *idem.*	J.
Bouron, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	J.	Gossey, *idem.*	J.
Boutray, *idem.*	L.	Pannelier, *idem.*	J.	Penchain, *idem.*	J.
Deschapelles, *id.*	L.	Guidy, *idem.*	L.	Pigis, *idem.*	J.
Drouet, *idem.*	L.	Montal, *idem.*	L.	Raynal, *idem.*	J.
Delagarde, *idem.*	M.	Patu, *idem.*	L.	.....	
Nau, *idem.*	Z.	Pincemaille, *idem.*	Z.	.....	
Dutartre, *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 28 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 6 Mai.*

DEPUIS que la communication du Sund avec la Baltique & la mer du Nord est ouverte, la navigation offre un très-beau spectacle, & le commerce fournit abondamment de toutes sortes de denrées cette Ville qui étoit à la veille de manquer de tout. Du 24 au 30 Avril, nous avons eu la satisfaction de voir entrer ici 190 vaisseaux, chargés, pour la plûpart, de sel, de poisson, de charbon, de sucre, de bled, de fromage, de biere, de vin, de harengs, de fer, de planches, de raisins secs, &c. Il y avoit, dans ce nombre, 46 bâtimens d'Amsterdam. 11 étoient destinés pour Copenhague, 9 pour Dantzick, 10 pour Riga, 5 pour Pétersbourg, &c.

ALLEMAGNE.

DE TRAVEMUNDE, *le 6 Mai.*

Cette Ville n'a qu'un sort précaire, comme toutes les Villes *artificielles* je veux dire, fondées sur une base incertaine, & dépendantes d'événemens casuels, telles que les Villes commerçantes, manufacturiere, &c. Nous ne subsistons que par l'argent & les secours que les Etrangers nous apportent ou nous laissent en entrant dans la Baltique. La mer a été, cette année, si long-tems impraticable que nous avons eu beaucoup à souffrir. La navigation n'a recommencé que le 30 Avril. De ce jour-là au 3 Mai, il est arrivé douze vaisseaux.

DE HAMBOURG, *le 10 Mai.*

Depuis les derniers jours d'Avril, notre mer se couvre de vaisseaux, ils entrent en foule dans ce Port; le 6 du courant, il en est arrivé jusqu'à 22, chargés de grains & de toutes sortes de denrées & de marchandises. Il est visible que la disette ressentie dans la plus grande partie du Nord a été sur-tout causée par le défaut de communication. Lorsque la grande communication de la mer est coupée au-delà des tems prévus, comme elle l'a été cette année, les Provinces maritimes se trouvent à la fin dans une détresse dont le contre coup frappe jusqu'aux terres les plus éloignées. Mais ce que l'on voit d'un Port, on ne le voit pas toujours des Provinces méditerranées; & l'on veut que ce qu'on souffre ait sa cause auprès de soi. Tout se tient dans le monde moral comme dans le monde physique, parce que les loix physiques gouvernent l'un & l'autre.

Dans l'Assemblée de la Société pour l'encouragement des Arts & Métiers utiles, tenue le 25 du mois dernier, MM. les Directeurs déclarerent qu'ils avoient trouvé de légers défauts dans les boussoles présentées à la Société, mais qu'il avoit été facile de les corriger. En conséquence il fut an-

noncé que les gens de mer pourroient désormais se pourvoir de bonnes boussoles, pour le prix de quatre écus, au dépôt de *l'A B C d'Or*. Le sieur Neubert donnera ces boussoles nouvelles en échange contre les anciennes qui étoient moins sûres. Cette très-utile invention mérite d'être imitée chez tous les Peuples navigateurs.

Le sieur Sigismond Verner qui avoit le mieux réussi à construire des chaises à la maniere d'Angleterre, reçut le Prix proposé. Ses Concurrens furent récompensés de leurs travaux. Cette multiplicité de récompenses paroît sur tout nécessaire, lorsqu'il s'agit d'encourager des recherches & des essais qui demandent non-seulement beaucoup de peine, mais encore des dépenses. Il ne sçauroit y avoir beaucoup de Concurrens où il n'y a qu'un Prix à recevoir, & où il faut même acheter ce Prix par des frais.

La Société propose pour l'année prochaine les questions suivantes. 1°. *Quelle est la méthode la plus aisée, la plus sûre & la plus profitable, d'occuper les personnes renfermées dans les Maisons des Orphelins, les Maisons de force & de correction, & en général le bas Peuple, eu égard à la situation, à l'étendue, &c. de la ville & territoire de Hambourg?* Prix, 50 ducats de Hollande.

2°. *Quelle matiere pourroit-on employer à la place de la levure de biere, ou quel seroit le moyen de conserver cette levure, pendant quelques semaines?* Prix, 30 rixd. ou 60 florins d'Empire.

3°. *Quel seroit le meilleur moyen de préserver de la rouille le fer exposé à l'humidité & à l'air, sur-tout dans les endroits où la rouille le ronge, quoiqu'il ait été peint en huile ou enduit de poix?* Prix, 50 rixd.

4°. *Quelle seroit la maniere la moins dispendieuse & la meilleure, d'éclairer une Ville où il y auroit beaucoup de rues étroites, comme dans les Villes anciennes, telles que Hambourg?* Prix, 50 rixd. Les Artistes qui communiqueront des modeles, seront préférés à ceux qui ne présenteront que des mémoires.

Ces trois dernieres questions avoient déja été proposées en 1770.

De Francfort, *le* 14 *Mai*.

Il circule ici beaucoup de pieces fausses avec l'empreinte de Brandebourg-Bareyth ou celle des écus de convention. Comme il afflue ici pour les Foires une grande quantité d'Etrangers, le Sénat a jugé à propos, en prohibant ces fausses monnoies, d'indiquer par des placards les signes auxquels il est très-aisé de les reconnoître.

Depuis le 25, le Magistrat a supprimé les droits sur les fagots, chauffage du Pauvre qui déja manquoit de pain. Ce moyen de soulager le Peuple est infiniment plus utile & plus efficace, que quelqu'autre voie que les Gouvernemens puissent employer, parce que loin de rebuter le commerce, il l'encourage, & il opere une diminution de prix en procurant l'abondance & excitant la culture.

Depuis le 8 du courant, le bœuf est à 8 kreutz. la livre; le porc frais à 9; le veau à 7; le mouton à 4.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 7 *Mai*.

Il a été expédié, par ordre du Roi, un Courrier à la Chambre de Commerce de Cadix, pour annoncer que S. M. est déterminée à laisser partir la flotte des Indes au mois de Janvier prochain.

Il paroît une Royale Cédule de S. M., dans laquelle il est donné des instructions & des regles aux Cultivateurs qui tiennent les héritages, terres labourables, vignes, & autres plantations contiguës au Domaine royal d'Aranjuez, pour les délivrer des inconvéniens des chasses qui ravageoient leurs champs & détruisoient insensiblement la culture aux environs.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 14 *Mai*.

Quoique le café, branche très-considérable de notre commerce, soit à beaucoup plus bas prix dans cette Ville que dans les Villes intérieures du Royaume, on y a saisi avec empressement l'idée du café de chicorée annoncée dans les Papiers publics, & particuliérement dans la *Gazette du Commerce*. Le sieur Ménager, Limonadier de

cette Ville, après divers essais, est parvenu à en perfectionner la fabrication. Les témoignages rendus à Berlin par la Faculté de Médecine à la salubrité & aux avantages de cette nouvelle boisson, viennent d'être confirmés par le rapport des Médecins de cette Ville. Ce café a été jugé très-propre à purifier le sang & à faciliter la digestion. Il précipite les alimens, il empêche le rapport des viandes, il éteint les aigreurs, & il est très-agréable au goût. Il seroit à souhaiter que, comme on profite en France de cette découverte faite en Allemagne, on tirât le même parti de celle qui a été faite en Italie & qui a été annoncée dans la même Gazette, par rapport aux cannes ordinaires. Nous tirerions ainsi de notre sol le café & le sucre qui ont coûté & coûtent à la Nation tant d'argent & tant d'hommes. Ces découvertes sont, en quelque sorte, des créations de nouvelles richesses.

Nous apprenons de Toulon que les familles Lorraines qui doivent être employées à des défrichemens dans l'Isle de Corse, se sont embarquées le 30 du mois dernier sur quatre bateaux de poste. Le Gouvernement leur donne des terres qui, pendant trois ans, seront exemptes de toutes taxes, & tout à la fois des outils, des semences, & les avances nécessaires à leur entretien, durant ces trois années.

De Grenoble, *le* 18 *Mai.*

Un zélé Citoyen, Habitant de Livron, en Bas-Dauphiné, pour mettre les Citadins mal instruits en état de juger des avantages procurés par les loix favorables au commerce des grains, a apprécié leur influence sur la population, l'aisance du Peuple, la perception des tributs royaux, & l'augmentation des travaux agricoles. Il a reconnu, par le rôle de la capitation d'un Village de la Province, que ce lieu qui de 1756 à 1764, n'avoit, année commune, que 375 peres de famille, en comptoit de 1764 en 1770, 425, augmentation de 50 familles. Plusieurs Citoyens, dignes de foi, lui ont assuré qu'ils éprouvoient les mêmes changemens dans les campagnes. Les frais de recette pour taille, capitation, don gratuit, vingtièmes, &c. dans la même Communauté, montoient auparavant à des sommes très-considérables; ils ont été réduits, année commune, pour 1766, 1767, 1768, à 80 liv.; pour 1769 à 26 l. 8 s.; pour 1770 à 15 l. 8 s. seulement. Il est à remarquer que, dans ce pays, la taille est réelle; car ailleurs l'arbitraire auroit pu, par augmentation subite & démesurée, empêcher des effets si consolans. Dans un autre Village, un Citoyen qui employe une partie de sa fortune à soulager les malheureux en tems de cherté, a trouvé depuis 1750 jusqu'en 1756, 50 ou 60 famil les indigentes; & depuis 1765 jusqu'en 1770, il n'y en a eu que 20. L'agmentation du salaire des Ouvriers en campagne a suivi & même surpassé en proportion celle du prix des grains; les Ouvriers sont mieux employés & mieux payés. A Allès, Communauté voisine, il s'est formé une Société de bons Patriotes qui ont déposé dans un grenier de secours, une certaine quantité de bled de la premiere qualité, pour prêter chaque année des semences à ceux qui en manqueront, à la charge d'en rendre la même quantité & la même qualité à la récolte, sous une modique contribution nécessaire pour parer au déchet & entretenir le grenier dans le même état. De toutes parts, le zele des Cultivateurs a succédé à l'engourdissement le plus complet. Par-tout on défriche, on plante, on cultive mieux. La Communauté de Livron se propose d'ouvrir un canal d'irrigation qui portera les eaux de la Drôme sur plus de quatre mille arpens de son territoire. Un Particulier de *Chabeuil*, M. Falquet, a formé un admirable canal souterrein de mille toises de long, en certains endroits à 36 pieds au-dessous de la superficie des terres, pour arroser une étendue considérable de prairies. M. Meleret d'*Etoille*, Cultivateur célébre, a imaginé un robinet très-ingénieux avec lequel la force momentanée d'un enfant peut procurer l'arrosage facile & bienfaisant de l'eau de la riviere à laquelle on l'adapte. Madame de Monteynard, Abesse de Vernaison, a fait des plantations immenses, rétabli des bois, construit une métairie, réparé des maisons de son Abbaye, &c. Dans le même canton, une société *d'Amis Agricoles* s'assemble avec les Laboureurs les plus expérimentés, pour discuter les questions les plus intéressantes. M. Rigaud de l'Isle, un de ces *Amis*, Citoyen de Crest, donne des Prix aux Laboureurs qui, à la décision des Juges choisis parmi eux, les ont mérités. Ce bon

Patriote, connu par des ouvrages sur l'Agriculture, a fait construire un nouvel outil aratoire destiné à biner les champs & à détruire les herbes des guérets, instrument avec lequel, suivant l'épreuve faite par la Société, on fait cinq sixièmes de travail de plus qu'avec la charrue usitée pour cette opération. Enfin depuis six ans, l'Agriculture a fait dans le Bas-Dauphiné des progrès incroyables, à la faveur de l'activité du commerce : mais ces succès n'ont pu s'étendre, du moins d'une maniere si sensible, sur les lieux où les travaux ont été contrariés par l'intempérie des saisons, les sécheresses extrêmes, les pluies excessives, les inondations multipliées (*a*).

De Lille (*en Flandre*), *le* 18 *Mai*.

L'Agriculture est si bien exercée, si distinguée, si honorée dans cette Province, qu'il n'est pas étonnant que les Citoyens de tous les Etats, & sur-tout les Administrateurs, connoissent les vraies causes de sa prospérité & s'appliquent à les favoriser, autant qu'il est en eux. On n'ignore pas ici les rapports de la production & de la consommation entr'elles, liées l'une & l'autre par le commerce. On sçait que plus le commerce est actif & dégagé d'entraves, plus la production & la consommation se rapprochent & se soutiennent réciproquement. On sçait que le monopole exercé par des Revendeurs privilégiés soumet d'une part le Producteur de la denrée, & de l'autre part le Consommateur à la discrétion de ces privilégiés qui font nécessairement la loi pour le prix, tant à l'achat qu'à la vente, d'une maniere également nuisible & à la production & à la consommation. C'est d'après ces connoissances, que le Magistrat de cette Ville a rendu une Ordonnance par laquelle il est permis à toutes personnes indistinctement de vendre ici de la viande, exemple donné l'année derniere par le Parlement de Grenoble.

Le bled de la premiere qualité vaut 10 l. 9 s. 4 d. la rasiere, pesant de 125 à 130 livres, poids de 19 onces. Les autres qualités valent de 8 à 10 liv.

(a) *Voyez les Ephémérides du Citoyen, Tom. I.* 1771.

Les froids du mois d'Avril avoient fait un tort considérable aux colsats : mais les pluies qui les ont suivis ont réparé presque tout le dommage. Les campagnes sont très-riantes; elles promettent une bonne récolte en tout genre de productions.

D'Amiens, *le* 18 *Mai*.

Il regne parmi les bêtes à cornes à Albert une espece de courbature qui les rend comme perclises des quatre jambes, sans leur ôter l'appétit. On desireroit sçavoir quel seroit le traitement propre à les guérir de cette maladie.

De Paris, *le* 25 *Mai*.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 19 Mars, les Orfevres de Blois ont été déboutés de l'opposition par eux formée à un Arrêt du 27 Février 1770; & il est ordonné que ledit Arrêt & celui du 20 Juin 1769, qui renouvellent les dispositions, tant du titre des droits de marque sur l'or & sur l'argent de l'Ordonnance du mois de Juillet 1681, que de la Déclaration du 26 Janvier 1749, seront exécutés selon leur forme & teneur.

Par les Lettres-Patentes du 10 Janvier 1770, portant réglement sur les droits & salaires des Officiers d'Amirauté, il étoit ordonné, art. 32, que les Officiers ne pourroient prendre autres droits, salaires & vacations, que ceux énoncés dans les articles précédens. Nonobstant ce Réglement, l'usage s'étoit perpétué dans quelques Siéges d'Amirauté, & notamment dans l'Amirauté de Marseille, d'exiger deux especes de droits qui ne se trouvent point compris dans lesd. Lettres-Patentes dont l'un appellé *droit de Consulat* est perçu sur la plûpart des bâtimens, sous le prétexte d'une procédure qui s'y pratique à l'effet de constater les avaries, quoique l'Ordonnance eût suffisamment pourvu à celle qui doit être faite en pareil cas; le second désigné sous le nom de *Boîte*, qui se perçoit sans aucun titre sur les vaisseaux étrangers rentrant dans les Port & Havre de Marseille. En conséquence, S. M., par Arrêt du Conseil du 24 Mars, en ordonnant l'exécution des susd. Lettres-Patentes, a fait d'itératives défenses à tous les Officiers d'Amirauté, de prendre d'autres droits, salaires & vacations que ceux y

énoncés, & notamment aux Officiers du Siége de l'Amirauté de Marseille, d'exiger ou percevoir directement ou indirectement lesdits droits de *Consulat & de Boîte*, &c.

S. M., par Arrêt du Conseil du 20 Décembre, a prorogé, pendant l'année 1771, à commencer du 1 Janvier jusqu'au dernier Décembre, le délai porté par l'Arrêt du 18 Décembre 1769, pendant lequel tems, ceux qui ont levé ou qui leveront, en ses Revenus Casuels, les Offices taxés, vacant par mort, faute d'en avoir payé l'annuel, forfaiture ou autrement, dont les provisions seront poursuivies au Sceau, soit par ceux qui les leveront, dont les quittances seront expédiées en leur nom ou qui en passeront démission au profit d'autres Particuliers, ne seront tenus de payer que moitié desdits droits de marc d'or, enregistrement aux Gardes des rôles, sceau de provisions, droits de réception & d'installation : & à l'égard de ceux qui leveront des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'a été pourvu depuis leur creation, dont les quittances ont été expédiées en leur nom, ou qui en ont passé leur démission au profit d'autres Particuliers, ils ne payeront que le tiers des droits de marc & autres, &c.

Il s'est fait ici, la semaine derniere, dans le commerce, deux faillites qui montent, à ce qu'on assure, à plus de quatre millions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Seconde Lettre sur la maniere de teindre les draps en deux couleurs. A Paris, le 8 Mai 1771.

J'avoue, Monsieur, qu'il est honteux pour nous qui avons de belles Manufactures, des Artistes célébres & privilégiés qui peuvent encore être éclairés par les Académies dont le nombre & la célébrité présentent bien des secours, de voir nos voisins jouir exclusivement de certaines branches de commerce qui ne consistent ni dans les productions naturelles de leur pays, ni dans les qualités de l'air, des eaux, ni du climat, mais uniquement dans une industrie que nous n'avons pas l'adresse de deviner. Les Anglois sont en possession, par exemple, (& je conviens que c'est un objet qui n'est pas d'une grande importance, mais qu'il est néanmoins humiliant d'ignorer) de l'art de teindre les draps, bleu d'un côté & écarlate de l'autre. Vous avez vu dans ma derniere lettre que nous leur aurons donné beau jeu pour rire à nos dépens, en publiant une idée de M. Baumé, laquelle auroit pu faire tout au plus la matiere d'un doute dans une conversation familiere, mais qu'on auroit dû examiner plus attentivement avant que de la consigner dans des Feuilles utiles qui ne doivent servir qu'à instruite les Artistes, & non à les décourager, en leur indiquant de fausses routes.

Feu M. Trudaine, dont le nom seul est un éloge, & à qui la France doit des découvertes utiles (*a*), la perfection de plusieurs de nos Manufactures & la création même de plusieurs autres, fit la même réflexion sur les draps bleus & écarlates d'Angleterre. Il proposa des encouragemens aux Artistes ; & je sçais, en particulier, qu'il offrit au sieur Michaut, dit de Colonges, à qui l'on avoit procuré un asyle aux Gobelins, de porter jusqu'à 2000 liv. la dépense nécessaire pour parvenir à trouver le secret de cette teinture. Dans cette vue, on fit fabriquer à Sedan deux pieces de drap. On en délivra une aune au sieur de Colonges ; il la teignit en bleu, mais la couleur avoit piqué le blanc qui avoit une couleur bleuâtre, & par conséquent ne pouvoit plus recevoir la couleur écarlate. Cet Ouvrier s'étoit vanté sans doute, mal à propos, de posséder le secret des Anglois, quoiqu'il eût fait un voyage à Londres, uniquement dans le dessein de le découvrir. Son mauvais succès fit qu'il n'osa plus se charger de teindre les deux pieces, & il abandonna son entreprise.

Sept années se sont écoulées depuis cette époque, & n'ayant pas vu le succès que j'avois espéré des tentatives d'un homme précieux, à bien des égards, dans la Manufacture qui tient le premier rang parmi celles du Royaume, me déterminent à commettre sous le voile de l'Anonyme, qui n'en sera

(a) *La moëre Angloise, la presse chaude, pour donner du lustre aux étoffes de laine, les velours de coton, l'huile de vitriol au balon*, &c. &c. &c.

pas un pour lui, une indiſcrétion que je le prie d'excuſer, ſur ce qu'il me communiqua alors de ſes idées & de ſes eſſais, relativement à la teinture en queſtion. Plus capable que qui que ce ſoit de l'exécuter, mais ſenſible, comme il doit l'être, aux diſtinctions méritées par ſes peres & par lui, pour avoir fondé une des plus belles Manufactures du Royaume, il aura négligé, faute peut-être de quelqu'encouragement honorifique, de ſuivre un objet aſſez peu important au fond, mais intéreſſant pour la Nation. Je vais donc développer & publier des principes qui ne ſont pas de moi, & dont je ſouhaite que mes Compatriotes ſçachent profiter.

Tout le monde connoît la propriété qu'ont les couleurs fines de ne pénétrer le drap qu'à ſa ſuperficie. Cette étoffe, quand elle eſt un peu compacte, c'eſt-à-dire, bien frappée ſur le métier, laiſſe appercevoir, quand elle eſt teinte en bleu & en écarlate, une tranche blanche ſous le ciſeau, la couleur n'ayant point attaqué ni pénétré le fond : ce qui fait connoître qu'elle eſt fine ; & le contraire décéleroit la friponnerie de l'Ouvrier qui auroit adulteré la couleur, en mêlant dans le bleu, pour lui donner de la vivacité, du bois d'Inde ou quelqu'autre drogue, & dans l'écarlate, du bois du Bréſil ou des ingrédiens colorans, autres que la cochenille. La tranche ſous le ciſeau ſeroit rougeâtre dans le drap bleu, & jaunâtre ou rouge dans le drap écarlate ou cramoiſi. Je laiſſe aux Chymiſtes le ſoin de chercher la raiſon d'un tel phénomene, & je ſouhaite qu'ils le faſſent avec plus de ſuccès qu'ils ne l'ont fait juſqu'à préſent.

Ce principe de l'impénétrabilité de la couleur fine dans le drap étant poſé, on voit que pour parvenir à teindre un drap d'un ſeul côté, il eſt queſtion, 1°. d'avoir un drap double battu, dont la trame ait été mouillée en le travaillant, afin qu'elle ſe ſerre davantage ; 2°. il faut que ce drap n'ait point reçu les premiers, ni aucun des apprêts qu'on donne à tous les draps en les ouvrant avec des chardons, pour en tirer le poil, le couper, l'ouvrir de nouveau, & lui donner, comme on donne à tous les draps fins, juſqu'à cinq coupes ou façons, pour le rendre plus doux & plus moëlleux. Les draps Anglois en queſtion ſont exactement à deux envers. Cette obſervation eſt la premiere & la plus indiſpenſable ; on le ſent bien. 3°. On connoît l'opération de litter un drap entre la liſiere & le corps de l'étoffe, pour y faire un cordon blanc, ſi c'eſt un drap bleu ou écarlate, & un cordon cramoiſi, ſi le drap eſt teint en violet fin, qui eſt plongé d'abord dans le bain de cramoiſi de la cochenille, & enſuite dans la teinture bleue. Cette opération du littage ſe fait en couſant un cordon très-fortement ſur le drap. La couleur ne pénétre point par-deſſous, & le fond blanc ou cramoiſi eſt réſervé.

Il faut donc coudre fortement une toile dans toute la largeur du drap, mordant au défaut de la liſiere ſur le corps du drap. Mais cette opération ne ſuffit pas ; la couleur pénétreroit au travers de la toile & tacheroit infailliblement le côté qu'on veut réſerver. Il faut donc coudre enſemble les deux liſieres du drap l'une ſur l'autre, comme ſi l'on vouloit en faire un ſac, coudre de même très-exactement la tête de la piece, de façon que la teinture ne puiſſe pas pénétrer par ce bout, & en faire de même à la queue ; les coutures doivent être doubles, rabattues & à *ſurjet*.

Quand le drap eſt ainſi préparé, (il ne doit y en avoir qu'une demi-piece de 10 à 12 aunes au plus, par les raiſons qu'on va voir) il faut s'occuper à le teindre de la maniere ordinaire ; mais il faut le plus habile Ouvrier & qui ait le plus de dextérité pour mener ce drap dans la cuve de bleu & dans la chaudiere ou bouillon d'écarlate. A peine le drap ſent la chaleur du bain, que l'air contenu dans l'eſpece de ſac (qu'ont formé les trois coutures des deux rives ou liſieres & des deux extrêmités) ſe raréfie, fait gonfler le drap comme une outre qui a quatre pieds de circonférence, & il devient très-difficile à mener, ſur-tout au bouillon d'écarlate ; car pour le bleu, on peut le teindre plus aiſément dans la cuve d'Inde à froid. Les Anglois doivent avoir, par cette raiſon, des chaudieres de quatre pieds de diametre au moins pour cette opération, afin que le drap ne ſe tache pas contre les parois de la chaudiere ; ce que les gens de l'art appellent *poëler*. Il eſt inutile, je crois, de faire obſerver que quand un côté eſt teint, il faut le laver à la riviere avec le plus grand ſoin, avant que de le découdre pour le litter de l'autre côté. Il doit même être bien ſec, afin qu'il ne contracte aucune

ſouillure en touchant du bois, du fer, ou autre choſe qui pourroit le tacher. La teinture, celle-ci ſur-tout, exige la plus grande propreté.

Si l'on ne réuſſit pas dans cette opération, & ſi la couleur tranſpire d'un côté oppoſé, on ne doit s'en prendre qu'à la qualité du drap qui ne ſera point aſſez dur, aſſez ferme, aſſez compacte. Le meilleur Fabricant peut échouer, s'il ne choiſit les matieres les plus pures, les mieux triées, les mieux lavées, les plus homogenes, qui puiſſent ſe filer le plus également, ſe joindre le plus exactement, & mieux que le feutre le mieux foulé. Si ces conditions, & généralement toutes celles que j'ai preſcrites, ſont remplies à la lettre, l'Ouvrier aura la ſatisfaction de voir un ouvrage parfait, & la tranche de ſon drap ſous le ciſeau préſentera un fil blanc très-net entre une ligne bleue & une ligne écarlate très-éclatantes.

Ces draps ſe vendent à Londres à raiſon de 50 l. l'aune de France; ainſi il y a bien au moins 20 l. par aune de profit pour la façon & pour les ſoins. J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Singularité de la Nature.

La veuve Bomare, ci-devant Cuiſiniere à la Fere chez M. l'Abbé Morial, a trouvé dans un œuf de poule ordinaire, un ſecond œuf de la groſſeur de celui d'un pigeon. Ce petit œuf ne contenoit que ce qu'on appelle communément blanc ou glaire. La coquille en étoit extraordinairement épaiſſe; M. Renard, Médecin à la Fere, en conſerve une partie dans ſon cabinet. Le Peuple crédule attribue fauſſement au coq de petits œufs blancs qui ſont ſtériles: mais celui-ci n'a certainement pas été pondu par le coq, puiſqu'il étoit renfermé dans un œuf de poule ordinaire. Ce fait vient à l'appui de pluſieurs autres raſſemblés dans les *obſervations ſur les œufs de poule ſans jaune*, par M. de la Peyronie, Hiſt. de l'Académie des Sciences, 1710. Ce Sçavant prouve d'une maniere inconteſtable que le coq eſt incapable de ponte par défaut d'organe. On voit quelquefois des œufs de poule qui contiennent deux jaunes; on en a annoncé, à M. Renard, un qui peſe quatre onces & demie.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens
	liv.	
517	1000	25 *Mai.*
534	1000	20 *Avril.*
553	2000	27 *Juillet.*
581	4000	30 *Janv.* 1772.
592	5000	25 *Avril.*
636	4000	26 *Octobre.*
671	6000	26 *Mars* 1772.
737	5400	27 *Juillet.*
769	12000	29 *Fév.* 1772.
771	25000	26 *Mars* 1772.
786	25000	29 *Août.*
789	30000	28 *Mars* 1772.
829	11500	25 *Avril.*
846	16100	22 *Juin.*
860	35100	25 *Avril.*
867	20000	28 *Novembre.*
902	1000	29 *Fév.* 1772.
929	2000	19 *Décembre.*
930	2000	29 *Août.*
936	2000	28 *Mars* 1772.
945	7300	22 *Juin.*
946	9000	Idem.
958	9000	27 *Juillet.*
965	2400	28 *Mars* 1772.
983	14000	27 *Avril.*
15025	19900	27 *Juin* 1771.
063	10000	29 *Août.*
073	10000	27 *Avril.*
088	2000	28 *Septembre.*
101	10000	28 *Novembre.*
134	10000	25 *Mai.*
157	5000	27 *Juin.*
198	10000	31 *Octobre.*
241	10000	27 *Juillet.*
328	10000	31 *Août.*
364	7585	19 *Décembre.*
378	5000	30 *Janv.* 1772.

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Mai 1771, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 à 29 l. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 19 liv. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Mai 1771, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Mai 1771, de 37 à 38 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	708		*marc.*
Du Perou à	700	5	*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 25 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 5 8e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1015 10 . . .	1007 ½ 10 . .	1010 12 ½ . .
Emprunt Oct. .	233	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	54 . . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	68	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	5e 387. . . .	5e 387. . . .	5e 387. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 23 Mai 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 24. *Messieurs*		Du Samedi 25. *Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps six d. mois 1770.	G.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.
Courmont, *idem.*	J.	Nau jeune, *idem.*	J.	Lenoir, *idem.*	J.
Delauge, *idem.*	J.	Lempereur, *idem.*	L.	Pigis, *idem.*	J.
Sainte-Luce, *id.*	J.	Pannelier, *idem.*	L.	Boscheron, *idem.*	L.
S. Janvier, *idem.*	J.	.....		Clouet, *idem.*	L.
Rouillard, *idem.*	J.	.....		Delarue pere, *id.*	L.
Boutray, *idem.*	L.	.....		Delarue fils, *idem.*	L.
Deschapelles, *id.*	L.	.....		Hebert, *idem.*	L.
Drouet, *idem.*	L.	.....		.....	
Bouron, *idem.*	M.	.....		.....	
Delagarde, *idem.*	Z.	.....		.....	
Nau, *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 4 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Mai*.

LES droits qui se payent aux portes de la Ville, & ceux qui se levent sur les ponts pour l'entretien de ces ouvrages publics, viennent d'être réglés par une Ordonnance Royale : ils seront affermés par un bail de six ans. Le produit en est très-considérable en été, saison où les charmans dehors de cette Capitale attirent une infinité de personnes aux environs des Palais Royaux, des maisons de campagne, dans les bois, & sur les bords de la mer. Ces droits sont réellement affectés à leur destination : les ponts sont beaux & bien entretenus ; on distingue ceux qui joignent la Ville à Christianshaven, particuliérement le long pont de bois sur la mer du côté de la Corderie pour les vaisseaux. L'inconvénient de ces droits, c'est qu'ils tombent en grande partie sur les provisions apportées de la campagne, & principalement d'Amak, Isle regardée comme le jardin de cette Capitale dont elle n'est séparée que par un pont. Il seroit sans doute beaucoup plus avantageux de lever immédiatement sur la partie quitte & nette de la reproduction, le montant de ces droits ; mais il faut que la Nation s'éclaire davantage & qu'elle sente qu'en derniere analyse toutes les taxes sont payées par le revenu territorial, par les Propriétaires des terres, pour que cette réforme économique puisse être opérée avec un plein succès & à la satisfaction publique.

La justice, la sagesse, l'humanité, viennent de modérer les peines infligées pour les vols. Les voleurs que l'on punissoit de mort, & que l'on invitoit ainsi à devenir assassins, seront fouettés, marqués & condamnés aux travaux publics pour toute leur vie ; ceux qui subissoient auparavant ces dernieres peines seront simplement marqués pour la premiere fois, en cas de récidive, ils seront punis comme ci-devant. La peine qui excéde le délit, détruit, par une injustice [illegible]de, toute idée de justice ; elle favorise donc le crime, & jamais elle ne le contiendra aussi efficacement que la certitude d'une peine proportionnée & empreinte par un signe physique d'infamie ineffaçable & apparent, tel qu'une marque sur le visage, laquelle indique l'espece du délit.

S. M., après avoir supprimé le luxe absurde des pompes funebres, se propose d'établir par un Réglement, que les morts seront enterrés hors des Villes, afin qu'ils n'infectent plus les vivans.

Le Roi a ajouté, aux droits accordés aux Juifs établis à Altona, le droit de Bourgeoisie, & celui de pouvoir, après un an ou deux de séjour, passer dans d'autres pays sans payer aucun droit de sortie pour leurs effets, &c. ; liberté qui attache au pays où l'on en jouit.

Le vaisseau de la Compagnie Asiatique le *Château de Frediensbourg*, Capitaine Lars-

Swane, qui fit voile pour la Chine le 28 Juillet dernier; & le vaiſſeau le *Roi de Danemarck*, Capitaine Diven, parti pour la meme deſtination le 5 Septembre, ont paſſé le détroit de la Sonde, & il eſt vraiſemblable qu'ils ſeront de retour ici, cette année.

PRUSSE.

DE KOENISBERG, *le 6 Mai.*

Nos terres limitrophes de la Pologne ont ſouffert, pendant quelque tems, une grande cherté de grains, la circulation en étant interrompue par le Régimentaire Sava: mais le 26 Avril, le Maior Salomon le défit à deux milles de Soldau; & dès le lendemain, le prix des grains ſur nos frontieres baiſſa de moitié.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 15 Mai.*

Nous apprenons d'Helſingor que du 4 au 7, il y arriva 18 vaiſſeaux. La navigation n'a été rouverte que très-tard à Travemunde (canal d'un grand commerce de vivres & de marchandiſes entre l'Allemagne & le Nord). Du 7 au 9, il y eſt arrivé quinze vaiſſeaux, & il en eſt parti ſix: il y en a encore, à la rade, plus de trente qui n'oſent encore ſe mettre en mer. Le 13, il en arriva ici 17. Du 4 au 7, il en eſt entré 8 au Texel, & il en eſt ſorti 16. Le vaiſſeau Hollandois, le *Neptune*, venant de Sunderland, a péri avec tout ſon équipage.

On mande de Suede qu'on connoit peu d'hivers où il y ait eu autant de neige & de glace que dans celui-ci. On parcouroit des Provinces entieres ſur les traineaux. A la débacle & à la fonte des neiges, pluſieurs campagnes ont été inondées, & des ponts endommagés, ſur-tout dans le diſtrict de Skaroborg.

A Riga, les eaux groſſies par la fonte des glaces ont emporté environ 150 maiſons, leurs Habitans, les beſtiaux, des bois de conſtruction, &c.

Le 1 du mois, il tomba à Doerflas ſur la riviere de Redwitz, de la neige ſi épaiſſe & ſi abondante que la terre en étoit couverte à une hauteur conſidérable: le ſoir, elle fut fondue par une forte pluie. La riviere ſe déborda ſubitement, quelques perſonnes périrent. les campagnes ont été endommagées.

DU VOIGTLAND, *le 8 Mai.*

Les gelées ont fait beaucoup de tort aux ſapins d'où nous tirons la réſine, une des principales reſſources du pays.

DE LEIPSICK, *le 10 Mai.*

La Société Economique s'occupa, la ſemaine derniere, des moyens de ſecourir promptement & efficacement les Pauvres, ſoin patriotique & conforme à la fin de ſon inſtitution. Il fut réſolu qu'on fourniroit du grain au Laboureur pour ſes ſemailles, du travail aux Artiſans, & des ſoulagemens aux autres, ſuivant leur état & leurs facultés. Cette délibération fut auſſi-tot ſuivie d'une ſouſcription: l'exemple des Membres bienfaiſans de cette Société, a excité la charité d'une foule de Citoyens, & le pauvre a reconnu ſon pere dans le riche.

DE RATISBONNE, *le 18 Mai.*

Depuis qu'on a chaſſé des Villes les mendians & les gens ſans travail, les voleurs de grand chemin ſe ſont multipliés & réunis en troupes ſi redoutables qu'il n'y a plus de ſûreté pour les Voyageurs, & que le Prince de la Tour & Taxis, Grand-Maitre héréditaire des Poſtes de l'Empire, a envoyé dans tous les Bureaux des Poſtes de l'Empire une lettre circulaire, pour que les Courriers ne ſe chargent point de remiſes d'argent. Les campagnes ſont déſolées. Malgré les repréſentations de la Diete, les choſes ſont toujours dans le méme état; & la cherté continue, quoique le tems ſoit très-beau. Nous apprenons de l'Electorat de Hanovre, que les vivres y ſont toujours à un prix exceſſif, & que les vols tant dans les campagnes que dans les Villes, n'y ſont pas moins fréquens.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Mai.*

Le ſieur Sydney Parkinſon, premier Deſſinateur de M. Banks, parti en Juin 1768,

avec le Docteur Solander, pour obſerver le paſſage de Vénus ſur le diſque du Soleil, a écrit que leur vaiſſeau avoit été très-ſouvent en danger de périr; que quelques perſonnes de l'équipage, envoyées dans l'intérieur du pays pour chercher des proviſions, y étoient mortes de froid; qu'ils étoient arrivés au lieu de leur deſtination au commencement de Février 1769, quatre mois avant le paſſage de Vénus; qu'ils avoient recueilli une grande quantité de plantes & d'autres curioſités. On attend ici le vaiſſeau dans ſix mois.

On préſume que l'*Aurore* a péri dans le golfe de Sofala ou dans le canal de Mozambique, paſſage très-dangereux à cauſe de ſes bancs de ſable. Le Capitaine s'étoit obſtiné à prendre route, malgré les repréſentations & les oppoſitions de M. Vauſittart.

Le *Prince de Galles* derniérement arrivé de Bengale, avec des dépêches très-intéreſſantes du Conſeil de Calicota, avoit perdu ſoixante hommes de ſon équipage; & le Capitaine un bras: le contre-Maître avoit quitté le vaiſſeau, pendant qu'il étoit dans l'Inde, en ſorte qu'on a été obligé de prendre des Matelots Indiens pour le ramener en Europe. On a appris, par cette voie, que pluſieurs navires de la Compagnie étoient arrivés à leur deſtination.

Le commerce eſt troublé par les faillites conſidérables liées à celles de quelques Négocians Hollandois & autres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 21 Mai.*

Le ſieur Bellerocq, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, envoyé dans l'Election de Roanne, pour y arreter une maladie épizootique dont les bêtes à cornes des Paroiſſes d'Yquerande, Jonzie, Saint-Bonnet, Saint-Hilaire, Meſſilly, Saint-Julien, Mars, Ecoche, Saint-Nizier & Saint-Denis de Cabanne, étoient attaquées, a raporté des certificats par leſquels il conſte que douze de ces animaux étoient morts avant ſon arrivée, qu'il en a péri dix entre ſes mains, qu'il en a guéri quatre-vingt-dix, & préſervé quinze. C'eſt ce qui eſt atteſté par M. Buynand, Subdélégué, Juge Bailli, civil, criminel & de Police de la ville de Charlieu; par M. Uchard, Prieur, Seigneur dudit Charlieu; par MM. Tillard de Tigny, Juge Royal; Bouthier de Guillermin, & les Curés & Syndics deſdites Paroiſſes.

Le 26 Avril, quinze Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire, démontrerent dans un concours public le cœur, les poumons, le foie, la rate, & l'eſtomac du cheval. Onze de ces Eleves furent trouvés dignes du Prix; il échut par le ſort au ſieur Dompuier, entretenu par M. l'Intendant du Dauphiné.

De Bordeaux, *le 22 Mai.*

Le 13 de ce mois, il tomba une grande quantité de grêle, qui fit beaucoup de dégât dans pluſieurs Paroiſſes voiſines de cette Ville. Les eaux-de-vie ſont à 160 l. les 32 veltes. La premiere ſorte de ſucre blanc ſe vend de 51 à 53 l. le quintal. Les différentes ſortes de café valent de 18 à 21 ſ. la livre. Le coton n'a point de prix fixe.

De Rennes, *le 22 Mai.*

Le chiendent s'enfonce profondément ſous le ſable, s'étend ſur la ſurface, & forme en tous ſens une pelouſe qui lie & retient les ſables de maniere que les eaux & les vents ne peuvent les entraîner ni les enlever. Depuis que cette racine avoit été arrachée dans la Paroiſſe d'Eſcoublat, une partie des maiſons & des champs avoit été enſablée: & ſur ce motif, la Cour, par Arrêt du 19 Août 1755, avoit fait défenſe d'arracher les chiendens & joncs qui croiſſent dans les ſables des Paroiſſes de Guerrande, Bas, Eſcoublac, Piriac & Meſquer, non plus que les brans qui croiſſent ſur les foſſés des vaſieres & ſalines, à peine de 500 liv. d'amende, de 24 heures de priſon, & du carcan en cas de récidive. L'inſolvabilité des délinquans les garantiſſant de l'amende, ils ont continué à aller la nuit dans les ſables, en enlever les chiendens & joncs pour en faire des balais dont ils tirent très-peu de choſe. Cependant les ſalines étoient menacées d'être couvertes de ſables & perdues pour la Province, parce que les ſables devenus mouvans enveloppoient les marais;

& le commerce de ces balais n'étoit d'aucune utilité pour le Public. Les troupeaux de moutons causoient le même préjudice, parce qu'en paissant le chiendent, ils l'arrachent. En conséquence, la Cour, par Arrêt du 11, a fait défenses d'arracher les chiendens & joncs dans les susdites Paroisses, ainsi que les brans des fossés des vasieres & salines, sous peine de 500 liv. d'amende, de huit jours de prison, & d'être attachés pendant quatre heures de carcan, en cas d'insolvabilité des délinquans & de confiscation des moutons; fait pareillement défenses d'acheter & conserver dans les maisons aucuns balais de chiendent ou jonc, sous pareille peine de 500 liv. d'amende.

De la Rochelle, *le 23 Mai.*

Le bruit s'étoit répandu que le Gouverneur de l'Isle de Ré se proposoit d'y défendre l'exportation du poisson, attendu la disette de bestiaux & la rareté de viande. Cette nouvelle est destituée de fondement. La pêche est une ressource très-utile pour les Habitans de Ré, & une pareille prohibition leur seroit trop préjudiciable pour qu'ils aient à la redouter de la part d'une Administration éclairée sur leurs besoins & sur les vrais principes de la prospérité du commerce.

Le sucre blanc de Saint-Domingue est de 40 à 50 liv. le quintal, & celui de la Martinique de 30 à 40. Le sucre brut vaut de 26 à 32 l.; le café se vend de 18 s. 6 d. à 24 s.: ce dernier prix est celui du café de Cayenne. Les eaux-de-vie sont à 156 l. les 27 veltes; les sels par acquit à payement sont de 2000 à 2200 l. à Ré, en Seudre, à Oléron.

De Besançon, *le 25 Mai.*

Il arrive journellement à Gray, par la Saône, des chargemens de grains; il en arrive par terre, & ils seront suivis de nouveaux convois jusqu'au mois d'Août. Les secours en bled, riz & farines se répandent promptement dans les Subdélégations de Besançon, Vesoul, Gray, Baume, Ornans, Pontarlier, Salins, Quingey, Poligny & Lons-le-Saunier. Il se distribue deux fois par semaine 25 à 30 mille livres de pain pour les arrondissemens de Saint-Vit, Pouilley, Pin-les-Magny, Cusley, Voray, Roche, Sône & Busy. M. l'Intendant s'occupe de tous les détails; les Employés des vivres se sont chargés de la fabrication du pain dans les fours du Roi, & de la manutation des grains & farines; MM. les Curés secondent avec le zele le plus ardent les vues bienfaisantes de M. le Cardinal de Choiseul & de M. l'Intendant, jusqu'à se priver du nécessaire pour distribuer des aumônes.

M. le Contrôleur Général, ayant mis sous les yeux du Roi le tableau touchant que M. l'Intendant lui avoit adressé de la situation de cette Province, a obtenu de S. M. un don de 50000 liv. qui seront distribuées aux Pauvres des Communautés des campagnes. Ce Ministre a aussi laissé à la disposition de M. l'Intendant un supplément de fonds pour de nouveaux achats. Les bénédictions du Peuple récompensent ces actes de bienfaisance.

De Paris, *le 2 Juin.*

Aux yeux de certains Critiques, il ne doit pas paroître douteux que les principes des Economistes sur le commerce n'aient causé en Allemagne où l'on a constamment suivi des maximes diamétralement contraires aux leurs, la disette que cet Empire souffre, même au milieu de l'abondance; & que la liberté qu'on n'y connoît pas n'ait engendré les monopoles & les chertés dont on s'y plaint jusques dans une foule de Réglemens prohibitifs. Il y a de ces Critiques qui font sortir ces Philosophes de la famille des *Panglosses*, quoique leur doctrine ne soit assurément pas d'origine Allemande, & qu'ils soient fort éloignés de trouver que *tout est bien*, jusqu'à l'ignorance & à la mauvaise foi, comme leurs Censeurs le desireroient de tout leur cœur. Enfin on prétend que *ces nouveaux Docteurs barbouillent* beaucoup *de papier, pour nous persuader que la disette vaut mieux pour nous que l'abondance, ou que tout est bien quand tout est fort cher, & sur-tout le pain dont manquent tant de malheureux : barbouillage* que nous n'avons encore vu que sur le *papier* d'où nous le tirons; & que l'Accusateur est défié, à la face de l'Europe, de montrer dans aucun Ouvrage d'aucun Economiste, à moins que ce ne soit à la marge, écrit de sa propre main. Nous sommes sincérement fâchés qu'un

Journaliste très-estimé & très-digne de l'être, insere, dans ses Feuilles, des imputations si fausses & si ridicules, sans examiner si elles ne lui sont pas envoyées par quelque vil & vain Déclamateur à qui une sottise & un mensonge de plus ou de moins ne sçauroient nuire.

Les Economistes ont dit & disent encore que le pain est fort cher dans plusieurs Provinces du Royaume ; que cette excessive cherté est un *mal* ; & que le *mal* n'est pas *bien*. Mais au lieu d'attribuer cette cherté malfaisante à des causes qui n'existent pas, & qui ont produit une prodigieuse augmentation de culture quand elles existoient, ils cherchent les véritables causes de cette cherté ; & ils trouvent que tandis que d'un côté, le commerce encouragé depuis 1764 a procuré dans les récoltes annuelles un accroissement de soixante millions de livres en subsistances, le désordre des saisons, les pluies d'automne qui ont dérangé les semailles, les pluies du printems qui ont nui à la floraison des grains, les gelées tardives qui ont fait périr le produit des arbres fruitiers, & sur-tout des vignes, les débordemens & les ouragans qui ont emporté des terres ensemencées, noyé les prairies, gâté les foins, fléaux qui ont désolé la France & presque toute l'Europe, & ont enlevé à la Nation, en cinq ans, cinq milliards de ses récoltes totales. En évaluant ensemble les pertes des différentes especes de productions, la réproduction totale en 1766 n'a valu que trois quarts d'année ; celle de 1767, deux tiers ; celle de 1768, la plus mauvaise, environ demi-année ; celle de 1769, deux tiers ; celle de 1770, trois quarts d'année. Ceux qui ont observé les faits, sçavent que ces évaluations sont plutôt trop fortes que trop foibles. Ainsi dans l'espace de cinq ans, la Nation a été frustrée d'une récolte & deux tiers ; en estimant avec les personnes les plus instruites, la récolte de l'année commune à environ trois milliards, la perte portée au plus foible, aura été de cinq milliards en cinq ans, ou d'un milliard ou un tiers de la récolte totale par année. Or il est évident qu'une privation successive de cinq milliards de jouissance a dû réduire une partie considérable du Peuple à la misere & à l'impuissance de gagner & d'acheter son pain. Il ne l'est pas moins que les vins, les fruits, les fourrages ayant manqué, il a fallu que les hommes & les animaux se rejettassent sur les grains & qu'ils en fissent une beaucoup plus forte consommation, tandis que les grains eux-mêmes manquoient. Donc les grains ont dû naturellement & nécessairement être chers & fort chers, par le seul effet du dérangement des saisons depuis cinq ans (*a*).

Les lettres de toutes ou presque toutes les Provinces du Royaume nous font espérer de voir renaître l'ordre naturel & habituel des événemens ; & des tems favorables nous rameneront à la connoissance des vraies causes morales de la prospérité des Etats agricoles.

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 31 du mois précédent ; le gros Lot de 20000 liv. est échu au n°. 130785 ; & le 2e. de 6000 liv. est échu au n°. 123830.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages d'ortie, de chardon, &c. coton, soie, &c. tirés du regne végétal, &c.

Un jeune Amateur Saxon, qui, dans un poste important, s'occupe avec les plus grands succès des recherches économiques, a fait faire de très-beaux ouvrages de la partie du chanvre que rejette le Tisserand, d'écorce d'ortie, & de chardon : ces ouvrages sont sur-tout remarquables par leur prodigieuse finesse. Le même Sçavant a fait aussi travailler du lin qui a également acquis, sous sa direction, un degré de finesse singulier. Il est parvenu à tirer du regne végétal connu & cultivé en Europe, une espece de coton, une soie, & de la demi-soie. Les étoffes fabriquées avec ces matériaux ont attiré, à Leipsick, la curiosité des Amateurs & excité leur admiration. L'Inventeur compose actuellement un Ouvrage dans lequel il exposera les moyens dont il s'est servi pour parvenir à ces découvertes, ceux qu'il croit propres à leur donner une grande perfection, & tout ce qui pourra servir à rendre ses recherches utiles au Public. Nous tâcherons de communi-

(a) *Voyez ces* observations *developpées dans les Ephémérides du Citoyen*, 1771, *T. I, I. Part. N°. III.*

quer ses instructions à nos Compatriotes, aussi-tôt que l'Ouvrage aura paru.

M. Jean Tauschmann, Receveur des Accises, dans le même Electorat, cultive une plante qui, pour la teinture, supplée à l'usage des ingrédiens tirés à grands frais des Indes. La Société Economique, après s'être assurée de la beauté, de la durée & de tous les avantages de la teinture qui en résulte, a accordé un Prix de 100 rixdales, argent de France, à l'Auteur de la découverte; elle a en même tems invité, par des Prix proportionnés aux succès, les Citoyens à cultiver cette plante, principalement dans le district de Meissen où elle réussira, ainsi que dans la Thuringe & la Haute-Lusace. Nous demanderons des instructions particulieres sur cette plante.

I I.

Avis divers.

MM. les Privilégiés pour l'exemption des droits d'entrée des denrées provenant de leur crû, tant Abonnés au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur, que non Abonnés, sont priés d'envoyer les titres & certificats nécessaires pour leur enregistrement, dans les mois d'Août & de Septembre, autant qu'il leur sera possible afin de prévenir la confusion qui pourroit résulter des opérations dont les Bureaux de la régie sont ordinairement chargés pendant le mois d'Octobre, & qui peut nuire à l'exactitude des enregistremens, quelque attention qu'on y veuille donner.

Il y a au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, un dépôt de la Farine d'orge de la Demoiselle Durand de Grenoble, pour les maux de poitrine.

La Dame Lejeune, demeurant à Paris, Fauxbourg S. Martin, proche le cul-de-sac de l'Egoût, au premier, possède elle seule un baume composé uniquement de simples, qui guérit radicalement les hémoroïdes & rhumatismes, quelqu'invétérés qu'ils puissent être.

I I I.

Exploitation proposée d'une mine de plomb en Bourgogne.

Le Propiétaire d'une terre considérable & bien fournie en bois, dans la Bourgogne, y a découvert une mine de plomb qui s'annonce très bien. Il en propose l'exploitation (d'après la concession que le Roi lui accorde), sous la réserve d'une portion des matieres extraites, sans mises de fonds de sa part; son état & son service ne lui permettant pas de s'y livrer lui-même.

Ceux qui desireront en traiter avec lui, soit pour leur compte particulier soit pour quelque Compagnie, pourront s'adresser à *M. Dupré le jeune, Notaire à Paris, rue Bardubec*, chez lequel on trouvera des essais de cette mine, & tous les renseignemens qu'on pourra souhaiter.

I V.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

MONSIEUR,

J'ai déja eu l'honneur de vous donner avis de l'établissement que j'essayois de former dans cette Capitale. Depuis j'ai eu celui de présenter à toute la Famille Royale le Catalogue des choses que je mets en vente, & je continue de le distribuer *gratis* à toute personne qui desire en prendre connoissance.

Je viens d'établir mon Magasin dans un emplacement vaste, commode & décent, pour y recevoir les personnes de la plus haute qualité; je l'ai fait décorer, & il est un des plus beaux qui ait encore paru en ce genre. J'invite les Curieux & Amateurs à venir en prendre connoissance par eux-mêmes; le Portier indiquera l'appartement.

On y trouve des fontaines en forme de cassolettes, qui sont aussi utiles qu'agréables, pour faire usage commodément des huiles balsamiques de ma composition, & qui servent à embaumer à volonté les appartemens, & à répandre les parfums les plus délicieux. Dans l'espace d'une minute, on parfume une garderobe; de deux minutes, un cabinet; trois minutes, un appartement ordinaire, & ainsi à proportion de la grandeur de l'appartetement que l'on veut embaumer. On a par-là la facilité de conserver les odeurs au même degré, & autant de tems que l'on desirera. Ces huiles balsamiques ont de plus différentes vertus, que détaillent mes Catalogues, n'étant pas

possible de tout annoncer dans cette Lettre.

La même raison m'oblige à me resserrer beaucoup dans l'exposé de diverses marchandises que contient mon magasin.

On y trouve de l'Eau de Cologne, l'Elixir d'Angleterre, Taffetas vulnéraires pour les coupures; l'Elixir de Garus, différens Elixirs, Opiats & Poudres souverains pour les dents; Eau vulnéraire pour les plaies; Vinaigre des quatre Voleurs, rectifié, &c.

Les personnes qui seront incommodées de la poitrine, ou enrhumées, peuvent venir acheter au Magasin, du Cachou de Portugal, de toute sorte d'odeur; la Pâte de guimauve, le Chocolat, & du Caramel contre la toux; Pistaches en chocolat Diablotins, Thé bout, Thé verd, de la premiere qualité, &c.

Enfin, on aura au même endroit les différens Cafés Moka, Bourbon, la Martinique, Saint-Domingue, & le Chocolat de toute espece, dont le prix se différencie suivant les qualités; Vinagrillo pour humecter le tabac à la façon d'Espagne, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c. LA FAYE l'aîné, *aux Armes de Soubise, rue Plâtriere, au-dessus de la Grand'Poste.*

V.

Succès de la méthode d'enterrer les ruches pendant l'hiver.

M. Eyrich, Curé dans la Franconie, a suivi cette méthode, pendant plusieurs années; & le succès a constamment répondu à ses espérances. Son exemple a été imité par plusieurs personnes; elles ont toutes retrouvé, comme lui, leurs ruches en bon état, l'essaim fort nombreux & sans aucune altération. Les abeilles, ainsi enterrées, dorment tout l'hiver, & il en résulte une épargne considérable de nourriture.

VI.

Fautes importantes à corriger dans la Gazette, N°. 42.

Page 333, col. 2, lig. 10, incessamment; *lisez* nécessairement.

Même page, même colonne, lig. 25, tramer la couleur; *lisez*, tourner la couleur.

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 22 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	328	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	157	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	230	
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	$\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760	98	
Consolidées à 3 p. %	88	$\frac{3}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 22 Mai 1771.*

Londres	34	4 $\frac{1}{2}$ 4
Ditto à 2 usances.	34	2 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	54	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville	94	$\frac{1}{2}$
Lisbonne	45	$\frac{1}{2}$
Venise.	89	
Gênes	85	
Livourne	86	$\frac{1}{2}$
Vienne.	34	$\frac{7}{8}$
Hambourg	33	$\frac{1}{16}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 25 Mai 1771, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 30 à 31 liv. 5 s. Le seigle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; l'orge, de 19, 19 liv. 10 s. à 19 liv. 15 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 25 Mai 1771, au Mercredi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 23 à 25 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Juin 1771, de 38 à 39 livres ; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Vend. 31 Mai 1771.		Du Samedi 1 Juin.	
Messieurs		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	J.	Bardin, six dern. mois 1770.	J.
Delacharmotte, *id*	J.	Penchain, *idem.*	J.
Fauveau, *idem.*	J.	Raynal, *idem.*	J.
Issally, *idem.*	J.	Boscheron, *idem.*	L.
Barois, *idem.*	L.	Baillot, *idem.*	L.
Guidy, *idem.*	L.	Caron, *idem.*	L.
Montal, *idem.*	L.	Delarue fils, *idem.*	L.
Pannelier, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	L.
Patu, *idem.*	M.	Gosley, *idem.*	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 1 *Juin.* 1771.

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708	5	*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 1 *Juin* 1771.

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	182 ¼		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi* 30.	*Vendredi* 31.	*Samedi* 1 *Juin.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1030	1030 37 ½ 40 50 (45 50
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	51	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	66 ½	66 ½ 66 . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	. . . . .	4e 420 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 11 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 23 *Mai.*

SA MAJESTÉ vient de rendre aux Habitans du Duché de Scheeſwich, de la partie du Duché de Holſtein, appartenante à la Couronne, du Comté de Ranzau, & de la ville d'Altona, la liberté d'exporter de ces Provinces toutes ſortes de grains tant par eau que par terre.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 27 *Mai.*

Dans la vue d'accélérer le payement des dettes occaſionnées par la derniere guerre, il a été impoſé une taxe extraordinaire ſur le Duché de Lunebourg : elle n'aura lieu que juſqu'à la fin de 1 74, tems où ces dettes doivent être entiérement éteintes, ſuppoſé que le produit de cet impôt ſoit tel qu'on l'attend, & qu'il ne diminue pas ceux des impôts qui ſubſiſtoient déja, auquel cas il auroit des effets tout contraires aux vues du Souverain, loin de remplir ſon objet. Comme le Peuple manque de pain, on doute qu'il puiſſe ſupporter de nouvelles charges, même quand on leur donneroit de nouveaux noms. Ceux qui n'ont pas ſatisfait aux anciennes, ſont menacés de payer doubles droits.

Les prix des Courriers, Eſtafettes, chevaux de poſte, &c. ont été augmentés pour le même diſtrict & pluſieurs autres. On payera un florin de plus pour chaque cheval de poſte, ſi l'on ne prend pas le parti de reſter chez ſoi, ou de voyager d'une autre maniere. Quant à préſent, la durée de l'augmentation eſt fixée juſqu'au premier Octobre.

Le luxe inſulte ici à la miſere du Peuple : les plaiſirs bruyans des bals & des fêtes etouffent les cris des malheureux.

On ne lit dans les Papiers publics de cet Electorat & de la plus grande partie de l'Allemagne que des vols, des aſſaſſinats, des exécutions ; & ils inſpirent autant de pitié que d'horreur, car c'eſt le malheur qui produit le crime. Les bons Citoyens ont été invités à contribuer, du moins par leurs conſeils, à diſſiper les bandes de voleurs qui ne ceſſent de ſe réproduire & de ſe multiplier. Un Ecrivain a propoſé de rendre ceux qui ſeroient pris inhabiles à ſervir leur camarades, par la privation abſolue d'un des cinq ſens ; & ce projet a fait beaucoup de bruit. L'impunité a groſſi la foule de ces brigands. Les Magiſtrats ont cru bonnement au repentir de quelques-uns d'entr'eux, & à la haine qu'ils feignoient de vouer à leurs anciens camarades : en conſéquence, ces voleurs ont été traveſtis en Archers, & chargés de veiller à la ſûreté publique. Un de ces Voleurs-Archers a déclaré qu'il n'avoit quitté ſa bande que parce

qu'il avoit été léſé dans le partage des dépouilles : *on aurait dit*, ajoute-t-il, en parlant de ſes compagnons, *à voir l'avidité de chacun d'eux à s'approprier à lui ſeul ce que nous avions acquis au péril commun de notre vie, que ce n'étoit qu'une troupe de coquins ans conſcience & ſans religion.*

Un Gentilhomme de ce pays eſt parvenu, dit-on, à détruire ou à éloigner les moineaux qui ravageoient ſes moiſſons & ſes fruits, au point qu'il a pu mettre au prix d'un demi-écu chaque tête de moineau que ſes Vaſſaux lui apporteroient. Sa méthode n'eſt pas connue : il ſeroit difficile de ſe perſuader qu'il ait même pu garantir ſes terres de l'invaſion des oiſeaux des terres contiguës, &c.

De Mayence, *le 28 Mai.*

Après la viſite des magaſins tant particuliers que publics, ainſi que des greniers des Couvents, des traites de grains étrangers, ordonnées par Son Alteſſe Electorale, ont fait conſidérablement baiſſer le prix du pain. Il a été rendu une Ordonnance très-ſévere concernant la Boulangerie ; les loix contre le monopole n'ont produit que des fermentations dans les eſprits. La ſaiſon eſt ſi belle, & le tems ſi propice, qu'on ſe flatte de voir bientôt la circulation des grains libre dans toute l'Allemagne. Les Etats du Cercle du Haut-Rhin font tous leurs efforts pour la rétablir. Les bleds & les ſeigles y ſont en fleurs ; la chaleur entremêlée de pluies douces, ſans grands vents, ſans grêle, ſans circonſtances nuiſibles, offre la perſpective la plus conſolante.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 29 Mai.*

Il vient de paroître un Edit en XIII articles de l'Impératrice-Reine, rendu en ſon Conſeil Privé le 13 du courant, portant défenſes très-expreſſes à tous Couvens, Monaſteres, &c. de recevoir aucune ſomme ſoit à titre de penſion, dot, habillement, ou autres pour la réception & l'admiſſion à l'état religieux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 2 Juin.*

Il eſt arrivé ici, pendant la derniere quinzaine de Mai, pluſieurs navires, venant de Saint-Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe, l'*Uniformité*, le *Citoyen*, l'*Amphitrite*, le *Gorée* & l'*Union* de Bordeaux, l'*Aurore* & les *Deux-Freres* de la Rochelle, la *Fortune* du Havre, &c. Il y a eu à Saint-Domingue & à la Martinique pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre.

De Montbard, *le 4 Juin.*

Nous ne pouvons pas dire que nous ayons manqué de grains ; cependant le prix en a été exceſſif. La bienfaiſance du Gouvernement nous en procure aujourd'hui en abondance ; & il y a tout lieu de ſe flatter qu'ils deſcendront à un taux plus ſupportable. Depuis le mois de Juillet 1770, le bichet de froment peſant 85 à 87 livres, poids de marc, a rarement été au-deſſous de 12 liv. 10 ſ. Depuis quelques mois, les Laboureurs & autres gens à bled n'en avoient plus, du moins, qu'ils vouluſſent ou puſſent vendre : aujourd'hui ils en offrent. Avec les bienfaits du Gouvernement, les apparences de la plus abondante récolte en tous genres de grains, tout concourt à faire ouvrir les greniers & à procurer, au moins avec de l'argent, des ſubſiſtances que l'on refuſoit il y a 15 jours. Nos Laboureurs ne vivent pas mieux qu'en 1764, quoique plus riches ou moins pauvres ; mais ils gardent leur argent dans la crainte que l'apparence d'un meilleur ſort ne leur devienne nuiſible, & qu'en l'employant ils ne travaillent pas pour eux. C'eſt un très-grand inconvénient auquel on ſera toujours expoſé, tant que ſes charges ſeront variables, & qu'il n'aura point de baſe ſolide pour fonder ſes calculs. Il eſt évident que cette crainte doit avoir empêché des améliorations conſidérables & ravi une grande quantité d'argent à la circulation.

La route de Paris pour Joigny, Saint-Florentin, Tonnerre & Montbard pour

Dijon, eſt ouverte : ce ſera une des plus belles du Royaume ; déja les voitures publiques la fréquentent, & l'établiſſement de la Poſte y aura lieu inceſſamment.

De Poitiers, *le 5 Juin.*

Le droit de boiſſelage qui ſe perçoit par les Curés d'un grand nombre de Paroiſſes de la Province, avoit été préſenté à S. M. comme provenant d'anciens abonnemens de dixmes, faits dans des tems de guerres & de troubles, & devenus inſuffiſans pour la ſubſiſtance des Curés ; comme étant d'ailleurs onéreux aux Habitans des campagnes, ſur leſquels il étoit établi indiſtinctement & perſonnellement, ſans égard aux facultés des riches & à la miſere des pauvres ; & enfin comme ne pouvant être perçu que difficilement & avec déſagrément pour les Curés qui étoient obligés d'aller de maiſon en maiſon en faire la recette, & de perdre une partie de leur revenu ou d'exercer des contraintes. Ces motifs avoient déterminé Sa Majeſté à ſupprimer ce droit par des Lettres-Patentes de Juillet 1769, & à y ſubſtituer une dixme de la ſeizième gerbe. Les Propriétaires des terres des ſuſdites Paroiſſes ont expoſé que la plûpart des Curés jouiſſoient d'un revenu excédent le taux de la portion congrue ; qu'indépendamment du droit de boiſſelage, il ſe percevoit dans les mêmes Paroiſſes des dixmes, confondues, dans divers territoires, dans le droit de terrage qui eſt au ſixième, cens ſeigneurial qui ne devroit être qu'au douzième ; que les Curés qui ne jouiſſoient pas de la portion congrue fixée à 500 l., devoient ſe pourvoir contre les Décimateurs & Curés primitifs ; que la nouvelle dixme, plus difficile encore à percevoir que le droit moins fort de boiſſelage, deviendroit, en comparaiſon, une ſurcharge énorme pour les Habitans, &c. S. M., par des Lettres-Patentes de Mai 1770, avoit ordonné la vérification des repréſentations précédentes ; il a été reconnu que les Propriétaires réclamoient avec fondement contre la nouvelle dixme, & que les Curés qui ſont dans le cas de demander un ſupplément, ſont d'autant plus aſſurés de l'avoir, que les Seigneurs, Percepteurs du droit de terrage au ſeizième, conſentent à y contribuer comme Décimateurs. A ces cauſes, S. M. par Edit du mois dernier, a révoqué les Lettres-Patentes de 1769, ſupprimé le droit de dixme établi par icelles, rétabli le droit de boiſſelage, & obligé les Percepteurs du droit de terrage au ſixième, à compter la portion congrue des Curés, &c. dans cette Province.

De Paris, *le 8 Juin.*

M. l'Abbé de Rochon, Aſtronome de la Marine, doit s'être embarqué pour aller de nouveau aux Indes, afin de perfectionner la Géographie, les méthodes d'obſerver en mer, & les longitudes. Il eſt muni d'une des montres marines de M. Berthoud & de tous les inſtrumens néceſſaires pour faire d'utiles obſervations.

On dit qu'il a été découvert une mine d'or dans l'Iſle de Corſe, mais qu'on n'a point encore éprouvé ſi le produit vaudroit les frais de l'exploitation.

On écrit de Monaco qu'il s'eſt trouvé dans le premier Bataillon de Médoc 139 Soldats dans le cas de recevoir les hautes payes accordées par la nouvelle Ordonnance du Roi aux anciens Soldats.

On mande de Marſeille que l'équipage du bâtiment du Capitaine Abram, lequel a péri près du Cap-Bon, s'eſt ſauvé à Malthe ; & qu'un autre bâtiment Marchand de ce Port a péri en leſt dans la rade de Valence. On ajoute que la Régence de Tunis arme en courſe les bâtimens étrangers ſur leſquels elle avoit mis un embargo.

Suivant une lettre de Liſbonne, il y eſt arrivé ſur un vaiſſeau de regiſtre de Goa, un Muſicien que l'on ſuppoſe Italien, venant du Mogol où il a été au ſervice de l'Empereur, lequel Muſicien a fait enregiſtrer à la Douane pour la valeur de deux millions de cruzades en bijoux & en perles.

Déclaration du Roi pour faire jouir des privileges des Commenſaux les Officiers de la Maiſon de M. le Comte de Provence. 1 Avril 1771. Edit du Roi concernant l'évaluation des Offices, mois de Février 1771, regiſtré ès regiſtres de l'Audience de France le 23 Mai. Arrêt du Conſeil d'Etat qui ordonne que tous les Receveurs & Employés des Fermes qui ſe trouveront reliquataires envers l'Adjudicataire des Fermes, ſeront tenus, dans ſix mois pour tout délai, à compter du jour qu'ils auront ceſſé d'exercer leurs emplois, de rapporter les récépiſ-

ſés ou quittances de finance qui leur auront été délivrés pour le montant de leurs cautionnemens en argent, pour la conversion en être faite en récépiſſés à valoir ſur leurs recettes, juſqu'à concurrence de leurs débets, 8 Mars 1771. Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi qui conſerve aux Lieutenans des Maréchaux de France, &c. leur rang d'ancienneté pour parvenir à la penſion, 3 Mai 1771. Arrêt du Conſeil d'Etat, portant Réglement pour les privileges & exemptions des Lieutenans des Maréchaux de France, &c. 3 Mai. Arrêt portant révocation des privileges de l'exemption du payement des droits dans la mouvance du Roi, 26 Mai, &c. &c. &c. Nous donnerons dans nos prochaines Gazettes les principales diſpoſitions de quelques-uns de ces Actes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre aux Auteurs de la Gazette du Commerce, ſur une nouvelle maniere d'éteindre les incendies, propoſée par M. Baumé, Maître Apothicaire à Paris, Démonſtrateur en Chymie.

M. Baumé multiplie ſans ceſſe, Monſieur, les obligations que le Public contracte envers lui, tout au moins par la bonne intention qu'il a de lui être utile. Nous avons vu dans vos précédentes Gazettes la maniere dont il croyoit qu'on pouvoit teindre un drap bleu d'un côté & écarlate de l'autre, à la maniere des Anglois; mais vous nous avez démontré que ce procédé étoit impoſſible, parce qu'on ne faiſoit point aiſément la *tranſmutation* de la teinture en peinture, que la colle de farine n'étoit point une réſerve ſuffiſante pour empêcher les couleurs de pénétrer au travers du drap, & qu'enfin le chaſſis de 44 pieds de long ſur 4 pieds & demi de large étoit difficile à manier rapidement dans la riviere, pour laver le drap teint ou peint à ſa façon; mais quand M. Baumé n'auroit fait qu'exciter un Citoyen à nous indiquer, dans votre Gazette N°. 43, la vraie méthode des Anglois pour teindre ces draps, nous aurions à ce Chymiſte une véritable obligation: peut-être lui devrons-nous aujourd'hui quelque bonne méthode d'éteindre le feu dans les incendies, parce que quelque Citoyen, charmé du zele de M. Baumé, imaginera une meilleure méthode que le procédé qui eſt décrit dans l'Avant-Coureur du ce jour 3 Juin, N°. 22. (*Facit admiratio verſum*).

M. Baumé nous apprend que, » quoique tout le monde ſçache que *l'eau eteint le feu*, on ne ſçait pas auſſi univerſellement pourquoi elle l'éteint: c'eſt, » dit-il, parce qu'elle s'applique immédiatement à la ſurface du bois qui brûle, & » qu'elle ôte au feu toute communication » avec l'air »; ..... mais qu'il arrive preſque toujours que l'eau n'éteint le feu qu'à la ſurface du bois, qui brûle dans l'intérieur, fait évaporer l'eau, ſe ranime & reparoît lorſqu'on le croyoit éteint, &c. &c.

C'eſt d'après cette théorie que M. Baumé imagine » de faire fondre du ſel dans l'eau » dont on remplira les pompes pour les incendies; car ce ſel ne pouvant s'évaporer » comme l'eau commune, le feu ſera renfermé dans le bois comme dans un étouffoir, & il ſera alors forcé de s'éteindre, » par le défaut de communication avec l'air » extérieur; tous les ſels qui ne ſont ni inflammables ni volatils, rendront le même » ſervice; tels ſont les ſels des différentes » ſaumures, celui que les Salpêtriers tirent » du ſalpêtre, l'urine, &c.

M. Baumé convient toutefois » que l'urine infecteroit le lieu du dépôt, & qu'il » faut s'en tenir au ſel marin; il ne ſera » queſtion que d'en diſſoudre une quantité » ſuffiſante dans l'eau deſtinée à éteindre » l'incendie, & celui-ci ſera bientôt appaiſé, &c. &c.

Il faudroit copier tout l'article de l'Avant-Coureur pour vous donner une idée de cette reſſource ingénieuſe; je ne puis que renvoyer à cette Feuille intéreſſante, & je paſſe aux obſervations que cette lecture m'a donné lieu de faire, & que je vais vous communiquer.

Vous en avez donné l'avis, Monſieur, & pluſieurs autres ouvrages l'ont publié, que le bois qui a été trempé dans une diſſolution d'alun devenoit, *ſinon impénétrable* au feu, du moins plus difficile à enflammer: ainſi il n'y a rien de nouveau dans le procédé de M. Baumé, que de l'appliquer aux

incendies ; j'y trouve beaucoup de difficultés & d'inconvéniens.

De difficultés : figurez-vous 50 hommes occupés à voiturer l'eau qui doit servir à alimenter les pompes dans un incendie ; ils portent chacun deux seaux qui contiennent au moins vingt-cinq livres d'eau chacun ; c'est cinquante livres d'eau par homme qui, à chaque voyage, en apporte aux pompes cette quantité : or cinquante hommes font bien au moins vingt voyages en un quart d'heure ; ce sont mille voies d'eau qui, à cinquante livres, font cinquante milliers pesant, dans lesquels il faut dissoudre du sel pour lancer la dissolution sur l'incendie ; mais M. Baumé nous apprend qu'il faut quinze livres de sel pour cent livres d'eau : ce sera donc une quantité de sept à huit mille livres de sel à dissoudre dans l'eau destinée à éteindre ce feu. Trouvez-vous l'évaluation du nombre de voies trop forte, je la diminuerai des trois quarts, & il m'en faudra la même quantité pour une heure de tems que durera l'incendie. Je ne puis rien diminuer sur le poids de l'eau ni sur le poids du sel qu'elle doit dissoudre ; ce sont des données invariables. Si vous diminuez le nombre des hommes, l'incendie durera plus long-tems, par le défaut de secours : ainsi, de quelque côté que l'on cherche à échapper au calcul, on se trouvera toujours dans la dure nécessité de faire au moins 50 milliers de saumure par heure. Mais le sel marin, de quelqu'économie qu'on puisse user, est toujours une marchandise très-chere à Paris ; à moins qu'abjurant les principes d'une prudence nécessaire pour la conservation des droits, on n'en fit litiere dans le moment d'un incendie.

Vous pensez sans doute, Monsieur, d'après ce calcul, qu'il y aura de la difficulté d'employer de la saumure à cet usage. Je vais actuellement examiner les inconvéniens qui se trouveroient dans cette méthode, quand toute difficulté cesseroit pour l'approvisionnement de la saumure, eussions-nous les salines de Montmorot & de Salins à portée du service des pompes.

Le premier inconvénient, est celui de l'engorgement des corps de pompes, des soupapes & des tuyaux qui porteroient une distribution chargée de quinze pour cent de sel marin ; le mouvement rapide des pistons & des soupapes, la force du refoulement dans des tuyaux étroits, où la dissolution saline seroit comprimée, fixeroient bientôt une croute de sel marin dans tous les tuyaux & y produiroient des engorgemens bien plus considérables que ceux qui ont arrêté les pompes des salines du Grand Duc de Toscane à Castiglione ; car l'étranglement nécessaire des tuyaux des pompes à incendie rend l'incrustation du sel inévitable contre leurs parois : ceux qui connoissent la facilité que ce sel a de se séparer de l'eau de sa dissolution, sentiront cet inconvénient sans qu'il soit nécessaire de s'appesantir sur des détails de pratique qui leur sont familiers.

Le second inconvénient que M. Baumé n'a pas prévu, est le danger même du sel marin dans son opération. A peine la saumure sera-t-elle lancée sur les toits d'un édifice incendié, que le mouvement, l'air & le feu feront dissiper leau qui se dégagera du sel bien plus facilement que si elle étoit pure : le sel alors se cristalisera sur le bois ; & comme sa propriété caractéristique est de décrépiter au feu, l'incendie s'augmentera, suivant le précepte de Boheraave qui conseille de jetter du sel marin sur les charbons pour augmenter l'activité du feu.

Si l'on emploie du sel de Salpêtriers, il en arrivera peut-être un plus grand malheur ; car étant toujours mêlé de nitre, il se fera, outre la décrépitation du sel marin, une détonnation effrayante qui deviendra même plus dangereuse, s'il se rencontre des bois résineux & d'autres matieres chargées de phlogistique. Je conviens que c'est peut-être pousser les choses un peu loin ; mais dans le chapitre des accidens, il faut prévoir tous ceux que la prudence indique ; & celui-ci se présente si naturellemant que vos Lecteurs nous reprocheroient d'en avoir négligé l'avertissement : cependant rassurons-nous, le systême d'éteindre les incendies avec la saumure n'est pas si près d'être adopté que le Public puisse en être alarmé. Il faut seulement plaindre vos Lecteurs du tems qu'ils perdront à lire mes observations, puisqu'aucun d'eux n'auroit été séduit d'un enseignement officieux qui ne présente que de grandes dépenses & beaucoup de dangers. Je suis, &c.

P. S. A propos d'incendies, Monsieur, je vous prie d'inviter vos Lecteurs à aller

voir une pompe nouvelle à incendies, très-légere, très-commode & d'une force plus considérable qu'aucune autre pompe ; l'Ouvrier intelligent qui l'a inventée y a fait usage de l'air comprimé par l'eau, & il tire de l'effort réciproque de ces deux élémens, l'un compressible & l'autre incompressible, une action étonnante qui porte un jet de six lignes de diametre à 80 pieds de hauteur. Cet Ouvrier est le sieur Pichard, Chauderonnier-Pompier, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis ; il mérite protection & encouragement.

I I.

Navire pour Saint - Pétersbourg en droiture.

La Galiote Françoise, les *Trois-Bons-Amis*, Capitaine P. Martin, du port de 140 tonneaux, armée de 4 canons & 4 pierriers, seule actuellement en charge à Rouen, fera voile pour Pétersbourg du 18 au 20 du courant : elle entrera dans le Port du Havre, où elle prendra du fret & des Passagers jusqu'aux 26 & 28, même jusqu'au 30, si c'étoit pour quelque chargement d'importance.

Ceux qui voudront y charger ou y prendre passage, s'adresseront ; à Paris, à M. *Fattoud*, Négociant, rue de la Verrerie ; à Rouen, à M. *Levillain*, Négociant audit lieu ; au Havre, à MM. *Pascal freres*, Négocians audit lieu.

I I I.

Avis concernant la graine de garance.

Les Cultivateurs sont avertis qu'il est arrivé de la graine de garance de Smyrne ; qu'on la distribuera gratuitement aux personnes qui se feront connoître chez M. Bertin, Secretaire d'Etat, rue des Capucines, au Bureau de M. Parent, où on leur donnera une nouvelle instruction sur la maniere de cultiver & de préparer la garance. On verra dans cette instruction que, quoique la saison soit avancée, on peut encore semer la graine & faire une récolte l'année prochaine. (On trouvera cette instruction dans notre Journal du présent mois).

I V.

Avis divers.

Le sieur *le Gris* continue de débiter toujours avec le même succès une liqueur *propre pour la destruction totale des punaises*, & une pâte *propre pour celle des rats, loirs & mulots*. Le sieur *le Gris* demeure à Paris, rue Zacharie, à la Renommée.

Le sieur *Antoine Stenner*, demeurant à Paris, Quai de la Mégisserie, chez le sieur Tavernier, près du Pont-neuf, *a un secret prouvé pour détruire les punaises & même leurs œufs*. C'est une liqueur qui n'a aucune espece d'odeur, & qu'on peut appliquer sur les étoffes, sans craindre de les tacher. Mêlée avec de la colle que l'on chauffe, elle produit les mêmes effets sur les tentures de papier. On la vend, avec la maniere de s'en servir, en bouteilles de demi-septier, *à 1 livre ;* de chopine, *à 2 liv.* & de pinte, *à 4 liv.* Elle se conserve plusieurs années.

Jusqu'à présent, on s'étoit borné à gauffrer les draps ; le sieur Fonteneau, Tailleur d'habits, à Orléans, rue Royale, gauffre à froid toutes sortes d'étoffes en soie, velours, baracan, camelot, buras, serge, rat-de-castor, maroc, cadis, serge de Mende, & même sur toile. Il rend les habits vieux aussi beaux que s'ils étoient neufs. Il promet d'ôter toutes les taches sans nuire au dessein ; & donne, par sa nouvelle façon de gauffrer, du corps à l'étoffe sans l'altérer. Il gauffre les habits noirs & nettoie les galons d'or & d'argent.

Le sieur *Coté*, Maître Tapissier-Hautelissier, connu par son secret de faire revivre les couleurs des tapisseries de haute & basse lisse de toutes les Fabriques, a composé une liqueur qui, loin de dessécher, altérer ni diminuer la qualité des tapisseries & tapis, leur procure au contraire cette netteté, cette propreté, &c. si fort à desirer ; il en fait reparoître les couleurs avec éclat, & détruit totalement les teignes qui s'y engendrent & les rongent. Il demeure à Paris, *rue du Four Saint Germain, à la Couronne d'or, la premiere porte à l'entrée du Marché de Bussy.*

M. *Pelletier*, ancien Officier de Cavalerie, à Frépillon, vallée de Montmorency, continue de donner aux chevaux le *vert de treffle de Hollande. Prix, 25 sous par jour pour cette année, & deux sous pour le Palfrenier.*

Le sieur *Mail*, qui vend jusqu'à deux cens sortes de vinaigre, débite avec succès le vinaigre des quatre Voleurs, le vinaigre Royal; ce dernier est fort bon *pour guérir les piquures des cousins.*

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 11 Mai 1771.

La Vénus, Capitaine Molly, venant de Bordeaux.

A Cork, le 9 Mai.

La Charmante Betty, Capitaine Rogers, venant du Havre.

12 Avril. Le Bourdeaux-Yatch, Capit. Bible, venant de Bordeaux.

A Waterford, le 10 Mai.

Le Lovely Peggy, Capit. Hefferman, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 17 Mai.

L'Eagle, Capit. Gilby, allant à Calais; le Peggy, Capit. Lusk; le Loyal Jane, Capit. Halfnight, allant à Dunkerque.

De Cork, le 10 Mai.

Le Hawke, Capitaine Richards, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 22 Mai.

Le navire du Cap. Richard Former, venant de Cette; le navire du Capit. Auke Disma, venant de Salon.

23 Mai. Le navire du Cap. Pieters Arens, venant de Marseille.

24 Mai. Le navire du Capit. Tymond-Sweed, ven. de Cette; les navires des Cap. P. Gollas, Jacob Hommes, Jan Falkema, Pieter Eggers, venant de Bordeaux.

25 Mai. Le navire du Capit. Ysbrand Pieters, venant de Cette; les navires des Capit. Uldrick Uldrihx, Ente Rocloff, Tjerk C. Kleyn, venant de Bordeaux.

26 Mai. Le navire du Capit. Hendrick H. Kip, venant de Rouen.

27 Mai. Le navire du Capit. Adriaan Kamp, venant de Salon.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 26 Mai.

Les navires des Capit. Oege J. Ney; Frederick C. Sonday, Abraham Jansz, Harmen J. Sjours, Harmen Alberts, Heyntje Attes, Puro Ferminum, allant à Rouen.

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 29 Mai 1771.*

Londres	34	2 1/2	2
Ditto à 2 usances	34		
Paris	54	1/8	
Ditto à 2 usances	53	7/8	
Bordeaux	53	3/4	
Ditto à 2 usances	53		
La Rochelle	53		
Genève	90		
Bilbao	94	1/4	
Madrid	94	1/2	
Cadix	94	3/8	
Séville	94	1/4	94
Lisbonne	45	1/2	
Venise	89	5/8	
Gênes	85	1/2	
Livourne	87	1/2	
Vienne	34	3/4	
Hambourg	33	7/16	à 1/2
Anvers & Gand	4	1/4	
Bruxelles	4	1/4	
Zélande	2	3/4	
Rotterdam		3/4	
Agiot de la Banque	4 3/4	à 7/8	p. 0/0

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1 Juin 1771, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 liv. 10 s. à 30 liv. *le septier; idem*

au Port de la Greve, de 31 l. 10 s. à 33 l. Le seigle, de 18, 20 à 21 liv.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Juin 1771, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier*; *id.* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Juin 1771, de 37 à 38 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juin. 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49		

Changes de Paris, *du 8 Juin 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 11 16e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¾
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

Effets publics *à Amsterdam, du 29 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	328
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34 ½
De la Banque d'Angleterre. .	158 ½
De la Comp. Ang. des In. Or.	230
De la Comp. de la Mer du Sud.	100 ¼
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	98 ⅛
Consolidées à 3 p. %	89

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1050 45 . . .	1040 35 30 40.
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	66.	67. . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	5e 393 92 . .	4e 425 23 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 15 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

De Stockolm, *le* 18 *Mai.*

LA Russie imposa, l'année derniere, sur nos marchandises des droits extraordinaires & si onéreux qu'ils ont l'effet d'une guerre déclarée contre notre commerce. Cette politique, généralement suivie en Europe, nourrit un levain éternel de haine entre les Nations qu'elle invite réciproquement à user de représailles les unes contre les autres; vengeance aussi facile & aussi destructive que l'offense même, puisqu'un Etat qui gêne & affoiblit le commerce d'un Peuple étranger, gêne & affoiblit son propre commerce avec ce Peuple, par la diminution des échanges & des consommations de leurs marchandises respectives, outre que les droits imposés sur le commerce étranger sont nécessairement à la charge des Consommateurs nationaux. Nos Négocians ont porté des plaintes au Roi sur les nouveaux droits exigés par la Russie, & ils se flattent d'obtenir un dédommagement. Le seul dédommagement dont la Nation ne souffrira point, sera la modération, la suppression des droits de sortie, laquelle mettra nos Marchands en état de vendre en Russie à plus bas prix, sans que le Cultivateur & l'Artiste regnicoles soient obligés de leur vendre à eux-mêmes à meilleur marché.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 28 *Mai.*

L'abondance regne à Helsingor, depuis que la navigation est rétablie. Du 11 au 14 du courant, il y est arrivé 176 navires. Du 11 au 14, il en est entré 30 dans le Texel, & il en est parti 33. Du 17 au 21, il en est arrivé 14 à Travemunde & 23 dans ce Port. Le 23, 16 navires de divers endroits ont livré leurs cargaisons à nos maisons de commerce.

De Mayence, *le* 4 *Juin.*

La visite générale des magasins & des greniers, la taxation du prix des grains avec la perspective de diminution seulement, l'inspection journaliere des Boulangeries & du pain également taxé avec des regles sur la qualité & sur le poids, l'ordre de fabriquer trois livres de pain avec trois livres de farine, au lieu de fabriquer avec trois livres de farine deux livres de pain, comme ci-devant; la diminution du droit de mouture, la défense de vendre du pain dans les maisons sans la permission expresse de la Commission, l'ouverture d'une nouvelle Halle, avec la fixation des jours de vente, & de la qualité des Vendeurs ainsi que pour l'ancienne; la défense de faire du pain mollet jusqu'à nouvel ordre, & autres réglemens, sont les moyens que S. A. E. a jugé à propos d'employer pour ramener l'abon-

dance, le bon marché, l'ordre, la police & la justice. En effet comme il y avoit des provisions suffisantes de grains, nous n'en manquons pas; comme le pain est taxé à bas prix, nous ne l'achetons pas cher; comme tout se fait sous les yeux de la Police, nous avons de bon pain. Quand les Boulangers, les Meûniers, les Marchands & les Propriétaires de grains en seroient lésés, rebutés, ruinés, & forcés à se soustraire pour l'avenir à ces opérations, nous n'aurons pas moins eu un moment heureux; & d'ailleurs la récolte promet tout ce que nous pouvons desirer. A quelques lieues d'ici, on ne parvient pas même, à force d'argent, à se procurer de mauvais pain: une des raisons de ce malheur, c'est que dans toutes les Villes Impériales, le Magistrat est composé de gens intéressés dans le commerce des choses les plus nécessaires à la vie. C'est pourquoi un proverbe Allemand dit: *malheur à la Ville dont le Bourguemaître est Boulanger, Brasseur ou Boucher!*

De Rudolfstadt, *le* 24 *Mai.*

Hier, jour de la Pentecôte, entre 4 & 5 heures du soir, un orage terrible mêlé de grêle, d'éclairs, de tonnerres affreux dévasta ce pays. L'obscurité fut si profonde, qu'on ne pouvoit rien appercevoir qu'à la lueur des éclairs. Les ruisseaux s'éleverent en un instant à une hauteur prodigieuse, & les digues furent renversées. A Oberhassel, la grêle fut si grosse qu'elle abattit tout ce qui étoit sur pied. Un vent impétueux augmenta la violence des torrens qui emporterent les grains, les légumes, les granges, les maisons de la campagne avec leurs Habitans & les bestiaux. Les rivieres de Wierbach, Schalbach & Renne ruinerent les vergers, les chemins, & l'on vit à Schale, entr'autres malheureux, une pauvre femme périr en voulant sauver ses moutons. Aux environs de notre Ville, routes, jardins, prés, champs, vergers, tout n'offrit bientôt que des ruines; tout le bois fut emporté. Des saules, des bouleaux, des aulnes, des pins furent déracinés par centaines; les torrens détachoient & entraînoient jusqu'à des pieces de rocher que douze hommes auroient à peine fait mouvoir. Les circonstances les plus affligeantes accompagnerent cet épouvantable accident. Notre ruine est consommée; nous avions très-peu de grains; il ne nous reste aucune espérance de rien recueillir. S'il y a encore un peu de bétail, il n'y a pas de quoi le nourrir dans le district. La plûpart des Habitans sont absolument dénués de tout.

De Munich, *le* 24 *Mai.*

Notre Electeur a fait déclarer à la Diete de Ratisbonne que dix années consécutives de calamités ayant réduit ses Sujets à la nécessité d'abandonner ou de négliger, de diminuer la culture des terres, la misere étoit si grande dans l'Electorat, comme il paroissoit par la visite des maisons, qu'on étoit menacé d'une famine, & que quoique la récolte parût devoir être très-abondante, elle ne suffiroit jamais pour subvenir à tous les besoins. En conséquence, S. A. sollicite vivement non-seulement l'anticipation des avances de la Diete, mais encore sa translation.

ITALIE.

De Florence, *le* 1 *Juin.*

L'Académie des Géorgophiles a proposé pour sujet du Prix qu'elle doit donner au mois de Décembre prochain, *quels sont les moyens les plus efficaces pour améliorer & étendre le commerce des vins de Toscane dans les pays étrangers?* Ce prix est une médaille d'or de 25 sequins. La Société recommande particuliérement aux Auteurs de ne pas se faire connoître.

On a appris à Livourne qu'au mois de Juillet dernier, Ternate, l'une des Moluques, essuya de fréquentes secousses de tremblement de terre, accompagnées de si violentes éruptions du volcan, qu'on fut forcé d'abandonner les maisons, & que le Prince quitta Malayo.

On dit qu'un vaisseau de guerre Russe a permis à un navire Vénitien chargé d'étain, de plomb & de café de passer le canal des Dardanelles, en lui disant: *c'est contre la regle que je vous laisse partir, mais je suis sûr que je retrouverai votre cargaison dans les magasins de Constantinople où j'aurai droit de la confisquer.* Il est arrivé à Livourne de nou-

velles prises faites par les Russes : ce sont des vaisseaux de différentes Nations qu'ils ont arrêtés comme vaisseaux Turcs.

Suivant les nouvelles de Gênes, M. de Ferrari, ci-devant Ministre de la République à la Cour de Vienne, est revenu dans cette Ville, & il est chargé de la part de cette Cour de négocier un emprunt de deux millions & demi à quatre pour cent. Il doit sortir de ce Port quelques bâtimens pour croiser contre les Barbaresques ; & l'on construit à *Sestri di Ponente* pour l'Espagne, un gros schebech qui transportera des Negres en Amérique. Les Négocians de Cadix préparent leurs cargaisons pour la flotte des Indes.

On écrit de Turin qu'il a regné, pendant quelque tems, à Sommarive-du-Bois, une maladie épidémique qui a emporté beaucoup de monde.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Juin.*

Le Munitionnaire du *Duc de Cumberland*, vaisseau de la Compagnie des Indes, venant de Bombay, est descendu le 28 Mai à l'Hôtel de la Compagnie, avec la nouvelle de l'arrivée de ce vaisseau dans la rade de Sainte-Hélene. Sa cargaison consiste en 1,119,100 l. de café ; 386,000 l. de thé boë ; 17,900 l. thé congou ; 14,600 l. thé hyson ; 139,500 l. thé singlo ; 10 caisses de porcelaine de la Chine ; 80 demi-caisses *dito*, & une boite, sans parler de beaucoup d'autres marchandises. Ce vaisseau a fait voile de Sainte-Hélene le 18 Mars, deux jours après le *Grenvich* & le *Comte de Middlesex*, qui ont relâché à la rade de Margate.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORLÉANS, *le 3 Juin.*

Il y a eu ici de fréquens orages à la suite desquels l'air s'est réfroidi au point que cette nuit à quatre heures du matin, le thermometre étoit au 5e. degré de congélation : ainsi il y a lieu d'appréhender que la vigne n'ait été attaquée dans quelques cantons.

Le prix des grains ne varie pas, depuis quelque tems. L'eau-de-vie est à 200 l. le poinçon de 29 veltes & demie ; le sucre à 80 liv. le cent ; l'huile fine à 82 l. 10 s. le cent à 5 pour 6 mois ; l'huile de navette à 39 liv. comptant ; le vinaigre à 120 liv. le tonneau comptant ; le savon à 53 l. le cent à 5 p. 6 m. ; le poivre à 29 s. la livre, *id.* ; le syrop de sucre ou melasse à 12 l. le cent comptant.

DE BLOIS, *le 5 Juin.*

Les grains ont, en dernier lieu, baissé assez considérablement dans nos environs. Le mois de Mars avoit été fort contraire aux seigles ; mais les pluies survenues ensuite leur ont été très-favorables. Le froment promet beaucoup.

DE NANCY, *le 7 Jnin.*

Dans des momens très-critiques, la bienfaisance s'est signalée envers les Pauvres. La Cour Souveraine, l'Ordre des Avocats, les Communautés, les Corps, & beaucoup de Particuliers, ont donné des sommes considérables qui ont été distribuées sous les yeux des Bienfaiteurs : charité beaucoup mieux entendue que celle des distributions de grains ou de pain, qui ne pourvoient pas à tous les besoins & contrarient le commerce. Le Peuple a mangé de très-mauvais pain ; en conséquence, le Conseil Souverain a ordonné, par un Arrêt du 21 Mai, que les Boulangers fourniroient de bon pain bis, conforme aux Réglemens, à 2 sous 10 den., &c.

Les Chartreux de Bosserville font distribuer depuis plusieurs mois, deux ou trois fois la semaine, du pain aux pauvres familles dans cinq ou six villages, quoiqu'ils n'en soient ni Seigneurs ni Décimateurs.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Juin.*

Du 5 Avril au 27 Mai, il est entré dans ce Port deux vaisseaux François venant des Colonies, & chargés de sucre, coton, café, cacao, rocou ; cinq autres vaisseaux de divers Ports, chargés de bray gras, jambons, vins, savon, &c. ; un vaisseau Anglois &

un vaiſſeau Pruſſien, chargés de charbon de terre; 2 Hollandois, avec pierres à meules; fer en barres, fromages, futailles, &.; un Danois, avec merrein, goudron, bray, cuivre, froment, fer blanc, &c. Il en eſt ſorti, pour divers Ports, trois François, chargés de ſucre, café & rocou; un Pruſſien & trois Danois, chargés de ſucre, cacao, eau-de-vie, café, coton.

De Nantes, *le 7 Juin.*

Le 1 du courant, le cours des grains a été, pour le froment étranger, de 215 à 220, du bas de la riviere 260, de Machecoul 235, de Bourgneuf 238 l. le tonneau. Le vin blanc vieux, 240 à 250; & le nouveau, 150 liv. le tonneau. L'eau-de-vie de 185 à 190 les 29 veltes. Les ſels quittes à bord des navires, au Croiſic 200, & au Pouliguen 210 l. le muid. Le ſucre, 1re. ſorte, 54 à 55 liv. les cent livres; le ſucre brut à 32 l.; le café de Saint-Domingue, verd fin, 19 ſ., de la Martinique & de la Guadeloupe 21 ſ.; l'indigo cuivré fin 7 l. 15 ſ., mélangé 8 l. Le coton de Saint-Domingue 120; de la Martinique & de la Guadeloupe 110 l. La livre de cacao de ces deux dernieres Iſles, 13 ſ.

De Metz, *le 7 Juin.*

Il y a dans cette Province plus de denrées qu'il n'en faut pour écarter toute crainte de diſette. Cependant le prix en eſt encore au-deſſus des facultés du pauvre; cherté qu'il paroit difficile d'attribuer, dans les circonſtances, à d'autres cauſes, qu'au défaut de concurrence. Il y a eu beaucoup de miſere dans les campagnes: pluſieurs Seigneurs ont fait diſtribuer des vivres; & leurs noms ſont bénis de leurs Vaſſaux & des amis de l'humanité.

De Rouen, *le 9 Juin.*

Les tems ont été ici fort variables. A des jours d'une chaleur aſſez vive, il a ſuccédé des jours de froid très-piquant; néanmoins en général, les campagnes donnent belles eſpérances. Les prairies ſur-tout, arroſées par des pluies venues fort à propos, préſentent le plus bel aſpect. C'eſt une conſolation pour les Bouchers de cette Province, qui, s'il faut les en croire, vendent la viande au-deſſous du prix qu'elle leur coûte (elle ſe vend 8 ſ. 6 d. & 9 ſ. la livre de ſeize onces). En effet en Baſſe-Normandie, vers Iſigni, les moutons gras ſe vendent actuellement ſur le pied de 10 ſ. la livre. Quant aux veaux, ils ſont plus rares que jamais; parce que les Payſans trouvent plus de profit dans la vente du beurre que dans celle des veaux. En conſéquence, ils ne laiſſent point approcher le taureau de leurs vaches; ou lorſqu'elles ont vélé, ils étouffent le veau, afin que la mere redonne promptement du lait. Il y a même de bons Fermiers qui en uſent ainſi, pour vendre leur beurre à Iſigni à 10 & 12 ſ. la livre (de 17 onces). Des Patriotes zélés, ont tâché, par leurs remontrances & leurs exemples, de les en détourner, dans la crainte que la Province ne ſe trouve à la fin dépourvue de beſtiaux. L'intérêt qui engage le Laboureur à s'écarter ainſi de la route ordinaire, l'engagera bientôt à y revenir; & il ne faut pas croire qu'il s'opiniâtre à ſupprimer les veaux, puiſqu'il a tant de raiſons d'en conſerver, à moins que les circonſtances ne l'y néceſſitent; auquel cas il faudroit ménager, s'il eſt poſſible, le retour d'un tems plus favorable.

Le commerce ſe ranime, & pluſieurs perſonnes s'intéreſſent aux armemens qui ſe font au Havre avec grande diligence, & d'autant plus de confiance, que les marchandiſes européennes, ſur-tout les proviſions de bouche, ſe vendront, à ce qu'on croit, avantageuſement aux Iſles, vu qu'il ne s'eſt fait, dans l'eſpace de trois mois, que peu d'armemens dans tous les Ports de France. La Fabrique, objet de grande conſidération en cette Ville, eſt peu floriſſante; & elle ne s'eſt point remontée, comme le commencement de l'année l'avoit fait eſpérer.

De Paris, *le 12 Juin.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'eſt fait le 10 du préſent mois; le gros Lot de 10000 livres eſt échu au numéro 412897; & le ſecond de 3000 liv. eſt chu au numéro 378733.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette du Commerce, sur la maniere de teindre les deux faces des draps, chacune en couleur différente. A Paris, le 4 Juin 1771 (a).

Monsieur,

J'ai lu dans votre Gazette du 25 Mai dernier une critique du procédé indiqué par M. Baumé pour teindre les draps en deux couleurs, c'est-à-dire, en bleu sur une face & en écarlate sur la face opposée. L'Auteur anonyme de la lettre est instruit, ses lumieres peuvent éclairer les Artistes: mais il reproche à M. Baumé de les décourager en les engageant dans des tentatives, sur la foi d'un exposé vicieux; & peut-être auroit-il dû, auparavant, s'assurer par des essais de la possibilité ou de l'impossibilité du procédé d'un habile Chymiste, distingué par tant de découvertes utiles & par son exactitude. Il est vrai, Monsieur, que son procédé paroît souffrir beaucoup de difficultés, comme l'Anonyme le remarque; mais il n'est en quelque façon qu'indiqué; & il est à présumer qu'en se réservant de donner, dans la suite, les détails propres à en faciliter l'exécution aux Artistes, il a voulu d'abord piquer la curiosité & exciter l'émulation. Si ç'a été-là son objet, il a réussi, & son Critique concourt, avec lui, à attirer l'attention du Public & à perfectionner l'Art. Je suis convaincu que c'étoit-là le dessein de M. Baumé, tant parce qu'il a toujours tenu une conduite bien différente de celle de nos anciens Chymistes mystérieux, que parce que je connois la possibilité de réussir en suivant un procédé approchant du sien. J'ajouterai à cela qu'il y a toute apparence qu'il avoit connoissance du procédé détaillé dans votre Feuille du 28, lorsqu'il a publié le sien dans l'*Avant-Coureur*; ce qu'il n'auroit certainement pas fait, s'il ne l'avoit cru meilleur. J'eus en effet occasion de voir, il y a dix-huit mois, chez une personne très-connue de M. Baumé, un drap très-bien teint en bleu d'un côté & en écarlate de l'autre; & je fus alors instruit du procédé de l'Anonyme. La difficulté occasionnée, suivant cette méthode, par le gonflement de la piece de drap dans la teinture (inconvénient que l'Auteur de la Lettre reconnoît), m'engagea dès lors à chercher un autre moyen. J'en imaginai un qui, à certains égards, rentre un peu dans celui de M. Baumé, mais que je ne rendrai public que lorsqu'il aura détaillé le sien; conduite que je crois devoir tenir, puisqu'il a, le premier, annoncé son invention. Les connoissances de l'Anonyme sur certaines parties de l'Art, l'auront sans doute éclairé depuis sur la possibilité de réussir, en suivant à peu près la route indiquée par M. Baumé. Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien donner place à cette Lettre dans votre Gazette: les contradictions tournent toujours au profit des Arts. C'est à ce but que tendent également les recherches de M. Baumé que je n'ai pas d'ailleurs l'honneur de connoître personnellement, les Lettres de son Critique qui applique ses connoissances à l'utilité publique, & les observations que je fais aujourd'hui. Voilà déja trois procédés sur une invention attribuée aux Anglois qui suivent vraisemblablement encore une méthode différente; car rien ne paroît prouver que le procédé inséré dans votre Gazette soit celui des Anglois: d'ailleurs ce ne seroit pas un titre pour obtenir la préférence que de le deviner; le Public l'accordera sans doute au procédé qui sera le plus simple, le plus exempt d'inconvéniens & le moins coûteux; & le suffrage du Citoyen instruit & zélé, dont vous avez publié les Lettres, lui est assuré. J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Effet de la neige sur les yeux; remede.

Il est tombé, cette année, une si grande quantité de neige, aux environs de Hambourg, que la terre en étoit couverte à une hauteur prodigieuse. Cette continuelle pers-

(a) *Cette Lettre nous est parvenue le Mercredi, 5 de ce mois, le lendemain du jour de sa date; il ne nous a pas été possible de l'insérer dans notre derniere Gazette.*

pective, d'une blancheur étonnante, a affecté l'organe de la vue ; & lorsqu'au commencement du printems, les rayons du soleil ont acquis plus de force, il est survenu des inflammations aux yeux, & ils ont été extrêmement affoiblis. M. Steller, Médecin, grand Oculiste, a employé un moyen bien simple pour guérir ces maux d'yeux, devenus très-communs & très-dangereux. On prend le blanc d'un œuf dans lequel on met du camphre & du sucre. On bat le tout dans une assiette d'étain, jusqu'à ce qu'il écume ou mousse comme de la crême fouettée. On en fait ensuite un cataplasme que l'on applique sur l'œil malade, & l'on est guéri en très-peu de tems. M. Steller assure que ce remede simple, aisé, peu dispendieux, guérit la rougeur & l'inflammation des yeux de quelque cause qu'elles proviennent. Son témoignage se trouve confirmé par celui de plusieurs autres Oculistes.

III.

Lettre aux Auteurs de la Gazette, sur la maniere de faire le vin.

MESSIEURS,

J'ai vu dans votre Feuille du 20 du mois d'Avril, page 253, art. 2, la façon d'échauffer plus promptement le raisin dans la cuve, en y mettant du vin bouillant ; on a pratiqué cette méthode sur-tout dans les années froides. Il est vrai que par-là, on arrivoit au but qu'on desiroit pour une plus prompte fermentation; mais le vin contractoit un goût de cuir : un simple raisonnement & une expérience de plus de 20 ans, avec une parfaite réussite pour la couleur & le goût, ont conduit à ces réflexions ; la couleur est dans la peau du raisin, sa grappe ne peut donner que de l'âcreté, comme sa fermentation ne peut produire aucun bon effet. En partant de-là, on a égrappé, on a foulé & fatigué le raisin, lorsqu'on l'a vu disposé à s'échauffer : de cette façon on a obtenu des couleurs franches en moins de tems que par la fermentation; le vin, quoique d'un goût délicat, s'est conservé toujours bon 10 & 12 ans. J'ai observé, quoiqu'on ne laisse pas le vin s'échauffer, que la couleur est plus prompte à se former dans un tems chaud que dans un tems froid; la raison en est que le raisin s'échauffant plus vite, on est obligé, pour l'en empêcher, de le fouler souvent, puisque, comme je l'ai dit, on le foule quand on voit le raisin monter & se disposer à fermenter. Quand le raisin s'égrappe, c'est une bonne maxime, à mesure qu'on fait le vin, d'avoir sur la cuve un cuveau percé comme un crible, pour écraser le grain avec des sabots sans talons ; & quand cela est fait, d'avoir, par une porte ménagée dans le cuveau, l'attention d'y faire passer dans la cuve, avec un ballet, ce qui a été bien écrasé ; on tire le vin de la cuve quand on a la couleur qu'on desire, on doit être sûr que si elle est trop forte, ce sera aux dépens de la délicatesse. On pourra me demander comment on feroit du vin rouge, si dans les vignes il y a du raisin blanc ? La couleur n'est pas dans la peau, d'accord : voici le remede. Faites vendanger d'abord le raisin blanc avant le noir ; mettez-le sur le pressoir & entonnez le blanc, lorsque vous aurez tiré à clair le rouge ; passez l'une après l'autre vos pieces de vin blanc de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à la derniere, & faites-le remuer presque sans discontinuer ; vous mêlerez le tout dans la même cuve où vous aurez mis le rouge, ainsi que ce que vous tirerez de dessus le pressoir. Si l'on souhaite plus d'éclaircissemens, on n'a qu'à les demander par la voie de la Gazette, je ferai en sorte de les donner, en partant toujours de l'expérience que j'ai acquise. J'ai l'honneur d'être, &c.

La méthode de faire le vin, par M. Maupin, peut avoir son utilité, nous écrit un autre de nos Correspondans, mais il faut en user avec précaution. Les vins durs, âcres, &c. deviennent par-là potables, & le deviennent promptement ; mais il est fort douteux que de pareils vins puissent, par exemple, supporter le transport, ou même se conserver. Un Bourgeois de Châlons-sur-Saône ayant voulu suivre cette méthode, son Vigneron s'y opposoit formellement, & vouloit faire sa moitié à part ; mais le Bourgeois ne doutant pas du succès, lui promit de le dédommager en cas de perte ; le Vigneron se rendit & fit le vin de la maniere que le Propriétaire lui avoit prescrite. Trois ou quatre mois après, le vin se trouva très-agréable à boire ; & on lui trouvoit une qualité supérieure. Le Bourgeois s'en applau-

dit, mais sa joie ne fut pas de longue durée. Aux premieres chaleurs, ce vin se rengraissa de telle sorte qu'il ne fut pas possible d'en tirer parti, ni pour du vinaigre, ni pour de l'eau-de-vie ; les futailles ne purent plus être d'aucun usage, par le mauvais goût qu'elles avoient contractées. Ce Correspondant termine sa lettre en s'élevant contre le mélange & la falsification des vins, qu'on doit regarder, avec raison, comme les causes d'une infinité de maladies.

I V.

Lettre de M. Rozier, ancien Capitaine d'Infanterie, à MM. les Auteurs de la Gazette du Commerce, d'Agriculture & de Finances, sur la maniere de preserver le sel de l'humidité, de la pluie, &c.

MESSIEURS,

Oserai-je vous prier d'insérer dans votre prochaine Feuille un procédé qui pourroit être des plus utiles pour nos cotes maritimes où le sel est marchand.

Les pluies continuelles de l'année derniere ayant fondu toutes les préparations de sel sur toutes nos côtes maritimes, il en est résulté ces trois inconvéniens. 1°. Que lesdites Provinces ont payé très-cher cette denrée pour leur consommation, & qu'elles se sont vues par-là dans l'impossibilité d'en donner à leurs troupeaux ; 2°. qu'elles ont été par ce *deficit* privées d'une de nos plus riches branches de commerce ; 3°. que nos sels marins étant de tous les sels connus les meilleurs pour la santé & les salaisons, n'étant aucunement imprégnés de parties corrosives, l'on se voit aujourd'hui dans la dure nécessité de s'en pourvoir à grands frais en Espagne & en Portugal, quoique les sels de ces Royaumes ne remplissent à aucun égard les vues de nos Armateurs du Banc de Terre-Neuve, du petit Nord & de la côte d'Islande ; il est même à craindre que les sels de ces deux Royaumes, employés à la salaison des morues vertes & séches, n'occasionnent des maladies à ceux qui feroient usage de cette denrée, principal aliment des gens de mer : il s'agiroit donc à l'avenir de se garantir de la disette de cette denrée. La santé des Citoyens y est intéressée & souvent même leur fortune.

Il faut faire des amas de sel d'une année à l'autre, en procédant sur nos côtes de France ainsi que procédent nos Pêcheurs dans nos Isles de l'Amérique septentrionale. Voici donc comme ils agissent, lorsque leurs morues sont salées & qu'ils ont encore du sel de reste qu'ils ne veulent point rapporter en France : ils choisissent un terrein qui ne soit point susceptible d'humidité, puis assemblant en forme de cercle des couches d'une gazonnée épaisse & mise sur son plat, ils chargent le plateau d'amas de sel pulvérisé à coups de masse, & en forment une pyramide revêtue de morceaux de bois très-sec, rangés de bas en haut & de travers en travers, & mieux encore, de sarmens de vigne : sur ce revêtissement, ils ajoutent nombre de fagots qu'ils allument du côté où les vents regnent : l'action du feu met en fusion & en cristalisation l'épiderme, si je puis me servir du terme, de la pyramide de sel, & dès-lors il s'y forme une enveloppe si compacte que l'humidité, la pluie, le chaud le plus violent & le froid le plus rigoureux ne sçauroient nuire à ce sel qui se conserve aisément d'une année à l'autre, & même jusqu'à six ans. Le déchet que la fluidité occasionne est de sept ou huit pour cent : ainsi en supposant que sur les côtes de Bretagne le sel, les bonnes années, vaille cinq deniers la livre, dans les mauvaises récoltes, il arrivera qu'en s'approvisionnant suivant cette méthode, il vaudroit six deniers au lieu de cinq ; encore faut-il observer que les sels conservés n'en sont que plus purs & plus chargés de pointes salines.

MM. les Fermiers Généraux, au lieu d'emmagasiner leurs sels à grands frais, pourroient aussi sur les côtes faire des tas, suivant ce procédé, pour en avoir leur provision une année ou deux d'avance.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 5 Juin 1771, au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 liv. 10 s., 28 liv. 10 à 31 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 10 s. à 32 liv. 10 s. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 19 liv. 15 s. à 21 liv. ; l'orge, de 19 l. 5 s. ; 19 l. 10 s. à 20 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 5 Juin 1771, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 24 à 26 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Juin 1771, de 41 à 42 livres ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juin 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 13 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 11 16e à ¾
Hambourg	182 ¼ à 182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1045 40 . . .	1040 37 ½ 35 .	1035 . . . .
Emprunt Oct. .	234	. . . . .	235. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	52	52 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	67 66 ½ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 422 . . .	4e 422 5e 390 91	5e 391. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Vend. 7 Juni 1771. *Messieurs*		Du Samedi 8. *Messieurs*		Du Lundi 10. *Messieurs*	
Deschamps, six d. mois 1770.	J.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.	Delamotte, six d. mois 1770.	J.
Nau, *idem.*		Lenoir, *idem.*		Creuzé, *idem.*	
Lempereur, *id.*		Pigis, *idem.*		Gendon, *idem.*	
Pannelier, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	
.....		Baillot, *idem.*		Thevenin, *idem.*	
.....		Caron, *idem.*		Certain, *idem.*	L.
.....		Cauchy, *idem.*		Dujean, *idem.*	
.....		Bardin, *idem.*		Alissant, *idem.*	
.....		Delarue fils, *idem.*		Bonnet, *idem.*	
.....		Delarue pere, *id.*	M.	Molliere, *idem.*	
.....		Clouet, *idem.*		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 22 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 1 Juin.*

AU milieu des fléaux & des crimes qui désolent ce Royaume, il est rare de voir un acte de compassion & de sensibilité envers les malheureux. Madame Sophie Sieniauska, femme du Prince Czartoryski, Vaivode de Russie, morte le 21 du mois dernier, à l'âge de 88 ans, a laissé une somme de 8000 ducats pour le soulagement des pauvres qu'elle a toujours secourus pendant sa vie, sans autre distinction que celle que mettent entr'eux des besoins plus ou moins pressans, regle qu'elle prescrit d'observer dans ses dernieres dispositions.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Juin.*

La malheureuse situation dans laquelle l'Allemagne s'est trouvée par le défaut de circulation des grains, a fait faire des réflexions très-sérieuses & très-salutaires sur les moyens d'en encourager le commerce à l'avantage de toutes les classes de l'Etat & spécialement du Cultivateur. Plusieurs Ministres de la Chambre du Commerce sont convaincus de la nécessité de la libre circulation & de l'utilité de la franchise pour l'exciter. S. M. I. a déja supprimé quelques droits qui en gênoient le transport d'une Province à l'autre. L'immunité la plus parfaite tant pour l'importation que pour l'exportation, est aujourd'hui le vœu d'une foule de Citoyens aussi distingués par leur zele que par leurs lumieres.

DE BERLIN, *le 4 Juin.*

S. M. vient de nommer son Résident à Dantzick, M. Jean Gottlieb Tietz, récompense que ce Citoyen a méritée par les services qu'il a rendus au commerce. Ses travaux & ses connoissances dans cette partie lui avoient déja procuré la place de Conseiller de Commerce avec des appointemens cosidérables.

Le Roi, Protecteur & tout à la fois Juge des Lettres & des Arts, a été très-satisfait du *Catholicon* publié à Hambourg par M. Schnnedlin, Conseiller de Commission du Margrave d'Anspach : Dictionnaire raisonné, Allemand & François, François & Allemand, de tous les termes d'Arts, de Commerce, d'Agriculture, de Finances, &c. &c. des deux Langues. S. M. en adressant à l'Auteur une lettre très-honorable, écrite de sa propre main, lui a envoyé la Patente de Conseiller de sa Cour.

On mande de la Lithuanie Prussienne qu'un débordement dont les tems les plus reculés n'offrent point d'exemple, a causé des pertes irréparables à Kabigkehnen & dans les environs. Des Villages entiers ont

été entrainés par les torrens. Les vallées ont été totalement bouleversées. Koenisberg a souffert, mais beaucoup moins. On ne reçoit des Provinces voisines que de semblables nouvelles. S. M. pour faciliter le cours du commerce, a permis aux Voyageurs munis de bons passeports de santé, d'entrer en Pologne, après *six* jours de *quarantaine* seulement.

De Hanovre, *le 6 Juin.*

Il a été signifié à tout Marchand du pays qui depuis le 1 Mai de cette année jusqu'au 1 du même mois de l'année prochaine, aura pris vingt pieces de drap de Goettingen, dans le magasin de ladite Ville, ou dans les Fabriques, recevra un prix de cinq écus; comme il avoit été établi l'année derniere que le Bureau de la Fabrique distribuât 12 prix : ceux qui les obtiennent sont servis avec la plus grande attention & aux meilleures conditions possibles.

Malgré tous les efforts que fait le Gouvernement pour nous procurer quelqu'aisance, la cherté continue toujours.

De Leipsick, *le 6 Juin*

Depuis quelque tems, les orages ne cessent de parcourir & de désoler ces Provinces. Plusieurs cantons sont entiérement ruinés. La foudre a tué ici & en divers endroits plusieurs personnes. La pluie a été si abondante près d'Altenbourg qu'elle a entraîné un moulin dans lequel 9 personnes ont péri.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 4 Juin.*

Le Roi, toujours prêt à favoriser tout ce qui peut intéresser le bien public & favoriser la circulation dans l'intérieur du Royaume, a accordé à D. Bonaventure Roca & Compagnie un privilege de 25 ans, pour l'établissement d'une Diligence qui ira de Bayonne à Perpignan en France, & de-là à Cadix. Les voitures seront sûres & commodes; & par le moyen des relais, les Voyageurs seront un tiers de tems de moins en route.

S. M. a nommé les vaisseaux qui doivent composer la flotte de la Vera-Cruz. On assure que par de nouvelles conventions avec l'Angleterre, les bâtimens des deux Nations auront la liberté d'aborder à l'Isle Falckland.

On a publié dans des Papiers étrangers qu'un incendie avoit réduit en cendres 40 maisons & deux magasins du Roi à S. Jago de Cuba, & que la perte est évaluée à quatre millions de piastres.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Juin.*

On croit qu'il a été question dans les derniers Conseils de l'affaire des Garde-côtes Espagnols avec quelques-uns de nos vaisseaux Marchands sur les côtes des Indes occidentales, occasionnée, dit-on, par les bruits de guerre. Ces différens, s'ils ont été réels, paroissent s'être terminés à l'amiable.

Notre commerce souffre de la guerre entre la Russie & la Porte, mais beaucoup moins que celui de quelques-autres Nations. On seme ici alternativement des bruits de paix & de guerre, suivant l'intérêt qu'ont les partis de faire hausser ou baisser les actions. Les Marchands assurent toujours la paix. Le Ministere de Portugal paroît aujourd'hui très-favorable à notre commerce.

Quelques personnes se flattent encore de revoir l'*Aurore* qui portoit les Surintendans au Bengale : mais leur espérance ne paroît fondée que sur les nouvelles qu'on a reçues du vaisseau l'*Endeavour*, après trois années de voyage. Ceux qui ont quelques notions de Géographie, & qui sont instruits de l'objet de la navigation de l'*Endeavour* n'attendoient pas plutôt de ses nouvelles, vu surtout la qualité du vaisseau anciennement Charbonnier. Le trajet de la mer Pacifique est immense; d'ailleurs M. Banks, le D. Solander, les Astronomes & Sçavans embarqués sur ce navire, devoient, en attendant le tems du passage de Vénus, chercher sur toutes les côtes des curiosités des différens regnes. L'*Aurore* au contraire alloit à l'Inde par la route ordinaire, route aussi-bien connue des Navigateurs que l'est celle de Londres à Greenwich par les Bateliers de la Tamise.

PROVINCES-UNIES.

De Harlem, *le* 10 *Juin.*

Il doit partir, pour la pêche du hareng le 15 du courant, un vaisseau de Delft, 5 de Rotterdam, 7 de Delftshaven, 7 de Schiedam, 61 de Vlaardingen, 14 de Maasfluis, total 95, ainsi que 20 bateaux Pêcheurs. Il est parti des Ports de la Hollande septentrionale 170 navires.

Des lettres de Lewarde portent que le 27 du mois dernier, un orage furieux, accompagné de coups de tonnerre, déracina des arbres, découvrit des maisons, & causa d'autres ravages. Le même accident est arrivé à Scholl. On ajoute que la saison est néanmoins trés-agréable dans ce canton & que la terre promet une moisson abondante.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 12 *Juin.*

Depuis le 19 Mai jusqu'au 31, il est entré dans ce Port 50 bâtimens François & 40 étrangers, en tout 90. Leurs principales cargaisons consistoient en grains & en huile. Le nombre des charges de bled venu de de l'Etat Ecclésiastique, de Sicile, de Sardaigne, &c. a été de 20866, sans parler de l'orge, de la farine, du riz & des légumes. Ils ont débarqué 4468 milléroles d'huile. Les vaisseaux étrangers nous ont apporté quantité de poisson mariné. La tartane *S. Jacques* avoit débarqué sa cargaison de bled à Toulon. Le senaut *S. Antoine* venu de Bizerti, chargé de légumes, avoit fait sa quarantaine dans le même Port. Le brigantin le *George* est arrivé d'Alexandrie. L'*Espérance*, l'*Héroïne*, la *Galatée* ont apporté de la Martinique, du Cap & du Port-au Prince, du café, du sucre, de l'indigo, des cuirs, du coton, du bois de campêche, &c. Depuis le 29 du même mois, il est parti plusieurs navires pour aller en Italie, en Sardaigne, en Sicile, &c. prendre des grains; le vaisseau le *Mars* a fait voile pour le Cap; le senaut la *Bonne Compagnie* est allé à Tunis; plusieurs bâtimens sont sortis pour se rendre en Corse; le navire le *Chauvelin* est retourné à Saint-Valery; les brigantins le *Grand S. Augustin* & le *Vilain* sont partis pour la Rochelle, &c.

De Tours, *le* 12 *Juin.*

Dans les derniers Marchés, il y a eu, sur les grains, une légere diminution de prix. Le froment réduit au septier de Paris, du poids de 240 livres est descendu jusqu'au-dessous de 22 liv.: la taxe du pain est à 36 deniers la livre pour le pain blanc du poids de trois livres & au-dessous, à 28 d. pour le pain commun, & à 24 den. pour le pain noir. Nous ne pouvons pas dire que depuis plusieurs mois, les grains ayent été chers dans ces cantons; ils n'ont même successivement subi que des variations légeres, ce qui procure le grand avantage de pouvoir calculer ses dépenses & les proportionner à ses moyens. La diminution des prix, à mesure qu'on avance vers la récolte, indique assez combien les augures pour l'avenir sont favorables.

De l'Orient, *le* 12 *Juin.*

Le vaisseau, le *Penthievre*, est arrivé de Bourbon avec un chargement de onze mille balles de café. La flûte, la *Digue*, a apporté deux mille balles de café de Bourbon, & cent balles de blanc.

De la Rochelle, *le* 13 *Juin.*

Le navire le *Villehelio* venant de Cayenne & de Saint-Domingue, est entré dans ce Port, chargé de sucre, de rocou, de coton, de cacao, de café, d'indigo, tant pour cette Ville que pour Bordeaux. Le navire la *Reine Esther*, de 260 tonneaux, partira dans le courant de Juillet pour Saint-Domingue, & prendra fret & Passagers pour le Cap & le bas de la côte. *S'adresser à M. Suidre, Armateur dudit navire.*

MM. de la Chambre du Commerce ont reçu de M. de Boynes, Ministre & Secretaire d'Etat au département de la Marine, la lettre suivante.

» Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de l'état des Ports, relativement » aux places d'Engagés que chaque navire » doit transporter en Amérique, & j'ai vu » que la multiplicité des passages accordés

» depuis plusieurs années, avoit mis les » Armateurs considérablement en avance. » Pour liquider la dette du Roi à leur égard, » je me suis déterminé à ne point accorder » cette année de passages à la place d'En- » gagé ; d'un autre côté il est nécessaire » d'empêcher les Armateurs d'en prendre » jusqu'à ce que le Roi soit acquitté des » places qui leur sont dûes. Ces deux moyens » n'étant pas encore suffisans pour opérer » une prompte liquidation, il convient de » suspendre l'embarquement des Engagés, » même de la part des Armateurs auxquels il » n'est rien dû, d'exiger d'eux le payement » de places d'Engagés qu'ils ne transporte- » ront pas, & d'en employer le produit à » acquitter d'autant ce qui se trouvera être » dû aux Armateurs qui sont en avance. » Vous aurez pour agréable de vous confor- » mer à cet arrangement, & de m'envoyer » tous les mois un état des compensations » & des payemens que vous ferez en consé- » quence, afin que je connoisse la situation » des Armateurs de votre département.

De Besançon, *le 15 Juin.*

Sur l'Arrêt du Conseil du 7 Avril dernier, qui fixe le nombre des chevaux pour les charettes à deux roues, M. l'Intendant avoit demandé à M. le Contrôleur Général, si ses dispositions devoient s'étendre jusques sur les voitures qui transporteroient des grains. M. le Contrôleur Général a répondu par une lettre du 4 Juin, qu'il ne devoit point avoir son exécution relativement à cet objet.

De Paris, *le 19 Juin.*

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 26 Mai, pour la révocation de l'exemption des privileges du payement des droits dans la mouvance du Roi, porte en substance :

Sa Majesté uniquement occupée du soin de rétablir une juste balance entre la recette & la dépense nécessaires pour satisfaire aux charges de son Etat, sans recourir à des moyens onéreux à ses Sujets, a été principalement frappée de voir que, quoique ses mouvances & directes fussent extrêmement étendues, & que par conséquent les droits à Elle dûs à cause des mutations des biens qui y sont situés, dussent naturellement former un produit considérable, il se trouvoit néanmoins presqu'entiérement anéanti, soit par les privileges d'exemption qui ont été accordés, soit par les inconvéniens qui en résultent au préjudice du recouvrement de ses droits, même à l'égard de ceux qui ne jouissent point desdits privileges, mais qui s'en font un motif pour obtenir de fortes remises sur les droits qu'ils devroient payer en s'annonçant comme prêts à acquérir des Offices auxquels ce privilege est accordé, si on ne leur fait pas la remise qu'ils reglent eux-mêmes, & sous prétexte de ne pouvoir sans cela concourir aux acquisitions des biens assis dans ses mouvance & directes. Par le compte que le Roi s'est fait rendre de l'origine de ces privileges, S. M. a reconnu que la concession en a été absolument gratuite, puisque si quelques Corps ou Officiers ont payé quelques finances pour les obtenir ou pour y être confirmés, il leur a été en même tems accordé des gages ou augmentations de gages proportionnés auxdites finances.... En rentrant ainsi dans la partie la plus noble de son Domaine, presqu'entiérement détruit par la multiplication des privileges, S. M. ne fait que se conformer au vœu général des Ordonnances les plus anciennes qui défendent de bailler aucune exemption de payement des droits appartenans & dépendans de ses Domaines... Ces concessions forment une lésion au Domaine de Sa Majesté d'autant plus grande que les prix des fonds ayant considérablement augmenté, les Privilégiés trouvent souvent dans l'exemption des droits d'une seule acquisition, une somme supérieure au prix de l'Office qui leur procure ce privilege. Il ne seroit pas juste que les Engagistes de S. M. qui n'ont obtenu l'engagement des droits de mutation qu'à la charge de laisser jouir les exempts de leurs privileges, profitassent de leur révocation.... Ces considérations ont déterminé S. M. à révoquer les aliénations qui ont été faites à titre d'engagement des droits de mutation des biens situés dans les mouvances & directes des Domaines qui ont été engagés, en réservant aux Engagistes la liberté, dans le cas où la privation de ces droits leur feroit éprouver quelque lésion, de remettre les Domaines qu'ils tiennent de S. M., en recevant le remboursement des finances qu'ils ont payées....

Voulant par ces motifs ſur ce pourvoir, S. M. a révoqué tous privileges d'exemption de droits à Elle dûs aux mutations des biens étant dans ſes mouvances & directes ; ainſi que les aliénations faites deſdits droits aux Engagiſtes, ſauf à eux de remettre les Domaines tenus en engagement. Le recouvrement deſdits droits ſera fait par les Receveurs Généraux des Domaines, auxquels S. M. attribue un ſou pour livre deſdits droits, au lieu des ſix ſous précédemment accordés, pour être partagé proportionnellement entr'eux, à la charge de contribuer dans la même proportion aux frais de recouvrement. L'indemnité dûe à l'Adjudicataire des Fermes générales, à cauſe de la jouiſſance qu'il avoit des quatre ſous pour livre deſdits droits, demeure fixée à la ſomme de trois cens cinquante mille livres pour chaque année, &c.

Le 4 du courant, dix Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire furent entendus dans une Séance publique, honorée de la préſence de M. Bertin, Miniſtre & Secretaire d'Etat. L'objet du concours fut la *démonſtration anatomique de l'eſtomac du cheval & de ceux des ruminans*. L'examen de pluſieurs points de Phyſiologie ſuivit cette démonſtration. *Quelles ſont les cauſes qui conſtituent le cheval dans l'impoſſibilité de vomir ? Quels peuvent avoir été les motifs de la nature dans la procréation des animaux ruminans ? La rumination eſt-elle un acte ſpontané ou volontaire ? Quels ſont les moyens méchaniques en vertu deſquels cet acte eſt opéré ?* Ces queſtions intéreſſantes engagerent les Eleves dans la diſcuſſion de différens ſyſtêmes. L'Aſſemblée compoſée de pluſieurs Membres de l'Académie Royale des Sciences, de la Faculté de Médecine, & de l'Académie Royale de Chirurgie, parut en général très-ſatisfaite. Le prix fut adjugé aux ſieurs *Tribout*, *Lombard*, *Vaugien*, & *Aubert* : le ſort couronna le ſieur Tribout qui reçut des mains du Miniſtre une récompenſe juſtement méritée. Les ſieurs Gervi, Baſin, & Huſard, obtinrent l'*Acceſſit*.

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 15 du préſent mois ; le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au numéro 433082 ; & le ſecond Lot de 8000 liv. eſt échu au numéro 431940.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

DEMANDE.

Un Cultivateur qui a en propriété pour cent mille livres de biens-fonds, deſireroit emprunter une ſomme de ſix ou huit mille livres, à cinq pour cent, pour entreprendre le défrichement d'un vaſte terrein. Il fournira les preuves de ce qu'il avance, donnera toutes les ſûretés néceſſaires, & s'obligera à faire tenir à ſes frais les intérêts annuels au lieu qui lui ſera indiqué. La perſonne qui prêteroit cette ſomme, placeroit ſon argent d'une maniere ſolide & en même tems bien agréable pour une ame ſenſible, puiſqu'elle ſeroit entiérement employée à ſalarier des pauvres qui, en trouvant, par ce moyen, leur bien-être, augmenteroient, par leurs travaux, la maſſe des ſubſiſtances futures.

Ce Cultivateur ſe fera connoître, lorſqu'il ſe préſentera une perſonne qui acquieſcera à ſa demande & annoncera ſes intentions dans la *Gazette d'Agriculture*.

II.

Eclairciſſemens ſur le vin d'Arbois.

Le vin blanc d'Arbois, autrement appellé le vin de garde, ſe fait avec un raiſin blanc nommé dans le pays *ſauvagnum* ou *naturé*, dont le grain eſt long & d'une peau fort épaiſſe. Cette eſpece de raiſin réſiſte au plus grand froid. On le laiſſe ſur la ſouche juſqu'à ſa parfaite maturité, & quand on veut en faire un vin excellent, on le laiſſe ſur le cep juſqu'à ce qu'il ait gelé à glace pendant trois ou quatre jours. Après quoi, on fait la vendange ; le raiſin eſt porté dans une ſapine où l'on détache les grains de la grappe ; & enſuite on les met dans un preſſoir bien propre. Lorſque le raiſin a été bien preſſé, & qu'on en a exprimé toute la liqueur, on met le vin dans des ſapines qu'on couvre d'un linge, pour le garantir de la pouſſiere. On le laiſſe dans cet état pendant deux fois 24 heures, tems qu'il lui faut pour dépoſer. Si après ce terme, on

trouve que le vin ne soit pas assez éclairci, on réitére la même opération une seconde & même une troisième fois. Quand le vin est devenu assez clair, on le transvase dans des tonneaux, où quelques jours après il commence à bouillir & à jetter de la crasse. A mesure que le vin se purifie, en fermentant, la quantité diminue insensiblement; l'on a soin de suppléer à ce qui s'en perd & de remplir toujours exactement les tonneaux en y versant du même vin, qu'on a eu auparavant l'attention de mettre dans des bouteilles. Les tonneaux étant toujours remplis, la sortie de la crasse en est beaucoup plus facilitée. Dez que le vin ne travaille plus, on bouche les tonneaux. Quand le froid est venu, on transvase le vin dans d'autres; ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'il soit clair fin. C'est ordinairement par un vent de bise qu'on le soutire; celui du midi lui est contraire. On ne doit pas craindre en le soutirant d'en diminuer la qualité. Il est gras, & ne s'évapore point ni ne s'affoiblit.

Plusieurs personnes font usage de la colle de poisson pour éclaircir le vin d'Arbois. Elles en mettent ordinairement du poids d'une piece de deux liards pour un vase de soixante pintes. Il faut que cette colle soit bien battue, & qu'on l'ait laissée infuser pendant 48 heures dans des cendres chaudes. Le vin est pourtant de meilleure qualité, quand il s'est éclairci naturellement.

Lorsque le vin a passé pat toutes les opérations que nous venons de rapporter, on le met en bouteilles; ce qui se fait ordinairement dans le courant du mois de Mars.

Ceux qui veulent avoir du vin de garde parfait exposent dans un grenier & à la plus forte gelée le tonneau qui le contient, mais débouché. Toutes les parties aqueuses se congelent par ce moyen, & il ne reste que la pure substance du vin: mais on doit bien prendre garde alors de le soutirer avant qu'il dégele. Ce seroit nuire à sa qualité & en perdre presque tout le prix.

Cette méthode nous a été confirmée par une autre lettre dans laquelle nous trouvons quelques circonstances qui ne sont pas dans la lettre précédente. Ce n'est que le vin blanc d'Arbois qui se fait de la maniere ci-dessus marquée, & cette espece de vin n'est guères que la cinquième partie de ceux du pays. L'on destine pour ce vin les cantons les plus exposés au soleil & où il y a une grande partie de muscats. Pour ce qui regarde le vin rouge, on suit à Arbois à peu près la même méthode que dans les autres Provinces, & l'on ne laisse pas geler le raisin sur le cep. Plus le vin blanc d'Arbois est gardé, plus il prend de liqueur; & quoiqu'il perde de sa douceur, il est fort agréable à boire, & conserve mieux son goût que les muscats de Provence & de Languedoc. Il se fait aussi à Arbois de petits vins blancs suivant la maniere ordinaire, sans qu'on laisse geler le raisin.

Par une troisième lettre de Moissey, village de Franche-Comté, près d'Auxonne, il est dit que cette méthode contribue beaucoup à perfectionner la qualité des vins blancs. Les Seigneurs de cette terre ont un enclos de quelques journaux de vigne qu'ils ne font vendanger qu'après les gelées. Cette précaution leur procure un vin très-supérieur à celui des autres Habitans, même à celui de la même vigne, lorsque la récolte s'en fait plutôt. Il est vrai que par là, les Propriétaires perdent environ un quart sur la quantité, mais la qualité les dédommage amplement de cette diminution.

Il seroit à souhaiter, ajoute l'Auteur de la lettre, que l'on pût pratiquer cette méthode dans toute l'étendue du vignoble. Comme les gelées seroient nuisibles au vin rouge, l'embarras de faire les vendanges en deux saisons, la difficulté de garder les vignes, l'incommodité des mauvais tems qui surviennent, sont probablement les obstacles qui s'opposent à l'établissement général de cette pratique.

III.

Pain économique fait dans l'Electorat de Saxe.

Parmi les différens moyens qu'on a employés pour soulager les malheureux, un de ceux que le Public approuve, est la maniere de faire un pain économique, proposée par M. Melsbach de Rengsdorff, Bailli de Wied-Newed. On l'a mise en usage avec succès dans le canton appellé Westerwald. Ce pain est composé d'un mélange d'orge, d'avoine, de vesces blanches & vertes, de grosses & de petites feves. On n'y a mis qu'un huitième, tout au plus, de cette der-

niere espece de légume. Non-seulement ce pain n'a point nui à la santé de ceux qui s'en sont nourris, mais ils l'ont tous trouvé sain & d'un goût qui n'a rien de désagréable.

La maniere de faire ce pain est fort ordinaire. Après avoir fait moudre ces grains, on se contente d'en séparer la farine du gros son. Ceux qui y mettent des pommes de terre, les préparent de différentes façons. Les uns les pelent toutes crues, les rapent, & les jettent dans un vase rempli d'eau. 12 heures après, ils les en tirent pour les mettre dans une corbeille; & lorsque l'eau s'est écoulée, autant qu'il est possible, ils pétrissent ces pommes de terre avec le reste. Les autres pelent les pommes de terre, les font bouillir, les mettent ensuite dans une corbeille pour en tirer l'humidité; & lorsqu'elles sont bien séches, ils mêlent le tout & le pétrissent. On a observé que la meilleure méthode est de couper les pommes de terre en petits morceaux, après les avoir pelées; de les faire sécher dans le four, lorsqu'on vient d'y cuire du pain, ou sur les poëles, & de les faire moudre avec les autres grains ou légumes.

Lorsque ce pain est bien fait, il est sain, nourrissant & d'un bon goût, sur-tout s'il est frais. Quand il est rassi, il est plus dur que le pain de seigle, sans contracter, toutefois aucun mauvais goût. Pour rendre ce pain plus agréable & plus savoureux, on met une poignée ou deux de sel dans la pâte qu'on laisse ensuite bien lever pendant la nuit.

Il est à propos d'avertir qu'on trouve assez souvent dans l'orge ou dans l'avoine une herbe que les Allemands nomment tollkraut (herbe qui fait perdre la raison), c'est le *hyoschyamus* des Botanistes. La graine de cette mauvaise herbe a les effets les plus funestes; elle affoiblit tous les membres de ceux qui en mangent, porte sur-tout à la tête & cause des migraines épouvantables qui plongent dans un sommeil de 24 & même de 48 heures.

I V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, les 26 & 28 Mai 1771.

Le Gideon & Hannah, Capit. Gilbie; le Hopewell, Capit. Brown; le Bersez, Cap. Smith; l'Endeavour, Cap. Barow, venant de Dunkerque.

A Hull, le 28 Mai.

Le William, Capit. Scarth, venant de Dunkerque.

A Dublin, le 24 Mai.

Le Dublin, Capitaine Walsh, venant de Rochefort.

A Waterford, le 20 Mai.

Le Devereis, Capit. Sontherdale, venant de l'Orient.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 6 Juin 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	318	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	
De la Banque d'Angleterre.	155	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	226	
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	$\frac{1}{2}$
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{8}$
Consolidées à 3 p. %	89	

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 6 Juin 1771.*

Londres	34	$2\frac{1}{2}$	
Ditto à 2 usances.	34	$\frac{1}{2}$	
Paris	54	$\frac{1}{8}$	
Ditto à 2 usances	53	$\frac{1}{16}$	à $\frac{7}{8}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$	
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$	
La Rochelle	53		
Genève	90		
Bilbao	94	$\frac{5}{8}$	
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$	
Cadix	94	$\frac{1}{4}$	
Séville	94		
Lisbonne	46		
Venise.	89	$\frac{3}{4}$	
Gênes	85	$\frac{5}{8}$	à $\frac{3}{4}$
Livourne	87	$\frac{5}{8}$	à $\frac{1}{2}$
Vienne.	41	$\frac{3}{16}$	
Hambourg	33	$\frac{7}{16}$	à $\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$	
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$	
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{4}$	à $\frac{7}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 12 Juin 1771, au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 l. 0 s., 29 à 31 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 27 à 33 l. Le seigle, de 19, 20 à 21 l.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Juin 1771, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Juin 1771, de 42 à 43 livres; *idem* nouveau de 40 à 41; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juin 1771.*

		#	ß	
Or de Portug. à . .		717		*marc.*
Du Mexique à . . .		710		*marc.*
Du Perou à		702		*marc.*
Les guinées à . . .		715		*marc.*
Ducats à		97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.		98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .		83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à		53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à		51	15	*marc.*
Piastres à		49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 19 Juin 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	13	16e
Hambourg	182	¼ à ½	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1040	1035	1020 30. . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	73 . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 423. . . .	4e 424 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 15 Juin 1771.		Du Lundi 17.		Du Mardi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Penchain, six d. mois 1770.	J.	Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Hurel, six dern. mois 1770.	J.
Boscheron, *idem.*	L.	Creuzé, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.
Bardin, *idem.*	L.	Domillier, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	L.	Gendon, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	M.
Baillot, *idem.*	M.	Dujean, *idem.*	L.	.....	
Caron, *idem.*	M.	Bonnet, *idem.*	L.	.....	
Clouet, *idem.*	M.	Molliere, *idem.*	L.	.....	
Delarue pere, *id.*	M.	Alissant, *idem.*	M	.....	
Gossey, *idem.*	M.	Certain, *idem.*	M	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 29 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Juin.*

UNE sécheresse opiniâtre a causé des pertes irréparables dans les campagnes : les bleds ont séché sur pied, les légumes sont tombés en poussiere, les fruits ont péri sur les arbres. On craint que presque toute récolte ne soit perdue dans plusieurs Provinces.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Juin.*

S. M., frappée des maux que l'interruption du commerce a occasionnés l'hiver dernier, a ordonné qu'il fût établi dans cette Capitale un magasin de grains assez considérable pour qu'on n'ait point à redouter les hivers les plus rudes. Il a été enjoint tant au Corps des Maitres Boulangers qui vendent leur pain dans leurs boutiques, qu'aux Boulangers qui n'étant pas de cette Communauté, vendent leur pain au Marché, & suivant la taxe, à un prix inférieur pour les pauvres, d'avoir toujours une certaine quantité de grains en réserve, & de fournir à l'avenir la quantité nécessaire de pain. Il a été défendu aux Marchands de lin de vendre d'autres productions que le lin, le chanvre, & autres matieres analogues à leur métier, & de débiter comme ci-devant du sel, des harengs, des poissons salés, &c. denrées qu'ils ne mettoient en vente qu'après qu'ils en avoient fait monter le prix très-haut. Par le même motif, les Marchands du bas ordre qui débitoient de la biere, des eaux-de-vie, du lard, de la graisse, des pains mollets, & presque toutes les autres denrées de premiere nécessité, en petit détail comme en gros, sont privé de l'entrepôt des denrées grasses, du beurre, des pois, des feves, lentilles, gruaux, orge mondé, farine, &c. & ils seront obligés de les tirer des magasins royaux & de les vendre suivant la taxe. Tous ces réglemens sont fondés sur l'opinion présumée du monopole que l'abolition de tout privilege de Corps & Métier, & la plus grande concurrence excitée par la liberté générale de vendre de toutes especes de denrées, auroit infailliblement détruite, sans dégoûter de ces trafics, sans charger le Gouvernement d'une manutention très-onéreuse de magasins, & sans multiplier les Agens salariés de la Police pour la difficile exécution de ces réglemens. La même loi renferme divers articles concernant les héritages, les débiteurs, les créanciers, les contributions, la maniere de les percevoir. Par tout l'intention bienfaisante du Souverain se manifeste, quoique toutes les dispositions ne répondent pas également à ses vues.

PRUSSE.

DE KOENISBERG, *le 5 Juin.*

Le tems nous a été très-favorable depuis

la mi-Mai. Le vent d'Oueſt a amené dans nos Ports pluſieurs bâtimens de Pologne, chargés de grains. Nous eſpérons que le tranſport de ces denrées ſera conſidérable pendant le courant de l'année. L'abondance a fait tomber les prix. Nous payons 122 ſchiffpfund de bled (le ſch. du poids de 300 liv.) 280 florins (de Pologne fort inférieurs à ceux d'Empire, les plus bas de l'Allemagne); 119 ſch. du meilleur ſeigle 265 fl.; ainſi des autres à proportion. Pendant l'hiver, on pouvoit à peine s'en pourvoir à force d'argent. Il nous arrive par terre quantité de ces denrées, ainſi que de gruaux, d'avoine, d'orge, &c. Il y a peu de pois, légume d'une grande reſſource pour le Peuple. Nous recevons auſſi du chanvre, du lin, &c. de maniere que nos magaſins ſont très-bien fournis de toutes ſortes de marchandiſes.

ALLEMAGNE.

De Wurtzbourg, *le 8 Juin.*

Des Marchands de grains & des Boulangers ont été très-ſévérement punis pour avoir contribué par leurs manœuvres à la cherté & à la diſette. Cependant les prix hauſſent encore ici comme à Bamberg. On eſpere que la viſite générale des greniers déconcertera les pratiques que l'on craint.

De Koenigshofen (*en Franconie*), *le 9 Juin.*

La diſette augmente au point qu'il ſe paſſe de tems à autres, pluſieurs jours, dans nos environs, ſans qu'on puiſſe avoir un morceau de pain. La livre de mauvais pain de ſeigle mêlé d'avoine, d'orge, de pommes terre, &c. vaut 5 kreutzer: on en a eu, de très-bon, juſqu'à ſept livres, pour le même prix. Les plus indigens y mêlent encore de la paille hachée. En général, on ne mange que du pain très-malfaiſant. Et ces maux extrêmes, on les reſſent dans un pays extrêmement fertile & où l'on a toujours vu regner l'abondance.

De Vienne, *le 10 Juin.*

Pendant quelque tems, il eſt parti juſqu'à 100 charriots par jour pour aller porter des grains & de la farine en Bohême. Six mille malheureux Habitans de ce Royaume ſont employés à bâtir une nouvelle forteresſe dans le Comté de Glatz & à rendre le chemin de Scheweidnitz praticable. On a trouvé de gros amas de grains chez des Juifs de Prague. Des pluies très-abondantes ont ramené le froid dans nos cantons.

De Ratisbonne, *le 7 Juin.*

Le Directoire de l'Empire a refuſé au Magiſtrat d'augmenter la taxe du pain, quoiqu'elle ſoit établie ſur un prix des grains inférieur d'un tiers à leur prix actuel. Mais les Miniſtres ont écrit à leurs Cours reſpecpectives, pour en obtenir un don gratuit en faveur des Bourgeois. La Cour de Munich, par un nouveau Réglement, a fixé le prix du grain, ainſi que le taux, la qualité, la quantité de pain que les Boulangers doivent fournir.

ITALIE.

De Milan, *le 7 Juin.*

Il eſt parti de la Hongrie un nombre conſidérable de mulets: mais comme cette extraction avoit été prévue, il a été pourvu à ce que le labourage, le commerce & les Voyageurs n'euſſent point à en ſouffrir. Le célebre Marquis Beccaria & M. Carpini ont pris poſſeſſion de la Charge de Conſeillers du Conſeil Royal d'Economie. L'Adminiſtration s'occupe des moyens de rendre l'Adda navigable & de rétablir la communication avec le lac de Como. Le deſſéchement des marais, ſource de maladies & retraite des bandits, n'eſt pas moins digne de ſon attention. On eſpere que toute l'Italie profitera des beaux exemples que le Grand Duc de Toſcane a donnés par le deſſéchement & les magnifiques travaux que S. A. R. a faits dans la *Maremma* de Sienne, ſur un terrein de deux mille lieues quarrées de France.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 11 Juin.*

La récolte de la ſoie eſt preſque totalement perdue dans les Royaumes de Valence & de Murcie: les gelées de l'hiver & du commencement du printems avoient endommagé la majeure partie des mûriers qu'il a fallu couper.

Le canal entrepris pour faciliter la communication du pays avec le Tage & de-là avec la mer, avance beaucoup; il eſt déjà couvert de bateaux, & les Entrepreneurs en retirent un produit conſidérable.

S. M. a accordé de nouvelles facilités aux Fabricans en général ; & de grands privileges à ceux des Fabriques de coton de Madrid. En éveillant l'industrie sans la gener, en l'excitant sans la favoriser au détriment de l'Agriculture, en l'encourageant également dans tout le Royaume, sans exclure la concurrence des talens, ce Royaume qui recueille presque toutes les matieres premieres nécessaires à ses travaux, auroit bientôt des arts florissans qui non-seulement le délivreroient de la dure nécessité de les faire ouvrer par des mains étrangeres, mais encore le mettroient en état de fournir les pays étrangers des marchandises qu'il en tire. Mais il faut que l'Agriculture soit la base de ces Manufactures, c'est-à-dire, que les réglemens ne soumettent point le Cultivateur à la loi de l'Artisan & de l'Artiste, & par conséquent à des rentes nuisibles & destructives des avances de la culture. C'est ce qu'on a lieu de se promettre d'un Gouvernement aussi éclairé que bienfaisant qui sçait que toutes les richesses sortent de la terre, & que leur emploi doit nécessairement tendre à en augmenter la culture. Déja ceux qui donnent la laine la plus belle & la plus fine obtiennent des récompenses proportionnées ; l'on commence à fabriquer de très-bons draps ; le commerce est encouragé & facilité ; l'institution de l'impôt unique a lévé de grands obstacles à la prospérité des Provinces. La haute sagesse & la rigoureuse justice du Souverain promettent à tous les Citoyens l'usage & l'exercice le plus libre de toutes leurs propriétés & de leurs talens, sans quoi les uns seroient favorisés, sans droit & sans titre, aux dépens des autres & par conséquent au détriment de l'Etat en général. Le vœu du Prince est celui de la bienfaisance & de l'équité qui ne feront pas un malheureux pour faire un heureux, un pauvre pour faire un riche, une classe de Citoyens souffrante pour en faire une autre florissante.

PROVINCES-UNIES.

De Maestricht, *le* 15 *Juin.*

La Régence de Liege avoit fait arrêter des grains destinés pour la Hollande, sous prétexte qu'ils étoient destinés à faire de l'eau-de-vie ; mais ils ont été rendus sur les vives représentations de L. H. P.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le* 13 *Juin.*

On arme dans ce Port deux frégates & deux schebecks ; les frégates iront croiser dans les Echelles du Levant, à la place de la *Pleyade* & de la *Topase* ; & les schebecks, dans le golfe de Lyon, à l'occasion de la prochaine Foire de Beaucaire.

De Montpellier, *le* 18 *Juin.*

Des lettres de divers endroits de la Province nous apprennent de nouvelles entreprises de culture formées ou projettées par des Propriétaires & des Cultivateurs. La Déclaration concernant les défrichemens dans le Languedoc encourage ces entreprises par les exemptions qu'elle y attache ; la conservation d'un commerce libre en fournit les moyens par le bon débit des denrées qu'elle procure ; la certitude de ne pas se voir spolié par des taxes arbitraires du fruit des avances de ces travaux, & frustré par-là des avantages promis par la bienfaisance du Souverain, assure l'effet de ces encouragemens. Il est bien sensible que quelque faveur qu'on accorde d'ailleurs aux défrichemens, ils n'auront pas lieu, à moins que ce ne soit aux dépens de l'ancienne culture, si l'argent n'est renvoyé à la terre par un commerce animé pour y grossir le fonds des avances rurales : il ne l'est pas moins que le Laboureur l'enfermera dans les coffres plutôt que de l'exposer & d'en exposer les fruits à l'envie & à l'avidité, s'il craint une augmentation arbitraire de taille : il ne l'est pas moins enfin que ces entreprises manqueroient & qu'elles seroient abandonnées, après perte des avances, si un bon commerce n'en faisoit constamment valoir les produits & n'assuroit ainsi le retour, la perpétuité, l'augmentation des fonds de la cultivation.

La Déclaration ci-dessus range parmi les terres incultes celles qui depuis 40 ans n'auront donné, suivant la notoriété publique des lieux, aucune récolte. L'instruction jointe à cette Déclaration porte, que la propriété de ces terres dont l'allivrement distrait, lors du département des impositions, est tombé à la charge des autres biens, est dévolue au Corps des Habitans,

autant par la longue possession qu'ils en ont eue qu'à raison de la taille qui, supportée par eux, a absorbé plusieurs fois la valeur des fonds. Les Propriétaires des terres, ou ceux qui auront leur consentement par écrit, seront tenus de faire au Greffe de la Communauté la déclaration de la quantité qu'ils voudront défricher. Quant aux terres abandonnées depuis plus de 40 ans, il est dit dans l'instruction, que les offres seront publiées pendant huitaine, & que s'il ne se présente personne qui se charge du même fonds pour un terme d'exemption plus borné, la Communauté donnera le consentement requis. Mêmes déclarations sont exigées par les défrichemens entrepris depuis le 1 Janvier 1762.

Les Entrepreneurs des défrichemens jouiront, pendant 15 années, de l'exemption de toutes impositions quelconques, même des vingtièmes, à la charge néanmoins par eux de ne pas abandonner la culture des terres en valeur dont ils sont Propriétaires, Usufruitiers ou Fermiers. L'instruction observe que le produit des fonds défrichés, quelqu'utile qu'il puisse être, ne doit point donner lieu d'augmenter la capitation de ceux qui en jouiront. Elle ajoute que le déguerpissement ou abandon des fonds roturiers ne pouvant avoir lieu, s'ils ne sont faits en totalité d'héritage, les Entrepreneurs des défrichemens ne peuvent abandonner les autres terres qui leur appartiennent, puisqu'ils ne seroient pas moins obligés d'en payer la taille, & que les fruits des terres défrichées en répondroient.

Si les terreins défrichés ne sont point allivrés dans le compoix, ils ne pourront y être allivrés & cotisés à la taille, qu'après le terme de 15 ans, ou pour le tems de l'expiration de ce terme.

Le Roi n'entend rien innover à l'Ordonnance de 1669 en ce qui concerne les défrichemens des montagnes, places vaines & vagues aux rives des bois & forêts, ainsi qu'aux réglemens suivis dans la Province. Ces réglemens sont ceux qui ont rapport à la conservation des bois & aux montagnes dont le défrichement pourroit avoir des inconvéniens dans différentes parties de la Province, à cause des terres & des graviers que les pluies entraînent, lorsqu'elles ont été remuées par les cultures.

Il est permis aux Communautés d'aliéner les fonds communs en tout ou en partie, sous la charge d'une rente fonciere annuelle; permission qui n'est pas exclusive du droit de les affermer. A l'égard des terres incultes dont les Communautes n'ont que l'usage & dont la propriété appartient au Seigneur ou à d'autres, il sera nommé des Experts pour procéder à la fixation & séparation d'une portion convenable desdites terres pour les besoins des Habitans, eu égard à la contenance totale du terroir allivré dans le compoix, & à la concession desdits usages, si elle est gratuite. La Communauté jouira en pleine propriété de cette portion. La Communauté usagere à titre onéreux conviendra avec le Seigneur d'une modique redevance en faveur de l'abandon qu'il lui fera de la propriété des terres qui ne sont pas nécessaires aux besoins des Habitans & qui ne peuvent être défrichées.

Les Adjudicataires des biens abandonnés par acte, ou présumés tels par défaut de culture & le payement de la taille pendant trois années, seront & demeureront déchargés du payement de la taille ou autres impositions réelles : cependant les sommes pour lesquelles elles sont comprises aux cadastres du compoix seront comprises par les états & perçues de la maniere la moins onéreuse pour les Cultivateurs desdits biens. Quelques Déclarations avoient autorisé les Administrateurs des Communautés à adjuger cette sorte de biens à ceux qui se présenteroient pour les cultiver & en payer la taille, mais en exigeant qu'elles n'en pussent réduire l'allivrement en faveur des Adjudicataires, sans toutefois prohiber de les dispenser d'en payer la taille, pendant un certain tems, s'il y avoit lieu. Aujourd'hui l'exemption peut être de 15 années, dans le cas ou personne ne s'en déchargeroit pour en jouir moins de tems, & diminuer ainsi le rejet que les Etats sont obligés de faire sur les Communautés dans lesquelles ces biens sont situés. Les Communautés chercheront donc à se procurer des Adjudicataires qui se chargent des biens abandonnés pour moins de 15 années d'exemption de taille.

Les Adjudicataires, Entrepreneurs, leurs Cessionnaires ou ayant cause, non-nobles, jouiront pendant 40 années de l'exemption des droits de franc-fief, pour les terreins défrichés ; & il ne sera payé aucun droit d'amortissement pour lesd. établissemens. Pour

chaque acte qu'ils passeront pendant ces 40 années, ils ne payeront que dix sous de droit de contrôle, nul droit d'insinuation, centième ou demi-centième denier, pour les baux. Dans le cas où quelqu'acte donneroit ouverture aux droits d'insinuation, centième denier, &c. lesd. droits ne seront payés que sur le pied d'un denier par arpent. Ces dispositions doivent s'étendre sur les biens abandonnés qu'il faut défricher comme sur les terres incultes. Les Adjudicataires, Entrepreneurs, Cessionnaires jouiront de l'exemption de la dixme des fruits pendant 15 années; & les Adjudicataires ne pourront pas être imposés à raison desdits biens pour leur capitation & leur industrie à une somme plus forte que celles qu'ils payoient auparavant. L'inculture des biens sera constatée par les formalités indiquées. Les Etrangers qui seront employés à ces défrichemens, seront réputés Regnicoles, après qu'ils auront élu domicile sur les lieux, & déclaré qu'ils entendent l'y fixer au moins pour six années, &c.

De Clermont (*en Auvergne*), *le* 18 *Juin*.

Le Gouvernement, dans ces tems difficiles, a fait éclater sa bienfaisance par son attention paternelle tant à verser des aumônes & des salaires dans les mains des malheureux, pour suppléer à la diminution des revenus particuliers, causée par les mauvaises récoltes, qu'à tirer de l'Etranger & à répandre dans les Provinces disetteuses d'immenses provisions de grains pour suppléer au défaut du commerce découragé, intercepté, rebuté de toutes parts & de mille manieres. Cette bienfaisance, en sauvant les pauvres des calamités futures par des monumens durables d'utilité publique, à mesure qu'elle les sauvoit de la calamité présente par des secours passagers, a prouvé qu'il n'y avoit à craindre que l'erreur de la part de l'Autorité, & qu'éclairée par le malheur, elle se hâtoit de tirer le bien du mal même, à l'exemple de la Providence. Cette Province en a fait l'heureuse expérience, comme tant d'autres: par le défaut de routes & de communications, elle étoit, en partie, pour ainsi dire, physiquement étrangere à une partie du Royaume, comme elle l'étoit politiquement par les prohibitions qui l'environnoient, comme plusieurs le sont par la division fiscale, comme des cantons voisins le sont entr'eux par la police réglementaire: la pauvreté étoit, en quelque sorte, çà & là inaccessible aux secours. M. de Monthion, Intendant de la Province, digne Administrateur des bienfaits du meilleur des Rois, non-seulement a soustrait les indigens à la honte de la mendicité, & le pays à ses ravages, par la remise totale des moindres cotes de la Taille, & par l'emploi salarié des hommes, des femmes, des enfans à des travaux publics; mais il a ouvert un canal de commerce, une source de richesse pour toute la Province, par la construction d'une route déja praticable dans toute sa longueur, par laquelle la Haute-Auvergne communiquera avec le Quercy, le Languedoc, & toute la partie méridionale de la France, à travers un pays très-étendu, auparavant impraticable à toute espece de charroi, & à peine accessible à nos chevaux accoutumés à gravir les rochers & à escalader les montagnes. Il est vrai que ces grandes & fructueuses avances de la Souveraineté, la corvée les a faites; il est vrai que les Paysans attachés à ce joug soupiroient après le bonheur dont une pareille entreprise laissoit jouir leurs voisins dans la Généralité de Limoges; mais l'humanité & la justice ont adouci, autant qu'il a été possible, la dureté de cette servitude; la peine a été abrégée par l'accélération rapide des travaux; & l'indigent a reçu comme une sorte d'indemnité des sommes employées à rendre praticables l'entrée & le passage des Villes & Villages de la ronde, & à rétablir la salubrité dans ces séjours auparavant presqu'inhabitables, infectés d'eaux croupissantes. Le zele de M. l'Intendant, qui croit n'avoir rien fait pour le bien public, tant qu'il lui reste quelque chose à faire, ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la prospérité de la Province. Aussi la culture des terres prend-elle un accroissement dont les Habitans eux-mêmes sont étonnés. Le Particulier suit l'impression donnée par l'homme public. Un Gentilhomme de la Province travaille avec le plus grand succès à perfectionner l'éducation des chevaux & à en multiplier les bonnes races; il y consacre un terrein considérable qu'il convertit en une prairie abondante par des travaux dont l'exécution paroissoit impossible; l'établissement d'une course de chevaux excite enfin la plus vive émulation. Tout se

ranime, tout tend au bien, & tout nous promet que ce tems sera l'époque de la révolution la plus heureuse pour la Province.

L'aspect d'un avenir plus heureux dispose à la résignation. Dans la crise où nous nous trouvons aujourd'hui, le tableau des opérations louables d'une Administration attentive à employer tous les moyens de procurer aux Peuples le calme, des secours & un meilleur sort, frappera les esprits capables d'en reconnoitre le prix & de se soumettre à des accidens passagers.

DE PARIS, *le 25 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 26 Mai, qui ordonne que les droits à la circulation des peaux & poils de lievres & de lapins dans le Royaume, seront perçus à l'entrée & à la sortie des cinq grosses Fermes, conformément au tarif de 1664; & dans les Provinces réputées étrangeres suivant les tarifs locaux qui y auront lieu, le tout ainsi qu'il étoit d'usage avant l'Arrêt du 16 Septembre 1770.

Deux Arrêts contradictoires du Conseil d'Etat, des 7 Juin 1768 & 7 Mai 1771, dont le premier évoque au Conseil les contestations pendantes en la Cour des Aides de Rouen, les contestations pendantes entre l'Adjudicataire des Fermes, & des Bouilleurs de l'Election de Bernay tirés en contrainte pour les droits des eaux-de-vie trouvées manquantes à leurs charges; & dont le second déboute les Bouilleurs de leur opposition au précédent, & déclare bonnes & valables les contraintes décernées contr'eux. L'Arrêt de la Cour des Aides de Rouen du 12 Février 1768, avoit appointé les Parties au Conseil, sous prétexte que les défenses d'appointer, faites par l'Ordonnance & les Réglemens postérieurs, ne regardoient que les Juges inférieurs, & non les Cours des Aides. Au fond, les Bouilleurs demandoient & avoient fait prononcer la nullité des contraintes, sur des motifs que le second Arrêt du Conseil juge absolument frivoles.

La suite des Arrêts à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre sur les draps à deux envers. Paris, le 17 Juin 1771.

Il y a apparence, Monsieur, dit l'Auteur Anonyme de la lettre que vous avez insérée dans votre Gazette du 15 de ce mois, *que M. Baumé connoissoit le procédé que j'ai décrit dans votre Gazette du 28 Mai, lorsqu'il a publié le sien dans l'Avant-Coureur, ce qu'il n'auroit certainement pas fait s'il ne l'avoit cru meilleur; qu'en effet l'Anonyme avoit eu, il y a 18 mois, occasion de voir chez une personne connue de M. Baumé un drap très-bien teint en bleu d'un côté & écarlate de l'autre; qu'il fut alors instruit* (non de *mon* procédé, car j'ai bien averti qu'il n'étoit pas de moi), mais de *celui que j'ai décrit; que la difficulté du boursoufflement l'engagea à chercher un autre moyen; qu'il en imagina un qui rentre un peu dans celui de M. Baumé, mais qu'il ne rendra public que quand M. Baumé aura publié le sien, par égard, &c.*

J'analyse cette suite de raisonnemens, & je crois qu'ils se réduisent à ceci.

» M. Baumé connoissoit le procédé que » j'ai indiqué, quand il a indiqué le sien, » puisqu'il sçavoit que le drap qu'il avoit » vu, & qui étoit très-beau, avoit été teint » en *littage*, mais que la difficulté du bour- » soufflement l'avoit déterminé à donner le » sien; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il ne l'a- » voit cru meilleur.

Je crois qu'il n'est point impossible que M. Baumé ait sçu le procédé du *littage*; mon ami peut bien l'avoir dit à d'autres, & cela me met fort à mon aise, à cause de la petite infidélité que je craignois de lui avoir faite, quoiqu'il ne m'en eût pas recommandé le secret: mais comment M. Baumé a-t-il pu croire son procédé meilleur? On ne se décide ordinairement qu'après avoir mis dans la balance la somme des inconvéniens & on préfere le côté qui en a le moins. Or du côté du *littage* il n'y a que le boursoufflement, encore n'a-t-il lieu que pour l'écarlate. Les Anglois en sont quittes pour ne teindre que des demi-pieces de 12 aunes, on n'en trouve à Londres que de cette longueur. Du côté de M. Baumé, je vous renvoie à votre Gazette du 25, pour voir la somme des inconvéniens de son procédé; 1°. l'impossibilité de faire de l'écarlate sur le drap avec une brosse; 2°. difficulté pareille pour le bleu de cuve; 3°. inutilité de la colle de farine pour empêcher la couleur de pénétrer; 4°. & le chassis de 44 pieds. Il est impossible de l'agiter dans la riviere, sans avoir 22 hommes, 11 de chaque côté, pour le remuer. Je vous avoue que je suis

impatient de ſçavoir le ſecret de M. Baumé pour remédier à ces quatre points, & qu'au lieu de la lettre du 4 Juin, dont je vais analyſer le reſte, j'aurois bien mieux aimé qu'il nous eût applani tout de ſuite ces difficultés; car juſqu'alors je ſuis fondé à croire qu'il n'a pas aſſez combiné les inconvéniens des deux méthodes, quand il a cru que ſon procédé de la teinture à la broſſe, à l'aide de la colle de farine & du chaſſis, valoit mieux que le *littage* qui n'a qu'une ſeule difficulté, ſi c'en eſt une, celle du bourſoufflement.

Votre Anonyme nous promet de donner ſon procédé quand M. Baumé aura donné l'explication ou le développement du ſien; ce qui m'afflige & nous renvoie encore, en ſuſpendant les épreuves de nos Artiſtes, à de nouvelles obſervations: car comme ſon procédé rentre, dit-il, dans celui de M. Baumé, il faudra en diſcuter la poſſibilité, tandis que la notre eſt certaine, puiſque l'Anonyme a vu un drap très-bien teint, écarlate d'un côté & bleu de l'autre, par le procédé que j'ai indiqué. Il eſt vrai que cela n'eſt pas dit littéralement & poſitivement, mais je l'infere des phraſes coupées dont la liaiſon doit former une conſéquence.

» M. Baumé connoiſſoit le procédé; ce qui » l'a déterminé à donner le ſien qu'il a cru » meilleur.

» En effet l'Anonyme a vu chez une per- » ſonne connnue de M. Baumé un drap très- » bien teint, bleu d'un côté & écarlate de » l'autre.

» L'Anonyme fut alors inſtruit de mon » procédé.

Donc le drap qu'on a vu chez la perſonne connue de M. Baumé a été teint ſuivant mon procédé (je dis *mon* pour abréger); ma conſéquence eſt juſte, autrement cette conſtruction de phraſes ſeroit amphibologique, & ne voudroit rien dire de tout ce que l'on a entendu. Mais ſi ma conſéquence eſt juſte, le drap qu'on a vu très-bien teint a été teint en France par le *littage*, laiſſons faire aux Artiſtes, ou bien afin que toutes choſes ſoient égales, donnons leur non un échantillon, (car je rejette toute épreuve de cabinet) mais au moins trois aunes de drap très-bien teint par la nouvelle méthode, alors ils compareront & ils annonceront leurs ſuccès par l'une ou par l'autre; voilà la bonne maniere de diſputer.

On me reproche encore, Monſieur, dans cette lettre, » d'avoir condamné M. Baumé » ſans m'être aſſuré auparavant de la poſſi- » bilité ou de l'impoſſibilité du procédé d'un » habile Chymiſte diſtingué par tant de dé- » couvertes utiles & par ſon exactitude.

Je répons, 1°. que j'ai rendu dans vos Gazettes des 25 & 28 Mai à M. Baumé toute la juſtice qui eſt dûe à ſon zele & à ſes talens, & que je lui paye encore ici avec un vrai plaiſir le tribut d'hommages que tout bon Citoyen doit au Citoyen qui cherche à éclairer les Sciences & les Arts, & à enrichir ſa Patrie par d'utiles découvertes dans les unes & dans les autres, *ſed errare humanum eſt*, & on ne fera jamais un crime à perſonne de relever ce qu'il croit être des erreurs, d'autant plus dangereuſes que ce ſont de grands hommes qui les ont accréditées.

2°. Il eſt vrai que je n'ai pas tenté les eſſais de M. Baumé; j'en ai aſſez dit, je crois, dans la Gazette du 25 Mai, pour m'en diſpenſer; & votre Anonyme ſe trompe s'il croit *que les connoiſſances qu'il me ſuppoſe ſur quelques parties de l'Art, m'auront ſans doute éclairci, depuis, ſur la poſſibilité de réuſſir dans le procédé de M. Baumé.*

Non, Monſieur, je ſuis toujours convaincu que la colle de farine ne pénétre point aſſez le drap, comme on dit, *juſqu'à mi-corps*, pour empêcher la teinture de percer; que le chaſſis de 44 pieds m'effraye, & qu'il eſt entiérement impoſſible de faire de la teinture écarlate à la broſſe. Ne croyez pas au reſte que je ſois abſolument novice dans le genre que je traite ici; je ne ſuis point parvenu à mon âge ſans evoir vu preſque toutes les Manufactures de l'Europe, & ſans avoir été témoin des tentatives des plus habiles gens, pour appliquer ſur l'étoffe mille couleurs; il en eſt quelques-unes qui réuſſiſſent pour de petits objets, très-rarement pour des fonds, & jamais pour l'écarlate. Cette petite jactance que je vous prie de me pardonner, me rappelle celle d'un Auteur qui écrivoit il y a 25 ans une letre à M. Mondonville ſur ſon Opéra d'Iſbé. *J'ai entendu*, dit-il, *Beaumaviel, & depuis 30 ans je n'ai pas manqué un Vendredi.* Eh bien, ſi Beaumaviel eût été Teinturier, je crois que je l'aurois dit auſſi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 15 Juin 1771, au Mercredi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 27, 29 l. 10 ſ. à 32 l. 5 ſ. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le

seigle, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 10 s.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Juin 1771, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 liv. 10 s. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Juin 1771, de 40 à 41 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 1[illegible] à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 26 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 13 16e à 7/8
Hambourg	182 1/2
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Août*, ...	1 1/8 p. 0/0 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 22 Juin 1771. *Messieurs*		Du Mardi 15. *Messieurs*	
Lenoir, six dern. mois 1770.	J.	Cochin, six dern. mois 1770.	J.
Maupassant, *idem.*	L.	Filleul, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*	L.	De Fremilly, *id.*	L.
Bardin, *idem.*	L.	Maigret, *idem.*	L.
Delarue fils, *idem.*	L.	Hurel, *idem.*	L.
Boscheron, *idem.*	L.	Defrance, *idem.*	M.
Hebert, *id. m.*	L.	Marollier, *idem.*	M.
Raynal, *id. m.*	L.	Defays, *idem.*	L.
Pigis, *idem.*	M.	.....	
Gosley, *idem.*	M.	.....	
Caron, *idem.*	M.	.....	
Clouet, *idem.*	M.	.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....	
Baillot, *idem.*	P.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2:001	. . . . .	1055 60 . . .	1055 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	250	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	60	60 . . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	71 71 1/2 . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	. . . . .	4e 424 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 2 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 8 *Juin.*

LA liste des vaisseaux qui abordent ici devient de jour en jour plus nombreuse. Du 1 au 4, il en est entré 80, dont 2 seulement étoient chargés de grains pour Amsterdam & pour Roterdam.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 9 Juin.*

Par un Edit Impérial & Royal, il a été ordonné que tous les biens-fonds attachés aux Cures, dans les Etats Héréditaires, seront vendus, sans délai, pour que du produit des ventes, il soit formé un capital dont la rente sera plus également distribuée entre les Curés. Cet Edit fait beaucoup de bruit: on applaudit généralement à la répartition plus égale des revenus: quelques-uns craignent que de trop promptes ventes ne forcent à donner les biens à bas prix, que les fonds ne soient pas mieux cultivés par des Particuliers que par les Curés en général très-attentifs à faire valoir leurs terres, qu'il n'arrive que dans la suite les rentes du capital ne deviennent insuffisantes pour la sustentation des Curés, comme il est arrivé en France pour la portion congrue, &c. &c.

DE BERLIN, *le* 10 *Juin.*

Les marchandises qui passoient dans l'Electorat, venant de Pologne pour la Saxe, ou de Saxe pour la Pologne, avoient été assujetties à un droit de *transit* de 8 pour 100. Il étoit arrivé de-là que le commerce avoit pris un autre cours, & qu'on envoyoit par la Poste les objets propres à être envoyés par cette voie dont les frais ne revenoient qu'à environ 2 pour 100. Ainsi l'objet de cette Ordonnance, comme tant d'autres, non-seulement n'étoit point rempli, mais il en résultoit beaucoup de désavantage pour la Nation. En conséquence, le Roi a jugé à propos de l'abroger. S. M. permet en même tems à ses Sujets, sous certaines conditions, de se charger de marchandises étrangeres, pourvu qu'elles soient ensuite exportées du pays. Les Sujets du Roi ne payeront aucun droit d'entrée à la Foire de Francfort sur l'Oder, & ils pourront acheter de l'Etranger les matériaux nécessaires aux Fabriques du pays qui n'en sont pas suffisamment pourvues, ce qui suppose une culture insuffisante & la nécessité de la relever, sans quoi aucun encouragement ne soutiendroit ces Fabriques. Les Fabricans qui se distingueront recevront des gratifications de la part du Gouvernement.

DE LEIPSICK, *le* 11 *Juin*

On propose une récompense de six écus de Saxe à quiconque inventera une brouette ou toute autre machine, au moyen de la

quelle un homme puiſſe, avec moins de peine, enlever un poids conſidérable & le conduire plus loin qu'avec des brouettes ordinaires.

Pour encourager de plus en plus la culture de la ſoie, la Société Economique de cette Ville s'eſt chargée, pour cette année, d'acheter à 12 gros la livre les coucons de tous ceux qui voudront les leur vendre à ce prix.

DE BONN, *le 13 Juin.*

La nouvelle Fabrique de ſavon a obtenu, pour avoir la liberté de vendre ſa marchandiſe, quelle qu'elle ſoit, au prix qu'elle voudra y mettre, la défenſe publiée d'importer du ſavon étranger, en quelque quantité que ce ſoit, ſous peine de confiſcation & de dix florins d'or d'amende. Délivrée de toute concurrence, elle n'a pas beſoin de perfectionner ſon induſtrie; & elle peut eſpérer de s'enrichir par cette uſurpation réelle du droit qu'a la Nation naturellement indépendante de tous Fabricans uniquement faits pour ſervir ſes goûts & non pour la tenir aſſervie à leur induſtrie, de diſpoſer à ſon gré de ſon bien, de ſon argent, & par conſéquent d'acheter des Marchands qui lui conviendront le mieux.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 29 Juin.*

Tandis que les plus vaſtes Etats de l'Europe prohibent ou gênent l'exportation des grains, dans la crainte d'en manquer, le Gouvernement ne cherche qu'à la favoriſer dans ce petit Etat, & nous ſommes exempts des maux que l'on craint & que l'on éprouve preſque par-tout ailleurs. Il étoit réſervé à ce pays de donner à l'Europe l'exemple de la liberté & de l'immunité du commerce, & d'abord pour les denrées les plus néceſſaires à la vie. Tous les droits d'entrée de ces denrées viennent d'être ſupprimés, ainſi que les anciens droits impoſés ſur la vente & l'achat du bétail. On ne ſera pas étonné que ces ſuppreſſions animent puiſſamment l'Agriculture; mais on le ſera peut-être qu'un Souverain faſſe & puiſſe faire de pareils ſacrifices. Le bonheur des Peuples ſeroit un motif ſuffiſant pour y engager S. A. R.; avec ces grands ſacrifices, Elle a encore fait de grandes avances ſouveraines pour l'amélioration du territoire; & ces ſacrifices mêmes ſont de nouvelles avances dont les produits ne tarderont pas à récompenſer avec uſure l'abandon de tant de droits oppreſſifs, par la plus floriſſante culture, productive du plus fort revenu public. Le Souverain s'enrichit, qui enrichit l'Agriculture; ce qu'il lui céde & départ, il le ſeme pour recueillir, & la récolte excédera ſurabondamment la ſemence.

L'Uſurpateur de l'Egypte regne en Uſurpateur; il ruine le Commerce & l'Agriculture, pour conquérir; il ſape les fondemens de ſon Tróne pour s'y affermir. Alep n'eſt plus qu'une ſolitude, nul vaiſſeau dans ſon Port.

On apprend de Naples qu'un orage a fait, dans un canton du Royaume d'horribles dégâts, & qu'il a péri beaucoup de beſtiaux qui pâturoient & pluſieurs perſonnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 16 Juin.*

La cherté des vivres cauſe une fermentation & une ſurpriſe univerſelles dans l'Europe. Il y a cinq ans qu'on l'attribua ici à l'exportation des grains, & l'opinion populaire fit la loi qui la défendit. En Suede, en Pologne, dans toute l'Allemagne, en Italie, &c. le commerce n'a été libre ni au-dedans ni au-dehors, & la cherté a affligé tous ces Etats, comme elle nous afflige. Il n'y a point de réglemens qu'on n'ait faits en Allemagne pour gêner le commerce & faire baiſſer les prix, & il n'y a point d'Etats un peu étendus dans cet Empire où les prix n'aient hauſſé, où la diſette n'ait été plus terrible à meſure qu'on a impoſé une nouvelle entrave au commerce. Depuis 5 ans, nous n'exportons plus de grains, la derniere récolte a été favorable; & l'on ne ſçait à quelles cauſes attribuer une cherté ſi conſtante. On ne ſoupçonne pas que l'énorme accumulation des impôts, les privileges, les corporations, l'uſage de taxer, l'habitude de taxer arbitrairement, & autres opérations du Gouvernement & de la Police, aient pu influer ſur des maux dont ils ſont ſi manifeſtement les principales cauſes. Les recherches faites pour découvrir d'où provient le haut prix des vivres, menacent nos

tre liberté de la plus cruelle inquisition. On veut que la cherté soit l'effet des manœuvres de certains Particuliers plutôt qu'une disette réelle, & tout favorise ces manœuvres. On croit que l'accroissement de Londres, augmenté, à ce qu'on assure, de 2000 maisons depuis dix ans, y contribue, & l'on ne songe pas que si cet accroissement ne supposoit la désertion des campagnes & la diminution du revenu national, le commerce se seroit infailliblement accrû à proportion du débouché qui se seroit ouvert, & du débit qu'on auroit trouvé à faire des denrées. Enfin on espere que le retranchement des dépenses de la table, dont le Lord-Maire a donné l'exemple, remédiera au mal, comme si ce remede alloit à la source du mal même, comme si par la diminution des consommations, il n'étoit pas à craindre que l'on ne portât atteinte à la réproduction même.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 18 *Juin.*

Il n'est point de bon Citoyen qui n'ait vu avec sensation l'Ordonnance par laquelle M. l'Intendant a condamné un ancien Syndic pour les chemins, convaincu d'avoir tourné à son profit le travail de quelques Courvoyeurs qu'il avoit dispensés des corvées, à remplacer celles qu'il avoit appliquées à son profit. Quoique la peine soit assez legere pour un délit public qui d'un côté empêchoit le bien que le coupable étoit obligé de surveiller par office, en ouvrant un débouché & une communication généralement utile, & qui d'un autre côté produisoit un grand mal, en rejettant sur le Peuple des campagnes le poids d'une servitude excessivement onéreuse & par elle-même & par des abus en partie inséparables de la chose, on espere néanmoins que cet exemple & les mesures prises par l'Administration serviront du moins à modérer les excès. Il semble que tant d'inconvéniens démontrés & tant d'abus tous les jours renouvellés dans les corvées devroient en accélérer par-tout la suppression; le Gouvernement l'autorise, tous les bons Citoyens la desirent, & la méthode des contributions en argent suivie dans les Généralités de Caën & de Limoges ne laisse plus d'autre travail à faire, dans d'autres Provinces, qu'une application simple & facile.

Les saisies faites derniérement par des Garde-Haras de plusieurs jeunes chevaux entiers, trouvés vaguans dans des pâturages avec des jumens, au mépris des réglemens & au préjudice des Garde-Etalons royaux, saisies suivies de confiscation & d'amende, nous rappellent avec douleur le dépérissement général des chevaux depuis l'établissement par lequel l'on se flattoit d'en augmenter le nombre & d'en améliorer les races.

On mande de Rochefort que l'*Aviso*, petit vaisseau doublé de cuivre, est sur le point de partir pour Gorée où il transporte des effets pour le service du Roi; & que de-là il se rendra à la Côte d'Or, pour y acheter des Negres qu'il conduira à Saint-Domingue.

La Générosité d'un Architecte de cette Ville, qui sans autre intérêt que celui que les belles ames ont à faire le bien, s'est offert pour diriger les ouvrages d'un de ses Confreres mort la veille de son offre, dans la vue de procurer à la veuve de cet Architecte les moyens de se libérer des sommes avancées à son défunt mari par le Propriétaire, mérite un hommage public.

De Moulins, *le* 19 *Juin.*

Le pain est encore fort cher, mais les bleds sont d'une beauté singuliere, & l'on mettra de bonne heure la main à la moisson. On mande de Bourgogne que les vignes y ont généralement la plus belle apparence.

De Clermont-Ferrand, *le* 20 *Juin.*

Le Peuple, même dans les besoins les plus pressans, ne passe guères de la plainte au murmure, du murmure à l'émeute, à moins que des bruits semés par des hommes ou inconsidérés ou méchans ne lui offrent un objet sur lequel ils l'invitent à se décharger, en quelque sorte, du sentiment de ses maux ou à les venger. Long-tems *l'exportation* a été le cri poussé pour exciter des troubles, le Peuple se jettoit sur les voitures chargées de grains. Le *monopole* lui étoit substitué, suivant les circonstances, & les greniers ou les magasins étoient enfoncés. Dans le cou-

rant de cette année, on a fourné la haine du Peuple contre les Meûniers que l'on a accusés de mêler du plâtre ou d'autres corps hétérogenes & malfaisans dans la farine. C'est ainsi que l'on a voulu alarmer le Peuple à Dijon, à Troyes & ailleurs. Des Citoyens sages ont dissipé ces bruits à Dijon, en en vérifiant & démontrant la fausseté par des expériences. Ici l'envie de quelques Meûniers fâchés de ne pouvoir faire & vendre autant de farine que deux de leurs Confreres du voisinage, avoit aigri le Peuple contre ces deux Meûniers qu'ils accusoient de corrompre les farines & de faire renchérir les grains ; & les moulins les plus utiles ont été détruits.

De Poitiers, *le 22 Juin.*

La suppression de la dixme à raison de la 16e. gerbe, substituée en 1769 au droit de boisselage beaucoup moins dur, a causé la joie la plus vive parmi les Cultivateurs & les Propriétaires qui se trouvoient assujettis à ce nouveau droit. Quand on songe que la seixième gerbe levée sur la récolte totale, est réellement un impôt d'un huitième pris sur le produit net ou le revenu, en supposant que la récolte soit le double des avances, & par conséquent un impôt beaucoup plus fort sur une très-grande partie des terres, on sent combien cette nouvelle dixme étoit onéreuse, & combien elle étoit désastreuse pour les Fermiers qui n'avoient pu faire entrer cette nouvelle surcharge dans les calculs sur lesquels ils avoient fondé leurs baux. On peut juger par-là de la satisfaction que cause cette abolition qui paroît juste, & de l'émulation qu'elle excite.

De Tours, *le 24 Juin.*

Il faut à la fin vuider les dépôts des Mendians, il faut, pour remplir le but de ces dépôts, employer les pauvres en les faisant sortir de ces asyles. M. l'Intendant, pour engager les Citoyens à se charger de quelques enfans renfermés dans le nôtre, offre une modération sur les impositions que payent ceux qui voudroient les prendre avec eux. Cette modération aura lieu pendant plusieurs années, à raison de l'âge de ces enfans ; & elle sera assurée à ceux qui les recevront, par une Ordonnance particuliere.

Les prix des grains & du pain continuent de baisser insensiblement.

De Paris, *le 29 Juin.*

Lettres-Patentes du Roi, données à Compiegne le 9 Août 1770, enregistrées en Parlement le 4 Mai 1771, qui permettent aux Maîtres Tanneurs-Fabricans de cuirs de Provinces, de faire conduire à la Halle aux cuirs de Paris, les cuirs & peaux qui proviendront de leur fabrication & commerce, de les y faire vendre & débiter par des Agens, Commissionnaires ou autres personnes qu'ils jugeront à propos de choisir pour cet effet. Par l'article XIII de la Déclaration du 20 Juillet 1762, il étoit enjoint aux Tanneurs-Fabricans de cuirs, de vendre leurs cuirs par eux-mêmes, ou leurs femmes, enfans, serviteurs, & non par autres, comme il avoit été autrefois ordonné pour le commerce des grains & autres denrées. S. M. a été informée que l'émulation des Tanneurs s'etoit rallentie en raison de l'éloignement, parce qu'en se déplaçant autant de fois qu'ils avoient de la marchandise à vendre, ils employoient une partie du tems en voyages trop souvent renouvellés ; que l'intérieur de la Fabrique étoit négligé, & que les frais de ces voyages absorboient une partie de leurs bénéfices, ou augmentoient d'autant le prix de la marchandise, au préjudice du Consommateur.

Edit du Roi portant création de Conservateurs des hypotheques sur les immeubles réels & fictifs, & abrogation des décrets volontaires, donné à Versailles au mois de Juin 1771, registré en Parlement le 17. L'objet de cet Edit est d'assurer les droits de propriété des Sujets, & de prévenir les troubles & les évictions qui résultent souvent de l'omission des formalités longues & embarrassantes auxquelles les décrets volontaires sont assujettis ; en fixant d'une maniere invariable l'ordre & la stabilité des hypothéques, & en traçant une route sûre & facile pour les conserver ; de sorte que d'un côté les Acquéreurs puissent traiter avec solidité & se libérer valablement, & que d'un autre côté les Vendeurs puissent recevoir le prix de leurs biens, sans attendre les decrets d'un délai volontaire, formalité longue & simulée, introduite au défaut d'une loi que le bien général sollicitoit. Cette loi avoit eu en

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Pa de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois de Mai & Juin, attribué au N°. 52 du premier Juillet.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece
AMIENS.	21 7 6	19 2 6	. . . .	3 6	2 3	1 10	12 15	6 8	2	2	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	20 7 3	18 6 9	14 1 3	2 3	1 8	1 6	11 5	7 17	1 5 7	. . . .	100	180	. . . .	400	. . . .	46	30	169	. . . .	18
Boulogne.	21 6 8	. . . .	16 17 9	3 6	2 4	1 9	11 15 6	7 6 8	1 9 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	203	. . . .	15 15	. . . .	. . . .	. . . .	15
SOISSONS.	27 15	25	21 6	3 1	2 8	2 5	16 4	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	100	. . . .	15
Laon.	22 10	22	20 2 11	3 6	3	2 6	17 11 4	7 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	46	504	. . . .	33	33	60	80	18
Château-Thierry.	31 14 8	. . . .	. . . .	3 3	3	. . . .	. . . .	10	3	2	. . . .	. . . .	98	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	12
ELION.	36 11 5	33 10	32	4 8	2 11	2 7	22 17 1	13	3 10 1	2 6 9	. . . .	. . . .	89	318	. . . .	82	. . . .	170	96	12
Saint-Etienne.	41 13	38 19 6	36 5 11	4 4	4 1	3 6	24 3 10	10 8 3	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Montbrison.	36 11 8	. . . .	34 12 9	5 3	. . . .	4 11	21 8 1	10 2 4	2 18 5	1 3 4	. . . .	. . . .	87	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	10
LA ROCHELLE.	23 11	. . . .	. . .	2 6	2 3	2 1	11 3	8 3	1 5	15	. . . .	. . . .	56	196	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	21
Saintes.	23 3	16 5	16 2	2 5	2 2	1 10	15 18	9 3	1 9	1	. . . .	. . . .	64	233	. . . .	. . . .	. . . .	450	310	40
Saint-Jean-d'Angely.	21 4	14 6	. . . .	2 2	2	1 9	. . . .	7 4	2	1 5	. . . .	. . . .	42	225	. . . .	. . . .	. . . .	240	220	28
LIMOGES.	28 2 6	. . . .	25 10	3 7	. . . .	2 4	. . . .	10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	180	18
Angoulême.	23 15 8	15 19 3	. . . .	2 9	2 1	. . . .	. . . .	10 2 9	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
Tulle.	34 9 6	. . . .	30 2 7	3 6	. . . .	2 6	. . . .	7 12 1	1 5	1	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	90	15
PAU.	31 16	27 5	24 3	3 2	. . . .	. . . .	21	13 4 6	2 2	18	. . . .	. . . .	112	124	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dax.	34 16 3	. . . .	24 7 6	3 7	. . . .	. . . .	. . . .	14 2 9	2 2	15	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	164	18
Bayonne.	32 1 1	. . . .	18 5	3 3	. . . .	. . . .	. . . .	17 1	1 15	1 4	. . . .	. . . .	60	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	27
AUCH.	28 3 6	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10 7 6	2 14	1 16	. . . .	. . . .	42	262	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	25
Ville-Jourdain.	26 9 10	23	. . . .	2 6	. . . .	. . . .	. . . .	11 16 3	3 6	. . . .	. . . .	. . . .	91	416	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	60
Mirande.	27	22	. . . .	3 4	. . . .	. . . .	18 10	12 5	2 8	1 9	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	170	30
ROUEN.	28 11	23 17	19 8 8	3 3	2 9	2 3	17 4 6	10 2 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	40
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	18	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	
Dieppe.	25 3 3	21 3 2	17 3 2	4 2	2 9	2 1	13 14 6	8 7 1	3	1 15	390	550	. . . .	290	. . . .	21	32	200	. . . .	35
CAEN.	28 10 3	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	18 14 5	12 14 9	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	30
Bayeux.	26 6 6	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 18	9 2 3	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint Lo.	31 1 8	23	19 3 4	3 3	. . . .	. . . .	19 3 4	11 17	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	12	200	120	20
ALENÇON.	23 6 3	21 18 10	22 5 8	2 7	2 4	2 1	13 14 4	8 4 7	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lisieux.	29 8	. . . .	21	2 10	. . . .	2 2	17 7	10 7	1 17	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	25 6 8	23 12	22	3	2 9	2 6	15 8	10 10 10	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
DIJON.	35 4	28 16	. . . .	5 4	2 8	. . . .	23 9 4	13 1 8	3	1 10	390	. . . .	200	210	. . . .	60	. . . .	350	120	15
Auxerre.	38 5	33 11 6	. . . .	4 3	4	3 9	25	14	1 16	1 10	. . . .	. . . .	200	240	. . . .	50	. . . .	145	105	9
Avallone.	37 10	31 17 6	26 5	4 9	3 3	. . . .	26 8 10	12	2 10	2	. . . .	. . . .	133	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	130	15
Vezelay.	42	37 10	35 12 6	5 3	2 9	. . . .	30	16	4	2	396	. . . .	79	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	15
Bourg.	42	37 14	34 11	4 2	2 9	. . . .	25 16	13 4	3	2	. . . .	. . . .	70	336	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	24
GRENOBLE.	40 5 8	32 11 4	30	5 4	3 9	3 3	30	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	98	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Vienne.	37 18 4	35 10 4	33 2 4	4 6	3 7	. . . .	25 18 4	12	4 5 8	2 2 10	. . . .	. . . .	87	288	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	18
Valence.	34 13 4	30 6 8	28 3 4	3 6	3 2	2 11	23 16 8	13	4 15	2 1 6	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	230	160	25
METZ.	32 17	27	25 6	3 4	3 1	2 7	21 1 5	8 2 7	1 12	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	38 11 1	. . . .	. . . .	3 4	2 9	. . . .	24	7 16 6	1 10	1 4	. . . .	. . . .	70	252	. . . .	. . . .	. . . .	240	120	24
Verdun.	28 16	. . . .	. . . .	3 6	3	2 5	18	6 12	2 10	1	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
Mercredi.	27 1 8	. . . .	. . . .	3 1	2 7	. . . .	15	6	1 16	1 10	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	25	. . . .	90	50	8

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	21	101	48	65	. . . .	. . . .	133	235	41	29	34	28	153	184	51	19	71	. . . .	41	44
Boulogne.	17 10	70	45	65	. . . .	. . . .	125	340	48	33	. . . .	. . . .	210	250	50	17	82	80	40	
SOISSONS.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon	20	60	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	270	50	18	90	. . . .	65	
Château-Thierry.	12	60	27	. . . .	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	. . . .	70	55	150	190	60	18	95	45	45	
LYON	9	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	84	54	58	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
Montbrison.	10	90	41	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	37	. . . .	. . . .	52	21	93	52	. . . .	
LA ROCHELLE.	15	80	50	60	. . . .	. . . .	150	240	75	60	50	40	. . . .	. . . .	50	25	90	. . . .	. . . .	50
Saintes.	15	100	55	60	2400	2880	126	250	105	50	95	50	150	225	60	27	90	55	50	50
Saint-Jean-d'Angely.	9	90	70	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	205	55	. . . .	100	70	. . . .	
LIMOGES.	4 10	90	45	. . . .	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
Tulle.	6	30	20	50	. . . .	. . . .	65	150	46	23	26	13	170	215	50	19	100	30	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	9	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	245	140	. . . .	. . . .	204	230	54	. . . .	59	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
AUCH.	12	80	72	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	16	. . . .	. . . .	. . . .	
L'Isle-Jourdain.	8	100	60	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	66	48	72	48	. . . .	. . . .	60	36	84	48	. . . .	
Mirande.	5	40	30	60	. . . .	. . . .	60	240	72	54	48	24	. . . .	. . . .	42	25	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	27	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62	34	180	200	51	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	75	. . . .	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN.	18	80	50	60	. . . .	. . . .	130	230	100	50	80	40	160	230	45	20	100	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	45	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	9	50	36	45	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	40	20	80	55	45	45
DIJON.	16	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	145	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	85	38	38	50
Auxerre	10	60	40	35	700	1000	120	200	60	45	90	60	175	220	55	30	100	78	68	57
Auxonne.	15	70	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	100	110	80	210	250	70	. . . .	120	. . . .	53	
Beaune.	9	90	60	. . . .	. . . .	. . . .	135	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	50	17	100	50	45	
Mâcon.	12	100	60	120	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	28	85	45	45	45
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	286	44	25	82	38	. . . .	
Vienne.	10	90	60	70	2142	2571	107	160	. . . .	. . . .	42	32	145	171	53	21	80	64	. . . .	
Valence.	18	. . . .	. . . .	72	2375	2612	71	. . . .	. . . .	. . . .	41	45	. . . .	. . . .	. . . .	21	95	59	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	12	72	72	50	. . . .	. . . .	130	200	. . . .	. . . .	60	50	180	225	45	17	120	. . . .	45	
Verdun.	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Montmedi.	10	40	20	. . . .	. . . .	. . . .	118	174	76	53	56	44	180	. . . .	50	18	100	. . . .	24	

partie son exécution par l'Edit de Mars 1673; mais la forme donnée à l'établissement des Greffes avoit rencontré tant de difficultés que l'Edit fut révoqué au mois d'Avril 1764. S. M. prend aujourd'hui pour modele l'établissement des Offices de Conservateurs des hypotheques des rentes sur les Tailles, Aides, Gabelles, &c. L'Edit crée dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, une Chancellerie & des Offices de Conservateurs des hypothéques, Gardes des Sceaux, & Greffiers-Expéditionnaires, pour les Lettres de ratification qui seront obtenues sur les actes translatifs des propriétés dans le ressort ou les ressorts où seront situés les immeubles. Tous Propriétaires d'immeubles réels ou fictifs, pour en purger les hypotheques, seront tenus, à chaque mutation, de prendre des Lettres de ratification. Ces Lettres purgeront les hypotheques & privileges, à l'égard des Créanciers des Vendeurs qui auront négligé de faire leur opposition dans la forme prescrite. Les Acquéreurs avant le sceau desd. Lettres, déposeront au Greffe le contrat de vente; & il en sera exposé, pendant deux mois, un extrait dans un tableau. Pendant ces deux mois, les Créanciers légitimes du Vendeur pourront faire une soumission d'augmenter le prix de ladite vente en premier lieu d'un dixième du prix principal, & ensuite en cas de surenchere d'un vingtième en sus, & sera loisible à l'Acquéreur de conserver l'objet vendu, en parfournissant le plus haut prix offert. Pour mettre les Acquéreurs en état de connoître s'il y a des oppositions, les Vendeurs seront tenus de justifier de leur domicile pendant les 3 dernieres années antérieures à la vente.

Il sera perçu sur le prix des ventes sur lesquelles il sera pris des Lettres de ratification deux deniers pour livre, comme sur les décrets volontaires; en outre six sous par cent livres, dont S. M. en abandonne trois aux Officiers de Chancelleries; & deux livres seize sous pour chaque Lettre de ratification, au profit desd. Officiers, indépendamment du papier & parchemin timbré, sans autre droit sous prétexte d'expédition ou salaire de Commis.

Ceux qui prétendront droit de privilege & hypotheque seront tenus de former leur opposition entre les mains des Conservateurs, à l'effet de les conserver, sous peine de déchéance, & de n'être payés qu'après les Créanciers chirographaires opposans. Les oppositions dureront trois ans, au-delà desquels elles n'auront plus d'effet, si les Créanciers ne les renouvellent. Les droits pour la réception des oppositions au sceau des Lettres de ratification, seront payés à raison de trois livres par opposition; il sera payé pour main-levée de chaque opposition vingt-quatre sous, & pareil droit pour extrait de chaque opposition subsistante. S. M. s'en réserve le sixième & abandonne le surplus aux Conservateurs qui compteront mois par mois à S. M. de tous les droits à Elle réservés. Ces Conservateurs jouiront, entr'autres droits, de celui de survivance, & de quatre pour cent du montant de leur finance.

L'Edit ne comprend pas les hypotheques des femmes sur les biens de leurs maris vivans, ni celles des enfans sur celles de leurs peres pour raison de douaires non ouverts, pour lesquels il ne sera pas nécessaire de former opposition. Les Lettres de ratification ne pourront être opposées par les Acquéreurs de biens situés. Les Seigneurs féodaux ou censiers ne seront pas tenus de faire opposition pour raison des fonds, cens, &c.

Enfin l'usage des saisines & nantissemens, pour acquérir hypotheque & préférence, est abrogé pour l'avenir seulement, ainsi que l'usage des decrets volontaires, sans empêcher la poursuite des decrets commencés.

La suite des Arrêts à un autre Ordinaire.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Epreuves d'une moindre quantité de semence.

M. le Marquis de Puimarets ayant tiré de Montpellier la Brochure dont nous avons parlé dans notre Gazette & dans notre Journal, intitulée *Essai sur la quantité de semence la plus avantageuse au produit des récoltes*, par M. Mourgue de Montpellier, il envoya cette Brochure, le mois de Mai dernier, à M. l'Abbé d'Espagnac son frere, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Coulombs, Diocèse de Chartres, qui crut devoir en faire un extrait pour donner à connoître dans son voisinage la méthode de M. Mourgue. M. l'Abbé d'Espagnac parla de cette essai à M. Rabarouft, Curé de Marville-Moustier-Brûlé, & il apprit de ce Curé que, dans sa Paroisse, il y avoit un Laboureur du second ordre qui semoit moins de bled que les au-

tres Laboureurs & en récoltoit davantage, proportion gardée, & que même le grain de son bled étoit plus plein. M. l'Abbé d'Espagnac, sur le propos de M. Rabarouſt, le pria de s'informer des motifs du Laboureur dont il venoit de lui parler, & de lui en rendre raiſon. Voici la copie de la lettre que M. l'Abbé d'Eſpagnac a reçue à ce ſujet de M. Rabarouſt.

A Marville, le 27 Mai 1771.

MONSIEUR,

Le Laboureur dont j'ai eu l'honneur de vous parler à mon dernier voyage de Coulombs, s'appelle *Claude-François Oudard*; il demeure à Marville. Je lui ai demandé quelle étoit la raiſon qui l'avoit déterminé à mettre bien moins de ſemence dans ſes terres que les autres Laboureurs de ma Paroiſſe n'avoient coutume d'en mettre: il m'a répondu que l'expérience qu'il avoit faite depuis pluſieurs années de cette façon d'opérer lui avoit toujours parfaitement réuſſi, & qu'il continueroit tant qu'il ſeroit Laboureur. Il met trois minots & un demi-minot de bled, meſure de Dreux, par chaque arpent de terre. Le minot de bled peut peſer entre 48 & 50 livres; l'arpent de terre contient 100 perches, la perche 20 pieds, le pied 13 pouces. J'ai communiqué, Monſieur, à pluſieurs de mes Laboureurs mes réflexions ſur la facon d'opérer de M. Oudard, ils m'ont tous dit qu'il avoit plus de raiſon qu'eux. J'en ai parlé en particulier à M. Drouard, Laboureur fort intelligent, qui a l'honneur d'être connu de M. Decorn: il m'a dit aujourdhui, Monſieur; je voudrois avoir ſuivi le bon exemple de M. Oudard, *j'aurois mis un bon minot & demi de bled de moins par arpent dans mes terres, & ma récolte ſeroit plus avantageuſe.* Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt de voir combien les hommes ſçavent peu mettre à profit leurs réflexions ſur les fautes qu'ils commettent tous les jours. Voilà, Monſieur, le peu d'éclairciſſemens que je puis vous donner ſur la matiere en queſtion. Daignez agréer les aſſurances du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. *Signé*, RABAROUST, Curé de Marville-Moutiers-Brûlé.

P. S. Il eſt à obſerver que dans ma Paroiſſe, on met quatre minots & demi de bled pour enſemencer un arpent de terre.

M. l'Abbé d'Eſpagnac ne s'eſt pas arrêté à ces premieres informations, il a cherché dans le Chartrier de l'Abbaye de Coulombs des veſtiges de la pratique des Laboureurs ſur les ſemences du bled dans les tems reculés: il a trouvé, dans un compte rendu en 1593 par un Receveur de l'Abbaye de Coulombs, que, réduction faite à la meſure de Paris, les Laboureurs autrefois ſemoient treize litrons, meſure de Paris par arpent, moins que les Laboureurs d'aujourd'hui & qu'on récoltoit plus qu'on ne récolte actuellement. L'arpent de terre étoit en 1593 le même qu'il eſt aujourd'hui.

N. B. L'avantage de la moindre quantité de ſemence nous a été récemment certifié par un habile Cultivateur Flamand qui joint à une bonne pratique une ſçavante théorie.

II.

Lettre à M. le Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de L. R.

Il eſt fâcheux de le dire, Monſieur; on eſt indolent dans ce pays-ci, & rien n'y eſt encouragé. Si l'on condamnoit la franchiſe qui m'arrache ce cri, ce ſeroit proſcrire le patriotiſme & l'amour de l'humanité; vertus Gauloiſes, qui ſemblent devenir plus rares, à meſure qu'on les recommande davantage; car il eſt des tems où plus on ſe vante d'en avoir, moins on en a, & c'eſt peut-être là notre époque. S'il étoit dangereux de reprocher ſouvent aux hommes leurs vices ou leurs erreurs, il faudroit fermer les Chaires & les Ecoles, & brûler les Livres.

J'ai vu naître ici & périr pluſieurs établiſſemens très-utiles; j'y en vois encore qui languiſſent, qui n'operent aucun bien, & deſquels la Province ſe promettoit néanmoins les plus grands avantages. Votre *Société*, par exemple, ne rend pas tous les ſervices qu'on pourroit en attendre. Qu'a-t-elle produit depuis neuf ans qu'elle eſt formée? Cinq Mémoires intéreſſans, à la vérité, & que le Public a reçus d'abord avec reconnoiſſance, bientôt oubliés enſuite, parce que ces heureux commencemens ne ſe ſont pas ſoutenus. Vous n'avez pas été plus loin; vous ſeriez-vous rebutés d'écrire pour des ingrats ou pour des gens qui n'entendent pas leurs intérêts? Tant pis, Monſieur, ce découragement, quelles qu'en ſoient les raiſons, paroît un tort: il faut ſervir les hommes malgré eux; ils s'éclairent à la fin,

& ſçavent gré du bien qu'on veut leur faire. Si le *quiétiſme*, de moral & individuel qu'il a été, devient politique & ſocial, c'en eſt fait de la Nation. Le premier étoit un effet de l'aſcétiſme outré & mal entendu; le ſecond ſeroit un vice dans le caractere national qui perd de jour en jour de ſon énergie. L'indifférence politique eſt la plus dangereuſe de toutes les inerties. L'*extaſe* & le repos ne ſont pas faits pour les corps qui ſe chargent d'inſtruire les hommes; ou bien tous les établiſſemens impliqueroient contradiction. On pourroit dire, dans ce cas, que la vertu ſolitaire & ſans activité n'eſt qu'une vertu ſans mérite. Le patriotiſme, qui ne fait aucun effort pour ſe répandre & pour remplir les devoirs qui lui ſont impoſés par la nature & par la raiſon, eſt un ſentiment nul ou factice: c'eſt la fanfaronnade des faux braves. Il ne faut à la Patrie que de vrais braves, ainſi qu'à l'honneur. On ne fait rien de grand, ſi l'on n'a pas de l'enthouſiaſme; & l'enthouſiaſme qui a le bien public pour objet, eſt le plus noble de tous.

Je ſçais que vous avez d'autres Mémoires dans votre Secrétariat: mais, je vous en demande pardon, Monſieur, ce n'eſt peut-être pas là qu'ils devroient être. Pourquoi ne pas les publier? *C'eſt une dépenſe*, me direz-vous. Il eſt vrai que votre Société n'a point de fonds; mais faites une démarche, vous en trouverez. Il y en a, dans toutes les Provinces, dont l'emploi eſt deſtiné aux dépenſes extraordinaires: celle-ci ſeroit privilégiée. Adreſſez-vous à ceux qui les diſpenſent; ils n'en refuſeront pas, car ils ſont Citoyens. Si vous ne réuſſiſſez pas par cette voie; ſi d'autres deſtinations non moins utiles abſorbent annuellement toutes les réſerves, faites des invitations aux gens de bien; propoſez des ſouſcriptions, je me perſuade qu'elles ſeroient bientôt remplies. Vingt Négocians ont perdu, chacun, deux cens louis, à vouloir entretenir, pendant trois ans, une troupe de Comédiens. Quel eſt celui d'entr'eux qui pût les regretter, s'il les eût employés à favoriſer la diſtribution de quelques bons Mémoires, ou à fonder des Prix pour l'éclairciſſement de quelques queſtions intéreſſantes ſur l'Agriculture & ſur le Commerce? Fourniſſez, Monſieur, les occaſions de faire des dépenſes de Citoyen, & vous verrez moins de goût pour les dépenſes frivoles. Il n'eſt queſtion que de diriger les vues vers des objets utiles; c'eſt le devoir des Economiſtes & des Gens de Lettres: on fait enſuite, des hommes, tout ce que l'on veut, pour peu, qu'aux inſtructions qui éclairent, on joigne l'exemple, qui détermine encore plus puiſſamment que les leçons, &c.

Signé, CHAPEL DE S. LAUR. S. D. C. D. M. L. M. D. N. P.

(*A la Rochelle, le 6 Juin* 1471).

N. B. L'Auteur de cette Lettre nous a fait l'honneur, en nous l'envoyant, de nous en adreſſer une particuliere qui renferme des offres obligeantes que nous acceptons avec beaucoup de plaiſir & de reconnoiſſance. Flattés de ſes éloges, nous le prierons de nous permettre de ne pas les publier, comme il nous y invite. Nos ennemis (car nous ne pouvons pas appeller d'autres noms des gens qui inſultent & ne raiſonnent pas), nos ennemis ſeroient très-capables de dire que nous avons mendié des ſuffrages, pour les oppoſer à leurs injures, comme ſi ces injures pouvoient exciter d'autres ſentimens que ceux du mépris & de la pitié. Nous avons l'attention de leur épargner tous les jours la douleur de voir nos opinions & nos travaux approuvés par des Citoyens auſſi déſintéreſſés qu'éclairés, que nous n'avons pas même l'honneur de connoître. L'Auteur de la Lettre précédente eſt du nombre de ces bons Citoyens; il a donné des preuves multipliées de ſon zele, de ſes lumieres & de ſes talens, particuliérement dans les *Affiches de la Rochelle*, Feuilles que nous avons toujours diſtinguées entre celles qui ſe publient dans les Villes de Province. Nous croyons devoir lui rendre cette juſtice, quoiqu'il ait pris, dans ces mêmes Feuilles, notre défenſe contre ces prétendus Critiques, ſans avoir jamais eu avec nous la moindre relation. Serions-nous honteux d'être hautement juſtes à ſon égard, parce que nous lui devons de la reconnoiſſance?

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Juin 1771, au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 29 à 32 liv. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 5 ſ. à 32 l. 10 ſ. Le

seigle, de 20, 21 à 22 liv.; l'orge, de 19; 19 l. 10 s. à 20 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Juin 1771, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 s. à 25 liv. 15 s. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Juin 1771, de 39 à 40 livres; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juin 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	717	5	marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	702	5	marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

Changes de Paris, *du 28 Juin 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32		
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	¾	
Lyon, *Août*, ...	1 p.	⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l.	1055	1060	. . . . .
Emprunt Oct. .	250	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	61	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	73	72	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 424 5e 390 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 26 Juin 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 27. *Messieurs*		Du Vendredi. 28. *Messieurs*	
Boucard, six dern. mois 1770.	J.	Delauge, 6 dern. mois 1770.	L.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.
Radix j. *idem.*	J.	Courmont, *idem.*	L.	Lempereur, *id.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Boutray, *idem.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Boutet, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Lecanu, *idem.*	L.	S. Janvier, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Lallement l'. *id.*	L.	Nau, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	L.
Despeignes, *id.*	M.	Delagarde, *idem.*	Z.	Guidy, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	O.	Dutartre, *idem.*	Z.	Pannelier, *idem.*	M.
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		Patu, *idem.*	M.
.....		.....		Pincemaille, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 6 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 18 *Juin.*

IL vient d'être publié une Ordonnance qui modere & limite celle du 2 Juillet 1762, relativement aux droits extraordinaires imposés sur le café, le thé, & autres pareilles denrées. Le droit sur la livre de café est baissé d'un mariengrosch. & quatre pfenings à un mariengrosch. Les denrées de cette espece qui seront vendues pour être exportées ne payeront aucun droit. Ce Réglement aura son effet depuis le premier Octobre prochain jusqu'au dernier Septembre 1774. La même Ordonnance défend l'importation de l'eau-de-vie étrangere dans le pays de Lunebourg, pendant le même espace de tems, les eaux-de-vie du Rhin & de France exceptées comme par l'Ordonnance du 31 Décembre 1765.

DE NAUMBOURG, *le* 12 *Juin.*

M. Frédéric-Auguste Weiz, Médecin de cette Ville, frappé du déplorable état des pauvres attaqués d'épilepsie, & des funestes effets de l'aspect de ces malheureux étendus au milieu des rues, a entrepris depuis plusieurs années de les traiter gratuitement, & il l'a fait avec succès. Les malades qui peuvent s'adresser à lui en reçoivent les conseils & les secours nécessaires. Quant aux pauvres hors d'état de venir à lui, ce généreux ami de l'humanité invite les Pasteurs, les Notables, les ames sensibles à l'instruire des circonstances de leur maladie, en affranchissant seulement les ports de lettres : à cette condition seule, il donnera des consultations & distribuera des remedes autant qu'on lui en demandera.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 12 *Juin.*

Du 24 au 31 du mois dernier, il arriva ici de divers Ports d'Italie 7070 mesures de bled, 135 sacs de riz, 75 ballots de chanvre, 1 ballot de lin, 700 tonneaux d'huile, 8 ballots de tabac, 40 tonneaux de raisin, de la réglisse & du soufre.

Une grande partie des terres de la Morée n'ont point été ensemencées : ainsi les Isles de l'Archipel qui tirent de ce pays fertile leurs provisions de grains & de vins, courent grand risque d'éprouver une disette.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Juin.*

Nos Colonies nous nourrissent, & nous voulons les asservir ! L'abondance de grains & autres denrées qui en arrivent dans nos Ports & dans ceux d'Irlande, nous délivrera peut-être de la cherté que nous éprouvons.

Dans dives pays d'Europe, on se plaint de la continuité des pluies : plusieurs Isles de l'Amérique souffrent la plus affreuse sécheresse. L'Isle Sainte-Croix a été neuf mois sans avoir de la pluie, il a commencé à en tomber vers la fin de Mars. Depuis le mois de Mai 1770 jusqu'à la mi-Avril 1771, il n'y en a point eu à l'Isle d'Antigoa ; aussi à peine s'y promet-on moitié de la récolte.

Nos Commerçans se flatent d'obtenir de la Russie la permission d'établir une Compagnie de Commerce à Astracan, objet où tendent depuis long-tems leurs vœux & leurs négociations.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 20 Juin.*

Depuis le 31 du mois dernier jusqu'au 13 du courant, la *Marie-Galante* de 150 tonneaux, la *Duchesse de Gramont* de 450 tonneaux, la *Jeanne-Elizabeth* de 110 tonneaux, la *Comtesse de la Marche* de 200 tonneaux, sont arrivés de la Martinique ; l'*Aimable Jeanne* & l'*Achille*, chacun de 300 tonneaux, du Cap ; le *Surveillant* de 150 tonneaux, de Saint-Louis ; le *Neptune* de 300 tonneaux, le *Marsouin* de 160, l'*Hermione* de 200, la *Concorde* de 120, la *Sagesse* de 150, la *Pirtha* de 200, navires de ce Port, de Saint-Domingue ainsi que le *Villehelio*, de 200 tonneaux de la Rochelle, tous chargés de marchandises des Isles. Il est arrivé dans le même tems des grains de Marans, de Nantes, de Noirmoûtier, de l'Isle-Dieu, de Marenne, de Dantzick, &c. ainsi que des morues séches de Cherbourg & autres Ports, 158 vaches en vie de Quiberon, du bœuf de Cork & de Limerick, & diverses marchandises de divers lieux.

De Grenoble, *le 22 Juin.*

On mande de Briançon qu'il y a régné un tems affreux, des pluies continuelles, & beaucoup de froid. A peine les récoltes ont-elles quelqu'apparence dans les campagnes. Les fromens n'ont pas réussi, & les Cultivateurs se sont empressés de confier aux mêmes terres de nouvelles semences. La nuit du 12 au 13 Mai, sur les dix heures & demie, il parut dans cette Ville une grande aurore boréale qui sembloit embraser toute la moyenne région de l'air dans la partie du couchant : elle dura l'espace de trois heures, & fournit matiere aux conjectures de la superstition populaire. Nous avons apperçu ici dans le même tems le même phénomene.

De Chateau-Thierry, *le 24 Juin.*

Malgré les bonnes apparences de la récolte prochaine, les grains sont toujours à haut prix dans ces cantons : il y a même eu dans quelques Marchés des hausses assez subites. A quelques lieues d'ici, des femmes persuadées que la rareté étoit causée par des transports & des resserremens concertés, se sont attroupées au-tour d'une voiture chargée de grains, & des magasins du lieu, pour se fournir de la denrée au prix qu'il leur paroissoit convenable d'y mettre dans les circonstances. Cette cherté constante & presque générale, aux approches de la moisson qui s'annonce assez généralement trés-bien, paroit confirmer la présomption que les grains sont en effet très-rares, puisqu'il est hors de toute vraisemblance que ceux qui en auroient réservé n'ouvrissent pas aujourd'hui leur dépôt, tandis qu'ils ne peuvent espérer de vendre ces provisions à un si haut prix, après la récolte. On a craint que les vignes n'eussent souffert des tems froids qui ont dernierement regné, mais il n'y a point de dommage. Les prix des vins demeurent, en conséquence, à beaucoup plus bas prix que la rareté n'auroit donné lieu de le croire, si la plûpart des Propriétaires n'eussent été forcés de vendre après tant de mauvaises années, & si d'un autre côté, les mêmes raisons n'avoient diminué le nombre des Consommateurs & par conséquent la concurrence des Acheteurs.

De Cherbourg, *le 29 Juin.*

M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, nommé Commissaire pour examiner, si la fumée du varec dont on fabrique la soude propre aux verreries, est nuisible à la santé de l'homme & à l'Agriculture, a passé quelques jours dans cette

Ville. Il a visité les côtes de notre Amirauté ; & dans ses courses, il a interrogé les personnes les plus distinguées soit par leur rang, soit par leurs connoissances, pour faire son rapport à l'Académie & au Ministere qui a chargé cette illustre Compagnie de lui donner son avis sur cette fabrication de soude si utile à la Province. Plusieurs Seigneurs du Pays de Caux avoient regardé la fumée du varec comme pestilentielle ; & sur leurs mémoires, le Parlement de Rouen en avoit, par Arrêt, proscrit l'usage sur les côtes du Pays de Caux. Ces événemens ont occasionné l'examen qui se fait aujourd'hui. Personne ne s'est plaint ici & aux environs que la fumée du varec fût préjudiciable à la santé. Nous voyons ceux qui le fabriquent fort robustes & vivre très-long-tems. Dans les Paroisses où le bois est rare, les pauvres se servent de varec pour faire leur potage, & même pour cuire leur pain ; & l'on n'en a jamais vu résulter d'inconvénient : ils y sont même autorisés par des Lettres-Patentes du Roi de 1726 & 1732, adressées à M. l'Amiral.

DE FONTAINEBLEAU, *le 26 Juin.*

Deux personnes sont mortes ici ces jours derniers dans des convulsions horribles pour avoir mangé des champignons cueillis dans la campagne. Un enfant de trois à quatre ans a eu le même sort, quoiqu'il n'eût fait que manger un peu de pain trempé dans une sausse où il y avoit de ces champignons. La *Gazette du Commerce* annonça l'année derniere de pareils accidens, avec des instructions utiles. Les funestes effets de cet aliment équivoque, qui se multiplient de jour en jour, demanderoient sans doute des instructions plus amples & plus généralement répandues.

DE PARIS, *le 2 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Juin, qui ordonne 1°. que le droit de mutation & le quinzième imposés par les articles XXIV & XXV de l'Edit de Décembre 1764, sur les contrats de rentes assignées sur les Aides & Gabelles, les taxes & autres revenus du Roi, cesseront d'être perçus à compter du 1 Janvier dernier, & toutes les parties qui ont pu être assujetties aud. droit, en demeureront affranchies. 2°. Que pour tenir lieu dudit droit de mutation & du quinzième, il ne sera fait fonds dans les états de toutes les rentes perpétuelles sur les Aides & Gabelles, &c. assujetties à ces deux droits par ledit Edit, & ce, sans aucune exception, que pour les quatorze quinzièmes du montant desdites rentes. 3°. Qu'il ne sera pareillement fait fonds pour toutes les rentes viageres constituées sur les Aides & Gabelles, & autres revenus du Roi, & dont le payement se fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, à compter dudit jour 1 Janvier dernier, que pour les neuf dixièmes seulement des sommes pour lesquelles elles ont été constituées, de la même maniere qu'il a été ordonné pour les rentes viageres tontines, par les Lettres-Patentes du 5 Juillet 1770. En conséquence celles desd. rentes qui ont été ci-devant assujetties à la retenue du dixième en demeureront affranchies, attendu qu'elles ne seront plus employées que pour neuf dixièmes.

Déclaration du Roi concernant les naufrages & échouemens, donnée à Versailles le 10 Janvier 1770, registrée en Parlement le 31 Mai 1771. Depuis l'Ordonnance de la Marine rendue par Louis XIV, il s'étoit introduit dans les Sieges d'Amirautés différentes formes de procédés & des usages nouveaux, & ces innovations portoient sur les procédures des prises & sur celle des échouemens. Il a paru nécessaire à S. M. d'établir par une loi qui servit de supplément au titre IX du livre IV de l'Ordonnance de 1681, quelques regles nouvelles capables de faire cesser les abus & de rendre uniforme la maniere de procéder dans cette matiere. En conséquence S. M. ordonne que les Seigneurs & Habitans des Paroisses voisines de la mer, incontinent après les naufrages & échouemens, en avertiront les Officiers de l'Amirauté du ressort : que lesdits Officiers, avant de s'y transporter, en donneront avis aux Officiers des Classes, Trésorier des Invalides, Receveur de l'Amirauté : que les Seigneurs, leurs Officiers, les Curés, les Syndics, en attendant l'arrivée de ces Officiers, feront travailler au sauvetage des effets provenans du naufrage : que les Officiers choisiront, parmi les Négocians, un Commissionnaire, à l'effet de se transporter sur le lieu de l'échouement, pour y faire l'avance des frais, moyennant

un demi pour cent par mois des sommes qu'il aura avancées, non compris sa vacation de six livres par journée au plus : que les Officiers de l'Amirauté feront afficher aux lieux indiqués les noms du navire, de la Nation du Capitaine, du lieu du départ, de celui de sa destination, & en gros de son chargement : que les Voituriers, Charretiers, Mariniers se transporteront avec chevaux, harnois & bateaux, au lieu de l'échouement, à la premiere sommation de la part des Seigneurs, Officiers, Curés, Syndics, &c. : qu'il sera nommé un Gardien solvable des effets & marchandises sauvés du naufrage : que ces effets ne seront pas déposés dans des magasins appartenans aux Officiers des Amirautés, ou dépendans de leurs maisons d'habitation : que les Travailleurs seront employés par marée ou par journée, & qu'il en sera tenu un rôle, ainsi qu'un état des voitures : que le transport des marchandises fait au magasin, les Officiers de l'Amirauté procéderont à leur reconnoissance, description & vérification : que les procès-verbaux de reconnoissance seront faits en présence du plus apparent de l'équipage & signés d'eux : que si, dans les trois mois suivans, il ne se présente aucun Réclamateur, il sera procédé à la vente des marchandises les plus périssables pour le payement des salaires & des Ouvriers, & jusqu'à concurrence : que si le navire n'est pas en état d'être rétabli, la coque en sera vendue, sans attendre ce délai : que si, lors de l'échouement ou après, les Propriétaires ou les Commissionnaires auxquels les marchandises auront été adressées par les connoissemens se présentent pour y mettre ordre par eux-mêmes, les Officiers de l'Amirauté seront tenus de se retirer & de leur laisser la liberté d'y pourvoir, quant à leurs marchandises, & non autres, sauf payement des vacations des Officiers & remboursement des frais par les premiers, par proportion à la valeur des marchandises reclamées, eu égard au total, si l'on n'en réclame qu'une partie : que les marchandises seront délivrées sans frais aux Réclamateurs, ainsi que les effets vendus aux Adjudicataires : que si les effets & marchandises échoués ne sont point reclamés dans l'an & jour, les frais de Justice ne seront prélevés qu'après ce terme, sur la vente qui sera faite desdits effets, dont le surplus du produit sera remis moitié au Receveur de l'Amiral, moitié au Trésorier des Invalides : que les Officiers des Classes enverront, au commencement de chaque année, au Secretaire d'Etat au département de la Marine, un état du produit desdits effets non-réclamés dans l'an & jour : le tout sans préjudicier aux droits des Seigneurs bien & légitimement établis. Au surplus le titre IX du liv. IV de l'Ordon. du mois d'Août 1681, sera exécuté en tout ce qui ne sera pas contraire aux dispositions présentes.

Autres Arrêts, Lettres-Patentes, &c. à l'Ordinaire prochain.

Le gros Lot de 20000 l. de la Loterie de Piété est échu au n°. 271926 ; le 2e. Lot de 6000 l. est échu au n°. 199687.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avertissement envoyé de Copenhague.

Le 16 Août prochain, on vendra au plus Offrant quelques centaines d'étalons, jumens & poulains de différentes couleurs, de la véritable bonne race Danoise, des haras du Roi de Fridrichsbourg & de Jaegersprus.

La vente commence ledit 16 à Jaegersprus, & sera continuée sans interruption à Fridrichsbourg.

Conditions.

1°. La vente se fera au coup de marteau sans autre approbation royale.

2°. Le payement se fera sur le champ, argent comptant de la part des inconnus ; quant aux autres, il suffit de donner suffisante caution ; en revanche, il est permis aux Acheteurs de laisser les chevaux encore pendant quinze jours sur les pâturages des haras, sans aucun frais, mais à leur propre risque..

3°. Les étalons, ainsi que les chevaux entiers & jumens de cinq, quatre & trois ans, seront vendus par piece ; les jumens poulinieres se vendront de même en détail, mais avec leurs poulains de la portée des deux dernieres années, sous un seul *numero*.

4°. Les jumens poulinieres ont été encore couvertes au mois de Mai dernier.

5°. On verra les chevaux quinze jours

avant la vente, tant à Fridrichsbourg qu'à Jaegersprus.

Signé, H. V. Levelzow.

I I.

Nouvelles Pompes pour les incendies, desséchemens, &c.

Dans le N°. 47 de notre Gazette, il a été parlé avec éloge des pompes du sieur Pichard, Pompier de cette Ville, demeurant rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis. Notre Correspondant à Rouen doute que, dans ce genre de machines, on en puisse voir qui soient supérieures à une pompe de la construction du sieur Hoden, Pompier de la même Ville. Elle aspire & rejette, par heure, trois cens vingt muids d'eau. Quatre hommes suffisent pour la mettre en mouvement; six hommes la feront jouer long-tems sans se fatiguer. Elle seroit très-propre à faire des épuisemens considérables, & il en coûteroit moins qu'avec les chapelets & les pompes dont on a coutume de se servir. Elle seroit dans les incendies d'un grand secours pour fournir d'eau toutes les autres pompes foulantes qui très-souvent en manquent, malgré le grand nombre de gens employés à en apporter, lesquels s'embarrassent les uns les autres & s'entre-nuisent. D'ailleurs l'eau que cette pompe fourniroit étant plus claire que celle qu'on prend dans les bâtardeaux faits au milieu des rues, elle ne boucheroit pas les petits trous des pompes. Enfin cette machine est assez légere pour être commodément transportée d'un lieu à un autre. On est persuadé que le sieur Hoden se feroit un plaisir de donner une description détaillée tant de sa construction que des avantages que le Public en pourroit retirer: sa demeure est à *Rouen, proche S. Godard.*

I I I.

Mortier impénétrable à l'humidité, &c.

Prenez de la chaux vive le plus récemment calcinée; mettez-en un tiers sur deux tiers de sable fin; versez de l'eau peu à peu, en remuant exactement avec la truelle, jusqu'à ce que ce melange ait acquis la consistance du mortier. Employez-le sur le champ soit comme ciment, soit comme plâtre. Ce mortier fermentera pendant quelques jours, & ensuite il durcira surtout dans les lieux secs; dans les lieux humides, il conservera certain degré de molesse pendant trois semaines ou même plus; à la fin, il deviendra dur, quand même l'eau y auroit assez d'accès pour s'attacher à la surface. Dans la suite, il acquerra la dureté de la pierre, & résistera à toute humidité. La perfection de ce mortier dépend de l'exactitude avec laquelle ces ingrédiens sont mêlés, & de la promptitude à le mettre en œuvre aussi-tôt qu'il est fait. Pour cela, il faut cinq Ouvriers qui le préparent pour un qui le met en œuvre. Il faut aussi choisir de la chaux, parfaitement calcinée, sans pierres, & qui n'ait point été à l'air. Si l'on employe du lait écrémé au lieu d'eau, la dureté de ce mortier sera excessive. Il est bon enfin d'observer que le vent ou le soleil, dans les premiers jours, desséche trop vite ce mortier, & s'oppose à la fermentation qui contribue tant à sa perfection.

Extrait des *Mémoires* Anglois *d'Agriculture & de quelques Arts économiques*, nouvellement publiés à Londres chez Nourse, par M. Robert Dossie: Ouvrage fort loué dans les Journaux Anglois.

I V.

Livres nouveaux.

1. *Manuel Alimentaire des Plantes tant indigenes qu'exotiques, qui peuvent servir de nourriture & de boisson aux différens Peuples de la terre; contenant leurs noms triviaux & botaniques, suivant les Auteurs les plus célébres, l'utilité qu'on peut en retirer dans la vie animale, & les différentes manieres de les préparer pour la cuisine, l'office, la distillation, &c.* Par M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi de Pologne, &c. A Paris, chez J. P. Costard, rue S. Jean de Beauvais; gros vol. in-8°. relié, 5 liv.

Le zele infatigable de M. Buc'hoz trouve sans cesse dans l'étendue de ses connoissances de nouveaux moyens de servir utilement le Public. L'Ouvrage que nous annonçons est le plus complet qui ait paru en ce genre dans notre Langue. Tout homme peut y puiser une connoissance suffisante des végétaux dont on se nourrit. L'ordre alphabéti-

que du Livre facilite les recherches. On y remarquera ſur-tout la liſte fort conſidérable des plantes qu'on peut ſubſtituer au bled. Les plantes réunies dans ce nouveau Dictionnaire ſont au nombre de près de 500. Il complette le Dictionnaire des plantes ; arbres & arbuſtes du même Auteur, chez le même Libraire.

Ce Manuel ſera ſuivi d'un Traité ſur les alimens qu'on peut tirer du regne végétal, & après cet Ouvrage, l'Auteur publiera une Chymie champêtre & végétale. Ces trois Traités réunis, formeront un corps auſſi utile qu'agréable : on pourra y joindre le Manuel médical du même Auteur.

2. *Hiſtoire nouvelle & impartiale d'Angleterre, depuis l'invaſion de Jules-Céſar, juſqu'aux préliminaires de la paix de 1763, traduite de l'Anglois de J. Barrow.* A Paris, chez Coſtard. Avec Privilege.

On délivre actuellement les ſix premiers volumes de cet Ouvrage, en quinze volumes, ornés des portraits des Rois, des Miniſtres, des Généraux les plus célébres, gravés en taille-douce. Les volumes ſuivans paroîtront ſucceſſivement deux à deux dans le courant de la préſente année.

La condition de l'acquiſition actuelle eſt ſimplement de payer 18 l. en recevant les ſix premiers volumes en feuilles, l'on ne payera que 15 liv. en recevant les ſix volumes ſuivans ; les trois derniers ſeront délivrés *gratis*. Ceux qui ne ſe ſeront point conformés à ces conditions, payeront l'Ouvrage complet 48 l. Les brochures en carton ſe payeront ſéparément 4 ſ. par volume.

M. Barrow, Auteur de cet Ouvrage, occupe une place diſtinguée dans la République des Lettres. Dans les premiers volumes que nous avons parcourus, il nous a paru obſerver l'impartialité qu'il promet. Il plaît par la ſimplicité de ſon ſtyle, il entraîne par la rapidité de ſa narration : c'eſt tout l'art qu'il employe pour ſoutenir l'intérêt, & ce mérite le diſtinguera entre les Hiſtoriens modernes. Nous tâcherons de recueillir dans cette Hiſtoire les traits les plus analogues à l'objet de notre travail.

V.

Avis ſur la graine de lin de Sibérie.

Il n'y a pas long-tems que le lin de Sibérie eſt connu dans le reſte de l'Europe ; il étoit même fort négligé dans le pays. Cependant ſes propriétés particulieres méritent qu'on le diſtingue & qu'on le cultive. Une fois ſemé, la plante ſe reproduit & ſe perpétue d'elle-même. Lorſqu'elle a pouſſé, elle n'exige point, à proprement parler, de culture, car il ſuffit qu'on remue légérement la terre tout autour : elle demande très-peu d'engrais ; elle ſe plait particuliérement dans une terre ſablonneuſe. Une ſeule tige produit beaucoup de rejettons, & tous les rejettons donnent une matiere bonne à filer : on en trouve juſqu'à 20 & 30 ſortis d'une ſeule racine. Ce lin croît fort haut ; mêlé avec du lin ordinaire de la même hauteur, il eſt difficile de le diſtinguer. Le plus grand froid ne lui cauſe aucun dommage. Lorſqu'il a été coupé, les rejettons qui pouſſent & réſiſtent à l'hiver le plus rude, ſe conſervent auſſi verds ſous la neige & la glace que pendant les beaux jours de l'été. Ces qualités ſemblent devoir attirer l'attention des Cultivateurs. Pluſieurs perſonnes ſe ſont pourvues de la graine, en Allemagne, & elles ſe propoſent d'en faire l'eſſai pour en apprendre le réſultat au Public. On peut ſe procurer de la graine par la voie du Bureau de M. le Profeſſeur de Bianchy, à Vienne en Autriche.

VI.

Méthode économique pour augmenter la quantité du pain, en détachant la farine du ſon.

On met ſur le feu, dans une chaudiere, le ſon provenu de la farine que l'on veut pêtrir. On mêle avec ce ſon la moitié plus d'eau qu'il n'en faut pour faire la pâte : on fait bien bouillir le tout. Toutes les parties de farine qui ſont dans le ſon, ſe dilatent dans l'eau, & forment une eſpece de colle ou bouillie légere que l'on paſſe dans un tamis, & avec laquelle on fait la pâte de la maniere ordinaire. Les diverſes épreuves que l'on a faites de cette méthode ont conſtaté qu'elle augmente le pain d'un cinquième, & cela ſans aucune perte (ſenſible). Le ſon mis au four, après qu'on a tiré le pain, ſe ſéche & ſert de même à la nourriture des beſtiaux. La ſeule expoſition de cette méthode en fait ſentir la bonté & l'utilité. On ne mêle le ſon dans le pain que pour profiter des parties de farine qu'on peut extraire, &

non pour tirer de la ſubſtance du ſon. Si, par ce procédé, on fait, comme on l'aſſure, la même quantité de pain qu'en y laiſſant le ſon, il eſt clair qu'il a deux avantages; il rend le pain meilleur & plus beau, & il conſerve encore le ſon qui, ſervant aux animaux, eſt plus que ſuffiſant pour indemniſer de la dépenſe du bois qu'il exige. *Affiches des Trois-Evêchés.*

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Graveſend, le 13 Juin 1771.

L'Eagle, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

A Dublin, le 3 Juin.

Le Lark, Capitaine Mernagh, venant Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Graveſend, le 10 Juin.

Le Generous Friends, Capit. Hedge, allant à Dunkerque.

De Dublin, le 2 Juin.

La Barbara, Capitaine French, allant à Bordeaux.

Naufrage.

L'Emanuel, Capitaine Ahlberg, allant de Nantes à Hambourg, a fait naufrage ſur l'Iſle de Romoe.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 12 Juin.

Le navire du Capitaine Simon Sybes, venant du Havre.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 6 Juin.

Les navires des Capit. Heere G. Laſaya, Charles Vincent, Jelle Prins, allant à Rouen; Drik Pieters, Jacob Juriaanſz, allant à Dieppe.

7 Juin. Les navires des Capit. Gabriel Janſz, Pieter J. Ketelaer, allant à Rouen; Jan. H. Waggers, allant au Havre.

8 Juin. Le navire du Capitaine Fokke P. Swart, allant à Rouen.

9 Juin. Le navire du Capitaine Auke P. Devries, allant en France; les navires des Capitaines H. A. Venſter, Frans Kipkes, Reurt Teuniſz, allant à Rouen.

10 Juin. Le navire du Capit. Gyſbert de Leuge, allant à Bordeaux.

VIII.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 13 Juin 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	320	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	
De la Banque d'Angleterre.	155	
De la Comp. Ang. des In. Or.	225	½
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	
Annuités à 4 p. % 1760	96	¼
Conſolidées à 3 p. %	88	½

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le 13 Juin 1771.*

Londres	34	3	
Ditto à 2 uſances.	34	1	
Paris	54	¼	
Ditto à 2 uſances	53	12/16	
Bordeaux	53		
Ditto à 2 uſances	53		
La Rochelle	53		
Genéve	90		
Bilbao	94	3/8	
Madrid.	94	½	
Cadix	94	¼	
Séville	94		
Liſbonne	46	1/8	
Veniſe.	89	5/8	à ¾
Génes	85	½	
Livourne	87	½	
Vienne.	34	1/8	
Hambourg	33	9/16	à 5/8
Anvers & Gand	4	¼	
Bruxelles	4	¼	
Zélande	2	¼	
Rotterdam		¼	
Agiot de la Banque	4 ⅞	à ¾	p. %

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Juin 1771, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24 liv. 10 ſ., 28 à 32 liv. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le méteil 24 liv.; le ſeigle, de 21 à 22 l.;

l'orge, de 17 liv. 10 s., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 26 Juin 1771, au Samedi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 l. 10 s. à 25 l. *le sept.*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Juillet 1771, de 42 à 43 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juillet 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 3 Juillet 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon, *Août*, ...	1 p. 8 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 1 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 2. *Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Filleul, six dern. mois 1770.	J.
Gendon, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	L.
Creuzé, *idem.*	L.	Cochin, *idem.*	L.
Dujean, *idem.*	L.	Chaponnel, *idem.*	M.
Thevenin, *idem.*	L.	Cauchy, *idem.*	M.
Maffon, *idem.*	L.	Roberge, *idem.*	Z.
Domillier, *idem.*	L.	.....	
Bonnet, *idem.*	M.	.....	
Molliere, *idem.*	M.	.....	
Aliffant, *idem.*	M.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Act. de 2500 l.*	1005 7 ½ 10. .	1010	1010 12 ½ 15 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61 ½	62.	62 61 ½ . . .
Prom. à 4 p. %.	72 ½	73 72 ½ . . .	73 72 ½ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 425 . . .	4e 424 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
* *A 9 Coupons.* .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 9 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 7 Juin.*

CETTE Ville aujourd'hui à demi-ruinée par les derniers débordemens, ne ressentoit pas d'une maniere aussi cruelle que la plûpart des autres Villes de l'Empire, les avantages d'une guerre glorieuse, à cause de l'intérêt qu'elle avoit à l'accroissement de la navigation procuré par la même cause. Mais dans les circonstances présentes, l'imposition établie dans toutes les Provinces d'un capitation nouvelle, est un fardeau insupportable pour nos pauvres Habitans, si la bonté de notre Auguste Souveraine n'a égard à leur malheur, comme nous le croyons. On veut se flatter que cette capitation ne sera pas sensible, parce qu'elle paroît modique, & en même tems qu'elle produira une somme considérable, ce qu'il n'est pas possible de concilier. Quand on se rappelle que la misere a banni de nos Provinces une foule de malheureux, & que l'expatriation de ces malheureux y a laissé regner encore la misere dans toute sa force, on ne croit pas qu'aucun nouvel impôt puisse être modique, & qu'il puisse produire de grosses sommes : le poids le plus léger écrase le pauvre affaissé, & ses dépouilles n'enrichissent pas. Il n'est que trop vrai qu'il n'y a point de *guerre heureuse* pour le Peuple. Nous sentons bien que la paix qui paroît prochaine ne sera pas la fin de nos maux : c'est bien assez que nous puissions l'envisager comme le commencement d'une longue & pénible convalescence.

Deux incendies ont consumé à Pétersbourg nombre de maisons, & des magasins de lin & de chanvre.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 10 Juin.*

Depuis l'arrivée de S. M. on ne parle que de réforme dans la Justice, les Finances, le Commerce, &c. Il paroît que la vénalité des Charges sera bientôt abolie. Le Roi a déja fait publier un Ordonnance du Cabinet par laquelle il est défendu à qui ce soit de recommander personne pour une place quelconque ; S. M. entend que le mérite seul les obtienne, & que l'histoire odieuse des Protecteurs & des Protégés finisse à son regne. En même tems, Elle applanit l'accès de son Trône à tous ses Sujets. Trois jours de la semaine, chacun de ses enfans aura la douce liberté d'épancher son cœur dans le cœur d'un pere tendre, juste & vigilant. On peut dire qu'il en est, dans le Nord, du moral comme du physique, on y seme tard, mais au bout de soixante jours on moissonne.

ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le 13 Juin.*

La Diete a répondu à la demande faite par l'Electeur, de la séparation & de la trans-

la tion de la Diete ; que la Diete étant à Ratisbonne sous la protection de l'Empereur, & qu'y ayant été appellée par les Chefs de l'Empire ses prédécesseurs, elle ne pouvoit ni se séparer ni se transporter ailleurs, sans l'ordre de S. M. I.

Que la disette dont on se plaignoit, ne provenoit que des prohibitions portées contre l'exportation ; qu'il y avoit dans l'Empire plus de grains qu'il n'en falloit pour la consommation des Habitans ; & que toutes les Provinces n'avoient été réduites à la disette, que parce que chacune avoit voulu réserver ses provisions, & refusé des secours aux autres.

Que la Baviere avoit, elle-même, causé la disette à Ratisbonne, soit par des défenses qui avoient empêché l'importation, soit par des impôts excessifs dont elle avoit chargé les bleds qu'on auroit pu faire venir de l'Etranger.

Que tous les désordres causés par la famine & le désespoir ne pouvoient être attribués qu'au défaut de circulation des vivres.

Qu'il seroit convenable que l'Electeur renonçât à ses énormes prétentions, qu'il abrogeât les impôts onéreux sur les denrées, qu'il rétablit l'abondance en rétablissant le libre cours des vivres, &c. &c. &c.

Il a été dressé un autre écrit pour demander le maintien des privileges de la Diete, & avoir recours, s'il le falloit, aux expéditions militaires, usitées en pareils cas. L'Electeur a fait insinuer une protestation ; mais il a été unanimement résolu qu'on n'y auroit aucun égard.

Ces actes de la Diete ont été envoyés à Vienne. S. M. l'Impératrice-Reine a accordé à ses Ministres 7200 florins pour qu'ils achetent hors de ce pays les grains nécessaires à leur consommation.

L'Electeur qui a été obligé, comme on l'a dit, de calmer le Peuple par des distributions, a renforcé la Garnison & sa Garde. Mais le Peuple enhardi par ses premiers succès se plaint tout haut, & l'on craint qu'il ne se porte à quelques excès.

De Vienne, *le* 18 *Juin.*

Les pluies ont fait déborder ici le Danube ; il a emporté quelques arches du pont. La ville de Prague a reçu des provisions suffisantes pour attendre la récolte : mais ses campagnes sont inondées par les pluies : la Moldaw a emporté des maisons & des moulins ; le cours des Postes a été interrompu, presque tous les grains sont couchés, & l'on craint que la récolte ne soit très-médiocre.

De Magdebourg, *le* 15 *Juin.*

Les Juifs établis dans le pays de Hanovre & de Mecklenbourg ont fait descendre par l'Elbe des quantités considérables de grains dont ils ont établi un dépôt à Boizenbourg pour les faire ensuite embarquer. En conséquence, l'impôt sur les grains abrogé, il y a deux ans, a été rétabli à Boizenbourg, afin que ces denrées se vendent en Allemagne.

De Hambourg, *le* 17 *Juin.*

Le Duc de Mecklenbourg Schwerin ayant augmenté les droits sur les chevaux des Rouliers, le commerce s'est détourné, les marchandises ont pris la route d'Altembourg ou Hambourg sur Lubec d'où elles passent par mer à Wismar, Rostock, &c.

De Stuffgard, *le* 22 *Juin.*

Des pluies continuelles & très-abondantes ont fait déborder le Necker & autres rivieres : il y a eu beaucoup de foin gâté dans ce pays. On s'apperçoit que le solstice change le tems ; il recommence à faire chaud ; les vignes prosperent ainsi que les grains.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre écrite de Ducoudray, près Châteauroux, en Berry, du 15 *Juin* 1771, *à M.* ***.

» Le froment, depuis 15 jours ou trois » semaines, a diminué considérablement ;

» le boisseau pesant 19 & 20 l. qui se ven-
» doit alors 57 & 58 s., vaut à peine 40 s.
» On se flatte qu'il diminuera encore avant
» la récolte, & je ne crois pas qu'après mois-
» son il vaille plus de 30 s., ce qui le met-
» tra à 18 ou 19 l. le septier de Paris. A ce
» prix, on pourroit faire des farines pour
» les Isles; mais seroit-il prudent de l'entre-
» prendre? On a beau crier misere, ce pays-
» ci est plus riche qu'il ne l'a jamais été. En
» 1763 & 64, le bled y valoit 12 & 13 s. le
» boisseau, tout languissoit, on éprouvoit
» dans l'abondance une véritable misere; le
» Cultivateur chargé d'une denrée qu'il ne
» pouvoit pas vendre où qu'il étoit forcé de
» vendre à vil prix, se voyoit contraint ou
» d'abandonner son bien ou de le laisser to-
» talement dépérir : de-là le Manœuvre,
» l'Ouvrier étoit sans emploi, & il mouroit
» de faim avec le froment à très-bon mar-
» ché. Aujourd'hui on paye les Ouvriers
» fort cher, on peut à peine s'en procurer,
» tous ceux qui veulent travailler trouvent
» à le faire, les terres sont cultivées, les do-
» maines sont réparés : s'il existe encore un
» mal, il ne provient que de ce que nous
» manquons de bras. Je vous répété, Mon-
» sieur, ce que cent autres ont dit avant &
» mieux que moi. J'en dirois davantage si
» je le croyois utile & si je ne craignois de
» vous ennuyer.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus res-
» pectueuse considération, &c. &c.

De Marseille, *le 24 Juin.*

Suivant les lettres de Toulon, la flûte la *Tamponne* & la frégate l'*Hirondelle* doivent aller incessamment à Civitavecchia prendre du bled qu'elles porteront au Havre-de-Grace d'où il sera transporté à Paris.

Les dernieres lettres de Lisbonne marquoient que l'Ambassadeur de France n'avoit point encore reçu de réponse au Mémoire qu'il avoit présenté, à l'occasion de la défense faite par S. M. T. F. d'importer des draps & autres étoffes de laines de Fabrique Françoise.

Les nouvelles d'Acre portent qu'au commencement du mois dernier un vent violent avoit fait périr les vers à soie dans les plaines de Tripoli & de Baruch; & que les Troupes d'Egypte avoient été taillées en pieces par les Arabes des montagnes.

On écrit de Tunis que des Négocians Anglois ont fourni au Bey les trois frégates qui sont sorties pour aller renforcer la flotte Ottomane.

Le Roi a bien voulu agréer que la Chambre de Commerce de cette Ville, fît une pension de 12000 l. à M. Leguay, l'un des premiers Commis de la Marine, ayant le département des Consulats, & que la Ville lui permit de porter ses armes & sa livrée, en reconnoissance des services qu'il a rendus au Commerce.

Depuis le commencement du mois, les vents du Nord regnent avec tant de violence sur nos côtes, que les bâtimens du Levant ne peuvent aborder ici, & que plusieurs ont relâché dans les Ports de la Basse-Provence.

Les nouvelles des Isles portent que les fourmis continuent de ravager Sainte-Lucie & la Martinique, qu'elles rongent les racines des plantes, & qu'elles attaquent les petits Négrillons & jusqu'aux femmes en couche.

D'Avignon, *le 24 Juin.*

La récolte s'annonce très-favorablement dans ce pays-ci ainsi que dans le Bas-Languedoc. La cherté de l'huile ne fait qu'augmenter de jour en jour.

De Lyon, *le 30 Juin.*

MM. Williet & Delacroix, freres, ont découvert, depuis quelques mois, une carriere de marbre très-beau, & supérieur aux marbres étrangers par sa finesse & par la vivacité de ses couleurs. Il y en a en souci, lilas, violet, jaune, rose, &c. Ils proposent ces marbres à un prix très-avantageux aux personnes qui desireront s'en procurer: ils feront exécuter les desseins qu'on leur enverra de différens ouvrages. Le magasin est à *l'entrée de la rue de l'Arbre-Sec du côté de celle du Plâtre.*

Les lettres de Bourgogne assurent que les différentes especes de productions promettent beaucoup; & que les fourrages surtout y sont très-beaux.

La finance de trente-deux des Offices de Courtiers-Agens de Change de cette Ville, créés par Edit du mois d'Août 1692, & Déclaration du Roi du 22 Mars 1760, n'étoit qu'à sept mille livres, tandis que celle des huit autres rétablis par ladite Déclaration, a été portée à vingt mille livres. Cette disproportion singuliere dans des Offices du même Corps, remplissant les mêmes fonctions, & pourvus des mêmes droits, & l'avantage d'avoir dans ces Offices un gage suffisant pour les opérations confiées à ces Courtiers, Agens des négociations que le commerce très-étendu de cette Ville exige, ont engagé le Roi à supprimer & à recréer cesdits Offices dont la finance est uniformément fixée, par un Edit du mois de Février dernier, registré en Parlement le 21 du courant, à la somme de trente mille livres, laquelle sera payée entre les mains des Trésoriers des Revenus Casuels. Les Pourvus desdits Offices jouiront des mêmes privileges, fonctions, émolumens & gages de cent soixante-deux livres dix sous, &c. que les anciens Pourvus.

DE STRASBOURG, *le 30 Juin.*

Nous avons lieu d'espérer une abondante récolte & de voir finir ce tems de détresse à laquelle l'expérience nous a bien appris que les Réglemens ne remédioient pas. Malheureusement le même esprit a regné assez généralement en Allemagne ; & il paroit à craindre que les inondations qui désolent beaucoup de Provinces de l'Empire, ne l'y perpétuent. Dans l'ordre des charges & des communications de subsistances, nous ne pouvons absolument regarder comme étrangers nos plus proches voisins : il n'est pas possible que les maux qui les frappent ne nous frappent nous-mêmes ; & que si nous élevons réciproquement des murs de séparation, qui arrêtent les secours que nous nous serions naturellement prêtés, nous ne nous réduisions réciproquement à la dure nécessité de chercher au loin des ressources qui, pour être fournies par des Concitoyens, n'en sont pas moins, pour nous, infiniment plus onéreuses que celles que nous aurions pu trouver chez nos voisins.

DE PARIS, *le 5 Juillet.*

Lettres-Patentes du Roi, portant réglement des droits & salaires des Officiers de l'Amirauté, données à Versailles le 10 Janvier 1770, registrées en Parlement le 27 Mai 1771. Les premiers articles de ce Réglement concernent les Sieges d'Amirauté de Languedoc & de Provence. Ils fixent les droits des Lieutenans & Procureurs pour l'enregistrement des congés des bâtimens qui feront les voyages de long cours, c'est-à-dire, au-delà du détroit de Gibraltar, en Candie, en Morée, Isles de l'Archipel & Echelles du Levant ; de ceux qui feront voyage en Italie, sur les côtes d'Espagne, en-dedans du détroit de Barbarie, Isles de la Méditerranée & côtes de Provence ; & de ceux qui n'iront que de Port en Port d'une même Province. Il est réglé que les Patrons de tartanes & bateaux qui vont journellement à la pêche, ne prendront par an, qu'un congé pour lequel ils payeront 14 s. 9 d. A l'égard des Patrons de tartanes qui vont faire la pêche aux côtes d'Italie, d'Espagne, de Provence & de Languedoc, ils prendront à chaque voyage, un congé pour lequel ils payeront les mêmes droits. Pour les rapports & déclarations à l'entrée dans les Ports, il sera payé autant que pour l'enregistrement du congé, à l'exception des bateaux de Pêcheurs de poissons frais dont les Officiers recevront, sans frais, les rapports de ce qu'ils auront vu en mer. Les bâtimens qui passeront à Arles pour aller à la Foire de Beaucaire seront pareillement exceptés, & payeront seulement à leur passage pour le rapport, 5 s. & autant à leur retour, s'ils ne chargent des marchandises audit lieu ou autres Sieges du Port. Le Réglement fixe ensuite le payement des congés dans les Sieges d'Amirauté des autres Provinces dans le même ordre, ainsi que le payement des commissions pour armer en guerre ; les déclarations des prises, les confections d'inventaires, procès-verbaux de décharge, estimations, ventes, enquêtes, jugemens, visites, cautionnemens en cas de contrebande, &c., &c. &c. Ce Réglement contient XXXIII articles tous importans, qu'il ne nous est pas possible d'extraire. Suivent de nouveaux Réglemens pour l'Amirauté Générale de la Table de Marbre à Paris, ainsi que celle de Rouen, & aux Amirautés principales & particulieres du Ponent, & pour les procédures des prises dans toutes les Amirautés, & les procédures ci-

viles & criminelles dans les Amirautés principales & particulieres du Royaume. Ces Lettres-Patentes forment une espece de code de 38 pages d'impression in-4°.

Arrêt du Conseil d'Etat du 12 Juin 1770, qui maintient les Officiers des Greniers à Sel de la Province de Normandie dans le droit & possession d'inspecter, vérifier & visiter tant les mesures dont les Collecteurs doivent se servir pour la distribution du sel d'impôt, que les mesures & les poids servant aux Regrattiers pour la revente du sel, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Mai 1771, qui déclare commun avec les Orfevres de Liesse l'Arrêt rendu contre ceux de Blois le 19 Mars dernier, concernant la déclaration des ouvrages qui ne peuvent être marqués du poinçon de decharge, &c.

Edit du Roi donné à Marli au mois de Juin 1771, registré en Parlement le 26, *portant suppression, remboursement & création d'Offices au Bureau des Finances & à la Chambre des Domaines de Paris.* S. M. réunit par cet Edit, la Jurisdiction de la Chambre du Domaine de Paris au Bureau des Finances, pour ne former qu'un seul Siege : Elle supprime tous les Offices de Présidens Trésoriers de France, Avocats & Procureur du Roi & Greffiers du Bureau des Finances & de la Chambre du Domaine, en crée de nouveaux avec mêmes droits, & nomme les Présidens-Trésoriers, Conseillers-Trésoriers, Greffier, qui continueront leurs fonctions en vertu de leurs anciennes provisions, &c.

Déclaration du Roi donnée à Versailles le 23 Juin, régistrée en Parlement le 26, *portant que les sommes déposées au Parlement pour les épices des procès à juger, seront rendues aux Parties.*

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Février, registré en Parlement le 21 Juin, *portant création de cent dix Charges ou places héréditaires de Barbiers Perruquiers Baigneurs & Etuvistes*, dont la finance est fixée à la somme de deux mille quatre cens livres, payable entre les mains du Trésorier des Revenus Casuels. Sur le produit de la finance de ces nouvelles Charges, il sera remis une somme de vingt-quatre mille livres au Caissier de l'Ecole gratuite de Dessin, lequel n'en pourra disposer que de l'ordre & sous l'agrément du Lieutenant Général de Police.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 Juin, *portant réglement pour la perception des droits seigneuriaux dûs à S. M. lors des mutations des biens assis dans les mouvances & directes dépendantes de ses Domaines. (Nous en rendrons compte l'Ordinaire prochain, ainsi que de divers Arrêts, &c.)*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait ledit jour 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue, sont 22. 27. 53. 56. 63.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Des différentes manieres de couper les bleds, &c.

La premiere & la plus commune aux environs de Paris, c'est avec une faucille. A chaque coup de cet instrument, on coupe ce qu'il peut embrasser. Trois ou quatre coups abattent ce qu'on peut contenir avec la main gauche ; & à l'aide de ladite faucille qu'on porte sur la gauche, une ou deux portées font ce qu'on appelle une *javelle*.

La seconde, c'est avec une faulx soit armée, soit nue. On ne peut *faucher* aisément que les bleds qui ne sont pas versés & qui n'ont d'inclinaison que d'un seul côté. Pour faucher, on laisse à la gauche tout le champ, & l'on jette sur cette gauche & contre le grain debout celui que l'on coupe & que l'on laisse appuyé contre l'autre. Lorsque tout le grain d'une rangée est couché sur la gauche, il faut revenir au bout d'où l'on étoit parti ; & commencer une autre rangée. Avec la faulx armée, il faut prendre le sens du bled, & que l'armure n'embrasse que ce que le fer coupe.

La troisième, c'est avec une faulx à manche coutourné, dite *faulx à la main*. On la fait jouer avec la main droite & le développement du bras droit. De la main gauche, on tient un crochet de fer emmanché, lequel fait à peu près le meme effet que la main gauche avec la faucille.

La faucille a son tranchant taillé en scie d'un seul sens, & l'opération que l'on fait avec cet instrument s'appelle *sciage* ou *seyage*, parce que c'est l'action de *scier* ou *seyer*.

Avec la faulx, on *fauche*, & l'on ne ſcie ni ne ſeye.

Les coups de marteau pour affiner la faulx ſont donnés de façon que les figures de pointes de ſcie ſont tournées vers le haut bout du fer. Les coups pour affiner la faucille ſont tournés vers le manche, & les dents ſont ſéparées comme à une ſcie. La faucille n'eſt pas réguiſée avec la pierre comme la faulx qui n'a qu'un ſeul tranchant uni.

Il ſemble que l'on frappe plus rudement la plante du bled avec la faulx à main, qu'avec la faulx à deux mains ou avec la faucille : d'où il ſemble que l'on pourroit conclure que cette façon ſeroit moins bonne pour des grains qui pourroient s'égrainer. Cependant il ſe peut que la faucille l'égraine davantage.

Parmi les cauſes qui quelquefois empêchent de couper les grains auſſi près de terre qu'on le pourroit, on remarque la quantité d'herbes qui ſe trouvent plus épaiſſes vers le pied, l'inégalité du terrein, la crainte d'attraper des pierres ou des cailloux avec la faulx.

Il eſt aiſé, avec la faulx à main, de venir à bout de couper très-près de terre ; mais il eſt plus commode de ne l'employer que comme faulx à deux mains.

Quant aux bleds entremêlés de grands chardons, de fougeres, d'herbes, c'eſt ſeulement avec la faucille qu'on peut être aſſuré de ne pas couper ces plantes.

La faulx à deux mains demande plus de monde, parce qu'il faut quelqu'un qui ſuive le Faucheur pour former les javelles. Par ces deux autres façons, un homme ſeul peut ſuffire.

Pour faucher le bled, le Faucheur, au lieu d'avancer, tenant le pied toujours en avant, y porte le pied gauche ; dans cette poſition, le coup de faulx ne fait que le ſixième environ d'un cercle dont le Faucheur eſt le centre. Avec le pied droit en avant, le coup de faulx fait plus du quart du cercle.

Il n'y a que les petits bleds clairs & bas, que l'on puiſſe faucher avec une faulx armée, & jetter du côté où le bled eſt abattu.

On ne préſente ces obſervations générales que pour inviter & engager les Cultivateurs à examiner, conſtater & publier en détail les avantages & les inconvéniens particuliers de chaque maniere. Cette balance doit comprendre le calçul du tems & des dépenſes ; car s'il eſt poſſible de méconnoître que le monde ſe gouverne par des *calculs*, il eſt impoſſible de ne pas voir que c'eſt par-là que ſe gouverne l'Agriculture qui fait le ſort du monde. Il eſt bien vrai que chaque pays a ſa méthode, & que le Payſan répugne bien plus à adopter de nouvelles pratiques que le vieux Soldat à apprendre de nouveaux exercices ; par la raiſon qu'il eſt difficile & pénible de rompre des habitudes phyſiques, journalieres & priſes dès l'enfance, outre que la maladreſſe inſéparable de l'apprentiſſage d'une nouvelle maniere d'opérer fait ſouvent échouer l'opération, & en dégoûte. Mais en diſant que chaque pays a ſa méthode & le Payſan ſon habitude, on perpétueroit à jamais les mauvaiſes méthodes, & l'on condamneroit même les générations futures à mal faire. Le premier pas vers la réforme, c'eſt de connoître le mieux.

Il ſeroit ſur-tout à deſirer que, dans un terrein bien cultivé, en planches un peu bombées, ou en planches plates, ou tout à plat & ſans herbe, on pût, par de bonnes épreuves, conſtater laquelle de ces trois façons égraineroit davantage les grains à égal degré de maturité.

Une expérience utile encore, ce ſeroit de s'aſſurer de l'avantage ou du déſavantage de ce qu'on appelle *javeller les avoines*, de ce qui fait perdre le plus de grains ou de les laiſſer battre par la pluie & les tourner ou retourner, ou de les couper plus tard & en former des meulettes ou moues, de la différence qui réſulte à ne pas retirer au battage les petits grains qui n'auroient pas renflé par le javellage, plutôt que de perdre la quantité de grains que le javellage fait reſter ſur le guéret, quelquefois tel que le champ paroît garni à porter une ſeconde récolte, &c.

Il y a encore des conſidérations à faire ſur le tems de faucher. Dans certains terreins, le grain eſt mûr & bon à récolter avant que la fanne ſoit totalement aſſez ſéche pour ne pas s'échauffer. La fanne des avoines eſt plus communément encore verte, lorſque le grain eſt fauché. On ſcait que la paille génériquement conſidérée ſe diviſe en paille-tuyau ou fouet, & en menue paille ou capſule, & que la fanne eſt la feuille qui enveloppe le tuyau, &c. &c. &c.

I I.

Tachygraphie Françoise.

Le sieur Vorck, domicilié à Bordeaux, a imaginé une Tachygraphie (art d'écrire les mots en abrégé) fort commode & analogue à notre Langue. On peut prendre une idée des avantages de cet Art dans l'Encyclopédie, article *Tachygraphie*; l'Auteur en développe l'utilité dans une dissertation particuliere. Il ne faut qu'un petit nombre de leçons pour se perfectionner. Le sieur Vorck se propose de venir à Paris donner des leçons de sa méthode nouvelle.

I I I.

Epreuve d'une méthode pour s'assurer si la morsure du chien est venimeuse.

Il y a eu, cette année, dans l'Electorat d'Hanovre, beaucoup de chiens enragés. Autrefois on se contentoit de tuer & d'enterrer ces animaux. Quelques Chirurgiens ont entrepris des s'assurer si leurs morsures étoient venimeuses, & à quel degré elles pouvoient l'être. Pour cet effet, ils ont employé la méthode enseignée par M. Petit, Chirurgien de Paris. Ils ont pris un morceau de viande cuite, qu'ils ont fortement frotté à la gorge, aux dents, aux mâchoires du chien tué, en observant la précaution de ne laisser tomber aucune goutte de sang sur la viande. Ils ont ensuite présenté la viande à des chiens sains. Lorsque le chien tué avoit été enragé & que sa morsure étoit venimeuse, l'animal sain s'est enfui, en hurlant, sans vouloir toucher à la viande. Dans le cas contraire, le chien sain a mangé la viande avec son avidité ordinaire. Cette expérience simple tranquillise la personne qui auroit été mordue sur les suites que la morsure pourroit avoir, avantage très-grand en pareil cas. D'un autre côté, elle empêche qu'on n'administre, par précaution, à un homme sain des remedes qui ne peuvent être que malfaisans quand il n'y a point de mal à attaquer. sur une matiere si importante, on ne sçauroit être trop attentif à rappeller des méthodes qui, souvent, sont négligées, & à la fin entiérement oubliées.

I V.

Stomachique liquide du sieur Ray, Privilégié du Roi, & de la Commission Royale de Médecine, pour en faire la composition & la distribution, conformément au Brévet qui lui a été accordé par M. le premier Médecin.

Ce stomachique débarrasse, purge l'estomac de toute matiere superflue comme bile, flegmes, vents, humeurs noires, crudités, glaires, &c. Il précipite les eaux qui s'y forment par les mauvaises digestions, le nettoie parfaitement, le dispose à recevoir les alimens & à les digerer; il procure à la masse du sang un bon chyle qui le purifie, le rafraîchit & en chasse l'acrimonie qui s'y est introduite : il guérit les maux d'estomac, les indigestions, &c. Il rend entiérement le ressort aux estomacs affoiblis par la maladie & le trop long usage des remedes : il prévient les hydropisies, les coliques venteuses, arrête les vomissemens les plus invétérés; il supprime le dévoiement provenant du relâchement des fibres de l'estomac auquel il rend la chaleur naturelle & éteint la superflue. Les guérisons opérées par la vertu de ce stomachique sont attestées par les certificats les plus authentiques.

Le sieur Ray avertit que toutes ses bouteilles seront étiquetées *stomachique liquide*, &c. Son nom sera écrit de sa main sur les étiquettes, &c.

L'on donnera un imprimé avec chaque bouteille, pour indiquer la maniere de faire usage dudit remede, &c. Le prix de la bouteille de poisson, qui contient huit à neuf prises, est de 3 liv.

Le sieur Ray demeure rue Chapon, au Marais, la premiere porte cochere à gauche, en entrant par la rue Transnonain. Il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire d'affranchir leurs lettres, ainsi que l'argent qu'on lui fera tenir pour faire les envois.

Le sieur Ray continue de distribuer avec le plus grand succès son topique pour les entorses & les foulures.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Juin 1771, au Mercredi 3 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 l. 10 s., 29 l. 5 s. à 32 l. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 l. Le méteil à

la Halle, 24 liv.; le seigle, de 21 à 22 l.; l'orge, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l. aussi *le sept.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Juin 1771, au Mercredi 3 Juillet, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 5 s. à 25 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juillet 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710	5	marc.
Du Perou à	702		marc.
Les guinées à . . .	715	5	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

Changes de Paris, *du 6 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 1	16 d.
Hambourg	182	
Madrid	15 4	
Cadix	15 2	
Livourne	96 $\frac{1}{2}$	
Gênes	94 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août*, ...	1 p.	$\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1015 17 $\frac{1}{2}$ . .	1017 $\frac{1}{2}$ . . .	1017 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	240 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	61 $\frac{1}{2}$ 62 . . .	62 61 $\frac{1}{2}$ 62 . .	62 62 $\frac{1}{2}$ . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 425 5e 392 .	4e 425 5e 390 .	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 3 Juillet 1771		Du Jeudi 4.		Du Vendredi. 5.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	J.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Lempereur, six d. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*	J.	Courmont, *idem.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Boutray, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Nau, *idem.*	L.
Daubonne, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	L.	Delacharmote, *id.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Bouron, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	M.
Boucard, *idem.*	L.	S. Janvier, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*	M	.....		.....	
Roytier, *idem.*	M	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	N.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 13 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 8 *Juin*.

LES incendies qui ont ravagé trois quartiers de la Ville & réduit en cendres plus de trois cens maisons ou édifices, ne sont point attribués au hasard. La nouvelle capitation a fait beaucoup de mécontens. On appréhende des événemens très-fâchenx. La partie policée de la Nation, partie très-peu considérable, profite seule de la guerre & des contributions qu'elle conseille. Les charges tombent toutes sur l'autre qui auroit besoin de cultiver ses champs en liberté, & qui, forcée de conduire, par corvées, des munitions de guerre & de bouche jusqu'aux bords du Danube, voit ses chevaux périr, sa famille souffrir, & ses champs se dégrader.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juin*.

Le Magistrat vient d'être chargé d'entretenir des magasins de houille & de tourbe, pour les pauvres qui ne sont pas en état d'acheter du bois. Les Marchands particuliers seront obligés d'en avoir toujours chez eux une certaine quantité & de les vendre au prix fixé par la taxe.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 15 *Juin*.

Un orage vomit derniérement ici une nuée de sauterelles, mais elles disparurent presqu'aussi-tôt.

Nos Marchands ont été obligés de déclarer, avec serment, devant la Commission du Trésor de la Couronne, s'ils avoient ou non fraudé la Douane & les droits de ce Trésor dans lequel on verse tout le produit des droits d'entrée, de sortie, de transit, de barriere, de ponts, &c. On présume que cette obligation produira plus de faux sermens que d'argent.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 18 *Juin*.

Le Cordon d'Ostromenck gêne beaucoup notre commerce de grains. Soixante bateaux, après avoir subi la quarantaine, ont été obligés de céder, chacun, depuis un jusqu'à deux last de seigle, c'est-à-dire, environ la quatrième partie de la cargaison, à 150 florins. Tout ce grain a aussitôt été déchargé à Marienwarder. Les autres bateaux seront assujettis à la même corvée. Ce commerce est encore plus gêné à Thorn : on exige de chaque bateau qui y sera employé, pendant l'été, 10 last de seigle au même prix.

DE NURNBERG, *le* 21 *Juin*.

Les inondations occasionnées par la déba-

cle des glaces, les pluies & la fonte des neiges se sont successivement étendues sur la Livonie, l'Esthionie, la Pomerelle & l'Allemagne. En divers endroits, les grains, les légumes, les arbres, les maisons & la superficie de la terre ont été emportés. On compte qu'il a péri plus de 5000 personnes tant en Allemagne qu'en Livonie, &c. Les pluies ne discontinuent pas; les vignobles souffrent beaucoup.

ITALIE.

De Trieste, *le 22 Juin.*

Du 4 au 14 de ce mois, il est arrivé ici un grand nombre de bâtimens chargés, pour la plûpart, de limons, de citrons, d'huile, d'eau-de-vie, de vin, chanvre, riz, grains, sardines, amandes, cacao, café, sucre. Une polacre, chargée de feves & autres légumes, fit voile, le 14, pour le Levant où l'on souffre une grande disette. Il est parti pour Marseille, une tartane Françoise, avec une cargaison de grains.

De Genes, *le 22 Juin.*

Le Grand Conseil de la Maison de Saint-Georges a résolu de suspendre, pendant cinq ans, pour l'intérêt du commerce, le payement des droits imposés sur l'exportation du damas & du velours de nos Fabriques.

L'emprunt de deux millions de florins dont est chargé M. Ferrari, est ouvert à 4 pour 100: le remboursement doit s'en faire dans huit ans, & le fonds du capital est assigné sur la Banque de Vienne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Juin.*

Le prix moyen général du froment dans le Royaume est de 48 sh. le quarter: c'est sur le pied de 30 l. 17 s. 6 d. de France le septier de Paris.

Nos Spéculateurs se tourmentent pour découvrir les causes de la cherté des denrées. On a poussé la bisarrerie jusqu'à l'attribuer à l'introduction de la *cuisine Françoise qui consomme des quantités énormes de viande pour en tirer des gelées*, *&c.* D'autres en trouvent la cause dans la décadence de l'Agriculture, mais ils imputent cette décadence à la clôture des terres, on ne sçait par quel fondement: ils veulent même prouver que la trop grande multiplication des moutons opere, non seulement la cherté des bœufs qui se vendent aujourd'hui plus du double de ce qu'ils se vendoient ci-devant, mais encore la cherté de la viande même de mouton. Tous conviennent assez volontiers que la présence du Lord-Maire aux Marchés, & la taxe des denrées n'augmenteront pas les provisions.

Les Magistrats d'Edinbourg, de Glasgow & d'Abdereen, se proposent de remettre en vigueur les loix de l'Ecosse contre les Monopoleurs, les Accapareurs, les Exportateurs des bêtes à cornes, &c.: car là l'on croit que ce sont les manœuvres des Marchands qui ont porté le prix des vivres plus haut qu'il n'a jamais été.

On s'occupe beauroup de réglemens. On veut que le Lord-Maire ait le pouvoir légal de fixer les prix de toutes sortes de denrées dans les Marchés de cette Capitale; & que ce droit soit exprimé par les propres termes de son serment. Il faut avoir une grande idée de la vertu de cette place, pour supposer qu'elle donne la connoissance de tout ce que toutes les denrées ont coûté à tous les Marchands, en frais d'achat, de transport, de garde, &c. &c. &c.

On croit que toute espece de monopole sera déclaré *félonie*, l'hiver prochain, par le Parlement; moyen infaillible de détruire tout commerce, en violant tous les droits de la propriété; car le Juge qui croit au monopole en verra par-tout, & il punira même le Marchand entre les mains de qui ses concurrens auroient laissé tomber une branche de commerce, parce qu'il l'auroit mieux entendu qu'eux, puisque ce trafic seroit tout entier en monopole entre les mains de ce Marchand.

Les 1,200,000 piastres apportées de Cadix à Spithéad par la frégate le *Tweed*, pour le compte des Marchands, ont fait tomber le prix des matieres d'or de 3 den, par once, & celui des matieres d'argent d'un quart de denier.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 2 Juillet.*

L. H. P. ont prolongé jusqu'a la fin de la présente année, la permission d'intro-

duire de gros bétail dans le pays, moyennant cinq florins de droit sur chaque bête : ce qui suppose une grande diminution dans une de nos principales richesses.

On mande d'Utrecht que le Wahal & le Leck, grossis par les rivieres d'Allemagne qui s'y jettent, ont inondé beaucoup de terrein, & gâté les foins & autres productions sur pied.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Hirson (*en Thiérache*), *le 29 Juin.*

Les grains promettent beaucoup dans ce pays, de même que dans tous les pays circonvoisins. La fleur des fromens se passe par un tems assez sec, objet très-important. Les choses sont dans un tel état, que l'on peut hardiment annoncer la livre du plus beau pain à sept liards pour la S. Martin : elle vaut actuellement 2 sous & demi.

De Rouen, *le 1 Juillet.*

On aimera sans doute à voir dans un Curé un pere qu'aucun intérêt ne peut engager à se séparer de ses enfans, & dans ses Paroissiens des enfans dont le zele & la reconnoissance répondent à la tendresse d'un si bon pere. Le Curé de Saint-Gilles, pays de Caux, dont le Bénéfice rend de 2000 à 2500 liv., a refusé derniérement, par attachement pour ses Paroissiens, une autre Cure d'environ 8000 liv. de revenu, à laquelle il venoit d'être nommé. Ses Paroissiens ont fait éclater leur sensibilité par les témoignages de la joie la plus vive ; actions de grace, feu de joie, illuminations, décharges de fusils, présens, toutes les marques de la reconnoissance & de l'allegresse, ils les ont données à l'envi, les garçons, les filles, tous les Habitans. Une des filles qui avoient porté, au son des instrumens, un beau dessert au Pasteur, sur des civieres très-bien décorées, lui adressa ce petit compliment : *Monsieur, jusqu'à présent vous nous avez servi de pere, & nous voyons, avec une joie inexprimable, que vous voulez nous en servir toute votre vie.* Le Curé a donné un repas de famille aux garçons ; & un autre aux filles. Ce digne Pasteur avoit fait bâtir & meubler de petites maisons pour de pauvres garçons, il leur avoit distribué des sommes d'argent pour leur procurer, ainsi qu'à de pauvres filles, un établissement aisé. Il travailloit à leur bonheur & faisoit le sien. Les hommes qui sçavent faire le bien & qui en font à des hommes dignes de le recevoir, s'attachent à eux, comme ils se les attachent, par des liens indissolubles.

De Besançon, *le 5 Juillet.*

M. l'Intendant a réparti, de la maniere suivante, par Subdélégations, la somme de cinquante mille livres accordées par le Roi, par forme de don ou aumône, aux pauvres nécessiteux de la Franche-Comté. Besançon & la Prévôté de Cromary 3010 liv., Dole 4982, Gray, 6219, Vesoul 12073, Baume 3940, Ornans 2630, Salins 2152, Quingey 902, Poligny 2656, Arbois 612, Lons-le-Saunier 2930, Orgelet 1039, Saint-Amour 1569, Pontarlier 3386, S. Claude 1903. M. l'Intendant a écrit, à cette occasion, aux Curés des Paroisses, une lettre très-touchante qui mérite d'être conservée. *Nous en donnerons la copie l'Ordinaire prochain.*

La construction de l'Hôtel de l'Intendance fournit une ressource aux pauvres Ouvriers. La réparation des anciens chemins & la confection de nouvelles routes, les travaux entrepris pour rendre le Doubs navigable & les eaux de Luxeul plus commodes, divers autres ouvrages utiles à l'Agriculture, au commerce, au bien public sont autant de monumens d'une sage Administration. M. Ethis & M. l'Abbé Talbert en ont consacré la mémoire dans deux inscriptions l'une Latine & l'autre Françoise, gravées sur la plaque de cuivre mise sous la premiere pierre du nouvel Hôtel de l'Intendance.

D'Orléans, *le 6 Juillet.*

Les apparences de la récolte prochaine ne sont pas les mêmes dans les différens cantons de la Province. Cependant les fromens paroissent en général promettre une année commune ; mais les seigles ont tant souffert des froids du printems, que dans la Sologne, la partie de la Province où l'on en seme le plus, il y a des Paroisses qui ne

recueilleront que le double de la ſemence, & d'autres qui ne recueilleront pas même la ſemence. Les menus grains donneront vraiſemblablement une année commune, & les avoines beaucoup plus, ſur-tout dans la partie du Gâtinois qui eſt du côté de Gien.

Quant à la vigne, l'apparence en eſt aſſez belle, mais les pluies qui, de même que les fraîcheurs, ne diſcontinuent pas, dans le tems de la fleur, font appréhender une récolte bien médiocre. Les terreins hauts paroiſſent un peu plus favoriſés. Enfin ſi l'on obtient une demi-année commune, on ſera ſatisfait.

Le prix de la voiture pour Paris eſt toujours à peu près le même, c'eſt-à-dire, d'environ 35 ſ. par quintal : mais il eſt conſidérablement augmenté pour Lyon, Bordeaux & autres lieux : il y a même beaucoup de Rouillers qui ſe ſont défaits de leurs équipages, tant à cauſe de la cherté des fourrages que par rapport aux chargemens réduits pour les voitures à deux roues.

DE PARIS, *le* 10 *Juillet.*

Par l'Arrêt du Conſeil du 16 Juin, portant réglement pour la perception des droits ſeigneuriaux pour les mutations dans la mouvance du Roi, S. M. ordonne que cette perception ſera faite par les Receveurs Généraux des Domaines ou leurs fondés de procuration à compter du 1 Juillet, ſelon les coutumes, avec défenſe aux Engagiſtes de s'immiſcer dans la perception d'aucun deſdits droits, ſous peine d'amendes. Qu'il ne ſera fait aucune remiſe ſur les droits qui ne ſeront pas au-deſſus de mille livres, & qu'il ſera fait des remiſes d'un ſixième, d'un cinquième, d'un quart, &c. ſur les droits qui excéderont mille, ſept mille, douze mille, &c. livres. Que les Acquéreurs qui voudront jouir deſdites remiſes exhiberont dans les trois mois de leurs acquiſitions, aux Receveurs Généraux des Domaines leur titre de propriété. Qu'en cas de retrait, le montant deſdites remiſes ſera payé par le Retrayant. Que la réception des droits ſera faite d'après le prix porté aux actes tranſlatifs de propriété, & qu'en cas de ſuſpicion de fraude, il y ſera pourvu par S. M. Que les droits de relief & de rachat ſeront pareillement perçus à compter du 1 Juillet, conformément aux abonnemens portés par les coutumes, ou à l'offre recevable que les redevables feront. Qu'il ne pourra être fait à l'avenir, ſous aucun prétexte, même de récompenſe ou d'indemnité, aucun don ou remiſe deſdits droits, avec défenſe de ſolliciter des privileges d'exemption & remiſes, & d'en expédier. Que la jouiſſance des droits de mutation ne pourra être compriſe dans les aliénations des domaines, excepté néanmoins celles qui ſeront faites à titre d'apanage ou d'échange, dans leſquelles la jouiſſance des droits de mutation pourra être cédée, à la charge que les Lettres en feront une mention expreſſe, &c. Que les amendes prononcées en exécution des deux articles précédens ſeront applicables, un tiers aux Officiers du Domaine, & les deux autres tiers au profit des pauvres des Paroiſſes où les biens ſont ſitués.... Que les Receveurs Généraux compteront de la perception deſdits droits dans les Chambres des Comptes, & que les épices des Officiers deſdites Chambres ne pourront être augmentées à cauſe de la comptabilité deſdits droits, &c. &c. &c.

Par un contrat du 18 Février 1759, les Commiſſaires de Sa Majeſté aux Etats de Bretagne, autoriſés à cet effet, avoient cédé & aliéné aux Gens des Trois-Etats de cette Province les Domaines & droits compris au bail fait à Nicolas Beſnard le 3 Février 1750, de la ſous-ferme des Domaines & droits y joints de la Province, ainſi que les droits d'impôts & billots, & ceux de la formule. Ces droits étoient compris dans le bail général des Fermes-Unies, fait à Pierre Henriet par réſultat du Conſeil du 5 Octobre 1755, & ce moyennant la ſomme de quarante millions de livres que les Gens des Trois-Etats deſdits Pays & Duché, s'étoient obligés de payer ès mains du Garde du Tréſor Royal. Pour faciliter ce payement, il leur avoit été permis par Lettres-Patentes du mois de Mars 1759, d'emprunter ladite ſomme à conſtitution de rentes au denier vingt, ainſi que le montant des frais de l'emprunt. Sa Majeſté voulant uſer du droit qu'elle s'étoit réſervée par ledit contrat d'aliénation, de retirer les droits domaniaux cédés par ledit contrat, & rentrer dans les Domaines & droits abandonnés à perpétuité à ladite Province par icelui ; droits qui, par leur nature, ſont des impo-

ſtions & par conſéquent inaliénables, & qui par l'union qui en a été faite au Domaine par Edit de Mars 1714, ne peuvent jamais ſortir de la main du Souverain, a ordonné, par un Arrêt du Conſeil du 9 Juin dernier, que tous les droits de contrôle des actes, inſinuations, centième denier, petit-ſcel, contrôle des exploits, greffes, droits réſervés des Domaines & droits domaniaux, enſemble les Domaines & droits d'impôts & billots, ceux de formule ſur le papier & parchemin, & généralement tous les Domaines & droits compris dans l'aliénation, avec défenſe aux Gens des Trois-Etats de s'immiſcer dans la régie, recette & adminiſtration deſdits Domaines & droits, après le dernier Juin. Que leſdits Domaines & droits ſeront régis & perçus à commencer du 1 Juillet, par Julien Alaterre, Adjudicataire Général des Fermes-Unies. Que tous les titres, regiſtres, renſeignemens, &c. relatifs à la jouiſſance deſdits Domaines & droits, ſeront remis audit Adjudicataire, ou à ſes Commis & Prépoſés, ledit jour. Que ſur le produit de ces droits, il ſera prélevé à la décharge deſdits Etats une ſomme de cent cinquante mille livres pour parfaire celle de deux cens mille livres qu'ils ont arrêté de prendre ſur ce produit pour ſatisfaire en partie au payement du ſecours extraordinaire de ſept cens mille livres qu'ils ont accordé à S. M. pour tenir lieu en 1771 & 1772 des 2 ſous pour livre, &c. Que les Commis actuellement employés à la régie & exploitation deſdits Domaines & droits, continueront l'exercice de leurs emplois pour ledit Alaterre, à qui il eſt permis de commettre pour ledit objet telles perſonnes qu'il jugera convenables. Que les arrérages des rentes conſtituées par les Etats, pour le principal des quarante millions de livres & frais d'emprunt ſeront payés par le Tréſorier de la caiſſe des arrérages, & qu'il n'en ſera fait fonds, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, qu'à raiſon de 4 pour cent des capitaux, &c. &c.

Par Arrêt du Conſeil du 16 Juin, S. M. a ordonné que le 1 Juillet, Julien Alaterre ſera mis en poſſeſſion des droits détaillés dans l'Arrêt précédent, comme ils ont été ou dû être par Nicolas Beſnard & Pierre Henriet, anciens Adjudicataires des Fermes-Unies, nonobſtant toutes modifications contraires. Qu'attendu que leſd. Gens des Trois-Etats ont joui à commencer du jour de l'aliénation, même des droits dûs & à recouvrer, tous les droits qui ſeront échus avant le 1 Juillet, & qui ne ſe trouveront pas payés & enregiſtrés audit jour, ſeront recouvrés & perçus à ſon profit par led. Alaterre, ſans répétition d'aucuns frais de pourſuite de la part des Gens des Trois-Etats, &c. Que quant aux droits d'impôts & billots donnés à ferme avec ceux de la formule au Fermier des devoirs de la Province, moyennant la ſomme d'un million ſoixante mille livres par année, la régie, recette & perception deſdits droits & formule ſera faite par ledit Alaterre, & continuée par le Fermier actuel des devoirs pendant la durée de ſon bail, pour en compter audit Alaterre qui en comptera au Conſeil de Sa Majeſté & non en la Chambre des Comptes de Paris ni ailleurs, &c.

Edit du Roi, concernant les Offices des Jurés-Priſeurs-Vendeurs de biens-meubles, Arrêts du Conſeil, &c. à l'Ordinaire prochain.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

37.

I.

Expériences & obſervations ſur les beſtiaux.

Un Fermier des environs de Lunebourg avoit déja perdu beaucoup de bétail par une épizootie regnante : ayant entendu parler de l'inoculation des vaches, faite avec ſuccès en Danemarck, il fit venir de lieux où le bétail étoit ſain, pluſieurs veaux pour les mêler avec les beſtiaux malades, dans l'idée que de quelque maniere qu'ils priſſent la maladie, ſes précautions auroient le même effet ſur les animaux inoculés de maniere ou d'autre. Il fit élever ces veaux en plein air au milieu du bétail malade. Ceux qui firent le moins d'exercice & qui furent le plus ſouvent renfermés, périrent, en petit nombre. D'autres prirent le mal, on les traita, ils furent guéris, & on les laiſſa au milieu de l'épidémie où ils ſe ſont bien portés & n'ont pas repris la maladie. Le même Fermier a ſauvé beaucoup de bêtes à cornes, en les tenant en mouvement & en action le plus qu'il a été poſſible : ce rapprochement de la maniere de vivre naturelle &

ſauvage a toujours été infiniment avantageux aux animaux, lorſqu'on les y a élevés de bonne heure.

Le même Fermier ne fait pas pâturer deux ans de ſuite le même bétail dans le même pré, parce qu'il a remarqué qu'il avoit de la répugnance à manger de l'herbe ou du foin provenant de ſa propre fiente. En été ſes beſtiaux ſont, nuit & jour, en plein air. En hyver, il les fait ſortir tous les jours & les fait pourſuivre par des Payſans qui les obligent à courir de toutes leurs forces. Les vaches, par exemple, élevées de cette maniere, ſe portent très-bien pour la plûpart; elles ont le pas plus vite, on les voit bondir & montrer un air de ſatisfaction, preuve de leur bonne ſanté.

Ce Cultivateur renouvelle ſouvent ſes prairies; il mêle avec les herbages ordinaires toutes ſortes d'herbes ſalutaires & de préférence celles que l'on employe pour la guériſon du bétail. D'après les recettes approuvées, il fait analyſer les plantes recommandées pour s'aſſurer de leurs propriétés: il les a enſuite cultivées dans ſes prairies en quantité ſuffiſante; & il a remarqué que lorſqu'un animal avoit quelque diſpoſition à tomber malade, il choiſiſſoit la plante qui convenoit le mieux à ſon mal: obſervation très-propre à conduire à de nouvelles découvertes en ce genre.

Par tous ces ſoins, ce Fermier eſt parvenu à préſerver ſes beſtiaux preſqu'entiérement de maladies contagieuſes. Il eſt à propos d'obſerver que ſes écuries reſſemblent plutôt à des halles qu'à des étables. Les animaux y ſont à l'abri de la pluie, & c'eſt à peu près tout; ils ont, à la vérité, une litiere très-abondante qui ſe renouvelle très-ſouvent. Il leur donne en hyver de tems en tems, outre leur nourriture ordinaire, de petites branches d'arbre fraîchement coupées, de la mouſſe, de l'écorce d'arbre hachée, & autres choſes ſemblables: enfin il les ramene, autant qu'il le peut, à la vie ſauvage & primitive des animaux, de maniere néanmoins que la vache ne refuſe point de donner ſon lait, & que le bœuf ne ſe ſouleve pas contre le joug. On ne tient pas le bœuf trop long-tems au travail, pour ne pas l'appeſantir.

Toutes ces pratiques demandent de belles fermes & de grandes avances. Il n'y a donc que les grandes avances qui operent de grands biens, qui préviennent de grands maux, qui produiſent de fortes reproductions & de grandes richeſſes. Il ne faut donc pas envier les richeſſes des Fermiers, il faut donc en envoyer dans les campagnes, il faut donc apprendre & n'oublier jamais que la richeſſe du Cultivateur eſt la vie de la population & des Etats.

I I.

Remede pour les animaux attaqués de la rage.

Prenez une poignée de l'herbe vulgairement appellée *ridon*. Cette plante eſt commune, rude au tact; ſa tige eſt entourée de petites feuilles; elle croît dans les buiſſons & les jardins, & s'éleve à environ 2 pieds de haut: les animaux en mangent avec plaiſir. Hachez une poignée de cette herbe, fort menu, mettez-y beaucoup de ſel; délayez le tout avec deux œufs de poule; battez les œufs avec le ridon pour en faire une omelette. Dès que l'omelette ſera cuite, faites-la manger à l'animal qui doit être a jeun: ne lui donnez enſuite rien à manger de deux heures. Une ſeule omelette ſuffit pour préſerver de la rage. C'eſt un remede éprouvé.

A Tulin, ſur la route de Grenoble à Saint-Marcellin, il y a une famille qui poſſéde un ſecret contre la rage, dont pluſieurs perſonſonnes mordues par les chiens enragés ont fait une heureuſe expérience. Ce ſecret conſiſte dans une infuſion de ſimples que l'on prend pendant neuf jours, au bout deſquels on eſt guéri. Il n'en coûte que 3 liv. pour le déboursé des frais de la compoſition. M. de Molline a laiſſé ce ſecret à ſes enfans. Il ſeroit à deſirer que des familles ſi déſintéreſſées ne privaſſent pas l'humanité d'un bien ſi utile, ou du moins qu'une honnête récompenſe les engageât à le publier. Nous avons déja parlé l'année derniere d'un pareil ſecret qui eſt entre les mains d'une famille villageoiſe de la Picardie. Nous ne pouvons qu'indiquer le bien qu'il ſeroit facile de faire.

I I I.

Deſcription d'une Fontaine qu'on vient d'exécuter dans la ville de Carcaſſonne.

Du milieu d'un baſſin de 88 pieds de pourtour, & dont les bordures ſont en marbre de

Languedoc, s'éleve un piedestal de marbre blanc veiné, de forme octogone dont les petits pans sont enrichis de consoles composées de rocailles & de feuillages. Dans les quatre tables renfoncées du dais, on a placé les armes du Roi & celles de la ville de Carcassonne : on y lit quatre distiques Latins dont en voici un qui est au-dessous des armes du Roi & qui fera juger des autres.

Marmora tempus edent, edet hæc insignia tempus,
Temperis invidiam, vincet amore pater.

Ce piedestal est couronné d'un plinthe sur lequel est placé un beau groupe de deux Tritons, de deux Sirenes & d'un Dauphin, le tout de marbre de Carare & de 4 pieds & demi de proportion. Au milieu de ce groupe, s'éleve un cippe de marbre blanc veiné, orné de cannelures, portant une coupe de même marbre & de 8 pieds & demi de diametre. C'est de cette partie de l'ouvrage que l'eau sort par huit mascarons qui sont liés ensemble par des guirlandes de fleurs.

De cette coupe s'éleve un piedouche, portant un Dauphin dont les nageoires étendues soutiennent une statue de marbre de Carare de six pieds de proportion, représentant Neptune, ayant la ceinture & les épaules couvertes du *pallium*, tenant de la main droite un trident, & de la gauche, la queue du Dauphin sur lequel il est monté.

Cet ouvrage est d'une belle exécution, & du dessin du sieur Barata, Sculpteur Italien.

I V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 12 Juin 1771.

L'Elizabeth, Capitaine Forve, venant de Rouen.

14 Juin. Le Richard, Capitaine Roche, venant de Bordeaux.

A Cork, le 9 Juin.

La Susannah, Capit. Fortune, venant du Havre.

10 Juin. Le Young Cornelius, Capitaine Riely, venant de Nantes.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, les 19 & 20 Juin.

L'Industrie, Capit. Barow ; le Kent, Capit. Wood, allant à Dunkerque ; le Bourdeaux, paquebot, Capit. Jenkin, allant à Bordeaux.

De Cork, le 7 Juin.

Le Lark, Capitaine Dowling, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 14 Juin.

Le navire du Capit. Jan Nicolaas, venant de Rouen.

19 Juin. Le navire du Capit. Albert H. Bakker, venant de Rouen.

20 Juin. Le navire du Capit. Pieters, venant de Dieppe ; le navire du Capit. T. Fykes le jeune, venant de Gravelines.

21 Juin. Le navire du Capit. Jan Koolgraff, venant de Nantes.

22 Juin. Le navire du Capit. Jan Wilkens, venant de Marseille ; le navire du Capit. J. C. Hulst, venant de Nantes.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 16 Juin.

Le navire du Capit. H. J. Koopman, allant à Dieppe ; les navires des Capit. R. Roelofs, Jan Teunisz, allant à Rouen ; les navires des Capit. Floris Luytjes, Alb. H. Huybers, allant en France.

21 Juin. Le navire du Capit. Christian Bartholomé, allant à Nantes.

22 Juin. Le navire du Capit. Frans Martinus, allant en France.

24 Juin. Le navire du Capit. Gerrit H. Slooper, allant à Saint-Malo ; le navire du Capit. Jean P. Galée, allant en France.

Prix du grain à Londres, le 22 Juin 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	40 à 47 6
De Drêche	29 à 35
De Seigle	32 à 34
D'Orge	21 à 26 6
D'Avoine	15 à 20

Le quarter du meilleur froment étant à 47 shillings, c'est sur le pied de 30 ℔ 10 ß 8 d. de France le septier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 3 Juillet 1771, au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 29 à 32 liv. *le sept.* ; *idem* au Port de la

Greve, de 32 à 33 l. Le ſeigle, de 20 l. 10 ſ., 21 à 22 l.; l'orge, de 16, 17 l. 10 ſ. à 19 l. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Juillet 1771, au Samedi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 ſ. à 25 l. 10 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juillet 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	702		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piaſtres à	48	15	marc.

Changes de Paris, *du 10 Juillet 1771.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	182
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P. $\frac{0}{0}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1020 22 $\frac{1}{2}$ 25 .	1027 $\frac{1}{2}$ 30 35 40	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	62 $\frac{1}{2}$ 63 . . .	63 $\frac{1}{2}$ 63 . . .	63 . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	72 72 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 428 5e 390 .	4e 428 5e 392.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.

Du Sam. 6 Juil. 1771. *Meſſieurs*		Du Lundi 8. *Meſſieurs*		Du Mardi 9. *Meſſieurs*	
Boſcheron, ſix d. mois 1770.	L.	Delamotte, ſix d. mois 1770.	L.	Filleul, ſix dern. mois 1770.	L.
Hebert, *idem.*	L.	Maſſon, *idem.*	L.	Viellard, *idem.*	L.
Raynal, *idem.*	L.	Dujean, *idem.*	L.	Cochin, *idem.*	L.
Pigis, *idem.*	L.	Molliere, *idem.*	M.	De Fremilly, *id.*	L.
Maupaſſant, *idem.*	L.	Certain, *idem.*	M.	Maigret, *idem.*	L.
Penchain, *idem.*	L.	Creuzé, *idem.*	M.	Hurel, *idem.*	L.
Bardin, *idem.*	L.	Thevenin, *idem.*	M.	Marſollier, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	L.	.....		Defrance, *idem.*	M.
Caron, *idem.*	M.	.....		Cauchy, *idem.*	M.
Clouet, *idem.*	M.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	M.	.....		.....	
Goſſey, *idem.*	P.	.....		.....	
Baillot, *idem.*	P.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 16 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Juin.*

LES peines décernées contre ceux qui avoient des enfans sans être mariés, étoient souvent des arrêts de mort contre ces malheureux enfans. S. M. toujours inspirée par l'humanité, & conduite par la sagesse, a supprimé ces peines, notamment la prison au pain & à l'eau, statuée par une Ordonnance du 8 Juin 1767, afin que les peres & meres ne soient point détournés de leur éducation par les loix mêmes. Elle entend même que le malheur de ces innocens ne soit point aggravé par la tache de l'opprobre, & que la Justice les venge de la lâcheté qui insulteroit au vice de leur naissance. Il faut sans doute punir les coupables, mais il faut empêcher, autant qu'il se peut, que l'innocent ne souffre de leur punition.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 27 Juin.*

La Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville a proposé de nouveau la question de la *Théorie des transplantations.* La Classe de Philosophie expérimentale propose la question suivante : » comme l'arse-» nic se trouve dans les mines de la plûpart, » pour ne pas dire, de tous les métaux & » demi-métaux en grande abondance, & » que, malgré cette abondance, il n'est » guères connu que par ses qualités nuisi-» bles, on demande : *Quel est le véritable but* » *auquel la nature semble avoir destiné l'arse-* » *nic dans les mines ? Et si l'on peut en par-* » *ticulier démontrer par des expériences faites* » *ou à faire, si, comment & jusqu'à quel point* » *il sert soit à former les métaux, soit à les* » *perfectionner, ou à produire entr'eux d'au-* » *tres changemens nécessaires & utiles ?* » Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1 Janvier 1773 par M. le Professeur Formey, Secretaire Perpétuel de l'Académie : le jugement de l'Académie sera déclaré le 31 Mai suivant.

DE RATISBONNE, *le 27 Juin.*

La Cour de Vienne a refusé la transiation de la Diete ; & suivant ses intentions, le Conseil Aulique a donné commission au Prince Archevêque de Saltzbourg de faire révoquer, même par voie militaire en cas de refus, la défense d'exporter des grains hors de cet Electorat. La Diete entend que le prix du pain soit réglé sur celui du schaff de grain à 56 florins, sans pouvoir être augmenté à quelque degré que celui du grain soit porté ; que le Magistrat se chargera de fournir la Ville de grains à ce prix ; & que le demi-mois Romain qu'on travaille à lui faire obtenir, l'indemnisera des pertes.

DE KALLNINKEN (*Bailliage de Kukkernese*), *le 22 Juillet.*

Pierre Thumull, Professeur du College, vient de mourir à l'âge de 104 ans. Sa tête

étoit, comme l'on dit, un immenſe recueil de phraſes & de ſentences de tous les âges de la latinité. Sur la fin de ſes jours, il ne parloit que par proverbes.

Il eſt mort à Bubeinen un Maçon, âgé de 110 ans, qui n'avoit jamais été malade, & qui preſqu'à ſon dernier moment, réparoit ſon habitation, *pour paſſer*, diſoit-il, *plus commodément ſes vieux jours.*

De Francfort, *le 2 Juillet.*

Le 26 du mois dernier, le Magiſtrat aſſemblé au Boemer (Hôtel-de-Ville) propoſa au Corps des Bouchers ou de fournir la Ville de proviſions ſuffiſantes de viande, ſans en hauſſer la taxe déja très-forte, ſinon qu'il ſe chargeroit de ce ſoin. Les Bouchers firent des difficultés; mais lorſqu'ils ſe virent inveſtis par des Soldats & ſur le point d'être conduits en priſon, ils promirent ce qu'on voulut, & tuerent beaucoup de bétail. La biere a diminué d'un kreutzer, elle ſe vend 4 k. le pot; les Braſſeurs ont éludé la taxe, juſqu'à ce qu'elle ait été affichée. Le Peuple ſe flatte d'être ſoulagé ſous l'adminiſtration des Bourguemaîtres nommés pour cette année, M. d'Ohlenſchlagger, Echevin, Homme d'Etat, très-verſé dans les loix & les ſciences, & M. le Docteur Regner, habile Juriſconſulte, également diſtingué par ſon intégrité & ſes lumieres.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 5 Juillet.*

Les Etats de Zutphen, aſſemblés à l'occaſion de la cherté & de la diſette des vivres, ont trouvé bon, pour le ſoulagement des néceſſiteux, de diſpenſer du payement de la capitation de l'année courante, ceux qui ne ſont taxés qu'à deux ſous par mois ou vingt-quatre ſous par an.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait de la Lettre de M. de la Corée, Intendant de la Province de Franche-Comté, à MM. les Curés des Paroiſſes de la Province, du 20 Juin 1771, (annoncée dans notre derniere Gazette).

» Je viens de recevoir, Monſieur, la » ſomme de 50,000 liv. qui m'avoit été an- » noncée de la part du Roi pour les pauvres » néceſſiteux des Communautés de ſa Pro- » vince de Franche-Comté. Je ne perds pas » un inſtant pour faire parvenir à M... mon » Subdélégué, la part qui revient aux Pa- » roiſſes de ſon département ſur cette ſom- » me de 50,000 liv., & je le charge de re- » mettre à votre diſpoſition celle de .... qui » eſt deſtinée pour la vôtre ».

» La bienfaiſance de Sa Majeſté n'a d'au- » tres bornes que celles que la diverſité & » le nombre des charges de l'Etat mettent » néceſſairement à ſes bontés. Pluſieurs Pro- » vinces du Royaume ayant été affligées des » mêmes calamités que la Franche-Comté, » ayant ſenti les mêmes beſoins, l'attention » paternelle de S. M. a dû ſe fixer égale- » ment ſur toutes les parties de ſes Etats » qui ont éprouvé de ſemblables déſaſtres: » il a fallu diſperſer & répandre dans plu- » ſieurs Provinces des ſecours qui, moins » partagés, auroient répondu, par leur » étendue & leur efficacité, à la ſenſibilité » générale du Monarque qui les diſpenſe ».

» Il eſt donc bien néceſſaire, M., pour » tirer tout le fruit des ſoulagemens que je » confie à votre zele, & ſuppléer en quel- » que ſorte à leur inſuffiſance, que la ſage » économie, l'eſprit de juſtice & de charité » qui caractériſent vos actions, dirigent » l'application & l'emploi de la diſtribution » que je vous prie de faire à vos pauvres de » la part du Roi, de la maniere que vous » jugerez la plus convenable ».

» Cette ſomme employée par vos ſoins à » faire préparer du gruau de bled & du riz » économique, multiplieroit les ſubſiſtances » en faveur de vos miſérables ».

» Je deſire auſſi qu'elle puiſſe ſervir à » procurer quelques ſoulagemens à des ma- » lades, ou à acheter quelques outils pro- » pres à la culture, pour des pauvres Cul- » tivateurs qui ne pourroient travailler ſans » ce ſecours ».

» Je crois que la diſtribution la moins » utile, la plus ſuſceptible d'abus, ſeroit » celle qui ſeroit faite en argent, & qu'il » vaut abſolument mieux diſtribuer des den- » rées. Au ſurplus ne pouvant vous indi- » quer que des vues très-générales ſur l'u- » ſage de cette ſomme, je m'en rapporte » avec une pleine confiance à votre pru- » dence. Eclairé mieux que qui que ce ſoit » ſur la nature des beſoins de ces malheu-

» reux qui doivent déjà une partie de leur » soutien à vos consolations & à vos aumô- » nes, c'est encore à vous à choisir la ma- » niere la plus profitable d'y pourvoir ».

(*M. l'Intendant demande ensuite des états detaillés de l'emploi qui aura été fait de ces secours : ces états seront envoyés à M. le Contrôleur Général, & mis sous les yeux du Roi : il finit sa lettre de la maniere suivante*).

» Je vous prie de faire lecture de cette » lettre à vos Paroissiens, de leur faire sen- » tir que tous les Sujets du Roi ayant un » droit égal à sa bienfaisance, le grand nom- » bre des Communautés qui composent ce » département, n'a pas permis que le con- » tingent destiné à la vôtre fût plus considé- » rable ; que ce qui doit ajouter à leur con- » solation, c'est la certitude qu'ils ont que » leurs semblables, leurs Compatriotes re- » çoivent des secours en même tems qu'eux » dans toutes les parties de cette Province. » Rappellez-leur encore, Monsieur, qu'ils » doivent consacrer dans leurs vœux pour » la santé & la prospérité de notre Auguste » Monarque, l'hommage de la fidélité, du » respect & de l'attachement que cette cir- » constance exige de leur reconnoissance ».

De Toulon, *le 3 Juillet.*

Mercredi dernier, il arriva ici une pinque de 16 pieces de canons que M. le Chevalier de Glandeves, commandant la frégate du Roi la *Pleyade*, a prise aux Passagers d'Isféra dans le Levant, sur les Forbans qui infestent ces mers. Cette pinque & un autre bâtiment avoient vu, de leur retraite, quelques navires Marchands mettre à la voile de la rade d Isféra ; & ils avoient aussitôt couru sur eux comme sur une proie assurée. Mais ayant apperçu la frégate du Roi qui les escortoit, ils avoient reviré de bord pour regagner la terre. La frégate fit force de voile pour les atteindre ; elle s'empara de la pinque, & l'autre bâtiment alla échouer sur le rivage. Il y avoit sur la pinque 25 bandits Grecs que le Chevalier de Glandeves a gardés sur son bord, pour les remettre entre les mains de quelque Pacha. Les Russes ont fait pendre plusieurs Forbans.

De Marseille, *le 7 Juillet.*

Les apparences de la récolte pour les grains & les huiles sont favorables ; ce qui, joint aux chargemens que l'on ne cesse d'apporter de l'Etranger, semble en assurer l'abondance. Le Capitaine Guerrand, venu d'Athenes, a ramené le Capitaine Ventre dont le bâtiment avoit été pris par des Pirates. Le commerce est réduit, en Egypte, à un tel état, que les Négocians abandonnent d'un jour à l'autre les établissemens qu'ils avoient au Caire. Depuis le 19 jusqu'au 26 du mois dernier, il est parti un navire pour Alexandrie, trois pour Tunis, un pour la Barbarie, un pour le Levant. Dans le même intervalle, il est sorti 49 bâtimens François de diverses grandeurs, & 18 Etrangers tant Napolitains, Génois qu'Anglois, Hollandois & Espagnols.

De Nancy, *le 7 Juillet.*

La somme de cinquante mille livres accordées par la bienfaisance paternelle du Roi pour les pauvres de la Province, du riz & de l'argent que l'on doit à la générosité de Madame Adélaïde, des charités particulieres de quelques Corps, de plusieurs Seigneurs & autres bons Citoyens, ont soulagé le Peuple, & soutiennent les espérances qu'inspire la perspective d'une heureuse moisson.

De Blois, *le 9 Juillet.*

Depuis que la vigne a commencé à fleurir, les tems ont été si pluvieux, si inconstans & si froids, qu'ils n'ont pas permis que la vigne qui fleurit & défleurit ordinairement en huit jours, passât de la floraison à la défloraison en quinze. Elle a besoin de chaleur ; & nous craignons beaucoup que le vin ne soit de médiocre qualité. Les vers ont fait un dégât terrible : la Sologne en est pleine, & la Beauce qui n'en a jamais vu, en est infestée. Le goudron de M. Sieuve ne produiroit-il pas dans les vignes le même effet qu'on assure qu'il a produit en Provence (& en Espagne) par rapport aux oliviers & aux arbres fruitiers ? S'il détruit ces insectes dans ce dernier cas, il les détruiroit sans doute dans le premier. Mais le prix de ce goudron paroît trop cher, & on ne nous dit pas combien il y a de pintes de liqueur dans une piece qui se vend

66 livres (a). Dans un pays de vignoble tel que celui-ci, qui contient environ 50,000 arpens de vignes, il en faudroit une grande quantité de pieces. S'il étoit possible d'en modérer le prix, on en feroit certainement ici l'essai, & en beaucoup d'autres lieux.

Les grains sont en bon état; cependant la récolte n'en sera pas très-forte. Le froment vaut de 120 à 126 liv. le muid de 11 à 1200 livres. Les foins seront bons & abondans; ils valent 40 à 45 liv. le quintal.

De Seurre, *le 9 Juillet.*

Notre riviere s'est débordée, & nos foins ont été perdus. Il paroît que le bétail n'aura pas moins à souffrir qu'il n'a souffert l'année derniere; il avoit besoin, pour se rétablir, de toute l'abondance que la saison avoit promise.

En divers endroits & notamment aux environs de Tournus, les vignes ont été fort maltraitées par les vers; on en trouve jusqu'à six sur une même grappe. L'avis donné dans la *Gazette du Commerce* par un Citoyen de Beaune pourroit devenir très-utile, si le goudron n'étoit pas si cher, cherté que les frais de la voiture, & la façon de l'emploi rendroient excessive. Peut-être le chaulage dont il a été parlé, l'année derniere, dans la même Gazette, pourroit-il faire périr les vers qui s'attachent aux raisins, comme il en a fait périr d'autres. C'est une expérience qu'un Amateur se propose de faire l'année prochaine, & dont le succès est d'autant plus à desirer, que ce moyen seroit moins embarrassant & peu dispendieux, qu'il détruit les mauvaises herbes, & qu'il pourroit aussi avoir son effet sur le hanneton, matiere du Prix proposé par la Société d'Agriculture de Rouen. Peut-être ne peut-on pas se flatter de parvenir à une destruction générale de ces insectes, car il faudroit que tous les Particuliers opérassent en même tems sur leurs fonds, & encore il resteroit des terres vagues où ces insectes se retireroient & d'où ils se jetteroient ensuite sur les cultures: mais il n'en résulteroit pas moins un très-grand bien quand on ne parviendroit qu'à en diminuer la quantité qui, d'année en année, deviendroit moins considérable.

De Paris, *le 13 Juillet.*

Par l'Edit du Roi concernant les Offices des Jurés-Priseurs-Vendeurs de biens-meubles, S. M. informée que la finance de ces Offices étoit si modique qu'elle ne suffisoit pas pour répondre des deniers provenans des ventes & laissés en dépôt entre leurs mains; & considérant que l'utilité de ces Offices s'accroît journellement par l'augmentation que le commerce & le progrès des Manufactures & des Arts ont produit & ne peuvent manquer de produire dans les richesses mobiliaires des Sujets, S. M. supprime lesdits Offices, au remboursement desquels il sera pourvu; en crée de nouveaux pour tous les lieux où il y a Justice royale, à l'exception de la Ville & Banlieue de Paris; ordonne que la finance qui sera réglée, & les deux sous pour livre seront payés sur la quittance du Trésorier des Revenus Casuels; défend à tous autres de faire prisée, exposition, vente de biens-meubles; attribue des droits aux Titulaires qui feront bourse commune des trois quarts des deniers provenus des prisées & ventes, &c.; permet aux Officiers des Seigneurs Hauts-Justiciers de faire les prisées & ventes de meubles entre les Justiciables de leurs Justices, en vertu de Sentences, & ce concurremment avec les Jurés-Priseurs, sans percevoir les quatre deniers pour livre du prix des ventes, attribués auxd. Jurés, &c. &c.

Edit du Roi donné à Marly au mois de Juin, registré en Parlement le 26, portant suppression d'Offices sur le fait des Aides & Tailles dans le Bailliage de Bar-sur-Seine.

Divers Arrêts du Conseil d'Etat du Roi qui cassent & annullent divers Arrêts de la Cour des Aides de Rouen, &c.

(a) *L'avis du Citoyen de Beaune, inséré dans le N°. 49 de notre Gazette, porte qu'avec un baril de ce goudron, on frotte 4500 pieds ou ceps de vigne, ce qui ne revient pas à quatre deniers par chaque cep. Ainsi la base du calcul est donnée: il ne seroit donc nécessaire de connoître la continence ou plutôt le poids que pour les frais de transport. M. le Duc de Villahermosa a fait transporter de ce goudron en Espagne où il a été employé avec le plus grand succès sur les oliviers.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre sur la façon de faire le vin, &c.

Monsieur,

En répondant à la lettre que vous avez insérée dans votre Gazette du 15 de ce mois, pag. 382, art. 3, mon dessein n'est point de faire la critique du procédé que l'on y propose pour la façon du vin. Que l'on commence d'abord par vendanger le vin blanc qui est toujours plus tardif, avant le raisin noir qui est toujours plus mûr, qu'on le pressure séparément, que lorsqu'il sera entonné & que le vin rouge aura été tiré à clair, on passe, l'une après l'autre, les pieces de vin blanc de quart d'heure en quart d'heure, qu'on le remue presque sans discontinuer; qu'on mêle le tout dans la même cuve où l'on aura mis le rouge, que la grappe qui, employée sobrement, peut contribuer à la bonne qualité & à la couleur des vins (*a*), ne puisse lui donner que de l'âcreté; que le vin fait de cette façon, sans fermenter ou sans presque fermenter, se conserve très-long-tems, quoique, toutes autres choses égales d'ailleurs, l'expérience y soit contraire; en un mot, que ces principes soient vrais, que les opérations dont je viens de parler soient commodes & qu'elles produisent l'effet qu'on en promet, je laisse au Public le soin d'en juger; mais je lui dois & à moi de le désabuser, en lui faisant remarquer que c'est mal-à-propos que l'Auteur, au commencement de sa lettre, assure positivement que le vin contracte un goût de cuir lorsqu'on met du vin bouillant dans la cuve. Le fait est démenti par l'expérience générale, & on ne conçoit pas comment & par quelle vue il a pu échapper à l'Auteur.

Dans les pages 57 & suivantes de la seconde édition de l'Art de faire le Vin, j'ai avancé, en propres termes, qu'en mettant les raisins bouillans dans la cuve, dans le tems que j'ai indiqué, & sans les laisser réduire, il n'y avoit point à craindre, en en versant même quatre seaux par muid, qu'ils pussent donner au vin aucun goût de feu, & c'est la vérité. J'en prens à témoins toutes les personnes qui en connoissent l'usage, & en particulier, celles qui ont suivi ma méthode. Rien de plus certain & par conséquent rien de moins vrai que l'assertion opposée.

A l'égard des observations de votre Correspondant, ce n'est point assez, Monsieur, d'avoir des doutes pour être en droit de les communiquer au Public, il faut qu'ils soient fondés sur de bonnes raisons; ce n'est point encore assez, il faut les faire connoître ces bonnes raisons. Je sçais bien que l'expérience qu'il rapporte peut d'abord en imposer; mais, pour peu qu'on réflechisse, il n'est pas difficile de s'appercevoir qu'elle n'a rien de solide. En effet, en tenant même le fait pour certain, il ne prouve pas qu'on puisse en attribuer la cause à ma méthode, &c. Indépendamment des autres raisons sur lesquelles je pourrois m'appuyer, si l'effet de cette méthode est de faire graisser le vin & de le faire graisser au point qu'on le dit, mon vin, car assurément je suis ma méthode, mon vin doit graisser aussi & par conséquent tous les ans, réguliérement, je dois perdre mon vin & mes tonneaux, non-seulement moi, mais encore toutes les personnes qui font leur vin sur mes principes, & entr'autres, M. Thomassin qui, depuis & y compris 1768, en a toujours fait plus de vingt ou trente muids par an. Cela est-il croyable; & ne seroit-il pas absurde de le penser? Cette prétendue expérience n'est donc d'aucune sorte de considération: ainsi votre Correspondant, Monsieur, n'en est pas mieux fondé en avançant qu'il est fort douteux que de pareils vins (le vin fait suivant ma méthode) puissent, par exemple, supporter le transport ou même se conserver. Ou votre Correspondant n'a pas lu mon Ouvrage &, en ce cas, il parle sans être instruit, ou s'il l'a lu, en proposant ses doutes, il devroit réfuter les raisons que j'ai données au huitième principe, pag. 25, pour prouver que le vin fait de raisins égrappés, quand il a bien fermenté, n'en est pas, pour cela, plus sujet à tourner à la

(a) *Voyez pag. 24 & suiv. de la seconde édition de l'Art de faire le Vin, chez Musier fils, Libraire à Paris, Quai des Augustins.*

graiſſe ; il devoit détruire le fait que je rapporte en preuve, & s'informer, relativement à cet objet, de la qualité des vins façonnés ſur mes principes ; il devoit, en attaquant d'un bout à l'autre le ſeizième principe, pag. 37 & ſuivantes, faire voir, contre le ſentiment univerſel, que les vins qui ont bien bouilli & bien fermenté dans la cuve & qui, par cette raiſon, ont beaucoup de corps & de couleur, ne ſont pas, en général, les plus propres à ſe conſerver, & au tranſport, ou que les vins façonnés ſuivant mes principes, ſont incapables de bien fermenter, de prendre beaucoup de corps & de couleur, & par conſéquent d'être gardés. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que mon vin de cette année étoit le plus coloré, le plus corſé & le plus vigoureux du pays ; qualités, ce me ſemble, très-propres à la conſervation ; ce que je ſuis en état de prouver par ce qui m'en reſte & par le témoignage unanime de toutes les perſonnes qui ont recherché, avec le plus grand empreſſement, le peu que j'en fais débiter. J'aurois encore beaucoup d'autres autorités à citer, mais je me réſerve d'en faire uſage dans une autre occaſion. J'en ai dit aſſez pour prouver d'un côté que la dépravation extraordinaire du vin du Bourgeois de Châlons ne peut, ſans injuſtice, être imputée à ma méthode, & de l'autre qu'il n'y a aucun inconvénient, à beaucoup près, dans l'uſage des raiſins bouillans.

I I.

Crible à vent.

Ce crible eſt un des plus beaux & des meilleurs inſtrumens que l'on ait imaginés pour nettoyer les grains au ſortir de l'aire, avec toute ſa pouſſiere, quelque chargé qu'il ſoit de gravier. Dans un jour, deux perſonnes peuvent nettoyer, ſans ſe fatiguer, 60 ſeptiers de ſeigle compoſés de quatre quartaux peſant, chacun, environ 45 livres de ſeize onces, ce qui donne le poids total d'environ 14400 livres. Ce crible ſeche les grains, il en fait de trois ſortes : la premiere tombe ſur le devant du crible ; la ſeconde, en ouvrant un peu le tiroir ou en ôtant même toute la planche, tombe au milieu ; la troiſième, derriere le crible, avec les pierres & les mauvais grains. Quand on a une certaine quantité de cette derniere ſorte, on la paſſe pluſieurs fois ſur le crible, & il ne reſte par terre que les pierres. Cet inſtrument eſt fort connu & employé en Dauphiné & ailleurs. Les Menuiſiers de Grenoble en font beaucoup. Un de ces cribles ſuffit pour la vie d'un homme, pourvu qu'on ait l'attention de ne pas rompre les volets qui procurent le vent, & font que le *pouſſier* du bled & le charbon ſont rejettés loin derriere le crible.

I I I.

Fuſil avec un magaſin à amorce, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.

Le ſieur Delaunay, Maître Arquebuſier, à Paris, rue de la Harpe, près la rue Serpente, a imaginé d'adapter au fuſil un petit magaſin à poudre qui, porté ſur la batterie, ſert à l'amorcer promptement. Cette piece établie ſur la partie de la batterie qui recouvre le baſſinet, fait la fonction de robinet : elle donne de la poudre, quand on la retourne d'un ſens ; & n'en donne plus quand on la retourne d'un autre. C'eſt un cylindre creux, tournant entre deux eſpeces d'oreilles ou de petites joues qui s'élevent des deux bouts de la batterie. Ce robinet porte une eſpece de queue, de main ou de poignée. La batterie eſt fendue longitudinalement dans la partie qui recouvre le baſſinet : le robinet a une fente pareille dans ſa longueur. En faiſant correſpondre ces deux fentes enſemble, on fait paſſer la poudre dans le baſſinet ; le robinet tourné en ſens contraire, il n'en paſſe plus. Pour que ce mouvement ſoit plus prompt, & qu'il ne dure que le tems néceſſaire pour que l'amorce tombe, il y a, au haut de la batterie, un petit reſſort viſſé qui va s'appuyer par une fourchette contre deux petits rebords réſervés aux deux faces du cylindre, & tend toujours par-là à le ramener à un point de repos où la poudre du magaſin ne peut plus ſortir par la fente, ni être allumée dans le magaſin par l'amorce. Il ſuffit de tirer la queue du robinet vers la partie verticale de la batterie, en bandant le reſſort, & de la lâcher enſuite, pour que le fuſil ſoit amorcé.

Cette nouvelle batterie s'adapte à toutes ſortes de fuſils. Par cette invention, on

abrége le tems ; on amorce aussi facilement pendant la pluie que par un tems beau, on prévient les inconvéniens & les dangers de l'amorce mouillée, on peut se dispenser de laisser amorcés les fusils que l'on dépose pour quelques instans, ce qui occasionne beaucoup d'accidens, &c. Le magasin n'occupe qu'un très-petit espace.

MM. de Vaucanson & le Chevalier d'Arcy en ont fait un rapport très-favorable à l'Académie, ainsi que nous l'avons vu dans l'extrait de ses registres du 5 Juin 1771 ; & ils en ont loué tout à la fois & l'invention & l'exécution. Cette nouvelle batterie que nous avons examinée nous a paru aussi ingénieuse que commode pour la chasse.

I V.

Magasin Royal en fer à la Puerta del Sol, *à Madrid.*

L'établissement & les progrès rapides des Fabriques & des Manufactures en Espagne sont le fruit des faveurs que le Gouvernement leur accorde, & des lumieres qu'il tire de toutes les Nations industrieuses de l'Europe. La Fabrique Royale de S. Ildefonse concourt aujourd'hui, par les ouvrages de fer, avec les Fabriques étrangeres les plus renommées & ses ouvrages imitent la façon d'Angleterre, le prix en est fort inférieur aux Anglois, & ils les leur disputent pour la qualité. On vient d'en établir à Madrid un Magasin Royal, on y trouve, outre les ouvrages fins, toutes sortes d'instrumens, d'outils, de ferremens, tout ce qui peut être employé par les Architectes, Charpentiers, Ebénistes, Taillandiers, Arquebusiers & par tous ceux qui travaillent en métal & en pierre. On n'a qu'à envoyer à ce magasin les modeles des ouvrages que l'on desire, ils sont promptement exécutés à la Fabrique de S. Ildefonse. Nous donnons cet avis pour ceux qui s'occupent de l'histoire des Arts.

V.

Livre nouveau.

Apologie du systême de Colbert ou *Observations Juridicopolitiques sur les Jurandes & les Maîtrises d'Arts & Métiers.* A Amsterdam & se vend à Paris chez Knapen & Delaguette, au bas du Pont Saint Michel. 1 vol. in-12.

L'Auteur de cet Ouvrage défend ses opinions avec la modération d'un homme qui ne cherche que la vérité & qui n'a que le bien public en vue. Quoiqu'il pense que l'institution des Jurandes est utile à l'industrie, il n'en est pas moins opposé aux privileges exclusifs, aux prohibitions outrées, à la singularité des Statuts. En insistant sur leur conservation, ce n'est pas néanmoins ce qu'il a le plus à cœur : son objet principal est de solliciter, s'il est possible, l'établissement d'une loi uniforme sur laquelle les Citoyens & leurs Guides pussent en cette partie se reposer avec sécurité. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette vue, nous examinerons ces moyens dans notre Journal.

Effets publics a Londres, *le 22 Juin. 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	154 ¾
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	87 ⅞
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	96 ⅛
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	100
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	86
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	86 ¾
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	225
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	84 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	53 ß
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	13 ℔ 13 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. } 1745, 46, 57 1761 & 62.	.... } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ½

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 6 Juillet 1771, au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25 l. 10 s., 28 l. 10 s. à 31 l. 10 s. *le sep-*

tier ; idem au Port de la Greve, de 31 l. 10 s. à 32 l. 10 s. Le seigle, de 20 l. 10 s., 21 à 22 l.; l'orge, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l. aussi *le sept.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 6 Juillet 1771, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Juillet 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Juillet 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710	5	*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715	5	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

Changes de Paris, *du 13 Juillet 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$	
Londres	32	$\frac{1}{8}$	
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$	à	$\frac{3}{4}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1035	1030	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	230 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	62 $\frac{1}{2}$ 62 . . .	62	62 61 . . . .
Prom. à 4 p. 8.	72	72	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 390 .	4e 428 5e 390.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, *six derniers mois* 1770.

Du Merc. 10 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 11. *Messieurs*		Du Vendredi. 12. *Messieurs*	
Gautier, six dern. mois 1770.	L.	Drouet, six dern. mois 1770.	L.	Maupassant, six d. mois 1770.	L.
Lecanu, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	L.	Delacharmote, *id.*	L.
Boucard, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Lempereur, *idem.*	M.
Despeignes, *id.*	M	Courmont, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Roytier, *idem.*	M	Nau, *idem.*	Z.	Guidy, *idem.*	M.
Lallement l'. *id.*	M	Delagarde, *idem.*	Z.	Pannelier, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	P.	.....		Patu, *idem.*	Z.
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 23 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 4 Juillet.*

LES bons Rois cherchent la vérité: notre Auguſte Souverain, en ſe dépouillant de tout l'appareil de la Royauté, & ſe revêtant des dehors d'un ſimple Citoyen, l'apprend de la bouche du Peuple, & par elle il fait regner la juſtice.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 8 Juillet.*

Les Filatures, les Fabriques & les Manufactures commencent à fleurir dans l'Autriche, dans la Baſſe-Autriche principalement. Les villes de Schwech, Kettendorff, Friedau, Gundramſtorff, & Caſſin ſe diſtinguent en ce genre. Il en ſort de très belles indiennes, égales, ſi elles ne ſont ſupérieures, à celles des pays les plus renommés; on fabrique des étoffes très-riches: deux François nommés *Dieu-Donné* & *Regnault*, ſont renommés par les velours. On fait des étoffes légeres à fleurs ou unies de toute eſpece, des mouchoirs de ſoie tels que ceux de Milan & de Suiſſe, des gaſes & des rubans de ſoie, &c. Les dentelles de ſoie & de fil n'y ſont pas moins bien travaillées; il en eſt de même des ouvrages d'acier, de cuivre, de laiton, &c. Le Gouvernement avance des ſommes conſidérables, non comme on le faiſoit autrefois en Allemagne, en Danemarck, en Suede, en Ruſſie, &c. à des Avanturiers qui en faiſoient leur profit, mais à des Artiſtes dont un examen rigoureux a conſtaté la capacité & la bonne conduite. Les Académies de Commerce, de Deſſin, de Gravure, ſous l'inſpection de MM. Schmutzen, Domanck & Haid, forment de très-bons Eleves tant pour les Arts méchaniques que pour les Arts libéraux. Cette révolution eſt, pour ainſi dire, l'ouvrage d'un inſtant.

De Mayence, *le 5 Juille.*

Sur la fin du mois dernier, une groſſe pluie fit tellement enfler le Necker qu'il ſe déborda impétueuſement & ravagea les campagnes. Des torrens fondirent du haut des montagnes ſur la ville d'Heydelberg & répandirent l'effroi de tous les côtés.

ITALIE.

De Genes, *le 8 Juillet.*

On écrit de Cadix que pour l'encouragement de l'induſtrie & du trafic des Regnicoles, les privileges des Commerçans étrangers ſeront reſtreints dans des bornes étroites.

De Trieste, *le 10 Juillet.*

Nos Négocians deſirent ardemment que le projet donné de fermer le chemin de

Francfort aux marchandiſes de Hollande ; par des impoſitions, ſoit adopté. Il en réſulteroit un grand avantage pour le débit des marchandiſes de ce pays & de la Hongrie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Juillet.*

Un cri unanime s'eſt élevé depuis longtems ſur la cherté des denrées, & l'on ne paroiſſoit pas ſonger que le moyen le plus équitable & le plus aſſuré de la faire ceſſer, ſi l'Etranger peut ſe confier à des loix variables & fugitives, c'étoit d'attirer les denrées étrangeres par la liberté & l'immunité de ce commerce. La Bourgeoiſie demande la liberté de l'importation de l'avoine & du ſeigle, mais le Gouvernement n'eſt pas diſpoſé à l'accorder, ſans impoſer un droit d'entrée.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 12 *Juillet.*

Les Etats de Friſe ont défendu le 3 de ce mois l'exportation du foin & de la paille juſqu'au 1 Juin de l'année prochaine. On fait de ſemblables réglemens preſque dans toute l'Europe, ſoit pour un objet, ſoit pour un autre : ces réglemens donnent l'hiſtoire de la ſituation générale de cette contrée, & cette hiſtoire n'eſt pas celle de la richeſſe & du bonheur.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 11 *Juillet.*

La flûte la *Tamponne* & la barque l'*Hirondelle* que l'on avoit déja carenées à Toulon pour aller prendre des grains à Civita-Vecchia, comme on l'a déja annoncé, ne partiront point pour cette deſtination. Les Négocians de notre Ville, chargés de ce ſoin, y employeront des navires marchands qui ſe rendront de Civita-Vecchia au Havre-de-Grace d'où les grains ſeront tranſportés à Paris par la Seine.

Les frégates la *Gracieuſe* & la *Fleche*, armées à Toulon, vont, dans le Levant, protéger notre commerce ; & vu les apparences de la paix entre les Ruſſes & les Turcs, ne ſeront pas ſuivies des deux ſchebecks deſtinés pour la même croiſiere. Les ſchebecks (le *Caméleon* & le *Singe*) vont croiſer ſur les côtes de Provence & de Languedoc, à l'occaſion de la Foire de Beaucaire.

On écrit de Boudron, Port de la Natolie, que les vaiſſeaux Ruſſes ont obligé pluſieurs navires Marchands de différentes Nations, chargés de bled, de riz & autres denrées pour Conſtantinople, à ſe réfugier dans ce Port. On doit tranſporter par terre à cette Capitale trois cens balles de café de l'Yémen, déchargés par un navire Anglois, à peu de diſtance de Boudron. Le Capitaine Reinier, parti de Marſeille pour Conſtantinople, & pris par des vaiſſeaux Ruſſes, a été relâché par ordre de leur Amiral. Un vaiſſeau de guerre de la même Nation a arrêté le bâtiment du Capitaine Egriés qui alloit d'Alexandrie à Salonique, chargé pour le compte des Turcs.

De Besançon, *le* 12 *Juillet.*

Par Ordonnance de M. l'Intendant, un Echevin en exercice de la Communauté de Soing, a été condamné à reſtituer aux Habitans dudit lieu, les ſommes qu'il avoit perçues d'eux pour la remiſe des bleds à lui adreſſées par M. l'Intendant, pour leur ſubſiſtance, au-delà du prix auquel il devoit les livrer. Il eſt en outre condamné à cent livres d'amende, applicable au profit des pauvres du lieu, à quinze jours de priſon, & aux dépens. S'il avoit craint que de donner ces grains à un prix trop au-deſſous du courant, ce ne fût dégoûter les Marchands, & les empêcher d'apporter des ſecours néceſſaires, il ne ſeroit coupable que d'avoir tranſgreſſé les ordres, au lieu de repréſenter, comme c'étoit ſon devoir, les inconvéniens qu'il appréhendoit, & ſes intentions lui ſauveroient au moins une partie de la honte. Mais les condamnations portées contre lui ſemblent ne pas permettre cette tournure favorable.

De Limoges, *le* 12 *Juillet.*

Un des grands Propriétaires de la Province vient de former dans la premiere de

nos Baronnies dont il eſt Seigneur, un bel établiſſement bien propre à concourir à la régénération de l'Agriculture dans huit Paroiſſes, par la ſuppreſſion ou du moins la diminution des procès qui raviſſent à la terre des travaux précieux & des avances aujourd'hui ſi néceſſaires. Cet établiſſement eſt un *Bureau de Conciliation* dont les Membres, volontairement & librement élus par chaque Paroiſſe, s'aſſemblent le premier Dimanche de chaque mois dans le château d'A***. pour concilier à l'amiable les différens qui s'élevent entre les vaſſaux de la Baronnie. L'amour du bien public y confond tous les états; le Gentilhomme, l'Homme de loi, le Bourgeois, le Marchand, le Payſan ſont ou peuvent indifféremment être élus Arbitres ou Prud'hommes; il n'en eſt point qui refuſe de s'aſſeoir à côté de ſon inférieur pour travailler avec lui à établir la paix & l'harmonie dans le canton : car l'homme bienfaiſant & juſte ne peut voir dans l'homme juſte & bienfaiſant que ſon pareil & ſon égal. Les Payſans accourent en foule pour remettre leurs affaires à la déciſion du Bureau : ils s'y ſoumettent avec autant de joie que de confiance. Si quelque Plaideur opiniâtre s'obſtinoit à vouloir traîner devant les Tribunaux de pauvres malheureux, le Seigneur a déclaré qu'il protégeroit le foible & qu'il ſoutiendroit la bonne cauſe à ſes frais. Cependant perſonne n'eſt contraint de ſe préſenter devant les Arbitres. L'aſcendant de l'exemple, l'autorité d'un raiſonnement ſolide, l'éloquence perſuaſive des exhortations fraternelles ſont les ſeuls moyens que le Bureau peut ſe permettre d'employer pour prévenir ou arrêter l'oppreſſion, l'injuſtice, les altercations entre les voiſins, les diſſentions entre les familles, les jalouſies, les vengeances, le mépris ou l'abus des loix, les procès ruineux. La confiance, la pleine confiance du Peuple dans la ſageſſe & la probité des Prud'hommes déſintéreſſés & honorés qu'il a choiſis lui-même, donne à ce Bureau tout l'empire qu'il exerce. Le Peuple de cette Province eſt un peu ſauvage, féroce même dans ſes querelles, aſſez méfiant, ſombre & opiniâtre; mais il eſt en même tems bon, reconnoiſſant juſqu'à la généroſité, ſimple, & dévoué avec enthouſiaſme à celui qu'il croit équitable, impartial & incapable de vouloir être injuſte. Avec ce caractere, les Vaſſaux de la Baronnie de B..... ſe ſont livrés avec tranſport à l'invitation d'un Seigneur qui, dans le tems même qu'il n'étoit que ſimple Adminiſtrateur de la Terre à titre onéreux, les avoit prévenus par des bienfaits ſignalés, & qui n'a ceſſé de conſacrer une portion de ſon revenu à l'emploi & au ſoulagement des pauvres. Cette inſtitution ſalutaire, intéreſſante & touchante dans le récit de ſes détails, préſente un bel exemple à ſuivre, ſur-tout dans les campagnes où l'ignorance, des mal-entendus, la déraiſon & l'animoſité occaſionnent plus de procès que l'intérêt. Combien il eſt aiſé à ceux qui veulent & peuvent, de faire le bien !

De Nancy, *le* 13 *Juillet.*

Il a paru ici une Lettre du Roi à la Chambre des Comptes de Nancy du 7 Juin, & un Arrêt de ladite Chambre du 19, pour ordonner aux Seigneurs & Propriétaires des Seigneuries & Fiefs de ſon reſſort, la preſtation de tous devoirs féodeaux à S. M. dans ſix mois, à compter du 1 Août prochain. Ladite Cour ordonne, par ſon Arrêt, qu'à compter dudit 1 Août, tous Vaſſaux de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, qui poſſédent des Terres, Seigneuries & Fiefs de ſon reſſort, ou qui ſitués dans d'autres Provinces relevent du Duché de Lorraine, ſoit à titre de propriété, ſoit comme les tenant du Domaine du Roi par conceſſion gratuite ou autrement, ſeront tenus de rendre à S. M. entre les mains de la Chambre ou des Commiſſaires qu'elle nommera à cet effet, les foi, hommage, ſerment de fidélité & autres devoirs féodaux auxquels ils ſont obligés par les Coutumes qui régiſſent leſdits biens, après avoir juſtifié de leur état de nobleſſe s'ils en ſont requis, ou des lettres de ſouffrance & franc-fief pour les pouvoir tenir comme roturiers, & repréſenter les dernieres repriſes faites par eux ou leurs prédéceſſeurs, &c.

De Metz, *le* 15 *Juillet.*

M. l'Intendant ayant obtenu de S. M. la permiſſion de tirer des magaſins des vivres, des grains pour ſubvenir aux beſoins du Peuple, en fait livrer journellement depuis trois ſemaines aux Communautés des Villa-

ges pauvres, sous la seule condition qu'elles en rendront au mois de Novembre la même quantité dans les magasins. Ce secours & les mesures qu'on a prises soit pour en assurer la destination, soit pour l'étendre par une répartition fort subdivisée, ont produit les plus heureux effets dans les campagnes. D'un autre côté, les pauvres sont fort soulagés par les approvisionnemens que la Ville a formées, de grains étrangers, & qui servent depuis plus de deux mois à distribuer tous les jours à un prix médiocre de très-bon pain, en quantité si considérable qu'il s'en est déja distribué plus de 120,000 liv. Le zele des Officiers Municipaux & de tous ceux qui président à cette administration, mérite beaucoup d'éloges.

De Rouen, *le* 18 *Juillet*.

Malgré la belle apparence de la récolte des fruits, les cidres & poirés sont de beaucoup augmentés de prix depuis la derniere Foire aux boissons. Il s'est vendu des cidres jusqu'à 140 liv. le muid : le prix courant est de 36 à 38 l. Les poirés se vendent de 26 à 28. On attribue cette augmentation à la grande consommation qui s'en fait à Paris.

Tous les genres de commerce languissent ici, excepté celui qui se fait pour le passage par commission. Il y a sur-tout deux branches assez considérables dans cette Province, qui souffrent beaucoup par l'introduction des marchandises d'Angleterre. Les *Basdestamiers* & les Drapiers n'ont presque plus de débit, tant il y a de facilité à tirer de ce pays les marchandises du même genre. La Province en est remplie. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on fait aussi venir d'Angleterre beaucoup d'ouvrages d'Orfevrerie & de Fayencerie auxquels on donne la préférence sur ceux de France, quoique souvent ces derniers soient & de meilleure qualité & à plus bas prix. Il est bien malheureux sans doute qu'il se trouve des hommes assez bisarres pour sacrifier à un vrai caprice & leur vrai intérêt & celui de leurs Compatriotes, sur-tout dans des tems malheureux. Quand sortirons-nous de cette espece d'enfance qui nous fait attacher un prix particulier à une marchandise étrangere, par la seule raison qu'elle est étrangere? Vouons à la risée & au ridicule cette plate & misérable manie. S'il y a des hommes sages, qu'ils ne craignent pas de se liguer pour apprendre & par leur conduite & par tous les moyens honnêtes, à ceux qui ne le sont pas, ce qu'ils sont.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur l'état actuel de l'Agriculture. Par un Laboureur Flamand.

Qui n'auroit pas cru, il y a dix ans, que l'Agriculture alloit tout-à-coup nous enrichir au-delà de nos souhaits, & rendre la France le plus puissant Royaume de l'Univers ? A entendre les nouveaux Cultivateurs, la France ne renfermoit dans sa vaste étendue que des terres de promission, & il étoit fort indifférent d'avoir à cultiver les landes de Bordeaux ou les fertiles plaines de la Flandre, pourvu que l'on fit usage de leur recette & de leur méthode. La somme immense des productions calculées d'avance flattoit trop l'intérêt des Propriétaires, pour qu'ils la crussent exagérée; & les donneurs d'avis craignoient déja que cet excès d'abondance ne ruinât le commerce, faute de consommation, &c. L'illusion rendoit les espérances des uns & la crainte des autres également vaines.

Il est pourtant vrai que si le zele de ces bons Citoyens-Culltivateurs eût été éclairé & soutenu par les principes de l'Art, on auroit vu l'Agriculture de succès en succès se perfectionner au point où l'Europe desire de la voir arriver. L'incrédule Laboureur, ébranlé par un langage qui sembloit inspiré par la Providence, alloit devenir docile ; il commençoit déja à convenir de son ignorance ; il ne s'agissoit plus que de lui prouver simplement, par une meilleure pratique, les défauts de sa routine que l'on condamne, avec raison, depuis si long tems. Mais l'enthousiasme de la théorie sans connoissances pratiques, au lieu de bonnes expériences, ne put faire que de vains efforts, & ne combattit les anciennes erreurs que par des erreurs nouvelles, au grand préjudice de l'Agriculture.

Ce n'est donc point jusqu'à l'autorité qu'il

faut faire remonter la ſource du mal, ſi l'Agriculture retombe dans ſa premiere langueur; elle la protége de tout ſon pouvoir, elle l'encourage; que peut-elle faire de plus? N'eſt-ce pas aux gens de l'Art à profiter de ſes diſpoſitions favorables, & à lui fournir les moyens de rendre ſa puiſſance efficace?

Oſerai-je, en cette qualité, en attendant que l'on amene le premier des Arts à ſes vrais principes, oſerai-je propoſer un moyen ſimple, qui ne devroit plus être nouveau; je le regarde comme le plus capable de faire revenir le Laboureur de ſes entêtemens, &c.

Il eſt d'expérience que les terres appauvries par une culture irréguliere ou négligée, ne peuvent pas par elles-mêmes réparer leur épuiſement, c'eſt-à-dire, que leurs chetives productions ne fourniſſent pas des engrais ſuffians pour les remettre en vigueur.

Si l'on prend ſur les bonnes terres, celles-ci deviendront mauvaiſes. Il faut donc, pour améliorer les unes ſans détériorer les autres, avoir recours aux engrais étrangers ou naturels dont la quantité, à proportion, eſt infiniment ſurabondante au beſoin de la ſuperficie totale du monde labourable.

La marne eſt le plus commun, le meilleur, & le plus aiſé à ſe procurer, de tous les engrais naturels. On ne peut voir, ſans étonnement, le bien qu'elle opere dans les terreins mêmes les plus mauvais où on l'emploie; elle les recrée, pour ainſi dire, en les faiſant changer de nature; il s'en trouve par-tout plus ou moins avant dans la terre, & toutefois, par une fatalité déplorable que je ne conçois pas, on en ignore l'efficacité dans beaucoup d'endroits, & l'on en néglige l'uſage dans d'autres; la plûpart des Laboureurs par impuiſſance, & les autres faute d'émulation. Quels ſervices ne rendroit-on pas à l'Agriculture, en faiſant fouiller la terre pour en tirer de la marne, ſur-tout pour les terreins incultes ou mal cultivés? On pourroit, à peu de frais, s'aſſurer de ſa profondeur & de ſa qualité, au moyen des ſondes à vis. Que de bien ces marnieres publiques procureroient aux Citoyens & à l'Etat! Ou mon zele m'aveugle, ou le Gouvernement, outre les bénédictions des Peuples, en recevroit une récompenſe plus flatteuſe encore, celle du bien-être des Sujets, qui augmenteroient, par leur nombre & par leur aiſance, ſa puiſſance & ſa grandeur.

I I.

Fromages de pommes de terre.

La diſette a excité l'induſtrie en Allemagne. Les uns, preſſés par le beſoin, les autres inſpirés par la compaſſion, ont cherché à compoſer, à bon marché, des alimens ſains & même agréables. Dans la Vieille-Marche & ailleurs, on a fait des fromages de pommes de terre: ils avoient aſſez bon goût; mais M. Paulzow, Recteur émérite du College de Seehauſen, eſt parvenu, au moyen d'un ingrédient particulier, à les améliorer & à leur donner une qualité preſqu'égale à celle du fromage le plus renommé du pays. Il ne demande qu'un *gros écu*, pour communiquer ſon ſecret; nous prierons le Correſpondant qui nous a donné cet avis, de faire, pour nous, cette petite dépenſe, au cas que le fait paroiſſe aſſuré, & à condition que l'on n'exigera pas que nous nous réſervions le ſecret à nous ſeuls. Il paroît que l'ingrédient n'eſt pas cher, puiſque M. le Recteur qui ne donneroit pas ſa recette à moins d'un gros écu, livre de ces fromages à un prix très-modique, autant qu'on lui en demande, & qu'il en offre des épreuves *gratis*.

I I I.

Coton de ſaule.

En France & en Allemagne, des Amateurs ont tiré un parti avantageux d'un duvet très-fin que les ſaules, de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, donnent plus ou moins abondamment, dès leur troiſième année. Ce coton garnit les capſules des chatons que l'on voit aux premieres branches de l'arbre dès le commencement du printems. Ces capſules s'ouvrent vers la fin de Mai au plus tard, ſelon que l'air eſt chaud ou froid: le duvet qui en ſort s'enleve promptement. Pour qu'il ne ſoit point perdu, il faut dès que les plus bas chatons commencent à jaunir, couper, avec des ciſeaux à tailler les hayes, l'extrêmité des branches & toutes celles qui ſont chargées de capſules. Vous les dépoſez

dans de grandes chambres où, si vous les retournez quelques jours de suite, vous verrez les capsules s'ouvrir d'elles-mêmes, & vous chasserez dans un coin, avec un éventail de plumes, tout le duvet qu'elles jetteront. Cette opération se répéte plusieurs fois. Pour que le coton soit propre, après avoir enlevé les branches, vous balayez les feuilles & toutes les ordures. Ce coton peut être employé dans des courte-pointes, des jupons piqués, des doublures, &c. On en fera des meches pour les lampes, les chandelles & les bougies. En le filant & le travaillant, vous pourrez le mêler avec le véritable coton : on en a fabriqué de jolies étoffes. Ce même duvet mêlé avec la plume de l'estomac des oies & des canards, fournit une substance semblable à l'édredon. Voy. dans le XVIIe. cahier de *la Nature considérée sous ses différens aspects*, d'autres propriétés du saule.

I V.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je viens de voir, Monsieur, dans le Journal de Juin dernier, page 168, des observations sur la maniere d'extraire le miel & la cire des ruches. L'Auteur paroît zélé pour le bien public; on ne peut que lui sçavoir gré de son intention & du desir qu'il montre de se rendre utile. Il s'éleve avec raison contre ces cruels destructeurs des abeilles, qui ne connoissent d'autre moyen de s'emparer du superflu de ces insectes industrieux, que de les faire périr d'une façon ou d'une autre. Rien n'est en effet moins humain & en même tems plus mal entendu. C'est ce qu'on appelle couper l'arbre par le pied pour en avoir le fruit.

L'Auteur substitue à cette mauvaise méthode deux façons de tirer le miel des ruches qui sont moins funestes aux abeilles, mais qui en font néanmoins périr un grand nombre. Il paroît que l'Auteur de ces observations n'a pas lu l'ouvrage sur l'éducation des abeilles, que je viens de donner au Public, & qui se trouve à Paris chez Gueffier. Il y auroit vu les inconvéniens de ces deux méthodes, & ce qu'il faut ajouter à celle qui prescrit de transvaser les abeilles vers la fin de Juin; il y auroit trouvé d'autres méthodes bien supérieures à celle-là, même corrigée & perfectionnée. Ce livre lui auroit fourni des modeles de ruches dont la construction donne la facilité de les tailler quand on le veut, sans détruire les abeilles, je puis même dire, en leur procurant un grand bien. Le Dictionnaire de Chomel & le petit Ouvrage de M. de la Ferriere sont des guides peu sûrs pour l'éducation des abeilles. Je ne crains pas même d'avancer, qu'à l'exception de quelques Mémoires détachés sur quelques articles concernant les abeilles, lesquels ont été publiés dans votre Journal & votre Gazette, depuis deux ou trois ans, on ne peut suivre aucun des ouvrages qui ont paru sur cette matiere, sans s'exposer à perdre ses ruches. L'expérience que j'en ai faite m'est garant de la vérité de mon assertion. On trouve dans ces ouvrages tant de mauvaises choses sur un petit nombre de bonnes, qu'il est peu sûr de les adopter sans examen & sans précaution. S'il y en avoit eu quelqu'un sur lequel on pût compter aveuglément, je puis vous assurer, Monsieur, que je n'aurois jamais entrepris de faire celui qui paroît depuis quelques mois. J'y ai rassemblé tout ce que j'ai trouvé de bon ailleurs, & j'y ai ajouté ce que l'expérience m'a appris sur cette partie aussi amusante qu'utile de l'économie champêtre. Je puis même dire, sans outrer la vérité, que les trois quarts de ce qui est de pratique, sont uniquement ment de moi, & que tout y est appuyé sur un si grand nombre d'expériences, qu'elles ne laissent aucun doute sur le fond qu'on y peut faire.

La Société Economique de la Haute-Lusace, formée depuis cinq à six ans, nous a déja donné quelques Mémoires dont j'ai profité. Ce que j'en ai lu en François, quoique fort abrégé, m'a beaucoup fait regretter de ne pouvoir les lire en entier, surtout pour ce qui regarde la nouvelle façon de former des essaims, & la nouvelle fumigation, qui y sont détaillées. Je crois y avoir aussi vu que les Membres de cette Société ont fait des expériences qui prouvent que le froid fait périr les abeilles dans les ruches. Comme j'ai avancé le contraire dans mon Traité des Abeilles, je ne puis m'empecher de donner ici quelque éclaircissement pour montrer que nos opinions ne sont pas peut-être aussi diamétralement opposées qu'elles le paroissent. Une ruche foible & peu fournie d'insectes périra sans doute dans un froid violent, si l'on néglige de la mettre à l'abri

& de l'enfermer ; mais une ruche forte & bien peuplée résisteroit en France au froid le plus vif, puisque plusieurs des miennes exposées au grand air & suspendues, ont résisté à celui de 1768 qu'on dit avoir été au même degré qu'en 1709. Depuis ce tems-là, il ne s'est presque point passé d'hiver où je n'aye fait la même épreuve.

Il faut bien que les abeilles puissent supporter la rigueur du froid, puisqu'en Russie où il est très-violent, on trouve des abeilles en très gande quantité. L'on m'a assuré même que on n'en prenoit presqu'aucun soin, & qu'elles n'avoient pour ruches que les arbres des forêts. Il n'est pas douteux que si dans ces climats on en prenoit le soin convenable, on ne pût en retirer un bénéfice considérable. Je suis, &c.

DUCARNE DE BLANGY.

V.

Maniere du cultiver & de préparer les concombres, suivie par des Habitans du pays d'Hanovre & autres, descendans des Vandales dont ils portent encore le nom.

Au commencement de Septembre, on choisit un terrein qui soit un peu froid de sa nature, & beaucoup exposé au soleil. On le laboure, ou plutôt on le béche profondément; on y met ensuite du bon fumier bien pourri, & on laisse le champ dans cet état jusqu'au printems prochain. Vers la mi-Mars on prépare la terre pour recevoir les graines de concombres ; mais on a soin de faire cette opération dans des jours sereins & où le soleil luise. Avec un bâton bien arrondi & d'un pouce environ de circonférence, on fait des trous d'un pouce & demi de profondeur, où l'on dépose les graines de concombre. Ces trous doivent être à la distance d'un demi-pied l'un de l'autre ; on les dispose de telle façon qu'ils forment tous ensemble une espece de demi-lune. Le premier jour on met des graines dans les trous du premier demi-cercle, & on les couvre d'une terre légere ; six jours après on vient au second rang, & ainsi de suite, mais de quatre en quatre jours, on seme les graines, & le lendemain on les couvre. On observe cette méthode afin que, si le froid survient, toute la récolte ne soit pas perdue. En 1770, la personne qui nous envoye ce détail, perdit les premieres graines qu'elle avoit semées, parce qu'il fit quelques jours de froid au mois de Mars, mais ayant remplacé, au beau tems, les graines perdues par de petites plantes, elle eut de très-beaux concombres & en abondance, aussi-tôt même que les plus habiles Jardiniers qui suivent une méthode différente. Lorsque la pluie nécessaire à ce légume, vient à manquer, on y supplée en l'arrosant le soir, après le soleil couché, mais avec de l'eau de pluie qu'il faut avoir soin de recueillir à cet effet. On peut ôter à la plante les fleurs qu'elle a de trop, afin que les autres en reçoivent plus de nourriture ; cette précaution fait non-seulement que la plante produit plus, mais que les fruits en sont aussi beaucoup meilleurs. Voici comme on prépare ce légume. Après avoir ceuilli les concombres le soir, on les séche avec un linge propre, on les met, le plus près qu'il se peut les uns des autres, dans un baril neuf; on couvre le premier lit de concombres d'un lit de feuilles vertes de cérisiers, & l'on y répand du sel ; on continue ainsi l'opération jusqu'à ce que le baril soit presque plein, de telle façon que le dernier lit soit de feuilles de cérisiers & de sel. Après cela, on jette dessus de l'eau de pluie bien claire, & l'on ferme bien le baril avec son couvercle. Au bout de huit jours on peut manger ces concombres ; on assure même qu'ils sont délicieux. Lorsque le baril est de bois de sapin, & qu'il fait chaud, quatre jours suffisent pour cette opération.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 10 Juillet 1771, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 liv. 10 s., 29 à 32 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 liv. Le seigle, de 20 liv. 10 s., 21 à 22 liv. ; l'orge, de 17, 17 liv. 10 s. à 18 liv. 10 s. aussi *le septier.*

Du Samedi 13 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 10 s., 27 liv. 10 s. à 31 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le méteil 23 liv. ; le seigle, de 18, 20,

à 21 liv. 15 s.; l'orge de 15 liv. 10 s., 17 à 18 liv. *aussi le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Juillet 1771, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le sept.; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juillet 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	5	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	52	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

Changes de Paris, *du 20 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$ à 3 8e.
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P. $\frac{0}{0}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l.	1027 $\frac{1}{2}$ . . .	1030	1030 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	235	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	61	61	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$	72	72 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	. . . . .	4e 428. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, *six derniers mois* 1770.

Du Merc. 17 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 18. *Messieurs*		Du Vendredi. 19. *Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Issally, six dern. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*	L.	Drouet, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Despeignes, *id.*	M	Courmont, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	L.
Boutet, *idem.*	M	Boutray, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	L.
Boucard, *idem.*	M	Sainte-Luce, *id.*	M.	Lempereur, *idem*	M.
Daubonne, *idem.*	M	Delauge, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	M.
Lallement l'. *id.*	P.	Rouillard, *idem.*	M.	.....	
Desplaces, *idem.*		Bouron, *idem.*	M.	.....	
Lallement j. *idem.*	Z.	S. Janvier, *idem.*	M.	.....	
.....		Delagarde, six p. mois 1771.	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 30 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 13 Juillet.*

L'ELBE débordé a dévasté une partie de la haute & de la basse-Saxe : jamais ce pays n'a eu tant à souffrir des orages. Ce fleuve a emporté une de nos digues, & tous les environs ont été submergés.

Les lettres d'Helsingor portent que depuis que la navigation a repris son cours, il y est journellement entré une grande quantité de navires. Le 29 Juin, il y en est arrivé 38 de différentes Nations, presque tous chargés de vivres ; le 1 Juillet, 33 ; le 2, 22, &c.

Le *Jeune Isaac*, Capitaine Hill, venant de Gallipoli, a péri à la hauteur de Saint-Vallery : deux hommes ont été noyés, & l'on n'a sauvé que douze pipes d'huile. Le navire les *Deux Freres*, Capit. Martinus, allant de Saint-Malo à Amsterdam, a aussi fait naufrage à douze milles de Beachy. Le Capit. Eraig, allant de la Virginie en Angleterre, a perdu son bâtiment.

Du 2 au 5 Juillet, il arriva 17 vaisseaux à Travemunde, quelques-uns du Holstein, chargés de denrées pour le Danemarck. Dans le même tems, il en est parti quelques-uns pour les Ports de France.

Le 8, il entra ici un navire de Saint-Malo, & deux de Bordeaux, & plusieurs autres de différentes Nations.

DE FULDE, *le 9 Juillet.*

Le foin, les grains, le bétail, les bâtimens, les hommes, ont terriblement souffert des débordemens de la riviere de Haun. Le 26 du mois dernier, on vit dans le district d'Haart, de noires colonnes d'eau errer dans les airs, se briser sous les coups redoublés de la foudre, & ensevelir les campagnes sous l'eau. Quelques champs furent couverts de sable & de pierres : les terres à grains furent épargnées, elles sont chargées d'une riche moisson.

DE MEISSEN, *le 11 Juillet.*

Jamais l'Elbe ne s'étoit soutenu si longtems à une hauteur si extraordinaire. Les terres de Merseboitz ont été inondées le 29 Mai & le 29 Juin. On voit çà & là des monceaux énormes de ruines. On mande de Géra, que les inondations qui ont emporté les chaussées, les digues & jusqu'à la surface des terres, ont causé pour plus de cent mille écus (d'Empire) de dommages. Dans les pays préservés des eaux, les grains de la prochaine récolte sont abondans & de bonne qualité. Le tems s'est mis au beau.

DE DARMSTADT, *le 17 Juillet.*

De tous côtés débordemens & orages. Le pont de Duben a été emporté. La grêle a abimé les grains d'un district de la Thuringe. Toute la vieille Marche & nombre de Bailliages du pauvre pays d'Hanovre, &

du Mecklenbourg sont encore sous l'eau. Les bestiaux sont retirés sur les montagnes où il en périt une partie, faute de nourriture.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 11 *Juillet.*

La récolte en Castille est des plus abondantes. L'orge (que nous donnons au lieu d'avoine à nos chevaux, mules & mulets) ne coûte à Madrid que huit réaux de veillon, ou deux livres tournois la fanegue, tandis que ces dernieres années elle en coûtoit vingt & au-delà : il y a dix ans qu'elle n'avoit été à si bon marché. En Arragon, la récolte est généralement mauvaise, excepté dans les terres qu'on arrose. Les orages mêlés de grêle ont fait beaucoup de dégât. La vigne ne va pas mal; & l'on s'attend à une moyenne récolte d'olives.

S. M. vient de confirmer les Ordonnances du Corps général du Commerce de Zaragoza. Par un de ces Réglemens, Elle accorde huit jours de grace pour les lettres de change faites dans le Royaume & quinze pour les autres.

Il arrive dans ce Royaume beaucoup de Colons de différens pays & principalement d'Allemagne.

Autrefois le Royaume de Grenade donnoit seul jusqu'à 1500,000 livres de soie; il en fournit à peine aujourd'hui 200,000 S. M. a rendu une nouvelle Ordonnance, pour relever ce commerce. L'Agriculture, l'industrie & le trafic sont excités par des encouragemens.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 15 *Juillet.*

On reçoit de bonnes nouvelles des récoltes. On écrit principalement de l'Ecosse septentrionale que malgré la rigueur de l'hiver, suivi d'un printems peu favorable, la moisson est très-belle; que l'abondance des fruits sera extraordinaire, & qu'il y a beaucoup de foin de bonne qualité.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 11 *Juillet.*

Le Juif Portugais Pinto vient de publier ici un très-bon Ouvrage intitulé *Traité sur la Circulation & le Crédit*, suivi de deux autres petits Traités sur le *luxe* & sur le *jeu des cartes.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le* 17 *Juillet.*

Les nouvelles de Lisbonne donnent de fortes espérances que les dernieres prohibitions qui tendoient à arrêter l'introduction d'un grand nombre de marchandises de Fabrique Françoise en Portugal, & à diminuer considérablement notre commerce avec ce Royaume, seront ou révoquées ou du moins modérées; & qu'il sera seulement veillé avec la plus grande exactitude à la suppression des abus prétendus ou réels qui avoient donné lieu à ces réglemens.

De Grenoble, *le* 19 *Juillet.*

Le Parlement avoit permis, l'année derniere, par un Arrêt, à toutes sortes de personnes, de tuer & de vendre de la viande. Cette opération juste & sage supprimoit le monopole qu'un Corps privilégié de Bouchers exerce au détriment tant des Vendeurs que des Consommateurs, à qui il peut également faire, de maniere ou d'autre, la loi sur les prix. Chacun rentroit dans son droit naturel d'occuper son industrie à ce commerce, de vendre sa denrée le mieux possible, & d'en acheter au meilleur marché possible; droit dont l'exercice réciproque tend à mettre la denrée à son prix naturel. Il est arrivé que la viande est montée de 3 s. 6 d. à 5 s. Cette augmentation a été populairement regardée comme un mauvais effet de la permission précédente. Elle peut avoir eu plusieurs causes. Il a pu arriver que d'un côté les anciens Bouchers, dans la vue, de se procurer le retour de leur privilege, auront négligé la fourniture de la Ville ou haussé le prix de cette fourniture, tandis que d'un autre côté d'autres Citoyens ne se seront pas empressés d'entreprendre ce nouveau commerce, faute de moyen, de volonté, de tems & de combinaisons: ainsi la viande aura renchéri. Il a pu se faire encore que le nombre des Acheteurs de bétail s'étant multiplié, cette concurrence aura en-

trainé une augmentation de prix à la vente de la premiere main, augmentation qui, par une concurrence très-imparfaite encore, se sera maintenue à la vente de la derniere main. Dans le premier cas, l'augmentation n'auroit été que passagere : dans le second, elle étoit évidemment avantageuse au Cultivateur, & en procurant l'accroissement du bétail, elle auroit amené l'abondance qui procure & le bon marché & le moyen d'acheter même à haut prix. Il est très-vraisemblable que cette augmentation étoit très-nécessaire à l'entretien & à l'amélioration du bétail, & par conséquent très-utile à toutes les classes des Consommateurs, puisque la viande à trois sous & demi la livre est hors de toute proportion avec le prix actuel des grains, denrée dont le prix doit, dans l'ordre naturel, servir de mesure à ceux des autres denrées. Cependant il a été ordonné, par une délibération de Police, que ceux qui voudront s'entendre à fournir la Ville & son territoire depuis le 1 Août prochain jusqu'au Samedi Saint de l'année prochaine, seront obligés dans la quinzaine, sans délai, de passer leurs soumissions au Greffe de la Jurisdiction de la Police, pour être admis à faire lad. fourniture, à la charge par eux de matter les bestiaux dans la matterie générale, de payer les droits d'entrée de la Ville & de la matterie, de délivrer chaque semaine la graisse desdits bestiaux aux Fermiers de la Ville, suivant les prix qui seront fixés, enfin de se conformer aux Ordonnances de Police. La viande a été fixée à quatre sous la livre.

Un des inconvéniens de la vente exclusive & forcée en un lieu privilégié, vient d'être constaté juridiquement ici. Un Marchand Grenetier avoit apporté six sacs de grains à notre Marché ; ces grains étoient déja vendus à un Meûnier à 4 liv. 16 s. le quartal ; & ce Marchand refusoit de les livrer à d'autres, sous prétexte qu'ils étoient déja vendus à cent sous la mesure ; d'où il est résulté une augmentation de prix dans le Marché. L'enharrement a été prouvé, & par un Jugement de Police, le Meûnier a été condamné à trois cens livres d'aumône envers les pauvres de l'Hôtel-Dieu, avec défense de récidiver, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. C'est ainsi qu'une manœuvre que l'on découvre une fois, quoique commune par-tout, amene la cherté, sans qu'il soit possible de la prévenir & de l'empêcher généralement, lorsque tous les Marchands sont obligés de se réunir tous en un lieu où le haut prix fait en apparence avec débit par un seul, devient une regle générale pour les autres.

De Lyon, *le 20 Juillet.*

Il a passé par ce pays, pour différentes Provinces intérieures, de gros convois de grains, tirés de Marseille & achetés en Italie. Cette Ville qui a tant eu à souffrir depuis si long-tems, a reçu de nouvelles preuves du zele des Magistrats & des Officiers, pour l'approvisionnement de son Peuple. Plusieurs Paroisses du Lyonnois, entr'autres, celles de Bourg-Argental & de Saint-Julien, ont été soulagées par leurs Seigneurs. La charité a de toutes parts assuré une ressource aux pauvres. On a travaillé efficacement à prévenir les suites de la misere. En général les subsistances n'ont pas manqué, & les nouvelles que l'on reçoit des Provinces voisines nous rassurent sur l'avenir.

De Tours, *le 20 Juillet.*

Les apparences de la récolte continuent d'occasionner une diminution successive dans le prix des grains presqu'à chaque Marché. Dans le dernier, le septier de froment réduit à la mesure de Paris s'est vendu de 21 liv. 10 s. à 22 liv. 13 s. 9 d. taux auquel il seroit souverainement utile qu'une bonne culture & une concurrence animée le fixassent. Le pain a également diminué. La premiere espece est à 35 d. la livre, & la derniere à 23 : le pain commun est à 27 d.

De Rouen, *le 21 Juillet.*

Depuis le commencement du mois, il est encore parti plusieurs bateaux de grains destinés à remonter la riviere jusqu'à Paris. Cependant il paroit que l'on attend encore dans la Province de nouvelles provisions pour cette Capitale.

De Metz, *le 23 Juillet.*

Les distributions de pain faites par la Ville montent à plus de douze cens mille

livres pesant, au lieu de cent vingt mille livres, comme on l'avoit annoncé par erreur. Les grains sont toujours chers, & c'est une suite naturelle des approvisionnemens & des livraisons extraordinaires. Comme une très-grande partie du Peuple est nourrie par ces distributions, on ne peut attendre que le commerce apporte des grains de loin au reste des Consommateurs, & il ne sçauroit arriver dans notre Marché d'autres grains que celui du pays qui n'étant pas très-abondans & n'ayant point de concurrence à craindre, est toujours mis à haut prix & s'y maintient.

De Paris, *le 27 Juillet.*

Les Députés & le Procureur-Général-Syndic des Etats de Bretagne ayant représenté que l'exécution de l'Arrêt du Conseil des 9 & 16 Juin dernier, concernant la réunion des Domaines & droits cédés aux Etats en 1759, mettroit le Trésorier desdits Etats dans l'impossibilité de satisfaire au payement des arrérages des emprunts assignés sur lesdits droits : que S. M. par l'un de ces Arrêts, ordonne la levée des deux sous pour livre en sus des droits réunis, tandis qu'Elle reçoit d'un autre côté, dans le secours extraordinaire de 700,000 l. l'équivalent des deux sous pour livre, en sus des droits aliénés : que pour subvenir au payement dudit secours extraordinaire, les droits d'impôt & de billot sont déja surchargés d'un vingtième qui se leve avec le capital : que S. M. s'est engagée formellement à n'exercer le droit & faculté de rentrer dans ses Domaines, qu'en remboursant aux Etats les sommes principales moyennant lesquelles l'engagement leur en a été consenti, ensemble les impenses & améliorations faites aux Domaines, &c. &c. &c. S. M., par un Arrêt du Conseil du 3 Juillet, a ordonné que les 311,115 liv. faisant les trois quarts des 414,820 liv. pour les arrérages des années 1771 & 1772, des emprunts que les Etats ont faits pour leur compte en 1760, 1763, 1765, arrérages assignés par lesdits Etats, sur les produits desdits droits, soient retenues par le Trésorier Général desdits Etats sur les impositions de la Province, que ledit Trésorier est tenu de verser au Trésor Royal, sauf à S. M. à répéter ladite somme lors de la premiere Assemblée desd. Etats ; qu'il sera sursis jusqu'au 1 Janvier 1773, à la levée à son profit, des deux sous pour livre en sus desdits droits réunis : que lesd. Etats seront remboursés, sur le produit desdits droits & Domaines, des impenses & améliorations justifiées : se réservant S. M. de tenir compte aux Etats de l'augmentation d'un vingtième par eux ordonné sur le principal des droits d'impôt & billot. Au surplus, le Roi ordonne l'exécution des Arrêts des 9 & 16 Juin, en tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent.

Par un Edit du mois de Juin, registré en Parlement le 2 Juillet, S. M. supprime le Siege Général de l'Amirauté de Paris, Tribunal intermédiaire entre le Parlement & les Amirautés du ressort, pour épargner à ses Sujets les longueurs & les frais inutiles d'un troisième degré de Jurisdiction.

Divers Arrêts du Conseil d'Etat des 20 Juillet 1770, 19 Mars 1771, du 21 Mai 1771, enjoignent aux Orfevres de Clermont-Ferrand, de Compiegne & de Senlis, de déclarer les menus ouvrages qu'ils entendront entreprendre, & d'en payer les droits.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important pour les vignobles de la Brie, de la Picardie, de la Bretagne, & autres semblables.

Les vins verds sont si malfaisans, & ils se vendent si mal qu'on ne peut trop s'attacher à les rendre meilleurs. C'est l'intérêt du Public & particuliérement des Provinces que je viens de nommer. Cette double considération me détermine à publier, d'après ma propre expérience, la méthode que je regarde comme la meilleure pour façonner tous les vins communs.

Maniere de faire le vin dans la Brie, &c.

1°. A mesure que la vendange arrivera de la vigne, on la déchargera dans une baignoire, ou autre vaisseau plus ou moins grand, suivant la quantité ; on la foulera tout de suite, & on l'écrasera de telle sorte qu'il n'y ait pas, s'il est possible, un seul

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois de Juillet, attribué au N°. 61.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	26 16 3	24 17 3	21 19	3 5	2 10	2 7	15 19 9	19 10	2 5	1 12	....	....	91	....	....	....	28	....	....	42
Compiégne.	30 10 3	26 17 3	21 4 3	3	2 9	2 6	22 17 9	20 8	2	1 10	....	....	90	....	....	37	30	200	....	12
Meaux.	33 15	27 10	25	3 6	3 2	2 5	22 10	....	3	2 10	200	150	90	540	....	50	....	....	....	16
AMIENS.	22 10	20 5	15 15	3 7	2 3	1 10	13 16 9	6 8	1 12	2	200	210	....	320	....	20	24	300	120	25
Péronne.	23 18 11	22 7 3	19	....	2 9	1 11	13 6 8	7 18 9	1 13 4	1 5	280	210	....	420	....	42	56	160	....	24
Calais.	22 5 8	16 5 8	12 17 1	2 10	1 10	....	12 17 1	7 2 10	1 8	1 4	760	660	....	245	....	18	....	275	....	19
SOISSONS.	28 17 6	25 16	21 12	3 2	2 9	2 6	16 16	9	2 10	1 16	....	....	98	....	....	45	....	100	....	5
Laon	22 10	20 13 4	19 15 8	3 6	3	2 6	16 10 7	7 12	2	1 10	....	....	146	504	....	33	33	80	60	8
Clermont.	28 8 9	25 7 6	21	3	2 9	2 6	17 10	9 12 6	2 10	2	....	....	100	415	....	60	40	....	....	30
ORLEANS.	27 13 10	23 10 10	20 11 5	3 5	2 6	....	17 2 10	11 8 7	2 5	1 6	....	....	96	252	....	....	....	221	....	3
Blois.	23 6 8	....	19 11 2	3 4	2 8	2 3	14 4 3	9 15 7	2 5	18	....	....	56	669	....	....	....	220	200	12
Chartres.	28 19 7	27 3 10	....	....	2 8	2 5	18 6 8	12 4 5	2 10	1 13 4	....	....	126	....	....	....	....	400	....	35
LYON.	34 19 5	33 2 10	30 16 6	4 8	2 11	2 7	25 2 9	12 16	3 10 1	2 6 9	....	....	104	318	....	92	....	190	100	16
Saint-Etienne.	38 13 6	36 5 11	33 18 4	4 4	4 1	3 6	22 12 2	10 8 3	2 18 5	1 15	....	....	84	....	....	....	....	175	130	13
RIOM.	39 18	39 12	38 8	5 4	2 10	....	28 16	12	2	18	....	....	90	240	....	....	....	150	100	25
Thiers.	40 5 1	37 4	37 4	4 6	3 6	2 9	30 2 2	10 9 3	3 10	2	....	....	73	504	....	....	....	130	50	20
LIMOGES.	24	....	21	3 2	....	2 1	....	10	2 10	1 15	....	....	80	280	....	....	....	100	180	18
Angoulême.	22 15 10	15 14 6	....	2 7	2	....	....	9 15 10	1 10	....	....	....	43	216	....	....	....	80	150	24
BORDEAUX.	32 5 6	24	22 10	4	3 3	2 3	14	8	2 1	1 10	....	....	76	127	....	....	....	50	200	70
Baye.	24 13	21 9 9	18 5	3 2	2 6	1 9	....	11 5	2 15	2	....	....	140	....	....	....	....	....	....	
Libourne.	26 5	....	18 15	3 3	2 8	1 9	....	12 8 11	1 15	1 5	....	....	83	....	....	....	....	190	180	45
TOURS.	3 6 11	19 14 7	18 8 3	2 11	2 4	2	14 9 4	8 8 2	2 15	1 15	....	....	91	....	....	....	....	200	160	24
Angers.	23 16 1	21 10	19 19 3	2 10	2 4	1 8	16 2 6	7 16 7	1 15	1	....	....	67	280	168	....	17	180	120	15
Le Mans.	24 13 1	22 7	19 8	2 2	1 8	....	17 1 8	8 8 2	2 10	2	....	....	106	....	....	....	....	320	180	16
AUCH.	28 10	....	....	3 4	....	....	....	9	2 9	1 16	....	....	50	140	....	....	....	250	200	25
Lectoure.	23	20 10	18 15	3 6	....	....	....	13 10	3	....	....	....	36	250	....	....	....	170	125	30
Beaumont.	27 7	25 5 7	....	2 1	....	....	....	10 1 7	3 8 6	....	....	....	46	....	....	....	....	....	....	
CHAALONS.	23 3	....	19 18 5	3 11	....	2 4	17 5	8 17 4	3	1 15	....	....	80	....	....	....	....	80	....	10
Langres.	40 11 9	....	32 10	4 7	4 4	3 1	23 1 10	9 1 7	3 6	18	....	....	210	420	....	70	....	200	150	18
Vitrins.	28 9 2	....	21 2 9	4 1	4	3 9	19 7 4	7 13 4	3	2 8	....	250	150	....	....	36	31	350	125	25
ROUEN.	28 9 9	23 17	19 17 6	3 3	2 9	2 3	19 17 6	9 18	2 1 8	1 10	....	....	....	....	....	....	36	....	....	40
Le Havre.	30 8	....	....	4 6	2 8	2 3	....	10	3 5	....	....	....	....	350	220	60	40	....	....	12
Evreux.	31 1 1	28 11 4	....	3 10	3 4	2 10	17 7 9	12 11 4	2 10	19 6	....	....	70	308	196	....	30	250	....	25
CAEN.	27 7 3	....	....	3	....	....	21 6 3	18 14 4	2 2	1 4	....	....	....	....	140	....	31 10	300	180	30
Coutances.	29 17 4	....	24 8	3 2	....	....	20 10 8	21 18 8	2 5	1 10	....	....	....	260	180	....	15	170	100	5
Vire.	25 5	....	20 10 8	3	....	....	....	....	4	1 10	....	....	....	....	175	....	14	250	150	15
ALENÇON.	23 6 3	21 18 10	21 5 1	2 7	2 4	2 1	15 1 9	8 4 7	2	1 10	300	250	....	260	200	....	32	200	150	15
Conches.	32 5	29 15	27 5	3 3	2 8	2 2	....	13 6 8	2 14	1 18	....	....	....	....	....	....	24	190	....	12
Argentan.	25 10	21 15	18 15	2 10	2 7	2 4	16 10	12 3 9	2	1 6 8	....	....	....	....	175	....	19	250	180	20
RENNES.	24 16	19 16 5	17 10	2 3	1 10	1 6	17 10	7 5	1 10	1	....	....	....	256	....	49	17	180	160	10
Redon.	28	21 3 8	17 7 9	3 9	3	2 6	15 7 8	9 7 8	1 16	1 10	....	....	....	....	....	67	33	200	125	37
Nantes.	24 10 8	....	17 1 5	2 2	2 1	1 7	12 18 9	8 13 3	2 10	1 14	....	....	....	265	....	33	....	247	197	13
PERPIGNAN.	21 16 2	17 13 4	....	2 10	2 5	....	....	12 16 2	1 14 9	9 8	....	....	28	....	....	....	....	120	90	18
Foix.	29 7 8	....	23 16 10	3 4	....	2 6	....	12 6 1	2 8	....	....	....	48	....	....	....	....	150	150	25
DIJON.	36 5 4	29 6 8	....	5 4	2 8	....	24 10 8	12 11 8	3	1 10	450	....	220	250	....	65	....	350	120	18
Bourbon Lancy.	32 8	....	33 6 8	4 3	3 3	2 6	9	....	2 10	1 5	....	....	120	....	....	....	....	150	120	10
Gex.	55 9 4	48	46 18 8	6	5 9	5 4	42 13 4	19 4	3 6	2 10	....	....	45	36	....	....	....	260	272	18
Beaune.	41 5	39 7 6	....	5 3	2 9	....	31 17	15 9 4	4	2	396	....	79	....	....	....	....	200	90	16
GRENOBLE.	38 11 4	30	27 8 6	5 1	3 4	3	27 8 6	13 16	2 10	1 7 6	....	....	84	280	....	140	....	120	130	10
Montelimart.	30 1	27 6	24 14	3 6	2 7	....	18 4	13 13 7	3 10	1 9 2	....	....	49	....	....	....	....	200	200	36
METZ.	32 17	26 8 9	....	3 3	3	2 6	15 5	7 5 7	1	12	....	....	84	140	....	....	....	200	72	20
Verdun.	30	....	....	3 6	3	2 5	18	6 12	2 10	....	....	....	80	222	....	16	....	150	90	15
Toul.	29 13	....	18 12	3 9	3	2	13 17	7 10	2 10	2 12	420	280	....	410	....	28	....	40	100	30
VALENCIENNES.	23 5	20 9 6	15	2 9	2 3	1 9	13 10	7	2 1 11	19	438	365	....	545	....	62	....	300	180	40
Cambray.	21 6 8	15 15 4	15 6 8	2 6	2 1	....	12 9	7 13	1 13 4	1 5	504	336	....	444	....	49	....	156	....	4
Bavay.	27 15	....	21 15	3 5	2 8	2 1	17 10	7 3 9	1 1 8	1 10	541	393	....	216	....	30	....	175	135	15

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
BEAUVAIS.	18	100	75	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Compiégne.	10	60	25	35	. . . .	. . . .	105	200	. . . .	. . . .	60	40	150	200	55	22	90	. . . .	74	75
Meaux.	14	120	66	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	. . . .	70	35	160	220	57	16	90	50	45	
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Péronne.	12	72	40	38	. . . .	. . . .	100	225	250	150	75	50	175	200	55	17	75	. . . .	. . . .	
Calais.	19	72	55	110	. . . .	. . . .	130	. . . .	42	32	40	35	180	200	60	20	75	. . . .	40	
SOISSONS.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon.	24	50	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	90	. . . .	65	
Clermont.	18	90	75	75	. . . .	. . . .	125	225	150	130	70	50	160	220	59	22	90	45	45	45
ORLEANS.	15	92	30	32	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	53	19	80	41	39	33
Blois.	10	70	60	45	. . . .	. . . .	70	300	100	30	70	45	160	210	50	22	85	40	. . .	
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	22	90	55	40	45
LYON.	9	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	87	56	58	
Saint-Etienne	10	80	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	71	64	. . .	
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	50	. . .	
Issoire.	15	50	45	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	70	30	150	210	60	22	120	45	. . .	
LIMOGES.	4 10	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	30	. . . .	30	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	55	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Angers.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	150	300	125	75	60	25	150	215	52	22	90	50	36	30
Le Mans.	9	68	60	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	33	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
AUCH	12	80	60	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Fleurance.	10	75	27	80	. . . .	. . . .	70	. . . .	45	. . . .	30	25	. . . .	. . . .	45	21	90	. . . .	. . . .	
Beaumont.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	10	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	60	26	24	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	
Langres.	15	50	30	35	. . . .	. . . .	110	220	120	75	80	20	160	226	50	12	70	50	40	40
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	50	. . . .	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	27	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	27	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	38	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	60	62	34	180	200	50	20	85	. . . .	. . . .	
Evreux.	12	100	72	100	. . . .	. . . .	135	175	80	50	65	60	160	170	70	22	90	60	45	60
CAEN.	16	90	50	60	. . . .	. . . .	150	240	100	50	80	40	160	240	45	20	90	70	. . . .	50
Coutances.	9	60	40	40	. . . .	2700	170	260	140	. . . .	50	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
Vire.	15	80	55	80	. . . .	. . . .	200	250	. . . .	. . . .	70	60	. . . .	. . . .	65	27	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Conches.	10	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Argentan.	20	90	80	. . . .	. . . .	. . . .	130	160	140	. . . .	45	40	150	220	45	22	85	45	40	50
RENNES.	5 10	70	45	42	2500	3000	250	500	175	120	120	80	180	240	45	22	90	45	45	54
Brest.	10	70	40	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
Nantes.	10	71	113	78	. . . .	. . . .	155	500	70	50	75	45	190	225	50	18	76	35	. . . .	32
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	44	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	57	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	36	. . . .	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.	17	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	57	15	96	40	40	50
Bourbon Lancy.	5	40	20	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Gex.	9	120	96	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	45	135	. . . .	54	18	50	40	. . . .	
Beaune.	9	90	60	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	50	17	. . . .	102	50	45
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	186	44	25	82	38	. . . .	
Montelimart.	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	210	. . . .	. . . .	93	46	129	208	52	26	81	52	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun.	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Sedan.	40	60	35	. . . .	. . . .	. . . .	140	180	200	75	. . . .	65	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray.	15	. . . .	75	75	. . . .	. . . .	129	. . . .	367	103	78	39	177	244	54	17	82	. . . .	63	
Givet.	12	50	33	60	. . . .	. . . .	93	156	156	93	72	57	208	260	41	18	104	. . . .	. . . .	

grain de raisin qui soit entier. En foulant & écrasant ainsi le raisin, on obtient des couleurs franches en bien moins de tems que par la fermentation ; mais un effet de cette opération que j'estime plus encore, c'est qu'en pressant ainsi les raisins, non-seulement on retire de l'intérieur du grain le suc ou la partie la plus fondante qu'il contient, mais encore on en arrache, pour ainsi dire, la partie muqueuse ou sucrée, la plus solide & la plus adhérente soit à l'écorce du grain, soit aux parties fibreuses & nerveuses de ce qu'il renferme ; ce qui contribue à rendre le vin plus substantiels, plus moëlleux, plus corsé, &, ce qui est le plus important, moins dur & moins verd. Il est aisé de se convaincre de ce que j'avance, en prenant telle quantité de raisins que l'on voudra & en les foulant à deux ou trois reprises : la premiere pression donne une liqueur plus aqueuse ; la seconde, une liqueur plus sucrée, moins aqueuse, &c. ; la troisième, un suc encore plus épais & plus coloré que la seconde. Cette opération est, à mon avis, la plus avantageuse & la plus indispensable, toutes les fois que le raisin n'est pas assez mûr.

2°. Après chaque foulage, on égrappera entiérement ou, au moins, aux trois quarts les raisins avec la main sur un crible d'osier, ainsi qu'on le peut voir dans l'*Art de faire le vin, par M. Maupin, chez Musier fils, Libraire à Paris, quai des Augustins.*

3°. Ces deux opérations faites, & aussitôt que toute la vendange sera dans la cuve, on fera bien de remuer, d'agiter & de brasser, pour ainsi dire, avec des bouloirs, ou autres instrumens de bois, pendant une demi-heure ou une heure, au plus, suivant la quantité, le vin & le marc : il y a lieu de croire, dans le cas de non-maturité surtout, que les dissolutions & les mélanges s'en font mieux ; mais cela fait, il faut absolument laisser la cuve, jusqu'au tirage, sans y toucher.

4°. Au moyen de cette derniere opération, & sur-tout de la perfection du foulage, la fermentation s'excitera beaucoup plus promptement & sans le secours d'aucun ingrédient. Cependant si les raisins étoient bien verds, s'ils étoient en très-petite quantité, & sur-tout s'ils avoient été gelés sur les ceps, &c. dans tous ces cas, on aura recours aux raisins bouillans, dont on versera deux ou trois seaux par muid, pour les raisons, dans le tems & de la maniere qu'on peut voir dans l'Art de faire le vin ci-dessus cité.

5°. Si l'année n'a pas été très-chaude, & si le raisin n'est pas parvenu à une très-grande maturité, on couvrira, dans les Provinces dont il est question, la cuve avec un fond de bois composé de planches désassemblées, plus ou moins épaisses, posées immédiatement sur le marc, dont ce fond, par conséquent, suivra absolument le mouvement. Les avantages de ce fond sont si connus qu'on ne s'arretera point à les faire sentir. Cette maniere de couvrir, qui n'exige pas la plus parfaite précision, est évidemment préférable à toutes les autres.

6°. Dans quelques tems que soient tirés les vins façonnés de la maniere que je viens de le marquer, ils seront toujours bien supérieurs à ce qu'ils ont été jusqu'à présent. Cependant on fera bien, je le sçais par moi-même, de tirer, non pas 8 jours, 15 jours, ou 30 ou 48 heures après le foulage, mais aussi-tôt que la fermentation aura cessé. On peut consulter sur cet objet, sur ceux que j'ai traités dans les articles précédens, & sur beaucoup d'autres également intéressans, l'Ouvrage ci-dessus cité.

A l'égard de la qualité qu'auront les vins faits suivant le procédé que je viens de donner, après avoir comparé celui que j'ai façonné, cette année, avec tous les autres vins du pays façonnés suivant l'usage ordinaire & composés des mêmes especes de raisins, c'est-à-dire, des raisins à peu près les plus communs, le vin du pays s'est trouvé, je ne dis pas en quelques points, mais en tous points inférieur au mien, incomparablement plus verd, plus dur, moins chargé en couleur, plus aqueux & plus froid que le mien qui étoit beaucoup plus moëlleux, plus corsé & en tout beaucoup plus agréable que l'autre : il a été vendu de 16 à 21 l. par muid de plus que ce dernier, & autant que celui d'un vignoble voisin qui se vend communément deux pistoles de plus. Transporté dans ce dernier canton, j'ose assurer qu'il auroit été encore mieux vendu. Quel sujet d'émulation pour tous les pays de vignobles, & en particulier, quel avantage pour les cantons où les vins sont d'une mince qualité, & il y en a tant ! Quel surcroît de richesses pour les Propriétaires des vignes, pour

les Seigneurs de ces vignobles & pour les Provinces dans lesquelles ils sont situés?

Je sçais que l'adoption générale de la méthode que je propose ne seroit pas sans difficulté; mais je n'ignore pas non-plus ce que peut l'exemple, ce que peuvent à cet égard des Provinces qui veulent sincérement leur bien, ce que peuvent des Seigneurs zélés & intelligens, par des récompenses distribuées ou par des indemnités accordées ou promises à propos. Une fois qu'on sera convaincu, par l'expérience, de la certitude & des grands avantages de ma méthode, il n'y a pas de Seigneur qui ne puisse, avec quelques encouragemens, la faire suivre dans ses terres: d'ailleurs elle n'exige pas des dépenses & des frais, puisqu'il en coûte tout au plus pour ces opérations sept sous par chaque muid de vin.

Je suis, &c.

I I.

Pain de graines d'épinards.

Un Particulier ayant fait sécher trois coupes de semences ou graines d'épinards, il les fit moudre, puis les ayant fait fermenter avec du levain de froment & cuire à l'ordinaire, il résulta de ses opérations un pain d'un goût excellent, & dont la quantité excédoit de moitié le poids de la farine; plusieurs personnes dignes de foi en ont goûté, & en ont certifié la bonté, &c. *Affiches de Besançon.*

I I I.

Avis sur un article du N°. 54 de la Gazette.

Le sieur Hoden, Directeur Général des Pompes publiques de l'Hôtel-de-Ville à Rouen, vient de nous écrire qu'il n'a point construit la pompe dont nous avons donné la description dans notre Gazette: » ce que » je fais, ajoute-t-il, est uniquement pour » l'honneur de la vérité. On ne doit pour» tant pas en conclure qu'il me soit impos» sible de faire une pompe pareille & même » supérieure à celle dont on a supposé l'exis» tence. Ceux qui voudront mettre à l'é» preuve mes foibles talens, seront autant » satisfaits qu'il soit possible de l'être d'un » homme qui, depuis quarante-cinq ans, » étudie & travaille pour la perfection de » l'Art hydraulique. Ceux qui voudront s'a» dresser à moi, sont priés d'affranchir leurs » lettres; je me suis fait une loi de ne point » répondre à celles qu'on m'adresse sans en » avoir payé le port. Je suis, &c. *A Rouen, le 17 Juillet 1771.* Signé, HODEN, *Directeur Général des pompes publiques* de l'Hôtel-de-Ville.

I V.

Description de nouvelles ruches de paille, par M. de Boisjugan.

Le miel est toujours seul au haut d'une ruche, le milieu est occupé en partie par le miel & en partie par le couvain, & celui-ci se trouve presque seul dans la partie inférieure. Une ruche doit donc être composée de plusieurs hausses d'égale grandeur, pour pouvoir la conserver, & en retirer un produit honnête, sans détruire le couvain. Pour remplir tous ces objets, M. de Boisjugan a imaginé des ruches de paille qu'il construit de la maniere suivante.

Chaque hausse est faite avec gluis de froment ou de seigle dont on forme un cordon de l'épaisseur d'un pouce tout au plus, que l'on attache fortement avec des ronces fendues. Sa hauteur doit être de quatre pouces sur douze de diametre de dedans en dedans, & la voute, par où l'Ouvrier la commence, doit être en anse de panier, mais peu élevée & très-ferme. La voute finie, l'Ouvrier continue perpendiculairement son cordon, jusqu'à ce qu'il en forme quatre complets tout à l'entour, chacun d'un pouce tout au plus, de sorte que le dernier se termine à presque rien, & cela, afin que chaque hausse porte toujours à plein, soit sur la table, soit sur la hausse inférieure, & qu'il ne reste aucun intervalle par où les abeilles puissent sortir.

Trois de ces hausses forment communément une ruche parfaitement solide. L'on ne doit pas craindre qu'elles glissent les unes sur les autres, comme font les ruches à l'Ecossoise; 1°. parce que la forme de leur voute applatie contribue à les assujettir sans gêner les opérations des abeilles, & soutient, sans s'affaisser, le poids de la cire & du miel; 2°. parce qu'on a soin, avant que d'y introduire l'essaim, de les coudre l'une à l'autre tout à l'entour, avec une aiguille ou carrelet de deux ou trois pouces de longueur, & de la ficelle à tabac que l'on passe d'une ronce à l'autre, ce qui leur donne une solidité parfaite.

Il faut, avant que de coudre ainsi deux

hauſſes, cerner avec un couteau & enlever du milieu de la voute de la deuxième hauſſe un rond de quatre pouces de diametre, au plus, qu'on a ſoin de recoudre tout au tour avec la même ficelle, pour aſſujettir la paille coupée, de façon que les abeilles puiſſent communiquer aiſément d'une hauſſe à l'autre. Une plus grande ouverture ſeroit nuiſible, parce qu'elle leur donneroit le moyen de prolonger leurs gâteaux, ſans interruption, d'une hauſſe à l'autre; une moindre ouverture ne leur donneroit pas un paſſage ſuffiſant pour travailler à l'aiſe, & ſans s'embarraſſer les unes les autres.

Il faut avoir du liege en planches, pour en tailler, au beſoin, des tampons de la grandeur de l'ouverture; faute de liege, on ſe ſert de bois commun.

On attache chaque tampon avec une ficelle à la hauſſe à laquelle il doit être appliqué. Il faut encore avoir ſoin de pratiquer au milieu ou à côté, un trou de la groſſeur du petit doigt, qu'on bouchera dans le tems avec un petit bouchon de liege ou d'autre bois, juſqu'à ce qu'on enleve cette hauſſe, quand elle ſera pleine de miel. On doit faire encore un trou ou entaille au-devant & ſur le bord de la table ſur laquelle doit poſer la ruche, en lui donnant environ quatre pouces de longueur, ſur neuf à dix lignes de profondeur. Obſervez ſeulement, 1°. que cette entaille ſoit un peu en pente pour l'écoulement des pluies: 2°. qu'elle aille en diminuant un peu de largeur, juſqu'à l'entrée de la ruche: 3°. qu'il y ait à cet endroit une petite retraite de chaque côté, pour aſſujettir le ratelier ou la grille, ſelon les ſaiſons: qu'elle ſe prolonge enſuite en s'élargiſſant dans l'intérieur de la ruche juſqu'à trois ou quatre pouces en avant, & puis, qu'elle ſe réduiſe à rien juſques vers les bords de la natte voutée.

Ces nouvelles ruches n'ont pas beſoin de bâtons ou traverſes en croix. Le peu de hauteur de chaque hauſſe rend ces bâtons inutiles & même nuiſibles, en ce qu'ils rompent les gâteaux, quand on vient à les arracher; ils dérangent même les travaux des abeilles.

Il eſt eſſentiel de couvrir ſur le champ ces ruches d'un ſurtout ou chape de glui, fortement ſerrée par le haut avec un lien, auquel on fait faire trois ou quatre tours, en obſervant, 1°. de paſſer un petit cercle par-deſſus, de grandeur à pouvoir deſcendre au moins juſques vers le milieu des ruches, pour rapprocher d'elles le bas de la chape, & empêcher que les pluies ne puiſſent les pénétrer; 2°. de mettre une pierre ſur quelques endroits du cercle, pour que le tout puiſſe réſiſter avec plus de force à l'impétuoſité des vents; 3°. lorſque la chape eſt placée, de n'échanger le glui du ſurtout qu'à 4 ou 5 pouces au-deſſus de la bouche de la ruche, de peur que l'ardeur du ſoleil, dans la canicule, en fondant la cire, ne détruiſe tout le couvain, & que les pluies n'y ſoient jettées par les vents, ce qui feroit moiſir les gâteaux & occaſionneroit également la deſtruction des ruches.

Ce n'eſt pas tout; on doit encore prendre la précaution d'avoir un nombre ſuffiſant de hauſſes à demi-faites, c'eſt-à-dire, de la longueur de toute la partie voutée, pour en mettre une ſur chaque table, avant que d'y poſer la ruche garnie de mouches, ce qui forme une eſpece de plateau convexe de 8 à 9 pouces, pour qu'on puiſſe le placer dans la ruche, de maniere qu'il ne puiſſe nuire aux abeilles lorſqu'elles vont & reviennent.

Cette précaution eſt d'autant plus néceſſaire que, ſans cette natte voutée, les abeilles venant à prolonger leurs gâteaux au niveau d'une table qui ſeroit plate, il ne ſeroit pas poſſible d'ajouter, lorſqu'il le faut, une nouvelle hauſſe convexe, ſans s'expoſer évidemment à les rompre & à écraſer une partie des abeilles & du couvain. Cependant ſi malgré cette natte, on s'apperçevoit, lorſqu'on eſt prêt à placer cette hauſſe, que les gâteaux duſſent encore poſer deſſus, il faudroit en ce cas placer quelques petites pierres ſous les bords de la hauſſe ſupérieure, & enduire tout le contour de bouſe de vache, qui forme en peu de tems un maſtic ſolide.

Le prix de ces hauſſes ne va pas au-delà de 25 ou 30 ſous, que les Payſans peuvent aiſément épargner en les faiſant eux-mêmes. Trois hauſſes font une ruche ordinaire, deux ne ſuffiroient pas, à moins que l'eſſaim ne fût médiocre. L'on ne doit ajouter une nouvelle hauſſe, que lorſqu'on s'eſt aſſuré que l'eſſaim eſt extrêmement fort en mouches; ſans cela, un plus grand nombre ſeroit non-ſeulement inutile, mais nuiroit infailliblement. Enfin ſi l'on s'apperçoit, lorſqu'on enleve une hauſſe, que les gâteaux ſoient trop attachés ſur la voute inférieure, on pourra prévenir cet inconvénient, en l'enduiſant d'une couche légere d'argille, détrempée, avant l'introduction de l'eſſaim.

Voyez la figure dans le nouveau *Traité des Abeilles* de M. de Boisjugan.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 20 Juillet 1771, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 liv. *le sept er ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Juillet 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juillet 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 27 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 ¼ à ⅜
Londres	32 3 16e.
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 4 à 3 6
Cadix	15 2
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	⅜ p. ⅜ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 24 Juil. 1771 — *Messieurs*		Du Vendredi. 26. — *Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	L.	Issally, six dern. mois 1770.	L.
Lecanu, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Maupassant, *idem.*	L.
Boutet, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	L.
Boucard, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Meulan, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	M.
Roytier, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	M.
Lallement j. *id*	Z.	Pannelier, *idem.*	M.
Lallement l'. 6 d. mois 1771.	A.	Patu, *idem.*	S.
.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	1022 ½ . . .	1022 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	235. . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	60 ½ 61 . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	72	72 71 ½ . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 392.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 3 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 13 *Juillet.*

CETTE Ville partageoit avec Riga l'avantage d'être le grenier de l'Allemagne & de la Hollande : mais aujourd'hui le commerce y est si gêné, on exige de nos Marchands des grains à si bas prix, qu'ils ne peuvent que vendre très-cher le peu qu'il leur en reste. Nous ne recevons plus rien de Thorn, parce que les Confédérés, maîtres des deux rives du Bog, arrêtent toutes les denrées & les marchandises : il en est de même des bords de la Vistule : on y a pris plusieurs centaines de bateaux de grains. Il s'en fait des amas que l'on brûle lorsque l'on craint l'approche de l'ennemi. Mêmes ravages sur le Danube. Tant que la guerre durera en Pologne, quelques Etat, surtout d'Allemagne, auront à craindre la disette.

Il est dernièrement parti de Riga plus de cent vaisseaux, chargés de grains, la plûpart Hollandois : ils ont déja passé le Sund.

DE VIENNE, *le* 13 *Juillet.*

La grêle a achevé de détruire dans la Bohême ce que les inondations avoient épargné : la récolte y sera très-mauvaise. La misère y a engendré des épidémies. Le Gouvernement travaille avec activité à prévenir les maux affreux qui menacent ce Royaume.

DE FRANKANTHAL, *le* 11 *Juillet.*

S. A. E. desire encourager l'Agriculture & la Science économique par tous les moyens propres à rendre au pays & à cette Ville, leur ancienne splendeur. Plusieurs Fabriques nouvellement établies réussissent très-bien. Il est fâcheux d'être obligé de joindre à cette annonce celle des privileges, nom qui devroit être aussi odieux que la chose est funeste, puisqu'il exprime un avantage gratuitement attribué aux uns, au détriment des autres. Il en a été accordé à cette Ville un en 21 articles pour 15 ans. Les Manufacturiers, Fabricans, Artistes, &c. Etrangers, sont attirés par l'exemption du droit de Maîtrise & de toute contribution : Anabaptistes, Juifs, &c. ils seront tous reçus, avec liberté de conscience, & admis aux privileges, lorsqu'ils le mériteront par leur conduite & leurs talens.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 7 *Juillet.*

Il a été envoyé de la Cour de Vienne différentes Ordonnances pour la réformation des Etudes & l'encouragement de l'Agriculture, du Commerce & des Arts. Les quinze cens mille livres offertes en don gratuit, par la Lombardie Autrichienne à l'Archiduc Ferdinand, vont être employées

en ouvrages publics d'utilité ou d'embellissement, par ordre de S. M. l'Impératrice-Reine qui ne les a acceptées que pour élever des monumens durables de son amour pour ses Peuples, & du dévouemeent de ses Peuples à leur Souveraine. Le Tribunal de l'Inquisition va être aboli ; l'ordre en est déja donné par le Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 20 *Juillet.*

Des lettres de la Virginie nous donnent des détails effrayans du débordement de la riviere de Nappahannock dans cette Province. Il a été occasionné par les pluies abondantes & continuelles qui sont tombées, sans interruption, depuis le 27 Mai dernier jusqu'au 8 Juin. Les eaux se précipitoient en torrens du haut des montagnes avec tant d'impétuosité qu'elles entrainoient avec elles tout ce qui se trouvoit sur leur passage. Elles ont monté vingt-cinq pieds plus haut qu'elles n'avoient jamais fait, de mémoire d'homme. Tous les magasins des deux côtés de la riviere étoient remplis d'eau, & dans les villes de Norfolk & de Yarmouth, le débordement a emporté de différens magasins plus de 4000 barils de tabac qui ont été totalement perdus.

Quoiqu'on nous vante sans cesse les opérations merveilleuses de l'Administration actuelle, il n'en est pas moins vrai, pour notre malheur, que les Colonies & la Métropole sont toujours éloignées du rétablissement de cette heureuse harmonie qui regnoit entr'elles avant qu'il fût question de l'Acte du timbre. Les dernieres lettres de la Caroline font mention d'un combat en regle entre les Rebelles de la Caroline qui se nomment Régulateurs, & les Troupes qui avoient à leur tête le Gouverneur. Un grand nombre de Rebelles ont été tués ou faits Prisonniers.

On a vendu publiquement, le 19 du courant, la récolte d'indigo de la Floride orientale, arrivée cette année. Le prix en est monté plus haut qu'on ne l'auroit cru, puisqu'il s'est vendu 8 s. 9 d. la livre (environ 10 l. 10 s. de France).

La Nation paye cher les établissemens de la Compagnie de l'Inde : leur entretien épuise le Royaume d'argent. Il faudra bien que les Directeurs y envoient encore un million de livres sterl. en especes, peut-être même sans y comprendre les sommes considérables que les Marattes menaçans demandent dans le Bengale, & en supposant que l'on prenne parti soit pour eux, soit pour Hider Ali dans le Coromandel, comme ils l'exigent, sans que cette déclaration ait aucune suite. Le commerce est totalement ruiné à Calicuta : plusieurs Marchands se proposent de revenir dans leur Patrie. Les actions de la Compagnie sont tombées tout d'un coup de 224 à 214.

La Cour d'Espagne ne s'est point départie de la résolution qu'elle avoit prise, d'empêcher tous les abus qui se commettoient dans le commerce sous le pavillon Britannique, & qui n'avoient pas moins de succès en Europe qu'ils n'en avoient eu autrefois en Amérique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Juillet.*

On écrit de la Bastia que la récolte sera très-abondante. On remarque néanmoins une grande différence entre les champs cultivés par des Colons étrangers, & les terres conduites par les Naturels du pays. Ces Colons prosperent, & il en arrive journellement de nouveaux. Plusieurs Corses s'attachent à eux & s'instruisent. On leur apprendra l'Agriculture, c'est le plus grand bien qu'on peut leur faire. Les Montagnards trouvent le moyen de se soustraire aux droits imposés sur les marchandises.

Sur 23 bâtimens arrives les derniers jours de Juin, 19 ont apporté 17500 charges de bled, cinq ont déchargé 2600 milleroles d'huile, &c. Le vaisseau le *Victorieux* est venu de Constantinople chargé de diverses marchandises. Il est arrivé de la Martinique la *Belle Esclave* & le *Neptune*, de la Guadeloupe l'*Heureuse Marie-Rose* & l'*Heureuse Elisabeth*, du Cap le senau la *Clef*, &c. Le *Jason* & la *Comtesse de Provence* vont au Cap.

On a reçu avis que le vaisseau Marchand Anglois l'*Anglican*, parti d'Alexandrie en Egypte, chargé de café, de riz, &c. pour

Constantinople, a été pris dans l'Archipel par les Russes : cette prise est estimée trois cens mille piastres.

De Poitiers, *le 16 Juillet.*

Les vignes de cette Province ont moins souffert de la gelée que celles de l'Aunis. Quoique les brouillards aient occasionné un peu de coulage, on espere d'assez bonnes vendanges. Les grains promettent, mais moins que l'année derniere. On charge à Châtellerault beaucoup de grains pour Nantes. Il s'enleve aussi, à bon prix, du seigle pour le Limousin où le froment est moins demandé.

De Grenoble, *le 18 Juillet.*

Par un Jugement de Police du 10, un Marchand Grenetier a été condamné à une aumône de 24 livres envers les pauvres de l'Hôtel-Dieu, *pour avoir acheté des pois sur le Marché & les y avoir ensuite revendus avec bénéfice*, *conduite* qui a paru *très-répréhensible.* Il y a nombre de ces Marchands qui desireroient sçavoir par quelle Ordonnance il est défendu d'acheter & de vendre des légumes au lieu où ils s'achetent & se vendent, & de gagner dans la revente, afin d'embrasser, s'il en existe, un autre trafic, où ils puissent servir librement le Public & être payés de leur peine.

De Colmar, *le 20 Juillet.*

On est actuellement, dans ces cantons, occupé à recueillir une moisson abondante pour laquelle le tems est aussi favorable qu'il puisse l'être. Le prix des grains diminue, mais insensiblement, tandis qu'à Shelestat, il a baissé de 6 à 7 livres à un seul Marché. Sans doute lorsque la récolte sera plus avancée, & que les Laboureurs apporteront des grains nouveaux, la diminution sera beaucoup plus considérable. Jusqu'à présent, il n'y a que quelques nécessiteux qui en amenent quelques sacs, & il ne faut pas leur envier une bonne vente. Les pauvres, en attendant impatiemment un prix modéré, commencent à manger des pommes de terre nouvelles, quoiqu'elles ne soient point dans leur maturité, & qu'elles n'aient pas même encore acquis la moitié de leur grosseur. La récolte en sera beaucoup moindre : heureusement de tous les côtés on en a planté une quantité prodigieuse, ce qui influera beaucoup sur la consommation du pain.

Nous avons ici sept Foires, mais elles n'attirent aucune espece de commerce ; on n'y voit que quelques Marchands des environs qui viennent y débiter leurs marchandises en détail, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en tems de Foire.

De la Rochelle, *le 22 Juillet.*

Du 7 Juin au 15 du courant, il est entré trois navires venant des Colonies avec cargaison de sucre, café, cotons, syrops, bois d'acajou, &c. ; huit barques de divers Ports, un navire Anglois chargé de charbon de terre, un Suédois chargé de fer, planches de sapin, bray gras, & 2 Danois qui ont apporté 110 tonneaux de froment. Il est sorti deux bâtimens François pour divers Ports, trois Hollandois, quatre Danois, un Suédois, chargés de sucre, indigo, café, eau-de-vie, viande fumée.

On mande de Saintes, du 12, qu'une troupe de brigands commet beaucoup de désordres aux environs, qu'ils insultent & entraînent dans les bois les jeunes filles & les Bergeres qui ne peuvent plus garder en sûreté leurs troupeaux, & qu'ils en ont même assassiné dans la Paroisse de Saint-Porchaire.

D'Angouleme, *le 22 Juillet.*

Une partie de nos bleds se trouve cariée : le chaulage n'a pu les garantir de cet accident. Une portion du même champ est infectée, tandis que l'autre est saine, quoique la préparation de la semence ait été exactement la même.

De Semur (*en Auxois*), *le 24 Juillet.*

Nos bleds sont beaucoup gâtés, cette année, par la bruine. Dans quelques champs, il y aura un sixième de moins sur la récolte : cependant la semence avoit été chaulée ; il est même arrivé que moins le chaulage a été simple, plus le dégât se trouve considérable.

D' ORLÉANS, *le 26 Juillet.*

Depuis 1764, les Marchés de cette Ville n'avoient pas été aussi garnis qu'ils l'ont été dans le courant de ce mois : on y a amené jusqu'à 14 & 1500 muids de bled (le muid de 600 l.) Cette abondance a enfin opéré une diminution tant sur les fromens que sur les méteils, & par conséquent sur le pain. Le pain bis a été taxé à 14 s. 6 d. les six livres ; le pain blanc 3 s. 1 den.

Il fait un tems très-favorable pour la vigne, & elle est délivrée des vers qui l'avoient attaquée.

DE PARIS, *le 1 Août.*

Il paroît que le globe de lumiere que l'on a apperçu ici le 17 du mois dernier, par un tems serein, vers les dix heures & demie du soir, a causé plus d'étonement que les colonnes d'eau que l'on a vues en Allemagne vers la fin de Juin n'y ont causé de surprise, quoique le premier phénomene ne soit guères moins connu que le dernier. Cependant le globe s'est dissipé sans avoir fait aucun mal, tandis que les colonnes ont couvert des campagnes de sable & de gravier, & qu'il y en a eu une, le 26 Juin, qui a enlevé à cinq heures du soir, auprès de Broeck, de gros fardeux, trois vaches & deux hommes dont l'un a été perdu au point qu'on ignoroit encore ce qu'il étoit devenu, quelques jour après.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Lettre insérée page 453 de la Gazette du 16 de ce mois.

MESSIEURS,

L'Art de faire le vin demande de connoître la qualité du terrein & celle du fruit : un Ecrivain de Champagne décide que le raisin blanc ne vaut absolument rien ; un autre Auteur très-estimable dit que cette espece ne mûrit qu'après le noir ; ils parlent de leurs cantons ; pour moi, je puis assurer, en parlant du Tonnerrois, qu'à Chablis, & autres endroits, on fait le vin parfait avec du raisin blanc seul, & qu'il est plutôt mûr que le noir. Nous avons tous raison, mais soyons de bonne foi, & laissons chacun opérer suivant ses lumieres & son opinion. Je me garderai bien, après l'avoir éprouvé pendant vingt années consécutives, de laisser de la grappe dans la cuve ; mon vin étoit alors beaucoup plus dur qu'il ne l'est à présent que je suis une méthode opposée. J'ai mis du vin chaud pour aider la fermentation, j'ai trouvé à mon vin un goût de cuir ; j'en ai du parfait, quant au goût, à la couleur & à la qualité, &c. sans rien faire pour exciter la fermentation ; je m'en tiendrai là, sans blâmer ceux qui font autrement & qui s'en trouvent bien.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Succès de la méthode de M. Maupin pour faire le vin. De Semur en Auxois, le 20 Juillet 1771.

MONSIEUR,

J'ai lu dans une lettre anonyme insérée dans votre Feuille du 20 Juin dernier, que la fermentation, proposée par M. Maupin pour faire le vin, ne peut produire aucun bon effet, & qu'elle donne au vin un goût de cuir. On annonce de plus qu'un Bourgeois de Châlons-sur-Saône, ayant suivi cette méthode, a eu le désagrément de voir son vin se gâter aux premieres chaleurs, au point qu'il n'a pu en faire ni vinaigre ni eau-de-vie ; il a été même, dit-on, obligé de mettre les futailles au rebut, à cause du mauvais goût qu'elles avoient contracté. S'il est vrai que ce vin ait été fait exactement selon la méthode de M. Maupin, & qu'il se soit ainsi dépravé, trois ou quatre mois après, sans aucune cause étrangere, on peut dire seulement que cette méthode ne convient pas pour les vins de Châlons, du moins dans certaines années ; mais on n'est pas en droit d'avancer qu'elle est toujours désavantageuse : en voici la preuve. Je l'ai mise en pratique en 1769, (année défavorable à la maturité de nos raisins) & je puis dire avec vérité que les connoisseurs trouvent aujourd'hui mon vin délicat, spiritueux & d'une couleur franche ; j'a-

joute qu'il ne graiſſe point, qu'il n'a pas un goût de cuir, & que les futailles dans leſquelles il a été pendant dix-huit mois, n'ont aucune mauvaiſe odeur. J'ai employé le même procédé l'année derniere qui, dans nos cantons, a été encore plus contraire à la vigne que la précédente, & juſqu'à préſent mon vin n'a pas eu le ſort de celui du Bourgeois de Châlons; il paroît même qu'il ſera d'une très-bonne qualité.

Un Particulier de mon pays, qui a auſſi employé la méthode de la fermentation, en 1769 & 1770, en a éprouvé, comme moi, les bons effets. Quoique je ne connoiſſe pas M. Maupin & que je n'aye aucune relation avec lui, je crois devoir, Monſieur, vous faire part du ſuccès que j'ai eu dans la pratique de ſa méthode.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, RÉMOND D. MAD.

III.

Culture & emploi de l'ortie.

M. Vallet, Curé de Colombe, Dioceſe de Vienne, en liſant dans le N°. 45 de notre Gazette, ce que nous avons rapporté dans notre Gazette ſur les ouvrages qu'un Amateur Saxon a fait faire avec l'ortie, s'eſt déterminé à communiquer aux Agriculteurs les expériences qu'il a faites depuis dix ans ſur cette plante. On lui en remit deux plantes qu'il plaça dans ſon jardin près des latrines. Elles ont tellement multiplié qu'il en a fait teiller de quoi faire une quenouille très-fine. Un brin de l'écorce eſt plus fort qu'un fil ordinaire retordu: on a beau le ſecouer, on ne peut le rompre, ce qui prouve que le linge que l'on en feroit, ſeroit très-fin & d'un très bon uſage.

L'eſpece d'ortie qu'a M. Vallet, croît fort haut. La feuille en eſt fort large, d'un verd clair & point piquante. Sa tige vient de la groſſeur du chanvre produit dans un fonds maigre. Elle ſe rouit à la roſée & à la pluie; mais miſe dans l'eau comme le chanvre, elle en eſt plus blanche. Quand on la teille, il faut beaucoup étendre les bras, parce que le brin ne rompt point, & qu'il ſe tire d'un bout à l'autre, ce qui annonce que l'ortie eſt à préférer au chanvre ordinaire. Cette plante ne craint point les rigueurs ordinaires de l'hyver, puiſque depuis dix ans, il n'en a pas péri une ſeule à M. Vallet. Dès qu'on voit deſſécher quelques feuilles de la plante, on les coupe & on les laiſſe éparſes vingt-quatre heures ſur place, avant que de les mettre dans l'eau. Au mois d'Octobre dernier, M. Vallet en mit deux plantes dans une terre médiocre, elles ſont à préſent très-belles, ce qui l'engagera, l'automne prochain, à tranſplanter toutes celles de ſon jardin dans une terre à froment. Comme cette plante multiplie beaucoup, celles qui rampent, pour peu qu'elles aient de terre par-deſſus, prennent également racine: il les eſpacera au moins d'un pied en quarré. Comme ſa terre eſt forte, il va la préparer pour qu'elle ſoit plus meuble ſur la fin d'Octobre. Il ne doute point que cette ortie dans les pays chauds, ne donne deux récoltes, parce qu'il s'apperçoit qu'avant l'hyver, elle eſt encore fort haute. Il n'a pas encore eſſayé de la faire rouir & filer: c'eſt ce qu'il ſe propoſe d'exécuter cette année.

Où cette ortie croît, elle détruit toutes ſortes de mauvaiſes herbes. Une fois plantée, elle durera un tems infini ſans qu'on ait beſoin de la couvrir: elle épargnera les labours, les engrais, les journées de ceux que l'on employe pour écarter le fumier ſur le chanvre, & pour le garantir des poules, pigeons & oiſeaux. Les fumiers que demande le chanvre ſeront portés ſur d'autres terres, ce qui réunira pluſieurs avantages économiques. Il ſuffit d'engraiſſer une fois ou deux, au plus, la terre deſtinée pour cette production qui aime un terrein léger & découvert. Il faut labourer profondément la terre ou, ce qui vaut encore mieux la bêcher, y enterrer force fumier, de préférence celui des foſſes, le meilleur de tous les engrais mis en terre. La ſeconde & troiſième année, on peut éveiller légérement la terre, avec un trident ou pichon (inſtrument de fer à crochet avec un grand manche qui fait que le Cultivateur n'eſt pas obligé de ſe courber en travaillant). Il ne faut pas creuſer, parce que les racines s'élevant à fleur de terre, on les arracheroit. Enſuite comme la pluie vient, on y jette par deſſus de la ſuie de cheminée. On voit en peu de tems toutes les plantes ſe toucher.

La feuille de ces orties étant bouillie, l'eau en eſt bonne pour les hémoragies.

Il y a des Médecins qui en font prendre en tisane à des femmes pour certaines maladies.

M. Vallet communique au Public, par le moyen de nos Feuilles, le succès de ses expériences.

I V.

Maniere économique de faire cuire les alimens.

On ne sçauroit offrir aux pauvres & même aux riches trop de moyens d'économiser sur l'apprêt de leur subsistance journaliere. Pour épargner le bois & la peine dans la cuisson des mets, arrangez le foyer de maniere que vous puissiez, sur les côtés, pratiquer un trou ou plusieurs trous en maniere de fourneaux, de quatre à cinq pieds de profondeur, & d'environ un pied & demi de diametre. Dès que votre mets, légume, ragoût ou autre, au moyen de quelques morceaux de bois ou autres matieres combustibles posés, comme de coutume, sur le foyer ordinaire, est parvenu au degré de chaleur nécessaire pour faire bouillir un pot rempli d'eau, vous mettez la moitié des matieres embrasées dans le trou ou fourneau dont est question, & vous y jettez pardessus un peu de cendre; vous posez ensuite la marmite, c. Terole, &c. où est votre mets, sur le trou, & vous arrangez tout au tour le reste des matieres enflammées. Ce feu suffit pour cuire le manger, & vous êtes dispensé d'y avoir l'œil. Les alimens en sont mieux cuits, plus délicats & plus savoureux. Ainsi avec moins de bois & moins de soin, vous avez une meilleure nourriture. Une Dame étrangere, fort riche, ne fait pas sa cuisine d'une autre maniere; au moyen de plusieurs fourneaux ainsi entretenus, sa table n'en est pas moins bien servie : des épargnes considérables qu'elle fait en cette partie, elle entretient des pauvres. Cet avis pour les pauvres devient une leçon pour les riches.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 28 Juin.

Le navire du Capitaine H. Berkel, venant de Bordeaux.

3 Juillet. Le navire du Capitaine Henry Luyt, venant de Cette.

5 Juillet. Le navire du Capit. Cornelis Diewes, venant de Rouen.

6 Juillet. Les navires des Capit. Jacob Piers, Tjebbe P. Deinum, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Ertman Bender, venant du Havre.

7 Juillet. Les navires des Capit. L. Sinjewel, G. Jansz, venant de Nantes; le navire du Capit. B. Theunisz, venant de Bordeaux; le navire du Capit. C. F. Pulnham, venant de Bayonne.

8 Juillet. Les navires des Cap. Harmen L. Raan, Bouke J. de Boer, venant de Bordeaux; les navires des Capit. Gerrit, G. Schol, Aldert B. Pot, ven. de Rouen.

9 Juillet. Les navires des Capit. Jean N. Sanley, Jean Grumin, Nicolas Folgaat, venant de Morlaix.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, les 26 & 27 Juin.

Les navires des Capitaines Jacob Jacobs, Liske Marks, allant en France; le navire du Capit. Willem Jansz, allant à Rouen.

28 Juin. Le navire du Capitaine Barthel Mynders, allant à Rouen.

30 Juin. Le navire du Capit. Jan Volkemer, allant à Borddaux.

1 Juillet. Le navire du Capit. Roelof Barens, allant à Rouen.

2 Juillet. Le navire du Capitaine Leendert Wert, allant à Rouen; le navire du Capit. Harmen Ypes, allant à Morlaix.

3 Juillet. Le navire du Capitaine Pieter Fykes, allant à Cette.

V I.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du* 10 *Juillet* 1771.

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	353
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35
De la Banque d'Angleterre. .	155 ½
De la Comp. Ang. des In. Or.	225
De la Comp. de la Mer du Sud.	100 ¼
Annuités à 4 p. ⅝ 1760 . . .	96
Consolidées à 3 p. ⅝	89

Cours du Change *à Amsterdam, le* 10 *Juillet* 1771.

Londres	34	1 $\frac{1}{2}$ 1
Ditto à 2 usances.	33	11 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{2}$ $\frac{7}{16}$
Ditto à 2 usances	54	
Bordeaux	54	$\frac{1}{16}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{15}{16}$
La Rochelle	53	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{3}{4}$
Madrid.	95	$\frac{1}{4}$
Cadix	94	$\frac{3}{8}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	
Venise.	90	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Gênes	86	
Livourne	87	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Vienne.	35	
Hambourg	33	$\frac{9}{16}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{3}{4}$
Agiot de la Banque	4 $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$	

Effets publics a Londres, *le 17 Juillet 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	155 $\frac{5}{8}$
Annuités consol. à 3 p $\frac{0}{0}$	89
Annuités réduites à 3 p $\frac{0}{0}$	88
Ann. de 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	
Ann. consol. de 1762 à 4 p $\frac{0}{0}$	96
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p $\frac{0}{0}$	86 $\frac{3}{4}$
Nouv. ann. du Sud à 3 p $\frac{0}{0}$	
Ann. du S. de 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	215
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$	84
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$	2 13
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l.	13 10
Long ann. non rachetables à différents termes	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	.... } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. $\frac{0}{0}$.	
Billets de la Marine à 4 p. $\frac{0}{0}$ *Escomp.*	

Cours du Change a Londres, *le 17 Juillet.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances.	34	4
Dito, à vue	34	
Hambourg, à deux usances $\frac{1}{2}$	33	
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date.	31	$\frac{13}{16}$
Dito, à 2 usances.	31	$\frac{9}{16}$
Bordeaux à 2 us.	31	$\frac{3}{8}$
Cadix	39	$\frac{7}{8}$
Lisbonne.	67	
Livourne.	50	$\frac{3}{4}$

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 17 Juillet.

L'ONCE.	℔	ß	d.
Or monnoyé	4	3	
dito en barres	4	3	
Pieces de huit. Grandes pillares	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. d°. petites	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5	5	$\frac{3}{4}$
Argent en barres.	5	7	$\frac{1}{4}$

Prix du grain à Londres, le 17 Juillet 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	48
De Drêche	33
De Seigle	34
D'Orge	25
D'Avoine	21

Le quarter du meilleur froment étant à 48 shillings, c'est sur le pied de 31 ℔ 17 ß de France le septier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 24 Juillet 1771, au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 30 liv. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 33 à 33 l. 10 s. Le

méteil, 22 liv.; le seigle, de 16, 17 à 18 l.; l'orge, de 13 l. 15 s. à 17 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Juillet 1771, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le sept*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Juillet 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Juillet 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704	5	marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Changes de Paris, *du 31 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 ¾		
Londres	32	3	16d.
Hambourg	181 ¼		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	96 ¼		
Gênes	94 ¼		
Lyon, *Août*, ...	¼ p.	⅜ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi* 29.	*Mardi* 30.	*Mercredi* 31.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2,000 l.	1022 ½ . . .	1022 ½ . . .	1027 ½ . . .
Emprunt Oct. .	235	. . . . .	235. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	60 ½	61.	61. . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	71 ½ 72 . . .	72.	72 72 ½ . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428. . . .	4e 428 5e 391.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 27 Juil. 1771.		Du Lundi 29.		Du Mardi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	M	Dujean, six dern. mois 1770.	L.	Filleul, six dern. mois 1770.	M.
Hebert, *idem*.	M	Bonnet, *idem*.		Chaponnel, *idem*.	M.
Delarue pere, *id*.	M	Thevenin, *idem*.	M	Viellard, *idem*.	M.
Penchain, *idem*.	M	Delamotte, *idem*.	M	Defrance, *idem*.	
Delarue fils, *idem*.	M	Certain, *idem*.	M	Cauchy, *idem*.	P.
Clouet, *idem*.	N.	Domillier, *idem*.	M	Defays, *idem*.	Z.
.....		Gendon, *idem*.	M	.....	
.....		Creuzé, *idem*.	N.	.....	
.....		Alissant, *idem*.	P.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 10 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 18 Juillet.*

LE Roi vient d'augmenter les privileges & de faciliter les travaux de l'Académie de Peinture, d'Architecture & de Dessin, par une Ordonnance en forme de Réglement. Les devoirs des Professeurs y sont marqués. L'augmentation du nombre des Prix, l'ouverture du Cabinet des raretés & de la Gallerie des Peintures du Château Royal aux Eleves couronnés, l'admission de toutes sortes d'Ouvriers au concours, le droit de Bourgeoisie & de Maîtrise accordé tant aux Etrangers qu'aux Nationaux dont l'Académie aura approuvé les chefs-d'œuvre, l'obligation imposée de ne présenter que des chefs-d'œuvre qui coûtent peu & qui soient utiles, la fourniture des modeles nécessaires aux dépens de S. M. ne sont qu'une partie des moyens par lesquels notre Souverain travaille à naturaliser & perfectionner les Arts dans ce pays. Les Etrangers remarqueront avec plaisir que S. M. les distingue & daigne toujours les nommer au premier rang dans ses Edits; ces distinctions leur annoncent qu'ils retrouveront ici une Patrie. Comme elles ne sont point onéreuses aux Nationaux, ceux-ci les voyent du même œil que le Prince, & ils les envisagent comme des égards utiles à la perfection des Arts & au bien du pays.

ITALIE.

Extrait d'une Lettre adressée de Florence le 16 Juillet à l'Auteur de la Gazette.

» ..... L'Italie ne seroit pas moins fertile » aujourd'hui qu'elle le fût autrefois, si elle » étoit cultivée comme elle devroit l'être. » Mais on n'y suit pas avec assez d'ardeur » les beaux exemples que donne le Grand-» Duc, notre Auguste Souverain. On craint » une espece de disette à Rome où l'on se » dispose à former plusieurs nouveaux ma-» gasins dans la Place *del Popolo*, dans les-» quels on ramassera le plus de grains qu'il » sera possible. M. Spinelli a fait en consé-» quence beaucoup de diligence pour tirer » de la campagne Romaine tout ce qu'il » pourra en tirer. L'huile est un des princi-» paux objets de ses recherches : il en a » trouvé une quantité considérable, mais » non pas assez pour qu'on ait cru devoir en » permettre l'exportation qui continue d'ê-» tre prohibée sous des peines très-rigou-» reuses. Les mesures que l'on a prises pour » fournir de grains cette Capitale que l'on » approvisionne aux dépens des autres Vil-» les & des campagnes de l'Etat Ecclésiasti-» que, ont été si efficaces qu'il a été ordon-» né, au cas que la place vînt à manquer » d'entrepôts, que les Cloîtres & les » Couvens fourniront les lieux nécessaires » pour emmagasiner l'excédent. Vous com-

» prenez bien, Monſieur, que les Romains » ne manqueront pas de pain, mais il n'eſt » pas bien sûr qu'il en ſoit de même des cam- » pagnes & des petites Villes, & que l'Agri- » culture ſe prête long-tems à de pareilles » opérations.

» La peur qu'on a eue des Corſaires Bar- » bareſques attirés dans les parages de la » Méditerranée par la guerre préſente, n'a » pas laiſſé que d'influer ſur la culture : » pluſieurs terres vers les côtes ont été né- » gligées. La même crainte a nui au com- » merce. A Sinigaglia, par exemple, on » s'attend à une très-mauvaiſe Foire, tan- » dis qu'elle y étoit ci-devant des plus bril- » lantes. Vous ſçavez que cette Ville du » Duché d'Urbin fait un aſſez grand com- » merce avec les Echelles ; mais dans ces » tems de trouble, il n'y en arrive preſque » point de bâtimens ; & ceux qui y viennent » d'autres endroits pour faire des échanges » avec les Levantins, feront de très-mau- » vaiſes affaires : c'eſt du moins ce que j'ap- » prens d'Ancone où le commerce ſe reſ- » ſent auſſi des influences de la guerre. Ce- » pendant il y arriva ces jours derniers plu- » ſieurs cargaiſons de café du Levant, ex- » pédiées de Livourne, & d'abord envoyées » à Corfou où l'eſpece manque tout-à-fait.

» Je m'occupe, Monſieur, à recuillir les » choſes les plus intéreſſantes analogues à » votre plan, les opérations des Académies » Géorgiphiles, les travaux qui s'exécutent » en differens endroits pour le deſſéchement » des marais, &c. En attendant, je me fais » un plaiſir de vous communiquer un évé- » nement intéreſſant pour les Agronomes, » concernant l'*épidémie* qui détruit un grand » nombre de mûriers, &c. (*Nous en parle- rons dans une de nos prochaines Gazettes*).

» J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* GIOTTI.

S. A. R. alla derniérement viſiter l'Hôpital des Innocens. Son attention s'étendit juſques ſur les plus petits objets. S. A. fut particuliérement ſatisfaite d'une nouvelle maniere de faire le pain, imaginée par M. Salignac, de Leictour en Gaſcogne.

DE GENES, *le 17 Juillet.*

La nouvelle Compagnie de *Notre-Dame du Secours* qui s'eſt formée pour courir ſur les Corſaires Barbareſques, travaille avec beaucoup de diligence à remplir l'objet de ſon inſtitution.

Il eſt entré derniérement ici cinq navires Anglois & une tartane Françoiſe, partie depuis quatorze jours de Tunis, laquelle a rapporté qu'il y avoit dans ce Port quatre felouques Barbareſques armées & prêtes à mettre à la voile pour armer en courſe.

Naples, Sicile, la Toſcane, la Romagne & la Lombardie annoncent de bonnes récoltes de grains.

On mande de Naples que l'ouverture de la Foire promettoit qu'elle ſeroit aſſez brillante.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Juillet.*

Extrait d'une Lettre de Calcutta du 24 Janvier 1771.

» Voici, mon cher Monſieur, les détails » que je puis vous donner ſur la ſituation » des affaires de la Compagnie. Je vois, » par votre lettre, que vous avez une grande » idée du produit de nos revenus territoriaux. » Je ſuis bien fâché de vous la faire perdre ; » mais vous pouvez être aſſuré qu'il ne » paſſe jamais une ſeule roupie de ce re- » venu en Angleterre ; il eſt entiérement » épuiſé par l'établiſſement militaire, par » les rapines & la diſſipation des Officiers » Civils de la Compagnie. S'il n'en exiſ- » toit pas des preuves frappantes, vous » pourriez croire que c'eſt la mauvaiſe hu- » meur qui me fait tenir ce langage, ou » que je ſuis dans l'erreur. Vous dites, dans » votre lettre, que vous penſez que les car- » gaiſons de retour ſe levent ſur le produit » du revenu : il ſeroit ſans doute bien à ſou- » haiter que cela fût ainſi, mais c'eſt mal- » heureuſement tout le contraire. Ces car- » gaiſons de retour ſont achetées en partie » avec le produit de la vente des marchan- » diſes envoyées d'Angleterre ; & pour payer » le reſte, on emprunte ici de l'argent à 8 » pour 100 par an ; deſorte qu'aujourd'hui » la Compagnie ſe trouve chargée d'obli- » gations pour environ 95 lacks de roupies, » ce qui monte à plus de douze cens mille » livres ſterlings pour leſquelles la Compa- » gnie paye 8 pour 100 par an d'intérêt.

» On n'a point augmenté cette dette pour » les cargaiſons de cette année, parce que » l'on a tiré ſur la Compagnie en Europe » des lettres de change pour environ 80 lacks

» de roupies, valeur totale des cargaisons » faites cette année dans les établissemens » de Calcutta, & nous n'avons pas actuelle- » ment 5 lacks de roupies en laine; de sorte » que non-seulement les revenus territo- » riaux, mais encore les cargaisons de l'An- » gleterre, se trouvent absorbés par les éta- » blissemens civils & militaires, par les af- » faires particulieres & par les rapines pu- » bliques. Il seroit trop ennuyeux d'entrer » dans les détails, & peut-être croiriez-vous » que ce seroit un mouvement de jalousie, » si je vous donnois une liste des fortunes » immenses qui ont été faites & qui se font » encore journellement par des affaires dont » la Compagnie ne retire aucune espece » d'utilité. Mais je dois convenir en même » tems, que les dépenses auxquelles la Com- » pagnie est astreinte, sont énormes. L'éta- » blissement militaire lui coûte plus de dou- » ze cens mille livres par an; le nouveau » Fort qu'elle a fait construire à Calcutta a » toujours été & est encore infiniment plus » onéreux à la Compagnie. Elle dépensera » plus de 600,000 liv. st. pour achever les » cantonnemens à Berhampore. Ajoutez à » toutes ces charges l'avidité des Officiers » civils de la Compagnie, qui se croiroient » déshonorés, s'ils ne faisoient pas des for- » tunes de 50 à 500,000 l. st. & toutes, ou » au moins la plus grande partie, aux dé- » pens de la Compagnie; vous pouvez y » joindre encore le jaghire du Lord Clive » qui est de 30,000 l. st. par an, & qui se » paye toujours, soit que les revenus de la » Compagnie se montent ou non à cette » somme.

» Je crois vous avoir mis bien au fait de » ce qui regarde les cargaisons de retour, » & vous pourrez juger, d'après le détail » dans lequel je suis entré, de l'application » des revenus. Ce n'est que le tableau actuel » de la triste situation de la Compagnie; » mais on ne peut qu'en tremblant envisa- » ger l'avenir: il faudra trouver encore une » somme de douze cens mille livres st. pour » les cargaisons de retour de l'année pro- » chaine, & en emprunter une autre ici, » par des obligations, pour satisfaire aux » charges de l'établissement, attendu que » les revenus diminueront nécessairement » à la suite de la famine qui a fait périr près » de deux millions d'Habitans; & pour met- » tre le comble au malheur de la Compa- » gnie, elle va se trouver engagée dans une » guerre qui probablement aura les suites » les plus fâcheuses tant pour son commerce » que pour ses revenus. C'est de tous les » malheurs le plus grand qui puisse lui arri- » ver; car une guerre la rend la proie de » ses amis & de ses ennemis. Les marches, » les affaires & les jaghires appauvriront la » Compagnie, tandis que ses Employés de- » viendront des Princes. Les Marattes sont » en pleine marche pour attaquer nos éta- » blissemens, & on soupçonne qu'ils sont » d'intelligence avec Sujah Dowla qui at- » tend avec la plus grande impatience une » occasion favorable pour réprimer l'inso- » lence de la Compagnie.

On assure que nos établissemens d'Afrique sont dans un état déplorable.

Le premier navire Anglois qui soit arrivé du Mississipi a fait un rapport si avantageux du pays, qu'il a été résolu, sur l'avis des Commerçans, d'y établir un Gouvernement civil. Son chargement de fourrures est estimé 300,000 liv. sterl.

Un navire arrivé de la pêche de la Groenland a rapporté, qu'à la réserve de deux bâtimens qui avoient péri dans les glaces, tous les autres avoient eu un succès assez heureux.

Les vivres, & particuliérement les grains, sont toujours très-chers ici.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Juillet.*

Les approches de la récolte n'ont pas empêché qu'il ne soit entré encore ici, depuis le commencement du mois, des cargaisons considérables de grains. L'importation de l'huile continue.

Suivant les lettres de Constantinople, la premiere quinzaine de Juin, il y étoit entré huit vaisseaux François dont six venoient directement de ce Port, chargés de café & de riz, & deux de Smyrne, chargés de sel, de fer & de plomb. Une frégate du Roi s'est emparée dans l'Archipel d'un bateau Pirate dont l'équipage a été remis entre les mains du Pacha de Napoli de Romanie. Des frégates Vénitiennes ont aussi enlevé quelques Forbans. La grande sécheresse que l'on a

éprouvée en Macédoine & en Romanie, a fait beaucoup de tort aux récoltes; & l'on craint à Constantinople que cet accident ne fasse augmenter les prix des denrées qui avoient baissé par l'arrivée de diverses cargaisons. Les Russes n'arrêtent plus les vaisseaux chargés pour le compte des Marchands Francs ou Européens.

Du Mans, *le 25 Juillet.*

Les pluies continuelles qui commencerent vers la S. Jean de 1770, non-seulement reculerent considérablement les moissons de l'année, mais elles en diminuerent beaucoup & la qualité & la quantité: la quantité en fut très-médiocre dans toutes les especes, principalement en seigles; ces grains se trouvoient clairs, les épis en étoient foibles & très-légers, les grains maltraités, & ergotés assez généralement, & même considérablement dans plusieurs cantons; desorte que le prix du seigle s'est toujours soutenu jusqu'à présent fort au dessus de sa proportion ordinaire avec celui du froment, ainsi que ceux des orges & des avoines.

Ces pluies ont causé le même retardement aux labours, aux guérets & aux semailles de l'automne derniere, principalement dans les terres basses & compactes, dont des parties n'ont pu être ensemencées pour cette raison, & d'autres n'ont pu recevoir d'engrais, par la difficulté du transport & des chemins devenus impraticables dès les mois de Septembre & d'Octobre, par la continuité des pluies & les tems froids qui les accompagnoient, & encore par le mauvais usage où sont tous nos Colons de ne transporter leurs engrais quelquefois assez loin de la ferme, qu'à la veille des semailles, saison souvent critique & la plus urgente pour les autres travaux champêtres.

Ces pluies continuerent jusqu'aux grands froids de l'hyver, & reprirent en Février jusqu'au printems, mais accompagnées de neiges, de frimats & de tems froids continus; desorte qu'on peut assurer que l'hyver de cette année n'a cessé qu'assez avant dans le mois de Mai, & que les chaleurs ne se sont fait un peu sentir que dans le mois de Juillet.

Cependant quelques semaines d'interruption des pluies du printems, suivies d'un vent de Nord assez tenace, ont donné une activité singuliere à tous les ensemencés de Mars: ils ont un peu souffert d'abord par ce froid sec; cependant on peut assurer qu'assez généralement ils promettent une abondante récolte.

Quant aux seigles, les froids extraordinaires du printems, principalement du mois de Mars, les ont empêché de taller; c'est pourquoi ils sont encore plus clairs semés qu'en 1770, & au tiers plantés, tout au plus, de l'ordinaire; mais le tems de la floraison a été avantageux, les épis sont longs, forts & très-panchés sur leur tuyau, ce qui annonce leur pesanteur & beaucoup de grain.

Les pailles en sont fort courtes & sans herbes, desorte qu'on peut se persuader que toute la seve de la plante s'est portée au bénéfice de l'épi: ils sont en général très-vigoureux, & sans ou presque sans ergot. On se flatte que cette récolte montera à plus de la moitié d'une bonne récolte ordinaire; elle s'est trouvée, comme les autres, retardée d'environ quinze jours, & l'on n'a commencé qu'au milieu du mois à la moissonner dans nos sables les plus arides.

La continuité des froids d'Avril & de Mai a empêché les fromens de taller; ils ne sont plantés qu'aux deux tiers, la paille en est également courte, mais l'épi en est très-beau, très-bon, bien grainé, sans carie ou avec très-peu de carie, sans herbes: la qualité en est bien annoncée ainsi que la quantité, la récolte en apparence promettant les trois quarts d'une bonne année ou approchant.

Les bleds de Mars, les orges & autres ensemencés font espérer, comme on l'a dit, une bonne récolte presque généralement: la quantité extraordinaire de ces ensemencés & des défrichemens, ne peuvent manquer de la rendre abondante: les avoines ne se présentent pas si avantageusement, sur-tout celles d'hyver.

La récolte des foins a bien réussi en général; ils sont de bonne qualité, excepté dans les prés hauts où elle est médiocre. La rareté prévue des pailles en a fait monter le prix à 25 l. & plus les dix quintaux qui ne se vendoient que 18 à 20 liv. en 1770, quoique de médiocre qualité.

La plûpart des chenevieres, premieres semées, n'ont pas réussi, à cause des pluies & des froids, mais elles ont été resemées dans beaucoup d'endroits; elles sont toutes

de la plus grande beauté & promettent beaucoup.

Les vers à soie, malgré les froids qui ont gelé le premier bourgeon du mûrier & retardé la couvée jusqu'après le 20 Mai, ont assez bien réussi, la feuille a été très-belle, de bonne qualité, très-abondante; ce qui pourroit détruire le préjugé contre les climats septentrionaux sur ce genre de culture.

Le printems froid, pluvieux & ensuite sec a retardé les fleurs des plantes & peut-être dénaturé leurs sucs, ce qui semble avoir un peu influé sur les abeilles & sur les légumes de la saison. Ces intempéries ont absolument détruit tous les fruits à noyau, sur-tout les petits fruits précoces qui sont d'une grande ressource pour le Peuple, & dont la privation lui fait consommer beaucoup plus de pain. Nous avons des cantons aux approches de cette Ville, dont ces petits fruits payent annuellement au delà de leurs impositions, & qui souffrent infiniment de cette perte.

Les autres fruits d'été, d'automne & d'hyver ont pareillement manqué en entier; il n'y aura ni noix, ni poires, ni pommes dans toute la Province & dans les Provinces limitrophes. Les cidres vieux ont déja doublé de prix. Les vignes ne promettent que peu ou même rien dans plusieurs cantons; les celliers sont vuides presque par-tout, les quatre dernieres années ayant été stériles.

Le Peuple sans boissons, sans aucun fruit, consommera beaucoup plus de pain. Il seroit à desirer, dans ces circonstances fâcheuses, de pouvoir lui fournir d'autres boissons artificielles à modique prix.

Les châtaignes & les marrons se préparent assez bien; mais ces arrieres fruits ont encore beaucoup de risques à courir jusqu'à leur parfaite maturité, ainsi que les grains de l'arriere saison, comme les mays qui n'ont jamais présenté une plus belle apparence ni une plus vigoureuse production.

Les sarrasins ou bleds noirs, premiers faits, ont la plûpart manqué; plusieurs ont été ressemés, on ne peut encore rien dire du succès de ceux ci: c'est la grande ressource du Bas-Maine où les bleds d'hyver n'ont pas, à beaucoup près, généralement bien réussi, sur-tout dans les cantons de Laval.

Quelques orages ont parcouru divers cantons de la Province: plusieurs en ont été très-maltraités, & quelques-uns se trouvent entiérement frustrés de toute récolte. Ce fléau n'a frappé que certains lieux, Dieu veuille en préserver les autres!

De Bordeaux, *le 28 Juillet.*

Le 11 du courant, le navire le *Triomphant* est arrivé de Saint-Domingue; le *Genty* de la Guadeloupe; la *Marguerite-Elisabeth* de Saint-Domingue. Le 13, le *Dromadaire* est arrivé du Cap; & le *Comte de Clermont* de la Guadeloupe. Le 16, le *Chevalier de Saint Marc* est arrivé de Saint-Dominge, & le *Langoumois* de la Guadeloupe. L'*Intrépide*, venant de la Martinique, est entré le 17, &c.

Nous avons ici beaucoup de grains de toutes especes, tant du pays que de Dunkerque, du Nord, de Zélande & de Russie. Le froment & le seigle du Nord, en particulier, sont beaux. Il y a aussi des feves étrangeres & des pois verds de Hollande.

Les eaux-de-vie sont à 180 liv. les 32 veltes.

De Dole, *le 2 Août.*

Nos moissons sont ouvertes depuis quelques jours: elles nous promettent une abondance bien nécessaire dans la situation où se trouvent depuis long-tems les pauvres de ce Bailliage.

Le 28 du mois dernier, à huit heures & demie du soir, un orage mêlé de pluie, d'éclairs & de grêle & si violent que dans le peu de tems qu'il dura, il abattit plusieurs arbres de nos promenades publiques, fit beaucoup de dégât dans les terres du Monastere de Bénédictins situé sur le Mont-Roland à une lieue d'ici, & endommagea les vignes & les terres encore chargées de grains, de plusieurs villages.

(*Nous sommes obligés de renvoyer à l'Ordinaire prochain l'extrait de l'Edit concernant les nouveaux Nobles, & l'annonce de divers Arrêts du Conseil, &c.*)

De Paris, *le 6 Août.*

Le Tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 26. 33. 53. 61. 72.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *La Nature considérée sous ses différens aspects*, &c. Le Public continue de voir avec satisfaction les Feuilles curieuses que M. Buc'hoz donne, depuis le commencement de l'année, sous ce titre chez *Costard, rue S. Jean de Beauvais*. L'Auteur en est actuellement au 5e. volume. Nous avons annoncé, dans le tems, qu'il y envisageoit l'Histoire Naturelle suivant la division des trois regnes, & l'art d'employer les objets constitutifs de ces trois regnes pour l'utilité de l'homme. Ainsi son plan embrasse, outre la science de la Nature, la Métallurgie, l'Agriculture & toute l'Economie végétale, la Chasse, la Pêche, la Chymie, la Médecine, la Pharmacie, &c. &c. &c. On trouve dans nos Journaux quelques articles tirés de ces Feuilles variées & curieuses. Dans la premiere du cinquième volume, on lit une lettre de M. Bouillet, Médecin à M. Menuret, qui réunit de nouvelles preuves en faveur de l'extirpation de la petite vérole. Par le concours des soins des Médecins & des Magistrats, on parvient depuis quelque tems à écarter de la ville de Béziers cette funeste maladie. Depuis 1769, tems où la petite vérole cessa, dans cette Ville, après y avoir moissonné plus de mille enfans, on n'y a vu d'autres malades de cette maladie, que des gens qui l'avoient apportée de lieux voisins. M. Bouillet pense non-seulement que cette maladie n'est ni naturelle, ni indigene, ni inévitable, mais encore que l'air n'en répand pas le levain, comme plusieurs faits le prouvent. Il ne s'agiroit que d'empêcher les personnes saines d'avoir aucune communication avec les *variolés*, de toucher ce que ceux-ci auroient touché, &c. On imprime actuellement un Ouvrage de M. Bouillet sur ce sujet. Le prix de l'abonnement de ces Feuilles est de 36 liv. pour Paris & de 45 liv. pour la Province, port franc.

Le même Libraire vient de publier une nouvelle édition d'un Ouvrage utile intitulé *Manuel du Jeune Chirurgien, contenant toutes les vérités anatomiques, physiologiques & pratiques, dont la connoissance constitue le véritable Chirurgien, & un Précis de Pharmacie chirurgicale, avec quelques formules des plus communes des remedes internes, & les doses des médicamens simples & composés.* Cette nouvelle édition est augmentée d'une *Pharmacopée chirurgicale theorique & pratique, avec des notes & des éclaircissemens sur chaque composition, une introduction dans laquelle on examine les indications curatives particulieres qui demandent l'usage des médicamens, & où l'on fait connoître la nature & l'efficacité des différentes simples dont on se sert.* Cette Pharmacopée, traduite de l'Anglois, est enrichie de notes & suivie de différentes dissertations sur les eaux minérales, les bains, &c. Ces additions forment le second volume de l'Ouvrage en 2 vol. in-8°. Prix, 9 l. reliés.

Le même Libraire (Costard, *rue S. Jean de Beauvais*) a mis en vente les V & VI vol. de l'*Honneur François* ou *Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours.* Par M. de Sacy. Ouvrage propre, tant par le choix des faits que par la maniere de l'Auteur à inspirer *l'honneur & les sentimens patriotiques* dont l'Historien paroît lui-même pénétré. Ces deux nouveaux volumes contiennent l'histoire de la Nation depuis Henri II jusqu'à Louis XIV. Prix, 5 liv. brochés.

2. *Mémoire sur les maladies épizootiques.* Par M. Dufot, Docteur en Médecine à Laon.

Cette Dissertation sur les maladies qui ont fait périr tant de bestiaux dans la Généralité de Soissons, fait autant d'honneur aux talens qu'au zele de M. Dufot. Il seroit bien à desirer que tous les Médecins de la Province employassent leurs loisirs à des occupations si utiles à la Société, en faisant des observations aussi exactes que celles de M. Dufot sur les bestiaux. Ils préviendroient souvent des maladies épidémiques dont on ignore les causes, & qui dépeuplent nos campagnes. Cet Ouvrage ne peut être trop répandu, à cause de sa grande utilité. M. Dufot l'a dédié à M. Hardy, premier Secretaire de l'Intendance, connu pour être l'ami de l'humanité, de la justice & des Arts, &c.

II.

Remarques sur quelques articles de la Gazette.

L'article de la Gazette, N°. 58. 1771, indique une méthode pour prévenir la dévastation des bleds naissans par les limaçons, les loches & autres insectes de terre, dans les terreins & dans les années humides, en imprégnant les semences, avant de les jetter en terre, d'une espece de lessive composée de différentes sortes de drogues d'une forte & fœtide odeur; entr'autres, de la *castorée pilée*, qui n'est pas connue sous cette dénomination parmi les plantes, si c'en doit être une; car on ne se persuade pas que ce soit le *castoreum* dont l'odeur est à la vérité d'une force au-dessus de beaucoup d'autres drogues, mais dont le prix est si excessif qu'on ne croit pas qu'il puisse être admis dans un procédé de cette nature: en ce cas, on pourroit peut-être y substituer l'*assa fœtida* & quelques autres ingrédiens; il seroit à souhaiter que l'Auteur du procédé & de l'expérience eût la complaisance de lever ce doute, & de dire s'il l'a répétée assez souvent pour être assuré du succès qu'il annonce; car il paroîtroit d'abord assez douteux que quelque fortes que soient ces odeurs, & quelqu'imprégné qu'en puisse être le grain de la semence, elles puissent se communiquer long-tems après le développement du germe à la premiere végétation de la plante, & se conserver jusqu'au tems où les bleds sont assez forts pour n'avoir rien à craindre de tous ces insectes de terre, sur tout dans les terres dont l'humidité & où le lavage des pluies doivent naturellement dissiper ou diminuer prodigieusement les odeurs que la semence a pu contracter. Quel sujet peut-on avoir d'ailleurs de se persuader que cette mixtion seroit capable d'écarter les mulots des semences qu'ils mangent malheureusement trop avidement au tems des semailles, & dont ils emportent des quantités dans leurs terriers, pour leurs provisions d'hyver? Si cette composition devenoit aussi redoutable à ces petits animaux qu'aux insectes, comme l'annonce l'Auteur, on lui sçauroit un nouveau gré de sa découverte; on pourroit encore ajouter à cette mixtion, après que la semence des bleds en est bien imprégnée, & avant qu'elle soit parfaitement séche; le lait de chaux ou bien la poudre de chaux (pour garantir les grains de la carie), la suie & même l'arsenic, après les précautions convenables, & autres ingrédiens indiqués pour le chaulage des semences, en les laissant en tas pendant quelques jours, avant de les jetter en terre.

Par la Gazette, N°. 56, il est annoncé un remede contre la rage, préparé avec une plante qu'on nomme *ridon*. laquelle est inconnue en Botanique sous ce nom vulgaire; il seroit à desirer que, pour des remedes aussi importans, on voulût bien y ajouter la phrase botanique qui ne varie point, comme les dénominations locales.

Le premier article dont il est question dans ces remarques, nous a été envoyé d'Allemagne, & le second du Dauphiné. Nous ne pouvons que demander des éclaircissemens soit aux Auteurs de ces articles, soit aux Naturalistes, Botanistes, Chymistes, &c. des lieux, qui sont en état de joindre aux dénominations vulgaires des plantes, drogues, &c. les noms sous lesquels elles peuvent être généralement reconnues. Cet inconvénient nous jette sans cesse dans l'embarras, & souvent il nous oblige à sacrifier des avis peut-être fort utiles en eux-mêmes. Mais nous avons trop de sujet de nous défier de nos connoissances en ce genre pour proscrire tout ce que nous ignorons, & nous avons assez de confiance dans le zele des Citoyens plus instruits, pour espérer qu'ils voudront bien nous communiquer les développemens qu'ils jugeront nécessaires pour l'intelligence & l'usage de ces avis.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 27 Juillet 1771, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, 24, 27 à 30 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 10 s. à 33 liv. Le seigle, de 16, 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 l., 16 liv. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier.*

Du Mercredi 31 Juillet au Samedi 3 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 liv. 15 s., 27 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 à 33 liv. Le seigle, de 15 liv. 5 s., 16 liv. 5 s. à 17 liv. 10 s.; l'orge de 14, 15 liv. 10 s. à 17 liv. *aussi le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 31 Juillet 1771, au Samedi 3 Août, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 liv. 10 s. à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Août 1771, de 38 à 39 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Août 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10 à 12	6	
Piastres à	48	12	6 à 15	

CHANGES DE PARIS, *du 7 Août 1771.*

Amsterdam	55 ¼	
Londres	32 3	16e.
Hambourg	181 ¾	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1	6
Livourne	96 ¼	
Gênes	94 ¼	
Lyon, *Août*, ...	½ p.	⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025 27 ½ . .	1027 ½. . . .	1025 27 ½ 1025
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	61. . . . .
Prom. à 4 p. %.	72	. . . . .	71 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 430 5e 393 94	4e 429 5e 395 .	4e 429 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 3 Août 1771.		Du Lundi 5.		Du Mardi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Raynal, six dern. mois 1770.	J.	Dujean, six dern. mois 1770.	M.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Boscheron, *idem.*	M.	Molliere, *idem.*		Maigret, *idem.*	
Hebert, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Filleul, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Caron, *idem.*		Masson, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Maupassant, *idem.*		Creuzé, *idem.*	N.	Fauveau, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Certain, *idem.*	P.	Marsollier, *idem.*	P.
Bardin, *idem.*		.....		Roberge, *idem* à t. let.	
Lenoir, *idem.*		.....		.....	
Delarue fils, *idem.*	N.	.....		.....	
Gossey, *idem.*	P.	.....		.....	
Clouet, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
Baillot, *idem.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 13 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre de Hambourg au Correspondant de la Gazette à Francfort, du 20 Juillet.

LA triste situation dans laquelle se trouve, Monsieur, une des Villes les plus considérables de l'Empire & des plus marchandes de l'Europe, doit intéresser tous ceux à qui le bien de l'humanité & du commerce n'est point étranger. La rapidité, la continuité, l'énormité de la crue des eaux, sont inconcevables. Nos écluses sont insuffisantes pour contenir la masse des eaux qui vient de Bohême & de la Haute-Saxe. On ne néglige rien pour les fortifier & empêcher qu'elles ne crevent : mais la hauteur des eaux s'oppose à la plûpart des travaux que l'on voudroit entreprendre. Dans les environs, de vastes plaines forment de grands lacs sur lesquels on vogue à pleines voiles : les eaux sont montées au-dessus des toits des maisons. La Providence seule peut nous tirer de l'extrême danger dans lequel nous sommes. Les torrens menacent d'emporter les écluses ; on les répare, le mieux qu'il est possible, aussi-tôt qu'elles ont souffert quelque dommage. Hier le Sénat extraordinairement assemblé, résolut de faire travailler à baisser les digues d'un pied, afin que l'eau puisse s'écouler par-dessus. On espere prévenir par-là de plus fortes inondations qui seroient inévitables, si les écluses étoient malheureusement emportées. Le Sénat fit publier en même tems, qu'en cas de plus grand danger, il seroit tiré deux coups de canon & que l'on battroit aux champs, pour avertir ceux qui demeurent dans des caves ou au rez-de-chaussée, de se retirer sur les lieux élevés. Il a été en même tems ordonné que chacun resteroit chez soi, & que l'on saisiroit tous ceux qui pourroient être soupçonnés de vouloir profiter de ces tristes circonstances pour piller, &c. Nous sommes entre la vie & la mort ; puissent nos prieres ardentes fléchir le Ciel de qui seul nous pouvons attendre notre salut !

D'AUGSBOURG, *le 24 Juillet.*

L'approche de la moisson cause de nouvelles inquiétudes aux Princes d'Allemagne dont les Etats ont le plus souffert de la disette. Des milliers de malheureux parcourent les champs, coupant & hachant les épis à peine formés, qu'ils vont ensuite faire sécher au four pour en tirer une substance farineuse quelconque. On a déja éprouvé en plusieurs endroits les effets funestes de cette nourriture désespérée, & c'est pour en prévenir l'usage ultérieur, qu'on a publié les Ordonnances les plus sévéres dans les Margraviats de Bareith & d'Anspac, en Baviere & dans plusieurs Provinces de la Souabe. Voici le précis de celle que l'Evêque Prince d'Augsbourg a rendue à ce sujet, & à l'exécution de laquelle

on veille avec la plus grande ſévérité.

1°. Il eſt défendu à tous Propriétaires de terre & à tous les Cultivateurs ſans exception, ſous peine de ſix mois de priſon dans une maiſon de force, de moiſſonner aucun champ avant que d'en avoir prévenu la Juſtice du lieu, qui nommera des Experts pour conſtater la maturité des grains qu'on voudra couper.

2°. Il eſt défendu d'arracher & de voler des épis, ſous peine de punition corporelle, & même de mort, ſi le vol emportoit la valeur d'une gerbe.

3°. Il eſt enjoint à chaque Communauté particuliere de faire garder ſes champs, outre la garde ordinaire, par un certain nombre d'hommes choiſis entre les principaux Habitans, de maniere qu'il y en ait conſtamment ſept ou huit détachés dans la campagne, tous armés de fuſils, & chacun avec un gros chien en laiſſe : ordre à eux d'arrêter indiſtinctement toutes perſonnes qu'ils verront roder par les champs, ou les traverſer autrement que par les chemins ordinaires, & toutes celles qu'ils ſurprendront volant ou arrachant des épis : permis de faire feu ſur celles qui prendront la fuite ou ſe mettront en état de défenſe.

4°. Il eſt ordonné à tous les Laboureurs & Habitans de la campagne, qui entretiennent deux chevaux & plus, de former entr'eux trois ou quatre brigades qui ſeront tenues de parcourir alternativement, nuit & jour, les champs, & d'y arrêter toutes les perſonnes ſuſpectes ou coupables de vols d'épis. Ces Gardes de cavalerie prêteront la main aux Gardes à pied : enjoint aux uns & aux autres de faire des patrouilles continuelles, ſous peine d'être pourſuivis & punis extraordinairement.

5°. Les Officiers des Bailliages & les Gens de Juſtice de chaque lieu feront pluſieurs rondes le jour, & les Maréchauſſées pendant la nuit, pour obſerver ces Gardes & les tenir en haleine.

6°. Il eſt défendu aux Gardes des villages & des hameaux d'en laiſſer ſortir ou d'y laiſſer paſſer de nuit aucunes perſonnes connues ou inconnues, ſans les avoir examinées ou viſitées. Ordre d'arrêter toutes celles qui ne pourront pas donner des raiſons valables de leur ſortie nocturne, ou ſur leſquelles on trouvera des faucilles ou des épis.

7°. Il eſt défendu aux Meûniers, ſous peine de 400 liv. d'amende, de moudre aucuns grains nouveaux avant la moiſſon générale. Enjoint à eux, ſous les mêmes peines, de faire arrêter tous ceux qui apporteront du grain pareil à moudre ou qui ſe ſeront rendu ſuſpects d'avoir contrevenu à cette Ordonnance.

8°. Il eſt défendu, ſous peine de huit jours de priſon au pain à l'eau, & de vingt coups de fouet, de glaner avant que les champs ſoient entiérement dépouillés & que les gerbes ſoient engrangées, &c.

On ſent bien qu'il n'y a que le danger extrême qui puiſſe inſpirer de ſi ſévères précautions.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 23 Juillet.*

S. M., par ſa Réſolution Royale, & de l'avis de ſon Conſeil, a déclaré que le Port de la ville de Tortoſe ſera libre pour l'entrée & la ſortie, & que l'on y pourra faire toutes ſortes d'embarquemens ſoit pour le dedans, ſoit pour le dehors du Royaume, pourvu que les Navigateurs faſſent la retraite ou quarantaine néceſſaire pour que le commerce s'exerce légitimement & ſans riſque, ſuivant le Réglement de la Junte Royale de Santé.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Juillet.* (a).

De mémoire d'homme, on n'a éprouvé à la Jamaïque une ſéchereſſe auſſi ſuivie que celle qui y regne cette année. Il n'y eſt pas tombé une goutte d'eau pendant neuf mois conſécutifs ; enſorte que les différens articles de ſucre, de rhum, de coton & de piment qui ont été exportés de cette Iſle l'année derniere, & qui montoient à neuf cens trente mille livres ſterlings, produiront à peine cent cinquante mille livres cette année. D'après cela, le Miniſtere voit bien qu'on perdra les droits ſur 40,000 ba-

(a) *Dans la Gazette du 6 du courant, N°. 63, pag. 503, nous avons oublié d'annoncer que les* charrettes *dont il eſt queſtion à V. ont été inventées & conſtruites à Londres.*

rils de ſucre. Il faudra que ce vuide dans le revenu du Roi ſoit rempli par quelque nouvelle taxe ou impoſition. La même ſéchereſſe s'eſt étendue, dit-on, ſur toutes les autres Iſles des Indes occidentales, tant celles de la Grande Bretagne que celles de la France & de l'Eſpagne; ce qui fait craindre, & avec raiſon, qu'on ne récolte pas la moitié de la quantité de ſucre néceſſaire pour approviſionner les Marchés de l'Europe; & le peu qu'il y en aura, ſera, ſelon toutes les apparences, d'une mauvaiſe qualité. Nos bons voiſins, les Hollandois, ſont occupés actuellement à acheter tout le ſucre qu'ils peuvent ſe procurer en Europe, ainſi que dans les Indes occidentales. On a cru devoir publier cet avertiſſement afin que nos Marchands aient le tems de ſonger eux-mêmes aux moyens de traverſer les vues des Hollandois, dans le cas où notre Gouvernement négligeroit de prendre les meſures convenables pour les empêcher de faire le monopole de cette denrée, qu'on peut regarder aujourd'hui preſque comme néceſſaire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 30 *Juillet.*

Le navire l'*Eſpérance*, de la Louiſiane, eſt arrivé ici dudit lieu le 20, avec une cargaiſon de pelleteries, indigo, cuirs de bœufs, vieux cuivre, bois de cedre, &c. & une caiſſe de curioſités. Le 24, le navire le *Saint-Antoine* eſt arrivé du Banc de Terre-Neuve, chargé de morues, partie pour ce Port, partie pour Bordeaux. La *Reine Eſther* partira inceſſamment pour le Cap & le bas de la côte. Ceux qui deſireront charger à fret ou paſſer deſſus, s'adreſſeront à M. N. Suidre, Armateur dudit navire.

Les bruits répandus d'attentats commis aux environs de Saintes par des brigands ſont abſolument faux.

De Nantes, *le* 30 *Julllet.*

Depuis le commencement du mois, les prix des grains ont conſidérablement diminué. Le 18, il fut ordonné par la Police, ſur les vérifications faites de ce changement, que la livre de fine fleur de froment ſeroit vendue 31 deniers, à raiſon de 226 l. 7 ſ. 6 d. le tonneau de froment, moitié poterne & moitié d'amont, de bonne qualité; la livre de pain à toute la fleur, dit pain de Batelier, 24 den., à raiſon de 194 l. 7 ſ. 6 d. le ton. de froment d'amont de moyenne qualité. Le pain de méteil fut taxé à 23 d., & celui de ſeigle à 19.

Il eſt enjoint par la même Ordonnance aux Boulangers, de tenir de toutes ces eſpeces de pain bien fabriquées & marquées, & d'en diſtribuer aux pauvres à proportion de l'argent que ceux-ci leur offriront. Il leur eſt permis de faire des pains longs de fleur de farine & de les vendre juſqu'à deux deniers au-deſſus des pains ordinaires. Enjoint au ſurplus auxdits Boulangers de ſe tenir garnis de grains & de farines, ſuivant les Réglemens du 10 Juin 1721. Les prix de la farine, du ſon, des recoupes ſont auſſi fixés, &c.

La livre du meilleur bœuf a été taxée à 5 ſ. 6 d., du meilleur veau à 5 ſ. 3 d., du meilleur mouton à 6 ſ. 6 d. La livre de chacune de ces eſpeces de viande commune eſt réglée à un ſou au-deſſous de ces prix.

De Lyon, *le* 2 *Août.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville a renvoyé au 3 Décembre prochain la diſtribution du Prix triple pour les Arts, à cauſe de la grande quantité de Mémoires qui lui ont été adreſſés.

D'Angers, *le* 4 *Août.*

La récolte des grains ſera généralement bonne dans la Province, à la réſerve de quelques Paroiſſes, tant du haut que du bas Anjou, que les grêles ont totalement ruinées. L'année ſera principalement abondante en froment de la meilleure qualité. Il y aura moins de ſeigles, orges & avoines, les pluies continuelles de l'automne n'ayant pas permis de ſemer, comme à l'ordinaire, la premiere eſpece de ces grains qui d'ailleurs ont beaucoup ſouffert de la rigueur du froid, & les autres grains ayant eſſuyé, dans une autre ſaiſon, une trop longue ſéchereſſe. Si le tems des ſemailles avoit été favorable, les moiſſons auroient été fort abondantes: mais une grande partie des ter-

res n'ont point été enſemencées, de maniere que, malgré la bonté de la récolte dans les champs cultivés, on a lieu de craindre que les prix ne ſe ſoutiennent, ſi les Provinces limitrophes ou les pays étrangers ne nous en fourniſſent pas.

Les vignes offrent les apparences d'une récolte médiocre ; mais on ſe flatte d'être dédommagé par la qualité. Les vins vieux ſont montés à un prix exceſſif, & les nouveaux tombés des deux tiers.

De Montbard, *le 6 Août.*

S'il ne ſe faiſoit aucun enlevement de bleds dans ce canton, la récolte nous promet d'eſpérer que nous verrions diminuer la miſere qui a été extrême dans ce pays. Les Propriétaires & les Fermiers ont retiré un produit conſidérable de leurs denrées : ſi le prix du bled ne ſe modéroit pas, on ne ſçait plus comment nos Vignerons & nos Artiſans pourroient ſubſiſter. Nous ne ferons que fort peu de vin.

De Paris, *le 9 Août.*

Par l'Edit du mois d'Avril, regiſtré en Parlement le 26 Juillet, tous ceux qui depuis le 1 Janvier 1715, ont été Maires, Echevins, Jurats, Conſuls, Capitouls, ou revêtus d'Offices Municipaux ou autres auxquels ſont attachés les privileges de la Nobleſſe tranſmiſſible, à l'exception de ceux de la ville de Paris ; tous les Anoblis, après avoir été pourvus, ſoit au ſecond degré d'Offices de Préſidens-Tréſoriers de France, Avocats, Procureurs & Greffiers en Chef aux Bureaux des Finances des Provinces du Royaume ; ſoit au premier degré, de pareils Offices, aux Bureau de Finance & Chambre du Domaine de Paris ; comme auſſi d'Offices de Conſeillers-Secretaires Audienciers, Gardes des Sceaux & autres, dans les Chancelleries près les Cours & Conſeils Supérieurs ; tous ceux qui ont obtenu des Lettres d'anobliſſement, Lettres ou Arrêts du Conſeil, de maintenue ou réhabilitation avec anobliſſement en tant que de beſoin, ſont confirmés à perpétuité, eux & leurs deſcendans en ligne directe, dans les droits & privileges de Nobleſſe, en payant par chacun d'eux, entre les mains du Tréſorier des Revenus Caſuels, en deux termes égaux de ſix en ſix mois, la ſomme de ſix mille livres & les deux ſous pour livre, deſquels deux ſous ſeront exempts ceux qui payeront la ſomme entiere dans les premiers ſix mois. Les enfans ou deſcendans mâles en ligne directe de ceux deſdits Anoblis qui ſeroient morts depuis cette époque avant le payement, y ſeront aſtreints ; les veuves deſd. Anoblis ſans poſtérité payeront la ſomme de quinze cens livres, ainſi que les filles majeures dans le célibat, à moins qu'elles n'aient été réduites à leur légitime, auquel cas elles en ſeront exemptes ; les veuves, avec deſcendans de leurs mariages, payeront ſix cens livres ſeulement ; les anciens Pourvus, au premier degré, d'Offices aux Bureaux de Finance des Provinces qui ont obtenu des Lettres de vétérance, ſans enfans pourvus deſdits Offices, payeront la ſomme de dix-huit cens livres, & les veuves celle de neuf cens livres, enſemble les deux ſous pour livre deſd. ſommes. Tous ces payemens ſeront faits dans les termes ci-deſſus. Les quittances des finances ſeront enregiſtrées aux Greffes du reſſort du domicile, *gratis* & ſans frais. Faute de payement deſd. ſommes dans les délais preſcrits & d'enregiſtrement des quittances des finances, leſdits Anoblis, veuves, &c. ſeront déchus du titre de Nobleſſe, compris aux rôles des Tailles & autres impoſitions, ſoumis aux charges publiques, ſujets au droit de franc-fief ; & s'ils tranſportent leur domicile dans des Villes franches, abonnées ou tarifiées, ils payeront la Taille pendant dix années conſécutives dans les lieux qu'ils auront quittés. Ces diſpoſitions ne comprennent pas ceux deſdits Anoblis ou leurs deſcendans qui ſervent actuellement dans les armées de terre ou de mer ; ni les veuves ou deſcendans de ceux qui y auroient été tués ; ni les revêtus de Charges ou Offices donnant la Nobleſſe au premier degré ou graduelle, à la réſerve des Offices des Villes ; ni les Pourvus des Offices des Chancelleries qui auroient acquis la vétérance depuis le mois de Septembre 1755, ou ſeroient décédés, ayant payé le ſupplément de finance ordonné par ledit Edit ; ni leurs veuves & deſcendans ; ni les Anoblis pour ſervices rendus dans les Troupes de terre, ſur mer, ou les Colonies, & autres ſervices rendus à l'Etat. Les Commiſſaires & les Contrôleurs Provinciaux & ordinaires des guerres & au-

tres qui jouissent, à cause de ces Charges, de l'exemption du droit de franc-fief pour leurs biens nobles, payeront, à sçavoir les Commissaires, deux mille sept cens livres; les Vétérans, treize cens cinquante livres; les Veuves, neuf cens livres; les Contrôleurs sept cens cinquante livres, en considération du supplément de finance par eux payé en vertu de l'Arrêt du Conseil du 26 Mai 1757; les Vétérans treize cens cinquante livres; leurs veuves, neuf cens liv.: sinon ils seront contraints de payer le droit de franc-fief pour lesd. biens nobles, à moins qu'ils ne justifient de la noblesse d'extraction.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres-Patentes sur icelui, du 18 Juin 1770, registrées en la Chambre des Comptes le 11 Juillet 1771, qui accordent aux Contrôleurs des Payeurs des Rentes, quatre-vingt dix livres d'augmentation de taxations pour chaque année de leur exercice, à raison de la nouvelle finance qu'ils sont tenus de payer en exécution du mois de Février dernier.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres-Patentes sur icelui, du 3 Septembre 1770, enregistrées à la Chambre des Comptes le 18 Juillet 1771, qui accordent aux Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, la jouissance, à compter du 1 Avril 1770, des nouveaux gages par eux acquis en exécution de l'Edit du mois de Février dernier.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 Avril 1771, qui ordonne que les retenues graduelles énoncées dans l'Arrêt du Conseil du 29 Janvier 1770, seront faites sur les pensions ordinaires & extraordinaires qui se payent par la Ferme Générale, par la Ferme des Postes, les Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie, de la Marine, par les Receveurs Généraux des Finances & des domaines & bois, par les Trésoriers des Pays d'Etat, & tous autres Trésoriers & Payeurs.

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris qui, en ordonnant l'exécution des Arrêts & Réglemens concernant la Voierie, fait défense à tous Propriétaires, Entrepreneurs, Maçons & Ouvriers, de faire aucunes constructions ni reconstructions, sans avoir obtenu dud. Bureau les alignemens & permissions nécessaires dans les cas prévus par lesdits Arrêts & Réglemens.

Vers la fin du mois de Juillet, le plus bas prix du froment dans les différens Marchés de la Généralité de Paris, a été de 25 l. le septier à Provins; & le plus haut prix de 33 l. 14 s. à Joigny. Cette espece de grains a valu 35 l. 2 s. à Bray-sur-Seine, 35 liv. à Meaux, 34 liv. 13 s. à Montereau, 34 liv. à Corbeil, 33 l. 17 s. 6 d. à Nemours, 33 l. 12 s. à Melun, 32 l. 5 s. à Montfort, 31 l. 4 s. à Brie Comte-Robert, 31 l. à Pontoise, 30 l. 18 s. à Mantes, 30 l. à Montlhéry. Elle est restée au-dessous de dix écus a Beauvais, à Coulommiers, à Dreux, à Etampes. Depuis le commencement de ce mois, il y a eu une diminution qui continuera sans doute graduellement.

Le 15 Juillet, il y eut à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort un concours concernant la connoissance raisonnée de la beauté du cheval. Quatorze Eleves y furent admis. Le Prix fut adjugé au Sr Girardin, Maréchal-des-Logis du Mestre de Camp des Dragons.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles épreuves du Baume dont il est parlé dans le N°. 29 de notre Gazette, p. 229, avec des éclaircissemens.

Plusieurs personnes, très-judicieuses, avoient jugé que nous avions trop légérement annoncé les épreuves de ce baume, quoique nous eussions dit expressément qu'on devoit s'abstenir de prononcer sur des expériences si singulieres, jusqu'à ce qu'on fût mieux instruit des circonstances des opérations indiquées. Ces épreuves avoient déja été faites à Montpellier & dans quelques autres Villes: elles l'ont été de nouveau à Versailles en présence de plusieurs personnes de la plus haute distinction, au mois de Juin dernier; & par l'examen des *circonstances*, le merveilleux paroît s'être évanoui, ainsi que nous l'avions présumé, suivant le compte rendu par M. Portal, Membre de l'Académie des Sciences, & Professeur d'Anatomie au College Royal, témoin des expériences faites dans le Manege des grandes Ecuries.

M. Tunnestrick, originaire d'Angleterre,

poſſeſſeur de cette liqueur ſpiritueuſe, perça d'abord avec un clou d'environ ſix pouces de longueur & de trois à quatre lignes de diametre, les ſinus frontaux d'un mouton : le clou fut pouſſé dans les foſſes naſales, l'arriere bouche & à travers le plancher charnu de la bouche, de maniere qu'il reſſortit plus poſtérieurement & plus en dedans que l'angle de la mâchoire inférieure. Le mouton ſe trouva cloué à une table, & il demeura quelques minutes dans cette poſition. M. Tunneſtrick tira enſuite le clou avec des tenailles & y injecta par l'ouverture extérieure une liqueur dont l'odeur & le goût étoient analogues à ceux du Baume du Commandeur. L'animal rendit beaucoup de ſang par les narines & la bouche, & ſe releva bientôt après.

M. Tunneſtrick opéra enſuite ſur un cheval fort & vigoureux : mais loin de percer le crâne de cet animal, il n'enfonça le clou qu'à deux travers de doigt au-deſſous des orbites, preſqu'au milieu de la face externe nazale ; & le clou ne pénétra tout au plus que d'un demi-pouce les foſſes intérieures & inférieures du nez. Après l'injection du baume, l'animal ſe trouva guéri.

Ces deux expériences, dit M. Portal, ne ſont pas ſuffiſantes pour faire incliner les Anatomiſtes en faveur du remede de M. Tunneſtrick. Le tiſſu ſpongieux des os du nez qu'il a percé, a facilement cédé à l'action du corps étranger ; le corps extrait, ce tiſſu s'eſt gonflé tout naturellement, & l'ouverture s'eſt bouchée d'elle-même. La nature guérit journellement des plaies bien plus graves ſans le ſecours de l'Art. M. Portal a percé de part en part, dans ces diverſes directions, & en différens tems, le cerveau à pluſieurs chiens ; & ils ſont revenus à leur état naturel. Il n'y a que les plaies de la moële allongée qui ſoient abſolument mortelles ; tous les elixirs & les baumes ne peuvent les guérir, & les autres ſe guériſſent pour la plûpart d'elles-mêmes.

On a fait des expériences bien plus dangereuſes pour les animaux que celles du ſieur Tunneſtrick, ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux. Jean-Baptiſte Porta parle, dans ſon Traité de la Magie naturelle, de Charlatans qui perçoient le crâne des animaux & ſe vantoient de les guérir en prononçant certaines prieres, &c. James Yunge, dans ſon Traité des plaies de la tête, dit qu'on peut clouer à une table la tête d'un chien en la perçant de part en part ; & que ſi l'on injecte uniquement dans la plaie un peu de vin du Rhin, il ne ſurvient aucun ſymptôme de la léſion du cerveau.

I I.

Avis ſur une nouvelle Machine hydraulique.

Le ſieur Martin Maderſpacher, Conſtructeur de la machine hydraulique de Dole, avertit le Public qu'il vient d'en inventer une nouvelle qui, ſans le ſecours de chevaux, éleve les eaux pour le roulement des fontaines, forges à fer, &c. Elle en donne une plus grande abondance, ſoit avec un courant d'eau, ſoit ſans courant & d'une ſimple ſource. Si c'eſt d'une ſource, elle en porte ſuffiſamment à leur deſtination, comme s'il y avoit un courant. Comme le méchaniſme en eſt fort ſimple, le prix en eſt très-inférieur à celui des autres machines dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent.

L'Auteur ſe tranſportera par-tout où il ſera appellé pour donner la preuve de ce qu'il avance ſur ſa machine. Son adreſſe eſt à Dole, *rue Maillard*. Ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire, ſont priés d'affranchir les lettres.

I I I.

Extrait des Papiers Anglois du 26 Juillet 1771.

Le Thomas, Capitaine Pétrie, eſt arrivé de Groenland dans la Tamiſe avec 6 baleines & 1860 veaux marins, & il a rapporté le détail ſuivant de cette pêche.

Pour Londres.

Vaiſſeaux.		*Nombre des Baleines.*
Le Hawke	4	
Le Suffolk	1	
Le James	1	
Le Seahorſe	1	
Le Leviathan	1	
Le Rebekah	1	
Le Neptune	4	petites.
Le Tweed	1	
La Chance	2	
Le Hazard	3	
Le Triton & l'Entrepriſe perdus.		

Pour Hull.

La Britishqueen	1	
Le Benjamin	3	petites.

Vaisseaux.		*Nombre des Baleines.*
Le Berry	2	
Le Manchester	2	
Pour Newcastle.		
La Priscilla	4	
Pour Whitby.		
Le Porpoise	5	toutes petites.
Le James & Mary	5	
Le Jenny	7	
Pour Leverpool.		
Le Golden Lyon	5	petites.
Pour Leith.		
Le Campleton	3	petites.

IV.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux de la Grande Bretagne & d'Irlande. A Gravesend le 7 Juillet 1771.

L'Eagle, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

8 Juillet. La Constance, ven. de Bayonne.

12 Juillet. Le Maple, venant de Rouen.

14 Juillet. Le Kent, Capitaine Wood, venant de Dunkerque.

A Dublin, les 4 & 5 Juillet.

Le S. Michel, Capit. M'cart; le Mary-Ann, Capit. Pearl; le Newblessing, Capit. Walsh, venant de Bordeaux.

A Cork, le 28 Juin.

Le Hen & Chickens, Capit. Riorden, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 14 Juillet.

Le Dunkirk, Capitaine Walton, allant à Dunkerque.

De Southampton, le 17 Juillet.

Le Polygon-Yacht, Capit. Osborn, allant au Havre.

De Dublin, le 1 Juillet.

Le Dublin, Capit. Walsh, venant de Rochefort.

De Cork, le 28 Juin.

L'Anne, Capitaine Waring; le Jenny, Capit. M'carty, allant à la Rochelle.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 11 Juillet.

Le navire du Capit. Benedictus Christoffels, venant de Nantes.

12 Juillet. Le navire du Capit. Jacob Jacobs, venant de Morlaix; le navire du Cap. S. H. Bruinsma, venant de la Rochelle; le navire du Capit. Jelle D. Dehaan, allant à Bordeaux; le navire du Capitaine Gerrit Harmsz, allant à Caen.

16 Juillet. Les navires des Capit. Izak Moorsom, Jelle H. Prins, allant à Morlaix.

Il n'est parti aucun vaisseau du Texel pour les Ports de France.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 18 Juillet 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	347
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35 $\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre.	156
De la Comp. Ang. des In. Or.	222 $\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101
Annuités à 4 p. % 1760	96
Consolidées à 3 p. %	89 $\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 18 Juillet 1771.*

Londres	34	3 $\frac{1}{2}$ 3
Ditto à 2 usances.	34	1 34
Paris	54	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$
Bordeaux	54	
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$
La Rochelle	53	$\frac{1}{2}$
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{3}{4}$
Madrid.	95	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{2}$
Venise.	90	$\frac{1}{4}$
Gênes	86	
Livourne	87	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Vienne.	35	$\frac{1}{6}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{1}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Vendredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, 22 l. 15, 26 à 30 l. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 28 à 32 liv. Le seigle, de 14 l. 5 s., 15 l. 5 s. à 16 l. 10 s.; l'orge, de 13, 14 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Vendredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 liv. 10 s. à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 10 Août 1771, de 37 à 38 liv.; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	710	5	marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10 à 12 6	marc.
Piastres à . . .	48	12 6 à 15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{4}$	
Londres	32	3	16e.
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	6
Livourne	96	$\frac{1}{4}$	
Gênes	94	$\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi* 8.	*Vendredi* 9.	*Samedi* 10.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1027 $\frac{1}{2}$ . . .	1025 22 $\frac{1}{2}$ . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	245	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	72 71 $\frac{1}{2}$ . . .	72 71 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 429 5e 395 .	4e 428 5e 398 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Merc. 7 Août 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 8. *Messieurs*		Du Vendredi. 9. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M.	Deschamps, six d. mois 1770.	L.
Gautier, *idem.*	M.	Courmont, *idem.*	M.	Maupassant, *idem.*	L.
Despeignes, *id.*	M.	Boutray, *idem.*	M.	Issally, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*	M.	Drouet, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	M.
Meulan, *idem.*	M.	Sainte-Luce, *id.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Lebrun, *idem.*	M.	Delauge, *idem.*	M.	Delacharmote, *id.*	M.
Boucard, *idem.*	M.	Bouron, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	N.
Radix j. *idem.*	M.	S. Janvier, *idem.*	N.	Nau, *idem.*	N.
Lecanu, *idem.*	N.	Deschapelles, *id.*	P.	Montal, *idem.*	N.
Roytier, *idem.*	P.	Rouillard, *idem.*	P.	Pannelier, *idem.*	N.
Desplaces, *idem.*	Z.	Nau, six premiers mois 1771.	A.	Lempereur, *id.*	P.
Lallement j. *id.*	Z.			Patu, *idem.*	P.
Lallement l'. 6 p. mois 1771.	C.	Delagarde, *idem.*	C.	Pincemaille, *id.*	P.
		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 17 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

DEPUIS l'Edit du 14 Septembre 1770, pour la liberté indéfinie de la presse, il est sorti des presses de cette Ville un grand nombre d'ouvrages intéressans sur les affaires publiques, les Sciences, les Arts, le Commerce. Il y a déja plusieurs mois qu'on en comptoit cent quarante qui avoient attiré l'attention du Public. Dans ce nombre, il s'en est trouvé quelques-uns qui méritoient une vigoureuse réfutation; ils n'y ont pas échappé. Lorsque les esprits s'exercent à l'envi à des discussions importantes, le combat n'est point égal entre l'erreur & la vérité, car la vérité est la raison. Les études & les travaux se tournent ici vers les objets d'utilité publique, tandis qu'ailleurs on voit souvent les talens se vouer à des ouvrages frivoles, toujours dangereux par leur frivolité même. Les discussions patriotiques facilitent au Gouvernement & les moyens d'apprécier les projets & ceux de les mettte à exécution, tandis que des hommes d'Etat abandonnés à eux seuls, n'auroient pas seulement le loisir de s'instruire par leur méditations & leur propre génie.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 27 Juillet.*

Nos alarmes ont cessé; les eaux, depuis plusieurs jours, baissent & s'écoulent de toutes parts, elles paroissent même avoir respecté une partie de nos moissons; la charité vient au secours de ceux qui ont souffert dans ces cruelles conjonctures; il sera facile de réparer les dommages que les écluses ont essuyés.

DE HANOVRE, *le 1 Août.*

Il y a des Ecoles pour les enfans, il en falloit pour les Maitres, car on ne formera jamais des hommes si l'on ne commence par en élever qui soient capables de les former. Dans la Saxe, la Lusace, la Moravie, &c. il avoit déja été pourvu à la fixation des Maitres d'Ecole. La Régence vient d'imiter cet exemple: elle a publié une Ordonnance en plusieurs articles raisonnés, comme il appartient à quiconque n'a d'autorité que par la raison, pour l'établissement d'un Séminaire de Maitres d'Ecole qui apprendront sous des hommes sçavans à élever des Agriculteurs, des Artisans, des Ouvriers, suivant le genre de profession auquel seront destinés leurs soins.

DE FRANCFORT, *le 5 Août.*

La récolte est par-tout très-abondante, même en Saxe, malgré les inondations, & nous sommes à la veille de manquer de pain. Tout autour de nous, l'exportation est défendue sous peine de la corde; & personne ne s'exposera certainement à être pendu pour nous secourir. Tandis que les plus

honnêtes gens ſont ſur le point d'être fruſtrés du néceſſaire, le luxe inſolent des Officiers des Lotto offre le plus odieux contraſte : ces hommes-là s'enrichiſſent même par l'excès de la miſere qui porte les plus pauvres à riſquer de petites ſommes, dans l'eſpérance de ſortir par la fortune de leur état déſeſpéré. La ſituation de Nurenberg, de Ratiſbonne & autres Villes Impériales, eſt ou auſſi triſte ou plus triſte que la nôtre, & uniquement parce qu'on empêche que l'abondance ne ſe répande. Les prohibitions ſe multiplient tous les jours : on en eſt même venu juſqu'à preſcrire le moment de la moiſſon. Toutes ces précautions ne ſervent qu'à augmenter la défiance & à faire renchérir les grains. Ils ſont partout à un prix exceſſif, *excepté dans les lieux où l'exportation eſt libre, de maniere que par le tarif des prix des différens Etats, on peut deviner & affirmer avec certitude, ſur l'aſpect ſeul de l'abondance & du bon marché, que l'exportation eſt libre dans les pays où l'on jouit de cet avantage* (a).

SUISSE.

DE BÂLE, *le 22 Juillet.*

On attent avec impatience la réſolution de l'Aſſemblée Provinciale, ſur la déclaration faite le 14 Mai par l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne aux louables Cantons, que tous Suiſſes domiciliés en France & non Militaires, ſeront obligés de payer la Capitation, droit ſi général que les peſonnes les plus diſtinguées n'en ſont point exemptes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 7 Août.*

Dans le courant du mois dernier, il eſt arrivé des Iſles l'Amérique quelques navires chargés de ſucre, café, coton, cacao & canéfice. L'importation du bled & de l'huile paroît avoir été plus conſidérable que le mois précédent ; car dans le ſeul eſpace de trois jours il y a eu dix-huit bâtimens qui ont apporté 14,232 charges de bled, & douze qui avoient dans leur cargaiſon 16,430 milléroles d'huile. Depuis que quelques Nations ont reſpectivement donné la chaſſe aux Forbans, & que les Ruſſes ſe bornent à arrêter les bâtimens Turcs, ce commerce peut reprendre d'autant plus de vigueur, que des beſoins preſſans ſe font ſentir dans différentes parties de l'Empire Ottoman. Il eſt parti & il partira inceſſamment divers navires pour Tunis, Chypre, Salonique, &c.

DE MONTPELLIER, *le 7 Août.*

Suivant les nouvelles reçues de divers cantons de la Province, la récolte des grains y eſt bonne, mais les légumes ont ſouffert de la ſéchereſſe.

Les Réglemens les plus ſévéres par rapport à la contrebande, & toutes les meſures priſes pour en aſſurer l'exécution, n'empêchent pas qu'une foule d'hommes hardis & induſtrieux ne cherchent à vivre plutôt qu'à s'enrichir par cette voie périlleuſe qu'ils ne regardent pas comme contraire au droit naturel de diſpoſer de ſon propre bien & d'employer ſes talens ſans léſion du droit naturel d'autrui. L'intelligence avec les Employés chargés de les arrêter & de les pourſuivre eſt un moyen qu'ils employent ſouvent avec ſuccès. Ils avoient gagné ici un de leurs Chefs qui a été condamné à être pendu, mais il avoit eu le tems de s'évader. Bien des gens ſe trouvent impliqués dans cette affaire.

DE GRENOBLE, *le 9 Août.*

La maladie qu'on appelle le *chancre volant* a derniérement attaqué les beſtiaux au Pont Beauvoiſin. On les a traités par une méthode qui a réuſſi. (*On la trouvera dans une de nos prochaines Gazettes*).

Par différentes informations que l'on a priſes dans cette même Ville, on n'a pu découvrir quelles étoient les perſonnes qui

(a) *Ces détails ſont tirés d'une lettre qui nous a été adreſſée par un Cultivateur de Francfort, & que nous nous propoſons de publier en entier dans notre Journal. Comme l'Auteur nous offre obligeamment de nous envoyer ce tarif, ſi nous paroiſſons le deſirer, nous le prions inſtamment de vouloir bien nous le communiquer, le plutôt qu'il ſera poſſible, & d'agréer les témoignages de notre reconnoiſſance.*

avoient fait leur vin ſuivant les principes de *l'Art de faire le vin* publié à Paris. Ainſi cette nouvelle n'eſt pas exacte ; mais comme elle paroit avoir eu quelque fondement, & que l'inexactitude ne provient peut-être que d'une erreur du lieu, on fera de nouvelles recherches, pour remonter juſqu'à ſon origine.

De Colmar, *le 9 Août.*

La moiſſon a été favoriſée par un beau tems qui a accéléré les travaux. Elle a commencé à la mi-Juillet, & il y a quelques jours qu'il ne reſtoit plus que des orges à ſerrer, tandis que dans d'autres années elle ne pouvoit même être achevée en un mois. Toutes les eſpeces de grains ſont bien grainées, bien ſéches, ſeront de garde & donneront de bonne farine.

Le tems n'a pas été moins propice à la vigne : il a détruit le ver qui a fait un furieux dégât pendant le mois de Juin. Les grappes qui n'en ont pas été endommagées promettent encore une récolte médiocre quant à la quantité, & bonne quant à la qualité.

De Rouen, *le 10 Août.*

Un Droguiſte de cette Ville qui, à la fin de la derniere guerre, avoit acheté les onguens & autres drogues qui reſtoient dans les Hôpitaux, en débitoit une quantité prodigieuſe tant ici qu'au dehors : il s'en eſt trouvé de très-mauvaiſes. On en avoit acheté à l'Hôtel-Dieu, que les Chirurgiens ont trouvé fort pernicieuſes ; & comme le Droguiſte n'a pas voulu les reprendre, les Adminiſtrateurs ont intenté action contre lui. D'après les vérifications d'Experts, le Parlement l'a condamné à dix mille livres de dommages & intérêts envers l'Hôpital, à cent livres d'amende envers le Roi, &c. Ses drogues ont été confiſquées au profit de l'Hôpital, & il eſt deſtitué de Maîtriſe, &c.

De Besançon, *le 12 Août.*

Le violent orage qu'on a eſſuyé à Dole & aux environs le 28 Juillet, a ravagé les terres de pluſieurs autres Villages, ſur-tout vers Luxeul où une douzaine de Communautés ont perdu leurs moiſſons. Ce malheur eſt d'autant plus grand que quoiqu'il y ait aujourd'hui plus de denrées qu'il n'en faut pour diſſiper la crainte de la diſette, les prix ſont encore trop hauts pour le pauvre Peuple.

Nous ne pouvons nous diſſimuler que ces derniers maux n'aient originairement eu pour cauſe les obſtacles qui ſe ſont oppoſés à la circulation, à l'importation & au tranſit des grains. Ces obſtacles ont d'abord privé la Province de ſecours, après qu'elle s'étoit dépouillée pour en fournir à la Bourgogne & au Lyonnois. On a vu dans la *Gazette du Commerce* que les Officiers Municipaux de Dole, de Lons-le-Saunier, &c. &c. s'étoient charitablement empreſſés de faire venir des grains dans leurs Villes. Il eſt clair que des Commerçans auroient pu faire ces approviſionnemens à beaucoup meilleur marché, parce qu'ils n'auroient pas attendu la cherté pour faire leurs achats, s'ils avoient pu eſpérer un débit sûr ; puiſque l'on a vu les Négocians de Châlons, Ville voiſine, ſe charger volontairement d'en tirer de Marſeille ſans bénéfice. Mais ils n'avoient pas oublié que quand MM. Antony, freres, avoient voulu faire venir dans la Province des grains, tant du Royaume que de l'Etranger, ils avoient été arrêtés & pillés en Lorraine, en Champagne & en Alſace ; & ils voyoient de tous les côtés les Officiers de Police arrêter la circulation, contre la volonté expreſſe du Gouvernement & les diſpoſitions formelles des derniers Réglemens qui, en gênant la liberté du commerce, ordonnoient de *reſpecter celle de la circulation*, & rendoient ces Officiers *reſponſables des dommages qu'ils pourroient cauſer en arrêtant les voitures*, *&c.*

De Paris, *le 13 Août.*

Par des Lettres-Patentes du 7 Juillet ; enregiſtrées en Parlement le 1 de ce mois, le Roi ordonne qu'il ſera ſurſis à la levée & vente des Offices des Jurés Priſeurs-Vendeurs de biens-meubles, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majeſté.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Morand, Médecin, Associé ordinaire de l'Académie Royale des Sciences, Citoyen de Liege, &c. sur une prétendue mine de charbon de terre, &c.

Le tems auquel la derniere section de la seconde partie de mon Ouvrage sur *les mines de charbon de terre* sera publié, n'étant pas encore si prochain, j'ai l'honneur de vous adresser un avertissement dont vous sentirez l'utilité.

Un Particulier (qu'il n'est pas nécessaire de nommer), Habitant de la ville de Noyon, chargé il y a plusieurs années de travaux & de remuemens de terre dans les jardins de Fretoy sur la lisiere de la forêt de Bonvresse, près Noyon, avoit cru reconnoître des indices de charbon de terre dans le potager du château. Feu M. Caillet, Notaire à Noyon, qui se plaisoit à recueillir les curiosités naturelles des environs de Noyon, avoit eu de cette même personne des échantillons des substances terreuses qu'elle avoit trouvées dans une de ces fouilles : parmi ces matieres, il y avoit du vrai & beau charbon de terre, & une matiere qui sert toujours de *rectum* à ce fossile : il résultoit de-là une conjecture plus que plausible sur l'existence du charbon de terre à Fretoy, & le bruit s'en étoit répandu. M. Sage, aujourd'hui Adjoint de l'Académie des Sciences, dans la classe de Chymie, en correspondance avec feu M. Caillet, avoit eu de lui ces échantillons donnés pour être provenus d'une fouille faite dans le potager de Fretoy, & s'en étoit désaisi pour augmenter la collection que je fais depuis dix ans de charbons de terre de tous pays : j'ai fait mention, dans la premiere partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre, de ces échantillons intéressans, avec les détails qui avoient été demandés par feu M. Caillet, & fournis par l'Habitant de Noyon de qui il tenoit ces matieres comme venant du potager de Fretoy.

M. le Comte d'Essourmel, Seigneur de cette Paroisse, frappé des avantages qui pouvoient résulter de l'existence du charbon de terre dans un endroit à la portée de la riviere d'Oise, par conséquent à la proximité de Paris où cette matiere est d'un prix exorbitant, a desiré s'assurer de la chose. Je me suis transporté au Fretoy ; muni des échantillons qui m'avoient été donnés & des lettres de feu M. Caillet, j'ai fait fouiller dans l'endroit qu'il indiquoit bien précisément dans ses lettres écrites sous la dictée du Particulier de Noyon, & je me suis assuré que jamais il n'a été trouvé de charbon de terre en cet endroit.

Ce qui a induit en erreur l'Habitant de Noyon, & l'avoit persuadé (faute de connoissances sur cet objet) qu'il devoit y avoir du charbon de terre, n'est autre chose qu'une terre turfacée inflammable, de la nature de celles qui sont connues dans le même canton, à Beauvais, à Ognoles, à Cezieres, à Fancaucourt, à Suzy, le long des bois des Avouris, dans les environs de Laon, à Iltancourt, à Jussy, à Lambais, près l'Abbaye de Homélieres, à la porte de Saint-Quentin, &c.

Je crois, Monsieur, qu'il est important de publier cet avis ; il préviendra les risques auxquels s'exposeroient indubitablement ceux qui voudroient s'opiniâtrer à chercher dans ces différens cantons du charbon de terre qui ne s'y trouve point : la substance inflammable que produisent ces quartiers n'a avec le charbon de terre rien de commun que la propriété un peu combustible & le nom de *terre de houille* qu'on lui donne improprement dans quelques cantons de ces endroits ; elle différe en tout de la houille, autrement dite charbon de terre, & je ne sçache pas, jusqu'à présent, qu'elle puisse indiquer son voisinage.

Lorsque je rectifierai dans la derniere section de la seconde partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre cette indication fautive que j'ai donnée de l'existence de ce fossile auprès de Noyon, je m'étendrai sur ces différentes terres qui forment une couche dont l'étendue occupe toute la Picardie. En attendant, je vous prie, Monsieur, de rendre public cet avertissement. J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Nouvelle espece d'amidon.

Le sieur Marcel Dufour, Maitre Perru-

quier à la Fere, fait une nouvelle espece d'amidon avec le colchique ou tue-chien, *colchicum commune*. Cet amidon est très-beau, & au morceau qu'il en montre, à peine ébauché, il paroit l'emporter sur l'amidon ordinaire : on sçait combien il seroit intéressant qu'il l'égalât en propriétés, comme il le surpasse pour les apparences. Outre l'épargne de la farine de bled, ce secret auroit un autre avantage ; ce seroit celui d'employer une matiere très-commune dans les prairies & nuisible aux bestiaux. Le sieur Dufour se propose d'en établir une fabrique en grand : mais il espere obtenir ou un *privilege exclusif* ou une gratification. Quant au *privilege exclusif*, si le sieur Dufour a, comme il l'annonce, un *secret* particulier, il a, par-là même, un *privilege* de fait ; mais son industrie, dans aucun cas, ne peut lui donner le *droit* d'arrêter l'industrie d'autrui, & d'empêcher la Nation de profiter de la concurrence des talens & du commerce.

III.

Machine pour tenir sans cesse en mouvement les eaux dormantes, & les employer à des usages utiles. Extrait d'une lettre de Vienne à l'Auteur de la Gazette, du 16 Juillet 1771.

Une invention utile est pour vous, Monsieur, un objet digne de la plus grande attention, puisque vous vous êtes proposé dans vos Ouvrages de répandre les connoissances qui peuvent servir au bien de l'humanité. Je me hâte de vous communiquer une de ces inventions, nouvelle, du moins dans ce pays, & d'une utilité bien sensible ; car elle réunit à beaucoup d'autres avantages celui de donner un cours perpétuel aux eaux croupissantes qui infectent l'air & causent beaucoup de maladies. Vous serez sûrement satisfait, Monsieur, de la maniere ingénieuse dont ces eaux jusqu'à présent uniquement funestes sont employées à l'utilité publique, comme des eaux naturellelement courantes.

On a regardé long-tems comme chimérique ce projet de faire rouler sur elles-mêmes les eaux d'un étang, d'un fossé, d'une citerne même. M. de Knaub, Inspecteur des Cabinets de Physique & de Mathématique du Bourg Impérial de cette Ville, déja connu par sa supériorité dans les Méchaniques, vient de désabuser le Public, à cet égard, par une machine très-simple qui donne à ces eaux un mouvement perpétuel, les rafraichit, en empêche la corruption, & parvient même à les employer à l'agrément comme à l'utilité.

Le moteur de cette machine est un pendule dont le mouvement est toujours égal sans descendre ou monter, & sans avoir plus ou moins de force en un tems qu'en un autre : il conserve toujours le même degré de force & de vitesse. Jusqu'à présent on ne s'étoit guères servi de pendules que pour faire aller les horloges, parce qu'on les croyoit trop foibles pour gouverner de plus grands objets. L'Auteur prouve ici le contraire, & il confirme que la machine la plus simple est toujours la meilleure.

Par le moyen de ce pendule qui va avec beaucoup de légéreté, il éleve dans deux tuyaux 36 pieds d'eau avec autant de célérité que plusieurs hommes pourroient le faire en réunissant leurs forces. Cette masse d'eau suffit pour faire tourner un grand moulin à foulon. Tout auprès de la roue de ce moulin est un réservoir dans lequel la même eau vient encore se jetter ; elle en part pour tomber sur une seconde roue qui fait aller un autre moulin. Un nouveau réservoir reçoit l'eau qui a fait tourner la seconde roue, & la vomit dans une espece de canal qui la reconduit à l'endroit d'où elle étoit partie en premier lieu, & d'où elle reprend le même cours, par le moyen du pendule.

L'Inventeur a pratiqué une espece de coude où l'eau vient se jetter en passant & repassant, & où elle fait tourner plusieurs autres roues adaptées à différens usages, à volonté, & en raison de la quantité d'eau. Il a aussi formé au milieu de tout ce méchanisme étroitement lié & bien combiné dans toutes les parties, un beau bassin où s'éleve une fontaine dont les eaux s'élancent fort haut & sont reçues dans des tuyaux qui les rendent au lieu d'où elles étoient sorties.

Si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement ordinaire, il ne faut que le travail d'une seule personne & d'une minute. Lorsqu'on veut que la machine aille pendant huit jours consécutifs sans interruption, ce long terme n'exige d'une personne que six heures vingt-quatre

minutes de travail ; & à proportion, si l'on veut qu'elle aille pendant un mois entier. Dans le courant, il ne s'agit que de la remonter à tems, ce qui se fait avec beaucoup de promptitude.

Vous pourrez, Monsieur, avoir le plan de cette machine, si vous le souhaitez. Il est inutile ici où des milliers de personnes la voyent journellement en action.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I V.

A V I S.

BABUTY, Libraire à Paris, neveu de M. CARS, Graveur du Roi, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis, vient d'acquérir son fonds de Planches gravées pour des theses de Sorbonne, de Droit, Colleges & Communautés Religieuses, dont il donnera dans peu le Catalogue des principaux Sujets.

Personne n'ignore que ce fonds de Planches, gravées d'après Raphaël, Maratte, Poussin, Rubens, Jordans, Caze, Vanloo, Lemoine, Boucher, Hallé & autres grands Peintres des Ecoles Italienne, Flamande & Françoise, est le plus beau, le plus nombreux & le plus varié qu'il y ait en ce genre.

L'habile Artiste qui le possédoit étoit, comme on sçait, le plus célébre Graveur de notre siecle. Cette supériorité de talens lui donnoit des lumieres plus qu'à tout autre, pour le choix des Sujets & des Auteurs qui avoient ou qui pouvoient traiter les matieres qui lui étoient nécessaires pour cette partie de commerce.

Son Successeur employera tous ses soins à entretenir les Planches qui pourroient avoir besoin du secours de l'Art.

Le Magasin, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis, est actuellement ouvert.

V.

Maladie singuliere des mûriers blancs, avec les tentatives faites inutilement pour les guérir.

Dans l'Etat de Venise & le Tirol, plusieurs Villages ont fait de grandes pertes par une maladie qui a attaqué les muriers blancs, & qui toujours croissant depuis 1763 jusqu'à aujourd'hui, a détruit la moitié des mûriers dans divers districts, sans qu'on ait pu trouver aucun moyen d'en arrêter les ravages. M. Molin, dans une lettre adressée à M. Arduino, Surintendant de l'Economie Rustique à Venise, décrit ainsi cette maladie & les essais qu'il a faits pour la dissiper.

En 1763, on vit les feuilles des branches les plus hautes des mûriers commencer à jaunir, & tomber peu à peu, tandis que les autres branches conserverent, pendant toute la saison, leurs feuilles vertes. L'année suivante, ces dernieres branches offrirent les mêmes symptômes d'infirmité que les premieres. Enfin la troisième année, les mûriers ainsi affectés périrent entiérement.

D'autres mûriers étoient couverts des plus belles feuilles, sans donner aucune marque d'infection. Dépouillés de ces feuilles dont on nourrit des vers à soie, ils en pousserent de nouvelles aussi belles que les premieres. Deux mois après, les feuilles sécherent & les plantes moururent.

On fit arracher les mûriers morts de cette maladie ; on en examina les racines, & on les trouva toutes saines.

M. Molin fit les tentatives suivantes pour guérir les autres mûriers attaqués du même mal.

1°. Dès qu'il s'apperçut de leur infirmité, il fit couper les branches qui paroissoient malades, en laissant celles qui ne paroissoient pas l'être. Cette épreuve n'eut aucun succès.

2°. Il prit le parti de couper toutes les branches tant saines que malades. Il conçut quelque espérance de cette opération, à cause que, l'année suivante, les troncs repousserent assez bien. Mais la troisième ou la quatrième année, les plantes n'en périrent pas moins.

3°. M. Molin ayant observé qu'à mesure qu'on avoit coupé les branches qui paroissoient ou ne paroissoient pas infectées, il découloit, pendant quelque tems, des troncs une liqueur noire, il pensa que l'infirmité des arbres pouvoit être causée par la trop grande humidité qu'ils auroient absorbée, & qui, convertie en suc, se seroit accumulée dans les vaisseaux où elle auroit fermenté & dégénéré en liqueur fétide & pernicieuse. D'après cela, il fit, avec un villebrequin, un trou au pied de la plante, afin que, par

cette voie ; elle se déchargeât de l'humidité superflue. Mais cette tentative ne fut pas plus heureuse ; car les arbres, après avoir jetté, par cette ouverture, de cette matiere en abondance, périrent à la fin.

4°. Il essaya de faire une incision dans l'écorce tout le long du tronc ; il en sortit de la liqueur, comme dans l'opération précédente, & celle-ci ne réussit pas mieux.

5°. Il découvrit les racines de la plante, auxquelles on fit des trous & des incisions : même suite & même résultat.

6°. M. Molin soupçonnant que l'infection pouvoit provenir du terrein trop gras, fit enlever la terre tout autour, & on y en substitua de médiocre qualité. Cette épreuve fut également inutile.

Cette maladie attaque sur-tout les jeunes plantes aux environs de vingt ans. Si on en seme des semences pour en faire des éleves ou plants, ceux-ci manquent la seconde ou la troisième année. Quelques-uns commencent à être infectés dans leurs racines, se desséchent & meurent. S'il arrive que quelques-uns parviennent à une hauteur suffisante pour pouvoir être replantés, ils ne vivent que deux ou trois ans après leur transplantation. S'ils vivent davantage, on les greffe. Si, comme on s'exprime communément, la greffe est noire, ils vivent encore deux ou trois ans ; si elle est jaune ou blanche, ils se conservent un peu plus. Enfin si on les laisse sauvages, ils subsistent plus long-tems, mais leur produit est peu de chose.

On ne sçauroit trop inviter les Agrophiles & les Amis de l'humanité à prendre en considération cet objet intéressant, & à publier leurs découvertes. Il semble qu'il seroit d'abord à propos de faire l'anatomie de l'arbre infecté, pour tâcher de reconnoître le siege, le foyer, le principe du mal.

V I.

Lettre écrite de Hanovre à l'Auteur de la Gazette, sur une maladie des Carpes.

Il n'y a guères d'animaux qui n'aient leurs Médecins, & dont les différentes maladies n'ayent été l'objet des recherches de quelques Sçavans ou de quelques Citoyens bien intentionnés. Les poissons ont été sans contredit les plus négligés par la difficulté sans doute qu'on trouve à pouvoir leur donner des remedes dans leurs maladies. Si la chose est difficile, elle n'est pas impossible, & il en résulteroit quelqu'utilité pour ceux qui gardent du poisson dans des réservoirs, des bassins, &c. Il n'y auroit souvent qu'à connoître le mal, & il seroit aisé d'appliquer le remede, en jettant, par exemple, sur l'eau quelque pâte ou composition, &c. qui renfermeroit le spécifique contre la maladie dont le poisson seroit attaqué. Je parle peut-être un langage nouveau, mais qu'importe ? Les uns liront ma lettre pour s'amuser, j'y consens ; mais il pourra bien se faire que d'autres fassent quelques observations sur un fait que je prens la liberté de vous communiquer. Je me flatte, Monsieur, que vous ne m'en sçaurez pas mauvais gré.

Il y a autour de ma maison un grand fossé, où, de tems immémorial, mes ancêtres ont toujours entretenu un grand nombre de carpes excellentes & qui multiplioient beaucoup. Ce fossé fut vuidé & nettoyé, il y a environ six ans ; les carpes étoient encore alors dans le meilleur état ; ce qui a continué les quatre années suivantes. En 1769, je remarquai, en faisant rompre la glace au tems des premieres gelées, que les carpes accouroient dans les endroits où la glace avoit été rompue ; je les trouvai extremement foibles, couvertes de glaires épaisses & blanchâtres, & rongées par des vers de la longueur & de l'épaisseur d'une grosse aiguille. Depuis lors ces carpes n'ont fait que languir, la plûpart sont mortes ; & quand elles ne le seroient pas, on ne seroit guères tenté d'en manger après les avoir vues. J'ai beaucoup de brochets dans le même fossé ; ils n'ont pas été du tout attaqué de cette maladie, & ils sont excellens. Comme il ne manque pas en France de personnes qui se font un plaisir de suivre la nature dans toutes ses opérations, & qui, après s'être instruites, communiquent volontiers au Public leurs lumieres & leurs découvertes, je vous prie, Monsieur, de me faire sçavoir si l'on connoît la cause de cette maladie & le remede qu'il y faut applicuer. Si vous ne parveniez que dans la suite à les découvrir, vous m'obligeriez beaucoup de m'en faire part, en voulant bien insérer dans votre Gazette toutes les connoissances qu'on vous aura communiquées sur cet objet. Je vous en témoignerai ma reconnoissance par l'exactitude avec laquelle je communiquerai à vos Correspondans d'Allemagne tout ce qui ar-

rivera de particulier & d'intéressant dans ce pays. J'ai l'honneur d'être, &c.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Samedi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 21 à 24 l. *le septier*. Il ne s'en point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Août 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1771.*

	H	G	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	82	10	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	32 3	16e à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 3	à 2 6
Cadix	15 1	
Livourne	96 $\frac{1}{2}$	
Gênes	94 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p.	% p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 12.		Du Mardi 13.	
Messieurs		*Messieurs*	
Dujean, six dern. mois 1770.	M.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Bonnet, *idem.*	M.	Viellard, *idem.*	M.
Gendon, *idem.*	M.	Cochin, *idem.*	M.
Masson, *idem.*	M.	Defrance, *idem.*	P.
Thevenin, *idem.*	M.	Chaponnel, *idem.*	P.
Domillier, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*	Z.
Alissant, *idem.*	P.	Defays, six prem. mois 1771.	D.
Certain, *idem.*	P.	.....	
Creuzé, *idem.*	R.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ 20 22 $\frac{1}{2}$	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$	61 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	71 $\frac{1}{2}$	72 71 $\frac{1}{2}$ 72. .	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 400 .	4e 400 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 24 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Juillet.*

D'Après un Mémoire présenté à la Diete par le Lieutenant-Colonel Jerner, l'Ordre Equestre a nommé une députation pour délibérer sur les moyens d'établir un College d'Agriculture, dont l'unique soin sera de s'occuper de ce grand objet & sur-tout de travailler à lever les obstacles que l'ignorance & l'injustice opposent à la fécondité de la terre, mesure de la prospérité des Empires.

Dans l'Edit publié en faveur des Ouvriers en métaux, les Etrangers sont particuliérement invités à venir jouir dans le Royaume de la protection & des bienfaits du Souverain.

DE STRALSUND, *le* 1 *Août.*

Les peines rigoureuses décernées contre l'exportation des grains, les rendent très-rares dans ce Port. La Ville n'est pas approvisionnée, la campagne l'est encore moins. Il en est de même de la Poméranie Prussienne. Les maladies épizootiques ravagent l'une & l'autre Provinces; & l'on a tout lieu de craindre que ce fléau n'ait les suites les plus terribles.

DANEMARCK.

D'HELSINGOER, *le* 31 *Juillet.*

Sur 88 vaisseaux derniérement arrivés ici dans l'espace de trois jours, il n'y en a eu que 5 qui fussent chargés de grains; & ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que la cargaison de trois de ces bâtimens étoit destinée pour Dantzick qui en fournit ordinairement à divers Etats de l'Europe; celle du quatrième pour Liébau qui en a presque toujours à vendre; & celle du dernier pour Memel qui n'est pas sujette à en manquer.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 3 *Août.*

Les pluies tombées dans l'Autriche supérieure & le Tyrol ont occasionné un nouveau débordement du Danube; & le pont réparé, depuis peu, en est fort endommagé.

Les poids & les mesures tant pour les liquides que pour les solides, ont été réglés par une nouvelle Ordonnance. Ils doivent être éprouvés & marqués, sous des peines très rigoureuses contre ceux qui seront surpris en contravention.

DE MAYENCE, *le* 10 *Août.*

S. A. E. a favorablement accueilli la députation de la Ville Impériale de Francfort, envoyée pour solliciter des secours. Le pain manquoit dans cette Ville; & les autres dés

putations n'ont pas eu partout le même succès. Toute l'Allemagne, toute l'Europe se font une guerre cruelle, en se coupant les vivres de toutes parts.

ITALIE.

De Milan, *le* 31 *Juillet.*

Par ordre du Gouvernement, il a été levé des états des grains tant vieux que nouveaux, existans dans le Duché. Le résultat en est très-satisfaisant. Nous ne pouvions souhaiter une moisson plus abondante que celle que nous avons recueillie. On ignore les motifs de cette recherche. Il se fait des amas considérables dans cette Capitale.

L'abolition d'un impôt auquel les Communautés étoient assujetties, est un de ces actes par lesquels l'Impératrice-Reine ne cesse de nourrir & d'accroître l'amour de ses Peuples.

De Genes, *le* 3 *Août.*

Les sieurs Leboissier, freres, Lemande & André, Négocians François, ont obtenu des Directeurs de la Manufacture Royale des glaces à Paris, la permission d'ouvrir ici un magasin de cette marchandise, ce qui procurera un débit des miroirs & autres ouvrages de cette Manufacture dans nos cantons.

A la Foire de Sinigaglia, les marchandises de l'Amérique ont été à très-bon marché; mais il n'en a pas été de même de celles du Levant.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 9 *Août.*

On ne croit pas que l'Histoire fournisse un exemple d'un désastre pareil à celui que la Virginie vient d'essuyer par les inondations.

Parmi les Peuples nombreux découverts par le vaisseau l'*Endeavour*, dans son voyage autour du monde, il s'en est trouvé un dans la mer du Sud, qui occupe un vaste pays, & qui par ses manieres, sa franchise, sa sociabilité, son industrie, promet un très-bon commerce. Ce pays est vers la même latitude que les Isles à épiceries. Ses Peuples ont le teint cuivré; ils sont bien faits, lestes, &c. On attend une ample relation de ce voyage.

Les avis reçus de toutes les Provinces du Royaume s'accordent à annoncer la plus belle moisson de grains de toute espece que l'on ait vue, de mémoire d'homme.

Depuis l'arrivée du *Vansittart* & de la *Résolution*, on s'efforce de détruire les idées répandues dans le public sur la situation critique de nos établissemens dans l'Inde.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 12 *Août.*

La peste a dépeuplé Smyrne, & il ne paroit presque plus d'Acheteurs au Bazar.

Vers le milieu du mois dernier, la navigation sembloit s'être rallentie; c'étoit l'époque de la Foire de Beaucaire. Dans l'espace de six jours, il n'arriva que 18 bâtimens dont deux étoient chargés de bled & deux autres d'huile. Depuis le 31 du même mois jusqu'au 6 du courant, il est entré 44 bâtimens, 26 François & 18 Etrangers. Il n'y en a eu que quatre qui ayent apporté du grain de Gênes, d'Ancone, &c.; & cinq qui ayent tiré de l'huile de la Corse, & particulierement de la Calabre. Onze bâtimens François & cinq Etrangers étoient chargés de marchandises de la Foire de Beaucaire. La tartane la *Veuve Puissante* est arrivée d'Alger avec une cargaison de bled & de feves; la corvette l'*Etoile de Mer* est venue d'Alexandrie & de Damiete, chargée de riz & de café; le brigantin le *Favori* a tiré de Smyrne différentes marchandises. Depuis le 31 Juillet jusqu'au 7 du courant, il est sorti de ce Port 47 bâtimens François & 20 Etrangers; la destination d'une grande partie est pour l'Espagne & spécialement pour Barcelone. La corvette l'*Etoile du Matin*, le vaisseau le *Rolland*, & le vaisseau l'*Heureuse Sainte Anne* vont à Alexandrie. La polacre la *Fortune* a fait voile pour le Levant; & la corvette la *Fortune* pour Alexandrette. Le senaut la *Colombe* est parti pour le Cap.

De Bordeaux, *le 13 Août.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Juillet 255400 l. de froment & 226800 l. de farine. Il en eſt ſorti 1070 quintaux de farine & 780 de légumes pour l'Eſpagne.

Dans le courant dudit mois, il eſt ſorti 1807 barriques 71 quarts de ſucre brut, 2238 barriques 51 quarts de ſucre blanc, 49182 l. indigo, 1477381 café, 12351 cacao, 4930 rocou.

Les grains tant du pays & de Dunkerque que du Nord, de Ruſſie, de Zélande, ont été portés depuis quelques ſemaines à plus haut prix qu'ils ne l'étoient au commencement du mois dernier.

Depuis la même époque, les eaux-de-vie ſont montées de 160 à 180 l. les 32 veltes. La premiere ſorte de ſucre blanc ſe vend de 51 à 53 l. le quintal; le ſucre brut depuis 23 juſqu'à 33 l.; les cafés ſe vendent depuis 18 juſqu'à 21 ſ. la livre. Le coton de Saint-Domingue eſt à 120 ou 130 l. le quintal, & celui de la Matinique de 100 à 105.

Le navire le *Saint-Hugues*, un des meilleurs voiliers de la rade, ſera expédié pour le Cap le 20 du courant.

Depuis le 15 Juillet au 1 Août, l'*Aimable Marie*, le *Triomphant*, la *Marguerite-Elizabeth*, l'*Empereur*, le *Chevalier de Saint-Marc*, la *Vallée d'Oſſeau*, l'*Aimable Roſe*, le *George*, ſont arrivés de Saint-Domingue; le *Dromadaire*, le *Daubanton*, du Cap, le *Genty*, le *Comte de Clermont*, le *Langonois*, les *Deux-Sœurs*, de la Guadeloupe; l'*Intrépide*, le *Dalembert*, l'*Union*, de la Martinique; le *Courier des Sables d'Olonne*, l'*Henriette de Seudre*, l'*Adélaïde des Sables d'Olonne*, la *Magdeleine des Sables d'Olonne*, ſont arrivés du Banc de Terre-Neuve.

De la Rochelle, *le 15 Août.*

Une maladie épizootique s'eſt manifeſtée, depuis quelques ſemaines, dans les marais, entre Marans & Fontenai-le-Comte. Les premiers jours de ce mois, il étoit déja mort beaucoup de beſtiaux; pluſieurs *Cabaniers* étoient ruinés, les autres étoient dans les plus vives alarmes. Si cette maladie s'étend juſques dans le Bocage du Bas-Poitou, ce ſera le plus grand des malheurs pour ce pays dont les beſtiaux ſont la principale richeſſe. Cette fâcheuſe circonſtance a porté de bons Citoyens à ſolliciter vivement l'envoi d'un Eleve à l'Ecole Vétérinaire de Paris ou à celle de Lyon. L'Aunis & la Saintonge ſont, à ce qu'on dit, les ſeules Provinces qui ne profitent pas d'un ſi utile établiſſement, tandis que les pays étrangers s'empreſſent à l'envi d'y envoyer des jeunes gens choiſis pour s'inſtruire dans l'Art Vétérinaire.

Depuis la mi-Juillet, il y a eu, dans les principaux Marchés de grains plutôt augmentation que diminution de prix: il eſt vrai que le Peuple même ne ſçauroit ſe plaindre du taux actuel du pain. Les prix des marchandiſes de l'Amérique ne varient pas; les eaux-de-vie ſe ſoutiennent auſſi, ſans variation, à 178 ou 180 livres les 27 veltes.

Les ſels nouveaux ont conſidérablement baiſſé à l'Iſle de Ré; & il y a encore apparence de diminution. A Oleron, ils paroiſſent depuis quelque tems ſe ſoutenir. Aux Sables d'Olonne, la diminution a été très-forte. La charge qui valoit, aux Sables, 330 ou 340 liv. vers la fin de Juillet, n'y étoit qu'à 210 ou 220, les premiers jours d'Août. Le ſel nouveau ſur boſſe, qui ſe vendoit à l'Iſle de Ré le 23 du mois dernier, 850 à 900 liv. les 28 m., n'étoit le 6 du courant qu'à 750 ou 700. On peut juger de la ſaulnaiſon par ces prix.

Les navires étrangers commencent à arriver pour charger du ſel; il en eſt déja venu quelques-uns à l'Iſle de Ré.

De Rouen, *le 17 Août.*

Depuis environ un mois, il n'y a eu dans les prix des grains que de très-légeres diminutions, de maniere qu'ils ſont toujours chers, eu égard aux facultés des pauvres.

L'été dernier, une bête carnaciere, comme il a été annoncé dans le tems, avoit répandu la terreur dans les environs de cette Ville, & l'on n'avoit pas pu parvenir à en délivrer le pays. Il y a environ ſix ſemaines qu'elle reparut. Le 30 du mois dernier, un Garde, nommé Delamare, la tua d'un coup de fuſil, comme elle pourſuivoit une femme ſur le chemin de Saint-Aubin-la-Riviere. Ce redoutable animal a été apporté dans cette Ville, & ceux qui ont vu la bête du Gevaudan, aſſurent

que celle-ci étoit encore plus grosse (a).

Au mois de Juin dernier, une femme de la Paroisse de Quiévrecourt accoucha de deux filles jumelles intimément unies par l'estomac & une partie du ventre, d'ailleurs très-bien conformées & parfaitement semblables. Un de ces enfans donna, en naissant, quelques signes de vie. On les a mis dans un grand bocal de verre rempli d'esprit de vin; & on doit les transporter à Paris, pour les exposer à la curiosité du Public.

De Paris, *le 19 Août.*

Dans divers Marchés de la Généralité, les prix des grains ont un peu augmenté, en dernier lieu; ce qu'on attribue aux mauvais tems qui ont regné.

Le 5 de ce mois, il y eut chez M. l'Abbé Delepée, rue des Moulins, Butte S. Roch, deux exercices de sourds & muets, d'âges différens, lesquels répondirent, en différentes langues, aux questions qui leur furent faites sur divers sujets. M. l'Abbé Delepée qui s'est voué gratuitement à l'instruction de ces malheureux disgraciés par la nature, en a déja formé une trentaine, en suivant la méthode simple & expéditive de l'Espagnol Bonnet, imprimée, il y a 150 ans. Il leur enseigne quatre langues à la fois. Dans une Lettre qu'il a publiée pour rendre raison de sa méthode, cet estimable Citoyen propose l'établissement d'une maison particuliere destinée à l'instruction des sourds-muets: les ames sensibles joindront leurs vœux aux siens pour l'exécution d'un projet digne de toute l'attention du Ministere, à qui une jeune fille sourde & muette de naissance, doit déja l'instruction qu'elle a reçue de M. Peyrere. Cet établissement ne sçauroit être fort onéreux, puisqu'on ne compte, dans le Royaume, qu'environ 1500 sourds-muets.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 20 du présent mois; le gros Lot de 10000 l. est échu au n°. 45265; le 2e. Lot de 3000 l. est échu au n°. 53805.

(a) *Voyez dans notre Journal du présent mois un Mémoire très-détaillé de M. de Lisle de Moncel pour la destruction des bêtes voraces.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Heureux succès du parcage des troupeaux. Copie d'une Lettre de M. le Marquis de Joyeuse à M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat. A Grandpré, ce 20 Juillet 1771.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception d'un sac de graine de garance qui m'a été envoyé de vos sureaux, & j'aurai celui de vous faire part dans le tems du succès de la culture pour laquelle je me conformerai à l'instruction que j'ai aussi reçue.

Comme vous protégez, Monsieur, l'Agriculture en France, où elle avoit besoin d'un Ministre éclairé & zélé pour la remettre en vigueur & lui donner de nouvelles lumieres, je ne dois pas vous laisser ignorer (occupant mes loisirs ici à cet Art agréable & utile) la réussite la plus complette que je viens d'éprouver sur un troupeau de 46 bêtes à laine, tant moutons que brebis & agneaux de l'année, que je fais parquer dans les champs à l'air, depuis quinze mois sans interruption, & malgré les pluies fréquentes de l'automne & les neiges de l'hyver: toutes ces bêtes se portent infiniment mieux que celles renfermées dans les bergeries, elles sont bien plus vigoureuses; elles ont donné une laine plus belle & plus abondante, & les brebis ont produit des agneaux, au mois de Février, très-supérieurs en force à tous ceux de ce pays, quoiqu'ils soient nés au milieu des neiges, tandis que les autres viennent dans des bergeries bien chaudes & bien closes; ce qui prouve que la chaleur est nuisible à ces animaux, & devient le principe de toutes les maladies auxquelles l'ancien préjugé les a rendu sujettes; au lieu que par cette méthode, fondée d'après une expérience semblable, faite par M. d'Aubenton en Bourgogne, je ne pense pas qu'ils en éprouvent aucune. Parmi les avantages infinis que l'on retire de ces animaux, en les faisant ainsi passer leur vie au grand air, j'ai éprouvé la qualité de leur chair, j'ai fait tuer deux moutons pris au hasard dans ce troupeau au

mois de Juin dernier, pendant que M. & Madame d'Ecquevilly étoient ici ; ils peuvent vous dire, Monsieur, combien ils étoient gras & d'un goût fort au-dessus des moutons ordinaires. Cette maniere de faire parquer ces animaux donne encore un logement de plus dans une basse-cour ou dans une ferme, qu'on peut employer utilement pour d'autres bestiaux. Enfin, Monsieur, je ne suis entré dans ce détail de mes succès sur ce nouveau genre de vie de ces animaux, que pour vous faire connoître combien il seroit utile d'établir cette méthode dans le Royaume ; je pense qu'elle y procureroit un grand bien, d'autant que tout l'engrais de ce bétail va au profit de l'Agriculture.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Livres nouveaux.

1. *Traité du seigle ergoté, dans lequel on examine les causes de cette excroissance végétale, les moyens de la prévenir, les résultats de l'analyse de ces grains, leurs effets sur les animaux, les maladies épidémiques qu'occasionne leur usage, & le traitement qu'elles exigent.* Par M. Réad, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, ci-devant Médecin des Armées du Roi en Allemagne, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz, &c. *Fugite hinc latet anguis in herbâ.* Virg. Egl. 3. A Strasbourg, de l'Imprimerie de Jean François Leroux, & se trouve à Paris chez Vincent, rue S. Severin. In-8°. d'environ 100 pag.

Le titre de cet Ouvrage bien utile en trace le plan ; & ce plan embrasse tout ce qu'on peut desirer sur une matiere si importante. M. Réad la traite en homme sage qui, après avoir lu tout ce que les Médecins les plus habiles & les plus sçavans Naturalistes ont écrit sur ce sujet, a consulté la nature elle-même par des expériences répétées & multipliées qui pouvoient le conduire à la découverte de son secret. Cet Ouvrage étoit nécessaire sur-tout depuis que M. Schlegel, Médecin de M. le Landgrave de Hesse-Cassel, avoit opposé quelques faits à l'opinion publique sur la funeste qualité de ce grain. M. Réad examine ces expériences, & il les détruit & par des expériences & par des raisons qui ne constatent que trop la nécessité de suivre ses instructions & ses conseils, comme on le verra dans notre Journal.

2. *Lettre d'un Particulier de Beaucaire à un Toulousain de ses amis, au sujet de la Foire qui se tient dans cette Ville le 22 Juillet de chaque année, contenant un détail circonstancié de tout ce qui s'y passe dans chaque genre d'état, de commerce*, &c. A Avignon, chez Joseph Roberty, Libraire & Imprimeur de la Ville.

Nous croyions trouver dans cette Brochure quelques détails utiles aux Commerçans sur cette Foire célébre ; nous n'y avons trouvé que des choses que les gens prudens & réglés dans leurs mœurs n'ont pas besoin de sçavoir : il est à propos d'en donner avis au Public.

3. *Méthode pour rappeller les noyés à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs.* Par M. de Villiers, Docteur en Médecine, ancien Médecin du Roi de France en Allemagne, & Médecin de la Faculté de Paris. A Paris, de l'Imprimerie Royale.

En Hollande, en Suede, à Hanovre, à Venise, &c. des Sociétés & des Particuliers ont servi le zele du Gouvernement pour le bien de l'humanité dans ces tristes circonstances ; nous avons publié une partie de leurs recherches, de leurs succès & de leurs conseils. M. de Villiers, invité par la bienfaisance du Ministere, à recueillir ce que les meilleurs Auteurs ont écrit là-dessus, a réuni en un corps les instructions les plus salutaires, en démontrant les avantages ou les inconvéniens des différentes méthodes proposées jusqu'à aujourd'hui. Cet Ouvrage doit être entre les mains des Seigneurs, des Officiers de Police, des Curés, de tous ceux qui s'intéressent au sort de leurs semblables & qui peuvent les secourir. C'est l'intention du Gouvernement, & ses vues seront sans doute remplies.

4. *Dictionnaire Vétérinaire & des Animaux domestiques, contenant leurs mœurs, leurs caracteres, leur description anatomique, la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner, les alimens qui leur sont propres, les maladies auxquelles ils sont sujets, & leurs propriétés tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les differens usages de la Société civile.* Par M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi de Pologne, &c. &c. &c.

T. 2. A Paris, chez J. P. Coſtard, rue S. Jean-de-Beauvais, la premiere porte cochere au-deſſus du College. In-8°. petit caractere, vol. de 644 pag. orné de figures en taille-douce.

Les deux premiers volumes de ce Dictionnaire auſſi curieux qu'utile, rempliſſent l'attente du Public. L'Auteur n'avoit pas prévu que ſa matiere & ſes recherches le conduiroient juſqu'à un quatrième volume. Mais comme il n'auroit pu reſſerrer ſon travail ſans le rendre imparfait, il a donné à ſon Dictionnaire l'étendue convenable. On tiendra, envers les Acquéreurs actuels, à l'égard du 4ᵉ volume, les conditions annoncées dans le Proſpectus pour le 3ᵉ. Ainſi en recevant le 2ᵉ volume qui paroît en feuilles, on payera 10 liv. 10 ſous, comme on a fait en recevant le premier : moyennant quoi, on recevra le 4ᵉ vol. *gratis*.

Le Public a été prévenu par le Proſpectus que ceux qui ne ſe ſeroient point conformés à cette condition de l'acquiſition, payeroient chaque volume 8 l., ce qui portera l'Ouvrage entier à 32 l. au lieu de 21. Il n'eſt pas poſſible de faire relier actuellement l'Ouvrage, parce que les planches maculeroient. Les brochures en carton ſe payeront ſéparément 6 ſ. par volume.

Le même Auteur eſt actuellement au XXIIᵉ cahier de ſes Lettres dans leſquelles il *conſidere la nature ſous ſes différens aſpects*. Dans ce cahier, il parcourt les plantes dont on fait uſage en Amérique pour la guériſon de pluſieurs maladies, les productions de la Macédoine, l'Hiſtoire naturelle du Kamtſchatka, les productions naturelles des pays arroſés par le Miſſiſſipi. Le prix de la ſouſcription eſt de 36 l. pour Paris & de 45 pour la Province. Il en paroît un cahier tous les dix jours chez le même Libraire.

5. *Hiſtoire Civile & Naturelle du Royaume de Siam* & des révolutions qui ont bouleverſé cet Empire juſqu'en 1770, publiée par M. Turpin, ſur des Manuſcrits qui lui ont été communiqués par M. l'Evêque de Tabraca, Vicaire Apoſtolique du Royaume de Siam & autres Miſſionnaires de ce Royaume. A Paris, chez Coſtard, rue S. Jean-de-Beauvais, 2 vol. in-12. Prix, 6 liv. rel.

Les Mémoires communiqués à M. Turpin ſur les dernieres révolutions de Siam, ſa critique & ſon ſtyle mettent cette Hiſtoire au-deſſus des nombreuſes relations que nous avons ſur ce pays. Depuis que les progrès de la navigation ſemblent, dit l'Auteur, n'avoir formé de tous les Habitans du globe qu'une ſeule famille, il eſt intéreſſant de connoître les différens rameaux entés ſur la même tige. Les productions de l'Inde ſont devenues des beſoins pour l'Europe ; il faut donc connoître la ſource des richeſſes d'opinion & les moyens de ſe les approprier. Les maladies de chaque climat s'étendent ſur tout le globe ; il faut donc connoître les reſſources qu'offre l'Hiſtoire naturelle de chaque pays, &c. Tels ſont les motifs raiſonnables qui ont engagé M. Turpin à écrire cette Hiſtoire qu'il a dédiée à M. de Boine, Secretaire d'Etat, Miniſtre de la Marine.

III.

Inventions nouvelles.

Le ſieur Lalmend, Méchanicien du feu Roi Staniſlas, demeurant à Commercy, près l'Egliſe de S. Pantaléon, déja connu par une foule d'inventions curieuſes annoncées dans notre Gazette, vient d'imaginer un nouveau compas avec lequel on peut tracer la ſpirale & la volute par un mouvement uniforme & continu. Ce compas propre à donner deux courbes dont l'uſage eſt ſi fréquent dans les Arts, n'a rien de commun avec celui qui ſe trouve dans l'Architecture générale de Caramuel. Le prix de cet utile inſtrument eſt depuis 6 juſqu'à 12 livres.

Dans ſon nouveau *moulin à tabac*, plus commode & plus ſolide que tous les anciens moulins, un arbre de fer fait mouvoir un cône tronqué de bois à baſe renverſée, dans une excavation ſemblable coupée par de petites fentes par où le tabac tombe, dans un tiroir, haché & moulu, par le moyen de couteaux dont l'arbre & le cône ſont garnis, & qui placés tranſverſalement, mais tendans toujours à l'axe, ſe croiſent & ſe touchent preſqu'en paſſant les uns contre les autres. Le tabac repaſſé trois fois au moulin où il ne s'engorge jamais, en ſort auſſi fin que ſi l'on ſe fût ſervi de la meilleure rape. Le prix de ce moulin, garni de ferrures polies, eſt de 15 l. Le même Artiſte vend des cannes très-commodes pour herboriſer 6 l., de nouveaux éteignoirs utiles pour ceux qui liſent dans leur lit 3 liv., &c. Il exécute tous les modeles qu'on lui envoye.

I V.

Lettre à l'Auteur de la Gazette sur une Ordonnance concernant les Meûniers. De Reims le 2 Juin 1771.

MONSIEUR,

J'ai lu dans votre Gazette du 5 Mars 1771, N°. 19, à l'article d'Amiens, que les Echevins de S. Omer ont défendu aux Meûniers de nourrir des *porcs*, *pigeons* ou *poulets d'Inde*, à peine d'amende; & que quoiqu'il soit naturellement aussi libre aux Meûniers qu'aux autres d'*avoir* ainsi que de manger des porcs, des pigeons & des poulets d'inde, la Police a cru devoir prévenir les dégâts, &c. on trouve après cet article la note suivante; *qu'on se souvient qu'autrefois dans ces Provinces les animaux malfaiteurs furent quelquefois eux-mêmes condamnés à la mort & exécutés avec toutes les formalités de la Justice.* On a, Monsieur, par cette plaisanterie, voulu jetter un ridicule sur les Echevins de Saint-Omer dont l'Ordonnance est néanmoins très-sage aux yeux de ceux qui par état connoissent le mieux cette classe d'hommes, pour qui l'Ordonnance est faite; dès que cette plaisanterie a trouvé place dans votre Gazette, il est juste d'y insérer l'apologie de l'Ordonnance.

Nos Rois & les Cours ont fait beaucoup de Réglemens concernant les Meûniers; si on les exécutoit, les moulins rapporteroient moins de loyer aux Propriétaires, parce que les Meûniers auroient moins de facilité à augmenter leur revenu: l'Ordonnance des Echevins de Saint-Omer n'est autre chose que l'exécution du Réglement de Police du Châtelet de Paris du 30 Mars 1635 par lequel il est fait défense aux Meûniers d'avoir huches à faire pain, ni son, ni recoupes, ni four; ils doivent se nourrir de pain de Boulanger, & il leur est défendu de nourrir aucuns cochons, poules, volailles ni pigeons. Ce Réglement de Police de 1635 est rapporté par de la Mare T. I, pag. 137 On ne sçauroit prendre trop de précaution contre la cupidité des Meûniers qui sont, pour ainsi dire, obligés de voler le Public pour pouvoir payer les loyers exorbitans auxquels les moulins sont portés; on en a été convaincu par un calcul suivant lequel le Meûnier qui auroit ses tournures continuellement employées 21 heures par jour, sans accidens, ne trouveroit pas encore, avec les émolumens ordinaires, de quoi payer les loyers, l'entretien, la nourriture & les gages des domestiques, la nourriture des bestiaux & les autres dépenses nécessaires. Les Ordonnances obligent les Meûniers d'avoir poids, balances & mesures pour recevoir le grain & rendre la farine à la mesure ou au poids, sauf le déchet réglé. Cette précaution n'est point un remede suffisant, puisque la présence du Propriétaire qui ne perdra pas son grain de vue, n'empêchera pas le Meûnier de lui faire tort sans même approcher de la tournure; le Meûnier donnant plus d'eau au moulin, fait aller les meules plus rapidement, & cette rapidité donne une plus grande quantité de farine volatile ou folle farine, & fait un excédent de déchet d'au moins 3 $\frac{1}{5}$ par septier mesure de Paris; en faisant la farine plus fine, le Meûnier rendra la mesure comble & aura toutefois du bénéfice; en donnant de l'humidité au grain avant de le moudre, le Meûnier rendra le poids & ne laissera pas que d'y trouver encore son compte. Il est donc important de tenir la main à l'exécution des Ordonnances concernant les Meûniers; & c'est pourtant parce que les Echevins de Saint-Omer veulent faire exécuter ces Ordonnances, qu'on a voulu leur donner un ridicule qu'ils ne méritent assurément pas, &c.

Nous convenons volontiers avec l'Auteur très bien intentionné de cette Lettre que MM. les Echevins de S. Omer n'ont fait que suivre une Ordonnance du Châtelet: nous espérons qu'il voudra bien convenir avec nous qu'il n'en est pas plus juste, suivant les regles de l'équité naturelle, d'interdire à un homme, Meûnier ou autre, la liberté d'avoir ou de faire ce qu'il lui est avantageux ou agréable de faire ou d'avoir, sans lésion du droit d'un tiers; & qu'il n'est pas raisonnable d'imaginer, ni qu'un Meûnier ne peut avoir des poules & des porcs sans voler du grain ou de la farine, ni qu'on l'empêchera d'en voler, en lui défendant d'avoir des porcs & des poules. Nous reconnoissons encore avec l'Auteur que c'est la cupidité des Propriétaires des moulins qui, par le haussement excessif des baux, est la premiere cause des abus, plutôt que la cupidité des Meûniers. Nous croyons qu'il reconnoîtra aussi qu'un Réglement qui leur défend de se procurer une subsistance, un bénéfice, en un mot un soulagement, sans prendre le bien d'autrui, est merveilleusement propre à aggraver cet abus, ou à réduire le Meûnier à grossir illégitimement ses gains Enfin tout ce que le Meûnier doit, c'est de rendre tant de farine pour tant

de grain, voilà l'Ordonnance & la seule Ordonnance de droit naturel qu'il faut faire directement exécuter, parce qu'elle est conforme en tout aux droits de chacun, & qu'elle seule prévient tout abus de la part du Meûnier & remplit immédiatement les bonnes intentions de toutes les autres, sans en avoir les inconvéniens. Quant au taux excessif des baux, c'est une autre question : on ne modérera pas la cupidité tyrannique des Propriétaires, par des Ordonnances contre les Meûniers.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 14 Août 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24,28 l. 10 s. à 32 l. 10 s. *le septier; idem* nouveau, de 27 l. 15 s., 29 à 31 l.; *idem* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 33 l. Le seigle, de 15, 16 à 17 l.; l'orge, de 12, 14 à 17 l. aussi *le septier.*

L'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 20 l.; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv. *le septier.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Août 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	5	*once.*
Or fin à 23 k. . .			*once.*
31 32.	98	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			*marc.*
gr. à	51	5	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 21 Août 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$	
Londres	32	5	16e
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	2	
Cadix	15	0	6
Livourne	96	$\frac{1}{4}$	
Gênes	94	$\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi* 19.	*Mardi* 20.	*Mercredi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ 20. . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$ 61 60 $\frac{1}{2}$. .
Prom. à 4 p. %.	71 $\frac{1}{2}$ 72 . . .	72 71 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	408 9 10 . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois* 1770.

Du Merc. 14 Août 1771		Du Samedi 17.		Du Lundi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Boscheron, six d. mois 1770.	M.	Dujean, six dern. mois 1770.	M.
Lecanu, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	M.	Masson, *idem.*	M.
Gautier, *idem.*	M	Raynal, *idem.*	M.	Delamotte, *idem.*	M.
Radix j. *idem.*	M	Penchain, *idem.*	M.	Molliere, *idem.*	N.
Lebrun, *idem.*	M	Maupassant, *idem.*	M.	Thevenin, *idem.*	N.
Boucard, *idem.*	M	Bardin, *idem.*	M.	Certain, *idem.*	Z.
Daubonne, *idem.*	P.	Lenoir, *idem.*	N.	.....	
Lallement j. *id.*	Z.	Pigis, *idem.*	P.	.....	
Desplaces, six p. mois 1771.	C.	Caron, *idem.*	P.	.....	
.....		Delarue fils, *idem.*	P.	.....	
.....		Clouet, *idem.*	S.	.....	
.....		Goffey, *idem.*	Z.	.....	
.....		Baillot, six prem. mois 1771.	A.	.....	
.....				.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 31 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Août*.

LE passage des marchandises par les Etats Héréditaires fait aujourd'hui le sujet des spéculations des Financiers, des Compagnies marchandes & des Négocians particuliers.

Les uns pensent qu'il seroit à propos de porter les droits beaucoup plus hauts, afin d'attirer de plus grosses sommes dans la caisse de la Chambre des Domaines. C'est un moyen infaillible de diminuer le produit de ces droits. Le commerce quitte les routes où on le rançonne ; l'Allemagne en fournit des exemples très-récens. La contrebande employe toutes sortes de subtilités pour échapper aux Douaniers : tous les pays où les droits sont excessifs en présentent la preuve. Enfin le renchérissement de la marchandise causé par ces droits en diminue la consommation & par conséquent le commerce. Ainsi l'augmentation des droits opere une diminution dans leur produit ; & la plus forte augmentation l'annulle.

Les autres cherchent à faire tomber tout le fardeau sur certaines routes, & à privilégier celles qu'ils ont adoptées, afin d'avoir un avantage décidé dans la concurrence. Quelques motifs spécieux qu'ils puissent présenter, ces motifs renferment toujours une injustice ruineuse, & une acception odieuse entre des hommes faits pour jouir également de la même protection. Le Gouvernement ne peut pas faire un tort aux uns pour l'utilité des autres ; il ne peut pas privilégier une partie, sans nuire au commerce général.

Les derniers s'attachent à faire valoir leurs marchandises & à décrier celles des autres pour obtenir des préférences : mais la supériorité de leurs marchandises, si elle est réelle, leur assure la préférence auprès des Consommateurs, & une préférence proportionnée à cette supériorité même : ils n'en méritent point d'autre ; il seroit donc évidemment injuste de leur en accorder, en supposant même la vérité de ce qu'ils alléguent ; & il ne seroit pas moins évidemment nuisible de le faire, puisque, ou l'on empêcheroit par-là le commerce des marchandises de moindre qualité qui ont néanmoins leur valeur & qui trouvent un débit, ou l'on obligeroit les Consommateurs à les acheter trop cher, & on les en dégoûteroit, &c. &c. &c.

Les gens sages pensent donc qu'il ne faut ni charger le commerce des frais étrangers, ni privilégier les hommes, les chemins ou les lieux.

Le tarif des droits de passage par les Etats Héréditaires comprend 201 especes de matieres brutes ou travaillées, comestibles ou potables. Le prix du transport jusqu'à leur destination est fixé ainsi

que le tems du voyage : on a cru pouvoir imposer ces gênes pour que les Marchands, Commissionnaires, Facteurs, &c. soient le plus exactement instruits de leurs dépenses & de l'arrivée de leurs expéditions : mais on reconnoîtra dans le détail que l'observation exacte du Réglement est impossible & que souvent elle seroit préjudiciable.

Les taxes varient suivant les lieux, grand inconvénient auquel on travaille à remédier : leur uniformité facilite & encourage les opérations.

Il paroît que le Gouvernement ne se propose en aucune maniere de tirer un grand parti de ces taxes, persuadé que son plus grand intérêt est d'attirer dans ses Etats un grand commerce qui assure l'approvisionnement des Sujets au meilleur marché, & le débit de leurs propres denrées ou marchandises au meilleur prix, par une concurrence animée. Son dessein est de prévenir certains abus de la part des Officiers des Douanes.

Toutes les marchandises, même celles qui seront de contrebande dans le pays, pourront passer librement, à la réserve de l'acier, du fer, du cuivre, du vif-argent, de la poudre à canon, du sel, du tabac, des miroirs & des verres, pour lesquels on aura besoin de passeports particuliers. Les droits de Douane doivent être payés à proporrion du poids des ballots sur le pied de 15 kreutzers pour 100 florins, ensorte qu'un ballot transporté des frontieres de Saxe jusqu'à Trieste ne paye qu'un & un quart pour cent.

Les Etats Héréditaires d'Autriche touchent à la Saxe, à la Bohême, à la Silésie, & à l'Empire. De Trieste, on expédie pour l'Italie, la France & le Levant, & il a été pourvu à ce qu'il s'y trouve des vaisseaux pour l'Espagne. D'un autre côté, la route de Lynz ouvre le Tyrol & l'Autriche intérieure : la taxe y sera moindre de moitié que dans les autres routes, elle nuira beaucoup au commerce de Ratisbonne. La Bohême offre un passage aux marchandises pour la Pologne, à un & demi ou tout au plus trois quarts pour cent. Par le Danube & les rivieres qui s'y jettent, on a la commodité d'expédier pour Semlin & Belgrade ; la navigation, dans ces parties, vient d'être assurée par un Réglement ; elle sera même plus commode avec de nouveaux bateaux que l'on construit.

ITALIE.

De Rome, *le 7 Août.*

Quoique les pluies qui depuis les semailles ont duré pendant plusieurs mois, n'eussent pas laissé beaucoup d'espérance pour la récolte, la moisson est plus abondante qu'on ne l'auroit imaginé, & les bleds ont beaucoup produit. Cette Capitale est bien approvisionnée. Les Magistrats de l'Annone ont contremandé les nouvelles traites qu'ils avoient ordonnées ; & ils peuvent faire & permettre des ventes considérables, de maniere que le commerce est tout entier à leur disposition, & que les greniers d'abondance ont le privilege absolu du plus parfait monopole possible.

Le Saint Pere, par un sentiment d'humanité & de Justice, a défendu que l'on forçât les Laboureurs à dérober à la culture & leurs travaux & leurs dépenses, pour les employer à un service qu'ils ne doivent point à l'Etat ; il s'agit de la réparation des chemins de Castel-Gandolphe. Elle sera faite, non par ces corvées, mais aux frais de Sa Sainteté, par des pauvres que ce salaire soustraira à la mendicité.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Août.*

Quoique l'on ne néglige aucun moyen pour rassurer la Nation sur la situation de nos établissemens dans l'Inde, elle ne se rassure pas ; & les actions de la Compagnie qui, si ses affaires étoient dans l'état florissant que l'on annonce, devroient aller jusqu'à 300 liv., ont de la peine à monter jusqu'à 220. Le nombre des vaisseaux destinés pour l'Inde & la Chine ne sera pas aussi considérable qu'il l'a été : il est fixé à 25.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 18 Aout.*

La Police ne néglige aucun moyen de gêner le commerce des denrées, dans la

que de le rendre plus florissant. Aussi-tôt qu'il y a renchérissement dans quelque partie, ce renchérissement ne peut provenir que d'un abus ; & l'abus présumé invoque un nouveau Réglement.

La cherté des volailles, gibiers, œufs, beurre, fromage, fruits, légumes & autres denrées, a été attribuée à l'*indigence* qui, à couvert des amendes, va, au-devant des Marchands, *leur payer* de ces denrées *ce qu'ils veulent* pour les revendre aux Regrattiers & Volaillers, ensorte que les Bourgeois ne les achetent que de la troisième ou quatrième main. Sur cet unique motif exposé dans une Ordonnance du 5 Août, il a été défendu à toutes sortes de personnes de faire aucun monopole en fait de vivres & de denrées; à tous ceux qui font commerce des denrées de les acheter ailleurs que dans les places destinées à leur vente & aux heures prescrites; & à tous ceux qui voudroient se mêler de ce commerce, de s'ingérer de le faire, sans en avoir la permission de la Police, par écrit, sous peine de 50 livres d'amende, de prison & de carcan pour la premiere fois; & de 100 l. d'amende, du fouet & du bannissement, en cas de récidive.

La Délibération du Conseil Général de la Ville du 7 Juillet ayant annullé la liberté générale de tuer le bétail & de vendre de la viande, accordée par *Arrêt du Parlement*, les Bouchers sont demeurés seuls en possession de ce commerce, & ils n'ont pas tous matté toute sorte de bestiaux, & ils n'ont pas tous garni leurs étaux de veau & de mouton, & ils ont trompé le Public en vendant une viande pour l'autre, & ils se sont vantés de vendre au-dessus de la taxe, contre le vœu & la teneur expresse de ladite délibération publiée pour ramener l'abondance & le bon marché. En conséquence par la même Ordonnance du 5, il a été enjoint aux Bouchers de se conformer à ladite délibération, & défendu à toutes sortes de personnes de leur payer la viande au-dessus de la taxe.

Comme c'est le tems des chanvres qui causent des incendies par l'imprudence des Habitans, il a été défendu de faire entrer dans la Ville des chanvres ou chenevottes, sans permission ou billet de passe de la Police & d'en teiller dans les maisons, rues, places publiques, avec pouvoir à chacun de les arrêter partout où l'on en trouvera, & récompense au Dénonciateur.

De Colmar, *le* 18 *Août.*

Notre récolte de grains a fini comme elle avoit commencé, par le plus beau tems du monde : elle a été très-abondante, & nos grains n'ont pas essuyé une goutte de pluie. Cette sécheresse a duré six semaines : on craignoit, avec raison, qu'elle ne fit tort aux pommes de terre & autres légumes qui, tant secs que verds, sont d'une grande ressource pour la Province. Heureusement il a commencé à tomber de petites pluies qui, sans beaucoup humecter la terre, entretiennent du moins les plantes & les empêchent de périr.

Le froment qui, au commencement du mois, s'est encore vendu 25 l., est descendu le 8 à 19, & le 14 à 15. L'orge qui valoit 18 l. a été vendue 7 l. 10 s. Si cela continue, les pauvres respireront & mangeront du pain. On se rappelle qu'autrefois quand le froment étoit comme aujourd'hui à 15 l., on crioit famine; dans ce moment, on en rend grace au Ciel.

De Rouen, *le* 21 *Août.*

Depuis qu'il a été défendu aux Rouliers de mettre plus de trois chevaux sur les charrettes à deux roues, il est arrivé dans cette Ville, comme dans plusieurs autres, que le prix des voitures a fort renchéri, ce qui cause un préjudice notable au commerce. Il est vrai que, dans cette matiere, le charroi n'est pas en lui-même le premier objet à considérer, puisqu'il suppose les chemins, & que la dégradation des chemins par la surcharge des voitures devient très-onéreuse au Public & ruineuse pour le commerce. Il seroit bien important que l'on pût concilier ensemble ces deux objets. Ces jours derniers, la voiture pour Troyes a été payée 5 l. 10 s. du cent, pour Orléans 4 l. 5 s., & pour les autres Villes à proportion. Nombre de petits Rouliers ont mis bas leurs voitures faute de moyens pour avoir un attelage de charriot. Il en résulte un préjudice pour les campagnes, attendu que ces petits Rouliers sont presque tous des Fermiers qui, lorsque les travaux rustiques ne les

pressent pas, font quelques voyages & des profits qui tournent à l'avantage des terres. L'on pourroit donner permission de mettre sur les charrettes tel poids & d'y atteler tel nombre de chevaux que chacun aviseroit bon être, si, comme on l'a déja dit, la largeur des bandes de fer des roues étoit conforme à celle des voitures d'Angleterre, ce qui empêcheroit la destruction des chemins. C'est le vœu unanime des Marchands, commissionnaires, Chargeurs, Voituriers, Charrons & Maréchaux. Quoique le dernier Réglement ne soit pas réguliérement observé dans les environs, la plûpart sont néanmoins retenus par la crainte & par l'exemple de plusieurs qui ont été pris soit en allant, soit en venant.

Cette occasion rappelle l'utile méthode employée dans la Généralité de Limoges pour l'entretien des chemins, depuis que les corvées y sont supprimées. L'Entrepreneur est obligé, par son marché, de conduire sur la berme une certaine quantité de pierres brisées ou de cailloux. Un homme, moyennant quinze sous par jour, se promene sur la route, une hotte sur le dos & une pelle sur l'épaule, pour remplir les ornieres à mesure qu'il s'en forme; & il entretient ainsi deux lieues de chemin. Avec cette petite dépense, les routes achevées sont aussi unies que les allées des jardins le mieux tenus.

D'AVESNES, *le 24 Août.*

La moisson est extrêmement tardive & difficile à faire à cause des pluies.

Les loups font des ravages étonnans dans la partie du pays qui dépend du Duché de Guise, c'est-à-dire, sur les confins du Haynaut & de la Tiérache, sur-tout à la portée de certains bois. Quelques personnes croyent pouvoir attribuer cette multiplication des loups & leur hardiesse, à la défense de tirer dans le Duché de Guise où les Paysans sont désarmés. Ces animaux carnaciers sont si hardis qu'ils ont derniérement dévoré un cheval au milieu du Village de Floyon : ils sont si multipliés qu'ils tombent, par bandes, sur les bestiaux dont ils ne laissent pas de vestige. En une semaine, ils ont étranglé & mangé trois chevaux de prix & différentes bêtes à cornes. On les voit en plein jour; & les cris & le bruit ne les font pas déguerpir de leur gîte.

Nos bestiaux ont été heureusement préservés de l'épizootie; mais ce nouveau fléau seroit encore plus terrible, puisqu'il tomberoit sur les hommes & presque sur eux seuls vers le tems des neiges où le bétail seroit renfermé dans les étables.

Il seroit à desirer que l'on répandît dans ces cantons jusques dans les mains du Peuple, les instructions publiées par M. de l'Isle de Moncel, M. Ducarne de Blangy, & autres bons Citoyens, dans différens Ouvrages, ainsi que dans la Gazette & le Journal d'Agriculture, particuliérement celui du présent mois. Mais avant tout, il seroit bien nécessaire qu'il fût permis à chacun de s'armer pour sa défense & de poursuivre ces animaux destructeurs.

DE PARIS, *le 30 Août.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 19 Mars 1771, enregistrées en Parlement le 13 de ce mois, portant ratification de la convention signée le 26 Février 1771, entre Sa Majesté & la Duchesse Douairiere de Saxe-Weymar, pour l'exemption du droit d'Aubaine en faveur des Sujets respectifs.

Les Directeurs & les Administrateurs de l'Hôpital Général avoient exposé, dès l'année 1756, qu'il périssoit un grand nombre d'Enfans-Trouvés faute de moyens suffisans pour subvenir à leurs besoins. La diminution annuelle de près de 200,000 liv. sur le produit de leur Loterie, la suppression presqu'entiere des aumônes, la nécessité d'employer aux besoins pressans les capitaux remboursés, avoient dès-lors réduit leur revenu total à 317,000 l., tandis que la dépense annuelle excédoit 600,000 l. à raison de 6000 Enfans existans. Une des principales causes de la perte de ces Enfans étoit leur trop grand nombre rassemblé en un même lieu, inconvénient que l'on pouvoit prévenir en augmentant les mois des Nourrices, & répandant les Enfans, au sortir du sevrage, chez les Laboureurs & Fabricans, moyennant une modique pension. En attendant de nouveaux arrangemens, le Roi avoit provisoirement accordé un secours de 20,000 l. par mois sur ses revenus ordinai-

res. Depuis lors on a éprouvé que de ces Enfans répandus dans les campagnes à 40l. de pension, il n'en périssoit pas un sur cent, ensorte que le nombre en est aujourd'hui de 1425. D'où il résulte une multiplication d'Habitans & une nouvelle richesse dans les campagnes. D'un autre côté l'Hôpital Général, par l'augmentation du nombre des Prisonniers & des Pauvres depuis quatre années, & la cherté des denrées, avoit été obligé à un surcroit de dépense de plus de deux millions, tandis que les octrois accordés pour la subsistance diminuoient, l'Hôpital se trouvoit aussi, depuis l'Arrêt du Parlement du 28 Août 1767, chargé de l'entretien total des Infirmeries des Prisonniers des deux sexes, &c.

Pour maintenir ces établissemens, S. M. par sa Déclaration du 26 Juillet, registrée en Parlement le 3 Août, a ordonné qu'il sera perçu pendant l'espace de trois années consécutives, au profit dudit Hopital Général des Enfans-Trouvés, le doublement du vingtième accordé par différentes Déclarations de tous les droits anciens & nouveaux qui se levent tant dans la Ville & les Fauxbourgs qu'aux entrées, sur les Ports, &c.; qu'il sera levé pendant le même tems au profit dudit Hôpital vingt sous par muid de vin & liqueur entrant dans Paris, en sus des droits ci-devant accordés; & enfin six sous par voie de bois, en sus des droits anciens, à l'exception des falourdes qui demeurent exemptes, &c.

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville de Paris s'est fait le 26 du présent mois; le gros Lot de 50000 liv. est échu au n°. 11652; le 2e. de 20000 liv. est échu au n°. 8924.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description d'un nouveau poële ou fourneau très-économique, approuvé par la Société Royale de Berlin.

La France a, depuis quelque tems, adopté l'usage des poëles ou fourneaux; & il s'y étend tous les jours. Les avantages en sont sensibles; ils échauffent mieux les appartemens, ils épargnent le bois, ils préviennent les inconvéniens attachés aux cheminées, tels que les vents, &c.

Tandis que nous travaillons à donner plus d'élégance à leur forme, les Peuples du Nord travaillent à les rendre plus utiles. Nous avons adopté leur invention, il seroit peut-être bien plus important encore que nous adoptassions les changemens ou plutôt les nouvelles parties qu'ils proposent d'y ajouter. Nous avons des raisons pour ne pas nous refuser à l'économie; le bois n'est pas plus commun & à plus bas prix en France que dans les autres pays; nous cherchons tous les jours, comme nos voisins, de nouvelles matieres combustibles. L'Allemagne nous offre un moyen d'épargne fort simple, qui a mérité l'approbation de l'Académie de Berlin. Cette invention ne demande, pour échauffer une piece, que la huitième partie au plus de ce que l'on y consume de bois dans les poëles ordinaires; & elle peut y être facilement adaptée. En voici la description telle que M. Boese nous l'a fait passer de Dresde, dans une lettre du 10 Août, par notre Correspondant à Francfort.

On pratique dans les poëles ordinaires, un autre fourneau intérieur que l'on appelle *noyau*, parce qu'il tient dans le poële la même place que le noyau dans un fruit. Ce noyau est sur-tout utile pour les poëles de l'ancien tems, il dispense de les démolir & les chauffe à peu de frais. Quant aux fourneaux modernes, il leur devient aussi avantageux, pourvu qu'on garde une juste proportion entre le fourneau déja construit & le nouveau fourneau intérieur. Il est surtout d'une grande utilité, lorsque le poële & le noyau sont faits exprès l'un pour l'autre.

Destiné à ne servir que dans l'intérieur du poële, il n'a pas besoin d'ornement: on les construit de brique ou d'argille cuites exprès de maniere à résister au plus grand feu. On place ces briques à peu près à trois pouces de distance en tous sens, des parois du fourneau extérieur. Elles doivent avoir un demi pied de largeur, trois pouces d'épaisseur, & quinze de hauteur. Il faut que de deux en deux briques, il reste une ouverture ou vuide d'un bon pouce. Trois

pouces de ces briques entrent dans les pierres du fourneau extérieur, & le reste s'éleve à la hauteur de douze pouces. Plus le noyau est long, plus il est économique. Pour que les briques du noyau ne soient point ébranlées par la violence avec laquelle on pourroit jetter le bois, on les assujettit en haut avec une barre de fer armée de vis qui les contiennent. La brique a une pointe qui aboutit à la barre destinée à l'affermir, outre une échancrure pour la recevoir.

On place au-dessus du noyau en travers une espece de toit terminé en pointe qui n'exige point de briques de forme particuliere : de deux en deux de ces briques, il doit aussi rester un vuide d'un bon pouce.

On fait le feu dans ce fourneau intérieur dont la structure en accélere l'action & disperse les flammes qui serpentent avec la plus grande activité vers les parois du fourneau extérieur, par les trous pratiqués entre les briques, & procurent toute la chaleur possible avec la plus grande célérité & la plus grande économie.

Comme dans le moment où les matieres combustibles s'enflamment, les fourneaux se remplissent ordinairement d'une fumée qui ne se dissipe pas tout de suite, par le tuyau ou le trou destiné à son passage, on en est revenu, pour obvier à cet inconvénient, à une ancienne invention de nos ayeux, & l'on place au-dessus du fourneau extérieur une boule creuse d'environ trois pieds de diametre, doublée de terre grasse, & ayant à la partie basse qui répond au feu une ouverture d'environ trois pouces de diametre, pour qu'on puisse y passer le bras & la nettoyer. Elle reçoit la premiere chaleur, & lorsque le poële est tout-à-fait refroidi, elle distribue encore des particules ignées qui prolongent la chaleur de l'appartement.

D'aprés les épreuves faites de ce nouveau fourneau, il a été reconnu que par le moyen du noyau ci-dessus décrit, on parvenoit, en faisant une seule fois du feu avec moins de bois que l'on n'en employe communément, à le chauffer pour la premiere fois, à échauffer, pour toute la journée, un appartement dans lequel on ne pouvoit résister au froid, quoiqu'il y eût sans cesse un grand feu dans le poële.

Ces poëles seront sur-tout d'une grande utilité dans les Manufactures, les Fabriques, les Colleges, les Couvens, les grands appartemens; dans tous les endroits où l'on brule de la tourbe, du charbon de terre, de la paille (que l'on arrangeroit de maniere à ne brûler que lentement), matieres dont la mauvaise odeur, nuisible à la santé, ne s'exhaleroit pas au-dehors; dans les serres où par leur moyen il seroit si facile de régler & d'entretenir le degré de chaleur convenable aux plantes, &c.

Il sera facile, d'après la description précédente, d'appliquer les memes régles aux poëles de métal, & d'établir les proportions dans les poëles de différentes grandeurs.

II.

Eau salutaire & alimentaire, nouvellement découverte, près Guise, en Picardie.

» L'eau est le plus grand des dissolvans » que nous ayons; mais les différentes sortes » d'eau n'ont pas cette qualité au même dé» gré. Le sieur Chevrier, ancien Entre» preneur des Postes de Paris à Saint-Quen» tin, a découvert depuis peu une source, » dont l'eau est infiniment supérieure à cel» les qui sont connues jusqu'à présent; elle » est extrêmement limpide, & tient tant » soit peu du ferrugineux; elle a de plus » une qualité savonneuse, elle ne s'altere » jamais. M. Desmarquet, demeurant rue » du gros Chenet, au coin de celle de S. » Joseph, en conserve depuis trois ans dans » des vaisseaux de verre; elle est encore » aussi naturelle que si elle venoit d'etre ti» rée de sa source; ce qui rend cette eau » très-recommandable pour les approvi» sionnemens des vaisseaux.

» M. Malouin, Médecin de Madame la » Dauphine, Docteur-Régent de la Faculté » de Paris, Professeur Royal en Chymie & » de l'Académie Royale des Sciences, en a » fait un examen des plus exacts, & ce n'est » qu'après des expériences réitérées, qu'il » assure, dans un certificat authentique » qu'il a donné au sieur Chevrier, que cette » eau est très-salubre & préférable, pour la » boisson, à toute autre; & en effet, elle » n'est pas chargée de particules hétéroge» nes, & souvent nuisibles, telle que l'eau de » la Seine qu'on boit à Paris, & qui charrie

» continuellement avec elle touets les ordu-
» res des égoûts de cette grande Ville : elle a
» de plus, mêlée avec du vin, l'avantage
» de le rendre plus agréable au goût ; on ne
» peut assez en recommander l'usage dans
» les grandes chaleurs de l'été ; elle appaise
» d'une façon surprenante la trop grande ef-
» fervescence du sang ; aussi, feu M. de Se-
» nac, premier Médecin du Roi, qui s'étoit
» fait rendre compte de ses excellentes qua-
» lités, tant par des certificats parfaitement
» constatés, que par différens résultats chy-
» miques, qui lui ont été mis sous les yeux,
» n'a pas hésité un instant d'en autoriser la
» vente dans un magasin qu'il a permis au
» sieur Chevrier d'établir dans cette Capi-
» tale, pour ne pas priver le Public d'une
» découverte aussi intéressante & aussi salu-
» taire à l'humanité. Il n'est personne, pour
» peu qu'elle soit favorisée de la fortune,
» qui ne doive faire usage de cette eau pour
» sa boisson ordinaire ; on se contente uni-
» quement de l'annoncer comme une ex-
» cellente boisson, propre à faciliter la di-
» gestion. Elle est bonne pour se raser, &
» elle rend la peau douce à ceux qui s'en la-
» vent les mains.

» La fontaine d'où on la tire est située
» dans le Domaine de Monseigneur le Prin-
» ce de Condé, qui a fait une concession du
» terrein audit sieur Chevrier.

» Le magasin de cette eau à Paris, est
» dans la rue Plâtriere, vis-à-vis la grande
» Poste, aux Armes de France ; on voit au-
» dessus de la porte un tableau qui l'indi-
» que. Le prix de chaque pinte, mesure de
» Paris, est de six sous, en rendant la bou-
» teille ; chaque bouteille est exactement
» bouchée & munie du cachet du sieur Che-
» vrier, de peur de fraude. On en appro-
» visionnera le magasin réguliérement tous
» les quinze jours.

III.

AVIS.

Le sieur Paradis, ancien Professeur de l'Académie Royale de Copenhague, actuellement établi à Francfort sur le Meyn, continue de prendre en pension des Officiers François qui passent en Allemagne pour y apprendre la Langue du pays. Il prend aussi les jeunes Artistes & Négocians curieux d'apprendre le François ou l'Allemand. Les appartemens sont propres & bien meublés, la table honnête & servie avec propreté, & la pension modique ; il tient toutes sortes de Maîtres. En cas de besoin, il pourroit céder quelques appartemens à des Marchands aisés qui fréquentent les Foires de Francfort. On s'adresse à Paris au *Bureau Royal de Correspondance Général, rue des Deux-Portes S. Sauveur* ; & à Francfort, à M. *Paradis* lui-même.

VI.

Huile de chardon.

Nous avons annoncé, dans nos Feuilles, différentes recherches qui tendoient à employer utilement les productions les plus communes & les plus négligées. L'ortie, par exemple, a fourni la matiere de toiles fines, de gazes même, & autres ouvrages. Ce singulier usage de cette plante a fait jetter les yeux sur le chardon ; on a cherché à le mettre en œuvre de différentes manieres. Ces essais n'ont pas été entiérement inutiles. On vient de tirer, en Allemagne, de sa semence, une huile très-bonne à brûler & très-propre à être employée dans la peinture. Nous rappellerons, à cette occasion, celle qui a été extraite des mauvaises figues. Il nous semble qu'on ne sçauroit trop tourner ses recherches sur les objets que nous avons sous la main & qui ne coûtent, si je puis ainsi parler, que de les prendre. Avec des os que l'on jette dans les rues, on a fait des tablettes de bouillon ; avec de l'herbe, on a fait du verre ; avec de vieux linge, on a fait du papier, &c. &c. &c. Le vrai mérite de l'industrie est dans l'économie.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 21 Août 1771, au Vendredi 23, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 liv. 10 s., 28 liv. 5 s. à 32 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 25 liv. 10 s., 29 à 31 liv. Le seigle, de 17, 18 à 19 liv. ; l'orge, de 12 liv. 10 s., 14 liv. 10 s. à 16 l. 10 s. aussi *le sept.* Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 21 Août 1771, au Vendredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 10 s. à 23 liv. *le septier ; idem* nouvelle, de 17, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Août 1771, de 45 à 46 liv.; *idem* nouveau de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41 ; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Août 1771.*

		H	B	
Or de Portug. à	. .	720		marc.
Du Mexique à	. . .	712		marc.
Du Perou à	. . . .	704		marc.
Les guinées à	. . .	716		marc.
Ducats à	. . . .	97	5	once.
Or fin à 23 k.	. .			once.
31 32.	. . . .	98	10	once.
Or à 20 karats à	. .	83		once.
L'argent à 11 d.	. .			marc.
20 g. à	. . . .	53		marc.
Idem à 11 d. 10	. .			marc.
gr. à	. . . . .	51	5	marc.
Piastres à	. . . .	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 28 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*,	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	405	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Vend. 23 Août 1771		Du Lundi 26.		Du Mardi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Deschamps six d. mois 1770.	A.	Alissant, six dern. mois 1770.	P.	Hurel, six dern. mois 1770.	M.
Issally, *idem.*	M.	Gendon, *idem.*	P.	Filleul, *idem.*	M.
Fauveau, *idem.*	M.	Thevenin, *idem.*	P.	Viellard, *idem.*	P.
Delacharmote, *id.*	M.	Masson, *idem.*	P.	Defrance, *idem.*	P.
Montal, *idem.*	M.	Domillier, *idem.*	P.	Cochin, *idem.*	P.
Pannelier, *idem.*	M.	Delamotte, *idem.*	P.	Chaponnel, *idem.*	Z.
Maupassant, *idem.*	M.	Bonnet, *idem.*	S.	Cauchy, 6 prem. mois 1771.	F.
Lempereur, *id.*	P.	Creuzé, *idem.*	T.	Defays, *idem.*	F.
Barois, *idem.*	P.	Dujean, *idem.*	Z.	.....	
Guidy, *idem.*	P.	Certain, six prem. mois 1771.	A.	.....	
Nau, *idem.*	P.	....		.....	
Patu, six premiers mois 1771.	A.	.....		.....	
Pincemaille, *id.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 3 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Août.*

EXTRAIT d'une Lettre d'un Marchand de Calcutta, dans le Bengale, datée du 20 Janvier 1771.

» NOTRE Pays se trouve dans un état » déplorable, & chaque jour semble aug- » menter ses malheurs. Le commerce per- » mis est entiérement ruiné, & un honnête » Marchand, quelqu'industrieux qu'il soit, » ne peut plus se flatter de faire fortune. » Les affaires, le pillage & l'oppression sont » aujourd'hui les seuls moyens de s'enrichir » connus parmi nous.

» Sous la dénomination d'affaires, je » comprens les entreprises de toute espece » pour fournir à la Compagnie les muni- » tions militaires & navales, procurer à son » Armée les provisions nécessaires, cons- » truire des casernes, élever des fortifica- » tions, monnoyer de l'or & de l'argent, » &c.; entreprises qui ont toujours con- » duit à des fortunes aussi rapides que sur- » prenantes, tous ceux qui en ont été char- » gés.

» Par pillage, j'entens toutes les extor- » sions & les impositions qui portent sur » ceux des Princes du pays à qui l'on ac- » corde, uniquement pour cet objet, le » privilege de paroître en quelque sorte » indépendans, de même que toutes les » sommes qui sont prises en effet sur les re- » venus de *Dewanny*, au moyen des con- » ventions particulieres, que les *Banyans* & » les *Circars* (Indiens qui servent de préte- » noms) contractent avec les Fermiers & » Collecteurs noirs.

» Les bornes que je me suis prescrites ne » me permettent point d'entrer dans tous » les détails nécessaires pour expliquer à un » Européen, qui n'auroit jamais voyagé » dans l'Asie, tous les stratagêmes usités sur » l'article dont je viens de parler.

» Ce que j'entens par oppression, ce » sont les différentes manieres de se pro- » curer de l'argent, en vendant la Jus- » tice, particuliérement dans les districts » du pays sur lesquels la Jurisdiction de la » Chartre du Roi ne s'étend pas, & que vous » autres, en Angleterre, vous supposez » être compris sous le Gouvernement ré- » gulier des Nababs, tandis qu'au contraire » on n'y connoît aucune espece de Gouver- » nement ou de Loi, & que tout y dépend » de la volonté ou du caprice d'un ou de » deux Officiers Anglois & de leurs *Ba- » nyans*. On peut placer ici pareillement » toutes les especes de monopoles qui sont » sans nombre, & qui, à raison des iniqui- » tés & des cruautés qui les accompagnent, » n'ont peut-être pas d'exemple dans l'His- » toire d'aucune autre Nation.

» Il ne faudroit que quelques réglemens » très-simples pour préserver ce pays de sa » ruine & lui rendre en peu de tems son an-

» cienne prospérité : mais ces réglemens ne » peuvent être faits que par la Législation » Britannique ; & si la Métropole continue » de nous négliger, non-seulement elle per- » dra, avant qu'il soit peu, les revenus an- » nuels qu'elle tire actuellement de notre » pays, mais la Compagnie elle-même ne » tardera pas à se voir réduite à son ancien » état, c'est-à-dire, à ne plus faire autre » chose que de transporter les marchandi- » ses dans ses vaisseaux d'une partie des In- » des à l'autre.

On n'imagine pas que l'établissement projetté pour l'Isle de Saint-Vincent puisse s'exécuter cette année, quoique l'on parût se mettre en devoir de procéder à de nouvelles ventes des terres des Caraïbes. Le Chevalier William Young a eu, à ce sujet, une conférence avec les Chefs de ces Peuples, lesquels lui ont déclaré qu'ils ne reconnoissoient point de Roi, & qu'ils défendroient la propriété de leur terrein, si l'on entreprenoit de les en chasser.

Il paroit que notre crédit se perd auprès des Puissances Barbaresques & particuliérement de l'Empereur de Maroc : ce qu'on attribue à des infractions continuelles des traités de notre part.

La galiote, le Wow Van Lenewarden d'Amsterdam, Maître Fake Peters, a échoué le 11 Août à sept heures du soir, sur la côte méridionale de l'Isle de Wight : elle venoit de Bordeaux & alloit à Rotterdam, avec un chargement de 306 pipes de vin, & de 90 barriques d'eau-de-vie. Une partie de la cargaison a été sauvée, & l'on espere retirer le reste de l'eau : mais on croit le bâtiment perdu sans ressource.

Les pluies de printems ont entraîné une mortalité sur le gibier & les bêtes fauves.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 21 *Août.*

Du 6 au 12 du courant, il est entré dans ce Port 65 bâtimens François & 16 Etrangers. Ils ont apporté 11290 charges de bled, sans parler de la farine, de l'orge, du riz, &c., & 10184 milleroles & un tonneau d'huile. La tartane, l'*Heureux S. Felix*, avoit son chargement en bled, mais destiné pour Valence. Le brigantin Anglois, le *Joli Bacchus* de Virginie, est venu de Glasque en Ecosse, chargé de tabac pour la Ferme Générale. Le vaisseau, le *Cassius*, a apporté du Cap François, & la barque, la *Sainte Anne*, de la Guadeloupe, des marchandises de l'Amérique ; la barque, l'*Aimable Therese*, & le brigantin, le *Solitaire*, sont arrivés de Smyrne, chargés de marchandises du Levant. Quelques bâtimens ont apporté de l'Isle de Corse des haricots, des fideaux, de la laine, du poisson salé. Il en est retourné cinq nouveaux de la Foire de Beaucaire.

Du 7 au 14, il est sorti 45 bâtimens François & 30 Etrangers. Il en est parti 9 pour l'Espagne, un senaut de Honfleur, une polacre de Marseille, une tartane de Cette, & six bâtimens Espagnols faisant voile pour Barcelonne. Le brigantin, le *George*, a mis en mer pour le Levant ; la tartane, le *Saint Louis*, pour Alger ; & le vaisseau, l'*Héroïne*, pour la Martinique.

De Bordeaux, *le* 21 *Août.*

Nous avons appris, par différentes lettres, que la longue sécheresse qui a regné dans la Guyenne, le Haut Languedoc & les Provinces circonvoisines, a fait beaucoup de tort aux récoltes ; ensorte que les grains qui avoient baissé vers le tems de la moisson, ont éprouvé une légere augmentation dans quelques Marchés.

De Dole, *le* 24 *Août.*

Depuis quelque tems, plusieurs loups s'étoient jettés dans un petit bois fort épais, appellé *les Ruppes*, situé à une demi-lieue d'ici, entre le village d'Autume & le grand chemin de Besançon. La nuit, ces animaux féroces se répandoient dans les campagnes où ils attaquoient le bétail, les chevaux, les chiens de garde des villages circonvoisins. Les Paysans se sont rassemblés plusieurs fois pour les détruire, sans en venir à bout. Il n'en a pas été de même des efforts des six Chevaliers du Jeu de l'Arquebuse, établi dans cette Ville depuis deux siecles. Le 18, nos six Chevaliers se transporterent dans le bois, & y disposerent si bien leur chasse que depuis dix heures & demie du

matin jusqu'à trois heures après midi, ils tuerent six loups dont deux très-gros, trois louvetaux & une louve. Ils ont depuis continué leur chasse, & on espere qu'ils nous auront bientôt entiérement délivré de ce fléau.

Le zele, le courage, l'adresse de ces six Chevaliers méritent les éloges & la reconnoissance de tous les amis de l'humanité. Seroit-il donc moins généreux d'exposer sa vie contre les ennemis de l'espece humaine que contre les ennemis de l'Etat; & la gloire ne seroit-elle qu'à immoler ses semblables, d'autres soi-mêmes, de malheureuses victimes de la fureur des Grands! Horrible triomphe que nous ne nous rappellons pas sans que nos yeux se mouillent de larmes. Qui peut le remporter sans frémir? Qui ne voudroit arrêter le sang qu'il verse? Qui ne se précipiteroit sur l'homme qu'il abat, pour le retenir à la vie? Lequel des deux, ou du Barbare qui orne sa cabane du crâne chevelu d'un ennemi tué de sa main, ou du Sauvage qui forme sa parure de la peau d'un lion terrassé par son bras, lequel des deux reconnoîtrions-nous pour frere? S'il est juste d'honorer celui qui défend sa Patrie, honorons donc aussi celui qui défend sa Patrie sans blesser l'humanité. Y a-t-il moins de bravoure à attaquer un ennemi plus terrible, parce qu'il sera d'une plus vile espece? S'il y avoit moins de gloire à en triompher, il y auroit donc plus de générosité à le combattre; pourquoi donc n'accorderoit-on pas des récompenses & des distinctions à des actions si nobles & si utiles? Déja les loups infestent divers cantons du Royaume; on a beau publier des moyens de détruire ces animaux carnaciers, ils ne s'exécutent pas; on prêche le bien, mais c'est dans les déserts. Les chasses qui ravagent, sont en vigueur; les chasses qui conserveroient, on les néglige, si même on ne les empêche pas. Dans les Provinces où l'on récompense, il y a douze livres pour celui qui prouve qu'il a tué un loup, ce loup eût-il un enfant entre ses dents; eh! des Particuliers ont donné jusqu'à cinq sous de chaque moineau qu'on leur apportoit, pris dans leurs terres; que le prix égale le service: excitez par des distinctions des hommes généreux par eux-mêmes; érigez le *Jeu de l'Arquebuse* en Ordre de chasse; & que ses Chevaliers soient, par une décoration, annoncés aux Peuples comme les Bienfaiteurs de l'humanité.

Nous espérons que cette effusion de cœur ne sera pas désapprouvée du Public.

De Metz, *le* 28 *Août.*

La Société Royale des Sciences & des Arts de cette Ville tint, Dimanche dernier, sa Séance publique.

Les grains continuent de baisser, à la grande satisfaction du Peuple. Par la taxe du 20, le pain blanc est à 2 s. 9 d. la livre; le pain bis-blanc à 2 s. 6 d.; & le pain bis à 2 s.

Quoique la petite-vérole ait été, cette année, de bonne qualité, il y en a néanmoins eu quelques-unes dont les suites ont été très-fâcheuses. Une petite fille d'un Boulanger de Lunéville, âgée de quatre ans, en a été maltraitée d'une façon très-singuliere. Les boutons sont sortis & restés pendant seize jours sans élévation: ils ne formoient en suppurant qu'une pellicule noire qui n'a laissé, sur le visage de cette enfant, que quelques scissures & creux au front & aux joues: mais le pus a carié la mâchoire inférieure, dont une partie est tombée avec les alvéoles. Les chairs ont recouvert cette partie; il a poussé en dehors des gencives deux dents incisives & les molaires; il n'y en a point sur le devant, & les gencives de cette partie se sont durcies & servent à la mastication, ce qui donne à cette jeune enfant un air singulier de vieillesse.

De Paris, *le* 30 *Août.*

Il paroît de nouveaux Edits qui établissent de nouveaux impôts, sur le papier, l'amidon, &c. Nous en rendrons compte dans les Gazettes suivantes.

Il avoit été envoyé à Saint-Domingue un nombre suffisant de barils de farines de grains les uns non étuvés, les autres étuvés avant d'être moulus, les derniers enfin étuvés avant & après la mouture. Ces deux dernieres préparations, après avoir séjourné long-tems à S. Domingue, ont été, en partie, rapportées à Paris. Le grain étuvé avant & après la mouture, n'a pas souffert la plus légere altération; & il s'est trouvé une grande différence entre la farine de celui-ci, d'avec celle qui n'avoit point été étuvée.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle & sur les Arts*, avec des planches en taille-douce, dédiées à Monseigneur le Comte d'Artois. *Inventa perficere non inglorium.* Par M. l'Abbé Rozier, de l'Académie des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Villefranche, de la Société Impériale de Physique & Botanique de Florence, de la Société Economique de Berne, des Bureaux d'Agriculture de Lyon, de Limoges, d'Orléans, ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine Véterinaire de de Lyon. 1 & 2 vol. Se vend à Paris chez Lejai, rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins.

Il a paru deux volumes de ce nouvel Ouvrage Périodique que nous avons annoncé dans notre Journal de Juillet. Le premier contient une Dissertation de M. Ferner, Professeur de Mathématique à Stockolm, sur la diminution de la mer; l'extrait d'un essai d'une nouvelle Minéralogie de M. Weidman, traduit en François par M. Dreux; une Lettre sur l'origine d'un papier naturel trouvé aux environs de la ville de Cortone en Toscane; une Lettre sur une nouvelle maniere de préparer le *salep*; une Observation sur une huile envoyée de la Caroline, la maniere de fixer sur le papier les ailes des papillons, une observation sur une nouvelle sang-sue, des recherches sur les insectes nuisibles à la vigne, la méthode employée à Venise pour la purification des cristaux de tartre, une nouvelle presse pour imprimer les indiennes, des nouvelles littéraires & de nouvelles machines.

Le second volume renferme une Dissertation sur la question, *l'eau la plus pure contient elle de la terre, & cette eau peut-elle être changée en terre*; l'analyse du Traité de l'Electricité de M. Sigaud de la Fond, une Lettre de M. R. sur la dissertation précédente de M. Ferner, des observations de M. Dubois sur le météore qui a paru le 17 Juillet, l'analyse de deux Mémoires de M. Darcet sur l'action d'un feu égal, &c. une méthode nouvelle de faire un phosphore par M. Canton, un Mémoire sur quelques œtites par M. Kanne-Giesse, une Réponse de M. Rostan à une question sur la prépation du café, une Dissertation de M. Dana sur l'animal marin connu sous la dénomination d'ortie marine, différentes especes de méduses, un Mémoire sur des vers rendus par le nez, une relation d'une espece particuliere de caméléon, une Lettre de M. Muller sur une mouche végétale, la suite des recherches sur les insectes nuisibles à la vigne, & une méthode pratiquée en Hollande pour forer les petits canons.

Cette table de matieres, aussi variées qu'utiles, attirera l'attention du Public sur ce nouvel Ouvrage Périodique; nous satisferons la curiosité de nos Lecteurs dans l'extrait que nous donnerons de ses articles principaux. M. l'Abbé Rozier réunit les connoissances, les talens & le zele nécessaires pour remplir avec succès la tâche pénible qu'il s'est imposée. Nous croyons qu'il n'est point d'homme instruit & désintéressé qui ne porte le même jugement à la lecture des premiers volumes de son Journal. Il est bien à desirer que l'empressement du Public soutienne cette utile entreprise.

En rendant compte dans notre Journal de la Dissertation de M. l'Abbé Rozier, sur la distillation des eaux-de-vie, couronnée par la Société de Limoges, nous avons dit que M. Maupin avoit, le premier, posé les vrais principes de l'*Art de faire le vin*. M. l'Abbé Rozier nous a fait remarquer que cette Société avoit publié son Programme en 1766, & que son Mémoire avoit été remis avant qu'il eût pu avoir connoissance de l'Ouvrage de M. Maupin publié en 1767. Né dans un pays de vignoble, la vigne avoit été pendant quinze ou seize ans l'objet de ses études & de ses travaux. Six mois avant la publication du Programme de la Société de Limoges, il avoit lu à celle de Lyon plusieurs chapitres de l'Art de faire l'eau-de vie, & il avoit été chargé de donner sur ce sujet des éclaircissemens demandés par M. Bertin. Il est vrai que dans des notes jointes à sa Dissertation, il cite quelquefois M. Maupin, mais ces notes sont des additions faites au Mémoire, depuis qu'il a été couronné, avec la permission de la Société qui a exigé qu'on ne touchât point au fond de la piece; d'ailleurs l'Auteur anc

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois d'Août, attribué au N°. 71.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	22 13 5	19 10	. . . .	3 2	2 6	2 3	11 14	10 18 5	2	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	31 10	. . . .	. . . .	42
Brie Comte-Robert.	30 16	. . . .	. . . .	3 5	. . . .	0 2 10	. . . .	. . . .	2 10	1 18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Coulommiers.	33	. . . .	. . . .	3	3	. . . .	. . . .	19 4	1 16	1 10	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	260	160	25
AMIENS.	20 5	18	12 7 6	3 4	2 2	1 9	10 16	6 5 4	1 12	2	200	100	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Calais.	23 2 10	17 2 10	13 14 3	2 10	1 10	. . . .	12 8 10	8 17 9	1 5 7	1 5 7	760	660	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	275	. . . .	7
SOISSONS.	27 15	24 15	16 10	3	2 8	2 5	15	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	15
Laon.	20 12 6	21	17 4 1	3 3	3	2 6	16 2 4	7 12	2	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	2
Château-Thierry.	32 17 4	25 10	18 2 8	3 3	3	. . . .	. . . .	10 10	3	2	. . . .	. . . .	105	375	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	14
ORLEANS.	26 10 4	21 14 3	15 10 10	. . . .	2 4	. . . .	12 2 3	10 5 9	2 10	1 2	. . . .	. . . .	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	225	. . . .	10
Beaugency.	24 8	19 9	17 7	. . . .	2 5	1 11	15 14	11 19	2 10	1 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Clamecy.	41 10	36 18 4	35 1 5	3 6	. . . .	. . . .	25 16 10	13 16 11	2	18	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	120	70
LYON.	28 11 4	26 5 7	22 17 1	4 8	2 11	2 7	13 14 3	11 8 6	2 18	1 9 2	. . . .	. . . .	108	318	. . . .	85	. . . .	180	89	15
Roanne.	37 10	. . . .	26 5	4 1	3 9	3 6	15	11 5	2 18 5	2 6 9	. . . .	. . . .	87	255	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	8
RIOM.	38 2	34 16	29 8	5 4	2 10	. . . .	21	10 4	2	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Brioude.	29 19	. . . .	23 18 1	3 6	2 3	1 9	20 2 2	15 3 6	3	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	140	14
LIMOGES.	23	. . . .	19	2 6	. . . .	1 10	. . . .	. . . .	2 2 6	1 10	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	180	18
Tulles.	29 6 3	. . . .	23 7 3	2 9	. . . .	2	. . . .	6 7 1	1	15	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	80	15
BORDEAUX.	30 12	24 10	24	3 10	3 2	2 2	16	8 17 9	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	24 8 9	23 14 10	21 11 4	3 1	2 6	1 9	. . . .	. . . .	3	2 5	. . . .	. . . .	100	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Périgueux.	21 5	20	. . . .	2 7	1 11	1 5	. . . .	10	1 10	18	. . . .	. . . .	60	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
TOURS.	21 10	14 9 4	13 16 2	2 8	2 1	1 9	13 3 1	8 1 1	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	23 3 5	17 19 7	14 10 5	2 7	2 5	2 3	13 2 9	10 7 6	2 10	1 15	. . . .	. . . .	52	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	120	14
Laval.	25 8 4	24 1 1	21 18 6	2 7	2 1	1 10	. . . .	8 16 6	1 10	1	. . . .	. . . .	114	. . . .	. . . .	. . . .	40	. . . .	50	16
PAU.	27 13	23 16	20 4	3	. . . .	. . . .	19 12	11 10	1 6 4	14 4	. . . .	. . . .	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Mauleon.	32 12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	11 5	1 9 8	1 1 4	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	135	45
MONTAUBAN.	27 3	23 5 5	21 19 7	2 10	2 7	. . . .	. . . .	10 19 9	2 17 6	2 11 9	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Caussade.	34	30	22 10	2 10	2 8	. . . .	21	13 15	3 9	1 14 6	. . . .	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	30
Mordebarrez.	39 14 2	. . . .	34 5 10	. . . .	4 5	. . . .	. . . .	10 16	1 3 9	1 15 7	. . . .	. . . .	71	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	
CHAALONS.	32 15 6	. . . .	19 7 9	3 11	. . . .	2	16 18 7	8 11 11	3	1 10	. . . .	. . . .	89	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Saint-Dizier.	35 12 6	. . . .	23 3 1	4 6	. . . .	3 3	21 6	12	3	15	. . . .	. . . .	94	210	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
Langres.	43 4 7	. . . .	35	5	4	3 6	25 14 4	10	3	18	. . . .	. . . .	210	210	. . . .	70	. . . .	200	150	18
CAEN.	25 18 4	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 14 4	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	. . . .	24	300	100	30
Mortain.	26 16	. . . .	19 4	2 3	. . . .	. . . .	19 4	7 10	1 12	1 5	560	840	280	280	175	. . . .	17	150	150	9
ALENÇON.	21 18 10	20 11 5	19 17 8	2 6	2 3	2	15 15 5	8 18 3	2	1 10	300	250	. . . .	260	260	. . . .	32	200	150	15
Couches.	31 5	28 15	26 5	3 2	2 7	2 1	. . . .	12 9	2 14	1 18 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	24	150	. . . .	12
Argentan.	25 10	21 15	19 10	2 10	2 7	2 4	16 10	11 14 6	1 13	1 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	210	. . . .	25	250	180	20
RENNES.	24 16	18 18 6	15 14 3	2 3	1 9	1 4	15 14 3	7 10	3	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	47	23	160	140	9
Tréguier.	21	. . . .	11 5	3	2 6	2	11 2 2	7 2 10	2 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	25	13	150	100	14
Brest.	28	20 3 8	17 7 9	3 9	3	2 6	15 7 8	9 7 6	1 16	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	200	125	37
TOULOUSE.	28 5 9	24	20 11 3	2 10	2 7	2 5	17 2 10	15 8 7	2 8	1 4	700	1200	60	191	. . . .	84	. . . .	120	150	30
Montpellier.	28 17 11	21 15 5	21 19 7	2 9	2 4	2	15 16 8	14 9 9	3 12	1 10	. . . .	. . . .	29	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Limoux.	31 15 8	30 16 6	21 16 6	3 9	3 3	3 1	17 18 1	12	3	18	. . . .	. . . .	40	246	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	30
PERPIGNAN.	22 10 6	. . . .	. . . .	2 11	2 6	. . . .	. . . .	13 5	1 15 8	10	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	50	18
Pamiers.	26 13 5	21 5	18 10 10	2 9	. . . .	2 2	10 1 6	9 6 7	2 2 7	1 16 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	145	35
DIJON.	40	35 9	28 8 4	5 4	2 8	. . . .	22 12 6	14 11 10	3	1 10	450	. . . .	210	210	. . . .	60	. . . .	350	125	18
Gex.	5 9 4	42	46 18 8	6	5 9	5 4	42 13 4	19 4	3 6	2 10	. . . .	. . . .	45	55	. . . .	. . . .	. . . .	260	272	18
Semur en Auxois.	36	. . . .	. . . .	4	2 8	. . . .	20 8	10 16	2	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	75	18
GRENOBLE.	34 5 8	25 14 3	24	5 4	3 7	3	23 11 5	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Vienne.	37 8 9	31 13 7	28 16	4 3	2 11	2 1	24 19 2	12	4 5 8	2 2 10	. . . .	. . . .	87	288	. . . .	. . . .	. . . .	120	120	16
METZ.	38 5	24 15	18	3 4	3 1	2 6	13 14 3	7 5 7	1 8	10	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	42 8 3	. . . .	. . . .	3 3	2 6	. . . .	22	7 16 6	1 10	1	. . . .	. . . .	84	252	. . . .	. . . .	. . . .	252	84	30
Verdun.	32	. . . .	12	3 6	3	2 5	21	6	1 16	. . . .	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
LILLE.	22 10 11	19 2 10	. . . .	3 3	2	1 9	14 5	7 18 9	2 2	1 8 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Douay.	22 8	19 8 6	15 5 2	2 10	2 4	1 8	16 8 2	6 7 6	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	26	. . . .	. . . .	2 11	2 6	3 4	15 10	10 5	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson
BEAUVAIS.	18	100	75	40											63					
Brie-Comte-Robert.											75	50	180	230	55		90	45	40	
Coulommiers.	10	90	60	36			110	130			40	32	181	192	48	18	69		59	37
AMIENS.	15	60	35	55			106	213	38	16	40	35	180	200	60	20	75		40	
Calais.	16	72	55	110			130		42		60	45	150	240	58	19	75	50	40	
SOISSONS.	10	60	40	45			110	230			60	40	200	270	75	18	90		65	
Laon.	20	50	45	60					70	50	75	60	150	190	60	18	95	45	45	
Château Thierry.	12	66	30				90	250			61	29	200	240	51	19	82	45	41	33
ORLEANS.	15	90	30	52			118	168							65					
Beaugency.											25	17			45	17				
Clamecy.	6	55	40	40			70	150							49	18	93	58	58	
LYON.	8	100	70								46	35	175	280	70	23	81	56	52	37
Roanne.	8	60	40	36			81	350			100	50	190	225	45	22	[illegible]	60		
RIOM.	12	90	40	80			70	150	120	80	70	29			50			50		
Brioude.	13	110	30				78	300					180	200	60	19	[illegible]	45	40	
LIMOGES.	4 10	80	35				45	90		30		30	170	215	50	19	[illegible]	30		
Tulle.	5	40	25	48			65	150	46	22	25	13	185	230	60	18	61	35	35	30
BORDEAUX.	20	100	80	70			95	400	120	80	115	75				25	75	65		
Blaye.								350								20		40		
Périgueux.	9	110		60			125	250			80	60	160	200	50	20	95	70		
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200					180	240	45	20				
Amboise.	12	55	40	70			120	200							55	20				
Laval.	9	24	16	60			120	240	48	24	20	10			50	15				
PAU.									280	80						21	84			
Mauleon.	8	67	35					38								19	85			
MONTAUBAN.	12		60	60			57	142	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41		
Caussade.	8	80	85				57	115		57	57	40				23	74	46		
Murdebarrez		60	30				71	130			29	23			35					42
CHAALONS.	10	60	16	30			100	350	100	51	26	24	175	240		14	90			
Saint-Dizier.	8	42	22				115	190			25	20	160	210	50	13			27	
Langres.	15	50	30	35			110	220	120	60	80	20	160	226	50	12	70	50	40	40
CAEN.	15	80	40	90			140	250	100	50	80	40	160	230	45	20	100	70		50
Mortain.	6	60	35	60			150	200	10	75	30	25	275	250	45	20	81	43	43	43
ALENÇON.	10	60	50	60			100	150			50	37	150	200	58	21				
Conches.	8	50	30				120								50	20				
Argentan.	20	90	80				130	160	140	120	45	40	150	220	40	22	85	45	40	50
RENNES.	5	60	40	38	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	42	20	85	45	45	50
Tréguier.	15	75	36	75			100	175	18	15	22	20	200	250	50	18	85	68	50	30
Brest.	10	70	40	150					88	55			175	250	50	20	100	50		
TOULOUSE.	10	80	40		2000	2300	60	240	60	42	48	42	144	180	48	19	72	48	48	36
Montpellier.							66	88					132	180	60	25	37			
Limoux	10	50	45				60	66	84	48			120	180	72	18	57			
PERPIGNAN.	12	70	40		2037		61						150	208	43	15	59			
Pamiers.	15	80	55				109	158	85	73	60	48	146	195	48	18	97	109		
DIJON.	15	70	30				110	140			58	22	170	215	56	15	90	40	40	50
Gex.	9	120	96	40							55	45	135		54	18	50	40		
Semur en Auxois.	7	66	33				120	170					170	200	52	18	100		70	
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247			33	27	175	186	44	25	82	38		
Vienne.	9	80	50	65	2142	2571	107	160			42	32	145	171	53	21	80	64		
METZ.	8	36	24	36			120	360	120	60	72	36	180	160	35					
Toul.	15	72	42				125	200			60	50	180	225	40	17				
Verdun	8	50	30				120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120		50	
LILLE.					2150	3700	140	330	600	237	75	42								
Douay.	42	60	36	40					471	236	79	62	210	278	36	21			68	
				48							29	27			40	20	70		30	

nonce dans une de ses notes un Ouvrage qu'il a fait sur les vignes du Lyonnois, du Forez & du Beaujolois; enfin en citant M. Maupin, il cite aussi Sthal, Hoffman, &c. Ainsi M. l'Abbé Rozier n'a pas emprunté ses principes du Traité de M. Maupin, mais il les tiroit des Ouvrages des Chymistes, il les appuyoit de ses expériences, il les enchainoit & les éclaircissoit, tandis que M. Maupin, dont il reconnoit le mérite & dont il loue *l'excellent Ouvrage* (ce sont ses termes), faisoit de son côté le même travail.

Nous ne pouvons révoquer en doute la vérité de ces faits; aussi quand nous avons attribué à M. Maupin l'honneur d'être le premier Œnologiste qui ait rassemblé en un corps les principes de l'Art de faire le vin, nous avons seulement prétendu dire qu'il étoit le premier qui les eût publiés, ainsi réunis; & nous n'avions garde de prononcer que personne ne les *eût connus* & même scientifiquement ordonnés, en même tems que cet Auteur ou même avant lui. Nous parlions de la priorité publique & non de la priorité privée dont il est impossible que nous ayons connoissance. Nous prions M. l'Abbé Rozier d'être persuadé que nous n'avons ni eu ni pu avoir d'autre dessein: nous avons saisi avec empressement l'occasion qu'il nous a fournie de lui donner un témoignage public de notre estime.

2. *Lettre sur la Loterie de l'Ecole Royale Militaire, contenant un moyen pour lier les numéros par Ambes, combinés de telle sorte que l'on puisse gagner trois fois autant que par la méthode ordinaire.*

Fortuna instabilis, quam sit levis orbe fatetur.
Est tentanda quidem non irritanda superbè.

A Amsterdam & se trouve à Paris chez Desnos, Libraire & Ingénieur-Géographe du Roi de Danemarck, rue S. Jacques.

Cette Lettre sert de suite à l'*Essai sur les combinaisons de l'Ecole Royale Militaire*. Outre la méthode qu'annonce le titre, elle contient la description d'un cercle numéral nouvellement imaginé pour décomposer, sans avoir recours à la plume, les 4500 ambes qui résultent des 90 nombres, dans un ordre très-avantageux & singuliérement expéditif.

Le prix de l'Ouvrage entier ayant en tête un Almanach des Trois-Fortunes, & des tablettes de papier de la composition du sieur Desnos, sur lesquelles on écrit avec une pointe quelconque les numéros qui sortent dans les différens tirages, est de 6 liv. L'Essai sur les combinaisons se vend séparément 3 liv., la Lettre avec le cercle 1 l. 10 s., l'Almanach des Trois-Fortunes 1 liv. 10 sous.

3. *Bibliographie Parisienne, ou Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Littérature & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, tels que la Musique, la Gravure, imprimés ou vendus à Paris. Avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits Périodiques, ensemble l'énoncé des Edits, Arrêts & Déclarations du Roi, &c. &c. &c. Année* 1770. Dissociata locis concordi pace ligavit. Ovid. Mét. L. 1. T. premier in-8°. A Paris, chez Desnos *ubi sup.*

Le Public avoit reçu avec empressement le projet de cette Bibliographie: l'exécution en est plus avantageuse qu'elle ne l'avoit été annoncée dans le *Prospectus*. Aux titres, aux formats, au nombre des volumes, aux prix & aux noms des Marchands Libraires ou autres, on a joint les différens jugemens portés par les Journalistes. La variété de ces jugemens sert à mieux faire apprécier le travail. Cette Bibliographie aura, entr'autres avantages, celui de faciliter la composition d'une Bibliotheque raisonnée à laquelle les Auteurs se proposent de travailler; elle peut même, en quelque sorte, en tenir lieu.

Le nombre des volumes ne sçauroit être fixé. La Souscription sera ouverte jusqu'au 1 Octobre prochain: chaque volume sera, au moins, de 12 feuilles, & remis broché aux Souscripteurs, à raison de 3 livres: ils en payeront un d'avance, & le dernier sera délivré *gratis*. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront chaque volume en feuilles 4 liv., & broché 4 liv. 4 s.

II.

Inventions nouvelles présentées à l'Académie Royale des Sciences.

Le sieur Mansard a imaginé une maniere de construire des bottes & des souliers sans couture. Ces bottes sont, comme toutes les autres, composées de trois pieces, la semelle, l'empeigne & la tige; elle en différe en ce que la tige est sans couture &

d'une ſeule piece, ce dont on s'eſt aſſuré en en tenant une dans l'eau pendant pluſieurs jours.

Le ſieur Meſſier a inventé une machine ſimple & ingénieuſe, plus commode & plus expéditive que celles qui ont été juſqu'à préſent employées, pour hacher & écraſer la paille deſtinée à la nourriture des chevaux. En vertu d'un privilege par Lettres-Patentes du Roi, enregiſtrées en Parlement, il a établi au Fauxbourg S. Antoine, une Manufacture de paille, mêlée avec la luzerne, hachée & écraſée. A la Chine, il n'y a point de pâturages, on les convertit en terres labourables, & l'on nourrit les beſtiaux avec de la paille de riz & autres grains. La paille du froment ou de l'orge eſt bonne pour les chevaux, ſur-tout ſi on la mêle, après l'avoir hachée, avec de l'avoine. Ainſi la machine du ſieur Meſſier réunira le double avantage de mettre cette nourriture à plus bas prix & de diminuer la conſommation des grains.

Le ſieur Martin, Entrepreneur d'une Manufacture près de Dunkerque, prépare des cuirs à la façon d'Angleterre, ſans les paſſer au dégras. Il les noircit par le fer qui, mêlé avec le tan, donne un beau noir: on les enduit enſuite d'une colle animale.

III.

Avis au Public.

» M. le Royer, Prêtre, nommé en 1768 » par M. l'Evêque d'Angers, par MM. les » Maire, Echevins & Curé de la Fleche, » pour remplacer feu M. Henriquet, Prin- » cipal du petit College de ladite Ville, » donne avis au Public qu'il ſe trouve en » état de loger un plus grand nombre de » Penſionnaires que ſon Prédéceſſeur.

» Il ne croit pas néceſſaire d'annoncer » comment ſon Penſionnat eſt tenu & réglé, » le moindre ſoupçon d'intérêt dans une per- » ſonne qui loue, rend ce qu'elle dit ſuſpect; » il aime mieux laiſſer aux parens qui ju- » geront à propos de lui confier leurs en- » fans, le ſoin de s'aſſurer par eux mêmes » du bon ordre qui regne chez lui.

» Sa maiſon eſt ſituée en face du College » Royal: la célébrité de cet établiſſement, » monument immortel de la bienfaiſance de » Louis le Bien-Aimé, & le mérite de MM. » les Profeſſeurs qui fait croître chaque an- » née le nombre des Etudians, doivent en- » gager les parens à faire jouir leurs enfans » de la bonne éducation qu'on y donne.

» Ce College eſt affilié à celui de Paris & » participe à ſes privileges. M. le Royer a » ſoin d'y faire conduire tous ceux de ſes » Penſionnaires qui ſont en état d'aller en » claſſe, afin qu'ils puiſſent profiter des » inſtructions qui ſont abſolument les mê- » mes pour les Ecoliers externes que pour » les Eleves que la bienfaiſance du Roi y » raſſemble.

» Il offre de s'arranger avec les parens » pour l'habillement & l'entretien des en- » fans, pour le payement des Maîtres parti- » culiers, &c. à l'exception ſeulement des » frais de maladie dont il ne ſe chargera » jamais, dans la crainte que des parens » éloignés ne le ſoupçonnaſſent d'avoir épar- » gné quelques ſoins ou quelques dépenſes.

» Le prix de la penſion pour la nourriture » eſt de 365 liv.

» Pour Préfet d'étude, Garçon de cham- » bre, accommodage deux fois la ſemaine, » peigneuſes, feu & lumiere, raccommo- » dage d'habits, linge, &c. 75 liv.

» Ces 75 l. ſe payent en entrant ou dans » le courant des deux premiers quartiers.

» Le prix de la penſion pour ceux à qui » on donne des leçons de Mathématiques » eſt de 600 liv.

» On entretient les enfans de tout habil- » lement, de livres claſſiques, papier, plu- » mes & encre pour 200 livres, au-delà » des ſommes ci-deſſus énoncées, ci 200 l.

» On donne, les jours de congé, deux » leçons de Géographie & d'Hiſtoire, & à » la fin de l'année, il y a ſur ces Sciences un » excercice public, pour les frais duquel, » ainſi que pour les cartes, ſpheres, &c. » chaque Penſionnaire paye ſeulement 10 l. » Ceux pour qui les parens jugent ces con- » noiſſances plus néceſſaires, payent 3 liv. » par mois pour leçons journalieres.

» Il donne encore chambre particuliere, » Gouverneur, Précepteur ou Domeſtique » particulier aux enfans pour qui les parens » le demandent; chaque Penſionnaire ap- » porte pour ſon uſage 4 draps, 6 ſerviet- » tes, un couvert & un gobelet d'argent.

» On a pris pour les Penſionnaires une » commode & jolie maiſon de campagne à » un demi-quart de lieue de la Ville.

» M. le Royer prie les personnes qui vou-
» dront quelques éclaircissemens, de lui
» faire l'honneur de lui écrire, en affran-
» chissant les lettres.

» *Nota.* Les Classes s'ouvrent à la Saint
» Remi. Il y a dans la Ville de très-bons
» Maîtres d'Ecriture, d'Armes, de Danse,
» de Violon & de Musique; il en seroit be-
» soin d'un de Dessin, il pourroit se faire
» beaucoup d'Ecoliers.

I V.

Mastic pour les lieux à l'Angloise, robinets des fontaines, auges, pierres, fayances, vases cassés, luts & autres ouvrages exposés à l'air, à l'eau & au feu.

Prenez trois ou quatre fromages frais, laissez-les fermenter pendant quatre ou cinq jours jusqu'à ce que le dessus forme une peau solide & épaisse comme une piece de deux liards, & que le milieu soit liquide comme de la bouillie; enlevez cette peau, & ne prenez que le dedans; battez ces fromages ensemble avec une spatule de bois, mêlez-y à mesure de la chaux vive en poudre passée au tamis de soie jusqu'à ce que le tout ait consistance de pâte; mêlez ensuite un ou deux blancs d'œufs, battez de nouveau le tout, employez-le de suite, pendant les deux premiers jours, il se fera une fermentation & un gonflement considérable: il faut pendant ce tems presser les bords trois ou quatre fois avec les doigts; deux jours après, ce mastic acquiert une dureté comparable à la pierre; il deviendra encore plus dur si l'on y mêle un peu de marbre en poudre ou de la poussolane. Il faut observer de n'en faire à peu près que la quantité que l'on peut en employer dans la journée, car le reste durcit & ne peut plus s'employer avec succès.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, les 20 & 22 Juillet.

Le navire du Capit. Laurent Van Ney, venant de Marseille; le navire du Capitaine Jan Ottes, venant de Rouen; le navire du Capit. J. Snoeck, venant de Nantes.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 17 Juillet.

Le navire du Capit. Domingo, allant à Bayonne; le navire du Capit. Pierre Mocan, allant à Nantes; le navire du Capit. Jean Pieters, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Sjerp Sybrands, allant à Rouen; le navire du Capit. Myndert Jacobs, allant au Havre-de-Grace; les navires des Capit. Romke Poppes, Pieter Weyber, Pieter Sjours, Hessel Jans, Albert J. Kamp, Gabe Lolkes, Vertman Pieters, Sietje P. Hinsma, Marten H. de Koe, Jacob Bartels, Reyer Flapper, Coene Sibols, Sietje Ankes, Pieters Claasz, allant en divers Ports de France, sans destination particuliere.

V I.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 7 Août 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	344	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	156	$\frac{1}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	222	$\frac{1}{4}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101	$\frac{3}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760	96	
Consolidées à 3 p. %	89	$\frac{1}{8}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 7 Août 1771.*

Londres	33	11	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances.	33	9	$\frac{1}{2}$
Paris	54		$\frac{1}{16}$
Ditto à 2 usances	54		
Bordeaux	54		
Ditto à 2 usances	54		
La Rochelle	54		
Genève	90		
Bilbao	94		
Madrid.	95		
Cadix	94		
Séville	93		
Lisbonne	46		à $\frac{1}{4}$
Venise.	90		
Gênes	85		
Livourne	87		
Vienne.	35		
Hambourg	33		
Anvers & Gand	4		
Bruxelles	4		
Zélande	2		$\frac{1}{4}$
Rotterdam			
Agiot de la Banque	$4\frac{1}{8}$	à $\frac{1}{4}$ p. %	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 l. 15 s. à 29 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le seigle,

de 17, 18 à 19 l.; l'orge, de 12, 14 l. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le septier*; *idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Août 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Août 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	5	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 31 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	32 $\frac{1}{4}$ 3 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{3}{4}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Août*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi 29.*	*Vendredi 30.*	*Samedi 31.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1020 15 . . .	. . . . .	1017 $\frac{1}{2}$ 20. . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	235	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	60.	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	408	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 28 Août 1771		Du Jeudi 29.		Du Vendredi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six dern. mois 1770.	M.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M	Deschamps, six d. mois 1770.	L
Lebrun, *idem.*		Delauge, *idem.*	N.	Delacharmote, *id.*	M
Lecanu, *idem.*		Bouron, *idem.*	P.	Issally, *idem.*	N
Radix j. *idem.*		Courmont, *idem.*		Montal, *idem.*	
Gautier, *idem.*	N.	Boutray, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Despeignes, *id.*	P.	Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	P
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Lempereur, *id.*	S
Daubonne, *idem.*		.....		.....	
Lallement P. *id.*	E.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	G.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 10 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le 7 Août.*

IL continue d'arriver ici un grand nombre de vaisseaux : la plûpart viennent des Ports d'Angleterre. Dans l'incendie causé par la foudre à Pétersbourg, 26 galeres & 10 demi-galeres ont été réduites en cendres.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 19 Août.*

Les pluies ont recommencé ; l'Elbe s'enfle, ses eaux s'élevent avec rapidité, depuis hier elles ont haussé de cinq pouces, & nous craignons de nouveaux malheurs.

Le dérangement des saisons est inconcevable. Il y a quelques jours que nous avons ressenti des secousses assez violentes d'un tremblement de terre : on en a éprouvé de semblables à Ulm, Kempten, Memmingen, Ausbourg, Issny, &c.

DE DRESDE, *le 20 Août.*

Les prix des grains baissent dans nos environs, & l'on attend une diminution beaucoup plus considérable que celle qui a eu lieu.

DE MEISSEN, *le 22 Août.*

Il n'auroit pas été possible d'imaginer les variations rapides que les grains essuyent ici dans l'espace de vingt quatre heures. En un instant, ils haussent & baissent d'un tiers & même de moitié. Si l'on rassembloit les taxes du pain pendant un mois, on y trouveroit bien plus de changemens qu'il n'en arrive d'ordinaire dans l'espace de plusieurs années. On entrevoit à travers ce cahos que le Gouvernement cherche à rétablir la liberté du commerce tant au dedans qu'au dehors ; mais il n'y a point de manœuvres que la cupidité, l'ignorance & la passion n'employent pour arrêter ses bonnes intentions.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 17 Août.*

On écrit de Rome que les *Marchands de grains* c'est à-dire, les premiers Vendeurs de cette denrée, réduits par les circonstances, à demander avec les instances les plus vives, des secours pour être en état de continuer leurs travaux, ont obtenu de Sa Sainteté les avances nécessaires pour leur culture, avances qui seront tirées de la caisse du Mont-de-Piété. Ainsi Rome est approvisionnée, mais la campagne est ruinée.

On mande de Turin que ce pays a essuyé une affreuse sécheresse.

Des Lettres particulieres de Sicile portent que le pain a manqué à Palerme, & que le Peuple, révolté d'un pareil événe-

ment, après une abondante récolte, s'eſt porté aux derniers excès.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Août.*

Les nouvelles d'Irlande, au ſujet de la récolte des grains, ſont auſſi bonnes que celles de nos différentes Provinces : les pommes de terre n'y ont pas moins bien réuſſi.

On prend toutes les meſures poſſibles pour remplir les chantiers de matériaux de conſtruction.

On aſſure que les déſagrémens ſouvent arrivés, par rapport au commerce des Iſles Françoiſes & Angloiſes de l'Amérique, aux bâtimens reſpectifs des deux Nations, ſeront prévenus par une convention amiable.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 30 Août.*

Attendu l'abondance du gros bétail, les Etats de la Province de Leuwarde, ont accordé la liberté d'exporter des bœufs & des taureaux de l'âge au moins de deux ans, mais ſeulement par les Ports de Harlingue, Worcum & Lemmer.

La défenſe d'exporter des grains & des farines des Pays-Bas Autrichiens ſans paſſeport a été renouvellée, ſous peine de confiſcation & d'amende.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 27 Août.*

Du 13 au 20 du courant, il eſt entré dans ce Port 47 bâtimens François & 9 Etrangers. Ils ont apporté 12000 charges de bled, 1016 ſacs de farine, 828 milléroles & 2 tonneaux d'huile. Le vaiſſeau le *Conquérant*, eſt arrivé de la Martinique ; & le vaiſſeau, la *Liberté*, du Cap. Du 14 au 21, il eſt ſorti 45 bâtimens François & 22 Etrangers. Le pinque, l'*Heureux Retour*, a fait voile pour Alexandrie ; la Polacre, la *Marie*, pour Salonique ; & le ſénaut, la *Conception*, pour la Martinique.

Le commerce de Smyrne eſt totalement arrêté, ſoit par la préſence des vaiſſeaux Ruſſes qui paroiſſent devant la Porte, ſoit par la peſte qui a obligé les principaux Officiers, les Conſuls étrangers, & une grande partie des Habitans à ſe retirer dans la campagne. La conquête de Damas par les Troupes d'Ali-Bei, trouble le commerce d'Alep. On rencontre, dans toute la Méditerranée, des navires Barbareſques.

DE COLMAR, *le 30 Août.*

La récolte a été ſi abondante que le froment qui valoit 25 liv. avant la moiſſon, n'en vaut plus que 14 ; & que la livre de pain blanc, qui ſe vendoit 3 ſ. 9 d., ne ſe vend plus que 2 ſ.

DE BESANÇON, *le 31 Août.*

Le Parlement, par un Arrêt du 21, a ordonné la confiſcation de 223 meſures de froment & farine, arrêtées ſur la route de Lons-le-Saunier au Pont-de-Poite, à cauſe que les Voituriers n'étoient pas munis d'acquits à caution. Il a ordonné que conformément à l'article XI de l'Arrêt du 20 Novembre dernier, faute par les Conducteurs de s'être munis de pareils acquits, leſdits bleds & farines ſeront vendus au plus offrant & dernier Enchériſſeur ſur le Marché public de Lons-le-Saunier, pour le prix en provenant être diſtribué pour les deux tiers aux parties ſaiſiſſantes, & l'autre tiers aux Pauvres de la Ville, ce qui ſera exécuté ſans frais.

Sur la Requête préſentée au Parlement par M. Droz, Procureur Général du Roi, contenant que les ſalutaires précautions que la Cour avoit priſes par ſon Arrêt de réglement du 20 Novembre 1770, pour empêcher le tranſport des grains à l'Etranger, ont opéré tout l'effet qu'on en pouvoit attendre (voyez nos Gazettes de Juillet, Juin, &c. ſur la déplorable ſituation de cette Province avant la récolte) ; que quoique la circonſtance heureuſe de la bonne récolte actuelle puiſſe ne pas exiger une attention ſi ſcrupuleuſe ſur cet objet important, cependant il croit qu'il eſt du bien public & de la ſageſſe de la Cour d'ordonner de nouveau, où beſoin ſeroit, l'exécution de ſondit Arrêt, & de renouveller en

conséquence les défenses & les précautions y portées : la Cour, par un Arrêt du 22 du présent mois, a ordonné que la Déclaration du Roi du 27 Décembre 1770, ainsi que l'Arrêt de la Cour du 20 Novembre précédent, seront exécutés selon leur forme & teneur, &c.

Par Ordonnance de Police du 27, le pain mollet a été taxé à 4 s. 2 d., le pain rifflé à 2 s. 8 d., le pain bis à 2 s. 1 d. la livre.

De Lunéville, *le 31 Août.*

Il est d'usage que les Officiers de l'Hôtel-de-Ville fassent, entr'eux & les Notables, un repas le jour de la Fête S. Louis. Cette année, ils ont résolu d'employer au soulagement des malheureux, l'argent destiné à cette dépense : en conséquence, ils ont fait distribuer à chaque pauvre de cette Ville, huit livres de pain. La suppression de ces fausses dépenses & leur conversion en usages utiles, sont sans contredit un des plus grands biens que les Corps-de-Villes, les Communautés, les Corporations, &c. puissent opérer.

De Langres, *le 2 Septembre.*

La récolte des foins a été très-bonne dans nos cantons : celle des grains n'a pas rempli, quant au nombre des gerbes, nos espérances, il y en a un quart moins que l'année derniere, mais les épis rendent moitié plus de grains.

Le bichet de bled du poids de 50 livres, s'est constamment vendu, dans nos Marchés, depuis le 1 Mai jusqu'à la veille de la moisson, de 8 liv. 15 s. à 9 l. & 9 l. 10 s. : il ne vaut plus que de 4 l. 10 s. à 4 l. 15 s. & 5 l.

Le pain de fine fleur étoit taxé à 5 s., le pain blanc, seconde qualité, à 4 ; le pain bis, à 3 s. 6 d. Les deux premieres especes ont baissé de 18 deniers ; & la derniere a diminué d'un sou.

Cette heureuse révolution a répandu la joie parmi le Peuple.

Nos vignes qui, au mois de Mai, annonçoient une récolte passable, sont actuellement sans fruit. Les vers ont attaqué la fleur & elle est tombée ; les froids de Juin ont grillé les feuilles, & il n'en est point resté. On n'aura que de gros vin, & en très-petite quantité.

Le bœuf, le veau & le mouton se payent indistinctement 6 s. la livre.

Des six Foires qui se tiennent, par an, dans cette Ville, celle du mois dernier dure huit jours francs, du 17 à la S. Louis. Les Marchands Forains y vendent des étoffes, de la quincaillerie, de la bijouterie, de la fayence, &c. : d'autres y amenent des bestiaux de différente espece.

De Metz, *le 7 Septembre.*

Le pain que l'Hôtel-de-Ville faisoit distribuer ci-devant à raison de deux sous trois deniers la livre, ne se vend que cinq liards, tant est grande l'abondance qui regne dans les Marchés.

Par la taxe du 24 Août, la livre de pain blanc a été fixée à 2 s. 7 d. ½ ; la livre de pain bis-blanc à 2 s. 3 d., & celle de pain bis à 1 s. 9 d.

La Police a condamné, il y a quelques jours à l'amende trois Boulangers, pour n'avoir pas eu leurs boutiques garnies de pain, selon les Ordonnances.

Sur la requête du Corps des Marchands, le Parlement a rendu le 12 Août un Arrêt qui fait défenses aux Huissiers de vendre par encan, dans cette Ville, des marchandises saisies dans les Villes, Bourgs & lieux de la Province, sur des Particuliers y résidens, & d'en vendre de même appartenant à des Marchands étrangers & forains, à moins qu'elles n'aient été saisies dans la Ville. Fait pareillement défenses d'en faire aucun dépôt ailleurs qu'au poids de la Ville, & de les vendre ailleurs que sur la Place publique ou au-devant dudit poids, &c.

La Société Royale des Siences & des Arts a adjugé à M. Vaultrin, Avocat au Parlement, & Membre d'une Société de Gens de Lettres, le Prix proposé pour le meilleur Mémoire sur *les moyens de droit & de fait d'opérer actuellement la réunion de diverses portions d'héritages possédés par un même Propriétaire sur un même ban & finage, & ceux de les empêcher à l'avenir en ménageant autant qu'il est possible l'intérêt des Particuliers & en le combinant sur-tout avec le bien général.* Briser les entraves qui empêchent les progrès de l'Agriculture, encourager l'industrie, favoriser les changes par des exemptions, exciter les riches à s'occuper de la culture & à montrer, par leurs exemples, les avantages des réunions, voilà le moyen que le sage Auteur propose : *liberté, encou-*

ragemens, paix & protection, voilà tout son systême, conforme aux réflexions que l'Auteur de la *Gazette de l'Agriculture* fit sur le Programme de la Société, en le publiant. M. Vaultrin donne à ces grands principes de justice & de bienfaisance, une nouvelle force par l'examen des inconvéniens des loix contraires ou qui existent déja ou qui pourroient être suggérées ; il combat les loix coërcitives ou restrictives par l'esprit même de la Législation ; en un mot, par la discussion la plus claire & la plus profonde de la Jurisprudence, il conduit à la démonstration des loix simples de l'ordre. M. Vaultrin entre, pour ainsi dire, au Barreau ; il montre dans sa jeunesse un sçavoir consommé, mais son sçavoir ne se borne point à connoître le Code civil, il embrasse la Science de la Législation, celle qui juge les loix d'institution humaine par les loix irréfragables de la nature.

De Paris, *le 7 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 22 Juin 1771, registrées en Parlement le 6 Juillet, par lesquels il est ordonné que visite sera faite de tous vaisseaux & bâtimens lors de leurs entrée, sortie ou relâche dans les Ports & Havres du Royaume ; & par provision, permet aux Officiers des Amirautés de faire lesd. visites au nombre de deux au lieu de trois, & où ils ne pourroient y vaquer en personne, de les faire faire, dans les Ports de leur résidence, par des Huissiers-Visiteurs, & dans les Ports obliques de leurs départemens, par des personnes d'une capacité & d'une probité reconnues qui auront prêté serment pardevant le principal Officier du siege de l'Amirauté.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 7 Juillet 1771, registrées en Parlement le 9 Août, par lesquels S. M. charge Jean-Baptiste Rousselle, Bourgeois de Paris, de la régie & recette des droits mentionnés dans l'Edit du mois de Juin 1771, concernant la conservation des hypotheques, pendant le tems de dix années consécutives qui ont commencé au 1 Juillet 1771 & qui finiront au dernier Juin 1781 exclusivement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 Juillet, qui ordonne qu'à compter du 1 Octobre prochain les droits de Ferme qui ont lieu dans la Province de Dauphiné, seront perçus dans la Principauté d'Orange & dépendances, ainsi que les anciens & nouveaux sous pour livre desdits droits qui y sont sujets, au profit de S. M., par Julien Alaterre, Adjudicataire actuel des Fermes générales, qui sera tenu de lui compter & à son Conseil, du produit desdits droits, outre & par dessus le prix de son bail, sans être tenu d'en compter en la Chambre des Comptes de Paris ni ailleurs.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 10 Juin 1771, registrées en la Chambre des Comptes le 1 Août, qui réglent le prêt & l'annuel pour l'année 1772, attendu que le payement du centième denier, substitué au prêt annuel par l'Edit du mois de Février dernier, ne doit avoir lieu que dans les mois de Novembre & Décembre 1772 pour l'année 1773.

Autre Arrêt du Conseil du 11 Août qui regle définitivement les formalités à observer par les créanciers de S. M. qui ont satisfait à la Déclaration du 19 Juillet 1767, tant pour obtenir les titres nouvels ordonnés par l'Edit de Décembre 1764, que pour en faire employer les arrérages : ordonne que les Propriétaires des Parties à prendre dans les contrats constitués au profit des Receveurs des Consignations & autres Dépositaires publics, seront admis à représenter leurs titres au Bureau de liquidation, même après l'expiration des délais fixés par le présent Arrêt & jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné : & enfin qui ordonne que les contrats à cinq pour cent provenant de la liquidation des Offices sur les cuirs, & les liquidations des Offices municipaux, seront également admis audit Bureau de liquidation, même après l'expiration des délais fixés par le présent Arrêt & sans perte d'arrérages. (*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

La Loterie de l'Ecole Royale Militaire a été tirée le 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 5. 26. 32. 34. 89.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Mémoire sur le traitement qu'il convient de faire aux malades menacés ou attaqués de*

La gangrene ſeche qui réſulte de l'uſage du ſeigle ergoté. Par M. Maret, Docteur & Aggrégé au College de Médecine de Dijon & Honoraire de celui de Nancy, des Académies de Bordeaux & Clermont, & Secretaire Perpétuel de celle de Dijon. A Dijon, de l'Imprimerie de Louis-Nicolas Frantin, Imprimeur du Roi, rue S. Etienne. In-4°.

Pour remplir efficacement les vues bienfaiſantes du Miniſtere, M. Maret a fondu dans ce Mémoire fait avec toute la méthode & la clarté que la matiere exige, celui de M. Vétillard & le Supplément d'un Anonyme, publiés à l'Imprimerie du Louvre & dans notre Journal. Ces deux écrits différoient dans pluſieurs points eſſentiels; il falloit fixer le choix de l'une ou de l'autre de ces méthodes. Pour juger entr'elles, M. Maret a conſulté une Lettre écrite en 1676 par M. Dodard à l'Auteur du Journal des Sçavans, le Mémoire de M. de Salerne, Médecin à Orléans, envoyé à l'Académie des Sciences de Paris; les inſtructions données dans le Traité de la Gangrene par le célébre M. Queſnay, d'après M. Langius, Médecin de Baſle, & M. Noël, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans; la Nozologie de l'illuſtre de Sauvages, & les additions à l'Avis au Peuple ſur ſa ſanté, édition de Paris 1762. Ce Mémoire préſente ſur une colonne les accidens de la maladie dans ſes divers périodes, & trace ſur une autre colonne accolée à la premiere, la méthode à ſuivre dans chaque période du mal. Enfin il raſſemble à part toutes les formules des remedes indiqués dans ces deux tableaux.

2. *Traduction d'anciens Ouvrages Latins, relatifs à l'Agriculture & à la Médecine vétérinaire, avec des notes.* Par M. Saboureux de la Bonnetrie, Ecuyer, Avocat au Parlement & Docteur aggrégé de la Faculté des Droits à l'Univerſité de Paris. A Paris, chez P. François Didot, le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, 2 v. in-8°. P. 9 l. rel.

Nous trouverons encore à l'école des Anciens à nous inſtruire ſur un Art qu'ils honorerent tant qu'ils honorerent la vertu. Il étoit tems d'enrichir la claſſe des Cultivateurs de leurs précieuſes dépouilles. M. Saboureux remplit parfaitement cette tâche, non-ſeulement en la familiariſant avec les pratiques & les leçons de l'Antiquité agricole, mais encore en les éclairciſſant par des explications, en mettant ſous les yeux la figure des inſtrumens décrits par les Auteurs, en réduiſant les objets à nos regles & à nos meſures. M. de la Lande a orné ſon travail de notes aſtronomiques. Ces deux volumes renferment l'Economie rurale de Caton & celle de Varron: la traduction de Columelle ne tardera point à paroitre. Le Public ne ſçauroit trop encourager l'Auteur à conduire cette entrepriſe utile à ſa perfection.

3. *Eloge de François de Salignac de la Motte Fenelon, Archevêque de Cambray, Précepteur des Enfans de France.* Diſcours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoiſe en 1771. Par M. de la Harpe. *Non illum Pallas, non illum carpere livor poſſit.* Ovid. A Paris, chez la veuve Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, & Demonville, Libraire, Grand'Salle du Palais, à la Providence, & rue baſſe de l'Hôtel des Urſins. In-8°. Prix, 24 ſ.

Eloge de François de Salignac, &c. Diſcours qui a obtenu l'*Acceſſit* au jugement de l'Académie Françoiſe. Par M. l'Abbé Maury. *Antiquâ homo virtute ac fide.* Ter. Adelph. Act. 3, Sc. 4. A Paris, chez la veuve Regnard, &c. In-8°. Prix, 24 ſ.

Eloge de François de Salignac, &c. Diſcours qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoiſe. *Aleæ periculoſæ plenum opus* A Paris, chez la veuve Regnard, &c. In-8°. Prix, 24 ſ.

Ces éloges de la vertu rappellent de ſublimes inſtructions aux hommes d'Etat, & de beaux exemples à tous les hommes. D'après leurs Auteurs, autant que leurs principes s'accorderont avec les nôtres, nous peindrons, dans notre Journal, Fénelon, formant des Rois & converſant avec des Laboureurs.

On trouve auſſi chez la veuve Regnard & Demonville, la piece de vers de M. de la Harpe, couronnée par l'Académie Françoiſe, intitulée *des Talens dans leurs rapports avec la Société & le bonheur.* Otium gemmis neque purpurâ venale nec auro. *Horat.* Prix, 12 ſ.

L'Etude de la Nature, Epitre à Madame ***. Piece qui a concouru. Par M. ***. Prix, 12 ſ.

Les deux Victimes de l'Opinion. Poëme qui a concouru, ſuivi d'un Diſcours ſur les inconvéniens du luxe. Par M. le Prieur. Prix, 12 ſous.

Les Vœux Forcés. Lettre d'une Religieuse à sa sœur qu'on suppose destinée au même état. Piece qui a concouru. Par M. M. Willemain d'Abancourt. *Tantùm potuit suadere malorum, auri sacra fames & amor malesanus habendi!* Prix, 12 sous.

II.

Lettre à L'Auteur de la Gazette sur les vers qui rongent les vignes en Bourgogne, &c. De Mâcon, le 27 Août 1771.

MONSIEUR,

J'ai vu dans une de vos Gazettes que j'ai lue il y a quelques semaines, une dissertation sur le ver qui endommage si fort les vignes depuis plusieurs années, & particuliérement dans la Bourgogne : l'on demandoit s'il n'y auroit aucuns moyens de détruire ce malfaisant insecte.

Je ne suis pas versé dans l'Agriculture, & je n'ai pas à vous offrir mes remarques & des détails sur ce qui concerne ce ver destructeur ; je vous ferai part seulement de celles d'un Paysan de la Paroisse de Donzy-le-Royal en Mâconnois, & Vigneron du Curé du lieu, homme estimable en son genre.

Ce Vigneron a observé que dans le courant de Février & de Mars, tems où l'on serpe & taille la vigne, le cep se trouve environné de certains fils semblables à ceux que l'on apperçoit sur les terres lors de la semence, & particuliérement à la faveur des rayons du soleil qui leur prête un éclat argentin ; ce qui lui fit augurer que ce fil étoit la production de quelque insecte : & en cerpant sa vigne, il découvrit aussi dans les fentes & les nœuds des ceps un petit insecte fort ressemblant à l'araignée qui y demeuroit caché, que cette espece d'araignée produisoit ensuite ou se convertissoit elle-même en une espece de petite mouche ou papillon bleuâtre qui paroissoit en grande quantité lorsque la vigne commence à donner la feuille ; qu'enfin il croit que c'est de ce dernier insecte que naissent les vers que l'on appelle ici vulgairement *vertaux*, & qui sont sans doute ceux dont il est parlé dans votre Gazette, soit qu'on en juge par la forme, soit par les mauvais effets qu'ils produisent.

Ce Vigneron, sur ses observations qui me paroissent justes, a depuis trois ou quatre ans purgé ses vignes de ces insectes : quand il serpe ses vignes, il écrase avec la lame de son couteau, ou avec quelqu'autre instrument, les araignées qu'il trouve dans les fentes ou sur les nœuds du cep. Cette opération a toujours eu un bon effet ; & particuliérement cette année où sa Paroisse est fort maltraitée par les vers ; ses vignes sont très-jolies, & n'en ont que légérement été attaquées sur les extrêmités, qui n'en ont pas été totalement garanties, parce que cette opération y a été faite avec moins de soins, & y est plus difficile.

On peut encore conclure de là que la mouche ou le papillon bleu qui engendre le *vertau* ne s'écarte pas des endroits où il naît. D'où il résulte que si chacun de son côté faisoit prendre la même précaution à ses Vignerons, l'on détruiroit en peu de tems ce fléau des vignobles.

Je serai charmé que cet avis soit utile à la Société, & que le zele que vous montrez à la servir vous engage à le donner au Public. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, FARRAUD, fils.

III.

Sel de citron.

Ce sel de citron ou de limon a toute la propriété du fruit même ; il en tient lieu dans le punch & dans les ragoûts ; & le parfum qu'il leur communique n'est pas moins agréable que celui que le fruit leur donne. Il mérite même, à certains égards, la préférence, puisqu'il revient à bien meilleur marché, & qu'il ne se gâte pas. Ce sel se fabrique à Londres & se vend chez *Guillaume Bagley, Parfumeur dans la rue Korkspar, près de Hay-Market.* Le prix est d'un shelling la bouteille.

IV.

Ecrivain Automate.

Cet Ecrivain, de l'invention du sieur Payen, Méchanicien résident à Paris, jolie figure de grandeur naturelle, représente l'Amour, au fond d'un jardin, assis devant une table sur laquelle sont les attributs qui le caractérisent : avec une de ses fleches, il

donne ſa loi en lettres initiales, tracées par le célébre Roland, Maître Ecrivain. Un jeu d'orgue, appellé *Preſtant*, exécute deux airs d'Opéra, analogues au ſujet. L'Art de la Méchanique & celui de la décoration ont réuni leurs efforts pour faire l'illuſion la plus agréable. Les Commiſſaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour examiner cet ouvrage de Méchanique, ont certifié qu'il n'y avoit aucune ſupercherie dans ſon jeu. On en explique même le méchaniſme aux perſonnes curieuſes de le voir : on le montre vis-à-vis de la Comédie Italienne.

Cet *Eérivain* a été préſenté au Roi & à la Famille Royale ; Sa Majeſté en a paru très-ſatisfaite.

V.

Multiplication prodigieuſe.

Un Particulier d'un Village ſitué à une lieue de Colmar avoit ſemé, au printems dernier, dans un terrein de la contenance d'un neuvième d'arpent, un boiſſeau d'orge : il en a recueilli dix ſacs qui font ſoixante boiſſeaux. Pluſieurs grains ont produit juſqu'à cent épis d'une grandeur ſurprenante. Ce Particulier a apporté quelques-uns de ces épis à Colmar où il les offre à la curioſité du Public. Cette ſingularité y a été publiée au ſon du tambour, & il n'y a aucune raiſon d'y ſoupçonner de la ſupercherie. Nous ignorons s'il faut l'attribuer à une culture particuliere ou à un ſimple effort de la nature.

VI.

Obſervations ſur les plantes abattues par la grêle.

Il faut tâcher de remédier aux accidens naturels qu'il n'eſt pas poſſible de prévenir. La grêle eſt un fléau très-ordinaire ; elle n'a pas fait, cette année, beaucoup de dégât en France, mais elle a dévaſté pluſieurs cantons de l'Allemagne. Par exemple, dans le Palatinat, les plantations de tabac en ont été extrêmement endommagées. Lorſque cette plante a été gâtée par la grêle & que la ſaiſon n'eſt pas trop avancée, on la fauche rez de terre, elle repouſſe, on lui donne une nouvelle façon, & elle rend une récolte, à la vérité tardive, mais belle & abondante. Cette expérience répétée pluſieurs fois vers le mois d'Août a toujours réuſſi. En France, on ne cultive pas le tabac, mais on l'a cultivé autrefois, & il ne ſeroit pas impoſſible qu'on le cultivât encore un jour. D'ailleurs la même méthode peut avoir ſur d'autres plantes, les mêmes effets. On peut, dans l'occaſion, en faire des eſſais en petit, ces expériences ſe répétent, on en publie le ſuccès quand on veut le bien, & l'on fait beaucoup de bien ſans qu'il en coûte.

VII.

AVIS.

On trouvera rue de la Grande Truanderie, à la Pomme Rouge, Place du Puits d'Amour, des harengs pecs nouvellement arrivés, d'une qualité parfaite & en petits barils.

VIII.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 23 Août.

Les navires des Capitaines H. L. Palauhn, M. N. Klinkau, allant à Bayonne.

Le navire du Capitaine J. Ladriſma, allant à Morlaix.

Les navires des Capitaines H. Vinke ; G. Ages, L. Goſſes, J. Wiebes, D. Rinſes, G. Granners, G. Greuner, D. G. Rinſes, J. A. Kalf, H. P. Vogelman, P. Agges, J. Johanneſz, T. P. Dignum, C. Sibols, J. P. Henſtra, R. D. Flapper, J. Artes, J. W. Leyn, J. Sibes, allant en divers Ports de France, ſans deſtination fixe.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 31 Août 1771, au Mercredi 4 Septembre, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 28 à 32 l. 5 ſ. *le ſeptier* ; *idem* nouveau, de 27, 28 liv. 10 ſ. à 30 l. ; *idem* au Port de la Greve, 33 liv. Le ſeigle, de 17, 17 liv. 10 ſ. à 18 l. ; l'orge, de 12, 13 l. 10 ſ. à 15 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 31 Août 1771, au Mercredi 4 Septembre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 24 l. *le septier; idem* nouvelle, de 15, 20 à 22 l.; *id.* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 7 Septembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32 3	16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$	
Madrid	15 2	
Cadix	15 1	
Livourne	96 $\frac{1}{4}$	
Gênes	94 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. %	bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ 25. . .	1022 $\frac{1}{2}$ 25 . .
Emprunt Oct. .	245	245	. . . . .
Prom. à 5 p. % .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	411	413 14 . . .	414 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 4 Sept. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 5. *Messieurs*		Du Vendredi 6. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	M.	Delauge, 6 dern. mois 1770.	N.	Deschamps six d. mois 1770.	M.
Meulan, *idem.*	M.	Courmont, *idem.*	P.	Maupassant, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*	M.	Drouet, *idem.*	P.	Delacharmote, *id.*	N.
Radix j. *idem.*	M.	Boutray, six prem. mois 1771.	A.	Pannelier, *idem.*	N.
Lebrun, *idem.*	N.	Nau, *idem.*	A.	Issally, *idem.*	P.
Gautier, *idem.*	P.	Sainte-Luce, *id.*	A.	Fauveau, *idem.*	P.
Despeignes, *id.*	Z.	S. Janvier, *idem*	A.	Guidy, *idem.*	Z.
Roytier, six prem. mois 1771.	A.	Rouillard, *idem.*	A.	Barois, six prem. mois 1771.	A.
Lallement j. *id.*	H.	Delagarde, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	D.
.....		Dutartre, *idem.*	Z.	Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 17 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 21 Août.*

LA résolution prise par la Noblesse de proposer l'établissement d'une nouvelle Députation pour s'occuper des intérêts de l'amélioration de l'Agriculture, a été rejettée par les autres Ordres de l'Etat. Au commencement, l'Agriculture étoit *tout*, dans l'administration & la politique intérieure des Sociétés, elle a partout fini par n'être *rien*; il faut bien qu'elle redevienne *quelque chose* ou que tout périsse.

Un Conseiller de Commerce, Chevalier de l'Ordre de l'Epée du Nord, a fait une banqueroute de trois millions d'écus, especes de cuivre. Il paroit qu'en général, les Paysans de l'Europe n'en font guères que de quelques rixdhales.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Août.*

L'introduction de la viande, du suif, & du beurre étrangers, vient d'être permise sans plus grands droits à payer que les mêmes denrées du crû du pays. Il n'est pas dans la nature que les productions territoriales ayent le droit exclusif de nourrir les Habitans, d'où l'on peut tirer des conséquences sur le droit des Habitans concernant les productions territoriales.

Les vents contraires ont retenu dans nos Ports un grand nombre de navires : il en est parti ces jours derniers plus de cent d'Helsingor, & il en restoit presqu'autant prêts à mettre à la voile.

ITALIE.

DE ROME, *le 24 Août.*

Quoique la récolte des grains n'ait point été telle qu'on l'espéroit, elle seroit néanmoins suffisante, sans le monopole légalement établi & soigneusement maintenu. Il n'y a plus que les campagnes qui en manquent, grace aux soins des Magistrats Approvisionneurs des Villes. Comme la taxe des grains pour le Peuple est à bas prix, ceux des Citoyens qui sont maitres de leurs grains, se hâtent de les exporter, malgré les défenses, parce qu'ils sont assurés d'en trouver un débit plus avantageux sur la frontiere. D'un autre côté, l'Annone a taxé la mesure de grains nommée *rabbio* à huit scudis, pour les Marchands qui voudroient en emmagasiner ; moyennant quoi les frais de transport & de garde ajoutés à ce taux, il ne leur seroit pas possible d'en vendre à un prix où le Peuple pût atteindre. Ainsi l'Annone, en s'emparant de tout, détruit le commerce & ruine l'Agriculture. Si Sa Sainteté n'avoit arrêté les exécutions cruelles que cette Magistrature a coutume de faire pour exiger le remboursement des

avances qu'elle prête aux malheureux qui meurent de faim, en faisant naître les subsistances, il leur auroit été impossible de travailler & de subsister. Les entrailles complaisantes de S. S. se sont ouvertes pour eux, & il a été ordonné qu'ils ne rembourseroient cette année que la moitié de ces avances, & l'autre moitié l'année prochaine, après la récolte. Mais ce n'est pas assez, avec ce soulagement, ils ne seroient pas en état de cultiver sans de nouveaux secours. Telle est la triste situation de nos campagnes, en vertu de l'établissement & de l'empire d'un Magistrat d'abondance. En général, il en est d'une grande partie de l'Italie comme de l'Allemagne; de toutes parts, on réglemente, on prohibe, on visite, on enregistre, on taxe, on emmagasine, & partout on souffre ou l'on tremble. Ces faits se passent aux yeux de toute l'Europe, & des siecles d'expérience ne nous éclairent pas.

De Naples, *le 21 Août.*

S. M. a derniérement fait publier un Edit qui a pour but d'étendre l'Agriculture & le Commerce sur tous les terreins incultes & déserts, non pas seulement en les peuplant de pauvres, car celui qui n'a rien, ne tire rien de la terre; mais en leur donnant les avances nécessaires à l'exploitation rurale, une maison, des instrumens, des semences, des vivres, & tout ce que leur entreprise exige, avec la propriété de cinq jours de terre à chaque famille, & les exemptions nécessaires pour qu'ils puissent former, du produit de leurs travaux, un fonds suffisant pour leur entretien. Les Isles sur-tout attirent l'attention du Gouvernement, parce qu'elles servent de repaire aux Pirates Barbaresques qui de-là infestent les côtes des deux Royaumes. Il a déja été établi une Colonie à l'Isle d'*Ustica*; il va s'en former une nouvelle dans celle de *Ventolene*, aussi propre à l'Agriculture qu'au Commerce. S. M. accorde les faveurs dont nous venons de parler à ceux qui voudront s'y fixer. On préférera les familles où il y aura femme & enfans; les enfans & les femmes participeront aux bienfaits du Roi. Ceux qui voudront s'adonner à la pêche, trouveront, comme les autres, dans la générosité du Souverain, les moyens d'exercer cette profession, & des immunités. Si leurs enfans veulent s'appliquer à l'Agriculture, ils auront les mêmes ressources, jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, ce qu'on supposera qui sera dans le terme de trois ans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Septembre.*

Notre pêche de la baleine a été, cette année, beaucoup plus heureuse que celle des Hollandois.

Le navire Hollandois qui s'est derniérement perdu sur les bancs de Goodwen, se nomme la *Catherine*, Capitaine Olosson. Il venoit de Bordeaux, chargé de sucre & de vin destinés pour Gottenbourg. Sept Matelots, le contre-Maître & deux mousses ont péri.

La Compagnie des Indes paroît se promettre de grands avantages des instructions données par M. Coote, & des découvertes faites par le Docteur Solander & M. Banks.

Le plan d'une nouvelle Ville qu'on se propose de fonder sur l'Ohio, fixe l'attention de plusieurs personnages distingués & du Public. Le Lord Eglington sera le Directeur de cet établissement, à cause qu'il possede un vaste territoire dans cette partie. Plusieurs familles sont disposées à s'embarquer & à augmenter, à nos dépens, les forces de l'Amérique. On y formera un Gouvernement régulier, & l'on se flatte que cette Ville sera bientôt très-florissante. Déjà les Charges se sollicitent avec ardeur.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 7 Septembre.*

Du 21 au 27 du mois dernier, il est entré dans ce Port 41 bâtimens François & 19 Etrangers. Il est sorti, dans le même intervalle, 53 bâtimens François & 25 Etrangers, la plûpart d'Italie, & quelques-uns Espagnols.

L'importation du bled a été de 4140 charges; & celle de l'huile, de 9027 milléroles. Les autres cargaisons étoient principalement en feves, riz, poisson salé, douves, soude, &c.

Notre commerce avec Tunis se remonte sur un pied avantageux : il en est arivé six bâtimens : la barque la *Tabarquine*, la tartane *S. François*, la brigantine la *Bonne Citoyenne*, le vaisseau le *Neptune*, le brigantin *S. Paul*, la tartane la *Veuve Miser*, principalement chargés de bled, de feves, d'orge, de riz, de suif, de cuirs, de cire, &c. Le *S. Paul* venoit de Souze ainsi que la *Bonne Citoyenne*. La pinque le *Diligent*, a apporté d'Acre de l'huile & du riz; la barque *S. Antoine*, de l'huile de Smyrne; le brigantin *S. Bruno*, diverses marchandises d'Alger; la goelete la *Vertu*, de l'huile d'Alger & de Bugie; la tartane la *Victoire*, du poisson salé de Sainte-Croix en Barbarie. La récolte des grains a été très-abondante sur cette côte de l'Afrique; & l'on y trouve des provisions considérables d'huile & de légumes. Il est parti pour la Syrie, le bateau le *Diligent*; pour Salonique, la polacre la *Gracieuse*; pour le Levant, le vaisseau l'*Europe*; pour Constantinople, le brigantin l'*Essor*.

Le *Duc de Praslin*, & l'*Ami S. Claude*, sont sortis, le premier pour le Cap, le second pour le Port-au-Prince. Il n'est arrivé des Isles de l'Amérique que le vaisseau le *Dauphin*, venant de la Guadeloupe.

De l'Orient, *le 9 Septembre.*

La récolte des grains a été très-abondante dans nos cantons. Il s'en fait, dans les environs, des enlevemens considérables que l'on envoye à Nantes, & autres entrepôts, ce qui empêche pour le moment la diminution que l'on a lieu d'espérer. Le Peuple d'Hennebond & de cinq ou six Paroisses d'alentour, a paru prévenu au sujet d'un chargement que l'on vouloit faire dans ladite Ville, pour l'intérieur du Royaume, à ce que l'on assuroit. L'exécution la plus complette du vœu du Gouvernement & des Loix en vigueur qui ordonnent la circulation libre dans l'intérieur du Royaume, doit faire jouir les différentes Provinces des bienfaits de la Providence : plusieurs en ressentent les avantages, & nous espérons les partager.

De Besançon, *le 11 Septembre.*

On vient de publier ici l'Arrêt suivant du Conseil d'Etat du Roi du 24 Août 1771.

Le Roi s'étant fait rendre compte du succès des précautions prises pendant l'année derniere, à l'effet d'empêcher l'exportation des grains; S. M. étant également informée que l'avidité d'un gain devenu illicite, faisoit craindre que quelques Commerçans ne tentassent encore les moyens de se soustraire à l'effet desdites précautions pour exporter des bleds à l'Etranger; & voulant assurer à sa Province de Franche-Comté la conservation des grains qui sont nécessaires à la subsistance de ses Habitans, a ordonné, &c. ce qui suit.

Art. I. L'Arrêt du Conseil du 14 Juillet 1770, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence renouvelle S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, d'exporter à l'Etranger des bleds, orges, avoines, turquiers, pois, feves, haricots, légumes & autres grains de toute espece, à peine de confiscation des voitures, chevaux, denrées, de 3000 livres d'amende & de punition exemplaire.

A. II. Les Maires, Echevins & Habitans des Communautés de Bourgogne, dans les deux lieues limitrophes à la frontiere du côté de l'Etranger, seront tenus de faire sur ladite frontiere, de jour & de nuit, des patrouilles exactes aux défilés, lieux de passages & de bacs, gués, grandes routes, chemins de traverse & autres endroits qui peuvent favoriser ladite exportation, à l'effet d'arrêter & saisir les contrevenans, dans le cas seulement où la contravention sera manifeste, où les Voituriers ne seroient pas porteurs de certificats dans la forme prescrite, & où ils seroient trouvés dans des chemins différens de ceux qui aboutissent aux lieux pour lesquels lesdits grains sont destinés.

A. III. Pour prévenir plus efficacement l'abus que l'on pourroit faire des moulins placés sur la frontiere, S. M. ordonne auxd. patrouilles de veiller également, de jour & de nuit, sur lesdits moulins; en outre qu'il sera placé dans chacun d'iceux un Employé de la Ferme générale, qui sera tiré de la Brigade la plus à portée, & relevé aussi souvent que le jugera à propos le Commandant de la Brigade. Enjoint pareillement S. M. à ceux qui se servent desdits moulins de faire aux Officiers des lieux de leur domicile ou à leurs Curé & Echevins, avant

d'y conduire leurs grains pour les faire moudre, une déclaration de la quantité qu'ils y portent, avec soumission de produire la farine de cette quantité; ladite déclaration devant être réitérée à l'Employé de service dans le moulin, & le relevé d'icelui adressé tous les huit jours au Subdélégué du Département, pour en être rendu compte au Commissaire départi.

A. IV. Enjoint S. M. à tous Propriétairs de bacs, Meuniers & autres sur la frontiere d'attacher lesdits bacs avec des chaînes fermantes à clef, à peine d'y être pourvu à leurs frais, & de 300 liv. d'amende en cas de retard de leur part.

A. V. Mande & ordonne S. M. au sieur Intendant & Commissaire départi en sa Province de Franche-Comté, à ses Subdélégués, &c. de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, &c.

De Vitry-le-François, *le* 13 *Septembre.*

Un avantage particulier à la récolte de la présente année, c'est que les épis se trouvent bien grainés & beaucoup plus que ceux de l'année derniere.

Il vient d'arriver auprès de cette Ville un événement assez singulier & assez intéressant pour être offert à l'attention de ceux qui partagent tout ce qui touche l'humanité. Le Prieur de Rano-les Dames, lieu situé entre Sainte-Ménéhould & cette Ville, âgé de 80 ans, d'une bonne constitution, étoit travaillé, depuis cinq ans, d'un mal d'estomac dont le retour périodique le tenoit, réguliérement tous les jours en souffrance, depuis cinq heures du soir jusqu'à souper. Un jour à dîner, il lui prit envie de manger des noix, & il en mangea en assez grande quantité pour qu'un homme en bonne santé en eût eu à craindre des suites très-dangereuses. Il attendoit, à l'ordinaire, le retour de son mal d'estomac, il n'en ressentit aucune atteinte. D'après cette épreuve, il se flatta d'être soulagé ou peut-être guéri par un usage habituel de ce fruit. En conséquence, il en fit une bonne provision; & il s'en est fait sur sa table une consommation de quatorze boisseaux en six mois. Son caractere est trop connu pour qu'on puisse douter de la vérité de son témoignage. Aujourd'hui, il est entiérement guéri, & sa santé se soutient par ce régime extraordinaire. C'est aux gens de l'Art à tirer de ce fait des inductions qui puissent être utiles à l'humanité.

De Paris, *le* 14 *Septembre.*

Dans un Edit du mois d'Août 1771, enregistré en Parlement le 17 Août 1771, il est porté que les Etats Généraux du Duché de Bourgogne, Pays & Comtés adjacens, ont supplié le Roi de vouloir bien rendre commun aux Comtés de Mâconnois, Auxerrois & Bar-sur-Seine, comme Pays adjacens & réunis auxdits Etats, l'Edit qui accorde aux Habitans dudit Duché la faculté d'enclorre les terreins qui leur appartiennent ou qu'ils cultivent, & que le compte que S. M. s'est fait rendre de l'état de l'Agriculture dans lesdits Comtés adjacens & de leurs loix particulieres, l'a mise à portée de connoître qu'il est important d'y établir une liberté aussi juste qu'avantageuse à l'Agriculture. En conséquence, Sa Majesté permet la clôture des terres dans lesdits lieux; & même pour faciliter les moyens de réunir en un seul corps d'héritage, les parties éparses des possessions, il est statué que, pendant l'espace de six années, les actes d'échange des parties de terrein au-dessous de dix arpens, seront exempts des droits royaux & seigneuriaux, à la réserve du droit de contrôle qui demeurera fixé à la somme de dix sous de quelque valeur que soient les héritages échangés, lesquels néanmoins demeureront assujettis aux charges seigneuriales & foncieres, & aux droits de Décimateurs dont ils étoient chargés avant ledit échange, & à la charge, par lesdits Pays & Comtés adjacens, d'indemniser l'Adjudicataire des Fermes de la maniere qui seroit fixée par S. M.

Par une Déclaration du 3 Février dernier, enregistrée en Parlement le 17 Août, S. M. après avoir reçu les représentations de l'Adjudicataire des Fermes, & les réponses des Elus Généraux de lad. Province, en confirmant les graces accordées par le précédent Edit, fixe pour six ans le droit de contrôle à cinq sous pour les terreins échangés dont la valeur ne remontera pas à plus de 50 liv., & dix sous pour tous ceux dont la valeur excédera cette somme; les Etats de la Province de Bourgogne, les Pays de Bresse, Bugey, Gex & Châlons, chacun pour ce qui le

concernera, payeront, pendant chacune de ces ſix années, à l'Adjudicataire des Fermes, en indemnité de ces exemptions & modérations, déduction faite du produit du droit de contrôle, la ſomme à laquelle ſe trouvera monter l'année commune du produit des droits du centième denier & contrôle, pendant les dix années précédentes. Les gens de main-morte pourront, pendant ce tems, jouir de la faveur accordée à tous, & ne ſeront point obligés de payer le droit d'amortiſſement; & ils ſont diſpenſés, par cette Déclaration, de demander à ce ſujet des Lettres-Patentes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Obſervations ſur la qualité des terres & leur amandement, tirées de l'expérience faite par M. Bomare, ſur une livre peſant de bonne terre (a).

Après avoir lavé cette terre & avoir fait couler avec l'eau la terre la plus fine, il eſt reſté ſix onces de matieres groſſieres, graviers mêlés de fragmens de briques & pierres calcaires.

La terre fine, ſéparée par le lavage, a été ſéchée & enſuite miſe à digérer dans du vinaigre diſtillé.

Lorſque le vinaigre a été ſaturé de terre, il a été ſéparé, & ſur le même il a été repaſſé de nouveau vinaigre; par ce moyen, la terre calcaire a été ſéparée, & enſuite elle a été précipitée par de l'alkali fixe, ce qui en a produit quatre onces.

Réſidu. 6 onces d'argille ſemblable aux argilles communes.

Ainſi une bonne terre contient $\frac{3}{8}$ d'argille, $\frac{2}{8}$ de terre calcaire, $\frac{3}{8}$ de matieres groſſieres.

Réſultat d'une pareille expérience ſur une livre de terre maigre.

6 onces de gravier.
6 onces de terre calcaire.
4 onces d'argille.

(a) *Mémoire de M. D. F***. lu au Bureau de la Société Royale d'Agriculture de la ville du Mans dans ſa 355e. Séance, le 18 Juin 1771.*

Ainſi une terre eſt maigre lorſqu'elle ne contient que $\frac{2}{8}$ d'argille, même avec l'addition de $\frac{3}{8}$ de terre calcaire ſur $\frac{3}{8}$ de gravier.

Conſéquences générales.

Pour qu'une terre ſoit plus propre à la végétation, il faut que l'argille y domine.

Il eſt aſſez connu que l'argille pure ne produiroit pas; ainſi il en réſulte que ſi l'argille doit dominer pour rendre la terre propre à la végétation, il faut auſſi qu'elle ſoit combinée avec une certaine quantité d'autres matieres qui ſéparent ſes parties & les tiennent dans un état de diviſion. Si le gravier ſeul étoit combiné avec l'argille, l'un ſeroit inhérent à l'autre, ſans mouvement ſenſible.

Si au contraire le gravier ſoulage les parties d'argille & qu'il s'y joigne une combinaiſon d'une certaine quantité de terre calcaire; comme le propre de cette terre calcaire eſt de s'enfler & de ſe dilater par l'humidité, ce mélange opére un déplacement continuel des parties argilleuſes & les tient dans un plus grand état de diviſion.

Le mélange du gravier & des matieres groſſieres de ſon côté, en ſoulevant les parties argilleuſes, ouvre des intervalles qui facilitent le paſſage aux influences de l'air & de l'eau, par l'opération des parties calcaires, qui, ſans ce concours de tous les élémens, reſteroient enveloppées dans les parties argilleuſes dont l'action ſeroit moins efficace.

D après la fonction de ces divers genres de matieres, on peut donc décider du degré de bonté de la terre ſuivant la proportion dans laquelle ils ſe trouvent combinés.

Par conſéquent l'amendement des terres conſiſte principalement à rapprocher ces genres de matieres du degré de proportion dans lequel ils doivent ſe combiner, & à faciliter leurs opérations par le mélange de la trituration des parties, ſuivant le beſoin qu'elles en ont.

Conſéquemment une terre pourroit avoir été trop labourée, ou ne l'avoir pas été aſſez. Les pierres & les cailloux peuvent, par leur abondance, produire plus ou moins d'avantage ou d'inconvénient, ſuivant la nature du ſol, leur quantité & leur groſſeur. Ces exemples généraux ſuffiſent pour indiquer que l'application des principes ſe modifie à l'infini, ainſi que la diverſité des ſols.

Le défaut d'argille pure étant une trop grande compacité, pour faciliter les terreins où elle domine, il faudroit y répandre du gravier, du tuf calcaire, de la terre calcaire, des platras réduits en poussiere, ou de la marne, des pailles, des fumiers secs & triturés parfaitement, le tout par différens labours : le choix & la proportion de ces mélanges dépend nécessairement de la proportion où se trouve déjà dans cette argille, chaque espece de ces matieres propres à diminuer sa compacité.

On peut encore faire du feu sur la superficie du terrein argilleux (avec des combustibles) ; l'argille, à moitié brûlée, perd sa compacité, & la cendre provenant de cette combustion, seroit très-propre à alléger & fertiliser dès-lors ce terrein.

Ainsi il paroîtroit utile de lever, dans ces cas, les chaintres ou pourtour de nos champs, de les transporter par petits tas, d'en brûler le combustible & d'en répandre la terre sur la superficie avant de la labourer ; car cette terre ainsi réduite en petites parties de briques, soulageroit le fonds par son mélange.

A l'égard du fumier, quoiqu'on dise continuellement que dans l'argille il faut employer des fumiers chauds, tout se réduit à cette vérité qu'ils seront tous également chauds lorsqu'ils seront secs ; c'est pourquoi il suffiroit de porter réguliérement pendant l'hyver le fumier sur les terres argilleuses, destinées à bled, pour l'automne suivante, & au plus tard, pour le premier printems.

Pour bien comprendre l'effet de cette méthode, il faut sçavoir que strictement parlant, il n'y a point de fumiers chauds ni de fumiers froids.

Le fumier de bœuf & de vache s'échauffe peu lorsqu'il est mis en tas, parce qu'étant très-humide, à cause de l'abondance des urines de ces animaux, ils passent promptement à la putréfaction. Or c'est le mouvement de la fermentation nécessaire pour porter le fumier à l'état de putréfaction qui produit la chaleur. Ce mouvement qu'éprouvent les parties du fumier des étables, ne dure pas assez pour y arriver, par la raison qu'on vient de dire de l'abondance des urines qui aide à cette célérité de la putréfaction.

Au contraire le cheval urinant moins, sa fiente est plus séche ; ainsi elle est plus susceptible d'éprouver successivement, & d'une maniere marquée, les deux premiers degrés de la fermentation, & dès-lors, ce mouvement qui produit la chaleur. Mais dans cet état de chaleur, on se garde bien de le répandre sur la terre ; il n'est pas assez façonné, ni à son point de maturité ; souvent même il abonde en graines nuisibles ; & lorsqu'on répand ce fumier putréfié sur la terre, il n'a presque point de chaleur, parce que la putréfaction des corps se fait sans chaleur, quoiqu'elle soit une suite de la chaleur produite par le mouvement de la fermentation.

Si à la vérité on attend d'apporter le fumier des étables dans l'automne, & au moment de semer dans une terre forte & argilleuse, ce fumier sera plus froid, comme étant plus humide : car cette humidité ne pourra s'imbiber, elle restera long-tems à la même place, & constamment il y a moins de chaleur où il y a plus d'humidité.

Les fumiers d'écurie étant plus secs, seront moins froids, mais évidemment ils ne seront chauds ou froids que relativement au plus ou moins d'humidité & non pas de leur nature ; ils seront égaux dans un état de sécheresse égale.

Il est facile de concevoir dès-lors qu'en portant le fumier des étables pendant l'hiver ou au printems, ou plus tard, son humidité a le tems de s'évaporer. Un autre avantage, c'est de le bien mêler avec la terre par les labours ; & c'est par cette raison que le fumier d'écurie doit également être porté dans l'hyver sur les terres fortes.

La véritable utilité des fumiers, c'est 1°. d'alléger les terres, 2°. de laisser, en achevant de se pourrir, une matiere extractive savonneuse, & une terre végétale très-divisée.

Les sels & les huiles des fumiers ne sont utiles à la végétation, qu'autant que la putréfaction les a combinés de maniere à les mettre dans un état savonneux ; les huiles ne fertilisent qu'après leur décomposition, & seulement lorsque mêlées & combinées avec la terre, leurs parties deviennent dissolubles dans l'eau. Les sels purs nuiroient plutôt à la végétation qu'ils ne lui seroient utiles ; ils ne fertilisent qu'autant qu'ils sont joints & combinés avec des substances huileuses capables d'adoucir leur acrimonie.

L'urine même n'est fécondante que lorsqu'il n'en reste mêlé à la terre végétale que la matiere terreuse, savonneuse & extractive qu'elle fournit abondamment.

Les cendres lessivées & non lessivées produisent un effet égal : ce n'est donc point par la quantité des sels qu'elles sont utiles, mais comme terre végétale, argilleuse, réduite en un état de division convenable.

Puisque c'est cet état de division qui rend l'argille productive, il est évident que plus la terre est argilleuse, plus elle demande d'être labourée, & que ces labours, ainsi que les semailles, ne doivent point être faits lorsque la terre est trempée ; par la même raison, il faut éviter d'y laisser séjourner l'eau.

Pour fertiliser les terres poreuses, c'est-à-dire, qui manquent d'une proportion suffisante de terre argilleuse, il faut pratiquer exactement le contraire de ce qui vient d'être dit à l'égard des fortes terres ; leur amendement consiste à les combiner avec la marne liante, avec de l'argille, de la terre à four, &c. Il faut porter des fumiers gras & humides, & plus près du tems des semailles ; les labourer & semer par un tems gras, &c.

Avec de l'intelligence & quelques observations, il est facile d'appliquer ces principes à toutes les diversités infinies des terres, suivant le degré de compacité ou de porosité que l'abondance ou la disette de terre argilleuse leur donne.

I I.

Pain & autres emplois très-utiles du grate-cul, fruit de l'eglantier.

Le fruit de l'églantier, ou le grate-cul, appellé par les Botanistes, *cynobastum, rosa canina, rosa sylvestris flore incarnato*, devient entre les mains de ces hommes nés pour le soulagement & le bonheur de leurs semblables, une ressource qui, dans des tems de calamité, peut suppléer au défaut de grains. La fleur de cet arbrisseau fournit aux abeilles une cire brute dont les Géorgiphiles tirent parti. Ses feuilles servent, en cas de besoin, de nourriture aux vers à soie, avec moins d'inconvéniens que les feuilles de laitue qui leur causent une maladie mortelle nommée *Clairette*, ou du moins ne les mettent en état de produire que de foibles cocons. L'arbrisseau lui-même concourt à former des haies impénétrables.

Le grate-cul n'est pas bien bon à manger ; on en met, ainsi que leur eau distillée, dans quelques ragoûts, on le confit. Pour l'employer à ces derniers usages, on en ôte de petits grains piquans qui forment comme son noyau, & qui contiennent un germe rempli d'une farine grasse & huileuse.

M. Schirach, ami éclairé de l'humanité, Pasteur très-zélé pour le bien de son troupeau, Géorgiphile célébre par ses recherches sur les abeilles & autres parties de l'économie rurale, comme on l'a vu dans nos Gazettes & Journaux, avoit eu d'abord l'attention, très-digne de remarque, de ramasser les grains du grate cul, pour qu'ils ne fussent pas mêlés dans le fumier, ce qui auroit pu produire de mauvaise herbe parmi les grains. De sages Cultivateurs ont suivi cet exemple. M. Schirach & ses imitateurs, après avoir rassemblé une quantité assez considérable de ces noyaux, ont exercé leur sagacité à chercher les usages auxquels il seroit utile de les employer. Ils sont d'abord parvenus à en tirer un bon remede pour les bêtes à cornes. Dans la disette dont l'Allemagne vient d'être affligée, ils ont essayé d'en faire du pain. On a d'abord fait sécher cette graine au soleil ou sur un fourneau, on l'a frottée dépouillée de ses petites pointes, par le moyen d'un crible, & envoyée au moulin. Elle a rendu une farine passablement blanche, comme la farine moyenne du bled. On en a fait une bouillie qui a été trouvée de bon goût, & elle n'a point été malfaisante. On en a fait des soupes au lait & des omelettes : elles ont été mangées avec plaisir, lors même qu'on ne manquoit pas de provisions. Enfin on en a fait du pain, sans la mêler avec d'autre farine, & ce pain a paru bon : il conservoit néanmoins de l'odeur du fruit, mais qu'on affoibliroit en mêlant d'autre farine avec celle-là. En divers pays, on met, dans la pâte, du cumin, du safran, de l'anis, &c. ; & ces goûts plaisent à différentes personnes. On manquoit de tout dans la Paroisse de M. Schirach ; & plusieurs familles, à force de ramasser de ce fruit dont les haies sont remplies, se sont soustraites, par le moyen de ce pain, aux horreurs de la famine.

Ce n'est pas la premiere fois que cette ressource a été employée ; mais cette nouvelle expérience en confirme la bonté. Peut-être aussi n'avoit-on pas distingué, comme M Schirach, dans les épreuves pré-

précédentes, le noyau d'avec le reste du fruit ; c'est ce que nous ne pouvons affirmer.

M. Schirach, & les personnes qui le secondent, continuent de faire ramasser des grate-culs, par de petits enfans, auxquels ils donnent quelque petite récompense : ils leur rendent aussi la chair du fruit dont leurs parens font une sorte de confiture grossiere qu'ils mangent en hiver sur leur pain. Cette nourriture prise avec modération est très-saine ; c'est une grande ressource quand le fruit manque. De la farine tirée des noyaux, on continue de faire un excellent breuvage pour les bêtes à cornes qui en sont fort avides, de la bouillie, de la soupe, des galettes que l'on cuit au four, ou des gâteaux que l'on cuit sous la cendre : ces mets ne rebutent point, quand on en fait pas un usage trop fréquent ; ils épargnent les grains, & répandent quelque variété sur des tables mal pourvues.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Septembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Changes de Paris, *du 14 Septembre 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32	3	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon, *Août*, ...	¼ p. ⅝ bénéfice.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l.	1022 ½ . . .	1022 ½ . . .	1022 ½ 25 21 ½
Emprunt Oct. .	. . . . .	242	244 . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	59	. . . . .	59 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	70 ½	. . . . .	70 70 ½ . . .
Loterie 5e Epoq.	416	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 11 Sept. 1771		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	M	Courmont, six d. mois 1770.	T.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Lecanu, *idem.*		Delauge, *idem.*	V.	Delacharmote, *id.*	N.
Boutet, *idem.*	N.	Bouron, *idem.*		Montel, *idem.*	P.
Lebrun, *idem.*	P.	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Pannelier, *idem.*	
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Boutray, *idem.*		Nau, *idem.*	Z.
Despeignes, *id.*		Cadeau, *idem.*		Lempereur, six p. mois 1771.	A.
Lallement l'. *id.*	F.	.....		.....	
Daubonne, *idem.*	G.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 24 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Août.*

IL paroît qu'un des principaux fruits que S. M. I. espere recueillir de la présente guerre, c'est la liberté de la navigation & du commerce dans le Levant pour ses Sujets; & dans ce projet, Elle embrasse la Méditerranée & l'Italie. La Valachie, avant les derniers avantages des Turcs, promettoit quelque récolte, mais ses fertiles campagnes sont aujourd'hui entiérement dévastées, & une grande partie de sa population a passé en Transylvanie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Septembre.*

L'exécution d'un plan présenté pour le soulagement des pauvres à i Homme-Roi, notre Pere commun, a été confiée à une Commission composée du Pasteur Reseewitz, du Conseiller d'Etat Nyberg, du Syndic Lunding, & de M. Berger, Médecin de la Cour. Cet établissement sera accompagné de l'érection d'une de ces Ecoles, appellées en Allemand *Real-Schule*, sur le modele de celles de Berlin, de Hall, &c. dans lesquelles on forme des Agriculteurs, des Economes, des Artistes, des Artisans, tout à la fois à la théorie & à la pratique de leurs Arts.

S. M. a supprimé, dans les Douanes, certaines formalités génantes qui ne servoient qu'à retarder le commerce & à grossir ses dépenses.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 5 Septembre.*

Les billets de Banque ont été augmentés jusqu'à la concurrence de douze millions de florins, en sept classes, de 10, 25, 50, 100, 500 & 1000 florins d'Autriche. Ils auront cours comme l'argent comptant, sans être réputés obligations de la Banque. Dans les Caisses des Etats Héréditaires, ils auront la même valeur que l'argent courant; mais les Particuliers ne seront pas forcés de les accepter pour de l'argent comptant, dans les payemens qu'ils recevront. Ils jouiront, dans toutes les Villes spécifiées par l'Edit, de la même faveur que les obligations de la Banque de la Capitale, & seront payés comptant par les Administrateurs de la Banque. La contrefaction de ces billets sera punie de mort, sans remission & sans exception : le Dénonciateur, fût-il un des Faussaires, est assuré d'une récompense de dix mille florins. Il a paru d'autant plus nécessaire de prendre les plus rigoureuses précautions, qu'on se rappelle qu'un Conseiller Norvégien & son Secretaire, attachés en Danemarck à une Banque à peu près

ſemblable, firent, pour leur compte, une ſi grande quantité de billets, que la Banque fut bientôt épuiſée, qu'on fut dix ans à découvrir les fauſſaires lorſqu'on eut apperçu la fraude, & que l'Etat étoit ruiné quand ils furent reconnus & décapités. Les billets de cette Banque, ainſi qu'on l'a dit, circuleront comme argent comptant, & l'on ne répond ni de ceux qui ſe perdront, ni de ceux qui deviendront méconnoiſſables à force de paſſer de mains en mains.

De Dresde, *le 7 Septembre.*

La récolte a été très-médiocre dans pluſieurs cantons; la cherté dure encore, malgré les ſoins du Gouvernement. Dans ces conjonctures, la Cour a jugé à propos de faire dans les Troupes Electorales une réforme de 20 hommes par chaque Compagnie d'Infanterie, & de 15 par Compagnie de Cavalerie.

De Ratisbonne, *le 9 Septembre.*

La Diete a jugé convenable de prendre en conſidération les torts que les corporations, les ſtatuts, les réglemens, les gênes & les abus de toute eſpece, cauſent à l'Empire, en étouffant ou énervant l'induſtrie.

Les bâtards, par exemple, éprouvent les plus grandes difficultés pour être admis à l'apprentiſſage & à l'exercice d'une profeſſion; l'on voudroit, ce ſemble, les punir du malheur d'être nés, par l'impuiſſance de gagner leur vie. Dans telle Ville, un Catholique ne peut être Tailleur, parce qu'il prie Dieu en Latin, quoiqu'il puiſſe être Horloger, &c. Dans les Villes mixtes, le Réformé, le Luthérien, l'Anabaptiſte, le Quakre ſont bornés, chacun, à tel métier; & il n'y a que la Religion dominante qui donne le droit d'embraſſer toutes les profeſſions, comme ſi elle diſtribuoit excluſivement les talens. Les Médecins ont refuſé d'admettre dans leur Corps le fils de leur Bourreau, juſqu'à ce qu'ils y aient été forcés; & il ſe diſtingue aujourd'hui parmi eux. On deſire que la Diete n'oublie pas les caravanes auxquelles ſont aſtreints les garçons, avant de travailler dans leurs pays; réglement qui ne produit que le libertinage. L'examen de ces objets a été remis au 4 Novembre, c'eſt-à-dire, après les vacances de la Diete.

L'Electeur de Baviere a permis au Magiſtrat de cette Ville d'acheter dans ſes Etats mille ſcheffels ou environ trois mille quintaux de grains par mois (quantité inférieure de près d'un quart ou d'un cinquième à la conſommation), ainſi que de retirer les dixmes & rentes provenant des fondations de cette Ville, dans l'Electorat. S. A. E. a révoqué les réglemens par leſquels il avoit été défendu, l'année derniere, à ſes Sujets non-libres & aux Curés de vendre ou d'acheter des grains ailleurs que dans les Marchés qu'ils indiquoient. Enfin l'importation de toutes les denrées a été déclarée libre; de maniere que l'approviſionnement de Ratiſbonne n'eſt plus gêné que par la ſuſpenſion du Marché que l'Electeur refuſe d'y rétablir.

ITALIE.

De Naples, *le 1 Septembre.*

Après beaucoup de variations dans les opinions ſur la récolte de ce Royaume, on dit aujourd'hui qu'elle a été au deſſous du médiocre; il y a très-peu d'orge; les légumes ſont abondans. Les prix des denrées hauſſent de jour en jour.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 12 Septembre.*

Il eſt entré dans ce Port, pendant le courant du mois d'Août, 1,207,268 livres de froment, pour la conſommation du Royaume; il n'eſt ſorti que 4 quintaux de farines pour l'Eſpagne, & 1296 quintaux de lin pour Yarmouth, ſans les autres grains, graines, grenailles, &c.

Il a été expédié, pendant le même intervalle, tant par mer que par terre, ſoit pour le Royaume, ſoit pour l'Etranger, 1421 barriques 27 quarts de ſucre brut, 2474 barriques 66 quarts de ſucre blanc; 34,618 l. d'indigo; 1,213,124 café; 56,847 cacao; 12,848 rocou.

Depuis le 25 Août juſqu'au 5 Septembre, les navires venant de l'Amérique ſe ſont rapidement ſuccédés en grand nombre:

il eſt arrivé de Saint-Domingue, le *Croiſſant*, le *Duc de Duras*, l'*Apollon*, la *Toiſon d'Or*, la *Ville du Cap*; de la Martinique, la *Minerve*, la *Nouvelle Roſe*, l'*Aimable Françoiſe*, la *Comteſſe de Blot*, l'*Aimable Marthe*; de la Guadeloupe, la *Ville de Bergerac*, l'*Eliſabeth*, le *Saintongeois*, le *Voltigeur*.

Dans le même intervalle, il nous eſt venu de Marans & des Sables d'Olonne 83 tonneaux de froment. Divers bâtimens Anglois nous ont apporté du charbon de terre, du bœuf & du beurre. La Rochelle & les Sables d'Olonne nous ont fourni des têtes, langues & noves de morue verte; il eſt arrivé de Bilbao par un vaiſſeau Danois un grenier de morue ſéche. Pluſieurs bâtimens de Concarneau, de Quimper, de Quiberon, de l'Orient, de Peraudeau, ont déchargé des quantités conſidérables de ſardines. Nous avons reçu par quelques vaiſſeaux étrangers, des planches du Nord.

Cette Ville continue d'être pourvue de grains & de légumes de toute eſpece, tant du pays que du dehors.

De Montpellier, *le* 13 *Septembre*.

Dans le procès intenté par les Conſuls du Corps des Maîtres Boulangers & Fourniers de cette Ville d'une part, contre les Maire, Conſuls, Adminiſtrateurs & Communauté de l'autre, au ſujet de la taxe du pain & autres objets, le Parlement de Toulouſe, par Arrêt du 18 Août, a démis leſdits Boulangers & Fourniers de leur demande à ce que le Bureau de Police leur paſsât par augmentation du prix du bled 14 ſ. 6 d. par ſeptier, pour les frais de tranſport, lorſque faute de fourleaux à Montpellier, le prix du pain ſera fixé ſur les fourleaux de Beziers & de Pezenas; que le prix du pain ne ſera fixé ſur les fourleaux de Montpellier, Pezenas & Beziers, que lorſqu'il ſera vendu dans le même Marché, au moins 25 ſeptiers de bled, & que le prix du pain ne ſera augmenté ou diminué qu'autant que le prix du bled aura augmenté ou diminué pendant trois Marchés conſécutifs à raiſon de neuf ſous par ſeptier; & que, dans le cas de variation, le prix du pain ſera fixé ſur la combinaiſon du prix du bled des trois derniers Marchés de la quinzaine, &c. &c. &c.

Il eſt pareillement ordonné que le prix du pain ſera réglé ſur les trois qualités du bled dont un tiers ſera pris du bled de Touzelle de la plus belle qualité; que les Boulangers paſſeront les bleds à pluſieurs cribles, pour qu'il ne reſte ni terre ni menus grains; qu'ils n'y mêleront aucune eſpece de légume, millet, &c.; qu'ils ſeront tenus de faire du pain de toutes qualités, des poids ſpécifiés, ainſi que de détailler le pain bis à la livre.

Sur la demande des Maire & Conſuls en défenſe auxdits Boulangers de faire des gâteaux, tortillons, rôties, brioches & autres pâtes légeres, les parties ſont miſes hors de Cour & de procès, &c.

Il eſt pareillement ordonné que les Arrêts de ladite Cour de 1661, 1679, 1713, & 1760, ſeront de plus fort exécutés; & en conſéquence, il eſt fait défenſes auxdits Boulangers & Marchands de bled d'acheter du bled aux avenues de ladite Ville & Fauxbourgs de Montpellier; aux Marchands étrangers d'entrepoſer le bled & de le vendre ailleurs qu'au Marché ou Orgerie de ladite Ville; aux Marchands de bled de Montpellier de vendre aucuns bleds dans leurs maiſons ou magaſins, avec injonction de les porter à l'Orgerie; auxdits Boulangers, leurs Commis ou Prépoſés d'entrer aux Marchés de Montpellier avant l'heure de midi pour faire leurs achats; auxdits Fourniers & Boulangers de tenir en tout tems leurs boutiques garnies, &c. &c. &c.

Il eſt ſorti, pendant le courant du mois d'Août, 1688 ſeptiers de bled & farine, & 280 d'avoine & de petit millet du Port d'Agde, & 7610 ſeptiers de froment de la Nouvelle, l'avoine pour Sette, la farine pour Sele, le froment pour Toulon, à la réſerve de 500 ſeptiers pour Antibes.

De Bourg en Bresse, *le* 15 *Septembre*.

Un Noble de Savoie, en vertu des franchiſes & immunités accordées à la Nobleſſe de ce pays par le Traité conclu à Turin le 24 Mars 1760, & par la Déclaration du 25 Juillet 1766, prétendoit l'exemption du centième denier d'une terre à lui échue par ſucceſſion collatérale dans notre Province. Le Traité & la Déclaration portent que les Gentilshommes de Savoie jouiront de l'exemption de toutes Tailles & autres im-

positions ordinaires & extraordinaires, réelles, personnelles ou mixtes, pour les biens qui leur appartiennent dans les Provinces de Bresse, Bugey, Valromey & Gex. En regardant le centième denier comme un tribut établi par la volonté du Souverain, & comme un véritable impôt, puisque ce n'est pas une charge dépendante de la nature de la chose, on concluoit à la décharge du droit du centième denier, demandé par l'Adjudicataire des Fermes générales. Mais ces actes n'ont fait que confirmer les anciennes franchises accordées à la Noblesse de Savoie par Henri IV; & suivant les titres originaires, ces franchises ne regardoient que la Taille & autres impositions accessoires. Le droit de centième denier, établi en 1703, est dû par toutes sortes de personnes, sans aucune exception. En 1746, des Gentilshommes Savoyards prétendant n'être pas soumis à ce droit, le Gouvernement déclara qu'on devoit suivre à leur égard les mêmes regles qu'à l'égard des Sujets du Roi. Dans le fait, ce droit a été payé même depuis le Traité de Turin par la Noblesse Savoyarde. Enfin le centième denier, suivant la réponse de l'Adjudicataire des Fermes, n'est point un tribut & une imposition annuelle, établie comme la Taille, pour subvenir aux besoins de l'Etat; c'est moins un droit bursal, qu'un droit de formalité; c'est une attribution d'Office, un émolument dû à des fonctions, fonctions que le Roi fait remplir, après avoir réuni les droits à son Domaine. En conséquence, par un Arrêt du Conseil du 12 Mars dernier, il a été jugé que les Nobles de Savoie ne peuvent prétendre l'exemption du centième denier pour les biens qu'ils possédent dans les Provinces de Bresse, Bugey, Valromey & Gex.

De la Rochelle, *le 17 Septembre.*

La vigilance la plus exacte & la plus scrupuleuse ne parvient qu'avec peine à supprimer les abus les plus crians dans les corvées. Il a été prouvé qu'un Syndic employé à l'attelier de Bricoine, en avoit dispensé ses parens & ses amis, en retranchant leurs noms de l'état des Corvéables par lui fourni. Il a été renvoyé & condamné à remplir les tâches de ceux qu'il avoit ainsi favorisés. L'Ordonnance contient des dispositions qui tendent à empêcher à l'avenir ces désordres.

Par Ordonnance de Police, il a été défendu à toutes personnes qui n'ont point de vignes d'apporter en Ville des raisins ou verjus pour vendre, aux Marchands de fruits d'acheter pour vendre ou exposer en vente d'autres raisins & verjus que de treille, ainsi que de vendre des fruits de mauvaise qualité; à tous les Habitans de laisser séjourner les décombres sur leurs pavés plus de vingt-quatre heures, &c.

De Paris, *le 20 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mai, qui juge 1°. qu'un domaine détaché du fief, conserve sa nobilité, quoique le possesseur de ce domaine se soit soumis à un cens envers celui auquel il a aliené le fief; 2°. que le domaine noble ne peut être arroturé que par l'imposition du cens, lors de la tradition du fonds par le Seigneur du fief, & non par une simple convention postérieure entre le possesseur du domaine & celui auquel il vend le fief.

Autre du 30 Mai, qui commet M. le Lieutenant Général de Police, pour connoître par voie de Police & d'Administration, instruire & juger en dernier ressort de toutes les introductions, ventes & distributions qui pourroient être faites dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, & dans l'étendue de la Prevôté & Vicomté de cette Ville, de faux tabacs en poudre ou en bouts, ou de telle autre poudre factice mélangée avec du tabac, distribuée sous la dénomination de tabac, ensemble contre les Débitans qui pourroient être convaincus desdits mélanges: ordonne que dans le cas où lesdites introductions, ventes ou débits seroient accompagnés de circonstances capables de mériter peines afflictives, M. le Lieutenant Général de Police pourra instruire & juger le procès des coupables, de leurs complices, &c. souverainement & en dernier ressort.

Autre du 22 Août, qui ordonne que les pieces de quatre sous décriées par l'Edit du mois de Juin 1726, seront payées au Change de ses monnoies, sur le pied de quarante-trois livres dix sous un denier le marc, y compris les huit deniers pour livre, pour en être compté par les Directeurs de ses

Monnoies, sur le pied de neuf deniers vingt-un grains; & qu'à l'égard des pieces effacées qui pourront encore être reconnues au Change de ses Monnoies pour être des pieces de six sous, douze sous, vingt-quatre sous, trois livres & six francs, de la fabrication actuelle, suivant la connoissance & la conscience de ses Officiers, elles seront payées sur le pied de quarante-huit livres seize sous le marc, y compris les huit deniers pour livre, conformément au tarif annexé au présent Arrêt, pour en être compté par les Directeurs de ses Monnoies, sur le pied de dix deniers vingt-un grains & demi. Entend S. M. que dans le cas où les porteurs desdites pieces, soit effacées, soit décriées, ne trouveront pas le prix de la Monnoie suffisant, lesdites pieces leur soient rendues, après avoir été préalablement percées sur le Bureau, afin qu'elles ne puissent plus entrer dans la circulation.

Déclaration du Roi du 1 Juin, enregistrée en Parlement le 5 Septembre, portant révocation de plusieurs aliénations & exemptions, &c. *pour l'Ordinaire prochain.*

Le 31 Août, six Eleves de l'Ecole Vétérinaire subirent un interrogatoire sur la connoissance raisonnée de la beauté du cheval, les proportions de chacune de ses parties, la nécessité de ces mêmes proportions, les directions assignées à chaque membre, les vices de l'interversion de ces mêmes directions, les desseins de la nature dans les différentes articulations, &c. Les sieurs Campion, de la Province de Normandie, Verriez de celle de Flandre, Labbattut, entretenu par Madame la Marquise de Poulpry, furent jugés dignes du Prix qui échut par le sort au sieur Verriez.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1° *Lettre à M. Fréron, des Académies d'Angers, de Nancy* &c. avec l'épigraphe : *une analyse exacte n'est point une satyre.* Lett. de M. Portal à M. Petit, pag. 5. A Amsterdam & se trouve à Paris chez la veuve Regnard & Demonville, Imprimeur-Libraires de l'Académie Françoise, Grand'Salle du Palais & Hôtel des Ursins. In-8°. Prix, 1 l. 10 sous.

Cette Lettre est une critique piquante, vive, & très-sçavante de l'Histoire de l'Anatomie & de la Chirurgie, derniérement publiée par M. Portal. L'article qui regarde Taliacot, Médecin de Bologne, est le plus étendu. On y prouve, en particulier, que cet Auteur, dans sa méthode de réparer le nez, les oreilles & les levres avec la peau du bras, n'a point dit, que *Columelle & Caton ont conclu de ce qu'un arbre s'entoit sur un autre arbre, qu'une partie du corps humain pourroit bien être* rapiécée *par une autre.* En effet Columelle & Caton n'ont jamais songé à tirer cette conséquence, comme Joseph n'a jamais songé à dire que dans certains pays on élût pour Roi celui qui avoit le plus gros nez. M. Goulin, des Académies d'Angers, de la Rochelle, de Nismes, de Villefranche, de Lyon, & de la Société Littéraire de Châlons-sur-Marne, est l'Auteur de cette Lettre. Sa profonde érudition est puisée dans les sources originales; elle est le fruit de douze années d'études & de recherches sur l'Histoire de la Médecine & de ses branches.

2. *Observations sur le droit de la nature & des gens sur la prise & détention des vaisseaux & effets neutres en tems de guerre, & jusqu'à quel point elle doit être licite?* A Hambourg.

Ces Observations, traduites en François, sont tirées de l'Ouvrage Latin de M. Behmer, intitulé, *Novum Jus Controversum*, espece de supplément ou suite au *Jus Controversum* du feu Chancelier, Baron de Cocceji, Auteur du *Code Frédéric.* La dissertation particuliere que nous annonçons intéresse toutes les Nations policées. Les prises faites par la Marine Angloise sur les Sujets Prussiens dans la guerre de 1744, & par les Prussiens dans les dernieres guerres sur les Autrichiens, les Suédois, les Toscans, &c. ont fourni une ample matiere aux réflexions de M. Behmer. Il étoit d'autant plus en état de donner là-dessus des mémoires instructifs qu'il a été employé dans ces circonstances, comme Commissaire Royal; de maniere qu'en joignant à ce premier avantage, le mérite de la neutralité, il a mis le procès dans tout son jour. Il demeure démontré, par une infinité d'exemples, que toute guerre particuliere deviendroit infaillible-

ment une guerre générale, si chaque Puissance vouloit se venger par les armes, des violations du droit des gens, commises contre les Nations neutres par les Puissances belligérantes. D'un autre coté, il résulte de l'examen des principes du droit public que les vaisseaux Marchands ne peuvent être déclarés de bonne prise dans quelque circonstance que ce soit, à moins qu'il ne s'agisse d'un commerce de munitions de bouche & de guerre. Et pourquoi le commerce entre les Nations belligérantes ne seroit-il pas lui même respecté? Si le droit de la guerre est moins barbare en Europe que dans d'autres contrées, n'est-ce pas parce que l'humanité a inspiré de ne faire à son ennemi que le moins de mal possible, & que l'intérêt particulier a compris que ce sentiment étoit une des meilleures maximes politiques? Les guerres sont les querelles des Rois plutôt que des Nations, & le commerce entre les deux Nations est à l'avantage de l'une & de l'autre; il sera pour l'une & pour l'autre un soulagement dans leur calamité réciproque. Dira-t-on que si l'on n'épuisoit de bonne heure les ressources d'une Nation, les guerres en seroient plus longues? Une guerre qui épuise, n'en est pas moins crue le pour être plus courte; une guerre qui traineroit, faciliteroit les entremises, les négociations, les accommodemens: on s'y porte avec fureur, mais bientôt on s'en lasse; & avec moins de mal, on en seroit d'autant plus disposé à la paix que les pertes irritent, & que les plus grandes pertes poussent aux plus grands efforts. Dans l'état actuel des choses la guerre, en attaquant le commerce, attaque toutes les Nations, puisqu'elle empêche leur commerce avec les Peuples ennemis: dans notre supposition elle respecteroit, du moins autant qu'il est possible, les droits & les intérêts des Nations neutres.

I I.

Nouvelle Charrue, & nouvel Instrument à battre le bled.

Le sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, a inventé une nouvelle charrue, par le moyen de laquelle on laboure, seme & herse tout à la fois. Le grain se trouve également distribué & bien arrangé dans les sillons; il est couvert immédiatement de quatre pouces de terre au moins, ce qui le met à couvert des ravages des oiseaux & autres animaux qui viennent le manger. Non-seulement le Laboureur épargne beaucoup de tems en faisant en même tems trois opérations qui sont fort longues, lorsqu'on les fait successivement; mais le grain semé de cette façon vient beaucoup mieux qu'en suivant l'ancienne méthode. La manœuvre de cette charrue est fort aisée; les chevaux ne sont pas plus fatigués qu'en tirant une charrue ordinaire. On voit bien que cette charrue ne s'employe qu'au dernier labour; pour les autres, on peut se servir des anciennes. Le prix de la nouvelle charrue est fort modique.

Le même Ingénieur a imaginé un nouvel instrument à battre les grains où il y a dix fléaux. Il est servi par deux hommes; on bat, par son moyen, une gerbe dans moins de 2 minutes; à mesure que le grain est battu, il tombe dans un van, de sorte qu'en deux minutes une gerbe est battue, vannée, & parfaittement nettoyée; ce qui fait trente gerbes dans une heure. Un autre avantage fort considérable, c'est qu'il ne se fait aucune perte de grains. On peut faire aller cette machine aussi vite & aussi lentement qu'on le veut; elle n'exige que peu de frais, & on ne craint pas d'assurer qu'elle est unique dans son espece ainsi que la charrue dont nous avons parlé.

L'Auteur fournira à très-bon compte les plans & les modeles en relief de ces deux machines aux personnes qui desireront de s'en procurer. Il prie celles qui lui écriront de vouloir bien affranchir leurs lettres.

Il demeure à Paris, rue de la Tixeranderie, à la Ville d'Orbec, chez un Degraisseur, vis-à-vis un Chapelier.

Supplément à l'annonce des cinq moulins économiques du sieur Jevigny, Ingénieur du Roi.

Ces moulins que nous avons annoncés dans nos Gazettes produisent plus qu'il n'a d'abord été dit; les expériences que le sieur de Jevigny a faites depuis peu l'en ont convaincu.

Le troisième de ces moulins, c'est à-dire, celui à deux meules, servi par deux bons chevaux de trait, donne dans une heure 480 livres de farine en gruau, blutée & sassée en même tems; au lieu que, selon l'an-

nonce donnée au Public, elle n'en donnoit que 360 livres par heure.

Le quatrième, qui est à quatre meules, servi par quatre chevaux, fait dans une heure 960 livres de farine en gluau, blutée & sassée; ce qui fait le double de 480 livres qu'il devoit donner, comme on l'avoit d'abord annoncé.

Il est nécessaire d'observer que les chevaux devant être changés de trois en trois heures, il en faudra six pour le moulin à deux meules, & douze pour celui à quatre meules.

En supposant que les changemens de chevaux fassent perdre quatre heures de mouture sur vingt-quatre heures, il reste encore vingt heures, durant lesquelles le moulin à deux meules fera 9600 livres de farine, & celui à quatre meules en donnera 19200 liv. L'on peut assurer que ces moulins sont supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre; tout dépend de la bonne construction des moulins, & l'on se croit obligé d'avertir le Public, que beaucoup de personnes se mêlent d'en faire, sans rien entendre aux forces mouvantes ni à l'arrangement des meules, & jettent par-là des Entrepreneurs dans des dépenses aussi considérables qu'inutiles.

Le même Ingénieur a imaginé depuis, deux sortes de moulins domestiques pour les Particuliers; l'un de ces moulins donne par heure 60 livres de farine en gruau, blutée & sassée en même tems. Un seul homme suffit pour le service, mais il faudroit deux hommes, si l'on vouloit moudre jour & nuit. Pour la manœuvre de l'autre de ces moulins, deux hommes suffisent; il seroit nécessaire d'en mettre quatre si le moulin alloit jour & nuit. Son produit est, dans une heure, de cent livres de farine, blutée & sassée. Si l'on construit ces moulins suivant le plan & les dimensions de l'Auteur, ils rapporteront plus qu'il ne le dit. Mais quand ces deux moulins ne feroient à la rigueur, l'un, que 60 livres de farine, & l'autre que 100 par heure, le produit du premier seroit de 1440 livres dans vingt-quatre heures, & celui du second, de 2400 livres dans le même espace de tems.

Le sieur de Jevigny croit devoir informer le Public de ce que peut coûter un grand moulin simple, c'est-à-dire, à une seule meule; les frais iroient à 4800 liv. à Paris, & en Province ils se réduiroient à 3600 liv. en mettant mêmes les choses au plus haut prix; les autres moulins coûteroient à proportion. Quant aux petits moulins domestiques, on voit bien que les frais seroient moins considérables.

L'Auteur donnera à bas prix des modeles de tous ces différens moulins; il prie les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire d'affranchir leurs lettres. Son adresse est à Paris, rue de la Tixeranderie, à la *Ville d'Orbec*, chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier.

III.

Corps en terre cuite & vernissée pour la conduite des fils d'eau.

Le sieur Gaspard Durand, Maître Potier de terre, au Fauxbourg S. Pierre de Nancy, près de la Magdeleine, convaincu par l'expérience de l'avantage des corps en terre cuite & vernissée sur ceux de bois & de plomb, pour la conduite des fils d'eau, s'est appliqué à en connoître la composition dans les divers endroits de l'Europe, où ils sont en usage, notamment en Italie & en Languedoc où il a travaillé à ces sortes d'ouvrages pendant long-tems; non-seulement il se flatte d'avoir pleinement rempli cet objet, mais encore d'avoir trouvé le moyen de perfectionner ces corps de façon à étendre leur durée au-delà d'un siecle, sans frais d'entretien, tandis que ceux de bois & de plomb exigent des réparations fréquentes & coûteuses. Il en a déjà placé en différens endroits de la Lorraine, & divers témoignages garantissent ses succès. Il en a posé une file de cinq cens toises au château de Neuvillers, appartenant à M. de la Galaisiere, quoiqu'il rencontrât les obstacles les plus difficiles à vaincre. Depuis un an que l'ouvrage est achevé, il n'a éprouvé aucun accident.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Septembre 177[illegible], au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 à 32 l. 17 s. 6 d. *le septier; idem* nouveau, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. *idem* au Port de la Greve, de 32 à 34 liv. Le seigle, de 17 liv. 5 s., 18 à 19 liv. 10 s.; l'orge, de 13, 14 à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Septembre 1771, au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. 10 s. *le septier*; *idem* nouvelle, de 16, 19 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Septembre 1771, de 47 à 48 l.; *id*, nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	59 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 $\frac{1}{2}$ 70 . . .	70	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	417	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 18 Sept. 1771		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, six dern. mois 1770.	M	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Radix pere, *idem.*	N.	Courmont, *idem.*		Pannelier, *idem.*	P.
Gautier, *idem.*	P.	Drouet, *idem.*		Delacharmote, *id.*	R.
Radix j. *idem.*		Sainte-Luce, *id.*		Lempereur, six p. mois 1771.	A.
Boutet, *idem.*		Boutray, *idem.*	C.	Issally, *idem.*	
Lebrun, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Maupassant, *id.*	
Roytier, six prem. mois 1771.	A.	Rouillard, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Despeignes, *id.*		Nau, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	
Daubonne, *idem.*	F.	Delagarde, *idem.*	Z.	Barois, *idem.*	G.
Lallement j. *id.*	L.	.....		Patu, *idem.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 28 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Septembre.*

LES pluies continuelles ont fort endommagé les grains ainsi que les foins.

Le Roi vient de rendre à l'important commerce du sel la liberté. Depuis que les villes de Gothenbourg, d'Uddewalle, de Marstrand, & de Kongelf en avoient obtenu le privilege exclusif, à la charge d'en délivrer annuellement 100,000 tonneaux pour saler les harengs, le sel manquoit, la pêche diminuoit, le commerce souffroit, & les Villes privilégiées s'étoient mises hors d'état d'acquitter leurs redevances arriérées. Le droit a repris la place du privilege, & il est libre aux Particuliers comme aux Villes de concourir au bien public.

La plûpart des vaisseaux qui s'étoient avancés dans les mers du Groenland pour la pêche de la baleine, ont péri ; & les autres sont dans le plus grand danger.

ITALIE.

DE MILAN, *le 3 Septembre.*

Les traites de grains ont été arrêtées, par ordre du Magistrat ; & les Patrons de divers bâtimens ont été obligés de décharger ceux qu'ils avoient embarqués pour les pays étrangers : cependant la récolte n'a pas été mauvaise. Les pluies ont rafraîchi nos campagnes brûlées par une longue sécheresse.

Dans la Fabrique Royale d'étoffes établie à Ruga-Bella, il sera ouvert une Ecole de Dessin d'étoffes pour les habits d'hommes & de femmes en soie, en or & en argent : on y admettra les jeunes gens que l'on jugera propres à cette étude, sans qu'ils soient engagés à d'autres dépenses qu'à celle du papier & autres articles nécessaires pour leur travail.

DE FLORENCE, *le 7 Septembre.*

S. A. R. sans cesse occupée du bien de ses Peuples, vient d'encourager la culture du colsat, dans la vue de leur procurer à un prix modique une huile bonne à brûler dans les lampes, à assaisonner certains mets, & à employer dans la préparation des cuirs, les foulons, les savonneries, &c. Sa Ferme Royale, dite *delle Cascine*, est pourvue d'une quantité suffisante de cette graine que l'on doit y cultiver. Pour procurer aux Cultivateurs industrieux qui voudront s'appliquer à la même culture les instructions nécessaires, S. A. a appellé un habile Agriculteur étranger qui a fait imprimer un Mémoire court sur la culture du colsat & la maniere d'en tirer l'huile. Ce Mémoire se débite à l'Imprimerie Granducale de cette Ville.

DE GENES, *le 8 Septembre.*

Le Gouvernement a résolu de modérer les taxes qui se payent pour l'acquêt des immeubles, soit par achat, soit par donation, soit par dot ou autrement.

Les lettres d'Espagne portent que Cadix & les autres Villes maritimes du Royaume sont pourvues d'une grande abondance de marchandises pour la flotte des Indes. Elles ajoutent qu'il y a vers le Cap S. Vincent & à l'embouchure du détroit de Gibraltar, beaucoup de bâtimens Saletins qui visitent les navires Anglois, Hollandois, &c.

On mande de Lisbonne qu'un grand nombre de vaisseaux étrangers ont été long-tems retenus dans ce Port, parce que les tems n'avoient pas été favorables pour faire le sel qu'ils venoient y charger. Les campagnes de ce Royaume, désolées par plus de deux mois de sécheresse, ont été ranimées par les pluies. L'administration de la Fabrique privilégiée de fayence établie à Lisbonne, étoit si onéreuse à l'Etat que le Chef en a été congédié.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Septembre.*

Les pluies sont survenues si à propos dans nos Isles à sucre, qu'on s'y attend aujourd'hui à une abondante récolte.

La moisson est bonne dans nos diverses Provinces; mais la culture y est déchue au point que les friches forment, de toutes parts, d'immenses déserts.

Les registres des Paroisses prouvent le prodigieux accroissement de l'indigence; l'immensité des contributions pour les pauvres ne suffit pas au besoin.

On vérifie tous les jours que le nombre des maisons diminue dans les plus belles Provinces; si celles de la Capitale paroissent s'accroître, c'est que l'on ne compare pas le nombre de celles qui s'écroulent avec le nombre de celles qui s'élevent.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le 12 Septembre.*

Nous apprenons des Pays-Bas que les maladies épizootiques y exercent des ravages parmi les bêtes à cornes, ainsi que dans nos Provinces.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 15 Septembre.*

Du 1 au 10 du courant, l'importation de l'huile a monté jusqu'à 12160 milléroles: il n'est arrivé que 1612 charges de bled, mais il est entré en même tems 981 sacs de farine, 1800 charges de feves, sans parler de l'avoine, des haricots, du riz, & de 1200 quintaux de son. Le nombre des bâtimens arrivés pendant cet intervalle a été de 44 François, & 21 Etrangers: trois barques venoient de Salonique; une autrre avoit chargé à Tunis; le senau le *Saint Nicolas* étoit parti de la Martinique, & le vaisseau le *Septimane* du Cap. Du 4 au 12, il est sorti 62 bâtimens François & 18 Etrangers, le vaisseau l'*Heureuse Marie* pour le Cap, la polacre la *Volage* pour la Syrie, la tartane la *Sainte Croix* pour Tunis, la polacre le *S. Joseph* pour Acre, la polacre les *Deux Freres* pour Alexandrie.

DE L'ORIENT, *le 15 Septembre.*

Le navire le *Gérion*, commandé par le sieur le Brun, & armé par des Particuliers, & la petite frégate du Roi le *Sage*, commandée par le sieur Boisquenay, sont en armement pour Maurice & Bourbon: elles doivent mettre à la voile dans le courant de la semaine. On croit que le *Gérion*, après son débarquement à Maurice, pourra parcourir les Comptoirs de l'Inde.

Les vaisseaux du Roi le *Duc de Duras* & le *Pondichéry* ont été mis en armement; & leur destination devoit être pour Pondichéry & autres parties de l'Inde & la Chine. Mais l'armement a été suspendu, & l'on ignore quand il sera repris.

D'ORLÉANS, *le 18 Septembre.*

Depuis long-tems, les prix des grains n'ont point éprouvé de variations sensibles dans les Marchés de cette Ville, excepté celui de l'avoine: cette derniere espece n'a jamais été si chere, elle se vend actuelle-

ment 50 sous la mine pesant 50 livres; aussi plusieurs Rouliers se défont-ils de leurs chevaux, quoique le prix de la voiture soit augmenté.

Voici le cours des principaux objets de commerce : les eaux-de-vie de Barcelonne 210 liv., celles du Languedoc & du Poitou 220 l. le poinçon contenant 29 veltes & demie, à six mois. L'huile d'olive fine 82 l. 10 s.; celles de noix 50 l., de navette 46, de chenevi 42 l. 10 s. comptant. Le savon 53 l. & le poivre 1 l. 10 s. à six mois. Le suif 56 l. comptant. Le sucre rafiné 76 l. à six mois, & les syrops de sucre 12 l. comptant. Le vinaigre 110 l. le tonneau contenant deux poinçons, chacun de 32 veltes & demie.

La sécheresse survenue après la fleur de la vigne a fait diminuer les apparences de la levée : mais les pluies tombées ensuite ont fait grossir le raisin ; & si le tems continue d'être favorable jusqu'à la vendange, on espere que le vin aura de la qualité. Par rapport à la quantité, chacun se plaint ; le fait est néanmoins qu'il y a des cantons qui produiront beaucoup, d'autres moins, d'autres enfin très-peu, parce que la levée de la vigne a été, cette année, fort inégale. Ainsi l'on ne pourra rien déterminer sur ce point que par le prix que l'on donnera au vin après la vendange. Au surplus il y a fort peu de demande, & toutefois le vin n'est même pas cher à la suite de quatre mauvaises années consécutives que la Province a essuyées.

De Riom, *le* 18 *Septembre.*

Nous ne ressentons pas encore les bons effets que nous avons lieu d'attendre des bonnes récoltes dont plusieurs Provinces ont été favorisées, si la circulation des grains n'est point arrêtée par des obstacles. Dans cette Ville & à Mauriac où les prix sont les plus bas, le froment roule autour de 30 livres, la mesure réduite au septier de Paris : à Saint-Flour & à Aurillac, il est plus cher d'un cinquième ou d'un sixième. Le pain de froment se vend, dans la Généralité, depuis 3 s. 3 d. jusqu'à 4 s. 6 d. ; le pain de méteil vaut de 2 à 3 sous; & celui de seigle n'est qu'aux environs de 2 sous. Le commerce ne nous a pas encore apporté les secours dont nous avons besoin ; s'il est encouragé, nous participerons sans doute à l'abondance des Provinces plus heureuses que la nôtre.

De Nancy, *le* 20 *Septembre.*

Excepté à Etain, où les prix des grains sont encore assez hauts, le septier de froment, mesure de Paris, ne vaut guères, dans toute la Lorraine ainsi que dans le Barrois, que quinze à vingt livres. A Sarguemines & à Boulay, il est au-dessous de 16 liv., à Neufchâteau & à Saint-Mihel, au-dessous de 17, à Lunéville, Mirecourt, Bourmont, au-dessous de 18. Le pain de froment ne se vend que dix-huit deniers à Sarguemines, & celui de méteil seize deniers ; dans quelques autres Villes, ces deux especes sont d'un sou & demi à deux sous. L'abondance est générale ; toutes les sortes de grains ont bien donné ; le Ciel a versé, pour ainsi dire, à grands flots, la consolation & la joie dans tous les cœurs.

De Colmar, *le* 26 *Septembre.*

Nous espérions, il y a quelques mois, une médiocre récolte de vin ; mais la sécheresse qui a regné depuis la S. Jean jusqu à la mi-Août n'a pas permis que les raisins grossissent ; ils sont restés fort petits. Depuis le retour des pluies, la pourriture & les vers emportent une grande partie du peu qu'il y avoit, ensorte que nous ferons à peine un quart d'année ; il y a même des cantons où il semble que l'on ait déjà vendangé.

On a parlé, au printems, des vers qui avoient rongé les semences ; & dans le N°. 73 de la Gazette d'Agriculture, on a indiqué la maniere dont un Vigneron de Bourgogne s'est servi avec succès pour en délivrer ses vignes (*a*). Cet objet mérite d'autant plus d'attention qu'on prétend dans ce pays-ci que ces mêmes vers se reproduisent, l'automne, dans les grains des raisins, comme ils avoient été engendrés dans la fleur : c'est du moins ce que nous éprouvons

(a) *Des Vignerons ont fait la même opération aux environs de Paris, & ils auront une récolte abondante : il y en a un qui estime à cinquante francs chaque journée qu'il a employée à ce travail. Voyez la Gazette citée dans ce texte, page* 582.

cette année. Il faut que ces insectes déposent des œufs dans les grains qu'ils n'ont pu détruire, & que ces œufs germent vers l'arriere saison, puisque quand il y en a eu au printems, il s'en forme, dès que les grains commencent à mûrir, de nouveaux qui sucent les grains jusqu'à la peau, & se jettent successivement sur les grains voisins, ensorte qu'à la vendange, on trouve souvent la moitié des grapes vuides & séches. Des Particuliers se proposent ici de suivre, l'année prochaine, l'exemple du Vigneron de Bourgogne que l'on vient de citer; ils publieront le résultat de leurs expériences.

DE PARIS, *le 25 Septembre.*

Par une Déclaration du Roi du 1 Juin, registrée en Parlement le 5 Septembre, il est ordonné, 1°. que les dispositions du titre des droits sur le papier & parchemin timbrés, de l'Ordonnance du mois de Juin 1680, seront exécutées dans tout leur contenu, notamment en ce qui concerne les registres, quittances, expéditions, contraintes, exploits, &c., à l'égard desquels toutes exemptions sont abrogées, excepté celles qui sont mentionnées dans l'article suivant.

2°. Que les rôles des tailles, capitations & autres impositions, ainsi que les contraintes, commandemens, procès-verbaux, saisies-arrets, saisies-exécutions, emprisonnemens, écrous & autres actes faits par le recouvrement desdites impositions par les Chefs des garnisons, continueront d'être écrits en papier ordinaire, ainsi que les répertoires des Notaires, & les registres des Marchands, Négocians, Banquiers, Agens & Courtiers de Change, tous exceptés des dispositions de l'article précédent.

3°. Qu'il ne pourra être perçu de moindre droit que celui de huit sous six deniers de principal, & un sou six deniers, tenant lieu de montant des six sous pour livre, pour le contrôle de tous les exploits, si ce n'est ceux qui, suivant les précédens réglemens, doivent être contrôlés *gratis*.

4°. Que les réglemens concernant le contrôle des exploits pour le recouvrement des tailles, capitation & autres impositions, auront leur pleine exécution comme avant la Déclaration du 13 Avril 1761; sans toutefois assujettir au contrôle des exploits, commandemens & autres actes pour ledit recouvrement, les Chefs des garnisons employés à la poursuite.

5°. Que les quittances en forme de payement des droits de franc-fief, amortissement & nouvel acquêt d'usages, seront expédiées par l'Adjudicataire des Fermes qui comptera au profit de Sa Majesté de la perception des deux sous pour livre ci-devant attribués aux Receveurs & Contrôleurs Généraux des Domaines & Bois pour l'expédition desdites quittances.

6°. Que les Roturiers ou non-nobles, Habitans ou domiciliés des villes d'Angers, du Mans, d'Orléans, de Chartres, d'Abbeville, de Péronne, & autres lieux, qui jouissent de l'exemption du droit de franc-fief, seront désormais tenus de le payer pour la jouissance de tous les biens nobles qu'ils possédent ou posséderont dans quelque Province que ce soit, & que lesdites Villes seront déchargées du payement annuel des sommes moyennant lesquelles lesdits Habitans jouissoient de l'exemption.

7°. Que les Roturiers ou non-nobles qui posséderont les fiefs boursaux & terres hommagées, dans la Province du Perche, seront assujettis au payement du droit de franc-fief à l'expiration des vingt années fixées par Arrêt du Conseil du 16 Mars 1762.

8°. Que les portions des droits annuels sur les sels, aliénés aux Officiers des Gabelles en vertu de l'Edit de Février 1745, seront perçus au profit du Roi par l'Adjudicataire des Fermes; & que lesdits Officiers remettront leurs quittances de finances & titres d'aliénation, pour être procédé à la liquidation desdites finances, de l'intérêt d'icelles à raison de cinq pour cent jusqu'au remboursement du capital.

9°. Que le Roi soit remis en possession & jouissance de tous droits de Gabelles, d'Aides, de Traites, de Foraines, de Domaines, de Greffes, & autres ayant fait ou dû faire partie des Fermes & autres revenus du Roi, lesquels seroient actuellement perçus ou auroient été rachetés par aucunes Villes, Communautés ou Particuliers, à quelque titre d'aliénation que ce soit, autre qu'apanage ou échange: seront en conséquence tous abonnemens résiliés pour les droits être perçus au profit du Roi, &c.

Par des Lettres-Patentes données à Com-

piegne le 3 Août, & registrées en Parlement le 4 Septembre, il a été ordonné, afin de prévenir les altérations de l'eau-de-vie, qu'on se serviroit pour la vérification de cette liqueur, de l'aréometre ou peselligueur, inventé par le sieur Cartier, & approuvé par l'Académie des Sciences; & qu'il en sera déposé un au Greffe de l'Election de Paris, auquel il sera permis d'avoir recours pour décider les contestations qui pourroient naître sur l'exactitude de ceux dont on fera usage dans la Ville.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lit d'une nouvelle invention pour les malades.

La description de ce lit nous a été adressée de Dresde par un Ami de l'humanité, à qui nous devons déjà les expériences que nous avons rapportées sur l'usage des fruits de l'églantier. Il est des maladies, des blessures qui ne permettent pas à un malade de se retourner ou d'être retourné par des mains officieuses dans son lit, sans souffrir de grandes douleurs ou être exposé à de fâcheux inconvéniens : la guérison en est presque toujours retardée par ces causes. Abrégeons les peines de ceux qui souffrent, nous abrégeons les nôtres : on nous en offre le moyen dans l'usage d'un nouveau bois de lit avec lequel on se rend maître du corps du malade sans le toucher & sans le fatiguer.

Ce bois de lit est mobile, très-simple, peu dispendieux, & fort commode. Sa forme intérieure dans l'étendue qu'occupe le malade est ronde & semblable à une espece d'auge dont la cavité a moins de profondeur à mesure qu'on monte vers la tête ou qu'on descend vers les pieds. Dans cette rondeur, il y a, du côté de la tête, une planche pareillement ronde & creuse, qui sert à soulever & que l'on meut par le moyen de deux chevilles placées vis-à-vis l'une de l'autre vers le milieu du lit intérieur. Cette planche servant de levier présente à son extrémité du côté de la tête, un manche ou une manivelle qui sort par la planche supérieure du chevet du bois du lit. Par le moyen de cette manivelle, une seule personne souleve doucement le malade, jusqu'à le mettre sur son séant, & le remet de même à sa premiere place avec la même facilité. Au dessous de la planche de la tête, est un arc qui forme un quart de cercle, affermi par un morceau de bois à dents en forme de peigne, dans lesquelles dents prend une pédale garnie d'un ressort. Dès qu'on appuye le pied sur la pédale, le ressort s'éleve des dents auxquelles il est adapté, & en dirigeant la manivelle du chevet, le malade redescend tout doucement comme il a été dit, & se retrouve couché comme auparavant. Le bois intérieur du lit a en haut & en bas des chevilles qui s'enfoncent dans les colonnes extérieures, pour qu'on puisse l'oter quand on le veut. Au haut de la planche du chevet, qui forme un demi-cercle, il y a un certain nombre de dents réguliérement taillées, au dessus desquelles est une vis sans fin qui prend fortement dans les dents de cette espece de peigne. Au côté du lit, on trouve une autre machine très-simple, destinée à produire les mouvemens latéraux : on la tourne vers la droite, pour mettre le malade sur son côté gauche, & vers la gauche, pour le placer dans la situation opposée ; ce qui se fait aisément & aussi souvent que le malade le souhaite, sans qu'on soit obligé de le toucher.

Des personnes en bonne santé peuvent se servir de ce bois de lit très commode. L'Auteur de la lettre en fait usage, & il veut bien nous faire espérer qu'il nous en enverra un modele dès qu'on en aura achevé la gravure.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur les salaisons. Du 6 Septembre 1771.

Il paroît, Monsieur, par les Papiers publics, qu'on vient de défendre dans la Grande-Bretagne l'exportation des viandes salées d'Irlande, pour les Pays étrangers. Si cette prohibition étoit durable, elle procureroit de grands avantages à la France, en la réduisant à la nécessité de relever une des branches les plus fructueuses de son commerce. Quel encouragement pour l'Agriculture, quel bien pour le Royaume, pour la Province de Normandie en particulier,

si les salaisons de bœufs étoient favorisées ? Les pâturages du Pays d'Auge & du Cotentin sont suffisans pour nourrir les bœufs dont la Marine & le Commerce de nos Colonies ont besoin. Sans donner notre argent à l'Etranger, au préjudice de nos productions, on sale à Cherbourg beaucoup de lard pour la Marine du Roi & pour les armemens qui se font au Havre & autres Ports en commerce avec nos Colonies. C'étoit dans cette Ville que se préparoient les bœufs salés pour la consommation de la Marine de Louis XIV. Ne pourroit-on pas y faire aujourd'hui ce qu'on y a fait autrefois ? La cherté du bœuf & du sel a, seule, nui de nos jours aux salaisons de Cherbourg & autres lieux ; on a recherché celles d'Irlande, parce qu'elles étoient à plus bas prix ; & l'argent qui auroit fait valoir deux branches précieuses de nos productions, est allé vivifier l'Irlande. Voilà le moment de reprendre l'avantage que nous avons perdu. Combien de familles subsisteroient de l'argent que nous portons à l'Etranger, si elles étoient employées au travail de la salaison, à la fabrication des barils, au transport des denrées ? Mais l'objet le plus digne de considération pour le Patriotisme, ce seroit l'influence de ce commerce sur le bétail & les marais salans : quelque sacrifice que l'on fit, dans la vue de rendre leurs productions plus fructueuses pour les Propriétaires, combien l'Etat n'y gagneroit-il pas par la multiplication de ces productions qui en seroit la suite ? Ce n'est point par des cherté forcées que s'enrichit le commerce, car elles diminuent proportionnellement la consommation ; c'est par la multiplication des bonnes ventes qui se renouvellent sans cesse : il en est de même de tout, l'excès détruit toujours les produits qu'il ambitionne. S'il étoit possible de multiplier les ventes de sel à meilleur marché, les profits multipliés équivaudroient au plus haut prix pour le Vendeur, & en même tems les Propriétaires & les Consommateurs y gagneroient, & l'exploitation & le commerce en deviendroient plus florissans. Il faudroit bien peu d'encouragemens pour recouvrer la partie des salaisons ; c'est ce que les circonstances des tems & la bienfaisance nous permettent d'espérer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Nota. L'Auteur de cette lettre nous fait espérer une solution de la question de commerce maritime derniérement proposée dans notre Gazette, N°. *69.*

III.

Nouvelle Machine, appellée en Allemand Noth-Stall, *c'est-à-dire, travail du Maréchal, portatif.*

Cette nouvelle machine vient d'être inventée à Vienne par M. A. de Weyrotter, Major dans les Troupes de l'Impératrice-Reine. C'est le même Officier qui a imaginé le charriot de voyage, &c. dont nous avons donné la description dans notre Gazette. Voici le détail qu'on nous a envoyé au sujet de la machine de M. de Weyrotter.

Les autres machines dont on s'est servi jusqu'à présent étoient défectueuses, difficiles à transporter, & blessoient aisément les chevaux. Elles étoient de bois & de fer, lourdes & tellement fixées dans un endroit, qu'elles ne pouvoient pas servir ailleurs : outre qu'étant beaucoup compliquées, elles embarrassoient l'Ouvrier & rendoient son travail plus long & plus pénible. Enfin elles incommodoient l'homme & meurtrissoient quelquefois les chevaux jusqu'à les estropier & les rendre inutiles.

La nouvelle machine n'est composée que de sangles, de courroies, de cordes & d'anneaux, de sorte qu'elle n'est point embarrassante & n'exige pas de grands efforts. Elle est portative, & l'on peut s'en servir partout, à la campagne, à la chasse, à l'armée, &c. Elle est de plus fort simple, & les opérations peuvent se faire avec autant de facilité que de promptitude. Elle n'expose l'homme à aucun danger ; elle ne fait point souffrir le cheval ; & comme elle ne donne pas beaucoup d'ombrage, le cheval en est moins sujet à s'effrayer.

On a dans cette machine une selle & un harnois complet dont on peut se servir, soit pour monter le cheval, soit pour l'atteler à une voiture ou à un traineau. Cette selle & ce harnois contiennent tout ce qui est nécessaire pour un cheval de main ou de trait. On y trouve des visieres de deux especes, les unes pour le jour & les autres pour la nuit. Les premieres de drap verd auquel on a adapté un verre ; les dernieres sont faites de façon qu'on peut les mettre &

les ôter à volonté, selon le besoin du cheval. Les chevaux qui ont la vue foible s'en trouvent bien ; ils ne sont point incommodés par-là de la poussiere, de l'air, &c.

A cette machine on en a joint une autre fort simple & très légere, par le moyen de de laquelle on peut monter la premiere en moins d'un quart d'heure dans quelque lieu que ce puisse être. Tout cela se met sur un petit charriot de transport à trois roues qu'un seul cheval tire aisément, & sur lequel on peut mettre d'autres fardeaux, vu que la machine ne feroit pas une charge suffisante. Ce petit charriot contient une Pharmacie vétérinaire, pourvue de tout ce qu'il faut aux chevaux en cas de maladie intérieure ou extérieure ; chaque médicament est accompagné d'une ample recette qui en indique l'usage, les effets & la maniere de l'administrer. On y trouve tous les instrumens de l'Art vétérinaire, ainsi que tout ce qu'il faut pour distiller, préparer & composer les médicamens, pour forger des fers, &c. Les boites où les médicamens sont renfermés, on les trouve rangées dans le meilleur ordre. Rien de plus aisé que de les distinguer pour s'en servir au besoin. Il y en a pour toutes les principales maladies des chevaux.

M. de Weyrotter a également inventé de petites Pharmacies vétérinaires à l'usage des Officiers. Elles ne sont pas volumineuses & sont par conséquent très-aisées à transporter. On y trouve les remedes pour les différentes maladies du cheval ; on y a joint la maniere de s'en servir, la dose qu'il faut donner, les procédés que l'on doit suivre, &c. Des détails sur les maladies du cheval & sur les accidens qui peuvent survenir à cet animal, les maladies des yeux sont les principaux objets qui ont attiré l'attention du respectable Officier. Il a inventé plusieurs instrumens pour les diverses opérations qu'il y auroit à faire sur cet organe délicat. Il y a des boites à part qui renferment les remedes propres à guérir les maladies de cette espece.

C'étoit déjà beaucoup d'avoir poussé l'industrie si loin, mais l'Inventeur de ces machines ne se borne pas là : il s'offre à enseigner *gratis* à quiconque voudra profiter de ses lumieres, tout ce qui concerne l'Art vétérinaire, &c. &c. &c.

I V.

Lettre à MM. les Auteurs du Journal & de la Gazette d'Agriculture, du Commerce, &c. à Paris, sur la méthode d'enterrer les ruches. De Tigny, proche Soissons, le 17 Septembre 1771.

MESSIEURS,

Vous avez annoncé dans votre Gazette du 4 Juin dernier, N°. 45, le succès de la méthode d'enterrer les ruches pendant l'hiver pour les conserver, & vous avez ajouté que plusieurs personnes s'en étoient servies & s'en étoient bien trouvées. Ce succès m'a d'autant plus surpris qu'en hiver meme il faut de l'air aux ruches. Mais sur l'assurance que vous donnez de l'utilité de cette pratique, je vous serois obligé de vouloir bien prier le plutôt que vous pourrez ceux qui en font usage de donner, par la voie de votre Gazette ou de votre Journal, le détail de cette pratique & des précautions qu'il faut prendre pour y réussir ; car je crois bien qu'elle ne consiste pas seulement à mettre les ruches dans une cave, mais qu'il faut encore des attentions. Ce sera un service que vous me rendrez & à bien d'autres qui ne seront pas moins curieux que moi d'être instruits sur cela. Comme nous touchons à l'hiver, s'il est possible de donner au plutôt les éclaircissemens que l'on demande, on pourra en faire usage tout de suite, & après l'hiver, informer le Public de la réussite. Il ne m'a pas été possible de vous demander plutôt cette grace, n'ayant vu cette Gazette du 4 Juin que depuis peu de jours.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, LE CURÉ DE TIGNY.

Nota Ces expériences ont été faites plusieurs fois en Angleterre & derniérement en Allemagne ; nous supplions les personnes qui les ont faites avec succès, de vouloir bien nous communiquer les instructions demandées par la lettre précédente.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Septembre 1771, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 à 32 l. 10 s. ; *idem* nouveau, de 23, 28 à 32 l. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 18, 19 à 20 liv. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 18 Septembre 1771, au Samedi 21 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. 10 s. *le sept. idem* nouvelle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *id*, nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id*. nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Septembre 1771.*

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 25 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	182 à 181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96
Génes	94
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ bénéfice.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six dern. mois 1770 & six p. m. 1771.

Du Lundi 23 Sep. 1771		Du Mardi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	T.	Filleul, six dern. mois 1770.	R.
Dujean, six prem. mois 1771.	A.	Cochin, six prem. mois 1771.	A.
Bonnet, *idem*.	A.	Defrance, *idem*.	A.
Aliffant, *idem*.	A.	Viellard, *idem*.	A.
Gendon, *idem*.	A.	Marfollier, *idem*.	C.
Thevenin, *idem*.	A.	Chaponnel, *idem*.	C.
Domillier, *idem*.	A.	Cauchy, *idem*.	J.
Creuzé, *idem*.	A.	.....	
Certain, *idem*.	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	. . . . .	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	420	420 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 1er. Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Septembre.*

LES maladies épidémiques, ſurvenues en Bohême à la ſuite de la diſette, continuent d'y exercer leurs ravages. La ville de Prague eſt dans la ſituation la plus affreuſe.

La Moldavie, la Pologne, différentes Provinces de l'Allemagne, ſont encore déſolées par les inondations; & le commerce eſt arrêté de toutes parts.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Septembre.*

Il eſt difficile de ſe former une idée juſte de l'état des affaires de la Compagnie. Tandis que ſes Partiſans lui accordent un fonds énorme, ſes dettes acquitées, ſes adverſaires aſſurent qu'il lui manquera plus de 850 mille livres ſterling, pour pouvoir ſatisfaire ſes créanciers. Cependant elle fait conſtruire pluſieurs navires; il en eſt arrivé deux nouvellement de Madraſſ & de Sumatra. Les rapports publics de ſes Officiers dépeignent ſes établiſſemens auſſi floriſſans qu'ils le ſont peu dans les lettres particulières écrites de l'Inde (a).

(a) *On donnera l'Ordinaire prochain un état très-detaillé des dépenſes, des rentrées, des dettes, &c. de cette Compagnie.*

Il s'éleve de nouveaux troubles dans l'Amérique Septentrionale. Les Habitans des parties intérieures de la Jamaïque ont fait des plantations très-conſidérables & élevent de nombreux troupeaux.

Depuis le 7 Décembre 1749 juſqu'au 17 Juillet dernier, il a été admis dans l'Hopital pour les accouchemens 9962 femmes de Soldats, Matelots, Artiſans, Laboureurs & autres néceſſiteux. L'Art des accouchemens y a été enſeigné à nombre de perſonnes du ſexe.

On prétend que, dans quelques Provinces, pluſieurs Fermiers envoyent ſur les Ports de grandes quantités de grains dont ils font paſſer à l'Etranger au moins la moitié, ſous prétexte de les embarquer pour Londres. On épie leurs démarches, & des récompenſes conſidérables ont été promiſes à ceux qui parviendroient à découvrir leurs prétendues fraudes.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Septembre.*

Les inondations nous avoient alarmés; en voyant nos terres ſous l'eau, nous craignions avec fondement de nous voir fruſtrés de tout le fruit de nos travaux & de nos ſueurs; mais les nouvelles que nous recevons de pluſieurs cantons nous raſſurent. La récolte, ſans être des plus abondantes, nous donnera plus de grains qu'il ne nous en faut pour notre conſommation. Cette branche de notre commerce ne languira

pas ; si nous ne sommes pas en état d'exporter de grandes quantités de nos grains chez l'Etranger, nous pouvons en tirer assez des autres États du Nord qui en ont beaucoup recueilli, pour soutenir notre commerce, & y faire de grands profits.

Il paroit une Ordonnance des Etats Généraux, en date du 2 de ce mois, touchant la perception des droits d'entrée & de sortie sur les sucres bruts & rafinés. Le dispositif de cette Ordonnance est, que par quintal de sucres bruts ou rafinés hors de l'Europe, au déchet de 15 pour cent par tonneau, & de 20 pour cent par caisse, on payera pour droit d'entrée 6 sous (douze sous tournois & quelque chose de plus), pour droit de sortie, par mer ou par la Zélande, 15 s.; par les voitures de terre & par les canaux, 30 sous : qu'enfin tous les sucres rafinés dans les Etats de la République ne seront sujets à aucun droit pendant un tems limité; mais que tous les sucres rafinés dans les autres pays de l'Europe, en cassonade ou en pains, payeront par quintal, sans déduction de déchet, 15 sous pour droit d'entrée, & 30 sous pour droit de sortie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 20 Septembre.*

Les Frégates du Roi la *Chimere*, la *Pleyade* & la *Topase*, armées en guerre à Toulon, pourvues de vivres pour six mois, vont dans le Levant protéger le commerce, à la place des frégates l'*Athalante*, l'*Engageante* & la *Mignone*.

Les nouvelles de Corse portent que les soins du Gouvernement, pour ouvrir des communications, faciliter le commerce, & défricher les meilleures terres, opéreroient bientôt la prospérité de l'Isle, si les travaux les plus utiles n'étoient pas traversés & souvent détruits par des incursions nocturnes de quelques Insulaires qui ne connoissent pas le prix de ces bienfaits. Cependant on espere que la face d'une partie du Pays sera bientôt renouvellée. Notre commerce avec cette Isle pourra devenir un jour très-considérable.

Toutes ces contrées méridionales ont souffert d'une sécheresse opiniâtre.

De la Rochelle, *le 22 Septembre.*

Le navire, le *Robuste*, est arrivé du Cap le 7 de ce mois. Les prix des denrées de l'Amérique ne varient point : il n'y a point de changemens considérables dans ceux des denrées du Pays.

On a remarqué que l'accident arrivé aux bêtes à cornes à la Foire de Montmorillon, & rapporté dans le N°. 60 de la *Gazette de Commerce* à l'article d'*Argenton*, étoit assez fréquent à la Foire de Champdeniers en Poitou, dans la même saison & vers l'heure de midi. Ces malheurs sont trop graves pour que de bons Citoyens n'en recherchent pas les causes, afin de pouvoir parvenir à trouver les moyens de les prévenir. Il est possible que des essaims de mouches attirées par la foule des bestiaux réunis, excitent par leurs piqûres les violens transports de ces animaux dont la furie peut devenir si funeste. Le champ des conjectures est vaste, il faut errer long-tems avant de découvrir la vérité; mais lorsqu'il est important de la connoitre, il ne faut pas que les difficultés rebutent.

De Grenoble, *le 22 Septembre.*

Le Parlement a rendu, le 7 de ce mois, l'Arrêt suivant.

Sur la Requête présentée à la Cour par le Procureur-Général du Roi, exposant que par l'article VI de l'Edit du mois de Juillet mil sept cent soixante-quatre, Sa Majesté a défendu le transport des grains de toute espece hors du Royaume, lorsque le prix du bled seroit porté pendant trois Marchés consécutifs à douze livres dix sous le quintal & au-dessus; qu'étant notoire que depuis longtems le quintal de bled s'est vendu dans tous les Marchés de la Province, à un taux plus considérable que celui de douze livres dix sous, & que malgré les prohibitions portées par ledit article VI, on en transporte en Piémont & en Savoie : requérant qu'il soit ordonné que ledit article VI de l'Edit de Juillet mil sept cent soixante quatre sera exécuté suivant sa forme & teneur, & qu'en conséquence il soit inhibé & défendu à toutes sortes de personnes, de quelqu'état & qualité que ce soit, de transporter hors du Royaume toute espece de grains, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de lever ladite prohibi-

tion ; & cependant qu'il ſoit enjoint à tous Officiers de Communautés ſur les frontieres de Savoie & de Piémont, Cavaliers de la Maréchauſſée, & à tous autres qu'il appartiendra, de veiller à l'exécution de l'Arrêt qui interviendra ſur la préſente, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom ; & que ledit Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera.

Vu ladite Requête de ce jour, ſignée VIDAUD.

OUI le rapport de M. ETIENNE DE RAVEL, Conſeiller en la Cour.

LA COUR ordonne que l'article VI de l'Edit de Juillet mil ſept cent ſoixante-quatre ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur : en conſéquence fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelqu'état & qualité qu'elles ſoient, de tranſporter hors du Royaume aucune eſpece de grains, juſqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné : enjoint à tous Officiers de Communautés ſur les frontieres de Savoie & de Piémont, Cavaliers de Maréchauſſée, & à tous autres qu'il appartiendra, de veiller à l'exécution du préſent Arrêt, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom ; & contre les contrevenans, d'être punis ſuivant l'exigence des cas : & le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le ſeptième Septembre mil ſept cent ſoixante-onze. *Signé*, BOISSET.

DE ROUEN, *le 24 Septembre.*

Sur la quantité prodigieuſe de marchandiſes Angloiſes qui s'introduiſent dans la Province, on a ſaiſi une partie peu conſidérable de fayences & de porcelaines. Les étoffes de laine ſont les articles les plus importans de ce commerce clandeſtin. On ne ſçauroit dire combien il eſt entré, pour la conſommation de l'hiver prochain, d'une eſpece de ratine large d'une aune & un huitième, peu ou point friſée, & propre à faire des redingottes. L'année derniere, les Fabriques circonvoiſines ne ſe ſoutinrent qu'en imitant les étoffes Angloiſes, ſoit pour les couleurs, ſoit pour les largeurs, ſoit par des noms baroques de Villes mis à la tête des pieces ; tant il eſt important que la fabrication ne ſoit point aſſervie à des réglemens qui fixent la qualité des ouvrages ! A la faveur de ce ſtratagême, le Public choiſiſſoit celles de France, infiniment ſupérieures à celles d'Angleterre. Il n'eſt queſtion dans tous nos environs que de bas de ce Royaume & de tricots en pieces pour habits, veſtes & culottes. Ces dernieres marchandiſes ſe tirent principalement de Jerſey & de Guerneſey où elles ſont à plus bas prix.

On dit que, pour arrêter ce commerce, les Fabricans en laine ayant à leur tête l'Inſpecteur Général des Manufactures, Directeur de celle de velours de coton de cette Ville, ont préſenté un Mémoire à la Chambre du Commerce pour obtenir du Conſeil une défenſe rigoureuſe d'importer aucune étoffe de laine étrangere. Louvier paroît en particulier avoir beaucoup ſouffert de cette concurrence ; quelques-unes de ſes Manufactures ſont obérées. C'eſt à l'induſtrie à ſe défendre en cherchant à ſatisfaire le goût du Public ; elle n'a aucun droit à en gêner les dépenſes ; & elle ne doit attendre ſes ſuccès que de la ſupériorité & du meilleur marché de ſes ouvrages. La manie des modes étrangeres, pouſſée à un certain période, eſt une maladie que l'on ne peut guérir que par la raiſon, l'inſtruction, l'opinion & l'exemple des hommes ſages & ſur-tout des hommes faits pour ſervir de modele aux autres. Nous nous plaignons & avec raiſon du goût dominant des Habitans pour les ouvrages Anglois, on ſe plaint en Angleterre de la préférence que les Nationaux donnent aux marchandiſes de France : la manie eſt réciproque ; ſi la préférence eſt injuſte, il faut en faire vivement ſentir & le ridicule & la folie.

Il y a quelque renchériſſement dans le prix des grains.

Il eſt arrivé derniérement au Havre trois navires venant du Cap, le *Minautaure*, la *Biche* & la *Pauline*.

DE METZ, *le 25 Septembre.*

Le Peuple a toujours lieu d'être ſatisfait du prix des grains dans cette Province. Les différentes ſortes de pain ſe vendent ici de 1 ſ. 8 d. à 3 ſ. 3 d. La livre de bœuf, de veau & de mouton pris confuſément ou ſéparément, eſt taxée à 5 ſ. 9 d. ; & celle de vache ou de brebis à 4 ſ. 9 d. On a publié derniérement ici l'Arrêt du Conſeil qui dé-

fend l'exportation des grains & des légumes hors des Trois-Evêchés.

DE PARIS, *le 28 Septembre.*

MM. de Fouchi & Meſſier, de l'Académie Royale des Sciences, ſe ſont tranſportés derniérement au cabinet de Phyſique de la Muette pour y examiner le Téleſcope du P. Noël. Ils obſerverent la Lune dont les taches leur parurent mieux tranchées qu'avec les lunettes achromatiques.

Jupiter étoit fort voiſin de la Lune, dans la ſituation la plus favorable pour être obſervé, & le ciel très-ſerein : cette planete étant d'ailleurs la plus propre de toutes pour décider de la bonté des inſtrumens d'Optique, M. Meſſier propoſa d'en obſerver ſur le champ les bandes, ainſi que les taches de ſon troiſième ſatellite qu'il voit très nettes avec ſes inſtrumens ordinaires ; mais cette obſervation n'eut pas lieu.

Un orage mêlé de grêle a cauſé beaucoup de dommage dans ſoixante Paroiſſes de la Chaloſſe.

Les cargaiſons des vaiſſeaux le *Pondichery*, le *Duc de Duras* & le *Duc de Penthievre*, doivent être vendues, à ce qu'on aſſure, le mois prochain à l'Orient : elles conſiſtent en différentes ſortes de bois de ſapan, rhubarbe, borax, ſoie crue de Nanquin, papier peint, cabarets verniſſés, peckins, gourgourans, patiſoyes, damas, lampas, ſatins, gazes, toiles de Nanquin, porcelaines, café de Bourbon, bafetas, cannes & bois d'ébene.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponſe à la Lettre anonyme, en date de Lyon, le 22 Août 1771, inſérée dans la Gazette d'Agriculture N°. 72, au ſujet d'un machine décrite dans le N°. 66.

MONSIEUR,

Reconnoître que la Gazette d'Agriculture a pour but *l'utilité publique*, c'eſt rendre hommage à la vérité. Mais un objet auſſi louable que celui-là ne ſçauroit être rempli que par des perſonnes auſſi diſtinguées par leurs lumieres que par leur ſincérité. La derniere de ces qualités ne m'eſt pas étrangere, je puis même ajouter, ſans flatterie, qu'on me feroit un tort de me la refuſer ; j'ambitionnerois la premiere, mais faiſant peu de fonds ſur mes lumieres & mes talens, je me contente de faire les fonctions d'un Correſpondant exact, autant que me le permettent les circonſtances des tems & des lieux. Cette défiance en mes propres lumieres me rend plus circonſpect ſur le choix des correſpondances que je me ſuis procurées. La plûpart de ceux qui, par amour du bien public & de l'humanité, m'honorent de leurs lettres, ſont des perſonnes reſpectables qui n'ont aucun intérêt à ſe jouer de la crédulité des hommes, & qui en ont un grand à n'être jamais que les organes de la vérité. Si elles pouvoient s'oublier juſqu'à vouloir en impoſer, elles perdroient par-là même le fruit le plus précieux de leurs travaux, la réputation dont elles jouiſſent, & dont elles ſont aſſez jalouſes pour lui tout ſacrifier, & ne la ſacrifier, à quelque avantage que ce puiſſe être, beaucoup moins au plaiſir malin de tromper leurs ſemblables. Vous le ſçavez, Monſieur, en matiere de bonne foi, le ſoupçon eſt une injure, & une accuſation de cette eſpece ſeroit pour une ame ſenſible un terrible coup ſous lequel elle ſuccomberoit, ſi elle ne ſe trouvoit en état de fournir des preuves démonſtratives pour détruire une pareille imputation. Mes Correſpondans permettent qu'on les nomme ; ils gardent rarement l'anonyme ; pourriez-vous croire qu'ils vouluſſent ſe flétrir ou ſe rendre ridicules en abuſant le Public par malice ou par ignorance ? N'en doutez pas, Monſieur ; on lit beaucoup en Allemagne, on y écrit (peut-être plus généralement qu'en France ſur des objets utiles) ; les ouvrages circulent ; des Sociétés ſçavantes & fort multipliées jugent ſévérement les écrits, ſur-tout ceux qui ſont relatifs au bien de l'humanité. L'Auteur qui auroit l'audace de ſe montrer par un auſſi mauvais côté que d'en impoſer au Public, ne manqueroit pas d'être dévoué au mépris, peut-être même à l'indignation. Nous avons des Méchaniciens habiles, des Philoſophes éclairés, de grands Géométres ; l'effronterie & l'ignorance n'échapperont jamais à la juſte ſévérité de leur critique.

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
RIOM.	12	90	41	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	125	45	22	100	55	. . . .	
Clermont.	9	90	80	. . . .	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	114	54	. . . .	
Brioude.	2	110	28	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	75	30	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . . .	
LIMOGES.	4	80	35	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	30	. . . .	30	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	. . . .	. . . .	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220.	. . . .	20	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	50	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Chinon.	5	80	50	50	. . . .	. . . .	75	150	. . . .	. . . .	50	25	150	240	50	22	90	45	. . . .	
Angers.	10	60	35	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	60	30	150	225	50	22	90	50	40	30
PAU.	11	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	230	140	. . . .	. . . .	200	230	66	21	66	. . . .	. . . .	
St. Jean-Pied de-Porc.	8	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	22	74	. . . .	. . . .	
AUCH.	12	80	70	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	. . . .	. . . .	. . . .	
L'Isle Jourdain.	7	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	48	204	60	48	66	42	. . . .	. . . .	48	24	84	48	. . . .	
CHAALONS.	10	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	42
Vitry.	7	40	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Dizier.	8	60	22	. . . .	. . . .	. . . .	115	190	. . . .	. . . .	25	20	160	210	50	13	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	26	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27.	62	34	200	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	62	26	70	55	32	50
CAEN.	15	90	50	80	. . . .	. . . .	140	240	120	50	80	40	160	240	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	47	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	9	50	36	40	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	40	20	80	55	45	45
RENNES.	5	60	40	33	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	45	20	85	45	45	50
Vitré.	5	50	. . . .	50	. . . .	. . . .	80	200	90	60	50	40	175	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Malo	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	50	25	77	17	. . . .	32
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	2037	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	65	. . . .	. . . .	
Perpiers.	15	75	55	. . . .	. . . .	. . . .	109	158	97	85	60	48	146	195	48	18	97	109	. . . .	
LILLE.	42	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	24	250	40	44	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	471	236	79	62	210	278	36	21	. . . .	. . . .	80	
Dunkerque.	31	. . . .	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	15	75	48	48	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	
Avesnes.	9	60	30	40	. . . .	. . . .	125	325	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	225	45	16 5	90	. . . .	40	

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément du Mois d'Août, attribué au N°. 79 de Septembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
RIOM.	19 16 5	29 2	25 12 5	4 2	2 3	. . . .	21	7 4	2 10	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	30 9 9	25 17 8	24 3 8	4 6	2 3	2	18 6 8	6 8	3 5	15	. . . .	. . . .	84	245	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	18
Brioude.	30 14 1	. . . .	24 13 3	3 3	2 5	1 11	18 19 5	14 9	3	1 5	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	140	15
LIMOGES.	36 12 6	. . . .	22 2 6	2 11	. . . .	1 11	. . . .	10	2 15	1 10	. . . .	. . . .	72	280	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	15
Angoulême.	24 12 7	16 15 4	. . . .	2 7	2 2	. . . .	. . . .	9 11 6	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	253	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	14
BORDEAUX.	33 7 10	27	26	4 2	3 5	2 4	16	8 17 9	2	1 10	. . . .	. . . .	76	227	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	25 18 5	24 13 3	23	3 3	2 7	1 10	. . . .	8 6	3	2 10	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	28 2 6	. . . .	25 6 3	3 6	2 10	1 10	. . . .	13 6 8	2 10	1 10	. . . .	. . . .	83	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	22 7	17 1 11	15 2 6	2 10	2 3	1 11	14 9 4	8 1 1	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	14
Chinon.	23 18	21 13 3	19 8 6	3 1	2 5	1 7	13 3	8 19 3	2	1 10	. . . .	. . . .	52	289	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	8
Angers.	27 5 2	25 6 9	23 9	3	2 5	1 9	16 10 2	9 4 3	1 10	1 5	. . . .	. . . .	56	280	. . . .	163	17	160	110	15
PAU.	26 10 2	21 7	19 1 6	2 10	. . . .	. . . .	17 17	8 18 3	1 6 4	14 4	. . . .	. . . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dax.	13 13 9	. . . .	26 11 9	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10 17 9	1 10	10	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	18
S. Jean-Pied-de-Porc.	23 10	. . . .	. . . .	2 3	. . . .	. . . .	. . . .	13 10	2 2	14	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	100	
AUCH.	25 7	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10	3	1 16	. . . .	. . . .	50	200	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	30
L'Isle-Jourdain.	23 7 11	. . . .	. . . .	2 4	. . . .	. . . .	17	13	2	. . . .	. . . .	. . . .	104	312	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	50
CHAALONS.	28 6 8	. . . .	15 16 10	3 6	. . . .	1 10	15 13 10	8 17 3	3	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Vitry.	30 13	. . . .	17 8	4 11	3 9	2 5	11 12	10	2 15	1 15	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Saint-Dizier.	24 7 6	. . . .	16 7 10	3 10	. . . .	2 6	9 15	12	3	15	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
ROUEN.	33 6 11	23 17	17 13 4	3 6	3	2 6	16 11 3	10 9	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	45
Le Havre.	28	. . . .	. . . .	4 6	2 8	2 3	16	10	2 17	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	45	. . . .	. . . .	18
Dieppe.	32	25 6 1	18 11 9	4 8	3 2	2 4	16 3	8 12	3	1 15	390	550	. . . .	313	. . . .	21	35	200	. . . .	35
CAEN.	28 2 7	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	15 16 9	8 2 11	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	30
Bayeux.	28 17 1	. . . .	. . . .	3	. . . .	. . . .	. . . .	7 3	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	26 16 8	19 3 4	17 5	2 3	. . . .	. . . .	17 5	11 17	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	200	120	20
ALENÇON.	25 6	20 11	17 9 8	2 7	2 4	2 3	16 9 2	8 18 3	2 10	1 5	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lizieux.	28 14	. . . .	19 12	2 10	. . . .	2	17 7	10 7	1 12	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	26 8	21 12	17	3	2 9	2 6	14	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
RENNES.	24	19 12 10	17 17 1	2 3	1 9	1 6	17 17 1	7 15	3 5	1	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	49	21	160	140	11
Vitré.	22 15 9	. . . .	19 12 1	3	2 8	1 8	. . . .	7 13 5	1 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	160	100	15
Saint-Malo.	23 7 6	19 1 6	18 9 2	3	2 1	1 2	15 13 10	7 7 2	4	2	. . . .	. . . .	. . . .	245	. . . .	17	21	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	25 2 9	17 13 4	. . . .	3 1	2 9	. . . .	13 5	13 5	1 18 1	8 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers	23 8	19 10 5	17 14 8	2 5	. . . .	2	9 8 1	7 17 2	1 16 6	1 16 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142	145	30
LILLE.	25 7 3	22 2 6	. . . .	3 7	2 5	2	12 11 7	6 7 11	2 2	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	28 9 7	25 6 8	14 9 7	3 1	2 7	1 11	15 18	6	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	32	. . . .	. . . .	2 4	3	4	12 10	9 17	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIENNES.	27	22 5 6	12 15	3 3	2 9	2 1	12 15	7 5	1 13 4	1 5	448	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Maubeuge.	24 17 7	20 2 4	15 17 7	3 6	2 9	2 3	12 14 1	6 7	1 12 6	1 2 6	348	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18
Avesnes	27 15	. . . .	. . . .	2 5	2 2	. . . .	. . . .	7	1 10	1 5	200	170	. . . .	. . . .	. . . .	35	. . . .	130	. . . .	8

Quant à moi, je ne suis, Monsieur, que l'organe de ceux qui me font l'honneur de me communiquer les découvertes & les inventions de leurs Pays. Traducteur fidele de ce qu'on m'envoye, je n'y ajoute rien, je n'y retranche rien. François, comme vous, (je voudrois pouvoir dire encore, Citoyen de l'Univers & Ami de l'humanité) je n'ai garde de donner à ma Patrie des fables pour des vérités, des chimeres pour des réalités. Pardonnez quelque chose à l'enthousiasme; non il n'est pas possible que j'abuse d'une confiance qui m'honore & dont je me fais gloire. Ah, Monsieur! mettez-vous pour un instant à ma place; représentez-vous qu'ayant quitté votre Patrie à l'âge de quatorze ans, des circonstances heureuses vous l'ont fait retrouver, après avoir étudié chez les autres Nations leurs langues, leurs mœurs, leur caractere, leurs vertus; ne feriez-vous pas alors flatté d'être en même tems François, & membre, pour ainsi dire, de tous les Peuples policés de l'Europe? Ne feriez-vous pas tous vos efforts pour enrichir la Patrie des découvertes, des lumieres, des connoissances des autres Nations? Ce desir de se rendre utile & de faire le bien, doit être de la plus grande vivacité dans un cœur bien fait, & ne peut qu'avoir d'heureuses suites, sur-tout lorsqu'on est encouragé par des personnes qui n'épargnent rien pour le succès d'un ouvrage où tout respire le bien de l'humanité.

Ce n'est point, Monsieur, pour me justifier personnellement que je vais répondre à votre critique; mais il faut que la vérité triomphe & qu'on rende justice à ceux qui m'ont envoyé la description de la machine dont vous révoquez l'existence en doute. Je dois commencer par vous dire que cette description vient d'être imprimée à Vienne, d'où elle a passé dans toutes les Provinces. On s'engage à fournir le modele de la machine à quiconque voudra se le procurer. En même tems que j'envoyai à Paris la traduction des détails que j'avois reçus touchant la machine en question, j'en demandai le modele à *M. Daube, Secretaire de l'Académie Impériale de Vienne.* Je vous nomme ce Sçavant, pour que vous puissiez vous y adresser vous même, ce que je fais encore d'autant plus volontiers que vous terminez votre Lettre par ces mots plus que suffisans pour exciter mon zele. *La Nation, & moi en particulier, sommes trop interessés à cette découverte, pour ne pas vous assurer d'une reconnoissance la plus parfaite, si vous nous procurez les moyens de la mieux connoître.* Je ne doute pas que M. Daube ne vous fasse parvenir le modele de la machine, si vous le souhaitez, & ne vous donne tous les renseignemens dont vous pourriez avoir besoin. Depuis plus de trois ans je suis en commerce de lettres avec cet illustre Académicien, je puis vous assurer de son empressement à rendre service; c'est même lui faire plaisir que de lui fournir l'occasion de faire part à autrui & de ses lumieres & de ses connoissances.

Vous vous recriez sur ce qui a été dit du pendule, parce que vous avez vu dans la traduction; *si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement...* & vous en inférez qu'il s'en faut peu que l'Auteur n'ait été jusqu'à dire que le pendule, qui est le moteur de la machine, se suffisoit à lui-même; ensuite vous ajoutez ironiquement que *par conséquent cette machine nous présentoit la plus étonnante des découvertes, le mouvement perpétuel.* Vous voudrez bien, Monsieur, vous rappeller que vous avez dit plus haut; *comment seroit-il possible qu'un seul homme, par un travail de six heures & demie, environ, devînt la cause d'une puissance capable de mettre en action pendant huit jours un moulin à foulon?* Cela suppose qu'il faut remonter ce pendule, & de-là point de mouvement perpétuel. Je pourrois ajouter bien des raisons pour vous convaincre que mon Correspondant ne m'a pas trompé, mais le modele de la machine & son histoire complette suffiront pour vous désabuser. Si vous souhaitez le témoignage de l'Académie Impériale en Corps, je crois pouvoir vous l'offrir; s'il m'est contraire, je passe condamnation. Ce sera pour moi une raison de plus pour user encore d'une plus grande circonspection, s'il est possible.

Si vous sçaviez, Monsieur, les difficultés qu'il faut vaincre pour se procurer une correspondance étendue dans ce pays-ci, vous seriez étonné du courage qu'exige une entreprise telle que celle dont je suis chargé. La France n'a qu'un Maître, l'Allemagne en a peut-être plus de cent. Les Particuliers veulent qu'on affranchisse les lettres qu'on leur écrit: on le fait; mais on n'est pas beaucoup avancé, les frontieres sont

voisines ; & de l'une à l'autre , il faut affranchir de nouveau. Si l'on écrit à un ami, il se trouve surchargé de frais pour les ports; le zele se rallentit, & les tentatives ne tardent pas à devenir inutiles. On est fort heureux de trouver des hommes qui passent par dessus toutes ces bagatelles (dont on les dédommage pourtant dans la suite), & quand on en a trouvé cinq ou six, on croit avoir une précieuse correspondance, sur-tout si ces personnes joignent les talens & les lumieres à la bonne volonté. Le plus grand plaisir que puisse goûter un homme dans ma position, c'est de voir que ses peines & ses travaux servent à ses semblables. Je l'ai goûté plusieurs fois, ce plaisir délicat pour un bon cœur. Vous avez, sans doute, la description du fourneau à noyau; j'ai communiqué à quelques Amateurs la Gazette d'Agriculture où elle se trouve, & j'ai eu la satisfaction d'en voir construire deux dans cette Ville. J'espere qu'on ne s'arrêtera pas là. Nous avons des Hôpitaux, des Maisons de force, &c.; il est à présumer que l'utilité de cette découverte se répandra de proche en proche. Les préjugés regnent par-tout; mais il suffit en Allemagne de deux ou trois expériences bien constatées pour les faire évanouir. L'Allemand est naturellement Inventeur (vous ne lui contesterez pas cette qualité, s'il vous est connu), & il adopte volontiers les inventions utiles. Enfin, Monsieur, je ne cesserai de travailler, autant qu'il me sera possible, pour rapprocher les efforts des différentes Nations & les enrichir réciproquement de leurs lumieres respectives, par le moyen d'une correspondance également sûre & étendue. Je suis, dans ce grand objet, secondé par MM. les Propriétaires de la Gazette & du Journal. L'Allemagne & les Pays voisins semblent desirer cet échange & ce commerce de talens & d'inventions utiles. Il ne me reste qu'à continuer à découvrir les bonnes sources. Heureux si je puis mériter quelque part à l'estime des amis de l'humanité! J'ose aspirer à ce titre. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, PARADIS, Ancien Professeur de l'Académie Royale-Militaire de Copenhague, résidant actuellement à Francfort. *A Francfort le* 14 *Septembre* 1771.

Nota. Depuis la date de cette lettre, la même machine inventée par M. Frédéric de Knaus, Inspecteur du Cabinet de Physique & de Méchanique à la Cour de Vienne, a été annoncée dans la Gazette d'Amsterdam du Mardi 17 Septembre, mais d'une maniere imparfaite. Nous avons déjà témoigné nos regrets sur notre inattention dans la publication de la lettre à laquelle M. Paradis prend la peine de répondre. Si les personnes intéressées veulent bien agréer nos très-humbles excuses, & nos vifs remercimens, ce sera une heureuse faute pour nous, puisqu'elle aura donné occasion de faire connoître au Public le zele, les lumieres, la sagesse & la circonspection des Correspondans qui veulent bien nous prêter leurs secours, & à qui nous sommes redevables du succès de notre entreprise.

II.

GRAVURE.

On vient de mettre au jour le Portrait gravé d'après Vanloo, du Président de Bandol, que Louis XIV & le Roi regnant, dès les premiers momens de sa majorité, honorerent de graces les plus flatteuses. Il joignit aux vertus & aux talens d'un grand Magistrat toutes les qualités d'un homme aimable. Madame de Sévigné, dans plusieurs de ses Lettres, en fait un éloge distingué : elle prenoit plaisir à l'annoncer comme un homme supérieur en tous les genres, & comme faisant les délices de la société.

Ce Portrait acquiert encore un nouveau prix par l'habileté du Graveur. La vérité de la ressemblance, & la délicatesse du burin, le rendent digne d'avoir une place dans la collection des Hommes célébres dont les Curieux enrichissent leurs cabinets.

Cette Estampe se vend chez le sieur Buldet, *Quai de Gêvres ; & chez le sieur* Joullin, *Quai de la Mégisserie.* Prix, 3 ℔.

III.

Description d'un Four.

La bonté du pain ne dépend pas uniquement de la qualité des grains ; la construction du four dans lequel on le fait cuire ne contribue pas peu à le rendre meilleur ou plus mauvais. On en fait en Angleterre qui produisent, à ce qu'on assure, de bons effets. Ils sont faits comme les fours ordi-

naires, excepté qu'on y ménage dans le fond une issue pour la fumée; mais pour éviter la dépense d'un tuyau, & pour pouvoir boucher cette issue plus commodément, on a trouvé le secret de la conduire par le moyen d'un tuyau qui passe par-dessus le four du côté où est le manteau. On peut, par cette direction, fermer la bouche & le tuyau en même tems. On ajoute que l'air, en circulant dans le four, allume le bois plus vite, & qu'il en brûle mieux, quelque verd qu'il puisse être; qu'il faut un tiers moins de bois pour chauffer le four, & que comme ces fours sont faits avec de la brique, ils s'échauffent plutôt, & conservent plus long-tems leur chaleur que ceux de pierre.

IV.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 29 Août.

Le navire des Capitaines Jan Falckman, P. J. Bull, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Jan Teunisz, venant de Rouen.

31 Août. Le navire du Capit. G. Noel, venant de Bordeaux.

3 Septembre. Le navire du Capitaine P. Tromont, venant de Bordeaux.

11 Septembre. Le navire du Capit. Pieter Steegman, venant de Marseille; le navire du Capit. Manuel Guuren, venant de Bordeaux.

13 Septembre. Le navire du Cap. Hero Roer, venant de Bordeaux.

14 Septembre. Le navire du Capit. Jan P. Van Eglot, venant de Bordeaux.

15 Septembre. Le navire du Capitaine Ryntje J. Booy, venant de Nantes.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 31 Août.

Le navire du Capit. P. Rion, allant à Morlaix.

2 Août. Les navires des Capit. Ryndert Teekes, Herm Witteveen, Peer Hessels, Jacob H. Jonghman, Banke Hessels, Roelof Franse, Jacob P. Vanderwerf, allant en divers Ports de France, sans destination particuliere.

13 Septembre. Le navire du Cap. Arend Barend, allant à Dunkerque; les navires des Capit. Cornelis W. Lap, Johannes Jacobs, Jan H. Weever, P. Eelkens, allant en divers Ports de France, sans destination particuliere.

15 Septembre. Le navire du Capit. Albert Tenniz, allant à Rouen.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 18 Septembre 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	386	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	36	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	155	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	218	$\frac{3}{4}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{2}$
Consolidées à 3 p. %	87	$\frac{1}{2}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 18 Septembre 1771.*

Londres	34	1	
Ditto à 2 usances.	33	11 10	$\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{7}{16}$	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{16}$	
Bordeaux	54	$\frac{3}{8}$	
Ditto à 2 usances	54		
La Rochelle	53		
Genève	90		
Bilbao	94	$\frac{1}{4}$	
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$	
Cadix	94	$\frac{3}{8}$	
Séville	93	$\frac{1}{4}$ à	$\frac{1}{2}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$	
Venise.	89	$\frac{3}{4}$	
Gênes	85	$\frac{1}{2}$	
Livourne	87		
Vienne.	35	$\frac{3}{16}$	$\frac{3}{8}$
Hambourg	33 $\frac{1}{2}$	$\frac{9}{16}$	
Anvers & Gand	4		
Bruxelles	4		
Zélande	2	$\frac{3}{4}$	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$	
Agiot de la Banque	4 $\frac{15}{16}$ p. %		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 21 Septembre 1771, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 à 32 l. 10 s.; *idem* nouveau, de 23, 26 l. 15 à 30 l. 10 s. *le septier*; *id.* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 35 l. 10 s. Le méteil 24 l.; le seigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 12, 13 l. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 21 Septembre 1771, au Mercredi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le septier; idem* nouvelle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Septembre 1771, de 46 à 47 l.; *id*, nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Septembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 28 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 3	16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 1 6	
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Saints*, ...	1 $\frac{1}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1020	1020 17 $\frac{1}{2}$ . .	1015 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60.	60. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	71.	71. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 25 Sept. 1771		Du Jeudi 26.		Du Vendredi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lecanu, six dern. mois 1770.	N.	Cadeau, six dern. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Boutet, *idem.*	P.	Courmont, *idem.*		Pannelier, *idem.*	P.
Lebrun, *idem.*		Drouet, *idem.*		Montal, six prem. mois 1771.	A.
Radix pere, *idem.*		Delauge, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Bouron, *idem.*		Lempereur, *idem.*	C.
Gautier, *idem.*		Deschapelles, *id.*	C.	.....	
Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*		.....	
Roytier, *idem.*	C.	.....		.....	
Lallement j. *id.*	F.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 5. Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Septembre.*

L'ORDRE des Paysans réclame avec force contre la préférence que le Professeur Christiernin a donnée, dans un Discours prononcé à l'Université d'Upsal, aux Manufactures, aux Arts, aux Métiers, sur l'Agriculture. Cette fausse opinion est une des causes de la décadence de la Suede & de presque tous les Etats de l'Europe ; il est souverainement important de la détruire & de démontrer que l'Art qui fournit les matieres premieres à tous les Arts, qui donne la subsistance à tous leurs Agens, qui prête les salaires de tous les travaux, est l'Art par excellence. La Diete ne sçauroit agiter de plus belle question d'Etat.

Le Comité Secret n'a point agréé le projet de prohiber la distillation de l'eau-de-vie, proposé à cause de la rareté des grains ; il a été seulement expédié des lettres circulaires pour exhorter les Sujets à ménager le bled dans l'intérieur de leur domestique. Quoique le prix des grains ne soit pas ici aussi haut que dans d'autres pays, il est question d'en défendre l'exportation, ce qui pourroit bien empêcher l'effet de la liberté de l'importation que l'on accorde. Les Fermiers des Domaines Royaux de Poméranie ont reçu l'ordre de fournir les redevances en grains que l'on emmagasinera. Enfin on prend toutes sortes de précautions pour prévenir la disette, excepté celle d'encourager le commerce qui seul peut la prévenir, si les dommages causés par les pluies continuelles sont aussi grands qu'on l'assure.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Septembre.*

S. M. a supprimé, par une Ordonnance du Cabinet, le réglement qui gênoit le Commerce du beurre, fait par les vaisseaux du Holstein & autres. En leur accordant la liberté de tirer de leur denrée le meilleur parti possible, Elle appelle l'abondance dans ses Etats, Elle excite la concurrence, & par-là même, elle assure à ses Peuples de fortes provisions à bon marché. La bonne politique est d'être juste & bienfaisant envers tous ; le génie la puise dans le cœur de notre Souverain.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 17 Septembre.*

Nos inquiétudes par rapport à nos vaisseaux engagés dans les montagnes de glace du Groenland, commencent à se dissiper par l'arrivée de quelques navires. Les Capitaines Broersen & Husselmann, avoient à bord, le premier 7 baleines & cent quintaux de graisse, le second environ quinze

quintaux de graiſſe & une baleine. Ils ont rapporté que la plûpart des Pêcheurs embarraſſés dans les glaces avoient eu le bonheur de gagner la terre. Le Capitaine Broerſen diſoit à une Dame, en lui faiſant préſent de deux beaux morceaux de baleine : » recevez cette bagatelle comme un triſte » monument des effets du luxe & de la cupi- » dité. Combien d'hommes périſſent pour » courir après la fortune & ſatisfaire la va- » nité. Les mines, les plantations de ſucre, » la pêche des perles, celle de la baleine, » & les différentes navigations coûtent la » vie à un quart de l'eſpece humaine ; c'eſt » acheter cher des confitures, des liqueurs » fines, & des inutilités, tandis que le Pay- » ſan meurt de faim ſur le champ qu'il cul- » tive, & que tant d'autres ſont enſevelis » dans le ſein des terres & des mers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Septembre.*

On arme des corvettes deſtinées à croiſer à l'entrée de la Tamiſe, pour empêcher la contrebande. L'eſpérance de voir ceſſer la cherté des vivres par des opérations de Police ne ſe réaliſe pas.

Le Bengale redoute une nouvelle famine ; le riz y eſt exceſſivement cher. Nous attendons inceſſamment le *Vereſt* qui a fait route avec le *Harcourt*, dernierement arrivé de l'Inde, après avoir perdu, par des fievres putrides, tout ſon équipage auquel il a fallu ſubſtituer des Noirs.

On aſſure que le commerce des pelleteries dans le Canada s'accroit conſidérablement : les eſprits ne ſont pas tous bien diſpoſés dans cette Colonie, & Quebec eſt tous les jours menacé d'incendies nouveaux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 24 Septembre.*

Il y a eu derniérement une légere diminution dans le prix des fromens du Pays : les autres eſpeces de grains & les fromens étrangers ſe maintiennent à la même valeur. Les marchandiſes de l'Amérique ne varient point. Les eaux-de-vie ſont toujours à 180 liv. les 32 veltes. Le navire le *Jeune Louis*, eſt prêt à mettre à la voile pour le Cap. Les différentes ſortes de pain ſe vendent, ſuivant la derniere taxe de la Police, de 2 ſ. 4 d. à 4 ſ. 2 d. la livre.

De Nantes, *le 25 Septembre.*

Du 13 au 20 du courant, il eſt arrivé de Morlaix 12423 tonneaux de ſeigle, de Bordeaux 40 quintaux de farine, & de Saint-Nazaire 5 tonneaux de froment. Il y a toujours beaucoup de difficulté de tirer des grains de Hennebond ; le Peuple de cette Ville & des environs ſe perſuade qu'on n'en tranſporte de ce Port dans le nôtre qu'afin de le lui revendre enſuite fort cher. Dans l'intervalle de tems marqué ci-deſſus, il eſt entré douze navires François dont les principales cargaiſons conſiſtoient en vin, huiles, ſardines, réſine, chanvre, papier, fer, &c., & un bâtiment Suédois chargé de cuivre, planches, goudron, bray & fer en barres. Il eſt ſorti cinq navires François, le *Vigilant* pour le Cap, deux pour Barcelonne, un pour Cadix, un autre pour Boulogne ; & trois Etrangers, le premier pour Gothembourg, chargé d'indigo, café, eau-de-vie, ſyrop & miel ; le 2e. pour Bilbao, avec fayence, cuirs, cire, toile, papier peint, ſavon, droguerie, indigo, ſucre terré ; le 3e. pour Kœniſberg, avec un chargement de vin Nantois. Les vaiſſeaux la *Cigale*, & la *Suzanne Elizabeth*, ſont en charge pour le Port-au-Prince.

De la Rochelle, *le 27 Septembre.*

L'épizootie qui a attaqué les beſtiaux dans les marais limitrophes de l'Aunis & du Poitou n'eſt pas encore diſſipée. A cette occaſion, le zele d'un bon Patriote a fait connoître un homme très-verſé dans la pratique de l'Art vétérinaire, nommé *Pierre Brilleau*, établi dans le Bourg de Thaire, & iſſu de parens qui, de tems immémorial, ſe ſont adonnés à l'étude & à l'exercice de cet Art. Son pere, penſionné du Roi, avoit droit excluſif de traiter, dans dix Paroiſſes du Poitou, toutes les bêtes malades : ainſi la ſanté des beſtiaux a été miſe en privilege, comme la vie de l'homme y eſt encore de mille manieres. Ce Particulier fort expéri-

menté a déjà rendu de grands ſervices dans la Province ; des Seigneurs, des Fermiers, & les Habitans de pluſieurs Paroiſſes ſont dans le cas d'atteſter ſon intelligence & de certifier les cures remarquables qu'il a opérées. Les Arts dédaignés ſe réfugient quelquefois, comme les vertus, dans les chaumieres : tel a été le ſort de la Médecine vétérinaire avilie par cette ſorte de délicateſſe qui fait la barbarie des Peuples policés. Les remedes qu'employe Pierre Brilleau ſont compoſés de ſimples dont il connoît parfaitement les propriétés. Sa ſcience particuliere n'eſt puiſée ni dans les Livres ni dans les Ecoles ; & peut-être enrichiroit-elle & les Ecoles & les Livres de l'Art.

Pendant que l'on publie tant d'inſtructions diverſes pour la deſtruction des loups & autres bêtes carnacieres, ces animaux ſe multiplient & continuent leurs ravages. Nous recevons les conſeils pour notre conſervation comme les leçons pour la réformation de nos mœurs ; il nous paroît très-prudent de prévenir le mal, mais nous attendons avec ſécurité qu'il arrive, & alors nous tâchons de remédier au mal préſent ſans prévoir l'avenir. Il a fallu qu'un enfant fût emporté & qu'un autre fût dévoré par un loup près du village de la Cave, dans le Poitou, pour qu'on ſe mit à la pourſuite de ces terribles animaux. Celui à qui l'on attribue ces ravages, après avoir été chaſſé pendant deux jours de village en village, a été enfin tué à celui de Fiole. Depuis on a fait beaucoup de chaſſes qui n'ont pas été ſans ſuccès, & la ſécurité eſt rétablie dans le canton. Toutes les fois que le bien ne peut être produit que par le concours & le concert d'une foule d'hommes, il ne le ſera qu'à la ſuite de grands maux, ſi les grands exemples joints à des encouragemens preſſans & continus ne ſecondent les inſtructions.

Le 17 du courant, le navire, le *Saint-Paul*, eſt arrivé de Guinée & de Saint-Domingue. Le navire, le *Pere de Famille*, partira pour Saint-Domingue, dans les premiers jours d'Octobre ; le navire, le *Fort*, mettra inceſſamment en mer pour la Martinique & Saint-Domingue ; & le navire, le d'*Aubenton*, fera voile pour le Cap, S. Marc & le Port-au-Prince dans le courant d'Octobre.

Pluſieurs navires étrangers de Balken-Friſe, de Narberg en Suede, de Bergue, &c. ſont venus à l'Iſle de Ré charger du ſel.

De Ploermel (*en Bretagne*), *le 30 Septembre.*

La préſence d'un Seigneur dans ſes terres eſt comme celle d'un pere de famille dans ſon domeſtique. Dès que ſa grandeur & ſon autorité s'annoncent par la juſtice & la bienfaiſance, tous les cœurs ſe réuniſſent en lui ; ſon pouvoir devient en quelque ſorte illimité : l'on peut tout, lorſque l'amour commande, car l'amour obéit. On écrit de Maleſtroit que M. le Marquis de S...., Seigneur de ces cantons, un de ces hommes rares qui joignent à une volonté active & invariable de faire le bien, le talent & des lumieres ſupérieures pour le bien faire, après avoir été trop long-tems retenu par ſon état loin de ſes terres, n'a eu, pour ainſi dire, qu'à s'y montrer pour y changer les hommes & préparer la plus heureuſe révolution dans les campagnes. Les procès entretenus par une foule de ſuppôts de la chicane, ruinoient ſes Payſans. Ce mal a été auſſi-tôt arrêté par la réduction du nombre des Procureurs & des Avocats, la ſuppreſſion de la vénalité des Offices, & l'inſtitution d'une eſpece de Bureau de conciliation formé ſur le modele de celui qu'un illuſtre Baron du Limouſin a érigé dans ſes terres, ſuivant le récit qu'on lit dans une Gazette d'Agriculture. Des procès qui duroient depuis dix ans ont été dans un inſtant terminés ; s'il y avoit des torts à réparer, le Seigneur en a réparé lui même par des diſtributions d'argent. Un vieillard de 91 ans plaidoit depuis un tems infini avec ſes enfans au nombre de huit ; il y avoit plus de 19 ans qu'il ne les voyoit pas, du moins pour la plûpart : leur conciliation a formé le ſpectacle le plus délicieux pour un ame ſenſible. Le bon vieillard & ſa famille, inondés de larmes de joie, ſe ſont aſſis à la table du bon Seigneur qui pleuroit avec eux ; & les fils du Seigneur ont ſervi le vieillard. Toutes ces bonnes œuvres ſont ſuivies de fêtes de village. Les ſoins généreux de M. le Marquis de S.... s'étendent ſur tous les objets utiles. La navigation de la riviere d'Acuſt étoit abandonnée, parce qu'on avoit négligé l'entretien & la réparation de deux écluſes ; & les Négocians de Redon avoient ceſſé de venir

chercher les grains, les cidres, les cuirs du pays. La Communauté prétendoit être hors d'état de relever ces écluses; le Seigneur s'est fait représenter les charges & ses revenus, & il a trouvé que la plus grande partie de ses revenus étoit consommée en fausses dépenses. En même tems il a vu le devis passé & autorisé pour la reconstruction des écluses; il se montoit à plus de 1500 *livres*. M. le Marquis de S.... s'est transporté sur le lieu principal, & en garantissant l'Entrepreneur de toutes visites d'Experts, procédures, chicanes, il est convenu avec lui, pour ce travail, à 650 *livres* qu'il s'est engagé à payer lui-même, argent comptant. On a mis aussi-tôt la main à l'œuvre, avec une ardeur inconcevable. Enfin le Seigneur entreprend des défrichemens qui répandent des salaires, l'amour du travail, l'espérance & la joie. Chacun oublie ses peines & sa misere; les Peuples semblent renaître de leurs cendres; & leur Sauveur est récompensé par ses propres œuvres, il en jouit. *Nous donnerons dans notre Journal de plus longs détails de ces belles opérations.*

DE PARIS, *le 2 Octobre.*

Il avoit été ordonné par un *Arrêt du Conseil* revêtu de *Lettres-Patentes* du 3 Août, enregistrées en Parlement le 4 Septembre, que les Aréometres ou Pese-liqueurs inventés & fabriqués par le sieur Cartier seroient employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées, ou esprit-de-vin, conformément à l'avis de l'Académie des Sciences; qu'en conséquence l'eau-de-vie dans laquelle le pese-liqueur s'enfonceroit jusqu'au 22e. degré exclusivement seroit réputée eau-de-vie simple, celle où il s'enfonceroit depuis & compris le 22e. degré jusqu'au 34e. exclusivement, seroit réputée eau-de-vie rectifiée, & celle où il s'enfonceroit depuis & compris le 34e. degré & au-dessus seroit réputée esprit-de-vin; & que les droits seroient perçus simples, doubles & triples en conséquence, conformément aux réglemens.

Ces Lettres-Patentes, ainsi qu'il est porté par *l'Arrêt de la Cour de Parlement* du 24 Septembre, ont occasionné les plaintes & les réclamations du Corps entier de l'Epicerie. Des Mémoires que les Gardes de cette Communauté ont présenté au Procureur-Général du Roi, il résulte que l'augmentation occasionnée nécessairement sur les eaux-de-vie par l'exécution précipitée des Lettres-Patentes seroit absolument préjudiciable, non-seulement aux Commerçans, mais encore à ceux des Sujets du Roi auxquels la cherté du vin a rendu cette boisson nécessaire, d'après les fatigues qu'ils essuyent journellement pour pouvoir subvenir aux besoins les plus indispensables. De ces Mémoires naissent deux questions importantes: la premiere, sçavoir si l'aréometre ou pese-liqueur proposé peut servir de base invariable pour fixer les droits qui peuvent être perçus sur les eaux-de-vie; & la seconde, si les eaux-de-vie commandées par les Négocians, avant qu'ils aient pu avoir connoissance de la fixation des degrés établis par les Lettres-Patentes, peuvent être sujettes aux droits établis par ladite fixation, ou si cette fixation ne doit servir de régle que pour l'avenir.

Sur la premiere question, le Procureur-Général du Roi a cru devoir observer qu'il n'étoit pas possible que l'aréometre ou pese-liqueur proposé fixât d'une maniere invariable le degré des eaux-de-vie, si l'on s'en servoit dans un lieu où la température de l'air ne seroit pas toujours la même, ainsi qu'il résulte de l'avis de l'Académie des Sciences qui a servi de base au Jugement du Conseil sur lequel ont été expédiées les Lettres-Patentes; qu'il falloit donc que l'Adjudicataire des Fermes, avant de se servir de l'aréometre, fit choix du lieu dans lequel il entendoit en faire usage, que ce lieu fût visité par des Experts nommés à l'effet de rapporter si la température de l'air y seroit toujours la même dans tous les instans & dans toutes les saisons, & que ce n'étoit que d'après ce rapport que la Cour pouvoit ordonner définitivement l'usage de l'aréometre proposé. Sur la seconde question, le Procureur-Général du Roi a jugé qu'il seroit de toute injustice d'assujettir aux droits déterminés par le pese-liqueur des eaux-de-vie commandées par des Négocians qui, s'ils eussent eu connoissance des Lettres-Patentes & de la fixation des degrés qu'elles établissent, auroient eu soin de commander des eaux-de-vie qui, en approchant du 22e. ou du 24e. degré du pese-liqueur, ne les auroient point exposés à payer un double droit qui tomberoit en pure perte pour eux; & que ce seroit donner un effet rétroactif à un réglement qui ne le porte

point. Le Procureur Général du Roi a cru devoir encore obſerver que malgré l'augmentation aſſez conſidérable que le bruit qui s'eſt répandu de ce réglement a occaſionné ſur les eaux-de-vie, les précautions priſes par les Gardes & les Marchands en gros ont empêché qu'il ne fût fait aucune augmentation dans le détail ; mais qu'une plus longue incertitude ſur l'exécution du réglement entraîneroit cette augmentation ſur la vente en détail, augmentation à laquelle on ne pourroit raiſonnablement s'oppoſer, puiſqu'il ſeroit injuſte d'obliger les Négocians de vendre à perte .... Tout conſidéré, par un Arrêt du 24 Septembre,

» La Chambre (en vacations) ſous le bon » plaiſir du Roi, ordonne qu'il ſera par pro- » viſion ſurſis à l'exécution des Lettres-Pa- » tentes du 3 Août dernier ; en conſéquence » autoriſe les Marchands Epiciers & autres » Négocians, à faire entrer les eaux-de-vie » & eſprits-de-vin en payant les droits ordi- » naires comme par le paſſé, à l'effet de quoi » fait défenſes à l'Adjudicataire Général des » Fermes ou ſes Prépoſés, d'exiger plus fort » droit, ſous telle peine qu'il appartiendra; » & avant de faire droit ſur l'exécution défi- » nitive deſdites Lettres-Patentes, ordonne » que l'Adjudicataire Général des Fermes » ſera tenu d'indiquer à la Cour l'endroit » qu'il choiſira pour faire uſage de l'aréo- » metre ou peſe-liqueur, pour par la Cour » nommer tels Experts qu'elle aviſera, leſ- » quels rapporteront ſi la température de » l'air de l'endroit déſigné ſera la même dans » tous les inſtans & dans toutes les ſaiſons, & » indiqueront les moyens qu'ils croiront con- » venables pour déterminer l'uſage du peſe- » liqueur ; de tout quoi ils dreſſeront un pro- » ces-verbal, pour ledit procès-verbal, fait, » rapporté & communiqué au Procureur- » Général du Roi, être par lui pris telles » concluſions, & par la Cour ordonné ce qu'il » appartiendra, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Précautions à prendre pour ſemer des grains provenant d'une récolte mêlée d'ergot. Par M. Read, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz.

M. du Lys, Chanoine d'Arras, lut en 1765 à l'Aſſemblée publique de la Société Littéraire de cette Ville un Mémoire dans lequel il propoſoit, pour la ſéparation des grains ergotés, un crible cylindrique diviſé en trois parties dont les fils ſeroient différemment eſpacés. Mais cet expédient eſt inſuffiſant, la plûpart des ergots n'étant pas plus gros que les grains ſains, & ne péchant en étendue que par la longueur. On peut d'ailleurs s'en tenir à la méthode ordinaire de vanner, l'ergot reſtant toujours dans le holton.

Pour obvier aux inconvéniens qui pourroient réſulter d'un nombre conſidérable de petits grains ergotés qui, malgré toutes les précautions, pourroient échapper par leur petiteſſe au van ou au crible, il ſeroit prudent de paſſer dans une eau de chaux, le ſeigle provenant d'une récolte qui auroit été en partie ergotée.

On remplira d'eau un cuvier qui contiendra 120 pintes de Paris, & l'on y ajoutera 50 livres de chaux. La chaux parfaitement éteinte, on prendra une corbeille d'oſier de 8 à 10 pouces de profondeur, qui puiſſe entrer dans le cuvier, & dont la trame ſoit aſſez ſerrée pour que le grain ne puiſſe paſſer au travers. On jettera un ou 2 boiſſeaux de ſeigle dans cette corbeille, on la plongera à différentes repriſes dans la leſſive, on la laiſſera égoutter au-deſſus du cuvier, & on étendra la ſemence ainſi préparée ſur des draps ou ſur une table, pour qu'elle ſéche plus promptement. Il faut prendre garde à ce que la chaux ſoit totalement diſſoute avant l'immerſion, car une grande quantité de ſédiment étant élevée à la ſuperficie par l'agitation, pourroit obſtruer les cavités des ergots, & empêcher l'introduction de la liqueur dont les particules âcres & cauſtiques doivent faire périr l'inſecte auquel M. Réad, apres M. Tillet, attribue le vice de l'ergot, ſyſtême confirmé par les recherches derniérement faites à Florence.

Nous remarquerons que les grains ergotés ſont beaucoup plus légers que les autres : ſi on les met dans l'eau, ils ſurnagent pendant quelque tems. Ainſi les Cultivateurs qui ſuivent la bonne méthode de plonger dans l'eau les ſemences, avant de les employer, pour en enlever les mauvais grains & les graines étrangeres qui ſurnagent, écarteront par le même moyen, du moins en partie, les grains ergotés.

La longueur qui diſtingue l'ergot, ſuggere l'idée d'un crible qui donneroit paſſage à tous les grains ordinaires & qui retiendroit ces grains démeſurés.

I I.

SITUATION actuelle de la Compagnie Angloise des Indes.

Suivant les derniers avis de l'Inde, il a été tiré sur la Compagnie, pour les sommes suivantes; des lettres de change payables à diverses échéances d'ici à trois ans.

		argent sterling.	*arg. de France.*
De Bengale	1068750 ℔.	. . 1130750 ℔ . . .	. 26693114 ℔
L'intérêt de deux années à 3 pour cent par an; la somme principale étant payable à diverses échéances dans l'espace de trois années.	62000 ℔.		
De Madrass		250000 . . .	5901640
De Bombay		100000 . . .	2360655
De la Chine		200000 . . .	4721312
De Sainte-Helene		16000 . . .	377704
Total.		1696750 . . .	40054425

N. B. On a développé & éclairci cet état en le traduisant. On ne peut guères fixer le commencement des trois années que le Calculateur Anglois prend pour terme. Il est vraisemblable qu'il commence à compter son année de la fin des retours de l'Inde, c'est-à-dire, du mois d'Octobre. Ainsi sa premiere année commenceroit en Octobre, & les deux autres de même.

ETAT des sommes que la Compagnie des Indes doit payer dans le cours de la premiere de ces trois années & de celles qui doivent lui rentrer pour remplir ces payemens.

	argent sterling.	*arg. de France.*
La Compagnie doit payer dans le cours de la premiere année le tiers des lettres de change tirées du Bengale. (Voy. ci-dessus la somme totale)	376000 ℔ . . .	8876065 ℔
Elle doit payer dans la même année la somme totale des lettres tirées de ses autres établissemens. (Voy. *ibid.*)	566000 . . .	13361311
Aux Actionnaires pour leurs dividendes	400000 . . .	9442623
Au Gouvernement, suivant son traité de l'année 1769, la durée duquel est de cinq ans	400000 . . .	9442623
Au même, pour l'indemniser des droits sur le thé, desquels il s'est désisté, afin de favoriser la consommation & de diminuer la contrebande	200000 . . .	4721311
Pour l'achat des matieres d'argent pour la Chine . .	200000 . . .	4721311
Pour les exportations pour l'Inde	500000 . . .	11803279
Pour l'intérêt de 1800000 liv. à 3 pour cent, laquelle somme est ce qui est dû par la Compagnie aux porteurs de ses obligations, outre & par-dessus ce que le Gouvernement doit à la Compagnie	54000 . . .	1274754
Pour les recrues annuelles des Troupes de la Compagnie sur le pied de 2000 hommes à 20 liv. par homme .	40000 . . .	944262
Dépense annuelle pour l'administration des affaires de la Compagnie en Angleterre	20000 . . .	472131
Total de la dépense	2756000 . . .	65059670
Total des rentrées	1894000 . . .	44710819
La Compagnie se trouvera en deficit pour . . .	2756000 . . .	65059670

Pour faire tous les payemens ci-contre, la Compagnie ne peut compter ſolidement que ſur le produit net des cargaiſons qui ſont arrivées, & de celles qu'on attend encore cette année ; & encore pour qu'elle puiſſe y appliquer tout ce produit, il faut ſuppoſer que les marchandiſes qui ſont actuellement dans ſes magaſins ſoient égales au montant de ce qu'elle doit en Angleterre pour les fournitures de ſes dernieres cargaiſons & autres frais ; & relativement aux deux années prochaines, il faudra que les cargaiſons attendues de l'Inde dans les deux années ſoient égales à celles de l'année préſente ; ce qui paroitra difficile, ſi l'on conſidere les ſuites funeſtes de la famine & de la mortalité du Bengale.

		argent ſterling.	*arg. de France.*
Six cargaiſons & demie du Bengale à raiſon de	120000 ℔ chacune.	780000 ℔ . . .	18413114 ℔
Deux de Madraſſ à	80000 . . .	160000 . . .	3777050
Quatre de Bombay	50000 . . .	200000 . . .	4721311
Treize de la Chine	58000 . . .	754000 . . .	17799344
Total.		1894000 . . .	44710819
		2756000 . . .	65059670

N. B. Ce compte de cargaiſons ne donne que le nombre de 24 vaiſſeaux ; il en eſt cependant parti 31 l'année derniere ; apparemment que les ſix ou ſept reſtans ne ſont attendus que l'année prochaine : cette obſervation expliqueroit peut-être la raiſon pour laquelle la prochaine expédition de la Compagnie ne doit être que de 25 vaiſſeaux. On ſçait d'ailleurs qu'il y a dans l'Inde ſurabondance de marchandiſes d'Europe. Un vaiſſeau Anglois en a rapporté pour ſoixante mille livres ſterling de bijouterie qui n'y ont point trouvé de débit.

Il réſulte des comptes que l'on a vu des autres parts, que la Compagnie doit payer dans la premiere des trois années la ſomme de 2756000 l. ſterling, & dans les deux ſuivantes (déduction faite des lettres de change pour cette ſuſdite premiere année) celle de 2190000 liv., indépendamment des lettres de change qu'on pourra encore tirer ſur elle des différentes Préſidences de l'Inde : il eſt vrai que l'on eſpere qu'elles ne ſeront pas auſſi conſidérables que celles de l'année préſente, quoique la Compagnie ſoit encore endettée au Bengale de 50 lacks de roupies (14285000 l. de France), portant huit pour cent d'intérêt.

Afin que les perſonnes à qui un compte auſſi clair pourra être déſagréable, n'ayent point d'objections à y faire, je les préviens que je ſçais bien qu'il n'eſt encore arrivé des lettres de change que pour la ſomme de 1250530 l. ſt. ainſi que je vais le détailler ci-deſſous ; mais je n'aurai rien avancé de trop ſi on veut bien conſidérer que le reſte des lettres de change arrivera bientôt & qu'il faudra certainement les accepter & les payer.

Lettres de change déja arrivées

	argent ſterling.	*arg. de France.*
Du Bengale	996497 ℔ . . .	23287798 ℔
De Madraſſ	57297 . . .	1352585
De Bombay	96395 . . .	2275554
De la Chine	107174 . . .	2530009
De Sainte-Helene	3167 . . .	74762
	1250530 . . .	29520708
Reſte à arriver	446220 . . .	10533717
Total comme ſur la premiere page	1696750 . . .	40054425

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 25 Septembre 1771, au Samedi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 22, 23 à 24 l. 10 s. *le septier; id.* nouvelle, de 18, 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Octobre 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$		
Londres	32	3	16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$		
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon, *Saints*, ...	1 $\frac{1}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Oct.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1012 $\frac{1}{2}$ 10 . .	1002 2 $\frac{1}{2}$ 5 . .	1005 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246.	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	70 70 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie 5e Epoq.	425	425	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771*

Du Sam. 28 Sept. 1771		Du Lundi 30.		Du Mardi 1 Octobre.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Pigis, six dern. m. 1770.	P.	Delamotte, six d. mois 1771.	A.	Hurel, six dern. mois 1770.	P.
Hebert, six prem. mois 1771.	A.	Masson, *idem.*	A.	Maigret, *idem.*	Q.
Baillot, *idem.*	A.	Molliere, *idem.*	A.	Filleul, six prem. mois 1771.	A.
Maupassant, *idem.*	A.	Creuzé, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	A.
Bardin, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	A.
Raynal, *idem.*	A.	.....		De Fremilly, *id.*	A.
Boscheron, *idem.*	C.	.....		Defays, *idem.*	J.
Gossey, *idem.*	C.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Penchain, *idem.*	C.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue fils, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	F.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	G.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 12 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 30 *Septembre*.

ON s'apperçoit bien que, dans l'étendue de l'Empire, les Provinces où le commerce des grains a été le plus gêné, ont le plus souffert de la disette. Cependant quoiqu'on relâche çà & là les liens des prohibitions, le commerce est encore étroitement resserré, & il ne répand pas l'abondance des grains qui a été recueillie. Le préjugé regne encore assez généralement sur l'existence des Monopoleurs; on les poursuit par des réglemens, & l'on ne voit pas que c'est le Cultivateur, le Commerce, le Consommateur, que ces réglemens frappent. Par exemple, à la fin du mois dernier, il a été défendu, dans l'Electorat de Saxe, d'acheter les grains sur pied ou dans les chemins. Cette défense ruine le Laboureur ou le Propriétaire pressé de vendre pour satisfaire à des besoins urgens, il mourra de faim auprès de la plus belle récolte. L'industrie du Commerçant est étouffée; car obligé d'acheter au Marché comme ses concurrens, & aux tems prescrits, il ne peut acquérir sur eux aucun avantage, & il est exposé à des pertes par la concurrence des Laboureurs qui viendront vendre leurs grains dans les Marchés. Il est enfin d'une suprême évidence que le Négociant qui achete aujourd'hui au prix du Marché, ne peut gagner à vendre demain, qu'en vendant plus cher; ainsi ou il faut qu'il n'achete point & qu'ainsi le commerce cesse, ou il faut qu'il attende & qu'il excite, autant qu'il sera en lui, par des resserremens de grains & autres manœuvres, le renchérissement nécessaire pour qu'il recueille un profit. Il est donc d'une suprême évidence que l'obligation d'acheter aux Marchés seulement est une cause nécessaire de cherté soit par la destruction du commerce, soit par les circonstances inséparables de ces achats, soit encore par les frais dont la denrée se surcharge en passant plusieurs fois par les Marchés; car il est clair qu'une denrée plusieurs fois transportée, déchargée, mesurée, exposée en vente, assujettie à des droits, renchérit à mesure qu'elle coûte de nouveaux frais. Les chertés & les manœuvres qui les augmentent sont donc l'effet naturel & nécessaire de ces sortes de réglemens.

L'industrie prospere dans le petit Etat de Hanau, par la protection du Prince regnant, ami des Arts & sur tout de l'Agriculture. Vers la fin du dernier siecle, des Protestans François y porterent des Manufactures & des Fabriques de toute espece: le schisme élevé ensuite entre les Eglises Hollandoises, y jetta une belle Colonie. Des campagnes bien cultivées, des Fabriques bien montées, un bon commerce ont vivifié ce pays; on se flatte de le voir bientôt plus florissant, par l'établissement d'une Académie de Commerce dans la-

quelle on donnera à la Jeunesse toutes les connoissances relatives au négoce, aux fabriques, à l'économie. L'étude des Langues, clef des connoissances de toutes les Nations, n'y sera point négligée. M. de Beauclair, Professeur de Belles-Lettres Françoises à l'Académie Militaire, y enseignera la Langue Françoise. M. Gallien, autre François, Professeur de Dessin dans la même Académie, y sera aussi employé. Un troisième François donnera gratuitement, par semaine, des leçons de commerce pratique, de la Géographie du Négociant, d'Hydrographie, &c. Déjà les honoraires des Professeurs sont assurés : la gloire du Prince recevra, par cet établissement, un nouvel éclat d'autant plus durable qu'il prendra sa source dans le bien public.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Septembre.*

Les Partisans de la Compagnie s'efforcent de dissiper, par des écrits, l'effet des mémoires publiés sur l'embarras de ses affaires. Un parti puissant se prépare à attaquer, dans la prochaine Séance du Parlement, la souveraineté dont elle jouit dans l'Inde, pour soumettre & ses revenus & son administration à la direction immédiate du Corps législatif.

On mande de Norwick que les grains semés vers la fin de Janvier ont été aussi beaux & aussi fournis que ceux que l'on avoit semés dans l'automne. M. Young a prouvé que les bleds exportés à l'Etranger dans l'espace de 70 années, avoient rapporté à la Nation au moins 140 millions de livres sterling.

Suivant les registres de la Douane, il est prouvé que nous achetons tous les ans pour plus de 300000 liv. sterling de garance.

On attend beaucoup de profit de la graine d'une espece de chanvre que MM. Bank & Solander ont rapportée de leur voyage : elle donne un fil deux fois plus fort que celui des chanvres connus.

La Banque d'Angleterre a actuellement en circulation pour 40 millions sterling en papier. Elle a en dépôt cinq millions & demi qui appartiennent en partie à des Orphelins, & dont elle ne paye point d'intérêt.

On mande d'Edimbourg qu'un Paysan, sourd depuis bien des années, a recouvré l'usage de ce sens par un coup de tonnerre qui l'a renversé par terre, sans le blesser.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 1 Octobre.*

Il n'entre presque plus de bleds étrangers dans ce Port, ce qui fait présumer que les Provinces intérieures qui en tiroient, en sont aujourd'hui suffisamment pourvues. Du 16 au 20, il n'en est arrivé que 300 charges avec 600 d'orge & 100 d'avoine, quoiqu'il soit venu 36 bâtimens François & 9 Etrangers. Depuis quelque tems, il passe de légeres quantités de grains pour le Languedoc ; la tartane l'*Heureuse-Marguerite*, venant de Toulon, en avoit 300 charges pour cette Province : la tartane le *Saint-Claude* y porte de l'huile. L'importation de cette derniere denrée a été, dans le même intervalle, de 7360 milléroles. On a apporté 5840 charges de feves. Le vaisseau la *Providence* est venu de la Martinique. Du 18 au 25, il est sorti 31 bâtimens François & 23 Etrangers. Le vaisseau la *Gentille* est parti de ce Port pour la Martinique. Le commerce de Smyrne est toujours suspendu par la peste : il passe tous les jours des vivres à Constantinople où toutefois ils continuent d'être fort chers. On dit qu'une tartane qui portoit à Alger différentes marchandises & sept mille sequins envoyés par une Maison de Venise, a été arrêtée par un vaisseau Danois qui l'a ensuite renvoyée, après en avoir retenu la cargaison. On a rapporté que plusieurs Corsaires étoient prêts à sortir de ce Port pour aller en course.

L'inondation qui, le 16 du mois dernier, couvrit les bas quartiers de la ville d'Aix de douze pieds d'eau, emporta la vendange, dégrada les vignes, entraîna des bestiaux, renversa des maisons, & noya plusieurs personnes, est un phénomere d'autant plus extraordinaire qu'il n'y a point de riviere dans les environs & que la pluie ne dura que quatre heures. Il n'y a point d'exemple d'un pareil déluge dans le pays.

DE BORDEAUX, *le 3 Octobre.*

Le 17 du mois dernier, il arriva de S. Domingue trois navires l'*Aimabl Rosalie*, le *Port de Paix*, le *Diogene*. Les cafés de la Martinique sont très-rares. Les fromens du pays baissent, mais si insensiblement que cette légere variation n'a aucune influence sur le prix des grains étrangers. Dans tout le courant du mois, ils ont à peine diminué de vingt sous, & le meilleur froment du pays est encore à 16 l. 10 s. le boisseau. (33 l. le septier de Paris.) Il est vrai que ceux du Nord sont aux environs de 12 liv. mais la qualité en est fort inférieure. Quelques cantons de la Province ont perdu presque toutes leurs vendanges par des tems extraordinaires.

DE NANTES, *le 5 Octobre.*

Du 13 au 20 Septembre, il étoit arrivé 112,423 livres de seigle & 5 tonneaux de froment; du 20 au 27, il est venu de Vannes, Auray, Port-Louis, Roche-Bernard, Morlaix & Saint-Nazaire, 53 tonneaux & 6 septiers de froment, & 163 tonneaux de seigle. La *Jeune Adelaïde* a apporté du Banc de Terre-Neuve des morues vertes. Le *Vigilant* est parti pour le Cap, le *Vicomte de Talegrand* pour le Port-au-Prince, la *Marquise de Choiseul* pour les Cayes, l'*Iroquois* pour Saint-Marc & le Port-au-Prince. Le *Mercure* est en charge pour le Port-au-Prince & Léogane, le *Prince Nizare* pour les Cayes, le *Roi de Cabinde* pour Guinée, la *Ville de Rennes* pour la Martinique, le *Prince de Condé* pour le Cap, la *Marie Renée* pour la Guinée, le *Victorieux* pour la Guadeloupe.

Les prix des grains ne varient point. La derniere moisson paroit être de bonne qualité, mais l'expérience que nous avons faite immédiatement avant la récolte, nous a rappellé qu'on ne sçauroit prendre trop de précautions pour les conserver sains & s'assurer de leur bonté. Des grains de 1770, quoiqu'ils n'eussent aucune apparence de corruption, ont néanmoins causé à ceux qui s'en sont nourris des fievres malignes, des tremblemens, des vertiges, des flux dyssentériques. On n'a pu attribuer ces effets à de mauvais mélanges; le vice étoit dans les grains mêmes, puisqu'en les mâchant, ils causoient sur la langue une ardeur aussi brûlante que celle que le piment excite. Nous ne connoissons donc pas tous les vices des grains, ils peuvent donc causer des épidémies sans qu'on se doute de leur malfaisance, & lors même que leurs apparences éloignent tout soupçon. Les Médecins, les Physiciens, les Chymistes ne sçauroient porter leurs recherches sur des objets plus importans, notre devoir est de les y inviter.

DE NANCY, *le 6 Octobre.*

Les Officiers des Maîtrises des Eaux & Forêts des Duchés de Lorraine & de Bar n'étoient autorisés par aucune disposition d'Ordonnances ou Réglemens à faire les assiettes & délivrances des coupes ordinaires des bois dépendans des Bénéfices & Communautés Ecclésiastiques, situés dans l'étendue de ces Duchés, lorsque ces bois ont été aménagés. Cependant ces Officiers avoient, depuis quelques années, introduit l'usage de se transporter dans lesdits bois, pour y faire les assiettes & délivrances des coupes. Les Bénéficiers & les Communautés Ecclésiastiques étoient ainsi dans un assujettissement d'autant plus onéreux qu'ils ne pouvoient disposer des taillis de leurs coupes ordinaires, avant que ces Officiers eussent procédé auxdites assiettes & délivrance; ce qui apportoit à leur jouissance une gêne & un retardement inévitable, à cause de la multiplicité des opérations de ces Officiers. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Septembre, il a été ordonné que lorsque les bois dépendans des Bénéfices & des Communautés Ecclésiastiques, & qui sont situés dans l'étendue des Duchés de Lorraine & de Bar, auront été aménagés par l'apposition d'un quart de réserve, & la division du surplus en coupes réglées, les Bénéficiers & les Communautés Ecclésiastiques pourront disposer des taillis desd. coupes, suivant l'ordre de l'aménagement, sans que les Officiers des Maîtrises puissent en faire l'assiette & la délivrance, à moins qu'ils n'en aient été requis par une Requête; à la charge par lesdits Bénéficiers & Communautés de faire dans lesdites coupes les réserves des baliveaux prescrites par les Ordonnances, sans intervertir l'ordre de ces coupes, &c.

DE ROUEN, *le 8 Octobre.*

Les grains tendent constamment à une augmentation de prix, quoiqu'il soit haut : les Manufactures & le commerce sont toujours dans un état de langueur. Suivant les nouvelles du Havre, les bâtimens Anglois mis en mer pour empêcher la contrebande, se sont emparés de quelques navires. On prétend qu'il se fait de part & d'autre un commerce clandestin assez considérable ; du moins ceux qui sont intéressés à l'empêcher s'en plaignent en Angleterre comme en France.

La nommée *Marie Grulard*, née à Mortagne, dans le Bas Poitou, après avoir parcouru plusieurs Provinces, s'est rendue dans cette Ville où, quoiqu'on fût prévenu que, n'ayant point de langue depuis dix-huit ans, elle parloit, chantoit, buvoit & mangeoit avec une facilité inconcevable, le Public avoit de la peine à croire l'étrange phénomene dont il étoit témoin.

DE PARIS, *le 9 Octobre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 27 Septembre, qui ordonne que les eaux-de-vie qui sont arrivées à Paris & qui y arriveront jusqu'au 15 du mois d'Octobre prochain ne payeront que les précédens droits ; & casse, comme incompétemment rendu, l'Arrêt de la Chambre des Vacations du Parlement de Paris du 24 Septembre (voyez notre Gazette, N°. 80), portant surséance à l'exécution des Lettres-Patentes du 3 Août dernier, & ordonne l'exécution d'icelles.

Autre du 15 Septembre, qui maintient le Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, dans le droit de nommer aux Offices qui composent le Corps & Jurisdiction dudit Hôtel-de-Ville : & qui ordonne que conformément à l'Edit de Février 1771, concernant l'évaluation des Offices, S. M. jouira à l'avenir des Offices dépendans dudit Hôtel-de-Ville, dénommés en l'état annexé audit Arrêt.

Autre du 5 Septembre, qui ordonne que les Pourvus d'Offices de Chancellerie près les Cours qui ont acquis la vétérance depuis le mois de Septembre 1755, ou qui sont décédés ayant payé le supplément de finance par l'Edit desdits mois & an, ensemble leurs veuves, enfans & descendans, seront maintenus dans les droits de la Noblesse, sans payer le droit de confirmation porté par l'Edit d'Avril dernier, à charge de faire enregistrer, dans six mois, les Lettres de vétérance, &c. Seront pareillement maintenus dans lesdits droits, sans payer aucun droit de confirmation, ceux qui depuis le 1 Janvier 1715, pourroient avoir obtenu des titres d'anoblissement, pour services rendus dans les Troupes du Roi. A l'égard de ceux qui en auroient obtenu pour autres services que pour services militaires, ils ne jouiront de l'exemption dudit droit, qu'ils n'en aient été déchargés spécialement par un Arrêt du Conseil, &c.

Autre du 15 Septembre, qui regle l'ordre des remboursemens des Créanciers de la Communauté des Officiers des papiers & cartons.

Autre du même jour, qui regle la maniere dont il sera pourvu, conformément aux articles II & X de la Déclaration du 1 Mars dernier, au payement des intérêts & au remboursement des Offices de Contrôleurs-Visiteurs-Marqueurs des papiers & cartons.

Autre dudit jour, qui ordonne qu'à compter du 1 Janvier 1772, Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales, fera pour le compte de S. M. la perception des droits de contrôle, insinuation, centième denier & petit-scel, qui avoient été abonnés pour six ans aux Etats, Magistrats, Mayeurs & Echevins des Provinces de Flandre, Haynault & Artois.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *La Théorie du Jardinage par M. l'Abbé Roger Schabol, Ouvrage rédigé après sa mort sur ses Mémoires, par M. D***.* In-8°. de plus de 400 pag. Prix, 3 l. 12 s. A Paris, chez Debure pere, Libraire, Quai des Augustins, à S. Paul. Avec Privilege.

M. de la Villehervé publia l'année derniere la *Pratique du Jardinage* par M. l'Abbé Roger Schabol qui avoit lui-même mis au

jour un *Dictionnaire* sur la même partie de l'Agriculture. La *Théorie du Jardinage* forme la suite de la *Pratique* : l'une & l'autre sont dignes de la réputation de l'Auteur ; les soins de l'Editeur les ont perfectionnées. La *Théorie* est divisée en quatre Traités, *de l'air relativement aux vegétaux & à la végétation, des parties organiques des plantes, des graines & de la seve*, Traités précédés d'un Discours sur la *terre en général & sur ce qu'elle contient relativement à l'Agriculture & au Jardinage*. Cet excellent Ouvrage mérite d'être analysé ; nous remplirons cette tâche dans notre Journal.

2. M. Buc'hoz continue de donner, à la satisfaction du Public, chez *Costard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais*, ses Lettres sur *la Nature considérée sous ses différens aspects*. La vingt-sixième Feuille de cet Ouvrage Périodique vient de paroître. En parcourant sa vaste carriere, l'Auteur guidé par la science, le goût & le zele du bien de l'humanité, recueille ce que les trois regnes offrent de plus intéressant & de plus curieux dans tous les pays du monde. Les Sciences & les Arts qui s'exercent sur la nature lui fournissent un mélange varié de recherches & de nouveautés qui formeront dans la suite un riche recueil.

Le même Libraire vient de publier une nouvelle édition revue, corrigée & augmentée de *l'Honneur François* ou *Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours* par M. de Sacy, 1 & 2 vol. 6 liv. reliés. Cette Histoire est une école de patriotisme & d'humanité. L'Auteur sent vivement, il peint fortement. Lisez ce qu'il dit sur l'affranchissement des Serfs par Louis X, & la défense portée par ce même Prince de troubler les travaux des Laboureurs, de s'emparer de leurs instrumens, de les outrager, &c. Loi que l'Empereur Frédéric eut la gloire de porter le premier, & que Louis le Hutin eut le mérite d'adopter. « Quelle vénération, dit M. de Sacy, » ne devons nous pas avoir pour les Culti- » vateurs de nos champs, de ces hommes » qui sçavent goûter les avantages de l'état » civil, sans en prendre les vices, & qui en » nous donnant à grands frais notre subsis- » tence, nous font un présent plus cher » encore, en nous offrant l'exemple de tou- » tes les vertus ? Leur vie seule nous re- » trace quelque idée de notre institution, » &, j'ose dire, de notre grandeur primi- » tive. Oui, la charrue ennoblit plus aux » yeux de l'homme sensé la main qui la » conduit, que la plume, le sceptre & l'é- » pée. Cette réflexion n'auroit pas pu être » hasardée dans tous les tems ni chez tous « les Peuples ; mais je parle dans un siecle » où je puis être entendu ». Nous le souhaitons.

On trouve chez le même Libraire une nouvelle édition de *l'Eleve de la Nature*, augmentée d'un volume & ornée de figures en taille-douce. Prix, 4 liv. 10 s. Ce troisième volume porte pour titre *les Plaisirs Champêtres* : ces plaisirs sont ceux de la simplicité, de l'économie, de la justice, de la bienfaisance, retracés avec un pinceau fait pour peindre la nature. *Zephirine, anecdote volée* par l'Auteur d'*Adelaïde*, broch. in-8°. 3. l. se vend aussi chez Costard.

I I.

Gâteaux salés pour les troupeaux. Par M. le Blanc, Inspecteur des Manufactures à Montpellier.

La confection & l'utilité de ces gâteaux sont exposées dans une Brochure nouvellement imprimée à Montpellier chez *Jean Martel aîné*, sous le titre de *nouvelle Méthode Economique qui produit les mêmes effets que le sel qu'on donne aux troupeaux, sans en avoir les inconvéniens* Nous la publiâmes, l'année derniere, dans notre Journal, d'après le Mémoire présenté par l'Auteur aux Etats du Languedoc ; nous nous bornerons, par cette raison, à rapporter briévement les procédés & les avantages de cette méthode que M. le Blanc a rectifiée. Ce bon Citoyen s'occupe avec fruit de l'économie rurale, & nous lui devons un autre Mémoire sur la *culture de la pimprenelle*, que nos Lecteurs ont vu avec plaisir dans notre Journal.

Le mouton est d'un tempérament flegmatique : il s'amasse dans son cerveau & dans son estomac des glaires qui lui causent des maladies dangereuses. Le grand air, beaucoup de dissipation & de bons alimens diminueront ces accidens ; le sel est propre à les dissiper. Les moutons qui paissent sur les bords de la mer sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus robustes que les autres ;

ceux qui paiſſent dans des pâturages ſalés, ou auxquels on donne du ſel, ont la chair plus ferme & de meilleur goût. Les Suiſſes ſont ſi perſuadés de la néceſſité de donner du ſel aux troupeaux que les Cantons viennent nouvellement de délibérer qu'il falloit augmenter la doſe qu'on leur en donnoit ci-devant. On attribue, en partie, la force & la bonté des moutons d'Eſpagne, à l'uſage de répandre du ſel ſur les terreins pierreux où on les mene paître. On a remarqué que quand on ſaupoudroit de ſel le foin que l'on donnoit aux bœufs, ils devenoient forts & vigoureux. Les Irlandois en melent avec le foin & l'avoine qu'ils donnent à leurs chevaux, animaux ſi friands de cette ſubſtance qu'il y en a qui ont long-tems ſuivi des gens qui en avoient dans leurs poches. Il ne faut pas néanmoins que le mouton en mange en trop grande quantité, ſes humeurs ſe deſſécheroient trop, ſon ſang s'échaufferoit, ſa ſanté en ſouffriroit, & la qualité de la laine en ſeroit altérée.

Cet inconvénient n'eſt pas fort à craindre dans ce Royaume; le ſel y eſt en général trop cher pour qu'on le prodigue aux animaux; ils en ſeront bien plutot privés par une économie forcée. On eſſayeroit en vain de ſuppléer au ſel, en leur faiſant boire de l'eau de la mer ou des marais ſalans: cette eau âcre & limoneuſe pourroit leur devenir funeſte. L'uſage des gâteaux ſalés préſente tout à la fois une nourriture excellente & le même préſervatif que le ſel à meilleur marché. M. de Saint-Sauveur, Commandant à Mérueis dans les Sévennes, chargé, ſous la protection des Etats de Languedoc, de l'éducation des moutons de Flandres, les Habitans de Vauvert, les Syndics du Gévaudan & de l'Albigeois, M. de Raynaud, Gentilhomme de Salvetat, Dioceſe de S. Pons, & pluſieurs autres perſonnes ont adopté ces gâteaux, & ils ont trouvé, dans leur uſage, le bien de leurs troupeaux réuni à une économie conſidérable.

On donne aſſez généralement, pour 20 moutons, une livre de ſel tous les 15 jours, ou deux livres par mois: 2000 moutons conſommeront donc par an 2400 livres de ſel: à 5 ſ. la livre ſeulement, ce ſera une dépenſe de 600 l. Ces 2000 moutons conſommeront également 2400 gâteaux d'une livre; ces gâteaux ne reviennent guères qu'à 2 ſ. la piece: la dépenſe ne ſera donc que de 240 livres.

On peut en donner aux troupeaux en tout tems, ſur-tout dans les circonſtances ſuivantes, aux béliers avant de les faire ſaillir, & aux brebis avant d'être ſaillies, une once à chacun, ainſi qu'aux brebis prêtes à agneller ou qui manquent de lait; aux moutons dont la laine paroit jarreuſe, dont le poil veut tomber, dont le tempérament s'affoiblit, ainſi qu'aux agneaux d'une petite conſtitution, une once à chacun deux fois la ſemaine, & enſuite tous les huit jours, juſqu'à ce qu'ils ſoient rétablis. Pour les agneaux, il faut en délayer la moitié dans le lait de leur mere. La doſe du gros bétail doit être double.

Nb. Le poids dont M. le Blanc ſe ſert ici eſt celui de table uſité en Languedoc, & moindre d'un cinquième que celui de marc.

Ces gâteaux ſont compoſés moitié farine d'orge & moitié farine de froment. L'orge s'allie mieux avec le froment, & ne conſerve pas l'humidité. Le pain de froment a plus de conſiſtence & ſe concaſſe plus facilement. On peut ſe contenter de mettre deux cinquièmes de farine de froment ſur trois cinquièmes de farine d'orge. Sur une quantité déterminée de ces farines, il faut mettre un quart de ſel. Comme en pétriſſant, il eſt difficile de n'employer que la quantité d'eau néceſſaire, on peut ajouter une demi-livre de ſel, mais cela n'eſt pas abſolument néceſſaire.

Les farines ſéparées du gros ſon & bien mêlangées, on prend le tiers de leur poids que l'on pétrit avec une quantité d'eau ſuffiſante dans laquelle on fait diſſoudre un 8e. de ſel. On met dans la pâte la quantité de levain en uſage. Cette pâte bien levée, on pétrit le 2e tiers de farine avec de l'eau dans laquelle eſt diſſout le tiers du ſel reſtant. Cette ſeconde pâte bien levée, vous pétriſſez le dernier tiers de farine avec de l'eau dans laquelle vous avez fait diſſoudre le ſurplus du ſel. Si l'on veut faire l'opération en deux fois, on met dans la 1re. partie le 6e. du ſel, & le reſte dans l'autre. La premiere méthode donne plus de conſiſtence au pain, & la pâte rend davantage.

Lorſque la pâte eſt en état d'être miſe au four, on la diviſe en petits gâteaux ou fougaſſes d'une livre repréſentant une livre de ſel pour l'uſage de 20 moutons. Ces gâteaux ſeront plats & tout au plus d'un pouce d'épaiſſeur, afin qu'il n'y ait que de la croute,

qu'ils ne moisissent pas, & qu'ils se concassent aisément.

Les fougasses cuites comme le pain ordinaire, plutôt plus que moins, il faut les laisser refroidir entiérement avant de s'en servir. On les met dans un lieu sec, à l'abri des rats. Elles se conservent une année & au-delà.

Avant de les donner aux moutons, vous les concassez par petits morceaux, pour les distribuer plus également à 20 moutons seulement à la fois, & s'il est possible, dans une espece de mangeoire, ou sur deux planches jointes en forme de gouttiere avec un linteau pour les assujettir, afin que les animaux puissent en manger également. Un gâteau concassé suffit à 20 moutons tous les quinze jours.

III.

Microscope perfectionné.

M. Dellebarre, demeurant à la Haye, vient de composer un microscope fort supérieur à tous ceux dont on s'est jusqu'à présent servi. Les tuyaux, les miroirs, les verres de ce nouvel instrument sont mobiles & se combinent d'une infinité de manieres dont chacune donne une différence très-sensible dans le champ, la clarté, la distinction & l'aggrandissement de l'objet. Par le nombre de ses verres, & leurs différentes distances, soit entr'eux, soit entr'eux & la lentille objective, les objets sont beaucoup plus grossis. Une seule lentille suffit pour examiner toutes sortes d'objets & les faire successivement passer par tous les degrés de grosseur nécessaires à l'observation. Avec une lentille d'un demi-pouce de foyer, une puce qui n'a qu'une ligne ou un douzième de pouce de Paris en diametre, est vue toute entiere & aggrandie jusqu'à la longueur d'un pied & demi. Sans nuire à la distinction de l'objet, on peut avec différentes lentilles en multiplier un milliard & même plus de 23 milliards de fois la grosseur, tandis que les plus fortes lentilles, dans les microscopes ordinaires, ne la grossissent que 64 millions de fois. Dans ce microscope qui est achromatique, on a toujours une lumiere douce, blanche, uniforme, & tellement rompue par la différente vertu réfractive de ses verres & lentilles qu'on peut observer l'objet délivré de toutes couleurs étrangeres, pendant des journées entieres, sans se fatiguer la vue, & sans courir risque d'en être incommodé. Les objets sont sur le champ saisis dans toute l'étendue d'un cerle de 3 pouces de diametre, & on les suit dans leurs mouvemens avec toute la facilité possible, au milieu même de plusieurs autres arrangés sur la platine, en vertu du mouvement horisontal en avant & en arriere, à droite & à gauche, qu'on a donné au corps du microscope. Les avantages de cet instrument résultent de la multiplicité & de la mobilité de ses tuyaux & de ses verres.

IV.

Propriété des jets des vieux arbres.

Après le solstice, des arbres antiques & presque desséchés font éclorre de leur tronc & de leurs racines dans le fond de la terre, quelques bourgeons aussi vigoureux qu'au printems. La seve rencontrant diverses obstructions qu'il faut attribuer à ce que, dans ces sortes d'arbres, les récipiens affaissés, usés & détériorés, ne peuvent plus ni la recevoir ni la contenir, se fait jour à travers l'écorce du tronc beaucoup plus tendre que celle du vieux bois; de-là ces jets vigoureux & surprenans pour la grosseur. La rapidité de leur pousse est telle qu'on a encore le tems de les greffer vers la fin de Septembre. Au printems suivant, on récepe tout l'arbre sur ce sauvageon greffé qui, étant réguliérement dressé, forme à la seconde année un arbre parfait, occupe à la troisième un grand espace, & donne plus de fruit qu'un arbre planté depuis dix ou douze ans. Ces révolutions aux arbres poussant du pied sont très-ordinaires à ceux sur franc & sur amandier. M. l'Abbé Roger qui fait cette observation, suppose qu'on aura laissé leurs rameaux dans toute leur étendue, & qu'ils auront été palissés avec les bourgeons latéraux seulement, bien loin d'avoir été pincés & arrêtés, comme l'enseigne l'Auteur du *Traité de la Culture des Pêchers*.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 2 Octobre 1771, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 29 l. 10 s. à 32 l.; *idem* nouveau, de 21, 26 à 31 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 30 à 34 l.; le seigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 14 à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 2 Octobre 1771, au Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, 21, de 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv. aussi *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Octobre 1771, de 45 à 46 liv.; *idem* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Octobre 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	718			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	12	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	31	3	16e. à ¾
Hambourg	181	¾	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	¾	
Gênes	94	¾	
Lyon, *Saints*, ...	1	P.	⅝ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1015 12½ . .	1010	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	60	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	70 ½	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	422 20 . . .	422	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Sam. 5 Oct. 1771.		Du Lundi 7.		Du Mardi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Hebert, six prem. mois 1771.	A.	Bonnet, six prem. mois 1771.	A.	Hurel, six prem. mois 1770.	A.
Pigis, *idem.*	A.	Domillier, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	A.
Boscheron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	A.
Clouet, *idem.*	E.	Certain, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	C.
Delarue fils, *idem.*	F.	Dujean, *idem.*	C.	Marollier, *idem.*	F.
Delarue pere, *id.*	J.	Gendon, *idem.*	C.	Chaponnel, *idem.*	J.
.....		Thevenin, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	J.
.....		Masson, *idem.*	C.	.....	
.....		Alissant, *idem.*	G.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 22 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 28 Septembre.*

LA liste des vaisseaux qui passent le Sund est toujours considérable : celle du 21 de ce mois en contient 64, & celle de Travemunde 31.

ALLEMAGNE.

DE GOTTINGUE, *le 28 Septembre.*

Attendu la rareté des especes & la pauvreté des Laboureurs, la Chambre Royale & Electorale des Domaines a résolu d'avancer des semences à tous ceux qui en auroient besoin. Les Baillis ont reçu l'ordre de remplir à cet égard avec zele les vues paternelles du Souverain, & de prévenir les abus qui peut-être les rendroient inutiles & même onéreuses à ses Sujets.

Le Duc de Schwerin a suspendu pour un an les droits imposés sur la sortie des bestiaux & autres productions du pays, à l'exception de la laine & du bois. Faute de débit, les especes étoient devenues fort rares ; & bientôt, par la même raison, les denrées l'auroient été.

DE VIENNE, *le 2 Octobre.*

Afin d'assurer l'exécution de l'Ordonnance qui, à commencer au 1 Janv. 1772, ne permet l'usage que d'un seul poids pour les especes d'or dans toute l'Autriche, le Gouvernement a eu soin de faire faire un certain nombre de trébuchets, afin que les Sujets tenus de s'en pourvoir en ayent le moyen. Cette Ordonnance est fort louée ici par les Etrangers, soit qu'ils ne jouissent pas dans leurs pays de cet avantage, soit qu'ils en jouissent, comme les Danois qui doivent, entr'autres bienfaits signalés, au Roi actuellement regnant, l'uniformité des poids & mesures.

Les maladies diminuent en Bohême ; & l'on croit que la subsistance des Peuples de ce Royaume est assurée par les soins du Gouvernement.

On a traduit dans cette Ville le plan d'une *Compagnie d'Assurance pour la santé*, imaginé & publié à Paris par un Citoyen très-respectable : on en propose avec chaleur l'exécution dans cette Ville.

ITALIE.

DE ROME, *le 29 Septembre.*

Dans la Congrégation tenue dernièrement au sujet de la cherté de l'huile, il fut résolu qu'on en augmenteroit le prix d'un tiers en sus (de 6 à 8 baioques). Sa Sainteté a destiné 200 mille écus pour l'approvisionnemennt de la Ville ; & le sieur Fortunat Cioja, Banquier renommé, est chargé de cette commission que l'on regarde ici comme une espece de monopole.

DE VENISE, *le 26 Septembre.*

Les Foires de Bresce & de Bergame ont été fort bonnes : l'affluence des Etrangers a été extraordinaire : la plûpart des marchandises se transportent en Allemagne

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 1 Octobre.*

S. M. instruite du dessein que quelques Cités avoient de célébrer, par des fêtes, la naissance de l'Infant dont la Princesse des Asturies est accouchée, a donné une nouvelle marque de sa tendre affection pour ses Peuples, en déclarant qu'Elle trouveroit beaucoup plus agréable que les sommes destinées à des réjouissances d'apparat fussent employées à doter & à établir de pauvres filles. S. M. donnera, elle-même, l'exemple de la bienfaisance, en appliquant à cet usage l'argent qui devoit sortir du Trésor Royal pour solemniser cet heureux événement. Toutes les Villes se disposent à le suivre ; & cette époque sera celle, non d'une joie momentanée & d'un repos nuisible d'un Peuple tumultueux, mais de la satisfaction universelle & du bonheur durable d'une foule de familles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Octobre.*

L'état des affaires de la Compagnie des Indes ne paroît plus équivoque : les Directeurs ont refusé de le rendre public, & les actions baissent considérablement.

Quelqu'encouragement que l'on ait donné aux Manufactures d'Irlande, on compte plus de 1300 familles qui demandent des secours ; il a été ouvert une souscription en leur faveur à Dublin.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ARLES, *le 10 Octobre.*

Les Voyageurs sont toujours étonnés de voir en friche la vaste plaine de Crau que nous ne jugeons pas susceptible de culture, parce que nous n'avons pas la volonté ou peut-être le moyen de la cultiver. Les déserts n'ont jamais manqué de défenseurs, sur-tout dans les pays pauvres. Il est certain que cette plaine est couverte de gros cailloux, mais il paroît qu'ils ne sont qu'à la superficie. La terre fait de continuels efforts pour pousser, à travers ces obstacles, des herbes & des broussailles que la chaleur desséche, & les troupeaux y trouvent quelque pâture. On voit çà & là des élévations ou buttes qui semblent avoir été destinées à former des rigoles & d'où découlent des eaux limpides & qui, distribuées à propos, répandroient la fraîcheur & la fertilité. Il a été reconnu par diverses tentatives de défrichemens que le terrein prête à une bonne culture. Il s'y trouve des terres noires, meubles & mélangées de gravier qui, en petite quantité, ne seroient qu'avantageux, parce qu'en se décomposant, ils laissent une terre alkaline très-propre à bonifier le sol. Les gros cailloux pourroient être enlevés, mis en tas & employés, suivant l'usage de la Province, à paver les Villes. Il est très-vraisemblable que les récoltes seroient très-abondantes, parce que les pluies y ont charrié les limons & les engrais des champs élevés qui la bordent. Si cette plaine n'étoit pas propre pour le labourage, on pourroit, en rassemblant les eaux, y former des prairies, & peut-être un canal qui conduiroit à la Méditerranée, & offriroit à son embouchure l'emplacement d'un port. L'examen de cette plaine a inspiré ces réflexions à un Voyageur de Seurre qui voit en Philosophe & pense en Citoyen.

DE BORDEAUX, *le 12 Octobre.*

Dans le courant de Septembre, il est entré 2,344,200 liv. de froment, 368,556 l. de seigle. Il est sorti, dans le même espace de tems, tant par mer que par terre, 2869 barriques 40 quarts de sucre brut, 4740 barriques 173 quarts de sucre blanc, 87122 liv. d'indigo, 2,506,383 de café, 47831 de cacao, 29221 de rocou.

La plus grande partie des grains venoit de Marans, d'Archangel par Altena & de Pétersbourg. Il en est encore arrivé des cargaisons considérables de Marans, de Bonin, de Croix-de-Vie, &c. depuis le commen-

cement du présent mois. Nous avons reçu, par des vaisseaux Hollandois, beaucoup de fromages, ainsi que du poivre, de la muscade, &c. Concarneau, l'Orient, &c. nous ont fourni beaucoup de sardines. Du 17 Septembre au 2 Octobre, les navires l'*Aimable Rosalie*, le *Port-de-Paix*, le *Diogene* & le *Diligent* sont arrivés de Saint-Domingue.

DE LA ROCHELLE, *le* 12 *Octobre*.

L'exportation du sel continue à l'Isle de Ré; il y avoit, au commencement du mois, dans la rade des navires Ecossois, Danois, Lubekois, &c. qui en faisoient leur chargement.

Le navire le *Robuste*, Armateur M. Suidre, doit partir pour le Cap du 20 au 30.

Les différentes sortes de pain sont taxées depuis 1 s. 4 d. jusqu'à 2 s. 6 d. la livre. Le prix des grains est ici de 200 l. le tonneau, de 213 à 230 à Marans.

Depuis huit ou dix ans, la culture des vignes qui forme la partie la plus considérable des revenus de la Province, est fort déchue. Deux raisons concourent au dépérissement de la plantation & à la diminution des produits. Les bras manquent absolument dans plusieurs cantons; les armes, la navigation, la misere, la livrée, & autres causes, enlevent le quart des Habitans des campagnes dans une génération, de sorte qu'on ne seroit pas étonné qu'avant un siecle, il y eût beaucoup de cantons entiérement déserts. En second lieu, les Vignerons d'aujourd'hui ne sont pas fideles & attentifs comme leurs peres: ils ne font que gratter légérement la terre qui est autour du sep, sans se donner le soin de détruire les chevelures de la vigne qui l'énervent; & comme la terre n'est pas labourée ni assez profondément ni assez exactement, & qu'on laisse subsister autour de la souche des mottes qui ne partagent point la circulation des sucs, & qui étouffent les racines, il faut que la souche périsse ou qu'elle ne pousse que de foibles rejettons incapables de donner du fruit. Aussi nous apperçevons-nous que les récoltes du vin sont moins abondantes qu'autrefois, même dans les années où l'intempérie des saisons ne cause à la vigne ni gelée ni coulage.

Il s'est glissé dans la Gazette du Commerce, N°. 76, article de *la Rochelle*, une erreur au sujet du remede employé pour rendre la vue à des animaux aveuglés par un coup de vent; on y lit qu'un Paysan les avoit guéris en leur soufflant dans les yeux une poudre *d'os desséchés*; il falloit dire *d'os de seche*, sepia.

DE BESANÇON, *le* 14 *Octobre*.

Le Pauvre n'est point ingrat, car il ne rougit pas de recevoir de l'humanité compatissante qui ne l'humilie point. Les secours distribués par ordre de S. M. pour sauver la Province de la famine qui la menaçoit, ont pénétré les Peuples de cette vive reconnoissance que conçoit l'amour satisfait. Tous les Citoyens ont partagé la joie & le bonheur des Pauvres. Les Communautés du Bailliage de Besançon ayant spécialement participé à ces bienfaits, MM. les Curés, après avoir secondé, avec une charité vraiment apostolique, les soins de M. l'Intendant, ont servi d'Interpretes à leurs Paroissiens, & ils se sont, en conséquence, proposé de faire célébrer à Besançon une Messe solemnelle, en actions de graces, & pour la conservation de S. M. La Messe à laquelle M. l'Intendant ainsi que MM. les Officiers Généraux & ceux des Régimens de la Garnison, ont assisté, a été chantée dans l'Eglise de Sainte Magdeleine, la plus grande & la plus belle de la Ville. Ensuite on a conduit MM. les Curés dans une salle du magasin des vivres d'où l'abondance s'étoit répandue, & où on leur a servi un repas. La joie également vive & décente a éclaté par ces transports de tendresse que les François ont pour leur Roi. Après avoir publié les bienfaits, on a cru devoir publier les témoignages de la reconnoissance.

DE ROUEN, *le* 18 *Octobre*.

Il ne cesse d'arriver dans ce Port des secours de grains; on en tire d'Amsterdam, de Dantzick, de Hambourg, de Philadelphie, de la Nouvelle-Yorck, &c. Dans le courant de Septembre, il est entré 24,119 quintaux 45 livres de froment, 6013 quintaux 52 l. de farine, 60 quintaux 4 l. d'avoine, 2038 quintaux 74 l. d'orge, maïz,

&c. Tous ces grains étoient partis des lieux que l'on vient de nommer.

AVIS. La galiote les *Trois-Bons-Amis*, de cette Ville, commandée par le Capit. *P. Martin*, ayant chargé ici & au Havre-de-Grace d'où elle est partie le 18 Août, pour Saint-Pétersbourg en droiture, est arrivée dans ce dernier Port le 7 Septembre dernier : elle n'a mis que dix-huit jours à sa traversée. Ce navire, très-bon voilier, chargera l'année prochaine pour le même lieu, le tems de son départ sera annoncé dans les Papiers publics.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVERTISSEMENT concernant l'établissement du chauffage avec le charbon de terre apprêté dans la Ville de Paris, par M. M...

» Les préparatifs annoncés en Août & » Septembre 1770, d'un nouveau chauf- » fage, avec le charbon de terre apprêté à » la maniere de Liege, ont été accueillis » de la maniere la plus favorable. Le Ci- » toyen qui est parvenu à donner à cette » fabrication de nos charbons la même per- » fection où elle est dans quelques pays » étrangers, a eu la satisfaction de voir le » Public si heureusement disposé, que les » préjugés, les plus enracinés contre cette » pratique, n'ont pu même se prévaloir des » circonstances qui ont concouru à diminuer » le débit de la denrée. Le Public judicieux, » a sçu discerner la chose telle qu'elle de- » voit être, d'avec celle qui a résulté d'une » gestion défectueuse, &c.

» On ne craint point de dire que peu » d'entreprises ne devoient, autant que » celle-ci, essuyer des oppositions & des » contradictions multipliées. Il n'en est pas » moins vrai qu'aucune n'a jamais mérité » plus d'encouragemens. Dès le premier » moment, cet établissement a été bien dif- » féremment envisagé que tous ces projets » d'industrie enfantés par le luxe, & dont » l'exécution ne peut avoir lieu qu'autant » que le goût & le caprice du Public auront » de durée. Depuis long-tems on commence » à s'appercevoir de la rareté du bois de » chauffage ; aujourd'hui on s'en inquiéte ; » tout le monde en parle uniformément ; » les Citoyens le moins en état de prévoir » l'avenir & d'en juger par le présent, con- » viennent que le moment est venu de s'oc- » cuper sérieusement des moyens propres à » nous mettre à l'abri d'une disette de bois » qui semble inévitable. Le remplacement » du bois à brûler par le charbon de terre » apprêté, ne paroit point une simple pré- » caution sur laquelle on puisse penser ou » raisonner arbitrairement ; il est décidé » qu'on doit y avoir recours comme à un » expédient indispensable, facile & certain. » Des Particuliers au fait des calculs, avoient » formé un plan d'établissement pour *four-* » *nir au Peuple de Paris un chauffage com-* » *mode qu'il puisse acheter au jour le jour* : » bientôt ces Spéculateurs étoient devenus » eux-mêmes Entrepreneurs ; en les présu- » mant circonspects & intelligens, il ne » restoit pas le moindre doute à former sur » la certitude qu'ils avoient de retirer un » bénéfice aussi considérable que légitime ; » le succès de leur entreprise étoit unani- » mement desiré, tout devoit en un mot » assurer aux Habitans de Paris un établis- » sement aussi stable qu'on le jugeoit utile.

» Ce seroit manquer au Public qui a ho- » noré ce projet de son suffrage ; ce seroit, » en particulier, manquer également aux » différens Corps de Magistrats & de Sça- » vans qui, par leurs avis favorables, ont » entraîné la confiance générale, que de ne » pas rendre compte de la nature de l'em- » pêchement qui s'oppose à la continuation » de cette entreprise.

» La difficulté consiste dans un point » connu seulement des Artisans qui ne peu- » vent se passer de charbon de terre pour » leurs ouvrages : ce combustible arrivé » aux portes de Paris est déjà très-cher ; » avant qu'il se consomme dans la Ville, » son prix doublé, par tous les droits aux- » quels il est assujetti, devient excessif. » Cette considération n'a pu manquer d'oc- » cuper essentiellement l'attention des Par- » ticuliers qui se proposoient de mettre en » pratique leur spéculation ; tout leur plan » a dû nécessairement être appuyé sur le » prix du charbon.

» Le surcroit de prix que le charbon de » terre à fabriquer doit ensuite supporter, » par les différentes mains-d'œuvre, forme

» un autre article à considerer & sur lequel » les Entrepreneurs se sont abusés. Ce point » essentiel leur avoit paru susceptible d'une » modification qu'ils croyoient devoir les » dédommager de leurs frais ; mais cette » économie, qu'ils avoient inconsidérément » fait entrer dans leur calcul & dans leur » plan, tomboit sur des changemens dont » ils n'étoient point en état de peser les » inconvéniens & de prévoir les conséquen- » ces. Tranquilles sur l'exécution d'une » pratique que l'Auteur déclaroit lui-mê- » me n'être qu'une imitation, ils ne s'i- » maginoient pas que les renseignemens » qui leur avoient été communiqués pour » leur servir de loi, étoient appuyés sur » une connoissance étudiée & réfléchie de » la qualité, de la nature, des charbons & » des pâtes qui devoient entrer dans la pré- » paration ; que tout le procédé étoit fixé » avec une telle précision, qu'il n'étoit pas » possible de s'en écarter, *de rien innover* » *dans le choix des charbons, dans les atten-* » *tions nécessaires pour les façonner*, &c. sans » enlever à ce nouveau combustible tous » les avantages dont ils avoient eux-mêmes » conçu la plus haute idée.

» Obligés enfin de se rendre à des repré- » sentations réitérées sur leurs opérations » arbitraires qui trompoient l'attente du » Public, au sujet d'un chauffage en même » tems *economique* & *bien conditionné*, ils » n'ont point tardé à reconnoître les torts » qu'ils ont eus de regarder d'un œil d'in- » différence ce qui assuroit dans cette en- » treprise l'avantage de la Capitale & le » leur propre.

» Ils déclarerent qu'attendu la cherté de » la matiere premiere, surchargée de droits, » ils ne pouvoient espérer de remplir l'en- » gagement qu'ils avoient contracté vis-à- » vis du Public, ou, pour mieux dire, ils » avouerent qu'ils étoient forcés de renon- » cer à la gloire qu'ils avoient principale- » ment en vue, de contribuer au *bien géné-* » *ral* ; parmi les récompenses de leurs pei- » nes & de leurs soins, c'étoit sans doute » la plus flatteuse & celle peut-être dont le » desir aveugle leur a fait illusion ; ils en » sont frustrés ; tout permet de croire que » c'est leur plus grand regret.

» L'intérêt que les Habitans de Paris ont » pris à cet établissement, n'est pas seule- » ment ce qui impose, à titre de reconnois- » sance, l'obligation de faire connoître au » Public qu'il n'a rien à réformer dans le » jugement qu'il a porté sur cet objet.

» Une autre considération mérite d'être » pesée. Il n'est point déraisonnable de pré- » voir que le Gouvernement a saisi sous ces » véritables points de vue le projet de subs- » tituer le charbon de terre à un combusti- » ble presqu'entiérement épuisé ; & la né- » cessité peut, dans la suite, devenir plus » pressante de favoriser & d'aider d'une ma- » niere spéciale l'introduction de ce chauf- » fage dans Paris ; le souvenir d'une tenta- » tive sans succès suffiroit alors pour four- » nir des conjectures & même des consé- » quences plausibles contre la chose même : » cet usage ne pourroit donc alors être pré- » senté de nouveau aux Habitans de Paris, » sans essuyer les plus fortes contradictions. » L'éclaircissement que l'on publie a paru » propre à prévenir cette difficulté, puis- » que l'inexécution de l'entreprise ne pro- » vient que de la trop grande cherté du » charbon de terre.

I I.

Réponse à la Lettre de M. Paradis, insérée dans le N°. 79 de la Gazette. De Lyon, le 7 Octobre.

MONSIEUR,

La réponse que vous avez pris la peine de m'adresser dans la Gazette, N°. 79, justifie la bonté de vos intentions ; en cherchant à enrichir votre Patrie de découvertes utiles, vous êtes comme l'abeille qui en recueillant le suc des fleurs, fournit une substance que sans elle les hommes ignoreroient. Sans les Sçavans qui voyagent pour s'instruire, les connoissances seroient, dans chaque pays, bien plus bornées ; mais il faut, comme vous l'observez, des lumieres & de la sincérité. L'abeille ne se trompe ni dans son choix ni dans son travail ; la nature l'a douée d'un instinct suffisant, & elle n'a rien à emprunter de l'étude : l'homme au contraire plus général dans ses connoissances, ne les acquiert qu'à force d'application ; & sans se livrer à la pratique, dans bien des objets, il a du moins besoin

de la théorie pour les discerner & les apprécier (a).

Il n'est pas nécessaire d'être profond dans toutes sortes de sciences pour faire une collection judicieuse ; mais il faut en avoir une idée assez générale, si on ne veut pas s'exposer à proposer des choses, je ne dis point de celles qui ne sont pas, mais de celles qui ne sçauroient être sans renverser l'ordre naturel. J'imagine & suis bien persuadé que si on vous écrivoit que le Rhin ou le Danube ou tel autre fleuve, au lieu de couler à son embouchure, a pris une direction opposée, & remonte présentement à sa source, tandis que le Mein, que vous avez sous vos yeux, n'auroit souffert aucun changement dans son cours, vous ne vous hasarderiez pas à publier cette nouveauté sans avoir d'autres témoignages, peut-être même sans appercevoir la cause d'un pareil phénomene. Ce que vous avez annoncé de la machine de M. Knaus, est un phénomene encore plus grand ; car il est plus croyable que quelque accident au globe terrestre, que quelque soulevement dans une de ses parties, change la pente du lit d'une riviere, que de faire dans une balance prévaloir le poids d'une livre sur celui de cent. Il n'est aucun moyen, aucun agent, en méchanique, qui prouve une augmentation de force, sans préjudicier d'autant à la vitesse. Un homme ne sçauroit, avec le secours de l'Art, égaler en force cent hommes, qu'en employant cent fois le tems que mettent ces cent hommes agissant ensemble ; & le peu qu'il soit possible de gagner en ce genre, ne sera que par la diminution des frottemens, ce qui est l'effet des machines construites avec le plus de simplicité & de précision.

D'après ces notions, les premieres que l'on reçoive en Physique, & qu'un homme lettré ne peut se dispenser d'avoir dans le poste que vous remplissez, je ne comprens pas que vous puissiez, sans un plus mûr examen, insister sur la foi de vos Correspondans, à soutenir la description insérée dans la Gazette, N°. 66. Je n'ai pas prétendu la critiquer, elle n'en est pas susceptible, ce seroit vouloir réparer un bâtiment qui écrouleroit de toute part, parce qu'il est élevé sur un fonds qui ne peut le porter.

Je ne releverai pas cet endroit de votre lettre où vous me mettez en opposition avec moi même ; la source de cette prétendue contradiction se lit dans votre description où vous dites, *si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement, le travail d'un seul homme*, &c. Faut-il un commentaire à ces mots, pour sentir que l'Auteur de la description a mis en doute si la machine ne se suffiroit pas à elle même, & qu'au pis aller, le travail d'un seul homme suppléroit, &c. Si vous ne connoissez pas bien les forces méchaniques, il n'en est pas ainsi de celle des termes & des expressions. J'en appelle de vous à vous-même sur le sens de ces paroles, comme sur plusieurs autres passages de votre réponse qui auroit été beaucoup plus brieve, de même que ma replique, si vous vous étiez donné le tems d'envoyer votre description à M. Daube, pour lui demander si elle a quelque vraisemblance à la vraie machine de M. Knaus, ou si vous aviez attendu le plan que j'espere toujours recevoir dans la Gazette de Commerce. Je ne sçaurois comment le demander à M. Daube à qui vous me renvoyez & de qui n'étant pas connu, il me faudroit entrer dans le détail de votre description, à laquelle il sembleroit que j'aurois donné quelque croyance. Vous l'avez offert, vous m'offrez aujourd'hui le témoignage de l'Académie Impériale en Corps ; j'accepte l'un & l'autre, & desirerois, plus que vous, si cela pouvoit être, qu'ils vous fussent favorables. Pour vous prouver que j'agis avec franchise, je vous déclare que ma premiere lettre étoit signée, que celle-ci le sera aussi ; cette derniere ne craint point la publicité, la premiere ne la recherchoit pas, & se bornoit à l'Auteur de la Gazette : s'il a jugé à propos de la livrer au Public, il auroit pu y ajouter mon nom ; il en a été le maître comme je le laisse encore de celle-ci. Si elle vous parvient, ce sera une satisfaction de plus pour moi, de ne pas garder l'anonyme, quand je puis vous assurer de la singuliere estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, CLAPASSIM.

(a) *L'Auteur nous a priés de ne pas toucher à sa Lettre, si nous nous déterminions à la rendre publique ; nous l'avons satisfait dans tous les points, sans tirer à conséquence.*

Nota. Il eſt très-difficile de donner, par une ſimple deſcription, une intelligence bien claire & bien complette d'une machine auſſi compliquée que l'eſt celle qui donne matiere à la diſcuſſion préſente. Dans l'eſquiſſe que l'on en a tracée, on n'a pas pu réunir cette plénitude de détails qui ne laiſſe rien à deſirer. Ce qui en a été dit n'eſt nullement contraire à ces premieres notions de la Méchanique dont on parle ici. Il ne s'agit en aucune façon des rapports de la force & de la viteſſe. Il eſt vrai qu'un homme ne ſçauroit (*non avec le ſecours de l'Art*, mais toutes choſes égales d'ailleurs) égaler en force cent hommes, qu'en employant cent fois le tems que mettent ces cent hommes agiſſant enſemble; mais ce point eſt abſolument étranger à l'objet préſent; il n'eſt queſtion ni d'un homme ni de cent hommes qui mettent en mouvement les eaux ſtagnantes; c'eſt bien l'homme qui monte la machine, mais c'eſt la machine qui fait aller les eaux. Ainſi la raiſon d'où l'on déduit l'impoſſibilité du fait, ne touche aucunement au fait. Quant à l'expreſſion ſur laquelle on revient, il nous a paru, par les explications qui y ſont jointes, qu'elle n'entraînoit aucune prétention au mouvement perpétuel, & qu'elle ne ſignifieroit, vis-à-vis de ceux qui n'en imaginent pas la poſſibilité, que la néceſſité & la *ſuffiſance* du travail d'un homme pendant ſix heures pour remonter la machine, afin *d'entretenir le mouvement du pendule, lorſque le pendule en a beſoin.*

III.

Compoſition utile.

Cette compoſition eſt un mélange de pierre d'aimant & d'acier fondu, elle eſt nouvelle & d'une utilité reconnue pour bien faire couper & adoucir les plus gros razoirs. Il ſuffit de 6 à 8 tours de razoir, ſans faire uſage de la pierre à l'huile. L'Auteur délivre un imprimé qui explique plus amplement les propriétés de cette compoſition & la maniere d'en faire uſage; le prix eſt de 2 l. 10 ſ. piece.

La Riviere, Auteur de cette compoſition, demeure toujours maiſon de M. *l'Hermite*, Tourneur, rue du Petit-Carreau, à Paris.

IV.

Chargement du Vaiſſeau le Triton, *arrivé à l'Orient le* 10 *Octobre* 1771; *ſçavoir:*

4900 Pieces Garras blancs.
7800 Pieces Baſſetas de Bengale.
274 Pieces Sanas.
478 Pieces Hamans.
918 Pieces Caſſes de Bengale.
800 Pieces Doréas, façon de Daka.
216 Pieces Baſins de Bengale.
3354 Pieces Mouchoirs de Bengale.
479 Pieces Mouchoirs de Maſulipatam.

Marchandiſes de Patna.

5420 Pieces Baſſetas de Patna.
1300 Pieces Lakoirs d'idem.
1000 Pieces Amertis d'idem.
2000 Pieces Caſſes d'idem.
4000 Pieces Tanjebs d'idem.
3900 Pieces Mallemolles d'idem.

Marchandiſes prohibées.

265 Pieces Guingans de Bengale, de Coton.
1891 Pieces Guingans de Patna.
390 Pieces Chittes de Patna.

Soie Tany.

7376 livres 9 onces de la marque S T; N°. 10. 11. 12.

Marchandiſes au poids.

7320 liv. Canelle.
103280 liv. Poivre.
85822 liv. Bois rouge.
91500 liv. Cauris.
192645 liv. Salpêtre.
15509 liv. Rottins.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 12 Octobre 1771, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, 31 l. 15 ſ.; *idem* nouveau, de 20, 26 à 31 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 30 l. 10 ſ. à 33 l.; le ſeigle, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 liv. 15 ſ.; l'orge, de 13 l. 15 ſ. à 16 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 12 Octobre 1771, au Mercredi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le septier*; *idem* nouvelle, de 19, 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 49; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Octobre 1771.*

	H	B		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	714			*marc.*
Du Perou à	708			*marc.*
Les guinées à . . .	718			*marc.*
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	*marc.*
Piastres à	48	17	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 19 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	32	5	16e.
Hambourg	180	¾	
Madrid	15	1	
Cadix	14	19	6
Livourne	95	½	
Gênes	93	½	
Lyon, *Saints*, ...	¾ p.		⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1025 22 ½ 20 .	1020	1020 22 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	70 ½	70 ½ 70 . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	425	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois* 1771.

Du Merc. 16 Oct. 1771		Du Jeudi 17.		Du Vendredi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, six dern. mois 1770.	P.	Courmont, six p. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Boucard, 6 prem. mois 1771.		Delauge, *idem.*		Maupassant, *id.*	
Boutet, *idem.*		Rouillard, *idem.*	E.	Fauveau, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	A.	Deschapelles, *id.*		Issally, *idem*	B.
Radix pere, *idem.*		S. Janvier, *idem.*	G.	Lempereur, *id.*	C.
Radix j. *idem.*		Nau, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	F.
Lecanu, *idem.*		Delagarde, *idem.*	Z.	Barois, *idem.*	
Gautier, *idem.*	C.	Dutartre, *idem.*		Patu, *idem.*	H.
Despeignes, *id.*		.....		.....	
Roytier, *idem.*	E.	.....		.....	
Lallement P. *id.*	G.	.....		.....	
Daubonne, *idem*		.....		.....	
Lallement j. *id.*	M.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 29 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 5 Octobre.*

LA Compagnie Asiatique envoye à la Chine deux vaisseaux, le *Roi de Danemarck*, Capitaine Schifter, & le *Château de Friedensbourg*, Capitaine Holm : le vaisseau la *Reine Caroline-Mathilde*, doit faire en même tems voile pour le Bengale. Le 1 du Courant, le Batelier Wulff entra dans ce Port avec une cargaison de poisson qu'il avoit prise dans celui de Harnefiord en Islande. Le commerce touche aux deux bouts du monde ; & quand il y porte la paix, des jouissances & l'encouragement des Arts propices, il présente le beau spectacle du genre humain réuni en une seule famille heureuse.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Octobre.*

Nous apprenons que les Hollandois font des achats immenses de grains tant dans le Nord de l'Europe qu'en Afrique : ils les payent même à un taux qui donne lieu de soupçonner ou qu'ils se flattent de devenir les seuls Pourvoyeurs de l'Europe, ou qu'ils prévoyent des événemens qui leur procureroient des débouchés avantageux & assurés. Cet avis doit ouvrir les yeux aux Nations trop peu attentives à exciter ce commerce, pour ne pas dire trop soigneuses de le décourager.

DE VIENNE, *le 11 Octobre.*

S. A. R. l'Archiduc Ferdinand a donné, avant son départ, une preuve éclatante de son humanité, en demandant avec instance que l'argent destiné pour une illumination à Schoembrunn fût employé au soulagement des pauvres honteux. S. M. l'Impératrice Reine a joui d'une douce satisfaction en cédant aux desirs du Prince ; Elle a fait des heureux.

La conversion de la Ferme des Consommations en régie annonce un Gouvernement qui veut tout voir par lui-même & veiller de près aux intérets des Peuples, afin de disposer les choses de maniere à pouvoir les soulager.

L'Empereur est allé visiter la Bohême & la Moravie, en pere de famille, pour découvrir les causes de leur malheureuse situation. Le commerce des grains est, en quelque sorte, anéanti : afin d'y suppléer, il sera formé des magasins où l'on distribuera les bleds au prix coûtant, & le Gouvernement approvisionnera les Peuples.

DE DRESDE, *le 12 Octobre.*

Suivant le Mandat Electoral du 25 Septembre, les semences se distribuent aux

Cultivateurs avec beaucoup d'ordre ; déjà même ils en ſont aſſez pourvus pour les renouveller, ſi quelqu'accident détruit leurs premieres eſpérances. Le patriotiſme & la reconnoiſſance éclatent de toutes parts. De malheureux événemens & des écrits ſalutaires ont appris que chacun partage le prix de ces bienfaits, que le bien, dans les mains du Laboureur, devient le bien de tous ; & que s'il ſeme, c'eſt la Nation qui recueille. Il ne faut point être étonné que, dans un pays où les avances les plus néceſſaires de la culture manquent, & après une récolte très-médiocre précédée d'une grande diſette, le Gouvernement ait prorogé les défenſes publiées le 3 Juin, d'exporter des grains, des farines, des pois, des feves, des pommes de terre, du pain & des autres denrées : mais il ne faut pas l'être non plus que les avances manquent aux Cultivateurs.

De Munich, *le* 12 *Octobre.*

S. A. E. a fondé trois Prix de dix, ſix & trois ducats pour ceux de ſes Sujets qui ont élevé les meilleurs chevaux. Les médailles repréſentent d'un côté le buſte de l'Electeur, & de l'autre un cheval entier, ſans bride & ſans harnois, en plein galop.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 8 *Octobre.*

La frégate *Sainte-Lucie*, partie de la Havane le 30 Juillet, & arrivée à Cadix le 30 Septembre, a apporté 1,306,928 piaſtres d'or & d'argent monnoyés ; 43,390 en barres ; 504 arrobes de tabac ; 165 ſurrons de cacao.

La Société Royale des Amis de la Patrie, établie à Vitoria, s'aſſembla le 16 & le 21 du mois dernier. On lut dans ces Séances différens Mémoires, 1°. ſur les cauſes de la décadence de la Rioja, & les moyens de relever cette Province ; 2°. ſur l'amélioration de l'Agriculture dans l'Alava ; 3°. ſur l'inoculation de la petite-vérole, ſuivant la méthode du Docteur Gati, avec un Journal des obſervations de l'Auteur D. Joſeph de Luzuriaga, Médecin de Lequeitio ; 4°. ſur une relation envoyée de la Dalécarlie par un Membre de la Société qui voyage, avec des inſtructions de ce Corps, &c. avec des notices des travaux des quatre Commiſſions de l'Agriculture, des Arts utiles, de l'Induſtrie & des Belles-Lettres. On y diſtingua un Mémoire de D. Auguſtin de Coloſia, Lieutenant de frégate, touchant le vers qui s'engendre dans le bois. Le Prix propoſé l'année derniere, concernant l'Agriculture de la Province d'Alava, fut réſervé pour l'année prochaine : la Société demande que l'on indique les meilleurs moyens d'améliorer le labourage, les plantations, l'éducation des troupeaux dans la Province d'Alava, relativement aux circonſtances & variétés du terroir, à la forme du Gouvernement, au caractere des Naturels du pays. Le Prix ſera de la valeur de 400 réaux de vellon. Les Mémoires doivent être remis au 15 Juillet prochain à D. Michel-Joſeph de Olazo Yzumalabe, Secretaire de la Société.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 14 *Octobre.*

Du 28 Septembre au 5 du courant, il eſt entré 43 bâtimens François & 23 Etrangers : ils ont apporté 15,070 milléroles d'huile, 5440 charges de bled, 950 d'orge, 2509 de feves, 430 de haricots, 410 d'autres légumes, ſans parler du riz, &c. L'huile étoit en partie tirée de Corſe par diverſes bâtimens, de Gallipoli par la tartane la *Victoire*, de Coron par le vaiſſeau le *Theſée* qui avoit pris des marchandiſes à Smyrne. La tartane le *Saint-Joſeph*, la pinque la *Marie*, le brigantin la *Recolte*, avoient chargé des grains & des légumes à Tunis : la pinque le *Saint-Charles* amenoit du bled, du ſuif & de la cire à Alger. La pinque la *Sainte-Roſe* a apporté de Salonique diverſes marchandiſes. Les navires chargés de denrées pour l'Empire Ottoman ont beaucoup d'obſtacles à vaincre. Vers la fin du mois dernier, il a regné de grands vents ſur la Méditerranée. Le navire Vénitien *il Peſcatore di Chiozza* a fait naufrage du côté de Livourne. Le 22, un orage furieux a ruiné la campagne de Genes. Une félouque Napolitaine s'eſt emparée, vers l'Iſle de Sardaigne, d'une galiote Barba-

resque. Du 2 au 9 du courant, il est sorti de notre rade 56 bâtimens François & 14 Etrangers, le senault la *Parfaite Union* pour le Levant, la corvette la *Phocéenne* pour Smyrne, la corvette le *Patriarche Saint-Joseph* pour Acre, le senault la *Fanchette* pour Alexandrie, la polacre la *Tabarquine* pour Tunis, la polacre l'*Heureuse-Elizabeth* pour la Barbarie.

De Poitiers, *le 16 Octobre.*

Les grains ont manqué entiérement dans le Boccage & le Marais du Poitou : la récolte a été très-médiocre dans la plaine. Mais l'abondance regne en diverses Provinces, même non loin de nous ; & nous recevrons sans doute des secours, si des obstacles invincibles n'arrêtent le commerce. Il paroît que la France n'a besoin, cette année, que de circulation ; elle est bien nécessaire à ce pays & à quelques autres limitrophes.

De Cherbourg, *le 16 Octobre.*

Depuis dix jours, des tempêtes continuelles ont occasionné plusieurs naufrages dans le ressort de notre Amirauté. Les côtes sont couvertes de citrons ; & il vient vers le rivage des barriques de vin provenant d'un navire de 400 tonneaux dont tout l'équipage a péri proche Guernesey, sans qu'on sçache d'où il étoit.

Il est abordé plusieurs autres navires sur notre côte. L'*Elizabeth* de 250 tonneaux, Capitaine Howard-Eston, de Londres, chargé de vingt-cinq tonneaux de fer, de douvain, 486 boucaux de tabac, venant de la riviere d'Yorck en Virginie pour Londres, s'est brisé le 7 sur les rochers de la Paroisse du Rozel. Il y a eu près de 300 boucaux de tabac défoncés & répandus sur plus d'une demi-lieue de la côte : le reste a été mouillé & sauvé. Heureusement personne n'a péri.

Le navire l'*Union* de 140 tonneaux, Capitaine Louis-Marc Lambert, de Saint-Valeri en Somme, venant de Bilbao, a fait côte le 14 dans l'anse de Vauville. On a sauvé l'équipage & la cargaison entiere, consistant en 386 balles de laines d'Espagne.

Le Capitaine Fleury de la Hougue a aussi fait côte le même jour, venant de la pêche des huitres à Cancale. Il a été brisé & a eu deux hommes enlevés en pleine mer où il a vu couler un autre bâtiment de la Hougue.

De la Rochelle, *le 17 Octobre.*

Du 21 Août au 9 Octobre, il est entré 4 navires François venant des Colonies de l'Amérique, & 17 bâtimens de différens Ports, chargés de savon, huile, beurre, toiles, planches, résine, poix, bray, plomb, &c. Il est sorti pour Saint-Domingue six navires dont trois, à sçavoir le *Benjamin*, la *Hardie*, le *Jeune Louis* doivent toucher en Guinée ; le *Saint-Antoine* pour Terre-Neuve, trois autres pour divers Ports; quatre Danois, trois Suédois & un Prussien, chargés de café, sucre, coton, eau-de-vie, &c.

Il n'y aura peut être pas dans l'Aunis assez de vin pour la consommation de la Province : les vendanges n'ont duré que quinze jours. Plusieurs Propriétaires ne retireront pas la moitié de leurs frais de culture. Les Isles de Ré & d'Oleron éprouvent la même disette. Les eaux-de-vie augmentent à Cognac.

Le 8 de ce mois, il y avoit encore à l'Isle de Ré six batimens Anglois, Irlandois, Norvégiens, Dantzickois, & de Bergue, qui chargeoient du sel.

La Chambre de Commerce de cette Ville a été prévenue que l'abondance n'étant pas encore rétablie au point d'en permettre le commerce extérieur, la sortie n'en auroit lieu que quand, par plusieurs récoltes abondantes, il n'y auroit pas à douter que le Royaume ne fût suffisamment pourvu. Il est question de fixer la regle qui pourroit être admise, pour décider la suspension de l'exportation lorsqu'elle pourra être accordée. Au lieu de douze livres dix sous le quintal, taux auquel l'exportation étoit arrêtée par l'Edit du mois de Juillet 1764, la balance du commerce pourroit bien être établie sur le prix commun du Royaume qui est évalué de 8 livres à 8 livres 10 sous seulement le quintal. En attendant, les Négocians ont été avertis que les traites par importation étoient les seules qui fussent actuellement admises, afin qu'ils dirigent en conséquence leurs opérations de commerce.

DE LYON, *le 22 Octobre.*

Les excrémens humains sont un des meilleurs fumiers que l'on puisse employer pour amender les terres, sur-tout lorsqu'on les mêle avec de la paille, de la terre ou autre matiere, afin qu'ils fermentent & qu'ils puissent etre plus aisément transportés. Le Bureau des vuidanges de cette Ville a travaillé à les mettre à profit : les matieres sont consommées au point qu'on les voiture facilement dans des tombereaux, & qu'on les employe sans aucun des inconvéniens que l'on éprouve si l'on s'en sert quand ils sont trop nouveaux. On a vu des terres arides qui n'ont pu produire qu'après avoir été fumées avec cet engrais.

DE METZ, *le 23 Octobre.*

Le 21 du mois dernier, le Bureau des Finances a rendu, provisoirement, une Ordonnance pour la réparation des chemins de la Généralité de Metz & Alsace, afin d'empêcher les délais que les formalités de la procédure laissent aux Corvéables, & de profiter de la saison présente dans laquelle *il reste pour l'ordinaire quelque tems aux gens de la campagne à donner à ce rétablissement.* Cette saison si libre pour les Cultivateurs, c'est celle des travaux les plus importans, des semailles, de la récolte du vin, &c. Ces Corvéables qui peuvent gagner *sept* ou *huit jours* à la faveur des formalités, sont des gens qui n'ont souvent que ces *sept* ou *huit jours* à prendre *entre les travaux de la campagne, jours qui, une fois perdus, se retrouvent avec bien de la peine*, suivant les termes du réquisitoire, ou même ne se retrouvent jamais. (*Nous donnerons l'Ordinaire prochain le dispositif de ce Réglement*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Expériences intéressantes sur les semences & autres objets de culture. Lettre à M. l'Abbé Roubaud. A Angoulême le 1 Octobre 1771.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, le 13 Juillet dernier, je vous faisois part de la quantité de semence que j'avois économisée ; je dois actuellement vous instruire du produit de ma récolte, qui a été, pour le froment ordinaire, de cinq pour un ; mes Métayers n'ont eu que 4 $\frac{1}{6}$. Le seigle m'a donné 6 pour un, à mes Métayers 2 $\frac{3}{4}$, & en général tout mon canton est si mécontent de ce grain que la plûpart des Laboureurs n'en ont pas voulu semer cette année ; mes Métayers m'ont rendu leur semence. Le froment de Mars m'a donné 9 $\frac{1}{2}$ pour un ; peu de personnes en sement dans ce canton, rebuté qu'on est par sa mauvaise réussite : deux de mes voisins en avoient semé, qui n'ont exactement recueilli que du bled charbonné, quoiqu'un d'eux eût préparé la semence avec du sel de nitre ; j'en ai eu quelques épis de charbonnés, sans quoi ma récolte eût été bien plus considérable. C'est cette carie annuelle qui a dégoûté de ce bled de Mars ; ce que je n'ai jamais éprouvé que légérement. L'année derniere, ce grain me donna quinze pour un, dans un terrein bien choisi à la vérité : il avoit porté du chanvre trois ans auparavant. La cause de la carie dont je viens de parler me paroît provenir de ce qu'en général on seme ce bled trop épais, ce qui fait que la plante pousse un épi foible qui n'a pas la force de résister aux brouillards & à l'intempérie de l'air : de plus on le seme trop tard ; dans nos Provinces méridionales, il faut semer dès le mois de Février, autrement si le printems se trouve chaud, cette chaleur prématurée étouffe la plante encore tendre, l'empêche de monter, & fait avorter l'épi ; au lieu qu'étant semée de meilleure heure, & claire, elle a le tems, avant les chaleurs, de s'enraciner, de taller & de devenir ensuite aussi haute que le bled ordinaire que nous nommons ici bled rouget, qui n'a point de barbe. Il y a encore une attention à faire au sujet du bled de Mars ; c'est qu'on doit le moissonner avant qu'il soit parfaitement mûr, sans quoi il s'égraine facilement au moindre coup de vent & sous l'effort de la faucille : de-là vient souvent qu'on se plaint du produit de ce grain, tandis qu'on ne devroit s'en prendre qu'à la négligence & à l'inattention du Cultivateur. La raison de ce que j'avance, est que le bled de Mars n'étant pas si bien enveloppé de sa balle que le froment ordinaire, s'épanouit, pour ainsi

dire, comme une fleur à l'ardeur du soleil, & le grain n'étant plus affermi dans sa capsule, céde au moindre effort & tombe à terre à la moindre agitation ; ce que j'ai vérifié moi-même cette année par mes propres yeux. J'ai cru, Monsieur, que cette observation méritoit d'être rendue publique, & je serois fort aise qu'elle fût cause que les Cultivateurs se reconciliassent avec ce grain qui remplaceroit bien plus efficacement la baillarge que nos Paysans s'obstinent à cultiver, & à laquelle ils prodiguent la moitié de leurs fumiers ; ce que je vois avec regret : la baillarge fait du pain très-grossier, tandis que le froment de Mars en fait d'excellent, & beaucoup plus par boisseau que le bled ordinaire. Si les Cultivateurs ne veulent pas le semer pur, qu'ils y mêlent de cette chere baillarge, cela obligera au moins à semer plus clair, & il en résultera un mélange qui fera de très-bon méteil & du pain beaucoup plus nourrissant.

Je me rappelle, Monsieur, que l'année précédente vous donnâtes dans une de vos Gazettes la façon d'avoir de belles asperges, la troisième année de leur semi ; je crois vous faire plaisir en vous disant que cette année j'ai mangé des asperges dans le Limousin, chez un de mes amis, qui n'étoient semées que depuis trois ans, dont la plûpart avoient sept lignes de diametre à rez-terre & 12 à 15 pouces de bon à manger. Cette méthode pour se procurer des asperges devroit bien faire proscrire le plant pour ne s'attacher qu'à la graine qui donne plus vite & plus sûrement ; car souvent les Jardiniers qui vendent des bulbes d'asperges nous trompent, & le plant même qui réussit le mieux, par une culture la plus assidue, ne donne que du médiocre la cinquième année.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I I.

Maniere de faire du vin de liqueur.

Choisissez le muscadet le plus jaune & le plus sain ; étendez-le sur une couche de paille bien séche, pour qu'il parvienne à une entiere maturité. Quand le pain est retiré du four, mettez-y vos raisins, & les y laissez une heure ; ensuite ôtez-en la grappe qui leur donneroit trop d'âcreté : faites faire votre cep comme on le fait pour le cidre ; entonnez votre moût le plus promptement qu'il vous sera possible pour que l'air ne l'altere point ; bondez votre barrique, & la laissez ainsi jusqu'au mois de Mars, pour soutirer votre vin ; il sera sec, fumeux, pétillant, & aura le goût de celui de Côte-Rotie. *Affiches de Nantes.*

I I I.

Observations diverses.

Un Cultivateur de Zeitz, Electorat de Saxe, garantit, de la maniere suivante, les grains des limaçons. Il fait piler de l'oignon blanc (*cepa vulgaris, floribus & tunicis albis*), une heure avant que l'on seme les grains : les Semeurs se frottent les mains du jus de ces oignons, au moment où ils vont jetter la semence ; & à mesure qu'elles séchent, ils les en frottent de nouveau. Si le limaçon ne périt pas toujours, du moins ne touche-t-il pas aux semences & aux grains en herbe.

Les Laboureurs Anglois, attentifs à changer au moins tous les trois ans, les grains de semence, & à choisir ceux qui, avec plus de pesanteur, ont l'écorce plus mince, jugent de la bonté des grains par la quantité qu'il s'en trouve dans une once. S'il y en a de six cens à six cens cinquante, c'est une preuve que les grains sont pleins ; s'il y en a davantage, on les rebute. Pour que l'orge soit bonne, il faut qu'elle soit claire, & sa peau fine ; le grain long est le meilleur.

Pour s'assurer s'il y a du sable ou du tuf dans la farine, il faut prendre un gobelet de verre, le remplir d'eau, & y jetter une poignée ou une demi-poignée de farine, suivant la capacité du gobelet. On remue la farine dans l'eau, le sable ou le tuf comme plus pesant tombe au fond. On verse par inclinaison l'eau qui emporte la farine. Il faut prendre la farine en partie au fond du sac sortant du moulin, parce que le sable peut avoir été mis dès que la farine sort de dessous la meule, afin que le mélange soit plus difficile à découvrir.

I V.

Pâte pour les cuirs.

Un Parfumeur de Londres, nommé Bagley, demeurant rue *Coks*, près le Marché

au foin, a imaginé une pâte nouvelle pour noircir les souliers & les cuirs. Cette pâte se délaye dans une très-petite quantité d'eau. Elle n'a point d'odeur, ne graisse pas, ne noircit pas la main, & ne gâte pas le bas. En même tems elle rend le cuir plus doux, plus flexible & de meilleur usé qu'il n'étoit auparavant.

V.

Maniere de conserver le fromage.

Malgré tout le soin qu'on peut prendre pour conserver le fromage, il s'en gâte beaucoup. Mortimar donne le moyen suivant pour parer à cet inconvénient. Si quelqu'un de vos fromages, dit cet Auteur, commence à se gâter, ouvrez-le, & mettez de la craie dans l'ouverture que vous aurez faite; pour empêcher que la craie ne tombe, vous mettrez un peu de beurre par-dessus; soyez sûr qu'il ne se gâtera pas davantage, parce que la craie desséchera l'humidité qui le gâtoit. S'il s'y engendre des mites, oignez l'endroit où vous en appercevez, avec de l'huile ou de la cendre de chêne, & elles mourront toutes. Ces moyens sont simples, mais le succès n'en est pas moins infaillible.

V I.

Polissoir pour les rasoirs.

Le sieur Mathieu Roux, Turc de Nation, établi à Lyon chez le sieur Desube, Débitant de tabac, rue Bourchanin, fait ces nouveaux polissoirs, d'une qualité supérieure, dont on se sert sans le secours d'aucune espece de pierre. Ils donnent au rasoir un tranchant fort doux, & le font couper de plus près. En enseignant la façon de s'en servir, le sieur Roux montre les défauts des rasoirs; il donne en même tems deux bâtons de mastic pour en renouveller le polissoir qui dure très long-tems. Le prix en est de 48 sous, les bâtons compris: il en a aussi de 30 & de 18 sous. Il les reprend & en restitue le montant aux personnes qui n'en seroient pas satisfaites.

V I I.

Nouvelle machine pour pétrir le pain.

Cette machine a été transportée de Marseille & établie dans l'Hôpital des Innocens de Florence par M. de Salignac, de Leitoure en Guyenne. Elle consiste dans une tine ou cuve de bois, au milieu de laquelle s'éleve un pieu ou cilindre de la même matiere. Une croix de quatre gros bâtons de bois est attachée par un pivot de fer au cilindre. Dans ces rayons sont enchassées des dents triangulaires qui, à mesure que la croix tourne, descendent au fond de la cuve, passent au milieu de quatre morceaux de fer fixés dans ce même fond, & mêlent toute la farine preparée à l'ordinaire avec de l'eau & du levain. La croix est mise en mouvement par le moyen d'un manche assez long qui facilite celui de la masse: ce manche peut être tourné en rond par un cheval. S. A. R. le Grand Duc de Toscane a daigné se transporter à l'Hôpital des Innocens pour voir agir cette machine; & Elle a été convaincue de sa supériorité sur la méthode ordinaire, par des épreuves qui ont été faites en même tems, en sa présence, sur deux masses égales, suivant l'une & l'autre manieres.

V I I I.

Propriété du plomb.

Tous les jours l'industrie & le hasard ouvrent à l'homme de nouvelles sources de biens & de jouissances: on diroit que sur cet amas de découvertes salutaires ou utiles qui ne cessent de s'accumuler, il devroit s'élever au faîte du bonheur analogue à sa nature; & il n'en est pas plus ni physiquement ni moralement heureux. Ce qui manque à notre espece, c'est, j'ose le dire, la *société*; Nations & individus, chacun vit en soi & pour soi; du moins nous ne sommes pas assez liés ni avec nos ayeux, ni avec nos descendans, ni même avec nos contemporains & nos voisins. Un nouveau champ se découvre au génie, il faudroit l'applanir, il faudroit le défricher, il faudroit semer, il faudroit recueillir; tous ces travaux demandent un concours d'intelligence, de forces & de soins; ce concours manque, & la carriere qui venoit de s'ouvrir, se ferme aussi-tôt. Nous nous bornerons à en citer un exemple. Plusieurs Nations de l'Europe ignorent que M. Salchow, Professeur de Chymie à Hambourg, a publié trente-quatre observations desquelles il conclut que

l'application extérieure du plomb est un remede efficace contre le scorbut, l'optalmie les douleurs de dents, les plaies les fractures, & beaucoup d'autres maux encore plus graves ; & que ce métal préviendroit sur-tout les amputations souvent si dangereuses, toujours si nuisibles. L'épreuve est facile à faire ; M. Salchow en indique la maniere ; & du moins l'intérêt exige-t-il qu'on ne néglige pas des vues & des moyens qui sont simples & qui pourroient être si salutaires. Son Ouvrage a été imprimé à Hambourg sous le titre d'*Observations Chirurgicales.*

I X.

Savon très-économique.

M. l'Abbé des Pasquini, Chanoine de Vérone, Naturaliste curieux & appliqué à des recherches utiles, a composé un nouveau savon dont le principal ingrédient est la terre *saponnaire* ou *terre à foulon*, *terre à dégraisser* : il n'y entre point de cendre de soude ; une matiere analogue & très-peu coûteuse la remplace. Ce savon est blanc, & il rend beaucoup d'écume dans de bonne eau : on sçait que la marne à foulon a cette propriété. Il est vrai que ce savon ne dure pas beaucoup, mais il revient à très-bon marché, & il est propre à toute sorte d'usages. L'emploi commun de la terre à foulon dans les Manufactures d'étoffes de laine suggéroit l'idée que M. l'Abbé des Pasquini a heureusement exécutée & que les gens de l'Art pourront peut-être facilement remplir après lui.

X.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend le 4 Octobre 1771.

Le Prudent Henry, Capitaine Stevens, venant de Dunkerque.

6 Octobre. L'Eagle, Capitaine Gilby, venant de Calais ; le Britannia, Capitaine Standbancks, venant de Dunkerque.

7 Octobre. Le Fanny, Capitaine Arran, venant de Rouen.

A Southampton, le 6 Octobre.

Le Pollygon-Yatels, Capitaine Boves, venant du Havre.

A Dublin, le 26 Septembre.

Le Saint-Lewis, Capitaine Dyer, venant de Dieppe.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 3 Octobre.

Le Calais, pacquebot, Capitaine Gilby, allant à Calais.

6 Octobre. Le London Merchant, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Portsmouth, le 5 Octobre.

Le Lively, Capitaine Brine, allant à Dunkerque.

De Cork, le 16 Septembre.

Le George, Capitaine Sarsfeild, allant à Bordeaux.

17 Octobre. Le Bourdeaux-Yatch, Cap. Bible, allant à Bordeaux.

23 Octobre. Le Liberty, Capit. Tickle, allant à Bordeaux ; le Mermaid, Capit. James, allant au Havre.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 8 Octobre.

Le navire du Capit. Jacob Piers, venant de Bordeaux ; le navire du Capitaine Lodewicka, venant du Havre.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 4 Octobre.

Le navire du Capit. Cornelis Adriaens, allant à Calais ; le navire du Capit. Gerbrand Dircka, allant en France.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 16 Octobre 1771, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 29 à 30 l. ; *idem* nouveau, de 20 l. 5 s., 25 liv. 15 s. à 31 l. *le septier* ; *idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 5 s. à 34 l. ; le seigle, de 16, 17 liv. 10 s. 19 liv. 10 s. ; l'orge, de 14 l. 10 s., 15 l. 5 s. à 16 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 19 Octobre au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 28 à 30 liv. *le septier* ; *idem* nouveau, de 20, 25 à 29 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. ; le méteil 18 l. Le seigle, de 17 l. 10 s. à 19 l. 5 s. ; l'orge de 14 l. 15 à 16 liv, *aussi le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 19 Octobre 1771, au Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 20, 21 à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Octobre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	713		marc.
Du Perou à	706		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	10 15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	32 ¼	à 5	16e.
Hambourg	180 ½	à ¾	
Madrid	15	1	6
Cadix	15	0	6
Livourne	95 ½		
Gênes	93 ½		
Lyon, *Saints*, ...	¼ p.	0 p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1020	. . . . .	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	60	. . . . .	60 . . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	70 ½	70	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Merc. 23 Oct. 1771		Du Jeudi 24.		Du Vendredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix j. six prem. mois 1771.	A.	Cadeau, six prem. mois 1771.	A.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Lebrun, *idem.*		Courmont, *id.*	C.	Fauveau, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	B.	Boutray, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Gautier, *idem.*	C.	Drouet, *idem.*		Nau, *idem.*	B.
Boucard, *idem.*		Deschapelles, *id.*	E.	Isially, *idem.*	E.
Despeignes, *id.*	E.	Sainte-Luce, *id.*		Lempereur, *id.*	F.
Lallement j. *id.*	J.	Bouron, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	
Roytier, *idem.*		.....		Barois, *idem.*	
.....		.....		Montal, *idem.*	G.
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 14 Octobre.*

IL manquoit, dans cette Ville, un moulin à polir le fer & l'acier; il vient d'en être élevé un près de la Tour de fer blanc. La protection appelle & naturalise en tous lieux tous les genres d'industrie.

Plusieurs Voyageurs revenus d'Inspruck assurent qe le Tyrol, autrefois si mal cultivé, offre aujourd'hui l'aspect d un vaste & fertile jardin : ce changement [illegible] dû, en partie, aux soins de la Société d'Economie rurale. Les Sociétés Economiques formeront, dans l'histoire de ces contrées, l'époque de la plus heureuse révolution.

La permission d'importer des grains de Hongrie vient d'être prorogée.

DE DUSSELDORF, *le 14 Octobre.*

Il a été publié derniérement une Ordonnance par laquelle le Prince instruit ses Peuples des moyens de secourir les Noyés. C'est une explication & une extension de celles qu'on a publiées à Amsterdam & à Hambourg sur le même objet. A moins que le corps ne soit attaqué de la pourriture, ou qu'il n'y ait des preuves évidentes de l'inutilité des remedes, les Noyés seront traités dans l'auberge ou la maison la plus voisine; car il est ordonné à chacun, sous peine d'amende, de leur ouvrir un asyle.

Par une seconde Ordonnance, le Gouvernement promet des récompenses à ceux qui réussiront le mieux dans l'éducation des abeilles. Il est enjoint aux Habitans des villages de destiner, auprès de leurs maisons, une place proportionnée à leur tenement, pour y cultiver du houblon, quoique la nature de certaines terres refuse cette plante, & que sa culture demande beaucoup d'industrie, obstacles que les injonctions ne sçauroient lever. La même Ordonnance regle les moyens d'améliorer les bois & d'en empêcher la détérioration. Les haies vives doivent être substituées aux palissades & aux haies mortes, de maniere que dans six ans il ne s'en trouve plus de cette derniere espece dans toute l'étendue du pays.

Enfin une troisième Ordonnance prescrit d'enfermer les gens sans aveu dans une maison de force où ils travailleront pendant un certain tems, nourris au pain & à l'eau. S'ils sont repris une seconde fois, ils y seront détenus pendant deux ans. Enfin pour la troisième fois, ils sont condamnés à une prison perpétuelle. En entrant dans la maison, ils recevront cinquante coups de nerfs de bœufs. Ils sont déjà si malheureux de de n'avoir ni feu ni lieu ! Et n'y aura-t-il pas des innocens punis pour des coupables !

DE BRUNSWICH, *le 16 Octobre.*

Les maladies qui ont attaqué les bestiaux, ont occasionné un nouveau Régle-

ment par lequel il eſt défendu d'introduire du bétail étranger dans le pays & particuliérement à la Foire de Saint-Gal qui ſe tiendra depuis le 22 du courant juſqu'au 6 Novembre, à moins qu'il ne vienne des lieux non-ſuſpects, & que les Marchands ne ſoient pourvus de bons certificats. Pour arrêter les progrès des épizooties, une des cauſes de la cherté des vivres, la Régence ordonne que les troupeaux ſeront nourris dans des lieux aſſez éloignés les uns des autres, pour qu'il n'y ait point entr'eux de communication; que s'il ſe manifeſte quelque maladie, le bétail infecté ſera *tué* (le remede eſt dur), écorché & enterré ſur la place, &c.; que les bêtes ſaines ſeront *vendues* ou tranſportées dans des endroits où il n'y aura aucun danger, &c.

ITALIE.

De Trieste, *le* 13 *Octobre.*

Quoiqu'il arrive ici beaucoup d'huile, le prix en eſt toujours fort haut, parce qu'il en paſſe beaucoup en Portugal, en Eſpagne, & dans le Levant où elle manque cette année. Les Grecs, les Arméniens, les Neſtoriens, les Jacobites & autres Sectes Chrétiennes établies dans l'Empire Ottoman, en font une grande conſommation, à cauſe de leurs longs & rigoureux Carêmes.

Les amandes ont auſſi manqué cette année. Nous avons recueilli aſſez de grains & d'une bonne qualité: nous pouvons en fournir beaucoup à Genes, à Livourne, à Cadix & à Liſbonne, Villes qui en tirent d'ici conſidérablement.

Du 20 Septembre au 4 Octobre, il eſt entré 4430 tonneaux d'huile, 9950 metzes de bled, 32 grands tonneaux de figues, 97 balles de morue ſéche, 74 tonneaux d'huile de poiſſon, 171 tonneaux de café, 29 de ſucre, 27 ballots d'étain, 20 tonneaux de pommes de galle, 738 tonneaux d'eau-de-vie, 21 balles de coton, 18 tonneaux de riz, 110 ſacs d'amande, 7 balles de bas & bonnets, 100 metzes d'orge, &c.

Les prix des grains depuis le mois d'Août ont été bien différens dans les différens pays des Etats Héréditaires. La mezte, dans les diſtricts compris ſous la taxe pour Vienne, a valu 1 florins ½, prix moyen. Le prix le plus haut, en Bohême, a été de 4 florins 26 kreutzers; & dans la Haute-Autriche de 4 fl. 12 k. La Moravie, la Siléſie, la Baſſe-Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole l'ont payé de 3 fl. à 3 fl. 47 k. Dans le pays de Goertz & de Trieſte, on l'a eu à 2 fl. & 27 juſqu'à 48 k. Il n'a coûté qu'un florin ſur les frontieres du Bannat & dans l'Eſclavonie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 19 *Octobre.*

L'étroite union des Colonies avec les Nations Iroquoiſes nous promet un commerce de pelleteries très-lucratif.

Des vents violens ont fait périr pluſieurs bâtimens ſur nos côtes: ils ont retenu à l'entrée de la Tamiſe plus de cinquante voiles. La tempête a battu les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le *Mansfield* & le *Vereiſt.* Pluſieurs navires de cette Compagnie mettront inceſſamment à la voile, on doit y embarquer des recrues.

La récolte du houblon n'a pas été, à beaucoup près, auſſi bonne que celle des grains. On eſt obligé d'en tirer des Pays-Bas, & les Braſſeurs ſe propoſent de préſenter au Parlement une Requête pour obtenir que le houblon étranger ne paye pas des droits plus forts que celui de l'intérieur.

Il a paru une réponſe au Mémoire du Conſul de la Factorerie Britannique à Liſbonne, dans laquelle on prétend que le commerce Britannique n'a point ſouffert des réglemens par leſquels la Cour de Portugal l'a reſtreint; & que depuis quatre ans l'Angleterre a tiré de ce Royaume 3552574 liv. ſterling.

On a calculé que la Société pour l'encouragement des Arts diſtribuoit, chaque année, en prix, juſqu'à un million de liv. tournois.

Il eſt toujours queſtion d'augmenter les droits d'exportation du charbon de terre, des gommes & autres matieres que les Manufactures étrangeres tirent de ce pays, & qu'elles tireront par conſéquent d'ailleurs; ainſi le Royaume vendra moins, & l'augmentation des droits ſera une diminution de produit.

DE FLESSINGUE, *le 19 Octobre.*

La Société Zéelandoise des Sciences, dans la Séance du 20 Septembre, adjugea le Prix proposé pour la recherche des *causes des fréquens éboulemens des digues dans la Province, & des moyens de les prévenir ou de les réparer*, au Mémoire de M. Bastiaan Nebbens, Capitaine-Major de la ville de Middelbourg. Comme on n'a pas été pleinement satisfait à sa question, elle demande, pour le Prix de 1773, *quels peuvent être les moyens les meilleurs & les moins dispendieux de prévenir les éboulemens des digues, sur-tout dans la Province de Zéelande?* Elle distinguera les Mémoires qui traiteront les autres parties de la premiere question.

M. Alexandre-Pierre Nahuys, & M. S. Van Nooten Janz, ont mérité deux Médailles d'argent, le premier par des *observations concernant une suppression d'urine & une violente péripnéumonie*, &c., le second par un *Mémoire sur quelques expériences touchant l'usage de l'électricité dans la paralysie.*

Question proposée pour l'année 1772: *Un Naturaliste peut-il tirer des observations & des expériences déjà faites des conséquences ultérieures qui servent à découvrir les causes inconnues des phénomenes? S'il le peut, jusqu'à quel point le peut-il, & quelles regles doit-il observer en ce cas?*

Question proposée pour l'année 1773: *Quelle est la cause du grand décroissement des dunes & des rivages dans la Province de Zéelande, & principalement dans l'Isle de Walcheren? Comment peut-on la prévenir, & quels moyens peut-on employer, outre ceux qu'on connoît déjà, pour les conserver de la maniere la plus utile & la moins coûteuse?*

Les Mémoires seront écrits en Hollandois & en François ou en Latin, & remis avant le premier Mai 1772 & 1773, francs de port, à M. Juste Tseenk, Secretaire de la Société.

La Société recevra les Mémoires qui renfermeront de nouvelles inventions, des moyens de perfectionner les anciennes, des observations sur les Arts & les Sciences, &c. Elle donnera deux Médailles pour prix des deux meilleurs Mémoires.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINTES, *le 19 Octobre.*

La Saintonge, ordinairement si abondante en grains & en fruits de toute espece, est privée de cet avantage depuis l'année 1766. Cependant notre récolte en bleds, quoiqu'inférieure aux récoltes communes, n'a pas été mauvaise. La quartiere de méteil du poids de 160 à 170 l. vaut de 11 à 12 l.; il est vrai qu'il n'y a pas une proportion entre le prix de ces grains & celui du froment. Le seigle se vend autour de 12 à 13 l., & la baillarge de 10 à 11. Le prix du pain blanc est de 29 d. la livre, celui du second pain de 25, & celui du pain noir de 21.

Les vignes ne se sont pas relevées des gelées des 15, 16, 17 & 18 Avril dernier: il y avoit déjà 4 ans qu'elles ne nous donnoient guères que le douzième d'une récolte ordinaire. Ces disgraces raniment nos espérances; un malheur constant n'est pas dans le cours de la nature. A en juger par l'histoire des vicissitudes, il semble que, dans les tems de stérilité, la terre ne fait que se reposer, pour préparer l'abondance.

Le vin rouge vieux se vend actuellement de 300 à 350 liv. le tonneau: l'on présume que le vin nouveau ne sera pas à plus bas prix. Le vin blanc vaut de 150 à 160 liv. L'eau-de-vie de Cognac est de 195 à 200 l. la barrique de 27 veltes, à 4 deg. de l'éprouvette de comparaison.

Les marais salans ont assez considérablement produit. Il s'est fait, le fort portant le foible, de quatre à cinq muids par *livre* (a). Le muid, à la Tremblade, composé de 12 grands sacs, vaut 60 l., celui de Marenne composé de neuf sacs, 33 à 34; & à Oleron il est plus haut qu'à Marennes, de 6 l.

DE MONTREUIL-SUR-MER, *le 20 Octobre.*

La nuit du 17 au 18 sur les trois heures du matin, un brigantin Anglois de 200 ton-

(a) *La valeur & le produit des marais se comptent par* livre: *la livre de marais est composée de 20* aires; *l'aire ou foyer est un quarré de 15 à 18 pieds dans lequel se forme le sel.*

neaux, Capit. Henri Schadforth de Neufchâtel, a échoué à la côte du village le Camier, à une lieue d'Estaples; il venoit de Plimouth sur son lest. Ce navire est neuf & n'a pas été considérablement endommagé, ensorte qu'il pourra être relevé de la côte.

DE LA ROCHELLE, *le 21 Octobre.*

La nuit du 17 au 18, le navire, la *Gloire*, de Bordeaux, se perdit sur les roches de la Tour de la Baleine en l'Isle de Ré. La cargaison a été entiérement perdue : 19 hommes de l'équipage se sont sauvés sur les débris du navire; & 8 ont été noyés.

Le 11 du courant, il arriva de la côte de Terre-Neuve deux navires, l'*Auguste* & le *Sephas*, chargés de morue seche & d'huile.

Les marchandises de l'Amérique ne varient point. Les sels augmentent un peu à l'Isle de Ré, & les eaux-de-vie à Cognac.

Lorsque les Cultivateurs n'adoptent pas les meilleures méthodes de culture qu'on leur propose, il ne faut pas toujours croire ou qu'ils n'en sentent pas les avantages, ou que l'opiniâtreté les attache à leurs anciennes routines : souvent ils ont de très-bonnes raisons de mal cultiver. Par exemple, dans cette Province, quelques Gentilshommes, pour diminuer les dépenses de la main-d'œuvre dans la culture des vignes, les font cultiver avec succes à la charrue. Des Vignerons ont voulu suivre cette méthode : aussitôt les Collecteurs de leurs Paroisses, pour la plûpart Vignerons comme eux, mais moins intelligens ou plus entêtés, & intéressés à leur ravir le fruit de l'épargne, les ont menacés d'une augmentation de taille. Ces Taillables n'auroient donc rien épargné; ils auroient même pû perdre à diminuer les frais de leur exploitation; ils s'en sont donc tenus à l'ancienne pratique. Pourquoi ne dénonce-t-on pas au Gouvernement, si jaloux de favoriser les progrès de l'Agriculture, un abus tyrannique qui s'oppose invinciblement à son amélioration. Ces exacteurs seroient certainement punis comme des ravisseurs iniques & des ennemis publics, dignes d'un châtiment d'autant plus rigoureux qu'en violant les ordres du Gouvernement, ils voudroient le séduire par l'apparence d'un accroissement de richesse, tandis qu'ils en étoufferoient le germe.

DE TOURS, *le 22 Octobre.*

Le froment, réduit au septier de Paris, se vend, depuis quelque tems, de 24 à 27 l. Les différentes sortes de pain vont de 27 à 32 deniers la livre.

Un Jardinier de cette Ville prétend avoir le secret d'élever les pêchers & les abricotiers dans les terres les plus arides, & de les garantir de tout insecte nuisible à leurs productions. Combien de secrets encore plus utiles ne sont-ils pas tous les jours perdus pour l'humanité ? Ne seroit-il pas possible d'engager des Citoyens aisés à déposer dans les mains des Sociétés d'Agriculture de petites sommes dont la réunion serviroit à éprouver ces découvertes & à en acheter la publcation ? C'est ainsi qu'en Angleterre, en Allemagne, en Danemarck, en Suede, les recherches sont encouragées, les succès constatés, les travaux récompensés, & leurs fruits offerts à la jouissance de tous.

DE METZ, *le 25 Octobre.*

Par le réglement provisoire du Bureau des Finance de la Généralité, concernant la réparation des chemins, les Communautés, les Laboureurs, les Voituriers, les Manœuvres, seront tenus de satisfaire sur le champ à l'ordre donné pour la corvée, sous peine d'amendes qui seront encourues par cela seul qu'ils y auront manqué, sans congés ou délais accordés préalablement. Cependant il est possible que la personne préposée à l'exécution de la corvée ait injustement réfusé un délai, & que des accidens subits & inopinés n'aient pas permis d'en demander avant le terme fixé pour le travail. Le Procureur du Roi, dans son réquisitoire, reconnoit que, suivant l'ancienne maniere de procéder, le Bureau avoit *bien de la peine de s'empêcher d'en accorder aux assignés* qui en demandoient.

Le Réglement ordonne que, le fait constaté, les Communautés seront contraintes par saisie, transport de meubles & ventes publiques sur le champ, au payement des amendes & frais d'exécution; & que s'il s'agit de Laboureurs, Voituriers ou Manœuvres, ils y seront contraints par *prise de gage*, c'est-à-dire, saisie, transport & vente de meubles sans délai. Les instrumens aratoires, les bestiaux, les voitures seroient

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément des Mois de Septembre & Octobre, attribué au N°. 88 du premier Novembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	22 10	16 13 9	12 18 4	4 2	2 5	1 8	9 16 6	5 10	1 12	2	00	10	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	32 12 6	26 8 9	14 8	2 9	2 2	1 9	10 18 3	8 16	1 5 7	1 8 5	100	80	. . . .	400	. . . .	46	30	174	. . . .	21
SOISSONS.	23 12 6	20 14	15 18	3 2	2 9	2 6	11 5	9	2 10	1 16	. . .	. . .	130	. . . .	. . . .	45	39	100	. . . .	18
Laon.	20 12 6	19 6 8	14 6 1	3	2 9	2 3	7	6 8	2	1 10	. . .	. . .	160	504	. . . .	35	40	80	70	20
ORLEANS.	27 13 2	23 1 9	18 19 5	. . . .	2 5	. . . .	12 16	11 17 9	2 5	1 6	. . .	. . .	98	271	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	22
Beaugency.	28 9	23 7	20 19	. . . .	2 6	2 2	14 19	11 10	2 10	1 5	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Chartres.	28 13 6	26 10 10	. . . .	. . . .	2 6	2 2	14 8 10	10 4 5	2 10	1 13 4	. . .	. . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	15
LYON.	32	27 8 6	25 2 9	4 3	2 7	2 4	19 8 6	10 5 8	3 10 1	1 5	. . .	. . .	111	318	. . . .	92	. . . .	175	130	13
Saint-Etienne.	36 17 10	32 8 7	27 19 4	3 6	3 2	2	18 6 10	10 8 3	2 18 5	1 15	. . .	. . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	31 10	30 12	25 16	4 2	2 3	. . . .	19 16	7 8	2 10	18	. . .	. . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	15
Clermont.	30 14 2	26 19 2	24 18	4 4	2 3	2	19 2	6 4 2	3	15	. . .	. . .	84	215	. . . .	. . . .	. . . .	200	180	18
POITIERS.	22 17	20 11	18 17	2	1 10	. . . .	14 5 8	8 11	. . . .	. . . .	. . .	. . .	90	260	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Niort.	19 16	15 15	15 15	2 3	2	1 9	12 3	7 13	. . . .	. . . .	. . .	. . .	64	238	. . . .	42	. . . .	260	175	
BORDEAUX.	33 4 8	26	25 10	4 2	3 5	2 4	16	8 17 6	2	1 10	. . .	. . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	26 16	24 16	23 9	3 3	2 8	1 10	. . . .	8 10 8	3	2	. . .	. . .	145	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	30 18 9	. . . .	25 5	3 7	2 11	1 11	. . . .	13 6 8	2 10	1 10	. . .	. . .	88	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	25 12 11	21	19 14 7	3 2	2 7	2 3	14 9 4	8 18 10	2 5	1 15	. . .	. . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	26 4 8	21 2 8	20 1 1	3 1	2 11	2 9	13 16 8	9 13 5	2 10	1 15	. . .	. . .	58	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	110	10
Loches.	23 3 5	. . . .	18 6 6	2 9	2 6	. . . .	15 1 2	8 1 8	2	1 5	. . .	. . .	68	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	130	18
MONTAUBAN.	26 1 1	23 5 6	20 9	2 10	2 7	. . . .	. . . .	12 18 7	2 17 6	1 14 6	. . .	. . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Caussade.	31	26 5	23 15	2 8	2 5	. . . .	20	11 5	2 17 6	1 8 9	. . .	. . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	120	25
CHAALONS.	26 12 8	. . . .	16 15 11	3 6	. . . .	1 11	10 15 7	6 1	3	1 10	. . .	. . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Vitry.	24	. . . .	18	4 7	3 5	2 4	11 4	6 13 4	2 10	1 10	. . .	. . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Saint-Dizier.	18 15	. . . .	. . . .	3 6	2 3	. . . .	10 5	12	3	15	. . .	. . .	205	210	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
ROUEN.	37 13 7	24 8 7	16 19 6	3 6	3	2 6	13 5	9 9 10	2 1 8	1 13 4	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	4 6	2 8	2 3	16	9	2 17	. . . .	. . .	. . .	. . . .	250	220	60	50	. . . .	. . . .	20
CAEN.	27 7 2	. . . .	20 3 2	3 1	. . . .	. . . .	15 16 9	8 17 9	2 2	1 4	. . .	. . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	20
Bayeux.	26 11 6	. . . .	. . . .	2 8	. . . .	. . . .	11 16 3	7 1 9	1 17 6	1 13 4	. . .	. . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	26 16	19 3 4	17 5	2 3	. . . .	. . . .	17 5	11 17	2 1 8	1 13 4	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
ALENÇON.	26 7 11	20 11 5	21 5 1	2 9	2 6	2 3	13 14 4	6 3 4	2 10	1 5	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lizieux.	26 12	. . . .	17 10	2 9	1 7	1 5	14 17	7 14	1 12	1 15	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	22	19 14	17 8	2 8	2 7	2 7	11	7 13 4	2 9	1 15	. . .	. . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
RENNES.	24	20 14 3	20	2 3	1 11	1 9	20	7 15	3 10	18	. . .	. . .	. . . .	233	. . . .	49	21	160	140	10
Saint-Malo	25 10	19 13 10	18 18 5	3 4	2 4	1 3	16 6 1	7 15 7	4	. . .	. . .	. . .	. . . .	250	. . . .	17	24	. . . .	. . . .	
Brest.	26	18 12 10	15 13	3 9	3	2 6	12 9 2	8 8 9	1 10	14	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	180	115	30
TOULOUSE.	26 11 5	22 5 9	20 11 5	2 1	2 9	2 6	15 8 7	14 14 10	4 4	1 16	700	1200	80	230	. . . .	84	. . . .	120	150	30
Montpellier.	32 3	26 2 6	24 18 9	3 1	2 7	2 2	17 4	13 17 1	3 12	1 10	. . .	. . .	29	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Albi.	26 2 6	23 15	21 7 6	2 11	2 3	2	21 7 6	10 1 10	1 13	15 10	. . .	. . .	95	213	. . . .	. . . .	. . . .	130	50	50
PERPIGNAN.	25 9 5	20 15 2	. . . .	3 3	2 10	. . . .	13 5	13 7 2	1 18 1	8 6	. . .	. . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers.	23 14 8	20 19 3	18 18 11	2 5	. . . .	2	10 1 6	8 13 10	2 8 9	1 16 6	. . .	. . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142	147	35
DIJON.	24 10 8	20 9 1	16 14	3 6	1 9	. . . .	15 1 8	9 1 2	2	15	400	. . . .	200	245	. . . .	. . . .	. . . .	300	100	18
Auxerre.	29 15	23 15 6	22 2	3 3	3	. . . .	. . . .	8	2 8	1 16	. . .	. . .	200	290	. . . .	. . . .	. . . .	125	118	11
Châlons.	29 5	. . . .	24 7 6	3 8	2 1	. . . .	18 15	10 16	3	2	200	. . .	100	200	166	. . . .	. . . .	240	130	15
STRASBOURG.	20 16	16 8	12	3 1	2 4	1 8	11 4	5 18	1 11 6	19 7	. . .	. . .	52	245	. . . .	35	. . . .	216	188	16
Colmar.	19 5	15 2 6	13 15	2	1 9	1 6	10 6 3	8 16 9	2	1	. . .	. . .	55	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
LILLE.	29 7 10	23 7 8	. . . .	3 8	2 6	2 5	12 15 9	6 19 8	2 1 3	1 12 7	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	360	. . . .	67
Douay.	29 15 11	26 13 6	17 11 5	3 8	3 1	2 5	. . . .	. . . .	1 5	12 6	. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	36	. . . .	. . . .	2 7	3 4	4 6	12 7 6	9 15	1 17	1 14	. . .	. . .	100	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIENNES.	24 15	21	13 10	3 3	2 9	2 1	12	7	1 13 4	1 5	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	30
Maubeuge.	23 16 5	19 11 9	15 17	3 3	2 6	2	10 12 9	6 7	1 12 6	1 2 6	240	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	26	105	50	70	. . . .	. . . .	143	266	41	29	34	28	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
SOISSONS.	12	65	45	50	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	80	55	45	
Laon.	22	50	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	90	. . . .	105	
ORLEANS.	20	85	28	50	. . . .	. . . .	116	166	. . . .	. . . .	61	29	200	240	55	19	81	51	46	33
Beaugency.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	32	90	55	40	45
LYON.	10	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	90	61	52	
Saint Etienne.	10	90	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
RIOM.	2	80	36	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	125	45	22	100	70	. . . .	
Clermont.	8	90	80	72	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	98	56	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	90	82	50	50
Niort.	15	80	55	80	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	60	60	
Libourne.	. . . .	. . . .	85	60	. . . .	. . . .	100	330	110	90	80	60	150	200	50	15	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Amboiſe.	15	60	45	90	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Loches.	6	70	60	50	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	200	45	22	90	50	. . . .	
MONTAUBAN.	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Cauſſade.	9	65	70	45	. . . .	. . . .	57	115	. . . .	46	46	34	. . . .	. . . .	. . . .	23	74	46	. . . .	
CHAALONS.	10	60	18	30	. . . .	. . . .	100	136	100	51	26	24	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Vitry.	7	40	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Dizier.	8	42	22	. . . .	. . . .	. . . .	115	190	. . . .	. . . .	25	20	160	210	50	13	. . . .	. . . .	27	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	200	180	55	20	85	. . . .	. . . .	
CAEN.	15	80	50	70	. . . .	. . . .	130	230	100	50	80	35	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	60	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaiſe.	9	50	36	45	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	36	20	80	55	45	45
RENNES.	4 10	60	40	40	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	45	20	85	45	45	50
Saint-Malo.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	50	25	77	17	. . . .	33
Breſt.	. . . .	60	36	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
TOULOUSE.	10	80	40	. . . .	2000	2300	60	240	60	42	48	42	144	180	48	19	72	48	48	36
Montpellier	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	66	86	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	132	180	60	25	25	. . . .	. . . .	
Albi.	15	60	40	60	. . . .	. . . .	59	166	59	47	59	47	160	183	57	23	59	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	10	70	40	. . . .	1782	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	63	. . . .	. . . .	
Pamiers	15	70	55	. . . .	. . . .	. . . .	109	158	97	85	60	48	146	195	48	18	97	109	. . . .	
DIJON.	15	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	140	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	100	42	40	50
Auxerre.	10	56	39	40	700	1000	120	200	70	45	90	60	171	200	60	30	100	75	69	56
Châlons.	8	75	40	. . . .	. . . .	. . . .	150	300	. . . .	. . . .	30	22	175	225	50	15	90	60	55	45
STRASBOURG.	13	182	. . . .	40	. . . .	. . . .	78	183	186	84	83	52	208	228	42	15	81	290	325	177
Colmar.	9	100	6	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE.	27	. . . .	232	63	2150	3700	140	330	600	237	75	47	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	42	60	36	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	471	236	79	60	210	278	36	21	. . . .	. . . .	84	
Dunkerque.	24	250	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	15	75	48	48	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	

ils compris sous le nom de *meubles ;* & les vendroit-on pour accélérer la réparation des chemins ?

Il est dit que l'on prendra sur le produit de ces ventes le prix des ouvrages négligés par les défaillans, pour être employé à leur construction. L'application entiere des amendes à la réparation des chemins ne seroit-elle pas plus propre à hâter la perfection de l'entreprise ?

Il est enjoint de donner aux chemins des Villes 36 pieds de largeur, y compris les banquettes & fossés, & aux chemins de village à village au moins 16 pieds, sans que néanmoins on puisse les retirer pour les aborner sur ce taux, s'ils ont une largeur beaucoup plus forte. Cependant si leur ancienne largeur emportoit inutilement un terrein cultivable, ne vaudroit-il pas mieux rendre à l'Agriculture le superflu ?

Il est ordonné que les travaux de la présente année commenceront un mois après la publication du Réglement, & à l'avenir dans le courant d'Avril & de Mai. Il paroît que la méthode des corvées entraine nécessairement ou l'interruption des travaux des chemins ou celle des travaux de la campagne.

Où les chemins n'auroient pas été réparés, le Bureau autorise les Particuliers à passer & repasser par les terres ensemencées & autres aboutissant sur les chemins, sauf aux Propriétaires des terres de se pourvoir, quant aux dommages, contre les Maires & Gens de Justice préposés à l'exécution du Réglement. Les Propriétaires peuvent bien être dédommagés des ravages d'un champ nouvellement ensemencé, mais la perte pour le Public est irréparable, & il est de la plus grande importance de prévenir les abus que cette permission pourroit entraîner.

Le Réglement contient plusieurs dispositions sages & justes, telles que la défense de pousser les labours jusques sur les chemins, l'ordre de marquer les routes par des inscriptions sur des poteaux, &c.

De Besançon, *le 26 Octobre.*

On a publié plusieurs Arrêts du Parlement des 11, 12, 16, 20, 25 Septembre, & 2 Octobre, qui ordonnent la confiscation de grains, pains & farines saisis sur différens Particuliers des frontieres, contrevenans aux Réglemens de la Cour, tant pour l'exportation à l'Etranger, que pour les certificats de besoin dans les trois lieues limitrophes, acquits à caution, police des moulins, &c. Ordonnent en conséquence que le tout sera vendu aux plus offrans & derniers Enchérisseurs, à la diligence de M. le Procureur-Général du Roi, pour le prix en provenant être distribué, les deux tiers aux parties satisfaisantes, & l'autre tiers aux pauvres des lieux où les saisies ont été faites, à la participation du Curé de la Paroisse, ce qui sera exécuté sans frais.

De Paris, *le 30 Octobre.*

Lettres-Patentes du Roi concernant les Justices seigneuriales qui se trouvent dans le ressort du Parlement de Paris, données à Versailles le 15 Septembre, registrées en Parlement le 1 Octobre. Il est ordonné que les Seigneurs dont les Justices se trouvent dans le ressort du Parlement de Paris, jouiront du bénéfice porté par les articles XIV & XV de l'Edit de Février : en conséquence qu'en matiere criminelle, lorsque les Juges des Seigneurs auront informé & decrété avant les Juges Royaux, l'instruction en premiere instance soit faite aux frais de S. M., mais que dans le cas où les Juges Royaux auroient prévenu ceux des Seigneurs, l'instruction en premiere instance sera faite aux frais desd. Seigneurs, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Analyse chymique du seigle ergoté, par M. Read.

Fideles à rapporter les opinions, nous avons publié dans le N°. 81 de notre Gazette le jugement que M. Model avoit porté sur la nature de l'ergot, d'après l'analyse chymique de ce grain. Nous avons en même tems remarqué que les résultats de ces expériences, quoique par cette voie nous ayons découvert tant de secrets, ne balanceroient point des effets constatés sur l'économie animale. Il est dans la nature des substances, des molécules, des esprits si sub-

tils qu'ils échappent à toutes les recherches. D'ailleurs la combinaison des principes donne souvent des propriétés que détruit leur décomposition. Nous desirions enfin, en reconnoissant le mérite de M. Model, que d'habiles Chymistes soumissent de nouveau cette matiere au même creuset, persuadés qu'on trouveroit du moins des indices d'une différence très-sensible entre le seigle ordinaire & le seigle ergoté, & des indications d'un vice malfaisant. M. Réad dont nous avons annoncé le Traité sur l'ergot, avoit rempli ces vues, & l'analyse chymique lui a donné des résultats très-différens de ceux qu'annonce l'Editeur des expériences de M. Model. Il nous a paru très-important de rapporter celles de M. Réad, & nous le laisserons en rendre compte lui-même.

Témoin, dit-il, des effets terribles de l'usage du bled cornu, j'ai cherché dans la comparaison des expériences faites sur les seigles sains & sur les seigles ergotés, les caracteres qui distinguent les uns des autres. Les différences sensibles que j'ai observées, pourront porter plus de jour sur la nature de ces grains monstrueux, & sur les remedes qu'il faut opposer aux maladies affreuses qu'occasionne leur usage.

Les grains ergotés sont plus légers que les autres, ils surnagent d'abord pendant quelque tems, & se précipitent au fond de la liqueur lorsqu'ils en sont suffisamment impregnés. Si on les y laisse pendant une heure ou deux, leur substance interne devient aussi noire que leur superficie, & ils se ramolissent de façon qu'on peut les contourner en différens sens.

Si l'on fait macérer l'ergot pendant 24 heures dans l'eau chaude, il s'en éleve une substance onctueuse qui forme à la superficie une *cuticule* de différentes couleurs, & d'une consistance assez épaisse.

J'ai fait sécher le résidu de cette liqueur, après l'avoir décanté; j'en ai retiré une poudre grise, légere, insipide & sans odeur.

Les grains ergotés présentés à la flamme d'une chandelle, s'allument comme les amandes; ils se convertissent en cendres noires d'une odeur empireumatique & aussi luisantes que celles des cornes ou des cheveux brûlés.

J'ai fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau, du seigle ergoté réduit en farine; il ne s'est formé aucun de ces grumeaux que l'on apperçoit dans les décoctions des autres graminés, & que cause la difficulté que rencontrent les parties mucilagineuses à se mêler intimement à l'eau; la décoction que j'en tirai me donna une couleur rousse assez foncée.

Je soumis cette décoction à l'épreuve du syrop de violette; je distinguai dans le mélange une foible couleur du verd, signe caractéristique de l'alkali.

Je mêlai à la décoction trouble une petite quantité de vinaigre très-fort; il s'y forma une effervescence que je ne remarquai point en répétant l'expérience sur une décoction de seigle sain; ayant ajouté à la décoction du seigle une dissolution de sublimé corrosif par l'eau, le mélange se troubla, & j'apperçus des parties blanchâtres qui formoient un léger *coagulum*, signe non équivoque d'un alkali dominant.

Il faut remarquer que dans la dissolution du sublimé corrosif, il étoit resté une portion de cette substance saline qui n'avoit pu être dissoute par l'eau, & qui le fut par une légere addition de décoction de seigle, pour répéter cette expérience, & cette derniere me fournit toujours une dissolution plus prompte & plus exacte.

Je mis dans une phiole un mélange de farine de seigle ergoté & de bœuf frais coupé par petites tranches, & dans une autre, pareille quantité de farine de seigle sain & de même viande; je délayai chaque mélange dans une suffisante quantité d'eau, & bouchai exactement les deux phioles. Sept heures après, celle qui contenoit le seigle sain, exhaloit une odeur putride; celle du seigle ergoté n'avoit d'autre odeur que celle qui est particuliere à ce grain.

Au bout de 24 heures, la phiole qui renfermoit le seigle sain, rendoit une odeur exécrable; je ne remarquai d'autre changement dans l'autre, qu'un mélange plus intime de l'eau avec de la farine. Une heure après, je vis dans la phiole qui contenoit le seigle ergoté, un mouvement de fermentation très-violent; je la débouchai, la liqueur en sortit avec bruit. Cette fermentation se soutint pendant 36 heures; quand elle fut rallentie, j'examinai la viande de chacune des phioles; celle qui étoit mêlée au seigle sain, étoit entiérement corrompue & dissoute. Je fus d'abord étonné de voir celle

que j'avois mise avec la farine du seigle ergoté, d'une texture beaucoup plus serrée, nullement atteinte de corruption, & n'ayant encore d'autre odeur que celle de la viande. Ayant rebouché cette phiole, & l'ayant examinée 12 jours après, je trouvai la viande dans le même état d'intégrité.

Je répétai l'expérience précédente avec le seigle sain, tiré d'un épi ergoté, & avec celui qui étoit attaqué de cette maladie; la phiole qui contenoit le seigle sain, tiré de l'épi ergoté, me présenta les mêmes phénomenes que ceux que j'avois observés dans le mélange du seigle pris sur des épis exempts d'ergot; preuve certaine que cette maladie n'a aucune influence sur les grains voisins, & que sa malignité se borne à ceux qui présentent cette monstruosité.

J'exposai au feu de sable une cornue dans laquelle j'avois mis 4 onces de seigle ergoté; j'en retirai d'abord une petite quantité de phlegme, & environ 6 gros de sel volatil urineux dont la saveur étoit âcre & mordante, sa couleur étoit d'un soufre pâle, l'odeur qu'il exhaloit étoit empiréumatique & assez semblable à celle de l'urine putréfiée que l'on exposé au feu. Il s'éleva ensuite une grande quantité d'une huile brune, d'une consistance terrestre & grossiere. La plus grande partie de cette huile étoit fortement adhérente au cou de la cornue; je retirai immédiatement après un demi-gros de sel volatil d'un jaune blanchâtre. Ce sel présentoit assez exactement, comme l'a observé Schmieder, un amas de petits dards ou hameçons attachés à la partie supérieure de la cornue.

Ayant examiné séparément l'huile brune, je la trouvai médiocrement friable; j'en mis une petite quantité dans un vaisseau, & l'exposai à un feu très léger, elle répandit une odeur encore plus fétide que celle du sel volatil.

Le *caput mortuum* que je retirai de cette opération s'enflammoit aussi facilement que le camphre, lorsqu'on en jettoit des parcelles sur du fer rouge ou dans le feu. Il avoit la dureté du sable le plus compact; j'essayai en vain de le dissoudre dans l'eau, même après lui avoir fait subir une forte trituration dans un mortier. Je pris le parti de l'exposer à un feu violent. Il s'éleva d'abord du creuset dans lequel j'avois mis la matiere une fumée blanche d'une odeur fétide & narcotique; la matiere s'enflamma quelque tems après, & resta pres de 3 minutes dans l'état d'inflagration; ce qui prouve qu'elle contenoit encore beaucoup de sel volatil, de soufre & d'huile.

Après cette préparation, je fis bouillir la matiere presque calcinée dans de l'eau de riviere, & j'en retirai, par une légere évaporation, près de 2 gros de sel alkali fixe, dont la saveur approchoit de l'âcreté du sel volatil.

Je jettai une petite portion d'esprit volatil sur une dissolution de sublimé corrosif, le mélange se troubla, & il se présenta un sédiment grumeleux jaunâtre: ayant fait la même opération sur une dissolution de vitriol commun, elle devint noire, s'affoiblit ensuite jusqu'à ce qu'elle eût pris une belle couleur violette.

L'esprit volatil mêlé à la dissolution du vitriol de Mars la rendoit d'un noir foncé, sans occasionner aucune opacité ni trouble dans la liqueur.

Jetté sur la dissolution de Mars, il en précipita un sediment ferrugineux.

L'huile de tartre par défaillance éprouva par l'éfusion de quelques gouttes d'esprit volatil, une diminution considérable dans sa limpidité. Sans ébullition ni sédiment, il troubla encore davantage la solution du soufre par l'huile de tartre par défaillance, mais de même sans ébullition.

L'esprit volatil changea par le syrop violat, qui prit seulement vers le milieu une foible couleur pourpre. Mêlé avec l'esprit volatil du sel ammoniac, il n'occasionna aucun phénomene; je ne remarquai dans la jonction de l'esprit volatil du seigle ergoté avec les esprits de nitre & de vitriol, rien d'extraordinaire, si ce n'est quelques nuées qui s'élevoient foiblement, & quelques bulles à la superficie du mélange.

L'esprit volatil versé sur la solution de noix de galle, occasionnoit une couleur pourprée assez foible, sans aucun sédiment.

Le sel volatil & le sel fixe que j'avois retirés fermentoient avec tous les acides; la fermentation de ce dernier étoit plus forte: l'un & l'autre donnoient à la dissolution de noix de galle une couleur pourprée.

Le *caput mortuum* calciné fermentoit violemment avec les acides. Je le mêlai à parties égales de nitre & je jettai au feu ce mélange, qui donna une flamme amaranthe pâle.

Ces différentes expériences constatent as-

ſez la qualité alkaline du ſeigle ergoté, caractere qui eſt confirmé par les ſympômes morbifiques occaſionnés par l'uſage de ce grain.

II.

AVIS.

La Diligence par eau de Rouen n'a mis que quatre jours pour faire ſa route, étant partie le 24 Octobre 1771, & étant arrivée à Paris au Pont-Royal le 28, à deux heures après midi, chargée de vin, eau-de-vie, &c.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 23 Octobre 1771, au Samedi 26 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle 28 liv.; *idem* nouveau, de 18 l. 10 ſ. à 23 liv. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l.; le ſeigle, de 16, 17 liv. 10 ſ. à 19 liv.; l'orge, de 14 l. 10 ſ., 15 l. 5 ſ. à 16 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Octobre 1771.*

	H	6	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piaſtres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 30 Octobre 1771.*

Amſterdam	55 3 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	180 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon, *Saints*, ...	¾ p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Sam. 26 Oct. 1771. *Meſſieurs*		Du Mardi 29. *Meſſieurs*	
Bardin, ſix prem. mois 1771.	A.	Maigret, ſix p. mois 1771.	C.
Raynal, *idem.*	B.	De Fremilly, *id.*	C.
Penchain, *idem.*	C.	Marſollier, *id.*	J.
Baillot, *idem.*	C.	Filleul, *idem.*	J.
Maupaſſant, *idem.*	C.	.....	
Pigis, *idem.*	E.	.....	
Boſcheron, *idem.*	F.	.....	
Lenoir, *idem.*	F.	.....	
Caron, *idem.*	G.	.....	
Hebert, *idem.*	J.	.....	
Goſſey, *idem.*	J.	.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....	
Delarue fils, *id.*	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1020 22 ½ . .	1025 27 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	60 60 ½ . . .	61 . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	70 70 ½ . . .	70 ½ . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	420	422. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Octobre.*

LE College des Finances a publié une Ordonnance portant prohibition de tout commerce de verre étranger à commencer à la fin de Mai 1772 : cette défense s'étend sur tous les Etats de Sa Majesté.

Le prix des grains vient d'être taxé pour l'année prochaine. A cette taxe est jointe un réglement qui ordonne qu'il sera établi des magasins de grains dans tout le Royaume, & qu'il y aura toujours une quantité suffisante de pain prêt pour la consommation des Habitans des Villes.

S. M. a créé une nouvelle Direction supérieure d'Architecture pour les deux Royaumes & les Provinces d'Allemagne : elle sera chargée non-seulement de présider à la construction des édifices publics, mais encore à surveiller ceux qui entreprendroient des bâtimens particuliers.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Octobre.*

Il entroit dans les Etats Héréditaires beaucoup de porcelaine étrangere, comme si elle ne devoit qu'y passer ; & il s'en vendoit ensuite une partie comme porcelaine du pays : il a été fait un réglement pour empêcher ce trafic.

Le terme de l'importation des grains étrangers vient d'être prorogé. ils seront exempts de tout droit d'entrée à Pontafel & à Cremsbruck, pouvu qu'ils ne viennent ni de la Carinthie ni de Trieste ou Fiume pour passer dans l'Empire. L'exemption aura lieu jusqu'au mois de Juillet 1772.

DE DRESDE, *le 23 Octobre.*

Il vient d'être inventé dans l'Electorat plusieurs machines économiques dont on publiera la description.

La permission d'importer toute sorte de grains dans les Pays Electoraux a répandu d'autant plus de joie, que l'on craignoit une nouvelle disette.

La distillation de toute eau-de-vie de grains vient d'être défendue par un nouvel Edit. Ce Réglement contient beaucoup de détails sur la coutume qui s'est introduite dans le Nord de convertir en boisson cette denrée de premiere nécessité, depuis que ces pays n'ont pas le moyen d'acheter assez de vins & de liqueurs au dehors, & que les pays d'où ils tiroient ces vins & ces liqueurs n'ont pas celui de leur en fournir à un prix modéré.

DE MAYENCE, *le 25 Octobre.*

Dès que le Boulanger, le Boucher, le Brasseur, &c. font partie du Magistrat, il

faut bien s'attendre à payer les denrées fort cher ou à mourir de faim : telle est la situation de ces Villes qui, sous une forme aristo-démocratique, sont dans une véritable anarchie. Ce mauvais gouvernement influe malheureusement sur les pays voisins, car dans le monde politique comme dans la nature, rien n'est isolé. Par exemple, Francfort est un lieu de passage ; il s'y tient, tous les ans, deux Foires où les Etrangers se rendent en foule : sans territoire, elle a besoin de tirer du dehors beaucoup de provisions ; ses Bouchers, ses Boulangers, ses Brasseurs sont donc obligés de venir acheter les denrées de nos Paysans ; & comme ils sont assurés du débit dans leur Ville, ils achetent à tout prix, de façon que chez nous, les gens des mêmes professions ne peuvent s'en pourvoir au même taux, parce qu'ils ne font pas eux-mêmes les taxes. S. A. E. après des recherches scrupuleuses des prix du bétail, des grains & du houblon, a taxé les vivres. Les Fournisseurs ont représenté qu'ils ne sçauroient approvisionner la Capitale, tant que les Etrangers enleveroient les subsistances en les payant fort cher. Il a été prouvé que la ville de Francfort attiroit tout à elle ; & si quelques maisons trouvoient encore à se pourvoir, il ne restoit au Peuple que le rebut qu'il payoit au même prix que la meilleure denrée. L'Electeur a fait faire des représentations très-sérieuses au Magistrat de Francfort ; & en conséquence le Magistrat a ordonné qu'il seroit fait des recherches exactes sur les prix des subsistances dans les lieux où les Marchands de la Ville vont en acheter, afin de dresser une taxe équitable d'après ces renseignemens. Il a été en même tems ordonné d'exposer à chaque Boucherie le tarif des prix, de *ne point vendre de viande sans y joindre un supplément* (réjouissance), parce que cette mauvaise viande devenoit la seule que le pauvre pût se procurer, &c. &c. &c. Comme il y a des Bouchers dans le Sénat, ils s'appuyent sur le titre, vuide de sens, de Bourgeois du Saint Empire Romain, pour réclamer leurs droits contre le Magistrat qu'ils veulent déférer au Tribunal de l'Empereur lui-même.

Lorsque le vice est dans la constitution même, si le remede ne touche point à la constitution, ce n'est qu'un mal à la place d'un autre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Octobre.*

Du 14 au 22, il est arrivé 46 bâtimens François & 29 Etrangers, chargés de 3759 milléroles 2 barils & 19 barriques d'huile tirée d'Italie, des côtes de Barbarie, de Corse, &c. ; de 6030 charges de bled d'Italie, de Barbarie, &c. ; de 2500 charges de feves, haricots & autres légumes des mêmes lieux ; de 42 sacs, 77 quintaux 340 ardebs de riz d'Italie, &c. ; d'une quantité très-considérable de soude d'Espagne, de Barbarie, d'Italie, &c. ; de laine d'Espagne, de chanvre & fer de S. Pétersbourg, de couperose de Londres, de 4000 quintaux de morue & 19 bar. d'huile apportés de Terre-Neuve par le vaisseau le *Judith*, de marchandises de l'Amérique tirées de la Martinique par le vaisseau le *Zéphir*. Les marchandises d'Afrique & du Levant sont venues sur la pinque le *S. Joseph*, le brigantin *Notre-Dame des Anges*, la barque *S. Joseph*, la tartane la *Flamme*, le brigantin *S. Jean*, la tartane *Thérese-Victoire*, la pinque le *Pantagone*, qui avoient chargé à Souze & à Bizerti, à Safi, à Sainte-Croix, à Tunis & Porto-Farine & Bizerti, à Tripoli & Baruth, à Tunis & Porto-Farine, & à Alger.

Du 16 au 24, il est sorti 51 bâtimens François & 38 Etrangers, le vaisseau l'*Industrieux*, le sen. le *Sauveur*, le sen. l'*Aimable Constance*, la barque le *S. Tropez*, le navire la *Liberté*, pour le Levant ; les tartanes *S. Vincent-de-Paule* & la *Victoire*, pour Tunis ; la tart. *S. Joseph*, pour Saint-Jean d'Acre ; les vaisseaux l'*Espérance* & le *Solide*, pour la Martinique ; la polacre le *Postillon de Jacmel*, pour Saint-Domingue, &c.

Nous apprenons d'Alexandrie d'Egypte que les Négocians y sont dans la plus grande agitation, parce qu'ils croyent que dans peu, Ali-Bey, Maître de l'Egypte, arrêtera tous les bâtimens qui se trouvent dans les Ports, pour transporter des Troupes, des munitions & des vivres à son Armée de Syrie : leur crainte est d'autant plus vive qu'ils ont beaucoup de marchandises prêtes

à être expédiées pour l'Italie, la France, &c. & qu'ils voyent une nouvelle Armée se former au Caire pour une nouvelle entreprise contre Damas.

De Poitiers, *le 2 Novembre.*

Loin que nous ayons à craindre ici la disette & la cherté des grains, l'abondance dont on jouit dans le canton nous promet au contraire une année tranquille & une modération constante dans les prix. Les Provinces qui nous avoisinent, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, le Berri, la Saintonge, &c. paroissent être suffisamment pourvues, quoique les prix soient dans la plûpart de leurs pridcipaux Marchés plutôt haut que bas. Ici, à Niort, &c. ils sont fort modérés; le pain de froment n'y vaut guères que 2 s. la livre ou environ, & celui de méteil s'y vend quelques deniers de moins. Il est vrai que tous les cantons n'ont pas été si favorablement traités, mais ils sont à portée des secours.

De Valenciennes, *le 3 Novembre.*

Personne n'ignore combien le commerce de cette Ville a été autrefois florissant. Au commencement de ce siecle, quoiqu'il fût déjà diminué, il étoit néanmoins encore très-considérable, notamment en toilettes, imaginées avant l'an 1300 par le nommé Baptiste Cambray, du village de Cantaing: il se vendoit encore vers 1714 jusqu'à quarante mille pieces de batistes & de linon; & ces pieces évaluées, l'une portant l'autre, sur le pied modique de cinquante liv., montoient à deux millions par année. Le commerce des autres objets, dentelles, fils, bouracans, casinettes, &c. n'étoit pas moins important. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un douloureux souvenir des Fabriques de bouracan & de casinette dont la chûte est attribuée aux réglemens & aux entraves qui enchaînent l'industrie & le commerce. Cependant, quoique les mêmes causes aient la même influence sur la fabrication & le trafic des batistes, la supériorité de ces toiles les a soutenues contre la concurrence des autres toiles tant nationales qu'étrangeres. Le Parlement Britannique a fait inutilement les plus grands efforts pour établir de semblables Manufactures dans la Grande-Bretagne; ses gratifications & les avances des Entrepreneurs ont été perdues. Malgré les défenses séveres d'y importer nos batistes, nous en vendons encore beaucoup aux Négocians Anglois. Mais depuis quelque tems la négligence dans l'apprêt de ces toiles a occasionné dans les envois de plusieurs Négocians des avaries qui, multipliées, porteroient à la longue un préjudice irréparable à ce commerce, si l'on ne prévenoit pas cet abus par une attention particuliere à punir la malfaçon de l'Apprêteur. Il importe fort peu pour le Négociant que l'Apprêteur se conforme aux réglemens pour son opération, & qu'il ne se serve que d'amidon & de fin bleu: s'il faisoit mieux en s'en écartant & en employant une autre composition, les Négocians & les Consommateurs jugeroient qu'il feroit bien. Mais si en s'écartant de ces regles ou en les exécutant avec peu de soin, il cause des dommages, cette négligence est d'une grande importance pour le Négociant & pour le commerce. C'est ce qui est déjà plusieurs fois arrivé à un Apprêteur de cette Ville, actuellement poursuivi pour la même cause devant les Juge & Consuls. On ne sçauroit réprimer trop promptement & trop sévérement de pareils abus: des branches précieuses de commerce ont été perdues par des causes beaucoup moins graves; & dans un trafic déjà si gêné, le plus petit objet peut avoir les conséquences les plus dangereuses. Du reste, cette faute est personnelle; & les autres Apprêteurs de cette Ville méritent la confiance du Public.

D'Avesnes, *le 4 Novembre.*

Les nouvelles semailles ont parfaitement réussi. Il y a des grains cette année: l'on estime généralement ici que la récolte a été de trois quarts; & l'on peut assurer que dans trois mois, le bled sera à peu près au prix commun des vingt-quatre années antérieures à 1769, & inférieur au prix commun de quelques-autres époques de ce siecle. D'où l'on peut conclure que cette balance est dûe aux encouragemens donnés à l'Agriculture & aux défrichemens.

En 1725, on reconnut qu'il y avoit une augmentation d'un dixième dans le numéraire: les rentes, du denier dix-huit passe-

rent au denier vingt. Quoique le denier vingt-cinq n'ait pu ſubſiſter, il n'eſt pas moins conſtant qu'il n'y a pas de diminution, & que le denier vingt-deux paroit être la proportion. Il faut donc que l'Agriculture s'accroiſſe pour que le prix des grains ne ſoit pas augmenté rélativement, ſurtout ſi l'on conſidere les criſes dans leſquelles ſe ſont trouvés pluſieurs Etats Etrangers & pluſieurs Provinces du Royaume.

Dans les mois de Mai, Juin & Juillet, il a paſſé ici jour pour jour mille quintaux de bled tirés de l'Artois, de la Flandre, du Cambreſis pour les Pays Rhetelois & Meſſin, la Franche-Comté, la Suiſſe, &c. Nos laborieux Voituriers qui, en 1768, ont été chercher pour le pays le bled néceſſaire à une certaine diſtance, ont donné, cette année, des preuves nouvelles de leur activité, en reportant du grain pour la conſommation des autres Provinces. Cette obſervation montre combien nos Compatriotes méritent d'être encouragés.

De Rouen, *le 5 Novembre.*

Malgré les convois conſidérables de grains que nous avons vu paſſer ici, cette Ville paroit être, de tous les lieux remarquables des côtes de l'Océan, celui où les grains ſont le plus chers : les prix de Dunkerque approchent beaucoup des nôtres, Bordeaux eſt enſuite un des Ports où ils montent le plus haut. Ils ſont fort inégaux dans les différens Marchés de la Picardie, de la Haute-Normandie ; dans la Baſſe ils baiſſent à meſure qu'on approche de la Bretagne. Les principales Villes de cette derniere Province ſont un peu au-deſſous de la cherté. Le prix eſt plus bas ſur les côtes de l'Aunis. Vers la Guyenne, il remonte. Ce tableau général des côtes offre une baſe de ſpéculations pour les Négocians.

De Paris, *le 6 Novembre.*

La Faculté de Médecine a rendu le Decret ſuivant au ſujet d'un Proſpectus d'abonnement pour les malades derniérement publié dans cette Ville.

» Le Samedi dix-neuf Octobre mil ſept » cent ſoixante-onze, la Faculté de Méde- » cine ayant eu connoiſſance d'un *Proſpec- » tus* portant pour titre : *Abonnement écono- » mique en faveur des malades*, lequel a été » imprimé & diſtribué dans Paris depuis » quelques jours, a formellement improuvé » cet Ecrit, & décidé que M. le Doyen ſe » tranſporteroit pardevant M. le Lieutenant » Général de Police pour le prier d'en ar- » rêter la diſtribution. La Compagnie igno- » re & n'a pas même voulu connoître les » Auteurs de l'Abonnement dans cet Impri- » mé. Elle avertit le Public que le projet » n'aura point d'exécution ; & comme le » motif qu'on annonce eſt celui de mettre » à portée des ſecours les plus eſſentiels, » en cas de maladies, ceux que leur peu » d'aiſance empêche ſouvent d'y recourir, » la Faculté ſe fait un devoir & un plaiſir » d'aſſurer de nouveau, qu'outre les conſul- » tations gratuites qui ſe donnent réguliè- » rement à ſes Ecoles, ſes Membres ſeront » toujours diſpoſés à ſe tranſporter indiffé- » remment chez les Citoyens de toutes les » claſſes dont le traitement exigera d'être » ſuivi, & que l'exactitude de leurs ſoins ne » ſera jamais proportionnée qu'à l'état des » malades qui les appelleront, loin d'être » déterminée pour la façon dont ils pour- » roient les reconnoître ».

» Elle a jugé auſſi qu'il étoit indiſpenſa- » ble que ſon Decret fût imprimé, affiché » annoncé dans les Papiers publics, & que » la diſtribution s'en fit dans la Capitale, » ſous le bon plaiſir du Magiſtrat ; & c'eſt » ainſi que du ſentiment unanime de tous » les Docteurs préſens à l'Aſſemblée, j'ai » conclu.

Signé, L. P. F. R. le Thiuellier, Doyen.

Nous avons annoncé, dans diverſes Gazettes, les ravages que les loups ont fait derniérement dans la Franche-Comté, le Duché de Guiſe, &c. & le dévoûment généreux avec lequel de reſpectables Citoyens ſe ſont expoſés à la fureur de ces animaux pour en délivrer le pays : la Gazette de France du 1 Novembre rapporte, à l'occaſion d'un pareil déſaſtre un trait bien digne d'être conſervé. Le 20 du mois dernier, un loup attaqua un homme & une femme, ſur le chemin de la Gravelle, à trois lieues de Laval. Un Dragon du Régiment ne Montecler, natif du bourg de la Gravelle, nommé Criſtophe Levillain, connu dans ſon Régiment ſous le nom de l'*Eveillé*, âgé de 21 à 22 ans, courut, le ſabre à la

main ; contre la bête féroce qu'il eut le bonheur de terrasser, après avoir reçu des blessures au visage & à la main gauche, & rompu son sabre sur la tête de l'animal. On a brûlé le loup, dans la crainte que quelque chien ne le touchât, n'en lêchât le sang, parce qu'on a pensé qu'il devoit être enragé. *Voy. ladite Gazette*

Le prix du bled diminue ici & dans les environs : il y a même apparence de diminution dans les prix des vins.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avantage économique du pepin de raisin, &c.

M. l'Abbé Rozier, de plusieurs Académies, Auteur du nouveau Journal intitulé, *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle & sur les Arts*, dédiées à Monseigneur le Comte d'Artois, à Paris chez Lejai, rue S. Jacques, remplit parfaitement l'attente du Public, soit par le choix des pieces qu'il recueille, soit par la maniere dont il analyse les ouvrages nouveaux, soit par les observations & les expériences qu'il ne doit qu'à lui-même, soit enfin par la variété singuliere des matériaux qu'il rassemble.

Le 4e. volume de son Journal vient de paroitre. On y trouve une Dissertation sçavante de M. Mayer sur la vision, des Observations sur une substance bleue trouvée en Ecosse dans un fond de tourbe mousseuse, un Mémoire curieux de M. Hewson sur le systême lymphatique des oiseaux, une Lettre sur un nain monstrueux de Lubny en Russie, des extraits des Observations sur la Physique, publiées chez Jombert, de l'Art de former les jardins modernes chez le même, du Mémoire sur les argiles de M. Baumé, d'une Dissertation de M. Béguillet sur l'ergot à Dijon, des Mélanges zoologiques de M. Pallas, à Paris chez Briasson, &c. Ce volume, comme les précédens, est accompagné de planches très bien gravées : on y voit le plan de la machine que M. le Chevalier Duduit de Maizieres fit annoncer, l'année derniere, dans les Papiers Publics, sous le nom de l'*ouvriere hydraulique*. Cette *ouvriere* est utile sur les margelles des puits, dans les cours, dans les jardins exposés à tous les vents. Par son moyen, on puise continuellement de l'eau, sans le secours des chevaux ou des hommes : le vent est son moteur. Le sceau plein d'eau, monte & se vuide de lui-même dans le réservoir destiné à la recevoir ; ensuite il redescend dans le puits, & ainsi successivement pendant la nuit, comme pendant le jour. On doit juger par-là combien cette machine épargnera de peine à un Jardinier qui n'a plus, pour avoir de l'eau, qu'à plonger ses arrosoirs dans le réservoir. On sent l'application qu'il est facile d'en faire aux Manufactures qui demandent beaucoup d'eau.

Nous nous bornerons à extraire de ce volume le Mémoire que le titre de cet article annonce. Nous laissons le pepin du raisin confondu avec le marc : destiné à servir d'engrais, s'il est enterré assez profondément, pour qu'il ne germe point, on le retrouve long-tems après dans son état naturel, & propre à la végétation. Quelques Œnologistes ont affirmé que le pepin ne produiroit qu'un raisin sauvage dont on ne pourroit se servir pour faire du vin. Cependant un Particulier en a semé avec beaucoup de soin ; & il s'est procuré par-là des vignes qui ont produit des variétés inconnues de raisins dont on tire un vin parfait. Il y a dans le Beaujolois & le Lyonnois des vignes provenues de pepins : on assure que le vin qu'on en fait pousse beaucoup moins promptement à la fermentation putride.

En Italie, on tire de l'huile des pepins du raisin. On préfere pour cela les pepins du raisin rouge. On les sépare du marc de la vendange, en jettant le marc dans des baquets suffisamment remplis d'eau que l'on remue pendant quelque tems. Le marc surnage, on le retire, les pepins se trouvent au fond, on peut les changer d'eau pour les laver. Ce marc n'est pas moins propre à nourrir les pigeons pendant l'hiver.

Il faut aussi tôt faire parfaitement sécher les pepins à l'ombre ou au soleil. On les passe ensuite dans un crible ; on les fait bien broyer sous la meule à froment, & l'on répéte la même opération avec la meule en pied, comme pour le chanvre, le colsat, &c.

Les pepins bien triturés, on les met dans

des chaudieres, avec deux pintes d'eau par demi-boisseau ; on mêle le tout avec soin. Pendant que les chaudieres sont sur le feu, on remue la matiere avec une grande spatule de bois. Elle est suffisamment cuite, lorsque la surface devient brillante comme de l'argent. On s'assure encore de sa coction, en en prenant une poignée : on ouvre & l'on ferme la main ; si la pâte, au lieu d'être liée, se divise en petites parties, la coction est à son point. Alors on retire la chaudiere de dessus le feu, on verse la matiere sous le pressoir, & l'on en exprime l'huile qui surnage. La quantité de cette huile n'est pas comparable à celle que les olives & les noix fournissent. Les Paysans du Parmesan en mangent quelquefois ; ils s'en servent ordinairement pour la lampe, elle ne répand aucune odeur. On l'employe aussi pour l'apprêt des peaux de veau.

M. de Montrognon, Chanoine du Chapitre Royal de Savigny, près de Lyon, & M. l'Abbé Rozier ont fait à ce sujet différentes tentatives. Du pepin tiré du raisin, avant qu'il eût fermenté, on a extrait à froid une huile d'un goût acerbe. La surpeau ou écorce coriacée du pepin frais, mise séparément à la presse, a donné quelques gouttes d'une liqueur d'un goût moins âpre que celui de la surpeau fraiche. L'amande du pepin goûtée à part, étoit plus douce que celle de la noisette. L'huile obtenue à froid du pepin étoit très-douce, mais mêlée d'astriction : son dépôt a été considérable & âcre. L'huile des pepins tirés de la cuve après la fermentation a été plus douce, & son dépôt moins âcre. Des pepins du marc dont on avoit extrait le vin, & qui avoient éprouvé une seconde fermentation dans le petit vin ou marc étendu dans l'eau & soumis à une fermentation nouvelle, on a tiré de l'huile plus douce que les autres. Ces différentes fermentations n'avoient point altéré l'amande du pepin.

Il résulte de ces expériences que le pepin & la surpeau se dépouillent en très-grande partie de leur âpreté & de leur âcreté pendant la fermentation ; & que ce seroit un très-grand avantage de supprimer, autant qu'il seroit possible, le pepin avant de mettre le raisin dans la cuve : le vin en seroit bien plus délicat.

On conseille de prendre les pepins après la seconde fermentation, de les laver exactement, de les séparer de tout corps étranger, de faire écraser le raisin, & de le mettre au pressoir, sans le faire travailler par le feu. L'huile en sera douce, agréable, propre à la cuisine, & infiniment meilleure à tous égards que l'huile d'olive que l'on vend à Paris 15 à 18 s. Après cette expression, le marc délayé & soumis à l'action du feu, donnera une huile d'un goût fort & très-bonne à brûler. Il faut souvent soûtirer ces huiles. La flamme de l'huile de pepins est vive, belle, claire & plus nette que celle de l'huile de noix ; plus elle est vieille, moins elle donne de fumée, objet essentiel pour les Fabriques des étoffes de soie où la fumée épaisse & tenace des huiles de navette & de colsat produit de mauvais effets. L'huile de pepin ne fige qu'au plus grand froid : unie avec l'alkali, elle forme promptement un très-beau & très-bon savon.

I I.

Remede & préservatif employé avec succès dans la Basse-Autriche contre la derniere épizootie.

Ce remede consiste dans de la craie de Cologne pilée, & du poivre long également pilé séparément. La dose pour un bœuf ou un taureau est de 2 onces ; pour une vache, d'une once, pour un veau d'un peu plus d'un an, d'un peu plus d'une demi-once ; & pour un veau nouvellement sevré, d'un seizième d'once. Les Paysans ont fait prendre trois de ces doses au bétail. On les donne le matin entre deux morceaux de pain que l'on a le soin de faire avaler à l'animal, car le mauvais goût du remede lui inspire de la répugnance. On ne laisse manger le bétail que deux heures après, & on le nourrit avec le fourrage ordinaire. Les trois doses se donnent en cinq jours, en laissant un jour d'intervalle de l'une à l'autre prise. Cette méthode a produit de très-bons effets,

I I I.

Baume pour se garantir de la peste.

Vous ratisserez bien douze racines de scorsonaire, salsifix noires ; vous les ferez

cuire dans trois pintes de vin blanc, ensorte que le pot soit bien couvert, de peur d'une trop grande évaporation des esprits : ces racines étant bien cuites, vous coulerez la liqueur dans un linge en pressant un peu, vous y ajouterez ensuite le jus de 12 citrons, du gingembre, du clou de gerofle, du cardamomum, du bois d'aloës, de chacun une demi-once ; le tout bien concassé, vous y joindrez une once ou environ de chacune des herbes suivantes ; feuilles de rhue, de sureau, de ronce & de sauge franches ; vous ferez bouillir tout cela ensemble à petit feu, jusqu'à la diminution d'un quart ; vous coulerez ce mêlange promptement dans un linge double ou à la chausse, & l'ayant mis dans un bocal de verre bien bouché, vous en boirez à jeun tous les matins pendant neuf jours le tiers d'un demi-septier, & par ce moyen, vous serez à l'épreuve du mauvais air, quand même vous fréquenteriez les pestiférés. Ceux qui seront déjà attaqués du mal contagieux, ajouteront à ce breuvage le jus d'une racine de buglose & de scabieuse, qu'ils délayeront avec de la bonne thériaque. Ceux qui auront le charbon, pileront des feuilles de ronce, de sureau, avec graine de moutarde, & en feront une espece de cataplasme sur le charbon. *Toilette de Flore*, par M. Buc'hoz.

I V.

Huile de froment.

Les gens de la campagne sont tout à la fois & plus exposés aux injures de l'air, & moins à portée de recevoir des secours. On ne sçauroit être trop attentif à leur communiquer des recettes qu'ils puissent facilement exécuter eux-mêmes : telle est l'huile de froment, très-bonne contre les gerçures des levres & des mains, ainsi que contre les dartres & la rudesse de la peau. Cette huile s'exprime en serrant fortement du froment entre des plaques de fer bien chaudes.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Penzance, le 7 Octobre 1771.

L'Aventure, Capitaine Thomas, venant du Croisic.

A Portsmouth, le 13 Octobre.

L'Aimable, Capitaine Morriceaux, venant de Dunkerque ; l'Active, Capitaine Aaben, venant du Havre.

A Cork, le 29 Septembre.

Le Hen & Chicken, Capit. Riordan, venant de Nantes.

1 Octobre. Le Threefriends, Capitaine Hutchins, venant du Havre.

3 Octobre. L'Elizabeth, Capit. Storey, venant du Havre.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 11 Octobre.

Le Peggy, Capitaine Lusk, allant à Dunkerque.

De Dublin, le 3 Octobre.

La Carolina Mathilda, Capit. Etyman, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 9 Octobre.

Le navire du Capitaine Dirk J. Weever, venant du Havre.

Les navires des Capitaines Tjebbe P. Dynum, Hessel Jelles, Claas Sstoffels, Sybrand Tjeert, allant à Bordeaux.

Le navire du Capitaine G. Smit, allant à Rouen.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 30 Octobre 1771, au Samedi 2 Novembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 à 27 liv. ; *idem* nouveau, de 18, 23 à 28 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 15, 17 à 18 liv. 10 s. ; l'orge, de 13, 14 à 15 livres 5 sols aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 30 Octobre 1771 au Samedi 2 Novembre, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 22 l. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Novembre 1771, de 44 à 45 liv.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Novembre 1771.*

	#	8	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 6 Novembre 1771.*

Amsterdam	55	1	8e.
Londres	32	5	16e.
Hambourg	181	¼	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	1	6
Livourne	95	¼	95
Gênes	93	½	
Lyon, *Saints*, ...	5	8e	à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 4 Nov. 1771		Du Mardi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain, 6 prem. mois 1771.	B.	Hurel, six prem. mois 1771.	A.
Creuzé, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	E.
Domillier, *idem.*	C.	Cochin, *idem.*	E.
Delamotte, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	F.
Molliere, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	J.
Gendon, *idem.*	E.	Chaponnel, *idem.*	L.
Masson, *idem.*	E.	Defays, *idem.*	P.
Bonnet, *idem.*	F.	.....	
Dujean, *idem.*	J.	.....	
Alissant, *idem.*	J.	.....	
Thevenin, *idem.*	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1027 ½ . . .	. . . . .	1030 . . . .
Emprunt Oct. .	246	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	61	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	70 ½	70 ½	70 ½ . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

COURLANDE.

DE MITTAU, *le* 11 *Octobre.*

IL ſeroit ſuperflu de dire que les ſpéculations des Négocians & les travaux des Cultivateurs ſont ſuſpendus dans ce Duché comme en Pologne & en Lithuanie. Le commerce des grains qui fait notre richeſſe & aſſure l'abondance à une partie de l'Allemagne, eſt ſans vigueur & ſans action, dans une ſaiſon dont les jours ſont plus beaux qu'ils ne l'avoient été depuis long-tems. Koeniſberg n'a pas beaucoup de ſuperflu ; il en eſt de même de pluſieurs autres Ports ; à Dantzick, le laſt de ſeigle coûte 360 & 370 florins ; celui de bled de 420 à 480 : cependant on aſſure qu'il paſſe beaucoup de grains par cette Ville. Nous apprenons de l'Empire que, faute de circulation, la cherté y eſt preſque générale. Cependant on mange à Potzdam le pain au prix le plus bas ; mais on doute que les choſes s'y ſoutiennent long-tems dans cet état.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 19 *Octobre.*

Il s'en faut de beaucoup que la récolte de cette année ait répondu à nos eſpérances. Le ſeigle rend preſqu'un tiers de moins que les autres années. Le froment a paſſablement réuſſi de même que l'avoine ; mais tous les autres grains ſont très-chétifs. Auſſi le prix en eſt-il hauſſé conſidérablement. Il y a des cordons tirés ſur les frontieres pour empêcher l'exportation. Les charriots de l'Artillerie Impériale de Hongrie ſont employés à faire des tranſports de grains dans ce Royaume. L'Empereur a donné ordre aux Chefs de tous les Cercles de ſe raſſembler pour aviſer aux moyens de former des magaſins ſuffiſans à l'entretien de ce Royaume ; & S. M. I. préſide elle-même à la Commiſſion chargée de cet approviſionnement.

DE VIENNE, *le* 27 *Octobre.*

Après avoir formé autour de la Capitale des routes & des chemins pour les voitures & les gens à pied, on a défriché, nivellé, marné, enſemencé les terres qui étoient reſtées incultes ſur ces débouchés mêmes. Une triſte expérience apprend à tous les Peuples à mettre tout en valeur, afin d'employer & de nourrir cette population qui ſe faiſoit un patrimoine de la charité crédule & facile du Public. L'abolition des communes & des défrichemens renouvellent les Provinces Héréditaires ; on donnera bientôt l'état des nouvelles entrepriſes de culture excitées & dirigées, en partie, par les Sociétés Economiques dans les Pays Héréditaires.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Octobre.*

On assure qu'un Commissionnaire de grains de cette Ville, a dans ses magasins actuellement soixante-dix mille quarters de froment (environ 122,500 septiers de Paris). On ne s'est jamais plaint d'un tel emmagasinement, tant que le commerce a été libre.

Il vient de paroître des *Considérations sur nos acquisitions dans l'Inde & principalement le Bengale.* Cette Brochure contient un plan pour entretenir les Troupes sur un pied respectable dans ces contrées, prévenir les ruptures inutiles avec les Puissances du pays, améliorer la culture & augmenter le revenu, empêcher la mauvaise administration des deniers publics, encourager l'industrie des Naturels du Pays par leur prospérité même, & engager par l'équité & la régularité de notre Gouvernement, les Habitans des Provinces voisines à venir s'établir sur les terres de notre domination : mais il est bien difficile que l'Europe gouverne l'Asie.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 25 Octobre.*

L'Académie des Sciences de cette Ville, dans son Assemblée du 16 de ce mois, a adjugé les Prix annoncés pour les questions qu'elle avoit proposées au mois d'Octobre de l'année derniere.

Le premier Prix pour la premiere question, *quelles sont les plantes les plus utiles des Pays-Bas, & quel peut être leur usage dans la Médecine & dans les autres Arts ?* a été remporté par le sieur Jean-Baptiste Beunie, Chirurgien de la Ville d'Anvers; & le second a été adjugé au sieur Durondeau, Chirurgien de cette Ville.

Le sieur Beunie a aussi remporté le Prix pour la seconde question, *quel est le moyen le plus sûr & le moins dispendieux pour teindre en noir le fil de lin & d'autres matieres semblables, de maniere que la couleur s'imbibe dans tuotes les parties au point qu'il ne se déteigne point par l'usé, sans cependant nuire à la qualité de l'étoffe ?*

Le Prix pour la troisième question, *quel étoit dans les cinquième & sixième siecles l'Etat Bourgeois & Ecclésiastique des dix-sept Provinces des Pays-Bas & du Pays de Liege ?* a été adjugé au sieur de Roches d'Anvers qui a remporté les premiers Prix en 1769 & 1770.

L'Académie propose pour l'année 1772 les trois questions suivantes.

1. *Quels étoient l'habillement, la langue, l'état de l'Agriculture, du Commerce, des Arts & des Sciences des Peuples des Pays-Bas avant le septième siecle ?*

2. *Quel est le moyen le plus efficace & le plus prompt pour détruire les chenilles qui s'attachent aux arbres & aux plantes ? Peut-on les détruire par des fumigations qui ne soient point dispendieuses, ou par d'autres moyens simples, bien entendu qu'ils ne nuisent ni aux arbres ni aux plantes ?*

3. *Quelles sont les plantes nuisibles des Pays-Bas, ou qui contiennent un poison tant pour les hommes que pour les bêtes ; quels en sont les accidens & les symptômes qu'ils produisent sur l'une & l'autre espece, & quels sont les moyens les plus simples de les prévenir ?*

Les Prix consistent en trois Médailles d'or chacune du prix de 25 ducats.

Les réponses qui peuvent être écrites en Latin, en Flamand ou en François, doivent être envoyées avant le 16 Juillet 1772 au sieur Gérard, Secretaire de l'Académie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Poligny, *le 5 Novembre.*

Il y a quelque tems qu'on a découvert sur une montagne voisine une espece de marne ou de terre à foulon qui réunit toutes les qualités attribuées à celle d'Yverdon. Il y a apparence qu'elle étoit employée dans les Manufactures de draps qui existoient dans cette Ville au 15e & au 16e siecle : cette circonstance favoriseroit leur rétablissement.

Les vins de ce canton ont été autrefois presqu'aussi estimés que ceux du premier rang de Bourgogne ; il n'en est pas de même aujourd'hui, quoiqu'il s'en recueille encore d'une qualité supérieure. Plusieurs Propriétaires, dans la vue d'augmenter le produit de leurs vignes, y ont introduit

de mauvais plants. Les plants anciens convenoient mieux au terroir léger & pierreux du pays : ceux qu'on leur a substitués exigent une terre forte, d'où il arrive que les fruits parviennent rarement à une parfaite maturité. Quelques Particuliers ont eu néanmoins la sagesse de se garantir de la contagion. Ce genre de biens jouit ici d'un avantage singulier, s'il est vrai, comme on le pense communément, que le vent local & régulier appellé *Montaigne*, qui entretient la salubrité de l'air & en annonce les changemens prochains, préserve au printems les vignes de la gelée.

Cette Ville est dans une position très-commode. Le sol renferme une grande variété de richesses, des marbres de différente espece, des pierres, des pétrifications curieuses, &c. Le nom de *Sequani* ou *Segones*, dérivé par quelques Sçavans du mot celtique *seg*, moisson (d'où le *Seges* des Latins, le *Seken*, Moissonneur, des Allemands) permet de conjecturer que la Nation étoit distinguée par la qualité d'Agricole, & le sol par sa fécondité. Le commerce est aujourd'hui peu considérable; le Peuple est laborieux mais sans industrie; le Bourgeois, passionné pour la chasse & ennemi de la contrainte, néglige les Arts & le trafic. Cependant les Habitans ont l'esprit vif, pénétrant, propre aux affaires. Il ne manque ici que l'instruction, l'encouragement & l'émulation.

De Chateau-Thierry, *le 5 Novembre.*

M. Cadet, Apothicaire du Roi, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, a fait derniérement l'analyse des eaux de Buisard près de cette Ville. Une pinte des eaux minérales de cette fontaine lui a donné par l'évaporation environ un grain & demi de sel marin à base terreuse, & deux grains & demi de terre calcaire. Cette substance alkaline, unie aux principes sulfureux volatils, que M. Cadet a reconnu dans ces eaux, est certainement, à son avis, la cause de l'odeur d'*hépar* qui s'y manifeste. Ces eaux ont quelque rapport avec celles de Montmorency, de Barrege, de Bagnieres, de Cauteret, &c. tant par leur goût & leur odeur que par la propriété qu'elles ont de noircir la dissolution d'argent. Exposées à l'air, elles y perdent entiérement & en peu de tems leurs principes sulfureux volatils (*a*).

D'Agen, *le 7 Novembre.*

Les grains avoient baissé, vers la récolte jusqu'à 22 liv. ou environ le septier de Paris; peu de tems après, ils sont montés un peu au-dessus de 27 liv. & ils se maintiennent à ce prix, mais on attend une diminution. Le pain bis du poids de 20 onces se vend 3 s.; le pain de fine fleur de 16 onces est au même taux. La livre de mouton de 40 onces se vend 13 s., & celle de veau 14. La barrique de vin de 200 pintes vaut 45 à 70 liv.

De Dijon, *le 7 Novembre.*

Il y a eu, cette année, en Bourgogne, beaucoup de seigle ergoté. Un zele vif pour l'intérêt de l'humanité a porté M. Amelot, Intendant de la Province, à répandre dans les mains des Peuples les instructions propres à écarter les maux résultans de l'usage de ce grain. Des Citoyens éclairés ont secondé ses vues salutaires. M. Maret a publié une Dissertation sur le traitement des maladies causées par l'ergot; & M. Béguillet une autre dissertation sur la nature de ce grain, &c. imprimée ici, comme la premiere, chez *Frantin*. M. l'Intendant a fait imprimer & distribuer *gratis* ces deux utiles Ouvrages dans la Généralité. M. Béguillet se propose de suivre exactement, l'année prochaine, la progression du seigle, dès qu'il commencera à épier, & à faire diverses expériences. Ce sont-là les observations de la Philosophie amie de l'humanité. Parmi les instructions utiles que sa Dissertation renferme, il est à propos de remarquer le conseil qu'il donne de ne semer du seigle que dans des terres humides, & de les semer un peu clair, si l'on veut n'avoir presque jamais de grains ergotés.

(a) *M. Buc'hoz fera connoître plus particulièrement ces eaux dans son* Dictionnaire des mines, fossiles, fluors & fontaines minérales de la France *dont le premier volume ne tardera pas à paroître. Cet Ouvrage sera la suite de son Dictionnaire des plantes, arbres & arbustes, & de son Dictionnaire Vétérinaire des animaux domestiques.*

De Reims, *le 9 Novembre.*

Les vendanges ont été entiérement achevées vers la fin du mois précédent. Les vignes du Pays Rémois ont très-peu rapporté : celles qui donnent, dans les années ordinaires, 5 pieces l'arpent, ont si peu produit que M. le Marquis de J... qui en a 102 arpens, n'a recueilli que 34 pieces de tout vin. Le bon vin, dans le cours ordinaire, fermente presqu'aussi-tôt qu'il est entonné dans les poinçons, ce qui arrive même assez souvent au bout d'un quart d'heure ; cette année, il n'y a presque point de fermentation, ou du moins elle sera tardive : cependant c'est ce travail qui purifie le vin.

Les récoltes de toutes sortes de grains ont été assez abondantes ; mais on remarque que les grains battus & serrés dans les greniers ne se conservent pas, parce qu'ils avoient de l'humidité ; ils s'échauffent & se gâtent très-vite (*a*). Cet inconvénient force les Propriétaires à vendre leurs grains qui, à raison de l'humidité, rendent moins de pain. Aussi y a-t-il une diminution dans le prix. Si la circulation étoit établie, s'il regnoit une sorte d'intelligence & de concert dans le commerce, si chacun entendoit ses vrais intérêts, & si les circonstances permettoient de les suivre, nous fournirions aujourd'hui aux besoins de quelqu'autre Province, & d'autres nous rendroient le même service vers Pâques où nos ventes précipitées nous auroient dégarnis.

Les semailles se sont faites par un très-beau tems : le grain est partout bien levé & donne la plus belle espérance.

Les Laboureurs n'ont pas été détournés, cette année comme ci-devant, de ces travaux, par l'obligation de conduire les équipages des Troupes, quoiqu'il en ait passé beaucoup. Le nouvel ordre établi pour cet effet par les Entrepreneurs qui en sont chargés, procure le plus grand soulagement aux Cultivateurs & le plus grand avantage au pays. Par cette bienfaisante réforme, le Gouvernement mérite les bénédictions des Peuples qui déjà se promettent d'être déchargés du poids des corvées, & qui donneroient plus volontiers les avances de ce travail en argent. Les mêmes principes & les mêmes sentimens conseillent & prescrivent l'une & l'autre opérations ; un changement entraîne l'autre ; ces bienfaits & ces espérances raniment le Cultivateur ; il voit devant lui l'opulence, il la montre à la Nation. Prêt à retenir le Manouvrier qui l'abandonne, parce qu'il ne peut lui-même l'occuper, il repeuplera, il revivifiera les campagnes, dès qu'il se verra libre dans ses travaux & assuré d'une juste récompense.

*Voyez dans notre Gazette du 5 du courant l'article d'*Amiens.

De Rouen, *le 11 Novembre.*

Les grains ont commencé à diminuer sur la fin du mois dernier ; & il n'y a pas à douter que le cours n'en devienne de plus en plus favorable au Peuple. Par Sentence de Police, le pain a été baissé d'un liard, la livre ; en conséquence le pain bourgeois est à 2 s. 9 den.

Dans la derniere Séance publique de notre Académie, plusieurs Académiciens ont rendu différens hommages aux Arts ; M. Nonotte, de l'Académie de Peinture de Paris, dans la vie de M. Lemoine premier Peintre du Roi ; M. de Rochebin, Architecte & Ingénieur à Cluni, près Mâcon, par un Mémoire sur la colonade du Louvre & sur le dôme des Invalides, &c. &c. &c. Ce dernier Académicien a envoyé un autre Mémoire où il se propose de déterminer ce qui appartient à la nature & ce qui appartient à l'opinion, dans les principes du goût, par rapport à la Peinture, à la Sculpture, à l'Architecture, & à la décoration des jardins. L'Académie avoit reçu de M. l'Abbé Dicmare, du Havre, une Médaille en bronze, d'un travail curieux, frappée en l'honneur du Roi, à l'occasion de la paix que ce Monarque bienfaisant donna, en 1748, à l'Europe.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis de l'Amirauté de Cherbourg.

On fait sçavoir que le Lundi 18 Novembre 1771, sur les dix à onze heures du matin au château du Rozel, devant MM. les Officiers de l'Amirauté de Cherbourg, il

ſera, requête du ſieur *de Chantereyne*, Négociant, en cette Ville, procédé, au plus offrant, à la vente des effets ſauvés du navire l'*Elizabeth*, du port de 250 tonneaux, Capitaine *Howard Eſten* de Londres, naufragé au Rozel le 7 Octobre dernier, venant de la riviere d'Yorck en Virginie, deſtiné pour Londres.

Cargaiſon.

12000 de douvain aſſorti, dont 3000 de grand, 6000 de médiocre & 3200 de plus petit; 62 anſpects & une charretée de bois ſaſſafras; 513 barres de fer plat, 524 barres de fer quarré, faiſant environ 20 tonneaux; 167 ſaumons de fer en gueuſe, faiſant 5 tonneaux; 5 pilles ou maſſes de tabac de 10 à 12 pieds de diametre, contenant chaque environ 15 à 20000 livres de tabac de la Virginie, ayant mouillé au naufrage, & depuis ſéché & bonifié ſur le plateau de la garenne & au manoir du Rozel; 62 maſſes de tabac d'environ 10000 liv. chaque, provenant des boucaux les moins avariés, qui ont été déchapés pour éviter la fermentation; 30 boucaux de tabac qui n'a point mouillé, provenant de l'intérieur de ceux dont le ſurplus étoit avarié.

De plus 170 boucaux vuides & une pille de douvain, provenant des boucaux du naufrage, dont on fera raiſon aux Adjudicataires des tabacs, pour leur en faciliter le tranſoprt, aux conditions qui ſeront indiquées à chaque adjudication.

Navire.

4 Ancres avec leurs jats, proportionnées au navire; le beaupré, un bout du grand mât de 40 pieds, 2 bouts de mât de miſaine, 1 bout d'artimon; 4 mâts de hune, 1 mât de perroquet, 1 mât de pavillon, 5 bouts de hors, 12 vergues de différentes eſpeces & la corne d'artimon; la figure du navire repréſentant un Turc, le virvault, le gouvernail & 2 barres; une pompe rompue, une brinballe, 6 heuzes, 4 chopines & 1 croc à pompe; une chaloupe avec mât, gouvernail & 5 avirons; 1 bout de cable de 40 braſſes ſur 14 pouces, un autre de 60 braſſes ſur 12 pouc., un autre de 120 braſſes ſur 13 à 14 pouces; 1 greſlin de 5 pouces ſur 120 braſſes & 2 bouées; les grands & petits hobans, éteys, manœuvres coulantes & dormantes dudit navire en tant qu'il en a été ſauvé; 24 voiles & 2 prelats, les poulies & cas de mouton à l'uſage du bâtiment; 2 cages à poules, 1 foyer, 3 crics, une timbale, 6 chaiſes, 3 plombs de ſonde, 2 porte-voix, 5 compas, la table de la chambre, 2 pavillons, 2 flammes, 25 barriques à eau & diverſes autres menues uſtenſiles à l'uſage dudit navire.

Obſervation.

Les fers ainſi que le tabac n'ayant point de conſommation dans le Royaume, ſeront adjugés à charge de renvoi à l'Etranger aux Acquéreurs qui peuvent facilement les faire embarquer au Port de Dilette ſitué à une lieue & demie du Rozel.

Les effets ſeront mis en évidence & ſeront vendus en l'état qu'ils ſe trouvent, ſans que les Adjudicataires ſoient reçus à former aucune conteſtation ſur les qualités ou quantités, & les tabacs ſeront vendus par maſſes à travers, attendu l'impoſſibilité d'en faire le peſage, ſans frais conſidérables, à moins que les Acquéreurs ne le demandent, & en ce cas ils payeront les frais qu'il occaſionneroit, excepté ceux du fer.

Le payement des adjudications au-deſſous de 1000 liv. ſe fera comptant, & celles au-deſſus le ſeront en lettres de change à deux mois, payables dans Paris ou Londres, acceptées & endoſſées de toute ſatisfaction. Les Etrangers qui ſpéculeront à cette vente, ſont invités d'être munis de lettre de crédit ſur quelque Négociant de Cherbourg. Les Adjudicataires ſeront tenus de prendre livraiſon ſur le champ & de fournir leurs effets, après quoi s'il reſte quelques marchandiſes à la huitaine expirée, les frais de magaſin ſeront à leur charge.

I I.

Machine à fabriquer des limes.

Cet inſtrument ſert à faire des limes de toutes ſortes de grandeur & de forme, depuis le gros carreau juſqu'à la lime douce; un ſeul homme fait mouvoir cette machine & fabrique en moins d'une heure 12 limes ſur les quatre faces ſoit en taille fine, ſoit en taille groſſe.

Si elle eſt miſe en action par toute autre force que celle de l'Ouvrier, le travail de celui-ci ſe borne à ſurveiller la fabrication

& à changer les ciseaux qui pourroient s'être gâtés ; ce qui se fait sans suspendre le mouvement des autres limes qui sont assez écartées les unes des autres pour que leur service se fasse commodément & sans risque pour l'Ouvrier.

Les limes qui ne sont pas également larges & épaisses dans toute leur longueur, exigeant pour rendre la taille uniforme, que les coups varient en force, suivant les différentes dimensions de leurs parties, il y a une portion de cadran gradué, sur laquelle une aiguille indique le point de hauteur auquel s'élevent les marteaux, & l'Ouvrier avec un régulateur placé sous sa main, les proportionne au besoin sans interrompre le mouvement.

Quand les douze tailles sont faites, le changement des pieces est prompt & facile ; on peut encore, au lieu de faire douze limes à la fois, & de les changer toutes ensemble, rendre le mouvement continu en faisant travailler six limes pendant qu'on retourne ou change les six autres.

Cette machine qui n'occupe qu'un espace de 9 pieds de longueur, 5 de largeur & 3 de hauteur, peut, sans qu'on la démonte, être transportée d'une place à l'autre dans un même appartement. Elle est composée de fer & de cuivre, sur un bâtis en bois ; toutes les pieces sont assemblées à vis pour la facilité de les monter & démonter.

Ses effets sont à découvert ; mais ses mouvemens noyés dans la monture sont cachés, & par-là moins exposés à la poussiere : il y a des tuyaux pratiqués pour y introduire l'huile nécessaire pour en faciliter le jeu.

Cette machine a travaillé pendant quelques mois, & travailleroit encore si l'acier de la Fabrique pour laquelle on l'a fait construire, se fût trouvé d'une qualité propre aux limes. On pourroit bien l'employer à la fabrication des limes de fer trempées en paquets ; mais si les recherches que l'on fait en France pour commuer le fer en acier par la cementation, parvenoient à nous en procurer de bonne qualité, quels avantages ne retireroit-on pas d'une machine si expéditive ?

Comme depuis un certain tems elle n'a pas travaillé, on voudroit sçavoir si elle peut convenir à quelqu'un, & avoir quelqu'espérance de la placer, avant de faire les dépenses nécessaires pour la remonter & la mettre en état.

On traitera de la vente de cette machine produisant les effets annoncés, soit contre argent, soit avec quelque crédit, soit encore en société, & le Propriétaire écoutera volontiers toutes les propositions.

On pourra adresser les lettres franches de port au sieur *Font*, rue Royale, maison du sieur *Duchenai*, à Lyon. Les réponses seront de même affranchies.

III.

Cours de Belles-Lettres.

M. l'Abbé de Perravel de Saint-Beron, déjà très-avantageusement connu par le succès de ses Cours précédens, recommencera le 13 du courant depuis six heures du soir jusqu'à huit, l'ouverture de ses deux Cours de Langue Italienne & de Langue Françoise : le premier par une méthode de son invention aussi courte que claire & facile : l'autre en suivant celle de MM. Girard & du Marsais, mais d'une maniere plus simple & plus concise.

Le 14, à la même heure, il fera l'ouverture de son Cours de Géographie naturelle, astronomique, historique & politique par une méthode également ingénieuse, nouvelle, courte & facile.

Ces trois Cours n'exigent pas plus de 72 leçons pour qu'un Eleve un peu laborieux, attentif & intelligent puisse,

1°. Parler passablement la Langue Italienne, l'écrire correctement & en expliquer les Poëtes les plus difficiles.

2°. Connoître parfaitement les divers états de la phrase Françoise & toutes ses différentes formes, les loix de son méchanisme & de sa construction, ses accens & l'art de la ponctuation par la distinction des rapports que les sens ont entr'eux.

3°. Connoître aussi exactement que nos principes le peuvent permettre, la position des lieux & leurs productions respectives, l'Histoire sommaire des Empires, la nature & les propriétés de chaque Gouvernement, la puissance d'une Nation, son industrie & son commerce, sa force & son côté foible.

Le prix de chaque leçon pour chaque objet pris séparément est d'une livre cinq sous chez lui, & du double en Ville.

On trouve tous les jours à midi M. l'Abbé de Perravel de Saint-Beron dans la Sacristie des Messes de S. Germain-l'Auxerrois.

I V.

Manufacture d'étoffe en laine croisée.

Autrefois la France tiroit d'Angleterre les molletons, étoffes de laine croisée ; aujourd'hui elle s'en fournit elle-même, & elle en vend à l'Etranger. La Manufacture que l'on annonce mérite, en ce genre, d'être distinguée : les étoffes qu'on y fabrique & que l'on peut qualifier de molletons ou de tricots, prennent non-seulement toutes les couleurs, mais encore un aussi beau lustre que le drap d'Elbeuf, & elles durent plus que le drap. Elles peuvent servir à l'habillement des hommes & des femmes pour l'hiver. Cette Manufacture s'est élevée dans le bourg d'Oisemont, au centre du pays de Vimeu, Généralité d'Amiens ; on y vend tant en gros qu'en détail. Il faut s'adresser à Oisemont au sieur *d'Yonne*, Maître Fabricant de la Ville d'Evreux, Directeur de la Manufacture ; ou à Amiens, au sieur *Clerentin*, Saieteur, rue S. Jacques.

V.

Brasserie à Nantes.

Il n'est pas rare que les Habitans d'un pays ne connoissent pas toutes les ressources qu'il leur offre ; il ne l'est même pas que les Habitans d'une Ville ne connoissent pas toutes celles qu'elle leur présente, lors même qu'il est de leur intérêt de les découvrir. Un Négociant de Nantes nous a donné avis qu'il étoit embarrassé à se procurer de la boisson pour son équipage, lorsqu'un de ses amis lui apprit qu'il pouvoit avoir de la biere dans la Ville même à 12 l. la barrique. Il a trouvé cette biere aussi bonne que toutes celles qui se vendent dans tout autre Port de mer, en Flandre même, au même prix. Le service qu'il a reçu, il desire le rendre à ses Confreres qui peuvent être dans le même embarras, & qui, attendu la cherté du vin, seront bien aise d'y suppléer par cette boisson. Dans cette vue, il nous a priés d'annoncer qu'il y a dans le *quartier de Richebourg* une Brasserie où l'on vend de la biere à 12 liv. la barrique pour la provision des navires : nous nous rendons avec empressement à son invitation.

V I.

Effets publics a Londres, *le 30 Octobre 1771.*

Actions.	Monnoye st.	
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p °/° .	149	½
Annuités consol. à 3 p °/°	87	¾
Annuités réduites à 3 p °/°	86	⅛
Ann. de 1758 à 3 ½ p °/° .	90	¼
Ann. consol. de 1762 à 4 p °/°	93	¼
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p °/°		
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p °/°		
Nouv. ann. du Sud à 3 p °/°	85	¾
Ann. du S. de 1751 à 3 p °/°	85	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p °/° .	217	
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p °/°		
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p °/° . .	2	10
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	13	11
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec survivances de 1765		
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14	½
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26	¼
} *années.*		
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. °/°.		
Billets de la Marine à 4 p. °/° *Escomp.* . . .	1	⅛

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Novembre 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 23 l. 10 s. à 27 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 24 à 28 liv. 10 s. *le septier*. Le seigle, de 15, 16 l. 5 s. à 17 l. 10 s. ; l'orge, de 13, 13 l. 15 s. à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Novembre 1771 au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 15 s. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Novembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 13 *Novembre* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	708		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Novembre* 1771.

Amsterdam	55	
Londres	32	5 16e.
Hambourg	182	
Madrid	15	3
Cadix	15	1 6
Livourne	95	
Gênes	93	¼
Lyon, *Saints*, ...	5	8e ½ p. ⁰⁄₀.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 9 Nov. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 12. *Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	C.	Hurel, six prem. mois 1771.	C.
Pigis, *idem.*	C.	De Fremilly, *id.*	E.
Bardin, *idem.*	C.	Maigret, *idem.*	F.
Maupassant, *id.*	E.	Cochin, *idem.*	G.
Baillot, *idem.*	F.	Marsollier, *id.*	J.
Gosley, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....	
Delarue fils, *id.*	J.	.....	
Caron, *idem.*	L.	.....	
Hebert, *idem.*	L.	.....	
Penchain, *idem.*	L.	.....	
Lenoir, *idem.*	L.	.....	
Boscheron, *idem.*	L.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi* 11.	*Mardi* 12.	*Mercredi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1042 ½ 45 50 45	1045 47 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀. .	. . . . .	. . . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	. . . . .	70 ½ 71 . . .	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	245	425 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Octobre.*

M. DEMIDOF, Négociant de Moscou, en Citoyen généreux, ami de l'humanité, a donné vingt mille roubles pour la dotation de l'Hotel-Dieu où les femmes indigentes seront reçues vers la fin de leur grossesse. La mémoire de cette belle action a été consacrée par l'érection d'une colonne de marbre avec une inscription.

On a recueilli beaucoup de grains dans les cantons cultivés de la Laponie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Octobre.*

Par une Ordonnance du College Royal, concernant l'exportation du sucre brut de l'Isle Sainte-Croix, ce commerce est délivré de beaucoup de gênes, & les droits d'entrée & de sortie sont considérablement diminués.

ITALIE.

DE VENISE, *le 31 Octobre.*

Divers cantons d'Italie ont ressenti, dans le courant du mois, des secousses de tremblement de terre, mais peu considérables. On apprend qu'il y en a eu de plus fortes en Portugal, sans toutefois qu'elles aient causé de dommage. Le commerce des grains est plus gêné que jamais dans ce Royaume, & la disette augmente à mesure que la concurrence s'affoiblit. Il n'est pas permis d'exporter du grain sans un passeport qui ne s'accorde que très-difficilement.

Par l'Acte des Sur-Provéditeurs, Provéditeurs & Inquisiteurs aux bleds, publié dernièrement dans l'Etat de la République en faveur du commerce des grains, il est ordonné (en explication & confirmation des Décrets du Sénat des 26 Août & 16 Septembre 1769, & 23 Août dernier, pour la libre circulation des grains en tout tems, & leur libre sortie quand le prix du froment n'excédera pas 22 liv., celui du bled de Turquie 11, &c. auquel cas l'exportation ne sera néanmoins suspendue que par une délibération expresse du Sénat), que ces grains pourront librement circuler & sortir sans escorte, sans mandat, sans congé d'aucun Magistrat & Subdélégué, & en vertu des loix authentiques; & que dans le cas où l'exportation seroit suspendue par le Sénat, & que pour des causes extraordinaires, le Sénat permettroit l'extraction de certaines quantités, ces traites auront lieu sur la concession du Magistrat supérieur, sans aucune sujettion à l'autorité inférieure. La même disposition regardée comme une maxime inviolable (*massima inalterabile*), embrasse les menus grains. Dans tous les cas, la circulation intérieure sera pleinement libre &

indépendante de toute permiſſion. Le but de cette proclamation a été de délivrer le commerce des grains des intolérables vexations qu'il avoit à ſouffrir de la part de l'autorité inférieure, au détriment de tous les Sujets (*per togliere le inſoffribili veſſazioni patite.... al pregiudizio del commercio, ed aggravio de' Sudditi*). Ce n'eſt pas ſeulement dans ce pays, que ce malheur eſt arrivé, contre l'ordre formel d l'Autorité ſuprême.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 29 Octobre.*

La Royale Proviſion par laquelle il a été déclaré que le commerce des grains étrangers d'outre-mer devoit être libre, ſans que le Marchand ſoit aſſujetti à en tenir regiſtre, condition dont il eſt parlé dans la Pragmatique du 11 Juillet 1765, a été donnée ſur les repréſentations de pluſieurs Commerçans qui avoient été pourſuivis, ſur ce qu'ils n'étoient pas munis de cette piece. Le ſeul cas où ils devroient s'en pourvoir, c'eſt lorſque, pendant trois Marchés, les prix ſeront montés dans les Ports ou ſur les frontieres, au-deſſus du taux fixé pour l'extraction. Il arrive toujours de grands abus, lorſque l'application des loix dépend, de quelque maniere que ce ſoit, du libre arbitre de leurs exécuteurs.

Il a été impoſé derniérement ſur le tabac de la Havane un nouveau droit de 8 réaux, en ſus des droits déjà perçus.

Un Payſan de Murcie eſt mort à l'âge de 117 accomplis; il avoit toujours vécu à la campagne & ne prenoit que des alimens fort ſimples.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Novembre.*

La Compagnie des Indes paroît être dans l'impuiſſance de payer au Gouvernement les 200,000 liv. ſt. pour la demi-année du ſubſide. Quoique les Directeurs ayent dit dans la derniere Aſſemblée, on augure mal de ſes affaires, & il eſt conſtant que ſes dépenſes, dans le Bengale, ſont plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été pendant la guerre. Elle eſt obligée d'envoyer dans ſes établiſſemens des recrues conſidérables, des armes pour dix mille hommes, & toutes ſortes de munitions militaires. Le vaiſſeau, le *Lord-Mansfield*, arrivé à Portſmouth, a laiſſé à Sainte-Hélene, le *Prince* & le *Vrai-Breton.*

On craint ici beaucoup de banqueroutes; une Maiſon vient de faire une faillite de plus de 50,000 l. ſterl.

On croit que le Roi encouragera, par un ordre particulier, l'importation du froment en grain & en farine, juſqu'à la convocation du Parlement.

On compte qu'il ſe conſomme, dans cette Capitale, 98,224 bêtes à cornes, 711,123 brebis ou agneaux; 298,760 porcs; 100,000 pieces de volaille; 115,536 boiſſeaux d'huitre; 398 bateaux de poiſſon, ſans parler des maquereaux, du poiſſon ſalé, du poiſſon d'eau douce, &c.; 16 millions de livres de beurre; 20 millions de fromage; 5 millions de galons de lait; 1,172,494 barils de biere forte; 798,495 de biere ordinaire; 30,044 tonneaux de vins étrangers; 11 millions de galons de rum & autres liqueurs fortes; 11 millions de livres de chandelle; 500,000 chaldrons de charbon, &c.

Dans un projet de taxes, derniérement publié, on ſuppoſe 500,000 Célibataires dans les trois Royaumes; 20,000 courſes de chevaux; 5000 Negres; 111,000 Domeſtiques portant livrée; 20,000 perſonnes ayant des chiens; 30,000 Gens de Juſtice; 50,000 Financiers; 1000 taureaux & ours employés dans les ſpectacles publics, &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le 9 Novembre*

Le Bureau des Finances de cette Généralité procéde, avec ſon zele ordinaire pour l'utilité publique, à l'exécution de ſon Ordonnance proviſoire du 21 Septembre, concernant la réparation des chemins (*Voy. les Gaz. du 29 Octobre & du 2 Novembre*). Lorſque, par la négligence à remplir ce ſoin important, les communications ſe rompent & les débouchés ſe ferment, tout n'eſt que miſere & dans les campagnes & dans les Villes: ici l'abondance de numéraire ne ſçauroit remplir les beſoins; là les

besoins s'aggravent par l'abondance même de la denrée : tout est sans valeur, parce que la production & la consommation ne sçauroient être liées par l'échange qui donne aux choses leur prix respectif. Nous avons eu, cette année, dans le Pays Messin & l'Alsace, une bonne récolte ; il falloit lever tous les obstacles à la circulation, & le Bureau des Finances s'est hâté d'en applanir les voies. Parfaitement instruits des soins que les campagnes exigent, ces Magistrats veillent, avec une attention digne des plus grands éloges, aux différens intérêts des Cultivateurs & des autres classes de Citoyens, autant que la forme établie le comporte. S'il est des inconvéniens à craindre, leur sagesse est occupée à les prévenir ; & les Laboureurs trouveront, dans leur zele éclairé, tous les soulagemens & toutes les ressources qu'ils peuvent en attendre.

De Nantes, *le 9 Novembre.*

Du 24 Octobre au 1 du courant, il est parti pour les Isles ou pour Guinée 9 navires, la *Ville du Cap* pour le Cap, l'*Heureux Retour* pour les Cayes, l'*Alliance* pour Léogane & le Port-au-Prince, l'*Africaine* pour la Martinique, la *Suzanne* & la *Cigale* pour le Port au-Prince, le *Comte de Provence*, la *Marie-Anne* & le *Saint-Hilaire* pour Guinée. Ils ont laissé en armement la *Sevre* pour Saint-Marc & l'*Eleonore* pour le Port-au-Prince. Le navire le *Port-au-Prince* est aussi en chargement pour le Port-au-Prince ainsi que le *Citoyen* ; & la *Minerve* pour le Cap.

Pendant le même espace de tems, les navires la *Minerve* & le *Paccole* sont arrivés, le premier du Cap, le second de Cayenne, du Cap & du Port-de-Paix.

Il est entré à la même époque, de Quimper, Pont-l'Abbé, Marans, Audierne, Quimperlé, Concarneau, Noirmoutier, Pouliguen & Bordeaux, 122 tonneaux & demi & 14 boisseaux de froment ; 400 barils, 18 quintaux & 12 sacs de farine ; 298 tonneaux de seigle, 46 d'orge, & 64 d'avoine. Du 2 au 8, il est arrivé de Quimper, Quimperlé & Marans 20 tonneaux de froment, 80 quintaux & 60 liv. de farine, 44 quintaux de seigle, 34 tonneaux de baillarge & orge, & 42 quintaux de feves.

Dans cet intervalle, l'*Aimable Nanon* est parti pour la Guadeloupe & Saint-Marc, la *Belle* & *Bonne* pour les Cayes, le *Roi de Gabingue* pour Guinée, ainsi que la *Diligente* & l'*Utile.*

Il n'est point arrivé de grains & autres marchandises de l'Etranger. Comme le commerce des grains est fort traversé en Pologne, & qu'il n'est pas permis d'en exporter de Thorn, la Régence de Dantzick a résolu de défendre l'exportation du froment & du seigle. Le prix de cette denrée qui avoit considérablement haussé à Hambourg, baisse de jour en jour dans ce Port. La Russie ayant permis des exportations considérables pour la Suede, avec exemption des droits de Douane, les Ports libres tourneront, en grande partie, leur commerce de grains vers le midi.

De la Rochelle, *le 9 Novembre.*

Le navire, le *Prophete Elie*, venant de la pêche à la côte du Petit-Nord, a apporté 900 quintaux de morue sèche & 26 barriques d'huile.

Les gens de M. le Marquis de Narbonne-Pelet, Commandant en Aunis & Saintonge, ont tué dernierement un loup, auprès du château de la Motte, dans la Paroisse de Dompierre.

Le Capitaine Kurk, de Hambourg, est arrivé le 25 sur les vases, avec six mille planches de Prusse, d'une beauté extraordinaire, tant par la largeur que par la longueur.

De Semur (*en Auxois*), *le 12 Novembre.*

La récolte du vin a été si modique dans ce pays où il y a une quantité considérable de vignes, que sur plus de huit arpens, on a fait à peine deux feuillettes & demie de vin. Tout le monde a employé ici son marc de raisin à faire de petites boissons ; les Vignerons pour eux-mêmes, & les Bourgeois pour leurs Domestiques & Ouvriers. Il s'en fait ordinairement beaucoup d'eau-de-vie dont la plus grande partie passe en Suisse & en Allemagne, & quelquefois à Rouen. Les Brandeviniers se trouvent privés de cette ressource, & comme le prix des grains est encore assez haut dans plusieurs Provinces, ils sont sans occupation.

Dans ces circonstances, l'annonce d'une

eau-de-vie de pomme de terre de qualité supérieure que l'on trouve dans la Gazette d'Agriculture du 5 de ce mois, a singulièrement fixé l'attention de nos Agriculteurs, & leur a inspiré un desir très-vif de connoître les procédés par lesquels M. l'Abbé des Pasquini obtient la quantité & la qualité de l'eau-de-vie dont il est fait mention : l'une & l'autre paroissent tenir également du prodige. Il seroit d'une grande importance pour nos Provinces qu'on y eût, dès cet hiver, connoissance de cette méthode (*a*).

Si ce secret étoit connu de bonne heure, que de pommes de terre seroient converties en eaux-de-vie ? Depuis quelque temps, tout le monde en plante ici ou se propose d'en planter. Un bon Citoyen qui a contribué à en introduire la culture, en a recueilli 400 boisseaux du poids de 40 livres chacun, dans 31950 pieds quarrés de terre. Il en auroit eu plus de 500 boisseaux, s'il n'en avoit pas fait successivement faucher les fannes, depuis le commencement d'Octobre, jusqu'à la récolte. Si cette pratique ne causoit aucun tort à la racine, elle seroit très-avantageuse par la nourriture qu'elle procure aux bestiaux ; mais elle diminue beaucoup la quantité & la grosseur de la pomme de terre, qui est le produit le plus essentiel. Ces racines ont plus ou moins éprouvé cet accident, selon qu'elles ont été fauchées plus loin ou plus près de la maturité. Il est très à propos de publier cette observation, pour que les Cultivateurs ne tombent pas dans le même inconvénient.

(a) *Nous tenons cette annonce d'un Correspondant très exact ; & nous la trouvons confirmée dans la Gazette d'Agriculture de Venise, avec les circonstances les plus propres à en persuader la vérité. Le Journaliste Italien dit avoir reçu lui-même une bouteille de cette eau-de-vie ; c'est sur cette bouteille qu'ont été faites les épreuves que nous avons rapportées : nous venons d'écrire à M. l'Abbé des Pasquini pour le prier de nous communiquer ses procédés : nous employerons tous les moyens qu'on nous donne & tous ceux que nous pourrons imaginer pour obtenir notre demande & remplir, le plutôt qu'il nous sera possible, le vœu du Public.*

De Valenciennes, *le* 13 *Novembre.*

La récolte a été abondante dans le pays ; mais il y a beaucoup de grains germés & piqués par l'effet des pluies survenues pendant la moisson. Le prix des grains a été haut, mais depuis environ trois semaines, il diminue, & l'on se flatte de le voir au taux que le pauvre peuple desire. La classe ouvriere en a grand besoin. Les autres denrées sont cheres en comparaison des prix où elles étoient autrefois.

La maladie des bestiaux désole le Brabant ; on y prend des mesures pour arrêter les progrès de la contagion.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de préserver la vigne du ver-coquin.

Relisons les *anciens* Auteurs Géorgiques, si nous voulons trouver des secrets *nouveaux* qu'il seroit à propos que le Cultivateur éprouvât. Le ver-coquin a causé, cette année, beaucoup de dégât dans les vignes, on n'a pas sçu comment les en délivrer ; peut-être un bon secret pour les en garantir avoit-il été donné depuis près de deux mille ans, & nous l'avions sous la main. Du moins nous trouvons dans le Traité *de Re rusticâ* de Caton l'ancien, une maniere d'empêcher cet insecte de s'attacher à la vigne, peut-être bonne, peut-être mauvaise ; c'est à l'expérience à décider. Nous avons cru qu'il nous seroit permis de fouiller dans ces mines, elles sont si négligées, quoique si riches ! Lorsque l'occasion se présentera, nous rappellerons ainsi les avis des Anciens, nos maîtres en tout genre, lorsqu'ils nous paroîtront de quelque utilité, & si notre dessein est approuvé du Public.

Prenez de la lie d'huile que vous laisserez reposer dans un vase jusqu'à ce qu'elle soit bien éclaircie : mettez-en deux *conges* (mesure de trois pintes & demie de Paris) dans un vaisseau de cuivre, & faites la cuire à petit feu, en la remuant de temps en temps avec une espatule, jusqu'à ce qu'elle ait acquis l'épaisseur du miel. Après quoi, prenez un *tertiarius* (le tiers du *sextarius* qui

étoit la 18e partie d'une amphore laquelle contenoit un peu plus de 28 pintes de Paris) de bitume, & un *quartarius* (quart du *sextarius*) de soufre, que vous pulvériserez chacun séparément dans un mortier. Vous saupoudrerez peu à peu & bien légérement avec ces poudres la lie d'huile pendant qu'elle chauffera, en la remuant en même tems avec une espatule ; après quoi vous acheverez de la faire cuire en plein air ; car si vous la faisiez cuire à couvert, après l'avoir saupoudrée de bitume & de soufre, elle s'enflammeroit. Lorsqu'elle sera devenue aussi épaisse que de la glu, vous la laisserez refroidir, & vous en frotterez la vigne autour des seps & sous les branches, & le ver-coquin ne s'y mettra pas.

I I.

Propriété de l'eau corrompue.

L'eau douce, embarquée sur un navire pour un voyage de long cours, après qu'elle s'est altérée & corrompue 3 ou 4 fois de suite, acquiert une qualité spiritueuse & inflammable à peu près comme l'eau-de-vie. Après une longue navigation, si l'on débouche précipitamment les barriques pleines de cette eau gâtée, & que l'on en approche une lumiere fort près de la bonde, l'eau prend aussi-tôt feu. Il y a apparence que les insectes qui s'engendrent, à mesure que l'eau se corrompt, & qui se détruisent ensuite, laissent une matiere huileuse & inflammable qui surnage. Quand on fait la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne, celle du hareng sur les côtes de Normandie, ou celle du thon sur les côtes de Provence, la mer file comme de l'huile, & pour peu qu'on la frappe avec un aviron, elle paroît en feu : ce qui semble provenir de la quantité de poissons dont la mer est alors couverte & dont quelques-uns meurent & pourrissent dans l'eau.

Quoi qu'il en soit, l'eau douce devenue spiritueuse & inflammable par la corruption, est plus légere que toute autre ; elle a un goût particulier. Boyle en recueilloit avec soin, la conservoit précieusement, & buvoit, à son défaut, de l'eau distillée. A quel usage particulier, cette eau pourroit-elle être propre ? Quelle pourroit être la vertu de l'esprit ou de l'huile qu'elle contient ? L'eau douce corrompue sur terre dans des vases bien fermés, acquerroit-elle les mêmes qualités, &c. ?

I I I.

Moyen de rendre l'eau corrompue moins malfaisante en boisson, avec une liqueur salutaire ; par M. Rozier de Saint-Philippe, ancien Capitaine d'Infanterie.

Après avoir battu avec des verges l'eau gâtée ou prête à se gâter, & fait précipiter les sédimens, on la transvasera à plusieurs reprises d'une barrique dans une autre, en la laissant reposer de quart d'heure, par exemple, en quart d'heure, & en observant de vuider les parties mucilagineuses qui se déposeront au fond des vaisseaux. On répétera cette opération jusqu'à ce que l'eau transvasée ait perdu un huitieme de son premier volume ; & pour lors sur chaque pinte on versera quelques gouttes de la liqueur suivante.

Prenez de petites raves bien menues & très-fortes vulgairement nommés *raiforts*, que vous écraserez dans un cuvier, en y jettant du vinaigre rouge de la meilleure qualité, jusqu'à ce qu'elles en soient noyées. Pour exciter une fermentation, vous triturerez le marc de ces raves, en y amalgamant de la poudre de moutarde, jusqu'à ce que le vinaigre en contracte un certain goût. Vous laisserez alors reposer le tout, jusqu'à ce que l'écume élevée par l'ébullition s'affaisse graduellement, comme la chose se pratique pour le vin. Tirez enfin au clair cette liqueur antiscorbutique & antiseptique, & vous aurez un préservatif assuré & plus rectifié que celui que plusieurs Capitaines de vaisseaux allant dans l'Inde, ont coutume d'employer. On ne sçauroit trop louer & éclairer leur zele pour la conservation des hommes : ils poussent leur prévoyance jusqu'à ne point laisser boire sur leurs bords à leurs Matelots de l'eau gâtée ou non, que les Boffmans (les hommes chargés dans les vaisseaux de la partie des boissons) n'ayent préalablement versé quelques gouttes de ce vinaigre sur chaque pinte d'eau distribuée aux équipages, soit en ration de boisson, soit en ration d'eau pour la soupe & l'accommodage de leurs légumes ou poissons.

Cette méthode ſeroit auſſi très-utile pour les Soldats de terre dont la plûpart des maladies proviennent des eaux corrompues qu'on leur laiſſe boire à leur volonté. On ſe rappelle néanmoins que les Romains avoient l'attention de corriger la boiſſon des Soldats par l'*acetum* recommandé de tous les temps.

L'uſage de cette même liqueur ſeroit d'une très grande utilité dans les Provinces marécageuſes & par conſéquent ſujettes aux fievres.

I V.

Obſervation ſur les poiſſons.

La Société Royale-Economique de Copenhague a donné avis au Public qu'un de ſes Membres, Propriétaire de trente-quatre étangs, & appliqué depuis dix ans à l'étude de l'Ichthyologie, avoit ſuffiſamment prouvé qu'il étoit inutile de caſſer les glaces qui couvrent les étangs & les viviers en hiver, comme on le pratique en beaucoup d'endroits, pour donner de l'air aux poiſſons. Cette opération peut occaſionner de la dépenſe, & quelquefois n'être pas ſans danger. Cet Académicien a obſervé que dans un étang de ſix pieds de profondeur, ſans qu'on ait pris cette peine, les poiſſons reparoiſſoient, au printems, ſain & vigoureux, pourvu qu'on ne les eût pas étourdis par le bruit des traîneaux & des patins. Il remarque qu'il ſeroit contradictoire, dans les vues de la Providence, qu'elle eût tout à la fois deſtiné les poiſſons à vivre dans l'eau, & rendu cet élément mortel pour ces animaux pendant une ſaiſon de l'année.

V.

Maniere ſinguliere de conſtruire des maiſons.

Il paroîtra vraiſemblablement extraordinaire que l'on jette, pour ainſi-dire, en moule, des maiſons, comme des ſtatues. Cependant c'eſt à peu près la méthode que l'on pratique en Suede aux environs des montagnes, & dans le canton de l'Allemagne nommé le *Hartz*, pays également montagneux. Le procédé eſt ſimple & économique. D'abord on creuſe les fondemens des maiſons auſſi profondément qu'il eſt poſſible, & on éleve enſuite les fondations juſqu'à fleur de terre; ou l'on y ſupplée par quelqu'autre moyen, ſelon l'emplacement. Enſuite on bâtit, hors de terre, les pans de murailles qui doivent lier les différentes parties, & former, ſi l'on peut ainſi parler, les *nerfs* de l'édifice. On poſe les ſeuil, contours, ſupports des portes & des fenêtres: on dreſſe la charpente, ſelon les dimenſions & la forme que la maiſon doit avoir; enfin l'on coule dans les intervalles des matériaux préparés qui conſiſtent en chaux, ſable & mortier. Nous avons reçu des modeles de la charpente, & l'on nous promet une deſcription complette de cette eſpece d'Architecture.

V I.

Prix courans

De la Soie de Nankin, vendue à l'Orient le 25 Octobre 1761.

Sçavoir;

Bonne de 34 livres 7 ſols à 35 livres 16 ſols.
Dito très-peu piquée, de 32 liv. à 32 liv. 10 ſols.
Dito plus piquée & très-peu tachée, de 31 liv. 5 ſols à 31 liv. 18 ſols.
Bourre de ſoie, 9 livres.

Prix courans des Etoffes de Soie qui ont été vendues à l'Orient le 28 Octobre 1771, ſcavoir;

Pekins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes, ſur 2 tiers & plus.
De 105 liv. à 112 liv.
Dito rayés, fond blanc, de près de 12 aun. ſur 5 huit peu moins.
De 114 liv. 15 ſ. à 117 liv. 10 ſ.
Dito brochés, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit, à 161 liv.
Dito peints, à filets d'or & d'argent, de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes, ſur 11 ſeize.
De 146 liv. 15 ſ. à 150 liv. 5 ſ.
Gourgourants unis, de 14 aun. & plus, ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 127 liv. à 133 liv.
Dito à rayes, ſatinés.
De 156 liv. à 158 liv. 5 ſols.

Patiſſoies unis, de 14 aunes & plus, ſur 5 huit.
De 136 liv. à 140 liv.
Dito brochés, de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes, ſur 5 huit.
De 170 liv. à 240 liv. 5 ſols.
Satins unis, de 12 aun. ſur près de 5 huit, à 116 liv. 10 ſols.
Dito rayé fond blanc, de 12 aunes, ſur 5 huit.
De 129 liv. à 134 liv. 5 ſols.
Dito brochés, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 171 liv. 10 ſols.
Damas unis, de 12 aun. ſur près de 5 huit.
A 117 livres 10 ſols.
Dito rayés, à bandes, fond blanc, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 118 liv. à 123 liv.
Dito de 2 couleurs, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit.
De 120 liv. 15 ſ. à 125 liv. 5 ſ.
Lampas de 12 aunes, ſur 5 huit, & ſur près de 5 huit.
De 216 liv. à 222 liv.
Mandarines à fleurs & feuillages de diverſes couleurs, de 12 aun. ſur près de 5 huit.
A 130 livres.
Gazes doubles, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 57 liv. 1 ſ. à 57 liv. 2 ſ.
Dito peintes à filets d'or & d'argent, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit, & ſur près de 5 huit.
De 77 liv. à 77 liv. 10 ſ.
Lines doubles, de 13 aunes & demie à 13 aun. 3 quarts enſemble, ſur 3 huit & ſur près de 3 huit.
De 44 liv. 5 ſ. à 45 liv. 11 ſ.
Nankins jaune, de 4 aun. 1 tiers ſur 1 quart paſſant, & ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito bleu, de 4 aun. 1 quart & plus, ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito verd, de 4 aun. 1 quart & plus, ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito Roſes. Gris. Bruns. Olives. Blancs, } De 106 ſols à 107 ſols.

VII.

Cours du Change a Londres, *le 30 Octobre.*

	Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances. .	34	2
Dito, à vue	33	11
Hambourg, à deux uſances ½	32	9
	Deniers ſt.	
Paris, à un jour de date. . .	32	1/8
Dito, à 2 uſances.	31	7/8
Bordeaux à 2 uſ.	31	3/4
Cadix	40	1/8
Liſbonne.	68	5/8
Livourne.	50	5/8

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 30 Octobre.

L'ONCE.

	℔	ß	d.
Or monnoyé	4	0	10
dito en barres	4	0	7
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6 ¼
Pieces de huit. d°. petites		5	6 ¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6 ¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6 ¼
Argent en barres.		5	7 ½

Prix du grain à Londres, le 30 Octobre 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 46
De Drêche	30 à 35
De Seigle	31 à 33
D'Orge	21 à 25
D'Avoine	17 à 20

Le quarter du meilleur froment étant à 46 shillings, c'eſt ſur le pied de 29 ℔ 11 ß 6 d. de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 9 Novembre 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, 25 l.; *idem* nouveau de 21, 25 à 29 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Greve, de 27 liv. 5 ſ. à 29 l. *le ſeptier*. Le ſeigle, de 15, 16 l. 10 ſ. à 17 l. 10 ſ.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Novembre 1771 au Mercredi 13 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le sept.*; *idem* nouveile, de 18, 19 l. 10 s. à 21 l.; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Novembre 1771, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Novembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	708	5	*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 13 Novembre 1771.*

Amsterdam	55	à $\frac{1}{8}$
Londres	32 5	16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	182	
Madrid	15 3	
Cadix	15 2	
Livourne	95	
Gênes	93 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Saints*, ...		$\frac{1}{2}$ P. %

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1045	1045 42 $\frac{1}{2}$ 45 .	1050 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60 $\frac{1}{2}$ 61 . . .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. %.	71	. . . . .	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	24	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 13 Nov. 1771		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, six prem. mois 1771.	A.	Courmont, six p. mois 1771.	F.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Radix pere, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	G.	Maupasiant, *idem.*	C.
Boucard, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*		Issally, *idem.*	G.
Lebrun, *idem.*		Deschapelles, *id.*	J.	Nau, *idem.*	H.
Radix j. *idem*	F.	S. Janvier, *idem.*		Lempereur, *id.*	J.
Daubonne *idem.*	J.	Nau l'aîné, *idem.*	M.	.....	
Roytier, *idem.*		Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Gautier, *idem.*	L.	.....		.....	
Lallement j. *id.*	Z.	.....		.....	
Desplace, *idem*		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Octobre.*

LE Roi qui ne cesse de travailler au bonheur de ses Sujets en favorisant l'Agriculture, a fait signifier que les lettres par lesquelles on communiqueroit des découvertes à la *Société Royale d'Economie rurale* de cette Ville, seroient franches de port, pourvu qu'elles fussent directement adressées à cette Académie; la Société affranchira ses propres lettres pour quelque partie du Royaume que ce soit.

D'HELSINGOR, *le* 31 *Octobre.*

Quoique la saison ait été fort belle, la mer a été néanmoins orageuse: il a péri plusieurs vaisseaux sur-tout dans le Caltegat dont le passage est difficile & dangereux en tout temps. Le nombre des navires arrivés les derniers jours de ce mois n'est pas considérable, & ils n'ont apporté que peu de grains. Il n'en est pas entré beaucoup à Travemunde. Parmi les bâtimens qui sont allés à Hambourg, il y en avoit un de Bayonne & un de Bordeaux. On a appris par le Capitaine d'un vaisseau Portugais que le sieur Gabriel Barghaan a fait le trajet de Hambourg à Lisbonne en huit jours. Le C. Claasen est aussi heureusement arrivé du Havre-de-Grace à Curhaven, ce qui a tranquillisé les Marchands Hambourgeois fort inquiets sur son sort.

La *Catherine*, Capitaine Petersen de Saint-Ubes, allant à Ahlbourg, a fait naufrage; l'équipage a été sauvé.

Le sieur J. J. Roveers, du Havre-de-Grace, allant à Wada en Islande, a échoué devant ce Port: il a perdu ses ancres & ses cordages. On a aussi-tôt travaillé à sauver la cargaison & dégager le vaisseau.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 4 *Novembre.*

Les Arts sont si puissamment encouragés dans ce Royaume, que bientôt nous ne payerons plus de tribut à l'industrie étrangere. Nous tirions ci-devant nos montres & nos pendules de Paris, de Geneve, d'Angleterre: aujourd'hui l'Horlogerie est portée ici à un haut degré de perfection. Le sieur Gaspard Frick vient d'achever une pendule que l'on regarde comme un chef-d'œuvre: elle va huit jours & marque les heures, les minutes & les secondes. Outre la sonnerie, elle a un carrillon & un clavessin organisé à deux registres qui jouent, chacun, douze pieces, &c. Un illustre Agronome, aussi distingué par ses lumieres que par sa naissance, a publié le dessin qu'il a tiré lui-même, de la charrue de M. Moore, célébre Méchanicien Anglois. Des Amateurs font faire des charrues sur ce modele; on en montre l'usage, on en dé-

montre l'utilité aux Payſans ; & l'inſtruction répandue par des hommes ſi reſpectables produit les plus grands effets.

De Brunswich, *le 6 Novembre.*

La Saxe a ſouffert la plus affreuſe miſere, ſur-tout vers les montagnes où les Villes, les Bourgs, les Villages ne ſubſiſtoient que par l'induſtrie. Des troupes de malheureux, ſans vêtement, ſans reſſources, erroient, comme des bêtes farouches dans les campagnes, broutant l'herbe, dévorant des racines, & ſouffrant mille morts. Leur aſpect portoit dans l'ame la douleur & l'effroi. Cet affreux ſpectacle eſt devenu ſi commun qu'il n'a plus effrayé, mais la ſenſibilité n'en a pas été moins émue. Il ſemble que la charité ait ouvert de nouvelles ſources de richeſſes pour les ſoulager ; les ſecours ſe ſont multipliés avec les beſoins ; & ce qu'on ne ſe laſſera point d'admirer, les Bienfaiteurs ſe déroboient à la vue des malheureux, en leur tendant la main, comme s'ils avoient craint leur reconnoiſſance. On a publié à Leipſick de longues liſtes des ſecours portés dans les cantons diſetteux ; & l'on y a vainement cherché les noms des amis de l'humanité. On ſçait néanmoins que des Artiſans qui gagnoient à peine leur vie, ſe ſont ravi le néceſſaire, pour arracher des infortunés à la mort la plus cruelle. La calamité n'a pas encore entiérement ceſſé ; mais la bienfaiſance ne ſera pas moins conſtante.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 10 Novembre.*

Du 29 Octobre au 5 du courant, il eſt entré 45 bâtimens François & 8 Etrangers : leurs principales cargaiſons étoient en grains, légumes, fruits ſecs, vin, poiſſon ſalé, ſoude, tabac, fer, chanvre, cercles, &c. Ils ont apporté 9650 charges de bled, en partie tiré de Barbarie, 950 charges & 350 quintaux d'avoine, riz & légumes. Le vaiſſeau, l'*Eraſme*, eſt venu de Terre-Neuve avec 3000 quintaux de morue & 2 barriques d'huile de poiſſon. Le brigantin, l'*Elizabeth*, eſt arrivé d'Alexandrie ; la tartane, la *Gentille*, de Tunis ; la tartane, la *Sainte Croix*, de Tunis & de Bizerte.

Du 30 Octobre au 6 Novembre, il eſt ſorti 41 bâtimens François & 35 Etrangers la corvette l'*Aimable Thereſe*, allant à Conſtantinople ; la pinque, la *Marie-Thereſe*, en Barbarie ; le vaiſſeau, le *Gabriel*, au Levant ; la polacre, la *Marie*, à Larache.

Suivant des avis reçus de Mogador, la récolte n'a pas été moins abondante dans l'Empire de Maroc que dans le reſte de la Barbarie. Nous avons appris par des navires Eſpagnols que dans l'eſpace de huit jours, il étoit arrivée de ces mêmes contrées à Cadix vingt-ſix bâtimens chargés de grains d'Afrique, ſans parler de cinq autres venus de divers Ports ; de maniere qu'on ne ſçait où emmagaſiner leurs cargaiſons, & que les prix ont conſidérablement baiſſé.

De Cherbourg, *le 10 Novembre.*

Le navire, l'*Union*, de Saint-Valery en Somme, a été refloué, avant-hier, de la côte de Vauville, pour être conduit au petit port de Dilette, & de-là dans le nôtre où il ſera réparé. On a proviſoirement vendu les balles de laine de ſa cargaiſon, mouillées à l'échouement.

De Saint-Martin (*dans l'Iſle de Ré*), *le 11 Novembre.*

Il eſt entré ici, dans le courant d'Octobre, 6183 quintaux 74 livres de grains, farines, légumes, venus de Marans, Saint-Michel, la Tranche, Morique & la Rochelle, ſans exportation.

De l'Orient, *le 12 Novembre.*

L'on travaille avec beaucoup d'activité dans ce Port à l'armement des vaiſſeaux ſuivans, le *Pondichéry*, commandé par M. de la Motte pour l'Inde ; le *Triton*, commandé par M. Boiſbercy pour le Bengale ; le *Duc de Duras*, commandé par M. Dordelin ; le *Maſſiac*, par M. de Villeperou ; le *Duc de Penthievre*, par M. Caro, pour la Chine. Ces trois derniers partiront inceſſamment.

DE MONTPELLIER, *le 13 Novembre.*

Le 24 du mois dernier, l'ouverture des Etats se fit avec l'appareil ordinaire, dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville. M. le Comte de Périgord, Commandant de la Province, prononça un beau Discours inspiré par cet esprit de douceur & de paix qui caractérise le meilleur des Rois. M. de Saint-Priest, le fils, agita plusieurs questions relatives au commerce & à l'Agriculture, les deux sources primitives de la vie politique; il approfondit son sujet en Homme d'Etat. M. l'Archevêque de Narbonne traita, avec une mâle éloquence, un des points les plus importans du droit naturel, la conciliation de la liberté avec la soumission aux loix.

Le 27, M. Bo, Curé de Massillargues, prononça, dans l'Eglise de Notre-Dame, un Discours dont le texte étoit tiré du Ch. XIII de l'Epitre de S. Paul aux Hébreux: *Mementote laborantium, tanquam & ipsi in corpore morantes.* « Souvenez-vous de ceux » qui travaillent, comme étant vous-mê- » mes dans un corps mortel. » Il prouva, 1°. que l'industrie étoit un des plus grands bienfaits & une des plus fortes preuves de la Providence; 2°. que le meilleur moyen qu'ayent les Grands d'entrer dans les vues de la Providence & d'exercer la charité, c'est d'encourager l'industrie. L'Orateur réunit tous les suffrages.

Le Mardi 29, la demande du Don gratuit fut faite dans la salle des Etats; il fut unanimement accordé le Jeudi suivant.

Les Commissaires du Roi ayant fait connoître à l'Assemblée qu'en suivant un nouveau plan de finances pour se procurer les fonds nécessaires à l'acquittement des charges de l'Etat, au payement des dépenses indispensables, à l'amortissement des dettes, & au soulagement des Peuples, S. M. avoit ordonné des retranchemens considérables dans les dépenses, différentes améliorations des revenus anciens & ordinaires, des retenues & diminutions sur les Charges; qu'Elle avoit établi de nouveaux droits sur des objets susceptibles de les supporter, en éloignant ce qui auroit pu augmenter les charges des Cultivateurs & Habitans des campagnes; que ces moyens avoient considérablement rapproché la recette de la dépense; mais que ces moyens ne suffisant point encore, S. M. étoit forcée de demander la prorogation du premier vingtieme & des quatre sous pour livre en sus, pour le tems que les besoins de l'Etat exigeroient; & la prorogation du 2e vingtième jusqu'au 1 Janvier 1781, avec deux nouveaux sous pour livre en sus des droits des Fermes & autres: les Etats, par leur délibération du 5, ont consenti à la prorogation des deux vingtièmes & quatre sous pour livre, & à l'abonnement, tant des deux nouveaux sous pour livre, en sus des droits perçus dans la Province, non compris dans le bail des Fermes du Roi, que de ceux de ces droits faisant partie desdites Fermes dont S. M. a anciennement accordé l'abonnement aux Etats, le tout conformément aux demandes de S. M.

DE PIMBEUF, *le 16 Novembre.*

Des Paysans de nos environs avoient employé les voies de fait pour empêcher le défrichement de plusieurs terres incultes; la Justice a arrêté leurs entreprises, la générosité les a ramenés aux sentimens naturels à leur cœur; & ils concourent aujourd'hui de toutes leurs forces à favoriser l'extension de la culture. Les terres nouvellement défrichées ont produit, en abondance, du froment, du seigle, de l'orge, du bled noir, des pommes de terre. Un heureux succès est devenu l'encouragement le plus efficace: le zele d'un Citoyen en a entraîné plusieurs autres, en sorte qu'il ne reste plus, dans ces cantons, ni landes ni marais à afféager (*a*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Question de commerce maritime, proposée dans la Gazette, N°. 39.

Nous ne pouvons nous refuser aux instances qui nous ont été faites de publier dans

(a) *Nous publierons dans le Journal de Décembre une Lettre judicieuse & bien écrite des faits énoncés dans cet article: elle est d'un Maître Boulanger que nous prions d'agréer les témoignages de notre estime & de notre reconnoissance.*

notre Gazette cette Réponse intéressante que nous serions obligés de renvoyer au Journal de Décembre. Il est à propos de rappeller la question.

» Un navire & une cargaison qui valoient » 40,000 livres, & qui étoient assurés, ont » souffert plusieurs avaries successivement, » de sorte qu'aujourd'hui ces pertes excé- » dent la valeur desdits navire & marchan- » dises. Les Assureurs seront-ils obligés de » payer toutes ces avaries, ou mondit na- » vire & son chargement seroient-ils censés, » par la réparation de chaque avarie, avoir » augmenté de valeur ? Les Assureurs pour- » ront-ils me forcer à convertir en abandon » ma demande en avarie ?

Réponse. L'Ordonnance de la Marine distingue plusieurs sortes d'avaries, des avaries grosses & de simples, des avaries communes & de particulieres, de menues avaries, des avaries qui sont à la charge des Propriétaires, d'autres qui sont a la charge des Assureurs, &c.

Ce n'est pas sous ces différentes faces que l'on doit considerer les avaries pour trouver la solution de la question proposée ; il faut la regarder sous un autre point de vue.

Il est des avaries, en pure perte, qui diminuent d'autant le capital de la chose assurée : il en est qui rétablissent la chose assurée dans son premier état & lui donnent sa premiere valeur : il en est d'autres qui participent de l'un & de l'autre, elles consistent partie en perte, partie en réparations.

Exemples. Supposons une cargaison de 200 boucaux de sucre assurée 10000 liv., laquelle a reçu une premiere avarie qui a fait fondre environ un quart de tous les sucres, en sorte qu'il n'en reste plus que 150 boucaux : cette avarie est estimée 10000 l. ; si les Assureurs payent cette somme, ils ne restent plus intéressés sur la cargaison, que de 30000 liv. Si par une seconde avarie, le sucre se trouve réduit à 100 boucaux & que l'avarie soit encore de 10000 liv., les Assureurs, en payant ces nouvelles 10000 l. ne restent plus obligés que pour 20000 liv. S'il arrive une troisième avarie & que l'Assuré abandonne la cargaison aux Assureurs, ils ne payeront que 20000 liv. Voilà des avaries qui ont diminué consécutivement le capital de la chose assurée.

Supposons à présent un navire estimé & assuré 40000 liv., qui entre en relâche dans un Port, après une tempête, tout désemparé, en sorte qu'il en coûte 10000 livres pour le réparer & le mettre dans l'état où il étoit avant l'avarie, les Assureurs, en payant 10000 liv. pour cette premiere avarie, ne restent plus intéressés sur ce navire que de 30000 liv. ; mais il n'en vaut pas moins 40000 livres, comme auparavant. C'est donc alors au Propriétaire à voir s'il veut faire assurer, ou courir les risques des 10000 liv. dont il se trouve à découvert. S'il arrive, après cela, une seconde tempête qui oblige le navire à un autre relâche & qu'il en coûte encore 10000 l. pour le radouber, pour le fournir de tout ce qu'il a perdu, & le remettre en aussi bon état qu'il étoit auparavant, les Assureurs qui ne couroient plus risque alors que de 30000 liv. ne payeront que les trois quarts de cette nouvelle avarie, c'est-à-dire, 7500 liv. ; le Propriétaire ou son nouvel Assureur payera l'autre quart, c'est-à-dire, 2500 liv. Après cette opération faite, les premiers Assureurs ne courront plus que pour 22500 liv. de risques sur ce navire, quoiqu'il vaille toujours 40000 l., c'est-à-dire, qu'ils n'y seront plus intéressés que pour $\frac{9}{16}$, sauf au Propriétaire à faire assurer les sommes dont il est encore de nouveau à découvert, s'il le juge à propos. S'il survient à présent une troisième avarie considérable ou autre accident qui donne lieu à l'abandon, les premiers Assureurs ne payeront que 22500 liv. & ne retireront du navire abandonné que les $\frac{9}{16}$ de ce qui aura pu être sauvé, le Propriétaire ou les nouveaux Assureurs payeront & recevront dans la même proportion. Voilà des avaries qui n'ont point diminué le prix de la chose assurée.

Supposons actuellement une partie d'étoffes valant 40000 l. qui a reçu des avaries en mer, en sorte qu'il en a coûté 5000 l. pour la remettre en état, mais qui malgré cela, a perdu de sa qualité ou de sa valeur, en sorte que toute réparée elle ne vaut plus que 35000 liv., c'est une avarie consistant $\frac{1}{2}$ en réparations, $\frac{1}{2}$ en non-valeur. Les Assureurs en payant 10000 liv. pour cette avarie, ne restent plus intéressés que pour 30000 liv., quoique la marchandise en vaille 35000. C'est donc 5000 livres dont le Propriétaire est à découvert,

dont il peut se faire assurer ou dont il court les risques.

Supposons que cette marchandise soit rembarquée & qu'elle souffre une seconde avarie aussi de 10000 liv. consistant également $\frac{1}{2}$ en frais & $\frac{1}{2}$ en non-valeur, les premiers Assureurs en payeront les $\frac{6}{7}$ ou 8571 l. 8 s. 6 d. & le Propriétaire de la marchandise ou son nouvel Assureur $\frac{1}{7}$ ou 1428 liv. 11 s. 5 d. Ajoutons à présent une troisième avarie de 10000 l. aussi de la même espece, consistant $\frac{1}{2}$ en non-valeur, $\frac{1}{2}$ en frais de bonification ; la marchandise ne valant plus, avant cette troisième avarie, que 30000 livres, ce sera une avarie de 33 $\frac{1}{3}$ p. %. dont les premiers Assureurs payeront leur part à raison de l'intérêt qu'ils avoient auxdites 30000 l. Il étoit de 21428 l. 11 s. 6 den. ; ils payeront par conséquent 7142 l. 17 s. 2 den. Les seconds Assureurs étoient intéressés de 3571 l. 8 s. 6 den. ; ils payeront à raison de 33 $\frac{1}{3}$ p. %. 1190 l. 9 s. 6 d. & les troisièmes Assureurs, s'il y en a, étant intéressés de 5000 liv. payeront dans la même proportion 1666 l. 13 s. 4 d., &c.

Ces exemples suffisent pour donner la clef de ces sortes de répartitions.

Il y auroit encore des distinctions à faire par rapport au dixième dont les Assurés courent ordinairement les risques, par rapport à l'augmentation naturelle de la valeur des marchandises, &c. Cette augmentation de valeur doit entrer dans la combinaison des opérations précédentes : mais cela nous meneroit trop loin, & au lieu d'éclaircir la difficulté, on ne feroit que la compliquer davantage. Nous renvoyons à ce que nous en disons dans notre nouveau Commentaire sur l'Ordonnance de 1681 (*a*).

On demande encore dans la question proposée, si les Assureurs peuvent forcer l'Assuré à convertir en abandon sa demande en avarie ?

Réponse. Dans tous les cas mentionnés au commencement de l'article 46, titre des assurances de l'Ordonnance de la Marine, s'il est libre à l'Assuré de faire abandon aux Assureurs, il peut se contenter de faire une simple demande en avarie ; parce que, *qui peut le plus peut le moins* ; & c'est aussi le sentiment de M. Valin sur cet article. Mais M. Poitiers, dans son *Traité du Contrat d'Assurance*, dit que cette décision paroît souffrir beaucoup de difficulté, lorsque l'avarie est considérable, lorsqu'elle est de la somme ou de presque toute la somme assurée, & parce qu'il se trouveroit que le naufrage ou la perte *versaretur in lucro*. Nous ne croyons pas que cela puisse arriver ; & pour appuyer notre sentiment d'un exemple, supposons que le navire & la cargaison qui valoient 40000 l. au lieu du départ & qui étoient assurés cette même somme, eussent valu 50000 liv. au lieu d'arrivée, mais qu'ils ont reçu une ou plusieurs avaries montant à 36000 l., sera-t-on en droit d'exiger 36000 l. des Assureurs & de réunir les 14000 l. restantes ? C'est-là une des especes dont veut parler M. Poitiers. Or, nous ne pensons point que les Assureurs doivent payer 36000 livres, mais qu'il faut faire le raisonnement suivant. Si 50000 l. supportent 36000 l. d'avaries, combien en doivent supporter 40000 ? C'est 28800 liv. Les Assureurs ne payeront donc que 28800 liv. au lieu de 36000 l.

Supposons encore, si l'on veut, un navire ou une cargaison qui valoient avant l'échouement 40000 l., prix de l'assurance, ou même quelque chose de moins, *v. g.* 38000 liv., supposons qu'ils ne valent plus que 10000 l. après l'accident, mais qu'il en coûteroit 40000 l. si l'on entreprenoit de les rétablir dans leur premier état, si l'Assuré recevoit 40000 l. pour l'avarie, & qu'il profitât encore des 10000 l. qui ont échappé au naufrage, *versaretur in lucro*. Mais ce n'est pas ainsi que nous réglons les avaries dans de pareils cas : l'on se contente de faire apprécier par Experts la vraie valeur de la chose qui a reçu les avaries, l'instant avant qu'elle les ait reçues, & sa vraie valeur l'instant d'après qu'elle les a reçues en entier, le tout *suivant le prix courant dans le même lieu* : la différence de ces deux prix forme le montant de l'avarie. Ainsi dans l'espece présente, les navire & cargaison valoient 38000 l. avant l'échouement ; ils n'en valent plus que 10000 par une suite de toutes les avaries qu'ils ont re-

(a) *Ce Commentaire est depuis plus d'un an entre les mains de MM. les Commissaires de l'Académie de Rouen, nommés pour en faire l'examen. M. Groult n'ayant pas voulu que cet Ouvrage parût sans l'approbation de cette Académie.*

çues ; c'eſt donc 280000 l. d'avarie pour le compte des Aſſureurs, ſi mieux n'aiment les Aſſureurs ſe charger de faire faire la réparation, s'ils croient le pouvoir faire avec plus d'économie. Mais ſi l'Aſſuré, en faiſant la réparation, ne dépenſoit que 24000 liv. au lieu de 28000, il ne pourroit demander plus de 24000 l., autrement la réparation de l'avarie *verſaretur in lucro*. Si au contraire il dépenſoit plus de 28000 liv., l'excédent ſeroit en pure perte pour lui, & c'eſt ce que nous avons vu juger dans pareille rencontre.

Il eſt bon d'ajouter encore ici une réflexion. Quoique l'Aſſuré puiſſe ſe contenter de faire une demande en avarie dans les cas où il peut faire un abandon; s'il faiſoit réellement abandon, & que les Aſſureurs n'y trouvaſſent pas leur compte, ils pourroient faire convertir cet abandon en demande en avarie, en offrant de la réparer entiérement & de mettre l'Aſſuré à couvert de tous frais : c'eſt auſſi le ſentiment de M. Valin.

Signé, GROULT, Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg, de l'Académie des Sciences de Rouen.

II.

Obſervation ſur un article du N°. 85 de notre Gazette.

Nous avons recu dernierement une nouvelle lettre de M. Clapaſim de Lyon, dans laquelle il ſe plaint que nous avons manqué eſſentiellement à l'engagement que nous prenions de ne faire aucun changement à ſa lettre ; & que nous lui avons fait dire qu'il n'eſt aucun moyen qui *prouve* (au lieu de *procure*) une augmentation de force, & ainſi du mot de *vraiſemblance* (au lieu de *reſſemblance*) à la *machine de M. Knaus* : ce qui défigure étrangement ſa lettre. Nous prions nos Lecteurs de corriger ces deux fautes d'impreſſion & de rétablir le texte dans ſa pureté. M. Clapaſim auroit dû préſumer que ces erreurs s'étoient gliſſées dans la Gazette, malgré toute notre attention ; c'eſt ainſi qu'en auront jugé tous nos Lecteurs, d'autant plus volontiers que les mots ſubſtitués ne peuvent former aucun ſens rélativement au reſte du texte. Si M. Clapaſim ſçavoit combien de petits ſoins entraîne la rédaction d'une Gazette & d'un Journal, il verroit qu'il n'eſt pas poſſible qu'il n'échappe de pareilles fautes, quelque peine que l'on prenne pour corriger les manuſcrits & les épreuves ; que s'il s'en gliſſe *deux* de cette nature, ce n'eſt ſouvent & très-ſouvent qu'après que nous en avons corrigé un très-grand nombre dans les lettres & autres écrits que l'on nous adreſſe ; & qu'après avoir déſagréablement perdu beaucoup de tems à déchiffrer & réformer des écritures, nous n'avons guères celui de faire tirer pluſieurs nouvelles épreuves, pour nous aſſurer ſi les corrections que nous avons faites ſont ſuivies.

M. Clapaſim ſe plaint encore de notre note : il y trouve une perſonnalité déplacée & un défaut de connoiſſance. Quant au premier point, nous ne comprenons pas comment M. Clapaſim, qui n'a certainement pas pris pour des perſonnalités des doutes ſur la bonne foi d'autrui, ſe trouve bleſſé par une réflexion dans laquelle il ne nous montrera certainement pas un mot ni directement ni indirectement offenſant, à moins qu'il ne s'offenſe de ce que nous avons penſé que ſa critique n'étoit pas fondée. Nous ſommes très fâchés que M. Clapaſim ait pris, contre notre intention, cette note dans un mauvais ſens ; & nous nous flattons qu'il en jugera différemment, s'il veut bien la comparer avec les lettres qu'il nous a écrites.

Quant au ſecond point, M. Clapaſim croit devoir nous *apprendre qu'une machine, telle qu'elle ſoit, étant une choſe inanimée, ne peut communiquer que le degré de puiſſance qu'elle a reçu, & que celles qui en communiquent à la fois une portion plus conſidérable, c'eſt qu'ils l'ont reçu pendant un temps plus long que celui qu'ils demeurent à le rendre* (nous n'oſons nous permettre de corriger quatre ou cinq fautes qui ſont échappées à l'Auteur dans cette phraſe ; & nous n'en parlons que pour l'engager à nous en pardonner une ou deux d'inadvertance dans la Gazette N°. 85) : ce qu'il applique enſuite à la machine de M. Knaus, en diſant que, » ſans égard à la réduction cauſée par les » frottemens, ſi un homme y employe » trente-deux livres de force continuelle » pendant les ſix heures qu'il met à la re- » monter, cette machine ne communi- » quera qu'une livre de force continuelle,

» pendant les huit jours que durera ſon ac-
» tion, parce que ſix heures ſont la 32e.
» partie de huit jours. Il en eſt, ajoute-t-il,
» de la maſſe des forces, comme d'un volu-
» me déterminé de chanvre : ſi on donne à
» la corde plus de force (groſſeur) elle aura
» moins de longueur & *vice versâ*.».

Cette leçon nous avertit de ne pas pouſſer plus loin une diſcuſſion qui deviendroit étrangere à notre Gazette & déſagréable à nos Lecteurs. Nous nous flattons que M. C. ſera ſatisfait; & qu'il ne trouvera pas mauvais que, par occaſion, nous invitions les Méchaniciens à imaginer, pour l'utilité de l'Agriculture & des Arts, des machines économiques qui, en épargnant le travail des agens *animés*, produiſent plus d'effet en moins de tems. Du reſte nous ne recevrons pas avec moins de reconnoiſſance les avis qu'il voudra bien nous donner, & nous en profiterons. *Voy. l'avis ſuivant.*

Découverte utile.

» Le Sr Berthelot, penſionné du Roi pour
» la Méchanique de l'Artillerie, eſt parvenu
» à calculer de nouveaux principes moteurs
» qui s'adaptent à toutes ſortes de machines,
» comme moulins, ſcies, inſtrumens de pi-
» lotage, &c. Par leur moyen, *un ſeul hom-*
» *me leve ou met en mouvement des poids im-*
» *menſes*; & les Travailleurs ſont à l'abri de
» tout danger. L'Académie des Sciences a
» honoré de ſon ſuffrage les découvertes du
» ſieur Berthelot. Ses moulins peuvent être
» claſſés parmi les inventions les plus utiles
» à l'humanité. Pour faire conſtruire ces ma-
» chines ou en avoir des modeles, il faut
» s'adreſſer à l'Auteur, *rue Saintonge, la*
» *premiere porte cochere à droite en entrant par*
» *le Boulevard, à Paris.*

III.

Avis divers.

1. Le Public eſt averti qu'on trouvera chez le ſieur Pierre Boudet, Négociant à Montpellier en Languedoc, toutes ſortes d'eaux fortes, ſimples & compoſées, à l'uſage de la Teinture, Pharmacie, Orphevrerie & Chapellerie; eſprits de ſel, de vitriol, de vinaigre, eaux régales, eaux de départ & eaux fortes ſecrettes. Comme il les fait fabriquer, l'on obtiendra, en s'adreſſant à lui, des conditions plus avantageuſes que dans aucune autre Fabrique.

Prix. Eau forte pour la Teinture, depuis 19 ſ. juſqu'à 22 ſ. la livre, parfaite qualité; d°. pour l'Orphevrerie, 24 ſ. & 25 ſ. la liv. d°. pour la Pharmacie & Chapellerie, 22 & 24 ſ. la livre; eſprit de ſel, 4 liv. la livre; d°. de vinaigre, 8 ſ. la pinte; d°. de vitriol diſtillée, 40 ſ. la liv.; eau de départ, depuis 24 juſqu'à 30 ſ. la l., & au-deſſus, ſi on la demande; eau régale, depuis 40 juſqu'à 60 ſ. la livre. L'eau forte ſecrette eſt compoſée à l'uſage de la Chapellerie; mêlée avec l'eſprit de vinaigre, elle ne jaunit point le poil de lievre, & rend les apprêts plus doux & plus beaux : le prix en eſt de 3 l. la livre.

Ceux qui voudront s'adreſſer à lui, peuvent lui écrire ſimplement, à Pierre Boudet, Négociant à Montpellier : on peut auſſi s'adreſſer à Paris, au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur; où à Montpellier, au ſieur Baude, Correſpondant dudit Bureau Royal; ils ſont aſſurés d'être bien & promptement ſervis : & ſi les commiſſions ſont conſidérables, l'on peut compter ſur l'excellence de la marchandiſe, & l'on obtiendra des modérations ſur les prix.

Le même a encore à vendre les quatre Sujets gravés par Balechou, qui ſont le Calme, la Tempête, les Baigneuſes, la Sainte Genevieve, ſous verre de Bohême & quadre doré : il les laiſſera à 300 livres; il cédera 3 livres, par chaque piece, à celui qui les lui fera vendre.

2. Le Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur, continue de vendre la Farine d'Orge de la Demoiſelle Durand de Grenoble, pour la poitrine : les perſonnes qui en ont fait uſage, en témoignent, chaque jour, leur ſatisfaction audit Bureau.

3. On met actuellement ſous preſſe le Nécrologe des Hommes Célebres, qui paroîtra au commencement de l'année prochaine. Il contiendra les Eloges Hiſtoriques de MM. le Préſident HAYNAULT, l'Abbé NOLTET, MM. le Marquis D'ARGENS, MAIRAN, &c. &c. &c. Comme on n'en tirera qu'autant d'exemplaires qu'il y aura de Souſcripteurs, MM. les Abonnés ſont priés d'envoyer leur ſouſcription & le renouvel-

lement de leur abonnement, aux Annonces des Deuils de Cour, au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

Prix pour Paris, franc de port.

Deuils & Nécrologes enſemble, . 6 l.
Annonces aux Deuils de Cour ſéparés, 3 l.
Nécrologe ſeul, ... 3 l.

Pour la Province, ſans affranchir, même prix, & en affranchiſſant, le double.

On ſouſcrit à ce même Bureau pour la Gazette de Commerce & Journal d'Agriculture, Arts & Finances. Gazette ſeule, 24 l. par an, port franc; Journal ſeul, 18 l. par an, auſſi franc de port; les deux objets réunis enſemble, 36 liv.

Le Bureau ſe charge auſſi, par Commiſſion, de toutes eſpeces de Souſcriptions, de Gazettes, Journaux, Affiches & autres Ouvrages périodiques pour la Province.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Novembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	713		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piaſtres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Novembre 1771.*

Amſterdam	55
Londres	32 ¼
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93
Lyon, *Saints*, ...	½ à ⅜ p. ⁰⁄₀. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1050 55 . . .	1060 65 . . .	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀. .	. . . . .	60 ½	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	70 ½	70 ½	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Sam. 16 Nov. 1771		Du Lundi 17.		Du Mardi 18.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Raynal, ſix prem. mois 1771.	D.	Certain, 6 prem. mois 1771.	C.	Defrance, ſix p. mois 1771.	F.
Pigis, *idem.*	E.	Domillier, *idem.*	E.	Viellard, *idem.*	F.
Bardin, *idem.*	E.	Delamotte, *idem.*	E.	Cochin, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	C.	Gendon, *idem.*	F.	Marſollier, *id.*	M.
Delarue pere, *id.*	C.	Creuzé, *idem.*	F.	Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue fils, *id.*	C.	Maſſon, *idem.*	G.	Defays, *idem.*	Z.
.....		Dujean, *idem.*	J.	.....	
.....		Bonnet, *idem.*	J.	.....	
.....		Aliſſant, *idem.*	L.	.....	
.....		Thevenin, *idem.*	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 30 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Novembre.*

QUoique, selon toutes les apparences, il y ait ici assez de grains pour la consommation des Habitans, on ne laisse pas de remarquer que cette denrée tend toujours à l'augmentation. Pour approvisionner la Ville, on a épuisé la campagne; à présent, il faut puiser dans les magasins de la Ville pour approvisionner la campagne. Ces flux & reflux chargent la denrée de frais, au grand détriment des Cultivateurs; & les prix doivent hausser sans cesse. La tonne de seigle vaut 75 à 78 rixdales; l'orge 57 à 59. Il est fort à craindre que les vivres ne soient bientôt fort au-dessus de la portée du Peuple.

Les grains nouvellement semés réussissent parfaitement.

Nous espérions que le cours du change baisseroit; notre attente a été trompée: il est à 63-64 marcs à Hambourg, 60 à Amsterdam, & 63 ½-64 thalers à Londres (six marcs de Hambourg font 2 flor. d'Empire, & six marcs Danois la moitié).

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 7 Novembre.*

Nous apprenons de Bohême que malgré l'active bienfaisance de S. M. I., le prix des vivres y augmente de jour en jour. Les vers y détruisent les nouvelles semailles; & la plûpart des Cultivateus effrayés laissent leurs champs incultes. Un Sçavant invite de toutes les forces les amis de la Patrie, à se livrer à l'étude de l'histoire des insectes qui désolent les campagnes, afin de pouvoir parvenir à trouver les moyens de les détruire. Ses vues sont trop utiles pour qu'on se hâte de les suivre. Cependant les Feuilles périodiques commencent à se remplir de descriptions & de recherches. Le zele pour le bien public est animé par la présence & sur-tout par l'exemple de l'Empereur: le Peuple supporte plus patiemment les maux que la sensibilité d'un Souverain adoré partage.

DE RATISBONNE, *le 10 Novembre.*

L'Electeur de Baviere veut bien rouvrir la communication entre ses Etats & cette Ville, mais sans déroger à ses droits, & pourvu que cette permission soit regardée comme un acte libre.

Ce Prince a ordonné que les Paysans, la Noblesse, le Clergé, fourniroient certaines quantités de grains pour remplir des magasins où ils seront vendus à un prix modéré. Ceux qui ont eu une mauvaise année sont dispensés de cette contribution.

Plusieurs Villes Impériales sont dans la même situation que la notre. Francfort, par exemple, est affamé par les prohibitions. Ces malheureuses Villes sont obligées de

capituler, pour ainsi dire, comme des Villes assiégées. On regarde comme une faveur particuliere la liberté accordée à un Bourgeois de Francfort qui a ses biens à Oppenheim, de transporter sa récolte dans le lieu de son domicile. Cette permission a été refusée à beaucoup d'autres personnes qui étoient dans le même cas.

Des gens fort instruits assurent qu'il reste, dans le Palatinat, assez de grains de l'année derniere pour soulager les cantons disetteux. Outre cela, la derniere récolte a été très-abondante dans ce pays naturellement fertile. Le Paysan, réduit à garder son grain, manque de tout. Il a été ouvert un magasin à Oppenheim; mais il n'est permis qu'aux Sujets d'y puiser, & ils sont eux-mêmes surchargés de leur propre bled.

Les Députés des Cercles du Rhin & de Franconie sont assemblés à Nuremberg, pour aviser aux moyens d'établir la libre circulation dans ces Provinces dont quelques unes éprouvent la disette, faute de communication. Mais les délibérations sont lentes, & les meilleures résolutions rencontrent des obstacles invincibles dans des pays où les Etats se croisent & s'entrechoquent.

On parle d'un projet de Réglement pour établir la liberté du commerce des grains dans tout l'Empire. Personne n'oseroit s'en promettre l'exécution. Dans la derniere Diete, il a été porté un acte pour remédier aux inconvéniens des Corps de Métiers, & relâcher les chaînes de l'industrie : les préjugés & l'intérêt particulier y opposent la résistance la plus opiniâtre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Novembre*.

S. M. a, par une Ordonnance, assujetti à la quarantaine tous les bâtimens venant des Ports de Russie : l'on assure néanmoins que la maladie qui regne à Moscou n'est pas pestilentielle.

Des Calculateurs prétendent que, si l'on divise la Marine de l'Europe en vingt parties, l'Angleterre en a six : il ne faut pas s'étonner que nous n'ayons à brûler que du charbon, & que la balance du commerce avec le Nord nous soit si défavorable.

Il fut résolu, dans l'Assemblée de la Compagnie des Indes tenue le 6, que le dividende seroit continué sur le pied de 12 & ½ pour cent.

Le bâtiment l'*Elizabeth*, de Londres, a sauté en l'air à la barre de Bonny en Afrique. Sur la Côte d'Or, l'équipage du vaisseau Hollandois, le *Prince de Waldeck*, a été massacré par les Négres. Les trois vaisseaux arrivés de la baye d'Hudson sont très-richement chargés.

Les importations de l'Amérique septentrionale dans ce Royaume, montent, dit-on, à 3,924,606 l. st.; & nos exportations pour ce pays à 3,370,900 l. st. : la Métropole est donc dans une dépendance réelle à l'égard des Colonies.

Cette Ville fait à peu près les deux tiers du commerce extérieur du Royaume : il faut que son trafic soit prodigieusement diminué, s'il est vrai, comme on le prétend, que les Marchands de la Cité rempliroient en 24 heures un emprunt de 15 millions de liv. st., dans le cas où le Gouvernement viendroit à l'ouvrir. L'argent mort suppose un manque d'emploi : dans les mains des Marchands, il suppose un trafic ruineux pour la Nation.

Le numéraire est resserré dans quelques mains : aussi les voleurs & les brigands se multiplient-ils tous les jours. Une bande de ces malheureux a derniérement brûlé plusieurs greniers remplis de grains dans la Province de Lincoln.

On veut que les productions naturelles du pays & les ouvrages des Manufactures forment un revenu de 42 millions de liv. st.: on ne s'apperçoit pas qu'il y a dans ce calcul un double emploi, car la valeur des ouvrages des Manufactures est composée des prix des matieres brutes, des subsistances consommées par les Ouvriers, &c. portion du produit territorial dont par conséquent il ne faut pas faire une branche distinguée de revenu. Si le revenu national étoit à ce taux, il est clair que les impôts seroient très-supportables, puisqu'ils n'en emporteroient pas un cinquième.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. Du Coudray, le 13 *Novembre.*

» ..... Je n'avois pas imaginé qu'une Let-

» tre que j'écrivois ..... le 15 Juin fût ren-
» due publique (V. la Gazette, N°. 55,
» art. du Coudray) ... Cette Lettre a occa-
» sionné une critique *amere* dans la Gazette
» du 26 Octobre. Comme on m'accuse d'en
» avoir imposé en annonçant que le fro-
» ment étoit tombé au-dessous de 40 sous,
» je vous prie d'insérer ma Réponse dans
» votre Gazette ».

» On s'est trompé dans le N°. 86, art.
» de Châteauroux, en disant que le froment
» n'a pas été au-dessous de 40 s., comme on
» l'avoit annoncé, N°. 55, puisque ce jour-
» là même (15 Juin) le froment n'y valut
» que 37 s., & l'élite 39. Au même Mar-
» ché & aux Marchés précédens, on avoit
» de très-bon bled à 35 & 36 s. Il est vrai
» que cette diminution ne dura pas, & que
» peu de jours après, le bled remonta à 44
» & 45 s. Mais sans la sécheresse des mois
» de Juin & Juillet, il est à présumer qu'on
» auroit eu le froment à 30 s. On se flattoit
» si bien alors d'une diminution considéra-
» ble, que dans les estimations des grains
» sur pied qui se font après la S. Barnabé,
» 11 Juin, il ne fut apprécié que 30 s. le
» boisseau .... Les bleds avoient alors la plus
» belle apparence. Si je me suis trompé
» dans mes conjectures, ç'a été avec tous
» les Experts du canton ».

» On dit, dans le même article, que les
» salaires des Ouvriers n'ont pas augmenté
» à proportion du prix des denrées; on cite,
» pour exemple, les Maçons qui gagnoient
» 15 s. lorsque le bled en valoit 24, & qui
» en gagnent aujourd'hui 20. Il me semble
» que cet exemple prouve la proportion au
» lieu de la détruire, les impôts, les loyers,
» les vêtemens, les autres nécessités de la
» vie n'ayant pas essuyé la même augmenta-
» tion ».

» Il peut se faire qu'il y ait eu un inter-
» valle entre l'augmentation de la denrée &
» celle des salaires; mais ce court espace
» de tems a-t-il pu occasionner la détresse
» du Salarié? Il est certain que l'Agricul-
» ture étoit dégradée, parce qu'il est dans
» l'ordre qu'on abandonne la culture des
» denrées, quand on n'en trouve pas le dé-
» bit. Il est encore certain qu'elle ne pou-
» voit être relevée que par une augmenta-
» tion de richesse, laquelle ne pouvoit pro-
» venir que du prix & de la circulation
» des denrées. D'après cela, il est constant
» que si ce prix n'eût pas haussé, la déca-
» dence de l'Agriculture, en entraînant la
» ruine du Propriétaire, eût ôté au Salarié
» toute ressource pour vivre; tandis qu'au
» contraire le Propriétaire, en bénéficiant
» sur les produits, a pu grossir le patrimoi-
» ne du Salarié. L'abondance seroit utile
» au Fermier ou Propriétaire de la denrée
» & au Consommateur, si le premier trou-
» voit toujours un débouché prompt & fa-
» cile; il ne peut l'obtenir que par une cir-
» culation soutenue & un commerce tou-
» jours actif. S'il n'a que la ressource du
» Consommateur qui l'avoisine, il sera
» bientôt dans la détresse. J'ai l'honneur
» d'être, &c. *Signé*, LETELLIER.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Novembre*.

Du 6 au 10, il est arrivé 44 bâtimens François & 22 Etrangers : ils ont apporté 2050 charges de bled, 900 charges & 100 quintaux de légumes, 850 charges de feves, 200 quintaux d'amandes, 300 milléroles & 6 barriques d'huile, beaucoup de riz, de la soude, du fer, des fideaux, cercles, planches, miel, bray, soie, son, chanvre, &c. La tartane le *S. Joseph*, venue de Gênes, étoit chargée de bled & de légumes pour Barcelonne. Le vaisseau, le *Duc de Choiseul*, est venu de Terre-Neuve, avec 300 quintaux de morue & 30 barriques d'huile. Le vaisseau le *Roland*, le brigantin l'*Auguste*, la barque l'*Etoile* avoient chargé différentes marchandises à Alexandrie. Le vaisseau l'*Union*, la tartane *S. Jean-Baptiste*, le brigantin *S. Louis*, sont arrivés le 1er. d'Alexandrette & de Chypre, le 2e. de Tunis, le 3e. d'Acre.

Les grains seroient à très-bon marché en Barbarie, si les Hollandois n'y mettoient un prix fort haut : ces habiles Spéculateurs semblent vouloir envahir tout le commerce de cette denrée.

Ali-Bey, fort occupé des troubles de la Haute-Egypte, a restreint à quelques Ports de la Caramanie, la défense d'exporter les denrées du pays.

Les nouvelles Colonies établies en Corse sont presqu'entiérement à l'abri des incursions des Montagnards; & les Insulaires voisins de ces peuplades, commencent à s'accoutumer aux travaux de la terre. On dit, qu'il va s'établir dans le golfe de Saint-Flo-

rens une madrague ou pêcherie de thon.

Le commerce Danois est assez libre dans la Méditerranée, depuis que la flotte de Danemarck a paru dans ces mers.

Les denrées, quoique cheres à Constantinople, n'y manquent pas; & il y en arrive tous les jours de nouvelles provisions.

Du 6 au 13, il est parti de ce Port 50 bâtimens François & 24 Etrangers, la corvette l'*Heureuse-Marie* pour le Levant, la tartane la *Triomphante* pour Tunis, la polacre le *S. Barthelemi* pour Alexandrie, le pinq. le *Diligent* pour la même destination, la tart. *S. Louis* pour la Barbarie, le pinq. *S. Charles* pour Alger, la pol. l'*Aimable-Thérese* pour Smyrne, le brig. *Saint-Joseph* pour le Levant. La polacre l'*Espérance* a fait voile pour la Martinique.

D'AGDE, *le 16 Novembre.*

Dans le courant d'Octobre, il est sorti de ce Port 694 septiers de grains & légumes pour différentes Villes, Toulon, Saint-Chamas, &c. : la premiere expédition s'est faite le 3. Il n'est point sorti de grains de Cette & de la Nouvelle.

DE MONTREUIL-SUR-MER, *le 17 Novembre.*

Aujourd'hui, sur les quatre heures du matin, est échoué au village de Bell, à deux lieues de cette Ville, le senaut Hollandois de 200 tonneaux, la *Dame Isabelle*, Capit. Cornelis Roos, parti de Lisbonne le 5 pour Amsterdam, avec un chargement consistant en 91 balles de laine, 1500 cuirs secs en poil, 22 grosses caisses de sucre en poudre, 225 caisses de fruit, 3 pieces & demie de vin, & le restant en sel. On espere retirer la moitié de la cargaison sans qu'elle soit mouillée, & relever le navire de la côte. Les sieurs Havet & Marteau ont réussi à relever le navire Anglois le *Triton*, derniérement échoué.

DE METZ, *le 19 Novembre.*

Dans la Séance de l'Académie dont il a été parlé (dern. Gaz.), M. Emmery, lut un discours par lequel, en partant de cette vérité, *que l'ignorance des faits est une des principales sources de nos erreurs*, il montra que les Sociétés Académiques rendroient un service essentiel à l'Etat, si chacune exécutoit dans sa Province le projet conçu par M. le Duc de Bourgogne d'une description exacte & détaillée de toutes les parties du Royaume. Il prouva que ce secours étoit nécessaire pour combiner avec succès des moyens d'améliorations praticables. En parlant des avantages que l'autorité bienfaisante pourroit tirer de cette entreprise, l'Auteur plaça si naturellement les éloges du Protecteur de l'Académie & du Commandant de la Province, que le Public les regarda comme de nouvelles preuves de sa proposition.

M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie, en rendant compte des résultats des différens concours, dit que M. Mathis, Auteur d'un Mémoire sur la navigation des Trois-Evêchés, s'il n'avoit pas traité toutes les parties que son sujet embrassoit, avoit du moins si bien vu celles auxquelles il s'étoit attaché, que l'Académie lui offroit une médaille d'or de la valeur de 200 liv. comme un témoignage de la satisfaction de la Société, & comme un encouragement par lequel elle excitoit l'Auteur à rentrer dans la carriere.

Quant à la question sur les moyens de réunir les petites portions d'héritages, trois Mémoires avoient d'abord balancé les suffrages : à la fin, celui de M. Vaultrin, Avocat au Parlement, fut unanimement couronné.

Le Mémoire, sur la police champêtre, ayant pour devise, *nos in rectum genitos naturâ*, mérita les éloges de la Société; mais il n'en remplissoit pas toutes les vues.

D'ORLÉANS, *le 24 Novembre.*

Une Dame d'Anvers, très-habile dans la fabrication des dentelles, & sur-tout des Malines, se propose, avec l'agrément de M. l'Intendant, d'avoir incessamment une école pour les filles qui desireroient apprendre à travailler en ce genre : elle a déjà formé d'excellentes Ouvrieres. Son école sera, dans une même salle, divisée en trois classes, afin de ne pas confondre les conditions. La premiere sera composée de Demoiselles à qui l'on voudroit donner ce talent pour leur amusement; la seconde de filles de familles, qui pourroient s'en aider dans le besoin; & la troisième de celles qui voudroient en faire un métier. On se bor-

nera pour les trois classes, mais principalement pour la derniere, à des prix très-modiques : il n'y aura que les filles du troisième ordre qui seront engagées pour un certain tems. Pour apprendre l'Art dans sa perfection, il paroit à propos de commencer l'apprentissage à l'âge de huit ans. Cette école s'ouvrira incessamment dans la Paroisse de Sainte Catherine, & les personnes qui desireront y envoyer leurs enfans, pourront s'adresser à M. *Cabart*, Curé de ladite Paroisse.

Le prix du pain ne varie point.

DE PARIS, *le 27 Novembre.*

Il paroît résulter des observations que MM. Tillet & Fougeroux ont faites sur les côtes de l'Océan, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre Gazette, pour examiner les effets de la conversion du varech en soude, que cette conversion ne fait aucun tort ni à ceux qui en respirent la fumée, ni au poisson, comme on l'avoit prétendu. M. Tillet en rendit compte à l'Académie des Sciences le 13 du courant. M. le Marquis de Paulmy ajouta, dans la même Séance, qu'il sçavoit par une lettre de M. Guettard de la même Académie, que ses observations lui avoient donné le même résultat. Ce jugement est conforme à l'opinion que les Habitans de Cherbourg, lieu renommé par cette soude, en ont toujours eue, fondés sur une longue expérience, comme nous l'avons rapporté. Il s'étoit élevé en Normandie des doutes & des différends sur cette préparation du varech, communément appellé *goemon* ou *gouesmon*, dans le pays d'Aunis *sar*, en Latin *fucus*, &c. La prudence du Gouvernement ne lui a pas permis de laisser de l'incertitude dans cette matiere ; & par ses ordres, nos sçavans Académiciens ont fixé l'opinion publique, en confirmant l'ancienne opinion.

Animés de ce zele ardent que le meilleur des Peuples a toujours pour seconder les vues sages du meilleur des Rois pour le bien public, les Etats d'Artois, par leur délibération du 21, ont unanimement consenti, sur la demande faite au nom de S. M. par M. le Marquis de Levis, Gouverneur, & M. de Caumartin, Intendant de la Province, Commissaires du Roi à l'Assemblée des Etats, la prorogation indéfinie du premier vingtième & des quatre sous pour livre, s'en rapportant, sur la durée de cette imposition, à la haute sagesse de Sa Majesté & à sa bonté pour ses Peuples ; & tout à la fois la prorogation du second vingtième jusqu'au 1 Janvier 1781, ainsi qu'une augmentation sur l'abonnement des deux vingtièmes. En même tems, les Etats ont fait leurs offres pour le renouvellement de cet abonnement, & accordé au surplus les autres demandes faites au nom du Roi. Sa Majesté a chargé ses Commissaires de témoigner aux Etats sa satisfaction, de les assurer de ses favorables dispositions sur les représentations qu'ils lui ont adressées, & de leur annoncer les graces & les adoucissemens que sa bienfaisance accorde à la Province.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre à M. l'A. Roubaud, sur la destruction des mulots, fouines, belettes, &c. A Argenton, en Berri, ce 10 Octobre 1771.

MONSIEUR,

On a fait très-sagement d'improuver l'introduction de l'arsenic dans la préparation des semences, ainsi que la méthode d'empoisonner les loups. D'après tout ce qu'on a dit de sensé, dans vos Gazettes & vos Journaux, contre ces pratiques dangereuses, je n'imaginois pas qu'on s'aviseroit sitôt de vouloir employer les poisons dans les choses qui concernent l'Agriculture : cependant dans votre Gazette du 27 Août dernier, N°. 69, on propose encore de faire mourir les mulots avec des noix dans l'intérieur desquelles on aura introduit de l'arsenic, & les fouines & les belettes avec des œufs également empoisonnés. Je ne contesterai point à l'Auteur l'infaillibilité de son secret, je l'ai éprouvé moi-même avec succès ; mais ce fut ce succès même qui, m'ayant fait faire les plus sérieuses réflexions sur les inconvéniens fâcheux qui pouvoient résulter, fit que j'y renonçai pour toujours. En effet, Monsieur, pour éviter un mal quelconque, il n'est ni naturel ni prudent de s'exposer & d'exposer les autres à un plus grand mal encore : c'est pourtant ce qui arriveroit infailliblement si, pour se garantir des ravages de quelques

animaux, on répandoit dans nos jardins, dans nos champs, dans nos granges, des poisons d'autant plus dangereux, d'autant plus séduisans qu'ils seroient cachés sous l'enveloppe des alimens qui nous sont les plus familiers. Il y a déjà autour de nous tant de choses qui peuvent nous être funestes qu'il faudroit plutôt travailler à en diminuer le nombre, s'il étoit possible, qu'à les multiplier : car sans parler des poisons qu'on tire des minéraux, sans parler même de nos ustensiles de cuivre que la raison condamne, que de trop malheureuses expériences ne cessent de décrier, & que l'imprudence tolere toujours, de combien de reptiles, d'insectes venimeux & de plantes nuisibles n'avons-nous pas journellement à nous garantir ? Si donc vous répandez des noix empoisonnées dans vos jardins ; si vous placez dans vos granges des œufs dans lesquels vous aurez fait entrer de l'arsenic, croyez-vous que toutes ces choses ne seront pas, pour des enfans qui furetent partout, qui sont curieux, gourmands & avides, un appât pour le moins aussi flatteur que pour les mulots, les fouines & les belettes ? Si l'on me répond qu'on avertira du danger les enfans & les domestiques, je ne craindrai point de dire qu'un tel avertissement sera une seconde imprudence pire que la premiere. En effet si, pour se conformer à des loix dont on ne peut trop admirer la sagesse, les Droguistes ne doivent délivrer l'arsenic qu'à des chefs de famille d'une probité reconnue, ne sera-ce pas enfreindre ces mêmes loix & s'exposer à tous les dangers qu'elles ont voulu prévenir, que de mettre à la portée, à la disposition de plusieurs personnes indistinctement ce qui n'avoit été confié qu'à une seule ? Alors n'aurez-vous pas à craindre que quelqu'un de ceux à qui vous aurez révélé ce fatal secret, ne vous fasse porter la peine de votre indiscrétion ? Mais comment donc faire ? Faudra-t-il voir dévaster ses héritages, dévorer le fruit de ses peines, & rester dans l'inaction ? Point du tout ; il est d'autres moyens moins dangereux de détruire les mulots dont vous vous plaignez.

Prenez une poignée de ciguë, hachez-la, faites-la bouillir dans un chauderon avec une pinte d'eau que vous laisserez réduire aux deux tiers. Cela fait, jettez le tout dans un linge & le coulez avec expression ; mettez ensuite dans cette décoction encore chaude des pois ou des feves ; plus ces légumes auront été percés par les charansons, plus ils seront disposés à être fortement impregnés de cette liqueur. Après que vous les y aurez laissé infuser pendant tout un jour, vous en jetterez, à l'entrée de la nuit, dans les endroits où les mulots vous causent le plus de dégât ; vous en introduirez même dans les trous où ils se retirent, & vous les ferez mourir sans qu'il en reste un seul. C'est toujours pendant l'hiver que ces animaux font le plus de ravages ; aussi est-ce dans cette saison seulement que le moyen que je propose peut parfaitement réussir : on peut s'en servir avec le même succès pour préserver les bleds nouvellement semés ; il ne faut pour cela que répandre les légumes préparés, comme nous l'avons dit, tout le long des hayes, & dans les différens endroits où vous vous appercevrez que les mulots endommagent vos ensemencemens.

On me dira peut-être qu'en proposant la ciguë, je ne fais que substituer un poison à un autre poison ; mais je prierai de faire attention que dans le climat tempéré que nous habitons, la ciguë n'est pas un poison, à beaucoup près, aussi actif & aussi dangereux que l'est l'arsenic, & qu'en tout cas des pois, des feves jettés négligemment sur la terre n'ont pas pour des enfans & autres personnes un attrait aussi séduisant que le doivent avoir des noix ou des œufs artistement arrangés.

Ce seroit ici le lieu d'indiquer quelque secret pour la destruction des belettes ; mais je déclare que je n'en connois point, & que, bien plus, si j'en connoissois, je me ferois un reproche de le rendre public. Eh ! pourquoi vouloir détruire ces petits animaux ? Ils sont si jolis, si mignons ! une taille fine & délicate, une agilité qui surprend mais qui réjouit, tout en eux sollicite leur grace. Rendons-leur nos poulaillers impénétrables ; & après cette précaution de notre part, laissons-les vivre en liberté : pour prix de notre indulgence, ils nous rendront des services essentiels, ils détruiront les rats de nos granges, de nos greniers, beaucoup plus adroitement que n'ont coutume de le faire des chats toujours traitres, gourmands & frippons. Il s'en faut bien que je sois de même disposé à intercéder pour les fouines ; je déteste l'inclination que ces animaux ont

naturellement pour le carnage ; je hais leur insatiable avidité ; je ne leur pardonne pas d'égorger dans une nuit toute la volaille d'une basse-cour pour le seul plaisir de faire du mal, image trop fidele de ces Guerriers féroces qui, toujours altérés du sang humain, sont plus satisfaits de le voir répandre, même inutilement, que de le ménager. S'il n'est pas toujours en notre pouvoir de retenir la main de ces hommes cruels, exterminons du moins ceux d'entre les animaux qui leur ressemblent. Imaginons tous les moyens possibles de détruire les fouines; ne nous rebutons point de leur tendre des pieges de toute espece ; saisissons le tems où la neige, en couvrant & la terre & les toits de nos bâtimens, nous aidera à en trouver beaucoup plus facilement la piste.

Tous les ans au commencement de l'hiver, des Etrangers se rendent dans nos campagnes ; ils nous demandent la permission de chasser les fouines, ce qu'on leur accorde bien volontier : tandis qu'armés de fusils, ils se tiennent à l'affût autour de nos granges, & en font comme le blocus ; quelques-uns d'entr'eux pénétrent jusques dans l'intérieur de ces bâtimens, y lâchent de petits chiens qu'ils animent par le geste & par la voix : ces especes de furets se glissent adroitement dans le foin, dans la paille, & en dénichent les fouines sans leur faire aucun quartier : celles-ci harcelées, poursuivies de gîte en gîte, prennent le parti de sortir & de chercher leur salut sur le haut des toits : dès que les Chasseurs les apperçoivent ainsi à découvert, ils tirent dessus & les tuent. Les peaux de ces animaux sont tout le fruit qu'ils retirent de cette chasse ; on n'a garde de leur envier ce profit. Celui qui nous en revient pour notre part n'est-il pas assez considérable ? Si cette Lettre, que j'aurois desiré moins longue, vous paroît contenir quelque chose d'utile, je vous prie, Monsieur, d'en faire part au Public par la voie de votre Gazette ou de votre Journal. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE SCÉVOLE.

II.

Eaux thermales artificielles.

M. le Roy, Professeur en Médecine à l'Université de Montpellier, donne dans ses *Mélanges de Physique & d'Histoire naturelle*, dernierement publiés, un très-bon procédé pour composer des eaux thermales artificielles qui peuvent remplacer les eaux thermales naturelles, lorsque les circonstances ne permettent pas d'aller prendre ces dernieres à leur source. Plusieurs Physiciens avoient essayé d'imiter ces eaux ; mais leurs essais n'avoient abouti qu'à des approximations imparfaites & défectueuses. M. le Roi, selon le rapport que MM. de Lassone & Cadet ont fait de son Mémoire à l'Académie Royale des Sciences, paroît avoir beaucoup mieux deviné sur tous les points le secret de la nature, & il l'a mis en œuvre d'une façon plus satisfaisante & plus conforme aux phénomenes. L'Auteur examine & détermine par la voie des expériences, les propriétés sensibles & chymiques de l'eau sulphureuse artificielle, en la comparant à une eau thermale, d'où résulte l'identité de leurs principes & de leurs qualités. L'imitation en grand des eaux thermales soit pour l'usage intérieur, soit pour l'administration en douche, seroit, dans une grande Ville, un établissement très-avantageux au Public, si l'on pouvoit le former par des moyens simples & peu dispendieux, comme l'Auteur le propose.

Le procédé, pour l'imitation des eaux thermales sulfureuses, consiste à prendre des bouteilles de verre dont la capacité soit d'environ trois demi-septiers, & dont le col soit fort & bien rond ; on y ajoute des bouchons de bois tournés & garnis de filasse ou encore mieux de filoselle, afin qu'en les faisant entrer avec force en tournant, ils ne puissent être chassés par l'expansion des vapeurs intérieures, & que toute communication avec l'air extérieur soit interceptée. On prend 3 quarts de grain de terre alkaline précipitée, de sel d'epsom bien séché & parfaitement édulcoré, avec une petite pincée de fleurs de soufre. Les deux matieres mises ensemble au fond d'un petit verre ou d'un petit mortier de verre, on les humecte avec une goutte d'eau, & on les mêle exactement en triturant légérement avec un pilon de verre ou d'agathe : on insinue ce mélange dans chaque bouteille de verre qu'on remplit ensuite d'eau pure ordinaire, ayant toutefois l'attention de laisser dans la bouteille un espace vuide propre à contenir un demi-gobelet ou trois onces d'eau. Ces bouteilles étant bien bouchées, on les plonge jusqu'à leur embouchure dans un bain-marie couvert qu'on entretient bouillant pendant dix ou onze heures. L'eau contenue dans les

bouteilles devient ainsi une eau thermale sulfureuse.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Novembre 1771 au Samedi 23 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 19 à 20 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Novembre 1771, de 44 à 45 l. ; *id.* nouveau de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l. ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Novembre 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49			

Changes de Paris, *du 27 Novembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32 3 16e. à ¼	
Hambourg	183	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1 6	
Livourne	95	
Gênes	93	
Lyon, *Saints*, ...	½ au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1062 ½ 1060 .	1060	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	. . . . .	60 ½	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	68 72 ½ . . .	67	67 66 ½ . . .
Loterie 5e Epoq.	424.	. . . . .	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 23 Nov. 1771		Du Lundi 25.		Du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	E.	Delamotte, six p. mois 1771.	F.	Hurel, six prem. mois 1771.	C.
Pigis, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*		Defrance, *idem.*	F.
Clouet, *idem.*	J.	Masson, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	
Baillot, *idem.*		Molliere, *idem.*	H.	Maigret, *idem.*	J.
Maupassant, *idem.*		Dujean, *idem.*	L.	Filleul, *idem.*	
Penchain, *idem.*		.....		Viellard, *idem.*	
Bardin, *idem.*		.....		Marollier, *idem.*	M.
Lenoir, *idem.*		.....		.....	
Delarue fils, *id.*		.....		.....	
Boscheron, *idem.*	L.	.....		.....	
Hebert, *idem.*		.....		.....	
Gossey, *idem.*		.....		.....	
Caron, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 3 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Novembre.*

L'Interruption des travaux des Manufactures à Moscou a jetté plusieurs milliers d'Ouvriers dans la misere. M. le Comte Orlow les occupe à vuider un marais voisin dont la Ville étoit infectée & dont l'épidémie a fait appercevoir, un peu tard, les dangereuses influences. Ces Ouvriers, quoique bien payés, ne se livrent qu'en murmurant à ce travail.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 7 Novembre.*

La Députation du Commerce & des Manufactures a présenté au Roi une livre de soie fabriquée sous la direction de M. de Ludeeck, Professeur à l'Université de Lunden, qui, le premier, a élevé des vers à soie dans ce pays, au moyen d'une plantation de mûriers qu'il fit, il y a quelques années. Les succès ont surpassé son attente. M. Walken-Stierna, qui a porté la parole, a prononcé, à cette occasion, un discours sur l'utilité de ce genre de culture & d'industrie qui occuperoit une infinité de personnes oisives aujourd'hui. Cependant le climat est si peu favorable à ce genre de productions qu'il est bien à craindre qu'un succès uniquement dû peut etre à des circonstances & à des soins particuliers n'entraine des essais ruineux aux dépens des anciennes cultures manifestement plus convenables à notre sol. S'il est des hommes oisifs, l'amélioration & l'extension du labourage & autres exploitations, les employera & les nourrira bien plus sûrement que le mûrier & le ver à soie. Nous oublions qu'il faut que nous tirions aujourd'hui des grains de la Russie.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 10 Novembre.*

Le génie, excité par la bienfaisance, multiplie ici tous les jours ses chefs-d'œuvre. M. Galloni, Méchanicien Milanois, a offert de jetter sur le bras du Danube qui sépare la Ville du Fauxbourg de Léopolstadt, un pont, sans aucun support dans l'eau, (nous en avons donné la description dans une de nos Gazettes) moyennant 60,000 florins pour les frais de la charpente & des ferremens. D'autres Architectes demandoient 116,000 florins pour la construction seule de deux piliers destinés à servir de point d'appui sur les deux rives. M. Galloni a démontré que la construction entiere du pont en maçonnerie ne coûteroit guères au-delà de cette somme. Toutes les Nations doivent avoir l'œil sur l'exécution de ce pont qui ne craindroit pas les glaces & qui n'embarrasseroit pas la naviga-

tion. Il y a un moyen d'accélérer rapidement dans un Etat les progrès des Arts, c'eſt d'y tranſplanter les inventions utiles employées dans les autres Etats. Il y a un beau traité à faire entre les Nations de l'Europe, c'eſt de s'engager à ſe communiquer réciproquement leurs découvertes.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 15 Novembre.*

S. A. R. a ordonné que l'on augmentât la valeur des médailles qui ſe diſtribuent aux Eleves de l'Académie de Deſſin. On conſtruit dans le Palais Torrigiani un cabinet d'Hiſtoire naturelle où ſera placée une magnifique collection des raretés les plus précieuſes. M. l'Abbé Fontana, Phyſicien de S. A. y a déjà raſſemblé les meilleurs inſtrumens & les machines les plus curieuſes. S. A. R. s'y eſt fait pratiquer un appartement où Elle ſe propoſe de faire Elle-même des obſervations & des expériences.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BEZIERS, *le 20 Novembre.*

La modicité des récoltes des vins dans la plûpart des Provinces méditerranées & ſeptentrionales du Royaume, a donné, depuis quelques années, de la valeur aux vins du Dauphiné, du Bas Languedoc & de la Provence, où les vendanges ont été beaucoup meilleures, & où les Vignerons auroient peut-être autant ſouffert de l'abondance qu'ils ſouffrent ailleurs de la diſette, ſi Paris & d'autres grands lieux de conſommation n'avoient tiré une partie de leurs proviſions de ces pays. Cette culture s'eſt ſoutenue à la faveur des circonſtances, elle s'accroît même dans quelques cantons. Par exemple, l'un de nos meilleurs vignobles, appellé *Notre Dame de Conſolation*, commence à ſe rétablir; on travaille même à remettre en état la fameuſe cave *d'Eſpagnac* garnie de ces grands tonneaux appellés *foudres* dans leſquels on enfermoit autrefois aſſez de vin pour en charger un vaiſſeau qu'on envoyoit en Hollande. Ces grands vaiſſeaux contribuent à donner au vin une qualité ſupérieure, car le ſuccès le plus décidé conſtate l'avantage de tenir le vin en plus grande maſſe. En outre, la liqueur s'y conſerve beaucoup mieux; tout le monde ſçait l'eſpece de célébrité que les foudres d'Heilderberg ont acquiſe par la vétuſté des vins que l'on y garde; c'eſt ce qui rend les vins d'Allemagne potables. Dans cette contrée & dans tout le Nord, le muſcat de notre crû eſt préféré à ceux de Frontignan & autres du Langudoc, parce qu'il a plus de liqueur.

Il eſt à croire que nos vins perdent beaucoup à paſſer ſous les petits preſſoirs roulans dans les rues, ſeuls employés dans ces Provinces. Comme on n'y peut preſſer qu'en deux ou trois fois les raiſins d'une forte cuvée, on eſt obligé de laiſſer trop long-tems en fermentation une partie de la vendange. D'ailleurs ces preſſoirs ſerrent mal, & il n'en ſort jamais tout le vin que que l'on doit attendre.

L'uſage d'égrapper le raiſin eſt encore une cauſe de la bonté du vin de ce pays; on ſuit la même coutume dans les bons vignobles de cette Province, comme Frontignan, Lunel, &c., ainſi que dans les bons cantons de Champagne, de Bourgogne, de Côte-Rôtie, &c. Il eſt bien étonnant que les avantages de cette méthode ſoient encore révoqués en doute, comme on le voit par une queſtion propoſée dans la Gazette d'Agriculture. Il n'y a qu'à mâcher une grappe & enſuite une partie du ſarment, pour ſe convaincre qu'il y a entre ces deux ſubſtances une parfaite analogie, & que le ſuc en eſt également âpre & auſtere. Il eſt donc auſſi abſurde de mettre la grappe à fermenter avec le raiſin qu'il le ſeroit d'y mettre le ſarment. La grappe, en fermentant avec le moût, lui communique ſes mauvaiſes qualités; le vin du preſſoir de la troiſième ou quatrième coupe en a toute la ſaveur. Enfin la grappe, ainſi que la pellicule du raiſin, amaſſe la plus grande partie des fleurs du vin dont elle ne rend enſuite qu'une petite portion ſous le preſſoir: ainſi elle n'a pas de moins mauvais effets ſur la quantité que ſur la qualité du vin.

DE BESANÇON, *le 22 Novembre.*

Depuis que l'exportation a été expreſſé-

ment défendue par Arrêt du Conseil & Arrêt du Parlement, plusieurs Particuliers ont été surpris contrevenans à différens articles de ces réglemens; & en conséquence, par divers Arrêts, ils ont été condamnés aux peines y portées. Le pain mollet est taxé à 4 s. la livre; le pain riflé à 2 s. 7 d.; le pain bis à 2 sous.

DE NANTES, *le 25 Novembre.*

Du 8 au 22 du courant, il est arrivé de Marans, Audierne, Quimperlé, Lanion, Lezardieu, Peros, Tréguier, Quimper, la Plaine, la Barredemont, 90 tonneaux & demi 4226 quint. 86 liv. & 1134 boisseaux de froment, 221 ton. 134 quint. 40 boiss. 85 liv. de seigle, 112 ton. d'orge, 260 liv. de farine.

Pendant le courant d'Octobre, il est parti de la Barredemont 660 quint. de froment pour cette Ville, 720 de froment & 45 de lentilles pour Bordeaux.

Il y a peu de variations dans les prix des grains: cependant les importations paroissent aujourd'hui commencer à se rallentir, & ils semblent tendre à une augmentation.

Les vaisseaux arrivés des Isles du 8 au 22 sont la *Julie* venant du Port-au-Prince, la *Vestale* des Cayes, le *S. Michel* du Cap, la *Ville de Léogane* de Léogane, le *Chaumont* du Port-au-Prince. Plusieurs navires sont entrés chargés de marchandises de la vente de l'Orient. Plusieurs navires d'Irlande nous ont apporté du bœuf, du beurre, du suif & des cuirs. Le *Jeune Robert* a amené du Banc de Terre-Neuve des morues vertes & de l'huile.

Le navire l'*Espérance* est parti pour Guinée, le *Victorieux* pour la Guadeloupe, la *Sevre* pour Saint-Marc, le *Saint-Cast* pour Saint-Domingue, la *Dauphine* pour le Cap.

Navires en chargement, le *Jason* pour Guinée, le *Salomon* pour le Port-au-Prince, les *Jumeaux* & la *Dauphine* pour la Guadeloupe, la *Vestale* pour les Cayes, l'*Aimable Jeannette* pour Guinée, le *Chavigny* pour le Cap, le *Darius* pour la Guadeloupe, le *Duc de Duras* pour Léogane.

Le sieur Paillet, Brasseur à Richebourg, a trouvé le moyen de donner à sa biere le goût, la couleur & la qualité de celle de Hollande. Cette annonce est d'autant plus utile aux Armateurs qu'il vendra toujours sa biere à 4 l. au dessous du prix de la biere étrangere. Comme il a éprouvé que l'on préfere pour les armemens la biere la plus amere, il a donné à sa nouvelle biere plus d'amertume que n'en avoit celle qu'il débitoit à la fin du printems. Cette biere peut soutenir le voyage des Indes sans contracter la moindre aigreur. On pourra la transporter en bouteilles sans craindre que la fermentation les fasse casser. Le même Brasseur fait aussi, pour les provisions d'équipage & le ménage, une biere légere, agréable au goût, qui ne s'aigrit point & qu'il ne vend que 12 l. la barrique.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Octobre, le Roi a subrogé Jean-Baptiste Rousselle, déjà chargé de la régie des droits attribués aux Offices de Conservateurs des hypothéques & Jurés-Priseurs des biens-meubles, à Julien Alaterre, pour la régie, perception & recette de tous les droits ci-devant aliénés aux Etats de la Province dont la réunion a été ordonnée par Arrêt du 9 Juin 1771, en conservant dans leurs fonctions les Commis & Préposés déjà employés à cette régie par des procurations & commissions précédemment délivrées par ledit Alaterre & ses Cautions.

DE TROYES, *le 27 Novembre.*

Après quelques variations, le prix des grains paroit s'être fixé. Le froment réduit au septier de Paris est à 25 l. 10 s., le seigle à 17 l. 2 s., l'orge à 12 l. 18 s., l'avoine à 12 l. 12 s. L'on apperçoit néanmoins quelque apparence d'augmentation, ce que l'on attribue à des manœuvres de gens intéressés à la cherté. La Police ne parvient qu'avec effort à réprimer la cupidité des Boulangers qui employent, dit-on, toutes sortes de moyens pour faire hausser le prix du bled, sans que l'on en voye bien le motif, puisque la taxe du pain est toujours proportionnée au prix du bled. Il faudroit supposer qu'ils ont fait des provisions assez considérables, à assez bas prix, pour que cette augmentation fût en pur bénéfice pour eux. Leur obstination à ne pas cuire en quantité suffisante a obligé les Officiers Municipaux à faire fabriquer & vendre publiquement du pain pour le pauvre qui ne pouvoit s'en procurer même pour de l'argent.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant modération & interprétation de plusieurs articles du tarif des droits sur les papiers & cartons, annexé à la Déclaration du 1 Mars 1771; du 16 Octobre 1771.

Art. I. Les images, papiers peints, en façon de damas, d'indiennes ou tapisseries; papiers drapés en laine hachée, autrement dits *papiers tontisses*, & autres papiers de cette espece, & toutes les dominoteries imprimées ou non-imprimées, avec moules & planches en bois, fabriqués dans les lieux autres que ceux compris en l'état annexé a la Déclaration du 1 Mars 1771, dont les droits dûs aux entrées de Paris avoient été fixés à raison du quintal, par l'Arrêt du Conseil du 27 Février 1765, seront payés à l'entrée des lieux compris audit état, à proportion du nombre des feuilles, selon les classes auxquelles lesdits papiers devront être rapportées, eu égard aux dimensions des feuilles; sçavoir, les images d'une ou plusieurs feuilles, les papiers à fonds blancs ou sablés, à fleurs ou petits dessins, pour échiquier ou autres semblables usages, lesquels se vendent à la feuille ou à la main, les mêmes droits que les papiers blancs; les papiers drapés ou papiers tontisses, les papiers peints & imprimés, façon d'Angleterre, imitant les dessins d'étoffes à meubles, & les papiers de la Chine le double des droits des papiers blancs; le tout sans préjudice des droits auxquels lesd. dominoteries sont assujetties à l'entrée de Paris.

II. Celles desdites dominoteries où l'on aura employé des papiers de pâte bulle, de quelques-unes des especes désignées aux quatre premieres classes dudit tarif, jouiront, comme les papiers blancs, de la modération d'un tiers desdits droits.

III. Les dominoteries fabriquées dans les lieux compris en l'état de lad. Déclaration, & qui, par l'art. I du présent Arrêt, ne supportent que les mêmes droits que les papiers blancs, seront aux entrées de Paris & d'autres lieux énoncés dans ledit état, traitées suivant les dispositions des art. IX & X de ladite Déclaration.

IV. Celles des dominoteries fabriquées dans lesd. lieux & qui, par l'art. I du présent Arrêt, sont assujetties au double des droits des papiers blancs, ne seront sujettes en entrant dans Paris & la Banlieue, qu'au payement du simple droit des papiers blancs, & en outre des six sous pour livre & des vingtièmes de l'Hôpital, sur le pied du double droit; & à l'entrée des autres lieux compris audit état, au payement du simple droit seulement.

V. Les images, ainsi que les papiers imprimés avec moules & planches représentant des figures, ou qui seroient en outre imprimés en lettres & caracteres typographiques, continueront d'être sujets à la visite des Chambres Syndicales; dispense S. M. de ladite visite les dominoteries autres que celles ci-dessus désignées.

VI. Le papier dénommé *petit royal* ayant, suivant le tarif joint à l'Arrêt du Conseil du 18 Septembre 1771, vingt pouces de large la feuille étant ouverte, sur seize pouces de haut, restera compris dans la septième classe du tarif joint à la Déclaration du 1er Mars 1771; & comme tel, ne payera que 20 s. la rame: le papier appellé *grand messel*, de 16 pouces de largeur sur 15 de hauteur, sera rapporté à la huitième classe dudit tarif, & ne payera que le droit de 16 s. par rame; celui connu sous le nom de *grand licorne à la cloche*, de 19 pouc. de largeur sur 9 de hauteur, ainsi que celui appellé *cartier grand format du Dauphiné*, de 16 p. de largeur sur 13 & demi de hauteur, demeureront compris dans la neuvième classe dudit tarif du 1 Mars 1771, & en conséquence les droits en seront dûs sur le pied de 13 s. la rame.

VII. Les papiers dénommés *Joseph-blancs*, n'ayant point de dimensions déterminées par les réglemens, payeront les mêmes droits que les autres papiers blancs, suivant celles des classes dudit tarif auxquelles ils devront être rapportés par leurs dimensions.

VIII. Les papiers dits *brouillards* ou *à la demoiselle* ne payeront, ainsi que les autres papiers bruns & gris communs pour enveloppes, que la moitié des droits dûs pour les papiers blancs auxquels ils devront être rapportés par leurs dimensions.

IX. Les rames composées en totalité de papiers cassés & déchirés dans la plus grande partie de la feuille, ne payeront que la moitié des droits auxquels les papiers seroient assujettis sans cela.

X. Les droits dûs pour chaque cent de

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Novembre, attribué au N°. 97. du deux Décembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la pièce.
SOISSONS.	21 15	21	16 7	2 9	2 5	2 3	11 14	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	18
Clermont.	23 12 6	17 10	15 15	2 6	2 3	2	12 16 3	8 15	3	2 10	. . . .	. . . .	130	426	. . . .	60	50	. . . .	. . . .	30
ORLEANS.	26 10 4	21 4 3	20 11 5	. . . .	2 4	. . . .	13 14 4	12 16	2 8	1 10	. . . .	. . . .	78	271	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	22
Blois.	22 4	. . . .	17 15 8	2 8	2 2	. . . .	13 6 8	9 15 7	2 10	1 5	. . . .	. . . .	56	269	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	15
LYON.	30 12 6	27 8 6	23 19 11	4 3	2 7	2 4	10 11 5	10 19 5	3 10 1	2 10	. . . .	. . . .	108	82	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Etienne.	35 14	30 12 10	25 11 8	3 6	3 2	2 4	17 1 1	10 8 3	2 18 5	1 9 2	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	130	13
LA ROCHELLE.	24 19	. . . .	. . . .	2 4	2 2	1 10	12 10	8 7	1 13	18	. . . .	. . . .	56	179	. . . .	. . . .	. . . .	180	160	24
Saintes.	23 2	15 11	15	2 5	2 1	1 10	15	7 7	1 8	1	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	360	270	24
MOULINS.	28 4	. . . .	21 2	4 6	. . . .	3 9	14 11 10	8 15	2 10	2 10	. . . .	. . . .	81	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	18
Nevers.	26 8	24	22	3 3	. . . .	2 9	18	8 16	2	1	. . . .	. . . .	90	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	170	15
RIOM.	31 1	30	27	4 2	2 3	. . . .	19 4	7 13	2 10	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	25
Clermont.	30 10	27	24 18 8	4 4	2 3	2	19	5 15 5	3	15	. . . .	. . . .	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	250	160	18
POITIERS.	23 8 6	21 2 10	18 17 1	2 2	1 1	. . . .	14 5 8	8 11 5	3	18	. . . .	. . . .	90	260	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Niort.	20 5	16 4	16 4	2 4	2 1	1 10	12 12	7 13	3 10	1 10	. . . .	. . . .	64	238	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	30
Fontenay.	22	16 10	19	2 5	1 11	1 8	13 15	7 5	3	1 16	. . . .	. . . .	49	219	. . . .	42	. . . .	220	140	18
BORDEAUX.	31	25	24 10	4 2	3 5	2 4	18	8 17 6	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	26 16	24 10 8	23 2 1	3 3	2 8	1 10	. . . .	8 4 3	3	2 5	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Périgueux.	25	22 10	. . . .	2 7	2 1	1 7	. . . .	13 10	3	1 5	. . . .	. . . .	60	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
TOURS.	24 6 7	21 10	19 11 7	3	2 5	2 1	14 9 4	8 1 1	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	25
Amboise.	27 6 5	22 16 6	20 1 1	3 1	2 9	2 3	19 7 5	9 18	2 10	1 15	. . . .	. . . .	58	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
Anger.	27 12 10	25 6 9	23 16 1	3	2 5	1 9	18 8 4	9 4 3	1 15	1 10	. . . .	. . . .	67	280	210	. . . .	17	170	100	15
PAU.	27 2 6	22 4	20 6	2 10	. . . .	. . . .	19 8 6	10 7	2 2	14 4	. . . .	. . . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Bayonne.	23 8 9	. . . .	21 6	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	13	1 10	18	. . . .	. . . .	60	180	. . . .	. . . .	9	200	120	27
AUCH.	26 18 6	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10	3	1 16	. . . .	. . . .	72	250	. . . .	. . . .	. . . .	150	140	36
Mirande.	24	20	. . . .	3 2	. . . .	. . . .	17	12	2 8	1 6 6	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	170	30
MONTAUBAN.	26 2 4	23 5 5	20 9	2 10	2 7	. . . .	. . . .	. . . .	2 17 6	1 14 6	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Cahors.	28 12	24	23	3 6	3	2 6	11	8	3	1 4	. . . .	. . . .	69	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	177	177	28
Villefranche.	26 17 7	. . . .	22 10 11	2 9	2 7	. . . .	. . . .	9 3 9	2 8	1 4	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	100	25
CHAALONS.	25 19 2	. . . .	17 4	3 7	. . . .	2	11 18	6 4	3	1 10	. . . .	. . . .	100	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	10	10
Troyes.	25 6	. . . .	18 6	3 4	. . . .	2	12 18	6 12	2 15	2	. . . .	. . . .	110	50	. . . .	70	. . . .	300	. . . .	24
Rheims.	22 14 7	. . . .	17 18 2	3 6	3 4	2 11	13 3 3	5 13 4	3 5	2 8	. . . .	250	162	. . . .	. . . .	36	36	350	75	25
ROUEN.	34 17 10	20 14	16 11	3 3	2 9	2 2	12 8 5	8 17 2	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	
Le Havre.	28	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	14	9	2 17	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	50	. . . .	. . . .	35
Dieppe.	33 3 5	24 11 10	16 3	4 8	3 2	2 4	12	7 2 6	1 12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	313	. . . .	21	38	200	. . . .	25
CAEN.	27 7 2	. . . .	20	3 1	. . . .	. . . .	15 9 10	9 6 8	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	20
Bayeux.	25 16 9	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	12 3	8 2	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	25 6	19 4	16 16	2 7	2 4	2 1	14 14 10	7 17 8	2 10	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Mortagne.	24	20 13 6	19 4	2 6	1 9	1 7	16 4 11	8 2 5	1 13	1 2	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
RENNES.	26 8	23 11 6	23 11 6	2 5	2 1	2	. . . .	10 2 8	3 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	49	28	16	140	9
Saint-Malo.	28 2 6	21 1 6	20 6 1	3 7	2 6	1 5	22 17 2	10 5	4	2	. . . .	. . . .	. . . .	280	. . . .	17	24	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	26 4 1	21 8 5	. . . .	3 3	2 10	. . . .	13 5	13	2 6	11 11	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	28 6 1	. . . .	22 8 3	3 3	. . . .	2 4	. . . .	9 10 9	1 12 6	12 2	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	100	20
DIJON.	21 6 8	16 7 3	14 10 2	3 4	1 8	. . .	. . . .	. . . .	2	15	350	. . . .	175	250	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Auxerre.	29 15	25 10	21 5	3 3	3	. . .	. . . .	9	2 8	1 10	. . . .	. . . .	180	290	. . . .	54	. . . .	124	55	10
METZ.	15 10 6	11 5	10 2 6	2	1 9	1 9	7 14 2	5 2 10	1	10	. . . .	. . . .	81	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	18 8 6	. . . .	13 6 7	2	1 6	. . . .	11	5 1 8	1 4	10	. . . .	. . . .	105	315	. . . .	. . . .	. . . .	240	84	30
LILLE.	26 12 7	19 9 10	. . . .	3 10	2 5	1 9	13 9 5	6 8 5	2 5 8	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	315	. . . .	60
Douay.	18 7 5	16 3 9	14 8	3 1	2 4	1 9	12	6 1 10	2 2 10	17 9	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	. . . .	400	. . . .	50
VALENCIENNES.	19 10	17 15	14 5	2 9	2 4	1 9	12 11 3	6 10	1 13 4	1 5	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Condé.	26 13 4	23 2	15 12	3	2 6	2	12 9 10	8 11 8	1 13 4	16	420	280	. . . .	420	. . . .	56	. . . .	150	. . . .	30
Cambray.	17 6 8	11 6 8	13 6 8	2	1 9	. . . .	11 16 3	6 11 3	1 5	1 1	560	20	. . . .	490	. . . .	38	. . . .	300	150	55

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
SOISSONS.	12	65	45	50	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	80	55	45	
Clermont.	18	90	75	75	. . . .	. . . .	125	225	140	120	65	45	160	220	64	22	90	45	45	45
ORLEANS.	10	85	28	45	. . . .	. . . .	116	166	. . . .	. . . .	61	29	200	240	54	19	80	51	45	33
Blois.	9	70	45	55	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	50	18	85	40	. . . .	
LYON.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	56	18	93	60	58	
Saint-Etienne.	10	80	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
LA ROCHELLE.	12	100	70	60	. . . .	. . . .	160	240	75	55	60	40	. . . .	240	60	25	90	. . . .	. . . .	45
Saintes.	12	80	55	45	2400	2880	250	125	105	60	95	50	150	225	60	27	60	45	40	30
MOULINS.	9	70	40	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	250	45	17	90	70	50	60
Nevers.	5	80	40	50	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	75	. . . .	180	220	55	16	85	60	40	60
RIOM.	12	80	36	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	75	. . . .	
Clermont.	10	92	83	68	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	102	56	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	60	20	90	90	50	50
Niort.	15	90	60	90	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
Fontenay.	11	55	27	70	. . . .	. . . .	140	200	75	55	55	45	150	240	55	25	90	50	50	55
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	70	40	40	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	80	65	65	
Périgueux.	7	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	25	20	160	200	50	20	. . . .	60	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Amboise.	14	56	37	80	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Angers.	10	60	35	45	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	30	150	215	50	22	90	50	35	30
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	160	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
AUCH.	12	60	50	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Mirande.	5	40	30	60	. . . .	. . . .	54	72	48	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	42	12	. . . .	. . . .	. . . .	
MONTAUBAN.	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Cahors.	9	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	66	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	174	60	28	108	66	. . . .	
Villefranche.	12	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	53	. . . .	. . . .	. . . .	53	41	143	179	53	22	71	47	. . . .	
CHAALONS.	10	60	18	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Troies.	12	60	35	60	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	295	60	17	75	. . . .	50	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	200	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .	
Dieppe.	16	90	35	60	. . . .	. . . .	130	190	75	65	45	40	170	200	65	26	70	55	32	50
CAEN.	16	90	50	80	. . . .	. . . .	120	240	100	50	70	35	160	240	50	20	95	80	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	40	. . . .	. . . .	60	350	100	50	60	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne.	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	96	. . . .	. . . .	
RENNES.	5	6	40	40	2000	2500	200	400	160	110	110	80	180	230	49	20	85	45	45	50
Saint-Malo	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	52	25	80	18	. . . .	34
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	64	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	40	60	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	. . . .	50	19	72	48	. . . .	
DIJON.	15	75	30	60	. . . .	. . . .	120	150	. . . .	. . . .	60	24	170	215	60	15	100	42	42	50
Auxerre.	9	54	36	40	700	100	120	200	70	45	90	60	175	200	60	30	100	76	70	60
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	15	72	42	. . . .	. . . .	. . . .	130	200	. . . .	. . . .	60	50	180	225	45	17	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	32	240	262	60	2150	3750	140	330	600	232	75	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	42	60	36	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	485	242	80	64	213	287	36	21	80	. . . .	. . . .	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Condé.	20	70	45	50	. . . .	. . . .	82	200	175	60	40	14	200	262	40	21	110	. . . .	. . . .	
Cambray.	20	200	75	81	. . . .	. . . .	128	. . . .	392	109	77	38	173	237	56	17	83	. . . .	77	

cartes ou cartons de feuille ou de pâte, demeureront modérés au double des droits pour chaque rame de l'espece de papiers dont ils sont composés ; & pour ceux desd. cartons qui devront être rapportés à quelqu'une des quatre premieres classes dud. tarif, ledit double droit n'en sera perçu que sur le pied de celui dû pour les papiers de pâte bulle.

XI. Les cartons fabriqués dans les lieux compris en l'état joint à lad. Déclaration, ne pourront à l'entrée desd. lieux jouir de la faveur accordée par les art. IX & X de ladite Déclaration, que six mois après que la perception des droits dudit tarif aura commencé dans les lieux où lesdits cartons auront été fabriqués.

XII. Les droits portés audit tarif ou fixés par le présent Arrêt, seront dûs & perçus sur les papiers & cartons à l'entrée de tous les lieux énoncés audit état, & autres qu'il plairoit à S. M. d'y comprendre par la suite.

XIII. Permet S. M. d'entreposer dans la ville de Limoges les papiers destinés pour la consommation de Paris, aux conditions fixées pour les mêmes entrepôts permis dans les Villes d'Orléans & Rouen, par l'article VIII de ladite Déclaration.

XIV. Seront lesd. droits perçus sur quelque quantité que ce soit de papiers ou cartons, dont le droit en proportion d'icelui fixé pour chaque rame ou cent ne sera pas au-dessous de deux sous.

XV. Seront, tant ladite Déclaration du 1er Mars dernier que le tarif y annexé, exécutés suivant leur forme & teneur, en ce qui n'y est dérogé par le présent Arrêt.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Le Laboureur*, ou *Cours d'Agriculture Pratique, suivant les principes de Physique & de Méchanique, à l'usage des Cultivateurs & des Laboureurs.* Par Alexandre Crasquin, Laboureur Flamand.

Quid faciat lætas, quo sydere terram vertere conveniat, &c.

Hinc canere incipiam. Virg. Géorg. L. 1.

Je chanterai d'ici les fertiles secrets
Que l'Art a découverts au sein de la nature,
Le travail, la méthode & les tems de culture
Propres à féconder de stériles guérets.

A Paris, chez Jombert pere, Libraire, rue Dauphine, in-12 d'environ 200 pag.

Ce Laboureur a fait un rigoureux apprentissage de l'Agriculture Flamande, & il l'a enseignée dans différentes Provinces; ce Laboureur, en exerçant sa noble profession, a appliqué réciproquement la théorie à la pratique & la pratique à la théorie ; Ce Laboureur a dirigé l'Art par la science, & par les principes de la Physique & de la Méchanique, il a jugé les instrumens & les opérations. Homme d'esprit, Homme de lettres, Sçavant, il s'est honoré du titre de Laboureur, & il l'honore. Son Ouvrage est vraiment neuf, élémentaire & scientifique. Nous ne copierons pas les titres de ses chapitres ; sa table des matieres ressemble à plusieurs autres ; mais la maniere dont il traite son sujet n'appartient qu'à lui. C'est par les regles de la Méchanique, par exemple, qu'il démontre la bonne construction & les effets de la charrue & des autres instrumens aratoires. M. Crasquin a dédié son Ouvrage à ses Confreres les *maîtres Laboureurs* ; les Cultivateurs, les Agronomes, les Amateurs de l'Agriculture jugeront qu'il est fait pour eux-mêmes.

2. *Résultat d'expériences sur les moyens les plus efficaces & les moins onéreux au Peuple, pour détruire dans le Royaume l'espece des bêtes voraces.* Par l'Auteur des Mémoires imprimés par ordre du Gouvernement à l'Imprimerie Royale sur ce même objet, en 1766 & 1768. in-8°. A Paris chez Guillyn, rue du Hurepoix ; Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, &c.

M. de l'Isle de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie de France sur la frontiere des Evêchés, Barrois & Champagne, &c. remplit avec un succès digne de son zele les engagemens authentiques qu'il avoit pris envers la Société de consacrer sa plume & ses travaux à la destruction d'un fléau si funeste aux Citoyens, aux haras, à l'Agriculture. Cette nouvelle Brochure développe & confirme l'utilité de ses méthodes ; elle réunit divers Mémoires que l'Auteur avoit eu la bonté de nous communiquer, pour les mettre sous les yeux du Public. Nos Lecteurs les trouveront épars dans nos Gazettes & nos Journaux. M. de l'Isle travaille actuellement à réunir en un

corps toutes les épreuves qui constatent l'efficacité de ses méthodes. Son Ouvrage aura pour objet, non seulement la destruction det animaux nuisibles, mais encore le repeuplement du gibier. Ce dernier article nous paroit aussi délicat que le premier est important. M. de l'Isle a trop à cœur l'intérêt de l'Agriculture, pour qu'il ne prenne pas tous les moyens de mettre les campagnes à l'abri des ravages du gibier qu'il se propose de multiplier. Nous remplissons un devoir en lui rappellant les inconvéniens de la multiplication de ces animaux; & nous espérons qu'il ne nous en sçaura pas mauvais gré.

3. *Mémoire sur la meilleure maniere de faire & de gouverner les vins de Provence, soit pour l'usage, soit pour leur faire passer les mers, qui a remporté le Prix, au jugement de l'Académie de Marseille, en l'année* 1770. Par M. l'Abbé Rozier, de l'Académie Royale des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Villefranche, de la Société Impériale de Physique & de Botanique de Florence, de la Société Economique de Berne, associé à celles de Lyon, de Limoges & d'Orléans, ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine vétérinaire. *O fortunatos nimiùm sua si bona norint.* Virg. A Marseille, chez F. Brebion, Imp. du Roi & de la Ville. In-8°.

Le nom d'un des plus habiles & des plus sçavans Œnologistes de l'Europe, couronné plusieurs fois par les suffrages de Sociétés respectables appliquées à l'encouragement des études économiques, porte avec lui l'éloge de cet Ouvrage, d'une utilité générale pour tous les pays de vignoble, quoique spécialement destiné à la fabrication des vins de Provence. M. l'Abbé Rozier traite successivement du terrein & de l'exposition de la vigne, du choix des raisins, du tems le plus convenable pour vendanger, des soins nécessaires en mettant le raisin dans la cuve & pendant le tems de la fermentation, du tems auquel on doit tirer le vin de la cuve, ainsi que des moyens d'en connoitre le point préfixe avec des expériences sur la chaleur du vin en fermentation, de la maniere de tirer le vin de la cuve & du choix & du remplissage des tonneaux, de la conduite du vin depuis que le tonneau est bouché jusqu'en Mars, de l'action de l'air sur le vin ainsi que des qualités qui constituent une bonne cave & des moyens de perfectionner le vin même avec économie, enfin des soins qu'exigent les vins destinés à passer la mer, & des moyens faciles pour connoitre quand un vin tend à l'acidité ou à la pousse, afin de ne pas en risquer le transport. Enfin l'ouvrage est terminé par une récapitulation générale. Le Sçavant trouvera dans ce Traité très-méthodique les connoissances les plus profondes; & le simple Vigneron n'y trouvera rien au-dessus de sa portée : nous en donnerons une analyse étendue dans notre Journal.

4. *XXIX, XXX & XXXI*^e^. *Cahiers de la Nature considerée sous ses différens aspects*, ou *Lettres sur les animaux, les végétaux & les minéraux*, &c. Par M. Buc'hoz. A Paris, chez Costard, rue S. Jean-de Beauvais.

Ces Lettres paroissent devenir de jour en jour plus curieuses; on en jugera par les variétés rassemblées dans ces derniers cahiers. Les Lettres du XXIXe roulent sur différentes fontaines minérales de la France, le faux acacia, les qualités de l'asphodele, la découverte de la Peinture, & les pleuro-pneumonies qui ont regné aux environs de Beziers en 1748 & 1757. Nous donnerons ci-dessous la maniere de faire le pain d'asphodele; & nous réserverons pour une autre Feuille quelques détails sur l'acacia.

On trouve dans le XXXe. des notions sur la culture de la vigne, un extrait de *l'Analyse & l'exposition abrégée du systême des influences solaires*, des recherches de M. Lothinger sur un oiseau qu'il appelle *mûrier de Lorraine* ou *gobe mouche à collier*, une notice du Mémoire de M. le Roi, sur les eaux thermales artificielles dont nous avons parlé ci-devant, des recherches sur les alouettes des prés, des buissons, & sur les linottes des vignes, les propriétés du maronnier d'Inde dont nous avons détaillé les usages économiques dans différentes Gazettes, l'annonce du *Laboratoire de Flore* dont nous avons déjà parlé.

Le XXXIe. cahier, le 1er. du 7e. volume, donne le procédé pour faire de la cire de peuplier & un vinaigre végétal, un extrait de l'Histoire naturelle de l'Isle Sainte-Catherine, d'après l'Ouvrage de D. Pernetty dont on a lu l'extrait dans un de nos Journaux, celui d'un Mémoire de M. Montaut sur les eaux de Bareges, de Bagnieres & de Cauterets, des détails sur les salines de la Franche-Comté, le projet d'un Hôtel de Miséricorde pour les enfans, proposé en Chine par un Mandarin, l'analyse d'une eau minérale de

Château Thierry par M. Cadet, & une Lettre sur l'Histoire naturelle de la Champagne. Nous nous proposons de parler dans notre Journal du projet du Mandarin Chinois. On trouvera ci-dessous les procédés pour faire la cire de peuplier & le vinaigre végétal.

I I.

Pain d'asphodele.

En 1709, les Docteurs aggrégés du College de Bordeaux, & M. Tillac, Syndic des Apothicaires de la même Ville firent l'examen chymique de l'asphodele ; & de leurs expériences, ils conclurent qu'il n'y avoit dans la racine de cette plante aucune substance capable de troubler l'économie du corps & de nuire à la santé. On en a fait autrefois du pain, & il n'en est résulté aucun inconvénient ; on la prépare de la maniere suivante.

Prenez des racines d'asphodele ; lavez-les avec de l'eau froide ; faites les bouillir dans une autre eau jusqu'à ce que l'écorce s'en sépare ; & après l'avoir enlevée, coupez les racines en branches minces, jettez ces tranches dans une eau nouvelle & tiede, faites-les sécher au four en prenant garde qu'elles ne s'y desséchent pas, ou au soleil, si la saison le permet. Ces racines ainsi préparées de façon que leur suc visqueux qui paroit suspect à quelques Naturalistes, soit consommé, prenez autant de bled que de racine ; & après en avoir fait un mélange, faites moudre le tout, & passez-en la farine au tamis. Quand vous voudrez pétrir cette farine, employez un peu plus de levain que pour la pâte ordinaire, autrement elle ne fermenteroit pas ; quant au reste, suivez la manipulation usitée.

N. B. L'asphodele ou aphrodille, regardée par quelques Botanistes comme une espece de lys, est appellée en Latin *hastula regia*, parce que dans le tems où elle fleurit elle a quelque ressemblance avec le sceptre royal. Ses feuilles sont semblables à celles du grand porreau. Elle a ses racines rondes & allongées comme le gland, partagées en un grand nombre de bulbes, & d'un goût mordicant. Ces racines sont chaudes, abstersives & résolutives.

I I I.

Cire du peuplier.

Cette cire est connue particuliérement en Italie. On cueille les boutons à fleurs du peuplier, au moment de leur maturité, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont bien visqueux. On les pile & on les fait tremper dans de l'eau bouillante. Ensuite on les met dans un sac de grosse toile ; & on les met sous la presse sous laquelle l'on passe la cire qui n'est pas pure. La matiere grasse que l'on en obtient, prendra, en se refroidissant, la consistance de la cire molle, & deviendra d'un jaune un peu grisâtre. Cette cire brûle bien, l'odeur en est agréable, elle vaut beaucoup mieux que la matiere visqueuse du marron qui, avec des meches de coton, donne une assez belle lumiere.

I V.

Vinaigre végétal.

Les Africains & les Orientaux tirent de la seve de leurs arbres la plûpart de leurs boissons ; ce fait si connu à dû nous faire présumer que nous pourrions trouver dans les nôtres la même ressource. Le chêne & le poirier donnent un excellent vinaigre. Lorsque leur seve monte, c'est-à-dire, au printems & en automne, on fait à l'arbre du côté du midi, environ à la hauteur de 4 pieds, & de haut en bas, une incision d'environ 4 pouces : on ouvre un peu l'écorce des deux côtés, & au bas de la fente, on pique une lame de couteau ou autre instrument propre à servir de conducteur à la seve qui découle. Au-dessous de ce conducteur, on met un vase de terre, de fayence ou de verre, & non de bois ou de métal, pour recevoir la liqueur. On peut tirer six pintes de Paris de chaque arbre sans le fatiguer. Pour fermer la plaie, il suffit d'y appliquer des cendres ou de la terre séche. La seve du poirier sauvage est préférable à celle du chene. Aprés avoir passé cette liqueur dans un linge fin, on la met aussi-tôt dans une bouteille de verre ou de grès ; on laisse déposer pendant 3 mois ce qu'elle peut avoir d'impur, ensuite on la tire au clair. Elle forme un excellent vinaigre blanc d'autant meilleur qu'il est plus vieux ; il vaut mieux que tout autre vinaigre pour confire des herbes, des légumes, des fruits ; il n'est pas même nécessaire de le renouveller.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 23 Novembre 1771, au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 23 à 29 l. ; *idem* au Port de

la Greve, de 25 liv. 10 ſ. à 29 liv. *le ſeptier.* Le ſeigle, de 15 liv. 5 ſ., 16 à 16 liv. 10 ſ.; l'orge, de 13 liv., 13 liv. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Novembre 1771 au Mercredi 27 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 21 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grève, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Novembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Novembre 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	10	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1771.*

Amſterdam	55	
Londres	32	$\frac{1}{4}$
Hambourg	183	
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95	
Gênes	93	
Lyon, *Saints*, ...	$\frac{1}{8}$ au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1067 ½ 65 . .	1065	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	60 ½	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	. . . . .	67	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424.	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.*

Du Merc. 27 Nov. 1771		Du Jeudi 28.		Du Vendredi 29.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boucard, ſix p. mois 1771.	E.	Courmont, ſix p. mois 1771.	F.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	C.
Lecanu, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	J.	Maupaſſant, *id.*	F.
Meulan, *idem.*		S. Janvier, *idem*		Iſſally, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*	G.	Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	
Lebrun, *idem.*		Boutray, *idem*		.....	
Gautier, *idem.*	J.	Deſchapelles, *id.*	L.	.....	
Radix pere, *idem.*		Nau, *idem.*		.....	
Radix j. *idem*		Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Deſpeignes, *id.*		.....		.....	
Daubonne *idem.*	L.	.....		.....	
Roytier, *idem.*		.....		.....	
Deſplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 10 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE REVEL, *le* 12 *Novembre.*

LES maladi s causées à Moscou par la mauvaise nourriture ont entiérement cessé, par l'efficacité des soins que l'on a eus d'approvisionner la Ville, & des remedes que d'habiles Médecins ont opposés à ce fléau. A cette occasion, il avoit été publié à Pétersbourg une Ordonnance qui prescrivoit les moyens de s'assurer de la santé des Voyageurs à l'entrée des Fauxbourgs, les assujettissoit à des fumigations de vinaigre, de camfre, de genievre, de racines d'angélique, de sauge, &c., & qui partout respiroit l'intérêt le plus vif pour le bien de l'humanité.

La Police devient, dans l'Empire, de jour en jour plus sévere à l'égard des Etrangers qui, après avoir contracté des dettes, chercheroient à en sortir : c'est le cas de la plûpart des Ouvriers que l'espoir de faire fortune y attire. Aujourd'hui on suscite contr'eux la délation. Ce pays peut être regardé comme leur tombeau.

POLOGNE.

DE GRODNO, *le* 15 *Novembre.*

Tous les effets qui se trouvoient dans le Palais de l'Evêque de Wilna ont été saisis. Les Négocians de la Ville avoient cru mettre leurs marchandises à couvert en les y déposant : ils sont ruinés par cet événement.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 15 *Novembre.*

Du 3 au 12 de ce mois, il est arrivé de divers endroits cent navires, sept chargés de grains, quatre de poissons, quelques-uns de sel, le reste de fer, de planches & autres marchandises.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 15 *Novembre.*

Le commerce des grains éprouve des vicissitudes continuelles qui le détruisent. L'exportation du froment avoit été défendue ; il en est arrivé une nouvelle provision & l'on a permis la sortie de 200 lasts. La Régence a acheté du seigle qu'elle vend, à 25 florins de perte, aux Boulangers, afin qu'ils donnent du pain aux pauvres à meilleur marché. Pour se dédommager, elle leve des droits sur la sortie du froment & du seigle. Quelques Etats ont demandé des grains à la Pologne, mais les Russes sont déterminés à ne laisser exporter aucune sorte de vivres.

DE HAMBOURG, *le* 22 *Novembre.*

Le 18, il est arrivé ici 29 vaisseaux ; le 15, il en étoit parti 16, mais les vents les

ont obligés à rentrer dans le Port. Il paroîtra ici au commencement de l'année prochaine, un Ouvrage très-utile pour le commerce ; c'eſt un calcul exact de toutes les marchandiſes importées dans cette Ville qui a des relations avec les principales Places de l'Europe.

De Travemunde, *le* 20 *Novembre.*

Aprés avoir reçu les nouvelles des fréquens naufrages arrivés dans la Baltique, la mer d'Allemagne, & le Caltegat, nous avons vu entrer dans ce Port quelques vaiſſeaux. Du 8 au 11, il en eſt abordé 10 d'Amſterdam, de Copenhague, &c., & il en eſt ſorti un pareil nombre. Du 12 au 14, il n'en eſt venu que 2, & il en eſt parti 5.

D'Augsbourg, *le* 22 *Novembre.*

Il vient de ſe faire ici une faillite de 120,000 florins : les Négocians de Francfort y ſont particuliérement intéreſſés.

Il a été défendu, dans pluſieurs Provinces de l'Empire, de diſtiller des eaux-de-vie de grain, tant que durera la cherté, & elle ne diminue pas.

De Wurtzbourg, *le* 23 *Novembre.*

Les Payſans avoient coutume de ramaſſer les nids de chenilles, & de les laiſſer expoſés à l'air, dans l'idée que les inſectes & leurs œufs ne réſiſteroient point au froid. Cependant entaſſés de la ſorte, ils pullulloient d'une façon extraordinaire juſqu'à infecter l'air & à cauſer des maladies épidémiques. Il a été enjoint, par une Ordonnance ſous peine d'amendes, aux Payſans d'écheniller avec le plus grand ſoin, leurs arbres, leurs hayes, leurs eſpaliers, & de brûler les nids d'inſectes.

De Leipsick, *le* 25 *Novembre.*

Comme nous n'avons que des moulins à eau ou à vent, il n'eſt pas rare que la farine nous manque : pour obvier à cet inconvénient, il a été réſolu d'en conſtruire un nouveau qui aille ſans ces ſecours ; mais on a auparavant, invité les perſonnes verſées dans le méchaniſme des moulins, à envoyer des plans, afin de choiſir le plus ſimple, le meilleur & le moins diſpendieux.

L'induſtrie aiguillonnée par la ſenſibilité cherche tous les moyens de remédier aux maux de la diſette : elle eſt affreuſe vers les montagnes & ſur les frontieres de la Bohême. Par exemple, dans le village de Setzung, Bailliage de Vockenſtein, compoſé de 800 Habitans, les pommes de terre, derniere reſſource de ces infortunés, ont manqué, de ſorte que des familles entières ont été juſqu'à trois jours ſans prendre aucune nourriture, & que les moins malheureux ont à peine un lambeau de toile pour ſe couvrir ..... Le cœur ſe refuſe à de plus longs détails ..... La calamité a dû naturellement s'étendre ſur les beſtiaux. Dans une Ville ſituée à trois lieues d'ici, on n'a pas pu en trouver pour tranſporter ſeize quintaux de verre caſſé dont on avoit beſoin dans les Verreries.

C'eſt au milieu de ces horreurs que nous avons eu une Foire aſſez brillante où les Juifs de Pologne & les Grecs, peu accoutumés à la fréquenter, ont vendu pour plus d'un million de rixdhales de marchandiſes. Il s'y eſt débité beaucoup de marchandiſes de France, principalement des ſoieries dont un ſeul Négociant a fait des ventes pour environ 340,000 liv. tournois.

S. A. E. en interprétation de l'Edit de 1765 concernant la caiſſe de crédit du commerce, en a fait publier un nouveau pour garantir les obligations de cette caiſſe, & indiquer les moyens que le Gouvernement employe pour que la confiance du Public ne ſoit point trompée. Les nouveaux coupons ſeront liquidés d'ici à la fin de 1774.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 19 *Novembre.*

Le navire le *S. Charles*, de la Compagnie Royale des Caraques, & la frégate la *Galera Eſperanza*, parties du Port de la Guayra le 28 Août, ont apporté à Cadix 11,804 fanegues de cacao pour le compte de la Compagnie & des Particuliers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 30 *Novembre.*

M. de Montyon, nouvel Intendant de la

Province, a donné des marques de sa générosité & de sa sensibilité pour les pauvres, en leur faisant distribuer le prix du présent que la Ville a coutume de donner aux nouveaux Intendans. Il leur a en même tems permis d'acheter du vin à la Cantine des Forts. La viande a été, par ses ordres, diminuée d'un sou par livre, & le piquet de la farine baissé de 40 s. par charge.

D'Agen, *le* 30 *Novembre.*

Le prix des grains avoit augmenté dans le tems des semailles; il a diminué pendant le mois de Novembre. Nos Laboureurs ont beaucoup économisé sur les semences, à la faveur du beau tems. Il seroit à souhaiter qu'on leur mît sous les yeux les heureux effets de la moindre quantité de semences, obtenus par des Cultivateurs du Languedoc, de l'Angoumois, &c. Il est d'une grande importance que les preuves de la bonté de cette méthode se répandent & se multiplient, puisqu'elle réunit à l'avantage de conserver une portion de la récolte celui d'accroître la récolte future. Le froment, réduit au septier de Paris, vaut autour de 25 liv. La livre de pain de 20 onces est à 2 s. 11 d.; & celle de fine fleur de 16 onces au même prix.

De Valenciennes, *le* 1 *Décembre.*

La Sentence derniérement rendue dans le procès intervenu entre un Négociant de cette Ville & un Apprêteur, au sujet de toiles gâtées par la faute de ce dernier, doit inspirer au Public & aux Commerçans tant Etrangers que Regnicoles un nouveau degré de confiance dans le zele & l'attention de nos Négocians. L'Apprêteur a été condamné, après l'instruction la plus exacte. Il est de l'intérêt du commerce que cette décision soit connue même dans les pays étrangers où nous envoyons une partie de nos toiles; on ne doute pas qu'elle ne soit confirmée par le Conseil Supérieur de Douay. Le Négociant a défendu sa cause en homme aussi digne que jaloux de la confiance de ses Correspondans. Cet événement a fait ici beaucoup de sensation, parce que ces cas sont très-rares, & que l'attention à punir des négligences condamnables, réveille les soins des Intéressés, & affermit notre commerce, en les prévenant.

De Lille (*en Flandre*), *le* 1 *Décembre.*

Les Hauts-Bancs & Maîtres du Corps de la Bourgeterie de cette Ville ayant représenté au Conclave qu'on fabriquoit une sorte d'étoffe nommée *Toile Angloise*, composée de fils de lin & de laine de différentes couleurs, & qu'il étoit important de fixer le nombre des fils dont ces toiles devoient être composées, afin d'empêcher certains Fabricans d'en altérer la qualité, ce qui porteroit atteinte au crédit des Fabriques de cette Ville, le Conclave, de l'avis des Directeurs & Chambre de Commerce, a rendu le mois dernier, une Ordonnance qui regle que la chaîne des toiles Angloises fines sera composée de 20 portées & demie à 24 bobines la demi-portée, faisant 1464 fils de lin & de laine; & que la chaîne des toiles Angloises communes sera de 30 portées & demie à 20 bobines la demi-portée, faisant 1220 fils de lin & de laine. Il faut espérer que le goût présent & à venir, & les facultés actuelles & futures des Consommateurs tant de France que d'Espagne, de Portugal, du Levant, du Nord, &c. où notre commerce s'étend, s'accommoderont de ce nombre de fils sans en demander ni plus ni moins, sans quoi la Manufacture tomberoit; car si on leur défend indirectement d'acheter des toiles Angloises de 1200 fils, en défendant d'en fabriquer, on ne peut pas leur ordonner d'en acheter de 1220 & de 1464.

De Grenoble, *le* 2 *Décembre.*

Le Parlement, en enregistrant l'Edit portant confirmation des Annoblis (voy. les N°. 63 & 65 de la Gaz.) a résolu de supplier le Roi de modérer la taxe portée par led. Edit, attendu que les tailles étant réelles dans cette Province, les Annoblis n'ont pu jouir comme ailleurs du bénéfice de l'exemption de cette imposition & autres y annexées. L'Arrêt du Conseil d'Etat du 5 Septembre (v. le N°. 82 de la Gaz.) portant réglement en faveur des Pourvus d'Offices de Chancelleries près les Cours, lesquels ont payé un supplément de finance, &c. a été publié & affiché.

M. l'Intendant, ardent à seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement, a fait imprimer & distribuer, dans la Généralité, *la méthode pour rappeller les noyés à la vie*, re-

ont obligés à rentrer dans le Port. Il paroîtra ici au commencement de l'année prochaine, un Ouvrage très-utile pour le commerce ; c'eſt un calcul exact de toutes les marchandiſes importées dans cette Ville qui a des relations avec les principales Places de l'Europe.

De Travemunde, *le* 20 *Novembre.*

Aprés avoir reçu les nouvelles des fréquens naufrages arrivés dans la Baltique, la mer d'Allemagne, & le Caltegat, nous avons vu entrer dans ce Port quelques vaiſſeaux. Du 8 au 11, il en eſt abordé 10 d'Amſterdam, de Copenhague, &c., & il en eſt ſorti un pareil nombre. Du 12 au 14, il n'en eſt venu que 2, & il en eſt parti 5.

D'Augsbourg, *le* 22 *Novembre.*

Il vient de ſe faire ici une faillite de 120,000 florins : les Négocians de Francfort y ſont particuliérement intéreſſés.

Il a été défendu, dans pluſieurs Provinces de l'Empire, de diſtiller des eaux-de-vie de grain, tant que durera la cherté, & elle ne diminue pas.

De Wurtzbourg, *le* 23 *Novembre.*

Les Payſans avoient coutume de ramaſſer les nids de chenilles, & de les laiſſer expoſés à l'air, dans l'idée que les insectes & leurs œufs ne réſiſteroient point au froid. Cependant entaſſés de la ſorte, ils pullulloient d'une façon extraordinaire juſqu'à infecter l'air & à cauſer des maladies épidémiques. Il a été enjoint, par une Ordonnance ſous peine d'amendes, aux Payſans d'écheniller avec le plus grand ſoin, leurs arbres, leurs hayes, leurs eſpaliers, & de brûler les nids d'insectes.

De Leipsick, *le* 25 *Novembre.*

Comme nous n'avons que des moulins à eau ou à vent, il n'eſt pas rare que la farine nous manque : pour obvier à cet inconvénient, il a été réſolu d'en conſtruire un nouveau qui aille ſans ces ſecours ; mais on a auparavant, invité les perſonnes verſées dans le méchaniſme des moulins, à envoyer des plans, afin de choiſir le plus ſimple, le meilleur & le moins diſpendieux.

L'induſtrie aiguillonnée par la ſenſibilité cherche tous les moyens de remédier aux maux de la diſette : elle eſt affreuſe vers les montagnes & ſur les frontieres de la Bohême. Par exemple, dans le village de Setzung, Bailliage de Vockenſtein, compoſé de 800 Habitans, les pommes de terre, derniere reſſource de ces infortunés, ont manqué, de ſorte que des familles entières ont été juſqu'à trois jours ſans prendre aucune nourriture, & que les moins malheureux ont à peine un lambeau de toile pour ſe couvrir ..... Le cœur ſe refuſe à de plus longs détails ..... La calamité a dû naturellement s'étendre ſur les beſtiaux. Dans une Ville ſituée à trois lieues d'ici, on n'a pas pu en trouver pour tranſporter ſeize quintaux de verre caſſé dont on avoit beſoin dans les Verreries.

C'eſt au milieu de ces horreurs que nous avons eu une Foire aſſez brillante où les Juifs de Pologne & les Grecs, peu accoutumés à la fréquenter, ont vendu pour plus d'un million de rixdhales de marchandiſes. Il s'y eſt débité beaucoup de marchandiſes de France, principalement des ſoieries dont un ſeul Négociant a fait des ventes pour environ 340,000 liv. tournois.

S. A. E. en interprétation de l'Edit de 1765 concernant la caiſſe de crédit du commerce, en a fait publier un nouveau pour garantir les obligations de cette caiſſe, & indiquer les moyens que le Gouvernement employe pour que la confiance du Public ne ſoit point trompée. Les nouveaux coupons ſeront liquidés d'ici à la fin de 1774.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 19 *Novembre.*

Le navire le *S. Charles*, de la Compagnie Royale des Caraques, & la frégate la *Galera Eſperanza*, parties du Port de la Guayra le 28 Août, ont apporté à Cadix 11,804 fanegues de cacao pour le compte de la Compagnie & des Particuliers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 30 *Novembre.*

M. de Montyon, nouvel Intendant de la

Province, a donné des marques de sa générosité & de sa sensibilité pour les pauvres, en leur faisant distribuer le prix du présent que la Ville a coutume de donner aux nouveaux Intendans. Il leur a en même tems permis d'acheter du vin à la Cantine des Forts. La viande a été, par ses ordres, diminuée d'un sou par livre, & le piquet de la farine baissé de 40 s. par charge.

D'AGEN, *le* 30 *Novembre.*

Le prix des grains avoit augmenté dans le tems des semailles; il a diminué pendant le mois de Novembre. Nos Laboureurs ont beaucoup économisé sur les semences, à la faveur du beau tems. Il seroit à souhaiter qu'on leur mît sous les yeux les heureux effets de la moindre quantité de semences, obtenus par des Cultivateurs du Languedoc, de l'Angoumois, &c. Il est d'une grande importance que les preuves de la bonté de cette méthode se répandent & se multiplient, puisqu'elle réunit à l'avantage de conserver une portion de la récolte celui d'accroître la récolte future. Le froment, réduit au septier de Paris, vaut autour de 25 liv. La livre de pain de 20 onces est à 2 s. 11 d.; & celle de fine fleur de 16 onces au même prix.

DE VALENCIENNES, *le* 1 *Décembre.*

La Sentence derniérement rendue dans le procès intervenu entre un Négociant de cette Ville & un Apprêteur, au sujet de toiles gâtées par la faute de ce dernier, doit inspirer au Public & aux Commerçans tant Etrangers que Regnicoles un nouveau degré de confiance dans le zele & l'attention de nos Négocians. L'Apprêteur a été condamné, après l'instruction la plus exacte. Il est de l'intérêt du commerce que cette décision soit connue même dans les pays étrangers où nous envoyons une partie de nos toiles; on ne doute pas qu'elle ne soit confirmée par le Conseil Supérieur de Douay. Le Négociant a défendu sa cause en homme aussi digne que jaloux de la confiance de ses Correspondans. Cet événement a fait ici beaucoup de sensation, parce que ces cas sont très-rares, & que l'attention à punir des négligences condamnables, réveille les soins des Intéressés, & affermit notre commerce, en les prévenant.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 1 *Décembre.*

Les Hauts-Bancs & Maîtres du Corps de la Bourgeterie de cette Ville ayant représenté au Conclave qu'on fabriquoit une sorte d'étoffe nommée *Toile Angloise*, composée de fils de lin & de laine de différentes couleurs, & qu'il étoit important de fixer le nombre des fils dont ces toiles devoient être composées, afin d'empêcher certains Fabricans d'en altérer la qualité, ce qui porteroit atteinte au crédit des Fabriques de cette Ville, le Conclave, de l'avis des Directeurs & Chambre de Commerce, a rendu le mois dernier, une Ordonnance qui regle que la chaîne des toiles Angloises fines sera composée de 20 portées & demie à 24 bobines la demi-portée, faisant 1464 fils de lin & de laine; & que la chaîne des toiles Angloises communes sera de 30 portées & demie à 20 bobines la demi-portée, faisant 1220 fils de lin & de laine. Il faut espérer que le goût présent & à venir, & les facultés actuelles & futures des Consommateurs tant de France que d'Espagne, de Portugal, du Levant, du Nord, &c. où notre commerce s'étend, s'accommoderont de ce nombre de fils sans en demander ni plus ni moins, sans quoi la Manufacture tomberoit; car si on leur défend indirectement d'acheter des toiles Angloises de 1200 fils, en défendant d'en fabriquer, on ne peut pas leur ordonner d'en acheter de 1220 & de 1464.

DE GRENOBLE, *le* 2 *Décembre.*

Le Parlement, en enregistrant l'Edit portant confirmation des Annoblis (voy. les N°. 63 & 65 de la Gaz.) a résolu de supplier le Roi de modérer la taxe portée par led. Edit, attendu que les tailles étant réelles dans cette Province, les Annoblis n'ont pu jouir comme ailleurs du bénéfice de l'exemption de cette imposition & autres y annexées. L'Arrêt du Conseil d'Etat du 5 Septembre (v. le N°. 82 de la Gaz.) portant réglement en faveur des Pourvus d'Offices de Chancelleries près les Cours, lesquels ont payé un supplément de finance, &c. a été publié & affiché.

M. l'Intendant, ardent à seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement, a fait imprimer & distribuer, dans la Généralité, *la méthode pour rappeller les noyés à la vie*, re-

cueillie des meilleurs Auteurs, par M. de Villiers. Le Public a bien regretté que cette méthode n'ait pas été suivie à l'égard d'un ami des pauvres, M. Fines, Chirurgien-Major du Régiment de Welsch, Irlandois, qui se noya, en passant au gué la riviere de Drac, pour porter de plus prompts secours à un de ses malades. Ce digne homme que l'on avoit vu en Allemagne se dépouiller de sa chemise pour en revêtir un malheureux, traitoit ici les pauvres *gratis*, leur donnoit même de l'argent, & méritoit tous les jours l'estime publique par de nouveaux traits d'humanité & de bienfaisance.

L'incendie arrivé au village de Villard-d'Arrène, a été d'autant plus désastreux que les flammes ont consumé toute la récolte enfermée dans les chaumieres, & que ce village est un lieu d'étapes pour les Troupes qui vont de cette Ville à Briançon par la petite route. L'infortune de ses Habitans réduits à l'extrémité touchera un Gouvernement bienfaisant qu'un semblable malheur a intéressé en faveur des Habitans de Billia dans le Bugey, soulagés par une remise sur les impositions & par un secours de 1200 liv. que les Syndics du Tiers-Etat de la Bourgogne ont été autorisés à répartir entr'eux.

De Saint-Quentin, *le 3 Décembre.*

Plusieurs Citoyens se sont réunis pour prendre à bail deux moulins à eau, où ils feront moudre, suivant les procédés de la mouture économique, de bleds qu'ils ont achétés dans un tems où ils étoit à meilleur marché, & dont ils se proposent de vendre les farines à un prix proportionné aux facultés des pauvres.

De Nantes, *le 3 Décembre.*

C'est aux époques de 1694 & de 1709, que, par le conseil d'un ancien consul de France à Smyrne, le riz devint une des principales ressources du Peuple dans la disette; la consommation habituelle s'en accrût, & les vuides dans les récoltes des bleds ont été depuis lors, en grande partie, remplis par cette plante céréale. Les Provençaux en ont essayé la culture; mais ils s'en sont dégoûtés à cause du mauvais air que l'on respire auprès des rizieres. La même considération a engagé le Gouvernement à ordonner la destruction de celles qu'on avoit établies en Auvergne. On ne songeoit point dans les Provinces septentrionales à tenter d'y naturaliser cette plante des pays chauds. Cependant l'épreuve en a si bien réussi dans une Paroisse de ce Diocèse, qu'un Particulier a recueilli de 9 livres de semences 200 livres de riz de bonne qualité. Malgré ce succès, il ne paroît pas vraisemblable que cette culture gagne beaucoup dans la Province, parce que si d'un côté elle est fort productive, de l'autre le produit en est très-casuel, qu'elle demande beaucoup d'eau, & qu'elle corrompt l'air. Ainsi elle ne peut guères être suivie avec beaucoup d'utilité & moins d'inconvéniens que dans les étangs & les marais.

Du reste, il n'est question ici que des différentes especes de riz aquatiques; car il y a deux especes de riz secs, l'un long & l'autre rond qu'il seroit très-utile de cultiver & qu'il seroit peut-être plus facile de naturaliser que les trois autres. En Europe, il pourroit être planté au mois de Mars: il réussit très-bien dans les terres nouvellement défrichées. On assure qu'un Officier (M. de Reine) de S. M. en a fait venir des Indes, qu'il en a remis au Ministere, & qu'il en donne à ceux qui voudroient essayer de le cultiver soit en France, soit dans les Isles de l'Amérique.

D'Amiens, *le 4 Décembre.*

Le froment roule dans la plûpart des principaux Marchés de ces Provinces autour de 9 à 10 l. le quintal. Le 15 du mois dernier, les Officiers de Police de Calais condamnerent différens Particuliers à des amendes & à l'interdiction du commerce des grains, pour en avoir acheté chez les Fermiers & Laboureurs, n'avoir pas tenu des livres d'achats & de ventes & n'avoir pas fait au Greffe les déclarations requises. On y continue des enquêtes contre une personne accusée d'avoir donné des certificats de ventes & mesurages de grains dans un Marché où ils n'avoient été ni mesurés ni vendus.

De Metz, *le 4 Decembre.*

Le froment a subi quelque légere augmentation; mais le prix en étoit bas; il est à 17 l. 10 s. 8 d. à Nancy.

Le ſieur Volant, Entrepreneur de la Manufacture de colles d'Angleterre, établie à Commercy, eſt arrêté dans l'exécution de ſon entrepriſe par un procès ; & la Manufacture ne roule pas. Cet établiſſement, unique en France dans ce genre, promettoit aux Papeteries, Draperies, Toileries, des colles à meilleur marché que celle que l'on eſt obligé de tirer de l'Etranger. L'Entrepreneur, lorſqu'il aura la liberté de ſuivre ſon projet, en donnera avis au Public.

Les bons Citoyens s'occupent des moyens de rétablir la navigation des Trois Evêchés. Cette Ville a vu avec joie des flottes conſidérables de bois deſcendre de Vic par la riviere de Seille, la premiere entrepriſe en ce genre qui ait réuſſi. On ſçait que nous ſommes obligés de tirer des Voſges par la Meuſe des voiles ou trains de bois de ſciage & de charpente.

De Paris, *le 7 Décembre.*

Les loups ont derniérement exercé des ravages dans le Clermontois. Un de ces animaux pénétra le 11 dans l'intérieur de la ville de Nantes où il fut aſſommé. Une louve que l'on a dit enragée, a bleſſé pluſieurs perſonnes au Pont-Saint-Maxence. A cette occaſion, une perſonne a fait publier dans les *Affiches de Picardie* un remede éprouvé contre la rage ; nous le copierons dans une de nos Gazettes.

M. le Marquis de Rochechouart, Commandant en Chef du Pays & Comté de Provence, & M. de Montyon, Intendant de cette Province, Commiſſaires du Roi à l'Aſſemblée générale des Communautés du Pays ayant été chargés par S. M. de demander à cette Aſſemblée la prorogation indéfinie du premier Vingtième & 4 ſous pour livre d'icelui, & celle du ſecond Vingtième, juſqu'au 1 Janvier 1781, l'Aſſemblée, par une délibération du 20 Novembre, a conſenti purement & ſimplement la prorogation du premier Vingtième & des 4 ſ. p. l. d'icelui auſſi long-tems que les beſoins de l'Etat l'exigeront, & celle du ſecond Vingtième juſqu'au 1 Janvier 1781. S. M. a été d'autant plus ſatisfaite de cette nouvelle preuve de l'attachement de cette Aſſemblée pour ſon ſervice & le bien de l'Etat, que les circonſtances où ſe trouve la Province, par les pertes qu'elle a eſſuyées, n'ont pas rallenti ſon zele en cette occaſion. Auſſi S. M. eſt-elle diſpoſée à écouter favorablement les repréſentations qui doivent lui être adreſſées ſur la ſituation & les beſoins de la Province.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouveau verd de Brunſwick. Lettre aux Auteurs de la Gazette. De Brunſwick le 8 Août.

Vous avez annoncé, Meſſieurs, dans votre Gazette, une eſpece de verd nouvellement découvert dans ce pays, & vous en avez rendu compte comme d'une découverte utile. Nous ne croyons pas pouvoir mieux vous en marquer notre gratitude qu'en nous empreſſant de vous faire part des découvertes qui parviendront à notre connoiſſance.

Outre le verd dont vous avez parlé, on vient d'en trouver dans le pays un autre que l'on nomme *verd clair*, pour le diſtinguer du premier. En voici les qualités principales. On peut s'en ſervir dans la Peinture à la place du verd-de gris d'Eſpagne diſtillé, & on peut le faire plus facilement, attendu que le verd-de-gris d'Eſpagne ſe diſſout très-difficilement dans l'eau, à laquelle il donne pourtant la couleur, & qu'on ne peut l'y diſſoudre qu'en très-petite quantité. Notre verd n'eſt point ſujet à ces inconvéniens; il ſe diſſout aiſément dans de l'eau de riviere & de pluie, & on peut l'employer ſans autre préparation ultérieure. Une de ſes propriétés eſt de colorer aiſément l'eau ; un morceau de la groſſeur d'une lentille donne à une livre d'eau un bleu très-vif. Il faut avoir la précaution de ne pas y mettre beaucoup d'eau, lorſqu'on veut l'employer à la Peinture ; on le remue avec une ſpatule, & il ſe change en un liquide fort brun & preſque noir, que l'on peut enſuite rendre plus ou moins fluide à volonté. Quand l'opération eſt faite, il reſte quelques particules de cette matiere, qui ne ſont point diſſoutes, & dont la couleur eſt d'un beau clair; ces particules ne ſont d'aucune utilité, mais il eſt aiſé de les ſéparer du reſte. Dès qu'on a laiſſé repoſer un peu la matiere diſſoute, le ſurplus reſte au fond ; on peut alors tirer la couleur ſans que le ſédiment s'y mêle, pour peu qu'on

prenne de précaution en la transvasant. Le nouveau verd de Brunswick employé à la Peinture est plus agréable, plus clair & plus net que le verd d'Espagne. Cependant comme les goûts ne sont pas les mêmes, & qu'il pourroit bien se faire que certaines personnes voulussent encore donner la préférence au dernier, on est venu à bout, moyennant quelque préparation, de donner au nouveau verd une ressemblance si parfaite avec celui d'Espagne que l'œil le plus clairvoyant ne sçauroit les distinguer l'un de l'autre. On a fait de notre verd une couleur plutôt bleue que verte, parce qu'il est plus facile au Peintre de faire tirer le bleu sur le jaune, & qu'il lui est moins aisé de former une couleur bleuâtre d'un verd qui tireroit sur le jaune.

Le verd clair de Brunswick est plus durable & plus beau que le verd-de-gris d'Espagne dont la couleur perd de sa vivacité en l'employant & après l'avoir employé, & se change ensuite en un verd jaunâtre très-désagréable à l'œil. Il est vrai que la maniere de préparer le verd de-gris d'Espagne distillé peut contribuer à lui donner une couleur qui ait plus de corps; mais de quelque maniere qu'on en ait fait la dissolution, il n'en est pas moins sujet à varier; & c'est ce qui n'arrive pas à notre nouveau verd. Nous sommes néanmoins obligés de convenir qu'il nous faut une expérience de 18 mois pour assurer avec certitude qu'il ne souffre jamais aucune altération; le tems constatera le fait; mais les deux verds mis sur de la toile, du papier, &c. depuis plusieurs mois, sont une preuve que notre assertion n'est ni fausse ni téméraire. Le verd d'Espagne a éprouvé des variations, & le nôtre paroit toujours également vif, beau, &c. tel qu'il étoit au moment où on l'appliqua sur la toile & sur le papier.

On peut ajouter à ce que nous avons dit que cette nouvelle espece de verd n'a aucune qualité mordicante, comme le verd-de-gris d'Espagne distillé. Mettez de ce dernier sur du papier, vous éprouverez bientôt que le papier sera tellement rongé par la couleur qu'il perdra toute sa consistance & se déchirera fort aisément; au lieu que si on le peint avec notre verd, il ne perd rien de sa force & se conserve long-tems en bon état. On a fait plusieurs essais avec notre couleur, on a peint sur la toile le papier, &c. & toujours avec succès. Nous vous donnerons là-dessus des détails plus circonstanciés, s'ils pouvoient vous faire plaisir. Nous avons l'honneur d'être, &c.

I I.

Demande & projet de souscription.

On demande quelle seroit la meilleure des charrues connues; cette question est sans doute intéressante, puisque l'essentiel de l'Agriculture est de bien labourer la terre. La charrue de M. Sarcey de Sutieres paroit compliquée; celle du Limousin, qui a une barre de fer de trois pieds de long & qui sort sous le coutre, m'a paru excellente.

Près de Tours, j'ai vu un Laboureur dont la charrue alloit si bien que souvent il l'abandonnoit sans qu'elle versât de deux ou trois minutes.

On fit une question, il y a plus d'un an, dans la Gazette de Commerce, à laquelle on n'a pas répondu, sçavoir quelle étoit la meilleure charrue avec laquelle on puisse labourer en n'y attelant qu'un seul cheval ou un seul bœuf? On prie MM. les Agriculteurs instruits de vouloir bien donner la description d'une charrue très-simple & légere à tourne oreille, desorte qu'elle puisse être tirée par un cheval ou par un homme.

Le sieur Jouvet, Menuisier, rue de Bievre, près la Place Maubert, paroit bien en état de construire une charrue telle qu'on la demande; j'en ai vu une de sa façon qui en approche, mais elle n'est pas à tourne oreille. D'ailleurs la griffe de M. de Garceau, qui est la petite charrue dont je parle, & dont je me suis bien trouvé pour faire un petit labourage superficiel, après qu'on avoit fait de forts labours, soit dans la vigne, soit dans les champs cultivés selon la nouvelle méthode; cette griffe, dis-je, ou petite charrue qui est légere & n'a qu'une roue, seroit bien mieux, si elle étoit munie d'un petit soc auquel on donneroit de l'entrée à volonté.

Tous les bons Citoyens devroient se réunir pour former une souscription en faveur de celui qui imagineroit les deux meilleures charrues, dont l'une seroit pour faire les premiers labours, c'est-à-dire, les plus difficiles, & l'autre pour les derniers. La simplicité & la solidité mériteroient le prix, & l'Académie des Sciences l'adjugeroit; elle ne dédaigneroit pas de faire cet examen. Je contribuerois volontiers à cette souscription pour 24 liv.

III.

ETAT des affaires de la Compagnie des Indes en Angleterre, pour l'année courante.

Lettres de change tirées de l'Inde		1400000 ₶	*Doit.*
Sur cette ſomme il faut déduire les deux tiers des 1080000 liv. à quoi ſe montent les lettres de change tirées du Bengale, parce que ces deux tiers ſont payables en deux & trois années, & par conſéquent à la charge du produit de ces deux années, leſdits deux tiers de 1080000 liv.		720000 ₶	
Lettres de change qui doivent être payées dans l'année			680000 ₶
Achat des matieres d'argent pour le commerce de la Chine			250000
Montant des marchandiſes qu'on envoye tous les ans dans les autres établiſſemens de la Compagnie dans l'Inde			500000
Indemnité que la Compagnie paye au Gouvernement pour tenir lieu des droits ſur le thé			180000
Intéret annuel des obligations de la Compagnie			54000
Total.			1664000 ₶

Les payemens portés ci-deſſus épuiſent la caiſſe de la Compagnie, & la mettent dans l'impoſſibilité de remplir les engagemens ſuivans, ſçavoir :

Somme dûe au Gouvernement ſuivant la convention faite avec la Compagnie	400000 ₶	
Dividende des Actionnaires	400000	
Le jaghire du Lord Clive	30000	
Somme dûe à la Banque	250000	
Pour recruter les Troupes de la Compagnie	40000	
	1120000 ₶	

Produit de la vente d'une année, eſtimé ſur le produit de l'année moyenne des quatre dernieres années les plus fortes que la Compagnie ait eues, ſur lequel produit il faut déduire les articles ſuivans			*Avoir.* 3500000 ₶
Droits de Douane	25 p. ⁰⁄₀		
Fret	14		
Charges ſur les ventes	5		
Eſcompte aux Acheteurs	6 ½		
	50 ½ p. ⁰⁄₀		
Les 50 ½ pour ⁰⁄₀ à déduire ſur la ſomme de 3500000 l. produiſent		1767500 ₶	
Commerce des Particuliers compris dans le produit de vente ci-deſſus		70000 ₶	
			1837500 ₶
Il reſte net pour remplir les payemens de la Compagnie, montant à 1664000 l. la ſomme de			1662500 ₶

Il y a environ deux mois que les Papiers Anglois ont donné un compte aſſez reſſemblant à celui-ci. Il y étoit démontré, par des preuves de la même nature, que la Compagnie ne pourroit pas ſatisfaire à ſes engagemens. Il eſt à croire que ce nouveau compte eſt plus correct que le précédent, & que l'un & l'autre ont été mis au jour par le ſieur Maucluys.

IV.

Avis à MM. les Abonnés.

MM. les Abonnés des mois de Décembre 1771 & de Janvier 1772 sont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leurs abonnemens à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture, Arts & Finances, d'ici à la fin de ce mois, au Bureau Royal de Correspondance Générale, *rue des Deux Portes S. Sauveur* à Paris; & dans les Villes de Province, à MM. les Correspondans dudit Bureau, s'ils desirent que ces Ouvrages leur parviennent sans interruption. Les lettres d'avis, ainsi que l'argent, seront adressés, *franc de port*, à M. Comynet fils, Marchand Mercier privilegié du Roi, Directeur-Général audit Bureau.

V.

Semences de prairies artificielles à vendre.

M. Saussine de Sénas a reçu le mois dernier & celui-ci, directement, les semences ci-après concernant les prairies atificielles.

1°. *De Hollande.* Trefle blanc, trefle rouge, spergule, petites raves blanches.

2°. *D'Angleterre.* Raygrast, grande pimprenelle ou burnet, timothée, graine d'oiseaux, dent de chien, raiforts ronds & blancs, &c.

3°. *De France.* Tous les articles de ce genre à juste prix: on est prié d'affranchir les lettres & de les adresser à *M. Saussine de Sénas, chez M. David Alary, Négociant à Nîmes.*

Changes de Paris, *du 7 Décembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 ¼
Hambourg	183 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l.	1062 ½ 65 . .	. . . . .	1070 ½ 67 ½ . .
Emprunt Oct. .	240	240	239 . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	67 ½	67 ½	67 ½ . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 4 Déc. 1771.		Du Jeudi 5.		Du Vendredi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boucard, six p. mois 1771.	F.	Cadeau, six prem. mois 1771.	E.	Deschamps, six p. mois 1771.	E.
Lallement, *id.*	J.	Courmont, *idem.*	H.	Lempereur, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*	J.	Drouet, *idem.*	J.	Delacharmote, *id.*	J.
Lebrun, *idem.*	J.	Rouillard, *idem.*	J.	Fauveau, *idem.*	J.
Radix pere, *idem.*	J.	Deschapelles, *id.*	L.	Guidy, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Bouron, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	L.
Despeignes, *id.*	L.	.....		Patu, *idem.*	M.
.....		.....		Pannelier, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 17 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 23 *Novembre.*

LE Roi préside lui-même en Pere des Peuples, à la Commission particuliere qu'il vient d'établir pour procurer, autant qu'il sera possible, l'abondance des vivres & principalement des grains. Les quatre Ordres ont approuvé l'importation libre & immune des bleds, dans les Ports occidentaux de la Suede sur des bâtimens étrangers, jusqu'à la fin de Mars 1772. Le Clergé est d'avis de défendre l'exportation de tous les comestibles, à l'exception du poisson salé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Novembre.*

La quantité de grains apportée dans les magasins du Roi n'étant pas suffisante pour les besoins de son service, S. M. toujours conduite par des sentimens paternels, a jugé à propos de prendre de nouvelles mesures pour y suppléer; & Elle a ordonné que les Propriétaires des terres sujettes aux contributions ordinaires, seront tenus de fournir, sur leur produit, une quantité déterminée de seigle au prix de 3 rixdhales par tonneau; & que pour prévenir la disette, il sera fait dans toutes les Provinces des amas de grains, à la réquisition des personnes chargées de la recette. Le College des Finances fait vendre toutes les semaines à un prix modéré une certaine quantité de grains, pour les familles dépourvues. Il a été reglé que le sel de Lunebourg payeroit 6 rixdhales par last de 12 tonnes; & celui d'Angleterre 8 rixdhales pour l'importation, 9 pour la consommation, & 12 escalins d'Accise.

Le Roi a fait bâtir des casernes pour la Garnison de cette Capitale. Les casernes de la Marine, établissement ancien, contiennent plus de quatre mille Matelots qui forment un Corps de quatre divisions entretenu au service de la flotte: c'est une pépiniere de bons Marins. Cette Troupe est continuellement exercée à des travaux relatifs à sa destination: les enfans de ceux qui la composent, restent ordinairement attachés à la même profession. Le nombre des Matelots enrôlés dans les Etats du Roi, & destinés au service de la flotte, est actuellement de trente à quarante mille.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 27 *Novembre.*

On évalue à un demi-million les sommes distribuées par S. M. I. aux malheureux de la Bohéme. Il a été tiré ici du magasin impérial du seigle pour en faire du pain qui se vend, au prix ordinaire, dans des baraques construites à cet effet en différens quartiers

de la Ville. Le commerce des grains doit occuper les premieres ſéances de la Diete raſſemblée à Ratiſbonne.

De Leipsick, *le 25 Novembre.*

Parmi les inventions préſentées à la Société Economique, on a diſtingué un fourneau d'une ſtructure auſſi agréable qu'avantageuſe, une machine pour la diſtillation de l'eau-de-vie propre à conſerver une chaleur toujours égale, un chaffaudage facile à élever & à abaiſſer ſans le ſecours de nouvelles poutres, un charriot à cylindres très-commode pour tranſporter les fardeaux les plus peſans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Novembre.*

Les *Tranſactions de la Société Philoſophique de Philadelphie*, formée pour l'avancement des ſciences utiles, nous apprennent combien le zele du bien public eſt actif & éclairé dans nos Colonies. L'Agriculture remplit une des quatre ſections de ces Mémoires nouvellement publiés.

Les débats dans le Parlement d'Irlande ſont très-vifs. Le Parti anti-miniſtériel a prouvé que la dépenſe totale du Gouvernement, pendant les deux dernieres années, avoit excédé de 255,295 l. ſt. 15 sh. 10 ſ. ſes revenus : on a répondu que ce ſurcroît ne provenoit que de l'augmentation de l'année, & de la diminution du revenu Public ou du produit des taxes. Cette réponſe confirme la premiere opinion ; & il en réſulte que les charges augmentent dans ce Royaume à meſure que les produits y diminuent, & que les produits diminuent à meſure que les charges augmentent. Quoique le premier parti ſe ſoit fortement oppoſé à l'emprunt de 300,000 liv. ſt. à cinq pour cent, par la raiſon que les Prêteurs ne pourroient avancer cette ſomme qu'en retirant leur argent du commerce ou du trafic, la propoſition a paſſé à la pluralité des voix : mais celle d'établir deux nouveaux Bureaux d'Exciſe & de Douanes, qui auroit chargé l'Etat d'une nouvelle dépenſe de plus de 50,000 ſt. a été rejettée.

Le Roi a fait diſtribuer une ſomme conſidérable à ceux de ſes Sujets de l'Electorat d'Hanovre qui ont le plus ſouffert de la cherté des vivres.

On croit que le Parlement accordera de forts encouragemens pour augmenter la culture de la vigne dans la Caroline méridionale.

Il y a eu à l'Iſle de Tabago une nouvelle révolte des Negres ; les Troupes les ont forcés de ſe ſauver dans les bois.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 8 Décembre.*

Le mois dernier a été aſſez froid ; il a gelé ici, ainſi que dans le Haut Dauphiné, mais par un tems aſſez beau. Il n'eſt point tombé de neige dans nos cantons ; les Alpes commencent à en être aſſez bien garnies. Le froid a commencé de très-bonne heure dans la Provence.

Les Religieux de la Charité ont ouvert le 2 de ce mois leur Cours public & gratuit d'Anatomie ; c'eſt la ſeule Ecole que nous ayons en ce genre. Le P. Calixte, Prieur de leur Maiſon, & Profeſſeur, prononça un Diſcours ſur l'excellence de la Chirurgie, ſa ſupériorité ſur les autres Arts, & les devoirs de ceux qui l'exercent : il mérita les applaudiſſemens d'une Aſſemblée nombreuſe. On donnera deux leçons par ſemaine. Nos Concitoyens chériſſent & honorent ces bons Religieux ardens à remplir le but de leur inſtitut pour le ſoulagement des malheureux. Leur Maiſon eſt l'aſyle des pauvres malades. Quoique depuis l'époque des fondations de différens lits, les denrées & les dépenſes de toute eſpece ayent conſidérablement augmenté, ces dignes Religieux traitent auſſi-bien les malades que ſi la dotation répondoit au taux actuel des vivres & autres beſoins. Depuis que le Gouvernement leur a confié l'adminiſtration de l'Hôpital Militaire, ils n'ont ceſſé de mériter les éloges des Inſpecteurs & des Supérieurs chargés de ſurveiller cet utile établiſſement. Cette Maiſon eſt ſi bien tenue qu'on n'y ſent preſque point d'odeur déſagréable, & qu'on ſemble y reſpirer l'air le plus pur. Puiſſe l'exemple de ces Religieux exciter l'émulation & parmi ceux à qui le

ſoin des malades eſt confié, & parmi les gens de l'Art qui paroit être ici tombé dans une ſorte de léthargie !

Une Payſanne paſſant derniérement ſur le chemin de Giere à une lieue d'ici, fut attaquée par un loup, ou ſelon d'autres, par une louve qui avoit des petits : l'animal la mordit griévement au bras. Comme on craint qu'il ne fût enragé, on a mis en délibération ſi on n'adminiſtreroit pas les grands remedes à cette femme. A cette occaſion, M. le Comte de Tonnerre, Commandant de la Province, M. l'Intendant & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, ont réſolu de faire faire une battue dans les montagnes des environs de Giere, afin de détruire ces animaux féroces qui, depuis quelque tems, paroiſſent fort multipliés ou enhardis, peut-être parce qu'ils ne ſont plus inquiétés & pourſuivis par les Chaſſeurs, attendu les défenſes du port des armes.

De la Rochelle, *le 9 Décembre.*

La Police a confiſqué, le mois dernier, au profit des Pauvres de l'Hôpital-Général, des pains de faux poids, & condamné le Boulanger à l'amende : elle a condamné à la priſon & à des amendes des Revendeuſes coupables de contravention aux réglemens qui défendent d'aller au-devant du poiſſon & de l'enlever avant les heures preſcrites.

Quelques Négocians avoient demandé la permiſſion de charger du bled pour Marſeille. Il a été décidé que l'Arrêt du Conſeil du 14 Juillet 1770, par lequel l'exportation eſt arrêtée, devoit être exécuté à l'égard de ce Port ainſi que du Port de Dunkerque, parce que le commerce avec l'Etranger y étant toujours libre, ſi le commerce des grains étoit également libre pour ces Ports & les Iſles réputées pays étrangers, tout ce qui ſeroit expédié à cette deſtination pourroit enſuite, ſans oppoſition, ſortir du Royaume, les Fermiers-Généraux n'ayant point d'Employés pour y faire exécuter les Réglemens. Cette raiſon avoit déterminé à ordonner le payement des droits de ſortie dans ces lieux, lorſque l'exportation étoit permiſe.

Dans le courant de Septembre & d'Octobre, il eſt ſorti de ce Port pour l'Etranger 14340 l. indigo, 201439 ſucre brut, 8229 ſucre terré, 1314 ſucre en pain, 165318 l. café, 2436 rocou, 778 peaux de cerf & chevreuil, 8 peaux d'ours & 90 liv. de pelleterie commune ; pour le Royaume 5936 l. indigo, 7897 ſucre brut, 4070 ſucre terré, 47455 ſucre en pain, 10992 café, 8682 rocou, 33166 coton en laine, 5 barriques 16 tierçons ſyrop, & 28398 veltes d'eau-de-vie. L'eau-de-vie eſt à 175 à 176 l. les 27 veltes, le café de 18 à 21 ſ. 6 d., le ſucre brut de 23 à 30 l., le ſucre blanc de 38 à 44, &c.

On mande de Poitiers que le 24 un nouvel incendie réduiſit en cendres la grange d'un Boulanger, & la plus grande partie de ſa proviſion de bois. La communication des flammes fut arrêtée par de prompts ſecours. Perſonne n'a péri dans ce déſaſtre.

De Lyon, *le 10 Décembre.*

Le ſieur Pean, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, ayant été envoyé dans les Paroiſſes de Bellan, Clameſſon, Brion, Thoire, dans la Généralité de Bourgogne, pour arrêter les progrès d'une maladie épizootique regnant parmi les bêtes à cornes, a opéré de maniere qu'il en a guéri & préſervé pluſieurs dans les trois dernieres de ces Paroiſſes ; & que dans celle de Bellan où 33 bœufs ou vaches étoient morts avant ſon arrivée, il en a entrepris 298, dont 7 ſont morts entre ſes mains, 121 ont été guéris & 171 préſervés. Ces faits ſont atteſtés par les Curés, Médecin, Chirurgien, Syndic, &c. de ces Communautés.

De Nantes, *le 10 Décembre.*

Du 22 Novembre au 6 du courant, il eſt arrivé de Marans, Quimper, Quimperlé, Tréguier, Pont-l'Abbé, Port-le Duc, la Trinité, la Bardemont, Pornichet, la Rochelle, Pondaveſne, Douarnenez & Bourgneuf, 281 tonneaux & demi 1920 quintaux 85 livres de froment, 157 tonneaux & demi de ſeigle, 92 ton. d'orge, 136 quint. 80 bar. 15 ton. & demi de bled noir, 26 ton. de feves, 56 ton. 30 boiſſeaux 22 quint. & 50 liv. d'avoine, 80 boiſſ. de graine de moutarde.

Il est arrivé dans cet intervalle 29 navires François & 10 Etrangers ; le *Marquis de Levy* venant de Léogane, la *Placelliere* du Petit-Goave & de Léogane, le *Jupiter* du Banc de Terre-Neuve, le *Saint-François* de Villanova en Portugal, trois de Marseille, cinq de Bayonne, deux de Cette, deux de l'Orient chargés de marchandises de la vente, &c. Il est sorti 14 navires François & 10 Etrangers ; la *Marquise de Segur* pour le Port-au-Prince, l'*Eléonore* pour la même destination, la *Dauphine* pour les Cayes, le *Chavigny* pour le Cap, le *Duc de Duras* pour Léogane, le *Jason* pour Guinée, le *Grand Carlos* & le *Salomon* pour le Port-au-Prince. Ils ont laissé en chargement la *Ville de Léogane* pour Léogane, & le *S. Michel* pour le Cap.

Les prix des grains varient peu. Les sucres se vendent de 38 à 54 l. ; le café vaut de 18 à 21 s. 6 d., l'indigo de 7 l. 18 s à 9 l., le coton de 115 à 128 l., le cacao 13 s.

D'ARRAS, *le* 11 *Décembre.*

La maladie épizootique continue de regner dans nos cantons. A cette occasion, Sa Majesté a daigné, sur les représentations des Etats, accorder une gratification de 50000 liv. à la Province.

DE ROUEN, *le* 12 *Décembre.*

Il y a très-peu de variations dans les prix des grains ; mais l'automne a été si favorable que l'on a conçu les plus grandes espérances pour la récolte prochaine.

Quoique du 8 au 17, le feu ait repris au moins 50 fois en différens endroits de la Paroisse de Marcilly-Champagne près Nonancourt, les dommages n'ont pas été néanmoins très-considérables. Les Habitans justement alarmés s'étoient hâtés d'enlever leurs grains & leurs meubles, & d'emmener les chevaux & les bestiaux. On avoit eu l'attention de découvrir les maisons & les murs couverts de chaume ; on veilloit de toutes parts, & l'on apportoit partout de prompts secours.

Dans la derniere Séance publique de l'Académie, M. Dambourney, Secretaire perpétuel pour la partie des Sciences & des Arts utiles, rendit compte des travaux des Membres de la Société, pendant le courant de l'année, dans ce département. M. de S. Victor y a lu une Lettre de M. Duperron, Ingénieur des mines, Associé, & un *Programme de deux nouvelles machines proposées au Ministere, l'une* propre *à la défense des Places, l'autre destinée à fabriquer les cordages d'une maniere plus expéditive & moins dispendieuse*, avec un autre Imprimé intitulé, *Lettre à M..... de l'Académie des Sciences de Paris, par M. Duperron, à l'occasion d'un nouveau moulin à soie du P. Perronier.*

M. de la Houssaye, l'aîné, a présenté le modele d'une *machine hydraulique* de son invention : c'est une pompe de bois à quatre corps qui a paru très-puissante & convenable pour les épuisemens & desséchemens des marais. Le même Académicien a demandé des Commissaires pour l'examen d'un moyen qu'il estime propre à faire naviguer un vaisseau en tems de calme.

M. Hanin a communiqué une *machine nouvelle pour peser des fardeaux considérables* : cette machine joint une grande simplicité à beaucoup de commodité & de précision.

On a lu un Mémoire de M. l'Abbé Dicmare sur un *compas à spirale* qui peut être propre aux démonstrations sur les forces centrales.

M. Guesnon à fait voir à la Compagnie une *horloge* très-ingénieuse *à laquelle il a adapté un pendule perfectionné par un sçavant Magistrat de cette Ville.*

M. Scanégatty a fait présent à l'Académie, pour l'usage de la serre de son jardin botanique, d'un thermometre de sa façon, gradué suivant quatre échelles paralleles pour comparer le résultat des calculs de MM. de Réaumur, de l'Isle, Michaëly, & Cristin. Il a montré un autre thermometre de comparaison qu'il a fait pour son usage. Cet instrument appliqué sur une planche large représente par ces lignes paralleles & ponctuées de maniere qu'elles se correspondent, un tableau des différentes graduations employées dans les thermometres de dix-sept Auteurs les plus connus. M. de Réaumur ayant donné le point *zéro* pour la glace, a pris pour le point de chaleur égale à celle du sang, le degré de 32 & demi, & a mis celui de l'eau bouillante à 80. M. Scanégatty a remarqué, d'après diverses expériences, qu'en donnant le degré 32 & demi pour la chaleur du sang, celui de la chaleur de l'eau bouillante doit être

porté à 85, & tous les thermometres se correspondront dans tous les points : mais en laissant les deux extrêmes de zéro & de 80, la chaleur du sang au lieu d'être 32 & demi, comme le dit M. de Réaumur, sera sur son échelle au degré 30 & demi, & il n'y aura aucune correspondance du thermometre de M. de Réaumur avec les points pris par les autres Physiciens.

DE PARIS, *le* 13 *Décembre.*

Des Habitans du hameau de Dieppedalle, Paroisse de Canteleu, Banlieue de Rouen, où les droits d'entrée sont représentatifs de la Taille, avoient fait arriver & encaver des boissons chez eux, sans en avoir fait déclaration au Bureau, conformément à l'article XVII du titre I de l'Ordonnance des Aides, & aux Arrêts du Conseil & Lettres Patentes des 19 Mars & 5 Avril 1743. Ces Particuliers prétendoient que ces boissons ayant été achetées à Rouen où elles avoient payé les droits d'entrée, ils étoient dès-lors affranchis de la formalité de la déclaration au Bureau dudit lieu de leur domicile ; & ils ajoutoient que ces déclarations au Bureau de la Banlieue n'étoient plus en usage depuis la réunion des Sous-Fermes à la Ferme Générale. Les Elus de Rouen s'étoient conformés aux Lettres-Patentes de 1723 dont les dispositions ont toujours été exécutées sans interruption ; & le Conseil, par des Arrêts des 6 Septembre 1768 & 24 Septembre 1771, en a ordonné l'exécution en cassant les Arrêts de la Cour des Aides de Rouen qui dispensoient les Habitans de la Banlieue de la déclaration.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi des 13 Novembre 1770 & 15 Octobre 1771, par lesquels, en faisant droit sur un renvoi au Conseil par Ordonnance de M. l'Intendant de la Généralité d'Auch, il est ordonné que les contrats de mariage, contenant institution par les futurs conjoints, en faveur de l'un ou de plusieurs de leurs enfans à naître, continueront d'être insinués pour raison de cette disposition ; que les droits en seront payés dans les mêmes Bureaux & en même tems que les contrats de mariage seront contrôlés : & qui, en permettant de faire le recouvrement suspendu ou négligé des droits de cette nature, condamnent les Maire, Consuls & Communauté de Saint-Béat, & les Consuls & Communautés de différentes Vallées de la même Généralité aux frais de l'instance, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Moyen de découvrir l'existence d'une substance métallique dans le vin.

Les falsificateurs de vins, empoisonneurs publics, dignes de toute la sévérité des loix, dénaturent quelquefois cette liqueur par des compositions monstrueuses dans lesquelles il entre des substances métalliques ou des vins corrigés par ces substances. La dégustation ne suffit pas pour découvrir ces mélanges ; souvent même elle jetteroit dans une erreur pernicieuse si l'on jugeoit de la franchise des vins par leur bonté apparente. La Chymie donne seule les moyens de s'assurer s'ils sont frélatés ou naturels. Quoique le Peuple ne soit pas en état de recourir à cette épreuve, il est néanmoins très-important de communiquer au Public les expériences propres à constater la nature des principes constitutifs de leurs boissons.

Si l'on soumet le vin à l'action du réactif connu sous le nom de *foie de soufre*, lorsque la liqueur est pure, le soufre au milieu de l'acide contenu dans le vin, doit se séparer d'avec l'alkali fixe auquel il étoit uni, & se précipiter sous la forme d'une poudre blanche ; lorsqu'au contraire le vin tient en dissolution quelque substance métallique, le précipité est de couleur noire, comme on peut s'en convaincre en lithargirant du vin & y appliquant ensuite du foie de soufre. Mais cet agent ne suffit point pour faire reconnoître l'espece & la quantité de métal que l'on auroit introduit dans le vin, & l'on suivra une route plus sûre en procédant de la maniere suivante.

On prend une portion de l'extrait que l'on a obtenu d'une bouteille de vin, & on la réduit en charbon dans une cuiller de fer. Pour aider la fusion de ce charbon réfractaire, on le mêle avec un poids égal d'alkali fixe, & on le met dans un creuset de figure conique. Ensuite on ajoute par-

dessus un travers de doigt de sel marin décrépité, on le pousse à un feu capable de le faire entrer en fonte, & on l'y laisse pendant un bon demi-quart d'heure. Après quoi le creuset retiré du feu & réfroidi, on y trouve une masse très-liée, on la casse & on examine à la loupe si elle ne présente rien de métallique. Cet essai est le seul propre à faire reconnoître l'existence d'un métal dans le vin : les chaux métalliques que l'on y auroit introduites, recouvreroient dans cette opération l'état de métallicité par le phlogistique qu'on leur restitue; & comme le métal ne peut être emporté par la force du feu, attendu que le creuset est fermé & luté, il est clair que, quelle qu'en soit la dose, on doit la trouver ou au fond du creuset si elle est assez considérable pour former un tout assez pesant, ou éparse dans la masse s'il n'y en a que des atômes.

Comme la dissolution de la litharge ou autres chaux métallique ne se fait pas avec promptitude par l'acide du vin, & qu'alors une piece où la litharge auroit été nouvellement introduite, pourroit ne rien fournir par la voie précédente, il est essentiel d'analyser la lie où la litharge pourroit s'être précipitée par son poids. On prend donc la lie du vin, on la fait évaporer, on la réduit en charbon, & on la traite avec les précautions ci-dessus détaillées.

I I.

Essai très-important pour le commerce.

Le 23 du mois dernier, on a joui à Stettin, Capitale de la Poméranie Citérieure, d'un spectacle aussi nouveau qu'intéressant. M. de Lattre, Administrateur Général des Domaines du Roi, a fait lancer à l'eau un vaisseau de 130 à 140 lasts, tout prêt à mettre à la voile. Cette méthode est trop utile pour n'être pas adoptée; elle réunit l'avantage de l'économie & celui de la célérité, deux objets de grande considération dans le commerce. M. de Last a fait construire dans l'espace de trois ans trois autres vaisseaux aussi remarquables par leur solidité & la beauté de leur forme que par la qualité qu'on leur a reconnue d'excellens voiliers. On ne sçauroit trop s'empresser à profiter des lumieres que ces exemples donnent pour perfectionner l'industrie dans une matiere si importante.

I I I.

Remede contre la rage.

Prenez des dessous d'huitre à l'écaille mâle (c'est celle où le poisson est attaché; & le mâle a le tour noir, ce qu'on appelle la *barbe de l'huitre*); faites-les calciner au feu ou au four jusqu'à ce qu'elles se rompent sans efforts; réduisez-les en poudre impalpable & passée au tamis, si cela se peut, dans le moment qu'on en aura besoin.

Il y a trois façons de donner le remede avant ou après l'accès.

La premiere qui agit le plus promptement, est de le donner en bol, comme le quinquina, en mettant simplement cette poudre dans du pain à cacheter.

La seconde est de le donner dans du vin blanc.

La troisième est de battre cette poudre dans quatre œufs frais dont on ôtera les germes. Vous en ferez ensuite une omelette que vous ferez cuire ave de l'huile de noix, & à défaut d'huile de noix, avec de l'huile d'olive, mais jamais avec du beurre; ce qui empêcheroit l'effet du remede. Il faut faire manger cette omelette au malade sans qu'il mange du pain & sans qu'il boive.

La dose ordinaire de cette poudre est, pour ceux qui sont dans l'accès, de six gros pour la premiere fois; l'on donnera cette dose au malade le plus promptement qu'il sera possible. Les deux jours suivans il faut lui en donner quatre gros à jeun & avoir soin qu'il ne mange que trois heures après.

La dose pour ceux qui ont été mordus jusqu'au sang, & qui ont été à la mer sans être guéris, est de quatre gros pour chacun des trois jours.

Il faut donner la prise au malade le premier jour, dans le moment où l'on croit qu'il en a besoin, & les deux autres jours il doit la prendre à jeun. Il observera de ne manger que trois heures après avoir pris le remede.

La dose pour ceux qui n'ont été que pincés, léchés, &c. ou qui ont été dans une grande frayeur, souvent dangereuse, est seulement de deux gros, & ils ne les prendront qu'une seule fois.

Observez de donner les mêmes doses qui sont marquées ci-dessus, soit qu'on les fasse prendre en bols, ou dans du vin blanc ou dans une omelette.

La dose pour les animaux se proportionne à leur grosseur ; & on doit la leur donner dans ce qu'ils aiment à boire ou à manger, pourvu qu'il n'y ait point de beurre. L'effet seroit plus prompt si l'on pouvoit leur faire avaler cette poudre avec de l'eau ou du vin.

Cette poudre ne se corrompt pas & se conserve tant qu'on veut, pourvu qu'on la tienne dans des bouteilles ou dans des vases bien bouchés.

Mademoiselle de V..... a communiqué cette recette à l'Auteur des Affiches de Picardie. Elle assure que la personne qui la lui a donnée la tient d'un Officier qui, par ce remede, s'étoit guéri de la rage, après en avoir eu plusieurs accès. Cette Demoiselle ajoute que plusieurs personnes & plusieurs animaux mordus par un chien enragé ont été préservés par là de la rage, tandis que d'autres qui n'avoient point pris ce remede sont devenus enragés.

I V.

Avis concernant les Eaux minérales.

Le sieur *Arnaud*, Chirurgien des Gardes-Pompes du Roi, chargé par M. *Tardy*, Médecin & Intendant des Eaux minérales de Vichi, de la distribution desdites Eaux à Paris, tient son Bureau rue Montorgueil, cul-de-sac de la Bouteille.

Ce nouvel établissement autorisé par des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement, réunira un double avantage pour le Public. Le premier d'avoir les Eaux de Vichi à un prix d'un tiers plus bas qu'il ne les a eues jusqu'à présent. Le second, d'avoir la liberté de n'en acheter que la quantité qui lui sera nécessaire, puisqu'il trouvera dans ce Bureau des bouteilles d'environ quatre pintes & demie, & des bouteilles d'une seule pinte. Les premieres sont taxées par ordre du Roi, à quatre livres ; & les dernieres, à vingt sous, le verre compris. Un troisième avantage, qui ne sera pas moindre que les deux autres, c'est que, tous les quinze jours, il arrivera de ces eaux : elles n'auront par conséquent pas vieilli. Et comme de sept sources minérales qu'il y a à Vichi, on fait usage de six, on sera exact à en faire fournir de la source que l'on demandera.

Noms des sources dont on fait usage.

La grande Grille dont l'eau a 37 deg. de chaleur au thermometre de *Réaumur*.

Celles du grand Puits quarré ont 40 deg. de chaleur.

Celles du petit Puits ou de la Fontaine de Chomel ont 39 deg. de chaleur.

Celles du gros Boulet ont 33 degrés de chaleur.

Celles du petit Boulet ont 23 degrés de chaleur.

Celles du Rocher des Célestins sont tout-à-fait froides.

V.

Demande.

On demande quel seroit le meilleur appât pour attirer les carpes, & auquel elles se laisseroient prendre plus sûrement, dans les rivieres, les étangs, les lacs, &c. On voudroit encore que cet appât pût s'attacher à un hameçon, afin d'avoir la commodité de pécher à la ligne. Ceux qui pourroient donner des éclaircissemens sur cet objet, sont priés de vouloir bien donner leur avis par la voie de notre Gazette.

V I.

Faute essentielle à corriger dans la Gazette, N°. 94, pag. 788, col. 1, lig. 39.

Supposons une cargaison de 200 boucaux de sucres assurés 10000 liv., lisez *assurés* 40000 *liv.* Messieurs les Abonnés sont priés de corriger à la main cette faute qui nous est échappée & qui est de conséquence dans une matiere si importante pour le commerce.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 7 Décembre 1771, au Mercrdi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 à 28 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 25 à 28 liv. 15 s. Le seigle, de 16, 16 liv. 10 s. à 17 liv. ; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 7 Décembre 1771 au Mercredi 11 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Décembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Décembre 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	717		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 14 Décembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32	5 16e.
Hambourg	182	¾
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95	
Gênes	93	¼
Lyon, *Saints*, ...	⅛ p. ⅝ perte.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1062 ½ 60 . .	1060 57 ½ . .	1052 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	239 38 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	61	60 ½ 61 . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68 ½ 69 . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois* 1771.

Du Merc. 11 Déc. 1771		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	J.	Cadeau, six prem. mois 1771.	E.	Deschamps, six p. mois 1771.	J.
Despeignes, *id.*	J.	Courmont, *idem.*	J.	Isfally, *idem.*	J.
Lecanu, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*	J.	Maupassant, *id.*	J.
Radix pere, *idem.*	J.	Sainte-Luce, *id.*	J.	Barois, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	J.	Deschapelles, *id.*	L.	Montal, *idem.*	L.
Radix j. *idem.*	J.	Boutray, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	L.
Lebrun, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	M.	.....	
Gautier, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	M.	.....	
Lallement P. *id.*	L.	Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Desplaces, *idem.*	Z.	.....		.....	
Lallement j., *id.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 21 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Novembre.*

L'ORDRE des Paysans a assigné une gratification de mille thalers, monnoie d'argent, payables sur le fonds des Manufactures, à un Chapelain qui a trouvé le secret de brasser de la biere avec de l'orge non-préparée. L'Ordre des Bourgeois a refusé au Colonel Curnal la permission que les autres Ordres lui ont accordée de faire construire sur les rivieres des districts de Savolar & de Travastland en Finlande, des moulins à scier des planches. Ses principaux motifs sont que ces moulins ne travailleroient que pour la Russie sur les frontieres de laquelle ils seroient établis, puisque les frais du transport dans l'intérieur de la Suede en absorberoient tout le profit; & qu'il suffit peut-être à ce Royaume de veiller à la conservation & à l'amélioration de ses forets, pour la mettre en état de fournir des bois de construction & des planches au reste de l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Novembre.*

La pêche du hareng a été très-heureuse. Il y a déjà quelque tems que le froid est assez rigoureux. Le plan de l'Ouvrage du célébre M. Niebhur, le seul qui ait survécu à la Société de Sçavans que le feu Roi avoit envoyés en Orient, promet des observations très-utiles sur l'histoire naturelle & le commerce de ces contrées. La premiere partie sera incessamment publiée, elle traite particuliérement de l'Arabie.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 1 Décembre.*

L'inoculation a trouvé ici un Partisan très-zélé dans la personne de M. Stoerk, Conseiller Imp. & Roy., & Médecin de S. M. I. Son Ouvrage n'est néanmoins que le récit des bons effets qu'elle a eus en Autriche : l'Auteur en appelle au témoignage de de M. le Baron de Swieten; LL. MM. I. & R. Ap. qui ont Elles-mêmes daigné plusieurs fois assister à cette opération, lui ont permis de réclamer le leur.

A l'occasion des ordres que la Cour avoit donnés en Bohême de rendre le Moldau navigable, M. Jean-Thadée-Antoine Peithner, Conseiller des mines & Professeur de Métallurgie à Prague, a publié la *Description des Fleuves de Bohême pris à leurs sources & suivis dans leurs cours jusqu'aux frontieres du Royaume, avec des observations minéralogiques*, chez Hochenberger & Compagnie. L'Auteur constamment appliqué à l'étude de l'Histoire naturelle, & sur-tout de la Métallurgie, paroit connoître parfaitement le pays qu'il habite : son Ouvrage

eſt particuliérement remarquable par les obſervations minéralogiques qu'il y a fondues.

Par une Ordonnance du 8 du mois dernier, les écus frappés dans les Pays-Bas, & dits *à la croix* ou *à la couronne*, valant ci-devant 2 florins 11 kreutzers, vaudront déſormais un kreutzer de plus. Par une autre Ordonnance du 16, les Voituriers qui conduiront des grains de la Hongrie dans les autres Pays Héréditaires, ſeront obligés de ſe munir d'un paſſeport du Capitaine du Cercle. On vient d'ôter aux Payſans du plat-pays les armes à feu qu'ils prétendoient leur être néceſſaires, pour ſe garantir des ravages des bêtes fauves : l'année précédente, la deſtruction de ces animaux a été preſcrite par une Ordonnance Impériale.

Il s'eſt formé ici une Compagnie Patriotique qui, pour encourager la culture de la navette, s'engage à payer la meſure de ſemence de cette plante depuis 2 flor. juſqu'à 2 flor. 15 kreutz.

Il conſte par un nouveau dénombrement qu'il y a, dans le Royaume de Bohême, 1,194,999 Habitans : on en compte 80,251 à Prague, y compris 8000 Juifs.

DE FRANCFORT, *le 9 Décembre.*

La banqueroute du plus célébre Banquier d'Augſbourg (*Goertz* ou *Koepff* riche de plus de 200,000 florins du chef de ſes femmes) a été ſuivie de celle de la maiſon *Culmer* : celle-ci monte à plus de 300,000 flor. ; la premiere eſt de 1,200,000 l. Pluſieurs petits Marchands de cette Ville ont auſſi manqué. On s'attend de voir bientôt, ſuivant la coutume, quelques-uns de ces Banqueroutiers acheter des titres dans d'autres Villes & y tenir un état brillant.

Une certaine *Société* dite *de Bienfaiſance*, ci-devant renvoyée de Hanau, & enſuite établie à Friedberg, a emporté l'argent des Intéreſſés trop faciles à confier leurs fonds à des gens d'une probité fort équivoque & ſans garantie. Le titre de *Société de Bienfaiſance* étoit ſi propre à inſpirer de la confiance qu'il ne faut que les plaindre, & trembler que la bienfaiſance alarmée par cet indigne abus ne ſe reſtreigne !

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 26 Novembre.*

Du 5 au 19, il eſt arrivé 4972 metzes de bled, 1630 d'orge, 213 ballots de coton, 360 barils d'huile, 80 barils d'encens, 24 barils de ſel ammoniac, 3 ballots de peaux de lievre, 80 tonnes de figues, 389 tonnes de limon & d'orange, 10 caiſſes de manne, 76 barils de tabac, 112 barils de vin de Chypre, 94 ballots de lin, 15 de colle, 400 metzes de bled de Turquie, 16 ballots de chanvre, &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 8 Décembre.*

La pêche de la morue paroît avoir très-bien donné ; il en arrive journellement des navires avec pleine cargaiſon. Du 18 au 30 du mois dernier, il eſt entré 44,400 quintaux de morue, & 379 barriques & demie d'huile de poiſſon ſur 13 navires, le ſenaut le *Fidele*, les vaiſſeaux le *Fidele*, le *Prudent*, la *Valeur*, le *Lys*, l'*Angélique*, le ſenaut l'*Hermine*, les vaiſſeaux le *S. Joſeph*, le *Duc de Penthievre*, le *S. Eſprit*, le ſenaut le *S. Vincent*, les vaiſſeaux la *Marquiſe de Marigny* & l'*Aimable Marie*.

Il eſt entré, dans ce même intervalle, 71 bâtimens François & 33 Etrangers. Leurs principales cargaiſons conſiſtoient en 3962 milléroles d'huile, 2190 charges de bled, 960 ſacs de farine, 1590 charges de feves, 450 quintaux 103 ſacs & 593 ardebs de riz, fruits ſecs, fromage, ſuif, papier, fideaux, douve, eſpart, &c. La tartane *S. Antoine* & *Saint-Victor* revenoient de Conſtantinople ; deux barques avoient chargé dans le Levant. Il y a eu quelques naufrages dans les mers d'Italie : une barque de Trapani, partie de notre Port avec une cargaiſon de ſucre, de draps, de fer & de cire, s'eſt perdue ſur la côte de Toſcane ; on a ſauvé l'équipage & une partie des marchandiſes. Les bâtimens ſortis de ce Port du 20 Novembre au 4 du courant, ſont au nombre de 78 François, & 54 Etrangers. Les polacres *Jeſus-Marie* & la *Victoire* vont au Levant ; le ſenaut le *Solitaire* eſt deſtiné pour Smyrne, le ſenaut le *S. Vincent* pour Alger, la tartane le *S. Sauveur* pour Tunis.

DE GRENOBLE, *le 10 Décembre.*

La Foire de Sainte Barbe s'eſt tenue à

l'ordinaire du 4 au 7 de ce mois : l'affluence du Peuple a été prodigieuse ; il y a eu beaucoup de bêtes à cornes & de marchandises de toute espece. Les Acheteurs se présentoient en foule, mais il y avoit peu d'argent comptant : la cherté des denrées ne permet pas de s'en désaisir.

Un Voiturier a été condamné à une amende de 300 livres pour avoir conduit & fait conduire furtivement & en poste plusieurs Particuliers en contravention à l'Ordonnance du Roi du 28 Juin 1733 ; & il a été fait défenses à tous Loueurs de chevaux, Hôteliers & autres, de tomber en pareilles contraventions sous les mêmes peines.

D'AMIENS, *le 12 Décembre.*

Un Citoyen bien intentionné avoit condamné, dans une Lettre publique *sur l'éducation physico-morale des enfans de la campagne*, les Paysans à ne sçavoir ni écrire ni lire, en accordant néanmoins ces petits talens à leurs femmes. Un digne Pasteur (M. Vilin, Curé de Cormeilles) a pris la défense de cette partie précieuse de l'humanité qu'un cruel préjugé flétrit, lors même que le sentiment semble parler en leur faveur. En frondant l'opinion absurde que l'Agriculture & les Métiers n'ont besoin que de bras, même pour tendre à une plus grande perfection, il montre qu'ils supposent du moins nécessairement un commerce, puisqu'il faut acheter & vendre, compter, recevoir & payer; & que ce commerce qui ne peut être concentré dans l'intérieur d'une maison, & par conséquent pleinement exercé par une mere de famille chargée du soin d'un ménage, exige nécessairement de la part des Paysans & des Artisans les connoissances que le zele inconsidéré leur refuse.

DE ROUEN, *le 13 Décembre.*

Dans la Séance publique de l'Académie dont il a déjà été parlé (*Gaz. précédente*), on lut une partie d'un Poëme François sur *la navigation*, par un Négociant aussi versé dans l'Histoire que dans la pratique du commerce. Le génie du commerce personnifié ouvre la scene au moment où Venise s'éleve du sein des mers : *la liberté le trouve assis, comme Marius, pleurant sa chûte sur les ruines de Carthage, elle l'enleve & le transporte avec elle sur les bords du Riatto.* Là des Fugitifs de Padoue viennent se fixer & poser les fondemens de cette Ville qui a été si long-tems la Souveraine des mers. L'exemple de Venise éclaire l'Europe, toutes les Nations deviennent commerçantes, le commerce amene l'abondance, & l'abondance ressuscite les Arts. Vasco pénetre aux Indes par l'Océan; l'Amérique est découverte par les Espagnols. Les mines du Potosi sont ouvertes, & l'Avarice égorge des millions d'Indiens. Montézuma, en expirant, annonce tous les maux & tous les malheurs qui naîtront de l'insatiable cupidité. Des guerres sanglantes & continuelles désoleront l'Europe de toutes parts. *Tant d'horreurs feront justement douter si l'art de la navigation n'est pas plus funeste qu'utile, moins avantageux que destructif.* Tel est le plan de ce Poëme que l'Auteur terminera par des vœux sur une paix durable & la description du bonheur inespéré qu'elle procureroit aux Nations capables de l'envisager comme leur état naturel. Puissent les tristes vérités qu'il contiendra, engager les Peuples à se reposer sur les vérités consolantes qui couronneront l'Ouvrage !

DE LAON, *le 14 Décembre.*

Un Membre distingué du Bureau Royal d'Agriculture de cette Ville, a fait pendant plusieurs années des expériences suivies sur l'ergot. Leur résultat ne se rapporte ni avec celles de M. l'Abbé Fontana citées dans la Gazette & le Journal de l'Agriculture sur la *communicabilité* du vice, ni sur l'opinion aujourd'hui presqu'universellement reçue sur les qualités pernicieuses de cette excroissance. D'un côté, des grains sains semés avec des ergots n'en ont point été infectés ; d'un autre côté des chapons ont été parfaitement engraissés avec de la farine d'ergot & de la farine d'orge mêlées ensemble. Un autre Membre de la même Société avoit déjà nourri de cette substance des volailles avec un pareil succès ; il en avoit même pris plusieurs jours de suite, soit en infusion simple, soit bouillie & préparée comme le café, sans en avoir éprouvé le moindre accident. L'Auteur des nouvelles expériences est très-convaincu que l'ergot ne communique aucune maladie au bon

grain ; quant à ſa malignité, il ne donne pas ſes eſſais comme abſolument déciſifs, & il invite les amis de l'humanité à les répéter pour fixer les incertitudes du Public à cet égard. Cette contrariété ſinguliere non-ſeulement dans les opinions, mais encore dans les réſultats des expériences, nous prouve qu'il faut ſans ceſſe étudier la nature lors même qu'on croit la bien connoître, & qu'il ne faut pas croire légérement avoir deviné ſes ſecrets. En Ruſſie, en Allemagne, en France, l'ergot a des défenſeurs ; & ils s'appuyent ſur l'expérience & ſur la Chymie, ainſi que leurs adverſaires. (*Nous rapporterons le detail de ces nouveaux eſſais dans le Journal de Janvier*).

De Chalons (*en Champagne*), *le* 14 *Décembre.*

Vers la fin de Septembre, des loups exercerent de grands ravages aux environs de Sainte-Ménéhould. En une nuit, ils égorgerent cinquante moutons appartenant au même Propriétaire. Ils forcerent enſuite la bergerie du Curé de Domarle-ſur-Iure, où ils déchirerent neuf de ces animaux & en enleverent quatre autres. Ils pénétrerent auſſi dans deux écuries du même village & dans trois autres de Breau-Saint-Remi, pluſieurs bêtes furent dévorées. Une autre troupe de loups mit en pieces, près de la forêt de Sainte-Ménéhould, deux bêtes de ſomme appartenant à un pauvre Voiturier qui n'avoit que cette reſſource pour vivre. Un de ces féroces animaux avoit déjà dévoré treize moutons d'une ſeule bergerie. Dans l'eſpace d'environ dix-huit mois, la Normandie, le Perche, la Saintonge, le Poitou, le Lyonnois, le Dauphiné, la Franche-Comté, la Champagne, la Picardie, &c. ont été le théâtre des ravages de ces animaux carnaciers ; c'eſt ſe tenir fort au-deſſous de la vérité que de ne porter qu'à cinquante perſonnes le nombre des enfans, des Payſans, Voyageurs, &c. qu'ils ont dévorés, tués ou bleſſés, ſans parler des ravages inconnus. Il n'eſt pas poſſible d'eſtimer le nombre de chevaux, de gros beſtiaux, de moutons qui ont été leur proie. En onze mois, cent quinze loups ont été tués ou pris à la diligence de M. de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie, dans la Champagne, les Evêchés & ſur la frontiere, ſoit par des battues, ſoit par des louvieres, des affuts, des pieges, & des chiens empoiſonnés. On peut juger par-là combien cette eſpece vorace fourmille dans le Royaume, & combien il eſt important que tous les moyens ſoient réunis pour l'exterminer.

De Paris, *le* 18 *Décembre.*

Le gros Lot de 24000 l. de la Loterie générale, tirée le 16, eſt échu au n°. 887787 ; & le ſecond Lot de 8000 liv. eſt échu au n°. 881532.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur la méthode de recueillir les grains dans les tems pluvieux. A Hirſon, le 18 *Novembre* 1771.

Monsieur,

Ce que je viens de lire dans votre derniere Gazette, N°. 89, article d'Amiens, me fournit l'occaſion de vous adreſſer quelques réflexions, & des faits propres à confirmer la bonté de la méthode dont il eſt parlé dans cet article. J'oſe vous aſſurer, Monſieur, que quoique vous en ayez dit beaucoup de bien, il n'eſt pas à craindre que vous en ayez trop dit, quand même vous en auriez dit encore davantage. Il ſeroit fort à ſouhaiter que non ſeulement elle fût connue de tous les Agriculteurs, mais encore qu'il n'y en eût pas un ſeul qui n'en fît uſage tous les ans, ſans avoir aucun égard à la diſpoſition du tems, parce que, de cette maniere, comme vous l'avez aſſuré d'après ma propre expérience, le grain ſe bonifie au-dela de ce qu'on imagineroit.

Quoique j'aye le mérite de l'avoir fait connoître au Public, j'en parle avec autant de confiance que ſi elle m'étoit étrangere, tant parce que ce mérite eſt très-petit, puiſque rien ne s'y trouve de mon invention, que parce que depuis trente ans je la vois pratiquer à chaque récolte avec le ſuccès le plus complet. Un de mes freres qui, depuis 30 ou 35 ans, en fait conſtamment uſage ſur plus de 4000 gerbes de bled chaque année, m'aſſure tous les jours que depuis cette époque, à l'exception de la gerbe qui ſert de couverture, il n'a pas encore eu une gerbe de bled germée. Tous ſes voiſins me diſent qu'ils ont eux-mêmes éprouvé la même choſe ; ils ſont tous ſi accou-

tumés à récolter de bons grains, & des grains bien secs, qu'ils ne pensent pas même au mauvais tems quand il est question de faire la récolte ; quelque mauvais qu'il soit, ils ne craignent rien pour leurs grains. Ils ont peine à comprendre comment partout ailleurs on recueille quelquefois de si mauvais bleds, lorsqu'il est, disent-ils, si facile & si sûr de les avoir bons, & de les bien conserver.

Un des plus gros Fermiers des environs vient de démolir ses petites meules, & n'a remis les grains dans la grange que cinq à six jours après la S. Martin derniere : il m'a dit qu'il comptoit par-là avoir gagné près d'un sixiéme de sa récolte, non seulement parce qu'il est meilleur, mais parce qu'il est renflé considérablement.

Enfin, Monsieur, je voudrois pouvoir me faire entendre de tous les Agriculteurs ; je leur crierois, sans relâche, laissez vos vieilles & pernicieuses routines, & profitez des richesses que vous avez sous la main. Je voudrois pouvoir engager toutes les Sociétés d'Agriculture à faire des essais & à les faire en public, pour instruire les gens de la campagne qui ne peuvent sçavoir par eux-mêmes, & dont les trois quarts & demi ignorent meme l'existence de cette méthode.

Les hommes, comme vous le dites très-bien, Monsieur, seront-ils donc toujours enfans, & n'apprendront-ils qu'à force de leur répéter ; ne sentiront ils jamais leurs vrais avantages, & n'apprendront ils jamais à profiter de leurs propres richesses ? Je ne crains pas d'insister & de m'appesantir sur le même objet ; il est si essentiel qu'on ne peut trop s'y arrêter. Il n'est pas douteux que dans l'Allemagne, dans la Picardie, dans le Soissonnois, dans le Cambresis & ailleurs, on n'eût sauvé plus des 3 quarts des bleds, si l'on y eût fait usage de la méthode que j'ai publiée ; elle est sûre & infaillible. Combien de maladies d'ailleurs les mauvais grains ne vont-ils pas encore causer ; combien d'épidémies n'a-t-on pas vu depuis 4 ou 5 ans que le tems des récoltes a été pluvieux ? C'en est peut-être là l'unique cause. Je suis d'autant plus porté à le penser que la plûpart des grains qu'on a été chercher d'ici dans les endroits où ils ont été mal récoltés, font un pain si mauvais, si humide, une pâte si peu liée, qu'il ne faut pas être fort habile pour en prédire de très mauvais effets. J'ai vu de ce pain que le Paysan, quelque peu délicat qu'il soit, a pourtant peine à manger.

Je finis, Monsieur, par l'exposé de deux faits bien propres à confirmer le mérite de cette méthode.

Je n'ai ici pour toute terre qu'une piece d'environ un arpent : cette piece fut ensemencée en grains en Octobre 1769. Quand je fis ma récolte, comme le tems n'étoit pas trop certain, je voulois qu'on mit le bled en moies, ce qui ne plait pas ordinairement aux Moissonneurs, sur-tout ici où cette méthode n'est encore pratiquée que par les Particuliers les plus entendus. Je n'avois pas de quoi occuper pendant la moisson les Ouvriers que je n'avois que d'emprunt ; ils firent si bien que j'eus la foiblesse de consentir à ce qu'on laissât mon bled en javelles, dans l'intention de le faire enlever le lendemain. Cependant il plut toute la nuit & une partie du lendemain ; je fus obligé de faire retourner mon grain, & je ne pus l'avoir que trois ou quatre jours après, lorsqu'il y en eut près de la moitié de piqué & de germé.

Mon voisin, qui étoit pressé, & qui avoit une plus grande quantité de bled, suivit cette méthode & fit mettre son grain en moies, à coté du mien qui étoit en javelles. Lorsque mon voisin & moi nous mimes notre grain en vente, je fus obligé de céder le mien à raison de 7 livres par septier de Paris moins que le sien, sans compter que la paille du mien étoit moins bonne que la sienne.

Cet été, il m'est arrivé tout le contraire ; j'ai fait mettre mon bled en moies, tandis qu'un de mes voisins a laissé le sien en javelles. J'ai trouvé le mien excellent 8 à 10 jours aprés, & mon voisin n'a pu avoir le sien que 2 ou 3 jours plus tard que moi, presque tout germé, & après l'avoir retourné pendant 5 à 6 jours ; car il pleuvoit presque tous les jours. Enfin mon voisin a été obligé, comme ceux du Soissonnois, de la Picardie, de l'Allemagne, de faire battre son grain tout de suite, crainte de le voir pourrir en tas ou s'échauffer ; il l'a vendu 9 liv. par septier moins que je n'ai vendu le mien ces jours derniers.

Si ces deux exemples ne suffisent pas pour tirer les hommes de leur funeste ignorance,

relativement à la façon de récolter les grains, je ne ſçais plus ce qu'il faut leur dire.

Le canton où la méthode que j'ai publiée ſe pratique depuis plus d'un ſiecle, eſt à 8 ou 9 lieues de Mons en Hainaut, & à quatre lieues ſeulement du lieu de ma réſidence; cependant à peine dans ce dernier endroit commence-t-on à l'adopter. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DUCARNE DE BLANGY.

I I.

Remedes employés avec ſuccès au Pont-Beauvoiſin contre la maladie épizootique appellée le chancre volant.

Il faut viſiter deux ou trois fois par jour les bœufs, vaches, chevaux ou mulets, & remarquer avec grand ſoin s'ils n'ont pas deſſus & deſſous la langue, & ſur-tout vers le goſier, des taches rouges, jaunes ou noires, de petites fentes, coupures ou ouvertures, & principalement des veſſies ou cloches. Si l'on n'en découvre point, on employera les préſervatifs ſuivans.

1°. On tiendra les beſtiaux ſains éloignés des malades, ſans aucune communication avec ces derniers; & même on n'en confiera le ſoin qu'à des perſonnes qui n'auront point de relation ſuivie avec le bétail attaqué du mal.

2°. Les bouveries & écuries ſeront tenues bien nettes & propres : on les parfumera avec de la cire, des baies ou grains, feuilles, bois de genievre, ou au défaut de genievre, des feuilles de pin, laurier & autres ſemblables.

3°. On parfumera le foin qu'on leur donnera à manger, avec de la poudre de racine de jauſiane, des baies de genievre pilées, & du ſel.

4°. On leur fera prendre un remede compoſé de trois huitièmes de thériaque, un huitième de gérofle, un huitième de canelle, deux huitièmes de poivre pilé un peu gros, deux huitièmes de baies ſoit grains de laurier, d'une noix muſcade de moyenne groſſeur pilée. On met le tout en infuſion pendant 5 à 6 heures dans un pot bien propre & bien couvert, avec un demi-pot de vinaigre. Avant de leur donner ce remede, il faut en bien mêler enſemble tous les ingrédiens, afin qu'ils en avalent les drogues avec le vinaigre. On aura la précaution de ne le leur faire prendre que cinq ou ſix heures après qu'ils n'auront rien pris ni de ſolide ni de liquide.

5°. On leur fera prendre une once de poudre à canon détrempée dans du vin chaud ou même une once d'autre poudre compoſée de trois cinquièmes de nitre, deux de ſoufre & d'antimoine crud.

6°. On leur nettoyera la langue avec un morceau de drap de laine trempé & imbibé d'une compoſition conſiſtant en une once de poivre, deux de ſel, & une & demie d'ail, le tout pilé & mêlé dans un demi-pot de vinaigre qu'on laiſſera repoſer pendant quatre heures.

7°. L'on peut auſſi leur donner pour boiſſon ordinaire de l'eau blanchie avec du ſon ou de la farine de froment ou de ſeigle, en y ajoutant une quantité de vinaigre ſuffiſante pour lui donner un acide agréable, & une once & demie de nitre ſur chaque ſceau d'eau.

Si par les inſpections que l'on fera tous les jours, on découvre autour de la langue & autre partie des animaux, des veſſies, il faut les crever avec une cuiller d'argent ou autre inſtrument que l'on lavera bien enſuite & qu'on mettra même ſur la braiſe; & puis l'on frottera la plaie juſqu'à ce que le ſang en découle. Si ces veſſies ſont ſur la langue, on aura ſoin, pour éviter qu'ils n'avalent la matiere qu'elles contiennent, de les faire tenir la tête baſſe, pendant qu'on les percera. La plaie ſera enſuite lavée avec du vinaigre fort, préparé de la maniere ſuivante. Dans chaque pot de vinaigre, on mettra 3 onces d'ail, 2 de poivre pilé un peu gros, & 4 de ſel, le tout dans un vaſe. On y trempera une toile de lin rude, & l'on en lavera ou frottera les ulceres & les cicatrices. Après cela, on prendra de la poudre de vitriol autant qu'on peut en prendre deux bonnes fois avec la pointe d'un couteau : on en répandra ſur les plaies qu'on frottera de nouveau avec une cuillerée de miel mêlé d'un peu de vitriol; ou bien l'on fera liquéfier ſur le feu du vitriol dans un demi-pot de bon vinaigre, à quoi l'on ajoutera une demi-livre de miel liquéfié, & l'on en frottera les ulceres & les plaies juſqu'au ſang, avec un morceau de toile de lin rude attachée à un bâton trempé dans le vinaigre ainſi préparé. Cette opéra-

tion se répéte deux ou trois fois par jour jusqu'à ce que les plaies & ulceres soient entiérement guéries.

Si par les moyens indiqués, on découvre des vessies morbifiques à l'orifice de l'anus, on tâchera de les rompre, en y insinuant la main ointe de beurre; & dans le cas où le mal qui aura attaqué la langue ou l'anus, feroit une plaie si profonde qu'on ne pût y atteindre avec la main, on y injectera avec une seringue ledit médicament, ce qui sera répété deux ou trois fois par jour.

Si le mal est déjà formé, on peut faire prendre aux bestiaux, le matin & le soir, la susd. potion ou composition préservative, dans laquelle on employera au lieu d'un demi-pot un pot de vinaigre, en observant qu'ils n'ayent ni mangé ni bu depuis 6 heures, & que de 2 heures ils ne boivent & ne mangent après l'avoir prise. L'on avertit qui lavera la langue infectée, de la maniere exprimée ci-dessus, de s'envelopper la main dudit morceau de toile de lin, de façon que sa peau ne touche ni la plaie ni la langue; il seroit même à propos d'en faire une espece de gand. Dès qu'un morceau aura servi à ce frottement, il faudra le brûler aussi-tôt. Au défaut de vitriol & même d'épiceries & d'aromates, on peut laver les plaies avec les herbes suivantes cuites dans le vinaigre, & même les employer en remede interne: le scordium, la valériane, la bisforte, la pimprenelle, le *vinceloxicum*, ou dompte-venin ou *asclapie*, la carline ou caroline, soit caméléon blanc, la rhue, les fleurs de sureau, l'annulla campana, l'impératoire ou la tourmentille. Il sera bon aussi, dans le cas où le mal surviendroit, de frotter la crêche ou mangeoire d'une lessive soit lotion faite avec des herbes odoriférantes comme la rhue, le romarin, &c. On ajoute au susdit remede le suivant: si la vessie formée sous la langue ou autre partie externe crêve d'elle-même sans être ouverte par l'instrument indiqué, l'on peut brûler les ulceres avec un fer chaud ou un instrument d'autre métal fait en maniere d'olive ou de pyramide, de forme & de grosseur propre à être appliqué sur la partie infectée. Après avoir ainsi brûlé les ulceres ou les plaies, on les lavera avec le vinaigre préparé comme ci-dessus, trois ou quatre fois par jour.

III.

Cachets à la Péruvienne.

Le sieur de Monbaza, Inventeur de *cachets* dont le Public a été satisfait, vient d'imaginer un nouveau genre de *quipos* où il trace les symboles de la valeur militaire, les emblêmes de l'amitié, de la reconnoissance, de la tendresse filiale, &c. &c.

Ces *cachets* plaisent à l'œil par leur élégance, leur délicatesse & leur brillant. Ils sont renfermés dans une enveloppe; & une fois fixés, on ne peut les enlever qu'en déchirant le papier. Un pain à cacheter, ou une gomme épaisse qu'on passe sous le cachet, suffisent pour l'attacher au papier.

L'adresse du sieur de Monbaza est *rue de la Poterie-Saint-Jean*, la cinquième porte cochere à droite, en entrant par celle *de la Verrerie*. On le trouve chez lui depuis neuf heures jusqu'à midi, tous les jours, excepté les Dimanches & les Fêtes. Le prix des cachets à la Péruvienne est de 6 l. la douzaine.

IV.

Cours de Chymie applicable aux Arts.

C'est relativement à la Pharmacie qu'on a considéré jusqu'à présent la Chymie dans la plûpart des cours qu'on a donnés de cette Science. M. Mitouart fait aujourd'hui une application plus particuliere de ses principes aux Arts utiles & à ceux d'agrément. Il démontre aux Amateurs non-seulement la théorie, mais il leur apprend encore à exécuter tous les procédés du ressort de chaque Art en particulier, dont le méchanisme peut piquer la curiosité & servir à l'instruction. M. Mitouart commencera ses démonstrations dans son Laboratoire, rue de *Beaune*, le Lundi 16 Décembre, à onze heures du matin.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Décembre 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 liv. 15 s. à 28 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 24 à 28 liv. Le seigle, de 16, 16 liv. 10 s. à 17 l. 5 s.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 14 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Décembre 1771 au Samedi 14 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Décembre 1771, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Décembre* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	706		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Décembre* 1771.

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 5 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1040 20 . . .	1040	1050 40 . . .
Emprunt Oct. .	236	236	236 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70	70	69 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 14 Déc. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 16. *Messieurs*		Du Mardi 17. *Messieurs*	
Pigis, six prem. mois 1771.	J.	Certain, 6 prem. mois 1771.	E.	Hurel, six prem. mois 1771.	F.
Boscheron, *idem.*	L.	Domillier, *idem.*	G.	Viellard, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	L.	Delamotte, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.
Raynal, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*	L.	Gendon, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	M.
Bardin, *idem.*	L.	Molliere, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	Z.
Delarue pere, *id.*	M	Bonnet, *idem.*	L.	Defays, *idem.*	Z.
Baillot, *idem.*	M	Dujean, *idem.*	L.	.....	
Gossey, *idem.*	Z.	Alissant, *idem.*		.....	
Caron, *idem.*	Z.	Thevenin, *idem.*	M.	.....	
Delarue fils, *id.*	Z.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 24 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 5 Décembre.*

NOUS recevons tous les jours de la Baltique des avis de nouveaux naufrages: jamais année n'y a été plus orageuse. On a pris dans tous les Ports de cette mer des précautions pour se garantir de la peste dont un vaisseau, venant de Smyrne, étoit attaqué.

DE GRATZ, *le 7 Décembre.*

Dans ce pays (la Stirie) si renommé par ses Fabriques de fer & d'acier, de zélés Citoyens travaillent efficacement à répandre de nouvelles lumieres sur ce genre de travaux. La traduction du *Testament patriotique de Christophe Polhem, Conseiller de Commerce, ou Avis sur le fer, l'acier, le cuivre rouge, le cuivre jaune, l'étaim & le plomb, à l'usage de ceux qui veulent établir des Fabriques de ces métaux*, publié à Stockolm en 1760, est un présent dont nous sommes redevables à M. le Professeur Schreber. Les observations instructives de M. Polhem pourront être d'une grande utilité pour cette Province.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 5 Décembre.*

Le 16 du mois dernier, le navire le *Choro*, de la Compagnie Royale des Caraques, parti de la Guayra le 23 Août, arriva à Cadix, chargé de 9905 fanegues de cacao.

S. M. par une Pragmatique Sanction ayant force de Loi, a défendu l'introduction & l'usage des toiles de coton soit pur, soit mêlangé, de Fabrique étrangere.

Le Roi a accordé à D. Pedro Martinengos & Compagnie une Cédule par laquelle il leur est permis d'établir trois cens actions, chacune de quinze mille réaux de vellon pour l'entreprise du canal royal de Manzanarés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Décembre.*

On écrit d'Irlande que le Parti anti-ministérial continue d'opposer avec succès la plus forte résistance, aux demandes du Vice-Roi concernant les subsides.

M. Bulkely, de Castle, près de Dublin, a derniérement découvert dans ses terres une mine d'une nouvelle espece de pierres, assez ressemblantes aux marcassites: à la chandelle, elles ont presqu'autant d'éclat que le diamant. Le Propriétaire se flatte de tirer beaucoup de profit de cette mine, attendu qu'on ne connoît pas, du moins en Angleterre, de pareilles mines. On lui en a, dit-on, offert douze mille livres sterling, & il les a refusées.

Il se négocie un nouveau Traité de commerce entre notre Cour & celle de Russie; on croit même qu'il est sur le point d'être conclu.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 11 *Décembre.*

La pêche de la morue paroît avoir été fort abondante : du 16 Novembre au 3 Décembre, il en est arrivé plusieurs navires. La *Jeune Louise* a apporté de Terre-Neuve un grenier de morue seche ; & le *Printems* dix milliers sept cens de morue verte, avec langues & noves, trois milliers de tête & une barrique d'huile de morue. La *Marguerite* a apporté de Saint-Pierre & de Miquelon un grenier de morue séche, trois milliers & demi de morue verte, dix quarts noves & langues, vingt-six barriques & un quart d'huile ; la *Rencontre* un grenier de morue séche, trois barriques noves de morue, dix barriques langues ; la *Providence* deux greniers de morue séche.

L'Irlande nous a fourni, pendant le même intervalle, des provisions considérables de bœuf : il en est arrivé 11220 barils & 145 demi-barils, avec 976 frequins & 156 demi-frequins de beurre, sans parler des langues de bœuf, du cochon, de la saumure, de la chandelle, &c. Neuf navires venoient de Cork, trois de Dublin, & un de Limérick.

Les vaisseaux arrivés des Isles sont le *Bussac*, l'*Aimable Peggy*, le *Trotel*, le *Glaneur*, venant de Saint-Domingue ; l'*Hébé* de Léogane, le *Bienfaisant* du Cap, l'*Harmonie* de la Martinique.

Il est entré dans le Port peu de grains, farine & légumes tirés de Marans, de Nantes, de Tréguier & de Soubise.

De Toulon, *le* 12 *Décembre.*

Les chargemens considérables de vins & d'eau-de-vie que les Etrangers, & sur-tout les fluttes Hollandoises, font à la Foire franche de cette Ville, donnent à ce genre de culture une activité singuliere ; les plantations de vignes se multiplient dans nos environs & dans tous les lieux à portée de la mer, au point que la Province s'en promet les plus grands avantages. D'une année à l'autre, ce commerce augmente, les denrées acquierent une nouvelle valeur, les moyens de cultiver s'accroissent, & le débit extérieur nous donne l'abondance.

De Calais, *le* 12 *Décembre.*

La Police de cette Ville poursuit très-rigoureusement les contraventions aux réglemens sur le commerce des grains, sans parvenir à arrêter la cherté & même le renchérissement, pendant que les prix sont assez modérés dans ces Provinces. Le 29 du mois dernier, elle condamna encore un Manouvrier à une amende avec interdiction des Marchés pendant trois mois, pour avoir insinué aux Fermiers qu'ils auroient 40 liv. du bled qu'ils ne mettoient qu'à 39. Il seroit difficile de pousser plus loin la vigilance.

De Cherbourg, *le* 14 *Décembre.*

Mardi dernier 10 de ce mois, vers les six heures du soir, un navire de 300 ton., du Havre-de-Grace, commandé par le Sr de Laye, venant de la Guadeloupe & ramenant des Soldats du Régiment Royal-Vaisseau, toucha sur un rocher nommé *les Trois-Pierres*, à une lieue & demie en mer, sur la côte de Réthôville, Amirauté de Barfleur, & se brisa à l'instant. Tous les Pêcheurs des environs & de Barfleur avertis par le bruit du canon de ce navire, & par le tocsin des Paroisses voisines, se rendirent au lieu du naufrage, & l'on a sauvé les Officiers & une partie des Soldats, dont plusieurs ont été plus de douze heures dans l'eau jusqu'à la gorge. Il y a eu à ce désastre environ soixante Soldats noyés, avec deux personnes de l'équipage ; les autres sont arrivés à Cherbourg avec les Officiers dont aucun n'a péri.

De Rennes, *le* 15 *Décembre.*

Les Tisserands de Lokornan, en Basse-Bretagne, ont présenté au Conseil une Requête dans laquelle ils *disent* que de plus de trois cens Tisserands qu'il y avoit dans cette Ville avant l'Arrêt du Conseil du 13 Mars 1742, il n'en reste que 24 presque tous ruinés, soit par les saisies innombrables faites sans les formalités prescrites, soit par les gênes imposées à la fabrication & au débit des toiles. Cette Requête signée *Girard*,

Avocat, eſt imprimée & répandue dans le Public. Les Supplians repréſentent que depuis 29 ans, ils ont perdu plus de trois mille pieces de toile outre les amendes, parce que le Commis à la Marque s'eſt arrogé le droit de faire ſeul les confiſcations. Le Réglement leur fixoit le nombre & la qualité des fils; cette qualité dépend des Fileuſes, & les Supplians n'avoient aucun droit de faire ſaiſir les fils mal filés, mal compoſés, mal préparés qui ſe vendent dans les Marchés de Lokornan, de Quimper, de Châteaulin, de Pont-Croix, de Pont-David, de Méneon, &c.; il auroit même été de *la plus grande imprudence de donner ce droit ſoit à eux ſoit à tout autre.* Les Supplians ſont tombés dans les mains du *monopole*, ils ont été ruinés. Leurs toiles à voile, lorſqu'ils n'étoient gênés ni dans le choix, ni dans l'arrangement, ni dans le nombre des fils, étoient ſupérieures, à ce qu'ils aſſurent, à celles de Rennes; aujourd'hui la Manufacture eſt décréditée. Après avoir offert la preuve de ces faits, ils concluent à ce qu'il ſoit ordonné qu'au moins on ſuſpende l'exécution de l'Arrêt de 1742 pendant dix années; que le Bureau de marque établi à Lokornan ſoit ſupprimé, qu'il ſoit permis aux Supplians de faire telles eſpeces de toiles qu'ils voudront, en les marquant de leur nom & de leur coin, ſans que l'on puiſſe ſe ſervir de la marque de l'autre, requérant l'adhéſion des Chambres de Commerce & des Sociétés d'Agriculture, ſur les moyens qu'il y a à prendre pour encourager les Cultivateurs & les Fileuſes de chanvre.

Suivant les nouvelles de divers cantons, les bleds ſont bien levés, & les Laboureurs ont lieu d'eſperer que leurs belles ſemailles produiront une très-bonne récolte.

D'Abbeville, *le* 15 *Décembre.*

Il ſera procédé pardevant MM. les Officiers de l'Amirauté, au Havre de Berck, ſous Montreuil-ſur-Mer, ès magaſins du ſieur Froment, Commis, Garde-côte & de magaſins audit lieu, aux ventes & adjudication, ſçavoir, Mercredi 18 & jours ſuivans à 8 heures du matin, de 1240 cuirs ou peaux de bœufs provenant de la cargaiſon du bâtiment Hollandois la *Dame Iſabelle*, Cap. Cornelis Roos, venant de Liſbonne & allant à Amſterdam, échoué ſur la côte dudit Berck le 17 Novembre; & le Samedi 21 & jours ſuivans, de 2200 planches, 470 morceaux ou croutes de planches, 356 ramures, 167 baux quarrés, 27 mâtures, & 68 avirons, le tout de ſapin, provenant de la cargaiſon du bâtiment Norvégien à deux mâtures, commandé par *Ole Olſen*, échoué ſur ladite côte de Berck, le 26 Août, enſemble la coſſe du bâtiment, ſes agrêts, apparaux, &c. à la charge par les Adjudicataires de payer comptant ès mains du Greffier, outre les droits des Fermes du Roi, ſi aucuns ſont dûs.

Le froment vaut ici 10 liv. 4 ſ. 1 den. le quintal, poids de marc.

De Metz, *le* 17 *Décembre.*

M. Catoire, Seigneur de Delme qui, le 20 du mois dernier, avoit fait deſcendre juſqu'ici par la riviere de Seille, 4 flottes de planches de chêne brelées au-deſſus de Biancourt, a répété ſa tentative avec un pareil nombre de voiles qui ſont de même arrivées dans le meilleur état poſſible, malgré les obſtacles & les difficultés occaſionnées par 20 moulins établis ſur le paſſage. Notre Académie a pris cet objet important en conſidération.

Il regne à Mirecourt, depuis le mois d'Octobre, une maladie épidémique: c'eſt une fievre maligne compliquée, tout-à-la-fois putride & vermineuſe. Un Frere de la Charité envoyé en cette Ville par M. le Procureur-Général de la Cour Souveraine de Lorraine y a porté des ſecours, mais il eſt accablé par le nombre des malades.

Les prix des grains ont baiſſé depuis le commencement de ce mois.

D'Evreux, *le* 18 *Décembre.*

Des animaux dévaſteront vos champs & dévoreront vos ſemences; gardez-vous de défendre contr'eux votre bien comme vous le défendriez contre vos ſemblables: nourriſſez & reſpectez ces animaux, ils ſont deſtinés à mes plaiſirs & à ma ſenſualité: moi ſeul je les pourſuivrai à travers vos moiſſons, car je ſuis le Seigneur. C'eſt à ces termes que ſe réduit le droit de chaſſe dont les Seigneurs de Paroiſſes jouiſſent. Quel bien les grands Propriétaires feroient aux campagnes, s'ils les délivroient de ce fléau! Les grands exemples ſemblent plus efficaces, lorſqu'ils ſont

ſoutenus par de grands noms ; nous citerons, pour la gloire de l'humanité, celui que M. le Duc de Bouillon vient de donner à Navarre. Les Payſans ſe ſont plaints humblement des ravages que le gibier cauſoit dans leurs terres : leurs prieres ont été écoutées par la bienfaiſance : M. le Duc de Bouillon a ordonné une battue générale ; on a tué un nombre innombrable d'animaux ; ce gibier a été vendu, & la ſomme de onze cens livres, provenant de cette vente, a été employée à payer la Taille des Payſans, comme une ſorte de dédommagement des pertes qu'ils avoient eſſuyées. Ces traits ſe gravent dans tous les cœurs ; ils paſſeront à la poſtérité la plus reculée, lorſque les Hiſtoriens ſentiront que l'Hiſtoire doit être l'école de la vertu.

D'AMIENS, *le 18 Décembre.*

L'Ecole des Arts, établie dans cette Ville, commence à répandre un nouveau luſtre ſur la Province. Le Public a admiré les ouvrages préſentés au concours & couronnés le 8 par MM. les Maire & Officiers Municipaux. Les ſieurs Maçon, Gentil & Guibet, Chapelier, ont mérité le premier Prix, celui-ci par un deſſin de l'intérieur d'une Egliſe, & ceux-là par le frontiſpice. Un Jardinier, nommé Meillet, a obtenu le neuvième Prix; il avoit donné des deſſins de Jardinage très-bien exécutés. La gloire de leur ſuccès réjaillit ſur M. Sellier, Profeſſeur des Arts.

M. Vallot, Apothicaire a préſenté une terre vitriolique qu'il a trouvée dans les environs, & d'où l'on peut extraire la couperoſe. Il demande à être aidé, & l'on doit rendre compte de ſa découverte & de ſes propoſitions à M. l'Intendant.

M. Vilin, Fabricant, a expoſé des échantillons de pannes fleuries à la tire, exécutées ſous les yeux du Profeſſeur. MM. les Officiers Municipaux ont réſolu de les préſenter à M. l'Intendant, afin d'obtenir pour cet Artiſte les encouragemens qu'il mérite.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Maniere d'employer la ſuie en engrais, par M. Vallet, Curé de Colombe, au Diocèſe de Vienne.

Dès q'uon a fait tomber la ſuie des cheminées, il faut la mêler avec des balayures & des cendres de leſſive bien ſéches & bien fines. Si l'on remettoit ces cendres au feu, ou qu'on les mêlât avec d'autres cendres tirées du four, lorſqu'il eſt chaud, elles en ſeroient beaucoup meilleures, & l'engrais auroit & plus d'effet & un effet plus prompt. On peut auſſi mettre la ſuie avec du ſon de bled noir ou ſarraſin, le réſultat en eſt le même. Ce mêlange empêche la ſuie de ſe durcir & de former des eſpeces de grumeaux ; elle reſte comme de la cendre, en eſt plus propre à jetter ſur la terre, & couvre une plus grande étendue de terrein. Il faut avoir l'attention, quand on ramonne une cheminée, que l'endroit où la ſuie tombe ſoit froid, & pour cet effet l'on doit éteindre le feu de la cheminée long-tems auparavant ; il n'y aura pas à craindre alors que la ſuie s'allume ou ſe mette en grumeaux. Quand on l'achete des Ramoneurs, elle eſt en gros morceaux qui ſont aſſez durs ; avant que de s'en ſervir, il eſt néceſſaire de piler les morceaux avec une petite maſſe de bois ou quelqu'autre inſtrument ſemblable. Quand elle eſt bien pulvériſée, on en remplit des ſacs ou des eſpeces de paillaſſes. Pour opérer, il faut attendre que l'avoine ait 3 ou 4 pouces de hauteur, & que le trefle ſoit bien ſorti. Lorſqu'on voit venir la pluie ou que l'orage s'annonce, pluſieurs perſonnes rangées ſur la même ligne, un peu écartées les unes des autres, ayant leurs paillaſſes ou leurs ſacs remplis de ſuie, en jettent avec diſcrétion ſur l'avoine, en reculant peu à peu, pour couvrir également toute la ſurface, & ne pas marcher ſur la ſuie qui s'attacheroit à leurs ſouliers & rendroit leur peine inutile. La pluie fait que la ſuie s'enfonce dans la terre, ſe mêle mieux avec elle, & lui donne plus d'action. M. Vallet ayant fait jetter de la maniere ci-deſſus décrite, de la ſuie ſur du trefle qui n'avoit que 2 pouces de hauteur & qu'on ne pouvoit pas couper, les plantes, quelque tems après, parvinrent juſqu'à la hauteur de trois pieds. Quelques perſonnes voulurent ſuivre une méthode différente & ne mirent de la ſuie ſur leurs champs que lorſque la pluie eut ceſſé ; le ſoleil parut, & ayant lancé ſes rayons ardens ſur les plantes, elles furent brûlées par la chaleur & périrent ; l'engrais ne ſervit pas de grand choſe à la terre, & l'on fut forcé d'en venir aux procédés de M. Vallet.

La ſuie eſt un très-bon engrais pour toutes ſortes de légumes & d'herbages, pourvu qu'on ait ſoin de le répandre avant qu'il pleuve; ſans quoi, il y auroit beaucoup à craindre que les plantes ne fuſſent grillées par le ſoleil, s'il paroiſſoit bientôt après la pluie. Quand on veut avoir de belles aſperges, il faut, après qu'on a planté les bulbes & qu'on les a couvertes d'un peu de terre, y mettre par-deſſus un demi-pouce environ de ſuie, & couvrir celle-ci de crotins & de fiente de cheval bien conſommés. Les décombres des cheminées qu'on a démolies ſont très-bons pour les terres & pour faire pouſſer plus vite les aſperges. M. Vallet a eu des aſperges cultivées de cette maniere, leſquelles avoient 2 pieds & demi de verd & étoient d'une groſſeur extraordinaire. Si l'on engraiſſe un terrein avec de la ſuie, quand on y a ſemé du chanvre, celui qu'on recueillera ſera d'une meilleure qualité, plus dur & plus fort que ſi l'on s'étoit ſervi de tout autre engrais.

I I.

Excellens onguens pour les plaies.

Le premier de ces onguens eſt connu, mais il ne l'eſt point aſſez; il ne l'eſt point dans les campagnes où les bleſſures des Payſans continuellement expoſés à ces accidens fâcheux ſont quelquefois des plaies pour des familles entieres, pour des cantons, & peut-être même pour un Etat appauvri. On doit cette recette aux ſoins généreux de feu M. d'Etigny, Intendant de Pau. Elle eſt trop utile pour être ſitôt généralement adoptée & ſitôt répandue dans les campagnes. Tout s'engorge dans les Villes où la multiplication des nouveautés étouffe tout ce qui paroît vieillir; c'eſt le vuide qui ſurnage. Nous profitons de la publication du *Recueil choiſi*, vraiment *inſtructif & amuſant, dans lequel on trouve tout ce qui peut le plus contribuer à vivre avec aiſance à la ville & à la campagne*, nouvellement imprimé à Trevoux, nous profitons de la publication de ce Recueil pour rappeller, d'après l'Auteur, la recette de cet onguent.

On prend une livre de litharge d'or bien pilée & paſſée au tamis; & ainſi rendue auſſi fine que la farine la plus belle, on la met dans une terrine neuve, bien verniſſée, avec 18 onces d'huile d'olive la plus graſſe, & 36 onces de vinaigre; le tout poids de marc. On mêle bien le tout enſemble avec un bâton ou ſpatule de groſſeur convenable. On commence, à cet effet, par jetter ſur la litharge 2 cuillerées d'huile, que l'on remue juſqu'à ce que l'or en ſoit bien imbibé. On met enſuite 2 cuillerées de vinaigre, que l'on remue de même en tournant, juſqu'à ſiccité. On continue de même par d'autres cuillerées d'huile auxquelles on fait ſuccéder du vinaigre, juſqu'à ce que le tout ſoit bien mêlé, en obſervant néanmoins de finir ce mélange par 2 cuillerées d'huile. Pour cela, on a ſoin, vers le milieu de l'opération, de forcer un peu plus de vinaigre, pour qu'il gagne ſur l'huile, quoique cette derniere ſoit en moindre quantité. Il faut 3 heures pour bien mêler cet onguent & le rendre parfait; pour cela, on ne doit pas ceſſer de remuer en tournant. Lorſqu'on veut l'employer, il faut commencer par bien laver la plaie avec du vin tiede; enſuite on étend de cet onguent ſur du papier gris, & on l'applique ſur la plaie, en le couvrant d'un linge & d'une bande capable de l'aſſujettir en place. Si la plaie a de la profondeur, on y fait entrer des bandes proportionnées, bien trempées dans cet onguent; puis on recouvre à l'ordinaire la plaie de papier gris, garni de litharge préparée, & l'on couvre le tout de linge. Cet onguent ſe conſerve aiſément dans des pots bien couverts, & même dans la terrine où il a été fait, pourvu qu'on ait ſoin de la tenir bien couverte. Si, malgré ces précautions, il devenoit trop ſec, on pourroit, ſans riſque de le gâter, y mettre, pour le ramolir, une cuillerée d'huile & remuer le tout pendant un demi-quart d'heure. On ſçait que la litharge eſt deſſicative & adouciſſante; ainſi cette eſpece de métal faiſant la baſe de l'onguent, il n'eſt pas étonnant qu'avec l'huile & le vinaigre qui ſont à peu près la baſe du baume ſamaritain, il ſoit ſouverain pour toutes ſortes de plaies.

M. Valet, ce reſpectable Curé de Colombes, Diocèſe de Vienne, à qui nous devons pluſieurs inſtructions intéreſſantes, nous a adreſſé la recette d'un autre onguent dont l'efficacité paroît conſtatée par diverſes expériences; nous nous bornons à la copier.

Prenez une livre d'huile d'olive, de la meilleure qu'il ſoit poſſible d'avoir, une livre de litharge, une livre de minium, & une

livre de céruſe en pierre que vous pilerez dans un mortier bien propre ; vous mêlerez le tout enſemble de la maniere qui ſuit. Faites bouillir pendant un quart d'heure l'huile, avant que d'y mettre peu à peu les drogues. Il faut remuer ce mélange pendant 5 heures avec une ſpatule de bois bien ſec, en tournant toujours dans le même ſens. Faites enſorte que le feu ſoit toujours égal. Après que cette compoſition a bouilli 4 heures & demie, on y ajoute une livre de cire neuve miſe en petits morceaux, continuant à remuer une demi-heure. Après cela, on retire l'onguent. Dès qu'il eſt froid, on ſe frotte les mains avec un peu d'huile, & l'on roule entre ſes mains l'onguent pour en faire des bâtons.

Cet onguent guérit les maux de ſein, excepté les cancers, quoiqu'il en appaiſe la douleur. Il ne faut jamais faire d'inciſion aux plaies ; il ſuffit pour les guérir d'y appliquer de cet onguent. Il eſt excellent contre les panaris, charbons, bubons, maux de jambes, coupures, brûlures, contuſions, feroncles & inflammations. Il faut étendre l'onguent ſur de la peau jaune, la blanche eſt nuiſible à cauſe de l'alun qui s'y trouve & qui enflamme les plaies. La même emplâtre ſert juſqu'à ce qu'il n'y ait plus d'onguent deſſus. On doit avoir ſoin de ſécher la plaie & l'emplâtre deux fois par jour avec du linge bien propre. Cet onguent ſe conſerve pluſieurs années. On ne doit jamais le faire dans le cuivre, quoique bien étamé. Une perſonne de diſtinction, dit M. Vallet, m'ayant prié d'en faire à l'Hôpital-Général de Grenoble, je me ſervis de la baſſine de cuivre dans laquelle on faiſoit tous les autres onguens. Je m'apperçus qu'il enflammoit certaines plaies, ſur-tout celles du ſein. Depuis lors j'ai toujours fait cet onguent dans des pots de fer.

MM. les Miſſionnaires de Sainte Colombe de Vienne, qui en connoiſſent la bonté, en ont pris la recette ; ils le font actuellement chez eux pour le diſtribuer aux pauvres dans les Paroiſſes où ils font leurs miſſions.

Un Chirurgien de Sainte Colombe vouloit couper la jambe à un domeſtique d'un Chanoine de S. Maurice de Vienne ; comme je me trouvai alors dans cette Ville, je donnai de cet onguent pour qu'on en mît à la plaie, au bout de 8 jours, ce mal de jambe fut entiérement guéri. Le Chanoine à qui ce domeſtique appartenoit fit auſſi-tôt faire vingt quatre livres de cet onguent qu'on diſtribua, par ſon ordre, aux pauvres.

A Pontmaſſon, une Demoiſelle, à qui on vouloit couper les deux ſeins, parce qu'ils étoient enflammés & pleins de pourriture, éprouva toute l'efficacité de ce remede. Un de mes neveux, qui étoit Gendarme, lui donna un bâton de cet onguent dont elle fit des emplâtres qu'elle appliqua le même ſoir ſur les parties malades. Dès le lendemain les plaies furent en ſuppuration, & il en ſortit une grande quantité de pus ; la malade ſe trouva dès-lors ſoulagée, dans peu de jours le Chirurgien fut de reſte & la perſonne ſe trouva parfaitement guérie.

Auſſi-tôt que l'onguent eſt ſur la plaie, on ſe trouve ſoulagé ; ſi l'on donne un coup à la jambe ou à quelqu'autre partie du corps, il s'éleve tout de ſuite une tumeur noire ; en appliquant ſur le champ une emplâtre de l'onguent en queſtion, la tumeur noire diſparoit ſans que la peau s'ouvre & ſe déchire. Quand le ſang qui coule d'une plaie eſt arreté, ſi l'on y applique immédiatement après une emplâtre, l'inflammation ſera prévenue & l'on ſera guéri beaucoup plutôt que ſi l'on différoit quelque tems d'employer ce remede. Cet onguent fait ſortir les corps étrangers qui peuvent ſe trouver dans une plaie, comme des épines, &c. ; il unit les chairs de maniere qu'il ne paroît pas qu'il y ait eu de plaies aux endroits unis. Pour faire cet onguent, on ſe ſert ordinairement de charbon, de peur que la flamme ne mît feu à l'onguent, ſi l'on employoit du bois. Il faut ſe ſervir d'un grand pot, parce qu'il eſt néceſſaire qu'il y ait au moins quatre à cinq pouces de vuide, depuis l'huile juſqu'aux bords du pot. Lorſqu'on met les droguse, l'huile s'éleve, & ſi l'on n'y faiſoit pas attention, elle ſe répandroit par-deſſus ; c'eſt pour cela qu'on eſt obligé de retirer de tems en tems le pot hors du feu.

Quand on a fait l'onguent, voici comme il faut nettoyer le pot. On fait chauffer le pot pour faire couler l'onguent qui s'eſt attaché aux parois ; enſuite on met dans le pot des cendres chaudes avec des charbons allumés ; le feu prend à la matiere attachée au pot ; on remue les charbons & les cendres juſqu'à ce que le pot ne ſoit plus huileux. Quand il eſt refroidi, on acheve de le bien nettoyer avec de la leſſive.

III.

Effets publics a Londres, *le 4 Décembre 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p °/° .	147 ¾
Annuités consol. à 3 p °/°	86 ⅞
Annuités réduites à 3 p °/°	85 ¾
Ann. de 1758 à 3 ½ p °/° .	89 ¾
Ann. consol. de 1762 à 4 p °/°	93 ⅝
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p °/°	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p °/°	84 ⅝
Nouv. ann du Sud à 3 p °/°	85
Ann. du S. de 1751 à 3 p °/°	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p °/° .	218 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p °/°	83
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p °/° . .	2 10
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 ½ *années.*
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26 ⅜ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. °/°.	
Billets de la Marine à 4 p. °/° *Escomp.*	1 ⅜

Cours du Change a Londres, *le 4 Décembre.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	34	2
Dito, à vue	33	10
Hambourg, à deux usances ½	32	8
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	32	
Dito, à 2 usances.	31	¾
Bordeaux à 2 us.	31	11/16
Cadix	40	
Lisbonne.	68	¼
Livourne.	50	½

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 4 Décembre.

L'once.

		℔	ß	d.
Or monnoyé (*a*).		4	1	2
dito en barres		4	0	10
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .		5	6 ¼
	d°. petites		5	6 ¼
	Grandes pillares du Mexique		5	6 ¼
	dito petites du Mexique		5	6 ¼
Argent en barres (*b*). . . .			5	7 ½

Prix du grain à Londres, le 4 Decembre 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	35 à 40
De Drêche	28 à 33
De Seigle	29 à 30
D'Orge	22 à 26
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 40 shillings, c'est sur le pied de 25 ℔ 14 ß 3 d. de France le septier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Décembre 1771, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16 liv. 10 s. à 18 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 25 liv. 10 s. à 28 liv. 5 s. Le seigle, de 17, 17 liv. 5 s. à 17 l. 10 s.; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. aussi *le septier.*

(a) *Le prix de la tour de Londres est de 3 livres 18 sous; ainsi l'or monnoyé est à 4 pour cent & au-dessus du taux de la monnoie.*

(b) *Pour l'argent en barres, il est de 5 s. 2 deniers; ainsi il est de 8 27/31 au-dessus du taux de la monnoie.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Décembre 1771 au Mercredi 18 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Décembre 1771, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 29 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Décembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	712	5	marc.
Du Perou à	706		marc.
Les guinées à . . .	717	5	marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 5	16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1	
Livourne	95 $\frac{1}{4}$	
Gênes	93 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Saints*, ...	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1040	1060	. . . . .
Emprunt Oct. .	235	235	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	69 $\frac{1}{2}$ 69 . . .	69	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 18 Déc. 1771		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	J.	Cadeau, six prem. mois 1771.	F.	Deschamps, six p. mois 1771.	J.
Lecanu, *idem.*	J.	Courmont, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	J.
Radix j. *idem.*	J.	Drouet, *idem.*	L.	Maupassant, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	J.	Boutray, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	L.
Boucard, *id.*	J.	S. Janvier, *idem.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Fauveau, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Barois, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Nau, *idem.*	N.	Guidy, *idem.*	L.
Lallement l'. *id.*	L.	Delauge, *idem.*	N.	Montal, *idem.*	M.
Despeignes, *id.*	M.	Delagarde, *idem.*	Z.	Pincemaille, *id.*	Z.
Daubonne *idem.*	M.	Bouron, *idem.*	Z.	Pannelier, *idem.*	Z.
Desplaces, *idem.*	Z.	Dutartre, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	Z.
Lallement j., *id.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 28 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Novembre.*

L'ETAT s'eſt chargé des malheureux orphelins dont les peres & meres ont péri par les maladies qui regnent à Moſcou. Le commerce a beaucoup ſouffert, ſur-tout à cauſe des quarantaines que les circonſtances ont obligé de preſcrire. Comme les pelleteries viennent par Moſcou, elles ſont à un prix exceſſif, ainſi que toutes les marchandiſes que nous tirons par terre de l'Orient, les épices, les drogues, &c. Les autres objets ſont auſſi forts chers : par exemple, la caiſſe de citron vaut cinq roubles (plus de 12 flor. d'Empire), & c'eſt ce qu'il y a de moins cher, parce qu'on n'a pas pu exporter cette denrée, & qu'il a fallu la conſommer dans la Capitale. On leve encore de nouvelles recrues, & nos campagnes dépeuplées n'annoncent pas la gloire à nos armes.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Novembre.*

L'Ordre de la Bourgeoiſie a opiné pour la défenſe d'exporter du bétail & toute autre denrée, juſqu'à ce que la cherté diminue. Il a accordé à M. Enroth, Prédicateur, trois mille écus de cuivre, en récompenſe du moyen qu'il a imaginé de faire de la biere avec de l'avoine qui n'a point germé.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 30 Novembre.*

Du 26 au 30, il eſt arrivé 80 vaiſſeaux, trois chargés de grains, un de riz, un de viande quatre de harengs, les autres de lin, chanvre, fer, planches, madriers, &c.

DE COPENHAGUE, *le 4 Décembre.*

Par une Ordonnance du 15, S. M. a aboli dans la partie Danoiſe du Duché de Holſtein, la Seigneurie de Pinneberg, la Ville d'Altona, & le Comté de Rantzau, pluſieurs Fêtes, pour que *ces jours* ordinairement paſſés *dans l'oiſiveté & la débauche*, ſoient conſacrés *aux travaux agréables à l'Etre Suprême, ainſi qu'à l'avantage des Arts & du Commerce.* Les Ouvriers, Apprentifs & Domeſtiques gagés ou nourris aux dépens de leurs Maitres, ne pourront, ces jours-là, ſe refuſer au travail : mais d'un autre côté les Payſans ſerfs & les Sujets obligés à des ſervices féodaux, ne pourront être obligés à faire ces ſervices auxd. jours que les Seigneurs leur laiſſeront pour leurs affaires particulieres. L'Ordonnance contient des diſpoſitions particulieres pour que la caiſſe des pauvres ne ſouffre point de cette ſuppreſſion. Les Dimanches & Fêtes, on mettra des baſſins aux portes des Egli-

ſes, afin que le produit des quêtes, &c. que l'on faiſoit les jours des Fêtes abolies, ſoit remplacé. L'Ordonnance a dû avoir ſon exécution le 1er Dimanche de l'Avent.

Tout nouvel arrangement économique cauſe néceſſairement un préjudice momentané à ceux que les abus & les dépenſes ſuperflues nourriſſoient : mais les déſordres regneroient juſqu'à la ruine des Peuples & à la deſtruction des Etats, ſi cette conſidération l'emportoit ſur le vœu de la prudence, le motif du bien public, & le ſentiment de la bienfaiſance générale. La plus ſage & la plus belle réforme fera d'un coté des pauvres, de l'autre elle ſauvera les Peuples, & préparera à ces pauvres mêmes les plus abondantes reſſources. Un réglement économique dans les dépenſes ne diminue point les dépenſes, elle en change ſeulement l'objet; il y a donc la même ſomme de ſalaires, mais ils ſont mieux employés; il n'y a pas moins d'hommes nourris, mais on nourrit les plus utiles; le tems préſent ne ſera pas plus mauvais qu'il ne l'auroit été, & l'avenir ſera certainement plus heureux. Ainſi la miſere & l'expatriation de de quelques hommes laiſſent, dans tout leur éclat & leur force, la gloire & l'utilité des grandes opérations qui immortaliſent le regne de S. M. C'eſt ſur les mêmes principes qu'il faut juger les effets de la ſuſpenſion des travaux pour l'*Egliſe de Frédéric*. Comme cet édifice devoit être tout en marbre, il occupoit une foule d'Ouvriers dans les carrieres de Norwege. Mais ſi les circonſtances forcent un bon Gouvernement à des retranchemens économiques, les pauvres retrouvent, dans S. M., un Pere toujours tendrement occupé de leur ſoulagement. Par une Ordonnance du 16, ceux qui auront beſoin de ſecours s'adreſſeront à une Commiſſion établie dans chaque Diocèſe & compoſée de Membres diſperſés dans les différentes Paroiſſes. Aux fonds publics & particuliers deſtinés à ces charités, S. M. en a ajouté de nouveaux qui ſe prélevent ſur le produit des loteries & collectes autoriſées ou tolérées dans le Royaume; & ſi la caiſſe ne ſuffit pas aux beſoins, S. M. ſe réſerve le ſoin paternel d'y pourvoir.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 6 Décembre.*

Hier il arriva ici trois vaiſſeaux d'Amſterdam, un de Gallipoli, un de Kœniſberg, un de la Rochelle, un de Dunkerque, un de Leith, un de Waterford. Tous ceux qui avoient mis à la voile le 29 & le 30 ont été obligés de rentrer dans ce Port. Du 29 Novembre au 2 Décembre, il n'eſt arrivé que trois bâtimens, il en eſt parti vingt; il y en a encore trois en rade. L'hyver commence à ſe faire ſentir. Les digues conſtruites après la derniere inondation n'ayant pas la ſolidité convenable, ces ouvrages ont été confiés à un Particulier de Lunebourg qui réunit la théorie & la pratique en ce genre. On a tiré de ce dernier pays une quantité prodigieuſe de faſcines, mais l'exportation en eſt à préſent défendue.

DE HANOVRE, *le 6 Décembre.*

La libre exportation de grains de toute eſpece vient d'être de nouveau reſpectivement permiſe entre les pays de Hanovre & de Hildesheim, avec la reſtriction qu'on ne pourra les faire paſſer au-delà des frontieres de ces Provinces.

DE LEIPSICK, *le 7 Décembre.*

La Société Economique a prorogé le terme du concours relatif aux deux objets ſuivans. Il y aura un prix de cent ducats pour celui qui, dans les années 1772 & 1773, auroit cultivé quinze quintaux de chanvre de grandeur & de qualité équivalentes à celles du chanvre du Rhin. Un prix de 50 écus ſera donné à celui qui détaillera de la maniere la plus ſatisfaiſante, la méthode de conſerver la vigne, & de faire & ſoigner le vin, uſité dans les meilleurs cantons de Saxe, avec l'indication des défauts & des moyens d'y remédier fondés ſur une ſaine Phyſique & ſur un nombre ſuffiſant d'expériences.

DE VIENNE, *le 8 Décembre.*

Dans les ſouſcriptions formées pour le ſoulagement des pauvres, des Seigneurs ont conſacré à cette bonne œuvre juſqu'à mille florins par an; le total en eſt très conſidérable; S. M. I. a daigné ſe charger de remplir le *deficit*.

Il a été fait, avec le Juif Oppenheimer, un accord pour que cette Capitale ſoit tou-

jours pourvue : il a déjà un amas de 300,000 metzes de grains ; le mauvais tems en a empêché le transport.

Pendant deux mois, il n'est presque point tombé de pluie ; & l'on craint que la récolte de l'année prochaine ne manque absolument, les semailles d'hiver n'ayant pas pris racine. Les basses eaux ont rendu le transport des vivres très-difficile & très-coûteux.

La récolte du vin a été si abondante dans quelques cantons de Hongrie, que la bouteille ne se vend à Bude que 2 kreutzers.

D'YSTADT, *le* 1 *Décembre.*

On a amené ici un yacht que l'on a trouvé sans équipage, quoiqu'il fût chargé : aucun document n'indique à qui la cargaison appartient. Nous apprenons de Caroliner-Ziel, dans la Frienslande orientale, qu'il a péri sur ces côtes la nuit du 21 au 22 un bâtiment sur lequel il y avoit quatre personnes. On a trouvé sur le sable un tonneau de vin de Malaga destiné pour Scheweiningen, marqué M. V. & contremarqué 5. C. 5. Selon les derniers avis, les États Généraux ont défendu, par une Ordonnance du 25 Novembre, l'exportation des pommes de terre, à l'exception de celles qui seront destinées pour les équipages des navires nationnaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Décembre.*

On écrit de Charles-Town, Caroline septentrionale, que dans l'espace de quinze jours, il a été apporté sur le Marché de cette Ville, soixante mille livres de chanvre du crû de la Province.

Le Roi a donné ordre de distribuer mille guinées aux pauvres familles de Westminster ; la Reine leur a destiné cinq cens liv. de ses épargnes.

Il regne dans ce Royaume un mal de gorge épidémique qui emporte beaucoup de monde. Les personnes qui approchent les malades, s'en préservent en arrosant souvent la chambre de vinaigre, & en se munissant d'une éponge imbibée de la même liqueur qu'ils respirent de tems en tems : il est bon d'y mêler un peu de camphre. On conseille à ces personnes de porter un ruban noir au cou : la chaleur que ce ruban entretient, jointe à la qualité astringente du noir, empêche l'humeur de se jetter dans cette partie.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Décembre.*

Du 1 Avril 1769 au mois d'Octobre de cette année, il a péri dans la partie méridionale de ces Etats, par l'épizootie, 172,271 bêtes à laines, & l'on en a sauvé 65,78 ; il en a péri dans la partie septent. 23,797, & l'on en a sauvé 11,707. A les estimer seulement 50 florins la piece, il en résulte une perte de 8,603,550 flor. Quelle auroit été la situation de ce pays, si le commerce ne l'avoit pourvu d'abondantes provisions de grains.

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le* 12 *Décembre.*

Le Conseil des Domaines & Finances a rendu, le 2, une Ordonnance par laquelle il permet jusqu'au 15 Avril prochain, l'importation des harengs fumés, salés & en caques, en payant les droits auxquels ils étoient assujettis avant la prohibition.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le* 12 *Décembre.*

Le 25 du mois dernier, la Société Royale des Sciences tint une Assemblée publique en présence des trois Ordres de l'Etat de la Province. M. l'Archevêque de Narbonne ouvrit la Séance par un beau discours dans lequel, après avoir parlé de la nécessité d'encourager les talens & de favoriser les progrès des Arts utiles, il annonça un Prix que les Etats doivent décerner à celui qui, au jugement de l'Académie, aura trouvé *la meilleure maniere de déterminer le degré de spirituosité des eaux-de-vie & des esprits-de-vin.* Les ouvrages seront adressés à M. de Ratte, Secretaire Perpétuel de ladite Société.

M. Venel, dans un Mémoire ſur la fumée du tabac, prouva par pluſieurs expériences, que la fumée qui s'éleve en très-gros volume, lors de l'embraſement des côtes de tabac dans les Manufactures, ne peut nuire à la ſanté des Habitans des lieux où ces Manufactures ſont établies.

M. Forquet termina la Séance par un Mémoire ſur le climat de Montpellier : en en développant les agrémens & les avantages, il fit voir que la ſalubrité de l'air répondoit à la beauté du ciel. Ce Mémoire n'eſt qu'un fragment d'un Ouvrage plus conſidérable que l'Auteur doit publier ſur le même ſujet.

On a lancé derniérement à l'eau, dans le Port de Cette, la tartane de commerce du Capitaine *Joſeph Palangue*.

De la Rochelle, *le 16 Décembre.*

Le 10 du courant, le navire la *Cadette*, arriva de Miquelon, chargé de 1170 quintaux de morues ſéches, 4250 morues vertes, 50 barriques & 2 tierçons d'huile de morue, 16 barils de noves & langues.

La crainte de la contagion, occaſionnée par la nouvelle d'un vaiſſeau Hollandois, rencontré en mer, infecté de la peſte, ayant ceſſé, les ordres donnés en conſéquence ont été révoqués ; & le commerce eſt rentré dans ſa liberté ordinaire.

Les dommages cauſés par un incendie arrivé derniérement chez un Boulanger de Saint-Martin, Iſle de Ré, ont été eſtimés à la ſomme de dix mille livres. Il y a eu 70 ſacs de minots, beaucoup de bois, de linge, & d'effets brûlés. M. le Bailli d'Aulan, Gouverneur, a fait faire une quete pour ſoulager ce malheureux Boulanger.

Le navire, le *Pere de Famille*, de 400 toneaux, Armateur M. *Daniel Gareſché*, doit partir dans le courant du mois pour le cap, Saint-Marc & le Port-au-Prince : il prendra fret & paſſagers.

Les erreurs ſur les poids & meſures ont de dangereuſes conſéquences pour le commerce. Le tonneau de Marans paſſe vulgairement pour n'être que d'un boiſſeau & demi plus fort que le tonneau de minage de la Rochelle : cependant des curieux qui ont voulu en juger, du moins par approximation, & qui pendant pluſieurs années conſécutives ont vérifié le poids du boiſſeau de Marans, ont reconnu qu'année commune, il peſoit deux livres & un quart de plus que celui de la Rochelle ; de ſorte qu'un tonneau de Marans rendra quarante-trois boiſſeaux quatre-vingt-onze quatre-vingt dix-huitièmes à la meſure du minage de la Rochelle, le boiſſeau de ce minage ſur le pied de quarante-neuf livres, année commune.

Depuis le commencement du mois, les prix des ſucres ont diminué, ainſi que ceux des eaux-de-vie.

De Rouen, *le 18 Décembre.*

Suivant le compte rendu par le Secretaire de l'Académie, M. de la Maltiere a lu un Mémoire *ſur un ſiphon précipitant* qu'il a inventé ; & il a montré une pétrification trouvée aux écueils nommés les *vaches noires*, près d'Ives : on regarde ce morceau comme une partie de l'os ſacrum de quelque quadrupede.

On a lu un extrait imprimé des regiſtres de l'Académie Royale de la Marine, où il eſt annoncé que pluſieurs expériences démontrent que lorſqu'on approche deux bouſſoles l'une de l'autre, elles ne conſervent plus la direction qu'elles affectoient à une plus grande diſtance ; d'où il ſuit que l'uſage habituel de placer deux bouſſoles dans les habitacles des vaiſſeaux eſt ſujet à de grands inconvéniens.

M. l'Abbé Dicquemare a fait préſent à l'Académie de trois noix muſcades, du nombre de celles qu'on avoit apportées des Molucques à l'Iſle de France, & qui y ont réuſſi. L'une étoit nue, l'autre étoit revêtue de ſes écorces, ainſi que la troiſième de l'eſpece nommée mâle ou ſauvage. On les a plantées avec ſoin, ſous chaſſis, dans le jardin ; mais on a eu le regret de les trouver échauffées & pourries. Sans doute les germes s'en étoient oblitérés dans le trajet. On préſume que ces noix doivent être miſes en terre dans le cours de l'année où elles ont été cueillies en maturité.

M. Rondeaux de Sétry a lu la préface d'un manuſcrit intitulé *la Connoiſſance & la Culture des Arbres & Arbuſtes*. Il réſulte du rapport des Commiſſaires nommés pour examiner cet Ouvrage que M. R. indique ſi préciſément le caractere générique & ſpécifique de chaque arbre, qu'avec le Livre ſeul, il ne ſera pas poſſible de s'y tromper

& de confondre un genre avec un autre ou les différentes eſpeces d'un genre ; que les Cultivateurs y trouveront un grand nombre d'arbres & d'arbuſtes omis dans les meilleurs Traités, & que l'Auteur s'eſt auſſi beaucoup plus étendu ſur les moyens de les multiplier, &c.

M. Rondeaux de Monbray, ſon fils, couronné à l'âge de douze ans par la Société, a préſenté un manuſcrit intitulé, *Catalogne du Jardin de l'Académie de Rouen* : c'eſt une concordance très-curieuſe & propre à accélérer les progrès de la Botanique.

M. Muſtel a lu une *nouvelle Obſervation ſur la végétation, & le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris ſur l'uſage des pommes de terre ;* M. l'Abbé Deshouſſayes le *Catalogue des plantes étrangeres cultivées dans les ſerres chaudes du Jardin du Roi à Paris en 1770, &c.*

De Lille, *le* 18 *Décembre.*

Un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 2 Juillet 1771, revêtu de Lettres-Patentes, a ſupprimé les droits de l'avoir de poids, qui ſe percevoient ici, établi un dixième de la valeur du poiſſon frais de mer en ſus des droits actuels, & révoqué l'affranchiſſement des droits ſur les beſtiaux dits pieds fourchés pendant les quatre Foires franches. Meſſieurs du Magiſtrat, par un réglement en date du 10, ont autoriſé le ſieur Louage, Contrôleur au Minck, à percevoir des Acheteurs ce dixième & ces derniers droits. Les Foires franches continueront d'ailleurs d'avoir lieu, comme par le paſſé.

Le bled de la premiere qualité vaut environ 13 livres, la raſiere peſant 125 à 130 livres poids de quatorze onces : le bled-méteil n'eſt qu'à 8 liv. 15 ſ.

De Clermont (*en Argone*), *le* 20 *Décembre.*

Les loups chaſſés des Ardennes en exécution des ordres de LL. MM. II., ſe replient aux environs de Verdun, Sainte-Ménéhould & Etain. Du 12 au 20 Octobre, ils ont percé vers Sainte-Ménéhould ſept bergeries & égorgé cinquante moutons dans une ſeule (*voyez l'avant derniere Gazette*). A Loiſon, village du Verdunois, un Laboureur a perdu, au mois de Novembre, cinq bœufs & trois chevaux en deux jours. M. de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie ſur cette frontiere, & chargé des arrangemens relatifs à cet objet, s'en occupe avec un zele digne des éloges de tous les amis de l'humanité. Outre pluſieurs chaſſes, il a fait tendre beaucoup de pieges & dreſſer des louvieres : il s'y eſt pris nombre de loups ; deux entr'autres y ſont tombés avec des circonſtances ſingulieres.

Un de ces animaux, d'un gros buiſſon où il étoit en embuſcade, fondit, le 29 Novembre, vers midi, ſur un chien qui ſert aux chaſſes de M. de Moncel. Le chien ſe défendit vigoureuſement, & ils tomberent l'un & l'autre dans la louviere.

Le ſecond, de l'eſpece la plus feroce, a paru trois jours après à Courcel. Le fils de M. de Bigauld, âgé de dix ans, a couru pour le voir, & par étourderie il eſt tombé dans la foſſe (*a*). Loin d'être effrayé de la taille & de la férocité du loup, l'enfant lui a préſenté hardiment ſon couteau & l'a contenu : il n'a été retiré de la foſſe que trois heures après, ſans qu'il donnât aucune marque de crainte. Toute la Province deſire qu'un courage & une préſence d'eſprit ſi prématurés ſervent à l'avancement de ce jeune Gentilhomme qui eſt Officier dans le Régiment de Chartres & qui donne les plus grandes eſpérances.

Deux jours après, les chiens de M. de Moncel ont terraſſé & tué un loup déjà bleſſé, & exactement ſemblable à celui du Gévaudan.

De Paris, *le* 24 *Décembre.*

Edit du Roi portant prorogation des deux vingtièmes & autres droits, & établiſſement de deux nouveaux ſous pour livre, en ſus les droits des Fermes & autres : donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1771, regiſtré en Parlement, du tres-exprès commandement de Sa Majeſté, le 14 Décembre.

Par le 1er art., le premier vingtième établi en 1749 ſera perçu juſqu'à ce que par la libération des dettes de l'Etat, les reve-

(a) *On voit dans les Mémoires publiés par M. de Moncel les précautions à prendre pour que perſonne ne ſe bleſſe en pareil cas.*

nus ordinaires puiſſent ſuffire aux autres charges & dépenſes.

Par le 2e, pour tenir lieu des deux ſous pour livre du dixième qui ceſſeront d'être perçus au 1 Juillet 1772, il ſera levé quatre ſous pour livre du premier vingtième.

Par le 3e, les fonds, droits, héritages & rentes, ſujets au vingtième établi en 1768, ſeront en outre aſſujettis à un ſecond vingtième juſqu'au 1 Janvier 1781.

Par le 4e, les droits mentionnés art. III & IV de l'Edit d'Avril 1768, continueront d'être levés juſqu'au 31 Décembre 1780.

Par le 5e, le doublement des droits du Domaine, barrage & poids-le-Roi de Paris, l'augmentation ou rehauſſement du prix du ſel qui ſe diſtribue dans l'intérieur du Comté de Bourgogne, les droits de Courtiers Jaugeurs, ceux d'Inſpecteurs aux boiſſons & aux Boucheries, & les droits manuels ſur les ſels, enſemble les droits réſervés dans les Cours, Chancelleries & autres Sieges, dont la levée a été ordonnée par la Déclaration du 8 Janvier 1767, continueront d'être perçus juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.

Par le 6e, les ſix ſous pour livre établis en différentes parties par les Déclarations des 3 Mars 1705, 7 Mai 1715, Edit de Décembre 1747; Déclar. des 3 Février 1760, & 21 Novembre 1763; ainſi que les ſix patards au florin qui ſe perçoivent en Flandre & Haynault, en ſus des droits déſignés art. III de la Déclaration du 25 Juin 1797, ſoient perçus juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné, en ſus du principal deſdits droits, même ceux qui auroient été exempts des ſix ſous ou ſix patards: à l'exception du prix des tabacs dans les Provinces où la vente excluſive a lieu, lequel demeurera aſſujetti aux quatre ſous pour livre établis en 1758, tant que les ſix ſous pour livre auront lieu: à l'exception pareillement du prix du ſel des Gabelles d'Alſace, de celui du ſel ordinaire dans le Comté de Bourgogne, des Domaines de France & droits domaniaux faiſant partie du bail de la Ferme générale, du droit de ſou pour livre ſur le prix des beſtiaux vendus aux Marchés de Sceaux & de Poiſſy, leſquels droits continueront d'être perçus ſur le pied où ils ſont actuellement.

Par le 7e, ſur les droits qui, dans l'article précédent, ſont aſſujettis à ſix ſous ou ſix patards, il en ſera en outre perçu deux ſous pour livre ou ſix patards par florin, juſqu'au dernier Septembre 1780, à l'égard de ceux dont les années de baux de ferme ou de régie finiſſent au dernier Septembre; & juſqu'au dernier Décembre de ladite année pour ceux dont les années de baux finiſſent au dernier Décembre, pour faire en tout, juſqu'auxdites époques, huit ſous pour livre ou huit patards au florin, & après icelles n'être perçu que ſix ſous ou ſix patards.

L'Edit a été enregiſtré à la charge que les œufs, beurre & fromage, ainſi que le bois à brûler qui ſe conſomment dans la ville de Paris, ne ſeront point aſſujettis au payement des deux ſous pour livre établis article VII; & ce conformément aux Lettres de Juſſion du 13 Décembre.

(*Nous donnerons l'Ordinaire prochain divers Arrêts relatifs au préſent Edit, & autres nouveaux Arrêts*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de vuider les foſſes, ſuivie à Grenoble; avec l'emploi des vuidanges; par M. Vallet, Curé de Colombe.

On met les matieres tirées des foſſes dans un tombereau dont les planches ſont bien jointes de ſorte que l'urine ne puiſſe pas couler. Deux hommes vuident dans ce tombereau une eſpece de cornue qui a un grand manche à l'endroit où devroit être placé l'anſe. On a ſoin auparavant de mettre de la paille fort longue au fond & tout autour du tombereau; il faut même qu'elle déborde de tous les côtés, afin que le cahotement & le mouvement ne faſſent point tomber la matiere. S'il étoit néceſſaire, on donneroit la deſcription de la petite cornue à manche qu'on appelle en Dauphiné *ſeillot*, & ailleurs *benne*. Quand on a mis deux ou trois fois de cet engrais ſur un terrein, & qu'il eſt bien mêlé avec la terre; celle-ci, quelque forte qu'elle ſoit, comme la terre à tuiles, la terre glaiſe, &c. devient meuble, ſe travaille aiſément, & produit d'abondantes récoltes en bled, lin, chanvre,

légumes, & toutes ſortes d'herbages; on doit ſeulement avoir la précaution de mettre les grains ou les plantes à une certaine profondeur en terre, ſans quoi, la premiere année, la plus grande partie des graines ou des plantes périroient, à cauſe de la chaleur exceſſive de l'engrais; la ſeconde année, le terrein produira beaucoup plus, ſouvent même le double. Si dans les lieux arides, comme certains cantons du Lyonnois, on mettoit les matieres extraites des foſſes de Lyon, au lieu de les jetter dans le Rhône, on les bonifieroit & on les rendroit très-productifs. Si l'on employoit ces matieres dans bien d'autres Provinces du Royaume où l'on n'en fait aucun uſage, on fertiliſeroit & l'on amélioreroit de grandes étendues de terrein; les ſubſiſtances ſeroient plus multipliées, on auroit plus de pâturages, & ils en ſeroient meilleurs, &c. Tous ces avantages méritent bien qu'on y faſſe quelque attention. Tout le monde y gagneroit. Les Propriétaires des maiſons vendroient ces matieres, au lieu qu'ils ſont obligés de payer pour faire vuider leurs foſſes, comme on le faiſoit autrefois à Grenoble, tandis qu'à préſent on vient de trois lieues aux environs de cette Ville pour prendre cet engrais; l'on y paye même deux ou trois ans d'avance les vuidanges des foſſes, & l'on vuide celles-ci tous les ans, ou tous les deux ans pour le plus tard. L'air en eſt par-là moins corrompu, autre avantage qu'il ne faut pas mépriſer. Une année on vuida à Grenoble des foſſes qui n'avoient pas été ouvertes depuis dix-huit ans, cinq hommes qui y entrerent pour en retirer les matieres, périrent par l'infection & la puanteur: on n'avoit pas eu la précaution de donner de l'air deux ou trois jours avant que d'y entrer: ce qui eſt néceſſaire pour prévenir de pareils accidens.

II.

AVIS.

» L'ancienne & ſeule Manufacture d'Encre, connue en France depuis près de » 200 ans, ſous le nom de *la Petite Vertu*, » ci-devant rue des Arcis, eſt actuellement » établie rue du mouton, Place de Grêve, » à Paris.

» *Le ſieur Guyot, Négociant*, tenant cette » Fabrique, y compoſe & débite toutes ſortes d'Encres liquides, noires, indélébiles & incorruptibles, ſans dépôts, fleurs » ni champignons; autre en poudre de toutes couleurs, liquides pour l'écriture, les » plans & deſſins; il tient auſſi des Encres » de la Chine en tablettes.

» Ces Encres ſe débitent dans les différens Bureaux de Paris qui ont été annoncés dans les principales Villes du Royaume & pays étrangers, en bouteilles cachetées, avec étiquetes gravées, ſignées » *Guyot*.

» Les perſonnes qui voudront tenir un » Bureau de ces Encres, ou en tirer pour » les Iſles, s'adreſſeront audit ſieur Guyot, » il leur enverra les prix & conventions » qu'il tient avec ſes Correſpondans; ils auront lieu d'en être ſatisfaits.

III.

DEMANDE.

» Le ſieur Doſſmant, Chymiſte Allemand, *& poſſeſſeur du ſecret de faire le ſel* » *ammoniac* avec de la mire de ſaline, de » vieux chiffons de laine & de ſoie, vieilles bourres, vieux crins, vieux ſouliers, » vieux chapeaux & rognures de cuir de » toutes eſpeces, voulant établir à Paris ou » en Province une Manufacture, & former une Compagnie, deſireroit trouver » quelqu'un qui voulût entrer en ſociété » dans cette entrepriſe: on pourra s'adreſſer audit ſieur Doſſmant pour ſe procurer » les renſeignemens néceſſaires. Il demeure » chez le *ſieur Koebel, Fauxbourg S. Martin, » près l'Egoût & à côté de M. Martin, Vernifſeur du Roi.*

» On eſt prié d'affranchir les lettres.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Décembre 1771, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 28 l. 10 ſ. à 23 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 25 liv. 10 ſ. à 28 liv. 5 ſ. Le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 l. 10 ſ. à 18 l.; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 18 Décembre 1771 au Samedi 21 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Décembre 1771, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 29 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 24 Décembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32	5 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95 $\frac{1}{4}$	
Gênes	93 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Saints*, ...	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 23 Déc. 1771.		Du Mardi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain, *6* prem. mois 1771.	F.	Hurel, six prem. mois 1771.	F.
Domillier, *idem.*	G.	Viellard, *idem.*	J.
Delamotte, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	
Maffon, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Molliere, *idem.*		De Fremilly, *id.*	
Creuzé, *idem.*		Maigret, *idem.*	L.
Gendon, *idem.*		Filleul, *idem.*	
Bonnet, *idem.*	L.	Marfollier, *id.*	M.
Dujean, *idem.*		Cauchy, *idem.*	
Thevenin, *idem.*	M.	Chaponnel, *idem.*	Z.
.....		Defays, *idem.*	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1065	1067 $\frac{1}{2}$ 70 67 $\frac{1}{2}$.	. . . . .
Emprunt Oct. .	235	237	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	61	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	69	69	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 12 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 22 *Octobre.*

ON assure que Sa Majesté se propose d'instituer, à son couronnement un nouvel Ordre de Chevalerie, sous le nom de *Vasa*, en faveur de ceux qui se seront distingués par des découvertes utiles dans les différentes parties de l'Economie rurale. L'Europe se civilise, elle commence à estimer les hommes par l'utilité de leurs services; & cette belle institution, en honorant & multipliant les Bienfaiteurs de l'humanité, sera une des époques les plus mémorables des révolutions de l'Agriculture & de l'histoire du Nord.

La Grande Députation a déclaré tous les Officiers tant militaires que civils de chaque Ordre, habiles à remplir les postes les plus éminens, lorsqu'ils auront les talens nécessaires, sans égard à la naissance; & la majeure partie de l'Ordre de la Noblesse qui, en vertu de ses privileges, s'étoit approprié les grandes Charges, paroît disposée à reconnoître que les places laborieuses ne sont pas faites pour les noms, mais que les hommes sont formés pour les places par la nature & par eux-mêmes. Le premier privilege est celui du mérite.

Un Paysan a lu à sa chambre un Mémoire sur l'avancement des sciences; il s'est particuliérement étendu sur la Langue Suédoise; on en sera sans doute surpris dans les pays où les Paysans ne sçavent pas paler, & où leur Langue n'est pas même entendue des Sçavans. M. Gioerwel (dont nous avons parlé plusieurs fois dans nos Feuilles), Bibliothécaire du Roi, travaille à un Dictionnaire universel, sur le plan du *Catholicon* Allemand-François de M. le Conseiller Schmidlin; M. Ihre, Professeur à l'Université d'Upsal & Conseiller de Chancellerie, concourt à l'exécution du projet: les lumieres réunies de ces deux Sçavans promettent à la Nation un Ouvrage précieux.

DE STRALSUND, *le* 24 *Octobre.*

Le grain devient de jour en jour plus rare dans cette Province. Le vulgaire attribue ce malheur au transport qui se fait de la denrée dans les pays voisins; les plus clairvoyans ne balancent point à la rejetter sur l'épidémie prohibitive qui arrête la circulation de toutes parts. Malgré les inondations & autres fléaux naturels nous avions assez de grains, pourvu qu'ils circulassent. Comme ce commerce n'étoit pas gêné ici, à mesure qu'on l'a restreint dans les environs, les prix ont haussé, les spéculations des Négocians n'ont tendu qu'à étendre la cherté, la cherté a occasionné partout des resserremens.

On ne parle de tous côtés que de *magasins*; ce terme réveille celui de *disette*, & répand l'effroi. Les Sçavans qui connois-

ſent ce que c'eſt que la terre, ont pris texte de-là pour entamer des diſcuſſions économiques très-utiles : cette fermentation a fait éclorre pluſieurs bons Ouvrages ; on en compte juſqu'à vingt qui ont mérité l'attention du Public.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 25 Octobre.*

Par une Réſolution Royale du 15, il ſera permis, pendant le courant de l'année, d'importer ici des pays étrangers du beurre, de la viande, du ſuif, & même de la chair de porc, en acquittant les droits de Douane.

Les courſes de chevaux nouvellement établies n'avoient d'abord été regardées que comme un amuſement ; aujourd'hui on les enviſage d'un autre œil, & leur utilité ſe manifeſte de jour en jour. Chacun travaille à élever de bons chevaux ; il ſe forme de tous les côtés des haras particuliers, très-bien entretenus par l'intérêt privé & la liberté, ſans étalons royaux, ſans Inſpecteurs royaux, ſans Réglemens royaux, ſans droits & deniers royaux. Il n'en coûte au Roi que quelques centaines de ducats diſtribués en Prix ; & il n'en coûte rien aux Cultivateurs, aux Marchands, &c. Le nommé Erneſt Bruau, Chaſſeur du Roi, gagna derniérement un Prix de 500 écus ou 1000 florins d'Empire ; c'eſt le troiſième qu'il remporte. Un Payſan mérita le ſecond Prix. Depuis l'établiſſement de ces courſes, on a ſoin de ne pas *méſallier* les races, on tient un regiſtre exact des meilleures eſpeces, enſorte que les chevaux auront bientôt ici leur généalogie, comme chez les Arabes & chez les Anglois.

ITALIE.

De Livourne, *le 19 Octobre.*

Il arrive continuellement des vaiſſeaux dans ce Port, mais preſque tous vaiſſeaux de guerre. Dans le fait, le commerce de l'Afrique & du Levant languiſſent ; on en conclut que les Nations commerçantes s'efforceront de rendre à l'Europe la paix dont elles croient ridiculement jouir ; car cette guerre les frappe, elle eſt même toute en perte pour elles. La politique eſt bien variable ! Aujourd'hui elle veut que les vaiſſeaux de la Religion reſpectent les Pirates de Barbarie ; la paix rétablie, on n'empêchera pas les Malthois de courir ſur eux, quand ceux-ci auront moins d'occaſion de nuire.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 22 Octobre.*

Par une Royale Proviſion, il eſt déclaré que le commerce des grains d'outre-mer ſera libre & dégagé des entraves que le chapitre V^e^. de la Pragmatique du 11 Juillet 1765 y avoit impoſées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Octobre.*

Les vents impétueux qui ont regné pendant huit jours, ont couvert nos côtes de débris. Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Verelſt* a échoué à l'Iſle Bourbon le 25 Août ; il ne s'eſt ſauvé que 30 hommes de l'équipage.

On a eſtimé qu'il ſe levoit annuellement pour douze millions de livres ſterling d'impôts & de droits ſur la Nation, à ſçavoir environ ſept millions de taxes différentes, deux millions & un quart de la taille & des droits ſur la dreche, un million (& plus) pour l'entretien des pauvres, environ un million pour guet, propreté des rues, lanternes & articles caſuels. Ajoutez les frais de perception & de régie. L'intérêt des capitaux empruntés depuis le commencement du ſiecle monte à quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante livres ſterl. douze ſch. onze ſous.

On a derniérement arrêté ici un Voleur qui a trente mille livres ſterling de patrimoine, & qui voloit à l'Hôtel-de-Ville quelques mains de papier blanc.

Au mois de Juin dernier, le grand miroir du plus fameux téleſcope Grégorien qui ait été fait, & que le Docteur Stephens avoit légué à Mylord Malboroug, fut mis en pieces par un accident. Ce téleſcope, à différentes fois, avoit coûté 30000 livres de France.

M. Harriſon a, depuis quelque tems, achevé un nouvelle montre marine conſtruite ſur des principes différens de ceux ſur leſquels il avoit fait la premiere.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 2 Novembre.*

Nous apprenons de l'Isle de Corse, que les sieurs Delaval, freres, *Privilégiés* du Roi, ont achevé l'établissement d'un moulin à double artifice, de leur invention, à Bastia. Ce moulin sera employé pour la subsistance des Troupes ainsi que des Habitans de la Ville & des villages voisins. On étoit auparavant obligé de tirer de Marseille la plus grande partie des farines nécessaires à la consommation. Les Corses en ont témoigné la plus vive reconnoissance. L'ouvrage en lui-même a mérité l'approbation du Gouvernement. Ce moulin fait deux cens cinquante livres de farine par heure : il seroit très-propre pour les lieux où l'on n'a pas la ressource de l'eau & du vent, & même pour ceux où l'on est obligé d'embarrasser la navigation par des moulins qui tôt ou tard causent infailliblement des dommages considérables. On croit que l'Assemblée générale de la Nation Corse aura lieu peu de tems apres l'arrivée de M. de Pradines, nouvel Intendant de l'Isle, parti le 16 d'Antibes.

Les vivres sont toujours fort chers à Constantinople ; les Russes en ont épuisé plusieurs Isles de l'Archipel ; un navire sorti de ce Port, a été, dit-on, forcé, d'aller vendre sa cargaison de riz à l'Isle de Candie. Vers la fin d'Août, il y eut quelques secousses de tremblement de terre à Smyrne. Les Agas du Cap Corabournon, en guerre les uns avec les autres, ont ravagé les vignobles des environs ; les vendanges n'ont pas pu y être bonnes ; & les raisins secs seront fort chers.

De la Rochelle, *le 2 Novembre.*

C'est mal-à-propos qu'on a dit dans la Gazette de Commerce, N°. 76, que M. Delpy, Lieutenant de vaisseaux de Roi, avoit eu plusieurs bestiaux malades que l'on avoit guéris avec des os de seche pulvérisés.

Quoiqu'il soit sorti de Marans de fortes cargaisons de grains, les prix y ont encore baissé en dernier lieu.

Un navire de Bordeaux, revenant de la Guadeloupe, suivoit de près la *Gloire* du même Port qui se perdit la nuit du 17 au 18 du mois précédent sur la côte de Ré, ainsi qu'on l'a rapporté : il talonna plusieurs fois sur des roches, & il ne put secourir l'équipage de la *Gloire*. Averti du danger, il s'éleva en mer, & alla mouiller à Aiguillon, faisant beaucoup d'eau.

La semaine derniere peut faire époque dans les armemens de cette Place. Le *Guerrier* partit pour Guinée ; le *Nécessaire* pour la même destination ; le *Patriote*, pour la Guadeloupe ; la *Mariette*, pour S. Domingue ; l'*Elizabeth* pour Cette. Le *Nairac*, Armateur M. Nairac, Capitaine Henri, étoit en rade, prêt à partir pour la côte de Guinée.

Le *Patriote* est sorti du Port tout chargé ; ce qui prouve qu'on en a déjà enlevé beaucoup de boue. On assure que cette sortie épargne une dépense de 1200 liv. au moins. Le projet de l'Armateur étoit même de faire appareiller sur le champ, si les vents eussent été favorables. Le tems contraire l'a forcé de mouiller quelques jours dans l'Isle de Ré. Il est à remarquer qu'il y avoit à peine quarante jours que ce navire étoit revenu de la Guadeloupe : il se fait rarement des expéditions si promptes.

Derniérement on vit aux environs de Châtillon-sur-Sevre, en Bas-Poitou, des louvetaux qui paroissoient, dit-on, avoir mangé de la chair humaine. Madame la Marquise de la Roche Jacquelin, informée qu'ils s'étoient montrés dans ses bois, s'éleva au dessus de son sexe, & donna un bel exemple à l'humanité en se mettant aussitôt à la tête de son équipage pour aller délivrer la Province de ce fléau. On força deux de ces louvetaux, & le troisième fut ensuite tué.

De Grenoble, *le 3 Novembre.*

Les prix des grains sont assez hauts soit en remontant vers le Lyonnois, soit en descendant vers le Bas-Languedoc.

Cette Province est un des pays les plus abondans en fossiles de toutes especes, terres à porcelaine, terres savoneuses, terres à foulon, argiles colorées, ardoises, sables blancs pour les verreries, marbres, cristaux, minéraux, &c. Lorsqu'on voyage dans

les montagnes, on eſt étonné de voir la Minéralogie laiſſer, ſi l'on permet l'expreſſion, ce vaſte champ inculte. Il s'y trouve auſſi beaucoup de mines fines. Pluſieurs Particuliers en ont découvert d'or & d'argent; mais ils cachent avec ſoin leur ſecret, parce que ſelon les diſpoſitions actuelles de la Juriſprudence, ils ne recueilleroient pas de leurs découvertes le bénéfice qu'ils font en vendant les matieres brutes aux Genevois. Auſſi depuis deux cens ans, le Roi n'a retiré, dans cette Province, aucun profit de ſes droits ſur les mines, tandis que par des arrangemens favorables aux Découvreurs, il ſeroit très-facile de procurer un bénéfice conſidérablé à l'Etat. On peut juger des découvertes qu'il eſt poſſible de faire en ce genre par celles qui ont été faites depuis quelques années.

En 1765, M. Gérard, Bourgeois d'Allevard découvrit à 4 lieues à l'orient de Grenoble, dans la Paroiſſe de Laval, au-deſſus du village de la Boutiere, des filons de charbon de terre dont l'un a 8 ou 9 pieds de large. Ce charbon a été éprouvé par nos Serruriers, & ils l'ont trouvé d'une très-bonne qualité.

En 1767, le même a découvert dans la Paroiſſe de la Ferriere, diſtrict d'Allevard, au lieu de Vaujalas, à 8 lieues à l'orient de Grenoble, une autre mine de charbon de terre dont le filon, à la ſurface, a 2 pieds de large. Ce charbon eſt de bonne eſpece.

La même année & dans le même lieu, ledit ſieur Gérard a trouvé une terre argilleuſe blanche, très-douce au toucher, ſavoneuſe, &c. Cette terre a été éprouvée dans nos fourneaux de fayance, & dans les forges au feu de ſoufflet, elle forme une brique très-dure, telle qu'il la faut pour la porcelaine, mais elle ne peut pas ſe vitrifier ni ſe déformer.

En 1770, le même a découvert dans la Paroiſſe de Meinglon, à 2 lieues au midi de la ville de Die, dans un rocher, un filon de plomb à petits grains de 3 pieds de largeur, de bonne qualité.

En 1771, le même a découvert dans la Paroiſſe de Montmaur, à 3 lieues a l'orient de Gap, un filon de charbon de terre de 3 pieds de largeur dans ſa ſurface, près la terre; ce charbon donne une flamme de deux pieds de haut, blanche & ſans odeur ſenſible.

La même année, le même a découvert dans un ravin de la Paroiſſe de l'Epine, à 2 lieues au nord de la Paroiſſe de Serres, & à 7 lieues au nord de la ville de Siſteron, un filon de charbon de terre d'environ un pied, à la ſurface de la terre. Ce charbon paroit être d'une très bonne qualité.

Le même découvrit en 1766, dans la Paroiſſe des Adrets, à 5 lieues à l'orient de Grenoble, une carriere d'ardoiſe dans le lieu de Pipet ou Roche-Noire; cette carriere eſt très-abondante & pourroit fournir du travail à 500 Ouvriers pendant ſix mois de l'année.

L'ardoiſe a été éprouvée à l'eau forte; elle ne ſe décompoſe point. Elle eſt graſſe, luiſante, très-dure, & ſouffre trè-bien l'exfoliation & la taille. Trempée dans l'eau, pendant pluſieurs jours, elle prend très-peu d'humidité.

En 1768, des Payſans découvrirent dans la montagne de Roche de Chalenche, au nord-oueſt d'Allemond, à 7 lieues au ſud-eſt de Grenoble, dans le mandement d'Oiſans, une mine d'argent dont ils trouvoient de gros morceaux qu'ils vendoient 40 ſ. la livre. Depuis lors cette mine a été exploitée au profit du Roi, & l'on travaille à établir une Fonderie. La mine eſt vitreuſe & riche; elle eſt mêlée avec beaucoup de mine de cobolt que l'on réduit facilement en ſaffre d'un très-beau bleu, lorſqu'on le fond en y mêlant des alkalis fixes, mais fondus. Avec le borax, elle ne rend qu'un verre noir, roux. Le filon de cobolt a environ 8 à 9 pouces d'épaiſſeur.

En 1770, au mois de Juillet, le ſieur Micoud, Négociant à Grenoble, découvrit une mine de charbon de terre dans la montagne des Soyeres, dans la Communauté de S. Barthelemi, à trois lieues au ſud de Grenoble, & à une lieue au ſud de Viſille. Il a obtenu gratuitement un Arrêt du Conſeil, en date du 17 Mars dernier, qui en adjuge l'exploitation pendant 30 ans tant audit Micoud qu'à la perſonne avec laquelle il eſt aſſocié. On l'a exempté même du marc d'or & des frais de ſceau. Ce trait ſeul eſt une preuve que le Gouvernement fait des efforts pour rétablir les vrais principes du droit public, en favoriſant ainſi la libre exploitation des mines. Ce charbon découvert par le ſieur Micoud eſt, à ce qu'il paroît, de très-bonne qualité. Les Ser-

yuriers & les Maréchaux ferrans en font usage.

En 1770, M. Lambert a découvert un filon de charbon de terre à 3 lieues & demie au nord de Grenoble, dans la montagne au dessus de Voreppe, Val des Charbonniers, distant d'un quart de lieue de S. Laurent du-Pont. Il en a pris possession & en a fait faire la fouille. Ce charbon flambe & ressemble à de la poix. M. Beylié qui avoit découvert à Pommiers, au dessus de Voreppe, un filon de charbon de terre, depuis environ dix ans, à deux heures de chemin au dessous de la mine de M. Lambert, veut s'opposer à l'exploitation de la mine; mais il y a fort apparence, qu'après y avoir bien réfléchi, il se désistera de son opposition, vû que l'exploitation des mines de métaux peut bien exiger quelquefois que l'on trace un arrondissement, par rapport à la consommation des bois; mais que ces charbons de terre & les mines de fer peuvent être fouillés à 20 pas de la premiere fosse, dès que le filon n'est pas saillant & apperçu. Une trop grande étendue de terrein privilégié pour la fouille, seroit évidemment contraire au droit public. On doit exciter l'émulation, & non pas la décourager, sur-tout quand il s'agit d'objets qui tendent au bien général. Accréditons & multiplions les découvertes dont il s'agit; c'est un but digne de notre zele & de nos efforts; nous sommes sûrs de l'atteindre, & toujours, en y visant, nous verrons nos travaux suivis d'heureux effets.

Le charbon de terre de M. Beylié paroît être un amas de bitume; il a une odeur extrêmement désagréable & puante. On présume qu'il seroit très-utile d'en mettre un peu dans les fourneaux où les mines abondent en soufre qui calcine & détruit le métal; le bitume lui rendroit sa malléabilité. Si cette mine étoit ménagée avec beaucoup d'intelligence, on pourroit en tirer une grande quantité propre à brûler; le bitume pourroit être employé, à la place du goudron, pour les vaisseaux, & remplacer le cambouis pour les charrettes. Il seroit aisé d'établir une Verrerie près de Voreppe; l'on y a le sable blanc vitrifiable, de très-bonne qualité, & du charbon en très-grande quantité. Voreppe est d'ailleurs fort près de l'Isere; ce qui rendroit le transport des bouteilles, &c. commode & beaucoup moins dispendieux.

La rareté & la cherté du bois ont fait introduire à Grenoble, depuis cinq à six ans, l'usage des poëles. L'on y brûle du charbon de terre qu'on tire de la Motte à trois lieues au sud de cette Capitale. Ce charbon coûtoit au commencement 12 s. le quintal; il en vaut actuellement 24. Il n'est pas douteux que si l'on accordoit ou des récompenses ou de simples encouragemens à ceux qui ont fait les nouvelles découvertes dont nous venons de présenter quelques détails, le charbon ne fût bien-tôt à bon marché dans toute la Province. L'on verroit s'élever de tous les côtés des Fabriques de poterie, des Manufactures de fayance, des Verreries. Il ne nous faudroit, pour être plus riches, que profiter des richesses de notre sol.

DE NANTES, *le 5 Novembre.*

Les lettres de S. Domingue annoncerent derniérement que l'on avoit essuyé au Port-au-Prince de nouvelles secousses de tremblement de terre: le bruit s'étoit même répandu que cette Ville en avoit considérablement souffert. Cependant cet événement ne paroît pas avoir eu de l'influence sur le commerce, ce qui prouve qu'il n'en est pas résulté de grands dommages. Aussi voit-on que dans les Ports qui sont en relation avec les Isles, les prix des marchandises de l'Amérique ne varient pas.

DE PARIS, *le 9 Novembre.*

Suivant les lettres de différentes Provinces, les prix des vins baissent de toutes parts. Tandis que d'un côté les Vignerons sont pressés de vendre leur chétive récolte, de l'autre il se présente très-peu de Marchands pour acheter leurs vins. La cherté de cette denrée, pendant les quatre dernieres années, a forcé beaucoup de monde à recourir à d'autres boissons telles que la biere, le poiré, le cidre, ou du moins à diminuer la consommation de la premiere. Dans nos environs, des Particuliers ont fait une espece d'hydromel, & il s'en est beaucoup vendu.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Etoffes, papiers, & autres emplois des feuilles, du bois, &c. de l'aloë en arbre.

L'aloë en arbre d'Europe, *aloe fructicosa*, qu'il faut bien distinguer de la plante du même nom, croît volontiers dans les lieux incultes & sabloneux. Il pousse perpendiculairement une grosse, dure & longue racine. Dans l'espace de quatre ou cinq ans, son tronc acquiert quatre ou cinq pieds de diametre, & même plutôt, s'il est planté dans un terrein humide & exposé au midi. Du tronc sortent plusieurs rejettons en tous sens; & ses feuilles, au nombre d'environ cinquante, grossissent & s'allongent à proportion des années. On en a vu qui avoient neuf palmes Napolitaines de hauteur, sans parler d'un gros & long stilet qu'il jette, lorsqu'il fleurit.

Le P. Antoine Minasi, Dominicain à Naples, Scrutateur curieux de la nature dont il s'efforce de dérober les secrets pour nous apprendre à jouir de ses biens, s'est particuliérement appliqué à découvrir les différens genres d'utilité que l'on peut retirer de cet arbre dont il donne la description précédente. Les lieux négligés ou abandonnés à cause de leur stérilité offriront, par des plantations d'aloë, une richesse utile au Public, au pauvre sur-tout. Il seroit très-avantageux d'en enclorre les jardins, les vignes, les champs. Parvenu à sa grosseur, il en défendra l'entrée aux hommes & aux animaux avec ses feuilles armées de pointes piquantes & d'un stilet pointu à l'extrêmité. Sur les bords des rivieres, il servira de digue & de rempart contre les inondations, parce que sa forte racine s'enfonce profondément, & que ses rameaux vont s'entrelacer avec la terre. Mais notre Sçavant Religieux a eu l'art d'en retirer un avantage encore plus digne d'attention.

Lorsque les feuilles extérieures de la plante ont atteint la longueur de quatre ou cinq palmes, on peut les couper. Après diverses expériences & diverses opérations avec des instrumens, le P. Minasi est parvenu à tirer de chaque feuille beaucoup de fibres qui séchées à plusieurs reprises au soleil, formoient un écheveau du poids de 8 à 9 onces. Ces fibres sont bien séparées les unes des autres, blanchies comme une espece de soie, & dépouillées de leur pulpe tenace, amere & savoneuse, par le moyen d'un menstrue que l'Auteur a imaginé. Lorsque ces filamens sont nets & purs, ils forment un fil souple & très-propre à faire de la toile, des bas, des gazes, des fleurs, &c. Ce fil est plus léger que celui de la soie; il est aussi de plus de durée, parce que la fibre de l'aloë conserve toujours une solidité naturelle qui dispense des préparations que l'on est obligé de donner à la soie avec le soufre & la gomme, ce qui l'endommage notablement. Les ouvrages de fil d'aloë seront toujours beaucoup moins dispendieux que des ouvrages de soie, puisque la matiere sera toute tirée d'une plante qui ne coûte rien. Les gazes de soie ne peuvent être lavées sans qu'elles se gâtent: celles de fibres d'aloë se lavent très-bien même plusieurs fois, & conservent toujours leur blancheur naturelle & leur élasticité. Elles ne craignent pas les vers, parce qu'elles ont toujours quelque âpreté qui éloigne ces pernicieux insectes. Enfin si l'on considere combien de préparations exige la soie, avant qu'on en forme des tissus & des étoffes, & combien peu en demande la fibre d'aloë de sa nature un peu torse, pour être mise en œuvre, on concevra que le prix de la premiere doit excéder de beaucoup celui de la seconde qui, par-là, sera d'un plus grand débit.

Du reste, les mêmes fibres macérées dans les cuves des Papeteries forment deux sortes de papiers très-propres pour l'écriture. Ces papiers ont été présentés par l'Auteur au Roi de Naples; & S. M. N. en a été très-satisfaite.

Avant que de faire passer les feuilles par les préparations nécessaires pour en tirer les fibres, on leve, tant sur la partie convexe que de la partie concave, une pellicule ou écorce superficielle qui semble faire une autre espece de papier.

La plante est d'ailleurs employée à divers usages en Médecine.

Le Sçavant Naturaliste Napolitain a mis sous les yeux du Public les preuves des faits qu'il avance. A la lettre qu'il a écrite, à ce sujet, à l'Académie des Géorgiphiles de

Florence, il a joint des échantillons des divers ouvrages faits avec la fibre d'aloë ; & cette illustre Société, après l'examen le plus mûr, a honoré de son approbation & des plus justes éloges les travaux de l'Auteur.

Il ne sera pas hors de propos de rappeller ici qu'en Egypte & autres lieux, on fait avec des filamens de l'aloë des cordages & des voiles. D'une espece de soie rougeâtre, tirée de l'aloë en plante, on a fait en Espagne des dentelles dont Tournefort apporta des morceaux en France. Il y a, dans nos Isles de l'Amérique, des arbres dont une écorce intérieure forme une vraie dentelle telle qu'elle semble l'ouvrage de l'Art : on en a vu des échantillons en France ; il seroit peut-être possible d'en faire un objet de commerce.

II.

Appâts pour les loups & pour les renards. Par M. de l'Isle de Moncel.

L'appât suivant pour les loups a été éprouvé avec succès. A douze onces, moitié saindoux, moitié lard le plus rance, mis en petits morceaux & fondus dans un pot de terre propre & à un feu sans fumée, joignez benjoin, galbanum, assa-fœtida, de chacun quatre onces ; laissez bouillir le tout quinze minutes à un feu clair, & ajoutez une porture de louve tuée dans sa chaleur, & qu'on aura soin de prendre d'abord après la mort de l'animal ; ce qui doit bouillir encore cinq minutes, avec du camphre de la grosseur d'une petite feve, & le double de la racine d'angélique écrasée. Cet appât passé dans un linge se conserve un an & plus dans un pot de bois de chêne ; le marc sert pour enduire les souliers du Tendeur, & l'on jette la porture qui se corromproit.

On fait les traînées de la même maniere que pour les renards, avec un derriere de ces animaux & un cuissot de cheval, graissés avec cet appât fondu.

L'appât suivant est excellent pour les renards. Faites fondre huit onces de saindoux en branche ou de graisse de volailles dans un pot ou casserole de terre très-propre, avec un oignon blanc coupé en tranches ; ôtez-le dès qu'il roussit, mettez à sa place, gros comme une petite feve de camphre, couvrez le tout pendant une minute, pour empêcher l'évaporation ; ajoutez huit onces de pain blanc, ou bis-blanc sans mie & coupé en petits morceaux d'environ huit lignes ; après les avoir laissé un peu frire, joignez deux onces de bon miel, ayant soin de remuer pour que le pain soit bien roux, sans pourtant se brûler ; quand la graisse & le miel sont presque consommés, laissez refroidir les morceaux de pain sur du papier blanc, sans qu'ils se touchent : on les garde six mois & plus dans une boîte de chêne garnie de papier. Le grand point est d'empêcher qu'ils ne se moisissent.

On se sert pour la traînée d'un cœur de mouton, sur lequel on fait tomber goutte à goutte, au moyen d'une pêle à feu toute rouge, une demi-once de sain-doux, fondu avec gros comme une demi-noisette de camphre écrasé, le couvrant un moment pour éviter l'évaporation, ainsi qu'on doit le faire pour la préparation du pain d'appât : on met ce cœur dans un linge propre plié en plusieurs doubles, & on le porte ainsi jusqu'auprès du bois ; on le traîne ensuite attaché à un bâton de 6 pieds de long, jettant de soixante ou quatre-vingt à soixante ou quatre-vingts pas un des petits morceaux de pain frit. Le Tendeur enduira ses sabots ou ses souliers de bouze de vache, fera plusieurs fausses places à pieges, pour ne les tendre que quand le renard aura pris les morceaux de pain. La meilleure amorce pour les pieges est un petit oiseau plumé & préparé comme le cœur du mouton ; à défaut de cœur de mouton & de petit oiseau, on peut se servir d'un morceau de pain frit, deux fois plus gros que les autres.

Les personnes à portée des parcs trouveront d'excellens pieges à loups, à bon marché, & garantis pour un an, chez Agnan Raguet à Senlis ; & les drogues de la meilleure qualité chez M. Liege, vis-à vis S. Roch, à Paris.

Les ceps de renards sont à meilleur marché en Franche-Comté & en Ardennes : on en peut trouver à Paris chez le sieur Heiquet, successeur du Sr Nolan, à l'Ecu de France, Quai de la Mégisserie, près le Pont-Neuf, en faisant avertir.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Novembre 1771 au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 à 22 liv. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 17, 19 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Novembre 1771, de 43 à 44 liv.; *id* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Novembre 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713	5	
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52		
Piastres à	49	2	6

CHANGES DE PARIS, *du 9 Novembre 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32	5	16e.
Hambourg	181 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	95		
Gênes	93 ½		
Lyon, *Saints*, ...	5	8e	p. 0/0.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1032 ½ 37 ½. .	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	248	250	250 . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	61	60 ½	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	70 ½ 71 . . .	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	425 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Merc. 6 Nov. 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	C.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Lebrun, *idem.*	E.	Drouet, *idem.*	F.	Fauveau, *idem.*	D.
Lallement j. *id.*	G.	Deschapelles, *id.*	J.	Delacharmote, *id.*	E.
Despeignes, *id.*	H.	Boutray, *idem.*		Issally, *idem.*	
Gautier, *idem.*	J.	Delauge, *idem.*		Nau, *idem.*	G.
.....		Bouron, *idem.*	Z.	Lempereur, *idem.*	J.
.....		.....		Guidy, *idem.*	
.....		.....		Barois, *idem.*	
.....		.....		Montal, *idem.*	
.....		.....		Patu, *idem.*	
.....		.....		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Octobre.*

SA MAJESTÉ ayant accordé, par un Edit du 14 Septembre, la liberté de la presse, sans exiger de censure ou d'approbation préalable des ouvrages, afin que les personnes zélées pour le bien général & pour l'avantage particulier de leurs Concitoyens, pussent librement rendre leurs idées publiques, des Ecrivains mal intentionnés ont abusé de cette permission, en faisant imprimer des écrits nuisibles & condamnables. En conséquence il a été ordonné par un Rescrit, 1°. que l'on n'auroit point à se prévaloir de cette liberté de la presse pour violer les loix, & que tous libelles, pasquinades, écrits séditieux, seroient, comme ci-devant assujettis aux peines statuées: 2°. que quoiqu'il n'y ait lieu à soumettre aucun ouvrage à la censure, chaque Auteur réponde de ce qu'il écrira contre les loix: 3°. qu'il ne sera permis à aucun Imprimeur de mettre aucune production sous presse, à moins qu'il ne connoisse l'Auteur; que s'il ne peut le dénoncer, il répondra lui même de l'écrit; & qu'il ne pourra paroître aucun ouvrage qu'avec le nom du Libraire ou de l'Auteur. Sans doute la liberté de la presse ne doit pas s'étendre jusqu'à une pernicieuse licence: il en est des écrits comme des discours & des œuvres; il ne peut pas être permis d'attaquer un Citoyen ou de troubler l'Etat par des libelles, c'est violer les loix les plus sacrées. Il est juste que chacun réponde de ses ouvrages comme de ses actions; il est juste que quand on soumet, en quelque sorte, les réglemens à la discussion des Citoyens, cet examen soit respectueux, modéré, patriotique. Ces bornes sont posées par le droit naturel; elles ne restreignent point la liberté, puisque la liberté ne doit jamais être que pour le bien; elles n'arrêtent que la licence.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 15 *Octobre.*

Pragmatique Sanction, en force de Loi, par laquelle la connoissance des causes pour la falsification des Monnoies est attribuée aux Justices ordinaires, avec appel aux Tribunaux supérieurs respectifs.

Autre par laquelle les jeux de hasard sont prohibés, & la maniere de juger les jeux permis est énoncée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 23 *Octobre.*

Le vaisseau l'*Anne* & l'*Elizabeth-Dorothée*, de Christianstadt en Suede, C. Axel Auberg, faisant route de Bordeaux pour Christianstadt, chargé de vin, d'eau-de-vie, de vinaigre, d'indigo, & autres marchandises,

a échoué le 8 de ce mois à quatre lieues à l'Oueſt de Dungeneſſ ſur la côte de Kent, Tout l'équipage a été noyé, excepté le contre-Maître.

Il y a eu, l'année derniere, beaucoup de non-valeur dans les ſubſides accordés l'année derniere par le Parlement d'Irlande, tandis qu'il a fallu en employer une portion conſidérable au payement des primes, gratifications & ouvrages publics. Le Lord Townshend, Vice-Roi, en ouvrant le Parlement, le 8 de ce mois, a repréſenté l'inſuffiſance du revenu actuel pour fournir aux dépenſes; & ſon diſcours a occaſionné des débats très-vifs dans la Chambre des Communes.

On aſſure que la découverte d'un paſſage à la mer du Sud par le Nord-Oueſt de l'Amérique, tant de fois inutilement tentée, va l'être de nouveau, par l'ordre du Gouvernement.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 21 *Octobre.*

Du 6 au 10 du courant, il eſt entré 31 bâtimens François & 22 Etrangers, chargés de 16009 milléroles d'huile, 4720 charges de bled, 1200 de feves, 56 ſacs de farine, de riz, ſon, fruits ſecs, charbon de terre, peaux, vin d'Eſpagne, planches, douves, fer, papier, &c. Le vaiſſeau le *Mars*, a apporté de Terre-Neuve 3200 quintaux de morue & 40 barriques d'huile de poiſſon; & le vaiſſeau, le *Grand*, (de Saint-Malo) 5000 quintaux de morue & 40 quintaux d'huile. Le brigantin, la *Fortune*, eſt arrivé de la Guadeloupe. La barque, l'*Annonciation*, venoit de Conſtantinople ainſi que la barque, le *S. Jean-Baptiſte*; la tartane, le *S. Jean*, de Tunis; la tartane, la *Parfaite*, de Magador; la barque, l'*Aimable*, d'Alexandrie; la barque, la *Sainte-Famille*, de Smyrne; la barque, la *Sainte-Claire*, de Salonique, ainſi que le brigantin, la *Marie-Magdeleine*. Ali-Bey marque beaucoup de deſir de conſerver au Caire les maiſons Françoiſes.

Du 9 au 16, il eſt ſorti 46 bâtimens François & 29 Etrangers. Le brigantin, le *Zélé*, a fait voile pour la Guadeloupe; le vaiſſeau, l'*Heureux*, pour le Cap; le brigantin, le *S. Joſeph*, pour la Martinique. La deſtination de la polacre, le *Saint-Jean*, eſt pour Alexandrette; celle de la pinque, la *Conception*, du *Poſtillon de Gore*, de la barque, l'*Elizabeth*, & de la barque, le *Gabriel*, pour Barbarie; celle du ſenaut, la *Vierge-de-Grace*, du navire, l'*Agathée*, pour le Levant; celle de la tartane, le *S. Nicolas*, pour Tunis.

DE LYON, *le* 23 *Octobre.*

Le 5 du préſent mois, dix-huit Eleves de l'Ecole-Royale Vétérinaire furent entendus avec ſatisfaction dans un concours dont l'objet embraſſoit l'examen & la démonſtration des parties extérieures du corps du cheval. Onze des Concurrens furent agalement jugés dignes du Prix; le ſort favoriſa le ſieur Chaſſevent, entretenu par M. l'Intendant de la Généralité de Tours.

DE ROCHEFORT, *le* 24 *Octobre.*

Le ſieur Chevalier, Armateur de ce Port, vient d'y armer un ſenaut du port de 120 tonneaux, nommé, le *Néceſſaire*, commandé par le ſieur Radiaux, pour la traite des Noirs à Gorée & à la Riviere de Gambie. Ce ſenaut eſt parti le 21. C'eſt le premier armement qui ait été fait par un Particulier pour cette partie de l'Afrique depuis l'établiſſement de Rochefort.

DE NANTES, *le* 25 *Octobre.*

Du 13 au 18, il eſt arrivé ſix navires des Iſles avec des cargaiſons très-variées; la *Marie-Séraphique*, & la *Fidelité*, venant du Cap, l'*Aimable-Jeannette* de Saint-Marc, le *Grand Carlos* du Port-au-Prince, l'*Ecluſe* du Port-au-Prince & de S. Marc, la *Jeune Françoiſe* de la Guadeloupe. Le *Baron d'Arros* eſt parti pour les Cayes, la *Lolette* pour la même deſtination, la *Marie-Renée* pour Guinée. L'*Heureux Retour*, Armateur M. Loyſon Rondiniere, eſt en charge pour les Cayes. Il eſt arrivé des ſardines, de l'huile de ſardines, & du poiſſon ſec, de Belle-Iſle, de Douarnenez, du Port-Louis, de Pont-l'Abbé; réſine, eau-de-vie, bray, laine, &c. de Bayonne; vin, liqueurs, eau-de-

vie, peaux, bray, fruits, toiles, laine, &c. de Bordeaux; vin d'Espagne & liqueurs, de Brest; épiceries, huiles, papier, fromages, litarge, planches, sassepareille, marchandises pour Guinée, de Rotterdam & d'Amsterdam; fer, chanvre, &c. de Koenisberg & de Saint-Pétersbourg; des outils de menuiserie d'Ostende, &c. &c. &c.

Dans ce même intervalle, il est venu de Bordeaux, Marans, Pont-l'Abbé, S. Gilles, Pondavesne, Vannes & Pornichet, 388 barils de farine, 148 tonneaux & 42 boisseaux de froment, 79 tonneaux 76 minots de seigle; & 79 tonneaux d'orge. Le *Christian* a apporté de Koenisberg 20 tonneaux de froment. Partout où il ne s'établit pas de grands Marchés de grains, il ne sçauroit y avoir un grand commerce & de promptes ressources.

D'AMIENS, *le 28 Octobre.*

En divers cantons de la Picardie & du Soissonnois, on a été obligé de démolir beaucoup de meules par rapport à l'humidité de la paille qui auroit fait pourrir les grains dans les granges. On a beau publier des moyens de préserver les grains de ces accidens, les campagnes ne s'instruisent pas, & les maux se perpétuent. Ce n'est pas assez de recueillir; en divers endroits de l'Allemagne une grande partie des récoltes a été perdue par les pluies, il faut conserver. Entre les méthodes données au Public pour recueillir les grains dans les années pluvieuses & les empêcher de germer, il y en a une simple, facile, & suivie depuis long-tems avec un succès toujours égal & plein dans la Thiérache. On couche à plat, sur un terrein bien sec, les premieres javelles dans toute leur longueur, en les arrangeant de façon que les épis ne touchent point à terre. On pose d'abord à terre la premiere javelle sur laquelle on met la seconde de maniere que le gros bout de chaque javelle soit toujours en dehors, & l'épi en dedans & au milieu. Les épis de la troisième javelle placée par-dessus portent sur ceux de la seconde, mais il faut la replier & en passer le gros bout sous les épis de la premiere afin que ceux-ci ne touchent point à terre. Ainsi les grains se trouvent soutenus en l'air. Par ce moyen, l'on a un point d'appui sur lequel on arrange les autres javelles en rond. On ne laisse aucun intervalle par où l'eau puisse pénétrer. Entre les trois premieres javelles arrangées, on en pose d'autres pour remplir totalement les vuides, en observant de mettre les épis de celles-ci sur les épis des autres. Ainsi de couche en couche, jusqu'a ce que la meule ou moie soit de 6 à 7 pieds de haut. Le milieu se trouvant plus élevé que les bords sur lesquels on appuye un peu à mesure qu'on forme les rangs, la pente assure l'écoulement des eaux. Enfin on couvre la moie avec une grosse gerbe dont le gros bout se trouve en haut, tandis que les épis tombent en bas autour de la moie: cette gerbe doit déborder de quelques pouces. Enfin on assujettit cette couverture, pour que le vent ne l'emporte pas. Cette méthode bien aisée a été décrite de la maniere la plus sensible, dans le courant de cette année (*a*); on l'ignore encore, il faut la rappeller. Les hommes sont toujours enfans; ils n'apprennent que ce qu'on leur répéte mille fois.

D'ORLÉANS, *le 30 Octobre.*

Vers la moisson les prix des grains avoient diminué; bientôt ils se sont fixés, il y a eu même quelque légere augmentation; enfin ils recommencent à baisser insensiblement. En conséquence il y a eu une diminution dans la taxe du pain. Chaque année on oublie ce qui arrive assez réguliérement chaque année; on oublie que les vendanges & les semailles occupent le Cultivateur; & que quand le Cultivateur ne peut porter son grain au Marché, le Marché doit être moins garni & le grain plus cher, à moins que l'extrême abondance ne force en quelque sorte les greniers, & ne se répande par les mains d'un commerce actif.

DE METZ, *le 31 Octobre.*

On ne peut mieux juger de l'abondance des récoltes de ce pays, de la Lorraine & de l'Alsace, que par la diminution successive que les grains ne cessent d'éprouver, mal-

(a) *Par M. Ducarne de Blangy. L'Ouvrage se vend chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe.*

gré l'embarras des travaux de la campagne heureusement favorisés par le tems. La livre de pain blanc est à 2 sous ; celle de pain bis-blanc à 1 s. 9 d. ; & celle de pain bis à 1 s. 5 den.

DE PARIS, *le 2 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Août, qui casse un Arrêt de la Chambre des Comptes de Dole, du 12 Décembre 1770, qui avoit jugé que les deux sous pour livre attribués aux Receveurs & Contrôleurs-Généraux des Domaines & Bois de la Généralité de Besançon, sur les droits de franc-fief, devoient se prélever sur le principal desd. droits, tandis qu'aux termes des réglemens, ils doivent être payés par les redevables au par-delà dudit principal.

Le 15 du mois dernier, il y eut à l'Ecole Royale Vétérinaire un concours dont les principes sur la connoissance extérieure des parties du corps du cheval furent l'objet. L'on entendit les Eleves avec d'autant plus de satisfaction que chacun d'eux fut jugé digne du Prix : il échut par le sort au sieur Delpêche, Cavalier du Régiment de Berry.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Gravures & Livres nouveaux.

1. M. Buc'hoz continue, chez lui *rue de Touraine*, la distribution de son Recueil de Planches gravées d'après nature, & tirées des meilleurs ouvrages de Botanique, pour faciliter l'intelligence de son *Histoire universelle & raisonnée des Végétaux*. Il en a déjà paru trois décades. Ces premieres planches ont généralement satisfait les Amateurs. Le Public doit toute sorte d'encouragemens à cette entreprise aussi utile que dispendieuse; à la vérité l'exécution demande le zele le plus infatigable & les connoissances les plus vastes ; mais elle est encore fort au dessous du zele & des connoissances de l'Auteur : l'Europe entiere lui rendra cette justice. Toutes les Nations sont également intéressées à recueillir le fruit de ses précieux travaux ; & par les différens aspects sous lesquels les matieres sont représentées de la maniere la plus sensible, il n'y a point de Particulier qui ne puisse facilement en retirer de grands avantages, quelque rang qu'on occupe, quelque profession que l'on exerce, quelque genre de science utile que l'on cultive. Chaque cahier de dix planches est de 3 livres ; il s'en fait tous les 15 jours une livraison.

2. *Toilette de Flore*, ou *Essai sur les Plantes & les Fleurs qui peuvent servir d'ornement aux Dames ; contenant les différentes manieres de préparer les essences, pomades, rouges, poudres, fards & eaux de senteur ; auquel on ajoute différentes recettes, pour enlever toutes sortes de taches sur le linge & sur les étoffes*, &c. &c. Ouvrage utile aux Parfumeurs, Baigneurs, & aux personnes chargées de la direction des toilettes, &c. A Paris, chez Valade, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie. In-12. Prix, 48 s. relié.

Laboratoire de Flore, ou *Chymie champêtre végétale, contenant la maniere de faire avec les plantes les liqueurs, les ratafiats, les essences, les huiles, les eaux cosmétiques & officinales, &c. pour servir de suite à la* Toilette de Flore. A Paris, chez Valade.

Ces deux Ouvrages peuvent être regardés comme la suite du *Manuel alimentaire des Plantes* publié par M. Buc'hoz. Ils sont divisés en deux parties dont la premiere contient les noms des fleurs & des plantes par ordre alphabétique, & la seconde les différentes manieres de les préparer, dans le même ordre. Ces sortes de Recueils sont commodes & utiles, sur-tout quand les recettes sont aussi-bien choisies & aussi clairement exposées que dans ces deux brochures.

3. *Lettre de M. *** à Madame la Duchesse de ***.* Sic vos non vobis mellificatis apes. *Virg.* Nouveau systême de lecture applicable à toutes les Langues. A Paris chez Osmont, Libraire, rue Galande, & Longchamp, Libraire, rue S. Jacques.

Applanir les premieres voies de l'instruction, c'est abréger l'enfance & ses peines. L'Auteur du *nouveau systême de lecture* nous paroît avoir rempli cette tâche avec succès : au lieu de chercher de nouvelles inventions, il a étudié la nature, il l'a bien vue, & elle lui a donné, par l'analyse de la parole, l'art d'apprendre à lire. Tous ceux qui liront cette petite Lettre avec réflexion, se joindront à la foule des gens éclairés qui

ont tâché d'engager l'Auteur à publier le Traité qu'il a composé sur cette matiere. Son tableau anatomique de la parole, & l'exposition rapide de la marche de l'Instituteur promettent assez les succès *éclatans & réitérés* qu'il annonce; & l'impression de son grand Ouvrage sera un présent aussi agréable qu'utile au Public. Nous donnerons dans notre prochain Journal une analyse de cette Lettre qui n'est elle-même qu'une analyse.

4. *Bibliographie Parisienne*, ou *Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Litterature, & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, &c. avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits périodiques, ensemble l'énoncé des Edits, Arrêts, &c.* Par une Société de Gens de Lettres. Année 1770. *Dissociata locis concordia pace ligavit* Ovid. Met. L. 1, T. 2. A Paris, chez Desnos, Libraire, Ingénieur-Géographe du Roi de Danemarck, rue S. Jacques.

Le Public paroît avoir confirmé le jugement que nous avons porté de cette Bibliographie, lorsque nous en avons annoncé le premier volume. Combien de bons ouvrages, ensevelis depuis long-tems dans l'oubli, seroient aujourd'hui dans les mains de tout le monde, si ce plan avoit été formé & exécuté de bonne heure? Avec quelle avidité ne recherche-t-on pas les simples *Catalogues*, quoique dépourvus de tout ce qui peut former des présomptions sur le mérite des Ouvrages? Avec le tems, cette Bibliographie deviendra bien plus précieuse, puisqu'elle joint à l'annonce des Livres, des jugemens sur la combinaison desquels les Lecteurs peuvent, en quelque sorte, former le leur. L'utilité en est peut-être, dans le moment, moins grande, parce que les écrits sont encore, pour ainsi dire, sous les yeux du Public: mais d'année en année, elle augmentera, parce qu'ils seront effacés par des écrits nouveaux. Ce Catalogue doit donc avoir une place dans toutes les Bibliotheques. Il seroit peut-être à desirer que les Livres y fussent distribués par ordre de matieres, afin que les Lecteurs y trouvassent plus facilement ce que leur goût & les circonstances les inviteroient à chercher: peut-être aussi le mélange formera-t-il une variété agréable pour le plus grand nombre; d'ailleurs ce soin retarderoit la publication de l'Ouvrage; & il seroit facile d'y suppléer par une Table.

5. Le même Libraire vient de mettre au jour une riche collection d'Almanachs, qui réunissent le nécessaire, l'utile & l'agréable. Il y a joint des tablettes d'un papier nouveau, de sa composition, lequel réunit tous les avantages du papier de Hollande, & peut être employé à toutes sortes d'usages, au moyen d'un stylet supérieur à tous égards à la mine d'Angleterre la plus fine, qui tient lieu de plume, d'encre & de crayon, & sert long-tems sans qu'on soit obligé d'en tailler la pointe. Ces tablettes conviennent également à toutes sortes de personnes, aux Artistes pour des croquis & des dessins; aux Négocians, Banquiers, Receveurs, &c. pour des calculs & mémoires; aux Voyageurs pour des observations, &c. Les caracteres formés avec le stylet sont aussi lisibles que s'ils étoient tracés avec de l'encre: on peut les effacer avec de l'eau, en sorte que la même feuille peut servir dix à douze fois.

Le sieur Desnos a décoré ces Almanachs de reliures élégantes, avec fermeture, si on le desire. Ces Almanachs sont enrichis d'estampes. Dans le Catalogue, nous avons distingué les *Etrennes nécessaires aux Commerçans & Voyageurs, contenant aussi les routes de la France, &c.* Prix broch. 4 l. 16 s.; les *Etrennes de Minerve aux Artistes*, *Encyclopédie économique*, ou *Alexis moderne, contenant différens secrets sur l'Agriculture, les Arts & Métiers, extrait de plus de neuf cens Auteurs & des meilleurs recettes.* Prix, 1 l.; le *Calendrier des Herboristes contenant le tems de la floraison de chaque plante, la saison pour en faire la récolte, & la maniere de les employer*; un *Almanach de vingt Corps d'Arts & Métiers qui s'exercent à Paris.* Prix, 12 sous, &c.

Le même Libraire avertit ceux qui auroient acheté chez lui en 1771 des Almanachs avec des tablettes économiques, qu'on peut lui envoyer les couvertures qu'on voudra conserver, pourvu qu'elles n'ayent pas été reliées, pour qu'on y insére des Almanachs nouveaux.

Il invite les curieux & les amateurs à lui faire l'honneur de visiter son magasin, l'un des plus complets & des mieux fournis dans tout ce qui concerne la Géographie.

II.

Du ſang des animaux comme engrais.

Nous multiplions les cauſes de nos maux, juſqu'à tourner contre nous les objets dont la réflexion & l'expérience nous indiquent l'utilité. Les Boucheries vomiſſent dans les Villes des ruiſſeaux de ſang dont le ſpectacle afflige & dont les exhalaiſons infectent l'air : cependant ſi l'on en arroſoit les arbres, ſi l'on en nourriſſoit les fumiers, il engraiſſeroit la terre, il fertiliſeroit les plantes, au lieu de nous cauſer des ſenſations déſagréables & des maladies. Il eſt clair que cette ſubſtance, comme toutes les ſubſtances animales, contient des ſels, des ſucs, des élémens que la nature approprieroit à la végétation. Mêlée avec le fumier, avec la terre, elle fermente & les convertit en engrais : il en eſt de même des chairs putréfiées & de tous les rebuts inutiles du genre animal. Nous répugnons à rappeller que les champs de bataille abreuvés de ſang ſont fertiliſés au point de donner quelquefois, pendant pluſieurs années, les plus riches récoltes : la providence tire ainſi le bien du mal. Ne conſidérons que le ſang des animaux, puiſqu'il faut le répandre, pour conſerver & multiplier notre eſpece. C'eſt, en quelque ſorte, créer une richeſſe que de donner une valeur à ce qui n'en avoit pas, & de retirer un fruit de ce qui n'en produiſoit point. L'uſage du ſang en engrais eſt auſſi commun dans quelques cantons de l'Angleterre qu'il eſt rare en France. Les Bouchers de Londres le vendent à des gens qui l'employent dans la culture des arbres fruitiers. Il a quelquefois ranimé la fécondité d'arbres preſqu'infertiles; on a retiré le même avantage de la chair pourrie ; l'urine a auſſi rajeuni de vieux arbres mourans, Mortimer en rapporte pluſieurs expériences. En divers endroits du Comté d'Eſſex, on enterre le ſang autour des racines dans les vergers & le long des eſpaliers. Employons tous les biens que la nature nous offre, nous ne ſommes pas aſſez riches pour faire des ſacrifices, & il ſeroit tems d'être aſſez ſage pour ne pas convertir, ſi je puis le dire, les antidotes en poiſons.

III.

Eſprit ou eau-de-vie de pommes de terre.

Il y a longtems que les Suédois & autres Européens tirent une eau-de-vie des pommes de terre dont les Américains tirent une bonne boiſſon : mais il étoit réſervé à M. l'Abbé des Paſquini, Chanoine de Vérone, déjà cité pluſieurs fois dans nos Gazettes, de donner à cette liqueur ſpiritueuſe une qualité ſupérieure, en faiſant fermenter les pommes de terre avec d'autres végétaux. L'eau-de-vie extraite par M. l'Abbe des Paſquini indique ſa bonté par ſon odeur & ſa ſaveur. Si l'on y met le feu, elle jette une flamme très-vive, & après qu'elle eſt conſumée, elle ne laiſſe pas le moindre flegme : ce qui l'a fait juger ſupérieure à toute autre eau-de-vie, ſoit de vin ſoit de grains. Pluſieurs habiles Chymiſtes d'Italie ont reconnu qu'elle étoit excellente ; & M. Strange, célebre Naturaliſte Anglois, étant à Veniſe, l'a priſe, à l'odeur & au goût pour du rum parfait. Le nord épargneroit une immenſe quantité de grains, ſi l'uſage de cette eau-de-vie perfectionnée y étoit ſubſtituée aux autres eſpèces ; cette épargne tourneroit à l'avantage de toute l'Europe ; d'ailleurs ce ſeroit partout un grand bien que d'avoir de très-bonne eau-de-vie à très bon-marché; de quarante livres de pommes de terre, jointes à vingt livres d'autres végétaux, on obtient dix-ſept livres d'eau-de-vie rectifiée par une ſeconde diſtillation, ſupérieure à toutes les eaux-de vie connues. Pour extraire l'eſprit des pommes de terre, on coupe les pommes de terre par petits morceaux, & on les laiſſe fermenter pendant dix jours, après quoi on les diſtille. Quelques Auteurs veulent qu'on les pile ſans eau, & qu'on les mette dans un tonneau bien fermé pour qu'elles y fermentent. Nous ne ſçavons pas quels ſont les végétaux que M. l'Abbé des Paſquini mêle avec ces racines : nous ne doutons pas qu'il ne ſe faſſe un plaiſir d'en inſtruire le public : en attendant, nous invitons les Naturaliſtes à indiquer les plantes qu'ils trouveroient le plus convenable d'employer dans ce cas.

Nous ſera-t-il permis de rappeller ici la maniere de préparer les pommes de terre, pour les prendre en maniere de café. On les fait un peu bouillir, pour qu'elles ſoient plus faciles à peler. Lorſqu'elles ſont refroidies, on les coupe par petites tranches fines que l'on étend ſur une table de chêne ou ſur une plaque de fer, pour les faire ſécher commodément dans un petit fourneau ;

on les retourne, afin qu'elles séchent mieux. On peut, après cela, les employer ou les garder. Lorsqu'on veut en faire du café, on les rôtit & on les brûle, mais sans excès, & on les réduit en poudre. Il est à propos de mettre un blanc d'œuf sur huit tasses de cette poudre, afin qu'elle prenne une sorte de consistance. La boisson se prépare ensuite comme le café, avec du lait & du sucre : elle est fort saine, n'échauffe pas, & paroît plus analogue à notre constitution.

I V.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 21 Octobre 1771 : sçavoir ;

Café petit jaune roux, 33 sols.
Jaune 26 s. 5 den. à 29 s. 2 den.
Verd clair, 23 s. 6 den. à 24 s. 7 den.
Ver, 22 s. 1 den. à 23 s. 8 den.
Bénéficié, 22 s. 3 den. à 23 s. 5 den.

Le 23.

Cabarets vernis de 2 tasses, 3 liv. 16 sols.
De 4 tasses, 6 liv. 2 s. à 6 liv. 3 s.
De 6 tasses, 8 liv. 1 sol.
De 8 tasses, 10 liv.
De 10 tasses, 15 liv.
De 12 tasses, 18 liv.
Papiers peints de 8 pieds de hauteur, sur 2 pieds 3 pouces de largeur, à paysages, personnages & à fleurs, de 8 liv. 2 s. à 8 l. 16 sols.
Dito à ramages, de 6 l. 3 s. à 6 l. 7 s.
Dito de 5 pieds 9 pouces de hauteur, sur 2 pieds 3 pouc. de larg. à ramag. 3 l. 5 s.
Rhubarbe en caisses, de 57 s. 6 d. à 62 s.
Borax en caisses, de 2 liv. 10 sols.
Bois de sapan, de 30 liv. à 30 liv. 9 s.
Rottins longs, de 24 l. 16 s. à 25 l. 3 s. le cent.
Dito courts, 15 liv. le cent.

Le 24.

Thé verd supérieur, 4 l. 5 s. à 4 l. 12 s. 9 d.
Dito tonkay, 5 liv. 1 s. à 4 l. 17 s.
Dito skin, 5 l. à 5 l. 9 s. 6 d.
Dito supérieur, 6 l. 5 s. 3 d.
Dito haysven, 9 l. 1 s. à 9 l. 6 s.
Thé bouy en grosses caisses, 48 s. à 2 l. 6 s. 9 den.
Dito en demi-caisse, 2 l. 8 s. 6 d. à 2 l. 9 s.
Dito en quarts & petites caisses, 2 liv. 8 s. 9 d. à 2 l. 9 s.
Thé camphou, 2 liv. 19 s. à 3 liv. 10 s.
Thé camphou campoui, 3 liv. 3 s. 6 d. à 2 l. 15 sols.
Thé camphou supér. 2 l. 18 s. 6 d. à 3 l. 8 s.
The pekao, 6 l. 11 s. 9 d. à 6 l. 3 d.
Thé saotchaon, 2 l. 15 s. à 4 l. 2 s. 3 d.
Thé saotchaon padre, 4 l. 2 s. à 4 l. 4 s. 6 d.
Thé sonchay, 4 l. 4 s. 9 d. à 5 l. 9 d.

V.

Effets publics *à Amsterdam, du 22 Octobre 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	353	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	37	$\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre. .	151	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	214	
De la Comp. de la Mer du Sud.	98	$\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	95	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	86	

Cours du Change *à Amsterdam, le 22 Octobre 1771.*

Londres	34	1
Ditto à 2 usances. . . .	33	10 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{11}{16}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
La Rochelle	53	$\frac{1}{4}$
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	$\frac{5}{8}$
Cadix	94	$\frac{1}{8}$
Séville	93	$\frac{1}{4}$
Lisbonne	46	
Venise.	89	$\frac{7}{8}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$
Livourne	87	86 $\frac{7}{8}$
Vienne.	35	$\frac{1}{8}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque . . .	5 p. %	

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Novembre 1771, au Lundi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle 27 liv. ; *idem* nouveau, de 18 à 22 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 32 l. ; le seigle, de 15, 16 liv. 10 s. à 18 l. ;

l'orge, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Novembre 1771, au Lundi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Novembre 1771, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Novembre 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	714	5	*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	718	5	*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

Changes de Paris, *du 31 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	32 ¼	à 5	16e.
Hambourg	180 ¾		
Madrid	15	2	
Cadix	15	0 6	à 1
Lívourne	95 ½		
Gênes	93 ½		
Lyon, *Saints*, ...	¼ p.	⅚ p.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 30 Oct. 1771 — *Messieurs*		Du Jeudi 31. — *Messieurs*	
Meulan, six prem. mois 1771.	A.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.
Radix pere, *idem.*	C.	Maupassant, *id.*	C.
Radix j. *idem.*	C.	Courmont, *id.*	F.
Boucard, *idem.*	C.	Rouillard, *idem.*	F.
Despeignes, *id.*	E.	Sainte-Luce, *id.*	F.
Daubonne, *idem.*	J.	Deschapelles, *id.*	G.
Roytier, *idem.*	L.	S. Janvier, *idem.*	G.
Desplaces, *idem.*	P.	Boutray, *idem.*	J.
Lallement j. *id.*	Z.	Delauge, *idem.*	J.
.....		Nau, *idem.*	L.
.....		Delagarde, *idem.*	Z.
.....		Dutartre, *idem.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 31.*	*Vendredi 1 Nov.*	*Samedi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1027 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	71 70 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	425	FESTE.	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 14 *Octobre.*

IL manquoit, dans cette Ville, un moulin à polir le fer & l'acier; il vient d'en être élevé un près de la Tour de fer blanc. La protection appelle & naturalise en tous lieux tous les genres d'industrie.

Plusieurs Voyageurs revenus d'Inspruck assurent qe le Tyrol, autrefois si mal cultivé, offre aujourd'hui l'aspect d un vaste & fertile jardin : ce changement [illegible] dû, en partie, aux soins de la Société d'Economie rurale. Les Sociétés Economiques formeront, dans l'histoire de ces contrées, l'époque de la plus heureuse révolution.

La permission d'importer des grains de Hongrie vient d'être prorogée.

DE DUSSELDORF, *le* 14 *Octobre.*

Il a été publié derniérement une Ordonnance par laquelle le Prince instruit ses Peuples des moyens de secourir les Noyés. C'est une explication & une extension de celles qu'on a publiées à Amsterdam & à Hambourg sur le même objet. A moins que le corps ne soit attaqué de la pourriture, ou qu'il n'y ait des preuves évidentes de l'inutilité des remedes, les Noyés seront traités dans l'auberge ou la maison la plus voisine; car il est ordonné à chacun, sous peine d'amende, de leur ouvrir un asyle.

Par une seconde Ordonnance, le Gouvernement promet des récompenses à ceux qui réussiront le mieux dans l'éducation des abeilles. Il est enjoint aux Habitans des villages de destiner, auprès de leurs maisons, une place proportionnée à leur tenement, pour y cultiver du houblon, quoique la nature de certaines terres refuse cette plante, & que sa culture demande beaucoup d'industrie, obstacles que les injonctions ne sçauroient lever. La même Ordonnance regle les moyens d'améliorer les bois & d'en empêcher la détérioration. Les haies vives doivent être substituées aux palissades & aux haies mortes, de maniere que dans six ans il ne s'en trouve plus de cette derniere espece dans toute l'étendue du pays.

Enfin une troisième Ordonnance prescrit d'enfermer les gens sans aveu dans une maison de force où ils travailleront pendant un certain tems, nourris au pain & à l'eau. S'ils sont repris une seconde fois, ils y seront détenus pendant deux ans. Enfin pour la troisième fois, ils sont condamnés à une prison perpétuelle. En entrant dans la maison, ils recevront cinquante coups de nerfs de bœufs. Ils sont déjà si malheureux de de n'avoir ni feu ni lieu! Et n'y aura-t-il pas des innocens punis pour des coupables!

DE BRUNSWICH, *le* 16 *Octobre.*

Les maladies qui ont attaqué les bestiaux, ont occasionné un nouveau Régle-

ment par lequel il eſt défendu d'introduire du bétail étranger dans le pays & particuliérement à la Foire de Saint-Gal qui ſe tiendra depuis le 22 du courant juſqu'au 6 Novembre, à moins qu'il ne vienne des lieux non-ſuſpects, & que les Marchands ne ſoient pourvus de bons certificats. Pour arrêter les progrès des épizooties, une des cauſes de la cherté des vivres, la Régence ordonne que les troupeaux ſeront nourris dans des lieux aſſez éloignés les uns des autres, pour qu'il n'y ait point entr'eux de communication; que s'il ſe manifeſte quelque maladie, le bétail infecté ſera *tué* (le remede eſt dur), écorché & enterré ſur la place, &c.; que les bêtes ſaines ſeront *vendues* ou tranſportées dans des endroits où il n'y aura aucun danger, &c.

ITALIE.

De Trieste, *le* 13 *Octobre.*

Quoiqu'il arrive ici beaucoup d'huile, le prix en eſt toujours fort haut, parce qu'il en paſſe beaucoup en Portugal, en Eſpagne, & dans le Levant où elle manque cette année. Les Grecs, les Arméniens, les Neſtoriens, les Jacobites & autres Sectes Chrétiennes établies dans l'Empire Ottoman, en font une grande conſommation, à cauſe de leurs longs & rigoureux Carêmes.

Les amandes ont auſſi manqué cette année. Nous avons recueilli aſſez de grains & d'une bonne qualité; nous pouvons en fournir beaucoup à Gênes, à Livourne, à Cadix & à Liſbonne, Villes qui en tirent d'ici conſidérablement.

Du 20 Septembre au 4 Octobre, il eſt entré 4430 tonneaux d'huile, 5950 metzes de bled, 32 grands tonneaux de figues, 97 balles de morue ſéche, 74 tonneaux d'huile de poiſſon, 171 tonneaux de café, 29 de ſucre, 27 ballots d'étaim, 20 tonneaux de pommes de galle, 738 tonneaux d'eau-de-vie, 21 balles de coton, 18 tonneaux de riz, 110 ſacs d'amande, 7 balles de bas & bonnets, 100 metzes d'orge, &c.

Les prix des grains depuis le mois d'Août ont été bien différens dans les différens pays des Etats Héréditaires. La mezte, dans les diſtricts compris ſous la taxe pour Vienne, a valu 2 florins ½, prix moyen. Le prix le plus haut, en Bohême, a été de 4 florins 26 kreutzers; & dans la Haute-Autriche de 4 fl. 12 k. La Moravie, la Siléſie, la Baſſe-Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole l'ont payé de 3 fl. à 3 fl. 47 k. Dans le pays de Goertz & de Trieſte, on l'a eu à 2 fl. & 27 juſqu'à 48 k. Il n'a coûté qu'un florin ſur les frontieres du Bannat & dans l'Eſclavonie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 19 *Octobre.*

L'étroite union des Colonies avec les Nations Iroquoiſes nous promet un commerce de pelleteries très-lucratif.

Des vents violens ont fait périr pluſieurs bâtimens ſur nos côtes: ils ont retenu à l'entrée de la Tamiſe plus de cinquante voiles. La tempête a battu les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le *Mansfield* & le *Vereiſt.* Pluſieurs navires de cette Compagnie mettront inceſſamment à la voile, on doit y embarquer des recrues.

La récolte du houblon n'a pas été, à beaucoup près, auſſi bonne que celle des grains. On eſt obligé d'en tirer des Pays-Bas, & les Braſſeurs ſe propoſent de préſenter au Parlement une Requête pour obtenir que le houblon étranger ne paye pas des droits plus forts que celui de l'intérieur.

Il a paru une réponſe au Mémoire du Conſul de la Factorerie Britannique à Liſbonne, dans laquelle on prétend que le commerce Britannique n'a point ſouffert des réglemens par leſquels la Cour de Portugal l'a reſtreint; & que depuis quatre ans l'Angleterre a tiré de ce Royaume 3552574 liv. ſterling.

On a calculé que la Société pour l'encouragement des Arts diſtribuoit, chaque année, en prix, juſqu'à un million de liv. tournois.

Il eſt toujours queſtion d'augmenter les droits d'exportation du charbon de terre, des gommes & autres matieres que les Manufactures étrangeres tirent de ce pays, & qu'elles tireront par conſéquent d'ailleurs; ainſi le Royaume vendra moins, & l'augmentation des droits ſera une diminution de produit.

DE FLESSINGUE, *le* 19 *Octobre.*

La Société Zéelandoise des Sciences, dans la Séance du 20 Septembre, adjugea le Prix proposé pour la recherche des *causes des fréquens éboulemens des digues dans la Province, & des moyens de les prévenir ou de les réparer*, au Mémoire de M. Bastiaan Nebbens, Capitaine-Major de la ville de Middelbourg. Comme on n'a pas été pleinement satisfait à sa question, elle demande, pour le Prix de 1773, *quels peuvent être les moyens les meilleurs & les moins dispendieux de prévenir les éboulemens des digues, sur-tout dans la Province de Zéelande?* Elle distinguera les Mémoires qui traiteront les autres parties de la premiere question.

M. Alexandre-Pierre Nahuys, & M. S. Van Nooten Janz, ont mérité deux Médailles d'argent, le premier par des *observations concernant une suppression d'urine & une violente péripnéumonie*, &c., le second par un *Mémoire sur quelques expériences touchant l'usage de l'électricité dans la paralysie.*

Question proposée pour l'année 1772: *Un Naturaliste peut-il tirer des observations & des expériences déjà faites des conséquences ultérieures qui servent à découvrir les causes inconnues des phénomenes? S'il le peut, jusqu'à quel point le peut-il, & quelles regles doit-il observer en ce cas?*

Question proposée pour l'année 1773: *Quelle est la cause du grand décroissement des dunes & des rivages dans la Province de Zéelande, & principalement dans l'Isle de Walcheren? Comment peut-on la prévenir, & quels moyens peut-on employer, outre ceux qu'on connoît déjà, pour les conserver de la maniere la plus utile & la moins coûteuse?*

Les Mémoires seront écrits en Hollandois & en François ou en Latin, & remis avant le premier Mai 1772 & 1773, francs de port, à M. Juste Tseenk, Secretaire de la Société.

La Société recevra les Mémoires qui renfermeront de nouvelles inventions, des moyens de perfectionner les anciennes, des observations sur les Arts & les Sciences, &c. Elle donnera deux Médailles pour prix des deux meilleurs Mémoires.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINTES, *le* 19 *Octobrs.*

La Saintonge, ordinairement si abondante en grains & en fruits de toute espece, est privée de cet avantage depuis l'année 1766. Cependant notre récolte en bleds, quoiqu'inférieure aux récoltes communes, n'a pas été mauvaise. La quartiere de méteil du poids de 160 à 170 l. vaut de 11 à 12 l.; il est vrai qu'il n'y a pas une proportion entre le prix de ces grains & celui du froment. Le seigle se vend autour de 12 à 13 l., & la baillarge de 10 à 11. Le prix du pain blanc est de 29 d. la livre, celui du second pain de 25, & celui du pain noir de 21.

Les vignes ne se sont pas relevées des gelées des 15, 16, 17 & 18 Avril dernier: il y avoit déjà 4 ans qu'elles ne nous donnoient guères que le douzième d'une récolte ordinaire. Ces disgraces raniment nos espérances; un malheur constant n'est pas dans le cours de la nature. A en juger par l'histoire des vicissitudes, il semble que, dans les tems de stérilité, la terre ne fait que se reposer, pour préparer l'abondance.

Le vin rouge vieux se vend actuellement de 300 à 350 liv. le tonneau: l'on présume que le vin nouveau ne sera pas à plus bas prix. Le vin blanc vaut de 150 à 160 liv. L'eau-de-vie de Cognac est de 195 à 200 l. la barrique de 27 veltes, à 4 deg. de l'éprouvette de comparaison.

Les marais salans ont assez considérablement produit. Il s'est fait, le fort portant le foible, de quatre à cinq muids par *livre* (a). Le muid, à la Tremblade, composé de 12 grands sacs, vaut 60 l., celui de Marenne composé de neuf sacs, 33 à 34; & à Oleron il est plus haut qu'à Marennes, de 6 l.

DE MONTREUIL-SUR-MER, *le* 20 *Octobre.*

La nuit du 17 au 18 sur les trois heures du matin, un brigantin Anglois de 200 ton-

(a) *La valeur & le produit des marais se comptent par* livre: *la livre de marais est composée de* 20 aires; *l'aire ou foyer est un quarré de 15 à 18 pieds dans lequel se forme le sel.*

neaux, Capit. Henri Schadforth de Neufchâtel, a échoué à la côte du village le Camier, à une lieue d'Estaples; il venoit de Plimouth sur son lest. Ce navire est neuf & n'a pas été considérablement endommagé, ensorte qu'il pourra être relevé de la côte.

De la Rochelle, *le 21 Octobre.*

La nuit du 17 au 18, le navire, la *Gloire*, de Bordeaux, se perdit sur les roches de la Tour de la Baleine en l'Isle de Ré. La cargaison a été entiérement perdue : 19 hommes de l'équipage se sont sauvés sur les débris du navire ; & 8 ont été noyés.

Le 11 du courant, il arriva de la côte de Terre-Neuve deux navires, l'*Auguste* & le *Sephas*, chargés de morue seche & d'huile.

Les marchandises de l'Amérique ne varient point. Les sels augmentent un peu à l'Isle de Ré, & les eaux-de-vie à Cognac.

Lorsque les Cultivateurs n'adoptent pas les meilleures méthodes de culture qu'on leur propose, il ne faut pas toujours croire ou qu'ils n'en sentent pas les avantages, ou que l'opiniâtreté les attache à leurs anciennes routines : souvent ils ont de très-bonnes raisons de mal cultiver. Par exemple, dans cette Province, quelques Gentilshommes, pour diminuer les dépenses de la main-d'œuvre dans la culture des vignes, les font cultiver avec succes à la charrue. Des Vignerons ont voulu suivre cette méthode : aussitôt les Collecteurs de leurs Paroisses, pour la plûpart Vignerons comme eux, mais moins intelligens ou plus entêtés, & intéressés à leur ravir le fruit de l'épargne, les ont menacés d'une augmentation de taille. Ces Taillables n'auroient donc rien épargné; ils auroient même pû perdre à diminuer les frais de leur exploitation; ils s'en sont donc tenus à l'ancienne pratique. Pourquoi ne dénonce-t-on pas au Gouvernement, si jaloux de favoriser les progrès de l'Agriculture, un abus tyrannique qui s'oppose invinciblement à son amélioration. Ces exacteurs seroient certainement punis comme des ravisseurs iniques & des ennemis publics, dignes d'un châtiment d'autant plus rigoureux qu'en violant les ordres du Gouvernement, ils voudroient le séduire par l'apparence d'un accroissement de richesse, tandis qu'ils en étoufferoient le germe.

De Tours, *le 22 Octobre.*

Le froment, réduit au septier de Paris, se vend, depuis quelque tems, de 24 à 27 l. Les différentes sortes de pain vont de 27 à 32 deniers la livre.

Un Jardinier de cette Ville prétend avoir le secret d'élever les pêchers & les abricotiers dans les terres les plus arides, & de les garantir de tout insecte nuisible à leurs productions. Combien de secrets encore plus utiles ne sont-ils pas tous les jours perdus pour l'humanité ? Ne seroit-il pas possible d'engager des Citoyens aisés à déposer dans les mains des Sociétés d'Agriculture de petites sommes dont la réunion serviroit à éprouver ces découvertes & à en acheter la publcation ? C'est ainsi qu'en Angleterre, en Allemagne, en Danemarck, en Suede, les recherches sont encouragées, les succès constatés, les travaux récompensés, & leurs fruits offerts à la jouissance de tous.

De Metz, *le 25 Octobre.*

Par le réglement provisoire du Bureau des Finance de la Généralité, concernant la réparation des chemins, les Communautés, les Laboureurs, les Voituriers, les Manœuvres, seront tenus de satisfaire sur le champ à l'ordre donné pour la corvée, sous peine d'amendes qui seront encourues par cela seul qu'ils y auront manqué, sans congés ou délais accordés préalablement. Cependant il est possible que la personne préposée à l'exécution de la corvée ait injustement réfusé un délai, & que des accidens subits & inopinés n'aient pas permis d'en demander avant le terme fixé pour le travail. Le Procureur du Roi, dans son réquisitoire, reconnoit que, suivant l'ancienne maniere de procéder, le Bureau avoit *bien de la peine de s'empêcher d'en accorder aux assignés* qui en demandoient.

Le Réglement ordonne que, le fait constaté, les Communautés seront contraintes par saisie, transport de meubles & ventes publiques sur le champ, au payement des amendes & frais d'exécution ; & que s'il s'agit de Laboureurs, Voituriers ou Manœuvres, ils y seront contraints par *prise de gage*, c'est-à-dire, saisie, transport & vente de meubles sans délai. Les instrumens aratoires, les bestiaux, les voitures seroient-

PRIX des Gr, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris c ou du quintal du même poids.

Supplément

Noms des Villes.	ys.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.		320		20	24	300	120	25
Abbeville.		400		46	30	174		21
SOISSONS.				45	39	100		18
Laon.		504		35	40	80	70	20
ORLEANS.		271				220		22
Beaugency.								
Chartres.						400		15
LYON		318		92		175	130	13
Saint-Etienne.								
RIOM.		240				230	190	15
Clermont.		215				200	180	18
POITIERS.		260				200	135	20
Niort.		238		42		260	175	
BORDEAUX.		127				350	200	70
Blaye.								
Libourne.								
TOURS.						200	160	24
Amboise.						190	110	20
Loches.						150	130	18
MONTAUBAN.						150	180	40
Caussade.						100	120	25
CHAALONS.						90		10
Vitry.						80	70	15
Saint-Dizier.		210				125	80	12
ROUEN.					36			
Le Havre.		250	220	60	50			20
CAEN.			140		28	300	150	20
Bayeux.			155		15	200	90	20
Saint-Lo.						200	120	20
ALENÇON.		260	200		32	200	150	15
Lizieux.								
Falaise.			224		16	150	100	15
RENNES.		233		49	21	160	140	10
Saint-Malo		250		17	24			
Brest.				67	33	180	115	30
TOULOUSE.		230		84		120	150	30
Montpellier.								
Albi.		213				130	90	50
PERPIGNAN.						120	90	18
Pamiers.						142	147	35
DIJON.		245				300	100	18
Auxerre.		290				125	118	11
Châlons.		200	166			240	130	15
STRASBOURG.		245		35		216	188	16
Colmar.		150		30		216	150	15
LILLE.				45		360		67
Douay,				43		400		50
Dunkerque.		220				300		46
VALENCIENNES.		545		62		300	180	30
Maubeuge.				47		160	130	18

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément des Mois de Septembre & Octobre, attribué au N°. 88 du premier Novembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	22 10	16 13 9	12 18 4	4 2	2 5	1 8	9 16 6	5 10	1 12	2	100	10	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	32 12 6	26 8 9	14 8	2 9	2 2	1 9	10 18 3	8 16	1 5 7	1 8 5	100	80	. . . .	400	. . . .	46	30	174	. . . .	21
SOISSONS.	23 12 6	20 14	15 18	3 2	2 9	2 6	11 5	9	2 10	1 16	. . .	. . . .	130	. . . .	. . . .	45	39	100	. . . .	18
Laon.	20 12 6	19 6 8	14 6 1	3	2 9	2 3 7		6 8	2	1 10	. . .	. . . .	160	504	. . . .	35	40	80	70	20
ORLEANS.	27 13 2	23 1 9	18 19 5	. . . .	2 5	. . . .	12 16	11 17 9	2 5	1 6	. . .	. . . .	98	271	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	22
Beaugency.	28 9	23 7	20 19	. . . .	2 6	2 2	14 19	11 10	2 10	1 5	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Chartres.	28 13 6	26 10 10	. . . .	. . . .	2 6	2 2	14 8 10	10 4 5	2 10	1 13 4	. . .	. . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	15
LYON	32	27 8 6	25 2 9	4 3	2 7	2 4	19 8 6	10 5 8	3 10 1	1 5	. . .	. . . .	111	318	. . . .	92	. . . .	175	130	13
Saint-Etienne.	36 17 10	32 8 7	27 19 4	3 6	3 2	2	18 6 10	10 8 3	2 18 5	1 15	. . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	31 10	30 12	25 16	4 2	2 3	. . . .	19 16	7 8	2 10	18	. . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	15
Clermont.	30 14 2	26 19 2	24 18	4 4	2 3	2	19 2	6 4 2	3	15	. . .	. . . .	84	245	. . . .	. . . .	. . . .	100	180	18
POITIERS.	22 17	20 11	18 17	2	1 10	. . . .	14 5 8	8 11	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	260	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Niort.	19 16	15 15	15 15	2 3	2	1 9	12 3	7 13	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	64	238	. . . .	42	. . . .	260	175	
BORDEAUX.	33 4 8	26	25 10	4 2	3 5	2 4	16	8 17 6	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	26 16	24 16	23 9	3 3	2 8	1 10	. . . .	8 10 8	3	2	. . . .	. . . .	145	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	30 18 9	. . . .	25 5	3 7	2 11	1 11	. . . .	13 6 8	2 10	1 10	. . . .	. . . .	88	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	25 12 11	21	19 14 7	3 2	2 7	2 3	14 9 4	8 18 10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	26 4 8	21 2 8	20 1 1	3 1	2 11	2 9	13 16 8	9 13 5	2 10	1 15	. . . .	. . . .	58	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	110	20
Loches.	23 3 5	. . . .	18 6 6	2 9	2 6	. . . .	15 1 2	8 1 8	2	1 5	. . . .	. . . .	68	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	130	18
MONTAUBAN.	26 1 1	23 5 6	20 9	2 10	2 7	. . . .	. . . .	12 18 7	2 17 6	1 14 6	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Cauffade.	31	26 5	23 15	2 8	2 5	. . . .	20	11 5	2 17 6	1 8 9	. . . .	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	120	25
CHAALONS.	26 12 8	. . . .	16 15 11	3 6	. . . .	1 11	10 15 7	6 1	3	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Vitry.	24	. . . .	18	4 7	3 5	2 4	11 4	6 13 4	2 10	1 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Saint-Dizier.	18 15	. . . .	. . . .	3 6	2 3	. . . .	10 5	12	3	15	. . . .	. . . .	205	210	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
ROUEN.	37 13 7	24 8 7	16 19 6	3 6	3	2 6	13 5	9 9 10	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	4 6	2 8	2 3	16	9	2 17	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	250	220	60	50	. . . .	. . . .	20
CAEN.	27 7 2	. . . .	20 3 2	3 1	. . . .	. . . .	15 16 9	8 17 9	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	20
Bayeux.	26 11 6	. . . .	. . . .	2 8	. . . .	. . . .	11 16 3	7 1 9	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	26 16	19 3 4	17 5	2 3	. . . .	. . . .	17 5	11 17	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
ALENÇON.	26 7 11	20 11 5	21 5 1	2 9	2 6	2 3	13 14 4	6 3 4	2 10	1 5	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lizieux.	26 12	. . . .	17 10	2 9	1 7	1 5	14 17	7 14	1 12	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	22	19 14	17 8	2 8	2 7	2 7	11	7 13 4	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
RENNES.	24	20 14 3	20	2 3	1 11	1 9	20	7 15	3 10	18	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	49	21	160	140	10
Saint-Malo	25 10	19 13 10	18 18 5	3 4	2 4	1 3	16 6 1	7 15 7	4	2	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	17	24	. . . .	. . . .	
Brest.	26	18 12 10	15 13	3 9	3	2 6	12 9 2	8 8 9	1 10	14	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	180	115	30
TOULOUSE.	26 11 5	22 5 9	20 11 5	2 1	2 9	2 6	15 8 7	14 14 10	4 4	1 16	700	1200	80	230	. . . .	84	. . . .	120	150	30
Montpellier.	32 3	26 2 6	24 18 9	3 1	2 7	2 2	17 4	13 17 1	3 12	1 10	. . . .	. . . .	29	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Albi.	26 2 6	23 15	21 7 6	2 11	2 3	2	21 7 6	10 1 10	1 13	15 10	. . . .	. . . .	95	213	. . . .	. . . .	. . . .	130	90	50
PERPIGNAN.	25 9 5	20 15 2	. . . .	3 3	2 10	. . . .	13 5	13 7 2	1 18 1	8 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers.	23 14 8	20 19 3	18 18 11	2 5	. . . .	2	10 1 6	8 13 10	2 8 9	1 16 6	. . . .	. . . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142	147	35
DIJON.	24 10 8	20 9 1	16 14	3 6	1 9	. . . .	15 1 8	9 1 2	2	15	400	. . . .	200	245	. . . .	. . . .	. . . .	300	100	18
Auxerre.	29 15	23 15 6	22 2	3 3	3	. . . .	. . . .	8	2 8	1 16	. . . .	. . . .	200	290	. . . .	. . . .	. . . .	125	118	11
Châlons.	29 5	. . . .	24 7 6	3 8	2 1	. . . .	18 15	10 16	3	2	200	. . . .	100	200	166	. . . .	. . . .	240	130	15
STRASBOURG.	20 16	16 8	12	3 1	2 4	1 8	11 4	5 18	1 11 6	19 7	. . . .	. . . .	52	245	. . . .	35	. . . .	216	188	16
Colmar.	19 5	15 2 6	13 15	2	1 9	1 6	10 6 3	8 16 9	2	1	. . . .	. . . .	55	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
LILLE.	29 7 10	23 7 8	. . . .	3 8	2 6	2 5	12 15 9	6 19 8	2 1 3	1 12 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	360	. . . .	67
Douay.	29 15 11	26 13 6	17 11 5	3 8	3 1	2 5	. . . .	. . . .	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	36	. . . .	. . . .	2 7	3 4	4 6	12 7 6	9 15	1 17	1 14	. . . .	. . . .	100	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIENNES.	24 15	21	13 10	3 3	2 9	2 1	12	7	1 13 4	1 5	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	30
Maubeuge.	23 16 5	19 11 9	15 17	3 3	2 6	2	10 12 9	6 7	1 12 6	1 2 6	140	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	26	105	50	70	. . . .	. . . .	143	266	41	29	34	28	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
SOISSONS.	12	65	45	50	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	80	55	45	
Laon.	22	50	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	90	. . . .	65	
ORLEANS.	20	85	28	50	. . . .	. . . .	116	166	. . . .	. . . .	61	29	200	240	55	19	81	51	46	33
Beaugency.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	32	90	55	40	45
LYON.	10	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	90	61	52	
Saint Etienne.	10	90	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
RIOM.	2	80	36	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	125	45	22	100	70	. . . .	
Clermont.	8	90	80	72	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	98	56	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	90	82	50	50
Niort.	15	80	55	80	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	60	60	
Libourne.	. . . .	. . . .	85	60	. . . .	. . . .	100	330	110	90	80	60	150	200	50	15	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	18	95	70	. . . .	
Amboise.	15	60	45	90	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	5	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Loches.	6	70	60	50	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	200	45	22	90	50	. . . .	
MONTAUBAN.	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Caussade.	9	65	70	45	. . . .	. . . .	57	115	. . . .	46	46	34	. . . .	. . . .	. . . .	23	74	46	. . . .	
CHAALONS.	10	60	18	30	. . . .	. . . .	100	136	100	51	26	24	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Vitry.	7	40	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Dizier.	8	42	22	. . . .	. . . .	. . . .	115	190	. . . .	. . . .	25	20	160	210	50	13	. . . .	. . . .	27	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	200	180	55	20	85	. . . .	. . . .	
CAEN.	15	80	50	70	. . . .	. . . .	130	250	100	50	80	35	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	60	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	9	50	36	45	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	36	20	80	55	45	45
RENNES.	4 10	60	40	40	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	45	20	85	45	45	50
Saint-Malo.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	50	25	77	17	. . . .	33
Brest.	. . . .	60	36	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
TOULOUSE.	10	80	40	. . . .	2000	2300	60	240	60	42	48	42	144	180	48	19	72	48	48	36
Montpellier	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	66	86	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	132	180	60	25	25	. . . .	. . . .	
Albi.	15	60	40	60	. . . .	. . . .	59	166	59	47	59	47	160	183	57	23	59	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	10	70	40	. . . .	1782	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	63	. . . .	. . . .	
Pamiers	15	70	55	. . . .	. . . .	. . . .	109	158	97	85	60	48	146	195	48	18	97	109	. . . .	
DIJON.	15	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	140	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	100	42	40	50
Auxerre.	10	56	39	40	700	1000	120	200	70	45	90	60	171	200	60	30	100	75	69	56
Châlons.	8	75	40	. . . .	. . . .	. . . .	150	300	. . . .	. . . .	30	22	175	225	50	15	90	60	55	45
STRASBOURG.	13	182	. . . .	40	. . . .	. . . .	78	183	186	84	83	52	208	228	42	15	81	290	325	177
Colmar.	9	100	6	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE.	27	. . . .	232	63	2150	3700	140	330	600	237	75	47	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	42	60	36	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	471	236	79	60	210	278	36	21	. . . .	. . . .	84	
Dunkerque.	24	250	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	15	75	48	48	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	

Noms des	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIENS.	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
SOISSON	150	240	58	19	80	55	45	
Laon. . .	200	270	50	18	90	. . . .	165	
ORLEAN	200	240	55	19	81	51	46	33
Beaugency. .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Chartres. .	. . . .	. . . .	60	32	90	55	40	45
LYON. . .	. . . .	. . . .	46	18	90	61	52	
Saint Etienne.	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
RIOM. .	190	125	45	22	100	70	. . . .	
Clermont.	198	252	60	24	98	56	. . . .	
POITIER	170	210	55	20	90	82	50	50
Niort. .	140	220	70	25	90	60	55	55
BORDEA	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye. . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	60	60	
Libourne.	150	200	50	15	80	. . . .	. . . .	
TOURS. .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Amboiſe. . .	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Loches. . .	175	200	45	22	90	50	. . . .	
MONTAU	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Cauſſade. .	. . . .	. . . .	. . . .	23	74	46	. . . .	
CHAALC	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Vitry. . .	. . . .	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Dizier.	160	210	50	13	. . . .	. . . .	27	
ROUEN. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	200	180	55	20	85	. . . .	. . . .	
CAEN. .	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux. .	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo. .	165	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇO	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaiſe. .	160	200	36	20	80	55	45	45
RENNES.	180	240	45	20	85	45	45	50
Saint-Malo.	170	200	50	25	77	17	. . . .	33
Breſt. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
TOULOU	144	180	48	19	72	48	48	36
Montpellier .	132	180	60	25	25	. . . .	. . . .	
Albi. . .	160	183	57	23	59	. . . .	. . . .	
PERPIGN.	150	208	43	15	63	. . . .	. . . .	
Pamiers .	146	195	48	18	97	109	. . . .	
DIJON.	170	215	60	15	100	42	40	50
Auxerre. .	171	200	60	30	100	75	69	56
Châlons. .	175	225	50	15	90	60	55	45
STRASBO	208	228	42	15	81	290	325	177
Colmar. .	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE. .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay. .	210	278	36	21	. . . .	. . . .	84	
Dunkerque.	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
VALENCIE	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	191	213	53	21	100	. . . .	40	

ils compris sous le nom de *meubles ;* & les vendroit-on pour accélérer la réparation des chemins ?

Il est dit que l'on prendra sur le produit de ces ventes le prix des ouvrages négligés par les défaillans, pour être employé à leur construction. L'application entiere des amendes à la réparation des chemins ne seroit-elle pas plus propre à hâter la perfection de l'entreprise ?

Il est enjoint de donner aux chemins des Villes 36 pieds de largeur, y compris les banquettes & fossés, & aux chemins de village à village au moins 16 pieds, sans que néanmoins on puisse les retirer pour les aborner sur ce taux, s'ils ont une largeur beaucoup plus forte. Cependant si leur ancienne largeur emportoit inutilement un terrein cultivable, ne vaudroit-il pas mieux rendre à l'Agriculture le superflu ?

Il est ordonné que les travaux de la présente année commenceront un mois après la publication du Réglement, & à l'avenir dans le courant d'Avril & de Mai. Il paroît que la méthode des corvées entraine nécessairement ou l'interruption des travaux des chemins ou celle des travaux de la campagne.

Où les chemins n'auroient pas été réparés, le Bureau autorise les Particuliers à passer & repasser par les terres ensemencées & autres aboutissant sur les chemins, sauf aux Propriétaires des terres de se pourvoir, quant aux dommages, contre les Maires & Gens de Justice préposés à l'exécution du Réglement. Les Propriétaires peuvent bien être dédommagés des ravages d'un champ nouvellement ensemencé, mais la perte pour le Public est irréparable, & il est de la plus grande importance de prévenir les abus que cette permission pourroit entraîner.

Le Réglement contient plusieurs dispositions sages & justes, telles que la défense de pousser les labours jusques sur les chemins, l'ordre de marquer les routes par des inscriptions sur des poteaux, &c.

De Besançon, *le 26 Octobre.*

On a publié plusieurs Arrêts du Parlement des 11, 12, 16, 20, 25 Septembre, & 2 Octobre, qui ordonnent la confiscation de grains, pains & farines saisis sur différens Particuliers des frontieres, contrevenans aux Réglemens de la Cour, tant pour l'exportation à l'Etranger, que pour les certificats de besoin dans les trois lieues limitrophes, acquits à caution, police des moulins, &c. Ordonnent en conséquence que le tout sera vendu aux plus offrans & derniers Enchérisseurs, à la diligence de M. le Procureur-Général du Roi, pour le prix en provenant être distribué, les deux tiers aux parties satisfaisantes, & l'autre tiers aux pauvres des lieux où les saisies ont été faites, à la participation du Curé de la Paroisse, ce qui sera exécuté sans frais.

De Paris, *le 30 Octobre.*

Lettres-Patentes du Roi concernant les Justices seigneuriales qui se trouvent dans le ressort du Parlement de Paris, données à Versailles le 15 Septembre, registrées en Parlement le 1 Octobre. Il est ordonné que les Seigneurs dont les Justices se trouvent dans le ressort du Parlement de Paris, jouiront du bénéfice porté par les articles XIV & XV de l'Edit de Février : en conséquence qu'en matiere criminelle, lorsque les Juges des Seigneurs auront informé & decrété avant les Juges Royaux, l'instruction en premiere instance soit faite aux frais de S. M., mais que dans le cas où les Juges Royaux auroient prévenu ceux des Seigneurs, l'instruction en premiere instance sera faite aux frais desd. Seigneurs, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Analyse chymique du seigle ergoté, par M. Réad.

Fideles à rapporter les opinions, nous avons publié dans le N°. 81 de notre Gazette le jugement que M. Model avoit porté sur la nature de l'ergot, d'après l'analyse chymique de ce grain. Nous avons en même tems remarqué que les résultats de ces expériences, quoique par cette voie nous ayons découvert tant de secrets, ne balanceroient point des effets constatés sur l'économie animale. Il est dans la nature des substances, des molécules, des esprits si sub-

tils qu'ils échappent à toutes les recherches. D'ailleurs la combinaiſon des principes donne ſouvent des propriétés que détruit leur décompoſition. Nous deſirions enfin, en reconnoiſſant le mérite de M. Model, que d'habiles Chymiſtes ſoumiſſent de nouveau cette matiere au même creuſet, perſuadés qu'on trouveroit du moins des indices d'une différence très-ſenſible entre le ſeigle ordinaire & le ſeigle ergoté, & des indications d'un vice malfaiſant. M. Réad dont nous avons annoncé le Traité ſur l'ergot, avoit rempli ces vues, & l'analyſe chymique lui a donné des réſultats très-différens de ceux qu'annonce l'Editeur des expériences de M. Model. Il nous a paru très-important de rapporter celles de M. Réad, & nous le laiſſerons en rendre compte lui-même.

Témoin, dit-il, des effets terribles de l'uſage du bled cornu, j'ai cherché dans la comparaiſon des expériences faites ſur les ſeigles ſains & ſur les ſeigles ergotés, les caracteres qui diſtinguent les uns des autres. Les différences ſenſibles que j'ai obſervées, pourront porter plus de jour ſur la nature de ces grains monſtrueux, & ſur les remedes qu'il faut oppoſer aux maladies affreuſes qu'occaſionne leur uſage.

Les grains ergotés ſont plus légers que les autres, ils ſurnagent d'abord pendant quelque tems, & ſe précipitent au fond de la liqueur lorſqu'ils en ſont ſuffiſamment impregnés. Si on les y laiſſe pendant une heure ou deux, leur ſubſtance interne devient auſſi noire que leur ſuperficie, & ils ſe ramoliſſent de façon qu'on peut les contourner en différens ſens.

Si l'on fait macérer l'ergot pendant 24 heures dans l'eau chaude, il s'en éleve une ſubſtance onctueuſe qui forme à la ſuperficie une *cuticule* de différentes couleurs, & d'une conſiſtance aſſez épaiſſe.

J'ai fait ſécher le réſidu de cette liqueur, après l'avoir décanté; j'en ai retiré une poudre griſe, légere, inſipide & ſans odeur.

Les grains ergotés préſentés à la flamme d'une chandelle, s'allument comme les amandes; ils ſe convertiſſent en cendres noires d'une odeur empireumatique & auſſi luiſantes que celles des cornes ou des cheveux brûlés.

J'ai fait bouillir dans une ſuffiſante quantité d'eau, du ſeigle ergoté réduit en farine; il ne s'eſt formé aucun de ces grumeaux que l'on apperçoit dans les décoctions des autres graminés, & que cauſe la difficulté que rencontrent les parties mucilagineuſes à les mêler intimement à l'eau; la décoction que j'en tirai me donna une couleur rouſſe aſſez foncée.

Je ſoumis cette décoction à l'épreuve du ſyrop de violette; je diſtinguai dans le mêlange une foible couleur du verd, ſigne caractériſtique de l'alkali.

Je mêlai à la décoction trouble une petite quantité de vinaigre très-fort; il s'y forma une effervescence que je ne remarquai point en répétant l'expérience ſur une décoction de ſeigle ſain; ayant ajouté à la décoction du ſeigle une diſſolution de ſublimé corroſif par l'eau, le mêlange ſe troubla, & j'apperçus des parties blanchâtres qui formoient un léger *coagulum*, ſigne non équivoque d'un alkali dominant.

Il faut remarquer que dans la diſſolution du ſublimé corroſif, il étoit reſté une portion de cette ſubſtance ſaline qui n'avoit pu être diſſoute par l'eau, & qui le fut par une légere addition de décoction de ſeigle, pour répéter cette expérience, & cette derniere me fournit toujours une diſſolution plus prompte & plus exacte.

Je mis dans une phiole un mêlange de farine de ſeigle ergoté & de bœuf frais coupé par petites tranches, & dans une autre, pareille quantité de farine de ſeigle ſain & de même viande; je délayai chaque mêlange dans une ſuffiſante quantité d'eau, & bouchai exactement les deux phioles. Sept heures après, celle qui contenoit le ſeigle ſain, exhaloit une odeur putride; celle du ſeigle ergoté n'avoit d'autre odeur que celle qui eſt particuliere à ce grain.

Au bout de 24 heures, la phiole qui renfermoit le ſeigle ſain, rendoit une odeur exécrable; je ne remarquai d'autre changement dans l'autre, qu'un mêlange plus intime de l'eau avec de la farine. Une heure après, je vis dans la phiole qui contenoit le ſeigle ergoté, un mouvement de fermentation très-violent; je la débouchai, la liqueur en ſortit avec bruit. Cette fermentation ſe ſoutint pendant 36 heures; quand elle fut rallentie, j'examinai la viande de chacune des phioles; celle qui étoit mêlée au ſeigle ſain, étoit entiérement corrompue & diſſoute. Je fus d'abord étonné de voir celle

que j'avois mise avec la farine du seigle ergoté, d'une texture beaucoup plus serrée, nullement atteinte de corruption, & n'ayant encore d'autre odeur que celle de la viande. Ayant rebouché cette phiole, & l'ayant examinée 12 jours après, je trouvai la viande dans le même état d'intégrité.

Je répétai l'expérience précédente avec le seigle sain, tiré d'un épi ergoté, & avec celui qui étoit attaqué de cette maladie; la phiole qui contenoit le seigle sain, tiré de l'épi ergoté, me présenta les mêmes phénomenes que ceux que j'avois observés dans le mélange du seigle pris sur des épis exempts d'ergot; preuve certaine que cette maladie n'a aucune influence sur les grains voisins, & que sa malignité se borne à ceux qui présentent cette monstruosité.

J'exposai au feu de sable une cornue dans laquelle j'avois mis 4 onces de seigle ergoté; j'en retirai d'abord une petite quantité de phlegme, & environ 6 gros de sel volatil urineux dont la saveur étoit âcre & mordante, sa couleur étoit d'un soufre pâle, l'odeur qu'il exhaloit étoit empiréumatique & assez semblable à celle de l'urine putréfiée que l'on expose au feu. Il s'éleva ensuite une grande quantité d'une huile brune, d'une consistance terrestre & grossiere. La plus grande partie de cette huile étoit fortement adhérente au cou de la cornue; je retirai immédiatement après un demi-gros de sel volatil d'un jaune blanchâtre. Ce sel présentoit assez exactement, comme l'a observé Schmieder, un amas de petits dards ou hameçons attachés à la partie supérieure de la cornue.

Ayant examiné séparément l'huile brune, je la trouvai médiocrement friable; j'en mis une petite quantité dans un vaisseau, & l'exposai à un feu très léger, elle répandit une odeur encore plus fétide que celle du sel volatil.

Le *caput mortuum* que je retirai de cette opération s'enflammoit aussi facilement que le camphre, lorsqu'on en jettoit des parcelles sur du fer rouge ou dans le feu. Il avoit la dureté du sable le plus compact; j'essayai en vain de le dissoudre dans l'eau, même après lui avoir fait subir une forte trituration dans un mortier. Je pris le parti de l'exposer à un feu violent. Il s'éleva d'abord du creuset dans lequel j'avois mis la matiere, une fumée blanche d'une odeur fétide & narcotique; la matiere s'enflamma quelque tems après, & resta pres de 3 minutes dans l'état d'inflagration; ce qui prouve qu'elle contenoit encore beaucoup de sel volatil, de soufre & d'huile.

Après cette préparation, je fis bouillir la matiere presque calcinée dans de l'eau de riviere, & j'en retirai, par une légere évaporation, près de 2 gros de sel alkali fixe, dont la saveur approchoit de l'âcreté du sel volatil.

Je jettai une petite portion d'esprit volatil sur une dissolution de sublimé corrosif, le mélange se troubla, & il se présenta un sédiment grumeleux jaunâtre: ayant fait la même opération sur une dissolution de vitriol commun, elle devint noire, s'affoiblit ensuite jusqu'à ce qu'elle eût pris une belle couleur violette.

L'esprit volatil mêlé à la dissolution du vitriol de Mars la rendoit d'un noir foncé, sans occasionner aucune opacité ni trouble dans la liqueur.

Jetté sur la dissolution de Mars, il en précipita un sediment ferrugineux.

L'huile de tartre par défaillance éprouva par l'éfusion de quelques gouttes d'esprit volatil, une diminution considérable dans sa limpidité. Sans ébullition ni sédiment, il troubla encore davantage la solution du soufre par l'huile de tartre par défaillance, mais de même sans ébullition.

L'esprit volatil changea par le syrop violat, qui prit seulement vers le milieu une foible couleur pourpre. Mêlé avec l'esprit volatil du sel ammoniac, il n'occasionna aucun phénomene; je ne remarquai dans la jonction de l'esprit volatil du seigle ergoté avec les esprits de nitre & de vitriol, rien d'extraordinaire, si ce n'est quelques nuées qui s'élevoient foiblement, & quelques bulles à la superficie du mélange.

L'esprit volatil versé sur la solution de noix de galle, occasionnoit une couleur pourprée assez foible, sans aucun sédiment.

Le sel volatil & le sel fixe que j'avois retirés fermentoient avec tous les acides; la fermentation de ce dernier étoit plus forte: l'un & l'autre donnoient à la dissolution de noix de galle une couleur pourprée.

Le *caput mortuum* calciné fermentoit violemment avec les acides. Je le mêlai à parties égales de nitre & je jettai au feu ce mélange, qui donna une flamme amaranthe pâle.

Ces différentes expériences constatent as-

ſez la qualité alkaline du ſeigle ergoté, caractere qui eſt confirmé par les ſympômes morbifiques occaſionnés par l'uſage de ce grain.

II.

AVIS.

La Diligence par eau de Rouen n'a mis que quatre jours pour faire ſa route, étant partie le 24 Octobre 1771, & étant arrivée à Paris au Pont-Royal le 28, à deux heures après midi, chargée de vin, eau-de-vie, &c.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 23 Octobre 1771, au Samedi 26 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle 28 liv.; *idem* nouveau, de 18 l. 10 ſ. à 23 liv. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l.; le ſeigle, de 16, 17 liv. 10 ſ. à 19 liv.; l'orge, de 14 l. 10 ſ., 15 l. 5 ſ. à 16 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Octobre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 30 Octobre 1771.*

Amſterdam	55 3 8e.	
Londres	32 ¼ à 5 16e.	
Hambourg	180 ¾	
Madrid	15 2	
Cadix	15 0 6 à 1	
Livourne	95 ½	
Gênes	93 ½	
Lyon, *Saints*, ...	¼ P.	% P.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Sam. 26 Oct. 1771.		Du Mardi 29.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Bardin, ſix prem. mois 1771.	A.	Maigret, ſix p. mois 1771.	C.
Raynal, *idem.*	B.	De Fremilly, *id.*	C.
Penchain, *idem.*	C.	Marſollier, *id.*	J.
Baillot, *idem.*	C.	Filleul, *idem.*	J.
Maupaſſant, *idem.*	C.	. . . . .	
Pigis, *idem.*	E.	. . . . .	
Boſcheron, *idem.*	F.	. . . . .	
Lenoir, *idem.*	F.	. . . . .	
Caron, *idem.*	G.	. . . . .	
Hebert, *idem.*	J.	. . . . .	
Goſſey, *idem.*	J.	. . . . .	
Clouet, *idem.*	J.	. . . . .	
Delarue pere, *id.*	J.	. . . . .	
Delarue fils, *id.*	J.	. . . . .	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1020 22 ½ . .	1025 27 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60 60 ½ . . .	61 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	70 70 ½ . . .	70 ½ . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	420	422. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 26 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Septembre.*

IL a été assigné aux Artisans & aux Artistes étrangers, un quartier particulier sur le lac de Mæhler où ils jouiront de différens privileges. Peut-être est-il à craindre que cette distinction ne soit odieuse & nuisible aux Artistes & aux Artisans nationaux.

Les Etats ont accordé l'établissement d'une Députation pour l'amélioration de l'Agriculture en Finlande où elle est, ainsi qu'en tant d'autres lieux, au-dessous de ce qu'exige la nécessité. Il sera établi des moulins à scier des planches dans les Provinces voisines de la Russie. On ne comprend pas pourquoi ces moulins, depuis long-tems employés en Hollande, ne sont pas connus dans des pays qui en sont très-voisins.

ALLEMAGNE.

DE KOENISBERG, *le 30 Septembre.*

Il est sorti d'ici des quantités considérables de grains pour la France. Le mois dernier, il parut, à l'usage des Jouailliers de ce Royaume, & des Particuliers curieux en bijoux, un état de toutes les pierres précieuses avec des instructions pour discerner au juste leur valeur, & par leur grosseur, leur feu, leur couleur, leur forme, le lieu d'où elles viennent, &c. On détaille dans cet ouvrage tous les défauts des pierres, les altérations dont elles sont susceptibles, les artifices dont se servent les Juifs pour tromper le Public, &c.

ITALIE.

DE VENISE, *le 1 Octobre.*

Le Gouvernement a accordé, au vœu réfléchi des Ecrivains économiques, des Agriculteurs, des Commerçans, la liberté pleiniere du commerce des grains, tant pour la circulation de Province à Province dans l'intérieur, que pour la sortie hors de l'Etat, sans restrictions & sans obligations de demander des permissions ou des congés particuliers. On travaille actuellement à rendre la même liberté au commerce du pain. Le Magistrat se fait représenter toutes les anciennes Loix agraires des différens Domaines de la République : pendant plusieurs siecles, on ne trouve que des prohibitions, & ces siecles sont ceux de la décadence de l'Agriculture. En rappellant ces Loix, on les discute, & il paroit qu'on les juge sur les principes de l'ordre naturel.

DE FLORENCE, *le 5 Octobre.*

L'Académie des Géorgiphiles avoit proposé pour sujet de Prix l'*exposition des moyens d'employer les Mendians à l'avantage de l'Agriculture & des Arts.* Des trois

dissertations distinguées par cette sçavante & bienfaisante Société, la premiere qui a été couronnée est de M. Louis Andreucci : il y est prouvé que la mendians ne peuvent être utilement occupés, que par l'augmentation de la subsistance ou de la richesse nationale, ce qui ne peut être opéré que par de bonnes loix, telles que celles que nous devons à la haute sagesse de S. A. R., & par le bon emploi des Facultés des Propriétaires, suivant les regles prescrites par l'Auteur. La seconde, qui a obtenu l'*Accessit*, est de M. François Dei. On y détaille & on y éclaircit par des notes sçavantes les loix des différens Peuples, & les opinions des Ecrivains les plus graves sur cette matiere ; & l'on y distingue, parmi les diverses classes des pauvres, celles qui peuvent être employées aux travaux de l'Agriculture. L'Auteur de la troisieme n'est point connu, il est dans les mêmes principes que M. Andreucci ; il ne connoit d'autres moyens pour faire cesser la mendicité que de faire refleurir l'Agriculture par la suppression des impositions indirectes, le rétablissement des chemins & des ponts, &c. Ses réflexions sur les impositions indirectes sont très-judicieuses ; mais dans l'ensemble de son systême, il a négligé des parties très-intéressantes qui n'ont pas échappé à M. Andreucci. Ces trois Mémoires sont imprimés depuis quelque tems ; & tous les jours le Public confirme de nouveau les suffrages de l'Académie. (*Nous avons parlé du premier dans notre Journal d'Octobre, & nous en parlerons plus amplement dans celui de Novembre*).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Etienne (*en Forez*), *le* 10 *Octobre.*

En parcourant cette Province pierreuse en grande partie, on s'apperçoit aux différentes qualités des pierres que la Minéralogie pourroit s'y enrichir de nouvelles découvertes, & le pays en tirer beaucoup de ressources. On peut affirmer avec quelque certitude que le sol couvre quantité de mines inconnues parmi lesquelles on soupçonne qu'il s'en trouve d'or & d'argent. Ces richesses n'échapperont certainement pas aux Sçavans qui dressent des Cartes minéralogiques de la France. On croit que le Charollois offre également un champ assez curieux à leurs recherches en ce genre. Les Voyageurs qui auroient une connoissance particuliere des mines sont spécialement invités à porter sur cet objet leur attention.

De Chateauroux (*en Berri*), *le* 12 *Octobre.*

Il est bien vrai que vers la récolte, le bled avoit baissé dans tous les environs non au-dessous de 40 s. le boisseau, comme il a été dit dans la Gazette d'Agriculture du 9 Juillet dernier, N°. 45, article du Coudrai, mais à 42 & 43 s. Bientôt après il remonta ; & nous n'avons pas éprouvé la diminution qu'on annonçoit. La Champagne, c'est-à-dire, la partie qui nous environne, en a moins recueilli que l'année derniere.

Les gros Fermiers & les Propriétaires tiennent un langage bien différent de celui du Peuple. Il est certain que les premiers ont beaucoup gagné ; le prix du pain a influé sur celui de toutes les autres denrées, de maniere qu'ils ont fait des ventes avantageuses de toutes leurs productions. Le Peuple en a d'autant plus souffert, il sent le mal présent, il ne prévoit pas le bien à venir, s'il doit en résulter un. Les salaires de certains Ouvriers ont augmenté, mais non à proportion du prix des denrées. Par exemple, les Maçons, quand le bled valoit 24 s. & moins, gagnoient 15 sous ; ils ont gagné 20 s. lorsque le prix du bled a été à 48 : les Ouvriers des Manufactures & autres non-seulement n'ont pas participé à ce bénéfice insuffisant, mais même ils ont manqué de travail, parce qu'on s'est retranché sur les dépenses superflues. Il est constant que lorsque l'augmentation des prix provient des causes accidentelles, telles, par exemple, que les mauvaises récoltes ou la suppression du commerce, il est impossible que celle des salaires s'y proportionne, puisque celle ci ne peut provenir que d'une augmentation de richesse que la diminution des récoltes ou du commerce ne produit certainement pas. Lors même que les richesses augmentent, il faut que cette aug-

mentation précéde celle des ſalaires, & par conſéquent qu'il y ait un moment où le Salarié ſoit dans la détreſſe, ſur-tout s'il n'offre que des travaux ſuperflus. Cet ordre eſt celui de la nature & de la néceſſité.

Reſte à ſçavoir, ſi l'Agriculture n'étoit pas dégradée, ſi elle pouvoit être relevée autrement que par une nouvelle acquiſition de richeſſes, ſi elle pouvoit acquérir de nouvelles richeſſes ſans faire de meilleures ventes, ſi, ſans ce bénéfice, ſa décadence toujours plus rapide, n'auroit pas néceſſairement entrainé une ſouſtraction toujours croiſſante de revenu & par conſéquent de ſalaires, & ſi, par ce bénéfice, elle ne doit pas, par une plus forte culture, groſſir ſes produits, & par conſéquent le revenu des Propriétaires & le patrimoine des Salariés. L'abondance eſt l'intérêt de tous, & l'abondance eſt en raiſon de la richeſſe du Cultivateur, à moins que des accidens ou des cauſes extraordinaires n'enlevent le fruit de ſes avances, accidens, cauſes contraires à l'ordre, & d'après leſquels il ne faut pas rejetter cette vérité inconteſtable. L'année derniere, ſi les pluies n'avoient pas ceſſé à la fin de Juillet, la majeure partie du Peuple auroit été ſans reſſource : cette année même, le danger n'auroit pas été moindre, ſi quelqu'accident avoit emporté plus ou moins de la récolte ; nous en avons heureuſement été préſervés. En général, ſi les Conſommateurs pouvoient faire tomber le bled à ſix ſous le boiſſeau, ils le feroient ; ſi les gros Laboureurs pouvoient le porter à ſix livres, ils le feroient encore : le prix moyen & uniforme eſt le vœu de tous les gens éclairés, car c'eſt l'intérêt de tous ; & ce prix ne peut s'obtenir que par la plus vive circulation, la communication la plus facile, la concurrence la plus générale, car alors ni le Conſommateur ni le Laboureur ne ſont les maitres des prix, & les choſes s'égaliſent, autant qu'il eſt poſſible.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 15 *Octobre.*

La récolte des grains n'a pas été auſſi abondante que nous l'eſpérions : les fromens n'ont pas tout-à-fait donné ce qu'ils ſembloient promettre ; cependant ils ont beaucoup mieux réuſſi que les ſeigles. Il y a eu derniérement quelque augmentation dans les prix : le boiſſeau de froment, du poids de 25 liv., s'eſt vendu 57 ſ., celui de ſeigle 53, celui de marſeche 34, & celui d'avoine 23. Il eſt vrai qu'on eſt actuellement occupé aux ſemailles, on y travaille avec ardeur. Nous avons eu des jours très-beaux, très-favorables & très-néceſſaires, car après tant de mauvaiſes récoltes conſécutives, il a fallu faire des avances conſidérables aux Laboureurs, & il faut en faire de pareilles aux Vignerons La ſaiſon eſt ſi propice, que la Providence ſemble nous promettre un cours d'événémens heureux. En 1769, le haut prix des beſtiaux nous dédommagea un peu de la cherté des grains : cette année, les moutons ſe ſont vendus avantageuſement ; les bœufs, les vaches, les taureaux, les porcs ne ſont pas même regardés dans les Foires, on n'achete que les bêtes graſſes, mais la rareté des herbes occaſionnée par une longue ſéchereſſe accompagnée de vents brûlans, a diminué cette reſſource ; nous payons la viande cinq ſous la livre : les fruits & les légumes n'ont pas réuſſi. Nos voiſins comptent ſur une abondante récolte de châtaignes ; elles ſuppléeront au défaut du ſeigle, du bled noir & des raves qui ont manqué chez eux comme chez nous ; deſorte que s'ils nous en vendent, ce ſera en petite quantité & à un prix fort haut.

Nos vignes fortement endommagées par les gelées & enſuite par les vers, nous ont donné, grace à des pluies qui ſont ſurvenues très-à-propos, après plus de deux mois d'une ſéchereſſe continue, un peu plus de vendange que l'année précédente : cependant elle ne va pas à la moitié d'une récolte ordinaire. Si nous n'avions pas craint la pourriture des raiſins, ſi nous n'avions pas voulu prévenir les dégâts qu'y faiſoient les mouches & les oiſeaux qui, ne trouvant aucune autre eſpece de fruit dans les campagnes, menaçoient de tout dévorer dans les vignes, nous aurions pu faire de bon vin ; car nous avons eu un tems à ſouhait : mais le peu qu'il y avoit à recueillir étoit trop précieux pour qu'on le laiſsât plus long-tems expoſé à des dangers inévitables. On penſe que le vin ſera un peu verd, cependant la fermentation s'en fait aſſez bien.

De Chalon-sur-Saône, *le 16 Octobre*

On assure que les vignes de la Haute-Bourgogne ont donné une demi-année, à peu de choses près; quant à la Basse-Bourgogne, la plûpart des vignobles n'ont presque rien rendu, & l'année est rigoureusement des plus mauvaises que l'on ait essuyées depuis long-tems. Dès le commencement du printems, une partie de la récolte étoit détruite, & les accidens se sont constamment succédés, de maniere à ne nous laisser que des craintes trop vérifiées par l'événement.

De Nantes, *le 17 Octobre.*

Du 4 au 11 de ce mois, il est arrivé de Koenisberg, Bayonne, Beauvoir, Billiers, Tréguier, & Saint-Nazaire, 44 tonneaux 8 boisseaux, 426 quintaux & 5 conques de froment; de Marans 38 tonneaux d'avoine, 38 de feves, 60 de barrillage; & de Vannes & Redon 43 tonneaux de seigle. Le tonneau de froment étranger vaut 230 à 240 l.; celui d'Amont 235 à 240, & celui de Machecoul 255. Le seigle de Dantzick vaut 200 liv., & celui d'Amont & de Bretagne, nouveau, de 205 à 210.

Il est parti dans le même espace de tems un navire (la *Comtesse de Menou*) pour le Cap, & un autre (le *Mercure*) pour le Port-au-Prince & Léogane. Le *Darius* & les *Jumeaux* sont arrivés de la Guadeloupe; la *Fortune* & la *Dauphine*, des Cayes. *L'Alliance* est en chargement pour le Port-au-Prince & Léogane, l'*Africaine* pour la Martinique, le *Saint-Cast* pour Saint-Domingue, l'*Espérance* pour Guinée, l'*Aimable Nanon* pour la Guadeloupe & Saint-Marc, la *Lolotte* pour les Cayes, le *Comte de Provence* pour Guinée.

Les prix des sels ne varient point au Croisic & au Pouliguen.

De Chaumont (*en Bassigny*), *le 19 Octobre.*

L'abondance des grains est aussi grande que l'a été, l'année derniere, la disette; elle nous surcharge même & nous oppresse. Les greniers sont remplis de bleds d'une excellente qualité. ce n'est pas assez, c'est le débit qui fait la richesse, & notre récolte reste entassée. Nous avons besoin de vendre, nos voisins n'ont pas besoin d'acheter; s'il est des Provinces mal pourvues, nous ne communiquons pas avec elles, du moins jusqu'à présent nous n'avons pas encore ressenti les effets de cette communication si nécessaire aux uns & aux autres. Il en est de l'abondance comme de la joie, elle est étouffée si elle ne se répand. Lorsque la Providence nous prodigue ses biens, elle nous impose ce besoin, afin que nous n'ayons pas moins d'avantage à secourir nos semblables qu'ils n'en ont à être secourus, & que nous ne trouvions le bonheur & la prospérité que dans le bien & la satisfaction des autres. Nous réclamons aujourd'hui cet ordre admirable qu'une situation opposée nous obligeoit également à réclamer, les années précédentes. Ceux que nous soulagerons dans la disette, nous soulageront de notre abondance; le bienfait sera réciproque.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen de garder les viandes fraîches. Par M. Rozier de Saint-Philippe, ancien Capitaine d'Infanterie; & autres objets.

Ce Mémoire, tel qu'il nous a été adressé, contient quelques observations qui ne se trouvent point dans les Feuilles où il a déjà paru. Personne n'ignore que l'huile, en garantissant les corps qu'elle environne du contact immédiat de l'air extérieur, écarte les causes de leur altération & de leur putréfaction. On a mis dans ce fluide des œufs pour les conserver frais; on y met du poisson mariné & autres mets que l'on veut transporter ou garder long-tems; la viande s'y maintiendra également dans sa fraicheur, si on l'y dépose avec certaines précautions. La conservation des viandes fraiches seroit agréable aux Voyageurs, aux personnes éloignées des boucheries, à ceux qui desireroient s'approvisionner pour quelques mois à la campagne: elle seroit salutaire pour les Armateurs & les Marins; leur donner le moyen de s'en pourvoir au prix, ou à peu de choses près, qu'ils payeroient le bœuf salé qu'ils achetent des Irlandois, ce seroit leur rendre un très grand service, ce seroit en rendre un très-grand à l'humanité, puisqu'il est constant que dans les traversées de longs cours, il se perd annuellement des milliers d'hommes, par les maladies qu'occasionnent les

alimens ſalés. Cette méthode ſeroit d'une exécution très-facile, ſi l'on adoptoit en même tems le régime que M. Poiſſonnier a donné pour les gens de mer, & que nous avons publié dans notre Journal, ce qui diminueroit la conſommation des viandes, & réduiroit la quantité dont il faut approviſionner un vaiſſeau.

M. Rozier prit ſix livres de bœuf bien ſaigné & fumant encore : il en mit 2 livres dans un pot de fayence bien verniſſé en dedans & en dehors, autant dans un vaſe de terre, & le reſte dans un bocal de verre. Ces trois vaſes furent remplis d'huile d'olive très-fine, très-limpide & ſans mélange : on en ferma l'orifice avec un bouchon de liege ſurmonté d'une croute de la pâte du maſtic (*a*) dont on ſe ſert pour les bouteilles de liqueur ; & cette croute fut enveloppée d'un parchemin trempé dans du vinaigre.

Le premier pot fut ouvert après avoir ſéjourné dans un endroit frais, ſans humidité, pendant un mois de chaleur extraordinaire : la viande en ſortit fraiche & bien colorée : auſſi-tôt elle fut plongée, preſſée & battue à diverſes repriſes dans un volume d'eau d'Arcueil néceſſaire à un pot au feu de 2 livres, afin que l'huile ſe détachât des parois & de la viande : l'huile ſurnagea diviſée en gouttes, & l'action du feu acheva de ſéparer du bœuf toutes les parties hétérogenes. Cette viande flatta également le goût & l'odorat. L'huile avoit conſervé ſa limpidité & ſa douceur ; elle avoit ſeulement perdu un 18e de ſon poids. La viande fraiche empêcheroit la trop vive fermentation de ce fluide.

Le pot de terre verniſſée fut briſé par accident au bout de 40 jours : la viande en étoit auſſi ſaine & parfaite que celle du 1er. vaſe.

Le bocal, tranſporté juſqu'à la côte de Guinée, fut ouvert non loin de l'Equateur, après 50 jours de traverſée : la viande ſe trouva de la meilleure couleur & de la plus grande bonté : les Matelots trouverent l'huile délicieuſe. M. Rozier a répété pluſieurs fois les mêmes procédés. Il a vu de la viande ſe conſerver parfaitement dans l'huile pendant 6 & même 11 mois. Il a toujours eu l'attention de dégraiſſer les pieces de bœuf, quoique cette précaution ne ſoit peut-être pas abſolument néceſſaire.

Ces expériences prouvent que l'on peut garder pendant long-tems une proviſion de viande fraiche, pourvu qu'elle ſoit bien ſaignée & promptement plongée dans l'huile qui doit la couvrir entiérement ; que l'huile ſoit de bonne qualité, naturelle, pure & non pas mélangée, comme l'eſt celle que débitent certains Epiciers de Paris ; enfin que les vaiſſeaux ſoient parfaitement luttés : précautions indiſpenſables pour obtenir l'effet que l'on deſire. On pourroit employer pour le ſervice de mer des jarres fortes & verniſſées, dans leſquelles on rangeroit par lits les viandes fraiches. On encaiſſeroit ces jarres dans des paniers ou loges, ſéparées par des cloiſons bridées dans les angles. On les placeroit dans les endroits où le roulis, le tangage, les coups de barre ſe font le moins ſentir, comme aux carlingues, près du grand mât. L'huile ſerviroit de pacotille pour les Colonies, ou bien elle ſeroit diſtribuée en ration aux Matelots, pour l'accommodage du poiſſon, des légumes, &c. M. Rozier de Saint-Philippe croit que toutes les huiles vierges, & même les graiſſes, pourroient produire le même effet. Comme il n'a pas eu le tems de le vérifier, il invite les amis de l'humanité à concourir à la perfection de ſes vues & de ſes eſſais.

Ces obſervations ſont, en partie, rapportées par M. *l'Abbé Rozier* dans le 3e. volume de ſon Journal qui contient diverſes queſtions de Phyſique, des extraits de la Médecine Vétérinaire de M. Vitet, & des Mémoires ſur la diſtillation des eaux-de-vie (Ouvrages dont nous avons rendu compte dans notre Journal), des obſervations ſur l'électricité de la plume d'un perroquet, les moyens de détruire les inſectes nuiſibles à la vigne, les glands de mer foſſiles, l'analogie des monſtres du regne végétal & du regne animal, les zoophites, le notopode, le parallele des plumes & des dents, différentes nouvelles d'arts & métiers, &c.

Nous ne nous arrêterons que ſur les moyens de détruire les inſectes nuiſibles à la vigne, que l'Auteur diviſe en 5 claſſes, le *ver blanc* ou *larve du hanneton* qui détruit les racines, le *hanneton* qui dévore les feuilles, le *gribouri* ou *coupe bourgeon* qui attaque les bourgeons dès qu'ils commencent à s'épanouir, le *rouleur* ou *charanſon de la vigne* qui roule les feuilles, organes excrétoires & racines

(a) *Cette pâte ou maſtic eſt compoſée de craie que l'on broye avec un rouleau en cilindre. Cette craie miſe en poudre fine eſt pétrie avec de l'huile quelconque, & battue juſqu'à ce qu'elle ait acquis de la conſiſtance.*

aériennes de la plante ; & le *ver-coquin* ou *larve de la teigne* ou *phalene de la vigne* qui coupe la grappe au milieu de ses fleurs & de ses grains : c'est ce dernier insecte qui, cette année, a ravagé tant de vignobles. Le moyen que propose M. l'A. R., le seul dont on puisse attendre l'entiere destruction de ce fléau, c'est celui qui a été indiqué dans nos Feuilles & dans le *Traité de la Vigne* de M. Bidet, la recherche de ces insectes, mais une recherche ou une espece de chasse générale que les enfans & les femmes feroient dans chaque canton & dans l'espace de 15 jours au plus, pendant la fraîcheur du matin ou la grosse chaleur du midi. L'opération n'est nullement difficile ; répétée 3 ou 4 années de suite. Les Œnologistes conseillent aussi d'enlever avec des instrumens de bois l'écorce extérieure & séche de la vigne, parce qu'elle prête un asyle à ces petits insectes. Cette opération est d'ailleurs l'avantage de dépouiller la vigne des mousses & des lichens qui lui nuisent. Ce nouveau volume des *observations sur la Physique, l'Histoire Naturelle, & les Arts*, répond parfaitement à l'idée avantageuse que nous avons donnée des premiers.

III.

AVERTISSEMENT concernant l'établissement du chauffage économique avec le charbon de terre dans les Provinces, par M.

On a pu voir, par ce qui a été dit dans la Feuille précédente, que l'obstacle apporté par le trop haut prix du charbon de terre, à la continuation de l'entreprise du nouveau chauffage, n'est que pour la Capitale où les droits qui sont considérables, enlevent à l'usage de ce combustible le mérite essentiel de l'économie : cet empêchement n'affoiblit en rien par conséquent l'utilité & l'importance de ce chauffage en lui-même ; il s'ensuit encore que la ressource qu'il présente reste dans son entier pour les Provinces qui possédent des mines de charbon de terre. Cette matiere dont le prix modique, au pied de la mine, ne monte point à plus de 15 liv. au premier port, ne peut s'accroître à un certain degré, par les frais de premiere exportation, ni par ceux de location de terrein, de mains-d'œuvre, &c. Tous ces objets d'un coût bien inférieur dans les endroits éloignés de Paris, exigent si peu de dépense pour l'établissement de cette fabrication que si quelque Possesseur ou quelque Directeur de mine vouloit en former un dans l'endroit où ce fossile s'emmagasine, au port d'embarquement, les pelottes pourroient ne se vendre que 2 s. la douzaine, 15 s. le cent, & 8 liv. le millier.

Les personnes qui desireront prendre sur cela des renseignemens exacts & circonstanciés, peuvent s'adresser, par lettres ou autrement, au sieur *Demarville, rue de Sève, Fauxbourg S. Germain, près la Barriere, maison de Madame Rousseau.*

On ne présume point que la nature de ce chauffage effraye encore beaucoup de de monde ; les Habitans de Paris, sur lesquels la Province est toujours prête à se modeler, ont marqué la disposition la plus décidée à tirer parti de ce nouveau combustible. Dans tout le courant de l'hiver dernier, un Ministre éclairé en a fait une consommation suivie ; il avoit trouvé ce chauffage tellement à son gré, qu'il vouloit faire accommoder ses poëles & quelques cheminées à la maniere qui convient à ce feu ; il en a été détourné par les conseils de M. Morand qui a engagé ce Seigneur à différer jusqu'à ce que l'affaire eût pris de la consistance.

M. le Procureur du Roi au Bureau de la Ville n'a point discontinué d'en brûler. Dans une saison qui diminue par-tout le nombre des feux domestiques, & qui en conséquence avoit fait fermer la vente (au mois de Mai dernier), il a encore été vendu plusieurs milliers de pelottes chez le sieur Demarville. Ce Particulier s'est accommodé du restant de l'entrepôt de la rue Bétizy, où il n'avoit été porté qu'un triage aussi exact qu'il avoit été possible de le faire, pour ne point mettre en vente ce qui auroit pû résulter d'opérations vicieuses.

Dès la fin de Septembre dernier, on s'est présenté chez lui pour en acheter ; & on en trouvera *à 4 sous la douzaine, 1 liv. 10 s. le cent, & 16 liv. le millier.*

Il est à propos de sçavoir que tout ce qui pourroit être débité ailleurs, est ce qui a été rejetté comme d'une qualité absolument mauvaise.

A la Porte du sieur Demarville, sont des Affiches de chauffage.

Les personnes qui en appellent au jugement d'autrui, & qui aiment à se décider sur l'expérience, ont assez de témoignages pour être tranquilles sur cet article. Toute

cette matiere a été traitée très-à-fond dans une Thèse soutenue aux Ecoles de Médecine le 8 du mois de Mars dernier. On sçait que ces actes publics de la Faculté de Paris commencent à six heures du matin & finissent à midi. Les Docteurs qui viennent en grand nombre dans cette intervalle de tems entendre le Bachelier & juger de sa capacité, vont se chauffer dans une salle particuliere ; le premier Appariteur avoit substitué ce jour-là au feu de bois celui qui faisoit la matiere de la Thèse : parmi tous les Docteurs qui ont vu ce chauffage, il ne s'est trouvé aucun Censeur qui ait élevé la voix ; & beaucoup d'autres sont allés à la chaire du Président, Auteur de la Thèse, pour lui marquer combien ils étoient contens de la démonstration ajoutée à la question agitée dans les Ecoles.

S'il restoit au surplus quelque doute sur la salubrité de ce chauffage, on est à même de s'en éclaircir dans la Brochure dont plusieurs Journaux ont donné l'extrait (a).

Ces Mémoires, à la portée de tout le monde, *renferment un detail de toutes les propriétés du feu de houille ; on y réfute tous les Ecrivains qui ont donné dans les prejuges ordinaires contre cette espece de chauffage ;* on y reconnoitra les soins que l'Auteur s'est donnés pour faire connoitre en France une ressource à laquelle on viendra tôt ou tard pour en développer les avantages, &c. (*b*).

Le zele patriotique que cet Académicien a montré en particulier sur un objet de cette conséquence lui a mérité dans le pays, où il a puisé & étudié cette pratique, des honneurs d'un genre peu ordinaire. M Morand, par l'association que le College des Médecins de Liege lui avoit accordée en 1761, lorqu'il fit dans cette Ville un voyage, y étoit déjà connu, par ses recherches, ses travaux sur les mines de houille, objet auquel les Etats de Liege sont directement intéressés ; il avoit obtenu, par ce moyen, de la part du Prince & du Magistrat, des témoignages d'estime. Le Conseil de Ville a desiré, à l'occasion de ce dernier Ouvrage, que l'Assesseur Etranger de leur College de Médecine fût lié plus étroitement à la Nation. Les Bourguemestres & Conseils lui ont fait présenter à Paris, par M. le Chevalier de Henzy, Ministre de Liege auprès de Sa Majesté, des Lettres de Citoyen de Liege revêtues de toutes les formalités accoutumées.

(a) *Mémoires sur la nature, les effets, proprietés & avantages du feu de charbon de terre apprêté pour être employé commodement, économiquement & sans inconvenient au chauffage & à tous les usages domestiques, avec figures en taille-douce ; par M. Morand, Medecin, Assesseur Honoraire du College des Médecins de Liege. Paris, chez Delalain, Libraire, rue & au coin de la Comédie Françoise, Brochure in-12 ; & pour les personnes qui ont la collection des Arts de l'Académie, en format* in-folio.

(b) *M. le Baron de Vanswieten a jugé si favorablement de cet Ouvrage qu'il a prié S. M. l'Impératrice-Reine d'en prendre lecture & de le faire lire par son Conseil.*

I V.

Effets publics *à Amsterdam, du 9 Octobre* 1771.

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	364	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	37	$\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre. .	151	
De la Comp. Ang. des In. Or.	213	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	98	
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	95	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	86	

Cours du Change *à Amsterdam, le 9 Octobre* 1771.

Londres	34	1
Ditto à 2 usances. . . .	33	11
Paris	54	$\frac{5}{8}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{4}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$
La Rochelle	53	
Geneve	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	$\frac{3}{8}$
Venise.	90	$\frac{1}{8}$
Gênes	85	
Livourne	87	$\frac{1}{2}$
Vienne.	35	$\frac{1}{8}$
Hambourg	33	$\frac{1}{4}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	
Zélande	2	
Rotterdam		$\frac{3}{4}$
Agiot de la Banque . . .	$4\frac{7}{8}$ à 5 p. %	$\frac{1}{4}$

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 16 Octobre 1771, au Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21 l. 10 s., 22 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le sept.*; *id.* nouvelle, de 21, 21 l. 10 s. à 23 l.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Octobre 1771, de 48 à 49 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 l. 10 s. à 18 l. 10 s.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Octobre 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	714		marc.
Du Perou à	708	5	marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	48	17	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	180 ½
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ½ à ¼
Gênes	93 ½
Lyon, *Saints*, ...	¼ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,500 l.	1025	1020 17 ½ 15 .	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	59 ½ 60 . . .	60 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	70	70 ½	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	424	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Sam. 19 Oct. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 21. *Messieurs*		Du Mardi 22. *Messieurs*	
Pigis, six prem. mois 1771.	A.	Delamotte, six p. mois 1771.	A.	Hurel, six prem. mois 1771.	A.
Bardin, *idem.*		Certain, *idem.*		Cochin, *idem.*	C.
Caron, *idem.*	G.	Domillier, *idem.*		Viellard, *idem.*	F.
Hebert, *idem.*	H.	Molliere, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	Bonnet, *idem.*	C.	Cauchy, *idem.*	
Delarue pere, *id.*	L.	Creuzé, *idem.*		Defays, *idem.*	M.
.....		Gendon, *idem.*	E.	Roberge, *idem.*	Z.
.....		Masson, *idem.*		.....	
.....		Thevenin, *idem.*	F.	.....	
.....		Dujean, *idem.*	G.	.....	
.....		Alissant, *idem.*	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 15 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le* 11 *Septembre.*

LE Capitaine Benjamin Holland, venant de Hull, dernierement arrivé dans ce Port, a sauvé le Pilote & deux Mousses du vaisseau le *Harrison*, qui avoit péri du côté de Friderichshamm. Ces malheureux ont offert à leur bienfaiteur l'argent, un ballot & la chaloupe qui leur restoient. Le généreux Capitaine a refusé leurs présens : *je vous ai sauvé*, leur a-t-il dit, *comme j'aurois voulu être sauvé à votre place : j'abuserois de vos malheurs si j'acceptois vos dons. Vous êtes à terre, mais loin de votre Patrie : vous avez besoin d'argent, & au lieu d'en recevoir de votre part, je devrois vous en offrir.* En même tems, il a acheté leur chaloupe un tiers au-dessus de sa valeur, & il s'est chargé des frais de leur nourriture & de leur logement pendant leur séjour dans cette Ville. L'humanité doit à M. Holland le plus glorieux des hommages.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Septembre.*

L'Ordre des Paysans, du consentement des autres Ordres, poursuit avec chaleur le procès qu'il a intenté au Professeur d'Upsal. Il a publié un excellent Mémoire dans lequel il défend sa prééminence sur la classe des Artisans, &c. (*a*).

On a remarqué que depuis l'arrivée de l'espece inconnue de souris qui, l'automne derniere, ont ravagé la Province d'Angermahland, & qui au retour de l'été se sont retirées du côté de la mer où l'on croit qu'elles ont péri, les hermines se sont considérablement multipliées, & qu'elles habitent les terriers où se réfugioient ces animaux.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 25 *Septembre.*

Les Communes continuent à se défricher, par les soins du Gouvernement, jaloux de répandre l'abondance & de regner sur des Peuples heureux. Déjà, au printems dernier, plusieurs milliers d'arpens avoient été mis en valeur : depuis cette époque, la charrue en a fertilisé 19096 arpens, chacun de 1600 toises quarrées. M. Sigismond Ernest, Comte de Heibenstamm, est chargé de visiter, quatre fois par an, la Basse-Autriche, en qualité de Commissaire de LL. MM., pour accélérer la culture générale de ces terres. Ce Seigneur, Conseiller Impérial de la Régence, s'honore du titre de premier Cultivateur de ses domaines. Ici les

(a) *Nous avons reçu de Stockholm l'extrait de ce Mémoire ; nous le publierons dans notre Journal.*

Grands ambitionnent ce titre ; on compte parmi ces ſages, amis éclairés & bienfaiſans de l'humanité M. le Comte Ferdinand de Harrach, Madame la Comteſſe Douairiere de Schulenbourg, &c. L'Italie donne les mêmes exemples que l'Allemagne, les mœurs ſont bien barbares, l'ignorance eſt bien abſurde, & l'intérêt perſonnel eſt bien aveugle, partout où on ne les imitera pas.

DE LEIPSICK, *le 27 Septembre.*

Nous avons appris de Francfort qu'il s'eſt trouvé à la Foire nombre d'avanturiers qui ont préſenté de fauſſes lettres de change ſous des noms de différentes Maiſons de France, d'Italie, d'Angleterre, de Hollande, &c. On en a arrêté un qui paroît en être le Chef : les autres ſe ſont évadés, après avoir fait des achats conſidérables, mais qui ne leur ont pas été remis, parce qu'on a ſoupçonné leurs lettres de faux, quelques-unes ayant été renvoyées avec l'avis qu'il ne ſe trouvoit perſonne du nom des Payeurs dans les Villes où elles devoient être acquittées. Comme on ſoupçonne que cette bande pourroit ſe rendre ici, à Brunſwick, à Francfort ſur l'Oder, pendant les Foires, on prend des meſures pour la ſurprendre. Cet avis regarde toutes les Nations qui ſont d'autant plus intéreſſées à ſe prémunir contre cette eſpece de filouterie, qu'elle attaque l'honneur & les biens des maiſons compromiſes dans leurs faux papiers.

D'AUGSBOURG, *le 29 Septembre.*

Il paroît actuellement différens écrits dans leſquels il eſt démontré que la défenſe d'exporter des grains a non-ſeulement été plus nuiſible qu'utile, mais qu'elle a généralement cauſé la diſette dans tous les pays où elle a eu lieu. Un de ces écrits a été imprimé à Hambourg chez J. C. Bohn ſous ce titre : *la Queſtion importante de la libre importation & exportation des grains, diſcutée d'après leur nature, & d'après les faits rapportés par l'Hiſtoire.* Cette Brochure eſt, à ce qu'on aſſure, très-intéreſſante. Il paroît auſſi une Lettre d'un Italien, datée du 11 Septembre, & adreſſée à un de ſes amis à A....; elle eſt remplie de réflexions judicieuſes. Nous nous contenterons d'en rapporter le paſſage ſuivant.

» L'expérience nous apprend que quand » un Etat défend l'exportation des grains ; » les Etats voiſins ſuivent bientôt ſon exem- » ple. Celui qui ſe trouve le premier dans » le beſoin, s'adreſſe à nous, & ils finiſſent » ordinairement tous par implorer notre » ſecours. Alors nous leur fourniſſons des » grains que ſouvent nous achetons chers » nous-mêmes. L'année derniere, nous » avons *recueilli une abondante moiſſon d'écus* » *d'Allemagne* : cette année ſi les Allemands » tiennent la même conduite, au lieu d'é- » cus, nous recueillerons autant de ducats. » Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt » que les Allemands ayent défendu l'expor- » tation chez eux dans le tems qu'ils prou- » voient par leurs écrits de la maniere la » plus énergique que rien n'étoit plus nuiſi- » ble que cette même défenſe, & qu'ils aient » ainſi mis leur conduite en contradiction » avec leurs principes. Nous autres, nous » agiſſons bien différemment. D'après la » quantité immenſe de grains que nous » avons fournie à l'Allemagne l'hiver der- » nier & au printems, on croiroit que nous » aurions fini par en manquer nous-mêmes ; » mais cette diſette dont nous paroiſſions » menacés n'a nullement eu lieu. Loin de » gêner l'exportation des grains, nous en » faiſons au contraire notre plus grand com- » merce. Tous les Etats d'Italie ſe ſecou- » roient mutuellement, & ceux qui étoient » dans la proximité de la mer ſe procuroient, » par cette voie, des grains pour leſquels ils » donnoient en échange des marchandiſes » du pays ; & ce trafic leur a procuré un bé- » néfice conſidérable. Le réſultat de toutes » ces opérations, c'eſt que nous avons à pré- » ſent beaucoup d'argent & beaucoup de » grains ; & ſi les choſes reſtent ſur le même » pied, nous pouvons nous promettre, par » la ſuite, une grande opulence (*a*).

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULEME, *le 5 Octobre.*

Nos Laboureurs ont été, cette année, fort mécontens du ſeigle ; & la plûpart ont

(a) *Nous ſommes obligés de réſerver pour la prochaine Gazette un autre article des nouvelles d'Augsbourg concernant ces écrits. Ces morceaux ſont traduits littéralement.*

résolu d'en abandonner la culture. Les bleds de Mars ne sont pas moins décrédités, parce qu'ils ont paru très-sujets à la carie, malgré les préparations que l'on a faites pour la prévenir. L'on préfere à ces grains le baillarge qui use beaucoup de fumier, & dont on ne tire qu'un pain très-grossier & peu nourrissant. Cependant ces préjugés sont mal fondés, car il est prouvé par des expériences particulieres que le foible produit du seigle & la mauvaise qualité du bled de Mars ne proviennent que de la faute des Cultivateurs : ils sement ces grains trop épais, ils sement le dernier trop tard (*a*). Il est de fait qu'en suivant la méthode contraire, on évite tous ces accidens. Mais on ne veut croire qu'à sa propre expérience, quoique fautive ; & c'en est assez pour que les cultures les plus profitables soient rejettées, que les ressources diminuent, que les productions décroissent, que les campagnes s'appauvrissent, que tout se dégrade. Chaque jour fait de plus en plus sentir la nécessité d'aller au secours de l'Agriculture avec toutes les forces de l'intelligence, de la science & de la richesse combinées. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre :* la pauvreté & l'ignorance produisent la stérilité : c'est néanmoins sur elles que nous nous reposons du soin de notre fortune & de notre vie !

De Lyon, *le 7 Octobre.*

Le 2 Août & le 4 Septembre, il y eut à l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, deux Séances publiques dont la premiere eut pour objet *la connoissance raisonnée de la beauté du cheval*, & la seconde *la démonstration des effets des médicamens à employer dans la traitement des maladies des animaux.* Au premier concours, le Prix échut par le sort au sieur Appé, entretenu par M. l'Intendant du Berry ; & dans le second, au sieur Dampuier, entretenu par la Province du Dauphiné.

Il a été depuis quelque tems établi au dépôt des Mendians, sous l'autorité de M. l'Intendant, une filature de coton, par les soins du sieur Farges. On est parvenu à l'y faire filer dans son degré de perfection. L'Entrepreneur a cru devoir en informer ceux qui sont dans le cas d'employer cette marchandise : telle qu'elle sort du dépôt, elle est propre pour les bas, les chandelles, les cierges, & toutes les Manufactures où l'on fait usage de cette matiere. On file au tarif par numéro depuis 5 jusqu'à 10 ; & l'on filera dans la suite du plus fin. L'on sçait combien il y a d'aunes à chaque livre de coton : l'on en fera un prix raisonnable. Le magasin est chez le sieur *Farges*, *Marchand Epicier*, *Place S. Pierre à Lyon.*

D'Amiens, *le 9 Octobre.*

La Communauté des Brasseurs de cette Ville prétendoit, contre l'Adjudicataire des Fermes, qu'après l'entonnement, la fermentation ou guillage opéroit un déchet d'un dixième sur la grosse biere, & d'un vingtième sur la petite : elle demandoit en conséquence que, suivant l'usage, il fût permis aux Brasseurs de laisser dans leurs tonneaux, guelbées ou vaisseaux plats un 10e de leur brassin de grosse biere & un vingtième de celui de la petite, pour être employés au remplage des tonneaux de l'entonnement, sans qu'ils fussent tenus d'en rendre compte ; ou qu'il fût défendu aux Commis du Fermier de marquer leurs tonneaux, de les prendre en charge & de clorre les actes d'entonnement avant que les guillages ou remplages fussent finis. Les Brasseurs demandoient aussi que le Fermier fût condamné à leur restituer les droits perçus sur la biere employée au remplage de leurs tonneaux, pris en charge sans déduction.

Les Elus de cette Ville leur avoient adjugé leurs conclusions ; mais le Conseil, en cassant leur Sentence, a jugé, par Arrêt du 23 Juillet dernier, que conformément aux réglemens, dans le cas de la perception à l'entonnement, il n'est dû aucune déduction aux Brasseurs ; qu'ils n'ont pas le droit de leurs bieres, & que la totalité en est assujettie aux droits immédiatement après l'entonnement qui est terminé par la fusion de la liqueur des chaudieres dans les tonneaux, & ne doit point être réputé durer jusqu'après les guillages ou remplages que les Brasseurs, dans leur Requête au Conseil, avoient qualifiés de second entonnement,

(a) *Nous publierons là-dessus une Lettre fort intéressante dans une de nos prochaines Gazettes.*

DE NANTES, *le* 10 *Octobre.*

La culture des pommes de terre commence à s'introduire dans cette Province. L'année derniere, elle a fourni à quelques Seigneurs le moyen de sustenter une foule de pauvres familles. On reconnoît ici que cette culture est d'autant plus recommandable qu'outre qu'elle n'est pas dispendieuse, la production n'en est pas sujette, comme les grains, à une infinité d'accidens, soit quand elle est sur terre, soit après qu'elle a été recueillie; & que quelques doutes qu'on ait élevés sur sa salubrité, elle forme une nourriture très-saine & tout à la fois économique, même pour les animaux, lorsqu'elle est inutile aux hommes. C'est peut-être un des plus utiles présens que nous ayons reçus de l'Amérique, & l'un de ceux que nous avions le plus négligés en France. On éprouve qu'un arpent de terre qui donneroit 12 quintaux de froment, en rend 200 de patates. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la culture des grains pour celle des pommes de terre; il ne faut l'employer que comme ressource. Ceux qui ont écrit que le pain fait de froment étoit un poison, & que les pays qui le cultivent sont misérables, pourroient bien tirer cette conséquence, d'autant plus qu'avec une apparence saine, les grains de l'année derniere ont causé des maladies dans cette Province. Dans la balance de l'utilité, on pese les avantages & les inconvéniens, comme dans la balance du bonheur on pese les biens & les maux.

DE PARIS, *le* 12 *Octobre.*

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 31 Août, registrées en Parlement le 4 Septembre, qui commettent le sieur de Lahay pour recevoir des Receveurs Généraux des Domaines, les sommes destinées annuellement au payement des menues nécessités du Parlement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Août, qui condamne le Supérieur & les Directeurs du Séminaire de Toul au payement du droit d'amortissement, d'une fondation de cinq places dans ledit Séminaire, faite par acte sous seing-privé du 26 Septembre 1768; de laquelle fondation ils avoient nié d'abord l'existence, & qu'ils ont prétendu ensuite n'être point sujette au droit d'amortissement, tant parce qu'il y avoit prescription que parce que ladite fondation avoit pour objet l'entretien gratuit des jeunes Ecclésiastiques, qu'elle étoit faite en deniers, sans stipulation d'emploi, & que partie desdits deniers avoit été employée à l'acquisition de contrats de rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & le surplus à la construction d'une aîle du Séminaire, & aux réparations & reconstructions d'une ferme dûment amortie.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Septembre, registré en la Cour des Monnoies le 27, portant réglement pour la comptabilité du Trésorier des Monnoies.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Septembre, & Lettres-Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Monnoies le 27, qui fixent le prix auquel les matieres d'or & d'argent sont reçues au Change des Hôtels des Monnoies. S. M. a reconnu que, sur certaines matieres, Elle a fait au Public une remise de son droit de Seigneuriage, mais que d'autres n'avoient pas participé à cet avantage; que par des expériences en grand, il avoit été constaté que le titre de diverses fabrications étrangeres avoit changé de maniere que, sur un grand nombre, les Négocians ne reçoivent pas tout le fin qu'elles contiennent, tandis que d'autres sont payées au-delà de leur valeur intrinseque, ce qui porte préjudice à ses Finances; que ces inégalités peuvent nuire au commerce de ses Sujets qu'Elle veut encourager de plus en plus en bornant la retenue sur le prix des matieres brutes aux dépenses indispensables qu'entraîne cette administration. En conséquence S. M. ordonne que les matieres d'argent seront payées au Change des Hôtels des Monnoies sur le pied de quarante-huit livres neuf sous le marc des matieres d'argent contenant dix deniers vingt-un grains fin, ce qui revient à trois sous huit deniers cent quarante-quatre deux cens soixante-unièmes de denier par grain de fin; & les matieres d'or sur le pied de sept cens neuf livres le marc, au titre de vingt-un karats vingt-deux trente-deuxièmes, ce qui revient à vingt sous cinq deniers cent trente-six cent quatre-vingt quatorzièmes de denier par trente-deuxièmes de karat. Entend néanmoins S. M. à l'égard des matieres inférieures au titre de dix de-

niers vingt-un grains pour l'argent, & de vingt un karats vingt-deux trente-deuxièmes pour l'or, que les affinages dont besoin pourroit être pour les porter aux titres susdits, soient à la charge des porteurs desd. matieres, sans quoi ils s'arrangeront de gré à gré avec lesdits Directeurs, lesquels ne pourront cependant excéder les prix accordés par marc de fin, résultant desdits affinages, aux Offices d'Affineurs établis à Paris & à Lyon : & seront tenus lesdits Directeurs de donner aux Porteurs desdites matieres susceptibles d'affinage un reçu motivé de ce qui leur aura été payé à raison de ladite opération. Défend en conséquence S. M. auxdits Directeurs de passer aucune dépense d'affinage dans leurs comptes. Veut & entend S. M. que le titre des matieres apportées au Change, soit évalué sur le pied du tarif annexé au présent Arrêt, sauf les variations qui pourroient survenir sur les titres & auxquelles il sera pourvu suivant l'exigence des cas ; & que les Directeurs de ses Monnoies soient chargés en recette de fin sur ledit pied, de maniere que sur leurs registres le prix soit représentatif du titre, & le titre représentatif du prix : & pour ce qui concerne les matieres non énoncées au tarif, permet S. M. aux Porteurs desd. matieres, lorsque le poids excédera un marc d'argent & une demi-once d'or, de requérir à leurs frais, la fonte & l'essai en leur présence, pour être payés de la valeur relative au titre & au poids résultant desd. fonte & essai.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur du Journal & de la Gazette d'Agriculture. De Hambourg le 8 Août. Sur la maniere de conserver les animaux quadrupedes, volatiles, reptiles, poissons, &c.

Vous sçavez, Monsieur, qu'on a fait des collections précieuses d'oiseaux & d'insectes, & que ces collections ont beaucoup servi à l'Histoire naturelle, sur-tout quand elles ont été composées d'oiseaux ou d'insectes rares qui, après avoir paru dans certains endroits, en ont disparu pour toujours, ou ne s'y sont montrés que dans des périodes fort éloignés les uns des autres. L'histoire de ces êtres éphémeres, si l'on peut user de ce terme, auroit été perdue pour les Amateurs de l'Histoire naturelle, sans les collections qui les ont sauvés de l'oubli.

Ces collections s'étendent aujourd'hui sur toutes sortes d'animaux ; on en voit de quadrupedes, d'oiseaux, de poissons, &c. ; elles embrassent, en un mot, toutes les especes. Ce qui pourroit mettre obastcle au succès de ces opérations & en retarder les progrès, ce n'est sans doute que le prix des ingrédiens propres à conserver sans corruption les corps des animaux, mais il ne paroit pas difficile de parer à cet inconvénient ; c'est ce qui va faire le sujet de cette lettre que j'ai l'honneur de vous adresser, parce que la méthode qu'on suit dans le midi pour conserver les corps, est, à ce qu'il paroît, bien différente de celle qui est en usage dans le Nord. Voici notre maniere de procéder.

1°. Quand c'est un quadrupede d'une grosseur considérable dont on veut conserver la forme, on a soin de l'écorcher immédiatement après qu'il est mort, prenant sur-tout garde de ne pas endommager la queue, les griffes, les dents, les cornes, les oreilles, les moustaches, &c. On n'a pas moins d'attention pour empêcher qu'il ne tombe quelque goutte de sang sur le poil de la peau. Quant à l'ouverture qu'on laisse pour remettre la peau dans son premier état, on la fait aussi petite qu'il se peut, de façon toutefois qu'elle suffise pour l'opération. Cela fait, on frotte l'intérieur de la peau avec une liqueur composée d'une once de salmiac mise dans un quart de pinte d'Angleterre, à quoi l'on ajoute deux onces de mercure sublimé ou autant d'arsenic, que l'on fait bouillir dans deux quarterns (quarts de pinte) & demi d'eau, jusqu'à dissolution presque totale. Après cela, on remplit la peau d'écorce de chêne pilée, ou de sciure humectée de cette liqueur. Lorsqu'elle est séche, on y mêle une poudre composée de 4 parties de cendres de tabac, autant de poivre noir, & une partie de sublimé corrosif ou d'arsenic. On ferme ensuite l'ouverture qu'on coud avec du fil trempé dans la même liqueur. Quand la peau est ainsi préparée & cousue, on la laisse bien sécher. Le jour suivant, on la met dans un four

dont la chaleur ſoit ſi modérée que le poil de la peau, ſi c'eſt un quadrupede, ou les plumes, ſi c'eſt un oiſeau, ne ſe racorniſſent point & ne ſouffrent aucune altération. Il faut que la peau acheve de ſe ſécher dans ce four, après quoi, on remplit de colle ou de maſtic la place où étoient les yeux; cette colle blanchit à meſure qu'elle ſe ſéche, & il ne reſte qu'à donner avec le pinceau à l'iris & à la prunelle la couleur qu'avoit naturellement l'œil de l'animal. Toutes ces opérations étant faites, on place l'animal tout entier dans une caiſſe ſur un lit de ſciure de bois de chêne ou d'écorce du même arbre pilée, ou de mouſſe, le tout humecté avec la liqueur dont nous avons parlé; les intervalles & le vuide que laiſſe l'animal dans la caiſſe doivent être remplis des mêmes matieres préparées de la même façon, mais parfaitement ſéches. On frotte auparavant le dedans & le dehors de la caiſſe avec la même compoſition, & l'on en bouche les fentes & les ouvertures avec du papier enduit d'une colle mêlée avec la liqueur où il entre du ſublimé corroſif ou de l'arſenic. Cette préparation paroît d'abord dangereuſe, à cauſe des ingrédiens qui la compoſent, mais faite avec précaution, elle n'occaſionne aucune fâcheuſe ſuite: elle coûte très-peu & ſuffit pour conſerver long-tems les corps des animaux dans le meilleur état. On peut même les expoſer ſans riſque aux plus longs voyages, & ils n'éprouvent aucune altération.

2°. *Petits quadrupedes.* On ſe contente de les jetter dans une bouteille d'eau-de-vie, d'arac ou de rhum, après les avoir mis auparavant dans quelque liqueur moins forte & de moindre qualité juſqu'à ce qu'ils ſoient bien nets. Il doit y avoir de l'alun dans l'eau-de-vie, l'arac ou le rhum; cet alun fait que la liqueur agit moins ſenſiblement ſur le corps de l'animal, & qu'il ſe conſerve mieux & plus long-tems.

3°. *Les oiſeaux.* On les éventre pour en tirer les entrailles; cela fait avec ſoin, on les lave avec la liqueur décrite dans le 1er. article; on les remplit d'écorce pilée de ſciure de chêne; on a ſoin que les plumes ſoient bien nettes; & on coud le ventre de l'oiſeau avec du fil préparé comme ci-deſſus. On leur ôte les yeux & la langue, ſans rien endommager, & on les met dans de l'arac ou du rhum. On tire la cervelle par l'ouverture des yeux, ſans en laiſſer la moindre partie, & ſans entamer ni le crâne ni la tête; on lave bien toutes les ouvertures avec la ſuſd. liqueur & l'on remplit de ſciure la bouche des gros oiſeaux. Quant aux trous des yeux, on les bouche avec de la colle qu'on peint, comme il a été dit, lorſqu'elle eſt durcie. Enfin on fait ſécher l'oiſeau au four en lui faiſant prendre au préalable l'attitude naturelle qu'on veut lui donner, ce qui ſe fait par le moyen de fils d'archal artiſtement arrangés. Pour ce qui concerne les petits oiſeaux, on peut les conſerver dans l'arac ou le rhum; il ne s'agit ſeulement que de les laver pluſieurs fois avec de l'eau fraîche avant que de les mettre dans la liqueur. On leur donne l'attitude qu'on veut avec des fils d'archal & on les fait ſécher au four. Il ne faut prendre que des oiſeaux qui aient toutes leurs plumes & qui ne muent plus. Les plus belles collections ſont celles où l'on trouve un mâle & une femelle de chaque eſpece, à cauſe de la différence de leur groſſeur & de leur couleur. Les curieux tâchent d'avoir auſſi des nids & des œufs; on vuide ces derniers, & l'on en bouche l'ouverture avec de la cire ou de la colle.

4°. *Les reptiles & les poiſſons.* On conſerve les premiers dans l'arac ou le rhum. Il faut bien prendre garde de ne pas les défigurer en les tuant, & de ne pas en entamer les écailles. On ſuit la même méthode pour les poiſſons, dont il faut auſſi ménager les écailles, les nageoires, la queue, les mouſtaches, &c.

5°. On peut les prendre, ſans nuire à leur couleur ni déranger leurs aîles, leurs antennes, en ſe ſervant de petits inſtrumens propres à les ſaiſir & en le faiſant avec adreſſe. On met les inſectes dans une boîte doublée de liege auſſi-bien que ſon deſſus, & le tout doit être impregné de la liqueur ſuſdite. Quand on a une collection dans les formes, on tranſporte ces inſectes de la petite boîte dans une plus grande, & on les y fixe avec une épingle. Tous les inſectes qui ont doubles aîles, les unes d'une eſpece de gaſe par-deſſous, les autres d'une eſpece d'écaille par-deſſus, s'attachent en les perçant par le *elytris*, ou aîle exrérieure, & non par le *thorax*, qui eſt l'aîle inférieure. On ne manque pas de marquer, à l'égard de chaque inſecte, la ſaiſon où il a été pris,

le nom des plantes, feuilles, animaux, &c. dont on l'a vu se nourrir, & les noms des animaux qui s'en nourrissent à leur tour. Quant aux insectes aquatiques,, on les conserve dans l'eau-de-vie, l'arac, le rhum. On observe de ne point mêler les insectes de mer avec ceux d'eau douce, & on choisit ceux qui sont bien frais pour les conserver. On les garde dans de l'esprit-de-vin, avec leurs écailles, s'ils en ont, & l'on ne garde que les écailles, si on ne peut en faire sortir l'insecte sans le défigurer, ou l'ouvrir assez pour qu'il puisse y être vu. Ces écailles se conservent dans du coton, de la sciure ou de la mousse.

6°. *Les productions de mer qui ont la dureté de la pierre.* Ce sont les *madrepora*, *millepofa*, *collepofa*, *corollaria* & *gorgonia*. Quand on les prend sans l'insecte, on les conserve dans du coton, &c. Si l'insecte s'y trouve, avec son habitation, on le met dans un vase plat, rempli d'eau de mer. On saisit le moment qu'il étend ses bras, on jette alors de l'esprit-de-vin bien fort dans l'eau, ce qui engourdit l'animal; après cela, on le met dans du rhum, on bouche le verre avec du liege & de la colle qu'on recouvre avec une vessie. La colle de Vitrier est bonne, mais celle dont la recette est comme il suit vaut beaucoup mieux, parce qu'elle ne se détache pas du verre. R. *Ceruf. lytarg.* a a unc. 2. *vitri. venet.* unc. 1. *succin.* unc. ½. *c. m. f. q. f. vernis ex oleo lini.*

On conserve de la même maniere les *alcyonia*, coraux, coralines, *keratophiton*, & toutes sortes de plantes marines. Les insectes ressemblans aux vers, *mollusca linn.* se conservent dans le rhum ou l'eau-de-vie.

Lorsqu'on envoie de ces animaux, chacun a son n°. qui fait connoître la nature, lespece, &c. &c.

Ces détails sont tirés d'un Ouvrage nouvellement publié à Hambourg.

I I.

De l'enflure des bestiaux.

Nous avons rapporté dans une de nos Gazettes les moyens qu'un habile Cultivateur Allemand employe pour prévenir les maladies des bestiaux. Un des principaux points de sa méthode, c'est de tenir, autant qu'il est possible, les animaux en action, & de rompre l'uniformité de leur exercice par de longues causes dont il seroit inutile de détailler les avantages. Le sort des animaux domestiques suit, en quelque sorte, nos mœurs : nous les avons éloignés, avec nous, de la nature; en nous enfermant dans des prisons plus ou moins malsaines, nous les avons étouffés dans des cachots infects; lorsque nous avons trouvé noble & grand de nous affoiblir & de nous détruire par l'inaction, nous leur avons communiqué les mêmes germes de maladies. Enfin nous avons si bien assimilé leur maniere de vivre à la nôtre, qu'ils ont dégénéré avec nous, & que nous les avons jugés incapables de vivre au grand air, parce que nous osons à peine le respirer. Cependant comme il ne se pouvoit pas que ces animaux acquissent tous nos vices, il est plus facile de les ramener à une vie active & conforme au vœu de la nature. Nous avons rapporté derniérement l'heureux succès du parcage des bestiaux dans une Province septentrionale : cette expérience est plus décisive que les épreuves malheuses faites autrefois en Berri & ailleurs par des gens intéressés à leur mauvaise réussite, ainsi qu'il a été rapporté, l'année derniere, par M. de Scévole, dans un de nos Journaux. Tout prouve à qui cherche le vrai, qu'il faut que les animaux, comme les hommes, se rapprochent de la nature, & que le remede à une partie de leurs maux, c'est le régime qui les auroit prévenus. L'enflure des bestiaux nous rappelle cette vérité, & le fait suivant la confirme.

En 1768, les pluies qui précéderent les semailles, & qui avoient été précédées de sécheresse, firent germer beaucoup de semences, sur-tout du ponceau. Des Bergers eurent l'imprudence de mener leurs troupeaux sur les guérets; leurs bêtes enflerent à vue d'œil; ils coururent en avertir le Fermier qui sortit avec tous ses domestiques & chiens pour faire courir les animaux, en les poursuivant à coups de fouet pendant 4 ou 5 heures sans relâche. Plusieurs Fermiers dont les troupeaux avoient été attaqués de la même maladie, userent du même expédient. En général ils n'ont perdu que les bêtes qui, avant l'arrivée du secours, ne pouvoient prendre cet exercice, étant déjà trop enflées. Ce remede est très-bon; mais il est aussi très-fatiguant pour ceux qui l'employent; & l'un des Fermiers y gagna une pleurésie. Il faut donc prendre des précautions lorsqu'on est obligé d'y recourir. Ce fait est attesté par M. Duhamel qu'il suffit de nommer pour en garantir la certitude.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 5 Octobre 1771, au Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 livres *le septier; idem* nouvelle, de 18, 20 à 22 l. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Jeudi 10 Oct. 1771		Du Vendredi 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cadeau, six prem. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	N.
Drouet, *idem.*		Issally, six prem. mois 1771.	A.
Delauge, *idem.*		Montal, *idem.*	
Bouron, *idem.*	C.	Nau, *idem.*	
Boutray, *idem.*		Delacharmote, *id.*	B.
Deschapelles, *id.*	E.	Pannelier, *idem.*	C.
Sainte-Luce, *id.*		Lempereur, *id.*	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Octobre 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712	5	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 12 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.
Londres	32 $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Saints*, ...	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{6}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1010	. . . . .	1012 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	245 46 . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	70 70 $\frac{1}{2}$ . . .	70 $\frac{1}{2}$ 70 . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	423	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 12 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 30 *Septembre*.

ON s'apperçoit bien que, dans l'étendue de l'Empire, les Provinces où le commerce des grains a été le plus gêné, ont le plus souffert de la disette. Cependant quoiqu'on relâche çà & là les liens des prohibitions, le commerce est encore étroitement resserré, & il ne répand pas l'abondance des grains qui a été recueillie. Le préjugé regne encore assez généralement sur l'existence des Monopoleurs; on les poursuit par des réglemens, & l'on ne voit pas que c'est le Cultivateur, le Commerce, le Consommateur, que ces réglemens frappent. Par exemple, à la fin du mois dernier, il a été défendu, dans l'Electorat de Saxe, d'acheter les grains sur pied ou dans les chemins. Cette défense ruine le Laboureur ou le Propriétaire pressé de vendre pour satisfaire à des besoins urgens, il mourra de faim auprès de la plus belle récolte. L'industrie du Commerçant est étouffée; car obligé d'acheter au Marché comme ses concurrens, & aux tems prescrits, il ne peut acquérir sur eux aucun avantage, & il est exposé à des pertes par la concurrence des Laboureurs qui viendront vendre leurs grains dans les Marchés. Il est enfin d'une suprême évidence que le Négociant qui achete aujourd'hui au prix du Marché, ne peut gagner à vendre demain, qu'en vendant plus cher; ainsi ou il faut qu'il n'achete point & qu'ainsi le commerce cesse, ou il faut qu'il attende & qu'il excite, autant qu'il sera en lui, par des resserremens de grains & autres manœuvres, le renchérissement nécessaire pour qu'il recueille un profit. Il est donc d'une suprême évidence que l'obligation d'acheter aux Marchés seulement est une cause nécessaire de cherté soit par la destruction du commerce, soit par les circonstances inséparables de ces achats, soit encore par les frais dont la denrée se surcharge en passant plusieurs fois par les Marchés; car il est clair qu'une denrée plusieurs fois transportée, déchargée, mesurée, exposée en vente, assujettie à des droits, renchérit à mesure qu'elle coûte de nouveaux frais. Les chertés & les manœuvres qui les augmentent sont donc l'effet naturel & nécessaire de ces sortes de réglemens.

L'industrie prospere dans le petit Etat de Hanau, par la protection du Prince regnant, ami des Arts & sur tout de l'Agriculture. Vers la fin du dernier siecle, des Protestans François y porterent des Manufactures & des Fabriques de toute espece: le schisme élevé ensuite entre les Eglises Hollandoises, y jetta une belle Colonie. Des campagnes bien cultivées, des Fabriques bien montées, un bon commerce ont vivifié ce pays; on se flatte de le voir bientôt plus florissant, par l'établissement d'une Académie de Commerce dans la-

quelle on donnera à la Jeunesse toutes les connoissances relatives au négoce, aux fabriques, à l'économie. L'étude des Langues, clef des connoissances de toutes les Nations, n'y sera point négligée. M. de Beauclair, Professeur de Belles-Lettres Françoises à l'Académie Militaire, y enseignera la Langue Françoise. M. Gallien, autre François, Professeur de Dessin dans la même Académie, y sera aussi employé. Un troisième François donnera gratuitement, par semaine, des leçons de commerce pratique, de la Géographie du Négociant, d'Hydrographie, &c. Déjà les honoraires des Professeurs sont assurés : la gloire du Prince recevra, par cet établissement, un nouvel éclat d'autant plus durable qu'il prendra sa source dans le bien public.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Septembre.*

Les Partisans de la Compagnie s'efforcent de dissiper, par des écrits, l'effet des mémoires publiés sur l'embarras de ses affaires. Un parti puissant se prépare à attaquer, dans la prochaine Séance du Parlement, la souveraineté dont elle jouit dans l'Inde, pour soumettre & ses revenus & son administration à la direction immédiate du Corps législatif.

On mande de Norwick que les grains semés vers la fin de Janvier ont été aussi beaux & aussi fournis que ceux que l'on avoit semés dans l'automne. M. Young a prouvé que les bleds exportés à l'Etranger dans l'espace de 70 années, avoient rapporté à la Nation au moins 140 millions de livres sterling.

Suivant les registres de la Douane, il est prouvé que nous achetons tous les ans pour plus de 300000 liv. sterling de garance.

On attend beaucoup de profit de la graine d'une espece de chanvre que MM. Bank & Solander ont rapportée de leur voyage : elle donne un fil deux fois plus fort que celui des chanvres connus.

La Banque d'Angleterre a actuellement en circulation pour 40 millions sterling en papier. Elle a en dépôt cinq millions & demi qui appartiennent en partie à des Orphelins, & dont elle ne paye point d'intérêt.

On mande d'Edimbourg qu'un Paysan, sourd depuis bien des années, a recouvré l'usage de ce sens par un coup de tonnerre qui l'a renversé par terre, sans le blesser.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 1 Octobre.*

Il n'entre presque plus de bleds étrangers dans ce Port, ce qui fait présumer que les Provinces intérieures qui en tiroient, en sont aujourd'hui suffisamment pourvues. Du 16 au 20, il n'en est arrivé que 300 charges avec 600 d'orge & 100 d'avoine, quoiqu'il soit venu 36 bâtimens François & 9 Etrangers. Depuis quelque tems, il passe de légeres quantités de grains pour le Languedoc ; la tartane l'*Heureuse-Marguerite*, venant de Toulon, en avoit 300 charges pour cette Province : la tartane le *Saint-Claude* y porte de l'huile. L'importation de cette derniere denrée a été, dans le même intervalle, de 7360 milléroles. On a apporté 5840 charges de feves. Le vaisseau la *Providence* est venu de la Martinique. Du 18 au 25, il est sorti 31 bâtimens François & 23 Etrangers. Le vaisseau la *Gentille* est parti de ce Port pour la Martinique. Le commerce de Smyrne est toujours suspendu par la peste : il passe tous les jours des vivres à Constantinople où toutefois ils continuent d'être fort chers. On dit qu'une tartane qui portoit à Alger différentes marchandises & sept mille sequins envoyés par une Maison de Venise, a été arrêtée par un vaisseau Danois qui l'a ensuite renvoyée, après en avoir retenu la cargaison. On a rapporté que plusieurs Corsaires étoient prêts à sortir de ce Port pour aller en course.

L'inondation qui, le 16 du mois dernier, couvrit les bas quartiers de la ville d'Aix de douze pieds d'eau, emporta la vendange, dégrada les vignes, entraîna des bestiaux, renversa des maisons, & noya plusieurs personnes, est un phénomene d'autant plus extraordinaire qu'il n'y a point de riviere dans les environs & que la pluie ne dura que quatre heures. Il n'y a point d'exemple d'un pareil déluge dans le pays.

De Bordeaux, *le 3 Octobre.*

Le 17 du mois dernier, il arriva de S. Domingue trois navires l'*Aimabl Rosalie*, le *Port de Paix*, le *Diogene*. Les cafés de la Martinique sont très-rares. Les fromens du pays baissent, mais si insensiblement que cette légere variation n'a aucune influence sur le prix des grains étrangers. Dans tout le courant du mois, ils ont à peine diminué de vingt sous, & le meilleur froment du pays est encore à 16 l. 10 s. le boisseau. (33 l. le septier de Paris.) Il est vrai que ceux du Nord sont aux environs de 12 liv. mais la qualité en est fort inférieure. Quelques cantons de la Province ont perdu presque toutes leurs vendanges par des tems extraordinaires.

De Nantes, *le 5 Octobre.*

Du 13 au 20 Septembre, il étoit arrivé 112,423 livres de seigle & 5 tonneaux de froment; du 20 au 27, il est venu de Vannes, Auray, Port-Louis, Roche-Bernard, Morlaix & Saint-Nazaire, 53 tonneaux & 6 septiers de froment, & 163 tonneaux de seigle. La *Jeune Adelaïde* a apporté du Banc de Terre-Neuve des morues vertes. Le *Vigilant* est parti pour le Cap, le *Vicomte de Talegrand* pour le Port-au-Prince, la *Marquise de Choiseul* pour les Cayes, l'*Iroquois* pour Saint-Marc & le Port-au-Prince. Le *Mercure* est en charge pour le Port-au-Prince & Léogane, le *Prince Nizare* pour les Cayes, le *Roi de Cabinde* pour Guinée, la *Ville de Rennes* pour la Martinique, le *Prince de Condé* pour le Cap, la *Marie-Renée* pour la Guinée, le *Victorieux* pour la Guadeloupe.

Les prix des grains ne varient point. La derniere moisson paroit être de bonne qualité, mais l'expérience que nous avons faite immédiatement avant la récolte, nous a rappellé qu'on ne sçauroit prendre trop de précautions pour les conserver sains & s'assurer de leur bonté. Des grains de 1770, quoiqu'ils n'eussent aucune apparence de corruption, ont néanmoins causé à ceux qui s'en sont nourris des fievres malignes, des tremblemens, des vertiges, des flux dyssentériques. On n'a pu attribuer ces effets à de mauvais mélanges; le vice étoit dans les grains mêmes, puisqu'en les mâchant, ils causoient sur la langue une ardeur aussi brûlante que celle que le piment excite. Nous ne connoissons donc pas tous les vices des grains, ils peuvent donc causer des épidémies sans qu'on se doute de leur malfaisance; & lors même que leurs apparences éloignent tout soupçon. Les Médecins, les Physiciens, les Chymistes ne sçauroient porter leurs recherches sur des objets plus importans, notre devoir est de les y inviter.

De Nancy, *le 6 Octobre.*

Les Officiers des Maîtrises des Eaux & Forêts des Duchés de Lorraine & de Bar n'étoient autorisés par aucune disposition d'Ordonnances ou Réglemens à faire les assiettes & délivrances des coupes ordinaires des bois dépendans des Bénéfices & Communautés Ecclésiastiques, situés dans l'étendue de ces Duchés, lorsque ces bois ont été aménagés. Cependant ces Officiers avoient, depuis quelques années, introduit l'usage de se transporter dans lesdits bois, pour y faire les assiettes & délivrances des coupes. Les Bénéficiers & les Communautés Ecclésiastiques étoient ainsi dans un assujettissement d'autant plus onéreux qu'ils ne pouvoient disposer des taillis de leurs coupes ordinaires, avant que ces Officiers eussent procédé auxdites assiettes & délivrance; ce qui apportoit à leur jouissance une gêne & un retardement inévitable, à cause de la multiplicité des opérations de ces Officiers. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Septembre, il a été ordonné que lorsque les bois dépendans des Bénéfices & des Communautés Ecclésiastiques, & qui sont situés dans l'étendue des Duchés de Lorraine & de Bar, auront été aménagés par l'apposition d'un quart de réserve, & la division du surplus en coupes réglées, les Bénéficiers & les Communautés Ecclésiastiques pourront disposer des taillis desd. coupes, suivant l'ordre de l'aménagement, sans que les Officiers des Maîtrises puissent en faire l'assiette & la délivrance, à moins qu'ils n'en aient été requis par une Requête; à la charge par lesdits Bénéficiers & Communautés de faire dans lesdites coupes les réserves des baliveaux prescrites par les Ordonnances, sans intervertir l'ordre de ces coupes, &c.

De Rouen, *le 8 Octobre.*

Les grains tendent constamment à une augmentation de prix, quoiqu'il soit haut : les Manufactures & le commerce sont toujours dans un état de langueur. Suivant les nouvelles du Havre, les bâtimens Anglois mis en mer pour empêcher la contrebande, se sont emparés de quelques navires. On prétend qu'il se fait de part & d'autre un commerce clandestin assez considérable ; du moins ceux qui sont intéressés à l'empêcher s'en plaignent en Angleterre comme en France.

La nommée *Marie Grulard*, née à Mortagne, dans le Bas Poitou, après avoir parcouru plusieurs Provinces, s'est rendue dans cette Ville où, quoiqu'on fût prévenu que, n'ayant point de langue depuis dix-huit ans, elle parloit, chantoit, buvoit & mangeoit avec une facilité inconcevable, le Public avoit de la peine à croire l'étrange phénomene dont il étoit témoin.

De Paris, *le 9 Octobre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 27 Septembre, qui ordonne que les eaux-de-vie qui sont arrivées à Paris & qui y arriveront jusqu'au 15 du mois d'Octobre prochain ne payeront que les précédens droits ; & casse, comme incompétemment rendu, l'Arrêt de la Chambre des Vacations du Parlement de Paris du 24 Septembre (voyez notre Gazette, N°. 80), portant surséance à l'exécution des Lettres-Patentes du 3 Août dernier, & ordonne l'exécution d'icelles.

Autre du 15 Septembre, qui maintient le Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, dans le droit de nommer aux Offices qui composent le Corps & Jurisdiction dudit Hôtel-de-Ville : & qui ordonne que conformément à l'Edit de Février 1771, concernant l'évaluation des Offices, S. M. jouira à l'avenir des Offices dépendans dudit Hôtel-de-Ville, dénommés en l'état annexé audit Arrêt.

Autre du 5 Septembre, qui ordonne que les Pourvus d'Offices de Chancellerie près les Cours qui ont acquis la vétérance depuis le mois de Septembre 1755, ou qui sont décédés ayant payé le supplément de finance par l'Edit desdits mois & an, ensemble leurs veuves, enfans & descendans, seront maintenus dans les droits de la Noblesse, sans payer le droit de confirmation porté par l'Edit d'Avril dernier, à charge de faire enregistrer, dans six mois, les Lettres de vétérance, &c. Seront pareillement maintenus dans lesdits droits, sans payer aucun droit de confirmation, ceux qui depuis le 1 Janvier 1715, pourroient avoir obtenu des titres d'anoblissement, pour services rendus dans les Troupes du Roi. A l'égard de ceux qui en auroient obtenu pour autres services que pour services militaires, ils ne jouiront de l'exemption dudit droit, qu'ils n'en aient été déchargés spécialement par un Arrêt du Conseil, &c.

Autre du 15 Septembre, qui regle l'ordre des remboursemens des Créanciers de la Communauté des Officiers des papiers & cartons.

Autre du même jour, qui regle la maniere dont il sera pourvu, conformément aux articles II & X de la Déclaration du 1 Mars dernier, au payement des intérêts & au remboursement des Offices de Contrôleurs-Visiteurs-Marqueurs des papiers & cartons.

Autre dudit jour, qui ordonne qu'à compter du 1 Janvier 1772, Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales, fera pour le compte de S. M. la perception des droits de contrôle, insinuation, centième denier & petit-scel, qui avoient été abonnés pour six ans aux Etats, Magistrats, Mayeurs & Echevins des Provinces de Flandre, Haynault & Artois.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *La Théorie du Jardinage par M. l'Abbé Roger Schabol, Ouvrage redigé après sa mort sur ses Mémoires, par M. D***.* In-8°. de plus de 400 pag. Prix, 3 l. 12 s. A Paris, chez Debure pere, Libraire, Quai des Augustins, à S. Paul. Avec Privilege.

M. de la Villehervé publia l'année derniere la *Pratique du Jardinage* par M. l'Abbé Roger Schabol qui avoit lui-même mis au

jour un *Dictionnaire* sur la même partie de l'Agriculture. La *Théorie du Jardinage* forme la suite de la *Pratique* : l'une & l'autre sont dignes de la réputation de l'Auteur ; les soins de l'Editeur les ont perfectionnées. La *Théorie* est divisée en quatre Traités, *de l'air relativement aux végétaux & à la végétation, des parties organiques des plantes, des graines & de la seve*, Traités précédés d'un Discours sur la *terre en général & sur ce qu'elle contient relativement à l'Agriculture & au Jardinage*. Cet excellent Ouvrage mérite d'être analysé ; nous remplirons cette tâche dans notre Journal.

2. M. Buc'hoz continue de donner, à la satisfaction du Public, chez *Costard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais*, ses Lettres sur *la Nature considérée sous ses différens aspects*. La vingt-sixième Feuille de cet Ouvrage Périodique vient de paroître. En parcourant sa vaste carriere, l'Auteur guidé par la science, le goût & le zele du bien de l'humanité, recueille ce que les trois regnes offrent de plus intéressant & de plus curieux dans tous les pays du monde. Les Sciences & les Arts qui s'exercent sur la nature lui fournissent un mélange varié de recherches & de nouveautés qui formeront dans la suite un riche recueil.

Le même Libraire vient de publier une nouvelle édition revue, corrigée & augmentée de *l'Honneur François* ou *Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours* par M. de Sacy, 1 & 2 vol. 6 liv. reliés. Cette Histoire est une école de patriotisme & d'humanité. L'Auteur sent vivement, il peint fortement. Lisez ce qu'il dit sur l'affranchissement des Serfs par Louis X, & la défense portée par ce même Prince de troubler les travaux des Laboureurs, de s'emparer de leurs instrumens, de les outrager, &c. Loi que l'Empereur Frédéric eut la gloire de porter le premier, & que Louis le Hutin eut le mérite d'adopter. « Quelle vénération, dit M. de Sacy, » ne devons nous pas avoir pour les Culti- » vateurs de nos champs, de ces hommes » qui sçavent goûter les avantages de l'état » civil, sans en prendre les vices, & qui en » nous donnant à grands frais notre subsis- » tence, nous font un présent plus cher » encore, en nous offrant l'exemple de tou- » tes les vertus ? Leur vie seule nous re- » trace quelque idée de notre institution, » &, j'ose dire, de notre grandeur primi- » tive. Oui, la charrue ennoblit plus aux » yeux de l'homme sensé la main qui la » conduit, que la plume, le sceptre & l'é- » pée. Cette réflexion n'auroit pas pu être » hasardée dans tous les tems ni chez tous « les Peuples ; mais je parle dans un siecle » où je puis être entendu ». Nous le souhaitons.

On trouve chez le même Libraire une nouvelle édition de *l'Eleve de la Nature*, augmentée d'un volume & ornée de figures en taille-douce. Prix, 4 liv. 10 s. Ce troisième volume porte pour titre *les Plaisirs Champêtres* : ces plaisirs sont ceux de la simplicité, de l'économie, de la justice, de la bienfaisance, retracés avec un pinceau fait pour peindre la nature. *Zephirine, anecdote volée* par l'Auteur d'*Adelaïde*, broch. in-8°. 3. l. se vend aussi chez Costard.

I I.

Gâteaux salés pour les troupeaux. Par M. le Blanc, Inspecteur des Manufactures à Montpellier.

La confection & l'utilité de ces gâteaux sont exposées dans une Brochure nouvellement imprimée à Montpellier chez *Jean Martel aîné*, sous le titre de *nouvelle Méthode Economique qui produit les mêmes effets que le sel qu'on donne aux troupeaux, sans en avoir les inconvéniens* Nous la publiâmes, l'année derniere, dans notre Journal, d'après le Mémoire présenté par l'Auteur aux Etats du Languedoc ; nous nous bornerons, par cette raison, à rapporter briévement les procédés & les avantages de cette méthode que M. le Blanc a rectifiée. Ce bon Citoyen s'occupe avec fruit de l'économie rurale, & nous lui devons un autre Mémoire sur la *culture de la pimprenelle*, que nos Lecteurs ont vu avec plaisir dans notre Journal.

Le mouton est d'un tempérament flegmatique : il s'amasse dans son cerveau & dans son estomac des glaires qui lui causent des maladies dangereuses. Le grand air, beaucoup de dissipation & de bons alimens diminueront ces accidens ; le sel est propre à les dissiper. Les moutons qui paissent sur les bords de la mer sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus robustes que les autres ;

ceux qui paiſſent dans des pâturages ſalés, ou auxquels on donne du ſel, ont la chair plus ferme & de meilleur goût. Les Suiſſes ſont ſi perſuadés de la néceſſité de donner du ſel aux troupeaux que les Cantons viennent nouvellement de délibérer qu'il falloit augmenter la doſe qu'on leur en donnoit ci-devant. On attribue, en partie, la force & la bonté des moutons d'Eſpagne, à l'uſage de répandre du ſel ſur les terreins pierreux où on les mene paître. On a remarqué que quand on ſaupoudroit de ſel le foin que l'on donnoit aux bœufs, ils devenoient forts & vigoureux. Les Irlandois en mêlent avec le foin & l'avoine qu'ils donnent à leurs chevaux, animaux ſi friands de cette ſubſtance qu'il y en a qui ont long-tems ſuivi des gens qui en avoient dans leurs poches. Il ne faut pas néanmoins que le mouton en mange en trop grande quantité, ſes humeurs ſe deſſécheroient trop, ſon ſang s'échaufferoit, ſa ſanté en ſouffriroit, & la qualité de la laine en ſeroit altérée.

Cet inconvénient n'eſt pas fort à craindre dans ce Royaume; le ſel y eſt en général trop cher pour qu'on le prodigue aux animaux; ils en ſeront bien plutot privés par une économie forcée. On eſſayeroit en vain de ſuppléer au ſel, en leur faiſant boire de l'eau de la mer ou des marais ſalans : cette eau âcre & limoneuſe pourroit leur devenir funeſte. L'uſage des gâteaux ſalés préſente tout à la fois une nourriture excellente & le même préſervatif que le ſel à meilleur marché. M. de Saint-Sauveur, Commandant à Mérueis dans les Sévennes, chargé, ſous la protection des Etats de Languedoc, de l'éducation des moutons de Flandres, les Habitans de Vauvert, les Syndics du Gévaudan & de l'Albigeois, M. de Raynaud, Gentilhomme de Salvetat, Dioceſe de S. Pons, & pluſieurs autres perſonnes ont adopté ces gâteaux, & ils ont trouvé, dans leur uſage, le bien de leurs troupeaux réuni à une économie conſidérable.

On donne aſſez généralement, pour 20 moutons, une livre de ſel tous les 15 jours, ou deux livres par mois : 2000 moutons conſommeront donc par an 2400 livres de ſel : à 5 ſ. la livre ſeulement, ce ſera une dépenſe de 600 l. Ces 2000 moutons conſommeront également 2400 gâteaux d'une livre; ces gâteaux ne reviennent guères qu'à 2 ſ. la piece : la dépenſe ne ſera donc que de 240 livres.

On peut en donner aux troupeaux en tout tems, ſur-tout dans les circonſtances ſuivantes, aux béliers avant de les faire ſaillir, & aux brebis avant d'être ſaillies, une once à chacun, ainſi qu'aux brebis prêtes à agneller ou qui manquent de lait; aux moutons dont la laine paroit jarreuſe, dont le poil veut tomber, dont le tempérament s'affoiblit, ainſi qu'aux agneaux d'une petite conſtitution, une once à chacun deux fois la ſemaine, & enſuite tous les huit jours, juſqu'à ce qu'ils ſoient rétablis. Pour les agneaux, il faut en délayer la moitié dans le lait de leur mere. La doſe du gros bétail doit être double.

N. Le poids dont M. le Blanc ſe ſert ici eſt celui de table uſité en Languedoc, & moindre d'un cinquième que celui de marc.

Ces gâteaux ſont compoſés moitié farine d'orge & moitié farine de froment. L'orge s'allie mieux avec le froment, & ne conſerve pas l'humidité. Le pain de froment a plus de conſiſtence & ſe concaſſe plus facilement. On peut ſe contenter de mettre deux cinquièmes de farine de froment ſur trois cinquièmes de farine d'orge. Sur une quantité déterminée de ces farines, il faut mettre un quart de ſel. Comme en pétriſſant, il eſt difficile de n'employer que la quantité d'eau néceſſaire, on peut ajouter une demi-livre de ſel, mais cela n'eſt pas abſolument néceſſaire.

Les farines ſéparées du gros ſon & bien mêlangées, on prend le tiers de leur poids que l'on pétrit avec une quantité d'eau ſuffiſante dans laquelle on fait diſſoudre un 8e. de ſel. On met dans la pâte la quantité de levain en uſage. Cette pâte bien levée, on pétrit le 2e tiers de farine avec de l'eau dans laquelle eſt diſſout le tiers du ſel reſtant. Cette ſeconde pâte bien levée, vous pétriſſez le dernier tiers de farine avec de l'eau dans laquelle vous avez fait diſſoudre le ſurplus du ſel. Si l'on veut faire l'opération en deux fois, on met dans la 1re. partie le 6e. du ſel, & le reſte dans l'autre. La premiere méthode donne plus de conſiſtence au pain, & la pâte rend davantage.

Lorſque la pâte eſt en état d'être miſe au four, on la diviſe en petits gâteaux ou fougaſſes d'une livre repréſentant une livre de ſel pour l'uſage de 20 moutons. Ces gâteaux ſeront plats & tout au plus d'un pouce d'épaiſſeur, afin qu'il n'y ait que de la croute,

qu'ils ne moisissent pas, & qu'ils se concassent aisément.

Les fougasses cuites comme le pain ordinaire, plutôt plus que moins, il faut les laisser refroidir entiérement avant de s'en servir. On les met dans un lieu sec, à l'abri des rats. Elles se conservent une année & au-delà.

Avant de les donner aux moutons, vous les concassez par petits morceaux, pour les distribuer plus également à 20 moutons seulement à la fois, & s'il est possible, dans une espece de mangeoire, ou sur deux planches jointes en forme de gouttiere avec un linteau pour les assujettir, afin que les animaux puissent en manger également. Un gâteau concassé suffit à 20 moutons tous les quinze jours.

III.

Microscope perfectionné.

M. Dellebarre, demeurant à la Haye, vient de composer un microscope fort supérieur à tous ceux dont on s'est jusqu'à présent servi. Les tuyaux, les miroirs, les verres de ce nouvel instrument sont mobiles & se combinent d'une infinité de manieres dont chacune donne une différence très-sensible dans le champ, la clarté, la distinction & l'aggrandissement de l'objet. Par le nombre de ses verres, & leurs différentes distances, soit entr'eux, soit entr'eux & la lentille objective, les objets sont beaucoup plus grossis. Une seule lentille suffit pour examiner toutes sortes d'objets & les faire successivement passer par tous les degrés de grosseur nécessaires à l'observation. Avec une lentille d'un demi-pouce de foyer, une puce qui n'a qu'une ligne ou un douzième de pouce de Paris en diametre, est vue toute entiere & aggrandie jusqu'à la longueur d'un pied & demi. Sans nuire à la distinction de l'objet, on peut avec différentes lentilles en multiplier un milliard & même plus de 23 milliards de fois la grosseur, tandis que les plus fortes lentilles, dans les microscopes ordinaires, ne la grossissent que 64 millions de fois. Dans ce microscope qui est achromatique, on a toujours une lumiere douce, blanche, uniforme, & tellement rompue par la différente vertu réfractive de ses verres & lentilles qu'on peut observer l'objet délivré de toutes couleurs étrangeres, pendant des journées entieres, sans se fatiguer la vue, & sans courir risque d'en être incommodé. Les objets sont sur le champ saisis dans toute l'étendue d'un cerle de 3 pouces de diametre, & on les suit dans leurs mouvemens avec toute la facilité possible, au milieu même de plusieurs autres arrangés sur la platine, en vertu du mouvement horisontal en avant & en arriere, à droite & à gauche, qu'on a donné au corps du microscope. Les avantages de cet instrument résultent de la multiplicité & de la mobilité de ses tuyaux & de ses verres.

IV.

Propriété des jets des vieux arbres.

Après le solstice, des arbres antiques & presque desséchés font éclorre de leur tronc & de leurs racines dans le fond de la terre, quelques bourgeons aussi vigoureux qu'au printems. La seve rencontrant diverses obstructions qu'il faut attribuer à ce que, dans ces sortes d'arbres, les récipiens affaissés, usés & détériorés, ne peuvent plus ni la recevoir ni la contenir, se fait jour à travers l'écorce du tronc beaucoup plus tendre que celle du vieux bois; de-là ces jets vigoureux & surprenans pour la grosseur. La rapidité de leur pousse est telle qu'on a encore le tems de les greffer vers la fin de Septembre. Au printems suivant, on récepe tout l'arbre sur ce sauvageon greffé qui, étant réguliérement dressé, forme à la seconde année un arbre parfait, occupe à la troisième un grand espace, & donne plus de fruit qu'un arbre planté depuis dix ou douze ans. Ces révolutions aux arbres poussant du pied sont très-ordinaires à ceux sur franc & sur amandier. M. l'Abbé Roger qui fait cette observation, suppose qu'on aura laissé leurs rameaux dans toute leur étendue, & qu'ils auront été palissés avec les bourgeons latéraux seulement, bien loin d'avoir été pincés & arrêtés, comme l'enseigne l'Auteur du *Traité de la Culture des Pêchers*.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 2 Octobre 1771, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 29 l. 10 s. à 32 l.; *idem* nouveau, de 21, 26 à 31 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 30 à 34 l.; le seigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 14 à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 2 Octobre 1771, au Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, 21, de 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv. aussi *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Octobre 1771, de 45 à 46 liv.; *idem* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	Lundi 7.	Mardi 8.	Mercredi 9.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1015 12 ½ . .	1010	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	60	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	70 ½	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	422 20 . . .	422	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Octobre 1771.*

	H	B		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	718			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	12	6	marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	31	3	16e. à ¼
Hambourg	181	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	¾	
Gênes	94	¾	
Lyon, *Saints*, ...	1	P.	⅝ P.

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Sam. 5 Oct. 1771. Messieurs		Du Lundi 7. Messieurs		Du Mardi 8. Messieurs	
Hebert, six prem. mois 1771.	A.	Bonnet, six prem. mois 1771.	A.	Hurel, six prem. mois 1770.	A.
Pigis, *idem.*	A.	Domillier, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	A.
Boscheron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	A.
Clouet, *idem.*	E.	Certain, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	C.
Delarue fils, *idem.*	F.	Dujean, *idem.*	C.	Marollier, *idem.*	F.
Delarue pere, *id.*	J.	Gendon, *idem.*	C.	Chaponnel, *idem.*	J.
.....		Thevenin, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	J.
.....		Masson, *idem.*	C.	.....	
.....		Alissant, *idem.*	G.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 5. Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Septembre.*

L'ORDRE des Paysans réclame avec force contre la préférence que le Professeur Christiernin a donnée, dans un Discours prononcé à l'Université d'Upsal, aux Manufactures, aux Arts, aux Métiers, sur l'Agriculture. Cette fausse opinion est une des causes de la décadence de la Suede & de presque tous les Etats de l'Europe ; il est souverainement important de la détruire & de démontrer que l'Art qui fournit les matieres premieres à tous les Arts, qui donne la subsistance à tous leurs Agens, qui prête les salaires de tous les travaux, est l'Art par excellence. La Diete ne sçauroit agiter de plus belle question d'Etat.

Le Comité Secret n'a point agréé le projet de prohiber la distillation de l'eau-de-vie, proposé à cause de la rareté des grains ; il a été seulement expédié des lettres circulaires pour exhorter les Sujets à ménager le bled dans l'intérieur de leur domestique. Quoique le prix des grains ne soit pas ici aussi haut que dans d'autres pays, il est question d'en défendre l'exportation, ce qui pourroit bien empêcher l'effet de la liberté de l'importation que l'on accorde. Les Fermiers des Domaines Royaux de Poméranie ont reçu l'ordre de fournir les redevances en grains que l'on emmagasinera. Enfin on prend toutes sortes de précautions pour prévenir la disette, excepté celle d'encourager le commerce qui seul peut la prévenir, si les dommages causés par les pluies continuelles sont aussi grands qu'on l'assure.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Septembre.*

S. M. a supprimé, par une Ordonnance du Cabinet, le réglement qui gênoit le Commerce du beurre, fait par les vaisseaux du Holstein & autres. En leur accordant la liberté de tirer de leur denrée le meilleur parti possible, Elle appelle l'abondance dans ses Etats, Elle excite la concurrence, & par-là même, elle assure à ses Peuples de fortes provisions à bon marché. La bonne politique est d'être juste & bienfaisant envers tous ; le génie la puise dans le cœur de notre Souverain.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 17 Septembre.*

Nos inquiétudes par rapport à nos vaisseaux engagés dans les montagnes de glace du Groenland, commencent à se dissiper par l'arrivée de quelques navires. Les Capitaines Broersen & Husselmann, avoient à bord, le premier 7 baleines & cent quintaux de graisse, le second environ quinze

quintaux de graiſſe & une baleine. Ils ont rapporté que la plûpart des Pêcheurs embarraſſés dans les glaces avoient eu le bonheur de gagner la terre. Le Capitaine Broerſen diſoit à une Dame, en lui faiſant préſent de deux beaux morceaux de baleine : » recevez cette bagatelle comme un triſte » monument des effets du luxe & de la cupi- » dité. Combien d'hommes périſſent pour » courir après la fortune & ſatisfaire la va- » nité. Les mines, les plantations de ſucre, » la pêche des perles, celle de la baleine, » & les différentes navigations coûtent la » vie à un quart de l'eſpece humaine; c'eſt » acheter cher des confitures, des liqueurs » fines, & des inutilités, tandis que le Pay- » ſan meurt de faim ſur le champ qu'il cul- » tive, & que tant d'autres ſont enſevelis » dans le ſein des terres & des mers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Septembre.*

On arme des corvettes deſtinées à croiſer à l'entrée de la Tamiſe, pour empêcher la contrebande. L'eſpérance de voir ceſſer la cherté des vivres par des opérations de Police ne ſe réaliſe pas.

Le Bengale redoute une nouvelle famine; le riz y eſt exceſſivement cher. Nous attendons inceſſamment le *Vereſt* qui a fait route avec le *Harcourt*, derniérement arrivé de l'Inde, après avoir perdu, par des fievres putrides, tout ſon équipage auquel il a fallu ſubſtituer des Noirs.

On aſſure que le commerce des pelleteries dans le Canada s'accroît conſidérablement : les eſprits ne ſont pas tous bien diſpoſés dans cette Colonie, & Quebec eſt tous les jours menacé d'incendies nouveaux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 24 Septembre.*

Il y a eu derniérement une légere diminution dans le prix des fromens du Pays : les autres eſpeces de grains & les fromens étrangers ſe maintiennent à la même valeur. Les marchandiſes de l'Amérique ne varient point. Les eaux-de-vie ſont toujours à 180 liv. les 32 veltes. Le navire le *Jeune Louis*, eſt prêt à mettre à la voile pour le Cap. Les différentes ſortes de pain ſe vendent, ſuivant la derniere taxe de la Police, de 2 ſ. 4 d. à 4 ſ. 2 d. la livre.

De Nantes, *le 25 Septembre.*

Du 13 au 20 du courant, il eſt arrivé de Morlaix 12423 tonneaux de ſeigle, de Bordeaux 40 quintaux de farine, & de Saint-Nazaire 5 tonneaux de froment. Il y a toujours beaucoup de difficulté de tirer des grains de Hennebond; le Peuple de cette Ville & des environs ſe perſuade qu'on n'en tranſporte de ce Port dans le nôtre qu'afin de le lui revendre enſuite fort cher. Dans l'intervalle de tems marqué ci-deſſus, il eſt entré douze navires François dont les principales cargaiſons conſiſtoient en vin, huiles, ſardines, réſine, chanvre, papier, fer, &c., & un bâtiment Suédois chargé de cuivre, planches, goudron, bray & fer en barres. Il eſt ſorti cinq navires François, le *Vigilant* pour le Cap, deux pour Barcelonne, un pour Cadix, un autre pour Boulogne; & trois Etrangers, le premier pour Gothembourg, chargé d'indigo, café, eau-de-vie, ſyrop & miel; le 2e. pour Bilbao, avec fayence, cuirs, cire, toile, papier peint, ſavon, droguerie, indigo, ſucre terré; le 3e. pour Kœniſberg, avec un chargement de vin Nantois. Les vaiſſeaux la *Cigale*, & la *Suzanne Elizabeth*, ſont en charge pour le Port-au-Prince.

De la Rochelle, *le 27 Septembre.*

L'épizootie qui a attaqué les beſtiaux dans les marais limitrophes de l'Aunis & du Poitou n'eſt pas encore diſſipée. A cette occaſion, le zele d'un bon Patriote a fait connoître un homme très-verſé dans la pratique de l'Art vétérinaire, nommé *Pierre Brilleau*, établi dans le Bourg de Thaire, & iſſu de parens qui, de tems immémorial, ſe ſont adonnés à l'étude & à l'exercice de cet Art. Son pere, penſionné du Roi, avoit droit excluſif de traiter, dans dix Paroiſſes du Poitou, toutes les bêtes malades : ainſi la ſanté des beſtiaux a été miſe en privilege, comme la vie de l'homme y eſt encore de mille manieres. Ce Particulier fort expéri-

menté a déjà rendu de grands ſervices dans la Province ; des Seigneurs, des Fermiers, & les Habitans de pluſieurs Paroiſſes ſont dans le cas d'atteſter ſon intelligence & de certifier les cures remarquables qu'il a opérées. Les Arts dédaignés ſe réfugient quelquefois, comme les vertus, dans les chaumieres : tel a été le ſort de la Médecine vétérinaire avilie par cette ſorte de délicateſſe qui fait la barbarie des Peuples policés. Les remedes qu'employe Pierre Brilleau ſont compoſés de ſimples dont il connoit parfaitement les propriétés. Sa ſcience particuliere n'eſt puiſée ni dans les Livres ni dans les Ecoles ; & peut-être enrichiroit-elle & les Ecoles & les Livres de l'Art.

Pendant que l'on publie tant d'inſtructions diverſes pour la deſtruction des loups & autres bêtes carnacieres, ces animaux ſe multiplient & continuent leurs ravages. Nous recevons les conſeils pour notre conſervation comme les leçons pour la réformation de nos mœurs ; il nous paroit très-prudent de prévenir le mal, mais nous attendons avec ſécurité qu'il arrive, & alors nous tâchons de remédier au mal préſent ſans prévoir l'avenir. Il a fallu qu'un enfant fût emporté & qu'un autre fût dévoré par un loup près du village de la Cave, dans le Poitou, pour qu'on ſe mit à la pourſuite de ces terribles animaux. Celui à qui l'on attribue ces ravages, après avoir été chaſſé pendant deux jours de village en village, a été enfin tué à celui de Fiole. Depuis on a fait beaucoup de chaſſes qui n'ont pas été ſans ſuccès, & la ſécurité eſt rétablie dans le canton. Toutes les fois que le bien ne peut être produit que par le concours & le concert d'une foule d'hommes, il ne le ſera qu'à la ſuite de grands maux, ſi les grands exemples joints à des encouragemens preſſans & continus ne ſecondent les inſtructions.

Le 17 du courant, le navire, le *Saint-Paul*, eſt arrivé de Guinée & de Saint-Domingue. Le navire, le *Pere de Famille*, partira pour Saint-Domingue, dans les premiers jours d'Octobre ; le navire, le *Fort*, mettra inceſſamment en mer pour la Martinique & Saint-Domingue ; & le navire, le d'*Aubenton*, fera voile pour le Cap, S. Marc & le Port-au-Prince dans le courant d'Octobre.

Pluſieurs navires étrangers de Balken-Friſe, de Narberg en Suede, de Bergue, &c. ſont venus à l'Iſle de Ré charger du ſel.

De Ploermel (*en Bretagne*), *le 30 Septembre.*

La préſence d'un Seigneur dans ſes terres eſt comme celle d'un pere de famille dans ſon domeſtique. Dès que ſa grandeur & ſon autorité s'annoncent par la juſtice & la bienfaiſance, tous les cœurs ſe réuniſſent en lui ; ſon pouvoir devient en quelque ſorte illimité : l'on peut tout, lorſque l'amour commande, car l'amour obéit. On écrit de Maleſtroit que M. le Marquis de S...., Seigneur de ces cantons, un de ces hommes rares qui joignent à une volonté active & invariable de faire le bien, le talent & des lumieres ſupérieures pour le bien faire, après avoir été trop long-tems retenu par ſon état loin de ſes terres, n'a eu, pour ainſi dire, qu'à s'y montrer pour y changer les hommes & préparer la plus heureuſe révolution dans les campagnes. Les procès entretenus par une foule de ſuppôts de la chicane, ruinoient ſes Payſans. Ce mal a été auſſi-tôt arrêté par la réduction du nombre des Procureurs & des Avocats, la ſuppreſſion de la vénalité des Offices, & l'inſtitution d'une eſpece de Bureau de conciliation formé ſur le modele de celui qu'un illuſtre Baron du Limouſin a érigé dans ſes terres, ſuivant le récit qu'on lit dans une Gazette d'Agriculture. Des procès qui duroient depuis dix ans ont été dans un inſtant terminés ; s'il y avoit des torts à réparer, le Seigneur en a réparé lui même par des diſtributions d'argent. Un vieillard de 91 ans plaidoit depuis un tems infini avec ſes enfans au nombre de huit ; il y avoit plus de 19 ans qu'il ne les voyoit pas, du moins pour la plûpart : leur conciliation a formé le ſpectacle le plus délicieux pour un ame ſenſible. Le bon vieillard & ſa famille, inondés de larmes de joie, ſe ſont aſſis à la table du bon Seigneur qui pleuroit avec eux ; & les fils du Seigneur ont ſervi le vieillard. Toutes ces bonnes œuvres ſont ſuivies de fêtes de village. Les ſoins généreux de M. le Marquis de S.... s'étendent ſur tous les objets utiles. La navigation de la riviere d'Acuſt étoit abandonnée, parce qu'on avoit négligé l'entretien & la réparation de deux écluſes ; & les Négocians de Redon avoient ceſſé de venir

chercher les grains, les cidres, les cuirs du pays. La Communauté prétendoit être hors d'état de relever ces écluses; le Seigneur s'est fait représenter les charges & ses revenus, & il a trouvé que la plus grande partie de ses revenus étoit consommée en fausses dépenses. En même tems il a vu le devis passé & autorisé pour la reconstruction des écluses; il se montoit à plus de 1500 *livres*. M. le Marquis de S.... s'est transporté sur le lieu principal, & en garantissant l'Entrepreneur de toutes visites d'Experts, procédures, chicanes, il est convenu avec lui, pour ce travail, à 650 *livres* qu'il s'est engagé à payer lui-même, argent comptant. On a mis aussi-tôt la main à l'œuvre, avec une ardeur inconcevable. Enfin le Seigneur entreprend des défrichemens qui répandent des salaires, l'amour du travail, l'espérance & la joie. Chacun oublie ses peines & sa misere; les Peuples semblent renaître de leurs cendres; & leur Sauveur est récompensé par ses propres œuvres, il en jouit. *Nous donnerons dans notre Journal de plus longs détails de ces belles opérations.*

De Paris, *le 2 Octobre.*

Il avoit été ordonné par un *Arrêt du Conseil* revêtu de *Lettres-Patentes* du 3 Août, enregistrées en Parlement le 4 Septembre, que les Aréometres ou Pese-liqueurs inventés & fabriqués par le sieur Cartier seroient employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées, ou esprit-de-vin, conformément à l'avis de l'Académie des Sciences; qu'en conséquence l'eau-de-vie dans laquelle le pese-liqueur s'enfonceroit jusqu'au 22e. degré exclusivement seroit réputée eau-de-vie simple, celle où il s'enfonceroit depuis & compris le 22e. degré jusqu'au 34e. exclusivement, seroit réputée eau-de-vie rectifiée, & celle où il s'enfonceroit depuis & compris le 34e. degré & au-dessus seroit réputée esprit-de-vin; & que les droits seroient perçus simples, doubles & triples en conséquence, conformément aux réglemens.

Ces Lettres-Patentes, ainsi qu'il est porté par *l'Arrêt de la Cour de Parlement* du 24 Septembre, ont occasionné les plaintes & les réclamations du Corps entier de l'Epicerie. Des Mémoires que les Gardes de cette Communauté ont présenté au Procureur-Général du Roi, il résulte que l'augmentation occasionnée nécessairement sur les eaux-de-vie par l'exécution précipitée des Lettres-Patentes seroit absolument préjudiciable, non-seulement aux Commerçans, mais encore à ceux des Sujets du Roi auxquels la cherté du vin a rendu cette boisson nécessaire, d'après les fatigues qu'ils essuyent journellement pour pouvoir subvenir aux besoins les plus indispensables. De ces Mémoires naissent deux questions importantes: la premiere, sçavoir si l'aréometre ou pese-liqueur proposé peut servir de base invariable pour fixer les droits qui peuvent être perçus sur les eaux-de-vie; & la seconde, si les eaux-de-vie commandées par les Négocians, avant qu'ils aient pu avoir connoissance de la fixation des degrés établis par les Lettres-Patentes, peuvent être sujettes aux droits établis par ladite fixation, ou si cette fixation ne doit servir de régle que pour l'avenir.

Sur la premiere question, le Procureur-Général du Roi a cru devoir observer qu'il n'étoit pas possible que l'aréometre ou pese-liqueur proposé fixât d'une maniere invariable le degré des eaux-de-vie, si l'on s'en servoit dans un lieu où la température de l'air ne seroit pas toujours la même, ainsi qu'il résulte de l'avis de l'Académie des Sciences qui a servi de base au Jugement du Conseil sur lequel ont été expédiées les Lettres-Patentes; qu'il falloit donc que l'Adjudicataire des Fermes, avant de se servir de l'aréometre, fit choix du lieu dans lequel il entendoit en faire usage, que ce lieu fût visité par des Experts nommés à l'effet de rapporter si la température de l'air y seroit toujours la même dans tous les instans & dans toutes les saisons, & que ce n'étoit que d'après ce rapport que la Cour pouvoit ordonner définitivement l'usage de l'aréometre proposé. Sur la seconde question, le Procureur-Général du Roi a jugé qu'il seroit de toute injustice d'assujettir aux droits déterminés par le pese-liqueur des eaux-de-vie commandées par des Négocians qui, s'ils eussent eu connoissance des Lettres-Patentes & de la fixation des degrés qu'elles établissent, auroient eu soin de commander des eaux-de-vie qui, en approchant du 22e. ou du 24e. degré du pese-liqueur, ne les auroient point exposés à payer un double droit qui tomberoit en pure perte pour eux; & que ce seroit donner un effet rétroactif à un réglement qui ne le porte

point. Le Procureur Général du Roi a cru devoir encore obſerver que malgré l'augmentation aſſez conſidérable que le bruit qui s'eſt répandu de ce réglement a occaſionné ſur les eaux-de-vie, les précautions priſes par les Gardes & les Marchands en gros ont empêché qu'il ne fût fait aucune augmentation dans le détail ; mais qu'une plus longue incertitude ſur l'exécution du réglement entraineroit cette augmentation ſur la vente en détail, augmentation à laquelle on ne pourroit raiſonnablement s'oppoſer, puiſqu'il ſeroit injuſte d'obliger les Négocians de vendre à perte .... Tout conſidéré, par un Arrêt du 24 Septembre,

» La Chambre (en vacations) ſous le bon » plaiſir du Roi, ordonne qu'il ſera par pro- » viſion ſurſis à l'exécution des Lettres-Pa- » tentes du 3 Août dernier ; en conſéquence » autoriſe les Marchands Epiciers & autres » Négocians, à faire entrer les eaux-de-vie » & eſprits-de-vin en payant les droits ordi- » naires comme par le paſſé, à l'effet de quoi » fait défenſes à l'Adjudicataire Général des » Fermes ou ſes Prépoſés, d'exiger plus fort » droit, ſous telle peine qu'il appartiendra; » & avant de faire droit ſur l'exécution défi- » nitive deſdites Lettres-Patentes, ordonne » que l'Adjudicataire Général des Fermes » ſera tenu d'indiquer à la Cour l'endroit » qu'il choiſira pour faire uſage de l'aréo- » metre ou peſe-liqueur, pour par la Cour » nommer tels Experts qu'elle aviſera, leſ- » quels rapporteront ſi la température de » l'air de l'endroit déſigné ſera la même dans » tous les inſtans & dans toutes les ſaiſons, & » indiqueront les moyens qu'ils croiront con- » venables pour déterminer l'uſage du peſe- » liqueur ; de tout quoi ils dreſſeront un pro- » ces-verbal, pour ledit procès-verbal, fait, » rapporté & communiqué au Procureur- » Général du Roi, être par lui pris telles » concluſions, & par la Cour ordonné ce qu'il » appartiendra, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Précautions à prendre pour ſemer des grains provenant d'une récolte mêlée d'ergot. Par M. Read, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz.

M. du Lys, Chanoine d'Arras, lut en 1765 à l'Aſſemblée publique de la Société Littéraire de cette Ville un Mémoire dans lequel il propoſoit, pour la ſéparation des grains ergotés, un crible cylindrique diviſé en trois parties dont les fils ſeroient différemment eſpacés. Mais cet expédient eſt inſuffiſant, la plûpart des ergots n'étant pas plus gros que les grains ſains, & ne péchant en étendue que par la longueur. On peut d'ailleurs s'en tenir à la méthode ordinaire de vanner, l'ergot reſtant toujours dans le holton.

Pour obvier aux inconvéniens qui pourroient réſulter d'un nombre conſidérable de petits grains ergotés qui, malgré toutes les précautions, pourroient échapper par leur petiteſſe au van ou au crible, il ſeroit prudent de paſſer dans une eau de chaux, le ſeigle provenant d'une récolte qui auroit été en partie ergotée.

On remplira d'eau un cuvier qui contiendra 120 pintes de Paris, & l'on y ajoutera 50 livres de chaux. La chaux parfaitement éteinte, on prendra une corbeille d'oſier de 8 à 10 pouces de profondeur, qui puiſſe entrer dans le cuvier, & dont la trame ſoit aſſez ſerrée pour que le grain ne puiſſe paſſer au travers. On jettera un ou 2 boiſſeaux de ſeigle dans cette corbeille, on la plongera à différentes repriſes dans la leſſive, on la laiſſera égoutter au-deſſus du cuvier, & on étendra la ſemence ainſi préparée ſur des draps ou ſur une table, pour qu'elle ſéche plus promptement. Il faut prendre garde à ce que la chaux ſoit totalement diſſoute avant l'immerſion, car une grande quantité de ſédiment étant élevée à la ſuperficie par l'agitation, pourroit obſtruer les cavités des ergots, & empêcher l'introduction de la liqueur dont les particules âcres & cauſtiques doivent faire périr l'inſecte auquel M. Réad, apres M. Tillet, attribue le vice de l'ergot, ſyſtême confirmé par les recherches derniérement faites à Florence.

Nous remarquerons que les grains ergotés ſont beaucoup plus légers que les autres: ſi on les met dans l'eau, ils ſurnagent pendant quelque tems. Ainſi les Cultivateurs qui ſuivent la bonne méthode de plonger dans l'eau les ſemences, avant de les employer, pour en enlever les mauvais grains & les graines étrangeres qui ſurnagent, écarteront par le même moyen, du moins en partie, les grains ergotés.

La longueur qui diſtingue l'ergot, ſuggere l'idée d'un crible qui donneroit paſſage à tous les grains ordinaires & qui retiendroit ces grains démeſurés.

I I.

SITUATION actuelle de la Compagnie Angloise des Indes.

Suivant les derniers avis de l'Inde, il a été tiré sur la Compagnie, pour les sommes suivantes, des lettres de change payables à diverses échéances d'ici à trois ans.

		argent sterling.	*arg. de France.*
De Bengale	1068750 ℔.	. . 1130750 ℔ . . .	26693114 ℔
L'intérêt de deux années à 3 pour cent par an; la somme principale étant payable à diverses échéances dans l'espace de trois années.	62000 ℔.		
De Madrass		250000 . . .	5901640
De Bombay		100000 . . .	2360655
De la Chine		200000 . . .	4721312
De Sainte-Helene		16000 . . .	377704
Total.		1696750 . . .	40054425

N. B. On a développé & éclairci cet état en le traduisant. On ne peut guères fixer le commencement des trois années que le Calculateur Anglois prend pour terme. Il est vraisemblable qu'il commence à compter son année de la fin des retours de l'Inde, c'est-à-dire, du mois d'Octobre. Ainsi sa premiere année commenceroit en Octobre, & les deux autres de même.

ETAT des sommes que la Compagnie des Indes doit payer dans le cours de la premiere de ces trois années & de celles qui doivent lui rentrer pour remplir ces payemens.

	argent sterling.	*arg. de France.*
La Compagnie doit payer dans le cours de la premiere année le tiers des lettres de change tirées du Bengale. (Voy. ci-dessus la somme totale)	376000 ℔ . . .	8876065 ℔
Elle doit payer dans la même année la somme totale des lettres tirées de ses autres établissemens. (Voy. *ibid.*)	566000 . . .	13361311
Aux Actionnaires pour leurs dividendes	400000 . . .	9442623
Au Gouvernement, suivant son traité de l'année 1769, la durée duquel est de cinq ans	400000 . . .	9442623
Au même, pour l'indemniser des droits sur le thé, desquels il s'est désisté, afin de favoriser la consommation & de diminuer la contrebande	200000 . . .	4721311
Pour l'achat des matieres d'argent pour la Chine . .	200000 . . .	4721311
Pour les exportations pour l'Inde	500000 . . .	11803279
Pour l'intérêt de 1800000 liv. à 3 pour cent, laquelle somme est ce qui est dû par la Compagnie aux porteurs de ses obligations, outre & par-dessus ce que le Gouvernement doit à la Compagnie	54000 . . .	1274754
Pour les recrues annuelles des Troupes de la Compagnie sur le pied de 2000 hommes à 20 liv. par homme .	40000 . . .	944262
Dépense annuelle pour l'administration des affaires de la Compagnie en Angleterre	20000 . . .	472131
Total de la dépense	2756000 . . .	65059670
Total des rentrées	1894000 . . .	44710819
La Compagnie se trouvera en deficit pour . . .	2756000 . . .	65059670

Pour faire tous les payemens ci-contre, la Compagnie ne peut compter ſolidement que ſur le produit net des cargaiſons qui ſont arrivées, & de celles qu'on attend encore cette année ; & encore pour qu'elle puiſſe y appliquer tout ce produit, il faut ſuppoſer que les marchandiſes qui ſont actuellement dans ſes magaſins ſoient égales au montant de ce qu'elle doit en Angleterre pour les fournitures de ſes dernieres cargaiſons & autres frais ; & relativement aux deux années prochaines, il faudra que les cargaiſons attendues de l'Inde dans les deux années ſoient égales à celles de l'année préſente ; ce qui paroitra difficile, ſi l'on conſidere les ſuites funeſtes de la famine & de la mortalité du Bengale.

		argent ſterling.	*arg. de France.*
Six cargaiſons & demie du Bengale à raiſon de	120000 ℔ chacune.	780000 ℔ . . .	18413114 ℔
Deux de Madraſſ à	80000 . . .	160000 . . .	3777050
Quatre de Bombay	50000 . . .	200000 . . .	4721311
Treize de la Chine	58000 . . .	754000 . . .	17799344
Total.		1894000 . . .	44710819
		2756000 . . .	65059670

N. B. Ce compte de cargaiſons ne donne que le nombre de 24 vaiſſeaux ; il en eſt cependant parti 31 l'année derniere ; apparemment que les ſix ou ſept reſtans ne ſont attendus que l'année prochaine : cette obſervation expliqueroit peut-être la raiſon pour laquelle la prochaine expédition de la Compagnie ne doit être que de 25 vaiſſeaux. On ſçait d'ailleurs qu'il y a dans l'Inde ſurabondance de marchandiſes d'Europe. Un vaiſſeau Anglois en a rapporté pour ſoixante mille livres ſterling de bijouterie qui n'y ont point trouvé de débit.

Il réſulte des comptes que l'on a vu des autres parts, que la Compagnie doit payer dans la premiere des trois années la ſomme de 2756000 l. ſterling, & dans les deux ſuivantes (déduction faite des lettres de change pour cette ſuſdite premiere année) celle de 2190000 liv., indépendamment des lettres de change qu'on pourra encore tirer ſur elle des différentes Préſidences de l'Inde : il eſt vrai que l'on eſpere qu'elles ne ſeront pas auſſi conſidérables que celles de l'année préſente, quoique la Compagnie ſoit encore endettée au Bengale de 50 lacks de roupies (14285000 l. de France), portant huit pour cent d'intérêt.

Afin que les perſonnes à qui un compte auſſi clair pourra être déſagréable, n'ayent point d'objections à y faire, je les préviens que je ſçais bien qu'il n'eſt encore arrivé des lettres de change que pour la ſomme de 1250530 l. ſt. ainſi que je vais le détailler ci-deſſous ; mais je n'aurai rien avancé de trop ſi on veut bien conſidérer que le reſte des lettres de change arrivera bientôt & qu'il faudra certainement les accepter & les payer.

Lettres de change déja arrivées

	argent ſterling.	*arg. de France.*
Du Bengale	986497 ℔ . . .	23287798 ℔
De Madraſſ	57297 . . .	1352585
De Bombay	96395 . . .	2275554
De la Chine	107174 . . .	2530009
De Sainte-Helene	3167 . . .	74762
	1250530 . . .	29520708
Reſte à arriver	446220 . . .	10533717
Total comme ſur la premiere page	1696750 . . .	40054425

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 25 Septembre 1771, au Samedi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 22, 23 à 24 l. 10 s. *le septier; id.* nouvelle, de 18, 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Octobre 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	32	3 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$	
Madrid	15	1 6
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Saints*, ...	1 $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Oct.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1012 $\frac{1}{2}$ 10 . .	1002 2 $\frac{1}{2}$ 5 . .	1005 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246.	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	70 70 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie 5e Epoq.	425	425	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Sam. 28 Sept. 1771		Du Lundi 30.		Du Mardi 1 Octobre.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Pigis, six dern. m. 1770.	P.	Delamotte, six d. mois 1771.	A.	Hurel, six dern. mois 1770.	P.
Hebert, six prem. mois 1771.	A.	Masson, *idem.*	A.	Maigret, *idem.*	Q.
Baillot, *idem.*	A.	Molliere, *idem.*	A.	Filleul, six prem. mois 1771.	A.
Maupassant, *idem.*	A.	Creuzé, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	A.
Bardin, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	A.
Raynal, *idem.*	A.	.....		De Fremilly, *id.*	A.
Boscheron, *idem.*	C.	.....		Defays, *idem.*	J.
Gossey, *idem.*	C.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Penchain, *idem.*	C.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue fils, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	F.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	G.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 1er. Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Septembre.*

LES maladies épidémiques, ſurvenues en Bohême à la ſuite de la diſette, continuent d'y exercer leurs ravages. La ville de Prague eſt dans la ſituation la plus affreuſe.

La Moldavie, la Pologne, différentes Provinces de l'Allemagne, ſont encore déſolées par les inondations; & le commerce eſt arrêté de toutes parts.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Septembre.*

Il eſt difficile de ſe former une idée juſte de l'état des affaires de la Compagnie. Tandis que ſes Partiſans lui accordent un fonds énorme, ſes dettes acquitées, ſes adverſaires aſſurent qu'il lui manquera plus de 850 mille livres ſterling, pour pouvoir ſatisfaire ſes créanciers. Cependant elle fait conſtruire pluſieurs navires; il en eſt arrivé deux nouvellement de Madraff & de Sumatra. Les rapports publics de ſes Officiers dépeignent ſes établiſſemens auſſi floriſſans qu'ils le ſont peu dans les lettres particuliéres écrites de l'Inde (*a*).

(a) *On donnera l'Ordinaire prochain un état très-détaillé des dépenſes, des rentrées, des dettes, &c. de cette Compagnie.*

Il s'éleve de nouveaux troubles dans l'Amérique Septentrionale. Les Habitans des parties intérieures de la Jamaïque ont fait des plantations très-conſidérables & élevent de nombreux troupeaux.

Depuis le 7 Décembre 1749 juſqu'au 17 Juillet dernier, il a été admis dans l'Hopital pour les accouchemens 9962 femmes de Soldats, Matelots, Artiſans, Laboureurs & autres néceſſiteux. L'Art des accouchemens y a été enſeigné à nombre de perſonnes du ſexe.

On prétend que, dans quelques Provinces, pluſieurs Fermiers envoyent ſur les Ports de grandes quantités de grains dont ils font paſſer à l'Etranger au moins la moitié, ſous prétexte de les embarquer pour Londres. On épie leurs démarches, & des récompenſes conſidérables ont été promiſes à ceux qui parviendroient à découvrir leurs prétendues fraudes.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Septembre.*

Les inondations nous avoient alarmés; en voyant nos terres ſous l'eau, nous craignions avec fondement de nous voir fruſtrés de tout le fruit de nos travaux & de nos ſueurs; mais les nouvelles que nous recevons de pluſieurs cantons nous raſſurent. La récolte, ſans être des plus abondantes, nous donnera plus de grains qu'il ne nous en faut pour notre conſommation. Cette branche de notre commerce ne languira

pas ; si nous ne sommes pas en état d'exporter de grandes quantités de nos grains chez l'Etranger, nous pouvons en tirer assez des autres États du Nord qui en ont beaucoup recueilli, pour soutenir notre commerce, & y faire de grands profits.

Il paroît une Ordonnance des Etats Généraux, en date du 2 de ce mois, touchant la perception des droits d'entrée & de sortie sur les sucres bruts & rafinés. Le dispositif de cette Ordonnance est, que par quintal de sucres bruts ou rafinés hors de l'Europe, au déchet de 15 pour cent par tonneau, & de 20 pour cent par caisse, on payera pour droit d'entrée 6 sous (douze sous tournois & quelque chose de plus), pour droit de sortie, par mer ou par la Zélande, 15 s.; par les voitures de terre & par les canaux, 30 sous : qu'enfin tous les sucres rafinés dans les Etats de la République ne seront sujets à aucun droit pendant un tems limité; mais que tous les sucres rafinés dans les autres pays de l'Europe, en cassonade ou en pains, payeront par quintal, sans déduction de déchet, 15 sous pour droit d'entrée, & 30 sous pour droit de sortie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 20 Septembre.*

Les Frégates du Roi la *Chimere*, la *Pleyade* & la *Topase*, armées en guerre à Toulon, pourvues de vivres pour six mois, vont dans le Levant protéger le commerce, à la place des frégates l'*Athalante*, l'*Engageante* & la *Mignone*.

Les nouvelles de Corse portent que les soins du Gouvernement, pour ouvrir des communications, faciliter le commerce, & défricher les meilleures terres, opéreroient bientôt la prospérité de l'Isle, si les travaux les plus utiles n'étoient pas traversés & souvent détruits par des incursions nocturnes de quelques Insulaires qui ne connoissent pas le prix de ces bienfaits. Cependant on espere que la face d'une partie du Pays sera bientôt renouvellée. Notre commerce avec cette Isle pourra devenir un jour très-considérable.

Toutes ces contrées méridionales ont souffert d'une sécheresse opiniâtre.

De la Rochelle, *le 22 Septembre.*

Le navire, le *Robuste*, est arrivé du Cap le 7 de ce mois. Les prix des denrées de l'Amérique ne varient point : il n'y a point de changemens considérables dans ceux des denrées du Pays.

On a remarqué que l'accident arrivé aux bêtes à cornes à la Foire de Montmorillon, & rapporté dans le N°. 60 de la *Gazette de Commerce* à l'article d'*Argenton*, étoit assez fréquent à la Foire de Champdeniers en Poitou, dans la même saison & vers l'heure de midi. Ces malheurs sont trop graves pour que de bons Citoyens n'en recherchent pas les causes, afin de pouvoir parvenir à trouver les moyens de les prévenir. Il est possible que des essaims de mouches attirées par la foule des bestiaux réunis, excitent par leurs piqûres les violens transports de ces animaux dont la furie peut devenir si funeste. Le champ des conjectures est vaste, il faut errer long-tems avant de découvrir la vérité; mais lorsqu'il est important de la connoître, il ne faut pas que les difficultés rebutent.

De Grenoble, *le 22 Septembre.*

Le Parlement a rendu, le 7 de ce mois, l'Arrêt suivant.

Sur la Requête présentée à la Cour par le Procureur-Général du Roi, exposant que par l'article VI de l'Edit du mois de Juillet mil sept cent soixante-quatre, Sa Majesté a défendu le transport des grains de toute espece hors du Royaume, lorsque le prix du bled seroit porté pendant trois Marchés consécutifs à douze livres dix sous le quintal & au-dessus; qu'étant notoire que depuis longtems le quintal de bled s'est vendu dans tous les Marchés de la Province, à un taux plus considérable que celui de douze livres dix sous, & que malgré les prohibitions portées par ledit article VI, on en transporte en Piémont & en Savoie : requérant qu'il soit ordonné que ledit article VI de l'Edit de Juillet mil sept cent soixante quatre sera exécuté suivant sa forme & teneur, & qu'en conséquence il soit inhibé & défendu à toutes sortes de personnes, de quelqu'état & qualité que ce soit, de transporter hors du Royaume toute espece de grains, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de lever ladite prohibi-

tion ; & cependant qu'il ſoit enjoint à tous Officiers de Communautés ſur les frontieres de Savoie & de Piémont, Cavaliers de la Maréchauſſée, & à tous autres qu'il appartiendra, de veiller à l'exécution de l'Arrêt qui interviendra ſur la préſente, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom ; & que ledit Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera.

Vu ladite Requête de ce jour, ſignée VIDAUD.

OUI le rapport de M. ETIENNE DE RAVEL, Conſeiller en la Cour.

LA COUR ordonne que l'article VI de l'Edit de Juillet mil ſept cent ſoixante-quatre ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur : en conſéquence fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelqu'état & qualité qu'elles ſoient, de tranſporter hors du Royaume aucune eſpece de grains, juſqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné : enjoint à tous Officiers de Communautés ſur les frontieres de Savoie & de Piémont, Cavaliers de Maréchauſſée, & à tous autres qu'il appartiendra, de veiller à l'exécution du préſent Arrêt, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom ; & contre les contrevenans, d'être punis ſuivant l'exigence des cas : & le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le ſeptième Septembre mil ſept cent ſoixante-onze. *Signé*, BOISSET.

DE ROUEN, *le 24 Septembre.*

Sur la quantité prodigieuſe de marchandiſes Angloiſes qui s'introduiſent dans la Province, on a ſaiſi une partie peu conſidérable de fayences & de porcelaines. Les étoffes de laine ſont les articles les plus importans de ce commerce clandeſtin. On ne ſçauroit dire combien il eſt entré, pour la conſommation de l'hiver prochain, d'une eſpece de ratine large d'une aune & un huitième, peu ou point friſée, & propre à faire des redingottes. L'année derniere, les Fabriques circonvoiſines ne ſe ſoutinrent qu'en imitant les étoffes Angloiſes, ſoit pour les couleurs, ſoit pour les largeurs, ſoit par des noms baroques de Villes mis à la tête des pieces ; tant il eſt important que la fabrication ne ſoit point aſſervie à des réglemens qui fixent la qualité des ouvrages ! A la faveur de ce ſtratagême, le Public choiſiſſoit celles de France, infiniment ſupérieures à celles d'Angleterre. Il n'eſt queſtion dans tous nos environs que de bas de ce Royaume & de tricots en pieces pour habits, veſtes & culottes. Ces dernieres marchandiſes ſe tirent principalement de Jerſey & de Guerneſey où elles ſont à plus bas prix.

On dit que, pour arrêter ce commerce, les Fabricans en laine ayant à leur tête l'Inſpecteur Général des Manufactures, Directeur de celle de velours de coton de cette Ville, ont préſenté un Mémoire à la Chambre du Commerce pour obtenir du Conſeil une défenſe rigoureuſe d'importer aucune étoffe de laine étrangere. Louvier paroît en particulier avoir beaucoup ſouffert de cette concurrence ; quelques-unes de ſes Manufactures ſont obérées. C'eſt à l'induſtrie à ſe défendre en cherchant à ſatisfaire le goût du Public ; elle n'a aucun droit à en gêner les dépenſes ; & elle ne doit attendre ſes ſuccès que de la ſupériorité & du meilleur marché de ſes ouvrages. La manie des modes étrangeres, pouſſée à un certain période, eſt une maladie que l'on ne peut guérir que par la raiſon, l'inſtruction, l'opinion & l'exemple des hommes ſages & ſur-tout des hommes faits pour ſervir de modele aux autres. Nous nous plaignons & avec raiſon du goût dominant des Habitans pour les ouvrages Anglois, on ſe plaint en Angleterre de la préférence que les Nationaux donnent aux marchandiſes de France : la manie eſt réciproque ; ſi la préférence eſt injuſte, il faut en faire vivement ſentir & le ridicule & la folie.

Il y a quelque renchériſſement dans le prix des grains.

Il eſt arrivé derniérement au Havre trois navires venant du Cap, le *Minautaure*, la *Biche* & la *Pauline*.

DE METZ, *le 25 Septembre.*

Le Peuple a toujours lieu d'être ſatisfait du prix des grains dans cette Province. Les différentes ſortes de pain ſe vendent ici de 1 ſ. 8 d. à 3 ſ. 3 d. La livre de bœuf, de veau & de mouton pris confuſément ou ſéparément, eſt taxée à 5 ſ. 9 d. ; & celle de vache ou de brebis à 4 ſ. 9 d. On a publié derniérement ici l'Arrêt du Conſeil qui dé-

fend l'exportation des grains & des légumes hors des Trois-Evêchés.

De Paris, *le 28 Septembre.*

MM. de Fouchi & Messier, de l'Académie Royale des Sciences, se sont transportés derniérement au cabinet de Physique de la Muette pour y examiner le Télescope du P. Noël. Ils observerent la Lune dont les taches leur parurent mieux tranchées qu'avec les lunettes achromatiques.

Jupiter étoit fort voisin de la Lune, dans la situation la plus favorable pour être observé, & le ciel très-serein : cette planete étant d'ailleurs la plus propre de toutes pour décider de la bonté des instrumens d'Optique, M. Messier proposa d'en observer sur le champ les bandes, ainsi que les taches de son troisième satellite qu'il voit très nettes avec ses instrumens ordinaires ; mais cette observation n'eut pas lieu.

Un orage mêlé de grêle a causé beaucoup de dommage dans soixante Paroisses de la Chalosse.

Les cargaisons des vaisseaux le *Pondichery*, le *Duc de Duras* & le *Duc de Penthievre*, doivent être vendues, à ce qu'on assure, le mois prochain à l'Orient : elles consistent en différentes sortes de bois de sapan, rhubarbe, borax, soie crue de Nanquin, papier peint, cabarets vernissés, peckins, gourgourans, patisoyes, damas, lampas, satins, gazes, toiles de Nanquin, porcelaines, café de Bourbon, bafetas, cannes & bois d'ébene.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse à la Lettre anonyme, en date de Lyon, le 22 Août 1771, insérée dans la Gazette d'Agriculture N°. 72, au sujet d'un machine décrite dans le N°. 66.

Monsieur,

Reconnoître que la Gazette d'Agriculture a pour but *l'utilité publique*, c'est rendre hommage à la vérité. Mais un objet aussi louable que celui-là ne sçauroit être rempli que par des personnes aussi distinguées par leurs lumieres que par leur sincérité. La derniere de ces qualités ne m'est pas étrangere, je puis même ajouter, sans flatterie, qu'on me feroit un tort de me la refuser ; j'ambitionnerois la premiere, mais faisant peu de fonds sur mes lumieres & mes talens, je me contente de faire les fonctions d'un Correspondant exact, autant que me le permettent les circonstances des tems & des lieux. Cette défiance en mes propres lumieres me rend plus circonspect sur le choix des correspondances que je me suis procurées. La plûpart de ceux qui, par amour du bien public & de l'humanité, m'honorent de leurs lettres, sont des personnes respectables qui n'ont aucun intérêt à se jouer de la crédulité des hommes, & qui en ont un grand à n'être jamais que les organes de la vérité. Si elles pouvoient s'oublier jusqu'à vouloir en imposer, elles perdroient par-là même le fruit le plus précieux de leurs travaux, la réputation dont elles jouissent, & dont elles sont assez jalouses pour lui tout sacrifier, & ne la sacrifier, à quelque avantage que ce puisse être, beaucoup moins au plaisir malin de tromper leurs semblables. Vous le sçavez, Monsieur, en matiere de bonne foi, le soupçon est une injure, & une accusation de cette espece seroit pour une ame sensible un terrible coup sous lequel elle succomberoit, si elle ne se trouvoit en état de fournir des preuves démonstratives pour détruire une pareille imputation. Mes Correspondans permettent qu'on les nomme ; ils gardent rarement l'anonyme ; pourriez-vous croire qu'ils voulussent se flétrir ou se rendre ridicules en abusant le Public par malice ou par ignorance ? N'en doutez pas, Monsieur ; on lit beaucoup en Allemagne, on y écrit (peut-être plus généralement qu'en France sur des objets utiles) ; les ouvrages circulent ; des Sociétés sçavantes & fort multipliées jugent sévérement les écrits, sur-tout ceux qui sont relatifs au bien de l'humanité. L'Auteur qui auroit l'audace de se montrer par un aussi mauvais côté que d'en imposer au Public, ne manqueroit pas d'être dévoué au mépris, peut-être même à l'indignation. Nous avons des Méchaniciens habiles, des Philosophes éclairés, de grands Géométres ; l'effronterie & l'ignorance n'échapperont jamais à la juste sévérité de leur critique.

Noms des Villes	Cire pprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
RIOM. . .	125	45	22	100	55	. . . .	. . . .	
Clermont. .	252	60	24	114	54	. . . .	. . . .	
Brioude.	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	
LIMOGES.	200	60	19	100	40	35		
Angoulême. .	215	45	17	85	24	20		30
BORDEAUX		. . . .	18	61	35	35		30
Blaye.	230. . .	. . .	20	75	65	65		
Libourne. .	200	50	16	80	. . . .	. . . .		
TOURS. .	240	45	20	95	70	. . . .		
Chinon. . .	240	50	22	90	45	. . . .		
Angers. . .	225	50	22	90	50	40		30
PAU.	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .		
Dax. . . .	230	66	21	66	. . . .	. . . .		
S. Jean-Pied de-Port. .	. . . .	. . . .	22	74	. . . .	. . . .		
AUCH.	. . . .	. . . .	20	. . . .	. . . .	. . . .		
L'Iſle Jourdain. . .	. . . .	48	24	84	48	. . . .		
CHAALONS	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .		42
Vitry.	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .		
Saint-Dizier. .	210	50	13	. . . .	. . . .	. . . .		
ROUEN. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Le Havre. .	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .		
Dieppe. . .	200	62	26	70	55	32		50
CAEN. .	240	50	20	90	70	. . . .		50
Bayeux. . .	225	47	. . . .	90	45	145		40
Saint-Lo. .	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
ALENÇON.	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .		
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Falaiſe. . .	200	40	20	80	55	45		45
RENNES. .	240	45	20	85	45	45		50
Vitré. . .	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .		
Saint-Malo .	200	50	25	77	17	. . . .		32
PERPIGNAN	208	43	15	65	. . . .	. . . .		
Pamiers. . .	195	48	18	97	109	. . . .		
LILLE. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Douay. . .	278	36	21	. . . .	. . . .	80		
Dunkerque. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30		
VALENCIENNES	250	60	20	75	. . . .	30		
Maubeuge. .	213	53	21	100	. . . .	40		
Avesnes. . .	225	45	16 5	90	. . . .	40		

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye		Laine		Lin		Chanvre		Cire		Suif.	Fer.	Huile			
					brute.	apprêtée.	brute.	filée.	fin.	commun.	fin.	commun.	jaune apprêt.	blanche.			d'Olive.	de Noix.	de Navette.	de Poisson.
RIOM.	12	90	41	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	125	45	22	100	55	. . . .	
Clermont.	9	90	80	. . . .	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	114	54	. . . .	
Brioude.	2	110	28	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	75	30	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . . .	
LIMOGES.	4	80	35	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	30	. . . .	30	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185		. . . .	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	230.	. . . .	20	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	50	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Chinon.	5	80	50	50	. . . .	. . . .	75	150	. . . .	. . . .	50	25	150	240	50	22	90	45	. . . .	
Angers.	10	60	35	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	60	30	150	225	50	22	90	50	40	30
PAU.	11	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	230	140	. . . .	. . . .	200	230	56	21	66	. . . .	. . . .	
St. Jean-Pied de-Porc.	8	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	22	74	. . . .	. . . .	
AUCH.	12	80	70	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	. . . .	. . . .	. . . .	
L'Isle Jourdain.	7	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	48	204	60	48	66	42	. . . .	. . . .	48	24	84	48	. . . .	
CHAALONS.	10	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	42
Vitry.	7	40	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Dizier.	8	60	22	. . . .	. . . .	. . . .	115	190	. . . .	. . . .	25	20	160	210	50	13	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	26	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	100	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	62	26	70	55	32	50
CAEN.	15	90	50	80	. . . .	. . . .	140	240	120	50	80	40	160	240	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	47	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	9	50	36	40	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	40	20	80	55	45	45
RENNES.	5	60	40	33	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	45	20	85	45	45	50
Vitré.	5	50	. . . .	50	. . . .	. . . .	80	200	90	60	50	40	175	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint-Malo	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	50	25	77	17	. . . .	32
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	2037	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	65	. . . .	. . . .	
Pamiers.	15	75	55	. . . .	. . . .	. . . .	109	158	97	85	60	48	146	195	48	18	97	109	. . . .	
LILLE.	42	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	24	250	40	44	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	471	236	79	62	210	278	36	21	. . . .	. . . .	80	
Dunkerque.	31	. . . .	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	15	75	48	48	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	
Avesnes.	9	60	30	40	. . . .	. . . .	125	325	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	225	45	16 5	90	. . . .	40	

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément du Mois d'Août, attribué au N°. 79 de Septembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la pièce.
RIOM.	19 16 5	29 2	25 12 5	4 2	2 3	. . . .	21	7 4	2 10	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	30 9 9	25 17 8	24 3 8	4 6	2 3	2	18 6 8	6 8	3 5	15	. . . .	. . . .	84	245	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	18
Brioude.	30 14 1	. . . .	24 13 3	3 3	2 5	1 11	18 19 5	14 9	3	1 5	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	140	15
LIMOGES.	36 12 6	. . . .	22 2 6	2 11	. . . .	1 11	. . . .	10	2 15	1 10	. . . .	. . . .	72	280	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	15
Angoulême.	24 12 7	16 15 4	. . . .	2 7	2 2	. . . .	. . . .	9 11 6	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	253	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEAUX.	33 7 10	27	26	4 2	3 5	2 4	16	8 17 9	2	1 10	. . . .	. . . .	76	227	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	25 18 5	24 13 3	23	3 3	2 7	1 10	. . . .	8 6	3	2 10	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Libourne.	28 2 6	. . . .	25 6 3	3 6	2 10	1 10	. . . .	13 6 8	2 10	1 10	. . . .	. . . .	83	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	22 7	17 1 11	15 2 6	2 10	2 3	1 11	14 9 4	8 1 1	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Chinon.	23 18	21 13 3	19 8 6	3 1	2 5	1 7	13 3	8 19 3	2	1 10	. . . .	. . . .	52	289	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	8
Angers.	27 5 2	25 6 9	23 9	3	2 5	1 9	16 10 2	9 4 3	1 10	1 5	. . . .	. . . .	56	280	. . . .	163	17	160	110	15
PAU.	26 10 2	21 7	19 1 6	2 10	. . . .	. . . .	17 17	8 18 3	1 6 4	14 4	. . . .	. . . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Dax.	13 13 9	. . . .	26 11 9	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10 17 9	1 10	10	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	18
S. Jean-Pied-de-Porc.	23 10	. . . .	. . . .	2 3	. . . .	. . . .	. . . .	13 10	2 2	14	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	100	
AUCH.	25 7	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10	3	1 16	. . . .	. . . .	50	200	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	30
L'Isle-Jourdain.	23 7 11	. . . .	. . . .	2 4	. . .	. . . .	17	13	2	. . . .	. . . .	. . . .	104	312	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	50
CHAALONS.	28 6 8	. . . .	15 16 10	3 6	. . . .	1 10	15 13 10	8 17 3	3	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Vitry.	30 13	. . . .	17 8	4 11	3 9	2 5	11 12	10	2 15	1 15	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Saint-Dizier.	24 7 6	. . . .	16 7 10	3 10	. . . .	2 6	9 15	12	3	15	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
ROUEN.	33 6 11	23 17	17 13 4	3 6	3	2 6	16 11 3	10 9	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	45
Le Havre.	28	. . . .	. . . .	4 6	2 8	2 3	16	10	2 17	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	45	. . . .	. . . .	18
Dieppe.	32	25 6 1	18 11 9	4 8	3 2	2 4	16 3	8 12	3	1 15	390	550	. . . .	313	. . . .	21	35	200	. . . .	35
CAEN.	28 2 7	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	15 16 9	8 2 11	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	30
Bayeux.	28 17 1	. . . .	. . . .	3	. . . .	. . . .	. . . .	7 3	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	26 16 8	19 3 4	17 5	2 3	. . . .	. . . .	17 5	11 17	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	200	120	20
ALENÇON.	25 6	20 11	17 9 8	2 7	2 4	2 3	16 9 2	8 18 3	2 10	1 5	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lizieux.	28 14	. . . .	19 12	2 10	. . . .	2	17 7	10 7	1 12	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Falaise.	26 8	21 12	17	3	2 9	2 6	14	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
RENNES.	24	19 12 10	17 17 1	2 3	1 9	1 6	17 17 1	7 15	3 5	1	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	49	21	160	140	11
Vitré.	22 15 9	. . . .	19 12 1	3	2 8	1 8	. . . .	7 13 5	1 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	160	100	15
Saint-Malo.	23 7 6	19 1 6	18 9 2	3	2 1	1 2	15 13 10	7 7 2	4	2	. . . .	. . . .	. . . .	245	. . . .	17	21	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	25 2 9	17 13 4	. . . .	3 1	2 9	. . . .	13 5	13 5	1 18 1	8 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers	23 8	19 10 5	17 14 8	2 5	. . . .	2	9 8 1	7 17 2	1 16 6	1 16 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142	145	30
LILLE.	25 7 3	22 2 6	. . . .	3 7	2 5	2	12 11 7	6 7 11	2 2	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Douay.	28 9 7	25 6 8	14 9 7	3 1	2 7	1 11	15 18	6	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	32	. . . .	. . . .	2 4	3	4	12 10	9 17	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIENNES.	27	22 5 6	12 15	3 3	2 9	2 1	12 15	7 5	1 13 4	1 5	448	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Maubeuge.	24 17 7	20 2 4	15 17 7	3 6	2 9	2 3	12 14 1	6 7	1 12 6	1 2 6	248	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18
Avesnes	27 15	. . . .	. . . .	2 5	2 2	. . . .	. . . .	7	1 10	1 5	200	170	. . . .	. . . .	. . . .	35	. . . .	130	. . . .	8

PRIX *aris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris narc ou du quintal du même poids.*

Supp

Noms de Pays.		Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la pièce.
RIOM.	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	84	245	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	18
Brioude.	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	140	15
LIMOGI	72	280	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	15
Angoulême	54	253	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEA	76	227	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	26	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	83	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Chinon.	52	289	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Angers.	56	280	. . . .	163	17	160	110	15
PAU.	12	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dax.	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	18
S. Jean-Pied	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	100	
AUCH.	50	200	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	30
L'Isle-Jourd	04	312	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	50
CHAALO	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Vitry.	05	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Saint-Dizier	05	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
ROUEN.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	45
Le Havre.	. . .	350	220	60	45	. . . .	. . . .	18
Dieppe.	. . .	313	. . . .	21	35	200	. . . .	35
CAEN.	. . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	30
Bayeux.	. . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	200	120	20
ALENÇO	. . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
L'zieux.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	. . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
RENNES.	. . .	233	. . . .	49	21	160	140	11
Vitré.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	160	100	15
Saint-Malo.	. . .	245	. . . .	17	21	. . . .	. . . .	
PERPIGN	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142	145	30
LILLE.	. . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	. . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	. . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIE	. . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Maubeuge.	. . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18
Avesnes	. . .	. . . .	. . . .	35	. . . .	130	. . . .	8

Quant à moi, je ne suis, Monsieur, que l'organe de ceux qui me font l'honneur de me communiquer les découvertes & les inventions de leurs Pays. Traducteur fidele de ce qu'on m'envoye, je n'y ajoute rien, je n'y retranche rien. François, comme vous, (je voudrois pouvoir dire encore, Citoyen de l'Univers & Ami de l'humanité) je n'ai garde de donner à ma Patrie des fables pour des vérités, des chimeres pour des réalités. Pardonnez quelque chose à l'enthousiasme; non il n'est pas possible que j'abuse d'une confiance qui m'honore & dont je me fais gloire. Ah, Monsieur! mettez-vous pour un instant à ma place; représentez-vous qu'ayant quitté votre Patrie à l'âge de quatorze ans, des circonstances heureuses vous l'ont fait retrouver, après avoir étudié chez les autres Nations leurs langues, leurs mœurs, leur caractere, leurs vertus; ne seriez-vous pas alors flatté d'être en même tems François, & membre, pour ainsi dire, de tous les Peuples policés de l'Europe? Ne feriez-vous pas tous vos efforts pour enrichir la Patrie des découvertes, des lumieres, des connoissances des autres Nations? Ce desir de se rendre utile & de faire le bien, doit être de la plus grande vivacité dans un cœur bien fait, & ne peut qu'avoir d'heureuses suites, sur-tout lorsqu'on est encouragé par des personnes qui n'épargnent rien pour le succès d'un ouvrage où tout respire le bien de l'humanité.

Ce n'est point, Monsieur, pour me justifier personnellement que je vais répondre à votre critique; mais il faut que la vérité triomphe & qu'on rende justice à ceux qui m'ont envoyé la description de la machine dont vous révoquez l'existence en doute. Je dois commencer par vous dire que cette description vient d'être imprimée à Vienne, d'où elle a passé dans toutes les Provinces. On s'engage à fournir le modele de la machine à quiconque voudra se le procurer. En même tems que j'envoyai à Paris la traduction des détails que j'avois reçus touchant la machine en question, j'en demandai le modele à *M. Daube, Secretaire de l'Académie Impériale de Vienne.* Je vous nomme ce Sçavant, pour que vous puissiez vous y adresser vous même, ce que je fais encore d'autant plus volontiers que vous terminez votre Lettre par ces mots plus que suffisans pour exciter mon zele. *La Nation, & moi en particulier, sommes trop interessés à cette découverte, pour ne pas vous assurer d'une reconnoissance la plus parfaite, si vous nous procurez les moyens de la mieux connoître.* Je ne doute pas que M. Daube ne vous fasse parvenir le modele de la machine, si vous le souhaitez, & ne vous donne tous les renseignemens dont vous pourriez avoir besoin. Depuis plus de trois ans je suis en commerce de lettres avec cet illustre Académicien, je puis vous assurer de son empressement à rendre service; c'est même lui faire plaisir que de lui fournir l'occasion de faire part à autrui & de ses lumieres & de ses connoissances.

Vous vous recriez sur ce qui a été dit du pendule, parce que vous avez vu dans la traduction; *si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement...* & vous en inférez qu'il s'en faut peu que l'Auteur n'ait été jusqu'à dire que le pendule, qui est le moteur de la machine, se suffisoit à lui-même; ensuite vous ajoutez ironiquement que *par conséquent cette machine nous présentoit la plus étonnante des découvertes, le mouvement perpétuel.* Vous voudrez bien, Monsieur, vous rappeller que vous avez dit plus haut; *comment seroit-il possible qu'un seul homme, par un travail de six heures & demie, environ, devînt la cause d'une puissance capable de mettre en action pendant huit jours un moulin à foulon?* Cela suppose qu'il faut remonter ce pendule, & de-là point de mouvement perpétuel. Je pourrois ajouter bien des raisons pour vous convaincre que mon Correspondant ne m'a pas trompé, mais le modele de la machine & son histoire complette suffiront pour vous désabuser. Si vous souhaitez le témoignage de l'Académie Impériale en Corps, je crois pouvoir vous l'offrir; s'il m'est contraire, je passe condamnation. Ce sera pour moi une raison de plus pour user encore d'une plus grande circonspection, s'il est possible.

Si vous sçaviez, Monsieur, les difficultés qu'il faut vaincre pour se procurer une correspondance étendue dans ce pays ci, vous seriez étonné du courage qu'exige une entreprise telle que celle dont je suis chargé. La France n'a qu'un Maître, l'Allemagne en a peut-être plus de cent. Les Particuliers veulent qu'on affranchisse les lettres qu'on leur écrit: on le fait; mais on n'est pas beaucoup avancé, les frontieres sont

voiſines ; & de l'une à l'autre , il faut affranchir de nouveau. Si l'on écrit à un ami, il ſe trouve ſurchargé de frais pour les ports; le zele ſe rallentit, & les tentatives ne tardent pas à devenir inutiles. On eſt fort heureux de trouver des hommes qui paſſent par-deſſus toutes ces bagatelles (dont on les dédommage pourtant dans la ſuite), & quand on en a trouvé cinq ou ſix, on croit avoir une précieuſe correſpondance, ſur-tout ſi ces perſonnes joignent les talens & les lumieres à la bonne volonté. Le plus grand plaiſir que puiſſe goûter un homme dans ma poſition, c'eſt de voir que ſes peines & ſes travaux ſervent à ſes ſemblables. Je l'ai goûté pluſieurs fois, ce plaiſir délicat pour un bon cœur. Vous avez, ſans doute, la deſcription du fourneau à noyau; j'ai communiqué à quelques Amateurs la Gazette d'Agriculture où elle ſe trouve, & j'ai eu la ſatisfaction d'en voir conſtruire deux dans cette Ville. J'eſpere qu'on ne s'arrêtera pas là. Nous avons des Hôpitaux, des Maiſons de force, &c.; il eſt à préſumer que l'utilité de cette découverte ſe répandra de proche en proche. Les préjugés regnent par-tout; mais il ſuffit en Allemagne de deux ou trois expériences bien conſtatées pour les faire évanouir. L'Allemand eſt naturellement Inventeur (vous ne lui conteſterez pas cette qualité, s'il vous eſt connu), & il adopte volontiers les inventions utiles. Enfin, Monſieur, je ne ceſſerai de travailler, autant qu'il me ſera poſſible, pour rapprocher les efforts des différentes nations & les enrichir réciproquement de leurs lumieres reſpectives, par le moyen d'une correſpondance également sûre & étendue. Je ſuis, dans ce grand objet, ſecondé par MM. les Propriétaires de la Gazette & du Journal. L'Allemagne & les Pays voiſins ſemblent deſirer cet échange & ce commerce de talens & d'inventions utiles. Il ne me reſte qu'à continuer à découvrir les bonnes ſources. Heureux ſi je puis mériter quelque part à l'eſtime des amis de l'humanité! J'oſe aſpirer à ce titre. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, PARADIS, Ancien Profeſſeur de l'Académie Royale-Militaire de Copenhague, réſidant actuellement à Francfort. *A Francfort le* 14 *Septembre* 1771.

Nota. Depuis la date de cette lettre, la même machine inventée par M. Frédéric de Knaus, Inſpecteur du Cabinet de Phyſique & de Méchanique à la Cour de Vienne, a été annoncée dans la Gazette d'Amſterdam du Mardi 17 Septembre, mais d'une maniere imparfaite. Nous avons déjà témoigné nos regrets ſur notre inattention dans la publication de la lettre à laquelle M. Paradis prend la peine de répondre. Si les perſonnes intéreſſées veulent bien agréer nos très-humbles excuſes, & nos vifs remercimens, ce ſera une heureuſe faute pour nous, puiſqu'elle aura donné occaſion de faire connoître au Public le zele, les lumieres, la ſageſſe & la circonſpection des Correſpondans qui veulent bien nous prêter leurs ſecours, & à qui nous ſommes redevables du ſuccès de notre entrepriſe.

II.

GRAVURE.

On vient de mettre au jour le Portrait gravé d'après Vanloo, du Préſident de Bandol, que Louis XIV & le Roi regnant, dès les premiers momens de ſa majorité, honorerent de graces les plus flatteuſes. Il joignit aux vertus & aux talens d'un grand Magiſtrat toutes les qualités d'un homme aimable. Madame de Sévigné, dans pluſieurs de ſes Lettres, en fait un éloge diſtingué : elle prenoit plaiſir à l'annoncer comme un homme ſupérieur en tous les genres, & comme faiſant les délices de la ſociété.

Ce Portrait acquiert encore un nouveau prix par l'habileté du Graveur. La vérité de la reſſemblance, & la délicateſſe du burin, le rendent digne d'avoir une place dans la collection des Hommes célébres dont les Curieux enrichiſſent leurs cabinets.

Cette Eſtampe ſe vend chez le ſieur Buldet, *Quai de Gêvres ; & chez le ſieur* Joullin, *Quai de la Mégiſſerie.* Prix, 3 ₶.

III.

Deſcription d'un Four.

La bonté du pain ne dépend pas uniquement de la qualité des grains ; la conſtruction du four dans lequel on le fait cuire ne contribue pas peu à le rendre meilleur ou plus mauvais. On en fait en Angleterre qui produiſent, à ce qu'on aſſure, de bons effets. Ils ſont faits comme les fours ordi-

naires, excepté qu'on y ménage dans le fond une issue pour la fumée; mais pour éviter la dépense d'un tuyau, & pour pouvoir boucher cette issue plus commodément, on a trouvé le secret de la conduire par le moyen d'un tuyau qui passe par-dessus le four du côté où est le manteau. On peut, par cette direction, fermer la bouche & le tuyau en même tems. On ajoute que l'air, en circulant dans le four, allume le bois plus vite, & qu'il en brûle mieux, quelque verd qu'il puisse être; qu'il faut un tiers moins de bois pour chauffer le four, & que comme ces fours sont faits avec de la brique, ils s'échauffent plutôt, & conservent plus long-tems leur chaleur que ceux de pierre.

IV.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 29 Août.

Le navire des Capitaines Jan Falckman, P. J. Bull, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Jan Teunisz, venant de Rouen.

31 Août. Le navire du Capit. G. Noel, venant de Bordeaux.

3 Septembre. Le navire du Capitaine P. Tromont, venant de Bordeaux.

11 Septembre. Le navire du Capit. Pieter Steegman, venant de Marseille; le navire du Capit. Manuel Guuren, venant de Bordeaux.

13 Septembre. Le navire du Cap. Hero Roer, venant de Bordeaux.

14 Septembre. Le navire du Capit. Jan P. Van Eglot, venant de Bordeaux.

15 Septembre. Le navire du Capitaine Ryntje J. Booy, venant de Nantes.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 31 Août.

Le navire du Capit. P. Rion, allant à Morlaix.

2 Août. Les navires des Capit. Ryndert Teekes, Herm Witteveen, Peer Hessels, Jacob H. Jonghman, Banke Hessels, Roelof Franse, Jacob P. Vanderwerf, allant en divers Ports de France, sans destination particuliere.

13 Septembre. Le navire du Cap. Arend Barend, allant à Dunkerque; les navires des Capit. Cornelis W. Lap, Johannes Jacobs, Jan H. Weever, P. Eclkens, allant en divers Ports de France, sans destination particuliere.

15 Septembre. Le navire du Capit. Albert Tenniz, allant à Rouen.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 18 Septembre 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	386	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	36	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	155	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	218	$\frac{3}{4}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{2}$
Consolidées à 3 p. %	87	$\frac{1}{2}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 18 Septembre 1771.*

Londres	34	7	
Ditto à 2 usances.	33	11 10	$\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{7}{16}$	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{16}$	
Bordeaux	54	$\frac{3}{8}$	
Ditto à 2 usances	54		
La Rochelle	53		
Genève	90		
Bilbao	94	$\frac{1}{4}$	
Madrid	94	$\frac{1}{2}$	
Cadix	94	$\frac{3}{8}$	
Séville	93	$\frac{1}{4}$ à	$\frac{1}{2}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$	
Venise	89	$\frac{3}{4}$	
Gênes	85	$\frac{1}{2}$	
Livourne	87		
Vienne	35	$\frac{3}{16}$	$\frac{3}{8}$
Hambourg	33 $\frac{1}{2}$	$\frac{9}{16}$	
Anvers & Gand	4		
Bruxelles	4		
Zélande	2	$\frac{3}{4}$	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$	
Agiot de la Banque	4 $\frac{15}{16}$ p. %		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 21 Septembre 1771, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 à 32 l. 10 s.; *idem* nouveau, de 23, 26 l. 15 à 30 l. 10 s. *le septier*; *id.* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 35 l. 10 s. Le méteil 24 l.; le seigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 12, 13 l. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 21 Septembre 1771, au Mercredi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le septier; idem* nouvelle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Septembre 1771, de 46 à 47 l.; *id*, nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Septembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 28 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 3	16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 1 6	
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Saints*, ...	1 $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1020	1020 17 $\frac{1}{2}$ . .	1015 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60.	60 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	71	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 25 Sept. 1771		Du Jeudi 26.		Du Vendredi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lecanu, six dern. mois 1770.	N.	Cadeau, six dern. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Boutet, *idem.*	P.	Courmont, *idem.*		Pannelier, *idem.*	P.
Lebrun, *idem.*		Drouet, *idem.*		Montal, six prem. mois 1771.	A.
Radix pere, *idem.*		Delauge, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Bouron, *idem.*		Lempereur, *idem.*	C.
Gautier, *idem.*		Deschapelles, *id.*	C.	.....	
Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*		.....	
Roytier, *idem.*	C.	.....		.....	
Lallement j. *id.*	F.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 24 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Août.*

IL paroît qu'un des principaux fruits que S. M. I. espere recueillir de la présente guerre, c'est la liberté de la navigation & du commerce dans le Levant pour ses Sujets; & dans ce projet, Elle embrasse la Méditerranée & l'Italie. La Valachie, avant les derniers avantages des Turcs, promettoit quelque récolte, mais ses fertiles campagnes sont aujourd'hui entiérement dévastées, & une grande partie de sa population a passé en Transylvanie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Septembre.*

L'exécution d'un plan présenté pour le soulagement des pauvres à l'Homme-Roi, notre Pere commun, a été confiée à une Commission composée du Pasteur Reseewitz, du Conseiller d'Etat Nyberg, du Syndic Lunding, & de M. Berger, Médecin de la Cour. Cet établissement sera accompagné de l'érection d'une de ces Ecoles, appellées en Allemand *Real-Schule*, sur le modele de celles de Berlin, de Hall, &c. dans lesquelles on forme des Agriculteurs, des Economes, des Artistes, des Artisans, tout à la fois à la théorie & à la pratique de leurs Arts.

S. M. a supprimé, dans les Douanes, certaines formalités génantes qui ne servoient qu'à retarder le commerce & à grossir ses dépenses.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 5 Septembre.*

Les billets de Banque ont été augmentés jusqu'à la concurrence de douze millions de florins, en sept classes, de 10, 25, 50, 100, 500 & 1000 florins d'Autriche. Ils auront cours comme l'argent comptant, sans être réputés obligations de la Banque. Dans les Caisses des Etats Héréditaires, ils auront la même valeur que l'argent courant; mais les Particuliers ne seront pas forcés de les accepter pour de l'argent comptant, dans les payemens qu'ils recevront. Ils jouiront, dans toutes les Villes spécifiées par l'Edit, de la même faveur que les obligations de la Banque de la Capitale, & seront payés comptant par les Administrateurs de la Banque. La contrefaction de ces billets sera punie de mort, sans remission & sans exception : le Dénonciateur, fût-il un des Faussaires, est assuré d'une récompense de dix mille florins. Il a paru d'autant plus nécessaire de prendre les plus rigoureuses précautions, qu'on se rappelle qu'un Conseiller Norvégien & son Secretaire, attachés en Danemarck à une Banque à peu près

ſemblable, firent, pour leur compte, une ſi grande quantité de billets, que la Banque fut bientôt épuiſée, qu'on fut dix ans à découvrir les fauſſaires lorſqu'on eut apperçu la fraude, & que l'Etat étoit ruiné quand ils furent reconnus & décapités. Les billets de cette Banque, ainſi qu'on l'a dit, circuleront comme argent comptant, & l'on ne répond ni de ceux qui ſe perdront, ni de ceux qui deviendront méconnoiſſables à force de paſſer de mains en mains.

De Dresde, *le 7 Septembre.*

La récolte a été très-médiocre dans pluſieurs cantons; la cherté dure encore, malgré les ſoins du Gouvernement. Dans ces conjonctures, la Cour a jugé à propos de faire dans les Troupes Electorales une réforme de 20 hommes par chaque Compagnie d'Infanterie, & de 15 par Compagnie de Cavalerie.

De Ratisbonne, *le 9 Septembre.*

La Diete a jugé convenable de prendre en conſidération les torts que les corporations, les ſtatuts, les réglemens, les gênes & les abus de toute eſpece, cauſent à l'Empire, en étouffant ou énervant l'induſtrie.

Les bâtards, par exemple, éprouvent les plus grandes difficultés pour être admis à l'apprentiſſage & à l'exercice d'une profeſſion; l'on voudroit, ce ſemble, les punir du malheur d'être nés, par l'impuiſſance de gagner leur vie. Dans telle Ville, un Catholique ne peut être Tailleur, parce qu'il prie Dieu en Latin, quoiqu'il puiſſe être Horloger, &c. Dans les Villes mixtes, le Réformé, le Luthérien, l'Anabaptiſte, le Quakre ſont bornés, chacun, à tel métier; & il n'y a que la Religion dominante qui donne le droit d'embraſſer toutes les profeſſions, comme ſi elle diſtribuoit excluſivement les talens. Les Médecins ont refuſé d'admettre dans leur Corps le fils de leur Bourreau, juſqu'à ce qu'ils y aient été forcés; & il ſe diſtingue aujourd'hui parmi eux. On deſire que la Diete n'oublie pas les caravanes auxquelles ſont aſtreints les garçons, avant de travailler dans leurs pays; réglement qui ne produit que le libertinage. L'examen de ces objets a été remis au 4 Novembre, c'eſt-à-dire, après les vacances de la Diete.

L'Electeur de Baviere a permis au Magiſtrat de cette Ville d'acheter dans ſes Etats mille ſcheffels ou environ trois mille quintaux de grains par mois (quantité inférieure de près d'un quart ou d'un cinquième à la conſommation), ainſi que de retirer les dixmes & rentes provenant des fondations de cette Ville, dans l'Electorat. S. A. E. a révoqué les réglemens par leſquels il avoit été défendu, l'année derniere, à ſes Sujets non-libres & aux Curés de vendre ou d'acheter des grains ailleurs que dans les Marchés qu'ils indiquoient. Enfin l'importation de toutes les denrées a été déclarée libre; de maniere que l'approviſionnement de Ratiſbonne n'eſt plus gêné que par la ſuſpenſion du Marché que l'Electeur refuſe d'y rétablir.

ITALIE.

De Naples, *le 1 Septembre.*

Après beaucoup de variations dans les opinions ſur la récolte de ce Royaume, on dit aujourd'hui qu'elle a été au deſſous du médiocre; il y a très-peu d'orge; les légumes ſont abondans. Les prix des denrées hauſſent de jour en jour.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 12 Septembre.*

Il eſt entré dans ce Port, pendant le courant du mois d'Août, 1,207,268 livres de froment, pour la conſommation du Royaume; il n'eſt ſorti que 4 quintaux de farines pour l'Eſpagne, & 1296 quintaux de lin pour Yarmouth, ſans les autres grains, graines, grenailles, &c.

Il a été expédié, pendant le même intervalle, tant par mer que par terre, ſoit pour le Royaume, ſoit pour l'Etranger, 1421 barriques 27 quarts de ſucre brut, 2474 barriques 66 quarts de ſucre blanc; 34,618 l. d'indigo; 1,213,124 café; 56,847 cacao; 12,848 rocou.

Depuis le 25 Août juſqu'au 5 Septembre, les navires venant de l'Amérique ſe ſont rapidement ſuccédés en grand nombre;

il eſt arrivé de Saint-Domingue, le *Croiſſant*, le *Duc de Duras*, l'*Apollon*, la *Toiſon d'Or*, la *Ville du Cap*; de la Martinique, la *Minerve*, la *Nouvelle Roſe*, l'*Aimable Françoiſe*, la *Comteſſe de Blot*, l'*Aimable Marthe*; de la Guadeloupe, la *Ville de Bergerac*, l'*Eliſabeth*, le *Saintongeois*, le *Voltigeur*.

Dans le même intervalle, il nous eſt venu de Marans & des Sables d'Olonne 83 tonneaux de froment. Divers bâtimens Anglois nous ont apporté du charbon de terre, du bœuf & du beurre. La Rochelle & les Sables d'Olonne nous ont fourni des têtes, langues & noves de morue verte; il eſt arrivé de Bilbao par un vaiſſeau Danois un grenier de morue ſéche. Pluſieurs bâtimens de Concarneau, de Quimper, de Quiberon, de l'Orient, de Peraudeau, ont déchargé des quantités conſidérables de ſardines. Nous avons reçu par quelques vaiſſeaux étrangers, des planches du Nord.

Cette Ville continue d'être pourvue de grains & de légumes de toute eſpece, tant du pays que du dehors.

De Montpellier, *le* 13 *Septembre*.

Dans le procès intenté par les Conſuls du Corps des Maitres Boulangers & Fourniers de cette Ville d'une part, contre les Maire, Conſuls, Adminiſtrateurs & Communauté de l'autre, au ſujet de la taxe du pain & autres objets, le Parlement de Toulouſe, par Arrêt du 18 Août, a démis leſdits Boulangers & Fourniers de leur demande à ce que le Bureau de Police leur paſsât par augmentation du prix du bled 14 ſ. 6 d. par ſeptier, pour les frais de tranſport, lorſque faute de fourleaux à Montpellier, le prix du pain ſera fixé ſur les fourleaux de Beziers & de Pezenas; que le prix du pain ne ſera fixé ſur les fourleaux de Montpellier, Pezenas & Beziers, que lorſqu'il ſera vendu dans le même Marché, au moins 25 ſeptiers de bled, & que le prix du pain ne ſera augmenté ou diminué qu'autant que le prix du bled aura augmenté ou diminué pendant trois Marchés conſécutifs à raiſon de neuf ſous par ſeptier; & que, dans le cas de variation, le prix du pain ſera fixé ſur la combinaiſon du prix du bled des trois derniers Marchés de la quinzaine, &c. &c. &c.

Il eſt pareillement ordonné que le prix du pain ſera réglé ſur les trois qualités du bled dont un tiers ſera pris du bled de Touzelle de la plus belle qualité; que les Boulangers paſſeront les bleds à pluſieurs cribles, pour qu'il ne reſte ni terre ni menus grains; qu'ils n'y mêleront aucune eſpece de légume, millet, &c.; qu'ils ſeront tenus de faire du pain de toutes qualités, des poids ſpécifiés, ainſi que de détailler le pain bis à la livre.

Sur la demande des Maire & Conſuls en défenſe auxdits Boulangers de faire des gâteaux, tortillons, rôties, brioches & autres pâtes légeres, les parties ſont miſes hors de Cour & de procès, &c.

Il eſt pareillement ordonné que les Arrêts de ladite Cour de 1661, 1679, 1713, & 1760, ſeront de plus fort exécutés; & en conſéquence, il eſt fait défenſes auxdits Boulangers & Marchands de bled d'acheter du bled aux avenues de ladite Ville & Fauxbourgs de Montpellier; aux Marchands étrangers d'entrepoſer le bled & de le vendre ailleurs qu'au Marché ou Orgerie de ladite Ville; aux Marchands de bled de Montpellier de vendre aucuns bleds dans leurs maiſons ou magaſins, avec injonction de les porter à l'Orgerie; auxdits Boulangers, leurs Commis ou Prépoſés d'entrer aux Marchés de Montpellier avant l'heure de midi pour faire leurs achats; auxdits Fourniers & Boulangers de tenir en tout tems leurs boutiques garnies, &c. &c. &c.

Il eſt ſorti, pendant le courant du mois d'Août, 1688 ſeptiers de bled & farine, & 280 d'avoine & de petit millet du Port d'Agde, & 7610 ſeptiers de froment de la Nouvelle, l'avoine pour Sette, la farine pour Sele, le froment pour Toulon, à la réſerve de 500 ſeptiers pour Antibes.

De Bourg en Bresse, *le* 15 *Septembre*.

Un Noble de Savoie, en vertu des franchiſes & immunités accordées à la Nobleſſe de ce pays par le Traité conclu à Turin le 24 Mars 1760, & par la Déclaration du 25 Juillet 1766, prétendoit l'exemption du centième denier d'une terre à lui échue par ſucceſſion collatérale dans notre Province. Le Traité & la Déclaration portent que les Gentilshommes de Savoie jouiront de l'exemption de toutes Tailles & autres im-

positions ordinaires & extraordinaires, réelles, personnelles ou mixtes, pour les biens qui leur appartiennent dans les Provinces de Bresse, Bugey, Valromey & Gex. En regardant le centième denier comme un tribut établi par la volonté du Souverain, & comme un véritable impôt, puisque ce n'est pas une charge dépendante de la nature de la chose, on concluoit à la décharge du droit du centième denier, demandé par l'Adjudicataire des Fermes générales. Mais ces actes n'ont fait que confirmer les anciennes franchises accordées à la Noblesse de Savoie par Henri IV; & suivant les titres originaires, ces franchises ne regardoient que la Taille & autres impositions accessoires. Le droit de centième denier, établi en 1703, est dû par toutes sortes de personnes, sans aucune exception. En 1746, des Gentilshommes Savoyards prétendant n'être pas soumis à ce droit, le Gouvernement déclara qu'on devoit suivre à leur égard les mêmes regles qu'à l'égard des Sujets du Roi. Dans le fait, ce droit a été payé même depuis le Traité de Turin par la Noblesse Savoyarde. Enfin le centième denier, suivant la réponse de l'Adjudicataire des Fermes, n'est point un tribut & une imposition annuelle, établie comme la Taille, pour subvenir aux besoins de l'Etat; c'est moins un droit bursal, qu'un droit de formalité; c'est une attribution d'Office, un émolument dû à des fonctions, fonctions que le Roi fait remplir, après avoir réuni les droits à son Domaine. En conséquence, par un Arrêt du Conseil du 12 Mars dernier, il a été jugé que les Nobles de Savoie ne peuvent prétendre l'exemption du centième denier pour les biens qu'ils possédent dans les Provinces de Bresse, Bugey, Valromey & Gex.

De la Rochelle, *le 17 Septembre.*

La vigilance la plus exacte & la plus scrupuleuse ne parvient qu'avec peine à supprimer les abus les plus crians dans les corvées. Il a été prouvé qu'un Syndic employé à l'attelier de Bricoine, en avoit dispensé ses parens & ses amis, en retranchant leurs noms de l'état des Corvéables par lui fourni. Il a été renvoyé & condamné à remplir les tâches de ceux qu'il avoit ainsi favorisés. L'Ordonnance contient des dispositions qui tendent à empêcher à l'avenir ces désordres.

Par Ordonnance de Police, il a été défendu à toutes personnes qui n'ont point de vignes d'apporter en Ville des raisins ou verjus pour vendre, aux Marchands de fruits d'acheter pour vendre ou exposer en vente d'autres raisins & verjus que de treille, ainsi que de vendre des fruits de mauvaise qualité; à tous les Habitans de laisser séjourner les décombres sur leurs pavés plus de vingt-quatre heures, &c.

De Paris, *le 20 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mai, qui juge 1°. qu'un domaine détaché du fief, conserve sa nobilité, quoique le possesseur de ce domaine se soit soumis à un cens envers celui auquel il a aliené le fief; 2°. que le domaine noble ne peut être arroturé que par l'imposition du cens, lors de la tradition du fonds par le Seigneur du fief, & non par une simple convention postérieure entre le possesseur du domaine & celui auquel il vend le fief.

Autre du 30 Mai, qui commet M. le Lieutenant Général de Police, pour connoître par voie de Police & d'Administration, instruire & juger en dernier ressort de toutes les introductions, ventes & distributions qui pourroient être faites dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, & dans l'étendue de la Prevôté & Vicomté de cette Ville, de faux tabacs en poudre ou en bouts, ou de telle autre poudre factice mêlangée avec du tabac, distribuée sous la dénomination de tabac, ensemble contre les Débitans qui pourroient être convaincus desdits mélanges: ordonne que dans le cas où lesdites introductions, ventes ou débits seroient accompagnés de circonstances capables de mériter peines afflictives, M. le Lieutenant Général de Police pourra instruire & juger le procès des coupables, de leurs complices, &c. souverainement & en dernier ressort.

Autre du 22 Août, qui ordonne que les pieces de quatre sous décriées par l'Edit du mois de Juin 1726, seront payées au Change de ses monnoies, sur le pied de quarante-trois livres dix sous un denier le marc, y compris les huit deniers pour livre, pour en être compté par les Directeurs de ses

Monnoies, ſur le pied de neuf deniers vingt-un grains; & qu'à l'égard des pieces effacées qui pourront encore être reconnues au Change de ſes Monnoies pour être des pieces de ſix ſous, douze ſous, vingt-quatre ſous, trois livres & ſix francs, de la fabrication actuelle, ſuivant la connoiſſance & la conſcience de ſes Officiers, elles ſeront payées ſur le pied de quarante-huit livres ſeize ſous le marc, y compris les huit deniers pour livre, conformément au tarif annexé au préſent Arrêt, pour en être compté par les Directeurs de ſes Monnoies, ſur le pied de dix deniers vingt-un grains & demi. Entend S. M. que dans le cas où les porteurs deſdites pieces, ſoit effacées, ſoit décriées, ne trouveront pas le prix de la Monnoie ſuffiſant, leſdites pieces leur ſoient rendues, après avoir été préalablement percées ſur le Bureau, afin qu'elles ne puiſſent plus entrer dans la circulation.

Déclaration du Roi du 1 Juin, enregiſtrée en Parlement le 5 Septembre, portant révocation de pluſieurs aliénations & exemptions, &c. *pour l'Ordinaire prochain.*

Le 31 Août, ſix Eleves de l'Ecole Vétérinaire ſubirent un interrogatoire ſur la connoiſſance raiſonnée de la beauté du cheval, les proportions de chacune de ſes parties, la néceſſité de ces mêmes proportions, les directions aſſignées à chaque membre, les vices de l'interverſion de ces mêmes directions, les deſſeins de la nature dans les différentes articulations, &c. Les ſieurs Campion, de la Province de Normandie, Verriez de celle de Flandre, Labbattut, entretenu par Madame la Marquiſe de Poulpry, furent jugés dignes du Prix qui échut par le ſort au ſieur Verriez.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1° *Lettre à M. Fréron, des Académies d'Angers, de Nancy* &c. avec l'épigraphe: *une analyſe exacte n'eſt point une ſatyre.* Lett. de M. Portal à M. Petit, pag. 5. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez la veuve Regnard & Demonville, Imprimeur-Libraires de l'Académie Françoiſe, Grand'Salle du Palais & Hôtel des Urſins. In-8°. Prix, 1 l. 10 ſous.

Cette Lettre eſt une critique piquante, vive, & très-ſçavante de l'Hiſtoire de l'Anatomie & de la Chirurgie, derniérement publiée par M. Portal. L'article qui regarde Taliacot, Médecin de Bologne, eſt le plus étendu. On y prouve, en particulier, que cet Auteur, dans ſa méthode de réparer le nez, les oreilles & les levres avec la peau du bras, n'a point dit, que *Columelle & Caton ont conclu de ce qu'un arbre s'entoit ſur un autre arbre, qu'une partie du corps humain pourroit bien être* rapiécée *par une autre.* En effet Columelle & Caton n'ont jamais ſongé à tirer cette conſéquence, comme Joſeph n'a jamais ſongé à dire que dans certains pays on élût pour Roi celui qui avoit le plus gros nez. M. Goulin, des Académies d'Angers, de la Rochelle, de Niſmes, de Villefranche, de Lyon, & de la Société Littéraire de Châlons-ſur-Marne, eſt l'Auteur de cette Lettre. Sa profonde érudition eſt puiſée dans les ſources originales; elle eſt le fruit de douze années d'études & de recherches ſur l'Hiſtoire de la Médecine & de ſes branches.

2. *Obſervations ſur le droit de la nature & des gens ſur la priſe & détention des vaiſſeaux & effets neutres en tems de guerre, & juſqu'à quel point elle doit être licite?* A Hambourg.

Ces Obſervations, traduites en François, ſont tirées de l'Ouvrage Latin de M. Behmer, intitulé, *Novum Jus Controverſum*, eſpece de ſupplément ou ſuite au *Jus Controverſum* du feu Chancelier, Baron de Cocceji, Auteur du *Code Frédéric.* La diſſertation particuliere que nous annonçons intéreſſe toutes les Nations policées. Les priſes faites par la Marine Angloiſe ſur les Sujets Pruſſiens dans la guerre de 1744, & par les Pruſſiens dans les dernieres guerres ſur les Autrichiens, les Suédois, les Toſcans, &c. ont fourni une ample matiere aux réflexions de M. Behmer. Il étoit d'autant plus en état de donner là-deſſus des mémoires inſtructifs qu'il a été employé dans ces circonſtances, comme Commiſſaire Royal; de maniere qu'en joignant à ce premier avantage, le mérite de la neutralité, il a mis le procès dans tout ſon jour. Il demeure démontré, par une infinité d'exemples, que toute guerre particuliere deviendroit infaillible-

ment une guerre générale, si chaque Puissance vouloit se venger par les armes, des violations du droit des gens, commises contre les Nations neutres par les Puissances belligérantes. D'un autre coté, il résulte de l'examen des principes du droit public que les vaisseaux Marchands ne peuvent etre déclarés de bonne prise dans quelque circonstance que ce soit, à moins qu'il ne s'agisse d'un commerce de munitions de bouche & de guerre. Et pourquoi le commerce entre les Nations belligérantes ne seroit-il pas lui même respecté? Si le droit de la guerre est moins barbare en Europe que dans d'autres contrées, n'est-ce pas parce que l'humanité a inspiré de ne faire à son ennemi que le moins de mal possible, & que l'intérêt particulier a compris que ce sentiment étoit une des meilleures maximes politiques? Les guerres sont les querelles des Rois plutot que des Nations, & le commerce entre les deux Nations est à l'avantage de l'une & de l'autre; il sera pour l'une & pour l'autre un soulagement dans leur calamité réciproque. Dira-t-on que si l'on n'épuisoit de bonne heure les ressources d'une Nation, les guerres en seroient plus longues? Une guerre qui épuise, n'en est pas moins crue le pour etre plus courte; une guerre qui traineroit, faciliteroit les entremises, les négociations, les accommodemens: on s'y porte avec fureur, mais bientôt on s'en lasse; & avec moins de mal, on en seroit d'autant plus disposé à la paix que les pertes irritent, & que les plus grandes pertes poussent aux plus grands efforts. Dans l'état actuel des choses, la guerre, en attaquant le commerce, attaque toutes les Nations, puisqu'elle empêche leur commerce avec les Peuples ennemis: dans notre supposition, elle respecteroit, du moins autant qu'il est possible, les droits & les intérêts des Nations neutres.

I I.

Nouvelle Charrue, & nouvel Instrument à battre le bled.

Le sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, a inventé une nouvelle charrue, par le moyen de laquelle on laboure, seme & herse tout à la fois. Le grain se trouve également distribué & bien arrangé dans les sillons; il est couvert immédiatement de quatre pouces de terre au moins, ce qui le met à couvert des ravages des oiseaux & autres animaux qui viennent le manger. Non-seulement le Laboureur épargne beaucoup de tems en faisant en même tems trois opérations qui sont fort longues, lorsqu'on les fait successivement; mais le grain semé de cette façon vient beaucoup mieux qu'en suivant l'ancienne méthode. La manœuvre de cette charrue est fort aisée; les chevaux ne sont pas plus fatigués qu'en tirant une charrue ordinaire. On voit bien que cette charrue ne s'employe qu'au dernier labour; pour les autres, on peut se servir des anciennes. Le prix de la nouvelle charrue est fort modique.

Le même Ingénieur a imaginé un nouvel instrument à battre les grains où il y a dix fléaux. Il est servi par deux hommes; on bat, par son moyen, une gerbe dans moins de 2 minutes; à mesure que le grain est battu, il tombe dans un van, de sorte qu'en deux minutes une gerbe est battue, vannée, & parfaittement nettoyée; ce qui fait trente gerbes dans une heure. Un autre avantage fort considérable, c'est qu'il ne se fait aucune perte de grains. On peut faire aller cette machine aussi vite & aussi lentement qu'on le veut; elle n'exige que peu de frais, & on ne craint pas d'assurer qu'elle est unique dans son espece ainsi que la charrue dont nous avons parlé.

L'Auteur fournira à très-bon compte les plans & les modeles en relief de ces deux machines aux personnes qui desireront de s'en procurer. Il prie celles qui lui écriront de vouloir bien affranchir leurs lettres.

Il demeure à Paris, rue de la Tixeranderie, à la Ville d'Orbec, chez un Degraisseur, vis-à-vis un Chapelier.

Supplément à l'annonce des cinq moulins économiques du sieur Jevigny, Ingénieur du Roi.

Ces moulins que nous avons annoncés dans nos Gazettes produisent plus qu'il n'a d'abord été dit; les expériences que le sieur de Jevigny a faites depuis peu l'en ont convaincu.

Le troisième de ces moulins, c'est-à-dire, celui à deux meules, servi par deux bons chevaux de trait, donne dans une heure 480 livres de farine en gruau, blutée & sassée en même tems; au lieu que, selon l'an-

nonce donnée au Public, elle n'en donnoit que 360 livres par heure.

Le quatrième, qui est à quatre meules, servi par quatre chevaux, fait dans une heure 960 livres de farine en gluau, blutée & sassée; ce qui fait le double de 480 livres qu'il devoit donner, comme on l'avoit d'abord annoncé.

Il est nécessaire d'observer que les chevaux devant être changés de trois en trois heures, il en faudra six pour le moulin à deux meules, & douze pour celui à quatre meules.

En supposant que les changemens de chevaux fassent perdre quatre heures de mouture sur vingt-quatre heures, il reste encore vingt heures, durant lesquelles le moulin à deux meules fera 9600 livres de farine, & celui à quatre meules en donnera 19200 liv. L'on peut assurer que ces moulins sont supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre; tout dépend de la bonne construction des moulins, & l'on se croit obligé d'avertir le Public, que beaucoup de personnes se mêlent d'en faire, sans rien entendre aux forces mouvantes ni à l'arrangement des meules, & jettent par-là des Entrepreneurs dans des dépenses aussi considérables qu'inutiles.

Le même Ingénieur a imaginé depuis, deux sortes de moulins domestiques pour les Particuliers; l'un de ces moulins donne par heure 60 livres de farine en gruau, blutée & sassée en même tems. Un seul homme suffit pour le service, mais il faudroit deux hommes, si l'on vouloit moudre jour & nuit. Pour la manœuvre de l'autre de ces moulins, deux hommes suffisent; il seroit nécessaire d'en mettre quatre si le moulin alloit jour & nuit. Son produit est, dans une heure, de cent livres de farine, blutée & sassée. Si l'on construit ces moulins suivant le plan & les dimensions de l'Auteur, ils rapporteront plus qu'il ne le dit. Mais quand ces deux moulins ne feroient à la rigueur, l'un, que 60 livres de farine, & l'autre que 100 par heure, le produit du premier seroit de 1440 livres dans vingt-quatre heures, & celui du second, de 2400 livres dans le même espace de tems.

Le sieur de Jevigny croit devoir informer le Public de ce que peut coûter un grand moulin simple, c'est-à-dire, à une seule meule; les frais iroient à 4800 liv. à Paris, & en Province ils se réduiroient à 3600 liv. en mettant mêmes les choses au plus haut prix; les autres moulins coûteroient à proportion. Quant aux petits moulins domestiques, on voit bien que les frais seroient moins considérables.

L'Auteur donnera à bas prix des modeles de tous ces différens moulins; il prie les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire d'affranchir leurs lettres. Son adresse est à Paris, rue de la Tixeranderie, à la *Ville d'Orbec*, chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier.

III.

Corps en terre cuite & vernissée pour la conduite des fils d'eau.

Le sieur Gaspard Durand, Maître Potier de terre, au Fauxbourg S. Pierre de Nancy, près de la Magdeleine, convaincu par l'expérience de l'avantage des corps en terre cuite & vernissée sur ceux de bois & de plomb, pour la conduite des fils d'eau, s'est appliqué à en connoître la composition dans les divers endroits de l'Europe, où ils sont en usage, notamment en Italie & en Languedoc où il a travaillé à ces sortes d'ouvrages pendant long-tems; non-seulement il se flatte d'avoir pleinement rempli cet objet, mais encore d'avoir trouvé le moyen de perfectionner ces corps de façon à étendre leur durée au-delà d'un siecle, sans frais d'entretien, tandis que ceux de bois & de plomb exigent des réparations fréquentes & coûteuses. Il en a déjà placé en différens endroits de la Lorraine, & divers témoignages garantissent ses succès. Il en a posé une file de cinq cens toises au château de Neuvillers, appartenant à M. de la Galaisiere, quoiqu'il rencontrât les obstacles les plus difficiles à vaincre. Depuis un an que l'ouvrage est achevé, il n'a éprouvé aucun accident.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Septembre 1771, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 à 32 l. 17 s. 6 d. *le septier; idem* nouveau, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. *idem* au Port de la Greve, de 32 à 34 liv. Le seigle, de 17 liv. 5 s., 18 à 19 liv. 10 s.; l'orge, de 13, 14 à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Septembre 1771, au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. 10 s. *le septier ; idem* nouvelle, de 16, 19 à 22 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Septembre 1771, de 47 à 48 l. ; *id*, nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46 ; *idem* nouveau, de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 20 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	59 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 $\frac{1}{2}$ 70 . . .	70	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	417	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 18 Sept. 1771		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, six dern. mois 1770.	M	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Radix pere, *idem.*	N.	Courmont, *idem.*	A.	Pannelier, *idem.*	P.
Gautier, *idem.*	P.	Drouet, *idem.*	A.	Delacharmote, *id.*	R.
Radix j. *idem.*	P.	Sainte-Luce, *id.*	A.	Lempereur, six p. mois 1771.	A.
Boutet, *idem.*	P.	Boutray, *idem.*	C.	Issally, *idem.*	A.
Lebrun, *idem.*	P.	S. Janvier, *idem.*	C.	Maupassant, *id.*	A.
Roytier, six prem. mois 1771.	A.	Rouillard, *idem.*	C.	Fauveau, *idem.*	A.
Despeignes, *id.*	A.	Nau, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	A.
Daubonne, *idem.*	F.	Delagarde, *idem.*	Z.	Barois, *idem.*	A.
Lallement j. *id.*	L.	.....		Patu, *idem.*	G.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 17 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Août*.

LA résolution prise par la Noblesse de proposer l'établissement d'une nouvelle Députation pour s'occuper des intérêts de l'amélioration de l'Agriculture, a été rejettée par les autres Ordres de l'Etat. Au commencement, l'Agriculture étoit *tout*, dans l'administration & la politique intérieure des Sociétés, elle a partout fini par n'être *rien*; il faut bien qu'elle redevienne *quelque chose* ou que tout périsse.

Un Conseiller de Commerce, Chevalier de l'Ordre de l'Epée du Nord, a fait une banqueroute de trois millions d'écus, especes de cuivre. Il paroit qu'en général, les Paysans de l'Europe n'en font guères que de quelques rixdhales.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 25 *Août*.

L'introduction de la viande, du suif, & du beurre étrangers, vient d'être permise sans plus grands droits à payer que les mêmes denrées du crû du pays. Il n'est pas dans la nature que les productions territoriales ayent le droit exclusif de nourrir les Habitans, d'où l'on peut tirer des conséquences sur le droit des Habitans concernant les productions territoriales.

Les vents contraires ont retenu dans nos Ports un grand nombre de navires : il en est parti ces jours derniers plus de cent d'Helsingor, & il en restoit presqu'autant prêts à mettre à la voile.

ITALIE.

DE ROME, *le* 24 *Août*.

Quoique la récolte des grains n'ait point été telle qu'on l'espéroit, elle seroit néanmoins suffisante, sans le monopole légalement établi & soigneusement maintenu. Il n'y a plus que les campagnes qui en manquent, grace aux soins des Magistrats Approvisionneurs des Villes. Comme la taxe des grains pour le Peuple est à bas prix, ceux des Citoyens qui sont maitres de leurs grains, se hâtent de les exporter, malgré les défenses, parce qu'ils sont assurés d'en trouver un débit plus avantageux sur la frontiere. D'un autre côté, l'Annone a taxé la mesure de grains nommée *rabbio* à huit scudis, pour les Marchands qui voudroient en emmagasiner ; moyennant quoi les frais de transport & de garde ajoutés à ce taux, il ne leur seroit pas possible d'en vendre à un prix où le Peuple pût atteindre. Ainsi l'Annone, en s'emparant de tout, détruit le commerce & ruine l'Agriculture. Si Sa Sainteté n'avoit arrêté les exécutions cruelles que cette Magistrature a coutume de faire pour exiger le remboursement des

avances qu'elle prête aux malheureux qui meurent de faim, en faisant naître les subsistances, il leur auroit été impossible de travailler & de subsister. Les entrailles complaisantes de S. S. se sont ouvertes pour eux, & il a été ordonné qu'ils ne rembourseroient cette année que la moitié de ces avances, & l'autre moitié l'année prochaine, après la récolte. Mais ce n'est pas assez, avec ce soulagement, ils ne seroient pas en état de cultiver sans de nouveaux secours. Telle est la triste situation de nos campagnes, en vertu de l'établissement & de l'empire d'un Magistrat d'abondance. En général, il en est d'une grande partie de l'Italie comme de l'Allemagne; de toutes parts, on réglemente, on prohibe, on visite, on enregistre, on taxe, on emmagasine, & partout on souffre ou l'on tremble. Ces faits se passent aux yeux de toute l'Europe, & des siecles d'expérience ne nous éclairent pas.

DE NAPLES, *le 21 Août.*

S. M. a derniérement fait publier un Edit qui a pour but d'étendre l'Agriculture & le Commerce sur tous les terreins incultes & déserts, non pas seulement en les peuplant de pauvres, car celui qui n'a rien, ne tire rien de la terre; mais en leur donnant les avances nécessaires à l'exploitation rurale, une maison, des instrumens, des semences, des vivres, & tout ce que leur entreprise exige, avec la propriété de cinq jours de terre à chaque famille, & les exemptions nécessaires pour qu'ils puissent former, du produit de leurs travaux, un fonds suffisant pour leur entretien. Les Isles sur-tout attirent l'attention du Gouvernement, parce qu'elles servent de repaire aux Pirates Barbaresques qui de-là infestent les côtes des deux Royaumes. Il a déja été établi une Colonie à l'Isle d'*Ustica*; il va s'en former une nouvelle dans celle de *Ventolene*, aussi propre à l'Agriculture qu'au Commerce. S. M. accorde les faveurs dont nous venons de parler à ceux qui voudront s'y fixer. On préférera les familles où il y aura femme & enfans; les enfans & les femmes participeront aux bienfaits du Roi. Ceux qui voudront s'adonner à la pêche, trouveront, comme les autres, dans la générosité du Souverain, les moyens d'exercer cette profession, & des immunités. Si leurs enfans veulent s'appliquer à l'Agriculture, ils auront les mêmes ressources, jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, ce qu'on supposera qui sera dans le terme de trois ans.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Septembre.*

Notre pêche de la baleine a été, cette année, beaucoup plus heureuse que celle des Hollandois.

Le navire Hollandois qui s'est derniérement perdu sur les bancs de Goodwen, se nomme la *Catherine*, Capitaine Olosson. Il venoit de Bordeaux, chargé de sucre & de vin destinés pour Gottenbourg. Sept Matelots, le contre-Maître & deux mousses ont péri.

La Compagnie des Indes paroît se promettre de grands avantages des instructions données par M. Coote, & des découvertes faites par le Docteur Solander & M. Banks.

Le plan d'une nouvelle Ville qu'on se propose de fonder sur l'Ohio, fixe l'attention de plusieurs personnages distingués & du Public. Le Lord Eglington sera le Directeur de cet établissement, à cause qu'il possede un vaste territoire dans cette partie. Plusieurs familles sont disposées à s'embarquer & à augmenter, à nos dépens, les forces de l'Amérique. On y formera un Gouvernement régulier, & l'on se flatte que cette Ville sera bientôt très-florissante. Déjà les Charges se sollicitent avec ardeur.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 7 Septembre.*

Du 21 au 27 du mois dernier, il est entré dans ce Port 41 bâtimens François & 19 Etrangers. Il est sorti, dans le même intervalle, 53 bâtimens François & 25 Etrangers, la plûpart d'Italie, & quelques-uns Espagnols.

L'importation du bled a été de 4140 charges; & celle de l'huile, de 9027 milléroles. Les autres cargaisons étoient principalement en feves, riz, poisson salé, douves, soude, &c.

Notre commerce avec Tunis se remonte sur un pied avantageux : il en est arivé six bâtimens : la barque la *Tabarquine*, la tartane *S. François*, la brigantine la *Bonne Citoyenne*, le vaisseau le *Neptune*, le brigantin *S. Paul*, la tartane la *Veuve Miser*, principalement chargés de bled, de feves, d'orge, de riz, de suif, de cuirs, de cire, &c. Le *S. Paul* venoit de Souze ainsi que la *Bonne Citoyenne*. La pinque le *Diligent*, a apporté d'Acre de l'huile & du riz; la barque *S. Antoine*, de l'huile de Smyrne; le brigantin *S. Bruno*, diverses marchandises d'Alger; la goelete la *Vertu*, de l'huile d'Alger & de Bugie; la tartane la *Victoire*, du poisson salé de Sainte-Croix en Barbarie. La récolte des grains a été très-abondante sur cette côte de l'Afrique; & l'on y trouve des provisions considérables d'huile & de légumes. Il est parti pour la Syrie, le bateau le *Diligent*; pour Salonique, la polacre la *Gracieuse*; pour le Levant, le vaisseau l'*Europe*; pour Constantinople, le brigantin l'*Essor*.

Le *Duc de Praslin*, & l'*Ami S. Claude*, sont sortis, le premier pour le Cap, le second pour le Port-au-Prince. Il n'est arrivé des Isles de l'Amérique que le vaisseau le *Dauphin*, venant de la Guadeloupe.

De l'Orient, *le 9 Septembre.*

La récolte des grains a été très-abondante dans nos cantons. Il s'en fait, dans les environs, des enlevemens considérables que l'on envoye à Nantes, & autres entrepôts, ce qui empêche pour le moment la diminution que l'on a lieu d'espérer. Le Peuple d'Hennebond & de cinq ou six Paroisses d'alentour, a paru prévenu au sujet d'un chargement que l'on vouloit faire dans ladite Ville, pour l'intérieur du Royaume, à ce que l'on assuroit. L'exécution la plus complette du vœu du Gouvernement & des Loix en vigueur qui ordonnent la circulation libre dans l'intérieur du Royaume, doit faire jouir les différentes Provinces des bienfaits de la Providence : plusieurs en ressentent les avantages, & nous espérons les partager.

De Besançon, *le 11 Septembre.*

On vient de publier ici l'Arrêt suivant du Conseil d'Etat du Roi du 24 Août 1771.

Le Roi s'étant fait rendre compte du succès des précautions prises pendant l'année derniere, à l'effet d'empêcher l'exportation des grains; S. M. étant également informée que l'avidité d'un gain devenu illicite, faisoit craindre que quelques Commerçans ne tentassent encore les moyens de se soustraire à l'effet desdites précautions pour exporter des bleds à l'Etranger; & voulant assurer à sa Province de Franche-Comté la conservation des grains qui sont nécessaires à la subsistance de ses Habitans, a ordonné, &c. ce qui suit.

Art. I. L'Arrêt du Conseil du 14 Juillet 1770, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence renouvelle S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, d'exporter à l'Etranger des bleds, orges, avoines, turquiers, pois, feves, haricots, légumes & autres grains de toute espece, à peine de confiscation des voitures, chevaux, denrées, de 3000 livres d'amende & de punition exemplaire.

A. II. Les Maires, Echevins & Habitans des Communautés de Bourgogne, dans les deux lieues limitrophes à la frontiere du côté de l'Etranger, seront tenus de faire sur ladite frontiere, de jour & de nuit, des patrouilles exactes aux défilés, lieux de passages & de bacs, gués, grandes routes, chemins de traverse & autres endroits qui peuvent favoriser ladite exportation, à l'effet d'arrêter & saisir les contrevenans, dans le cas seulement où la contravention sera manifeste, où les Voituriers ne seroient pas porteurs de certificats dans la forme prescrite, & où ils seroient trouvés dans des chemins différens de ceux qui aboutissent aux lieux pour lesquels lesdits grains sont destinés.

A. III. Pour prévenir plus efficacement l'abus que l'on pourroit faire des moulins placés sur la frontiere, S. M. ordonne auxd. patrouilles de veiller également, de jour & de nuit, sur lesdits moulins; en outre qu'il sera placé dans chacun d'iceux un Employé de la Ferme générale, qui sera tiré de la Brigade la plus à portée, & relevé aussi souvent que le jugera à propos le Commandant de la Brigade. Enjoint pareillement S. M. à ceux qui se servent desdits moulins de faire aux Officiers des lieux de leur domicile ou à leurs Curé & Echevins, avant

d'y conduire leurs grains pour les faire moudre, une déclaration de la quantité qu'ils y portent, avec soumission de produire la farine de cette quantité; ladite déclaration devant être réitérée à l Employé de service dans le moulin, & le relevé d'icelui adressé tous les huit jours au Subdélégué du Département, pour en être rendu compte au Commissaire départi.

A. IV. Enjoint S. M. à tous Propriétairs de bacs, Meûniers & autres sur la frontiere d'attacher lesdits bacs avec des chaînes fermantes à clef, à peine d'y être pourvu à leurs frais, & de 300 liv. d'amende en cas de retard de leur part.

A. V. Mande & ordonne S. M. au sieur Intendant & Commissaire départi en sa Province de Franche-Comté, à ses Subdélégués, &c. de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, &c.

De Vitry-le-François, *le* 13 *Septembre.*

Un avantage particulier à la récolte de la présente année, c'est que les épis se trouvent bien grainés & beaucoup plus que ceux de l'année derniere.

Il vient d'arriver auprès de cette Ville un événement assez singulier & assez intéressant pour être offert à l'attention de ceux qui partagent tout ce qui touche l'humanité. Le Prieur de Rano-les Dames, lieu situé entre Sainte-Ménéhould & cette Ville, âgé de 80 ans, d'une bonne constitution, étoit travaillé, depuis cinq ans, d'un mal d'estomac dont le retour périodique le tenoit, réguliérement tous les jours en souffrance, depuis cinq heures du soir jusqu'à souper. Un jour à diner, il lui prit envie de manger des noix, & il en mangea en assez grande quantité pour qu'un homme en bonne santé en eût eu à craindre des suites très-dangereuses. Il attendoit, à l'ordinaire, le retour de son mal d'estomac, il n'en ressentit aucune atteinte. D'après cette épreuve, il se flatta d'être soulagé ou peut-être guéri par un usage habituel de ce fruit. En conséquence, il en fit une bonne provision; & il s'en est fait sur sa table une consommation de quatorze boisseaux en six mois. Son caractere est trop connu pour qu'on puisse douter de la vérité de son témoignage. Aujourd'hui, il est entiérement guéri, & sa santé se soutient par ce régime extraordinaire. C'est aux gens de l'Art à tirer de ce fait des inductions qui puissent être utiles à l'humanité.

De Paris, *le* 14 *Septembre.*

Dans un Edit du mois d'Août 1771, enregistré en Parlement le 17 Août 1771, il est porté que les Etats Généraux du Duché de Bourgogne, Pays & Comtés adjacens, ont supplié le Roi de vouloir bien rendre commun aux Comtés de Mâconnois, Auxerrois & Bar-sur-Seine, comme Pays adjacens & réunis auxdits Etats, l'Edit qui accorde aux Habitans dudit Duché la faculté d'enclorre les terreins qui leur appartiennent ou qu'ils cultivent, & que le compte que S. M. s'est fait rendre de l'état de l'Agriculture dans lesdits Comtés adjacens & de leurs loix particulieres, l'a mise à portée de connoître qu'il est important d'y établir une liberté aussi juste qu'avantageuse à l'Agriculture. En conséquence, Sa Majesté permet la clôture des terres dans lesdits lieux; & même pour faciliter les moyens de réunir en un seul corps d'héritage, les parties éparses des possessions, il est statué que, pendant l'espace de six années, les actes d'échange des parties de terrein au-dessous de dix arpens, seront exempts des droits royaux & seigneuriaux, à la réserve du droit de contrôle qui demeurera fixé à la somme de dix sous de quelque valeur que soient les héritages échangés, lesquels néanmoins demeureront assujettis aux charges seigneuriales & foncieres, & aux droits de Décimateurs dont ils étoient chargés avant ledit échange, & à la charge, par lesdits Pays & Comtés adjacens, d'indemniser l'Adjudicataire des Fermes de la maniere qui seroit fixée par S. M.

Par une Déclaration du 3 Février dernier, enregistrée en Parlement le 17 Août, S. M. après avoir reçu les représentations de l'Adjudicataire des Fermes, & les réponses des Elus Généraux de lad. Province, en confirmant les graces accordées par le précédent Edit, fixe pour six ans le droit de contrôle à cinq sous pour les terreins échangés dont la valeur ne remontera pas à plus de 50 liv., & dix sous pour tous ceux dont la valeur excédera cette somme; les Etats de la Province de Bourgogne, les Pays de Bresse, Bugey, Gex & Châlons, chacun pour ce qui le

concernera, payeront, pendant chacune de ces ſix années, à l'Adjudicataire des Fermes, en indemnité de ces exemptions & modérations, déduction faite du produit du droit de contrôle, la ſomme à laquelle ſe trouvera monter l'année commune du produit des droits du centième denier & contrôle, pendant les dix années précédentes. Les gens de main-morte pourront, pendant ce tems, jouir de la faveur accordée à tous, & ne ſeront point obligés de payer le droit d'amortiſſement; & ils ſont diſpenſés, par cette Déclaration, de demander à ce ſujet des Lettres-Patentes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Obſervations ſur la qualité des terres & leur amandement, tirées de l'expérience faite par M. Bomare, ſur une livre peſant de bonne terre (a).

Après avoir lavé cette terre & avoir fait couler avec l'eau la terre la plus fine, il eſt reſté ſix onces de matieres groſſieres, graviers mêlés de fragmens de briques & pierres calcaires.

La terre fine, ſéparée par le lavage, a été ſéchée & enſuite miſe à digérer dans du vinaigre diſtillé.

Lorſque le vinaigre a été ſaturé de terre, il a été ſéparé, & ſur le même il a été repaſſé de nouveau vinaigre; par ce moyen, la terre calcaire a été ſéparée, & enſuite elle a été précipitée par de l'alkali fixe, ce qui en a produit quatre onces.

Réſidu. 6 onces d'argille ſemblable aux argilles communes.

Ainſi une bonne terre contient $\frac{3}{8}$ d'argille, $\frac{2}{8}$ de terre calcaire, $\frac{3}{8}$ de matieres groſſieres.

Réſultat d'une pareille expérience ſur une livre de terre maigre.

6 onces de gravier.
6 onces de terre calcaire.
4 onces d'argille.

(a) *Mémoire de M. D. F***. lu au Bureau de la Société Royale d'Agriculture de la ville du Mans dans ſa 355e. Séance, le 18 Juin 1771.*

Ainſi une terre eſt maigre lorſqu'elle ne contient que $\frac{2}{8}$ d'argille, même avec l'addition de $\frac{3}{8}$ de terre calcaire ſur $\frac{3}{8}$ de gravier.

Conſéquences générales.

Pour qu'une terre ſoit plus propre à la végétation, il faut que l'argille y domine.

Il eſt aſſez connu que l'argille pure ne produiroit pas; ainſi il en réſulte que ſi l'argille doit dominer pour rendre la terre propre à la végétation, il faut auſſi qu'elle ſoit combinée avec une certaine quantité d'autres matieres qui ſéparent ſes parties & les tiennent dans un état de diviſion. Si le gravier ſeul étoit combiné avec l'argille, l'un ſeroit inhérent à l'autre, ſans mouvement ſenſible.

Si au contraire le gravier ſoulage les parties d'argille & qu'il s'y joigne une combinaiſon d'une certaine quantité de terre calcaire; comme le propre de cette terre calcaire eſt de s'enfler & de ſe dilater par l'humidité, ce mêlange opére un déplacement continuel des parties argilleuſes & les tient dans un plus grand état de diviſion.

Le mêlange du gravier & des matieres groſſieres de ſon côté, en ſoulevant les parties argilleuſes, ouvre des intervalles qui facilitent le paſſage aux influences de l'air & de l'eau, par l'opération des parties calcaires, qui, ſans ce concours de tous les élémens, reſteroient enveloppées dans les parties argilleuſes dont l'action ſeroit moins efficace.

D après la fonction de ces divers genres de matieres, on peut donc décider du degré de bonté de la terre ſuivant la proportion dans laquelle ils ſe trouvent combinés.

Par conſéquent l'amendement des terres conſiſte principalement à rapprocher ces genres de matieres du degré de proportion dans lequel ils doivent ſe combiner, & à faciliter leurs opérations par le mêlange de la trituration des parties, ſuivant le beſoin qu'elles en ont.

Conſéquemment une terre pourroit avoir été trop labourée, ou ne l'avoir pas été aſſez. Les pierres & les cailloux peuvent, par leur abondance, produire plus ou moins d'avantage ou d'inconvénient, ſuivant la nature du ſol, leur quantité & leur groſſeur. Ces exemples généraux ſuffiſent pour indiquer que l'application des principes ſe modifie à l'infini, ainſi que la diverſité des ſols,

Le défaut d'argille pure étant une trop grande compacité, pour faciliter les terreins où elle domine, il faudroit y répandre du gravier, du tuf calcaire, de la terre calcaire, des platras réduits en pouſſiere, ou de la marne, des pailles, des fumiers ſecs & triturés parfaitement, le tout par différens labours : le choix & la proportion de ces mêlanges dépend néceſſairement de la proportion où ſe trouve déjà dans cette argille, chaque eſpece de ces matieres propres à diminuer ſa compacité.

On peut encore faire du feu ſur la ſuperficie du terrein argilleux (avec des combuſtibles) ; l'argille, à moitié brûlée, perd ſa compacité, & la cendre provenant de cette combuſtion, ſeroit très-propre à alléger & fertiliſer dès-lors ce terrein.

Ainſi il paroîtroit utile de lever, dans ces cas, les chaintres ou pourtour de nos champs, de les tranſporter par petits tas, d'en brûler le combuſtible & d'en répandre la terre ſur la ſuperficie avant de la labourer ; car cette terre ainſi réduite en petites parties de briques, ſoulageroit le fonds par ſon mêlange.

A l'égard du fumier, quoiqu'on diſe continuellement que dans l'argille il faut employer des fumiers chauds, tout ſe réduit à cette vérité qu'ils ſeront tous également chauds lorſqu'ils ſeront ſecs ; c'eſt pourquoi il ſuffiroit de porter réguliérement pendant l'hyver le fumier ſur les terres argilleuſes, deſtinées à bled, pour l'automne ſuivante, & au plus tard, pour le premier printems.

Pour bien comprendre l'effet de cette méthode, il faut ſçavoir que ſtrictement parlant, il n'y a point de fumiers chauds ni de fumiers froids.

Le fumier de bœuf & de vache s'échauffe peu lorſqu'il eſt mis en tas, parce qu'étant très-humide, à cauſe de l'abondance des urines de ces animaux, ils paſſent promptement à la putréfaction. Or c'eſt le mouvement de la fermentation néceſſaire pour porter le fumier à l'état de putréfaction qui produit la chaleur. Ce mouvement qu'éprouvent les parties du fumier des étables, ne dure pas aſſez pour y arriver, par la raiſon qu'on vient de dire de l'abondance des urines qui aide à cette célérité de la putréfaction.

Au contraire le cheval urinant moins, ſa fiente eſt plus ſéche ; ainſi elle eſt plus ſuſceptible d'éprouver ſucceſſivement, & d'une maniere marquée, les deux premiers degrés de la fermentation, & dès-lors, ce mouvement qui produit la chaleur. Mais dans cet état de chaleur, on ſe garde bien de le répandre ſur la terre ; il n'eſt pas aſſez façonné, ni à ſon point de maturité ; ſouvent même il abonde en graines nuiſibles ; & lorſqu'on répand ce fumier putréfié ſur la terre, il n'a preſque point de chaleur, parce que la putréfaction des corps ſe fait ſans chaleur, quoiqu'elle ſoit une ſuite de la chaleur produite par le mouvement de la fermentation.

Si à la vérité on attend d'apporter le fumier des étables dans l'automne, & au moment de ſemer dans une terre forte & argilleuſe, ce fumier ſera plus froid, comme étant plus humide : car cette humidité ne pourra s'imbiber, elle reſtera long-tems à la même place, & conſtamment il y a moins de chaleur où il y a plus d'humidité.

Les fumiers d'écurie étant plus ſecs, ſeront moins froids, mais évidemment ils ne ſeront chauds ou froids que relativement au plus ou moins d'humidité & non pas de leur nature ; ils ſeront égaux dans un état de ſécchereſſe égale.

Il eſt facile de concevoir dès-lors qu'en portant le fumier des étables pendant l'hiver ou au printems, ou plus tard, ſon humidité a le tems de s'évaporer. Un autre avantage, c'eſt de le bien méler avec la terre par les labours ; & c'eſt par cette raiſon que le fumier d'écurie doit également être porté dans l'hyver ſur les terres fortes.

La véritable utilité des fumiers, c'eſt 1°. d'alléger les terres, 2°. de laiſſer, en achevant de ſe pourrir, une matiere extractive ſavonneuſe, & une terre végétale très-diviſée.

Les ſels & les huiles des fumiers ne ſont utiles à la végétation, qu'autant que la putréfaction les a combinés de maniere à les mettre dans un état ſavonneux ; les huiles ne fertiliſent qu'après leur décompoſition, & ſeulement lorſque mélées & combinées avec la terre, leurs parties deviennent diſſolubles dans l'eau. Les ſels purs nuiroient plutôt à la végétation qu'ils ne lui ſeroient utiles ; ils ne fertiliſent qu'autant qu'ils ſont joints & combinés avec des ſubſtances huileuſes capables d'adoucir leur acrimonie.

L'urine même n'eſt fécondante que lorſqu'il n'en reſte mêlé à la terre végétale que la matiere terreuſe, ſavonneuſe & extractive qu'elle fournit abondamment.

Les cendres lessivées & non lessivées produisent un effet égal : ce n'est donc point par la quantité des sels qu'elles sont utiles, mais comme terre végétale, argilleuse, réduite en un état de division convenable.

Puisque c'est cet état de division qui rend l'argille productive, il est évident que plus la terre est argilleuse, plus elle demande d'être labourée, & que ces labours, ainsi que les semailles, ne doivent point etre faits lorsque la terre est trempée ; par la même raison, il faut éviter d'y laisser séjourner l'eau.

Pour fertiliser les terres poreuses, c'est-à-dire, qui manquent d'une proportion suffisante de terre argilleuse, il faut pratiquer exactement le contraire de ce qui vient d'être dit à l'égard des fortes terres ; leur amendement consiste à les combiner avec la marne liante, avec de l'argille, de la terre à four, &c. Il faut porter des fumiers gras & humides, & plus près du tems des semailles ; les labourer & semer par un tems gras, &c.

Avec de l'intelligence & quelques observations, il est facile d'appliquer ces principes à toutes les diversités infinies des terres, suivant le degré de compacité ou de porosité que l'abondance ou la disette de terre argilleuse leur donne.

I I.

Pain & autres emplois très-utiles du grate-cul, fruit de l'eglantier.

Le fruit de l'églantier, ou le grate-cul, appellé par les Botanistes, *cynobastum*, *rosa canina*, *rosa sylvestris flore incarnato*, devient entre les mains de ces hommes nés pour le soulagement & le bonheur de leurs semblables, une ressource qui, dans des tems de calamité, peut suppléer au défaut de grains. La fleur de cet arbrisseau fournit aux abeilles une cire brute dont les Géorgiphiles tirent parti. Ses feuilles servent, en cas de besoin, de nourriture aux vers à soie, avec moins d'inconvéniens que les feuilles de laitue qui leur causent une maladie mortelle nommée *Clairette*, ou du moins ne les mettent en état de produire que de foibles cocons. L'arbrisseau lui-même concourt à former des haies impénétrables.

Le grate-cul n'est pas bien bon à manger ; on en met, ainsi que leur eau distillée, dans quelques ragoûts, on le confit. Pour l'employer à ces derniers usages, on en ôte de petits grains piquans qui forment comme son noyau, & qui contiennent un germe rempli d'une farine grasse & huileuse.

M. Schirach, ami éclairé de l'humanité, Pasteur très-zélé pour le bien de son troupeau, Géorgiphile célébre par ses recherches sur les abeilles & autres parties de l'économie rurale, comme on l'a vu dans nos Gazettes & Journaux, avoit eu d'abord l'attention, très-digne de remarque, de ramasser les grains du grate cul, pour qu'ils ne fussent pas mêlés dans le fumier, ce qui auroit pu produire de mauvaise herbe parmi les grains. De sages Cultivateurs ont suivi cet exemple. M. Schirach & ses imitateurs, après avoir rassemblé une quantité assez considérable de ces noyaux, ont exercé leur sagacité à chercher les usages auxquels il seroit utile de les employer. Ils sont d'abord parvenus à en tirer un bon remede pour les bêtes à cornes. Dans la disette dont l'Allemagne vient d'être affligée, ils ont essayé d'en faire du pain. On a d'abord fait sécher cette graine au soleil ou sur un fourneau, on l'a frottée dépouillée de ses petites pointes, par le moyen d'un crible, & envoyée au moulin. Elle a rendu une farine passablement blanche, comme la farine moyenne du bled. On en a fait une bouillie qui a été trouvée de bon goût, & elle n'a point été malfaisante. On en a fait des soupes au lait & des omelettes : elles ont été mangées avec plaisir, lors meme qu'on ne manquoit pas de provisions. Enfin on en a fait du pain, sans la mêler avec d'autre farine, & ce pain a paru bon : il conservoit néanmoins de l'odeur du fruit, mais qu'on affoibliroit en mêlant d'autre farine avec celle-là. En divers pays, on met, dans la pâte, du cumin, du safran, de l'anis, &c. ; & ces goûts plaisent à différentes personnes. On manquoit de tout dans la Paroisse de M. Schirach ; & plusieurs familles, à force de ramasser de ce fruit dont les haies sont remplies, se sont soustraites, par le moyen de ce pain, aux horreurs de la famine.

Ce n'est pas la premiere fois que cette ressource a été employée ; mais cette nouvelle expérience en confirme la bonté. Peut-être aussi n'avoit-on pas distingué, comme M Schirach, dans les épreuves pré-

précédentes, le noyau d'avec le reste du fruit ; c'est ce que nous ne pouvons affirmer.

M. Schirach, & les personnes qui le secondent, continuent de faire ramasser des grate-culs, par de petits enfans, auxquels ils donnent quelque petite récompense : ils leur rendent aussi la chair du fruit dont leurs parens font une sorte de confiture grossiere qu'ils mangent en hiver sur leur pain. Cette nourriture prise avec modération est très-saine ; c'est une grande ressource quand le fruit manque. De la farine tirée des noyaux, on continue de faire un excellent breuvage pour les bêtes à cornes qui en sont fort avides, de la bouillie, de la soupe, des galettes que l'on cuit au four, ou des gâteaux que l'on cuit sous la cendre : ces mets ne rebutent point, quand on en fait pas un usage trop fréquent ; ils épargnent les grains, & répandent quelque variété sur des tables mal pourvues.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Septembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Changes de Paris, *du 14 Septembre 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32	3	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon, *Août*, ...	¼ p. % bénéfice.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
Comp.d.Ind.			
Actions de 2500 l.	1022 ½ . . .	1022 ½ . . .	1022 ½ 25 22 ½
Emprunt Oct. .	. . . . .	242	244 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	59	. . . . .	59 ½ . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	. . . . .	70 70 ½ . . .
Loterie 5e Epoq.	416	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 11 Sept. 1771		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	M	Courmont, six d. mois 1770.	T.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.
Lecanu, *idem.*		Delauge, *idem.*	V.	Delacharmote, *id.*	N.
Boutet, *idem.*	N.	Bouron, *idem.*		Montal, *idem.*	P.
Lebrun, *idem.*	P.	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Pannelier, *idem.*	
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Boutray, *idem.*		Nau, *idem.*	Z.
Despeignes, *id.*		Cadeau, *idem.*		Lempereur, six p. mois 1771.	A.
Lallement l'. *id.*	F.	.....		.....	
Daubonne, *idem.*	G.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 14 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une Lettre de Franckenthal du 24 Aout.

MARDI dernier L. A Elect. Palat., nos gracieux Souverains, vinrent dans cette Ville, pour visiter nos principales Manufactures, & voir différentes machines inventées pour lustrer les étoffes. La Fabrique d'étoffes derniérement établie, la nouvelle Teinturerie, le magasin de porcelaines, obtinrent leur approbation, & les Ouvriers reçurent de L. A. des éloges & des récompenses.

Les machines qui attirerent particuliérement leur attention sont au nombre de trois. La premiere est un cilindre, fait sur le modèle de ceux que l'on employe à Paris, à Lyon, à Turin, pour polir ou lustrer les damas, satins, velours, taffetas, & les ouvrages brodés au tambour. La seconde, de nouvelle invention, est une machine à damasser la pluche, le velours, & autres étoffes de fil & de soie, tant pour habits que pour meubles : elle donne un œil très agréable aux étoffes. La troisième est destinée à moirer : elle produit les plus belles ondes. Les sieurs *Leonin* & *Bonafont* les ont faites par ordre de l'Electeur qui, par la protection genéreuse qu'il accorde aux Artistes étrangers particulierement, en attire un grand nombre des pays voisins, du Nord, de la France sur-tout. L'industrie de ce dernier Royaume se répand aujourd'hui, comme sa Langue, dans toute l'Europe.

C'est ainsi que cette Ville, autrefois si célébre, commence à sortir, en quelque sorte, de ses ruines. Cependant nous n'avons encore ni Imprimerie, ni College, ni Ecoles publiques. Les établissemens littéraires, si utiles même pour perfectionner les Arts, ne tarderont pas à s'élever. Nous avons une Fabrique de porcelaine déja fort renommée. Notre Fabrique de tabac fait un débit considérable à un prix modique. Nos Fabriques d'étoffes de laine & de soie, de rubans fort estimés, de cartes & de tapisseries de papier, de poudre & d'amidon, de bougie & de chandelle, de savon noir cuit, réussissent très-bien. Nous avons un Tireur d'or. Il vient de s'établir un Artiste qui travaille habilement des tabatieres, étuis, &c. On en cherche pour former des Manufactures de draps fins, de chapeaux fins, de bas de laine, afin de mettre en œuvre les matieres du pays. Enfin on ne néglige rien pour attirer des Négocians & des gens à talens de la probité desquels on ne manque pas de s'assurer.

Notre Ville est très-avantageusement située, dans une belle plaine, entre Worms & Manheim, sur la grande route d'Allemagne & de Strasbourg, à cinq quarts de lieue du Rhin. On va travailler à rétablir l'ancien canal qui communiquoit avec ce fleuve.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 23 Août.*

Les travaux que le P. Ximenez a exécutés par l'ordre de notre Souverain, ont rendu les chemins praticables, les communications libres, le commerce actif, l'abondance générale; & S. A. R. jouit, pour récompense, du bonheur de ses Sujets.

La Méditerranée a été troublée par des tempêtes. Les frégates l'*Austrie* & l'*Hirondelle*, ont été obligées de s'arrêter à Malthe pour se radouber.

Les Mendians que l'on avoit renfermés dans les prisons de Rome viennent d'être bannis de l'Etat & rejettés sur les pays voisins.

Les Provéditeurs de Venise ont publié un Réglement pour prévenir les fraudes qui se commettoient dans les Douanes.

Dans l'Etat de Milan, selon une Dépêche Royale, semblable à la convention faite avec la Cour de Turin, pour l'abolition du droit d'Aubaine, il est convenu avec la République de Venise que les Sujets des deux Puissances pourront également recueillir des successions dans les Etats respectifs, sans obstacle & sans empêchement. Il a été ordonné, par une notification rendue sur les plaintes du Public, aux Caissiers publics & Collecteurs de recevoir toutes les pieces d'or qui seront d'un poids égal au grain, sans qu'il soit nécessaire que la monnoie l'emporte.

On a ressenti en divers endroits de l'Italie, de la Suisse, & de l'Allemagne, des secousses de tremblement de terre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Septembre.*

Un vaisseau nouvellement arrivé du détroit de Davis s'est approché si près du pôle que sa boussole n'avoit plus de direction : il s'est ensuite trouvé dans une mer très-étendue & toujours calme où il n'y avoit aucune apparence ni de glace ni de terre.

Plusieurs de nos principaux Négocians forment actuellement une Association pour la traite des pelleteries chez les Indiens de la cote de Labrador : ils comptent donner à ce commerce plus d'étendue & de stabilité qu'il n'en a eu jusqu'à ce jour.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 1 Septembre.*

L'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture, nouvellement établie dans cette Ville, a répondu, par ses efforts, au zele qui en a jetté les fondemens : on espere qu'encouragée par le Public, ses succès répondront à ses efforts. Après une étude assidue de la nature & des grands modeles, les Membres de ce Corps naissant pourroient s'attendre à des sentimens plus flatteurs que ceux de l'indulgence; mais dans ce moment ils n'en ambitionnent point d'autres. C'est dans cette espérance qu'ils feront demain une exposition de tableaux & de statues à la Maison Professe. Il est de l'intérêt de la Patrie d'encourager un établissement consacré à la perfection des Arts & à l'institution gratuite des Eleves : cette derniere circonstance, en particulier, doit disposer favorablement les Amateurs & les Patriotes, envers cette Académie.

Ce Port est toujours assez fourni de grains tant du Royaume que du Nord : les prix se soutiennent. Les eaux-de-vie sont constamment à 180 liv. les 32 veltes. La premiere sorte de sucre blanc vaut de 52 à 53 liv. le quintal. Les cafés se vendent depuis 20 s. jusqu'à 21 s. 6 den. L'indigo est de 8 liv. à 10 l. ½; le coton de 100 à 130 l.

DE ROUEN, *le 5 Septembre.*

Les vents impétueux qui ont regné le 24 & le 25 du mois dernier, ont causé plusieurs naufrages & beaucoup de de dégât sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Picardie, des Pays-Bas, de Hollande & d'Angleterre. Il a péri sur notre côte plusieurs bâtimens François. Sur la côte de Valdan, un bateau Anglois a été brisé, deux bâtimens Hollandois ont écloué, on a sauvé les équipages de ces trois bâtimens. Le paquebot le *Prince Frederic*, venant de Douvres, a heurté contre les pierres du Port d'Ostende le 24 à neuf heures & demie du matin : les Passagers, l'équipage, la malle ont été sauvés. Le navire le *Froc-Frienden*, Capitaine Kramer, parti d'Amsterdam &

destiné pour Bayonne, a échoué aux Dunes sur les bancs de Goodwen : le Capitaine & l'équipage ont été sauvés par les chaloupes de Deal, mais le vaisseau & la cargaison sont totalement perdus. La mer a offert pendant ces deux jours le spectacle le plus effrayant : on assure que ces ouragans furieux ont étendu leurs ravages fort au loin. Les prix des grains se soutiennent.

De Nantes, *le 7 Septembre.*

La *Marquise de Choiseul*, Armateur M. Orry, est en charge pour les Cayes ; la *Ville du Cap*, Armateur M. Deluynes de la Bouffetiere, pour le Cap ; la *Cécile*, Armateur M. Richard, pour le Port-au-Prince & Léogane. Il est parti dernièrement pour le Port-au-Prince, le *Thomas*, pour les Cayes le *Fidele*, pour le Port-au-Prince la *Marie-Anne*. Plusieurs navires sont sortis, soit pour Dunkerque soit pour l'Etranger, chargés de vin Nantois, de sucre brut, de café & d'indigo. La premiere sorte de sucre se vend 55 liv., le café de 19 s. à 21 s. 6 d., l'indigo de 8 l. 5 s. à 9 l. 5 s., le coton de 110 à 120 l. Le cours des sels quittes à bord des navires est au Croisic de 75 l. & au Pouliguen de 77 l. le muid.

Outre les fromens d'Amont & de Machecoul, & le seigle d'Amont, nous avons du froment étranger & du seigle de Dantzick. Suivant les notions prises dans différentes parties de la Province, les fromens & les seigles nouveaux sont d'une très-bonne qualité. Si les épis sont venus clairs, ils sont en général assez garnis. Les bleds noirs, les foins, les pommes & les fruits n'ont pu prospérer, à cause de la sécheresse qui a opiniâtrément regné. Les pauvres ont trouvé, cette année, beaucoup de ressource dans la généreuse sensibilité des Propriétaires aisés qui habitent la Province.

De Tours, *le 9 Septembre.*

Cette Province est une de celles où les grains n'ont pas souffert ces variations subites & extrêmes qui déconcertent & le commerce & le Consommateur. Depuis plusieurs mois, ils ont éprouvé ces diminutions graduelles & successives que doit naturellement opérer l'approche d'une récolte assez favorable. On peut conclure de-là que les choses ont été abandonnées à leur cours naturel, & que les causes morales n'ont concouru qu'à maintenir l'ordre. Depuis la moisson, les prix du froment roulent autour de 21 & 22 livres ; ils paroissent même s'y fixer. A ce taux, la premiere des subsistances ne doit pas être hors de la portée du Peuple. Cependant le pain n'est pas encore à un prix proportionné. Le blanc, de différens poids, est à 34 & 33 den. ; le pain commun à 26 den ; & le pain noir à 22 den. la livre. Quoique ces dernieres sortes ne soient pas cheres, il semble néanmoins, eu égard au prix des grains, qu'elles seroient encore susceptibles d'une légere diminution, en supposant la moûture & la boulangerie portées au degré de perfection connu.

De Paris, *le 12 Septembre.*

Par la Déclaration du Roi du 1 Mars, registrée en Parlement le 20 Août, portant fixation d'un nouveau tarif des droits sur les papiers & cartons, S. M. ordonne que ces droits, établis par l'Edit de Février 1748, seront perçus conformément au nouveau tarif, à l'entrée des Villes & des lieux nommés par la présente Déclaration, ainsi qu'à l'entrée de l'Isle de Corse où il ne sera importé que des papiers & cartons des Manufactures du Royaume. Les papiers & cartons, destinés pour l'Etranger, ne seront pas sujets à ces droits : il leur est accordé dans les Ports de Dunkerque, Calais, Dieppe, le Havre, Saint-Malo, l'Orient, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marseille & Toulon, un entrepôt de six mois. Les papiers & cartons destinés pour Paris jouiront de la même faveur d'entrepôt dans les villes de Rouen & d'Orléans : ils payent, en entrant à Paris, outre les droits portés au tarif, le vingtième attribué à l'Hôpital Général, & en sus les six sous pour livre tels qu'ils se percevoient sur les autres droits.

Suivant le tarif annexé à ladite Déclaration, les papiers blancs pour écritures, impressions & autres usages, payeront pour chaque rame excédant 37 pouces de largeur, la feuille ouverte, & 26 pouces de hauteur, 15 livres ; par chaque rame au-dessous de cette classe, excédant 32 pouces de largeur & 24 pouces 9 lignes de hauteur, 12 liv. ;

pour chaque rame excédant 26 p. 4 lig. de larg. & 20 p. 4 l. de haut., 9 l.; pour chaque rame excédant 24 p. de larg. & 17 p. 10 lig. de h., 4 l. 10 ſ.; les papiers de ces quatre claſſes qui ſeront de pâte commune appellée *pâte bulle* ne payeront que les deux tiers des droits y énoncés. Pour chaque rame, excédant 20 p. de larg. & 16 p. de h., 1 l. 10 ſ.; au-deſſus de 19 p. de larg. ſur 15 de h., 1 l.; au-deſſus de 17 p. de larg. & 13 p. 6 lig. de haut., 16 ſous; au-deſſus de 16 p. 6 l. de larg. ſur 13 p. de h., 13 ſ.; au-deſſus de 15 p. 3 lig. de larg. & 11 p. 6 lig. de haut., 12 ſous; au-deſſus 14 p. de larg. & 10 p. 4 lig. de h., 10 ſ.; pour les ſortes inférieures, 8 ſ. Les papiers dorés & argentés payeront le triple deſdits droits, ſuivant la claſſe de leur dimenſion; les papiers marbrés, le double; les papiers d'une couleur fine, & les papiers gris, fins, les mêmes droits; leſdits papiers, communs, la moitié; les papiers brouillards, les trois quarts; chaque cent de feuilles de cartes ou cartons, formés de pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, le quadruple; chaque cent de cartons de pâte de même.

Par l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 21 Août, concernant les droits ſur l'entrée des papiers étrangers, les papiers blancs de quelque eſpece, qualité & grandeur qu'ils ſoient, payeront vingt livres; les gris, bruns, bleues & autres couleurs, & brouillards, 12 liv.; dorés ou argentés, 33 liv. 12 ſ.; marbrés, 26 l. 8 ſ.

Par l'Arrêt du Conſeil du 21, le Roi, attendu que pluſieurs moulins de papier ſont totalement abandonnés, d'autres prêts à l'être, tous les autres en langueur, à cauſe de la pénurie des matieres, défend de faire ſortir tant par mer que par terre hors du Royaume à l'Etranger, aucuns vieux linges, chiffons, vieux drapeaux, pattes, rognures de peaux & parchemin, & autres matieres propres à la fabrication du papier & à la formation de la colle. Il ne pourra être établi aucune Fabrique de papier dans les quatre lieues frontieres: celles qui y ſeroient établies ſeront détruites & reportées plus avant dans l'intérieur, ſauf à être fait tel droit qu'il appartiendra: il ne ſera fait ni tranſport, ni magaſin, ni entrepôt dans la même étendue; ni aucun tranſport d'une Province à l'autre en empruntant le paſſage de l'Etranger; ni embarquement & débarquement pour d'autres Provinces, & pour Fabriques à papier ſeulement, dans d'autres Ports que Boulogne & Calais, le Havre, Rouen & Caën, Nantes & Saint-Malo, la Rochelle, Bordeaux, Agde & Cette, Toulon, & avec les formalités requiſes. Leſd. matieres apportées de l'Etranger payeront pour tous droits uniformes à l'entrée du Royaume, par tous Ports & Bureaux indiſtinctement, deux ſous par quintal.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede ſimple contre la morſure des viperes & des ſerpens.

Faites bien ſaigner la playe, ratiſſez-la avec un couteau ou avec quelque inſtrument fort propre, lavez-la avec de l'eau de fontaine la plus fraîche que vous pourrez avoir, dans laquelle vous aurez fait diſſoudre auparavant du ſel en poudre, dont la quantité ſoit à peu près du poids d'une noix ordinaire. Après que vous aurez lavé la playe pendant quelque tems, vous prendrez des feuilles de prudhomme que vous aurez ſoin de broyer; ſi elles n'étoient pas aſſez humides, vous les humecterez avec de la ſalive, pourvu que ce ne ſoit pas avec celle du malade. Il faut enſuite envelopper la playe avec ces feuilles broyées, & y en mettre de l'épaiſſeur d'un pouce. Deux heures après, on change l'appareil pour en mettre un ſecond; ce qu'on réitere pluſieurs fois pendant vingt-quatre heures. Dans le tems qu'on prépare le premier appareil, il faut auſſi broyer des feuilles de prudhomme dans un mortier bien propre: lorſqu'elles ſont bien broyées, vous en exprimez le ſuc à travers un linge; & quand vous en avez plein un verre de liqueur, vous le faites boire au malade; un quart d'heure après, on remplit un gobelet ordinaire de la bonne huile de noix & du meilleur vinaigre qu'on pourra trouver; il faut qu'il y ait la moitié de vinaigre & la moitié d'huile. On les mêle enſemble & le malade prend ce breuvage qui, dans peu de tems, le fait rejetter. Le plantin à cinq côtes produit le même effet, en ſuivant toujours la même méthode;

mais il ne guérit pas aussi promptement que la feuille de prudhomme, dont je me suis servi, dit la personne digne de foi qui nous a envoyé cette recette, pour un homme qui avoit succé son doigt aussi-tôt qu'il avoit été mordu : ses levres devinrent noires, elles s'enflerent, comme aussi toute la tête, il ne pouvoit presque plus parler, il éprouvoit de violens maux de cœur; je crus qu'il alloit expirer. Ne pouvant me procurer du plantin, j'essayai le prudhomme. J'avois oui dire que quand la belette se bat avec le serpent, dès qu'elle est mordue, elle court vers la feuille de prudhomme & en mâche, elle se roule ensuite sur ces feuilles & revient à la charge; quand elle a mordu le serpent, celui-ci va pour se guérir, frotter sa blessure contre le serpolet bâtard. Une personne témoin de ce combat enleva toutes les feuilles de prudhomme; la belette fut mordue une seconde fois, & ne trouvant plus de feuille de prudhomme, son corps s'enfla & elle périt dans le moment. Voilà ce qui m'a donné lieu à faire cette épreuve, qui m'a très-bien réussi. Je sçais qu'il y aura des personnes qui seront tentées de regarder tout ceci comme une fable : mais incapable d'en imposer, je puis assurer qu'on trouvera peu de remedes aussi efficaces que celui dont j'ai fait moi-même l'expérience avec le plus grand succès.

Autre remede éprouvé à Saint-Marcellin, en Dauphiné.

Après avoir inutilement éprouvé divers remedes sur un homme qui avoit été mordu par une vipere & dont le corps s'enfloit toujours plus à mesure que le venin agissoit plus long-tems, on eut recours à un expédient singulier qui opéra la guérison du malade. On scarifia la playe le mieux qu'on le put, & quand on l'eut lavée avec de l'eau de fontaine où l'on avoit fait dissoudre du sel commun, (a) on prit un vieux coq dont on appliqua l'orifice de l'*anus* sur la blessure, de sorte qu'il n'y avoit point d'air entre-deux : les pates du coq étoient appuyées contre le corps du malade. Cette situation gênée du coq lui fit ouvrir le bec pour respirer; on voyoit dans l'animal un mouvement continuel de bas en haut; de cette façon le coq attira tout le venin : sa chair devint insensiblement noirâtre; & comme on vit qu'il alloit expirer, étant presque sans force & sans mouvement, on l'enterra, de crainte que quelque chien ne le mangeât, ce qui l'auroit fait périr. On n'a pas sçu nous dire si l'opération fut réitérée sur le même malade, mais ce qu'on nous assure, c'est qu'il fut bientôt guéri.

(a) *Il n'est pas nécessaire d'avertir que nous ne donnons pas cette expérience comme un fait certain. Les gens instruits voyent bien que c'est ici un vieux conte qu'on rajeunit.*

II.

Institution de la jeune Noblesse.

C'est le titre de la Pension que tiennent actuellement à l'Hôtel du Roulle, vis-à-vis la grille des Champs Elisées, MM. Desavy & Lévêque. Personne n'ignore quels avantages on retire du local de cette Pension, pour la santé des Eleves. Située hors de Paris, assise sur le penchant de l'Etoile, elle ne leur laisse respirer qu'un air salubre & sans cesse renouvellé : ornée d'un beau & vaste jardin, environnée de promenades les plus agréables, elle leur procure, pendant leur récréation, le plaisir salutaire de fortifier leurs jeunes corps par des courses proportionnées à leur âge.

On donne aux Eleves toutes les instructions qui peuvent former un homme de qualité & un Militaire. M. Desavy s'est chargé de la partie de l'Histoire & de tout ce qui y a rapport, comme la Sphere, la Géographie, la Chronologie, &c. Il s'est encore chargé du Latin. M. Lévêque, à l'aide d'un second, s'est chargé de l'Arithmétique, de l'Algebre, de la Géométrie, de la Fortification & des Méchaniques. On donne de plus aux Eleves, un Maître d'Allemand, un d'Ecriture, un de Danse; & quatre fois dans la semaine, M. Lévêque donne une leçon de François. Quant aux autres Maîtres, tels que ceux de Musique, de Dessin, d'Armes, &c. ils sont au choix des parens. Ceux qui desireroient que leurs Enfans apprissent la Langue Italienne, trouveroient pour cela la plus grande facilité,

M. Lévêque ayant fait chez les Italiens une étude particuliere de leur Langue.

Le Samedi on fait répéter aux Eleves ce qu'ils ont appris dans toute la semaine. On les examine, le premier de chaque mois, sur ce qu'ils ont vu durant le cours du mois précédent; & pour exciter l'émulation, sans laquelle les efforts & les succès ne se soutiennent pas long-tems, sur-tout à cet âge, on ne se contente pas de donner publiquement des éloges à ceux qui se sont distingués; on joint aux éloges des récompenses. Ceux-là seroient peut-être insuffisans sans celles-ci; mais avec tous les deux réunis, on parvient sûrement au but qu'on se propose.

Comme l'éducation des Enfans ne sçauroit être bonne & solide, si leurs cœurs ne sont formés avec soin à la Religion, on n'oublie rien de ce qui peut leur en faire goûter les maximes, & acquérir les vertus qu'elle prescrit.

Le prix de la Pension, y compris tous les Maîtres dont nous venons de parler, est de 1150 livres, sur laquelle somme on s'oblige de donner à l'Eleve tous les étés, un habit, une veste & deux culottes d'uniforme, dont l'habit de calemande est rouge, & la veste de même étoffe, aussi-bien que la culotte, est couleur ventre de biche. Tous les deux hyvers on donnera à l'Eleve un habit, une veste & deux culottes de drap, même uniforme, &c.

III.

Découverte & ouvrage curieux.

Le sieur François Borghigiani, Lapidaire à Florence, après plusieurs tentatives, a découvert le moyen de faire les lettres initiales & autres ornemens d'or bruni, suivant l'ancienne maniere, encore pratiquée dans le XIVe. siecle, non-seulement sur le parchemin, mais encore sur quelque feuille que ce soit. S. A. R. le Grand Duc de Toscane a daigné accepter quelques essais en ce genre & autres ouvrages de cet habile Artiste, & lui accorder une pension avec la qualité d'Ecrivain dans les Bibliothéques Royales. L'année derniere, le sieur Borghigiani avoit gravé sur un camée, le portrait de S. M. la Reine des Deux-Siciles; il vient de graver de même celui de l'Empereur, & ce nouvel ouvrage est singuliérement curieux. La pierre est un onix oriental, de figure ovale parfaite, large de deux pouces dans son plus grand diametre, & diversifiée en couleurs. La figure repose sur un fond d'eau cristaline. Une autre partie de couleur blanche a servi à former le visage, parfaitement ressemblant, &c. Les cheveux sont imités au naturel sur la partie blonde de la pierre. Une autre portion a prêté aux vêtemens. Enfin le portrait est entouré d'une espece de bordure, de couleur claire, travaillée en guirlandes de laurier. Il n'étoit pas possible d'employer plus heureusement ce singulier assortiment de couleurs préparé par la nature. La gravure a peint, en quelque sorte, le portrait. La ressemblance est aussi parfaite que le travail est fini. Ce chef-d'œuvre a été admiré par l'Empereur, l'Impératrice Reine, & la Famille Royale; & il a été placé dans le Cabinet de Sa Majesté Impériale-Apostolique, comme un de ses plus précieux monumens.

Le sieur Borghigiani a une riche collection de camées & autres pierres, gravés de sa main; des antiques, & des raretés d'un grand prix. Sa demeure est à Florence, près de l'Eglise de la Trinité, vis-à-vis la Colonne.

IV.

AVIS.

Le sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, enseigne chez lui & en Ville, les Mathématiques pures & mixtes, l'Arithmétique des Géometres & tout ce qui en dépend, même le calcul différentiel; la Géométrie & la Perspective, l'Architecture civile & militaire, l'attaque & la défense des Places. Il enseigne aussi à lever toutes sortes de plans géométriquement & en rase campagne: il montre les Méchaniques en général, y compris toutes sortes d'usines dont la plûpart même sont inconnues en France, tout ce qui regarde les forces mouvantes & l'hydraulique, la Figure, l'Ornement, & tout ce qui concerne le Dessin.

Il demeure rue de la Tisseranderie, à la ville d'Orbec, chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier, à Paris.

V.

Fautes essentielles à corriger dans le N°. 72 de la Gazette.

P. 575, 1re. col., lig. 17 & 18, au lieu de 5000 *pieds de circonférence*, lisez, 5000 *pieds de surface.*

Dans la même Gazette, à la page précédente, col. 2e., il nous est échappé de publier une Lettre dont nous nous étions proposé de réduire auparavant le ton aux termes d'une critique douce & honnête. Nous avouerons avec l'Auteur que la description (qui nous a été envoyée de Vienne) de la machine destinée à tenir en mouvement les eaux stagnantes, souffre beaucoup de difficultés; & c'est pour cette raison que nous n'avions pas balancé à insérer cette Lettre dans notre Feuille, après les corrections convenables. Mais nous désavouons tout ce qui pourroit choquer l'Auteur de la description & le Public; & nous le supplions de vouloir bien nous pardonner cette inadvertance. Il est bien difficile que dans la foule des choses qui nous passent par les mains, & souvent avec trop de rapidité pour que nous puissions peser tous les détails, il ne nous échappe pas des erreurs & des fautes; mais nous nous hâterons toujours de les corriger & de les réparer, dès que nous nous en appercevrons ou qu'on voudra bien nous les faire remarquer; c'est la seule grace que nous demandons à nos Lecteurs. Nous ne sçaurions exprimer la peine que cette inattention nous a causée.

VI.

Etat des Vaisseaux Anglois, Hollandois, Hambourgeois, &c. qui ont été envoyés au Groenland, & de leur pêche.

26	vaisseaux de Londres, lesquels ont pris	54 baleines.
9	de Liverpool	13
1	d'Exeter	1
7	de Hull	13
4	de Wlutby	24
3	de Newcastle	10
9	d'Ecosse	5
59	vaisseaux	120 baleines.
100	vaisseaux Hollandois	87 baleines.
43	de Hambourg, d'Altona & de Bremen.	82

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 28 Août 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	359	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	156	$\frac{3}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	223	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101	$\frac{3}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	89	

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 28 Août 1771.*

Londres	34	1
Ditto à 2 usances.	33	11 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{5}{8}$ $\frac{11}{16}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{5}{16}$ à $\frac{3}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{1}{8}$
La Rochelle	53	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{8}$
Madrid	94	$\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$
Séville	93	$\frac{1}{4}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$
Venise	90	$\frac{1}{4}$
Génes	85	$\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Livourne	87	$\frac{1}{2}$
Vienne	35	$\frac{1}{4}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{4}$	à $\frac{7}{8}$ p. %

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 4 Septembre 1771, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 28 à 32 l. 10 s. *le septier; idem* nouveau, de 21 l. 10 s., 26 à 30 l. 5 s.; *id.* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 33 l. Le seigle, de 16, 17 à 18 liv.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. 10 s. à 15 l. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Septembre 1771, au Samedi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 l. 5 s. *le septier*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 22 liv. 10 s.; Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *id*, nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id*. nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 10 *Septembre* 1771.

	#	s	
Or de Portug. à	720	5	marc.
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704	5	
Les guinées à	716	5	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Septembre* 1771.

Amsterdam	55 ½ à 55
Londres	32 3 16e. à ½
Hambourg	182 ½
Madrid	15 2
Cadix	15 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Aout*,	⅛ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1022 ½ . . .	1020	1022 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	244 . . . .
Prom. à 5 p % . .	. . . . .	. . . . .	59 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	70 ½	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	415	415	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 *& six premiers mois* 1771

Du Sam. 7 Sept. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 9. *Messieurs*		Du Mardi 10. *Messieurs*	
Bardin, six prem. mois 1770.	P.	Delamotte, six d. mois 1770.	P.	Filleul, six dern. mois 1770.	P.
Pigis, *idem*.	R.	Domillier, *idem*.	R.	Viellard, *idem*.	
Caron, *idem*.		Maslon, *idem*.	S.	Hurel, *idem*.	M.
Delarue fils, six p. mois 1771.	A.	Gendon, *idem*.		Chaponnel, six p. mois 1771.	A.
Hebert, *idem*.		Thevenin, *idem*.	V.	Defrance, *idem*.	
Boscheron, *idem*.		Dujean, six prem. mois 1771.	A.	Cauchy, *idem*.	F.
Clouet, *idem*.	B.	Creuzé, *idem*.		Defays, *idem*.	H.
Delarue pere, *id*.	J.	Bonnet, *idem*.		....	
.....		Alissant, *idem*.		.....	
.....		Certain, *idem*.		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Generale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 7 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 3 Août.*

VERS la fin du mois dernier, des ouragans impétueux ont causé beaucoup de dommages dans les environs. Le 22, le tonnerre tomba dans le Port sur les Galeres, & il en réduisit une grande partie en cendres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 11 Août.*

La Noblesse & le Clergé ont approuvé, pour cette année, l'importation libre des bleds dans tous les Ports du Royaume, mais à bord des vaisseaux de la Nation; restriction contraire à la résolution que l'Ordre Equestre a prise d'employer les moyens propres à remédier à la calamité que cause la cherté des vivres de toute espece.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Août.*

S. M. vient d'établir ici une Ecole Vétérinaire dont la direction est confiée au Docteur Abilgaard, Eleve du célébre M. Bourgelat. Ces Ecoles s'appellent en Danois *Heste-Skoole*, Ecoles de chevaux; & les têtes folles jouent sottement sur le mot.

Le College des Finances a fait afficher une Déclaration par laquelle le Roi permet, moyennant un certain droit, l'importation de toutes sortes de grains, jusqu'au 1 Juillet de l'année 1772.

ITALIE.

DE MILAN, *le 9 Août.*

Par ordre de S. M. l'Impératrice-Reine, le Sénat a travaillé à la confection d'un Edit qui abrogera l'ancienne & étonnante Loi par laquelle les femmes mariées, non-seulement hors de l'Etat, mais encore hors de la Province & même de la Ville où elles étoient nées, étoient exclues de la succession de leurs parens. Il ne sera pas néanmoins porté atteinte à celle qui défend aux Etrangers d'hériter & même d'acquérir des immeubles, sans y être autorisés par quelqu'acte particulier. Les Nations se rapprochent, mais elles sont encore bien loin les unes des autres.

DE TRIESTE, *le 13 Août.*

Du 26 au 30 Juillet, nous avons reçus, par divers bâtimens d'Italie, entr'autres denrées, 1521 metzes de froment & 1100 mesures d'huile. Le 28, il arriva de Venise une pinque Françoise, chargée de planches, poutres & autres matériaux de construction, pour l'Isle de Malthe.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 25 Août.*

Les vignes qui, au printems, promettoient une bonne récolte, promettent moins à présent. Le mois d'Août décide ordinairement de la qualité du vin. Quand il est chaud, le vin est bon, mais lorsqu'il est humide & froid, comme nous l'éprouvons, il est rare que les chaleurs du mois de Septembre donnent au fruit le degré de bonté nécessaire.

La moisson du seigle est finie ; elle a rendu au-delà de nos espérances. Celle du froment n'est pas encore achevée : auprès de cette Ville, elle a été très-bonne ; mais il n'y a que huit jours qu'elle est commencée dans les cantons un peu plus éloignés. Les gerbes sont grainées & rendront beaucoup au Laboureur.

Depuis le commencement de la moisson, le prix du seigle est diminué ; il n'en est pas de même du froment. Nous sortons d'une très-mauvaise année ; celle-ci nous présente une perspective qui nous fera sans doute oublier notre ancienne misere.

Le bois commence à manquer dans cette Province, comme dans plusieurs autres ; mais l'industrie répare souvent le défaut d'une nécessité, en nous en fournissant une autre qui la remplace.

M. le Marquis de S. C. L. qui a sa campagne à un quart de lieue de cette Ville, dans un terrein marécageux, vient de découvrir qu'une étendue fort considérable de ses jardins est une tourbe que l'on prétend supérieure à celle de Flandre : il en fait beaucoup façonner à la maniere de cette Province. On espere que le Peuple pourra faire son chauffage de cette matiere combustible : les Manufacturiers doivent en faire des épreuves pour leurs chaudieres. Si la chose réussit, le Public y gagnera infiniment. On espere de cette découverte un double avantage ; ce pays n'a point de prairies, grand obstacle à l'avancement de l'Agriculture : on commence à faire des prairies artificielles ; les cendres de la tourbe sont, à ce qu'on assure, un excellent engrais, nous en ferons l'épreuve. Il faut espérer que du moins le goût de la nouveauté fera prendre faveur à cette nouvelle matiere.

De Montreuil-sur-Mer, *le 26 Août.*

Aujourd'hui, vers une heure après minuit, un navire est échoué à la côte du village de Rek à deux lieues de cette Ville : c'est le sénaut la *Marthe Marguerite*, Capitaine Christian Holl, venant de Norvege avec un chargement de planches. On espere sauver la cargaison & même relever le bâtiment qui ne se trouve pas endommagé. Le Capitaine avoit mouillé le 25 devant le Port de Boulogne ; il avoit eu l'imprudence de quitter son navire pour se rendre dans cette Ville avec son second, afin d'y vendre son chargement qui étoit pour le compte des Chargeurs. La mer étant fort grosse, le cable a manqué, & le navire est allé échouer à dix lieues de Boulogne.

De la Rochelle, *le 28 Août.*

Depuis le 15 Juillet jusqu'au 21 Août, il est arrivé deux vaisseaux François venant des Colonies de l'Amérique, deux autres venant de Terre-Neuve avec morues vertes, tête, langues & noves ; onze bâtimens de divers Ports chargés de différentes marchandises. Il est sorti, dans le même espace de tems, dix navires François pour divers Ports, avec diverses marchandises, & cinq Danois & un Prussien, chargés de sucre, café, indigo, coton.

De Besançon, *le 31 Août.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, dans sa Séance publique du 24, renvoya à l'année prochaine le Prix d'éloquence : le sujet est, *quelle a été sur notre siecle l'influence de la Philosophie ?* Il faut considérer cette influence dans toute son étendue sur les Sciences, les Arts, les Lettres, les états, les mœurs, &c., en balancer les avantages & les inconvéniens, saisir les traits caractéristiques qui distinguent le siecle des siecles précédens.

Le Prix des Arts a été adjugé à M. Poncelin, ancien Lieutenant Particulier en la Maîtrise des Eaux & Forêts de cette Ville. Le sujet étoit *l'aménagement des forêts.*

Pour sujet du même Prix, la Société propose d'*indiquer les végétaux qui pourroient suppléer en tems de disette à ceux que l'on employe communément à la nourriture des hommes, & quelle en devroit être la préparation.* Les ouvrages seront adressés, francs de port, avant le 1 Mai 1772, à M. Droz, Conseiller au Parlement, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

M. de Cossigny, Lieutenant-Général des Armées du Roi, lut une Dissertation sur le *coco*.

De Paris, *le 3 Septembre.*

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 21 Mai, registrées en Parlement le 9 Août. S. M., pour faciliter les visites du Fermier des droits de marque sur l'or & l'argent, chez les Orfevres-Joailliers & autres Ouvriers travaillans & vendans des ouvrages de vaisselles d'or & d'argent, ordonne, en interprétation de la Déclaration du 26 Janvier 1749, que dans les Villes où il n'y a point de Siege d'Election, soit qu'il y ait maison commune ou Jurande d'Orfevres, soit qu'il n'y en ait point, les Commis du Fermier desdits droits pourront se faire assister, dans leurs visites, du premier Juge sur ce requis, même d'un Juge de Seigneur, & à leur défaut, d'un Notaire Royal.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Février, registré en Parlement le 20 Août. S. M. préférant, parmi les moyens de procurer une augmentation des revenus de l'Etat, ceux qui sans être trop onéreux aux Peuples, se trouvent avoir des objets d'utilité publique, ordonne qu'il soit établi, imposé & levé à son profit dans toute l'étendue du Royaume, un droit de deux sous par chaque livre d'amidon ou poudre à poudrer, qui sera payé par les Fabricans au sur & à mesure de leurs ventes; & le double dudit droit sur l'amidon ou poudre à poudrer qui proviendra de l'Etranger & entrera dans le Royaume. Que la permission de fabriquer des amidons demeurera attachée aux lieux où il s'en fabrique actuellement, permission que S. M. se réserve l'étendre. Que les Amidonniers, Parfumeurs, Marchands & autres qui fabriquent ou vendent, ou employent dans leur commerce, de l'amidon & de la poudre, ouvriront leurs magasins, boutiques, étuves & ouvroirs, aux Commis du Préposé pour faire l'examen & pesée des matieres & marchandises. Que les Parfumeurs & Marchands de poudre ne feront entrer dans sa composition des ingrediens tels que tartre pulvérisé, blanc d'Espagne, chaux, farine ou fleur de feves, de froment & autres grains (matieres dont les unes employées dans la poudre contribuent au rehaussement du prix des grains, & les autres produisent des accidens funestes, l'amidon étant employé dans la composition des dragées, sucreries, &c.) Qu'ils ne vendront aux Boulangers, (suivant l'usage de quelques-uns) aucune farine provenant de bleds germés ou gâtés, qu'ils sont dans le cas d'employer, avec injonction à eux de se conformer aux Réglemens, & aux Commis de veiller à leur exécution. Que les Commis du Préposé jouiront des mêmes privileges & exemptions que les Commis des autres Fermes, &c.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis touchant l'Observateur François.

» Plusieurs Souscripteurs de l'*Observateur* » *François à Londres* ayant desiré que la » Souscription commençât au mois de Jan- » vier, comme celle de tous les Jour- » naux, on a pris le parti, pour se confor- » mer à leur desir, de ne composer cette » troisième année de l'*Observateur* que de » quatre volumes au lieu de huit, qui font » l'année entiere. Ces quatre volumes de » douze numéros seront distribués d'ici au » premier Janvier prochain, que commen- » cera la quatrième année qui sera de huit » volumes, comme par le passé. La distri- » bution de chaque numéro se fera tous les » dix jours; & le prix de la Souscription, » pour cette demi-année, sera de 15 l. pour » Paris & de 18 l. pour la Province, où cha- » que numéro sera envoyé franc de port aux » Souscripteurs. Le premier numéro de la » troisième année paroîtra le 30 du mois » d'Août.

» *On souscrira à l'avenir pour l'*Observateur

» *au Bureau de Correſpondance, rue des deux-*
» *Portes S. Sauveur, & dans les Provinces,*
» *chez MM. les Correſpondans.*

» Les Etrangers qui voudront ſouſcrire » ſont priés d'indiquer un Correſpondant à » Paris, auquel chaque numéro ſera remis, » ou bien on le fera paſſer ſoit au Port, ſoit » à la Ville frontiere de France qu'il leur » plaira de choiſir.

» L'accueil que le Public a bien voulu » faire juſqu'à préſent à cet Ouvrage, a dé- » terminé l'Auteur à ſe procurer des Mé- » moires ſur le commerce, les mœurs, les » forces, le gouvernement & l'état des Let- » tres des différens pays de l'Europe qui ont » quelque relation avec l'Angleterre. Mais » il croit devoir en même tems communi- » quer ſes obſervations & ſes réflexions ſur » tous les autres pays de l'Europe qui ont » avec elle quelques relations, ou d'inté- » rêts ou de commerce. Ce qu'il dit dans » le n°. 24, de la Pologne, donnera une » idée du plan qu'il s'eſt formé à cet égard. » L'Article des Arts utiles de l'Angleterre » que, vu l'abondance des matieres, l'Au- » teur jusqu'à préſent n'a traité qu'un peu » ſuperficiellement, le ſera dans la ſuite » avec beaucoup plus de ſoin. Il s'eſt pro- » curé pour cet effet nombre de Plans, de » Deſſins, & d'inſtrumens utiles dont il ſe » propoſe d'enrichir ſon Ouvrage; & pour » lui donner plus de variété, chaque nu- » méro ſera compoſé de façon qu'il renfer- » mera des obſervations politiques, littérai- » res, morales & philoſophiques. Il aura » auſſi une attention particuliere à faire » connoitre tous les grands Hommes qui ſe » ſont diſtingués dans les Arts & dans les » Sciences, les grands Miniſtres & les Guer- » riers célébres de chaque Nation. Ainſi » l'*Obſervateur François à Londres* ſera tout » à la fois le Journal de la Politique, de la » Littérature, des Mœurs & de la Philoſo- » phie de l'Europe, en en exceptant cepen- » dant la France ».

II.

Nouvelles chaînes élaſtiques propres à ſuſpendre les voitures, approuvées par l'Académie Royale des Sciences.

Les reſſorts à l'Angloiſe ont obtenu, pour la ſuſpenſion des voitures, la préférence ſur les ſoupentes de cuir, à cauſe des avantages réſultant de leur élaſticité : mais le poids en eſt énorme, & il faut ajouter à cet inconvénient celui de la rouille.

Les nouvelles chaînes élaſtiques réuniſſent à la propreté, la force, la légéreté, la douceur, l'agrément & l'économie.

Chaque anneau de la chaîne porte, ſans être endommagé, 100 milliers; chaque ligature ſupporte 20 milliers, & les quatre ligatures ſeules, adaptées aux coins de la caiſſe d'un carroſſe, font une force de 80 milliers. Le poids d'un grand carroſſe avec quatre perſonnes dedans, peut être d'un millier. Ainſi les quatre ſeules ligatures ont quatre-vingt fois plus de force que de réſiſtance à vaincre.

Le mouvement de la caiſſe augmente l'effort de ſa maſſe; mais en même tems elle favoriſe l'élaſticité qui regne également dans tous les anneaux & qui ajoute la douceur à la force.

Ces anneaux étroitement liés, paſſent de la forme ronde à la forme ovale, & réciproquement de la forme ovale à la forme ronde : par ce jeu ſucceſſif, ces chaînes détruiſent les effets du cahotage & rendent les mouvemens de la caiſſe preſqu'inſenſibles.

Ces chaînes n'eſſuyant ni frottement ni relâchement, ſont d'une longue durée.

Leur tenſion n'en diminue point l'élaſticité : on les déplace & on les replace, ſans qu'elles perdent leur forme : ce qui a été vérifié par un voyage de plus de deux cens lieues dans des routes difficiles.

Ces chaînes n'exigent que d'être de tems en tems frottées avec une broſſe un peu rude & enſuite un peu d'huile d'olive; & quant aux parties polies, avec du chamois & un linge propre. Les ſoupentes & les reſſorts demandent un entretien diſpendieux.

Le *métal orifique* dont ces chaînes ſont conſtruites, eſt connu par les galons faux que le ſieur Briceau débite : on ſçait qu'il ne change point de couleur. Il eſt à l'abri du verd-de-gris, de la rouille, &c. Il n'exige que de la propreté pour conſerver ſon éclat.

La différence du poids de ces chaînes d'avec celui des ſoupentes & des reſſorts, leur donne encore un très-grand avantage : les chevaux ſont ſoulagés, les eſſieux ſouffrent

moins, le mouvement devient plus rapide.

Ces chaines s'adaptent à des désobligeantes, à des cabriolets, &c.

Le prix est de 20 livres par anneau, y compris les liens : le sieur Briceau en reprendra la matiere en tout tems à 1 l. 10 s. la livre. On voit chez lui de ces chaines tous les Dimanches & Fêtes.

Il faut s'adresser au sieur Briceau, rue S. Honoré, près l'Oratoire, vis-à-vis l'hôtel des Américains, au Magasin des nouveaux Galons. Comme il est obligé de faire fabriquer les chaines sur les mesures prescrites, on lui payera d'abord la moitié du prix & il en donnera un récépissé.

III.

Eau vulnéraire spiritueuse d'une nouvelle composition, pour fortifier les gencives & entretenir la propreté des dents.

» Cette préparation est dûe à M. Beau-
» preau, Maitre en Chirurgie & Dentiste
» de Paris qui en a donné la description
» dans un petit Ouvrage intitulé : *Dissertation sur la propreté & la conservation des dents*, imprimée à Paris en 1764. Depuis ce tems, l'Auteur l'a employée avec
» beaucoup de succès dans les cas suivans.

» 1°. Lorsque les gencives sont sanguinolentes, c'est-à-dire, qu'elles saignent
» facilement à la moindre succion, pourvu
» que cet accident ne dépende pas de la présence du tartre, car dans ce cas il faudroit
» le faire enlever pour que ce remede produit son effet. 2°. Dan les gencives mol-
» les, sanieuses & légérement purulentes ;
» on dit légérement purulentes, car si la
» suppuration avoit détaché les gencives de
» dessus la racine des dents, il faudroit se-
» conder son action d'un léger caustique. 3°.
» Elle produit encore de très-bons effets
» dans les aphtes & chaleurs des gencives
» ou de l'intérieur de la bouche. 4°. Dans
» les affections scorbutiques & appauvrisse-
» ment des liqueurs secondés des moyens
» intérieurs. 5°. Dans l'usage des préparations mercurielles. 6°. Dans les affections
» des gencives pendant la grossesse & après
» l'accouchement, &c. 7°. Elle enleve la
» matiere visqueuse qui se trouve sur les
» dents & qui est le principe du tartre, &
» non le tartre ; ce qui seroit un moyen
» dangereux. Dans ce dernier cas, on peut
» aider son action de quelques poudres ou
» opiats dentrifiques.

» Cette liqueur contient une *matiere éthé-*
» *rée* qui, par son odeur & sa saveur très-
» agréable, a beaucoup de rapport avec la
» liqueur anodine & minérale d'Hoffman.
» On l'employe pure, en imbibant une
» éponge ou du coton dont on se frotte les
» dents & les gencives. Il n'est pas néces-
» saire de se rincer la bouche après, on
» peut le faire avant & ratisser sa langue :
» si elle excitoit une légére cuisson sur les
» gencives & sur les levres, il faudroit hu-
» mecter l'éponge ou le coton avec de l'eau
» commune.

Le Bureau de distribution de cette eau est chez le sieur *Rissoan*, Marchand Epicier-Distillateur, Carrefour de Bussy, Fauxbourg Saint Germain.

IV.

Explication d'un article de la Gazette du Mardi 27 Août, page 551, dans la Lettre à M. Poissonier.

Un Citoyen de la plus haute distinction, aussi instruit des droits de l'humanité que jaloux de son bonheur, a eu la bonté de nous faire remarquer qu'en nous bornant à mettre en lettre italique ces mots de la lettre, *la raison peut excuser ce commerce & la politique le rend essentiel*, nous laissions à douter si nous annoncions cette proposition ou comme un axiome ou comme une erreur. Nous nous hâtons de profiter de l'avis qu'on daigne nous donner, pour expliquer nettement nos intentions. Il ne faut pas que personne au monde puisse nous soupçonner de penser qu'en aucun cas, la raison excuse l'esclavage, & autorise la fausse politique qui le jugeroit essentiel.

Lorsque cette lettre a été publiée, nous venions d'achever un Mémoire particulier sur la traite des Negres. Ce Mémoire tend à démontrer que ce commerce est tout à la fois atroce, en le jugeant sur les principes de la raison, & absurde en le jugeant sur les regles ou les prétentions de la politique.

Nous prouvons que tous les motifs, les prétextes, les raisonnemens allégués pour colorer l'abominable transformation du Negre en bête, sont faux, vains, iniques & insensés.

Nous prouvons que la raiſon eſt la connoiſſance & l'application du droit naturel ; & que la politique qui n'eſt pas la connoiſſance & l'application du droit naturel, eſt déraiſon ou barbarie & folie.

Nous prouvons que le commerce qui ſe détruit lui-même eſt non-ſeulement, de toute maniere, contraire aux droits des hommes dont on fait trafic, mais encore aux intérêts des Peuples qui font ce trafic d'hommes.

Nous prouvons qu'il ſeroit poſſible, facile même, & très-facile aux Européens, d'avoir, à beaucoup meilleur marché, du ſucre, de l'indigo, du coton, & autres marchandiſes de l'Amérique, non-ſeulement ſans dévaſter l'Afrique, violer les loix de l'humanité, mais encore en rendant l'Afrique floriſſante & en travaillant au bonheur de leurs ſemblables, de quelque couleur qu'ils ſoient.

Nous prouvons enfin, à la vérité, qu'il y a une grande différence entre l'inſtinct des bêtes féroces de l'Afrique & la politique des Peuples civiliſés de l'Europe ; c'eſt que ces bêtes mangent des hommes & que ces Peuples n'en mangent pas.

Ce Mémoire eſt deſtiné pour un de nos prochains Journaux.

V.

AVIS.

Il a été inſéré à la fin du Supplément des Annonces du 15 Juillet 1771, que l'on ſouhaiteroit acquérir une Ferme où il y eût des terres pour cinq charrues. M. le Doſſeur, des Sociétés d'Agriculture de Limoges, Rouen, Rennes, & de la Société des Arts de Londres, Régiſſeur de la Terre du Guémadeuc en Pléneuf, Diocéſe de Saint-Brieuc, offre de ſatisfaire les deſirs de la perſonne qui voudroit faire ladite acquiſition, & de lui concéder des terres non-ſeulement pour cinq charrues, mais encore au-delà, ſi on le ſouhaitoit : ces terres ſont ſituées tant en Pléneuf qu'en Plétan. On pourra, pour cet effet, s'adreſſer à mondit ſieur le Doſſeur, en lui écrivant par la Poſte & par Lamballe, franc de port. Il ſatisfera exactement aux demandes & aux inſtructions qui ſeront exigées.

VI.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, au ſujet d'une machine décrite dans le N°. 66. De Lyon, le 22 Août 1771.

MONSIEUR,

L'établiſſement de votre Gazette a pour but l'utilité publique, & en annonçant les découvertes heureuſes, il eſt également juſte de donner place aux doutes de ceux qui cherchent à s'inſtruire.

La Lettre de Vienne, dont vous venez de publier l'extrait dans vos Feuilles, N°. 66, ne méritoit pas, ce me ſemble, qu'on y en fit aucune mention. La machine dont elle annonce l'exiſtence eſt ſi peu vraiſemblable qu'elle choque toute les regles de la Méchanique.

L'Auteur de cette Lettre, en annonçant une nouveauté de cette eſpece, n'a pas ſans doute prétendu qu'on ajoutât foi à ce qu'il avançoit. Comment ſeroit-il poſſible qu'un ſeul homme, par un travail de ſix heures & demie, environ, devint la cauſe d'une puiſſance capable de mettre en action pendant huit jours un moulin à foulon ? C'eſt bien plus que centupler la force naturelle. L'Auteur de la Lettre s'eſt manifeſtement trompé, s'il eſt de bonne foi ; ce qui m'en fournit une nouvelle preuve, c'eſt qu'il ſemble même douter que cette force y devienne néceſſaire ; car il dit, *ſi le pendule avoit beſoin d'être entretenu dans ſon mouvement* ; peu s'en faut qu'il n'ait été juſqu'à dire que le pendule qui eſt le moteur de ſa machine ſe ſuffiſoit à lui-même, & que par conſéquent cette machine nous préſentoit la plus étonnante des découvertes, le mouvement perpétuel. On peut conclure de ſon détail très-informe que c'eſt une perſonne qui a mal vu, & qui peu verſée dans la connoiſſance du méchaniſme, a cru réel ce que ſon peu de lumiere lui a préſenté comme poſſible.

Si, contre toute apparence, la machine annoncée pour donner du mouvement aux eaux ſtagnantes exiſtoit réellement, le plan dont on vous a offert la communication rectifiera ſans doute les défectuoſités du récit. La Nation, & moi en particulier, ſommes trop intéreſſés à cette découvertes pour ne pas vous aſſurer d'une reconnoiſſance la

plus parfaite, si vous nous procurez les moyens de la mieux connoître.

J'ai l'honneur d'être, &c.

VII.

Emploi du terrein des Cimetieres.

En Italie, on a fait des plantations de mûriers sur des remparts de Ville : en Allemagne, il s'en fait jusques dans les Cimetieres. On écrit de Meissen du 28 Juillet, que des Maîtres d'Ecole qui ne gagnent pas à ce métier la subsistance de leur famille, ont obtenu la permission de planter & de cultiver ces arbres dans ces lieux souvent assez vastes pour qu'ils en retirent un profit considérable. En effet, il y en a qui tirent un très-bon parti de ces concessions. Dans un de ces Cimetieres qui a 5000 pieds de circonférence, un d'entr'eux planta, il y a quelques années, soixante-quatre mûriers à huit pieds de distance les uns des autres. Il a pris, cette année, quatre onces de graines; il a nourri les vers avec les feuilles de ces mûriers; & ils ont produit de 6 à 7 liv. de soie, à 5 risd. ou 5 risd. 18 gros la livre. D'un autre Cimetiere plus étendu, on a tiré de quoi élever les vers d'une douzaine d'onces de graine qui ont donné environ 18 livres de soie. Ces Maîtres d'Ecole n'employent à ce soin que le tems que leurs fonctions leur laissent libre; & il est pour eux d'une grande ressource.

VIII.

De l'Automate qui joue aux échecs.

Plusieurs Journaux ont parlé de cette machine singuliere construite par M. Kempel, Conseiller Aulique & Directeur Général des Salines à Vienne. Il s'est élevé des doutes sur les rapports de témoins oculaires concernant le jeu de cet Automate; & dans l'impossibilité de nier le fait, on a soupçonné des artifices qui en détruiroient le merveilleux : on verra par les circonstances suivantes, que ces soupçons ne paroissent pas être fondés.

On sçait que cet homme de grandeur naturelle, habillé à la Turque & assis devant une table d'environ trois pieds & demi de long sur deux pieds & demi de large, joue aux échecs avec la précision la plus singuliere dans ses mouvemens : il leve le bras & l'avance vers la piece qu'il veut jouer; par un mouvement du poignet, il ramene la main au-dessus de la piece, ouvre la main & la referme, enleve la piece & la place sur une autre case, & remet ensuite son bras sur un coussin à côté de l'échiquier. S'il prend une piece à son adversaire, par un mouvement entier du bras, il la met hors de l'échiquier & remet la sienne à la place vacante par cette prise. Si on lui fait quelque supercherie, il rétablit les choses dans leur état.

On a soupçonné qu'il pouvoit y avoir quelque artifice caché sous la table : mais la table est montée sur des roulettes, & on la change de place à volonté. Il est à remarquer que l'intérieur de cette table est rempli de roues & de ressorts.

On a imaginé qu'il y avoit un enfant caché dans le corps de l'automate. M. de Kempel a ouvert & démonté la machine, il n'y avoit, comme dans la table, que des roues & des ressorts.

On a cru que l'aimant avoit quelqu'influence sur son jeu, l'Auteur a offert de lui faire subir en ce genre les plus fortes épreuves, sans que les mouvemens en fussent dérangés.

On sçait que M. de Kempel est à côté de la table quand l'automate joue, qu'il s'en éloigne quelquefois de cinq à six pieds, & même qu'il se retire à une distance considérable, l'abandonnant à lui-même jusqu'à le laisser jouer cinq coups de suite. On ne remarque dans M. de Kempel aucun mouvement qui puisse influer sur ceux de l'automate. De tems en tems, il remonte les ressorts du bras, mais ce n'est que pour renouveller la force motrice; cette opération ne peut régler la force directrice qui doit agir sur des coups non déterminés.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 l. 15 s. à 29 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le seigle, de 17, 18 à 19 l.; l'orge, de 12, 14 l. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le septier*; *idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Septembre 1771, de 47 à 48 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 4 Septembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1017 ½ 20. . .	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	71 ½ 71 . . .	71	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	410 412 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Sam. 31 Août 1771. *Messieurs*		Du Lundi 2 Sept. *Messieurs*		Du Mardi 3 *Messieurs*	
Cauchy, pour Raynal, 6 d. m. 1770	M.	Molliere, six d. mois 1770.	P.	Maigret, six dern. mois 1770.	M.
Bardin, *idem.*		Masson, *idem.*		De Fremilly, *id.*	
Hebert, *idem.*		Certain, six prem. mois 1771.	A.	Viellard, *idem.*	P.
Pigis, *idem.*		Dujean, *idem.*		Filleul, *idem.*	
Caron, *idem.*	P.	Creuzé, *idem.*		Defrance, *idem.*	R.
Penchain, *idem.*		.....		Marsollier, six p. mois 1771.	A.
Lenoir, *idem.*		.....		Cochin, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	R.	.....		.....	
Baillot, six prem. mois 1771.		.....		.....	
Boscheron, *idem.*		.....		.....	
Clouet, *idem.*	A.	.....		.....	
Gossey, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
Maupassant, *idem.*		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 3 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Août.*

EXTRAIT d'une Lettre d'un Marchand de Calcutta, dans le Bengale, datée du 20 Janvier 1771.

» NOTRE Pays se trouve dans un état » déplorable, & chaque jour semble aug- » menter ses malheurs. Le commerce per- » mis est entiérement ruiné, & un honnête » Marchand, quelqu'industrieux qu'il soit, » ne peut plus se flatter de faire fortune. » Les affaires, le pillage & l'oppression sont » aujourd'hui les seuls moyens de s'enrichir » connus parmi nous.

» Sous la dénomination d'affaires, je » comprens les entreprises de toute espece » pour fournir à la Compagnie les muni- » tions militaires & navales, procurer à son » Armée les provisions nécessaires, cons- » truire des casernes, élever des fortifica- » tions, monnoyer de l'or & de l'argent, » &c.; entreprises qui ont toujours con- » duit à des fortunes aussi rapides que sur- » prenantes, tous ceux qui en ont été char- » gés.

» Par pillage, j'entens toutes les extor- » sions & les impositions qui portent sur » ceux des Princes du pays à qui l'on ac- » corde, uniquement pour cet objet, le » privilege de paroître en quelque sorte » indépendans, de même que toutes les » sommes qui sont prises en effet sur les re- » venus de *Dewanny*, au moyen des con- » ventions particulieres, que les *Banyans* & » les *Circars* (Indiens qui servent de prête- » noms) contractent avec les Fermiers & » Collecteurs noirs.

» Les bornes que je me suis prescrites ne » me permettent point d'entrer dans tous » les détails nécessaires pour expliquer à un » Européen, qui n'auroit jamais voyagé » dans l'Asie, tous les stratagêmes usités sur » l'article dont je viens de parler.

» Ce que j'entens par oppression, ce » sont les différentes manieres de se pro- » curer de l'argent, en vendant la Jus- » tice, particuliérement dans les districts » du pays sur lesquels la Jurisdiction de la » Chartre du Roi ne s'étend pas, & que vous » autres, en Angleterre, vous supposez » être compris sous le Gouvernement ré- » gulier des Nababs, tandis qu'au contraire » on n'y connoît aucune espece de Gouver- » nement ou de Loi, & que tout y dépend » de la volonté ou du caprice d'un ou de » deux Officiers Anglois & de leurs *Ba- » nyans*. On peut placer ici pareillement » toutes les especes de monopoles qui sont » sans nombre, & qui, à raison des iniqui- » tés & des cruautés qui les accompagnent, » n'ont peut-être pas d'exemple dans l'His- » toire d'aucune autre Nation.

» Il ne faudroit que quelques réglemens » très-simples pour préserver ce pays de sa » ruine & lui rendre en peu de tems son an-

» cienne prospérité : mais ces réglemens ne » peuvent être faits que par la Législation » Britannique ; & si la Métropole continue » de nous négliger, non-seulement elle per- » dra, avant qu'il soit peu, les revenus an- » nuels qu'elle tire actuellement de notre » pays, mais la Compagnie elle-même ne » tardera pas à se voir réduite à son ancien » état, c'est-à-dire, à ne plus faire autre » chose que de transporter les marchandi- » ses dans ses vaisseaux d'une partie des In- » des à l'autre.

On n'imagine pas que l'établissement projetté pour l'Isle de Saint-Vincent puisse s'exécuter cette année, quoique l'on parût se mettre en devoir de procéder à de nouvelles ventes des terres des Caraïbes. Le Chevalier William Young a eu, à ce sujet, une conférence avec les Chefs de ces Peuples, lesquels lui ont déclaré qu'ils ne reconnoissoient point de Roi, & qu'ils défendroient la propriété de leur terrein, si l'on entreprenoit de les en chasser.

Il paroît que notre crédit se perd auprès des Puissances Barbaresques & particuliérement de l'Empereur de Maroc : ce qu'on attribue à des infractions continuelles des traités de notre part.

La galiote, le Wow Van Lenewarden d'Amsterdam, Maître Fake Peters, a échoué le 11 Août à sept heures du soir, sur la côte méridionale de l'Isle de Wight : elle venoit de Bordeaux & alloit à Rotterdam, avec un chargement de 306 pipes de vin, & de 90 barriques d'eau-de-vie. Une partie de la cargaison a été sauvée, & l'on espere retirer le reste de l'eau : mais on croit le bâtiment perdu sans ressource.

Les pluies de printems ont entraîné une mortalité sur le gibier & les bêtes fauves.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 21 *Août.*

Du 6 au 12 du courant, il est entré dans ce Port 65 bâtimens François & 16 Etrangers. Ils ont apporté 11290 charges de bled, sans parler de la farine, de l'orge, du riz, &c., & 10184 milleroles & un tonneau d'huile. La tartane, l'*Heureux S. Felix*, avoit son chargement en bled, mais destiné pour Valence. Le brigantin Anglois, le *Joli Bacchus* de Virginie, est venu de Glasque en Ecosse, chargé de tabac pour la Ferme Générale. Le vaisseau, le *Cassius*, a apporté du Cap François, & la barque, la *Sainte Anne*, de la Guadeloupe, des marchandises de l'Amérique ; la barque, l'*Aimable Therese*, & le brigantin, le *Solitaire*, sont arrivés de Smyrne, chargés de marchandises du Levant. Quelques bâtimens ont apporté de l'Isle de Corse des haricots, des fideaux, de la laine, du poisson salé. Il en est retourné cinq nouveaux de la Foire de Beaucaire.

Du 7 au 14, il est sorti 45 bâtimens François & 30 Etrangers. Il en est parti 9 pour l'Espagne, un senaut de Honfleur, une polacre de Marseille, une tartane de Cette, & six bâtimens Espagnols faisant voile pour Barcelonne. Le brigantin, le *George*, a mis en mer pour le Levant ; la tartane, le *Saint Louis*, pour Alger ; & le vaisseau, l'*Héroïne*, pour la Martinique.

De Bordeaux, *le* 21 *Août.*

Nous avons appris, par différentes lettres, que la longue sécheresse qui a regné dans la Guyenne, le Haut Languedoc & les Provinces circonvoisines, a fait beaucoup de tort aux récoltes ; ensorte que les grains qui avoient baissé vers le tems de la moisson, ont éprouvé une légere augmentation dans quelques Marchés.

De Dole, *le* 24 *Août.*

Depuis quelque tems, plusieurs loups s'étoient jettés dans un petit bois fort épais, appellé *les Ruppes*, situé à une demi-lieue d'ici, entre le village d'Autume & le grand chemin de Besançon. La nuit, ces animaux féroces se répandoient dans les campagnes où ils attaquoient le bétail, les chevaux, les chiens de garde des villages circonvoisins. Les Paysans se sont rassemblés plusieurs fois pour les détruire, sans en venir à bout. Il n'en a pas été de même des efforts des six Chevaliers du Jeu de l'Arquebuse, établi dans cette Ville depuis deux siecles. Le 18, nos six Chevaliers se transporterent dans le bois, & y disposerent si bien leur chasse que depuis dix heures & demie du

matin jusqu'à trois heures après midi, ils tuerent six loups dont deux très-gros, trois louvetaux & une louve. Ils ont depuis continué leur chasse, & on espere qu'ils nous auront bientôt entiérement délivré de ce fléau.

Le zele, le courage, l'adresse de ces six Chevaliers méritent les éloges & la reconnoissance de tous les amis de l'humanité. Seroit-il donc moins généreux d'exposer sa vie contre les ennemis de l'espece humaine que contre les ennemis de l'Etat; & la gloire ne seroit-elle qu'à immoler ses semblables, d'autres soi-mêmes, de malheureuses victimes de la fureur des Grands! Horrible triomphe que nous ne nous rappellons pas sans que nos yeux se mouillent de larmes. Qui peut le remporter sans frémir? Qui ne voudroit arrêter le sang qu'il verse? Qui ne se précipiteroit sur l'homme qu'il abat, pour le retenir à la vie? Lequel des deux, ou du Barbare qui orne sa cabane du crâne chevelu d'un ennemi tué de sa main, ou du Sauvage qui forme sa parure de la peau d'un lion terrassé par son bras, lequel des deux reconnoîtrions-nous pour frere? S'il est juste d'honorer celui qui défend sa Patrie, honorons donc aussi celui qui défend sa Patrie sans blesser l'humanité. Y a-t-il moins de bravoure à attaquer un ennemi plus terrible, parce qu'il sera d'une plus vile espece? S'il y avoit moins de gloire à en triompher, il y auroit donc plus de générosité à le combattre; pourquoi donc n'accorderoit-on pas des récompenses & des distinctions à des actions si nobles & si utiles? Déja les loups infestent divers cantons du Royaume; on a beau publier des moyens de détruire ces animaux carnaciers, ils ne s'exécutent pas; on prêche le bien, mais c'est dans les déserts. Les chasses qui ravagent, sont en vigueur; les chasses qui conserveroient, on les néglige, si même on ne les empêche pas. Dans les Provinces où l'on récompense, il y a douze livres pour celui qui prouve qu'il a tué un loup, ce loup eût-il un enfant entre ses dents; eh! des Particuliers ont donné jusqu'à cinq sous de chaque moineau qu'on leur apportoit, pris dans leurs terres; que le prix égale le service: excitez par des distinctions des hommes généreux par eux-mêmes; érigez le *Jeu de l'Arquebuse* en Ordre de chasse; & que ses Chevaliers soient, par une décoration, annoncés aux Peuples comme les Bienfaiteurs de l'humanité.

Nous espérons que cette effusion de cœur ne sera pas désapprouvée du Public.

De Metz, *le* 28 *Août.*

La Société Royale des Sciences & des Arts de cette Ville tint, Dimanche dernier, sa Séance publique.

Les grains continuent de baisser, à la grande satisfaction du Peuple. Par la taxe du 20, le pain blanc est à 2 s. 9 d. la livre; le pain bis-blanc à 2 s. 6 d.; & le pain bis à 2 s.

Quoique la petite-vérole ait été, cette année, de bonne qualité, il y en a néanmoins eu quelques-unes dont les suites ont été très-fâcheuses. Une petite fille d'un Boulanger de Lunéville, âgée de quatre ans, en a été maltraitée d'une façon très-singuliere. Les boutons sont sortis & restés pendant seize jours sans élévation: ils ne formoient en suppurant qu'une pellicule noire qui n'a laissé, sur le visage de cette enfant, que quelques scissures & creux au front & aux joues: mais le pus a carié la mâchoire inférieure, dont une partie est tombée avec les alvéoles. Les chairs ont recouvert cette partie; il a poussé en dehors des gencives deux dents incisives & les molaires; il n'y en a point sur le devant, & les gencives de cette partie se sont durcies & servent à la mastication, ce qui donne à cette jeune enfant un air singulier de vieillesse.

De Paris, *le* 30 *Août.*

Il paroît de nouveaux Edits qui établissent de nouveaux impôts, sur le papier, l'amidon, &c. Nous en rendrons compte dans les Gazettes suivantes.

Il avoit été envoyé à Saint-Domingue un nombre suffisant de barils de farines de grains les uns non étuvés, les autres étuvés avant d'être moulus, les derniers enfin étuvés avant & après la mouture. Ces deux dernieres préparations, après avoir séjourné long-tems à S. Domingue, ont été, en partie, rapportées à Paris. Le grain étuvé avant & après la mouture, n'a pas souffert la plus légere alération; & il s'est trouvé une grande différence entre la farine de celui-ci, d'avec celle qui n'avoit point été étuvée.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle & sur les Arts*, avec des planches en taille-douce, dédiées à Monseigneur le Comte d'Artois. *Inventa perficere non inglorium.* Par M. l'Abbé Rozier, de l'Académie des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Villefranche, de la Société Impériale de Physique & Botanique de Florence, de la Société Economique de Berne, des Bureaux d'Agriculture de Lyon, de Limoges, d'Orléans, ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine Véterinaire de de Lyon. 1 & 2 vol. Se vend à Paris chez Lejai, rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins.

Il a paru deux volumes de ce nouvel Ouvrage Périodique que nous avons annoncé dans notre Journal de Juillet. Le premier contient une Dissertation de M. Ferner, Professeur de Mathématique à Stockolm, sur la diminution de la mer; l'extrait d'un essai d'une nouvelle Minéralogie de M. Weidman, traduit en François par M. Dreux; une Lettre sur l'origine d'un papier naturel trouvé aux environs de la ville de Cortone en Toscane; une Lettre sur une nouvelle maniere de préparer le *salep*; une Observation sur une huile envoyée de la Caroline, la maniere de fixer sur le papier les ailes des papillons, une observation sur une nouvelle sang-sue, des recherches sur les insectes nuisibles à la vigne, la méthode employée à Venise pour la purification des cristaux de tartre, une nouvelle presse pour imprimer les indiennes, des nouvelles littéraires & de nouvelles machines.

Le second volume renferme une Dissertation sur la question, *l'eau la plus pure contient elle de la terre, & cette eau peut-elle être changée en terre*; l'analyse du Traité de l'Electricité de M. Sigaud de la Fond, une Lettre de M. R. sur la dissertation précédente de M. Ferner, des observations de M. Dubois sur le météore qui a paru le 17 Juillet, l'analyse de deux Mémoires de M. Darcet sur l'action d'un feu égal, &c. une méthode nouvelle de faire un phosphore par M. Canton, un Mémoire sur quelques œtites par M. Kanne-Giesse, une Réponse de M. Rostan à une question sur la prépation du café, une Dissertation de M. Dana sur l'animal marin connu sous la dénomination d'ortie marine, différentes especes de méduses, un Mémoire sur des vers rendus par le nez, une relation d'une espece particuliere de caméléon, une Lettre de M. Muller sur une mouche végétale, la suite des recherches sur les insectes nuisibles à la vigne, & une méthode pratiquée en Hollande pour forer les petits canons.

Cette table de matieres, aussi variées qu'utiles, attirera l'attention du Public sur ce nouvel Ouvrage Périodique; nous satisferons la curiosité de nos Lecteurs dans l'extrait que nous donnerons de ses articles principaux. M. l'Abbé Rozier réunit les connoissances, les talens & le zele nécessaires pour remplir avec succès la tâche pénible qu'il s'est imposée. Nous croyons qu'il n'est point d'homme instruit & désintéressé qui ne porte le même jugement à la lecture des premiers volumes de son Journal. Il est bien à desirer que l'empressement du Public soutienne cette utile entreprise.

En rendant compte dans notre Journal de la Dissertation de M. l'Abbé Rozier, sur la distillation des eaux-de-vie, couronnée par la Société de Limoges, nous avons dit que M. Maupin avoit, le premier, posé les vrais principes de l'*Art de faire le vin.* M. l'Abbé Rozier nous a fait remarquer que cette Société avoit publié son Programme en 1766, & que son Mémoire avoit été remis avant qu'il eût pu avoir connoissance de l'Ouvrage de M. Maupin publié en 1767. Né dans un pays de vignoble, la vigne avoit été pendant quinze ou seize ans l'objet de ses études & de ses travaux. Six mois avant la publication du Programme de la Société de Limoges, il avoit lu à celle de Lyon plusieurs chapitres de l'Art de faire l'eau-de vie, & il avoit été chargé de donner sur ce sujet des éclaircissemens demandés par M. Bertin. Il est vrai que dans des notes jointes à sa Dissertation, il cite quelquefois M. Maupin, mais ces notes sont des additions faites au Mémoire, depuis qu'il a été couronné, avec la permission de la Société qui a exigé qu'on ne touchât point au fond de la piece; d'ailleurs l'Auteur an-

PRIX des , pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris ou du quintal du même poids.

Mois d'A

Noms des Villes.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	....	....	....	31 10	....	....	42
Brie Comte-Robert	....	....	....	....	....	....	
Coulommiers.	....	....	....	....	260	160	25
AMIENS.	320	....	20	24	300	120	25
Calais.	245	....	18	....	275	....	9
SOISSONS.	....	....	45	....	100	....	15
Laon	504	....	33	33	80	60	8
Château-Thierry.	375	....	....	....	....	100	14
ORLEANS.	258	....	....	....	225	....	18
Beaugency.	....	....	....	....	....	....	
Clamecy.	....	....	....	....	140	120	10
LYON.	318	....	85	....	180	89	15
Roanne.	255	....	....	....	200	90	8
RIOM.	240	....	....	....	250	200	25
Brioude.	....	....	....	....	240	140	14
LIMOGES.	280	....	....	....	200	180	18
Tulles.	....	....	....	....	100	80	15
BORDEAUX.	127	....	....	....	350	200	70
Blaye.	....	....	....	....	....	....	
Périgueux.	400	....	....	....	300	200	100
TOURS.	....	....	....	....	200	160	24
Amboise.	....	....	....	....	220	120	14
Laval.	....	....	....	40	....	50	16
PAU.	....	....	....	....	....	....	
Mauleon.	....	....	....	....	155	135	45
MONTAUBAN	....	....	....	....	150	180	40
Caussade.	....	....	....	....	....	150	30
Murdebarrez.	....	....	....	....	200	220	
CHAALONS.	....	....	....	....	90	....	10
Saint-Dizier.	210	....	....	....	125	80	12
Langres.	210	....	70	....	200	150	18
CAEN.	....	144	....	24	300	100	30
Mortain.	280	175	....	17	150	150	9
ALENÇON.	260	260	....	32	200	150	15
Conches.	....	....	....	24	190	....	12
Argentan.	....	210	....	25	250	180	20
RENNES.	233	....	47	23	160	140	9
Tréguier.	250	....	25	13	150	100	14
Brest.	....	....	67	33	200	125	37
TOULOUSE.	191	....	84	....	120	150	30
Montpellier.	....	....	....	....	....	....	
Limoux.	246	....	....	....	....	150	30
PERPIGNAN.	....	....	....	....	120	90	18
Pamiers	....	....	....	....	140	145	35
DIJON.	210	....	60	....	350	125	18
Gex.	55	....	....	....	260	272	18
Semur en Auxois.	....	....	....	....	130	75	18
GRENOBLE.	280	....	140	....	120	130	10
Vienne.	288	....	....	....	120	120	16
METZ.	140	....	....	....	200	72	20
Toul.	252	....	....	....	252	84	30
Verdun.	222	....	16	....	150	90	15
LILLE.	....	....	45	....	....	....	
Douay.	....	....	43	....	400	....	50
Dunkerque.	220	....	....	....	300	....	46

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois d'Août, attribué au N°. 71.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	22 13 5	19 10	. . . .	3 2	2 6	2 3	11 14	10 18 5	2	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	31 10	. . . .	. . . .	42
Brie Comte-Robert.	30 16	. . . .	. . . .	3 5	. . . .	0 2 10	. . . .	. . . .	2 10	1 18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Coulommiers.	33	. . . .	. . . .	3	3	. . . .	. . . .	19 4	1 16	1 10	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	260	160	25
AMIENS.	20 5	18	12 7 6	3 4	2 2	1 9	10 16	6 5 4	1 12	2	200	100	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Calais.	23 2 10	17 2 10	13 14 3	2 10	1 10	. . . .	12 8 10	8 17 9	1 5 7	1 5 7	760	660	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	275	. . . .	9
SOISSONS.	27 15	24 15	16 10	3	2 8	2 5	15	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	15
Laon	20 12 6	21	17 4 1	3 3	3	2 6	16 2 4	7 12	2	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	8
Château-Thierry.	32 17 4	25 10	18 2 8	3 3	3	. . . .	. . . .	10 10	3	2	. . . .	. . . .	105	375	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	14
ORLEANS.	26 10 4	21 14 3	15 10 10	. . . .	2 4	. . . .	12 2 3	10 5 9	2 10	1 2	. . . .	. . . .	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	225	. . . .	16
Beaugency.	24 8	19 9	17 7	. . . .	2 5	1 11	15 14	11 19	2 10	1 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Clamecy.	41 10	36 18 4	35 1 5	3 6	. . . .	. . . .	25 16 10	13 16 11	2	18	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	120	10
LYON.	28 11 4	26 5 7	22 17 1	4 8	2 11	2 7	13 14 3	11 8 6	2 18	1 9 2	. . . .	. . . .	108	318	. . . .	85	. . . .	180	89	15
Roanne.	37 10	. . . .	26 5	4 1	3 9	3 6	15	11 5	2 18 5	2 6 9	. . . .	. . . .	87	255	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	8
RIOM.	38 2	34 16	29 8	5 4	2 10	. . . .	21	10 4	2	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Brioude.	29 19	. . . .	23 18 1	3 6	2 3	1 9	20 2 2	15 3 6	3	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	140	14
LIMOGES.	23	. . . .	19	2 6	. . . .	1 10	. . . .	. . . .	2 2 6	1 10	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	180	18
Tulles.	29 6 3	. . . .	23 7 3	2 9	. . . .	2	. . . .	6 7 1	1	15	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	80	15
BORDEAUX.	30 12	24 10	24	3 10	3 2	2 2	16	8 17 9	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	24 8 9	23 14 10	21 11 4	3 1	2 6	1 9	. . . .	. . . .	3	2 5	. . . .	. . . .	100	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Périgueux.	21 5	20	. . . .	2 7	1 11	1 5	. . . .	10	1 10	18	. . . .	. . . .	60	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
TOURS.	21 10	14 9 4	13 16 2	2 8	2 1	1 9	13 3 1	8 1 1	2 5	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	23 3 5	17 19 7	14 10 5	2 7	2 5	2 3	13 2 9	10 7 6	2 10	1 15	. . . .	. . . .	52	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	120	14
Laval.	25 8 4	24 1 1	21 18 6	2 7	2 1	1 10	. . . .	8 16 6	1 10	1	. . . .	. . . .	114	. . . .	. . . .	. . . .	40	. . . .	50	16
PAU.	27 13	23 16	20 4	3	. . . .	. . . .	19 12	11 10	1 6 4	14 4	. . . .	. . . .	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Mauleon.	32 12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	11 5	1 9 8	1 1 4	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	135	45
MONTAUBAN.	27 3	23 5 5	21 19 7	2 10	2 7	. . . .	. . . .	10 19 9	2 17 6	2 11 9	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Caussade.	34	30	22 10	2 10	2 8	. . . .	21	13 15	3 9	1 14 6	. . . .	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	30
Murdebarrez.	39 14 2	. . . .	34 5 10	. . . .	4 5	. . . .	. . . .	10 16	1 3 9	1 15 7	. . . .	. . . .	71	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	
CHAALONS.	32 15 6	. . . .	19 7 9	3 11	. . . .	2	16 18 7	8 11 11	3	1 10	. . . .	. . . .	89	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Saint-Dizier.	35 12 6	. . . .	23 3 1	4 6	. . . .	3 3	21 6	12	3	15	. . . .	. . . .	94	210	. . . .	. . . .	. . . .	125	80	12
Langres.	43 4 7	. . . .	35	5	4	3 6	25 14 4	10	3	18	. . . .	. . . .	210	210	. . . .	70	. . . .	200	150	18
CAEN.	25 18 4	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 14 4	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	. . . .	24	300	100	30
Mortain.	26 16	. . . .	19 4	2 3	. . . .	. . . .	19 4	7 10	1 12	1 5	560	840	280	280	175	. . . .	17	150	150	9
ALENÇON.	21 18 10	20 11 5	19 17 8	2 6	2 3	2	15 15 5	8 18 3	2	1 10	300	250	. . . .	260	260	. . . .	32	200	150	15
Conches.	31 5	28 15	26 5	3 2	2 7	2 1	. . . .	12 9	2 14	1 18 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	24	190	. . . .	12
Argentan.	25 10	21 15	19 10	2 10	2 7	2 4	16 10	11 14 6	1 13	1 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	210	. . . .	25	250	180	20
RENNES.	24 16	18 18 6	15 14 3	2 3	1 9	1 4	15 14 3	7 10	3	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	233	. . . .	47	23	160	140	9
Tréguier.	21	. . . .	11 5	3	2 6	2	11 2 2	7 2 10	2 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	25	13	150	100	14
Brest.	28	20 3 8	17 7 9	3 9	3	2 6	15 7 8	9 7 6	1 16	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	200	125	37
TOULOUSE.	28 5 9	24	20 11 3	2 10	2 7	2 5	17 2 10	15 8 7	2 8	1 4	700	1200	60	191	. . . .	84	. . . .	120	150	30
Montpellier.	28 17 11	21 15 5	21 19 7	2 9	2 4	2	15 16 8	14 9 9	3 12	1 10	. . . .	. . . .	29	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Limoux.	31 15 8	30 16 6	21 16 6	3 9	3 3	3 1	17 18 1	12	3	18	. . . .	. . . .	40	246	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	30
PERPIGNAN.	22 10 6	. . . .	. . . .	2 11	2 6	. . . .	. . . .	13 5	1 15 8	10	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers	26 13 5	21 5	18 10 10	2 9	. . . .	2 2	10 1 6	9 6 7	2 2 7	1 16 6	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	145	35
DIJON.	40	35 9	28 8 4	5 4	2 8	. . . .	22 12 6	14 11 10	3	1 20	450	. . . .	210	210	. . . .	60	. . . .	350	125	18
Gex.	5 9 4	42	46 18 8	6	5 9	5 4	42 13 4	19 4	3 6	2 10	. . . .	. . . .	45	55	. . . .	. . . .	. . . .	260	272	18
Semur en Auxois.	36	. . . .	. . . .	4	2 8	. . . .	20 8	10 16	2	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	75	18
GRENOBLE.	34 5 8	25 14 3	24	5 4	3 7	3	23 11 5	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Vienne.	37 8 9	31 13 7	28 16	4 3	2 11	2 1	24 19 2	12	4 5 8	2 2 10	. . . .	. . . .	87	288	. . . .	. . . .	. . . .	120	120	16
METZ.	38 5	24 15	18	3 4	3 1	2 6	13 14 3	7 5 7	1 8	10	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	42 8 3	. . . .	. . . .	3 3	2 6	. . . .	22	7 16 6	1 10	1	. . . .	. . . .	84	252	. . . .	. . . .	. . . .	252	84	30
Verdun.	32	. . . .	12	3 6	3	2 5	21	6	1 16	. . .	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
LILLE.	22 10 11	19 2 10	. . . .	3 3	2	1 9	14 5	7 18 9	2 2	1 8 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	22 8	19 8 6	15 5 2	2 10	2 4	1 8	16 8 2	6 7 6	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	43	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	26	. . . .	. . . .	1 11	2 6	3 4	15 10	10 5	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson
BEAUVAIS.	18	100	75	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Brie-Comte-Robert.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Coulommiers.	10	90	60	36	. . . .	. . . .	110	130	. . . .	. . . .	75	50	180	230	55	. . . .	90	45	40	
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Calais.	16	72	55	110	. . . .	. . . .	130	. . . .	42	. . . .	40	35	180	200	60	20	75	. . . .	40	
SOISSONS.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon.	20	50	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	75	18	90	. . . .	65	
Château Thierry.	12	66	30	. . . .	. . . .	. . . .	90	250	. . . .	. . . .	75	60	150	190	60	18	95	45	45	
ORLEANS.	15	90	30	52	. . . .	. . . .	118	168	. . . .	. . . .	61	29	200	240	51	19	82	45	41	33
Beaugency.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Clamecy.	6	55	40	40	. . . .	. . . .	70	150	. . . .	. . . .	25	17	. . . .	. . . .	45	17	. . . .	. . . .	. . . .	
LYON.	8	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	18	93	58	58	
Roanne.	8	60	40	36	. . . .	. . . .	81	350	. . . .	. . . .	46	35	175	280	70	23	81	58	52	37
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	100	50	190	225	45	22	1[illegible]	60	. .	
Brioude.	13	110	30	. . . .	. . . .	. . . .	78	300	. . . .	. . . .	70	29	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . .	
LIMOGES.	4 10	80	35	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	30	. . . .	30	180	200	60	19	1[illegible]	45	40	
Tulle.	5	40	25	48	. . . .	. . . .	65	150	46	22	25	13	170	215	50	19	1[illegible]5	30	. . . .	
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	. . . .	
Périgueux.	9	110	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	80	60	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Amboise.	12	55	40	70	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Laval.	9	24	16	60	. . . .	. . . .	120	240	48	24	20	10	. . . .	. . . .	50	15	. . . .	. . . .	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Mauleon.	8	67	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	38	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	19	85	. . . .	. . . .	
MONTAUBAN.	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Caussade.	8	80	85	. . . .	. . . .	. . . .	57	115	. . . .	57	57	40	. . . .	. . . .	. . . .	23	74	46	. . . .	
Murdebarrez	. . . .	60	30	. . . .	. . . .	. . . .	71	130	. . . .	. . . .	29	23	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	10	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	42
Saint-Dizier.	8	42	22	. . . .	. . . .	. . . .	115	190	. . . .	. . . .	25	20	160	210	50	13	. . . .	. . . .	27	
Langres.	15	50	30	35	. . . .	. . . .	110	220	120	60	80	20	180	226	50	12	70	50	40	40
CAEN.	15	80	40	90	. . . .	. . . .	140	250	100	50	80	40	160	230	45	20	100	70	. . . .	50
Mortain.	6	60	35	60	. . . .	. . . .	150	200	10	75	30	25	275	250	45	20	81	43	43	43
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Conches.	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Argentan.	20	90	80	. . . .	. . . .	. . . .	130	160	140	120	45	40	150	220	40	22	85	45	40	50
RENNES.	5	60	40	38	2000	2500	200	400	150	100	100	70	180	240	42	20	85	45	45	50
Tréguier.	15	75	36	75	. . . .	. . . .	100	175	18	15	22	20	200	250	50	18	85	68	50	30
Brest.	10	70	40	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
TOULOUSE.	10	80	40	. . . .	2000	2300	60	240	60	42	48	42	144	180	48	19	72	48	48	36
Montpellier.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	66	88	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	132	180	60	25	37	. . . .	. . . .	
Limoux	10	50	45	. . . .	. . . .	. . . .	60	66	84	48	. . . .	. . . .	120	180	72	18	57	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	2037	. . . .	61	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	59	. . . .	. . . .	
Pamiers.	15	80	55	. . . .	. . . .	. . . .	109	158	85	73	60	48	146	195	48	18	97	109	. . . .	
DIJON.	15	70	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	56	15	90	40	40	50
Gex.	9	120	96	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	45	135	. . . .	54	18	50	40	. . . .	
Semur en Auxois.	7	66	33	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	170	200	52	18	100	. . . .	70	
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	186	44	25	82	38	. . . .	
Vienne.	9	80	50	65	2142	2571	107	160	. . . .	. . . .	42	32	145	171	53	21	80	64	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	15	72	42	. . . .	. . . .	. . . .	125	200	. . . .	. . . .	60	50	180	225	40	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdu	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
LILLE.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	2150	3700	140	330	600	237	75	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	42	60	36	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	471	236	79	62	210	278	36	21	. . . .	. . . .	68	
[illegible]		[illegible]	[illegible]	48							29	27			40	20	70		30	

Noms	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon
BEAUV.	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Brie-Com.	180	230	55	. . . .	90	45	40	
Coulomm.	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
AMIEN.	180	200	60	20	75	. . . .	40	
Calais.	150	240	58	19	75	50	40	
SOISSC.	200	270	75	18	90	. . . .	65	
Laon.	150	190	60	18	95	45	45	
Château-	200	240	51	19	82	45	41	33
ORLE.	. . . .	. . . .	65	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	
Beaugenc.	. . . .	. . . .	45	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Clamecy	. . . .	. . . .	49	18	93	58	58	
LYON.	175	280	70	23	81	58	52	37
Roanne.	190	225	45	22	1[illegible]	60	. .	
RIOM.	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . .	50	. . .	
Brioude.	180	200	60	19	1[illegible]	45	40	
LIMOG	170	215	50	19	1[illegible]	30	. . . .	
Tulle.	185	230	60	18	61	35	35	30
BORD	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	. . . .	
Blaye.	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
Périgueu	180	240	45	20	95	70	. . . .	
TOUR	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Amboiſe.	. . . .	. . . .	50	15	. . . .	. . . .	. . . .	
Laval.	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	19	85	. . . .	. . . .	
Mauleon	156	201	43	23	71	41	. . . .	
MONT	. . . .	. . . .	. . . .	23	74	46	. . . .	
Cauſſade.	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Murdeba	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	42
CHAA	160	210	50	13	. . . .	. . . .	27	
Saint-Di	160	226	50	12	70	50	40	40
Langres.	160	230	45	20	100	70	. . . .	50
CAEN	275	250	45	20	81	43	43	43
Mortain.	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENC	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Conches.	150	220	40	22	85	45	40	50
Argentai	180	240	42	20	85	45	45	50
RENN	200	250	50	18	85	68	50	30
Tréguier	175	250	50	20	100	50	. . . .	
Breſt.	144	180	48	19	72	48	48	36
TOUL	132	180	60	25	37	. . . .	. . . .	
Montpel	120	180	72	18	57	. . . .	. . . .	
Limoux	150	208	43	15	59	. . . .	. . . .	
PERPI	146	195	48	18	97	109	. . . .	
Pamiers.	170	215	56	15	90	40	40	50
DIJOI	135	. . . .	54	18	50	40	. . . .	
Gex.	170	200	52	18	100	. . . .	70	
Semur e	175	186	44	25	82	38	. . . .	
GREN	145	171	53	21	80	64	. . . .	
Vienne.	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
METZ	180	225	40	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Verdu	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
LILL	210	278	36	21	. . . .	. . . .	68	
Douay,	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	

nonce dans une de ses notes un Ouvrage qu'il a fait sur les vignes du Lyonnois, du Forez & du Beaujolois; enfin en citant M. Maupin, il cite aussi Sthal, Hoffman, &c. Ainsi M. l'Abbé Rozier n'a pas emprunté ses principes du Traité de M. Maupin, mais il les tiroit des Ouvrages des Chymistes, il les appuyoit de ses expériences, il les enchaînoit & les éclaircissoit, tandis que M. Maupin, dont il reconnoît le mérite & dont il loue *l'excellent Ouvrage* (ce sont ses termes), faisoit de son côté le même travail.

Nous ne pouvons révoquer en doute la vérité de ces faits; aussi quand nous avons attribué à M. Maupin l'honneur d'être le premier Œnologiste qui ait rassemblé en un corps les principes de l'Art de faire le vin, nous avons seulement prétendu dire qu'il étoit le premier qui les eût publiés, ainsi réunis; & nous n'avions garde de prononcer que personne ne les *eût connus* & même scientifiquement ordonnés, en même tems que cet Auteur ou même avant lui. Nous parlions de la priorité publique & non de la priorité privée dont il est impossible que nous ayons connoissance. Nous prions M. l'Abbé Rozier d'être persuadé que nous n'avons ni eu ni pu avoir d'autre dessein: nous avons saisi avec empressement l'occasion qu'il nous a fournie de lui donner un témoignage public de notre estime.

2. *Lettre sur la Loterie de l'Ecole Royale Militaire, contenant un moyen pour lier les numéros par Ambes, combinés de telle sorte que l'on puisse gagner trois fois autant que par la méthode ordinaire.*

Fortuna instabilis, quam sit levis orbe fatetur.
Est tentanda quidem non irritanda superbè.

A Amsterdam & se trouve à Paris chez Desnos, Libraire & Ingénieur-Géographe du Roi de Danemarck, rue S. Jacques.

Cette Lettre sert de suite à l'*Essai sur les combinaisons de l'Ecole Royale Militaire*. Outre la méthode qu'annonce le titre, elle contient la description d'un cercle numéral nouvellement imaginé pour décomposer, sans avoir recours à la plume, les 4500 ambes qui résultent des 90 nombres, dans un ordre très-avantageux & singuliérement expéditif.

Le prix de l'Ouvrage entier ayant en tête un Almanach des Trois-Fortunes, & des tablettes de papier de la composition du sieur Desnos, sur lesquelles on écrit avec une pointe quelconque les numéros qui sortent dans les différens tirages, est de 6 liv. L'Essai sur les combinaisons se vend séparément 3 liv., la Lettre avec le cercle 1 l. 10 s., l'Almanach des Trois-Fortunes 1 liv. 10 sous.

3. *Bibliographie Parisienne, ou Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Littérature & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, tels que la Musique, la Gravure, imprimés ou vendus à Paris. Avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits Périodiques, ensemble l'énoncé des Edits, Arrêts & Déclarations du Roi, &c. &c. &c. Année* 1770. Dissociata locis concordi pace ligavit. Ovid. Mét. L. 1. T. premier in-8°. A Paris, chez Desnos *ubi sup.*

Le Public avoit reçu avec empressement le projet de cette Bibliographie: l'exécution en est plus avantageuse qu'elle ne l'avoit été annoncée dans le *Prospectus*. Aux titres, aux formats, au nombre des volumes, aux prix & aux noms des Marchands Libraires ou autres, on a joint les différens jugemens portés par les Journalistes. La variété de ces jugemens sert à mieux faire apprécier le travail. Cette Bibliographie aura, entr'autres avantages, celui de faciliter la composition d'une Bibliotheque raisonnée à laquelle les Auteurs se proposent de travailler; elle peut même, en quelque sorte, en tenir lieu.

Le nombre des volumes ne sçauroit être fixé. La Souscription sera ouverte jusqu'au 1 Octobre prochain: chaque volume sera, au moins, de 12 feuilles, & remis broché aux Souscripteurs, à raison de 3 livres: ils en payeront un d'avance, & le dernier sera délivré *gratis*. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront chaque volume en feuilles 4 liv., & broché 4 liv. 4 s.

II.

Inventions nouvelles présentées à l'Académie Royale des Sciences.

Le sieur Mansard a imaginé une maniere de construire des bottes & des souliers sans couture. Ces bottes sont, comme toutes les autres, composées de trois pieces, la semelle, l'empeigne & la tige; elle en différe en ce que la tige est sans couture &

d'une ſeule piece, ce dont on s'eſt aſſuré en en tenant une dans l'eau pendant pluſieurs jours.

Le ſieur Meſſier a inventé une machine ſimple & ingénieuſe, plus commode & plus expéditive que celles qui ont été juſqu'à préſent employées, pour hacher & écraſer la paille deſtinée à la nourriture des chevaux. En vertu d'un privilege par Lettres-Patentes du Roi, enregiſtrées en Parlement, il a établi au Fauxbourg S. Antoine, une Manufacture de paille, mêlée avec la luzerne, hachée & écraſée. A la Chine, il n'y a point de pâturages, on les convertit en terres labourables, & l'on nourrit les beſtiaux avec de la paille de riz & autres grains. La paille du froment ou de l'orge eſt bonne pour les chevaux, ſur-tout ſi on la mêle, après l'avoir hachée, avec de l'avoine. Ainſi la machine du ſieur Meſſier réunira le double avantage de mettre cette nourriture à plus bas prix & de diminuer la conſommation des grains.

Le ſieur Martin, Entrepreneur d'une Manufacture près de Dunkerque, prépare des cuirs à la façon d'Angleterre, ſans les paſſer au dégras. Il les noircit par le fer qui, mêlé avec le tan, donne un beau noir: on les enduit enſuite d'une colle animale.

III.

Avis au Public.

» M. le Royer, Prêtre, nommé en 1768 » par M. l'Evêque d'Angers, par MM. les » Maire, Echevins & Curé de la Fleche, » pour remplacer feu M. Henriquet, Prin- » cipal du petit College de ladite Ville, » donne avis au Public qu'il ſe trouve en » état de loger un plus grand nombre de » Penſionnaires que ſon Prédéceſſeur.

» Il ne croit pas néceſſaire d'annoncer » comment ſon Penſionnat eſt tenu & réglé, » le moindre ſoupçon d'intérêt dans une per- » ſonne qui loue, rend ce qu'elle dit ſuſpect; » il aime mieux laiſſer aux parens qui ju- » geront à propos de lui confier leurs en- » fans, le ſoin de s'aſſurer par eux mêmes » du bon ordre qui regne chez lui.

» Sa maiſon eſt ſituée en face du College » Royal: la célébrité de cet établiſſement, » monument immortel de la bienfaiſance de » Louis le Bien-Aimé, & le mérite de MM. » les Profeſſeurs qui fait croître chaque an- » née le nombre des Etudians, doivent en- » gager les parens à faire jouir leurs enfans » de la bonne éducation qu'on y donne.

» Ce College eſt affilié à celui de Paris & » participe à ſes privileges. M. le Royer a » ſoin d'y faire conduire tous ceux de ſes » Penſionnaires qui ſont en état d'aller en » claſſe, afin qu'ils puiſſent profiter des » inſtructions qui ſont abſolument les mê- » mes pour les Ecoliers externes que pour » les Eleves que la bienfaiſance du Roi y » raſſemble.

» Il offre de s'arranger avec les parens » pour l'habillement & l'entretien des en- » fans, pour le payement des Maîtres parti- » culiers, &c. à l'exception ſeulement des » frais de maladie dont il ne ſe chargera » jamais, dans la crainte que des parens » éloignés ne le ſoupçonnaſſent d'avoir épar- » gné quelques ſoins ou quelques dépenſes.

» Le prix de la penſion pour la nourriture » eſt de 365 liv.

» Pour Préfet d'étude, Garçon de cham- » bre, accommodage deux fois la ſemaine, » peigneuſes, feu & lumiere, raccommo- » dage d'habits, linge, &c. 75 liv.

» Ces 75 l. ſe payent en entrant ou dans » le courant des deux premiers quartiers.

» Le prix de la penſion pour ceux à qui » on donne des leçons de Mathématiques » eſt de 600 liv.

» On entretient les enfans de tout habil- » lement, de livres claſſiques, papier, plu- » mes & encre pour 200 livres, au-delà » des ſommes ci-deſſus énoncées, ci 200 l.

» On donne, les jours de congé, deux » leçons de Géographie & d'Hiſtoire, & à » la fin de l'année, il y a ſur ces Sciences un » excercice public, pour les frais duquel, » ainſi que pour les cartes, ſpheres, &c. » chaque Penſionnaire paye ſeulement 10 l. » Ceux pour qui les parens jugent ces con- » noiſſances plus néceſſaires, payent 3 liv. » par mois pour leçons journalieres.

» Il donne encore chambre particuliere, » Gouverneur, Précepteur ou Domeſtique » particulier aux enfans pour qui les parens » le demandent; chaque Penſionnaire ap- » porte pour ſon uſage 4 draps, 6 ſerviet- » tes, un couvert & un gobelet d'argent.

» On a pris pour les Penſionnaires une » commode & jolie maiſon de campagne à » un demi-quart de lieue de la Ville.

» M. le Royer prie les perſonnes qui vou-
» dront quelques éclairciſſemens, de lui
» faire l'honneur de lui écrire, en affran-
» chiſſant les lettres.

» *Nota.* Les Claſſes s'ouvrent à la Saint
» Remi. Il y a dans la Ville de très-bons
» Maîtres d'Ecriture, d'Armes, de Danſe,
» de Violon & de Muſique; il en ſeroit be-
» ſoin d'un de Deſſin, il pourroit ſe faire
» beaucoup d'Ecoliers.

I V.

Maſtic pour les lieux à l'Angloiſe, robinets des fontaines, auges, pierres, fayances, vaſes caſſés, luts & autres ouvrages expoſés à l'air, à l'eau & au feu.

Prenez trois ou quatre fromages frais, laiſſez-les fermenter pendant quatre ou cinq jours juſqu'à ce que le deſſus forme une peau ſolide & épaiſſe comme une piece de deux liards, & que le milieu ſoit liquide comme de la bouillie; enlevez cette peau, & ne prenez que le dedans; battez ces fromages enſemble avec une ſpatule de bois, mêlez-y à meſure de la chaux vive en poudre paſſée au tamis de ſoie juſqu'à ce que le tout ait conſiſtance de pâte; mêlez enſuite un ou deux blancs d'œufs, battez de nouveau le tout, employez-le de ſuite, pendant les deux premiers jours, il ſe fera une fermentation & un gonflement conſidérable: il faut pendant ce tems preſſer les bords trois ou quatre fois avec les doigts; deux jours après, ce maſtic acquiert une dureté comparable à la pierre; il deviendra encore plus dur ſi l'on y mêle un peu de marbre en poudre ou de la pouſſolane. Il faut obſerver de n'en faire à peu près que la quantité que l'on peut en employer dans la journée, car le reſte durcit & ne peut plus s'employer avec ſuccès.

V.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, les 20 & 22 Juillet.

Le navire du Capit. Laurent Van Ney, venant de Marſeille; le navire du Capitaine Jan Ottes, venant de Rouen; le navire du Capit. J. Snoeck, venant de Nantes.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 17 Juillet.

Le navire du Capit. Domingo, allant à Bayonne; le navire du Capit. Pierre Mocan, allant à Nantes; le navire du Capit. Jean Pieters, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Sjerp Sybrands, allant à Rouen; le navire du Capit. Myndert Jacobs, allant au Havre-de-Grace; les navires des Capit. Romke Poppes, Pieter Weyber, Pieter Sjours, Heſſel Jans, Albert J. Kamp, Gabe Lolkes, Vertman Pieters, Sietje P. Hinſma, Marten H. de Koe, Jacob Bartels, Reyer Flapper, Coene Sibols, Sietje Ankes, Pieters Claaſz, allant en divers Ports de France, ſans deſtination particuliere.

V I.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 7 Août 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	344	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre. .	156	$\frac{1}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	222	$\frac{3}{4}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101	$\frac{3}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	96	
Conſolidées à 3 p. %	89	$\frac{7}{8}$

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le 7 Août 1771.*

Londres	33	11 $\frac{1}{2}$
Ditto à 2 uſances. . . .	33	9 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{3}{4}$ $\frac{13}{16}$
Ditto à 2 uſances	54	$\frac{5}{16}$
Bordeaux	54	$\frac{5}{8}$
Ditto à 2 uſances	54	$\frac{1}{4}$
La Rochelle	54	
Genêve	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	95	$\frac{1}{8}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$
Séville	93	$\frac{1}{4}$
Liſbonne	46	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Veniſe.	90	$\frac{1}{8}$
Gênes	85	$\frac{3}{4}$
Livourne	87	$\frac{1}{2}$
Vienne.	35	$\frac{1}{8}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p. %	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 25, 27 l. 15 ſ. à 29 l. 10 ſ. *le ſeptier; id.* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le ſeigle,

de 17, 18 à 19 l.; l'orge, de 12, 14 l. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le septier; idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Août 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 31 *Août* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	5	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du* 31 *Août* 1771.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	32 $\frac{1}{4}$ 3 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{3}{4}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Août*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi* 29.	*Vendredi* 30.	*Samedi* 31.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1020 15 . . .	. . . . .	1017 $\frac{1}{2}$ 20. . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	235	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60.	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	408	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 *& six premiers mois* 1771

Du Merc. 28 Août 1771		Du Jeudi 29.		Du Vendredi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six dern. mois 1770.	M.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M	Deschamps, six d. mois 1770.	L.
Lebrun, *idem.*		Delauge, *idem.*	N.	Delacharmote, *id.*	M.
Lecanu, *idem.*		Bouron, *idem.*	P.	Issally, *idem.*	N.
Radix j. *idem.*		Courmont, *idem.*		Montal, *idem.*	
Gautier, *idem.*	N.	Boutray, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Despeignes, *id.*	P.	Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	P.
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Deschapelles 6 p. mois 1771.	A.	Lempereur, *id.*	S.
Daubonne, *idem.*		.....		.....	
Lallement P. *id.*	E.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	G.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 31 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Août.*

LE passage des marchandises par les Etats Héréditaires fait aujourd'hui le sujet des spéculations des Financiers, des Compagnies marchandes & des Négocians particuliers.

Les uns pensent qu'il seroit à propos de porter les droits beaucoup plus hauts, afin d'attirer de plus grosses sommes dans la caisse de la Chambre des Domaines. C'est un moyen infaillible de diminuer le produit de ces droits. Le commerce quitte les routes où on le rançonne ; l'Allemagne en fournit des exemples très-récens. La contrebande employe toutes sortes de subtilités pour échapper aux Douaniers : tous les pays où les droits sont excessifs en présentent la preuve. Enfin le renchérissement de la marchandise causé par ces droits en diminue la consommation & par conséquent le commerce. Ainsi l'augmentation des droits opere une diminution dans leur produit ; & la plus forte augmentation l'annulle.

Les autres cherchent à faire tomber tout le fardeau sur certaines routes, & à privilégier celles qu'ils ont adoptées, afin d'avoir un avantage décidé dans la concurrence. Quelques motifs spécieux qu'ils puissent présenter, ces motifs renferment toujours une injustice ruineuse, & une acception odieuse entre des hommes faits pour jouir également de la même protection. Le Gouvernement ne peut pas faire un tort aux uns pour l'utilité des autres ; il ne peut pas privilégier une partie, sans nuire au commerce général.

Les derniers s'attachent à faire valoir leurs marchandises & à décrier celles des autres pour obtenir des préférences : mais la supériorité de leurs marchandises, si elle est réelle, leur assure la préférence auprès des Consommateurs, & une préférence proportionnée à cette supériorité même : ils n'en méritent point d'autre ; il seroit donc évidemment injuste de leur en accorder, en supposant même la vérité de ce qu'ils alléguent ; & il ne seroit pas moins évidemment nuisible de le faire, puisque, ou l'on empêcheroit par-là le commerce des marchandises de moindre qualité qui ont néanmoins leur valeur & qui trouvent un débit, ou l'on obligeroit les Consommateurs à les acheter trop cher, & on les en dégoûteroit, &c. &c. &c.

Les gens sages pensent donc qu'il ne faut ni charger le commerce des frais étrangers, ni privilégier les hommes, les chemins ou les lieux.

Le tarif des droits de passage par les Etats Héréditaires comprend 201 especes de matieres brutes ou travaillées, comestibles ou potables. Le prix du transport jusqu'à leur destination est fixé ainsi

que le tems du voyage : on a cru pouvoir imposer ces gênes pour que les Marchands, Commissionnaires, Facteurs, &c. soient le plus exactement instruits de leurs dépenses & de l'arrivée de leurs expéditions : mais on reconnoîtra dans le détail que l'observation exacte du Réglement est impossible & que souvent elle seroit préjudiciable.

Les taxes varient suivant les lieux, grand inconvénient auquel on travaille à remédier : leur uniformité facilite & encourage les opérations.

Il paroît que le Gouvernement ne se propose en aucune maniere de tirer un grand parti de ces taxes, persuadé que son plus grand intérêt est d'attirer dans ses Etats un grand commerce qui assure l'approvisionnement des Sujets au meilleur marché, & le débit de leurs propres denrées ou marchandises au meilleur prix, par une concurrence animée. Son dessein est de prévenir certains abus de la part des Officiers des Douanes.

Toutes les marchandises, même celles qui seront de contrebande dans le pays, pourront passer librement, à la réserve de l'acier, du fer, du cuivre, du vif-argent, de la poudre à canon, du sel, du tabac, des miroirs & des verres, pour lesquels on aura besoin de passeports particuliers. Les droits de Douane doivent être payés à proporrion du poids des ballots sur le pied de 15 kreutzers pour 100 florins, ensorte qu'un ballot transporté des frontieres de Saxe jusqu'à Trieste ne paye qu'un & un quart pour cent.

Les Etats Héréditaires d'Autriche touchent à la Saxe, à la Bohême, à la Silésie, & à l'Empire. De Trieste, on expédie pour l'Italie, la France & le Levant, & il a été pourvu à ce qu'il s'y trouve des vaisseaux pour l'Espagne. D'un autre côté, la route de Lynz ouvre le Tyrol & l'Autriche intérieure : la taxe y sera moindre de moitié que dans les autres routes, elle nuira beaucoup au commerce de Ratisbonne. La Bohême offre un passage aux marchandises pour la Pologne, à un & demi ou tout au plus trois quarts pour cent. Par le Danube & les rivieres qui s'y jettent, on a la commodité d'expédier pour Semlin & Belgrade ; la navigation, dans ces parties, vient d'être assurée par un Réglement ; elle sera même plus commode avec de nouveaux bateaux que l'on construit.

ITALIE.

De Rome, *le 7 Août.*

Quoique les pluies qui depuis les semailles ont duré pendant plusieurs mois, n'eussent pas laissé beaucoup d'espérance pour la récolte, la moisson est plus abondante qu'on ne l'auroit imaginé, & les bleds ont beaucoup produit. Cette Capitale est bien approvisionnée. Les Magistrats de l'Annone ont contremandé les nouvelles traites qu'ils avoient ordonnées ; & ils peuvent faire & permettre des ventes considérables, de maniere que le commerce est tout entier à leur disposition, & que les greniers d'abondance ont le privilege absolu du plus parfait monopole possible.

Le Saint Pere, par un sentiment d'humanité & de Justice, a défendu que l'on forçât les Laboureurs à dérober à la culture & leurs travaux & leurs dépenses, pour les employer à un service qu'ils ne doivent point à l'Etat ; il s'agit de la réparation des chemins de Castel-Gandolphe. Elle sera faite, non par ces corvées, mais aux frais de Sa Sainteté, par des pauvres que ce salaire soustraira à la mendicité.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Août.*

Quoique l'on ne néglige aucun moyen pour rassurer la Nation sur la situation de nos établissemens dans l'Inde, elle ne se rassure pas ; & les actions de la Compagnie qui, si ses affaires étoient dans l'état florissant que l'on annonce, devroient aller jusqu'à 300 liv., ont de la peine à monter jusqu'à 220. Le nombre des vaisseaux destinés pour l'Inde & la Chine ne sera pas aussi considérable qu'il l'a été : il est fixé à 25.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 18 Aout.*

La Police ne néglige aucun moyen de gêner le commerce des denrées, dans la

vue de le rendre plus floriſſant. Auſſi-tôt qu'il y a renchériſſement dans quelque partie, ce renchériſſement ne peut provenir que d'un abus ; & l'abus préſumé invoque un nouveau Réglement.

La cherté des volailles, gibiers, œufs, beurre, fromage, fruits, légumes & autres denrées, a été attribuée à l'*indigence* qui, à couvert des amendes, va, au-devant des Marchands, *leur payer* de ces denrées *ce qu'ils veulent* pour les revendre aux Regrattiers & Volaillers, enſorte que les Bourgeois ne les achetent que de la troiſième ou quatrième main. Sur cet unique motif expoſé dans une Ordonnance du 5 Août, il a été défendu à toutes ſortes de perſonnes de faire aucun monopole en fait de vivres & de denrées; à tous ceux qui font commerce des denrées de les acheter ailleurs que dans les places deſtinées à leur vente & aux heures preſcrites; & à tous ceux qui voudroient ſe mêler de ce commerce, de s'ingérer de le faire, ſans en avoir la permiſſion de la Police, par écrit, ſous peine de 50 livres d'amende, de priſon & de carcan pour la premiere fois; & de 100 l. d'amende, du fouet & du banniſſement, en cas de récidive.

La Délibération du Conſeil Général de la Ville du 7 Juillet ayant annullé la liberté générale de tuer le bétail & de vendre de la viande, accordée par *Arrêt du Parlement*, les Bouchers ſont demeurés ſeuls en poſſeſſion de ce commerce, & ils n'ont pas tous matté toute ſorte de beſtiaux, & ils n'ont pas tous garni leurs étaux de veau & de mouton, & ils ont trompé le Public en vendant une viande pour l'autre, & ils ſe ſont vantés de vendre au-deſſus de la taxe, contre le vœu & la teneur expreſſe de ladite délibération publiée pour ramener l'abondance & le bon marché. En conſéquence par la même Ordonnance du 5, il a été enjoint aux Bouchers de ſe conformer à ladite délibération, & défendu à toutes ſortes de perſonnes de leur payer la viande au-deſſus de la taxe.

Comme c'eſt le tems des chanvres qui cauſent des incendies par l'imprudence des Habitans, il a été défendu de faire entrer dans la Ville des chanvres ou chenevottes, ſans permiſſion ou billet de paſſe de la Police & d'en teiller dans les maiſons, rues, places publiques, avec pouvoir à chacun de les arrêter partout où l'on en trouvera, & récompenſe au Dénonciateur.

De Colmar, *le* 18 *Août.*

Notre récolte de grains a fini comme elle avoit commencé, par le plus beau tems du monde : elle a été très-abondante, & nos grains n'ont pas eſſuyé une goutte de pluie. Cette ſéchereſſe a duré ſix ſemaines : on craignoit, avec raiſon, qu'elle ne fit tort aux pommes de terre & autres légumes qui, tant ſecs que verds, ſont d'une grande reſſource pour la Province. Heureuſement il a commencé à tomber de petites pluies qui, ſans beaucoup humecter la terre, entretiennent du moins les plantes & les empêchent de périr.

Le froment qui, au commencement du mois, s'eſt encore vendu 25 l., eſt deſcendu le 8 à 19, & le 14 à 15. L'orge qui valoit 18 l. a été vendue 7 l. 10 ſ. Si cela continue, les pauvres reſpireront & mangeront du pain. On ſe rappelle qu'autrefois quand le froment étoit comme aujourd'hui à 15 l., on crioit famine; dans ce moment, on en rend grace au Ciel.

De Rouen, *le* 21 *Août.*

Depuis qu'il a été défendu aux Rouliers de mettre plus de trois chevaux ſur les charrettes à deux roues, il eſt arrivé dans cette Ville, comme dans pluſieurs autres, que le prix des voitures a fort renchéri, ce qui cauſe un préjudice notable au commerce. Il eſt vrai que, dans cette matiere, le charroi n'eſt pas en lui-même le premier objet à conſidérer, puiſqu'il ſuppoſe les chemins, & que la dégradation des chemins par la ſurcharge des voitures devient très-onéreuſe au Public & ruineuſe pour le commerce. Il ſeroit bien important que l'on pût concilier enſemble ces deux objets. Ces jours derniers, la voiture pour Troyes a été payée 5 l. 10 ſ. du cent, pour Orléans 4 l. 5 ſ., & pour les autres Villes à proportion. Nombre de petits Rouliers ont mis bas leurs voitures faute de moyens pour avoir un attelage de charriot. Il en réſulte un préjudice pour les campagnes, attendu que ces petits Rouliers ſont preſque tous des Fermiers qui, lorſque les travaux ruſtiques ne les

pressent pas, font quelques voyages & des profits qui tournent à l'avantage des terres. L'on pourroit donner permission de mettre sur les charrettes tel poids & d'y atteler tel nombre de chevaux que chacun aviseroit bon être, si, comme on l'a déja dit, la largeur des bandes de fer des roues étoit conforme à celle des voitures d'Angleterre, ce qui empêcheroit la destruction des chemins. C'est le vœu unanime des Marchands, commissionnaires, Chargeurs, Voituriers, Charrons & Maréchaux. Quoique le dernier Réglement ne soit pas réguliérement observé dans les environs, la plûpart sont néanmoins retenus par la crainte & par l'exemple de plusieurs qui ont été pris soit en allant, soit en venant.

Cette occasion rappelle l'utile méthode employée dans la Généralité de Limoges pour l'entretien des chemins, depuis que les corvées y sont supprimées. L'Entrepreneur est obligé, par son marché, de conduire sur la berme une certaine quantité de pierres brisées ou de cailloux. Un homme, moyennant quinze sous par jour, se promene sur la route, une hotte sur le dos & une pelle sur l'épaule, pour remplir les ornieres à mesure qu'il s'en forme; & il entretient ainsi deux lieues de chemin. Avec cette petite dépense, les routes achevées sont aussi unies que les allées des jardins le mieux tenus.

D'AVESNES, *le* 24 *Août.*

La moisson est extrêmement tardive & difficile à faire à cause des pluies.

Les loups font des ravages étonnans dans la partie du pays qui dépend du Duché de Guise, c'est-à-dire, sur les confins du Haynaut & de la Tiérache, sur-tout à la portée de certains bois. Quelques personnes croyent pouvoir attribuer cette multiplication des loups & leur hardiesse, à la défense de tirer dans le Duché de Guise où les Paysans sont désarmés. Ces animaux carnaciers sont si hardis qu'ils ont derniérement dévoré un cheval au milieu du Village de Floyon : ils sont si multipliés qu'ils tombent, par bandes, sur les bestiaux dont ils ne laissent pas de vestige. En une semaine, ils ont étranglé & mangé trois chevaux de prix & différentes bêtes à cornes, On les voit en plein jour; & les cris & le bruit ne les font pas déguerpir de leur gîte.

Nos bestiaux ont été heureusement préservés de l'épizootie; mais ce nouveau fléau seroit encore plus terrible, puisqu'il tomberoit sur les hommes & presque sur eux seuls vers le tems des neiges où le bétail seroit renfermé dans les étables.

Il seroit à desirer que l'on répandît dans ces cantons jusques dans les mains du Peuple, les instructions publiées par M. de l'Isle de Moncel, M. Ducarne de Blangy, & autres bons Citoyens, dans différens Ouvrages, ainsi que dans la Gazette & le Journal d'Agriculture, particuliérement celui du présent mois. Mais avant tout, il seroit bien nécessaire qu'il fût permis à chacun de s'armer pour sa défense & de poursuivre ces animaux destructeurs.

DE PARIS, *le* 30 *Août.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 19 Mars 1771, enregistrées en Parlement le 13 de ce mois, portant ratification de la convention signée le 26 Février 1771, entre Sa Majesté & la Duchesse Douairiere de Saxe-Weymar, pour l'exemption du droit d'Aubaine en faveur des Sujets respectifs.

Les Directeurs & les Administrateurs de l'Hôpital Général avoient exposé, dès l'année 1756, qu'il périssoit un grand nombre d'Enfans-Trouvés faute de moyens suffisans pour subvenir à leurs besoins. La diminution annuelle de près de 200,000 liv. sur le produit de leur Loterie, la suppression presqu'entiere des aumônes, la nécessité d'employer aux besoins pressans les capitaux remboursés, avoient dès-lors réduit leur revenu total à 317,000 l., tandis que la dépense annuelle excédoit 600,000 l. à raison de 6000 Enfans existans. Une des principales causes de la perte de ces Enfans étoit leur trop grand nombre rassemblé en un même lieu, inconvénient que l'on pouvoit prévenir en augmentant les mois des Nourrices, & répandant les Enfans, au sortir du sevrage, chez les Laboureurs & Fabricans, moyennant une modique pension. En attendant de nouveaux arrangemens, le Roi avoit provisoirement accordé un secours de 20,000 l. par mois sur ses revenus ordinai-

res. Depuis lors on a éprouvé que de ces Enfans répandus dans les campagnes à 40l. de penſion, il n'en périſſoit pas un ſur cent, enſorte que le nombre en eſt aujourd'hui de 1425. D'où il réſulte une multiplication d'Habitans & une nouvelle richeſſe dans les campagnes. D'un autre côté l'Hôpital Général, par l'augmentation du nombre des Priſonniers & des Pauvres depuis quatre années, & la cherté des denrées, avoit été obligé à un ſurcroît de dépenſe de plus de deux millions, tandis que les octrois accordés pour la ſubſiſtance diminuoient, l'Hôpital ſe trouvoit auſſi, depuis l'Arrêt du Parlement du 28 Août 1767, chargé de l'entretien total des Infirmeries des Priſonniers des deux ſexes, &c.

Pour maintenir ces établiſſemens, S. M. par ſa Déclaration du 26 Juillet, regiſtrée en Parlement le 3 Août, a ordonné qu'il ſera perçu pendant l'eſpace de trois années conſécutives, au profit dudit Hopital Général des Enfans-Trouvés, le doublement du vingtième accordé par différentes Déclarations de tous les droits anciens & nouveaux qui ſe levent tant dans la Ville & les Fauxbourgs qu'aux entrées, ſur les Ports, &c.; qu'il ſera levé pendant le même tems au profit dudit Hôpital vingt ſous par muid de vin & liqueur entrant dans Paris, en ſus des droits ci-devant accordés; & enfin ſix ſous par voie de bois, en ſus des droits anciens, à l'exception des falourdes qui demeurent exemptes, &c.

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville de Paris s'eſt fait le 26 du préſent mois; le gros Lot de 50000 liv. eſt échu au n°. 11652; le 2e. de 20000 liv. eſt échu au n°. 8924.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Deſcription d'un nouveau poële ou fourneau très-économique, approuvé par la Société Royale de Berlin.

La France a, depuis quelque tems, adopté l'uſage des poëles ou fourneaux; & il s'y étend tous les jours. Les avantages en ſont ſenſibles; ils échauffent mieux les appartemens, ils épargnent le bois, ils préviennent les inconvéniens attachés aux cheminées, tels que les vents, &c.

Tandis que nous travaillons à donner plus d'élégance à leur forme, les Peuples du Nord travaillent à les rendre plus utiles. Nous avons adopté leur invention, il ſeroit peut-être bien plus important encore que nous adoptaſſions les changemens ou plutôt les nouvelles parties qu'ils propoſent d'y ajouter. Nous avons des raiſons pour ne pas nous refuſer à l'économie; le bois n'eſt pas plus commun & à plus bas prix en France que dans les autres pays; nous cherchons tous les jours, comme nos voiſins, de nouvelles matieres combuſtibles. L'Allemagne nous offre un moyen d'épargne fort ſimple, qui a mérité l'approbation de l'Académie de Berlin. Cette invention ne demande, pour échauffer une piece, que la huitième partie au plus de ce que l'on y conſume de bois dans les poëles ordinaires; & elle peut y être facilement adaptée. En voici la deſcription telle que M. Boeſe nous l'a fait paſſer de Dreſde, dans une lettre du 10 Août, par notre Correſpondant à Francfort.

On pratique dans les poëles ordinaires, un autre fourneau intérieur que l'on appelle *noyau*, parce qu'il tient dans le poële la même place que le noyau dans un fruit. Ce noyau eſt ſur-tout utile pour les poëles de l'ancien tems, il diſpenſe de les démolir & les chauffe à peu de frais. Quant aux fourneaux modernes, il leur devient auſſi avantageux, pourvu qu'on garde une juſte proportion entre le fourneau déja conſtruit & le nouveau fourneau intérieur. Il eſt ſurtout d'une grande utilité, lorſque le poële & le noyau ſont faits exprès l'un pour l'autre.

Deſtiné à ne ſervir que dans l'intérieur du poële, il n'a pas beſoin d'ornement: on les conſtruit de brique ou d'argille cuites exprès de maniere à réſiſter au plus grand feu. On place ces briques à peu près à trois pouces de diſtance en tous ſens, des parois du fourneau extérieur. Elles doivent avoir un demi pied de largeur, trois pouces d'épaiſſeur, & quinze de hauteur. Il faut que de deux en deux briques, il reſte une ouverture ou vuide d'un bon pouce. Trois

pouces de ces briques entrent dans les pierres du fourneau extérieur, & le reste s'éleve à la hauteur de douze pouces. Plus le noyau est long, plus il est économique. Pour que les briques du noyau ne soient point ébranlées par la violence avec laquelle on pourroit jetter le bois, on les assujettit en haut avec une barre de fer armée de vis qui les contiennent. La brique a une pointe qui aboutit à la barre destinée à l'affermir, outre une échancrure pour la recevoir.

On place au-dessus du noyau en travers une espece de toit terminé en pointe qui n'exige point de briques de forme particuliere : de deux en deux de ces briques, il doit aussi rester un vuide d'un bon pouce.

On fait le feu dans ce fourneau intérieur dont la structure en accélere l'action & disperse les flammes qui serpentent avec la plus grande activité vers les parois du fourneau extérieur, par les trous pratiqués entre les briques, & procurent toute la chaleur possible avec la plus grande célérité & la plus grande économie.

Comme dans le moment où les matieres combustibles s'enflamment, les fourneaux se remplissent ordinairement d'une fumée qui ne se dissipe pas tout de suite, par le tuyau ou le trou destiné à son passage, on en est revenu, pour obvier à cet inconvénient, à une ancienne invention de nos ayeux, & l'on place au-dessus du fourneau extérieur une boule creuse d'environ trois pieds de diametre, doublée de terre grasse, & ayant à la partie basse qui répond au feu une ouverture d'environ trois pouces de diametre, pour qu'on puisse y passer le bras & la nettoyer. Elle reçoit la premiere chaleur, & lorsque le poële est tout-à-fait refroidi, elle distribue encore des particules ignées qui prolongent la chaleur de l'appartement.

D'aprés les épreuves faites de ce nouveau fourneau, il a été reconnu que par le moyen du noyau ci-dessus décrit, on parvenoit, en faisant une seule fois du feu avec moins de bois que l'on n'en employe communément, à le chauffer pour la premiere fois, à échauffer, pour toute la journée, un appartement dans lequel on ne pouvoit résister au froid, quoiqu'il y eût sans cesse un grand feu dans le poële.

Ces poëles seront sur-tout d'une grande utilité dans les Manufactures, les Fabriques, les Colleges, les Couvens, les grands appartemens; dans tous les endroits où l'on brûle de la tourbe, du charbon de terre, de la paille (que l'on arrangeroit de maniere à ne brûler que lentement), matieres dont la mauvaise odeur, nuisible à la santé, ne s'exhaleroit pas au-hehors; dans les serres où par leur moyen il seroit si facile de régler & d'entretenir le degré de chaleur convenable aux plantes, &c.

Il sera facile, d'après la description précédente, d'appliquer les mêmes régles aux poëles de métal, & d'établir les proportions dans les poëles de différentes grandeurs.

I I.

Eau salutaire & alimentaire, nouvellement découverte, près Guise, en Picardie.

» L'eau est le plus grand des dissolvans » que nous ayons; mais les différentes sortes » d'eau n'ont pas cette qualité au même dé» gré. Le sieur Chevrier, ancien Entre» preneur des Postes de Paris à Saint-Quen» tin, a découvert depuis peu une source, » dont l'eau est infiniment supérieure à cel» les qui sont connues jusqu'à présent; elle » est extrêmement limpide, & tient tant » soit peu du ferrugineux; elle a de plus » une qualité savonneuse, elle ne s'altere » jamais. M. Desmarquet, demeurant rue » du gros Chenet, au coin de celle de S. » Joseph, en conserve depuis trois ans dans » des vaisseaux de verre; elle est encore » aussi naturelle que si elle venoit d'être ti» rée de sa source; ce qui rend cette eau » très-recommandable pour les approvi» sionnemens des vaisseaux.

» M. Malouin, Médecin de Madame la » Dauphine, Docteur-Régent de la Faculté » de Paris, Professeur Royal en Chymie & » de l'Académie Royale des Sciences, en a » fait un examen des plus exacts, & ce n'est » qu'après des expériences réitérées, qu'il » assure, dans un certificat authentique » qu'il a donné au sieur Chevrier, que cette » eau est très-salubre & préférable, pour la » boisson, à toute autre; & en effet, elle » n'est pas chargée de particules hétéroge» nes, & souvent nuisibles, telle que l'eau de » la Seine qu'on boit à Paris, & qui charrie

» continuellement avec elle touets les ordu-
» res des égoûts de cette grande Ville : elle a
» de plus, mêlée avec du vin, l'avantage
» de le rendre plus agréable au goût ; on ne
» peut assez en recommander l'usage dans
» les grandes chaleurs de l'été ; elle appaise
» d'une façon surprenante la trop grande ef-
» fervescence du sang ; aussi, feu M. de Se-
» nac, premier Médecin du Roi, qui s'étoit
» fait rendre compte de ses excellentes qua-
» lités, tant par des certificats parfaitement
» constatés, que par différens résultats chy-
» miques, qui lui ont été mis sous les yeux,
» n'a pas hésité un instant d'en autoriser la
» vente dans un magasin qu'il a permis au
» sieur Chevrier d'établir dans cette Capi-
» tale, pour ne pas priver le Public d'une
» découverte aussi intéressante & aussi salu-
» taire à l'humanité. Il n'est personne, pour
» peu qu'elle soit favorisée de la fortune,
» qui ne doive faire usage de cette eau pour
» sa boisson ordinaire ; on se contente uni-
» quement de l'annoncer comme une ex-
» cellente boisson, propre à faciliter la di-
» gestion. Elle est bonne pour se raser, &
» elle rend la peau douce à ceux qui s'en la-
» vent les mains.

» La fontaine d'où on la tire est située
» dans le Domaine de Monseigneur le Prin-
» ce de Condé, qui a fait une concession du
» terrein audit sieur Chevrier.

» Le magasin de cette eau à Paris, est
» dans la rue Plâtriere, vis-à-vis la grande
» Poste, aux Armes de France ; on voit au-
» dessus de la porte un tableau qui l'indi-
» que. Le prix de chaque pinte, mesure de
» Paris, est de six sous, en rendant la bou-
» teille ; chaque bouteille est exactement
» bouchée & munie du cachet du sieur Che-
» vrier, de peur de fraude. On en appro-
» visionnera le magasin réguliérement tous
» les quinze jours.

III.

AVIS.

Le sieur Paradis, ancien Professeur de l'Académie Royale de Copenhague, actuellement établi à Francfort sur le Meyn, continue de prendre en pension des Officiers François qui passent en Allemagne pour y apprendre la Langue du pays. Il prend aussi les jeunes Artistes & Négocians curieux d'apprendre le François ou l'Allemand. Les appartemens sont propres & bien meublés, la table honnête & servie avec propreté, & la pension modique ; il tient toutes sortes de Maitres. En cas de besoin, il pourroit céder quelques appartemens à des Marchands aisés qui fréquentent les Foires de Francfort. On s'adresse à Paris au *Bureau Royal de Correspondance Général, rue des Deux-Portes S. Sauveur* ; & à Francfort, à M. *Paradis* lui-même.

VI.

Huile de chardon.

Nous avons annoncé, dans nos Feuilles, différentes recherches qui tendoient à employer utilement les productions les plus communes & les plus négligées. L'ortie, par exemple, a fourni la matiere de toiles fines, de gazes même, & autres ouvrages. Ce singulier usage de cette plante a fait jetter les yeux sur le chardon ; on a cherché à le mettre en œuvre de différentes manieres. Ces essais n'ont pas été entiérement inutiles. On vient de tirer, en Allemagne, de sa semence, une huile très-bonne à brûler & très-propre à être employée dans la peinture. Nous rappellerons, à cette occasion, celle qui a été extraite des mauvaises figues. Il nous semble qu'on ne sçauroit trop tourner ses recherches sur les objets que nous avons sous la main & qui ne coûtent, si je puis ainsi parler, que de les prendre. Avec des os que l'on jette dans les rues, on a fait des tablettes de bouillon ; avec de l'herbe, on a fait du verre ; avec de vieux linge, on a fait du papier, &c. &c. &c. Le vrai mérite de l'industrie est dans l'économie.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 21 Août 1771, au Vendredi 23, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 liv. 10 s., 28 liv. 5 s. à 32 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 25 liv. 10 s., 29 à 31 liv. Le seigle, de 17, 18 à 19 liv. ; l'orge, de 12 liv. 10 s., 14 liv. 10 s. à 16 l. 10 s. aussi *le sept.* Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 21 Août 1771, au Vendredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 10 s. à 23 liv. *le septier ; idem* nouvelle, de 17, 20 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Août 1771, de 45 à 46 liv.; *idem* nouveau de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41 ; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Août 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	5	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	5	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 28 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	405	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Vend. 23 Août 1771		Du Lundi 26.		Du Mardi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Deschamps six d. mois 1770.	A.	Alissant, six dern. mois 1770.	P.	Hurel, six dern. mois 1770.	M.
Issally, *idem.*	M.	Gendon, *idem.*	P.	Filleul, *idem.*	M.
Fauveau, *idem.*	M.	Thevenin, *idem.*	P.	Viellard, *idem.*	P.
Delacharmote, *id.*	M.	Masson, *idem.*	P.	Defrance, *idem.*	P.
Montal, *idem.*	M.	Domillier, *idem.*	P.	Cochin, *idem.*	P.
Pannelier, *idem.*	M.	Delamotte, *idem.*	P.	Chaponnel, *idem.*	Z.
Maupassant, *idem.*	M.	Bonnet, *idem.*	S.	Cauchy, 6 prem. mois 1771.	F.
Lempereur, *id.*	P.	Creuzé, *idem.*	T.	Defays, *idem.*	F.
Barois, *idem.*	P.	Dujean, *idem.*	Z.	.....	
Guidy, *idem.*	P.	Certain, six prem. mois 1771.	A.	.....	
Nau, *idem.*	P.	.....		.....	
Patu, six premiers mois 1771.	A.	.....		.....	
Pincemaille, *id.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 27 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le 19 Juillet.*

DEPUIS le 4 Juin, il eſt entré dans ce Port quarante-neuf vaiſſeaux dont pluſieurs étoient ſortis des Ports de France, d'Angleterre & de Hollande : il en eſt reparti 34 pour les Ports de la Baltique, de la mer du Nord, de la Méditerranée, &c.

La Compagnie établie à Moſcou pour les fourrures & pelleteries, en ayant actuellement un magaſin très-conſidérable, de toute eſpece & de tout prix, il ſera procédé à une vente publique le 11 Septembre prochain. Il s'y trouve beaucoup de zibelines précieuſes, de martres, d'hermines, de petit-gris, de peaux de gourmands, de renards blancs & noirs, & de loups cerviers. Il y a auſſi des os de mamont que l'on employe à beaucoup d'uſages.

Il eſt ſouvent auſſi difficile de ſortir de Saint-Péterſbourg qu'il eſt facile d'y entrer. Les Etrangers y trouvent d'abord des ſecours tant que l'on eſpere trouver en eux des reſſources. Pour pouvoir enſuite ſortir de Ruſſie, il faut qu'ils faſſent annoncer trois fois leur départ dans les Papiers publics, afin que ceux qui auroient des dettes puiſſent être arrêtés par leurs Créanciers. *Ces affiches*, dit-on, *reſſemblent à une longue chaîne, tendue d'un bout à l'autre de la Ruſſie : les Grands, par la vertu de l'argent, ſautent par-deſſus ; & les autres qui n'ont pas ce moyen d'arrêter la main des ſurveillans, ſont attrapés en tâchant de paſſer par-deſſous.* La derniere de ces liſtes contenoit 50 perſonnes parmi leſquelles il y avoit beaucoup de François ; & elle n'étoit pas des plus conſidérables. Ceux qui ont contracté des dettes n'oſeroient ſe faire inſcrire ; & il y a une foule innombrable de François, Déſerteurs, Ouvriers & autres qui, conduits dans ce pays par le caprice, le libertinage, une folle envie d'une fortune & d'un bien-être imaginaire, y périſſent miſérablement.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Août.*

Délivrés des plus terribles angoiſſes, nous avons vu, avec une joie délicieuſe, tous les cœurs s'ouvrir à la pitié & répandre la conſolation chez les pauvres ruinés par les débordemens. La différence des Religions n'a pas rendu la charité excluſive ; ou plutôt la charité ordonnée par toutes les Religions, s'eſt indiſtinctement étendue ſur tous les malheureux ; c'eſt l'humanité que l'on a ſecourue. Les vingt-une Egliſes tant de la Ville que du diſtrict, ont fourni des aumônes, ſelon les facultés des Paroiſſiens, depuis 143 marcs juſqu'à 4666 (les trois marcs font deux florins d'Empire). Les Réformés François, les Anglicans, les Réformés Allemands du dehors, ſe ſont particuliérement diſtingués par leurs libéralités. Les

Memnoniſtes ont donné 1418 marcs ; les Juifs Portugais, 336 ; les Juifs Allemands, 600 ; le Lotto, qui prend de toutes mains, a offert 600 m. Le produit total a été très-conſidérable. Retzebuttel, Hamm, Eppendorff, Mohrbourg, le Belwerder, & autres lieux, ont voulu partager la ſatisfaction d'y contribuer.

La navigation eſt rouverte. Dès le 5, il eſt entré 40 vaiſſeaux de Portugal, de France, de Suede, d'Angleterre, de la Baltique, de Hollande & de l'Elbe. Les Rouliers de Lauenbourg, de Lubeck, de Mecklenbourg, ſe ſont remis en marche.

Les 27, 28 & 29 Juillet, cent navires paſſerent le Sund. Il y en eut douze qui firent voile d'ici le 23 Juillet. Nous apprenons d'Archangel où nous faiſons un grand commerce, qu'il y eſt arrivé 19 de nos vaiſſeaux, autant d'Amſterdam, 6 d'Altona, 1 de Drontheim ; & qu'il y en a 15 en rade.

D'AUGSBOURG, *le* 8 *Août.*

Il y a long-tems que l'Allemagne n'a recueilli une moiſſon ſi abondante, & qu'elle n'a éprouvé une diſette ſi affreuſe. Un de nos Habitans qui poſſede des terres à une lieue d'ici ſur un autre territoire, eſt obligé d'y laiſſer ſa récolte & réduit à mourir de faim, s'il n'a pas d'autres ſecours. L'avidité avec laquelle on a mangé les nouveaux grains, avant qu'ils y fuſſent mûrs, a cauſé beaucoup de maladies : en vain a-t-on porté les défenſes les plus ſévéres, la faim, l'impérieuſe faim les a tranſgreſſées, & l'abîme s'eſt ouvert ſous l'abîme.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 7 *Août.*

On compte que par le défaut de récolte de ſoie, le Royaume de Valence eſſuye une perte de plus de quinze millions de livres tournois. La récolte des grains, abondante dans la Caſtille, a été généralement mauvaiſe dans les Royaumes de la Couronne d'Arragon. Celle du vin ſera, ſelon toute apparence, abondante ; & celle de l'huile médiocre. Les brebis n'ont pas beaucoup rendu, à cauſe de la ſéchereſſe des pâturages, pendant l'hyver dernier.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AGEN, *le* 11 *Août.*

Quoiqu'il y ait eu dans le prix du bled une diminution ſucceſſive, la récolte néanmoins en a été médiocre. Les apparences du bled d'Eſpagne & de la vigne promettoient beaucoup ; mais depuis près d'un mois une chaleur exceſſive & ſupérieure à celle que l'on reſſent dans les Iſles de l'Amérique, brûle tout ; & ſi elle continue, il n'y aura ni bled d'Eſpagne ni vin. Cette derniere denrée vaut dans les campagnes 60 l. la barrique compoſée de 240 pintes de Paris : elle ne valoit ordinairement que 15 ou 20 l. Les fontaines ſont preſqu'à ſec, & dans pluſieurs cantons, on eſt fort embarraſſé pour abreuver les beſtiaux. Par ſurcroît de malheur, la moitié des gens de la campagne eſt attaquée de fievres & autres maladies. Les Officiers Municipaux de cette Ville ont prié MM. du Chapitre d'ordonner des prieres publiques ; on doit les commencer demain.

DE LIMOGES, *le* 13 *Août.*

Depuis près de ſix ſemaines, nous avons eſſuyé une rude ſéchereſſe qui, à la vérité, a été favorable à la récolte abondante des fromens, ſeigles, &c. dont les grains bien nourris rendent de très-belle farine, mais qui faiſoit tout craindre pour les bleds noirs & les châtaignes, denrées ſi néceſſaires dans ce pays que nous aurions vu bientôt une forte augmentation dans les prix des premieres eſpeces de grains, ſi les circonſtances n'avoient changé. Avant-hier, on expoſa les Reliques des Saints, & l'on fit des prieres publiques pour obtenir de la pluie. Hier, dans la matinée, le ciel s'obſcurcit, la pluie commença à tomber, elle devint plus abondante vers le midi ; elle a continué toute la nuit, & paroît promettre de durer plus d'un jour. Déja les bleds noirs & les châtaignes ne ſont pas reconnoiſſables ; ainſi nous pouvons encore en attendre une bonne récolte, & par une ſuite néceſſaire, les grains deſcendront à un prix modéré.

Les prairies ont beaucoup souffert : celles qui n'ont pu être arrosées par des eaux de sources n'ont point de regain. Il a fallu lâcher les bestiaux, & le foin a renchéri : la premiere qualité vaut 50 sous le cent, poids de marc ; & la seconde, 40 à 45 s.

D'AIX (*en Provence*), *le* 15 *Août.*

Les passages fréquens & presque subits du chaud au froid, que l'on a éprouvés cette année bien avant dans la saison, & les brouillards qui ont regné dans la Basse-Provence en plus grande abondance qu'à l'ordinaire, paroissent avoir été, du moins en partie, les causes du charbon dont les bleds ont été assez généralement attaqués. On a remarqué que des Cultivateurs qui avoient chaulé leurs semences, ont recueilli une bonne moisson de grains fort sains. On est d'autant plus fondé à attribuer à cette pratique l'avantage dont ils jouissent, qu'un Particulier qui, dans un domaine très-étendu, avoit semé deux champs avec des grains qui n'avoient pas subi cette préparation, a trouvé une partie des grains provenus de cette semence, infectés de charbon, tandis que le reste de sa récolte en étoit entiérement exempt. Le chaulage est très-peu pratiqué dans cette Province ; & il n'y en a peut-être point en France où les connoissances propres à perfectionner la culture se répandent plus tard.

DE TROYES, *le* 16 *Août.*

La récolte en toute espece de grains, est très-belle ; & elle se fait par le plus beau tems qu'on puisse souhaiter. A la fin de Juillet, le froment étoit encore au plus haut prix où il soit monté jusqu'à présent ; il valoit 34 l. 10 s. le septier de Paris. Il a subitement baissé ; le 10 il commença à diminuer de 20 & 30 s. par boisseau, c'est-à-dire, d'un cinquième ou d'un quart. On devroit naturellement s'attendre à un prix beaucoup plus bas, mais le découragement ou le préjugé est tel qu'on le desire plus qu'on ne l'espere.

Les fruits à pepin & les vignes ont eu tant à souffrir, au commencement de Juillet, des insectes, des bruines & des brouillards, qu'on en regarde la récolte comme absolument perdue. Le vin est hors de prix : il manquera tout à fait cette année.

DE VITRY-LE-FRANÇOIS, *le* 18 *Août.*

Au commencement de Mai, tems auquel les bleds commencent à se fortifier, les gelées mirent les campagnes dans un état si triste que l'on croyoit les récoltes perdues. Quelques tems après, des pluies chaudes les ranimerent au point que nos inquiétudes se dissiperent. Il n'y a que les terreins chauds, brûlans & de mauvaise qualité qui se ressentent encore de l'impression du froid ; mais lorsqu'en France il n'y a que les mauvaises terres qui manquent, on peut très-bien augurer de la récolte.

Les pluies de la S. Jean ont été au contraire très-nuisibles aux vignes ; elles étoient amenées par un vent du Nord & froides, sans que les barometres variassent sensiblement. Les feuilles des vignes sont en partie brûlées ou calcinées. La seve interceptée, il est tombé une partie du raisin qui commençoit à entrer en fleur : le reste a coulé. Nous ne nous attendons plus qu'à un dixième d'année.

Les bleds nouveaux, depuis le 3 Août, ont fait baisser les vieux de 34 à 26 l. Dans les derniers Marchés, il y a eu de ces premiers bleds vendus de 20 à 22 l. Les bleds en campagne, au rapport des Laboureurs, paroissent grainés.

D'ORLÉANS, *le* 20 *Août.*

La diminution du prix des grains qui avoit amené celle de la taxe du pain, sembloit en annoncer une plus forte : mais ces apparences ont été trompeuses ; il y a même eu quelqu'augmentation, mais très-légere, & la taxe du pain a été rehaussée.

DE PARIS, *le* 23 *Août.*

Par les Lettres-Patentes du 25 Juillet, registrées en Parlement le 1 Août, qui ordonnent qu'il sera sursis à la levée & vente des Offices des Jurés Priseurs-Vendeurs de biens-meubles, S. M. ordonne, pour mieux connoître la valeur desdits Offices, que les droits qui y sont attribués, seront perçus, pendant un tems, à son profit.

La plus grande partie des rentes, intérêts, indemnités, pensions, gratifications, gages, &c. étant assujettie à des retenues & impositions dont les états ou rôles multipliés produisoient un travail immense & un grand embarras dans la comptabilité; & en outre le Roi faisant en entier les fonds du montant des charges, de maniere que les retenues restoient dans les mains des Comptables qui faisoient naître des difficultés de toute espece pour en retarder le report: S. M., pour simplifier cette partie & supprimer la comptabilité, a ordonné, par un Arrêt du Conseil du 20 Juillet, que toutes les rentes, intérêts, pensions, gages, &c. & autres revenus, sous quelque dénomination que ce soit, ne seront pas employés, & qu'il n'en sera plus fait fonds dans les états qui en seront arrêtés au Conseil, à compter de l'aneée 1770 & à l'avenir, que pour ce qui reviendra net à chacune des Parties prenantes, employées dans lesdits états, & déductions faites des retenues & impositions dont lesdites parties sont susceptibles.

Par des Lettres-Patentes du 15 Novembre 1770, registrées en Parlement le 3 Août 1771, S. M. s'étant déterminée à faire éclairer les nouveaux emplacemens & nouvelles rues, à en ordonner le nettoyement, & à augmenter le nombre des pompes pour la conservation des édifices, d'où il est résulté une augmentation de dépense qui doit être supportée par les Propriétaires des maisons, édifices, boutiques, échoppes & jardins qui y sont situés: S. M. a ordonné qu'il seroit arrêté en son Conseil des rôles des sommes que chacun des Propriétaires des maisons, &c. situés dans les nouveaux emplacemens & nouvelles rues de la ville de Paris, de ses Fauxbourgs, même du Gros-Caillou, doit payer pour le rachat des boues & lanternes; que conformément aux anciennes liquidations de 1744 & 1745, ledit rachat sera fixé à raison du capital, sur le pied du denier vingt du quarante-sixième des locations ou évaluations des locations desdites maisons, &c.; que dans le cas où les susdites nouvelles rues auroient été percées sur des emplacemens déja compris dans les rôles arrêtés en exécution de l'Edit de Décembre 1757, il sera tenu compte aux Propriétaires, pour les sommes auxquelles ils seront employés, des sommes qu'ils auront payées pour ou à compte dudit rachat, en rapportant les quittances de finance; & que tous les Propiétaires seront tenus de payer les sommes arrêtées dans les rôles, pour le rachat des boues & lanternes, entre les mains du Préposé au recouvrement, dans le cours d'une année en quatre payemens égaux, de trois en trois mois, à commencer au mois de Janvier prochain.

Déclaration du Roi, portant attribution de différens droits, pendant trois années, en faveur de l'Hôpital Général & des Enfans-Trouvés, donnée à Compiegne le 26 Juillet, registrée en Parlement le 3 Août, (*à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question proposée par un Négociant.

» Un navire & une cargaison qui valoient » quarante mille livres & qui étoient assu- » rés, ont souffert plusieurs avaries succes- » sivement, de sorte qu'aujourd'hui ces per- » tes excédent de beaucoup la valeur desd. » navire & marchandises. Les Assureurs » seront-ils obligés de payer toutes ces ava- » ries, ou mondit navire & son charge- » ment seront-ils censés, par la réparation » de chaque avarie, avoir augmenté de va- » leur? Les Assureurs pourront-ils me for- » cer à convertir en abandon ma demande » en avarie?

» Les Négocians de Bretagne & de Nor- » mandie, & ceux de l'intérieur du Royau- » me qui ont été consultés sur cette ques- » tion, sont d'avis différens; & l'on suit à » cet égard différentes manieres d'opérer » dans les différentes Chambres d'Assu- » rance.

» On prie MM. les Négocians de donner » leurs opinions par la voie de la Gazette » ou du Journal du Commerce.

II.

Avis sur l'usage des grains avant leur parfaite maturité.

Dans les pays où l'anéantissement du commerce des grains, par les prohibitions,

affame les Peuples au milieu d'une abondante récolte, une foule de malheureux dont on a voulu contenir la faim par des Ordonnances, se sont jettés, au risque de tomber entre les mains de la Police moins puissante que le besoin, sur des grains qui n'avoient point acquis le degré de maturité nécessaire pour en tirer une nourriture saine. Cet aliment a causé des maladies, & les épidémies ont suivi la disette. Cependant il y avoit un moyen simple de prévenir les accidens causés par l'usage de ces grains imparfaitement mûrs. On l'employe avec succès en Russie, en Livonie, en Courlande, en Esthionie, &c où les moissons n'acquierent pas toujours une maturité complette. Il ne s'agit que de faire bien sécher ces grains au soleil ou dans un four chauffé convenablement. Le grain absolument mauvais se ride, se racornit & se desséche entiérement. On passe le tout dans un crible ou sas; ce grain qui est devenu plus petit tombe; & le reste peut être d'autant plus sûrement employé que la cuisson ou plutôt le chauffage au four supplée en partie au défaut de maturité.

III.

Lettre sur la maniere de détruire les rates-courtes, belettes & fouines, &c.

On appelle vulgairement *rate-courte* une espece de rat à courte queue & dont la tête est grosse & très-applatie. Ces rats se tiennent, ainsi que les taupes, toujours sous terre; ils mangent en hyver les racines des légumes, herbages, &c. & en été celle des choux, &c.; ils rongent même les racines des jeunes arbres & les font périr. Ces animaux sont ordinairement fort gras; les chats qui en aiment beaucoup la chair, leur font la guerre, mais ils en prennent rarement, parce que ces rats sortent peu de dessous terre, & n'en sortent que pour un instant; après quoi ils s'enfoncent tout de suite dans la terre, comme la taupe. Les trapes sont des pieges auxquels ils se laissent difficilement prendre; & d'ailleurs ils ont de si bonnes dents que pour peu qu'ils y restent, ils viennent à bout de ronger la trape & de s'échapper; ce qui m'est arrivé souvent. Ne sçachant plus comment me débarrasser de ces animaux malfaisans qui m'avoient détruit un quarré d'artichaux & mangé mes choux, presque toutes mes racines & mes pommes de terre, je fis, l'année derniere, une expérience qui me réussit parfaitement. Je pris des noix que j'ouvris par le milieu sans en briser la coque; sur chaque moitié de noix je mis de l'arsenic avec la lame d'un couteau que je destinai uniquement à cet usage (la dose d'arsenic doit être de l'épaisseur d'un sou de dix-huit deniers); après quoi j'unis bien les deux moitiés de chaque noix, & je les liai ensemble avec un peu de chanvre. Je mis à chaque trou que je pus découvrir une noix que je fis rouler un peu en avant. Je visitai exactement ces trous, & au bout de huit jours je trouvai que toutes mes noix avoient disparu. Depuis lors, ces rats ne m'ont fait aucun mal dans mon jardin; j'ai jugé par-là qu'ils avoient péri. Je m'étois apperçu qu'en ayant pris avec des trapes de fer, d'autres rats venoient les y manger. J'ai lieu de conjecturer que ceux qui ont été empoisonnés, d'autres rats les ont mangés, & que ceux-ci n'ont pas tardé à subir le sort des premiers. Vingt noix m'ont suffi pour garantir mon jardin des ravages de ces animaux destructeurs. On ne sçauroit croire combien ils nuisent aux récoltes des grains, sur-tout quand la neige séjourne long-tems & que la terre n'a pas été gelée jusqu'à une certaine profondeur. Ils rongent les racines du bled, du seigle, &c.; les planches séchent, deviennent jaunes & périssent. Les Cultivateurs, les Laboureurs ne doivent pas balancer à suivre une méthode si simple & dont il résulte un si grand bien. Avec de l'arsenic, pour la valeur de trois sous, on peut préserver vingt journaux de terres des ravages de ces rats.

Pour détruire les fouines & les belettes, on prend un œuf de poule bien frais, on y fait un petit trou avec une aiguille à bas; on en fait sortir une goutte ou deux du blanc, on met dans le trou une carte en forme d'entonnoir, par lequel on fait entrer de l'arsenic dans l'œuf. Après avoir ôté l'entonnoir de carte, on bouche l'ouverture de l'œuf avec un peu de cire blanche, qu'on a soin de faire chauffer auparavant, afin qu'elle s'attache mieux. Quand on a préparé quelques œufs de cette maniere, on les met dans des endroits où les chiens n'aillent pas, parce qu'ils s'empoi-

ſonneroient, & où les fouines & les belettes puiſſent aller. Attirées par ces appas, elles avaleront le poiſon, & on en ſera délivré.

Pour détruire les punaiſes, continue la même perſonne qui nous a envoyé les recettes précédentes, j'ai fait bouillir de l'arſenic dans de l'huile d'olive, j'ai mis enſuite de cette huile avec une plume dans toutes les jointures, fentes & trous d'un bois de lit; depuis lors on n'y a plus vu de punaiſes. Je conjecture que ces liqueurs qu'on vend fort cher pour détruire les punaiſes, ne ſont autre choſe qu'un lait virginal où l'on fait bouillir de l'arſenic. J'en ferai au plutôt l'épreuve; & comme je n'ai garde de vendre mes ſecrets, ſi mon expérience réuſſit, j'en ferai part au Public.

I V.

Souſcription & Prix en faveur de l'Agriculture, & pour la conſervation des mûriers, dans l'Etat de Veniſe.

Une maladie contagieuſe, comme nous l'avons annoncé, a détruit en Italie, & particuliérement dans l'Etat de Veniſe, une très-grande quantité de mûriers ordinaires & de mûriers blancs. On s'eſt donné juſqu à préſent beaucoup de peines, mais infructueuſes, pour remédier à ce mal. Les difficultés, au lieu de rebuter les Agronomes, n'ont fait que les animer à des recherches. Pluſieurs Géorgiphiles de Breſce, dans l'Etat de Veniſe, ont projetté une Aſſociation d'un grand nombre de perſonnes qui fourniroient, chacune, un ſequin de ſouſcription dont le produit ſeroit converti en un Prix pour celui qui trouveroit le *remede le plus sûr & le plus prompt* contre cette maladie. Le zele de cette Société a eu tant de ſuccès que 120 perſonnes ont déja ſouſcrit; & l'on propoſe la ſomme de 120 ſequins pour celui qui, dans le terme de deux années, aura trouvé le remede demandé.

Tous les Agriculteurs ont été invités à faire les recherches & les expériences qui peuvent conduire à cette découverte précieuſe: nous l'avons été particuliérement à publier dans notre Gazette ou dans notre Journal, les eſſais & les lumieres dont nos Compatriotes voudroient bien nous faire part. Nous concourrons, autant qu'il ſera en nous, à remplir les vues de la bienfaiſante Société de Breſce, & nous eſpérons que ceux de nos Concitoyens qui s'occuperont d'un objet ſi utile à une partie importante de notre culture, auront la bonté de nous communiquer les inſtructions que nos voiſins nous demandent.

V.

Rapport du Docteur Lyons de Glouceſter, ſur la maladie d'une femme qui avoit avalé trois épingles.

La malade étoit une jeune femme d'environ vingt ans. Les trois épingles s'arrêterent à ſon goſier & y reſterent pendant huit ſemaines; enfin l'on vint à bout de les détacher du goſier & de les pouſſer en bas avec un inſtrument de baleine. Pendant le tems que les épingles furent fixées dans la gorge, elle reſpiroit avec peine, & ne pouvoit avaler que des choſes liquides; deſorte que s'affoibliſſant tous les jours de plus en plus elle fut obligée de garder le lit. Après que les épingles eurent été enfoncées au-deſſous du goſier, cette femme ne tarda pas à recouvrer ſes forces & à prendre de l'embonpoint, mais elle ſentoit une douleur dans le côté droit au-deſſous des fauſſes côtes, & elle éprouvoit des mouvemens extraordinaires qui ſe changerent en convulſions: ces convulſions duroient juſqu'à huit & même neuf heures. Elle reſta neuf mois dans cet état pitoyable, & fut portée enfin à l'Hôpital. C'étoit principalement ſur les yeux que ces mouvemens convulſifs agiſſoient plus vivement; & quoiqu'elle les ouvrit, la prunelle en reſtoit néanmoins couverte par la paupiere. Au bout de trois mois, une petite mais douloureuſe tumeur, de la largeur à peu près d'un pouce, s'éleva ſur l'épaule droite de la malade, & diſparut dans une ſemaine ſans venir à ſuppuration. Il en parut bientôt après une autre ſur l'épaule gauche qui à la fin ſuppura. Il ſortit d'abord de la playe une petite quantité de matiere; mais comme le lendemain on voulut ôter l'appareil, on y trouva une épingle au milieu du pus, & le jour d'après les deux autres. La malade fut auſſi-tôt ſoulagée, & tous les ſymptomes de ſa maladie diſparurent, nommément la toux & le crachement de ſang.

VI.

Remarques ſur les vers qui ont attaqué les vignes, par un Citoyen de Colmar.

Dans cette Province, la vigne eſt ſouvent attaquée par les vers qui, cette année, ont fait beaucoup de dégâts dans pluſieurs pays. On n'a point encore imaginé de moyen sûr de s'en garantir. On a remarqué que ce ver ſe formoit plus communément ſur les grappes découvertes & expoſées au ſoleil, que ſur celles qui ſont ombragées par les feuilles. On prétend qu'il s'engendre ou plutôt qu'il éclot lorſque le ſoleil darde ſes rayons immédiatement après la pluie ou pendant la pluie même.

Il ne paroît pas que le goudron de M. Sieuve puiſſe en empêcher la génération ; & comme cet inſecte ne ſe déplace pas & ne quitte point le raiſin, il ſeroit également inutile de ſemer dans les vignes des feves ou autres légumes, ou des feuilles de mûrier. Cette méthode ſeroit même plus nuiſible que profitable, en ce qu'elle entretiendroit d'autant plus l'humidité dans la vigne, arrêteroit la circulation de l'air, & empêcheroit le travail du Vigneron.

Les ſoins des Vignerons dans cette Province ſe ſont réduits juſqu'à préſent à ne pas beaucoup effeuiller les vignes avant la fleur. Quelques-uns envoyent leurs femmes & leurs enfans pour ôter les vers avec des épingles ou autres inſtrumens analogues, avec leſquels ils tirent les petits paquets de fleurs dans leſquels ils ſe ſont nichés : ils les font tomber par terre d'où les vers ne ſe relevent pas pour s'attacher ailleurs.

Ces vers ont péri dans cette Province comme dans les vignobles d'Orléans, & vraiſemblablement des autres pays, lorſque le tems a été ſec & beau.

VII.

Lettre à M. Poiſſonnier des Perrieres ſur la nourriture des Négres dans les vaiſſeaux. De Bordeaux le 27 Juillet.

J'ai lu, Monſieur, dans le dernier Journal de l'Agriculture & du Commerce, un Mémoire par lequel vous établiſſez les avantages qu'il y auroit à changer abſolument la nourriture des gens de mer. Cette obſervation eſt celle d'un ami des hommes : tous ceux à qui ce titre eſt cher vous l'ont déja décerné.

Vous préférez, pour nos gens de mer, le riz à toute autre nourriture, & vous fondez cette préférence ſur des faits qui en démontrent l'utilité. Conſeilleriez-vous auſſi le même régime pour les Eſclaves que nous tranſportons des côtes d'Afrique dans nos Colonies ?

Permettez, Monſieur, que je vous preſſe de porter vos vues ſur cette claſſe d'infortunés. Vous ſçavez combien la mortalité fait de ravages dans les vaiſſeaux qu'on employe à ce commerce. Le ſcorbut, la dyſſenterie, la petite-vérole nous enlevent des cargaiſons entieres : ces malheureux, entaſſés dans des entreponts peu aërés, n'y reſpirent qu'un air brûlant & corrompu : ſans exercice, livrés à la mélancolie & à l'ennui, la moindre maladie eſt mortelle pour eux. Voilà, Monſieur, leur ſituation & les dangers que je vous propoſe de combattre.

La raiſon peut excuſer ce commerce, & la politique le rend eſſentiel : mais la premiere condamne, & l'autre devroit punir l'homme dur & barbare qui n'a pas tous les ſoins poſſibles de ces infortunés. Occupé de ce commerce, je regarde comme un devoir ſacré de donner tous les ſoins poſſibles aux Eſclaves que nous faiſons traiter. Vos lumieres vous feront trouver de nouveaux moyens : rendez-les publics ; tout homme ſenſible reconnoitra le prix de ce ſervice ; & cette reconnoiſſance eſt un bien précieux.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur, &c. *Signé*, LAFFON DE LADEBAT, le fils.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Vendredi 23 Août 1771, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24 l. 10 ſ., 27 l. 15 ſ. à 31 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 27 liv. 10 ſ., 29 l. 5 ſ. à 31 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le ſeigle, de 16, 17 à 18 l. ; l'orge, de 12 l. 10 ſ., 14 l. 10 ſ. à 16 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Vendredi 23 Août 1771, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 23 liv. 5 s. *le septier; idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Août 1771, de 43 à 44 liv.; *idem* nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à	702	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	5	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	5	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 23 Août 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32	$\frac{1}{4}$
Hambourg	182	$\frac{3}{4}$
Madrid	15	1 6
Cadix	15	0 6
Livourne	96	$\frac{1}{4}$
Gênes	94	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ P.	$\frac{0}{0}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi* 22.	*Vendredi* 23.	*Samedi* 24.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1020 22 $\frac{1}{2}$ . .	1020	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	405	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Mardi 20 Août 1771. *Messieurs*		Du Mercredi 21. *Messieurs*		Du Jeudi 22. *Messieurs*	
De Fremilly, six dern. mois 1770.	M.	Radix pere, six d. mois 1770.	M.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M.
Maigret, *idem.*		Despeignes, *id.*		Delauge, *idem.*	
Filleul, *idem.*		Boutet, *idem.*		Drouet, *idem.*	
Viellard, *idem.*		Gautier, *idem.*		Bouron, *idem.*	
Defrance, *idem.*	P.	Meulan, *idem.*		Courmont, *idem.*	N.
Marsollier, six p. mois 1771.	A.	Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*	
		Lebrun, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	O.
Roberge, *idem.*	Z.	Boucard, *idem.*	N.	Deschapelles, *id.*	P.
.....		Roytier, six prem. mois 1771.	A.	S. Janvier, *idem.*	R.
.....				Rouillard, *idem.*	Z.
.....		Lallement l'. *id.*	B.	Nau, six prem. mois 1771.	A.
.....		Lallement j. *id.*	J.		
.....		.....		Delagarde, *idem.*	F.
.....		.....		Dutartre, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 20 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Juillet.*

SA MAJESTÉ donne tous les jours tant de preuves de justice, de bonté, & d'une profonde sagesse, que la Nation, pénétrée d'amour & de respect, envisage déja son regne comme l'époque de la prospérité publique. Les immunités accordées par un nouvel Edit aux Ouvriers qui travaillent en fer, en acier & autres métaux, favoriseront une des branches les plus importantes de notre commerce. Ces exemptions sont les plus grands privileges que l'on puisse accorder à l'industrie pour qu'elle fleurisse & le travail des terres avec elle, & les seuls que l'on puisse leur accorder sans que les Peuples en souffrent & les terres avec eux. Ces principes peuvent être appliqués à quelques autres articles de l'Edit.

ALLEMAGNE.

D'INSPRUCK, *le 2 Août*

Le Tyrol a vu, par les soins de la Société Economique, plus de 5849 mesures de terres nouvellement mises en valeur, la mesure de 1000 toises quarrées chacune de six pieds. Sous prétexte de pâturage, elles ne donnoient aucun produit, il y a deux ans. Aujourd'hui chaque mesure est évaluée à 600 flor. & rapporte au moins 15 metzes de grains. On vient de marquer encore 2549 autres mesures de pareilles terres, pour être également converties en terres labourables.

Les Fabriques se multiplient tous les jours en Moravie. Il y a à Brunn une Manufacture de draps de sept & huit quarts de large : on en fabrique de grossiers & de demi-fins à Iglau, Ollmutz, Neutischrin, Misteck, &c. Le prix n'en est pas haut, & les couleurs en sont très-belles.

Neustadt, Nancleſt, Tulleschitz, &c. ont des Manufactures de laine florissantes. On y fait aussi d'autres étoffes très-bonnes à un prix modique.

A Lettowitz, on fabrique des toiles de coton pur ou mélangé que l'on distingue par leurs couleurs & leur lustre. Il y a aussi de bonnes Fabriques de futaine dans cette Ville ainsi qu'à Jannowitz, &c. Dans cette dernierre Ville, à Pernstein, Poschkau, Goldestein, Goedning, &c. les toiles égalent celles de Silésie, si elles ne les surpassent pas : on y trouve toutes sortes d'ouvrages en fil. D'autres Villes acquierent du renom par leurs Fabriques de cuir, de toiles à la maniere de Suisse, &c.

L'industrie est de tous les pays ; & par cette raison, les Nations qui fondent leur prospérité sur leurs Manufactures, sont toujours près de leur décadence.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 30 Juillet.*

Les quatre galiotes du Roi parties de Carthagene, sous le commandement de Dom

Pedro Leyba, entrerent le 18 dans ce Port avec deux bâtimens Maures dont elles s'étoient emparées le 14 vers l'embouchure de la riviere de Tortose, & une tartane Catalane qui étoit tombée entre les mains de ces Pirates. Les Barbaresques étoient commandés par le Turc Majamez & par Mustafa Colorio qui se sont rendus après quelque résistance aux galiotes le S. Antoine & le S. François d'Assise. Quelques-uns ont été légérement blessés, & l'un d'entr'eux s'est précipité dans la mer. Le 15 nos galiotes, en entrant dans le Port de Tarragone, apprirent par un bateau Pêcheur qu'une autre galiote Barbaresque croisoit à 12 lieues de-là. Le S. François se mit aussi-tôt à sa poursuite; mais elle lui échappa à la faveur de la nuit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Août.*

L'Amérique cause ici beaucoup d'inquiétude. Dans la Caroline septentrionale, les factieux qui se nomment *Régulateurs*, ont excité une guerre civile; & leur sanglante défaite est un malheur même pour la Métropole. Dans la Nouvelle-Angleterre, les Chambres des Représentans opposent une résistance opiniâtre au Ministere, au sujet de la translation de l'Assemblée hors de Boston. A la Nouvelle-Jersey, l'Assemblée générale refuse tout subside ultérieur pour les nouvelles Troupes, par la raison que la Province, qui est à l'abri de toute surprise, n'a pas besoin de leur protection. A la Virginie, les inondations causées par de grosses pluies, ont emporté beaucoup de magasins de tabac, ensablé de vastes terreins, renversé des maisons, endommagé des navires; perte estimée à 200,000 l. st. A la Jamaïque, il est arrivé, comme l'année derniere, par la sécheresse, que les Colons qui recueilloient 500 barriques de sucre, en ont à peine recueilli 30. On croit que ces objets concourront à accélérer la convocation du Parlement.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 9 Août.*

Les frégates du Roi la *Pleyade* & la *Topase*, parties de Toulon au mois de Janvier dernier pour les mers du Levant, sont de retour de leur croisiere. Quoiqu'elles eussent à bord beaucoup de malades, leur quarantaine a été abrégée. Les frégates la *Gracieuse* & la *Fleche*, partie du même Port le 10 du mois dernier, vont joindre l'*Athalante*, l'*Engageante* & la *Mignone*, pour tâcher de détruire les Pyrates Grecs que le malheureux sort de quelques-uns d'entre eux ne paroît pas avoir rebutés, comme on l'espéroit.

On voit aussi en mer une grande quantité de bâtimens Maures. Le pinque l'*Heureux S. Joseph*, en revenant de Damiete, rencontra à la hauteur de Cérigo deux frégates, deux schebecks, une barque & une galiote de Tunis. Le senau le *Duc de Choiseul*, venant de la Canée, laissa à la Sude trois vaisseaux, un schebeck, une barque & un brigantin Tunisiens. Plusieurs autres navires Barbaresques ont paru vers les côtes d'Espagne; & des frégates Espagnoles sont sorties pour les attaquer. Le Capitaine Hollandois arrivé ici de Cadix a été obligé, devant Barcelone, de montrer ses expéditions au Reis d'une galiote Tunisienne qui croisoit dans ce parage, &c.

Les six navires qui sont allés d'ici à Civita-Vecchia charger du grain pour le Havre doivent en partir incessamment. Ils seront suivis de six autres qui ont passé à Ancône pour le même objet.

Les lettres de Nice portent qu'on travaille avec toute l'activité possible à en aggrandir & perfectionner le Port: mais les rochers qui sont sous l'eau & qu'il faut faire sauter, ne prêtent pas à la prompte exécution de cette utile entreprise. En travaillant à assurer aux vaisseaux toutes sortes de commodités dans le bassin, on ne néglige pas de faciliter, du côté de terre, le transport des marchandises & les passages. M. le Comte de Robilon, très habile Ingénieur, a donné le plan d'un chemin nouveau qui abrégera la route & applanira divers obstacles. S. M. S. a assigné un fonds & accordé la poudre nécessaire pour former ce nouveau chemin à travers les rochers.

D'AVIGNON, *le 11 Août.*

La récolte de la soie n'a pas été heureuse dans ces Provinces. Aussi les ventes de cette marchandise ont-elles été moins considéra-

bles à la Foire de Beaucaire, qu'elle ne l'avoient été l'année derniere. Les barques Espagnoles n'ont pas pu suppléer à cette disette, attendu que la même récolte n'a pas été abondante dans les Royaumes de Valence, de Murcie, &c., & qu'à peine y en aura-t-il assez pour la consommation intérieure. On n'a pas oui dire que le retour des bâtimens étrangers venus à cette Foire ait été troublé par les Barbaresques qui ont coutume de les attendre à quelque distance de l'embouchure du Rhône.

D'Agen, *le* 11 *Août.*

Depuis quelques mois, les apparences de la récolte, secondées par la circulation, avoient opéré une diminution graduelle dans les prix des grains: cependant ils étoient encore chers au commencement de Juillet. Dans le courant du même mois, ils sont descendus à 24 l. 17 s. 3 d., la mesure réduite au septier de Paris. Ce prix étoit encore assez haut; mais il ne pouvoit arriver beaucoup de grains nouveaux aux Marchés. Nous commençons à présent à jouir de la récolte & à en ressentir de plus heureux effets, sans néanmoins que le Laboureur ait à craindre le bas prix qui lui raviroit tous les avantages que la circulation libre lui a procurés.

De Lyon, *le* 13 *Août.*

La bonté des récoltes a produit une diminution dans la derniere taxe du pain. Depuis le 7 du courant, la livre de pain bis se vend 27 d., celle de pain ferain 44, celle de miche 47. Il est défendu aux Marchands Forains de vendre la premiere espece au-dessus de 26 d., celle de la seconde au-dessus de 43, la troisième au-dessus de 46. Ces prix indiquent assez la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés.

Ceux qui sont capables de s'éclairer ont trop bien appris par une trop longue & trop dure expérience, combien une Ville remplie d'un Peuple immense de Fabricans & d'Ouvriers dans une Province où il y a tant de terres négligées & de friches, est exposée à manquer de pain, si le commerce n'est puissamment invité à y apporter des secours. Notre situation est d'ailleurs si favorable pour en recevoir des Provinces tant méridionales & septentrionales que des Provinces méditerranées, qu'il paroîtroit incroyable qu'une Ville aussi commerçante que la nôtre eût souffert, si l'on ne sçavoit que les associations formées ici, même dans un esprit de bienfaisance, ont dégoûté les Particuliers de ce commerce, & que les intentions du Gouvernement, toujours favorables à la circulation, ont été trompées de toutes parts dans les Provinces voisines. Le cours des grains arrêté, nous n'avons pu être approvisionnés que par le soin des Magistrats, & de grains étrangers qui conduits jusques dans le centre du Royaume, n'ont pu être vendus qu'à un prix exorbitant pour ce Peuple malheureux d'Ouvriers, lors même qu'ils ont été vendus à perte.

La Police des petites Villes & des Bourgs est, en ce genre, le plus grand ennemi que nous ayons à craindre. Officiers & Peuple, tout le monde y pense qu'on les dépouillera pour approvisionner les grandes Villes, & qu'une fois dépouillés, on ne songera pas à les secourir. Ainsi chacun voudroit garder ses grains, de maniere qu'il n'y auroit plus même de circulation de Bourg à Bourg, & que jamais le besoin ne pourroit être soulagé. Il est certain que quand on a détruit le commerce, si l'on dépouille les petits endroits, ils sont affamés sans ressource, ou sans autre ressource que la charité: mais quand il sera encouragé, favorisé, animé, il cherchera par-tout le besoin, parce qu'il cherche le profit; il y aura flux & reflux; l'approvisionnement de ces lieux sera d'autant plus assuré, qu'avec un petit nombre de Consommateurs, il sera plus facile d'y satisfaire le besoin. Des ruisseaux se forment les fleuves, des fleuves on tire des canaux, & la terre est arrosée sur toute sa surface.

De Metz, *le* 14 *Août.*

Il y a déja quelque tems que la récolte des seigles est faite; ils sont bons; mais il n'y en aura pas à proportion autant, à beaucoup près, que de froment. La moisson de cette derniere espece de grains a commencé le 5 par un tems très-favorable & très-propre à les serrer en bon état. Il y a dans nos Marchés assez de bleds nouveaux; & les bleds vieux diminuent d'un Marché à l'autre. Les marsages promettent beaucoup.

On a recueilli de bons foins en abondance: ils se vendent presque moitié moins qu'ils ne se vendoient, à la même époque, l'année derniere.

Il n'y a que les vignes qui ont été fort maltraitées. Elles ont été brûlées sur les hauteurs; dans les lieux bas le raisin a coulé, ensorte qu'on n'aura guères, selon toute apparence, qu'un quart de récolte : aussi le vin renchérit-il tous les jours. Cependant comme le raisin est fort avancé, en comparaison des années précédentes, il y a tout lieu d'espérer, pour peu que le tems continue à être beau, que le vin sera bon.

De Paris, *le 17 Août.*

Les prix des grains continuent de baisser dans les Marchés de la Généralité ; il en est de même dans toutes les Provinces. La récolte générale du Royaume a été très-bonne en froment ; le seigle a manqué en beaucoup d'endroits, par-tout la récolte en a été inférieure à celle du bled, proportions gardées. De tous les pays des vignobles, on reçoit des nouvelles qui annoncent de bon vin, mais en petite quantité.

Le Gouvernement, attentif à répandre les lumieres utiles à la conservation de l'humanité, a fait envoyer à MM. les Intendans des Provinces un Ouvrage composé, par ses ordres, & publié à l'Imprimerie Royale, sous le titre de *Méthode pour rappeller les Noyés à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs, par M. de Villiers, Docteur en Médecine, &c.* (*Nous en rendrons compte incessamment*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important sur un article de la Gazette du 13 Août, pag. 511.

Il est dit dans cet article que pour la préparation des semences on peut employer *même l'arsenic, aprés les précautions convenables.* Un Citoyen instruit & zélé pour le bien de ses semblables, nous a demandé, *au nom de l'humanité*, la rétractation de ce dernier point, persuadé qu'aucune précaution n'est capable d'arrêter l'influence de ce poison. Nous ne sommes point Auteurs de cet article, mais nous nous joindrons avec empressement à ce sage & bon Citoyen pour détourner les Cultivateurs de l'emploi d'un poison si subtil dans la préparation des grains ; & ce n'est que par oubli que nous n'avons pas exposé, dans une note, notre maniere de penser à cet égard. Nous sçavons que l'avis contraire peut être appuyé de l'autorité de célébres Médecins, nous n'ignorons pas les raisons que l'on peut apporter pour le défendre, & nous ajouterons qu'il ne nous appartient en aucune maniere de prononcer sur une pareille question : mais il nous paroît si dangereux de mettre de l'arsenic dans les mains des Cultivateurs &, pour ainsi dire, dans le germe de nos subsistances, les précautions à prendre dans cette préparation sont si délicates, la moindre négligence pourroit avoir des suites si funestes, qu'en supposant même que la malignité de ce poison puisse être efficacement corrigée, on ne sçauroit trop fortement en interdire l'usage dans le cas présent. Nous sommes bien persuadés que les estimables Auteurs des remarques dans lesquelles on trouve cette opinion, pensent à cet égard comme nous, & qu'en rapportant ce qu'ils jugent possible de faire sans danger, ils s'opposeroient de toutes leurs forces à l'introduction d'une pratique qui en entraîneroit infailliblement de très-grands, du moins dans les mains du commun des hommes.

II.

Livres nouveaux.

Il vient de paroître à Manheim, chez Schwan, Libraire de la Cour Electorale, trois Ouvrages que le Public accueille très-favorablement. Le premier est intitulé, *Observations de la Société Electorale d'Economie & de Physique pour l'année 1770*, avec figures : le second, *Education des Abeilles, corrigée & appuyée sur des experiences certaines* : le troisième, *Courte Réfutation des Objections contre l'amélioration de l'Economie rurale.* Nous attendons incessamment des extraits de ces trois Livres. Par les relations que nous avons dans les différens Etats de l'Europe, nous nous sommes convaincus que l'Allemagne étoit un de ceux dont nous

pourrions tirer les plus grands ſecours, pour l'amélioration de différens genres de culture. Il ſeroit tems que les Traducteurs nous fiſſent connoître les bons Ouvrages des Sociétés & des Particuliers Agronomes de cette laborieuſe & ſçavante Nation. On a traduit de l'Allemand aſſez de belles Poëſies, des contes auſſi, & autres ouvrages d'agrément : le tribut en ce genre eſt abondamment payé ; & nous croyons pouvoir, après cela, réclamer les ſoins des perſonnes verſées dans les Langues pour des objets utiles.

Nous croyons devoir, d'après notre expérience journaliere, dire un mot de l'extrême difficulté qu'il y a à traduire de quelque Langue vivante que ce ſoit, les Traités d'Agriculture & d'Arts. On diroit que les Auteurs des Dictionnaires de Langues n'ont pas cru pendant long-tems que les Nations duſſent ſe communiquer les unes aux autres leurs lumieres ſur les objets les plus importans pour l'humanité. Les Langues des Cultivateurs & des Artiſtes manquent entiérement dans ces Livres néceſſaires ; & les perſonnes les mieux intentionnées ſont ſouvent forcées de renoncer, faute de ce ſecours, à la traduction des meilleurs Ouvrages, je veux dire, les plus utiles.

On publia l'année derniere à Marſeille, & nous annonçâmes le Proſpectus d'un Dictionnaire Italien-François, François-Italien, dans lequel tous les termes d'Art, de Commerce, &c. devoient être fidélement expliqués. Nous n'avons pas appris que cette entrepriſe ait été exécutée ; elle méritoit bien des encouragemens.

Nous avons parlé du *Catholicon* ou Dictionnaire univerſel de Langues Françoiſe & Allemande, entrepris par M. Schmidlin. Ce Dictionnaire eſt vraiment *univerſel*. Il en a paru un vol. in-4°. à Hambourg. Il ne laiſſera rien à deſirer à ceux qui ſe détermineront à nous faire connoître les bons Ouvrages Allemands ſur l'Agriculture, les Arts, &c.

III.

Remede contre les punaiſes.

Le ſieur Lucas, Apothicaire & Chymiſte à Vic, a imaginé, pour détruire les punaiſes & leurs œufs, un vernis dont on frotte avec une broſſe & avec une plume tous les endroits qui peuvent en être attaqués. Ce vernis, à ce qu'il aſſure, fait périr auſſitôt les punaiſes & les œufs, ſans qu'il en revienne jamais aux endroits qui ont été enduits. Il donne en preuve de l'efficacité de ſon remede les épreuves qu'il en fait tous les jours avec ſuccès dans ladite Ville & dans la Province.

IV.

Demandes.

On demande, d'après l'annonce qu'a fait faire M. Jevigny, Ingénieur du Roi, combien chacun de ſes moulins peut coûter, ſi la farine fait autant de pain & prend autant d'eau que la farine des anciens moulins ; & combien coûtent les plans & reliefs des ſiens?

On demande au ſieur Maujear, demeurant à Paris, combien il vend les ſelles de ſon invention, rendues à Lyon ou à Grenoble, & faites le plus ſimplement qu'il eſt poſſible, afin qu'on puiſſe y adapter les armemens des anciennes ſelles ; & ce qu'il en coûteroit de tranſport par la Meſſagerie ou autrement, pour les faire rendre à Lyon ou à Grenoble où on les feroit prendre à l'adreſſe qui ſeroit indiquée ?

On demande au ſieur Touroude, demeurant à Toulouſe, combien les plus petites & les plus grandes vis d'Archimede, de ſa compoſition, peuvent donner de volume d'eau, & à quelle hauteur elles l'élevent ; quel en eſt le prix le plus juſte, & combien il en coûteroit pour le tranſport de Toulouſe à Grenoble ?

On demande au ſieur Herbault, Horloger à Bordeaux, le détail du méchaniſme de ſon invention pour l'Horlogerie, & comment avec un poids de 30 livres il ſupplée à un poids de 900 ?

V.

Obſervations ſur l'art. III des Annonces de la Gazette du 27 Juillet, concernant les ſemences. De Colmar le 1 Août.

La façon d'opérer du Cultivateur cité dans cet article, ne peut être qu'avantageuſe, ſur-tout quant à l'uſage de faire tremper ſes grains avant de les ſemer, pour pouvoir en ôter ceux qui ſurnagent & qui ſouvent ſont des graines de mauvaiſes herbes.

Quant à la méthode de ſemer plus tard, elle n'eſt certainement pas toujours la meilleure; il eſt même éprouvé que ſouvent elle eſt moins bonne, ſur-tout par rapport aux grains d'hyver: car quand les gelées viennent de bonne heure, le grain n'a pas le tems de pouſſer d'aſſez profondes racines, ainſi que les jets qui forment, au printems, autant d'épis. Il en eſt preſque de même des grains d'été: plus ils ſont ſemés de bonne heure, plus ils prennent de force avant que les chaleurs arrivent & plus ils ſont en état de ſupporter la ſéchereſſe, à cauſe du gazon qu'ils forment. Ainſi quand la ſaiſon de l'automne eſt ſéche, il paroît bon de ſemer tard les grains d'hyver, parce que ne pouvant germer tout de ſuite, une partie des ſemailles ſe perdroit en terre, ou ſeroit détruite par les ſouris & les oiſeaux. Mais quand cette ſaiſon eſt humide, il paroît à propos de ſemer de bonne heure, ſur-tout dans les pays où la gelée eſt hâtive, ſans quoi elle détruiroit beaucoup de grains. A l'égard des grains d'été, il faut ſe régler ſur l'hyver précédent: ſi cette derniere ſaiſon a été froide, on peut eſperer un printems favorable, & alors ſemer de bonne heure: ſi l'hyver a été mou, on doit craindre des gelées au printems & conſéquemment ſemer tard. En général dans cette Province (l'Alſace), on voit les Laboureurs diligens récompenſés de leurs travaux par d'abondantes récoltes.

V I.

*Réponſe à la Lettre de M. *** de la Haute-Alſace, du 27 Mars 1771, inſérée dans la Gazette d'Agriculture, N°. 33, pag. 261; ſur les pommes de terre & l'orge; avec la deſcription d'un fruit propre à faire du pain.*

MONSIEUR,

J'aurois répondu plutôt à votre lettre ſi mon état me laiſſoit plus de loiſir. Comme nous ne recherchons ſans doute, vous & moi, que la vérité, je me flatte que vous prendrez ma réponſe en auſſi bonne part que j'ai pris la vôtre. Il me ſemble que vous n'avez pas lu avec aſſez d'attention la lettre que vous avez réfutée; je vous prie de la revoir & vous y trouverez que je conviens que les pommes de terre multiplient beaucoup, & que je n'ai point avancé qu'il y ait plus de profit à cultiver l'orge. Cela n'empêche pourtant pas que la culture de l'orge ne ſoit infiniment plus conſidérable que celle des pommes de terre, quel que ſoit le bénéfice que vous attachez à celle-ci, parce que l'on aura toujours, du moins en général, de la répugnance pour une nourriture auſſi fade que ces pommes, quand elles ſeroient encore mieux apprêtées. Voilà ce que j'ai avancé avec fondement, & ce que je puis encore ſoutenir avec raiſon. Que les pommes de terre faſſent une nourriture ſaine & ſubſtantielle, je ne le conteſte pas; mais ſi ceux qui en vantent & en exagerent les qualités, s'en étoient nourris, comme j'ai été forcé de le faire, l'eſpace de ſept ans, je me perſuade qu'ils ſeroient un peu plus réſervés dans le jugement qu'ils en portent. Je n'ignore pas, Monſieur, les différentes manieres dont on peut les apprêter. J'avoue pourtant que je ne ſçavois pas encore qu'on en fit des *tartes auſſi bonnes que les gâteaux d'amande*. Cette comparaiſon me paroît un peu forte; vous ne manquerez pas de me répondre que vous avez goûté de ces tartes, que celles d'amande ne valent pas mieux, & qu'il ne faut pas, en un mot, diſputer des goûts. Cette réponſe me laiſſeroit ſans replique, ſi votre goût étoit le goût général. Quant à ceux qui ſoutiennent que le pain fait avec une moitié de farine de pommes de terre, & l'autre moitié de farine de froment, eſt bon, je leur oppoſe le ſuffrage d'une Société d'Agriculture qui, après des expériences ſur cet objet, eſt convenue que ce pain n'étoit pas bon & ne valoit pas celui de ſeigle. Je ne veux pas néanmoins diſputer ſur la bonté du pain de la premiere eſpece; mais je crois pouvoir avancer avec une eſpece de certitude qu'une livre de pain fait avec de la farine de bled eſt une nourriture plus ſaine & plus ſubſtantielle que deux livres de pain où il y aura des pommes de terre ſeulement à moitié. Vous me dites que je ne connois pas la production des pommes de terre; mais j'ai d'abord dit qu'elles multiplioient beaucoup; j'ajouterai d'autant plus volontiers ici, ce qui eſt eſſentiel à cette culture, que j'ai lu dans une Gazette, qu'il falloit ſemer les petites pommes de terre, pour en avoir une abondante récolte. Je puis aſſurer que par cette méthode on n'en recueillera que de petites & en petit nombre. Pour en avoir une bonne récolte, il faut

prendre les plus grosses, les partager en deux, trois ou quatre tranches, selon leur grosseur, ayant soin de laisser à chaque tranche quelque œil, & planter ensuite ces tranches à une distance raisonnable dans une terre qui ne soit pas trop amendée : car si elle l'étoit trop, la plante ne pousseroit qu'en herbe. Il faut pourtant que la terre soit assez bonne & meuble. En suivant tous ces points, on recueillera infailliblement de grosses pommes de terre & en abondance. Cette culture ne peut donc être générale pour toutes les terres où l'orge vient bien : on recueille celle-ci dans presque toutes les terres de différente nature, quoique ce soit plus abondamment dans certains terreins que dans d'autres ; il n'en est pas ainsi des pommes de terre, il faut que le sol leur soit favorable, sans cela elles ne produisent que fort peu, & le produit est nul ou presque nul. De plus, quand nos bleds & nos seigles ont souffert par les eaux croupissantes de l'hyver, &c. à ne pouvoir espérer d'en récolter une certaine quantité, on donne un conp de pioche à ces terres, on y seme de l'orge aux premiers jours de Juin, & cette récolte dédommage, du moins en partie, des pertes qu'on a faites. Cette culture sera toujours préférée, parce que l'orge est de bon débit, qu'elle vient tôt & se conserve bien ; je pourrois ajouter qu'elle est salubre, bienfaisante, pectorale, nourrissante ; que la farine d'orge entre dans bien des préparations pour certaines maladies, qu'il s'en fait une grande consommation pour la nourriture de l'homme, & qu'il seroit à souhaiter pour la santé qu'on en fit une consommation encore plus grande.

Il faut, Monsieur, que vous n'ayez pas entendu le mot d'orge *battue ;* nous entendons par ce terme de l'orge mondée de son écorce : ce qu'on pouvoit assez comprendre quand j'ai dit dans ma lettre que je voudrois qu'après avoir battu l'orge, on la fit cuire dans deux parties de lait & une d'eau. J'ai ajouté que les personnes plus délicates la feroient plus claire, & qu'elles y pourroient mettre, suivant leurs facultés, un peu de sucre ; ce que je n'ai garde de proposer, comme vous le dites, faute de m'avoir bien compris, à ceux qui n'ont pas de quoi avoir du pain. Toute mon intention a été, en jettant quelques idées sur une nourriture bienfaisante & peu chere, d'engager à en faire plus d'usage. On sçait assez qu'elle fut d'une grande ressource en 1709 & 1713, & que sans l'orge, il auroit péri beaucoup plus de monde.

Quand les Critiques ne sortent point des bornes de la décence & de l'honnêteté, il en résulte souvent qu'elles donnent à ceux qui écrivent dans de bonnes vues des idées utiles ; c'est ce qui m'a donné sans doute celle que je vais présenter & qui peut devenir utile par des essais.

On trouve dans notre Province & dans quelques-autres un fruit aquatique dont on pourroit faire du pain sans mélange même, à ce que je pense, d'aucune autre farine. Ce fruit contient une amande très-blanche, séche & d'un assez bon goût. Comme cette amande est très-farineuse, elle paroît très-propre à la mouture ; du moins en pourroit-on faire du très-bel amidon.

Quoique ce fruit vienne en abondance dans nos étangs, tous les étangs néanmoins n'en produisent pas. J'ai observé que ceux qui sont situés sur des terres argilleuses, marneuses, &c. en sont abondamment fournis, & qu'on n'en trouve pas dans ceux qui sont sur des terreins sablonneux & caillouteux. Dans le cas qu'on pût en tirer un bon parti, ne pourroit-on pas essayer d'en semer dans les marais & dans les étangs qui n'en ont pas encore produit ? Il se fait dans nos cantons une consommation assez considérable de ces fruits : on les fait cuire à l'eau, & on les mange avec plaisir. Des Journaliers qui travaillent souvent chez moi, m'ont assuré qu'apprêtés avec du beurre, ils étoient excellens ; mais leur gout peut n'être pas celui du plus grand nombre. Quoiqu'il en soit, le pauvre Peuple trouve une ressource dans ce fruit ; il en ramasse beaucoup, le fait cuire, & le vend jusqu'à un sou ou même plus le cent. Autrefois on le ramassoit en Carême, tems auquel ce fruit détaché de sa tige, se trouvoit en quantité dans la boue : son écorce est alors d'un beau noir. A présent on le cueille sur la tige dès qu'il est mûr ; l'écorce est pour lors d'un verd tirant sur un jaune obscur.

Le vulgaire appelle ces fruits *scalibots* ou des *cornes ;* sans doute parce qu'il a quatre cornes. Quand il est cuit à l'eau, on coupe le bouton du fruit au-dessus jusqu'à l'amande ; de-là on tire le couteau en biaisant, pour couper une des cornes du dessous, & ensuite l'autre corne. En appuyant les doigts

sur les cornes des côtés, l'écorce s'ouvre & l'amande se détache. Elle est triangulaire & approche de la figure d'un cœur mal formé. Nous avons des étangs où il s'en trouve qui ont six cornes. Cette amande est de la grosseur d'une châtaigne médiocre applatie. Ce fruit mûrit vers l'automne.

Par un Anonyme des environs de Beaune, lequel, si vous le souhaitez, Monsieur, se fera connoître à la premiere occasion, & qui a l'honneur d'être, &c.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Août 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à . . .	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . .			
31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	82	15	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	10	
Piastres à	48	15	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 10 Août 1771, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 28 à 31 l. *le septier; idem* nouveau, de 27, 28 liv. 10 s. à 32 liv. Le seigle, de 12, 14 à 16 liv. aussi *le septier;* ; l'orge est au même prix.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 10 Août 1771, au Mercredi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 17 Août 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$
Londres	32 3 16e à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ p. ⁰⁄₀ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	. . . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	. . . . .	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	FESTE.	5e 406. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 13 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre de Hambourg au Correſpondant de la Gazette à Francfort, du 20 Juillet.

LA triſte ſituation dans laquelle ſe trouve, Monſieur, une des Villes les plus conſidérables de l'Empire & des plus marchandes de l'Europe, doit intéreſſer tous ceux à qui le bien de l'humanité & du commerce n'eſt point étranger. La rapidité, la continuité, l'énormité de la crue des eaux, ſont inconcevables. Nos écluſes ſont inſuffiſantes pour contenir la maſſe des eaux qui vient de Bohême & de la Haute-Saxe. On ne néglige rien pour les fortifier & empêcher qu'elles ne crevent : mais la hauteur des eaux s'oppoſe à la plûpart des travaux que l'on voudroit entreprendre. Dans les environs, de vaſtes plaines forment de grands lacs ſur leſquels on vogue à pleines voiles : les eaux ſont montées au-deſſus des toits des maiſons. La Providence ſeule peut nous tirer de l'extrême danger dans lequel nous ſommes. Les torrens menacent d'emporter les écluſes ; on les répare, le mieux qu'il eſt poſſible, auſſi-tôt qu'elles ont ſouffert quelque dommage. Hier le Sénat extraordinairement aſſemblé, réſolut de faire travailler à baiſſer les digues d'un pied, afin que l'eau puiſſe s'écouler par-deſſus. On eſpere prévenir par-là de plus fortes inondations qui ſeroient inévitables, ſi les écluſes étoient malheureuſement emportées. Le Sénat fit publier en même tems, qu'en cas de plus grand danger, il ſeroit tiré deux coups de canon & que l'on battroit aux champs, pour avertir ceux qui demeurent dans des caves ou au rez-de-chauſſée, de ſe retirer ſur les lieux élevés. Il a été en même tems ordonné que chacun reſteroit chez ſoi, & que l'on ſaiſiroit tous ceux qui pourroient être ſoupçonnés de vouloir profiter de ces triſtes circonſtances pour piller, &c. Nous ſommes entre la vie & la mort ; puiſſent nos prieres ardentes fléchir le Ciel de qui ſeul nous pouvons attendre notre ſalut !

D'AUGSBOURG, *le 24 Juillet.*

L'approche de la moiſſon cauſe de nouvelles inquiétudes aux Princes d'Allemagne dont les Etats ont le plus ſouffert de la diſette. Des milliers de malheureux parcourent les champs, coupant & hachant les épis à peine formés, qu'ils vont enſuite faire ſécher au four pour en tirer une ſubſtance farineuſe quelconque. On a déja éprouvé en pluſieurs endroits les effets funeſtes de cette nourriture déſeſpérée, & c'eſt pour en prévenir l'uſage ultérieur, qu'on a publié les Ordonnances les plus ſévéres dans les Margraviats de Bareith & d'Anſpac, en Baviere & dans pluſieurs Provinces de la Souabe. Voici le précis de celle que l'Evêque Prince d'Augſbourg a rendue à ce ſujet, & à l'exécution de laquelle

on veille avec la plus grande ſévérité.

1°. Il eſt défendu à tous Propriétaires de terre & à tous les Cultivateurs ſans exception, ſous peine de ſix mois de priſon dans une maiſon de force, de moiſſonner aucun champ avant que d'en avoir prévenu la Juſtice du lieu, qui nommera des Experts pour conſtater la maturité des grains qu'on voudra couper.

2°. Il eſt défendu d'arracher & de voler des épis, ſous peine de punition corporelle, & même de mort, ſi le vol emportoit la valeur d'une gerbe.

3°. Il eſt enjoint à chaque Communauté particuliere de faire garder ſes champs, outre la garde ordinaire, par un certain nombre d'hommes choiſis entre les principaux Habitans, de maniere qu'il y en ait conſtamment ſept ou huit détachés dans la campagne, tous armés de fuſils, & chacun avec un gros chien en laiſſe : ordre à eux d'arrêter indiſtinctement toutes perſonnes qu'ils verront roder par les champs, ou les traverſer autrement que par les chemins ordinaires, & toutes celles qu'ils ſurprendront volant ou arrachant des épis : permis de faire feu ſur celles qui prendront la fuite ou ſe mettront en état de défenſe.

4°. Il eſt ordonné à tous les Laboureurs & Habitans de la campagne, qui entretiennent deux chevaux & plus, de former entr'eux trois ou quatre brigades qui ſeront tenues de parcourir alternativement, nuit & jour, les champs, & d'y arrêter toutes les perſonnes ſuſpectes ou coupables de vols d'épis. Ces Gardes de cavalerie prêteront la main aux Gardes à pied : enjoint aux uns & aux autres de faire des patrouilles continuelles, ſous peine d'être pourſuivis & punis extraordinairement.

5°. Les Officiers des Bailliages & les Gens de Juſtice de chaque lieu feront pluſieurs rondes le jour, & les Maréchauſſées pendant la nuit, pour obſerver ces Gardes & les tenir en haleine.

6°. Il eſt défendu aux Gardes des villages & des hameaux d'en laiſſer ſortir ou d'y laiſſer paſſer de nuit aucunes perſonnes connues ou inconnues, ſans les avoir examinées ou viſitées. Ordre d'arrêter toutes celles qui ne pourront pas donner des raiſons valables de leur ſortie nocturne, ou ſur leſquelles on trouvera des faucilles ou des épis.

7°. Il eſt défendu aux Meûniers, ſous peine de 400 liv. d'amende, de moudre aucuns grains nouveaux avant la moiſſon générale. Enjoint à eux, ſous les mêmes peines, de faire arrêter tous ceux qui apporteront du grain pareil à moudre ou qui ſe ſeront rendu ſuſpects d'avoir contrevenu à cette Ordonnance.

8°. Il eſt défendu, ſous peine de huit jours de priſon au pain à l'eau, & de vingt coups de fouet, de glaner avant que les champs ſoient entiérement dépouillés & que les gerbes ſoient engrangées, &c.

On ſent bien qu'il n'y a que le danger extrême qui puiſſe inſpirer de ſi ſévéres précautions.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 23 Juillet.*

S. M., par ſa Réſolution Royale, & de l'avis de ſon Conſeil, a déclaré que le Port de la ville de Tortoſe ſera libre pour l'entrée & la ſortie, & que l'on y pourra faire toutes ſortes d'embarquemens ſoit pour le dedans, ſoit pour le dehors du Royaume, pourvu que les Navigateurs faſſent la retraite ou quarantaine néceſſaire pour que le commerce s'exerce légitimement & ſans riſque, ſuivant le Réglement de la Junte Royale de Santé.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Juillet.* (a).

De mémoire d'homme, on n'a éprouvé à la Jamaïque une ſéchereſſe auſſi ſuivie que celle qui y regne cette année. Il n'y eſt pas tombé une goutte d'eau pendant neuf mois conſécutifs ; enſorte que les différens articles de ſucre, de rhum, de coton & de piment qui ont été exportés de cette Iſle l'année derniere, & qui montoient à neuf cens trente mille livres ſterlings, produiront à peine cent cinquante mille livres cette année. D'après cela, le Miniſtere voit bien qu'on perdra les droits ſur 40,000 ba-

(a) *Dans la Gazette du 6 du courant, N°. 63, pag. 503, nous avons oublié d'annoncer que les* charrettes *dont il eſt queſtion à V. ont été inventées & conſtruites à Londres.*

rils de ſucre. Il faudra que ce vuide dans le revenu du Roi ſoit rempli par quelque nouvelle taxe ou impoſition. La même ſéchereſſe s'eſt étendue, dit-on, ſur toutes les autres Iſles des Indes occidentales, tant celles de la Grande Bretagne que celles de la France & de l'Eſpagne; ce qui fait craindre, & avec raiſon, qu'on ne récolte pas la moitié de la quantité de ſucre néceſſaire pour approviſionner les Marchés de l'Europe; & le peu qu'il y en aura, ſera, ſelon toutes les apparences, d'une mauvaiſe qualité. Nos bons voiſins, les Hollandois, ſont occupés actuellement à acheter tout le ſucre qu'ils peuvent ſe procurer en Europe, ainſi que dans les Indes occidentales. On a cru devoir publier cet avertiſſement afin que nos Marchands aient le tems de ſonger eux-mêmes aux moyens de traverſer les vues des Hollandois, dans le cas où notre Gouvernement négligeroit de prendre les meſures convenables pour les empêcher de faire le monopole de cette denrée, qu'on peut regarder aujourd'hui preſque comme néceſſaire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 30 *Juillet.*

Le navire l'*Eſpérance*, de la Louiſiane, eſt arrivé ici dudit lieu le 20, avec une cargaiſon de pelleteries, indigo, cuirs de bœufs, vieux cuivre, bois de cedre, &c. & une caiſſe de curioſités. Le 24, le navire le *Saint-Antoine* eſt arrivé du Banc de Terre-Neuve, chargé de morues, partie pour ce Port, partie pour Bordeaux. La *Reine Eſther* partira inceſſamment pour le Cap & le bas de la côte. Ceux qui deſireront charger à fret ou paſſer deſſus, s'adreſſeront à M. N. Suidre, Armateur dudit navire.

Les bruits répandus d'attentats commis aux environs de Saintes par des brigands ſont abſolument faux.

De Nantes, *le* 30 *Jullet.*

Depuis le commencement du mois, les prix des grains ont conſidérablement diminué. Le 18, il fut ordonné par la Police, ſur les vérifications faites de ce changement, que la livre de fine fleur de froment ſeroit vendue 31 deniers, à raiſon de 226 l. 7 ſ. 6 d. le tonneau de froment, moitié poterne & moitié d'amont, de bonne qualité; la livre de pain à toute la fleur, dit pain de Batelier, 24 den., à raiſon de 194 l. 7 ſ. 6 d. le ton. de froment d'amont de moyenne qualité. Le pain de méteil fut taxé à 23 d., & celui de ſeigle à 19.

Il eſt enjoint par la même Ordonnance aux Boulangers, de tenir de toutes ces eſpeces de pain bien fabriquées & marquées, & d'en diſtribuer aux pauvres à proportion de l'argent que ceux-ci leur offriront. Il leur eſt permis de faire des pains longs de fleur de farine & de les vendre juſqu'à deux deniers au-deſſus des pains ordinaires. Enjoint au ſurplus auxdits Boulangers de ſe tenir garnis de grains & de farines, ſuivant les Réglemens du 10 Juin 1721. Les prix de la farine, du ſon, des recoupes ſont auſſi fixés, &c.

La livre du meilleur bœuf a été taxée à 5 ſ. 6 d., du meilleur veau à 5 ſ. 3 d., du meilleur mouton à 6 ſ. 6 d. La livre de chacune de ces eſpeces de viande commune eſt réglée à un ſou au-deſſous de ces prix.

De Lyon, *le* 2 *Août.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville a renvoyé au 3 Décembre prochain la diſtribution du Prix triple pour les Arts, à cauſe de la grande quantité de Mémoires qui lui ont été adreſſés.

D'Angers, *le* 4 *Août.*

La récolte des grains ſera généralement bonne dans la Province, à la réſerve de quelques Paroiſſes, tant du haut que du bas Anjou, que les grêles ont totalement ruinées. L'année ſera principalement abondante en froment de la meilleure qualité. Il y aura moins de ſeigles, orges & avoines, les pluies continuelles de l'automne n'ayant pas permis de ſemer, comme à l'ordinaire, la premiere eſpece de ces grains qui d'ailleurs ont beaucoup ſouffert de la rigueur du froid, & les autres grains ayant eſſuyé, dans une autre ſaiſon, une trop longue ſéchereſſe. Si le tems des ſemailles avoit été favorable, les moiſſons auroient été fort abondantes: mais une grande partie des ter-

res n'ont point été enſemencées, de maniere que, malgré la bonté de la récolte dans les champs cultivés, on a lieu de craindre que les prix ne ſe ſoutiennent, ſi les Provinces limitrophes ou les pays étrangers ne nous en fourniſſent pas.

Les vignes offrent les apparences d'une récolte médiocre; mais on ſe flatte d'être dédommagé par la qualité. Les vins vieux ſont montés à un prix exceſſif, & les nouveaux tombés des deux tiers.

De Montbard, *le 6 Août.*

S'il ne ſe faiſoit aucun enlevement de bleds dans ce canton, la récolte nous promet d'eſpérer que nous verrions diminuer la miſere qui a été extrême dans ce pays. Les Propriétaires & les Fermiers ont retiré un produit conſidérable de leurs denrées: ſi le prix du bled ne ſe modéroit pas, on ne ſçait plus comment nos Vignerons & nos Artiſans pourroient ſubſiſter. Nous ne ferons que fort peu de vin.

De Paris, *le 9 Août.*

Par l'Edit du mois d'Avril, regiſtré en Parlement le 26 Juillet, tous ceux qui depuis le 1 Janvier 1715, ont été Maires, Echevins, Jurats, Conſuls, Capitouls, ou revêtus d'Offices Municipaux ou autres auxquels ſont attachés les privileges de la Nobleſſe tranſmiſſible, à l'exception de ceux de la ville de Paris; tous les Anoblis, après avoir été pourvus, ſoit au ſecond degré d'Offices de Préſidens-Tréſoriers de France, Avocats, Procureurs & Greffiers en Chef aux Bureaux des Finances des Provinces du Royaume; ſoit au premier degré, de pareils Offices, aux Bureau de Finance & Chambre du Domaine de Paris; comme auſſi d'Offices de Conſeillers-Secretaires Audienciers, Gardes des Sceaux & autres, dans les Chancelleries près les Cours & Conſeils Supérieurs; tous ceux qui ont obtenu des Lettres d'anobliſſement, Lettres ou Arrêts du Conſeil, de maintenue ou réhabilitation avec anobliſſement en tant que de beſoin, ſont confirmés à perpétuité, eux & leurs deſcendans en ligne directe, dans les droits & privileges de Nobleſſe, en payant par chacun d'eux, entre les mains du Tréſorier des Revenus Caſuels, en deux termes égaux de ſix en ſix mois, la ſomme de ſix mille livres & les deux ſous pour livre, deſquels deux ſous ſeront exempts ceux qui payeront la ſomme entiere dans les premiers ſix mois. Les enfans ou deſcendans mâles en ligne directe de ceux deſdits Anoblis qui ſeroient morts depuis cette époque avant le payement, y ſeront aſtreints; les veuves deſd. Anoblis ſans poſtérité payeront la ſomme de quinze cens livres, ainſi que les filles majeures dans le célibat, à moins qu'elles n'aient été réduites à leur légitime, auquel cas elles en ſeront exemptes; les veuves, avec deſcendans de leurs mariages, payeront ſix cens livres ſeulement; les anciens Pourvus, au premier degré, d'Offices aux Bureaux de Finance des Provinces qui ont obtenu des Lettres de vétérance, ſans enfans pourvus deſdits Offices, payeront la ſomme de dix-huit cens livres, & les veuves celle de neuf cens livres, enſemble les deux ſous pour livre deſd. ſommes. Tous ces payemens ſeront faits dans les termes ci-deſſus. Les quittances des finances ſeront enregiſtrées aux Greffes du reſſort du domicile, *gratis* & ſans frais. Faute de payement deſd. ſommes dans les délais preſcrits & d'enregiſtrement des quittances des finances, leſdits Anoblis, veuves, &c. ſeront déchus du titre de Nobleſſe, compris aux rôles des Tailles & autres impoſitions, ſoumis aux charges publiques, ſujets au droit de franc-fief; & s'ils tranſportent leur domicile dans des Villes franches, abonnées ou tarifiées, ils payeront la Taille pendant dix années conſécutives dans les lieux qu'ils auront quittés. Ces diſpoſitions ne comprennent pas ceux deſdits Anoblis ou leurs deſcendans qui ſervent actuellement dans les armées de terre ou de mer; ni les veuves ou deſcendans de ceux qui y auroient été tués; ni les revêtus de Charges ou Offices donnant la Nobleſſe au premier degré ou graduelle, à la réſerve des Offices des Villes; ni les Pourvus des Offices des Chancelleries qui auroient acquis la vétérance depuis le mois de Septembre 1755, ou ſeroient décédés, ayant payé le ſupplément de finance ordonné par ledit Edit; ni leurs veuves & deſcendans; ni les Anoblis pour ſervices rendus dans les Troupes de terre, ſur mer, ou les Colonies, & autres ſervices rendus à l'Etat. Les Commiſſaires & les Contrôleurs Provinciaux & ordinaires des guerres & au-

tres qui jouiſſent, à cauſe de ces Charges, de l'exemption du droit de franc-fief pour leurs biens nobles, payeront, à ſçavoir les Commiſſaires, deux mille ſept cens livres; les Vétérans, treize cens cinquante livres; les Veuves, neuf cens livres; les Contrôleurs ſept cens cinquante livres, en conſidération du ſupplément de finance par eux payé en vertu de l'Arrêt du Conſeil du 26 Mai 1757; les Vétérans treize cens cinquante livres; leurs veuves, neuf cens liv.: ſinon ils ſeront contraints de payer le droit de franc-fief pour leſd. biens nobles, à moins qu'ils ne juſtifient de la nobleſſe d'extraction.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, & Lettres-Patentes ſur icelui, du 18 Juin 1770, regiſtrées en la Chambre des Comptes le 11 Juillet 1771, qui accordent aux Contrôleurs des Payeurs des Rentes, quatre-vingt dix livres d'augmentation de taxations pour chaque année de leur exercice, à raiſon de la nouvelle finance qu'ils ſont tenus de payer en exécution du mois de Février dernier.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, & Lettres-Patentes ſur icelui, du 3 Septembre 1770, enregiſtrées à la Chambre des Comptes le 18 Juillet 1771, qui accordent aux Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, la jouiſſance, à compter du 1 Avril 1770, des nouveaux gages par eux acquis en exécution de l'Edit du mois de Février dernier.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 7 Avril 1771, qui ordonne que les retenues graduelles énoncées dans l'Arrêt du Conſeil du 29 Janvier 1770, ſeront faites ſur les penſions ordinaires & extraordinaires qui ſe payent par la Ferme Générale, par la Ferme des Poſtes, les Tréſoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie, de la Marine, par les Receveurs Généraux des Finances & des domaines & bois, par les Tréſoriers des Pays d'Etat, & tous autres Tréſoriers & Payeurs.

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris qui, en ordonnant l'exécution des Arrêts & Réglemens concernant la Voierie, fait défenſe à tous Propriétaires, Entrepreneurs, Maçons & Ouvriers, de faire aucunes conſtructions ni reconſtructions, ſans avoir obtenu dud. Bureau les alignemens & permiſſions néceſſaires dans les cas prévus par leſdits Arrêts & Réglemens.

Vers la fin du mois de Juillet, le plus bas prix du froment dans les différens Marchés de la Généralité de Paris, a été de 25 l. le ſeptier à Provins; & le plus haut prix de 33 l. 14 ſ. à Joigny. Cette eſpece de grains a valu 35 l. 2 ſ. à Bray-ſur-Seine, 35 liv. à Meaux, 34 liv. 13 ſ. à Montereau, 34 liv. à Corbeil, 33 l. 17 ſ. 6 d. à Nemours, 33 l. 12 ſ. à Melun, 32 l. 5 ſ. à Montfort, 31 l. 4 ſ. à Brie-Comte-Robert, 31 l. à Pontoiſe, 30 l. 18 ſ. à Mantes, 30 l. à Montlhéry. Elle eſt reſtée au-deſſous de dix écus a Beauvais, à Coulommiers, à Dreux, à Etampes. Depuis le commencement de ce mois, il y a eu une diminution qui continuera ſans doute graduellement.

Le 15 Juillet, il y eut à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort un concours concernant la connoiſſance raiſonnée de la beauté du cheval. Quatorze Eleves y furent admis. Le Prix fut adjugé au Sr Girardin, Maréchal-des-Logis du Meſtre de Camp des Dragons.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles épreuves du Baume dont il eſt parlé dans le N°. 29 de notre Gazette, p. 229, avec des éclairciſſemens.

Pluſieurs perſonnes, très-judicieuſes, avoient jugé que nous avions trop légérement annoncé les épreuves de ce baume, quoique nous euſſions dit expreſſément qu'on devoit s'abſtenir de prononcer ſur des expériences ſi ſingulieres, juſqu'à ce qu'on fût mieux inſtruit des circonſtances des opérations indiquées. Ces épreuves avoient déja été faites à Montpellier & dans quelques autres Villes: elles l'ont été de nouveau à Verſailles en préſence de pluſieurs perſonnes de la plus haute diſtinction, au mois de Juin dernier; & par l'examen des *circonſtances*, le merveilleux paroît s'être évanoui, ainſi que nous l'avions préſumé, ſuivant le compte rendu par M. Portal, Membre de l'Académie des Sciences, & Profeſſeur d'Anatomie au College Royal, témoin des expériences faites dans le Manege des grandes Ecuries.

M. Tunneſtrick, originaire d'Angleterre,

poſſeſſeur de cette liqueur ſpiritueuſe, perça d'abord avec un clou d'environ ſix pouces de longueur & de trois à quatre lignes de diametre, les ſinus frontaux d'un mouton : le clou fut pouſſé dans les foſſes naſales, l'arriere bouche & à travers le plancher charnu de la bouche, de maniere qu'il reſſortit plus poſtérieurement & plus en dedans que l'angle de la mâchoire inférieure. Le mouton ſe trouva cloué à une table, & il demeura quelques minutes dans cette poſition. M. Tunneſtrick tira enſuite le clou avec des tenailles & y injecta par l'ouverture extérieure une liqueur dont l'odeur & le goût étoient analogues à ceux du Baume du Commandeur. L'animal rendit beaucoup de ſang par les narines & la bouche, & ſe releva bientôt après.

M. Tunneſtrick opéra enſuite ſur un cheval fort & vigoureux : mais loin de percer le crâne de cet animal, il n'enfonça le clou qu'à deux travers de doigt au-deſſous des orbites, preſqu'au milieu de la face externe nazale ; & le clou ne pénétra tout au plus que d'un demi-pouce les foſſes intérieures & inférieures du nez. Après l'injection du baume, l'animal ſe trouva guéri.

Ces deux expériences, dit M. Portal, ne ſont pas ſuffiſantes pour faire incliner les Anatomiſtes en faveur du remede de M. Tunneſtrick. Le tiſſu ſpongieux des os du nez qu'il a percé, a facilement cédé à l'action du corps étranger ; le corps extrait, ce tiſſu s'eſt gonflé tout naturellement, & l'ouverture s'eſt bouchée d'elle-même. La nature guérit journellement des plaies bien plus graves ſans le ſecours de l'Art. M. Portal a percé de part en part, dans ces diverſes directions, & en différens tems, le cerveau à pluſieurs chiens ; & ils ſont revenus à leur état naturel. Il n'y a que les plaies de la moële allongée qui ſoient abſolument mortelles ; tous les elixirs & les baumes ne peuvent les guérir, & les autres ſe guériſſent pour la plûpart d'elles-mêmes.

On a fait des expériences bien plus dangereuſes pour les animaux que celles du ſieur Tunneſtrick, ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux. Jean-Baptiſte Porta parle, dans ſon Traité de la Magie naturelle, de Charlatans qui perçoient le crâne des animaux & ſe vantoient de les guérir en prononçant certaines prieres, &c. James Yunge, dans ſon Traité des plaies de la tête, dit qu'on peut clouer à une table la tête d'un chien en la perçant de part en part ; & que ſi l'on injecte uniquement dans la plaie un peu de vin du Rhin, il ne ſurvient aucun ſymptôme de la léſion du cerveau.

II.

Avis ſur une nouvelle Machine hydraulique.

Le ſieur Martin Maderſpacher, Conſtructeur de la machine hydraulique de Dole, avertit le Public qu'il vient d'en inventer une nouvelle qui, ſans le ſecours de chevaux, éleve les eaux pour le roulement des fontaines, forges à fer, &c. Elle en donne une plus grande abondance, ſoit avec un courant d'eau, ſoit ſans courant & d'une ſimple ſource. Si c'eſt d'une ſource, elle en porte ſuffiſamment à leur deſtination, comme s'il y avoit un courant. Comme le méchaniſme en eſt fort ſimple, le prix en eſt très-inférieur à celui des autres machines dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent.

L'Auteur ſe tranſportera par-tout où il ſera appellé pour donner la preuve de ce qu'il avance ſur ſa machine. Son adreſſe eſt à Dole, *rue Maillard*. Ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire, ſont priés d'affranchir les lettres.

III.

Extrait des Papiers Anglois du 26 Juillet 1771.

Le Thomas, Capitaine Pétrie, eſt arrivé de Groenland dans la Tamiſe avec 6 baleines & 1860 veaux marins, & il a rapporté le détail ſuivant de cette pêche.

Pour Londres.

Vaiſſeaux.		*Nombre des Baleines.*
Le Hawke	4	
Le Suffolk	1	
Le James	1	
Le Seahorſe	1	
Le Leviathan	1	
Le Rebekah	1	
Le Neptune	4	petites.
Le Tweed	1	
La Chance	2	
Le Hazard	3	

Le Triton & l'Entrepriſe perdus.

Pour Hull.

La Britishqueen	1	
Le Benjamin	3	petites.

Vaisseaux.		*Nombre des Baleines.*
Le Berry	2	
Le Manchester	2	
Pour Newcastle.		
La Priscilla	4	
Pour Whitby.		
Le Porpoise	5	toutes petites.
Le James & Mary . . .	5	
Le Jenny	7	
Pour Leverpool.		
Le Golden Lyon . . .	5	petites.
Pour Leith.		
Le Campleton	3	petites.

I V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux de la Grande Bretagne & d'Irlande. A Gravesend le 7 Juillet 1771.

L'Eagle, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

8 Juillet. La Constance, ven. de Bayonne.

12 Juillet. Le Maple, venant de Rouen.

14 Juillet. Le Kent, Capitaine Wood, venant de Dunkerque.

A Dublin, les 4 & 5 Juillet.

Le S. Michel, Capit. M'cart; le Mary-Ann, Capit. Pearl; le Newblessing, Capit. Walsh, venant de Bordeaux.

A Cork, le 28 Juin.

Le Hen & Chickens, Capit. Riorden, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 14 Juillet.

Le Dunkirk, Capitaine Walton, allant à Dunkerque.

De Southampton, le 17 Juillet.

Le Polygon-Yacht, Capit. Osborn, allant au Havre.

De Dublin, le 1 Juillet.

Le Dublin, Capit. Walsh, venant de Rochefort.

De Cork, le 28 Juin.

L'Anne, Capitaine Waring; le Jenny, Capit. M'carty, allant à la Rochelle.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 11 Juillet.

Le navire du Capit. Benedictus Christoffels, venant de Nantes.

12 Juillet. Le navire du Capit. Jacob Jacobs, venant de Morlaix; le navire du Cap. S. H. Bruinsma, venant de la Rochelle; le navire du Capit. Jelle D. Dehaan, allant à Bordeaux; le navire du Capitaine Gerrit Harmsz, allant à Caen.

16 Juillet. Les navires des Capit. Izak Moorsom, Jelle H. Prins, allant à Morlaix.

Il n'est parti aucun vaisseau du Texel pour les Ports de France.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 18 Juillet* 1771.

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	347	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre. .	156	
De la Comp. Ang. des In. Or.	222	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101	
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	96	
Consolidées à 3 p. %	89	$\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 18 Juillet* 1771.

Londres	34	$3\frac{1}{2}$	3
Ditto à 2 usances. . . .	34	1	34
Paris	54	$\frac{1}{2}$	
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$	
Bordeaux	54		
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$	
La Rochelle	53	$\frac{1}{2}$	
Genêve	90		
Bilbao	94	$\frac{3}{4}$	
Madrid.	95	$\frac{1}{2}$	
Cadix	94	$\frac{1}{2}$	
Séville	93	$\frac{3}{4}$	
Lisbonne	46	$\frac{1}{2}$	
Venise.	90	$\frac{1}{4}$	
Gênes	86		
Livourne	87	$\frac{1}{2}$	à $\frac{1}{4}$
Vienne.	35	$\frac{1}{16}$	
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$	
Anvers & Gand	4		
Bruxelles	4		
Zélande	2	$\frac{3}{4}$	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$	
Agiot de la Banque . . .			

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Vendredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, 22 l. 15, 26 à 30 l. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 28 à 32 liv. Le seigle, de 14 l. 5 s., 15 l. 5 s. à 16 l. 10 s.; l'orge, de 13, 14 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Vendredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 liv. 10 s. à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 10 Août 1771, de 37 à 38 liv. ; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	710	5	marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51 10 à 12 6		marc.
Piastres à	48 12 6 à 15		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1771.*

Amsterdam	55 ¼
Londres	32 3 16e.
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	⅛ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi 8.*	*Vendredi 9.*	*Samedi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1027 ½ . . .	1025 22 ½ . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60 ½	60 ½	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	72 71 ½ . . .	72 71 ½ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 429 5e 395 .	4e 428 5e 398 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 7 Août 1771.		Du Jeudi 8.		Du Vendredi. 9.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M.	Deschamps, six d. mois 1770.	L.
Gautier, *idem.*	M.	Courmont, *idem.*	M.	Maupassant, *idem.*	L.
Despeignes, *id.*	M.	Boutray, *idem.*	M.	Issally, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*	M.	Drouet, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	M.
Meulan, *idem.*	M.	Sainte-Luce, *id.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Lebrun, *idem.*	M.	Delauge, *idem.*	M.	Delacharmote, *id.*	M.
Boucard, *idem.*	M.	Bouron, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	M.
Radix j. *idem.*	M.	S. Janvier, *idem.*	N.	Nau, *idem.*	M.
Lecanu, *idem.*	N.	Deschapelles, *id.*	P.	Montal, *idem.*	M.
Roytier, *idem.*	P.	Rouillard, *idem.*	P.	Pannelier, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	Z.	Nau, six premiers mois 1771.	A.	Lempereur, *id.*	P.
Lallement j. *id.*	Z.			Patu, *idem.*	S.
Lallement l'. 6 p. mois 1771.	C.	Delagarde, *idem.*	C.	Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 10 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 18 Juillet.*

LE Roi vient d'augmenter les privileges & de faciliter les travaux de l'Académie de Peinture, d'Architecture & de Dessin, par une Ordonnance en forme de Réglement. Les devoirs des Professeurs y sont marqués. L'augmentation du nombre des Prix, l'ouverture du Cabinet des raretés & de la Gallerie des Peintures du Château Royal aux Eleves couronnés, l'admission de toutes sortes d'Ouvriers au concours, le droit de Bourgeoisie & de Maîtrise accordé tant aux Etrangers qu'aux Nationaux dont l'Académie aura approuvé les chefs-d'œuvre, l'obligation imposée de ne présenter que des chefs-d'œuvre qui coûtent peu & qui soient utiles, la fourniture des modeles nécessaires aux dépens de S. M. ne sont qu'une partie des moyens par lesquels notre Souverain travaille à naturaliser & perfectionner les Arts dans ce pays. Les Etrangers remarqueront avec plaisir que S. M. les distingue & daigne toujours les nommer au premier rang dans ses Edits; ces distinctions leur annoncent qu'ils retrouveront ici une Patrie. Comme elles ne sont point onéreuses aux Nationaux, ceux-ci les voyent du même œil que le Prince, & ils les envisagent comme des égards utiles à la perfection des Arts & au bien du pays.

ITALIE.

Extrait d'une Lettre adressée de Florence le 16 Juillet à l'Auteur de la Gazette.

» ..... L'Italie ne seroit pas moins fertile » aujourd'hui qu'elle le fût autrefois, si elle » étoit cultivée comme elle devroit l'être. » Mais on n'y suit pas avec assez d'ardeur » les beaux exemples que donne le Grand-» Duc, notre Auguste Souverain. On craint » une espece de disette à Rome où l'on se » dispose à former plusieurs nouveaux ma-» gasins dans la Place *del Popolo*, dans les-» quels on ramassera le plus de grains qu'il » sera possible. M. Spinelli a fait en consé-» quence beaucoup de diligence pour tirer » de la campagne Romaine tout ce qu'il » pourra en tirer. L'huile est un des princi-» paux objets de ses recherches : il en a » trouvé une quantité considérable, mais » non pas assez pour qu'on ait cru devoir en » permettre l'exportation qui continue d'ê-» tre prohibée sous des peines très-rigou-» reuses. Les mesures que l'on a prises pour » fournir de grains cette Capitale que l'on » approvisionne aux dépens des autres Vil-» les & des campagnes de l'Etat Ecclésiasti-» que, ont été si efficaces qu'il a été ordon-» né, au cas que la place vînt à manquer » d'entrepôts, que les Cloîtres & les » Couvens fourniront les lieux nécessaires » pour emmagasiner l'excédent. Vous com-

» prenez bien, Monſieur, que les Romains » ne manqueront pas de pain, mais il n'eſt » pas bien sûr qu'il en ſoit de même des cam- » pagnes & des petites Villes, & que l'Agri- » culture ſe prête long-tems à de pareilles » opérations.

» La peur qu'on a eue des Corſaires Bar- » bareſques attirés dans les parages de la » Méditerranée par la guerre préſente, n'a » pas laiſſé que d'influer ſur la culture : » pluſieurs terres vers les côtes ont été né- » gligées. La même crainte a nui au com- » merce. A Sinigaglia, par exemple, on » s'attend à une très-mauvaiſe Foire, tan- » dis qu'elle y étoit ci-devant des plus bril- » lantes. Vous ſçavez que cette Ville du » Duché d'Urbin fait un aſſez grand com- » merce avec les Echelles; mais dans ces » tems de trouble, il n'y en arrive preſque » point de bâtimens; & ceux qui y viennent » d'autres endroits pour faire des échanges » avec les Levantins, feront de très-mau- » vaiſes affaires : c'eſt du moins ce que j'ap- » prens d'Ancone où le commerce ſe reſ- » ſent auſſi des influences de la guerre. Ce- » pendant il y arriva ces jours derniers plu- » ſieurs cargaiſons de café du Levant, ex- » pédiées de Livourne, & d'abord envoyées » à Corfou où l'eſpece manque tout-à-fait.

» Je m'occupe, Monſieur, à recuillir les » choſes les plus intéreſſantes analogues à » votre plan, les opérations des Académies » Géorgiphiles, les travaux qui s'exécutent » en differens endroits pour le deſſéchement » des marais, &c. En attendant, je me fais » un plaiſir de vous communiquer un évé- » nement intéreſſant pour les Agronomes, » concernant l'*épidémie* qui détruit un grand » nombre de mûriers, &c. (*Nous en parle- rons dans une de nos prochaines Gazettes*).

» J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* GIOTTI.

S. A. R. alla derniérement viſiter l'Hôpital des Innocens. Son attention s'étendit juſques ſur les plus petits objets. S. A. fut particuliérement ſatisfaite d'une nouvelle maniere de faire le pain, imaginée par M. Salignac, de Leictour en Gaſcogne.

DE GENES, *le 17 Juillet.*

La nouvelle Compagnie de *Notre-Dame du Secours* qui s'eſt formée pour courir ſur les Corſaires Barbareſques, travaille avec beaucoup de diligence à remplir l'objet de ſon inſtitution.

Il eſt entré derniérement ici cinq navires Anglois & une tartane Françoiſe, partie depuis quatorze jours de Tunis, laquelle a rapporté qu'il y avoit dans ce Port quatre felouques Barbareſques armées & prêtes à mettre à la voile pour armer en courſe.

Naples, Sicile, la Toſcane, la Romagne & la Lombardie annoncent de bonnes récoltes de grains.

On mande de Naples que l'ouverture de la Foire promettoit qu'elle ſeroit aſſez brillante.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Juillet.*

Extrait d'une Lettre de Calcutta du 24 Janvier 1771.

» Voici, mon cher Monſieur, les détails » que je puis vous donner ſur la ſituation » des affaires de la Compagnie. Je vois, » par votre lettre, que vous avez une grande » idée du produit de nos revenus territoriaux. » Je ſuis bien fâché de vous la faire perdre; » mais vous pouvez être aſſuré qu'il ne » paſſe jamais une ſeule roupie de ce re- » venu en Angleterre; il eſt entiérement » épuiſé par l'établiſſement militaire, par » les rapines & la diſſipation des Officiers » Civils de la Compagnie. S'il n'en exiſ- » toit pas des preuves frappantes, vous » pourriez croire que c'eſt la mauvaiſe hu- » meur qui me fait tenir ce langage, ou » que je ſuis dans l'erreur. Vous dites, dans » votre lettre, que vous penſez que les car- » gaiſons de retour ſe levent ſur le produit » du revenu : il ſeroit ſans doute bien à ſou- » haiter que cela fût ainſi, mais c'eſt mal- » heureuſement tout le contraire. Ces car- » gaiſons de retour ſont achetées en partie » avec le produit de la vente des marchan- » diſes envoyées d'Angleterre; & pour payer » le reſte, on emprunte ici de l'argent à 8 » pour 100 par an; deſorte qu'aujourd'hui » la Compagnie ſe trouve chargée d'obli- » gations pour environ 95 lacks de roupies, » ce qui monte à plus de douze cens mille » livres ſterlings pour leſquelles la Compa- » gnie paye 8 pour 100 par an d'intérêt.

» On n'a point augmenté cette dette pour » les cargaiſons de cette année, parce que » l'on a tiré ſur la Compagnie en Europe » des lettres de change pour environ 80 lacks

» de roupies, valeur totale des cargaisons » faites cette année dans les établissemens » de Calcutta, & nous n'avons pas actuellement 5 lacks de roupies en laine; de sorte » que non-seulement les revenus territoriaux, mais encore les cargaisons de l'Angleterre, se trouvent absorbés par les établissemens civils & militaires, par les affaires particulieres & par les rapines publiques. Il seroit trop ennuyeux d'entrer » dans les détails, & peut-être croiriez-vous » que ce seroit un mouvement de jalousie, » si je vous donnois une liste des fortunes » immenses qui ont été faites & qui se font » encore journellement par des affaires dont » la Compagnie ne retire aucune espece » d'utilité. Mais je dois convenir en même » tems, que les dépenses auxquelles la Compagnie est astreinte, sont énormes. L'établissement militaire lui coûte plus de douze cens mille livres par an; le nouveau » Fort qu'elle a fait construire à Calcutta a » toujours été & est encore infiniment plus » onéreux à la Compagnie. Elle dépensera » plus de 600,000 liv. st. pour achever les » cantonnemens à Berhampore. Ajoutez à » toutes ces charges l'avidité des Officiers » civils de la Compagnie, qui se croiroient » déshonorés, s'ils ne faisoient pas des fortunes de 50 à 500,000 l. st. & toutes, ou » au moins la plus grande partie, aux dépens de la Compagnie; vous pouvez y » joindre encore le jaghire du Lord Clive » qui est de 30,000 l. st. par an, & qui se » paye toujours, soit que les revenus de la » Compagnie se montent ou non à cette » somme.

» Je crois vous avoir mis bien au fait de » ce qui regarde les cargaisons de retour, » & vous pourrez juger, d'après le détail » dans lequel je suis entré, de l'application » des revenus. Ce n'est que le tableau actuel » de la triste situation de la Compagnie; » mais on ne peut qu'en tremblant envisager l'avenir: il faudra trouver encore une » somme de douze cens mille livres st. pour » les cargaisons de retour de l'année prochaine, & en emprunter une autre ici, » par des obligations, pour satisfaire aux » charges de l'établissement, attendu que » les revenus diminueront nécessairement » à la suite de la famine qui a fait périr près » de deux millions d'Habitans; & pour mettre le comble au malheur de la Compagnie, elle va se trouver engagée dans une » guerre qui probablement aura les suites » les plus fâcheuses tant pour son commerce » que pour ses revenus. C'est de tous les » malheurs le plus grand qui puisse lui arriver; car une guerre la rend la proie de » ses amis & de ses ennemis. Les marches, » les affaires & les jaghires appauvriront la » Compagnie, tandis que ses Employés deviendront des Princes. Les Marattes sont » en pleine marche pour attaquer nos établissemens, & on soupçonne qu'ils sont » d'intelligence avec Sujah Dowla qui attend avec la plus grande impatience une » occasion favorable pour réprimer l'insolence de la Compagnie.

On assure que nos établissemens d'Afrique sont dans un état déplorable.

Le premier navire Anglois qui soit arrivé du Mississipi a fait un rapport si avantageux du pays, qu'il a été résolu, sur l'avis des Commerçans, d'y établir un Gouvernement civil. Son chargement de fourrures est estimé 300,000 liv. sterl.

Un navire arrivé de la pêche de la Groenland a rapporté, qu'à la réserve de deux bâtimens qui avoient péri dans les glaces, tous les autres avoient eu un succès assez heureux.

Les vivres, & particuliérement les grains, sont toujours très-chers ici.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Juillet.*

Les approches de la récolte n'ont pas empêché qu'il ne soit entré encore ici, depuis le commencement du mois, des cargaisons considérables de grains. L'importation de l'huile continue.

Suivant les lettres de Constantinople, la premiere quinzaine de Juin, il y étoit entré huit vaisseaux François dont six venoient directement de ce Port, chargés de café & de riz, & deux de Smyrne, chargés de sel, de fer & de plomb. Une frégate du Roi s'est emparée dans l'Archipel d'un bateau Pirate dont l'équipage a été remis entre les mains du Pacha de Napoli de Romanie. Des frégates Vénitiennes ont aussi enlevé quelques Forbans. La grande sécheresse que l'on a

éprouvée en Macédoine & en Romanie, a fait beaucoup de tort aux récoltes; & l'on craint à Constantinople que cet accident ne fasse augmenter les prix des denrées qui avoient baissé par l'arrivée de diverses cargaisons. Les Russes n'arrêtent plus les vaisseaux chargés pour le compte des Marchands Francs ou Européens.

Du Mans, *le 25 Juillet.*

Les pluies continuelles qui commencerent vers la S. Jean de 1770, non-seulement reculerent considérablement les moissons de l'année, mais elles en diminuerent beaucoup & la qualité & la quantité: la quantité en fut très-médiocre dans toutes les especes, principalement en seigles; ces grains se trouvoient clairs, les épis en étoient foibles & très-légers, les grains maltraités, & ergotés assez généralement, & même considérablement dans plusieurs cantons; desorte que le prix du seigle s'est toujours soutenu jusqu'à présent fort au dessus de sa proportion ordinaire avec celui du froment, ainsi que ceux des orges & des avoines.

Ces pluies ont causé le même retardement aux labours, aux guérets & aux semailles de l'automne derniere, principalement dans les terres basses & compactes, dont des parties n'ont pu être ensemencées pour cette raison, & d'autres n'ont pu recevoir d'engrais, par la difficulté du transport & des chemins devenus impraticables dès les mois de Septembre & d'Octobre, par la continuité des pluies & les tems froids qui les accompagnoient, & encore par le mauvais usage où sont tous nos Colons de ne transporter leurs engrais quelquefois assez loin de la ferme, qu'à la veille des semailles, saison souvent critique & la plus urgente pour les autres travaux champêtres.

Ces pluies continuerent jusqu'aux grands froids de l'hyver, & reprirent en Février jusqu'au printems, mais accompagnées de neiges, de frimats & de tems froids continus; desorte qu'on peut assurer que l'hyver de cette année n'a cessé qu'assez avant dans le mois de Mai, & que les chaleurs ne se sont fait un peu sentir que dans le mois de Juillet.

Cependant quelques semaines d'interruption des pluies du printems, suivies d'un vent de Nord assez tenace, ont donné une activité singuliere à tous les ensemencés de Mars: ils ont un peu souffert d'abord par ce froid sec; cependant on peut assurer qu'assez généralement ils promettent une abondante récolte.

Quant aux seigles, les froids extraordinaires du printems, principalement du mois de Mars, les ont empêché de taller; c'est pourquoi ils sont encore plus clairs semés qu'en 1770, & au tiers plantés, tout au plus, de l'ordinaire; mais le tems de la floraison a été avantageux, les épis sont longs, forts & très-panchés sur leur tuyau, ce qui annonce leur pesanteur & beaucoup de grain.

Les pailles en sont fort courtes & sans herbes, desorte qu'on peut se persuader que toute la seve de la plante s'est portée au bénéfice de l'épi: ils sont en général très-vigoureux, & sans ou presque sans ergot. On se flatte que cette récolte montera à plus de la moitié d'une bonne récolte ordinaire; elle s'est trouvée, comme les autres, retardée d'environ quinze jours, & l'on n'a commencé qu'au milieu du mois à la moissonner dans nos sables les plus arides.

La continuité des froids d'Avril & de Mai a empêché les fromens de taller; ils ne sont plantés qu'aux deux tiers, la paille en est également courte, mais l'épi en est très-beau, très-bon, bien grainé, sans carie ou avec très-peu de carie, sans herbes: la qualité en est bien annoncée ainsi que la quantité, la récolte en apparence promettant les trois quarts d'une bonne année ou approchant.

Les bleds de Mars, les orges & autres ensemencés font espérer, comme on l'a dit, une bonne récolte presque généralement: la quantité extraordinaire de ces ensemencés & des défrichemens, ne peuvent manquer de la rendre abondante: les avoines ne se présentent pas si avantageusement, sur-tout celles d'hyver.

La récolte des foins a bien réussi en général; ils sont de bonne qualité, excepté dans les prés hauts où elle est médiocre. La rareté prévue des pailles en a fait monter le prix à 25 l. & plus les dix quintaux qui ne se vendoient que 18 à 20 liv. en 1770, quoique de médiocre qualité.

La plûpart des chenevieres, premieres semées, n'ont pas réussi, à cause des pluies & des froids, mais elles ont été resemées dans beaucoup d'endroits; elles sont toutes

de la plus grande beauté & promettent beaucoup.

Les vers à soie, malgré les froids qui ont gelé le premier bourgeon du mûrier & retardé la couvée jusqu'après le 20 Mai, ont assez bien réussi, la feuille a été très-belle, de bonne qualité, très-abondante; ce qui pourroit détruire le préjugé contre les climats septentrionaux sur ce genre de culture.

Le printems froid, pluvieux & ensuite sec a retardé les fleurs des plantes & peut-être dénaturé leurs sucs, ce qui semble avoir un peu influé sur les abeilles & sur les légumes de la saison. Ces intempéries ont absolument détruit tous les fruits à noyau, sur-tout les petits fruits précoces qui sont d'une grande ressource pour le Peuple, & dont la privation lui fait consommer beaucoup plus de pain. Nous avons des cantons aux approches de cette Ville, dont ces petits fruits payent annuellement au delà de leurs impositions, & qui souffrent infiniment de cette perte.

Les autres fruits d'été, d'automne & d'hyver ont pareillement manqué en entier; il n'y aura ni noix, ni poires, ni pommes dans toute la Province & dans les Provinces limitrophes. Les cidres vieux ont déja doublé de prix. Les vignes ne promettent que peu ou même rien dans plusieurs cantons; les celliers sont vuides presque par-tout, les quatre dernieres années ayant été stériles.

Le Peuple sans boissons, sans aucun fruit, consommera beaucoup plus de pain. Il seroit à desirer, dans ces circonstances fâcheuses, de pouvoir lui fournir d'autres boissons artificielles à modique prix.

Les châtaignes & les marrons se préparent assez bien; mais ces arrieres fruits ont encore beaucoup de risques à courir jusqu'à leur parfaite maturité, ainsi que les grains de l'arriere saison, comme les mays qui n'ont jamais présenté une plus belle apparence ni une plus vigoureuse production.

Les sarrasins ou bleds noirs, premiers faits, ont la plûpart manqué; plusieurs ont été ressemés, on ne peut encore rien dire du succès de ceux ci: c'est la grande ressource du Bas-Maine où les bleds d'hyver n'ont pas, à beaucoup près, généralement bien réussi, sur-tout dans les cantons de Laval.

Quelques orages ont parcouru divers cantons de la Province: plusieurs en ont été très-maltraités, & quelques-uns se trouvent entiérement frustrés de toute récolte. Ce fléau n'a frappé que certains lieux, Dieu veuille en préserver les autres!

De Bordeaux, *le 28 Juillet.*

Le 11 du courant, le navire le *Triomphant* est arrivé de Saint-Domingue; le *Genty* de la Guadeloupe; la *Marguerite-Elisabeth* de Saint-Domingue. Le 13, le *Dromadaire* est arrivé du Cap; & le *Comte de Clermont* de la Guadeloupe. Le 16, le *Chevalier de Saint Marc* est arrivé de Saint-Dominge, & le *Langoumois* de la Guadeloupe. L'*Intrépide*, venant de la Martinique, est entré le 17, &c.

Nous avons ici beaucoup de grains de toutes especes, tant du pays que de Dunkerque, du Nord, de Zélande & de Russie. Le froment & le seigle du Nord, en particulier, sont beaux. Il y a aussi des feves étrangeres & des pois verds de Hollande.

Les eaux-de-vie sont à 180 liv. les 32 veltes.

De Dole, *le 2 Août.*

Nos moissons sont ouvertes depuis quelques jours: elles nous promettent une abondance bien nécessaire dans la situation où se trouvent depuis long-tems les pauvres de ce Bailliage.

Le 28 du mois dernier, à huit heures & demie du soir, un orage mêlé de pluie, d'éclairs & de grêle & si violent que dans le peu de tems qu'il dura, il abattit plusieurs arbres de nos promenades publiques, fit beaucoup de dégât dans les terres du Monastere de Bénédictins situé sur le Mont-Roland à une lieue d'ici, & endommagea les vignes & les terres encore chargées de grains, de plusieurs villages.

(*Nous sommes obligés de renvoyer à l'Ordinaire prochain l'extrait de l'Edit concernant les nouveaux Nobles, & l'annonce de divers Arrêts du Conseil, &c.*)

De Paris, *le 6 Août.*

Le Tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 26. 33. 53. 61. 72.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *La Nature considérée sous ses différens aspects*, &c. Le Public continue de voir avec satisfaction les Feuilles curieuses que M. Buc'hoz donne, depuis le commencement de l'année, sous ce titre chez *Costard, rue S. Jean de Beauvais*. L'Auteur en est actuellement au 5e. volume. Nous avons annoncé, dans le tems, qu'il y envisageoit l'Histoire Naturelle suivant la division des trois regnes, & l'art d'employer les objets constitutifs de ces trois regnes pour l'utilité de l'homme. Ainsi son plan embrasse, outre la science de la Nature, la Métallurgie, l'Agriculture & toute l'Economie végétale, la Chasse, la Pêche, la Chymie, la Médecine, la Pharmacie, &c. &c. &c. On trouve dans nos Journaux quelques articles tirés de ces Feuilles variées & curieuses. Dans la premiere du cinquième volume, on lit une lettre de M. Bouillet, Médecin à M. Menuret, qui réunit de nouvelles preuves en faveur de l'extirpation de la petite vérole. Par le concours des soins des Médecins & des Magistrats, on parvient depuis quelque tems à écarter de la ville de Béziers cette funeste maladie. Depuis 1769, tems où la petite vérole cessa, dans cette Ville, après y avoir moissonné plus de mille enfans, on n'y a vu d'autres malades de cette maladie, que des gens qui l'avoient apportée de lieux voisins. M. Bouillet pense non-seulement que cette maladie n'est ni naturelle, ni indigene, ni inévitable, mais encore que l'air n'en répand pas le levain, comme plusieurs faits le prouvent. Il ne s'agiroit que d'empêcher les personnes saines d'avoir aucune communication avec les *variolés*, de toucher ce que ceux-ci auroient touché, &c. On imprime actuellement un Ouvrage de M. Bouillet sur ce sujet. Le prix de l'abonnement de ces Feuilles est de 36 liv. pour Paris & de 45 liv. pour la Province, port franc.

Le même Libraire vient de publier une nouvelle édition d'un Ouvrage utile intitulé *Manuel du Jeune Chirurgien, contenant toutes les vérités anatomiques, physiologiques & pratiques, dont la connoissance constitue le véritable Chirurgien, & un Précis de Pharmacie chirurgicale, avec quelques formules des plus communes des remedes internes, & les doses des médicamens simples & composés.* Cette nouvelle édition est augmentée d'une *Pharmacopée chirurgicale theorique & pratique, avec des notes & des éclaircissemens sur chaque composition, une introduction dans laquelle on examine les indications curatives particulieres qui demandent l'usage des médicamens, & où l'on fait connoître la nature & l'efficacité des différentes simples dont on se sert.* Cette Pharmacopée, traduite de l'Anglois, est enrichie de notes & suivie de différentes dissertations sur les eaux minérales, les bains, &c. Ces additions forment le second volume de l'Ouvrage en 2 vol. in-8°. Prix, 9 l. reliés.

Le même Libraire (Costard, *rue S. Jean de Beauvais*) a mis en vente les V & VI vol. de l'*Honneur François* ou *Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours.* Par M. de Sacy. Ouvrage propre, tant par le choix des faits que par la maniere de l'Auteur à inspirer *l'honneur & les sentimens patriotiques* dont l'Historien paroît lui-même pénétré. Ces deux nouveaux volumes contiennent l'histoire de la Nation depuis Henri II jusqu'à Louis XIV. Prix, 5 liv. brochés.

2. *Mémoire sur les maladies épizootiques.* Par M. Dufot, Docteur en Médecine à Laon.

Cette Dissertation sur les maladies qui ont fait périr tant de bestiaux dans la Généralité de Soissons, fait autant d'honneur aux talens qu'au zele de M. Dufot. Il seroit bien à desirer que tous les Médecins de la Province employassent leurs loisirs à des occupations si utiles à la Société, en faisant des observations aussi exactes que celles de M. Dufot sur les bestiaux. Ils préviendroient souvent des maladies épidémiques dont on ignore les causes, & qui dépeuplent nos campagnes. Cet Ouvrage ne peut être trop répandu, à cause de sa grande utilité. M. Dufot l'a dédié à M. Hardy, premier Secretaire de l'Intendance, connu pour être l'ami de l'humanité, de la justice & des Arts, &c.

II.

Remarques sur quelques articles de la Gazette.

L'article de la Gazette, N°. 58. 1771, indique une méthode pour prévenir la dévastation des bleds naissans par les limaçons, les loches & autres insectes de terre, dans les terreins & dans les années humides, en imprégnant les semences, avant de les jetter en terre, d'une espece de lessive composée de différentes sortes de drogues d'une forte & fœtide odeur; entr'autres, de la *castorée pilée*, qui n'est pas connue sous cette dénomination parmi les plantes, si c'en doit être une; car on ne se persuade pas que ce soit le *castoreum* dont l'odeur est à la vérité d'une force au-dessus de beaucoup d'autres drogues, mais dont le prix est si excessif qu'on ne croit pas qu'il puisse être admis dans un procédé de cette nature: en ce cas, on pourroit peut-être y substituer l'*assa fœtida* & quelques autres ingrédiens; il seroit à souhaiter que l'Auteur du procédé & de l'expérience eût la complaisance de lever ce doute, & de dire s'il l'a répétée assez souvent pour être assuré du succès qu'il annonce; car il paroîtroit d'abord assez douteux que quelque fortes que soient ces odeurs, & quelqu'imprégné qu'en puisse être le grain de la semence, elles puissent se communiquer long-tems après le développement du germe à la premiere végétation de la plante, & se conserver jusqu'au tems où les bleds sont assez forts pour n'avoir rien à craindre de tous ces insectes de terre, sur tout dans les terres dont l'humidité & où le lavage des pluies doivent naturellement dissiper ou diminuer prodigieusement les odeurs que la semence a pu contracter. Quel sujet peut-on avoir d'ailleurs de se persuader que cette mixtion seroit capable d'écarter les mulots des semences qu'ils mangent malheureusement trop avidement au tems des semailles, & dont ils emportent des quantités dans leurs terriers, pour leurs provisions d'hyver? Si cette composition devenoit aussi redoutable à ces petits animaux qu'aux insectes, comme l'annonce l'Auteur, on lui sçauroit un nouveau gré de sa découverte; on pourroit encore ajouter à cette mixtion, après que la semence des bleds en est bien imprégnée, & avant qu'elle soit parfaitement séche; le lait de chaux ou bien la poudre de chaux (pour garantir les grains de la carie), la suie & même l'arsenic, après les précautions convenables, & autres ingrédiens indiqués pour le chaulage des semences, en les laissant en tas pendant quelques jours, avant de les jetter en terre.

Par la Gazette, N°. 56, il est annoncé un remede contre la rage, préparé avec une plante qu'on nomme *ridon*. laquelle est inconnue en Botanique sous ce nom vulgaire; il seroit à desirer que, pour des remedes aussi importans, on voulût bien y ajouter la phrase botanique qui ne varie point, comme les dénominations locales.

Le premier article dont il est question dans ces remarques, nous a été envoyé d'Allemagne, & le second du Dauphiné. Nous ne pouvons que demander des éclaircissemens soit aux Auteurs de ces articles, soit aux Naturalistes, Botanistes, Chymistes, &c. des lieux, qui sont en état de joindre aux dénominations vulgaires des plantes, drogues, &c. les noms sous lesquels elles peuvent être généralement reconnues. Cet inconvénient nous jette sans cesse dans l'embarras, & souvent il nous oblige à sacrifier des avis peut-être fort utiles en eux-mêmes. Mais nous avons trop de sujet de nous défier de nos connoissances en ce genre pour proscrire tout ce que nous ignorons, & nous avons assez de confiance dans le zele des Citoyens plus instruits, pour espérer qu'ils voudront bien nous communiquer les développemens qu'ils jugeront nécessaires pour l'intelligence & l'usage de ces avis.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 27 Juillet 1771, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, 24, 27 à 30 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 10 s. à 33 liv. Le seigle, de 16, 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 l., 16 liv. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier.*

Du Mercredi 31 Juillet au Samedi 3 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 liv. 15 s., 27 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 à 33 liv. Le seigle, de 15 liv. 5 s., 16 liv. 5 s. à 17 liv. 10 s.; l'orge de 14, 15 liv. 10 s. à 17 liv. *aussi le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 31 Juillet 1771, au Samedi 3 Août, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 liv. 10 s. à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Août 1771, de 38 à 39 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Août* 1771.

	H	S		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10 à 12	6	
Piastres à	48	12	6 à 15	

CHANGES DE PARIS, *du 7 Août* 1771.

Amsterdam	55 ¼	
Londres	32	3 16e.
Hambourg	181 ¾	
Madrid	15	3
Cadix	15	1 6
Livourne	96 ¼	
Gênes	94 ¼	
Lyon, *Août*, ...	½ p.	⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025 27 ½ . .	1027 ½. . . .	1025 27 ½ 1025
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	. . . . .	. . . . .	61 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	72	. . . . .	71 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 430 5e 393 94	4e 429 5e 395 .	4e 429 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 3 Août 1771. *Messieurs*		Du Lundi 5. *Messieurs*		Du Mardi 6. *Messieurs*	
Raynal, six dern. mois 1770.	J.	Dujean, six dern. mois 1770.	M.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Boscheron, *idem.*	M.	Molliere, *idem.*		Maigret, *idem.*	
Hebert, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Filleul, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Caron, *idem.*		Masson, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Maupassant, *idem.*	N.	Creuzé, *idem.*	N.	Fauveau, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Certain, *idem.*	P.	Marsollier, *idem.*	P.
Bardin, *idem.*		.....		Roberge, *idem* à t. let.	
Lenoir, *idem.*		.....		.....	
Delarue fils, *idem.*		.....		.....	
Gossey, *idem.*	P.	.....		.....	
Clouet, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
Baillot, *idem.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 3 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 13 *Juillet.*

CETTE Ville partageoit avec Riga l'avantage d'être le grenier de l'Allemagne & de la Hollande : mais aujourd'hui le commerce y est si gêné, on exige de nos Marchands des grains à si bas prix, qu'ils ne peuvent que vendre très-cher le peu qu'il leur en reste. Nous ne recevons plus rien de Thorn, parce que les Confédérés, maîtres des deux rives du Bog, arrêtent toutes les denrées & les marchandises : il en est de même des bords de la Vistule : on y a pris plusieurs centaines de bateaux de grains. Il s'en fait des amas que l'on brûle lorsque l'on craint l'approche de l'ennemi. Mêmes ravages sur le Danube. Tant que la guerre durera en Pologne, quelques Etat, surtout d'Allemagne, auront à craindre la disette.

Il est derniérement parti de Riga plus de cent vaisseaux, chargés de grains, la plûpart Hollandois : ils ont déja passé le Sund.

DE VIENNE, *le* 13 *Juillet.*

La grêle a achevé de détruire dans la Bohême ce que les inondations avoient épargné : la récolte y sera très-mauvaise. La misere y a engendré des épidémies. Le Gouvernement travaille avec activité à prévenir les maux affreux qui menacent ce Royaume.

DE FRANKANTHAL, *le* 11 *Juillet.*

S. A. E. desire encourager l'Agriculture & la Science économique par tous les moyens propres à rendre au pays & à cette Ville, leur ancienne splendeur. Plusieurs Fabriques nouvellement établies réussissent très-bien. Il est fâcheux d'etre obligé de joindre à cette annonce celle des privileges, nom qui devroit être aussi odieux que la chose est funeste, puisqu'il exprime un avantage gratuitement attribué aux uns, au détriment des autres. Il en a été accordé à cette Ville un en 21 articles pour 15 ans. Les Manufacturiers, Fabricans, Artistes, &c. Etrangers, sont attirés par l'exemption du droit de Maîtrise & de toute contribution : Anabaptistes, Juifs, &c. ils seront tous reçus, avec liberté de conscience, & admis aux privileges, lorsqu'ils le mériteront par leur conduite & leurs talens.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 7 *Juillet.*

Il a été envoyé de la Cour de Vienne différentes Ordonnances pour la réformation des Etudes & l'encouragement de l'Agriculture, du Commerce & des Arts. Les quinze cens mille livres offertes en don gratuit, par la Lombardie Autrichienne à l'Archiduc Ferdinand, vont être employées

en ouvrages publics d'utilité ou d'embellissement, par ordre de S. M. l'Impératrice-Reine qui ne les a acceptées que pour élever des monumens durables de son amour pour ses Peuples, & du dévouemeent de ses Peuples à leur Souveraine. Le Tribunal de l'Inquisition va être aboli ; l'ordre en est déja donné par le Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Juillet.*

Des lettres de la Virginie nous donnent des détails effrayans du débordement de la riviere de Nappahannock dans cette Province. Il a été occasionné par les pluies abondantes & continuelles qui sont tombées, sans interruption, depuis le 27 Mai dernier jusqu'au 8 Juin. Les eaux se précipitoient en torrens du haut des montagnes avec tant d'impétuosité qu'elles entrainoient avec elles tout ce qui se trouvoit sur leur passage. Elles ont monté vingt-cinq pieds plus haut qu'elles n'avoient jamais fait, de mémoire d'homme. Tous les magasins des deux côtés de la riviere étoient remplis d'eau, & dans les villes de Norfolk & de Yarmouth, le débordement a emporté de différens magasins plus de 4000 barils de tabac qui ont été totalement perdus.

Quoiqu'on nous vante sans cesse les opérations merveilleuses de l'Administration actuelle, il n'en est pas moins vrai, pour notre malheur, que les Colonies & la Métropole sont toujours éloignées du rétablissement de cette heureuse harmonie qui regnoit entr'elles avant qu'il fût question de l'Acte du timbre. Les dernieres lettres de la Caroline font mention d'un combat en regle entre les Rebelles de la Caroline qui se nomment Régulateurs, & les Troupes qui avoient à leur tête le Gouverneur. Un grand nombre de Rebelles ont été tués ou faits Prisonniers.

On a vendu publiquement, le 19 du courant, la récolte d'indigo de la Floride orientale, arrivée cette année. Le prix en est monté plus haut qu'on ne l'auroit cru, puisqu'il s'est vendu 8 s. 9 d. la livre (environ 10 l. 10 s. de France).

La Nation paye cher les établissemens de la Compagnie de l'Inde : leur entretien épuise le Royaume d'argent. Il faudra bien que les Directeurs y envoient encore un million de livres sterl. en especes, peut-être même sans y comprendre les sommes considérables que les Marattes menaçans demandent dans le Bengale, & en supposant que l'on prenne parti soit pour eux, soit pour Hider Ali dans le Coromandel, comme ils l'exigent, sans que cette déclaration ait aucune suite. Le commerce est totalement ruiné à Calicuta : plusieurs Marchands se proposent de revenir dans leur Patrie. Les actions de la Compagnie sont tombées tout d'un coup de 224 à 214.

La Cour d'Espagne ne s'est point départie de la résolution qu'elle avoit prise, d'empêcher tous les abus qui se commettoient dans le commerce sous le pavillon Britannique, & qui n'avoient pas moins de succès en Europe qu'ils n'en avoient eu autrefois en Amérique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 15 Juillet.*

On écrit de la Bastia que la récolte sera très-abondante. On remarque néanmoins une grande différence entre les champs cultivés par des Colons étrangers, & les terres conduites par les Naturels du pays. Ces Colons prosperent, & il en arrive journellement de nouveaux. Plusieurs Corses s'attachent à eux & s'instruisent. On leur apprendra l'Agriculture, c'est le plus grand bien qu'on peut leur faire. Les Montagnards trouvent le moyen de se soustraire aux droits imposés sur les marchandises.

Sur 23 bâtimens arrives les derniers jours de Juin, 19 ont apporté 17500 charges de bled, cinq ont déchargé 2600 milleroles d'huile, &c. Le vaisseau le *Victorieux* est venu de Constantinople chargé de diverses marchandises. Il est arrivé de la Martinique la *Belle Esclave* & le *Neptune*, de la Guadeloupe l'*Heureuse Marie-Rose* & l'*Heureuse Elisabeth*, du Cap le senau la *Clef*, &c. Le *Jason* & la *Comtesse de Provence* vont au Cap.

On a reçu avis que le vaisseau Marchand Anglois l'*Anglican*, parti d'Alexandrie en Egypte, chargé de café, de riz, &c. pour

Constantinople, a été pris dans l'Archipel par les Russes : cette prise est estimée trois cens mille piastres.

DE POITIERS, *le 16 Juillet.*

Les vignes de cette Province ont moins souffert de la gelée que celles de l'Aunis. Quoique les brouillards aient occasionné un peu de coulage, on espere d'assez bonnes vendanges. Les grains promettent, mais moins que l'année derniere. On charge à Châtellerault beaucoup de grains pour Nantes. Il s'enleve aussi, à bon prix, du seigle pour le Limousin où le froment est moins demandé.

DE GRENOBLE, *le 18 Juillet.*

Par un Jugement de Police du 10, un Marchand Grenetier a été condamné à une aumône de 24 livres envers les pauvres de l'Hôtel-Dieu, *pour avoir acheté des pois sur le Marché & les y avoir ensuite revendus avec bénéfice*, *conduite* qui a paru *très-répréhensible.* Il y a nombre de ces Marchands qui desireroient sçavoir par quelle Ordonnance il est défendu d'acheter & de vendre des légumes au lieu où ils s'achetent & se vendent, & de gagner dans la revente, afin d'embrasser, s'il en existe, un autre trafic, où ils puissent servir librement le Public & être payés de leur peine.

DE COLMAR, *le 20 Juillet.*

On est actuellement, dans ces cantons, occupé à recueillir une moisson abondante pour laquelle le tems est aussi favorable qu'il puisse l'être. Le prix des grains diminue, mais insensiblement, tandis qu'à Shelestat, il a baissé de 6 à 7 livres à un seul Marché. Sans doute lorsque la récolte sera plus avancée, & que les Laboureurs apporteront des grains nouveaux, la diminution sera beaucoup plus considérable. Jusqu'à présent, il n'y a que quelques nécessiteux qui en amenent quelques sacs, & il ne faut pas leur envier une bonne vente. Les pauvres, en attendant impatiemment un prix modéré, commencent à manger des pommes de terre nouvelles, quoiqu'elles ne soient point dans leur maturité, & qu'elles n'aient pas même encore acquis la moitié de leur grosseur. La récolte en sera beaucoup moindre : heureusement de tous les côtés on en a planté une quantité prodigieuse, ce qui influera beaucoup sur la consommation du pain.

Nous avons ici sept Foires, mais elles n'attirent aucune espece de commerce ; on n'y voit que quelques Marchands des environs qui viennent y débiter leurs marchandises en détail, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en tems de Foire.

DE LA ROCHELLE, *le 22 Juillet.*

Du 7 Juin au 15 du courant, il est entré trois navires venant des Colonies avec cargaison de sucre, café, cotons, syrops, bois d'acajou, &c. ; huit barques de divers Ports, un navire Anglois chargé de charbon de terre, un Suédois chargé de fer, planches de sapin, bray gras, & 2 Danois qui ont apporté 110 tonneaux de froment. Il est sorti deux bâtimens François pour divers Ports, trois Hollandois, quatre Danois, un Suédois, chargés de sucre, indigo, café, eau-de-vie, viande fumée.

On mande de Saintes, du 12, qu'une troupe de brigands commet beaucoup de désordres aux environs, qu'ils insultent & entraînent dans les bois les jeunes filles & les Bergeres qui ne peuvent plus garder en sûreté leurs troupeaux, & qu'ils en ont même assassiné dans la Paroisse de Saint-Porchaire.

D'ANGOULEME, *le 22 Juillet.*

Une partie de nos bleds se trouve cariée : le chaulage n'a pu les garantir de cet accident. Une portion du même champ est infectée, tandis que l'autre est saine, quoique la préparation de la semence ait été exactement la même.

DE SEMUR (*en Auxois*), *le 24 Juillet.*

Nos bleds sont beaucoup gâtés, cette année, par la bruine. Dans quelques champs, il y aura un sixième de moins sur la récolte : cependant la semence avoit été chaulée ; il est même arrivé que moins le chaulage a été simple, plus le dégât se trouve considérable.

D' ORLÉANS, *le 26 Juillet.*

Depuis 1764, les Marchés de cette Ville n'avoient pas été aussi garnis qu'ils l'ont été dans le courant de ce mois : on y a amené jusqu'à 14 & 1500 muids de bled (le muid de 600 l.) Cette abondance a enfin opéré une diminution tant sur les fromens que sur les méteils, & par conséquent sur le pain. Le pain bis a été taxé à 14 s. 6 d. les six livres ; le pain blanc 3 s. 1 den.

Il fait un tems très-favorable pour la vigne, & elle est délivrée des vers qui l'avoient attaquée.

DE PARIS, *le 1 Août.*

Il paroît que le globe de lumiere que l'on a apperçu ici le 17 du mois dernier, par un tems serein, vers les dix heures & demie du soir, a causé plus d'étonement que les colonnes d'eau que l'on a vues en Allemagne vers la fin de Juin n'y ont causé de surprise, quoique le premier phénomene ne soit guères moins connu que le dernier. Cependant le globe s'est dissipé sans avoir fait aucun mal, tandis que les colonnes ont couvert des campagnes de sable & de gravier, & qu'il y en a eu une, le 26 Juin, qui a enlevé à cinq heures du soir, auprès de Broeck, de gros fardeaux, trois vaches & deux hommes dont l'un a été perdu au point qu'on ignoroit encore ce qu'il étoit devenu, quelques jour après.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Lettre insérée page 453 de la Gazette du 16 de ce mois.

MESSIEURS,

L'Art de faire le vin demande de connoître la qualité du terrein & celle du fruit : un Ecrivain de Champagne décide que le raisin blanc ne vaut absolument rien ; un autre Auteur très-estimable dit que cette espece ne mûrit qu'après le noir ; ils parlent de leurs cantons ; pour moi, je puis assurer, en parlant du Tonnerrois, qu'à Chablis, & autres endroits, on fait le vin parfait avec du raisin blanc seul, & qu'il est plutôt mûr que le noir. Nous avons tous raison, mais soyons de bonne foi, & laissons chacun opérer suivant ses lumieres & son opinion. Je me garderai bien, après l'avoir éprouvé pendant vingt années consécutives, de laisser de la grappe dans la cuve ; mon vin étoit alors beaucoup plus dur qu'il ne l'est à présent que je suis une méthode opposée. J'ai mis du vin chaud pour aider la fermentation, j'ai trouvé à mon vin un goût de cuir ; j'en ai du parfait, quant au goût, à la couleur & à la qualité, &c. sans rien faire pour exciter la fermentation ; je m'en tiendrai là, sans blâmer ceux qui font autrement & qui s'en trouvent bien.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Succès de la méthode de M. Maupin pour faire le vin. De Semur en Auxois, le 20 Juillet 1771.

MONSIEUR,

J'ai lu dans une lettre anonyme insérée dans votre Feuille du 20 Juin dernier, que la fermentation, proposée par M. Maupin pour faire le vin, ne peut produire aucun bon effet, & qu'elle donne au vin un goût de cuir. On annonce de plus qu'un Bourgeois de Châlons-sur-Saône, ayant suivi cette méthode, a eu le désagrément de voir son vin se gâter aux premieres chaleurs, au point qu'il n'a pu en faire ni vinaigre ni eau-de-vie ; il a été même, dit-on, obligé de mettre les futailles au rebut, à cause du mauvais goût qu'elles avoient contracté. S'il est vrai que ce vin ait été fait exactement selon la méthode de M. Maupin, & qu'il se soit ainsi dépravé, trois ou quatre mois après, sans aucune cause étrangere, on peut dire seulement que cette méthode ne convient pas pour les vins de Châlons, du moins dans certaines années ; mais on n'est pas en droit d'avancer qu'elle est toujours désavantageuse : en voici la preuve. Je l'ai mise en pratique en 1769, (année défavorable à la maturité de nos raisins) & je puis dire avec vérité que les connoisseurs trouvent aujourd'hui mon vin délicat, spiritueux & d'une couleur franche ; j'ai

joute qu'il ne graiſſe point, qu'il n'a pas un goût de cuir, & que les futailles dans leſquelles il a été pendant dix-huit mois, n'ont aucune mauvaiſe odeur. J'ai employé le même procédé l'année derniere qui, dans nos cantons, a été encore plus contraire à la vigne que la précédente, & juſqu'à préſent mon vin n'a pas eu le ſort de celui du Bourgeois de Châlons; il paroît même qu'il ſera d'une très-bonne qualité.

Un Particulier de mon pays, qui a auſſi employé la méthode de la fermentation, en 1769 & 1770, en a éprouvé, comme moi, les bons effets. Quoique je ne connoiſſe pas M. Maupin & que je n'aye aucune relation avec lui, je crois devoir, Monſieur, vous faire part du ſuccès que j'ai eu dans la pratique de ſa méthode.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, RÉMOND D. MAD.

III.

Culture & emploi de l'ortie.

M. Vallet, Curé de Colombe, Dioceſe de Vienne, en liſant dans le N°. 45 de notre Gazette, ce que nous avons rapporté dans notre Gazette ſur les ouvrages qu'un Amateur Saxon a fait faire avec l'ortie, s'eſt déterminé à communiquer aux Agriculteurs les expériences qu'il a faites depuis dix ans ſur cette plante. On lui en remit deux plantes qu'il plaça dans ſon jardin près des latrines. Elles ont tellement multiplié qu'il en a fait teiller de quoi faire une quenouille très-fine. Un brin de l'écorce eſt plus fort qu'un fil ordinaire retordu: on a beau le ſecouer, on ne peut le rompre, ce qui prouve que le linge que l'on en feroit, ſeroit très-fin & d'un très bon uſage.

L'eſpece d'ortie qu'a M. Vallet, croît fort haut. La feuille en eſt fort large, d'un verd clair & point piquante. Sa tige vient de la groſſeur du chanvre produit dans un fonds maigre. Elle ſe rouit à la roſée & à la pluie; mais miſe dans l'eau comme le chanvre, elle en eſt plus blanche. Quand on la teille, il faut beaucoup étendre les bras, parce que le brin ne rompt point, & qu'il ſe tire d'un bout à l'autre, ce qui annonce que l'ortie eſt à préférer au chanvre ordinaire. Cette plante ne craint point les rigueurs ordinaires de l'hyver, puiſque depuis dix ans, il n'en a pas péri une ſeule à M. Vallet. Dès qu'on voit deſſécher quelques feuilles de la plante, on les coupe & on les laiſſe éparſes vingt-quatre heures ſur place, avant que de les mettre dans l'eau. Au mois d'Octobre dernier, M. Vallet en mit deux plantes dans une terre médiocre, elles ſont à préſent très-belles, ce qui l'engagera, l'automne prochain, à tranſplanter toutes celles de ſon jardin dans une terre à froment. Comme cette plante multiplie beaucoup, celles qui rampent, pour peu qu'elles aient de terre par-deſſus, prennent également racine: il les eſpacera au moins d'un pied en quarré. Comme ſa terre eſt forte, il va la préparer pour qu'elle ſoit plus meuble ſur la fin d'Octobre. Il ne doute point que cette ortie dans les pays chauds, ne donne deux récoltes, parce qu'il s'apperçoit qu'avant l'hyver, elle eſt encore fort haute. Il n'a pas encore eſſayé de la faire rouir & filer: c'eſt ce qu'il ſe propoſe d'exécuter cette année.

Où cette ortie croît, elle détruit toutes ſortes de mauvaiſes herbes. Une fois plantée, elle durera un tems infini ſans qu'on ait beſoin de la couvrir: elle épargnera les labours, les engrais, les journées de ceux que l'on employe pour écarter le fumier ſur le chanvre, & pour le garantir des poules, pigeons & oiſeaux. Les fumiers que demande le chanvre ſeront portés ſur d'autres terres, ce qui réunira pluſieurs avantages économiques. Il ſuffit d'engraiſſer une fois ou deux, au plus, la terre deſtinée pour cette production qui aime un terrein léger & découvert. Il faut labourer profondément la terre ou, ce qui vaut encore mieux la bécher, y enterrer force fumier, de préférence celui des foſſes, le meilleur de tous les engrais mis en terre. La ſeconde & troiſième année, on peut éveiller légérement la terre, avec un trident ou pichon (inſtrument de fer à crochet avec un grand manche qui fait que le Cultivateur n'eſt pas obligé de ſe courber en travaillant). Il ne faut pas creuſer, parce que les racines s'élevant à fleur de terre, on les arracheroit. Enſuite comme la pluie vient, on y jette par deſſus de la ſuie de cheminée. On voit en peu de tems toutes les plantes ſe toucher.

La feuille de ces orties étant bouillie, l'eau en eſt bonne pour les hémoragies,

Il y a des Médecins qui en font prendre en tisane à des femmes pour certaines maladies.

M. Vallet communique au Public, par le moyen de nos Feuilles, le succès de ses expériences.

I V.

Maniere économique de faire cuire les alimens.

On ne sçauroit offrir aux pauvres & même aux riches trop de moyens d'économiser sur l'apprêt de leur subsistance journaliere. Pour épargner le bois & la peine dans la cuisson des mets, arrangez le foyer de maniere que vous puissiez, sur les côtés, pratiquer un trou ou plusieurs trous en maniere de fourneaux, de quatre à cinq pieds de profondeur, & d'environ un pied & demi de diametre. Dès que votre mets, légume, ragoût ou autre, au moyen de quelques morceaux de bois ou autres matieres combustibles posés, comme de coutume, sur le foyer ordinaire, est parvenu au degré de chaleur nécessaire pour faire bouillir un pot rempli d'eau, vous mettez la moitié des matieres embrasées dans le trou ou fourneau dont est question, & vous y jettez pardessus un peu de cendre; vous posez ensuite la marmite, casserole, &c. où est votre mets, sur le trou, & vous arrangez tout autour le reste des matieres enflammées. Ce feu suffit pour cuire le manger, & vous êtes dispensé d'y avoir l'œil. Les alimens en sont mieux cuits, plus délicats & plus savoureux. Ainsi avec moins de bois & moins de soin, vous avez une meilleure nourriture. Une Dame étrangere, fort riche, ne fait pas sa cuisine d'une autre maniere; au moyen de plusieurs fourneaux ainsi entretenus, sa table n'en est pas moins bien servie : des épargnes considérables qu'elle fait en cette partie, elle entretient des pauvres. Cet avis pour les pauvres devient une leçon pour les riches.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 28 Juin.

Le navire du Capitaine H. Berkel, venant de Bordeaux.

3 Juillet. Le navire du Capitaine Henry Luyt, venant de Cette.

5 Juillet. Le navire du Capit. Cornelis Diewes, venant de Rouen.

6 Juillet. Les navires des Capit. Jacob Piers, Tjebbe P. Deinum, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Ertman Bender, venant du Havre.

7 Juillet. Les navires des Capit. L. Sinjewel, G. Jansz, venant de Nantes; le navire du Capit. B. Theunisz, venant de Bordeaux; le navire du Capit. C. F. Pulnham, venant de Bayonne.

8 Juillet. Les navires des Cap. Harmen L. Raan, Bouke J. de Boer, venant de Bordeaux; les navires des Capit. Gerrit, G. Schol, Aldert B. Pot, ven. de Rouen.

9 Juillet. Les navires des Capit. Jean N. Sanley, Jean Grumin, Nicolas Folgaat, venant de Morlaix.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, les 26 & 27 Juin.

Les navires des Capitaines Jacob Jacobs, Liske Marks, allant en France; le navire du Capit. Willem Jansz, allant à Rouen.

28 Juin. Le navire du Capitaine Barthel Mynders, allant à Rouen.

30 Juin. Le navire du Capit. Jan Volkemer, allant à Borddaux.

1 Juillet. Le navire du Capit. Roelof Barens, allant à Rouen.

2 Juillet. Le navire du Capitaine Leendert Wert, allant à Rouen; le navire du Capit. Harmen Ypes, allant à Morlaix.

3 Juillet. Le navire du Capitaine Pieter Fykes, allant à Cette.

V I.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du* 10 *Juillet* 1771.

Actions, De la Compag. Holl. des Indes Orientales	353
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35
De la Banque d'Angleterre. .	155 $\frac{3}{8}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	225
De la Comp. de la Mer du Sud.	100 $\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	96
Consolidées à 3 p. %	89

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le* 10 *Juillet* 1771.

Londres	34	1 $\frac{1}{2}$ 1
Ditto à 2 usances. . . .	33	11 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{2}$ $\frac{7}{16}$
Ditto à 2 usances	54	
Bordeaux	54	$\frac{1}{16}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{15}{16}$
La Rochelle	53	
Genêve	90	
Bilbao	94	$\frac{3}{4}$
Madrid.	95	$\frac{1}{4}$
Cadix	94	$\frac{3}{8}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	
Venise.	90	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Gênes	86	
Livourne	87	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Vienne.	35	
Hambourg	33	$\frac{9}{16}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{3}{4}$
Agiot de la Banque	4 $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$	

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 17 Juillet 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.	155 $\frac{5}{8}$
Annuités consol. à 3 p $\frac{0}{0}$	89
Annuités réduites à 3 p $\frac{0}{0}$	88
Ann. de 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.	
Ann. consol. de 1762 à 4 p $\frac{0}{0}$	96
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p $\frac{0}{0}$	86 $\frac{3}{4}$
Nouv. ann. du Sud à 3 p $\frac{0}{0}$	. . . . .
Ann. du S. de 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$	. . . . .
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.	215
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$	84
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$ . . .	2 13
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	13 10
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. } 1745, 46, 57 1761 & 62. } . . . . . } *années.*	
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. $\frac{0}{0}$.	
Billets de la Marine à 4 p. $\frac{0}{0}$ *Escomp.* . . .	

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 17 Juillet.*

	Escalins.
Amsterdam à deux usances. .	34 4
Dito, à vue	34
Hambourg, à deux usances $\frac{1}{2}$	33
	Deniers st.
Paris, à un jour de date. . .	31 $\frac{13}{16}$
Dito, à 2 usances.	31 $\frac{9}{16}$
Bordeaux à 2 us.	31 $\frac{3}{8}$
Cadix	39 $\frac{7}{8}$
Lisbonne.	67
Livourne.	50 $\frac{3}{4}$

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 17 Juillet.

L'ONCE.

	℔	ß	d.
Or monnoyé	4	3	
dito en barres	4	3	
Pieces de huit. Grandes pillares . . .	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. d°. petites	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5	5	$\frac{3}{4}$
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5	5	$\frac{3}{4}$
Argent en barres.	5	7	$\frac{1}{4}$

Prix du grain à Londres, le 17 Juillet 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	48
De Drêche	33
De Seigle	34
D'Orge	25
D'Avoine	21

Le quarter du meilleur froment étant à 48 shillings, c'est sur le pied de 31 ℔ 17 ß de France le septier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 24 Juillet 1771, au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 30 liv. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 33 à 33 l. 10 s. Le

méteil, 22 liv.; le seigle, de 16, 17 à 18 l.; l'orge, de 13 l. 15 s. à 17 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Juillet 1771, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le sept*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Juillet 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 a 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Juillet 1771.*

	#	6	
Or de Portug. à . . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704	5	marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Changes de Paris, *du 31 Juillet 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{3}{8}$	
Londres	32	3	16e.
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	96	$\frac{1}{4}$	
Gênes	94	$\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ p.	$\frac{3}{8}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l.	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1027 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	235	. . . . .	235. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60 $\frac{1}{2}$	61.	61. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$ 72 . . .	72.	72 72 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428. . . .	4e 428 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 27 Juil. 1771.		Du Lundi 29.		Du Mardi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	M	Dujean, six dern. mois 1770.	L.	Filleul, six dern. mois 1770.	M.
Hebert, *idem.*	M	Bonnet, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue pere, *id.*	M	Thevenin, *idem.*	M	Viellard, *idem.*	M.
Penchain, *idem.*	M	Delamotte, *idem.*	M	Defrance, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	M	Certain, *idem.*	M	Cauchy, *idem.*	P.
Clouet, *idem.*	N.	Domillier, *idem.*	M	Defays, *idem.*	Z.
.....		Gendon, *idem.*	M	.....	
.....		Creuzé, *idem.*	N.	.....	
.....		Alissant, *idem.*	P.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 27 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 1 Juillet.*

AU milieu des transports considérables de grains qu'exige la guerre, l'exportation en a été libre, & nous n'avons pas cessé de jouir de l'abondance & du bon prix. La défense de ces ventes auroit diminué le revenu, dégradé la culture & coupé le nerf de la guerre. L'exportation a été forte le mois dernier. Les Hollandois en ont enlevé de grandes quantités qu'ils portent en Allemagne & ailleurs.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Juillet.*

Toutes les terres qui ont été cultivées dans ce Royaume promettent une grande abondance de grains.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Le Gouvernement, jaloux d'influer sur le bonheur des Peuples voisins, a suspendu jusqu'au premier Août prochain, les droits établis à Pontaefel & à Bremsbruck, pour les grains qui seront transportés par la Carniole à Saltzbourg & dans l'Empire.

Les grandes pluies ont été presque générales, mais entremêlées de beaux jours. Les pays que les inondations ont épargnés, donneront de belles moissons.

Le débit & le transport de cafés artificiels viennent d'être prohibés dans les Etats Héréditaires, soit qu'ils soient purement artificiels, soit qu'ils soient un mélange de café naturel & d'autres ingrédiens. Cependant ceux qui voudront en faire & en débiter, en auront la liberté, en payant les droits que le vrai café supporte, ce qui en les rendant plus chers, en diminuera le débit; & si la consommation du café naturel diminue par-là, il n'en sera pas de même du produit des droits. Il ne faut pas oublier qu'outre la vue de favoriser le commerce du vrai café, le Gouvernement a eu l'intention salutaire de prévenir les accidens arrivés à des familles entieres qui, ayant pris une racine pour l'autre, se sont malheureusement empoisonnées.

DE IENNE, *le 5 Juillet.*

Le 29 du mois dernier, après une grosse pluie, les grandes eaux emporterent les moulins, déracinerent les arbres & renverserent les plus fortes murailles. La Saale se déborda en même tems, & ruina ce que l'inondation précédente avoit épargné.

Les environs de Leipsick ont eu le même sort. L'Elbe & le Moldau, élevés à une hauteur où on ne les avoit jamais vus, ont à peine laissé aux gens de la campagne le tems de se sauver avec leurs bestiaux, ou de

grimper ſur des arbres. Les beaux jardins, ſitués ſur la Pleiſſe & l'Eiſter ont été entiérement détruits.

De Francfort, *le* 12 *Juillet.*

On eſpere en Saxe la moiſſon la plus riche ; le prix du grain y a conſidérablement baiſſé. L'Elbe n'a ruiné que des jardins, ſitués dans des terreins bas.

Les campagnes de la Thuringe ſont couvertes des plus beaux grains : les pluies ne leur ont pas nui. Le ſcheffel de ſeigle y eſt diminué preſque de moitié ; il n'eſt plus qu'à ſix écus, on s'attend à le voir bientôt à cinq & même à quatre.

Nous avons reçu des nouvelles non-moins conſolantes de pluſieurs autres Provinces de l'Empire.

L'exportation permiſe à Dantzick promet des ſecours d'ici à la récolte.

Les nouvelles que l'on reçoit de la Pologne ſur les récoltes, ſont auſſi bonnes que les circonſtances peuvent le permettre.

Les lettres de Portugal, d'Eſpagne, d'Italie, & autres pays, annoncent les mêmes bienfaits de la Providence.

MM. Bricou, Négocians Eſpagnols, arrivés ici depuis peu des côtes d'Afrique où ils ont fait une tournée, aſſurent qu'avant leur départ de cette contrée, il y avoit aſſez de grains pour pouvoir en fournir à l'Europe pendant pluſieurs années.

Les lettres d'Otrante diſent la même choſe de l'Egypte où le malter ne vaut pas trois florins, argent de ce pays-ci.

ESPAGNE.

De Cadix, *le* 1 *Juillet.*

Il paroît que la récolte des grains ſera généralement bonne dans le Royaume. La ſuſpenſion du commerce par les anciens bruits de guerre nous a procuré l'arrivée d'un grand nombre de vaiſſeaux, venant de l'Amérique, les mois derniers. Il y a plus de 50 bâtimens François qui ſont venus charger du ſel pour la pêche de la morue.

ITALIE.

De Florence, *le* 4 *Juillet.*

Des orages & des inondations particulieres n'empêchent pas que les moiſſons ne ſoient belles dans preſque toute l'Italie. On a fait en Sicile une excellente récolte, & l'on en attend une ſeconde qui ne le ſera pas moins. La liberté & l'immunité du commerce entretiennent toujours ici l'abondance : tous les Etrangers s'empreſſent à y apporter leurs grains. On a reſſenti en divers endroits, ſur-tout aux environs de Rome, de légeres ſecouſſes de tremblement de terre ; des orages ont cauſé beaucoup de dégât dans la Sabine. Dans le domaine de *Teverina*, il eſt tombé de la grêle d'une groſſeur extraordinaire au milieu d'un ouragan qui a détruit tous les fruits de la terre, abattu les étables, tué le bétail & même des hommes, &c. : mais ce fléau n'a frappé qu'environ 70 rubbes de terrein.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 12 *Juillet.*

Les récoltes s'annoncent bien, malgré la cherté des vivres. Il eſt arrivé aux Dunes douze navires de la Compagnie des Indes, que l'apparence d'une rupture avec l'Eſpagne avoit retenus à l'Iſle Sainte-Helene.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dunkerque, *le* 13 *Juillet.*

On écrit d'Oſtende que le nombre des Pilotes-Côtiers vient d'être augmenté dans ce Port. Ils ſont diviſés en deux brigades dont l'une occupe déja depuis le 1 Juillet une corvette qui doit conſtamment tenir la mer, afin d'être à portée d'aller au-devant des vaiſſeaux qui ſe préſenteront, & de leur donner les ſecours & les indications qui leur ſeront néceſſaires. L'autre brigade ſera employée au ſervice du Port & pour la ſortie des vaiſſeaux. De dix en dix jours, ces brigades ſe releveront l'une l'autre. On a pris dans le même Port les meſures les plus convenables pour que le ſervice du Public ne ſouffre point d'interruption, & pour que la navigation ne ſoit plus expoſée aux périls dans leſquels la jette le défaut de Pilotes-Côtiers ou leur impéritie. On parle même d'autres arrangemens qui ont égale-

ment pour objet la sûreté & la facilité de la navigation & du commerce.

De Bordeaux, *le* 13 *Juillet.*

Depuis le 20 Juin jusqu'au 1 du présent mois, le navire la *Jeune Claire* du port de 300 tonneaux, est arrivé du Port-au-Prince, la *Rozette* de 140 ton. de Saint-Louis, le *Robuste* de 400 ton. de Saint-Domingue, le *Solide* de 300 ton. du même lieu, tous de ce Port. Le *Duc de Nivernois*, des Sables d'Olonne, du port de 100 tonneaux, a apporté du Banc de Terre-Neuve sept milliers & demi de morues vertes, avec leurs langues & noves. Quelques bâtimens de Corck sont entrés chargés de bœuf, &c.

La premiere sorte de sucre vaut 51 à 53 l. le quintal. Les petits sucres sont de 40 à 41. Les cafés fins valent aux environs de 20 s. la livre. L'indigo bleu & violet se vend de 11 à 12 l. Les cotons sont sans prix fixe. Le prix des eaux-de-vie de 165 liv. les vingt-deux veltes.

Le *Dépôt Royal des Mendians* de cette Ville fournit aux Armateurs & aux Constructeurs de l'étoupe ou filasse de bittor & fil de carré, au meilleur marché possible. Il semble que l'emploi des pauvres dans des maisons de force doit être déterminé par les circonstances des lieux ainsi que des tems; & qu'il est assez convenable dans un Port qu'ils soient occupés à des travaux relatifs à la navigation.

De la Rochelle, *le* 15 *Juillet.*

Il a été exporté pendant les mois de Mai & de Juin, pour l'Etranger 1260 l. indigo, 187589 l. sucre brut, 46247 l. sucre terré, 5418 l. sucre tête, 204226 l. café, 24984 l. rocou, 73 l. cacao, 124000 l. syrop. Il est sorti pour le Royaume 5814 liv. indigo, 38549 l. sucre brut, 7607 liv. sucre terré, 37957 liv. sucre en pain, 13143 liv. café, 8973 l. rocou, 5830 l. syrop, 18201 l. coton en poil, 28080 veltes d'eau-de-vie.

On mande du Haut-Poitou que la saison est très-favorable aux bleds & que le prix en diminue tous les jours. Le tonneau de froment qui, l'année derniere, valoit 500 l., n'en vaut plus que 180. On espere une abondante récolte. Les bestiaux commencent à y être moins chers; & les vignes de ce pays, qui sont en petit nombre, n'ont pas été gelées, comme en Aunis. La récolte des foins y a été très-médiocre, mais il en reste de l'année derniere.

Les ouragans & les pluies des premiers jours de l'hyver dernier ont endommagé tant de bâtimens dans cette Province, qu'ils ne sçauroient être réparés de plusieurs années. Cette circonstance a engagé les Propriétaires d'un four à chaux, près de cette Ville, abandonné, à le rétablir. Un Gentilhomme en a fait construire un nouveau, sur la frontiere d'Aunis & de Saintonge, dans un canton dont les Habitans étoient obligés d'aller chercher au loin la chaux & la tuile nécessaires aux constructions qu'ils entreprenoient. Le feu a été mis à ce four avec beaucoup d'appareil, & cette cérémonie a été une fête pour tout le canton. La tuile qu'on en a tirée s'est trouvée bonne, légere, sonnante & bien cuite; il a donné de la chaux de la meilleure qualité. Ce four est sur le chemin de Niort à Saint-Jean-d'Angeli.

De bons Citoyens réunissent leurs efforts pour obtenir la translation des Cimetieres hors de la Ville.

La meilleure espece de pain est à 2 sous 2 deniers; & les autres sont à 1 s. 11 d., 1 s. 10 d., 1 s. 8., 1 s. 6 den., & enfin à 1 sou la livre.

De Colmar, *le* 15 *Juillet.*

Au milieu des apparences de récolte les plus flatteuses, nous avons vu avec étonnement le prix des grains augmenter; nous n'avons pas moins été surpris de voir les Boulangers d'Huningue s'en pourvoir ici. La cause de ce renchérissement a été reconnue, à la publication d'une Ordonnance par laquelle M. l'Intendant a condamné à 6000 l. d'amende un Brigadier des Fermes, à 4000 l. deux Gardes, à 15 l. deux autres Gardes, chargés d'empêcher sur la frontiere de Basle l'exportation qu'ils ont été convaincus d'avoir favorisée, au moyen d'une rétribution qu'ils avoient reçue.

Les vignes de cette Province promettoient aussi une bonne récolte; mais depuis un mois, les pluies continuelles ont empêché la floraison & en ont fait couler une partie; & d'un autre côté, il s'est engendré des vers qui ont fait beaucoup de dégât; ensorte que

nous n'espérons plus que des vendanges très-médiocres. Les vins qui, sur les premieres apparences, avoient baissé, sont remontés presqu'à leur premier prix. Ils seroient encore plus chers, si la cherté des grains ne forçoit à les vendre, comme on peut. Cette circonstance empêche d'élever beaucoup de volaille; aussi est-elle hors de prix : il en est de même des porcs.

On a fait beaucoup de fourrages, ils étoient fort beaux; mais les pluies ont troublé les travaux & nui à la qualité de la denrée. Cependant les pâturages sont très abondans; & malgré cela, la viande & le beurre sont d'une cherté exorbitante. On ne se souvient pas d'avoir vu la livre de bœuf à 6 s. 3 den. comme elle est à présent taxée : le mouton est à 5 s., le veau à 4 s. 6 den., le beurre à 10 & 11 s.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 17 Juillet.*

Malgré les belles apparences de la récolte prochaine, & la grande quantité de grains qui arrivent dans nos Marchés, le prix des grains n'a pas encore baissé considérablement.

Nos vignes où nous avions cru que les gelées n'avoient rien laissé, nous ont tout d'un coup surpris agréablement en développant à nos yeux beaucoup plus de fruits que nous n'en espérions. Mais notre joie a été courte : un second fléau nous enleve chaque jour ce qui avoit échappé au premier; c'est une espece de teigne ou de petit ver qui détruit toutes les grappes. (*Voy. la III. Partie de la présente Gazette*).

Plusieurs personnes dignes de foi rapportent qu'étant, il y a peu de jours, à une Foire de la ville de Montmorillon en Poitou, toutes les bêtes à cornes, vers l'heure de midi, entrerent subitement dans une telle furie qu'elles se jetterent impétueusement les unes sur les autres, se frapperent mortellement, renverserent les hommes, les chevaux, & tout ce qui se présentoit devant elles, sans qu'il fût possible ni de les contenir ni de deviner la cause de cet accident. On assure que cette scene dura plus d'une heure, & que pendant tout ce tems-là, ces animaux entrerent dans les Eglises, les maisons, les jardins, où ils foulerent aux pieds, estropierent & tuerent plusieurs personnes, sans parler du mal qu'ils se firent à eux-mêmes; car on trouva sur le champ de la Foire, que l'on pourroit appeller le champ de bataille, une grande quantité de cornes. La populace ne manqua pas d'attribuer cette furie à quelque maléfice, à un *sort* : mais les personnes instruites qui sçavent que la projection de quelque poudre au nez de ces animaux suffit pour les jetter dans de violens transports, n'y verront qu'un de ces accidens fortuits que quelquefois les plus petites causes produisent.

DE PARIS, *le 23 Juillet.*

Il s'étoit introduit depuis peu dans la circulation quantité d'especes vieilles dont le cours avoit été prohibé par l'Edit du mois de Janvier 1726. Il se distribuoit sur-tout dans cette Ville, un grand nombre de pieces dites de *quatre sous* qui avoient cours avant l'époque de cet Edit, & qu'on forçoit de prendre pour six sous. Enfin par un délit punissable, des Particuliers s'étoient avisés d'étendre & d'applatir, soit lesdites pieces vieilles, soit de nouvelles pieces de six sous, pour leur donner la force & la grandeur des pieces de douze sous, & les faire circuler pour cette valeur dans le commerce, quoiqu'elles ne portassent plus aucune empreinte de monnoie. Ce mal avoit commencé dans les Provinces de Flandre, Artois, Hainault & Cambresis. Pour arrêter la distribution de ces especes, la Cour des Monnoies, par un Arrêt du 10, a fait défenses à toutes personne de recevoir & de donner en payement aucune desd. vieilles especes, ni aucune espece dont l'empreinte seroit totalement effacée, à peine d'être poursuivis extraordinairement & punis comme Billonneurs. Il est enjoint à toutes personnes qui en auroient à leur possession de les porter aux Changes & Hôtels des Monnoies, pour la valeur leur en être payée, conformément au tarif arrêté par la Cour & à l'Arrêt du Conseil du 25 Août 1755. (*Divers Arrêts du Conseil à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Mémoire sur les Haras.* Par M. le Boucher de Crosco. A Utrecht & se trouve

Paris chez Lacombe, rue Christine. Broch. in-8°. de 140 pag. Prix 24 s.

L'Auteur de cette Brochure convient que le retour de la liberté & l'ancien service seroient de bons moyens de rétablir les haras en France ; mais il craint les inconvéniens des changemens trop grands & trop prompts : en conséquence, il propose des vues utiles sur l'administration des haras, démontre l'avantage de l'exécution de son plan, expose les moyens les plus efficaces pour rappeller parmi nous l'exercice du cheval, & ne néglige aucune des faces sous lesquelles cet objet peut être considéré, par rapport au bien public. Quoique son Mémoire regarde principalement la Bretagne, ses idées principales sont applicables à tous les pays.

2. *Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes, pour servir de suite à l'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes.* Par M. Bourru, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. A Amsterdam & se trouve à Paris chez J. P. Costard, rue S. Jean de-Beauvais. Broch. in-8°. de 54 pag.

Par le concours des soins de la Médecine & du Gouvernement, on est parvenu à détruire la lepre ; avec des précautions, on se garantit de la peste ; plusieurs Médecins ont proposé des moyens pour éteindre la petite-vérole ; pourquoi ne travailleroit-on pas à la suppression des maladies vénériennes ? M. Bourru avoit publié l'*Art de se traiter soi-meme* dans ces sortes de maladies : mais cet Ouvrage ne peut être utile qu'à ceux que l'éducation a mis à portée de profiter de ses leçons ; la classe la plus nombreuse de la population, obligée à vivre du travail de ses mains, ignorant jusqu'à l'art qui nous fait converser avec les absens, ne sçauroit tirer aucun parti des Livres, & c'est précisément cette classe qui doit être regardée comme la pépiniere de ce triste genre de maladies. Il a donc cru devoir intéresser le Gouvernement en faveur de cette portion du Peuple. Dans cette vue, il propose l'établissement d'Hôpitaux vénériens, avec les mesures les plus propres à extirper ces cruelles maladies. Son projet mérite une attention particuliere.

3. *Histoire du Royaume de France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XV, contenant les mœurs, usages & coutumes des François, les sujets & les suites des guerres, l'influence des passions de chaque Monarque ; considérée sous un nouveau point de vue, & plus propre à fixer dans la mémoire les faits, les événemens & les révolutions.* Ouvrage spécialement destiné à l'instruction des jeunes gens de qualité. A Paris, chez Costard, rue S. Jean de Beauvais. 2 vol. in-8°. grand format, petit caractere, reliés en veau. 10 liv.

Nous donnerons une idée de l'esprit philosophique de l'Auteur, en exposant la maniere dont il envisage l'Histoire dans sa Préface. » Les extraits que nous avons de no-
» tre Histoire ne présentent pour la plûpart
» que des mots & des noms. Un Roi ne dif-
» fere en rien d'un autre : tous sont nés,
» ont fait la guerre, sont morts : les dates
» sont la seule marque distinctive qu'on
» y trouve. On n'y voit ni ce qui a oc-
» casionné les guerres, ni quelles en ont
» été les suites ; comment un Monarque a
» fait le bonheur ou le malheur de son Peu-
» ple : nulle mention des François, des
» mœurs & de leurs coutumes, &c. » Cet abrégé nous a paru *plein* ; les événemens s'y succédent avec rapidité. En nous attachant principalement à ce qui est de notre ressort, nous avons parcouru avec plaisir les mœurs des anciens Francs, l'état de l'ancienne Gaule, les champs de Mars, les Monnoies des deux premieres Races, la situation de la France dans diverses époques, des recherches sur les habillemens, &c. &c. La partie typographique de cet Ouvrage mérite d'être remarquée.

4. Le même Libraire a mis en vente *la Vertu éprouvée* ou *les Aventures de Lieb-Rose*, Histoire Scythe ; par M. le Chevalier de ***. en trois parties in-12 ; Roman politique & moral dans lequel l'Auteur, animé d'une chaleur douce, plaide en faveur de l'innocence, de la vertu, de l'humanité, contre les méchans, les abus & les mauvaises loix.

II.

Avis intéressant sur un insecte qui ravage les vignes.

Cet insecte n'est ni la béche ni le gribouri, ennemis très-connus de la vigne. C'est un ver d'un jaune tirant sur le brun, long de quatre ou cinq lignes tout au plus,

Sa tête eſt d'un très-beau noir. Vu au microſcope, on trouve qu'il reſſemble beaucoup au ver à ſoie & aux autres chenilles, ſoit par les différens anneaux dont il eſt compoſé, ſoit par le nombre de ſes pieds & la forme de ſa tête. Enfin il a quelques poils ſur toute la longueur du dos, mais en très-petite quantité.

Ce ver pique les grappes & les fait tomber, les unes par moitié, les autres toutes entieres. Il pompe le ſuc des grains à meſure qu'ils groſſiſſent, & n'en laiſſe que fort peu & même point du tout. Lorſqu'il eſt bien repu, il ſe cache, pendant le jour, ſous les débris des grains dont il s'eſt nourri; il en forme un petit paquet à l'aide d'une ſoie très-déliée qu'il tire de ſon bec, quand il en a beſoin; & s'y tient renfermé, juſqu'à ce que la nuit & la faim l'obligent à quitter ſon gîte & à faire de nouveaux dégâts.

Quel eſt le nom de ce petit animal, & quels ſeroient les moyens de s'en garantir? Voilà deux ans qu'il ravage les vignes du Berri, & cauſe la rareté du vin. Il y a apparence que c'eſt ce même ver qui fait tant de tort aux vignes de quelques cantons de la Bourgogne & autres lieux.

On a déja indiqué, pour ſe délivrer de ces inſectes, le goudron de M. Sieuve. Ne pourroit-on pas leur donner le change comme aux gribouris, en ſemant, par exemple, en divers endroits de la vigne, des feves ou autres légumes que l'on arrache, lorſque l'inſecte s'eſt attaché à leur feuillage, & qu'on brûle aux pieds des ſouches? Si ce ver eſt de l'eſpece des vers à ſoie, ne pourroit-on pas ſemer çà & là des feuilles de mûrier, qui peut-être les attireroient, & que l'on enleveroit enſuite? Ne chercheroit-il pas auſſi le fumier que l'on pourroit répandre & brûler, pour en réſerver les cendres preſqu'auſſi bonnes que le fumier même? L'épreuve du chaulage ſeroit encore utile.

III.

Avis ſur les grains de ſemence.

Un Cultivateur a éprouvé que les grains valoient beaucoup mieux pour ſemences, lorſqu'ils avoient été conſervés dans leurs épis, juſqu'au tems des ſemailles. Il ne fait, en conſéquence, battre ces grains que quand il doit les ſemer. Avant que de les jetter en terre, il les fait tremper deux ou trois heures dans l'eau, il rejette tout ce qui ſurnage, & ne ſeme que ce qui eſt tombé au fond. Pour les ſemailles d'hiver, il aime mieux ſemer plus tard que plutôt. On a remarqué que ſes récoltes, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient toujours ſupérieures à celles de ſes voiſins qui ne ſuivoient pas ſa méthode.

IV.

Grillages, tamis très-utiles.

Le ſieur Maſon, Anglois, penſionné du Roi, demeurant à Lyon, maiſon de M. Roux, rue Royale, vient d'établir une Manufacture à l'Angloiſe, dans laquelle on fabrique des grillages en fils de laiton & de fer, depuis dix juſqu'à ſoixante fils par pouce. Ces grillages ſeront très-utiles pour les magaſins, bibliotheques, cages, garde-mangers, &c. où, ſans intercepter la circulation de l'air, ils empêcheront les mouches & autres inſectes de pénétrer. On y fabrique auſſi toutes ſortes de tamis, qui joignent à la commodité une utilité économique, pour les grains, drogues, épiceries, farines, &c. Il s'y fait auſſi des peignes d'acier pour toutes ſortes d'étoffes en ſoie, &c.

V.

Arbaletes curieuſes.

Le ſieur Bleterie, Arquebuſier, &c. de Monſeigneur le Dauphin, des Princes, &c. à Paris, rue des Francs-Bourgeois, fait & vend des arbaletes de différentes façons, qu'il a nouvellement inventées. Il en a qui ſont en forme de fuſils & de piſtolets à couliſſe & à canon, de toute grandeur & à tout prix, pour homme, pour femme & pour enfans. Il a réuni, dans ſes différentes arbaletes, la légéreté du poids, à la facilité de bander un fort reſſort. Il fabrique auſſi des ſarbacanes, des carquois de toutes formes, toutes ſortes de fleches, des arcs de divers bois étrangers & de différens degrés de force, les uns d'un ſeul bois, les autres de deux bois joints enſemble, ce qui leur donne plus d'élaſticité, &c.

VI.

Pompes pour les puits.

Les pompes levent les inconvéniens inséparables de l'usage des puits, tels que la chûte des hommes & des animaux, la corruption de l'eau par la pourriture de quelqu'animal noyé, l'emploi considérable du tems & des forces pour en tirer l'eau. Nous avons parlé ci-devant des canaux de bois construits à Dresde pour répandre à moins de frais & plus sûrement l'eau dans toute la Ville. L'industrie attirée sur cette partie économique s'est étendue jusques sur les pompes. Un Fontainier de cette Capitale en fabrique, pour les puits ordinaires, de nouvelles, foulantes & aspirantes tout à la fois, & en même tems plus sûres, plus durables, plus faciles à réparer, infiniment plus aisées & moins cheres de moitié que les pompes anciennes. La partie qui attire l'eau est adaptée à l'endroit du cylindre où entre la verge à pomper; celle qui presse l'eau est placée à l'endroit d'où sort la verge. Un petit enfant peut, avec ces pompes, tirer en un instant un sceau d'eau. Le moindre accident dérange les pompes ordinaires, & souvent oblige à les démonter. Celles-ci ne se dérangent pas facilement, & elles sont si simples qu'on les a bientôt raccommodées. Six, sept, huit mouvemens suffisent pour donner 14 & 16 pots d'eau, grande mesure. Elles ne demandent pas qu'on creuse à une grande profondeur; il suffit que la branche qui doit l'attirer dans le cylindre s'y enfonce à environ cinq pieds. Le cylindre peut être fait de bois, de cuivre, de laiton ou de plomb: ceux de bois coûteroient moins, mais ils seroient bientôt pourris. Ce n'est point ici, à proprement parler, une invention nouvelle, mais l'application d'un méchanisme connu à un usage journalier, avec épargne de la moitié de la dépense ordinaire, sera pour bien des pays une vraie nouveauté.

VII.

Avis sur l'alun de Prague.

L'alun qui se vend à Prague, & qui est tiré d'un lieu appellé *Kommetau*, acquiert tous les jours plus de célébrité, parce que la qualité s'en perfectionne. Le grand débit qu'il s'en fait fait a engagé les Propriétaires à travailler à en fournir à un plus grand nombre d'Acheteurs, & ils sont aujourd'hui en état de le donner à un rabais considérable. Le grand débit occasionne l'abondance, & l'abondance produit le bon marché: tout le monde y gagne, quand la vente est assurée. Cette espece d'alun a toujours coûté deux ou trois florins de plus que les autres espéces. Le quintal s'en vendoit de quinze à seize florins, depuis quelques années: à présent, on le donne à onze sur le lieu; & ceux qui en prendront une quantité considérable, obtiendront sur ce dernier prix, une remise de 30 kreutz. par quintal.

VIII.

Recette propre à faire fondre le bronchocele ou gouetre.

Prenez de l'éponge choisie une once, de la farine de millet deux onces, de l'alun brûlé, du poivre noir, des écailles d'huitres préparées, de chacun un gros; de la farine de froment, une poignée. Faites d'abord brûler l'éponge jusqu'à ce qu'elle soit devenue rouge; torréfiez le millet, broyez le tout, & le passez par un tamis de soie. Délayez ensuite toutes les poudres dans quinze ou seize jaunes d'œufs; réduisez le tout en pâte; vous en formerez de petits gâteaux que vous ferez cuire au four; la dose de ce remede est le quart d'un gâteau à prendre tous les soirs après le repas.

M. Missa, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de cette Ville, assure avoir vu de grands effets de cette recette. *Voyez le dix-huitième cahier de la Nature considérée sous ses différens aspects, chez Costard.*

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 17 Juillet 1771, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 liv. 10 s. à 32 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. 10 s. Le méteil, 22 l. 10 s.; le seigle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv.; l'orge, de 15 liv. 10 s., 17 à 18 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 17 Juillet 1771, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22 à 24 liv. *le septier*. Il ne sen est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Juillet 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juillet 1771.*

	#	6	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 ¼
Londres	32 ⅛
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	¾ P. ⅝ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1030	1030 27½ . .	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	60½ 60 . . .	60½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	72	71½ 72 . . .	71½ . . . .
Loterie Epoq. .	5e 390 . . .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 20 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 22. *Messieurs*		Du Mardi 23. *Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	L.	Delamotte, six d. mois 1770.	L.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Raynal, *idem*.	L.	Dujean, *idem*.	L.	Maigret, *idem*.	L.
Bardin, *idem*.	L.	Molliere, *idem*.	M	Viellard, *idem*.	M.
Boscheron, *idem*.		Thevenin, *idem*.	M	Cochin, *idem*.	M.
Caron, *idem*.	M	Masson, *idem*.	M	Defrance, *idem*.	M.
Pigis, *idem*.	M	Creuzé, *idem*.	M	De Fremilly, *id*.	M.
Clouet, *idem*.	M	Certain, *idem*.	N.	Mariollier, *idem*.	P.
Delarue pere, *id*.	M	.....		.....	
Lenoir, *idem*.	M	.....		.....	
Delarue fils, *idem*.	M	.....		.....	
Gossey, *idem*.	N.	.....		.....	
Baillot, *idem*.	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 20 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Juin.*

LES incendies des premiers jours du courant ont réduit eu cendres plus de 500 maisons tant de bois que de pierre. On évalue à 150,000 roubles la seule perte du chanvre & du lin : elle retombe, en très-grande partie, sur les Anglois.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Juin.*

La seconde médaille de trente ducats, fondée par le Sénat à la derniere Diete, pour récompenser les recherches économiques, a été adjugée comme la premiere, au Docteur Pauli qui sert si bien le Public par ses lumineux écrits & ses utiles expériences. La Société Typographique de Hambourg composée de personnages d'un sçavoir & d'un mérite éminens de différentes Nations, acquiert tous les jours de nouveaux droits aux récompenses & aux encouragemens que les Gouvernemens, amis des arts utiles, accordent à leurs Promoteurs. Tous les besoins du corps & de l'esprit sont l'objet des recherches & des réflexions de ses Membres. Elle forme donc une Société Encyclopédique dont chaque Membre s'attache spécialement à la partie la plus analogue à ses études, à ses travaux, à ses talens, à son génie. Il seroit inutile d'observer que dans l'arbre généalogique qu'elle a dressé des Sciences & des Arts, l'Agriculture est une des branches qui fixent particuliérement son attention & ses soins.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Juin.*

Les Commissaires de la Banque & l'Assemblée générale ont résolu, rélativement à l'érection d'une Banque d'especes desirée par le Roi pour l'échange des billets de l'Etat contre de l'argent courant, que S. M. fera une avance de deux tonnes d'or pour 2000 actions, chacune de 100 écus Danois (200 florins d Empire); qu'il sera établi à Altona une Banque dépendante de celle de Copenhague; que les principales maisons de commerce de la Norvege s'y intéresseront; qu'il sera accordé à la Banque un nouvel Octroi, &c.

Pour augmenter le revenu du généralat des Postes, il a été arrêté que la franchise en seroit restreinte aux Princes de la Maison Royale qui auront un sceau de Cabinet, aux Colleges établis pour les affaires du Roi & du Royaume, & non aux Particuliers qui les composent, à la Loterie Royale, & enfin à *ceux qui vivent d'aumônes publiques.*

D'HELSINGOR, *le 25 Juin.*

Du 13 au 22 de ce mois, il eſt arrivé 137 bâtimens, 8 de Hambourg, 7 de Riga, 6 de Londres, 4 d'Amſterdam, 3 de Bremen, un grand nombre de Dantzick, &c. Les cargaiſons conſiſtent en ſeigle, planches, mâts, fer, lin, harengs, poutres, goudron, fil, vin, bled, cendres, charbon, ſel, tabac, avoine, ſucre, poiſſon ſec. La plûpart alloient en Ruſſie, ou en Angleterre, en Pruſſe, en Hollande, en Livonie & Eſthonie, &c.

ALLEMAGNE.

DE KLAGENFURTH, *le 27 Juin.*

Quelle eſt la méthode la plus sûre, la plus avantageuſe, la plus économique, de faire le charbon de bois, à l'uſage des grandes forges & des mines, & quel eſt le bois le plus propre à cet uſage? Tel eſt le ſujet du Prix proposé par la Société de cette Ville. Les Mémoires ſeront reçus juſqu'au 1 Septembre prochain, écrits en Allemand ou en François, Italien & Latin.

DE LEIPSICK, *le 1 Juillet.*

On reçoit de toutes parts les nouvelles les plus flatteuſes ſur l'abondance & la qualité des récoltes prochaines. Les pluies & les orages n'ont dévaſté que des diſtricts particuliers; ces dommages ſeront peu ſenſibles dans la généralité des récoltes. La Poméranie Suédoiſe, par exemple, quoique fort maltraitée en divers cantons, promet une moiſſon très-riche; il en eſt de même du Holſtein où le prix des grains baiſſe conſidérablement. Même diminution dans les environs de Reichenberg ſur les frontieres de la Siléſie, ainſi que dans le Cercle de Satz, &c.

Un incendie a conſumé quatorze maiſons à Borna, dans la vieille Ville, à trois milles d'ici.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 2 Juillet.*

On eſpere, dans ce Royaume, la meilleure récolte de grains. Les campagnes ſont toutes couvertes des épis les plus beaux qu'on y ait vus depuis long-tems. Les mauvais tems ont fait beaucoup de tort à la récolte de la ſoie, qui ſera très-médiocre, cette année, en divers endroits.

PROVINCES-UNIES.

DE BLAARDINGEN, *le 3 Juillet.*

Hier à une heure, après minuit, le premier bâtiment pêcheur de harengs arriva ici, chargé de 17 tonnes $\frac{3}{8}$ de ce poiſſon. La premiere tonne a été vendue 300 florins, la 2e. 260, la 3e. 200, &c. Il eſt arrivé depuis un autre bâtiment chargé de poiſſon; La cargaiſon en a été promptement vendue & fort cher.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'UZÉS, *le 7 Juillet.*

Les tems n'ont pas été favorables à la récolte de la ſoie, & nous ne pouvons pas eſpérer plus d'une demi-année. Il en eſt aſſez généralement ainſi dans le Bas-Languedoc. Il y a apparence qu'on ſera plus heureux dans les Sevennes où les productions moins avancées ont moins ſouffert.

DE CASTELNAUDARY, *le 7 Juillet.*

Les récoltes offrent ici généralement la perſpective la plus agréable. Le bled promet une qualité parfaite, le tems ayant pleinement favoriſé la grainaiſon. Nous allons mettre la main à la moiſſon avec la joie la plus vive.

DE LA ROCHELLE, *le 9 Juillet.*

Le 25 du mois dernier, un coup de vent de Nord-Oueſt fit beaucoup de dégât dans l'Aunis. L'Iſle de Ré en a auſſi eſſuyé beaucoup de dommage: le peu d'orge qu'il y avoit ſur les boſſes eſt perdu, ce qui appauvrit encore les Sauniers auxquels cette culture appartient. Les jardins ſont extrêmement maltraités. On n'attend rien des vignes des Sables; il n'en eſt pas tout-à-fait de même des autres, elles ſont dans un meilleur état. Les marais ſalans commencent à

donner ; le tems leur a été très-favorable, on ne ſçauroit faire des vœux trop ardens pour que cette récolte ne manque pas, comme l'année derniere.

Le Réglement porté par rapport aux voitures, pour empêcher la dégradation des chemins & ſoulager par-là les malheureux aſſujettis à les réparer, a attiré ſur cet objet l'attention de quelques bons Citoyens. Il paroîtroit à propos qu'on ne conſtruisît que des voitures fardelieres dont le bandage des jantes eût au moins dix pouces de largeur. Une plus grande ſurface dans cette partie des voitures, endommageroit beaucoup moins les récoltes. En Angleterre, les voitures de charge ſont faites, ſuivant cette proportion, & ne ſont même pas ferrées.

Les prix des marchandiſes de l'Amérique ne varient pas. Les eaux-de-vie ſont ici à 170 liv. les 27 veltes ; à l'Iſle de Ré, à 150 l. les 27 veltes au dépotage ; à Cognac, à 172 l. les 27 velt. à 4 d. celles de Champagne de la premiere qualité ; en Seudre, à 145 liv. les 27 veltes ; à Oléron, 135 à 138 liv.

D'AGEN, *le* 10 *Juillet.*

A la fin de Juin, nous avons eſſuyé pluſieurs orages. L'abondance des pluies avoit abattu les grains. La récolte paroît annoncer une année ordinaire ; mais il eſt à craindre que la pluie ne trompe nos eſpérances. Nous avons grand beſoin d'un tems ſec & ſerein.

La derniere quinzaine de Juin, le froment, réduit au ſeptier de Paris, a valu 27 liv. 8 ſ. 4 den. ; le méteil 24 liv. 5 ſ. 3 den. ; le ſeigle 20 liv. 18 ſ. 11 den. ; l'avoine 12 l. 15 ſ. 9 d.

DE METZ, *le* 11 *Juillet.*

M. l'Intendant favoriſe, & par ſa protection & ſes bienfaits, l'introduction de tours à dévider de la ſoie, pareils à ceux du tirage royal d'Aubenas auxquels M. de Vaucanſon a adopté la méthode Piémontoiſe pour le *va & vient*, qui empêche le *vitrage*, fléau des filatures de ſoie. Ces tours ſont doubles, c'eſt-à-dire, que deux Tireuſes travaillent à la même baſſine, & à un ſeul & même fourneau. Il s'en établira, cette année, deux, dont un ſera entiérement deſtiné au ſervice du Public. Calcul fait des journées des Tireuſes & Tourneuſes, de leur nourriture & du charbon, le prix du tirage reviendra à trois livres dix ſous, par livre de ſoie : cependant il ne ſera que de cinquante ſous, M. l'Intendant veut bien ſe charger de payer le ſurplus, à l'égard de l'ouvrage d'un des deux tours. Après le tirage, il diſtribuera des gratifications de douze, vingt-quatre, trente-ſix livres aux Maîtreſſes-Ouvrieres, ſuivant qu'elles auront inſtruit & perfectionné dans l'art leurs Compagnes & les Tourneuſes : celles-ci recevront auſſi des récompenſes, à proportion de leur zele & de leurs talens. Pour éviter les riſques qu'on court, tant pour la quantité que pour la qualité de la ſoie, en mettant les cocons au four, on établira un fourneau & une chaudiere propres à faire périr les chryſalides à la vapeur de l'eau bouillante. Cette méthode conſerve ce que l'on appelle le *nerf de la ſoie*, & tout à la fois elle eſt moins diſpendieuſe & plus expéditive : cinq ou ſix minutes ſuffiſent pour les cocons ſimples ; il n'en faut que ſept ou huit pour les doubles. M. l'Intendant contribue auſſi à l'établiſſement de cette chaudiere.

Le 4 du courant, la livre de pain blanc a été taxée à 3 ſ. 4 d. ½ ; celle de pain bis-blanc à 3 ſ. 1 den. ½ ; la livre de pain bis, 2 ſ. 6 den. Nous attendons une bonne récolte.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 14 *Juillet.*

Nous ne ſçaurions avoir de plus belles apparences de récolte. La Flandre Autrichienne n'eſt pas moins favorablement traitée par la nature que la Flandre Françoiſe. Il paroît que les Provinces cirronvoiſines ont les mêmes actions de graces à rendre à la Providence.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remede efficace contre les coups de ſoleil.

Prenez une bouteille de chopine, dont le cou ſoit fort gros & bien large ; rempliſſez-là d'eau de fontaine, la plus fraîche que vous pourrez avoir ; mettez un linge fin, à

deux doubles, par-dessus l'ouverture de la bouteille; liez bien ce linge & qu'il soit tellement tendu que l'eau ne se répande pas sur le malade quand on fera l'opération suivante qui est bien simple. Tenez la bouteille renversée, de façon que le linge soit appuyé contre la tête de la personne qui a eu le coup de soleil; parcourez tout doucement les différentes parties de la tête jusqu'à ce que vous trouviez l'endroit du mal. Quand vous l'aurez trouvé, vous verrez comme bouillir l'eau dans la bouteille; ce qui fait un petit bruit semblable à celui qu'on entendroit, si l'on y donnoit de petits coups. Tant que ce mouvement de l'eau dure, il faut laisser la bouteille appliquée au même endroit. Dès que le bouillonnement cesse, on vient à une autre partie, & ainsi successivement. Quand il n'y a plus d'agitation dans l'eau, quelque part de la tête que vous appuyiez la bouteille, vous laissez passer quatre à cinq heures, & vous recommencez ensuite l'opération. Je l'ai fait faire jusqu'à trois fois, dit M. Vallet, Curé de Colombes au Diocese de Vienne, sur une personne qui étoit dans le délire, & qui voulant parler ne rendoit que des sons mal articulés; elle reprit la parole, & fut parfaitement guérie au bout de trois jours. Dans nos campagnes, ce remede est fort connu, & on l'employe avec le plus grand succès. Depuis que je l'ai fait connoître, ajoute le charitable Pasteur, il est inoui que quelqu'un soit mort dans nos cantons d'un coup de soleil; les personnes sujettes aux maux de tête ont trouvé dans ce remede ou leur guérison, ou du moins leur soulagement. Si le malade qui a reçu le coup de soleil avoit beaucoup de cheveux, il faudroit les couper au sommet de la tête; c'est-là qu'on commence l'opération: comme la douleur change souvent d'endroit, le malade peut indiquer lui-même où il faut appliquer la bouteille; lorsqu'on l'a ôtée, on doit avoir soin de bien essuyer la tête du malade. Toutes les fois qu'on recommence l'opération, il faut se servir d'une nouvelle eau.

II.

Moyens d'améliorer toutes sortes de fromages en les affinant.

Cette invention est dûe à M. de Chazotte, Inspecteur des mines de S. A. R. l'Infant Duc de Parme, qui l'a communiquée à M. Macquer, & par son moyen, à l'Académie Royale des Sciences, pour prendre date; l'Auteur consentant au surplus que son procédé soit rendu public: le voici.

On sature du nitre alkalisé par les charbons ou par le tartre avec du bon vinaigre blanc & du plus fort, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun mouvement d'effervescence. Il en résulte une liqueur à peu près de même nature que la dissolution du sel connu en Chymie & en Médecine sous le nom de terre foliée du tartre.

On met à la cave les fromages qu'on veut affiner & améliorer; on les enveloppe avec des linges bien imbibés de la liqueur qui vient d'être décrite; on les laisse s'en imbiber eux-mêmes pendant vingt-quatre heures: on verse au bout de ce tems une nouvelle quantité de la même liqueur sur les enveloppes des fromages pour les remouiller, observant de retourner chaque fromage sans dessus dessous: on réitere cette imbibition & cette manœuvre tous les jours pendant vingt, trente, quarante jours, suivant la nature des fromages.

L'Auteur assure que les fromages les plus secs & de la plus mauvaise qualité acquierent, par ce moyen, un moëlleux & une saveur qui les rendent excellens.

La terre foliée du tartre étant un sel neutre savonneux qui n'a aucune qualité malfaisante lorsqu'il est pris en petite quantité, & d'ailleurs ce sel étant aussi beaucoup employé en Médecine en qualité de fondant & d'apéritif, il n'y a pas lieu de croire que cette préparation des fromages puisse avoir aucun inconvénient. Il est meme assez probable que le fromage affiné de cette maniere deviendroit une espece de médicament assez commode & convenable dans certains cas, à ceux auxquels les Médecins conseillent l'usage de la terre foliée du tartre. *Tiré de l'Avant-Coureur*, N°. 27.

III.

Avis envoyé de Darmstadt le 20 Juin.

MESSIEURS,

Nous avons ici 90 quintaux de garance fine & autant de garance ordinaire; voici

les échantillons (*a*) de l'une & de l'autre especes : nous les donnerons livrées à Metz pour 74 liv. le quintal : la marchandise est excellente ; nous demandons qu'elle nous soit payée comptant, lorsqu'elle sera arrivée à Metz.

Nous avons aussi une plantation de mûriers blancs d'environ un million d'arbres grands ou petits : nous l'augmentons considérablement chaque année ; nous desirerions trouver un Fermier qui aura seul la permission de faire de la soie, & conséquemment seul la permission de récolter les feuilles. Nous lui demanderons peu, & il aura pour demeure *gratis* un château : il sera exempt de toutes taxes pour lui & sa famille de même que ses Ouvriers. Nous vous serions très-obligés, si vous pouviez nous en procurer un qui connût cette partie, &c.

Signé, HERMAN, MAISON KAMOCKY, Assesseur à la Chambre d'Economie.

IV.

Aimans artificiels, &c.

La maniere de faire les aimans est assez généralement connue, mais souvent l'on seroit bien aise de s'en procurer, sans prendre la peine de les faire soi-même. M. le Noble, *Chanoine de l'Eglise Collégiale de Vernon*, en fait qui ont toutes les vertus de l'aiman naturel : il en a de 6 pouces & demi de hauteur, sur 2 pouces 1 lignes de largeur, & 23 lignes d'épaisseur. Les armures & le porte-poids sont en raison de la masse de ces aimans couverts de lames de cuivre poli. En premiere épreuve, ils portent jusqu'à 109 livres & même au-delà. Il en envoye à ceux qui lui en demandent ; & il n'exige que le remboursement des frais, & l'affranchissement du port des lettres. La propriété de l'aiman pour la guérison des maux de dents est connue : M. le Noble fait tous les jours des guérisons surprenantes ; en quatre minutes, il ôte la douleur la plus vive, &c.

(a) *Nous les montrerons aux personnnes qui desireront les voir.*

V.

Maniere de prendre des canards sauvages.

Il faut prendre des pierres plates & longues ; mais le meilleur seroit d'avoir des tuiles percées dans le milieu. On attache à une de ces pierres ou de ces tuiles un petit bâton moins gros que le petit doigt, de six pouces de haut ; on le perce en croix par le haut, & l'on y passe d'autres petits bâtons de six pouces de long, qui le traversent & qui ne sont pas plus gros qu'une plume à écrire. On arrete solidement celui qui sert de style à la tuile, en la traversant d'une clavette par-dessous. On garnit la tuile ou la pierre de terre glaise dans toute sa largeur. On fait cuire à moitié de l'orge ou du bled qu'on mêle avec cette terre. Après cela, on attache des collets de crin, ou du petit fil de laiton recuit & capable d'arrêter les canards. On remarque les mares d'eau & autres lieux que les canards fréquentent le plus, & même on fait déborder à dessein les ruisseaux, rivieres, &c. On a une grande fourche de bois avec un crochet à l'un de ses bouts. On pose ces pierres toutes arrangées dans l'eau qui doit recouvrir les collets au moins de deux pouces ; on attache à un petit pieu une ficelle qui contient les tuiles, de crainte que les canards ne les entrainent trop loin dans l'eau. On pose toutes ces pierres le soir, & dès le matin, on va le visiter. Lorsqu'il y a des canards pris, on les voit tous, la queue en l'air ; & s'ils ont entrainé les pierres dans l'eau la plus profonde, on cherche avec le crochet la ficelle qui les tient : de cette façon, on en prend beaucoup dans les lieux où ils sont communs. Cette chasse est bien plus commode que l'affût qui expose les Gardes à des maladies mortelles : & l'on n'épouvante pas ces animaux comme avec le fusil. Les canards qui rodent toute la nuit pour trouver leur nourriture, sont attirés par l'odeur des grains qu'on leur a préparés ; ce qui fait qu'ils y descendent quand ils passeroient à deux ou trois cens pieds au-dessus, & même davantage.

Cette méthode est furtivement pratiquée par des Braconiers, & rapportée dans *les Ruses du Braconage mises à découvert*, ou *Mémoires & Instructions sur la Chasse & le Braconage* ; avec quelques figures en taille

de bois. Par L. Labruyere, Garde de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, Prince du Sang. A Paris, chez Lottin l'aîné. Vol. in-12. L'Auteur a long-tems exercé le métier de Braconier; & ayant été pris en flagrant délit, il n'a obtenu sa grace & sa place de Garde qu'en découvrant ces artifices. L'ouvrage peut être fort utile aux Seigneurs & à leurs Gardes.

Cette méthode trouvera, sans doute & avec raison, plus de confiance que celle que nous avons rapportée, (bien éloignés néanmoins d'induire nos Lecteurs à y ajouter foi) d'après le Journal Historique, dans une de nos précédentes Gazettes. Lorsque nous nous permettons, ce qui est très-rare, de rapporter des choses singulieres, extraordinaires, parce que le singulier, l'extraordinaire peut être vrai, ou avoir un fondement vrai, nous nous flattons que nos Lecteurs font attention que nous n'avons garde de les présenter de maniere à leur persuader que nous y ajoutons foi, & que nous les invitons plutôt à ne pas les croire, du moins avant de nouveaux éclaircissemens. Nous continuerons toujours à donner comme certain ce qui nous paroîtra bien avéré. Quant aux choses singulieres que nous ne ferons qu'exposer, nous attendrons, ainsi que nos Lecteurs, qu'on nous fournisse des preuves & des preuves sans replique, pour les regarder comme des vérités.

V I.

Maniere de garantir les grains des attaques des limaçons.

Un Seigneur Allemand qui honore son état en s'honorant de la qualité de Cultivateur, a bien voulu adresser cet avis à un de nos Correspondans pour être *inséré dans la Gazette d'Agriculture de Paris.* Nous ne sçaurions lui témoigner d'une maniere plus agréable pour lui notre reconnoissance, que par notre empressement à publier les recherches & les expériences qu'il a la bonté de nous communiquer. Nous nous flattons que cette marque de notre zele l'engagera à remplir les espérances qu'il nous donne de recevoir de sa part des observations encore plus importantes.

Personne n'ignore que les limaçons ne soient les ennemis les plus destructeurs des semailles d'hiver. On a vu avec la plus grande désolation ces animaux faire depuis plusieurs années, & sur-tout en 1764 & en 1768 d'horribles dégâts dans les campagnes, & détruire les récoltes sans ressource. Ils sont d'autant plus mafaisans, que ce qu'ils touchent ne repousse jamais, & que la moindre de leurs morsures donne la mort aux plantes. On a indiqué un grand nombre de moyens pour les détruire; j'en ai éprouvé plusieurs qui m'ont paru peu praticables, sur-tout ceux qui emploient la chaux, le plâtre, la cendre chaude, &c. D'ailleurs il est plus que dangereux de répandre de pareilles matieres sur les terres ensemencées. Je pris le parti de faire transporter de ces compositions chaudes dans mes champs que j'ensemençai ensuite au tems ordinaire. Cette expérience ne servit à rien, quoiqu'elle eût exigé beaucoup de travail, de peine & de tems.

En 1770, je fis ensemencer mes terres de fort bonne heure, après avoir fait arracher avec soin les mauvaises herbes. Le grain fut semé clair pour qu'il crût plus vîte & plus aisément. On sçait que les limaçons ne paroissent d'ordinaire qu'après la S. Michel, lorsque la terre commence à être humide. Les plantes se trouverent alors assez fortes & ne souffrirent pas, parce que d'ailleurs l'humidité ne commença pas aussitôt. L'année précédente, qui avoit été pluvieuse, sur-tout au commencement de Septembre & durant le mois d'Octobre, les limaçons avoient déja dévoré toute ma navette, & une partie de mon seigle & de mon bled. La même chose étoit arrivée dans tous les environs. J'appris à mes dépens qu'il ne sert de rien de semer de bonne heure, lorsque l'humidité commence bientôt. Plusieurs de mes vassaux prenant une méthode contraire avoient semé ver la Noël, dans l'espérance que les limaçons seroient alors gelés; mais ils perdirent leur récolte aux mois de Février & de Mars, parce que les limaçons s'étoient conservés sous la neige. Il ne restoit plus d'autre ressource que de détruire ces animaux avant les semailles. Je m'appliquai à chercher quelque moyen qui fût peu coûteux & pût par conséquent être plus généralement employé. J'avois remarqué que cet insecte attaque plus volontiers le grain qui ne fait que de lever, qu'il s'en repaît avec avidité, & qu'il n'abandonne les plantes que lorsqu'elles

ne ſont plus tendres. Je préparai une leſſive d'une très-mauvaiſe odeur que je fis répandre dans un champ qui fut enſemencé le lendemain. Les plantes qui pouſſerent en contracterent une odeur qui écarta les limaçons. Ma premiere épreuve fut avec du bled que je fis ſemer dans un champ où il ſe trouva une quantité prodigieuſe de limaçons qui parurent avant la S. Michel. Mon bled germa, pouſſa ; le nombre des limaçons ne diminua point, mais ils ne toucherent pas à mes plantes. Je fis une ſeconde expérience avec du ſeigle après la S. Michel ; mais au lieu de répandre la leſſive ſur la terre, je fis tremper le grain dans cette compoſition, ce qui vaut beaucoup mieux : j'eus tout le ſuccès que je pouvois deſirer, & mes plantes ne furent pas endommagées. Voici comment je compoſai cette leſſive.

Je fis prendre de l'eau de fumier bien gras, dans laquelle on jetta des crottes de brebis qui y furent bientôt diſſoutes. Cette eau ainſi mélangée, on la fit bouillir avec quelques gouſſes d'ail & de la caſtorée pilée. Lorſque cette mixtion fut refroidie, on y mit un peu d'huile de corne de cerf avec quelques ingrédiens d'une odeur forte & mauvaiſe. On arroſa de cette leſſive le grain deſtiné à être ſemé ; on l'arroſa pluſieurs fois, & chaque fois on avoit ſoin de le remuer. Lorſque le grain eſt aſſez renflé & ſec, on peut le ſemer ſans rien craindre. On fera très-bien de ſemer clair, & prendre pour ſemence le grain de la meilleure qualité.

On demandera ſans doute ſi la farine faite avec de pareils grains ne contracte aucun mauvais goût. On peut ſe raſſurer la-deſſus ; & le pain qu'on fait avec cette farine eſt ſans odeur & d'une très-bonne qualité. J'ai mangé de ce pain, ainſi que beaucoup d'autres perſonnes, nous l'avons tous trouvé très-bon, ſans odeur, & même fort ſavoureux. Il faut toutefois avoir attention de ne rien mettre dans la leſſive qui puiſſe nuire au grain. J'ai continué mon expérience, & non-ſeulement mes grains ne ſouffrent rien des limaçons, mais encore des vers & d'autres inſectes qui en rongent la racine ou la font ſécher. L'odeur de l'ail eſt inſupportable à tous ces fléaux de l'Agriculture ; c'eſt pourquoi je regarde l'ail comme le principal ingrédient de ma leſſive. L'effet en eſt encore plus sûr lorſque le Semeur ſe frotte de tems en tems les mains avec de l'ail pour en communiquer l'odeur aux grains qu'il ſeme. Une expérience que je nai pas encore faite, mais que je me propoſe de faire, c'eſt, au lieu de faire bouillir l'ail, de le faire diſſoudre dans de l'eau de fumier. Je ne doute pas que cela ſeul ne ſuffiſe pour écarter les limaçons, les vers, les inſectes, &c.

V I I.

Etabliſſement remarquable d'un Cours particulier de Médecine à Hall.

M. Hermann, Médecin de la Maiſon des Orphelins de Hall, a ouvert dans cette Ville un Cours pratique de Médecine, auquel aſſiſtent non-ſeulement les jeunes Etudians, mais encore les malades, qu'il traite *gratis*. Le Docteur examine publiquement l'état des malades, le genre de leurs maladies, la force de leur tempéramment, régle la diete qu'ils doivent obſerver, leur diſtribue des remedes, & par cette méthode fort ſimple, apprend à ſes Eleves à mieux connoître les cauſes & les effets des maladies, le régime qu'il faut preſcrire aux malades, la nature & les vertus des différens remedes, &c. L'Art s'interdit chez lui ces termes barbares qui l'enveloppoient en Egypte & en Grece ſous des hyérogliphes inintelligibles ; il parle, dans ces aſſemblées la langue du pays ; les malades entendent leur Médecin & ſçavent ce qu'on leur fait prendre. M. Hermann a toujours les drogues prêtes qui entrent dans la compoſition des médecines pour les maladies les plus ordinaires. Lorſque l'eſpece de maladie eſt bien conſtatée, il fait prendre à ſes Ecoliers les doſes néceſſaires de toutes les drogues qui doivent compoſer la médecine, & cela s'appelle poudre de deux, trois, quatre drogues ſimples, &c. Ces ſimples, drogues, &c. ne ſont déſignées que ſous le nom qu'on leur donne dans la langue vulgaire ; on en indique l'uſage, les effets, les qualités, &c. Le Payſan, le Bourgeois, l'Artiſan apprennent, tout comme les perſonnes de l'Art, à connoître les drogues, les remedes, &c. à les préparer, à les appliquer à propos. Après les leçons ordinaires, les Eleves ſuivent leur Maître chez les malades que la violence du mal retient dans le lit, & continuent ainſi à faire la meilleure de toutes les études, c'eſt-à-dire, à apprendre leur Art non par une ſimple théorie, mais par une pratique ſoutenue. L'exemple que donne M. Hermann, doit le faire re-

garder comme le Bienfaiteur de l'humanité, & donne lieu d'espérer qu'il ne sera pas sans Imitateurs dans les autres pays.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 10 Juillet 1771, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 25 l. 15 s. à 23 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juillet 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P. $\frac{3}{8}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi* 15.	*Mardi* 16.	*Mercredi* 17.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025 22 $\frac{1}{2}$ 20 22 $\frac{1}{2}$	1025	1025 27 $\frac{1}{2}$ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	230	235 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$ 71 . . .	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 . . .	4e 428 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois* 1770.

Du Sam. 13 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 15. *Messieurs*		Du Mardi 16. *Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	L.	Delamotte, six d. mois 1770.	L.	Filleul, six dern. mois 1770.	L.
Hebert, *idem*.	L.	Dujean, *idem*.	L.	Hurel, *idem*.	L.
Raynal, *idem*.	L.	Thevenin, *idem*.	L.	Viellard, *idem*.	L.
Penchain, *idem*.	L.	Masson, *idem*.	L.	Cochin, *idem*.	L.
Bardin, *idem*.	L.	Gendon, *idem*.	L.	Chaponnel, *idem*.	M.
Delarue fils, *idem*.	L.	Alissant, *idem*.	M.	Defrance, *idem*.	M.
Pigis, *idem*.	M	Molliere, *idem*.	M.	Cauchy, *idem*.	N.
Clouet, *idem*.	M	Domillier, *idem*.	M.	Defays, *idem*.	Z.
Delarue pere, *id*.	M	Certain, *idem*.	M.	.....	
.....		Creuzé, *idem*.	M.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 16 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Juin.*

LES peines décernées contre ceux qui avoient des enfans sans être mariés, étoient souvent des arrêts de mort contre ces malheureux enfans. S. M. toujours inspirée par l'humanité, & conduite par la sagesse, a supprimé ces peines, notamment la prison au pain & à l'eau, statuée par une Ordonnance du 8 Juin 1767, afin que les peres & meres ne soient point détournés de leur éducation par les loix mêmes. Elle entend même que le malheur de ces innocens ne soit point aggravé par la tache de l'opprobre, & que la Justice les venge de la lâcheté qui insulteroit au vice de leur naissance. Il faut sans doute punir les coupables, mais il faut empêcher, autant qu'il se peut, que l'innocent ne souffre de leur punition.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 27 Juin.*

La Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville a proposé de nouveau la question de la *Théorie des transplantations.* La Classe de Philosophie expérimentale propose la question suivante : » comme l'arse-» nic se trouve dans les mines de la plûpart, » pour ne pas dire, de tous les métaux & » demi-métaux en grande abondance, & » que, malgré cette abondance, il n'est » guères connu que par ses qualités nuisi-» bles, on demande : *Quel est le véritable but* » *auquel la nature semble avoir destiné l'arse-* » *nic dans les mines ? Et si l'on peut en par-* » *ticulier démontrer par des expériences faites* » *ou à faire, si, comment & jusqu'à quel point* » *il sert soit à former les métaux, soit à les* » *perfectionner, ou à produire entr'eux d'au-* » *tres changemens nécessaires & utiles ?* » Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1 Janvier 1773 par M. le Professeur Formey, Secretaire Perpétuel de l'Académie : le jugement de l'Académie sera déclaré le 31 Mai suivant.

DE RATISBONNE, *le 27 Juin.*

La Cour de Vienne a refusé la transiation de la Diete ; & suivant ses intentions, le Conseil Aulique a donné commission au Prince Archevêque de Saltzbourg de faire révoquer, même par voie militaire en cas de refus, la défense d'exporter des grains hors de cet Electorat. La Diete entend que le prix du pain soit réglé sur celui du schaff de grain à 56 florins, sans pouvoir être augmenté à quelque degré que celui du grain soit porté ; que le Magistrat se chargera de fournir la Ville de grains à ce prix ; & que le demi-mois Romain qu'on travaille à lui faire obtenir, l'indemnisera des pertes.

DE KALLNINKEN (*Bailliage de Kukkernese*), *le 22 Juillet.*

Pierre Thumull, Professeur du College, vient de mourir à l'âge de 104 ans. Sa tête

étoit, comme l'on dit, un immenſe recueil de phraſes & de ſentences de tous les âges de la latinité. Sur la fin de ſes jours, il ne parloit que par proverbes.

Il eſt mort à Bubeinen un Maçon, âgé de 110 ans, qui n'avoit jamais été malade, & qui preſqu'à ſon dernier moment, réparoit ſon habitation, *pour paſſer*, diſoit-il, *plus commodément ſes vieux jours.*

De Francfort, *le 2 Juillet.*

Le 26 du mois dernier, le Magiſtrat aſſemblé au Boemer (Hôtel-de-Ville) propoſa au Corps des Bouchers ou de fournir la Ville de proviſions ſuffiſantes de viande, ſans en hauſſer la taxe déja très-forte, ſinon qu'il ſe chargeroit de ce ſoin. Les Bouchers firent des difficultés; mais lorſqu'ils ſe virent inveſtis par des Soldats & ſur le point d'être conduits en priſon, ils promirent ce qu'on voulut, & tuerent beaucoup de bétail. La biere a diminué d'un kreutzer, elle ſe vend 4 k. le pot; les Braſſeurs ont éludé la taxe, juſqu'à ce qu'elle ait été affichée. Le Peuple ſe flatte d'être ſoulagé ſous l'adminiſtration des Bourguemaîtres nommés pour cette année, M. d'Ohlenſchlagger, Echevin, Homme d'Etat, très-verſé dans les loix & les ſciences, & M. le Docteur Regner, habile Juriſconſulte, également diſtingué par ſon intégrité & ſes lumieres.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 5 Juillet.*

Les Etats de Zutphen, aſſemblés à l'occaſion de la cherté & de la diſette des vivres, ont trouvé bon, pour le ſoulagement des néceſſiteux, de diſpenſer du payement de la capitation de l'année courante, ceux qui ne ſont taxés qu'à deux ſous par mois ou vingt-quatre ſous par an.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait de la Lettre de M. de la Corée, Intendant de la Province de Franche-Comté, à MM. les Curés des Paroiſſes de la Province, du 20 Juin 1771, (annoncée dans notre derniere Gazette).

» Je viens de recevoir, Monſieur, la » ſomme de 50,000 liv. qui m'avoit été annoncée de la part du Roi pour les pauvres » néceſſiteux des Communautés de ſa Pro- » vince de Franche-Comté. Je ne perds pas » un inſtant pour faire parvenir à M... mon » Subdélégué, la part qui revient aux Pa- » roiſſes de ſon département ſur cette ſom- » me de 50,000 liv., & je le charge de re- » mettre à votre diſpoſition celle de .... qui » eſt deſtinée pour la vôtre ».

» La bienfaiſance de Sa Majeſté n'a d'au- » tres bornes que celles que la diverſité & » le nombre des charges de l'Etat mettent » néceſſairement à ſes bontés. Pluſieurs Pro- » vinces du Royaume ayant été affligées des » mêmes calamités que la Franche-Comté, » ayant ſenti les mêmes beſoins, l'attention » paternelle de S. M. a dû ſe fixer égale- » ment ſur toutes les parties de ſes Etats » qui ont éprouvé de ſemblables déſaſtres: » il a fallu diſperſer & répandre dans plu- » ſieurs Provinces des ſecours qui, moins » partagés, auroient répondu, par leur » étendue & leur efficacité, à la ſenſibilité » générale du Monarque qui les diſpenſe ».

» Il eſt donc bien néceſſaire, M., pour » tirer tout le fruit des ſoulagemens que je » confie à votre zele, & ſuppléer en quel- » que ſorte à leur inſuffiſance, que la ſage » économie, l'eſprit de juſtice & de charité » qui caractériſent vos actions, dirigent » l'application & l'emploi de la diſtribution » que je vous prie de faire à vos pauvres de » la part du Roi, de la maniere que vous » jugerez la plus convenable ».

» Cette ſomme employée par vos ſoins à » faire préparer du gruau de bled & du riz » économique, multiplieroit les ſubſiſtances » en faveur de vos miſérables ».

» Je deſire auſſi qu'elle puiſſe ſervir à » procurer quelques ſoulagemens à des ma- » lades, ou à acheter quelques outils pro- » pres à la culture, pour des pauvres Cul- » tivateurs qui ne pourroient travailler ſans » ce ſecours ».

» Je crois que la diſtribution la moins » utile, la plus ſuſceptible d'abus, ſeroit » celle qui ſeroit faite en argent, & qu'il » vaut abſolument mieux diſtribuer des den- » rées. Au ſurplus ne pouvant vous indi- » quer que des vues très-générales ſur l'u- » ſage de cette ſomme, je m'en rapporte » avec une pleine confiance à votre pru- » dence. Eclairé mieux que qui que ce ſoit » ſur la nature des beſoins de ces malheu-

» reux qui doivent déjà une partie de leur » soutien à vos consolations & à vos aumô- » nes, c'est encore à vous à choisir la ma- » niere la plus profitable d'y pourvoir ».

(*M. l'Intendant demande ensuite des états détaillés de l'emploi qui aura été fait de ces secours : ces états seront envoyés à M. le Contrôleur Général, & mis sous les yeux du Roi : il finit sa lettre de la maniere suivante*).

» Je vous prie de faire lecture de cette » lettre à vos Paroissiens, de leur faire sen- » tir que tous les Sujets du Roi ayant un » droit égal à sa bienfaisance, le grand nom- » bre des Communautés qui composent ce » département, n'a pas permis que le con- » tingent destiné à la vôtre fût plus considé- » rable ; que ce qui doit ajouter à leur con- » solation, c'est la certitude qu'ils ont que » leurs semblables, leurs Compatriotes re- » çoivent des secours en même tems qu'eux » dans toutes les parties de cette Province. » Rappellez-leur encore, Monsieur, qu'ils » doivent consacrer dans leurs vœux pour » la santé & la prospérité de notre Auguste » Monarque, l'hommage de la fidélité, du » respect & de l'attachement que cette cir- » constance exige de leur reconnoissance ».

De Toulon, *le 3 Juillet.*

Mercredi dernier, il arriva ici une pinque de 16 pieces de canons que M. le Chevalier de Glandeves, commandant la frégate du Roi la *Pleyade*, a prise aux Passagers d'Isféra dans le Levant, sur les Forbans qui infestent ces mers. Cette pinque & un autre bâtiment avoient vu, de leur retraite, quelques navires Marchands mettre à la voile de la rade d'Isféra ; & ils avoient aussitôt couru sur eux comme sur une proie assurée. Mais ayant apperçu la frégate du Roi qui les escortoit, ils avoient reviré de bord pour regagner la terre. La frégate fit force de voile pour les atteindre ; elle s'empara de la pinque, & l'autre bâtiment alla échouer sur le rivage. Il y avoit sur la pinque 25 bandits Grecs que le Chevalier de Glandeves a gardés sur son bord, pour les remettre entre les mains de quelque Pacha. Les Russes ont fait pendre plusieurs Forbans.

De Marseille, *le 7 Juillet.*

Les apparences de la récolte pour les grains & les huiles sont favorables ; ce qui, joint aux chargemens que l'on ne cesse d'apporter de l'Etranger, semble en assurer l'abondance. Le Capitaine Guerrand, venu d'Athenes, a ramené le Capitaine Ventre dont le bâtiment avoit été pris par des Pirates. Le commerce est réduit, en Egypte, à un tel état, que les Négocians abandonnent d'un jour à l'autre les établissemens qu'ils avoient au Caire. Depuis le 19 jusqu'au 26 du mois dernier, il est parti un navire pour Alexandrie, trois pour Tunis, un pour la Barbarie, un pour le Levant. Dans le même intervalle, il est sorti 49 bâtimens François de diverses grandeurs, & 18 Etrangers tant Napolitains, Génois qu'Anglois, Hollandois & Espagnols.

De Nancy, *le 7 Juillet.*

La somme de cinquante mille livres accordées par la bienfaisance paternelle du Roi pour les pauvres de la Province, du riz & de l'argent que l'on doit à la générosité de Madame Adélaïde, des charités particulieres de quelques Corps, de plusieurs Seigneurs & autres bons Citoyens, ont soulagé le Peuple, & soutiennent les espérances qu'inspire la perspective d'une heureuse moisson.

De Blois, *le 9 Juillet.*

Depuis que la vigne a commencé à fleurir, les tems ont été si pluvieux, si inconstans & si froids, qu'ils n'ont pas permis que la vigne qui fleurit & défleurit ordinairement en huit jours, passât de la floraison à la défloraison en quinze. Elle a besoin de chaleur ; & nous craignons beaucoup que le vin ne soit de médiocre qualité. Les vers ont fait un dégât terrible : la Sologne en est pleine, & la Beauce qui n'en a jamais vu, en est infestée. Le goudron de M. Sieuve ne produiroit-il pas dans les vignes le même effet qu'on assure qu'il a produit en Provence (& en Espagne) par rapport aux oliviers & aux arbres fruitiers ? S'il détruit ces insectes dans ce dernier cas, il les détruiroit sans doute dans le premier. Mais le prix de ce goudron paroît trop cher, & on ne nous dit pas combien il y a de pintes de liqueur dans une piece qui se vend

66 livres (*a*). Dans un pays de vignoble tel que celui-ci, qui contient environ 50,000 arpens de vignes, il en faudroit une grande quantité de pieces. S'il étoit possible d'en modérer le prix, on en feroit certainement ici l'essai, & en beaucoup d'autres lieux.

Les grains sont en bon état; cependant la récolte n'en sera pas très-forte. Le froment vaut de 120 à 126 liv. le muid de 11 à 1200 livres. Les foins seront bons & abondans; ils valent 40 à 45 liv. le quintal.

De Seurre, *le 9 Juillet.*

Notre riviere s'est débordée, & nos foins ont été perdus. Il paroît que le bétail n'aura pas moins à souffrir qu'il n'a souffert l'année derniere; il avoit besoin, pour se rétablir, de toute l'abondance que la saison avoit promise.

En divers endroits & notamment aux environs de Tournus, les vignes ont été fort maltraitées par les vers; on en trouve jusqu'à six sur une même grappe. L'avis donné dans la *Gazette du Commerce* par un Citoyen de Beaune pourroit devenir très-utile, si le goudron n'étoit pas si cher, cherté que les frais de la voiture, & la façon de l'emploi rendroient excessive. Peut-être le chaulage dont il a été parlé, l'année derniere, dans la même Gazette, pourroit-il faire périr les vers qui s'attachent aux raisins, comme il en a fait périr d'autres. C'est une expérience qu'un Amateur se propose de faire l'année prochaine, & dont le succès est d'autant plus à desirer, que ce moyen seroit moins embarrassant & peu dispendieux, qu'il détruit les mauvaises herbes, & qu'il pourroit aussi avoir son effet sur le hanneton, matiere du Prix proposé par la Société d'Agriculture de Rouen. Peut-être ne peut-on pas se flatter de parvenir à une destruction générale de ces insectes, car il faudroit que tous les Particuliers opérassent en même tems sur leurs fonds, & encore il resteroit des terres vagues où ces insectes se retireroient & d'où ils se jetteroient ensuite sur les cultures : mais il n'en résulteroit pas moins un très-grand bien quand on ne parviendroit qu'à en diminuer la quantité qui, d'année en année, deviendroit moins considérable.

De Paris, *le 13 Juillet.*

Par l'Edit du Roi concernant les Offices des Jurés-Priseurs-Vendeurs de biens-meubles, S. M. informée que la finance de ces Offices étoit si modique qu'elle ne suffisoit pas pour répondre des deniers provenans des ventes & laissés en dépôt entre leurs mains; & considérant que l'utilité de ces Offices s'accroît journellement par l'augmentation que le commerce & le progrès des Manufactures & des Arts ont produit & ne peuvent manquer de produire dans les richesses mobiliaires des Sujets, S. M. supprime lesdits Offices, au remboursement desquels il sera pourvu; en crée de nouveaux pour tous les lieux où il y a Justice royale, à l'exception de la Ville & Banlieue de Paris; ordonne que la finance qui sera réglée, & les deux sous pour livre seront payés sur la quittance du Trésorier des Revenus Casuels; défend à tous autres de faire prisée, exposition, vente de biens-meubles; attribue des droits aux Titulaires qui feront bourse commune des trois quarts des deniers provenus des prisées & ventes, &c.; permet aux Officiers des Seigneurs Hauts-Justiciers de faire les prisées & ventes de meubles entre les Justiciables de leurs Justices, en vertu de Sentences, & ce concurremment avec les Jurés-Priseurs, sans percevoir les quatre deniers pour livre du prix des ventes, attribués auxd. Jurés, &c. &c.

Edit du Roi donné à Marly au mois de Juin, registré en Parlement le 26, portant suppression d'Offices sur le fait des Aides & Tailles dans le Bailliage de Bar-sur-Seine.

Divers Arrêts du Conseil d'Etat du Roi qui cassent & annullent divers Arrêts de la Cour des Aides de Rouen, &c.

(a) *L'avis du Citoyen de Beaune, inséré dans le N°. 49 de notre Gazette, porte qu'avec un baril de ce goudron, on frotte 4500 pieds ou ceps de vigne, ce qui ne revient pas à quatre deniers par chaque cep. Ainsi la base du calcul est donnée : il ne seroit donc nécessaire de connoître la continence ou plutôt le poids que pour les frais de transport. M. le Duc de Villahermosa a fait transporter de ce goudron en Espagne où il a été employé avec le plus grand succès sur les oliviers.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre sur la façon de faire le vin, &c.

Monsieur,

En répondant à la lettre que vous avez insérée dans votre Gazette du 15 de ce mois, pag. 382, art. 3, mon dessein n'est point de faire la critique du procédé que l'on y propose pour la façon du vin. Que l'on commence d'abord par vendanger le vin blanc qui est toujours plus tardif, avant le raisin noir qui est toujours plus mûr, qu'on le pressure séparément, que lorsqu'il sera entonné & que le vin rouge aura été tiré à clair, on passe, l'une après l'autre, les pieces de vin blanc de quart d'heure en quart d'heure, qu'on le remue presque sans discontinuer; qu'on mêle le tout dans la même cuve où l'on aura mis le rouge, que la grappe qui, employée sobrement, peut contribuer à la bonne qualité & à la couleur des vins (*a*), ne puisse lui donner que de l'âcreté; que le vin fait de cette façon, sans fermenter ou sans presque fermenter, se conserve très-long-tems, quoique, toutes autres choses égales d'ailleurs, l'expérience y soit contraire; en un mot, que ces principes soient vrais, que les opérations dont je viens de parler soient commodes & qu'elles produisent l'effet qu'on en promet, je laisse au Public le soin d'en juger; mais je lui dois & à moi de le désabuser, en lui faisant remarquer que c'est mal-à-propos que l'Auteur, au commencement de sa lettre, assure positivement que le vin contracte un goût de cuir lorsqu'on met du vin bouillant dans la cuve. Le fait est démenti par l'expérience générale, & on ne conçoit pas comment & par quelle vue il a pu échapper à l'Auteur.

Dans les pages 57 & suivantes de la seconde édition de l'Art de faire le Vin, j'ai avancé, en propres termes, qu'en mettant les raisins bouillans dans la cuve, dans le tems que j'ai indiqué, & sans les laisser réduire, il n'y avoit point à craindre, en en versant même quatre seaux par muid, qu'ils pussent donner au vin aucun goût de feu, & c'est la vérité. J'en prens à témoins toutes les personnes qui en connoissent l'usage, & en particulier, celles qui ont suivi ma méthode. Rien de plus certain & par conséquent rien de moins vrai que l'assertion opposée.

A l'égard des observations de votre Correspondant, ce n'est point assez, Monsieur, d'avoir des doutes pour être en droit de les communiquer au Public, il faut qu'ils soient fondés sur de bonnes raisons; ce n'est point encore assez, il faut les faire connoître ces bonnes raisons. Je sçais bien que l'expérience qu'il rapporte peut d'abord en imposer; mais, pour peu qu'on réflechisse, il n'est pas difficile de s'appercevoir qu'elle n'a rien de solide. En effet, en tenant même le fait pour certain, il ne prouve pas qu'on puisse en attribuer la cause à ma méthode, &c. Indépendamment des autres raisons sur lesquelles je pourrois m'appuyer, si l'effet de cette méthode est de faire graisser le vin & de le faire graisser au point qu'on le dit, mon vin, car assurément je suis ma méthode, mon vin doit graisser aussi & par conséquent tous les ans, réguliérement, je dois perdre mon vin & mes tonneaux, non-seulement moi, mais encore toutes les personnes qui font leur vin sur mes principes, & entr'autres, M. Thomassin qui, depuis & y compris 1768, en a toujours fait plus de vingt ou trente muids par an. Cela est-il croyable; & ne seroit-il pas absurde de le penser? Cette prétendue expérience n'est donc d'aucune sorte de considération: ainsi votre Correspondant, Monsieur, n'en est pas mieux fondé en avançant qu'il est fort douteux que de pareils vins (le vin fait suivant ma méthode) puissent, par exemple, supporter le transport ou même se conserver. Ou votre Correspondant n'a pas lu mon Ouvrage &, en ce cas, il parle sans être instruit, ou s'il l'a lu, en proposant ses doutes, il devroit réfuter les raisons que j'ai données au huitième principe, pag. 25, pour prouver que le vin fait de raisins égrappés, quand il a bien fermenté, n'en est pas, pour cela, plus sujet à tourner à la

(a) *Voyez pag. 24 & suiv. de la seconde édition de l'Art de faire le Vin, chez Musier fils, Libraire à Paris, Quai des Augustins.*

graiſſe ; il devoit détruire le fait que je rapporte en preuve, & s'informer, relativement à cet objet, de la qualité des vins façonnés ſur mes principes ; il devoit, en attaquant d'un bout à l'autre le ſeizième principe, pag. 37 & ſuivantes, faire voir, contre le ſentiment univerſel, que les vins qui ont bien bouilli & bien fermenté dans la cuve & qui, par cette raiſon, ont beaucoup de corps & de couleur, ne ſont pas, en général, les plus propres à ſe conſerver, & au tranſport, ou que les vins façonnés ſuivant mes principes, ſont incapables de bien fermenter, de prendre beaucoup de corps & de couleur, & par conſéquent d'être gardés. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que mon vin de cette année étoit le plus coloré, le plus corſé & le plus vigoureux du pays ; qualités, ce me ſemble, très-propres à la conſervation ; ce que je ſuis en état de prouver par ce qui m'en reſte & par le témoignage unanime de toutes les perſonnes qui ont recherché, avec le plus grand empreſſement, le peu que j'en fais débiter. J'aurois encore beaucoup d'autres autorités à citer, mais je me réſerve d'en faire uſage dans une autre occaſion. J'en ai dit aſſez pour prouver d'un côté que la dépravation extraordinaire du vin du Bourgeois de Châlons ne peut, ſans injuſtice, être imputée à ma méthode, & de l'autre qu'il n'y a aucun inconvénient, à beaucoup près, dans l'uſage des raiſins bouillans.

I I.

Crible à vent.

Ce crible eſt un des plus beaux & des meilleurs inſtrumens que l'on ait imaginés pour nettoyer les grains au ſortir de l'aire, avec toute ſa pouſſiere, quelque chargé qu'il ſoit de gravier. Dans un jour, deux perſonnes peuvent nettoyer, ſans ſe fatiguer, 60 ſeptiers de ſeigle compoſés de quatre quartaux peſant, chacun, environ 45 livres de ſeize onces, ce qui donne le poids total d'environ 14400 livres. Ce crible ſeche les grains, il en fait de trois ſortes : la premiere tombe ſur le devant du crible ; la ſeconde, en ouvrant un peu le tiroir ou en ôtant même toute la planche, tombe au milieu ; la troiſième, derriere le crible, avec les pierres & les mauvais grains. Quand on a une certaine quantité de cette derniere ſorte, on la paſſe pluſieurs fois ſur le crible, & il ne reſte par terre que les pierres. Cet inſtrument eſt fort connu & employé en Dauphiné & ailleurs. Les Menuiſiers de Grenoble en font beaucoup. Un de ces cribles ſuffit pour la vie d'un homme, pourvu qu'on ait l'attention de ne pas rompre les volets qui procurent le vent, & font que le *pouſſier* du bled & le charbon ſont rejettés loin derriere le crible.

I I I.

Fuſil avec un magaſin à amorce, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.

Le ſieur Delaunay, Maître Arquebuſier, à Paris, rue de la Harpe, près la rue Serpente, a imaginé d'adapter au fuſil un petit magaſin à poudre qui, porté ſur la batterie, ſert à l'amorcer promptement. Cette piece établie ſur la partie de la batterie qui recouvre le baſſinet, fait la fonction de robinet : elle donne de la poudre, quand on la retourne d'un ſens ; & n'en donne plus quand on la retourne d'un autre. C'eſt un cylindre creux, tournant entre deux eſpeces d'oreilles ou de petites joues qui s'élevent des deux bouts de la batterie. Ce robinet porte une eſpece de queue, de main ou de poignée. La batterie eſt fendue longitudinalement dans la partie qui recouvre le baſſinet : le robinet a une fente pareille dans ſa longueur. En faiſant correſpondre ces deux fentes enſemble, on fait paſſer la poudre dans le baſſinet ; le robinet tourné en ſens contraire, il n'en paſſe plus. Pour que ce mouvement ſoit plus prompt, & qu'il ne dure que le tems néceſſaire pour que l'amorce tombe, il y a, au haut de la batterie, un petit reſſort viſſé qui va s'appuyer par une fourchette contre deux petits rebords réſervés aux deux faces du cylindre, & tend toujours par-là à le ramener à un point de repos où la poudre du magaſin ne peut plus ſortir par la fente, ni être allumée dans le magaſin par l'amorce. Il ſuffit de tirer la queue du robinet vers la partie verticale de la batterie, en bandant le reſſort, & de la lâcher enſuite, pour que le fuſil ſoit amorcé.

Cette nouvelle batterie s'adapte à toutes ſortes de fuſils. Par cette invention, on

abrége le tems ; on amorce aussi facilement pendant la pluie que par un tems beau, on prévient les inconvéniens & les dangers de l'amorce mouillée, on peut se dispenser de laisser amorcés les fusils que l'on dépose pour quelques instans, ce qui occasionne beaucoup d'accidens, &c. Le magasin n'occupe qu'un très-petit espace.

MM. de Vaucanson & le Chevalier d'Arcy en ont fait un rapport très-favorable à l'Académie, ainsi que nous l'avons vu dans l'extrait de ses registres du 5 Juin 1771 ; & ils en ont loué tout à la fois & l'invention & l'exécution. Cette nouvelle batterie que nous avons examinée nous a paru aussi ingénieuse que commode pour la chasse.

I V.

Magasin Royal en fer à la Puerta del Sol, *à Madrid.*

L'établissement & les progrès rapides des Fabriques & des Manufactures en Espagne sont le fruit des faveurs que le Gouvernement leur accorde, & des lumieres qu'il tire de toutes les Nations industrieuses de l'Europe. La Fabrique Royale de S. Ildefonse concourt aujourd'hui, par les ouvrages de fer, avec les Fabriques étrangeres les plus renommées & ses ouvrages imitent la façon d'Angleterre, le prix en est fort inférieur aux Anglois, & ils les leur disputent pour la qualité. On vient d'en établir à Madrid un Magasin Royal, on y trouve, outre les ouvrages fins, toutes sortes d'instrumens, d'outils, de ferremens, tout ce qui peut être employé par les Architectes, Charpentiers, Ebénistes, Taillandiers, Arquebusiers & par tous ceux qui travaillent en métal & en pierre. On n'a qu'à envoyer à ce magasin les modeles des ouvrages que l'on desire, ils sont promptement exécutés à la Fabrique de S. Ildefonse. Nous donnons cet avis pour ceux qui s'occupent de l'histoire des Arts.

V.

Livre nouveau.

Apologie du systême de Colbert ou *Observations Juridicopolitiques sur les Jurandes & les Maîtrises d'Arts & Métiers.* A Amsterdam & se vend à Paris chez Knapen & Delaguette, au bas du Pont Saint Michel. 1 vol. in-12.

L'Auteur de cet Ouvrage défend ses opinions avec la modération d'un homme qui ne cherche que la vérité & qui n'a que le bien public en vue. Quoiqu'il pense que l'institution des Jurandes est utile à l'industrie, il n'en est pas moins opposé aux privileges exclusifs, aux prohibitions outrées, à la singularité des Statuts. En insistant sur leur conservation, ce n'est pas néanmoins ce qu'il a le plus à cœur : son objet principal est de solliciter, s'il est possible, l'établissement d'une loi uniforme sur laquelle les Citoyens & leurs Guides pussent en cette partie se reposer avec sécurité. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette vue, nous examinerons ces moyens dans notre Journal.

Effets publics a Londres, *le 22 Juin. 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	154 ¾
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	87 ⅞
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	96 ⅛
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	100
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	86
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	86 ¾
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	225
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	84 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	53 ß
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	13 # 13 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	.... } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ½

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 6 Juillet 1771, au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25 l. 10 s., 28 l. 10 s. à 31 l. 10 s. *le sep-*

tier ; idem au Port de la Greve, de 31 l. 10 s. à 32 l. 10 s. Le seigle, de 20 l. 10 s., 21 à 22 l. ; l'orge, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l. aussi *le sept.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 6 Juillet 1771, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 10 s. *le sept.* ; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Juillet 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 38 à 39 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 13 *Juillet* 1771.

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710	5	*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715	5	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

Changes de Paris, *du* 13 *Juillet* 1771.

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$	
Londres	32	$\frac{1}{8}$	
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12.	*Samedi* 13.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1035	1030	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	230 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	62 ½ 62 . . .	62	62 61 . . . .
Prom. à 4 p. 8.	72	72	71 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 390 .	4e 428 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 10 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 11. *Messieurs*		Du Vendredi. 12. *Messieurs*	
Gautier, six dern. mois 1770.	L.	Drouet, six dern. mois 1770.	L.	Maupassant, six d. mois 1770.	L.
Lecanu, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	L.	Delacharmote, *id.*	L.
Boucard, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Lempereur, *idem.*	M.
Despeignes, *id.*	M	Courmont, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Roytier, *idem.*	M	Nau, *idem.*	Z.	Guidy, *idem.*	M.
Lallement l'. *id.*	M	Delagarde, *idem.*	Z.	Pannelier, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	P.	.....		Patu, *idem.*	Z.
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 13 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Juin.*

LES incendies qui ont ravagé trois quartiers de la Ville & réduit en cendres plus de trois cens maisons ou édifices, ne sont point attribués au hasard. La nouvelle capitation a fait beaucoup de mécontens. On appréhende des événemens très-fâchenx. La partie policée de la Nation, partie très-peu considérable, profite seule de la guerre & des contributions qu'elle conseille. Les charges tombent toutes sur l'autre qui auroit besoin de cultiver ses champs en liberté, & qui, forcée de conduire, par corvées, des munitions de guerre & de bouche jusqu'aux bords du Danube, voit ses chevaux périr, sa famille souffrir, & ses champs se dégrader.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 18 Juin.*

Le Magistrat vient d'être chargé d'entretenir des magasins de houille & de tourbe, pour les pauvres qui ne sont pas en état d'acheter du bois. Les Marchands particuliers seront obligés d'en avoir toujours chez eux une certaine quantité & de les vendre au prix fixé par la taxe.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 15 Juin.*

Un orage vomit derniérement ici une nuée de sauterelles, mais elles disparurent presqu'aussi-tôt.

Nos Marchands ont été obligés de déclarer, avec serment, devant la Commission du Trésor de la Couronne, s'ils avoient ou non fraudé la Douane & les droits de ce Trésor dans lequel on verse tout le produit des droits d'entrée, de sortie, de transit, de barriere, de ponts, &c. On présume que cette obligation produira plus de faux sermens que d'argent.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 18 Juin.*

Le Cordon d'Ostromenck gêne beaucoup notre commerce de grains. Soixante bateaux, après avoir subi la quarantaine, ont été obligés de céder, chacun, depuis un jusqu'à deux last de seigle, c'est-à-dire, environ la quatrième partie de la cargaison, à 150 florins. Tout ce grain a aussitôt été déchargé à Marienwarder. Les autres bateaux seront assujettis à la même corvée. Ce commerce est encore plus gêné à Thorn : on exige de chaque bateau qui y sera employé, pendant l'été, 10 last de seigle au même prix.

DE NURNBERG, *le 21 Juin.*

Les inondations occasionnées par la déba-

cle des glaces, les pluies & la fonte des neiges se sont successivement étendues sur la Livonie, l'Esthionie, la Pomerelle & l'Allemagne. En divers endroits, les grains, les légumes, les arbres, les maisons & la superficie de la terre ont été emportés. On compte qu'il a péri plus de 5000 personnes tant en Allemagne qu'en Livonie, &c. Les pluies ne discontinuent pas; les vignobles souffrent beaucoup.

ITALIE.

De Trieste, *le 22 Juin.*

Du 4 au 14 de ce mois, il est arrivé ici un grand nombre de bâtimens chargés, pour la plûpart, de limons, de citrons, d'huile, d'eau-de-vie, de vin, chanvre, riz, grains, sardines, amandes, cacao, café, sucre. Une polacre, chargée de feves & autres légumes, fit voile, le 14, pour le Levant où l'on souffre une grande disette. Il est parti pour Marseille, une tartane Françoise, avec une cargaison de grains.

De Genes, *le 22 Juin.*

Le Grand Conseil de la Maison de Saint-Georges a résolu de suspendre, pendant cinq ans, pour l'intérêt du commerce, le payement des droits imposés sur l'exportation du damas & du velours de nos Fabriques.

L'emprunt de deux millions de florins dont est chargé M. Ferrari, est ouvert à 4 pour 100: le remboursement doit s'en faire dans huit ans, & le fonds du capital est assigné sur la Banque de Vienne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Juin.*

Le prix moyen général du froment dans le Royaume est de 48 sh. le quarter: c'est sur le pied de 30 l. 17 s. 6 d. de France le septier de Paris.

Nos Spéculateurs se tourmentent pour découvrir les causes de la cherté des denrées. On a poussé la bisarrerie jusqu'à l'attribuer à l'introduction de la *cuisine Françoise qui consomme des quantités énormes de viande pour en tirer des gelées*, *&c.* D'autres en trouvent la cause dans la décadence de l'Agriculture, mais ils imputent cette décadence à la clôture des terres, on ne sçait par quel fondement: ils veulent même prouver que la trop grande multiplication des moutons opere, non seulement la cherté des bœufs qui se vendent aujourd'hui plus du double de ce qu'ils se vendoient ci-devant, mais encore la cherté de la viande même de mouton. Tous conviennent assez volontiers que la présence du Lord-Maire aux Marchés, & la taxe des denrées n'augmenteront pas les provisions.

Les Magistrats d'Edinbourg, de Glasgow & d'Abdereen, se proposent de remettre en vigueur les loix de l'Ecosse contre les Monopoleurs, les Accapareurs, les Exportateurs des bêtes à cornes, &c.: car là l'on croit que ce sont les manœuvres des Marchands qui ont porté le prix des vivres plus haut qu'il n'a jamais été.

On s'occupe beauroup de réglemens. On veut que le Lord-Maire ait le pouvoir légal de fixer les prix de toutes sortes de denrées dans les Marchés de cette Capitale; & que ce droit soit exprimé par les propres termes de son serment. Il faut avoir une grande idée de la vertu de cette place, pour supposer qu'elle donne la connoissance de tout ce que toutes les denrées ont coûté à tous les Marchands, en frais d'achat, de transport, de garde, &c. &c. &c.

On croit que toute espece de monopole sera déclaré *félonie*, l'hiver prochain, par le Parlement; moyen infaillible de détruire tout commerce, en violant tous les droits de la propriété; car le Juge qui croit au monopole en verra par-tout, & il punira même le Marchand entre les mains de qui ses concurrens auroient laissé tomber une branche de commerce, parce qu'il l'auroit mieux entendu qu'eux, puisque ce trafic seroit tout entier en monopole entre les mains de ce Marchand.

Les 1,200,000 piastres apportées de Cadix à Spithéad par la frégate le *Tweed*, pour le compte des Marchands, ont fait tomber le prix des matieres d'or de 3 den, par once, & celui des matieres d'argent d'un quart de denier.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 2 Juillet.*

L. H. P. ont prolongé jusqu'a la fin de la présente année, la permission d'intro-

duire de gros bétail dans le pays, moyennant cinq florins de droit sur chaque bête : ce qui suppose une grande diminution dans une de nos principales richesses.

On mande d'Utrecht que le Wahal & le Leck, grossis par les rivieres d'Allemagne qui s'y jettent, ont inondé beaucoup de terrein, & gâté les foins & autres productions sur pied.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Hirson (*en Thiérache*), *le 29 Juin.*

Les grains promettent beaucoup dans ce pays, de même que dans tous les pays circonvoisins. La fleur des fromens se passe par un tems assez sec, objet très-important. Les choses sont dans un tel état, que l'on peut hardiment annoncer la livre du plus beau pain à sept liards pour la S. Martin : elle vaut actuellement 2 sous & demi.

De Rouen, *le 1 Juillet.*

On aimera sans doute à voir dans un Curé un pere qu'aucun intérêt ne peut engager à se séparer de ses enfans, & dans ses Paroissiens des enfans dont le zele & la reconnoissance répondent à la tendresse d'un si bon pere. Le Curé de Saint-Gilles, pays de Caux, dont le Bénéfice rend de 2000 à 2500 liv., a refusé derniérement, par attachement pour ses Paroissiens, une autre Cure d'environ 8000 liv. de revenu, à laquelle il venoit d'être nommé. Ses Paroissiens ont fait éclater leur sensibilité par les témoignages de la joie la plus vive ; actions de grace, feu de joie, illuminations, décharges de fusils, présens, toutes les marques de la reconnoissance & de l'allegresse, ils les ont données à l'envi, les garçons, les filles, tous les Habitans. Une des filles qui avoient porté, au son des instrumens, un beau dessert au Pasteur, sur des civieres très-bien décorées, lui adressa ce petit compliment : *Monsieur, jusqu'à présent vous nous avez servi de pere, & nous voyons, avec une joie inexprimable, que vous voulez nous en servir toute votre vie.* Le Curé a donné un repas de famille aux garçons ; & un autre aux filles. Ce digne Pasteur avoit fait bâtir & meubler de petites maisons pour de pauvres garçons, il leur avoit distribué des sommes d'argent pour leur procurer, ainsi qu'à de pauvres filles, un établissement aisé. Il travailloit à leur bonheur & faisoit le sien. Les hommes qui sçavent faire le bien & qui en font à des hommes dignes de le recevoir, s'attachent à eux, comme ils se les attachent, par des liens indissolubles.

De Besançon, *le 5 Juillet.*

M. l'Intendant a réparti, de la maniere suivante, par Subdélégations, la somme de cinquante mille livres accordées par le Roi, par forme de don ou aumône, aux pauvres nécessiteux de la Franche-Comté. Besançon & la Prévôté de Cromary 3010 liv., Dole 4982, Gray, 6219, Vesoul 12073, Baume 3940, Ornans 2630, Salins 2152, Quingey 902, Poligny 2656, Arbois 612, Lons-le-Saunier 2930, Orgelet 1039, Saint-Amour 1569, Pontarlier 3386, S. Claude 1903. M. l'Intendant a écrit, à cette occasion, aux Curés des Paroisses, une lettre très-touchante qui mérite d'être conservée. *Nous en donnerons la copie l'Ordinaire prochain.*

La construction de l'Hôtel de l'Intendance fournit une ressource aux pauvres Ouvriers. La réparation des anciens chemins & la confection de nouvelles routes, les travaux entrepris pour rendre le Doubs navigable & les eaux de Luxeul plus commodes, divers autres ouvrages utiles à l'Agriculture, au commerce, au bien public sont autant de monumens d'une sage Administration. M. Ethis & M. l'Abbé Talbert en ont consacré la mémoire dans deux inscriptions l'une Latine & l'autre Françoise, gravées sur la plaque de cuivre mise sous la premiere pierre du nouvel Hôtel de l'Intendance.

D'Orléans, *le 6 Juillet.*

Les apparences de la récolte prochaine ne sont pas les mêmes dans les différens cantons de la Province. Cependant les fromens paroissent en général promettre une année commune ; mais les seigles ont tant souffert des froids du printems, que dans la Sologne, la partie de la Province où l'on en seme le plus, il y a des Paroisses qui ne

recueilleront que le double de la ſemence, & d'autres qui ne recueilleront pas même la ſemence. Les menus grains donneront vraiſemblablement une année commune, & les avoines beaucoup plus, ſur-tout dans la partie du Gâtinois qui eſt du côté de Gien.

Quant à la vigne, l'apparence en eſt aſſez belle, mais les pluies qui, de même que les fraîcheurs, ne diſcontinuent pas, dans le tems de la fleur, font appréhender une récolte bien médiocre. Les terreins hauts paroiſſent un peu plus favoriſés. Enfin ſi l'on obtient une demi-année commune, on ſera ſatisfait.

Le prix de la voiture pour Paris eſt toujours à peu près le même, c'eſt-à-dire, d'environ 35 ſ. par quintal : mais il eſt conſidérablement augmenté pour Lyon, Bordeaux & autres lieux : il y a même beaucoup de Rouillers qui ſe ſont défaits de leurs équipages, tant à cauſe de la cherté des fourrages que par rapport aux chargemens réduits pour les voitures à deux roues.

De Paris, *le* 10 *Juillet.*

Par l'Arrêt du Conſeil du 16 Juin, portant réglement pour la perception des droits ſeigneuriaux pour les mutations dans la mouvance du Roi, S. M. ordonne que cette perception ſera faite par les Receveurs Généraux des Domaines ou leurs fondés de procuration à compter du 1 Juillet, ſelon les coutumes, avec défenſe aux Engagiſtes de s'immiſcer dans la perception d'aucun deſdits droits, ſous peine d'amendes. Qu'il ne ſera fait aucune remiſe ſur les droits qui ne ſeront pas au-deſſus de mille livres, & qu'il ſera fait des remiſes d'un ſixième, d'un cinquième, d'un quart, &c. ſur les droits qui excéderont mille, ſept mille, douze mille, &c. livres. Que les Acquéreurs qui voudront jouir deſdites remiſes exhiberont dans les trois mois de leurs acquiſitions, aux Receveurs Généraux des Domaines leur titre de propriété. Qu'en cas de retrait, le montant deſdites remiſes ſera payé par le Retrayant. Que la réception des droits ſera faite d'après le prix porté aux actes tranſlatifs de propriété, & qu'en cas de ſuſpicion de fraude, il y ſera pourvu par S. M. Que les droits de relief & de rachat ſeront pareillement perçus à compter du 1 Juillet, conformément aux abonnemens portés par les coutumes, ou à l'offre recevable que les redevables feront. Qu'il ne pourra être fait à l'avenir, ſous aucun prétexte, même de récompenſe ou d'indemnité, aucun don ou remiſe deſdits droits, avec défenſe de ſolliciter des privileges d'exemption & remiſes, & d'en expédier. Que la jouiſſance des droits de mutation ne pourra être compriſe dans les aliénations des domaines, excepté néanmoins celles qui ſeront faites à titre d'apanage ou d'échange, dans leſquelles la jouiſſance des droits de mutation pourra être cédée, à la charge que les Lettres en feront une mention expreſſe, &c. Que les amendes prononcées en exécution des deux articles précédens ſeront applicables, un tiers aux Officiers du Domaine, & les deux autres tiers au profit des pauvres des Paroiſſes où les biens ſont ſitués.... Que les Receveurs Généraux compteront de la perception deſdits droits dans les Chambres des Comptes, & que les épices des Officiers deſdites Chambres ne pourront être augmentées à cauſe de la comptabilité deſdits droits, &c. &c. &c.

Par un contrat du 18 Février 1759, les Commiſſaires de Sa Majeſté aux Etats de Bretagne, autoriſés à cet effet, avoient cédé & aliéné aux Gens des Trois-Etats de cette Province les Domaines & droits compris au bail fait à Nicolas Beſnard le 3 Février 1750, de la ſous-ferme des Domaines & droits y joints de la Province, ainſi que les droits d'impôts & billots, & ceux de la formule. Ces droits étoient compris dans le bail général des Fermes-Unies, fait à Pierre Henriet par réſultat du Conſeil du 5 Octobre 1755, & ce moyennant la ſomme de quarante millions de livres que les Gens des Trois-Etats deſdits Pays & Duché, s'étoient obligés de payer ès mains du Garde du Tréſor Royal. Pour faciliter ce payement, il leur avoit été permis par Lettres-Patentes du mois de Mars 1759, d'emprunter ladite ſomme à conſtitution de rentes au denier vingt, ainſi que le montant des frais de l'emprunt. Sa Majeſté voulant uſer du droit qu'elle s'étoit réſervée par ledit contrat d'aliénation, de retirer les droits domaniaux cédés par ledit contrat, & rentrer dans les Domaines & droits abandonnés à perpétuité à ladite Province par icelui ; droits qui, par leur nature, ſont des impo-

ſitions & par conſéquent inaliénables, & qui par l'union qui en a été faite au Domaine par Edit de Mars 1714, ne peuvent jamais ſortir de la main du Souverain, a ordonné, par un Arrêt du Conſeil du 9 Juin dernier, que tous les droits de contrôle des actes, inſinuations, centième denier, petit-ſcel, contrôle des exploits, greffes, droits réſervés des Domaines & droits domaniaux, enſemble les Domaines & droits d'impôts & billots, ceux de formule ſur le papier & parchemin, & généralement tous les Domaines & droits compris dans l'aliénation, avec défenſe aux Gens des Trois-Etats de s'immiſcer dans la régie, recette & adminiſtration deſdits Domaines & droits, après le dernier Juin. Que leſdits Domaines & droits ſeront régis & perçus à commencer du 1 Juillet, par Julien Alaterre, Adjudicataire Général des Fermes-Unies. Que tous les titres, regiſtres, renſeignemens, &c. relatifs à la jouiſſance deſdits Domaines & droits, ſeront remis audit Adjudicataire, ou à ſes Commis & Prépoſés, ledit jour. Que ſur le produit de ces droits, il ſera prélevé à la décharge deſdits Etats une ſomme de cent cinquante mille livres pour parfaire celle de deux cens mille livres qu'ils ont arrêté de prendre ſur ce produit pour ſatisfaire en partie au payement du ſecours extraordinaire de ſept cens mille livres qu'ils ont accordé à S. M. pour tenir lieu en 1771 & 1772 des 2 ſous pour livre, &c. Que les Commis actuellement employés à la régie & exploitation deſdits Domaines & droits, continueront l'exercice de leurs emplois pour ledit Alaterre, à qui il eſt permis de commettre pour ledit objet telles perſonnes qu'il jugera convenables. Que les arrérages des rentes conſtituées par les Etats, pour le principal des quarante millions de livres & frais d'emprunt ſeront payés par le Tréſorier de la caiſſe des arrérages, & qu'il n'en ſera fait fonds, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, qu'à raiſon de 4 pour cent des capitaux, &c. &c.

Par Arrêt du Conſeil du 16 Juin, S. M. a ordonné que le 1 Juillet, Julien Alaterre ſera mis en poſſeſſion des droits détaillés dans l'Arrêt précédent, comme ils ont été ou dû être par Nicolas Beſnard & Pierre Henriet, anciens Adjudicataires des Fermes-Unies, nonobſtant toutes modifications contraires. Qu'attendu que leſd. Gens des Trois-Etats ont joui à commencer du jour de l'aliénation, même des droits dûs & à recouvrer, tous les droits qui ſeront échus avant le 1 Juillet, & qui ne ſe trouveront pas payés & enregiſtrés audit jour, ſeront recouvrés & perçus à ſon profit par led. Alaterre, ſans répétition d'aucuns frais de pourſuite de la part des Gens des Trois-Etats, &c. Que quant aux droits d'impôts & billots donnés à ferme avec ceux de la formule au Fermier des devoirs de la Province, moyennant la ſomme d'un million ſoixante mille livres par année, la régie, recette & perception deſdits droits & formule ſera faite par ledit Alaterre, & continuée par le Fermier actuel des devoirs pendant la durée de ſon bail, pour en compter audit Alaterre qui en comptera au Conſeil de Sa Majeſté & non en la Chambre des Comptes de Paris ni ailleurs, &c.

Edit du Roi, concernant les Offices des Jurés-Priſeurs-Vendeurs de biens-meubles, Arrêts du Conſeil, &c. à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

37.

I.

Expériences & obſervations ſur les beſtiaux.

Un Fermier des environs de Lunebourg avoit déja perdu beaucoup de bétail par une épizootie regnante : ayant entendu parler de l'inoculation des vaches, faite avec ſuccès en Danemarck, il fit venir de lieux où le bétail étoit ſain, pluſieurs veaux pour les mêler avec les beſtiaux malades, dans l'idée que de quelque maniere qu'ils priſſent la maladie, ſes précautions auroient le même effet ſur les animaux inoculés de maniere ou d'autre. Il fit élever ces veaux en plein air au milieu du bétail malade. Ceux qui firent le moins d'exercice & qui furent le plus ſouvent renfermés, périrent, en petit nombre. D'autres prirent le mal, on les traita, ils furent guéris, & on les laiſſa au milieu de l'épidémie où ils ſe ſont bien portés & n'ont pas repris la maladie. Le même Fermier a ſauvé beaucoup de bêtes à cornes, en les tenant en mouvement & en action le plus qu'il a été poſſible : ce rapprochement de la maniere de vivre naturelle &

ſauvage a toujours été infiniment avantageux aux animaux, lorſqu'on les y a élevés de bonne heure.

Le même Fermier ne fait pas pâturer deux ans de ſuite le même bétail dans le même pré, parce qu'il a remarqué qu'il avoit de la répugnance à manger de l'herbe ou du foin provenant de ſa propre fiente. En été ſes beſtiaux ſont, nuit & jour, en plein air. En hyver, il les fait ſortir tous les jours & les fait pourſuivre par des Payſans qui les obligent à courir de toutes leurs forces. Les vaches, par exemple, élevées de cette maniere, ſe portent très-bien pour la plûpart; elles ont le pas plus vite, on les voit bondir & montrer un air de ſatisfaction, preuve de leur bonne ſanté.

Ce Cultivateur renouvelle ſouvent ſes prairies; il mêle avec les herbages ordinaires toutes ſortes d'herbes ſalutaires & de préférence celles que l'on employe pour la guériſon du bétail. D'après les recettes approuvées, il fait analyſer les plantes recommandées pour s'aſſurer de leurs propriétés: il les a enſuite cultivées dans ſes prairies en quantité ſuffiſante; & il a remarqué que lorſqu'un animal avoit quelque diſpoſition à tomber malade, il choiſiſſoit la plante qui convenoit le mieux à ſon mal: obſervation très-propre à conduire à de nouvelles découvertes en ce genre.

Par tous ces ſoins, ce Fermier eſt parvenu à préſerver ſes beſtiaux preſqu'entiérement de maladies contagieuſes. Il eſt à propos d'obſerver que ſes écuries reſſemblent plutôt à des halles qu'à des étables. Les animaux y ſont à l'abri de la pluie, & c'eſt à peu près tout; ils ont, à la vérité, une litiere très-abondante qui ſe renouvelle très-ſouvent. Il leur donne en hyver de tems en tems, outre leur nourriture ordinaire, de petites branches d'arbre fraîchement coupées, de la mouſſe, de l'écorce d'arbre hachée, & autres choſes ſemblables: enfin il les ramene, autant qu'il le peut, à la vie ſauvage & primitive des animaux, de maniere néanmoins que la vache ne refuſe point de donner ſon lait, & que le bœuf ne ſe ſouleve pas contre le joug. On ne tient pas le bœuf trop long-tems au travail, pour ne pas l'appeſantir.

Toutes ces pratiques demandent de belles fermes & de grandes avances. Il n'y a donc que les grandes avances qui operent de grands biens, qui préviennent de grands maux, qui produiſent de fortes reproductions & de grandes richeſſes. Il ne faut donc pas envier les richeſſes des Fermiers, il faut donc en envoyer dans les campagnes, il faut donc apprendre & n'oublier jamais que la richeſſe du Cultivateur eſt la vie de la population & des Etats.

I I.

Remede pour les animaux attaqués de la rage.

Prenez une poignée de l'herbe vulgairement appellée *ridon*. Cette plante eſt commune, rude au tact; ſa tige eſt entourée de petites feuilles; elle croît dans les buiſſons & les jardins, & s'éleve à environ 2 pieds de haut: les animaux en mangent avec plaiſir. Hachez une poignée de cette herbe, fort menu, mettez-y beaucoup de ſel; délayez le tout avec deux œufs de poule; battez les œufs avec le ridon pour en faire une omelette. Dès que l'omelette ſera cuite, faites-la manger à l'animal qui doit être a jeun: ne lui donnez enſuite rien à manger de deux heures. Une ſeule omelette ſuffit pour préſerver de la rage. C'eſt un remede éprouvé.

A Tulin, ſur la route de Grenoble à Saint-Marcellin, il y a une famille qui poſſéde un ſecret contre la rage, dont pluſieurs perſonſonnes mordues par les chiens enragés ont fait une heureuſe expérience. Ce ſecret conſiſte dans une infuſion de ſimples que l'on prend pendant neuf jours, au bout deſquels on eſt guéri. Il n'en coûte que 3 liv. pour le déboursé des frais de la compoſition. M. de Molline a laiſſé ce ſecret à ſes enfans. Il ſeroit à deſirer que des familles ſi déſintéreſſées ne privaſſent pas l'humanité d'un bien ſi utile, ou du moins qu'une honnête récompenſe les engageât à le publier. Nous avons déja parlé l'année derniere d'un pareil ſecret qui eſt entre les mains d'une famille villageoiſe de la Picardie. Nous ne pouvons qu'indiquer le bien qu'il ſeroit facile de faire.

I I I.

Deſcription d'une Fontaine qu'on vient d'exécuter dans la ville de Carcaſſonne.

Du milieu d'un baſſin de 88 pieds de pourtour, & dont les bordures ſont en marbre de

Languedoc, s'éleve un piedestal de marbre blanc veiné, de forme octogone dont les petits pans sont enrichis de consoles composées de rocailles & de feuillages. Dans les quatre tables renfoncées du dais, on a placé les armes du Roi & celles de la ville de Carcassonne : on y lit quatre distiques Latins dont en voici un qui est au-dessous des armes du Roi & qui fera juger des autres.

Marmora tempus edent, edet hæc insignia tempus,
Temperis invidiam, vincet amore pater.

Ce piedestal est couronné d'un plinthe sur lequel est placé un beau groupe de deux Tritons, de deux Sirenes & d'un Dauphin, le tout de marbre de Carare & de 4 pieds & demi de proportion. Au milieu de ce groupe, s'éleve un cippe de marbre blanc veiné, orné de cannelures, portant une coupe de même marbre & de 8 pieds & demi de diametre. C'est de cette partie de l'ouvrage que l'eau sort par huit mascarons qui sont liés ensemble par des guirlandes de fleurs.

De cette coupe s'éleve un piedouche, portant un Dauphin dont les nageoires étendues soutiennent une statue de marbre de Carare de six pieds de proportion, représentant Neptune, ayant la ceinture & les épaules couvertes du *pallium*, tenant de la main droite un trident, & de la gauche, la queue du Dauphin sur lequel il est monté.

Cet ouvrage est d'une belle exécution, & du dessin du sieur Barata, Sculpteur Italien.

I V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 12 Juin 1771.

L'Elizabeth, Capitaine Forve, venant de Rouen.

14 Juin. Le Richard, Capitaine Roche, venant de Bordeaux.

A Cork, le 9 Juin.

La Susannah, Capit. Fortune, venant du Havre.

10 Juin. Le Young Cornelius, Capitaine Riely, venant de Nantes.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, les 19 & 20 Juin.

L'Industrie, Capit. Barow ; le Kent, Capit. Wood, allant à Dunkerque ; le Bourdeaux, paquebot, Capit. Jenkin, allant à Bordeaux.

De Cork, le 7 Juin.

Le Lark, Capitaine Dowling, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 14 Juin.

Le navire du Capit. Jan Nicolaas, venant de Rouen.

19 Juin. Le navire du Capit. Albert H. Bakker, venant de Rouen.

20 Juin. Le navire du Capit. Pieters, venant de Dieppe ; le navire du Capit. T. Fykes le jeune, venant de Gravelines.

21 Juin. Le navire du Capit. Jan Koolgraff, venant de Nantes.

22 Juin. Le navire du Capit. Jan Wilkens, venant de Marseille ; le navire du Capit. J. C. Hulst, venant de Nantes.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 16 Juin.

Le navire du Capit. H. J. Koopman, allant à Dieppe ; les navires des Capit. R. Roelofs, Jan Teunisz, allant à Rouen ; les navires des Capit. Floris Luytjes, Alb. H. Huybers, allant en France.

21 Juin. Le navire du Capit. Christian Bartholomé, allant à Nantes.

22 Juin. Le navire du Capit. Frans Martinus, allant en France.

24 Juin. Le navire du Capit. Gerrit H. Slooper, allant à Saint-Malo ; le navire du Capit. Jean P. Galée, allant en France.

Prix du grain à Londres, le 22 Juin 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	40 à 47 6
De Drêche	29 à 35
De Seigle	32 à 34
D'Orge	21 à 26 6
D'Avoine	15 à 20

Le quarter du meilleur froment étant à 47 shillings, c'est sur le pied de 30 ℔ 10 ß 8 d. de France le septier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 3 Juillet 1771, au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 29 à 32 liv. *le sept.* ; *idem* au Port de la

Greve, de 32 à 33 l. Le ſeigle, de 20 l. 10 ſ., 21 à 22 l.; l'orge, de 16, 17 l. 10 ſ. à 19 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 3 Juillet 1771, au Samedi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 ſ. à 25 l. 10 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juillet* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piaſtres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 10 *Juillet* 1771.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	182
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P. $\frac{0}{0}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1020 22 $\frac{1}{2}$ 25 .	1027 $\frac{1}{2}$ 30 35 40	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	62 $\frac{1}{2}$ 63 . . .	63 $\frac{1}{2}$ 63 . . .	63 . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	72 72 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 428 5e 390 .	4e 428 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois* 1770.

Du Sam. 6 Juil. 1771. *Meſſieurs*		Du Lundi 8. *Meſſieurs*		Du Mardi 9. *Meſſieurs*	
Boſcheron, ſix d. mois 1770.	L.	Delamotte, ſix d. mois 1770.	L.	Filleul, ſix dern. mois 1770.	L.
Hebert, *idem.*	L.	Maſſon, *idem.*	L.	Viellard, *idem.*	L.
Raynal, *idem.*	L.	Dujean, *idem.*	L.	Cochin, *idem.*	L.
Pigis, *idem.*	L.	Molliere, *idem.*	M.	De Fremilly, *id.*	L.
Maupaſſant, *idem.*	L.	Certain, *idem.*	M.	Maigret, *idem.*	L.
Penchain, *idem.*	L.	Creuzé, *idem.*	M.	Hurel, *idem.*	L.
Bardin, *idem.*	L.	Thevenin, *idem.*	M.	Marſollier, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	L.	.....		Defrance, *idem.*	M.
Caron, *idem.*	M.	.....		Cauchy, *idem.*	M.
Clouet, *idem.*	M.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	M.	.....		.....	
Goſſey, *idem.*	P.	.....		.....	
Baillot, *idem.*	P.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 9 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 7 Juin.*

CETTE Ville aujourd'hui à demi-ruinée par les derniers débordemens, ne ressentoit pas d'une maniere aussi cruelle que la plûpart des autres Villes de l'Empire, les avantages d'une guerre glorieuse, à cause de l'intérêt qu'elle avoit à l'accroissement de la navigation procuré par la même cause. Mais dans les circonstances présentes, l'imposition établie dans toutes les Provinces d'un capitation nouvelle, est un fardeau insupportable pour nos pauvres Habitans, si la bonté de notre Auguste Souveraine n'a égard à leur malheur, comme nous le croyons. On veut se flatter que cette capitation ne sera pas sensible, parce qu'elle paroît modique, & en même tems qu'elle produira une somme considérable, ce qu'il n'est pas possible de concilier. Quand on se rappelle que la misere a banni de nos Provinces une foule de malheureux, & que l'expatriation de ces malheureux y a laissé regner encore la misere dans toute sa force, on ne croit pas qu'aucun nouvel impôt puisse être modique, & qu'il puisse produire de grosses sommes : le poids le plus léger écrase le pauvre affaissé, & ses dépouilles n'enrichissent pas. Il n'est que trop vrai qu'il n'y a point de *guerre heureuse* pour le Peuple. Nous sentons bien que la paix qui paroît prochaine ne sera pas la fin de nos maux : c'est bien assez que nous puissions l'envisager comme le commencement d'une longue & pénible convalescence.

Deux incendies ont consumé à Pétersbourg nombre de maisons, & des magasins de lin & de chanvre.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 10 Juin.*

Depuis l'arrivée de S. M. on ne parle que de réforme dans la Justice, les Finances, le Commerce, &c. Il paroît que la vénalité des Charges sera bientôt abolie. Le Roi a déja fait publier un Ordonnance du Cabinet par laquelle il est défendu à qui ce soit de recommander personne pour une place quelconque ; S. M. entend que le mérite seul les obtienne, & que l'histoire odieuse des Protecteurs & des Protégés finisse à son regne. En même tems, Elle applanit l'accès de son Trône à tous ses Sujets. Trois jours de la semaine, chacun de ses enfans aura la douce liberté d'épancher son cœur dans le cœur d'un pere tendre, juste & vigilant. On peut dire qu'il en est, dans le Nord, du moral comme du physique, on y seme tard, mais au bout de soixante jours on moissonne.

ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le 13 Juin.*

La Diete a répondu à la demande faite par l'Electeur, de la séparation & de la trans-

la tion de la Diete ; que la Diete étant à Ratisbonne sous la protection de l'Empereur, & qu'y ayant été appellée par les Chefs de l'Empire ses prédécesseurs, elle ne pouvoit ni se séparer ni se transporter ailleurs, sans l'ordre de S. M. I.

Que la disette dont on se plaignoit, ne provenoit que des prohibitions portées contre l'exportation ; qu'il y avoit dans l'Empire plus de grains qu'il n'en falloit pour la consommation des Habitans ; & que toutes les Provinces n'avoient été réduites à la disette, que parce que chacune avoit voulu réserver ses provisions, & refusé des secours aux autres.

Que la Baviere avoit, elle-même, causé la disette à Ratisbonne, soit par des défenses qui avoient empêché l'importation, soit par des impôts excessifs dont elle avoit chargé les bleds qu'on auroit pu faire venir de l'Etranger.

Que tous les désordres causés par la famine & le désespoir ne pouvoient être attribués qu'au défaut de circulation des vivres.

Qu'il seroit convenable que l'Electeur renonçât à ses énormes prétentions, qu'il abrogeât les impôts onéreux sur les denrées, qu'il rétablit l'abondance en rétablissant le libre cours des vivres, &c. &c. &c.

Il a été dressé un autre écrit pour demander le maintien des privileges de la Diete, & avoir recours, s'il le falloit, aux expéditions militaires, usitées en pareils cas. L'Electeur a fait insinuer une protestation ; mais il a été unanimement résolu qu'on n'y auroit aucun égard.

Ces actes de la Diete ont été envoyés à Vienne. S. M. l'Impératrice-Reine a accordé à ses Ministres 7200 florins pour qu'ils achetent hors de ce pays les grains nécessaires à leur consommation.

L'Electeur qui a été obligé, comme on l'a dit, de calmer le Peuple par des distributions, a renforcé la Garnison & sa Garde. Mais le Peuple enhardi par ses premiers succès se plaint tout haut, & l'on craint qu'il ne se porte à quelques excès.

De Vienne, *le* 18 *Juin.*

Les pluies ont fait déborder ici le Danube ; il a emporté quelques arches du pont. La ville de Prague a reçu des provisions suffisantes pour attendre la récolte : mais ses campagnes sont inondées par les pluies : la Moldaw a emporté des maisons & des moulins ; le cours des Postes a été interrompu, presque tous les grains sont couchés, & l'on craint que la récolte ne soit très-médiocre.

De Magdebourg, *le* 15 *Juin.*

Les Juifs établis dans le pays de Hanovre & de Mecklenbourg ont fait descendre par l'Elbe des quantités considérables de grains dont ils ont établi un dépôt à Boizenbourg pour les faire ensuite embarquer. En conséquence, l'impôt sur les grains abrogé, il y a deux ans, a été rétabli à Boizenbourg, afin que ces denrées se vendent en Allemagne.

De Hambourg, *le* 17 *Juin.*

Le Duc de Mecklenbourg Schwerin ayant augmenté les droits sur les chevaux des Rouliers, le commerce s'est détourné, les marchandises ont pris la route d'Altembourg ou Hambourg sur Lubec d'où elles passent par mer à Wismar, Rostock, &c.

De Stuffgard, *le* 22 *Juin.*

Des pluies continuelles & très-abondantes ont fait déborder le Necker & autres rivieres : il y a eu beaucoup de foin gâté dans ce pays. On s'apperçoit que le solstice change le tems ; il recommence à faire chaud ; les vignes prosperent ainsi que les grains.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre écrite de Ducoudray, près Châteauroux, en Berry, du 15 *Juin* 1771, *à M.* ***.

» Le froment, depuis 15 jours ou trois » semaines, a diminué considérablement ;

» le boisseau pesant 19 & 20 l. qui se ven-
» doit alors 57 & 58 s., vaut à peine 40 s.
» On se flatte qu'il diminuera encore avant
» la récolte, & je ne crois pas qu'après mois-
» son il vaille plus de 30 s., ce qui le met-
» tra à 18 ou 19 l. le septier de Paris. A ce
» prix, on pourroit faire des farines pour
» les Isles; mais seroit-il prudent de l'entre-
» prendre? On a beau crier misere, ce pays-
» ci est plus riche qu'il ne l'a jamais été. En
» 1763 & 64, le bled y valoit 12 & 13 s. le
» boisseau, tout languissoit, on éprouvoit
» dans l'abondance une véritable misere; le
» Cultivateur chargé d'une denrée qu'il ne
» pouvoit pas vendre où qu'il étoit forcé de
» vendre à vil prix, se voyoit contraint ou
» d'abandonner son bien ou de le laisser to-
» talement dépérir : de-là le Manœuvre,
» l'Ouvrier étoit sans emploi, & il mouroit
» de faim avec le froment à très-bon mar-
» ché. Aujourd'hui on paye les Ouvriers
» fort cher, on peut à peine s'en procurer,
» tous ceux qui veulent travailler trouvent
» à le faire, les terres sont cultivées, les do-
» maines sont réparés : s'il existe encore un
» mal, il ne provient que de ce que nous
» manquons de bras. Je vous répété, Mon-
» sieur, ce que cent autres ont dit avant &
» mieux que moi. J'en dirois davantage si
» je le croyois utile & si je ne craignois de
» vous ennuyer.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus res-
» pectueuse considération, &c. &c.

De Marseille, *le 24 Juin.*

Suivant les lettres de Toulon, la flûte la *Tamponne* & la frégate l'*Hirondelle* doivent aller incessamment à Civitavecchia prendre du bled qu'elles porteront au Havre-de-Grace d'où il sera transporté à Paris.

Les dernieres lettres de Lisbonne marquoient que l'Ambassadeur de France n'avoit point encore reçu de réponse au Mémoire qu'il avoit présenté, à l'occasion de la défense faite par S. M. T. F. d'importer des draps & autres étoffes de laines de Fabrique Françoise.

Les nouvelles d'Acre portent qu'au commencement du mois dernier un vent violent avoit fait périr les vers à soie dans les plaines de Tripoli & de Baruch; & que les Troupes d'Egypte avoient été taillées en pieces par les Arabes des montagnes.

On écrit de Tunis que des Négocians Anglois ont fourni au Bey les trois frégates qui sont sorties pour aller renforcer la flotte Ottomane.

Le Roi a bien voulu agréer que la Chambre de Commerce de cette Ville, fît une pension de 12000 l. à M. Leguay, l'un des premiers Commis de la Marine, ayant le département des Consulats, & que la Ville lui permît de porter ses armes & sa livrée, en reconnoissance des services qu'il a rendus au Commerce.

Depuis le commencement du mois, les vents du Nord regnent avec tant de violence sur nos côtes, que les bâtimens du Levant ne peuvent aborder ici, & que plusieurs ont relâché dans les Ports de la Basse-Provence.

Les nouvelles des Isles portent que les fourmis continuent de ravager Sainte-Lucie & la Martinique, qu'elles rongent les racines des plantes, & qu'elles attaquent les petits Négrillons & jusqu'aux femmes en couche.

D'Avignon, *le 24 Juin.*

La récolte s'annonce très-favorablement dans ce pays-ci ainsi que dans le Bas-Languedoc. La cherté de l'huile ne fait qu'augmenter de jour en jour.

De Lyon, *le 30 Juin.*

MM. Williet & Delacroix, freres, ont découvert, depuis quelques mois, une carriere de marbre très-beau, & supérieur aux marbres étrangers par sa finesse & par la vivacité de ses couleurs. Il y en a en souci, lilas, violet, jaune, rose, &c. Ils proposent ces marbres à un prix très-avantageux aux personnes qui desireront s'en procurer: ils feront exécuter les desseins qu'on leur enverra de différens ouvrages. Le magasin est à *l'entrée de la rue de l'Arbre-Sec du côté de celle du Plâtre.*

Les lettres de Bourgogne assurent que les différentes especes de productions promettent beaucoup; & que les fourrages surtout y sont très-beaux.

La finance de trente-deux des Offices de Courtiers-Agens de Change de cette Ville, créés par Edit du mois d'Août 1692, & Déclaration du Roi du 22 Mars 1760, n'étoit qu'à sept mille livres, tandis que celle des huit autres rétablis par ladite Déclaration, a été portée à vingt mille livres. Cette disproportion singuliere dans des Offices du même Corps, remplissant les mêmes fonctions, & pourvus des mêmes droits, & l'avantage d'avoir dans ces Offices un gage suffisant pour les opérations confiées à ces Courtiers, Agens des négociations que le commerce très-étendu de cette Ville exige, ont engagé le Roi à supprimer & à recréer cesdits Offices dont la finance est uniformément fixée, par un Edit du mois de Février dernier, registré en Parlement le 21 du courant, à la somme de trente mille livres, laquelle sera payée entre les mains des Trésoriers des Revenus Casuels. Les Pourvus desdits Offices jouiront des mêmes privileges, fonctions, émolumens & gages de cent soixante-deux livres dix sous, &c. que les anciens Pourvus.

De Strasbourg, *le 30 Juin.*

Nous avons lieu d'espérer une abondante récolte & de voir finir ce tems de détresse à laquelle l'expérience nous a bien appris que les Réglemens ne remédioient pas. Malheureusement le même esprit a regné assez généralement en Allemagne ; & il paroit à craindre que les inondations qui désolent beaucoup de Provinces de l'Empire, ne l'y perpétuent. Dans l'ordre des charges & des communications de subsistances, nous ne pouvons absolument regarder comme étrangers nos plus proches voisins : il n'est pas possible que les maux qui les frappent ne nous frappent nous-mêmes ; & que si nous élevons réciproquement des murs de séparation, qui arrêtent les secours que nous nous serions naturellement prêtés, nous ne nous réduisions réciproquement à la dure nécessité de chercher au loin des ressources qui, pour être fournies par des Concitoyens, n'en sont pas moins, pour nous, infiniment plus onéreuses que celles que nous aurions pu trouver chez nos voisins.

De Paris, *le 5 Juillet.*

Lettres-Patentes du Roi, portant réglement des droits & salaires des Officiers de l'Amirauté, données à Versailles le 10 Janvier 1770, registrées en Parlement le 27 Mai 1771. Les premiers articles de ce Réglement concernent les Sieges d'Amirauté de Languedoc & de Provence. Ils fixent les droits des Lieutenans & Procureurs pour l'enregistrement des congés des bâtimens qui feront les voyages de long cours, c'est-à-dire, au-delà du détroit de Gibraltar, en Candie, en Morée, Isles de l'Archipel & Echelles du Levant ; de ceux qui feront voyage en Italie, sur les côtes d'Espagne, en-dedans du détroit de Barbarie, Isles de la Méditerranée & côtes de Provence ; & de ceux qui n'iront que de Port en Port d'une même Province. Il est réglé que les Patrons de tartanes & bateaux qui vont journellement à la pêche, ne prendront par an, qu'un congé pour lequel ils payeront 14 s. 9 d. A l'égard des Patrons de tartanes qui vont faire la pêche aux côtes d'Italie, d'Espagne, de Provence & de Languedoc, ils prendront à chaque voyage, un congé pour lequel ils payeront les mêmes droits. Pour les rapports & déclarations à l'entrée dans les Ports, il sera payé autant que pour l'enregistrement du congé, à l'exception des bateaux de Pêcheurs de poissons frais dont les Officiers recevront, sans frais, les rapports de ce qu'ils auront vu en mer. Les bâtimens qui passeront à Arles pour aller à la Foire de Beaucaire seront pareillement exceptés, & payeront seulement à leur passage pour le rapport, 5 s. & autant à leur retour, s'ils ne chargent des marchandises audit lieu ou autres Sieges du Port. Le Réglement fixe ensuite le payement des congés dans les Sieges d'Amirauté des autres Provinces dans le même ordre, ainsi que le payement des commissions pour armer en guerre ; les déclarations des prises, les confections d'inventaires, procès-verbaux de décharge, estimations, ventes, enquêtes, jugemens, visites, cautionnemens en cas de contrebande, &c., &c. &c. Ce Réglement contient XXXIII articles tous importans, qu'il ne nous est pas possible d'extraire. Suivent de nouveaux Réglemens pour l'Amirauté Générale de la Table de Marbre à Paris, ainsi que celle de Rouen, & aux Amirautés principales & particulieres du Ponent, & pour les procédures des prises dans toutes les Amirautés, & les procédures ci-

viles & criminelles dans les Amirautés principales & particulieres du Royaume. Ces Lettres-Patentes forment une espece de code de 38 pages d'impression in-4°.

Arrêt du Conseil d'Etat du 12 Juin 1770, qui maintient les Officiers des Greniers à Sel de la Province de Normandie dans le droit & possession d'inspecter, vérifier & visiter tant les mesures dont les Collecteurs doivent se servir pour la distribution du sel d'impôt, que les mesures & les poids servant aux Regrattiers pour la revente du sel, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Mai 1771, qui déclare commun avec les Orfevres de Liesse l'Arrêt rendu contre ceux de Blois le 19 Mars dernier, concernant la déclaration des ouvrages qui ne peuvent être marqués du poinçon de decharge, &c.

Edit du Roi donné à Marli au mois de Juin 1771, registré en Parlement le 26, *portant suppression, remboursement & creation d'Offices au Bureau des Finances & à la Chambre des Domaines de Paris.* S. M. réunit par cet Edit, la Jurisdiction de la Chambre du Domaine de Paris au Bureau des Finances, pour ne former qu'un seul Siege : Elle supprime tous les Offices de Présidens Trésoriers de France, Avocats & Procureur du Roi & Greffiers du Bureau des Finances & de la Chambre du Domaine, en crée de nouveaux avec mêmes droits, & nomme les Présidens-Trésoriers, Conseillers-Trésoriers, Greffier, qui continueront leurs fonctions en vertu de leurs anciennes provisions, &c.

Declaration du Roi donnée à Versailles le 23 Juin, régistrée en Parlement le 26, *portant que les sommes deposées au Parlement pour les épices des procès à juger, seront rendues aux Parties.*

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Février, registré en Parlement le 21 Juin, *portant création de cent dix Charges ou places héréditaires de Barbiers Perruquiers Baigneurs & Etuvistes*, dont la finance est fixée à la somme de deux mille quatre cens livres, payable entre les mains du Trésorier des Revenus Casuels. Sur le produit de la finance de ces nouvelles Charges, il sera remis une somme de vingt-quatre mille livres au Caissier de l'Ecole gratuite de Dessin, lequel n'en pourra disposer que de l'ordre & sous l'agrément du Lieutenant Général de Police.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 Juin, *portant réglement pour la perception des droits seigneuriaux dûs à S. M. lors des mutations des biens assis dans les mouvances & directes dépendantes de ses Domaines. (Nous en rendrons compte l'Ordinaire prochain, ainsi que de divers Arrêts, &c.)*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait ledit jour 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue, sont 22. 27. 53. 56. 63.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Des différentes manieres de couper les bleds, &c.

La premiere & la plus commune aux environs de Paris, c'est avec une faucille. A chaque coup de cet instrument, on coupe ce qu'il peut embrasser. Trois ou quatre coups abattent ce qu'on peut contenir avec la main gauche ; & à l'aide de ladite faucille qu'on porte sur la gauche, une ou deux portées font ce qu'on appelle une *javelle*.

La seconde, c'est avec une faulx soit armée, soit nue. On ne peut *faucher* aisément que les bleds qui ne sont pas versés & qui n'ont d'inclinaison que d'un seul côté. Pour faucher, on laisse à la gauche tout le champ, & l'on jette sur cette gauche & contre le grain debout celui que l'on coupe & que l'on laisse appuyé contre l'autre. Lorsque tout le grain d'une rangée est couché sur la gauche, il faut revenir au bout d'où l'on étoit parti ; & commencer une autre rangée. Avec la faulx armée, il faut prendre le sens du bled, & que l'armure n'embrasse que ce que le fer coupe.

La troisième, c'est avec une faulx à manche coutourné, dite *faulx à la main*. On la fait jouer avec la main droite & le développement du bras droit. De la main gauche, on tient un crochet de fer emmanché, lequel fait à peu près le meme effet que la main gauche avec la faucille.

La faucille a son tranchant taillé en scie d'un seul sens, & l'opération que l'on fait avec cet instrument s'appelle *sciage* ou *seyage*, parce que c'est l'action de *scier* ou *seyer*.

Avec la faulx, on *fauche*, & l'on ne ſcie ni ne ſeye.

Les coups de marteau pour affiner la faulx ſont donnés de façon que les figures de pointes de ſcie ſont tournées vers le haut bout du fer. Les coups pour affiner la faucille ſont tournés vers le manche, & les dents ſont ſéparées comme à une ſcie. La faucille n'eſt pas réguiſée avec la pierre comme la faulx qui n'a qu'un ſeul tranchant uni.

Il ſemble que l'on frappe plus rudement la plante du bled avec la faulx à main, qu'avec la faulx à deux mains ou avec la faucille : d'où il ſemble que l'on pourroit conclure que cette façon ſeroit moins bonne pour des grains qui pourroient s'égrainer. Cependant il ſe peut que la faucille l'égraine davantage.

Parmi les cauſes qui quelquefois empêchent de couper les grains auſſi près de terre qu'on le pourroit, on remarque la quantité d'herbes qui ſe trouvent plus épaiſſes vers le pied, l'inégalité du terrein, la crainte d'attraper des pierres ou des cailloux avec la faulx.

Il eſt aiſé, avec la faulx à main, de venir à bout de couper très-près de terre ; mais il eſt plus commode de ne l'employer que comme faulx à deux mains.

Quant aux bleds entremêlés de grands chardons, de fougeres, d'herbes, c'eſt ſeulement avec la faucille qu'on peut être aſſuré de ne pas couper ces plantes.

La faulx à deux mains demande plus de monde, parce qu'il faut quelqu'un qui ſuive le Faucheur pour former les javelles. Par ces deux autres façons, un homme ſeul peut ſuffire.

Pour faucher le bled, le Faucheur, au lieu d'avancer, tenant le pied toujours en avant, y porte le pied gauche ; dans cette poſition, le coup de faulx ne fait que le ſixième environ d'un cercle dont le Faucheur eſt le centre. Avec le pied droit en avant, le coup de faulx fait plus du quart du cercle.

Il n'y a que les petits bleds clairs & bas, que l'on puiſſe faucher avec une faulx armée, & jetter du côté où le bled eſt abattu.

On ne préſente ces obſervations générales que pour inviter & engager les Cultivateurs à examiner, conſtater & publier en détail les avantages & les inconvéniens particuliers de chaque maniere. Cette balance doit comprendre le calçul du tems & des dépenſes ; car s'il eſt poſſible de méconnoître que le monde ſe gouverne par des *calculs*, il eſt impoſſible de ne pas voir que c'eſt par-là que ſe gouverne l'Agriculture qui fait le ſort du monde. Il eſt bien vrai que chaque pays a ſa méthode, & que le Payſan répugne bien plus à adopter de nouvelles pratiques que le vieux Soldat à apprendre de nouveaux exercices ; par la raiſon qu'il eſt difficile & pénible de rompre des habitudes phyſiques, journalieres & priſes dès l'enfance, outre que la maladreſſe inſéparable de l'apprentiſſage d'une nouvelle maniere d'opérer fait ſouvent échouer l'opération, & en dégoûte. Mais en diſant que chaque pays a ſa méthode & le Payſan ſon habitude, on perpétueroit à jamais les mauvaiſes méthodes, & l'on condamneroit même les générations futures à mal faire. Le premier pas vers la réforme, c'eſt de connoître le mieux.

Il ſeroit ſur-tout à deſirer que, dans un terrein bien cultivé, en planches un peu bombées, ou en planches plates, ou tout à plat & ſans herbe, on pût, par de bonnes épreuves, conſtater laquelle de ces trois façons égraineroit davantage les grains à égal degré de maturité.

Une expérience utile encore, ce ſeroit de s'aſſurer de l'avantage ou du déſavantage de ce qu'on appelle *javeller les avoines*, de ce qui fait perdre le plus de grains ou de les laiſſer battre par la pluie & les tourner ou retourner, ou de les couper plus tard & en former des meulettes ou moues, de la différence qui réſulte à ne pas retirer au battage les petits grains qui n'auroient pas renflé par le javellage, plutôt que de perdre la quantité de grains que le javellage fait reſter ſur le guéret, quelquefois tel que le champ paroît garni à porter une ſeconde récolte, &c.

Il y a encore des conſidérations à faire ſur le tems de faucher. Dans certains terreins, le grain eſt mûr & bon à récolter avant que la fanne ſoit totalement aſſez ſéche pour ne pas s'échauffer. La fanne des avoines eſt plus communément encore verte, lorſque le grain eſt fauché. On ſcait que la paille génériquement conſidérée ſe diviſe en paille-tuyau ou fouet, & en menue paille ou capſule, & que la fanne eſt la feuille qui enveloppe le tuyau, &c. &c. &c.

II.

Tachygraphie Françoise.

Le sieur Vorck, domicilié à Bordeaux, a imaginé une Tachygraphie (art d'écrire les mots en abrégé) fort commode & analogue à notre Langue. On peut prendre une idée des avantages de cet Art dans l'Encyclopédie, article *Tachygraphie*; l'Auteur en développe l'utilité dans une dissertation particuliere. Il ne faut qu'un petit nombre de leçons pour se perfectionner. Le sieur Vorck se propose de venir à Paris donner des leçons de sa méthode nouvelle.

III.

Epreuve d'une méthode pour s'assurer si la morsure du chien est venimeuse.

Il y a eu, cette année, dans l'Electorat d'Hanovre, beaucoup de chiens enragés. Autrefois on se contentoit de tuer & d'enterrer ces animaux. Quelques Chirurgiens ont entrepris des s'assurer si leurs morsures étoient venimeuses, & à quel degré elles pouvoient l'être. Pour cet effet, ils ont employé la méthode enseignée par M. Petit, Chirurgien de Paris. Ils ont pris un morceau de viande cuite, qu'ils ont fortement frotté à la gorge, aux dents, aux mâchoires du chien tué, en observant la précaution de ne laisser tomber aucune goutte de sang sur la viande. Ils ont ensuite présenté la viande à des chiens sains. Lorsque le chien tué avoit été enragé & que sa morsure étoit venimeuse, l'animal sain s'est enfui, en hurlant, sans vouloir toucher à la viande. Dans le cas contraire, le chien sain a mangé la viande avec son avidité ordinaire. Cette expérience simple tranquillise la personne qui auroit été mordue sur les suites que la morsure pourroit avoir, avantage très-grand en pareil cas. D'un autre côté, elle empêche qu'on n'administre, par précaution, à un homme sain des remedes qui ne peuvent être que malfaisans quand il n'y a point de mal à attaquer. sur une matiere si importante, on ne sçauroit être trop attentif à rappeller des méthodes qui, souvent, sont négligées, & à la fin entiérement oubliées.

IV.

Stomachique liquide du sieur Ray, Privilégié du Roi, & de la Commission Royale de Médecine, pour en faire la composition & la distribution, conformément au Brévet qui lui a été accordé par M. le premier Médecin.

Ce stomachique débarrasse, purge l'estomac de toute matiere superflue comme bile, flegmes, vents, humeurs noires, crudités, glaires, &c. Il précipite les eaux qui s'y forment par les mauvaises digestions, le nettoie parfaitement, le dispose à recevoir les alimens & à les digerer; il procure à la masse du sang un bon chyle qui le purifie, le rafraîchit & en chasse l'acrimonie qui s'y est introduite : il guérit les maux d'estomac, les indigestions, &c. Il rend entiérement le ressort aux estomacs affoiblis par la maladie & le trop long usage des remedes : il prévient les hydropisies, les coliques venteuses, arrête les vomissemens les plus invétérés; il supprime le dévoiement provenant du relâchement des fibres de l'estomac auquel il rend la chaleur naturelle & éteint la superflue. Les guérisons opérées par la vertu de ce stomachique sont attestées par les certificats les plus authentiques.

Le sieur Ray avertit que toutes ses bouteilles seront étiquetées *stomachique liquide*, &c. Son nom sera écrit de sa main sur les étiquettes, &c.

L'on donnera un imprimé avec chaque bouteille, pour indiquer la maniere de faire usage dudit remede, &c. Le prix de la bouteille de poisson, qui contient huit à neuf prises, est de 3 liv.

Le sieur Ray demeure rue Chapon, au Marais, la premiere porte cochere à gauche, en entrant par la rue Transnonain. Il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire d'affranchir leurs lettres, ainsi que l'argent qu'on lui fera tenir pour faire les envois.

Le sieur Ray continue de distribuer avec le plus grand succès son topique pour les entorses & les foulures.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Juin 1771, au Mercredi 3 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 l. 10 s., 29 l. 5 s. à 32 l. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 l. Le méteil à

la Halle, 24 liv.; le seigle, de 21 à 22 l.; l'orge, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l. aussi *le sept.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Juin 1771, au Mercredi 3 Juillet, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 5 s. à 25 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juillet* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710	5	*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715	5	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

Changes de Paris, *du 6 Juillet* 1771.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 1 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Août*, ...	1 p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi* 4.	*Vendredi* 5.	*Samedi* 6.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1015 17 $\frac{1}{2}$ . .	1017 $\frac{1}{2}$ . . .	1017 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61 $\frac{1}{2}$ 62 . . .	62 61 $\frac{1}{2}$ 62 . .	62 62 $\frac{1}{2}$ . . .
Prom. à 4 p. %.	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 425 5e 392 .	4e 425 5e 390 .	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 3 Juillet 1771		Du Jeudi 4.		Du Vendredi. 5.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	J.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Lempereur, six d. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*	J.	Courmont, *idem.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Boutray, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Nau, *idem.*	L.
Daubonne, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	L.	Delacharmote, *id.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Bouron, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	M.
Boucard, *idem.*	L.	S. Janvier, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*	M	.....		.....	
Roytier, *idem.*	M	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	N.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 2 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 8 Juin.*

LA liste des vaisseaux qui abordent ici devient de jour en jour plus nombreuse. Du 1 au 4, il en est entré 80, dont 2 seulement étoient chargés de grains pour Amsterdam & pour Roterdam.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 9 Juin.*

Par un Edit Impérial & Royal, il a été ordonné que tous les biens-fonds attachés aux Cures, dans les Etats Héréditaires, seront vendus, sans délai, pour que du produit des ventes, il soit formé un capital dont la rente sera plus également distribuée entre les Curés. Cet Edit fait beaucoup de bruit : on applaudit généralement à la répartition plus égale des revenus : quelques-uns craignent que de trop promptes ventes ne forcent à donner les biens à bas prix, que les fonds ne soient pas mieux cultivés par des Particuliers que par les Curés en général très-attentifs à faire valoir leurs terres, qu'il n'arrive que dans la suite les rentes du capital ne deviennent insuffisantes pour la sustentation des Curés, comme il est arrivé en France pour la portion congrue, &c. &c.

DE BERLIN, *le 10 Juin.*

Les marchandises qui passoient dans l'Electorat, venant de Pologne pour la Saxe, ou de Saxe pour la Pologne, avoient été assujetties à un droit de *transit* de 8 pour 100. Il étoit arrivé de-là que le commerce avoit pris un autre cours, & qu'on envoyoit par la Poste les objets propres à être envoyés par cette voie dont les frais ne revenoient qu'à environ 2 pour 100. Ainsi l'objet de cette Ordonnance, comme tant d'autres, non-seulement n'étoit point rempli, mais il en résultoit beaucoup de désavantage pour la Nation. En conséquence, le Roi a jugé à propos de l'abroger. S. M. permet en même tems à ses Sujets, sous certaines conditions, de se charger de marchandises étrangeres, pourvu qu'elles soient ensuite exportées du pays. Les Sujets du Roi ne payeront aucun droit d'entrée à la Foire de Francfort sur l'Oder, & ils pourront acheter de l'Etranger les matériaux nécessaires aux Fabriques du pays qui n'en sont pas suffisamment pourvues, ce qui suppose une culture insuffisante & la nécessité de la relever, sans quoi aucun encouragement ne soutiendroit ces Fabriques. Les Fabricans qui se distingueront recevront des gratifications de la part du Gouvernement.

DE LEIPSICK, *le 11 Juin*

On propose une récompense de six écus de Saxe à quiconque inventera une brouette ou toute autre machine, au moyen de la

quelle un homme puiſſe, avec moins de peine, enlever un poids conſidérable & le conduire plus loin qu'avec des brouettes ordinaires.

Pour encourager de plus en plus la culture de la ſoie, la Société Economique de cette Ville s'eſt chargée, pour cette année, d'acheter à 12 gros la livre les coucons de tous ceux qui voudront les leur vendre à ce prix.

DE BONN, *le 13 Juin.*

La nouvelle Fabrique de ſavon a obtenu, pour avoir la liberté de vendre ſa marchandiſe, quelle qu'elle ſoit, au prix qu'elle voudra y mettre, la défenſe publiée d'importer du ſavon étranger, en quelque quantité que ce ſoit, ſous peine de confiſcation & de dix florins d'or d'amende. Délivrée de toute concurrence, elle n'a pas beſoin de perfectionner ſon induſtrie; & elle peut eſpérer de s'enrichir par cette uſurpation réelle du droit qu'a la Nation naturellement indépendante de tous Fabricans uniquement faits pour ſervir ſes goûts & non pour la tenir aſſervie à leur induſtrie, de diſpoſer à ſon gré de ſon bien, de ſon argent, & par conſéquent d'acheter des Marchands qui lui conviendront le mieux.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 29 Juin.*

Tandis que les plus vaſtes Etats de l'Europe prohibent ou gênent l'exportation des grains, dans la crainte d'en manquer, le Gouvernement ne cherche qu'à la favoriſer dans ce petit Etat, & nous ſommes exempts des maux que l'on craint & que l'on éprouve preſque par-tout ailleurs. Il étoit réſervé à ce pays de donner à l'Europe l'exemple de la liberté & de l'immunité du commerce, & d'abord pour les denrées les plus néceſſaires à la vie. Tous les droits d'entrée de ces denrées viennent d'être ſupprimés, ainſi que les anciens droits impoſés ſur la vente & l'achat du bétail. On ne ſera pas étonné que ces ſuppreſſions animent puiſſamment l'Agriculture; mais on le ſera peut-être qu'un Souverain faſſe & puiſſe faire de pareils ſacrifices. Le bonheur des Peuples ſeroit un motif ſuffiſant pour y engager S. A. R.; avec ces grands ſacrifices, Elle a encore fait de grandes avances ſouveraines pour l'amélioration du territoire; & ces ſacrifices mêmes ſont de nouvelles avances dont les produits ne tarderont pas à récompenſer avec uſure l'abandon de tant de droits oppreſſifs, par la plus floriſſante culture, productive du plus fort revenu public. Le Souverain s'enrichit, qui enrichit l'Agriculture; ce qu'il lui céde & départ, il le ſeme pour recueillir, & la récolte excédera ſurabondamment la ſemence.

L'Uſurpateur de l'Egypte regne en Uſurpateur; il ruine le Commerce & l'Agriculture, pour conquérir; il ſape les fondemens de ſon Tróne pour s'y affermir. Alep n'eſt plus qu'une ſolitude, nul vaiſſeau dans ſon Port.

On apprend de Naples qu'un orage a fait, dans un canton du Royaume d'horribles dégâts, & qu'il a péri beaucoup de beſtiaux qui pâturoient & pluſieurs perſonnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 16 Juin.*

La cherté des vivres cauſe une fermentation & une ſurpriſe univerſelles dans l'Europe. Il y a cinq ans qu'on l'attribua ici à l'exportation des grains, & l'opinion populaire fit la loi qui la défendit. En Suede, en Pologne, dans toute l'Allemagne, en Italie, &c. le commerce n'a été libre ni au-dedans ni au-dehors, & la cherté a affligé tous ces Etats, comme elle nous afflige. Il n'y a point de réglemens qu'on n'ait faits en Allemagne pour gêner le commerce & faire baiſſer les prix, & il n'y a point d'Etats un peu étendus dans cet Empire où les prix n'aient hauſſé, où la diſette n'ait été plus terrible à meſure qu'on a impoſé une nouvelle entrave au commerce. Depuis 5 ans, nous n'exportons plus de grains, la derniere récolte a été favorable; & l'on ne ſçait à quelles cauſes attribuer une cherté ſi conſtante. On ne ſoupçonne pas que l'énorme accumulation des impôts, les privileges, les corporations, l'uſage de taxer, l'habitude de taxer arbitrairement, & autres opérations du Gouvernement & de la Police, aient pu influer ſur des maux dont ils ſont ſi manifeſtement les principales cauſes. Les recherches faites pour découvrir d'où provient le haut prix des vivres, menacent nos

tre liberté de la plus cruelle inquisition. On veut que la cherté soit l'effet des manœuvres de certains Particuliers plutôt qu'une disette réelle, & tout favorise ces manœuvres. On croit que l'accroissement de Londres, augmenté, à ce qu'on assure, de 2000 maisons depuis dix ans, y contribue, & l'on ne songe pas que si cet accroissement ne supposoit la désertion des campagnes & la diminution du revenu national, le commerce se seroit infailliblement accrû à proportion du débouché qui se seroit ouvert, & du débit qu'on auroit trouvé à faire des denrées. Enfin on espere que le retranchement des dépenses de la table, dont le Lord-Maire a donné l'exemple, remédiera au mal, comme si ce remede alloit à la source du mal même, comme si par la diminution des consommations, il n'étoit pas à craindre que l'on ne portât atteinte à la réproduction même.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 18 *Juin.*

Il n'est point de bon Citoyen qui n'ait vu avec sensation l'Ordonnance par laquelle M. l'Intendant a condamné un ancien Syndic pour les chemins, convaincu d'avoir tourné à son profit le travail de quelques Courvoyeurs qu'il avoit dispensés des corvées, à remplacer celles qu'il avoit appliquées à son profit. Quoique la peine soit assez legere pour un délit public qui d'un côté empêchoit le bien que le coupable étoit obligé de surveiller par office, en ouvrant un débouché & une communication généralement utile, & qui d'un autre côté produisoit un grand mal, en rejettant sur le Peuple des campagnes le poids d'une servitude excessivement onéreuse & par elle-même & par des abus en partie inséparables de la chose, on espere néanmoins que cet exemple & les mesures prises par l'Administration serviront du moins à modérer les excès. Il semble que tant d'inconvéniens démontrés & tant d'abus tous les jours renouvellés dans les corvées devroient en accélérer par-tout la suppression; le Gouvernement l'autorise, tous les bons Citoyens la desirent, & la méthode des contributions en argent suivie dans les Généralités de Caën & de Limoges ne laisse plus d'autre travail à faire, dans d'autres Provinces, qu'une application simple & facile.

Les saisies faites derniérement par des Garde-Haras de plusieurs jeunes chevaux entiers, trouvés vaguans dans des pâturages avec des jumens, au mépris des réglemens & au préjudice des Garde-Etalons royaux, saisies suivies de confiscation & d'amende, nous rappellent avec douleur le dépérissement général des chevaux depuis l'établissement par lequel l'on se flattoit d'en augmenter le nombre & d'en améliorer les races.

On mande de Rochefort que l'*Aviso*, petit vaisseau doublé de cuivre, est sur le point de partir pour Gorée où il transporte des effets pour le service du Roi; & que de-là il se rendra à la Côte d'Or, pour y acheter des Negres qu'il conduira à Saint-Domingue.

La Générosité d'un Architecte de cette Ville, qui sans autre intérêt que celui que les belles ames ont à faire le bien, s'est offert pour diriger les ouvrages d'un de ses Confreres mort la veille de son offre, dans la vue de procurer à la veuve de cet Architecte les moyens de se libérer des sommes avancées à son défunt mari par le Propriétaire, mérite un hommage public.

De Moulins, *le* 19 *Juin.*

Le pain est encore fort cher, mais les bleds sont d'une beauté singuliere, & l'on mettra de bonne heure la main à la moisson. On mande de Bourgogne que les vignes y ont généralement la plus belle apparence.

De Clermont-Ferrand, *le* 20 *Juin.*

Le Peuple, même dans les besoins les plus pressans, ne passe guères de la plainte au murmure, du murmure à l'émeute, à moins que des bruits semés par des hommes ou inconsidérés ou méchans ne lui offrent un objet sur lequel ils l'invitent à se décharger, en quelque sorte, du sentiment de ses maux ou à les venger. Long-tems *l'exportation* a été le cri poussé pour exciter des troubles, le Peuple se jettoit sur les voitures chargées de grains. Le *monopole* lui étoit substitué, suivant les circonstances, & les greniers ou les magasins étoient enfoncés. Dans le cou-

rant de cette année, on a fourné la haine du Peuple contre les Meûniers que l'on a accusés de mêler du plâtre ou d'autres corps hétérogenes & malfaisans dans la farine. C'est ainsi que l'on a voulu alarmer le Peuple à Dijon, à Troyes & ailleurs. Des Citoyens sages ont dissipé ces bruits à Dijon, en en vérifiant & démontrant la fausseté par des expériences. Ici l'envie de quelques Meûniers fâchés de ne pouvoir faire & vendre autant de farine que deux de leurs Confreres du voisinage, avoit aigri le Peuple contre ces deux Meûniers qu'ils accusoient de corrompre les farines & de faire renchérir les grains ; & les moulins les plus utiles ont été détruits.

De Poitiers, *le 22 Juin.*

La suppression de la dixme à raison de la 16e. gerbe, substituée en 1769 au droit de boisselage beaucoup moins dur, a causé la joie la plus vive parmi les Cultivateurs & les Propriétaires qui se trouvoient assujettis à ce nouveau droit. Quand on songe que la seixième gerbe levée sur la récolte totale, est réellement un impôt d'un huitième pris sur le produit net ou le revenu, en supposant que la récolte soit le double des avances, & par conséquent un impôt beaucoup plus fort sur une très-grande partie des terres, on sent combien cette nouvelle dixme étoit onéreuse, & combien elle étoit désastreuse pour les Fermiers qui n'avoient pu faire entrer cette nouvelle surcharge dans les calculs sur lesquels ils avoient fondé leurs baux. On peut juger par-là de la satisfaction que cause cette abolition qui paroît juste, & de l'émulation qu'elle excite.

De Tours, *le 24 Juin.*

Il faut à la fin vuider les dépôts des Mendians, il faut, pour remplir le but de ces dépôts, employer les pauvres en les faisant sortir de ces asyles. M. l'Intendant, pour engager les Citoyens à se charger de quelques enfans renfermés dans le nôtre, offre une modération sur les impositions que payent ceux qui voudroient les prendre avec eux. Cette modération aura lieu pendant plusieurs années, à raison de l'âge de ces enfans ; & elle sera assurée à ceux qui les recevront, par une Ordonnance particuliere.

Les prix des grains & du pain continuent de baisser insensiblement.

De Paris, *le 29 Juin.*

Lettres-Patentes du Roi, données à Compiegne le 9 Août 1770, enregistrées en Parlement le 4 Mai 1771, qui permettent aux Maîtres Tanneurs-Fabricans de cuirs de Provinces, de faire conduire à la Halle aux cuirs de Paris, les cuirs & peaux qui proviendront de leur fabrication & commerce, de les y faire vendre & débiter par des Agens, Commissionnaires ou autres personnes qu'ils jugeront à propos de choisir pour cet effet. Par l'article XIII de la Déclaration du 20 Juillet 1762, il étoit enjoint aux Tanneurs-Fabricans de cuirs, de vendre leurs cuirs par eux-mêmes, ou leurs femmes, enfans, serviteurs, & non par autres, comme il avoit été autrefois ordonné pour le commerce des grains & autres denrées. S. M. a été informée que l'émulation des Tanneurs s'etoit rallentie en raison de l'éloignement, parce qu'en se déplaçant autant de fois qu'ils avoient de la marchandise à vendre, ils employoient une partie du tems en voyages trop souvent renouvellés ; que l'intérieur de la Fabrique étoit négligé, & que les frais de ces voyages absorboient une partie de leurs bénéfices, ou augmentoient d'autant le prix de la marchandise, au préjudice du Consommateur.

Edit du Roi portant création de Conservateurs des hypotheques sur les immeubles réels & fictifs, & abrogation des décrets volontaires, donné à Versailles au mois de Juin 1771, registré en Parlement le 17. L'objet de cet Edit est d'assurer les droits de propriété des Sujets, & de prévenir les troubles & les évictions qui résultent souvent de l'omission des formalités longues & embarrassantes auxquelles les décrets volontaires sont assujettis ; en fixant d'une maniere invariable l'ordre & la stabilité des hypothéques, & en traçant une route sûre & facile pour les conserver ; de sorte que d'un côté les Acquéreurs puissent traiter avec solidité & se libérer valablement, & que d'un autre côté les Vendeurs puissent recevoir le prix de leurs biens, sans attendre les decrets d'un délai volontaire, formalité longue & simulée, introduite au défaut d'une loi que le bien général sollicitoit. Cette loi avoit eu en

PRIX des Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Pa
marc ou du quintal du même poids.

Mois de

Noms des Villes	Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece
AMIENS.		320		20	24	300	120	25
Abbeville.		400		46	30	169		18
Boulogne.		203		15 15				15
SOISSONS.	98			45 10		100		15
Laon.	46	504		33	33	60	80	18
Château-Thierry.	98	350					120	12
LYON.	89	318		82		170	95	12
Saint-Etienne.	84					160	120	11
Montbrison.	87						150	10
LA ROCHELLE	56	196				200	160	21
Saintes.	64	233				450	350	40
Saint-Jean-d'Ange	42	225				240	220	28
LIMOGES.	80	280				200	180	18
Angoulême.	54	240				180	150	24
Tulle.	72					110	90	15
PAU.	112	124						
Dax.	62					155	164	18
Bayonne.	60	180				200	220	27
AUCH.	42	262				200	150	25
L'Isle-Jourdain.	91	416				200	160	60
Mirande.	47					140	170	30
ROUEN.					30			40
Le Havre.		350	220	60	40			
Dieppe.		290		21	32	200		35
CAEN.			140		28	300	100	30
Bayeux.			155		15	200	90	20
Saint-Lo.					12	200	120	20
ALENÇON.		260	200		32	200	150	15
Lizieux.								
Falaize.			224		16	150	100	15
DIJON.	200	210		60		350	120	15
Auxerre.	200	240		50		145	105	9
Auxonne.	133					190	130	15
Beaune.	79					200	100	15
Mâcon.	70	336				250	200	24
GRENOBLE.	98	280		140		120	130	10
Vienne.	87	288				150	150	18
Valence.	62					230	160	25
METZ.	84	140				200	72	20
Toul.	70	252				240	120	24
Verdun.	80	222		16		150	90	15
Montmedi.	20	250		25		90	50	8

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Pa de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois de Mai & Juin, attribué au N°. 52 du premier Juillet.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece
AMIENS.	21 7 6	19 2 6	. . . .	3 6	2 3	1 10	12 15	6 8	2	2	200	110	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	20 7 3	18 6 9	14 1 3	2 3	1 8	1 6	11 5	7 17	1 5 7	. . . .	200	180	. . . .	400	. . . .	46	30	169	. . . .	18
Boulogne.	21 6 8	. . . .	16 17 9	3 6	2 4	1 9	11 15 6	7 6 8	1 9 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	203	. . . .	15 15	. . . .	. . . .	. . . .	15
SOISSONS.	27 15	25	21 6	3 1	2 8	2 5	16 4	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	100	. . . .	15
Laon.	22 10	22	20 2 11	3 6	3	2 6	17 11 4	7 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	46	504	. . . .	33	33	60	80	18
Château-Thierry.	31 14 8	. . . .	. . . .	3 3	3	. . . .	. . . .	10	3	2	. . . .	. . . .	98	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	12
LYON.	36 11 5	33 10	32	4 8	2 11	2 7	22 17 1	13	3 10 1	2 6 9	. . . .	. . . .	89	318	. . . .	82	. . . .	170	96	12
Saint-Etienne.	41 13	38 19 6	36 5 11	4 4	4 1	3 6	24 3 10	10 8 3	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Montbrison.	36 11 8	. . . .	34 12 9	5 3	. . . .	4 11	21 8 1	10 2 4	2 18 5	1 3 4	. . . .	. . . .	87	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	10
LA ROCHELLE.	23 11	. . . .	. . . .	2 6	2 3	2 1	11 3	8 3	1 5	15	. . . .	. . . .	56	196	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	21
Saintes.	23 3	16 5	16 2	2 5	2 2	1 10	15 18	9 3	1 9	1	. . . .	. . . .	64	233	. . . .	. . . .	. . . .	450	350	40
Saint-Jean-d'Angely.	21 4	14 6	. . . .	2 2	2	1 5	. . . .	7 4	2	1 5	. . . .	. . . .	42	225	. . . .	. . . .	. . . .	240	220	28
LIMOGES.	28 2 6	. . . .	25 10	3 7	. . . .	2 4	. . . .	10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	180	18
Angoulême.	23 15 8	15 19 3	. . . .	2 9	2 1	. . . .	. . . .	10 2 9	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
Tulle.	34 9 6	. . . .	30 2 7	3 6	. . . .	2 6	. . . .	7 12 1	1 5	1	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	90	15
PAU.	31 16	27 5	24 3	3 2	. . . .	. . . .	21	13 4 6	2 2	18	. . . .	. . . .	112	124	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Dax.	34 16 3	. . . .	24 7 6	3 7	. . . .	. . . .	. . . .	14 2 9	2 2	15	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	164	18
Bayonne.	32 1 1	. . . .	18 5	3 3	. . . .	. . . .	. . . .	17 1	1 15	1 4	. . . .	. . . .	60	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	27
AUCH.	28 3 6	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	. . . .	10 7 6	2 14	1 16	. . . .	. . . .	42	262	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	25
L'Isle-Jourdain.	26 9 10	23	. . . .	2 6	. . . .	. . . .	. . . .	11 16 3	3 6	. . . .	. . . .	. . . .	91	416	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	60
Mirande.	27	22	. . . .	3 4	. . . .	. . . .	18 10	12 5	2 8	1 9	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	170	30
ROUEN.	28 11	23 17	19 8 8	3 3	2 9	2 3	17 4 6	10 2 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	40
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	18	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	
Dieppe.	25 3 3	21 3 2	17 3 2	4 2	2 9	2 1	13 14 6	8 7 1	3	1 15	390	550	. . . .	290	. . . .	21	32	200	. . . .	35
CAEN.	28 10 3	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	18 14 5	12 14 9	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	30
Bayeux.	26 6 6	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 18	9 2 3	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Saint-Lo.	31 1 8	23	19 3 4	3 3	. . . .	. . . .	19 3 4	11 17	2 1 8	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	12	200	120	20
ALENÇON.	23 6 3	21 18 10	22 5 8	2 7	2 4	2 1	13 14 4	8 4 7	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Lizieux.	29 8	. . . .	21	2 10	. . . .	2 2	17 7	10 7	1 17	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaize.	25 6 8	23 12	22	3	2 9	2 6	15 8	10 10 10	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16	150	100	15
DIJON.	35 4	28 16	. . . .	5 4	2 8	. . . .	23 9 4	13 1 8	3	1 10	390	. . . .	200	210	. . . .	60	. . . .	350	120	15
Auxerre.	38 5	33 11 6	. . . .	4 3	4	3 9	25	14	1 16	1 10	. . . .	. . . .	200	240	. . . .	50	. . . .	145	105	9
Auxonne.	37 10	31 17 6	26 5	4 9	3 3	. . . .	26 8 10	12	2 10	2	. . . .	. . . .	133	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	130	15
Beaune.	42	37 10	35 12 6	5 3	2 9	. . . .	30	16	4	2	396	. . . .	79	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	15
Mâcon.	42	37 14	34 11	4 2	2 9	. . . .	25 16	13 4	3	2	. . . .	. . . .	70	336	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	24
GRENOBLE.	40 5 8	32 11 4	30	5 4	3 9	3 3	30	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	98	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Vienne.	37 18 4	35 10 4	33 2 4	4 6	3 7	. . . .	25 18 4	12	4 5 8	2 2 10	. . . .	. . . .	87	288	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	18
Valence.	34 13 4	30 6 8	28 3 4	3 6	3 2	2 11	23 16 8	13	4 15	2 1 6	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	230	160	25
METZ.	32 17	27	25 6	3 4	3 1	2 7	21 1 5	8 2 7	1 12	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	38 11 1	. . . .	. . . .	3 4	2 9	. . . .	24	7 16 6	1 10	1 4	. . . .	. . . .	70	252	. . . .	. . . .	. . . .	240	120	24
Verdun.	28 16	. . . .	. . . .	3 6	3	2 5	18	6 12	2 10	1	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
Montmedi.	27 1 8	. . . .	. . . .	3 1	2 7	. . . .	15	6	1 16	1 10	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	25	. . . .	90	50	8

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
AMIENS	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	21	101	48	65	. . . .	. . . .	133	235	41	29	34	28	153	184	51	19	71	. . . .	41	44
Boulogne.	17 10	70	45	65	. . . .	. . . .	125	340	48	33	. . . .	. . . .	210	250	50	17	82	80	40	
SOISSONS.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon	20	60	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	270	50	18	90	. . . .	65	
Château-Thierry.	12	60	27	. . . .	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	. . . .	70	55	150	190	60	18	95	45	45	
LYON	9	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	84	54	58	
Saint-Etienne	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
Montbrison.	10	90	41	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	37	. . . .	. . . .	52	21	93	52	. . . .	
LA ROCHELLE.	15	80	50	60	. . . .	. . . .	150	240	75	60	50	40	. . . .	. . . .	50	25	90	. . . .	. . . .	50
Saintes.	15	100	55	60	2400	2880	126	250	105	50	95	50	150	225	60	27	90	55	50	50
Saint-Jean-d'Angely.	9	90	70	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	205	55	. . . .	100	70	. . . .	
LIMOGES.	4 10	90	45	. . . .	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
Tulle.	6	30	20	50	. . . .	. . . .	65	150	46	23	26	13	170	215	50	19	100	30	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	9	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	245	140	. . . .	. . . .	204	230	54	. . . .	59	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
AUCH.	12	80	72	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	16	. . . .	. . . .	. . . .	
L'Isle-Jourdain.	8	100	60	. . . .	. . . .	. . . .	65	. . . .	66	48	72	48	. . . .	. . . .	60	36	84	48	. . . .	
Mirande.	5	40	30	60	. . . .	. . . .	60	240	72	54	48	24	. . . .	. . . .	42	25	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	27	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62	34	180	200	51	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	75	. . . .	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN.	18	80	50	60	. . . .	. . . .	130	230	100	50	80	40	160	230	45	20	100	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	45	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo.	15	70	30	45	. . . .	. . . .	75	365	52	27	47	27	165	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise.	9	50	36	45	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	40	20	80	55	45	45
DIJON.	16	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	145	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	85	38	38	50
Auxerre	10	60	40	35	700	1000	120	200	60	45	90	60	175	220	55	30	100	78	68	57
Auxonne.	15	70	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	100	110	80	210	250	70	. . . .	120	. . . .	53	
Beaune.	9	90	60	. . . .	. . . .	. . . .	135	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	50	17	100	50	45	
Mâcon.	12	100	60	120	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	28	85	45	45	45
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	286	44	25	82	38	. . . .	
Vienne.	10	90	60	70	2142	2571	107	160	. . . .	. . . .	42	32	145	171	53	21	80	64	. . . .	
Valence.	18	. . . .	. . . .	72	2375	2612	71	. . . .	. . . .	. . . .	41	45	. . . .	. . . .	. . . .	21	95	59	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	12	72	72	50	. . . .	. . . .	130	200	. . . .	. . . .	60	50	180	225	45	17	120	. . . .	45	
Verdun.	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Montmedi.	10	40	20	. . . .	. . . .	. . . .	118	174	76	53	56	44	180	. . . .	50	18	100	. . . .	24	

Noms des Villes.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIENS. . .	81	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville. . .	53	184	51	19	71	. . . .	41	44
Boulogne. . .	10	250	50	17	82	80	40	
SOISSONS. .	50	240	58	19	75	50	40	
Laon	00	270	50	18	90	. . . .	65	
Château-Thierry.	50	190	60	18	95	45	45	
LYON. . .	. . .	. . . .	46	18	84	54	58	
Saint-Etienne. .	. . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
Montbriſon. . .	. . .	. . . .	52	21	93	52	. . . .	
LA ROCHELL	. . .	. . . .	50	25	90	. . . .	. . . .	50
Saintes. . . .	50	225	60	27	90	55	50	50
Saint-Jean-d'Angel	60	205	55	. . . .	100	70	. . . .	
LIMOGES. .	80	200	60	19	100	40	35	
Angoulême. . .	68	215	45	17	85	24	20	30
Tulle. . . .	70	215	50	19	100	30	. . . .	
PAU.. . . .	. . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	04	230	54	. . . .	59	. . . .	. . . .	
Bayonne. . . .	80	200	35	13	50	40	36	33
AUCH. . .	. . . .	. . . .	. . . .	16	. . . .	. . . .	. . . .	
L'Iſle-Jourdain. .	. . . .	. . . .	60	36	84	48	. . . .	
Mirande. . . .	. . . .	. . . .	42	25	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre. . .	180	200	51	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe. . . .	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN. . .	160	230	45	20	100	70	. . . .	50
Bayeux. . . .	170	225	45	. . . .	90	45	145	40
Saint-Lo. . . .	165	250	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON. .	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Lizieux. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaiſe. . . .	160	200	40	20	80	55	45	45
DIJON. . .	170	215	60	15	85	38	38	50
Auxerre . . .	175	220	55	30	100	78	68	57
Auxonne. . .	210	250	70	. . . .	120	. . . .	53	
Beaune. . . .	. . . .	. . . .	50	17	100	50	45	
Mâcon. . . .	150	225	60	28	85	45	45	45
GRENOBLE.	175	286	44	25	82	38	. . . .	
Vienne. . . .	145	171	53	21	80	64	. . . .	
Valence. . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	95	59	. . . .	
METZ. . .	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul. . . .	180	225	45	17	120	. . . .	45	
Verdun. . .	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Montmedi. .	180	. . . .	50	18	100	. . . .	24	

partie son exécution par l'Edit de Mars 1673; mais la forme donnée à l'établissement des Greffes avoit rencontré tant de difficultés que l'Edit fut révoqué au mois d'Avril 1764. S. M. prend aujourd'hui pour modele l'établissement des Offices de Conservateurs des hypotheques des rentes sur les Tailles, Aides, Gabelles, &c. L'Edit crée dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, une Chancellerie & des Offices de Conservateurs des hypothéques, Gardes des Sceaux, & Greffiers-Expéditionnaires, pour les Lettres de ratification qui seront obtenues sur les actes translatifs des propriétés dans le ressort ou les ressorts où seront situés les immeubles. Tous Propriétaires d'immeubles réels ou fictifs, pour en purger les hypotheques, seront tenus, à chaque mutation, de prendre des Lettres de ratification. Ces Lettres purgeront les hypotheques & privileges, à l'égard des Créanciers des Vendeurs qui auront négligé de faire leur opposition dans la forme prescrite. Les Acquéreurs avant le sceau desd. Lettres, déposeront au Greffe le contrat de vente; & il en sera exposé, pendant deux mois, un extrait dans un tableau. Pendant ces deux mois, les Créanciers légitimes du Vendeur pourront faire une soumission d'augmenter le prix de ladite vente en premier lieu d'un dixième du prix principal, & ensuite en cas de surenchere d'un vingtième en sus, & sera loisible à l'Acquéreur de conserver l'objet vendu, en parfournissant le plus haut prix offert. Pour mettre les Acquéreurs en état de connoître s'il y a des oppositions, les Vendeurs seront tenus de justifier de leur domicile pendant les 3 dernieres années antérieures à la vente.

Il sera perçu sur le prix des ventes sur lesquelles il sera pris des Lettres de ratification deux deniers pour livre, comme sur les décrets volontaires; en outre six sous par cent livres, dont S. M. en abandonne trois aux Officiers de Chancelleries; & deux livres seize sous pour chaque Lettre de ratification, au profit desd. Officiers, indépendamment du papier & parchemin timbré, sans autre droit sous prétexte d'expédition ou salaire de Commis.

Ceux qui prétendront droit de privilege & hypotheque seront tenus de former leur opposition entre les mains des Conservateurs, à l'effet de les conserver, sous peine de déchéance, & de n'être payés qu'après les Créanciers chirographaires opposans. Les oppositions dureront trois ans, au-delà desquels elles n'auront plus d'effet, si les Créanciers ne les renouvellent. Les droits pour la réception des oppositions au sceau des Lettres de ratification, seront payés à raison de trois livres par opposition; il sera payé pour main-levée de chaque opposition vingt-quatre sous, & pareil droit pour extrait de chaque opposition subsistante. S. M. s'en réserve le sixième & abandonne le surplus aux Conservateurs qui compteront mois par mois à S. M. de tous les droits à Elle réservés. Ces Conservateurs jouiront, entr'autres droits, de celui de survivance, & de quatre pour cent du montant de leur finance.

L'Edit ne comprend pas les hypotheques des femmes sur les biens de leurs maris vivans, ni celles des enfans sur celles de leurs peres pour raison de douaires non ouverts, pour lesquels il ne sera pas nécessaire de former opposition. Les Lettres de ratification ne pourront être opposées par les Acquéreurs de biens situés. Les Seigneurs féodaux ou censiers ne seront pas tenus de faire opposition pour raison des fonds, cens, &c.

Enfin l'usage des saisines & nantissemens, pour acquérir hypotheque & préférence, est abrogé pour l'avenir seulement, ainsi que l'usage des decrets volontaires, sans empêcher la poursuite des decrets commencés.

La suite des Arrêts à un autre Ordinaire.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Epreuves d'une moindre quantité de semence.

M. le Marquis de Puimarets ayant tiré de Montpellier la Brochure dont nous avons parlé dans notre Gazette & dans notre Journal, intitulée *Essai sur la quantité de semence la plus avantageuse au produit des récoltes*, par M. Mourgue de Montpellier, il envoya cette Brochure, le mois de Mai dernier, à M. l'Abbé d'Espagnac son frere, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Coulombs, Diocèse de Chartres, qui crut devoir en faire un extrait pour donner à connoître dans son voisinage la méthode de M. Mourgue. M. l'Abbé d'Espagnac parla de cette essai à M. Rabarousst, Curé de Marville-Moustier-Brûlé, & il apprit de ce Curé que, dans sa Paroisse, il y avoit un Laboureur du second ordre qui semoit moins de bled que les au-

tres Laboureurs & en récoltoit davantage, proportion gardée, & que même le grain de son bled étoit plus plein. M. l'Abbé d'Espagnac, sur le propos de M. Rabarousst, le pria de s'informer des motifs du Laboureur dont il venoit de lui parler, & de lui en rendre raison. Voici la copie de la lettre que M. l'Abbé d'Espagnac a reçue à ce sujet de M. Rabarousst.

A Marville, le 27 Mai 1771.

MONSIEUR,

Le Laboureur dont j'ai eu l'honneur de vous parler à mon dernier voyage de Coulombs, s'appelle *Claude-François Oudard*; il demeure à Marville. Je lui ai demandé quelle étoit la raison qui l'avoit déterminé à mettre bien moins de semence dans ses terres que les autres Laboureurs de ma Paroisse n'avoient coutume d'en mettre: il m'a répondu que l'expérience qu'il avoit faite depuis plusieurs années de cette façon d'opérer lui avoit toujours parfaitement réussi, & qu'il continueroit tant qu'il seroit Laboureur. Il met trois minots & un demi-minot de bled, mesure de Dreux, par chaque arpent de terre. Le minot de bled peut peser entre 48 & 50 livres; l'arpent de terre contient 100 perches, la perche 20 pieds, le pied 13 pouces. J'ai communiqué, Monsieur, à plusieurs de mes Laboureurs mes réflexions sur la facon d'opérer de M. Oudard, ils m'ont tous dit qu'il avoit plus de raison qu'eux. J'en ai parlé en particulier à M. Drouard, Laboureur fort intelligent, qui a l'honneur d'être connu de M. Decorn: il m'a dit aujourdhui, Monsieur; je voudrois avoir suivi le bon exemple de M. Oudard, *j'aurois mis un bon minot & demi de bled de moins par arpent dans mes terres, & ma récolte seroit plus avantageuse.* Ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir combien les hommes sçavent peu mettre à profit leurs réflexions sur les fautes qu'ils commettent tous les jours. Voilà, Monsieur, le peu d'éclaircissemens que je puis vous donner sur la matiere en question. Daignez agréer les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé*, RABAROUST, Curé de Marville-Moutiers-Brûlé.

P. S. Il est à observer que dans ma Paroisse, on met quatre minots & demi de bled pour ensemencer un arpent de terre.

M. l'Abbé d'Espagnac ne s'est pas arrêté à ces premieres informations, il a cherché dans le Chartrier de l'Abbaye de Coulombs des vestiges de la pratique des Laboureurs sur les semences du bled dans les tems reculés: il a trouvé, dans un compte rendu en 1593 par un Receveur de l'Abbaye de Coulombs, que, réduction faite à la mesure de Paris, les Laboureurs autrefois semoient treize litrons, mesure de Paris par arpent, moins que les Laboureurs d'aujourd'hui & qu'on récoltoit plus qu'on ne récolte actuellement. L'arpent de terre étoit en 1593 le même qu'il est aujourd'hui.

N. B. L'avantage de la moindre quantité de semence nous a été récemment certifié par un habile Cultivateur Flamand qui joint à une bonne pratique une sçavante théorie.

II.

Lettre à M. le Secretaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de L. R.

Il est fâcheux de le dire, Monsieur; on est indolent dans ce pays-ci, & rien n'y est encouragé. Si l'on condamnoit la franchise qui m'arrache ce cri, ce seroit proscrire le patriotisme & l'amour de l'humanité; vertus Gauloises, qui semblent devenir plus rares, à mesure qu'on les recommande davantage; car il est des tems où plus on se vante d'en avoir, moins on en a, & c'est peut-être là notre époque. S'il étoit dangereux de reprocher souvent aux hommes leurs vices ou leurs erreurs, il faudroit fermer les Chaires & les Ecoles, & brûler les Livres.

J'ai vu naître ici & périr plusieurs établissemens très-utiles; j'y en vois encore qui languissent, qui n'operent aucun bien, & desquels la Province se promettoit néanmoins les plus grands avantages. Votre *Société*, par exemple, ne rend pas tous les services qu'on pourroit en attendre. Qu'a-t-elle produit depuis neuf ans qu'elle est formée? Cinq Mémoires intéressans, à la vérité, & que le Public a reçus d'abord avec reconnoissance, bientôt oubliés ensuite, parce que ces heureux commencemens ne se sont pas soutenus. Vous n'avez pas été plus loin; vous seriez-vous rebutés d'écrire pour des ingrats ou pour des gens qui n'entendent pas leurs intérêts? Tant pis, Monsieur, ce découragement, quelles qu'en soient les raisons, paroît un tort: il faut servir les hommes malgré eux; ils s'éclairent à la fin,

& ſçavent gré du bien qu'on veut leur faire. Si le *quiétiſme*, de moral & individuel qu'il a été, devient politique & ſocial, c'en eſt fait de la Nation. Le premier étoit un effet de l'aſcétiſme outré & mal entendu; le ſecond ſeroit un vice dans le caractere national qui perd de jour en jour de ſon énergie. L'indifférence politique eſt la plus dangereuſe de toutes les inerties. L'*extaſe* & le repos ne ſont pas faits pour les corps qui ſe chargent d'inſtruire les hommes; ou bien tous les établiſſemens impliqueroient contradiction. On pourroit dire, dans ce cas, que la vertu ſolitaire & ſans activité n'eſt qu'une vertu ſans mérite. Le patriotiſme, qui ne fait aucun effort pour ſe répandre & pour remplir les devoirs qui lui ſont impoſés par la nature & par la raiſon, eſt un ſentiment nul ou factice: c'eſt la fanfaronnade des faux braves. Il ne faut à la Patrie que de vrais braves, ainſi qu'à l'honneur. On ne fait rien de grand, ſi l'on n'a pas de l'enthouſiaſme; & l'enthouſiaſme qui a le bien public pour objet, eſt le plus noble de tous.

Je ſçais que vous avez d'autres Mémoires dans votre Secrétariat: mais, je vous en demande pardon, Monſieur, ce n'eſt peut-être pas là qu'ils devroient être. Pourquoi ne pas les publier? *C'eſt une dépenſe*, me direz-vous. Il eſt vrai que votre Société n'a point de fonds; mais faites une démarche, vous en trouverez. Il y en a, dans toutes les Provinces, dont l'emploi eſt deſtiné aux dépenſes extraordinaires: celle-ci ſeroit privilégiée. Adreſſez-vous à ceux qui les diſpenſent; ils n'en refuſeront pas, car ils ſont Citoyens. Si vous ne réuſſiſſez pas par cette voie; ſi d'autres deſtinations non moins utiles abſorbent annuellement toutes les réſerves, faites des invitations aux gens de bien; propoſez des ſouſcriptions, je me perſuade qu'elles ſeroient bientôt remplies. Vingt Négocians ont perdu, chacun, deux cens louis, à vouloir entretenir, pendant trois ans, une troupe de Comédiens. Quel eſt celui d'entr'eux qui pût les regretter, s'il les eût employés à favoriſer la diſtribution de quelques bons Mémoires, ou à fonder des Prix pour l'éclairciſſement de quelques queſtions intéreſſantes ſur l'Agriculture & ſur le Commerce? Fourniſſez, Monſieur, les occaſions de faire des dépenſes de Citoyen, & vous verrez moins de goût pour les dépenſes frivoles. Il n'eſt queſtion que de diriger les vues vers des objets utiles; c'eſt le devoir des Economiſtes & des Gens de Lettres: on fait enſuite, des hommes, tout ce que l'on veut, pour peu, qu'aux inſtructions qui éclairent, on joigne l'exemple, qui détermine encore plus puiſſamment que les leçons, &c.

Signé, CHAPEL DE S. LAUR. S. D. C. D. M. L. M. D. N. P.

(*A la Rochelle, le 6 Juin* 1471).

N. B. L'Auteur de cette Lettre nous a fait l'honneur, en nous l'envoyant, de nous en adreſſer une particuliere qui renferme des offres obligeantes que nous acceptons avec beaucoup de plaiſir & de reconnoiſſance. Flattés de ſes éloges, nous le prierons de nous permettre de ne pas les publier, comme il nous y invite. Nos ennemis (car nous ne pouvons pas appeller d'autres noms des gens qui inſultent & ne raiſonnent pas), nos ennemis ſeroient très-capables de dire que nous avons mendié des ſuffrages, pour les oppoſer à leurs injures, comme ſi ces injures pouvoient exciter d'autres ſentimens que ceux du mépris & de la pitié. Nous avons l'attention de leur épargner tous les jours la douleur de voir nos opinions & nos travaux approuvés par des Citoyens auſſi déſintéreſſés qu'éclairés, que nous n'avons pas même l'honneur de connoître. L'Auteur de la Lettre précédente eſt du nombre de ces bons Citoyens; il a donné des preuves multipliées de ſon zele, de ſes lumieres & de ſes talens, particuliérement dans les *Affiches de la Rochelle*, Feuilles que nous avons toujours diſtinguées entre celles qui ſe publient dans les Villes de Province. Nous croyons devoir lui rendre cette juſtice, quoiqu'il ait pris, dans ces mêmes Feuilles, notre défenſe contre ces prétendus Critiques, ſans avoir jamais eu avec nous la moindre relation. Serions-nous honteux d'être hautement juſtes à ſon égard, parce que nous lui devons de la reconnoiſſance?

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Juin 1771, au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 29 à 32 liv. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 5 ſ. à 32 l. 10 ſ. Le

seigle, de 20, 21 à 22 liv.; l'orge, de 19; 19 l. 10 s. à 20 l. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 19 Juin 1771, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 s. à 25 liv. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Juin 1771, de 39 à 40 livres; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juin 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . .	717	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à	702	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 28 Juin 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32	
Hambourg	182	¼
Madrid	15	4 6
Cadix	15	2 6
Livourne	96	¾
Gênes	94	¾
Lyon, *Août*, ...	1 p.	⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1055	1060	. . . . .
Emprunt Oct. .	250	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	61	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	73	72	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 424 5e 390 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 26 Juin 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 27. *Messieurs*		Du Vendredi. 28. *Messieurs*	
Boucard, six dern. mois 1770.	J.	Delauge, 6 dern. mois 1770.	L.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.
Radix j. *idem.*		Courmont, *idem.*		Lempereur, *id.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Boutray, *idem.*		Issally, *idem.*	
Boutet, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*		Deschamps, *idem.*	
Lecanu, *idem.*		S. Janvier, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	
Roytier, *idem.*		Rouillard, *idem.*		Barois, *idem.*	
Meulan, *idem.*		Deschapelles, *id.*		Delacharmote, *id.*	
Lallement l'. *id.*		Nau, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	
Despeignes, *id.*	M.	Delagarde, *idem.*		Guidy, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	O.	Dutartre, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		Patu, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 25 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juin.*

LA capitation par mois, impôt si onéreux par sa nature & par la fréquence de sa levée, levée accompagnée de tant de vexations, & suivie à la fin des murmures & des violences mêmes d'un Peuple malheureux, occupe aujourd'hui, à l'occasion de ces violences, la sagesse, la bienfaisance & la justice du Roi. Sans diviser l'année en quatorze mois, comme le fit dans les Gaules du tems d'Auguste un Gouverneur Romain, pour augmenter le produit d'un pareil tribut, il est sensible qu'un impôt qui n'a point de base, puisquil ne sçauroit être fondé sur les facultés de chacun, qui au lieu de varier, comme doit varier le revenu public, avec les revenus particuliers, se trouve toujours le même & par conséquent quelquefois hors de proportion avec les moyens, & qui sévérement exigé à douze reprises différentes, trouve souvent le Peuple dans les circonstances malheureuses de l'impuissance, il est sensible, dis-je, qu'un impôt pareil, au milieu des tems durs & d'une rude saison, a dû souffrir de fortes oppositions dans sa levée, entrainer beaucoup de maux, & occasionner beaucoup d'abus, comme on l'a remarqué ci-devant à l'occasion de la bienfaisance du *Soldat généreux*. Ces considérations n'échapperont point à la sagacité d'un Gouvernement qui ne borne pas à vouloir bien, mais qui veut voir où il est pour l'opérer efficacement. Le Réglement derniérement publié par la Chambre des Finances pour l'exacte reddition des comptes des Employés du Roi dans la perception des deniers publics, est très-propre à procurer ces lumieres qui découvrent les difficultés & les incouvéniens de telle ou telle espece de contribution. Dans l'emploi du revenu public, on ne peut qu'applaudir au nouvel établissement par lequel les enfans des Soldats que leurs peres ne pourront nourrir seront élevés & employés aux travaux de la campagne jusqu'à l'âge de 25 ans, tems auquel ils seront entiérement libres & maîtres d'eux-mêmes. Les peres qui pourront élever leurs enfans dans leurs corps recevront pour ces enfans une paye, à condition que les garçons, lorsqu'ils seront en état de porter les armes, entreront au service, & que les filles travailleront dans les Fabriques Royales.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 8 Juin.*

Le College du Commerce a permis l'exportation de quinze cens mille lasts de froment par eau. Comme le seigle est plus rare & qu'il s'en fait une plus forte consommation, on attendra la récolte pour juger s'il est à propos d'en permettre l'exportation. Le Roi de Prusse en demande quatre mille lasts pour ses magasins. Il y a eu à la Bourse de Koenisberg une grande fermentation, parce qu'on a menacé les Marchands d'en dé-

fendre la ſortie, s'ils n'en fourniſſoient pas la quantité demandée. La levée de la défenſe d'exporter les laines n'aura vraiſemblablement pas beaucoup d'effet, parce que comme il eſt mort, cet hyver, beaucoup de moutons, la bonne laine fine eſt très-chere; & que la cherté eſt la plus efficace des prohibitions.

De Francfort, *le* 10 *Juin.*

On a découvert aux environs de Ratiſbonne une plante très-abondante nommée *plantago latifolia*, qu'on peut ſubſtituer à bien des légumes, & qui paſſée deux ou trois fois dans l'eau, a le goût de l'épinard.

Le mois dernier, le Duc de Saxe-Gotha éleva un précieux monument de ſa tendreſſe pour ſes Sujets, en publiant une Ordonnance, ou plutôt une inſtruction ſur les moyens de rappeller à la vie les noyés, les perſonnes étouffées, &c. Les remedes preſcrits dans cet acte ſont à la portée de tout le monde. La Hollande, la Suede, la République de Veniſe, &c. avoient déja donné le même exemple.

On mande de Prague que la diſette y ſoulève le Peuple, que les boutiques des Boulangers ſont fermées, qu'on a été deux jours ſans pain, & qu'il ne s'en vend que dans le principal Corps-de-garde.

La Société Economique de Franconie a imaginé un magaſin à ruches, très-avantageux pour l'éducation des abeilles.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Juin.*

Le zele pour les progrès de l'Agriculture paroît s'animer, de jour en jour, d'une nouvelle chaleur. On travaille à former une grande ferme qui ſera uniquement deſtinée à faire des expériences. Pluſieurs Particuliers, à ce qu'on aſſure, ont déja ſouſcrit pour cet établiſſement. On y éprouvera toutes les nouvelles méthodes qui donneront la plus légere eſpérance de ſuccès; & tous les ans, on publiera, en un volume, le réſultat des expériences. Il y a quelques années que l'on préſenta un ſemblable projet au Lord Clive; mais ſans obtenir les encouragemens néceſſaires. C'eſt au célébre M. Arthur Young que nous ſommes en grande partie redevables des entrepriſes des Patriotes pour l'amélioration de l'Art par excellence.

Le Docteur Sharp vient de former au château de Balmborough, dans la Province de Northumberland, un bel établiſſement dont il eſt très-important d'expoſer les détails.

1°. Il y a des chambres & des lits deſtinés à recevoir les Matelots qui auront fait naufrage, leſquels ſeront entretenus dans le château pendant une ſemaine ou plus longtems, s'il eſt néceſſaire.

2°. Il y aura, au pied de la tour, un canon de neuf livres de balles qui ſervira à donner le ſignal de détreſſe; on en tirera un ſeul coup pour un vaiſſeau naufragé au nord du château, & deux pour un vaiſſeau qui fera naufrage au midi du même château, afin que les Officiers de Douane faſſent les diligences néceſſaires pour empêcher que les naufragés ne ſoient pillés.

3°. Dans tous les gros tems, deux hommes à cheval feront la patrouille le long de la côte depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever, & en cas d'accident, l'un des deux reſtera auprès du vaiſſeau pendant que l'autre ira en donner avis au château. Quiconque apportera la premiere nouvelle de la détreſſe d'un vaiſſeau, recevra une récompenſe proportionnée à la diſtance où il aura été du château: ſi c'eſt entre minuit & trois heures du matin, la récompenſe ſera double.

4°. Toutes les fois qu'il y aura de forts brouillards, on ſonnera, toutes les cinq minutes, une groſſe cloche de la tourelle au midi, & de celle à l'eſt on tirera un pierrier pour ſervir de ſignal aux bateaux pêcheurs.

5°. Le bâton du pavillon ſur le château ſera ſurmonté d'une grande girouette à l'uſage des Pilotes.

6°. Lorſqu'il y aura un vaiſſeau en détreſſe ſur la côte, on arborera un grand pavillon pour faire voir à l'équipage qu'on l'a apperçu & qu'on lui donnera du ſecours le plus vite qu'il ſera poſſible. Ce pavillon reſtera arboré, & on tirera un coup de canon & des fuſées volantes matin & ſoir juſqu'à ce qu'on puiſſe l'aller ſoulager. Ces ſignaux ſerviront en même tems d'avertiſſement aux Pêcheurs de Holy-Iſland qui ont l'avantage de pouvoir mettre en mer lorſqu'un autre bateau de terre-ferme n'oſe s'expoſer ſur les briſans. Le navire qui paſſera, le premier, aux Iſles avec des proviſions & des légumes, recevra une récompenſe.

7°. Il ſera établi un magaſin pour le fer,

les cables, les agrès & toutes autres especes de marchandises séches, & lon tiendra un livre dans lequel on enregistrera toutes les pieces & tous les effets des vaisseaux naufragés avec la date du jour qu'ils auront été retirés de la mer.

8°. Il y aura 4 paires de cabestans ou verins pour retirer de la mer un vaisseau qui aura été jetté sur la côte & pour le réparer, ainsi que du bois de construction, des cordes, des cables, du fer, des haches, &c. à l'usage des naufragés.

9°. Les corps morts qu'on trouvera sur la côte seront enterrés *gratis* au château.

10°. Il y aura un magasin de gruau, d'avoine & d'autres grains que, par ordre du Docteur Sharp, on vendra aux pauvres tous les Mardis & Vendredis le boisseau à 1 s. au-dessous du prix des Fermiers. Il y aura aussi une boucherie qui fournira de la viande de bœuf & de mouton aux Matelots naufragés & aux pauvres, & un grand chauderon pour leur faire cuire de la viande & leur donner du bouillon.

Il est parti de différens Ports, pour la pêche de la baleine, nombre de bâtimens, & entr'autres, trois navires de la Compagnie de la Baye de Hudson.

Il y a une baisse générale d'un pour cent sur les effets publics, & de 4 pour cent sur les actions de l'Inde, quoique nous ne soyons pas dans une de ces époques où cette variation peut être produite par l'agiotage.

La dette nationale est de 135,352,844 l. sterl.; & en y ajoutant les dettes particulieres de la Marine, de la Liste Civile, elle monte à 142,577,804. L'intérêt de la dette fondé, avec les charges, est à 4,527,973 l.; en y ajoutant ceux des dettes de la Marine, &c., la totalité des charges se trouve de 5,541,452 l. Les faux emplois, les pertes & certaines allouances que l'on peut évaluer à 250,000 l. y étant ajoutés, la somme des intérêts, charges & pertes est de 5,791,452 l. Ces sommes en livres tournois, le change à 31 $\frac{3}{8}$ d. donnent 3,271,950,880 l. 12 s. 10 d. pour le capital; 132,903,440 l. 7 s. 4 den. pour les intérêts.

La Société pour l'encouragement des Arts a proposé, à l'exemple de l'Académie des Sciences de Paris, un Prix pour celui qui trouvera le moyen de faire un verre comme le *flint-glass* pour les lunettes achromatiques. On lui en a présenté un essai dont M. Dollon a fait l'épreuve & qu'il a jugé de la meilleure qualité.

Le Roi, Protecteur & Amateur déclaré de l'Astronomie, a fait bâtir dans son château de Richemond un grand observatoire sous la direction du Docteur Beris. Cet édifice a deux étages, & environ 140 pieds de longueur. S. M. a fait construire de grands & beaux instrumens, poux y être déposés & employés.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 10 *Juin*.

La Société formée dans cette Ville en faveur des noyés, vient de publier la troisième partie de ses Mémoires. Elle contient divers faits remarquables & dix Ordonnances publiées à ce sujet dans les pays étrangers. On y trouve 59 noyés rappellés à la vie, à sçavoir 55 dans nos Provinces, 3 en Italie, 1 à Lille, outre la cure exraordinaire d'un homme suffoqué par la vapeur du charbon. Ces Mémoires, écrits en Hollandois & en François, se vendent chez Pierre Meyer, Libraire de cette Ville.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 14 *Juin*.

Les nouvelles du rétablissement prochain de la paix entre la Porte & la Russie sont encore trop incertaines pour influer sur notre commerce, quoiqu'elles raniment nos espérances. Cette perspective est d'autant plus agréable pour nous que Constantinople souffre de grands besoins, que la peste paroît être sur le point de cesser entiérement à Smyrne, & que la Piraterie ne jouiroit plus de la faveur que les troubles lui assurent. La retraite d'un de ces Corsaires qui croisoit devant le Port de Smyrne, a ouvert la mer à un grand nombre de navires Marchands qui ont mis aussi-tôt à la voile. Le commerce d'Egypte a trop à souffrir & à craindre des prohibitions & des exactions de l'Usurpateur Ali-Bey, pour que nous ne desirions pas que la paix étende ses influences jusques sur cette contrée & déconcerte des entreprises dont le dessein & les succès ne peuvent être attribués qu'aux embarras actuels de la Porte.

De Pervigny (*près Montbard en Auxois*), *le 15 Juin.*

Au mois d'Août 1770, le Roi rendit sur les clôtures des héritages un Edit très-favorable à l'Agriculture de cette Province, registré au Parlement de Dijon le 18 Décembre suivant. Le 3 Février 1771, S. M. a donné une Déclaration qui permet, article IV, les échanges aux gens de main-morte soit entr'eux, soit avec des Particuliers dans l'étendue des Duché de Bourgogne, Comtés de Mâconnois, Auxerrois & Bar-sur-Seine, ainsi qu'aux pays de Bresse, Bugey & Gex, sauf les exceptions & modérations énoncées aux art. I & II de lad. Déclaration registrée au Parlement le 20 Mars. Ces dispositions bienfaisantes excitent à des arrangemens également utiles à ceux qui veulent en profiter pour ramasser & arrondir leurs possessions & leurs héritages. L'exécution en est facile dans l'intérieur de la Province: mais vers les frontieres elle souffre des difficultés, elle ne peut même avoir lieu en divers endroits, parce que les Titulaires des bénéfices ne sont souvent dans le cas de faire des échanges qu'avec des habitans de Provinces voisines auxquelles on ne sçait si le même avantage a été accordé, de maniere qu'on n'ose conclure aucun traité, dans la crainte d'être inquiété, pour ne s'être pas renfermé dans la sphere de la liberté accordée par les loix. *Voyez ci-dessous dans notre troisième Partie la demande d'un Curé.*

De Noyon, *le 15 Juin.*

La Communauté des Orfevres de cette Ville & celles des Orfevres de Provins, de Sens, de Gien, &c. à l'exemple de celle de Blois, s'étoient rendus opposans à l'Arrêt du Conseil du 20 Juin 1769, par lequel il étoit dit que l'Ordonnance du mois de Juillet 1681, au titre des droits de marque sur l'or & sur l'argent, & la Déclaration du 26 Janvier 1749, seroient exécutées selon leur forme & teneur; & en conséquence enjoint aux Orfevres de déclarer au Bureau du Fermier, chaque fois qu'ils entreprendroient une fabrication de menus ouvrages, & avant de la commencer, la quantité de matieres d'or ou d'argent qu'ils se proposeroient d'y employer, avec désignation de la qualité des ouvrages auxquels ils destineroient les matieres, ouvrages qu'ils seroient obligés de représenter après leur perfection, pour être marqués du poinçon de décharge du Fermier. Le travail & le commerce des Orfevres de la Province ont principalement pour objet la fabrication & la vente des menus ouvrages d'or & d'argent: ils en fournissent à Paris & à toutes les Villes où les Orfevres sont occupés à la grosserie. Par-là cette fabrication est très-intéressante pour le produit des droits de marque & de contrôle. La contestation élevée par les Orfevres de Blois a été jugée, d'après une ample instruction, en faveur du Fermier par un Arrêt du 19 Mars 1771; & par un autre Arrêt du 7 Mai suivant, celui-là a été déclaré commun avec les Orfevres de cette Ville, & ceux de Provins, Sens, Gien, &c.; & il a été ordonné à tous les Orfevres de se conformer aux susd. réglemens.

D'Amiens, *le 19 Juin.*

Lorsque l'imposition des droits d'Inspecteurs aux Boucheries fut établi en 1704, la plûpart des Bouchers assujettis à ces droits se déterminerent à abandonner leur domicile pour se retirer dans les lieux non sujets où ils continuerent d'exercer leur profession. Par-là le commerce de la Boucherie se trouva détourné de son cours naturel, & bientôt le produit des différens droits perceptibles dans les Villes & Bourgs où ce commerce avoit été jusqu'alors en quelque façon concentré, fut sur le point de s'anéantir. Il fallut recourir à des réglemens. Une Déclaration du 4 Février 1710 assujettit d'abord aux droits tous les Bouchers, leurs enfans & Compagnons, les Cabaretiers, Aubergistes & autres qui avoient quitté les lieux sujets à ces droits; & il leur fut enjoint de faire leur déclaration au Bureau le plus prochain de leur demeure, avec défense de tuer des bestiaux, sans avoir payé les droits, sous peine de confiscation & d'amende. Ces droits d'Inspecteurs aux Boucheries furent supprimés en 1720, mais rétablis en 1722. Divers Arrêts ont depuis recommandé & maintenu l'exécution de la Déclaration de 1710: ils en ont même étendu la lettre en Normandie où le commerce de la Boucherie, plus considérable qu'ailleurs, est assujetti à des regles plus strictes, & où les Bouchers de campagne qui, pour avoir la facilité d'étaler dans les Villes & Bourgs, se faisoient aggréger, par une Ordonnance de Police,

aux Bouchers des lieux ſujets, ont été déclarés aſſujettis aux mêmes droits, en vertu ſeulement de cette ſorte de réception à Maîtriſe. Enfin il a toujours paru auſſi important de conſerver cet établiſſement qu'il l'avoit paru de le former.

Un Boucher de cette Province, après avoir exercé pendant pluſieurs années le commerce de Boucherie au bourg de Lyhons ſujet aux droits d'Inſpecteurs, eſt allé s'établir au village de Soyecourt non ſujet; & il a refuſé de payer les droits, parce qu'il n'y a point de Maîtriſe à Lyhons. Pourſuivi par les Employés, M. l'Intendant a ordonné au mois de Septembre 1770, avant de faire droit, que le Fermier ſeroit tenu de rapporter la preuve que le Boucher eût continué de tuer ſes beſtiaux à Lyhons; Ordonnance qui préjuge que le Boucher ne doit rien s'il renferme ſon commerce dans ſon nouveau domicile. Cependant la Déclaration de 1710 & les Réglemens poſtérieurs avoient pour but d'étendre l'impoſition non-ſeulement ſur les lieux à Jurande, mais encore ſur un bien plus grand nombre d'autres lieux où la profeſſion de Boucher eſt reſtée entiérement libre: ainſi c'eſt vainement que ledit Boucher a oppoſé qu'il n'étoit pas Maître, puiſque la Maîtriſe n'étoit pas un titre néceſſaire pour l'aſſujettiſſement aux droits. En conſéquence ledit Boucher a été condamné par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 5 Mars, à payer l'amende, les droits d'Inſpecteurs, &c. & l'exécution de la Déclaration de 1710 & des Arrêts ſubſéquens a été ordonnée par le même Arrêt.

De Paris, *le 22 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du 10 Juin, qui ordonne, 1°. qu'il ſera paſſé des contrats ſur les promeſſes à quatre & à cinq pour cent au Porteur de la Compagnie des Indes; 2°. le payement des arrérages deſdits contrats à la caiſſe du ſieur de Gagny; & 3°. celui des rentes viageres ſur ladite Compagnie, par les Payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Les arrérages deſd. rentes tant des promeſſes au Porteur qui ſeront converties en contrats, que de toutes les rentes viageres qui ſont conſtituées, ſoit ſur une tête, ſoit ſur deux têtes par lad. Compagnie des Indes, ne ſeront employés dans les états, à compter du 1 Janvier ou du 1 Avril de la préſente année, ſuivant les époques des échéances, que pour les neuf dixièmes ſeulement du pied ſur lequel leſd. rentes ont été créées; au moyen de quoi celles deſdites rentes qui ont été ci-devant aſſujetties à la retenue du dixième en ſeront affranchies. En conſéquence des payemens qui ſeront faits, quant aux rentes à quatre ou cinq pour cent, par la caiſſe des arrérages, quant aux rentes viageres, par les Payeurs des rentes; il ne ſera plus payé à la Compagnie que les intérêts des actions & billets d'emprunt, & ce qui reſte d'exigible des Loteries faites par elle, ſur le pied de neuf dixièmes des intérêts qu'ils produiſoient.

Lettres-Patentes du Roi du 21 Mai, qui nomment les ſieurs de Sorhouet & Abbé Mignot, Commiſſaires de la caiſſe des Amortiſſemens.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10 Janvier 1770 & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en Parlement le 27 Mai 1771, par leſquels le Roi, informé qu'il s'eſt élevé des difficultés dans quelques Ports par rapport aux viſites des bâtimens de mer, lors de leur relâche, & au ſujet des droits que prétendent, pour raiſon de la viſite, en cas de relâche, les Officiers de pluſieurs Sieges d'Amirautés; & S. M. conſidérant que la précaution de la viſite des bâtimens de relâche eſt d'une bonne police pour la navigation, qu'elle tient à la ſûreté du commerce, même à la ſûreté publique, puiſque ſans cette formalité, des gens ſuſpects ou criminels trouveroient un moyen facile de s'évader; que d'ailleurs la viſite, en cas de relâche, ſe trouvant établie en Languedoc & en Provence, les mêmes raiſons la rendent néceſſaire dans les autres Amirautés; S. M. ordonne que dans tous les Sieges des Amirautés du Royaume, les Officiers feront eux-mêmes, ſans pouvoir en aucune maniere s'en diſpenſer, dans les douze heures au plus tard du rapport, la viſite de tous les bâtimens qui entreront dans les Ports ou qui en ſortiront en relâche ou autrement, ſoit en guerre, ſoit en marchandiſes, vuides ou chargés, à l'arrivée, au départ; & qu'ils en délivreront les procès-verbaux ou certicats aux Capitaines ou Patrons, dans leſquels ils feront mention des marchandiſes de la cargaiſon, de l'équipage, des Paſſagers, du jour de l'arrivée ou du départ, & les droits qui leur auront été payés, & qui auront lieu en cas de relâche, comme dans le cas d'entrée ou de ſortie, &c. *La ſuite des nouveaux Arrêts à l'Ordinaire prochain.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Les Devoirs de l'Homme* ou *Abrégé de la Science du Salut & de celle de l'Economie politique;* par un Curé du Diocèse de Soissons. Prix, 12 sous, broché. A Paris, chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imprimeur, au bas du Pont S. Michel. Avec Approbation & Privilege du Roi.

L'Auteur de ce petit Livre a eu pour objet, en réunissant les principes de la Religion Chrétienne & ceux de l'Economie politique, de faire sentir que le véritable intérêt particulier est toujours d'accord avec l'exécution de cet ordre divin, *aimez votre Prochain comme vous-même;* que la science de l'Economie politique, quoique nouvelle quant à l'enchaînement systématique des vérités, n'est quant au fonds, que la loi naturelle dérivée de l'ordre physique & appliquée à l'ordre tant politique que moral, & qu'elle est le complément de la science du salut, puisqu'elle est l'enseignement des moyens que chacun a sous sa main pour la perfection de la société fraternelle, pour l'établissement, le maintien & la prospérité de laquelle Dieu a voulu que nous vécussions. *Procurer le bien d'autrui, c'est faire le sien propre;* ou *faire le bien, c'est le recevoir:* c'est-là le résultat de sa doctrine, & par conséquent la démonstration de la bonté & de la sainteté de ce précepte, *aimez votre Prochain comme vous-même.* Ses principes sont conséquens à la vérité fondamentale, *il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une Loi;* Loi unique fondée sur l'ordre établi par ce Dieu, Loi immuable au moral comme au physique, seule essentiellement bonne & certaine, & exclusivement propre à opérer le bonheur spirituel comme la prospérité temporelle du genre humain, dans tous les tems & dans tous les lieux.

Le digne Pasteur ne prétend pas au mérite littéraire; il nous avertit qu'il n'a fait qu'extraire ou copier; & son zele pour le salut & le bonheur de ses semblables l'a seul engagé à enseigner la vérité qui les leur montre dans la connoissance, non-seulement de leurs devoirs, mais encore des principes de leurs devoirs, & de l'intérêt non-seulement spirituel, mais encore temporel qu'ils ont à les remplir.

Il seroit à souhaiter que les Curés répandissent ce petit Livre dans leurs Paroisses, comme l'Auteur les y invite dans son Epitre dédicatoire, & qu'ils en appliquassent les vérités très-simples en elles-mêmes, mais malheureusement combattues par les préjugés les plus invétérés, & par les passions les plus opiniâtres, je veux dire, les passions aveugles.

2. M. Buc'hoz continue de publier chez Costard, Libraire, ses Feuilles de *la Nature considérée sous ses différens aspects.* Le XVIIe. cahier renferme un morceau Chinois très-curieux sur les défrichemens: nous en parlerons dans notre Journal. La lettre XCI traite de la *terre d'ombre*, ou *terre de Cologne.* Tous les Minéralogistes l'ont regardée comme une espece d'ochre brunâtre, subtile, légere, abondante en glaise & en matiere inflammable, dont une des principales qualités est de devenir blanche par la calcination, & à laquelle on a quelquefois donné le nom de *brun des montagnes* ou *ochre brune.* M. le Baron d'Hupsch vient de publier que c'est un bois fossile, changé en terre ou décomposé par les eaux minérales. Une partie de ce bois est, selon lui, corrompue de façon qu'il se met facilement en poudre, ce qui le rend très-propre aux usages de la peinture. On a trouvé plusieurs morceaux de ce bois terrifié dans une tourbiere située au-delà de Berg, Province très-riche en productions minérales. Ils étoient pénétrés d'un suc bitumineux, ce qui formoit une terre d'ombre incomparablement plus belle que toutes celles qu'on trouve aux environs de Cologne. Plus les morceaux étoient pénétrés de ce suc bitumineux, plus les couleurs étoient d'un beau brun. Enfin ce bois terrifié, ajoute M. le B. d'Hupsch, est la meilleure terre d'ombre, & c'est de tous les bois fossiles le plus beau & le plus propre à la peinture. M. Buc'hoz observe, avec raison, qu'il y a long-tems que les Naturalistes ont trouvé, dans la terre, des bois qui avoient changé de nature, des bois alumineux, ferrugineux, pyriteux, &c., & qu'on ne sçauroit douter que les végétaux ne se changent quelquefois en terre. L'on ne peut donc pas conclure du bois terrifié, reconnu par M. le B. d'Hupsch, que la terre d'ombre n'est point, par sa nature, une espece de terre, puisque ce bois a pu être converti en terre d'ombre. On a découvert dans divers en-

droits de la terre d'ombre sans aucune apparence de bois, pendant que dans d'autres c'étoit la matiere constitutive de la terre d'ombre qui, en s'incorporant dans le bois, paroissoit l'assimiler à sa propre substance.

3°. *Nouveau Traité des Abeilles & nouvelles ruches de paille par le moyen desquelles on peut, sans frais & avec beaucoup plus de facilité, en tirer un produit plus considérable que par les différentes méthodes dont on s'est servi jusqu'ici dans chaque canton; se procurer de bons essaims, & en plus grand nombre; renouveller les ruches anciennes trop foibles; garantir les abeilles de la faim, de leurs ennemis, de la rigueur du froid, des chaleurs excessives qui font fondre la cire dans les ruches & détruisent le couvain, & des maladies auxquelles elles sont sujettes, &c.* Par M. de Boisjugan, Ecuyer, des Sociétés Royales d'Agriculture de Rouen & de Caën, petit in-8°. Prix, 1 l. 16 s. A Caën, de l'Imp. de Jean Poisson, Libraire, & se trouve à Paris chez Lamesle, Imprimeur des Fermes du Roi, Isle S. Louis. Avec Privilege.

Cet Ouvrage nous a paru très-bien fait; la bonté de ces ruches a été constatée par des expériences. En attendant que nous donnions l'extrait de ce Traité, nous publierons incessamment dans notre Gazette la description des ruches.

4°. *Almanach Général des Marchands & Négocians de la France & de l'Europe*, ou *Etat actuel du Commerce & des Commercans de toutes les Villes du Royaume, & des principales de l'Europe.* Prospectus.

Il y a des Almanachs rélatifs à toutes sortes d'objets, & on n'en avoit pas fait pour le commerce. C'est ainsi que l'on n'arrive souvent aux choses utiles qu'après avoir épuisé les choses frivoles. L'Almanach dont le plan est indiqué par ce Prospectus paroît mériter la plus grande attention: c'est un Ouvrage qui peut faire époque dans le commerce, par les facilités qu'il donnera à une multitude de Négocians, de Fabricans & de Cultivateurs, soit en faisant connoître à toute l'Europe commerçante les objets dont ils feront le commerce, soit en leur apprenant à eux-mêmes quelles sont les sources où se trouvent les effets commerçables dont ils voudront se fournir, ainsi que les risques & les conditions de la traite.

» Les personnes qui desireront être em-
» ployées dans l'Almanach général du com-
» merce, sont priées d'indiquer avec la plus
» grande exactitude, leurs noms, leurs de-
» meures, & les objets qu'elles ont à annon-
» cer, en distinguant autant qu'il sera possi-
» ble les qualités, les aunages, les poids, les
» mesures & les prix des différentes marchan-
» dises: elles sont priées aussi d'entrer dans
» le détail des moyens dont elles comptent
» se servir pour les envois, & généralement
» de toutes les circonstances dont la vue du
» Prospectus leur fera naître l'idée.

» Elles voudront bien, à cet effet, faire
» parvenir avant le 1er. Août, leurs notes par
» les voies les moins coûteuses, à Paris.

L'adresse est: *Aux Auteurs de l'Almanach du Commerce, chez M. Sementery, Négociant, Quai de la Mégisserie, à Paris.* Le Prospectus se distribue chez Valade, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

II.

Question très-importante à résoudre.

La cultivation d'un terrein étant le titre primitif de la propriété fonciere, la continuation de cette cultivation n'est-elle pas une condition nécessaire pour la conservation du droit de propriété; & l'Autorité souveraine seroit-elle en contradiction avec les principes du droit naturel, si elle déclaroit les biens vacans après un certain tems d'abandon de culture, sauf le remboursement des avances foncieres qui seroient encore en valeur, comme elle déclare la propriété des biens transmise par la prescription résultante de la possession de bonne foi, pendant un certain tems?

Les Loix civiles ont elles statué quelque chose à cet égard, soit en France, soit dans d'autres Etats?

III.

Demande sur laquelle les personnes instruites sont instamment priées de vouloir bien donner des éclaircissemens.

Un Curé qui desireroit profiter de la liberté des échanges accordés aux gens de main-morte de la Bourgogne, par la Déclaration du Roi dont nous avons parlé ci-dessus à l'article de *Pervigny*, tire une partie du revenu de son Bénéfice de quelques biens situés dans une Paroisse de cette Province, distante d'une lieue de la sienne située à l'extrêmité du Bailliage de Sens sur les confins de la Bourgogne dans laquelle elle est, en quelque sorte, enclavée. Des Particuliers de ce premier Village voisin ont, sur sa Paroisse, des hérita-

ges dont ils feroient volontiers avec lui l'échange contre le bien de ſa Cure ſitué dans la leur. Mais il s'éleve un doute qui arrête cet arrangement.

Les biens-fonds de la Cure ſont, à la vérité, ſitués dans le Duché de Bourgogne ; mais les héritages propoſés en échange par les Particuliers, ſont dans le reſſort du Bailliage de Sens, Généralité de Paris. Les Parties ignorent abſolument, s'il a été rendu en faveur de la Généralité de Paris, une Déclaration pareille à celle qui concerne la Bourgogne ; & ſi en faiſant l'échange propoſé, le Curé ne ſeroit pas recherché par le Fermier des Domaines, & obligé à payer le droit d'amortiſſement, & peut-être à obtenir des Lettres-Patentes, même à ſati faire aux droits de lods des Seigneurs, auquel cas les revenus du bénéfice étant trop modiques pour faire un échange à ce prix, l'arrangement n'auroit pas lieu.

Il ſe trouvera certainement beaucoup de Titulaires de Bénéfices & autres gens de main-morte dans la même poſition, c'eſt-à-dire, dans le cas de faire des échanges dans des Paroiſſes limitrophes de la Bourgogne. Ainſi la queſtion a plus de généralité qu'elle n'en prétend d'abord. Ainſi les perſonnes qui auroient connoiſſance des loix qui pourroient exiſter ſur cet objet, par rapport à la Généralité de Paris, à la Champagne & autres Provinces contiguës à la Bourgogne, ſont ſuppliées de nous communiquer des inſtructions. Les Protecteurs de l'Agriculture feroient une œuvre très-utile, ſi, dans le cas où cette liberté des échanges ſeroit bornée à la Bourgogne ſeule, ils obtenoient du moins que la Déclaration, par une interprétation favorable, eût ſon application & ſon effet juſques dans les cas ſuſdits.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Juin 1771.*

Amſterdam	54 7 8e
Londres	31 13 16e à 7/8
Hambourg	182 1/2
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Août*, ...	1 1/4 p. 0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi* 20.	*Vendredi* 21.	*Samedi* 22.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1035 40 45 . .	. . . . .	1055 52 1/2 . .
Emprunt Oct. .	250	250	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	58	59	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	71	71 70 1/2 70 . .	70 70 1/2 71 . .
Loterie Epoq. .	4e 424 . . .	4e 424 5e 390 .	4e 424 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.

Du Merc. 19 Juin 1771.		Du Jeudi 20.		Du Vendredi. 12.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1770.	J.	Cadeau, ſix dern. mois 1770.	J.	Deſchamps, ſix d. mois 1770.	J.
Boucard, *idem.*		Courmont, *idem.*	L.	Iſſally, *idem.*	L.
Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Deſpeignes, *id.*	L.	Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	
Gautier, *idem.*		Rouillard, *idem.*		Pannelier, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*		Bouron, *idem.*	M.	. . . . .	
Radix pere, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		. . . . .	
Daubonne, *idem.*		. . . . .		. . . . .	
Meulan, *idem.*		. . . . .		. . . . .	
Lallement l'. *id.*		. . . . .		. . . . .	
Deſplaces, *idem.*	M.	. . . . .		. . . . .	
Lallement j. *idem.*	Z.	. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 18 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 6 Juin.*

LES Ouvriers de différentes professions qui passent tous les jours par cette Ville seront employés à seconder les travaux d'une nombreuse Colonie d'Agriculteurs qui s'établit aux environs de Belgrade sur un district naturellement très-fertile. La disette ressentie dans presque toute l'Allemagne, a inspiré à plusieurs Princes le dessein d'encourager & d'aider puissamment les défrichemens des terres incultes.

On mande de Bohême que les orages ont fait beaucoup de dégât dans ce Royaume & dans l'Electorat de Saxe. A Troplitz, il est tombé des grains de grêle de la grosseur d'un œuf de pigeon.

DE FRANCFORT, *le 8 Juin.*

Le Mémoire répandu à Ratisbonne au sujet des défenses de l'exportation des grains, a fait beaucoup de sensation sur les Ministres de différentes Cours. Le Duc de Saxe-Gotha a permis quon tirât de ses Etats douze mille quintaux de froment & de seigle, pour cette Ville (Ratisbonne); d'autres cantons ont aussi obtenu de S. A. l'avantage de s'y approvisionner; mais elle a constamment refusé cette faveur à ceux qui auroient défendu l'exportation.

L'Electeur de Baviere a été obligé, dans sa Capitale, de faire distribuer de l'argent & du pain à une populace qui s'étoit ameutée au-tour de son carrosse.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 2 Juin.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette de l'Agriculture & du Commerce de Paris.

MONSIEUR,

Je me sers de la voie d'un de vos Correspondans pour vous faire parvenir une nouvelle concernant le commerce des grains dans cette Ville : elle est échappé à votre Correspondant, malgré son zele pour le succès de votre entreprise, & ses relations multipliées dans les pays étrangers. Comme elle peut concourir au bien de l'humanité souffrante, elle vous sera certainement agréable. Vous avez souvent fait mention des vaisseaux qui arrivent dans ce Port & qui en partent; vous avez même souvent remarqué que leurs principales cargaisons consistoient en grains & autres denrées nécessaires; je crois seconder vos vues en vous adressant cet avis pour votre Gazette qui (pour le dire, en passant) feroit une fortune brillante en Allemagne, si vous pensiez sérieusement aux moyens de l'y faire connoître plus généralement. Vous avez dans ce pays un Correspondant qui a toute l'activité, les connoissances & les qualités

néceſſaires pour répandre votre ouvrage, conſacré au bien de l'humanité.

L'Italie, le pays le plus fertile de l'Europe, comme vous le ſçavez, Monſieur, mais ruiné par des cauſes qu'il neſt pas à propos de détailler ici, eſt très-ſouvent obligée de recourir aux pays étrangers pour ſe pourvoir des denrées les plus néceſſaires. Vous ſçavez que depuis quelque tems le commerce verſe particuliérement dans ce Port les productions de premiere néceſſité. Comme les Villes d'Allemagne les plus voiſines ne manquoient pas de profiter des circonſtances pour vendre leurs grains au plus haut prix, le Gouvernement a jugé à propos d'aſſujettir à un droit d'un florin par quintal toutes ces eſpeces de denrées qui paſſeroient par Kremſbruch (le chemin le plus court eſt de Trieſte à Rottenmann ou Kremſbruch). Pour prévenir la diſette qu'on pourroit craindre dans ces cantons, il a été réſolu de laiſſer ſubſiſter l'ancien impôt ſur les grains qui vont en Italie, pays où une meilleure adminiſtration aſſureroit une perpétuelle abondance, & de l'abolir pour les Ports d'Allemagne, tant que la rareté & la cherté ſe feront ſentir. Nous eſpérons que les Marchands de bled nous donneront la préférence, puiſqu'ils retireront chez nous plus de profit de leur denrée, qu'ils n'en retireroient en Italie, où en paſſant de Souveraineté en Souveraineté, ils auroient à payer tant de droits, que les Peuples ſont enſuite hors d'état d'acheter des vivres chargés de tributs ſi onéreux.

J'ai l'honneur d'être avec l'eſtime la plus parfaite, Monſieur, &c.

Signé, ALBERTI.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juin*.

Les nouvelles des différentes Provinces nous annoncent les plus belles récoltes : cependant les vivres ſont chers preſque partout; le Peuple murmure, il a paſſé même quelque part juſqu'à l'émeute & à la violence.

HOLLANDE.

DE HARLEM, *le* 7 *Juin*.

La Société des Sciences de cette Ville a réſervé le Prix propoſé ſur cette queſtion : *Quels ſont les meilleurs moyens de procurer aux eaux la profondeur néceſſaire pour pouvoir y naviger, & les nettoyer des bas-fonds qui s'y forment par des dépôts ſoit de ſable, ſoit de terre glaiſe, ſoit de boue, ſoit de toute autre matiere ?* Tous les Mémoires envoyés péchoient en ce qui regarde les rivieres courantes dont ils n'ont pas aſſez diſtingué les différentes eſpeces de bas-fonds dans les diſpoſitions des moyens de les nettoyer, & qu'ils ont omis les moyens de préſerver les eaux nettoyées de nouveaux dépôts. Les uns n'ont parlé que des rivieres courantes, les autres que des eaux ſtagnantes, d'autres enfin n'ont donné qu'une théorie dont le ſuccès pourroit être incertain. La Société propoſe de nouveau la même queſtion ; les réponſes ſeront envoyées avant le 1 Janvier 1773.

Comme ces rivieres, nommément le bas-Rhin ou le Leck, ont des bras renfermés par les mêmes digues ou des digues pareilles, leſquels ne peuvent, en certains tems, évacuer leurs eaux, ſans danger d'inonder les lieux adjacens; ou qu'il eſt à craindre que les digues n'oppoſent pas aſſez de réſiſtance aux eaux arrêtées par les glaces, la Société propoſe la queſtion ſuivante : *Peut-on remédier à ces inconvéniens ou du moins à leurs ſuites par quelqu'autre moyen, que par une ou pluſieurs ſaignées ? ſinon, la nature du pays rend-elle ces ſaignées poſſibles ? En ce cas, dans quels endroits & de quelle maniere ces ſaignées pourroient-elles ſe faire & s'exécuter avec ſuccès, ſans rendre les rivieres mêmes moins navigables ?* Les Mémoires ſeront remis avant le 1 Janvier 1773.

La Société propoſe encore, *quel eſt le principe ou le fondement du commerce de la Hollande auſſi bien que de ſon accroiſſement ? Quelles ſont les cauſes & les accidens qu'ont produit ſes viciſſitudes & ſa décadence ? Quels ſont les moyens les plus propres & les plus faciles pour le conſerver dans ſon état préſent, l'améliorer & le porter à ſon plus haut point de perfection ?* Les Mémoires ſeront reçus juſqu'au 1 Janvier 1774.

La queſtion propoſée en 1770 pour 1772, eſt : *Quelles ſont les maladies auxquelles la conſtitution naturelle de notre Patrie expoſe ſes Habitans, comment peut-on s'en garantir, par quels moyens peut-on s'en guérir ?*

Les ouvrages ſeront envoyés, francs de

port, ſous les conditions ordinaires, à M. C. C. Vander Aa, Secretaire de la Société, écrits en Hollandois, en François, ou en Latin. Les Auteurs des Mémoires couronnés ne pourront les publier ſans l'aveu de la Société.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 5 Juin.*

Les Ruſſes n'interceptent point les bâtimens qui vont des Etats Chrétiens en Egypte où Ali-Bey exige des ſubſides extraordinaires de ceux de cette Religion : mais ils arrêtent tous ceux qui vont d'Egypte en Turquie. Le Capitaine Paulian de S. Tropez a été pris & maſſacré avec tout ſon équipage par un Pirate. Les frégates du Roi donnent la chaſſe à ces Corſaires, elles en ont déſarmé quelques-uns. Les Marchands François ont reçu à Tunis tous les effets qu'ils y avoient avant la rupture.

De Troyes, *le 10 Juin.*

Le 26 Mai, un incendie dont la cauſe n'a pu être découverte, réduiſit en cendres pendant la Grand'Meſſe 42 maiſons du hameau de Breviande, ſitué ſur la grande route de Bourgogne, à une lieue de cette Ville, malgré les ſecours que l'on y porta. La perte conſtatée par un procès-verbal, eſt évaluée à 84500 liv. M. l'Intendant y a envoyé une ſomme d'argent & 500 livres de riz : il deſtine d'autres ſecours aux malheureux Habitans. On a recueilli pour ceux-ci d'abondantes charités. La derniere quinzaine de Mai, le froment, réduit au ſeptier de Paris, ſe vendit 33 l. ; le ſeigle 22 l. 16 ſ. ; l'orge 21 l. 12 ſ. Le pain blanc étoit taxé à 4 ſ. 3 d., & le bis-blanc à 2 ſ. 10 d. la livre, poids de marc.

De Montlhéri, *le 10 Juin.*

Il y a eu ici une augmentation aſſez conſidérable dans le prix des grains ; mais les tems ſont ſi favorables qu'on ſe flatte qu'elle ne ſe ſoutiendra pas.

De Paris, *le 15 Juin.*

L'Edit du Roi concernant l'évaluation des Offices, donné à Verſailles au mois de Janvier 1771, & regiſtré aux regiſtres de l'Audience de France le 23 Mai, contient en ſubſtance ce qui ſuit.

Louis, &c. Les Offices n'étant en eux-mêmes que le droit de remplir à notre décharge des fonctions eſſentiellement liées à notre Juriſdiction & à notre Adminiſtration, la nomination auxdits Offices eſt un des principaux attributs de notre Souveraineté. Mais ſi en vertu de la plénitude & de l'univerſalité de notre pouvoir, nous faiſons exercer par nos Officiers une portion de l'autorité qui nous appartient, ils ne peuvent tranſmettre à leurs ſucceſſeurs le dépôt que nous leur confions ; & de quelque maniere que les Offices paſſent dans le commerce, le Titulaire ne peut recevoir que de nous immédiatement & ſon titre & les droits qui ne peuvent lui être tranſmis avec la ſucceſſion, ni conférés par la réſignation de ſon prédéceſſeur. Les beſoins de l'Etat ayant néceſſité les Rois nos prédéceſſeurs, à attacher une finance aux différens Offices, François I & Charles IX, pour que les Officiers puſſent en conſerver le prix & le mettre dans le commerce, leur accorderent à tous ſans exception, la faculté de réſigner, ſe contentant d'aſſujettir chaque Réſignataire à payer un droit de mutation, & à condition que le Réſignant ſurvivroit quarante jours à la réſignation. Depuis, Henri IV ayant conſidéré que le prix des Offices formoit un objet important pour les familles, & ayant égard aux riſques auxquels ces mêmes Offices ſe trouvoient expoſés par la regle des quarante jours, voulut bien en diſpenſer, par ſa Déclaration du 12 Décembre 1604, tous ceux d'entr'eux qui voudroient payer en ſes Revenus Caſuels, un droit annuel fixé alors au ſoixantième denier de la valeur de leurs Offices, & leur accorder la faculté de conſerver ces mêmes Offices à leurs veuves, enfans ou héritiers, grace qui a ſubſiſté juſqu'à aujourd'hui, au grand avantage de nos Sujets : mais ni la faculté de réſigner, ni l'eſpece d'hérédité réſultante du payement de l'annuel, n'ont pu donner atteinte au droit inſéparable de notre Souveraineté, de diſpoſer des Offices, vacation arrivant..... En 1605, pour fixer, tant le prix de tous les Offices de notre Royaume que la perception des droits auxquels ils étoient aſſujet-

tis, il en fut arrêté des états d'évaluation, lesquelles évaluations ont été augmentées d'un quart en sus en 1638. Les divers changemens survenus depuis, ayant augmenté la valeur des uns & diminué celle des autres... il n'y a plus aucune proportion entre leur valeur & ces anciennes évaluations, ni conséquemment entre les droits... De plus, il y a nombre d'Offices d'une création postérieure qui ne sont point compris dans ces états d'évaluations... Nous avions pensé depuis long-tems que pour remédier à ces inconvéniens, il étoit nécessaire d'arrêter de nouveaux roles...De tous les moyens qui nous ont été proposés (*pour remplir cet objet*), nous n'en avons pas trouvé de plus équitable que celui de laisser aux Propriétaires d'Offices, la liberté d'en fixer eux-mêmes la valeur, en ordonnant en même tems que l'estimation qu'ils en feront, en formera désormais le prix... Comme d'ailleurs notre intention est de supprimer, lorsque les circonstances nous le permettront, quantité d'Offices,... nous pourrons, par ce moyen, sans donner lieu à aucunes plaintes de la part des Propriétaires ou Titulaires d'Offices, fixer à la fois & les droits auxquels ils seront assujettis envers nous, & les sommes dont nous serons tenus envers eux, vacation arrivant... ou dans le cas où ils viendront à être supprimés. L'expérience faisant voir tous les jours que le bon ordre ne peut subsister long-tems dans aucune partie, s'il n'est fondé sur les loix simples & uniformes,... nous avons cru devoir assujettir au présent Réglement tous les Offices royaux, même ceux dont la nomination a été concédée aux Engagistes de nos Domaines, Echangistes ou autres, en pourvoyant au dédommagement desdits Engagistes & Echangistes..... Parmi les Offices de même nature & de même Jurisdiction, il s'en trouve qui sont dispensés de l'annuel, d'autres qui y sont sujets, ce qui jette une grande confusion dans nos Revenus Casuels..... Nous avons résolu de révoquer toutes les hérédités & survivances... sauf à indemniser ceux qui en jouissent, des finances qu'ils peuvent avoir payées à cet effet, & de ramener tous les Offices à leur uniformité primitive, en les assujettissant tous indistinctement à la même nature de droits; à la réserve des Offices de notre Conseil & de ceux de nos Cours & Conseils Supérieurs, exceptés de l'annuel par notre Déclaration du 9 Août 1762...

A ces causes, Sa Majesté ordonne que les Pourvus ou les Propriétaires de tous Offices royaux seront tenus de remettre dans le terme de six mois ès mains du Contrôleur Général des Finances, par acte pardevant Notaires, une déclaration du prix auquel ils estimeront leurs Offices, déclaration qui servira de regle à l'avenir, entendant qu'à l'égard des Offices des Comptables, il ne puisse excéder celui porté par le contrat d'acquisition d'iceux ou autres titres équivalens. Que les déclarations des Offices créés pour former une même Cour, Siege, Jurisdiction, seront faites dans une Assemblée de ladite Cour, Siege, Jurisdiction. Que celles des Offices d'un même Corps ou Communauté seront faites de la même maniere. Qu'il pourra être fait des réformes dans la taxation des prix, dans des cas spécifiés relativement aux Offices qui ne seront pas des Cours, Sieges, Communautés, &c. Qu'aucun Office ne pourra être vendu au-delà de la fixation définitive, & qu'en cas de suppression, ils seront remboursés sur ce pied. Que vacation arrivant, S. M. se réserve la faculté d'en disposer. Qu'à compter du 1 Novembre 1772, les Pourvus seront admis à les conserver, en payant annuellement le centième denier du prix fixé par les rôles ou état général, le droit de résignation ou nomination demeurant fixé au vingt-quatrième & deux sous pour livre, sans préjudice des autres droits. Que toutes les hérédités & survivances demeurent révoquées à commencer du 1 Janvier prochain, excepté les Présidens, Conseillers, &c. Avocats & Procureurs-Généraux & Greffiers en Chef des Cours Supérieurs & Chambres des Comptes, les Intendans des Finances & du Commerce, Maîtres des Requêtes, Gardes du Trésor Royal, & Trésoriers des Revenus Casuels; droit de mutation réglé au seizième du prix des rôles. Qu'il sera pourvu au remboursement des finances payées pour hérédité ou survivance. Que le droit de nomination auxdits Offices ne puisse être compris dans aucun don, concession, échange, engagement, déclarant nuls tous actes contraires. Qu'il sera pourvu à l'indemnité des Echangistes & Engagistes auxquels ledit droit auroit été accordé; n'entendant préjudicier à l'ordre

établi pour les Offices dépendans de l'appanage de M. le Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, ni déroger aux droits attachés d'ancienneté à quelqu'un des Offices de la Couronne, en ce qui concerne les Offices y subordonnés, ni en ce qui concerne les Offices des Chancelleries.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis intéressant pour les Propiétaires de vignobles dans la Bourgogne & dans la Champagne, au sujet des dégâts & des ravages que les insectes ne cessent de faire aux vignes, en y detruisant les bourgeons, les feuilles & très-souvent les raisins; par un Citoyen de Beaune.

Le gribouri, la béche & le limaçon portent un si grand dommage aux vignes de ces deux Provinces renommées par la supériorité de leurs vins, que les Propriétaires des vignobles en ont souvent ressenti des pertes considérables. C'est un mal qui reflue sur l'Etat, en diminuant une branche des plus riches de son commerce; on ne sçauroit donc trop se hâter d'y apporter remede. Voici l'histoire naturelle de ces insectes.

Le gribouri est un petit hanneton dont la femelle pond ses œufs dans la terre & directement au pied des ceps des vignes. Ces œufs éclosent à la fin du mois de Mai; leur développement se manifeste par un petit ver jaunâtre, qui n'a tout au plus qu'une ligne & demie de longueur, & dont le corps est formé de six anneaux qui rentrent les uns dans les autres à mesure que le ver se meut. Il a six pattes du côté de la tête qui est noire & armée de deux pinces rougeâtres. Dans cet état, le gribouri grimpe par le cep sur la vigne pour se nourrir des bourgeons & ensuite des feuilles. Cet insecte, après avoir pris un certain degré d'accroissement, se place au-dessous des feuilles, & par une matiere gluante qu'il dégorge, se fixe dans cet état jusqu'au moment où il devient chrysalide; ce qui arrive à la fin du mois d'Août. La chrysalide se métamorphose ensuite en un petit hanneton roussâtre & un peu doré, ayant six jambes & quatre aîles, les deux supérieures luisantes & d'une matiere écailleuse. Le hanneton parfaitement développé prend son essor, voltige autour de la vigne; & par sa trompe torte, mais forte, pique, suce & appauvrit le raisin.

La femelle n'abandonne le mâle que vers la fin du mois d'Octobre, pour aller déposer ses œufs dans la terre, & aux pieds des ceps de vignes, comme la retraite la plus sûre pour la conservation de son espece. Il est vrai que dans la saison où l'on béche la terre aux pieds des vignes, une partie de ces œufs est déplacée, mais ils n'existent pas moins dans les vignobles, & s'il y en a quelques-uns qui périssent par le froid, le plus grand nombre échappe: aussi de quelque maniere que les intempéries de l'air agissent sur la superficie de la terre, les œufs qui sont au-dessous souffrent très-peu d'altération & ne manquent pas d'éclorre en leur tems. Je ne parle pas des œufs qui sont déposés précisément à côté du cep, & où la beche ne peut point atteindre; ces œufs qui n'ont souffert aucun dérangement, ne peuvent que parvenir à leur développement & fournir une nouvelle génération qui fait autant de dégât dans les vignes que celle qui l'a précédée.

La béche est pareillement un hanneton, mais plus gros que le précédent; il a la forme d'un petit scarabée; la femelle pond ses œufs dans la terre, & toujours comme le gribouri, aux pieds des ceps de vignes. Ces œufs ne manquent jamais d'éclorre au commencement du mois de Juin; leur développement se manifeste par un petit ver blanchâtre qui a environ deux lignes & demie de longueur; le corps de l'insecte est formé de huit anneaux rentrant les uns dans les autres, parsemés de petits points jaunes mais insensibles. Il a également six pattes placées du côté de la tête, laquelle est noire, écailleuse, dure & armée de deux crochets jaunes. La béche, dans cet état, grimpe sur la vigne pour se nourrir comme le gribouri des bourgeons & ensuite des feuilles tendres. Cet insecte, après avoir pris un certain degré d'accroissement, se place sur la partie supérieure de la feuille de la vigne, & à l'une des extrêmités. Là il se roule avec la feuille & s'emprisonne; de maniere que la feuille prend, dès le moment que le ver s'y roule, la figure d'un cornet,

C'eſt dans cette retraite que cet inſecte, par le dépôt de pluſieurs baves ſoyeuſes, travaille à parvenir à ſon état de chryſalide, ce qui arrive au commencement du mois de Septembre. Peu de tems après, la chryſalide ſe métamorphoſe en ſcarabée dont les couleurs ſont aſſez brillantes & telles à peu près que celles de la cantharide, ayant ſix jambes & quatre ailes, dont les deux ſupérieures ſont d'une nature écailleuſe, & les deux inférieures comme celles des mouches ordinaires.

Ce ſcarabée ainſi développé perce avec ſa trompe qui eſt forte, droite & armée de pluſieurs eſpeces de ſcies, le centre de la feuille dans laquelle il eſt renfermé, & en ſort comme en triomphe, volant continuellement autour de la vigne, pour en ſucer les raiſins mûrs ou prêts à mûrir, & qui étant attaqués, ſe trouvent bientôt altérés, ſe dégradent, ſe gâtent, &c. La femelle n'abandonne le mâle qu'à la fin du mois d'Octobre, pour aller dépoſer, comme le gribouri, ſes œufs dans la terre, & toujours aux pieds des ceps de vignes.

Le limaçon. Je crois inutile de mettre ici la deſcription de cet animal, il eſt aſſez connu par le préjudice qu'il cauſe à la vigne.

L'envie d'être utile à ma Patrie & à mes Concitoyens me porte à inviter les Cultivateurs, pour parvenir à détruire ces inſectes, à appliquer aux vignes le goudron préparé de M. Sieuve de Marſeille, reconnu ſi utile pour garantir l'olivier de l'éruca qui en dévore le fruit.

Ce goudron, par ſa préparation, répand des corpuſcules ſubtils & meurtriers, &, ſans préjudicier à la vigne, il éloigneroit & en même tems détruiroit le gribouri & la béche de la même maniere qu'il détruit l'éruca; car ces inſectes ont beaucoup de rapport entr'eux par la maniere de chercher leur nourriture & de ſe reproduire. Il aura auſſi ſon effet contre les limaçons qui voulant grimper le cep, en y dépoſant leurs baves, ne manqueront pas d'être affectés par l'odeur ou poiſon, & obligés d'abandonner la vigne.

On a encore reconnu par des expériences réitérées que ce goudron étoit un puiſſant remede contre l'acarus ou ciron qui attaque & carie les arbres fruitiers de toute eſpece, comme pêchers, orangers, poiriers, pommiers, pruniers, &c. Cet inſecte cauſe auſſi des dégâts aux ceps de vignes, & ce goudron, en l'appliquant tiéde aux parties les plus affectées ou cironnées, bouche toutes les ouvertures des cellules dans leſquelles les cirons ſont logés; il intercepte l'air antérieur & porte à ces inſectes un poiſon mortel qui les fait périr dans leurs cellules mêmes.

Puiſque la végétation eſt plus tardive dans notre Province que dans la Provence, & qu'il en eſt de même du développement des œufs des inſectes, ſuivant les inſtructions que j'ai priſes, ce goudron ne doit être employé en Bourgogne que depuis le quinze Mai juſqu'à la fin du même mois, tems auquel le grand développement des œufs du gribouri & de la béche ſe manifeſte.

Pour ſe ſervir de ce goudron, l'on en fera tiédir dans un vaſe portatif, de fer, de cuivre ou de terre verniſſé intérieurement, & avec un gros pinceau que l'on y trempera, le Payſan formera par un tems bien ſec, autour de chaque cep de vigne & de chaque échalas, un ruban de goudron circulaire de la largeur de quatre doigts & à ſix doigts d'élévation de la terre; ce qui ne pourra pas manquer d'arrêter les vers éclos qui vont chercher ſur la vigne leur nourriture.

Je n'ai rien négligé pour m'inſtruire de l'efficacité de ce goudron, & du tems le plus propre pour l'employer avec ſuccès dans nos vignes. Il ne me reſte plus qu'à deſirer que le Cultivateur éclairé puiſſe en retirer tous les avantages que cette découverte promet.

Le prix d'un baril de goudron préparé eſt de 66 livres; on peut, avec un baril, frotter 4500 pieds ou ceps de vignes, ce qui ne revient pas à quatre deniers par chaque cep. Le magaſin général de ce goudron eſt établi à Marſeille. Il faut s'adreſſer à M. Sieuve qui en eſt l'Inventeur.

II.

Epreuve de l'inoculation ſur les beſtiaux en Danemarck.

Nous annonçâmes, l'année derniere, que le College de Commerce de Copenhague ſe propoſoit d'inoculer aux beſtiaux une maladie contagieuſe qui en emporte, tous les ans, un grand nombre. Cette expérience

s'est faite, l'automne derniere, sur cent vaches, dans la petite Isle de Wordingf-Bourg, sous l'inspection du Professeur Oeders : le succès a été tel qu'on le desiroit. Cependant pour s'assurer de l'efficacité de cette pratique, il a été résolu d'en faire de nouveaux essais cet été. La même expérience avoit été faite en Hollande, mais une partie des bêtes inoculées avoit péri dans l'opération, soit que la maniere d'opérer eût été différente, soit que la maladie fût d'une autre nature. S'il y a lieu de croire que l'inoculation ne préserveroit que de certaines especes d'épizooties ; il ne sera pas néanmoins indifférent de connoître celles dont elle garantiroit. Le College de Commerce n'a pas cru, & avec raison, devoir se borner à un premier essai dont le succès a pu dépendre de circonstances étrangeres à cette pratique. Il est à croire que, pour parvenir à ne laisser aucun doute sur la bonté de ce préservatif, on inoculera de nouveau une partie des vaches sur lesquelles l'experience a été faite, qu'on en mêlera une partie avec d'autres vaches naturellement attaquées de la maladie, enfin qu'on les fera passer par toutes les épreuves propres à constater les avantages de cette opération.

III.

Electrisation des végétaux.

Les expériences nouvelles faites à ce sujet par un Sçavant Suédois pourront engager les Amateurs à pousser plus loin leurs recherches. Suivant le rapport de la Société Physique & Economique de Stutgard, M. Edouard-François Nuneberg déposa cinq oignons dans une caisse de bois, cinq autres dans une autre caisse pareille, cinq dans un vase de terre non vernissé, autant dans un autre vase parfaitement semblable. Les deux caisses furent placées à la même exposition, & avec une parfaite égalité de circonstances : il en fut de même des vases. Mais à l'un des vases & à l'une des caisses aboutissoit un fil d'archal destiné à leur communiquer les effets de l'électricité.

Les plantes qui furent électrisées germerent & sortirent de terre beaucoup plutôt & plus fournies que les autres. L'une de ces plantes crût dans l'espace de 24 heures à la hauteur de 18 lignes. Celles sur lesquelles la vertu électrique n'avoit point agi, non-seulement furent bien plus tardives, mais elles ne parvinrent jamais à la même hauteur que les premieres.

L'électrisation fut continuée sur la moitié de ces plantes jusqu'au 14 Novembre que le froid en arrêta les effets. M. Nuneberg observa que les plantes électrisées pousserent ensuite plus lentement, mais qu'elles devinrent beaucoup plus fortes que les autres. Il y en eut une qui produisit un rejetton fort & verdoyant. L'accroissement de ces plantes, pendant les premiers huit jours, fut prodigieux. En prenant le terme moyen de ces différentes plantes électrisées 491 fois, elles s'éleverent jusqu'à 82 lignes & demie, au lieu que les autres ne monterent que jusqu'à 53 lignes deux tiers.

Faute de lieu propre à entretenir ces plantes pendant la rigueur de la saison, on les déposa dans une chambre froide. Au commencement de Janvier, leurs feuilles jaunirent; elles conserverent néanmoins quelque verdure jusqu'au 28 ; au mois de Février, elles tomberent.

M. Nuneberg observa, contre l'assertion de quelques Physiciens, que les fleurs électrisées n'avoient pas plus d'odeur que celles qui ne l'avoient pas été. Il ne reconnut aucune particule ni de sel, ni d'huile, ni de soufre dans les feuilles.

La machine qui a servi à cette expérience est de l'invention de M. Bianchy, actuellement Physicien de S. A. S. le Prince W. de Lichtenstein à Vienne. Elle produit les meilleurs effets ; & en même tems, elle est facile à transporter & occupe peu d'espace. M. Bianchy l'a construite lui-même à Stutgard : elle lui a coûté six mois de travail continuel. Ce sçavant & celebre Physicien a inventé plusieurs autres machines très-utiles pour l'Agriculture, le transport, les Arts, &c. On les recherche par-tout où on les connoît, & la réputation de M. Bianchy suffit pour les recommander auprès de tous ceux qui sont capables d'en sentir le prix. Il a communiqué ses connoissances, son industrie & son zele infatigable à deux de ses freres qui le secondent dans ses travaux. Nous lui rendrons un hommage particulier, en donnant la description de quelques-unes des machines de son invention.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Juin 1771, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Juin 1771, de 39 à 40 livres ; *idem* nouveau de 38 à 39 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juin 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	5	marc.
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 15 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 ¾ à 13 16e
Hambourg	182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	½ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1035	1040	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	236	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	67	67 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 422 5e 391 .	4e 422. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 12 Juin 1771.			Du Jeudi 13.			Du Vendredi. 14.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Despeignes, six d. mois 1770.	8	J.	Cadeau, six dern. mois 1770.	15	J.	Maupassant, six d. mois 1770.	15	Ja
Boutet,	8		Courmont,	8		Deschamps,	8	
Lecanu,	8		S. Janvier,	15		Fauveau,	15	
Radix,	8		Deschapelles,	8	L.	Delacharmote	8	
Daubonne,	8		Boutray,	8		Nau,	8	
Radix jeune,	8		Drouet,	15		Issally,	8	Li
Boucard,	8		Sainte-Luce,	8		Barois,	15	
Lebrun,	8		Delauge,	15		Guidy,	15	
Gautier,	8	L.	Rouillard,	15		Montal,	15	
Roytier,	8		Delagarde,	15	Z.	Lempereur,	15	M.
Meulan,	8	M.	Dutartre,	15		Patu,	15	
Lallement l'.	8		Nau,	15		Pannelier,	8	
Lallement j.	15	Z.	Desplaces,	15		Pincemaille,	15	t. let
Desplaces,	15		.....			.....		

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 15 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

De Stockolm, le 18 Mai.

LA Russie imposa, l'année derniere, sur nos marchandises des droits extraordinaires & si onéreux qu'ils ont l'effet d'une guerre déclarée contre notre commerce. Cette politique, généralement suivie en Europe, nourrit un levain éternel de haine entre les Nations qu'elle invite réciproquement à user de représailles les unes contre les autres; vengeance aussi facile & aussi destructive que l'offense même, puisqu'un Etat qui gêne & affoiblit le commerce d'un Peuple étranger, gêne & affoiblit son propre commerce avec ce Peuple, par la diminution des échanges & des consommations de leurs marchandises respectives, outre que les droits imposés sur le commerce étranger sont nécessairement à la charge des Consommateurs nationaux. Nos Négocians ont porté des plaintes au Roi sur les nouveaux droits exigés par la Russie, & ils se flattent d'obtenir un dédommagement. Le seul dédommagement dont la Nation ne souffrira point, sera la modération, la suppression des droits de sortie, laquelle mettra nos Marchands en état de vendre en Russie à plus bas prix, sans que le Cultivateur & l'Artiste regnicoles soient obligés de leur vendre à eux-mêmes à meilleur marché.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 28 Mai.

L'abondance regne à Helsingor, depuis que la navigation est rétablie. Du 11 au 14 du courant, il y est arrivé 176 navires. Du 11 au 14, il en est entré 30 dans le Texel, & il en est parti 33. Du 17 au 21, il en est arrivé 14 à Travemunde & 23 dans ce Port. Le 23, 16 navires de divers endroits ont livré leurs cargaisons à nos maisons de commerce.

De Mayence, le 4 Juin.

La visite générale des magasins & des greniers, la taxation du prix des grains avec la perspective de diminution seulement, l'inspection journaliere des Boulangeries & du pain également taxé avec des regles sur la qualité & sur le poids, l'ordre de fabriquer trois livres de pain avec trois livres de farine, au lieu de fabriquer avec trois livres de farine deux livres de pain, comme ci-devant; la diminution du droit de mouture, la défense de vendre du pain dans les maisons sans la permission expresse de la Commission, l'ouverture d'une nouvelle Halle, avec la fixation des jours de vente, & de la qualité des Vendeurs ainsi que pour l'ancienne; la défense de faire du pain mollet jusqu'à nouvel ordre, & autres réglemens, sont les moyens que S. A. E. a jugé à propos d'employer pour ramener l'abon-

dance, le bon marché, l'ordre, la police & la justice. En effet comme il y avoit des provisions suffisantes de grains, nous n'en manquons pas; comme le pain est taxé à bas prix, nous ne l'achetons pas cher; comme tout se fait sous les yeux de la Police, nous avons de bon pain. Quand les Boulangers, les Meûniers, les Marchands & les Propriétaires de grains en seroient lésés, rebutés, ruinés, & forcés à se soustraire pour l'avenir à ces opérations, nous n'aurons pas moins eu un moment heureux; & d'ailleurs la récolte promet tout ce que nous pouvons desirer. A quelques lieues d'ici, on ne parvient pas même, à force d'argent, à se procurer de mauvais pain: une des raisons de ce malheur, c'est que dans toutes les Villes Impériales, le Magistrat est composé de gens intéressés dans le commerce des choses les plus nécessaires à la vie. C'est pourquoi un proverbe Allemand dit: *malheur à la Ville dont le Bourguemaître est Boulanger, Brasseur ou Boucher!*

DE RUDOLFSTADT, *le* 24 *Mai.*

Hier, jour de la Pentecôte, entre 4 & 5 heures du soir, un orage terrible mêlé de grêle, d'éclairs, de tonnerres affreux dévasta ce pays. L'obscurité fut si profonde, qu'on ne pouvoit rien appercevoir qu'à la lueur des éclairs. Les ruisseaux s'éleverent en un instant à une hauteur prodigieuse, & les digues furent renversées. A Oberhassel, la grêle fut si grosse qu'elle abattit tout ce qui étoit sur pied. Un vent impétueux augmenta la violence des torrens qui emporterent les grains, les légumes, les granges, les maisons de la campagne avec leurs Habitans & les bestiaux. Les rivieres de Wierbach, Schalbach & Renne ruinerent les vergers, les chemins, & l'on vit à Schale, entr'autres malheureux, une pauvre femme périr en voulant sauver ses moutons. Aux environs de notre Ville, routes, jardins, prés, champs, vergers, tout n'offrit bientôt que des ruines; tout le bois fut emporté. Des saules, des bouleaux, des aulnes, des pins furent déracinés par centaines; les torrens détachoient & entraînoient jusqu'à des pieces de rocher que douze hommes auroient à peine fait mouvoir. Les circonstances les plus affligeantes accompagnerent cet épouvantable accident. Notre ruine est consommée; nous avions très-peu de grains; il ne nous reste aucune espérance de rien recueillir. S'il y a encore un peu de bétail, il n'y a pas de quoi le nourrir dans le district. La plûpart des Habitans sont absolument dénués de tout.

DE MUNICH, *le* 24 *Mai.*

Notre Electeur a fait déclarer à la Diete de Ratisbonne que dix années consécutives de calamités ayant réduit ses Sujets à la nécessité d'abandonner ou de négliger, de diminuer la culture des terres, la misere étoit si grande dans l'Electorat, comme il paroissoit par la visite des maisons, qu'on étoit menacé d'une famine, & que quoique la récolte parût devoir être très-abondante, elle ne suffiroit jamais pour subvenir à tous les besoins. En conséquence, S. A. sollicite vivement non-seulement l'anticipation des avances de la Diete, mais encore sa translation.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 1 *Juin.*

L'Académie des Géorgophiles a proposé pour sujet du Prix qu'elle doit donner au mois de Décembre prochain, *quels sont les moyens les plus efficaces pour améliorer & étendre le commerce des vins de Toscane dans les pays étrangers?* Ce prix est une médaille d'or de 25 sequins. La Société recommande particuliérement aux Auteurs de ne pas se faire connoître.

On a appris à Livourne qu'au mois de Juillet dernier, Ternate, l'une des Moluques, essuya de fréquentes secousses de tremblement de terre, accompagnées de si violentes éruptions du volcan, qu'on fut forcé d'abandonner les maisons, & que le Prince quitta Malayo.

On dit qu'un vaisseau de guerre Russe a permis à un navire Vénitien chargé d'étain, de plomb & de café de passer le canal des Dardanelles, en lui disant: *c'est contre la regle que je vous laisse partir, mais je suis sûr que je retrouverai votre cargaison dans les magasins de Constantinople où j'aurai droit de la confisquer.* Il est arrivé à Livourne de nou-

velles prises faites par les Russes : ce sont des vaisseaux de différentes Nations qu'ils ont arrêtés comme vaisseaux Turcs.

Suivant les nouvelles de Gênes, M. de Ferrari, ci-devant Ministre de la République à la Cour de Vienne, est revenu dans cette Ville, & il est chargé de la part de cette Cour de négocier un emprunt de deux millions & demi à quatre pour cent. Il doit sortir de ce Port quelques bâtimens pour croiser contre les Barbaresques ; & l'on construit à *Sestri di Ponente* pour l'Espagne, un gros schebech qui transportera des Negres en Amérique. Les Négocians de Cadix préparent leurs cargaisons pour la flotte des Indes.

On écrit de Turin qu'il a regné, pendant quelque tems, à Sommarive-du-Bois, une maladie épidémique qui a emporté beaucoup de monde.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Juin.*

Le Munitionnaire du *Duc de Cumberland*, vaisseau de la Compagnie des Indes, venant de Bombay, est descendu le 28 Mai à l'Hôtel de la Compagnie, avec la nouvelle de l'arrivée de ce vaisseau dans la rade de Sainte-Hélene. Sa cargaison consiste en 1,119,100 l. de café ; 386,000 l. de thé boë ; 17,900 l. thé congou ; 14,600 l. thé hyson ; 139,500 l. thé singlo ; 10 caisses de porcelaine de la Chine ; 80 demi-caisses *dito*, & une boîte, sans parler de beaucoup d'autres marchandises. Ce vaisseau a fait voile de Sainte-Hélene le 18 Mars, deux jours après le *Grenvich* & le *Comte de Middlesex*, qui ont relâché à la rade de Margate.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORLÉANS, *le 3 Juin.*

Il y a eu ici de fréquens orages à la suite desquels l'air s'est réfroidi au point que cette nuit à quatre heures du matin, le thermometre étoit au 5e. degré de congélation : ainsi il y a lieu d'appréhender que la vigne n'ait été attaquée dans quelques cantons.

Le prix des grains ne varie pas, depuis quelque tems. L'eau-de-vie est à 200 l. le poinçon de 29 veltes & demie ; le sucre à 80 liv. le cent ; l'huile fine à 82 l. 10 s. le cent à 5 pour 6 mois ; l'huile de navette à 39 liv. comptant ; le vinaigre à 120 liv. le tonneau comptant ; le savon à 53 l. le cent à 5 p. 6 m. ; le poivre à 29 s. la livre, *id.* ; le syrop de sucre ou melasse à 12 l. le cent, comptant.

DE BLOIS, *le 5 Juin.*

Les grains ont, en dernier lieu, baissé assez considérablement dans nos environs. Le mois de Mars avoit été fort contraire aux seigles ; mais les pluies survenues ensuite leur ont été très-favorables. Le froment promet beaucoup.

DE NANCY, *le 7 Jnin.*

Dans des momens très-critiques, la bienfaisance s'est signalée envers les Pauvres. La Cour Souveraine, l'Ordre des Avocats, les Communautés, les Corps, & beaucoup de Particuliers, ont donné des sommes considérables qui ont été distribuées sous les yeux des Bienfaiteurs : charité beaucoup mieux entendue que celle des distributions de grains ou de pain, qui ne pourvoient pas à tous les besoins & contrarient le commerce. Le Peuple a mangé de très-mauvais pain ; en conséquence, le Conseil Souverain a ordonné, par un Arrêt du 21 Mai, que les Boulangers fourniroient de bon pain bis, conforme aux Réglemens, à 2 sous 10 den., &c.

Les Chartreux de Bosserville font distribuer depuis plusieurs mois, deux ou trois fois la semaine, du pain aux pauvres familles dans cinq ou six villages, quoiqu'ils n'en soient ni Seigneurs ni Décimateurs.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Juin.*

Du 5 Avril au 27 Mai, il est entré dans ce Port deux vaisseaux François venant des Colonies, & chargés de sucre, coton, café, cacao, rocou ; cinq autres vaisseaux de divers Ports, chargés de bray gras, jambons, vins, savon, &c. ; un vaisseau Anglois &

un vaisseau Prussien, chargés de charbon de terre; 2 Hollandois, avec pierres à meules; fer en barres, fromages, futailles, &.; un Danois, avec merrein, goudron, bray, cuivre, froment, fer blanc, &c. Il en est sorti, pour divers Ports, trois François, chargés de sucre, café & rocou; un Prussien & trois Danois, chargés de sucre, cacao, eau-de-vie, café, coton.

De Nantes, *le 7 Juin.*

Le 1 du courant, le cours des grains a été, pour le froment étranger, de 215 à 220, du bas de la riviere 260, de Machecoul 235, de Bourgneuf 238 l. le tonneau. Le vin blanc vieux, 240 à 250; & le nouveau, 150 liv. le tonneau. L'eau-de-vie de 185 à 190 les 29 veltes. Les sels quittes à bord des navires, au Croisic 200, & au Pouliguen 210 l. le muid. Le sucre, 1re. sorte, 54 à 55 liv. les cent livres; le sucre brut à 32 l.; le café de Saint-Domingue, verd fin, 19 s., de la Martinique & de la Guadeloupe 21 s.; l'indigo cuivré fin 7 l. 15 s., mélangé 8 l. Le coton de Saint-Domingue 120; de la Martinique & de la Guadeloupe 110 l. La livre de cacao de ces deux dernieres Isles, 13 s.

De Metz, *le 7 Juin.*

Il y a dans cette Province plus de denrées qu'il n'en faut pour écarter toute crainte de disette. Cependant le prix en est encore au-dessus des facultés du pauvre; cherté qu'il paroit difficile d'attribuer, dans les circonstances, à d'autres causes, qu'au défaut de concurrence. Il y a eu beaucoup de misere dans les campagnes: plusieurs Seigneurs ont fait distribuer des vivres; & leurs noms sont bénis de leurs Vassaux & des amis de l'humanité.

De Rouen, *le 9 Juin.*

Les tems ont été ici fort variables. A des jours d'une chaleur assez vive, il a succédé des jours de froid très-piquant; néanmoins en général, les campagnes donnent belles espérances. Les prairies sur-tout, arrosées par des pluies venues fort à propos, présentent le plus bel aspect. C'est une consolation pour les Bouchers de cette Province, qui, s'il faut les en croire, vendent la viande au-dessous du prix qu'elle leur coûte (elle se vend 8 s. 6 d. & 9 s. la livre de seize onces). En effet en Basse-Normandie, vers Isigni, les moutons gras se vendent actuellement sur le pied de 10 s. la livre. Quant aux veaux, ils sont plus rares que jamais; parce que les Paysans trouvent plus de profit dans la vente du beurre que dans celle des veaux. En conséquence, ils ne laissent point approcher le taureau de leurs vaches; ou lorsqu'elles ont vélé, ils étouffent le veau, afin que la mere redonne promptement du lait. Il y a même de bons Fermiers qui en usent ainsi, pour vendre leur beurre à Isigni à 10 & 12 s. la livre (de 17 onces). Des Patriotes zélés, ont tâché, par leurs remontrances & leurs exemples, de les en détourner, dans la crainte que la Province ne se trouve à la fin dépourvue de bestiaux. L'intérêt qui engage le Laboureur à s'écarter ainsi de la route ordinaire, l'engagera bientôt à y revenir; & il ne faut pas croire qu'il s'opiniâtre à supprimer les veaux, puisqu'il a tant de raisons d'en conserver, à moins que les circonstances ne l'y nécessitent; auquel cas il faudroit ménager, s'il est possible, le retour d'un tems plus favorable.

Le commerce se ranime, & plusieurs personnes s'intéressent aux armemens qui se font au Havre avec grande diligence, & d'autant plus de confiance, que les marchandises européennes, sur-tout les provisions de bouche, se vendront, à ce qu'on croit, avantageusement aux Isles, vu qu'il ne s'est fait, dans l'espace de trois mois, que peu d'armemens dans tous les Ports de France. La Fabrique, objet de grande considération en cette Ville, est peu florissante; & elle ne s'est point remontée, comme le commencement de l'année l'avoit fait espérer.

De Paris, *le 12 Juin.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 10 du présent mois; le gros Lot de 10000 livres est échu au numéro 412897; & le second de 3000 liv. est chu au numéro 378733.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette du Commerce, sur la maniere de teindre les deux faces des draps, chacune en couleur différente. A Paris, le 4 Juin 1771 (a).

Monsieur,

J'ai lu dans votre Gazette du 25 Mai dernier une critique du procédé indiqué par M. Baumé pour teindre les draps en deux couleurs, c'est-à-dire, en bleu sur une face & en écarlate sur la face opposée. L'Auteur anonyme de la lettre est instruit, ses lumieres peuvent éclairer les Artistes: mais il reproche à M. Baumé de les décourager en les engageant dans des tentatives, sur la foi d'un exposé vicieux; & peut-être auroit-il dû, auparavant, s'assurer par des essais de la possibilité ou de l'impossibilité du procédé d'un habile Chymiste, distingué par tant de découvertes utiles & par son exactitude. Il est vrai, Monsieur, que son procédé paroît souffrir beaucoup de difficultés, comme l'Anonyme le remarque; mais il n'est en quelque façon qu'indiqué; & il est à présumer qu'en se réservant de donner, dans la suite, les détails propres à en faciliter l'exécution aux Artistes, il a voulu d'abord piquer la curiosité & exciter l'émulation. Si ç'a été-là son objet, il a réussi, & son Critique concourt, avec lui, à attirer l'attention du Public & à perfectionner l'Art. Je suis convaincu que c'étoit-là le dessein de M. Baumé, tant parce qu'il a toujours tenu une conduite bien différente de celle de nos anciens Chymistes mystérieux, que parce que je connois la possibilité de réussir en suivant un procédé approchant du sien. J'ajouterai à cela qu'il y a toute apparence qu'il avoit connoissance du procédé détaillé dans votre Feuille du 28, lorsqu'il a publié le sien dans l'*Avant-Coureur*; ce qu'il n'auroit certainement pas fait, s'il ne l'avoit cru meilleur. J'eus en effet occasion de voir, il y a dix-huit mois, chez une personne très-connue de M. Baumé, un drap très-bien teint en bleu d'un côté & en écarlate de l'autre; & je fus alors instruit du procédé de l'Anonyme. La difficulté occasionnée, suivant cette méthode, par le gonflement de la piece de drap dans la teinture (inconvénient que l'Auteur de la Lettre reconnoît), m'engagea dès lors à chercher un autre moyen. J'en imaginai un qui, à certains égards, rentre un peu dans celui de M. Baumé, mais que je ne rendrai public que lorsqu'il aura détaillé le sien; conduite que je crois devoir tenir, puisqu'il a, le premier, annoncé son invention. Les connoissances de l'Anonyme sur certaines parties de l'Art, l'auront sans doute éclairé depuis sur la possibilité de réussir, en suivant à peu près la route indiquée par M. Baumé. Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien donner place à cette Lettre dans votre Gazette: les contradictions tournent toujours au profit des Arts. C'est à ce but que tendent également les recherches de M. Baumé que je n'ai pas d'ailleurs l'honneur de connoître personnellement, les Lettres de son Critique qui applique ses connoissances à l'utilité publique, & les observations que je fais aujourd'hui. Voilà déja trois procédés sur une invention attribuée aux Anglois qui suivent vraisemblablement encore une méthode différente; car rien ne paroît prouver que le procédé inséré dans votre Gazette soit celui des Anglois: d'ailleurs ce ne seroit pas un titre pour obtenir la préférence que de le deviner; le Public l'accordera sans doute au procédé qui sera le plus simple, le plus exempt d'inconvéniens & le moins coûteux; & le suffrage du Citoyen instruit & zélé, dont vous avez publié les Lettres, lui est assuré. J'ai l'honneur d'être, &c.

(a) *Cette Lettre nous est parvenue le Mercredi, 5 de ce mois, le lendemain du jour de sa date; il ne nous a pas été possible de l'insérer dans notre derniere Gazette.*

II.

Effet de la neige sur les yeux; remede.

Il est tombé, cette année, une si grande quantité de neige, aux environs de Hambourg, que la terre en étoit couverte à une hauteur prodigieuse. Cette continuelle perf-

pective, d'une blancheur étonnante, a affecté l'organe de la vue ; & lorsqu'au commencement du printems, les rayons du soleil ont acquis plus de force, il est survenu des inflammations aux yeux, & ils ont été extrêmement affoiblis. M. Steller, Médecin, grand Oculiste, a employé un moyen bien simple pour guérir ces maux d'yeux, devenus très-communs & très-dangereux. On prend le blanc d'un œuf dans lequel on met du camphre & du sucre. On bat le tout dans une assiette d'étain, jusqu'à ce qu'il écume ou mousse comme de la crême fouettée. On en fait ensuite un cataplasme que l'on applique sur l'œil malade, & l'on est guéri en très-peu de tems. M. Steller assure que ce remede simple, aisé, peu dispendieux, guérit la rougeur & l'inflammation des yeux de quelque cause qu'elles proviennent. Son témoignage se trouve confirmé par celui de plusieurs autres Oculistes.

III.

Lettre aux Auteurs de la Gazette, sur la maniere de faire le vin.

MESSIEURS,

J'ai vu dans votre Feuille du 20 du mois d'Avril, page 253, art. 2, la façon d'échauffer plus promptement le raisin dans la cuve, en y mettant du vin bouillant ; on a pratiqué cette méthode sur-tout dans les années froides. Il est vrai que par-là, on arrivoit au but qu'on desiroit pour une plus prompte fermentation; mais le vin contractoit un goût de cuir : un simple raisonnement & une expérience de plus de 20 ans, avec une parfaite réussite pour la couleur & le goût, ont conduit à ces réflexions ; la couleur est dans la peau du raisin, sa grappe ne peut donner que de l'âcreté, comme sa fermentation ne peut produire aucun bon effet. En partant de-là, on a égrappé, on a foulé & fatigué le raisin, lorsqu'on l'a vu disposé à s'échauffer ; de cette façon on a obtenu des couleurs franches en moins de tems que par la fermentation; le vin, quoique d'un goût délicat, s'est conservé toujours bon 10 & 12 ans. J'ai observé, quoiqu'on ne laisse pas le vin s'échauffer, que la couleur est plus prompte à se former dans un tems chaud que dans un tems froid; la raison en est que le raisin s'échauffant plus vite, on est obligé, pour l'en empêcher, de le fouler souvent, puisque, comme je l'ai dit, on le foule quand on voit le raisin monter & se disposer à fermenter. Quand le raisin s'égrappe, c'est une bonne maxime, à mesure qu'on fait le vin, d'avoir sur la cuve un cuveau percé comme un crible, pour écraser le grain avec des sabots sans talons ; & quand cela est fait, d'avoir, par une porte ménagée dans le cuveau, l'attention d'y faire passer dans la cuve, avec un ballet, ce qui a été bien écrasé ; on tire le vin de la cuve quand on a la couleur qu'on desire, on doit être sûr que si elle est trop forte, ce sera aux dépens de la délicatesse. On pourra me demander comment on feroit du vin rouge, si dans les vignes il y a du raisin blanc ? La couleur n'est pas dans la peau, d'accord : voici le remede. Faites vendanger d'abord le raisin blanc avant le noir ; mettez-le sur le pressoir & entonnez le blanc, lorsque vous aurez tiré à clair le rouge ; passez l'une après l'autre vos pieces de vin blanc de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à la derniere, & faites-le remuer presque sans discontinuer ; vous mêlerez le tout dans la même cuve où vous aurez mis le rouge, ainsi que ce que vous tirerez de dessus le pressoir. Si l'on souhaite plus d'éclaircissemens, on n'a qu'à les demander par la voie de la Gazette, je ferai en sorte de les donner, en partant toujours de l'expérience que j'ai acquise. J'ai l'honneur d'être, &c.

La méthode de faire le vin, par M. Maupin, peut avoir son utilité, nous écrit un autre de nos Correspondans, mais il faut en user avec précaution. Les vins durs, âcres, &c. deviennent par-là potables, & le deviennent promptement ; mais il est fort douteux que de pareils vins puissent, par exemple, supporter le transport, ou même se conserver. Un Bourgeois de Châlons-sur-Saône ayant voulu suivre cette méthode, son Vigneron s'y opposoit formellement, & vouloit faire sa moitié à part ; mais le Bourgeois ne doutant pas du succès, lui promit de le dédommager en cas de perte ; le Vigneron se rendit & fit le vin de la maniere que le Propriétaire lui avoit prescrite. Trois ou quatre mois après, le vin se trouva très-agréable à boire ; & on lui trouvoit une qualité supérieure. Le Bourgeois s'en applau-

dit, mais sa joie ne fut pas de longue durée. Aux premieres chaleurs, ce vin se rengraissa de telle sorte qu'il ne fut pas possible d'en tirer parti, ni pour du vinaigre, ni pour de l'eau-de-vie ; les futailles ne purent plus être d'aucun usage, par le mauvais goût qu'elles avoient contractées. Ce Correspondant termine sa lettre en s'élevant contre le mélange & la falsification des vins, qu'on doit regarder, avec raison, comme les causes d'une infinité de maladies.

I V.

Lettre de M. Rozier, ancien Capitaine d'Infanterie, à MM. les Auteurs de la Gazette du Commerce, d'Agriculture & de Finances, sur la maniere de préserver le sel de l'humidité, de la pluie, &c.

MESSIEURS,

Oserai-je vous prier d'insérer dans votre prochaine Feuille un procédé qui pourroit être des plus utiles pour nos côtes maritimes où le sel est marchand.

Les pluies continuelles de l'année derniere ayant fondu toutes les préparations de sel sur toutes nos côtes maritimes, il en est résulté ces trois inconvéniens. 1°. Que lesdites Provinces ont payé très-cher cette denrée pour leur consommation, & qu'elles se sont vues par-là dans l'impossibilité d'en donner à leurs troupeaux ; 2°. qu'elles ont été par ce *deficit* privées d'une de nos plus riches branches de commerce ; 3°. que nos sels marins étant de tous les sels connus les meilleurs pour la santé & les salaisons, n'étant aucunement imprégnés de parties corrosives, l'on se voit aujourd'hui dans la dure nécessité de s'en pourvoir à grands frais en Espagne & en Portugal, quoique les sels de ces Royaumes ne remplissent à aucun égard les vues de nos Armateurs du Banc de Terre-Neuve, du petit Nord & de la côte d'Islande ; il est même à craindre que les sels de ces deux Royaumes, employés à la salaison des morues vertes & séches, n'occasionnent des maladies à ceux qui feroient usage de cette denrée, principal aliment des gens de mer : il s'agiroit donc à l'avenir de se garantir de la disette de cette denrée. La santé des Citoyens y est intéressée & souvent même leur fortune.

Il faut faire des amas de sel d'une année à l'autre, en procédant sur nos côtes de France ainsi que procédent nos Pêcheurs dans nos Isles de l'Amérique septentrionale. Voici donc comme ils agissent, lorsque leurs morues sont salées & qu'ils ont encore du sel de reste qu'ils ne veulent point rapporter en France : ils choisissent un terrein qui ne soit point susceptible d'humidité, puis assemblant en forme de cercle des couches d'une gazonnée épaisse & mise sur son plat, ils chargent le plateau d'amas de sel pulvérisé à coups de masse, & en forment une pyramide revêtue de morceaux de bois très-sec, rangés de bas en haut & de travers en travers, & mieux encore, de sarmens de vigne : sur ce revêtissement, ils ajoutent nombre de fagots qu'ils allument du côté où les vents regnent : l'action du feu met en fusion & en cristalisation l'épiderme, si je puis me servir du terme, de la pyramide de sel, & dès-lors il s'y forme une enveloppe si compacte que l'humidité, la pluie, le chaud le plus violent & le froid le plus rigoureux ne sçauroient nuire à ce sel qui se conserve aisément d'une année à l'autre, & même jusqu'à six ans. Le déchet que la fluidité occasionne est de sept ou huit pour cent : ainsi en supposant que sur les côtes de Bretagne le sel, les bonnes années, vaille cinq deniers la livre, dans les mauvaises récoltes, il arrivera qu'en s'approvisionnant suivant cette méthode, il vaudroit six deniers au lieu de cinq ; encore faut-il observer que les sels conservés n'en sont que plus purs & plus chargés de pointes salines.

MM. les Fermiers Généraux, au lieu d'emmagasiner leurs sels à grands frais, pourroient aussi sur les côtes faire des tas, suivant ce procédé, pour en avoir leur provision une année ou deux d'avance.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 5 Juin 1771, au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 liv. 10 s., 28 liv. 10 à 31 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 10 s. à 32 liv. 10 s. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 19 liv. 15 s. à 21 liv. ; l'orge, de 19 l. 5 s. ; 19 l. 10 s. à 20 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 5 Juin 1771, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 24 à 26 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Juin 1771, de 41 à 42 livres; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juin 1771.*

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 13 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 11 16e à ¾
Hambourg	182 ¼ à 182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1045 40 . . .	1040 37 ½ 35 .	1035 . . . .
Emprunt Oct. .	234	. . . . .	235. . . . .
Prom. à 5 p. ⅌. .	. . . . .	52	52 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅌.	67	67 66 ½ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 422 . . .	4e 422 5e 390 91	5e 391. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.*

Du Vend. 7 Juni 1771.		Du Samedi 8.		Du Lundi 10.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Deschamps, six d. mois 1770.	J.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.	Delamotte, six d. mois 1770.	J.
Nau, *idem.*	J.	Lenoir, *idem.*	J.	Creuzé, *idem.*	J.
Lempereur, *id.*	J.	Pigis, *idem.*	J.	Gendon, *idem.*	J.
Pannelier, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	J.
.....		Baillot, *idem.*	L.	Thevenin, *idem.*	J.
.....		Caron, *idem.*	L.	Certain, *idem.*	L.
.....		Cauchy, *idem.*	L.	Dujean, *idem.*	L.
.....		Bardin, *idem.*	L.	Alissant, *idem.*	L.
.....		Delarue fils, *idem.*	L.	Bonnet, *idem.*	L.
.....		Delarue pere, *id.*	M.	Molliere, *idem.*	L.
.....		Clouet, *idem.*	M.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 11 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 23 *Mai.*

SA MAJESTÉ vient de rendre aux Habitans du Duché de Scheeſwich, de la partie du Duché de Holſtein, appartenante à la Couronne, du Comté de Ranzau, & de la ville d'Altona, la liberté d'exporter de ces Provinces toutes ſortes de grains tant par eau que par terre.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 27 *Mai.*

Dans la vue d'accélérer le payement des dettes occaſionnées par la derniere guerre, il a été impoſé une taxe extraordinaire ſur le Duché de Lunebourg : elle n'aura lieu que juſqu'à la fin de 1 74, tems où ces dettes doivent être entiérement éteintes, ſuppoſé que le produit de cet impôt ſoit tel qu'on l'attend, & qu'il ne diminue pas ceux des impôts qui ſubſiſtoient déja, auquel cas il auroit des effets tout contraires aux vues du Souverain, loin de remplir ſon objet. Comme le Peuple manque de pain, on doute qu'il puiſſe ſupporter de nouvelles charges, même quand on leur donneroit de nouveaux noms. Ceux qui n'ont pas ſatisfait aux anciennes, ſont menacés de payer doubles droits.

Les prix des Courriers, Eſtafettes, chevaux de poſte, &c. ont été augmentés pour le même diſtrict & pluſieurs autres. On payera un florin de plus pour chaque cheval de poſte, ſi l'on ne prend pas le parti de reſter chez ſoi, ou de voyager d'une autre maniere. Quant à préſent, la durée de l'augmentation eſt fixée juſqu'au premier Octobre.

Le luxe inſulte ici à la miſere du Peuple : les plaiſirs bruyans des bals & des fêtes étouffent les cris des malheureux.

On ne lit dans les Papiers publics de cet Electorat & de la plus grande partie de l'Allemagne que des vols, des aſſaſſinats, des exécutions ; & ils inſpirent autant de pitié que d'horreur, car c'eſt le malheur qui produit le crime. Les bons Citoyens ont été invités à contribuer, du moins par leurs conſeils, à diſſiper les bandes de voleurs qui ne ceſſent de ſe réproduire & de ſe multiplier. Un Ecrivain a propoſé de rendre ceux qui ſeroient pris inhabiles à ſervir leur camarades, par la privation abſolue d'un des cinq ſens ; & ce projet a fait beaucoup de bruit. L'impunité a groſſi la foule de ces brigands. Les Magiſtrats ont cru bonnement au repentir de quelques-uns d'entr'eux, & à la haine qu'ils feignoient de vouer à leurs anciens camarades : en conſéquence, ces voleurs ont été traveſtis en Archers, & chargés de veiller à la ſûreté publique. Un de ces Voleurs-Archers a déclaré qu'il n'avoit quitté ſa bande que parce

qu'il avoit été léſé dans le partage des dépouilles : *on aurait dit*, ajoute-t-il, en parlant de ſes compagnons, *à voir l'avidité de chacun d'eux à s'approprier à lui ſeul ce que nous avions acquis au péril commun de notre vie, que ce n'étoit qu'une troupe de coquins ans conſcience & ſans religion.*

Un Gentilhomme de ce pays eſt parvenu, dit-on, à détruire ou à éloigner les moineaux qui ravageoient ſes moiſſons & ſes fruits, au point qu'il a pu mettre au prix d'un demi-écu chaque tête de moineau que ſes Vaſſaux lui apporteroient. Sa méthode n'eſt pas connue : il ſeroit difficile de ſe perſuader qu'il ait même pu garantir ſes terres de l'invaſion des oiſeaux des terres contiguës, &c.

De Mayence, *le 28 Mai.*

Après la viſite des magaſins tant particuliers que publics, ainſi que des greniers des Couvents, des traites de grains étrangers, ordonnées par Son Alteſſe Electorale, ont fait conſidérablement baiſſer le prix du pain. Il a été rendu une Ordonnance très-ſévere concernant la Boulangerie ; les loix contre le monopole n'ont produit que des fermentations dans les eſprits. La ſaiſon eſt ſi belle, & le tems ſi propice, qu'on ſe flatte de voir bientôt la circulation des grains libre dans toute l'Allemagne. Les États du Cercle du Haut-Rhin font tous leurs efforts pour la rétablir. Les bleds & les ſeigles y ſont en fleurs ; la chaleur entremêlée de pluies douces, ſans grands vents, ſans grêle, ſans circonſtances nuiſibles, offre la perſpective la plus conſolante.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 29 Mai.*

Il vient de paroître un Edit en XIII articles de l'Impératrice-Reine, rendu en ſon Conſeil Privé le 13 du courant, portant défenſes très-expreſſes à tous Couvens, Monaſteres, &c. de recevoir aucune ſomme ſoit à titre de penſion, dot, habillement, ou autres pour la réception & l'admiſſion à l'état religieux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 2 Juin.*

Il eſt arrivé ici, pendant la derniere quinzaine de Mai, pluſieurs navires, venant de Saint-Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe, l'*Uniformité*, le *Citoyen*, l'*Amphitrite*, le *Gorée* & l'*Union* de Bordeaux, l'*Aurore* & les *Deux-Freres* de la Rochelle, la *Fortune* du Havre, &c. Il y a eu à Saint-Domingue & à la Martinique pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre.

De Montbard, *le 4 Juin.*

Nous ne pouvons pas dire que nous ayons manqué de grains ; cependant le prix en a été exceſſif. La bienfaiſance du Gouvernement nous en procure aujourd'hui en abondance ; & il y a tout lieu de ſe flatter qu'ils deſcendront à un taux plus ſupportable. Depuis le mois de Juillet 1770, le bichet de froment peſant 85 à 87 livres, poids de marc, a rarement été au-deſſous de 12 liv. 10 ſ. Depuis quelques mois, les Laboureurs & autres gens à bled n'en avoient plus, du moins, qu'ils vouluſſent ou puſſent vendre : aujourd'hui ils en offrent. Avec les bienfaits du Gouvernement, les apparences de la plus abondante récolte en tous genres de grains, tout concourt à faire ouvrir les greniers & à procurer, au moins avec de l'argent, des ſubſiſtances que l'on refuſoit il y a 15 jours. Nos Laboureurs ne vivent pas mieux qu'en 1764, quoique plus riches ou moins pauvres ; mais ils gardent leur argent dans la crainte que l'apparence d'un meilleur ſort ne leur devienne nuiſible, & qu'en l'employant ils ne travaillent pas pour eux. C'eſt un très-grand inconvénient auquel on ſera toujours expoſé, tant que ſes charges ſeront variables, & qu'il n'aura point de baſe ſolide pour fonder ſes calculs. Il eſt évident que cette crainte doit avoir empêché des améliorations conſidérables & ravi une grande quantité d'argent à la circulation.

La route de Paris pour Joigny, Saint-Florentin, Tonnerre & Montbard pour

Dijon, est ouverte : ce sera une des plus belles du Royaume ; déja les voitures publiques la fréquentent, & l'établissement de la Poste y aura lieu incessamment.

De Poitiers, *le 5 Juin.*

Le droit de boisselage qui se perçoit par les Curés d'un grand nombre de Paroisses de la Province, avoit été présenté à S. M. comme provenant d'anciens abonnemens de dixmes, faits dans des tems de guerres & de troubles, & devenus insuffisans pour la subsistance des Curés ; comme étant d'ailleurs onéreux aux Habitans des campagnes, sur lesquels il étoit établi indistinctement & personnellement, sans égard aux facultés des riches & à la misere des pauvres ; & enfin comme ne pouvant être perçu que difficilement & avec désagrément pour les Curés qui étoient obligés d'aller de maison en maison en faire la recette, & de perdre une partie de leur revenu ou d'exercer des contraintes. Ces motifs avoient déterminé Sa Majesté à supprimer ce droit par des Lettres-Patentes de Juillet 1769, & à y substituer une dixme de la seizième gerbe. Les Propriétaires des terres des susdites Paroisses ont exposé que la plûpart des Curés jouissoient d'un revenu excédent le taux de la portion congrue ; qu'indépendamment du droit de boisselage, il se percevoit dans les mêmes Paroisses des dixmes, confondues, dans divers territoires, dans le droit de terrage qui est au sixième, cens seigneurial qui ne devroit être qu'au douzième ; que les Curés qui ne jouissoient pas de la portion congrue fixée à 500 l., devoient se pourvoir contre les Décimateurs & Curés primitifs ; que la nouvelle dixme, plus difficile encore à percevoir que le droit moins fort de boisselage, deviendroit, en comparaison, une surcharge énorme pour les Habitans, &c. S. M., par des Lettres-Patentes de Mai 1770, avoit ordonné la vérification des représentations précédentes ; il a été reconnu que les Propriétaires réclamoient avec fondement contre la nouvelle dixme, & que les Curés qui sont dans le cas de demander un supplément, sont d'autant plus assurés de l'avoir, que les Seigneurs, Percepteurs du droit de terrage au seizième, consentent à y contribuer comme Décimateurs. A ces causes, S. M. par Edit du mois dernier, a révoqué les Lettres-Patentes de 1769, supprimé le droit de dixme établi par icelles, rétabli le droit de boisselage, & obligé les Percepteurs du droit de terrage au sixième, à compter la portion congrue des Curés, &c. dans cette Province.

De Paris, *le 8 Juin.*

M. l'Abbé de Rochon, Astronome de la Marine, doit s'être embarqué pour aller de nouveau aux Indes, afin de perfectionner la Géographie, les méthodes d'observer en mer, & les longitudes. Il est muni d'une des montres marines de M. Berthoud & de tous les instrumens nécessaires pour faire d'utiles observations.

On dit qu'il a été découvert une mine d'or dans l'Isle de Corse, mais qu'on n'a point encore éprouvé si le produit vaudroit les frais de l'exploitation.

On écrit de Monaco qu'il s'est trouvé dans le premier Bataillon de Médoc 139 Soldats dans le cas de recevoir les hautes payes accordées par la nouvelle Ordonnance du Roi aux anciens Soldats.

On mande de Marseille que l'équipage du bâtiment du Capitaine Abram, lequel a péri près du Cap-Bon, s'est sauvé à Malthe ; & qu'un autre bâtiment Marchand de ce Port a péri en lest dans la rade de Valence. On ajoute que la Régence de Tunis arme en course les bâtimens étrangers sur lesquels elle avoit mis un embargo.

Suivant une lettre de Lisbonne, il y est arrivé sur un vaisseau de registre de Goa, un Musicien que l'on suppose Italien, venant du Mogol où il a été au service de l'Empereur, lequel Musicien a fait enregistrer à la Douane pour la valeur de deux millions de cruzades en bijoux & en perles.

Déclaration du Roi pour faire jouir des privileges des Commensaux les Officiers de la Maison de M. le Comte de Provence. 1 Avril 1771. Edit du Roi concernant l'évaluation des Offices, mois de Février 1771, registré ès registres de l'Audience de France le 23 Mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que tous les Receveurs & Employés des Fermes qui se trouveront reliquataires envers l'Adjudicataire des Fermes, seront tenus, dans six mois pour tout délai, à compter du jour qu'ils auront cessé d'exercer leurs emplois, de rapporter les récépis-

ſés ou quittances de finance qui leur auront été délivrés pour le montant de leurs cautionnemens en argent, pour la conversion en être faite en récépiſſés à valoir ſur leurs recettes, juſqu'à concurrence de leurs débets, 8 Mars 1771. Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi qui conſerve aux Lieutenans des Maréchaux de France, &c. leur rang d'ancienneté pour parvenir à la penſion, 3 Mai 1771. Arrêt du Conſeil d'Etat, portant Réglement pour les privileges & exemptions des Lieutenans des Maréchaux de France, &c. 3 Mai. Arrêt portant révocation des privileges de l'exemption du payement des droits dans la mouvance du Roi, 26 Mai, &c. &c. &c. Nous donnerons dans nos prochaines Gazettes les principales diſpoſitions de quelques-uns de ces Actes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre aux Auteurs de la Gazette du Commerce, ſur une nouvelle maniere d'éteindre les incendies, propoſée par M. Baumé, Maître Apothicaire à Paris, Démonſtrateur en Chymie.

M. Baumé multiplie ſans ceſſe, Monſieur, les obligations que le Public contracte envers lui, tout au moins par la bonne intention qu'il a de lui être utile. Nous avons vu dans vos précédentes Gazettes la maniere dont il croyoit qu'on pouvoit teindre un drap bleu d'un côté & écarlate de l'autre, à la maniere des Anglois; mais vous nous avez démontré que ce procédé étoit impoſſible, parce qu'on ne faiſoit point aiſément la *tranſmutation* de la teinture en peinture, que la colle de farine n'étoit point une réſerve ſuffiſante pour empêcher les couleurs de pénétrer au travers du drap, & qu'enfin le chaſſis de 44 pieds de long ſur 4 pieds & demi de large étoit difficile à manier rapidement dans la riviere, pour laver le drap teint ou peint à ſa façon; mais quand M. Baumé n'auroit fait qu'exciter un Citoyen à nous indiquer, dans votre Gazette N°. 43, la vraie méthode des Anglois pour teindre ces draps, nous aurions à ce Chymiſte une véritable obligation: peut-être lui devrons-nous aujourd'hui quelque bonne méthode d'éteindre le feu dans les incendies, parce que quelque Citoyen, charmé du zele de M. Baumé, imaginera une meilleure méthode que le procédé qui eſt décrit dans l'Avant-Coureur du ce jour 3 Juin, N°. 22. (*Facit admiratio verſum*).

M. Baumé nous apprend que, » quoi-» que tout le monde ſçache que *l'eau eteint* » *le feu*, on ne ſçait pas auſſi univer-» ſellement pourquoi elle l'éteint: c'eſt, » dit-il, parce qu'elle s'applique immédia-» tement à la ſurface du bois qui brûle, & » qu'elle ôte au feu toute communication » avec l'air »; ..... mais qu'il arrive preſque toujours que l'eau n'éteint le feu qu'à la ſurface du bois, qui brûle dans l'intérieur, fait évaporer l'eau, ſe ranime & reparoît lorſqu'on le croyoit éteint, &c. &c.

C'eſt d'après cette théorie que M. Baumé imagine » de faire fondre du ſel dans l'eau » dont on remplira les pompes pour les in-» cendies; car ce ſel ne pouvant s'évaporer » comme l'eau commune, le feu ſera ren-» fermé dans le bois comme dans un étouf-» foir, & il ſera alors forcé de s'éteindre, » par le défaut de communication avec l'air » extérieur; tous les ſels qui ne ſont ni in-» flammables ni volatils, rendront le même » ſervice; tels ſont les ſels des différentes » ſaumures, celui que les Salpêtriers tirent » du ſalpêtre, l'urine, &c.

M. Baumé convient toutefois » que l'u-» rine infecteroit le lieu du dépôt, & qu'il » faut s'en tenir au ſel marin; il ne ſera » queſtion que d'en diſſoudre une quantité » ſuffiſante dans l'eau deſtinée à éteindre » l'incendie, & celui-ci ſera bientôt ap-» paiſé, &c. &c.

Il faudroit copier tout l'article de l'Avant-Coureur pour vous donner une idée de cette reſſource ingénieuſe; je ne puis que renvoyer à cette Feuille intéreſſante, & je paſſe aux obſervations que cette lecture m'a donné lieu de faire, & que je vais vous communiquer.

Vous en avez donné l'avis, Monſieur, & pluſieurs autres ouvrages l'ont publié, que le bois qui a été trempé dans une diſſolution d'alun devenoit, ſinon impénétrable au feu, du moins plus difficile à enflammer: ainſi il n'y a rien de nouveau dans le procédé de M. Baumé, que de l'appliquer aux

incendies ; j'y trouve beaucoup de difficultés & d'inconvéniens.

De difficultés : figurez-vous 50 hommes occupés à voiturer l'eau qui doit servir à alimenter les pompes dans un incendie ; ils portent chacun deux seaux qui contiennent au moins vingt-cinq livres d'eau chacun ; c'est cinquante livres d'eau par homme qui, à chaque voyage, en apporte aux pompes cette quantité : or cinquante hommes font bien au moins vingt voyages en un quart d'heure ; ce sont mille voies d'eau qui, à cinquante livres, font cinquante milliers pesant, dans lesquels il faut dissoudre du sel pour lancer la dissolution sur l'incendie ; mais M. Baumé nous apprend qu'il faut quinze livres de sel pour cent livres d'eau : ce sera donc une quantité de sept à huit mille livres de sel à dissoudre dans l'eau destinée à éteindre ce feu. Trouvez-vous l'évaluation du nombre de voies trop forte, je la diminuerai des trois quarts, & il m'en faudra la même quantité pour une heure de tems que durera l'incendie. Je ne puis rien diminuer sur le poids de l'eau ni sur le poids du sel qu'elle doit dissoudre ; ce sont des données invariables. Si vous diminuez le nombre des hommes, l'incendie durera plus long-tems, par le défaut de secours : ainsi, de quelque côté que l'on cherche à échapper au calcul, on se trouvera toujours dans la dure nécessité de faire au moins 50 milliers de saumure par heure. Mais le sel marin, de quelqu'économie qu'on puisse user, est toujours une marchandise très-chere à Paris ; à moins qu'abjurant les principes d'une prudence nécessaire pour la conservation des droits, on n'en fit litiere dans le moment d'un incendie.

Vous pensez sans doute, Monsieur, d'après ce calcul, qu'il y aura de la difficulté d'employer de la saumure à cet usage. Je vais actuellement examiner les inconvéniens qui se trouveroient dans cette méthode, quand toute difficulté cesseroit pour l'approvisionnement de la saumure, eussions-nous les salines de Montmorot & de Salins à portée du service des pompes.

Le premier inconvénient, est celui de l'engorgement des corps de pompes, des soupapes & des tuyaux qui porteroient une distribution chargée de quinze pour cent de sel marin ; le mouvement rapide des pistons & des soupapes, la force du refoulement dans des tuyaux étroits, où la dissolution saline seroit comprimée, fixeroient bientôt une croute de sel marin dans tous les tuyaux & y produiroient des engorgemens bien plus considérables que ceux qui ont arrêté les pompes des salines du Grand Duc de Toscane à Castiglione ; car l'étranglement nécessaire des tuyaux des pompes à incendie rend l'incrustation du sel inévitable contre leurs parois : ceux qui connoissent la facilité que ce sel a de se séparer de l'eau de sa dissolution, sentiront cet inconvénient sans qu'il soit nécessaire de s'appesantir sur des détails de pratique qui leur sont familiers.

Le second inconvénient que M. Baumé n'a pas prévu, est le danger même du sel marin dans son opération. A peine la saumure sera-t-elle lancée sur les toits d'un édifice incendié, que le mouvement, l'air & le feu feront dissiper leau qui se dégagera du sel bien plus facilement que si elle étoit pure : le sel alors se cristalisera sur le bois ; & comme sa propriété caractéristique est de décrépiter au feu, l'incendie s'augmentera, suivant le précepte de Boheraave qui conseille de jetter du sel marin sur les charbons pour augmenter l'activité du feu.

Si l'on emploie du sel de Salpêtriers, il en arrivera peut-être un plus grand malheur ; car étant toujours mêlé de nitre, il se fera, outre la décrépitation du sel marin, une détonnation effrayante qui deviendra même plus dangereuse, s'il se rencontre des bois résineux & d'autres matieres chargées de phlogistique. Je conviens que c'est peut-être pousser les choses un peu loin ; mais dans le chapitre des accidens, il faut prévoir tous ceux que la prudence indique ; & celui-ci se présente si naturellemant que vos Lecteurs nous reprocheroient d'en avoir négligé l'avertissement : cependant rassurons-nous, le systême d'éteindre les incendies avec la saumure n'est pas si près d'être adopté que le Public puisse en être alarmé. Il faut seulement plaindre vos Lecteurs du tems qu'ils perdront à lire mes observations, puisqu'aucun d'eux n'auroit été séduit d'un enseignement officieux qui ne présente que de grandes dépenses & beaucoup de dangers. Je suis, &c.

P. S. A propos d'incendies, Monsieur, je vous prie d'inviter vos Lecteurs à aller

voir une pompe nouvelle à incendies, très-légere, très-commode & d'une force plus considérable qu'aucune autre pompe; l'Ouvrier intelligent qui l'a inventée y a fait usage de l'air comprimé par l'eau, & il tire de l'effort réciproque de ces deux élémens, l'un compressible & l'autre incompressible, une action étonnante qui porte un jet de six lignes de diametre à 80 pieds de hauteur. Cet Ouvrier est le sieur Pichard, Chauderonnier-Pompier, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis; il mérite protection & encouragement.

I I.

Navire pour Saint-Pétersbourg en droiture.

La Galiote Françoise, les *Trois-Bons-Amis*, Capitaine P. Martin, du port de 140 tonneaux, armée de 4 canons & 4 pierriers, seule actuellement en charge à Rouen, fera voile pour Pétersbourg du 18 au 20 du courant: elle entrera dans le Port du Havre, où elle prendra du fret & des Passagers jusqu'aux 26 & 28, même jusqu'au 30, si c'étoit pour quelque chargement d'importance.

Ceux qui voudront y charger ou y prendre passage, s'adresseront; à Paris, à M. *Fattoud*, Négociant, rue de la Verrerie; à Rouen, à M. *Levillain*, Négociant audit lieu; au Havre, à MM. *Pascal freres*, Négocians audit lieu.

I I I.

Avis concernant la graine de garance.

Les Cultivateurs sont avertis qu'il est arrivé de la graine de garance de Smyrne; qu'on la distribuera gratuitement aux personnes qui se feront connoître chez M. Bertin, Secretaire d'Etat, rue des Capucines, au Bureau de M. Parent, où on leur donnera une nouvelle instruction sur la maniere de cultiver & de préparer la garance. On verra dans cette instruction que, quoique la saison soit avancée, on peut encore semer la graine & faire une récolte l'année prochaine. (On trouvera cette instruction dans notre Journal du présent mois).

I V.

Avis divers.

Le sieur *le Gris* continue de débiter toujours avec le même succès une liqueur *propre pour la destruction totale des punaises*, & une pâte *propre pour celle des rats, loirs & mulots*. Le sieur *le Gris* demeure à Paris, rue Zacharie, à la Renommée.

Le sieur *Antoine Stenner*, demeurant à Paris, Quai de la Mégisserie, chez le sieur Tavernier, près du Pont-neuf, *a un secret prouvé pour détruire les punaises & même leurs œufs*. C'est une liqueur qui n'a aucune espece d'odeur, & qu'on peut appliquer sur les étoffes, sans craindre de les tacher. Mêlée avec de la colle que l'on chauffe, elle produit les mêmes effets sur les tentures de papier. On la vend, avec la maniere de s'en servir, en bouteilles de demi-septier, *à 1 livre*; de chopine, *à 2 liv.* & de pinte, *à 4 liv.* Elle se conserve plusieurs années.

Jusqu'à présent, on s'étoit borné à gauffrer les draps; le sieur Fonteneau, Tailleur d'habits, à Orléans, rue Royale, gauffre à froid toutes sortes d'étoffes en soie, velours, baracan, camelot, buras, serge, rat-de-castor, maroc, cadis, serge de Mende, & même sur toile. Il rend les habits vieux aussi beaux que s'ils étoient neufs. Il promet d'ôter toutes les taches sans nuire au dessein; & donne, par sa nouvelle façon de gauffrer, du corps à l'étoffe sans l'altérer. Il gauffre les habits noirs & nettoie les galons d'or & d'argent.

Le sieur *Coté*, Maître Tapissier-Hautelissier, connu par son secret de faire revivre les couleurs des tapisseries de haute & basse lisse de toutes les Fabriques, a composé une liqueur qui, loin de dessécher, altérer ni diminuer la qualité des tapisseries & tapis, leur procure au contraire cette netteté, cette propreté, &c. si fort à desirer; il en fait reparoître les couleurs avec éclat, & détruit totalement les teignes qui s'y engendrent & les rongent. Il demeure à Paris, *rue du Four Saint Germain, à la Couronne d'or, la premiere porte à l'entrée du Marché de Bussy*.

M. *Pelletier*, ancien Officier de Cavalerie, à Frépillon, vallée de Montmorency, continue de donner aux chevaux le *vert de treffle de Hollande. Prix, 25 sous par jour pour cette année, & deux sous pour le Palfrenier.*

Le sieur *Mail*, qui vend jusqu'à deux cens sortes de vinaigre, débite avec succès le vinaigre des quatre Voleurs, le vinaigre Royal; ce dernier est fort bon *pour guérir les piquures des cousins.*

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 11 Mai 1771.

La Vénus, Capitaine Molly, venant de Bordeaux.

A Cork, le 9 Mai.

La Charmante Betty, Capitaine Rogers, venant du Havre.

12 Avril. Le Bourdeaux-Yatch, Capit. Bible, venant de Bordeaux.

A Waterford, le 10 Mai.

Le Lovely Peggy, Capit. Hefferman, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 17 Mai.

L'Eagle, Capit. Gilby, allant à Calais; le Peggy, Capit. Lusk; le Loyal Jane, Capit. Halfnight, allant à Dunkerque.

De Cork, le 10 Mai.

Le Hawke, Capitaine Richards, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 22 Mai.

Le navire du Cap. Richard Former, venant de Cette; le navire du Capit. Auke Disma, venant de Salon.

23 Mai. Le navire du Cap. Pieters Arens, venant de Marseille.

24 Mai. Le navire du Capit. Tymond-Sweed, ven. de Cette; les navires des Cap. P. Gollas, Jacob Hommes, Jan Falkema, Pieter Eggers, venant de Bordeaux.

25 Mai. Le navire du Capit. Ysbrand Pieters, venant de Cette; les navires des Capit. Uldrick Uldrihx, Ente Rocloff, Tjerk C. Kleyn, venant de Bordeaux.

26 Mai. Le navire du Capit. Hendrick H. Kip, venant de Rouen.

27 Mai. Le navire du Capit. Adriaan Kamp, venant de Salon.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 26 Mai.

Les navires des Capit. Oege J. Ney; Frederick C. Sonday, Abraham Jansz, Harmen J. Sjours, Harmen Alberts, Heyntje Attes, Puro Ferminum, allant à Rouen.

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 29 Mai 1771.*

Londres	34	2 $\frac{1}{2}$ 2
Ditto à 2 usances	34	
Paris	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{5}{4}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	53	
Genêve	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{4}$
Madrid	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{3}{8}$
Séville	94	$\frac{1}{4}$ 94
Lisbonne	45	$\frac{1}{2}$
Venise	89	$\frac{5}{8}$
Gênes	85	$\frac{1}{2}$
Livourne	87	$\frac{1}{2}$
Vienne	34	$\frac{3}{4}$
Hambourg	33	$\frac{7}{16}$ à $\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1 Juin 1771, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 liv. 10 s. à 30 liv. *le septier; idem*

au Port de la Greve, de 31 l. 10 ſ. à 33 l. Le ſeigle, de 18, 20 à 21 liv.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 1 Juin 1771, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 ſ. à 26 l. *le ſeptier*; *id.* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 8 Juin 1771, de 37 à 38 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juin. 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 8 Juin 1771.*

Amſterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 11 16e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¾
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 29 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	328
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34 ½
De la Banque d'Angleterre. .	158 ½
De la Comp. Ang. des In. Or.	230
De la Comp. de la Mer du Sud.	100 ¼
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	98 ⅛
Conſolidées à 3 p. %	89

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	1050 45 . . .	1040 35 30 40.
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	66.	67. . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	5e 393 92 . .	4e 425 23 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 8 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Mai.*

LES Capitales sont par-tout favorisées, comme si elles contribuoient autant à l'utilité publique qu'à l'embellissement d'un Etat, ou comme si la richesse qui s'y concentre méritoit des préférences sur la misere qu'elles causent souvent dans les Provinces. Notre Souverain travaille sans cesse à abolir ces distinctions odieuses & nuisibles entre les enfans du même pere. Désormais toutes les Villes commerçantes jouiront des mêmes droits que cette Capitale, par rapport au commerce. S. M. vient de rendre à ces Villes, ainsi qu'à Copenhague, la liberté d'avoir des entrepôts de vin, d'eau-de-vie étrangere & de vinaigre, exempts de tous droits, pourvu que ces denrées soient importées sur des vaisseaux Danois, avec la permission des Administrateurs des Bureaux de Douane. Ces entrepôts sont d'une utilité manifeste, dans un pays destiné par sa situation à servir & ceux qui produisent les denrées & ceux qui les consomment. Avec la liberté & l'immunité du dépôt, il est d'autant plus assuré de jouir de cet avantage qu'il s'étend également sur les Producteurs, les Voituriers & les Consommateurs; & l'avantage seroit bien plus grand, si cette liberté & cette immunité étoient également accordées à tous les navires, quel que fût leur pavillon. La permission d'importer le seigle à l'Etranger, moyennant un droit de 10 à 11 sous de France, vient d'être prorogée jusqu'au mois de Septembre prochain.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Mai.*

Il circule dans ce Royaume une grande quantité de fausses especes très-bien contrefaites: quelques recherches que l'on ait faites pour en découvrir l'Auteur, on n'a pu y parvenir, & elles se multiplient même tous les jours. Plusieurs Provinces sont presqu'entiérement en friche: l'hiver a fait périr, en divers endroits, le germe de la prochaine moisson.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 14 Mai.*

Nous avons beaucoup souffert, cet hiver, des inondations; les ouvrages que les eaux avoient endommagés ne sont qu'imparfaitement rétablis. Le fourrage manque dans nos environs, & les Troupes Prussiennes exigent des livraisons qui laisseroient le bétail sans subsistance. Dans plusieurs Provinces d'Allemagne, les bestiaux n'ont pour vivre que le chaume qui couvre les maisons; ils ont encore moins de ressource en Pologne. Sans disette, les vivres continuent d'être fort chers.

DE HAMBOURG, *le* 18 *Mai.*

Nos Ancêtres, dans leurs Colleges divisé & subdivisés en différentes classes, suivant les différentes destinations des Eleves, formoient les Sujets aux mœurs, aux exercices, aux arts, aux sciences propres aux professions particulieres auxquelles ils étoient appellés. Chacun en sortoit avec les connoissances & la pratique de son état. Le plan actuel des études charge inutilement l'esprit en affoiblissant le corps. Dans la vue de remettre l'antique éducation en vigueur, la Société Typographique de cette Ville propose la question suivante : *Quel seroit le meilleur plan d'une Ecole universelle où les Eleves seroient instruits dans les exercices de leur état futur, acquerroient les connoissances & l'aptitude necessaires aux fonctions caractéristiques de la profession à laquelle ils doivent se dévouer; & quels seroient les moyens les plus convenables pour ériger une pareille Ecole ?* La Société se propose d'expliquer plus amplement sa question, & de la développer par des comparaisons & des exemples.

DE VIENNE, *le* 20 *Mai.*

Les Communes, reste de l'Etat sauvage, viennent d'être distribuées aux Particuliers dans la Basse-Autriche. Le Gouvernement a principalement eu en vue d'y encourager la culture des graines à huile. Dans le même dessein, il a été permis à tout Agriculteur d'avoir un moulin à huile, pourvu qu'on ne gêne pas ceux de ses voisins. S. M. I. & R. accorde même exemption de droits, pendant deux ans, à quiconque, dans chaque cercle, mettra sur pied le premier moulin, avec la concession Impériale qu'il obtiendra *gratis*. La Société Economique de la Basse-Autriche s'employera, autant qu'il sera en elle, pour procurer aux Constructeurs des Ouvriers intelligens & expérimentés.

La Police vient de fixer les prix des laines de Hongrie, de Valachie, de Macédoine, &c., ainsi que des différentes sortes de fils. Le principe sur lequel on fonde ces tarifs entraîneroit la taxation générale de toutes les denrées & marchandises; & cette taxation qui supposeroit, dans la Police, pour être juste, des connoissances qu'il lui est impossible d'acquérir, produiroit nécessairement des effets tout opposés à ceux que l'on se flatte d'obtenir par cette opération arbitraire & alternativement onéreuse aux Marchands & au Public.

Après avoir fouillé dans les greniers que l'on a trouvé, pour la plûpart, très-mal pourvus, la disette a continué d'affliger la ville de Pragues, surchargée par l'affluence des gens de la campagne; & il a fallu que Sa Majesté voulût bien ouvrir un magasin militaire, pour que les provisions en fussent vendues dans la Bohême. Cette Ville en a tiré 3000 quintaux de farine. La misere n'est pas moins sensible dans quelques Provinces de Hongrie. On espere que l'obligation imposée aux Seigneurs de fournir des semences, ainsi que de cultiver & de peupler leurs friches, sous peine de confiscation, dans tous les Etats Héréditaires, préviendra des maux que l'on doit principalement attribuer à l'interruption générale du commerce.

Les Professeurs de l'Ecole d'Economie rurale, un des plus précieux établissemens de ce siecle, seront obligés de soumettre à l'examen rigoureux de la Chambre Aulique des Finances, le systême théorique & pratique d'Agriculture qu'ils se proposeront d'enseigner; & ils en constateront la bonté par des expériences décisives. Les Mathématiques, la Physique, la Chymie, les loix rurales, toutes les sciences utiles à l'Agriculteur, seront la matiere de leurs leçons. Ils auront mille florins d'appointemens annuels; & la générosité de l'Auguste Fondatrice de cette Ecole, leur assure une fortune proportionnée aux grands services qu'ils rendront à l'Etat, en formant de vrais Cultivateurs, espece d'hommes aussi rare que leur art est précieux.

On engage tous les jours des Maçons, des Charpentiers & des Serruriers, pour le Bannat de Temeswar, où ils construiront des maisons pour les Colons qui s'y sont déja rendus ou qui sont en marche pour s'y rendre.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 11 *Mai.*

Une violente tempête a assailli quelques navires sur les parages de Messine.

Le Gouvernement de Venise travaille ardemment à répandre l'instruction parmi le

Peuple, & à s'assurer de la capicité des personnes destinées soit à éclairer les Sujets, soit à veiller à leur santé. Les Réformateurs des Etudes de Padoue ont examiné les Avocats, les Chirurgiens les Médecins, & tous les Membres de l'Université pourvus d'Offices ecclésiastiques.

On écrit de Naples que l'éruption du Vésuve a causé jusqu'à présent peu d'inquiétude, mais hier elle prit une direction qui fait craindre la ruine de plusieurs magnifiques bâtimens.

On mande de Rome que la défense d'exporter les laines du crû de l'Etat Ecclésiastique avant le 16 Juin, réduit les Cultivateurs pressés de vendre, à la nécessité de subir la loi des Fabricans du pays, tandis que les autres éludent cette prohibition, soit en réservant leurs laines, soit en les vendant secrétement à des Commissionnaires chargés de faire des achats pour l'Etranger. Par-là cette prohibition ne remplit qu'en partie son principal objet, à sçavoir l'approvisionnement des Fabriques intérieures, & elle ne le remplit que par l'oppression du Pauvre.

De Trieste, *le* 12 *Mai.*

Du 27 Avril au 8 Mai, il est arrivé 30 bâtimens. Une tartane Françoise, prise, il y a environ un an, par les Dulcignotes, reprise ensuite par les Russes & conduite à Corfou, vient d'être remise en liberté, satisfaction exigée par la Cour de France.

Nous n'avons plus aucune communication avec Alexandrie depuis la révoluion d'Egypte. Le café de la Martinique est d'une cherté exorbitante.

S'il est vrai, comme on l'assure, que le Roi de Perse marche vers Babylonne, il n'y a plus rien à attendre de long-tems du commerce du Levant & de l'Asie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le* 25 *Mai.*

Le 22 de ce mois, le feu prit, vers deux heures du matin, à la Corderie, dans la partie où l'on fait chauffer le goudron. L'alarme se répandit aussi-tôt dans la Ville. La ruine de ce vaste édifice, rempli de matieres combustibles, paroissoit inévitable; mais M. de la Vigne, Commandant du Port, a fait donner des secours avec tant d'ordre & de diligence, que la partie où le feu avoit pris, a, seule, été consumée.

De Reims, *le* 28 *Mai.*

Le tems a été si favorable que les vignes tardives de notre montagne ont commencé à pousser le 8, & qu'elles étoient couvertes de feuilles le 15. Elles ont donc échappé aux gelées de l'hiver. Lorsque le *givre*, ainsi que la neige, reste attaché aux ceps de vigne, & que le soleil le fait ensuite fondre, si la gelée reprend encore sur l'eau de givre ou de neige, le froid pénétre le bois, en attaque la moële, & le fait périr. Ce dommage, quoique considérable, n'est pas néanmoins si grand que celui des gelées que nous appellons d'*eté*, parce qu'on coupe le bois mort, & qu'il suffit qu'il reste, du bois de l'année précédente, quelques boutons ou même un seul, pour produire du raisin très-gros & très-productif. La vigne est encore sujette à un accident très-fâcheux: c'est lorsque la seve n'a pas assez d'activité, que les boutons sont lents à éclorre, & que la vigne fleurit en différens tems. Il arrive de-là que les raisins ne parviennent pas ensemble à maturité, & que quelques-uns sont pourris, tandis que les autres ne sont pas mûrs: inégalité qui produit toujours de mauvais vin, quelque soin qu'on apporte dans la cueillette. Cette année, nous avons été également préservés de ce contre-tems; tous les boutons ont poussé en moins de quatre jours. Mais on ne trouve point de raisin sur une partie des jets; & quelque favorable que puisse être le tems, on ne peut guères se promettre dans la Champagne, dans notre montagne du moins, plus d'une demi-année. Il est vrai que si le vin est bon, cette récolte suffira pour attirer beaucoup d'argent dans le pays: nos Vignerons ne s'en affligeront pas, car une pleine récolte leur occasionneroit des frais qu'ils ne pourroient supporter qu'en vendant à prix une portion de la dépouille, pour être en état d'exploiter l'autre qu'ils vendroient mal.

Les seigles ont encore manqué dans cette Province; il y en a toutefois de très-beaux en quelques cantons. La mesure de grain, qui

étoit de 14 à 15 liv. est montée de 17 à 18. Mais le froment annonce la plus belle récolte.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 30 *Mai*.

Les grains continuent d'être à un prix modéré dans cette Province. Le prix commun de la rasiere du meilleur bled, pesant 125 à 130 livres, roule aux environs de 10 à 11 liv. Les bleds inférieurs sont de 8 à 9 francs. Le seigle ne vaut même que de 8 à 9 liv. Les apparences de la récolte favorisent nos marchés & maintiennent les choses dans cet état.

DE ROUEN, *le* 2 *Juin*.

Dans le courant du mois dernier, nous avons eu un tems fort propice, & son influence a été si sensible sur toutes les productions de la terre, que nous avons lieu d'attendre les plus belles récoltes. Cependant sur les bords de la mer, les brouillards froids ont détruit les semences dans quelques cantons; & on y a repassé une seconde fois la charrue pour y jetter des menus-grains. Les pommes & les poires ne s'annoncent pas moins favorablement que les autres denrées. Ce sera un grand bien pour cette Province qui, depuis quelque tems, vend aux Parisiens, avec avantage, beaucoup de cidre. Quoique l'entrée du poiré soit défendue à Paris, cette boisson est toujours fort chere, parce qu'on en couvre tous les cidres destinés pour cette Capitale, ce qui facilite aux Marchands le moyen d'en composer des vins à meilleur marché, en y mêlant des vins de Languedoc & de Provence.

Il ne cesse d'arriver nombre de bâtimens du Nord, chargés de bled presque tous destinés pour Paris. On continue de le transporter sur les bateaux en état de partir. Les Capitaines de ces bâtimens en annoncent encore un très-grand nombre.

DE PARIS, *le* 6 *Juin*.

Nous avons reçu de Lisbonne le détail suivant des contretems essuyés au mois de Février par le navire le *Comte de Nolivos*, Capitaine Cadou, parti de la Rochelle pour Saint-Domingue, où il transportoit de l'artillerie & des recrues. Après avoir été démâté le 17 Février, & réduit aux dernieres extrêmités par une affreuse tempête, le navire relâcha dans le Port de Lisbonne; en y entrant, le 1 Mars, il courut risque d'être brisé contre les *Caxopos*, rochers à fleur d'eau situés à l'entrée de la Barre. M. Dumontel, qui commandoit les 156 hommes de recrue, le sauva par les ordres qu'il donna avec une présence d'esprit, un sang froid, une fermeté & une habileté dignes des plus grands éloges. Il n'avoit pas rendu de moindres services pendant la tempête. Cependant trois Soldats qui s'étoient glissés dans le canot avec sept de leurs camarades, allerent donner contre les brisans, & ils périrent. Lorsque le navire fut dans le Port, tous les Passagers & l'équipage s'empresserent de témoigner, les larmes aux yeux, leur reconnoissance à M. Dumontel, en l'embrassant & en l'appellant leur Libérateur. Ce brave Officier avoit déja sauvé en 1767, une frégate du Roi sur laquelle le feu du ciel étoit tombé, comme elle entroit dans le Port de la Havane. Les Papiers publics lui rendirent alors de justes hommages.

En attendant que le navire le *Comte de Nolivos* ait été réparé & mis en état de suivre sa destination, M. le Marquis de Clermont d'Amboise, Ministre Plénipotentiaire de France à la Cour de Lisbonne, a fait loger les Officiers & les Soldats à la Maison Royale de l'Eglise de Saint Louis; & plein d'une juste confiance dans la capacité, le zele & le dévouement de M. l'Abbé Garnier pour le service du Roi, il a chargé ce digne Ecclésiastique, bon Citoyen, Chapelain & Aumônier de cette Eglise & de la la Nation Françoise, de fournir à la subsistance & à l'entretien de la Troupe.

On assure que le Marquis de Clermont, dans un Mémoire qu'il a présenté à cette Cour, a porté des plaintes sur la défense d'importer des draps & des étoffes de laine fabriquées en France. Le 19 Avril, il entra dans le Port de Lisbonne un vaisseau venant de la Bastia, avec une cargaison de diamans, d'or & d'argent.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le Mercredi 5 du présent mois; les numéros sortis de la roue, sont 64. 78. 69. 22. 85.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Observations à faire par rapport à l'ergot.

Quelques personnes ont présumé que les grands froids du mois de Mars furent, l'année derniere, la cause, ou du moins une des causes de l'ergot dont les grains ont été infectés dans quelques cantons de l'Allemagne & de la France. La fin de l'hiver a été, cette année, parfaitement semblable à celle de l'hiver de l'année 1770, du moins en divers pays. Il est donc vraisemblable que si cette intempérie de la saison influe sur l'ergot, elle auroit produit, cette année, le même effet que l'année précédente. Les Cultivateurs qui sont à portée & en état d'observer la nature, pourroient donc, à mesure que le seigle & les autres grains poussent, examiner si quelques épis ne sont pas endommagés : il seroit facile de les distinguer, en y attachant un fil. Si l'on ne trouve aucun mauvais signe, le grain étant en fleur, on peut continuer d'observer, pour découvrir le tems & l'époque précise où le grain s'ergote. A ces remarques, il faudroit joindre celles de la qualité du tems & de ses variations, & sur-tout faire attention s'il regne des brouillards & de quelle espece ils sont.

II.

Ouvrages curieux d'Horlogerie.

Un Horloger de Vienne, nommé Jacob Solinger, vient de finir une horloge dont le mouvement fait jouer à vingt figures d'hommes & d'animaux de grandeur naturelle, une espece de pantomime en cinq actes, avec des gestes très-libres & très-expressifs. A la fin de chaque acte, l'horloge carrillonne, & les figures exécutent une danse, avec beaucoup de justesse & de mesure.

III.

Pont de nouvelle construction.

Le sieur Galloni, Milanois, connu à Vienne par l'invention de plusieurs machines aussi ingénieuses qu'utiles, a imaginé depuis quelque tems un pont d'une construction tout à fait singuliere, dont il a présenté le modele aux Magistrats de cette Capitale qui sont préposés à la Police. Voici ce qui a donné lieu à cette invention. Le pont construit sur le Danube, à l'endroit où ce fleuve sépare la Ville du Fauxbourg de Léopoldstadt, se trouve endommagé tous les ans, & quelquefois même emporté au tems du degel par les glaces que le courant pousse avec impétuosité contre les piliers qui le soutiennent. On est souvent obligé, ou de le reconstruire à neuf ou de le réparer ; ce qui entraine des dépenses considérables. Le pont dont le sieur Galloni a fourni le modele est d'une solidité à toute épreuve, & ne court aucun risque d'être renversé par les glaces. Il n'a pas besoin d'avoir aucun support dans l'eau ; c'est un demi-cercle qui part des deux bords de la riviere & s'éleve jusqu'à la hauteur convenable. De grosses poutres le soutiennent, & ces poutres, comme autant de rayons de cercles, vont se réunir au centre, où elles s'étayent mutuellement, & reçoivent les unes des autres une force capable de la plus grande résistance. Ce qu'on regarde comme une chose non moins surprenante, c'est que ce pont est tellement disposé que si une partie de l'arc vient à se déjetter, à se déranger, à demander quelque réparation, on peut la faire aisément sans toucher au reste, & sans qu'aucun autre partie en soit ni affoiblie ni endommagée.

IV.

Remede contre les fievres malignes les plus désespérées.

Quand on a inutilement employé toutes les ressources de l'art dans les fievres malignes, & que le mal empire jusqu'au point où le malade tombe dans le délire & perd toute connoissance, il faut user d'un remede très-simple qu'une personne très-habile a employé avec le plus grand succès. Ce remede consiste à prendre seize onces de levain avec quinze onces de sel commun ; on pétrit le tout ensemble, & après en avoir fait deux portions égales, on les applique sous la plante des pieds. Dans l'espace de quatre heures le malade se trouve beaucoup soulagé & reprend ses sens. On ne doit pas

laiſſer plus de quatre heures cette pâte aux pieds ; & il faut la jetter promptement hors de la Ville ou dans un grand feu, &c. de peur que la malignité ne vienne à ſe communiquer.

V.

Chocolat économique.

On fait en Alſace une eſpece de bouillie légere à laquelle on donne le nom de chocolat économique ; elle n'a pas vraiſemblablement toutes les propiétés du vrai chocolat, mais elle en a la couleur & le goût ; & de plus elle eſt très-nourriſſante. On met dans un pot ou chauderon de fer ſur le feu, deux cuillerées de bonne farine ; on la fait bien rouſſir à ſec en la remuant toujours avec une cuiller ou ſpatule de bois : quand elle eſt preſque noire, on y verſe doucement une pinte de lait, en remuant toujours la farine ; on y met enſuite un peu de cannelle avec une quantité ſuffiſante de ſucre; on laiſſe bouillir le tout auſſi long-tems que le chocolat, ſans ceſſer de le remuer ; quand il eſt cuit, on y délaye un ou deux jaunes d'œuf & on le retire. *Affiches des Trois-Evêchés.*

V I.

Cloches de verre blanc.

On fabrique dans la Verrerie Royale de Pierre-Benite, des cloches de verre blanc, ſupérieures à celles de verre noir ; elles réuniſſent mieux les rayons de chaleur, accelerent davantage les progrès de la végétation, & ſe chargent moins de limon & d'une eſpece de rouille qui s'attache aux cloches de l'autre eſpece. Les Jardiniers qui en ont fait l'épreuve les demandent de préférence en verre blanc.

V I I.

Livres nouveaux.

1. *Comptes Faits des Retenues ſur le payement des Intérêts, avec l'époque de l'établiſſement, de la durée & de la ſuppreſſion, des dixièmes, cinquantièmes, vingtièmes & ſous pour livres qui ſont l'objet de ces retenues ; précédés des calculs des intérêts aux deniers ſeize, dix-huit, vingt, trente & cinquante, avec les époques de leur établiſſement, de leur durée & de leur ſuppreſſion depuis l'an* 1601. *Ouvrage utile à tous les gens d'affaire & généralement à tous ceux qui payent ou qui reçoivent des intérêts.* Par M. Grand-Thorane. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, Imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.

Cet Ouvrrge a eu deux éditions depuis 1766. L'utilité en eſt trop ſenſible pour que nous nous arrêtions à l'indiquer. De tous les calculs, il en eſt peu d'auſſi difficiles que ceux des intérêts & des retenues ſur ces intérêts, chargés de fractions. Les variations des intérêts & des tributs royaux néceſſitent ſans ceſſe de nouvelles opérations qui ſuppoſent la connoiſſance exacte des dates des Edits & Déclarations ſur ces objets. Les tables de ce Livre exactement calculées préviennent l'embarras & les erreurs. La partie hiſtorique en eſt précieuſe. On ne peut qu'inviter l'Auteur à y ajouter des ſupplémens à meſure que des changemens nouveaux demanderont de nouveaux calculs.

Si cet Ouvrage plait au Public, le Correſpondant du Bureau Royal de Correſpondance, à Grenoble, ſatisfera aux demandes qui en ſeront faites audit *Bureau, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.* Le prix eſt de 15 ſous.

2. *Agriculture Complette, ou l'Art d'améliorer les terres ; contenant la maniere de greffer les arbres, les différentes greffes, la culture des vergers, la tranſplantation des arbres des différentes eſpeces de fruits, la culture de la vigne, la maniere de faire le vin ; des oliviers, la cueillette du fruit ; de la biere, du cidre & autres boiſſons, avec un calendrier propre au Laboureur, pour ſçavoir ce qu'il a à faire chaque mois de l'année :* traduit de l'Anglois de Mortimer. 2e. Edition, 4 vol. in-12. A Paris, chez Saugrain le jeune, Libraire ordinaire de M. le Comte d'Artois, quai des Auguſtins, entre la rue Pavée & celle des Auguſtins. Avec Privilege du Roi.

Cet Ouvrage aura ſans doute en France le grand ſuccès qu'il a eu en Angleterre, & par le mérite du fond & par l'attention du Traducteur à l'enrichir de découvertes & d'obſervations propres à la culture Françoiſe. Il embraſſe beaucoup plus d'objets que n'en annoncent les détails du titre. Les leçons ſont preſque toujours fondées ſur l'expérience : elles ſont préſentées de maniere à être ſaiſies par le ſimple Payſan & même par le Citadin à qui la culture eſt entiérement étrangere. Nous rendrons un compte détaillé de cet Ouvrage très-utile.

3. *Catalogue des Arbres & Arbuſtes étrangers, qu'on peut cultiver en pleine terre.* Par M. B. D. L. C., Aſſocié au Bureau d'Agriculture d'Angers. A Angers, chez Barriere & Billault, Imprimeurs-Libraires, 1771, & ſe trouve à Paris chez Guillyn, Libraire, Quai des Auguſtins. L'Auteur donne la liſte de tous les arbres exotiques qu'il cultive avec ſuccès dans l'Anjou. Il donne de chaque arbre en particulier une idée claire & ſuccinte; & c'eſt toujours d'après les plus fameux Naturaliſtes qu'il en fait connoître les propriétés, l'utilité, &c. Son but eſt d'engager les Cultivateurs, ſur-tout ſes Compatriotes, à ſuivre ſon exemple, en faiſant des plantations dont ils peuvent retirer de grands avantages; & pour le faire plus efficacement, il les inſtruit, il les éclaire & leur épargne la peine des recherches, en leur préſentant comme en raccourci toutes les connoiſſances qu'ils peuvent ſouhaiter.

VIII.

Lettre à MM. les Rédacteurs de la Gazette de Comerce, &c.

MESSIEURS,

Vous annoncez dans une de vos Feuilles que le Bureau Typographique eſt actuellement fort en vogue à Vienne, en Hongrie & dans les autres contrées voiſines. Rien ne prouve mieux l'inſtabilité des choſes humaines. Cette invention vraiment utile pour l'inſtruction de la premiere enfance, eſt aujourd'hui peu uſitée à Paris où elle a pris naiſſance il y a plus de 30 ans. Cependant le ſieur Villeneuve, Eleve du premier Auteur & Homme de Lettres, continue la pratique de cette méthode; & ſi elle n'a pas fait ici autant de progrès qu'en Allemagne, c'eſt qu'elle exige des connoiſſances de littérature que n'ont pas d'ordinaire ceux qui montrent les premiers élémens, & que ceux qui ſont aſſez inſtruits pour cela ne veulent pas s'y aſſujettir.

Le ſieur Villeneuve, d'après MM. de Port-Royal & autres Sçavans qui ont donné les premieres notions de cette méthode, ne la croit point au-deſſous d'un Maître inſtruit & lettré. Il la fait pratiquer à des Eleves de trois ans, & il leur fait un jeu de la lecture, au moyen des cartes deſtinées à cet objet. Outre qu'analyſant les ſons ſimples ou compoſés, qui forment les mots de chaque Langue, il leur en facilite l'articulation & prévient ou corrige les prononciations vicieuſes, le begaiement, &c. Les enfans profitent de pluſieurs années qui ſont en pure perte dans l'inſtitution vulgaire; & les facilités de cette méthode leur épargnent l'extrême dégoût qu'on leur trouve ordinairement pour l'étude & qui influe ſouvent ſur le reſte de la vie. Le Sr Villeneuve montre auſſi le Latin. Le Bureau Typographique, inſtrument utile pour cet exercice, n'y eſt pourtant pas abſolument néceſſaire.

S'adreſſer à M. Rouſſelot, Chirurgien, rue des Moineaux, Bute S. Roch, dans la maiſon du Maître d'Armes.

IX.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 7 Mai.

Le navire du Capit. Jochem Jacobs, venant de Bordeaux.

8 Mai. Le navire du Cap. Barend de Boer, venant de Marſeille; le navire du Capit. F. Jayer, venant de Dunkerque.

9 Mai. Les navires des Cap. J. A. Cock, P. Framont, venant de Bordeaux.

12 Mai. Les navires des Cap. Ocke Hanſz, Jelle H. Prins, venant de Rouen.

14 Mai. Le navire du Capit. Jacob Vanderſwaan, venant de Nantes.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 7 Mai.

Le navire du Capit. Johannes Feddes, allant en France.

10 Mai. Le navire du Capit. Johannes Lund, allant à Marſeille; le navire du Capit. Claas Piers, allant en France.

12 Mai. Le navire du Capit. Hartman Lubbert, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Cl. P. Houverop, allant en France; les navires des Capit. Jochem Eghers, Auguſtinus Gerben, allant à Rouen; le navire du Cap. Jean Riewers, allant au Havre-de-Grace.

14 Mai. Le navire du Cap. Jean Barends, allant à Bordeaux; le navire du Cap. Jelle Pieters, allant au Havre-de-Grace.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 29 Mai 1771, au Samedi 1 Juin, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 27 l. 0 ſ. à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 l. Le ſeigle, de 20 l. 10 ſ. à 21 l.; l'orge, de 19 l. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Mai 1771, au Samedi 1er. Juin, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; id.* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Juin 1771, de 37 à 38 livres ; *idem* nouveau de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Juin* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juin* 1771.

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 5 8e à 11 16e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1055 57 ½ 60 .	1065 60 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	233.	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	52.	52 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	65 ½	65 ½ 66 . . .
Loterie Epoq. .	FERIE.	4e 425 5e 390 92	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 3 Juin 1771.	Du Mardi 4.	Du Mercredi 5.
Messieurs	*Messieurs*	*Messieurs*
Domillier, six d. mois 1770. J.	Cochin, six dern. mois 1770. J.	Boucard, six dern. mois 1770. J.
Masson, *idem*. J.	Defrance, *idem*. L.	Despeignes, *idem*. J.
Thevenin, *idem*. J.	Roberge, *idem*. Z.	Lebrun, *idem*. J.
Molliere, *idem*. L.	.....	Meulan, *idem*. J.
.....	.....	Daubonne, *id*. L.
.....	.....	Gautier, *idem*. L.
.....	.....	Lallement l'. *id*. L.
.....	.....	Roytier, *idem*. L.
.....	.....	Desplaces, *idem*. N.
.....	.....	Lallement j. *idem*. Z.
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 1er. Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Mai.*

L'EMPIRE a été dans l'alarme, sur la nouvelle que Moscou étoit menacée de la peste, & que le Gouverneur avoit coupé la communication du quartier attaqué d'une maladie contagieuse, avec les autres quartiers de la Ville. Ces craintes ont cessé : il a été vérifié par les Médecins que cette maladie n'étoit qu'une fievre putride qui a emporté un grand nombre d'Ouvriers de la Fabrique de laines de l'Ukraine, & qui provenoit plutôt de la malpropreté des Ouvriers & de la Fabrique que de toute autre cause. Cet accident est une triste leçon dont il est bien à desirer que l'on profite dans les Fabriques & Manufactures.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Mai.*

Depuis quelques jours, il est entré un grand nombre de vaisseaux à Helsingor, & il en a passé ici plusieurs chargés de grains, de viande salée, de lard, de beurre, de poisson sec, &c. La liberté de la navigation a répandu la joie dans cette Ville consternée par la disette de vivres ; l'abondance renaît, & la protection d'un Gouvernement propice nous promet toutes les ressources d'un commerce florissant. A la vive satisfaction de voir de grands secours assurés à nos besoins, se joint la douce confiance de pouvoir jouir sans crainte de nos propriétés par tant de bonnes loix & par la vigilance d'une exacte police instituée pour la sûreté de nos personnes dans l'usage de la liberté qui fait elle-même la sûreté des Etats. Cette liberté, le Souverain ne cesse de l'étendre, & par-là il étend lui-même son Empire, en ne lui donnant pour bornes que celles de la justice & de notre amour. La nuit, les portes de la Ville étoient fermées & nous étions Prisonniers : désormais on n'en fermera aucune, la communication sera toujours libre ; il sera permis à tout le monde d'entrer à toute heure : il faudra seulement se pourvoir d'un billet pour en sortir. Nous voyons encore, hors de la Ville, nos femmes, nos enfans, nos amis, nos Concitoyens sauvés des dangers de la petite vérole par l'inoculation dont la pratique, suspendue à cause des fievres pourprées & des toux qui regnoient ici, vient d'être renouvellée avec le plus heureux succès, sur des personnes de différens âges & de différentes conditions, & nommément Madame la Comtesse de Wedel, Dame d'Honneur de la Reine Douairiere. L'épreuve même de l'inoculation des bestiaux a réussi dans l'Isle de Wordings-Bourg, & elle doit être répétée.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 12 Mai.*

Il vient de paroître une Ordonnance de

la Chambre Royale & Electorale en date du 24 Avril, par laquelle la Chambre, au nom du Roi, Electeur, assure les Peuples de la constance invariable de S. M. à protéger, encourager & favoriser l'Agriculture, à aider & récompenser les Colons, à distinguer & honorer particuliérement de ses graces les Baillis & autres qui, dans les campagnes, seconderont de tout leur pouvoir & de tout leurs soins les vues & les efforts du Souverain. Ce n'est point ici un Maître qui commande ; la charrue ne connoît que les loix de la nature étudiées & suivies par l'intérêt personnel. C'est un Pere qui exhorte, un Bienfaiteur qui excite, un Protecteur qui assure les travaux. L'Ordonnance considere d'abord les terres seigneuriales ou réunies ou partagées en différentes amodiations & cultures. Elle passe ensuite aux Communautés, & s'attache spécialement aux Communes & autres terres nouvellement défrichées, ou à défricher. Les succès de quelques entreprises nouvelles en ce genre a surpassé l'attente du Gouvernement. D'autres n'ont pas également réussi : mais l'on n'a pas jugé, pour cela, qu'il falloit les abandonner, perdre des avances, laisser dans l'esprit du Peuple une prévention funeste contre l'exploitation de ces terres, &c. On a cherché les causes de ces mauvais succès, pour les lever, s'il étoit possible. Il a été reconnu d'abord qu'une des nouvelles habitations étoit, pour ainsi dire, jettée çà & là au milieu des landes, sans communication du moins facile avec le reste du pays : ainsi les Colons demeuroient sans secours, & leurs productions sans valeur. En second lieu, il a été remarqué que ces Colons n'avoient pas des emplacemens suffisans pour loger des bestiaux, former des jardins, & avoir sous la main les besoins journaliers du ménage. L'Ordonnance rémédie à ces inconvéniens, en procurant aux nouveaux Cultivateurs toutes les facilités nécessaires pour leur exploitation, & les débouchés indispensables pour le débit de leurs récoltes. On ne pense pas ici qu'il suffise d'avoir des hommes & de terres pour défricher, de semer pour recueillir, de récolter pour vendre, s'enrichir & perpétuer la culture. On reconnoît que la culture roule sur les deux pivots, les *avances* & les *débouchés*, les avances qui doivent être abondantes & intactes, sans quoi la culture ne peut être entreprise fructueusement & maintenue ; les débouchés qui doivent être faciles & libres, sans quoi la denrée, obligée de payer de mille manieres & fort cher, le pouvoir & le droit d'être vendue, sera d'un produit trop ingrat & trop foible pour mettre la culture en état de supporter ses charges. Les nouveaux Entrepreneurs de défrichemens seront du moins assurés ici de ne pas travailler & dépenser pour recueillir des ronces & des épines : leurs habitations seront commodes & à la portée des Marchés; le prix suivra leurs travaux, ils sont même précédés par le bienfait ; & les encouragemens accordés à ceux qui ont fait des défrichemens, même après leurs succès, ne laissent pas lieu de craindre à ceux qui en entreprendront de nouveaux que leurs espérances soient trompées par l'Autorité qui récompense les anciens Colons au-delà de leurs espérances. C'est ainsi que s'opere le bien.

ITALIE.

De Venise, *le 9 Mai.*

Depuis que l'Archipel n'est plus libre, le commerce du Levant est presqu'entiérement éteint. Les vaisseaux chargés pour Constantinople & autres lieux, sont arrêtés, attaqués, visités, pris non-seulement par les Russes, mais encore par les Dulcignotes, & une infinité de Pirates Grecs. A Paros, à Livourne & autres Ports d'Italie, on voit tous les jours arriver de nouvelles prises. Le Conseil de Santé de cette Ville est très-assuré que la peste regne dans le Levant & sur-tout à Constantinople. Deux Courriers expédiés de cette Capitale à la République, en sont morts en chemin. Deux autres sont venus jusqu'à Cataro, mais ils y sont morts en faisant la quarantaine. Ces accidens ont engagé la République à prendre des mesures pour écarter ce fléau de ses Etats.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Mai.*

Les résolutions prises par les Communes en Comité le 6, avant-veille de la clôture de la Session, concernanr le commerce des bleds, ne sont pas généralement approuvées, quoiqu'elles aient la pluralité des suf-

frages. On applaudit à la premiere, par laquelle il eſt arrêté qu'*en réglant par une loi permanente l'importation & l'exportation, on encourageroit le Fermier & l'on augmenteroit la culture de cette denrée dont le prix deviendroit par-là plus à la portée des Pauvres, & qu'on préviendroit beaucoup d'abus dans ce commerce.* Le commerce des grains eſt ici enviſagé ſous ſon vrai point de vue, l'intérêt du Fermier, puiſque c'eſt de-là que dépendent la culture & par conſéquent la ſubſiſtance des Pauvres. Il paroit très-important d'établir à cet égard une loi permanente, ſans quoi le Cultivateur & le Commerçant n'ont aucune baſe fixe pour aſſeoir leurs ſpéculations; les opérations les plus ſages ſe trouvent enſuite déconcertées par les variations des Réglemens; & par les pertes, on ſe rebute du commerce & de la culture. Cependant ces variations ſont indiſpenſables, ſi les réglemens ne ſont pas bons; ce qui forme un très-fort préjugé contre les prohibitions que l'on eſt obligé de varier ſans ceſſe. *Lorſque le quarter de froment ſera à 48 shellins ou au-deſſus, on en permettra l'importation, moyennant un droit modique d'entrée, ſeulement pour conſtater la quantité importée.* Mais il ſeroit très-facile, s'il le falloit, de conſtater cette quantité, ſans exiger ce droit; & ce droit fera payer le bled plus cher au Peuple, lorſqu'il ſera déja cher. *Le bled au-deſſous de 48 shellins, l'importation ſera permiſe, en payant les droits anciennement établis.* Or comme il eſt démontré que l'excès de ces droits équivaut à une prohibition, cet article eſt illuſoire, l'importation n'aura pas lieu. Les Marchands intérieurs auront la liberté de faire monter les prix que la concurrence étrangere les obligeroit à tenir plus bas. *L'exportation ſera permiſe, quand le quarter ſera au-deſſous de 44 shellins.* Mais au-deſſus de ce prix, le grain Anglois ne ſçauroit être vendu au-dehors; il eſt donc inutile d'en défendre l'exportation; cette défenſe eſt même dangereuſe, puiſqu'elle invite les Marchands à exporter & emmagaſiner chez l'Etranger des quantités conſidérables en tems d'abondance, ſur-tout ſi, *au deſſous de 44 shellins, on accorde la gratification de 5 shellins*, ſuivant la derniere réſolution: car alors on paye les Marchands avec l'argent du Peuple, pour faire payer au Peuple le grain plus cher, & pour le priver des proviſions que les bonnes récoltes lui aſſureroient pour les tems de diſette.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 19 Mai.*

Les froids & les neiges du mois dernier faiſoient beaucoup appréhender pour les récoltes, ſur-tout pour celle des fruits. Cependant quoique ces dernieres productions aient beaucoup ſouffert, il en reſte encore aſſez; la vigne a été peu endommagée, les bleds de toute eſpece ſont très-beaux. Nous avons eu ce mois-ci des tems à ſouhait. Le prix des grains eſt diminué, malgré le tranſport journalier qui s'en fait vers la montagne où ils étoient exceſſivement rares & chers. M. l'Intendant a ſauvé cette partie de la Province, non-ſeulement par ſon attention à y envoyer des ſecours, mais encore par la conſtruction de nouveaux chemins qui y en facilitent le tranſport: avantage durable & d'autant plus précieux que ces travaux ne ſont pas faits ici comme ailleurs, par la cruelle méthode des corvées, & qu'ils procurent des reſſources aux Pauvres, loin de les opprimer. Ces ouvrages ſe pouſſent avec la plus grande vigueur. Il eſt tombé, par intervalles, des eaux douces, ce qui a fait baiſſer le prix des fourrages.

Un gros chien des environs de cette Ville, attaqué de la rage, commençoit à déſoler la campagne & à arrêter le travail du Laboureur. Il a mordu, outre pluſieurs chiens, quelques perſonnes que l'on traite à l'Hôpital Général. Il a été ordonné à tous ceux qui auroient de ces animaux de les tenir à l'attache; & en même tems des détachemens du Régiment de Clermont ont parcouru la campagne & tué tous les chiens qu'ils ont rencontrés. On ne doute pas que celui qui étoit enragé ne ſoit du nombre. Le Payſan eſt ſans crainte, & pour lui & pour ſes beſtiaux qu'il ne faiſoit auparavant ſortir qu'en tremblant (*a*).

(a) *On trouvera dans les* Variétés *du Journal du préſent mois de Juin, des expériences qui conſtatent la propriété de l'eau de Luſſe, ou de l'Alkali volatil, contre la rage.*

D'AUXONNE, *le 19 Mai.*

Le prix des grains a beaucoup baissé. Le boisseau de froment du poids de 31 livres, qui s'est vendu 10 l. 10 s. au mois de Mars, se donne actuellement, prix moyen, à 5 l. Quelques-uns attribuent ces heureux effets à la prohibition rendue générale par l'Arrêt du Parlement du 25 Mars, de vendre des grains ailleurs que dans les Marchés. Mais il paroît qu'ils ont pour causes & la quantité de bleds tirée par cette Province & les Provinces voisines, de différens endroits, principalement de Marseille, & les belles apparences de la campagne qui promettent une riche récolte & doivent nécessairemnent influer sur les prix.

Les grains de Marseille circulent dans les Duché & Comté de Bourgogne. Il en est arrivé par la Saône pour l'approvisionnement de cette Ville, & l'on en attend des convois pour les Villes circonvoisines. Il est clair que les prix doivent diminuer en raison de l'abondance, sans recourir à des causes qui certainement ne sçauroient la procurer.

Cependant le prix du pain se soutient. Le blanc est 4 s. 9 d. la livre; & le bis à 3 s. 3 den. Ce taux sera conservé jusqu'après la consommation des grains achetés en tems de disette. Il est néanmoins à observer que, quand les grains haussent, on hausse le pain, sans avoir le même égard aux grains achetés en tems d'abondance. Ainsi le prix courant du grain doit servir de regle au prix courant du pain.

On a desiré dans une *Gazette d'Agriculture* d'avoir un état des dépenses auxquelles les Boulangers sont assujettis, pour pouvoir fixer la juste valeur du pain. Dans cette Ville, il n'y a heureusement ni octroi ni autre espece d'impôt sur les grains & farines. Les Boulangers n'ont d'autres charges que celles de payer, pour droit de mouture, un *seizième* de la quantité des grains qu'ils portent au moulin, *deux sous* par sac de quatre boisseaux pour frais de transport, *cinq livres* par moule de quatre pieds quarrés pour achat du bois qu'ils emploient à chauffer leurs fours; & enfin les charges ordinaires publiques.

On a fait ici l'essai d'un mélange de pommes de terre avec la farine de froment, sans prendre d'autres précautions que de pêtrir ensemble pareils volumes de farine & de pommes de terres cuites à l'eau: il en est résulté du pain assez blanc & de bon goût. Il est à présumer que si l'on eût fait sécher au four ces racines cuites, avant de les employer, le pain auroit été encore d'une meilleure qualité.

DE TROYES, *le 21 Mai.*

Les gelées de la fin d'Avril on fait périr les fruits à noyau.

Le 10 du courant, la grêle a ravagé les vignes & les emblaves dans la Paroisse de Foucheres, & sept ou huit autres Paroisses.

Le prix des grains augmente. La premiere quinzaine de ce mois, le froment a valu 34 l. 4 s. réduit au septier de Paris; le seigle 22 l. 4 s.; l'orge 19 l. 10 s.; l'avoine 9 l. 6 s. La livre de pain blanc se vend 4 s.; & celle de pain bis-blanc 2 s. 8 d. Les Boulangers en tiennent si peu que l'on voit jusqu'à 50 personnes à leur porte pour arracher le pain sortant du four. On prétend que leur dessein est de faire hausser la taxe du pain; car les bleds ne manquent point au Marché. S'il étoit permis à chaque Particulier de faire, cuire & débiter du pain, on ne seroit pas exposé à cet inconvénient. On ajoute que les Cossoniers des Villages à cinq ou six lieues à la ronde, en enlevent tous les jours pour les revendre dans les campagnes où il manque absolument. Il est bien juste que nous rendions aux campagnes les secours qu'elles nous prêtent; & que le Paysan, qui nourrit le Citadin, vive. Cette circonstance prouveroit encore l'utilité & la nécessité de la fabrication & de la vente libres du pain.

On assure qu'il se fait toujours des enarrhemens; ce qui prouve que l'intérêt & le besoin sont plus forts que toutes les loix, dans les choses qui d'ailleurs ne sont point, par elles-mêmes, injustes. On prétend qu'il y a des Marchands qui forcent en quelque sorte le Laboureur à leur vendre jusqu'à des tas de criblures & d'ordures mises à part pour la volaille & les bestiaux, pour les remêler dans le pain: la Police a le droit d'y veiller & d'empêcher des fraudes si nuisibles. On croit que les Meûniers fournissent de farines au moins les trois quarts du Peuple; ce qui vaut bien autant que de les fournir de bled: mais on ajoute que le pain en est

Noms des Villes.	Mouton boucher	Cire prêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Po
SOISSONS. . .	8	240	58	19	75	50	40		
Laon	24	270	50	18	. . . .	. . . .	. . . .		
Clermont. . . .	15	220	64	22	100	50	50		50
ORLEANS. . .	14	140	56	19	80	42	37		32
Chartres.	20	. . . .	60	22	90	55	40		45
Montargis. . . .	11	250	65	18	. . . .	45	40		
LYON.	16	. . . .	58	18	88	64	64		
Saint-Etienne . . .	8	. . . .	49	19	75	64	. . . .		
MOULINS. . .	6	. . . .	50	22	60	40	. . . .		43
Nevers.	5 10	220	55	16	90	60	40		60
Aubuſſon	. . . .	. . . .	. . . .	25	. . . .	. . . .	. . . .		
RIOM. . . .	12	225	45	22	100	60	. . . .		
Clermont.	10	270	65	24	120	54	. . . .		
Brioude	12	. . . .	50	. . . .	. . . .	45	. . . .		
POITIERS. . .	5	210	55	20	80	72	50		50
Châtillon	10	. . . .	58	22	100	60	40		35
Châtellerault . . .	. . .	210	55	20	85	75	50		70
LIMOGES. . .	4 10	200	60	19	100	40	35		
Angoulême. . . .	6	215	45	17	85	24	20		30
BORDEAUX. .	20	230	60	18	61	35	35		30
Blaye	. . .	. . . .	. . . .	20	75	65	65		
Perigueux. . . .	7	200	50	20	. . . .	40	. . . .		
TOURS. . . .	7	240	45	20	95	70	. . . .		
Angers.	10	225	52	22	90	50	35		30
Saumur	10	230	55	20	90	60	. . . .		
PAU..	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .		
Dax.	12	220	54	21	66	. . . .	. . . .		
Bayonne, ...	12	200	35	13	50	40	36		33
CHAALONS. .	80	240	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .		
Troyes.	12	205	60	17	75	. . . .	. . . .		
Rheims.	10	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
ROUEN. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Caudebec. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Dieppe.	30	200	57	26	70	55	32		50
CAEN, ...	18	250	45	20	100	70	. . . .		60
Valogne.	12 10	250	46	28	110	180	70		90
Coutances. . . .	9	220	60	25	90	70	. . . .		45
RENNES. . . .	4 10	240	44	20	80	67	35		50
Breſt.	12	250	50	20	80	67	. . . .		
Nan·e	14 10	230	55	19	80	40	. . . .		40
PERPIGNAN. .	12	208	43	15	70	. . . .	. . . .		
Foix.	12	216	. . . .	19	72	48	. . . .		
DIJON. . . .	16	215	56	15	80	40	40		50
Avallon	6	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Auxerre	13	200	55	30	100	80	72		60
Mâcon.	12	225	60	28	85	45	45		45
METZ.. . . .	8	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Sedan.	40	250	50	22	90	. . . .	45		70
Montmedi. . . .	10	. . . .	50	18	100	. . . .	24		
STRASBOURG..	14	216	42	15	70	239	274		168
Colmar.	9	. . . .	41	15	90	. . . .	40		45
Belfort.	9	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .		
LILLE.. . . .	33	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Dunkerque. . . .	24	. . . .	40	. . . .	70	. . . .	30		
Saint-Omer. . . .	50	236	51	. . . .	85	. . . .	40		

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Po
SOISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon	24	60	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Clermont.	15	80	70	70	. . . .	. . . .	125	225	150	130	70	50	160	220	64	22	100	50	50	50
ORLEANS.	14	90	28	50	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	140	56	19	80	42	37	32
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	22	90	55	40	45
Montargis.	11	65	45	40	. . . .	. . . .	100	280	. . . .	. . . .	70	45	200	250	65	18	. . . .	45	40	
LYON.	16	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	13	88	64	64	
Saint-Etienne	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
MOULINS.	6	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	100	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	22	60	40	. . . .	42
Nevers.	5 10	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	150	220	. . . .	. . . .	60	45	180	220	55	16	90	60	40	60
Aubusson	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	60	. . . .	
Clermont.	10	100	60	72	. . . .	. . . .	100	130	120	80	51	36	210	270	65	24	120	54	. . . .	
Brioude	12	100	30	. . . .	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	70	27	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	45	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	72	50	50
Châtillon	10	72	30	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	22	100	60	40	35
Châtellerault	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	250	100	90	70	60	160	210	55	20	85	75	50	70
LIMOGES.	4 10	90	50	. . . .	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	65	65	
Perigueux.	7	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	25	20	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2200	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Angers.	10	60	40	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	25	150	225	52	22	90	50	35	30
Saumur	10	80	60	45	2200	3800	150	250	120	60	40	30	140	230	55	20	90	60	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	150	. . . .	. . . .	200	220	54	21	66	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
CHAALONS.	80	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Troyes.	12	55	35	60	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	. . . .	. . . .	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	150	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	160	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Caudebec.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN.	18	80	40	60	. . . .	. . . .	140	230	100	50	70	35	160	250	45	20	100	70	. . . .	60
Valogne.	12 10	80	40	75	. . . .	. . . .	220	310	105	80	50	40	200	250	46	28	110	180	70	90
Coutances.	9	60	40	35	. . . .	2700	170	260	140	90	90	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
RENNES.	4 10	60	40	40	2000	2500	200	400	150	160	100	70	180	240	44	20	80	67	35	50
Brest.	12	75	42	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	80	67	. . . .	
Nantes.	14 10	60	101	65	. . . .	. . . .	155	450	80	65	75	50	180	230	55	19	80	40	. . . .	40
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	70	. . . .	. . . .	
Foix.	12	70	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.	16	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	142	. . . .	. . . .	58	22	170	215	56	15	80	40	40	50
Avallon	6	80	40	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Auxerre	13	57	40	38	700	1000	120	225	70	45	90	60	175	200	55	30	100	80	72	60
Mâcon.	12	120	60	120	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	28	85	45	45	45
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	50	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Sedan.	40	60	35	. . . .	. . . .	. . . .	140	130	200	75	75	65	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
Montmedi.	10	40	20	. . . .	. . . .	. . . .	118	174	76	53	56	44	180	. . . .	50	18	100	. . . .	24	
STRASBOURG.	14	174	. . . .	40	. . . .	. . . .	82	180	183	80	78	43	197	216	42	15	70	239	274	163
Colmar.	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
Belfort.	9	72	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	33	250	230	67	2150	3700	140	330	600	232	70	42	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	24	250	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	. . . .	70	. . . .	30	
Saint-Omer.	50	120	100	80	. . . .	. . . .	147	400	39	57	74	51	185	236	51	. . . .	85	. . . .	40	

IX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

upplément d'Avril 1771, attribué au N°. 44 de Mai.

oms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SSONS.	27 15	24 18	21	3 1	2 8	2 5	15 15	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	95	. . . .	15
. . . . .	21 11	21 6 8	20 2 11	3 3	3	2 6	17 11 4	7 12	2 10	1 16	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	18
nont.	25 16 3	22 15	19 13 9	2 9	2 6	2 3	14 17 6	8 4 2	2 10	2	. . . .	. . . .	120	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
LEANS.	28 11 6	24 4 7	22 8	3 6	2 8	. . . .	18 5 9	9 2 10	2 10	1 6	. . . .	. . . .	96	264	. . . .	. . . .	. . . .	215	. . . .	18
res.	27 9 1	25 12 6	. . . .	. . . .	2 6	2 3	16 13 4	9 11 1	2 10	1 13	. . . .	. . . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	35
argis.	30 3 4	26 14 10	24	3 7	2 8	. . . .	21 12	9 5 2	3	3	. . . .	. . . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	125	40
N.	39 19 11	36 11 5	35 8 6	4 8	2 11	2 7	26 5 7	13 5 1	3 10 1	2 6 9	. . . .	. . . .	114	349	. . . .	89	. . . .	175	100	16
Etienne	38 1 7	35 8 1	32 14 6	4 1	3 9	3 2	21 16 3	10 8 3	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
ULINS.	32 13 9	. . . .	26 5 4	4 7	. . . .	3 6	18 13 4	9 6 9	2 10	2	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	12
rs	34	34	25 4	4 3	. . . .	3 6	24	12 16	1 18	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	14
ffon	38 5	. . . .	34	4 3	. . . .	3	. . . .	19	2 10	2	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	15
M.	37 8 9	37 4	37 4	5	2 8	. . . .	28 4	9 16 9	2	18	. . . .	. . . .	98	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
ont.	38 3 6	37 10	37 7	5	3 1	2 10	30 6	7 7	2 10	1	. . . .	. . . .	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	250	150	20
de	36 11	. . . .	33 3	3 7	2 11	2 5	24 5 8	18 4 3	2 10	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	140	18
TIERS.	23 8 6	20 11 6	18 5 8	2 2	1 11	. . . .	16	8	1 10	16	. . . .	. . . .	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
llon.	21 16 5	. . . .	17 9	2 3	1 9	1 3	. . . .	8 3 8	2	15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
llerault.	23 4	21 4	19 4	2 6	2 2	1 10	16 16	8 8	2	1	. . . .	. . . .	75	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
OGES.	24	. . . .	20 5	3	. . . .	1 11	. . . .	10	2 10	1 15	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	200	18
ilême.	23 15 9	16 8 3	. . . .	2 9	2 1	. . . .	. . . .	9 18 1	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
DEAUX.	32 4 4	24 10	23	4 1	3 4	2 3	14	10 13 4	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
. . . . .	26 12 6	24 12 10	23 7 8	3 3	2 7	1 10	. . . .	13 10	3 5	2 10	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ueux.	27	26	. . . .	2 9	2 3	1 9	. . . .	15 12	2 15	1 5	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
RS.	24 6 7	21 14	19 14 7	3 1	2 6	2 2	19 1 11	7 11 1	2 15	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
rs.	24 11 5	22 5 4	19 19 3	2 9	2 3	1 7	16 2 6	9 4 3	1 15	1	. . . .	. . . .	56	280	168	. . . .	17	180	120	12
r.	24 19 4	17 16 7	17 16 7	2 6	2 2	. . . .	14 5 3	7 2 8	1 10	1	. . . .	. . . .	67	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	15
. . . . .	30 2	25 7 6	23 2	3 2	. . . .	. . . .	21 7	13 4 6	2 2	18	. . . .	. . . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
. . . . .	36	. . . .	24 2 6	3 9	. . . .	. . . .	. . . .	14 6	2 16	16	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	115	120	26
ne.	33 3 6	. . . .	17 14 9	3 3	. . . .	. . . .	. . . .	12 9	1 15	1 4	. . . .	. . . .	60	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	27
ALONS.	30 8 3	. . . .	17 15	3 8	. . . .	2 1	15 3	7 4 11	3	1 15	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
s.	30 12	. . . .	20 2	3 10	. . . .	2 7	17 14	8 14	3	2 10	. . . .	. . . .	74	250	. . . .	70	. . . .	200	. . . .	24
. . . . .	27 4 8	. . . .	21 4 8	4	3 11	3 9	18 15 8	6 18 8	3	2 8	. . . .	250	150	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
EN.	29 9 9	24 3	20 5 9	3 3	2 9	2 3	16 19 6	10 19 4	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
bec.	25 1	20 17 6	. . . .	3	. . . .	2 3	15 13 1	7 16 6	2 10	1 12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	18	. . . .	. . . .	
é.	26 17 7	22 17 6	18 17 5	4 2	2 9	2 1	15 8 10	8 16 11	3	1 15	390	550	. . . .	273	. . . .	21	32	. . . .	. . . .	35
N.	28 16	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	17 5 7	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	. . . .	18	300	150	30
ne	27 1 4	. . . .	. . . .	3 3	. . . .	. . . .	19 2 8	7	2 14 2	1 11	. . . .	. . . .	. . . .	691	. . . .	. . . .	18 10	210	140	18
nees.	30 6 8	. . . .	25 13 4	3 3	. . . .	. . . .	23 6 8	9 12 6	2 5	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	260	180	. . . .	15	170	100	15
NES.	28 8	17 17 2	15 14 3	2 1	1 7	1 4	15 14 3	6 10	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	256	. . . .	46	14	160	140	9
. . . . .	29	22 8	18 5 2	3 3	2 9	2 6	16 6 11	11 5	5	3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	210	130	37
. . . . .	26 13 4	. . . .	17 16 1	2 2	2 1	1 7	18 4 8	8 18 1	2 15	1 15	. . . .	. . . .	46	210	. . . .	33	24	210	172	19
PIGNAN.	22 5	16 10 9	. . . .	3	2 7	. . . .	. . . .	12 9 6	1 15 4	10 2	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
. . . . .	27 16 10	. . . .	21 4 1	3 2	. . . .	2 2	. . . .	12 6 1	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	140	25
ON.	37 17 4	30 10 10	. . . .	5 4	2 8	. . . .	28 5 4	12 1 6	3	1 10	400	. . . .	200	210	. . . .	60	. . . .	350	130	20
n.	36 12	32 8	. . . .	3 9	2 9	. . . .	21	. . . .	2 10	2 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	15
ce.	37 16 6	32 18 9	. . . .	4 2	3 7	. . . .	26 8	12	2 14	1 16	. . . .	. . . .	200	300	. . . .	58	. . . .	127	97	10
. . . . .	48 12	44 8	41 8	4 5	3	. . . .	34 4	13 16	3 10	2	. . . .	. . . .	70	336	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	24
Z.	33 1 6	27	24 15	3 4	3 1	2 7	19 7 1	8 2 7	1 12	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
. . . . .	29 13	. . . .	18 12	3 9	3	2	14 14	7 10	2 12	1 12	420	280	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	40	100	30
edi.	25	. . . .	. . . .	2 10	2 4	. . . .	15	6	2 5	1 10	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	25	. . . .	90	50	8
SBOURG.	30 13 4	25 12	20 10 8	4 10	3 5	2 7	18 2 8	10 1 1	2 3 4	1 11 6	. . . .	. . . .	44	210	. . . .	35	. . . .	197	180	15
. . . . .	34 7 6	28 3 9	25 8 9	3 4	3	2 6	20 12 6	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
. . . . .	37 7 6	32 15 6	32 15 6	4	3 10	3 6	25 17 6	9 19 4	1 14	1 6 8	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	8
E.	22 1 5	18 6 1	. . . .	3 6	1 11	1 9	13 4	10 2	2 1 10	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	416	. . . .	63
que.	25	. . . .	. . . .	1 11	2 5	3 3	14 13	7 10	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
Omer.	21 1 10	19 2 6	14 1 3	2 3	2 9	1 6	13 4 4	8 8 9	1 15	1 10	376	322	. . . .	218	. . . .	44	. . . .	450	. . . .	60

IX de ix de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Par
ids de marc ou du quintal du même poids.

upplém

OMS des Vi	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SSONS.	. . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	95	. . . .	15
. . .	. . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	18
nont.	. . .	120	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
LEANS.	. . .	96	264	. . . .	. . . .	. . . .	215	. . . .	18
res.	. . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	35
argis.	. . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	125	40
N.	. . .	114	349	. . . .	89	. . . .	175	100	16
Etienne	. . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
ULINS.	. . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	12
rs	. . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	14
ffon	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	15
M.	. . .	98	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
ont.	. . .	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	250	150	20
de	. . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	140	18
TIERS.	. . .	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
llon	. . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
llerault.	. . .	75	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
OGES.	. . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	200	18
alême.	. . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
DEAUX	. . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
. . .	. . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ueux.	. . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
RS.	. . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
rs.	. . .	56	280	168	. . . .	17	180	120	12
r.	. . .	67	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	15
. . .	. . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
. . .	. . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	115	120	26
ne.	. . .	60	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	27
ALONS.	. . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
s.	. . .	74	250	. . . .	70	. . . .	200	. . . .	24
. . .	. . .	150	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
EN.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
bec.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	18	. . . .	. . . .	
é.	. . .	. . . .	273	. . . .	21	32	. . . .	. . . .	35
N.	. . .	. . . .	. . . .	130	. . . .	18	300	150	30
ne	. . .	. . . .	691	. . . .	. . . .	18 10	210	140	18
nces.	. . .	. . . .	260	180	. . . .	15	170	100	15
NES.	. . .	. . . .	256	. . . .	46	14	160	140	9
. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	210	130	37
s.	. . .	46	210	. . . .	33	24	210	172	19
PIGNAN	. . .	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
. .	. . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	140	25
ON.	. . .	200	210	. . . .	60	. . . .	350	130	20
n.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	15
re.	. . .	200	300	. . . .	58	. . . .	127	97	10
.	. . .	70	336	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	24
Z.	. . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
. . .	. . .	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	40	100	30
edi.	. . .	120	250	. . . .	25	. . . .	90	50	8
SBOURG	. . .	44	210	. . . .	35	. . . .	197	180	15
r.	. . .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
. . .	. . .	36	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	8
E.	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	416	. . . .	63
rque.	. . .	. . . .	200	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
Omer.	. . .	. . . .	218	. . . .	44	. . . .	450	. . . .	60

de mauvaise qualité, & l'on y soupçonne des mélanges nuisibles auxquels on attribue différentes maladies qui ont regné ici : c'est ce qu'il seroit facile de vérifier. Les mêmes bruits avoient couru à Dijon ; & à l'épreuve, ils ont été trouvés faux (*a*). Enfin on dit qu'il s'enleve nuitamment des moulins économiques, une immense quantité de farines : mais nous n'aurions pas à nous plaindre, puisque nous ne manquons ni de farines ni de grains, que ces *enlevemens* seroient destinés à secourir des cantons où l'on en manque, & que nous en manquerions bien-tôt nous-mêmes, si l'on ne nous en apportoit pas d'ailleurs, comme on peut en porter ailleurs de cette Ville. Tous ces faits sont néanmoins incertains ; car ce ne sont ici que des bruits populaires : il est à présumer qu'ils sont faux, puisqu'il auroit été facile de les vérifier & de les constater : enfin quand ils seroient vrais, personne n'auroit le droit de s'en plaindre, hors les cas de fraude & d'injustice.

Les bestiaux dépérissent sensiblement en nombre ainsi qu'en qualité ; les Bouchers ne s'en procurent qu'avec peine. Il n'y a plus de vin.

Les apparences des récoltes en tout genre offrent la perspective la plus consolante & la plus agréable.

On demande *pourquoi la taxe du pain étant proportionnée au prix du bled, le pain de consommation ordinaire est d'une qualité inférieure à celle qu'il avoit auparavant, & qu'il est moins bon & moins nourrissant à mesure qu'il devient plus cher, tandis que le prix seul devroit éprouver de la variation, comme en effet le prix seul en éprouve dans le pain de fine fleur ?*

De Besançon, *le 22 Mai.*

Les craintes d'une extrême disette répandues dans toute la Franche-Comté sont dissipées. Le zele actif & vigilant de M. de Lacoré, Intendant de la Province, a prévenu ce malheur & pourvu à nos besoins. Graces à ses soins & à ses ordres, la mesure de bled, du poids de 36 livres, a déja baissé de quarante sous ; le Peuple est rassuré, les campagnes sont soulagées, l'espérance renaît. M. Ethis, Commissaire des Guerres, & premier Secretaire de l'Intendance, Citoyen éclairé qui réunit le goût des Lettres à celui des affaires, est allé lui-même chercher des grains dans le Lyonnois & le Dauphiné ; ses soins ont parfaitement répondu à la confiance de M. l'Intendant & à l'attente des Peuples. Il a amené du bled & du riz. Chaque jour il part de cette Ville dix mille livres de pain pour les différens Villages de la Province ; & ce secours leur sera continué jusqu'à la récolte qui paroît devoir être des plus abondantes. C'est donc la circulation intérieure qui seule manquoit ; & certaines Provinces ne souffrent, que parce que le commerce ne se fait pas de Province à Province.

De Paris, *le 27 Mai.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville de Paris s'est fait le 25 de ce mois ; le gros Lot de 50000 l. est échu au n°. 59070 ; le 2e. de 20000 l. est échu au n°. 56898 ; les 3e. & 4e. de 10000 l. chacun, sont échus aux numéros 55361 & 46562.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouveaux Moulins.

Le sieur de Jevigny, Ingénieur du Roi, vient d'enrichir le Public de cinq sortes de moulins à moudre le bled, inventés par un Ingénieur Allemand : le premier à pivots, auquel il ne faut qu'un cheval, mout par heure un septier de bled pesant 240 livres. Sa mouture est très-douce, & il blute en même tems. Le cheval peut travailler quatre heures sans être relevé. Le second est également servi par un seul cheval qui peut travailler six heures & manger son foin & son avoine en travaillant. Il fait la même quantité de farine en gruau non bluté, mais très-fin. Le troisième a deux meules & mout dans une heure 360 livres de farine en gruau. Deux bœufs, qui peuvent travailler quatre heures de suite, le font aller. Le quatrième est à quatre meules, servi comme le troisième par deux bœufs ; il mout dans une heure 480 livres de farine en gruau. Le

(a) *Voyez notre dernier Journal.*

cinquième est à bras. Deux hommes suffisent pour toute la manœuvre : l'un fait mouvoir le moulin, & l'autre, qui est le Meûnier, sert pour la trimeure. Ce moulin mout par heure 40 livres de farine en gruau, & blute en même tems, si on le veut.

Le sieur de Jevigny demeure à Paris, rue Cadet, chez M. Legrand, maison de M. Cliquet, Peintre du Roi. Il prie les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, de vouloir bien affranchir leurs lettres. Ceux qui desireront des plans & des reliefs de ces moulins, pourront s'adresser à l'Auteur. Il s'offre même de se transporter sur les lieux, s'il est nécessaire.

II.

Parere.

Le 10 Juillet 1758, Jacques, *Etranger établi en France*, & non naturalisé, abandonne sa femme, Marchande, & *lui enleve*, dit-elle, *de précieux effets*. Dans deux bilans consécutifs des 12 Août & 6 Septembre de la même année, elle l'accuse de cette fuite clandestine & de plusieurs enlevemens.

Le 12 Novembre suivant, cette femme rusée traite avec la plûpart de ses créanciers à quarante pour cent; & dans ce traité, ces créanciers déclarent positivement qu'ils ne font ladite remise de 60 pour cent, *qu'à la seule considération de la femme*, & non *du mari absent & fugitif, vers lequel ils réservent*, ajoutent-t-ils, *tous leurs droits en entier.*

Le mari, malgré ces réserves, & malgré les accusations de sa femme contre lui dans les bilans desdits jours 12 Août & 6 Septembre 1758, retourne, après dix-huit mois d'absence; & dans une Requête présentée aux Juges ordinaires, il conclut, sur un exposé contradictoire avec ce qui est dit dans ces deux bilans, » *à ce qu'il lui soit décerné acte de l'abandon qu'il fait à ses créanciers, de ses biens, tant meubles qu'immeubles, & à ce qu'il soit reçu au bénéfice de cession* ».

Cette Requête, signifiée à presque tous les créanciers, est restée sans suite, & la cession n'a point été jugée.

Joseph, l'un des hypothécaires, n'a pas cru devoir se présenter sur cette assignation, & encore moins, concourir au traité qui lui eût fait perdre 60 pour cent.

Pour plus grande sûreté, il a fait vérifier sur les registres du Greffe du lieu que ladite cession n'a point été jugée. Le Failli même reconnoit qu'il n'est pas en regle à cet égard, puisque depuis 1760, il lui a donné quelques *à-valoir*. Mais comme ces *à-valoir* sont à peine suffisans pour payer les frais & les intérêts qui lui sont dus, & que le Failli veut l'obliger de supporter aussi 60 pour cent de perte, on demande, 1°. si ce Failli, *Etranger de Nation & non naturalisé*, étoit recevable à faire cession de biens; 2°. si dans ce cas même, il n'a pas dû faire juger cette cession; 3°. si la circonstance d'avoir fait deux acquêts depuis son retour, & de les avoir mis sous le nom de ses enfans, n'est pas un complement de preuve de sa mauvaise foi, démontrée par les bilans mêmes de sa femme; 4°. enfin si ce Failli peut être Courtier de marchandises, & Interprete de Langues étrangeres ?

Les autres créanciers de ce Failli sont même si indignés de sa hardiesse & de sa maniere de vivre, qu'ils sont résolus, les uns de se prévaloir des réserves qu'ils ont faites à son égard dans le traité du 12 Novembre 1758, les autres, de leurs Sentences. Mais comme ils ont affaire à un homme qui ne souhaite pas mieux que d'avoir un un prétexte pour leur demander des dommages & intérêts considérables en vertu de ses qualités d'*Interprete* & de *Courtier*, ils ne veulent point agir contre lui sans avoir l'avis des personnes les plus éclairées sur cette matiere.

MM. Nicodême & Rogue sont spécialement priés de donner leur avis sur ce Parere.

III.

Selles de nouvelle invention.

Le sieur Maujeard, demeurant à Paris, à l'Abbaye S. Martin, rue des Marais, près de l'ancienne Académie, a inventé ces nouvelles selles qui sont tout à la fois plus commodes pour le Cavalier & moins fatiguantes pour le cheval. L'arçon en est de baleine; & par son élasticité, il se prête à tous les mouvemens. Cet avantage sensible a été particuliérement reconnu à l'épreuve. Plusieurs Ecuyers qui ont essayé ces selles, en ont été satisfaits, & ils en attestent la commodité.

IV.

Suite de la Liste generale de la Loterie de Rembourſement, &c.

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens.
	liv.	
433	8000	27 *Juin.*
434	6000	19 *Décembre.*
460	6000	27 *Juin.*
464	6000	29 *Fév.* 1772.
468	3000	31 *Oct.* 1771.
486	6000	29 *Fév.* 1772.
490	5000	28 *Septembre.*
498	6000	27 *Juillet.*
560	5000	31 *Octobre.*
567	5000	Idem.
574	3000	19 *Décembre.*
603	4000	30 *Janv.* 1772.
616	4000	28 *Mars* 1772.
669	5000	31 *Août.*
706	10000	Idem.
Total.	Montant.	
669.	3002112 l. 9 ſ. 5 den.	

AVIS.

Les rembourſemens des Capitaux & payemens des Intérêts, ſeront faits à la Caiſſe commune des Recettes générales, rue Sainte-Avoie; ſçavoir,

Les rembourſemens des Capitaux, ſuivant l'ordre de ſortie & conformément à la liſte ci-deſſus, enſemble des Intérêts juſqu'au premier jour du mois dans lequel le rembourſement eſt indiqué, tous les *Jeudi* & *Samedi* de chaque ſemaine, à compter du *Jeudi* 4 *Avril* 1771, depuis neuf heures du matin juſqu'à une heure après midi.

Et le payement des Intérêts des Capitaux des Reconnoiſſances non ſorties au premier tirage pour un année, juſqu'à la date des échéances des Reſcriptions & Aſſignations, tous les *Lundi* & *Mercredi* de chaque ſemaine, à compter du 10 *Avril* 1771, pareillement depuis neuf heures du matin juſqu'à une heure après midi.

Les Porteurs des Reconnoiſſances ſorties au premier tirage, ſeront rembourſés en rapportant leurs Reconnoiſſances.

Et ceux des Reconnoiſſances non ſorties au premier tirage, ſeront payés deſdits intérêts dans le mois de l'échéance des Reſcriptions & Aſſignations, en rapportant leſdites Reconnoiſſances, à la place deſquelles il leur en ſera délivré d'autres aux mêmes échéances de l'année ſuivante.

Nota. *Les mois, à compter depuis & compris Avril juſques & compris Décembre, ſont de l'année* 1771. *Et ceux de Janvier, Février & Mars ſont de l'année* 1772.

V.

Cours du Change *à Amſterdam, le* 15 *Mai* 1771.

Londres	34 5 à 4
Ditto à 2 uſances	34 2 1/2 à 2
Paris	54 1/8
Ditto à 2 uſances	53 3/4
Bordeaux	53 7/8
Ditto à 2 uſances	53 3/4
La Rochelle	53
Genêve	90
Bilbao	94 1/4 à 94
Madrid	94 1/2
Cadix	94 1/2 à 3/8
Séville	94
Liſbonne	46 1/16
Veniſe	89 1/2
Gênes	85 5/8
Livourne	87 5/8
Vienne	34 7/8
Hambourg	33 3/4
Anvers & Gand	4 1/2
Bruxelles	4 1/2
Zélande	2 3/4
Rotterdam	1/4
Agiot de la Banque	4 3/4 à 7/8 p. 0/0

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Mai 1771, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 à 29 l. *le ſeptier;* il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 19 liv. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Mai 1771, au Samedi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 29 Mai 1771, de 39 à 40 livres; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mai 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 5 8e
Hambourg	182 ½ à ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1010 12 ½ . .	1015 20 25 . .	1025 30 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	. . . . .	. . . . .	54 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	68	68	67 66 ½ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420. . . .	4e 420 5e 387. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 27 Mai 1771.		Du Mardi 28.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Hurel, six dern. mois 1770.	J.	Boucard, six dern. mois 1770.	J.
Certain, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.	Boutet, *idem.*	J.
Domillier, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	J.	Despeignes, *idem.*	J.
Dujean, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	J.
Gendon, *idem.*	J.	De Fremilly, *id.*	J.	Meulan, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.	Radix pere, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.	Radix fils, *idem.*	J.
Thevenin, *idem.*	J.	Marsollier, *idem.*	L.	Lecamus, *idem*	J.
Alissant, *idem.*	L.	Cauchy, *idem.*	M.	Daubonne, *id.*	L.
Bonnet, *idem.*	L.	Chaponnel, *idem.*	M.	Gautier, *idem.*	L.
Creuzé, *idem.*	L.	Roberge, *idem.*	Z.	Lallement l'. *id.*	L.
.....		.....		Desplaces, *idem.*	M.
.....		.....		Lallement j. *idem.*	P.
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 25 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 2 Mai.*

MALGRÉ la misere du tems, les Peuples ne montrent pas moins d'ardeur à risquer de l'argent dans les Loteries publiques qui annoncent les grands besoins & les foibles ressources des Etats, que les Princes n'en ont à lever sur eux, par ce moyen, des impôts, volontaires à la vérité, mais par les circonstances, non moins dangereux que les taxes forcées. S. M., en qualité d'Electeur d'Hanovre, a renouvellé les défenses faites autrefois de collecter pour les Loteries étrangeres dans toute l'étendue de l'Electorat, sous peine de cent écus d'amende pour la premiere fois, & de punition corporelle en cas de récidive; outre la confiscation des lots, s'il en échet, ou un second payement de mise; si le billet ne rapporte pas. Il est enjoint aux Tribunaux de punir les Contrevenans, & de veiller spécialement sur les Juifs, Traficans de ces sortes de billets. Les collectes pour les Loteries de Berlin, Dresde, Brunswick, Osnabruck & Hanau, sont exceptées jusqu'à nouvel ordre.

DE SCHWERIN, *le 2 Mai.*

Nous apprenons de Brandebourg que le Roi a défendu de faire passer hors de l'Electorat les louis d'or qui ont cours dans le pays, sous peine de confiscation. La Régence a défendu ici les collectes pour les Loteries étrangeres.

DE DRESDE, *le 2 Mai.*

Des Naturalistes curieux, excités par la singularité de la saison, se sont transportés au mois de Mars sur le Fictitelberg, une des plus hautes montagnes de l'Allemagne, pour y faire des observations météorologiques. Le 20, tems doux & agréable, la neige fut presqu'entiérement fondue. Le 21, froid violent, le thermometre à cinq degrés au-dessous de la congélation. Il baissa d'un degré le 22, & le 23 jusqu'à huit degrés au-dessous de ce terme. L'air annonçoit de la neige, le froid l'arrêta. Même degré le 24 & le 25 au matin. Ce jour-ci, vers midi, le tems parut s'adoucir & s'éclaircir; entre neuf & dix heures du soir, vent impétueux du Nord-Ouest, & il tomba de la neige congelée. Le tems fut encore plus mauvais le 26; & le 27, plus mauvais encore, même vent, neige, neige congelée tout à la fois. Le 28, avant le jour, le vent tombe, le froid augmente, le thermometre est à dix degrés, & à huit heures du matin à treize degrés au-dessous de la congélation, comme en 1742. Dans les endroits à l'abri du vent, il y avoit de la neige à la hauteur d'une aune; il y en avoit dans d'autres jusqu'à la hauteur de deux toises. Des vieillards de 80 à 95 ans ne se sou-

venoient pas d'en avoir jamais vu une si grande quantité.

De Vienne, *le 5 Mai.*

On mande de Moravie que le Curé d'un malheureux village situé à deux lieues & demie de Cremsir, s'étant apperçu qu'on lui voloit du foin, avoit résolu de veiller la nuit pour découvrir les voleurs. Il ne fut pas long-tems à attendre. Deux Paysans, mari & femme, entrent dans son grenier; il les suit, il les surprend; mais quel spectacle! Ces malheureux, assis, dévoroient eux-mêmes la pâture des animaux. Ils sont aux genoux du Curé, c'est la troisième nuit qu'ils viennent prendre cette nourriture; ils ont emporté un peu de foin pour le faire bouillir & s'en repaître. Le bon Pasteur pleure sur eux, il embrasse ses freres; & ses plaintes affectueuses, mêlées avec de douces consolations, sont de tendres reproches de ce qu'ils ne lui ont pas demandé du pain. Il les conduit à son Presbytere; là ils prennent un repas mais léger, dans la crainte que leur estomac ne supporte point une nourriture abondante, & ils reçoivent, en bénissant le ciel, l'assurance de trouver tous les jours cette ressource ouverte à leurs besoins. Mais le lendemain, le Paysan est mort; il avoit dans le fond du ventricule une quantité assez considérable de foin qui n'étoit pas digéré, & par-dessus les alimens qu'il avoit pris la veille. Le Curé confie sa veuve aux soins d'un Chirurgien & la sauve.

On mande de Wurtzbourg qu'à l'occasion du passage rapide de quelques Régimens, le prix du grain a été à un prix exorbitant, qu'on y souffre la disette au milieu de l'abondance, & qu'on y craint la famine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Pezenas, *le 12 Mai.*

Les gelées de la fin de Mars ont fait périr les amandes dans nos environs: c'est une des plus fortes récoltes du pays. Les vignes n'étoient pas assez avancées pour en souffrir; le beau tems est assez constant, & elles nous promettent une grande abondance de vin. Les luzernes ont été fort maltraitées: la premiere coupe n'a rien valu; mais on espere que la seconde nous en dédommagera.

Il a regné ici pendant plus de deux mois une maladie contagieuse: il est mort, pendant ce tems-là, trois, quatre personnes par jour, nombre considérable pour une si petite Ville. Avec le beau tems le mal a diminué.

Le bled baisse tous les jours. Dans l'espace de deux ou trois mois, la diminution a été d'environ 3 l. par septier pesant cent vingt livres, poids de table. En Décembre & Janvier, il valoit 13 l. & 13 l. 10 s. Au commencement du courant, il n'en a valu que 10 l. & 10 l. 10 s.

De Besançon, *le 14 Mai.*

Le pain est généralement très-cher dans la Province. Dans différens cantons, la charité a secouru les Pauvres. Ainsi à Lons-le-Saunier, les Officiers Municipaux ont acheté, en leur nom, assez de grains pour fournir à la consommation des Habitans du district jusqu'à la récolte; & une foule de bons Citoyens, ainsi que MM. les Officiers du Régiment de Bourbon, Cavalerie, leur ont, à l'envi, prêté de l'argent sans intérêt, pour ce salutaire emploi. La Bourgogne est également dans la détresse, & l'humanité s'y est également distinguée. A Châlons-sur-Saône, par exemple, le Corps des Marchands s'engagea, dans le mois d'Avril, à faire venir à ses propres risques, & sans intérêt pour ses avances, l'approvisionnement de bled que les Maire & Echevins se proposoient de tirer de Marseille.

De Metz, *le 16 Mai.*

Par un Arrêt du Conseil, revêtu de Lettres-Patentes & enregistré au Parlement, S. M. a ordonné que les Tanneurs de la ville de Metz continueront, non-obstant la Déclaration du 26 Octobre 1764, & sans tirer à conséquence, de lever & percevoir les droits de la maltôte ancienne, ci-devant établie au profit de la ville de Metz, sur les cuirs, ainsi & de même qu'ils le percevoient avant ladite Déclaration & l'Arrêt du Parlement de Metz du 24 Juillet 1762, jusqu'à concurrence de la somme de 11965 liv. 2 s.

6 den. qu'ils doivent à ladite Ville, avec défenses, passé le tems de la libération de ladite somme, de continuer ladite levée, à peine de concussion.

Un Agriculteur de ce pays cultive différentes especes de grains de qualité supérieure aux grains ordinaires des mêmes especes: tels qu'une avoine particuliere, préférable par rapport au produit, à la bonté, à la grosseur, au poids, à la précocité, à toutes les especes connues & notamment à celle de Hongrie, du froment très-farineux & transparent dont les épis sont plus longs & plus gros que les différens fromens du Royaume, si l'on en excepte le bled de *miracle* ou de *providence*; l'orge d'Egypte qui se détache de sa balle sous le fléau, & un bled barbu de Mars ou d'Avril qui donne une farine très-blanche. Ces deux dernieres especes de grains réussissent très-bien dans une terre médiocre; un terrein léger convient au froment; l'avoine demande une terre plutôt légere & sabloneuse qu'argileuse & forte; il faut qu'elle tienne le milieu entre ces deux extrémités. Les personnes qui desireront avoir de ces différentes especes de grains, trouveront un bon Citoyen prêt à leur faire partager le fruit de ses travaux dans *M. Ferry, Conseiller, Procureur du Roi aux Eaux & Forêts de Lunéville.*

De Colmar, *le* 16 *Mai.*

Nous jouissons dans cette Province de l'espérance d'une abondante récolte. Après une sécheresse accompagnée d'un vent de bise qui faisoit craindre pour les mars, nous avons eu une pluie salutaire qui a fait un bien infini à toutes les productions. Cependant le prix des grains se soutient, à cause des achats que la Ville est obligée de faire, pour rendre à celle de Basle le froment qu'elle nous prêta au printems de l'année derniere. Il a donc fallu non-seulement pourvoir à la consommation courante, mais encore restituer la consommation passée. Le rezal de froment vaut 24 l., de méteil 19, d'orge 15 & 16.

La vigne promet aussi beaucoup tant pour la quantité que pour la qualité: mais ce genre de productions est sujet à tant d'accidens, la coulure, la pourriture, les vers, la grêle, la gelée, qu'on ne peut compter sur les plus belles apparences. En 1740, nos vignes furent gelées le 20 Septembre en une nuit; & toute la récolte qui auroit été des plus abondantes fut perdue, le peu qu'on recueillit ne fit même que de fort mauvais vinaigre. Nos vins ont diminué d'un écu par mésure de cinquante pintes.

D'Orléans, *le* 18 *Mai.*

Depuis fort long-tems, le prix des grains a très-peu varié ici. Au dernier Marché, le froment s'est vendu 6 l. à 6 l. 16 s., le méteil 5 liv. 5 s. à 6 l., le seigle 5 l., l'orge, 4 l. 4 s. à 4 l. 6 s., & l'avoine 2 l. 3 s. & 2 l. 6 s. la mine pesant cinquante livres.

Le pain bis, du poids de six livres a été taxé 16 s., & le pain blanc 3 s. 6 den. la livre.

La chaleur se fait sentir depuis quelques jours, & il y a même eu des orages, ce qui a développé toutes les productions. Avant ce tems, l'herbe étoit si rare que le beurre s'est vendu jusqu'à 24 s. la livre; ce qui ne s'étoit jamais vu. La vigne s'annonce très-bien.

Les Propriétaires & les Décimateurs se trouvent, en grand nombre, avec leurs récoltes amassées dans leurs greniers, attendu qu'ils ne sont pas, pour la plûpart, dans une position à pouvoir les faire conduire aux Marchés, & que les Marchands ainsi maîtres de leur imposer la loi, ne se présentent point pour les acheter à un prix convenable. Dans des circonstances plus défavorables, on les accuseroit de monopole, tandis qu'ils auroient été les victimes de leur impuissance.

De Paris, *le* 21 *Mai.*

Il paroît différens Arrêts du Conseil d'Etat concernant différens droits perçus dans quelques Sieges de l'Amirauté, les droits de marque sur l'or & sur l'argent, la modération des droits du marc d'or, &c. Nous en donnerons le contenu l'Ordinaire prochain.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Singularités, inventions & ouvrages curieux.

Le 19 Avril, on a trouvé dans le terri-

toire de Berneastel, un cep de vigne tout en fleurs, malgré la rigueur du climat & l'irrégularité de la saison. Un Peintre en a fait le sujet d'un tableau dont il a été envoyé des copies dans différentes Cours, & l'ouvrage de l'art n'a pas moins été admiré que le jeu de la nature.

Dans la Séance de la Société Royale de Berlin, honorée de la présence du Roi de Suede le 26 Avril dernier, M. le Professeur Sulzer présenta un instrument de Méchanique au moyen duquel, à mesure qu'un clavecin joue, les notes sont reçues & tracées sur un papier. L'Auteur expliqua le méchanisme de cet instrument ingénieux.

Les Artistes de Turin ont, à l'envi, signalé leurs talens, à l'occasion du mariage de Madame la Comtesse de Provence. On se flatte que les bijoux travaillés par le sieur Bizie seront admirés à Versailles, comme ils l'ont été dans cette Capitale. Le sieur Boucheron, Orfevre de S. M. S. a fait, Pour la Princesse, une toilette dorée, regardée comme un chef-d'œuvre de l'art le plus délicat : la finesse de la dorure a été principalement remarquée. Les Artistes, les plus distingués en différens genres, ont été employés ; & ils ont été récompensés avec une magnificence vraiment royale.

Le Chevalier de Heldinger, un des premiers Graveurs de l'Europe, homme unique pour l'invention & l'exécution des symboles & devises des médailles, vient de mourir à Schwitz, Capitale du Canton de ce nom, à l'âge de trente ans. Il a terminé sa carriere en achevant une tête de mort, un de ses plus beaux ouvrages. Pendant qu'il travailloit ce morceau, il avoit dit souvent que son propre corps offriroit bientôt un modele de l'ouvrage qu'il exécutoit.

Le sieur Challier, Arquebusier à Paris, rue Dauphine, Auteur des fusils à platines sans vis, a imaginé une nouvelle espece de fusil que l'on porte au côté au lieu de couteau de chasse. Ce fusil, commode pour chasser le cerf, n'a que dix-huit pouces de long.

Un Artiste de Dresde, connu par plusieurs inventions utiles, vient de faire, à l'usage des Voyageurs, & sur-tout des Militaires, un chalit ou lit de fer dont les pieces se montent ou se démontent en une minute, & s'enferment dans une caisse de cuir qu'on peut porter sous le bras. Le poids en est de 45 livres.

Un Jardinier des environs de la même Ville a imaginé un nouveau moyen d'entretenir la propreté des allées, infiniment plus court & plus utile que les méthodes ordinaires ; car une personne seule fait, par cette voie, beaucoup plus d'ouvrage que plusieurs autres réunies n'en font communément dans le même espace de tems ; & l'herbe ne repousse pas sitôt à beaucoup près. Les détails de cette pratique ne sont pas encore connus, on nous promet de nous les communiquer aussitôt qu'ils seront publiés.

II.

Lettres sur la maniere de teindre les draps en couleurs différentes d'un côté & de l'autre. A Paris, le 4 Mai 1771.

Premiere Lettre.

J'avois déja lu, Monsieur, dans l'Avant-Coureur, le procédé donné par M. Baumé, Maitre Apothicaire & Démonstrateur en Chymie, pour teindre les draps en deux couleurs, c'est-à-dire, bleue de Roi d'un côté & écarlate de l'autre. Je suis surpris que ce Chymiste, célébre d'ailleurs par ses recherches & ses découvertes, n'ait pas du moins essayé le procédé qu'il donne ; il se seroit convaincu, qu'en Chymie, l'imagination est très-souvent séduite par des raisonnemens qui sont toujours justes à ses yeux, quand ils ne sont pas contredits par l'expérience, ce censeur incommode, mais nécessaire, qui renverse par le fait les conséquences les plus flatteuses, & qui renvoye souvent l'opération à la fable du *pot au lait*.

Je vais essayer de prouver que la méthode enseignée par M. Baumé est impossible, & que ce ne peut être là le procédé des Anglois. M. Baumé verra lui-même (& je ne sçaurois trouver un meilleur Juge que lui), qu'il n'a pas, pour cette fois, *deviné* les Anglois : je dis deviné, car ils ne se communiquent point ; & tandis que nous faisons tous nos efforts pour rendre publics, & pour donner à l'Europe entiere, même à nos Emules, les procédés de tous les Arts, les Anglois concentrés dans les leurs, les cachent à leurs propres Eleves, & ils sont encore dans la possession exclusive d'une infinité de beaux secrets qui les mettent en état d'avoir la préférence sur nous à tous

les Marchés de l'Europe & de l'Asie pour les objets les plus intéressans, les ouvrages de laine, de cuir, d'acier, & bien d'autres : j'en parlerai une autre fois; revenons aux draps teints de deux couleurs.

M. Baumé croit s'être apperçu », que les » draps Anglois ne sont pas teints dans des » cuves, & il s'est convaincu que les Teinturiers Anglois appliquent leur couleur » avec la brosse, & que pour empêcher que » chaque teinture ne perce le drap, il faut » enduire de colle de farine le côté qu'on » veut teindre; qu'on tend ensuite une piece » de drap blanc bien dégraissé & bien foulé » sur un chassis, on l'encolle d'un côté avec » de la colle de farine, on le laisse bien sécher; puis on prend avec une brosse la » teinture que l'on étend sur l'autre côté » du drap, *le plus également qu'il est possible;* on laisse sécher cette couche de teinture, on en applique une seconde & même » une troisième, jusqu'à ce que la surface » du drap ait acquis une intensité de couleur telle qu'on la desire. On plonge alors » le drap dans la riviere *avec son chassis*, en » observant de mettre le côté teint en-dessus; on agite le chassis le plus vite qu'il » est possible, pour que le courant d'eau » emporte le superflu de la couleur, avant » que la colle ait eu le tems de se délayer: » on répéte ensuite l'opération de l'autre » côté »; mais il faut abréger cette description.

M. Baumé a cru que les couleurs en teinture étoient les mêmes qu'en peinture, & qu'il n'y avoit qu'à traiter le drap à peu près comme un tableau, encoller & peindre dessus : mais il y a cette différence entre l'un & l'autre de ces Arts, que dans la peinture la couleur a un corps réel d'une consistence & d'une épaisseur considérable; les couches de ce corps colorant se stratifient aisément sur le sujet qu'on veut peindre. Elles y sont fixées, ou avec des gommes & des colles, ou avec l'huile dans lesquelles les couleurs sont mêlées, & le sujet est préparé avec ces mêmes ingrédiens pour les recevoir. En teinture, au contraire, la matiere colorante est divisée à l'infini; elle est en dissolution, ou parfaitement comme le bleu de cuve, ou imparfaitement comme la cochenille, le bois de Brésil, le bois d'Inde, &c. dont la dissolution n'est pas absolue comme celle de l'indigo dans la cuve de bleu, mais seulement divisée à l'infini. Les molécules colorans ne forment aucune épaisseur, & l'on passeroit deux cens couches de cochenille sur du drap avec une brosse, qu'on n'obtiendroit jamais cette magnifique couleur d'écarlate qui flatte la vue, & la frappe si vivement qu'elle la blesse à la longue, & l'altéreroit, si elle y étoit fixée trop long-tems. Pour obtenir cette couleur écarlate, il faut incessamment que le drap bouille dans le bain, avec les ingrédiens propres à fixer les atomes colorans dans les pores de la laine. Après une heure de bouillon, le drap n'a pris encore que la couleur d'une rose pâle, & ce n'est que dans un second bouillon, & dans un bain de couleur d'une dose égale à la premiere, que les atomes colorans fixés dans les pores de la laine par le premier bouillon, se vivifient, s'unissent aux seconds, & produisent la belle couleur. L'écarlate, au surplus, n'est pas produite par la couleur de la cochenille qui ne donne naturellement que le cramoisi; & l'on sçait qu'il faut employer une dissolution d'étain dans l'eau régale pour faire tramer la couleur du cramoisi au ponceau. Ceux qui connoissent, comme M. Maquer & d'autres Sçavans qui ont analysé cette couleur, le méchanisme de la teinture écarlate, sçavent bien que la couleur ne pénétre dans la laine que par le bouillon violent des sels d'alun & de crême de tartre qui ouvrent la laine, & qui y déposent les atomes colorans dont ils se sont chargés. Je ne pousserai pas plus loin des détails qui seroient, je crois, inutiles à M. Baumé, pour lui prouver que deux mille coups d'une brosse trempée dans un bain d'écarlate ne produiroient pas le même effet qu'un quart d'heure de bain bouillant, dans lequel le drap subit les efforts du feu & des sels qui le pénétrent; & il sera convaincu au contraire que le procédé qu'il a imaginé est impossible, sans que j'aye besoin de m'appésantir sur ce point, » que la divisibilité infinie des atomes colorans dans un bain de teinture ne sçauroit » s'accorder avec l'idée d'en faire une peinture par couches, qui, par toutes les raisons que j'ai rapportées & par bien d'autres, n'acquerroit jamais de l'intensité.

Voyons actuellement si la chose seroit plus praticable avec le bleu. Cette couleur est une dissolution d'indigo faite dans une cuve, à l'aide ou des alkalis combinés, ou

d'une espece de tartre vitriolé à la maniere de Tachenius, ou avec de l'urine. De quelque façon que la dissolution soit faite, la fécule bleue de l'indigo se fond, pour ainsi dire, dans le bain alkali, ce qui ne se fait qu'avec des précautions & des soins infinis. La liqueur produite par cette dissolution est d'un beau verd d'épinards, c'est-à-dire, que la fécule est régénérée dans la couleur primitive. C'est dans cet état de verd qu'elle doit atteindre le sujet qu'on veut colorer; il doit sortir du bain teint en beau verd; on l'évente, & le contact de l'air le fait tourner au bleu; c'est-à-dire, qu'il se fait une nouvelle précipitation des atomes colorans qui étoient verds dans la dissolution, & qui se fixent invariablement en bleu dans les pores du sujet, à l'aide des sels dont ces atomes sont impregnés. Cette précipitation est si nécessaire à la vivacité de la couleur & à sa solidité, que si le bain perd sa couleur verte & qu'il passe à la couleur bleue, le sujet qu'on y teint ne prend plus qu'une mauvaise couleur d'ardoise qui n'a plus de solidité: aussi les Teinturiers ont-ils grande attention d'empêcher le contact de l'air sur leur cuve d'indigo, & ils la régénérent le plus souvent en y ajoutant de nouveaux sels & faisant, comme ils disent en termes de l'art, *le réchaut de la cuve*. De plus, rien n'est si difficile que de teindre un drap bleu parfaitement uni: si la précipitation du bleu se fait plus sur une partie que sur l'autre, si le drap n'est pas bien remué dans la cuve, & s'il n'a pas été mouillé bien également avant que de l'y introduire, la fécule se répand inégalement, & il y a des parties plus brunes les unes que les autres, ce qui fait des inégalités de couleur.

Tout cela présupposé, voyons un Ouvrier tremper sa brosse dans la cuve & la porter sur le chassis, comme l'enseigne M. Baumé; le coup de brosse fera des traces, quand il y mettroit toute la dextérité possible, le verd se précipitera en bleu inégalement, & jamais on ne parviendra à avoir un beau drap teint en bleu, comme les draps Anglois. D'ailleurs la brosse trempée dans la cuve se *déverdira* & sera déja bleue dans sa superficie, avant que d'avoir étendu la teinture sur le drap: or il suit de ce que j'ai dit plus haut, que la couleur n'aura ni brillant ni solidité, & que la cuve elle-même pourra bien perdre sa couleur.

La colle de farine que M. Baumé croit être un préservatif suffisant pour empecher la couleur de pénétrer, n'en est pas un; & ce sçavant Chymiste a négligé, comme chose peut-être au-dessous de lui, de prendre connoissance des procédés qui ont été rendus publics pour faire des réserves sur les toiles imprimées; il auroit vu que quelques-uns y emploient de la cire, du suif & de la résine melés ensemble & appliqués chaudement; cette réserve s'enleve dans l'eau bouillante. D'autres font une *pape* ou bouillie avec de la colle & de la terre de pipe impalpable: ces réserves remplissent à la vérité les pores du drap & empêcheroient la couleur de pénétrer à froid, mais ce n'est point là le procédé des Anglois; car la couleur, comme je l'ai déja dit, ne pouvant être mise sur le drap que par le bouillon, toutes les réserves partiroient & ne serviroient à rien.

La derniere impossibilité du procédé de M. Baumé, est le chassis. Figurez-vous, je vous prie, une demi-piece de drap tendue sur un chassis, tel que l'imagine M. Baumé, cette demi-piece tireroit au moins douze aunes de longueur: or une aune a trois pieds huit pouces & six lignes de long, qui multipliés par douze, feroient un beau chassis de quarante-quatre pieds trois pouces de de long sur quatre pieds neuf pouces de large, qu'il faudroit plonger dans la riviere, & *l'agiter*, dit M. Baumé, *le plus vîte qu'il seroit possible*, &c. Mais un chassis de cette nature ne se manie pas comme un chassis à filtrer. En voilà bien assez pour prouver que certainement si M. Baumé eût médité plus profondément sur son idée, il ne se seroit pas si aisément persuadé que c'étoit-là le procédé des Anglois pour teindre le drap bleu d'un côté & écarlate de l'autre. Je me suis cru obligé de désabuser à cet égard ceux qu'une confiance fondée sur les assertions d'un Chymiste qui jouit d'une réputation si bien méritée, pourroit induire en erreur, & engager à tenter une expérience qui seroit visiblement sans succès: ce qui décourage les Artistes & recule toujours les découvertes au lieu de les avancer. Je vous enverrai, Monsieur, par le premier ordinaire, ce que je crois être le vrai procédé des Anglois pour cette teinture, & je desire véritablement qu'on veuille bien s'en servir. J'ai l'honneur d'être, &c.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 27 Avril 1771.

Le Mary, Capitaine Rooney, venant de Nantes.

29 Avril. Le Munsterlass, Capit. Reed, venant de Rochefort.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 5 Mai.

La Duchesse de Nivernois, Capitaine Denouville, allant à Dunkerque.

6 Mai. L'Elisabeth, Capitaine Boss; le Friendship, Capitaine Oriel, allant à Dunkerque.

De Cork, le 26 Avril.

Le Suzanah, Capitaine Laurence, allant au Havre.

29 Avril. Le Young Cornelius, Capit. Riely, allant à Bayonne.

30 Avril. Le Hen & Chickens, Capit. Riordan, allant au Havre.

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 7 Mai 1771.*

Londres	34 6 $\frac{1}{2}$ à 6
Ditto à 2 usances	34 4 à 3 $\frac{1}{2}$
Paris	54 $\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	53 $\frac{15}{16}$ à $\frac{7}{8}$
Bordeaux	53 $\frac{15}{16}$
Ditto à 2 usances	53 $\frac{13}{16}$
La Rochelle	53
Bilbao	94 $\frac{1}{8}$
Madrid	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Cadix	94 $\frac{3}{4}$
Séville	94
Lisbonne	45 $\frac{7}{8}$
Venise	89 $\frac{1}{2}$
Gênes	85 $\frac{7}{8}$
Livourne	87 $\frac{5}{8}$
Vienne	35
Hambourg	33 $\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4 $\frac{1}{4}$
Bruxelles	4 $\frac{1}{4}$
Zélande	2 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Rotterdam	$\frac{1}{8}$
Genève	90
Agiot de la Banque	4 $\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
619	1000	20 *Avril.*
638	2000	25 *Mai.*
650	2000	22 *Août.*
670	2900	26 *Octobre.*
718	1000	20 *Avril.*
724	1000	21 *Mars* 1772.
776	1000	28 *Novembre.*
780	1000	25 *Janv.* 1772.
813	5000	26 *Septembre.*
827	1000	Idem.
847	1000	25 *Janv.* 1772
870	1000	20 *Juillet.*
893	1000	20 *Avril.*
906	3000	Idem.
911	5000	22 *Août.*
953	2000	20 *Juillet.*
14051	20000	26 *Septembre.*
073	25000	Idem.
089	5000	19 *Décembre.*
091	6000	28 *Septembre.*
159	2000	20 *Juin.*
241	2000	Idem.
248	2000	26 *Octobre.*
256	13000	27 *Juillet.*
262	6300	27 *Fév.* 1772.
14269	1000	28 *Nov.* 1771.
295	1000	26 *Octobre.*
327	5000	25 *Mai.*
342	5000	29 *Août.*
371	10000	28 *Septembre.*
374	10000	20 *Juin.*
384	10000	28 *Novembre.*
437	5000	26 *Octobre.*
454	18000	25 *Janv.* 1772
460	30000	30 *Janv* 1772.
509	1000	28 *Novembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 15 Mai 1771., au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26, 28 l. 10 à 31 l. *le septier; id.* au Port de la Greve de 31 à 31 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 19 l. 5 s., 19 l. 10 s. à 19 l. 15 s. aussi *le sept.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Mai 1771, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 32 à 33; *idem* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 22 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 5 8e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¾
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 7 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	329
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34 ¾
De la Banque d'Angleterre. .	156
De la Comp. Ang. des In. Or.	228 ½
De la Comp. de la Mer du Sud.	99
Annuites à 4 p. % 1760 . . .	97 ½
Consolidées à 3 p. %	88

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Mercredi 22 Mai.

Messieurs	Roytier,	15	L.
	Lalllement,	8	P.
	Desplaces,	8	M.
	Lebrun,		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 20.*	*Mardi 21*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	. . . . .	1000 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	FESTE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp, Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 18 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, *le* 18 *Mars.*

DANS la partie d'Europe & dans les Echelles du Levant, il se faisoit un grand commerce des especes de Raguse, qui étoient à un très-haut cours. S. H. a baissé la valeur de ces especes qui ne seront plus reçues sur l'ancien pied. La peste regne encore ici & à Smyrne; chose étonnante dans cette saison.

SUEDE.

De Stockolm, *le* 21 *Avril.*

Le filage & la fabrication des toiles ont été encouragés par une nouvelle Ordonnance. Il est malheureux qu'on n'imagine, pour encourager les Arts, d'autres moyens que des récompenses pécuniaires & des privileges: les privileges sont onéreux à ceux qui ne les partagent pas, & au Public; les récompenses pécuniaires sont à la charge de la Nation. Tout encouragement de cette nature demeure néanmoins sans effet, s'il laisse les causes de la décadence des Arts, si par exemple, la culture & le revenu national diminuent, si l'industrie est gênée ou surchargée de taxes, si la circulation est arrêtée. Ces obstacles levés, il est à croire que les Arts, assurés d'un débit lucratif, seroient généralement encouragés, à l'avantage de toutes les classes de l'État.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 24 *Avril.*

Le commerce en gros vient d'être défendu, par une Ordonnance Impériale, sur-tout dans le cas où il y auroit apparence de monopole. L'avantage de ce commerce qui demandoit de fortes avances, étoit d'assurer au Public un fonds considérable de marchandises, d'économiser sur les frais, par des achats & transports de grosses quantités, de décharger les Détailleurs de correspondances, de soins & de dépenses, au-dessus des facultés du plus grand nombre. Il a paru qu'il avoit encore plus de désavantage, en ce que par-là les Détailleurs n'achetant pas de la premiere main, achetoient plus cher, qu'ils étoient obligés de se soumettre au prix demandé par le Commerçant en gros, & qu'ils étoient les victimes du monopole des Négocians opulens, ce qui retomboit sur le Pauvre, supposé que les Détailleurs n'eussent pas la liberté, le moyen, la prudence de tirer les marchandises des fabriques mêmes. Cependant il est permis aux Particuliers de s'associer & de réunir leurs fonds pour étendre les branches de leur négoce, pour qu'ils fassent le commerce par eux-mêmes & qu'ils ne le fassent pas en gros.

Pour prévenir, dans la levée des recrues, des abus crians & funestes à l'Agriculture & aux Arts, S. M. l'Impératrice-Reine a pourvu, avec autant de sagesse que de justice, à la sûreté & à la liberté des Citoyens les plus utiles & les plus opprimés, par l'établissement des maisons de recrues soumises à l'inspection d'Officiers choisis & obligés de suivre des instructions favorables à la culture & aux Arts de premiere utilité.

De Presbourg, *le* 30 *Avril.*

L'exportation de toute espece de grains a été défendue, après que l'abondance a été rétablie & pour qu'elle soit maintenue.

De Ratisbonne, *le* 22 *Avril.*

Plusieurs Princes ont publié des Ordonnances tendant à diminuer la cherté des grains. L'Electeur de Baviere a permis l'exportation pour Sultz-Bach, Nordgau, &c. & supprimé les droits sur différentes denrées. Nous attendons la même faveur; il n'arrive point de grains à la Halle depuis qu'on l'a taxé; les Inquisiteurs ont trouvé les greniers des Boulangers vuides; & les Propriétaires des terres qui, par Ordonnance Electorale, ont été obligés de vendre leurs grains, aiment mieux les faire transporter dans des lieux éloignés que de les vendre aux environs; de maniere que nous sommes menacés ou de manquer de pain, ou de n'en avoir qu'à un prix hors de toute mesure, comme il est à Munich, lieu où les Réglemens ont dû, sans contredit, être plus actifs que dans le reste de l'Electorat.

POLOGNE.

De Lisbonne, *le* 15 *Avril.*

Il a été déclaré, par un Rescrit Royal, que les Négocians ne seront point obligés de prendre, malgré eux, des actions de la Compagnie Générale de Commerce en payement. On assure que l'exportation des vins de Portugal sera interdite aux Anglois qui bientôt n'auront aucune préférence sur les autres Nations dans le commerce de ce Royaume.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 21 *Avril.*

Tous les avis que l'on reçoit des Provinces portent que l'abondance des pluies y donne les plus grandes espérances d'une bonne récolte.

ITALIE.

De Florence, *le* 23 *Avril.*

Le Sénat de Venise a fait publier un Decret très-intéressant pour le commerce des pelleteries. Les Insulaires de Céphalonie infestoient la mer de Corsaires qui couroient indistinctement, sur les Turcs, les Chrétiens, & même leurs Compatriotes: on est venu à bout d'en faire rentrer une partie dans leur devoir.

On estime à cent mille écus la dépense des travaux que le P. Lechi est chargé de faire dans les Légations de Bologne & de Ferrare, pour y prévenir les inondations. Ce sont-là de ces dépenses de la Souveraineté, qui mettent les terres en valeur & qui lui donnent un droit incontestable sur leur produit.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 5 *Mai.*

Le refus du Bill pour la conservation du gibier, fait par les Communes, a été fort agréable à ceux qui aiment mieux voir du pain dans les mains du Peuple que des animaux dévasteurs entretenus à ses dépens pour le plaisir des Grands. Les Agioteurs se promettent bien d'éluder le Bill concernant l'agiotage des effets publics. Le Bill approuvé par le Comité pour la défense d'importer des crêpes & gazes, des velours & des étoffes de soie de Fabriques étrangeres, est assez conforme à l'opinion générale où l'on est ici qu'on enrichit l'Etat en obligeant la Nation à payer plus cher de moins bonnes marchandises à ses Fabricans, quoiqu'il soit prouvé par la contrebande que la Nation trouve souvent un avantage réel à s'en procurer du dehors. Le 29, le consentement royal fut donné à plusieurs Bills, notamment à celui qui regarde l'encouragement de la pêche du hareng.

On mande de Charles-Town que les Indiens occidentaux irrités de quelques usurpations sur leurs territoires, travaillent avec ardeur à former une confédération, pour donner plus de poids à leurs représentations sur ce sujet.

Nos Négocians regardent la défense portée par la Cour de Lisbonne, d'importer des laines de France, comme une préférence accordée aux Manufactures Britanniques, conformément aux traités. Le paquebot le *Kingston* a péri avec tout son équipage en allant de Falmouth en Portugal.

On mande de Salisbury la mort de M. Arford qui, après un excès de danse, avoit, dit-on, perdu la parole, & qui l'avoit, ajoute-t-on, recouvrée dans un rêve où, croyant tomber dans une chaudiere d'huile bouillante, l'effroi lui avoit fait pousser un cri & délié la langue.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le* 8 *Mai.*

Le vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Massiac* entra, dans ce Port, le 27 du mois dernier, venant de Pondichéry. Il a fait son voyage en treize mois & sept jours. Il étoit parti le 20 Mars 1770.

Ce vaisseau nous a appris que l'*Indien*, parti de l'Isle de France, avoit essuyé à Bourbon un coup de vent qui l'avoit presqu'entiérement démâté, & qui avoit brisé son gouvernail; qu'il étoit retourné à l'Isle de France où on le regrayoit avec la mâture de la *Garonne* qui avoit fait côte. Le *Penthievre*, & autres navires qui avoient essuyé le même coup de vent, en avoient évité le danger, en se laissant aller au large.

Le 30 le vaisseau du Roi, le *Berryer*, partit de ce Port & fut obligé, par les vents contraires, de mouiller auprès du Port-Louis. Il s'éleva, le lendemain, en mer. Sa destination est pour les Isles Maurice & Bourbon, différens Comptoirs de l'Inde. Il est commandé par M. de Keguelin & chargé de vivres.

On assure que M. Law a écrit en France que les Comptoirs de l'Inde ne pouvoient se soutenir que par un privilege exclusif affecté à une Compagnie, c'est son opinion; & que les Anglois mettoient des entraves au commerce des Particuliers, ce qui pourroit donner lieu de croire qu'ils en craignent la concurrence.

De Honfleur, *le* 8 *Mai.*

Depuis le 15 Mars jusqu'au 1 Mai, il est entré dans ce Port 20 bâtimens, la Marie-Françoise, la Marie-Magdeleine, la Notre-Dame des Carmes, le Duo, le S. Jean, le S. George, le Bien-Venu, tous de Seudre; la Marie-Marthe, de l'Isle de Ré; le S. J. B. de Loix; le S. Nicolas de S. Malo, chargés de sel; l'Aimable Marie-Anne, l'Aimable Victoire, l'Aimable Reine, l'Aimable Armande, la Notre-Dame-de-Grace, le Saint Joseph, l'Union, le Sage, la Ville d'Honfleur, tous de Cette, & le Willams Roberson, Anglois, chargés de vins & eaux-de-vie. Il est arrivé 26 bateaux de Rouen, Caën, le Havre, &c. sur leur lest. Il est parti durant le même espace de tems 19 navires, la Marie-Catherine, l'Aimable Marie-Therese, la corvette Catherine-Elizabeth, pour Terre-Neuve; 8 pour Bordeaux, le reste pour Cette, la Rochelle, Rouen, Cherbourg, Marseille, &c.; le S. Nicolas, pour Cherbourg, la Thétis, pour Rouen, ainsi que 42 alleges pour cette derniere Ville, étoient chargés de vin. L'Auguste Pierre portoit du sel à Etaples. Les autres navires sans cargaison.

De Quimper, *le* 10 *Mai.*

Il est important que le Public soit instruit d'un Arrêt rendu sur la fin du mois de Mars par le Parlement dans une affaire entre un Particulier de cette Ville & l'Adjudicataire de la Ferme des Devoirs de la Province, concernant le prix des eaux-de-vie que ledit Adjudicataire, à la faveur de son privilege exclusif, régloit arbitrairement & toujours à la charge du Pauvre, contre le vœu formel des Etats de la Province. Son privilege exclusif, si dur en lui-même pour le pays, devenoit entre ses mains un impôt arbitraire dont la plus grande charge étoit supportée par le Peuple. L'abus a été reconnu par le Parlement, & le Fermier qui étoit dans l'usage d'avoir plusieurs prix, a été condamné à ne pas le

faire surpayer au Bourgeois de Quimper.

De Nevers, *le* 10 *Mai.*

Les Officiers Municipaux continuent de distribuer quatre à cinq cens boisseaux de grains à chaque Marché à 4 liv. le boisseau. Le débit en est prompt ; & malheur à ceux qui sont ensuite obligés d'avoir affaire aux Blatiers. A la fin, une partie du Public se trouve avoir payé ce que l'autre a gagné à cette distribution. Il sembleroit, pour prévenir les abus, qu'il faudroit que la Ville se chargeât de tout notre approvisionnement, ce qui auroit de grands inconvéniens, entr'autres celui de ne nous laisser aucune espérance de recevoir des secours d'ailleurs en cas de besoin.

Les gelées survenues, au milieu du mois dernier, à la suite des neiges & des tems doux ont fait périr une grande partie des fruits. On craint pour les vignes, & l'on craint après quatre très-mauvaises années. Les bleds n'ont point éprouvé de dommages. La saison est devenue très-favorable pour semer les petits bleds.

Le prix du foin est monté depuis le mois de Mars de 14 ou 15 l. le millier, à 27 & 30 liv., & l'avoine de 22 à 30 sous le boisseau. Ce renchérissement a été causé par le passage des personnes qui sont allées au-devant de Madame la Comtesse de Provence.

De la Rochelle, *le* 10 *Mai.*

Le navire les *Deux-Freres*, de ce Port, est arrivé du Cap, chargé de marchandises de l'Amérique, partie pour cette Ville, partie pour Bordeaux. La Police tient rigoureusement la main à l'exécution des réglemens pour la vente des denrées : vers la fin du mois dernier, elle condamna à l'amende, des Revendeuses qui avoient acheté du poisson au Marché avant les heures prescrites, pour le vendre à des Marchands Forains qui alloient le revendre à des François à la vérité, mais étrangers à cette Ville. On ne sçait pas sur quoi est fondé le privilege dont jouissent les Villes de s'approvisionner les premieres, si ce n'est sur ce qu'elles ne produisent rien & qu'elles tirent tout d'ailleurs.

De Nancy, *le* 12 *Mai.*

En conséquence d'un Arrêt du 26 Avril, analogue à tous les Arrêts rendus par le Conseil Souverain, pour faire baisser le prix des bleds, & par malheur constamment suivis de renchérissemens successifs, il a été procédé ou il a dû être procédé dans tout le ressort à la visite des grains & farines, tant dans les maisons des Communautés Seculieres ou Régulieres que des Particuliers de quelqu'état & condition qu'ils soient, avec injonction aux Officiers des Hôtels de Ville & aux Maires d'en dresser un état joint à celui du nombre des Consommateurs, pour l'envoyer au Procureur Général, & amende de 500 l. contre ceux qui empêcheront cette visite ou qui récéleront des grains ou farines, &c. Il est défendu en même tems de vendre & acheter ailleurs que dans les Marchés, &c. &c. &c. Toutes les visites ont dû être faites dans la premiere huitaine du jour de la date de l'Arrêt ; & les états doivent avoir été, tous, envoyés, au plus tard aujourd'hui. On ne sçait pas encore si cette nouvelle opération aura un plein succès, & si elle animera le commerce.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Fabrique de Colle-forte.

On vient d'établir à Commercy en Lorraine, avec privilege du Roi, une Manufacture où il se fabriquera toutes sortes de qualités de colle-forte, c'est-à-dire, de qualité Angloise, de Flandre, de Paris, & de la toute commune. Les personnes qui en font un grand débit ou une grande consommation, n'auront qu'à envoyer un échantillon, ou donner une explication de la force & de la qualité de la colle qu'il leur faut. La qualité décidera du prix. L'on prendra tous les moyens les moins coûteux pour faire parvenir les envois. Ces colles seront distinguées par une marque qui désignera la qualité, & par laquelle tous les Marchands pourront connoître le prix. Ceux qui auront des commissions à donner, adresseront leurs lettres aux Entrepreneurs de la Manufacture de colle-forte, à Commercy, ou au Sr *Volant*, Directeur de ladite Manufacture.

II.

Question.

Une terre a été estimée 116880 l. Il a été décidé qu'une personne y prendroit 11132 l. 3 s. 9 d. Elle a une portion dans les revenus au prorata de cette somme. Si cette personne avoit un dixième, elle auroit 11688 l. On demande combien cette personne a dans ladite terre pour les 11132 liv. 3 sols 9 deniers ?

Réponse à la Question ci-dessus.

La personne a dans ladite terre $\frac{2}{21}$ & en sus $\frac{85}{54544}$.

Preuve.

	l.	s.	d.
Les $\frac{2}{21}$ de 116880 l. font	11131	8	6 $\frac{6}{7}$.
Et les $\frac{85}{54544}$ font		15	2 $\frac{1}{7}$.
	11132	3	9

FANCHON, Employé, rue des Nonaindieres, près la Place aux Veaux.

III.

Magasin de Plantes. Prospectus *publié avec Approbation.*

Le traitement des maladies par les végétaux est actuellement reconnu comme le meilleur, le plus sûr & le moins dangereux : c'est une vérité si universellement reçue, qu'il n'est pas même permis de la révoquer en doute, mais ce traitement devient impraticable depuis long-tems dans cette Capitale.

Les plantes qu'on nous vend ont été élevées, pour la plus grande partie, dans des terres cultivées & dans les jardins ; elles n'ont pas par conséquent les vertus qui leur sont naturellement propres & qui ne se rencontrent que dans celles qui croissent dans leurs lieux naturels. Les plantes émollientes naissent ordinairement dans les terreins bas & humides, & les plantes aromatiques sur les montagnes & les lieux élevés. C'est dans ces endroits qu'il faut les aller chercher pour les avoir bonnes. Cela ne suffit pas ; il faut encore, pour les recueillir & les arranger suivant l'art, apporter bien des soins & des précautions qu'il seroit trop long de détailler ici. On se contentera seulement de faire observer qu'il est très difficile de s'en procurer de telles dans cette Ville, où l'on n'a pas tous les terreins convenables pour cet effet. Le Magasin de plantes qu'on annonce au Public n'en renferme que du plus beau choix. On a pris toutes les précautions possibles pour les bien préparer. Aussi plusieurs Citoyens, par les bons effets qu'ils en ont ressentis, en ont déja fait le plus grand éloge. On a choisi par préférence celles qui viennent dans les meilleurs endroits. On les a tirées, pour la plûpart, des montagnes des Alpes, des Pyrenées, de la Suisse & des Vosges. On a mis, pour ainsi dire, à contribution les montagnes d'Auvergne, du Languedoc & de la Provence. On a rassemblé généralement tout ce qui se trouve d'usuel, tant en racines, bois, écorces, qu'en feuilles, sommités, fleurs, semences & fruits ; leur nombre est très-considérable. On sera très-attentif à renouveller à chaque saison de printems & d'automne ce magasin de plantes les mieux conditionnées.

Pour donner des preuves plus authentiques de l'exactitude qu'on observera pour bien servir le Public, on a soumis ce magasin à l'inspection des Médecins de la Faculté de cette Capitale, dont on se fera un devoir de suivre les avis tant pour le choix des plantes que pour leur conservation. On aura soin de tenir encore dans ce magasin la plûpart des plantes exotiques nouvellement découvertes & qui ne sont point encore dans le commerce.

Ce Magasin, autorisé à Paris par Arrêt du Conseil du 15 Octobre 1770, est établi rue S. Honoré en face de celle de l'Arbre-Sec, chez le Brûleur d'or, à l'entresol où est le tableau qui l'indique.

On trouve actuellement dans le Magasin un Catalogue raisonné très-curieux & très-utile des véritables propriétés des plantes que l'on y vend, ainsi que de la vraie eau-de-vie d'Andaye. On y vend encore en gros & en détail de véritables boules d'acier, vulnéraires de Nancy, à juste prix.

IV.

Singularité de la Nature.

On voit auprès d'Hanovre deux cerfs qui

ayant été pris tout petits en 1768, & lorsqu'ils n'étoient encore que faons, furent nourris avec du lait dans un jardin appartenant à un Habitant de cette Capitale. L'année suivante leur bois poussa, & avant que l'année fût expirée, le bois de l'un avoit douze cornettes, & celui de l'autre en avoit huit. Tout le monde a accouru pour voir un phénomene si extraordinaire. On sçait que le cerf, appellé faon jusqu'à l'âge d'un an, porte six mois la livrée & n'a rien sur la tête. A un an, il pousse les bosses d'où proviennent les dagues. Ce n'est qu'à trois ans qu'on le dit cerf à *seconde tête*, parce qu'il en pousse une seconde qui peut porter quatre, six & même huit cornettes. Il en porte depuis six jusqu'à dix, lorsqu'il a atteint l'âge de quatre ans. C'est à cinq ans qu'il a dix ou douze cornettes; à six ans, il en peut porter dix, douze, quatorze. On peut juger par-là combien cet événement est singulier. L'un de ces deux cerfs a eu autant de cornettes à l'âge d'un an & demi ou deux ans tout au plus, que les autres en ont à l'âge de cinq ou six ans. Quelque étrange que soit un pareil fait, il n'est pas toutefois sans exemple. La personne qui écrit d'Hanovre même assure qu'en 1721 on a vu dans ce pays-là un jeune cerf qui poussa dans un an sa seconde, sa troisième & sa quatrième tête, c'est-à-dire, qu'il eut de dix à douze cornettes.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, le 23 Avril 1771.

Le Loyal Jane, Capitaine Halfnight, venant de Dunkerque.

27 Avril. Le Peggy, Capitaine Lusk, venant de Dunkerque.

29 Avril. Le Fourfriends, Capit. Merrington, venant de Boulogne.

A Waterford, le 14 Avil.

L'Active, Capitaine Kervan, venant de Bordeaux.

A Limerick.

Le Lovely-Mary, Capitaine M'carthy, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 18 Avril.

Le Betsey, Capitaine Smith, allant à Dunkerque.

22 Avril. Le London Merchant, Capit. Wigmore, allant à Dunkerque.

28 Avril. L'Unity, Capitaine Barker, allant à Dunkerque.

De Cork, le 13 Avril.

Le Zealands Welfare, Capit. Skendyke; le Charm. Betty, Capit. Rogers, allant à Bordeaux.

17 Avril. Le Richard Penn, Capitaine Moore, allant à Bordeaux.

De Dublin, le 14 Avril.

Le Thomas, Capitaine Smith, allaut à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

24 Avril. Le navire du Capitaine Marten Teekes, venant de Nantes.

Les navires des Cap. Abe Y. Monthaan, Teunis Claasz, Barend Evers, Frederick Laurensz, venant de Bordeaux.

Le navire du Cap. Abraham Jansz, venant du Havre.

25 Avril. Le navire du Cap. E. Bender, venant de Nantes, le navire du Cap. Teeke J. Ruyter, venant de Bordeaux; le navire du Cap. Isbr. Kersemaker, ven. du Havre.

26 Avril. Le navire du Capit. Roeloftenger, venant de Nantes.

28 Avril. Le navire du Capitaine Gerbr. Inriaans, venant de Cette.

30 Avril. Le navire du Capit. Pieter L. de Boer, venant de Rouen.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

28 Avril. Les navires des Capit. C. Richard, H. Stoffels, R. Siekes, L. Thennisz, A. Baning, J. C. Johannes, allant en France; le navire du Capit. Barend Barends, allant à Morlaix; les navires des Capit. H. Dick, L. Lammers allant à Rouen.

29 Avril. Les navires des Capit. Jan Jacobs, Andr. Mathuur, allant à Rouen.

30 Avril. Le navire du Capitaine Geert Barends, allant à Rouen.

Etat des Bâtimens François & Etrangers qui sont entrés dans le Port de Marseille, depuis le 22 Avril 1771, jusqu'au 27 dudit.

Du 22 au 27 Avril, il est entré dans ce Port 16 bâtimens François & 8 Etrangers, chargés de vieux linge, jus de citron, fruits secs, sucre, café, indigo, cuirs, cacao, coton, riz, bled, plomb, cordages, épars, huile, son, charbon de terre, petit millet, douves & autres marchandises, & sur lest.

Du 24 Avril au 1er. Mai 1771, il est sorti de ce même Port 58 bâtimens François & 10 Etrangers, allant en divers lieux, avec leurs équipages.

I V.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 24 Avril 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	154
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	87 ⅞
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	86 ½
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	91
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	95 ⅝
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	96 ¾
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	84 ⅞
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	230 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	84 ⅜
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	46 ß
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 ½ *années.*
1761 & 62.	26 ⅜ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ⅝

SUITE DE LA LISTE GENERALE *de la Loterie de Remboursement, &c.*

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
276	2000	13 *Juillet.*
291	6000	11 *Mai.*
307	3000	19 *Octobre.*
315	4000	18 *Avril.*
338	8000	11 *Mai.*
347	8000	19 *Octobre.*
368	4000	19 *Décembre.*
369	3000	14 *Mars* 1772.
398	5000	19 *Décembre.*
430	5000	14 *Septembre.*
441	5000	16 *Mai.*
489	5000	16 *Novembre.*
492	5000	Idem.
495	5000	Idem.
527	10000	15 *Fév.* 1772.
543	2000	19 *Octobre.*
550	2000	20 *Fév.* 1772.
552	2000	19 *Septembre.*
554	2000	16 *Janv.* 1772.
634	1000	18 *Avril.*
647	3000	14 *Mars* 1772.
670	2000	22 *Août.*
692	10000	18 *Janv.* 1772.
708	1000	19 *Déc.* 1771.
733	1800	13 *Juillet.*
796	2000	22 *Août.*
819	4000	15 *Juin.*
826	3000	18 *Janv.* 1772.
851	5000	19 *Septembre.*
856	3000	18 *Avril.*
880	5000	19 *Septembre.*
886	3000	19 *Octobre.*
890	3000	18 *Avril.*
915	3000	14 *Mars* 1772.
916	3000	19 *Décembre.*
919	3000	15 *Juin.*
984	4000	19 *Septembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Mai 1771, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 5 s. à 31 l. 10 s. *le septier ; id.* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le seigle, de 21 l. 10 s. à 22 l. ; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 19 liv. 15 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Mai 1771, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mai 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714	15	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182	¾	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	¼ à ⅛ p. 0/0 p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	987 ½. . . .	. . . . .	982 ½ 80 82 ½ .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	55 56. . . .	. . . . .	56. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	69 ½	. . . . .	69 ½ 69 . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 5e 387 .	FERIE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 13 Mai 1771. *Messieurs*		Du Mardi 14. *Messieurs*		Du Mercredi 15. *Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	G.	Hurel, six dern. mois 1770.	F	Boucard, six dern. mois 1770.	H.
Gendon, *idem.*	G.	Cochin, *idem.*	J.	Boutet, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	J.	Daubonne, *id.*	J.
Bonnet, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.	Despeignes, *idem.*	J.
Certain, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.	Gautier, *idem.*	J.
Creuzé, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	J.	Lecamus, *idem*	J.
Dujean, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	J.
Domillier, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	L.	Meulan, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	J.	Marsollier, *idem.*	L.	Radix pere, *id m.*	J.
Thevenin, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.	Radix fils, *idem.*	J.
Alissant, *idem.*	L.	Defays, *idem.*	M.	Lallement l', *id.*	L.
.....		.....		Roytier, *idem.*	L.
.....		.....		Desplaces, *idem.*	M.
.....		.....		Lallement j. *idem.*	N.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 14 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Avril.*

LA Société Economique, dans la vue d'exciter l'émulation entre les quatre Ecoles franches établies pour les Pauvres, & pourvues des choses nécessaires par des Particuliers assez sages & assez bienfaisans pour concourir à l'instruction de leurs semblables, comme à une des principales causes du bonheur public, a fondé un Prix pour celle des Ecoles qui aura filé le plus beau fil & en plus grande quantité. L'exemple du Souverain est une belle loi que les vrais Citoyens s'empressent, à l'envi, de suivre. Les nouveaux Réglemens sont mis à exécution dans les divers départemens, à la grande satisfaction du Public qui déja semble jouir des biens qu'ils lui promettent. Les glaces ont, de nouveau, fermé le passage du Sund, ces jours derniers.

La *Reine Caroline Mathilde*, vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales, arriva, sans aucun accident, au Bengale, dans le courant du mois d'Août de l'année derniere. Le *Prince Royal de Danemarck* partit le 8 Octobre dernier du Cap de Bonne-Espérance pour continuer sa route jusqu'à Tranquebar, lieu de sa destination. Ces nouvelles nous ont été apportées des vaisseaux de notre Compagnie des Indes. La *Princesse Louise* a mis à la voile pour Lisbonne.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 22 Avril.*

S. M. I. & R., pour empêcher que la mendicité ne trouble les Maisons, les Eglises & les Places publiques, a ordonné que ceux qui l'y exerceroient seront arrêtés & mis en lieu de sûreté; & à cet effet, on a redoublé les Gardes & augmenté le nombre des personnes préposées pour veiller au maintien de la Police. Il a été aussi enjoint aux Tribunaux d'employer tous leurs soins à assurer l'ordre & la tranquillité. Il est à propos de remarquer que cette Ordonnance n'a été publiée qu'après la formation de divers établissemens qui offrent un asyle gratuit à l'indigent hors d'état de travailler, & un lieu d'occupation au Pauvre en état de gagner sa vie, précautions sans lesquelles le Gouvernement n'auroit pas jugé devoir sévir contre des hommes qui n'ayant point de pain ni peut-être d'ouvrage, mendieroient la pénible prolongation de leurs malheureux jours.

DE HAMBOURG, *le 20 Avril.*

Il est arrivé ici & dans l'Elbe plusieurs vaisseaux de Londres, Leith, Mantoue, Glascou, Bristol, Lisbonne, Dronthein, & un de Bordeaux. Les vaisseaux destinés pour le Groenland sont presque tous partis. Il

est sorti quelques navires pour Londres.

De Leipsick, *le 22 Avril.*

Il arrive ici tous les jours nombre de Marchands de tous les pays, même de la Valachie, de la Moldavie; ce qui donne lieu d'espérer que la Foire sera bonne.

Depuis qu'un Citoyen religieux, humain, compatissant, & digne de la confiance publique, s'est chargé de recevoir & de distribuer aux malheureux les bienfaits des personnes charitables, les secours ont été versés de toutes parts, même des Villes fort éloignées, dans ses mains; & ils se répandent par-tout où la cherté les rend plus nécessaires, & sur-tout vers les montagnes où la plus affreuse misere invoque la charité la plus généreuse.

De Hanovre, *le 28 Avril.*

On a découvert dans plusieurs Villages de cet Electorat une espece de seigle qui donne une farine bleuâtre, & qui mêlée même avec de la bonne farine, cause une maladie très-aiguë dont plusieurs personnes ont été attaquées. Un Habitant d'un Village s'est préservé seul de cette maladie, approchant, dit-on, de celle qu'occasionne l'ergot, en criblant le seigle qu'il destinoit à faire du pain pour sa propre consommation. La mauvaise espece de seigle, dont le grain est petit, a passé par les trous du crible, & le bon seigle est resté. Tous ceux qui n'ont pas eu cette précaution, ont ressenti des douleurs très-vives après avoir eu mangé du pain où il se trouvoit de la farine de ce mauvais grain; mais on ne dit pas qu'aucune personne atteinte de ce mal en soit morte. Ce qui prouveroit que cette maladie est différente de celle que donne l'ergot.

ITALIE.

De Trieste, *le 18 Avril.*

La navigation, interrompue plusieurs mois, a repris son cours vers la fin du mois dernier. Il est arrivé plusieurs vaisseaux de divers Ports de l'Italie. Le 8 du courant, une tartane Turque vint prendre à bord plusieurs Marchands Turcs qu'elle doit conduire dans le levant. Par les soins paternels de S. M. I.; & les beaux jours dont nous jouissons, les prix des denrées ont considérablement baissé. Il y a assez de grains dans les magasins nombreux formés en différens endroits des Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche, pour que toutes nos craintes soient dissipées.

De Genes, *le 16 Avril.*

Nous avons appris que S. M. Catholique avoit ordonné la vente de toutes les provisions qui avoient été emmagasinées pour ses armées de terre & de mer, en cas de rupture avec l'Angleterre: ce qui a fait tomber le prix des denrées, & encouragé les opérations du commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 30 Avril.*

Notre Foire de Pâques a été aussi fréquentée que les années précédentes. Comme le Pays Remois n'a de ressource pour attirer de l'argent comptant, que dans le produit des vignes, & que ce produit nous manque depuis 1766, on craignoit qu'elle ne fût fort mauvaise. Mais, malgré beaucoup de misere, les Marchands Détailleurs ont vendu au-delà de leurs espérances. Il y a eu des amusemens & plus de spectacles que les autres années, & ils ont presque toujours été remplis de Spectateurs.

Les froids que nous avons éprouvés au mois de Mars dernier ont été si vifs qu'ils ont retardé la végétation de la vigne au point que, quoique nous ayons eu pendant les quinze premiers jours d'Avril un printems très-beau, la vigne commence à peine à être en seve, tandis que, dans les années ordinaires, tous les jets ont poussé au premier Mai. Ce retard extraordinaire n'est point d'un mauvais augure. On se rappelle, avec plaisir, qu'il en fut de même en 1743, année qui fut très-abondante pour la quantité, & la plus heureuse, de mémoire d'homme, pour la qualité.

Nous éprouvons une augmentation sur le prix des grains; il est haussé d'un huitième depuis un mois. Cependant nos Marchés continuent d'être bien fournis.

De Grenoble, *le 30 Avril.*

Nous avons eu derniérement de la neige en assez grande quantité ; mais heureusement pour les campagnes, elle s'est aussitôt fondue, sans avoir fait aucun mal sensible.

Suivant les observations météorologiques faites à Briançon, le barometre est descendu à 22 p. 11 l.; sa plus grande hauteur n'a été que de 24 p. 3 ½ l. Le thermometre de Réaumur a été le 8 Janvier à 10 ½ au-dessous de la congélation ; il a ensuite varié autour de 7 d. ; les 25 & 26 Mars, il est descendu à 9 d.

Ces froids excessifs ne paroissoient avoir causé aucun dommage. Mais on écrit de Briançon du 15, qu'il est à craindre que le dernier froid n'ait fait tort aux bleds qui n'étoient pas couverts de neige. Il y en a une si grande quantité sur les montagnes, que s'il survenoit un vent chaud, certains cantons pourroient être inondés. Une bonne récolte est bien nécessaire au Peuple ; car tout l'excédent de la derniere a été transporté dans l'Oisans, le Grenoblois, le Lyonnois & l'Etat de Genève. Ce n'est qu'à force de travaux pénibles & opiniâtres que les Habitans de cette contrée glaciale retirent de la terre quelques productions. Les semences de l'automne n'ont pas une belle apparence. On éprouve à Briançon les variations les plus étonnantes : il fait trois ou quatre tems différens dans la journée.

On écrit de Mont-Dauphin du 19, que le Haut-Dauphiné semble être devenu le nord du globe, & que dans le moment il y tomboit de la neige, & il y geloit, comme au mois de Janvier.

De Langres, *le 2 Mai.*

Extrait des Minutes du Greffe du Bailliage Royal de Langres.

Cejourd'hui 20 Avril 1771, heure de onze du matin, la Compagnie assemblée en la Chambre du Conseil en la maniere accoutumée, considérant que, malgré le zele & les soins qu'elle apporte, sans relâche, à l'exécution des Lettres-Patentes du 11 Janvier dernier, & des autres Réglemens intervenus sur le commerce des grains, elle n'a pas la satisfaction de voir pourvû aussi abondamment qu'elle le desireroit, & que les circonstances l'exigent, le Marché public de cette Ville, destiné non-seulement à la subsistance de ses Habitans, mais aussi à celle des Habitans des Villages de la plus grande partie du Ressort ;

A arrêté, d'une voix unanime, qu'il seroit payé de ses deniers, par forme de gratification, à tout Particulier qui ameneroit au Marché de cette Ville des grains provenans d'ailleurs que de la Ville & de la Banlieue, QUARANTE SOUS par émine de froment, laquelle somme leur sera payée comptant par Me. Aubert, Notaire Royal, comme plus prochain de la Place accoutumée à tenir le Marché, auquel la Compagnie fera remettre à cet effet les sommes nécessaires, l'emploi desquelles lui sera alloué suivant son mémoire.

Et faisant droit sur les Conclusions par écrit du Procureur du Roi par lui laissées sur le Bureau, Nous ordonnons que lesdites Lettres-Patentes du 11 Janvier dernier & autres Réglemens sur le commerce des grains, seront exécutés suivant leur forme & teneur ; & en conséquence, en attendant que la Compagnie ait pu prendre des mesures efficaces pour procurer une distribution plus abondante dans le pays, soit des grains qui y sont retenus, soit de ceux qui y sont importés, nous enjoignons à tous les Officiers de Justice du Ressort de faire saisir & arrêter tous grains de quelqu'espece qu'ils soient, qui pourroient être achetés ou conduits en fraude & contravention auxd. Lettres-Patentes & Réglemens, & si les Conducteurs d'iceux ne sont munis de certificats en bonne forme des Officiers de Police des lieux où il y a des Marchés publics, portant que lesdits grains y ont été achetés ; lesquels grains seront déposés au Greffe des Justices dans le Ressort desquelles ils auront été arrêtés, & procès-verbal de saisie dressé par le Juge, pour être ensuite, sur l'Ordonnance dudit Juge, lesdits grains exposés sur le Marché public, s'il y en a un d'établi, vendus au prix courant desdits Marchés, le prix déposé au Greffe, le tout sans droits ni frais ; & être ensuite par Nous, sur les Conclusions du Procureur du Roi, procédé ce qu'il appartiendra, tant sur la confiscation desdits deniers, que sur l'adjudication de l'amende, conformément aux Réglemens.

Et dans le cas où il n'y auroit pas de Mar-

ché public établi dans le lieu où la saisie auroit été faite, il en sera par les Officiers des lieux donné avis au Procureur du Roi, à l'effet par lui de se pourvoir pardevant nous, ainsi qu'il avisera.

Seront nos présens Arrêté & Ordonnance imprimés, lus, publiés & affichés par-tout où besoin sera, à la diligence du Procureur du Roi, & exécutés nonobstant opposition ou appellation quelconque, & sans y préjudicier.

Fait & arrêté en la Chambre du Conseil du Bailliage & Siege Présidial de Langres, les jour, mois & an que dessus, &c.

Collationné. *Signé*, VALLOT.

D'ORLÉANS, *le 6 Mai.*

Les gelées du mois dernier ont retardé considérablement toute espece de productions; on prétend même que la vigne en a été attaquée, quoiqu'on n'apperçoive encore qu'avec peine les premiers cossons. Ce n'est aussi que, depuis quelque tems, qu'on a pu faire les semailles des menus grains dans cette Province.

Il y a eu plusieurs incendies dans la Beauce; 18 maisons du Bourg de Voves ont été consumées, & pareil nombre de bâtimens à l'Etain, ce qui a réduit près de 40 ménages à la misere. M. l'Evêque & le Chapitre de Chartres, ainsi que M. l'Intendant de la Province, ont assisté sur le champ ces malheureux par des secours efficaces. 30 bêtes à laine ont péri dans les flammes. Indépendamment de ces deux incendies considérables, qu'on n'attribue qu'à des accidens, les vagabonds & mendians qui infestent cette Province ont mis le feu dans plusieurs Fermes de la campagne où ils commettent beaucoup d'autres excès, vexent les Laboureurs & les mettent à contribution. Il n'est pas rare qu'un même Laboureur donne cent à cent cinquante morceaux de pain dans un jour. Des contributions aussi onéreuses pour les gens de la campagne, prouvent bien évidemment la nécessité de multiplier les moyens de subsister, & d'employer les Pauvres à des travaux qui concourent à l'accroissement de la richesse publiquè.

DE PARIS, *le 10 Mai.*

Par un Arrêt du Conseil du Roi, du 7 Avril 1771, le nombre des chevaux qui pourront être attelés aux charrettes à deux roues vient d'être fixé. S. M. avoit expressément défendu, par une Déclaration du 14 Novembre 1724, à tous Rouliers & Voituriers, d'atteler plus de trois chevaux à leurs charrettes à deux roues, depuis le mois d'Avril jusqu'au mois d'Octobre, afin d'empêcher la dégradation des chemins; mais les Voituriers ne gardent plus à cet égard aucune mesure; & par l'abus qu'ils font du nombre de chevaux qu'ils attelent à une seule charrette, les fardeaux énormes dont ils les chargent, creusent des ornieres profondes, ce qui occasionne les plaintes des Paroisses qui travaillent aux réparations des chemins, & qui seroient bientôt hors d'état d'y fournir, si l'on n'y portoit un prompt remede. En conséquence il est ordonné par ledit Arrêt du 7 Avril 1771, que la Déclaration du 14 Novembre 1724 sera exécutée selon sa forme & teneur; nouvelles défenses sont faites à tout Roulier ou Voiturier, soit qu'il voiture pour son compte particulier ou pour d'autres, d'avoir à chaque charrette à deux roues plus de trois chevaux, depuis le premier Avril jusqu'au premier Octobre, & plus de quatre chevaux, depuis le premier Octobre jusqu'au premier Avril, à peine contre ceux qui auroient excédé le nombre de chevaux ci-dessus limité, de confiscation des chevaux, charrettes & harnois, & de trois cens livres d'amende, dont les deux tiers seront applicables à la décharge des impositions de la Paroisse sur laquelle la contravention sera reconnue, & l'autre tiers au Dénonciateur. Permet Sa Majesté à ceux qui voudront se servir de charriot à quatre roues, d'y atteler telle quantité de chevaux qu'ils jugeront à propos. Enjoint S. M. aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt; leur attribuant à cet effet, par provision, & pendant trois années, la connoissance des contraventions qui seront faites aux dispositions du présent Arrêt.

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 10 du présent mois; le gros Lot de 10000 liv. est échu au numéro 306205; & le second Lot de 3000 liv. est échu au numéro 329500.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen pour conſerver le bétail employé à Hall & dans les pays voiſins.

La mortalité des beſtiaux regne depuis trop long-tems dans la plûpart des Provinces d'Allemagne, & ſur-tout du Nord, pour ne pas uſer de tous les moyens qui peuvent arrêter ce fleau. Parmi les moyens qu'on emploie dans ce pays-ci, on a obſervé que l'uſage de les arroſer avec de l'eau froide a toujours eu de très-bons effets. La plûpart des bêtes à cornes qu'on a ainſi mouillées ont été guéries, ſi elles étoient atteintes de la maladie; & celles qui ſe portoient bien ont été préſervées de la contagion. Ce remede a trouvé & trouvera ſans doute encore des contradictions, parce qu'il eſt ſimple. Mais que font tous les raiſonnemens contre l'expérience? D'ailleurs on ne manque pas de bonnes raiſons pour prouver que ce remede peut & doit être efficace. Lorſque le bétail malade refuſe la nourriture & qu'il ne rumine plus, on convient aſſez généralement que ce dégoût ne provient que de l'affoibliſſement des parties intérieures. Or rien de plus propre pour faire ceſſer cet engourdiſſement, ou le prévenir, que l'eau froide: elle rend aux parties internes tout leur reſſort & toute leur élaſticité. Si l'animal ſe porte bien, on ne peut douter que l'eau froide ne lui donne une nouvelle force; elle fait que le ſang circule avec plus de rapidité, que les parties internes ont plus d'action & plus de jeu; & prévient par conſéquent l'interruption ou l'affoibliſſement de leur mouvement. L'eau froide eſt donc un préſervatif & un remede contre cette peſte qui, en détruiſant les beſtiaux, enleve à l'homme ſa ſubſiſtance.

En même tems qu'on recommande de jetter ſouvent de l'eau froide ſur le bétail, qu'il ſoit malade ou qu'il ne le ſoit pas, on obſerve que rien ne lui eſt plus nuiſible en hiver, que de le tenir renfermé dans une écurie chaude, peu aërée & malpropre. Un air qui ne circule point, une chaleur qui n'eſt point naturelle, les vapeurs du fumier toujours en fermentation, ce ſont là tout autant de cauſes qui concourent à relâcher, affoiblir & engourdir toutes les parties du corps de l'animal. Il réſulte de-là que dans les jours froids & ſereins d'hiver, il eſt à props de faire ſortir le bétail de l'étable & de lui faire reſpirer le bon air à la campagne. Il faudroit auſſi que les étables euſſent pluſieurs ouvertures, ſur-tout du côté du Nord & de l'Eſt.

Un autre remede qui a fait beaucoup de bien aux bêtes malades, ç'a été de leur donner quelques cuillerées d'angélique détrempée dans de l'eau-de-vie de grain.

II.

Lettre du Citoyen de Caſtelnaudari à M. l'Abbé Roubaud, Rédacteur de la Gazette, en réponſe à la lettre de M. de Sutieres, inſérée dans le N°. 23 de la même Gazette.

Monsieur,

Je ne ſçaurois aſſez me féliciter d'avoir, par ma lettre publiée dans la Gazette numéro 23, ramené M. de Sutieres dans l'arene où il ne combattoit plus depuis longtems, au grand détriment de l'Agriculture. Par quelle fatalité ce digne Citoyen, dont le nom ſera un jour à côté de ceux des Pline, des Varron & des Columelle, a-t-il pu ceſſer de faire entendre ſa voix? Parce que l'opinion des Economiſtes n'étoit pas la ſienne. Outre qu'elle eſt tout-à-fait étrangere aux préceptes de l'Art auquel il ſe conſacre, ignore-t-il que c'eſt du choc des opinions & des diſputes qu'elles font naître, (pourvû toutefois que ces diſputes ſoient renfermées dans les bornes de la décence) qu'on voit jaillir la vérité, & qu'une difficulté ne paroît jamais plus brillante, que lorſqu'elle ſort du creuſet de la ſaine critique? Je ne ſçais comment la mienne a pu lui déplaire; montée ſur le ton de la politeſſe & de la modération, elle a pourtant produit un effet entiérement oppoſé à mes intentions, & auquel on ne devoit pas naturellement s'attendre.

Que M. de Sutieres me permette de lui obſerver que je n'ai pas annoncé que ma récolte eût manqué dans toutes mes terres, mais dans un ſeul champ infecté d'un brouillard qu'on appelle vulgairement dans les campagnes *miellat*: car, à l'aide de ſa mé-

thode, j'ai plus récolté que tous mes voisins, malgré cet accident. Ce fait vaut tous les raisonnemens sur lesquels il s'appuie dans sa réponse, pour prouver ce qu'il a tant de fois avancé & ce qu'on ne lui conteste pas. En un mot, ses principes sont bons & utiles, sur-tout quant aux préservatifs des exhalaisons terrestres: ils n'ont trompé mon attente que dans un seul point; ce fut dans le moment où je vis tomber d'en haut sur mon bled un brouillard sous la forme d'un liquide huileux & très-épais, suivi dans le même instant d'un soleil brûlant qui darda sur cette espece de petite pluie corrosive. Que M. de Sutieres ne me dise pas que cet accident ne peut affecter que des plantes qui auront pompé de mauvais sucs dans des terreins humides & malsains, puisque j'ai vu agir la même cause dans des terres naturellement chaudes, & où l'eau n'avoit jamais séjourné. De ce que d'autres Cultivateurs n'ont pas observé le même fait, de ce qu'ils n'ont pas éprouvé le même accident, on ne peut pas en inférer que le fait soit faux & même impossible. J'aurois porté moi-même ce jugement, si je n'eusse vu & estimé ma récolte que dans l'ensemble de mes denrées qui furent en totalité au-delà de mes espérances, malgré le brouillard dont j'ai déja parlé.

Convaincu de l'utilité des recherches par lesquelles M. de Sutieres s'est rendu le bienfaiteur de l'humanité, en accélérant les progrès du premier & du plus noble des Arts, il ne m'a rien moins fallu que l'évidence pour oser combattre certains effets attribués à sa culture.

Accoutumé à suivre la nature dans le détail de ses opérations, cherchant à soulever, malgré mon insuffisance, le voile dont elle couvre ses mysteres; faisant tous mes efforts pour connoître la cause de laquelle dérivent plusieurs effets qui s'offrent à ma curiosité, je n'ai pu me faire illusion sur le résultat de mes observations dans une circonstance particuliere. M. de Sutieres me demandera-t-il encore comment tous mes champs ne se sont pas ressentis des mêmes influences? Je lui répondrai toujours par des faits & par l'expérience. J'ai vu souvent un champ dont les plantes étoient viciées à une très-petite distance d'une autre où l'on voyoit des fruits très-sains, quoique produits par une terre de même nature & cultivée de même maniere (*a*). Pourquoi ne pas avouer qu'il existe dans le regne végétal plusieurs maux physiques auxquels toute la prudence & l'habileté des hommes ne peuvent parer? Que de difficultés insurmontables dans le cercle des événemens souvent peu connus & quelquefois imprévus! Que de chaînons rompus qui déconcertent notre intelligence! Faire l'aveu humiliant de notre insuffisance, après avoir donné à nos travaux l'empreinte de la perfection humaine, c'est faire l'aveu le plus glorieux de notre sagesse; digne fruit d'une attention assidue à contempler les merveilles de la végétation!

Voyons maintenant si la mienne est en défaut, comme l'annonce M. de Sutieres, parce que, selon lui, j'aurois dû me taire sur les prairies artificielles, par la raison qu'il ne les proscrit pas dans le pays que j'habite. Mais mon silence ne pouvoit s'accorder avec ce que j'ai vu moi-même dans la Flandre Françoise, la Picardie, la Thiérache, la Normandie, Provinces septentrionales où les prairies factices, en servant au regne animal, rendent l'Agriculture de toutes ces contrées très-florissante. Ce sont-là des faits conformes à la vérité, & non des conjectures chimériques telles que celles que forme M. de Sutieres sur mes liaisons avec MM. les Economistes, que je ne connois que par les biens opérés dans cette Province par un léger essai de leurs principes. Que seroit-ce, me suis-je dit à moi-même, en voyant notre Agriculture revivre, au moyen de l'Edit de 1764, si la liberté & l'immunité préconisées par ces Philosophes regnoient un jour en souveraines? Elles acheveroient l'ouvrage de notre prospérité que le Gouvernement n'a fait encore qu'ébaucher. Bien loin de ruiner les Manufactures de Carcassonne, elles les feroient fleurir, comme toutes celles du Royaume. Voit-on les branches d'un arbre se flétrir lorsque ses racines sont pleines de vigueur? Que M. de Sutieres apprenne que si cette Ville souffre de leur décadence, elle ne peut en rapporter l'époque ni la cause à la liberté du commerce des grains. Nous gé-

(a) *Je parle toujours des brouillards qui se forment d'en haut; nous n'en connoissons guères d'autres dans nos terres qui ne sont pas en général compactes & humides.*

missions sous les entraves des prohibitions; & elles renfermoient dès-lors dans leur sein le germe de leur destruction préparée par la trop grande avidité du gain.

Il ne me reste plus qu'à me justifier sur le reproche amer que me fait M. de Sutieres, d'avoir attendu depuis le mois de Juin 1770 pour attaquer sa méthode. Qu'il soit persuadé que j'eusse plutôt publié mes doutes, si je n'eusse espéré d'en trouver la solution dans la nouvelle édition de son Ouvrage. Je ne l'y ai pas vue, peut-être est-ce ma faute? Nouvelle raison qui doit l'engager à m'éclairer, & en même tems tous les Cultivateurs, toujours charmés de le voir paroître dans le lycée de l'Agriculture. J'ose assurer que l'Auteur estimable qui redige cet Ouvrage Périodique se fera un plaisir d'y consacrer les travaux de ce Naturaliste, si digne de nos hommages, bien loin de chercher à lui porter ses coups sous le masque de l'Anonyme ou sous celui d'un nom emprunté, &c.

III.

Cours du Change a Londres; *le 24 Avril.*

	Escalins.
Amsterdam à deux usances. .	34 11
Dito, à vue	34 7
Hambourg, à deux usances ½	33 7
	Deniers st.
Paris, à un jour de date. . .	31 $\frac{5}{16}$ à $\frac{5}{8}$
Dito, à 2 usances.	31 $\frac{1}{16}$
Bordeaux à 2 us.	30 $\frac{7}{8}$
Cadix	39 $\frac{3}{8}$
Lisbonne.	66 $\frac{3}{8}$
Livourne.	50 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 24 Avril.

L'ONCE.

		₶	ß	d.
Or monnoyé		3	19	2
dito en barres		3	19	2
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .		5	6
	d°. petites		5	6
	Grandes pillares du Mexique		5	6
	dito petites du Mexique		5	6
Argent en barres.			5	8

Suite de la Liste generale de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens
	liv.	
559	7000	16 *Novembre.*
576	10000	16 *Janv.* 1772.
580	10000	13 *Juin.*
593	6000	14 *Septembre.*
594	20000	13 *Avril.*
657	1000	18 *Avril.*
661	1000	19 *Décembre.*
678	5000	17 *Octobre.*
680	5000	19 *Décembre.*
682	5000	16 *Novembre.*
732	1000	19 *Décembre.*
756	3000	14 *Septembre.*
769	4000	15 *Juin.*
786	5000	16 *Janv.* 1772.
826	1000	17 *Octobre.*
827	1000	Idem.
840	1000	Idem.
880	2100	Idem.
894	6100	15 *Fév.* 1772.
958	10000	16 *Janv.* 1772.
964	10000	11 *Mai.*
674	10000	Idem.
986	10000	17 *Août.*
988	10000	15 *Fév.* 1772.
967	5000	17 *Octobre.*
11007	6000	17 *Juin* 1771.
046	5000	15 *Fév.* 1772.
067	5000	12 *Mars* 1772.
084	5000	17 *Octobre.*
095	5000	19 *Décembre.*
139	10000	14 *Septembre.*
141	10000	18 *Avril.*
154	1000	16 *Janv.* 1772.
161	1000	19 *Octobre.*
11166	1000	16 *Janv.* 1772.
238	1000	22 *Août* 1771.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Mai 1771, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 26 l. 10 s. à 30 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le seigle, de 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 19, 19 l. 5 s. à 19 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Mai 1771, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 10 *Mai* 1771.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6 à 5	

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Mai* 1771.

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e.	p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	990	990 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	236.	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	68.	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	5e 387. . . .	4e 418 5e 387 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 8 Mai 1771.		Du Vendredi 10.		Du Samedi 11.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	F.	Deschamps, six d. mois 1770.	E.	Maupassant, six d. mois 1770.	F.
Radix fils, *idem.*		Issally, *idem.*		Baillot, *idem.*	
Boucard, *idem.*		Lempereur, *idem.*	J.	Boscheron, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	H.	Nau, *idem.*		Bardin, *idem.*	
Boutet, *idem.*		Pannelier, *idem.*		Caron, *idem.*	J.
Daubonne, *id.*		.....		Clouet, *idem.*	
Despeignes, *idem.*		.....		Lenoir, *idem.*	
Lecamus, *idem*	J.	.....		Pigis, *idem.*	
Gautier, *idem.*		.....		Hebert, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*		.....		.....	
Roytier, *idem.*		.....		.....	
Lallement l'. *id.*	L.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	M.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 7 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 11 *Avril.*

LA navigation étoit arrêtée depuis le 28 Janvier. Le 8 du courant, il a commencé à arriver quelques vaisseaux, mais qui, à cause des glaces, ont été obligés de rester à l'ancre.

La Commission d'Economie rurale de Copenhague a donné une médaille de 30 ducats de Hollande à George-Chrétien Kirseberg, le Paysan de Fionie qui a le mieux fait valoir son terrein.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 16 *Avril.*

On mande de la Poméranie Suédoise que le nouveau Roi de Suede ne veut être reçu dans ses Etats que comme un simple pere de famille qui ne desire que les bénédictions & le bonheur de ses enfans. En conséquence, les préparatifs qui se faisoient à Stralsund & à Weimar pour la réception de S. M. ont été suspendus; & les sommes destinées pour ces fêtes seront converties en bienfaits, & versées dans le sein des familles indigentes, déja tant affligées par divers accidens, & particuliérement menacées d'un sort encore plus malheureux par la rigueur du tems qui arrête les travaux de la campagne & prépare le plus triste avenir.

Ces jours derniers, il est entré ici neuf vaisseaux dont un du Havre-de-Grace. Le 12 il en est parti cinq dont un pour Bayonne.

Nous ne recevons des bords de l'Elbe que des nouvelles désolantes. Plusieurs villages sont entiérement sous l'eau. Çà & là, des malheureux, du haut de leurs maisons qui s'écroulent, voient leurs moissons, leurs bestiaux & leurs provisions entrainés, sans pouvoir se flatter d'aucun secours contre la faim qui les presse & tous les dangers qui les menacent. Du côté de la Vieille-Marche, la neige qui atteignoit en divers endroits le faite des maisons, grossit les eaux qui présentent le spectacle d'une mer irritée.

Nous apprenons de Cuxhaven que le vaisseau Anglois, *The Hambre Merchant*, a échoué entre Scharkley & Kettel-Tonne, mais qu'il a été dégagé.

DE HANOVRE, *le* 20 *Avril.*

L'exorbitante cherté du pain a porté le Magistrat à le taxer. Le prix du meilleur pain de seigle, du poids de quinze onces, a été fixé à environ 4 s. de France jusqu'au premier Mai.

Il vient de paroître un Edit qui défend, dans tous les Pays Electoraux, l'usage des faulx, faucilles & autres instrumens d'Agriculture fabriqués chez l'Etranger; & qui ordonne en même tems que ces outils seront faits dans le pays par les meilleurs ou-

vriers & le meilleur fer, vendus à un prix raiſonnable, & marqués d'un timbre, afin que le peu que nous pourrons recueillir nous ne le devions qu'à nous-mêmes, & que ces gênes réciproques encouragent les Arts qui s'entr'aident.

Il avoit paru précédemment un Edit par lequel il avoit été enjoint au Magiſtrat de chaque Ville de prêter en nature ou en argent, des ſecours aux Pauvres & aux Laboureurs, ſoit pour leur nourriture, ſoit pour leurs ſemailles, mais en donnant des ſûretés & des gages dont les néceſſiteux pourront manquer, & ſous la condition que ceux qui auront des fonds enſemencés en grains, rendront en nature, après la moiſſon, ce qu'ils auront reçu, bienfait dont les circonſtances peuvent, ſeules, faire connoître le prix.

Par un autre Edit, il avoit été ordonné aux Tribunaux un état exact des Priſonniers, avec le lieu de leur naiſſance, leur profeſſion, leurs mœurs, la nature de leurs délits, pour prévenir les inconvéniens des jugemens précipités & rendus avec une connoiſſance inſuffiſante de cauſe.

S. M. avoit auſſi pourvu, par un Reſcrit, à ce que les Enrôleurs n'enlevaſſent pas, comme ci-devant, à l'Agriculture, dans la Principauté de Brunſwich-Volfembutel, les bras néceſſaires à ces premiers travaux, abus qui déſoloient les familles cultivatrices & dévaſtoient les campagnes.

Un Sçavant, très-verſé dans la Phyſique, l'Agronomie, les Méchaniques, a publié une nouvelle maniere de conſtruire les maiſons, ſoit en pierres, ſoit en briques, pour qu'elles ſoient plus ſolides, plutôt habitables & exemptes des terribles inconvéniens de l'humidité. Il attribue le peu de durée des bâtimens aux parties ferrugineuſes & vitrioliques qui ſe trouvent dans les briques & les pierres, mais particuliérement à la chaux qui, fondue par l'humidité, occaſionne les affaiſſemens & la ruine des édifices. Souvent en faiſant la brique, on épargne le bois qui auroit conſumé ou diſſipé ces parties de fer, de ſel & de chaux : joignez à cela la maladreſſe des Maçons & l'ignorance des Architectes. L'Auteur, appuyé par des gens en place, voudroit inſtruire des principes de la Géométrie, de la Phyſique, de l'Architecture, des jeunes-gens deſtinés à travailler dans les campagnes.

DE VIENNE, *le* 18 *Avril.*

Dans la vue de donner au commerce plus d'activité, les Courtiers & Agens qui ſouvent ont quelqu'intérêt & des moyens d'y mettre obſtacles, viennent d'être diviſés, par un réglement, en pluſieurs claſſes, leſquelles ne pourront s'attacher qu'à telle branche & à telle opération de commerce ; & leurs profits ont été fixés. Il faut eſpérer que ces Agens ſeront aſſez contens de leur ſort, pour ne pas employer toute la ſubtilité de l'intérêt particulier à tromper l'attente de l'Autorité bien intentionnée, & à mettre encore plus d'obſtacles au commerce qu'ils ne pouvoient en mettre auparavant.

On parle d'une convention entre cette Cour & celle de Dreſde pour la ſuppreſſion des droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes reſpectives en Bohême & en Saxe. C'eſt le traité de paix & de fraternité le plus beau & le plus avantageux qui puiſſe être fait entre des Nations.

ITALIE.

D'ANCONE, *le* 10 *Avril*

Les avis du Levant aſſurent que la peſte a recommencé ſes ravages à Conſtantinople déja déſolée par de fréquens incendies ; & que cette Capitale, faute de commerce, d'induſtrie & de pain, ſe trouve dans une criſe affreuſe.

DE FLORENCE, *le* 14 *Avril.*

Les Auditeurs de la Chambre Grand'Ducale, au nom de S. A. R. ont publié deux Ordonnances dont la premiere abolit les droits impoſés ſur la vente & l'achat des beſtiaux dont l'entrée & la ſortie ſeront entiérement libres ; & la ſeconde ſupprime une ancienne gabelle ſur l'entrée de la paille étrangere. C'eſt ainſi qu'un Prince bienfaiſant & éclairé nous conduit à grands pas à la pleine jouiſſance d'un genre de liberté dont les Nations qui ſe glorifient tant d'être libres par une forme particuliere de Gouvernement, connoiſſent à peine le nom & ne ſoupçonnent même pas les avantages, tant elles ſont façonnées à la plus dure & à la plus ruineuſe des ſervitudes,

De Livourne, *le 13 Avril.*

Des Pirates ſans nombre, la plûpart ſortis des Iſles ſoumiſes à la domination de Veniſe, infeſtent les mers du Levant & particuliérement de l'Archipel. Un bâtiment François, chargé de marchandiſes pour Conſtantinople, a été conduit ici, & ſa cargaiſon y ſera vendue.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Avril.*

La levée des Troupes pour le ſervice de la Compagnie des Indes, l'encouragement de la pêche du hareng, les moyens d'empêcher la contrefaction des monnoies de cuivre, l'impoſition des droits ſur les bâtimens qui mouilleront à l'Iſle de Man, un réglement pour défendre l'exportation des beſtiaux pendant un tems, &c. ſont l'objet de divers Bills lus à la Chambre des Communes.

Le 18, cette Chambre, délibérant ſur la défenſe de l'exportation des beſtiaux, entendit les dépoſitions de deux Bouchers. L'un, de Sandwich, déclara qu'il avoit été exporté *ſeize bœufs* pour Calais, qu'auſſi-tôt la viande de boucherie avoit hauſſé, qu'il avoit péri beaucoup de bêtes à laine, que la France en demandoit, & que *beaucoup de Marchands qui n'avoient pas d'autre voie pour s'en défaire*, ne manqueroient pas d'en exporter. Le ſecond, de Cantorbéry, confirma le témoignage & l'opinion du premier. Après qu'ils furent ſortis, M. William Poulteney dit que ſon avis avoit toujours été qu'il étoit contre la bonne politique de mettre des reſtrictions à l'exportation; qu'il avoit appuyé la même opinion dans l'affaire des bleds, & que la Chambre verroit, par la ſuite, s'il avoit eu tort; que les reſtrictions toujours inſuffiſantes, n'avoient d'effet que pour un tems & pour quelques lieux particuliers; qu'elles ne pouvoient manquer de diminuer les fonds des productions alimentaires; que s'il falloit y avoir recours, ce n'étoit que quand la néceſſité n'a point de loi; que ce n'étoit pas le cas; que la dépoſition des Bouchers prouvoit bien qu'on avoit exporté ſeize bœufs, mais qu'il n'étoit pas probable que le hauſſement des prix en eût été l'effet; que les demandes de la France étoient compenſées par les retours; que les prix des denrées augmentoient ordinairement dans cette ſaiſon, & qu'ils devoient d'autant plus augmenter cette année que les ſaiſons étoient plus tardives; que les Fermiers, Marchands de bœufs, &c. ſçavoient auſſi-bien ſpéculer aujourd'hui que les Négocians; qu'il y avoit dans le Comté d'Yorck grande quantité de bétail qui n'avoit pas été vendu, parce qu'on n'en avoit offert qu'un prix bas, & qu'il ſeroit amené au Marché, ce qui feroit diminuer la viande, &c. Le Chevalier Edward Aſtley répondit qu'il admettoit les principes généraux de M. Poulteney, mais qu'il trouvoit les beſoins urgens; que ce mal momentané ne demandoit qu'un remede momentané; que la France n'envoyoit que de la volaille, du gibier & autres articles hors de la portée du pauvre; qu'on avoit offert un prix raiſonnable du bétail d'Yorck qui ne Pouvoit être aſſez tôt engraiſſé pour être envoyé au Marché & faire baiſſer les prix; que le froid avoit fait manquer les turnips dans pluſieurs Provinces, & il l'emporta.

On mande de Lincoln que les Fermiers de la Province ſont obligés, faute d'herbages, de vendre leurs moutons à quelque prix que ce ſoit; & que le 13, un d'entr'eux en vendit de 15 à 20 shel. la piece, pendant que l'année derniere il en auroit tiré 25.

M. Dalrymple, Auteur du projet tant vanté, & abandonné ſur les proteſtations de l'Eſpagne & de la Hollande, d'un établiſſement à Balambangan, a été renvoyé du ſervice de la Compagnie des Indes.

Il eſt arrivé à l'Iſle de Sainte-Croix en Amérique un Exprès qui a apporté la nouvelle de la découverte d'une mine d'or dont la veine a onze pieds de ſolide. On a envoyé quatre Exprès à Copenhague pour annoncer cette nouvelle au Roi de Danemarck. Cette mine eſt dans la terre du Baron Von-Britton.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 21 Avril.*

Depuis le 8 juſqu'au 14 du courant, il eſt entré dans ce Port 81 bâtimens dont 46 François & 35 Etrangers: ils ont apporté

24500 charges de bled, 9669 milléroles 7 tonneaux & 1 baril d'huile, du poiſſon ſalé, &c. Du 10 au 17, il en eſt ſorti 85 François & 30 Etrangers. La polacre le *S. Antoine* & la tartane la *Providence* ſont parties pour Conſtantinople. Il eſt parti pour Smyrne la polacre le *Clairon* & le brigantin l'*Heureuſe Henriette*, pour le Levant, la polacre le *S. Antoine*, pour Alexandrette, la polacre le *S. Barthelemi*, &c. Les bâtimens qui feront le voyage de Naples & de Sicile ont été avertis par le Bureau de la Santé, de ne pas toucher en Corſe, parce que le Roi des deux Siciles a aſſujetti à une contumace de 14 jours, tous ceux qui viendront de Corſe dans les Ports de ſes Etats.

De Libourne, *le 21 Avril.*

Il arrive journellement dans ce Port des barques chargées de grains & de légumes, & il y eſt entré ces jours derniers deux navires d'Amſterdam chargés des mêmes denrées. Cependant le bled ne diminue point. Le boiſſeau de farine peſant 128 livres, ſe vend 17 liv. 10 ſ. La livre de pain de premiere qualité vaut 3 ſ. 7 d.; de 2e. qualité, 2 ſ. 11 d.; de 3e. qualité, 1. ſ. 11. d.

Pluſieurs barques nous ont amené du ſel d'Oleron; il eſt parti pluſieurs bâtimens chargés de vin pour la Bretagne. Le vin de S. Emilion ſe vend de 350 à 400 liv., de Palu 300, de Cotte, 240, 250, 280; le blanc de 150 à 165 l., le tonneau compoſé de quatre barriques, chacune, de 200 grandes bouteilles.

Les grains ont une aſſez belle apparence, autant que la ſaiſon peut le permettre. Les vignes ont beaucoup ſouffert des derniers froids, ainſi que les fruits à noyau.

De Nantes, *le 23 Avril.*

Le commerce s'eſt toujours plaint des farines fabriquées à Nantes : elles s'échauffent, fermentent auſſi-tôt qu'elles ſont en barrils & ne ſe conſervent pas. On emploie des fromens qui deſcendent du haut pays; & comme il ſe commet des malverſations ſur la riviere, le Boulanger eſt obligé de les conſommer à ſur & à meſure qu'il les fait moudre, ſans pouvoir les garder ſur le plancher. On ne moud qu'une ſeule fois & bas; l'on ne ſçait pas habiller les moulages qui échauffent les farines : elles perdent, dans cette mouture, leur blancheur & leur qualité, & leur produit en pain eſt beaucoup moindre. Il eſt donc très-poſſible de faire à Nantes des farines auſſi belles & auſſi bonnes que celles de Moiſſac, en remédiant aux inconvéniens de la mouture, & n'employant que de bons fromens du bas de la riviere, ou même d'en haut, pourvû qu'on les reçoive ſans avaries.. Le moulin & les bluteries établis ſur la prairie d'Amont réuſſiſſent auſſi-bien que ceux de Moiſſac. On y obſerve des repaſſages qui ſéchent les farines au premier degré; outre cela, les remuages des gruaux qui ſont incorporés dans ces farines, leur donnent toute la perfection deſirée. Elles ſont miſes en barils de 180 l., poids net, en préſence des Acheteurs.

De Dole, *le 23 Avril.*

Depuis un mois, la meſure de froment vaut dans nos Marchés de 5 liv. 10 ſ. à 5 liv. 15 ſ. Nos Officiers Municipaux, pour empêcher l'augmentation du prix de cette denrée, en ménageant néanmoins l'intérêt des Marchands, en ont fait une proviſion de dix mille meſures; & ils en font porter cent à chaque Marché, mais qu'on a l'attention de ne débiter qu'après que les Marchands étrangers ont vendu leurs grains. Outre cela les Magiſtrats, pour aider les Pauvres & les Manouvriers qui n'ont pas le moyen d'acheter une meſure de bled, ont pris le parti de faire faire du pain qui ſe débite tous les jours à l'Hôtel-de-Ville; & afin que le grain & le pain puiſſent être donnés à plus bas prix, ils ont ôté la gabelle, ce qui fait, pour la Ville, une perte apparente de 800 livres par mois, mais ce qui cauſe un renchériſſement habituel des grains & du pain, très-onéreux aux Habitans & par conſéquent à la Ville.

Un froid très-vif a retardé la végétation : ce n'eſt peut-être pas un mal en ſoi; mais le Peuple le regarde comme tel, dans les circonſtances, parce que la récolte menace d'être tardive.

De Besançon, *le 25 Avril.*

Les émigrations continuoient, & des familles entieres prenoient la route de Straſbourg pour paſſer de-là dans le Nord, fauſ-

lement persuadées que les Etrangers y trouvoient encore des facilités, des secours, des établissemens, malgré les avis contraires publiés dans les Papiers publics, & spécialement dans la Gazette de l'Agriculture & du Commerce. M. de Lacoré, Intendant de la Généralité, a écrit à MM. les Curés, pour les inviter à désabuser leurs Paroissiens de leur erreur, & à les rappeller, par leurs instructions pastorales, aux sentimens qu'ils doivent à la personne du Roi, à l'Etat, à la Patrie & aux Loix, & à la reconnoissance dont le devoir devient plus sacré par les soins dont le Ministere s'occupe essentiellement pour procurer des soulagemens à la Province & pourvoir à ses besoins. MM. les Curés, Maires & Echevins sont chargés de ne délivrer aucun certificat à ceux qui se présenteroient à eux avec l'intention de sortir du Royaume, & d'avertir le Subdélégué de leur département, des projets d'émigration qui viendroient à leur connoissance.

On a cru reconnoître la cause de la mauvaise qualité du pain fabriqué par le Boulanger pour le Pauvre, soit dans la liberté qu'ont les Boulangers de moudre à la grosse, & de préparer leur farine dans l'intérieur de leurs maisons, par le moyen des blutoirs, soit dans l'emploi qu'ils font de la bonne farine pour la fabrication d'une seconde espece de pain appellé *riflé*, desorte qu'ils ne réservoient souvent pour le pain bis que les farines des gros gruaux appellés *gresélots* ou des recoupes peut-être avec un mélange de gros son. Ainsi le Peuple étoit forcé ou de consommer du pain riflé, d'un tiers plus cher que le pain bis, ou de se nourrir de ce dernier pain qui, moins substanciel, les obligeoit à une plus forte consommation & par conséquent à une plus forte dépense pour une mauvaise nourriture. On a cru qu'il seroit bon de procurer au Peuple un pain un peu plus cher, mais meilleur, en supprimant la mouture à la grosse pour les Boulangers de la Cité, les blutoirs des Boulangers qui seront obligés de préparer leurs farines au moulin, charge qu'ils pourront peut-être faire payer, & tous les blutoirs qui seront déposés à l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire, virtuellement confisqués, quoiqu'ils ne soient point, à beaucoup près, marchandise prohibée, & qu'il est défendu aux Boulangers de rétablir & à toutes personnes de retirer, sous peine de mille livres d'amendes. En même tems, il est enjoint aux Boulangers de la Cité de ne fabriquer que du pain blanc & du pain bis, & de n'en délivrer qu'après l'avoir représenté aux Commis qui feront la visite chez eux deux fois par jour, avant six heures du matin & avant six heures du soir. Si cette visite peut empêcher la mauvaise fabrication du pain, les autres précautions seroient inutiles & purement onéreuses : si elle ne le peut pas, la mauvaise fabrication du pain ne sera pas prévenue, avec toutes ces suppressions qui imposent sur les Boulangers des charges qu'ils rejetteront sur le pain, au détriment du Peuple. Cette Ordonnance de Police a été rendue le 10 du courant.

De la Ferté-Milon, *le* 28 *Avril.*

On se plaint toujours de la cherté : il paroît néanmoins aux personnes qui voient les campagnes de plus près, qu'elle n'a pas fait tout le mal qu'on lui impute dans les Villes. Il a été vérifié dans une Paroisse voisine que quand le septier de bled s'y vendoit dix à douze francs, les Journaliers mouroient de faim. Aujourd'hui, quoiqu'ils se plaignent de la cherté, parce qu'ils trouveroient doux de ne pas manquer de journées & d'avoir en même tems le pain à bon marché, ils vivent beaucoup plus à leur aise, parce que les Propriétaires & les Fermiers les emploient davantage, à chardonner leurs bleds, à *essaigler* les pieces de froment, à récurer les fossés, à marner, &c. travaux qu'ils n'étoient pas en état de faire faire auparavant. Dans cette Proisse (*Venilly*) cinquante écus d'une fondation pour les Pauvres étoient loin de leur suffire, lorsque le bled étoit à bas prix : depuis trois ans, il n'a fallu que dix écus de bled, chaque année, pour la famille d'un pauvre Aveugle. La fondation s'est trouvée, en quelque façon libre ; elle a fourni au rétablissement d'une maison de Paysan, à des traitemens de maladies, &c. De pareils examens ont été faits dans d'autres Paroisses, & ils ont produit un semblable résultat.

De Paris, *le* 30 *Avril.*

Par un Edit du Roi du mois de Février dernier, enregistré le 4 Mars à la Chambre des Comptes, les deux Offices de Trésoriers

Généraux de la Marine, & les deux Offices de Trésoriers Généraux des Colonies ont été éteints & supprimés; & il a été créé & érigé deux Offices de Conseillers-Trésoriers Généraux de la Marine & des Colonies réunis, l'un ancien & l'autre alternatif, lesquels recevront tous les deniers destinés aux dépenses relatives à ces deux objets, ainsi que ceux qui en proviendront. La finance de chacun desdits Offices est fixée à la somme de 1200,000 l., & il est attribué à chacun 48,000 l. de gages sur le pied du denier vingt-cinq de la finance, & 40,000 l. de taxations fixes. Le Trésorier en exercice jouira en outre de 180,000 l. pour les frais à faire par rapport audit exercice, tant à Paris que dans les Ports de France & dans les Colonies, & en outre de deux deniers pour livre sur les dépenses qui excéderont dix millions jusqu'à vingt, & d'un denier pour livre de toutes les sommes qui excéderont dix millions. Dans les Etats de dépenses de la Marine & des Colonies, il sera fait fonds annuellement de la somme de douze mille livres pour les épices de chacun des comptes; & toute autre dépense pour la reddition desdits comptes sera payée par lesdits Trésoriers.

Ceux qui seront pourvus pour la premiere fois des Offices de Lieutenans des Maréchaux de France, de Conseillers-Rapporteurs & de Secretaires-Greffiers du Point d'honneur, sont exemptés, par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mars, du droit de Marc-d'or; & ceux qui, à l'avenir, en seront pourvus, vacation arrivant, ne payeront que le tiers dudit droit. Les droits du Sceau & autres sont modérés à moitié, tant pour les premiers pourvus que pour leurs successeurs.

Par un Arrêt du Conseil du 22 Janvier, des Particuliers qui avoient acheté des bois de haute futaie dans les forêts du Comté d'Evreux, ont été condamnés, sans s'arrêter à l'appel interjetté par eux de l'Ordonnance de l'Intendant d'Alençon du 20 Octobre 1770, à payer le centième denier de ces bois. Cet Arrêt a été rendu sur le principe qu'en Normandie, les bois de haute futaie sont réputés immeubles, & comme tels, sujets au retrait, lors même qu'ils sont vendus à la charge d'être coupés.

Le gros Lot de 20000 l. de la Loterie de Piété est échu au n°. 829539; le 2e de 6000 est échu au n°. 932183.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen économique de distribuer les eaux dans les Villes.

Les tuyaux, tant de bois que de cuivre, qui servoient à distribuer l'eau dans tous les quartiers de la Ville de Dresde, causoient depuis long-tems de grandes dépenses, & exigeoient des réparations presque continuelles. On avoit cherché, mais inutilement, le moyen d'épargner à la Ville une partie de ces frais ruineux. Enfin un Artiste habile, après avoir recueilli tout ce qu'on avoit écrit sur cette matiere, joignit aux observations d'autrui ses propres observations, & vint à bout d'imaginer un plan propre à remplir les vues qu'on s'étoit proposées. Il présenta en 1764 son projet qui, comme tant d'autres projets utiles seroit resté sans exécution, si l'Inventeur n'avoit eu & de la protection & des encouragemens. L'Inspecteur des eaux approuva le dessein de l'Artiste, & celui-ci ne tarda pas à recevoir des ordres de la Cour pour mettre la main à l'œuvre. Deux ans de travail ont suffi pour remplir cette tâche immense. Au lieu de dix-huit à vingt-mille tuyaux de six aunes chacun, disposés dans les rues pour y distribuer l'eau des fontaines & des maisons, il n'y en a plus à présent que deux mille qui rendent le même service. On a choisi pour faire ces tuyaux les troncs d'arbres les plus gros & les plus forts dont on a fait jusqu'à 4 doubles tuyaux. On les a mis en terre avec l'écorce, tout fraîchement coupés, à la profondeur de deux aunes & demie, où la gelée ne parvient jamais. Chaque tronc, suivant sa longueur & son épaisseur, coûte de 2 à 4 écus. La Ville de Dresde déboursoit auparavant pour les anciens tuyaux jusqu'à 80,000 rixdales; elle en est quitte pour 5750. Il y a neuf fois moins de tuyaux qu'autrefois, & ces tuyaux sont garantis au moins pour trente ans. Depuis la riviere de Weiseritz jusqu'aux murs de la Ville, les tuyaux seront au nombre de treize & avec chacun

trois ouvertures : on se propose de les placer de la même maniere que les autres, & il y en a déja un disposé sur le nouveau plan; desorte qu'on ne sera plus sujet, comme autrefois, à manquer d'eau dans les fortes gelées. Il y a dans la Ville quatorze grands bassins qui fournissent chacun dix-huit pots d'eau par minute, sans interruption, sans le moindre accident & sans qu'on soit obligé d'en venir à aucune réparation.

I I.

Avis au Commerce.

Le 12 Avril, il est arrivé à Honfleur le navire la *Montagne* de plus de 500 tonneaux, commandé par le Capitaine Lollin, venant de Cette, chargé de plus de 400 tonneaux de vin. La cargaison est très-bien conditionnée, & on en donne avis à MM. les Chargeurs.

I I I.

Avis au Public.

On fait sçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que le Mardi 7 Mai 1771, à deux heures de relevée, on vendra à Dunkerque, en présence des Officiers de l'Amirauté, dans les caves de la Maison occupée par le Sieur *Taverne Demontd'hiver*, par parties à la commodité du Public; sçavoir, *une partie d'environ 45 pipes de très-bon Vin de Malaga.* Ceux qui voudront, avant la vente, connoître la qualité du vin, pourront le goûter & examiner.

I V.

Question.

Une terre a été estimée 116888 l. Il a été décidé qu'une personne y prendroit 11132 l. 3 s. 9 d. Elle a une portion dans les revenus au prorata de cette somme. Si cette personne avoit un dixième, elle auroit 11688 l. On demande combien cette personne a dans ladite terre pour les 11132 liv. 3 sols 9 deniers?

N. B. *On trouvera dans le Journal du présent mois des Réponses aux deux dernieres Questions proposées dans nos Gazettes.*

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens
	liv.	
842	10000	14 *Décembre.*
905	10000	6 *Avril.*
913	2000	7 *Mars* 1772.
918	3000	Idem.
968	4000	17 *Août.*
989	5000	9 *Janv.* 1772.
9036	6000	14 *Nov.* 1771.
042	6000	17 *Août.*
075	5000	6 *Avril.*
101	2000	12 *Septembre.*
9105	2000	11 *Avril* 1771.
111	2000	17 *Août.*
137	25000	14 *Décembre.*
175	10000	11 *Juillet.*
180	13000	7 *Mars* 1772.
204	4000	4 *Mai.*
245	1000	10 *Octobre.*
247	1000	11 *Avril.*
276	2000	13 *Juillet.*
299	2000	12 *Septembre.*
313	5000	14 *Décembre.*
384	1000	17 *Août.*
468	5000	13 *Fév.* 1772.
499	5000	11 *Avril.*
512	5000	14 *Décembre.*
539	5000	11 *Janv.* 1772.
553	5000	13 *Fév.* 1772.
559	5000	12 *Mars* 1772.
585	5000	11 *Avril.*
605	5000	13 *Juin.*
620	5000	14 *Novembre.*
623	5000	13 *Fév.* 1772.
627	6000	13 *Juin* 1771.
632	5000	12 *Mars* 1772.
644	6000	12 *Septembre.*
662	5000	14 *Décembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 27 Avril 1771, au Mercredi 1er. Mai, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 à 29 liv. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; l'orge, de 18 l., 18 liv. 15 s. à 19 liv. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 27 Avril 1771, au Mercredi 1er. Mai, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Mai 1771, de 40 à 41 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Mai 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	715			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	52	2	6	*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 4 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	
Livourne	97 ½		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e.	pa

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 2 Mai 1771.		Du Vendredi 3.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	F.	Maupassant, six d. mois 1770.	C.
Courmont, *idem.*		Deschamps, *idem.*	D.
Boutray, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	G.
Deschapelles, *id.*	J.	Fauveau, *idem.*	G.
Drouet, *idem.*	J.	Issally, *idem.*	G.
Delauge, *idem.*	J.	Delacharmotte, *id*	J.
Sainte-Luce, *id.*	J.	Guidy, *idem.*	J.
S. Janvier, *idem.*	J.	Lempereur, *idem.*	J.
Rouillard, *idem.*	J.	Pannelier, *idem.*	J.
Bouron, *idem.*	J.	Montal, *idem.*	L.
Delagarde, *idem.*	M.	Patu, *idem.*	M.
Nau, *idem.*	M.	Pincemaille, *idem.*	Z.
Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1005 2 ½. . .	1002 ½ 1000 .	1002 ½ 1000 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	239.	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	51	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67 ½	68.	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 5e 387 .	4e 418. . . .	4e 418 5e 388 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 30 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Avril.*

PAR une résolution de Sa Majesté, il est ordonné qu'à l'avenir les revenus de la Ville seront employés en diminution des impositions sur les Bourgeois; que chacun dans sa maison jouira d'une parfaite liberté, sans que la Police puisse y apporter aucun obstacle; que les Bourgeois auront deux Représentans dans les Assemblées du Conseil, pour défendre leurs intérêts; que désormais ces deux Représentans seront annuellement & librement élus avec quatre Echevins; que tous procès & litiges, qui ne pourront se terminer à l'amiable, seront portés au Tribunal de la Cour pour y être décidés définitivement par ses Juges qui ont chacun des appointemens fixes, & dont les épices, ainsi que d'autres émolumens des charges du Conseil, seront employés au profit des Habitans & appliqués à la dimniution des charges publiques.

Le Bureau d'Adresse de cette Ville vient de se charger de l'éducation d'environ 200 pauvres enfans, auxquels on apprendra le matin à lire & à écrire, & l'après midi à travailler à différens ouvrages. On leur fournira *gratis* tous les matériaux nécessaires. Ceux qui se distingueront recevront en récompense une piece de monnoie. On donnera à diner aux plus pauvres aux dépens du Bureau.

ALLEMAGNE.

DE WEIMAR, *le 24 Avril.*

S. A. S. la Duchesse Régente a ordonné l'établissement d'une Académie à Jena, pour former des Sages-Femmes. Celles qui se présenteront pour recevoir des leçons seront entretenues, pendant le tems de leurs cours, aux dépens du Gouvernement. Les Sages-Femmes qui exercent sans théorie, seront remplacées par celles qui auront appris leur art, & on les dédommagera en les employant à différens travaux.

DE LUNEBOURG, *le 8 Avril.*

L'Elbe est tellement débordé aux environs de Boizembourg, Tannenberg & Pilzig, que leurs territoires sont presqu'entiérement sous l'eau. La violence des courans a emporté jusqu'à des maisons. Il n'y a plus d'espérance de récolte. L'on craint même que l'Elbe ne rentre pas dans son ancien lit, vu les ravines profondes qu'il a creusées. Cependant auprès de Bloëcked, il n'a point franchi ses bords; la glace y est même encore si épaisse que les bateaux à glace, construits exprès pour s'ouvrir un passage en la coupant, ont été inutilement employés pour cet effet.

De Francfort, *le 16 Avril.*

La cherté des vivres continue; le pain est même pesant, mal cuit, mal conditionné. Cette mauvaise fabrication est en partie attribuée au grand nombre de garçons Boulangers qu'on leve dans toutes les Villes Impériales pour le service des armées de la Hongrie, de Bohême & de Moravie. Le malter de seigle, pesant de 170 à 180 liv., vaut dix florins trente kreutzers, ou 23 liv. tournois; de froment, 12 florins; d'orge, de 8 à 9 florins, &c.

Nous apprenons des Pays Héréditaires d'Autriche que LL. MM. II. y font faire les recherches des grains les plus rigoureuses, comme on en a fait en Bohême. Les prix des grains, farines, pains, gruaux, millet, riz, sucre, café, &c. ont été fixés d'époque en époque dans tous ces pays.

ITALIE.

De Pise, *le 31 Mars.*

Le moyen de travailler manque peut-être encore plus souvent aux Pauvres que la volonté de le faire. S. A. R., qui s'occupe sans cesse à prévenir les besoins, fait construire trois cens métiers pour les distribuer aux femmes qui, exercées à la fabrication des mousselines & des indiennes, art introduit par Son Altesse vers la fin de 1767, voudront travailler dans leurs propres maisons. Comme leurs gains leur permettront de rembourser ces avances, on en retiendra de petites portions pour payer insensiblement le prix des métiers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Avril.*

La Chambre des Communes a arrêté qu'il seroit levé 650,000 l. st. par une Loterie de 50,000 billets, chacun de 13 l. st. payables, 1 l. d'ici au 18 de ce mois; 2 l. au 7 Juin; 3 liv. au 10 Juillet; 3 liv. au 21 Août. Il sera partagé 500,000 liv. en lots, sur chacun desquels il sera fait une déduction de dix pour cent. Il a été assigné pour le subside différens fonds de l'Echiquier.

Il revient de l'Inde trente vaisseaux dont les cargaisons sont entiérement payées. Indépendamment des fonds de marchandises amassés par la Compagnie pour l'Inde, dans lesquels on compte 450,000 l. d'especes en argent; les effets qui sont dans ses magasins sont évalués à 1,500,000. l. La dette de la Compagnie envers la Banque n'est plus que d'environ 250,000 liv.; elle étoit, il n'y a pas long-tems, de 800,000 liv. Les Marates qui se sont mis en possession de la Province d'Orixa, ont de très-grandes forces dans le Carnate où ils pressent vivement Hyder-Aly, que le Conseil de Madrass a refusé de secourir, contre l'avis du Chevalier Lindsay, Commandant de l'Escadre. Nous avons appris que les François ont formé des établissemens & construit des fortifications sur toute la côte de l'Isle de Madagascar.

Un de nos Jurisconsultes pense que si les achats & ventes d'actions dans nos fonds publics étoient dûment légalisés, cet expédient serviroit à prévenir les agiotages frauduleux, mais que toutes les autres restrictions qui empêcheroient la libre circulation des effets, feroient baisser les fonds de vingt pour cent, & mettroient le Ministere hors d'état de lever les subsides en tems de guerre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aix (*en Provence*), *le 13 Avril.*

Quoique l'Agriculture soit ranimée dans cette Province, nous sommes fort loin même de connoître le parti que nous pouvons tirer de notre territoire. Le hasard nous fait de tems en tems découvrir quelques nouvelles richesses, mais qui n'ont qu'une influence foible & même insensible sur la prospérité du pays. Dans les montagnes d'Eygalieres, on a trouvé une carriere qui fournit des meules de moulin d'une très-bonne qualité que le Propriétaire (M. Blanc de Costebonne) offre de livrer à une année de crédit. Il seroit à desirer que ces sortes de découvertes fussent accompagnées des instructions propres à les rendre plus utiles. Telles seroient, par exemple, dans cette occasion, celles qui regardent la mouture économique, source d'épargne profitable à toutes les classes de l'Etat. Les Particuliers

qui ſont dans le cas de faire uſage de ces meules, pourroient employer leur dépenſe de la maniere la plus productive pour eux & la plus avantageuſe pour le Public. Ce ſeroit, dans chaque Province, un très-bon établiſſement que celui d'une Société Economique qui ſeroit attentive à ſuivre le cours de la nature, & à ſaiſir, pour ainſi dire, les événemens, pour inſtruire, à meſure, les Peuples, des moyens de remédier à ceux qui leur ſeroient funeſtes, & de profiter de ceux qui leur ſeroient favorables. Les expériences & les vues conſacrées dans de bons ouvrages, ſeroient ainſi rappellées, répandues & appliquées à propos, au lieu qu'elles ſont oubliées & perdues, du moins pour la grande partie de la Nation, faute d'être miſes ſous ſes yeux dans les circonſtances où elles pourroient avoir le plus d'effet.

De Bagnols (*Bas-Languedoc*), *le* 16 *Avril.*

Le froid très-vif que nous avons dernièrement reſſenti pendant quelques jours nous a été favorable à certains égards. Il étoit tombé, pendant le mois de Mars, une ſi grande abondance de pluie que les cultures avoient été retardées; & ſi la ſeve des vignes n'avoit pas été arrêtée à propos, elles auroient pouſſé avant que nous euſſions pu leur donner la premiere façon. Si le froid étoit venu quelques jours plus tard, c'étoit fait de leur produit ainſi que de celui des mûriers; il paroît à craindre que plus près de la mer où les plantes ſont plus hâtives, il n'y ait eu plus de dommage. Nos mûriers ont plus ſouffert que les vignes, parce qu'aux abris, les boutons étoient enflés, & ils ont été brûlés. La feuille en ſera moins drue ou plus claire. Les ſoies ne ſe vendent point, & nous prévoyons que les cocons ſeront à bas prix.

De Nismes, *le* 17 *Avril.*

Rien n'eſt plus affligeant pour une ame ſenſible que de ne pouvoir faire le bien quand on en a la volonté avec les facultés néceſſaires. Le bienfaiſant Décimateur qui avoit propoſé, dans la Gazette d'Agriculture du 5 Février dernier, le projet de fournir, lui-même, à ſes pauvres Cultivateurs, la ſemence à des conditions avantageuſes pour eux, a la douleur de voir évanouir ſes bons deſſeins, faute d'autoriſation qui lui aſſure l'exécution des conditions preſcrites dans l'expoſé de ce même projet. Ses Payſans & lui-même invitent les bons Patriotes, les amis de l'humanité, à concourir à cette œuvre méritoire, en expoſant au Gouvernement l'utilité de l'Arrêt qui autoriſeroit le projet dans toutes ſes parties. Il ne peut en réſulter qu'un très-grand bien, ſans léſion de perſonne; & cet exemple ſeroit un puiſſant encouragement pour tous ceux qui, comme ce zelé Décimateur, ne demandent qu'à pouvoir ſûrement & efficacement contribuer au bien public.

De Gex, *le* 17 *Avril.*

Une frégate conſtruite l'année derniere ſur le Lac de Genève pour ſervir à tranſporter les matériaux néceſſaires à la conſtruction de Verſoix, & autres objets, avoit été arrêtée, le mois dernier, dans un petit Port du Chablais, pour une ſomme de deux mille livres. Elle auroit couru riſque d'y être long-tems retenue, ſi M. de Voltaire, Bienfaiteur des Habitans de cette Ville, inſtruit de cet événement, n'avoit eu la généroſité d'envoyer ſur le champ l'argent qu'il falloit compter pour délivrer la frégate qui peut-être auroit été bientôt vendue. Cet acte de bienfaiſance eſt tout à la fois un acte de patriotiſme, puiſqu'il hâte la conſtruction d'une Ville, en dégageant le pavillon François porté par ce bâtiment.

De Limoges, *le* 17 *Avril.*

Les ſommes accordées par le Roi, à la ſollicitation de M. l'Intendant, pour le ſoulagement des Pauvres, ont été utilement employées à pouſſer des chemins & à établir des communications dans la partie qu'on appelle la *montagne*, où la miſere étoit plus grande, & l'accès aux ſecours du commerce plus difficile. Ainſi en procurant aux Pauvres le moyen d'acheter, on leur a en même tems procuré l'avantage de recevoir plus facilement des grains & à meilleur marché.

De Nancy, *le* 19 *Avril.*

Après les meſures que la Police avoit priſes pour aſſurer des proviſions à la Province,

le Peuple ne comprend pas par quelle fatalité elles ne ſont pas devenues moins rares & moins cheres : il en a été inquiet, & ſon inquiétude étoit alarmante. Le commerce, ſans activité, ne nous permettoit pas les ſecours néceſſaires ; & nous n'avons pu compter que ſur les ſecours du Gouvernement, qui ne pouvoient être que tardifs pour cette Province, vu que les achats ont été faits principalement en Italie.

De l'Orient, *le 21 Avril.*

Le vaiſſeau le *l'Averdi*, commandé par le ſieur Brulenne, armé pour compte de Particuliers, eſt parti pour l'Inde le 23 Mars dernier.

Le vaiſſeau le *Gange*, commandé par le ſieur Kangal, pour compte de l'adminiſtration & liquidation de la Compagnie, eſt parti également pour l'Inde le 12 de ce mois.

Le vaiſſeau du Roi l'*Actionnaire*, chargé de vivres & munitions, commandé par M. Monteuil pour le compte du Roi, eſt parti le même jour 12 pour l'Iſle de France.

Le navire le *Zéphir*, commandé par M. Goyon, eſt parti pour l'Iſle de France le 18 Avril, Armateurs les ſieurs Arnous freres.

Les navires le *Berrier* & le *Bruni* ſont en armement & partiront ſous quinze jours.

De Paris, *le 26 Avril.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'eſt fait le 25 du préſent mois ; le gros Lot de 50000 l. eſt échu au n°. 32526; & le ſecond Lot de 20000 liv. eſt échu au n°. 39189.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyens de remédier aux défauts des vins gâtés, & autres ; par M. Maupin.

Les eſprits vineux ſont très-propres à corriger les défauts des mauvais vins & ſur-tout des vins foibles. On en fait peu d'uſage pour cet objet, ſans doute parce que l'eau-de-vie, qui contient cet eſprit vineux, communique au vin une odeur peu agréable, une âcreté & un goût qui déplaiſent. Comme cette âcreté & cette odeur forte de l'eau-de-vie mêlée avec le vin ne durent ſi long-tems que par le défaut d'union des eſprits vineux avec les autres principes du vin, M. Maupin s'eſt appliqué à chercher les moyens de combiner ces eſprits avec des ſubſtances qui puſſent, à la faveur de cette combinaiſon, obvier à ces inconvéniens. Le marc de raiſins égrappés eſt ce qu'il a trouvé de mieux pour remplir ſon objet. Il en a fait l'expérience, & cette expérience eſt preſque la ſeule qui lui ait réuſſi. La meilleure maniere de procéder à cette opération eſt de verſer une pinte d'eau-de-vie ſur ſept ou huit pintes de marc bien ſec ; quand le marc, introduit dans une cruche pleine & bien fermée, a abſorbé preſque toute l'eau-de-vie, & que celle-ci ſe trouve bien colorée, alors, pour en dégager les eſprits vineux, & les lier de plus en plus avec le marc, on met la cruche bien lutée ſur un très-petit feu, ou ſur de la cendre chaude, où on la laiſſe pendant douze heures ou environ ; après quoi on la retire. Cette quantité peut ſuffire, en certains cas, pour un muid de vin de 150 bouteilles ; mais en général il vaut mieux en mettre plus que moins. Depuis trois ans, M. Maupin a fait l'eſſai de cette préparation ſur des vins foibles, des vins verds, & autres de mauvaiſe qualité, & il a trouvé que c'étoit le ſeul moyen de les rendre potables. L'eſprit-de-vin produit auſſi le même effet. On en met une chopine, ou trois demi-ſeptiers, meſure de Paris, par chaque demi-muid, non pas dans le vin même, comme dans le premier cas, mais dans le vaiſſeau où il doit être tranſvaſé, & pour que le vaiſſeau puiſſe s'imbiber plus aiſément de l'eſprit-de-vin, on partagera celui-ci par demi-ſeptier, que l'on fera chauffer dans une bouteille preſque pleine, au bain-marie. Quand la liqueur montera avec rapidité, on aura ſoin de la retirer auſſi-tôt & de la verſer dans la futaille qu'on bouchera bien & qu'on remuera juſqu'à ce qu'elle ſoit impregnée de l'eſprit-de-vin, & qu'il n'en reſte plus. On réitérera la même opération vingt-quatre heures après ; & quand on aura employé la quantité d'eſprit-de-vin convenable, douze ou quinze heures après, on tranſvaſera le vin qu'on veut améliorer ou

PRIX des G pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris ou du quintal du même poids.

Supplémen

Noms des Villes.	Eau de-Vie de Vin.	Eau de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS. . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville. . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	21
Saint-Quentin. .	276	. . . .	36	36	200	90	15
SOISSONS. .	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	18
Laon	504	. . . .	33	33	90	70	20
Clermont. . .	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
MOULINS. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers. . . .	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	15
Aubusson . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	15
RIOM. . .	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	15
Issoire. . . .	504	. . . .	. . . .	. . . .	140	150	8
Brioude . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	140	9
POITIERS. .	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	29
Châtillon . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
Châtellerault. .	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
BORDEAUX.	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Perigueux. . .	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
Agen	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	25
TOURS. . .	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
Angers. . . .	280	168	. . . .	14	180	120	10
Saumur . . .	233	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	15
CHAALONS.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes. . . .	215	. . . .	70	. . . .	200	. . . .	16
Rheims. . . .	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
ROUEN. . .	. . . .	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . .	
Le Havre. . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	20
Dieppe. . . .	290	. . . .	21	32	200	. . . .	30
CAEN. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
Bayeux. . . .	. . . .	156	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON. .	260	200	. . . .	25	200	150	15
Mortagne. . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise. . . .	. . . .	224	. . . .	17	150	100	15
PERPIGNAN	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON. . .	410	. . . .	60	. . . .	340	148	25
Avallon . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
Auxerre . .	300	. . . .	. . . .	. . . .	125	90	7
GRENOBLE	280	. . . .	. . . .	. . . .	120	130	10
Montelimard .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	36
Briançon . .	171	. . . .	. . . .	. . . .	120	120	10
METZ. . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Sedan. . .	410	. . . .	28	. . . .	100	40	30
Thionville. .	210	. . . .	31	. . . .	160	80	9
STRASBOUR	210	. . . .	35	. . . .	202	176	15
Colmar. . .	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
Belfort. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	390	270	9
VALENCIENN	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Cambray . .	630	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	
Givet. . .	216	. . . .	30	. . .	177	132	12

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Mars 1771, attribué au N°. 35.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	19 7 4	15 16 1	. . . .	3 2	2 1	1 8	10 10 9	5 15 4	2 2 8	2 2 8	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	20 6 1	18 3 4	12 18 9	2	1 9	1 4	12 16 6	7 13	1	1	200	180	. . . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	21
Saint-Quentin.	20 18 2	20 5 9	. . . .	2 2	2	1 10	12 8 5	6 12 6	1 13 10	14 10	360	360	. . . .	276	. . . .	36	36	200	90	15
SOISSONS.	26 5	23 4	19 4	3	2 6	2 3	15 6	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	18
Laon	20 12 6	19 6 8	18 6 8	3	2 6	2 3	15 9 10	7 4	2 10	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	90	70	20
Clermont.	24 10	21 8 9	15 6 3	2 9	2 6	2 3	13 2 6	8 15	2 10	2	. . . .	. . . .	120	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
MOULINS.	35 6	32 2 1	29 3 8	4 7	. . . .	4 3	24 10 4	10 10 1	2 10	2 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers.	32	28	26	4 1	. . . .	3 4	26	9 12	1 18	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	15
Aubusson	38	. . . .	30	4 3	. . . .	2 3	. . . .	19	2 10	1 16	. . . .	. . . .	112	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	15
RIOM.	35 14	35 2	33	4 8	2 5	. . . .	25 16	8 12 9	2	18	. . . .	. . . .	98	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	15
Issoire.	36 15 3	32 12 4	32 12 4	4 3	3 3	2 1	25 6 2	10 13 9	3 10	1 5	. . . .	. . . .	70	504	. . . .	. . . .	. . . .	140	150	8
Brioude	35 5 9	. . . .	31 2 3	3 6	2 10	2 4	23 19	17 9 1	3	2	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	140	9
POITIERS.	21 2 10	18 5 8	16	2	1 9	. . . .	13 14	. . . .	1 10	16	. . . .	. . . .	60	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	29
Châtillon	21 16 5	. . . .	16 7 3	2	1 6	1 3	. . . .	8 3 8	2	15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
Châtellerault.	22 8	20 8	18	2 5	2 1	1 9	16	8	2	1	. . . .	. . . .	60	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
BORDEAUX.	32 17 6	24 10	23	4 1	3 4	2 4	18	10 15 6	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Perigueux.	25 15	23 10	. . . .	2 9	2 3	1 9	. . . .	15	2 15	1 5	. . . .	. . . .	60	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
Agen	29 11 5	25 8 2	22 6 7	3 2	2 7	. . . .	. . . .	13 12 6	4	2	. . . .	. . . .	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	25
TOURS.	23 4	21 10	18 8 3	2 11	2 4	2	15 15 8	6 14 2	2 10	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
Angers.	23 16 1	20 14 8	18 8 7	2 8	2 1	1 5	14 11 9	8 5 10	1 15	1	. . . .	. . . .	56	280	168	. . . .	14	180	120	10
Saumur	22 13 7	17 16 7	16 12 10	2 4	2	. . . .	14 5 3	7 2 8	1 10	1	. . . .	. . . .	67	233	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	15
CHAALONS.	29 3 1	. . . .	16 15 8	3 7	. . . .	1 11	13 16 6	6 16 6	3	1 15	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	30 3	. . . .	19 8	3 9	. . . .	2 6	16 13	8 5	3	2 10	. . . .	. . . .	110	215	. . . .	70	. . . .	200	. . . .	16
Rheims.	25 17 4	. . . .	20 3	3 8	3 7	2 5	18 1	6 9 4	2 14	2 8	. . . .	150	125	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
ROUEN.	28 4 2	23 3 9	19 9 2	3 3	2 9	2 3	14 18 1	10 6 8	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	
Le Havre.	27	. . . .	. . . .	4 2	2 6	2 1	16	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	20
Dieppe.	24 6 1	21 4	17 14 7	3 9	2 7	1 10	12 17 4	8 16 11	3	1 15	390	550	. . . .	290	. . . .	21	32	200	. . . .	30
CAEN.	24 9 7	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	15 16 9	10 4 5	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
Bayeux.	24 11	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	16 17	9 2 9	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	156	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	23 13	20 4	20 4 6	2 7	2 4	2 1	15 8 7	7 10 10	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	25	200	150	15
Mortagne.	25 13	21 12	. . . .	2 9	1 10	1 10	17 14 5	8 9 10	1 13 4	1	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise.	24	22 6	20 12	2 9	2 6	2 3	15	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	17	150	100	15
PERPIGNAN.	23 14 10	20 3 2	. . . .	3 1	2 9	. . . .	. . . .	12 16 2	1 15 4	10 2	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	26 18 5	. . . .	21 4 1	3 2	. . . .	2 4	. . . .	12 6 1	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON.	38 8	31 12 8	29 11 6	5 4	2 8	. . . .	17 2 10	11 6 6	3	1 10	400	. . . .	200	410	. . . .	60	. . . .	340	148	25
Avallon	33 12	30	. . . .	3 6	2 6	. . . .	18	6 19	2 10	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
Auxerre	36 11	30 16 3	. . . .	3 10	3 7	. . . .	25	9 12	2 8	1 16	. . . .	. . . .	200	300	. . . .	. . . .	. . . .	125	90	7
GRENOBLE.	39 8 6	31 7 1	28 5 8	5 4	3 9	3 3	29 2 10	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	. . . .	. . . .	120	130	10
Montelimard	31 4	27 6	26	3 6	2 4	. . . .	18 4	11 15	4 1 8	1 15	. . . .	. . . .	57	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	36
Briançon	30 3 9	24 18 9	20 6 10	2 6	2	1 9	14 8 9	9 19 6	2 18 6	1 15	. . . .	. . . .	62	171	. . . .	. . . .	. . . .	120	120	10
METZ.	30 12	25 17 6	22 10	3 4	3 1	2 7	18	7 14 3	2	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Sedan.	26 19	. . . .	17 12	3 9	3	2	13	6 10	2 10	1 12	420	280	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	100	40	30
Thionville.	30 3 7	26 18 2	25 9 1	3 1	2 9	2 5	15	6 16 11	2 8	18	. . . .	. . . .	70	210	. . . .	31	. . . .	160	80	9
STRASBOURG.	39 9 4	33 1 4	26 13 4	5 2	3 8	2 9	19 4	10 19 5	2 11 3	1 19 4	. . . .	. . . .	40	210	. . . .	35	. . . .	202	176	15
Colmar.	35 1 3	27 10	26 2 6	3 7	3 1	2 7	22	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
Belfort.	33 18 6	28 15	28 15	3 9	3 7	3 3	27	9 4	1 14	1 5 10	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	390	270	9
VALENCIENNES.	29 5	18	13 10	2 9	2 2	1 8	11 12 6	7 5	2 1 11	19 4	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Cambray	20 10	18	15 6 8	2 4	2	. . . .	10 17 6	6 10 3	1 13 4	1 5	560	420	. . . .	630	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	
Givet.	26 5	. . . .	20	3 5	2 8	2 1	15	5 16 2	2 1 8	1 10	541	393	. . . .	216	. . . .	30	. . . .	177	132	12

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson.
AMIENS.	15	60	35	55	....	....	105 13 4	213	38 8	16	40 10	32	181	192	48	18	69	....	59	37
Abbeville.	25	110	50	70	....	....	143 11 9	266	41 17	29 18	34 17	28	153	184	56	19	71	....	41	44
Saint-Quentin.	11	75	60	78	....	....	75	180	500	125	70	40	150	200	33	16	80	....	35	45
SOISSONS.	8	60	40	45	....	....	120	240	....	....	60	45	150	240	55	19	75	75	50	40
Laon	24	55	40	60	....	....	....	....	70	50	60	40	200	270	50	18	90	65	65	
Clermont.	15	80	70	70	....	....	125	225	150	130	70	50	160	220	64	22	100	50	50	50
MOULINS.	15	70	50	60	....	....	....	....	....	....	....	....	175	250	45	17 10	90	50	40	60
Nevers	5 10	80	40	....	....	....	100	200	....	....	60	45	180	220	42	16	80	60	40	60
Aubusson	....	72	....	....	1000	1250	85	120	....	....	....	....	....	....	55	25	120	65	....	
RIOM.	12	90	40	80	....	....	70	150	120	80	100	60	190	225	45	22	80	50	....	
Issoire.	9 10	50	45	....	....	....	90	....	....	....	70	30	150	210	60	22	120	42	....	
Brioude	12	100	50	....	....	....	70	....	....	....	70	27	....	....	50	....	....	50	....	
POITIERS.	5	68	40	40	....	....	40	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	51	50	50
Châtillon	10	70	35	72	....	....	....	....	75	50	....	....	....	....	55	22	100	50	45	35
Châtellerault.	....	....	....	....	....	....	145	260	100	90	70	60	165	215	55	20	90	50	45	60
BORDEAUX.	20	100	80	70	....	....	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Perigueux.	7	....	....	60	....	....	125	250	....	....	25	20	160	200	50	20	....	40	....	
Agen.	13	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	24	....	....	....	
TOURS.	7	70	45	45	2200	2500	130	200	....	....	....	....	180	240	45	20	90	65	....	
Angers.	10	60	35	40	....	....	150	300	125	75	40	25	150	225	47	22	90	40	35	30
Saumur.	10	80	60	45	2200	3700	150	250	100	60	35	25	150	220	52	20	85	60	....	
CHAALONS.	....	60	16	30	....	....	100	350	100	51	26	24	175	240	....	14	....	....	....	
Troyes.	12	45	35	50	....	....	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	....	50	
Reims.	10	50	30	40	....	....	125	250	150	75	75	50	160	200	50	....	....	....	....	
ROUEN.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
Le Havre.	....	....	....	....	....	....	....	....	50	27	62	34	200	180	56	....	80	....	....	
Dieppe.	30	90	35	60	....	....	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN	20	100	50	80	....	....	120	230	100	50	70	40	160	240	50	21	90	70	....	50
Bayeux.	15	70	30	35	....	....	60	350	100	50	50	40	170	225	45	....	90	45	145	40
ALENÇON.	10	60	50	60	....	....	100	150	....	....	50	37	150	200	58	21	....	....	....	
Mortagne.	15	80	80	100	....	....	120	160	....	....	45	35	160	250	45	18	90	....	....	
Falaise.	9	50	30	45	....	....	150	450	80	70	35	25	160	200	45	20	80	55	45	45
PERPIGNAN.	12	70	40	....	1782	....	....	....	....	....	....	....	150	208	42	15	74	....	....	
Foix.	12	60	40	....	....	....	72	....	....	....	....	....	144	216	....	19	72	48	....	
DIJON.	20	75	36	....	....	....	110	140	....	....	58	22	170	215	60	15	90	43	43	50
Avallon.	6	80	50	60	....	....	....	....	....	....	....	....	165	....	48	....	....	....	....	
Auxerre.	10	58	42	45	700	100	70	120	70	45	90	60	175	200	55	30	100	85	78	78
GRENOBLE.	8	60	35	45	1980	2310	110	247	....	....	33	27	175	186	44	25	82	38	....	
Montelimart.	15	....	....	....	....	....	64	210	....	....	93	46	129	208	52	26	81	58	....	
Briançon.	8	60	30	....	....	....	58	81	....	....	46	40	175	210	46	26	81	70	....	
METZ.	8	36	24	36	....	....	120	360	120	60	72	36	180	160	35	....	....	....	....	
Sédan.	40	60	40	....	....	....	140	180	200	75	....	65	150	250	50	22	90	....	45	70
Thionville	10	48	20	....	....	....	130	180	120	100	80	65	200	250	48	16	120	....	33	
STRASBOURG	13	170	....	40	....	....	82	183	180	78	80	45	188	206	42	15	72	245	274	163
Colmar.	9	100	60	54	....	....	120	....	100	80	70	60	200	....	41	15	50	....	40	45
Belfort.	....	70	45	....	....	....	....	....	....	....	....	....	215	225	50	18	....	....	....	
VALENCIENNES	30	70	40	45	....	....	125	....	150	75	62	40	200	250	60	20	75	....	30	
Cambray.	....	....	....	....	....	....	128	....	388	103	70	35	168	241	45	17	82	....	61	
Givet.	11	51	33	60	....	....	93	156	156	93	72	57	208	260	41	18	104	....	....	

Noms	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIEI								
Abbevill	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Saint-Qu	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
SOISS	150	200	33	16	80	. . . .	35	45
Laon .	150	240	55	19	75	75	50	40
Clermon	200	270	50	18	90	65	65	
MOUL	160	220	64	22	100	50	50	50
Nevers	175	250	45	17 10	90	50	40	60
Aubuſſon	180	220	42	16	80	60	40	60
RIOM.	. . . .	. . . .	55	25	120	65	. . . .	
Iſſoi:.	190	225	45	22	80	50	. . . .	
Brioude	150	210	60	22	120	42	. . . .	
POITI	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . . .	
Châtillon	170	210	55	20	80	51	50	50
Châteller	. . . .	. . . .	55	22	100	50	45	35
BORDI	165	215	55	20	90	50	45	60
Perigueu	185	230	60	18	61	35	35	30
Agen.	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
TOUR	. . . .	. . . .	. . . .	24	. . . .	. . . .	. . . .	
Angers.	180	240	45	20	90	65	. . . .	
Saumur.	150	225	47	22	90	40	35	30
CHAAL	150	220	52	20	85	60	. . . .	
Troyes.	175	240	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Reims.	155	205	60	17	75	. . . .	50	
ROUE	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dieppe.	200	180	56	. . . .	80	. . . .	. . . .	
CAEN	170	200	57	26	70	55	32	50
Bayeux.	160	240	50	21	90	70	. . . .	50
ALENÇ	170	225	45	. . . .	90	45	145	40
Mortagne	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaiſe.	160	250	45	18	90	. . . .	. . . .	
PERPI	160	200	45	20	80	55	45	45
Foix.	150	208	42	15	74	. . . .	. . . .	
DIJON	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
Avallon.	170	215	60	15	90	43	43	50
Auxerre.	165	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
GRENO	175	200	55	30	100	85	78	78
Montelima	175	186	44	25	82	38	. . . .	
Briançon.	129	208	52	26	81	58	. . . .	
METZ.	175	210	46	26	81	70	. . . .	
Sédan. .	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Thionvill	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
STRASBO	200	250	48	16	120	. . . .	33	
Colmar.	188	206	42	15	72	245	274	163
Belfort.	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
VALENC	215	225	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Cambray.	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Givet.	168	241	45	17	82	. . . .	61	
	208	260	41	18	104	. . . .	. . . .	

corriger. Mais pour ne point agiter le vin, ce qui lui eſt fort nuiſible, on l'entonnera par un tuyau de fer blanc que l'on introduira dans le vaiſſeau, & dans lequel on fera entrer la douille de l'entonnoir. Ce tuyau doit être, à trois pouces près, de la profondeur du vaiſſeau.

Si l'on avoit des vins foibles & aqueux, on pourroit, pour leur donner un peu plus de vigueur & de conſiſtance, y jetter du ſel commun, à raiſon d'une pinte & demie ou deux pintes par muid.

A l'égard des vins troubles, non par la lie, mais parce qu'ils ſe défont, il faut avoir grand ſoin de les bien éclaircir, avant de les mettre dans la piece préparée à l'eſprit-de-vin : je conſeillerois d'ajouter, dans ce cas, un peu de moût; mais comme on n'en trouve que dans le tems des vendanges, on fera bien, au défaut de moût, d'y mettre trois ou quatre livres de ſucre en poudre. On pourroit également, ſuivant l'opinion de pluſieurs Connoiſſeurs, employer le ſucre, pour adoucir les vins verds & ceux qui tirent à l'aigre; mais ſi l'on n'emploie pas ce vin tout de ſuite, le ſucre fermente, &, comme je l'ai éprouvé, augmente la verdeur du vin, au lieu de la diminuer. Il vaut beaucoup mieux avoir recours aux eſprits vineux, dont l'effet eſt certain.

I I.

Préparation du cuivre pour les miroirs ardens, &c.

L'arſenic, mêlé avec le cuivre, le durcit, le blanchit & le rend très-fuſible. Un Particulier de Grenoble, voulant faire des miroirs ardens, a imaginé d'imbiber le cuivre roſette d'une très-grande quantité d'arſenic de la maniere ſuivante, & il a très-bien réuſſi.

Pour faire facilement fondre le cuivre roſette, il fait bien rougir le creuſet & y jette ſon cuivre qui fond bien-tôt; enſuite il met une bonne doſe d'arſenic dans un creuſet de fer ou de terre qu'il bouche avec du papier bien ſec. Il met un manche au creuſet, le renverſe, & le tient au fond du cuivre fondu juſqu'à ce qu'il ne fonde plus. Par ce moyen, l'arſenic eſt forcé, pour s'exhaler, de traverſer toute la maſſe du cuivre. Si l'on réitere deux ou trois fois cette opération, le cuivre devient très-blanc, très-dur, & très-ſuſceptible d'un beau poli, pour les miroirs ardens. Il modélera facilement, parfaitement & ſans ſoufflure. L'on n'ignore pas combien la vapeur de l'arſenic eſt dangereuſe.

Le feu ſieur Imbert, Miroitier de la même Ville, eſt le premier qui ait aſſemblé, dans une calotte de bois concave, des morceaux de miroir triangulaires, planés & étamés, par le moyen deſquels il eſt parvenu à former des miroirs ardens de quatre à cinq pieds de diametre. Celui que l'on voit dans le cabinet de la Société Royale de Londres, eſt l'ouvrage de cet Artiſte. On ſçait que M. de Buffon a perfectionné cette découverte, en mettant derriere chaque petit miroir, des vis par le moyen deſquels il augmente ou diminue la forme de la courbe.

Cette anecdote ne ſera pas indifférente pour ceux qui travaillent à l'hiſtoire des progrès des Arts & des Sciences.

I I I.

Procédés pour teindre les draps en deux couleurs, donnés par M. Baumé, Maître Apothicaire de Paris & Démonſtrateur en Chymie, dans le N°. 14 de l'Avant-Coureur.

Les Anglois ont trouvé le moyen de teindre le deſſus & le deſſous des draps en deux couleurs différentes. On a cru qu'ils plongeoient ſucceſſivement les draps dans deux teintures différentes, & qu'à l'aide de quelques mordans appliqués ſur l'étoffe, on empêchoit les couleurs de ſe confondre : mais on a tenté inutilement de découvrir leur ſecret.

M. Baumé s'eſt apperçu que ces draps Anglois n'étoient pas teints dans des cuves; & il s'eſt convaincu que les Teinturiers Anglois appliquoient leur couleur avec la broſſe. Pour empêcher que chaque teinture ne perce le drap, ce qui confondoit les couleurs, il faut enduire de colle de farine le côté que l'on veut teindre. On prend une piece ou demi-piece de drap blanc bien dégraiſſé & bien foulé, que l'on tend fortement ſur un chaſſis à l'aide d'un grand nombre de petites ficelles attachées autour de la liſiere; & l'on applique ſur un côté avec une broſſe de la colle de farine qu'il faut

laiſſer ſécher, opération qu'on recommence deux ou trois fois. Lorſque ce côté du drap eſt bien garni & bien ſéché, on prend, avec une broſſe, de la teinture que l'on étend ſur l'autre côté du drap le plus également qu'il eſt poſſible. On laiſſe ſécher cette couche de teinture, & on en applique une ſeconde, & même une troiſieme, juſqu'à ce que la ſurface du drap ait acquis l'intenſité de couleur que l'on deſire. On plonge alors le drap dans la riviere avec ſon chaſſis, en obſervant de mettre le côté teint en-deſſous. On agite le chaſſis le plus vîte qu'il eſt poſſible, pour que le courant d'eau emporte le ſuperflu de la couleur, avant que la colle ait eu le tems de ſe délayer. Cette opération faite, on laiſſe tremper le drap, juſqu'à ce que la colle appliquée deſſus ſoit entiérement emportée. Le drap eſt enſuite tiré hors de l'eau, & on lave le côté qui ne doit point avoir de couleur, ſi par haſard il s'y étoit fait quelque tache. Lorſque le drap eſt bien ſec, on étend ſur le côté teint deux ou trois couches de farine; & après l'avoir laiſſé parfaitement ſécher, on applique ſur le côté blanc une teinture d'une autre couleur, de la maniere que l'on vient de décrire pour l'autre côté. On finit par détacher le drap de deſſus le chaſſis, on le lave complettement pour qu'il dégorge, qu'il ſoit débarraſſé de toute colle, & qu'il puiſſe recevoir, lorſqu'il ſera bien ſec, les autres préparations que les Fabricans ont coutume de lui donner.

I V.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

4 Avril 1771. Le navire du Capitaine Jan J. Rouaan, venant de Bordeaux; les navires des Capit. Albert Tenniz, Evert Hendrickx, venant de Rouen.

5 Avril. Le navire du Cap. Johan Eypes, venant de Bordeaux.

6 Avril. Le navire du Cap. J. Fedder, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Lambert L. Dyck, venant du Havre.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France.

6 Avril. Les navires des Capitaines John Suer, Jean T. Swart, allant à Bordeaux; les navires des Capit. T'jeert T. Anders, Peter Ketelaer, Pieters Sjours, allant à Rouen.

7 Avril. Le navire du Cap. Jean C. Hulſt, allant à Bayonne; le navire du Cap. Michiel Michielſz, allant en France; les navires des Cap. M. Pieters, B. Jacobs, H. S. de Jong, M. J. Hokker, N. Lodewyckx, allant à Nantes.

8 Avril. Le navire du Cap. Fedde Janz, allant à Marſeille; le navire du Capit. C. Hulſt, allant à Nantes; le navire du Capit. Tys Wiebes, allant à Rouen; les navires des Cap. Jelle Hanz, Heſſel de Jong, allant au Havre.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Gravesend, le 6 Avril 1771.

Le Boulogne, paquebot, Cap. Merriton, venant de Boulogne; le Fancy, Capitaine Warner, venant de Rouen.

A Falmouth, le 8 Avril.

Le Twofriends, Cap. Benter, venant de Nantes.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Gravesend, le 7 Avril.

L'Eagle, Capit. Gilby, allant à Calais.

11 Avril. Le Dunkerk, Capit. Walton, allant à Dunkerque.

De Darmouth, le 5 Avril.

Le Three Brother, Cap. Fry; le Speedwel, Capit. Prouting, allant au Havre. Ce dernier a relâché à Porſmouth, d'où il eſt parti le 11.

Le Comte de Novellas, Capit. Cadou, parti de la Rochelle pour le Port-au-Prince, a relâché à Liſbonne le 1 Mars, ayant perdu ſes mâts.

Le S. Briget, Capit. Meroney, allant de Limerick à Bordeaux, a péri le 14 Mars près de Breſt; l'équipage s'eſt ſauvé.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 10 Avril 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	375
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34 ¾
De la Banque d'Angleterre. .	151
De la Comp. Ang. des In. Or.	225
De la Comp. de la Mer du Sud.	97

Annuités à 4 p. % 1770 96
Consolidées à 3 p. % . . . . . 86 $\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le* 10 *Avril* 1771.

Londres	34	$8\frac{1}{2}$ à 8
Ditto à 2 usances. . . .	34	$6\frac{1}{2}$ à 6
Paris	54	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{7}{8}$
Bordeaux	54	
Ditto à 2 usances	53	$\frac{7}{8}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	
Madrid.	94	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville.	94	
Lisbonne	46	$\frac{1}{4}$
Venise.	89	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Gênes	86	$\frac{1}{4}$
Livourne	88	$\frac{3}{8}$
Vienne.	35	$\frac{3}{16}$
Hambourg	33	$\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{1}{2}$
Rotterdam		$\frac{1}{8}$
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ p. %	

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens.
	liv.	
367	1500	6 *Juillet.*
392	1000	5 *Octobre.*
413	1000	4 *Janv.* 1772.
429	1000	7 *Septembre.*
465	1000	1 *Juin.*
473	1000	6 *Fév.* 1772.
481	1000	7 *Décembre.*
499	1000	2 *Mai.*
524	1000	5 *Mars* 1772.
532	1000	2 *Mai.*
550	3000	6 *Juillet.*
594	6000	6 *Fév.* 1772.
612	4000	5 *Mars* 1772.
616	1000	Idem.
641	2000	7 *Novembre.*
669	5000	11 *Juillet.*
674	5000	6 *Fév.* 1772.
676	5000	4 *Janv.* 1772.
722	1000	6 *Fev.* 1772.
750	14000	12 *Décembre.*
764	1000	5 *Mars* 1772.
6810	5400	5 *Octob.* 1771.
822	5000	4 *Janv.* 1772
865	5000	4 *Mai.*
910	1500	4 *Janv.* 1772.
925	2000	6 *Fév.* 1772.
955	1000	4 *Janv.* 1772.
958	1000	7 *Septembre.*
963	1000	4 *Mai.*
995	1000	Idem.
7001	1000	11 *Juillet* 1771.
017	1000	3 *Août.*
034	3000	4 *Mai.*
036	3000	5 *Mars* 1772.
073	4000	12 *Décembre.*
086	2000	Idem.
112	6000	Idem.
139	1700	5 *Octobre.*
248	5000	1 *Juin.*
304	2000	4 *Janv.* 1772.
306	2000	12 *Décembre.*
314	2000	8 *Août.*
330	5000	5 *Octobre.*
339	1000	8 *Août.*
354	1000	7 *Septembre.*
374	5000	Idem.
386	4000	12 *Décembre.*
405	10000	5 *Octobre.*
437	3000	6 *Avril.*
465	1000	8 *Août.*
509	5000	Idem.
550	1500	1 *Juin.*
572	30000	8 Idem.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 20 Avril 1771, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 30 l. 15 s. à 33 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 liv. 10 s. à 22 liv.; l'orge, de 18, 18 liv. 10 s. à 19 liv. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 20 Avril 1771, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Avril 1771.*

Amsterdam	54 ¾	à 7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ¾		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97 ¼		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	½ P.	% P.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1005 7 ½. . .	1007 ½ . . .	1005 . . . .
Emprunt Oct. .	243	241	241 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	50	51 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	67 ½	67 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 386 .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 24 Avril 1771		Du Jeudi 25.		Du Vendredi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	E.	Cadeau, six dern. mois 1770.	C.	Nau jeune, six d. mois 1770.	G.
Boutet, *idem.*	F.	Courmont, *idem.*	F.	Lempereur, *id.*	H.
Boucard, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	G.	Pannelier, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	G.	Bouron, *idem.*	J.	.....	
Despeignes, *idem.*	H.	Boutray, *idem.*	J.	.....	
Gautier, *idem.*	H.	Delagarde, *idem.*	J.	.....	
Lecamus, *idem*	J.	Delauge, *idem.*	J.	.....	
Daubonne, *id.*	J.	Deschapelles, *id.*	J.	.....	
Lallement l'. *id.*	J.	Sainte-Luce, *id.*	J.	.....	
Meulan, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	M.	.....	
Roytier, *idem.*	J.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	L.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	N.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 27 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 1 *Avril.*

NOus admirons, & l'Europe admirera ſans doute, le zele, la prudence & le ſuccès avec leſquels un jeune Prince, s'élevant au-deſſus de ſon âge & peut-être de ſon ſiecle, embraſſe, pourſuit & conſomme la réforme économique & générale de la Cour, des Finances, des Chancelleries, de la Magiſtrature, des bois & forêts, de la Marine, des Loix & de toutes les parties de l'Adminiſtration. Le récit des heureux changemens opérés dans l'eſpace d'une année, paroitroit l'hiſtoire d'un long regne rempli de grands travaux. Tout ce qu'on auroit pu attendre du tems & d'une expérience conſommée, le génie & la bienfaiſance éclairée l'ont produit, pour ainſi dire, en un inſtant. La réforme entrepriſe ne ſe borne pas à des ſuppreſſions iſolées de quelques abus, inſpirées par les circonſtances, & ſeulement enviſagées dans leurs rapports immédiats : c'eſt la réforme de l'Etat entier ſyſtêmatiquement combinée dans le plan le plus vaſte & le plus refléchi. Deux objets dans le nouvel ordre des choſes ; 1°. le ſoulagement des Peuples par l'abolition des charges, des réglemens, des inſtitutions & coutumes qui reſtreignent l'énergie des facultés de l'homme & l'étouffent ; 2°. la proſpérité de l'Empire par les travaux, les libertés, les encouragemens qui appliquent & dévouent en quelque ſorte tous les intérêts à la reſtauration de l'Agriculture, du Commerce, des Arts, de l'Agriculture ſur-tout.

La ſuppreſſion d'une infinité d'Officiers, tant ſupérieurs que ſubalternes dans les divers départemens, eſt une vraie ſuppreſſion d'impôts & une juſte reſtitution d'hommes & de richeſſes aux travaux utiles. Sa Majeſté, par un acte de bonté, daigne accorder aux Titulaires ou Employés un dédommagement à vie.

La réforme des grandes Charges de pure repréſentation, telles que celles de Grands-Maitres & de Grandes-Maîtreſſes, & de toutes celles qui ne ſervoient qu'à enfler la pompe de la Cour, détruit une des cauſes les plus actives du luxe, de l'inutilité, de l'intrigue, de l'abandon des terres, &c. Des ſerviteurs utiles ſont ſubſtitués à des ſoudoyés oiſifs. Les Cadets, par exemple, de terre & de mer, remplaceront les Pages pour le ſervice de table.

La fixation des appointemens ou gages des Juges obligés aujourd'hui à réſidence, des Députés des deux Chancelleries Allemande & Danoiſe, &c. établit un ordre néceſſaire à l'adminiſtration & à la deſtination primitive de la Magiſtrature, &c.

La révocation de tous les privileges & l'extinction de tous les abus qui tendoient à ſouſtraire les Grands, les Dignitaires, la Nobleſſe, aux pourſuites de leurs créanciers, ſelon le cours ordinaire de la Juſtice, rétablit tous les ordres de Citoyens dans la ſeule

égalité qui peut exiſter d'homme à homme, celle de faire valoir également leurs droits naturels ſans acception, & d'en jouir ſans attentat ſur les droits d'autrui. Sa Majeſté ſe ſoumet elle-même à cette loi, ou plutôt elle déclare & confirme la loi ſociale éternelle qui l'y ſoumet.

Le renvoi d'une foule d'hommes inutiles qui, dans l'Hôpital de cette Capitale, vivoient du patrimoine des Pauvres, ſous prétexte de les ſervir, découvre un fonds preſque ſuffiſant pour doter une eſpece d'Hôtel-Dieu deſtiné au traitement des malades. On ſe plaint par-tout que la plus grande utilité des fondations charitables envers les Pauvres, c'eſt de faire beaucoup de fortunes particulieres ou du moins de groſſir le bien-être d'une foule d'hommes aiſés, aux dépens de ces mêmes Pauvres.

L'éducation de la Jeuneſſe, baſe de toute réforme durable, ſera dirigée ſur un nouveau plan qu'une Commiſſion, compoſée d'hommes ſçavans & déſintéreſſés, dreſſera pour être ſuivi à l'Univerſité dont les Profeſſeurs n'étoient gagés que pour jouir d'un gros revenu ſans travail, fiers des titres de *Conſeillers* de *Régence*, d'*Etat*, de *Chancellerie*, de *Juſtice* dans leſquels ils cachoient celui de leur exercice, abandonné aux Maîtres de langue, de danſe & d'armes.

L'inſtruction ſi néceſſaire aux Peuples, ſi néceſſaire aux Rois, ſera favoriſée par l'exemption des droits de Douane ſur tous livres, papiers imprimés, cartes, &c.; exemption qui portera les lumieres de toutes les Nations de l'Europe chez une Nation déja tant excitée à s'éclairer par la liberté de la preſſe & par les récompenſes aſſurées au ſçavoir & à l'induſtrie.

Par la ſuppreſſion même de ces droits & de tant d'autres, l'Etat augmente ſon revenu, en paroiſſant le diminuer, parce qu'elle accroît le revenu diſponible de la Nation, & les dépenſes utiles & productives qui ſont la meſure du revenu du fiſc, comme de celui des Citoyens. La diminution des charges publiques prête à l'extinction ſucceſſive de tous les impôts onéreux à la culture, ceux qui diminuent les avances & les profits du Cultivateur. Cette ſuite d'opérations que tant d'autres donnent lieu d'eſpérer, ſera ſans doute bien plus avantageuſe encore que la diſtribution utile d'ailleurs de tant de prix offerts au concours de l'induſtrie, & ſur-tout de l'induſtrie rurale. C'eſt principalement à l'exciter, à ſoutenir la veuve & l'orphelin, à promouvoir la population déterminée par la quantité des récoltes, à faciliter les communications & le commerce, à pourvoir à la ſûreté des Citoyens, à hâter les progrès des lettres que les épargnes de tant de réformes économiques ſont employées. Une partie ſe convertit en avances de culture, telle que les prix qui doivent récompenſer la bonne exploitation des Communes ci-devant ſi mal cultivées, parce qu'elles l'étoient comme par corvées.

Ces réflexions ſur les dernieres opérations bienfaiſantes du Gouvernement ne donnent qu'une très-foible idée des avantages qui doivent en réſulter, ſur-tout par leur concours avec les loix, les établiſſemens & les réformations qui les ont précédées, & ceux qui acheveront de remplir les vues du Souverain.

Il eſt très-rare de voir les Belts (détroits) auſſi long-tems fermés par les glaces que cette année. On a eſſayé de s'ouvrir un paſſage par le petit détroit; mais il eſt long, périlleux & dépourvu des choſes les plus néceſſaires. Le froid eſt redevenu très-violent; & néanmoins la mortalité continue d'emporter les beſtiaux. Nos Bouchers ont tiré 400 bœufs de la Scanie Suédoiſe. Un paquebot de Hambourg qui en étoit chargé a franchi les glaces du détroit entre Helſingor & Helſingbourg, déja détachées par les vents & par la force du courant. Le pont formé par la glace entre la Zéelande & la Scanie ſupportoit encore les traineaux & les voitures chargés de marchandiſes & de denrées. L'interruption du commerce avec l'Allemagne, la Suede, la Norwege, &c. a fait monter la tonne de ſeigle de 6 à 12 florins d'Allemagne.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 7 Avril.*

Nous apprenons de Cuxhaven que le Capitaine Jean Brunſvic, venant de Londres, a été aſſailli par une tempête, & qu'il n'a pénétré qu'avec la plus grande peine & dans le plus mauvais état juſqu'à l'Iſle de Helgeland. Le Capitaine Lam, venant auſſi de Londres, a échoué vers la nouvelle digue

de Cuxhaven. Le même accident eſt arrivé près d'Altenbrock au Capitaine *Permyn*, de *Bordeaux*. Quelques bâtimens Anglois, entr'autres, la galiotte de la chaloupe de l'Amirauté, ont été fort endommagés par les glaces. Mais la Garde qui veille ſur ces parages a heureuſement donné les ſecours les plus prompts à tous ces navires. On ne ſe ſouvient pas d'avoir vu la navigation ſi difficile dans cette ſaiſon, ni tant de glace, depuis 1709. On eſpere néanmoins que la débacle aura bientôt tout emporté.

DE VIENNE, *le* 10 *Avril*.

Depuis les recherches, les découvertes, & les exécutions des Commiſſaires de S. M. Impériale, le prix des grains eſt tombé de plus de moitié à Prague.

S. M. I. après avoir fondé tant d'établiſſemens utiles aux Peuples, vient encore d'inſtituer un Cours public & gratuit de Méchanique, en faveur de l'Artiſte, de l'Artiſan, & ſur-tout de l'Econome & du Cultivateur. Le P. Joſeph Walcher, célebre par ſes connoiſſances dans les Sciences & l'économie rurale, en donna les premieres leçons le 7. Elles ſeront continuées tous les Dimanches & jours de Fête depuis dix heures & demie juſqu'à midi. On enſeignera d'abord les principes généraux de la théorie de la Méchanique; on paſſera de la théorie à la pratique, & l'on s'étendra ſur la conſtruction, l'uſage, le mouvement, les proportions, l'emploi des machines dont on diſtribuera les modeles, & avec leſquelles on fera les expériences néceſſaires pour en démontrer les effets & leurs cauſes. On ne doute pas que ce bienfait ne s'étende ſur les autres Villes des Etats Héréditaires, & qu'on ne reconnoiſſe bientôt, à la proſpérité publique, la différence d'un Cultivateur qui applique la ſcience à l'art, d'avec celui que la routine conduit & qu'elle abandonne à chaque inſtant à l'ignorance.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Avril*.

Le froid & la neige ont fait craindre, les premiers jours de la Foire, qu'elle ne fût extrêmement mauvaiſe: cependant elle a été paſſable; & s'il y a beaucoup moins de Marchands que de coutume, les emplettes ont été faites par commiſſion. Les Libraires de Leipſick, où il y a beaucoup de Sçavans, ſe ſont emparés du commerce des livres. Nous ſommes inondés ici de contrefactions de livres François que les François eux-mêmes ne pourroient lire, tant leur langue eſt défigurée ſous nos preſſes. On a arrêté un grand nombre de voleurs.

Malgré le beau tems dont nous jouiſſons, quoique la mauvaiſe ſaiſon ne paroiſſe avoir fait aucun tort aux campagnes, les vivres ſont toujours chers; un pain de mauvaiſe qualité, d'environ trois livres, coûte 13 kreutzers & demi, ou à peu près dix ſous de France. Le pot de biere qui ne coûtoit que 3 kreutzers, en vaut 5; ainſi du reſte.

Le projet de rétablir la libre circulation dans tout l'Empire, ſoutenu avec chaleur par le Margrave de Bade-Dourlach ſouffre de grandes difficultés à la Diete, ſuivant les nouvelles de Ratiſbonne. Le Miniſtre Electoral de Brunſwich, & celui de la Cour de Saxe-Weymar ont déclaré que leurs Cours n'acquieſceroient pas à la défenſe qu'on y joint de l'exportation hors de l'Empire, attendu qu'il eſt contre la juſtice, l'humanité & l'intérêt d'un Etat de refuſer des ſecours à un Peuple voiſin, lorſqu'on peut lui en donner.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 28 *Mars*.

Il eſt tombé dans preſque toute l'Italie, beaucoup de neige, & il y regne un froid très-vif. Il n'y aura preſque point de fruit; on a lieu de tout craindre pour les vignes.

Le Sénat a réſolu d'établir une Société Géorgique à Spalatro, dans la Dalmatie, afin de ranimer les Arts, l'Agriculture & la pêche négligée dans cette vaſte Province. Il n'épargne ni les encouragemens, ni les récompenſes, ni les diſtinctions pour animer & ſoutenir les travaux des autres Sociétés Economiques établies dans les Domaines de l'Etat.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 12 *Avril*.

Depuis le 26 du mois dernier juſqu'au 7

du courant, il eſt arrivé dans ce Port 103 bâtimens de différentes grandeurs, dont 67 François & 35 Etrangers ; & il eſt entré 33310 charges de bled & 19017 milléroles 4 barriques d'huile. Depuis le 27 Mars juſqu'au 10 du préſent mois, la polacre l'*Hirondelle* eſt partie pour la Canée, ainſi que le pinque *Saint-Victor* ; le pinque *Saint-François* pour le Levant, de même que la corvette la *Marie* ; la tartane la *Conception* pour la Barbarie ; la tartane le *S. Jean-Baptiſte* pour Tunis, ainſi que la tartane le *Saint François de Paule* ; le pinque le *Diligent* pour Acre ; la polacre l'*Aimable Thereſe* pour Smyrne. Le navire le *Conquérant* eſt parti pour le Cap, &c.

DE LA ROCHELLE, *le* 15 *Avril.*

Il eſt ſorti de ce Port pendant le mois de Mars, pour l'Etranger 6596 liv. indigo ; 212,113 liv. ſucre brut ; 94457 l. ſucre terré blanc ; 159,928 liv. ſucre de tête ; 47633 l. café ; 5325 l. rocou ; 250,144 l. ſirop : pour le Royaume 4467 l. indigo ; 1456 l. ſucre brut ; 2500 liv. ſucre blanc ; 18969 l. ſucre en pain ; 294 l. café ; 10928 l. rocou ; 50240 veltes eau-de-vie. Cette derniere denrée eſt à 145 l. les 27 veltes ; le café, de 19 à 24 ſ. la livre ; le ſucre blanc de 30 à 52 l. le quintal ; le ſucre brut de 24 à 32 ; l'indigo de 10 à 12 l. la livre ; le coton de 120 à 170 l. le cent.

Le navire le *Comte de Nolivos*, de ce Port, parti pour Saint-Domingue, a eſſuyé le plus mauvais tems ; il a été preſque totalement déſemparé ; & après avoir perdu 7 hommes de ſon équipage, il a été forcé de relâcher à Liſbonne.

Le navire le *Zéeleuſt*, revenant d'Amſterdam, eſt entré dans ce Port chargé de grains, ſous la réſerve par les Propriétaires de la cargaiſon qu'ils auront la faculté de la vendre, ſoit ici, ſoit dans tel autre Port du Royaume où ils trouveront la meilleure vente, ou de le réexporter, ſoit pour le lieu de ſon départ, ſoit pour tout autre Port étranger, en conformité de l'Arrêt du Conſeil du 14 Juillet 1770. Ce fait démontre la ſageſſe de l'Arrêt à cet égard, & il explique en même tems pourquoi, au milieu même de la plus grande cherté, les Etrangers refuſent de porter des ſecours au Peuple qui, en vertu des Réglemens, ſe ſaiſiroit de leur denrée comme d'un bien ſur lequel il auroit des droits, en leur raviſſant la liberté d'en diſpoſer à leur fantaiſie & ſuivant les ſpéculations de leur intérêt particulier.

Par l'Arrêt du Conſeil du 7 Février, publié ici le 21, il a été défendu à toutes perſonnes faiſant le commerce des grains de les envoyer à la mouture ou de les expoſer en vente, que préalablement ils n'aient été criblés, nettoyés & purgés d'ivraie & de tout corps étranger. Le Public ſe flattoit, en conſéquence, qu'il ne ſeroit plus dans le cas de ſe plaindre de la mauvaiſe qualité du pain ; néanmoins les choſes n'ont point changé juſqu'à ce jour. Les perſonnes chargées de l'exécution des Arrêts étant occupées de tant de ſoins qu'il ne leur eſt pas poſſible de faire l'examen de tous les bleds mis en vente, un Ami zelé de l'humanité demande s'il ne ſeroit pas convenable de nommer des Inſpecteurs d'une intégrité reconnue, pour viſiter au Marché les bleds deſtinés, ſoit à être conſommés dans le pays, ſoit à être tranſportés ailleurs, & donner aux Propriétaires des grains des certificats de leur bonne qualité, ſans leſquels la denrée ne pourroit être ni vendue ni chargée. Le Public ſeroit alors ſans inquiétude ; & le Boulanger n'auroit plus de prétexte à alléguer pour débiter de mauvais pain. La rétribution dûe aux ſoins des Inſpecteurs ſeroit payée par les Acheteurs, Marchands ou Boulangers qui n'en ſeroient point grévés, attendu ſa modicité, & qui en ſeroient dédommagés d'ailleurs par la bonne qualité de la denrée. Il y a, dit ce bon Citoyen, dans toutes les Manufactures des Inſpecteurs pour aſſurer au Public la qualité des marchandiſes ; à la Rochelle, il y a des Agréeurs tant à l'achat qu'au chargement des eaux-de-vie : ſera-t-on privé de cette précaution pour la denrée la plus importante à la ſanté de l'homme ? Et cette Province ſera-t-elle condamnée à ne manger que de mauvais pain, tandis que tout le reſte du Royaume eſt à l'abri de ce danger, par la ſeule attention des Cultivateurs & des Marchands ?

Le zele de l'Auteur de ce projet mérite des éloges & même une ſorte de reconnoiſſance. Mais la création de ces nouveaux Officiers ne ſeroit-elle pas bien dangereuſe & bien onéreuſe pour le Public ? Seroit-elle

très-utile ? Est-elle nécessaire ? Les nouveaux Offices sont de nouveaux impôts sur le Peuple : celui-ci seroit d'autant plus dur qu'il tomberoit sur une denrée de premiere nécessité ; car les Marchands & les Boulangers seroient forcés de l'ajouter au prix de l'achat, comme ils y ajoutent tous les autres droits & frais. La rétribution ne sçauroit être fort modique, puisqu'elle seroit le salaire d'un travail pénible, s'il étoit bien fait. Quelque modique qu'elle fût dans le détail de l'achat, elle deviendroit considérable par la multiplicité des expositions & des ventes. Il n'y a point de droit léger sur un grand débit ; & il est trop dangereux de faire renchérir le prix du pain. Comment répondre d'ailleurs de l'exactitude de ces Officiers ? Les Inspecteurs que le bon Rochellois cite n'empêchent & n'empêcheront pas qu'il ne se vende de mauvaise marchandise. Est-ce que les Boulangers ne rejetteroient pas encore la mauvaise qualité de leur pain sur celle du bled, malgré les certificats de l'Inspecteur de grains, souvent à tort, quelquefois avec raison ? Mais pourquoi ne prendroient-ils pas eux-mêmes la précaution qu'on veut que les Propriétaires prennent ? Le bled peut être mêlangé dans toutes les mains par lesquelles il passe, & jusques dans celles du Boulanger : c'est dans les mains qui le mettent en œuvre pour la consommation qu'il doit être finalement purgé de tout corps hétérogene & nuisible. Les Boulangers sont, dans ce cas, responsables de la qualité de leur pain, parce qu'ils ont pu & dû connoître la qualité du grain & remédier au vice dont il s'agit. Que les frais de nettoyage soient avancés par le Propriétaire ou par le Boulanger, le grain renchérira à proportion, les frais seront à la fin supportés par le Consommateur ; & si le même grain passe plusieurs fois, quoiqu'inutilement, sous les yeux de l'Inspecteur, par la multiplicité des ventes, le pain se trouvera finalement chargé de doubles, triples, quadruples droits d'inspection. Nous croyons que le mêlange des matieres étrangeres dans le grain, dont on se plaint ici, provient de causes passageres pour lesquelles il seroit dangereux de créer des Offices qui nous menaceroient de devenir perpétuels ; que hors de là, il en sera ici comme dans le reste du Royaume où l'on n'a pas besoin d'inspection ; & qu'en tout état de cause, c'est aux Boulangers à prendre les précautions nécessaires pour faire de bon pain, & à la Police qui veut taxer le pain à y veiller & à avoir égard à la dépense que ces soins peuvent leur occasionner.

D'Angers, *le 16 Avril.*

Depuis un mois que l'Anjou éprouve une affreuse sécheresse & un froid continuel, nous n'osons plus nous flatter d'une abondante récolte. Les grains qui avoient baissé considérablement remontent dans tous nos Marchés, de façon que le septier de froment pesant 300 livres, lequel valoit il y a six semaines 26 ou 27 liv., se vend couramment depuis 31 jusqu'à 33 liv. ; les autres grains ont haussé à proportion. Si le printems ne succede pas bientôt à cette rigoureuse saison, nous avons tout lieu de tout craindre. Les fruits à noyau ont été gelés ; nous n'en aurons d'aucune espece, si le froid se soutient.

La mauvaise qualité de nos vins en a fait tomber les prix d'un jour à l'autre. La pipe qui se vendoit à la S. Martin 200 l. n'est plus actuellement qu'à 90 ou 100 liv. Les vins vieux, quoique d'une qualité parfaite, ne se vendent pas au prix qu'on avoit lieu de se promettre. La quantité prodigieuse de cidre de bonne qualité que le Craonnois a fournie, a contribué à cette diminution.

De Rouen, *le 17 Avril.*

Depuis long tems, les Commerçans, les Fabricans sur-tout, souffroient beaucoup d'un abus qui s'étoit glissé dans les payemens en pieces de deux sous. Plusieurs personnes ramassoient des quantités considérables de ces pieces, les mettoient en sacs de 10, 12 l. & plus, & en retiroient une de chaque sac. Cette pratique avoit passé en usage, on y prenoit peu garde. Insensiblement l'abus s'étoit grossi au point que sur un sac, bien des gens retranchoient 10, 15, 20 sous, persuadés qu'on s'en tiendroit à l'*étiquette* ; d'autres retiroient plusieurs pieces des sacs qui contenoient au juste la somme énoncée ; & alloient ensuite demander ce qu'ils en avoient ôté. Le Parlement a voulu remédier à ces abus, en ordonnant qu'à l'avenir il ne sera donné en payement

que le quarantième en pieces de billon, & qu'elles seront toutes mises à découvert sur les bureaux, & que ce ne sera que sur un sac de 50 liv. de billon que l'on pourra retirer une piece. Cette condescendance qui permet à un homme de prendre, sans titre, le bien d'autrui en petite quantité, n'étoit peut-être pas nécessaire; & il est à présumer que la Cour n'entend pas forcer le créancier à faire ce présent à son débiteur, si la chose ne lui convient pas, comme elle n'entend pas, par la premiere de ces dispositions, empêcher les Particuliers de faire ensemble d'autres arrangemens amiables.

De Paris, *le 24 Avril.*

M. le Contrôleur Général a adressé, le mois dernier, à MM. les Intendns la lettre suivante concernant les titres nouvels des rentes assignées sur les Etats du Roi.

» M. Vous avez été autorisé par l'Arrêt » du Conseil du 30 Octobre 1767, à recè- » voir, pendant six mois, du jour de la pu- » blication dudit Arrêt, & à faire passer à » M. d'Ormesson, Intendant des Finances » les titres nouvels, pieces & mémoires des » parties assignées sur les états du Roi, » que les Propriétaires étoient tenus d'y » faire employer en leurs noms. L'Arrêt du » Conseil du 12 Décembre 1768, a prorogé » définitivement ce délai jusqu'au 1 Juillet » 1771, conformément aux dispositions de » la Déclaration du 19 Juillet 1767, qui a » étendu définitivement jusqu'audit jour 1 » Juillet 1771, la faculté de se présenter » dans les Bureaux de la liquidation établis » en exécution de l'Edit de Décembre 1764, » pour y obtenir les titres nouvels. Ainsi, » Monsieur, vous voudrez bien, à cette » époque du 1 Juillet 1771, adresser, sans » aucun retard, à M. d'Ormesson, tous les » titres nouvels & autres pieces qui vous » auront été représentés jusqu'alors, & passé » cette époque, n'en plus recevoir & n'en » faire passer aucun à M. d'Ormesson. Vous » voudrez bien aussi donner ordre dans vos » Bureaux, de même qu'à vos Subdélégués, » d'informer ceux qui prétendent avoir droit » à être employés dans les états du Roi que, » passé le dernier Juin 1771, il ne sera plus » reçu dans vos Bureaux aucuns titres nou- » vels, pieces & mémoires, & qu'il ne sera » plus fait aucune liquidation, ni expédié » aucun titre nouvel, pour ceux qui auront » négligé de satisfaire à la Déclaration du » 19 Juillet 1767; desorte que les Parties » qui seront dans ce cas, seront rejettées » des états du Roi à toujours, sans espé- » rance d'obtenir le rétablissement des arré- » rages, non-plus que le remboursement » des capitaux, sous quelque prétexte que » ce soit.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Vers à Soie élevés en plein air.

M. Faure de Grenoble voulut essayer en 1763 si les vers à soie pourroient faire leurs cocons en plein air, sur des mûriers, & sans les garantir des intempéries de l'air, comme on le voit en Chine & dans plusieurs autres pays. Voici comment il fit son expérience. Lorsque les vers à soie furent éclos & levés de la premiere, il en choisit trente des plus beaux & les mit sur un petit mûrier qui étoit dans son jardin; il les sépara les uns des autres & les plaça sur différentes petites branches les plus fournies de feuilles. Il eut soin en même tems d'élever des épouvantails pour faire peur aux oiseaux. Tous les jours il visitoit plusieurs fois ces insectes, & il voyoit avec plaisir qu'ils croissoient à vue d'œil. Le tems où ils vouloient dormir fixoit principalement son attention; les vers quittoient alors la feuille, s'attachoient au tronc & s'y couchoient sur le dos, sans qu'on puisse rendre raison pourquoi cette situation leur plaisoit plus. Il y avoit de ces vers qui ne dormoient que deux jours, & les autres tout au plus trois. Lorsqu'ils s'éveilloient, ils alloient tout de suite à la feuille & gagnoient sur-tout les branches qui en étoient les plus garnies. Telles furent à peu près leurs opérations jusqu'après la seconde, troisième & quatrième mues. M. Faure remarqua que ces vers étoient plus diligens à chaque mue, de trois ou quatre jours, que ne l'étoient ceux qu'il élevoit dans un appartement. Ils changeoient de couleur, à peu près comme les autres, chaque fois qu'ils s'éveilloient; mais au sortir de la quatrième, ils prirent une couleur un peu verdâtre & différente de la cou-

leur qu'avoient ceux qui étoient renfermés. Pendant tout le tems que les vers resterent sur le mûrier, il n'en apperçut que cinq ou six qui fussent tombés au pied de l'arbre; il conjectura, avec raison, que les oiseaux en avoient mangé beaucoup, puisque de 30 vers il n'en resta que cinq, mais très-beaux & très-vigoureux. Ils alloient beaucoup plus vite que ceux qui étoient dans la maison, & dans peu de tems, ils grimpoient du pied de l'arbre jusqu'à la cime. Vint le tems où ces animaux se disposerent à faire leurs cocons; ils commencerent alors à se remuer plus lentement & à manger peu: ils choisirent chacun sa place dans les endroits les plus raboteux de l'arbre & dans les *enfourchures*; de maniere qu'ils se trouvoient parfaitement à couvert. Après cela, ils se mirent à faire leur cocon auquel ils travaillerent sans relâche, & qu'ils eurent achevé dans quatre ou cinq jours. Les cinq cocons étoient très-beaux, moins ovales & un peu moins gros que ceux qui avoient été faits dans l'appartement. Il y en eut deux blancs & trois jaunes; les blancs éblouissoient par leur belle couleur. Ils étoient tous si durs qu'on auroit eu de la peine à les faire plier, les pressant avec les doigts, & qu'en les jettant avec force au visage de quelqu'un, ils l'auroient blessé. Ces cinq cocons peserent presqu'autant que huit de ceux qui avoient été faits dans la chambre. M. Faure a été très-fâché de n'avoir pas eu l'attention de garder ces cocons pour en tirer de la graine, ou pour voir si la qualité de la soie seroit différente de celle des autres. Il observe que l'année où il fit cette expérience, la saison des vers à soie fut extrêmement pluvieuse, & qu'il y eut beaucoup d'orages mêlés de tonnerres; ce qui fut certainement cause que les vers ne réussirent pas autant qu'il l'avoit d'abord espéré. Dans un été plus sec & plus favorable, ajoute-t-il, on ne peut douter que mon expérience n'eût été faite avec plus de succès. Enfin M. Faure observe que, comme l'arbre sur lequel il avoit mis les vers à soie étoit petit, ils en eurent mangé la feuille avant qu'ils montassent; qu'il fut obligé d'attacher sur l'arbre des bouquets d'autres feuilles; qu'il ne s'apperçut pourtant pas que ce changement de feuilles eût nui à ces insectes; mais qu'il n'est pas douteux que la feuille du même arbre leur seroit beaucoup plus salutaire.

Suite de la Liste generale de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens
	liv.	
413	1200	1 *Juin.*
462	3600	6 *Avril.*
507	5000	6 *Février* 1772.
545	1000	7 *Décembre.*
563	15000	6 *Juillet.*
581	10000	3 *Octobre.*
596	8000	2 *Mai.*
626	5000	5 *Mars* 1772.
668	2000	4 *Janvier* 1772.
5678	2000	1 *Juin* 1771.
703	1000	6 *Juillet.*
706	1000	5 *Octobre.*
733	2000	7 *Décembre.*
813	3000	Idem.
819	2000	5 *Mars* 1772.
901	2500	6 *Avril.*
919	5000	7 *Décembre.*
982	1000	4 *Junvier* 1772.
6065	1000	6 *Juillet* 1771.
066	1000	7 *Décembre.*
086	1100	6 *Février* 1772.
087	1100	6 *Juillet.*
108	1000	5 *Mars* 1772.
123	1000	3 *Août.*
126	1200	5 *Octobre.*
130	1500	6 *Février* 1772.
147	1000	7 *Novembre.*
192	1400	4 *Janvier* 1772.
213	1200	7 *Novembre.*
245	1600	7 *Décembre.*
248	1100	1 *Juin.*
296	1400	7 *Décembre.*
316	3500	1 *Juin.*
338	2000	7 *Décembre.*
354	2000	7 *Novembre.*
360	2000	2 *Mai.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 17 Avril 1771, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 15 s., 28 10 s. à 32 l. *le septier; id.* au Port de la Greve, de 30 à 32 l. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 liv.; l'orge, de 15 l. 5 s., 18 l. 10 s. à 18 l. 15 s. aussi *le sept.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 17 Avril 1771, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 l. 15 s., 22 à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 20 & 25 Avril 1771, de 43 à 44 liv.; *idem* nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Avril 1771.*

		#	ß	
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 24 Avril 1771.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	½ P. 0/0 P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 22.*	*Mardi 23*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1005 10 . . .	1005 7 ½ 5. .	1007 ½ 5 1000.
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	50	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	68	67 ½	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	5e 384 . . .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 20 Avril 1771.		Du Lundi 22.		Du Mardi 23.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	E.	Hurel, six dern. mois 1770.	C.
Lenoir, *idem.*		Masson, *idem.*	F.	Viellard, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*		Creuzé, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	F.
Raynal, *idem.*		Molliere, *idem.*		Maigret, *idem.*	G.
Bardin, *idem.*	H.	Thevenin, *idem.*		Cauchy, *idem.*	
Boscheron, *idem.*	J.	Bonnet, *idem.*	H.	Cochin, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*		Certain, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	
Clouet, *idem.*		Dujean, *idem.*		Filleul, *idem.*	
Gossey, *idem.*		.....		Marsollier, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*		.....		Chaponnel, *idem.*	M.
Penchain, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*	L.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 23 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Mars*.

LES encouragemens, plus puissans que les injonctions, parce qu'ils excitent l'intérêt particulier, tandis que les injonctions le rebutent, sont les moyens que le Gouvernement emploie pour améliorer l'Agriculture. Du fonds assigné pour cet objet, il sera tiré trente prix de deux cens & de cent rixdhales, pour les Paysans du Roi qui mettront en meilleur rapport les mauvais terreins.

S. M. assure la vie à une foule d'enfans nouveaux-nés, en invitant les meres qui les auroient abandonnés, à les remettre à la Maison des Sages-Femmes hors d'Amalienbourg.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 31 *Mars*.

Le tems continue d'être très-rigoureux. La gelée & les neiges interrompent les communications, & la végétation est retardée.

Les grains ne manquoient pas dans les Etats Héréditaires, mais les alarmes répandues dans tout l'Empire par les Réglemens & les Ordonnances multipliées, l'ont fait resserrer de toutes parts. On en a découvert des magasins si considérables dans la Bohême & la Moravie, qu'ils contiennent la provision de plus de deux années. Ils n'auroient point été fermés, si la circulation n'eût été arrêtée par la force; car ils n'auroient pu l'être que pour la ruine des Magasiniers. La force qui les ouvre laissera une impression de terreur qui éloignera de ce commerce. Les possesseurs des fonds de terre de ces pays seront tenus d'avancer aux Laboureurs des fonds pour les semailles: le reste des grains sera mis en vente à un prix modique; & ceux qui refuseront d'obéir seront envoyés pieds & poings liés à Prague, pour être jugés par une Commission.

On est fondé à croire que l'Allemagne est, presque toute, dans le même cas: la circulation seule manque; on n'emploie pour la ranimer que l'autorité, & elle ne se ranime pas.

La distillation des grains vient d'être prohibée dans les Pays Héréditaires. Cette défense sera sensible à un grand nombre de Consommateurs, mais sur-tout aux Ouvriers employés à la fabrication de ces eaux-de-vie.

Les pays étrangers des environs ayant haussé la valeur des especes d'or hors de proportion avec celles d'argent, ces premieres especes sont clandestinement sorties, & il en est entré une quantité prodigieuse des secondes. S. M. I. & R. a rendu une Ordonnance pour rétablir la proportion entre les prix des unes & des autres dans les Etats Héréditaires, & celui qu'elles ont dans les autres Etats de l'Empire.

Il a été défendu, sous des peines très-séveres, de conseiller, causer, faciliter l'émigration des Sujets, pour les faire passer au service de l'Etranger.

On mande de Carlsbad que le prix non-seulement des grains, mais encore des pommes de terre est excessif, & que les Habitans du plat pays, tout fertile qu'il est, sont obligés d'aller, dans cette Ville, se pourvoir de ce légume.

De Leipsick, *le 28 Mars.*

Ce pays offre, à un degré frappant, l'odieux contraste du luxe & de la misere. La magnificence des riches insulte au malheur de la quatrième partie des Habitans de cette Ville, qui ont de la peine à trouver du pain; elle nourrit les arts frivoles aux dépens des arts utiles. On ne craindra pas de rapporter ici, comme un de ces traits qui peignent les mœurs, la fortune que vient de faire un Cordonnier, arrivé de Paris, en imitant les talons blancs que les Françoises portent à leurs souliers. Nous ne cessons, comme presque toutes les Nations de l'Europe, de rire des modes Françoises & de les adopter. La montagne où il n'y a point de frivole industrie souffre une extrême disette : on n'y vit que de secours étrangers.

Comme il n'y a plus de cordon sur les frontieres de Transylvanie, nous espérons qu'il y aura un grand concours de Marchands à notre Foire.

ITALIE.

De Florence, *le 22 Mars.*

S. A. R., invariable dans ses principes sur les causes de la prospérité publique, confirmés par le succès de ses belles opérations, vient d'encourager la culture du pastel ou guede, par la liberté la plus parfaite de faire circuler dans l'intérieur cette production, & par celle de l'exporter du Grand-Duché, sans formalité & sans payer aucun droit, pourvu toutefois qu'elle soit affinée. On a lieu de croire que cette restriction même ne subsistera pas toujours, & que le terme de dix années, fixé pour la jouissance, n'est désigné que pour hâter l'avancement de cette culture. Tous les jours l'industrie rentre dans ses droits primitifs, par la suppression des privileges qui sacrifient les droits & les intérêts de tant d'hommes, aux intérêts de quelques-autres. Ainsi le privilege exclusif de fabriquer des bas, bonnets, gants, chaussettes de feutre, &c. dont jouissoit la Maison-Pie du Refuge de S. Philippe de Néri, vient d'être révoqué; & la liberté de cette fabrication a été généralement accordée à quiconque voudra l'entreprendre. Nos Marchands desirent avec ardeur l'établissement de la Banque pour l'escompte des billets de place, l'acquit des lettres de change étrangeres, &c. proposée à S. A. par le Juif Roques.

On mande de Rome que Sa Sainteté a permis l'exportation de dix mille mesures de bled, & que l'importation de grains de Sicile a fait baisser les prix à Civita-Vecchia, &c. L'Europe n'éprouve des malheurs en ce genre que parce que ses divers Peuples se refusent alternativement des secours réciproques.

Suivant les lettres de Milan, le Gouvernement a ordonné à toutes les Communautés de l'Etat de nourrir dans leurs districts respectifs ceux des Prisonniers qui n'ont pas de quoi vivre, & qui, par un abus commun à toute l'Europe, ont perdu, avec la liberté, le moyen de gagner leur vie, d'arranger leurs affaires, & de s'acquitter envers ceux qui les poursuivent. Par une autre lettre circulaire, le Gouvernement qui cherche l'instruction comme il aime à la répandre, a demandé aux Villes & aux Provinces les mesures qu'il est à propos de prendre pour former à l'Agriculture & aux Arts 220 enfans de Soldats, selon les vues de Sa Majesté Impériale, & la méthode suivie en Allemagne, pour le plus grand avantage de l'Etat.

On écrit de Parme que, suivant les lettres de Madrid, un navire de la Maison de MM. Osteriz, a fait naufrage sur les côtes du Chily, en allant au Port de Lima; & que l'équipage a péri, avec sa cargaison de plus de deux millions en marchandises, particuliérement en verres & cristaux de la Manufacture de S. Ildefonse. On ajoute que la ville de Cojapo, Province de Coguembo, au Chily, a été engloutie dans la mer, au milieu d'une horrible tempête.

Il a été vérifié à Naples que les Orfévres y répandoient beaucoup d'ouvrages d'or & d'argent de mauvais aloi.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 10 *Avril.*

L. H. P., pour encourager l'introduction des bêtes à cornes, ont baissé le droit de 20 florins à 5 florins pour chaque bœuf ou vache, de même que pour deux genisses, quatre vaches d'un an, & huit veaux, jusqu'au 1 Juillet seulement. Le mal est senti, les Peuples en ont souffert, lorsqu'on cherche à y remédier, & le succès du remede est incertain.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le* 10 *Avril.*

Nos trois frégates qui vont dans les mers du Levant se réuniront dans l'Archipel pour protéger contre les insultes des Forbans notre navigation. Ali-Bey, tout occupé de conquêtes, ferme ses Ports pour couper les vivres à ses ennemis : cette circonstance rend nos secours plus nécessaires au Levant; elle anime notre commerce. On assure que l'armée de cet Usurpateur s'est emparée de Jérusalem & qu'elle marche vers Damas ; mais la pleine réussite de ses projets ne seroit peut-être pas aussi favorable au commerce de l'Europe qu'on l'avoit cru d'abord ; car il exige tyranniquement des secours des Marchands francs, & on ne peut pas trop attendre de sa part la bonne foi qui pourroit, en partie, les défendre contre son humeur impérieuse.

D'Avignon, *le* 12 *Avril.*

Les gelées tardives qui ont fait périr une partie des fruits dans tout le midi du Royaume, ont enlevé à cette petite Province une grande ressource. Cette perte est d'autant plus sensible, que notre culture est plus foible & plus imparfaite. Nous ne connoissons presque pas ici les prairies artificielles; les troupeaux nous manquent faute de moyens d'en acheter & d'en nourrir ; nous sommes par-là dépourvus du fumier nécessaire pour engraisser nos champs ; nous ne les labourons guères qu'avec l'araire & des bœufs ou même des vaches. La prompte exécution du canal d'arrosage projetté faciliteroit la formation de toutes les especes de prairies ; d'où il résulteroit une multiplication des bestiaux utile à toutes les branches de l'Agriculture. Tous ces faits prouvent la misere extrême de ce petit pays que la nature a fait pour être si florissant.

De Lyon, *le* 14 *Avril.*

La nouvelle méthode de soigner les vers à soie n'a pu être éprouvée & démontrée au tems marqué, parce qu'il ne s'est trouvé à l'Assemblée qu'un petit nombre de personnes. M. l'Intendant a bien voulu permettre que cette Assemblée se tînt dans son Hôtel le 17 du courant.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tiendra le 16 une Séance publique dans la salle de l'Hôtel-de-Ville destinée à ses exercices. On sçait que plusieurs de ses Membres s'appliquent singuliérement à la partie des Arts, & que ses Séances sont toujours remplies par la lecture de Mémoires très-intéressans pour leur perfection.

Les nouvelles de Gênes portent qu'il s'y est fait avec la plus grande facilité un emprunt de 700 mille livres pour l'Hôpital de cette Ville; tandis que celui de deux millions & demi de florins, négocié par la Russie, pour le service de sa flotte dans le Levant, ne se remplit qu'avec beaucoup de lenteur, quoiqu'on affecte pour le remboursement de cette somme, qui doit être fait dans l'espace de dix ans, le produit des droits sur les eaux-de-vie & autres denrées, levés en Russie.

De Metz, *le* 10 *Avril.*

Les grains ont subi quelque augmentation de prix dans nos derniers Marchés.

Un Cultivateur de cette Province a éprouvé la méthode de fumer les terres, en y semant du bled noir ou sarrasin, exposée dans le Corps d'Observations de la Société d'Agriculture de Bretagne ; mais le succès n'a pas répondu à son attente. Pendant plusieurs années, il a fait ensemencer la moitié d'un champ en bled noir que l'on a ensuite enterré avec la charrue & laissé reposer pendant le tems fixé : il en est constamment résulté que la partie du champ qui

n'avoit point reçu cet engrais, a produit beaucoup plus de grains & de meilleure qualité que celle qui avoit reçu le ſarraſin.

DE PARIS, *le 20 Avril.*

Dans la derniere Séance publique de l'Académie des Sciences, il fut annoncé que les Prix ſur la meſure du tems en mer, & pour la perfection du flint-glaſſ ou cryſtal blanc d'Angleterre, étoient remis à l'année 1773. M. de Fouchy, Secretaire Perpétuel donna une notice des Arts publiés par l'Académie depuis Pâques 1770; à ſçavoir les 2e & 3e. parties de l'*Art du Facteur d'orgues*, par D. Bedos; la 2e. partie de l'*Art du Menuiſier*, par M. Roubo fils; l'*Art de l'Indigotier*, par M. Beauvais Razoux; l'*Art du Brodeur*, par M. de Saint-Aubin; l'*Art de faire les colles-fortes & autres*, par M. Duhamel. M. de Vaucanſon lut la deſcription d'un nouveau tour à filer de la ſoie, &c. Le Sr Platiez, Horloger, a préſenté à l'Académie une nouvelle machine propre à diviſer avec la plus grande préciſion, par la voie de réduction, les inſtrumens de Mathématiques: cette machine a mérité l'approbation de l'Académie.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Emploi de la ſuie en engrais.

Dans la Paroiſſe de Colombe, Dioceſe de Vienne, les foins étoient fort rares, parce qu'il y avoit peu de prés & que ces prés ne pouvoient être arroſés que par des fontaines. M. Vallet, Curé de cette Paroiſſe, Paſteur également zélé pour le bien & pour le ſalut de ſes Paroiſſiens, dans la vue de faire baiſſer le prix de ce fourrage qui avoit coûté juſqu'à 5 liv. le quintal, eut recours aux prairies artificielles. Il fit labourer le moindre de ſes fonds, avec une charrue, auſſi profondément qu'on le peut faire au mois de Novembre. Au printems il fit labourer la même terre avec un araire; on y ſema de l'avoine ſur laquelle on jetta du treffle. M. Vallet fit répandre ſur ce terrein de la ſuie de cheminée; au printems ſuivant, la même opération fut réitérée: le treffle devint ſi beau qu'on lui offrit de la premiere coupe 72 liv., tandis qu'il n'avoit employé que pour 10 liv. 10 ſ. de ſuie qu'il avoit achetée à 16 ſ. le quintal. Ce treffle dura pendant trois ans, & on le coupa trois fois chaque année. La terre ſur laquelle il fit cette expérience ne s'affermoit que 19 liv. par an. Le bled noir ou ſarraſin ſemé auparavant ſur ce terrein produiſoit à peine le double de la ſemence. Quand le treffle eut fini, on ſema du chanvre dans une partie de ce champ, & du froment dans l'autre; l'un & l'autre réuſſirent très-bien. Il y a plus de dix ans qu'on enſemence ce fonds ſans y mettre aucun engrais, & les récoltes y ſont néanmoins plus abondantes que dans les autres terres où l'on ne met pas de la ſuie. Les Payſans qui ne goûtoient pas d'abord la méthode de M. Vallet, l'ont enſuite tous adoptée, & depuis le mois d'Avril juſqu'à la fin d'Octobre, ils nourriſſent leurs beſtiaux avec du treffle.

L'année derniere 1770, M. Vallet ſema de la luſerne, & il s'apperçut qu'elle étoit beaucoup plus productive, la premiere année, que le treffle, puiſqu'on coupa la luſerne quatre fois, & que le treffle ne ſe coupe, la premiere année, qu'une ſeule fois. Il eſpere qu'à ſon exemple, ſes Paroiſſiens & les Habitans des Paroiſſes voiſines, ſemeront de la luſerne, en répandant, comme pour le treffle, de la ſuie ſur les champs qu'ils voudront enſemencer.

La premiere année que M. Vallet acheta de la ſuie, on la lui vendit 16 ſ. le quintal, la ſeconde année 20 ſous, & à préſent elle coûte 2 liv. 5 ſ. le ſac peſant environ 140 livres. Ce renchériſſement provient de la grande quantité de cette matiere que les gens de la campagne emploient à bonifier leurs terres. Comme elle devient rare, bien des perſonnes en vont acheter à Lyon, où l'on n'en fait d'autre uſage, comme preſque par-tout ailleurs, que de la brûler. Avant l'expérience de M. Vallet, les Ramoneurs ne ſçavoient que faire de leur ſuie; ils en vendoient ſeulement quelques quintaux aux Teinturiers de Roman dans le Bas-Dauphiné; mais comme on croit qu'elle nuit à la qualité des étoffes, M. l'Intendant fit défenſe à ces derniers de s'en ſervir pour teindre.

Deux quintaux de ſuie couvrent plus de

terrein que ne font quatre *chartées* de fiente. De tous les engrais, la ſuie eſt le meilleur; mais il faut des précautions pour s'en ſervir, ſans quoi elle brûle les plantes & ne ſert de rien à la terre.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur l'uſage des pommes de terre & de l'orge, au ſujet de la Lettre de Beaune inſérée dans une autre Gazette. Haute-Alſace, le 27 Mars 1771.

MONSIEUR,

J'ai vu dans votre Gazette, N°. 27, pages 187 & 188, la ſuite d'une lettre de Beaune ſur l'uſage des pommes de terre; il paroît que l'Auteur de cette lettre ne connoît pas bien cette production.

Les pommes de terre ſont en uſage depuis long-tems dans cette Province; il y a des vallées où il croît peu de grains, & où les pauvres gens ſont dans l'habitude de s'en nourrir, mais il eſt rare qu'on en faſſe du pain; ou ſi on en mêle avec la farine, ce n'eſt que pour en augmenter le volume : en ce cas, on fait bouilir la pomme de terre, pour en ôter la peau; on la fait ſécher, après quoi on la broye, on la mêle avec la farine, quelle qu'elle puiſſe être, & on fait de la pâte comme à l'ordinaire.

Mais dans ce canton, on fait mieux; ceux qui ſont obligés de ſe ſuſtenter de cet aliment, en font cuire à l'eau un boiſſeau, plus ou moins, le matin, & s'en nourriſſent toute la journée, en le mangeant tout ſimplement avec du ſel; cela leur tient lieu de pain, enſorte qu'il ne leur en faut que pour faire de la ſoupe, quand ils veulent en manger.

D'autres, après les avoir ainſi préparées & pelées, les fricaſſent avec un oignon & un peu de vinaigre.

D'autres les font cuire dans du lait; d'autres les ratiſſent crues pour en ôter la peau, les coupent par tranches, & les font cuire avec des poireaux, perſil, &c. après quoi ils font fondre un peu de beurre qu'ils jettent par-deſſus.

Enfin il y en a d'autres qui, après les avoir fait cuire à l'eau, & les avoir pelées, les coupent par tranches & les mangent en ſalade. Je ne finirois pas ſi je voulois vous faire un détail des différentes manieres de manger ce légume qui nourrit beaucoup & qui eſt fort ſain, puiſqu'en quelque quantité qu'on en mange, il ne cauſe jamais d'indigeſtion. Bien des gens qui ne ſont pas dans le cas de s'en nourrir, par raiſon d'économie, en mangent par goût & en font des mets friands, comme des tartes qui ſont auſſi bonnes que celles d'amandes.

L'Auteur de la lettre de Beaune prétend qu'il y auroit plus de profit à cultiver de l'orge que des pommes de terre; je ne combattrai cette idée fauſſe que par un exemple qui eſt certain, puiſque j'en ai fait moi-même l'expérience.

J'ai deux petites pieces de cheneviere contiguës, chacune de la contenance d'un neuvième d'arpent : j'ai ſemé, dans l'une, un boiſſeau ou environ de froment, & j'en ai recueilli un peu plus d'un ſac qui, dans ce tems, vaut 24 liv.; dans l'autre j'ai planté un boiſſeau de pomme de terre qui m'a produit 24 ſacs. En ne comptant le ſac qu'à 4 liv., cela feroit 96 liv. Quelle différence pour le rapport? Mais quelle différence pour le bien de l'humanité, puiſque mon ſac de froment auroit à peine fourni le pain à une famille pour ſix ſemaines, & que les 24 ſacs de pommes de terre la nourriront pendant une année. Or, s'il y a plus de profit à cultiver des pommes de terre que du froment, que ſera-ce donc ſi on les compare avec l'orge? Je ne comprens pas comment l'Auteur de la lettre de Beaune veut donner ce grain en nourriture, ſans au moins le faire monder de ſon écorce qui eſt fort dure, quand même on y ajouteroit du lait & du ſucre; ce qui n'eſt pas propoſable à des gens qui n'ont pas le moyen de ſe procurer du pain, &c. *Voyez notre derniere Gazette, article de Paris.*

III.

Découverte d'une méthode pour élever les veaux ſans lait.

Cette méthode a été préſentée à la Société d'Emulation de Londres; & la Société a accordé à l'Inventeur une médaille d'or pour récompenſe. Elle eſt, à ce qu'on aſſure, très-peu diſpendieuſe. Lorſqu'elle ſera connue du Public, elle préviendra la deſtruction d'un grand nombre de veaux que

l'on n'éleve pas, dans la ſeule vue d'épargner le lait qu'on ſeroit obligé de leur laiſſer pour nourriture. C'eſt ſur-tout dans les pays où les eſpeces de bétail les plus utiles paroiſſent manquer, qu'il faut encourager ces recherches économiques, plutôt que de recourir à des ordonnances qui, en défendant à des malheureux de tuer des veaux, les obligent à les laiſſer mourir de faim, ſous peine de périr eux-mêmes de miſere : car s'ils ont beſoin du lait de leurs vaches pour vivre, ils ne peuvent pas en nourrir leurs veaux; & s'il n'eſt pas en leur pouvoir de tuer leurs veaux pour en retirer de l'argent, en les livrant à la conſommation publique, ils perdront leurs veaux & l'argent qu'ils en auroient retiré, ſans aucun avantage pour le Public.

I V.

Tranſmutation ſinguliere.

Suivant une lettre de Bonn, M. le Baron de Hubſch, Sçavant très-verſé dans l'Hiſtoire naturelle, qui, en cherchant les ſecrets de la nature, avoit déja découvert à Cologne, dans le ſein de la terre, des bois tranſmutés en fer, a trouvé un autre morceau de bois faiſant partie d'un volet de la fenêtre d'un grenier, lequel a ſubi la même tranſmutation, quoiqu'il fût expoſé à l'air dans toutes les ſaiſons, & qu'il touchât ſimplement un barreau de fer. Il en a détaché pluſieurs parties; elles étoient toutes changées en fer, mais fragile.

V.

Bateaux à roues.

L'idée des bateaux à roues n'eſt pas abſolument neuve, mais l'exécution en avoit été ou négligée ou peu heureuſe. L'été dernier, un ſçavant Mathématicien de Sienne développa le projet de ſubſtituer les roues aux rames, & de les adapter même aux vaiſſeaux de ligne. Peu de tems après, le Prince de San-Severo fit, à Naples, l'eſſai d'une barque en forme de carroſſe; & le ſuccès confirma pleinement les conjectures du P. Dracopoli, Auteur de la théorie de ces navires. *Voyez le N°. 83 de notre Gazette, année 1770.*

M. Friderich, habile Méchanicien de Dreſde, digne fils du célébre M. Chriſtian Gottlieb Friderich, vient de conſtruire un bateau de cette eſpece, avec lequel il a remonté l'Elbe vers le pont de cette Ville, où le fleuve eſt très-rapide. Ses eſſais ont inſpiré la plus grande confiance. En deux heures, il a conduit l'Envoyé de Danemarck de Dreſde à Meiſſen, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'environ ſept petites lieues de France. L'artifice du méchaniſme conſiſte dans deux petites roues adaptées à la poupe du bateau que deux perſonnes qui ſervent de Pilotes, font aller avec plus de vîteſſe qu'il n'iroit à l'aide de douze des plus robuſtes Rameurs. On peut ſe ſervir de la même machine pour naviguer ſur des canaux, des lacs, des eaux dormantes. Une invention qui épargne les hommes, diminue les frais de tranſport, hâte les ſecours, facilite les communications, &c. ne ſçauroit être trop recommandée. Il ſeroit heureux que l'on pût ſuivre les vues du P. Dracopoli dans toute leur étendue. Si nous pouvons parvenir à nous procurer ſa Diſſertation, nous nous empreſſerons de donner une preuve de notre zele pour le bien public, en la traduiſant en entier, dans le cas où une analyſe ne ſuffiroit pas pour faire parfaitement connoître ſa théorie.

Nous rappellerons, à cette occaſion, la machine que M. Gottlieb a conſtruite, l'année derniere, vers Meiſſen, pour faire remonter les rivieres aux plus grands bateaux. *Voyez le N°. 100 de notre Gazette 1770.*

V I.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Graveſend, le 19 Mars.

L'Eagle, Capit. Gilby, venant de Calais.

20 Mars. Le Mary, Capitaine How, venant de Dunkerque.

21 Mars. Le Britannia, Capit. Stanbank, venant de Dunkerque; le Fourfriends, Capitaine Merriton, venant de Boulogne.

31 Mars. Le John & William, Capitaine Kicby, venant de Dunkerque.

A Peuzance, le 16 Mars.

Le Young Hendrick, Capitaine Claeſen, venant de Bordeaux.

A Dublin, le 14 Mars.

Le Thomas, Capitaine Ridder, venant de Bordeaux.

A Waterford, le 13 Mars.

Le Nancy, Capitaine Blake, venant de Rochefort.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France.

De Gravesend, le 26 Mars.

Le John & Mary, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Falmouth, le 28 Mars.

Le Specdwell, Capitaine Prouting, allant au Havre.

De Cowes, le 30 Mars.

L'Avon, Capitaine Vrynart, allant à Nantes.

De Dublin, le 16 Mars.

Le Mary, Capit. Pearl; le Richard, Cap. Roche; le Lark, Capit. Meshagh, allant à Bordeaux.

17 Mars. Le Venus, Capit. Molloy, allant à Bordeaux.

De Cork, le 16 Mars.

Le Truelove, Capitaine Lowry, allant à Mrrseille.

21 Mars. Le Christina, Capit. Demoun; le Prince d'Orange, Capitaine Allen; le Maisluys, Capit. Packvish, allant à Bordeaux; les Trois-Brochets, Capit. Fry, allant au Havre; l'Endangh, Cap. Sonser, allant à Nantes.

De Plymouth, le 27 Mars.

La Dame Fortune, vaisseau appartenant au Port du Havre, a été obligé d'entrer dans Plymouth, en revenant de S. Domingue pour le Havre.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
331	3000	7 *Septembre.*
370	1000	3 *Octobre.*
376	1000	4 *Janvier* 1772.
389	11000	3 *Août.*
391	1500	7 *Septembre.*
405	1000	Idem.
407	1000	5 *Décembre.*
408	1100	1 *Juin.*
450	6000	4 *Juillet.*
454	1000	6 *Février* 1772.
478	1000	6 *Juillet.*
493	1000	4 *Avril.*
499	1000	7 *Novembre.*
515	1000	4 *Avril.*
527	1000	6 *Juillet.*
570	1000	5 *Décembre.*
575	1000	3 *Octobre.*
577	1000	4 *Avril.*
594	1000	5 *Décembre.*
597	1000	2 *Mai.*
687	2000	7 *Novembre.*
780	2000	2 *Mai.*
807	3000	7 *Septembre.*
823	3000	4 *Janvier* 1772.
915	2000	4 *Avril.*
982	2000	5 *Décembre.*
5065	1000	4 *Avril* 1771.
073	1000	3 *Août.*
124	1000	6 *Juillet.*
157	14000	7 *Décembre.*
177	15000	Idem.
179	15000	3 *Août.*
235	6000	6 *Juillet.*
279	3000	4 *Janvier* 1772.
394	1000	7 *Décembre.*
400	1000	4 *Janvier* 1772.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 13 Avril 1771, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 à 29 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 l. 10 s. à 30 l. 10 s. Le seigle, de 20, 21 à 22 liv.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 18 l. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 13 Avril 1771, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Avril* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	714	5	*marc.*
Ducats à	97	10	*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	5 à 7 6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 20 Avril* 1771.

Amsterdam	54	$\frac{3}{4}$	
Londres	31	9	16e
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97	$\frac{1}{4}$	
Gênes	95	$\frac{1}{4}$	
Lyon, *Pâques*, ...	5	8e p.	% p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1010 5	1005	1000 5 . . .
Emprunt Oct. .	245	243	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	50 51.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	69.	69. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 384 .	5e 384 . . .	4e 415 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 17 Avril 1771		Du Jeudi 18.		Du Vendredi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	D.	Cadeau, six dern. mois 1770.	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	C.
Boucard, *idem.*	F.	Courmont, *idem.*	F.	Maupassant, *idem.*	C.
Gautier, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	G.	Barois, *idem.*	F.
Lebrun, *idem.*	F.	Deschapelles, *id.*	J.	Fauveau, *idem.*	F.
Despeignes, *idem.*	G.	Drouet, *idem.*	J.	Issally, *idem.*	F.
Lallement l'. *id.*	J.	Delauge, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	G.
Meulan, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	J.
Roytier, *idem.*	J.	Sainte-Luce, *id.*	J.	Montel, *idem.*	J.
Desplaces, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	
Lallement j. *idem.*	M.	.....		Patu, *idem.*	L.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 16 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Mars*.

L'ÉTAT suivant comprend les exportations de ce Port dans le courant de l'année derniere. Anis 31 poud ; cordages poissés & non poissés 2571 p. ; cire jaune 4041 ; cire blanche 221 ¼ ; crin bouilli 3780 ; fer en barre 2354889 ; vieux fer 1751 ; fer de fonte 54365 ½ ; plaques de fer 64250 ; gomme adragante 4038 ; cuirs pour les souliers 8495 ; lin de la premiere sorte 139290 ; lin de la seconde sorte 48140 ; lin de la troisième sorte 9142, huile de chanvre 102433 ; huile de lin 6202 ; savon blanc & verd 5362 ; cuivre en plaques 127 ; cuivre en bloc 2976 ; peaux de zibelines 129 pieces ; queues de zibelines 1316 pieces ; manchons de zibelines 13 pieces ; peaux de petit-gris de Sibérie 98336 pieces ; queues de petit-gris 680 pieces ; sacs de petit-gris 2380 ; peaux d'hermines 9390 pieces ; queues d'hermines 420 ; peaux de martre 202 ; peaux de lievres préparées 62000 pieces ; peaux grises de lievres, brutes, 275690 ; peaux d'ours 1148 pieces ; peaux de chats 2000 ; langues de bœufs 634 ; chanvre de la premiere sorte 1151790 poud ; chanvre de la seconde sorte 101087 ; chanvre de la troisième sorte 67600 ; chanvre affiné 64106 ; lin affiné 23574 ; toile étroite blanchie 134604 aunes ; de la même espece, mais large, 21345325 aunes ; toile grossiere 1500579 aunes ; toile pour voiles 45847 pieces ; toile damassée 881856 aunes ; autres toiles de différentes especes 2630012 aunes ; camelot 1738887 aunes ; toile pour des servietes, étroite, 431678 aunes ; large, 440150 aunes ; toile imprimée 5 833 aunes ; toile à jour 5816 aunes ; rhubarbe 125 poud ; nattes 99777 ; huile de baleine 2732 poud ; chandelles 161620 p. ; graisse pour savon 132309 ; suif 161620 p. ; acier 903 p. ; tabac en feuilles 13662 ; cumin 3116 p. ; queues de cheval 39133 pieces ; houblon 1333 poud ; froment 21883 boisseaux ; soie de cochon de la premiere sorte 13148 poud ; dito de la seconde sorte 547 poud ; cuirs de Russie 172450 p. ; matieres tirées du castor pour la Médecine 66 p. Le total de l'exportation de ces marchandises & denrées du pays a produit la somme de 7435136 roubles & 82 copeck.

Le Général Raver, aussi versé dans l'économie pratique que dans l'Art militaire, travaille à l'amélioration des salines de Novogorod dont il vient d'obtenir la direction. Le prix de ce soin est d'autant plus grand, que les Peuples de l'Europe les plus riches en sel commencent, on ne sçait par quelle fatalité, à être sujets à en manquer.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 15 *Mars*.

On compte que les dépenses des funé-

railles du feu Roi, & celles du couronnement du nouveau Roi, monteront à plus de deux millions de florins de ce pays. Cependant l'argent est très-rare, les especes ne circulent pas, les vivres sont fort rares. La Nation attend du nouveau regne des changemens heureux. Plusieurs Citoyens frappés de la constitution actuelle du nouveau Gouvernement, ont formé le dessein de proposer à la Diete, *s'il ne seroit pas avantageux pour le bien public de donner plus d'étendue à l'Autorité Royale, dans la sphere de la Justice qui assure le pouvoir des Rois par la liberté des Peuples, & leur bonheur?*

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 18 *Mars.*

Un Paysan nommé George Christensen, de Karsebourg en Fionie, a reçu, en récompense de ses travaux distingués dans l'Agriculture, une médaille de la valeur de 30 ducats ou environ 150 florins d'Empire, que la Commission Royale d'Economie lui a envoyée. Depuis que la bienfaisance du Souverain cherche le mérite dans les campagnes & dans la profession obscure & avilie qui fait la gloire & la prospérité des Etats, les marais commencent à produire des récoltes, les friches disparoissent, les champs prennent une face nouvelle: les encouragemens accordés au commerce rural font fructifier ces bienfaits.

Le besoin de vendre, aussi pressant que celui d'acheter, a engagé des Paysans de Scanie à venir de cette Province sur la glace, pour exposer en vente des grains & du bois dans notre Marché. Il y a trente ans que la gelée n'avoit pas formé sur la mer un pareil pont. En Norwege, le thermometre de Réaumur est descendu à 22 degrés & demi au-dessous de la congélation. Ce froid rigoureux avoit arrêté le transport des vivres; & il étoit difficile de s'en procurer même à très-haut prix.

Les Paysans qui ne sont point Serfs par le *droit*, mais qui l'étoient, à certains égards, par le *fait*, ont été soustraits, par une Ordonnance du Roi, à l'abus du pouvoir des Seigneurs. Il reste encore des liens de servitude là même où les chaînes en ont été brisées; & ces liens multipliés ont souvent le même effet. La servitude subsiste encore ici; mais nous avons lieu d'espérer d'un Gouvernement aussi éclairé qu'humain, que notre Patrie recouvrera des hommes qui sont, en quelque sorte, enterrés tout vivans.

Les Réglemens contre la contrebande sont un des tourmens de la Législation. Par une nouvelle Ordonnance, on payera en amende à peu près la valeur des marchandises saisies; sinon, on sera condamné à des travaux & à la prison.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 25 *Mars.*

La défense d'ériger de nouvelles Fabriques sans l'approbation du College de Commerce & d'Economie, a produit sur les Fabriques existantes l'effet séducteur que les privileges exclusifs ont d'abord, & que la Nation paye ensuite bien cher. Ces dernieres Fabriques délivrées par-là de la concurrence & animées par la faveur, se relevent dans les Etats Héréditaires & même dans la Bohême, malgré la disette & la cherté des vivres. A Nengedeyn, dans ce dernier Royaume, la belle Manufacture de laine établie, il y a deux ans, par Jacob-Mathieu Schmidt, devient très-florissante. Elle est remplie d'Ouvriers nationaux formés par cet Artiste, & il y a déja 90 métiers montés seulement pour les principales étoffes, sans parler de ceux sur lesquels on en fait de moindre qualité. Cet établissement a d'autant plus fixé l'attention du College que les couleurs des étoffes sont belles, nettes, durables, & que le prix en est modique. L'Entrepreneur a pris des mesures pour tripler sa fabrication. Ces sortes d'établissemens, que chacun est maître de faire chez soi, ruinent souvent des Villes manufacturieres de l'Etranger qui ne cherche pas toujours au-dehors les causes de leur décadence.

Le Bureau Typographyque, inventé en France, pour apprendre à lire, devient très-commun dans cette Capitale, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, dans la Lusace Autrichienne. On le substitue avec fruit aux autres méthodes & même à l'alphabet symbolique de Nurenberg & d'Augsbourg dont chaque caractere étoit la lettre initiale d'un cri de l'homme ou de quelque

animal. Ainsi, pour prononcer la lettre *b*; les enfans apprenent à *bêler*; pour prononcer une *m*, ils apprennent à *miauler*. Cette méthode, qui suppose des recherches philosophiques, avoit des inconvéniens.

DE LICHTENSTEIN, *Pays de Schoenbourg, dans la Misnie, le 20 Mars.*

L'incendie qui, le 4 de ce mois, consuma, en moins de neuf heures, l'Eglise, le Presbytere, l'Ecole, l'Hôtel-de-Ville & 98 autres maisons, a été causé par l'imprudence de la fille d'un Tailleur qui étoit allée le soir, avec une lampe, prendre du bois dans une remise. Quoique le feu ait commencé à une heure après minuit, personne, que l'on sçache, n'a péri dans les flammes : mais dans une petite Ville où les denrées étoient déja fort cheres, où il y a peu de commerce & d'industrie; où les effets de ceux qui secouroient les pauvres ont été brûlés, où l'on a eu bien de la peine à loger ceux dont les maisons ont été réduites en cendres, de quelle désolation un pareil accident n'est-il pas suivi?

DE DARMSTADT, *le 25 Mars.*

Le Landgrave regnant vient d'appeller dans ses Etats l'industrie étrangere, par une Déclaration qui promet & assure aux Manufacturiers & Fabricans qui viendront du dehors s'y établir, exemption de toutes corvées en nature ou en argent, de logement de gens de guerre, de garde, de milice, d'impôt sur les maisons qu'ils construiront, avec liberté de Religion, &c. Pour donner aux Nationaux quelqu'espérance de se maintenir contre de tels privileges, il leur est permis d'espérer à y parvenir par des talens supérieurs. Afin que les Fabriques du pays soient assurées du débit de leurs marchandises, à quelque prix & de quelque qualité qu'elles soient, il a été défendu aux Fournisseurs des Troupes, de la Livrée & de la Chambre de Son Altesse Sérénissime, aux Officiers civils, aux Marchands & Merciers Chrétiens ou Juifs, de se fournir ailleurs. Afin que les Fabricans puissent avoir à bas prix les matieres premieres, quoiqu'il en coûte aux Cultivateurs, ils auront le droit de se pourvoir, avant tous autres, de coton, chanvre, lin, &c. Enfin les avantages qu'on leur offre sont si grands, que s'ils en profitent & en jouissent, il n'y aura bientôt plus dans l'Etat que des Fabriques & des friches.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le 20 Mars.*

Par les Lettres-Patentes (annoncées dans la derniere Gazette) concernant l'abolition du parcours dans les Trois-Evêchés, il est ordonné que l'Edit du mois de Mars 1768 sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence il est défendu aux Communautés, & à tous autres Propriétaires, de réclamer aucun droit de pâturage sur les bans voisins, à moins que ce droit ne leur appartienne à titre onéreux. Par titre onéreux, S. M. entend le droit de parcours en cas de non réciprocité, & les concessions de pâturages qui auroient été faites pour quelques sommes d'argent payées ou autres effets donnés lors desdites concessions, ou pour quelques redevances actuellement subsistantes, soit en argent, soit en grains.

Dans le cas où le titre onéreux seroit jugé valable & devoir être exécuté, S. M. permet aux Communautés ou Particuliers qui se trouveroient assujettis à souffrir l'exécution de ce titre, d'acquérir, quant à ce, la liberté entiere de leurs héritages, & de s'affranchir du parcours des Communautés ou Particuliers à qui le droit s'en trouveroit appartenir.

Si ledit droit de parcours a été acquis moyennant une somme d'argent ou autres effets payés ou donnés dans le principe, S. M. veut que ladite somme ou lesdits effets puissent être rendus & restitués à ceux qui les auroient payés ou donnés, ou à leurs représentans; & dans le cas où ledit droit de parcours auroit été établi, sous une redevance en grains ou en argent, le débiteur de ladite redevance ne jouissant plus du droit de parcours, en demeurera bien & valablement déchargé; & seront rétablis les droits, cens ou rentes au profit de ceux qui en auroient fait remise aux Communautés ou Particuliers, pour acquérir sur leurs bans ou terreins, le droit de parcours, lorsque les titres en seront représentés, ou

dans le cas où il y auroit un droit de parcours non réciproque établi, dont le titre ne pourra être représenté, la Communauté ou les Particuliers dont les héritages sont assujettis auxdits droits de parcours non réciproque, pourront s'en affranchir en remboursant à celui qui l'a acquis, le prix ou la valeur à dire d'Experts.

On espere que ces dispositions aussi sages que justes feront enfin recueillir à la Province les fruits d'une loi salutaire qui a rétabli la propriété dans un de ses plus utiles droits, mais qui a été arrêté dans son exécution par cette foule d'oppositions & d'obstacles contre lesquels les meilleurs échouent, par la raison même qu'ils sont épars, légers, imprévus & presqu'imperceptibles.

De Colmar, *le* 30 *Mars*.

On a rempli de grains les magasins du Roi dans cette Province, & la Cour a accordé des passeports pour en laisser transporter en Suisse où la disette appelle nos secours & nous promet un débit avantageux.

Vers le milieu de ce mois; un tems favorable a engagé les Laboureurs à commencer les semailles de Mars: mais ce travail a été interrompu par la neige & par un froid aussi vif que l'a été celui du mois de Janvier. On craint que les semences qui avoient été mises en terre de bonne heure, & qui commençoient à germer, n'aient considérablement souffert, de même que les arbres de fruits à noyau qui commençoient à fleurir. On a les mêmes craintes pour la vigne dans les cantons où elle commençoit à pleurer.

Depuis environ quinze jours, le prix des grains a augmenté de 3 l. par sac.

On a publé une Ordonnance de M. l'Intendant, par laquelle il est défendu de distiller des pommes de terre, sous peine d'amende. Cette prohibition ne paroîtra pas gênante ni même sensible, attendu que personne n'est disposé à faire une si mauvaise liqueur, & qu'en supposant qu'on tirât d'un boisseau de pomme de terre une chopine d'eau-de-vie, ce seroit tirer 10 s. d'un objet qui en vaut 24; encore faudroit-il retrancher de ces dix sous du moins trois sous de frais. L'Ordonnance n'a eu en vue que de prévenir les essais ridicules & nuisibles que des gens fort mal avisés pourroient être tentés de faire.

Un Particulier a tiré, près de cette Ville, l'année derniere, de 24 ruches à miel 210 pots de miel & 40 livres de cire, en laissant aux abeilles de quoi vivre pendant l'hiver. Sa méthode mérite d'être connue. (*On nous promet de nous en faire part, & nous la publierons aussi-tôt qu'elle nous aura été communiquée*).

De Lyon, *le* 4 *Avril*.

Le 16 Mars, vingt-un Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire furent entendus dans un concours qui eut pour objet la *démonstration des os du cheval*. Ces Eleves sont les sieurs Justin & Salmon, envoyés par le Prince Charles de Lorraine; Barbier, envoyé par M. l'Evêque de Basle; Dicterlels, entretenu par la ville de Haguenau; Hippolyte & Perche, entretenus par M. l'Intendant de Lyon; Mauraud, de Lyon, à ses frais & dépens, Boussin, entretenu par les Etats du Mâconnois; Guérin, par la Province de Bresse; l'Armande, par la Province du Vivarais; Bonnet, par le Diocese d'Alby; Noyès, par le Diocese de Mirepoix; Petit & Menard, par la Province de Bordeaux; Appé, par la Généralité de Berry; Delrue & Edouard, par les Etats d'Artois; Cholet, par M. le Seurre, premier Commis de M. Bertin, Ministre; Coquel, par M. l'Intendant de Rouen & M. le Marquis de Sommery; Forgeur, par la Généralité de Rouen. Ces Eleves ont tous satisfait également l'Assemblée, & le Prix est tombé par le sort au sieur Perche.

De Vienne, *le* 6 *Avril*.

M. Vallet, Curé de la Paroisse de Colombe, dans ce Diocese, a établi, avant les Fêtes de Noël, dans sa Paroisse, une filature de laine, pour la Fabrique Royale de cette Ville. Le sieur Charvet, Directeur de cette Fabrique, a bien voulu faire les avances des réparations de la maison destinée à contenir les Ouvriers & Ouvrieres de cette filature. Les Pauvres, quoiqu'on rejette volontiers leur indigence sur leur paresse, s'y sont portés avec empressement; & on les a préférés à ceux qui avoient d'autres ressources pour vivre. Les enfans de l'un & de l'autre sexe y sont admis depuis l'âge de huit ans; on y reçoit aussi

leurs meres, si elles n'ont point d'autres travaux. Deux Directeurs ont été envoyés par le sieur Charvet pour leur apprendre à carder & à filer. M. Vallet & son Vicaire veillent au maintien du bon ordre dans cette maison; ils président, l'un ou l'autre, aux exercices de piété, & ils apprennent à lire aux enfans, ainsi que le Catéchisme. L'Ouvrier qui travaille le plus & le mieux, reçoit de M. Vallet une récompense; ce digne & généreux Pasteur donne aussi une petite gratification à celui ou à celle qui forme des Apprentifs. Ces encouragemens, quoique légers, n'excitent pas moins une vive émulation. Quand on a disposé le cœur à bien faire, il ne faut que peu pour en exciter le desir le plus ardent. Pendant l'hiver, le sieur Charvet a fourni le feu & la lumiere, afin que les Ouvriers les plus laborieux pussent gagner davantage; attention qui invitoit au travail. Les Pauvres qui étoient nuds ont été habillés du produit des aumônes que M. le Curé avoit amassées pendant le Jubilé; & la reconnoissance sembloit les conduire, autant que leur intérêt propre, à aller peupler cette filature qui fait la consolation & la gloire de son Instituteur. Cette Fabrique augmente tous les jours; elle a sauvé beaucoup d'enfans qui auroient péri de froid & de faim. Dès que la saison des travaux de la campagne sera arrivée, les Ouvriers seront libres d'aller travailler chez eux; ils seront rendus à l'Agriculture, mais accoutumés au travail, sains, tranquilles & heureux. Les Pauvres qui n'auront point d'autres moyens de subsister, seront employés, toute l'année dans la filature.

De Dijon, *le 8 Avril.*

Pendant la derniere quinzaine de Mars, les Marchés de la Généralité ont été moins garnis, & les grains ont augmenté assez considérablement, excepté à Charolle où ils ont éprouvé une légere diminution. Dans plusieurs Villes, on a beaucoup de peine à engager les Marchands à y amener des provisions. On a cru qu'une des causes de la rareté de la denrée, c'étoit la modification que le Parlement avoit mise, par son Arrêt d'enregistrement, à l'art. 6 de la Déclaration du 27 Décembre, qui ordonne que les grains ne pourront être vendus ni achetés ailleurs qu'aux Marchés, Halles & Ports ordinaires. En conséquence, on a représenté qu'il y auroit plus de grains sur la place, si l'on pouvoit empêcher les Propriétaires de faire les conditions de leurs ventes ailleurs que dans les Marchés, & les réduire à la nécessité d'y apporter leur denrée, quoiqu'ils n'aient pas tous l'habitude & peut-être le moyen de le faire, au lieu de les y laisser apporter par les Marchands. Le Parlement a cru devoir rendre un Arrêt du 25 Mars, portant qu'il sera sursis jusqu'au 15 Août prochain, à l'exécution de la modification apposée à l'article 6 de la Déclaration. Cet Arrêt doit être publié dans tout le ressort du Parlement; l'on aime à se flatter qu'il produira l'abondance.

De Paris, *le 12 Avril.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 10 de ce mois; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 237584; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 257693.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description d'un nouvel instrument propre à être adapté au soc de la charrue, pour rompre les vieux prés que l'on veut renouveller. Par M. Barthelemi Pertle, Ingénieur Italien.

Le renouvellement des vieux prés que l'on entreprend, soit pour en tirer de plus abondans fourrages, soit pour y établir une culture nouvelle, est un objet très-important pour l'Agriculture. Ce renouvellement suppose d'abord que leur ancienne surface ou écorce a été coupée & divisée en grandes mottes, avec la plus grande facilité, & de la maniere la plus soigneuse & la plus expéditive. On rassemble ces mottes, on en forme des especes de fourneaux que l'on garnit de matieres combustibles auxquelles on met ensuite le feu: opération connue des Anciens, & propre à donner aux terreins une fécondité prodigieuse.....

Mais pour rompre les vieux prés, il falloit trouver un instrument plus *actif* que le hoyau & autres outils jusqu'à présent em-

ployés à cette opération. J'en ai imaginé un, & après l'avoir essayé avec le succès le plus heureux, je me hâte de le faire connoître, pour que les Amateurs de l'Agriculture, c'est-à-dire, du bien public, puissent s'en servir pour cette opération & plusieurs autres également utiles.....

Cet instrument consiste seulement en une forte lame de fer tranchant courbé en forme de demi-cercle; il s'adapte au soc de la charrue, par le moyen de deux bras ou barres que l'on arrête au-dessus avec deux chevilles de fer, chassées à toute force dans un œil pratiqué dans l'entre-deux de ces bras.

La charrue traînée par deux bœufs ou davantage, suivant la nature & la dureté du sol, le fer tranchant entre dans le terrein, & en le divisant en larges mottes, il passe par-dessus. La largeur de cette lame doit être de deux pouces au moins; & dans toute sa courbure, elle doit s'étendre autant que le soc a de largeur entre les deux barres qui servent à le diriger & à le presser contre le terrein.

(*Nous communiquerons volontiers la planche de cet instrument aux personnes qui souhaiteront en avoir une idée plus nette*).

I I.

Maniere de faire le café de chicorée, essai de ce café.

Nous avons annoncé dans le N°. 14 de notre Gazette, le café de chicorée, imaginé à Berlin par un François qui n'a point publié sa maniere de le fabriquer. Comme ce café se vend 50 s. la livre à Berlin, cette annonce n'étoit propre qu'à exciter l'industrie à profiter de l'idée. Un de nos Correspondans dans la Haute-Alsace, connoissant la propriété que la racine de chicorée a de rafraîchir le sang & de chasser la bile, a essayé, avec succès, de la préparer de la maniere suivante.

J'ai pris, dit-il, des racines de chicorée dans mon jardin; après les avoir bien lavées, je les ai fait sécher & je les ai coupées par morceaux de la grosseur d'une feve. On peut les couper avant de les faire sécher, mais je crois la premiere méthode meilleure, parce qu'elle conserve mieux les sucs. J'ai fait griller cette chicorée ainsi séchée, comme on grille le vrai café; & après l'avoir moulue, j'en ai fait du café, comme à l'ordinaire, & je l'ai trouvé fort bon & fort sain. Il n'a pas absolument le goût du vrai café, mais il doit très-bien convenir aux personnes qui ont l'habitude de prendre de cette liqueur qui les échauffe. On peut mêler de ce café avec du café ordinaire, pour en modérer l'effet. Il ne faut prendre de café de chicorée que la moitié ou les deux tiers au plus de ce qu'on prend de café ordinaire par tasse.

I I I.

Ceinture pour faciliter les accouchemens.

Le sieur Desmart, Doreur à Lyon, attribue à cette ceinture qu'il annonce au Public, la vertu de faciliter les accouchemens les plus laborieux, quand même l'enfant seroit mort dans le sein de sa mere, sans que l'on ait besoin de recourir aux instrumens & aux opérations de Chirurgie. Il ne l'a proposée qu'après divers essais; & il offre la preuve du succès des expériences qu'il a faites. Sa demeure est à Lyon, *à la Fontaine d'Or, rue Neuve, près du College de la Trinité.*

I V.

Avis au Public, sur la découverte d'une mine de tourbe. De Chaalons en Champagne, le 29 Mars.

Le sieur Soulés qui, depuis long-tems cherche à découvrir dans la nature des productions ou des secrets utiles au bien public, a fait, auprès d'Avize en Champagne, à 2 lieues d'Epernay, la découverte d'une mine de tourbe de la meilleure qualité dont il a fait l'essai. Il se propose de l'exploiter incessamment, s'il obtient une *permission exclusive de s'emparer des lieux où il trouvera de cette matiere*, en dédommageant les Propriétaires suivant l'estimation de l'ancien rapport de la terre. Cette permission, contraire au droit inviolable de la propriété, pourroit être suppléée d'une maniere équitable, par des arrangemens & des conventions, avec les Propriétaires mêmes des terreins.

Le bois à brûler est excessivement cher en Champagne; & bien des Pauvres y passent une partie de l'hiver sans se chauffer. Le sieur Soulés procurera, par cette exploi-

tation, un chauffage à très-bas prix. La tourbe qu'il a découverte n'a que très-peu d'odeur; elle a les mêmes propriétés que le bois dont elle n'eſt qu'une *décompoſition*.

La Champagne manque d'engrais, & l'on rapporte, en partie, à cette cauſe l'énorme quantité de terres incultes qui s'y rencontrent. On ſçait que les cendres de la tourbe fertiliſent les terres les plus ingrates. La Picardie & les Provinces adjacentes leur doivent leurs prairies artificielles. Les prés naturels acquierent auſſi, par elles, une ſinguliere fécondité. Elles détruiſent, dans les prairies, la mouſſe, les mauvaiſes herbes, les inſectes qui rongent les racines des plantes, &c. & les garantiſſent de la rouille, de la bruine, &c. Par leur moyen, on force une terre preſqu'aride à rapporter du froment, comme un Fermier d'Auteuil, près Beauvais, l'a prouvé en 1755. Un arpent de terre qui a reçu des cendres de tourbe, produit le double d'un autre arpent de terre qui a été privé de cet engrais. Enfin ces cendres contribuent à l'amélioration de toutes les parties de l'Agriculture.

Cette matiere peut être fructueuſement & avec épargne, employée à la cuiſine & aux poëles; elle peut l'être par les Fayanciers, les Verries, les Tuiliers, les Braſſeurs, &c. ainſi que pour la fonte des métaux, la cuiſſon de la chaux, du plâtre & de la brique, & dans les fourneaux à reverbere, ceux de chapelerie, &c.

Combien la découverte du Sr Soulés ne promet-elle pas d'avantages à la Champagne?

V.

Cours de Langue Angloiſe pour les Négocians, &c.

Le ſieur *Berry*, Anglois de Nation, Auteur de la Grammaire Générale Angloiſe, donne avis, que pour la commodité des Négocians, Marchands, & autres perſonnes, qui ſont occupées dans le courant de la journée, il ouvrira un Cours de Langue Angloiſe, Lundi 15 Avril prochain, lequel Cours durera pendant ſix mois.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au Cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire chez lui dans le courant du mois d'Avril 1771. On pourra s'abonner pour les ſix mois.

Le ſieur Berry *demeure rue Saint Germain-l'Auxerrois, au Magaſin de pipes de Hollande, preſque vis-à-vis la rue de la Sonnerie.*

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens.
	liv.	
095	5000	1 *Février* 1772.
126	3000	4 *Juillet.*
127	3000	7 *Novembre.*
147	5000	1 *Août.*
161	3000	3 *Octobre.*
227	3000	7 *Septembre.*
264	4000	5 *Décembre.*
231	5000	2 *Janvier* 1772.
359	1000	1 *Août* 1771.
420	1000	Idem.
423	1000	4 *Juillet.*
443	1000	4 *Avril.*
452	1000	7 *Novembre.*
474	1000	4 *Avril.*
475	1000	3 *Octobre.*
482	1000	5 *Décembre.*
506	1000	3 *Octobre.*
550	1000	2 *Mai.*
580	1000	Idem.
582	1000	3 *Octobre.*
589	1000	Idem.
605	1000	5 *Décembre.*
627	2000	5 *Mars* 1772.
635	2000	4 *Juillet.*
708	2000	7 *Novembre.*
744	1000	3 *Octobre.*
775	1000	1 *Août.*
803	1000	3 *Octobre.*
816	1000	2 *Janvier* 1772.
827	2000	5 *Décembre.*
835	2000	1 *Août.*
863	2000	7 *Septembre.*
873	3000	Idem.
895	3000	4 *Juillet.*
917	2000	1 *Juin.*
3012	1000	5 *Décembre.*

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 6 Avril 1771, au Mercredi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 l. 15 ſ., 26 à 29 l. 10 ſ. *le ſeptier; id.* au Port de la Greve, 30 l. Le ſeigle, de 20, 20 l. 5 ſ. à 20 l. 10 ſ.; l'orge, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 6 Avril 1771, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 livres 10 s. à 25 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 13 *Avril* 1771.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Avril* 1771.

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	7	8e à ¾ p. % p.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 11 Avril 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 12 Avril. *Messieurs*	
Courmont, six d. mois 1770.	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	A.
Rouillard, *idem.*	E.	Issally, *idem.*	E.
Delauge, *idem.*	G.	Lempereur, *id.*	J.
Deschapelles, *id.*	J.	Pannelier, *idem.*	
Bouron, *idem.*		.....	
Drouet, *idem.*		.....	
Delagarde, *idem.*	M.	.....	
Nau, *idem.*		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12	*Samedi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1015 20 . . .	1022 ½ 25 30 .	1030 27 ½ 25 .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	240 45 . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	. . . . .	67 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 420 5e 390 .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 13 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mars.*

Extrait d'une Lettre arrivée par le Lapwing, *datée du Bengale le 16 Septembre 1770.*

» LA misere occasionnée dans la Pro-
» vince du Bengale, par la famine, ne peut
» pas se décrire. Je crois ne pas exagérer en
» disant que, depuis quelques mois, il a
» péri au moins deux millions d'hommes (*a*).
» Les Européens ont souffert considérable-
» ment, non pas tant par la famine que par
» la maladie épidémique qui en a été la
» suite.

» Vous ne sçauriez vous faire une idée des
» calamités qui désolent ces Provinces :
» toutes les Manufactures sont arrêtées par
» le manque d'Ouvriers; & excepté les mar-
» chandises qui sont prêtes à être embar-
» quées, il sera impossible de faire, d'ici à
» deux ou trois ans, les assortimens néces-
» saires pour l'Europe. Plusieurs vaisseaux
» de la Compagnie qui auroient été expé-
» diés, cette année, seront obligés de rester
» ici encore un an, un grand nombre de
» matelots étant morts.

(a) *D'autres lettres disent* 600000.

» Je suis très-fâché de vous dire qu'il
» semble qu'un esprit de déprédation anime
» ici toutes les têtes : chacun enleve aux
» pauvres Habitans tout ce qu'il peut,
» & l'applique à son profit, sans égard
» pour les intérêts de la Compagnie qui
» doit en souffrir considérablement. Si les
» Surintendans (*a*) fussent arrivés, nous
» aurions pu nous flatter de quelque réfor-
» me; mais on croit qu'ils ont péri. A moins
» qu'on ne fasse en Angleterre de meilleurs
» réglemens pour ce pays, & qu'on ne rap-
» pelle quelques-uns de nos gens en place,
» pour rendre compte de leurs malversa-
» tions, la ruine de la Compagnie est iné-
» vitable.

» On nous informe de Madrass que le fa-
» meux Hyder-Aly a rompu la paix, & qu'il
» inquiéte de nouveau les établissemens de
» la Compagnie. Il est assisté ouvertement
» par nos ennemis, & je crains qu'il ne de-
» vienne un ennemi trop formidable pour
» que nous puissions le subjuguer aisément.

» Le Nabab d'Arcot, un de nos plus fide-
» les Alliés, a été traité ignominieusement
» par le Gouverneur & le Conseil. On dit
» qu'il a porté ses plaintes au Commodore
» de Lindsay qu'il qualifie de Représentant
» du Roi d'Angleterre; mais cet Officier
» n'a pu lui donner aucune satisfaction,
» parce que ceux qui sont ici en place n'ont

(a) *C'étoient MM. Vansittart, Scrafton, & le Colonel Ford. Ils sont partis sur l'*Aurore *dans le mois d'Octobre* 1769.

» aucun égard pour lui, malgré l'autorité » dont il eſt revêtu par la Commiſſion du » Roi. Je crois qu'il ſe déplait très-fort » dans cette partie du monde, à cauſe de » l'indifférence avec laquelle il eſt traité, » & qu'il deſire qu'on le rappelle (*a*).

» On débite que le Général Coote n'a » pas été mieux accueilli, & qu'il s'eſt dé» terminé à retourner en Europe par terre. » Enfin ceux à qui on a confié les rênes du » Gouvernement, ſemblent avoir réſolu » de piller le pays & la Compagnie, afin » d'amaſſer des fortunes conſidérables, car » ils ne veulent point admettre de rivaux. » Je me flatte qu'on trouvera quelque moyen » pour arrêter ces extorſions, avant que la » ruine de la Compagnie ſoit achevée. Elle » n'eſt pas éloignée, ſi ceux qui devroient » veiller aux intérêts publics, ferment plus » long-tems les yeux ſur toutes ces vexa» tions, &c. &c.

Le Mercredi 20 de ce mois, il y eut une Aſſemblée générale de la Compagnie des Indes, dans laquelle on informa les Actionnaires que les Directeurs ayant examiné la ſituation des affaires de la Compagnie, ils avoient réſolu, conformément à l'accord fait avec le Parlement, de porter le dividende des actions à 12 & demi pour cent, à compter du 25 Décembre dernier. La propoſition ayant été miſe au ſcrutin, elle paſſa ſans aucune contradiction.

Dans le moment où l'Aſſemblée alloit ſe ſéparer, M. Macleane obſerva qu'il étoit très-aiſe que les Actionnaires euſſent enfin obtenu le dividende qu'ils auroient dû avoir depuis long-tems, & dont ils avoient été fruſtrés. Il ajouta que cet événement lui cauſoit le double plaiſir de voir que cette augmentation étoit juſtifiée par la ſituation des affaires de la Compagnie, & par le conſentement unanime des Directeurs, qu'il loua dans les termes les plus flatteurs ſur leur adminiſtration ſage & prudente, ainſi que ſur quelques meſures économiques qui, à ce qu'il avoit appris, avoient contribué beaucoup à remédier à certains abus au-dehors, & à diminuer les dépenſes inutiles.

(a) *Il y a apparence qu'il eſt rappellé, puiſque le Commandant en ſecond de l'Eſcadre partie de l'Inde eſt fort ancien dans le ſervice.*

Ce diſcours engagea le Chevalier George Colebrooke, Préſident de la Direction, à donner un détail ſuccinct, mais exact des affaires de la Compagnie; & le tems de ſa direction étant fini, il prit congé des Actionnaires, & ſes adieux furent reçus avec les plus grands applaudiſſemens. Il promit aux Actionnaires qu'après ſon année de repos, il ſeroit prêt à offrir de nouveau ſes ſervices à la Compagnie.

Pour ce qui regarde la ſituation des affaires de la Compagnie, il dit que malgré une guerre très-diſpendieuſe ſoutenue par la Compagnie, & de longues conteſtations dans l'intérieur, leſquelles venoient enfin de ſe terminer à l'amiable, & faiſoient place à une bonne harmonie & à une union parfaite, les richeſſes de la Compagnie n'avoient fait que s'accroître ſous ſa direction; qu'on jouiſſoit d'une paix profonde dans l'Inde, & qu'il y avoit apparence qu'elle dureroit long-tems, puiſque les forces navales que les Miniſtres de S. M. avoient accordées ſi gracieuſement à la Compagnie, imprimant de la terreur aux Princes turbulens de l'Aſie, les maintiendroient dans le reſpect & la ſoumiſſion qui ſont dûs aux armes Britanniques. En un mot, il repréſenta les affaires de la Compagnie comme étant auſſi floriſſantes & ſur un pied auſſi aſſuré, dans l'Inde, qu'elles étoient avantageuſes en Europe.

L'Aſſemblée s'ajourna au Lundi 24. Malgré l'accroiſſement du dividende, & ce tableau ſi flatteur des affaires de la Compagnie, les actions baiſſerent de 3 pour 100.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 29 Mars.*

Du 18 au 25 de ce mois, il eſt entré dans ce Port 21 bâtimens, 15 François, 6 Etrangers, quelques-uns chargés de grains. Du 20 au 27, il en eſt ſorti 56 François & 24 Etrangers. On a appris par un navire venu des Echelles du Levant, que le Pacha Seyd avoit emprunté à la Nation Françoiſe 4000 piaſtes, pour envoyer des fourrages à celui de Damas. Les travaux dans le Port de Toulon ont ceſſé depuis quelque tems, &

le prix du café a augmenté ici, à cause de la rareté de certe denrée à Constantinople; rareté occasionnée par la défense qu'Ali-Bey a faite d'en exporter de l'Egypte. Nous en envoyons des quantités considérables à Constantinople.

D'AUCH, *le 29 Mars.*

Les prix du froment, dans les Marchés de cette Généralité, sont depuis 21 l. jusqu'à 27 les douze boisseaux de Paris. Le plus bas prix est celui de Fleurance. Il est à 21 liv. 7 s. 6 den. Le plus haut prix est à S. Girons; il est 27 liv. 15 s. Le prix commun de la Généralité est, pour le froment, de 25 l. 14 s. 4 d.; pour le méteil, de 22 l. 8 s.; pour le seigle, de 21 l. 4 s. 9 d., pour l'orge, de 20 l. 2 s. 10 d., & pour l'avoine, de 13 l. 5 s. 5 den.

DE PERPIGNAN, *le 30 Mars.*

Les Marchés ont été mieux fournis cette derniere quinzaine, & le prix du froment a diminué; il s'est vendu ici 23 l. 14 s. 10 d.

DE BORDEAUX, *le 30 Mars.*

La gelée a causé plus de dommage qu'on ne l'avoit d'abord imaginé. Les vignes de Palu & autres terreins gras étoient plus avancées que celles de Graves; & presque tout ce qui étoit en bourre a péri. Les arbres fruitiers, sur-tout ceux à noyaux, ont été entiérement dépouillés; & si une seconde pousse, toujours inférieure à la premiere, ne les rétablit pas, il y aura à cet égard disette, comme les années précédentes.

La nuit derniere, le feu a pris à la Boulangerie des Juifs, mais de prompts secours en ont arrêté les progrès, & le dommage a été peu considérable.

Il est arrivé dans ce Port, des Colonies Françoises de l'Amérique, 6 navires; la *Julie*, l'*Aimable Hélene*, l'*Aimable Artibonite*, l'*Alexandre*, le *David*, de cette Ville, la *Félicité*, de Rochefort.

Les eaux de-vie sont à 62 liv. les 32 veltes bien demandées.

DE LA ROCHELLE, *le 30 Mars.*

Le Dépôt des Mendians devient insensiblement un nouvel Hôpital Général; il s'y trouve aujourd'hui environ deux cens personnes. Le grand nombre de vieillards, d'infirmes, d'enfans & d'estropiés qu'il renferme, semblent solliciter plus que jamais le Public à suppléer, par ses libéralités, aux modiques secours prescrits par les Ordonnances. La Maison auroit sur-tout besoin d'une augmentation de pain, de linge, & sur-tout de draps pour les malades.

Le Boucher qui tenoit la boucherie du Carême a été de nouveau condamné à une amende, pour avoir vendu la viande au-dessus de la taxe.

Le navire l'*Intelligence*, Capitaine Hubert, est parti pour la côte de Guinée. Le navire la *Cypris* de Marseille, Cap. Tallon, actuellement à Rochefort, partira dans tout le mois d'Avril pour Cayenne; s'adresser à M. Hebre de S. Clément à Rochefort, & à M. Iz. Rastau à la Rochelle.

On écrit de S. Jean-d'Angely du 9, que les prix des différentes especes de grains ont baissé. Le plus beau froment s'est vendu 4 l. 5 s. le boisseau; le plus beau pain en miche, du poids de cinq livres & au-dessous, est taxé à 2 s. 1 d. la livre; l'avoine n'est plus qu'à 30 s. le boisseau, &c. Les Marchands de profession & Grenetiers continuent de faire leurs achats & ventes dans les greniers.

Le 27, le bœuf, le veau & le mouton ont été taxés, ensemble ou séparément, à 5 s. 9 den. la livre, la vache & la brebis à 4 s. 6 d.

Les eaux-de-vie sont de 142 à 145 liv. les 27 veltes.

DE GRENOBLE, le 2 *Avril.*

Depuis les beaux jours annoncés dans la *Gazette d'Agriculture* du 9 de ce mois, nous avons essuyé un tems des plus rigoureux; la gelée a été très-forte, & il est tombé beaucoup de neige. On écrit de Mont-Dauphin le 13, que les chemins sont impraticables; qu'il y a encore dans la Ville quatre pieds de neige, & que celle qu'on a ramassée dans les coins des rues s'éleve au-dessus du toît des boutiques. On écrit d'Embrun du 17, que de mémoire d'homme on n'y avoit vu tant de neige; que les gens de la campagne ne peuvent sortir de chez eux; qu'il y en a encore à demi-lieue à la ronde quatre pieds, &c. C'est un grand bonheur que le beau tems n'ait pas assez duré pour hâter les progrès de la végétation. Nous jouissons de l'espoir flatteur d'une bonne ré-

colte. Nos bleds ſont très - beaux : cependant les denrées ſe ſoutiennent toujours ſur un haut pied.

DE METZ, *le 4 Avril.*

Il paroît des Lettres - Patentes du Roi, données à Verſailles le 22 Janvier, regiſtrées en Parlement le 21 Février, interprétatives de l'Edit du mois de Mai 1768, qui permet la clôture des héritages & abolit le parcours dans les Trois - Evêchés. Par l'Arrêt du parlement du 27 Juin de la même année, qui ordonnoit l'enregiſtrement, la publication & l'exécution de l'Edit, il avoit été réſervé aux Communautés & autres Propriétaires de faire valoir ſur les bancs voiſins les droits de pâturage qu'ils pouvoient avoir à titre particulier. Cette réſerve a donné lieu à des interprétations différentes & à des conteſtations qu'il étoit de la ſageſſe du Souverain de fixer & de prévenir, en banniſſant ſur ce point toute équivoque. Tel eſt l'objet de ces lettres-Patentes dont nous donnerons le diſpoſitif l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 9 Avril.*

La diſette & la cherté des vins ont occaſionné une conſommation conſidérable de quelques-autres boiſſons.

Depuis 1761 juſqu'en 1768, incluſivement, il n'étoit entré dans Paris, chaque année, que deux cens cinquante muids de poiré. Durant le cours de l'année 1769, la conſommation qui s'eſt faite de cette liqueur dans la Capitale, a été de 1362 muids, & en 1770, de plus de quatre mille muids. Comme on s'en ſervoit pour faire des mixtions nuiſibles à la ſanté, l'entrée dans Paris & ſes Fauxbourgs en a été défendue par Arrêt du Conſeil du 24 Mars, & les Marchands de cidre, de biere, &c. ne peuvent en vendre, ſous peine d'une amende de 1000 l.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponſe de M. Sarcey de Sutieres à la Lettre d'un prétendu *Citoyen de Carcaſſonne, inſérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi 19 Mars dernier, N°. 23.*

Lorſqu'on veut donner de l'*exiſtence* à un *phantôme*, il faut du moins tâcher de lui procurer une *exiſtence vraiſemblable* ; celui qu'on me préſente dans la Gazette N°. 23, reſſemble à ces vapeurs légeres qui, devenues le jouet des vents, ne peuvent conſerver aucune forme. *Un Citoyen de Carcaſſonne*, dit-on, *à ſon paſſage par Caſtelnaudary* (a), *a eu occaſion de voir l'Ecole d'Agriculture pratique* (qui a paru en Décembre 1770) ; & c'eſt après l'avoir lue (à ſon paſſage par Caſtelnaudary) qu'il *retarde ſon voyage exprès pour critiquer mes principes*. Il faut avouer qu'il eſt bien malheureux pour moi que ce *Citoyen* ſe ſoit arrêté dans cette Ville ; car ſans cet incident, il auroit oublié qu'un phénomene l'avoit mis, dès le mois de Juin 1770, dans le cas d'attaquer ma méthode.

Ce Citoyen, Agriculteur, avoit, dit-il, préparé & enſemencé ſes terres en 1769 ſuivant mes principes ; tout lui annonçoit une abondante récolte, lorqu'au mois de Juin 1770, un *malin* brouillard, *qui s'étoit formé en haut*, vint fondre tout-à-coup ſur ſa piece de bled & corrompit toutes les plantes, deſorte qu'il n'eut qu'une très - mauvaiſe récolte.

Lorſqu'on rapporte de pareils événemens, on doit ſe nommer & déſigner le lieu cultivé, afin de donner plus de crédit à ce qu'on avance : mais faire un myſtere de ſon nom & de l'endroit où l'événement eſt arrivé, c'eſt ſe rendre ſuſpect à tout Lecteur impartial. Je ſuis en correſpondance avec les bons Agriculteurs de Caſtelnaudary, & je puis montrer leurs lettres, où ils démentent formellement ce que le prétendu Citoyen a vu arriver à ſes bleds (*b*). Si l'Anonyme eût eu quelques conférences avec eux, *à ſon paſſage à Caſtelnaudary*, on lui auroit conſeillé de ne pas publier ſa critique, ou de ſe nommer en la faiſant paroître.

Si ce Cultivateur vouloit quitter *Caſtelnaudary*, & venir paſſer quelques mois dans les terres qui ſont traitées ſuivant mes prin-

(a) *Vers la fin de Février 1771.*

(b) *C'eſt à l'Auteur de la lettre à ſe juſtifier ſur ces reproches, à répondre à ces démentis, & à prouver que ce qui n'eſt point arrivé à d'autres Cultivateurs, a pu néanmoins lui arriver.* Note du Rédacteur de la Gazette.

cipes ; s'il vouloit y faire un cours d'Agriculture, il verroit tous les terreins ensemencés environnés de vapeurs ou brouillards qui sortent de tous ces cantons ; & après le plus scrupuleux examen, il ne trouveroit pas un seul de mes épis gâté par ces vapeurs, pendant que ceux du voisinage en sont plus ou moins affectés : il peut s'informer dans tous les endroits où j'ai fait valoir des terres, si j'ai jamais eu des bleds teints, rouillés, bruinés, ergotés, &c. Mon Critique croira-t-il que c'est par quelque vertu magique que j'écarte de mes bleds ces malignes influences ?

Une plante élevée dans un terrein de mauvaise qualité & mal cultivée, pompant avec ses racines les mauvais sucs de la terre, ne peut jamais devenir forte & vigoureuse : ajoutez à cela qu'elle est continuellement enveloppée d'exhalaisons funestes qui, sans cesse, s'élevent du terrein. Il arrive même très-souvent que l'épi est corrompu dans le fourreau, comme je l'ai fait voir à plusieurs personnes : ainsi c'est donc plutôt la mauvaise qualité du terrein & la mauvaise culture (*a*) qui occasionnent la maladie des bleds que les brouillards qui viennent d'en haut, *au mois de Juin*, & qui tombent sur des bleds sains, vigoureux & qui ont reçu une bonne nourriture. Un homme d'un tempérament robuste, & qui a une bonne poitrine, ne sera pas aussi facilement incommodé d'un mauvais brouillard que celui qui aura une poitrine foible & délicate ; ce dernier gagnera un gros rhume qui pourra avoir des suites très-funestes. Je soutiens donc, & je me fonde sur une expérience de plus de 25 ans, que les vapeurs qui sortent de la terre & qui enveloppent la plante, sont mille fois plus pernicieuses que les brouillards qui viennent d'en haut, sur-tout dans la saison du mois de Juin & dans le climat du Bas-Languedoc. Si le terrein est sain, les vapeurs qui s'en élevent ne portent avec elles aucune malignité ; & c'est par cette raison que mes bleds n'ont jamais été attaqués d'aucune maladie. J'ai fait voir à des Cultivateurs, qui *cherchoient sincérement à s'instruire*, que les bleds étoient plus ou moins viciés, suivant la culture. J'ai trouvé des cantons où les vapeurs de la terre avoient fait moins de désordres que dans un canton voisin qui étoit plus mal cultivé.

Plus la culture étoit faite avec soin, moins il y avoit de bruine, nielle, rouille, &c. Je pourrois encore m'étendre davantage sur cet article, mais je me contente de renvoyer le Citoyen de Carcassonne aux différentes lettres qui sont dans l'*Ecole d'Agriculture*, & sur-tout à celle de M. Sta du Montechor, qui lui auroit fait faire quelques réflexions, s'il eût lu l'ouvrage *avec attention*, comme il le dit.

Il donne cependant une preuve du contraire, puisqu'il m'attaque sur ce que j'ai dit au sujet *des prairies artificielles*. Si *son attention* eût été aussi réelle qu'il le dit, il auroit vu que je ne les blâme pas lorsqu'on les fait dans les Provinces méridionales, & par conséquent dans son canton : ainsi de quoi se plaint-il ? J'ai même donné dans mon Ouvrage la maniere de bien cultiver du sainfoin qui doit être la même pour les autres prairies artificielles. Cependant j'avoue que je ne conseillerai jamais les *prairies artificielles* ; 1°. parce que le fourrage qui en provient est trop sujet à être impregné de la malignité des vapeurs qui s'élevent de la terre & des influences de l'air. Le soleil desséche le dessus des feuilles ; mais le venin reste dessous, comme je l'ai fait voir plusieurs fois : d'ailleurs c'est une chose dont tout le monde peut se convaincre par soi-même.

2°. Parce qu'il n'est guères possible de donner ces fourrages secs sans qu'ils soient mêlés d'une poussiere qui incommode les animaux, par la raison qu'on ne peut pas les battre comme les autres fourrages.

3°. Parce que les terreins qui sont occupés par ces sortes de prairies seroient susceptibles de rapporter différentes especes de grains qui donneroient au Cultivateur un meilleur produit & des fourrages plus sains pour les bestiaux (*a*).

(a) *L'Auteur de la lettre assure qu'il avoit exactement suivi la méthode de M. de Sutieres ; & il s'en félicite. Sa lettre est polie, honnête & flatteuse pour M. de S., comme on peut le voir dans la Gazette citée.* Note du Rédacteur.

(a) *Je suis bien aise* d'observer *à mon Critique que je suis en état de lui prouver qu'une récolte de bled me produira plus de bénéfice que trois récoltes de prairies artificielles dans un terrein de même nature & qualité.*

Cette derniere raiſon devroit mettre dans mon parti les Economiſtes qui deſirent avec tant d'ardeur le commerce des grains ; mais comme je ne ſuis qu'un profane (pour ces Meſſieurs), ils feront tout ce qu'ils pourront pour tâcher de trouver quelques défauts dans mes principes.

Je ne ſçais ſur quoi eſt fondé le reproche que me fait mon Critique de vouloir mettre des entraves à l'Agriculture, comme ſi mes conſeils étoient des ordres du Gouvernement. Ce reproche regarde bien plus les perſonnes que l'Anonyme préconiſe tant & auxquelles il paroît ſi entiérement attaché. Qu'il ſe ſouvienne d'avoir lu dans *l'Avis au Peuple*, n°. 5 de cette brochure, par M. l'Abbé Baudeau, cette phraſe qui a révolté tout le monde.

» Les Propriétaires intelligens, les Curés » & les Seigneurs qui veulent le bien pu- » blic, devroient empêcher, autant qu'ils » le peuvent, par l'exemple, par l'exhor- » tation, & par l'*autorité*, cette mauvaiſe » méthode (de ſemer du méteil) de s'éten- » dre & de ſe perpétuer (*a*).

Je demande au Citoyen de Carcaſſonne ce qu'il doit penſer de cette phraſe, & ſi l'Auteur ne doit pas être plutôt taxé de vouloir mettre des entraves à l'Agriculture, puiſqu'il veut qu'on ſe ſerve de l'*autorité* (b), que moi qui ne donne que des conſeils ſalutaires qu'on eſt maître de ſuivre ou de rejetter.

L'Anonyme voudroit inſinuer que je ſuis entiérement oppoſé au commerce des grains; je n'oppoſerai à mon Critique que ce qui eſt dit dans la Préface de l'Ecole d'Agriculture. Il y eſt dit que ſi toutes les terres du Royaume étoient cultivées ſuivant mes principes, la libre exportation pourroit non-ſeulement avoir lieu, mais qu'elle ſeroit même néceſſaire. Eſt-ce-là s'oppoſer au commerce des grains ? C'eſt au contraire en vouloir établir un ſolide & qui ne faſſe point ſouffrir le Peuple, comme celui qui eſt tant deſiré ; même actuellement. Le ſiſtême de nos Economiſtes ne tend qu'à favoriſer la libre exportation chez l'Etranger. Cette liberté indéfinie ne peut ſervir qu'à enrichir des Fermiers : que deviendra le reſte de la Nation ? C'eſt ce qui ſemble les occuper fort peu. Si le Citoyen ſe plaint que les Manufactures de ſa Ville vont en décadence, il doit en ſentir la raiſon. Toutes les fois que le pain eſt cher, toutes les denrées montent en proportion, la main-d'œuvre renchérit, les matieres premieres augmentent & les Manufactures tombent, parce qu'il n'eſt plus poſſible de fournir les étoffes qu'à un prix au-deſſus de celui des Etrangers. C'eſt ainſi que peu à peu on fait tomber les différentes branches de commerce, de quoi on ne ſe plaint que depuis la cherté du grain.

L'Anonyme de Carcaſſonne finit ſa critique par l'éloge des Economiſtes ; ce der-

---

(a) *Combien le même Auteur n'a t-il pas critiqué mes autres principes de culture dans le même Ouvrage !*

(b) *M. l'Abbé Baudeau n'a blâmé la culture du méteil que par rapport aux terres qui comporteroient une culture franche & ſans mêlange; par la raiſon que le mêlange de différentes ſortes de grains entraîne l'inconvénient d'une inégale maturité. Quand il a parlé d'autorité, il n'a eu en vue que celle que l'on a droit d'exercer ſur ſes propriétés, & non d'une force que les Curés, les Seigneurs, &c. n'ont pas ; car il prouve, dans une foule d'écrits, que la culture devroit être parfaitement libre, & que les loix ne peuvent avoir de force coactive, que pour en aſſurer la liberté, l'immunité, &c. Perſonne ne peut ignorer que c'eſt-là un des principes fondamentaux des Economiſtes, & qu'il ſeroit ſouverainement injuſte de leur imputer une opinion contradictoire, quelque part qu'on la trouve. Il paroît convenable de croire que les opinions des Economiſtes, ce ſont les opinions que les Economiſtes adoptent comme points de leur doctrine, & non les opinions particulieres de tel ou tel Auteur, qu'ils n'adopteroient pas. M. de S. eſt prié de ſe rappeller cette regle bien ſimple & bien naturelle, & il trouvera qu'il a eu tort d'attribuer aux Economiſtes une opinion que M. l'A. B. n'a pas ſur l'*autorité*, & celle qu'il auroit pu avoir ſur le *méteil*, comme un ſentiment particulier, & non comme un axiome de la ſcience économique qui traite des principes de l'adminiſtration, & nullement de pratiques d'Agriculture, comme quelques Ecrivains ont voulu le croire & le faire imprimer. M. de S. n'a donc pas répondu à propos à l'article de la lettre dans laquelle il eſt parlé, non d'un tel Auteur en particulier, mais des Economiſtes en général.* Note de l'Auteur.

nier trait dévoile le mot de l'énigme (*a*).

I I.

Persiennes pour les voitures & les appartemens.

Le sieur Bouquerel, rue du Dauphin, vis-à-vis S. Roch, vient d'inventer pour les voitures des *Persiennes* mouvantes, lesquelles coulent à fond comme les glaces. Elles sont dorées & garnies de taffetas, de maniere que, par leur moyen, on voit sans être vu, & l'on ne craint ni la pluie ni le soleil. Il en fait aussi pour les appartemens.

I I I.

Avis du Bureau Royal de Correspondance.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal d'Agriculture, de Commerce, des Arts & des Finances, dont l'abonnement est expiré, sont priés de vouloir bien en faire remettre le montant, soit à Paris au *Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur*, soit dans les Provinces, chez MM. les Correspondans dudit Bureau, s'ils desirent que cet Ouvrage leur parvienne sans interruption.

(a) *M. Sarcey de Sutieres est prié de vouloir bien dire ce* mot de l'énigme, *puisque ce* trait *le lui* dévoile. *Quant à nous, nous protestons que nous n'avons, ni directement, ni indirectement, ni par nous-mêmes, ni par nos amis, aucune part à cette lettre qui a été adressée au* Bureau Royal de Correspondance. *Nous avons différé de la publier, par la seule raison dans laquelle il est vraisemblable que M. S. voit le* mot de l'énigme : *nous lui avons offert de la lui montrer ; & nous nous flattons que la personne qui l'a écrite voudra bien, en se nommant, lui confirmer que l'énigme qu'il a devinée n'en étoit pas une. Nous prions enfin M. de Sutieres de croire, que nous ne pouvons avoir aucune espece de raison de nous cacher, sous quelque masque que ce puisse être, pour dire notre avis sur des écrits. Si nous avions l'honneur d'être connus de lui plus particulierement, il n'en douteroit pas, & il seroit parfaitement convaincu que nous nous mettons également à découvert pour censurer & pour louer.*

Nous avons cru devoir cette note à la confiance dont le Public nous honore.

Signé, L'ABBÉ ROUBAUD, *Rédacteur de la Gazette & du Journal d'Agriculture, Commerce*, &c.

I V.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement des Reconnoissances données en échange des Rescriptions & Assignations *du Trésor Royal, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 2 Décembre 1770. Premier Tirage fait en présence de M. le Lieutenant Général de Police, en l'une des Salles de l'Hôtel de Mesmes, le 26 Février 1771.*

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens.
	liv.	
267	2000	1 *Août.*
294	2000	7 *Novembre.*
306	2000	Idem.
308	2000	2 *Janvier* 1772.
317	2000	1 *Août.*
354	1000	5 *Décembre.*
417	1000	1 *Juin.*
440	1000	Idem.
445	1000	5 *Septembre.*
482	1000	4 *Juillet.*
505	1000	3 *Octobre.*
537	1000	4 *Juillet.*
579	1000	5 *Septembre.*
612	1000	1 *Février* 1772.
627	1000	7 *Novembre.*
653	1000	2 *Mai.*
692	1000	4 *Juillet.*
701	1000	5 *Décembre.*
730	1000	4 *Juillet.*
745	1000	4 *Avril.*
749	1000	5 *Septembre.*
765	1000	2 *Mai.*
778	2000	5 *Mars* 1772.
803	2000	3 *Octobre.*
821	2000	4 *Avril.*
822	2000	1 *Février* 1772.
826	2000	2 *Janvier* 1772.
1878	2500	1 *Juin* 1771.
900	2000	2 *Janvier* 1772.
902	2000	2 *Mai.*
920	2000	5 *Septembre.*
926	2000	1 *Février* 1772.
938	2000	4 *Juillet.*
2000	1450	5 *Décembre.*
2001	1450	7 *Novembre.*
027	15000	5 *Septembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 3 Avril 1771, au Samedi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 ſ., 22 10 ſ. à 24 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte S. Michel les 10 & 11 Avril 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Avril* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2 6	*marc.*
Piaſtres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 10 Avril* 1771.

Amſterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	181 ¾		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	1040	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	67 66 ½ . . .	66 ½ 67. . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.

Du Sam. 6 Avril 1771. *Meſſieurs*		Du Mardi 9. *Meſſieurs*		Du Mercredi 10. *Meſſieurs*	
Baillot, ſix dern. mois 1770.	C.	Hurel, ſix dern. mois 1770.	A.	Radix pere, ſix d. mois 1770.	C.
Penchain, *idem.*		Viellard, *idem.*	C.	Boucard, *idem.*	E.
Bardin, *idem.*	D.	Maigret, *idem.*	E.	Gautier, *idem.*	
Raynal, *idem.*	E.	De Fremilly, *id.*	F.	Boutet, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	F.	Cochin, *idem.*	G.	Daubonne, *id.*	
Pigis, *idem.*		Cauchy, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	G.	Defays, *idem.*		Meulan, *idem.*	H.
Boſcheron, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*		Deſpeignes, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*		Marſollier, *idem.*		Deſplaces, *idem.*	
Clouet, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	L.	Lallement l'. *id.*	
Delarue pere, *id.*	M.	Roberge, *idem.*	Z.	Lecanu, *idem.*	
.....		.....		Lallement j. *idem.*	M.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 6 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 5 Mars.*

SA MAJESTÉ, par un Acte aussi sage que juste, a dérogé, en faveur des Pauvres à l'Ordonnance par laquelle il avoit été réglé en dernier lieu, que les suppliques ou requêtes seroient écrites sur du papier timbré. La premiere condition de la Justice, c'est la facilité de l'obtenir.

La mauvaise perception des impôts est un de ces fléaux éternels qui sourdement désolent l'Europe & dévastent les Etats. On leve tous les mois dans ce Royaume une capitation d'environ 4 sous de France, ou plus, suivant les facultés de chacun. Ceux qui manquent de payer, y sont contraints par exécution militaire. A Helsingor, un malheureux pere de famille, à qui il ne restoit plus qu'un chapeau à vendre, pour prolonger de quelques momens la vie de ses enfans & de sa femme expirans de faim & de froid, après trois jours de privation absolue d'alimens & de secours, ce malheureux pere s'est vu arracher & ce chapeau & le reste des haillons de tous ces infortunés, par un Collecteur de la taxe à laquelle il n'avoit pu satisfaire; & le barbare qui, assisté de Soldats, lui a ravi sa foible & derniere espérance, a osé souiller de son crime le nom du Roi, en disant que *le Roi vouloit être obéi, & qu'il lui importoit fort peu d'avoir des sujets, s'ils ne contribuoient aux besoins publics.* Cet acte atroce auroit été sans doute ignoré, comme tant d'autres pareils, si la Providence ne l'avoit fait éclater, pour l'instruction des Rois & le soulagement des Peuples, par un acte généreux qu'elle a inspiré à la vue de cette affreuse & douloureuse scéne. Un Soldat qui accompagnoit le Collecteur n'a pu abandonner cette famille à son déplorable sort. Un instant apres avoir rempli son triste ministere, il est venu à son secours: *tenez, voilà le pain que le Roi me donne; tant que j'en recevrai, vous n'en manquerez pas; un de mes camarades partagera le sien avec moi, & nous vivrons tous. Nous vivrions tous heureux, si le Roi étoit instruit de votre malheur; vous, exempts de la peine d'être étouffés par ces barbares, & moi délivré de la nécessité de leur prêter la main.* Ainsi l'histoire déchirante de l'oppression & & de l'inhumanité a fini par l'histoire consolante de la bienfaisance & de la vertu. Le Soldat n'est encore désigné dans les Papiers publics que par le nom de *Soldat généreux.*

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 12 Mars.*

Par une Royale Provision de Sa Majesté, il a été ordonné à tous les Commerçans & Marchands de porter aux Douanes & autres lieux de perception, les mousselines qu'ils

ont entre les mains, pour qu'elles ſoient ſcellées, dépoſées & gardées dans les magaſins préparés par les Subdélégués des ventes.

Les prix des productions de l'Amérique ont conſidérablement baiſſé, ainſi que les aſſurances. La flotte pour les Indes doit être prête à partir de Cadix.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 20 *Mars*.

A l'occaſion de la chûte ſubite des effets publics, le Miniſtere a déclaré que les affaires étoient ſolidement réglées, & qu'il n'y avoit aucun ſujet de craindre que la tranquillité publique ſoit troublée de nouveau.

On aſſure que dans le courant des huit derniers mois, il eſt parti d'Ecoſſe un grand nombre de Tiſſérands, pour la Caroline Septentrionale où la fabrication des toiles eſt portée à un haut degré de perfection; ce qui fait beaucoup de tort à nos Manufactures, dont le tems nous apprend, tous les jours, que la proſpérité ne peut jamais être que précaire.

Tandis que notre Marine manque de Matelots, il en paſſe continuellement en Danemarck.

On doit mettre ſous les yeux des Communes l'état des ſaiſies de velours & autres étoffes étrangeres faites depuis le 5 Janvier 1760 juſqu'au 5 Janvier 1771.

Dans l'eſpace de cinquante-trois ans, c'eſt-à-dire, depuis 1711 juſqu'en 1763, les droits ſur le houblon ont produit trois millions 50 mille livres 10 sh. Il en eſt reſté entre les mains des Prépoſés à la perception un douzième; ainſi le produit réel a été de 2 millons 873 mille 808 liv. 19 sh. 2 pen.

Le *Cambleton*, Capitaine Noble, parti de Maryland pour Glaſgow, avec 560 tonnes de tabac, a fait naufrage vers les Bermudes.

Le bruit court qu'une riche Compagnie minute un plan, pour bâtir un Fort, établir un Comptoir, & former une Place d'armes à l'Iſle de Madagaſcar.

Les lettres de la Haye portent que la Compagnie Hollandoiſe des Indes ſe propoſe d'envoyer deux mille hommes de recrue dans ſes établiſſemens & d'augmenter ſes forces navales.

On mande de Liſbonne qu'il ſe négocie entre cette Cour & celle de France, un Traité par lequel le commerce du Breſil ſera permis aux François.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 22 *Mars*.

Il eſt arrivé dans ce Port, ces jours derniers, deux navires François, les *Deux-Belles-Sœurs*, Capitaine Philippe Van-Damber, de Dunkerque, à vuide, lequel ſera mis en charge pour Cadix; & la *Demoiſelle Suſanne*, Capitaine J. de Hondt, de Nantes, chargés de vin.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 21 *Mars*.

Depuis le 11 juſqu'au 17, il eſt entré dans ce Port 65 bâtimens de différentes grandeurs, 40 François & 25 Etrangers. Sept navires venant de la Martinique, de la Guadeloupe, du Cap François, des Cayes Saint-Louis, ont apporté du café, de l'indigo, du coton, du rocou, &c. Pluſieurs bâtimens étoient chargés de bled venant de Sicile, de Nice, de Naples, de Trieſte, &c. Il eſt arrivé un vaiſſeau de Conſtantinople, & pluſieurs autres des Echelles du Levant & de Barbarie, chargés de denrées & de marchandiſes.

Le prix des grains diminue dans divers Marchés de la Province; il y en a d'autres où il ſe ſoutient encore aſſez haut. En général, le pain de conſommation ordinaire y eſt beaucoup moins cher relativement à celui du bled, que dans beaucoup d'autres Provinces du Royaume. Ainſi, par exemple, dans tel Marché intérieur où le froment de moyenne qualité eſt fort au-deſſus de trente livres les douze boiſſeaux de Paris, la livre de pain des premieres qualités, poids de marc, n'eſt que de 2 ſous & demi à 3 ſous.

DE PRADES, *le* 21 *Mars*.

Les grains ſont à un prix modéré dans le

Rouſſillon. Le froment & le ſeigle ont ſubi quelques variations, depuis le mois de Février. A nos derniers Marchés, il en a été beaucoup moins expoſé en vente; le froment a augmenté de dix ſous par charge, & le ſeigle de ſept ſous & demi. La premiere eſpece a été à 21 liv. 18 ſ. le ſeptier de Paris; & la ſeconde à 15 liv. 12 ſ. Le pain de conſommation ordinaire eſt à 2 ſ. 5 den. la premiere qualité, & à un ſou 10 deniers la deuxième.

De Chateau-Favier, *le 22 Mars.*

Le ſeigle a diminué de 5 liv. par ſeptier, le dernier Marché. Il étoit arrivé des grains en ſi grande quantité du Limouſin & de l'Auvergne, que quoiqu'il y eût une foule d'Acheteurs, il en eſt reſté néanmoins un tiers de ce qui avoit été mis en vente. En conſéquence, la Police a baiſſé le prix du pain de la troiſième qualité de 6 deniers par livre, & l'a taxé à 2 ſ. 3 den. Il n'y a point eu de variation dans le prix du froment. Cependant le ſeigle n'eſt pas encore ici & dans les autres Marchés de la Généralité (de Moulins) au-deſſous ou notablemeut au-deſſous de 30 livres, les douze boiſſeaux de Paris.

De Bordeaux, *le 24 Mars.*

Le froid a repris aſſez vivement cette ſemaine, & il eſt tombé de la neige, ce qui donne lieu de craindre pour les arbres fruitiers dont la plûpart ſont en fleur.

Les demandes de vins pour le Nord ſe ſont rallenties, à cauſe de l'exceſſive cherté ainſi que de la qualité de la denrée qui ne pourra peut-être pas ſupporter les grandes chaleurs.

Le pain eſt toujours très-cher, & il n'y a guères d'apparence que le prix en baiſſe avant la récolte ſur laquelle on ne ſçauroit encore fonder des eſpérances.

Le 14, il eſt entré dans le Port quatre navires venant de Saint-Domingue, & un de la Martinique, chargés de ſucre, café & indigo.

Une fille qui, à l'âge de neuf ans & demi, ſe trouve groſſe, à ce qu'on aſſure, vient d'être remiſe entre les mains des Chirurgiens de cette Ville. Ce phénomene fixe actuellement l'attention des gens de l'Art.

De Mirecourt, *le 24 Mars.*

Le prix du froment a hauſſé, & l'on craint qu'il ne hauſſe encore. Le bas peuple de la Ville & les gens de la campagne n'ont juſqu'à préſent conſommé ici & dans d'autres cantons de la Lorraine que de l'orge & de l'avoine; cette conſommation jointe aux ſemailles, entraîne la rareté de ces eſpeces de grains, ce qui influe ſur le prix du froment.

De la Rochelle, *le 26 Mars.*

Depuis le 16 Février juſqu'au 23 du courant, il eſt entré dans ce Port trois navires François venant des Colonies de l'Amérique, chargés d'indigo, ſucre, coton, confitures, rocou, &c. 21 bâtimens de différens Ports du Royaume, chargés de vin, eau-de-vie, toiles, charbon de terre, ſavon, chanvre, beurre, fer, fruits, &c.; un vaiſſeau Hollandois, chargé de pelleteries, &c. & un vaiſſeau Danois, chargé de goudron, poix, alun, chanvre, fer, toiles, planches de ſapin, &c. Il en eſt ſorti un navire François pour Miquelon, dix autres bâtimens François pour divers Ports, chargés d'eau-de-vie, indigo, futailles, cables, uſtenſiles de vaiſſeaux, &c.; un navire Hollandois & un Danois, chargés de café, ſucre & indigo. Le 21, la frégate du Roi, la *Syrene*, commandée par M. Gallocheau, venant de l'Orient, déchargea ici du beurre, du ſuif, du bois, &c. Elle porte pour l'Iſle de France & pour Pondicheri 395 ſaumons de plomb, 16 caiſſes de liqueurs, un ballot de toile & 24 pieces de vin de Madere. Divers bâtimens de Saint-Malo, de Granville, de Saint-Bria, de Kdro de Lamariaquais, ſont venus charger du ſel à l'Iſle de Ré.

Les craintes de la peſte ayant ceſſé, M. le Contrôleur Général, chargé du département de la Marine, vient de réformer les trois chaloupes de ſanté qui croiſoient dans nos rades depuis quatre mois, pour ce Port & les Iſles de Ré & d'Oléron. Ce Miniſtre a auſſi réformé la chaloupe, entretenue ci-devant par le Roi, pour le ſervice

du Gouverneur ou Commandant en résidence à la Rochelle.

De Paris, *le 2 Avril.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 30 du mois dernier; le gros Lot de 20000 liv. est échu au n°. 719766; & le 2e. Lot de 6000 liv. est échu au n°. 764987.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Préservatifs & remedes contre les maladies des bestiaux, dernierement publiés par la Société économique de Copenhague.

On donne aux bestiaux attaqués d'une diarrhée forte une cuillerée d'huile de térébenthine. Ce remede est très-efficace. On a la précaution de séparer les bêtes malades des autres, dès qu'on s'apperçoit de leur maladie.

Deux heures avant qu'on envoye pour la premiere fois, au printems, les bêtes à cornes au pâturage, on n'a qu'à faire prendre à chaque animal une cuillerée de *paridis baccæ*, pilés & mêlés avec du beurre & de la mie de pain. On a remarqué qu'au moyen de ce préservatif, le bétail étoit rarement malade.

Lorsqu'on voit que les bestiaux refusent de manger, signe de maladie, on leur donne le même préservatif, & on les garde dans l'étable. On leur frotte les cornes & les sabots avec de l'huile de baleine; on enveloppe les cornes avec de vieux chiffons de laine. Tous les jours on nettoye l'auge plusieurs fois & on la frotte par-dessous avec du cambouis; l'on mêle du salpêtre & du sel dans le fourrage. Le soir, on parfume l'étable avec du fumier de vache mêlé avec des *paridis baccæ*. De tous les bestiaux qu'on a traités de la sorte, il n'en est point péri.

Prenez de la racine nommée en Latin *acora* ou *calmus*, coupée en petits morceaux que vous ferez tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'urine d'homme. L'animal prendra dès le matin, à jeun, environ une pinte de cette urine où la racine a été détrempée; on ne lui laisse ensuite rien manger d'une heure. On peut jetter pendant trois jours de suite de nouvelle urine sur les mêmes racines, & la donner de même aux bestiaux; ce qui se continuera jusqu'à ce que l'animal se porte mieux.

La Société publie ces recettes comme des remedes ou préservatifs dont on s'est servi avec succès. On trouvera d'autres instructions dans l'Ouvrage que Moelle, Imprimeur de la Cour de Copenhague, a mis en vente par ordre du Roi. On y traite des maladies des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons & des cochons. L'Auteur prétend que l'épizootie qui fait encore tant de ravages, est venue en 1771 de Hongrie, & s'est répandue en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, en Espagne, en Suede & en Danemarck. Il conseille de faire saigner les bêtes au cou, aussi-tôt que la maladie se manifeste dans le voisinage, & de leur faire avaler ensuite tous les deux ou trois jours une once de foie d'antimoine, deux onces de sel de cuisine, avec quantité suffisante de miel; enfin de percer la peau qui pend sous le cou, d'y introduire une corde de chanvre grosse comme le petit doigt, de la lier en forme d'anneau, de la graisser & de la changer tous les jours, afin d'entretenir la plaie en forme de séton.

II.

Méthode singuliere pour prendre des Canards sauvages.

» Il faut choisir un gland de chêne, le » plus gros & le plus long qu'on puisse trou- » ver, & le faire bouillir dans une décoction » de séné & de jalap. On l'attache ensuite » par le milieu à une feuille mince, mais » cependant assez forte. On jette cette es- » pece de ligne, dont le gland est l'appas, » dans l'endroit où se rassemblent commu- » nément les canards sauvages. On tien bien » le bout de la ficelle qui doit être assez » longue pour que le Chasseur puisse se ca- » cher, autrement il causeroit de l'inquié- » tude aux canards. Le premier d'entr'eux » qui apperçoit le gland l'avale avec beau- » coup de voracité. Comme ce gland est » très-purgatif, le canard est obligé de le » rendre dans l'instans; un second s'en sai-

» ſit auſſi-tôt, il le rend pareillement : à » celui-ci ſuccéde un troiſième, puis un » quatrième, &c. Quand on en tient cinq » ou ſix, on tire la ficelle, le gland s'ar- » rête à l'anus du dernier qui ſe trouve par- » là enfilé avec tous ceux qui le précédent. » Il eſt néceſſaire que le gland ne ſoit pas » avalé par un trop grand nombre de ca- » nards ; car on s'expoſeroit à un accident » pareil à celui qu'éprouva un Huiſſier qui » s'occupoit de cette eſpece de chaſſe près » de l'étang de *Gué-Chauſſée* dans le Perche. » Cet homme s'étoit attaché la ficelle au » bras ; il laiſſa plus de vingt canards s'en- » filer. Ils prirent le vol & l'enleverent de » terre ; la corde ſe rompit, & il eut la cuiſſe » caſſée ». *Du Mans le 20 Juin 1770. Signé*, C. P. F. Extrait du Journal Hiſtorique. Avril 1771.

III.

Méthode pour enſeigner à lire, écrire, deſſiner, &c. & autres avis utiles.

Un Habitant de Grenoble a imaginé un moyen très-ſimple d'enſeigner ſans frais à ſes enfans, &c. Il coupe un quarré de verre de Bohême, qu'il dépolit d'un côté en le frottant avec une pierre ponce ou une pierre plate de grais & du ſable bien humecté. Sous ce verre, il place des exemples en gros & beaux caracteres. L'enfant, avec un crayon ordinaire, retrace ſur le côté dépoli les lettres de l'exemple que l'on diſtingue encore parfaitement. On eſſuye enſuite les lettres, & il recommence. Après cela, on lui fait eſſayer de tracer ſur du papier les mêmes lettres avec une plume & de l'encre. L'enfant apprend ainſi en même tems à lire & à écrire. Il pourra même apprendre à deſſiner pluſieurs objets, une carte géographique, &c. & il prendra des connoiſſances de la fable, de l'hiſtoire naturelle, &c. Cette méthode épargne des frais ; elle eſt ſur-tout utile pour les campagnes ; un enfant fait des progrès rapides, & l'on a éprouvé qu'en huit jours de tems, il pouvoit fort bien connoître la poſition des principaux Etats du monde.

Le même Citoyen s'eſt formé depuis pluſieurs années une eſpece de tablettes perpétuelles, avec une feuille de parchemin fort épais qu'il enduit de craie commune. Il écrit ſur ce parchemin avec du crayon ordinaire ; pour effacer les traits, il ſuffit de frotter le parchemin avec le doigt. Ces tablettes peuvent tenir lieu de celles que l'on vend à Londres 24 liv. de France, & qui ne ſont qu'une peau couverte d'une couche d'huile graſſe, mêlée de glaiſe ou de blanc de plomb, &c. Elles ſont encore plus économiques que celles du ſieur Deſnoz, Libraire à Paris, dont il ſeroit d'ailleurs à deſirer que le ſecret fût connu.

La même perſonne écrit très-diſtinctement la nuit ſans lumiere, par une méthode fort ſimple. Elle a ſous le chevet de ſon lit une feuille de papier blanc roulée & applatie, avec un crayon. Lorſqu'elle veut écrire, elle prend le papier applati qu'elle tient couché dans ſa main, ce qui la guide. Elle écrit un peu gros & en abrégé ; enſuite elle roule le papier dans l'autre ſens, & le replie pour reconnoître le côté ſur lequel elle n'a point encore écrit.

IV.

Nouveaux Piſtolets avec leſquels on peut tirer quatorze coups dans une minute, &c.

Le ſieur Daniel Mottet, Armurier & Bourgeois de Morat en Suiſſe, a inventé ces nouveaux piſtolets avec leſquels on peut en une minute tirer, à volonté, juſqu'à quatorze coups à balle. On les charge pour ces quatorze coups auſſi aiſément & auſſi vite qu'un piſtolet ordinaire à un ſeul coup. Ils n'ont qu'un canon & une platine. Leur longueur eſt de ſeize pouces ; le canon en a ſept, & le réſervoir ou magaſin à poudre ſix. Leur poids eſt de 3 livres $\frac{1}{2}$. A la gauche & à l'oppoſite de la platine, il y a une clef attachée avec laquelle, par un ſeul mouvement ſimple, le chien ſe bande, la poudre pour un coup tombe dans le baſſinet & entre avec la balle dans le canon, & le baſſinet ſe ferme. Ainſi ce mouvement de la clef ſuffit pour mettre le piſtolet en état d'être tiré, la balle eſt même forcée dans le canon. Chaque balle perce une planche épaiſſe d'un pouce à cent pas de diſtance. Le magaſin à poudre eſt ſi bien fermé que la pluie ne peut y pénétrer ; la poudre ne tombe d'ailleurs dans le baſſinet qu'à meſure qu'on bande le chien. L'Inventeur de ces piſtolets en a fait en divers endroits des épreuves dont le ſuccès eſt atteſté. Il en a tiré plus de trois mille coups

ſans qu'on ait apperçu ni dérangement dans la machine, ni riſque pour le Tireur.

Le prix eſt de huit louis d'or neufs, payables moitié en commandant l'ouvrage, moitié en le recevant. Le ſieur Mottet ne peut ſe charger de faire moins de vingt piſtolets; dès qu'on lui aura commandé ce nombre, il mettra la main à l'œuvre; ſinon, il s'oblige à rendre l'argent. S'il ſe trouvoit aſſez de curieux pour qu'on lui en commandât cent, il les feroit à beaucoup meilleur marché, en ſe réſervant une récompenſe pour l'invention. Les piſtolets achevés, il en fera une épreuve de cent coups, & une autre pareille en les livrant. On peut voir chez lui, à Morat, l'épreuve de celui qu'il a fait; il ſe tranſporte même où l'on veut pour l'eſſayer, pourvu qu'on lui rembourſe les frais du voyage. Ceux qui lui donneront des commiſſions ſont priés d'affranchir leurs lettres.

V.

Queſtion ſur laquelle MM. les Négocians ſont priés de donner leur avis.

Verdun le 6 Juillet 1770. *Bon pour* 3000 *liv.*

A 15 jours de vue, il vous plaira payer, par cette premiere de change, à M. M. ou à ſon ordre la ſomme de 3000 liv. valeur reçue comptant audit ſieur, que paſſerez ſans autre avis de votre très-humble Serviteur D.

A M. B. à Paris. Préſenté le 20 Juillet.
Signé, B.

Nota. Les Contractans ne ſont ni Marchands ni Négocians, & ne font aucune eſpece de commerce.

Le Porteur de cette lettre de change en exige le payement de B.

B. lui répond: je ne ſuis point obligé; je n'ai point accepté la lettre, j'ai ſeulement mis au bas qu'elle m'avoit été préſentée pour déterminer ſon échéance.

Le Porteur lui répond: que le mot *accepté* n'eſt pas de l'eſſence de l'engagement; que la ſeule ſignature de B. l'obligeroit; qu'il a eu intention de s'obliger, puiſqu'il avoit ſigné la lettre de change, & que s'il n'a pas mis *accepté*, c'eſt qu'il n'en ſçavoit pas davantage & ne connoiſſoit pas à cet égard l'uſage du commerce.

On demande ſi, dans le fait particulier, B. eſt obligé; ou ſi, entre Négociant & dans l'ordre du commerce, une pareille lettre ſeroit obligatoire contre celui qui l'auroit ſignée, comme a fait B.?

Nous avons reçu deux Réponſes à la Queſtion propoſée dans le N°. 24 de notre Gazette; nous les publierons dans le Journal qui paroîtra inceſſamment.

V I.

Topique pour les playes.

» Le Topique du feu ſieur Canet, Officier de la Reine, connu depuis long-tems » pour la guériſon de toutes ſortes de plaies, » ſe diſtribue:

» A Aix, chez le ſieur la Serre, Négociant, près la grande Horloge de l'Hôtel-de-Ville; à Angers, chez le ſieur Paris, » Négociant, rue Saint-Laud; à Auxerre, » chez le ſieur Picardas, Receveur des Loteries; à Beauvais, chez le ſieur Henry, » l'aîné, Négociant, ſur la Place; à Bourg-en-Breſſe, chez les Religieuſes de l'Hôpital de la Charité; à Breſt, chez le ſieur » l'Hiſſier, Négociant, grande rue; à Bruxelles, chez la Dame de Lille, ſur le Canterſtein; à Châteaudun, chez le ſieur Gapen, Receveur des Loteries; à Honfleur, » chez le S^r le Griel, Armateur; à la Charité-ſur-Loire, chez le ſieur le Duc l'aîné, » rue du Pont; à la Haye, chez le ſieur » Daniel Aillaud, Libraire; à la Rochelle, » chez la Dame veuve Seignette & fils, Négocians, ſur la grande Rive; au Havre, » chez le ſieur du Boſq, Receveur des Loteries; à Lyon, chez le ſieur Némos, Négociant; à Marſeille, chez la Dame veuve » Buiſſon, au coin de la Place Neuve, allant » vers le Port; à Metz, chez le ſieur du Soleil, Receveur des Loteries; à Nantes, » chez le ſieur Vivés, Négociant, vis-à-vis » la Place de Saint-Nicolas; à Orléans, chez » la Dame veuve Chaſſaing & Paupaille; à » Paris, chez le ſieur Butti, à l'Hôtel de » la Rochefoucault, rue de Seine, Fauxbourg Saint-Germain; chez la Dame » veuve de Gand, au Bureau du Tabac d'Eſpagne, Pont Notre-Dame, près le Quai » de Geſvre; chez le ſieur Vernes, Suiſſe » du Roi, à la Porte de la Cour Royale des » Thuileries; chez le ſieur le Roux, à l'Hôtel de Soubiſe, Vieille rue du Temple;

» à Rouen, chez le ſieur Guillaurau-l'E-
» pine ; & chez le ſieur Branchigny, rue
» Grand-Pont ; à Rotterdam, chez le ſieur
» Jean-Pierre Coignon, près la Bourſe ; à
» Saint-Germain-en-Laye, chez le ſieur
» Jollivet, Receveur des Loteries ; à Sedan,
» chez le ſieur Nouvelet, Négociant ; à
» Soiſſons, chez le ſieur Evrard, Receveur
» des Loteries ; à Straſbourg, chez le ſieur
» de Milly, Caiſſier des Poſtes ; à Toulouſe,
» chez le ſieur Tiroſquy, Receveur des Poſ-
» tes, rue Croix Baragnon ; à Verſailles,
» chez le ſieur Chriſtophe, Marchand, au
» Château ; & chez le ſieur Gouffet, mai-
» ſon du feu ſieur Canet, rue Baſſe, près la
» petite Place.

» Les propriétés de ce remede ſont re-
» connues depuis long-tems par les cures
» qu'il a opérées & qu'il opere journelle-
» ment ſous les yeux des gens de l'Art. Il
» guérit radicalement les humeurs-Froides,
» dites écrouelles, les cancers, les fiſtules
» lacrymales, celles de l'anus, les hémor-
» roïdes externes & internes, la teigne, les
» tumeurs intérieures ou extérieures, mê-
» me celles qui ſe forment dans la matrice
» avec ulceres ; les ſquires, les hydrocelles,
» les loupes, les épanchemens de lait qui ar-
» rivent aux femmes quelquefois à la ſuite
» de leurs couches, les abcès ouverts ou non
» ouverts, de quelque nature qu'ils ſoient ;
» les panaris, bubons, maux d'aventure,
» & généralement toutes ſortes de plaies,
» ſoit qu'elles ſoient cauſées par chûtes,
» coup de fer ou d'armes à feu.

Pour l'avoir véritable, & éviter les mauvais effets qui pourroient réſulter de celui que quelques Particuliers ſe ſont immiſcés de contrefaire, on doit le prendre ſeulement aux Bureaux indiqués ci-deſſus.

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France pour ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Graveſend le 24 Février 1771.

L'Unity, Capitaine Barker, venant de Dunkerque.

Le 25.

Le Calais Paquebot, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

A Dublin le 15 Février.

Le Cardigan, Capitaine Clancy, venant de Bordeaux.

L'Amicable, Capitaine Colkens, venant du Havre.

A Cork le 17.

Le Lark, Capitaine Shée, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend le 25 Février.

Le Britannia, Capitaine Standbank, allant à Dunkerque.

Le Capitaine Rolls, commandant le Samuel & John, eſt arrivé à Falmouth, venant d'Alicante. Il a arraiſonné le 4 Janvier à 15 lieues par l'Oueſt du Cap le Gate, le vaiſſeau le Phœbe, Capitaine Hanshaw, venant de la Nouvelle-Yorck, & allant à Marſeille. Ce vaiſſeau qui étoit en mer depuis 34 jours, étoit en bon état.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés à Texel le 23 Février.

Les navires des Capitaines Riewere Alberts, Melchert Reurs, Gerbrand Lolkes, venant de Bordeaux.

Le navire du Capitaine Melchert Hillers, venant de l'Orient.

Le 5 Mars.

Les navires d'Anke Sibes, Gerben Ages, Steffen Auskes, vonant de Bordeaux.

Le navire de Louwhendrickx, venant du Havre.

Le navire de Seger Siebols, venant de Rouen.

Le navire de Jacob Meyer, venant de Nantes.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 27 Mars 1771, au Samedi 30 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 25 l. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier ; idem* au Port de la Grêve, de 29 l. 10 ſ. à 30 l. Le ſeigle, de 19, 19 l. 10 ſ. à 20 l. 10 ſ. ; l'orge, de 17 à 17 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Mars 1771, au Samedi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 l. 10 s., 20 à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 3 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Avril 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	708	5	
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	714		
Ducats à	97	15	
Or fin à 23 k. . .			*once.*
31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	10	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 3 Avril 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	9	16e
Hambourg	181 ¾		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 p. ⅝ p.		

ÉTAT DES MARCHANDISES A VENDRE

Chez M. COMYNET fils, *Marchand Mercier, Privilégié du Roi*, au Bureau Royal de Correspondance, *rue des Deux-Portes Saint Sauveur*;

Sçavoir :

Serges de Rome.
Callemandes.
Toiles unies, rayées, satinées.
Camelot soie, poil, &c. de Lille.
Fleurs artificielles.
Vin de Côte-Rotie.
Liqueurs.
Syrops.
Confitures des Isles, &c.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	. . . . .	1050 55 50 45 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	. . . . .	67 66 ½ 67 . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	FESTE.	4e 410 5e 380 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 30 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Mars.*

SA MAJESTÉ I. & R. a destiné une médaille d'or de 36 ducats pour l'Auteur qui, au jugement de la Société Economique de cette Ville, aura répondu de la maniere la plus satisfaisante à cette question : *Quelle est la meilleure espece de bois pour faire du charbon à l'usage des grandes Forges où l'on travaille les métaux, & quelle propriété doit avoir le bois le plus propre à cet usage ?*

Le Baron de Croesel, Conseiller d'Etat & de la Chancellerie de Bohême, est parti pour aller, dans ce Royaume, faire la recherche des grains, que quelques personnes, à ce qu'on croit, ont cachés jusques dans des souterreins. Si ce soupçon est fondé, la liberté de la circulation rétablie dans tous les Etats Héréditaires suffiroit seule pour détruire leurs espérances, en faisant baisser les prix. L'Empire tout entier seroit bientôt à l'abri de cet inconvénient & de la disette, si l'Envoyé Directorial d'Autriche, à la Diete de Ratisbonne, obtenoit, comme il l'a proposé, de tous les Membres de l'Empire, que chaque Prince levât chez lui les prohibitions qui favorisent les mauvaises manœuvres, & si l'abondance de certains Etats pouvoit se répandre librement & sans risques dans les autres Provinces de l'Allemagne.

S. M. I. & R. travaille sans relâche à faciliter l'exécution des Réglemens qu'elle a publiés concernant l'éducation de la jeunesse.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 27 Février.*

Le premier des Edits suivans vient d'être mis au jour par la voie de l'impression, le second est de la même date (*a*).

(a) *Une Correspondance nouvelle que nous venons d'établir en Portugal nous promet les avis les plus intéressans pour le commerce. Outre les differentes opérations du Gouvernement, souvent trop tard connues dans les autres pays, ce qui occasionne des pertes considérables à leurs Négocians, on nous annonce des notes exactes des prix des cuirs, coton, sucres, vins, laines, riz, grains, ainsi que de la farine de Philadelphie dont il se fait depuis trois ans à Lisbonne une consommation immense, &c. On nous donnera également le cours des Changes. Notre empressement à étendre, autant qu'il est possible, l'utilité de cette Gazette, sera secondé dans ce Royaume par le Correspondant le plus zélé, le plus éclairé & le plus à portée de nous faire connoître l'état de l'Agriculture, du Commerce, &c. On sçait combien l'extension de notre commerce dans ce pays excite l'envie d'une Nation ci-devant tant privilegiée : c'en est assez pour sentir de quelle importance peut être notre nouvelle Correspondance.*

Edit en faveur de la consommation d'une nouvelle espece de Gomme Copal du Bresil, appellée Jutaycica.

Moi ROI, je fais sçavoir à ceux qui verront le présent Edit, qu'il s'est fait dans les Domaines de l'Amérique Portugaise, par les soins des Directeurs de la Manufacture Royale de Soie, la découverte d'une résine appellée *jutaycica*, espece de gomme Copal, produite du tronc des arbres de ce continent, qui devenant la source d'une branche de commerce avantageux aux Indiens & aux Habitans de cette contrée, donne lieu d'espérer que ces mêmes Directeurs s'appliqueront à en étendre la consommation & l'extraction pour le bien du commerce de mes Etats. Sur ces considérations, j'ai pour agréable & il me plait de leur accorder l'octroi ou privilege exclusif de ce trafic, dont le bénéfice sera par eux employé à soutenir le poids des dépenses considérables qu'ils ont faites pour l'établissement de plusieurs Fabriques nouvelles; avec défenses à toutes personnes & Compagnies de commerce, autres que les susdits Directeurs en corps, à compter de la date du présent Edit, de commercer dans cette denrée, ni d'en faire l'extraction hors de mes Domaines d'outre-mer; enjoignant pareillement aux Douanes de mes Royaumes de n'y plus admettre la gomme qui y a été jusqu'à présent introduite des pays étrangers, sous les peines portées pour réprimer les Contrebandiers & Introducteurs de denrées prohibées par mes loix. Les avantages de ce nouveau commerce étant tous au profit de mes Finances Royales, il me plait en outre d'exempter ladite gomme *jutaycica* des droits & émolumens de Douanes de mes Royaumes, tant pour l'entrée que pour la sortie, moyennant le certificat des Directeurs de la Manufacture Royale de Soie.

C'est pourquoi j'ordonne au Tribunal du *Dezembargo do Paco*, à l'Inspecteur Général de mon Trésor Royal, au &c. &c. &c. de tenir la main à l'exécution du présent Edit, selon sa forme & teneur, nonobstant toutes loix, réglemens ou dispositions à ce contraires, &c. Donné au Palais de Notre-Dame de l'Ajuda, le dix Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, ROI : *Et plus bas*, Marquis DE POMBAL.

Cet Edit a été publié & enregistré dans la Grande Chancellerie de la Cour & du Royaume, le 15 Décembre 1770.

Edit qui défend l'introduction des Chapeaux étrangers en Portugal.

Moi ROI, je fais sçavoir à ceux qui verront le présent Edit, que la Junte du Commerce de mes Royaumes & Domaines m'a représenté que l'introduction des chapeaux fabriqués dans l'Etranger faisoit, depuis quelque tems, un grand tort aux Manufactures de ce genre établies dans mes Etats, dont une quantité extraordinaire de chapeaux s'accumuloit sans débit, ce qui tendoit à la ruine desdites Manufactures nationales & des fonds employés à leur élévation; tandis que les matieres premieres, dont on fait usage dans ces sortes de Fabriques, sont les peaux de lievres & de lapins, qui abondent dans mes Etats, où, faute de consommation, elles deviennent inutiles; motifs pour lesquels l'introduction desd. chapeaux se trouve aujourd'hui prohibée dans tous les autres Royaumes & Etats souverains de l'Europe. Voulant obvier à ces inconvéniens, & protéger les intérêts desdites Manufactures, pour le bien général de mes Sujets, il me plaît de défendre, comme en effet je défends par les présentes, l'entrée de tous les chapeaux fabriqués hors de mes Etats, sous peine de confiscation de tous ceux qui seront saisis la premiere fois, du double de leur valeur en cas de récidive, & de trois fois le double pour la troisième contravention. J'accorde cependant, pour la consommation de ceux qui sont introduits & embarqués, l'espace de trois mois, pendant lesquels ils seront admis dans les Douanes, à compter de la publication des présentes, sans aucune prorogation de ce terme. N'étant pas de mon intention royale qu'on altere les prix actuels des chapeaux fabriqués dans mes Royaumes, j'ordonne qu'à cet égard on ne puisse excéder ceux qui sont présentement fixés; & que lesd. chapeaux soient toujours approuvés par la Junte du Commerce, tant pour les qualités que pour les prix; à l'effet de quoi il sera incessamment dressé dans ladite Junte un tarif pour le réglement des prix, à proportion du mérite des ouvrages des Manufactures qui s'éleveront à une plus grande

perfection ; ce qui aura lieu, non-seulement quant aux chapeaux de celles qui se trouvent actuellement établies, mais aussi à l'égard de toutes autres qui pourroient se former de nouveau ; leur accordant à toutes l'exemption des droits de sortie de tous les chapeaux qu'elles auront faits, sous l'obligation de vérifier par certificats de la même Junte du Commerce, ou des Magistrats à qui elle en aura donné la commission hors de la Capitale, que ceux pour lesquels cette grace sera réclamée, sont véritablement des Fabriques de mes Royaumes.

C'est pourquoi j'ordonne au Tribunal du *Dezembargo do Paco*, au &c. &c. &c. de tenir la main à l'exécution des présentes, nonobstant, &c. Donné au Palais de Notre-Dame de la Juda, le dix Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, ROI : *Et plus bas.* Marquis DE POMBAL.

Cet Edit a été publié & enregistré dans la Grande Chancellerie de la Cour & du Royaume, le 15 Décembre 1770.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 5 Mars.*

Il a été envoyé aux Etablissemens de l'Amérique, ainsi que dans tous les Ports de la Monarchie, des avis de l'accommodement conclu entre cette Cour & la Cour de Londres, afin qu'on puisse y reprendre le commerce sans crainte.

Le nouveau canal qui doit être construit depuis cette Capitale jusqu'à la mer, est déja poussé jusqu'à cinq lieues de longueur. Le Prince des Asturies, accompagné de quelques Seigneurs de la Cour, y a navigué avec beaucoup de facilité. On commence déja, des lieux circonvoisins, à venir en barques ju'qu'à la Capitale. Les Chefs de l'entreprise font tous leurs efforts pour en accélérer la complette exécution.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 5 Mars.*

S. A. R. confirmée par l'expérience dans les principes d'administration qu'elle a adoptés, continue de rendre successivement au commerce la liberté & l'immunité qui en assurent l'éclat & la durée. Par un Edit du 25 Février, elle a aboli les droits imposés par la Loi, du 18 Septembre 1767, sur tous les grains étrangers qui seront importés dans le Grand-Duché, tant par mer que par terre. Cependant elle a jugé à propos, quant à présent, de réserver quelques droits qui se payent à Livourne & à l'entrée de quelques autres Villes.

On mande de Parme que le Gouvernement a banni les Saltinbanques, Charlatans, Danseurs de corde, & autres qui ne font d'autre métier que d'amuser le Peuple dans les Places, par des jeux, danses, &c. comme gens oisifs ou vagabonds.

On écrit de Naples que la faillite du Marquis de Matino monte à la somme d'environ 200000 ducats.

Suivant les lettres de Gênes, la perte causée par l'incendie de deux vaisseaux, l'un Hollandois, l'autre Ragusien, qui ont été derniérement brûlés dans ce Port, est de plus de 400000 liv.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mars.*

Les lettres de Gibraltar portent que tous les Ports de Barbarie sont maintenant ouverts aux Anglois ; ce qui a fait baisser le prix des denrées dans cette Ville.

Une lettre de Lyon assure qu'il y a quinze cens Ouvriers Anglois employés dans les Manufactures de cette Ville.

Nous sommes informés que près de cinq cens personnes d'Islay & des autres Isles occidentales de l'Ecosse, se disposent à partir l'été prochain pour l'Amérique, sous la conduite d'un Citoyen fort riche & fort estimé, & qu'une Colonie considérable des Habitans les plus aisés de Sky se prépare également à passer les mers. Ces émigrations épuisent la Mere-Patrie.

Hier, après de grands débats, il fut résolu dans la Chambre des Communes que la gratification pour les vaisseaux employés à la pêche de la baleine dans le Groenland, le détroit de Davis & autres lieux adjacens, seroit continuée pour un tems limité, & que ce terme expiré, elle seroit de cinq en cinq ans, de 40, 30 & 20 shellings par tonneau.

Les marchandises qu'on a derniérement embarquées ou qu'on embarque actuelle-

ment pour Boston, la Nouvelle-Yorck & Philadelphie, montent à plus d'un million sterling.

Il sera levé une somme de dix-huit cens mille livres sterl. en billets d'Echiquier.

On a semé depuis environ trois semaines une grande quantité de bled dans quelques Provinces. On compte que, si le printems est favorable, la récolte sera bonne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 16 Mars.*

La Foire a fini hier; elle a été sur le pied ordinaire & entremêlée de beaux & de mauvais tems.

La paix assurée entre l'Espagne & l'Angleterre ranime toutes les opérations du commerce maritime. Les vins, pour cargaison, ont repris faveur : il n'y a que l'espérance d'une bonne récolte qui puisse entraîner de la diminution.

La verdure commence à couvrir les campagnes : mais elle est trop précoce pour ne pas inspirer des craintes, par rapport aux gelées qui surviennent quelquefois au mois d'Avril. La vigne commence à *pleurer*, ce qui annonce la formation prochaine du bouton. En général, la douceur de la saison fait végéter toutes les plantes.

Les eaux-de-vie sont toujours sans demande.

De Grenoble, le 18 *Mars.*

Dans les environs de cette Ville, un grand nombre de Paysans dont les bleds avoient été abimés par la grêle, seroient tombés dans une extreme misere, si la récolte des pommes de terre ne leur avoit fourni une ressource. On ne sçauroit croire de quelle importance a été ici cette récolte. Aussi la culture de ces pommes en pleine terre s'étend-elle de jour en jour dans la Province.

Quelques personnes dont les grains avoient été endommagés par le charbon, les en ont, en partie purgés, en faisant sécher au four de la terre glaise en petits morceaux qu'elles ont ensuite jettés sur les gerbes étendues dans l'aire. Le fléau, en battant le bled, a écrasé la terre; la poussiere noire s'est séparée, avec celle-là, du bled; & par le moyen du van, on est parvenu à la dissiper.

L'on commence dans cette Province à adopter l'usage de faire tremper le bled charbonné dans la chaux vive. On attribue à cette opération la conservation des grains que l'on croit que ce vice auroit infectés. Cependant on assure que M. Monier, Bourgeois de la Rochelle, suivant un Mémoire qu'il a publié sur ce sujet, a essayé de le communiquer à des grains sains, en les mêlant & les semant avec de la poussiere du bled charbonné, sans avoir pu y parvenir. Il seroit à souhaiter que l'on répétât la même expérience qui ne s'accorde point avec celles de MM. du Tillet, Duhamel, &c.

L'Histoire naturelle offre ici des singularités remarquables. Sur la fin du mois d'Octobre dernier, un Particulier tua aux environs de cette Ville, un merle qui avoit le corps couvert de plumes parfaitement blanches, avec le bec & les pates jaunes. On assure qu'il y en a beaucoup de cette couleur sur les montagnes de Corse, ainsi qu'au Sénégal, &c. Ce merle a été empaillé, & on le montre aux curieux. Les montagnes de la Province produisent quantité de rosiers sans épines. Sur le rocher qui forme l'enclos de notre Bastille, on trouve quantité de térébinthes qui y croissent naturellement, & qui ne forment que des arbustes.

Du Blanc (*en Berri*), *le 19 Mars.*

La récolte des grains, sans avoir été fort abondante, paroissoit devoir réduire le prix du froment à 1 s. 6 d. la livre : mais l'approvisionnement de l'Auvergne & du Limousin, où la récolte a encore manqué cette année, ayant été fait en partie dans nos Marchés, le prix s'en est maintenu à 2 s. & au-dessus. Quoique ce prix courant & actuel soit de moitié inférieur à celui où le froment avoit été depuis Pâques jusqu'à la récolte, le grand nombre des pauvres & des mendians a inspiré de la pitié aux personnes plus aisées qui, par soumission volontaire au Bureau de Charité, ont formé un fonds suffisant pour assurer la subsistance des malheureux jusqu'à la récolte. On leur distribue deux fois la semaine des billets pour aller recevoir du pain chez le Boulanger. La quête aux portes des maisons est inter-

dite. On examine scrupuleusement la situation de chacun d'eux. Ainsi ceux qui peuvent travailler sont obligés de le faire pour vivre. Par ce moyen, on soulage les Pauvres, on maintient le goût du travail, & l'on assure la tranquillité publique.

Les pluies de l'automne & de l'hiver ont empêché les semailles. Ces mauvais tems continuent; s'ils durent plus long-tems, ils feront le plus grand tort aux ensemencemens du printems qui ne réussissent pas lorsqu'ils sont trop tardifs.

La récolte du vin ayant été, cette année, comme les précédentes, très-médiocre (le vin de meilleure qualité), il faut attribuer en partie à ce malheur la multitude des pauvres. Ceux qui cultivent des vignes, soit pour leur compte, soit à moitié fruit, n'ont pas, pour la plupart, d'autre moyen de faire face à leurs charges; & les plus pauvres ont été obligés de payer jusqu'à 40 sous de droits imposés sur leur boisson qui consiste dans de l'eau passée sur les grappes de leurs raisins. Aussi nous voyons de tous les côtés beaucoup de Particuliers abandonner cette culture, la seule néanmoins qui convienne au terrein pierreux & sablonneux où nos vignes sont plantées.

De Paris, *le 27 Mars.*

Il est sorti de l'Imprimerie Royale deux procès-verbaux des sommes remboursées par M. Blondel de Gagny, Trésorier de la Caisse des Amortissemens, sur celles qui restoient par lui à acquitter, suivant les procez verbaux dressés par MM. les Commissaires de la Chambre des Comptes, le premier clos les 18 Mars 1765 & 6 Avril 1769, le second daté au commencement, du 18 Août 1766, & clos le 30 dudit mois. Par le 1er. sur la somme de 1,600,21,471 l. 6 s. 1 d. restant à rembourser, il a été remboursé 1,436,042 l. 17 s. 7 d., & il est resté un remboursement de 185,428 l. 8 s. 6 d. Par le second, le remboursement à faire étoit d'un 1,248,646 l. 1 s 2 d.; le remboursement fait est de 85,485 l. 8 s. 3 den. Il reste à rembourser 1,163,760 l. 12 s. 11 den. Le premier procès-verbal est daté du 14 Décembre dernier, & le second du 15 du même mois.

Il paroit une Déclaration du Roi du 13 Janvier 1771, registrée en la Chambre des Comptes le 18 Février, & au Tribunal des Maréchaux de France le 15 Mars, portant réglement sur la forme dont il sera pourvu à l'avenir aux Offices de Lieutenans des Maréchaux de France, & de Conseillers-Rapporteurs & Secretaires-Greffiers du Point d'Honneur, & pour le paiement de leurs gages, pensions & gratifications. *Nous en donnerons la substance à l'Ordinaire prochain.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 de ce mois; le gros Lot de 50000 liv. est échu au n°. 19483; & le 2e. Lot de 20000 liv. est échu au n°. 15663.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Thermometre Botanique.

Toute terre ne porte pas tout: aussi avons-nous appellé l'art au secours de la nature, pour forcer notre sol à nous donner les productions étrangeres, ou du moins des *apparences* de ces productions. Nous avons eu des succès dans cette entreprise; par exemple, le tabac a bien réussi dans quelques-unes de nos Provinces, même sans qu'on fit violence à la nature; & si nous ne le cultivons pas, nous cultivons du moins, à force d'art, des especes d'ananas & beaucoup d'autres plantes non moins utiles. Les fourneaux & les serres nous donnent divers climats. Avec une chaleur artificielle, nous croyons suppléer à la chaleur naturelle de différentes contrées, & nous y parvenons en effet quelquefois. Si nous connoissions les vrais degrés de chaleur qu'exigent les diverses sortes de plantes étrangeres, nous serions encore plus heureux dans nos tentatives tendantes à l'utile ou à l'agréable. Un Anglois, nommé Bernart, en parcourant beaucoup de pays, & étudiant par-tout la nature, a travaillé à déterminer le degré de chaleur propre à beaucoup d'especes de plantes; mais il s'est réservé le secret de l'instrument par lequel il le fixe; & l'on ne l'a pénétré, du moins en partie, qu'après beaucoup de recherches & d'observations. On divise les plantes suivant les climats, *froid*, *tempéré*, *chaud* & *très-chaud*. Cette division est du célébre Linnæus.

La classe des plantes froides contient celles qui croissent sur les Alpes, en Sybérie, en Virginie, dans les Pays septentrionaux, &c. Les plantes tempérées sont celles de l'Europe orientale, d'Italie, d'Espagne, des contrées méditerranées de Syrie, &c. Parmi les plantes chaudes qu'on doit placer en hiver à l'endroit le plus chaud de la serre, on compte celles du Bresil, du Cap, & celles qu'on nomme moëlleuses. Enfin on range dans la classe des plantes très-chaudes celles qui ne sçauroient même, en été, supporter l'air dans les Pays septentrionaux, au lieu que les autres peuvent y être exposées dans ces climats. Telles sont quelques plantes des Indes occidentales, des Isles Canaries, &c. qu'il faut, dans les pays froids, toujours tenir enfermées dans les serres où l'on entretient un air tempéré.

Le célébre M. Bianchi, après plusieurs expériences réitérées, a dressé en Allemagne une table de plantes rangées dans trois serres, avec la spécification des degrés de chaleur convenable à chacune. Ce *Thermometre Botanique* peut servir dans les autres climats.

Les plantes suivantes rangées dans une serre froide exigent, au-dessous du point qui marque l'air tempéré, le degré de chaleur marqué à côté de chacune.

Plantes.	*Deg. de chaleur.*
Le Myrthe	8
L'Amarillis sarmensis	10
L'Olivier	11

Dans une serre tempérée au-dessus du point qui marque l'air tempéré.

Plantes.	*Chaleur.*
Le Ficoides	12
Le Capre	13
La Figue d'Inde	14
Le Punica	15
L'Aloë	16

Dans une serre chaude.

Plantes.	*Chaleur.*
L'Arbuste qui porte le clou de girofle	17
Le Cercus	18
L'Arbre qui porte le gingembre	19
Cactus melocactus	25
Dromelia ananas	24
Le Myrthe aromatique ou *Myrthus pimenta aromatica*	20 $\frac{1}{20}$
Euphorbia	20
Le Garaminthe	21
Le Café	23
Le Pin étranger, *Pinus exotica*	24
Rheum persicum	26
Laurus cinomomica	27

Cette table peut être prodigieusement étendue; mais elle suffit pour mettre les Amateurs sur la voie de nouvelles découvertes. Il est pourtant vrai qu'il manquera toujours à nos terres une partie des qualités de celles d'où les plantes auront été transplantées; ainsi nous ne parviendrons pas souvent à avoir en effet les mêmes plantes; mais nous aurons du moins des productions nouvelles, & parmi celles-là, il pourra s'en trouver de très-utiles.

II.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Gravesend le 11 Mars.

L'Adventure, Capitaine Christian, allant au Havre.

Depuis le 5 Mars jusqu'au 11 dudit, il n'est parti aucun vaisseau des Ports de France pour ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

III.

Suite de la Liste générale du premier Tirage de la Loterie de Remboursement des Reconnoissances en échange des Billets des Fermes Générales, fait le Lundi 18 Février 1771.

Époques de Remboursement.

Dix Septembre mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

345	2232	4215	5596	7350
366	474	268	845	608
811	901	281	880	639
882	3116	315	881	763
939	233	330	891	798
1101	261	367	6380	941
334	398	840	423	8079
749	557	5066	7038	182
997	572	204	089	518
2034	670	293	118	622
108	909	485	287	9006
224	4095	509	347	253

Époques de Rembourſement.

Dix Octobre mil ſept cent ſoixante-onze

Numéros.

133	2145	3733	5163	7082
162	437	849	402	599
280	567	922	690	742
658	663	4158	728	846
787	727	173	750	8082
894	737	197	796	108
1664	747	366	921	198
816	782	705	6146	308
879	951	808	198	587
927	3366	823	354	878
945	550	955	756	923
2059	680	956	937	9024

Dix Novembre mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

156	2359	4661	6075	7448
334	517	681	182	470
371	772	821	259	497
837	977	942	267	549
1144	998	5122	405	695
235	3371	328	503	959
328	404	382	640	994
628	869	406	7086	8150
632	972	629	091	462
2032	4354	804	274	532
097	402	953	363	676
105	624	980	386	9129

Dix Décembre mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

10	2122	3676	5353	7679
58	197	694	569	923
194	204	719	679	8065
473	237	731	743	250
640	363	985	769	281
847	536	4218	919	297
925	571	672	6217	522
935	783	805	551	528
1254	898	868	659	741
414	3064	5068	7064	9110
607	532	221	070	189
859	575	341	306	191

Époques de Rembourſement.

Dix Janvier mil ſept cent ſoixante-douze.

Numéros.

163	1585	3773	5415	6903
489	698	828	464	991
501	2171	4085	521	7228
695	348	469	899	253
733	404	736	6060	583
766	466	870	197	988
769	605	973	221	8237
809	802	5029	297	835
913	930	091	450	842
1047	3194	102	540	9130
199	268	318	773	172
369	724	344	886	205

Dix Février mil ſept cent ſoixante-douze.

Numéros.

193	2878	4491	5915	7833
634	902	735	6062	853
835	924	761	074	889
892	965	812	300	924
929	3008	852	352	939
1058	129	5049	441	948
246	262	076	463	8017
597	441	289	772	280
2453	491	561	942	846
714	764	745	7040	863
837	996	868	373	9016
858	4004	912	538	057

A V I S.

Les Porteurs des Reconnoiſſances en échange des Billets des Fermes Générales, ſont avertis qu'il ne ſera renouvellé aucune de celles dont les numéros ſont ſortis au Tirage de la préſente Liſte, quoique devant échoir avant l'époque à laquelle le rembourſement doit être fait ; & que lors dudit rembourſement, il leur ſera payé en ſus de la ſomme principale les intérêts à raiſon de quatre & demi pour cent, à compter de l'époque de l'échéance de la Reconnoiſſance, juſqu'à celle du rembourſement.

De même ceux qui, par l'événement dudit Tirage, doivent être rembourſés avant

la révolution de l'année, dont l'intérêt a été payé d'avance, sont aussi avertis qu'il leur sera retenu l'intérêt sur le même pied de quatre & demi pour cent, à compter de l'époque à laquelle le remboursement doit etre fait, jusqu'à celle de l'échéance de la Reconnoissance.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Mars 1771, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 à 29 l. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 30 à 32 l. Le seigle, de 18, 19 liv. 10 s. à 21 liv.; l'orge, de 16 liv. 5 s., 16 liv. 10 s. à 17 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 20 Mars 1771, au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	710			marc.
Du Perou à	702			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Mars 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	5	8°
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 ¼ P.		⅜ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1060	1020 25 30. .	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	50.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68.	68.	67 ¼ 68 67 ½ .
Loterie Epoq. .	5e 380 . . .	4e 405 5e 380 .	5e 375. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 23 Mars 1771.		Du Lundi 25.		Du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	A.	Delamotte, six d. mois 1770.	C.	Viellard, six derniers mois 1770.	C.
Bardin, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	D.	Hurel, *idem.*	C.
Penchain, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	D.	Maigret, *idem.*	C.
Raynal, *idem.*	C.	Bonnet, *idem.*	E.	De Fremilly, *id.*	D.
Caron, *idem.*	E.	Masson, *idem.*	E.	Cochin, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*	E.	Defrance, *idem.*	F.
Pigis, *idem.*	E.	Certain, *idem.*	F.	Filleul, *idem.*	F.
Delarue fils, *idem.*	E.	Domillier, *idem.*	F.	Marsollier, *idem.*	F.
Gossey, *idem.*	F.	Dujean, *idem.*	G.	Chaponnel, *idem.*	J.
Boscheron, *idem.*	G.	Alissant, *idem.*	J.	Defays, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	G.	.....		Cauchy, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, *le 23 Février.*

L'Impératrice vient d'établir une nouvelle Poste pour faciliter de plus en plus les communications dans les parties septentrionales de cet Empire dont les Provinces seront toujours en quelque sorte étrangeres les unes aux autres, tant qu'elles seront entrecoupées de landes & que le commerce ne les unira pas. Il partira d'ici tous les Lundis un Courrier qui sera obligé de se rendre en vingt-quatre heures à Narva. Il y aura des voitures pour les Voyageurs.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 28 Février.*

Depuis le 5 Janvier, le froid a été très-âpre & si soutenu que nous n'avons pas eu trois jours de dégel. La mer est prise pour la seconde fois, depuis notre rade jusqu'aux côtes de Scanie en Suede.

Le Gouvernement se propose d'établir des Colons dans plusieurs parties incultes & inhabitées des Etats soumis à la Couronne, pour accroitre la culture des denrées de premiere nécessité, plutot que de les jetter à grands frais dans des déserts éloignés, pour procurer à des Marchands le monopole de quelques superfluités. Une partie de la Jutlande a été ainsi peuplée & cultivée sous le dernier regne. On y compte maintenant cent trente-huit familles composées de cinq cens quatre-vingts personnes. Leurs défrichemens ont produit l'année derniere près de 2300 tonneaux de grains de différentes sortes, & 893 de patates. S. M. vient de confirmer les privileges de ces Colons. Le Magistrat de cette Ville a reçu ordre de pourvoir plus efficacement à la propreté des rues, & de travailler à les mieux éclairer pendant la nuit.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 26 Février.*

L'éducation précieuse des jeunes Citoyens destinés à l'Agriculture vient d'être encouragée par des récompenses promises aux Maitres d'Ecole de Village qui auront le mieux réussi à donner à leurs Eleves les premieres connoissances nécessaires pour les préparer à une plus haute instruction. On se propose de former ensuite ces enfans par des leçons théoriques d'Agriculture, à leur noble profession. C'est un simple Particulier qui travaille, par ces libéralités, à la prospérité de l'Etat & au bonheur de la génération suivante. Le Gouvernement & les Sociétés Académiques encouragent aussi de diverses manieres l'éducation des gens de la campagne.

DE ZELL, *le 7 Mars.*

La Société Royale & Electorale de cette Ville, après avoir élu, dans sa derniere Séance, cinq nouveaux Membres, examina plusieurs échantillons de camelot & de pluche de la Fabrique du sieur Meister à Uelzun. On les trouva fort beaux & d'une bonne qualité. En faisant la lecture d'un Mémoire de M. Lodmann, Bailli à Oldenstadt, sur la culture du lin, on demanda par occasion, pourquoi dans la toile faite avec du lin recueilli dans les environs, il y avoit des taches noirâtres qui ne se trouvent point dans les toiles de lin de Hollande? Il fut reconnu que ces taches provenoient de ce qu'en Allemagne on étendoit le lin sur la terre pour le faire sécher; au lieu que les Hollandois le font sécher sur des bâtons élevés. On lut ensuite un Mémoire anonyme sur les raisons de la température de l'air en été. La Société, en applaudissant aux recherches de l'Auteur, témoigna combien elle desiroit qu'il les continuât. Diverses gratifications furent distribuées à des personnes qui avoient envoyé des plans, dessins, observations, recherches, découvertes, &c. Enfin on proposa, 1°. une Médaille d'or de douze ducats pour *l'Histoire des maladies occasionnées par le pain fait de grains nouveaux.* 2°. *Une gratification pour celui qui aura trouvé le moyen le plus sûr de détruire l'ergot.* 3°. Une autre pour l'Auteur qui aura le mieux détaillé *le parti qu'on peut tirer de la cochenille sauvage qu'on trouve dans ce canton & qu'on appelle* kermès. 4°. Une autre pour celui qui aura donné *la maniere la plus propre de préparer & d'accommoder le tabac tant en poudre qu'à fumer.* 5°. Enfin la Société promit de s'intéresser pour le Teinturier en couleurs fines qui voudroit s'établir dans le pays, afin de lui faire obtenir le droit de Bourgeoisie, & tous les avantages qu'on peut se promettre de son zele.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le 12 Mars.*

Toutes les lettres de Corse annoncent la satisfaction vive que la Nation, en général, ressent d'être sous la domination de la France. La médaille sur laquelle elle a fait représenter le Génie de la France déchirant le bandeau qui couvre la tête d'un More, (armes de la Corse) annonce le bonheur qu'elle se promet, à la faveur des loix & des lumieres qui se répandent sur l'Art social, l'Agriculture & le Commerce. Elle reçoit avec ardeur les instructions qui lui sont communiquées; & son zele à concourir à des travaux qui donneront la valeur à leurs terres, répond à celui que le Gouvernement a pour sa prospérité. On se dispose à reprendre, aux premiers jours du printems, les grands chemins qui doivent ouvrir l'Isle dans tous les sens, & encourager la culture par les débouchés & par l'activité du commerce.

DE TOULOUSE, *le 15 Mars.*

On voit ici une lettre du Fermier des droits de Halle & de Marché de la Ville de ***, à son Confrere, le Fermier des mêmes droits à ***, dans laquelle il établit que ces droits doivent annuellement procurer au Corps de ces Fermiers, environ douze millions de recette annuelle. Les élémens de son calcul paroissent assez plausibles. Il prouve que les ventes & reventes doivent monter annuellement à environ 30 millions de septiers. Il évalue ensuite les droits des Fermiers à la trentième partie de ces ventes; & en n'estimant le septier de grains qu'à douze livres le septier, il en résulte que les droits montent en effet à douze millions de livres. La plus grande partie de ces droits tombe à la charge des Consommateurs des Villes; mais il est vrai que ce renchérissement, très-réel, paroît presqu'insensible, parce qu'il se paye en nature & par petites portions. Le calcul des autres faux frais auxquels, par la situation des choses, le commerce des grains est assujetti, conduiroit insensiblement à connoître combien la denrée est hors de son prix naturel au désavantage, soit du Producteur, soit du Consommateur. La difficulté des communications est sans doute une cause remarquable de ce désordre. C'est pourquoi le Gouvernement encourage de toutes parts la construction ou la réparation des grands chemins qui entraîneront insensiblement celle des chemins de traverse, &

rapprocheront ainsi la denrée de la consommation au grand avantage des Citadins, des Laboureurs & de l'Etat.

De Metz, *le* 18 *Mars*.

Il paroît un Arrêt de la Cour du Parlement-Chambre des Comptes de cette Ville, qui fait défenses aux Officiers Municipaux de toutes les Villes & Bourgs du ressort, administrés conformément à la Déclaration du Roi de 1765, de s'arroger & percevoir aucuns droits de mailles ou autres droits semblables, sous quelque dénomination que ce puisse être, & d'en stipuler à leur profit dans les procès-verbaux d'adjudication des Fermes desdites Villes & Bourgs, à peine de concussion.

Du 3 au 10 de ce mois, le bled s'est vendu à Verdun depuis 4 liv. 10 s. jusqu'à 5 l. le franchard raz, pesant de 37 à 40 livres; l'orge de 50 à 58 s.; l'avoine 18 s.

De Trévoux, *le* 20 *Mars*.

Les grains se soutiennent toujours à un prix très-haut dans cette Principauté. Du 12 Février au 12 du courant, le froment s'est vendu 58 liv., le méteil 53, le seigle 40, l'orge, 40 liv. 10 s., l'avoine 18 l., le sarrasin 31 liv. 10 s. la neuvaine; ce qui revient à 39 liv. pour le froment, à 35 liv. 6 s. 8 den. pour le méteil, à 32 liv. pour le seigle, à 27 liv. pour l'orge, à 12 liv. pour l'avoine, & à 21 liv. pour le sarrasin, les douze boisseaux de Paris.

De Paris, *le* 23 *Mars*.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui, du 2 Décembre 1770, registrées en la Chambre des Comptes le 29, l'empressement tant des Etrangers que des Regnicoles à acquérir les cinq milllions de rentes viageres créées sur les Aides, Gabelles & cinq grosses Fermes, & constituées à dix pour cent, sans distinction d'âge, par l'Edit de Janvier 1766, ayant déterminé Sa Majesté à autoriser le sieur Micault d'Harvelay, Garde du Trésor Royal, & à excéder le capital desdits cinq millions de livres, de même que les sieurs Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, à l'effet de la passation des contrats dudit excédent; Sa Majesté a jugé nécessaire d'approuver confirmer & ratifier ladite recette & lesdits contrats montans à la somme de soixante millions deux cens soixante-trois mille cent quarante-quatre livres dix-neuf sous huit deniers pour le capital sur le pied de dix pour cent, de six millions vingt-six mille trois cens quatorze livres neuf sous onze deniers de rentes viageres sujettes à la retenue du dixième d'amortissement.

Par des Lettres-Patentes du 17 Décembre 1770, registrées en la Chambre des Comptes le 18 Février 1771, le Roi étant informé qu'il étoit indispensable d'augmenter le nombre des Garde-pompes, de les assujettir à un service reglé dans les corps-de-garde, & d'augmenter à cet effet leur solde, ainsi que d'établir un Chirurgien, pour procurer les secours les plus prompts à ceux qui seroient blessés au feu, comme aussi d'avoir des voitures d'eau pour les incendies, de fixer pour lesdites pompes & voitures un nombre de dépôts suffisans, & d'indiquer un supplément de fonds pour le tout, Sa Majesté a ordonné que la Compagnie des Garde-pompes sera composée de cent quarante-six hommes soldés & de quatorze surnuméraires, & commandés par le sieur Pierre Morat, Directeur Général des pompes qui leur enseignera l'exercice & la manœuvre des pompes par le sifflet, distribuera seul les secours nécessaires à l'attaque du feu, & sera logé au centre de Paris, pour s'y transporter plus aisément. Les Garde-pompes auront une uniforme de drap bleu de Berri doublé de serge bleue, parement & collet de panne noire, épaulette jaune, boutons unis de cuivre jaune, & un casque. Il sera payé à chaque Chef de Brigade cinq cens livres, aux Brigadiers quatre cens, aux Sous-Brigadiers trois cens, Appointés deux cens cinquante, Garde-pompes deux cens; en tout trente-cinq mille quatre cens livres. Il sera payé de même par le Directeur deux cens livres par an à six des plus anciens de la Compagnie qui auront été blessés, ou seront, par leur âge, hors d'état de servir; & mille livres au sieur Michel Arnaud, nommé Chirurgien de ladite Compagnie. Il sera établi aux frais du Directeur seize corps-de-gardes, chacun avec une pompe, quatorze dépôts pour les autres pompes, & le nombre de dépôts nécessaires pour trente voitures, sur chacune

desquelles il y aura un tonneau toujours rempli d'eau, pour être conduit au feu en même tems que les autres secours. L'entretien & le renouvellement des pompes & outils nécessaires, ainsi que le payement des loyers & autres frais, seront payés par le Directeur, & à cet effet il lui sera délivré par le Trésorier des deniers de Police la somme de soixante-treize mille liv. par an.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles Inventions récompensées dans les Pays étrangers, Cultures nouvelles.

Le nommé Pierre Lundberg, Serrurier & Maréchal à Copenhague, a inventé un instrument plus propre que ceux qu'on avoit déja, pour couper le sucre sans l'émietter. La Société Royale Economique lui a donné une médaille d'or.

La même Société a gratifié d'une grande médaille d'argent M. Bardewis qui lui avoit envoyé le modele d'une charette, laquelle en réunissant les avantages des autres voitures de la même espece, auroit encore celui de ne pas en dommager le pavé.

Agge-Roskam Kool, Habitant de Bevervik, a inventé une charette d'une construction très-simple, au moyen de laquelle on transporte une chaloupe avec tout son attirail. Cette charette a été traînée le 9 de ce mois par trois chevaux de Wyk-Op-Zee jusqu'à Schevening près de la Haye. Arrivée au bord de la mer, on a dételé les chevaux & l'on a délié la corde qui arrêtoit la chaloupe, laquelle, au moyen de rouleaux arrangés sur la charette, à coulé avec beaucoup de rapidité & s'est trouvée à flot à une distance convenable. Le Prince Stathouder qui étoit présent, a fait distribuer des gratifications. Il ne seroit pas difficile d'étendre cette idée, & de l'appliquer à d'autres objets utiles, comme à sauver les équipages des vaisseaux qui échouent sur les côtes.

La Société d'Economie de Zell a donné des récompenses à des Artistes qui ont imaginé de nouvelles étoffes, une nouvelle pompe à éteindre le feu, un moulin à faire le gruau, &c. Le moulin sur-tout est d'une grande utilité.

Jean-Chrétien Muller de Jutterbock est parvenu à faire une espece de toile qu'on appelle à Leipsick *double toile* & que l'on peut employer à différens usages auxquels les toiles ordinaires ne sont pas propres. Son Altesse Electorale lui a fait passer une gratification de quarante-cinq florins, argent de Saxe.

La Députation de l'Economie, des Manufactures & du Commerce, a donné avis au Public que tous les Artistes qui se distingueront dans leur Art seront récompensés par S. A. E. à proportion de leurs talens & de leurs succès.

La Société Economique de la même Ville a reçu du Pays de Brunswick de la semence d'une espece particuliere de choux qu'elle distribue aux Jardiniers & aux Amateurs du jardinage. Les têtes de choux qui en proviennent sont d'une grosseur extraordinaire & d'un très-bon goût, lorsqu'on la cultive dans un terrein bien préparé & bien fumé. Le chou cabus de France (*brassica maxima Canadiensis*) a très-bien réussi dans les terres des environs. On fait des feuilles de ces choux préparés un très-bon mets; en ôtant la premiere écorce du tronc, on le prépare comme l'asperge. En général cette espece de chou est, dans ce canton, d'une grande ressource pour les hommes & pour le bétail, lorsqu'on sçait en tirer parti.

II.

Voiture d'une nouvelle invention & de la plus grande commodité pour les voyages.

M. de Weyrother, Chevalier, Officier de Cavalerie & premier Ecuyer de l'Académie Equestre à Vienne en Autriche, vient d'imaginer une espece de caleche de voyage infiniment supérieure, pour la commodité à tout ce que l'on a vu jusqu'à présent dans ce genre. Cette voiture peut contenir en petit tout ce qui est nécessaire au ménage & à l'économie d'une maison. La distribution de ses compartimens est telle qu'on y peut renfermer les meubles & effets suivans.

1°. Une cassette à mettre de l'argent & des effets précieux; 2°. un lit de camp; 3°. une tente d'Officier; 4°. une tente

pour la cuisine & les domestiques ; 5°. un lavoir & une chaise percée ; 6°. une petite batterie de cuisine ; 7°. une table à écrire ; 8°. des tablettes à dessiner ; 9°. une table à manger & deux chaises ; 10°. une pendule de jour & de nuit d'une nouvelle invention ; 11°. une Apothicairerie de campagne avec des instrumens ; 12°. une Apothicairerie vétérinaire & les instrumens ; 13°. un service de table ; 14°. une petite cave ; 15°. une espece de garde-manger ; 16°. un service de café, thé, chocolat ; 17°. tout ce qu'il faut pour écrire ; 18°. tout ce qui est nécessaire pour coudre ; 16°. toutes les pieces pour dessiner & tirer des plans ; 20°. un compas & une grande lunette ; 21°. une toilette ; 22°. un fusil à faire du feu, &c. 23°. une petite bibliothéque ; 24°. des plats, casseroles, assiettes & linges ; 25°. une armoire à habits ; 26°. des étuis à serrer des pistolets & des mousquets ; 27°. des lanternes & des lumieres que le vent ne sçauroit éteindre ; 28°. des instrumens de Maréchal, avec des clous & du fer ; 29°. des cordes, sangles & autres choses nécessaires aux Selliers ; 30°. une scie, des vrilles, un marteau & une hache ; 31°. de quoi graisser la voiture ; 32°. des piquets pour les tentes, chevaux, &c. 33°. tout l'attirail du harnois des chevaux ; 34°. des couvertures d'une nouvelle invention, pour garantir les chevaux de la pluie, &c.

Toutes ces pieces sont travaillées d'une maniere nouvelle ; chacune a sa place disposée de façon qu'on peut l'y mettre ou l'en ôter sans déranger les autres. Elles laissent dans la caleche un espace assez considérable pour pouvoir y coucher, manger, travailler, jouer, faire la cuisine & le ménage, &c. sans se gêner les uns les autres.

Il est aisé de voir que cette nouvelle caleche est particuliérement appropriée à l'usage des Officiers ; mais elle n'en est pas moins commode pour toute espece de Voyageur. Elle peut être faite pour un attelage de deux, trois, quatre, six chevaux, sans qu'il soit rien changé à l'inventaire ci-dessus. On peut la construire pour quatre, six, huit, dix personnes, sans qu'elles y soient pressées ou gênées.

Un avantage presqu'inconcevable de cette voiture, c'est qu'avec toutes ces pieces, elle est très-légere. M. de Weyrother, par son habileté dans la Méchanique, dispose les meubles & effets de maniere qu'au lieu de charger la caleche, ils ne font qu'en accélérer le mouvement, soulager les chevaux, & donner à la voiture la même légéreté qu'à une chaise de poste.

Le plan de cette voiture a été examiné, goûté & approuvé. L'Inventeur propose de le faire exécuter, sous sa direction, pour quiconque le souhaitera, sans payer d'autres frais que ceux des Ouvriers. Il assure, selon le calcul qu'il en a fait, que ces frais n'excéderont pas ceux de toute autre voiture de voyage. Il seroit superflu de faire remarquer les connoissances, les combinaisons, l'habileté singuliere que suppose l'invention d'une pareille machine, avec tout son attirail.

III.

Nouvelle Colophane.

Le sieur Castello, Musicien du Spectacle du Concert de la Ville de Lyon, a trouvé cette colophane par le moyen de la Chymie. Elle n'use point les cordes, ne casse point les crins & rend le son des instrumens doux & agréable. Les meilleurs Symphonistes de cette Ville l'ont essayée & adoptée. Elle se vend chez la Dame Garnier, Marchande de Modes, Place & en face de l'Hôtel de la Comédie.

IV.

Eau-de-vie de Figues.

Le prix excessif des grains dans le cercle de la Basse-Saxe, a excité les Distillateurs d'eau-de-vie à tâcher d'y substituer quelque matiere moins chere. Ils ont fait toutes sortes d'épreuves pour ménager cette précieuse denrée. Un de ces Distillateurs de Lawenbourg a acheté une grande quantité de figues gâtées qu'il a mises dans l'alembic avec des matieres communes mêlées ensemble : il en a tiré une eau-de-vie qui s'est trouvée très-bonne, saine & fort agréable. Cette expérience a conduit à des réflexions & à des recherches qui tendent toutes à prouver que les figues sont très-propres à cet usage, qu'elles donnent beaucoup de liqueur, & que cette liqueur est d'un très-bon goût.

V.

Marchandiſes à vendre.

Le ſieur *Comynet* fils, Marchand Mercier Privilegié du Roi, a dans ſes magaſins, rue des Deux-Portes S. Sauveur, au *Bureau de Correſpondance*, différentes marchandiſes à vendre, entr'autres, toiles unies, rayées & ſatinées, vin de Côte-Rôtie, liqueurs, ſyrops & confitures des Iſles, fleurs artificielles, &c.

V I.

Nouvelle Fabrique de canons filés de fuſils de chaſſe.

Le ſieur Barrois, après avoir cherché pendant pluſieurs années à prévenir les accidens qui arrivent aux Chaſſeurs par la mauvaiſe qualité de leurs armes, a trouvé le moyen de donner au fer une qualité plus réſiſtible à l'effort de la poudre, de maniere que ſes canons de fuſils ſoutiennent quatre charges, ſuivant les certificats de pluſieurs Académiciens, & autres Phyſiciens & Mathématiciens éclairés, ainſi que de pluſieurs Officiers de diſtinction, témoins de ces épreuves, tandis que les épreuves pour les armes de Sa Majeſté ne ſont que de trois charges.

Le ſieur Barrois ayant reconnu que la réſiſtance du fer provenoit de la direction de ſes fibres, il leur a donné un double nerf ou une double diſpoſition longitudinale. Il a pris l'ame d'un canon de l'épaiſſeur d'environ une ligne ſur le derriere, & d'un fer d'une bonne qualité; il a revêtu cette ame de trois bons fils de fer, tournés en vis ou lignes ſpirales dans toute ſa longueur; il place trois de ces vis ou ſpirs à l'endroit du tonnerre; & par le moyen d'une ſoudure particuliere, l'ame du canon & les ſpirs ne forment plus qu'un corps.

La ſurface de ces canons, que l'Auteur nomme *canons filés*, eſt polie, ainſi que l'intérieur, comme aux canons ordinaires. Elle a des nuances fort agréables. On peut la damaſquiner en or & y poſer des grains d'or, ſans danger. Le ſieur Barrois fait de ces canons de tous calibres, de toute longueur, de tout poids. Il n'en livrera point qu'ils n'aient été éprouvés chez lui, à trois charges de poudre, en préſence de l'Acquéreur ou de quelqu'un prépoſé de ſa part. Il en fera voir à toute heure aux Amateurs, à ſa Manufacture, *rue des Boulets, Fauxbourg S. Antoine, près la Barriere de Montreuil.*

Les perſonnes qui en deſireront, ſont priées de ſe faire inſcrire, & de payer d'avance la moitié du prix chez le ſieur *Barrois*, à l'adreſſe ci-deſſus, ou chez M. *Godefroy, Avocat en Parlement, rue Saint Martin, à l'Hôtel de Chaalons, près Saint Méry, un mois d'avance au moins.* Il faudra ſpécifier les nombre, poids, longueur, calibre. Les perſonnes qui écriront, ſont priées d'affranchir les lettres.

Le prix des canons ſimples eſt de 150 l. piece, avec leur culaſſe ordinaire; & de 160 liv. avec leur baſcule. Les canons doubles ſont de 320 liv. avec leur baſcule; ils ſeront tous mis en couleur d'eau ou de cendre, au choix des Amateurs; de ſorte qu'ils ſeront prêts à être mis en bois en ſortant de la Manufacture. Le ſieur Barrois fournira auſſi des canons de piſtolets de la même eſpece à 72 livres la paire, quand on les commandera. Il ſe charge de les faire damaſquiner, &c.

V I I.

Liſte générale du premier Tirage de la Loterie de Rembourſement des Reconnoiſſances en échange des Billets des Fermes Générales, fait le Lundi 18 Février 1771.

Époques de Rembourſement.

Dix Mars mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

76	1340	3834	5527	7598
216	486	4091	852	666
307	551	243	6027	730
713	713	361	098	906
810	2117	744	138	8121
1004	263	756	238	186
023	442	766	495	207
065	812	797	577	378
099	852	918	708	418
220	867	5082	7159	425
270	3334	275	449	563
330	745	360	550	935

Époques de Remboursement.

Dix Avril mil sept cent soixante-onze

Numéros.

102	7174	4381	6022	7573
300	359	397	101	602
833	413	831	111	718
876	477	5117	181	736
894	530	231	511	875
1690	545	392	524	955
2024	576	555	630	8117
067	658	623	859	260
316	729	647	7131	586
317	991	817	156	900
329	4030	944	523	928
601	228	991	568	981

Dix Mai mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

77	1656	3651	5412	7314
448	890	743	529	344
604	913	785	609	649
729	2088	931	684	685
1019	113	4185	6007	796
109	425	235	053	8052
129	787	242	264	271
222	935	246	531	826
247	999	279	558	924
322	3076	627	605	962
561	294	648	7003	9010
611	370	5240	239	254

Dix Juin mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

200	1891	3668	6232	8130
238	2041	4259	418	138
241	070	492	743	408
327	127	923	950	494
622	136	950	7219	511
764	175	978	266	551
852	822	5153	290	790
872	978	249	296	801
979	3247	411	327	912
1268	420	607	341	995
311	443	977	419	9047
458	622	6104	946	230

Époques de Remboursement.

Dix Juillet mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

54	2085	4349	6608	7953
170	095	515	921	973
270	195	780	999	8307
343	568	963	7171	402
611	762	5018	304	411
906	3494	265	324	515
952	506	839	383	607
959	638	6032	494	720
1022	817	124	593	932
112	4156	309	715	952
495	183	443	721	969
755	278	574	817	9058

Dix Août mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

249	1467	3265	5772	7425
349	621	393	6116	464
402	2111	401	170	480
759	283	478	175	548
777	450	665	240	775
912	508	802	242	866
2025	579	940	269	8840
060	588	4164	521	884
074	3007	5013	617	967
265	068	023	7008	9080
357	225	119	334	185
387	239	273	405	226

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 16 Mars 1771, au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 à 30 livres *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 28 liv. 15 s. à 31 l. Le seigle, de 19, 20 à 21 livres ; l'orge, de 16 liv, 16 liv. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 16 Mars 1771, au Mercredi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 23 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	717			marc.
Du Mexique à . . .	710			marc.
Du Perou à	702			marc.
Les guinées à . . .	715			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Mars 1771.*

Amsterdam	54	7	8e.
Londres	31	5	8e à 9 16e
Hambourg	182 ¼ à 182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97 ¼		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Pâques*, ...	1 ¼ p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2 ⊙ l	1090 87 ½ . .	1092 ½ 87 ½ 85 (82 ½	1075 70 . . .
Emprunt Oct. .	245	245	245 . . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	49	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	66	66	67 . . . . .
Loterie Epoq .	. . . . .	5e 388. . . .	4e 412 5e 385. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 20 Mars 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 21. *Messieurs*		Du Vendredi 22. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	A.	Cadeau, six dern. mois 1770.	A.	Maupassant, six d. mois 1770.	A.
Radix fils, *idem.*	A.	Boutray, *idem.*	C.	Deschamps, *idem.*	A.
Gautier, *idem.*	B.	Rouillard, *idem.*	C.	Barois, *idem.*	
Boucard, *idem.*	C.	S. Janvier, *idem.*	C.	Delacharmotte, *id*	C.
Daubonne, *id.*	C.	Courmont, *idem.*	D.	Fauveau, *idem.*	C.
Lebrun, *idem.*	C.	Nau, *idem.*	E.	Guidy, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	E.	Sainte-Luce, *id.*	E.	Issaly, *idem.*	C.
Despeignes, *idem.*	E.	Delauge, *idem.*	F.	Lempereur, *id.*	C.
Lecanu, *idem.*	F.	Deschapelles, *id.*	G.	Nau, *idem.*	C.
Meulan, *idem.*	F.	.....		Montal, *idem.*	F.
Lallement l'. *idem.*	G.	.....		Pannelier, *idem.*	F.
Desplaces, *idem.*	J.	.....		Patu, *idem.*	L.
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 25 Février.*

LA mort inopinée du Roi Adolphe-Frédéric a occasionné un renchérissement subit dans les prix des marchandises nécessaires pour le deuil. En conséquence le Sénat a fait rendre par la Chancellerie du Palais une Ordonnance qui les modere, sous peine d'une amende de 500 thalers, monnoie d'argent.

La Foire qui s'est tenue à Oerebro a été très-fréquentée, & pourvue abondamment de toutes sortes de grains. Le Paysan a vendu le tonneau de seigle à raison de 36 thalers, monnoie de cuivre; celui d'avoine à 30, & le reste à proportion. La quantité en a été si considérable qu'il en est beaucoup resté, & qu'une partie a été vendue à trois, six & même dix mois de crédit. Le fer en pieces a valu 33 à 34 thalers, & le fer en barres de 81 à 84. Les vivres ont été assez hauts, ainsi que les marchandises fabriquées, mais toutefois au-dessous des prix de cherté.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 26 Février.*

Des lettres de Venise assurent que la Mecque & Gedda sont rentrées sous la domination du Grand Seigneur, & qu'Ali-Bey a été tué par la Milice. Cette nouvelle demande confirmation. Les Commerçans en sont dans une vive inquiétude.

On mande de Milan que, par un Edit Royal, il a été ordonné à tous ceux qui ont des droits seigneuriaux d'en faire la déclaration & d'en produire les titres avec un état du revenu, conformément à l'Edit du 26 Janvier 1768, & sous les peines y portées. Le terme de ces déclarations est prorogé jusqu'au 15 Mai prochain. Il est émané du Tribunal de la Provision un Réglement concernant le pain.

On écrit de Naples que le 6 du courant il tomba de la neige dans cette Capitale pendant six heures de suite, chose très-rare, & qu'une pluie abondante qui dura toute la nuit la fondit entiérement. Le Roi ayant accordé la libre extraction des grains de Sicile, sous la réserve de 50 mille charges, (du poids de 2[illegible] livres) il en reste encore 67 mille à vendre. Par un Ordre du 13, Sa Majesté a accordé à la France une traite de 80 mille mesures de grains de ce Royaume, outre les 100 mille qui avoient été accordées le mois dernier. De plus S. M. sur les instances des Propriétaires & Marchands de grains, a permis une nouvelle traite de 400 mille mesures, sans compter celle 247 mille déja permise.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mars.*

Des lettres de Pensacola nous apprennent

que les Chefs Indiens, voisins de cette Contrée, se montrent de jour en jour plus opposés aux Anglois ; ce qu'on attribue aux manœuvres d'une Nation Européenne.

On remarque qu'il y a quatre fois autant de Commissaires pour les banqueroutes, qu'il y en avoit vers 1740, époque où l'on n'en comptoit que trente ; *ce qui prouve mieux*, ajoute-t-on, *l'accroissement de nos extravagances que celui de notre commerce.*

On parle de nouveaux réglemens concernant les banqueroutes d'Irlande, lesquelles se multiplient tous les jours. On a publié dans cette Capitale, le 18 du mois dernier, la levée de l'embargo sur les provisions salées. Les Marchands Irlandois en avoient fait de grandes provisions pour l'Italie ; il étoit à craindre qu'il ne s'en gâtât beaucoup, si la défense avoit duré plus long-tems. La populace de cette Ville paroît toujours disposée à se porter aux plus grands excès.

On dit qu'il sera fait incessamment des informations contre des Négocians qui prennent, pour les especes d'or qu'ils donnent en échange d'autres especes, un bénéfice contraire à un Statut de Guillaume III.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 8 Mars.*

Le 21 du mois dernier il a été publié ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7, qui fait défense à toutes personnes qui feront le commerce des grains de les envoyer à l'avenir à la mouture, ou de les exposer en vente, qu'ils n'aient été préalablement criblés, nettoyés & purgés de tous corps étrangers & d'ivraie, à peine de confiscation desdits grains, d'une amende de 100 l. & plus grande, en cas de récidive. Cet Arrêt a été rendu sur ce qu'il avoit été porté des plaintes que les Marchands de grains, Laboureurs & autres dans le pays d'Aunis & Bas-Poitou, exposoient en vente sur les Marchés des grains dans lesquels il se trouvoit des matieres étrangeres qui, broyées avec la farine, sont pernicieuses à la santé.

Le pain est diminué d'un liard par livre, à commencer d'aujourd'ui.

Il est entré hier dans cette rade deux navires ; la *Félicité*, de Rochefort, venant de la Martinique, & la *Cypris*, de Marseille, venant de Cayenne : l'un & l'autre doivent laisser ici une partie de leur chargement.

On attend journellement de Saint-Domingue le *Fort*, de cette Ville, Armateur M. Belin.

Des lettres de Saint-Domingue nous apprennent que le navire le *Saint-Jacques* de ce Port, Armateur M. Garesché, est arrivé de la côte de Guinée au Cap, & que de 450 Negres qu'il avoit à bord, il n'en est mort qu'un seul dans la traversée.

De Metz, *le 9 Mars.*

Les grains que le Gouvernement a fait acheter à Amsterdam, pour la subsistance des Troupes dans ce pays, entrent journellement dans les ports de la Mozelle ; ils sont très-beaux.

Il en arrive aussi du Palatinat & des autres pays voisins, où la Ville les a fait acheter pour remplir ses magasins. Le 1er. Avril ils commenceront à être mis en vente pour le Peuple à 20 s. au-dessous du prix courant. La Ville sera en état d'en fournir jusqu'au mois d'Août 300 quintaux par chacun des trois jours du Marché qui se tient ici chaque semaine. L'arrivée de ces provisions a fait diminuer le prix des grains de 20 sous par quintal dans toute la Généralité.

Toutes les campagnes donnent les plus belles espérances pour les prochaines récoltes. On travaille avec activité aux Mars ; le tems y est très-propre. On compte que sous une dixaine de jours toute cette culture sera finie, si la saison ne se dérange pas.

De Bordeaux, *le 11 Mars.*

La Foire qui a commencé le premier de ce mois, & qui dure jusqu'au 15, est, comme à l'ordinaire, assez marchande. Le Port est couvert de vaisseaux de toutes les Nations de l'Europe ; il y en a plusieurs en chargement pour le Nord.

Les denrées de l'Amérique sont toujours sans prix fixe.

Les eaux-de-vie sont à 165 livres les 32 veltes.

De Rouen, *le 14 Mars.*

Nous éprouvons depuis cinq jours un froid

assez vif qui n'a néanmoins causé jusqu'à présent aucun dommage aux semences : il n'y a que les arbres fruitiers qui en aient souffert, encore faut-il en excepter les poiriers & pommiers qui sont encore trop peu avancés pour en recevoir quelqu'atteinte.

Les prix des marchandises de l'Amérique varient beaucoup. Le café qui s'étoit soutenu fort haut, commence à baisser. On croit que les cotons augmenteront ; il en arrive peu dans les Ports de cette Province.

De Paris, *le 19 Mars.*

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 18 Février 1771, Sa Majesté a ordonné que le premier tirage des actions de la Compagnie des Indes sera fait dans les derniers jours du mois de Mars prochain, en une des salles de l'Hôtel de la Compagnie des Indes, en présence du Commissaire de Sa Majesté & des Directeurs ; à l'effet de quoi les numéros des actions qui ont fourni l'appel, ainsi que ceux des seize vingt-cinquièmes, huitièmes & vingt-cinquièmes d'actions qui ont été délivrés jusqu'à ce jour, seront mis dans une roue, & seront tirés en la maniere accoutumée jusqu'à concurrence de la quantité d'actions entieres & de portions d'actions, qui formera en totalité la somme de cinq cens cinquante mille livres; lequel remboursement sera fait aux Porteurs des actions & portions d'actions dont les numéros seront sortis, à raison de cinquante mille livres par mois, à commencer au mois d'Avril prochain, & par les premiers numéros sortis de la roue, conformément au procès verbal qui en sera dressé & à la liste qui en sera faite en conséquence, avec les arrérages de la rente desd. actions, jusqu'au premier jour du mois dans lequel elles seront remboursées. Veut Sa Majesté que les deniers provenans de la retenue du dixième des rentes des actions & portions d'actions, tant anciennes que nouvelles, soient employés audit remboursement, & que ce qui manquera des cinq cens cinquante mille livres, à quoi monte led. tirage, soit versé par le Garde du Trésor royal, entre les mains du Caissier de la Compagnie des Indes, pour que le payement de cinquante mille livres par mois se fasse exactement & sans interruption. Se réserve Sa Majesté de faire comprendre dans les tirages subséquens les seize vingt-cinquièmes, huitièmes & vingt-cinquièmes d'actions qui n'auront pu être employés dans le premier tirage, les Porteurs d'actions ou portions d'actions ne s'étant pas présentés pour en faire l'échange.

Par un autre Arrêt du Conseil, le Roi a ordonné que les payemens & remboursemens de tous les contrats & effets au Porteur qui restoient à rembourser ju'qu'au 1er. Avril 1770, seront faits à la Caisse des Amortissemens par le Trésorier d'icelle, en douze mois, à compter du 1er. Juillet prochain, suivant l'indication portée en l'état annexé à la minute du présent Arrêt. Veut S. M. que les deniers provenans des recouvremens qui restent à faire, y soient employés; & dans le cas où ils ne suffiroient pas, il y sera pourvu par les fonds qui seront versés dans ladite caisse, sans que lesdits remboursemens puissent être retardés, sous aucun prétexte. Veut en outre S. M. que les intérêts attribués par ledit Arrêt du 25 Février 1770, soient payés aux Propriétaires desdits contrats & effets dans les mois d'Avril, Mai & Juin prochains ; sçavoir, ceux des effets remboursables sur les exercices 1766, 1767 & 1768, pendant le mois d'Avril; & ceux remboursables sur l'exercice 1769, pendant les mois de Mai & de Juin ; le tout par ordre de numéros, pour l'année qui en est échue au premier du mois de Mars prochain, sur les quittances qu'en donneront les Propriétaires desdits contrats, & les Porteurs des effets non constitués ; & que lesdits intérêts continuent jusqu'au premier jour du mois dans lequel les remboursemens seront indiqués, pour être acquittés en même tems que les remboursemens des capitaux.

(*La suite des nouveaux Arrêts à l'Ordinaire prochain*).

Le gros Lot de 12000 l. de la Loterie des Communautés Religieuses est échu au n°. 671077 ; & le second Lot de 4000 l. est échu au n°. 699876.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Usage économique de l'orge. Suite de la Lettre de Beaune du 27 Janvier.

Vous avez publié dans vos Gazettes plusieurs Mémoires sur les pommes de terre ;

& on les recommande comme une ressource en cas de disette de grains. Cependant cette ressource pourroit être insuffisante, puisqu'il faut y joindre une certaine quantité de farine de bled, & que d'ailleurs deux livres de pain de pomme de terre & de froment, *ne sustenteront pas un homme comme une livre de pain.* Je sçais qu'elles multiplient beaucoup, & qu'elles conviennent aux cochons; mais elles se recueillent tard & sont d'une garde difficile en hiver.

Il est étonnant qu'on n'ait pas fait attention à l'orge. Elle se seme en Mars, se coupe en Juillet, se garde & se conserve bien. Nos Vignerons en font du pain, en y joignant du seigle & quelquefois de l'avoine. Il est vrai que ce pain est matériel & n'est point salubre : mais si on y mêloit de la farine de froment, comme avec les pommes de terre, il deviendroit meilleur & plus sain. Cependant ce n'est pas en pain que je proposerois l'orge pour nourriture journaliere; je voudrois qu'après l'avoir battue, on la fit cuire dans deux parties de lait & une d'eau, mais à petit feu. De cette façon elle blanchiroit & ne brûleroit pas. Quelques cuillerées à bouche d'orge ainsi battue & préparée suffiroient pour le repas d'un homme & le sustenteroient très-bien, sans autre aliment ni à diner ni à souper; dans l'intervalle des deux repas, les gens de travail qui ont besoin de prendre plus d'aliment, pourroient boire un coup & manger ce qui leur seroit facile de se procurer. On s'accoutumeroit à cette nourriture, comme au pain. Les personnes plus délicates la feroient plus claire; elles pourroient y ajouter, suivant leurs moyens, un peu de sucre. Les autres la feroient plus ou moins forte, suivant leur goût & leur besoin.

II.

Avis sur la farine d'orge préparée, pour les maux de poitrine, &c.

Nous avons reçu, au sujet de cet excellent remede, deux avis différens que nous placerons ici, à la suite l'un de l'autre, en remarquant seulement que la personne qui a donné le second y a joint des témoignages qui inspirent de la confiance; & que nous ignorons si celle qui a donné le premier peut appuyer son assertion de preuves.

Premier Avis.

Le sieur Dumoulin débite depuis assez assez long-tems avec succès une espece de farine d'orge, qui est très-bonne pour guérir tous les maux de poitrine, les épuisemens, les consomptions, les échauffemens & les âcretés du sang. Comme la bonté éprouvée de ce remede lui a attiré la juste confiance du Public, & que plusieurs Provinces du Royaume en font grand usage, le sieur Dumoulin croit devoir avertir qu'il est seul possesseur du secret pour composer & préparer cette farine *pectorale*; que sous un autre nom il s'en distribue une semblable, qu'il seroit bien fâché de voir confondre avec la sienne; & que dorénavant ses paquets auront la marque suivante, L. M. avec trois étoiles par-dessus. Son dépôt est toujours à Grenoble, chez Mademoiselle Rey, vis-à-vis le College Royal; & la livre de farine, avec le sucre nécessaire, s'y vend 4 livres.

Second Avis publié à l'occasion d'un autre avis, pareil au précédent, inséré dans le Courrier de Monaco du 3 Août dernier.

La Demoiselle Durand, Marchande de Modes, rue Pérollerie à Grenoble, avertit le Public, qu'elle possède depuis long-tems le vrai secret de la farine d'orge préparée, dont la premiere épreuve a été faite sur elle-même, il y a vingt ans, avec le plus grand succès, & ensuite sur plusieurs autres personnes qui paroissoient sans espoir de guérison, & qui ont été rétablies dans très-peu de tems. C'est un remede infaillible pour guérir tous les maux de poitrine, corriger l'âcreté du sang, embellir le teint, rétablir & conserver l'embonpoint. On a imputé, sous le nom imaginaire & emprunté du Sr Dumoulin, à la Demoiselle Durand, des motifs de jalousie dans ledit avis du 3 Août dernier; mais c'est d'autant plus injustement, que la Demoiselle Durand a toujours soumis & soumet encore son remede à la décision des personnes expérimentées. Il est vrai qu'elle se contente d'un profit honnête & légitime, afin de se rendre utile au Public; mais elle ne croit pas que son désintéressement puisse diminuer la confiance que mérite son remede : la bonté

n'en dépend pas du prix arbitraire qu'on y met. Suivant les principes de l'équité & du commerce, elle garantit le ſuccès merveilleux de la farine qu'elle prépare avec le plus grand ſoin ; & elle déclare qu'elle ne veut point de profit exceſſif, puiſqu'elle ne la vend que 40 ſ. la livre (ce qui fait un tiers de moins que celle qui a déja été annoncée) ; & avec le ſucre 2 liv. 15 ſous. On trouve ſur les imprimés qu'elle fait diſtribuer, la maniere de s'en ſervir. Il y a une enſeigne ſur la porte de ſon Magaſin. Ceux qui voudront lui écrire pour avoir ce remede, ſont priés d'affranchir les lettres.

Le *Correſpondant du Bureau Royal de Correſpondance de Paris*, à Grenoble, nous certifie les bons effets de la farine de la Demoiſelle Durand : il en a envoyé à des Dames de Montpellier auxquelles elle fait un bien ſingulier. On pourra s'adreſſer pour s'en procurer audit Bureau à Paris qui, par le moyen dudit Correſpondant, s'empreſſera de ſatisfaire aux demandes qu'on lui fera.

On ſe ſert de la farine de la Demoiſelle Durand de la maniere ſuivante.

» Prenez une demi-pinte de Paris, ou » chopine de lait de vache bien frais, dé- » layez une once de la farine dans une pe- » tite quantité de ce lait froid, & mêlez » enſuite le tout dans le lait bouillant, en » le remuant continuellement pendant l'eſ- » pace d'un quart d'heure. Les perſonnes » qui la prendront avec du lait y ajoute- » ront une dragme de ſucre préparé, pour » faciliter la digeſtion du lait.

» On prend cette bouillie le matin à jeun » & le ſoir en ſe couchant, ou du moins 4 » heures après avoir ſoupé. Ceux qui ſe- » roient dans le cas d'uſer de la diette blan- » che, pourront en prendre encore une fois » ou deux dans la journée. L'uſage de ce » remede doit être prolongé ſuivant que la » poitrine eſt plus ou moins affectée, & ne » peut jamais nuire.

» Les perſonnes qui ne pourroient pas » ſupporter le lait, prendront la farine dans » de bon bouillon, en la faiſant cuire com- » me dans le lait ; mais alors on ne met pas » le ſucre préparé.

» Ce remede n'exige ni précaution ex- » traordinaire ni régime particulier. Il ſe- » roit bon, pour les perſonnes qui pren- » dront la farine avec le lait, de ſe purger » légérement en commençant le remede. » En la prenant au lait, il ne faut que trois » quarts d'onces de farine.

III.

Avis ſur une nouvelle méthode de ſoigner les Vers à Soie.

L'année derniere on annonça dans les Affiches de Lyon une nouvelle méthode pour ſoigner les vers à ſoie : comme on avoit oublié de fixer le jour pour montrer ce ſecret, c'eſt ce qui fit que beaucoup de perſonnes ſe ſont préſentées inutilement ; mais cette année ce ne ſera pas de même : auſſitôt que l'avis paroîtra, l'on pourra ſe faire inſcrire chez *Mademoiſelle Augier, dans la maiſon de la Chantrerie, Place S. Jean à Lyon ;* & le 10 d'Avril, l'on ſe rendra à deux heures après midi chez *Madame Robion, rue Sainte Croix à Lyon*, où ce ſecret ſera démontré. L'on trouvera dans cette nouvelle méthode une façon de ſoigner les vers à ſoie, moins coûteuſe & moins pénible ; on n'a pas beſoin d'appartemens ſi vaſtes ni d'atteliers ; une ſeule perſonne peut ſoigner une livre de graine dans une chambre à coucher, & nettoyer tous les jours les vers en moins d'un quart d'heure. Les machines que l'on emploie pour cela ſont fort ſimples, ne coûtent preſque rien ; tout le monde peut les faire dans ſa maiſon, elles n'exigent aucuns frais ni aucune réparation ; elles durent d'ailleurs très-long-tems. La récolte faite, les chambres ſeront aiſément débarraſſées. On n'aura pas beſoin d'avoir des logemens deſtinés uniquement aux vers à ſoie, comme le pratiquent les perſonnes qui en élevent beaucoup. On trouvera auſſi la façon de les faire monter dans les chambres où ils auront été nourris, bien plus commode que celle dont on a coutume de ſe ſervir.

Si l'on a de bonne graine, les vers réuſſiront parfaitement. Il eſt bien plus aiſé d'échauffer une chambre que des ſalles immenſes.

Cette nouvelle méthode a été examinée & approuvée par des Connoiſſeurs ; & pour ôter les doutes qu'on pourroit former là-deſſus, lors de l'aſſemblée, l'on pourra encore nommer une ou deux perſonnes qui

examineront la chose en particulier, & auxquelles l'on pourra se confier. Ceux qui ont des logemens suffisans pour leurs vers, pourront profiter de cet avis ; ils simplifieront beaucoup les opérations & diminueront les frais. Lorsqu'on *écrira à Mademoiselle Augier*, l'on aura soin d'affranchir les lettres, sans cela, elles resteront à la Poste.

L'on enverra aux personnes éloignées qui n'ont aucune correspondance à Lyon, de petits modeles des machines que l'on emploie dans cette nouvelle méthode, avec une explication bien détaillée de la maniere de s'en servir.

I V.

Parere intéressant.

N. N. a consenti des billets en faveur de P. P. d'Angoulême, conçus dans ces termes. » Je payerai comme lettre de change » dans six mois, de ce jour, au domicilié » de . . . . . Banquiers à Paris, à M. P. P. » ou ordre, la somme de . . . . . valeur » reçue dudit sieur Cognac, ci . . . . . » *Signé*, N. N.

P. P. à l'ordre de qui sont quatre semblables billets, faisant ensemble 7000 livres, les a cédés à d'autres ; mais les fonds n'ayant pas été faits à Paris, on est revenu avec le protêt contre P. P. qui a déclaré ne pouvoir rembourser, ensuite contre le Tireur N. N. qui se laisse poursuivre, *& qui demande que les susdits billets soient déclarés nuls, parce qu'ils ne sont pas écrits de sa main, & qu'en les signant, il n'a ni approuvé l'écriture ni mis* ces mots, *bon pour ce que dessus*, alléguant que plusieurs Ordonnances & Déclarations sont en sa faveur.

Il est à remarquer que N. N. a été plusieurs années dans le commerce, & qu'une société, qu'il avoit contractée sous son nom, n'a même fini que depuis deux à trois ans.

On demande, 1°. si toutes personnes, de quelqu'état ou condition qu'elles soient, peuvent se servir des moyens de N. N. & refuser le payement d'un billet uniquement parce qu'elles n'ont pas approuvé le corps du billet quand ils ne l'ont pas écrit, surtout quand ils reconnoissent, comme c'est ici le cas, avoir consenti de pareils engagemens par trop de facilité, & sans qu'on ait surpris ni appliqué leurs signatures, comme cela est arrivé quelquefois.

2°. Si N. N. ayant été plusieurs années dans le commerce, ne doit pas être excepté des autres états, s'il y en a, qui puissent faire valoir la raison ci-dessus appliquée.

3°. Enfin les autorités, soit Arrêts ou Déclarations rendus depuis 1730, contre la prétention de N. N.

V.

L'Irroé ou le Purgatif rafraîchissant.

» Cette poudre n'est que très-peu désagréable au goût ; elle n'empêche pas, le » jour qu'on l'a prise, de sortir l'après-dîner, pour vaquer à ses affaires comme à » l'ordinaire. C'est un composé de choses » alimenteuses, humectantes, balsamiques, » rafraîchissantes ; elle détrempe & liquéfie » les matieres, de telle façon qu'on les évacue, toutes en eau. On s'en sert dans les » maladies de l'asthme, de la dyssurie, du » ténesme, du flux de sang, pour les maux » de tête, les accès de fievre, le scorbut, » les vers, les obstructions, les coliques, » les maux d'estomac, les vertiges, les vapeurs, les douleurs aiguës que l'on ressent dans quelques parties du corps, &c.

» Feu M. de Sénac, premier Médecin du » du Roi, dont le coup d'œil étoit si observateur, & qui ne jugeoit de la bonté » d'un remede, que par ses effets réitérés, » a donné son approbation à ce purgatif, » ainsi que la Commission Royale assemblée pour en examiner les vertus. Le privilege du Roi pour la distribution de l'irroé, les guérisons sans nombre qu'il a » produites, les divers Bureaux établis dans » toute l'Europe, où il se répand de plus » en plus, sont un sûr garant de son efficacité. Ceux qui desireront avoir de plus » grandes connoissances de ce purgatif, » n'auront qu'à s'adresser à M. *Monnier*, » Docteur-Médecin à Avignon, neveu de » M. Irroé, & seul héritier de son secret ; » ou à M. *Carpentras*, son Distributeur général à Montpellier. On aura le soin d'affranchir le port des lettres.

V I.

Arbres de la Pépiniere de Sens à vendre.

600 Peupliers d'Italie ou de Lombardie

de quatre à ſix pouces de tour ſur ſeize pieds de hauteur, 600 de même eſpece ſur quatorze à quinze pieds de hauteur, 600 de deux à trois pouces de tour, 600 de quatre à cinq pieds de hauteur, tous droits, liſſes, bien enracinés, bons à mettre en place, élevés en terrein ſec & ſans fumier, à très-juſte prix.

10000 Plants de marſault, 20000 plants de bouleau, 20000 plants de ſycomore pour les plantations de pleins bois, les regarnis & les remiſes; 400 plants de troêne pour les paliſſades.

20 Acacia à fleur roſe d'Amérique, qui fleuriſſent deux fois l'an, qui ſe paliſſadent & s'élevent en buiſſon en pleine terre.

50 Poiriers, amandiers, ceriſiers, meriſiers, pruniers, pêchers & roſiers à fleurs doubles.

300 Framboiſiers blancs; le tout à juſte prix.

Dix milliers de belles boutures de peupliers d'Italie, choiſies, fortes, vigoureuſes, bien emmouſſées & emballées de façon à ſe tranſporter au loin ſans ſouffrir du trajet, à 10 liv. le millier; ces boutures ſe plantent juſqu'à la fin d'Avril.

50 Sorbiers des oiſeaux ou cochênes francs de pieds, tiges, droits, bien enracinés; arbre de décoration pour les avenues, les parcs & les jardins, à groſſes touffes de fleurs couleur de feu & à belles feuilles, à 1 liv. 10 ſ. la piece.

50 Peupliers de Caroline, autant de peupliers de Virginie de trois pouces de tour.

Quantité d'arbres & d'arbuſtes de toutes ſaiſons, & d'arbres verds, indiqués dans les Feuilles.

S'adreſſer à Paris à M. *de la Montagne*, Huiſſier-Priſeur, rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier; & à Sens au ſieur *Sauvalle* & *Compagnie*, Entrepreneurs de la Pépiniere d'arbres & d'arbuſtes de toutes eſpeces.

VII.

Etat des Vaiſſeaux qui partiront de l'Elbe pour le Groenland en 1771.

De Hambourg	47 vaiſſeaux.
D'Altona	14
De Kolmaer	1
De Bremen	4 vaiſſeaux.
De Gluckſtadt	4
De Hambourg, pour le détroit de Davis	3
	72

Etat des Vaiſſeaux qui partiront des Ports de Hollande pour le Groenland en 1771.

D'Amſterdam	55 vaiſſeaux.
De Dort	2
De Rotterdam	8
De Krimper ſur la Lecq .	1
D'Alkmaar	2
De Medenblik	1
De Zaanen	21
De Weſtzaanen	5
De Zaandyck	2
De Koog	2
De Jeſp	1
De Ryp	4
De Harlingen	2
	206

Pour le détroit de Davis.

D'Amſterdam	23 vaiſſeaux.
De Rotterdam	1
De Zaandam	7
De Koog	3
D'Obſtzaanen	3
De Weſtzaanen	2
De Zaandyck	3
De Kromenie	2
De Hambonrg	3
	47
En tout	153 vaiſſeaux.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 13 Mars 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 25 liv. 15 ſ. à 29 liv. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Grêve, de 29 liv. 15 ſ. à 32 liv. Le ſeigle, de 19 liv., 19 l. 10 ſ. à 20 l.; l'orge, de 15 l. 15 ſ., 16 l. 5 ſ. à 17 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Mars 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 20 & 21 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mars 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	717			MARC.
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	702			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		ONCE.
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Mars 1771.*

Amsterdam	54 7 8e. à 55
Londres	31 9 16e à 5 8e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Rois*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1105 7 ½ 5 . .	1105 2 ½ 1100.	1095 90 92 ½ 90
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	66.	66.	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 415 5e 388 .	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 16 Mars 1771.		Du Lundi 18.		Du Mardi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	A.	Gendon, six dern. mois 1770.	A.	Viellard, six derniers mois 1770.	A.
Raynal, *idem.*	C.	Dujean, *idem.*	C.	De Fremilly, *id.*	C.
Bardin, *idem.*		Molliere, *idem.*		Maigret, *idem.*	
Lenoir, *idem.*		Bonnet, *idem.*		Cochin, *idem.*	F.
Hebert, *idem.*	E.	Thevenin, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Caron, *idem.*		Masson, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	J.
Delarue fils, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Defays, *idem.*	
Pigis, *idem.*		Certain, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	
Gossey, *idem.*	F.	Alissant, *idem.*	F.	Roberge, *idem.*	Z.
Boscheron, *idem.*		Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DE COPENHAGUE, *le* 23 *Février.*

DANS la vue de prévenir la dépopulation des campagnes & de conſerver aux places leur dignité, le Roi, par un Ordre du Cabinet, a exclu pour toujours de tout emploi quelconque les Laquais, Domeſtiques, Valets-de-chambre, & autres ſervant des Maîtres dans la chambre, l'office ou la cuiſine.

La crainte de la diſette ou de la cherté des grains a fait renouveller les défenſes d'en diſtiller, ſous peine de confiſcation, amende, &c.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 27 *Février.*

Le College Impérial de l'Amirauté de Péterſbourg deſireroit attacher à ſon ſervice un homme expert dans l'art de fondre les canons de fer. On s'adreſſera pour traiter des conditions au Comte de Czernichew, Vice-Préſident dudit College.

La peſte a preſqu'entiérement ceſſé en Pologne. La ville de Kaminieck en eſt délivrée; mais comme il en reſte encore quelques traces dans les environs, le Commandant de la Place a défendu, ſous des peines très-rigoureuſes, la tenue d'aucune Foire de chevaux & de bétail.

M. Chenu, Médecin à Vienne, a publié un Traité dans lequel en prouvant l'inſuffiſance des quarantaines, pour empêcher que la contagion ne ſe communique, il veut ſubſtituer à cet uſage celui des ſudorifiques & autres remedes propres à purifier la maſſe du ſang, avec un régime au moyen duquel ſept ou huit jours ſuffiroient, à ce qu'il croit, pour s'aſſurer de la ſanté des Voyageurs. Le Gouvernement a ordonné qu'il ſeroit fait, avec les précautions convenables, des eſſais de cette méthode qui ſeroit bien favorable au commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mars.*

Les préparatifs de guerre ont coûté 200000 liv. ſterlings.

Les aſſurances ont baiſſé, ſur la nouvelle de la ratification de la convention, arrivée d'Eſpagne. Les fonds publics hauſſent. Les gages des Mariniers pour le ſervice des vaiſſeaux Marchands ſont deſcendus à 15 shillings par mois.

Le fonds d'amortiſſement, ſelon l'état dreſſé à l'Echiquier, a été en 1770, de 2,700,000 liv. ſterlings, c'eſt-à-dire, de 650,000 liv. plus fort qu'en 1764.

On aſſure que l'Acte ſur les chiens ſera révoqué, & l'Acte ſur la chaſſe réformé.

Notre commerce avec le Portugal eſt tombé d'un million de livres ſterl. à cent mille livres par an.

De gros Marchands ont ſigné une requête

pour demander au Roi qu'il faſſe rétablir les maiſons Angloiſes établies en Portugal dans les droits & privileges dont leur commerce a été dépouillé.

Les Portugais ont fait deux nouveaux établiſſemens ſur la côte de Malaca dans les Indes Orientales.

Il ſera préſenté au Parlement une requête pour demander un Bill qui empêche efficacement l'exportation clandeſtine des laines & autres matieres de la Grande-Bretagne en France. On aſſure que la contrebande en augmente tous les jours, & que l'impunité n'en eſt pas une des moindres cauſes.

L'état de la foibleſſe des établiſſemens de la côte d'Afrique a été mis ſous les yeux du Parlement. Notre commerce s'affoiblit tous les jours ſur la côte de Guinée; la plûpart des Forts n'ont que de foibles défenſes; les Garniſons ſont malades, &c. M. O-Hara doit partir inceſſamment pour Sénégambie; il eſt chargé de préſens pour les Princes du pays.

Les Negres de la Jamaïque avoient tramé le complot d'empoiſonner tous les Blancs. Cet horrible deſſein a été découvert, & tous les jours l'on brûle & l'on pend quelqu'un des complices : on en expoſe les têtes ſur les grands chemins.

La Société pour l'encouragement des Arts, a propoſé un Prix pour celui qui ſemeroit une plus grande quantité de froment de Mars.

Le beau tems fait baiſſer dans toutes les Provinces les prix des denrées, & ſur-tout de la viande de boucherie & des légumes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le 6 Mars.*

Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Dauphin*, partit hier de ce Port pour ſe rendre d'abord à Cadix, où il doit prendre des piaſtres; de-là il fera voile pour la Chine, lieu de ſa deſtination. Ce vaiſſeau commandé par le ſieur Saint-Hilaire, eſt armé par des Particuliers.

D'Agen, *le 8 Mars.*

Les grains ſe ſoutiennent toujours au même prix; preſque ſans variations du moins notables. Le froment, réduit au ſeptier de Paris, ſe vend toujours autour de 29 liv., le méteil de 24, le ſeigle 22, l'avoine 13. Le prix du pain bis revient à 2 ſ. 8 den. la livre de 16 onces; & celui de fine fleur à 3 ſ. 3 den. Le veau & le mouton ſe vendent 4 ſ. 5 den. la livre.

De Grenoble, le 10 *Mars.*

M. le Marquis de Montegnard, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, a fait diſtribuer, dans ſes terres, des ſecours aux Pauvres. Sa vie privée qui avoit été l'exercice continuel de toutes les vertus héréditaires dans ſa Maiſon, avoit annoncé à la Province qu'aucun ſoin ne détourneroit ſa bienfaiſance du ſoin de ſoulager les malheureux; & bien-tôt aux tranſports de la joie la plus vive, il a fait ſuccéder dans tous les cœurs ſenſibles celui de la reconnoiſſance qu'ils partagent toujours avec le pauvre ſoulagé.

De Metz, *le 11 Mars.*

Depuis pluſieurs Marchés, nous continuons d'éprouver ſucceſſivement de légeres diminutions dans les prix des grains. Les tems favorables que l'on a eus en dernier lieu eſſez généralement dans les différentes Provinces du Royaume, promettent partout cet avantage dont on n'auroit preſque pas oſé ſe flatter, ſi le tems n'avoit pas permis de reprendre çà & là beaucoup de ſemailles. On remarque, avec raiſon, que dans la plûpart des Provinces où elles étoient arriérées, c'étoit en partie la faute des Cultivateurs qui, ſouvent, ont l'imprudence de laiſſer paſſer les premiers tems favorables pour un travail ſi important, & de le renvoyer à une ſaiſon dont il y a toujours beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer. On remarque qu'aſſez généralement dans les pays où l'on a coutume de faire les ſemailles dès le commencement d'Octobre, on ne s'eſt pas trouvé dans le même embarras & les mêmes craintes que dans ceux où on les remet au mois de Novembre ou de Décembre. Cette obſervation intéreſſante mérite d'être rappellée & répandue dans toutes les campagnes.

La livre de pain blanc eſt ici à 3 ſ. 4 d. ½

celle de pain bis-blanc à 3 ſ. 1 d. ; & celle de pain bis à 2 ſ. 7 den.

DE PARIS, *le* 15 *Mars.*

Le ſieur Brade, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, bréveté par S. M., & établi dans la ville de Châlons-ſur-Saône, tant en qualité d'Artiſte vétérinaire que de Garde-Haras dans ce département, par MM. les Elus des Etats de Bourgogne, ayant reçu des ordres du Directeur Général des Ecoles Vétérinaires, de porter des ſecours & d'employer ſes lumieres contre la maladie épizootique qui affligeoit une quantité conſidérable de beſtiaux dans les Elections d'*Avalon* & de *Tonnerre ;* il paroît par les certificats que cet Eleve a envoyés, & qui ont été mis ſous les yeux de M. l'Intendant de Paris, que ſes opérations ont été telles dans les Paroiſſes de *Poilly*, de *Chichée*, de *Laignes*, Election de Tonnerre, & de *Precy-le-Mouls*, *Domecy-ſur-Cure* & *Cure*, Election d'Avallon ; que 168 bêtes étoient mortes avant ſon arrivée, 18 ſont mortes entre ſes mains, 170 ont été guéries, & 617 ont été préſervées. Ces certificats ſont ſignés par M. *Préjeu*, Subdélégué du département d'Avallon ; par MM. *Boullier*, Curé de Poilly ; *Tridon*, Curé de Laignes ; *Camus*, Curé de Chichée ; par les ſieurs *de Lavals* & *Vougenos*, Syndics ; par MM. *Parizot* & *Bonnet*, Avocats ; *de Lavals*, *Blin*, *Philippon*, *Dauphin*, *le Normand*, *Faſſecot*, *Pion*, *Bonnet*, *Eeſte*, *Coquilles*, *Drouin*, *Beau*, *Parre* & *Huſſon*, Procureur Fiſcal.

Nous voyons encore par d'autres certificats rapportés par le ſieur Wolſtein, Eleve entretenu à l'Ecole de Paris, aux frais de S. M. l'Empereur, Roi des Romains, & envoyé dans les Elections de *Tonnerre* & de *Saint Florentin*, les mois de Novembre & Décembre derniers ; 1°. qu'il a arrêté le cours de la maladie épizootique, & qu'il a guéri nombre de bêtes dans la Paroiſſe de *Flogny ;* ce qui eſt atteſté par M. *Oudelin*, Curé ; par M. le *Marquis de Flogny*, & par M. *Moreau du Fourneau ;* 2°. que dans la Paroiſſe de la *Chapelle de Vaupetaine*, près Chabli en Bourgogne, avant ſon arrivée, étoit mort 11 bêtes à cornes ; qu'on n'en perdu aucune pendant le traitement qu'il afait ; qu'il en a guéri 50 & préſervé 80, & qu'en un mot, il eſt parvenu à détuire le préjugé de preſque tous les Habitans contre l'adminiſtration des médicamens aux bêtes à cornes, & ſur-tout contre la ſaignée qu'ils ont toujours regardée comme mortelle ; ce qui eſt atteſté par M. *Muéſon*, Curé, *Louis Hardy*, Syndic, & par M. *Moreau de Fourniere*, Subdélégué ; 3°. que dans la Paroiſſe de *Vergigny*, il étoit mort, avant que cet Eleve y arrivât, plus de 120 têtes de beſtiaux ; qu'il n'en eſt mort que 5 entre ſes mains & 5 ou 6 autres dont il avoit pronoſtiqué la perte ; qu'il en a guéri 36 & préſervé 160 ; ce qui eſt atteſté par M. *Moreau du Fourneau*, Lieutenant, & par le ſieur *Hugot*, Syndic ; 4°. enfin que dans la ville de *Saint-Florentin* en Champagne, il étoit mort 61 bêtes avant ſon arrivée ; que de 31 qu'il a traitées, il n'y en a que 3 qui ſont mortes entre ſes mains, les 28 autres ayant été radicalement guéries, & qu'il en a préſervé 117 ; qu'au ſurplus, ce n'eſt que par ſon zele, par ſa douceur, ſon intelligence & ſa patience, qu'il a triomphé de tous les obſtacles que le préjugé, l'ignorance & la groſſiereté pouvoient apporter à ſa méthode ; ce qui eſt atteſté par le même Subdélégué, & par MM. *Frenoir*, Curé, & *Sallot*.

Par une Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 29 Février dernier, concernant le droit de *Committimus*, ceux qui auront obtenu ce droit depuis l'Ordonnance de 1669 ſeront tenus de remettre dans trois mois entre les mains de M. le Chancelier, les titres de conceſſion ou de confirmation dud. droit, pour y être pourvu, ainſi qu'il appartiendra. Les Committimus ne pourront avoir lieu à l'avenir que pour les cauſes purement perſonnelles, & non pour les cauſes réelles, poſſeſſoires ou mixtes. S. M. fait défenſes aux Cours & Juges d'en connoître & de retenir leſdites cauſes, ſous peine de nullité & caſſation des procédures, &c.

Le gros Lot de 24000 liv. de la Loterie Générale eſt échu au n°. 133856 ; & le ſecond Lot de 8000 l. eſt échu au n°. 139640.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remarques ſur une Critique de M. de Grace, concernant les défrichemens.

Nous voyons avec regret que l'antipathie

de M. de Grace contre les Economiſtes a malheureuſement dégénéré en une maladie très-grave. Dans un de ces accès qui ne permettent pas à un homme de ſe reſpecter, il a écrit qu'il étoit de l'*eſſence des Economiſtes, qui ſe diſent Philoſophes, de vicier toutes les vérités qu'ils touchent; & que s'ils ſont ſi ſujets à déguiſer la vérité, c'eſt parce qu'ils ſont hommes, & on peut ajouter Economiſtes.*

Ces deux phraſes ouvrent & ferment une eſpece de déclamation que M. Buc'hoz a eu la complaiſance d'inſérer dans le 7e. cahier de ſes Feuilles Périodiques, intitulées, *la Nature conſidérée ſous ſes différens aſpects.* Nous avions dit dans notre Gazette que les défrichemens & les améliorations des terres, entrepris depuis 1764, devoient avoir produit environ trois millions de ſeptiers de grains ou ſoixante millions de livres à 20 francs le ſeptier. M. de Grace qui veut abſolument être habile en Agriculture, parce qu'il a redigé les ouvrages d'un habile Agriculteur, trouve dans notre calcul beaucoup d'*ignorance* & de *mauvaiſe foi.* Ces injures que nous releverions dans l'écrit d'un homme en bonne ſanté, avec cette gaieté qui marque un ſouverain mépris pour de pareils Critiques, nous inſpirent d'autres ſentimens pour M. de Grace.

Nous avons dit que les améliorations avoient concouru avec les défrichemens à produire telle quantité de *grains* : M. de G. oublie les améliorations pour ne parler que des défrichemens.

Nous avons dit que l'accroiſſement de la culture avoit dû donner environ trois millions de ſeptiers de *grains* : M. de G. prononce que cela eſt faux, parce qu'on ne ſeme du *froment* dans une terre *nouvellement défrichée qu'au bout de cinq ans, ſi la terre eſt d'une bonne eſpece.* Après cette aſſertion fauſſe, que M. Buc'hoz n'admet pas, & que de bons témoignages & des eſſais heureux démentent, il ajoute que pendant quatre ans & même plus, on ne peut enſemencer ces terres nouvelles qu'en *avoine*, *ſeigle*, *méteil*, *orge*, *grains de Mars*, *&c.* D'où il conclut que c'eſt par ignorance que nous avons avancé qu'elles produiſoient des *grains.* Ainſi M. de G. a encore oublié que l'*orge*, le *méteil*, le *ſeigle*, les *grains de Mars* étoient des *grains.*

Nous avons dit que le produit de ces trois mille ſeptiers de grains en argent a dû être de 3 millions de livres, à 20 francs le ſeptier. M. de G. trouve que toutes les terres défrichées n'étant pas *propres à recevoir le froment, on ne peut pas évaluer à vingt livres chaque ſeptier de leur produit.* Il jugeroit donc cette évaluation juſte, s'il s'agiſſoit de froment : d'où il réſulteroit qu'il ſeroit inconſéquent de crier, ſans ceſſe, *à la cherté & à la diſette*, comme le fait M. de G., & ſonner le tocſin. L'évaluation à vingt francs le ſeptier embraſſe donc différentes ſortes de grains, & elle eſt fondée ſur les états publiés, en partie par lui-même, dans la Gazette. M. de G. les a encore oubliés.

Il prétend qu'une *grande partie des terres défrichées a été miſe en prairies artificielles, &c.* Il ſe peut qu'on ait donné à quelques-unes ce genre de culture; mais il n'eſt pas vraiſemblable que la quantité de ces nouvelles prairies ſoit ſi conſidérable, parce qu'en général les terres nouvellement défrichées n'y ſont nullement propres, & qu'on a coutume, preſque par-tout, de les enſemencer pendant pluſieurs années en grains, avant que de les mettre en prairies artificielles. Si M. de G. a ſçu cela, il l'a encore oublié. Mais ce qu'il n'a pas oublié, car il ne paroit pas l'avoir jamais ſçu, c'eſt que cette culture n'a pu s'étendre beaucoup que par l'augmentation des richeſſes rurales principalement opérée par le commerce des grains & depuis l'époque de ce commerce; & que l'augmentation de cette eſpece de productions aura laiſſé l'emploi de beaucoup de grains plus libre, & procuré non du grain en nature, mais le moyen d'en acheter à proportion de ſes produits, ce qui revient à peu près au même.

Après cela, M. de G. demande de quelle part viendroit la diſette, ſi le produit étoit tel que nous l'avons annoncé? Nous ne pouvons pas dire encore qu'il l'ait oublié, car il n'a jamais voulu le ſçavoir, parce qu'il n'a jamais voulu lire : nous ceſſerons de l'y inviter, il n'eſt plus tems; mais s'il peut jamais nous entendre, nous lui conſeillerons de ne plus ſouffrir qu'on lui parle de nos écrits, mais ſur-tout de nos Gazettes où il croit encore avoir lu un trait aſſez indifférent pour le Public, que nous n'y avons pas mis & que nous aurions pu y mettre, ce qui nous diſpenſe de le relever. Nous ſommes fâchés en vérité de le tourmenter;

& pourvu qu'il s'abſtienne d'attaquer des vérités importantes, nous lui promettons de lui laiſſer, ſans mot dire, exhaler, pour ſon ſoulagement, ſa bile & ſon fiel en injures & en calomnies.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur des défrichemens. *De la Ferté-Bernard le* 18 *Janvier* 1771.

MONSIEUR,

Vous avez parlé de grands défrichemens dans votre Gazette; ceux dont je vais vous faire part ne ſont pas de cette importance. Je ſuis un ſimple Particulier & peu propre à de grandes entrepriſes; elles effrayent & peu de gens peuvent les tenter, mais mon exemple n'en ſera peut-être pas moins utile; d'autres peuvent le ſuivre, & tous ces petits objets réunis ſeront-ils peut-être dans la ſuite un grand intérêt pour la Nation. Je viens aux défrichemens que j'ai faits.

Madame la Comteſſe du Hardas, demeurant à Belleſme, m'ayant chargé de faire faire des réparations dans certains biens qu'elle a ſur la route de S. Calais à la Ferté-Bernard, je trouvai dans une de ſes terres un marais impraticable, jadis un étang, abandonné depuis plus de 40 ans. Il avoit environ 40 arpens, ne produiſoit que des joncs, infectoit l'air & faiſoit périr beaucoup de beſtiaux des Fermiers voiſins.

Je propoſai à Madame du Hardas de faire deſſécher ce marais; elle ne voulut pas y entendre, vu qu'on lui avoit demandé autrefois 3000 liv. pour exécuter ce projet. Je traitai avec elle; le terrein me fut cédé pour 9 ans, ſans en payer de ferme, pourvu que je le rétabliſſe. On eut beau me détourner de mon entrepriſe, le deſir de faire valoir des terreins incultes l'emporta chez moi ſur toute autre conſidération & je mis la main à l'œuvre. Une foule de pauvres gens me préterent leurs bras; je les payai bien, & le marais fut mis en terre labourable dans 2 ans. Si les mauvais chemins ne rendoient pas impoſſible de faire conduire à la Ferté des charettes chargées de foin, j'aurois fait de ce terrein un excellent pré qui rendroit le double au Propriétaire.

J'ai entrepris avec ſuccès d'autres défrichemens. Quelques Fermiers m'ont à la vérité ſecondé; mais ce n'a été qu'en leur donnant une prolongation de bail. Dans une terre appellée la Vallée, Paroiſſe de la Menay, dans le Haut-Maine, il y avoit un terrein de 18 arpens en bruyere, & pluſieurs petits champs couverts de haies; je paſſai un bail au Fermier qui avoit encore ſix ans de l'ancien; je lui donnai 300 l. pour arracher toutes les mauvaiſes plantes: ce Fermier a fait valoir ma terre & y eſt mort riche. Je l'ai affermée à un autre 280 l. à condition qu'il n'y laiſſeroit croître aucune mauvaiſe plante, & qu'il la mettroit en pré, ſi je le jugeois à propos. Il eſt bon de remarquer que cette terre n'étoit affermée que 150 l.

Un autre champ, dans le même canton, étoit affermé 80 liv. que les Fermiers ne payoient pas, parce qu'ils n'étoient pas en état de payer. J'y fais défricher de petits morceaux de terre; l'on a creuſé des foſſés, les haies ont été arrachées en pluſieurs endroits; les mauvaiſes plantes & les mauvaiſes herbes ont diſparu ſous la main du Laboureur diligent. J'ai affermé la terre 150 l. & le Fermier eſt engagé à tenir mes défrichemens en bon état, & à travailler à ceux que je pourrois avoir encore envie de faire dans ce même terrein, &c.

III.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur l'Ecole d'Agriculture Pratique, ſuivant les principes de M. de Sutieres, &c. *De Caſtelnaudary le* 28 *Février* 1771.

MONSIEUR,

Si après avoir lu avec attention & avec fruit l'*Ecole d'Agriculture Pratique*, je me permets quelques réflexions, c'eſt uniquement dans la vue du bien public que j'enviſage d'une maniere bien différente que le Rédacteur de cet Ouvrage, en ce qui concerne les maladies des bleds, les prairies artificielles & le commerce des grains, trois articles ſur leſquels je vais jetter un coup d'œil. Mais je payerai auparavant à M. de Sutieres le tribut de reconnoiſſance que je lui dois avec tous ceux qui ont adopté ſa méthode. Je crois pouvoir dire avec aſſurance que je ſerois le ſeul qui ne l'auroit pas ſuivie avec ſuccès, ſi mes travaux euſſent

été infructueux : mais l'effet n'a trompé mes espérances & ses promesses qu'en un seul point.

J'avois préparé & ensemencé en 1769, suivant les principes de ce célébre Agriculteur, une piece de terre assez considérable, voisine d'un ruisseau. La semence m'offrit d'abord les signes de l'abondance. Mais au mois de Juin, je vis un brouillard non pas sortir de terre, mais se former en haut, tomber sur mon bled, le rouiller entiérement, & détruire toutes mes espérances. L'épiderme de la plante viciée ne pouvant plus pomper les influences de l'air, pour son accroissement, elle devoit nécessairement périr. De-là la mauvaise récolte que j'eus dans cette partie en 1770.

Que conclure de-là ? De bons labours, bien faits, des planches réguliérement bombées, les engrais appliqués en tems opportun, le chaulage, peuvent bien ôter, du moins en partie, la malignité, & empêcher qu'il n'en sorte des exhalaisons funestes ; mais ils ne préservent pas de l'influence des brouillards d'en haut. C'est ce que M. de S. n'a démontré ni dans son Ouvrage, ni dans ses écrits adressés à M. Thieriat à qui il n'a pas répondu d'une maniere satisfaisante pour le Public.

Ce même Public, en rendant justice à ses travaux, est fâché de le voir toujours acharné contre les prairies artificielles, parce que des Cultivateurs inattentifs peuvent les convertir en une source de maladies épizootiques, tandis qu'il est démontré que ce systême peut devenir entre les mains d'un habile Agriculteur qui sçait se précautionner contre les inconvéniens, une des sources de la propriété rurale : desorte que par-tout où l'intelligence voudra diriger & étendre les progrès des prairies factices, en diversifiant leurs especes, selon la diversité des terreins, les richesses y suivront la même progression. Le treffle dans les terres humides & fortes, le sainfoin dans les terres chaudes, la luserne dans les terres grasses & légeres, procureront à toute sorte de bestiaux la nourriture la plus salubre, si la prudence en dirige la culture & la durée.

Que n'est-il possible, Monsieur, de bannir de notre Agriculture ces préventions outrées qui proscrivent la culture utile de telle ou telle plante ? Soit que cet Art sublime force la terre à verser des subsistances, soit qu'il fournisse des matieres premieres à l'industrie & au commerce, il doit être toujours libre dans la marche de ses opérations. L'intérêt particulier, à l'aide des lumieres économiques, deviendra l'intérêt de tous. On ne peut assez regretter que M. de S. ait méconnu les principes d'une Philosophie bienfaisante (je veux dire celle des Economistes) qui est si propre à favoriser & à répandre sa méthode. A quoi serviront ses promesses, si la gêne & les entraves nous rendent pauvres, au milieu de l'abondance ? *Il faut espérer*, nous dit-il, ou plutôt le Rédacteur de son Ouvrage, p. 207, *que tout rentrera incessamment dans l'ordre*. Je puis lui répondre que, dans ce pays, nous craignons précisément le *désordre* qu'il lui plaît de nommer *ordre* : nous craignons que l'embonpoint & la vigueur qui commencent, à la faveur de la l... du c... des g..., à vivifier les Membres du Corps Social (*a*), ne s'évanouissent par le retour de l'ancien r... Toute notre confiance est dans le génie tutélaire de cette Province. Puisse-t-il éloigner de nos campagnes les malignes influences qui flétriroient bientôt notre Agriculture jusques dans ses plus profondes racines !

Par un Citoyen de Carcassonne qui, à son passage à Castelnaudary, a eu occasion de voir l'Ecole d'Agriculture Pratique.

I V.

Vaisseau en charge pour Saint-Pétersbourg.

Le navire le *Prophête Ezéchiel*, du port de 120 tonneaux ou environ, fin voilier, ayant une chambre très-commode pour les

---

(a) *MM. les Economistes ignorent peut-être que tous les avantages qui découlent nécessairement de leur systême, se réalisent dans le Haut-Languedoc où la valeur des denrées a été le thermometre des salaires, & où les Artisans & les Paysans qui ne sont pas Propriétaires desirent autant que ceux-ci la l... du c... des g..., & regardent tous ensemble son extension comme une source inépuisable de biens & & de prospérité. Il n'y a que la ville de Carcassonne qui offre le tableau de la misere dont le discrédit de ses Manufactures est l'unique cause.* Note de l'Auteur de la Lettre.

Passagers ; commandé par le Capit. Louis Flouet, est en charge au Port de Rouen pour ledit lieu de Saint-Pétersbourg, pour partir sans faute à la fin d'Avril prochain.

Ceux qui auront des marchandises à y faire charger, ou qui voudront y passer, s'adresseront, à Paris, à MM. *Clément & Plaine*, rue Salle-au-Comte ; à Rouen, à MM. *Gantier & Compagnie*, rue du Fardeau ; aud. Capitaine, en son Bord, ou au sieur *Levesque*, son Courtier.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Plymouth le 19 Février 1771.

Le Fourfriends, Capitaine Smeer, venant de Bordeaux.

Aux Dunes le 19 dudit.

Le Bourdeaux Pacquebot, Capit. Back, venant de Bordeaux.

A Cork le 4 Février.

Le Mary-Ann, Capit. Driscoll, venant de Nantes.

A Watecford le 3 Février.

Le Lark, Capitaine Shee, venant de Bordeaux.

Environ 500 barriques de vin ont été jettées sur la côte de Faro à la fin de Janvier ; ces barriques sont marquées G.V., L. A. & G. G. On a trouvé une planche marquée *Anna* ; ce qui fait croire que c'est un gros vaisseau Hollandois qui a fait naufrage.

V I.

Effets publics a Londres, *le 27 Février 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ° ° .	154 ¾
Annuités consol. à 3 p ° °	87 ¾
Annuités réduites à 3 p ° °	88 ⅜
Ann. de 1758 à 3 ½ p ° ° .	90 ⅜
Ann. consol. de 1762 à 4 p ° °	98 ¾
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ° °	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ° °	85 ¾
Nouv. ann. du Sud à 3 p ° °	86 ⅛
Ann. du S. de 1751 à 3 p ° °	85 ¾
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ° ° . .	229
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ° °	84 ¼
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ° ° . .	44 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 / 1761 & 62.	14 ½ / 26 ⅛ } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ° °.	
Billets de la Marine à 4 p. ° ° *Escomp.* . . .	1 ⅝

Cours du Change a Londres, *le 27 Février.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	34	11
Dito, à vue	34	8
Hambourg, à deux usances ½	33	9
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	31	¼
Dito, à 2 usances.	31	
Bordeaux à 2 us.	30	⅞
Cadix	39	
Lisbonne.	66	½
Livourne.	49	⅛

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 27 Février.

L'once.	₶	ß	d.
Or monnoyé	3	18	10
dito en barres	3	18	10
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5 6	¼
Pieces de huit. d°. petites		5 6	¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5 6	¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5 6	¼
Argent en barres.		5 7	½

Prix du grain à Londres, le 27 Février 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	37 à 45
De Drêche	29 à 35
De Seigle	28 à 30
D'Orge	22 à 26 6
D'Avoine	15 à 18 6

Le quarter du meilleur froment étant à 45 shillings, c'est sur le pied de 28 ℔ 17 ß 7 d. de France le septier de Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Mars 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 24 à 30 l. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 26 l. 10 s. à 30 l. 15 s. Le seigle, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l.; l'orge, de 15 l. 10 s., 16 l. 5 s. à 17 l. aussi *le sept.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mars 1771.*

	℔	ß		
Or de Portug. à	717			*marc.*
Du Mexique à	710			*marc.*
Du Perou à	702			*marc.*
Les guinées à	715			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 23 k. 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à	83			*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 16 Mars 1771.*

Amsterdam	54	7	8e. à 55
Londres	31	9	16e à 5 8e
Hambourg	182 ¼		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97 ¼		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Rois*,	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1097 ½ 95 . .	1097 ½ 95 . .	1095 1100 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	47	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	66	66	66 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 390 .	4e 415 5e 388 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 13 Mars 1771.		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix fils, six d. mois 1770.	A.	Cadeau, six dern. mois 1770.	A.	Maupassant, six p. mois 1770.	T.
Boucard, *idem.*	C.	Boutray, *idem.*	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	A.
Despeignes, *idem.*	C.	Courmont, *idem.*	C.	Issally, *idem.*	B.
Boutet, *idem.*	D.	Rouillard, *idem.*	C.	Barois, *idem.*	C.
Roytier, *idem.*	D.	Delauge, *idem.*	E.	Guidy, *idem.*	C.
Lebrun, *idem.*	D.	Drouet, *idem.*	F.	Nau, *idem.*	C.
Lallement l'. *idem.*	E.	Deschapelles, *id.*	F.	Montal, *idem.*	E.
Meulan, *idem.*	F.	Bouron, *idem.*	J.	Patu, *idem.*	J.
Desplaces, *idem.*	J.	Delagarde, *idem.*	J.	Pannelier, *idem.*	J.
Lallement j. *idem.*	L.	Nau, *idem.*	J.	Pincemaille, *idem.*	Z.
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, *le* 11 *Février*.

Il a été envoyé de Finlande divers écrits tendant à démontrer la néceſſité de deſſécher les marais de cette contrée, pour la ſalubrité de l'air & l'accroiſſement de l'Agriculture. Dans les moyens déſignés pour y parvenir, on a conſeillé d'intéreſſer les Curés du pays à encourager les Payſans à l'exécution de ce projet dont l'utilité n'eſt pas douteuſe, lorſque le Payſan eſt aſſez riche pour entreprendre une culture nouvelle ſans y employer les fonds de l'ancienne culture ; & qu'en même tems il y a des débouchés ouverts pour le ſurcroît des productions, & une circulation aſſez libre & maintenue par des loix fermes qui aſſurent à l'Entrepreneur un produit honnête & conſtant de ſes avances. M. Repnius, Conſeiller d'Etat & Membre de la Société Economique de cette Ville, a fondé, en conſéquence, un prix de 25 ducats pour le Curé du diſtrict de Kimenograd & des diſtricts voiſins, qui, au bout de l'année, aura deſſéché une plus grande étendue de marais, & que cette étendue puiſſe recevoir deux tonnes de grains en ſemence.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 19 *Février*.

Suivant l'Ordonnance du Roi du 12 du courant, la diſtribution du pain fait avec les grains des magaſins publics, à 2 ou 4 shellings, ſuivant le poids, commencera demain, en faveur des Pauvres. On la continuera tous les jours.

La Compagnie d'Aſſurance de cette Ville a réſolu de ne payer aucun dividende & de ne faire aucune avance aux Intéreſſés.

On attend avec impatience le Decret Royal pour l'établiſſement de la liberté du commerce, pleine & entiere, à la réſerve d'un droit d'entrée ſur les marchanniſes étrangeres, lequel ſera réglé ſur leur valeur.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 14 *Février*.

Il s'eſt établi ici, ces jours derniers, une nouvelle Compagnie d'Aſſurance pour le commerce du Levant & autres lieux expoſés aux inſultes des Pirates Mahométans. On a déja ſouſcrit pour 5000 actions, chacune de 2000 marcs de banque. Les conditions de cet établiſſement ſont détaillées dans un réglement en 46 articles. La Compagnie ſera régie par ſix Directeurs, un Commiſſaire & quatre Députés. Sur chaque action, il ſera d'abord fait une avance de dix pour cent qui ſera répétée à la fin de l'année. Les fonds ſeront aſſurés ſur de bonnes hypothéques, & dépoſés à la Chambre des Finances. Les Intéreſſés recevront annuellement, pour chaque action, un intérêt de 5 pour 100, outre une part proportionnelle dans les profits.

De Ratisbonne, *le 24 Février.*

Depuis que le commerce des grains est suspendu, & que les Magistrats, pour approvisionner leurs Villes avec moins de peine, en ont chassé les bouches inutiles, les campagnes de quelques cantons de l'Electorat de Baviere sont infestées de voleurs & de brigands qui portent l'audace jusqu'à entrer dans les maisons, & les piller en plein jour.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 19 Février.*

Le Ministere est sans cesse occupé à briser les entraves de notre commerce, à le mettre entre les mains des Sujets du Roi, & à leur procurer les instructions nécessaires pour réussir.

Un vaisseau Hollandois, commandé par le Capitaine Blau, a été arrêté sur les côtes de Fernambul où il chargeoit du bois de Bresil en contrebande, commerce dans lequel il avoit déja gagné des sommes immenses. Les deux Pilotes, que l'on dit Portugais, ont été mis aux fers & condamnés à la mort. Quant au Capitaine, son vaisseau a été confisqué avec toute la cargaison.

SUISSE.

Extrait d'une Lettre écrite de Schaffoushe, le 20 Février.

» Ce n'est pas sans indignation que nous » avons lu dans la Gazette de *Gunzbourg* » que la famine avoit réduit le Peuple dans » quelques cantons Suisses à se nourrir de » corps morts, après avoir épuisé tous les » autres moyens de se sustenter. Il est vrai » que notre canton & les Provinces voisines » souffrent de la disette ; mais nous vivons, » ainsi que les autres, sans ressentir ces hor- » reurs de la famine. Notre disette ne pro- » vient même que du défaut de circulation » de la défense de passer des grains d'une » Province à l'autre. Pendant que quelques » endroits sont presqu'entiérement dépour- » vus, l'abondance regne dans d'autres, sans » que ceux-ci veuillent soulager leurs voi- » sins. Quoiqu'il en soit, nos Concitoyens » ont encore du pain, des légumes, du » beurre, du fromage, &c. à manger, quoi » qu'en dise le Gazettier de Gunzbourg.

PAYS-BAS.

D'Ostende, *le 1 Mars.*

Le dogre François, la *Marie-Thérese*, Capitaine Nicolas Trosse, arriva ici de Nantes, Lundi dernier, avec une cargaison de vin & autres marchandises. Outre ce bâtiment, il est entré depuis dans ce Port quelques-autres bâtimens François; sçavoir, le 26, la *Reine d'Hongrie*, Capitaine Th. J. Ocket, de Dunkerque, chargé de divers effets; le 28, le *Printems*, Capitaine Jean-Louis Chavet, & le *Zeegewas*, Capitaine Adrien Jansen de Boer, de Nantes; le *Pierre*, Capitaine Claas Robins, & la *Dame Ida*, Capitaine Benjamin Ridder, de Bayonne, chargés de vin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Ferté-Bernard, *le 2 Mars.*

Nous nous ressentons tous les jours de plus en plus dans cette Ville & dans tout le reste de la Province du Maine, du mauvais état des chemins. Ils sont impraticables pendant six mois de l'année. Les mauvais tems qui ont regné dans les mois de Novembre & de Décembre ont empêché d'y travailler une grande partie des terres.

Les récoltes sont en général assez abondantes en bled, vin & autres denrées, surtout depuis les défrichemens faits depuis quelques années : mais le transport de nos denrées est très-difficile & très-dispendieux. Cependant nous fournissons beaucoup de beurre, d'œufs, de volaille & de gibier pour Paris, ainsi que des porcs, bœufs gras, moutons, &c. Nos chemins sont étroits; & comme ils sont bordés d'arbres, ils ne sont presque jamais à sec.

Une grande route de Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard, d'ici à Saint-Calais, à Querouen, à Tours, feroit un bien infini à notre commerce : nous ne payerions plus quinze livres pour faire venir de dix-huit

lieues un poinçon de vin ; & nos denrées, nos toiles, nos étoffes trouveroient les débouchés les plus avantageux.

Il y a quatre lieues de grande route anciennement faite de Chartres à Courville. De Courville à Nogent, il y a un chemin de huit lieues commencé depuis cinq ans, mais l'ouvrage va lentement. Celui de Nogent-le-Rotrou à Tours, par la Ferté-Bernard, seroit de vingt-deux lieues, mais il y a beaucoup de pierres qui serviroient de matériaux.

Le prix des terres est augmenté ; mais à trois lieues des Villes l'augmentation est moins considérable des trois quarts que dans les environs. La misere chasse souvent dans nos Villes les Laboureurs qui en sont à quelque distance. Souvent les Fermiers ne portent point de fumier, de marne, d'engrais dans les terres éloignées, parce que le prix du charroi excéderoit celui de la matiere. Il en résulte une très-grande difficulté dans l'approvisionnement des Villes.

Autant que ces obstacles peuvent le permettre, il se fait assez de commerce dans cette Ville & dans les environs. On y fabrique beaucoup de toiles ainsi qu'à Thorigné, à Dolon, à Bouloir, &c.

Nos Manufactures d'étamine sont très-bonnes ; mais il s'en manufacture beaucoup moins que par le passé. Les faillites de quelques Marchands, sur-tout de Nogent & du Mans, en sont en partie la cause. Notre commerce a encore souffert de quelques banqueroutes de Marchands Normands.

Les Marchands de Bellesme achetent nos toiles pour Paris ; d'autres pour Orléans. Il en passe en Picardie, en Beauce, Poitou, Touraine, Berry, &c. On en emploie beaucoup pour les Troupes ; & il s'en embarque des quantités considérables à la Rochelle pour les Isles.

Par la suppression de quelques abus dans diverses Manufactures ou Fabriques de la Province, les marchandises ont beaucoup augmenté ces dernieres années ; & les demandes ont été plus fortes.

D'Avignon, *le 4 Mars.*

Jusqu'à présent, nous n'avons point ressenti les rigueurs de l'hiver. Nous avons des jours trop beaux peut-être : les arbres fleurissent, la campagne est couverte de verdure, & tout nous offre l'aspect du printems. Cette végétation prématurée ne nous permet pas de jouir sans crainte.

De la Rochelle, *le 4 Mars.*

Le prix des bleds diminue journellement à Marans : le plus beau froment n'y est qu'à vingt pistoles ; ce qui nous fait espérer ici une prompte diminution dans le prix du pain.

Depuis trois semaines ou environ, nous jouissons d'un printems anticipé qui a permis aux Cultivateurs d'ensemencer les terres dont les mauvais tems & les pluies continuelles avoient interdit la culture & l'abord. Nous nous flattons que cette année ne sera pas telle que nous avions lieu de le craindre.

D'Amiens, *le 6 Mars.*

Suivant une lettre d'Arras, on a essuyé dans cette Ville, le mois dernier, un froid très-rigoureux, pendant quelques jours. Le Mardi 19, le thermometre de Réaumur, bien exposé, étoit vers huit heures matin, à onze degrés & un quart au-dessous du terme de la congélation ; le tems beau, le vent au Nord ; le barometre étoit à 27 pouces 5 lignes & demie. Ce froid est presque égal à celui qu'on éprouva dans la même Ville en 1740. Dans l'intervalle de cette gelée à la premiere, la liqueur du thermometre s'étoit, plusieurs fois, élevée à 7, 8, & même 9 degrés au-dessus de la congélation.

Le village de la Vacquerie qui avoit essuyé, l'été dernier, un incendie, a été affligé, depuis l'automne, d'une épidémie dont plus de 300 personnes ont été attaquées. Mais presque toutes ont été sauvées par la surveillance de M. l'Intendant, les charités du Chapitre, &c.

De Rouen, *le 8 Mars.*

Le Parlement tient rigoureusement la main à l'exécution de ses derniers Arrêts concernant la police du pain. Depuis son dernier Arrêt, plusieurs Boulangers ont été

condamnés en cent livres d'aumône. Il y en a eu un condamné le 3 de ce mois, pour avoir vendu un petit pain d'un sou qui n'étoit pas assez cuit & qui n'étoit pas marqué de son nom, comme le réglement l'exigeoit.

Les denrées des Isles diminuent de jour en jour, excepté le café. Il semble que nos Fabriques voudroient reprendre un peu de faveur : l'apparence de la diminution du pain y contribue sans doute. Les Marchands de Province se chargent un peu plus volontiers de nos marchandises, que les trois dernieres années. A la vérité, ils exigent la marchandise à un prix si bas que le Fabricant retire à peine ses déboursés. Cependant la confiance n'en renaît pas moins dans tous les cœurs ; & les bons Patriotes s'en réjouissent d'autant plus qu'ils n'auront plus la douleur de voir les Ouvriers forcés de passer chez l'Etranger, pour chercher du travail.

DE PARIS, *le* 14 *Mars*.

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 11 de ce mois ; le gros Lot de 12000 liv. est échu au n°. 157320 ; & le 2e. de 4000 liv. est échu au n°. 190470.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Méthode employée dans quelques pays, & principalement dans quelques Provinces d'Angleterre, pour conserver les abeilles pendant l'hiver en les tenant endormies, & ménager en même tems la nourriture qu'on leur donne, nourriture précieuse qui leur est nuisible.

Plusieurs Amateurs qui s'occupent de l'éducation des abeilles, transportent, en hiver, les ruches, dans les maisons où elles les déposent dans des endroits secs & frais par où il faut que personne ne passe pour ne pas interrompre le sommeil des abeilles. On place une petite porte criblée de plusieurs trous devant celui de la ruche que l'on couvre d'un drap, de façon qu'il n'en puisse rien sortir. On peut ainsi mettre la ruche dans une chambre, au grenier, à la cave, dans une écurie vuide, dans une grange où les abeilles passeront tranquillement l'hiver sans s'appercevoir des changemens de l'air extérieur, de maniere qu'en consommant beaucoup moins, il n'en périra presque point, si ce n'est de mort naturelle : mais il y a des précautions nécessaires à garder.

1°. Il ne faut pas renfermer les ruches trop tôt ; mais seulement lorsque l'air est devenu décidément froid, à peu près vers la mi-Novembre.

2°. On ne doit pas les placer dans un endroit au-dessous duquel il y auroit du feu ; car elles seroient infailliblement attaquées d'une dyssenterie mortelle.

3°. L'endroit où l'on veut les déposer doit être entiérement à l'abri du soleil qui interromproit leur repos.

4°. Il ne faut pas tenir les abeilles trop long-tems renfermées. L'on aura soin de leur rendre la liberté vers le tems où elles se préparent à faire éclorre les nouveaux essaims. Par une prison plus longue, les essaims, dans le lieu où ils ont coutume de paroître au mois de Mars, n'ont paru qu'en Avril ; il auroit fallu mettre les ruches en plein air dès le commencement de Mars. Ce retardement empêche les abeilles d'aller chercher leurs matériaux : d'ailleurs il les prive de la propreté qu'elles aiment, & cette privation leur occasionne la dyssenterie.

5°. Lorsqu'on leur rend la liberté, il faut remettre la ruche à la place où elle étoit en automne, pour qu'elles reprennent leur essor ordinaire.

Quelques personnes ont essayé d'enterrer les ruches pendant la mauvaise saison. Cette méthode a été souvent éprouvée ; mais le succès n'a pas toujours répondu à l'attente. Plusieurs ruches ont entiérement péri, faute de nourriture.

Lorsque les ruches sont renfermées, comme ci-dessus, il est aisé d'y pourvoir. Plusieurs expériences ont appris qu'une ruche des plus fortes, pendant les trois mois qu'elle est enfermée, ne consommera pas la valeur de deux livres de nourriture, tandis qu'ue autre dont les habitans auront la liberté, en consommera de six à huit livres. Cette ruche, exposée à l'air & au soleil, perdra la moitié de ses abeilles, tandis que la premiere conservera toute sa population.

Nous saisissons avec empressement cette

occasion pour annoncer le *Traité de l'Education Economique des Abeilles*, par M. Ducarne de Blangy. Ce Traité, actuellement sous presse, sera mis en vente, au mois d'Avril prochain, chez *Gueffier*, *rue de la Harpe*, *vis-à-vis celle de S. Severin*. Cet Ouvrage a été plusieurs fois demandé dans les Gazettes & Journaux.

I I.

Description du Char annoncé dans la derniere Gazette.

Ce char de triomphe est tiré par un éléphant qui remue les yeux, les oreilles, la trompe, la queue, d'une maniere, en apparence, aussi naturelle que s'il étoit vivant. Il a sur son dos une figure qui lui sert de conducteur. Au milieu du char, est une très-belle figure, ornée de pierreries, représentant un Guerrier qui se meut à droite & à gauche, paroissant examiner les Spectateurs. Elle a sous ses pieds des étoiles mobiles. Dans le corps de la voiture est une horloge musicale qui joue six airs. On voit aussi plusieurs petites figures qui vont sur deux files, pendant que le char va & que le carrillon sonne. Suivent des Paysans qui viennent regarder par curiosité. Sur le haut du char, est une pendule qui va huit jours & marque les heures des deux côtés : elle est soutenue par deux figures richement ornées de pierreries. Aux côtés du char, sont des trophées & instrumens de guerre. Les roues sont d'argent & garnies d'un double rang de pierres précieuses. La housse de l'éléphant est richement parée de pierres de diverses couleurs. Tout autour du char, l'on voit sept Officiers, Trompettes, &c. également enrichis de bijoux. Ils portent une table de six pieds & demi de diametre, avec des bordures de bronze & des ornemens très-propres. Elle est couverte d'une telle glace qui imite le dôme de S. Paul, & se meut en la touchant avec le doigt. Au-dessus du char, est une très-belle figure représentant la Renommée. Le char, y compris l'éléphant, a environ quatre pieds de long, & les grandes roues ont huit pouces de diametre.

On a envoyé deux chars pareils avec les deux temples que nous avons décrits dans notre précédente Gazette, aux Indes Orientales. Toutes ces pieces sont estimées 5000 liv. sterlings.

I I I.

Réflexions de M. l'Abbé Vilin, Curé de Cormeilles, sur l'amélioration des terres par les luzernes, à l'occasion des récoltes abondantes qu'il a faites dans une terre très-médiocre mise d'abord en avoine & ensuite en bled, après avoir été en luzerne trois ans.

Le repos de la surface de la terre, les feuilles de la luzerne qui tombent & font un engrais, celui qu'y déposent les bestiaux, en broutant le regain, la cendre des tourbes qu'on ne manque pas de semer à chaque coupe, sont, à la vérité, de puissans moyens de féconder la terre & de la rendre propre à des récoltes de grains fort abondantes. Aussi ces raisons n'ont-elles échappé à aucun de ceux qui ont écrit sur les prairies artificielles ; mais je crois avoir suffisamment observé que les causes ne sont pas suffisantes. Si elles l'étoient, l'amélioration seroit égale dans les terres d'égale qualité, en les couvrant de luzerne, de sainfoin ou de treffle, pourvu que ces plantes y subsistent aussi long-tems. Or l'expérience démontre, toutes choses d'ailleurs égales, que le treffle améliore moins que le sainfoin, & le sainfoin moins que la luzerne, non-seulement quant au degré, mais encore quant à la durée de l'amélioration. Il faut donc rechercher d'autres causes : je pense les avoir trouvées ; c'est aux Physiciens à en juger.

Trois obstacles s'opposent ordinairement à l'abondance des récoltes de grains, surtout dans les terres serrées, compactes & caillouteuses ; l'impossibilité de donner à la terre de profonds labours, les eaux stagnantes de l'hiver, & les sécheresses du printems & de l'été.

Envain le Laboureur veut-il enfoncer la charrue dans ces sortes de terres, leur pesanteur & les bancs de cailloux opposent à ses efforts des résistances invincibles. Quand même il viendroit à bout d'effondrer la terre par un labour plus profond, il ne ramenéroit à la surface qu'une glaise peu propre à la végétation, & qui ne deviendroit féconde qu'après plusieurs années, & en proportion des labours, des sécheresses & des engrais qui pourroient en accélérer la divi-

ſion. Les racines des grains s'étendent horiſontalement dans la terre en culture : elles ne percent point dans celle que la charrue a laiſſé entiere ; elles épuiſent la ſurface qui ne peut leur fournir un aliment ſuffiſant juſqu'à la maturité. Le banc de glaiſe ou d'argile préſente aux eaux d'hiver un corps impénétrable. Ces eaux croupiſſent, quand même le terrein ſeroit en pente ; les racines pourriſſent en partie ; la feuille de la plante jaunit & pourrit à ſon tour. A peine le printems commence-t-il à les ranimer que les ſéchereſſes trop âpres gercent la terre, la durciſſent en la reſſerrant, & ſuſpendent de nouveau la végétation.

La racine de la luzerne écarte en grande partie tous ces obſtacles, en perçant la couche d'argile ou de glaiſe, & en s'enfonçant juſqu'à la pierre.

Elle ſupplée au défaut d'un labour aſſez profond, ſans mêler à la ſurface aucune mauvaiſe terre. Quand on défriche la luzerniere, la charrue enleve une partie du plant ; le reſte pourrit en place. Dans le premier cas, le vuide laiſſé par la charrue arrachée eſt bientôt rempli par une quantité ſuffiſante de terre végétale qui s'y précipite. Dans le ſecond cas, la racine pourrie devient un engrais. La racine des grains enfile ces petits vaſes formés par la luzerne & pleins d'une nourriture abondante. Elle y eſt également à l'abri & d'une humidité & d'une ſéchereſſe nuiſibles. Les eaux trouvent un nombre infini de petits égoûts qu'elles ſuivent & par où elles ſe perdent. La ſurface ne conſerve qu'un degré d'humidité convenable ; elle eſt moins ſujette à ſe gercer dans les tems ſecs, & par conſéquent elle ſéche plus tard. D'ailleurs les racines du grain qui occupent la place de celles de la luzerne, ſont toujours, par leur profondeur, garanties de l'aridité. Ne pourroit-on pas même aſſurer qu'elles ſont arroſées par l'eau des réſervoirs ſouterreins qui doit s'élever plus aiſément à la faveur d'un millier de tubes perpendiculairement creuſés par la luzerne ?

Il me ſemble que c'eſt principalement à ces cauſes que l'on doit attribuer l'amélioration opérée par la luzerniere. Une autre expérience vient à l'appui de ce ſyſtême. Il eſt conſtant que les terres qui ont été pendant long-tems couvertes de bois, produiſent, quand on les défriche, un grand nombre de récoltes ſurprenantes. Si le repos de la terre, les feuilles & le bois pourris étoient les ſeules cauſes de la fécondité, par-tout où l'on porteroit ſur une terre précédemment inculte, une quantité conſidérable de feuilles & de bois pourris, on en obtiendroit le même réſultat. Il arrive cependant le contraire : les feuilles, en quelque quantité qu'on les jette ſur la terre, ne procurent qu'un engrais léger & momentané, & le bois pourri eſt plus pernicieux que favorable aux plantes. On peut donc juger que l'amélioration de la terre, opérée par les arbres, n'eſt ſi grande & ſi durable que parce que les racines des arbres font encore, ſur la terre, un effet plus grand que les racines de la luzerne.

I V.

Chapeaux & autres vêtemens à l'épreuve du ſabre, des balles, &c.

Suivant une lettre de Zurich du 20 Février, un nommé Henri Stiinzi, après beaucoup d'eſſais, eſt parvenu à préparer des peaux, de façon qu'il en fait des chapeaux qui, quoique minces comme du papier, parent un coup de ſabre. Il en a fait dans le courant de cette ſemaine dix qui ont parfaitement ſoutenu cette épreuve. Ces chapeaux ſont ſans couture. Il a fait auſſi de la même matiere des cuiraſſes qu'une balle, dit-on, ne perceroit pas. Il ſe propoſe d'en faire des habillemens complets, également ſans couture.

V.

Proſpectus d'un Magaſin de Plantes.

» Les végétaux ſont regardés ſans contre-
» dit comme de très-puiſſans remedes dans
» le traitement des maladies. Perſonne ne
» peut en diſconvenir.

» Les plantes qu'on nous vend ont été
» élevées, pour la plus grande partie, dans
» des terres cultivées & dans les jardins.
» Elles n'ont pas par conſéquent les vertus
» qui leur ſont naturellement propres, &
» qui ne ſe rencontrent que dans celles qui
» croiſſent dans leurs lieux naturels. Les
» plantes émolientes naiſſent ordinairement
» dans les terreins bas & humides, & les
» plantes aromatiques ſur les montagnes &
» les lieux élevés. C'eſt dans ces endroits où

» il faut les aller chercher pour les avoir » bonnes. Tous les tems de l'année ne ſont » pas indiſtinctement propres pour les re- » cueillir. Le bon tems pour la récolte des » fleurs eſt celui où elles commencent à s'é- » panouir. Il faut choiſir à cet effet un beau » jour, & l'inſtant où la roſée du matin ſe » trouve entiérement diſſipée. Dans les fleurs » labiées, le calice eſt la partie principale » pour la Médecine. Dans les fleurs d'oran- » ges, de roſes & autres ſemblables, les pé- » tales ſont ce qu'il y a de plus odorant. » Quand les plantes ont des fleurs trop pe- » tites, on conſerve les ſommités fleuries de » leurs tiges. Les fruits n'exigent pas moins » d'attention de la part d'un Herboriſte. Si » on veut les avoir en état d'être conſervés, » il faut les ramaſſer un peu avant leur ma- » turité, & les choiſir bien nourris & bien » conditionnés. Il n'en eſt pas de même des » ſemences. Elles ne ſont bonnes à être gar- » dées, que quand elles ſont bien mûres. On » choiſira par préférence celles qui ont toute » l'odeur & la ſaveur requiſes. Quant aux ti- » ges, les plus fortes & les mieux nourries » ſont celles qui ſont préférables. En fait de » bois, le plus peſant & celui du tronc ſont » les meilleurs. Le tems le plus favorable » pour la récolte des écorces eſt l'automne, » à moins qu'elles ne ſoient réſineuſes. Les » feuilles ont pareillement leur tems propre. » C'eſt pour l'ordinaire aux approches de la » floraiſon. Les feuilles des herbes émolien- » tes, pour mériter cette épithete, doivent » être néceſſairement tendres & molles. Cel- » les qui ſont ſéches & dures ne valent abſo- » lument rien. On arrache les racines des » plantes annuelles pendant la floraiſon; mais » quant à celles des vivaces, il faut en diffé- » rer l'opération juſqu'au commencement » de l'automne ou à la fin du printems. On » doit avoir ſur-tout égard à la nature de » chaque plante, ſuivant qu'elle eſt ou pré- » coce ou tardive.

» Ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir le tems de » la récolte, il faut ſçavoir encore la mé- » thode de faire deſſécher toutes ces diffé- » rentes parties des plantes, il faut faire en- » ſorte que les plantes ne perdent, que le » moins qu'on pourra, de leur odeur & de » leur éclat, & les feuilles de la beauté de » leur verd. Il faut nettoyer les racines de » toutes parties hétérogenes qui pourroient » s'y trouver, & veiller à ce qu'elles ne ſe » carient pas, ou qu'elles ne deviennent pas » vermoulues. On doit enſuite renfermer » le tout dans des boites placées en des en- » droits bien ſecs & bien aérés.

» Par le détail dans lequel nous ſommes » entrés, & qui n'eſt encore cependant que » la moindre choſe de ce qu'il y a à obſerver » pour le choix & la conſervation des plan- » tes, on voit la difficulté qu'il y a de s'en » procurer de telles, ſur-tout dans cette Ca- » pitale, où l'on n'a pas tous les terreins con- » venables pour cet effet. Le Magaſin de » Plantes qu'on annonce au Public n'en ren- » ferme que du plus beau choix. On a pris » toutes les précautions poſſibles pour les bien » préparer. On a choiſi par préférence celles » qui viennent dans les meilleurs endroits. » On les a tirées, pour la plûpart, des monta- » gnes des Alpes, des Pyrenées, de la Suiſſe » & des Voſges. On a mis, pour ainſi dire, » à contribution les montagnes d'Auvergne, » du Languedoc & de la Provence. On a » raſſemblé généralement tout ce qui ſe trou- » ve d'uſuel, tant en racines, bois, écorces, » qu'en feuilles, ſommités, fleurs, ſemences » & fruits. Leur nombre eſt très-conſidéra- » ble. On ſera très-attentif à chaque ſaiſon » de printems & d'automne à renouveller ce » Magaſin de Plantes les mieux condition- » nées.

» Pour donner des preuves plus authenti- » ques de l'exactitude qu'on obſervera pour » bien ſervir le Public, on a ſoumis ce Ma- » gaſin à l'inſpection des Médecins de la Fa- » culté de cette Capitale, dont on ſe fera un » devoir de ſuivre les avis, tant pour le » choix des plantes que pour leur conſerva- » tion. On aura ſoin de tenir encore dans ce » Magaſin la plûpart des plantes exotiques, » nouvellement découvertes, & qui ne ſont » point encore dans le commerce.

Ce Magaſin autoriſé à Paris par Arrêt du Conſeil du 15 Octobre 1770, eſt établi rue S. Honoré, en face de celle de l'Arbre-Sec, chez le Brûleur d'or, à l'entreſol où eſt le tableau qui l'indique.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Mars 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 25 à 29 l. 5 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 à 31 l. Le ſeigle, de 18 l. 10 ſ., 19 à 19 liv. 10 ſ.; l'orge,

de 15 liv. 10 s., 16 à 16 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Mars 1771, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 s. à 23 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 13 & 14 Mars 1771 de 37 à 38 liv. ; *idem* nouveau de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 12 *Mars* 1771.

	H	S		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	702			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	15		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	5		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	5		
Piastres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Mars* 1771.

Amsterdam	54	7	8e. à 55
Londres	31	5	8e.
Hambourg	182	½	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼	
Gênes	95	½ à ¼	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi* 11.	*Mardi* 12.	*Mercredi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1100	1097 ½ 1100 5 .	1100 1097 ½ 1100
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	3 m. 50. . . .	47	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	66 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 385 .	4e 415 5e 385 90	5e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 9 Mars 1771.		Du Lundi 11.		Du Mardi 12.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	A.	Masson, six dern. mois 1770.	A.	Hurel, six dern. mois 1770.	A.
Maupassant, *idem.*		Dujean, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Molliere, *idem.*		Filleul, *idem.*	D.
Bardin, *idem.*		Thevenin, *idem.*		Cochin, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	S.	Marsollier, *idem.*	G.
Delarue fils, *idem.*	D.	Domillier, *idem.*		Cauchy, *idem.*	C.
Gossey, *idem.*	E.	.....		.....	
Caron, *idem.*		.....		.....	
Boscheron, *idem.*	F.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 12 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Février.*

LA Société Royale Economique de cette Ville distribua plusieurs Prix le jour anniversaire de la naissance du Roi. Le premier Prix fut adjugé à M. Christian de Sommerfeld, Correspondant de cette Société, qui avoit exposé dans un Mémoire *quelles étoient les productions les plus naturelles au terroir du district d'Agerhaüs* en Norwege. M. Martfel, Secretaire de la Société, obtint le second en récompense d'un excellent Ouvrage sur *la maniere de traiter les bestiaux à la façon des Islandois* : en passant, il jetta quelques idées sur les Fabriques & le Commerce. Plusieurs autres Prix furent accordés à des Sçavans & à des Artistes.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT SUR L'ODER, *le 15 Février.*

S. M., afin d'empêcher que les marchandises étrangeres qu'il est seulement permis de faire passer par cette Ville pour l'Etranger, ne restent dans ses Etats, a renouvellé l'Ordonnance de 1744 qui prescrit les mesures à prendre, pour connoître la nature, le dépôt, la quantité, la vente, &c. de ces marchandises, sur-tout pendant la Foire.

La Société des Sciences & des Arts de cette Ville, extraordinairement assemblée le jour de la naissance du Roi, lut plusieurs Mémoires rélatifs aux Arts, & particuliérement aux Arts qui ont le plus de rapport avec les premiers besoins.

DE VIENNE, *le 20 Février.*

L'encouragement des Fabriques a si fort multiplié les entreprises de cette nature que L. M. dans la vue louable d'arrêter l'ignorance & la présomption qui ruinent les Particuliers & inondent le Public de mauvais ouvrages, ont jugé à propos de défendre l'établissement de toute Fabrique ou Manufacture, sans un privilege spécial. Ce privilege sera accordé, sur le rapport du College de Commerce, à qui l'examen des projets est confié. Le tems & l'expérience rameneront les choses à leur juste milieu.

Les Libraires débitant en gros & en détail, toutes sortes de Livres sans distinction, la Commission des Livres a publié un nouvel *Index* par lequel plusieurs ouvrages publiés depuis le mois de Janvier 1770 sont prohibés : quelques-uns de ces ouvrages sont écrits en François, & peu connus en France.

ITALIE.

DE MILAN, *le 11 Février.*

Le Marquis de Matino a fait ici une ban-

queroute très-considérable, dans laquelle plusieurs Négocians qui lui avoient confié des fonds, sont enveloppés. Le sieur Férini Notaire, a emporté plus de 40000 ducats à différens Particuliers.

De Trieste, *le 16 Février.*

Depuis le 28 Janvier jusqu'au 8 du courant, il est entré dans ce Port 32 bâtimens d'Italie ou de Dalmatie, la plûpart chargés de grains & autres denrées. Il n'en est sorti qu'un seul, à cause des vents contraires. Un vaisseau François, chargé de grains pour Marseille, a été contraint par le gros tems d'y rentrer, après avoir jetté une partie de sa cargaison à la mer, à la hauteur de Brundisi.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le 25 Février.*

Il s'est élevé un différend entre les Etats-Généraux & le Prince-Evêque de Liege, qui a défendu la sortie des grains hors de ses Etats, même pour Mastricht, contre les dispositions formelles des *pacta conventa.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 28 Février.*

Il est sorti pendant le courant du mois de Janvier dernier, tant par mer que par terre, soit pour le Royaume, soit pour l'Etranger, 1089 barriques 11 quarts de sucre brut, 2244 barriques 27 quarts de sucre blanc, 45122 livres d'indigo, poids net; 79537 1 liv. de café, poids ort; 23348 l. de cacao, poids net.

Il est entré, pendant le même tems, 3,296,149 livres de froment ou méteil, 1,228,376 l. de seigle, 400,140 l. d'avoine, 1,529,343 l. de légumes & graines. Il n'est sorti ni graines, ni légumes, ni farines, &c.

De Nevers, *le 28 Février.*

La récolte ayant été très-médiocre dans la Province, le plus beau froment s'étoit vendu, en Décembre & Janvier, 4 l. 18 s. le boisseau, pesant 30 livres, poids de marc. Il y a eu depuis une légere diminution: l'élite a été à 4 liv., 4 l. 5 s. dans les derniers Marchés. Les Blatiers en font venir d'Orléans quelques bateaux; mais il seroit à craindre que, faisant presque seuls la fourniture des Marchés, ils ne devinssent les maîtres absolus des prix. Les Magistrats & quelques bons Citoyens vont en faire remonter par la Loire cinq mille boisseaux. L'arrivée de ces provisions produira une diminution nouvelle. On croit qu'elles seront distribuées au prix coûtant, les frais compris, ou autrement sans bénéfice. Peut-être seroit-il plus avantageux qu'ils fussent vendus au prix courant des Marchés, sans quoi les Blatiers ne pouvant plus vendre eux-mêmes avec profit, le commerce pourroit dans la suite en souffrir. Nous devons déja à ces Patriotes, ainsi qu'à M. l'Intendant de Moulins, des secours considerables qui ont tiré, l'année derniere, cette Ville de la détresse.

De Metz, *le 1 Mars.*

Le Parlement a enregistré la Déclaration du Roi concernant les grains, à la charge que les déclarations voulues par l'article I, & les enregistremens ordonnés dans les cas de l'art. II, seront faits au Greffe de la Police dans les lieux où il y en aura d'établis, & copies des unes & des autres envoyées au Procureur Général du Roi par ses Substituts sur les lieux, pour être par lui remises au Greffe de la Cour.

Que sous la dénomination qui est faite dans l'art. IV d'Officiers de Justice & Police, ne pourront être entendus les Corps desdits Officiers, ni ceux des Officiers Municipaux qui feront faire des achats de grains pour subvenir aux besoins des Citoyens.

Que l'on ne pourra inférer de l'art. V que les Laboureurs sont dans l'interdit de s'approvisionner des grains nécessaires à leurs semences, avant la saison de les semer, non-plus que pour leur subsistance; ce qu'ils pourront faire dans tous les tems sans fraude: ni que les Meûniers soient dans l'interdit de vendre les grains provenant des droits de mouture qu'ils auront perçus, dans les cas où ils excéderont leur consommation.

A charge aussi que ne seront assujettis aux formalités prescrites par l'art. II, que les Commerçans en grains & ceux qui enverront des grains pour être vendus dans les Villes, Bourgs ou Villages où il y a des Halles, Marchés ou Ports établis; & seront, sous le bon plaisir de Sa Majesté, appliqués au soulagement des Villes & Communautés où les contraventions auront été commises, les deux tiers des confiscations qui seront prononcées contre les contrevenans, &c.

La même Cour, dans le courant de Janvier, a jugé nulle une obligation écrite par le créancier & signée par le débiteur, avec l'approbation, *bon comme dessus*.

De Bourg en Bresse, *le 3 Mars.*

Le zele & la vigilance des Syndics Généraux de la Province, qui descendent jusqu'aux plus petits détails économiques, n'ont différé de venir au secours des Pauvres, que pour les aider plus efficacement dans le tems de leur plus grande misere, c'est-à-dire, vers la fin de l'hiver.

Vers le milieu du mois de Janvier, ils ont signé une délibération pour l'établissement d'atteliers de charité sur les grandes routes de la Province.

Vu cette délibération, M. l'Intendant a rendu une Ordonnance en vertu de laquelle il sera employé des deniers communs des trois Ordres provenans de la cruë du sel, une somme de 12000 liv. au paiement des Ouvriers qui travailleront au déblai des buttes sur les grandes routes; sauf à être employée par la suite une plus forte somme, si le cas y échet. Trois atteliers y sont fixés à l'entrée de la forêt de Seillon, près la ville de Bourg, à la butte du Vieux-Jonc, pour le déblai; & la levée de l'abord du pont sur la route de Bourg à Montracol, pour le remblai; & aux abords du premier pont sur la route de Cézeria à Boha où il sera construit une levée; le tout sous la direction & les profils de l'Ingénieur de la Province. Les deux sexes y seront reçus depuis dix ans jusqu'à soixante ans, les nécessiteux par préférence. Les hommes faits & valides seront payés à douze sous pour huit heures de travail; les enfans au-dessous de quinze ans, six sous; les femmes à huit sous; c'est-à-dire, les premiers à 18 den., les seconds à 9 den., & les autres à 12 den. par heure. Les Préposés aux atteliers choisis par les Syndics tiendront un état exact des Travailleurs, & leur donneront des billets d'heures. A la fin de chaque journée, il leur sera délivré un bon des heures qu'ils auront employées à l'ouvrage.

Ces atteliers de charité viennent d'être ouverts: on y reçoit tous ceux qui se présentent; le concours est considérable, & il regne un ordre admirable dans ces travaux d'utilité publique.

D'Orléans, *le 6 Mars.*

La Société d'Agriculture de cette Ville, qui devoit distribuer dans le courant de Janvier 1771, un Prix de 600 liv. dû à la générosité de M. *de Cipiere*, Intendant de la Généralité, au Mémoire qui auroit résolu de la maniere la plus satisfaisante cette question: *Le commerce de tous les Etats de l'Europe étant assujetti à des droits d'entrée & de sortie, & à des prohibitions souvent réciproques des productions de leur territoire & des ouvrages de leur industrie, quel seroit l'avantage ou le désavantage d'un Royaume qui rendroit, le premier, à son commerce, une liberté & une immunité complettes?* La Société ayant jugé qu'aucun des Mémoires n'avoit parfaitement rempli son attente, ni discuté cet important sujet avec assez de succès, pour n'y pas laisser un grand nombre d'obscurités qu'il seroit nécessaire de dissiper, elle propose le même sujet, aux mêmes conditions, pour l'année 1772.

La Société qui a distingué le Mémoire N°. 8, qui a pour devise, *qui perspexerit in legem perfectam libertatis & permanserit in eâ, hic beatus in facto suo erit*, & le Mémoire n°. 50 qui a pour devise, *fortunatus ille Deos qui novit agrestes*, engage leurs Auteurs à retoucher leurs ouvrages; elle est persuadée qu'en y donnant tous les soins dont ils sont capables, ils parviendront sûrement à éclaircir, à l'avantage de toutes les Nations commerçantes, cette utile question qui a, par sa nature & l'influence qu'on peut lui attribuer sur leur prospérité, les rapports les plus intimes & les plus délicats avec les premiers objets de leurs desirs & de tous leurs travaux.

Ce Prix sera distribué dans le courant d'Avril 1772.

De Paris, *le 9 Mars.*

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 11 Décembre 1770, a cassé & annullé différentes Sentences rendues par les Juges du Bailliage de Sainte-Menehould, en ce qu'elles ordonnoient l'application au pain des Prisonniers & au profit de l'Hôtel-Dieu, d'amendes prononcées pour contravention à la Police; & enjoint aux Parties condamnées auxdites amendes d'en payer le montant, ensemble les quatre sous huit deniers pour livre & droit de quittance, entre les mains du Préposé de la Ferme Générale, sauf leur recours contre qui il appartiendra: ordonnant l'exécution des Déclarations des 21 Mars 1671, 21 Janvier 1685, & 9 Mars 1709, qui défendent aux Cours & Juges, remise ou modération d'amendes, & application d'icelles au pain des Prisonniers, œuvres pies, &c.

Un autre Arrêt du 24 Novembre a permis, pour cette fois seulement, aux Sauniers du ressort de la Jurisdiction d'Avranches, & à ceux des autres ressorts, de bouillir & faire sel, pendant cinquante jours, dans le cours du semestre d'Octobre 1770.

Un autre Arrêt du 30 Décembre ordonne qu'outre & par-dessus les droits de nouvel acquêt dus par les Communautés laïques des Provinces & Généralités du Royaume, faisant partie des droits compris dans le bail des Fermes Générales, les deux nouveaux sous pour livre établis sur lesdits droits par les Déclarations du 3 Février 1760 & 21 Novembre 1763, dont la levée & perception a été prorogée par celle du 8 Janvier 1767, continueront d'être payés; sçavoir, le premier sou, à compter du 1 Mars 1770, jusqu'au dernier Décembre 1774, & le second, du 1 Janvier 1771 jusqu'audit jour dernier Décembre 1774. Ordonne en outre que le payement desdits 2 sous pour livre sera fait à Julien Alaterre, Adjudicataire actuel des Fermes Générales, par les Receveurs Généraux des Finances, & Trésoriers Généraux des Pays d'Etat, en la maniere & dans les mêmes délais prescrits pour le paiement du principal desdits droits de nouvel acquêt.

Par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 1 Février, il a été ordonné que ceux qui à l'avenir, à compter du 1 Avril prochain, entreront en jouissance d'Offices de Finance dont ils étoient pourvus en survivance, sans avoir satisfait aux dispositions de l'Edit du mois de Décembre dernier, seront tenus de payer le triple du droit ordonné par icelui; & que ceux desdits Survivanciers qui sont entrés en jouissance depuis le 5 Décembre dernier, ou y entreront avant ledit jour 1er Avril, seront tenus de payer avant le premier Avril le droit ordonné par ledit Edit, faute de quoi, ils seront sujets au triple dudit droit.

Par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Février, la Commission du Conseil établie pour la liquidation des Offices & droits domaniaux, par Edit du mois d'Avril 1768, a été supprimée; & les opérations de ladite liquidation ont été réunies à la Commission établie pour la liquidation des Offices sur les cuirs & des Offices municipaux.

Les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, Juges souverains en cette partie, ont condamné le nommé Martin en cent livres d'amende, & au bannissement pour un an de la Capitainerie de Saint-Germain en Laie, pour braconage, & pour avoir tiré sur les Gardes de ladite Capitainerie: & par le même jugement, ils ont défendu à tous Gardes de tirer sur les Braconniers & autres délinquans, à peine d'être punis selon la rigueur des Ordonnances.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remarques du P. D. Marcello Cortinovis, Barnabite, sur la fécondation de certaines plantes.

Nous accusons souvent le climat ou le terrein d'avoir abâtardi certaines plantes, lorsque la chose arrive plutôt par notre négligence ou par l'ignorance dans laquelle nous sommes de quelques principes de la cultivation.

Rai, Hist. 1, pag. 42, rapporte qu'un nommé Baal, Jardinier de Brainford, avoit vendu une grande quantité de graine de chou-fleurs à différens Jardiniers des environs de Londres. Ceux-ci, après l'avoir cultivée dans un bon terrein, n'en recueil-

lirent que des choux ordinaires. Querelle entr'eux & le Vendeur; ils le citent devant les Juges de Westminster; & il est condamné, non-seulement à la restitution de l'argent qu'il avoit reçu, mais encore à des dommages & intérêts pour le tems & l'usufruit de la terre perdus par les Demandeurs. Cependant ce n'étoit nullement la faute de la graine de Baal, mais bien l'effet de l'impregnation des chou-fleurs faite par des choux communs. Lorsqu'on a de bons chou-fleurs, on doit se garder de les mettre en compagnie avec des choux de moindre qualité, afin qu'ils ne soient pas fécondés par la poussiere des derniers, ce qui les dénatureroit.

Les peupliers & les saules, si vous mêlez ensemble les mâles & les femelles, multiplient beaucoup : il n'en est pas de même si les mâles sont seuls.

Le fruit du figuier de Grece & d'Italie mis en terre, prend, pousse une plante, & produit des fruits; parce que dans ces pays les figuiers sauvages le fécondent. Il n'en est pas de même des figues de France, d'Allemagne, &c. par ce que la caprification qui les féconderoit n'y a pas lieu.

Les melons, les concombres, les citrouilles, &c. portent deux sortes de fleurs, les unes qui sont stériles & n'ont que des étamines, les autres qui ont des pistilles & produisent du fruit. Souvent les Jardiniers retranchent les fleurs femelles, parce que la plante n'absorbe pas trop de nourriture, & ils se trompent. Il vaudroit mieux arracher les fleurs mâles ou étaminiferes & en répandre la poussiere sur les pistilliferes vers le midi; ou plutôt couvrir celles-ci avec les autres : car c'est faute de fécondation & non de nourriture, que le fruit tombe. C'est pourquoi les fruits avortent dans les étuves, si on n'ouvre les fenêtres, par où les vents leur apportent les principes de la fécondité.

Rai raconte qu'en 1723 il y avoit dans un jardin une plante de melon qui portoit toujours des fleurs sans jamais produire des fruits, parce que le Jardinier en arrachoit réguliérement les mâles avant la fécondation.

Si le chanvre qui n'a que des fleurs mâles, est arraché avant que le chanvre aux fleurs femelles ait fleuri, l'infécondité est la suite de cette opération.

Du reste, il n'est pas nécessaire pour la fécondation que la fine poussiere des étamines pénétre dans le cœur des pistilles, mais il suffit qu'elle le surmonte & couvre.

I I.

Sur le pain fait de farine de pommes de terre.

Des personnes, zélées pour le bien de l'humanité, n'ont pu s'empêcher de concevoir des soupçons sur la salubrité de ce pain, en voyant la maniere dont des Médecins & des Agronomes célébres en ont parlé.

M. Tissot, dans son *Traité sur les maladies des gens du monde*, dit p. 267, *que les pommes de terre sont dans la classe des alimens gras, visqueux & épaississans.* Daniel Langhans, célébre Médecin Suisse, remarque dans *l'Art de se guérir soi-même*, t. 2, p. 78, Edit de 1768, que *les écrouelles sont communes en Suisse où le bas peuple se nourrit souvent de pommes de terre. .... Je suis persuadé*, ajoute-t-il, *que les maladies scrophuleuses qui regnent dans nos cantons, ne viennent que de cette mauvaise nourriture & du défaut d'exercice : & la preuve en est qu'elles sont extrêmement rares dans le pays où l'on ne connoît point les pommes de terre.* Le *Guide du Fermier*, en donnant, p. 228 & suiv. de la 2e. partie, la maniere d'opérer pour faire du pain de pomme de terre, assure qu'après les avoir rapées dans de l'eau claire, il faut les laver six ou sept fois pour qu'elles ne chargent plus l'eau d'impuretés; & que malgré cela, la farine devient au bout de quelque tems verte & se pourrit. D'où l'on a inféré que le principe d'impureté & de putréfaction ne se détruisoit jamais.

L'expérience des Anglois, des Irlandois, des Allemands, des Hollandois, des Flamands, des Américains, &c. qui mangent beaucoup de pommes de terre & se portent très-bien, détruit toutes ces conjectures. C'est une vérité généralement reconnue que cette nourriture engraisse les poules, les pigeons, les canards, les chiens, les cochons, les chevaux, &c. qui en sont très-friands : avec un principe vicieux, elle produiroit un très-mauvais effet sur les animaux comme sur les hommes. Le *Guide du Fermier* donne une assez mauvaise méthode de faire du pain de pomme de terre; & l'expérience prouve, contre son assertion, que la farine de ces pommes ne teint pas l'eau en verd,

& qu'elle ne devient pas verte. M. C. de F***. a assuré dans le n°. 6 des Affiches de Rouen, que le pain ne moisissoit point, qu'il en avoit d'un, deux & quatre ans qui étoient aussi sains que le premier jour, sans odeur, & qui reprennent très-bien dans du bouillon pour faire la soupe. Il a même envoyé de ce pain sur mer; & après un voyage de long cours, il est revenu très-sain & se conserve. Par l'effet que les pommes de terre produisent sur les animaux, on ne peut pas douter qu'il ne soit très-nourrissant; & les personnes qui en font usage, s'accordent à l'attester. Nous avons parlé en dernier lieu des expériences de M. Chapeau, Curé de Meslay, & de M. T***.

M. C. de F***. donne la maniere suivante de faire le pain de pommes de terre Mettez des pommes de terre dans une marmite ou chaudiere d'eau; faites-les bouillir un quart d'heure seulement; jettez l'eau; écrasez les pommes de terre, elles feront une bonne pâte : mettez de cette pâte en poids égal avec de la farine de bled dans laquelle vous aurez mis assez de levain pour faire lever les deux pâtes. Pêtrissez le tout ensemble, sans y mettre d'eau, du moins beaucoup. Après quoi suivez la méthode ordinaire. Faites bien revenir vos pâtes, faites-les cuire à propos, & vingt livres de pommes de terre avec vingt livres de farine de bled vous rendront quarante livres de fort bon pain.

M. le Curé de Meslay lave d'abord les pommes de terre, les jette dans l'eau bouillante, les laisse bouillir jusqu'à ce qu'elles cédent à l'impression du doigt, les retire de l'eau, les égoutte, les pele, les écrase avec un rouleau, les réduit en pâte très-liante; prend égale quantité de farine de bled, & le levain ayant été fait à l'ordinaire, on y mêle cette pâte qu'on a eu la précaution de faire chauffer à sec. On verse l'eau dans la huche & l'on boulange. Il n'est pas nécessaire que le four soit plus chaud; mais on laisse les gros pains une demi-heure de plus, & les petits à proportion.

Dans le Mémoire publié à Bordeaux, il est dit qu'il faut avoir soin de ne mettre que les trois quarts de l'eau qui seroit nécessaire pour pêtrir la farine seule de bled, attendu que la pâte de pomme de terre étant un peu aqueuse, elle supplée à une certaine quantité d'eau : précaution, ajoute-t-on, sans laquelle le pain ne leveroit pas suffisamment & seroit lourd. On exige aussi que l'eau soit fort chaude, mais on suppose la pâte froide, &c. L'Auteur assure que quatre-vingt-deux livres de pâte de pommes de terre ont produit cent vingt-deux livres de pain, & qu'en y ajoutant quarante-une livres de farine, on a cent cinquante-deux livres de pain.

Toutes ces pratiques ne différent que dans de légeres circonstances; & il ne faut que de légers essais pour se perfectionner dans cette manipulation.

III.

Extrait d'une Lettre d'Altstaedt, sur la maniere de se procurer une bonne espece de millet.

» Vos Feuilles sont consacrées, Monsieur, » à l'utilité générale; tout ami de l'huma- » nité, dans tous les pays, doit se faire un » plaisir de vous communiquer les décou- » vertes utiles qu'il a le bonheur de faire : » je prends la liberté de vous adresser la » suivante.

» Vous sçavez, Monsieur, que le millet » est d'une grande ressource dans l'écono- » mie : c'est une plante fertile qui produit » une graine bienfaisante dont on tire une » nourriture saine & agréable. Nous en » avons dans les campagnes de Weissenfels » (Electorat de Saxe) une très-bonne es- » pece qui y croît à souhait : on ne doute » point qu'elle ne réussisse de même ailleurs. » Outre ce millet de Weissenfels, j'en ai » découvert une autre sorte que nous nom- » mons *stachel hirse* (millet barbu) ou *pani-* » *cum* : elle est encore très-rare. Il y a quel- » que tems qu'un de mes amis m'en donna » deux épis que je cultivai & qui me don- » nerent trente livres de graine dont j'ai en- » semencé un petit canton qui a produit » proportionnellement encore davantage. » Cette espece l'emporte à tous égards sur » les autres especes connues.

» 1°. Tous les épis mûrissent en même » tems; on les coupe comme le seigle.

» 2°. Le grain ne s'éparpille pas comme » le millet ordinaire.

» 3°. Les pointes dont il est couronné en » éloignent les oiseaux, ou du moins les em- » pêchent d'en manger autant que de ce- » lui-là.

» 4°. Il renfle beaucoup dans la cuiſſon, » & il eſt d'un très-bon goût.

» 5°. Il multiplie beaucoup, & il n'eſt » pas ſujet à s'échauffer, comme le bled & » le millet commun.

» On le ſeme au commencement de Mai » & on le moiſſonne avec l'orge. Il aime » un terrein bien fumé, bien béché ou la- » bouré à petits ſillons. Il faut le ſemer très- » clair; par-là il proſpere, à cauſe de la » facilité qu'il a d'étendre ſes racines qui » multiplient les épis. Un ſeul grain, ſemé » dans un bon champ, m'a produit juſqu'à » dix épis.

» Vous pouvez, Monſieur, en voir des » eſſais, qu'on vous fera tenir par la voie » qu'il vous plaira d indiquer; nous ne vous » demandons d'autre reconnoiſſance que de » nous faire ſçavoir quel aura été, en Fran- » ce le ſuccès de ſa culture. Je ſuis, &c. »

(Nous voyons le moment où, ſi nos Patriotes veulent bien nous ſeconder & répondre à l'empreſſement des Etrangers, il s'établira, par le moyen de nos Feuilles, entre les divers Etats de l'Europe une communication de lumieres & de richeſſes également utile à toutes les Nations. Tout ce que l'on peut attendre de notre zele pour y parvenir, nous le promettons au Public. Nous nous prêterons à tout ce que l'on pourra exiger de nous, autant que les circonſtances nous le permettront. Nous prierons ſeulement nos Lecteurs de ſe rappeller que nous ne pouvons pas nous aſſervir ni aux goûts excluſifs ni aux opinions particulieres, comme quelques perſonnes ont paru nous y inviter. Quant aux opinions, il n'y a que la raiſon qui ait le droit de nous en faire adopter, & nous ſommes toujours prêts à l'écouter & à la défendre. Quant aux goûts perſonnels, la nature de notre travail nous oblige à embraſſer pluſieurs objets différens. Notre Feuille eſt la Gazette de l'Agriculture, du Commerce, des Arts, & des Finances, & non la Gazette de l'Agriculture ſeule, ou des Arts ſeuls, &c. On ne doit donc pas nous blâmer, lorſque nous nous efforçons de remplir notre titre dans toute ſon étendue. Si M. C***. Avocat au Parlement, avoit bien voulu lire ce titre & parcourir nos Gazettes, il n'auroit pas dit dans une Lettre qui ſe trouve dans le Journal Encyclopédique, Janv. 1771, que la réponſe à une queſtion que nous avions propoſée, rélativement à la mouture, ne convenoit pas à nos Feuilles qui n'étoient faites que pour les Négocians. Il auroit vu que tout ce qui a rapport à l'Agricnlture & par conſéquent aux ſubſiſtances, étoit de notre reſſort, & que cette queſtion avoit été auſſitôt réſolue dans nos Feuilles. Nous nous en tiendrons donc invariablement à notre titre; & toujours diſpoſés à reconnoître nos erreurs & à nous corriger de nos défauts, lorſqu'on daignera nous en avertir, nous ferons tous nos efforts pour remplir, autant qu'il nous ſera poſſible, les objets divers de notre entrepriſe. Ils ſe prêtent la main les uns aux autres, ces objets; ils ſont indiſſolublement liés enſemble, ils ſont tous intéreſſés à leurs ſuccès reſpectifs. Quel moyen plus efficace d'accélérer les progrès de tous ces Arts, que cette communication générale de lumieres à laquelle nous invitons & les Etrangers & nos Compatriotes! Notre zele mérite peut-être leur confiance; & nos Feuilles ſont faites pour être le dépôt de leurs découvertes. Les perſonnes qui deſireroient profiter des offres officieuſes énoncées dans la lettre précédente, n'ont qu'à nous faire connoître leurs intentions. Celles qui pourroient nous communiquer des inſtructions particulieres ſur le même ſujet, ſerviroient le Public, & nous aideroient à nous acquitter des devoirs de la reconnoiſſance, en nous en faiſant part).

I V.

Deſcription d'un Temple fait par James Upjohn, envoyé de Londres aux Indes Orientales, avec un char de triomphe (dont on donnera la deſcription l'Ordinaire prochain).

Ce Temple eſt ſitué ſur un roc qui paroît d'or maſſif; dans la caverne de ce roc, on voit un très-beau dragon. Au-deſſus ſont quatre éléphans richement parés, leſquels portent une horloge muſicale qui joue ſix airs. Le frontiſpice préſente une grande variété de peintures mouvantes, avec un moulin à vent, un moulin à eau & diverſes figures mobiles. Au-deſſus de toutes ces pieces l'on a placé une pendule qui va 8 jours, & au-deſſus de la pendule une double étoile, & au-deſſus de cette étoile une autre belle étoile mobile, autour de laquelle tournent une foule de petites étoiles. Le tout eſt ſurmonté d'un dragon qui a auſſi du mouvement. La façade du Temple & les colonnes ſont ornées de pierreries; le tout a quatre pieds & demi

de haut. Il y a deux Temples parfaitemeut ſemblables.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Mars 1771, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 ſ. à 23 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel le 8 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mars 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	715	15		*marc.*
Du Mexique à . . .	709	16		
Du Perou à	702	5		
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	15		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	16		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	6	3	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Mars 1771.*

Amſterdam	54	7	8e.
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼	
Gênes	95	½	
Lyon, *Rois*, ...	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1125 20 17½ .	1115	1110 7½ . . .
Emprunt Oct. .	250	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	43	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	65	65	65 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 320 5e 390 .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1770.

Du Merc. 6 Mars 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Gautier, ſix dern. mois 1770.	A.	Boutray, ſix dern. mois 1770.	A.	Iſſally, ſix dern. mois 1770.	A.
Radix pere, *idem.*		Cadeau, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Radix fils, *idem.*		Courmont, *idem.*	C.	Lempereur, *idem.*	C.
Boucard, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Pannelier, *idem.*	E.
Lebrun, *idem.*	C.	Rouillard, *idem.*		Maupaſſant, ſix p. mois 1770.	N.
Roytier, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	D.	Deſchamps, *idem.*	P.
Daubonne, *id.*		Deſchapelles, *id.*	F.	.....	
Boutet, *idem.*		Nau, *idem.*	J.	.....	
Deſpeignes, *idem.*		Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
Lecanu, *idem.*	E.	.....		.....	
Meulan, *idem.*	F.	.....		.....	
Deſplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Février.*

LES droits d'entrée sur le lin & le chanvre dans ce Royaume & celui de Norwege viennent d'être augmentés. Le lin payera par chaque schifpfund 2 rixdales 32 schillings, & le chanvre 1 rixd. 18 schillings.

Il ne passe presque pas de vaisseaux par le détroit. Nous avons appris que le *Barbana Hendrina*, Capitaine G. Jockes de Christiansund, allant à Barcelonne, a échoué près de Niego, & qu'on a eu bien de la peine à en sauver l'équipage. L'*Apperene*, vaisseau Anglois, Capitaine Buske, allant de Stockolm à Lisbonne, a aussi échoué à trois milles de Halmstrand; on n'en a presque rien sauvé.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 10 Février.*

Malgré la rigueur de la saison, on a essuyé, le mois dernier & le présent mois, divers orages accompagnés de tonnerre, dans ces Provinces septentrionales de l'Allemagne, où ils sont très-rares même en été.

DE RATISBONNE, *le 11 Février.*

S. A. S. l'Electeur de Baviere a fait frapper à Munich de petites pieces de cuivre où l'on voit d'un côté l'*œil de la Providence*, avec cette devise, *la nourriture des Pauvres*; & de l'autre, *bon pour un jour* (ou *deux*, *trois*, *quatre*). Un Ecclésiastique en fait tous les jours à Munich la distribution aux Pauvres qu'à la fin la charité & la bienfaisance sont obligées de nourrir. Ceux qui les ont reçues sont nourris ce jour-là (& les autres jours qui seroient marqués sur les pieces) à l'Hôpital de S. Joseph, en rendant ces marques dont la distribution se renouvelle le lendemain.

DE HANOVRE, *le 14 Février.*

L'humanité souffrante a trouvé ici de puissans secours dans le zele des Ministres, des Magistrats, du Clergé, des Citoyens riches. De leurs charités, on a acheté du bled que l'on moud aux dépens de ces Bienfaiteurs, & dont, on fait du pain à proportion du nombre des vrais Pauvres auxquels on donne des billets pour en recevoir.

DE BRUNSWICK, *le 14 Février.*

La Loterie qui se tire, sous la protection du Souverain, au profit de la Maison des Orphelins de cette Ville, vient d'être arrangée sur un nouveau plan par lequel la Maison est déchargée des frais qui ordinairement en absorbent le profit le plus net en faveur des Entrepreneurs, Directeurs, &c. Ces fausses dépenses nourrissent & enrichissent même en Allemagne une quantité pro-

digieuse d'hommes inutiles, attendu qu'il n'y a presque point de lieu un peu notable qui n'ait sa Loterie, & que dans les Villes d'un certain ordre, il s'en trouve même deux & trois. Rien n'y est si commun, si ce n'est les almanachs.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Caen, *le 21 Février.*

L'Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville, dans sa Séance publique tenue le mois dernier, annonça qu'aucun des Auteurs qui avoient concouru pour le Prix de 1770, n'étant entré dans ses vues, elle proposoit, pour le Prix de 1771, le même sujet, à sçavoir : *Quelle est la différence du caractere national de la France sous le regne de Louis XIV & de Louis XV, & quelles en sont les conséquences ?*

L'Histoire du développement de l'esprit philosophique, de ses progrès, de ses avantages, & des découvertes qu'il a occasionnées sous l'un & l'autre regnes, peindra bien mieux le vrai caractere de la France que celle des abus de l'un & de l'autre.

L'Agriculture, par exemple, peut fournir un objet de comparaison des plus intéressans ; & il paroît que l'exposition des idées, des sentimens, des recherches, des institutions, des établissemens, des découvertes, des loix relatives à cet Art primitif sous les deux regnes, seroit conforme au vœu de cette Société, à en juger par le zele avec lequel ses Membres en recommandent, en encouragent, en exaltent à l'envi dans leurs discours, la pratique, les progrès, l'importance. C'est dans cet esprit que M. Lepage, en parlant des moyens de prévenir les crimes, après avoir remarqué que Louis XIV en encourageant le commerce, ouvrit une branche de travaux bien capables d'éteindre l'oisiveté & de prévenir l'indigence, & qu'en protégeant les Sciences & les Arts, il multiplia les instructions qui sont la source de l'éducation & des bons exemples, observa que sous le Successeur Bien-Aimé de ce Prince, l'esprit philosophique s'est perfectionné ; que l'Agriculture, le premier des Arts, celui qui procure la masse des travaux les plus utiles par les richesses qu'il fait naître, est honorée & protégée ; qu'elle seule peut garantir une grande Nation des fléaux de l'indigence, &c. Ainsi M. l'Abbé le Moigne, dans un discours sur les inconvéniens des lettres qui *presque toujours exposent aux persécutions les plus révoltantes ceux qui les cultivent*, a loué *la Science économique* comme *l'ame de l'Agriculture & du Commerce, qui par le flux & le reflux des biens & des commodités de la vie qui doivent voler à la voix du besoin & du plaisir, lorsque l'échange en est libre, tend à multiplier les richesses & à procurer le plus grand bonheur possible ;* & il s'est plaint de ce qu'elle ne *garantit* pas *des reproches les plus amers, ceux qui aiment assez leurs pareils, pour leur démontrer les avantages de cette Science.*

Le Prix de la valeur de 300 liv. dû à la générosité de M. de Fontette, Intendant & Vice-Protecteur de l'Academie, sera distribué le 5 Décembre prochain. Les ouvrages seront remis francs de port, avant le 1 Novembre à M. Rouxelin, Secretaire de l'Académie, ou à M. Leroy, son Imprimeur.

De Dijon, *le 23 Février.*

La Déclaration du Roi du 27 Décembre dernier, concernant le commerce des grains, a été enregistrée au Parlement avec les modifications suivantes.

Sous le bon vouloir de Sa Majesté, déclare la Cour qu'elle entend être compris dans la prohibition de s'immiscer dans le commerce des grains & farines, portée en l'art. IV, & sous les peines y prononcées, même les Officiers des Seigneurs, exerçans la police dans les Villes, Bourgs & lieux où il y a Marchés de grains établis ; comme aussi tous Receveurs & Dépositaires de deniers publics par eux perçus ou consignés en leurs mains.

Que l'interdiction faite en l'article V dudit commerce à tous Fermiers & Laboureurs, en ce qui est des Fermiers, n'est entendu que de ceux qui labourent terres d'autrui à titre de fermage, & non des Fermiers, cultivant par mains d'autrui, qui, commerçant en grains, se seront conformés aux dispositions des art. I & II de la présente Déclaration.

Que la prohibition faite par ledit arti-

cle V aux Meûniers, dudit commerce, pour la vente, ne s'entend que des grains dont ils auroient fait achat, lequel leur demeure expressément défendu au-delà de leur consommation, & non des grains & farines par eux perçus en leurs moulins pour rétribution & salaire de moûture des grains y apportés.

N'entend pareillement être interdit par l'article VI aux Propriétaires & à leurs Fermiers qui, par leurs mains ou par fermages, perçoivent le revenu de leurs fonds en nature même & en grains, la faculté de vendre en leur domicile & sur leurs greniers, le produit de leur récolte.

Demeurent pareillement exceptées de la prohibition portée en l'article VII d'acheter en verd, sur pied, & avant la récolte, les ventes qui en seroient ordonnées ou permises par autorité de Justice.

D'AMIENS, *le 25 Février.*

Le Marché de Crépy en Valois est un de ceux de ces Provinces où le grain est le plus cher : le prix en revient à 11 l. le quintal, poids de marc. Celui d'Hesdin est un de ceux où il est à meilleur marché ; le prix en revient à 8 liv. le quintal, même poids. Ainsi en prenant le terme moyen, les grains sont en général à un prix modéré ; nulle part ils ne sont à un prix excessif.

Les denrées de commerce se soutiennent à Dunkerque au prix où elles étoient il y a un mois. Les fruits de Carême y sont chers & rares.

Il y a quelque tems que les Maire & Echevins de la ville de Saint-Omer rendirent une Sentence pour défendre aux Meûniers d'exiger leurs salaires en grains, leur ordonner de se contenter de dix sous par rasiere, leur enjoindre d'avoir des balances & poids pour peser les grains & la farine, & leur défendre de faire la profession de Boulanger, & même d'avoir des fours, ainsi que de *nourrir des porcs, pigeons ou poulets d'Inde*, à peine d'amende. Quoiqu'il soit naturellement aussi libre aux Meûniers qu'aux autres d'avoir, ainsi que de manger des porcs, des pigeons & des poulets d'Inde, la Police a cru devoir prévenir les dégâts & les délits que ces animaux pourroient commettre, comme les poules & les rats, malgré la réparation que les Meûniers en feroient aux Particuliers en leur rendant le juste poids de leurs grains & farine. On se souvient qu'autrefois, dans ces Provinces, les animaux malfaiteurs furent quelquefois eux-mêmes condamnés à la mort, & exécutés avec toutes les formalités de la Justice.

DE LYON, *le 28 Février.*

La Société Royale de cette Ville propose le Prix d'une médaille d'or de 300 liv. au meilleur Mémoire sur la question suivante :

Les greniers sont ils avantageux pour une grande Ville, & dans le cas de l'affirmative, quels seroient les moyens préferables & les moins dispendieux pour assurer constamment les grains nécessaires à la subsistance des Habitans ?

Ce Prix, dont on est redevable à M. de Flesselle, Intendant de la Généralité, doit être adjugé dans le courant du mois de Mars 1772. On exige que les ouvrages destinés à concourir, se trouvent accompagnés d'un billet cacheté, contenant le nom, les qualités, avec la demeure de l'Auteur ; & qu'avant le premier Janvier, ils soient remis, francs de port, *à M. Noyel de Belleroche, Secretaire Perpétuel de la Société, rue Neuve de la Charité.*

DE PARIS, *le 28 Février.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 28 de ce mois ; le gros Lot de 18000 l. est échu au n°. 613255 ; & le 2e. de 6000 l. est échu au n°. 599336.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Exposition du projet pour la destruction générale des Loups ; par M. Ducarne de Blangy.

Pour bien éclaircir les détails du projet que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Contrôleur Général, relativement à la destruction des loups dans tout le Royaume, il est à propos d'observer que M. de l'Isle de Moncel, Capitaine d'Artillerie, encouragé

par le Gouvernement & par un grand Prince qui l'honore de ſon eſtime (Monſeigneur le Prince de Condé), a fait différentes épreuves pour parvenir à ce but. Elles ſont expoſées dans un excellent Ouvrage qui ne ſçauroit être trop lu de ceux qui s'occupent de cet objet.

M. de Moncel s'arrête principalement ſur deux méthodes ; la premiere, c'eſt l'empoiſonnement des bêtes mortes ; la ſeconde, la conſtruction de louvieres ou foſſes à loup. Rien de mieux imaginé que ces deux méthodes, celle des louvieres ſur-tout : elle eſt regardée comme infaillible, lorſqu'on parvient à y attirer les loups ; ce que l'Auteur fait par des trainées de morceaux de bêtes mortes grillées & graiſſées de l'appas propre à cet objet.

Ce moyen eſt sûr, à la vérité, mais embarraſſant & diſpendieux. Les drogues qui entrent dans la compoſition de l'appas ſont cheres. Il faut de plus que preſque tous les jours un homme aille, la nuit, & quelquefois par de mauvais tems, à un bon quart de lieue de la louviere, travailler pendant deux ou trois heures à faire les trainées, & en tenant à la main une perche au bout de laquelle l'appas eſt attaché.

J'ai cherché à éviter cet inconvénient, capable de dégoûter de cette méthode d'ailleurs excellente les perſonnes, & ſur-tout les jeunes Seigneurs qui pourroient ſe faire de cet objet un amuſement auſſi noble qu'utile, comme l'expérience l'a prouvé, malgré le ſuccès de quelques tentatives. La dépenſe rebute encore moins que la difficulté de trouver des gens qui veuillent & ſçachent faire les trainées, leſquelles demandent beaucoup d'attention.

Jaloux de faire réuſſir & adopter cette méthode, j'ai imaginé un moyen auſſi sûr que facile d'attirer les loups. C'eſt de placer les bêtes à cornes, chevaux, & d'autres bêtes qui meurent ou dont on veut ſe défaire, à une certaine diſtance de la foſſe, l'été, tems où ces animaux carnaciers ſont moins affamés, afin qu'ils ne reconnoiſſent pas le piege, pour enſuite en rapprocher les bêtes mortes, à 20 ou 30 pas, lorſqu'on aura reconnu l'approche des loups ou renards, &c.

Depuis la fin de Mars juſques vers la fin d'Octobre, la louviere ſeroit couverte de fagots, d'épines, &c. ſoutenus ſur deux ou trois mauvaiſes perches, & de plus environnée d'autres perches attachées à des pieux enfoncés verticalement en terre, barriere ſuffiſante pour empêcher les chevaux & les beſtiaux d'en approcher de trop près.

Quinze jours ou trois ſemaines avant le tems où l'on prévoit que les loups commenceront à avoir faim, c'eſt-à-dire, le 5, le 6 Octobre, ou plus tard, pour les accoutumer à voir ſans méfiance la paille ou les feuilles, ou la mouſſe dont la louviere eſt couverte, quand elle eſt tendue, la canne poſée au milieu, on met de cette paille ou de ces feuilles, en deux ou trois endroits, autour des morceaux de bêtes mortes, & en forme ronde comme la louviere. Il faut toujours, de quelque maniere, accoutumer les loups à la vue de la paille.

Je ſuppoſe qu'on ſçait, ſuivant les inſtructions de M. de Moncel, comment il faut tendre la louviere & y placer la canne ou l'oie. Je paſſe aux moyens de reconnoître ſi les loups ſont venus au carnage, ce qui aſſure qu'ils y reviendront bientôt.

On répandra autour des bêtes mortes des cendres, même de celles de leſſive ſéchées, ou du ſable. Les pas des loups s'y imprimeront. Il eſt facile de les diſtinguer de ceux de tout autre animal. Aucun Chaſſeur ne s'y méprend.

Dès que les loups y ſont venus, le Tendeur eſt preſqu'aſſuré de les prendre dans les quatre ou cinq jours ſuivans, & de ne point faire de corvée.

Un grand avantage de ma méthode, c'eſt de ne tendre preſque jamais la louviere envain ; car on ne la tend que quand on a reconnu l'approche des loups ; & ainſi le Tendeur n'a qu'à aller le matin voir les bêtes mortes pour s'en aſſurer. Au lieu que les trainées ſont ſouvent faites en pure perte, ſoit parce que les loups ne paſſent pas auprès, ſoit parce que l'air, les exhalaiſons de la terre les empêchent de les ſentir ou de les ſuivre : ce qui n'arrive que trop ſouvent.

Il faut avoir l'attention de ne pas laiſſer ailleurs d'autre carnage. Par-là, n'y eût-il qu'un loup dans les environs, il faudra que, preſſé par la faim, il vienne, un jour ou l'autre, au carnage des louvieres : car la *faim*, comme on dit, *chaſſe le loup hors du bois*, proverbe qui a d'autant plus trait à

notre méthode que, comme l'observe M. Valmont de Bomare, dans son Dictionnaire, c'est une erreur de croire, qu'au défaut de carnage, le loup se nourrisse d'argille. Ainsi quand on ne laissera pas d'autre pâture ailleurs, le loup sera forcé de venir à la louviere. Sans cette précaution absolument indispensable, notre méthode n'auroit aucun avantage considérable sur les autres.

Cette observation prouve que le premier Auteur du projet des louvieres n'a pu fournir des épreuves suffisantes pour démontrer la possibilité de remplir entiérement son objet, puisque cette condition lui a échappée, & que sans elle, la méthode est évidemment insuffisante.

Pour tenter cette épreuve, quoique d'une maniere imparfaite, on pourroit faire construire des louvieres en cinq ou six endroits différens & renfermés dans un espace de 2 ou 3 lieues; ordonner qu'on y conduisit toutes les bêtes mortes, sans en laisser une seule ailleurs; avoir, pour chaque endroit, un homme qu'on auroit instruit à tendre la louviere; & enfin veiller à ce que chacun d'eux remplit sa tâche avec soin. Je suis persuadé que par cet essai imparfait, bientôt il ne resteroit pas dans le canton la 12e. partie des loups qui s'y trouvoient. Qu'on tente cette épreuve, par exemple, dans le canton de la Normandie où des loups ont depuis peu, dit-on, attaqué quelques personnes, j'ose répondre de la réussite.

Je dois ajouter ici une observation sur la façon de couvrir la louviere. M. de Moncel propose d'arranger sur l'ouverture de petites baguettes de bois sec & cassant, en maniere de roue de voiture, & de jetter pardessus de la paille en assez grande quantité pour qu'il n'y reste aucun jour du moins considérable.

La méthode est bonne, mais je crois qu'une bascule, un balancier vaudroit mieux. Cette bascule est une porte de bois dur posée sur l'ouverture de la louviere, dont elle ferme toute l'entrée, & tournant avec facilité sur son axe. L'avantage de ce moyen sur l'autre consiste sur-tout en ce que les loups ou renards qui approchent de la louviere peuvent s'y prendre l'un après l'autre jusqu'à six, parce qu'à mesure qu'ils tombent dans la fosse, la bascule se rétablit dans son état naturel. M. de Moncel assure qu'il a trouvé dans une louviere, jusqu'à 3 ou 4 loups ensemble. Il est clair qu'avec la bascule on peut se promettre d'en prendre plus facilement un plus grand nombre : car, dans le premier cas, il faut qu'ils se soient jettés tous à la fois sur la proie vivante, ou qu'une faim extraordinaire ait empêché les derniers de prendre garde à l'ouverture considérable faite par le premier qui est tombé dans le piege.

La bascule a l'avantage encore qu'on peut y attacher avec de petites broches de bois (car il faut éviter l'usage du fer) de petites branches garnies de leurs feuilles séches, placées assez près les unes des autres, pour que leur feuillage recouvre la bascule. Ces branches bien arrangées & attachées aux planches, y restent toujours & épargnent la dépense de quelques bottes de paille qu'on seroit quelquefois obligé de renouveller. D'ailleurs le loup accoutumé à en voir par-tout, en prend moins de méfiance, d'autant plus que leur couleur affecte moins. On peut substituer la mousse aux feuillages.

Il faut porter son attention sur tout. Il ne seroit pas impossible qu'un cheval ou une autre bête allât, de jour, se jetter étourdiment dans la louviere. Pour prévenir cet accident, il suffit d'avoir deux pieces de bois en forme de doubleaux de deux ou trois pouces en quarré, qu'au moyen de deux cuvertures pratiquées dans la muraille aux deux côtés opposés de l'ouverture de la louviere, on enfonce dans l'épaisseur même de la muraille, & qu'on retire à volonté, pour faire servir de point d'appui à la bascule, quand la louviere n'est pas tendue. La personne chargée de la tendre n'aura qu'à tirer ces deux pieces l'une après l'autre tous les matins, quand elle ira la détendre, & les repousser le soir dans la muraille, quand elle voudra la tendre. Il est facile de trouver d'autres expédiens.

Cet inconvénient est le seul qui m'ait été objecté jusqu'ici dans un Papier public (les Affiches de Province, n°. 47 ou 48 de l'année derniere). J'ai cru devoir donner, quelque petit qu'il soit, le moyen de le prévenir, pour que cette méthode aussi simple & facile que peu dispendieuse ne souffre pas la plus légere opposition.

J'oubliois d'observer, avec M. de Moncel, que la louviere, ou au moins le fond, devant être toujours sec, pour que la chose soit ainsi en tout tems & tout terrein, il

faut y faire faire un essor de 40 à 45 pieds de longueur, lequel étant à fleur du fond de la louviere, procure, en toute saison, l'écoulement des eaux. A cet effet, on choisira pour l'emplacement de la louviere un endroit placé à 30, 40 ou 45 pas d'une pente de monticule, ce qui facilitera l'écoulement. C'est ainsi que j'en ai usé pour ma louviere; elle est placée au bout d'une plaine à 45 pas de la descente.

Comme je finissois ce Mémoire, on m'a fait observer qu'outre la destruction des loups, cette méthode procureroit l'observation utile du Réglement de Police assez négligé, qui ordonne que les bêtes mortes soient conduites à la voirie commune. Ainsi ce projet, sans être en aucune maniere nuisible au Public, contribueroit encore au maintien du bon ordre & de la santé des Citoyens.

La bonté de ce projet est si sensible qu'il paroîtroit inutile d'en recommander l'exécution, si l'on ne connoissoit pas la nécessité de rappeller sans cesse aux hommes leurs vrais intérêts. L'on objectera peut-être encore qu'il pourra toujours descendre des loups des Alpes & des Pyrénées; cela est vrai, mais ce n'est pas là dire que les loups qui sont dans le Royaume ne doivent pas être détruits, & que les loups étrangers ne pussent pas, en passant dans le Royaume, tomber dans les louvieres. On pourra dire aussi que les cendres ou le sable placés autour des bêtes mortes, pour qu'on reconnoisse l'approche du loup à l'impression de ses pas, ne suffiront pas toujours, parce que la pluie, les vents, & autres causes, en effaceront aisément les traces. Il est vrai qu'une matiere qui auroit plus de consistance avec une égale flexibilité, conserveroit mieux ces empreintes; Il ne sera peut-être pas difficile de la trouver. On pourroit craindre encore qu'en ne laissant d'autre pâture aux loups que les bêtes voisines de la louviere, on n'en affamât un grand nombre, ce qui pourroit devenir dangereux pour les hommes mêmes: mais la multiplication des louvieres, leur situation dans les lieux les plus apparens, les plus exposés aux vents, les plus fréquentés par les loups, & autres précautions semblables pareroient à cet inconvénient.

M. Ducarne de Blangy a trop profondément réfléchi sur son objet, pour ne pas dissiper tous les doutes que l'on pourroit former, & remédier à tous les inconvéniens que l'on pourroit prévoir. Les circonstances l'avoient empêché, l'année derniere, de tendre sa louviere. Il a repris son dessein, cet hiver, & le succès a surpassé toute attente, comme nous l'avons annoncé, quoique toutes les conditions n'en aient pas été remplies. Le Gouvernement, qui a tant à cœur cet objet d'utilité publique, a encouragé son zele, en lui promettant un juste dédommagement pour les frais dans lesquels ses recherches & ses épreuves l'entraînent. Mais la récompense la plus douce pour ce bon Patriote, ce seroit de voir la pleine exécution de son projet dans tout le Royaume, & de jouir du fruit de ses travaux dans le bien qu'il auroit fait à sa Patrie. Il partagera volontiers cette gloire avec M. de Moncel qui a ouvert la voie, & acquis les premiers droits à la reconnoissance publique.

II.

Verd de Brunswich.

La découverte encore récente de cette nouvelle espece de couleur verte, n'est pas aussi connue qu'elle mérite de l'être. Ce verd est, pour la durée & pour la beauté, supérieur au verdet ou verd-de-gris. On l'emploie très-avantageusement à peindre des espaliers, des roues de carosse, des barreaux de fer, &c. & sur-tout ce qui est exposé à l'air & à la pluie. Non-seulement cette exposition ne détruit pas la couleur; mais même elle lui donne du lustre, à mesure qu'elle vieillit.

Il est à remarquer qu'en France, pour fabriquer le verdet, on ne se sert guères que du cuivre de Hambourg, parce qu'il rend le plus de verd-de-gris. On est donc obligé d'en tirer la matiere du dehors. On a tenté d'en tirer du cuivre de Suisse; mais la qualité en étant moins fine, Hambourg a conservé la préférence pour l'approvisionnement de nos Fabriques. Il y a dans le Lyonnois, le Béarn, &c. des mines de cuivre d'une qualité aussi bonne que celui de Hambourg; mais il paroît que le trop haut prix de ce cuivre de notre crû a été un obstacle à sa consommation en verd-de-gris.

III.

Lunette Microscopique.

Cette lunette, qui est achromatique, est

de la forme & du volume d'une lunette d'Opéra ordinaire. Elle eſt d'un très-bon ſervice ſoit au ſpectacle, ſoit à la campagne. Elle contient un petit microſcope auquel on peut adapter un inſecte même vivant, ſans que ce méchaniſme nuiſe à l'effet de la lunette. Il faut être prévenu qu'il y a un microſcope, pour le ſçavoir. On trouve ces microſcopes à Paris, chez Louvel, Opticien, cloître S. Benoît. Le même Artiſte diſtribue un avis utile aux perſonnes qui font uſage de conſerves ou de lunettes.

I V.

Lettre de M. Read, Docteur en Médecine, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz, à MM. les Auteurs de la Gazette du Commerce, &c. ſur l'Ergot.

MESSIEURS,

Témoin des effets terribles du ſeigle ergoté, j'ai fait les recherches les plus exactes ſur la nature de ce grain vicieux, & ſur les moyens de le détruire. Je n'ai trouvé d'autre reſſource pour prévenir les accidens qu'il a occaſionnés, que dans le crible cylindrique dont j'ai parlé dans le Journal de Décembre 1765, & dans la vigilance de la Police à empêcher que les Meûniers n'emploient le grain qui ne ſeroit point purgé de cette ſubſtance vénéneuſe.

Vous annoncez dans votre Gazette du 19 Février un moyen pratiqué avec ſuccès dans le Brandebourg. *Ce moyen*, vous a-t-on dit, *conſiſte à laiſſer ſecher les grains en gerbes dans la grange. La matiere noire renfermée dans l'ergot ſe pulvériſe; & lorſque l'on bat le grain, cette pouſſiere malfaiſante ſe diſſipe, par le moyen du van.* Il eſt fâcheux, pour le bien de l'humanité, que l'eſpérance de la délivrer d'un pareil fléau ſoit auſſi mal fondée;

1°. Il n'y a point de matiere noire renfermée dans l'ergot; ce grain ne préſente cette couleur qu'à ſa ſuperficie; l'intérieur eſt blanc.

2°. La pouſſiere noire que l'on croit malfaiſante, n'eſt qu'une matiere charbonneuſe ſans activité, & dont la diſſipation ne diminueroit aucunement la qualité nuiſible de l'ergot.

3°. Je conſerve depuis ſix ans des ergots qui ne ſe ſont point pulvériſés, Ceux qui ont ſouffert cette décompoſition renfermoient des inſectes qui s'en ſont nourris. J'ai mis dans différens gobelets des épis de ſeigle ergoté, je n'ai vu de deſtruction d'ergot que dans ceux où je trouvois des papillons, les autres ſont reſtés dans leur intégrité depuis ſix ans.

Il ſeroit plus eſſentiel d'empêcher la production de l'ergot que de le détruire, quand il eſt formé. Quoique dans l'opinion où je ſuis que cette maladie n'eſt occaſionnée que par la piquure d'un inſecte, il paroiſſe impoſſible de s'oppoſer à la génération de cette monſtruoſité, j'eſpere néanmoins que les moyens que je propoſe dans un Ouvrage qui va paroître, ſeront ſuivis d'un bon ſuccès.

J'ai l'honneur d'être, &c.

V.

Arrivée & départ de Vaiſſeaux, &c. à la Rochelle.

Du 6 Janvier 1771, au 16 Février ſuivant, il eſt entré dans ce Port 28 barques ou navires François, venant de divers Ports de France, chargés de beurre, ſavon, planches, vin, ſardines, harengs, morues, huile, toile, quincaillerie, azur, amidon, ſuif, goudron, ſucre, pelles, verre à vitre, &c. 4 Hollandois, chargés de fromage, &c.

Il eſt ſorti de ce Port, dans le même eſpace de tems, 8 barques ou navires François, allant en divers Ports de France, chargés de ſucre, ſel & eau-de-vie; 1 Hollandois, chargé de ſucre, indigo, eau-de-vie & café.

Les navires le *Robuſte*, du port de 300 tonneaux, & la *Julie*, du port de 150, ſont en charge dans ce Port; le premier pour Saint-Domingue, & le ſecond pour Miquelon.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 23 Février 1771, au Mercredi 27 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſols, 26 à 30 liv. *le ſeptier*. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve. Le ſeigle, de 18 liv., 18 liv. 10 ſ. à 19 liv. 10 ſols; l'orge, de 15 liv., 15 liv. 10 ſ. à 16 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Février 1771, au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 liv. 10 s., 21 à 23 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 1 & 2 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mars 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	710			marc.
Du Perou à	702			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	15		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Mars 1771.*

Amsterdam	54	7	8e.
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼ à ½	
Gênes	95	¼	
Lyon, *Rois*, ...	3	8e. p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 1 Mars.*	*Samedi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l	1115 17½ 20 22½ (25 27½ 30	1140 32½ 30 27½	1125 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	250 45 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	48	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	64½ 65 . . .	65	64½ 65 . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420 5e 385 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 27 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 28. *Messieurs*		Du Vendredi 1er. Mars. *Messieurs*	
Radix fils, six premiers mois 1770.	P.	Boutray, six dern. mois 1770.	A.	Deschamps, six p. mois 1770.	M.
Boutet, six dern. mois.	C.	Courmont, *idem.*	C.	Maupassant, *idem.*	M.
Despeignes, *idem.*	C.	Deschapelles, *id.*	E.	Barois, six d. mois.	B.
Desplaces, *idem.*	F.	Delagarde, *idem.*	Z.	Delacharmotte, *id.*	C.
Gautier, *idem.*	A.	Delauge, *idem.*	C.	Fauveau, *idem.*	A.
Lallement l'. *idem.*	D.	Bouron, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	B.
Lallement j. *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	C.	Issally, *idem.*	A.
Lebrun, *idem.*	C.	.....		Lempereur, *idem.*	A.
Meulan, *idem.*	E.	.....		Montal, *idem.*	C.
Radix pere, *idem.*	A.	.....		Nau, *idem.*	A.
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		Pannelier, *idem.*	F.
				Pincemaille, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 7 Février.*

DEpuis le mois d'Octobre, les prix du bled, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine ont hauſſé de jour en jour, mais toutefois de façon qu'ils ne ſont pas encore hors de la portée des facultés du Peuple. L'interruption du commerce tant par mer que par terre, cauſée par les mauvais tems, les orages, les pluies & les gelées qui ſe ſont ſuccédés rapidement, influe dans ce renchériſſement. Nos reſſources ſont dans la ſageſſe & la bienfaiſance de L. M. I. Leurs exemples excitent le patriotiſme des vrais Citoyens. Un Seigneur de la plus haute diſtinction a formé une Compagnie dont il s'eſt rendu caution; il lui fait délivrer vingt mille metzes de grains de ſes terres de Bohême, pour les vendre publiquement au prix qu'il en auroit tiré dans de bonnes années, & il n'en exige le payement qu'après le débit.

Les bleds commencent à être un peu rares en Hongrie; il en a paſſé de grandes quantités en Bohême où on attribue la diſette en partie au refus que pluſieurs Seigneurs avoient fait à leurs vaſſaux de leur fournir des ſemences, à moins qu'on ne les payât comptant: de ſorte qu'on avoit laiſſé beaucoup de terres en friche.

Le Gouvernement vient de faire paſſer des grains dans le Margraviat de Burgau où l'on commençoit à reſſentir les effets de la diſette.

Toutes ces circonſtances font bien connoître à quel point le commerce des bleds mérite d'être encouragé. Ce n'eſt pas, comme on le voit, la denrée, c'eſt la circulation qui manque dans les Etats Héréditaires. Le tranſport eſt poſſible, puiſqu'il a lieu; mais les Marchands n'ont vraiſemblablement pas ou la volonté ou le moyen d'entreprendre ce commerce, ſi néceſſaire aux Peuples & à l'Agriculture.

Le Gouvernement dirige tous les ſoins à l'extenſion de cet Art. Il vient d'être fait un plan de deſſéchement de cinq mille arpens de marais ſitués près d'Obergaſſing, où la Forerie des canons eſt établie, à trois lieues d'ici. Les Propriétaires qui ſont le Prince Lychtenſtein, le Comte Labriani & le Chapitre de S. Etienne, auront la liberté de les faire exploiter par eux-mêmes ou d'en payer l'exploitation en argent; ſinon le Gouvernement la fera faire à ſon profit. On aſſure que, ſuivant le devis, le défrichement de chaque arpent ne reviendra qu'à deux florins. Une partie du terrein ſera propre à produire du bled, & l'autre à fournir de bonne tourbe, objet important, attendu la rareté du bois.

Nous apprenons de Trieſte que les 19, 20, 21 & 22 de Janvier, il n'y étoit arrivé aucun vaiſſeau; mais que le 18 & le 23, il étoit entré dans la rade douze bâtimens chargés de grains, de feves, de li-

mons, d'oranges, d'huile, de café, de noix de galle, de riz & de liqueurs.

De Leipsick, *le 5 Février.*

Le prix des grains est toujours fort haut, & beaucoup d'Artisans sont hors d'état de se procurer du pain. Quelques personnes jalouses de faire le bien sans gloire, ont choisi, sans se faire connoître, un dépôt pour faire passer leurs charités aux indigens. Elles ont envoyé du 13 au 17 Janvier 40 écus 12 gros au Bureau des Annonces, pour qu'il les distribue, suivant leurs intentions, à des malheureux qui avoient été trois ou quatre jours sans pain.

De Dresde, *le 3 Février.*

Le Gouvernement a daigné pourvoir au chauffage des Pauvres, en leur permettant de prendre du bois dans les forêts. Mais comme il en résulte une dévastation, à cause de l'impéritie du Peuple pour la coupe des bois, on propose de charger de cette opération des gens experts qui distribueront ensuite ces secours à ceux qui en auront besoin.

De Ratisbonne, *le 9 Février.*

Nous sommes bien loin d'espérer l'abondance; c'est beaucoup si nous ne sommes pas plongés dans une plus profonde disette. Le bled a valu dans le courant du mois dernier depuis 47 jusqu'à 58 florins, argent de convention, le schaf; & le seigle, de 48 à 60. (Le schaf pese environ 800 livres, & cinq florins de convention font un ducat de Hollande, de dix à onze francs. Ainsi la livre de bled a été de trois à quatre sous, argent de France; le pain s'est vendu proportionnellement beaucoup plus cher).

La Diete travaille de toutes ses forces à obtenir la liberté de l'exportation des grains d'une Province d'Allemagne dans l'autre. L'Empire est divisé en grands & petits Etats, entre lesquels les Villes libres sont bornées à un très-modique territoire, & par conséquent affamées, dès qu'après une foible récolte, l'exportation est défendue dans les Provinces voisines, comme elle l'est aujourd'hui presque par-tout.

De Hanovre, *le 4 Février.*

L'Edit du mois de Janvier 1724, concernant les taxes, 1°. sur les viandes, 2°. sur les almanachs, 3°. sur les cartes, 4°. sur les actes judiciaires & extrajudiciaires, dans le Duché de Lunebourg, vient d'être renouvellé pour dix ans. La livre de viande fraîche payera d'entrée 3 pfenning (un peu moins d'un sou de France). Quant aux almanachs, l'Edit distingue ceux du pays & les étrangers, les in-4°. ou in-8°. & les calendriers, tablettes, &c. de poche. Les almanachs étrangers in-4°. ou in-8°. payeront deux mariengroschen (à peu près 4 s. de France), & ceux du pays, la moitié moins; les almanachs in-12 ou in-18, étrangers, six pfenning; & ceux du pays, trois. Ce chapitre des almanachs semble indiquer qu'il s'en débite beaucoup dans ce Duché. Chaque jeu de cartes fines d'Italie ou de France est taxé à un mariengroschen & quatre pfenning (environ trois sous); le jeu de cartes communes du pays ou du dehors, à six pfenning (moins de deux sous). L'article des actes est divisé en 27 chefs.

ITALIE.

De Florence, *le 6 Février.*

Plusieurs personnes dignes de foi assurent que peu d'instans avant le tremblement de terre du 27 Décembre dernier, & quelques-unes des nuits qui l'ont précédé, on avoit vu des inflammations dans l'air, d'où l'on pourroit conclure qu'une des causes productrices du tremblement du 27 est la matiere électrique mise en mouvement, à quoi l'on doit attribuer également les autres tremblemens de terre qu'on a ressenti depuis. On prétend que ceux qu'on essuya à Sainte-Sophie, il y a deux ans, furent accompagnés du même phénomene, au point qu'on crut d'abord qu'il s'étoit ouvert un volcan aux environs, quoique dans la suite on n'en ait apperçu aucune trace. Il est certain que la matiere électrique produit, selon les diverses circonstances, ou la simple lumiere, ou la lumiere avec le coup, c'est-à-dire, le tonnerre, ou enfin la lumiere avec une grande secousse, mais peu de bruit ou de tonnerre. Personne ne doute que la foudre ne soit un effet électrique

quelconque ; & quoiqu'elle s'allume le plus ſouvent dans l'air avec bruit, & qu'elle parte ordinairement du haut en bas, il eſt également vrai qu'elle ſort de terre, ſoit avec bruit ou ſans bruit, & qu'elle ſe dirige du bas en haut. Si la matiere électrique ſe trouve amaſſée & concentrée dans les entrailles de la terre, lorſqu'elle eſt électriſée & miſe en mouvement, elle peut certainement produire des ſecouſſes ſemblables à celles d'un tremblement de terre ; & cette électriſation aura lieu toutes les fois qu'il y aura dans l'air une électricité qui communiquera avec la matiere électrique, ſouterraine, quoique par une voie inviſible.

De Nice, *le 8 Février.*

On eſtime que les mauvais tems ont cauſé pour 500000 liv. de dommage aux oranges, citrons, olives, & autres fruits du ſeul territoire de cette Ville ; & que le reſte du Comté n'en a pas moins eſſuyé.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Colmar, *le 13 Février.*

Malgré les précautions priſes par le Conſeil Souverain, pour empêcher l'exportation des grains, légumes ſecs & pommes de terre, il eſt arrivé que, ſoit par contrebande, ſoit en vertu de paſſe-ports non vérifiés au Conſeil, ſoit enfin par connivence entre les Buraliſtes & autres Prépoſés pour veiller ſur cette partie, il eſt paſſé des grains hors du Royaume. Trois Buraliſtes ont été décrétés d'aſſigné pour être ouis. On procéde auſſi contre un Prévôt qui eſt ſoupçonné d'avoir envoyé au dehors de gros amas qu'il avoit faits.

Ces faits ayant été préſentés dans un réquiſitoire du Procureur-Général du Roi, le Conſeil, conformément à ſes concluſions, a ordonné par un Arrêt du 7, que ſes Arrêts des 26 Septembre, 3 Décembre & 19 Janvier derniers, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur ; en conſéquence a fait *itératives défenſes à toutes perſonnes, de quelle qualité & condition qu'elles puiſſent être, de paſſer ni laiſſer paſſer à l'Etranger aucune eſpece de grains, farines, légumes ſecs & pommes de terre, directement ni indirectement, à moins qu'il ne conſte d'une permiſſion expreſſe du Roi, & de la vérification faite d'icelle au Conſeil, & ce ſous peine de mort, &c.*

Cette terrible *peine de mort* doit d'autant plus effrayer tous les Habitans de la Province qu'elle eſt formellement prononcée, non-ſeulement contre tous ceux qui *paſſeroient*, mais encore contre tous ceux qui *laiſſeroient paſſer* des grains, farines, légumes, pommes de terre à l'Etranger, quoique ſans obligation, ſans pouvoir, ſans commiſſion, ſans titre pour l'en empêcher, puiſqu'elle l'eſt indifféremment & également contre toutes les *perſonnes* de quelque *qualité & condition qu'elles puiſſent être, qui paſſeroient* ou *laiſſeroient paſſer* des grains, &c.

Ceux qui ne ſont pas perſuadés que le Conſeil ait plus de droit ſur les biens des Citoyens qu'ils n'en ont eux-mêmes, & qu'il puiſſe arbitrairement infliger des peines de mort quand il n'y a point de loi de mort prononcée par le Souverain, remarquent que le grain valant en Suiſſe le double de ce qu'il coûte dans la Province, le Laboureur, le Marchand, la Province gagneroient prodigieuſement à en vendre à ce prix, & à en tirer d'ailleurs. Mais leurs ſpéculations ſont d'autant moins goûtées qu'il faudroit qu'il exiſtât un commerce qui n'exiſte point, & que les grains pourroient augmenter, au lieu qu'ils diminuent ſenſiblement ; ce qui fait vivre le Peuple des Villes, quoiqu'il en coûte à d'autres.

D'Auxonne, *le 15 Février.*

Le Corps des Marchands & Négocians de cette Ville s'eſt aſſemblé pour aviſer aux moyens de ſe garantir du préjudice qu'il croit ſouffrir de la Déclaration du 7 Avril 1769, ſur le jugement des affaires de commerce. Le réſultat de cette délibération, c'eſt que les inconvéniens qu'entraîne cette loi ſeront retracés dans un Mémoire que l'on ſe propoſe de préſenter à Sa Majeſté.

L'un de ces inconvéniens eſt d'expoſer les créanciers à eſſuyer dans les Bailliages des longueurs qui donnent à leurs débiteurs le tems de mettre leurs effets à l'abri des pourſuites. On ajoute que les gens élevés dans le commerce connoiſſent mieux la matiere des conteſtations qui peuvent naître,

que des Juges qui partagent leur application sur beaucoup d'autres objets.

Les grains sont ici au prix où ils étoient il y a deux mois. La viande qui étoit descendue à cinq sous, vient d'être rétablie à cinq sous six deniers. Cette augmentation est une suite de la détérioration des foins par les inondations de l'été dernier.

Il est manifeste pour quiconque pense, que les chertés des différentes especes de denrées, influent toutes les unes sur les autres, toutes principalement sur les grains; parce que quand on ne peut, par exemple, boire du vin, on mange plus de bled; quand on n'a pas recueilli beaucoup de foin, on est obligé de donner plus de grain aux bestiaux, &c. &c. &c.

De Dijon, *le 15 Février.*

La juste & précieuse liberté des clôtures, déja établie dans plusieurs Provinces du Royaume, vient de l'être dans la Bourgogne par une Déclaration du Roi enregistrée au Parlement, suivant le systême bienfaisant de l'Administration.

Chaque Propriétaire ou Cultivateur pourra désormais fermer & cultiver, à son gré, son héritage, nonobstant tout droit de parcours qui demeure aboli. Quelques pauvres Paysans sont alarmés de voir qu'ils n'auront plus le pouvoir de faire paître le bétail de leurs chetels sur un sol qui ne leur appartenoit pas. Mais ils seront bientôt désabusés, parce que la multiplication des richesses, & sur-tout des fourrages, leur procurera plus de moyens & de ressources, & pour eux-mêmes. Il est vrai qu'il faut que le Maître ou le Fermier des champs profite du bénéfice de la loi, & qu'il use de son droit pour son profit; ce dont on peut se flatter, s'ils en ont le moyen, s'ils ne sont retenus par je ne sçais quelles causes, s'ils sont enfin assurés de tirer un bon parti de leurs dépenses & de leurs productions.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville propose pour sujet de Prix de l'année 1775: *Quels sont les avantages que les mœurs ont retirés des exercices & des jeux publics, chez les différens Peuples & dans les différens tems où ils ont été en usage?* Les Auteurs, en envisageant a question sous un point de vue politique & moral, sans se jetter dans des discussions futiles, donneront à leurs Mémoires l'étendue qu'ils jugeront à propos. Ils les adresseront, francs de port, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secretaire Perpétuel de l'Académie, avant le 1 Avril de l'année où le Prix (de la valeur de 300 livres) sera distribué.

De Metz, *le 16 Février.*

Les grains ne varient pas sensiblement de prix.

L'Académie Royale des Sciences & des Arts de cette Ville a réservé les deux Prix qu'elle avoit proposés, l'année derniere, elle les propose de nouveau pour l'année courante. (Nous les appellerons dans une autre Gazette, avec les explications par l'Académie).

La Société demande pour sujet d'un troisième Prix,

» Un systême de réglemens pour la police champêtre qui en embrasse toutes les parties, & qui soit aisément praticable dans cette Province; en observant de s'écarter le moins possible des dispositions des Coutumes du ressort du Parlement, & d'emprunter autant qu'on le pourra, soit des autres Coutumes du Royaume, soit des anciennes Ordonnances de nos Rois, les nouveaux moyens qu'on croira devoir indiquer ».

Quelques personnes pensent qu'on peut encore dire des vérités utiles sur l'instruction des Paysans, sur la sûreté des propriétés, sur les chemins, &c.; quoiqu'il soit évident qu'en forçant les Auteurs à s'asservir aux usages reçus, on étouffe une infinité d'idées saines & de grandes vues, contraires à ces usages. Avant que d'entasser des réglemens nouveaux sur des réglemens anciens, n'auroit-il pas été avantageux d'examiner la nature de ces derniers & leurs effets? Si l'édifice pêche par le fondement, qu'aura-t-on élevé? Ces doutes paroissent raisonnables; mais la Société a cru devoir, par réserve, éloigner toute espece de critique; & sa prudence lui a suggeré, pour favoriser, s'il est possible, par les réglemens, l'économie rurale, une question soumise aux circonstances.

Les Prix (chacun de la valeur de 400 l.) seront distribués le 25 Août 1771. Les Mémoires écrits en Latin ou en François, d'une

demi-heure à une heure de lecture, & si les Auteurs le trouvent nécessaire, avec des notes, seront adressés, avec les formalités accoutumées, avant le 1er. de Juillet à M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

D'ARGENTON (*en Berri*) *le* 19 *Février*.

Les inondations qui ont désolé tant de pays en Europe, nous ont épargné, quoique notre Ville soit coupée par la Creuse, riviere terrible quand elle se déborde. Les pluies n'ont heureusement été ici ni continues ni abondantes. Nous avons eu un tems assez favorable pour les semailles; & si nous achetons actuellement le bled cher, nos campagnes nous offrent du moins une perspective consolante. Le froment que nous achetâmes aux approches de la récolte 5 l. 18 s. le boisseau du poids de 25 livres, ne vaut plus que 2 l. 15 s. à 3 l. Nos Marchés sont toujours très-abondamment fournis; mais la Marche & le Limousin qui nous avoisinent, & qui ont été, depuis deux ans, plus maltraités que le Berri, en tirent la plus grande partie: ce qui fait que loin de diminuer, comme nous nous en flattions, les prix se soutiennent. Nous nous trouvons d'ailleurs au centre d'un très-grand vignoble; & les Propriétaires, ou Fermiers, n'ayant pas recueilli, aux vendanges dernieres, la sixième partie du vin qu'ils ont coutume d'avoir, sont, pour la plûpart, dans l'impuissance de faire des avances à leurs Vignerons qui manquent de ressources. Le peu de vin qu'on a recueilli est d'une assez bonne qualité, mais il ne se vend pas; on songe d'abord à avoir du pain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis à MM. les Commerçans, Marchands, &c.

MM. les Intéressés au Bureau Royal de Correspondance Générale, donnent avis, que pour satisfaire aux propositions de quelques Négocians qui desirent leur adresser des commissions tant en vente qu'en achat de marchandises, ils établiront leur Bureau, à compter du 1er. Mars 1771, *rue des Deux-Portes S. Sauveur*, dans une maison aussi spacieuse que commode pour la garde desdites marchandises.

Les marchandises à vendre à Paris, seront adressées audit Bureau, rue des Deux-Portes S. Sauveur, *à M. Comynet fils, l'un des Intéressés, Directeur-Général, & Marchand Mercier, Privilégié du Roi.*

II.

Questions singulieres avec les Réponses, tirées des Papiers Anglois du 10 Février.

Nous avons vu qu'un noble Italien corrigea son fils de sa prodigalité, sans employer d'autre moyen que de l'obliger à compter les ducats dont il avoit besoin pour sa dépense, & que Jacques I. voyant une somme considérable qu'il avoit accordée à un de ses Favoris, comptée en écus sur une table, crut que la moitié de cette somme étoit encore trop pour un seul homme.

Si les questions suivantes peuvent contribuer à la réforme de la plûpart de nos folles dépenses, je ne regretterai point le tems que j'ai mis à les résoudre.

1°. En supposant que la dette nationale soit de 150 millions, combien de tems employeroit une personne pour la payer en shelins, en travaillant douze heures par jour, & en comptant deux cens shillings par heure?

Réponse. 57 ans, 28 jours & 4 heures.

2°. L'étalon de la monnoie étant à 62 shillings par livre, poids de Troye, ou de douze onces, on demande combien pese la dette nationale?

Réponse. 48,387,096 $\frac{3}{4}$ livres poids de Troye.

3°. Si l'on étoit obligé de transporter cette somme à Yorck, combien d'hommes y devroit-on employer, supposé que chaque homme portât 136 livres, poids de Troie, ou environ cent livres *avoir du poids?*

Réponse. 355,787 hommes, & un garçon qui porteroit 64 $\frac{3}{4}$ livres.

4°. Si ces hommes marchoient sur une ligne à la distance de cinq pieds les uns des autres, on demande quelle étendue de terrein ils occuperoient?

Réponse. 404 mille & 534 verges.

5°. Si ces shillings étoient mis en piles de vingt shillings, on demande combien il faudroit employer de tables de quatre pieds de long sur trois pieds de large, en supposant que chaque pile occuperoit un pouce en quarré?

Réponse. 8680 tables, & une petite de deux pieds sept pouces quarrés; & si ces shillings étoient rangés un à un, ils couvriroient l'espace de 4304 acres & demi.

III.

Pratiques diverses pour détruire dans les campagnes les papillons de nuit, se procurer de bonne heure de bonnes asperges, ôter à l'œillet d'Inde sa mauvaise odeur, &c.

1. Les papillons de nuit causent de grands dommages dans les campagnes, mais surtout dans les jardins. Il y a des pays où on les détruit d'une maniere bien simple. La nuit, on allume de tems en tems des feux dans les terres. Ces insectes s'y précipitent en foule & se brûlent.

2. En mettant des rapures de Tanneur, l'épaisseur de deux ou trois doigts, sur une planche d'asperges avant l'hiver, & répandant du sable par-dessus, on peut être assuré d'avoir des asperges très-précoces & d'une très-bonne qualité.

3. L'œillet Indien ou fleur de Tunis, *flos Africanus*, est sans contredit une des fleurs étrangeres qui ornent le mieux un jardin: mais sa mauvaise odeur rebute. Un Fleuriste de Coburg a trouvé le moyen de la lui ôter, en faisant tremper la graine pendant deux ou trois jours dans de l'eau de rose mêlée avec un peu de musc pulvérisé. La semence séchée après cette préparation, on la met en terre, & la fleur qui en provient a beaucoup moins d'odeur. La semence tirée de cette fleur, & préparée de la même façon, l'année suivante, conserve l'odeur de rose & de musc. A la troisième année, cette odeur reste inhérente à l'œillet.

La graine de plusieurs autres fleurs ne pourroit-elle pas prendre, par de semblables préparations, des odeurs plus agréables?

De semblables expériences ne pourroient-elles pas être tentées sur des légumes, des herbes, des racines? Ne pourroit-on pas même détruire, par ce moyen, les mauvaises qualités de quelques especes?

IV.

Remede pour l'enflure des bêtes à cornes.

L'enflure des bêtes à cornes, causée par l'humidité du treffle dont elles se sont nourries, n'est pas toujours guérie par le jet de quelques sceaux d'eau sur le corps de l'animal, quoique cette méthode réussisse quelquefois. Le meilleur remede pour cette espece d'enflure, est d'administrer sur le champ aux bœufs un ou deux lavemens carminatifs, composés de trois onces de racines de guimauve, d'une demi-poignée de somnités de camomilles, de pareille quantité de mélilot, d'une once de semence de carvis, & d'autant de semence d'anet. On fait bouillir le tout dans cinq livres d'eau commune, jusqu'à diminution d'un tiers; on coule ensuite, & dans la colature, on délaye trois onces de miel commun. Quand ces lavemens ne suffisent pas, on est assuré de détruire l'enflure & de sauver la bête, avec une demi-once de nitre purifié que l'on fait fondre dans quatre onces d'eau-de-vie, en donnant ce breuvage à l'animal.

L'expérience confirme chaque jour l'efficacité de ce remede.

V.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend le 2 Février 1771.

Le Dunkerk, Capitaine Valton, allant à Dunkerque.

Le 11.

Le London-Merchant, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Milford, le 28 Janvier.

L'America, Capitaine Park, allant à Dieppe.

De Portsmouth le 11 Février.

Le Sandwich, Capitaine Curlett, allant à Dunkerque.

Le Peggy, Capitaine Brown, venant de Berwick & allant à Bordeaux avec un chargement de charbon, a perdu le 26 Janvier son gouvernail & a été jetté sur la côte de Flandre où il a péri; l'équipage e été sauvé par un bâtiment de Pêcheur, & conduit à Ostende.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Gravesend le 3 Février 1771.

Le Kent, Capitaine Wood, venant de Dunkerque.

Le Polly, Capitaine Lemessurier, venant de Toulon.

A Hull le 11.

Le Susannah, Capitaine Gunhoure, venant de Bordeaux.

A Dublin le 25 Janvier.

Le Richard, Capitaine Roche, venant de Bordeaux.

A Cork le 23.

Le Bourdeaux-Yacht, Capitaine Bible, venant de Bordeaux.

Le 25.

Le Bachus, Capitaine Barrett, venant de Bordeaux.

A Luiseruk.

Le Venus, Capitaine Carr, venant de Bordeaux.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 8 Janvier 1771; sçavoir, Nansouques brodées de 7 & demie à 8 aunes sur idem.

20 N I A M X à 65 livres 11 s.
21 idem à 72 livres 11 s.
Dito de 8 & demie à 9 aun. sur 11 douze à 15 seize.
30 N I A M X E à 60 liv.
31 N I A M X de 74 liv. à 75 liv. 1 s.
32 idem de 90 liv. 15 s. à 91 liv.
33 idem à 100 liv.
Doreas de Daka brodés de 7 & demie à 8 aunes sur 5 six.
C D M D X à 80 liv. 15 s.
Dito idem de 8 aun. sur 7 huit à 11 douze.
29 D M D X E à 50 liv.
30 D M D X à 60 liv.
31 idem de 70 liv. à 71 liv. 10 s.
Dito idem à grands carreaux brodés à bouquets de 8 aun. sur 7 huit à 11 douze.
3 D G C B X à 97 liv. 5 s.
Dito brodés domès chicon de 8 aunes sur 5 six.
3 D C H X à 97 liv. 5 s.
Jamdanis de 8 aun. & demie sur près de 3 quarts.
31 I B T X à 60 liv.
32 idem à 80 liv.
33 idem à 94 liv.
Stinquerques fil d'Organdis à barres rouges & barres bleues de 16 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M F O 3 quarts à 38 liv. 5 s.
c Birampouris de 4 aun. & demie sur 5 six.
B P à 60 liv.
Chites de Kareikal assorties de 3 aunes 1 quart sur près d'une aune.
1 C H K de 18 liv. 6 s. à 20 liv. 5 s.
Dito idem de 4 aun. & demie sur près de 7 huit.
2 idem de 24 liv. 7 s. à 24 liv. 11 s.
Chittes de Madrass de 3 aunes 1 quart sur 7 huit.
1 C M à 21 liv. 7 s.
Dito idem de 3 aun. & dem. sur 11 douze.
2 C M de 32 liv. 5 s. à 33 liv. 5 s.
Etoffes riches Benarés cramoisies à bouquets d'or.
1 E R B à 115 liv. 4 s.
Dito fond argent & fleurs cramoisies.
2 idem à 240 liv.
3 idem à 254 liv.
4 idem à 326 liv.
Dito Argent.
5 idem à 326 liv.
Dito Or.
6 idem à 271 livres.

Prix du grain à Londres, le 11 Février 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	37 à 43
De Drêche	27 à 34
De Seigle	28 à 29
D'Orge	22 à 26 6
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'est sur le pied de 27 ℔ 12 ß 10 d. de France le septier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l., 26 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols; l'orge, de 15 l., 15 l. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 s., 22 à 23 liv. 10 s. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 23 Février 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Février 1771.*

	₶	ß	
Or de Portug. à . .	715	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	709	5	*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	713	15	*marc.*
Ducats à	97	10	*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	82	15	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à . . .	48 17 5 à 48		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 23 Février 1771.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Rois*, ...	½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1080 1100 1090 (1100	1120 25 30. .	1130 20 . . .
Emprunt Oct. .	230 35 . . .	250 260 . . .	250 260 . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	64 ½ 66 65 ½ .	65 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420 5e 385 90	5e 390 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 20 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 21. *Messieurs*		Du Vendredi 22. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	A.	S. Janvier, six d. mois 1770.	A.	Lempereur, six d. mois 1770.	A
Daubonne, *id.*	A.	Cadeau, *idem.*	A.	Issaly, *idem.*	A
Lallement l'. *id.*	A.	Rouillard, *idem.*	A.	Pannelier, *idem.*	D
Lebrun, *idem.*	A.	Courmont, *idem.*	A.	Deschamps, six p. mois.	M
Boucard, *idem.*	A.	Sainte-Luce, *id.*	B.	.....	
Roytier, *idem.*	C.	Deschapelles, *id.*	C.	.....	
Despeignes, *idem.*	C.	Delauge, *idem.*	C.	.....	
Boutet, *idem.*	C.	Drouet, *idem.*	F.	.....	
Desplaces, *idem.*	E.	Nau, *idem.*	J.	.....	
Meulan, *idem.*	E.	Bouron, *idem.*	L.	.....	
Lallement j. *idem.*	L.	Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
Radix fils, 6 p. m.	P.	Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Gautier, *idem.*	R.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Février.

L.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Janvier.*

LES glaces & la violence du froid ayant interrompu la navigation & le voiturage, les vivres & le bois sont devenus très-rares & très-chers. Sa Majesté a fait distribuer de l'argent aux Pauvres.

Le Roi a affecté à la Chambre des Domaines les gros revenus ci-devant attachés à la place de Grand-Veneur, & indemnisé M. Granins qui est revêtu de cette Charge, par une pension de trois mille écus.

Le produit des mines d'argent de Norwege est considérablement augmenté ; on y a trouvé une mine d'or très-fin dont on a frappé de très-beaux ducats.

On assure que Sa Majesté se propose d'accorder la liberté générale du commerce des Indes Orientales & Occidentales.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 31 Janvier.*

Pour obvier à la négligence des Rouliers, au haut prix des charrois, aux retards soufferts par les Propriétaires des marchandises, Sa Majesté Royale & Impériale a reglé par un Edit jusqu'aux moindres détails concernant l'envoi des marchandises, la célérité du transport, la sûreté des effets, la police nécessaire pour contenir les Charretiers dans leur devoir, & empêcher qu'il ne leur soit fait aucun tort de la part de ceux qui les emploient. Les Rouliers seront obligés de suivre certaines routes qui leur sont tracées d'un lieu à un autre & qui sont entretenues avec soin. De distance en distance, ils trouveront toutes les choses dont ils pourront avoir besoin, en cas de fracture & autres accidens. Le tems de leurs voyages est fixé à une mesure proportionnée à la distance des lieux, afin que le Marchand soit instruit à point nommé du tems où il recevra sa marchandise. Le prix du charroi est fixé à tant par livre & par quintal, à proportion de la longueur du chemin. Chaque Roulier, avant de partir, se munir d'un billet de la Chambre d'Economie & de Commerce, où seront écrits les noms & quantité des marchandises de sa voiture, le jour de son départ & le lieu de sa destination. Ceux qui contreviendront à ce réglement seront punis suivant l'exigence des cas. Pour faciliter le transport des marchandises il sera libre à chacun de faire ce métier, après s'être présenté à la Chambre qui s'assurera de sa probité. Cette concurrence engagera les Rouliers à mériter la préférence par l'exactitude du service ; elle auroit même produit une diminution dans le prix du charroi, s'il n'avoit pas été fixé. La plûpart des autres dispositions sont évidemment à l'avantage du Voiturier même qui, en conséquence des secours qu'on lui

assure, & de cette même concurrence, auroit été engagé par son intérêt particulier à les suivre, sur une simple instruction.

L'inconstance de la saison occasionne ici beaucoup de maladies.

ITALIE.

De Florence, *le 31 Janvier.*

L'augmentation du nombre des Orphelins qui sont reçus dans l'*Orphanotrophe* de Saint Martin à Milan, est attribué à la piété & à l'humanité de l'Empereur qui ayant visité cette Maison pendant son séjour dans cette Capitale, trouva que le nombre des Orphelins n'y étoit pas en proportion avec la population de la Ville.

On mande de Rome que, par ordre de Sa Sainteté, M. Spinelli a fait apporter de l'Umbrie en cette Ville beaucoup d'huile, & que M. Altieri y a fait amener des Ports du Tibre beaucoup de charbon & de bois. Le bruit se renouvelle que le Saint Pere, pour soulager de plus en plus ses Sujets, ôtera les droits sur le papier, la cire & les eaux-de-vie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Février.*

Des lettres de l'Inde portent que dans plusieurs cantons du Bengale, on a éprouvé une longue & cruelle famine. Dans le district de Pulnea, le tiers des Habitans a péri de misere. On craint que cette calamité n'arrête la fabrication des étoffes & ne porte coup au commerce.

Les gages des Matelots pour les vaisseaux marchands sont portés à plus de 3 liv. st. par mois. Le commerce en souffre beaucoup, les cargaisons étant si peu considérables que les Marchands ne peuvent payer des gages si forts sans être en perte.

On a découvert près de Caldbeck une mine de plomb très-abondante.

On mande de Tenbury dans le Worcestershire, qu'il s'y est établi une Manufacture de dentelles dans laquelle des Ouvriers François apprennent aux Pauvres ce genre de travail. On ajoute que cette Manufacture a du succès.

L'hyver est très-rude à Dublin; les denrées y sont prodigieusement cheres; un grand nombre d'Ouvriers, sans travail, demande l'aumône dans les rues, & une foule de gens du bas peuple quitte le Royaume. Les Bourgeois de Dundalk ont ouvert une souscription, pour acheter des gruaux d'avoine qui seront distribués aux Pauvres à bas prix.

Dans une lettre écrite de la Baye d'Hudson, il est dit qu'un Capitaine de vaisseau naviguant par les 64 degrés 20 minutes de latitude septentrionale, a trouvé un Peuple parfaitement semblable aux Tartares, par les traits du visage, la couleur, le langage & la façon de vivre; ce qui confirme la conjecture que les continens de l'Asie & de l'Amérique sont joints par un isthme, ou ne sont séparés que par un petit détroit.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 11 Février.*

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales à l'Assemblée des Dix-Sept offrent à vendre publiquement à l'enchere en Avril & Mai prochains dans leurs Chambres respectives les marchandises suivantes: 13114 balles de poivre noir, 100000 livres de canelle en faisceaux, 90000 livres de fleurs de muscade, & toutes les toiles de coton apportées par le vaisseau le *Vreedelust* à la Chambre de cette Ville.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le 9 Février.*

Les huiles sont ici d'une rareté inconcevable & à des prix exorbitans. Celles pour Fabrique valent de 64 à 65 liv la millerole pesant cent vingt-cinq livres poids de marc; celles de qualité commune, passables pour le goût, 70 à 71 liv. même mesure; les especes supérieures, à proportion. La très-modique récolte que nous en avons eue, cette année, après beaucoup de médiocres, cause cette extrême cherté qu'on n'éprouva même pas en 1709, année où le froid fit périr la majeure partie des oliviers de la Province.

Nous avons eu le mois dernier des pluies aussi salutaires qu'abondantes : elles ont fait tout le bien possible, & nous commençons déja à en voir l'effet par la verdure des arbres. Pour peu que cette bonne préparation soit secondée par de beaux tems, & sur-tout par des pluies au mois d'Avril, nous obtiendrons à la fin une heureuse récolte d'autant plus desirable que l'huile est ici, à tous égards, une denrée de premiere nécessité : la denrée de premiere nécessité est, non-seulement, celle dont la consommation est indispensable, mais encore celle qui fait notre richesse & avec laquelle nous pouvons nous procurer, par l'échange, les autres nécessités de la vie.

De Bordeaux, *le* 11 *Février.*

La certitude de la continuation de la paix ranime les opérations du commerce. On arme avec toute l'activité possible pour les Isles de l'Amérique d'où il est revenu en dernier lieu plusieurs navires chargés de sucre, de café & d'indigo. Quelques vaisseaux sont déja sur leur départ. Les denrées des Isles ont baissé de prix.

Le beau tems a ranimé nos espérances pour les différentes récoltes. Le froid est un peu vif, mais supportable.

De la Rochelle, *le* 11 *Février.*

Les navires le *Citoyen*, Armateur M. Bedine, & la *Marie-Anne*, Armateur M. Manié, sont partis de ce Port le 8 du courant pour les Indes.

Le navire le *Comte de Nolivos* est parti depuis quelques jours pour l'Isle Saint-Domingue.

Le froid nous fait espérer que les productions de la terre ne seront pas prématurées comme nous avions lieu de le craindre. On a, depuis long-tems, observé dans cette Province, que les années tardives y sont les meilleures.

Il paroît ici un Arrêt du Conseil du 19 Janvier 1771, qui révoque les défenses portées par celui du 23 Septembre 1770, de vendre & d'exporter à l'Etranger les sels des marais salans du Royaume, & en maintient néanmoins l'exécution pour ce qui concerne les sels destinés aux armemens de la pêche de la morue, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Il s'est établi ici, pour l'Aunis & le Poitou, un entrepôt de la *terre végétative* préparée à *Etaples* près de Montreuil-sur-Mer, en Boulonnois, dont le débit est autorisé par le Gouvernement. Cette *terre* supplée, par un très-petit volume, aux fumiers employés dans les champs, vignes, jardins, &c.

On continue d'occuper les Mendians renfermés dans la *Maison de force* à filer, tricotter des bas, faire des lacets, du galon, &c.

M. l'Evêque de la Rochelle, par un Mandement daté de Paris le 15 Janvier, a permis à tous les Fideles de son Diocèse l'usage des œufs pendant le Carême, jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement.

De Rouen, *le* 15 *Février.*

Les marchandises de l'Amérique baissent toujours un peu, à la réserve du café.

Le froid excessif, causé par un vent du Nord, avoit d'abord fait prendre les bords de la riviere. La nuit du 12 au 13, la marée montante brisa les glaces qui n'avoient pas encore assez de force pour résister : mais s'étant accumulées à la marée descendante, elles dérangerent trois bateaux du milieu du pont & en briserent quatre pilastres. Hier 14, on a arrêté le pont par de forts cordages, dans la crainte qu'il ne fût emporté. A midi, il fut résolu qu'on ne le démonteroit pas, à moins que le danger ne devînt plus grand. Notre commerce avec la Basse-Normandie se trouve ainsi coupée.

L'interruption du commerce des bleds n'a pas produit un grand effet sur le prix du pain, puisqu'il n'est diminué que de 3 deniers ou même d'un liard par la derniere taxe. Le prix du blanc est de 3 s. 3 d., le demi-blanc 2 s. 9 den., le bis 2 s. 3 den. Il se transporte beaucoup de farine aux Colonies.

Hier il a été affiché un Arrêt du Parlement qui renouvelle plusieurs anciens Arrêts de la Cour. Il est enjoint aux Boulangers d'avoir leurs boutiques suffisamment garnies de pain, de tenir des poids & balances jaugées & étalonnées, ainsi qu'un couteau toujours prêt, de vendre & livrer le pain à toutes personnes, par livre, demi-

livre, quarteron, à peine d'être poursuivis extraordinairement, &c.

Le Capitaine Chapman continue d'aller de Dieppe à Brigthelmstone, & de Brigthelmstone à Dieppe, tous les Mardis, lorsque le tems le permet : pour plus prompte expédition, il met à terre les Passagers, quand ils le desirent, à Rye ou Hastingt, Places où ils trouvent tous les jours des voitures publiques & des chaises de poste pour Londres.

De Paris, *le 20 Février.*

Il paroit différens Arrêts du Conseil d'Etat du Roi dont l'un du 7 Février, ordonne que la Loterie pour le remboursement des billets des Fermes Générales sera tirée à l'Hôtel de la Compagnie des Indes dans la forme prescrite par l'Arrêt du 13 Novembre dernier ; un autre du 15 Janvier concerne le contre-seing & la franchise des Lettres ; un troisième du 25 Janvier, réduit les droits à la sortie du Royaume, des Papiers appellés *Tontisses*, & ordonne que les Fabricans mettront leur nom sur chaque rouleau.

Nous ferons connoître plus amplement ces deux derniers dans notre prochaine Gazette.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 20 de ce mois ; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 606362 ; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 599516.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis & instruction du nommé Dupuis, Jardinier à Laon, rue des Bouchers, *sur le* Cochêne *& autres arbres d'agrément.*

Depuis que j'ai fait annoncer dans la Gazette d'Agriculture du 24 Novembre 1770, N°. 94, la collection d'arbrisseaux que j'ai formée pour orner les parterres, jardins, &c. plusieurs personnes de distinction m'ont demandé des cochênes sous le nom d'azerolier, de cormier, de sorbier, dans la vue d'en faire des avenues d'agrément. Ces dernieres especes d'arbres sont très-différentes du cochêne, & produiroient des effets contraires à celui qu'elles en attendent. Cette erreur m'engage à marquer les différences qui distinguent le cochêne des autres especes d'arbres avec lesquels on le confond.

Quoique le cochêne porte en latin le même nom que le cormier & le sorbier (c'est le même arbre) *sorbus*, il n'est pas néanmoins de la même espece.

Le bois du cormier est dur, compacte & rougeâtre ; c'est le plus dur de tous ceux de nos forêts ; il est excellent pour les parties de machines exposées à de grands frottemens : ses feuilles sont oblongues, crenelées & blanchâtres en-dessous ; ses fleurs petites, blanches ou roses, unies plusieurs ensemble. Le cormier s'éleve peu & ne fait jamais un bel arbre ; il ne peut guères figurer que dans un bosquet ; il reprend difficilement, lorsqu'il est transplanté, à cause de la dureté de son bois, & parce que l'écorce se détache aisément des racines.

Quant au cochêne, il ressemble assez au cormier par ses feuilles, du moins au premier coup d'œil ; mais en les examinant avec attention, on s'apperçoit qu'elles sont différentes : celles du cochêne ne sont pas blanches en-dessous ; elles sont également crenelées, moins oblongues & plus fournies ; son bois est droit, un peu ligneux, lorsqu'il n'est pas absolument séché, & dur ; son écorce ressemble à celle d'un jeune chêne, mais elle reste toujours lisse ; ses fleurs forment un gros bouquet d'un blanc citronné, & les fruits qui leur succédent forment un autre gros bouquet d'une belle couleur rouge orangée ; les grives aiment beaucoup ce fruit, & bien des personnes plantent des cochênes pour les prendre à la pipée ou autrement. Ces arbres forment le spectacle le plus agréable dans le printems & en automne.

Le cochêne s'éleve naturellement droit jusqu'à quinze & vingt pieds de tige, suivant la qualité du terrein : il porte une tête superbe, & doit tenir le premier rang dans les allées d'agrément des jardins des grands Seigneurs.

Le cochêne doit être planté au plus tard le 15 Mars, dans une terre substantielle ; il faut effondrer la terre à deux ou trois pieds de profondeur dans les sols de moindre qualité, & porter dans ces fonds de la bonne terre, pour la mêlanger avec l'autre. Cet arbre languit long-tems dans les sables & ne fait jamais une belle production, à moins qu'ils ne soient un peu humides & gras.

On ne doit pas confondre le cochêne

avec les arbrisseaux qui forment la famille des azéroliers, divisés en plusieurs branches, toutes comprises sous ce nom générique ; tels que l'aube-épine, le buisson ardent, les amelanchiers, l'alchiminier & le nefflier.

Le nefflier pourroit être mis au nombre des arbres fruitiers, sur-tout lorsqu'il est greffé sur le coignassier de grosse espece ; il donne alors des neffles grosses comme une assez belle pomme reinette, sans osselets, & d'un goût agréable & très-vineux.

Le cochêne à la fleur d'un blanc citronné & au gros bouquet rouge orangé, dont je viens de faire la description, est l'espece que j'ai annoncée.

Le plant de trois & quatre pieds de haut est de 25 liv. le cent.

Les arbres de la même espece pour former des allées, 20 & 25 s. piece, de huit à dix pieds de tige.

Les personnes qui voudront se procurer des plants pour former des charmilles Angloises, pourront consulter la Gazette d'Agriculture du 24 Novembre 1770, N°. 94, ou les Affiches de Picardie du 8 du même mois, N°. 49. Je me ferai un devoir de répondre exactement à toutes les demandes qu'on me fera sur la façon de planter les especes d'arbres qu'on choisira relativement à l'exposition & à la nature du sol.

Je me propose de donner incessamment des observations que je crois utiles pour le Public, sur le choix des boutures de peupliers d'Italie qui, coupés sur la même souche & plantés dans la même terre, produisent des effets bien différens pour la crue de l'arbre.

Je me suis appliqué depuis plusieurs années à marier les fruits par la greffe, pour en augmenter la beauté, la qualité & le goût. En greffant, par exemple, des poiriers de bon-chrétien d'hiver sur des poiriers de beurrées, le fruit participe au fondant & au goût de la premiere greffe : observation utile pour les Jardiniers.

I I.

Nouveaux Métiers pour la Toilerie & la Passementerie.

Le sieur Busboc, Dessinateur pour les Manufactures à Rouen, demeurant rue *Mamuchet*, a inventé ces nouveaux métiers qui sont plus légers & plus commodes que ceux dont on se sert ordinairement. Il faut, pour travailler sur ces derniers, des jeunes gens qui aient de la force, afin de remplir la partie de la *tire* ; ceux-ci demandent une force beaucoup moindre. Le sieur Busboc les vend à un prix modéré, & en même tems il enseigne à les monter, ainsi que des dessins qui peuvent être travaillés à huit, dix, douze & seize à la laise, sous papier peint, sur autant de métiers que l'on veut, sans qu'il y ait de la différence. Si, après l'essai de ses métiers, on n'en est pas satisfait, il offre de les reprendre.

I I I.

Ouvrage curieux.

Un jeune Artiste a fait à Londres un navire d'or & d'argent en mignature, qui représente un Armateur François. La quille du bâtiment n'a qu'un pouce & cinq huitièmes. On y voit une batterie de dix-huit canons d'or à bouche d'argent : ils ne pesent tous ensemble que neuf grains. Les ancres sont d'acier bruni ou bleu, garnis d'or avec des anneaux d'argent. Les voiles sont de ce dernier métal ; & les mâts & vergues sont entiérement d'or, ainsi que les cordages, le gouvernail, &c. Tous les ouvrages supérieurs du corps de navire sont de la même matiere ; la partie inférieure est d'argent. Chaque piece en particulier est parfaite, & l'ouvrage entier excite l'admiration des curieux.

I V.

Nouvelle découverte de Cochenille.

Un commerce dont les ventes montent annuellement à plus de quinze millions de livres, argent de France, tel que celui de la cochenille, est bien, comme l'observoit M. de Réaumur, dans le cas d'être envié au Mexique, par les plus riches Etats de l'Europe. Il est même surprenant que diverses Nations n'aient pas fait sur cet article des tentatives, d'autant plus qu'il y a vraisemblablement, dans les différentes Colonies de l'Amérique, des climats où pourroient croître les *nopals* ou figuiers sur lesquels

quels la cochenille vit & se multiplie au Mexique ; & que puisqu'on garde de ces insectes dans les maisons pendant l'hiver, sans qu'ils périssent, il y a apparence qu'ils pourroient également être conservés dans les vaisseaux sur lesquels on entreprendroit de les transporter. On a trouvé de la cochenille à Saint-Domingue, mais elle a été négligée, parce qu'elle ne donnoit à l'eau qu'une foible teinture d'un assez mauvais rougeâtre. Cependant cette découverte invitoit à croire qu'il pouvoit y en avoir d'une meilleure espece, ou du moins qu'il seroit possible d'y en élever, comme on a élevé en Europe les vers à soie venus d'Asie.

Un Colon de Saint-Augustin, sur la côte orientale de la Floride, avoit dans son jardin un plant d'*opuntia* ou figuier d'Inde, nom dont le Pere Plumier qui le premier apprit à l'Europe, en 1690, que la cochenille étoit un insecte, appelle l'arbre sur lequel il dit qu'elle naît & croît dans le Mexique. Ce Colon a remarqué sur son plant une grande quantité de petits animaux ; il en a ramassé un certain nombre & a tenté d'en reconnoître la nature. Ses essais ont, à ce qu'on assure, prouvé que c'étoit de la cochenille. Il en a préparé les *grains* de la maniere convenable, & il s'est convaincu, à ce qu'on ajoute, qu'elle est aussi bonne que celle du Mexique. Les Habitans étant enfin éclairés sur cette richesse qu'ils possédoient sans le sçavoir, se sont appliqués aux mêmes recherches & au même travail, de maniere que les Anglois commencent à se flatter que bientôt ils seront dispensés d'acheter des Espagnols cette précieuse marchandise.

V.

Prix des Eaux-de-vie à la fin de Janvier.

A Orléans 200 livres comptant, 205 & 210 liv. à six mois.

A la Rochelle 152 liv. les 27 veltes.

A Cognac 170 liv. les 27 veltes à 4 d.

A l'Isle de Ré 145 à 150 l. les 27 veltes au dépotage.

A Seudre 140 liv. les 27 veltes.

A Oleron 130 à 135 liv.

A Bordeaux 190 livres les trente-deux veltes.

Prix des Sucres à la même époque.

A Orléans 90 liv. 3 s. par escompte sans demande depuis quelques jours (du 5 Février).

A la Rochelle le quintal de sucre blanc de la Martinique, troisième sorte, 45 liv., blanc commun 40 l., petit commun 40 l., tête 36 liv.

Ib. De Saint-Domingue, troisième sorte, 48 liv., blanc commun 45 l., petit commun 43 liv., tête 40 liv.

Ib. Le quintal de sucre brut de Léogane 38 liv., du Cap 36 liv., de Saint-Louis 33 liv., de la Martinique 30 liv.

VI.

Etat des Vaisseaux arrivés dans les Ports de Goerée & de la Meuse, venant des Ports de France, & des vaisseaux qui sont partis de ces Ports, allant en France, pendant le cours de l'année 1770.

Il est arrivé à Goerée & dans la Meuse 5 vaisseaux venant de Bayonne, 1 de Blaye, 1 de Boulogne, 51 de Bordeaux, 2 de Brest, 7 de Caën, 7 de Cette, 5 de Dieppe, 3 de Dunkerque, 7 du Havre-de-Grace, 2 de Honfleur, 7 de Marseille, 2 de Morlaix, 13 de Nantes, 1 d'Oleron, 3 de la Rochelle, 18 de Rouen, 3 de Saint-Malo, 8 de Saint-Valeri, 1 de Vannes. Total 127 ; sçavoir 73 à Goerée & 54 dans la Meuse.

Il est parti de ces mêmes Ports 2 vaisseaux allant à Bayonne, 2 à Blaye, 34 à Bordeaux, 6 à Brest, 13 à Caën, 1 à Charente, 3 à Cherbourg, 6 à Dieppe, 4 à Dunkerque, 3 à Fecamp, 1 à Granville, 6 au Havre-de-Grace, 17 à Marseille, 8 à Morlaix, 21 à Nantes, 1 à Painpol, 1 à la Rochelle, 16 à Rouen, 2 à Rochefort, 1 à Saint-Brieux, 7 à Saint-Malo, 10 à Saint-Valery, 1 à Vannes, 6 en France. Total 172 ; sçavoir, 45 de Gorée & 127 de la Meuse.

VII.

Etat des Bâtimens François & Etrangers qui sont entrés dans le Port de Dieppe pendant le mois de Janvier 1771.

Le 16 Janvier le navire l'*Agneau*, venant de la Rye, est entré dans ce Port, chargé de

graine de lin ; le 20, la *Bonne-Espérance*, venant d'Amsterdam, chargé de poivre, huile, indigo, fanons, azur, camphre & autres marchandises ; le 26, l'*Effort*, venant de Choram, chargé de graine de lin ; le 28, le *Hudson*, venant de Glascow, chargé de tabac ; l'*Aimable Hélene*, venant de Marseille, chargé de savon, reglisse, eau-de-vie, vin, liége, bouchons, & barres de fer ; le *Fortuné*, venant de Marennes, chargé de sel ; le 31, le *Salmouth*, venant de Glascow, chargé de tabac. Total 7. 2 François, 4 Anglois, 1 Hollandois.

Le 2 Janvier il est sorti de ce même Port le navire le *Saint Pierre*, allant à Cette, chargé de harengs ; le *Saint Charles*, allant à S. Vallery, chargé de harengs, morue, huile, poivre & paquets de baleine ; le 7, la *Reine-Blanche*, allant à Marseille, chargé de harengs, morue & bouteilles ; le 19, le *Saint Pierre*, allant à Tougues, chargé de harengs & morues ; le 22, l'*Espérance*, allant à Rouen, chargé de harengs & morue ; la *Marie-Françoise*, allant à Tougues, chargé de harengs & morue ; le *S. Louis*, allant à Caën, chargé de harengs & morue ; la *Marguerite*, allant à Nantes, chargé de harengs, morue, paniers de verre & horloges ; l'*Aimable Julie*, allant à Rouen, chargé de bled ; le *S. Louis*, allant à la Rochelle, chargé de bled, paniers de verre & morue. Total 10, François.

VIII.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Janvier 1771 ; sçavoir, Doreas de Daka Bissouty de 16 aunes sur 5 six & plus.

35 D X X à 74 livres.
36 idem à 90 liv. 2 s.
37 idem à 126 liv.
Dito idem de seize aunes sur onze douze à quinze seize.
40 D B I X E à 64 liv. 12 s.
41 idem de 74 liv. 10 s. à 75 liv.
42 idem de 90 liv. 5 s. à 91 liv. 9 s.
43 idem à 95 liv. 5 s.
Dito Hékaissouty d'idem sur idem.
A D H X X de 81 liv. 18 s. à 82 liv. 1 s.
B idem à 92 liv. 5 s.
C idem de 108 liv. 10 s. à 111 liv. 10 s.
Dito Baissouty d'idem sur idem.
44 D B X X de 93 liv. 1 s. à 93 liv. 7 s.
45 idem de 116 liv. à 116 liv. 15 s.
46 idem à 135 liv. 5 s.
Dito Baissouty Boly d'idem sur idem.
48 D B X X B de 157 liv. à 160 liv. 15 s.
49 idem à 180 liv. 10 s.
50 idem à 243 liv. 5 s.
Dito atterassoty, à petits carreaux de 16 aunes sur 5 six & plus.
6 D A C C X à 118 liv.
7 idem à 130 liv. 5 s.
8 idem à 150 liv.
Dito idem Atterassoty à grands carreaux, d'idem sur idem.
5 D A G C X à 81 liv.
6 idem à 94 liv.
7 idem à 106 liv. 15 s.
8 idem à 121 liv. 10 s.
Dito idem Charcana Boutidar à petits carreaux d'id. sur 11 douze à 15 seize.
7 D C B X à 106 liv. 10 s.
8 idem à 120 liv. 1 s.
Dito idem Charcana Coubdar à grands carreaux d'idem sur idem.
6 D G C X à 77 liv.
7 idem de 88 liv. à 90 liv.
8 idem à 102 liv. 5 s.
9 idem à 118 liv 4 s.

Le 8.

Tanjebs Domès de 16 aunes sur 3 quarts.
20 T D X de 72 liv. à 72 liv. 6 s.
21 idem de 85 livres 5 sols à 86 livres 1 sol.
22 idem de 100 liv. à 101 liv. 10 s.
Térindannes brodées de 7 & demie à 8 aunes sur 7 huit à 11 douze.
42 T D A X à 70 liv. 1 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l., 26 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols ; l'orge, de 15 l., 15 l. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 s., 22 à 23 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 20 & 21 Février 1771 de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 20 à 21 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Février 1771.*

	H	G	
Or de Portug. à . .	715		*marc.*
Du Mexique à . . .	709		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	714		*marc.*
Ducats à	97	5	*marc.*
Or fin à 23 k. . .			*once.*
31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	82		*once.*
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			*marc.*
gr. à	52		*marc.*
Piastres à . . .	48 17 6 à 49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 20 Février 1771.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼ à ½
Lyon, *Rois*, ...	5 8e à ½ p. ⁰⁄₀ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,500 l.	1172 ½ 70 60 65	1150	1110 1100 5 1200
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	64	64 ½ 65 . . .	66 67 . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 422 5e 385 .	5e 380 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 17 Fév. 1771.		Du Lundi 18.		Du Mardi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Hebert, 6 dern. mois 1770.	A.	Alissant, 6 d. m.	A.	De Fremilly, 6 d. mois.	A.
Raynal, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	A.
Pigis, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	B.
Bardin, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	C.
Lenoir, *idem.*	A.	Molliere, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	C.
Gossey, *idem.*	C.	Masson, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	F.
Caron, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	A.	Defays, *idem.*	J.
Delarue fils, *id.*	C.	Certain, *idem.*	E.	Chaponnel, *id.*	J.
Boscheron, *idem.*	D.	Creuzé, *idem.*	Z.	Hurel, 6 p. mois.	N.
Clouet, *idem.*	J.	Gendon, 6 p. m.	Z.	Maigret, *idem.*	R.
Delarue pere, *id.*	J.	.....		Viellard, *idem.*	R.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 21 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Novembre.*

L'ORDRE des Paysans a assigné une gratification de mille thalers, monnoie d'argent, payables sur le fonds des Manufactures, à un Chapelain qui a trouvé le secret de brasser de la biere avec de l'orge non-préparée. L'Ordre des Bourgeois a refusé au Colonel Curnal la permission que les autres Ordres lui ont accordée de faire construire sur les rivieres des districts de Savolar & de Travastland en Finlande, des moulins à scier des planches. Ses principaux motifs sont que ces moulins ne travailleroient que pour la Russie sur les frontieres de laquelle ils seroient établis, puisque les frais du transport dans l'intérieur de la Suede en absorberoient tout le profit; & qu'il suffit peut-être à ce Royaume de veiller à la conservation & à l'amélioration de ses forets, pour la mettre en état de fournir des bois de construction & des planches au reste de l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Novembre.*

La pêche du hareng a été très-heureuse. Il y a déjà quelque tems que le froid est assez rigoureux. Le plan de l'Ouvrage du célébre M. Niebhur, le seul qui ait survécu à la Société de Sçavans que le feu Roi avoit envoyés en Orient, promet des observations très-utiles sur l'histoire naturelle & le commerce de ces contrées. La premiere partie sera incessamment publiée, elle traite particuliérement de l'Arabie.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 1 Décembre.*

L'inoculation a trouvé ici un Partisan très-zélé dans la personne de M. Stoerk, Conseiller Imp. & Roy., & Médecin de S. M. I. Son Ouvrage n'est néanmoins que le récit des bons effets qu'elle a eus en Autriche: l'Auteur en appelle au témoignage de de M. le Baron de Swieten; LL. MM. I. & R. Ap. qui ont Elles-mêmes daigné plusieurs fois assister à cette opération, lui ont permis de réclamer le leur.

A l'occasion des ordres que la Cour avoit donnés en Bohême de rendre le Moldau navigable, M. Jean-Thadée-Antoine Peithner, Conseiller des mines & Professeur de Métallurgie à Prague, a publié la *Description des Fleuves de Bohême pris à leurs sources & suivis dans leurs cours jusqu'aux frontieres du Royaume, avec des observations minéralogiques*, chez Hochenberger & Compagnie. L'Auteur constamment appliqué à l'étude de l'Histoire naturelle, & sur-tout de la Métallurgie, paroît connoître parfaitement le pays qu'il habite: son Ouvrage

eſt particuliérement remarquable par les obſervations minéralogiques qu'il y a fondues.

Par une Ordonnance du 8 du mois dernier, les écus frappés dans les Pays-Bas, & dits *à la croix* ou *à la couronne*, valant ci-devant 2 florins 11 kreutzers, vaudront déſormais un kreutzer de plus. Par une autre Ordonnance du 16, les Voituriers qui conduiront des grains de la Hongrie dans les autres Pays Héréditaires, ſeront obligés de ſe munir d'un paſſeport du Capitaine du Cercle. On vient d'ôter aux Payſans du plat-pays les armes à feu qu'ils prétendoient leur être néceſſaires, pour ſe garantir des ravages des bêtes fauves : l'année précédente, la deſtruction de ces animaux a été preſcrite par une Ordonnance Impériale.

Il s'eſt formé ici une Compagnie Patriotique qui, pour encourager la culture de la navette, s'engage à payer la meſure de ſemence de cette plante depuis 2 flor. juſqu'à 2 flor. 15 kreutz.

Il conſte par un nouveau dénombrement qu'il y a, dans le Royaume de Bohême, 1,194,999 Habitans : on en compte 80,251 à Prague, y compris 8000 Juifs.

De Francfort, *le 9 Décembre.*

La banqueroute du plus célébre Banquier d'Augſbourg (*Goertz* ou *Koepff* riche de plus de 200,000 florins du chef de ſes femmes) a été ſuivie de celle de la maiſon *Culmer* : celle-ci monte à plus de 300,000 flor. ; la premiere eſt de 1,200,000 l. Pluſieurs petits Marchands de cette Ville ont auſſi manqué. On s'attend de voir bientôt, ſuivant la coutume, quelques-uns de ces Banqueroutiers acheter des titres dans d'autres Villes & y tenir un état brillant.

Une certaine *Société* dite *de Bienfaiſance*, ci-devant renvoyée de Hanau, & enſuite établie à Friedberg, a emporté l'argent des Intéreſſés trop faciles à confier leurs fonds à des gens d'une probité fort équivoque & ſans garantie. Le titre de *Société de Bienfaiſance* étoit ſi propre à inſpirer de la confiance qu'il ne faut que les plaindre, & trembler que la bienfaiſance alarmée par cet indigne abus ne ſe reſtreigne !

ITALIE.

De Trieste, *le 26 Novembre.*

Du 5 au 19, il eſt arrivé 4972 metzes de bled, 1630 d'orge, 213 ballots de coton, 360 barils d'huile, 80 barils d'encens, 24 barils de ſel ammoniac, 3 ballots de peaux de lievre, 80 tonnes de figues, 389 tonnes de limon & d'orange, 10 caiſſes de manne, 76 barils de tabac, 112 barils de vin de Chypre, 94 ballots de lin, 15 de colle, 400 metzes de bled de Turquie, 16 ballots de chanvre, &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 8 Décembre.*

La pêche de la morue paroît avoir très-bien donné ; il en arrive journellement des navires avec pleine cargaiſon. Du 18 au 30 du mois dernier, il eſt entré 44,400 quintaux de morue, & 379 barriques & demie d'huile de poiſſon ſur 13 navires, le ſenaut le *Fidele*, les vaiſſeaux le *Fidele*, le *Prudent*, la *Valeur*, le *Lys*, l'*Angélique*, le ſenaut l'*Hermine*, les vaiſſeaux le *S. Joſeph*, le *Duc de Penthievre*, le *S. Eſprit*, le ſenaut le *S. Vincent*, les vaiſſeaux la *Marquiſe de Marigny* & l'*Aimable Marie*.

Il eſt entré, dans ce même intervalle, 71 bâtimens François & 33 Etrangers. Leurs principales cargaiſons conſiſtoient en 3962 milléroles d'huile, 2190 charges de bled, 960 ſacs de farine, 1590 charges de feves, 450 quintaux 103 ſacs & 593 ardebs de riz, fruits ſecs, fromage, ſuif, papier, fideaux, douve, eſpart, &c. La tartane *S. Antoine* & *Saint-Victor* revenoient de Conſtantinople ; deux barques avoient chargé dans le Levant. Il y a eu quelques naufrages dans les mers d'Italie : une barque de Trapani, partie de notre Port avec une cargaiſon de ſucre, de draps, de fer & de cire, s'eſt perdue ſur la côte de Toſcane ; on a ſauvé l'équipage & une partie des marchandiſes. Les bâtimens ſortis de ce Port du 20 Novembre au 4 du courant, ſont au nombre de 78 François, & 54 Etrangers. Les polacres *Jeſus-Marie* & la *Victoire* vont au Levant ; le ſenaut le *Solitaire* eſt deſtiné pour Smyrne, le ſenaut le *S. Vincent* pour Alger, la tartane le *S. Sauveur* pour Tunis.

De Grenoble, *le 10 Décembre.*

La Foire de Sainte Barbe s'eſt tenue à

l'ordinaire du 4 au 7 de ce mois : l'affluence du Peuple a été prodigieuse ; il y a eu beaucoup de bêtes à cornes & de marchandises de toute espece. Les Acheteurs se présentoient en foule, mais il y avoit peu d'argent comptant : la cherté des denrées ne permet pas de s'en désaisir.

Un Voiturier a été condamné à une amende de 300 livres pour avoir conduit & fait conduire furtivement & en poste plusieurs Particuliers en contravention à l'Ordonnance du Roi du 28 Juin 1733 ; & il a été fait défenses à tous Loueurs de chevaux, Hôteliers & autres, de tomber en pareilles contraventions sous les mêmes peines.

D'AMIENS, *le 12 Décembre.*

Un Citoyen bien intentionné avoit condamné, dans une Lettre publique *sur l'éducation physico-morale des enfans de la campagne*, les Paysans à ne sçavoir ni écrire ni lire, en accordant néanmoins ces petits talens à leurs femmes. Un digne Pasteur (M. Vilin, Curé de Cormeilles) a pris la défense de cette partie précieuse de l'humanité qu'un cruel préjugé flétrit, lors même que le sentiment semble parler en leur faveur. En frondant l'opinion absurde que l'Agriculture & les Métiers n'ont besoin que de bras, même pour tendre à une plus grande perfection, il montre qu'ils supposent du moins nécessairement un commerce, puisqu'il faut acheter & vendre, compter, recevoir & payer; & que ce commerce qui ne peut être concentré dans l'intérieur d'une maison, & par conséquent pleinement exercé par une mere de famille chargée du soin d'un ménage, exige nécessairement de la part des Paysans & des Artisans les connoissances que le zele inconsidéré leur refuse.

DE ROUEN, *le 13 Décembre.*

Dans la Séance publique de l'Académie dont il a déjà été parlé (*Gaz. précédente*), on lut une partie d'un Poëme François sur *la navigation*, par un Négociant aussi versé dans l'Histoire que dans la pratique du commerce. Le génie du commerce personnifié ouvre la scene au moment où Venise s'éleve du sein des mers : *la liberté le trouve assis, comme Marius, pleurant sa chûte sur les ruines de Carthage, elle l'enleve & le transporte avec elle sur les bords du Riatto.* Là des Fugitifs de Padoue viennent se fixer & poser les fondemens de cette Ville qui a été si long-tems la Souveraine des mers. L'exemple de Venise éclaire l'Europe, toutes les Nations deviennent commerçantes, le commerce amene l'abondance, & l'abondance ressuscite les Arts. Vasco pénetre aux Indes par l'Océan; l'Amérique est découverte par les Espagnols. Les mines du Potosi sont ouvertes, & l'Avarice égorge des millions d'Indiens. Montézuma, en expirant, annonce tous les maux & tous les malheurs qui naîtront de l'insatiable cupidité. Des guerres sanglantes & continuelles désoleront l'Europe de toutes parts. *Tant d'horreurs feront justement douter si l'art de la navigation n'est pas plus funeste qu'utile, moins avantageux que destructif.* Tel est le plan de ce Poëme que l'Auteur terminera par des vœux sur une paix durable & la description du bonheur inespéré qu'elle procureroit aux Nations capables de l'envisager comme leur état naturel. Puissent les tristes vérités qu'il contiendra, engager les Peuples à se reposer sur les vérités consolantes qui couronneront l'Ouvrage !

DE LAON, *le 14 Décembre.*

Un Membre distingué du Bureau Royal d'Agriculture de cette Ville, a fait pendant plusieurs années des expériences suivies sur l'ergot. Leur résultat ne se rapporte ni avec celles de M. l'Abbé Fontana citées dans la Gazette & le Journal de l'Agriculture sur la *communicabilité* du vice, ni sur l'opinion aujourd'hui presqu'universellement reçue sur les qualités pernicieuses de cette excroissance. D'un côté, des grains sains semés avec des ergots n'en ont point été infectés ; d'un autre côté des chapons ont été parfaitement engraissés avec de la farine d'ergot & de la farine d'orge mêlées ensemble. Un autre Membre de la même Société avoit déjà nourri de cette substance des volailles avec un pareil succès ; il en avoit même pris plusieurs jours de suite, soit en infusion simple, soit bouillie & préparée comme le café, sans en avoir éprouvé le moindre accident. L'Auteur des nouvelles expériences est très-convaincu que l'ergot ne communique aucune maladie au bon

grain ; quant à sa malignité, il ne donne pas ses essais comme absolument décisifs, & il invite les amis de l'humanité à les répéter pour fixer les incertitudes du Public à cet égard. Cette contrariété singuliere non-seulement dans les opinions, mais encore dans les résultats des expériences, nous prouve qu'il faut sans cesse étudier la nature lors même qu'on croit la bien connoitre, & qu'il ne faut pas croire légérement avoir deviné ses secrets. En Russie, en Allemagne, en France, l'ergot a des défenseurs ; & ils s'appuyent sur l'expérience & sur la Chymie, ainsi que leurs adversaires. (*Nous rapporterons le detail de ces nouveaux essais dans le Journal de Janvier*).

De Chalons (*en Champagne*), *le* 14 *Decembre.*

Vers la fin de Septembre, des loups exercerent de grands ravages aux environs de Sainte-Ménéhould. En une nuit, ils égorgerent cinquante moutons appartenant au même Propriétaire. Ils forcerent ensuite la bergerie du Curé de Domarle-sur-Iure, où ils déchirerent neuf de ces animaux & en enleverent quatre autres. Ils pénétrerent aussi dans deux écuries du même village & dans trois autres de Breau-Saint-Remi, plusieurs bêtes furent dévorées. Une autre troupe de loups mit en pieces, près de la forêt de Sainte-Ménéhould, deux bêtes de somme appartenant à un pauvre Voiturier qui n'avoit que cette ressource pour vivre. Un de ces féroces animaux avoit déjà dévoré treize moutons d'une seule bergerie. Dans l'espace d'environ dix-huit mois, la Normandie, le Perche, la Saintonge, le Poitou, le Lyonnois, le Dauphiné, la Franche-Comté, la Champagne, la Picardie, &c. ont été le théâtre des ravages de ces animaux carnaciers ; c'est se tenir fort au-dessous de la vérité que de ne porter qu'à cinquante personnes le nombre des enfans, des Paysans, Voyageurs, &c. qu'ils ont dévorés, tués ou blessés, sans parler des ravages inconnus. Il n'est pas possible d'estimer le nombre de chevaux, de gros bestiaux, de moutons qui ont été leur proie. En onze mois, cent quinze loups ont été tués ou pris à la diligence de M. de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie, dans la Champagne, les Evêchés & sur la frontiere, soit par des battues, soit par des louvieres, des affuts, des pieges, & des chiens empoisonnés. On peut juger par-là combien cette espece vorace fourmille dans le Royaume, & combien il est important que tous les moyens soient réunis pour l'exterminer.

De Paris, *le* 18 *Décembre.*

Le gros Lot de 24000 l. de la Loterie générale, tirée le 16, est échu au n°. 887787 ; & le second Lot de 8000 liv. est échu au n°. 881532.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la méthode de recueillir les grains dans les tems pluvieux. A Hirson, le 18 *Novembre* 1771.

Monsieur,

Ce que je viens de lire dans votre derniere Gazette, N°. 89, article d'Amiens, me fournit l'occasion de vous adresser quelques réflexions, & des faits propres à confirmer la bonté de la méthode dont il est parlé dans cet article. J'ose vous assurer, Monsieur, que quoique vous en ayez dit beaucoup de bien, il n'est pas à craindre que vous en ayez trop dit, quand même vous en auriez dit encore davantage. Il seroit fort à souhaiter que non seulement elle fût connue de tous les Agriculteurs, mais encore qu'il n'y en eût pas un seul qui n'en fit usage tous les ans, sans avoir aucun égard à la disposition du tems, parce que, de cette maniere, comme vous l'avez assuré d'après ma propre expérience, le grain se bonifie au-dela de ce qu'on imagineroit.

Quoique j'aye le mérite de l'avoir fait connoitre au Public, j'en parle avec autant de confiance que si elle m'étoit étrangere, tant parce que ce mérite est très-petit, puisque rien ne s'y trouve de mon invention, que parce que depuis trente ans je la vois pratiquer à chaque récolte avec le succès le plus complet. Un de mes freres qui, depuis 30 ou 35 ans, en fait constamment usage sur plus de 4000 gerbes de bled chaque année, m'assure tous les jours que depuis cette époque, à l'exception de la gerbe qui sert de couverture, il n'a pas encore eu une gerbe de bled germée. Tous ses voisins me disent qu'ils ont eux-mêmes éprouvé la même chose ; ils sont tous si accou-

aimés à récolter de bons grains, & des grains bien secs, qu'ils ne pensent pas même au mauvais tems quand il est question de faire la récolte ; quelque mauvais qu'il soit, ils ne craignent rien pour leurs grains. Ils ont peine à comprendre comment partout ailleurs on recueille quelquefois de si mauvais bleds, lorsqu'il est, disent-ils, si facile & si sûr de les avoir bons, & de les bien conserver.

Un des plus gros Fermiers des environs vient de démolir ses petites meules, & n'a remis les grains dans la grange que cinq à six jours après la S. Martin derniere : il m'a dit qu'il comptoit par-là avoir gagné près d'un sixiéme de sa récolte, non seulement parce qu'il est meilleur, mais parce qu'il est renflé considérablement.

Enfin, Monsieur, je voudrois pouvoir me faire entendre de tous les Agriculteurs ; je leur crierois, sans relâche, laissez vos vieilles & pernicieuses routines, & profitez des richesses que vous avez sous la main. Je voudrois pouvoir engager toutes les Sociétés d'Agriculture à faire des essais & à les faire en public, pour instruire les gens de la campagne qui ne peuvent sçavoir par eux-mêmes, & dont les trois quarts & demi ignorent même l'existence de cette méthode.

Les hommes, comme vous le dites très-bien, Monsieur, seront-ils donc toujours enfans, & n'apprendront-ils qu'à force de leur répéter ; ne sentiront ils jamais leurs vrais avantages, & n'apprendront ils jamais à profiter de leurs propres richesses ? Je ne crains pas d'insister & de m'appesantir sur le même objet ; il est si essentiel qu'on ne peut trop s'y arrêter. Il n'est pas douteux que dans l'Allemagne, dans la Picardie, dans le Soissonnois, dans le Cambresis & ailleurs, on n'eût sauvé plus des 3 quarts des bleds, si l'on y eût fait usage de la méthode que j'ai publiée ; elle est sûre & infaillible. Combien de maladies d'ailleurs les mauvais grains ne vont-ils pas encore causer ; combien d'épidémies n'a-t-on pas vu depuis 4 ou 5 ans que le tems des récoltes a été pluvieux ? C'en est peut-être là l'unique cause. Je suis d'autant plus porté à le penser que la plûpart des grains qu'on a été chercher d'ici dans les endroits où ils ont été mal récoltés, font un pain si mauvais, si humide, une pâte si peu liée, qu'il ne faut pas être fort habile pour en prédire de très mauvais effets. J'ai vu de ce pain que le Paysan, quelque peu délicat qu'il soit, a pourtant peine à manger.

Je finis, Monsieur, par l'exposé de deux faits bien propres à confirmer le mérite de cette méthode.

Je n'ai ici pour toute terre qu'une piece d'environ un arpent : cette piece fut ensemencée en grains en Octobre 1769. Quand je fis ma récolte, comme le tems n'étoit pas trop certain, je voulois qu'on mit le bled en moies, ce qui ne plait pas ordinairement aux Moissonneurs, sur-tout ici où cette méthode n'est encore pratiquée que par les Particuliers les plus entendus. Je n'avois pas de quoi occuper pendant la moisson les Ouvriers que je n'avois que d'emprunt ; ils firent si bien que j'eus la foiblesse de consentir à ce qu'on laissât mon bled en javelles, dans l'intention de le faire enlever le lendemain. Cependant il plut toute la nuit & une partie du lendemain ; je fus obligé de faire retourner mon grain, & je ne pus l'avoir que trois ou quatre jours après, lorsqu'il y en eut près de la moitié de piqué & de germé.

Mon voisin, qui étoit pressé, & qui avoit une plus grande quantité de bled, suivit cette méthode & fit mettre son grain en moies, à coté du mien qui étoit en javelles. Lorsque mon voisin & moi nous mîmes notre grain en vente, je fus obligé de céder le mien à raison de 7 livres par septier de Paris moins que le sien, sans compter que la paille du mien étoit moins bonne que la sienne.

Cet été, il m'est arrivé tout le contraire ; j'ai fait mettre mon bled en moies, tandis qu'un de mes voisins a laissé le sien en javelles. J'ai trouvé le mien excellent 8 à 10 jours aprés, & mon voisin n'a pu avoir le sien que 2 ou 3 jours plus tard que moi, presque tout germé, & après l'avoir retourné pendant 5 à 6 jours ; car il pleuvoit presque tous les jours. Enfin mon voisin a été obligé, comme ceux du Soissonnois, de la Picardie, de l'Allemagne, de faire battre son grain tout de suite, crainte de le voir pourrir en tas ou s'échauffer ; il l'a vendu 9 liv. par septier moins que je n'ai vendu le mien ces jours derniers.

Si ces deux exemples ne suffisent pas pour tirer les hommes de leur funeste ignorance,

relativement à la façon de récolter les grains, je ne ſçais plus ce qu'il faut leur dire.

Le canton où la méthode que j'ai publiée ſe pratique depuis plus d'un ſiecle, eſt à 8 ou 9 lieues de Mons en Hainaut, & à quatre lieues ſeulement du lieu de ma réſidence; cependant à peine dans ce dernier endroit commence-t-on à l'adopter. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DUCARNE DE BLANGY.

II.

Remedes employés avec ſuccès au Pont-Beauvoiſin contre la maladie épizootique appellée le chancre volant.

Il faut viſiter deux ou trois fois par jour les bœufs, vaches, chevaux ou mulets, & remarquer avec grand ſoin s'ils n'ont pas deſſus & deſſous la langue, & ſur-tout vers le goſier, des taches rouges, jaunes ou noires, de petites fentes, coupures ou ouvertures, & principalement des veſſies ou cloches. Si l'on n'en découvre point, on employera les préſervatifs ſuivans.

1°. On tiendra les beſtiaux ſains éloignés des malades, ſans aucune communication avec ces derniers; & même on n'en confiera le ſoin qu'à des perſonnes qui n'auront point de relation ſuivie avec le bétail attaqué du mal.

2°. Les bouveries & écuries ſeront tenues bien nettes & propres : on les parfumera avec de la cire, des baies ou grains, feuilles, bois de genievre, ou au défaut de genievre, des feuilles de pin, laurier & autres ſemblables.

3°. On parfumera le foin qu'on leur donnera à manger, avec de la poudre de racine de jauſiane, des baies de genievre pilées, & du ſel.

4°. On leur fera prendre un remede compoſé de trois huitièmes de thériaque, un huitième de gérofle, un huitième de canelle, deux huitièmes de poivre pilé un peu gros, deux huitièmes de baies ſoit grains de laurier, d'une noix muſcade de moyenne groſſeur pilée. On met le tout en infuſion pendant 5 à 6 heures dans un pot bien propre & bien couvert, avec un demi-pot de vinaigre. Avant de leur donner ce remede, il faut en bien mêler enſemble tous les ingrédiens, afin qu'ils en avalent les drogues avec le vinaigre. On aura la précaution de ne le leur faire prendre que cinq ou ſix heures après qu'ils n'auront rien pris ni de ſolide ni de liquide.

5°. On leur fera prendre une once de poudre à canon détrempée dans du vin chaud ou même une once d'autre poudre compoſée de trois cinquièmes de nitre, deux de ſoufre & d'antimoine crud.

6°. On leur nettoyera la langue avec un morceau de drap de laine trempé & imbibé d'une compoſition conſiſtant en une once de poivre, deux de ſel, & une & demie d'ail, le tout pilé & mêlé dans un demi-pot de vinaigre qu'on laiſſera repoſer pendant quatre heures.

7°. L'on peut auſſi leur donner pour boiſſon ordinaire de l'eau blanchie avec du ſon ou de la farine de froment ou de ſeigle, en y ajoutant une quantité de vinaigre ſuffiſante pour lui donner un acide agréable, & une once & demie de nitre ſur chaque ſceau d'eau.

Si par les inſpections que l'on fera tous les jours, on découvre autour de la langue & autre partie des animaux, des veſſies, il faut les crever avec une cuiller d'argent ou autre inſtrument que l'on lavera bien enſuite & qu'on mettra même ſur la braiſe; & puis l'on frottera la plaie juſqu'à ce que le ſang en découle. Si ces veſſies ſont ſur la langue, on aura ſoin, pour éviter qu'ils n'avalent la matiere qu'elles contiennent, de les faire tenir la tête baſſe, pendant qu'on les percera. La plaie ſera enſuite lavée avec du vinaigre fort, préparé de la maniere ſuivante. Dans chaque pot de vinaigre, on mettra 3 onces d'ail, 2 de poivre pilé un peu gros, & 4 de ſel, le tout dans un vaſe. On y trempera une toile de lin rude, & l'on en lavera ou frottera les ulceres & les cicatrices. Après cela, on prendra de la poudre de vitriol autant qu'on peut en prendre deux bonnes fois avec la pointe d'un couteau : on en répandra ſur les plaies qu'on frottera de nouveau avec une cuillerée de miel mêlé d'un peu de vitriol; ou bien l'on fera liquéfier ſur le feu du vitriol dans un demi-pot de bon vinaigre, à quoi l'on ajoutera une demi-livre de miel liquéfié, & l'on en frottera les ulceres & les plaies juſqu'au ſang, avec un morceau de toile de lin rude attachée à un bâton trempé dans le vinaigre ainſi préparé. Cette opéra-

tion se répéte deux ou trois fois par jour jusqu'à ce que les plaies & ulceres soient entiérement guéries.

Si par les moyens indiqués, on découvre des vessies morbifiques à l'orifice de l'anus, on tâchera de les rompre, en y insinuant la main ointe de beurre; & dans le cas où le mal qui aura attaqué la langue ou l'anus, feroit une plaie si profonde qu'on ne pût y atteindre avec la main, on y injectera avec une seringue ledit médicament, ce qui sera répété deux ou trois fois par jour.

Si le mal est déjà formé, on peut faire prendre aux bestiaux, le matin & le soir, la susd. potion ou composition préservative, dans laquelle on employera au lieu d'un demi-pot un pot de vinaigre, en observant qu'ils n'ayent ni mangé ni bu depuis 6 heures, & que de 2 heures ils ne boivent & ne mangent après l'avoir prise. L'on avertit qui lavera la langue infectée, de la maniere exprimée ci-dessus, de s'envelopper la main dudit morceau de toile de lin, de façon que sa peau ne touche ni la plaie ni la langue; il seroit même à propos d'en faire une espece de gand. Dès qu'un morceau aura servi à ce frottement, il faudra le brûler aussi-tôt. Au défaut de vitriol & même d'épiceries & d'aromates, on peut laver les plaies avec les herbes suivantes cuites dans le vinaigre, & même les employer en remede interne: le scordium, la valériane, la bisforte, la pimprenelle, le *vinceloxicum*, ou dompte-venin ou *asclapie*, la carline ou caroline, soit caméléon blanc, la rhue, les fleurs de sureau, l'annulla campana, l'impératoire ou la tourmentille. Il sera bon aussi, dans le cas où le mal surviendroit, de frotter la crêche ou mangeoire d'une lessive soit lotion faite avec des herbes odoriférantes comme la rhue, le romarin, &c. On ajoute au susdit remede le suivant: si la vessie formée sous la langue ou autre partie externe crève d'elle-même sans être ouverte par l'instrument indiqué, l'on peut brûler les ulceres avec un fer chaud ou un instrument d'autre métal fait en maniere d'olive ou de pyramide, de forme & de grosseur propre à être appliqué sur la partie infectée. Après avoir ainsi brûlé les ulceres ou les plaies, on les lavera avec le vinaigre préparé comme ci-dessus, trois ou quatre fois par jour.

III.

Cachets à la Péruvienne.

Le sieur de Monbaza, Inventeur de *cachets* dont le Public a été satisfait, vient d'imaginer un nouveau genre de *quipos* où il trace les symboles de la valeur militaire, les emblêmes de l'amitié, de la reconnoissance, de la tendresse filiale, &c. &c.

Ces *cachets* plaisent à l'œil par leur élégance, leur délicatesse & leur brillant. Ils sont renfermés dans une enveloppe; & une fois fixés, on ne peut les enlever qu'en déchirant le papier. Un pain à cacheter, ou une gomme épaisse qu'on passe sous le cachet, suffisent pour l'attacher au papier.

L'adresse du sieur de Monbaza est *rue de la Poterie-Saint-Jean*, la cinquième porte cochere à droite, en entrant par celle *de la Verrerie*. On le trouve chez lui depuis neuf heures jusqu'à midi, tous les jours, excepté les Dimanches & les Fêtes. Le prix des cachets à la Péruvienne est de 6 l. la douzaine.

IV.

Cours de Chymie applicable aux Arts.

C'est relativement à la Pharmacie qu'on a considéré jusqu'à présent la Chymie dans la plûpart des cours qu'on a donnés de cette Science. M. Mitouart fait aujourd'hui une application plus particuliere de ses principes aux Arts utiles & à ceux d'agrément. Il démontre aux Amateurs non-seulement la théorie, mais il leur apprend encore à exécuter tous les procédés du ressort de chaque Art en particulier, dont le méchanisme peut piquer la curiosité & servir à l'instruction. M. Mitouart commencera ses démonstrations dans son Laboratoire, rue de *Beaune*, le Lundi 16 Décembre, à onze heures du matin.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Décembre 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 liv. 15 s. à 28 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 24 à 28 liv. Le seigle, de 16, 16 liv. 10 s. à 17 l. 5 s.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 14 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Décembre 1771 au Samedi 14 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Décembre 1771, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Décembre* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	717		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Décembre* 1771.

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 5 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1040 20 . . .	1040	1050 40 . . .
Emprunt Oct. .	236	236	236 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70	70	69 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 14 Déc. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 16. *Messieurs*		Du Mardi 17. *Messieurs*	
Pigis, six prem. mois 1771.	J.	Certain, 6 prem. mois 1771.	E.	Hurel, six prem. mois 1771.	F.
Boscheron, *idem.*	L.	Domillier, *idem.*	G.	Viellard, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	L.	Delamotte, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.
Raynal, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*	L.	Gendon, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	M.
Bardin, *idem.*	L.	Molliere, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	Z.
Delarue pere, *id.*	M	Bonnet, *idem.*	L.	Defays, *idem.*	Z.
Baillot, *idem.*	M	Dujean, *idem.*	L.	.....	
Gossey, *idem.*	Z.	Alissant, *idem.*		.....	
Caron, *idem.*	Z.	Thevenin, *idem.*	M.	.....	
Delarue fils, *id.*	Z.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 14 Décembre.

L

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE STETIN, *le 24 Novembre.*

IL eſt entré dans ce Port beaucoup de grains ; il en eſt également arrivé de fortes cargaiſons dans pluſieurs Ports de la Baltique, de maniere que les craintes de la diſette commencent de toutes parts à ſe diſſiper.

DE SCHLESWIG, *le 18 Novembre.*

Le Duché de Holſtein n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi peuplé qu'il eſt vaſte & fertile. Sous le regne du feu Roi, on y attira des Colons de toutes ſortes de Pays & de Religions auxquels on fournit les avances néceſſaires pour la culture. Ces efforts ont été preſque toujours vains & ces dépenſes infructueuſes, parce que ces Colonies que l'on avoit jettées loin des Villes manquoient de débouchés. Un grand nombre de Freres de Moravie, chaſſés de leur pays ou le fuyant, ſe ſont préſentés pour établir dans le Duché une Colonie nouvelle avec l'exercice libre de leur Religion. La bienfaiſance les a accueillis ; leurs demandes ont été favorablement écoutées ; & on leur a aſſigné des terres convenablement ſituées.

DE HANOVRE, *le 20 Novembre.*

Ce pays peu fertile & affligé de trois mauvaiſes récoltes, après avoir été ravagé par une cruelle guerre, ne ſubſiſte que par les ſecours des Etats voiſins, ou pour mieux dire, du *Mecklenbourg.* Mais alarmés de nos traites, les Mecklenbourgeois font tous les jours de nouvelles inſtances pour que le commerce ſoit arrêté, & nous n'avons rien à attendre ni de la Poméranie ni des autres Provinces qui nous ſecouroient autrefois dans nos beſoins.

DE FRANCFORT, *le 30 Novembre.*

La Société Economique de Leipſick, dans ſa Séance du 15 Octobre, donna les preuves les plus éclatantes du zele le plus éclairé & le plus actif pour le bien public. Les dépoſitaires des ſommes remiſes par la charité pour le ſoulagement de l'indigence rendirent compte de leur adminiſtration, exemple utile à ſuivre pour inſpirer la confiance & prévenir tout inconvénient. Enſuite elle s'occupa des moyens de conſerver les foins en cas d'inondations, de préſerver les biens de la terre des effets déſaſtreux des intempéries, de ſauver les noyés, d'étendre l'éducation des vers à ſoie, &c. &c. &c. Quels biens l'Etat ne doit-il pas attendre des travaux de cette Société patriotique ? Quels biens la publication de ſes recherches ne produira-t-elle pas dans toute l'Europe ? *Nous rendrons, dans notre Journal, un compte plus détaillé de cette Séance,* &

nous espérons avoir communication des Mémoires de cette respectable Société.

De Hesse-Darmstadt, *le 28 Novembre.*

Les malheurs des tems avoient réduit beaucoup de Laboureurs & d'Ouvriers à mettre en gage, pour avoir du pain, les outils de leur profession : la plûpart se sont trouvés hors d'état de les retirer ; il a fallu laisser les instrumens dans les mains du Prêteur, ou les vendre avec perte des 3 quarts de leur valeur réelle ; la campagne est restée sans culture, l'Artisan est demeuré sans ouvrage. S. A. S. dont l'humanité forme le caractere, a ordonné, pour obvier à ces inconvéniens, que les gages de cette espece seroient remis aux Communautés des lieux où ils seroient engagés, jusqu'à ce qu'ils soient retirés ou vendus à leur juste valeur ; & qu'ils seroient employés aux travaux communs : il s'agit particuliérement des charriots, charrues, tombereaux, & autres instrumens d'Agriculture.

I T A L I E.

De Florence, *le 23 Novembre.*

S. A. R. l'Archiduc Ferdinand, Gouverneur & Capitaine Général de la Lombardie Autrichienne, plein des sentimens & jaloux de suivre les grands exemples de son Auguste Famille, comble les vœux & les espérances des Peuples, en commençant à travailler à leur bonheur. Elle a déclaré, par un avis public, qu'il y aura dans le Porche de la Chancellerie Secrette à Milan une boîte dans laquelle les Citoyens pourront jetter les requêtes signées qu'ils auront à lui adresser ; & qu'on affichera dans le même lieu une note des affaires expédiées, afin que les Intéressés en soient aussi-tot instruits. Enfin S. A. R. annonce qu'elle donnera audience à tous les Sujets de l'Etat tous les Mercredis, à commencer à six heures & demie du matin ; & qu'elle tiendra les conférences relatives à l'Administration dans les matinées du Lundi & du Vendredi de chaque semaine.

On mande de Naples que le froid s'y est fait sentir vers le commencement du mois, & que la montagne de Somnia a été couverte de neige. Les vivres & spécialement l'huile & le vin ; y sont toujours chers : le Gouvernement travaille sans relâche à y établir un bon systême d'Annone & à prévenir les abus dans l'approvisionnement.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Castelnaudary, *le 5 Décembre.*

Nos greniers regorgent de grains de la plus belle qualité. Il s'en est fait d'abord quelques traites mais peu considérables : la cherté qui regne encore dans quelques Provinces nous faisoit espérer de nouvelles ventes, mais notre attente, d'autant mieux fondée que les nouvelles publiques annonçoient des achats dans les pays étrangers, n'a pas été remplie. Souvent il arrive que l'on ne va chercher des secours au dehors que parce qu'on ignore où sont les greniers intérieurs dans lesquels on pourroit puiser avec plus de facilité & d'utilité. Il est certain que la France n'a besoin, cette année, que de circulation ; l'abondance est même distribuée de maniere que les cantons qui n'en jouissent pas peuvent aisément y participer. Une *carte fromentaire* qui exposeroit l'état des différentes Provinces seroit très-propre à diriger les spéculations des Commerçans & d'une utilité générale soit pour les cantons qui sont dans le cas d'acheter, soit pour ceux qui sont dans le cas de vendre.

D'Alençon, *le 7 Décembre.*

Un Cabaretier & Débitant d'eau-de-vie de cette Ville a été condamné, par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, des 18 Juin & 17 Septembre 1771, en trois cens livres d'amende, pour avoir refusé de livrer ses eaux-de-vie aux prix déclarés par lui, & apporté des oppositions aux visites & exercices des Employés. Dans la Normandie & autres pays de quatrieme, les droits de détail sont payés à raison du prix mis par les Vendeurs à leurs boissons : ce prix décide de la quotité du droit : pour obliger le Débitant à faire des déclarations exactes, les réglemens permettent aux Fermiers de prendre les boissons pour le prix déclaré,

Cette affaire étoit d'autant plus importante pour la Régie, que si le Fermier n'avoit pas la faculté de prendre les boissons à ce prix, la quotité des droits seroit absolument à la discrétion des Cabaretiers ; & il s'ensuivroit une diminution dans le produit des droits de quatrième.

Un Marchand Forain arrivé dans cette Ville avec deux sommes de marchandises qu'il déclara en passe-debout pour Paris, fut trouvé le lendemain par les Employés, occupé à fermer un de ses ballots. Sa déclaration en passe-debout ne lui permettant pas de détailler, ses marchandises furent saisies, attendu la contravention aux réglemens relatifs à la levée des droits du tarif de cette Ville. Sur la demande des Habitans, un Arrêt du Conseil du 1 Juin 1658, a commué la taille, le taillon, la subsistance, & les autres impositions de cette nature que cette Ville payoit, en droits de tarif fixés par ledit Arrêt, & sur les denrées & marchandises y désignées. Un autre Arrêt du 1 Juillet 1762, entr'autres dispositions de Police pour la conservation de ces droits, ordonne que les Marchands ne pourront passer leurs marchandises sans acquitter lesdits droits, à moins qu'elles ne passent-debout, sans plus long séjour que celui de trois jours dans les charrettes sur lesquelles elles auront été chargées. Ledit Marchand avoit néanmoins obtenu une Sentence & un Arrêt favorables des Elus de cette Ville & de la Cour des Aides de Rouen. La Sentence & l'Arrêt ont été cassés par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi des 18 Juin & 24 Septembre qui condamnent le Marchand à payer à l'Adjudicataire des Fermes le prix des marchandises saisies, à une amende, &c.

De Lyon, *le 9 Décembre.*

Les nouvelles des Provinces qui nous environnent portent une diminution presque générale dans les prix des vins. La queue du Beaujolois, qui se vendoit deux cens livres, n'en vaut aujourd'hui que cent trente ; il ne se présente pas même d'Acheteur. Dans les meilleurs cantons de la Bourgogne, les prix ne sont pas hauts. En Dauphiné, en Languedoc, en Provence, il y a abondance : on mande d'une petite Ville du Comtat Venaissin que le vin ne s'y vend qu'un sou la bouteille. Suivant les lettres de Marseille, la récolte a été très-bonne en Italie. On assure que dans l'Orléanois les prix baissent. Il paroît que la consommation n'est plus si forte dans quelques grandes Villes : les pauvres de la Province profiteront de cette circonstance.

De Valenciennes, *le 10 Décembre.*

La saison est admirable. Les semailles se sont faites très-heureusement, & les terres sont bien ameublies. Le beau tems continue de procurer du travail à la classe ouvriere. Le prix des grains diminue toujours un peu à la Halle. Le pauvre trouve un Pere, & le commerce un Protecteur dans M. Taboureau, Intendant de la Province, dont la sagesse & l'humanité peuvent réformer bien des abus.

On ne sçauroit concevoir combien sont fréquentes les demandes du charbon de terre que l'on tire au Fauxbourg de cette Ville. Il s'en fait une consommation si considérable qu'il n'est pas possible de fournir exactement les quantités que l'on vient en chercher de divers pays. Cette entreprise fait beaucoup de bien ici ; elle augmente les habitations & la population des environs, car ces mines occupent beaucoup de monde.

De Paris, *le 12 Décembre.*

Les Maîtres-Gardes du Corps des Marchands de vin de cette Ville avoient saisi chez un Marchand particulier soixante-deux barriques de vin que l'on prétendoit être falsifié. M. le Lieutenant-Général de Police, avec son zele ordinaire pour le bien de l'humanité, choisit les Commissaires les plus éclairés pour déterminer par des expériences chymiques, si le vin de ces barriques étoit frelaté ou naturel. Ces Commissaires ont, au Bureau des Marchands, soumis la liqueur à l'examen le plus rigoureux & aux expériences les plus décisives. Il est résulté de l'analyse & de la synthese que ces vins ne contenoient ni autre liqueur ni substance métallique, ni mélange malfaisant, & qu'ils étoient irréprochables. Leur rapport a été rendu public ; & il ne sçauroit être trop répandu, puisqu'il met les Particuliers en état de s'assurer par eux-mêmes de la franchise des vins.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Traité de la Circulation & du Crédit, contenant une* Analyse raisonnée des fonds d'Angleterre *& de ce qu'on appelle commerce & jeu d'action, un examen critique de plusieurs Traités sur les Impôts, les Finances, l'Agriculture, la Population, le Commerce, &c. précédé de l'extrait d'un Ouvrage intitulé* Bilan général & raisonné de l'Angleterre depuis 1600 jusqu'en 1761; *& suivi d'une* Lettre sur la jalousie du commerce *où l'on prouve que l'intérêt des Puissances commerçantes ne se croise point, &c. avec un tableau de ce qu'on appelle* commerce *ou plutôt* jeu d'actions *en Hollande.* Par l'Auteur de *l'Essai sur le luxe* & de la *Lettre sur le jeu des cartes* qu'on a ajoutés à la fin. A Amsterdam, chez Rey, & se trouve à Paris chez Leclerc, Quai des Augustins. 1 vol. in-8°. Prix, 3 livres.

L'Auteur de ce Traité entreprend de prouver un paradoxe bien étrange & bien pernicieux, à notre avis, c'est que l'Angleterre doit sa prospérité au *crédit*, c'est-à-dire, aux emprunts; mais avec tant d'esprit, de connoissances & de vues qu'on ne lira pas son Ouvrage sans fruit, pourvu qu'on le lise avec attention & circonspection. Nous nous proposons d'en donner une analyse étendue. Si nous combattons quelques principes de l'Auteur, ce sera en lui témoignant toute notre estime: il a une maniere de penser à lui, il a approfondi la plûpart des matieres dont il parle, & il paroît mériter des éloges lors même qu'il prête à une juste critique.

2. *Le Vernisseur parfait* ou *Manuel du Vernisseur*, par l'Auteur du nouveau Teinturier parfait. A Paris, chez Charles-Antoine Jombert pere, Libraire du Roi, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame. 1 vol. in-12.

L'Histoire des Arts est trop agréable & trop précieuse pour que ce petit Ouvrage, propre à éclairer l'Amateur & l'Artiste, ne reçoive pas du Public un accueil favorable. L'Auteur a eu soin d'y réunir les recettes des meilleures compositions de vernis, tant anciens que nouveaux que l'on ait jusqu'à présent employés soit en Europe, soit dans les pays étrangers. L'Auteur cite volontiers ses garants, ses instructions sont entremêlées de récits historiques; les matieres d'ailleurs sont méthodiquement distribuées, & exposées avec la netteté convenable au sujet.

3. *Loix & Constitutions de Sa Majesté le Roi de Sardaigne*, publiées en 1770. A Paris, chez Lejay, Libraire, rue S. Jacques, au Grand Corneille. 2 vol. in-12.

Les Souverains de l'Europe sont, presque tous, occupés à simplifier & à réformer les loix; c'est tout à la fois un acte de sagesse & d'équité aussi heureux que glorieux pour notre siecle. Le feu Roi Victor Amédée avoit déjà réuni celles de Sardaigne en un corps: le sage & Auguste Charles Emmanuel s'est appliqué, depuis le commencement de son regne, à examiner soit dans les remontrances des Magistrats, soit dans le recours des Particuliers, les objets susceptibles d'un ordre favorable au bonheur de ses Peuples. Ses précieux travaux ont produit ce nouveau code. M. le Comte d'Argenson, dans *les intérêts de la France avec ses voisins*, disoit, en parlant de celui du Roi Victor, que *les grandes Monarchies, pour se relever de l'indolence qu'entraînent leurs grandeurs, y auroient pu prendre des leçons utiles & applicables à chacune de leurs Provinces.* Les changemens faits à ce Code y ajoutent un nouveau prix. Nous nous proposons de rapporter, dans notre Journal, quelques-unes des loix relatives au commerce, aux chemins, aux bois, &c.

4. M. Buc'hoz continue de publier chez lui, rue de Touraine, & chez Fétil, rue des Cordeliers, ses planches destinées à accompagner son grand Dictionnaire de Botanique. La gravure de sa cinquième décade est supérieurement exécutée. Le zele de l'Auteur semble acquérir de nouvelles forces, à mesure qu'il avance dans ses entreprises.

5. On trouvera chez Desnos, Libraire, Ingénieur du Roi de Danemarck, rue Saint Jacques, au Globe & à la Sphere, les articles suivans outre ceux que nous avons déjà rapportés.

Globes célestes & terrestres, Spheres armillaires de *Ptolémée* & de Copernic, Planispheres célestes, Cosmoplane, Index Géographique, nouvel instrument très-curieux.

Atlas historiques universels & particu-

liers, adaptés à tous les Livres de Géographie & d'Histoire, par les Auteurs les plus suivis tant anciens que modernes. Tableau de la France, Elections du Royaume, Généralité de Paris, &c.

Itinéraire général, Indicateur fidele pour toutes les routes de France & de l'Europe. Cartes des Postes de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie & d'Angleterre.

Grandes Cartes de cabinets, grands Plans de Paris & autres avec ornemens, collés sur toile & montés sur gorges & enluminés. Cartes hydrographiques pour le service des vaisseaux du Roi.

Cartes topographiques de la France, levées par ordre du Roi. Le Théâtre de la guerre en Allemagne, avec Cartes & Plans des batailles.

Nouveaux Ecrans géographiques.

Calendrier perpétuel, Almanach historique & géographique, & Tablettes polyptiques, économiques, géographiques & uranographiques.

Recueils d'estampes, paysages, fleurs des Indes & de l'Europe, &c. Etuis mathématiques de toutes grandeurs.

Almanach géographique, ou petit Atlas élémentaire; composé de 32 Cartes générales & particulieres de l'Europe, relié en marroquin, 12 liv. Alm. géographique en deux parties, avec description relative aux Cartes, 18 liv. Alm. utile à la Jeunesse, contenant la description historique de l'Europe, en marroquin, 6 liv. Alm. élémentaire, ou Tableau général de l'Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à présent, 2 liv., avec Tablettes, 3 liv. Alm. géographique & familier du tour du monde, 2 liv., avec Tablettes, 2 liv. 18 s. Alm. & Indicateur fidele des routes de la France, troisième édition, broché, 13 liv.

Alm. & Tablettes uranographiques, pour connoitre l'état du ciel, 3 liv. 12 s. Alm. topographique des environs de Paris, relié en veau, doré sur tranche, avec tablettes & stylet, 6 liv. Alm. & Calendrier perpétuel, suivi d'une instruction raisonnée, avec Tablettes, relié en veau, 3 livres. Alm. & Tablettes géographiques, reliés en marroquin, les Cartes enluminées, 12 liv. Alm. Etrennes de Thémis, représentant l'état & le tableau géographique du ressort actuel des Parlemens & Conseils Supérieurs de France, broché, 1 liv. 10 s. Alm. des Postes, broché avec Tablettes, 1 liv. 16 s. Alm. contenant les comptes faits, avec Tablettes, 3 liv. Alm. faisant suite aux comptes faits, 3 liv. Alm. ou Etrennes Parisiennes contenant un plan topographique, historique & cronologique de Paris, relié, 3 l. Alm. de Paris, contenant les noms, qualités & demeures des gens de condition, &c. &c.

I I.

Maniere de faire le wisnach, *liqueur très-agréable & très-saine, avec la maniere de faire l'hydromel, suivie en Pologne, &c. Extrait d'une Lettre de Varsovie du 1 Septembre 1771.*

Ce n'est pas sans doute en Pologne qu'on doit s'attendre à voir muliplier les découvertes utiles. Il n'est pourtant pas rare d'y trouver des personnes qui font des essais, des expériences, des recherches, & dont le travail n'est pas toujours infructueux. Les autres Nations, quoique, pour la plûpart plus éclairées que la nôtre, n'ont pas encore tout trouvé, tout imaginé, tout inventé. Le cercle des connoissances soit utiles, soit agréables, n'a point de circonférence marquée, & il n'est aucun point au-delà duquel il soit impossible d'aller. Quand on sçauroit encore plus, on peut apprendre tous les jours quelque nouveauté. J'aime à parler par image, vous me passerez, Monsieur, ce défaut, si c'en est un : le champ des découvertes est immense; l'on y trouve toujours non-seulement de quoi glaner, mais de quoi recueillir; je me le représente comme une mer dont on ne connoit ni l'étendue ni la profondeur, & qui semble s'élargir à mesure qu'on y pénétre plus avant. Il peut très-bien se faire que ceux qui n'y entrent que très-rarement, découvrent des plages inconnues aux personnes même qui ne cessent de la fréquenter. Il faut avouer que si la masse des connoissances publiques grossit tous les jours, les autres Peuples de l'Europe y ont plus de part que nous; mais il ne s'ensuit pas que nous sommes incapables d'y ajouter, du moins de tems en tems, quelque petite chose. Le sol de la Pologne est très-fertile & offre une grande quantité d'excellentes productions. C'est communément le besoin qui enseigne à les préparer, mais quelquefois aussi le rafinement du goût y a part. C'est peut-être autant à l'un qu'à l'autre qu'on doit l'origine du *wisnach*. Je me fais un plaisir de publier la maniere de le préparer, parce que

je ſçais qu'elle eſt inconnue en Allemagne, & beaucoup plus en France où l'on a des vins exquis qui détournent l'attention d'un pareil objet, & ſemblent diſpenſer de toute recherche pour ſe procurer quelque nouvelle liqueur. Mais on y a auſſi des abeilles, on pourroit y en avoir un plus grand nombre, ſi ceux qui les élevent étoient aſſurés de s'en faire une reſſource dans les tems où les vignes manquent ou ne donnent que de médiocres récoltes. Dans ce pays-ci on abandonne les abeilles à leur inſtinct, ſans leur donner aucun ſoin ; mais en France il y a des amis de l'humanité, de bons Patriotes, de vrais Philoſophes qui, ſe faiſant gloire de la qualité d'Agriculteurs, connoiſſent parfaitement la nature de ces induſtrieux inſectes, étudient ſans ceſſe le gouvernement admirable de ces petits états républicains, & enſeignent l'art d'élever des eſſaims & de les multiplier. Il ne manque au François que de vouloir mettre à profit des leçons ſi utiles, & en tirer tous les avantages qu'elles lui promettent.

Le *wiſnach* eſt une boiſſon délicieuſe ; mais une qualité bien plus eſtimable encore, c'eſt non-ſeulement de ne pas nuire à la ſanté, mais d'être auſſi ſain & auſſi bienfaiſant qu'on puiſſe le deſirer ; ce qu'on ne trouve guères dans la plûpart des liqueurs. Il ſeroit d'une grande reſſource dans les pays où lon prendroit à cœur l'éducation des abeilles ; peut-être ſeroit-ce un motif qui engageroit les Géorgiphiles à donner plus de ſoin à cette branche d'économie rurale ? Au reſte on peut compter entiérement ſur la préparation que je vais décrire, je la tiens de pluſieurs perſonnes qui excellent à faire le *wiſnach*, & que j'ai vu opérer trés-ſouvent tant en Pologne que dans l'Ukraine. Je connois même des familles, les unes Chrétiennes, les autres Juives qui n'ont d'autre commerce que celui du *wiſnach* ; elles ſe ſont enrichies, & les enfans continuent à faire cette liqueur en ſuivant la méthode qu'ils ont appriſe de leurs peres. Il y a dans leur maniere de préparer cette boiſſon quelques procédés ſemblables à ceux qu'on lit dans le *Muſcum ruſticum & œconomicum* pour la façon de faire le *meth* Anglois ; mais avant que de donner la recette du *wiſnach*, je m'en vais donner la méthode qu'on ſuit en Pologne pour faire l'hydromel.

On compoſe d'abord un *meth* ordinaire, mais clair & bien pur, plus ou moins fort, ſelon qu'on veut mettre plus ou moins d'eau ſur une certaine quantité de miel. Le meilleur *meth* eſt celui où l'on fait entrer 30 *garniecs* de miel, avec la cire qui le renferme, dans 10 *garniecs* d'eau. Le *garniec* contient huit livres tant miel que cire.

On met ces 30 *garniecs* de miel avec la cire dans un vaiſſeau, on les preſſe & on les bat avec les mains, le plus qu'il eſt poſſible ; après quoi l'on verſe 30 *garniecs* ou pots d'eau froide, & on travaille tout ce mélange réuni. Près du tonneau ou du vaiſſeau dans lequel on a mis le miel & l'eau, on en place un autre dont l'ouverture eſt large, & dans celui-ci on met la compoſition déjà travaillée pour la tirer au clair. Par-là on peut remettre dans le premier tonneau ce qui n'aura pas été clarifié, ou le marc. On verſe encore 30 *garniecs* d'eau dans le ſecond tonneau, on travaille le tout en le preſſant avec les mains comme auparavant, & on le reverſe avec ce qui eſt déjà préparé. Ce qui reſte dans le crible & fait le fond du 2e tonneau, ſe retravaille auſſi, après qu'on y a jetté 30 *garniecs* d'eau. On laiſſe enſuite repoſer le tout pendant 2 heures, pour le faire paſſer par le tamis & augmenter les deux premieres maſſes. Après cette opération, on verſe dans une chaudiere toute la liqueur qu'on a exprimée du miel, & l'on y verſe encore de l'eau pour que le volume total ſe monte à 140 pots ou *garniecs*, y compris le miel ; car on ne ſçauroit donner trop d'attention pour bien combiner la quantité d'eau avec celle du miel. Alors on fait du feu ſous la chaudiere pour faire bouillir ce mélange, mais il faut que le feu ſoit modéré & que la liqueur bouille lentement juſqu'à ce que les 140 *garniecs* ſoient réduits à 100. Pour être sûr de ne pas ſe tromper, on fait des marques à la chaudiere, lorſqu'on y verſe l'eau pour la derniere fois ; on voit à chaque marque qui paroît de combien le volume eſt diminué, & l'on ſçait à point nommé quand il ne reſte plus que 100 *garniecs*. Dans le tems que la liqueur ſe cuit, on y jette un peu de houblon, mais on n'y en met qu'autant qu'il en faut, pour qu'elle ait contracté un petit goût d'amertume, lors de ſa réduction de 140 *garniecs* à 100. Il y en a qui préférent à cela d'y mettre un extrait de houblon infuſé dans de l'eau, & qu'ils mêlent avec le *meth*, parce que, diſent-ils, la graiſſe du miel ferme trop vîte les pores du houblon dont l'amertume n'a pas alors le tems d'être bien exprimée. On a ſoin, quand la liqueur bout,

d'ôter avec une écumoire tout ce qui vient au-dessus, & de goûter souvent la composition pour sçavoir si elle a le degré nécessaire de douceur, auquel on est sûr de parvenir en la laissant bouillir plus long-tems. Quand la dissolution du miel & tout le mélange sont réduits à 100 *garniecs*, & que la liqueur est bien conditionnée, on la verse dans différens tonneaux pour la faire refroidir. Il se forme d'abord au fond du tonneau une espece de lie; on en retire tout ce qui s'y trouve de clair, on filtre le reste, & on garde tout ce qui est épais, s'il ne peut pas absolument passer par le tamis. Lorsque tout est au degré tempéré qu'il faut pour cuver, comme le vin nouveau ou la biere, on le met dans les vases où il doit travailler de lui-même, & on place les tonneaux dans des endroits où il y ait un peu de chaleur. Si les tonneaux ont déjà été employés à cet usage, le *meth* y travaille de lui-même. On se sert pour cela de levure de biere (celle de vin de Hongrie vaut beaucoup mieux) qu'on jette dans le tonneau, après l'avoir laissé travailler quelque peu de tems dans un pot de la liqueur dont il est question. Il faut avoir bien soin de couvrir les tonneaux pendant que le *meth* est en action. On le laisse ainsi fermenter assez long-tems, à cause de la douceur & de la graisse du miel. On l'empêche de travailler quand on veut, en y jettant de l'eau, mais alors la liqueur est plus foible & se garde moins de tems. Quand la fermentation a cessé, on laisse reposer le *meth* quelques jours, après quoi on le transvase dans d'autres tonneaux; opération qu'on réitere jusqu'à ce que la liqueur soit aussi claire & aussi nette qu'on puisse le desirer. C'est ainsi qu'on fait l'hydromel en Pologne. Les Juifs sont ceux qui en font & en vendent le plus; ils ont de certains procédés au moyen desquels ils donnent en peu de jours à l'hydromel nouveau la couleur, le goût, la force & la qualité du vieux; mais les connoisseurs en ce genre ne s'y trompent pas, & sçavent bien distinguer l'un de l'autre. Avec du miel préparé, un Juif vous présente en un quart d'heure dix sortes d'hydromels tirés du même tonneau; on le diroit du moins à en juger par la couleur, le goût, la qualité, &c. mais ce n'est en effet que la même liqueur & de la même espece, qu'ils ont le talent de sçavoir déguiser. Le *wisnach* est beaucoup au-dessus de l'hydromel; c'est une liqueur des plus agréables; voici comme on le fait,

On prend des cerises de jardin ou des cerises aigres, bien mûres, noires & de la meilleure qualité. On les met dans un tonneau où on a le soin de les écraser; la quantité de liqueur qu'on veut faire décide de la quantité de livres de cérises qu'on doit prendre. On met d'un autre côté du miel dans une chaudiere où on le fait bouillir jusqu'à ce qu'il soit bien dégraissé & bien purgé de tout corps hétérogene. Dès que le miel est bien purifié, on le verse sur les cerises de façon qu'il s'éleve à 1 ou 2 pouces au-dessus. On laisse le tonneau 5 ou 6 heures dans un endroit chaud jusqu'à ce qu'il commence à fermenter. Alors on le met à la cave ou dans quelqu'autre endroit un peu froid, & on l'y laisse pour l'ordinaire 10 ou 12 semaines sans y toucher. (Il y a des personnes qui ne l'y laissent qu'une quinzaine de jours). Au bout de ce terme on tire au clair la liqueur qu'on met en tonneaux, comme le vin. Une partie de cette liqueur mêlée avec 8 parties du *meth* ou hydromel dont j'ai parlé, fait ce qu'on appelle le *wisnach* ou hydromel aux cerises, dont on a une infinité d'especes en Pologne, & qui se font toutes avec du miel & des cerises préparées comme je viens de le dire.

Il se fait en Allemagne une prodigieuse quantité de ce qu'on appelle *vin de cerise*; mais quoique les Allemands se trouvent délicats, il n'approche point du *wisnach*. Je suis persuadé que le vin de Hongrie qui se vend un ducat la bouteille (elle n'est guères que d'une chopine) dans la plupart des auberges d'Allemagne, n'est que du bon *wisnach*, mêlé avec un peu de vin de Hongrie. Tout ce que je puis assurer, c'est qu'ayant goûté l'un & l'autre, j'aime beaucoup mieux le *wisnach*, que le prétendu vin de Hongrie, quand même celui-ci ne coûteroit pas plus que celui-là, dont le pot ne revient pas à 18 s. en Pologne. Le vin de cerise dont on fait tant de cas en Allemagne, n'est autre chose qu'un mélange de cerises dont on casse les noyaux, de sucre, de raisins de Corinthe & de vin, & encore ce dernier n'y entre-t'il qu'en bien petite quantité. Cette liqueur ne peut plaire que par sa douceur & le goût de noyau qu'on lui donne: elle est d'ailleurs malfaisante; mais elle ne le seroit peut-être pas tant, ou du moins elle seroit beaucoup plus agréable au goût, si en même-tems qu'on cueille les cerises, on en exprimoit le jus,

si on le faisoit ensuite fermenter avec le noyau dépouillé de son enveloppe ; & si on le gardoit ainsi jusqu'à la vendange. On feroit alors fermenter cette boisson avec une quantité de moût proportionnée, & l'on auroit une liqueur plus agréable, plus saine, & qui coûteroit peu.

Signé, J. C. SIMON.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 4 Décembre 1771, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 l. 10 s. à 28 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 26 à 29 l. Le seigle, de 16, 16 l. 10 s. à 17 l. 10 s. ; l'orge, de 11, 12 l. 5 s. à 13 l. 10 s. aussi *le septier*.

Du Mercredi 4 Décembre 1771 au Samedi 7 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 liv.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 11 *Décembre* 1771.

	#	B	
Or de Portug. à . . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713	5	
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	717	10	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Décembre* 1771.

Amsterdam	55
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1
Livourne	94 ¾ à 95
Gênes	93
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 7 Déc. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 10. *Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	J.	De Fremilly, 6 p. mois 1771.	F.
Pigis, *idem*.		Maigret, *idem*.	J.
Maupassant, *idem*.		Filleul, *idem*.	
Penchain, *idem*.		Viellard, *idem*.	
Bardin, *idem*.		Cochin, *idem*.	
Delarue pere, *id*.	L.	Marsollier, *idem*.	P.
Delarue fils, *id*.		.....	
Boscheron, *idem*.		.....	
Lenoir, *idem*.		.....	
Hebert, *idem*.		.....	
Clouet, *idem*.		.....	
Baillot, *idem*.		.....	
Gossey, *idem*.	M.	.....	
Caron, *idem*.	P.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1067 ½ 65 67 ½.	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	60 ½	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	70	70 69 68 ½ . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	422	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 7 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 15 *Novembre.*

LA Diete s'occupe du ſoin ſouverainement important de réformer la Juriſprudence ſur les regles primitives de la Juſtice, & de ramener les loix à la ſimplicité néceſſaire pour que tout Citoyen puiſſe en être inſtruit, que les procès ſoient terminés promptement, que le Juge ne ſoit point dans le cas d'interpréter arbitrairement le code deſtiné à déterminer le cours de l'Ordre ſocial.

La navigation commence à ſe reſſentir des rigueurs dela ſaiſon.

Les Etats ont conſenti à l'impoſition d'un ſou ſur chaque livre de café, à l'entrée de cette Ville, pour le rétabliſſement d'une Egliſe.

L'Ordre des Payſans a rejetté la propoſition du Comité Secret, pour la défenſe de diſtiller l'eau-de-vie, lorſque le prix des grains ſeroit dans les Marchés publics arrivé à un certain taux : le Clergé l'a agréée avec quelques tempéramens : la Nobleſſe & les Bourgeois n'ont encore pris aucune réſolution à cet égard.

Il a péri plus de 30 vaiſſeaux, par une ſeule tempête, ſur les parages de Gothembourg, Frédérichſall, & Uddewalle.

RUSSIE.

DE REVEL, *le* 10 *Novembre.*

Sa Majeſté Impériale a permis diverſes traites de grains pour la Suede, avec exemption de droits de ſortie. On croit que cette liberté d'exportation, qui a eu lieu ſous les regnes précédens, ſera perpétuelle ; ce qui eſt d'autant plus favorable à la Suede, qu'en perdant la Finlande, la Livonie, l'Eſthionie, & l'Ingermanie, elle avoit perdu ſes principaux greniers

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 21 *Novembre.*

Nous apprenons de Hambourg que, quoique le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Saxe, ayent tiré de cette Ville beaucoup de ſeigle, le prix de cette eſpece de grains y baiſſe de jour en jour.

Les Lettres de Prague portent qu'on travaille avec toute l'ardeur poſſible à l'approviſionnement de la Bohême & au ſoulagement des pauvres. L'exemple de S. M. I. a réveillé la bienfaiſance dans tous les cœurs. Un Grand-Seigneur de ce Royaume a non-ſeulement remis à ſes Vaſſaux les arrérages de leurs redevances, mais encore diſtribué des ſemences & verſé des ſecours partout où le beſoin appelloit ſes bienfaits.

De tous les côtés l'induſtrie s'eſt exercée pour ouvrir de nouvelles reſſources aux malheureux. Un Sçavant de Tubingen a

invité le Peuple à ramaſſer les os des animaux que l'on jette dans les rues, pour en faire du bouillon. Il aſſure qu'une livre d'os donne autant de nourriture que deux ou trois onces de pain. Tubingen peut fournir annuellement 11,510,714 livres d'os : leur emploi épargneroit 37,367 muids de grain. Ce moyen a été, depuis long-tems propoſé dans d'autres pays, mais il ne paroît pas que l'on en faſſe uſage.

M. le Paſteur Wilhelmi (qui a tiré des grains du gratte-cul la farine dont nous avons déjà parlé) ſe propoſe de faire, dans le même genre, divers eſſais ſur les pepins de pluſieurs autres fruits. Il a publié à Hambourg un moyen de faire, avec les pommes de terre, une très-bonne eſpece de gruau qui, cuit dans du lait, a le goût du riz ; on a ſeulement l'attention de le ſaler un peu plus que le riz. La préparation conſiſte à couper, par tranches, les pommes de terre, à les tenir dans le four juſqu'à ce qu'elles ſoient durcies, & à les moudre ou piler. On doit cette nourriture à M. Ludwig, du pays de Voigtland peu fertile en inventions.

Aux environs de Vienne, pour procurer un chauffage économique au pauvre, on a eu recours aux roſeaux & aux joncs qui croiſſent dans les marais; le Peuple a profité de cette reſſource, & le poiſſon s'en eſt mieux trouvé. M. Vigand a inventé un inſtrument pour arracher ces plantes. (Nous en donnerons la deſcription).

On conſtruit auſſi de nouveaux fours où l'on brûle moins de bois, & le pain cuit beaucoup mieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Novembre.*

On vient de publier un nouvel état des affaires de la Compagnie des Indes, par lequel il paroît qu'elle eſt hors d'état de remplir ſes engagemens. L'Auteur défie les Partiſans du Préſident de lui en prouver la fauſſeté. (Nous donnerons cet état l'Ordinaire prochain). On prétend que le Roi de Perſe a déclaré la guerre à notre Nation ; & en conſéquence, il a fait ſaiſir deux de nos vaiſſeaux dans le Golfe Perſique. On ajoute que les Marattes, après avoir abattu Hyder-Ali-Kan, ſe joignent au Mogol pour nous chaſſer du Bengale. Ces bruits ſe ſont répandus depuis l'arrivée du *Vrai-Breton* & du *Prince*, vaiſſeaux de la Compagnie.

De Glocester, *le 18 Novembre.*

L'économie rurale s'eſt tellement perfectionnée dans ce Comté qu'un Particulier qui a des terres ſur les bords de la Severne, a recueilli cette année 700 boiſſeaux d'orge ſur 12 arpens. Le grain étoit ſi net qu'il n'y avoit pas, dans tout le champ, une mauvaiſe herbe. Quand il a été battu, il s'eſt trouvé de la meilleure qualité. On avoit fait venir de Hampshire la ſemence de cette orge.

ITALIE.

De Florence, *le 15 Novembre.*

L'Agriculteur, chargé par S. A. R. de la culture du colſat, a achevé ſes travaux ; on en a ſemé en divers endroits, principalement dans des champs voiſins de la mer. S. A. R. en a été très-ſatisfaite ; & l'on en attend de grands avantages.

On écrit de Rome que la culture des graines propres à donner de l'huile a été miſe en privilege excluſif accordé pour 18 ans à une Société ; il a été en même tems octroyé un autre privilege pour la conſtruction de meules ou machines à exprimer l'huile, ſur le deſſin de celles de Madame la Baronne de Gaw, connue par pluſieurs autres inventions. Il y a dans cette Capitale un grand nombre de Compagnies ſemblables, & beaucoup d'Hôpitaux. Les plantations de colſat réuſſiſſent très-bien ; mais ſi par ce ſuccès on craint moins la diſette, par ces privileges on ne craint pas moins la cherté. M. Spinelli, Préſident de l'Annone, a trouvé le moyen de procurer à cette Capitale 40,000 barils d'huile d'olive.

On mande de Veniſe que, dans le Val de Mareno, entre Ciſon & Campea, il a été derniérement découvert une mine de métal qui a une teinte d'or, mais qui paroît abonder davantage en argent. La montagne où elle eſt ſituée appartient à M. Criſtino Tamagano. Le Magiſtrat des mines en a fait défendre l'abord, pour procéder à l'exploitation.

Dans le Royaume de Naples, le paſſage

des Troupes occasionnoit de grands abus. Les Troupes exigeoient quelquefois des Communautés des livraisons extraordinaires; les Administrateurs des Communautés se servoient quelquefois de ce prétexte pour enfler leurs comptes. Le Roi, pour arrêter ces exactions & ces malversations, a ordonné, par un Edit, que les Communautés ne livreroient aux Troupes que ce qui seroit spécifié dans les passeports, & qu'elles ne passeroient en compte à leurs Administrateurs que ce qu'ils justifieroient par ces titres.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 11 *Novembre.*

Les grains sont toujours très-chers : mais on a lieu d'espérer un prix modéré, attendu la permission que l'Empereur de Maroc a accordée pour le nouveau Traité aux Sujets de la Couronne, de tirer de ses Etats les quantités que nos besoins exigent.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 17 *Novembre.*

Le paquebot de Bordeaux, allant à Londres, a péri. Ce bâtiment étoit chargé d'indigo; sa perte est évaluée à 450,000 florins de Hollande, ou près de 964,000 l. argent de France.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 24 *Novembre.*

Le navire du Capit. François Duchaine, allant de Flessingue à Bordeaux, a relâché dans ce Port, très-maltraité par la tempête.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Novembre.*

Du 13 au 17, 32 bâtimens François & 21 Etrangers ont apporté 2950 charges de bled, 1135 milléroles d'huile d'olive, 600 charges de légumes, 350 quintaux de riz, 22300 quintaux de morue, 252 barriques d'huile de poisson, des fruits secs, son, suif, plomb, goudron, bray, fer, planches, cercles, soude, tartre, alun, chanvre, charbon de terre, &c. Les vaisseaux arrivés de Terre-Neuve sont le *Samson*, le *Hardi*, la *Duchesse d'Aiguillon*, la *Loutarde*, le *Flessel*, le *Printems*. Il est venu d'Alger trois navires, la *Marie-Angélique*, la *Vierge de Miséricorde*, le *S. Jean de Malthe*; & de Constantinople, la *Providence*.

Depuis le 13 jusqu'au 20, il est sorti 47 bâtimens François & 25 Etrangers, le *Rédempteur* pour la Martinique, l'*Europe* & la *Comtesse de Provence* pour le Cap, &c.

Au commencement du mois, les vents du Nord avoient empêché plusieurs bâtimens d'entrer dans ce Port.

Il se fait tous les jours, dans le Département de la Marine de Toulon, des retranchemens & des opérations économiques.

Vers la mi-Octobre, il est arrivé à Constantinople deux bâtimens François & un vaisseau Hollandois, chargés de riz; ce qui a fait un peu baisser le prix de cette denrée : mais les grains qu'on est obligé d'y transporter par terre, sont toujours fort chers.

D'AMIENS, *le* 28 *Novembre.*

Les Officiers Municipaux de cette Ville avoient refusé à l'Adjudicataire des Fermes les droits de contrôle des baux & adjudications de leurs biens & revenus, reçus au Greffe de l'Hôtel-de-Ville, sous prétexte qu'ils étoient énoncés avoir été faits devant M. l'Intendant, & qu'ils étoient visés par ce Magistrat. L'Adjudicataire des Fermes leur a opposé que l'exemption prononcée par les Déclarations des 19 Mars 1696, 14 Juillet 1699, & 20 Mars 1708, avoit uniquement pour objet les adjudications des revenus des Communautés Laïques, réellement passées devant les Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, en leurs Hôtels, adjudications dont les minutes restent en dépôt dans leur Secrétariat. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24 Septembre, les Officiers Municipaux de cette Ville ont été condamnés au payement des droits de contrôle desdits baux & adjudications.

Les Habitans des villages de Blergies,

Bouvresse, Boutavant, Estencourt, Fretemolle & autres de la Province avoient demandé l'affranchissement des inventaires & du payement du gros manquant de leurs *cidres & poirés.* Ils prétendoient que l'Ordonnance de 1680, au titre III des inventaires & récollemens du vin, ne parlant aucunement des cidres & poirés, il falloit une loi précise pour les assujettir à ces formalités & au payement du gros manquant, parce que les Lettres-Patentes du 10 Mai 1745 étoient particulieres à l'Election de Montfort & autres lieux où l'on recueille à la fois du vin & du cidre. Le Conseil d'Etat du Roi a jugé, par un Arrêt du 10 Septembre, conformément à l'article VII du titre des droits sur les *cidre* & *poiré* de la même Ordonnance, que *ces boissons étoient sujettes aux mêmes formalités & aux mêmes droits que le vin*; & que *les Lettres-Patentes de 1745 n'étoient point particulieres à l'Election de Montfort*, mais qu'elles étoient *communes à tous les pays d'Aides où le droit de gros a cours.*

De Bordeaux, *le 28 Novembre.*

Les nouvelles de toutes ces Provinces donnent les présages les plus heureux pour la récolte prochaine. Les ensemencemens & tous les autres travaux de la campagne n'ont été traversés par aucun accident; le tems le plus propice a secondé & excité l'ardeur du Laboureur; les espérances se raniment, on se flatte même que ces circonstances influeront sur les prix des grains dans le courant de cette année. Ceux qui se rappellent ce que cette Province & plusieurs autres avoient souffert l'année derniere des inondations & autres fléaux naturels, ne s'étonnent point du taux auquel les grains se maintiennent. Leurs effets devoient s'étendre sensiblement sur la moisson: plusieurs terres n'avoient pu être ensemencées; les bestiaux manquoient à plusieurs Laboureurs; nombre de métairies étoient dégradées; la culture avoit exigé beaucoup de dépenses; les maladies épidémiques que ces accidens ont occasionnées n'ont pas même encore entiérement cessé dans quelques cantons où il a fallu distribuer des secours aux Cultivateurs & aux Artisans. Cette année, le cours de la nature ne pouvoit être plus favorable; aussi tout se cultive, tout prospere, tout concourt à l'épargne des semences & des frais de culture, & tout promet les fruits les plus abondans.

De Nantes, *le 30 Novembre.*

Jamais plus belle automne n'a été plus féconde en naufrages; les mers d'Europe ont toutes été couvertes de débris de navires; plusieurs Places ont fait des pertes énormes; & les fruits de la navigation paroissent par-tout bien chers & bien amers. Nous avons reçu de Brest la triste nouvelle que le 11, à 2 heures après midi, le vaisseau le *Printems* de notre Port, Capit. du Tertre, venant de S. Domingue, avoit atterri au Nord sur cette côte & touché sur des roches appellées les Feuilletes; & que faisant eau de tous côtés, il avoit à la fin coulé à fond. De 48 personnes tant Matelots que Passagers qui étoient sur le vaisseau, deux chaloupes, attirées par les signaux de détresse, en ont sauvé 36.

Les Habitans voisins de la mer espérent qu'il leur sera permis, comme à ceux des côtes de Normandie, de ramasser le goëmon pour l'employer en engrais sur leurs terres.

De Paris, *le 5 Décembre.*

Il a été publié, par ordre du Gouvernement, un Mémoire sur les pépinieres: nous nous proposons de l'insérer dans nos Feuilles.

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 Novembre ordonne que chacun des Propriétaires des droits manuels sur les sels sera payé du montant des finances fournies à Sa Majesté pour l'acquisition desd. droits, par le sieur Micault d'Harvelay, Garde du Trésor Royal. Le remboursement de celles qui sont au-dessous de cinq cens livres de principal se fera en deniers comptans: pour celles de cinq cens livres & au-dessus, il sera donné des quittances de finance portant intérêt à cinq pour cent sur la Recette générale des Finances de la Ville de Paris.

Il est ordonné par un autre Arrêt du 26 Octobre que les contrats & actes entre Particuliers qui auront pour objet des rentes assignées sur les revenus de S. M., même des rentes ou effets de la nature & qualité

désignées par l'Edit du mois de Décembre 1764, seront contrôlées dans la quinzaine de leur date ; & que les droits de contrôle en seront payés sur le pied réglé par le Tarif du 22 Septembre 1722 : dérogeant, quant à ce, à l'Arrêt du Conseil du 10 Septembre 1766, lequel sera au surplus exécuté suivant sa forme & teneur.

Autre du 16 Octobre, qui fait défense aux Habitans domiciliés de la Principauté d'Orange, de la Bresse, & autres pays & lieux où le contrôle des actes est établi, d'aller passer ou d'envoyer leur procuration pour passer entr'eux, pardevant les Notaires & Tabellions de la Principauté de Dombes & Comtat d'Avignon, aucuns actes & contrats, de quelque nature qu'ils soient, à peine de nullité d'iceux, de restitution des droits, & de trois cens livres d'amende pour chacune contravention contre chacune des Parties contractantes.

Autre du 8 Novembre, qui fait défenses à tous Sujets domiciliés dans les lieux où le contrôle est établi (& dans les Duchés de Lorraine & de Bar) d'aller passer & envoyer leurs procurations pour passer des actes entr'eux pardevant les Notaires & Tabellions ou Gens de Loi, demeurant hors du Royaume, ou dans les pays & lieux du Royaume, Terres & Seigneuries de S. M. où les droits de contrôle ne sont pas établis, sous les peines portées par le précédent.

Procès-Verbal des Remboursemens faits à la Caisse des Amortissemens, établie par l'Edit de Décembre 1764, en exécution de la Déclaration du Roi du 29 Novembre 1767 & des Lettres Patentes du 21 Janvier 1768. Procès-verbal des sommes remboursées par M. Blondel de Gagny, Trésorier de la Caisse des Amortissemens, sur celles qui restoient par lui à acquitter, suivant deux Procès-verbaux dressés par MM. les Commissaires de la Chambre des Comptes datés au commencement, des 18 Août 1766 & 15 Décembre 1770.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Assertions physiques sur le choix d'un emplacement pour établir une fosse d'extraction de charbon de terre appellé houille, *par M. N.*

Les principes les plus propres à nous faire connoître les replis de la nature, sont ceux qui sont fondés sur les indications de la nature même ; & c'est en partant des principes solides que l'on parvient à la démonstration de ce que l'on veut faire comprendre.

Le solide de la nature est la terre ; cette terre est ferme non-seulement par sa masse & son étendue, mais encore par l'eau qui l'arrose & qui semble partager sa superficie : la terre a besoin d'être humectée pour être solidement compacte & condensée ; l'humectation superficielle ne suffit pas pour rendre la terre ferme ; il faut que la masse soit consolidée par des eaux, & que ces eaux circulent ou séjournent plus ou moins dans ses entrailles pour lui conserver sa compactité & son équilibre ; l'eau est, pour ainsi dire, le sang de la terre ; si on l'épuisoit, la masse crouleroit parce qu'elle ne seroit plus vivifiée.

La terre n'est que momentanément solide & tremblante dans les parties ou endroits qui ne sont point consolidés par l'eau : elle est solide tant que le soleil n'a pas assez altéré sa masse pour lui faire épuiser l'eau qu'elle renferme & qui céde à l'altération : elle devient tremblante lors de l'épuisement, & c'est dans cette position qu'elle se montre comme un volcan, qu'elle ouvre ses entrailles avec une commotion qui s'étend jusqu'aux terreins humectés ; dans ces parties étranglées, les rivieres se détournent de leur cours ordinaire pour aller se perdre dans les gouffres ardens de la terre, & ce n'est qu'après en avoir éteint l'inflammation que l'eau rentre dans son lit, reprend son cours naturel, & que la terre se referme & se consolide.

Dans une pente ferme & directe au midi, la circulation & la pente souterraines des eaux sont toujours certaines, parce que le soleil est le mobile de la direction ; son effet est attractif, directif & impulsif, il est comparable à une pompe qui tire & conduit l'eau en même tems ; il fait le même effet que le vent sur une plage d'eau qui n'a point de pente ; le vent desséche & opere l'écoulement auquel l'unité d'un terrein s'oppose ; le soleil seconde la terre dans l'impulsion des eaux vers leurs pentes & leurs réservoirs. C'est ce qui vérifie ce proverbe, *l'eau fuit le feu.*

Je suppose une pente de demi-lieue de longueur, & que je me trouve sur le haut

d'une pente de cette nature qui m'indique un réſervoir ou une riviere ; je demande ou la maſſe d'eau ſouterraine eſt plus haute, ou bien dans quel endroit le niveau de l'eau eſt plus près de la ſuperficie ? Tout me dit que c'eſt dans le lieu le plus bas de la pente ; c'eſt-à-dire, qu'à cent pas du fond ou de l'extrêmité de la pente, l'eau ſouterraine eſt plus volumineuſe qu'à deux cens pas plus haut ; il en eſt de même à proportion que l'on va à l'oppoſé de la pente ; de maniere qu'il eſt inconteſtable que plus on approche de l'élévation de la terre, moins la maſſe d'eau eſt conſidérable, & que plus on deſcend dans la pente, plus le niveau de l'eau eſt épais.

Dans le local ſuppoſé, on demande où il convient d'établir une foſſe d'extraction de charbon : je répons que c'eſt à l'endroit le plus élevé de la pente, parce que cette élévation m'aſſure du plus petit volume d'eau, & d'un écoulement efficace.

Si au contraire je me place au bas de de la pente, non-ſeulement je trouve plutôt l'eau, non-ſeulement le volume en eſt plus profond, non-ſeulement ce volume ſe renouvelle par l'effet de la pente ; mais l'écoulement en eſt encore plus difficile dans l'épuiſement que j'en veux faire : ceci eſt phyſique, & on le comprend aiſément, en conſidérant que l'efficacité de l'écoulement dépend de la précipitation & que cette précipitation dépend de la pente.

Une autre raiſon m'engage encore à établir une foſſe ſur l'élévation directe au midi, parce que l'ouverture de la terre, ſecondée par la direction de l'air & du ſoleil, me promet un épanchement d'eau qui aboutira à la pente, c'eſt-à-dire, que l'élévation ne me donnera qu'un flux qui ſaignera & qu'au bas de la pente j'eſſuyerai au contraire un reflux qui me ſubmergera, parce que l'ouverture que je ferai ne ſervira qu'à faire monter l'eau amenée par la pente.

La riviere (une riviere dans ſon lit naturel) eſt le réſervoir principal d'eau ; ſon écoulement contribue à faire baiſſer le niveau de l'eau des terres qui l'environnent, c'eſt-à-dire, que plus près on eſt de la riviere, plus la terre ſe reſſent du flux & du reflux : ſi la riviere eſt baſſe, la pente occaſionne le flux ; ſi au contraire elle eſt haute, il en réſulte un reflux contre la pente : un autre inconvénient bien plus conſidérable, c'eſt qu'au bas de la pente & à peu de profondeur, la terre n'eſt point conſolidée, parce que la baiſſe ou la hauſſe journaliere du niveau de l'eau cauſe un lavage continuel qui s'oppoſe à la compactité du terrein, de maniere qu'il en réſulte toujours des éboulemens contraires au cuvelage, & preſque toujours inſurmontables.

On me demandera peut-être ſi on ne peut jamais établir une foſſe près d'un réſervoir d'eau au bas d'une pente oppoſée au midi & directe à l'occident ; je répons que dans une pente à l'occident, la direction ſouterraine de l'eau n'eſt pas certaine, parce qu'elle eſt oppoſée au ſoleil ; & dans quelque pente que ce ſoit, ſon élévation eſt toujours l'endroit le plus sûr pour l'ouverture & le cuvelage.

Un canal n'eſt pas une indication ni de la pente ni du niveau de l'eau, parce qu'un canal eſt l'effet de l'art & non pas un effet du cours naturel des eaux : il faut qu'un canal ſoit manœuvré par des écluſes & alimenté par des rivieres : une riviere au contraire ſerpente dans ſa pente naturelle ; une riviere ſaigne un terrein par ſon écoulement ou le ſubmerge par ſon débordement ; un canal au contraire n'a qu'un effet forcé ; s'il eſt plein, s'il eſt vuide, tout dépend de la manœuvre ; par conſéquent on ne peut lui appliquer les principes de l'écoulement naturel.

Remarque. Le ſoleil atteint aux endroits mêmes où ſes rayons ne peuvent arriver ; Dieu l'employe pour faire aller uniformément la pompe qui éleve l'eau & qui la diſtribue univerſellement dans les dehors & dans l'intérieur des terres. *Ent. ſur les part. de la lumiere.*

I I.

Maniere de préſerver les navets de l'attaque des vers, &c.

Nous venons de recevoir une obſervation très-intéreſſante de la Société Impériale & Royale d'Agriculture de Styrie, concernant les vers qui détruiſent les navets, légume dont la conſervation eſt ſi importante. Au mois de Septembre dernier, on vit dans cette Province les navets preſque couverts d'une multitude innombrable de petits vers noirs : bientôt toutes les feuilles des plantes furent dévorées, ſur une vaſte étendue de

terrein ; ces insectes s'attacherent ensuite sur les rejettons, & ne laisserent presqu'aucune ressource. Cependant chacun cherchoit à écarter ce fléau ; un Agriculteur, Membre de la Société d'Agriculture, employa le moyen suivant & réussit.

Après beaucoup de tentatives inutiles, il s'avisa de répandre sur un champ de navets de la cendre ordinaire mêlée de fiente de poule, pilée bien fin. Le surlendemain de son opération, il ne trouva pas un seul ver dans son champ. Le jour où la cendre avoit été répandue, avoit été très-frais, la veille il avoit plu : l'Agriculteur crut d'abord devoir attribuer cet effet à la succession de la pluie & du froid, plutôt qu'à la cendre & aux crottes de poule ; mais l'inspection des champs voisins le désabusa aussi-tôt, ils étoient encore couverts d'insectes. Il refit la même expérience par un tems serein & chaud, les vers périrent partout où il employa ce moyen.

On observe, dans cette piece, que la graine nouvelle, c'est-à-dire, qui n'a pas encore un an, ne doit pas être enfermée, lorsqu'elle est humide, & qu'il ne faut pas la mettre en gros tems, si l'on ne veut pas qu'elle s'échauffe. On ajoute que si la semence a plus d'un an, & si elle a été trop pressée, il arrive ordinairement ou qu'elle ne germe pas ou qu'elle pousse trop, ce qui revient presqu'au même, car dans l'un & l'autre cas ; elle ne produit rien, &c.

III.

Question

Un Député de Commerce d'une des Villes du Royaume a consenti deux billets à ordre en faveur d'un Bourgeois de Paris, valeur reçue comptant, payable dans trois mois. Ce Bourgeois les a endossés à l'ordre d'une personne de Province & qui réside dans une Ville où il y a une Jurisdiction Consulaire ; faute du payement de ces deux billets, cette derniere personne les a fait protester au Député du Commerce qui fait sa résidence, non pas dans la Ville qui l'a député, mais dans une autre Ville où il a sa femme & ses enfans à cinq lieues de-là & dans le ressort de celle où la Jurisdiction Consulaire est établie : en conséquence il a été assigné à la requête de la personne de Province devant les Consuls de la même Ville, où il a été condamné par défaut au payement du montant de ces deux billets à ordre, à la signification du Jugement par défaut. Le Député du Commerce a donné dans le délai de huitaine sa requête en opposition, par laquelle il a conclu à ce que la cause soit renvoyée devant Juges compétans, prétendant que sa seule qualité de Député du commerce ne l'assujettit ni à la Jurisdiction Consulaire ni à la contrainte par corps. Il fonde encore son déclinatoire sur ce qu'il n'est point Habitant de la Ville où sa femme & ses enfans demeurent, & que le siege de ses affaires est toujours à Paris, par l'effet de sa commission ; que conséquemment, par ces deux raisons, il n'a pu être traduit dans aucune Jurisdiction Consulaire pour le payement de ces deux billets.

On prie MM. les Négocians & la Chambre du Commerce de donner leurs avis sur la question proposée.

IV.

Cours de Langue Angloise pour les Commerçans.

Le sieur Berry, Anglois de Nation, donne avis que pour la commodité des Négocians, Marchands, & autres personnes qui sont occupées dans le courant de la journée, il a ouvert un Cours de Langue Angloise le 25 du mois de Novembre dernier. Ce Cours durera pendant six mois, & tiendra tous les jours ouvrables de la semaine, à cinq heures précises du soir.

Le sieur Berry demeure dans la maison de M. le Blanc, rue S. Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis celle de la Sonnerie, au 3e.

Les personnes qui voudront assister au Cours qu'il vient d'indiquer, sont priées de se faire inscrire chez lui.

On pourra s'abonner pour les six mois.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Novembre 1771, au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 24 à 29 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 13 liv. 10 s., 16 à 17 liv. l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 l. 5 s. à 14 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Novembre 1771 au Samedi 30 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 18 l. 10 s., 20 l. 5 s. à 22 liv. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Décembre 1771, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Décembre 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	717	10	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6 *marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 4 Décembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 ¼
Hambourg	183
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93 ¼
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 2 Déc. 1771.		Du Mardi 3.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain, 6 prem. mois 1771.	D.	Hurel, six prem. mois 1771.	D.
Domillier, *idem.*	F.	Cochin, *idem.*	J.
Delamotte, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Creuzé, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*	L.
Masson, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.
Gendon, *idem.*		Marsollier, *id.*	P.
Molliere, *idem.*		Defays, *idem.*	Z.
Bonnet, *idem.*		.....	
Dujean, *idem.*	L.	.....	
Alissant, *idem.*		.....	
Thevenin, *idem.*	M.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1060	1060	1062 ½ . . .
Emprunt Oct. .	243	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	60 ½	. . . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	67	67 67 ½ . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	423.	. . . . .	422 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 30 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Novembre.*

QUoique, selon toutes les apparences, il y ait ici assez de grains pour la consommation des Habitans, on ne laisse pas de remarquer que cette denrée tend toujours à l'augmentation. Pour approvisionner la Ville, on a épuisé la campagne; à présent, il faut puiser dans les magasins de la Ville pour approvisionner la campagne. Ces flux & reflux chargent la denrée de frais, au grand détriment des Cultivateurs; & les prix doivent hausser sans cesse. La tonne de seigle vaut 75 à 78 rixdales; l'orge 57 à 59. Il est fort à craindre que les vivres ne soient bientôt fort au-dessus de la portée du Peuple.

Les grains nouvellement semés réussissent parfaitement.

Nous espérions que le cours du change baisseroit; notre attente a été trompée: il est à 63-64 marcs à Hambourg, 60 à Amsterdam, & 63 ½-64 thalers à Londres (six marcs de Hambourg font 2 flor. d'Empire, & six marcs Danois la moitié).

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 7 Novembre.*

Nous apprenons de Bohême que malgré l'active bienfaisance de S. M. I., le prix des vivres y augmente de jour en jour. Les vers y détruisent les nouvelles semailles; & la plûpart des Cultivateus effrayés laissent leurs champs incultes. Un Sçavant invite de toutes ses forces les amis de la Patrie, à se livrer à l'étude de l'histoire des insectes qui désolent les campagnes, afin de pouvoir parvenir à trouver les moyens de les détruire. Ses vues sont trop utiles pour qu'on se hâte de les suivre. Cependant les Feuilles périodiques commencent à se remplir de descriptions & de recherches. Le zele pour le bien public est animé par la présence & sur-tout par l'exemple de l'Empereur: le Peuple supporte plus patiemment les maux que la sensibilité d'un Souverain adoré partage.

DE RATISBONNE, *le 10 Novembre.*

L'Electeur de Baviere veut bien rouvrir la communication entre ses Etats & cette Ville, mais sans déroger à ses droits, & pourvu que cette permission soit regardée comme un acte libre.

Ce Prince a ordonné que les Paysans, la Noblesse, le Clergé, fourniroient certaines quantités de grains pour remplir des magasins où ils seront vendus à un prix modéré. Ceux qui ont eu une mauvaise année sont dispensés de cette contribution.

Plusieurs Villes Impériales sont dans la même situation que la notre. Francfort, par exemple, est affamé par les prohibitions. Ces malheureuses Villes sont obligées de

capituler, pour ainsi dire, comme des Villes assiégées. On regarde comme une faveur particuliere la liberté accordée à un Bourgeois de Francfort qui a ses biens à Oppenheim, de transporter sa récolte dans le lieu de son domicile. Cette permission a été refusée à beaucoup d'autres personnes qui étoient dans le même cas.

Des gens fort instruits assurent qu'il reste, dans le Palatinat, assez de grains de l'année derniere pour soulager les cantons disetteux. Outre cela, la derniere récolte a été très-abondante dans ce pays naturellement fertile. Le Paysan, réduit à garder son grain, manque de tout. Il a été ouvert un magasin à Oppenheim ; mais il n'est permis qu'aux Sujets d'y puiser, & ils sont eux-mêmes surchargés de leur propre bled.

Les Députés des Cercles du Rhin & de Franconie sont assemblés à Nuremberg, pour aviser aux moyens d'établir la libre circulation dans ces Provinces dont quelques unes éprouvent la disette, faute de communication. Mais les délibérations sont lentes, & les meilleures résolutions rencontrent des obstacles invincibles dans des pays où les Etats se croisent & s'entrechoquent.

On parle d'un projet de Réglement pour établir la liberté du commerce des grains dans tout l'Empire. Personne n'oseroit s'en promettre l'exécution. Dans la derniere Diète, il a été porté un acte pour remédier aux inconvéniens des Corps de Métiers, & relâcher les chaînes de l'industrie : les préjugés & l'intérêt particulier y opposent la résistance la plus opiniâtre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 11 *Novembre*.

S. M. a, par une Ordonnance, assujetti à la quarantaine tous les bâtimens venant des Ports de Russie : l'on assure néanmoins que la maladie qui regne à Moscou n'est pas pestilentielle.

Des Calculateurs prétendent que, si l'on divise la Marine de l'Europe en vingt parties, l'Angleterre en a six : il ne faut pas s'étonner que nous n'ayons à brûler que du charbon, & que la balance du commerce avec le Nord nous soit si défavorable.

Il fut résolu, dans l'Assemblée de la Compagnie des Indes tenue le 6, que le dividende seroit continué sur le pied de 12 & ½ pour cent.

Le bâtiment l'*Elizabeth*, de Londres, a sauté en l'air à la barre de Bonny en Afrique. Sur la Côte d'Or, l'équipage du vaisseau Hollandois, le *Prince de Waldeck*, a été massacré par les Négres. Les trois vaisseaux arrivés de la baye d'Hudson sont très-richement chargés.

Les importations de l'Amérique septentrionale dans ce Royaume, montent, dit-on, à 3,924,606 l. st. ; & nos exportations pour ce pays à 3,370,900 l. st. : la Métropole est donc dans une dépendance réelle à l'égard des Colonies.

Cette Ville fait à peu près les deux tiers du commerce extérieur du Royaume : il faut que son trafic soit prodigieusement diminué, s'il est vrai, comme on le prétend, que les Marchands de la Cité rempliroient en 24 heures un emprunt de 15 millions de liv. st., dans le cas où le Gouvernement viendroit à l'ouvrir. L'argent mort suppose un manque d'emploi : dans les mains des Marchands, il suppose un trafic ruineux pour la Nation.

Le numéraire est resserré dans quelques mains : aussi les voleurs & les brigands se multiplient-ils tous les jours. Une bande de ces malheureux a derniérement brûlé plusieurs greniers remplis de grains dans la Province de Lincoln.

On veut que les productions naturelles du pays & les ouvrages des Manufactures forment un revenu de 42 millions de liv. st. : on ne s'apperçoit pas qu'il y a dans ce calcul un double emploi, car la valeur des ouvrages des Manufactures est composée des prix des matieres brutes, des subsistances consommées par les Ouvriers, &c. portion du produit territorial dont par conséquent il ne faut pas faire une branche distinguée de revenu. Si le revenu national étoit à ce taux, il est clair que les impôts seroient très-supportables, puisqu'ils n'en emporteroient pas un cinquième.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. Du Coudray, le 13 *Novembre.*

» ..... Je n'avois pas imaginé qu'une Let-

» tre que j'écrivois ..... le 15 Juin fût ren-
» due publique (V. la Gazette, N°. 55,
» art. du Coudray) ... Cette Lettre a occa-
» sionné une critique *amere* dans la Gazette
» du 26 Octobre. Comme on m'accuse d'en
» avoir imposé en annonçant que le fro-
» ment étoit tombé au-dessous de 40 sous,
» je vous prie d'insérer ma Réponse dans
» votre Gazette ».

» On s'est trompé dans le N°. 86, art.
» de Châteauroux, en disant que le froment
» n'a pas été au-dessous de 40 s., comme on
» l'avoit annoncé, N°. 55, puisque ce jour-
» là même (15 Juin) le froment n'y valut
» que 37 s., & l'élite 39. Au même Mar-
» ché & aux Marchés précédens, on avoit
» de très-bon bled à 35 & 36 s. Il est vrai
» que cette diminution ne dura pas, & que
» peu de jours après, le bled remonta à 44
» & 45 s. Mais sans la sécheresse des mois
» de Juin & Juillet, il est à présumer qu'on
» auroit eu le froment à 30 s. On se flattoit
» si bien alors d'une diminution considéra-
» ble, que dans les estimations des grains
» sur pied qui se font après la S. Barnabé,
» 11 Juin, il ne fut apprécié que 30 s. le
» boisseau .... Les bleds avoient alors la plus
» belle apparence. Si je me suis trompé
» dans mes conjectures, ç'a été avec tous
» les Experts du canton ».

» On dit, dans le même article, que les
» salaires des Ouvriers n'ont pas augmenté
» à proportion du prix des denrées; on cite,
» pour exemple, les Maçons qui gagnoient
» 15 s. lorsque le bled en valoit 24, & qui
» en gagnent aujourd'hui 20. Il me semble
» que cet exemple prouve la proportion au
» lieu de la détruire, les impôts, les loyers,
» les vêtemens, les autres nécessités de la
» vie n'ayant pas essuyé la même augmenta-
» tion ».

» Il peut se faire qu'il y ait eu un inter-
» valle entre l'augmentation de la denrée &
» celle des salaires; mais ce court espace
» de tems a-t-il pu occasionner la détresse
» du Salarié? Il est certain que l'Agricul-
» ture étoit dégradée, parce qu'il est dans
» l'ordre qu'on abandonne la culture des
» denrées, quand on n'en trouve pas le dé-
» bit. Il est encore certain qu'elle ne pou-
» voit être relevée que par une augmenta-
» tion de richesse, laquelle ne pouvoit pro-
» venir que du prix & de la circulation
» des denrées. D'après cela, il est constant
» que si ce prix n'eût pas haussé, la déca-
» dence de l'Agriculture, en entraînant la
» ruine du Propriétaire, eût ôté au Salarié
» toute ressource pour vivre; tandis qu'au
» contraire le Propriétaire, en bénéficiant
» sur les produits, a pu grossir le patrimoi-
» ne du Salarié. L'abondance seroit utile
» au Fermier ou Propriétaire de la denrée
» & au Consommateur, si le premier trou-
» voit toujours un débouché prompt & fa-
» cile; il ne peut l'obtenir que par une cir-
» culation soutenue & un commerce tou-
» jours actif. S'il n'a que la ressource du
» Consommateur qui l'avoisine, il sera
» bientôt dans la détresse. J'ai l'honneur
» d'être, &c. *Signé*, LETELLIER.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Novembre*.

Du 6 au 10, il est arrivé 44 bâtimens François & 22 Etrangers : ils ont apporté 2050 charges de bled, 900 charges & 100 quintaux de légumes, 850 charges de feves, 200 quintaux d'amandes, 300 milléroles & 6 barriques d'huile, beaucoup de riz, de la soude, du fer, des fideaux, cercles, planches, miel, bray, soie, son, chanvre, &c. La tartane le *S. Joseph*, venue de Gênes, étoit chargée de bled & de légumes pour Barcelonne. Le vaisseau, le *Duc de Choiseul*, est venu de Terre-Neuve, avec 300 quintaux de morue & 30 barriques d'huile. Le vaisseau le *Roland*, le brigantin l'*Auguste*, la barque l'*Etoile* avoient chargé différentes marchandises à Alexandrie. Le vaisseau l'*Union*, la tartane *S. Jean-Baptiste*, le brigantin *S. Louis*, sont arrivés le 1er. d'Alexandrette & de Chypre, le 2e. de Tunis, le 3e. d'Acre.

Les grains seroient à très-bon marché en Barbarie, si les Hollandois n'y mettoient un prix fort haut : ces habiles Spéculateurs semblent vouloir envahir tout le commerce de cette denrée.

Ali-Bey, fort occupé des troubles de la Haute-Egypte, a restreint à quelques Ports de la Caramanie, la défense d'exporter les denrées du pays.

Les nouvelles Colonies établies en Corse sont presqu'entiérement à l'abri des incursions des Montagnards; & les Insulaires voisins de ces peuplades, commencent à s'accoutumer aux travaux de la terre. On dit, qu'il va s'établir dans le golfe de Saint-Flo-

rens une madrague ou pêcherie de thon.

Le commerce Danois est assez libre dans la Méditerranée, depuis que la flotte de Danemarck a paru dans ces mers.

Les denrées, quoique cheres à Constantinople, n'y manquent pas; & il y en arrive tous les jours de nouvelles provisions.

Du 6 au 13, il est parti de ce Port 50 bâtimens François & 24 Etrangers, la corvette l'*Heureuse-Marie* pour le Levant, la tartane la *Triomphante* pour Tunis, la polacre le *S. Barthelemi* pour Alexandrie, le pinq. le *Diligent* pour la même destination, la tart. *S. Louis* pour la Barbarie, le pinq. *S. Charles* pour Alger, la pol. l'*Aimable-Thérese* pour Smyrne, le brig. *Saint-Joseph* pour le Levant. La polacre l'*Espérance* a fait voile pour la Martinique.

D'AGDE, *le 16 Novembre.*

Dans le courant d'Octobre, il est sorti de ce Port 694 septiers de grains & légumes pour différentes Villes, Toulon, Saint-Chamas, &c.: la premiere expédition s'est faite le 3. Il n'est point sorti de grains de Cette & de la Nouvelle.

DE MONTREUIL-SUR-MER, *le 17 Novembre.*

Aujourd'hui, sur les quatre heures du matin, est échoué au village de Bell, à deux lieues de cette Ville, le senaut Hollandois de 200 tonneaux, la *Dame Isabelle*, Capit. Cornelis Roos, parti de Lisbonne le 5 pour Amsterdam, avec un chargement consistant en 91 balles de laine, 1500 cuirs secs en poil, 22 grosses caisses de sucre en poudre, 225 caisses de fruit, 3 pieces & demie de vin, & le restant en sel. On espere retirer la moitié de la cargaison sans qu'elle soit mouillée, & relever le navire de la côte. Les sieurs Havet & Marteau ont réussi à relever le navire Anglois le *Triton*, dernierement échoué.

DE METZ, *le 19 Novembre.*

Dans la Séance de l'Académie dont il a été parlé (dern. Gaz.), M. Emmery, lut un discours par lequel, en partant de cette vérité, *que l'ignorance des faits est une des principales sources de nos erreurs*, il montra que les Sociétés Académiques rendroient un service essentiel à l'Etat, si chacune exécutoit dans sa Province le projet conçu par M. le Duc de Bourgogne d'une description exacte & détaillée de toutes les parties du Royaume. Il prouva que ce secours étoit nécessaire pour combiner avec succès des moyens d'améliorations praticables. En parlant des avantages que l'autorité bienfaisante pourroit tirer de cette entreprise, l'Auteur plaça si naturellement les éloges du Protecteur de l'Académie & du Commandant de la Province, que le Public les regarda comme de nouvelles preuves de sa proposition.

M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie, en rendant compte des résultats des différens concours, dit que M. Mathis, Auteur d'un Mémoire sur la navigation des Trois-Evêchés, s'il n'avoit pas traité toutes les parties que son sujet embrassoit, avoit du moins si bien vu celles auxquelles il s'étoit attaché, que l'Académie lui offroit une médaille d'or de la valeur de 200 liv. comme un témoignage de la satisfaction de la Société, & comme un encouragement par lequel elle excitoit l'Auteur à rentrer dans la carriere.

Quant à la question sur les moyens de réunir les petites portions d'héritages, trois Mémoires avoient d'abord balancé les suffrages: à la fin, celui de M. Vaultrin, Avocat au Parlement, fut unanimement couronné.

Le Mémoire, sur la police champêtre, ayant pour devise, *nos in rectum genitos naturâ*, mérita les éloges de la Société; mais il n'en remplissoit pas toutes les vues.

D'ORLÉANS, *le 24 Novembre.*

Une Dame d'Anvers, très-habile dans la fabrication des dentelles, & sur-tout des Malines, se propose, avec l'agrément de M. l'Intendant, d'avoir incessamment une école pour les filles qui desireroient apprendre à travailler en ce genre: elle a déjà formé d'excellentes Ouvrieres. Son école sera, dans une même salle, divisée en trois classes, afin de ne pas confondre les conditions. La premiere sera composée de Demoiselles à qui l'on voudroit donner ce talent pour leur amusement; la seconde de filles de familles, qui pourroient s'en aider dans le besoin; & la troisième de celles qui voudroient en faire un métier. On se bor-

tera pour les trois classes, mais principalement pour la derniere, à des prix très-modiques : il n'y aura que les filles du troisième ordre qui seront engagées pour un certain tems. Pour apprendre l'Art dans sa perfection, il paroît à propos de commencer l'apprentissage à l'âge de huit ans. Cette école s'ouvrira incessamment dans la Paroisse de Sainte Catherine, & les personnes qui desireront y envoyer leurs enfans, pourront s'adresser à M. *Cabart*, Curé de ladite Paroisse.

Le prix du pain ne varie point.

De Paris, *le 27 Novembre.*

Il paroît résulter des observations que MM. Tillet & Fougeroux ont faites sur les côtes de l'Océan, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre Gazette, pour examiner les effets de la conversion du varech en soude, que cette conversion ne fait aucun tort ni à ceux qui en respirent la fumée, ni au poisson, comme on l'avoit prétendu. M. Tillet en rendit compte à l'Académie des Sciences le 13 du courant. M. le Marquis de Paulmy ajouta, dans la même Séance, qu'il sçavoit par une lettre de M. Guettard de la même Académie, que ses observations lui avoient donné le même résultat. Ce jugement est conforme à l'opinion que les Habitans de Cherbourg, lieu renommé par cette soude, en ont toujours eue, fondés sur une longue expérience, comme nous l'avons rapporté. Il s'étoit élevé en Normandie des doutes & des différends sur cette préparation du varech, communément appellé *goemon* ou *gouesmon*, dans le pays d'Aunis *sar*, en Latin *fucus*, &c. La prudence du Gouvernement ne lui a pas permis de laisser de l'incertitude dans cette matiere ; & par ses ordres, nos sçavans Académiciens ont fixé l'opinion publique, en confirmant l'ancienne opinion.

Animés de ce zele ardent que le meilleur des Peuples a toujours pour seconder les vues sages du meilleur des Rois pour le bien public, les Etats d'Artois, par leur délibération du 21, ont unanimement consenti, sur la demande faite au nom de S. M. par M. le Marquis de Levis, Gouverneur, & M. de Caumartin, Intendant de la Province, Commissaires du Roi à l'Assemblée des Etats, la prorogation indéfinie du premier vingtième & des quatre sous pour livre, s'en rapportant, sur la durée de cette imposition, à la haute sagesse de Sa Majesté & à sa bonté pour ses Peuples ; & tout à la fois la prorogation du second vingtième jusqu'au 1 Janvier 1781, ainsi qu'une augmentation sur l'abonnement des deux vingtièmes. En même tems, les Etats ont fait leurs offres pour le renouvellement de cet abonnement, & accordé au surplus les autres demandes faites au nom du Roi. Sa Majesté a chargé ses Commissaires de témoigner aux Etats sa satisfaction, de les assurer de ses favorables dispositions sur les représentations qu'ils lui ont adressées, & de leur annoncer les graces & les adoucissemens que sa bienfaisance accorde à la Province.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'A. Roubaud, sur la destruction des mulots, fouines, belettes, &c. A Argenton, en Berri, ce 10 Octobre 1771.

Monsieur,

On a fait très-sagement d'improuver l'introduction de l'arsenic dans la préparation des semences, ainsi que la méthode d'empoisonner les loups. D'après tout ce qu'on a dit de sensé, dans vos Gazettes & vos Journaux, contre ces pratiques dangereuses, je n'imaginois pas qu'on s'aviseroit sitôt de vouloir employer les poisons dans les choses qui concernent l'Agriculture : cependant dans votre Gazette du 27 Août dernier, N°. 69, on propose encore de faire mourir les mulots avec des noix dans l'intérieur desquelles on aura introduit de l'arsenic, & les fouines & les belettes avec des œufs également empoisonnés. Je ne contesterai point à l'Auteur l'infaillibilité de son secret, je l'ai éprouvé moi-même avec succès ; mais ce fut ce succès même qui, m'ayant fait faire les plus sérieuses réflexions sur les inconvéniens fâcheux qui pouvoient résulter, fit que j'y renonçai pour toujours. En effet, Monsieur, pour éviter un mal quelconque, il n'est ni naturel ni prudent de s'exposer & d'exposer les autres à un plus grand mal encore : c'est pourtant ce qui arriveroit infailliblement si, pour se garantir des ravages de quelques

animaux, on répandoit dans nos jardins, dans nos champs, dans nos granges, des poisons d'autant plus dangereux, d'autant plus séduisans qu'ils seroient cachés sous l'enveloppe des alimens qui nous sont les plus familiers. Il y a déjà autour de nous tant de choses qui peuvent nous être funestes qu'il faudroit plutôt travailler à en diminuer le nombre, s'il étoit possible, qu'à les multiplier : car sans parler des poisons qu'on tire des minéraux, sans parler même de nos ustensiles de cuivre que la raison condamne, que de trop malheureuses expériences ne cessent de décrier, & que l'imprudence tolere toujours, de combien de reptiles, d'insectes venimeux & de plantes nuisibles n'avons-nous pas journellement à nous garantir ? Si donc vous répandez des noix empoisonnées dans vos jardins; si vous placez dans vos granges des œufs dans lesquels vous aurez fait entrer de l'arsenic, croyez-vous que toutes ces choses ne seront pas, pour des enfans qui furetent partout, qui sont curieux, gourmands & avides, un appât pour le moins aussi flatteur que pour les mulots, les fouines & les belettes ? Si l'on me répond qu'on avertira du danger les enfans & les domestiques, je ne craindrai point de dire qu'un tel avertissement sera une seconde imprudence pire que la premiere. En effet si, pour se conformer à des loix dont on ne peut trop admirer la sagesse, les Droguistes ne doivent délivrer l'arsenic qu'à des chefs de famille d'une probité reconnue, ne sera-ce pas enfreindre ces mêmes loix & s'exposer à tous les dangers qu'elles ont voulu prévenir, que de mettre à la portée, à la disposition de plusieurs personnes indistinctement ce qui n'avoit été confié qu'à une seule ? Alors n'aurez-vous pas à craindre que quelqu'un de ceux à qui vous aurez révélé ce fatal secret, ne vous fasse porter la peine de votre indiscrétion ? Mais comment donc faire ? Faudra-t-il voir dévaster ses héritages, dévorer le fruit de ses peines, & rester dans l'inaction ? Point du tout; il est d'autres moyens moins dangereux de détruire les mulots dont vous vous plaignez.

Prenez une poignée de ciguë, hachez-la, faites-la bouillir dans un chauderon avec une pinte d'eau que vous laisserez réduire aux deux tiers. Cela fait, jettez le tout dans un linge & le coulez avec expression; mettez ensuite dans cette décoction encore chaude des pois ou des feves; plus ces légumes auront été percés par les charansons, plus ils seront disposés à être fortement impregnés de cette liqueur. Après que vous les y aurez laissé infuser pendant tout un jour, vous en jetterez, à l'entrée de la nuit, dans les endroits où les mulots vous causent le plus de dégât; vous en introduirez même dans les trous où ils se retirent, & vous les ferez mourir sans qu'il en reste un seul. C'est toujours pendant l'hiver que ces animaux font le plus de ravages; aussi est-ce dans cette saison seulement que le moyen que je propose peut parfaitement réussir : on peut s'en servir avec le même succès pour préserver les bleds nouvellement semés; il ne faut pour cela que répandre les légumes préparés, comme nous l'avons dit, tout le long des hayes, & dans les différens endroits où vous vous appercevrez que les mulots endommagent vos ensemencemens.

On me dira peut-être qu'en proposant la ciguë, je ne fais que substituer un poison à un autre poison; mais je prierai de faire attention que dans le climat tempéré que nous habitons, la ciguë n'est pas un poison, à beaucoup près, aussi actif & aussi dangereux que l'est l'arsenic, & qu'en tout cas des pois, des feves jettés négligemment sur la terre n'ont pas pour des enfans & autres personnes un attrait aussi séduisant que le doivent avoir des noix ou des œufs artistement arrangés.

Ce seroit ici le lieu d'indiquer quelque secret pour la destruction des belettes; mais je déclare que je n'en connois point, & que, bien plus, si j'en connoissois, je me ferois un reproche de le rendre public. Eh ! pourquoi vouloir détruire ces petits animaux ? Ils sont si jolis, si mignons ! une taille fine & délicate, une agilité qui surprend mais qui réjouit, tout en eux sollicite leur grace. Rendons-leur nos poulaillers impénétrables; & après cette précaution de notre part, laissons-les vivre en liberté : pour prix de notre indulgence, ils nous rendront des services essentiels, ils détruiront les rats de nos granges, de nos greniers, beaucoup plus adroitement que n'ont coutume de le faire des chats toujours traitres, gourmands & frippons. Il s'en faut bien que je sois de même disposé à intercéder pour les fouines; je déteste l'inclination que ces animaux ont

naturellement pour le carnage ; je hais leur insatiable avidité ; je ne leur pardonne pas d'égorger dans une nuit toute la volaille d'une basse-cour pour le seul plaisir de faire du mal, image trop fidele de ces Guerriers féroces qui, toujours altérés du sang humain, sont plus satisfaits de le voir répandre, même inutilement, que de le ménager. S'il n'est pas toujours en notre pouvoir de retenir la main de ces hommes cruels, exterminons du moins ceux d'entre les animaux qui leur ressemblent. Imaginons tous les moyens possibles de détruire les fouines; ne nous rebutons point de leur tendre des pieges de toute espece ; saisissons le tems où la neige, en couvrant & la terre & les toits de nos bâtimens, nous aidera à en trouver beaucoup plus facilement la piste.

Tous les ans au commencement de l'hiver, des Etrangers se rendent dans nos campagnes ; ils nous demandent la permission de chasser les fouines, ce qu'on leur accorde bien volontier : tandis qu'armés de fusils, ils se tiennent à l'affût autour de nos granges, & en font comme le blocus ; quelques-uns d'entr'eux pénétrent jusques dans l'intérieur de ces bâtimens, y lâchent de petits chiens qu'ils animent par le geste & par la voix : ces especes de furets se glissent adroitement dans le foin, dans la paille, & en dénichent les fouines sans leur faire aucun quartier : celles-ci harcelées, poursuivies de gîte en gîte, prennent le parti de sortir & de chercher leur salut sur le haut des toits : dès que les Chasseurs les apperçoivent ainsi à découvert, ils tirent dessus & les tuent. Les peaux de ces animaux sont tout le fruit qu'ils retirent de cette chasse ; on n'a garde de leur envier ce profit. Celui qui nous en revient pour notre part n'est-il pas assez considérable ? Si cette Lettre, que j'aurois desiré moins longue, vous paroît contenir quelque chose d'utile, je vous prie, Monsieur, d'en faire part au Public par la voie de votre Gazette ou de votre Journal. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE SCÉVOLE.

II.

Eaux thermales artificielles.

M. le Roy, Professeur en Médecine à l'Université de Montpellier, donne dans ses *Mélanges de Physique & d'Histoire naturelle*, dernierement publiés, un très-bon procédé pour composer des eaux thermales artificielles qui peuvent remplacer les eaux thermales naturelles, lorsque les circonstances ne permettent pas d'aller prendre ces dernieres à leur source. Plusieurs Physiciens avoient essayé d'imiter ces eaux ; mais leurs essais n'avoient abouti qu'à des approximations imparfaites & défectueuses. M. le Roi, selon le rapport que MM. de Lassone & Cadet ont fait de son Mémoire à l'Académie Royale des Sciences, paroît avoir beaucoup mieux deviné sur tous les points le secret de la nature, & il l'a mis en œuvre d'une façon plus satisfaisante & plus conforme aux phénomenes. L'Auteur examine & détermine par la voie des expériences, les propriétés sensibles & chymiques de l'eau sulphureuse artificielle, en la comparant à une eau thermale, d'où résulte l'identité de leurs principes & de leurs qualités. L'imitation en grand des eaux thermales soit pour l'usage intérieur, soit pour l'administration en douche, seroit, dans une grande Ville, un établissement très-avantageux au Public, si l'on pouvoit le former par des moyens simples & peu dispendieux, comme l'Auteur le propose.

Le procédé, pour l'imitation des eaux thermales sulfureuses, consiste à prendre des bouteilles de verre dont la capacité soit d'environ trois demi-septiers, & dont le col soit fort & bien rond ; on y ajoute des bouchons de bois tournés & garnis de filasse ou encore mieux de filoselle, afin qu'en les faisant entrer avec force en tournant, ils ne puissent être chassés par l'expansion des vapeurs intérieures, & que toute communication avec l'air extérieur soit interceptée. On prend 3 quarts de grain de terre alkaline précipitée, de sel d'epsom bien séché & parfaitement édulcoré, avec une petite pincée de fleurs de soufre. Les deux matieres mises ensemble au fond d'un petit verre ou d'un petit mortier de verre, on les humecte avec une goutte d'eau, & on les mêle exactement en triturant légérement avec un pilon de verre ou d'agathe : on insinue ce mélange dans chaque bouteille de verre qu'on remplit ensuite d'eau pure ordinaire, ayant toutefois l'attention de laisser dans la bouteille un espace vuide propre à contenir un demi-gobelet ou trois onces d'eau. Ces bouteilles étant bien bouchées, on les plonge jusqu'à leur embouchure dans un bain-marie couvert qu'on entretient bouillant pendant dix ou onze heures. L'eau contenue dans les

bouteilles devient ainsi une eau thermale sulfureuse.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Novembre 1771 au Samedi 23 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 19 à 20 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Novembre 1771, de 44 à 45 l. ; *id.* nouveau de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l. ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Novembre 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49			

Changes de Paris, *du 27 Novembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32 3 16e.	à ¼
Hambourg	183	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1 6	
Livourne	95	
Gênes	93	
Lyon, *Saints*, ...	½	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1062 ½ 1060 .	1060	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	60 ½	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	68 72 ½ . . .	67	67 66 ½ . . .
Loterie 5e Epoq.	424.	. . . . .	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, *six premiers mois 1771.*

Du Sam. 23 Nov. 1771		Du Lundi 25.		Du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	E.	Delamotte, six p. mois 1771.	F.	Hurel, six prem. mois 1771.	C.
Pigis, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*		Defrance, *idem.*	F.
Clouet, *idem.*	J.	Masson, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	
Baillot, *idem.*		Molliere, *idem.*	H.	Maigret, *idem.*	J.
Maupassant, *idem.*		Dujean, *idem.*	L.	Filleul, *idem.*	
Penchain, *idem.*		.....		Viellard, *idem.*	
Bardin, *idem.*		.....		Marollier, *idem.*	M.
Lenoir, *idem.*		.....		.....	
Delarue fils, *id.*		.....		.....	
Boscheron, *idem.*	L.	.....		.....	
Hebert, *idem.*		.....		.....	
Gossey, *idem.*		.....		.....	
Caron, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Novembre.*

Nous tirons de l'Islande beaucoup de poisson sec, de viande salée, & autres denrées pour notre consommation : notre Compagnie Islandoise y entretient à cet effet plusieurs Comptoirs. Lorsque cette ressource nous manque, nous ne tardons pas à nous en appercevoir, par le haut prix de ces comestibles. L'intempérie des saisons a été suivie, dans cette Isle, des effets les plus désastreux. L'été de 1770 avoit été fort froid ; l'hiver a été excessivement rude; le froid a continué pendant le printems ; & à la S. Jean, l'été commençoit à peine. Les pâturages n'ont donné qu'une herbe courte, chétive & rare : les maladies épizootiques ont attaqué & les bêtes à cornes & les bêtes à laine. Dès l'année derniere, plusieurs Habitans avoient déjà perdu tous leurs moutons : en divers endroits, il en a péri les cinq sixièmes. Les Habitans ne s'accordent pas sur la cause de l'épidémie ; un grand nombre juge qu'il faut laisser détruire toute l'espece ; & l'opiniâtreté de l'Islandois est telle qu'on ne peut espérer de le désabuser. Par surcroît de malheur, la pêche a été mauvaise : on a pris peu de poissons, & ils sont petits & maigres. Des salines abondantes nouvellement mises en valeur procurent au pays quelque dédommagement. Le Roi a établi une Commission qui examine avec la plus grande attention cette partie des Domaines de la Couronne. Elle est composée de personnes instruites & zélées dont les soins justifieront la confiance d'un Souverain très-attentif dans le choix de ses Ministres & des Préposés aux travaux de l'Administration.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 7 Novembre.*

On attend de bons effets du Bref Apostolique & de l'Ordonnance Impériale publiés pour la suppression de plusieurs Fêtes dans l'Autriche en deçà de l'Ems. Le commerce a été si gêné en Bohême, que des provisions immenses de grains ont été ravies à la circulation, soit par la crainte, soit par l'avidité : il est certain qu'il s'en est gâté des quantités considérables dans les greniers. Les négociations de la Cour pour des emprunts à quatre pour cent ont des succès si rapides, qu'il est question d'ouvrir un emprunt nouveau à trois & demi pour cent sur des obligations de banque, au Comptoir de MM. Verbrugge & Goll à Amsterdam.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Novembre.*

S. A. R. rend tous les jours une nouvelle vie au commerce, en le délivrant de quel-

qu'entrave. Par un Edit du 25 Octobre, des droits auxquels étoient assujetties différentes denrées en passant d'une Province à l'autre, ont été abolis. Tout reprend insensiblement son cours, son prix, son débit naturels ; & pour une plus facile & plus forte consommation, la reproduction accrue remplace bientôt avec usure dans le revenu public le vuide causé par cette suppression, tandis que les revenus privés augmentent à l'avantage de toutes les classes. Cependant S. A. R. toujours mesurée dans ses opérations pour en assurer pleinement le succès, a conservé, dans le même Edit, les droits sur l'exportation, & réglé la maniere d'exécuter cet article de l'Ordonnance.

L'huile, une de nos principales richesses, est fort rare ; la saison n'ayant pas été favorable aux oliviers.

Nous apprenons, par Livourne, que les Hollandois ne cessent de tirer de l'Afrique des provisions de grains qu'ils achetent à tout prix. Les mêmes avis ajoutent que le Peuple d'Alger s'appercevant qu'on exportoit de la Ville & des environs tant de vivres qu'il se croyoit menacé d'une disette, s'est soulevé contre le Dey qui a eu beaucoup de peine à sauver sa vie.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 5 Novembre.*

Le 3 du mois dernier, on ressentit à Barcelonne un tremblement de terre assez violent : cependant il ne causa point de dommage. Le Commerce & l'Agriculture exercent les soins du Gouvernement autant que la découverte des riches mines d'or & d'argent de la *Senora*, dans la Californie, occupe le loisir du Peuple.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 11 Novembre.*

Le Gouvernement a publié deux Ordonnances, l'une relative à la maladie contagieuse qui a regné à Moscou & en Pologne, l'autre concernant le commerce des bleds. Par la derniere, il est défendu, jusqu'à révocation, de vendre & d'acheter des grains ailleurs que dans les Marchés publics : il est seulement permis à ceux qui ont des grains dans le plat-pays, d'en vendre à leurs voisins, Sujets de S. M. I. & R., pour leur consommation seule, & uniquement en faveur de ceux qui en acheteront pour les transporter sur leur tête ou sur le dos.

Un Conseiller d'Etat est nommé pour présider à la construction d'un fanal dans le Port d'Ostende pour la sûreté de la navigation. On y creusera aussi un bassin où les gros bâtimens pourront être radoubés.

Les Officiers chargés de travailler à arrêter la maladie qui regne parmi les bêtes à cornes, sont munis du pouvoir de faire tuer celles qui en seront attaquées, & de prendre toutes les autres mesures qu'ils jugeront convenables.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 12 Novembre.*

Du 15 au 31 du mois dernier, les navires, l'*Aimable Jenny*, le *Télémaque*, le *Jeune-Etienne*, le *Bourbon*, l'*Aimable Jeanne-Victoire*, l'*Alexandre*, l'*Artibonite*, le *Bélizaire*, l'*Esperance*, sont arrivés de Saint-Domingue ; la *Guadeloupienne*, le *Phœnix*, le *Moule*, les *Deux-Amis*, la *Jeune Marguerite*, de la Guadeloupe ; le *Marquis de la Force* & la *Pallas*, de la Martinique.

Dans le courant d'Octobre, il est entré 2,821,855 livres de froment ; 43,200 l. de seigle, sans parler de l'orge, de l'avoine & des légumes. Les grains venoient d'Arcangel, de Pétersbourg, de Hambourg, de Marans, de Pont-l'Abbé, de Lézardieu, de Rochefort, &c. Dans le même intervalle, il est sorti 13 quintaux de légumes pour Marseille, 7360 de farine pour l'Espagne, 5618 de froment & 1775 de méteil, &c.

Le *Laborieux* de Saint-Malo, le *Comte de Lillebonne*, le *Packam* de Copenhague, le *Saint-Jean* de l'Isle-Dieu, le *Saint-Jean-de-Luz*, le *Patriote* de la Rochelle, le *Bienfaisant*, sont arrivés dans la derniere quinzaine d'Octobre, de Terre-Neuve, Saint-Pierre-de-Miquelon, &c. chargés de morue, langues, noves, huile, &c.

De Rochefort, *le 12 Novembre.*

On arme en diligence la frégate du Roi,

l'*Aurore* : elle doit se rendre à Brest d'où l'on croit qu'elle sera expédiée pour l'Inde.

DE LA ROCHELLE, *le* 13 *Novembre.*

Le vaisseau, le *Brisson*, armé dans ce Port par M. Admirault, & parti l'année derniere au mois d'Avril pour les Isles de France & de Bourbon, étoit attendu dans le courant de ce mois ; mais l'on a appris qu'en revenant, il a essuyé un gros temps qui l'a forcé à relâcher : de sorte qu'on ne l'attend plus que vers la fin de Février. On regrette fort qu'il n'ait pas la liberté de charger ici : ç'auroit été un grand bien pour cette Ville où l'intermittence du commerce & des expéditions maritimes laisse quelquefois une foule d'Habitans sans occupation & sans ressources.

Les prix des sucres ont baissé en dernier lieu.

DE METZ, *le* 15 *Novembre.*

Dans la Séance de la Société Royale des Sciences & Arts, tenue pour la distribution des Prix, l'Académie proposa de nouveau pour le concours de l'année 1772 *de rechercher les moyens de rendre la navigation plus étendue & plus aisée sur les rivieres des Trois-Evêchés, en indiquant les obstacles physiques qui s'opposent à ses progrès, & les moyens d'y remédier.* Elle accordera à l'Auteur du meilleur Mémoire, une ou plusieurs médailles d'or, jusqu'à la concurrence de cent pistoles.

Pour celui de l'année 1773, elle demande de nouveau, *un systême de réglemens pour la police champêtre, qui embrasse toutes les parties & qui soit aisément praticable dans cette Province, en observant de s'écarter le moins possible des dispositions des Coutumes du ressort du Parlement & d'emprunter, autant qu'on le pourra, soit des autres Coutumes du Royaume, soit des anciennes Ordonnances de nos Rois, les nouveaux moyens qu'on croira pouvoir indiquer.*

Les Mémoires, qu'il est libre aux Auteurs de donner en Latin ou en François, doivent être au moins d'une demi-heure de lecture ou d'une heure au plus : mais on est libre d'ajouter en notes ce qu'on croira nécessaire ou utile au développement du sujet.

Les Auteurs adresseront leurs Ouvrages francs de port à M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie, avant le 1 Juillet prochain, pour le premier concours ; & avant le 1 Juillet 1773 pour le second. Ils auront soin d'inscrire leurs noms, qualités & demeures dans un billet tenant sous cachet à leur Mémoire, & suscrit de l'épigraphe ou devise qu'ils auront mise à la tête de leurs Mémoires.

Nous rendrons compte, l'Ordinaire prochain, de quelques pieces lues dans la même Séance.

DE GRENOBLE, *le* 16 *Novembre.*

Nos vendanges ont été, cette année, beaucoup meilleures que l'année derniere : elles ont été précédées d'un très-beau tems ; aussi le raisin a-t-il bien mûri ; & en comparaison des récoltes précédentes, nous avons l'abondance réunie à la bonne qualité. Nos vins, qui se vendirent l'année derniere, comme on l'annonça dans le N°. 99 de la Gazette d'Agriculture, de 34 à 35 liv. la charge composée de 110 pots, pinte de Paris, baissent considérablement : l'on a du vin nouveau de 15 à 20 liv. Si les Provençaux qui ont une abondante récolte, nous apportent de leurs vins, comme l'année derniere, les prix seront toujours assez bas, quoique nous continuions l'exportation considérable que nous faisons, depuis quelques années de nos vins, pour Geneve & la Savoie. Quoique la diminution des prix des denrées soit bien à desirer pour le soulagement du Peuple, il est pourtant de l'intérêt public que nos voisins tirent de nos vins, sur tout dans la circonstance présente, afin que les Propriétaires & les Fermiers puissent rétablir leurs vignes & satisfaire aux droits seigneuriaux d'octrois & d'entrée, qui forment ici une charge très-pesante par-dessus les ventes & les impositions. S'il étoit possible d'alléger ce fardeau, étranger en partie aux besoins de l'Etat, l'Agriculture pourroit peut-être se relever jusqu'à porter le produit des impôts au point de faciliter la suppression des plus onéreux.

La diminution du vin sera un grand soulagement pour les pauvres qui, réduits à l'eau, étoient obligés de consommer plus de pain, à un prix excessif. Les bleds se sont derniérement vendus de 16 à 18 liv.,

le ſeptier peſant 130 à 132 livres, poids de table. La belle farine vaut de 19 à 20 l. le quintal, même poids. La médiocrité des récoltes eſt la premiere cauſe de cette cherté.

Nous avons eu une aſſez bonne récolte de châtaignes. Ce ſeroit une reſſource pour le pauvre, ſi l'on n'en exportoit pas; mais cette exportation même eſt pour lui une grande reſſource, car elle attire l'argent, & cet argent ſe diſtribue en ſalaires, & cet argent bien employé contribue à augmenter les récoltes futures. Il ſeroit fort à propos que le Peuple, & ſur-tout ceux qui ne devroient pas l'être, fuſſent inſtruits que les bonnes ventes au-dedans & au-dehors font la richeſſe, & que les mauvaiſes ventes font la pauvreté.

Les châtaignes ſe vendent juſqu'à 36 ſ. le quartal peſant 30 livres. Le foin vaut de 4 à 5 liv. le quintal. La paille, qu'on avoit communément à 18 ou 20 ſ., eſt à 50 ici, & à 34 ou 36 dans le Haut-Dauphiné; encore eſt-il difficile d'en avoir; & pour le ſervice du Roi, il a fallu donner des ordres aux Communautés.

Nos champs donnent les plus belles eſpérances dans toute la Province, Dieu veuille qu'elles ne ſoient pas trompées! Les bleds ont été ſemés par les tems les plus favorables; on ne ſe laſſe pas d'en admirer la beauté; ils ſont ſi précoces & ſi forts qu'en pluſieurs cantons, on en fait brouter l'herbe aux beſtiaux. Si ces apparences ſe réaliſent, nous verrons enfin l'abondance réparer les maux que la Province a ſoufferts.

Un incendie vient de conſumer le village du Villard-d'Arêne, en Oyſans, ſur la petite route de cette Ville à Briançon. Tous les villages des triſtes & ſauvages montagnes du Dauphiné ſont, comme celui-ci, couverts de paille; dès que le feu prend à une chaumiere, il ſe communique bientôt de l'une à l'autre. Cependant les villages ſont tout entourés de mines d'ardoiſe dont les Habitans pourroient couvrir leurs maiſons, s'ils avoient la faculté de les exploiter; ce qui garantiroit au moins une partie des habitations des fréquens accidens qui réduiſent tout en cendre: mais ils ſont trop pauvres pour ſe diſtraire des travaux ordinaires de la campagne dont ils ne tirent qu'une foible ſubſiſtance. Ces malheureux incendiés, ſans feu, ſans lieu, ſont bien dignes des regards de la protection tutélaire & des ſecours de la charité.

D'ORLÉANS, *le 20 Novembre.*

Du 15 Septembre au tems de la vendange, la ſaiſon a été des plus défavorables pour la maturité du raiſin: les pluies froides ont fait beaucoup de tort, ſur-tout à la qualité; le vin nouveau en a très peu. D'ailleurs la récolte a été évaluée à une demi-année commune.

Le vin nouveau ſe vend, ſelon les cantons, depuis cent juſqu'à cent cinquante livres le tonneau de deux poinçons, contenant, chacun, de 31 à 32 veltes. Il y a peu de demande. Le vin vieux eſt fort cher.

Les ſemailles ſe ſont faites avec le plus beau tems que l'on pût deſirer. On ne ſe ſouvient pas d'en avoir eu de ſi favorable.

Le prix des grains a très-peu varié depuis long-tems. Au dernier Marché, le froment s'eſt vendu de 5 l. à 6 l. 6 ſ.; le méteil 4 liv. 10 ſ. à 5 liv.; le ſeigle 4 l. 6 ſ.; l'orge 3 l. 6 ſ. à 3 l. 7 ſ.; l'avoine 2 l. 7 ſ. à 2 l. 12 ſ. Le pain bis a été taxé 14 ſ. les ſix livres; & le pain blanc 3 ſ. 1 d. la livre.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Nouvelles recherches ſur l'ergot, par M. l'Abbé Felice Fontana, Mathématicien de S. A. R. le Grand Duc de Toſcane.

M. l'Abbé Fontana avoit, depuis quelques années, remarqué dans l'ergot des filamens en forme de petites anguilles qui s'animoient, lorſqu'on verſoit deſſus une goutte d'eau. Ces animalcules obſervés d'abord par Nedham, & convertis en molécules organiques par M. de Buffon, ayant été attaqués par M. Ayman, dans ſa Diſſertation ſur *les maladies du grain*, & rejettés par M. Bonnet de Geneve dans ſon Livre de la *Contemplation de la Nature*, M. l'Abbé Fontana réſolut de tâcher de découvrir, par une ſuite d'obſervations, la nature de ces fils: il ſe convainquit, par des recherches particulieres ſur l'ergot, que les mo-

lécules du bled cornu étoient de vrais animaux auxquels, avec une goutte d'eau, l'on donnoit la vie ou le mouvement. Pour ne laisser aucun doute sur cette découverte, il a fait un examen suivi de l'ergot depuis sa naissance jusqu'à sa parfaite maturité. Lorsque cette espece de galle est encore tendre & verte, elle renferme de gros vers vivans : ces gros vers sont des colosses en comparaison des petites anguilles que l'on voit en abondance dans le grain formé. Ces anguilles microscopiques éclosent de petits œufs, engendrés d'une maniere visible & non équivoque par les premieres : on les voit se mouvoir dans les œufs à travers leur fine pellicule, & déchirer ensuite leur enveloppe. Avec les meres, sont d'autres vers beaucoup moins gros que celles-ci ; ils ne pondent pas comm'elles ; & dans les deux especes, la différence des sexes est très-marquée.

L'hiver dernier, M. l'Abbé Fontana sema de bon grain avec du grain ergoté, de façon que ces grains se touchoient les uns les autres ; tous les grains produits par la bonne semence furent infectés d'ergot. L'Auteur enduisit une partie de ces semences accolées à l'ergot de poussiere de charbon ; les grains qu'elles produisirent furent attaqués des deux maladies. L'ergot est donc une maladie contagieuse, comme le charbon.

Notre habile Observateur a remarqué, sous une même balle ou capsule, jusqu'à trois ou quatre ergots, plusieurs germes, étamines, anteres, quoique l'ergot n'ait lui-même aucun germe, & que le bon grain n'en ait jamais qu'un. De ces observations & plusieurs autres, il conclut que l'ergot n'est pas un grain, qu'il n'est pas un grain dégénéré, qu'il ne nait pas d'un germe, mais qu'il est une excroissance, une superfétation, une vraie & simple galle.

Ces intéressantes découvertes seront développées dans un grand Ouvrage que le sçavant Auteur fait actuellement imprimer à Florence.

I I.

Avis utile aux Cultivateurs & au Public.

M. Vallet, ce respectable Curé de Colombe (Diocese de Vienne), si digne de l'amour de ses Paroissiens & de l'estime publique, n'a pas oublié les engagemens qu'il avoit pris dans notre Gazette ; & il nous a fait l'honneur de nous adresser plusieurs observations intéressantes que nous publierons successivement : nous commençons par un avis qui prouve son attention & son zele.

Lorsqu'on a des fonds pierreux, on devroit, quand on y porte des engrais, en ramener des pierres. Pour peu qu'on en mit, à chaque voyage dans le tombereau, on auroit bientôt épierré ces fonds. En chemin faisant, on jetteroit ces pierres dans les trous que l'on trouveroit sur les routes. Cette attention seroit très-utile, soit pour le transport des récoltes, soit pour la commodité des Voyageurs, soit pour l'entretien des chemins. En même tems, le champ étant nettoyé, les limaçons & autres insectes ne trouveroient pas les abris où ils se retirent pendant le froid & le chaud ; ils périroient ; tandis qu'à la faveur des pierres, ils se préservent des influences nuisibles, & ils en sortent ensuite dans le beau tems pour ravager les récoltes, sur-tout les seigles, & les transailles qui ne repoussent jamais ; ce que M. Vallet a vu arriver plusieurs années. Aujourd'hui il a la satisfaction de voir plusieurs personnes occuper les petits enfans à faire des tas de pierres, par l'appât d'une récompense en argent qu'on leur donne aussi-tôt qu'ils ont travaillé à mettre les pierres dans les tombereaux. Il n'est point de mains que l'homme attentif & sage ne trouve à employer utilement. M. Vallet a la satisfaction de voir dans sa Paroisse les bons effets de cette opération ; les chemins des environs en sont mieux conservés. Ce Pasteur qui connoit bien les œuvres agréables à Dieu, permet à ses Paroissiens, les jours de Fête, après qu'ils ont assisté aux Offices divins, de répandre les pierres sur les terreins bas & de les couvrir de gravier. Par-là, il leur procure de bons chemins, sans les déranger de leurs travaux ordinaires. En occupant ses Paysans à ces ouvrages, il les éloigne du cabaret, de l'oisiveté, des folles dépenses. Il est parvenu, car on peut tout quand on veut le bien avec tant d'ardeur, à déterminer les Laboureurs à brûler les mauvaises herbes de leurs champs, telles que le gramen, la jonquille sauvage, vulgairement appellée *piépou*, &c. & à engraisser les terres avec leurs cendres. Aussi les mauvaises herbes n'y étouffent plus le bon grain.

III.

Machine pour faire remonter les fleuves aux bateaux.

Le 26 Octobre, on a vu, à Vienne en Autriche, un bâtiment chargé de mille quintaux remonter le Danube sans le secours de bêtes de trait. S. A. R. l'Archiduc Maximilien, plusieurs Ministres, & un nombre prodigieux de Spectateurs de tous les rangs, furent témoins de cette épreuve & de son succès. Le bateau fut dirigé par une machine qui le faisoit avancer, s'arrêter, & même tourner à volonté. Il est bien à desirer que le méchanisme d'une invention si utile pour la navigation & le commerce soit rendu public, & que l'usage en devienne plus général.

IV.

Maniere de dépouiller l'huile de navette de son mauvais goût.

On a imaginé & mis en usage divers moyens pour ôter à l'huile de navette son goût désagréable. Les meilleurs qu'on ait trouvés jusqu'à présent sont de la faire frire & d'y jetter dedans des tranches de pain, de poires, de pommes, du romarin & autres herbes aromatiques.

Tous ces procédés corrigent, il est vrai, & rendent moins sensible le goût de cette huile, mais ils ne le lui ôtent pas entiérement, parce que s'ils affoiblissent, ils ne détruisent pas le principe alkalin qui le produit.

On connoît l'action réciproque des alkalis sur les acides, & des acides sur les alkalis; action par laquelle en s'attirant, s'unissant, s'amalgamant & se dénaturant, ils forment un sel neutre qui fait perdre aux liqueurs des corps organisés dans lesquels ils dominoient les uns ou les autres, la saveur âcre ou alkaline qu'ils lui communiquoient, pour leur en donner une plus douce & plus conforme à la nature de ce sel. D'après cette expérience, il sera aisé de dépouiller entiérement l'huile de navette de son mauvais goût, en détruisant le principe alkalin qui le cause. Pour y réussir, on n'a qu'à suivre la méthode suivante.

Prenez une marmite ou vaisseau de cuivre étamé, ou de terre, de la grandeur que vous voudrez, & dont les anses soient disposées de telle façon qu'on puisse aisément & sans risque transportet le vaisseau, presque plein d'huile bouillante, de dessus le feu dans un autre endroit. Remplissez-le d'huile jusqu'à trois doigts des bords; & après l'avoir mis sur un fourneau assez bas, laissez-le sur ce feu jusqu'à ce qu'il ait commencé à bouillir. Alors transportez-le en plein air, & ayant tout prêt du fort vinaigre soit de biere, soit de vin dans un vase, vous en jetterez par aspersions rapides & redoublées sur l'huile bouillante, du plus loin qu'il vous sera possible. Il s'élevera aussi-tôt à la superficie une écume épaisse que vous ôterez avec une écumoire. Après cette opération très-simple, l'huile refroidie & reposée aura totalement & pour toujours perdu son mauvais goût. Les expériences qu'on vient de faire en Italie de cette méthode, en constatent la bonté.

V.

Timons d'une construction très-commode.

Ces timons ont été nouvellement imaginés à Vienne en Autriche : un de leurs avantages, c'est de pouvoir être adaptés à toutes sortes de voitures; mais celui qui les distingue particuliérement, c'est qu'au moyen d'un mouvement assez simple, ils se détachent du corps de la voiture, ce qui prévient des accidens très-graves. Par exemple, si les chevaux prennent le mords aux dents, on lâche le timon, on abandonne les chevaux, & la voiture reste à la même place.

VI.

Extrait d'une Lettre d'un Gentilhomme du pays d'Aunis à M. Chapel de Saint-Laur, sur un moyen de rectifier la culture de la vigne, insérée dans les Affiches de la Rochelle.

J'ai fait faire, il y a deux ans, un plant de vigne de 120 *gerbes*, labourées à la charrue ou à l'*Arault*, avec deux bœufs; j'en suis content, on ne peut pas plus. J'espere qu'au printems prochain, j'en aurai cent *gerbes* bonnes à couper, qui me serviront à remplacer les souches qui périssent dans mes vieilles vignes, que l'on pourra même

labourer dans la ſuite comme je fais cultiver ces plants, ainſi qu'on on le verra ci-après. J'exhorte les Seigneurs & les Propriétaires de vignes à ſuivre mon exemple, afin de ſuppléer au défaut de Laboureurs à bras, & de corriger auſſi, par ce procédé, nouveau pour cette Province, l'infidélité de ceux dont on eſt obligé de ſe ſervir. Voici le détail de la méthode que je ſuis.

Il faut choiſir la terre la plus ſéche, la plus élevée, & même ſur la banche; quand il n'y auroit qu'un pouce de terre, cela eſt ſuffiſant: on doit y donner deux façons de labour à la charrue ordinaire, & faire épierrer avec ſoin, comme quand on veut faire un pré. Enſuite on fait des alignemens. Il leur faut au moins huit nœuds, & l'on doit enterrer quatre à cinq de ces nœuds dans la banche. Les Barreurs, ſuivant la direction d'un cordeau, & faiſant les trous pour placer les plants, auront ſoin que les rangs ſoient à la diſtance de trois pieds dix pouces les uns des autres. Cette largeur eſt néceſſaire pour que les bœufs, en labourant, n'écraſent point la vigne avec leurs pieds. Si on labouroit avec un ſeul cheval, comme cela ſe pratique dans quelques Provinces, on pourroit laiſſer moins de diſtance. Dans quelques endroits, on fait un ſillon de bled, pour perdre moins de terrein. Il faut auſſi qu'il y ait un intervalle de trois pieds d'un plant à l'autre. Toutes les opérations ſubſéquentes ſont les mêmes que dans la culture ordinaire. On a attention, dans les ſaiſons convenables, de déchauſſer les plants avec la charrue, & un fer qui y eſt propre & qu'on y adapte. Deux ou trois labours doivent ſuffire dans l'année. Il reſte ſeulement un *ancrés*, le long des plants, d'environ quatre pouces d'épaiſſeur. Les Cultivateurs de Saintonge qui ont adopté depuis plus de cinquante ans, cette façon de cultiver les vignes, font tirer cet *ancrés* ſur le ſillon par des Laboureurs à bras: ce qu'ils appellent *tirer le cavaillon*. Je n'ai point voulu ſuivre cette méthode pour les deux premieres années, parce que les plants n'ayant pas encore aſſez de force, il ſeroit dangereux de les trop dégarnir; la ſéchereſſe pourroit leur nuire, & faire périr la ſouche. Je me ſuis contenté, pendant ces deux premieres années, de les faire labourer à bras, & de faire laiſſer l'*ancrés*, tel qu'il ſe préſente, en recommandant aux Vignérons d'avoir ſoin de détruire les racines des plants qui pouſſent ſur la terre, ſans quoi elles pouſſeroient à côté, dérangeroient l'ordre des alignemens, forceroient à changer la culture, & la végétation néceſſaire en ſeroit interceptée d'autant: c'eſt une attention à avoir, qui eſt de la plus grande conſéquence. Avant les grandes chaleurs, on fait chauſſer les plants avec la charrue. Si les herbes ſe multiplioient trop, il faut y donner un labour de plus, de ſorte que le ſol ſoit toujours en bon guérêt. Au bout de deux ou trois ans, on coupe ou ravale les plants à deux ou trois nœuds au-deſſus de la banche, parce qu'il eſt néceſſaire que la ſouche de la vigne ſoit élevée de terre, afin de la diſpoſer à être taillée plus facilement en éventail ou en eſpalier, & que la charrue ne puiſſe offenſer aucuns rejettons.

Il me reſte à dire qu'il faut deux charrues, une pour chauſſer, l'autre pour déchauſſer. Je les ai fait exécuter avec ſuccès par les nommés *David*, Forgeron, & *François Médau*, Charpentier, demeurant à *Marencennes*, *Paroiſſe de S. Pierre de Surgeres*. Les Cultivateurs qui voudront tenter ma méthode, peuvent s'adreſſer, en toute confiance, à ces deux Ouvriers. J'ai cru, Monſieur, que le détail que je viens de faire, offriroit aux Habitans du Pays d'Aunis, des vues utiles pour rectifier la culture de leurs vignes.

VII.

Expérience ſinguliere.

Un Particulier des environs de Hambourg prit, au mois d'Octobre dernier, une poignée de grains de ſeigle ſec d'Archangel, ſans choix & au haſard; il s'y trouva 60 grains. Le 18, il les mit dans un pot rempli de terre non fumée, & les couvrit à un pouce & demi de profondeur de tous les côtés. La nuit, il tint ce pot dans une chambre ſans feu; le jour, il l'expoſa à l'air. Le 24, vingt-quatre de ces grains avoient levé; il y en eut 35 levés le 30: le reſte périt. Ce Particulier ſe propoſe de pouſſer plus loin ſon expérience dont il publiera les réſultats.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 16 Novembre 1771, au Mercredi 20 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 livres 15 ſols à 29 liv. 5 ſols; *idem* au Port de la Greve, de 25 l. 10 ſ. à 30 l. *le ſep*. Le ſeigle, de 16, 17 l. 5 ſ.

à 18 l. 15 s. ; l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 l. 10 s. à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Novembre 1771 au Mercredi 20 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 21 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 20 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Novembre 1771, de 45 à 46 l. ; *id.* nouveau de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l. ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49			

Changes de Paris, *du 23 Novembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 ¼ à 3 16e.
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1 6
Livourne	95
Gênes	93 ¼
Lyon, *Saints*, ...	½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1067 ½ 70 67 ½ 65	1060 65 . . .	1062 ½ 65 . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60 ½	61 60 ½ . . .
Prom. à 4 p. %.	70	69 ½	69 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. *les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois* 1771.

Du Merc. 20 Nov. 1771		Du Jeudi 21.		Du Vendredi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	E.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Boucard, *idem.*		Courmont, *idem.*	F.	Fauveau, *idem.*	F.
Lebrun, *idem.*	G.	Sainte-Luce, *id.*	H.	Issally, *idem.*	
Despeignes, *id.*		Deschapelles, *id.*		Guidy, *idem.*	
Roytier, *idem.*	J.	Boutray, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	J.
Lallement, *id.*		Drouet, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
.....		Delauge, *idem.*	L.	Montal, *idem.*	
.....		Bouron, *idem.*		Patu, *idem.*	L.
.....		.....		Lempereur, *idem.*	
.....		.....		Pannelier, *idem.*	Z.
.....		.....		Pincemaille, *id.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Octobre.*

M. DEMIDOF, Négociant de Moscou, en Citoyen généreux, ami de l'humanité, a donné vingt mille roubles pour la dotation de l'Hotel-Dieu où les femmes indigentes seront reçues vers la fin de leur grossesse. La mémoire de cette belle action a été consacrée par l'érection d'une colonne de marbre avec une inscription.

On a recueilli beaucoup de grains dans les cantons cultivés de la Laponie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Octobre.*

Par une Ordonnance du College Royal, concernant l'exportation du sucre brut de l'Isle Sainte-Croix, ce commerce est délivré de beaucoup de gênes, & les droits d'entrée & de sortie sont considérablement diminués.

ITALIE.

DE VENISE, *le 31 Octobre.*

Divers cantons d'Italie ont ressenti, dans le courant du mois, des secousses de tremblement de terre, mais peu considérables. On apprend qu'il y en a eu de plus fortes en Portugal, sans toutefois qu'elles aient causé de dommage. Le commerce des grains est plus gêné que jamais dans ce Royaume, & la disette augmente à mesure que la concurrence s'affoiblit. Il n'est pas permis d'exporter du grain sans un passeport qui ne s'accorde que très-difficilement.

Par l'Acte des Sur-Provéditeurs, Provéditeurs & Inquisiteurs aux bleds, publié dernièrement dans l'Etat de la République en faveur du commerce des grains, il est ordonné (en explication & confirmation des Décrets du Sénat des 26 Août & 16 Septembre 1769, & 23 Août dernier, pour la libre circulation des grains en tout tems, & leur libre sortie quand le prix du froment n'excédera pas 22 liv., celui du bled de Turquie 11, &c. auquel cas l'exportation ne sera néanmoins suspendue que par une délibération expresse du Sénat), que ces grains pourront librement circuler & sortir sans escorte, sans mandat, sans congé d'aucun Magistrat & Subdélégué, & en vertu des loix authentiques; & que dans le cas où l'exportation seroit suspendue par le Sénat, & que pour des causes extraordinaires, le Sénat permettroit l'extraction de certaines quantités, ces traites auront lieu sur la concession du Magistrat supérieur, sans aucune sujettion à l'autorité inférieure. La même disposition regardée comme une maxime inviolable (*massima inalterabile*), embrasse les menus grains. Dans tous les cas, la circulation intérieure sera pleinement libre &

indépendante de toute permission. Le but de cette proclamation a été de délivrer le commerce des grains des intolérables vexations qu'il avoit à souffrir de la part de l'autorité inférieure, au détriment de tous les Sujets (*per togliere le insoffribili vessazioni patite .... al pregiudizio del commercio, ed aggravio de' Sudditi*). Ce n'est pas seulement dans ce pays, que ce malheur est arrivé, contre l'ordre formel d l'Autorité suprême.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 29 Octobre.*

La Royale Provision par laquelle il a été déclaré que le commerce des grains étrangers d'outre-mer devoit être libre, sans que le Marchand soit assujetti à en tenir registre, condition dont il est parlé dans la Pragmatique du 11 Juillet 1765, a été donnée sur les représentations de plusieurs Commerçans qui avoient été poursuivis, sur ce qu'ils n'étoient pas munis de cette piece. Le seul cas où ils devroient s'en pourvoir, c'est lorsque, pendant trois Marchés, les prix seront montés dans les Ports ou sur les frontieres, au-dessus du taux fixé pour l'extraction. Il arrive toujours de grands abus, lorsque l'application des loix dépend, de quelque maniere que ce soit, du libre arbitre de leurs exécuteurs.

Il a été imposé derniérement sur le tabac de la Havane un nouveau droit de 8 réaux, en sus des droits déjà perçus.

Un Paysan de Murcie est mort à l'âge de 117 accomplis; il avoit toujours vécu à la campagne & ne prenoit que des alimens fort simples.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Novembre.*

La Compagnie des Indes paroît être dans l'impuissance de payer au Gouvernement les 200,000 liv. st. pour la demi-année du subside. Quoique les Directeurs ayent dit dans la derniere Assemblée, on augure mal de ses affaires, & il est constant que ses dépenses, dans le Bengale, sont plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été pendant la guerre. Elle est obligée d'envoyer dans ses établissemens des recrues considérables, des armes pour dix mille hommes, & toutes sortes de munitions militaires. Le vaisseau, le *Lord-Mansfield*, arrivé à Portsmouth, a laissé à Sainte-Hélene, le *Prince* & le *Vrai-Breton.*

On craint ici beaucoup de banqueroutes: une Maison vient de faire une faillite de plus de 50,000 l. sterl.

On croit que le Roi encouragera, par un ordre particulier, l'importation du froment en grain & en farine, jusqu'à la convocation du Parlement.

On compte qu'il se consomme, dans cette Capitale, 98,224 bêtes à cornes, 711,123 brebis ou agneaux; 298,760 porcs; 100,000 pieces de volaille; 115,536 boisseaux d'huitre; 398 bateaux de poisson, sans parler des maquereaux, du poisson salé, du poisson d'eau douce, &c.; 16 millions de livres de beurre; 20 millions de fromage; 5 millions de galons de lait; 1,172,494 barils de biere forte; 798,495 de biere ordinaire; 30,044 tonneaux de vins étrangers; 11 millions de galons de rum & autres liqueurs fortes; 11 millions de livres de chandelle; 500,000 chaldrons de charbon, &c.

Dans un projet de taxes, derniérement publié, on suppose 500,000 Célibataires dans les trois Royaumes; 20,000 courses de chevaux; 5000 Negres; 111,000 Domestiques portant livrée; 20,000 personnes ayant des chiens; 30,000 Gens de Justice; 50,000 Financiers; 1000 taureaux & ours employés dans les spectacles publics, &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Metz, *le 9 Novembre*

Le Bureau des Finances de cette Généralité procéde, avec son zele ordinaire pour l'utilité publique, à l'exécution de son Ordonnance provisoire du 21 Septembre, concernant la réparation des chemins (*Voy. les Gaz. du 29 Octobre & du 2 Novembre*). Lorsque, par la négligence à remplir ce soin important, les communications se rompent & les débouchés se ferment, tout n'est que misere & dans les campagnes & dans les Villes: ici l'abondance de numéraire ne sçauroit remplir les besoins; là les

besoins s'aggravent par l'abondance même de la denrée : tout est sans valeur, parce que la production & la consommation ne sçauroient être liées par l'échange qui donne aux choses leur prix respectif. Nous avons eu, cette année, dans le Pays Messin & l'Alsace, une bonne récolte ; il falloit lever tous les obstacles à la circulation, & le Bureau des Finances s'est hâté d'en applanir les voies. Parfaitement instruits des soins que les campagnes exigent, ces Magistrats veillent, avec une attention digne des plus grands éloges, aux différens intérêts des Cultivateurs & des autres classes de Citoyens, autant que la forme établie le comporte. S'il est des inconvéniens à craindre, leur sagesse est occupée à les prévenir ; & les Laboureurs trouveront, dans leur zele éclairé, tous les soulagemens & toutes les ressources qu'ils peuvent en attendre.

De Nantes, *le 9 Novembre.*

Du 24 Octobre au 1 du courant, il est parti pour les Isles ou pour Guinée 9 navires, la *Ville du Cap* pour le Cap, l'*Heureux Retour* pour les Cayes, l'*Alliance* pour Léogane & le Port-au-Prince, l'*Africaine* pour la Martinique, la *Suzanne* & la *Cigale* pour le Port au-Prince, le *Comte de Provence*, la *Marie-Anne* & le *Saint-Hilaire* pour Guinée. Ils ont laissé en armement la *Sevre* pour Saint-Marc & l'*Eleonore* pour le Port-au-Prince. Le navire le *Port-au-Prince* est aussi en chargement pour le Port-au-Prince ainsi que le *Citoyen* ; & la *Minerve* pour le Cap.

Pendant le même espace de tems, les navires la *Minerve* & le *Paclole* sont arrivés, le premier du Cap, le second de Cayenne, du Cap & du Port-de-Paix.

Il est entré à la même époque, de Quimper, Pont-l'Abbé, Marans, Audierne, Quimperlé, Concarneau, Noirmoutier, Pouliguen & Bordeaux, 122 tonneaux & demi & 14 boisseaux de froment ; 400 barils, 18 quintaux & 12 sacs de farine ; 298 tonneaux de seigle, 46 d'orge, & 64 d'avoine. Du 2 au 8, il est arrivé de Quimper, Quimperlé & Marans 20 tonneaux de froment, 80 quintaux & 60 liv. de farine, 44 quintaux de seigle, 34 tonneaux de baillarge & orge, & 42 quintaux de feves.

Dans cet intervalle, l'*Aimable Nanon* est parti pour la Guadeloupe & Saint-Marc, la *Belle* & *Bonne* pour les Cayes, le *Roi de Gabingue* pour Guinée, ainsi que la *Diligente* & l'*Utile*.

Il n'est point arrivé de grains & autres marchandises de l'Etranger. Comme le commerce des grains est fort traversé en Pologne, & qu'il n'est pas permis d'en exporter de Thorn, la Régence de Dantzick a résolu de défendre l'exportation du froment & du seigle. Le prix de cette denrée qui avoit considérablement haussé à Hambourg, baisse de jour en jour dans ce Port. La Russie ayant permis des exportations considérables pour la Suede, avec exemption des droits de Douane, les Ports libres tourneront, en grande partie, leur commerce de grains vers le midi.

De la Rochelle, *le 9 Novembre.*

Le navire, le *Prophete Elie*, venant de la pêche à la côte du Petit-Nord, a apporté 900 quintaux de morue séche & 26 barriques d'huile.

Les gens de M. le Marquis de Narbonne-Pelet, Commandant en Aunis & Saintonge, ont tué derniérement un loup, auprès du château de la Motte, dans la Paroisse de Dompierre.

Le Capitaine Kurk, de Hambourg, est arrivé le 25 sur les vases, avec six mille planches de Prusse, d'une beauté extraordinaire, tant par la largeur que par la longueur.

De Semur (*en Auxois*), *le 12 Novembre.*

La récolte du vin a été si modique dans ce pays où il y a une quantité considérable de vignes, que sur plus de huit arpens, on a fait à peine deux feuillettes & demie de vin. Tout le monde a employé ici son marc de raisin à faire de petites boissons ; les Vignerons pour eux-mêmes, & les Bourgeois pour leurs Domestiques & Ouvriers. Il s'en fait ordinairement beaucoup d'eau-de-vie dont la plus grande partie passe en Suisse & en Allemagne, & quelquefois à Rouen. Les Brandeviniers se trouvent privés de cette ressource, & comme le prix des grains est encore assez haut dans plusieurs Provinces, ils sont sans occupation.

Dans ces circonstances, l'annonce d'une

eau-de-vie de pomme de terre de qualité ſupérieure que l'on trouve dans la Gazette d'Agriculture du 5 de ce mois, a ſinguliérement fixé l'attention de nos Agriculteurs, & leur a inſpiré un deſir très-vif de connoître les procédés par leſquels M. l'Abbé des Paſquini obtient la quantité & la qualité de l'eau-de-vie dont il eſt fait mention : l'une & l'autre paroiſſent tenir également du prodige. Il ſeroit d'une grande importance pour nos Provinces qu'on y eût, dès cet hiver, connoiſſance de cette méthode (*a*).

Si ce ſecret étoit connu de bonne heure, que de pommes de terre ſeroient converties en eaux-de-vie ? Depuis quelque temps, tout le monde en plante ici ou ſe propoſe d'en planter. Un bon Citoyen qui a contribué à en introduire la culture, en a recueilli 400 boiſſeaux du poids de 40 livres chacun, dans 31950 pieds quarrés de terre. Il en auroit eu plus de 500 boiſſeaux, s'il n'en avoit pas fait ſucceſſivement faucher les fannes, depuis le commencement d'Octobre, juſqu'à la récolte. Si cette pratique ne cauſoit aucun tort à la racine, elle ſeroit très-avantageuſe par la nourriture qu'elle procure aux beſtiaux ; mais elle diminue beaucoup la quantité & la groſſeur de la pomme de terre, qui eſt le produit le plus eſſentiel. Ces racines ont plus ou moins éprouvé cet accident, ſelon qu'elles ont été fauchées plus loin ou plus près de la maturité. Il eſt très-à propos de publier cette obſervation, pour que les Cultivateurs ne tombent pas dans le même inconvénient.

(a) *Nous tenons cette annonce d'un Correſpondant très exact ; & nous la trouvons confirmée dans la Gazette d'Agriculture de Veniſe, avec les circonſtances les plus propres à en perſuader la vérité. Le Journaliſte Italien dit avoir reçu lui-même une bouteille de cette eau-de-vie ; c'eſt ſur cette bouteille qu'ont été faites les épreuves que nous avons rapportées : nous venons d'écrire à M. l'Abbé des Paſquini pour le prier de nous communiquer ſes procédés : nous employerons tous les moyens qu'on nous donne & tous ceux que nous pourrons imaginer pour obtenir notre demande & remplir, le plutôt qu'il nous ſera poſſible, le vœu du Public.*

De Valenciennes, *le 13 Novembre.*

La récolte a été abondante dans le pays ; mais il y a beaucoup de grains germés & piqués par l'effet des pluies ſurvenues pendant la moiſſon. Le prix des grains a été haut, mais depuis environ trois ſemaines, il diminue, & l'on ſe flatte de le voir au taux que le pauvre peuple deſire. La claſſe ouvriere en a grand beſoin. Les autres denrées ſont cheres en comparaiſon des prix où elles étoient autrefois.

La maladie des beſtiaux déſole le Brabant ; on y prend des meſures pour arrêter les progrès de la contagion.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de préſerver la vigne du ver-coquin.

Reliſons les *anciens* Auteurs Géorgiques, ſi nous voulons trouver des ſecrets *nouveaux* qu'il ſeroit à propos que le Cultivateur éprouvât. Le ver-coquin a cauſé, cette année, beaucoup de dégât dans les vignes, on n'a pas ſçu comment les en délivrer ; peut-être un bon ſecret pour les en garantir avoit-il été donné depuis près de deux mille ans, & nous l'avions ſous la main. Du moins nous trouvons dans le Traité *de Re ruſticâ* de Caton l'ancien, une maniere d'empêcher cet inſecte de s'attacher à la vigne, peut-être bonne, peut-être mauvaiſe ; c'eſt à l'expérience à décider. Nous avons cru qu'il nous ſeroit permis de fouiller dans ces mines, elles ſont ſi négligées, quoique ſi riches ! Lorſque l'occaſion ſe préſentera, nous rappellerons ainſi les avis des Anciens, nos maîtres en tout genre, lorſqu'ils nous paroîtront de quelque utilité, & ſi notre deſſein eſt approuvé du Public.

Prenez de la lie d'huile que vous laiſſerez repoſer dans un vaſe juſqu'à ce qu'elle ſoit bien éclaircie : mettez-en deux *conges* (meſure de trois pintes & demie de Paris) dans un vaiſſeau de cuivre, & faites la cuire à petit feu, en la remuant de temps en temps avec une eſpatule, juſqu'à ce qu'elle ait acquis l'épaiſſeur du miel. Après quoi, prenez un *tertiarius* (le tiers du *ſextarius* qui

étoit la 18e partie d'une amphore laquelle contenoit un peu plus de 28 pintes de Paris) de bitume, & un *quartarius* (quart du *sextarius*) de soufre, que vous pulvériserez chacun séparément dans un mortier. Vous saupoudrerez peu à peu & bien légérement avec ces poudres la lie d'huile pendant qu'elle chauffera, en la remuant en même tems avec une espatule ; après quoi vous acheverez de la faire cuire en plein air ; car si vous la faisiez cuire à couvert, après l'avoir saupoudrée de bitume & de soufre, elle s'enflammeroit. Lorsqu'elle sera devenue aussi épaisse que de la glu, vous la laisserez refroidir, & vous en frotterez la vigne autour des seps & sous les branches, & le ver-coquin ne s'y mettra pas.

I I.

Propriété de l'eau corrompue.

L'eau douce, embarquée sur un navire pour un voyage de long cours, après qu'elle s'est altérée & corrompue 3 ou 4 fois de suite, acquiert une qualité spiritueuse & inflammable à peu près comme l'eau-de-vie. Après une longue navigation, si l'on débouche précipitamment les barriques pleines de cette eau gâtée, & que l'on en approche une lumiere fort près de la bonde, l'eau prend aussi-tôt feu. Il y a apparence que les insectes qui s'engendrent, à mesure que l'eau se corrompt, & qui se détruisent ensuite, laissent une matiere huileuse & inflammable qui surnage. Quand on fait la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne, celle du hareng sur les côtes de Normandie, ou celle du thon sur les côtes de Provence, la mer file comme de l'huile, & pour peu qu'on la frappe avec un aviron, elle paroît en feu : ce qui semble provenir de la quantité de poissons dont la mer est alors couverte & dont quelques-uns meurent & pourrissent dans l'eau.

Quoi qu'il en soit, l'eau douce devenue spiritueuse & inflammable par la corruption, est plus légere que toute autre ; elle a un goût particulier. Boyle en recueilloit avec soin, la conservoit précieusement, & buvoit, à son défaut, de l'eau distillée. A quel usage particulier, cette eau pourroit-elle être propre ? Quelle pourroit être la vertu de l'esprit ou de l'huile qu'elle contient ? L'eau douce corrompue sur terre dans des vases bien fermés, acquerroit-elle les mêmes qualités, &c. ?

I I I.

Moyen de rendre l'eau corrompue moins malfaisante en boisson, avec une liqueur salutaire ; par M. Rozier de Saint-Philippe, ancien Capitaine d'Infanterie.

Après avoir battu avec des verges l'eau gâtée ou prête à se gâter, & fait précipiter les sédimens, on la transvasera à plusieurs reprises d'une barrique dans une autre, en la laissant reposer de quart d'heure, par exemple, en quart d'heure, & en observant de vuider les parties mucilagineuses qui se déposeront au fond des vaisseaux. On répétera cette opération jusqu'à ce que l'eau transvasée ait perdu un huitieme de son premier volume ; & pour lors sur chaque pinte on versera quelques gouttes de la liqueur suivante.

Prenez de petites raves bien menues & très-fortes vulgairement nommés *raiforts*, que vous écraserez dans un cuvier, en y jettant du vinaigre rouge de la meilleure qualité, jusqu'à ce qu'elles en soient noyées. Pour exciter une fermentation, vous triturerez le marc de ces raves, en y amalgamant de la poudre de moutarde, jusqu'à ce que le vinaigre en contracte un certain goût. Vous laisserez alors reposer le tout, jusqu'à ce que l'écume élevée par l'ébullition s'affaisse graduellement, comme la chose se pratique pour le vin. Tirez enfin au clair cette liqueur antiscorbutique & antiseptique, & vous aurez un préservatif assuré & plus rectifié que celui que plusieurs Capitaines de vaisseaux allant dans l'Inde, ont coutume d'employer. On ne sçauroit trop louer & éclairer leur zele pour la conservation des hommes : ils poussent leur prévoyance jusqu'à ne point laisser boire sur leurs bords à leurs Matelots de l'eau gâtée ou non, que les Boffmans (les hommes chargés dans les vaisseaux de la partie des boissons) n'ayent préalablement versé quelques gouttes de ce vinaigre sur chaque pinte d'eau distribuée aux équipages, soit en ration de boisson, soit en ration d'eau pour la soupe & l'accommodage de leurs légumes ou poissons.

Cette méthode ſeroit auſſi très-utile pour les Soldats de terre dont la plûpart des maladies proviennent des eaux corrompues qu'on leur laiſſe boire à leur volonté. On ſe rappelle néanmoins que les Romains avoient l'attention de corriger la boiſſon des Soldats par l'*acetum* recommandé de tous les temps.

L'uſage de cette même liqueur ſeroit d'une très grande utilité dans les Provinces marécageuſes & par conſéquent ſujettes aux fievres.

I V.

Obſervation ſur les poiſſons.

La Société Royale-Economique de Copenhague a donné avis au Public qu'un de ſes Membres, Propriétaire de trente-quatre étangs, & appliqué depuis dix ans à l'étude de l'Icthyologie, avoit ſuffiſamment prouvé qu'il étoit inutile de caſſer les glaces qui couvrent les étangs & les viviers en hiver, comme on le pratique en beaucoup d'endroits, pour donner de l'air aux poiſſons. Cette opération peut occaſionner de la dépenſe, & quelquefois n'être pas ſans danger. Cet Académicien a obſervé que dans un étang de ſix pieds de profondeur, ſans qu'on ait pris cette peine, les poiſſons reparoiſſoient, au printems, ſain & vigoureux, pourvu qu'on ne les eût pas étourdis par le bruit des traîneaux & des patins. Il remarque qu'il ſeroit contradicteire, dans les vues de la Providence, qu'elle eût tout à la fois deſtiné les poiſſons à vivre dans l'eau, & rendu cet élément mortel pour ces animaux pendant une ſaiſon de l'année.

V.

Maniere ſinguliere de conſtruire des maiſons.

Il paroîtra vraiſemblablement extraordinaire que l'on jette, pour ainſi-dire, en moule, des maiſons, comme des ſtatues. Cependant c'eſt à peu près la méthode que l'on pratique en Suede aux environs des montagnes, & dans le canton de l'Allemagne nommé le *Hartz*, pays également montagneux. Le procédé eſt ſimple & économique. D'abord on creuſe les fondemens des maiſons auſſi profondément qu'il eſt poſſible, & on éleve enſuite les fondations juſqu'à fleur de terre; ou l'on y ſupplée par quelqu'autre moyen, ſelon l'emplacement. Enſuite on bâtit, hors de terre, les pans de murailles qui doivent lier les différentes parties, & former, ſi l'on peut ainſi parler, les *nerfs* de l'édifice. On poſe les ſeuil, contours, ſupports des portes & des fenêtres: on dreſſe la charpente, ſelon les dimenſions & la forme que la maiſon doit avoir; enfin l'on coule dans les intervalles des matériaux préparés qui conſiſtent en chaux, ſable & mortier. Nous avons reçu des modeles de la charpente, & l'on nous promet une deſcription complette de cette eſpece d'Architecture.

V I.

PRIX COURANS

De la Soie de Nankin, vendue à l'Orient le 25 Octobre 1761.

SÇAVOIR;

Bonne de 34 livres 7 ſols à 35 livres 16 ſols.
Dito très-peu piquée, de 32 liv. à 32 liv. 10 ſols.
Dito plus piquée & très-peu tachée, de 31 liv. 5 ſols à 31 liv. 18 ſols.
Bourre de ſoie, 9 livres.

Prix courans des Etoffes de Soie qui ont été vendues à l'Orient le 28 Octobre 1771, ſcavoir;

Pekins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes ½ ſur 2 tiers & plus.
De 105 liv. à 112 liv.
Dito rayés, fond blanc, de près de 12 aun. ſur 5 huit peu moins.
De 114 liv. 15 ſ. à 117 liv. 10 ſ.
Dito brochés, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit, à 161 liv.
Dito peints, à filets d'or & d'argent, de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes, ſur 11 ſeize.
De 146 liv. 15 ſ. à 150 liv. 5 ſ.
Gourgourants unis, de 14 aun. & plus, ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 127 liv. à 133 liv.
Dito à rayes, ſatinés.
De 156 liv. à 158 liv. 5 ſols.

Patiſſoies unis, de 14 aunes & plus, ſur 5 huit.
De 136 liv. à 140 liv.
Dito brochés, de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes, ſur 5 huit.
De 170 liv. à 240 liv. 5 ſols.
Satins unis, de 12 aun. ſur près de 5 huit, à 116 liv. 10 ſols.
Dito rayé fond blanc, de 12 aunes, ſur 5 huit.
De 129 liv. à 134 liv. 5 ſols.
Dito brochés, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 171 liv. 10 ſols.
Damas unis, de 12 aun. ſur près de 5 huit.
A 117 livres 10 ſols.
Dito rayés, à bandes, fond blanc, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 118 liv. à 123 liv.
Dito de 2 couleurs, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit.
De 120 liv. 15 ſ. à 125 liv. 5 ſ.
Lampas de 12 aunes, ſur 5 huit, & ſur près de 5 huit.
De 216 liv. à 222 liv.
Mandarines à fleurs & feuillages de diverſes couleurs, de 12 aun. ſur près de 5 huit.
A 130 livres.
Gazes doubles, de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit & ſur près de 5 huit.
De 57 liv. 1 ſ. à 57 liv. 2 ſ.
Dito peintes à filets d'or & d'argent, de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur 5 huit, & ſur près de 5 huit.
De 77 liv. à 77 liv. 10 ſ.
Lines doubles, de 13 aunes & demie à 13 aun. 3 quarts enſemble, ſur 3 huit & ſur près de 3 huit.
De 44 liv. 5 ſ. à 45 liv. 11 ſ.
Nankins jaune, de 4 aun. 1 tiers ſur 1 quart paſſant, & ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito bleu, de 4 aun. 1 quart & plus, ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito verd, de 4 aun. 1 quart & plus, ſur près de 5 ſeize.
De 4 liv. 3 ſ. à 4 liv. 8 ſ.
Dito Roſes. Gris. Bruns. Olives. Blancs. } De 106 ſols à 107 ſols.

VII.

Cours du Change a Londres, *le 30 Octobre.*

	Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances. .	34	2
Dito, à vue	33	11
Hambourg, à deux uſances ½	32	9
	Deniers ſt.	
Paris, à un jour de date. . .	32	1/8
Dito, à 2 uſances.	31	7/8
Bordeaux à 2 uſ.	31	3/4
Cadix	40	1/8
Liſbonne.	68	1/8
Livourne.	50	5/8

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 30 Octobre.

L'ONCE.

	℔	ß	d.
Or monnoyé	4	0	10
dito en barres	4	0	7
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6 1/4
Pieces de huit. d°. petites		5	6 1/4
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6 1/4
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6 1/4
Argent en barres.		5	7 1/2

Prix du grain à Londres, le 30 Octobre 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 46
De Drêche	30 à 35
De Seigle	31 à 33
D'Orge	21 à 25
D'Avoine	17 à 20

Le quarter du meilleur froment étant à 46 shillings, c'eſt ſur le pied de 29 ℔ 11 ß 6 d. de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 9 Novembre 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, 25 l.; *idem* nouveau de 21, 25 à 29 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Greve, de 27 liv. 5 ſ. à 29 l. *le ſeptier*. Le ſeigle, de 15, 16 l. 10 ſ. à 17 l. 10 ſ.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Novembre 1771 au Mercredi 13 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 l. *le ſept.* ; *idem* nouvelle, de 18, 19 l. 10 ſ. à 21 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 16 Novembre 1771, de 46 à 47 l. ; *id.* nouveau de 44 à 45 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l. ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Novembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	708	5	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 13 Novembre 1771.*

Amſterdam	55	à $\frac{1}{8}$
Londres	32	5 16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	182	
Madrid	15	3
Cadix	15	2
Livourne	95	
Gênes	93	$\frac{1}{2}$
Lyon, *Saints*, ...		$\frac{1}{2}$ P. ⅌

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1045	1045 42 $\frac{1}{2}$ 45 .	1050 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅌. .	60 $\frac{1}{2}$ 61 . . .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. ⅌.	71	. . . . .	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	24	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Merc. 13 Nov. 1771		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Meulan, ſix prem. mois 1771.	A.	Courmont, ſix p. mois 1771.	F.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	A.
Radix pere, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	G.	Maupaſiant, *idem.*	C.
Boucard, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*		Iſſally, *idem.*	G.
Lebrun, *idem.*		Deſchapelles, *id.*	J.	Nau, *idem.*	H.
Radix j. *idem.*	F.	S. Janvier, *idem.*		Lempereur, *id.*	J.
Daubonne *idem.*	J.	Nau l'aîné, *idem.*	M.	.....	
Roytier, *idem.*		Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Gautier, *idem.*	L.	.....		.....	
Lallement j. *id.*	Z.	.....		.....	
Deſplace, *idem*		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 18 Janvier.*

SA MAJESTÉ a rendu à ses Sujets une liberté bien précieuse, en abolissant les visites que les Commis étoient autorisés à faire dans les maisons, lorsqu'il leur plaisoit de soupçonner ou de supposer qu'il y avoit des marchandises de contrebande cachées.

ALLEMAGNE.

De Hanovre, *le 22 Janvier.*

Le Gouvernement qui ne cesse d'attirer, par les appas les plus puissans, le Laboureur étranger dans les campagnes de l'Electorat, a la satisfaction de voir plus de mille maisons ou étables bâties depuis 1750 par de nouveaux Sujets, & les récoltes augmentées par leurs travaux de plus de 10,000 malters de grains.

ITALIE.

De Vénise, *le 25 Janvier.*

Outre le Marché franc qui se tient le Samedi à Padoue pour toute sorte de bétail & de denrée, il y en aura dorénavant un autre également franc le quinzième de chaque mois. Le 15 du courant, on y a tenu le premier de ces Marchés nouveaux.

Dans l'Assemblée publique de la Société d'Agriculture de Crema, M. le Comte Agostino Vimercati, Président, prononça un discours plein d'érudition & de solidité sur la noblesse & l'importance de l'Art Agraire, & des études tendant à le perfectionner. M. le Comte Annibale Vimercati Sanseverino lut un Mémoire sur la culture des vignes dont l'augmentation dans le territoire dispenseroit la Nation d'acheter, pour des sommes considérables, du vin dans les Provinces voisines. M. Andrea Formondi traita, en sçavant Physicien, des moyens de préparer la semence, en épargnant le grain & se procurant de meilleures récoltes. Le concours des travaux de tant de Sociétés Géorgiques, protégées, aidées, récompensées par le Souverain, promet à l'Etat & aux Peuples une prospérité nouvelle & durable.

Le Sénat a accordé quatre mois aux Artisans Suisses qui sont dans cette Capitale, pour se déterminer ou à y faire venir leurs familles, s'ils veulent acquérir le privilege d'exercer leur profession & le droit de Bourgeoisie, ou à quitter leur métier.

Il y a eu des tremblemens de terre en différens endroits de l'Italie.

De Florence, *le 27 Janvier.*

On écrit de Naples que les mauvais tems qui ont fait tant de tort aux campagnes & au commerce maritime avoient empêché

qu'on y apportât des provisions d'huile dont ses Habitans avoient un besoin très-urgent; mais qu'il y en est arrivé des quantités si considérables qu'elles suffiroient pour la consommation d'une année entiere.

On mande de Mantoue que la suppression des Fermes & l'établissement du plan de régie introduit dans ce Duché, comme à Milan & dans les Etats de Bozolo & de Sabionetta, couronnoient le systême de bienfaisance, de sagesse & d'ordre suivant lequel S. M. I. avoit déja travaillé si efficacement au bonheur des Peuples par l'abolition de plusieurs droits, de grandes libéralités pour l'avancement de l'Agriculture & du Commerce, des immunités accordées pour la sortie de différentes marchandises, la libre introduction des matieres premieres, une circulation plus libre des denrées, le pouvoir de transférer la propriété des biens fonds, &c. L'Impératrice-Reine qui ne met point de bornes à ses bienfaits, vient encore de donner de fortes sommes pour aider l'établissement de trois nouvelles Fabriques, une de cristal, une de savon, & la derniere de fayence.

Suivant les nouvelles de Rome, quoique le bled ne manque pas dans cette Ville, l'Annone a eu ordre de remplir ses greniers, avec la liberté d'en céder aux Peuples voisins à un prix modique. La pluie, la grêle & de nouveaux débordemens ont entraîné au commencement de ce mois, une si grande disette de bois & de charbon, qu'on a cru devoir mettre des Gardes aux magasins pour en faire des distributions. L'huile n'est pas fort abondante, & le Gouvernement ne souffre rien de ce qui pourroit en occasionner la cherté. L'exportation en est défendue, ainsi que celle des olives, &c. L'esprit du Gouvernement est de tenir toutes les denrées à bas prix; aussi faut-il que le Magistrat pourvoye à tout.

De Trieste, *le 21 Janvier.*

Il entre journellement dans ce Port des cargaisons considérables de grains & d'huile. Le 10, il en est sorti un vaisseau François chargé de bled pour Livourne & pour Gênes. Il y arrive des bâtimens venant de Constanstinople.

On a recueilli beaucoup d'huile & de bled en Albanie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 3 Février.*

Il vient de paroître ici un *Mémoire instructif*, composé par ordre de M. l'Intendant, sur la culture de la pomme de terre, & sur son usage pour la nourriture des hommes & des animaux. (Nous en rendrons compte dans notre Journal.) Cette culture pourra servir à réparer les torts que le pluies nous ont causés par rapport à l'ensemencement des bas fonds.

Les denrées de l'Amérique n'ont point de prix fixe. Les maladies causées à Saint-Domingue par les exhalaisons des terres entr'ouvertes, ont presqu'entiérement cessé. On est persuadé ici que les pommes de terre de la Martinique sont supérieures aux nôtres. Il seroit facile de s'en procurer par les retours de nos navires.

De Nantes, *le 5 Février.*

Les prix des denrées de l'Amérique ne varient pas, quoiqu'il nous soit arrivé quelques navires des Isles. Le navire la *Placelliere*, Capitaine Gaudin; le *Quaker*, Capitaine Deshayes; le *Port-au-Prince*, Capitaine Terrien; le *Darius*, Capitaine le Cadre, sont en chargement; le 1er. pour le Cap; le 2e. pour Léogane; le 3e. pour le Port-au-Prince; le 4e. pour la Martinique & la Guadeloupe.

La Société d'Agriculture de Rennes, par le moyen d'une souscription à laquelle les personnes les plus distinguées de la Province ont contribué, ainsi que d'une somme de cinq ou six mille livres qu'elle avoit destinée à des emplois d'utilité publique, a maintenu les trois places de Professeur de Mathématique, Démonstrateur de Chirurgie, & Secretaire d'Agriculture, Commerce & Arts, dont les Etats, pour des raisons d'économie, avoient supprimé les appointemens.

De Colmar, *le 7 Février.*

Le 19 du mois dernier, le Conseil Souverain a enregistré la Déclaration du Roi

sur le commerce des grains, à la charge que les enregistremens ordonnés par les articles I & II, faute de Jurisdictions Royales, seront faits aux Greffes des Jurisdictions ordinaires; que les droits portés en l'art. III seront fixés à 12 s., le papier timbré n'ayant pas lieu en Alsace; & que les défenses portées en l'article IV s'étendront dans le ressort du Conseil à tous les Juges, Baillis, Magistrats, Officiers Municipaux, &c.

Ordonne que ses Arrêts du 2 Seprembre & 3 Décembre derniers seront exécutés, quant aux dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par ladite Déclaration, & notamment en ce qui concerne les défenses faites à toutes personnes d'exporter aucun grain, farine, pommes de terre & légumes secs hors du Royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté..... Fait pareillement défenses d'exporter hors du Royaume aucun pain, à l'exception des Ouvriers qui travailleront chez l'Etranger, auxquels il sera permis de porter avec eux le pain qui leur sera nécessaire, pour leur subsistance journaliere seulement, à la charge par eux de se munir d'un certificat des Préposés des lieux de leur domicile, lequel sera donné sans frais, & leur servira de passeport.

Enjoint à tous Juges, Magistrats, Préposés, &c. de maintenir avec la plus grande attention *le libre commerce & la circulation des grains*, tant dans l'intérieur du Royaume que dans la Province, & ce dans les termes de ladite Déclaration; en conséquence leur fait défenses de troubler ou inquiéter les Habitans de la Province, & autres Sujets du Roi qui ne seroient point en contravention; le tout à peine de désobéissance, même de punition corporelle, & ce nonobstant tous autres Ordres ou Réglemens qui ne seroient pas émanés de Sa Majesté, & dûment vérifiés au Conseil, &c.

Le Conseil avoit déja établi les derniers jours de Décembre & envoyé sur les frontieres de la Province, une Commission, pour informer contre les *Contrebandiers de grains*.

Le froment a diminué de 3 liv. par résal du poids de 175 livres; il s'est vendu dernierement de 20 à 21 liv. On espere une plus forte diminution, si la saison est favorable. Après trois semaines de neige & de froid, les pluies & le dégel survenus ont occasionné de grandes eaux, mais sans dommages.

D'ORLÉANS, *le 9 Février.*

Les prix des denrées ne varient pas beaucoup depuis quelque tems ici. Les derniers jours de Janvier, le froment s'est vendu à Chartres 24 liv. 2 s., à Dourdan 27 liv. 13 s. 6 den., à Blois 21 liv. 2 s. 3 d., à Beaugency 27 l. 13 s., à Vendôme 21 l. 9 s. 6 d. Le méteil, 21 liv. 19 s. 3 den. à Chartres, 25 liv. 15 s. 10 d. à Dourdan, 23 liv. 3 s. à Beaugency, 21 liv. 9 s. 6 deniers, &c., le tout évalué au septier de Paris.

Le vinaigre se vend ici 130 liv. le tonneau, le poivre 30 à 31 liv., l'huile d'olive fine, premiere sorte 82 liv. 10 s. à six mois, *dito* de noix 41 à 43 l., *dito* de chenevis 37 liv. 10 s.; le savon 57 liv. comptant, avec apparence de diminution; le coton filé Baza 40 s. à six mois; *dito* Jerusalem 34 s. à six mois.

Ordonnance de Police concernant le commerce de Farine à Orléans.

Vous remontre le Procureur du Roi que les Lettres-Patentes du 11 Janvier concernant le commerce des grains, enregistrées en la Cour le 16 Janvier présent mois, ordonnent art. IV la vente dans les Marchés, sans distinguer les grains des farines; que cette disposition n'est susceptible d'exécution que dans les Villes où il se trouve des Halles & Marchés publics couverts; que dans cette Ville où il n'y a point de bâtimens de cette espece, ce seroit dans le fait interdire absolument le commerce de farines, que de forcer ceux qui le font à vendre au Marché, c'est-à-dire, en plein air, une denrée qui se gâte évidemment lorsqu'elle est exposée à l'humidité & au vent qui ne permet pas même de pouvoir la mesurer sans une perte considérable.

Que cependant ce commerce est très-important à maintenir & à étendre, s'il est possible; que les avantages qui en résultent, doivent le faire regarder comme étant de premiere nécessité; qu'il procure aux Pauvres de la farine pour leurs enfans à bien meilleur marché que chez les Boulangers, avec l'avantage du choix pour la qualité; que la vente doit donc s'en faire tous les jours & à toute heure, parce que les besoins de détail se renouvellent tous

les jours pour des gens à qui leurs facultés ne permettent d'acheter à la fois qu'une petite quantité. Que ce commerce fournit aux gens de la campagne la facilité de pouvoir cuire du pain chez eux à meilleur compte qu'avec du bled qu'ils acheteroient au Marché (expérience constante qui a été faite par une infinité de Particuliers, & qui leur fait préférer l'achat de la farine à celui du bled). Que l'avantage qu'ils y trouvent, est de n'être plus sujets aux inconvéniens de la mouture qui, en supposant toute fidélité de la part des Meûniers, sont encore très-grands par rapport au tems où se fait la mouture qui rend moins de farine par un tems humide, par rapport au risque que de bon bled soit mis sous la meule après de l'orge, du méteil ou du bled niellé ; enfin ce qui est un objet considérable dans un tems de cherté, par rapport au payement qui se préleve en grain par le Meûnier, & qui devient en ce moment un objet important, au lieu que les Marchands de farine font moudre par eux-mêmes avec bien plus d'économie ; que d'ailleurs en prenant de la farine, l'Acheteur est assuré de ce qu'il achete & de la quantité de pain que doit rendre une mesure, ce qu'il ne peut pas également sçavoir en achetant du bled, & qu'il a la facilité de consulter ses facultés & d'acheter des farines & des gruaux qu'il obtient à meilleur compte que la belle farine, & qui lui rend plus de pain pour le même prix qu'un bled ordinaire qu'il auroit pu acheter au Marché.

Qu'en outre les Marchands de farines sont encore favorables, en ce qu'ils tirent souvent d'Etampes & d'autres endroits des farines qui, sans ce commerce, ne seroient pas venues ; que ces dépôts de farines forment donc un supplément de provisions & une augmentation de ressources.

Qu'à tous égards le Remontrant pense que le commerce de farines ne peut être trop maintenu & favorisé. Que l'article IV des Lettres-Patentes ne paroît pas devoir être un obstacle à la permission de vendre les farines dans les maisons ; qu'une disposition prohibitive qui, par des circonstances locales ne pourroit avoir une exécution littérale sans porter un préjudice notable & évident, paroît devoir être modifiée sur les lieux par les Juges qui sont seuls à portée d'en connoître les inconvéniens, & qui, en le faisant, se conforment à la véritable intention du Souverain.

Pourquoi le Remontrant requiert qu'il soit permis à tous ceux qui, aux termes de l'article IV, peuvent faire le commerce de grains, de vendre journellement des farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés, si ce n'est pour défaut de bonne foi dans les poids & mesures.

Signé, LETROSNE, *Avocat du Roi.*

La matiere mise en délibération, faisant droit sur le Requisitoire du Procureur du Roi, en conséquence qu'en cette Ville il n'y a point de Halle ouverte, & que d'ailleurs ce genre de commerce doit être journellement ouvert au Public, nous avons, sous le bon plaisir de la Cour, permis à tous ceux qui feront le trafic de bled, de faire le commerce de farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés, si ce n'est pour le défaut de bonne foi dans les poids, mesures & qualités, en mettant un Ecriteau au-dessus de la porte d'entrée de leurs maisons, où seront inscrits ces mots en caractere lisible, *MAGASIN DE FARINES* : Enjoignons aux Commissaires de Police de ce Siége de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance qui sera imprimée & affichée partout où besoin sera ; ce fait, exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques & sans y préjudicier, s'agissant d'un fait de Police. Donné & arrêté en la Chambre du Conseil par Nous RAYMOND MASSUAU, Maire & Juge de Police d'Orléans, assisté de MM. FRANÇOIS-RAYMOND GRIGNON DE BONVALET, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans ; PIERRE-AIGNAN HUDAULT ; PIERRE-FRANÇOIS-NICOLAS TURTIN ; AIGNAN-JOSEPH JSAMBERT, tous Echevins & Juges de Police, le 30 Janvier 1771.

Signé, CHANGEUX, *Commis-Greffier.*

DE PARIS, *le* 12 *Février.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 11 de ce mois ; le gros Lot de 12000 liv. est échu au n°. 100557 ; & le second de 4000 livres est échu au n°. 102243.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Différentes sortes de Pain.

L'emploi trop souvent mal fait de la farine de pommes de terre n'a pas assez décrédité cette nourriture pour que des Cultivateurs intelligens n'en aient pas essayé ou continué la culture, & n'en tirent de bon pain. Dans le cas où les mauvais tems auroient empêché une partie des semailles, il paroît sur-tout à propos de rappeller combien ces pommes que l'on plante au mois de Mars, seroient propres à remplir le vuide que l'on craindroit dans la récolte des grains. M. Chapeau, Curé de Meslay dans la Généralité d'Orléans, en a fait avec beaucoup de succès une plantation l'année derniere : elle lui a rendu 51 & ½ pour un ; la même terre en bled n'auroit donné que six pour un. M. Chapeau, en en mêlant, par moitié, la farine avec de la farine du froment, en a fait du pain aussi délicat, aussi blanc & même plus que celui de pur froment. Il plait au goût, il est sain & se conserve frais plus long-tems que le pain ordinaire. Six personnes s'en nourrissent, ainsi que lui, depuis la fin d'Octobre, & aucune n'en a ressenti de mauvais effets. M. T*** en a fait une autre plantation ; & s'il a moins recueilli, parce que sa pratique étoit moins parfaite, il a poussé plus loin ses expériences sur le pain. Avec deux tiers de pâte de pomme & un tiers de farine de froment, il a eu du pain aussi blanc & aussi savoureux que le pain de froment pur. Enfin il a mis une livre de farine de ce grain avec sept livres de pâte de pomme de terre, & il en est résulté un pain non-seulement très-mangeable, mais encore beaucoup meilleur que celui que les Paysans du lieu mangent, fait d'un mélange de froment, seigle & orge, appellé *mouture*, & qui coûte actuellement 13 l. 10 s. le septier pesant 144 livres.

Un Boulanger d'Orléans a promis qu'il feroit d'aussi bon & même de meilleur pain avec du potiron ou grosse courge, qu'avec de la pomme de terre. Il est très-possible d'en tirer un parti avantageux.

Le célebre M. Arduini, Professeur de Science Agraire à l'Université de Padoue, a cultivé la plante appellée par les Botanistes *Holcus panicula inversa semine albo*, & il en a tiré une abondante récolte de grains dont on fait du pain, de la bouillie, de la soupe, &c.

A Zwickau, dans la Haute-Saxe, l'on a fait du pain composé d'un quart de bled ou de seigle, d'un quart d'orge, & moitié d'avoine, moulus ensemble. Il y a deux ans qu'on a eu recours au même mêlange ; mais cette année, la même quantité de farine a produit moins de pain ; & le pain est d'une qualité inférieure. En faisant moudre chaque espece de grains à part, l'orge & l'avoine deux fois, le pain en est beaucoup meilleur. Personne ne l'a trouvé malfaisant. On y a quelquefois mêlé des pommes de terre ; mais le Peuple aime mieux épargner les frais de fabrication, & les manger au sel.

II.

Maniere de préparer le lin & le chanvre, pour leur donner une finesse presqu'égale à celle de la soie.

On met dans un chauderon un peu de paille sur laquelle on étend un linge, pour servir de lit au lin ou au chanvre que l'on couvre ensuite d'un autre linge sur lequel on met un lit de cendres de saule. On recommence le même procédé que l'on continue à proportion de la capacité du vase, de maniere que le chanvre ou le lin soit toujours entre deux linges, & couvert de cendres de saule. On verse sur le tout une lessive composée moitié de cendres de saule, moitié de chaux. Après avoir laissé écouler pendant deux heures cette lessive, on en verse une nouvelle, & ainsi de suite pendant douze heures. Après cette opération, on retire le lin ou le chanvre, & on le fait sécher. Après cela, on le lave & on le fait sécher encore une fois avant que de l'affiner.

On peut encore augmenter la finesse du chanvre, en continuant cette préparation douze heures de plus ; mais alors le fil & la toile qui en proviennent ne durent pas.

Par cette méthode que plusieurs Fabricans de toile ont employée, on a fait des toiles de lin & de chanvre d'une très-grande beauté.

Une fille du village de Liraholm, près de Maëssbo, laquelle a déja reçu trois Prix de la Chambre de Stockolm, vient de faire avec du lin un tissu qui égale, dit-on, la plus belle toile de Cambray.

III.

Café de Chicorée.

Un François, établi à Berlin, vient d'y former une Fabrique royale de *café de chicorée*. On prend la racine de cette plante que l'on fait sécher; on la coupe ensuite par morceaux, on la brûle, & on la passe au moulin comme le vrai café. Elle donne une liqueur agréable au goût. Le College de Médecine, après des analyses exactes & des épreuves réitérées, en a fortement recommandé l'usage. Après l'avoir long-tems rejettée, le Public l'a prise en goût; & l'on croit qu'elle fera tomber le vrai café. Tous ceux qui s'en servent s'en trouvent bien. La livre coûte un florin d'Empire (environ 50 sous); mais la livre de cette chicorée préparée fait autant de profit que trois livres de café.

IV.

Eponges pour l'huile, Bureau d'huile.

M. Sieuve de Marseille, dont nous avons déja plusieurs fois annoncé les utiles découvertes, a préparé des éponges qui, en attirant les parties crasses, aqueuses & visqueuses que l'huile acquiert dans les chaleurs par sa fermentation, la conserveront dans toute sa limpidité. On les place dans le fond des vases dans lesquels l'huile doit être déposée. Chaque année, après le tems de sa fermentation qui arrive en été, on la transversera dans des vases nouveaux avec précaution; & l'on remettra dans ces vases l'éponge après qu'on l'aura lavée dans l'eau tiede, & qu'on en aura bien exprimé les parties crasses, aqueuses & visqueuses dont elles étoient chargées. Les petites éponges opérent leur effet jusqu'à la concurrence de cent litres d'huile; & les grosses sur 200 livres. Elles conservent leur vertu pendant deux ans, après lequel tems, il faudra les renouveller. Elles seront cachetées. On en trouvera à *Paris chez M. Maurice, rue S. Sauveur, maison de M. Macquer, Médecin; & à Marseille, chez M. Meynaud, Négociant à la montée des Accoules.* M. Maurice recevra les demandes qu'on fera des nouvelles huiles extraites de la seule chair du fruit sans le noyau, par la méthode nouvelle de M. Sieuve. Les personnes qui en desireront donneront leur adresse, avec l'état de la quantité qu'elles en voudront, soit en barils, soit en bouteilles. Le prix de ces huiles sera relatif à celui des olives, & n'excédera pas de beaucoup celui des huiles ordinaires.

V.

Réponse à la demande insérée dans la Gazette N°. 6, au sujet des bêtes à laine.

Les personnes qui auront besoin d'éclaircissemens touchant les bêtes à laine, & qui voudront s'en procurer de la plus belle espece, pourront s'adresser à M. des Noettes-Groult, à Cherbourg, en affranchissant les lettres.

M. des Noettes-Groult a obtenu, l'année derniere, du Gouvernement, une gratification de 3000 livres, en récompense des soins qu'il avoit pris pour se procurer la belle espece dont est composée son troupeau.

VI.

Lettre à l'Auteur de la Gazette de l'Agriculture, &c. sur les lavemens antivénériens. A Paris le 6 Février 1771.

MONSIEUR,

» Parmi plusieurs secrets annoncés dans » les affiches des Charlatans qui infestent » cette Capitale, il en est un que l'on fait » prendre en lavemens, & que l'on a donné » pour un bon spécifique contre les mala- » dies vénériennes. Les certificats dont s'ap- » puyoit le Distributeur de ce prétendu » spécifique, en avoient d'abord imposé: » mais comme on a toujours lieu de se mé- » fier de ces sortes de témoignages obtenus, » suivant la remarque du célebre M. Astruc, » *tantôt de la prévention & de la complaisance,* » *tantôt arrachés à force de sollicitations &* » *d'importunités, tantôt par d'autres voies,* » des expériences plus sûres & plus suivies » en ont été faites à l'Hôpital de la Pitié » par l'homme même qui les débite. Pour

» cet effet ; on a transféré dans cet Hôpital » douze malades choisis dans les deux sexes, » & tous attaqués de v..... confirmée. Les » Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux » ont suivi réguliérement l'effet de ces re- » medes & de ce traitement commencé le » 25 Août, & fini le 16 Novembre de la » même année. Il en est résulté que sur les » douze malades, trois seulement ont paru » être guéris ; & que des symptômes ordi- » nairement prompts à détruire, n'ont cédé » qu'avec beaucoup de peine dans certains » malades, que dans d'autres, on a vu les » accidens s'aggraver & changer de forme » par le déplacement du virus qui a mis » leur vie en danger ; qu'enfin ces lavemens » ont causé des coliques, des spasmes, des » fiveres aiguës ; ce qui a déterminé l'Ad- » ministration à rejetter cette méthode, » comme insuffisante & dangereuse, &c.

(*Ces vérités constatées par le relevé authentique de ces expériences faites à la Pitié, doivent mettre le Public en garde contre ce remede. On trouvera dans notre Journal de ce mois des éclaircissemens très-propres, ce semble, à détruire la confiance que l'on pourroit avoir en un* secret *contre lequel tout homme sage est naturellement prévenu*).

VII.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 31 Décembre 1770 ; sçavoir, Doreas Gourou d'idem sur idem.

4 D G à 49 liv. 7 s.
5 idem à 64 liv. 2 s.
6 idem à 73 liv. 19 s.
Dito Chanderconna d'idem sur idem.
A D C à 48 liv.
B idem à 53 liv. 2 s.
C idem à 60 liv. 6 s.
Dito Jocnagor de 7 & demie à 8 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
1 D I N à 31 liv. 2 s.
2 idem à 38 liv.
dito de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze.
A idem à 57 liv. 4 s.
B idem à 70 liv.
Dito Cachijoura de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
3 D C Y à 51 liv. 3 sols.
4 idem de 53 liv. 16 s. à 54 liv. 10 s.
5 idem de 56 liv. à 56 liv. 16 s.
6 idem de 69 liv. 2 s. à 70 l. 4 s.
7 idem à 82 liv. 3 s.
Dito idem à petits carreaux d'idem sur idem à lisieres d'or.
4 D P C à 71 liv.
5 idem à 81 liv. 3 s.
6 idem à 100 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur 7 huit à lisieres d'or.
3 D C Y 7 huit à 53 liv.
4 idem à 55 liv. 11 s.
5 idem de 58 liv. 1 s. à 58 l. 11 s.
6 idem à 63 liv.
7 idem à 69 liv.
8 idem à 82 liv. 13 s.
Dito de 8 aunes sur 7 huit.
A idem à 30 liv.
B idem à 35 liv. 5 s.
D P R Y 7 huit à 45 liv. 5 s.
idem à 54 liv. 2 s.
Steinkerques de Bengale de 10 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 S T Q à 19 liv.
2 idem à 25 liv.
5 idem à 27 liv. 1 s.

Le 7 Janvier.

Marchandises de Daka. Tanjebs Anoudy de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
10 T O X de 51 liv. 10 s. à 52 l. 6 s.
11 idem de 58 liv. 10 s. à 59 liv.
12 idem à 72 liv. 6 s.
13 idem à 80 liv. 9 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Fautes à corriger dans la pénultième Gazette.

Premiere page, 2e. colonne, ligne 17, *minée* ; lisez *ruinée*. 5e. pag. 2e. col. art. VI, ligne 5, *la plus petite* ; lisez *le plus petit*.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 10 sols, 25 à 30 liv. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 à 32 liv. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 18 l. 15 sols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv. 10 s., 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 13 & 14 Février 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 91 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Février 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	712			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			marc.
Piastres à . . .	48	17	6 à 49	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Février 1771.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$	
Londres	31 7	16e
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 4	
Cadix	15 2	
Livourne	97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$	
Gênes	95 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Rois*, ...	5 8e à $\frac{1}{2}$ p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1192 $\frac{1}{2}$ 90 92 $\frac{1}{2}$	1192 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	285	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63	63	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 420 1 . .	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Samedi 9 Fév. 1771.		Du Lundi 11.		Du Mardi 12.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, 6 d. m.	A.	Dujean, 6 d. m.	A.	Filleul, 6 d. mois.	A.
Raynal, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Viellard, 6 d. mois.	P.
Pigis, *idem.*	A.	Thevenin, *idem.*	A.	.....	
Baillot, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	.....	
Penchain, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	C.	.....	
Bardin, *idem.*	A.	Domillier, *idem.*	D.	.....	
Lenoir, *idem.*	A.	Masson, 6 p. mois.	O.	.....	
Delarue fils, *id.*	A.	Marsollier, *idem.*	P.	.....	
Gossey, *idem.*	A.	Gendon, *idem.*	P.	.....	
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	S.	.....	
Clouet, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
Hebert, 6 p. m.	M.	.....		.....	
Maupassant, *idem.*	M.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 18 Janvier.*

SA MAJESTÉ a rendu à ses Sujets une liberté bien précieuse, en abolissant les visites que les Commis étoient autorisés à faire dans les maisons, lorsqu'il leur plaisoit de soupçonner ou de supposer qu'il y avoit des marchandises de contrebande cachées.

ALLEMAGNE.

De Hanovre, *le 22 Janvier.*

Le Gouvernement qui ne cesse d'attirer, par les appas les plus puissans, le Laboureur étranger dans les campagnes de l'Electorat, a la satisfaction de voir plus de mille maisons ou étables bâties depuis 1750 par de nouveaux Sujets, & les récoltes augmentées par leurs travaux de plus de 10,000 malters de grains.

ITALIE.

De Vénise, *le 25 Janvier.*

Outre le Marché franc qui se tient le Samedi à Padoue pour toute sorte de bétail & de denrée, il y en aura dorénavant un autre également franc le quinzième de chaque mois. Le 15 du courant, on y a tenu le premier de ces Marchés nouveaux.

Dans l'Assemblée publique de la Société d'Agriculture de Crema, M. le Comte Agostino Vimercati, Président, prononça un discours plein d'érudition & de solidité sur la noblesse & l'importance de l'Art Agraire, & des études tendant à le perfectionner. M. le Comte Annibale Vimercati Sanseverino lut un Mémoire sur la culture des vignes dont l'augmentation dans le territoire dispenseroit la Nation d'acheter, pour des sommes considérables, du vin dans les Provinces voisines. M. Andrea Formondi traita, en sçavant Physicien, des moyens de préparer la semence, en épargnant le grain & se procurant de meilleures récoltes. Le concours des travaux de tant de Sociétés Géorgiques, protégées, aidées, récompensées par le Souverain, promet à l'Etat & aux Peuples une prospérité nouvelle & durable.

Le Sénat a accordé quatre mois aux Artisans Suisses qui sont dans cette Capitale, pour se déterminer ou à y faire venir leurs familles, s'ils veulent acquérir le privilege d'exercer leur profession & le droit de Bourgeoisie, ou à quitter leur métier.

Il y a eu des tremblemens de terre en différens endroits de l'Italie.

De Florence, *le 27 Janvier.*

On écrit de Naples que les mauvais tems qui ont fait tant de tort aux campagnes & au commerce maritime avoient empêché

qu'on y apportât des provisions d'huile dont ses Habitans avoient un besoin très-urgent; mais qu'il y en est arrivé des quantités si considérables qu'elles suffiroient pour la consommation d'une année entiere.

On mande de Mantoue que la suppression des Fermes & l'établissement du plan de régie introduit dans ce Duché, comme à Milan & dans les Etats de Bozolo & de Sabionetta, couronnoient le systême de bienfaisance, de sagesse & d'ordre suivant lequel S. M. I. avoit déja travaillé si efficacement au bonheur des Peuples par l'abolition de plusieurs droits, de grandes libéralités pour l'avancement de l'Agriculture & du Commerce, des immunités accordées pour la sortie de différentes marchandises, la libre introduction des matieres premieres, une circulation plus libre des denrées, le pouvoir de transférer la propriété des biens fonds, &c. L'Impératrice-Reine qui ne met point de bornes à ses bienfaits, vient encore de donner de fortes sommes pour aider l'établissement de trois nouvelles Fabriques, une de cristal, une de savon, & la derniere de fayence.

Suivant les nouvelles de Rome, quoique le bled ne manque pas dans cette Ville, l'Annone a eu ordre de remplir ses greniers, avec la liberté d'en céder aux Peuples voisins à un prix modique. La pluie, la grêle & de nouveaux débordemens ont entraîné au commencement de ce mois, une si grande disette de bois & de charbon, qu'on a cru devoir mettre des Gardes aux magasins pour en faire des distributions. L'huile n'est pas fort abondante, & le Gouvernement ne souffre rien de ce qui pourroit en occasionner la cherté. L'exportation en est défendue, ainsi que celle des olives, &c. L'esprit du Gouvernement est de tenir toutes les denrées à bas prix; aussi faut-il que le Magistrat pourvoye à tout.

De Trieste, *le 21 Janvier.*

Il entre journellement dans ce Port des cargaisons considérables de grains & d'huile. Le 10, il en est sorti un vaisseau François chargé de bled pour Livourne & pour Gênes. Il y arrive des bâtimens venant de Constanstinople.

On a recueilli beaucoup d'huile & de bled en Albanie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 3 Février.*

Il vient de paroître ici un *Mémoire instructif*, composé par ordre de M. l'Intendant, sur la culture de la pomme de terre, & sur son usage pour la nourriture des hommes & des animaux. (Nous en rendrons compte dans notre Journal.) Cette culture pourra servir à réparer les torts que le pluies nous ont causés par rapport à l'ensemencement des bas fonds.

Les denrées de l'Amérique n'ont point de prix fixe. Les maladies causées à Saint-Domingue par les exhalaisons des terres entr'ouvertes, ont presqu'entiérement cessé. On est persuadé ici que les pommes de terre de la Martinique sont supérieures aux nôtres. Il seroit facile de s'en procurer par les retours de nos navires.

De Nantes, *le 5 Février.*

Les prix des denrées de l'Amérique ne varient pas, quoiqu'il nous soit arrivé quelques navires des Isles. Le navire la *Placelliere*, Capitaine Gaudin; le *Quaker*, Capitaine Deshayes; le *Port-au-Prince*, Capitaine Terrien; le *Darius*, Capitaine le Cadre, sont en chargement; le 1er. pour le Cap; le 2e. pour Léogane; le 3e. pour le Port-au-Prince; le 4e. pour la Martinique & la Guadeloupe.

La Société d'Agriculture de Rennes, par le moyen d'une souscription à laquelle les personnes les plus distinguées de la Province ont contribué, ainsi que d'une somme de cinq ou six mille livres qu'elle avoit destinée à des emplois d'utilité publique, a maintenu les trois places de Professeur de Mathématique, Démonstrateur de Chirurgie, & Secretaire d'Agriculture, Commerce & Arts, dont les Etats, pour des raisons d'économie, avoient supprimé les appointemens.

De Colmar, *le 7 Février.*

Le 19 du mois dernier, le Conseil Souverain a enregistré la Déclaration du Roi

sur le commerce des grains, à la charge que les enregistremens ordonnés par les articles I & II, faute de Jurisdictions Royales, seront faits aux Greffes des Jurisdictions ordinaires; que les droits portés en l'art. III seront fixés à 12 s., le papier timbré n'ayant pas lieu en Alsace; & que les défenses portées en l'article IV s'étendront dans le ressort du Conseil à tous les Juges, Baillis, Magistrats, Officiers Municipaux, &c.

Ordonne que ses Arrêts du 2 Seprembre & 3 Décembre derniers seront exécutés, quant aux dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par ladite Déclaration, & notamment en ce qui concerne les défenses faites à toutes personnes d'exporter aucun grain, farine, pommes de terre & légumes secs hors du Royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté..... Fait pareillement défenses d'exporter hors du Royaume aucun pain, à l'exception des Ouvriers qui travailleront chez l'Etranger, auxquels il sera permis de porter avec eux le pain qui leur sera nécessaire, pour leur subsistance journaliere seulement, à la charge par eux de se munir d'un certificat des Préposés des lieux de leur domicile, lequel sera donné sans frais, & leur servira de passeport.

Enjoint à tous Juges, Magistrats, Préposés, &c. de maintenir avec la plus grande attention *le libre commerce & la circulation des grains*, tant dans l'intérieur du Royaume que dans la Province, & ce dans les termes de ladite Déclaration; en conséquence leur fait défenses de troubler ou inquiéter les Habitans de la Province, & autres Sujets du Roi qui ne seroient point en contravention; le tout à peine de désobéissance, même de punition corporelle, & ce nonobstant tous autres Ordres ou Réglemens qui ne seroient pas émanés de Sa Majesté, & dûment vérifiés au Conseil, &c.

Le Conseil avoit déja établi les derniers jours de Décembre & envoyé sur les frontieres de la Province, une Commission, pour informer contre les *Contrebandiers de grains*.

Le froment a diminué de 3 liv. par résal du poids de 175 livres; il s'est vendu dernierement de 20 à 21 liv. On espere une plus forte diminution, si la saison est favorable. Après trois semaines de neige & de froid, les pluies & le dégel survenus ont occasionné de grandes eaux, mais sans dommages.

D'ORLÉANS, *le 9 Février.*

Les prix des denrées ne varient pas beaucoup depuis quelque tems ici. Les derniers jours de Janvier, le froment s'est vendu à Chartres 24 liv. 2 s., à Dourdan 27 liv. 13 s. 6 den., à Blois 21 liv. 2 s. 3 d., à Beaugency 27 l. 13 s., à Vendôme 21 l. 9 s. 6 d. Le méteil, 21 liv. 19 s. 3 den. à Chartres, 25 liv. 15 s. 10 d. à Dourdan, 23 liv. 3 s. à Beaugency, 21 liv. 9 s. 6 deniers, &c., le tout évalué au septier de Paris.

Le vinaigre se vend ici 130 liv. le tonneau, le poivre 30 à 31 liv., l'huile d'olive fine, premiere sorte 82 liv. 10 s. à six mois, *dito* de noix 41 à 43 l., *dito* de chenevis 37 liv. 10 s.; le savon 57 liv. comptant, avec apparence de diminution; le coton filé Baza 40 s. à six mois; *dito* Jerusalem 34 s. à six mois.

Ordonnance de Police concernant le commerce de Farine à Orléans.

Vous remontre le Procureur du Roi que les Lettres-Patentes du 11 Janvier concernant le commerce des grains, enregistrées en la Cour le 16 Janvier présent mois, ordonnent art. IV la vente dans les Marchés, sans distinguer les grains des farines; que cette disposition n'est susceptible d'exécution que dans les Villes où il se trouve des Halles & Marchés publics couverts; que dans cette Ville où il n'y a point de bâtimens de cette espece, ce seroit dans le fait interdire absolument le commerce de farines, que de forcer ceux qui le font à vendre au Marché, c'est-à-dire, en plein air, une denrée qui se gâte évidemment lorsqu'elle est exposée à l'humidité & au vent qui ne permet pas même de pouvoir la mesurer sans une perte considérable.

Que cependant ce commerce est très-important à maintenir & à étendre, s'il est possible; que les avantages qui en résultent, doivent le faire regarder comme étant de premiere nécessité; qu'il procure aux Pauvres de la farine pour leurs enfans à bien meilleur marché que chez les Boulangers, avec l'avantage du choix pour la qualité; que la vente doit donc s'en faire tous les jours & à toute heure, parce que les besoins de détail se renouvellent tous

les jours pour des gens à qui leurs facultés ne permettent d'acheter à la fois qu'une petite quantité. Que ce commerce fournit aux gens de la campagne la facilité de pouvoir cuire du pain chez eux à meilleur compte qu'avec du bled qu'ils acheteroient au Marché (expérience constante qui a été faite par une infinité de Particuliers, & qui leur fait préférer l'achat de la farine à celui du bled). Que l'avantage qu'ils y trouvent, est de n'être plus sujets aux inconvéniens de la mouture qui, en supposant toute fidélité de la part des Meûniers, sont encore très-grands par rapport au tems où se fait la mouture qui rend moins de farine par un tems humide, par rapport au risque que de bon bled soit mis sous la meule après de l'orge, du méteil ou du bled niellé ; enfin ce qui est un objet considérable dans un tems de cherté, par rapport au payement qui se préleve en grain par le Meûnier, & qui devient en ce moment un objet important, au lieu que les Marchands de farine font moudre par eux-mêmes avec bien plus d'économie ; que d'ailleurs en prenant de la farine, l'Acheteur est assuré de ce qu'il achete & de la quantité de pain que doit rendre une mesure, ce qu'il ne peut pas également sçavoir en achetant du bled, & qu'il a la facilité de consulter ses facultés & d'acheter des farines & des gruaux qu'il obtient à meilleur compte que la belle farine, & qui lui rend plus de pain pour le même prix qu'un bled ordinaire qu'il auroit pu acheter au Marché.

Qu'en outre les Marchands de farines sont encore favorables, en ce qu'ils tirent souvent d'Etampes & d'autres endroits des farines qui, sans ce commerce, ne seroient pas venues ; que ces dépôts de farines forment donc un supplément de provisions & une augmentation de ressources.

Qu'à tous égards le Remontrant pense que le commerce de farines ne peut être trop maintenu & favorisé. Que l'article IV des Lettres-Patentes ne paroît pas devoir être un obstacle à la permission de vendre les farines dans les maisons ; qu'une disposition prohibitive qui, par des circonstances locales ne pourroit avoir une exécution littérale sans porter un préjudice notable & évident, paroît devoir être modifiée sur les lieux par les Juges qui sont seuls à portée d'en connoître les inconvéniens, & qui, en le faisant, se conforment à la véritable intention du Souverain.

Pourquoi le Remontrant requiert qu'il soit permis à tous ceux qui, aux termes de l'article IV, peuvent faire le commerce de grains, de vendre journellement des farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés, si ce n'est pour défaut de bonne foi dans les poids & mesures.

Signé, LETROSNE, *Avocat du Roi.*

La matiere mise en délibération, faisant droit sur le Requisitoire du Procureur du Roi, en conséquence qu'en cette Ville il n'y a point de Halle ouverte, & que d'ailleurs ce genre de commerce doit être journellement ouvert au Public, nous avons, sous le bon plaisir de la Cour, permis à tous ceux qui feront le trafic de bled, de faire le commerce de farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés, si ce n'est pour le défaut de bonne foi dans les poids, mesures & qualités, en mettant un Ecriteau au-dessus de la porte d'entrée de leurs maisons, où seront inscrits ces mots en caractere lisible, *MAGASIN DE FARINES* : Enjoignons aux Commissaires de Police de ce Siége de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance qui sera imprimée & affichée partout où besoin sera ; ce fait, exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques & sans y préjudicier, s'agissant d'un fait de Police. Donné & arrêté en la Chambre du Conseil par Nous RAYMOND MASSUAU, Maire & Juge de Police d'Orléans, assisté de MM. FRANÇOIS-RAYMOND GRIGNON DE BONVALET, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans ; PIERRE-AIGNAN HUDAULT ; PIERRE-FRANÇOIS-NICOLAS TURTIN ; AIGNAN-JOSEPH JSAMBERT, tous Echevins & Juges de Police, le 30 Janvier 1771.

Signé, CHANGEUX, *Commis-Greffier.*

DE PARIS, *le* 12 *Février.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 11 de ce mois ; le gros Lot de 12000 liv. est échu au n°. 100557 ; & le second de 4000 livres est échu au n°. 102243.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Différentes sortes de Pain.

L'emploi trop souvent mal fait de la farine de pommes de terre n'a pas assez décrédité cette nourriture pour que des Cultivateurs intelligens n'en aient pas essayé ou continué la culture, & n'en tirent de bon pain. Dans le cas où les mauvais tems auroient empêché une partie des semailles, il paroît sur-tout à propos de rappeller combien ces pommes que l'on plante au mois de Mars, seroient propres à remplir le vuide que l'on craindroit dans la récolte des grains. M. Chapeau, Curé de Meslay dans la Généralité d'Orléans, en a fait avec beaucoup de succès une plantation l'année derniere : elle lui a rendu 51 & ½ pour un ; la même terre en bled n'auroit donné que six pour un. M. Chapeau, en en mêlant, par moitié, la farine avec de la farine du froment, en a fait du pain aussi délicat, aussi blanc & même plus que celui de pur froment. Il plait au goût, il est sain & se conserve frais plus long-tems que le pain ordinaire. Six personnes s'en nourrissent, ainsi que lui, depuis la fin d'Octobre, & aucune n'en a ressenti de mauvais effets. M. T*** en a fait une autre plantation ; & s'il a moins recueilli, parce que sa pratique étoit moins parfaite, il a poussé plus loin ses expériences sur le pain. Avec deux tiers de pâte de pomme & un tiers de farine de froment, il a eu du pain aussi blanc & aussi savoureux que le pain de froment pur. Enfin il a mis une livre de farine de ce grain avec sept livres de pâte de pomme de terre, & il en est résulté un pain non-seulement très-mangeable, mais encore beaucoup meilleur que celui que les Paysans du lieu mangent, fait d'un mélange de froment, seigle & orge, appellé *mouture*, & qui coûte actuellement 13 l. 10 s. le septier pesant 144 livres.

Un Boulanger d'Orléans a promis qu'il feroit d'aussi bon & même de meilleur pain avec du potiron ou grosse courge, qu'avec de la pomme de terre. Il est très-possible d'en tirer un parti avantageux.

Le célebre M. Arduini, Professeur de Science Agraire à l'Université de Padoue, a cultivé la plante appellée par les Botanistes *Holcus panicula inversa semine albo*, & il en a tiré une abondante récolte de grains dont on fait du pain, de la bouillie, de la soupe, &c.

A Zwickau, dans la Haute-Saxe, l'on a fait du pain composé d'un quart de bled ou de seigle, d'un quart d'orge, & moitié d'avoine, moulus ensemble. Il y a deux ans qu'on a eu recours au même mêlange ; mais cette année, la même quantité de farine a produit moins de pain ; & le pain est d'une qualité inférieure. En faisant moudre chaque espece de grains à part, l'orge & l'avoine deux fois, le pain en est beaucoup meilleur. Personne ne l'a trouvé malfaisant. On y a quelquefois mêlé des pommes de terre ; mais le Peuple aime mieux épargner les frais de fabrication, & les manger au sel.

II.

Maniere de préparer le lin & le chanvre, pour leur donner une finesse presqu'égale à celle de la soie.

On met dans un chauderon un peu de paille sur laquelle on étend un linge, pour servir de lit au lin ou au chanvre que l'on couvre ensuite d'un autre linge sur lequel on met un lit de cendres de saule. On recommence le même procédé que l'on continue à proportion de la capacité du vase, de maniere que le chanvre ou le lin soit toujours entre deux linges, & couvert de cendres de saule. On verse sur le tout une lessive composée moitié de cendres de saule, moitié de chaux. Après avoir laissé écouler pendant deux heures cette lessive, on en verse une nouvelle, & ainsi de suite pendant douze heures. Après cette opération, on retire le lin ou le chanvre, & on le fait sécher. Après cela, on le lave & on le fait sécher encore une fois avant que de l'affiner.

On peut encore augmenter la finesse du chanvre, en continuant cette préparation douze heures de plus ; mais alors le fil & la toile qui en proviennent ne durent pas.

Par cette méthode que plusieurs Fabricans de toile ont employée, on a fait des toiles de lin & de chanvre d'une très-grande beauté.

Une fille du village de Liraholm, près de Maëssbo, laquelle a déja reçu trois Prix de la Chambre de Stockolm, vient de faire avec du lin un tissu qui égale, dit-on, la plus belle toile de Cambray.

III.

Café de Chicorée.

Un François, établi à Berlin, vient d'y former une Fabrique royale de *café de chicorée*. On prend la racine de cette plante que l'on fait sécher; on la coupe ensuite par morceaux, on la brûle, & on la passe au moulin comme le vrai café. Elle donne une liqueur agréable au goût. Le College de Médecine, après des analyses exactes & des épreuves réitérées, en a fortement recommandé l'usage. Après l'avoir long-tems rejettée, le Public l'a prise en goût; & l'on croit qu'elle fera tomber le vrai café. Tous ceux qui s'en servent s'en trouvent bien. La livre coûte un florin d'Empire (environ 50 sous); mais la livre de cette chicorée préparée fait autant de profit que trois livres de café.

IV.

Eponges pour l'huile, Bureau d'huile.

M. Sieuve de Marseille, dont nous avons déja plusieurs fois annoncé les utiles découvertes, a préparé des éponges qui, en attirant les parties crasses, aqueuses & visqueuses que l'huile acquiert dans les chaleurs par sa fermentation, la conserveront dans toute sa limpidité. On les place dans le fond des vases dans lesquels l'huile doit être déposée. Chaque année, après le tems de sa fermentation qui arrive en été, on la transversera dans des vases nouveaux avec précaution; & l'on remettra dans ces vases l'éponge après qu'on l'aura lavée dans l'eau tiede, & qu'on en aura bien exprimé les parties crasses, aqueuses & visqueuses dont elles étoient chargées. Les petites éponges opérent leur effet jusqu'à la concurrence de cent litres d'huile; & les grosses sur 200 livres. Elles conservent leur vertu pendant deux ans, après lequel tems, il faudra les renouveller. Elles seront cachetées. On en trouvera à *Paris chez M. Maurice, rue S. Sauveur, maison de M. Macquer, Médecin; & à Marseille, chez M. Meynaud, Négociant à la montée des Accoules.* M. Maurice recevra les demandes qu'on fera des nouvelles huiles extraites de la seule chair du fruit sans le noyau, par la méthode nouvelle de M. Sieuve. Les personnes qui en desireront donneront leur adresse, avec l'état de la quantité qu'elles en voudront, soit en barils, soit en bouteilles. Le prix de ces huiles sera relatif à celui des olives, & n'excédera pas de beaucoup celui des huiles ordinaires.

V.

Réponse à la demande insérée dans la Gazette N°. 6, au sujet des bêtes à laine.

Les personnes qui auront besoin d'éclaircissemens touchant les bêtes à laine, & qui voudront s'en procurer de la plus belle espece, pourront s'adresser à M. des Noettes-Groult, à Cherbourg, en affranchissant les lettres.

M. des Noettes-Groult a obtenu, l'année derniere, du Gouvernement, une gratification de 3000 livres, en récompense des soins qu'il avoit pris pour se procurer la belle espece dont est composée son troupeau.

VI.

Lettre à l'Auteur de la Gazette de l'Agriculture, &c. sur les lavemens antivénériens. A Paris le 6 Février 1771.

MONSIEUR,

» Parmi plusieurs secrets annoncés dans » les affiches des Charlatans qui infestent » cette Capitale, il en est un que l'on fait » prendre en lavemens, & que l'on a donné » pour un bon spécifique contre les mala- » dies vénériennes. Les certificats dont s'ap- » puyoit le Distributeur de ce prétendu » spécifique, en avoient d'abord imposé: » mais comme on a toujours lieu de se mé- » fier de ces sortes de témoignages obtenus, » suivant la remarque du célebre M. Astruc, » *tantôt de la prévention & de la complaisance,* » *tantôt arrachés à force de sollicitations &* » *d'importunités, tantôt par d'autres voies,* » des expériences plus sûres & plus suivies » en ont été faites à l'Hôpital de la Pitié » par l'homme même qui les débite. Pour

» cet effet ; on a transféré dans cet Hôpital » douze malades choisis dans les deux sexes, » & tous attaqués de v..... confirmée. Les » Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux » ont suivi réguliérement l'effet de ces re- » medes & de ce traitement commencé le » 25 Août, & fini le 16 Novembre de la » même année. Il en est résulté que sur les » douze malades, trois seulement ont paru » être guéris ; & que des symptômes ordi- » nairement prompts à détruire, n'ont cédé » qu'avec beaucoup de peine dans certains » malades, que dans d'autres, on a vu les » accidens s'aggraver & changer de forme » par le déplacement du virus qui a mis » leur vie en danger ; qu'enfin ces lavemens » ont causé des coliques, des spasmes, des » fiveres aiguës ; ce qui a déterminé l'Ad- » ministration à rejetter cette méthode, » comme insuffisante & dangereuse, &c.

(*Ces vérités constatées par le relevé authentique de ces expériences faites à la Pitié, doivent mettre le Public en garde contre ce remede. On trouvera dans notre Journal de ce mois des éclaircissemens très-propres, ce semble, à détruire la confiance que l'on pourroit avoir en un* secret *contre lequel tout homme sage est naturellement prévenu*).

VII.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 31 Décembre 1770 ; sçavoir, Doreas Gourou d'idem sur idem.

4 D G à 49 liv. 7 s.
5 idem à 64 liv. 2 s.
6 idem à 73 liv. 19 s.
Dito Chanderconna d'idem sur idem.
A D C à 48 liv.
B idem à 53 liv. 2 s.
C idem à 60 liv. 6 s.
Dito Jocnagor de 7 & demie à 8 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
1 D I N à 31 liv. 2 s.
2 idem à 38 liv.
dito de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze.
A idem à 57 liv. 4 s.
B idem à 70 liv.
Dito Cachijoura de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
3 D C Y à 51 liv. 3 sols.
4 idem de 53 liv. 16 s. à 54 liv. 10 s.
5 idem de 56 liv. à 56 liv. 16 s.
6 idem de 69 liv. 2 s. à 70 l. 4 s.
7 idem à 82 liv. 3 s.
Dito idem à petits carreaux d'idem sur idem à lisieres d'or.
4 D P C à 71 liv.
5 idem à 81 liv. 3 s.
6 idem à 100 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur 7 huit à lisieres d'or.
3 D C Y 7 huit à 53 liv.
4 idem à 55 liv. 11 s.
5 idem de 58 liv. 1 s. à 58 l. 11 s.
6 idem à 63 liv.
7 idem à 69 liv.
8 idem à 82 liv. 13 s.
Dito de 8 aunes sur 7 huit.
A idem à 30 liv.
B idem à 35 liv. 5 s.
D P R Y 7 huit à 45 liv. 5 s.
idem à 54 liv. 2 s.
Steinkerques de Bengale de 10 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 S T Q à 19 liv.
2 idem à 25 liv.
5 idem à 27 liv. 1 s.

Le 7 Janvier.

Marchandises de Daka. Tanjebs Anoudy de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
10 T O X de 51 liv. 10 s. à 52 l. 6 s.
11 idem de 58 liv. 10 s. à 59 liv.
12 idem à 72 liv. 6 s.
13 idem à 80 liv. 9 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Fautes à corriger dans la pénultième Gazette.

Premiere page, 2e. colonne, ligne 17, *minée* ; lisez *ruinée*. 5e. pag. 2e. col. art. VI, ligne 5, *la plus petite* ; lisez *le plus petit*.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 10 sols, 25 à 30 liv. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 à 32 liv. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 18 l. 15 sols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv. 10 s., 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 13 & 14 Février 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 91 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Février 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	712			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			marc.
Piastres à . . .	48	17	6 à 49	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Février 1771.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$	
Londres	31 7	16e
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 4	
Cadix	15 2	
Livourne	97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$	
Gênes	95 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Rois*, ...	5 8e à $\frac{1}{2}$ p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1192 $\frac{1}{2}$ 90 92 $\frac{1}{2}$	1192 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	285	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63	63	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 420 1 . .	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Samedi 9 Fév. 1771.		Du Lundi 11.		Du Mardi 12.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, 6 d. m.	A.	Dujean, 6 d. m.	A.	Filleul, 6 d. mois.	A.
Raynal, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Viellard, 6 d. mois.	P.
Pigis, *idem.*	A.	Thevenin, *idem.*	A.	.....	
Baillot, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	.....	
Penchain, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	C.	.....	
Bardin, *idem.*	A.	Domillier, *idem.*	D.	.....	
Lenoir, *idem.*	A.	Masson, 6 p. mois.	O.	.....	
Delarue fils, *id.*	A.	Marsollier, *idem.*	P.	.....	
Gossey, *idem.*	A.	Gendon, *idem.*	P.	.....	
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	S.	.....	
Clouet, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
Hebert, 6 p. m.	M.	.....		.....	
Maupassant, *idem.*	M.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Janvier*.

QUoique l'exportation des grains soit défendue à tous les Habitans du Royaume, le prix en hausse de jour en jour ; & les autres denrées montent à une excessive cherté.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 14 *Janvier*.

Le Vénitien Rosetti, le Ragusien Dimitri, & plusieurs Négocians Européens des Echelles du Levant & particuliérement d'Alep & de Damas, favorisés par Ali-Bey, vont travailler à ouvrir un grand commerce par les Villes de Gedda, de Mocka & de Suez, & peut-être par la Syrie, si cet Usurpateur remplit tout le plan de conquêtes qu'il a formé. Par le succès de ces entreprises, le commerce du Levant embrasseroit celui des Indes, & ruineroit, sans guerre, une partie des établissemens précaires des Nations Européennes dans ces contrées.

Sur un Mémoire présenté aux Réformateurs des Etudes par M. Arduini, Professeur de la Science Agraire dans l'Université de Padoue, le Sénat a résolu d'accorder à ce sçavant & zélé Citoyen, différens terreins, avec une maison de campagne du domaine du Couvent des Dominicains supprimé, afin qu'il puisse employer plus fructueusement ses travaux à perfectionner les pratiques de ce grand Art.

M. l'Abbé Pilati, Secretaire de l'Académie de Physique expérimentale & d'Agriculture de Brescia, dans la vue d'obtenir pour cette Société la protection & les gratifications que la sagesse & la munificence du Souverain ont accordées à plusieurs autres Sociétés Géorgiques, a acquis auprès de cette Ville un lieu propre à faire des recherches & des expériences d'Agriculture. Il y établit un four à chaux dans lequel il y employera les pierres de la riviere voisine, afin d'accélérer le rétablissement de la partie minée de cette Ville, & de tenter, par cette matiere, l'amélioration des terres. On y examinera les propriétés de la marne comme engrais. On y élevera des abeilles suivant une méthode qui les rendra beaucoup plus productives, & qui conservera les insectes que l'on détruit dans le pays pour en recueillir les productions. La cultivation des herbes médicales n'y sera point négligée. Enfin M. l'Abbé Pilati fera les expériences qui lui seront proposées.

Les Propiétaires des terres de Bicinico, du Comté privilégié de Belgrado dans le Frioul, ayant représenté à M. le Comte Mario Savorgnano, Seigneur de ces domaines, qu'en vertu de l'usage du parcours les troupeaux introduits dans les champs après les récoltes, ruinoient tous les travaux entrepris pour les garantir de toute incursion nuisible, détruisoient les nouvel-

les plantations de vignes, détruisoient le sol en le pétrissant avec leurs pieds après les pluies, & causoient enfin toutes sortes de dommages; M. le Comte Savorgnano, au nom de la République, a défendu, sous peine d'amendes, à toutes sortes de personnes, de conduire ou de faire conduire aucune espece d'animaux tant gros que petits, dans les champs qui ne leur appartiendront pas ou qui ne seront pas biens communs, en quelque tems de l'année que ce soit.

De Milan, *le 15 Janvier.*

Depuis la suppression de la Ferme mixte des Finances & Domaines de S. M. I. dans la Lombardie Autrichienne, exécutée le 31 Décembre, les Conseillers chargés de la régie des revenus royaux, travaillent sans relâche à en simplifier la perfection & l'administration, sous l'inspection d'une Chambre des Comptes, établie à l'instar des Pays-Bas Autrichiens. Déja S. M. avoit supprimé différentes caisses, & donné une forme plus économique aux Gabelles & autres parties importantes. Les prix des viandes & du pain ont été fixés à un taux modique pour le tems. M. le Comte Christiani, Questeur de l'Administration générale de l'Economie du Duché de Mantoue, a été nommé Surintendant des Finances de la Lombardie Autrichienne. M. le Marquis Zanetti l'a remplacé dans son premier poste, Ecole des Hommes d'Etat, par les relations immédiates qu'il a avec les Arts, les Sciences, & sur-tout l'Agriculture.

Le Palais du feu Prince Dom Antonio Tolomeo Trivulzi vient d'être converti, suivant ses dernieres dispositions, en asyle pour les Pauvres. Il y en est déja entré un grand nombre, & l'on en recevra jusqu'à cent qui, sur les fonds laissés par leur Bienfaiteur, seront convenablement nourris & vêtus. On les employera aux travaux auxquels ils seront propres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 23 Janvier.*

Les vents contraires ont empêché beaucoup de navires d'arriver dans ce Port. La Méditerranée est infectée de Pirates. Les importations d'huile & de bled, ont été ici très-considérables depuis plusieurs mois.

De Caen, *le 23 Janvier.*

A la fin du mois précédent, les grains commençoient à devenir plus rares dans nos Marchés. Les Propriétaires des terres n'étant pas dans l'usage d'y envoyer leurs bleds, & plusieurs même n'en ayant pas la facilité, cette circonstance a dû nécessairement diminuer la fourniture des lieux publics, en attendant que les choses aient pris un nouveau cours. Les droits des Halles que tous les grains marchands seront actuellement obligés de payer, concourront, avec cette cause, au renchérissement, que le rétablissement de l'abondance rendra moins sensible. Le 11 de ce mois, il tomba, si l'on peut ainsi parler, des nuages de neige si épais qu'il a péri dans la campagne plus de quinze personnes.

De Rouen, *le 30 Janvier.*

Le 18 de ce mois, le Parlement enregistra la Déclaration du Roi, concernant le commerce des grains, à la charge que les dispositions contenues dans les Articles I, II & IV de ladite Ordonnance seront également observées pour ce qui concerne le commerce des farines; en même tems la Cour a arrêté que le Roi seroit supplié de réprimer les abus & les fraudes qui se commettent dans ce dernier commerce. Il a été ajouté en outre que les Fermiers & Laboureurs ne pourront acheter que la quantité de grains qui leur sera nécessaire pour le renouvellement de leur semence ou pour la consommation de leur ménage, à l'exception de ceux qui voudront, après déclaration au Greffe de la Justice royale, faire ou continuer le métier de Bladiers; que les Meûniers ne pourront acheter des grains pour les revendre, & qu'ils ne pourront vendre que ceux provenant de l'émoute; que les Boulangers ne pourront acheter du bled pour le revendre, sinon lorsqu'il sera converti en pain; enfin que l'on ne pourra inférer des Articles VIII & IX de ladite Déclaration, que les Marchands qui voudront faire transporter par mer, d'une Pro-

vince du Royaume à l'autre, des grains ou farines, puissent se dispenser de les embarquer dans un des Ports désignés par l'Article IV de l'Edit du mois de Juillet 1764, desquels transports & chargemens de grains ou farines, ils seront tenus de faire leur déclaration au Greffe de l'Amirauté du lieu de l'embarquement, & de rapporter le certificat en bonne forme du transport & du débarquement desdits grains ou farines dans le lieu de leur destination.

Une pluie abondante ayant fait couler les glaces, nous n'avons pas été dans la nécessité d'ouvrir notre pont, moyennant quoi notre communication avec la Basse-Normandie n'a point été interrompue. Il a regné des vents du Nord-Ouest, si violens, qu'on craint bien qu'ils n'aient causé des naufrages sur les côtes.

Les prix des denrées & marchandises des Isles, & principalement des cotons, diminuent considérablement : il n'y a que ceux des cafés qui se soutiennent.

De Dole, *le* 31 *Janvier*.

Depuis trois mois, la mesure de froment pesant trente livres étoit vendue depuis 4 l. 10 s. jusqu'à 4 l. 15 s. Au Marché du 25, elle fut vendue 4 liv. 8 s., 4 liv. 6 s., 4 l. 4 s. Cette légere diminution est d'un augure favorable.

Aux mois de Juillet & d'Août derniers, les campagnes du Bailliage étoient dans une si grande détresse, qu'une foule de leurs Habitans se refugia dans cette Ville. Nos Officiers Municipaux, dans la vue de procurer des ressources au Peuple par-là considérablement augmenté, ont délibéré d'emprunter 18000 livres, pour les employer en achats de grains : mais ils n'ont trouvé personne qui voulût prêter cette somme, quoiqu'avec intérêt. M. de Maranches de Champvans, en Patriote généreux, & digne de la place de Maire qu'il occupe, a avancé lui-même pour la Ville, sans intérêt, les 18000 livres. Ce trait honorable mérite d'être publié. S'il ne fait aucune impression sur ces hommes durs qui voient souffrir leurs semblables sans souffrir eux-mêmes, il peut du moins exciter une salutaire émulation parmi les ames sensibles dont il suffit de réveiller & de fixer l'attention sur les peines de leurs semblables, pour qu'elles veuillent partager la satisfaction de les adoucir.

De Paris, *le* 6 *Février*.

Par un Edit du mois de Janvier dernier, Sa Majesté a supprimé les sept Offices d'Intendans des Finances, créés par les Edits des mois de Mars 1722, Janvier 1725, Mars 1764 & Novembre 1767, en ordonnant le remboursement de la finance ; & ce par raison d'économie, & afin que les travaux des différens départemens qui sont liés ensemble, soient plus faciles & mieux suivis. Par le même Edit, S. M. crée quatre Offices d'Intendans des Finances, lesquels seront remplis par les sieurs d'Ormesson, Moreau de Beaumont, Trudaine de Montigny, & de Boullongne, en payant chacun d'eux, pour finance, aux Revenus Casuels, la somme de 350 mille livres.

Les Fermiers des voitures établies de Paris à Saint-Germain & Passy, ayant représenté que la cherté soutenue des fourrages & des chevaux leur occasionnoit une perte considérable, & qu'à l'exemple des Fermiers des voitures à la suite de la Cour, ils avoient, au-delà de leurs obligations, introduit l'usage de ramener chez elles les personnes qui arrivoient dans des chaises ou berlines, ce qui les forçoit à des remontes plus fréquentes ; Sa Majesté, par un Arrêt du Conseil du 10 Décembre, a ordonné qu'il sera pris par eux cinq sous d'augmentation par chaque place de berlines & chaises seulement, & non de coches, corbillards & autres grandes voitures.

Par une Ordonnance du 16 Novembre, S. M. voulant que pendant le tems que durera la suspension du commerce de la Compagnie des Indes, les Officiers de Marine de ladite Compagnie, puissent continuer à s'employer, a ordonné que les Capitaines, premiers & seconds Lieutenans, & premiers Enseignes, pourront prendre le commandement des navires que les Sujets de S. M. feront armer, pour toute destination, sans être assujettis à aucun examen ou réception, & en justifiant de leurs qualités. Les seconds Enseignes qui auront au moins soixante mois de navigation, pourront aussi commander lesdits bâtimens; & ceux qui ne les auront pas, seront tenus de les completter, s'ils veulent jouir de la même prérogative, à moins que S. M. ne

jûge à propos de les dispenser. Tous lesdits Officiers continueront de jouir de leurs anciens privileges. Lorsque S. M. jugera à propos de les employer sur ses vaisseaux, Elle leur assignera, par des ordres particuliers, le rang qu'ils devront y avoir. Ils pourront faire leur résidence en tel endroit du Royaume que bon leur semblera, en en informant le Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 de ce mois; les numéros sortis de la roue sont 69. 45. 78. 30. 44.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Succès de la Louviere imaginée par M. Ducarne de Blangy.

M. Ducarne a fait construire à Hirson une louviere suivant la méthode dont nous avons déja donné les principales opérations, & que nous exposerons incessamment dans le plus grand détail. La premiere fois que ce piege a été tendu, deux renards y ont été pris; & le canard qui sert d'appât, n'a reçu qu'un coup de broche au cou, lequel ne l'empêche pas de manger.

Il est bon de rappeller que l'on prendroit plutôt quatre loups qu'un renard, animal très-rusé; & que néanmoins, il est tombé deux de ces animaux dans ce piege.

Le Gouvernement avoit fait donner des ordres pour que l'on conduisît toutes les bêtes mortes des environs à une lieue de distance; cependant il n'y avoit encore qu'un âne depuis vingt-quatre heures seulement. Il est vraisemblable qu'il y avoit beaucoup d'autres bêtes mortes dans les environs; ce qui attiroit nécessairement ces animaux loin de la louviere, & ce qu'il est de la plus grande importance d'éviter, pour les réduire à courir à ces pieges, & pouvoir ainsi parvenir à remplir pleinement l'objet de cette méthode qui seroit d'en exterminer la race dans tout le Royaume.

Le Gouvernement a fait dresser un procès-verbal de la prise des deux renards, faite le 24 Janvier.

Des Officiers d'un Régiment qui a passé à Hirson, l'automne derniere, ont assuré à M. Ducarne de Blangy, que l'hiver précédent, ils avoient pris cinq loups dans une louviere placée auprès de la voierie de la Ville dans laquelle ils étoient en garnison.

Un Tendeur ayant placé son piege auprès d'une bête morte jettée au milieu de la campagne, y prit trois renards en 4 jours, sans avoir fait aucune traînée. D'autres Tendeurs ont assuré qu'ils en avoient pris plusieurs, ainsi qu'un loup, de la même façon.

On peut juger, par ces épreuves en petit nombre, de ce que l'on peut attendre de cette méthode, si elle étoit généralement employée avec les conditions prescrites, & sur-tout si les Loups ne pouvoient trouver ailleurs aucune bête morte.

II.

Observation utile sur les cannes ou roseaux.

M. Arduini, Professeur de Science Agraire à l'Université de Padoue, a reconnu, par quelques expériences, que des cannes ordinaires coupées & laissées pendant long-tems liées en bottes ou faisceaux, on pouvoit exprimer un syrop parfaitement semblable à celui que l'on tire des cannes de sucre. Plusieurs personnes ont goûté de ce syrop, & elles en ont porté le même jugement. Cette découverte peut conduire à des recherches & à une culture qui peut-être dispenseroient l'Europe de tirer du sucre, du moins, en si grande quantité, de l'Amérique; puisque la même qualité dans le suc de notre plante annonce qu'elle est de la même nature & qu'elle doit avoir les mêmes propriétés, quoique moins sensibles que la canne de sucre de l'Amérique, production étrangere à cette partie du monde.

III.

Moyen de détruire l'ergot.

Ce moyen a été employé avec succès dans l'Electorat de Brandebourg; & quoiqu'il ne soit pas généralement praticable, attendu la nécessité dans laquelle sont la plûpart des Laboureurs de faire battre leurs grains de bonne heure, elle mérite néanmoins d'être connue, & elle peut être employée avec

fruit par ceux qui ne sont pas dans le même cas.

Ce moyen consiste à laisser sécher les grains en gerbes dans la grange. La matiere noire renfermée dans l'ergot se pulvérise ; & lorsque l'on bat le grain, cette poussiere malfaisante se dissipe par le moyen du van.

Quelques personnes ont prétendu en Allemagne que l'ergot n'étoit pas nuisible par sa nature ; & elles ont fait des expériences qui sont favorables à leur opinion, & que nous rapporterons dans notre Journal. Cependant comme il est prouvé par d'autres expériences que ce grain, s'il n'est pas toujours malfaisant, l'est du moins le plus souvent ; & que si ce vice ne lui est pas naturel, il l'accompagne du moins ordinairement, & qu'on ne connoît encore ce vice que par le grain même, ce seroit évidemment s'exposer à une maladie cruelle & à la mort, que de s'en nourrir.

On a remarqué que l'ergot étoit sur-tout dangereux, lorsque le pain qui en provenoit étoit encore chaud.

Il peut encore se faire que différentes causes diminuent l'activité du poison, & qu'on ait peut-être jugé trop tôt qu'il n'étoit point malfaisant, parce qu'il n'aura pas eu promptement son effet.

I V.

Poëles de taule pour la table.

Ces poëles de nouvelle construction se fabriquent à Provins. Ils ont été imaginés par le sieur Masson fils, Chauderonnier de cette Ville. Comme ils n'ont point de queue, on les met sur des tables à manger, en plat du milieu. Ils ont dix pouces de hauteur & trois pouces & demi de diametre. On les chauffe avec des braises de ménage, éteintes dans de petits étouffoirs, ou avec des braises de Boulanger, ou encore mieux de fours à chaux ; car ces dernieres n'incommodent pas. Ces poëles échauffent doucement de petites pieces sans cheminée ; ils préserveront les livres de l'humidité ; en été, ils purifieront l'air des chambres où l'on éleve des vers à soie ; on les place aussi sur des Bureaux à écrire. Leur prix est de 3 liv.

V.

Manufacture unique de Draps d'Apocin.

M. Larouviere, Bonnetier ordinaire, a fait connoître en France de quelle utilité l'apocin dont on se contentoit de faire de l'ouate, peut être dans la fabrication de diverses étoffes, velours, draps, &c., comme nous l'avons exposé dans notre Journal du mois de Janvier dernier. Les aigrettes soyeuses de cette plante ont été employées avec succès, mais mêlées avec de de la soie, du coton, &c. Si l'usage ne s'en est pas encore fort étendu, c'est vraisemblablement parce que la plante ayant été jusqu'à présent assez rare, les étoffes dans lesquelles on a introduit ses aigrettes n'ont pas été à un prix fort inférieur, & qu'on a craint peut-être qu'elles ne durassent pas assez pour que cet avantage fût réel. Soit qu'on accueille plus favorablement en Italie les nouvelles découvertes, soit qu'on ait trouvé le secret de mieux filer & mieux travailler l'apocin, il s'est établi, dans l'Etat de Venise une Manufacture de draps purs de cette matiere ; le Public en paroît même très-satisfait. On y en fabrique des pieces entieres de différentes couleurs. Ces draps sont légers, fins & supérieurs aux plus belles étoffes de laines. Les ouvrages d'apocin ainsi perfectionnés pourroient être d'autant plus avantageusement substitués, dans plusieurs usages, aux étoffes de soie, que cette plante croît facilement dans les terres incultes & stériles, tandis que la soie demande tant de dépenses & de travaux.

V I.

Nouveaux Microscopes.

M. Regnaldo Angellieri Alticozzi, de Cortone, Commissaire de S. A. R. le Grand Duc de Toscane à Lucignano, a fait des verres microscopiques d'une telle finesse que la plus petite n'a que la douzième partie d'une ligne. Ce travail a été d'autant plus admiré que les lentilles fameuses de Lewenoeck sont bien loin de cette finesse. Il sera d'une grande utilité pour ceux qui observent la nature, attendu que ces lentilles grossissent les objets d'une maniere prodigieuse.

V I I.

Demande à MM. les Armateurs, Capitaines de navires, &c.

Des Particuliers qui ont des relations en Amérique, mais qui ne sont pas à portée de

ſçavoir tous les chargemens qui ſe font dans les différens Ports du Royaume pour les Iſles, nous ont prié de faire remarquer à MM. les Armateurs, Capitaines, &c. combien il ſeroit avantageux & pour eux-mêmes & pour le Public, qu'ils nous fiſſent ſçavoir de bonne heure leurs armemens avec leur deſtination, le tems de leur départ, &c. pour les publier dans notre Gazette, la ſeule voie par laquelle on peut eſpérer qu'ils ſeront aſſez promptement & généralement connus dans le Royaume. L'utilité de cette correſpondance dépendroit de la diligence que MM. les Armateurs mettroient à nous donner leurs avis. S'ils veulent bien ſe rendre à notre invitation, nous les ſeconderons avec tout le zele poſſible, pour l'intérêt du Public & pour leur propre intérêt.

VIII.

Avis au Commerce ſur des Billets ſurpris.

Par une lettre ſignée qui nous a été adreſſée de Blois le 23 Janvier 1771, MM. Lornet, Prêtre; Couteau, Prêtre; Boutault, Dubin & Leroy, donnent avis au Public que tous les billets que l'on pourroit répandre dans le commerce, ſignés *Doiſy*, *Prêtre*, & au dos deſquels ſe trouveroit en endoſſement un des noms ſuivans, *Dubin*, *Prêtre*; *Boutault*, *Prêtre*; *Lornet*, *Prêtre*; *Leroy*, *Prêtre*, & *Coutault* (tout court) ſont faux, parce que l'on a abuſé de leurs ſignatures.

IX.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés à Texel les 4 & 10 Janvier 1771.

Le navire du Capitaine Pierre E. Ketelaer, venant de Rouen.

Le navire du Capitaine Dorus Kritger, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis du Port de Texel pour les Ports de France le 14 Janvier.

Le navire de O. Cornelizs, allant à Marſeille.

Les navires de B. Ridder, G. Ages, allant à Bayonne.

Les navires de J. Ypes, J. P. Volkerts, J. Lem, D. A. Viſſer, B. Jans, Cl. Claaſz, D. Sybrands, S. Hell, allant à Bordeaux.

Les navires de J. Claaſz, L. Theunis, allant à Rouen.

Les navires de V. Janſz, J. W. Lyn, allant à Breſt.

Les navires de C. Hiddes, A. Sehey, S. Gerbens, S. Auskins, J. J. Stemming, J. P. Smit, J. Hendricka, J. Smit, J. Spanjert, & J. Piers, deſtinés pour différens Ports de France.

Le navire de Matſen Nack, allant à Marſeille.

Les navires de Harmen H. Seba, Jean J. Rouaan, allant à Bordeaux.

Les navires de Luytje Gyſbes, Geert Janſz, allant en France.

Le navire de C. Jaſpers, allant de Hambourg à Morlaix; a péri ſur le Rif de Jutlande.

Le navire de Myndert Bondix Vanderneſſ, venant de Marſeille à Rotterdam, a péri ſur les bancs de Flandres.

X.

PRIX DU PAIN A NANTES

Pendant le courant de l'année 1770.

Dates.	*Blanc.*	*Batelier.*	*Méteil.*	*Seigle.*
22 Févr.	34 d.	29 d.	24 d.	17 d.
1 Mars.	34	29	24	18
29 Mars.	34	29	25	19
19 Avril.	35	30	25	19
21 Avril.	35	30	26	20
26 Avril.	36	30	26	21
10 Mai.	37	31	27	22
7 Juin.	37	31	27	20
13 Juin.	37	31	26	18
28 Juin.	37	31	26	17
9 Août.	35	29	24	16
23 Août.	33	28	23	15
6 Sept.	28	23	20	15
15 Sept.	25	20	17	14
25 Sept.	27	21	18	15
29 Sept.	28	22	19	15
20 Oct.	28	23	20	16
27 Oct.	29	23	20	16
10 Nov.	31	25	21	17
1 Déc.	32	26	22	18
15 Déc.	34	28	25	19

XI.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 19 Janvier 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	141 ½
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	82 ¾
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	81
Ann. de 1756 à 3 ½ p. ⁰⁄₀ .	
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	90
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	.....
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	77 ⅛
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	.....
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	.....
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	196
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	75 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	26
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 / 1761 & 62.	.... / .... } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ¼

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 19 Janvier.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	35	1
Dito, à vue	34	10
Hambourg, à deux usances ½	33	8
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	31	⅛
Dito, à 2 usances.	30	⅞
Bordeaux à 2 us.	30	¾
Cadix	39	
Lisbonne.	66	½
Livourne.	49	⅜

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 19 Janvier.

L'ONCE.	℔	ß	d.
Or monnoyé	3	18	9
dito en barres	3	18	9
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6
Pieces de huit. d°. petites		5	6
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6
Argent en barres.		5	7

Prix du grain à Londres, le 19 Janvier 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 43
De Drêche	27 à 32
De Seigle	27 à 29
D'Orge	20 à 24 6
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'est sur le pied de 27 ℔ 12 ß 10 d. de France le septier de Paris.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; sçavoir, Terindanes Santipour idem d'idem sur 7 huit à 11 douze.

A T S à 88 livres.
B idem à 88 liv.
C idem à 108 liv. 12 s.
Dito idem d'idem sur idem à lisieres d'or.
A 3 T S à 72 liv.
4 idem de 76 liv. 17 s. à 77 liv.
5 idem à 89 liv.
6 idem à 96 liv. 10 s.
7 idem à 110 liv.
Dito idem d'idem sur idem.
A idem à 120 liv. 16 s.
Dito idem de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
A A T S F de 80 liv. à 80 liv. 2 s.
B idem à 89 liv. 6 s.
C idem à 115 liv.
Dito Chanderconna d'idem sur idem.

A T C Y à 48 liv. 1 sol.
2 idem à 61 liv. 1 s.
Dito de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
3 T C de 89 liv. 2 s. à 89 liv. 4 s.
4 idem de 113 liv. 12 s. à 113 liv. 19 s.
5 idem à 130 liv. 2 s.
6 idem à 145 liv. 14 s.
Dito idem idem sur idem à lisieres d'or.
A 4 T C de 66 liv. à 66 liv. 4 s.
5 idem de 77 liv. 5 s. à 78 liv. 1 s.
6 idem à 90 liv. 6 s.
Dito Domiacaly d'idem sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
A T D C à 100 liv.
Tocques de 15 & demie à 16 aunes sur 5 huit à lisieres d'or.
A T O à 57 liv.
B idem à 64 liv. 10 s.
Dito id. d'id. sur 7 seize & plus à lisier. d'or.
4 idem à 43 liv. 6 s. . . . . .
5 idem à 48 liv. . . . . .
6 idem à 58 liv. 10 s. . . . . .
(*La suite à une autre Feuille.*)
. . . . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Février* 1771.

	₶	ß	
Or de Portug. à . .	714		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	712		
Ducats à	97	5	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	82		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6 *marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 6 Février* 1771.

Amsterdam	54	7	8e à ¾
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	97 ½		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. % perte.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, 6 premiers & 6 derniers mois 1770.

Du Lundi 4 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 5. *Messieurs*	
Delamotte, six p. mois 1770.	A.	Marsollier, 6 d. m.	C.
Dujean, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Alissant, *idem.*		Defrance, *idem.*	E.
Creuzé, *idem.*	C.	Cauchy, Secr. de M. de Tournieres, *idem.*	F.
Certain, *idem.*		Defays, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	M.	Chaponnel, *id.*	
Thevenin, *idem.*	T.	Maigret, six p. mois.	M.
. . . . .		Hurel, *idem.*	
. . . . .		Viellard, *id.*	
. . . . .		De Fremilly *id.*	Z.
. . . . .		Roberge, six d. mois.	
. . . . .			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi* 4.	*Mardi* 5.	*Mercredi* 6.
COMP. D. IND.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Actions de 2500 l	1140 45 47 ½ 50	1150	1160 . . . .
Emprunt Oct. .	260	270	270 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63 ½ 64 63 ½ .	63 ½	63 ½ 63 . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 380 .	4e 430 5e 390 .	4e 425 5e 380 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAQUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 8 *Janvier.*

ON continue à procéder au payement des dettes publiques, sans cesser de satisfaire au payement des dépenses ordinaires de la Couronne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Janvier.*

La Nation recueille tous les jours avec autant de reconnoissance que de joie les fruits des voyages de notre Auguste Souverain qui, au bien qu'il a déja fait, semble avoir tant vécu. L'établissement d'une Manufacture de draps larges à Dram en Norvege est une idée que la visite des Manufactures d'Angleterre paroit avoir inspirée à S. M.

ALLEMAGNE.

D'HEILBRONN, *le* 10 *Janvier.*

Le Magistrat a rempli les magasins publics d'une si grande quantité de grains que chaque Habitant a la liberté de s'en fournir pour quatre mois, & qu'on est assuré d'en avoir suffisamment pour attendre la récolte. Le prix en est modéré, autant que les circonstances peuvent le permettre. Ceux qui le trouveroient trop cher, peuvent se pourvoir chez l'Etranger. Les Journaliers y trouveront aussi du pain à un prix très-modique, pourvu qu'ils aient soin de prévenir de la quantité nécessaire à leur subsistance & à celle de leurs familles. Il est même permis aux Etrangers de venir en acheter. On donnera de l'ouvrage à ceux des pauvres Ouvriers qui ne seroient pas employés, & ce travail leur procurera une ressource suffisante. Le Magistrat, dans l'Ordonnance que l'amour de l'humanité lui a dictée à ce sujet, finit par inviter les Citoyens aisés à seconder ses vues patriotiques & à consacrer leur superflu au soulagement des malheureux.

ITALIE.

DE GENES, *le* 10 *Janvier.*

Il y a eu dans les mers de la Romagne, de Sicile, d'Espagne beaucoup de naufrages. Toutes les marchandises & denrées des Indes sont renchéries dans les Ports de ce dernier Royaume.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 17 *Janvier.*

Il s'est établi à Philadelphie une filature publique, formée par une Société qui encourage & excite la culture des mûriers & l'éducation des vers à soie. On y a aussi élevé une belle Manufacture de porcelaine où l'on

fait, entr'autres ouvrages, des tasses qui valent mieux que celles de Bow & de Stratford. Les Arts naissent dn sein de l'Agriculture, & l'Agriculture & les Arts de nos Colonies nous menacent de ne nous laisser bien-tôt qu'un commerce passif avec elles.

Les Forges de Pit-Coal, établies par Lettres-Patentes, réussissent au-delà des espérances des personnes intéressées à cette entreprise. On sent tout le prix de cet établissement, lorsqu'on se rappelle que, ces dernieres années, nous avons fait passer en Suede plus de cent mille livres sterlings, pour nous pourvoir de cette matiere.

La Noblesse du Comté de Sussex forme actuellement une Société pour l'encouragement des Manufactures & de l'Agriculture, sur-tout de la culture & du travail des denrées, matieres & marchandises qui manquent dans le pays. Les personnes les plus distinguées du Comté sont entrées dans cette louable association.

Il vient d'être expédié des ordres pour qu'on prépare à Jersey & à Guernesey de nouveaux navires destinés à grossir le nombre de ceux qui seront employés, le printems prochain, à la pêche de la baleine & de la morue.

La taxe sur le houblon a produit en 1770 la somme de 101,131 liv. sterlings 2 sols 11 deniers.

Le prix du bled, depuis le 14 jusqu'au 31 Décembre, a haussé de 37 à 45 shellins, le quarter, suivant l'état présenté au Lord Maire & à la Cour des Aldermans, après tant de moyens employés pour le faire baisser. Ainsi, dans l'espace de dix-sept jours, l'augmentation du bled a été de plus de vingt pour cent, ce qui doit nécessairement en opérer une proportionnelle dans le prix du pain, quoique l'on fasse. On attribue en partie ce renchérissement étrange à la presse des Matelots dont plusieurs étoient habituellement employés sur des bâtimens chargés de grains, & dont les autres ne veulent pas courir les risques de se mettre à la manœuvre. On se flatte que les cris du Public engageront les gens en place à protéger les vaisseaux chargés de grains pour Londres. Le Lord-Maire a demandé, pour cet effet, aux Lords de l'Amirauté un nombre suffisant de bons Matelots; & il a été réglé par l'Amirauté qu'il lui en seroit accordé autant qu'il en desireroit pour remplir cet objet.

Le 15, les farines ont beaucoup augmenté de prix, celui du pain a haussé de moitié.

La nuit du 15 au 16, le barometre a été trois degrés plus bas qu'on ne l'avoit vu depuis dix ans en Angleterre. Le 11 à dix heures du matin, il étoit plus bas qu'il ne l'est communément en cette saison, dans les parties les plus septentrionales du Danemarck & de la Finlande.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 21 Janvier.*

Le bâtiment François, l'*Unique-Marie*, Capitaine Jean Sybrands, venant de Charente, & en dernier lieu de Dunkerque, est arrivé hier dans ce Port, & y a débarqué une partie de sa cargaison; le reste qui consiste en syrop mélasse est destiné pour Bruges. Le navire Hollandois, les *Deux-Sœurs*, Capitaine Jean Slaak, fit voile Samedi pour Bordeaux, mais il doit en passant toucher au Port de Dunkerque, pour y prendre un chargement de mâts & ustensiles de navire.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 29 Janvier.*

Les pluies continuelles tiennent toujours tous le bas pays inondé, & ne laissent presque plus d'espérance de l'ensemencer entiérement. Pour suppléer à la récolte des grains, on se propose de planter des patates au mois de Mars, pour recueillir en Septembre. Mêlées avec de la farine de grains, on en fait du pain excellent. On doit publier un Mémoire instructif sur leur culture.

Les chemins étant impraticables en plusieurs endroits, la difficulté du transport fait renchérir les denrées.

La premiere sorte de sucre se vend de 56 à 58 liv. le quintal; les autres sortes à proportion. Les petits sucres sont à 44 liv., les communs, de 40 à 43; & la tête, de 35 à 38.

Le café se vend de 19 s. 6 den. à 22 s. 6 den.

Les eaux-de-vie sont à 190 l. les 32 veltes,

Cette ſemaine, il s'eſt détaché près du Port Lormont, à une lieue de cette Ville, un quartier de roche qui a écraſé une maiſon, deux enfans & une femme ont péri ſous les ruines.

DE NANTES, *le 19 Janvier.*

Depuis le commencement de ce mois, il n'eſt entré dans ce Port & les petits Ports voiſins que de petites quantités de grains. Les principales cargaiſons des navires ont été en fruits, vin, eau-de-vie, huile, la plus grande partie tirée des Ports de France. Il nous eſt arrivé du fer de Bilbao & de Suede, &c. Les principaux chargemens des navires étrangers ſortis du Port étoient en denrées de l'Amérique.

La premiere ſorte de ſucre ſe vend de 66 à 68 liv. le quintal; la ſeconde de 60 à 62; la troiſième de 58 à 60; la quatrième de 50 à 52; tête 44.

Le coton de Saint-Domingue eſt à 160 l. le quintal; & celui de la Martinique & de la Guadeloupe à 150 liv. Le café de la premiere de ces Iſles, 20 ſ. 6 den. la livre; & des autres, de 22 ſ. à 22 ſ. 6 den.

DE GRENOBLE, le 21 *Janvier.*

L'Agriculture offre dans les environs de cette Ville des choſes dignes de remarque. Il eſt peu de cantons, par exemple, où l'on cultive mieux les hautins. L'arbre qui ſupporte la ſouche dans les terreins gras & humides, eſt taillé en vaſe évuidé en-dedans. L'on voit à Gieves à une lieue d'ici, dans un fonds de M. Couturier, des hautins dont le tronc des ſouches a juſqu'à quatre pieds de circonférence; il y en a même deux qui n'en ont pas moins de cinq. C'eſt un de ces phénomenes qui, pour n'être pas croyables, n'en ſont pas moins réels.

Dans les terreins argilleux & ſecs, on éleve la vigne en éventail à environ huit pieds de hauteur. Pour former l'éventail, on plante de forts poteaux dont on a un peu brûlé la partie qui doit être enterrée: on les unit par le moyen de nates que l'on cloue par-deſſus. Le raiſin y mûrit mieux que ſur les arbres en vaſe, mais il produit moins.

DE LYON, *le 24 Janvier.*

Quelques perſonnes commencent à s'apercevoir qu'il y a au ſortir de cette Ville des milliers de ſeterées de terrein preſque entiérement inculte; & que la ſeterée de ce terrein de la longueur de 900 toiſes, ne ſe vend guères que 50 livres, tandis qu'au-deſſous, le terrein de même nature cultivé, eſt porté juſqu'à 1200 livres, la même meſure. Les mêmes perſonnes prétendent que l'abandon de ce terrein doit, au moins en partie, être attribué à l'établiſſement de tant de Manufactures, & qu'il doit néceſſairement contribuer à la rareté & à la cherté des denrées que nous éprouvons quelquefois. Il eſt vrai que dans cette étendue, il y a des plaines dont il faudroit épierrer la ſurface à environ ſix pouces de profondeur; & qu'au-deſſous, c'eſt une terre argilleuſe qui manque de *gluten* ou de lien, de maniere qu'elle eſt ſans conſiſtance & ſe deſſéche trop aiſément. Mais on a propoſé des moyens de fertiliſer l'argille, & peut-être ſi le goût de l'Agriculture ſe ranimoit ici, trouveroit-on des hommes éclairés qui imagineroient des moyens peu coûteux d'épierrer ces terres. L'induſtrie humaine a fertiliſé bien des montagnes & des ſables, même dans ce Royaume.

DE TROYES, *le 26 Janvier.*

La Champagne voit, avec joie, dans différens cantons un commencement de diminution dans le prix des grains. Il paroît que ceux qui en font le trafic, ne le font plus qne ſous les yeux très-vigilans des Officiers de Police, leſquels ne ſouffriront jamais ces achats & ces ventes qui avoient lieu dans les greniers aujourd'hui fermés & inacceſſibles. Auparavant, les Marchands & les Boulangers, quand ils avoient leurs magaſins remplis, ſelon leur pouvoir, manœuvroient tous, ceux-là d'une maniere, ceux-ci d'une autre, pour faire augmenter le prix des grains, & faire valoir ainſi le leur; au lieu qu'à préſent, ils ne le pourront pas, parce que la choſe leur eſt défendue, & qu'il y aura bien moins de gens qui ſe mêleront de ce trafic, & par conſéquent bien moins de Monopoleurs. Il ne ſera pas hors de propos d'expoſer deux pratiques qu'ils ont employées dans ce pays-ci, ces deux dernieres années.

On ſçait que les Laboureurs aiſés ne font battre leurs grains qu'à meſure qu'ils peu-

vent consommer les pailles. La paille séjournant dans les greniers, les souris ne tarderoient pas à s'y loger; & lorsqu'elles y ont touché, les chevaux n'en mangent pas. Les Marchands de grains se répandoient donc dans les campagnes chez tous les Laboureurs aisés, & y achetoient tous les bleds qu'on vouloit leur vendre, à la charge qu'on les leur fourniroit aussi-tôt qu'ils seroient battus, sçachant fort bien que les Laboureurs ne presseroient pas leur fourniture, & qu'ils n'auroient besoin de fonds qu'à mesure qu'on leur délivreroit la denrée (au moyen de quoi il ne leur falloit pas des avances aussi considérables que bien des gens le croient). Ils étoient assurés par-là que les Fermiers ne conduisant point de bled dans les Marchés des Villes, le prix en augmenteroit nécessairement; car ils en devenoient les maitres. Il est vrai que s'ils avoient craint que par un commerce bien animé, il ne vint, dans les lieux de leur vente, d'autres Marchands & d'autres grains, leur spéculation auroit manqué, le prix auroit baissé, & ils auroient pu être les dupes de leurs artifices; mais ils ne le craignoient pas. Ainsi ils amenoient au Marché, chaque semaine, autant de grains qu'il leur en falloit pour refaire des fonds & payer celui qui devoit leur arriver. Par cette manœuvre bien combinée, ils n'avoient besoin d'argent que pour la fourniture d'une semaine; & les Marchés se trouvoient suffisamment garnis, de maniere que l'œil de la Police la plus surveillante ne pouvoit pas pénétrer leur artifice, comme elle peut le pénétrer aujourd'hui.

On a vu aussi plusieurs hommes inconnus parcourir les campagnes, demander à voir les grains des Laboureurs, en vanter la qualité, & disposer adroitement ceux-ci à en demander un prix fort haut. Quand ensuite les Laboureurs faisoient leur demande, ils y acquiesçoient; mais à condition qu'on leur livreroit les grains dans un délai si court, qu'il étoit impossible qu'ils pussent être battus dans cet intervalle, ou que le Laboureur se seroit exposé à perdre ses pailles. Le Marché ne se concluoit pas; mais le Fermier à qui l'on avoit offert un haut prix de ses grains, ne vouloit ensuite les laisser qu'à ce prix lorsqu'il l'apportoit au Marché, & s'il parvenoit à le vendre à ce taux. Les Marchands, maîtres des autres grains, profitoient, par cette manœuvre, de l'augmentation; ce qui ne peut pas arriver aujourd'hui, quand même les Laboureurs seroient dans la nécessité de vendre & dans l'impuissance d'aller vendre au Marché, parce qu'ils ne peuvent pas aller de même dans les campagnes donner le ton dans les Marchés, écarter ou subjuguer leurs concurrens, &c. &c. &c.

D'ORLÉANS, *le 27 Janvier.*

Il regne dans le vignoble de ce pays, parmi les vaches, une maladie que les Paysans appellent le *crû*. Cette maladie les attaque ordinairement l'hyver: elle leur *appointit* l'epine du dos; la peau adhérente aux côtes est collée sur les os; lorsqu'on y touche, l'animal ploye le ventre jusqu'à terre; & le mal les tient depuis les épaules jusqu'aux hanches. Il seroit bien à desirer que l'on découvrit un remede ou un préservatif contre cette maladie qui fait un tort d'autant plus considérable au Paysan, qu'elle est presque périodique. Il ne seroit pas moins à desirer que la cause de cette maladie particuliere, ce semble, à ce canton, fût connue; & c'est ce dont malheureusement on néglige trop souvent de s'instruire.

A la derniere taxe du pain, il y a eu augmentation sur chaque espece.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Observations sur les Champignons.

Quæ voluptas tanta cibi ancipitis? Il y a des champignons vénéneux par leur nature; ils le deviennent tous par vétusté.

Il y a des champignons si vénéneux que quand on les a tenus quelque tems dans la main, ils produisent des convulsions & autres semblables accidens. Si après avoir manié le champignon vénéneux des bois, on porte la main aux paupieres, on y ressent des démangeaisons très-cuisantes.

Lorsqu'on doute de la bonté d'un champignon, il faut en couper quelques parcelles & les mettre dans du lait: s'il est

PRIX Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Pari
N°. 10 marc ou du quintal du même poids.

Noms des Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
ALENÇO							
Bernay.	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
	. . . .	233	151 10	. . . .	14	150	90	30
STRASBOU							
Belfort.	54 5	210	. . . .	35	. . . .	189	169	15
	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	126	9
BORDEA							
Blaye.	84	126	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES.							
Brest.	. . . .	233 6	. . . .	46 13	14 3	160	140	9
Vannes.	. . . .	. . . .	. . . .	67 10	33 15	210	130	37 10
	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	150	90	10
CHAALON							
Troyes.	85	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Langres.	220	250	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
	220	420	. . . .	70	. . . .	200	150	18
CAEN.							
Bayeux.	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
	. . . .	. . . .	196	. . . .	14	200	90	20
GRENOB							
Briançon.	84	280	. . . .	126	. . . .	120	130	10
	62 4	171 14 6	. . . .	. . . .	. . . .	100	100	9
DIJON.							
Avalon.	200	210	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Mâcon.	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
	98	336	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	20
LYON.							
Saint-Etienn	104 19	333 14	. . . .	89 1 9	. . . .	130	72	17
Roanne.	72	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
	35 1 4	102 5 8	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	8
LIMOGE							
Angoulême.	90	300	. . . .	. . . .	. . . .	180	160	18
	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
METZ.							
Verdun.	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Sédan.	80 15 4	222 2	. . . .	16 3	. . . .	150	90	15
	. . . .	409 4	. . . .	28	. . . .	140	100	30
MOULIN							
Nevers	93 6 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	20
Aubusson.	70	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	. . . .	
ROUEN.							
Le Havre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
Dieppe.	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	24
	. . . .	393	. . . .	21	30	200	. . . .	35
PERPIGN							
Pamiers.	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142 10	145	30
SOISSONS							
Laon.	90	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	15
Noyon.	146	504	. . . .	47	47	80	70	25
	90	. . . .	. . . .	. . . .	36	200	. . . .	20
TOURS.							
Angers.	97 14	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Le Mans.	89 12	280	168	. . . .	17	180	110	15
	124	. . . .	. . . .	. . . .	16	250	150	20

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

N°. 10. *Février 1771.*

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
ALENÇON.	24 13 8	18 7 1	17 2 10	2 9	2 6	2 3	14 14 10	7 4	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Bernay.	25 10	24	. . . .	3 3	2 1	2	12 6	10 6	1 15	1	. . . .	. . . .	. . . .	233	151 10	. . . .	14	150	90	30
STRASBOURG	34	29 12	25 4	4 10	3 5	2 7	16 10 8	10 5 8	2 11 3	1 19 4	. . . .	. . . .	54 5	210	. . . .	35	. . . .	189	169	15
Belfort.	32	27 12	27 6	3 5	3 3	2 11	21 17	7 5 8	1 18	1 10	. . . .	. . . .	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	126	9
BORDEAUX.	31 10	25	23 10	3 11	3 2	2 2	18	10 13 4	2	1 10	. . . .	. . . .	84	126	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	29	26 2	24 14	3 6	2 9	2	. . . .	12 4 6	3	2	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES.	23 4	18 4 3	15 14 3	2 2	1 9	1 4	15 14 3	6 15	1 6	18	. . . .	. . . .	. . . .	233 6	. . . .	46 13	14 3	160	140	9
Brest.	33	25 8 5	20 17 6	3 9	3 6	3	20 11 10	11 5	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67 10	33 15	210	130	37 10
Vannes.	26 15 4	. . . .	15 16	3 3	2 1	1 9	. . . .	8 16 5	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	150	90	10
CHAALONS.	30 13 10	. . . .	18 1 6	3 10	. . . .	2	13 3 3	6 11 3	3	1 10	. . . .	. . . .	85	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	29 2	. . . .	19 13	4	2 6	. . . .	15 6	7 7	3	2 10	. . . .	. . . .	220	250	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
Langres.	38 7 6	. . . .	25	4 3	4	2 9	17 3	7 3	3 12	18	. . . .	. . . .	220	420	. . . .	70	. . . .	200	150	18
CAEN.	25 18 4	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	15 16 9	7 15 6	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
Bayeux.	26 16 6	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	15 3 9	8 2	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	196	. . . .	14	200	90	20
GRENOBLE.	38 11 4	30	27 8 6	5 4	3 9	3 5	28 5 8	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	126	. . . .	120	130	10
Briançon.	30 14 4	24 18 9	19 13 9	2 6	2	1 9	13 2 6	8 15	2 18 4	1 15	. . . .	. . . .	62 4	171 14 6	. . . .	. . . .	. . . .	100	100	9
DIJON.	32	25 6 8	19 4	5	2 6	. . . .	18 13 4	9 5 1	3	1 10	400	. . . .	200	210	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Avalon.	33 12	28 16	. . . .	3 3	2 4	. . . .	14 8	7 10	2 10	1 15	. . . .	. . . .	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
Mâcon.	42	38 8	34 16	4 2	2 10	. . . .	26 8	11 8	5	2 2	. . . .	. . . .	98	336	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	20
LYON.	38 3 5	33 2 10	31 6 2	4 8	2 11	2 6	22 17	11 17 8	5 5	2 12 7	. . . .	. . . .	104 19	333 14	. . . .	89 1 9	. . . .	130	72	17
Saint-Etienne.	40 3 3	37 15	35 8 1	4 1	3 9	3 2	20 7	10 8 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Roanne.	37 10	. . . .	33 15	4 8	4 4	3 6	16 17	11 5	2 18 5	2 6 9	. . . .	. . . .	35 1 4	102 5 8	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	8
LIMOGES.	31 10	. . . .	26 15 6	3 11	. . . .	3 7	. . . .	10 5	2 5	1 15	. . . .	. . . .	90	300	. . . .	. . . .	. . . .	180	160	18
Angouleme.	26 7 5	19 8 9	. . . .	3 3	2 7	. . . .	. . . .	10 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
METZ.	29 5	22 10	20 5	3 1	2 10	2 4	15 8 6	6 17 1	2	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	30	. . . .	16 10	3 6	3	2 5	15	5 8	2 10	1	. . . .	. . . .	80 15 4	222 2	. . . .	16 3	. . . .	150	90	15
Sédan.	27 8 8	. . . .	18 12	3 9	3	2	13	6 10	2 10	1 12	420	280	. . . .	409 4	. . . .	28	. . . .	140	100	30
MOULINS.	35	. . . .	29 3 8	4 5	. . . .	4 1	21 2	10 10	2 10	2 10	. . . .	. . . .	93 6 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	20
Nevers.	36	30	26	4	. . . .	3 4	24	8 16	2 8	1 10	. . . .	. . . .	70	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
Aubusson.	42	. . . .	42 4	4	. . . .	3 6	. . . .	. . . .	2 10	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	. . . .	
ROUEN.	28 14 10	22 7 2	19 17 6	3 6	3	2 6	14 1 6	10 2 6	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
Le Havre.	28	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	16	9	3 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	24
Dieppe.	25 15 3	21 8 11	17 14 7	4	2 8	2	13 14 6	8 7 1	3	1 15	390	550	. . . .	393	. . . .	21	30	200	. . . .	35
PERPIGNAN.	24 8 1	18 11	. . . .	3 1	2 9	. . . .	11 9 8	11 18 8	1 12	9 4	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers.	25 7 11	20 3 1	19 2 11	2 7	. . . .	2 1	. . . .	12 8 1	2 8 9	1 16 6	. . . .	. . . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142 10	145	30
SOISSONS.	25 17 6	24 6	18 15	3 1	2 8	2 5	15	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	15
Laon.	20 12 4	20	17 18 7	3 3	3	2 6	17 4	6 4	2	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	47	47	80	70	25
Noyon.	26 11 8	23 16 8	. . . .	3	2 9	. . . .	15 15	7 5 9	2	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	36	200	. . . .	20
TOURS.	24 13 3	21 1 2	17 2	3 1	2 6	2 2	15 15 8	6 5 3	2	2 5	. . . .	. . . .	97 14	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Angers.	23 9	20 14 8	18 8 7	2 9	2 2	1 6	17 13 2	9 4 3	1 15	1	. . . .	. . . .	89 12	280	168	. . . .	17	180	110	15
Le Mans.	24 13 1	22 7	19 8	2 2	1 8	. . . .	15 18 4	7 15 4	2 5	2	. . . .	. . . .	124	. . . .	. . . .	. . . .	16	250	150	20

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye		Laine		Lin		Chanvre		Cire		Suif.	Fer.	Huile			
					brute.	apprêtée.	brute.	filée.	fin.	commun.	fin.	commun.	jaune apprêt.	blanche.			d'Olive.	de Noix.	de Navette.	de Poisson
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Bernay.	20	60	30	90	. . . .	. . . .	60	200	75	60	40	35	175	185	52 10	22	. . . .	. . . .	. . . .	
STRASBOURG.	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	82 3	179 18	182	81 2	80 1	45 15	187 4	216 6	42 8	15 12	. . . .	. . . .	. . . .	
Belfort.	. . . .	70	40	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
BORDEAUX.	20	110	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	20	61	35	35	35
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	60	60	
RENNES.	4 10	60	40	42	2000	2500	200	400	120	90	90	70	160	220	48	20	80	67	35	50
Brest.	12	75	42	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
Vannes.	7	50	25	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	80	. . . .	24	200	240	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .	
Troyes.	9	60	35	50	. . . .	. . . .	135	600	600	350	250	140	155	205	52	17	80	. . . .	50	
Langres.	15	50	30	35	. . . .	. . . .	110	220	120	60	80	20	160	226	50	12	70	50	40	40
CAEN.	15	90	40	80	. . . .	. . . .	130	230	100	50	70	40	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	150	200	90	70	80	60	160	230	48	. . . .	90	60	. . . .	50
GRENOBLE.	8	60	33	45	1980	2310	110	247 10	. . . .	. . . .	33	27 10	175	185	44	25 4	82 15	38 10	. . . .	
Briançon.	7	50	25	. . . .	. . . .	. . . .	58 6 8	81 13 4	. . . .	. . . .	46 13	40 16 8	175	210	46 13	26 5	81 13 4	58 6 8	. . . .	
DIJON.	16	75	30	60	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	63	15	80	43	42	50
Avalon.	6	80	40	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Mâcon.	10	100	50	100	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	25	85	45	45	45
LYON.	7 15	80	62	79	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49 1 11	23 7 6	. . . .	. . . .	58 16 6	18 14	81 16 6	58 8 11	58 8 11	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49 1 11	19 17 6	75 19 7	64 5 10	. . . .	
Roanne.	8	60	40	36	. . . .	. . . .	81 16	350 13	. . . .	. . . .	46 15	35 1	175 6	280 10	70 2 8	22 7 6	81 16 6	58 8 11	52 12	87 13 5
LIMOGES.	4 10	90	50	50	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	. . . .	40	. . . .	
Angoulême.	6	70	. . . .	50	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17 15	85	24	20	30
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun.	8	50	30	30	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17 10	120	. . . .	50	
Vadan.	40	60	35	40	. . . .	. . . .	120	180	110	90	. . . .	65	150	250	50	22 10	90	. . . .	45	70
MOULINS.	10	70	50	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	225	45	17 10	90	45	40	60
Nevers.	5 10	80	40	40	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	40	16	80 10	60	40	60
Tabusson.	15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	84	130	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	. . . .	56	25	110	60	. . . .	50
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	14	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62 10	34	180	200	60	20	80	. . . .	. . . .	
Seppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
PERPIGNAN.	11	70	40	. . . .	1782	. . . .	46 10 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150 1 3	208 3 5	44 13 10	15 6 1	65 15 1	. . . .	. . . .	
Amiers	12	55	40	70	. . . .	. . . .	146 5 7	182 17 1	85 6 8	67 11	54 17 1	36 15 5	146 6 11	195 11	42 13 4	18 17 10	91 8 6	97 10 5	. . . .	
POISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	60	19	75	50	40	
Son.	22	65	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	60	19	90	. . . .	65	
Lyon.	15	75	40	36	. . . .	. . . .	100	. . . .	100	60	50	30	200	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	60	. . . .	
Angers.	10	60	40	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	25	150	225	52 10	22	90	40	. . . .	
Le Mans.	8	85	65	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	32	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	

Noms des Villes	Cire apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon
ALENÇON. .	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Bernay. . . .	185	52 10	22	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
STRASBOUR(4	216 6	42 8	15 12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Belfort. . . .	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
BORDEAUX.	230	60	20	61	35	35	35	
Blaye.	. . . .	. . . .	25	75	60	60		
RENNES. . .	220	48	20	80	67	35	50	
Brest.	250	50	20	100	50	. . . .		
Vannes. . . .	240	45	18	. . . .	. . . .	. . . .		
CHAALONS.	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .		
Troyes. . . .	205	52	17	80	. . . .	50		
Langres. . . .	226	50	12	70	50	40	40	
CAEN. . . .	230	50	20	90	70	. . . .	50	
Bayeux. . . .	230	48	. . . .	90	60	. . . .	50	
GRENOBLE..	185	44	25 4	82 15	38 10	. . . .		
Briançon. . .	210	46 13	26 5	81 13 4	58 6 8	. . . .		
DIJON. . .	215	63	15	80	43	42	50	
Avalon.	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Mâcon. . . .	225	60	25	85	45	45	45	
LYON.	. . . .	58 16 6	18 14	81 16 6	58 8 11	58 8 11		
Saint-Etienne. . . .	. . . .	49 1 11	19 17 6	75 19 7	64 5 10	. . . .		
Roanne. . . . 6	280 10	70 2 8	22 7 6	81 16 6	58 8 11	52 12	87 13 5	
LIMOGES. .	200	60	19	. . . .	40	. . . .		
Angoulême. . .	215	45	17 15	85	24	20	30	
METZ. . .	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Verdun. . . .	250	50	17 10	120	. . . .	50		
Sedan. . . .	250	50	22 10	90	. . . .	45	70	
MOULINS. .	225	45	17 10	90	45	40	60	
Nevers. . . .	220	40	16	80 10	60	40	60	
Nebusson. . .	. . . .	56	25	110	60	. . . .	50	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .		
Le Havre. . .	200	60	20	80	. . . .	. . . .		
Neufchâtel. . . .	200	57	26	70	55	32	50	
PERPIGNAN. 1 3	208 3 5	44 13 10	15 6 1	65 15 1	. . . .	. . . .		
Prémiers . . . 6 11	195 11	42 13 4	18 17 10	91 8 6	97 10 5	. . . .		
POISSONS. .	240	60	19	75	50	40		
Pon. . . .	270	60	19	90	. . . .	65		
Lyon. . . .	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .		
TOURS. . .	240	45	20	80	60	. . . .		
Angers. . . .	225	52 10	22	90	40	. . . .		
Le Mans. . .	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .		

malfaifant, les mouches qui goûteront de ce lait périront ſur le champ.

C'eſt une très-bonne méthode que de faire bouillir les champignons, avant de les employer, dans de l'eau & du vinaigre : on jette cette premiere eau.

Lorſqu'on a mangé des champignons vénéneux, on éprouve d'abord un ſentiment de peſanteur & d'extenſion à la région de l'eſtomac, reſpiration très-gênée, étranglement ſingulier, hoquet, quelquefois vomiſſement, urines ſuſpendues ou troubles & épaiſſes. Dans le ſecond période, reſpiration de plus en plus anhéleuſe, poux petit, ſyncopes, friſſons, ſueurs froides; alors la gangrene eſt établie & la mort eſt inévitable.

L'eau tiede & l'huile n'ont aucun effet contre ce poiſon. Le vinaigre étendu dans beaucoup d'eau (l'oxicrat ou le *poſca* des Anciens) eſt le ſpécifique propre à en détruire l'activité. On peut donner à la fois l'antidote & l'émétique. Les Anciens adminiſtroient l'oximel compoſé de trois parties de vinaigre ſur trois parties de miel. Panarole aſſure que par ce dernier remede, il n'a péri perſonne entre ſes mains à Rome où les empoiſonnemens par les champignons ſont ſi fréquens. Galien & les autres Médecins ont fait, avec le même contrepoiſon, les cures les plus heureuſes. Le vinaigre a toujours été la baſe des compoſitions adminiſtrées avec ſuccès, & il paroît en être l'unique antidote. On conjecture que les acides végétaux pourroient bien avoir la même efficacité que le vinaigre.

I I.

Maniere très-expéditive de raper.

Les Portugais de l'Iſle Sainte-Catherine & des côtes de la terre ferme qui l'environnent, ſuivent, pour raper le manioc, une méthode bien ſimple, dont l'uſage pourroit être appliqué à beaucoup d'objets. Ils ſe ſervent d'une grande roue de bois, dont les jantes, à leur ſurface extérieure, ſont creuſées en canal; & ce canal eſt couvert d'une rape de fer. On approche de cette rape en appuyant un peu deſſus, pendant qu'une autre perſonne tourne la roue; ce qui produit l'effet d'une rape à tabac. Cette manœuvre avance beaucoup l'ouvrage & expédie en peu de tems beaucoup de racines.

I I I.

Remede efficace contre la brûlure.

Les brûlures cauſent des douleurs aiguës; elles ont quelquefois des ſuites fâcheuſes; & la plûpart des remedes que l'on a indiqués juſqu'à préſent n'ont pas eu beaucoup d'effet. La recette ſuivante a été ſouvent éprouvée & toujours avec ſuccès.

Prenez un morceau de chaux vive, gros comme un œuf, & faites l'éteindre dans une quantité d'eau proportionnée. Lorſque la chaux ſera bien éteinte, prenez-en l'eau, mêlez-là avec une égale quantité de bonne huile de noix; remuez le tout avec une ſpatule ou tout autre morceau de bois juſqu'à ce que ce mêlange commence à s'épaiſſir. Frotez-en enſuite la partie brûlée, que vous couvrirez après, avec un morceau de papier. Vous ſerez bientôt guéri de votre bleſſure, ſans qu'il vous reſte le moindre reſſentiment.

Un grand nombre de perſonnes qui ont eſſayé de ce remede, en ont garanti l'infaillibilité. Il ſeroit à deſirer qu'elle fût ſpécialement recommandée dans toutes les Profeſſions, Manufactures, Fabriques dont les Ouvriers travaillent au feu ou ſur des matieres brûlantes.

I V.

Avis utile aux Propriétaires de terres & maiſons de campagne, domiciliés à Paris.

Les Directeurs du *Bureau Royal de Correſpondance Générale*, toujours empreſſés à rendre cet Etabliſſement de plus en plus utile au Public, ont reconnu combien il étoit pénible, onéreux, & ſouvent diſpendieux pour les Propriétaires de terres, de maiſons de campagne, domiciliés à Paris, & autres Privilégiés, de faire les démarches & courſes néceſſaires, pour s'aſſurer la jouiſſance des privileges & exemptions des droits d'entrée qui leur ont été accordés, par rapport aux grains, foins, volailles, gibier, pailles, bois, beurres, œufs, fromages, & autres denrées, provenant du crû de leurs terres & maiſons de campagne, deſtinées à la conſommation de leur maiſon à Paris.

L'obligation de faire enregiſtrer leurs titres au Bureau des Droits rétablis, à celui de MM. les Officiers ſur les Ports, Halles & Marchés, entraîne inévitablement beaucoup de peines, & ſouvent des frais.

Pour épargner cet embarras & ces dépenſes aux Seigneurs de Terres, Bourgeois de Paris, & autres Privilégiés, les Directeurs du Bureau de Correſpondance Générale ont ouvert, le premier Janvier 1771, un Bureau, uniquement deſtiné à procurer les expéditions, ſans autre charge de la part deſdits Seigneurs, Bourgeois, Privilégiés, que d'envoyer audit Bureau leurs titres, c'eſt-à-dire, pour ceux qui n'auront pas encore été enregiſtrés, leurs titres de propriété, les certificats de MM. les Curés & Collecteurs de la Paroiſſe, enſemble leurs certificats particuliers; & pour ceux qui ſont déja enregiſtrés, les certificats des Curés, des Collecteurs & des Propriétaires, dont on leur enverra le modele à leur premiere demande, s'ils ne l'ont pas.

Le Bureau, ſur ces pieces, qui lui ſeront remiſes, ou envoyées franches de port, ſe chargera de leur faire paſſer, avec exactitude, les expéditions néceſſaires pour jouir des exemptions d'entrées; il les leur fera auſſi paſſer, *franc de port*, par la petite Poſte.

L'abonnement, pour toutes ces opérations, ne coûtera que *quarante ſols*, qui ſeront payés d'avance à la Caiſſe de la Direction, & dont il ſera donné une quittance.

Il ſera néceſſaire de renouveller ces enregiſtremens chaque année.

V.

DEMANDE.

Un Particulier au fait de la culture des terres, par état, deſireroit trouver une Ferme à régir, fût-elle même des plus conſidérables, à dix, quinze & vingt lieues de Paris au plus. Il eſt en état de la régir & de la faire fructifier, & de donner au Propriétaire des ſûretés, garans & répondans.

L'on s'adreſſera à M. d'Arragon, Penſionnaire du Roi, Place de la Baſtille, au paſſage de Leſdiguieres.

VI.

AVIS.

La Dame veuve *Etienne*, Marchande Epiciere, rue de Grenelle, Fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis l'Hôtel d'Eſtumel, continue de vendre avec ſuccès d'excellent vin de Malaga à 40 ſ. la bouteille.

VII.

NAISSANCES, MARIAGES, MORTS.

A Copenhague.

Depuis le premier Janvier juſqu'au 31 Décembre de l'année derniere, il y a eu dans cette Capitale 847 mariages, 2970 naiſſances & 3770 morts. Le nombre des perſonnes mortes excéde par conſéquent le nombre des enfans nés de 378.

A Vienne.

Le nombre des morts, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs, a été l'année précédente de 9551; ſçavoir, 1785 hommes, 1800 femmes, 3092 garçons & 2814 filles. Les naiſſances dans la Ville & les Fauxbourgs ſont au nombre de 6770. Il eſt mort en 1770, 3113 perſonnes de plus qu'en 1769, & il en eſt né 213 de plus.

A Manheim.

Mariages, pendant l'année derniere, 182; naiſſances, 827; morts, 806.

VIII.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 24 Décembre 1770; ſçavoir, Tanjebs, de 15 à 16 aunes ſur idem.

A I T B P à 26 livres.
2 idem à 28 livres 5 ſols.
3 idem à 29 liv. 5 ſ.
4 idem à 31 liv. 2 ſ.
Dito de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 huit.
1 T S P à 28 liv. 1 ſ.
2 idem de 28 liv. 1 ſ. à 28 liv. 3 ſ.
3 idem de 31 liv. 7 ſ. à 31 liv. 8 ſ.
4 idem à 34 liv.
Dito ſur 7 huit à 11 douzes

A 1 T S P à 27 livres 7 sols.
2 idem à 28 liv. 8 s.
3 idem de 30 liv. 1 s. à 30 liv. 9 s.
4 idem à 31 liv. 6 s.
Dito de 14 aunes sur 7 huit.
3 T B P à 30 liv.
4 idem de 29 liv. 1 s. à 30 liv.
5 idem à 30 liv. 14 s.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur 7 huit à 11 douze.
A A T S P à 40 liv. 3 s.
Mallemolles Behar de 16 aun. sur 11 douze à 15 seize.
1 M F P à 58 liv. 1 s.
2 idem à 60 liv. 1 s.
3 idem à 67 liv. 1 s.
4 idem à 73 liv. 13 s.
Térindannes de 15 à 15 aunes & demie sur 5 six & plus.
2 T D P à 30 liv.
Sirisafs brodés de 8 aunes sur 3 quarts & plus.
1 S R B à 24 liv.
2 idem de 27 liv. à 27 liv. 18 s.
3 idem à 32 liv.
Mamoudis brodés de 11 à 11 aun. & demie sur 2 tiers & plus.
1 M B P à 31 liv.
2 idem de 35 liv. à 35 liv. 7 s.
3 idem de 36 liv. 5 s. à 36 liv. 14 s.
4 idem de 38 liv. 10 s. à 38 liv. 13 s.
Bazins divers.
Dito de Bengale de 7 à 7 aun. & demie sur 3 quarts à 5 six.
1 K B à 18 liv. 10 s.
2 idem de 20 liv. à 20 liv. 2 s.
3 idem de 20 liv. 12 s. à 21 liv. 4 s.
Dito idem d'idem sur idem sur 7 huit à 11 douze.
3 K B 7 huit à 18 liv. 17 s.
4 idem à 19 liv. 8 s.
5 idem de 20 liv. à 20 liv. 1 s.
6 idem de 21 liv. 7 s. à 21 liv. 8 s.
Dito idem d'idem sur 1 aune & plus.
8 K B de 19 liv. 11 s. à 20 liv. 8 s.
9 idem à 21 liv. 11 s.
Dito de Goudelour de 9 à 9 aun. & dem. sur 2 tiers.
2 B B à 40 liv. 7 s.
1 idem à 48 liv. 10 s.
Dito Chandepour de 9 aunes & demie sur 3 quarts.
1 B C X à 30 liv.
2 idem à 31 liv. 3 sols.

Tanjebs Santos de 15 & demie à 16 aunes sur 3 quarts.
A 1 T S à 24 liv. 6 s.
2 idem à 27 liv. 11 s.
3 idem à 29 liv. 17 s.
Dito idem de 16 aun. sur près de 5 six.
A 2 T S à 29 liv. 11 s.
Dito idem d'id. sur 11 douze à 15 seize.
A 1 T S de 27 liv. 6 s. à 27 liv. 7 s.
2 idem à 28 liv. 14 s.
3 idem à 30 liv. 13 s.
4 idem à 31 liv. 14 s.
Dito Caligant fins de 16 aunes sur 7 huit à lisieres d'or.
A 4 T C L à 47 liv. 9 s.
5 idem de 50 liv. 2 s. à 51 liv. 4 s.
6 idem de 66 liv. 2 s. à 67 liv. 1 s.
7 idem à 73 liv. 13 s.
Dito idem d'idem sur idem à lisieres d'or.
A 4 T C L de 45 liv. 1 s. à 45 liv. 14 s.
5 idem de 48 liv. 6 s. à 49 liv. 3 s.
6 idem à 55 liv. 1 s.
7 idem à 60 liv. 7 s.
8 idem à 65 liv.
9 idem à 72 liv.
Dito Hanrial de 15 & demie à 16 aun. sur 15 seize.
1 T H à 38 liv. 5 s.
2 idem à 43 liv. 11 s.
3 idem à 57 liv. 5 s.
Mallemolles Goul de 15 aunes sur 2 tiers & plus.
A 1 M G à 20 liv.
2 idem de 24 liv. à 25 liv. 2 s.
3 idem à 27 liv. 14 s.
Dito Serra d'idem sur idem.
A 1 M S R à 25 liv. 10 s.
2 idem à 28 liv. 1 s.
3 idem à 30 liv. 1 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 23 Janvier 1771 au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 15 s., 26 liv. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 31 liv. à 32 liv. 15 s. Le seigle, de 17, 18 à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 liv. 5 sols à 15 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 23 Janvier 1771 & Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv., 20 liv. 10 s. à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 30 Janvier 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Janvier 1771.*

	H	B		
Or de Portug. à	714			marc.
Du Mexique à	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à	712			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 32 k.				once.
31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à	82			once.
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	12	6	marc.
Piastres à	48	12	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e à 11 16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Rois*,	½ p. % perte,		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1110 40 35 20 .	1110 1100 5. .	1107 ½ 10 12 ½
D°. de 1600 liv.	. . . . .	667 ½. . . .	. . (15 20 15
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	137 ½. . . .	. . . . .
10 sols. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	44.	. . . . .	44. . . . .
Emprunt Oct. .	250 55 . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	49.	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	65 64 62 61 63	64 65 66. . .	65 64 ½ . . .
Loterie Epoq. .	4e 398 5e 355 .	4e 400 2 5e 360.	4e 405. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.	. . . . .	61.	61. . . . .
4e. Loterie R. .	60.	61.	62 . . . . .
Act. des Fermes.	430	435 37 ½. . .	437 ½ 40. . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	60.	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	60.	. . . . .
D°. Nouette. .	. . . . .	60.	60. . . . .
Canada. . . .	. . . . .	70.	70. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Samedi 26 Janv.		Du Lundi 28.		Du Mardi 29.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Hebert, 6 p. mois.	M.	Molliere, 6 p. mois.	P.	Hurel, 6 p. mois.	M.
Gossey, *idem.*	S.	Gendon, *idem.*	M.	Filleul, *idem.*	P.
Baillot, *idem.*	P.	Thevenin, *idem.*	P.	Viellard, *idem.*	M.
Maupassant, *idem.*	M.	Dujean, 6 d. mois.	A.	Marsollier, six dern. mois.	C.
Penchain, *idem.*	M.	Domillier, *idem.*	D.	Gauchy, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*	P.	Certain, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	P.	.....		Defays, *idem.*	C.
Delarue fils, *id.*	P.	.....		Defrance, *idem.*	D.
Baucheron, 6 d. m.	A.	.....		Cochin, *idem.*	Z.
Raynal, *idem.*	A.	.....		.....	
Pigis, *idem.*	A.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 29 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Janvier.*

LA navigation est presqu'entiérement arrêtée, depuis les derniers jours de Décembre. On mande de Russie que même avant le milieu du même mois, il n'arrivoit aucun navire à Pétersbourg, à Cronstadt, &c., quoique le froid y fût moins rigoureux qu'il ne l'a été depuis plusieurs années. On ajoute que la disette des vivres ne s'y fait pas sentir comme ailleurs, & qu'ils y sont même à un prix raisonnable.

Une Compagnie munie, pour la pêche du poisson de mer, d'un privilege exclusif en vertu duquel elle n'avoit point à craindre d'être ni prévenue ni supplantée, même en envoyant que lentement la denrée, & la mettant à haut prix, quoique mauvaise, profitoit si bien de son privilege, pour tenir long-tems ses bateaux en mer & garder son poisson, jusqu'à ce qu'elle en eût une certaine quantité, afin d'épargner les frais & la peine des transports répétés, que l'on ne mangeoit jamais ici du poisson frais, & qu'on étoit heureux de n'en pas manger de gâté, quoiqu'on le payât fort cher. S. M. qui s'instruit sans cesse des détails du commerce, dans la vue de rendre insensiblement à toutes ses branches la plus grande liberté possible, a permis généralement à tous ses Sujets, par une Ordonnance du 27 du mois dernier, la pêche du poisson de mer, avec exemption de tous droits quelconques pour ceux qui se livreront à cette profession, à condition qu'on vendra le poisson vivant dans cette Capitale. Le sel qui sera destiné à la salaison du poisson provenant de leur pêche, est aussi déclaré franc de tout droit d'entrée & de sortie; & comme aucun bâtiment ne peut sortir du port qu'avec un acquit de la Douane sur du papier timbré qui coûte plus ou moins, suivant la grandeur du bâtiment, S. M. ordonne que ces acquits seront délivrés aux Pêcheurs sur papier commun & *gratis*.

Personne ne doute ici que cette sage Ordonnance ne ramene l'abondance & le bon marché de la denrée, d'autant plus qu'elle est en quelque sorte de premiere nécessité pour une aussi grande Ville maritime que Copenhague, qui n'a presque point ou que peu d'eau douce. Cette circonstance promettant un débit assuré, l'entreprise de la pêche ne pourra qu'être très-avantageuse, & l'impossibilité de l'exercer en monopole excitera dans les Entrepreneurs l'industrie, l'attention & l'activité qui leur feront obtenir la préférence par la bonne qualité & le bon marché de la denrée. Il est même à présumer que nous parviendrons dans la suite à former un commerce considérable de poisson salé, avantage que le privilege exclusif de la pêche & les droits sur le sel laissoient à d'autres Nations, au détriment de l'Europe.

Il est à remarquer que cette liberté de la

pêche s'étend à tous les Sujets de S. M. qui voudront établir des pêches sur toutes les côtes du Royaume.

Le même esprit de justice & de bienfaisance a inspiré plusieurs autres nouvelles Ordonnances tendantes à étendre la liberté ou l'exercice des droits naturels. La permission d'importer du seigle étranger en Danemarck & dans la partie méridionale de la Norvege a été prorogée. Les mariages des beaux-freres avec les belles-sœurs, & ceux des personnes veuves avec les beaux-fils ou belles-filles de l'époux décédé, prohibés par les anciennes loix, pourront avoir lieu à l'avenir, sans dispense & sans frais. Tous les Sujets du Roi qui résident dans les Etats divers de S. M. participeront à l'exemption du droit d'émigration, accordé ci-devant à ceux qui résident dans les Etats d'Allemagne, mais seulement pour passer d'une Province à l'autre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 8 Janvier.*

S. M. I. a défendu, par un Réglement du 24 du mois dernier, l'importation de l'alun étranger dans tous les Pays héréditaires tant d'Autriche que de Hongrie & de Transylvanie, dans la vue de faire valoir celui qu'on y a découvert & qu'on y prépare, au profit des Propiétaires & des Fabricans dont la Nation devient par-là nécessairement tributaire.

On mande de Trena en Bohême que, quoique la grêle tombée dans le courant de Novembre, ait beaucoup endommagé les campagnes, les vivres y sont néanmoins à très-bon prix; & que si les campagnes de Waldenbourg étoient aussi-bien cultivées que celles de cette Ville, elle jouiroit de la plus grande abondance.

DE HAMBOURG, *le 8 Janvier.*

Il est faux qu'il regne ici des maladies, comme on l'a dit dans plusieurs Papiers publics; on ne se souvient même pas qu'il y ait jamais eu si peu de malades dans cette saison. Ces bruits ne tendent qu'à arrêter notre commerce.

La Société pour l'encouragement des Arts libéraux & utiles, a pris la résolution de faire imprimer un Mémoire dans lequel M. Piscator rend compte de tous les travaux de l'Académie depuis son érection: c'est un exemple que les Académies des Sciences ont donné, & que les Sociétés des Arts négligent trop de suivre. Les travaux de ces Compagnies sont dirigés vers l'utilité publique, & ce bien ne peut s'opérer que par leur publication.

La même Société a proposé quatre Prix, chacun de 50 écus, pour les quatre meilleurs Mémoires sur les questions suivantes.

1. *Quelle espece de travaux seroit la plus convenable aux Maisons d'Orphelins, de force ou de travail; & quelle est en général la meilleure maniere d'occuper utilement les personnes du bas peuple, avec les meilleurs moyens d'y réussir dans cet Etat?* (Cette question importante, proposée dans d'autres Etats, ne paroit pas avoir encore été résolue.)

2. *Quel seroit le moyen le meilleur, le plus sûr & le moins coûteux d'éclairer une Ville où il y a plusieurs petites rues étroites?* (On s'arrêtera sur-tout sur la forme des lanternes, la qualité des mèches & leur volume, la maniere la plus simple & la plus aisée de nettoyer les lanternes, la distance à laquelle elles doivent être placées, les unes des autres; & l'on donnera un état exact des frais que la réforme des lanternes entraineroit & du profit que la Ville y trouveroit.)

3. *De quelle maniere un Brasseur isolé & qui n'auroit à son voisinage personne de sa profession, devroit-il s'y prendre pour avoir en tout tems de bonne levure; & comment pourroit-il conserver celle qu'il auroit pendant plusieurs semaines?*

4. *Par quel moyen pourroit on parvenir à garantir le fer de la rouille dans les endroits où il est le plus exposé à l'air & à l'eau, & où les moyens déja connus ne suffisent pas pour le conserver?*

Les Mémoires seront envoyés à la Société avec les formalités ordinaires exigées par les autres Académies, avant la fin du mois d'Août 1771.

La Société promet aussi la même somme à l'Artiste, Habitant de Hambourg, qui aura fait une chaise dont la façon & la bonté approcheront le plus de celles qu'on y fait venir d'Angleterre.

DE FRANCFORT, *le 10 Janvier.*

Dans la vue de prévenir la disette ou

d'en dissiper la crainte, le Magistrat de cette Ville, à l'exemple de beaucoup d'autres, a ordonné que l'on en fit sortir incessamment toutes les bouches inutiles, ou gens sans aveu, sans emploi & sans protection, avec défense aux Habitans d'en recevoir chez eux, sous peine d'être déchus de leurs priviléges & droits. Il est en même tems enjoint à tous les Citoyens de se pourvoir de grains, chacun suivant ses facultés & ses besoins. On craint que tout le monde ne soit pas en état d'exécuter ce Réglement; que la concurrence de tant d'Acheteurs ne fasse encore renchérir la denrée; & l'on ne croit pas que la rareté actuellement regnante soit une circonstance favorable pour cet approvisionnement.

A Mayence, il a été aussi ordonné, par le même motif, que cette foule de gens sans biens & sans profession, que la misere a fait refluer des campagnes dans la Ville, en sortiront. Le plus grand danger est ainsi rejetté sur les campagnes.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 10 *Janvier.*

La République a ordonné que l'on arrêtât désormais sur le Pô toutes les barques chargées de grains, & que l'on en empêchât l'exportation, vu la cherté de la denrée. L'abondance de la récolte a été si grande en Italie, & la culture est si florissante dans la plûpart de ses Etats, qu'on ne peut pas concevoir comment tous les bruits de disette répandus dans plusieurs Royaumes étrangers, tous les Réglemens qui arrêtent de toutes parts la communication générale des secours, les prohibitions portées çà & là dans cette contrée même, les inondations, les pluies, les tempêtes qui ont empêché & empêchent encore le transport tant par mer que par terre, & enfin les craintes répandues sur la prochaine récolte, sont capables de rendre la denrée si rare & si chere.

La ville de Capodistria, dans cet Etat, environnée de marais salans & de montagnes, a pour principales productions les sels & huiles; depuis plusieurs années, les saisons froides & pluvieuses en ont fait manquer les récoltes. Pour concourir à rétablir ces deux branches précieuses de culture & de commerce, l'Académie des *Risforti* de cette Ville, a proposé pour sujets de Prix,

1. *Quels seroient les meilleurs moyens à employer, pour séparer exactement, après la pluie, dans les salines, les eaux douces d'avec les eaux salées?*

2. *Quelle seroit la culture la plus propre à rétablir dans leur plus grande fécondité, les oliviers maltraités par le froid?*

Chaque Prix est une Médaille d'or. Le premier sera distribué le 10 Août 1771, & le second, le 2 Février 1772. Les Mémoires écrits en Latin, en François ou en Italien, seront remis à l'Académie, avec les formalités ordinaires, un mois avant la distribution.

M. Lotti, Académicien, premier Médecin de la Ville, fut en même tems chargé d'examiner les maux auxquels sont le plus sujet les Travailleurs dans les salines, & les Cultivateurs dans les campagnes, pour donner la plus prompte & la plus sûre méthode de les guérir, & les régles les plus propres à en préserver.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORLÉANS, *le* 15 *Janvier.*

Les Maire & Echevins, Présidens & Juges de Police de la Ville d'Orléans, pendant la vacance de la Charge de Lieutenant Général de Police de ladite Ville.

Sur ce qui Nous a été remontré par le Procureur du Roi, qu'au préjudice de la Déclaration du Roi du 19 Avril 1723, portant défenses de vendre, acheter ni mesurer des grains ailleurs que dans les Halles, Marchés & Places publiques destinées pour la vente desdits grains, & de notre Ordonnance du 2 Juin 1725, rendue en conséquence de ladite Déclaration du Roi, plusieurs Marchands de bleds & autres Habitans de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, qui ont des bleds & autres grains, s'ingérent journellement de vendre & faire mesurer lesdits grains dans leurs greniers; que d'autres exposent seulement au Marché à bled de cette Ville des montres & échantillons de leurs bleds, dans le dessein de ne

vendre les bleds qui sont dans leurs greniers sur lesdites montres, qu'aux prix qu'ils se proposent, & dans l'intention de laisser le Marche dégarni pour soutenir le prix de leurs bleds, sous le frivole prétex e d'éviter de menus frais de transport; qu'il seroit nécessaire de remédier à ces abus, en renouvellant l'exécution desdits Réglemens, ainsi que de ceux qui défendent les harremens de bleds & autres grains dans la distance de six lieues de cette Ville.

La matiere mise en délbération, faisant droit sur le Requisitoire du Procureur du Roi, Nous ordonnons que la Déclaration du Roi du 19 Avril 1723, nos Réglemens rendus en conséquence le 2 Juin 1725 & 24 Janvier 1740, seront exécutés selon leur forme & teneur, & en conséquence faisons très-expresses défenses à tous Marchands de bleds & autres grains, & à tous Habitans & autres Particuliers de cette Ville, de quelqu'état & condition qu'ils soient, de vendre leurs bleds & autres grains dans leurs greniers, granges, maisons ou magasins, & à tous Boulangers, Meûniers & autres personnes, d'acheter aucuns bleds ou autres grains ailleurs qu'au Marché de cette Ville: Enjoignons à ceux qui voudront vendre leursdits grains de les exposer audit Marché, à peine de confiscation des bleds & autres grains qui auroient été vendus dans lesdits greniers, granges, maisons ou magasins, & de mille livres d'amende contre chacun des Vendeurs ou Acheteurs, dont le tiers appartiendra au Dénonciateur: aussi faisons défenses, sous les mêmes peines, à tous Marchands de bleds & autres Particuliers, de faire exposer en vente leurs bleds & autres grains sur des montres & échantillons; leur enjoignons, lorsqu'ils les voudront vendre, de les faire transporter au Marché de cette Ville: Faisons pareillement défenses à tous Portefaix & Mesureurs, à peine d'amende arbitraire, même de prison & de punition exemplaire, s'il y échet, de mesurer des grains ailleurs qu'au Marché de cette Ville: Enjoignons aux Commissaires de Police de tenir la main à l'exécution de ce que dessus, & de faire saisir & arrêter les grains qui se trouveront vendus & achetés en contravention, & de citer les contrevenans devant Nous: Ordonnons en outre que les Réglemens par Nous ci-devant rendus concernant les harremens des bleds, autres grains & des pois, seront exécutés selon leur forme & teneur; & en conséquenc faisons défenses à tous Marchands de bleds & autres grains, Revendeurs & Revendeuses de pois, de les acheter plus près de cette Ville que hors la distance de six lieues, sous les peines portées par lesd. Réglemens. Et sera notre présente Ordonnance publiée à son de trompe dans les Marchés, Ports & Carrefours de cette Ville, affichée par-tout où besoin sera, & exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques, & sans y préjudicier, s'agissant d'un fait de Police. Donné & arrêté en la Chambre du Conseil par Nous RAYMOND MASSUAU, Maire & Juge de Police susdit, assisté, le Samedi quinze Décembre mil sept cent soixante-dix. *Ainsi signé*, MASSUAU, *Maire*, JOUSSE, LUILLIER DE PLANCHEVILLIERS, LE CLERC DE DOUY, HUDAULT, DU COUDRAY, TURTIN, ISAMBERT, PREVOST.

D'ARRAS, *le* 18 *Janvier*.

Sur la requête du sieur Hermant, Sculpteur, qui a établi à Saint-Omer, avec l'agrément de MM. les Maire & Echevins, & les secours de l'Assemblée des Notables, une Ecole gratuite de Sculpture & de Dessin, les Etats de la Province ont résolu d'accorder au Suppliant la somme portée dans sadite requête, pour être employée en Prix, d'y joindre, chaque année, une Médaille d'argent qui formera le premier de ces Prix, & au surplus d'autoriser les Députés ordinaires à donner au nom des Etats audit Suppliant, une autre Médaille d'argent comme un témoignage de la satisfaction que l'Assemblée a eue de son zele, avec un extrait de la présente résolution.

DE METZ, *le* 20 *Janvier*.

Les grains n'ont subi qu'une légere augmentation depuis le commencement de ce mois; & l'on se flatte même qu'elle ne se soutiendra pas. La livre de bœuf, veau, mouton, a été taxée le 11 à 5 sols 9 den., & celle de vache & de brebis à 4 sols 9 deniers.

Le Directeur du Carrosse de Francfort a donné avis au Public qu'il lui étoit défendu de la part des Magistrats de cette Ville

d'y rien envoyer ſans certificat qui garantiſſe que l'on ne doit en craindre aucune infection. Le grand commerce qui ſe fait dans cette Ville a engagé le Magiſtrat à envoyer dans les lieux de ſes Correſpondances ordinaires, ces inſtructions uniquement relatives à la contagion qui regne en Pologne, & qu'il a paru plus commode & ſans inconvénient de rendre circulaires.

D'AMIENS, *le 21 Janvier.*

On mande de Boulogne qu'il eſt arrivé dans ce Port pluſieurs navires venant de l'Orient, chargés de marchandiſes de l'Amérique.

Suivant les lettres de Dunkerque du 14, le navire l'*Econome*, Capitaine Harder, venant de Malaga, a échoué à l'Eſt du Port; ſa cargaiſon en vin, figues, raiſins, citrons & oranges, a été toute mouillée & déchargée. Le navire eſt hors d'état d'être radoubé. Le ſloop nommé le *Jeune Mary*, venant de Terverre, chargé d'eau-de-vie de genievre, a auſſi échoué ſur les pierres, à l'entrée du Port, à la marée haute du côté de l'Oueſt. De cinq hommes d'équipage qui ſont reſtés, toujours couverts d'eau par les vagues, ſans pouvoir être ſecourus, il y en a deux qui ſont morts de froid, après avoir été portés à terre.

Les Officiers de Police de Péronne avoient renouvellé les anciens Réglemens ſur le commerce des grains, & y en avoient ajouté de nouveaux dès le mois d'Octobre dernier. Au mois de Novembre ſuivant, le même Hôtel-de-Ville a rendu une Sentence pour la vente, l'achat & la tenue des beſtiaux, tant dans la Ville que dans la Banlieue, à raiſon de la maladie qui s'étoit introduite dans deux Villages de cette Banlieue.

DE ROUEN, *le 21 Janvier.*

Les premiers jours de cette année avoient été d'un augure aſſez favorable, par le prompt écoulement des eaux; mais l'âpreté du froid a fait prendre la riviere. Ainſi la navigation, d'abord ſuſpendue par le débordement des eaux, l'a été enſuite par la glace. Cette circonſtance retient ici une prodigieuſe quantité de marchandiſes, mais ſur-tout de proviſions de Carême. Il en eſt auſſi réſulté que cinq de nos Manufactures de fayence ont abſolument manqué de bois & que pluſieurs autres ſont à la veille d'éprouver le même ſort, ſi notre riviere ne ſe débouche promptement. Nous commençons aujourd'hui à nous en flatter; le tems paroit tourner au dégel. Hier, on a travaillé à défaire les pieces de bois qui ſervent comme de clefs à notre pont de bateaux, afin qu'en cas de vrai dégel, on puiſſe l'ouvrir promptement pour laiſſer paſſer les glaces, ſans qu'il en ſoit endommagé. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avec le dégel il ſurvînt une pluie abondante qui fit couler la glace à fond : alors on ne l'ouvriroit point, & par-là la communication de la Baſſe-Normandie ne ſeroit point interrompue; & ce qui n'eſt pas moins intéreſſant, celle du Fauxbourg Saint-Sever demeureroit libre.

DE PARIS, *le 25 Janvier.*

Le gros Lot de 50000 liv. de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville eſt échu au n°. 68332; & le 2e. de 20000 liv. eſt échu au n°. 71882.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

Efficacité de l'Electricité appliquée aux maux de dents.

C'eſt aux expériences de feu M. l'Abbé Nollet que l'on doit rapporter l'heureuſe idée d'appliquer l'électricité au corps humain. MM. Jallabert, le Cat, de Sauvages, &c. l'ont employée avec ſuccès contre la paralyſie, l'hémiplégie, &c. Nous avons annoncé les nouvelles expériences de M. l'Abbé Sans; elles confirment les avantages qu'on en peut retirer dans la paralyſie, avec une bonne maniere d'opérer. M. Bertholon, Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, & de l'Académie de Béziers, en réfléchiſſant ſur la propriété qu'a l'électriſation d'augmenter la tranſpiration des animaux & d'accélérer le mouvement des fluides dans les tuyaux capillaires, ce qui démontre de quel ſecours elle peut être dans l'économie animale, a conjecturé qu'elle pourroit être une nouvelle eſpece d'odontalgique. Les cauſes de l'odontalgie ou du mal de dents ſont ou une humeur âcre qui ſe jette ſur les gencives, ou la carie qui pourrit l'os, la fluxion ſur les nerfs & les vaiſſeaux nourriciers de la dent, un engorgement ſéreux, &c. L'électricité facilitant & accélérant le jeu des fluides dans les

tuyaux capillaires, augmentant l'évaporation des liqueurs, peut dissiper l'humeur âcre des gencives, la fluxion sur les nerfs, l'engorgement séreux, &c. Les solides mêmes perdant sensiblement de leur poids, la carie peut être enlevée peu à peu : on sçait d'ailleurs que la douleur qui en provient se guérit en desséchant les nerfs, & l'électricité concentrée & dirigée sur la partie malade est bien propre à cet effet.

D'après ces réflexions, M. Bertholon a entrepris de guérir les maux de dents par l'électricité ; & il a constaté l'efficacité du remede par plusieurs guérisons, même des maux anciens, des maux déclarés incurables, des maux provenant de causes différentes, quoiqu'il ait eu, dans le cours de ses opérations, les tems les plus contraires. La douleur cesse souvent après la premiere opération ; quelquefois les décroissemens sont plus lents. M. Bertholon a opéré de la maniere suivante. Il donne plusieurs commotions, en répétant l'expérience de Leyde, & en dirigeant le coup sur la partie malade; il tire plusieurs fois de la dent & de la gencive affectée des étincelles avec une verge de fer arrondie. Pour tirer des étincelles plus fortes, il fait tenir le conducteur avec la main par une personne qui communique avec le plancher ; & une autre personne isolée qui sert de frotoir, tire les étincelles de la dent. Les curieux de la nature parlent d'une odontalgie guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante ; M. Glarick, de Gottingue, & M. d'Arquier, de Toulouse ont prouvé par leurs expériences l'efficacité de l'aiman dans ces genres de maux ; que ne doit-on pas attendre de la commotion & de l'énergie électrique ? Ces deux derniers remedes pourront s'entr'aider ou se suppléer l'un l'autre. M. Bertholon a consigné ces fruits & ces raisonnemens dans un Mémoire lu à l'Académie de Béziers ; & il a remis à M. Bouillet, Secretaire Perpétuel de cette Société, les pieces & les certificats authentiques des guérisons qu'il a opérées par l'électricité.

II.

Montres de nuit, &c.

Il est des machines très-utiles dont il suffit de donner la premiere idée, pour que des Artistes éclairés puissent en imaginer & exécuter de pareilles, plus ou moins parfaites, sur une simple annonce : telles sont, selon les apparences, les montres de nuit inventées à Vienne en Autriche. Le cadran de ces montres faites avec beaucoup de goût, est posé sur un piedestal, & éclairé par une bougie placée de maniere qu'on peut non-seulement voir l'heure, à la faveur de sa lumiere, mais encore tenir chaud, à la faveur de sa flamme, du thé ou toute autre boisson pour des enfans ou des malades. Ainsi ces montres réunissent à la fois plusieurs avantages ; celui de faire connoître l'heure sans avoir l'inconvénient de la sonnerie des pendules, celui de tenir lieu de la lampe que l'on fait ordinairement brûler la nuit par précaution, sans augmentation de dépense, enfin celui du service qu'elles peuvent rendre en cas d'indispositions ou de maladies légeres qui ne demandent la nuit que l'usage de quelque boisson chaude.

Dans la même Ville, un Artiste nommé Jean-George Rauch a fait une montre à répétition d'une invention nouvelle, laquelle va huit jours de suite, avec beaucoup de justesse, sans qu'on la monte ; quoiqu'elle soit très-simple, & du même volume qu'une montre ordinaire.

Un autre Artiste de la même Ville fait de nouvelles tabatieres dont le fond est de porcelaine, & l'extérieur de petites pierres si bien travaillées & rapportées avec tant d'art qu'elles présentent au premier coup d'œil une très-belle peinture que l'on prend d'abord pour l'ouvrage d'un habile pinceau. En regardant de plus près, on reconnoît l'art, & l'on est forcé d'avouer qu'il n'est pas possible de trouver de plus belle mosaïque. S. M. I. en a voulu avoir deux dont Elle a donné onze cens ducats.

III.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 24 Décembre 1770 ; sçavoir, Marchandises de Patna.

Baffetas de 14 aunes & demie à 15 aun. sur 2 tiers & plus.
3 B F à 23 liv. 5 sols.

P 4 idem de 26 liv. 3 ſ. à 26 liv. 9 ſ.
5 idem de 31 liv. à 31 liv. 14 ſ.
Dito de 11 à 11 aun. & demie ſur 2 tiers & plus.
2 B F P 2 tiers à 22 liv. 3 ſ.
Dito de 14 & demie à quinze aunes ſur idem.
C 2 B F P de 26 liv. 15 ſ. à 27 liv. 6 ſ.
3 idem de 30 liv. 2 ſ. à 30 liv. 3 ſ.
4 idem de 33 liv. 2 ſ. à 34 liv.
Dito de 15 aunes ſur 3 quarts & plus.
B B F à 28 liv.
P C idem à 30 liv.
Dito de 13 aun. ſur 7 douze.
A B B F P à 19 liv. 15 ſ.
Dito fins de 11 à 11 aunes & demie ſur 7 douze.
A A B A F P à 22 liv. 10 ſ.
Sanas de 10 & demie à 11 aun. ſur 3 quarts & plus.
A 1 S N P à 35 liv. 5 ſ.
2 idem à 38 liv. 3 ſ.
3 idem à 39 liv. 3 ſ.
Locoris de 9 & demie à 10 aunes ſur 3 quarts & plus.
1 L K P de 15 liv. 11 ſ. à 15 liv. 12 ſ.
2 idem de 17 liv. 15 ſ. à 17 liv. 18 ſ.
3 idem à 20 liv.
Amertis de 10 & dem. à 11 aun. ſur 3 quarts & 3 quarts & plus.
1 A M P de 18 liv. 19 ſ. à 19 liv. 1 ſ.
2 idem de 22 liv. 1 ſ. à 22 liv. 3 ſ.
3 idem de 22 liv. 15 ſ. à 23 liv.
4 idem de 24 liv. à 24 liv. 1 ſ.
Dito de 14 à 14 aun. & dem. ſur 2 tiers & plus.
A A A M P à 27 liv. 10 ſ.
Mamoudis unis de 11 aunes ſur 2 tiers & ſur 2 tiers & plus.
1 M V P de 21 liv. à 22 liv.
2 idem de 23 liv. 1 ſ. à 24 liv. 7 ſ.
3 idem de 25 liv. 1 ſ. à 25 liv. 15 ſ.
4 idem de 27 liv. 12 ſ. à 27 liv. 13 ſ.
Dito de 12 à 12 aunes & demie ſur 5 huit.
A A M V P à 23 liv.
Salagazis de 11 à 11 aunes & demie ſur 3 quarts à 5 ſix.
2 S L P à 23 liv. 10 ſ.
3 idem à 24 liv. 15 ſ.
4 idem à 26 liv. 4 ſ.
Dito de 11 & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts à 5 ſix.
A A S L P à 24 liv.
Dito de 11 aun. ſur 3 quarts & plus.
B idem à 24 liv. 2 ſ.
Deriabadis de 12 & demie à 13 aun. ſur 5 ſix & plus.
1 D B P à 17 liv. 19 ſ.
2 idem de 20 liv. à 20 liv. 1 ſ.
3 idem à 25 liv.
Toukris de 8 & demie à 9 aunes ſur 5 ſix.
B T K P à 19 liv. 3 ſ.
Dito de 10 aunes & demie ſur 5 ſix à 7 huit.
A idem à 21 liv. 2 ſ.
B idem à 24 liv. 1 ſ.
C idem à 26 liv. 1 ſ.
Dito de 9 & dem. à 10 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
A 4 T K P de 23 liv. à 23 liv. 9 ſ.
5 idem de 23 liv. 16 ſ. à 24 liv.
6 idem à 24 liv. 15 ſ.
Caſſes de Patna de 15 & demie à 16 aun. ſur 3 quarts & plus.
B C S P à 26 liv. 11 ſ.
1 idem de 28 liv. à 28 liv. 1 ſ.
2 idem de 30 liv. 15 ſ. à 30 liv. 16 ſ.
3 idem à 33 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aun. ſur 5 ſix & 5 ſix & plus.
1 C S P 5 ſix de 29 livres 3 ſols à 29 livres 4 ſols.
2 idem de 30 liv. 4 ſ. à 30 liv. 14 ſ.
3 idem à 34 liv. 15 ſ.
Dito de 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C S P à 31 liv. 9 ſ.
5 idem à 34 liv.
Tanjebs de 14 à 14 aunes & demie ſur 3 quarts à 5 ſix.
1 T S P de 26 livres 11 ſols à 26 livres 16 ſols.
2 idem de 28 liv. à 28 liv. 4 ſ.
3 idem de 31 liv. 1 ſ. à 31 liv. 6 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 19 Janvier 1771 au Mercredi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23 liv., 26 liv. 10 ſols à 30 liv. 5 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 liv. 15 ſ. à 31 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 18 liv., 18 liv. 10 ſols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv, 15 liv. 10 ſols à 16 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 19 Janvier 1771 & Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 l., 21 l. 10 s. à 23 l. 5 s. 1 d. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 26 Janvier 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Janvier 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k. . . 31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	12	6	
Piastres à	48	12	6	

CHANGES DE PARIS, *du 26 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. % perte.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1050	1052 ½ 55 60 .	1100 1095 1100
D°. de 1600 liv.	. . . . .	. . . . .	667 ½. . . .
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
10 sols . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	50 de 4000 l. 52	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68 ½ 68 . .	68 . . .	67 68 ½ . . .
Loterie Epoq. .	4e 395 5e 350 .	4e 396 5e 350 .	4e 396 5e 350 .
. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.	63	. . . . .	62 . . . . .
4e Loterie R. .	64 63	63	60 . . . . .
Act. des Fermes.	427 ½	430 27 ½ . . .	427 ½ . . . .
50 millions . .	63	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies .	. . . . .	. . . . .	60 . . . . .
A face. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Nouette. .	63	60	60 59 . . . .
Canada. . . .	. . . . .	. . . . .	70 . . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Mercredi 23 Janv.		Du Jeudi 24.		Du Vendredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, 6 derniers mois.	A.	Delauge, 6 derniers mois.	A.	Pannelier, six derniers mois.	F.
Roytier, *idem.*		Drouet, *idem.*		Deschamps, 6 prem. mois.	L.
Lallement, *id.*		Deschapelles,	C.	Issally,	M.
Lebrun, *idem.*		Nau	G.	Lempereur,	N.
Boucard, *idem.*		Bouron,	J.	.....	
Meulan, *idem.*	C.	Cadeau, 6 premiers mois.	M	.....	
Radix pere, 6 premiers mois.	L.	S. Janvier, *id.*		.....	
Radix fils, *id.*		Delagarde,	Z.	.....	
Lallement j. *id.*		Dutertre,		.....	
Gautier, *idem.*	M.	.....		.....	
Despeignes, *idem.*	P.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 22 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

De Stockholm, *le 29 Décembre.*

PEndant que le Commerce intérieur de ce Royaume est dans l'état de langueur le plus déplorable, quelques Particuliers ont entrepris de persuader à la Nation qu'une Compagnie du Levant par eux projettée, laquelle exporteroit quelques barres de fer, & importeroit une grande quantité de marchandises superflues, au profit des Intéressés & aux dépens des Peuples, seroit très-salutaire & très-profitable pour le Royaume. Ils voudroient qu'au privilege de ce commerce qu'ils demandent pour vingt ans, à l'exclusion des Marchands particuliers qui n'ont pas moins de droit qu'eux de le faire, & qu'ils n'ont qu'à faire eux-même sans privilége, s'ils trouvent ce commerce bon, il fût ajouté une exemption de tous droits de sortie pour deux mille schipponds de fer, & de tous droits d'entrée pour quatre-vingt mille livres de marchandises du Levant; immunité dont les commerces les plus utiles ne jouissent pas, & qui les mettroit au-dessous d'un commerce de superfluités. On comprend bien comment cet établissement pourroit être lucratif pour les Auteurs qui, chargés d'une direction considérable, en retireroient, à juste titre, des émolumens; on sent bien aussi que les Associés courroient les risques de gagner sur la Nation, comme aussi de perdre leurs avances. Mais il est évident que les fonds seroient formés en partie aux dépens des commerces nécessaires ou utiles déja subsistans & déclinans, au grand regret & au grand désavantage de la Nation. Enfin l'octroi du privilege de ce commerce seroit diamétralement contraire à nos Loix somptuaires; & si dans leur contradiction & leur choc, il parvenoit à les détruire, ce ne seroit qu'en substituant un mal à un autre.

Par l'accident qui a fait sauter le magasin à poudre de Stralsund, il a péri environ 75 personnes; 76 maisons ou boutiques ont été ruinées; il y a eu 177 édifices endommagés. L'on travaille avec activité à réparer ces malheurs. Le Magistrat & les gens charitables ayant provisionnellement pourvu au soulagemeut de ceux qui ont souffert, la Régence concourt généreusement à les rétablir dans leur premier état.

Le froid est très-vif dans tous ces pays du Nord. On y passe la plûpart des rivieres sur la glace.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Janvier.*

On mande de la Nouvelle-Yorck que le Capitaine Reeves avoit écrit de Quebec que le 19 Octobre, il y avoit eu, dans ces mers, une des plus violentes tempêtes qu'on eût jamais vues, qu'elle avoit duré

ſix heures, & que ſi elle eût continué davantage, tous les vaiſſeaux qui étoient dans le Port auroient infailliblement péri. Pluſieurs furent endommagés. Deux navires François firent naufrage à deux lieues de Quebec, & l'on ne put en ſauver ni la cargaiſon ni l'équipage.

Nous apprenons de la Caroline Méridionale que les Négres des établiſſemens reculés de cette Colonie avoient formé le complot de maſſacrer tous les Blancs; que des Chirakis du voiſinage devoient leur fournir des armes & ſe joindre à eux pour exécuter cet affreux deſſein; mais qu'un de ces Eſclaves touché des marques d'amitié qu'il reçut de ſon Maître la veille de l'exécution, le découvrit; & que l'on ſe ſaiſit des principaux Chefs, ce qui mit en fuite le reſte des complices. Telle eſt l'hiſtoire ordinaire de l'eſclavage.

Parmi les actes de juſtice & de charité, occaſionnés par les ravages des dernieres inondations, on diſtingue les ſecours que le Duc de Bedfort a prêté à ſes Fermiers, en leur avançant, ſans intérêt, de groſſes ſommes, après leur avoir entiérement remis une année de leur fermage, &c. & diſtribuant aux Pauvres de ſes terres des habits, des ſubſiſtances, & juſqu'à quatre cens livres de bœuf deux fois par ſemaine.

PROVINCES-UNIES.

L. H. P. ont tâché de concilier par un Réglement le privilege que la Province de Zélande réclamoit, pour le commerce des Colonies d'Iſquebo & Demerrary, avec les droits de la liberté qu'invoquoient les autres Sujets de la République. Tous les Habitans des Provinces-Unies pourront armer pour cette contrée ſous paſſeport; mais ce ne ſera qu'après qu'il aura été équippé en Zélande ſeize vaiſſeaux, & que ces vaiſſeaux ſeront prêts à mettre à la voile. Tous les Sujets pourront s'intéreſſer dans les vaiſſeaux de Zélande, & même completter le nombre des ſeize navires privilégiés, ſi la Zélande ne peut les fournir; mais à condition qu'ils ne prendront leur chargement & leurs vivres, & qu'ils n'importeront & ne débarqueront leurs marchandiſes de retour, que dans cette Province. La réflexion ſur ces couditions onéreuſes fait bientôt ſentir que les reſtrictions détruiſent la liberté.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 7 Janvier.*

Nous avons eu trois jours de beau tems, & l'on ſe diſpoſoit à profiter de cette heureuſe circonſtance pour reprendre les ſemailles: mais les pluies ont recommencé, & les terres ſont abreuvées au point que l'on n'eſpere pas pouvoir enſemencer les lieux bas, tels que le marais de Médoc qui eſt couvert de ſix pieds d'eau, & qui produit ordinairement une grande abondance de grains & de légumes d'une excellente qualité. A meſure que les denrées renchériſſent, le prix de la main-d'œuvre augmente, tant pour les travaux de la culture que pour les ouvrages d'induſtrie les plus communs.

Les marchandiſes de l'Amérique ſe ſoutiennent au même prix, quoiqu'il ſoit arrivé dans le courant du mois dernier pluſieurs bâtimens venans de S. Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe, chargés principalement de ſucre, de café & d'indigo.

Un Particulier qui, par plus de trente années d'expériences en différens climats & juſques dans les pays lointains, ſe flatte d'avoir acquis pluſieurs ſecrets très-utiles, tant pour améliorer les terres & les récoltes, que pour détruire les inſectes & les taupes avec des végétaux, a offert ici ſes ſervices au Public. Il ſe propoſe auſſi pour la conduite de Manufactures de mouchoirs, de ſiamoiſes, de ſoieries tramées de coton, &c. dans des lieux où les eaux ſeroient propres pour les teintures qu'il eſt en état de porter juſqu'à la perfection. Son adreſſe eſt au *ſieur Deverre chez le ſieur Meilleur, rue de la Grande-Taupe, Fauxbourg Saint-Seurin à Bordeaux.*

DE TOULOUSE, *le 9 Janvier.*

Les denrées ne ſont pas rares dans ce pays; elles n'y ſont même que trop abondantes. Les grains & les vins y tombent à vil prix, faute de circulation. Point de débit, point d'argent, enſorte que nous ſommes, au milieu de l'abondance, dans une eſpece de miſere.

DE LA ROCHELLE, *le 9 Janvier.*

Les pluies abondantes & continuelles ont rallenti les ouvrages de notre Port. Dès le commencement de la mauvaise saison, on avoit suspendu les travaux extérieurs; mais on n'a point cessé de travailler au curement du havre; on en a déja tiré une grande quantité de vase, par le moyen de douze grands bateaux, construits exprès pour cette opération.

Depuis le 7 Décembre jusqu'au 5 Janvier, il est sorti de ce Port trois navires chargés de marchandises de l'Amérique. Il est entré sept navires venant du grand Banc de Terre-Neuve & de Miquelon, avec des morues vertes & séches, têtes, langues, huile, &c. de poisson; harengs, pelleteries diverses; un de l'Amérique, chargé de café, coton & sucre; deux Anglois, avec du charbon de terre & du beurre; 11 de différens Ports, avec des fruits, huiles, sardines, vin, salpêtre, draperies, toiles de voile, boulets, charbon de terre, &c. Le navire le *Robuste* partira pour le Cap & le Port-au-Prince vers la fin de ce mois. S'adresser à N. Suidre, Armateur.

Des Citoyens, zélés pour le bien public, s'efforcent d'engager les Propriétaires aisés à se réunir pour envoyer & entretenir à une Ecole Vétérinaire, un Sujet de bonne volonté & de capacité requise. Quoique jusqu'à présent, la Province ait eu le bonheur d'être préservée des maladies épizootiques qui ont fait de si grands ravages ailleurs, on sent combien les autres maux auxquels les bestiaux sont sujets exigent une théorie éclairée de la part de ceux qui les traitent; & de quelle importance il seroit de suivre ici l'exemple que tant d'autres Provinces & même d'Etats étrangers nous donnent tous les jours.

D'ORLÉANS, *le 13 Janvier.*

En vertu de Lettres-Patentes enregistrées au Parlement & au Bailliage de cette Ville, il a été établi au Bourg de Chevilly, ci-devant Langenerie, deux Foires par an, & un Marché public, le Jeudi de chaque semaine, pour la vente des grains, légumes, fruits, & toutes sortes de denrées. Les deux Foires se tiendront, à commencer de cette année, les 19 Juillet & 28 Octobre. L'ouverture du premier Marché se fera le Jeudi 31 du courant.

Les grains sont toujours à peu près au même prix.

DE DUNKERQUE, *le 14 Janvier.*

Nous apprenons d'Ostende que le bâtiment Suédois, l'*Emmanuel*, venant de Portugal pour cette Ville, avec un chargement de fruits & de sel, a été mis en piece sur la côte de la Flandre Autrichienne; & que tout le sel est perdu. On mande du même Port que les bateaux qui en étoient sortis en différens tems, pour aller chercher des huitres en Angleterre, ont été obligés d'y rentrer sans avoir pu parvenir à leur destination. Notre navigation a été de même traversée & interrompue.

DE PARIS, *le 18 Janvier.*

Le Roi vient de supprimer le Bureau d'Administration de l'Inde, qui avoit été établi sous le ministere de M. le Duc de Praslin, & qui étoit composé de MM. de Bruny, de Clonard & la Rochette. Le travail de ce Bureau a été réuni à celui dont sont déja chargés MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes, sous les ordres de M. le Contrôleur Général.

Le Parlement enregistra, Mercredi, des Lettres-Patentes portant réglement sur le commerce des grains.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

Nouvelle maniere de prévenir les endommagemens du grain par le moyen de l'eau bouillante; par M. Inthiéry.

Ayant remarqué, dit M. Inthiéry, que l'humidité échauffée qui pénétroit le grain dans l'étuve lui étoit fort utile, je m'imaginai que l'eau bouillante pourroit servir à la cure du grain, & je tentai l'expérience. Je remplis d'eau une chaudiere, & l'eau étant bouillante, j'y plongeai du grain, & l'y laissai au plus une minute. Après l'avoir retiré de l'eau, je le fis sécher, je l'exposai

à l'air ; ſon goût & ſa couleur n'éprouverent aucun changement. Je le mis en terre, il ne germa point, & je m'aſſurai par cette épreuve que la vertu générative étoit totalement éteinte en lui : on ne peut douter que les œufs des inſectes n'aient été auſſi détruits par l'eau bouillante. Quand le grain a perdu ainſi ſa vertu productrice, & que ſes habitans naturels ſont détruits, il ne reſte plus rien à faire pour que ſa cure ſoit parfaite. On ne doit pas craindre de le mouiller après, parce qu'on ſçait que les grains, quoique très-mouillés par la pluie, ne moiſiſſent point ſi on les fait ſécher au ſoleil ou à l'air ; c'eſt même la coutume dans pluſieurs pays, & ſur-tout en Angleterre, de laver le grain pour le purifier : après qu'il a été lavé & ſéché, il ſe trouve d'une meilleure qualité qu'auparavant. Je ne ſuis pourtant pas ſûr ſi, en conſervant ce grain pluſieurs années, il ne ſeroit pas ſujet à la pourriture, occaſionnée par le bain qu'on lui auroit donné. Je n'ai pas eu le tems d'en faire une aſſez longue épreuve, puiſque c'eſt depuis peu que j'ai conçu le projet d'échauder le grain. J'eſpere néanmoins que cette expérience réuſſira, & j'en rendrai compte au Public. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que j'ai appris qu'on fait à peu près la même opération ſur les bleds dans le Royaume de Naples.

On a recueilli ſur les bords de la riviere de *Portici* & *Dellatore Digreao*, une grande quantité de pois & d'autres légumes qu'on a mis ſur des bâtimens pour les exporter. Les gens de ce pays, avant que de les embarquer, les plongent dans l'eau bouillante, les étendent enſuite & les font ſécher au ſoleil ; ils les délivrent par-là des *touchi*, vers qui les rongent, comme les charanſons rongent le grain. En cet état, les légumes ne ſont ſujets à aucune ſorte d'inſectes. Il ſeroit aiſé de ſoigner le grain de la même maniere ; c'eſt-à-dire, de le plonger dans une chaudiere d'eau bouillante & de l'en retirer ſur le champ pour le faire ſécher par le moyen de la *pelle* & du *van*.

Par cette méthode, on préſerve en moins d'une heure 60 boiſſeaux de grain de toute fermentation & des inſectes, & dans douze heures, on peut en préparer ainſi plus de ſept cens.

Une autre maniere encore de bien conſerver le grain, & ſans aucun ſoin, c'eſt de le confier à la terre dans des foſſes. Quand la terre eſt très-ſéche, le grain s'y conſerve parfaitement. On ſe ſert de cet expédient dans la Pouille ; les Hollandois l'emploient auſſi. Beaucoup de Nations ont eu & ont encore cette coutume.

Quand le terrein n'eſt pas aſſez bon ni aſſez ſec, on ſe ſert de l'air pour médicamenter les grains. On les expoſe à ſon influence, ſoit en les changeant de place, ſelon l'uſage des Anciens, ſoit en ſe ſervant de la *pelle*, ce qui vaut mieux, ou bien l'on l'on fait uſage du *ventillateur*, ingénieuſement trouvé par M. Halles. On donne par-là un nouvel air au grain ; mais il faut convenir que le feu guérit le grain plus vite que l'air. Au reſte, ſi l'eau bouillante, comme je me flatte de le démontrer dans la ſuite, réuſſit à prévenir les inconvéniens, auxquels cette précieuſe denrée eſt expoſée, cette méthode ſera ſi ſimple, ſi facile, & d'une utilité ſi importante, qu'on pourra dire que l'*art de conſerver parfaitement le grain*, art ſi déſiré & ſi ignoré depuis ſi longtems, eſt devenu la choſe du monde la plus aiſée & la plus facile.

II.

Lettre aux Auteurs de la Gazette d'Agriculture ; par M. Girard, Avocat à Quimper, ſur la ſenſibilité des animaux & l'influence des objets ſur leur humeur, leur ſanté, &c.

Les animaux peuvent-ils avoir ce qu'on appelle des idées & ſentir le plaiſir ou la douleur comme les hommes les ſentent, c'eſt-à-dire, par les mêmes cauſes ? MM. de Buffon & de Condillac ſemblent pencher pour l'affirmative ; & M. de Reimar penſe au contraire qu'ils ne ſont que de *pures machines, abſolument privés de raiſon, & dont l'inſtinct induſtrieux eſt dû à leurs ſens extérieurs*.

Cette imagination ſenſitive, quelle qu'elle ſoit, me paroît bien démontrée dans le fait que voici & que je tiens d'un bon Citoyen, qui vient de commencer un grand défrichement.

Depuis plus d'un an, il n'avoit pu ſe loger, lui & ſes beſtiaux, que dans une cabane où le jour entroit à peine, & où une pluie de deux jours ſe faiſoit ſentir pendant

huit. Resserré dans cette étable provisoire, ne pouvant qu'à peine lever la tête & se tourner, & incommodé par les écoulemens des pluies fréquentes qui sont tombées en ce pays comme ailleurs, le bétail de M. Frevin (c'est le nom du Cultivateur distingué, qui sert aujourd'hui de modele à nos Colons) maigrissoit à vue d'œil & paroissoit touujours triste lorsqu'il falloit entrer au bercail. Le 6 Octobre dernier, on le conduisit, à midi, dans la grande étable que leur a fait construire M. Frevin qui voulut lui-même y mener son cheval. Mais combien fut-il surpris quand cet animal, à peine entré dans l'étable, s'arrête, leve la tête, dresse les oreilles, regarde à droit & à gauche ! M. Frevin le fait enfin approcher du ratelier, l'y attache & voit cet animal recommencer ses contemplations, si l'on peut ainsi parler. Dans ce moment, les autres animaux ne marquerent pas si sensiblement leur joie; mais à cinq heures du soir, lorsqu'on les conduisit à l'eau, on les vit tous, avec le plus grand étonnement, s'écarter de la route par laquelle on les menoit, & faire d'eux-mêmes un très-grand circuit, pour ne pas passer devant leur ancienne prison. Leurs sauts & leurs gambades, en allant & en venant, sembloient dire aussi combien ils étoient satisfaits d'avoir leur nouveau logement. Pour s'assurer si c'étoit effectivement la crainte de retourner à leur ancienne étable qui leur avoit fait prendre un long détour, on essaya à leur retour de l'eau de les mettre dans la route qui conduit à cette cabane; mais distinguant de loin les deux habitations, ils se hâterent de quitter l'une pour courir à l'autre. Pendant plus de huit jours, ils ont témoigné la même horreur pour leur ancienne crêche : ce qui semble prouver que les animaux n'agissent pas machinalement & par la seule force de l'habitude; car dans ce cas, ils n'auroient pas fui un gîte auquel ils étoient accoutumés depuis plus d'un an.

Je laisse aux Naturalistes à tirer de ce fait d'autres conséquences; mais je crois que l'imagination sensitive qu'on leur accorde a beaucoup de rapport avec la cause de nos idées qui ne nous viennent aussi que par les sens, comme l'exemple d'un aveugle, sourd & muet de naissance, serviroit à le démontrer.

Mais il est une conséquence pratique, beaucoup plus importante, à tirer de ce fait; c'est le tort que l'on fait au bétail, en le logeant dans des écuries & des étables tristes & sombres, & l'utilité manifeste qu'il y a à les tenir dans des demeures gaies & commodes, sans parler de la propreté qui lui est non-seulement avantageuse, mais nécessaire. L'humeur influe sur la santé; & c'est de la santé que dépendent tous les services que nous tirons des animaux. La tristesse sera, pour eux, une maladie réelle, quelque soit le principe de leurs sensations; & le physique sera troublé & dérangé par les causes qui la leur inspireront.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I I I.

Livre nouveau.

*Lettres sur la vérification des Ecritures arguées de faux, pour servir de Réponse à celles de M. B****. Par M. d'Autrépe, Expert-Ecrivain-Juré, ancien Bis-Syndic des Experts-Ecrivains Jurés. A Paris, chez Lottin l'aîné, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Dauphin & de la Ville, rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or, 1770. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Cet Ouvrage intéressant a pour objet la destruction des Faussaires; il est divisé en sept Lettres dans lesquelles l'Auteur prouve contre M. B. qu'il est non-seulement utile, mais nécessaire d'avoir recours à la preuve par comparaisons d'écritures. Envain oppose-t-on les méprises de quelques Experts; M. d'Autrépe a raison de répondre que de l'ignorance de certains Artistes on ne peut rien conclure contre l'utilité d'un Art. Pour montrer l'importance de cet Ouvrage, il suffit de rappeller que le commerce & la société roulent sur l'écriture. Quant à l'exécution, nous nous bornerons ici à rapporter le jugement du Censeur. » La façon » dont l'Auteur démontre qu'il est presque » impossible que les Faussaires échappent à » l'œil attentif d'un Expert instruit dans son » Art, doit faire espérer au Public, que » cette peste de la société se détruira insen- » siblement ». Nous donnerons une notice de cet Ouvrage dans notre Journal.

Le Bureau de la Correſpondance Générale, Place des Victoires, ſe chargera d'envoyer en Province aux perſonnes qui s'y adreſſeront pour avoir cet Ouvrage, telle quantité d'exemplaires qu'elles en demanderont, au prix de 36 ſous, ainſi qu'il eſt fixé ſur le Livre.

IV.

Cours du Change a Londres, *le 2 Janvier.*

		Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances.		35	1
Dito, à vue		34	10
Hambourg, à deux uſances	½	33	8
		Deniers ſt.	
Paris, à un jour de date.		31	¼
Dito, à 2 uſances.		31	
Bordeaux à 2 uſ.	½	30	⅞
Cadix		39	
Liſbonne.		66	½
Livourne.		49	½

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 2 Janvier.

L'ONCE.

		℔	ß	d.
Or monnoyé		3	18	9
dito en barres		3	18	9
Pieces de huit. Grandes pillares			5	6
Pieces de huit. d°. petites			5	6
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique			5	6
Pieces de huit. dito petites du Mexique			5	6
Argent en barres.			5	7

Prix du grain à Londres, le 2 Janvier 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	36 à 41
De Drêche	27 à 31
De Seigle	27 à 28
D'Orge	20 à 24
D'Avoine	15 à 19

Le quarter du meilleur froment étant à 41 shillings, c'eſt ſur le pied de 26 ℔ 7 ß 1 d. de France le ſeptier de Paris.

Effets publics *à Amſterdam, du 2 Janvier 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	325	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	½
De la Banque d'Angleterre.	134	
De la Comp. Ang. des In. Or.	188	
De la Comp. de la Mer du Sud.	90	
Annuités à 4 p. ⁰⁄₀ 1770	88	
Conſolidées à 3 p. ⁰⁄₀	78	¼

Cours du Change *à Amſterdam, le 12 Janvier 1771.*

Londres	34	9 ½
Ditto à 2 uſances.	34	7
Paris	54	3/8
Ditto à 2 uſances	53	15/16
Bordeaux	53	15/16
Ditto à 2 uſances	53	13/16
La Rochelle	53	
Bilbao	94	¼
Madrid.	95	3/8
Cadix	94	3/8
Séville	94	3/8
Liſbonne	46	¼
Veniſe.	89	¾
Gênes	85	½
Livourne	87	½
Vienne.	35	½
Hambourg	33	½
Anvers & Gand	4	½
Bruxelles	4	½
Zélande	2	½
Rotterdam		⅜
Genêve	90	
Agiot de la Banque		

V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; ſçavoir, Mouchoirs fins ſorte Angloiſe de 20 à la piece ſur près de 2 tiers.

4 MOGG à 22 liv. 1 ſ.
5 idem de 23 liv. 3 ſ. à 23 liv. 11 ſ.
6 idem de 23 liv. 11 ſ. à 23 liv. 15 ſ.
Dito de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
7 MO de 16 liv. 3 ſ. à 16 liv. 6 ſ.
8 idem de 16 liv. 8 ſ. à 16 liv. 17 ſ.

9 idem à 17 liv. 12 ſ.
Dito fins de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
D M O F à 18 liv.
E M O F à 21 liv.
Dito idem d'idem ſur près de 3 quarts.
10 M O F à 20 liv. 11 ſ.
11 idem de 21 liv. 19 ſ. à 22 liv. 1 ſ.
12 idem de 23 liv. 3 ſ. à 23 liv. 4 ſ.
Dito à rayes rouges & bleues de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R G C à 13 liv. 6 ſ.
2 idem de 13 liv. 18 ſ. à 14 liv.
3 idem à 14 liv. 9 ſ.
Dito Guillaudeuchayes à petits carreaux blancs & rouges de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M G C G C à 21 liv. 7 ſ.
2 idem de 21 liv. 13 ſ. à 21 liv. 14 ſ.
3 idem à 23 liv. 9 ſ.
Mouchoirs bleus & blancs de ſeize à la piece ſur 5 huit.
M B F de 16 livres 10 ſols à 16 liv. 18 ſ.
Dito Trinquebar de 10 à la piece ſur près de 3 quarts.
M C T à 18 liv.
K B M C T de 18 liv. à 18 liv. 1 ſ.
K Mouchoirs de Mazulipatam, rouge ordinaire de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M R O 2 tiers à 23 liv. 1 ſ.
2 idem à 24 liv.
3 idem à 25 liv. 1 ſ.
Dito rouge & blanc d'idem ſur idem.
1 R M B 2 tiers à 23 liv.
2 idem à 24 liv. 4 ſ.
3 idem à 25 liv. 7 ſ.
Dito nouvelle montrefaçon Saſſergatis.
1 M N M 2 tiers à 23 liv.
2 idem à 24 liv. 16 ſ.
3 idem à 25 liv. 10 ſ.
Dito à coins blancs de 8 à la piece ſur près de 2 tiers à 2 tiers.
1 M B C 2 tiers de 24 liv. à 24 liv. 15 ſ.
22 c.
2 idem de 26 liv. à 26 liv. 12 ſ.
3 idem à 29 liv.
Dito idem de 24 conjons d'idem ſur id.
1 M C B 2 tiers à 27 liv.
24 c.
2 idem de 28 liv. 13 ſ. à 29 liv.
3 idem de 30 liv. à 30 liv. 1 ſ.
Mouchoirs Moutialipendry de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M M P à 23 liv. 11 ſ.
24 c.
2 idem à 25 liv. 1 ſ.
3 idem de 26 liv. 3 ſ. à 26 liv. 4 ſ.
Dito nouvelle montre de 8 à la piece ſur 2 tiers.
3 M R N M 2 tiers à 28 liv.
Dito rouge fin de 10 à la piece ſur 2 tiers.
1 M R F de 34 liv. 18 ſ. à 35 liv.
2 idem de 37 liv. 1 ſ. à 39 liv. 1 ſ.
3 idem de 39 liv. 6 ſ. à 39 liv. 7 ſ.
Dito Saſſergatis de ſeize aunes à la piece ſur 9 ſeize.
1 M S 9 ſeize à 37 liv. 10 ſ.
20 c.
2 idem de 39 liv. à 39 liv. 1 ſ.
3 idem à 40 liv.
Dito idem de 8 à la piece ſur 2 tiers.
1 M S 2 tiers de 25 liv. à 25 liv. 15 ſ.
22 c.
2 idem à 27 liv. 14 ſ.
3 idem de 28 liv. 8 ſ. à 28 liv. 10 ſ.
Dito idem de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M S 3 quarts de 33 liv. 1 ſ. à 33 liv. 2 ſ.
24 c.
2 idem à 35 liv.
3 idem à 35 liv. 1 ſ.
Dito de Mazulipatam rouge ordinaire d'idem ſur idem.
3 M R O 3 quarts à 29 liv. 14 ſ.
Dito rouge & blanc de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R B 3 quarts à 26 liv.
2 idem à 26 liv. 11 ſ.
3 idem à 27 liv. 4 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur idem.
1 M R M 3 quarts.
H de 22 liv. à 22 liv. 6 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
2 M R M.
P à 24 livres.
Dito à coins blancs de 8 à la piece ſur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M C B 3 quarts de 28 liv. 15 ſ. à 28 liv. 16 ſols.
2 idem de 31 liv. 4 ſ. à 31 liv. 8 ſ.
3 idem à 34 liv. 5 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur près de 3 quarts.
1 M R P M 3 quarts.
R à 25 liv.
Dito d'idem ſur idem.
1 M R P M 3 quarts.
A de 23 liv. à 23 liv. 5 ſols.
Dito d'idem ſur idem.

RRM 3 quarts à 23 l. 3 s.
Dito d'idem sur idem de 40 conjons.
2 MRP.
30 A à 25 liv. 7 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

FOIN, PAILLE, AVOINE.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 19 Janvier 1771 de 42 à 43 livres ; *idem* nouveau de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41 ; *idem* nouveau, de 38 à 39 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *idem* nouvelle, de 20 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Janvier* 1771.

	H	S		
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	12	6	
Piastres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du* 19 *Janvier* 1771.

Amsterdam	54	5	8e à ¾
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	5	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¾		
Lyon, *Rois*, ...	7	8e à ¾ p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 19.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1060 65 70 65 67 ½	1070 72 ½ 75 .	1085 90 95 1100
Do. sans appel.	. . . . (70	. . . . .	. . (1095 90
Emprunt Oct. .	245	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	52	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	65 66. . . .	66.	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 390 5e 346 48	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	442 ½ 37 ½ . .	437 ½	437 ½ . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	62	62	62 . . . . .
4e. Loterie R. .	60 62	. . . . .	63 . . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	60	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	62	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	70 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Mercredi 16 Janv.		Du Jeudi 17.		Du Vendredi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, 6 derniers mois.	A.	Deschapelles, 6 dern. mois.	A.	Pannelier, 6 d. m.	A.
Desplaces,		Courmont,		Patu, *idem.*	F.
Lebrun,		Sainte-Luce,	J.	Maupassant,	L.
Radix jeune,	J.	Boutray,	L.	Deschamps,	
Lallement j.		Bouron,		Lempereur,	M.
Gautier,	L.	.....		Issally,	
Despeignes,	M.	.....		Fauveau,	
Daubonne,		.....		Barois,	
Lecamus,	P.	.....		Delacharmotte,	
Boucard,	Z.	.....		Guidy,	P.
.....		.....		Nau l'aîné,	
.....		.....		Montal,	Z.
.....		.....		Pincemaille,	
				.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 15 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 21 Décembre.*

LES grandes eaux ont endommagé les digues de la Vistule, inondé beaucoup de pays, arrêté le commerce, & répandu l'effroi.

Le passage du Sund est entiérement glacé depuis Helsinbourg en Suede jusqu'à Elsenor en Danemarck.

On a estimé que les dépenses de la Russie depuis le commencement de la guerre, montoient à vingt millions de roubles, environ quatre millions cinq cens mille livres sterl. ou cent millions argent de France.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Janvier.*

La réduction énorme & subite de la taxe du pain a été suivie d'une altération dans le poids de la part de plusieurs Boulangers. Le Lord-Maire en a condamné cinq à des amendes, en les menaçant de peines infâmantes, en cas de récidive. Le produit des amendes a été distribué aux Pauvres des Paroisses où le pain qui n'étoit pas de poids avoit été vendu.

On n'entend de toutes parts que des cris & des accusations de monopole. Les maîtres des bateaux d'huitres ont été cités pardevant le Lord-Maire, comme coupables de n'en avoir envoyé au Marché que bateau à bateau, pour entretenir le haut prix qui étoit de 26 shellins le boisseau des huitres de la premiere qualité. Ils seront punis, s'il est vérifié qu'ils n'en ont pas amené une assez grande quantité pour en faire tomber les prix, pendant qu'ils le pouvoient.

Les tempêtes, & sur-tout celle du 19 du mois dernier, ont désolé la Marine Marchande. De 50 bâtimens qui se trouvoient dans la rade d'Yarmouth, seize furent jettés sur les sables de Cockle, & coulerent à fonds : il ne se sauva que douze hommes des équipages. Quatre autres vaisseaux firent naufrage à la vue de la Ville. Les autres bâtimens perdirent leurs ancres, leurs cables, leurs mâts. On craint que ceux qui avoient été poussés en pleine mer n'aient péri. Plusieurs navires chargés de charbon se sont aussi perdus, en venant de Newcastle à Londres. A Margate, de plusieurs navires brisés contre les rochers ou engloutis en pleine mer, on a sauvé presque tout le monde & la plus grande partie des cargaisons. On écrit de Norfolck, de l'Incolnshire, &c. que les flots laissent, tous les jours, sur les côtes, des mâts, des antennes, des coffres, des habits, des cadavres : ce qui forme le spectacle le plus affligeant. On marque de Maldon en Essex que plusieurs bâtimens ont péri, & qu'il s'est noyé beaucoup de monde, &c. &c. &c.

On mande de Bristol qu'un grand nombre de vaisseaux marchands sont retenus,

au grand préjudice des Propriétaires, dans le Port, faute de Matelots.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 29 Décembre.*

A la proclamation des nouveaux Echevins, faite le Jeudi 21, jour de Saint Thomas, M. Bret, Avocat aux Cours de Lyon, prononça l'Oraison doctorale; & il examina, dans son discours, quels étoient les liens qui unissoient les hommes envisagés sous trois points de vue, comme formant une société de famille, une société civile ou politique, & une société générale. De ces trois genres de sociétés, le principal lien, suivant l'Orateur, c'est le commerce; proposition dont le développement conduit aux vrais principes de toute Administration, & à la nécessité de faciliter, d'étendre, d'encourager le commerce d'homme à homme, de famille à famille, de Ville à Ville, de Province à Province, de Royaume à Royaume, pour l'intérêt & la prospérité réciproques des Particuliers, des Peuples & du Genre humain.

De la Rochelle, *le 31 Décembre.*

Du 22 au 28 de ce mois, il est arrivé, tant ici qu'à l'Isle de Ré, trois navires venant de Saiut-Domingue, de Miquelon & & de Terre-Neuve, chargés le premier de coton, indigo, sucre, &c., le second de morues vertes & seches, & d'huile de morue, le troisième de morues vertes. Il y a lieu de croire que la nouvelle annoncée dans les Papiers Anglois d'après des lettres de la Jamaïque, & par d'autres Gazettes étrangeres d'après ces Papiers, sur la nature des maladies qu'on prétend regner à Saint-Domingue, n'est pas fondée. Cependant l'on continue à prendre des mesures pour assurer l'exécution des Ordonnances rendues par rapport aux bâtimens venant de lieux infectés de la peste ou suspectés de l'être. Le 17 de ce mois, il en a été porté une nouvelle qui défend à tous les Habitans des villes, bourgs, villages, hameaux, métairies & autres, situés le long des côtes tant de l'Aunis & de la Saintonge que des Isles de Ré & d'Oleron, de permettre à tous Capitaines ou aux Equipages des bâtimens étrangers, étant dans les rades, qui se présenteroient dans leurs chaloupes ou canots sur lesdites côtes, de débarquer, sous quelque prétexte que ce soit; & leur ordonne au contraire de s'opposer à leur débarquement, en les obligeant à retourner à leurs bords.

Un navire de Dunkerque, chargé de morue & destiné pour Bordeaux, s'est perdu le 16 de mois à la côte d'Arvert en Saintonge. De dix hommes qui composoient l'Equipage, il s'en est sauvé cinq.

D'Angers, *le 31 Décembre.*

Les pluies continuelles qui ont empêché d'ensemencer jusqu'à présent une partie des terres, & les débordemens qui ont coupé de toutes parts les communications dans l'Anjou ne permettent pas, dans les prix des grains, le changement avantageux dont nous aurions joui sans ces accidens. Le froment s'est vendu Samedi dernier au Marché de cette Ville de 3 liv. à 3 liv. 5 s. le boisseau pesant vingt-cinq livres : les autres à proportion.

Les eaux de toutes les rivieres qui coulent dans cette Province, n'avoient pas été si hautes, depuis l'année 1711, dite des grandes eaux. La ville d'Angers & les autres Villes de l'Anjou, situées le long de ces rivieres, ont été, pour la grande partie, inondées. La Dive & le Thouay, d'un côté; de l'autre le Layon & autres vers le Poitou, ont fait beaucoup de dégât : ces dernieres rivieres sur-tout qui ont ruiné des ponts, des maisons, des moulins, &c. La levée, entre Saumur & Angers, a beaucoup fait craindre les eaux de la Loire, parce qu'elle étoit en assez mauvais état. Cette grande riviere s'est ouvert, à une lieue au-dessus de cette Ville, une issue par laquelle ses eaux se sont jettées dans le Lauthion. La vallée de Beaufort a été couverte d'eau; à une très-grande hauteur, & dans une étendue de seize lieues.

Les carrieres d'ardoise, objet très-intéressant pour la Province, ont été submergées en grande partie; & on n'est pas encore parvenu à épuiser entiérement les

eaux. Les mines de charbon de terre n'ont pas moins souffert.

De l'Orient, *le 2 Janvier.*

La frégate le *Curieux* partie de ce Port le 25 Décembre, y est rentrée hier au soir à sept heures, après avoir essuyé des tems affreux pendant huit jours. En entrant, elle a été jettée sur les vases où elle a couru risque de se perdre. On n'a pu la relever qu'à la marée suivante.

De Grenoble, le 5 *Janvier.*

Le Roi, toujours pere, a accordé à la Province du Dauphiné une diminution de 400000 liv. sur le genre d'impôt dont sa haute sagesse a reconnu qu'il étoit le plus important de décharger les Peuples, sur les tailles de l'année 1770.

Il s'est formé ici un établissement considérable dont l'origine mérite d'être rapportée.

Un jeune homme qui, sans fortune, faisoit beaucoup de projets, propose dans un Café à quelqu'un de ses camarades, d'établir une Manufacture de blondes. Les têtes s'échauffent, & l'association se forme avec peu de ressources. On ramasse une vingtaine de pauvres filles, on achete des ustensiles & des meubles, on travaille. Mais bientôt le désordre arrête cette entreprise faite à la hâte & sans connoissance des choses, par six ou sept jeunes gens : ils se divisent, ils se séparent. Cependant on avoit fait venir du Puy en Velay des Ouvrieres exercées qui se trouvoient à la tête de quarante jeunes personnes. Les sieurs Perrier & Blanc, deux des Associés, voyant qu'il ne manquoit à cet établissement, pour se soutenir, que de l'ordre & des Directeurs soigneux & unis, se chargent de le conduire, & quoiqu'ils n'aient pas l'un & l'autre au-delà de 26 ans, ils le réglent, l'affermissent & l'étendent. Avec des secours étrangers, ils viennent à bout de porter le nombre de leurs Ouvrieres jusqu'à cent soixante. Leur prudence inspire de la confiance, leur industrie leur procure des ressources.

Enfin leur entreprise attire les regards de l'Administration. M. l'Intendant, dont le zele pour l'intérêt public ne se repose d'une bonne œuvre qu'en en méditant une nouvelle ; encourage les jeunes Directeurs & tire du triste dépôt des mendians de jeunes filles qui entrent toutes habillées, & avec un petit trousseau, dans la Manufacture. Le Roi veut bien donner, pour chacune d'elles, cinq sous & demi par jour aux Directeurs qui s'obligent à les nourrir, entretenir, loger pendant cinq ans, après lequel tems, celles qui sçauront travailler, auront la liberté de se retirer ou de rester dans la Manufacture où on leur payera sept sous par jour & plus, suivant leur talent.

Les regles, la discipline, l'administration établies dans la Manufacture, font un honneur infini aux jeunes Directeurs. Leurs Ouvrieres sont divisées, suivant leur capacité, en six classes régies par une de ces filles venues du Puy. A mesure qu'elles se perfectionnent dans le travail, elles passent dans les classes supérieures. La décence & le silence regnent par-tout. Les fautes sont punies publiquement. L'habileté & la diligence sont récompensées ; tout y excite l'émulation. Les heures des Offices, de la promenade, de la récréation, sont fixées. Les Directeurs conduisent eux-mêmes ces jeunes filles dans les rues : & partout elles donnent le spectacle le plus édifiant.

Le nombre de ces filles monte actuellement à près de deux cens. On ne trouve plus dans la Ville de lieu capable de les contenir ; de maniere qu'on est à la veille de transporter la Manufacture au château de Madame la Marquise de Sassenage, à une lieue d'ici en-delà du Drac. Les blondes qu'on y fabrique sont très-belles. Le Piémont en tire une grande quantité ; & les Directeurs ont peine à suffire aux Commissions qui leur sont données (*a*). On y fait des blondes de toutes couleurs. L'on a lieu d'attendre les plus grands succès de cet établissement.

De Paris, *le 10 Janvier.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du

(a) *Les personnes qui desireroient de ces blondes, pourront s'adresser au* Bureau Royal de Correspondance, Place des Victoires, *qui, par le moyen de son Correspondant à Grenoble, les satisfera parfaitement sur toutes leurs demandes.*

Roi du 19 Décembre, par lequel Sa Majesté accorde un délai aux Comptables & leurs Controleurs désignés dans l'Edit du mois de Février 1770, pour payer leur supplément de finance porté par ledit Edit. Ceux qui payeront ledit supplément avant le premier Février prochain, seront déchargés des deux sous pour livre. Ce délai expiré, ceux qui n'auront pas completté ledit supplément, n'y seront admis qu'en payant les deux sous pour livre; & faute par eux d'avoir acquitté la totalité, au 20 Mars prochain, ils y seront contraints comme pour les propres deniers & affaires de Sa Majesté.

On mande de Lisieux que la nuit du 19 au 20 du mois dernier, le feu prit au Couvent des Mathurins, & qu'on l'éteignit au bout de trois heures. Mais quelques étincelles ayant été portées vers le grenier à foin, sans qu'on s'en fût apperçu, le Dimanche 23, à six heures du soir, le grenier parut tout à coup embrasé; la flamme s'étendit; elle consuma le couvent, l'Hôpital, & deux maisons voisines. Pour couper la communication, on avoit abattu deux maisons contiguës. Le feu dura dix-huit heures; la principale des pompes qui étoient très-anciennes, manqua malheureusement dans le plus fort de l'incendie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur la quantité de semence la plus avantageuse au produit des récoltes. Par M. Mourgues, de Montpellier.

Les racines du bled sont chevelues & rampantes, c'est-à-dire, que partant du centre, ou du grain qui fait le germe, elles s'étendent en circonférence à la superficie de la terre. Dans un champ semé épais, les racines des différens grains se rencontrent, s'entrelacent, se nuisent, s'enlevent leur subsistance mutuelle. Un vieux proverbe fondé sur l'expérience dit très-bien, que le bled n'a pas de plus grand ennemi que le bled même.

Les mauvaises herbes qui font la guerre au Laboureur sont vivaces; & leurs racines fortes & profondes étoufferont celles du bled qui seront foibles & menues. De deux plantes qui se nuisent, la plus vigoureuse détruit l'autre: le bled semé clair aura plus de vigueur, il surmontera plus facilement les plantes étrangeres.

Il en sera du dehors comme du dedans. Si les racines du bled se gênent & s'offensent, les tiges qui doivent diverger & s'étendre en circonférence vers leur cime, se generont & s'offenseront; elles ne pourront faire leur progression naturelle. Il en périt; au mois d'Avril, il y a infiniment moins de plantes qu'il n'y en avoit, lorsque les bleds étoient sortis après les semailles.

Plus les tuyaux sont pressés, moins les feuilles peuvent jouer au gré des vents, se renforcer par cette agitation même, recevoir les influences de l'air, & rendre à la plante du suc nourricier.

Les tuyaux, plus clairs, plus libres, plus forts, auront le même avantage que les racines sur les mauvaises herbes. Les bleds pourront être sarclés beaucoup plus tard & beaucoup mieux; il en périra beaucoup moins, par cette opération, s'il en périt.

Quant aux épis, il est reconnu de tous les Cultivateurs que ceux des bleds semés clairs sont en général le double plus longs que ceux des bleds semés épais, mieux fournis de grains du haut en bas, & ne se terminant pas en pointe comme ces épis foibles & languissans.

J'ai compté, dit M. Mourgues, les grains de plusieurs livres de bled de semence de l'année 1767, très-beaux & très-bien nourris. Ils alloient de onze mille cent à onze mille quatre cens grains par livre. Admettons que la livre contient onze mille grains.

Le septier de bled de Montpellier pese 90 à 96 livres, poids de table, suivant que le grain est plus ou moins gros & nourri.

La septerée de cette Ville est composée de 75 dextres quarrés; ce qui revient à 1,930,013 pouces quarrés de superficie, ou 372 toises, 10 pieds, 125 pouces quarrés.

On seme dans le terroir de cette Ville environ un septier de bled par septerée de terre. Ainsi suivant les mesures données, on met un grain de semence pour environ deux pouces de superficie; c'est-à-dire, que l'on met les grains distans d'un peu plus d'un pouce les uns des autres, sur toute l'étendue d'un champ, en supposant la semence également répandue partout. Mais comme il n'y a pas la moitié d'un champ ense-

mencé qui ait du grain sur la surface, il se trouve deux grains de bled par environ un pouce de superficie.

Dans le Comté de Maugnio, l'on met un grain de semence par environ 2 pouces & 3 quarts de superficie.

Dans le terroir de Marsillargues, un grain par environ quatre pouces.

L'Auteur a réduit la semence à un grain par cinq pouces & un tiers; & il espere la réduire encore.

D'après l'expérience la plus scrupuleusement suivie, il juge que dans un champ ordinaire, il faut que pour bien taller un grain ou germe ait au moins quatre pouces en quarré, ce qui fait seize pouces de superficie. Après une évaluation des pertes de grain & de terrein, il conclut qu'avec la huitième partie du septier de Montpellier, soit 120,752 grains de semence pour la septerée, les grains seroient à deux pouces les uns des autres, & n'occuperoient pas quatre pouces de superficie du terrein employé: ce qui suffiroit pour avoir une récolte. Cependant par diverses considérations, il conseille de semer une émine ou la moitié d'un septier, au lieu d'un septier.

Quand les bleds sortent après les semailles, les grains prennent presque tous. C'est ce que l'Auteur a reconnu, en poussant le scrupule de l'observation jusqu'à mesurer avec le pied de Roi, les intervalles d'un germe à l'autre. Tout l'a confirmé qu'il ne s'étoit pas perdu la douzième ou la quinzième partie des grains semés; & ce qu'il s'en perd, ce n'est que ce qui n'a pas été couvert, & que les oiseaux ont mangé & les fourmis emporté.

Cependant un septier de grain n'en rend que quatre, six, dix, &c. tandis qu'il n'y a pas un grain de bled qui ne produise plus de vingt, trente, & quelquefois deux à trois cens grains. D'où provient cette perte?

Avant les grosses gelées, quelques plantes languissent; les gelées les font périr. Après l'hyver, ces pertes se réparent en grande partie, même dans les plus mauvais terreins par les talles des plantes qui ont résisté au mauvais tems. De ces faits reconnus par des observations suivies, il faut conclure que le bled qui avoit péri, étoit celui qu'on avoit semé inutilement.

Le printems un peu avancé, autre perte par les insectes; elle ne paroit plus, quand l'épi sort du fourreau.

Toutes les pertes par les accidens, les insectes, les oiseaux, évaluées d'après l'observation la plus rigoureuse, ne vont pas à la quatrième partie, ni même à la sixième des grains semés. La grosse perte, la perte la plus réelle & la plus nuisible est donc celle qui est occasionnée par le bled même, par la trop grande quantité de germes qui s'affoiblissent & se détruisent réciproquement. Les pertes accidentelles sont infiniment moindres, quand les épis sont clairs: l'expérience le prouve encore. Donc avec la moitié d'un septier de bled, il y a encore trois fois plus de semence qu'il n'en faut; donc on pourroit encore en retrancher; donc, &c.

Ces curieuses & importantes observations sont tirées d'un Mémoire qui n'est pas absolument nouveau, mais qui est absolument inconnu dans la plûpart des Provinces du Royaume. Nous en donnerons incessamment un extrait beaucoup plus détaillé dans notre Journal, & avec d'autant plus d'empressement & de confiance, que la théorie de l'Auteur vient d'être confirmée par de nouvelles expériences.

II.

Instrument pour distinguer les véritables especes d'or monnoyé, des fausses.

L'Angleterre est, comme le Nord, inondée de fausses especes; on parvient d'autant plus aisément à les faire circuler, que les bonnes especes y sont rares. Un Artiste vient de rendre un grand service au Public, en inventant un instrument, par le moyen duquel il est facile de distinguer les monnoies d'or de bon alloi, en en déterminant le poids, la quantité d'alliage, & par conséquent la valeur, d'une maniere sûre. Cet instrument que l'Inventeur a porté à un haut degré de perfection, est très-commode; car il n'a qu'un très-petit volume, & il n'est pas plus embarrassant qu'un canif. D'ailleurs il est si simple qu'un enfant même peut s'en servir, sans se tromper. On prétend que malgré cette simplicité apparente, on tenteroit inutilement de le contrefaire, & qu'on pourroit bien imaginer un instrument semblable à l'extérieur, mais qui ne rempliroit pas le même objet.

Cet instrument se vend à Camden dans le

Gloucester-Shire, chez Darby & Compagnie, & à Londres, chez S. Cave, T. Smith, &c.

III.

Lettre de M. Gardane, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur Royal; de l'Académie des Sciences de Marseille, & des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier & de Nancy, au sujet des consultations gratuites en faveur des malades indigens dont il a été chargé par M. le Lieutenant Général de Police, 4 Janvier 1771.

MONSIEUR,

Plusieurs personnes indigentes de Paris & de la Province s'adressant tous les jours directement à moi pour avoir part aux Consultations gratuites, accordées par M. le Lieutenant Général de Police, je vous prie de prévenir le Public, par la voie de votre Gazette, que c'est au Magistrat, premier Dispensateur de ce bienfait, qu'il faut recourir pour avoir ces consultations, & que je ne ferai désormais aucune réponse à ceux qui desirant de profiter de ce secours ne prendront plus cette voie pour l'obtenir: les lettres écrites à ce sujet à mon adresse, sans être affranchies, seront également mises au rebut, & l'on n'aura pas plus d'égard pour les consultations dans lesquelles il s'agira de rappeller les premiers élémens de Médecine, comme la chose est plus d'une fois arrivée. L'objet de cette correspondance charitable, étant moins de donner des instructions élémentaires sur l'art de guérir, que d'applanir, autant que faire se peut, les difficultés qui s'éleveroient dans les cas graves & difficiles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

IV.

Prix courans des Denrées de l'Amérique Bordeaux, le 29 Décembre 1770.

Sucre blanc le quintal, premiere sorte, 62 à 65 ℔, seconde sorte, 58 à 60, troisiéme sorte, 52 à 56, quatriéme sorte, 50, petits sucres, 46 à 48, communs, 43 à 45, tête, 38 à 42. Sucre brut le quintal de Léogane, 37 à 42, du Cap, 37 à 42, de Saint-Louis, 37 à 42, de la Martinique, 37 à 42.

Café Martinique, la livre, nouveau fin, 23 ß, dito marchand, 22 ß, dito vieux, 21 ß à 21 ß 6 d. Café de Saint-Domingue, la livre nouveau fin, 23 ß, dito marchand, 23 ß, d°. vieux, 21 à 21 ß 6 d.

Indigo bleu & violet, la livre, 10 ℔, mêlé, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, cuivré fin, 8 ℔ dito marchand, 7 ℔ 16 à 18 ß, d° ordinaire, 7 ℔ 10 à 12 ß.

Coton Saint-Domingue le quintal, 135 à 140 ℔, dito de la Martinique, 125 à 135 ℔.

Gingembre gris, 24 ℔.

Rocou, 30 ß.

Cacao de Caraque, 40 ß, cacao de la Martinique, 13 à 14 ß, syrop de rafinerie, le quintal, 16 ℔.

V.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; sçavoir, Casses Bourom de 15 aunes & demie à 16 aun. sur 5 six.

6 idem à 35 liv. 4 s.
7 idem à 39 liv. 11 s.
8 idem à 45 liv. 3 s.
9 idem à 51 liv. 9 s.

Dito de 16 aun. sur 5 six à lisieres d'or.

A 6 C B à 32 liv. 2 s.
7 idem à 35 liv. 15 s.
8 idem à 37 liv. 15 s.

Dito Jougdia de 15 & demie à 16 aunes sur 3 quarts.

A 1 C I de 30 liv. à 30 liv. 2 s.
2 idem de 32 liv. à 32 liv. 4 s.
3 idem de 34 liv. 10 s. à 34 liv. 17 s.

Dito idem sur idem.

1 C I de 31 liv. 3 s. à 32 liv. 4 s.
2 idem à 31 liv. 1 s.
3 idem à 36 liv. 1 s.
4 idem de 37 liv. 1 s. à 37 liv. 2 s.
5 idem à 41 liv.

Dito Malde d'idem sur cinq six.

A 1 C M. à 24 liv. 2 s.

2 idem à 26 liv. 2 ſ.
3 idem à 27 liv. 2 ſ.
Dito idem de 16 aun. ſur 3 quarts.
1 C M. à 26 liv. 5 ſ.
2 idem de 30 liv. à 30 liv. 1 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 C M de 28 liv. 10 ſ. à 28 liv. 16 ſ.
2 idem de 28 liv. 13 ſ. à 28 liv. 17 ſ.
3 idem de 30 liv. 2 ſ. à 30 liv. 5 ſ.
4 idem de 33 liv. à 33 liv. 10 ſ.
Dito de 16 aun. ſur 7 huit.
1 C M à 34 liv. 17 ſ.
2 idem à 34 liv. 19 ſ.
3 idem de 36 liv. 16 ſ. à 37 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
1 C M à 30 liv.
2 idem à 33 liv.
3 idem à 36 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 4 C M de 32 liv. 14 ſ. à 33 l. 2 ſ.
5 idem de 33 liv. 8 ſ. à 33 l. 10 ſ.
6 idem à 38 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 1 C M de 31 liv. 13 ſ. à 33 liv.
2 idem de 31 liv. 16 ſ. à 32 l. 8 ſ.
3 idem de 36 liv. 3 ſ. à 36 l. 7 ſ.
4 idem à 46 liv. 1 ſ.
Dito Cancy de 10 à 10 aun. & dem. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C Y à 21 liv. 14 ſ.
5 idem à 23 liv.
6 idem à 26 liv. 2 ſ.
Dito idem de 8 aun. ſur idem.
A C Y à 20 liv. 7 ſ.
B C Y à 22 liv.
D C Y à 33 liv. 8 ſ.
Dito Jagrenatpour de 15 & demie à 16 aunes ſur 11 douze.
3 C I à 33 liv. 1 ſ.
4 idem de 38 liv. 1 ſ. à 38 l. 8 ſ.
5 idem de 42 liv. 1 ſ. à 42 l. 7 ſ.
6 idem de 47 liv. 2 ſ. à 47 l. 3 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 4 C I de 37 liv. à 37 l. 8 ſ.
5 idem de 41 liv. à 41 l. 6 ſ.
6 idem à 48 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 4 C I de 36 liv. à 36 l. 7 ſ.
5 idem de 40 liv. 3 ſ. à 40 liv. 8 ſ.
6 idem de 44 liv. 18 ſ. à 45 l. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
8 C I à 36 liv. 4 ſ.
9 idem de 39 liv. 1 ſ. à 40 l. 1 ſ.
10 idem de 41 liv. à 41 liv. 2 ſ.
11 idem de 52 liv. 7 ſ. à 52 l. 8 ſ.
12 idem à 63 liv.
Dito d'idem ſur idem à liſiere d'or.
A C I à 48 liv. 1 ſ.
B C I à 52 liv.
Dito Birpouri d'idem ſur cinq ſix à liſiere d'or.
2 C B R à 48 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur 11 12 à ſeize.
A 1 C B R de 39 liv. 1 ſ. à 39 l. 2 ſ.
2 idem de 42 liv. à 42 l. 3 ſ.
3 idem de 47 liv. à 47 l. 8 ſ.
4 idem de 58 liv. à 60 l.
5 idem à 64 liv. 12 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem à liſiere d'or.
1 C B R à 49 liv.
2 idem à 68 liv.
Dito Coquemarie de quinze & demie à ſeize aunes ſur cinq ſix & plus.
A 5 C C à 42 liv. 5 ſ.
Dito d'idem ſur idem à liſiere d'or.
7 C C à 82 liv. 10 ſ.
8 idem à 93 liv. 11 ſ.
Dito d'idem ſur 11 douze à 15 ſeize.
1 C C de 36 liv. à 38 l. 17 ſ.
2 idem de 42 liv. 5 ſ. à 42 l. 17 ſ.
3 idem de 45 liv. 19 ſ. à 46 liv. 1 ſ.
4 idem à 57 liv. 1 ſ.
5 idem à 61 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 2 C C de 36 liv. 5 ſ. à 36 l. 6 ſ.
3 idem à 39 liv.
4 idem à 50 liv.
5 idem à 65 liv. 18 ſ.
6 idem à 67 liv. 1 ſ.
7 idem à 80 liv. 9 ſ.
Dito d'idem ſur 1 aune & plus.
1 C C à 44 liv. 6 ſ.
2 idem de 48 liv. à 48 liv. 3 ſ.
3 idem à 51 liv.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 5 Janvier 1771 au Mercredi 9 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 26 à 31 liv. 10 ſ. *le ſept. idem* au Port de la Gréve, de 30 à 32 liv. Le ſeigle, de 18, 18 liv. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, de 15, 15 liv. 10 ſ. à 15 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 5 Janvier 1771 & Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 liv. 10 s. à 23 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel le 12 Janvier 1771 de 40 à 41 livres ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 22 à 23 l. ; *idem* nouvelle, 21 à 22 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Janvier 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	715	15	MARC.
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	714		
Ducats à	97	10	
Or fin à 32 k. . .			ONCE.
31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	82	10	
L'argent à 11 d. . .			MARC.
20 g. à	53	17 6	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	16	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Janvier 1771.*

Amsterdam	54 ½ à 5 8e
Londres	31 ½ à 9 16e
Hambourg	183
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à ½
Lyon, *Rois*, ...	7 8e p. 8/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi* 10.	*Vendredi* 11.	*Samedi* 12.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1030 40 . . .	1040 37 ½ . .	1035 37 ½ . .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. 8/8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8/8.	. . . . .	68 ½	68 67. . . .
Loterie Epoq. .	4e 390 5e 345 40	4e 385 5e 342 40	4e 385 5e 340 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	445	442 ½ 40 . . .	442 ½. . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	62.	64.	. . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies . .	61.	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	62.	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	72.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Mercredi 9 Janvier. *Messieurs*		Du Jeudi 10. *Messieurs*		Du Vendredi 11. *Messieurs*	
Roytier, 6 derniers mois.	A.	S. Luce, 6 d. mois,	A.	Issally,	L.
Lallement l. *id.*		Cadeau,	J.	Deschamps,	
Radix pere,	J.	Boutray,	L.	Lempereur,	M.
Radix jeune,	L.	Courmont,	M.	Pannelier	P.
Despeignes,	M.	S. Janvier,		.....	
Daubonne,		Rouillard,		.....	
Lebrun,	S.	Drouet,	P.	.....	
Boutet,	Z.	Deschapelles,	R.	.....	
Boucard,		Delauge,	S.	.....	
.....		Delagarde,	Z.	.....	
.....		Nau,		.....	
.....		Bouron,		.....	
.....		Dutartre,		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 12 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 24 *Décembre*.

LES pluies continuent de désoler diverses Provinces de l'Empire & d'intercepter, ainsi que plusieurs causes morales, la communication des secours. L'Electorat de Saxe est toujours dans la détresse. On y craint que les semences ne pourrissent sous les eaux ; on redoute la famine dans les Villes. Les maladies y sont très-communes soit par l'intempérie de la saison, soit, à ce que l'on imagine, à cause de la mauvaise préparation du pain que l'on y fait avec de l'orge, des pois, de l'avoine, &c. Des personnes charitables & aisées travaillent à procurer des nourritures plus saines & à empêcher, par l'instruction, les compositions nuisibles. S. A. S. E. dans la vue de favoriser la Loterie établie en faveur des Pauvres, a renouvellé le mandat publié, le 14 Avril 1744, pour défendre à tous ses Sujets de s'intéresser dans aucune Loterie étrangere.

Le 17, un violent orage parcourut la Posnanie, la Poméranie & autres Provinces. Une obscurité profonde fut suivie d'un déluge d'eau, de neige, de grêle & de feux. Le tonnerre embrasa des édifices à Potzdam, à Pasewalk, &c. : dans ces deux Villes, on eut le bonheur d'arrêter les progrès des flammes, avant qu'elles eussent causé de grands dommages.

On reçoit de Hollande de pareilles nouvelles d'accidens occasionnés par les ouragans & par les inondations.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 21 *Décembre*.

On a publié ici un Edit daté du 7 du présent mois, par lequel S. A. R. déroge à la Loi du 30 Juin 1769 concernant les poids & mesures de cette Ville & de son ressort ; & décharge les Artisans de l'obligation d'avoir, comme auparavant toutes les mesures, excepté celles dont ils ont besoin, ainsi que de toutes peines, quand même ils n'auroient pas fait marquer ces mesures au tems prescrit à chaque profession par ladite Loi de 1769, pourvu toutefois qu'ils payent les droits ordinaires.

Par une notification des Auditeurs de la Chambre, ayant force de rescrit de S. A. R. les tabacs de Séville, de la Havanne, d'Espagne, de Hollande qui entreront par la mer à Livourne, seront exempts du droit mentionné dans le paragraphe IX de l'Edit du 11 Mai 1769, mais seulement dans le cas où ils seront débarqués & déposés, pour être successivement exportés hors du Duché par la même voie. On a appris, dans ce Port, que les mers du Levant avoient été troublées par les tempêtes.

Le terrible ouragan que l'on essuya, le 22 du mois dernier à Naples, a été aussi

funeste qu'il étoit effrayant. Un vent du midi des plus impétueux, excitoit, par intervalles, d'horribles tourbillons, & tomboit ensuite avec un sifflement affreux. Dans les campagnes, les plus gros arbres étoient déracinés; la terre fut submergée; il périt beaucoup d'hommes & quantité de bétail. La mer enflée vomit ses eaux dans la nouvelle rue; les Casernes de Granaletto furent entiérement détruites; des statues des terrasses de la galerie royale furent brisées, &c.

On a ressenti dans la Romagne un tremblement de terre dont les secousses, quoique violentes, n'ont fait aucun mal. On fait en divers lieux des prieres pour obtenir la cessation de tant de fléaux.

L'huile est rare en plusieurs endroits de l'Italie. A Rome, on craint d'en manquer. Le Sénat de Venise a cru obvier aux monopoles de cette denrée, en interdisant le commerce aux Juifs, ou en ne leur permettant de le continuer qu'en payant doubles droits. La viande est en général assez chere; il y a néanmoins des Villes, comme Rome, où elle est encore à bon marché.

Dans divers Etats, comme à Modene, le Gouvernement fait des dispositions en faveur des Pauvres. Le Tribunal de la Santé de Venise a banni tous les mendians étrangers, avec défense à eux de revenir, sous peine de punition corporelle, aux Voituriers & Bateliers de les ramener & aux Aubergistes de les loger, sous des peines semblables, outre les amendes, &c. Les Pauvres de la Ville porteront, sur la poitrine, à découvert, l'effigie de S. Marc, imprimée en noir sur de la toile verte. Dans cette classe, on comprend ceux qui ont eu depuis dix ans dans la Ville un domicile légal, en y exerçant quelque métier; les Soldats & les Matelots qui auront été employés au service public pendant le même espace de tems; les Juifs, les Turcs & les Hérétiques convertis. Ceux qui auront reçu l'effigie de S. Marc, la remettront au Magistrat, s'ils viennent à la quitter; s'ils la donnoient à d'autres Pauvres, ils seroient très-sévérement punis. Il leur sera permis de mendier à la porte des Eglises, mais non dans les Eglises mêmes, non-plus qu'aux Parloirs des Religieuses & à la Place Saint Marc. Si l'on trouve quelqu'enfant qui mendie, les pere & mere, ou ceux qui l'avoient sous leur garde, seront punis suivant les loix. Ceux qui prendront les enfans d'autrui pour mendier, outre les peines ordinaires, payeront une amende applicable en partie aux Dénonciateurs, ainsi que ceux qui leur auroient prêté leurs enfans. S'ils ne sont pas en état de payer l'amende, elle sera tirée de la caisse de l'épargne, &c. Une portion des revenus Ecclésiastiques étant destinée pour les Pauvres, les biens des Couvents supprimés, seront en partie employés à leur soulagement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Oleron (*en Béarn*), *le* 21 *Décembre.*

L'arrivée de quelques vaisseaux chargés de grains, à Bayonne, n'a pas opéré, dans le prix de cette denrée, la diminution qu'on en attendoit ici. Le quartal de froment, pesant 75 livres, se vend encore de 8 liv. 10 s. à 8 liv. 15 s.; le bled d'Inde est à cent sous, même mesure.

On vient de monter & d'essayer, à une lieue de cette Ville, une Verrerie qui a parfaitement réussi. On y fabrique quantité de bouteilles de toute espece; & l'on nous fait espérer que nous en aurons le cent, à douze francs, meilleur marché, que celles qu'on nous apportoit ordinairement de Toulouse.

L'Arragon viendra se pourvoir dans cette Verrerie: on y attend impatiemment qu'elle soit en état d'en fournir. La consommation de cette partie de l'Espagne seroit immense, sur-tout en verre blanc.

Les grains y ont totalement manqué; mais en revanche, on y a recueilli une si grande abondance de vin, qu'on ne sçait où le mettre. La récolte de l'huile n'a pas été si bonne: on nous la vend de 64 à 68 francs les cent livres, tandis que nous ne les payions ci-devant que 30 ou 40.

De Troyes, *le* 24 *Décembre.*

Le Roi, par sa bienfaisance paternelle, ayant accordé des fonds, pour établir dans les Villes & sur les grands chemins de la

Province des atteliers publics, pour occuper les Pauvres qui manqueroient d'ouvrage, & leur procurer la ſubſiſtance par le travail, il s'en eſt ouvert dans le département de cette Ville cinq où l'on admet les femmes, & juſqu'aux enfans de neuf ans, en les payant à la tâche.

Il s'eſt formé ici, ſous les auſpices de M. l'Intendant, un Bureau de Charité qui a recueilli d'abondantes aumônes des Corps & des Particuliers de cette Ville. Le produit en eſt employé à acheter des grains; & l'on en fait du pain dont on diſtribue une certaine quantité à chaque ménage, par ſemaine, à 2 ſous la livre. On compte qu'il s'en nourrit ſix mille Pauvres; & l'on croit pouvoir ſoutenir cette diſtribution à ce prix, juſqu'au mois de Juillet. Le Peuple ſe plaint de la qualité de ce pain. Peut-être qu'il auroit été plus avantageux de faire une diſtribution d'argent, qui en fourniſſant au Pauvre le ſupplément néceſſaire pour qu'il pût atteindre au prix de la denrée, auroit épargné les frais de l'achat & autres, & en même tems auroit laiſſé au commerce un plus grand débit, & par conſéquent un plus puiſſant attrait. Dans la premiere quinzaine de ce mois, le bled a augmenté d'un ſixième.

De Dijon, *le 26 Décembre.*

Le Parlement a rendu, le 19 du courant, un Arrêt, ſur le commerce des grains, conçu en ces termes:

La Cour délibérant ſur le récit fait par les Commiſſaires, & ouis les gens du Roi en leurs concluſions; conſidérant que quoique par ſes différens Arrêts elle ait pourvu à ce qui concerne les attroupemens & les enharremens, & à différens abus, il eſt à propos de prendre encore les meſures les plus propres, tant à réprimer le monopole, qu'à pourvoir à la ſubſiſtance des Peuples.

Ladite Cour, par proviſion, ſous le bon plaiſir du Roi, & juſqu'à ce que ledit Seigneur Roi ait fait connoître ſes volontés à ſadite Cour, dans la forme ordinaire, a ordonné & ordonne que tous ceux qui voudront faire le commerce des grains & farines, ſeront tenus de faire inſcrire (dans la huitaine, à compter du jour de la publication du préſent Arrêt) aux Greffes des Juges auxquels appartient la police des Marchés les plus prochains de leurs domiciles, aux Greffes des lieux où ils tiennent leurs magaſins, & de ceux où ils exercent leur commerce, leurs noms, qualités & demeures, comme auſſi les noms, qualités & domiciles de leurs Aſſociés ou Commettans; les lieux où ils tiendront leurs magaſins, leſquelles inſcriptions & déclarations ſeront reçues ſans frais.

Ordonne pareillement qu'ils tiendront regiſtres d'achats & ventes, à la forme des art. 1, 2 & 5 du titre 3 de l'Ordonnance du mois de Mars 1673, pour être repréſentés, le cas échéant; le tout à peine de 500 liv. d'amende & de confiſcation des grains appartenans aux Contrevenans au préſent Arrêt, laquelle confiſcation ſera applicable pour un tiers au profit du Dénonciateur, & pour les deux tiers, au profit des Hôpitaux.

Enjoint auxd. perſonnes faiſant le commerce & trafic des grains & farines, d'en apporter une quantité ſuffiſante dans les Marchés, à l'effet de les garnir; en conſéquence autoriſe les Officiers de Police à contraindre & obliger, dans le cas de néceſſité, les Marchands tenant des magaſins dans leurs territoires; ou les prépoſés d'iceux, de faire apporter une quantité ſuffiſante de grains auxdits Marchés.

Ordonne qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, le préſent Arrêt ſera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, dont il certifiera la Cour dans quinzaine. Fait en Parlement à Dijon, les Chambres aſſemblées, le 19 Décembre 1770. Signé, *Frochot.* Collationné. Signé, *Richard.*

De l'Orient, *le 26 Décembre.*

La frégate du Roi, le *Curieux*, commandée par M. le Chevalier de la Tremblay, partit hier de ce Port, pour les Iſles de France & de Bourbon d'où l'on croit qu'elle paſſera dans nos Comptoirs de l'Inde, pour des expéditions particulieres. On craint qu'elle ne ſoit obligée de rentrer dans le Port ou du moins de relâcher ſur les côtes de la Bretagne, attendu qu'elle n'aura guères pu s'élever aſſez en mer, pour ſoutenir les vents qui ont changé aujourd'hui, & qui lui ſont devenus contraires.

D'AUXONNE, *le 29 Décembre.*

Les eaux qui ont fait de si grands ravages Presque dans toute l'Europe, n'ont pas été malfaisantes dans cette Province. Cependant la Saône sortit de son lit sur la fin du mois précédent, & elle est encore débordée. Mais il s'en faut beaucoub qu'elle se soit élevée à la hauteur où elle étoit au mois de Juillet dernier. Le beau tems dont nous jouissons actuellement ne tardera pas à la faire rentrer dans son lit, à ce qu'on espere, sans aucune suite fâcheuse.

Les grains se soutiennent toujours dans nos Marchés. Le froment vaut de 4 livres 10 s. à 5 liv. le boisseau de trente-une livres pesant; le seigle 4 liv., & l'orge 3 l. 10 s. La livre de pain blanc vient d'être portée à 4 s. 3 den. Le foin n'a aucun prix fixe. Celui qui a été préservé de l'inondation, se vend jusqu'à 39 liv. le millier pesant. Celui qui a souffert, se donne à 15, 10 & même 6 liv.

DE BORDEAUX, *le 13 Décembre.*

Le mauvais tems qui s'est constamment soutenu, donne lieu de craindre pour une partie des semailles qui ont pu être faites.

Les denrées de l'Amérique, particuliérement les sucres, ont considérablement augmenté de prix, moins encore à raison des bruits de guerre, que parce que les sucres ont manqué dans les Colonies Hollandoises. Il est arrivé néanmoins derniérement de nos Isles plusieurs navires avec bonne cargaison. On a appris, par ceux qui venoient de la Martinique qu'il étoit tombé dans cette Isle une si grande quantité de pluie, qu'un nombre considérable d'arbrisseaux de café ont été déracinés & emportés. Comme ils ne sçauroient être remplacés sur le champ, il doit nécessairement en résulter une augmentation dans le prix de cette denrée.

DE PARIS, *le 5 Janvier.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 Janvier; les numéros sortis de la roue sont 73. 25. 36. 66. 68.

III.

AVIS, ANNONCE, NOTES, &c.

I.

MAISON D'INOCULATION. Lettre de M. LECAMUS, D. M. P. à M. B. D. B. D. M. P., premier Janvier mil sept cent soixante-onze.

MONSIEUR,

Vous m'avez cru Anti-Inoculateur en me voyant proposer le projet d'anéantir la petite-vérole; mais vous n'avez pas remarqué qu'en même tems j'ai dit que si l'exécution en étoit trop difficile dans une nombreuse société d'hommes qui ne se prêtent pas tous également au bien public, il falloit avoir recours à l'inoculation; parce qu'elle écartoit le danger d'une maladie qui avoit été funeste à plusieurs, lorsqu'ils l'avoient reçue des mains de la nature. Le succès non-équivoque d'un grand nombre d'expériences faites sous mes yeux & sous ceux des Médecins dignes de la grande considération dont ils jouissent, levent tous les doutes qu'on avoit élevés contre l'inoculation. La méthode d'inoculer perfectionnée au point qu'elle l'est aujourd'hui, est un des plus grands biens qu'on pouvoit faire à l'humanité. Si quelqu'un doute encore, qu'il ne s'amuse pas à raisonner ou à disputer, mais qu'il voie: je suis persuadé qu'il se retirera couvaincu, s'il n'a pas pris la ferme résolution de ne pas se rendre à l'évidence. Pour moi je pense qu'il y a plus de danger à aller au bal, qu'à se faire inoculer par une bonne méthode. En se faisant inoculer, on porte toute son attention à sa santé, tandis qu'en allant au bal, on oublie quelquefois tellement le soin de sa santé, qu'on s'expose aux maladies les plus graves. Envain alléguera-t-on contre l'inoculation quelques histoires plus ou moins douteuses, qui tendent à déprimer ses avantages. La plus saine partie du public est instruite que la maniere d'inoculer & le traitement de la petite-vérole sont beaucoup perfectionnés depuis les époques de ces histoires défavorables.

Par ma méthode, l'inoculation est tellement simplifiée, que la petite-vérole n'est qu'une maladie de la peau, qui n'est pas plus redoutable que les dartres ou la galle. Or, chacun sçait qu'on ne doit pas périr de ces deux maladies, par un bon traitement. C'est cette conviction qui m'a engagé à élever un hospice pour l'inoculation, tant pour l'utilité que pour la sûreté publique.

Je dis pour l'utilité publique, parce qu'un grand nombre de Citoyens n'ont pas de maisons de campagne, & que l'inoculation devient très-couteuse, lorsqu'il s'agit de déplacer tout un ménage. Par l'établissement de cet hospice, on se procurera, moyennant un prix honnête, ce qu'on n'auroit obtenu qu'à grands frais & avec beaucoup d'embarras. Plusieurs personnes ne peuvent quitter leurs affaires, ou leur commerce, pour suivre leur famille qui voudroit se soumettre à l'inoculation. A présent, sans se déplacer & sans interrompre le cours de leurs affaires, les parens pourront mettre leurs enfans dans cet hospice, où ils jouiront de tous les égards qui leur sont dûs. Pour faire voir que c'est le seul intérêt public qui me touche, je laisse chaque personne maîtresse du prix qu'elle voudra donner.

J'ajoute encore, pour la *sûreté publique*; parce que dans cet hospice les Inoculés ne seront pas abandonnés aux soins intéressés d'une Garde ou d'un Empirique, dont les belles promesses sont toujours suspectes. Un Médecin veille jour & nuit dans cette maison à la conservation des sujets qu'on lui a confiés, & est prêt à rémédier aux accidens indépendans même de l'inoculation. L'attention sera portée au point qu'aucun sujet ne sortira ou défiguré, ou marqué; avantage que doit considérer le beau sexe, & qu'on n'osoit promettre avant que par nos propres observations & nos essais nous ne fussions rendus certains du succès.

Cet hospice est placé au grand Charonne, grande rue S. Germain, cul-de-sac des Deux-Portes. L'air de ce Village est pur & salutaire : les hommes y vivent un grand âge sans infirmités; la terre est bonne & fertile; les fruits & les légumes y sont excellens. La maison est entre cour & jardin, & distribuée de façon qu'il y a des logemens très-commodes pour les Inoculés. Il y a des chambres séparées pour les Dames & les Demoiselles : une Dame honnête & très-entendue a le soin de ce département, & veille aussi à tous les petits détails qui concernent les enfans. Les personnes qui voudront faire une plus grande dépense, pourront occuper une maison entiere qui est séparée, & où il y a un jardin particulier. Elles y trorueront des logemens pour les Gouverneurs, les femmes-de-chambre, les domestiques de confiance qu'on destinera pour accompagner leurs maîtres. Les peres & meres y trouveront aussi pour eux-mêmes des logemens, lorsque des inquiétudes particulieres les obligeront à ne pas perdre de vue leurs enfans.

On a conservé une salle commune pour les exercices & les récréations. on y tient tous les jeux qui peuvent amuser l'enfance & la jeunesse, ainsi que divers instrumens de musique. On a rassemblé quelques livres amusans & honnêtes; & l'on a eu soin de ne choisir parmi les livres d'instruction, que ceux qui ne causent pas d'ennui. On prend cette précaution afin que les Inoculés se maintiennent toujours dans la gaieté qui, dans toutes les circonstances de la vie, soutient la santé, & diminue le poids des maladies.

Le jardin est grand & spacieux; il est en partie potager, & en partie jardin de décoration. On y tient tous les instrumens du jardinage faciles à manier, afin que les jeunes gens puissent s'en amuser & prendre un exercice agréable.

On enverra tous les jours, par la petite Poste, aux parens un buletin de l'état actuel des Inoculés qu'ils auront placés.

Le Médecin qui se charge de l'inoculation des personnes qui lui seront confiées, recevra avec plaisir en consultation MM. les Médecins qui seront engagés par la famile à contribuer, par leurs conseils, à la cure des Inoculés, & à veiller aux soins qui leur sont nécessaires.

On commencera les premieres inoculations au mois de Mars prochain. Les personnes qui desireront se faire inoculer pour ce tems, auront la bonté de se faire inscrire auparavant chez M. *Lecamus*, Médecin, rue du Foin, quartier S. Jacques, près la Chambre Syndicale. On pourra encore se servir de la voie de la petite Poste, en mettant exactement son nom & son adresse. Les personnes de Province pourront descendre directement dans cette maison, en donnant par la poste avis de leur arrivée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

I I.

Annonce d'une Machine singuliere.

» Les sieurs Claude Delan, Maréchal,

» natif de Cerny en Laonnois ; Michel » Desplanches, Menuisier, natif de Vailly, » & Felix Maillefert, Entrepreneur de bâ- » timens, natif de Bruyeres près Laon, » leur Associé, se proposent de soumettre » aux jugemens les plus respectables dans » le courant du mois de Février ou de » Mars 1771 une machine de l'invention » des deux premiers, exécutée par les sieurs » Pierre Alexandre, dit Fumey-Humbert, » & François - Isidor Jacquin, tous deux » Horlogers demeurans à Laon.

» Cette machine sera utile en mer, pro- » pre à faire tourner un moulin, à pomper, » à faire aller une horloge, à lever ou des- » cendre des fardeaux, &c. &c.

» Les Inventeurs assurent que *son mouve- » ment est perpétuel, sans le secours d'aucun » élément ni de ressort*, & qu'ils ont eu la » satisfaction de la voir aller sans discon- » nuation ou augmentation de force.

» On va mettre la derniere main à tou- » tes les pieces qui la composent, pour » qu'elle soit plus en état d'être présentée.

Cette annonce à laquelle nous n'avons point de part, nous a été envoyée de Laon avec l'épigraphe *sæpè summa ingenia in occulto latent*. Plaut.

III.

LIVRES.

Histoire Générale des Voyages, enrichie de Cartes Géographiques, de Plans, de Perspectives, de Figures, d'Animaux, de Végétaux, &c. dix-neuf volumes in-4°. & soixante - seize volumes in-12, proposée à une diminution de près de moitié. Le tome XIX in-4°. qui paroît actuellement, & les tomes LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI in-12, terminent les Voyages de Mer. A Paris, à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier Saint André.

Le dix-neuvième volume qu'on vient de mettre en vente comprend le Groënland, le Kamtchatka, les voyages des Russes sur les Mers Glaciale & Orientale, qui menent de l'Asie à l'Amérique ; ces voyages sont accompagnés de deux Dissertations sçavantes & critiques sur la Géographie & la Navigation de la Tartarie Orientale. Un extrait raisonné du voyage de M. l'Abbé Chape en Sibérie ; deux morçeaux détaillés & lumineux sur la Laponie. Ce volume termine les voyages de Mer, & forme de ce grand corps d'ouvrage un Livre complet. Les voyages de Terre qui comprendront l'Egypte, l'Arabie, la Perse, &c. formeront deux volumes au plus, & le dernier de cette continuation sera délivré *gratis* aux Souscripteurs.

Le Libraire, possesseur aujourd'hui de tout le fonds de cet Ouvrage, ne l'ayant acquis que dans la vue de le proposer à une diminution de près de moitié, a fait réimprimer nombre de volumes in-12 qui manquoient pour former des corps complets, & par cette opération, il est en état de proposer cet Ouvrage à une diminuton considérable ; sçavoir, le corps complet, in-4°. dix-sept volumes à . . . 136 l.

Le grand papier 170

l'édition in-12 avec les mêmes Planches, Cartes & Figures que dans l'in-4°. en soixante-huit volumes . 102

Les volumes séparés in-4°. 8 liv. au lieu de 14 liv.

Les volumes séparés, grand papier, 12 l. au lieu de 18 liv.

Les volumes in-12, 1 l. 10 s. au lieu de 2 l. 10 s. prix auxquels ils ont été établis & vendus après la souscription fermée.

Ceux qui ont négligé de se completter, pourront profiter de cette diminution. On peut aussi acquérir les corps complets en une ou plusieurs fois, en commençant par les derniers volumes.

Les volumes de la continuation, c'est-à-dire, les tomes XVIII, XIX, in-4°. & les tomes LXIX à LXXVI, in-12, qui y répondent, resteront à l'ancien prix de la Souscription ; sçavoir, l'in-4°. 12 liv. & l'in-12 2 liv.

Autre Ouvrage proposé à une diminution considérable.

Collection Académique, composée des Mémoires de toutes les Académies de l'Europe, concernant l'Histoire Naturelle, la Physique, la Chimie, la Médecine, &c. 13 volumes in-4°.

Cet Ouvrage divisé en partie étrangere & partie Françoise, contient déja le dépouillement de deux cens volumes in-4°.

Quatre Hommes de Lettres sont occupés de la continuation. La rédaction de cha-

que Académie formera une ſuite complette.

Les dix premiers volumes ſeront du prix de 80 liv. au lieu de 120 liv., les volumes ſéparés 8 l. au lieu de 12 liv.

Les tomes XI, XII, XIII, qui viennent de paroître, reſteront à l'ancien prix.

On diſtribue des Proſpectus détaillés concernant cet Ouvrage & l'objet de cette diminution.

Nota. *La diminution ſur ces deux Ouvrages n'aura lieu que juſqu'au premier Août 1771.*

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 13 Décembre 1770; ſçavoir, Baſetas Chittibouli de 9 aunes & demie ſur près de 3 quarts.

A B F C de 20 liv. 5 ſ. à 20 liv. 7 ſ.
1 B F C de 21 liv. 5 ſ. à 21 liv. 8 ſ.
2 B F C de 22 l. à 22 l. 1 ſ.
3 B F C de 22 liv. 14 ſ. à 22 liv. 16 ſ.
4 B F C de 24 liv. 1 ſ. à 24 liv. 4 ſ.
1 B S C F à 31 liv. 10 ſ.
A 1 B L à 21 liv.
A 2 B L à 21 liv.
A 3 B L à 22 liv. 1 ſol.
Baſetas Moga de 7 aunes & demie ſur 3 quarts.
1 B M G à 15 liv. 12 ſ.
2 B M G à 16 liv.
3 B M G à 17 liv. 1 ſ.
Douſſoutis de 11 & demie à 12 aunes ſur 7 huit.
2 D S à 26 liv. 1 ſ.
3 D S à 25 liv. 19 ſ.
Sanas de Monepour de 11 aun. & demie à 12 aun. ſur 3 quarts & plus.
2 S M à 24 liv. 5 ſ.
3 idem à 25 liv. 19 ſ.
Dito idem de 9 aun. & demie à 10 aun. ſur 3 quarts.
4 S M de 23 liv. 14 ſ. à 24 liv. 3 ſ.
5 S M de 24 liv. 17 ſ. à 24 liv. 18 ſ.
6 S M de 24 liv. 5 ſ. à 24 liv. 18 ſ.
7 S M à 26 liv.
8 S M à 32 liv. 16 ſ.
9 S M à 37 liv. 3 ſ.
Dito Bouroum d'idem ſur idem.
2 S B R à 31 liv.
3 S B R à 39 liv. 3 ſ.
Hamans de Jougdia de 9 à 9 aun. & demie ſur 1 aun. 1 huit. à 1 ſix.
1 H I à 26 liv. 9 ſ.
2 H I de 28 liv. 1 ſ. à 29 liv. 1 ſ.
3 H I à 31 l. 3 ſ.
4 H I à 32 liv. 6 ſ.
Hamans de Jougdia de 9 à 9 aun. & demie ſur 1 aune 1 huit. à 1 ſix.
A 1 H I à 25 liv. 13 ſ.
A 2 H I de 26 liv. 2 ſ. à 26 liv. 12 ſ.
A 3 H I de 32 liv. 3 ſ. à 32 liv. 15 ſ.
Dito Hanrial d'idem ſur idem.
2 H F à 24 liv. 1 ſ.
3 H F de 25 liv. à 24 liv. 19 ſ.
4 H F de 25 liv. 11 ſ. à 25 liv. 13 ſ.
5 H F à 28 liv. 8 ſ.
6 H F à 30 liv. 11 ſ.
7 H F de 36 liv. à 36 liv. 6 ſ.
8 H F à 44 liv. 1 ſ.
Adatis Hanrial de 8 aun. ſur 11 douze.
1 A D H à 19 liv. 15 ſ.
2 A D H à 23 liv. 17 ſ.

Le 14.

Caſſes Bourom de 15 aun. ſur 3 quarts.
1 C B de 23 liv. 6 ſ. à 23 liv. 14 ſ.
2 C B de 25 liv. 13 ſ. à 25 liv. 14 ſ.
3 C B à 28 liv. 10 ſ.
Dito de 15 aun. ſur près de 3 quarts.
1 C B à 24 liv. 1 ſ.
2 idem de 26 liv. 14 ſ. à 26 liv. 17 ſ.
3 idem à 30 liv.
Dito idem de 15 aun. ſur 3 quarts.
A 1 C B de 23 liv. 10 ſ. à 23 liv. 12 ſ.
2 idem de 25 liv. 1 ſ. à 25 liv. 2 ſ.
3 idem de 27 liv. 6 ſ. à 27 liv. 7 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 2 Janvier 1771 au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 l. 10 ſ., 27 l. 10 ſ. à 32 liv. *le ſept. idem* au Port de la Grêve, 31 liv. Le ſeigle 18 liv. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, 15 liv. 5 ſ., 15 liv. 10 ſ. à 15 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Les Mercredi 2 Janvier 1771 & Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 10 & 11 Janvier 1771 de 39 à 40 l. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Faute à corriger dans la Gazette du 15 Décembre, N°. 100.

Pag. 956, col. 2, lig. 9, deux tiers plus mauvaise ; *lisez* un tiers plus mauvaise.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	5		
Or fin à 32 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		
Or à 20 karats à . .	82	10		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	15		
Piastres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 9 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e à ½
Londres	31	½	
Hambourg	183	à 182	¾
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	¾	
Lyon, *Rois*, ...	7	8e	p. % p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 7 Janv. 1771.		Du Mardi 8.	
Messieurs		*Messieurs*	
Creuzé, 6 d. mois.	Y.	Maigret,	L.
Massan,	L.	Hurel,	
Molliere,	M.	Viellard,	
Alissant,	P.	Marsollier,	M.
Dujean,	Z.	De Fremilly,	
Delamotte,		Cochin,	
Certain,		Filleul,	
.....		Defays,	P.
.....		Roberge, 6 d. mois.	V.
.....		Chaponnel,	Z.
.....		Defrance,	
.....		Gauchy,	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1050 45 . .	1045 35 . . .	1030 25 27 ½ .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	240 45 . . .	245	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	66 67	67 68. . . .
Loterie Epoq. .	4e 385 5e 345 .	4e 390 92 5e 350 45	4e 390 5e 345 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	440	442 ½ 45 . . .	440 . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	62	62	. . . . .
4e. Loterie R. .	60	60	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	62 . . . . .
Alsace. . . .	63 62	62	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	62	62 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 8 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 16 Décembre.*

IL a été ordonné que désormais il seroit pourvu, sur le superflu des Ordres Religieux qui sont riches, à l'entretien des Couvens pauvres auxquels il ne sera plus permis de quêter. Il y a dans le même Réglement des dispositions relatives à la partie riche du Clergé Séculier qui est attachée aux Paroisses.

La Cour envoie un grand nombre d'Orphelins des deux sexes, nés de Soldats Allemands, dans la Lombardie Autrichienne, pour y être placés dans les Hôpitaux ou chez des Artisans qui leur apprendront leur métier.

ITALIE.

De Genes, *le 18 Décembre.*

On travaille dans diverses Provinces de l'Italie à réparer les dommages causés par les inondations. Le Prince Héréditaire de Modene est, avec d'habiles Ingénieurs, à Ferrare pour y faire rétablir la digue du Panaro. Si les eaux franchissoient cette digue, elles feroient d'affreux dégâts. Les mêmes accidens ont engagé la République de Venise à suspendre les mascarades & les spectacles.

On mande de Rome que l'exportation des grains, à la réserve du bled de Turquie, hors de l'Etat Ecclésiastique, continue d'être permise aux Agriculteurs & aux Propriétaires de biens-fonds ; & que les grains y sont néanmoins toujours à très - bon marché.

On mande de Turin que le Roi voulant, à l'occasion du mariage prochain de la Princesse Josephine avec Monseigneur le Comte de Provence, lever une nouvelle somme de deux millions, Monseigneur le Duc de Savoye a conjuré Sa Majesté de changer une résolution qui troubleroit la joie causée à tous ses Sujets par cet événement ; & que sa demande a été sur le champ accordée.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 18 Décembre.*

Par une résolution royale de Sa Majesté, suivant la consulte du Conseil, il a été accordé à la ville de *Quintanar de la Orden*, la permission de tenir à perpétuité, chaque année, les 14, 15, 16 & 17 Août, une Foire dans laquelle on vendra toutes sortes de denrées de mer & de terre, & de bestiaux dont le commerce est permis, sans payer aucuu droit pendant les 3 premieres années, & en payant, les années subséquentes, des droits qui formeront un capital pour remplir l'objet de sa destination.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Décembre.*

Un habile Financier, en parlant des

ſommes prodigieuſes auxquelles ſe monte actuellement la dépenſe nationale, obſerve que quand même il n'y auroit point de guerre, le Gouvernement ſera obligé de faire un emprunt conſidérable. Je crois, dit-il, pouvoir donner au Public une idée aſſez juſte des dépenſes extraordinaires pour armemens, déja votées au Parlement, & qu'il n'eſt plus poſſible d'éviter : car les autres dépenſes ſeront à peu près les mêmes que l'année derniere.

Marine pour l'année 1770 .	1522067 l.
Dito pour l'année 1771. .	2882499
Différence.	1360432
Armée pour l'année 1770.	1502356
Dito pour l'année 1771. .	1603678
Différence.	191313
Augmentation pour l'Artillerie & le Génie, évaluée au plus bas à.	50000
Pour lever 12500 hommes, à 5 liv. par homme . . .	62500
Gratification accordée pour 24000 Matelots à 2 liv. 10 ſ. par homme	60000
Habillemens, armes & fournitures, &c.	100000
Différence totale. . .	1824245 l.

On voit clairement qu'outre les ſubſides de l'année derniere, le Parlement eſt dans la néceſſité indiſpenſable de pourvoir à près de deux millions de plus de ſubſides, quand même il n'y auroit point de guerre.

Le ſieur George Colebrooke & Compagnie ont fait inſérer l'avis ſuivant dans la Gazette de Dublin.

Les demandes d'argent extraordinaires & inattendues qui ont été faites à la Banque du ſieur George Colebrooke & Compagnie ont tellement épuiſé l'argent comptant de ladite Banque, qu'elle ſe trouve obligée de ſuſpendre les payemens pendant quelques jours. Les Propriétaires de ladite Banque voulant prévenir les ſoupçons & les inquiétudes que pourroient avoir les Créanciers, relativement à la ſûreté & à la prompte ſatisfaction de leurs demandes, prennent la liberté d'informer ces Créanciers & le Public qu'il ſe trouve des billets & des lettres de change acceptées dans ladite Banque pour des ſommes très-conſidérables, leſquelles jointes à un autre capital de ladite Banque, forment enſemble plus de 60000 L. ſterlings, ſomme plus que conſidérable pour ſatisfaire à toutes les demandes qui peuvent être faites à ladite Banque ; que vu ce fonds & les grands biens que poſſédent les Aſſociés à ladite Banque, & qui ſe montent à pluſieurs centaines de mille livres, la ſuſdite caiſſe ne peut manquer d'avoir, dans peu de tems, aſſez d'argent comptant pour ſatisfaire à tous ſes engagemens : les Créanciers ſont par conſéquent priés de ne point s'impatienter & de n'avoir aucune inquiétude ; ceux d'entr'eux qui deſireront d'être payés en argent, recevront dans peu de jours avis de préſenter leurs billets qui ſeront de la valeur de 30 liv. & au-deſſous, pour en toucher le montant avant Noël ; & quant aux autres perſonnes qui auront de l'argent à répéter à ladite Banque, elles peuvent être aſſurées que les Propriétaires ſeront en état de les ſatisfaire dans très-peu de tems.

Pour prévenir la méfiance que cet avis pouvoit occaſionner parmi les Banquiers de cette Ville, & le tort qui pouvoit en réſulter pour le Commerce & les Manufactures de ce Royaume, l'on a fait inſérer l'article ſuivant dans la Gazette de ce jour.

Nous le Lord Lieutenant, la grande & petite Nobleſſe, les principaux Négocians & Marchands de cette Ville, connoiſſant la ſûreté des maiſons de MM. David Latouche & fils, de MM. Gladowe & Compagnie, de MM. Thomas Finlay & Compagnie, & de MM. John Dawſon, Coates & Patrick Lawleſſ, faiſons ſçavoir que nous continuerons de recevoir les billets des ſuſdites maiſons comme argent comptant dans tous les payemens qui nous ſeront faits.

On attribue le retard des payemens de la Banque du ſieur George Colebrooke à la perte d'un bâtiment qui paſſoit en Irlande, & à bord duquel ſe trouvoient 50000 l. On dit que le Colonel Lutterel étoit à bord de ce vaiſſeau, & qu'il a péri avec l'Equipage.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Limoges à l'Auteur de la Gazette, le 23 Décembre.

» ..... La nature de votre travail, qui

» vous oblige, Monsieur, à publier les nou-
» velles dans leur fraîcheur, ne vous per-
» met pas de vérifier toutes celles qui vous
» sont adressées, avant d'en faire usage. Il
» faut bien, quand vous vous êtes assuré de
» la fidélité de vos Correspondans, que vous
» vous en rapportiez à eux; & s'il vous ar-
» rive de vous tromper après eux, vous êtes
» prêt à désabuser le Public, dès qu'on vous
» fait connoître votre erreur. Je sçais que
» c'est tout ce qu'on peut exiger de vous.
» L'article de *Limoges* inséré dans le N°. 95,
» pag. 913 de votre Gazette, présente un
» tableau très-infidele de la situation de la
» Province. Avec un ame sensible au bon-
» heur de ses semblables, on saisit, on
» croit, on répand avec plaisir les avis qui
» leur sont favorables. Malheureusement ce
» sentiment même leur devient nuisible,
» lorsque ces avis sont contraires à la vérité,
» car on détourne, par leur publication,
» les secours que leur mauvaise situation
» demande. Vous avez corrigé, au moins
» en partie, cette erreur dans vos Gazet-
» tes suivantes. Mais peut-être seroit-il né-
» cessaire, pour le bien de notre pauvre
» pays, que vous déclarassiez expressément
» que cet article offre, dans tous ses points,
» le tableau le plus infidele de la situation
» de cette Province; & qu'il est diamétra-
» lement contraire à la vérité. Les gens en
» place, les Cultivateurs, les Marchands,
» le Peuple, toute la Province rendra le
» même témoignage, &c.

De Strasbourg, *le 25 Décembre.*

On a eu des raisons particulieres de croire que l'Association charitable, formée ici en faveur des Pauvres, porteroit ses secours jusqu'à la somme de cent mille livres (suivant le projet) par les supplémens qui étoient promis d'ailleurs, dans le cas où les fonds recueillis dans cette Ville ne seroient pas suffisans. Les Pauvres des deux Religions participeront également à ces charités qui sont principalement données par les Catholiques.

On assure qu'il a été question dans quelques autres Villes de la Province de former de pareilles Associations, soit pour distribuer gratuitement le produit des contributions aux Pauvres, soit pour le leur dispenser; en salaires qui leur seroient payés pour des travaux par lesquels ils seroient occupés, ce qui est important, & occupés pour l'utilité publique, ce qui acheve de donner le plus haut prix aux actes de bienfaisance & de charité: tels seroient des défrichemens de communes, des réparations de chemins, &c.

De la Rochelle, *le 26 Décembre.*

Les pluies continuelles ont tellement gâté les bossis & les chemins, qu'il est devenu très-difficile de charger du sel, & cette branche de commerce est considérablement dérangée.

La Police, attendu le renchérissement du pain & des fourrages, a augmenté le louage des chevaux.

Il entre journellement dans ce Port & les Ports voisins, des bâtimens chargés de morue.

De Sainte-Maure, *le 29 Décembre.*

Les prix des grains n'ont pas encore beaucoup varié ici depuis le mois de Septembre, ce qui est en partie causé par les contretems que l'on a essuyés coup sur coup. Le vin rouge noveau se vend 200 livres, & le vieux 300; le vin blanc nouveau de 150 à 160, & le vieux de 230 à 240. Le chanvre est depuis 30 jusqu'à 35 liv. le quintal.

De Reims, *le 31 Décembre.*

Le travail (dont il a été parlé dans la Gazette précédente) ouvert ici en faveur des Pauvres de tout âge, a été déterminé par MM. les Echevins, d'après les intentions salutaires du Gouvernement & les sages Conseils de M. l'Intendant. La Ville fournit dix mille livres de fonds: elle avoit déja douze mille livres assurées sur les cinquante mille écus que le Gouvernement fait passer en Champagne pour être distribués dans les différens cantons de la Province, & employés à faire construire différens ouvrages par les mains des Pauvres.

De Lille, *le 31 Décembre.*

Malgré la fabrication & la distribution de

cent mille marcs d'especes de cuivre, ordonnée par Arrêt du Conseil du 5 Avril 1769, à la Monnoie de cette Ville, & achevée depuis plusieurs mois, il subsistoit encore dans les Provinces de Flandre, d'Artois, de Haynaut & du Cambresis, un très-grand besoin de ces especes. En conséquence, il a été ordonné par un Arrêt du Conseil du 17 Octobre dernier, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées à la Cour des Monnoies à Paris le 26 Novembre suivant, que la fabrication de ces especes, ordonnée d'abord par l'Edit du mois d'Août 1768, & fixée par l'Arrêt du Conseil de 1769, à cent mille marcs pour la Monnoie de cette Ville, aura lieu dans ladite Monnoie, jusqu'à concurrence de deux cens mille marcs.

De Paris, *le 4 Janvier.*

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 17 Octobre 1770, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées en la Cour des Monnoies le 3 Décembre, le Roi ayant considéré que les poinçons d'effigie servant à la fabrication des especes d'or & d'argent, ordonnée par son Edit du mois de Janvier 1726, n'étoient plus comme ils devoient être, par rapport au nombre d'années qui se sont écoulées depuis que lesdits poinçons d'effigie subsistent; Sa Majesté se seroit déterminée à en faire graver d'autres plus ressemblans, pour servir à la fabrication desdites especes, sans cependant rien changer à leurs poids titre & valeur; & S. M. voulant à cet égard faire connoitre ses intentions, a ordonné qu'à mesure que les poinçons d'effigie servant actuellement dans les Hôtels des Monnoies, à la fabrication des especes d'argent, ordonnée par son Edit du mois de Janvier 1726, viendront à manquer par le service, lesdits poinçons d'effigie y seront remplacés par de nouveaux, conformes à l'empreinte jointe au présent Arrêt, lesquels serviront à la fabrication des especes d'or & d'argent.

Par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 30 Octobre 1770, deux Particuliers qui prétendoient au privilége d'exemption du droit de franc-fief, l'un comme Fourrier de la petite Ecurie de Sa Majesté, l'autre comme Officier de la Table de Marbre de Dijon, ont été condamnés au payement du droit de franc-fief des biens nobles qu'ils possédent.

Il est ordonné par la Déclaration du Roi du 4 Mai 1770, que du jour de sa publication, il sera payé pour toutes les Charges & Offices casuels, domaniaux, héréditaires, de Justice, Police & Finances, & tous autres généralement quelconques, sous quelque titre & dénomination qu'ils soient établis, même par ceux ci-devant exemptés en vertu de lettres générales ou particulieres, pour quelques causes ou raisons qu'ils puissent avoir été obtenus, un tiers en sus par augmentation du droit de Marc d'or, fixé par les tarifs arrêtés au Conseil les 7 Octobre 1704 & 30 Avril 1748, sans préjudice des six sous pour livre qui appartiennent à Sa Majesté, lesquels seront perçus en proportion de ladite augmentation; & de ceux aliénés aux Secretaires de son Conseil & aux Conseillers-Secretaires en la Grande Chancellerie, lesquels néanmoins ne seront perçus que sur le pied du principal dudit Marc d'or, comme par le passé.

Sur le produit dudit Marc d'or, sont affectées par privilége spécial & à perpétuité les quatre cens mille livres de rentes que Sa Majesté avoit constituées à l'Ordre & Milice du Saint-Esprit, par l'Edit du mois de Janvier 1720, tant pour lui tenir lieu des six vingt mille écus de sa fondation & de sa dotation qui lui ont été attribués lors de son institution, que pour demeurer quitte envers ledit Ordre des sommes dont S. M. lui étoit redevable, ainsi qu'il est expliqué par ledit Edit. Sa Majesté a reconnu que depuis l'année 1748 qu'il a été arrêté en son Conseil, un nouveau tarif du droit de Marc d'or, ce produit étoit considérablement diminué, tant par la suppression d'un grand nombre d'Offices, que par les lettres particulieres en vertu desquelles ceux qui y étoient sujets, en ont été exemptés; & qu'il y auroit lieu d'appréhender qu'il ne devint insuffisant pour garantir envers ledit Ordre, le payement de ladite rente de quatre cens mille livres. Ces motifs ont déterminé Sa Majesté à l'augmentation ci-dessus énoncée, afin d'assurer audit Ordre le payement de ladite rente & une hypothéque capable d'en répondre.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Concert curieux d'Automates.

Personne jusqu'à ce jour n'a porté l'Art d'animer, pour ainsi dire, la matiere au degré que vient de le faire le sieur Richard, Inventeur d'un Concert méchanique qui se donne tous les jours rue de Richelieu, dans une salle de la Bibliotheque du Roi, en entrant à gauche au rès-de-chaussée.

Ce Concert est exécuté par plusieurs figures automates de grandeur naturelle, faisant chacune leur partie sur un instrument différent. La premiere figure représente une Demoiselle assise touchant du claveſſin & de l'orgue ensemble ou séparément, & s'accompagnant aussi de tems en tems de sa voix. Les seconde & troisième figures sont un Abbé & un Espagnol, jouant, l'un de la basse & l'autre du violon. La quatrième est un petit Génie debout, placé derriere le pupitre, s'occupant à battre la mesure & à retourner à propos les feuillets du livre de musique sur lequel les trois Musiciens automates ont les yeux attachés. On observe distinctement tous les mouvemens de leurs prunelles & de leurs paupieres, ainsi que la respiration de la Demoiselle. Mais ce qui est encore plus surprenant, est sa voix qui se fait d'autant mieux entendre que les autres concertans s'arrêtent dans ce moment, comme pour laisser aux Spectateurs la satisfaction de la remarquer.

A ce Concert vraiment digne d'admiration, l'Auteur a joint trois autres pieces méchaniques qui sont aussi de son invention & exécution, & qui sont placés dans la salle à droite & à gauche. A droite, & sous un palmier, on voit un jeune Berger jouant sur sa flûte différens airs gracieux & très-vifs. Les mouvemens faciles & legers de ses doigts, & la vivacité de ses yeux attirent & fixent agréablement l'attention. Une basse & le champ de plusieurs oiseaux semblent l'accompagner & ajouter à l'harmonie du son de la flûte. A gauche est un orgue en bibliothéque qui va de lui-même, & donne différens airs de divers Auteurs connus. Dans une cage posée sur un plateau est enfermé un serein artificiel, mais imitant parfaitement la nature, qui file plusieurs airs suivis du ramage ordinaire de cette espece d'oiseau.

On ne peut voir ces différentes machines sans admiration; mais la précision & la justesse des accords dans le Concert, la liberté & l'aisance de l'exécution dans le mouvement des figures surprennent & donnent la plus grande idée des talens du Méchanicien qui a renfermé son travail dans ses automates, les instrumens étant réels & non représentatifs.

Ce Spectacle se donne tous les jours depuis cinq heures après midi jusqu'à huit; les billets sont de 3 liv. par personne.

II.

Accidens arrivés par l'usage des champignons.

Il ne se passe presque point d'année que l'on ne soit affligé par le récit de pareils accidens. Des familles entieres sont empoisonnées par des champignons, comme par le verd-de-gris; & des familles entieres le seront malheureusement encore, puisqu'on abandonne sa vie à l'ignorance & à la négligence de domestiques & de gens qui n'en prendront pas plus de soin que les maîtres n'en prennent eux-mêmes. Il seroit bien au moins à souhaiter que quelque Médecin, habile Naturaliste, composât sur les champignons, un Traité particulier, simple & à portée de tout le monde, dans lequel toutes les especes fussent clairement caractérisées & leurs qualités distinguées, avec des planches qui ne laissassent aucun lieu à la méprise, & les symptômes & les traitemens des maux que les especes malfaisantes causent; & que cet ouvrage fût généralement répandu & recommandé par l'ordre & les soins d'une Administration bienfaisante. Le désastre si fréquemment occasionné par cet aliment équivoque vient encore d'arriver dans le même tems en Silésie & à Genève. Une Dame Polonoise entre à Cosel, avec une suite nombreuse: la même nuit, elle meurt, elle & tous ses gens. On tremble qu'ils ne soient morts de la peste qu'ils fuyoient peut-être. On examine les cadavres; & l'on découvre que ces malheureux ont été empoisonnés par des champignons qu'ils avoient mangés le soir même. Un Citoyen

de Genêve, en se promenant avec sa famille dans des champs voisins de Ferney, trouve une grande quantité de champignons & les ramasse. On les mange à souper avec quelques amis. A peine les convives se sont-ils retirés & couchés, qu'ils souffrent les douleurs les plus aiguës. L'alarme se répand; le Peuple s'attroupe; on ne peut à travers la foule leur porter assez-tôt des secours efficaces; cette affreuse scene se termine par la mort de dix personnes auxquelles on trouve le cœur & les poumons noirs & calcinés. Ces malheurs sont arrivés sur la fin d'Octobre. Il faut les publier pour inspirer à tous une crainte salutaire, & à ceux qui pourroient contribuer à les prévenir, la charitable pensée d'y travailler de toutes leurs forces.

III.

Vaisseaux arrivés des Ports de France en Angleterre.

L'Esquois, Capitaine Maron de Nantes, destiné pour Saint-Domingue, a relâché à Saint-Ander, ayant perdu ses mâts.

Arrivé à Hull le 23 Décembre.

Le Kingston, Capitaine Turner, venant de Rochefort.

A Colchester le 23 Décembre.

Le Britania, Capitaine Oliver, venant de la Charente.

IV.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 12 Décembre 1770.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	334	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	133	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	186	
De la Comp. de la Mer du Sud.	90	
Annuités à 4 p. % 1770	87	$\frac{1}{2}$
Consolidées à 3 p. %	77	$\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 12 Décembre 1770.*

Londres	34 7 à 8	
Ditto à 2 usances	34 4 à 5	
Paris	54	$\frac{5}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{11}{16}$ à $\frac{5}{4}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	
Madrid	94	$\frac{3}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{4}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$
Venise	89	$\frac{1}{4}$
Gênes	85	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Livourne	87	$\frac{3}{4}$
Vienne	35	$\frac{1}{16}$
Hambourg	33	$\frac{11}{16}$
Anvers & Gand	5	
Bruxelles	5	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$
Genêve	90	
Agiot de la Banque	5 p.	$\frac{0}{0}$

VI.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 10 Décembre 1770; sçavoir, Chites fines de Patna de 3 à 3 aunes & demie sur 3 quarts & plus.

A C P P à 8 liv. 6 s.
B C P P à 9 liv. 4 s.
C C P P à 10 liv. 7 s.
Dito de 3 aunes & demie sur 3 quarts & plus.
1 C P P à 9 livres.
2 C P P à 9 livres.
3 C P P à 10 livres.

Le 12.

Etoffes de soies de la Chine.
Pekins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. sur 2 tiers & plus.
De 113 liv. 5 s. à 116 liv.
Dito rayés de 11 aun. 2 tiers à 12 aunes sur 2 tiers & plus.
De 100 liv. à 113 liv. 5 s.
Dito brochés de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. sur 5 huit.
De 159 liv. à 163 liv.
Dito peints de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. sur 11 seize.
De 152 liv. 10 s. à 153 liv. 6 s.

Gourgourans unis de 14 aun. & plus sur près de cinq huit.
De 135 liv. 5 s. à 138 liv. 10 s.
Dito rayés fonds blancs de 12 ann. sur cinq huit, & près de cinq huit.
De 145 liv. 15 s. à 150 liv.
Patissoyes unis de 14 aun. sur près de cinq huit.
De 148 liv. à 150 liv.
Dito brochés de 11 aun. 2 tiers à 12 aun. sur 5 huit.
De 180 liv. 5 s. à 181 liv. 5 s.
Satins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes sur près de cinq huit.
De 123 liv. 15 s. à 124 liv. 10 s.
Dito rayés de 12 aun. sur près de 5 huit.
De 114 à 115 liv. 10 s.
Dito brochés de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. sur près de cinq huit.
De 202 liv. 15 s. à 203 liv. 5 s.
Damas unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes sur près de cinq huit.
De 106 liv. 5 s. à 109 liv. 9 s.
Dito rayés à bandes de 11 aun. 3 quarts sur près de cinq huit.
De 133 liv. 15 s. à 134 liv. 5 s.
Dito de deux couleurs de 11 aun. 3 quars à 12 aun. sur près de cinq huit.
De 147 liv. 10 s. à 150 liv. 11 s.
Damas unis étroits pour meubles de 22 aun. & demie à 22 aunes sur une demi-aune peu moins.
à 180 liv. 5 s.
Dito de 22 aun. & demie à 23 aun. sur une demi-aune peu moins.
à 200 liv. 5 s.
Dito de deux couleurs de 21 aun. 3 quarts à 22 aun. & plus sur une demi-aune & près de demi-aune.
à 306 liv.
Dito de 3 couleurs de 21 aun. & demie à 22 aun. sur près de demi-aune.
à 308 liv.
Lampas de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes sur cinq huit.
De 232 liv. 10 s. à 237 liv. 2 s.
Mandarines de onze aunes 3 quarts à 12 aunes sur près de cinq huit.
à 140 liv. 10 s.
Gazes doubles de onze aunes 3 quarts à 12 aun. sur près de cinq huit.
De 54 liv. 15 s. à 56 liv. 10 s.
Gazes peintes de onze aunes 3 quarts à 12 aun. sur près de cinq huit.
De 94 liv. à 96 liv. 5 s.
Linès doubles de 13 aun. un quart à 13 aunes & demie ensemble sur près de 7 seize.
De 42 liv. 15 s. à 43 liv. 12 s.

Le 13.

Bafetas Choubisa de 9 aunes sur près de 3 quatre.
A A B C à 15 liv. 5 s.
Dito Chilotte de 8 à 8 aun. & demie sur 2 tiers & plus.
A A B C L à 13 l. 11 s.
A 1 B C L à 14 liv. 7 s.
A 2 B C L à 15 liv. 10 s.
A 3 B C L à 16 liv.
Dito Béhars de 9 à 9 aun. & demie sur 3 quarts.
A 1 B B de 16 liv. 13 s. à 16 l. 19 s.
A 2 B B de 17 liv. 13 s. à 17 liv. 18 s.
A 3 B B à 19 liv.
Dito de Jougdia d'idem sur près de 3 quarts.
A A B F I à 15 liv. 16 s.
A B B F I à 16 liv. 19 s.
Dito de 9 aun. & demie à 10 aun. sur 3 quarts.
A 1 B F I à 18 liv. 2 s.
A 2 B F I de 19 livres 18 sols à 20 livres 5 sols.
A 3 B F I de 20 livres 3 sols à 20 livres 7 sols.
1 B F I à 20 liv. 1 s.
2 B F I de 21 liv. à 21 liv. 4 s.
3 B F I de 21 liv. 15 s. à 21 liv. 16 s.
Dito Mandrasi de 9 aun. & demie à 10 aun. sur 3 quarts.
1 B F M de 20 liv. à 20 liv. 4 s.
2 B F M de 21 liv. 2 s. à 21 liv. 4 s.
3 B F M de 21 livres 17 sols à 21 livres 19 sols.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Décembre 1770 au Mercredi 2 Janvier 1771, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 5 s., 27 l. 10 s. à 31 liv. *le septier.* Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève. Le seigle s'est vendu à la Halle 19 l. 10 s.; l'orge, 15 liv., 15 liv. 5 s. à 15 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 29 Décembre 1770 & Mercredi 2 Janvier 1771, l'avoine a été vendue à la Halle 19 l. 10 sols, 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 4 & 5 Janvier 1771 de 39 à 40 l. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	717	15		*marc.*
Du Perou à	700	5		*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 32 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	82	15		*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	53	16	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	51	15	6	*marc.*
Piastres à	48	16		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 5 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e
Londres	31	¾	
Hambourg	183		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	96	¾	
Gênes	94	¾ à ½	
Lyon, *Rois*, ...	7	8e p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	1010 20 17 ½ 10	1030 35 . . .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	240	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	70	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 380 5e 340. .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	. . . . .	430	435 37 ½. . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	. . . . .	64	62 . . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	61 60. . . .	60 . . . . .
50 millions . .	. . . . .	64	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	64	63 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 31 Déc. *Messieurs*		Du Merc. 2 Janv. 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*	
Dujean,	M.	Gautier,	L.	Maupassant,	J.
Bonnet,	M.	Radix pere,	L.	Deschamps,	J.
Thevenin,	M.	Daubonne,	L.	Patu, 6 d. m. 1770	J.
Domillier,	M.	Meulan,	L.	Pannelier, *idem.*	J.
Certain,	S.	Despeignes,	M.	Issaly,	P.
Gendon,	S.	Boutet,	M.	Fauveau,	P.
.....		Lecanu,	M.	Barois,	P.
.....		Roytier,	M.	Delacharmotte,	P.
.....		Lebrun,	M.	Lempereur,	M.
.....		Boucard,	N.	Guidy,	M.
.....		Radix jeune,	S.	Nita,	M.
.....		Lallement l'.	Z.	Montal,	M.
.....		Desplaces,	Z.	Courmont,	M.
.....		Lallement j.	Z.	Pincemaille, 6 p. m.	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 5 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Décembre.*

LA Société Economique de cette Ville assigna dans sa derniere Séance, pour sujet de Prix, *quelle est l'espece de grains dont la culture seroit la plus avantageuse à la Russie ; & quels seroient les moyens de détruire les vers qui, l'été & l'automne derniers, ont causé tant de dommages aux semences d'hyver dans l'Ingermanie, l'Estonie & la Livonie ?* M. le Comte de Tschernichew, Membre de cette Société, proposa un Prix de 50 ducats pour le meilleur Mémoire qui détermineroit par calcul toutes les dépenses particulieres qu'on pourroit faire à Pétersbourg & à Moscou, avec un revenu de trois mille, quatre mille & ainsi successivement jusqu'à douze mille roubles : & le Comte Kivila-Gregoriewitz Razumowski, de la même Académie, en proposa un autre de pareille somme pour celui qui donneroit le même plan calculé de dépenses, avec un revenu de 12, 13 & jusqu'à 30 mille roubles.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Décembre.*

Les Habitans de Gesle sont convenus de supprimer la distillation d'eau-de-vie, & de repartir sur eux une taxe d'un produit égal à celui des droits sur cette boisson, pourvu que les Co-habitans du District y consentent. Cependant ceux qui voudroient en distiller, en auront la liberté aux mois de Mars & de Décembre, & même il sera permis d'en vendre dans les cabarets, en payant lesdits droits.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 15 Décembre.*

Les Ministres de la Diete à Ratisbonne ont obtenu une satisfaction presqu'entiere au sujet des péages, &c.

Les environs de Leipsick sont inondés ; la disette y est extrême ; un déluge d'insectes se répand dans les campagnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 15 Décembre.*

Une barque Génoise chargée de soie & de bled de Sicile pour Gênes a fait naufrage à la hauteur de Civita-Vecchia.

On a imposé à Palerme sur chaque fenêtre une taxe d'un carlin, dont le produit sera employé à remplir de bled les magasins publics, comme avant la disette de 1764.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Décembre.*

Sa Majesté a donné hier, par commission, son consentement aux Bills pour la continuation des droits sur la drêche, le cidre, le poiré, &c. pour la levée des gens de mer nécessaires au service de la Marine Royale & de la Marine Marchande; pour le subside accordé à S. M. sur la taxe des terres; pour la continuation de la libre importation des provisions salées d'Irlande, & des Colonies de l'Amérique, &c.

Suivant les lettres de Newburn, dans la Caroline Septentrionale, du 5 Octobre, un parti de séditieux qui, depuis nombre d'années, ont pris le nom de Régulateurs, en refusant de se soumettre à toute régle, au payement des taxes, se sont soulevés & ont indignement traité des Officiers de Guerre & de Justice.

Une lettre de Newport à Rhode-Island, 8 Octobre, porte que des Habitans de la Province de Pensylvanie ont entouré, pendant la nuit, le Fort de Wyoming, enlevé la Garnison, & chassé les Colons de Connecticut, sans que personne ait été tué.

Des ouragans impétueux ont endommagé beaucoup de vaisseaux dans la Tamise, & en ont brisé cinq ou six à Glasgow, plusieurs à Liverpool, & un plus grand nombre sur la côte de Dublin. Il s'est perdu beaucoup de cargaisons, & il a péri beaucoup de monde dans ces naufrages. Les faillites sont très-fréquentes à Dublin. On ne croit pas qu'il circule en Irlande 250 mille livres sterlings en especes. L'Angleterre est menacée du même danger.

PAYS-BAS.

D'Ostende, *le* 21 *Décembre.*

La nuit du 18 au 19, un vent furieux du Nord-Ouest endommagea des maisons, renversa des moulins, déracina des arbres; jetta contre la plage du Fort Saint-Philippe le navire Anglois la *Minerve*, &c. Le dogre François, la *Vraie Société*, chargé à Calais pour Brest, s'est réfugié ici, après avoir perdu en rade un de ses gens par un coup de mer. Le bateau la *Reine d'Hongrie*, venant de Dunkerque, y étoit arrivé le Samedi précédent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 18 *Décembre.*

Il est entré, à la fin du mois dernier, & au commencement de ce mois, dans le Port des quantités considérables de bled, d'huile d'olive, de morue, d'huile de ce poisson, &c. Ces denrées formoient les principales cargaisons de près de 80 bâtimens qui sont arrivés dans l'espace d'environ quinze jours.

Nous avons appris par des lettres de Malthe où le Consul Général de France en Morée, attend les ordres de la Cour que le sieur Forneti, premier interprete, a obtenu des Officiers Turcs qui commandent dans cette Province, la restitution des effets volés dans les maisons & magasins de nos Négocians, à Coron, après la levée du siege. Ces effets ont été recouvrés & déposés dans le Château. Le retour de nos Négocians est ardemment desiré par les Turcs.

De Montpellier, *le* 21 *Décembre.*

Le beau vaisseau que la Compagnie de M. Duc de cette Ville a fait construire à Cette, a été lancé à l'eau le 15 de ce mois, en présence de M. le Prince de Beauvau, Commandant de la Province, de M. l'Archevêque de Narbonne, & d'un grand nombre de personnes de considération. Il a supporté le premier mouillage d'une maniere qui semble répondre de la solidité de sa construction; & les Spectateurs ont été très-satisfaits. Le feu prit ici, le 12 de ce mois, à une maison située dans la rue de l'Argenterie. M. le Prince de Beauvau que l'on voit par-tout où il y a du bien à faire & de beaux exemples à donner, s'y transporta & monta lui-même au lieu où la flamme faisoit le plus de progrès; les secours se multiplierent aussi-tôt avec une activité singuliere, & l'incendie fut éteint.

De Toulouse, *le* 21 *Décembre.*

Le 19 du mois dernier, un des plus furieux ouragans que l'on ait jamais vus, répandit la consternation dans cette Ville &

dans la campagne. Il dura trente heures; Une partie des maisons furent découvertes. Les gens à pied étoient arrêtés ou renversés dans leur marche. Les Cavaliers étoient renversés de leurs chevaux. Les palliers les mieux assujettis étoient enlevés par des tourbillons. Il y a beaucoup d'arbres arrachés & plusieurs petites maisons ruinées.

De la Rochelle, *le 23 Décembre.*

Le Poitou n'a tant souffert des derniers débordemens, que parce que d'un côté la Vandée & la Sevre ont un lit très-étroit, tandis que dans les tems pluvieux, elles reçoivent des eaux de toutes parts; & de l'autre, on a eu en certains endroits l'imprudence de combler ou de retrecir les issues naturelles. Une vaste étendue de marais est tous les ans inondée par les eaux pluviales, à Marans & dans les environs: la Vandée & la Sevre sont alors contraintes de refluer sur elles-mêmes; & elles franchissent leurs bords, quoiqu'en tout autre tems, on les distinge à peine des plus petits ruisseaux; la Vandée sur-tout qui, quelquefois dans les mois de Juillet & d'Août, est entiérement à sec. On préviendroit une partie de ces désastres, par l'exécution du projet, proposé depuis si long-tems, de faire un canal qui rendroit la riviere de Niort navigable jusqu'à la Rochelle, & qui recevroit, dans sa coupe presque toutes les eaux dont une vaste étendue de pays est périodiquement inondée. La pente naturelle de ces eaux indiquée par les derniers accidens, & le cours qu'elles ont suivi, ont, en quelque sorte, préparé le nivellement & marqué la trace du canal projetté. Quelque dépense que cette entreprise entraînât, (& elle seroit beaucoup moindre qu'on ne l'imagine au premier coup d'œil) elle seroit bien surabondamment compensée par les immenses récoltes qui sortiroient de ces vastes marais, presque toujours couverts d'eaux. La forêt de Benon que la difficulté du transport ne permet pas d'exploiter pour le service de la Marine, donneroit alors de beaux bois de construction. Marans, en perdant une partie de sa navigation, acquerroit un riche terrein fort étendu, & n'auroit plus à craindre le fléau qui le menace tous les ans, & qui, cette année, a été près de le détruire. Niort deviendroit l'entrepôt des denrées du Poitou & des marchandises des Colonies dont la circulation plus facile nous procureroit des retours à meilleur marché. Ce canal entretiendroit la liberté de notre Port que les vases viennent de tems en tems combler, & notre commerce s'étendroit avec nos débouchés & nos ressources.

On dit qu'une barque de Rochefort a découvert un navire étranger échoué sur les Sables, dans lequel il n'y avoit que des hommes morts. Les gens de la barque en ont imprudemment enlevé les effets: mais on s'est assuré d'eux & de leurs bagages, dans la crainte qu'ils ne fussent infectés de la peste.

De Mezieu, *près Lyon, le 25 Décembre.*

L'instruction & la bienfaisance ont singuliérement amélioré l'Agriculture dans ce canton médiocrement fertile. Un excellent Patriote, par son exemple & par des présens, est parvenu à faire naître dans des plaines naturellement arides des fourrages excellens & principalement de gros treffle. Des défrichemens considérables, des plantations de toute espece, des fossés, des hayes, de bonnes charrues, & sur-tout la charrue de Brie, substituées à l'araire imparfait du pays, cinq ou six instrumens auparavant inconnus ici tels que les fortes herses à dents de fer, le rouleau de bois dur, l'élévation des vignes en hautains, les prairies artificielles, l'usage de la marne, toutes ces causes combinées, ont entiérement changé la face de ce canton. Mais il reste encore à perfectionner l'espece de bêtes à laine, & à étouffer le germe de la mendicité.

De Paris, *le 2 Janvier.*

Le 23 du mois dernier, l'Académie Royale des Sciences eut l'honneur de présenter à Sa Majesté le volume de ses Mémoires pour l'année 1768, ainsi que l'*Art de l'Indigotier*, celui du *Brodeur*, la 2e. partie de l'*Art du Facteur d'orgues*, la 2e. partie de l'*Art du Menuisier*, un supplément à l'*Art du Charbonnier.*

Le sieur Biesta, Marchand Horloger, ayant présenté à la même Académie un cadran portatif & assez simple, ou équation mobile propre à régler les pendules & les

montres sur le mouvement moyen du soleil, les Commissaires de l'Académie nommés pour l'examiner, ont jugé qu'il pouvoit être utile & agréable au Public.

Il paroit différens Arrêts du Conseil sur le droit de Marc d'or, les anciens poinçons d'effigie, &c. *Nous en rendrons compte l'Ordinaire prochain.*

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Concernant le Commerce des Grains.

Du 23 Décembre 1770.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Le Roi s'étant fait rendre compte tant du prix des grains que de l'exécution de sa Déclaration du 25 Mai 1763, & de son Edit de Juillet 1764, Sa Majesté auroit pensé qu'il étoit de sa sagesse de réprimer les abus qui troublent ce commerce, en renouvellant certaines dispositions des anciens réglemens qui le concernent. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport du sieur Abbé Terray, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I. Sa Majesté a accordé & accorde à tous ses Sujets la liberté de faire le commerce des grains & farines dans toute l'étendue de son Royaume, à la charge par ceux qui ont déja entrepris ou qui entreprendront à l'avenir ledit commerce, de faire enregistrer au Greffe de la Jurisdiction royale de leur domicile, leurs nom, surnom, demeure & celui de leurs Associés, & le lieu de leurs magasins, à peine de confiscation des grains qui seroient trouvés leur appartenir, dont un tiers sera délivré aux Dénonciateurs, & de cinq cens livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée.

II. Les Marchands de grains qui voudront contracter des sociétés générales ou particulieres, pour raison dudit trafic ou marchandise de grains, seront tenus d'en passer des actes, & de les faire enregistrer, dans un mois de leur date au plus tard, au Greffe de la Jurisdiction royale de leur domicile, sous les peines portées par l'article Ier. ci-dessus, & de plus grandes, s'il y échet, dont les Marchands qui auront contracté les sociétés non enregistrées demeureront responsables en leurs noms.

III. Les Greffiers desdites Justices, seront tenus de délivrer des expéditions desdites déclarations, & ne pourront exiger plus de vingt sous pour tous droits, y compris l'expédition & le papier timbré, à peine de concussion.

IV. Défend Sa Majesté à tous ses Officiers de Justice & de Police, à tous Fermiers & Receveurs de ses droits, Commis de ses Recettes, Caissiers & tous autres Intéressés ayant le maniement de ses finances, ou chargés du recouvrement de ses deniers, de s'immiscer directement ou indirectement, sous prétexte de société ou autrement, à faire le trafic ou marchandise des grains, à peine de confiscation des grains ou du prix d'iceux, dont un tiers sera délivré au Dénonciateur, de deux mille livres d'amende, & de punition corporelle, s'il y échet.

V. Interdit de même Sa Majesté aux Fermiers & Laboureurs le commerce des grains pour l'achat, hors le tems des semences & sans fraude, sous telles peines qu'il appartiendra; & aux Meûniers & Boulangers pour la vente seulement, sous les peines portées en l'article précédent, & de plus grandes, s'il y échet.

VI. Veut & ordonne Sa Majesté que tous grains & farines ne puissent être vendus ni achetés ailleurs que dans les Halles, Marchés, ou sur les Ports ordinaires des Villes, Bourgs & lieux du Royaume où il y en a d'établis, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant l'exigence des cas.

VII. Fait Sa Majesté défenses auxdits Marchands, & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'aller au-devant de ceux qui ameneront les grains au Marché : leur défend pareillement d'enharrer, ni acheter les bleds & autres grains en verd sur pied & avant la récolte, à peine de nullité desdites ventes, de perte des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour lesdits achats, d'être privés de la faculté de faire commerce de grains, de trois mille livres d'amende qui ne pourra être remise ni modérée, & de punition corporelle, s'il y échet.

VIII. Veut Sa Majesté qu'aucune Province de son Royaume ne puisse être répu-

tée étrangere pour la libre circulation des grains & farines ; en conséquence, Elle a défendu & défend à tous Particuliers de mettre obstacle à la libre circulation des bleds & farines d'un lieu à un autre, ou de Province à Province, dans l'intérieur du Royaume, soit par terre, soit par eau, sous peine d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public, & punis suivant l'exigence des cas.

IX. Défend Sa Majesté à tous ses Officiers de Justice, de même qu'aux Juges des Seigneurs, de mettre aucune opposition à la libre circulation des grains de Province à Province, sous tel prétexte que ce soit.

X. Pour l'effet de tout ce que dessus, Sa Majesté a dérogé & déroge à ses Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens en ce qui y est contraire, sans néanmoins rien innover aux régles de Police suivies jusqu'à ce jour pour l'approvisionnement de la ville de Paris, qui continueront d'être observées comme par le passé : Et seront, si besoin est, sur le présent Arrêt toutes Lettres-Patentes nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-trois Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, PHELYPEAUX.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Sur les Bêtes à laine.

Nous avons rendu publique dans notre Feuille du 15 du mois dernier, une lettre de M. de Baupré à M. le Dosseur, pour faire connoître combien on s'occupe dans différentes parties du Royaume du soin de perfectionner l'espece de bêtes à laine. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de continuer à rendre compte des succès que différens Seigneurs ont déja eus dans cette partie (a). La lettre suivante doit encourager ceux dont les vues économiques pourroient se joindre à des vues patriotiques.

(a) *Voyez aussi notre Feuille du 5 Décembre 1769.*

Extrait d'une lettre de M. le Baron de la Tour-d'Aigues, Conseiller au Parlement d'Aix, à M. l'Evêque de Sisteron.

Vous avez bien voulu, Monseigneur, m'envoyer un échantillon de la laine du troupeau de M. le Dosseur de Pléneuf ; je l'ai confrontée avec la mienne : elle est belle, mais je la trouve un peu chargée de suint pour de la laine de bêtes originaires d'Espagne ; car on m'a dit que M. le Dosseur s'étoit procuré des béliers du troupeau de M. d'Etigny, & que ses produits, quoique métis, n'avoient presque pas dégénérés, parce qu'il avoit eu la précaution de croiser ses especes par des races Angloises prises chez MM. Guerrier & Lormoy à Bélesme en Normandie.

La laine de M. le Dosseur a beaucoup de jard, ce qui peut venir du parc qui est une mauvaise méthode pour la race Espagnole, ou de ce qu'il les abandonne peut-être dans ses landes, quelque tems qu'il fasse ; car quoique l'animal puisse s'en mieux porter, la laine y perd ; aussi me paroit-elle affoiblie. Je joins ici un échantillon composé de quatre toisons de deux béliers & deux nouvelles brebis qui, tous quatre, sont à plus de deux générations. J'ai actuellement plus de cent agneaux très-beaux, je vends mes laines depuis l'année derniere à la Manufacture de bonnets de Tunis, à Marseille, laquelle n'employe que la pure laine d'Espagne ; je la vends 75 liv., & la laine du pays ne s'est vendue que 40. La mienne est la premiere étrangere qui y soit entrée. Ma filature de poil de chevre d'Angora va aussi très-bien : j'ai fait essayer à Lyon ce poil ; il a fait un beau camelot & j'en ai une piece sur le métier.

II.

Vernis solide & pliant fabriqué en Poméranie.

M. Swen Constadius, principal Artificier de Stralsund, a trouvé le secret de cette composition, après plusieurs années de recherches chymiques. Les propriétés les plus utiles des vernis sont de conserver les matieres sur lesquelles on les applique, de les garantir des vers, d'empêcher l'humidité d'y pénétrer, &c. Celui de M. Constadius a

été appliqué ſur des cartouches ; & après pluſieurs mois qu'on les avoit laiſſées dans l'eau, l'humidité n'avoit pu percer juſqu'à la poudre. Les Militaires qui ſe rappellent combien la poudre humide a fait perdre de batailles, mettront, avec raiſon, un grand prix à cette découverte : tout le monde ſentira combien elle peut épargner de dépenſes dans de triſtes occaſions où l'économie eſt ſur-tout ſi néceſſaire. Quoique l'Auteur paroiſſe avoir principalement eu cet objet en vue dans ſes recherches, l'application de ſon ſecret ne s'en étend pas moins ſur une infinité d'objets utiles & journaliers ; ſon vernis a encore la vertu de réſiſter au feu le plus vif pendant cinq à ſix minutes ; enfin il n'a pas l'inconvénient de ne pouvoir être plié ſans s'écailler, ce qui le rend propre à une infinité d'uſages auxquels les autres ne peuvent être employés, & ce qui joint aux autres circonſtances qu'on vient de relever, ſemble promettre qu'il ſera d'une longue durée. Le deſſein de l'Inventeur n'a pas été de faire un vernis qui tire ſon principal mérite de ſon luſtre & de ſon éclat, il n'a cherché qu'à être utile, & il a laiſſé le ſoin d'imaginer des compoſitions plus agréables aux Artiſtes qui font du vernis de la Chine, c'eſt-à-dire, de la gomme d'un arbre Chinois, comme on fait à Londres du vin de Porto.

III.

Propriété de la neige, découverte en Angleterre.

Le Docteur Rotheram, dans ſes Recherches Philoſophiques derniérement publiées à Londres, rapporte un ſingulier effet de la neige dont il ſe rend garant vis-à-vis de ſes Lecteurs : c'eſt, dit-il, que ſi on l'employe dans les *pudding*, il y tient la place des œufs, pourvu qu'on en mette une certaine quantité, & qu'on ait ſoin de la ramaſſer, lorſqu'elle ne fait que de tomber. La quantité qui ſuffit pour remplir deux cuillers de table, tient lieu d'un œuf. Si l'on en mettoit davantage, le pudding ne ſe lieroit pas & ſe mettroit en grumeaux, à meſure qu'il bouilliroit. *Je garantis le fait*, dit l'Auteur, *d'après les expériences qui en ont été faites dans ma maiſon. Ceux qui voudront eſſayer la même épreuve, ſe convaincront eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance.* Il eſt facile de vérifier même dans la cuiſine Françoiſe la vérité de cette découverte curieuſe en elle-même, & qui ne ſeroit pas ſans utilité.

IV.

Nouveaux eſſieux d'une excellente qualité pour les voitures.

La rupture des eſſieux des voitures occaſionne tous les jours des embarras nuiſibles & des accidens funeſtes. La mauvaiſe qualité des fers eſt la ſource ordinaire de ces inconvéniens & de ces malheurs. Une foule de Cochers & de Domeſtiques en ont été les victimes. Ces conſidérations ont engagé le ſieur Rodier à faire faire aux Forges royales de Clavieres en Berry, des eſſieux dont il tient magaſin dès à préſent à *l'Ancienne Académie de Jouhan, près la Place S. Sulpice.* Le fer des Forges royales de Clavieres eſt le plus doux & le plus malléable qui ſe fabrique en France. Ces deux qualités préviendront les déſaſtres qui arrivent par la rupture des eſſieux de fers ordinaires dans le mouvement des carroſſes & autres voitures. Cet avis intéreſſe non-ſeulement tous ceux qui peuvent être expoſés à ces dangers par leur état & par les circonſtances, mais encore tout le Public ; & il l'intéreſſe de mille manieres, puiſque la ſûreté du tranſport des denrées, marchandiſes, effets, &c. par les Coches, Rouliers, charettes, dépend en partie de la bonne qualité de leurs eſſieux.

V.

Avis ſur la Loterie de Médailles qui doit être tirée à Bordeaux.

» Les Maire, Lieutenant de Maire, Jurats, Gouverneurs de Bordeaux, Juges » civils, criminels & de Police, ſur les re- » préſentations qui leur ont été faites pour » le ſieur Gaillard, ont bien voulu ſuſpen- » dre & différer le tirage de la Loterie de » ſon Médailler, juſqu'au 25 Février pro- » chain 1771, préfix ; & ce ſans eſpérance » d'aucun nouveau délai, ſous quelque pré- » texte que ce puiſſe être. Délibéré en Ju- » rade le premier Décembre 1770. Signé, » *Pynel*, Procureur-Syndic de la Ville.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Décembre 1770; sçavoir, Korottes de 6 & demie à 7 aunes sur 3 quarts & plus.

K O R P à 7 livres 13 sols.
Korottes de 6 & demie à 7 aun. sur 3 quarts & plus.
K O R P à 7 liv. 13 s.
Guinguans de Pondichéry, de 6 aunes sur 2 tiers.
G C de 8 liv. 11 s. à 8 liv. 16 s.
Dito de Madras de 5 aun. sur 5 huit.
G C M F à 8 liv.
Guingans de Mazulipatam de 6 aunes à 6 aun. & demie sur 5 six.
G de 24 liv. 3 s. à 24 liv. 16 s.

Le 10.

Guingans de Bengale de coton de 8 aunes sur près de 7 huit.
3 C A à 18 liv. 6 s.
Dito Herbe & Coton de 8 aun. sur près de 7 huit.
1 C A H G C à 24 liv. 15 s.
2 C A H G C de 26 liv. 1 s. à 26 liv. 8 s.
3 C A H G C à 29 liv. 1 s.
Dito idem de 8 aun. sur 7 huit.
1 C A H à 23 liv. 17 s.
2 C A H de 24 liv. à 24 liv. 9 s.
3 C A H à 30 liv. 14 s.
Nélis de 7 aun. & demie à 7 aun. 3 quarts sur 3 quarts & plus.
1 N à 19 liv. 1 s.
2 N. à 23 liv. 8 s.
3 N à 24 liv. 18 s.
Dito de 8 aun. sur 3 quarts.
2 N à 24 liv. 8 s.
Chalbafs de 14 aun. sur 3 quarts & plus.
1 C H B à 37 liv.
Dito d'idem sur 3 quarts.
1 C B H à 37 liv.
Chuquelas d'idem sur 3 quarts & plus.
1 C Q à 40 liv. 12 s.
Tépays de 8 aun. sur près de 3 quarts.
2 T P à 38 liv. 4 s.
Sirsacas de 12 aun. sur près de 5 six.
2 S C à 45 liv. 1 s.
Habassis de 11 & demie à 12 aunes sur 3 quarts & plus.
1 H B à 40 livres.
2 H B à 45 livres 1 sol.
3 H B de 44 liv. à 45 liv. 1 sol.
4 H B à 48 liv. 1 s.
5 H B à 60 liv. 15 s.
Dito de 12 aunes sur 3 quarts & plus.
1 H B G à 41 liv. 3 s.
2 H B G à 44 liv.
Soucis de seize aunes sur 3 quarts & plus.
2 S O à 37 liv. 2 s.
Dito de 20 aunes sur 2 tiers.
3 S O à 38 liv. 1 s.
Elatchas de 7 à 7 aun. & demie sur 2 tiers & plus.
1 E M de 24 liv. 14 s. à 24 liv. 8 s.
2 E M de 26 liv. 11 s. à 26 liv. 12 s.
Kichorchayes de 12 aun. sur 3 quarts & plus.
4 K H à 72 liv. 5 s.
Doréas de Bengale à moyens carreaux bleus & blancs, de 15 aun. & dem. sur 7 huit.
1 D R C B 52 liv. 1 s.
2 D R C B 53 liv. 1 s.
Chites ordinaires de Patna de 7 à 7 aunes & demie sur 2 tiers & plus.
1 C P P à 10 liv. 18 s.
2 C P P à 11 liv. 1 s.
3 C P P à 14 liv.
Dito de 6 à 6 aun. & demie sur 3 quarts.
D C P P à 11 liv. 3 s.
Dito de 7 & demie à 8 aunes sur 3 quarts & plus.
2 C P P à 16 liv. 9 s.
3 C P P à 16 liv. 15 s.
Dito de 9 aun. & dem. à 10 aun. sur 3 quarts & plus.
4 C P C à 21 liv. 1 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 26 au Samedi 29 Décembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 26 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Grêve de 31 à 32 liv.; le seigle 18 l. 10 s., 19 l. 10 s. à 20 l.; l'orge, 14 liv. 10 s., 15 l. à 15 liv. 10 s.

Avoine, Foin, Paille.

Les Mercredi 26 & Samedi 29 Décembre, l'avoine a été vendue à la Halle 20 l. 10 sols, 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel le 3 Janvier 1771 de 39 à 40 livres; *idem* nou-

veau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

Fautes essentielles à corriger dans la derniere Gazette.

Pag. 1, col. 1, lig. 17 & 18, *effacez*, elle n'est pas encore publiée.

Pag. 3, c. 2, l. 19, du bois, *lisez* de bois.

Pag. 4, col. 2, lig. 33, des travaux productifs, *lisez* de travaux productifs.

Pag. 5, col. 2, lig. 20, efforts pareils, *lisez* efforts partiels.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	718			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 32 k. . .				once.
31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	15		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e
Londres	31	5	8e à 9 16e
Hambourg	183		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¾		
Lyon, *Rois*, ...	1 p. % perte.		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 31 Déc.		Du Mercredi 2 Janvier.	
Messieurs		*Messieurs*	
Dujean,	M.	Despeignes,	M.
Bonnet,	M.	Gautier,	L.
Gendon,	J.	Boutet,	M.
Thevenin,	M.	Lecanu,	M.
Domillier,	M.	Radix pere,	L.
Certain,	M.	Daubonne,	L.
.....		Roytier,	M.
.....		Meulan, toutes lettres.	
.....		Lallement l'aîné, *idem*.	
.....		Radix jeune,	J.
.....		Desplaces,	Z.
.....		Lallement j.	Z.
.....		Lebrun,	M.
.....		Boucard,	N.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1770.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 J. 1771.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			*
Actions. . .	1050 47 ½ 50 .	. . . . .	1000 5 . . .
Do. sans appel.	610	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p % . .	57	. . . . .	55 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	71	. . . . .	71 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 370 5e 330 333	. . . . .	4e 370 5e 333 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	420 22 ½ 25 22½	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .		. . . . .
2 sols pour liv.	65	. . . . .	64 . . . . .
4e. Loterie R. .	63	. . . . .	63 62 61 . .
50 millions . .	64 ½	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	64	. . . . .	. . . . .
Colonies . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	64 ½	. . . . .	63 ½ . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	* Jouissance du 1
. . . . .	. . . . .	. . . . .	Janvier 1771.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 1er. Janvier.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 10 *Décembre.*

LE Gouvernement a fait publier différentes Ordonnances, par lesquelles il défend l'importation de toutes soieries étrangeres manufacturées, l'émission des vœux de Religion avant l'âge de 24 ans, certains ajustemens de femmes, & certaines manieres d'arranger ses cheveux à la mode chez l'un & l'autre sexes. Les Fabricans & Manufacturiers des Etats Héréditaires, à qui la concurrence des marchandises étrangeres n'étoit pas favorable, comme au Public, ont obtenu du Collége de Commerce la premiere Ordonnance. Celle qui concerne les vœux monastiques est fondée sur des motifs très-sages qui, selon toute apparence, l'emporteront sur les représentations du Cardinal-Archevêque de cette Capitale : elle n'est pas encore publiée. Quant aux autres Réglemens, ils ont pour objet de ramener la modestie.

DE HAMBOURG, *le* 10 *Décembre.*

On mande de Pétersbourg que le 24 du mois dernier, on commençoit à passer la Néva sur les glaces, & qu'elles supporteroient bien-tôt le charroi.

On écrit de Danemarck, que le Département des Affaires Etrangeres a déclaré, attendu la continuation des hostilités de la part des Algériens, que les vaisseaux marchands de la Nation auroient la liberté d'attaquer ces Corsaires, & de les traiter comme ennemis déclarés.

Les soins des gens de l'Art & le froid ont arrêté les progrès de la peste dans la Podolie; elle y diminue sensiblement, mais on craint qu'elle ne renaisse de la misere.

DE DRESDE, *le* 10 *Décembre.*

S. A. S. E. a réformé par un Réglement en 14 articles très-étendus, la Justice criminelle dans les Tribunaux inférieurs où souvent l'innocence avoit tout à craindre & le crime tout à espérer.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 11 *Décembre.*

D. Bartholomé & Jayme Amat, freres, ont établi à Barcelonne une Fabrique de soieries peintes en couleurs différentes & durables. On y fait des tentures, des tapis, &c. à fond blanc, noir, azur, &c. Les dessins sont des sieurs Tramullas, freres, Peintres très-renommés. L'industrie nationale fait tous les jours de nouveaux efforts pour suppléer l'industrie étrangere.

Suivant les nouvelles du Mexique du 16 Août dernier, après des tentatives & des dépenses réitérées pendant plus de deux siécles pour reconnoître la côte occidentale de

la Californie, ſur la mer du Sud, & y faire des établiſſemens militaires & religieux, le Gouvernement a heureuſement terminé cette entrepriſe par deux expéditions, l'une de terré, l'autre de mer, faites dans les mois de Janvier, Février & Mars de l'année derniere, par des Troupes envoyées de *Loreto* & du Cap *S. Lucas*. Ces deux Corps ſe réunirent au Port *S. Diego*, au mois de Juin ſuivant. Après avoir établi une garniſon & des miſſions, le Commandant des Troupes de terre continua ſa courſe dans le pays; mais dans la crainte de manquer de vivres, il revint à *S. Diego*, où de concert avec le Commandant des forces de mer, il dirigea ſa marche vers *Monterrey*. Le premier y arriva le 16 Mai 1770, & le ſecond le 31 du même mois, ſans avoir eſſuyé aucun accident fâcheux. Les Indiens les ayant bien accueillis, ils dépêcherent un Courrier à *Loreto*, pour donner avis de leur ſuccès, & des établiſſemens qu'ils formoient ou qu'ils ſe propoſoient de former ſous les noms de S. Carlos & de S. Bonaventura. Le Commandant D. Gaſpar de Pertola, les autres Officiers & les Miſſionnaires atteſtent, pour preuve des bonnes diſpoſitions des Indiens à notre égard, que les nôtres y vivent dans la plus grande ſécurité. Cependant la Garniſon eſt aſſez conſidérable & aſſez bien pourvue, pour faire une forte réſiſtance, en cas d'événemens. La docilité de ces Indiens eſt telle, qu'ils ont promis au Supérieur des Miſſions, établies à Monterrey, de mettre leurs enfans entre ſes mains, pour les faire inſtruire des vérités de notre Religion.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beziers, *le* 12 *Décembre.*

La Verrerie Royale, établie par la protection de M. le Cardinal de Bernis, à Hérépian, près de cette Ville, ne ſe reſſent plus, par les ſoins & la fermeté du ſieur Giral, Entrepreneur, Architecte de M. le Cardinal, des accidens malheureux qu'elle avoit eſſuyés, & que le Peuple prend trop ſouvent, au commencement d'une entrepriſe, pour une augure qui avertit de l'abandonner. Les obſtacles naturels, le dégoût des Ouvriers, le préjugé populaire, n'ont point arrêté l'Entrepreneur; il a tout vaincu, & ſa Verrerie fait aujourd'hui juſqu'à deux mille bouteilles de la plus belle qualité, par jour. On prépare déja divers magaſins. Outre le travail que cet établiſſement procure à une foule d'Habitans, il met en valeur les matériaux du territoire, par l'exploitation des mines de charbon de la Baronnie de Bouſſages que M. le Marquis de Théſan a bien voulu céder, pour concourir au bien public. Les verres de cette Fabrique, façon d'Angleterre, diſpenſeront d'en tirer de l'Etranger; avantage commun à toute la Nation. Les ouvrages conſtruits ſoit pour la conſervation des Travailleurs, ſoit pour les objets relatifs à la Manufacture, ſont généralement admirés & méritent de l'être.

De Viviers (*en Vivarais*), *le* 12 *Décembre.*

Le ſieur Aureſche, qui employe cinq cens Ouvriers à ſa Fabrique de draperie croiſée, facon de Hollande, montée depuis environ cinq ans, repréſenta en 1768 à l'Aſſemblée des Etats du Languedoc le ſuccès de ſon entrepriſe, & la néceſſité de conſtruire ſur le Rhône un moulin à foulon. Les Adminiſtrateurs de la Province, qui n'ont jamais négligé d'encourager un établiſſement utile, lui accorderent une gratification. Le moulin fut conſtruit, mais il ne remplit pas l'attente du Public. Le ſieur Aureſche forma lui-même le plan d'un moulin, morceau dont l'artifice ingénieux & ſimple a eu le ſuccès le plus heureux, & a ſucceſſivement acquis, entre les mains de l'Inventeur de nouveaux degrés de perfection. Le même méchaniſme a été employé avec le même avantage dans la conſtruction d'un moulin à grains. Ce moulin fait deux fois plus d'ouvrage que n'en font les moulins de terre. L'Auteur en avoit déja fait un autre ſur le fleuve, lequel donne, à chaque heure, quatre cens cinnquante livres de farine. Cette Ville n'avoit auparavant que des moulins aſſis ſur un torrent qui eſt à ſec neuf mois de l'année, & elle étoit obligée d'envoyer ſes grains à quatre lieues d'ici pour les faire moudre. Les ſer-

vices rendus à la Patrie par le ſieur Aureſche méritent un hommage public.

DE L'ORIENT, *le 17 Décembre.*

Les vaiſſeaux du Roi le *Bizarre* & le *Royal Dauphin*, venant de Rochefort, ont été obligés par les mauvais tems de relâcher au Port-Louis, où ils attendent depuis trois jours un vent favorable pour ſe rendre à Breſt.

D'ORLÉANS, *le 19 Décembre.*

Le prix des ſucres augmente journellement dans cette Ville, où ſont en plus grand nombre les Raffineries les plus conſidérables du Royaume : il eſt porté à plus de quatre-vingt-dix livres le quintal. Les Négocians qui ſpéculent ſur les ſucres bruts, ne veulent pas les vendre dans ce moment-ci ; & les Raffineurs cherchent à s'en pourvoir, afin de pouvoir employer leurs Ouvriers en cas d'événement. Quoiqu'il en ſoit, on ne croit pas que les ſucres puiſſent diminuer ſitôt, parce que depuis l'accident arrivé à l'Iſle Saint-Domingue, il n'en eſt pas arrivé le tiers de ce qui s'en expédie ordinairement.

Notre dernier marché de grains a été bien garni, nonobſtant la difficulté des chemins preſque par-tout gâtés par les pluies qui n'ont pas encore ceſſé. Le froment s'y eſt vendu de 6 l. 2 ſ. à 6 l. 10 ſ., le méteil de 4 l. 16 à 6 l. 2 ſ., le ſeigle de 4 l. 5 ſ. à 4 liv. 10 ſ., l'orge de 3 l. 5 ſ. à 3 l. 10 ſ., l'avoine de 1 l. 15 ſ. à 2 l. la mine du poids de 50 livres. Le pain bis-blanc a été taxé à 15 ſ. 8 den. les ſix livres ; & le pain blanc à 3 ſ. 5 den. la livre.

L'eau-de-vie eſt à 210 l. le poinçon contenant 29 veltes & demie.

DE STRASBOURG, *le 21 Décembre.*

Les charités que l'on a recueillies pour diſtribuer du pain aux Pauvres ne ſont montées qu'à la ſomme de trente-quatre mille livres, & non à celle de cent mille livres, comme on l'avoit dit d'abord. Le nombre des riches Propriétaires n'eſt pas aſſez conſidérable dans cette Ville, pour que l'on puiſſe en attendre un pareil ſecours.

DE ROUEN, *le 22 Décembre.*

Les marchandiſes des Colonies ſont à un très-haut prix ; celles de nos Fabriques diminuent, au contraire, d'un jour à l'autre, tant à cauſe du peu de conſommation qui s'en fait dans l'intérieur du Royaume, qu'à raiſon des craintes qui empêchent nos Spéculateurs de s'en charger.

On attend avec impatiénce, tant dans ce Port que dans les Ports voiſins, que les incertitudés ſur la durée de la paix ſoient fixées, pour fréter en marchandiſes ou pour armer en courſe, ſuivant les circonſtances. Il y a dans les Ports de cette Province une grande quantité de Marins auſſi habiles qu'intrépides qui en ſortiroient bien-tôt, s'il falloit aller à l'ennemi, & qui lui paroîtroient certainement redoutables.

Nos Manufactures de fayance ont été à la veille de manquer du bois, matiere qui commence à n'être pas commune dans les forêts voiſines, & dont les groſſes eaux empêchoient la deſcente. Nous n'avons pas été dans la même crainte pour le bois de chauffage : nos quais en ſont très-bien garnis ; & quand la navigation auroit été interrompué, pendant tout l'hyver, nous n'aurions pas éprouvé, à beaucoup près, une diſette telle que celle que nous eſſuyames, il y a cinq ans.

La nuit du 18 au 19, il s'éleva, entre onze heures & minuit, un vent furieux du Nord-Oueſt qui regna juſqu'à près de huit heures du matin. C'eſt un des plus forts ouragans que nous ayons eu depuis pluſieurs années. Il abattit des cheminées, déracina des arbres, & ébranla des maiſons aſſez fortement pour que pluſieurs perſonnes attribuaſſent les commotions à un tremblement de terre. Un allege (petit bâtiment qui tranſporte des marchandiſes au Havre) amarré au-deſſous de la Ville, fut emporté & fracaſſé. Un autre allege amarré au quai, près la Bourſe, a couru de grands riſques. Les navires qui étoient dans le Port ont un peu ſouffert, en ſe heurtant les uns les autres. Perſonne n'a péri.

DE METZ, *le 24 Décembre.*

Les grains ont baiſſé de prix, depuis que la communication avec les Provinces voiſi-

nes est moins gêmée. Au dernier Marché, le froment étoit de 9 liv. 5 s. à 11 l. 10 s. & 12 l., le méteil de 9 l. à 9 l. 10 s., le seigle de 8 liv. 10 s. à 9 liv., l'avoine de 3 l. 12 s. à 4 l. 5 s. le quintal. La livre de pain blanc a été taxée le 18 à 3 s. 1 d. ½, celle de pain bis-blanc, à 2 s. 10 den., celle de pain bis à 2 s. 4 den. & ½.

De Reims, *le 26 Décembre.*

Le nombre des Ouvriers de la Manufacture de cette Ville, qui étoient sans emploi, ne pouvant subsister que par une nouvelle espece de travail, les Officiers Municipaux de cette Ville ont ordonné un ouvrage public dont la direction & l'ordre économique sont fort applaudis. On applanit un côté de nos remparts. Les hommes que l'on paye à la journée, sont employés à piocher & à remplir de terre des hottes d'osier de différentes grandeurs. Ces hottes sont distribuées à des enfans, suivant leur âge & leurs forces; & ils transportent les terres vers les lieux creux. Sur leur chemin est un homme qui donne à chacun d'eux, sans distinction, à chaque voyage, à mesure qu'ils passent, avec leur hotte pleine, un petit plomb. Lorsqu'ils ont six de ces plombs, il leur rend en échange une autre piece de plomb faite en forme de monnoie qui leur vaut une reconnoissance de deux sous, & qui est reçue chez les Boulangers seulement, afin qu'ils ne dépensent leur petit salaire qu'à l'achat de la denrée de premiere nécessité. Rien n'égale l'empressement de ces enfans à faire remplir leurs hottes, pour recevoir une plus grande quantité de plombs. Ils forcent ainsi les hommes qui sont payés à la journée, à travailler, sans perdre de tems. Leur émulation est excitée par le plaisir de gagner, à chaque voyage, une rétribution. Il y a des hottes si petites que des enfans de 9 à 10 ans peuvent les porter sans se fatiguer. C'est ainsi qu'au lieu de les entretenir dans la fainéantise par des distributions gratuites, la charité bien entendue leur inspire le goût & l'amour du travail, & les rend utiles au Public. Il résulte encore de cette entreprise, qu'il se présente moins d'Ouvriers pour la filature des laines, & que ceux qui y sont employés trouvent assez d'occupation pour gagner leur vie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question intéressante adressée aux Auteurs de la Gazette, de Mézieu dans le Lyonnois.

» Les Journaliers qui n'ont à eux aucune » espece de fonds, ne gagnent juste que leur » propre subsistance; leurs femmes peuvent » absolument, par leur travail, satisfaire à » leurs premiers besoins: mais leurs en- » fans sont obligés de demander l'aumône. » Dans l'impuissance de gagner leur vie jus- » qu'à l'âge de seize à dix-sept ans, ils sont » à charge à la Paroisse jusqu'au moment » où leurs forces les mettent à portée de » vendre leurs utiles sueurs à l'Agriculteur » aisé. Mais souvent l'habitude de mendier » leur fait préférer ce genre de vie dans un » âge plus avancé. Enfans, ils méritent no- » tre pitié, & ont droit à nos secours: plus » âgés, ils se jetteront dans le vice, & mé- » riteront l'animadversion des Loix. On » demande quel seroit le moyen d'occuper » utilement ces pauvres enfans de l'un & » de l'autre sexes, pour les détourner de » l'oisiveté & de la mendicité, source de » maux & de crimes? On a fait jusqu'ici » des tentatives différentes, & elles ont » été infructueuses ».

Réponse.

Ces enfans gagnent leur pain, en demandant l'aumône; il y a donc dans la Paroisse du pain pour les nourrir. On a tenté de les occuper, on a donc de quoi payer leurs petits services. L'argent qu'on leur donne en *charités*, pourroit donc leur payer des salaires; les salaires qu'on leur a payés pour des travaux infructueux, pourroient donc leur être réservés pour prix des travaux productifs. Si la Paroisse n'avoit pas des ressources pour les faire vivre, ce seroit envain que l'on chercheroit à les faire travailler. Dans tous les cas, le premier moyen à employer pour arracher cette génération à la mendicité, c'est d'augmenter, autant qu'il est possible, les dépenses rurales dont l'effet est d'étendre la multiplication des subsistances, ce qui fait en même tems augmen-

tation de revenus & de ſalaires. La ſuppreſſion des dépenſes ſtériles qui ne tendent pas à l'extenſion de l'Agriculture, & ſur-tout de celles qui font ſortir l'argent du pays, fournira les fonds de cette augmentation de dépenſes rurales.

On ne dit pas quelles ſont les tentatives que l'on a faites pour occuper ces enfans. En général, leur âge répugne aux travaux ſédentaires. L'enfance aime l'exercice, c'eſt un de ſes plus preſſans beſoins. Le petit Payſan, accoutumé à une action continuelle, ne ſe clouera pas de plein gré ſur une chaiſe ou ſur un eſcabeau; on ne pourroit en contenir un grand nombre ſans ſurveillans, & ſans former ce qu'on appelle un *établiſſement*, ce qui convient encore moins dans le cas propoſé que dans un autre.

Les travaux de la campagne exercent continuellement le corps. Il y a de ces travaux que l'âge le plus tendre comporte. A l'âge de ſix, cinq & quatre ans, un enfant peut arracher des herbes, ramaſſer des pierres, aider à porter des paniers, &c.

On vient de voir à l'article de Reims, comment les jeunes enfans peuvent être occupés & excités efficacement au travail. La Paroiſſe de Mézieu peut avoir des travaux communs à faire. Le champ de l'Agriculture eſt vaſte, & le jeune Payſan eſt fait pour y glaner.

Le Gouvernement a ouvert, l'année derniere 1770, dans la Généralité de Tours, ſur les chemins de traverſe, des atteliers dans leſquels les enfans, les vieillards & les femmes étoient reçus, ſans qu'on refusât de l'ouvrage à perſonne. La journée d'un vieillard étoit de huit ſous & demi, & celle d'une femme de huit ſous : les enfans de 12 à 14 ans gagnoient ſept ſous ; ceux de 10 à 12, ſix ſous ; ceux de 8 à 10 quatre ſous ; ceux de 6 à 8, trois ſous ; ceux de 4 à 6, un ſou, ſix liards, deux ſous, ſuivant leurs forces. Tous ces enfans, juſqu'aux plus petits, étoient employés ou à entaſſer des pierres, ou à porter des hottes, ou à traîner des brouettes, &c. Les ſalaires des pere & mere joints à ceux des enfans, ſuffiſoient à la famille. Ces entrepriſes ont produit des communications qui, en facilitant le commerce, influeront ſur les ſuccès de l'Agriculture.

Nous avons rapporté dans notre Journal du mois de Décembre dernier les moyens dont M. le Curé de B. s'eſt ſervi pour retirer de la mendicité les enfans de ſa Paroiſſe : il les raſſemble, il leur donne du pain & des hardes, il les inſtruit, il les éclaire, il s'en fait adorer. Il faut de plus les employer à de petits travaux champêtres & communs. Dans une petite Paroiſſe, il n'eſt pas difficile de raſſembler les enfans ; & il ſera très-important de les réunir pour exciter entre eux l'émulation, les engager au travail par des remontrances douces & affectueuſes & par l'appas d'un gain qui les met, pour ainſi dire, au rang des hommes, & ſur-tout les faire rougir du déſœuvrement, d'une vie vagabonde, & de l'habitude auſſi baſſe que funeſte de demander précairement ſon pain. Le Curé, les Notables, les peres de familles doivent concourir de concert à une bonne œuvre à laquelle ils ſont ſi intéreſſés. Des efforts pareils ſont preſque toujours inſuffiſans, parce qu'ils n'occupent guères qu'une certaine quantité d'enfans, & qu'en élaguant quelques branches, on laiſſe ſubſiſter & d'autres branches, & le tronc & les racines.

Pour couper la racine du mal, il faut, comme je l'ai déja dit, employer les enfans à des travaux qui contribuent à étendre & améliorer l'Agriculture, parce que c'eſt le ſeul moyen d'obtenir plus de ſubſiſtance & de revenu, tant pour nourrir une plus abondante population, que pour payer plus de ſalaires & des ſalaires plus forts ; ce qui mettra d'un côté le Journalier plus en état d'entretenir ſa famille, tandis que les enfans pourront gagner, de l'autre côté, aſſez pour n'être pas à charge a leurs parens.

Nous ſommes obligés de nous borner à ces inſtructions générales. Des inſtructions particulieres demanderoient une connoiſſance du local que nous n'avons pas.

II.

Méthode pour avoir des fourrages bons, parfaits & abondans, ſans préjudicier à la récolte des grains, pratiquée en Allemagne, dans la Carinthie ; & éprouvée avec ſuccès en Italie, dans le Frioul.

Dans les années où un champ a été fumé, & immédiatement après la récolte d'une bonne eſpece de froment, il faut ſemer, ſuivant la pratique ordinaire & la propor-

tion requiſe par l'étendue du terroir, du ſeigle, avec un tiers de grains de Mars, d'orge, de lentilles & de trefle, mêlés enſemble. A la fin de Septembre, vous verrez votre champ couvert d'épis de bled de Mars, d'orge & de lentilles; mais ces épis ne ſeront pas mûrs, & le ſeigle ſera ſur le point de former un nœud ou une fleur, à la tête de l'épi. A ce période, vous faucherez indiſtinctement toutes ces herbes, comme vous faucheriez le foin d'un pré. Vous aurez le fourrage le plus tendre, le plus ſucculent & le plus délicat, pour toute ſorte de bétail. La paille non-mûre des bleds en grains imparfaits, jointe à l'herbe du ſeigle qui n'a pas formé ſa fleur, donne un mêlange des plus ſavoureux pour les chevaux, les bœufs, & autres animaux. Tel eſt le premier produit de ces ſemences pour l'hiver; vous en recueillerez deux autres à la fois vers l'été.

Après la fauchaiſon, les racines du ſeigle & du froment de Mars, ainſi que celles de l'orge & des lentilles, ſe deſſéchent & meurent. Tout au contraire celles du ſeigle ordinaire qui ne forme point de fleur, ſe fortifient, croiſſent &, oppoſant au froid plus de réſiſtance, ſe préparent à paſſer plus promptement au printems avec le trefle qui, s'il n'eſt pas entré en ligne de compte dans la récolte du mois de Septembre, devient alors très-précieux; car il s'élevera au-deſſus de la moitié de la hauteur de la paille du ſeigle.

Le grain étant mûr au mois de Juin, il faut couper le ſeigle à l'ordinaire, en ayant l'attention de faire lier en gerbes la paille qui eſt mêlée avec le trefle. Enſuite on ſéparera le grain qui ſera plus abondant, parce que l'épi ayant pris plus de nourriture, ſera mieux fourni. Les gerbes, bien ſéches, ſeront dépoſées dans le grenier à foin. Hachées menu, les unes après les autres, ſelon le beſoin, elles formeront un fourrage exquis, fort ſupérieur au foin, tant pour les chevaux que pour les bêtes de labour: attendu ſur-tout que le *maigre* de la paille eſt corrigé & compenſé par le *gras* du trefle; ce qui donne un mélange ſubſtanciel & corroborant. Tels ſont les deux derniers produits annoncés.

Ainſi por un ſeul enſemencement, vous tirerez d'un champ dans une année trois récoltes, l'une en Septembre, les autres en Juin, ou plus tard, ſuivant les climats; deux pour les beſtiaux, & une pour les hommes, ſans que celle-ci y ait perdu; elle y a au contraire gagné.

M. Concina, qui a donné ces inſtructions d'après ſon expérience, ajoute que dans un champ où il avoit ſemé, cette année, trois quarts d'un boiſſeau de ſeigle mêlé avec les autres ſemences mentionnées ci-deſſus & dans la proportion indiquée, il a recueilli en Septembre un millier de foin, & au mois de Juillet, (tems où il écrit) 4 boiſſeaux de ſeigle & 5 bottes de paille & trefle, pour les chevaux, équivalentes à 3 milliers de foin. Il obſerve que ſi l'année avoit été moins pluvieuſe, il auroit retiré dix boiſſeaux de grains, & que le mauvais tems a dépouillé les épis. Cette méthode eſt, depuis pluſieurs années, pratiquée avec beaucoup de ſuccès, à l'Abbaye de Vitring, près de Craghenfurt, Capitale de la Carinthie.

III.

Nouvelle maniere de faire un excellent charbon pour la Pyrotechnie ou l'Artifice, la poudre de chaſſe, &c.

On amaſſe quantité de chanvre mâle (celui du chanvre femelle étant trop petit.) Après qu'on en a tiré la filaſſe, on le caſſe en brins d'environ un pied de long. On dépoſe ces brins dans un grand vaiſſeau & l'on y met le feu. Lorſque la flamme eſt éteinte, on couvre le vaiſſeau, ou avec un couvercle qui ferme bien, ou avec un linge mouillé, ployé en double, pour étouffer le feu, en interceptant la communication de l'air. Un étouffoir de Boulanger ſeroit très-propre à cet uſage, d'autant plus qu'on fabriqueroit à la fois une plus grande quantité de charbon. Lorſque le feu eſt bien éteint, on met le charbon en poudre pour l'employer ſuivant ſa deſtination. La matiere ſe trouve preſque par-tout; c'eſt ce qu'on appelle *chenevotte*, *&c.* On en fait des allumettes dans pluſieurs Provinces.

Le charbon eſt d'une ſinguliere légéreté; il eſt très-bon pour l'artifice. La poudre à chaſſer, faite avec cette matiere & les criſtaux de nitre purifié une quatrième fois, en criſtaliſant à grande eau le ſalpêtre de la troiſième cuite, & enfin la fleur de ſoufre, deviendroit ſupérieure à toutes les poudres

connues ; quelques parfaites qu'elles ſoient.

I V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 6 Décembre 1770 ; ſçavoir, Garras blancs de 14 aun. 3 quarts à 15 aun. ſur 7 huit.

1 G G H S à 23 liv. 13 ſ.
Dito Loquipour de 14 aun. ſur idem.
1 G L à 23 liv. 9 ſ.
Dito ordinaires d'idem ſur idem.
A 2 G à 23 liv. 13 ſ.
2 G C H C à 24 liv. 5 ſ.
2 G à 23 liv. 10 ſ.
2 G de 23 liv. 13 ſ. à 23 liv. 14 ſ.
2 G G H S de 23 liv. 13 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito Loquipour d'idem ſur idem.
2 G L de 23 liv. 14 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito ordinaires d'idem ſur idem.
3 G G H S à 24 liv.
3 G G H R à 24 liv.
3 G G H S de 24 liv. 12 ſ. à 24 liv. 17 ſ.
Dito Loquipour d'idem ſur idem.
3 G L à 24 liv. 5 ſ.
Dito ordinaires de 28 & demie à 29 aunes ſur 7 huit.
1 G de 47 liv. 4 ſ. à 47 liv. 9 ſ.
Dito de Patna de 15 à 15 aun. & demie ſur 5 ſix & plus.
4 G P à 23 liv. 2 ſ.
5 G P à 24 liv. 16 ſ.
6 G P à 25 liv. 13 ſ.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur 11 douze à 15 ſeize.
A G P de 22 liv. 11 ſ. à 23 liv. 3 ſ.
1 G P à 22 liv. 19 ſ.
2 G P de 25 liv. 2 ſ. à 25 liv. 4 ſ.
3 G P à 26 liv. 7 ſ.

Le 7.

Salempouris bleus de 12 à 12 aun. & dem. ſur 7 huit.
S B à 20 liv.
Guinées bleues ſorte Hollandoiſe des invendues en 1769, de 13 & demie à 14 aun. ſur 5 ſix.
G B H 5 ſix à 21 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
G B H de 23 liv. à 23 liv. 5 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
G B H 7 huit de 23 liv. 11 ſ. à 23 l. 16 ſ.
Dito ordinaire de 13 & dem. à 14 aunes ſur 5 ſix.
1 G B H 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B à 27 liv. 7 ſ.
Dito idem d'idem ſur 5 ſix.
1 G B F 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B 1 F à 23 liv. 15 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
1 G B 1 F 7 huit à 23 liv. 15 ſ.
Dito Hollandoiſes de 13 à 14 aunes ſur 5 ſix.
G B H 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
G B H de 23 liv. 12 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
G B H 7 huit de 23 liv. 12 ſ. à 23 l. 19 ſ.
Dito ordinaires de 13 & demie à 14 aun. ſur 5 ſix.
1 G B 5 ſix à 22 liv. 15 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B de 24 liv. 5 ſ. à 24 liv. 8 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
1 G B 7 huit à 24 liv. 5 ſ.
Dito ordinaires de 12 & demie à 13 aun. ſur 7 huit.
2 G B à 23 liv. 18 ſ.
Dito de 13 & demie à 14 aun. ſur idem.
2 G B à 28 liv. 5 ſ.
Limanças de 6 & dem. à 7 aun. ſur 7 huit.
L M à 13 liv. 4 ſ.
Neganepaux de 13 & dem. à 14 aun. ſur 3 quarts.
1 N G N P de 18 liv 16 ſ. à 19 liv. 2 ſ.
Bajutapaux de 13 & dem. à 14 aun. ſur 3 quarts & plus.
2 B I B P à 19 liv 2 ſ.
Dito de 14 à 14 aunes un quart ſur 3 quarts & plus.
2 B I B P à 19 liv. 2 ſ.
Chaſſelas bleus & blancs de 13 & demie à 14 aun. ſur 3 quarts & plus.
3 C B B P de 17 liv. 11 ſ. à 17 liv. 13 ſ.
3 C B B P à 17 liv. 3 ſ.
Dito rouge & blanc d'idem ſur idem.
5 C B R P à 14 liv. 3 ſ.
Dito rouge & bleu d'idem ſur idem.
6 C R B P à 13 liv.
Chilas de 6 aun. ſur 3 quarts.
C H I P de 6 liv. 12 ſ. à 7 liv.
Nekanias de 11 aun. & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts.

18 N B P de 16 liv. 14 s. à 16 liv. 17 s.
Dito idem d'idem sur idem.
18 N B P de 17 liv. 1 s. à 17 liv. 2 s.

Boelans de 6 aun. sur 3 quarts.
B O L P de 6 liv. 6 s. à 6 liv. 7 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *29 Décembre 1770.*	LYON. *le 11 Décembre.*	ROUEN. *le 14 Décembre.*	ORLÉANS. *le 17 Décembre.*
Amster. . 54 3/4	Amsterd. . 543 8e	Amst. . . 54 1/2	Amst. . 54 3/4
	Auguste , . 51 5 8e	Lond. . . 31 7 16e	Londres , . 31 5 8e
Lond. . . 31 11 16e	Vienne , . 51 3/4		
Hamb. . . . 183	Lond. . . 31 1/2	Hambourg , . 184 1/2	Hamb. . . 183 1/2
	Livourne , . 96 1/2	Madrid , . . 15 5	
Madrid , . . 15 4 6	Genes. . . 94 1/4		Cadix , . . 15 3
	Madrid. . . 76 1/4		
Cadix , . . 15 3 6	Cadix , . . 76	Cadix , . . . 15 3	Madrid , . . 15 5
Livourne , . 96 3/4	Paris , . . 1/4 p.	Livourne , . . 97	
	Marseille , . 1 5 8e p.		Livourne. . . 96 3/4
Gênes , . . 94 3/4 à 1/2.	Dépôt p. Rois. 1 1/4	Gênes , . . . 95	
Lyon, *Saints* , au pair.	Piast. . . 48 17 6	Lyon , . . au pair.	Lyon. Saints. 1/8 p. 0/0 b

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Décembre.* 1770.

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	718		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	5	marc.
Or fin à 32 k. . .			once.
31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	82		once.
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	17 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	marc.
piastres à	48	15	marc.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville , six premiers mois 1770.
Le Samedi 28 Décembre.

Messieurs	Boscheron ,	M.
	Hebert ,	L.
	Raynal ,	M.
	Gossey ,	M.
	Caron ,	M.
	Clouet ,	N.
	Maupassant ,	L.
	Penchain ,	L.
	Lenoir ,	L.
	Bardin ,	L.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1770.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	. . . . .	1045 42 1/2 40 37 1/2
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . (35 40
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	. . . . .	71 1/2 . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	. . . . .	4e 366 5e 328 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	420 17 1/2 20 25 .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	FESTE.	FESTE.	30 . . . . .
2 sols pour liv.	. . . . .	. . . . .	65 . . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	63 . . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	64 . . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	66 . . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	. . . . .	64 1/2 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	74 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris , du Bureau Royal de Correspondance Générale , Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 1er. Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 10 *Décembre.*

LE Gouvernement a fait publier différentes Ordonnances, par lesquelles il défend l'importation de toutes soieries étrangeres manufacturées, l'émission des vœux de Religion avant l'âge de 24 ans, certains ajustemens de femmes, & certaines manieres d'arranger ses cheveux à la mode chez l'un & l'autre sexes. Les Fabricans & Manufacturiers des Etats Héréditaires, à qui la concurrence des marchandises étrangeres n'étoit pas favorable, comme au Public, ont obtenu du Collége de Commerce la premiere Ordonnance. Celle qui concerne les vœux monastiques est fondée sur des motifs très-sages qui, selon toute apparence, l'emporteront sur les répréſentations du Cardinal-Archevêque de cette Capitale : elle n'est pas encore publiée. Quant aux autres Réglemens, ils ont pour objet de ramener la modestie.

DE HAMBOURG, *le* 10 *Décembre.*

On mande de Pétersbourg que le 24 du mois dernier, on commençoit à passer la Néva sur les glaces, & qu'elles supporteroient bien-tôt le charroi.

On écrit de Danemarck, que le Département des Affaires Etrangeres a déclaré; attendu la continuation des hostilités de la part des Algériens, que les vaisseaux marchands de la Nation auroient la liberté d'attaquer ces Corsaires, & de les traiter comme ennemis déclarés.

Les soins des gens de l'Art & le froid ont arrêté les progrès de la peste dans la Podolie; elle y diminue sensiblement, mais on craint qu'elle ne renaisse de la misere.

DE DRESDE, *le* 10 *Décembre.*

S. A. S. E. a réformé par un Réglement en 14 articles très-étendus, la Justice criminelle dans les Tribunaux inférieurs où souvent l'innocence avoit tout à craindre & le crime tout à espérer.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 11 *Décembre.*

D. Bartholomé & Jayme Amat, freres, ont établi à Barcelonne une Fabrique de soieries peintes en couleurs différentes & durables. On y fait des tentures, des tapis, &c. à fond blanc, noir, azur, &c. Les dessins sont des sieurs Tramullas, freres, Peintres très-renommés. L'industrie nationale fait tous les jours de nouveaux efforts pour suppléer l'industrie étrangere.

Suivant les nouvelles du Mexique du 16 Août dernier, après des tentatives & des dépenses réitérées pendant plus de deux siécles pour reconnoître la côte occidentale de

la Californie, sur la mer du Sud, & y faire des établissemens militaires & religieux, le Gouvernement a heureusement terminé cette entreprise par deux expéditions, l'une de terre, l'autre de mer, faites dans les mois de Janvier, Février & Mars de l'année derniere, par des Troupes envoyées de *Loreto* & du Cap *S. Lucas*. Ces deux Corps se réunirent au Port *S. Diego*, au mois de Juin suivant. Après avoir établi une garnison & des missions, le Commandant des Troupes de terre continua sa course dans le pays; mais dans la crainte de manquer de vivres, il revint à *S. Diego*, où de concert avec le Commandant des forces de mer, il dirigea sa marche vers *Monterrey*. Le premier y arriva le 16 Mai 1770, & le second le 31 du même mois, sans avoir essuyé aucun accident fâcheux. Les Indiens les ayant bien accueillis, ils dépêcherent un Courrier à *Loreto*, pour donner avis de leur succès, & des établissemens qu'ils formoient ou qu'ils se proposoient de former sous les noms de S. Carlos & de S. Bonaventura. Le Commandant D. Gaspar de Pertola, les autres Officiers & les Missionnaires attestent, pour preuve des bonnes dispositions des Indiens à notre égard, que les nôtres y vivent dans la plus grande sécurité. Cependant la Garnison est assez considérable & assez bien pourvue, pour faire une forte résistance, en cas d'événemens. La docilité de ces Indiens est telle, qu'ils ont promis au Supérieur des Missions, établies à Monterrey, de mettre leurs enfans entre ses mains, pour les faire instruire des vérités de notre Religion.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beziers, *le* 12 *Décembre.*

La Verrerie Royale, établie par la protection de M. le Cardinal de Bernis, à Hérépian, près de cette Ville, ne se ressent plus, par les soins & la fermeté du sieur Giral, Entrepreneur, Architecte de M. le Cardinal, des accidens malheureux qu'elle avoit essuyés, & que le Peuple prend trop souvent, au commencement d'une entreprise, pour une augure qui avertit de l'abandonner. Les obstacles naturels, le dégoût des Ouvriers, le préjugé populaire, n'ont point arrêté l'Entrepreneur; il a tout vaincu, & sa Verrerie fait aujourd'hui jusqu'à deux mille bouteilles de la plus belle qualité, par jour. On prépare déja divers magasins. Outre le travail que cet établissement procure à une foule d'Habitans, il met en valeur les matériaux du territoire, par l'exploitation des mines de charbon de la Baronnie de Boussages que M. le Marquis de Thésan a bien voulu céder, pour concourir au bien public. Les verres de cette Fabrique, façon d'Angleterre, dispenseront d'en tirer de l'Etranger; avantage commun à toute la Nation. Les ouvrages construits soit pour la conservation des Travailleurs, soit pour les objets relatifs à la Manufacture, sont généralement admirés & méritent de l'être.

De Viviers (*en Vivarais*), *le* 12 *Décembre.*

Le sieur Aurescbe, qui employe cinq cens Ouvriers à sa Fabrique de draperie croisée, facon de Hollande, montée depuis environ cinq ans, représenta en 1768 à l'Assemblée des Etats du Languedoc le succès de son entreprise, & la nécessité de construire sur le Rhône un moulin à foulon. Les Administrateurs de la Province, qui n'ont jamais négligé d'encourager un établissement utile, lui accorderent une gratification. Le moulin fut construit, mais il ne remplit pas l'attente du Public. Le sieur Aurescbe forma lui-même le plan d'un moulin, morceau dont l'artifice ingénieux & simple a eu le succès le plus heureux, & a successivement acquis, entre les mains de l'Inventeur de nouveaux degrés de perfection. Le même méchanisme a été employé avec le même avantage dans la construction d'un moulin à grains. Ce moulin fait deux fois plus d'ouvrage que n'en font les moulins de terre. L'Auteur en avoit déja fait un autre sur le fleuve, lequel donne, à chaque heure, quatre cens cinnquante livres de farine. Cette Ville n'avoit auparavant que des moulins assis sur un torrent qui est à sec neuf mois de l'année, & elle étoit obligée d'envoyer ses grains à quatre lieues d'ici pour les faire moudre. Les ser-

vices rendus à la Patrie par le ſieur Aureſche méritent un hommage public.

De l'Orient, *le 17 Décembre.*

Les vaiſſeaux du Roi le *Bizarre* & le *Royal Dauphin*, venant de Rochefort, ont été obligés par les mauvais tems de relâcher au Port-Louis, où ils attendent depuis trois jours un vent favorable pour ſe rendre à Breſt.

D'Orléans, *le 19 Décembre.*

Le prix des ſucres augmente journellement dans cette Ville, où ſont en plus grand nombre les Raffineries les plus conſidérables du Royaume : il eſt porté à plus de quatre-vingt-dix livres le quintal. Les Négocians qui ſpéculent ſur les ſucres bruts, ne veulent pas les vendre dans ce moment-ci ; & les Raffineurs cherchent à s'en pourvoir, afin de pouvoir employer leurs Ouvriers en cas d'événement. Quoiqu'il en ſoit, on ne croit pas que les ſucres puiſſent diminuer ſitôt, parce que depuis l'accident arrivé à l'Iſle Saint-Domingue, il n'en eſt pas arrivé le tiers de ce qui s'en expédie ordinairement.

Notre dernier marché de grains a été bien garni, nonobſtant la difficulté des chemins preſque par-tout gâtés par les pluies qui n'ont pas encore ceſſé. Le froment s'y eſt vendu de 6 l. 2 ſ. à 6 l. 10 ſ., le méteil de 4 l. 16 à 6 l. 2 ſ., le ſeigle de 4 l. 5 ſ. à 4 liv. 10 ſ., l'orge de 3 l. 5 ſ. à 3 l. 10 ſ., l'avoine de 1 l. 15 ſ. à 2 l. la mine du poids de 50 livres. Le pain bis-blanc a été taxé à 15 ſ. 8 den. les ſix livres ; & le pain blanc à 3 ſ. 5 den. la livre.

L'eau-de-vie eſt à 210 l. le poinçon contenant 29 veltes & demie.

De Strasbourg, *le 21 Décembre.*

Les charités que l'on a recueillies pour diſtribuer du pain aux Pauvres ne ſont montées qu'à la ſomme de trente-quatre mille livres, & non à celle de cent mille livres, comme on l'avoit dit d'abord. Le nombre des riches Propriétaires n'eſt pas aſſez conſidérable dans cette Ville, pour que l'on puiſſe en attendre un pareil ſecours.

De Rouen, *le 22 Décembre.*

Les marchandiſes des Colonies ſont à un très-haut prix ; celles de nos Fabriques diminuent, au contraire, d'un jour à l'autre, tant à cauſe du peu de conſommation qui s'en fait dans l'intérieur du Royaume, qu'à raiſon des craintes qui empêchent nos Spéculateurs de s'en charger.

On attend avec impatiénce, tant dans ce Port que dans les Ports voiſins, que les incertitudés ſur la durée de la paix ſoient fixées, pour fréter en marchandiſes ou pour armer en courſe, ſuivant les circonſtances. Il y a dans les Ports de cette Province une grande quantité de Marins auſſi habiles qu'intrépides qui en ſortiroient bien-tôt, s'il falloit aller à l'ennemi, & qui lui paroîtroient certainement redoutables.

Nos Manufactures de fayance ont été à la veille de manquer du bois, matiere qui commence à n'être pas commune dans les forêts voiſines, & dont les groſſes eaux empêchoient la deſcente. Nous n'avons pas été dans la même crainte pour le bois de chauffage : nos quais en ſont très-bien garnis ; & quand la navigation auroit été interrompué, pendant tout l'hyver, nous n'aurions pas éprouvé, à beaucoup près, une diſette telle que celle que nous eſſuyames, il y a cinq ans.

La nuit du 18 au 19, il s'éleva, entre onze heures & minuit, un vent furieux du Nord-Oueſt qui regna juſqu'à près de huit heures du matin. C'eſt un des plus forts ouragans que nous ayons eu depuis pluſieurs années. Il abattit des cheminées, déracina des arbres, & ébranla des maiſons aſſez fortement pour que pluſieurs perſonnes attribuaſſent les commotions à un tremblement de terre. Un allege (petit bâtiment qui tranſporte des marchandiſes au Havre) amarré au-deſſous de la Ville, fut emporté & fracaſſé. Un autre allege amarré au quai, près la Bourſe, a couru de grands riſques. Les navires qui étoient dans le Port ont un peu ſouffert, en ſe heurtant les uns les autres. Perſonne n'a péri.

De Metz, *le 24 Décembre.*

Les grains ont baiſſé de prix, depuis que la communication avec les Provinces voiſi-

nes est moins gèmée. Au dernier Marché, le froment étoit de 9 liv. 5 s. à 11 l. 10 s. & 12 l., le méteil de 9 l. à 9 l. 10 s., le seigle de 8 liv. 10 s. à 9 liv., l'avoine de 3 l. 12 s. à 4 l. 5 s. le quintal. La livre de pain blanc a été taxée le 18 à 3 s. 1 d. ½, celle de pain bis-blanc, à 2 s. 10 den., celle de pain bis à 2 s. 4 den. & ½.

De Reims, *le 26 Décembre.*

Le nombre des Ouvriers de la Manufacture de cette Ville, qui étoient sans emploi, ne pouvant subsister que par une nouvelle espece de travail, les Officiers Municipaux de cette Ville ont ordonné un ouvrage public dont la direction & l'ordre économique sont fort applaudis. On applanit un côté de nos remparts. Les hommes que l'on paye à la journée, sont employés à piocher & à remplir de terre des hottes d'osier de différentes grandeurs. Ces hottes sont distribuées à des enfans, suivant leur âge & leurs forces; & ils transportent les terres vers les lieux creux. Sur leur chemin est un homme qui donne à chacun d'eux, sans distinction, à chaque voyage, à mesure qu'ils passent, avec leur hotte pleine, un petit plomb. Lorsqu'ils ont six de ces plombs, il leur rend en échange une autre piece de plomb faite en forme de monnoie qui leur vaut une reconnoissance de deux sous, & qui est reçue chez les Boulangers seulement, afin qu'ils ne dépensent leur petit salaire qu'à l'achat de la denrée de premiere nécessité. Rien n'égale l'empressement de ces enfans à faire remplir leurs hottes, pour recevoir une plus grande quantité de plombs. Ils forcent ainsi les hommes qui sont payés à la journée, à travailler, sans perdre de tems. Leur émulation est excitée par le plaisir de gagner, à chaque voyage, une rétribution. Il y a des hottes si petites que des enfans de 9 à 10 ans peuvent les porter sans se fatiguer. C'est ainsi qu'au lieu de les entretenir dans la fainéantise par des distributions gratuites, la charité bien entendue leur inspire le goût & l'amour du travail, & les rend utiles au Public. Il résulte encore de cette entreprise, qu'il se présente moins d'Ouvriers pour la filature des laines, & que ceux qui y sont employés trouvent assez d'occupation pour gagner leur vie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question intéressante adressée aux Auteurs de la Gazette, de Mézieu dans le Lyonnois.

» Les Journaliers qui n'ont à eux aucune » espece de fonds, ne gagnent juste que leur » propre subsistance; leurs femmes peuvent » absolument, par leur travail, satisfaire à » leurs premiers besoins: mais leurs en- » fans sont obligés de demander l'aumône. » Dans l'impuissance de gagner leur vie jus- » qu'à l'âge de seize à dix-sept ans, ils sont » à charge à la Paroisse jusqu'au moment » où leurs forces les mettent à portée de » vendre leurs utiles sueurs à l'Agriculteur » aisé. Mais souvent l'habitude de mendier » leur fait préférer ce genre de vie dans un » âge plus avancé. Enfans, ils méritent no- » tre pitié, & ont droit à nos secours: plus » âgés, ils se jetteront dans le vice, & mé- » riteront l'animadversion des Loix. On » demande quel seroit le moyen d'occuper » utilement ces pauvres enfans de l'un & » de l'autre sexes, pour les détourner de » l'oisiveté & de la mendicité, source de » maux & de crimes? On a fait jusqu'ici » des tentatives différentes, & elles ont » été infructueuses ».

Réponse.

Ces enfans gagnent leur pain, en demandant l'aumône; il y a donc dans la Paroisse du pain pour les nourrir. On a tenté de les occuper, on a donc de quoi payer leurs petits services. L'argent qu'on leur donne en *charités*, pourroit donc leur payer des salaires; les salaires qu'on leur a payés pour des travaux infructueux, pourroient donc leur être réservés pour prix des travaux productifs. Si la Paroisse n'avoit pas des ressources pour les faire vivre, ce seroit envain que l'on chercheroit à les faire travailler. Dans tous les cas, le premier moyen à employer pour arracher cette génération à la mendicité, c'est d'augmenter, autant qu'il est possible, les dépenses rurales dont l'effet est d'étendre la multiplication des subsistances, ce qui fait en même tems augmen-

tation de revenus & de ſalaires. La ſuppreſſion des dépenſes ſtériles qui ne tendent pas à l'extenſion de l'Agriculture, & ſur-tout de celles qui font ſortir l'argent du pays, fournira les fonds de cette augmentation de dépenſes rurales.

On ne dit pas quelles ſont les tentatives que l'on a faites pour occuper ces enfans. En général, leur âge répugne aux travaux ſédentaires. L'enfance aime l'exercice, c'eſt un de ſes plus preſſans beſoins. Le petit Payſan, accoutumé à une action continuelle, ne ſe clouera pas de plein gré ſur une chaiſe ou ſur un eſcabeau; on ne pourroit en contenir un grand nombre ſans ſurveillans, & ſans former ce qu'on appelle un *établiſſement*, ce qui convient encore moins dans le cas propoſé que dans un autre.

Les travaux de la campagne exercent continuellement le corps. Il y a de ces travaux que l'âge le plus tendre comporte. A l'âge de ſix, cinq & quatre ans, un enfant peut arracher des herbes, ramaſſer des pierres, aider à porter des paniers, &c.

On vient de voir à l'article de Reims, comment les jeunes enfans peuvent être occupés & excités efficacement au travail. La Paroiſſe de Mézieu peut avoir des travaux communs à faire. Le champ de l'Agriculture eſt vaſte, & le jeune Payſan eſt fait pour y glaner.

Le Gouvernement a ouvert, l'année derniere 1770, dans la Généralité de Tours, ſur les chemins de traverſe, des atteliers dans leſquels les enfans, les vieillards & les femmes étoient reçus, ſans qu'on refusât de l'ouvrage à perſonne. La journée d'un vieillard étoit de huit ſous & demi, & celle d'une femme de huit ſous : les enfans de 12 à 14 ans gagnoient ſept ſous ; ceux de 10 à 12, ſix ſous ; ceux de 8 à 10 quatre ſous ; ceux de 6 à 8, trois ſous ; ceux de 4 à 6, un ſou, ſix liards, deux ſous, ſuivant leurs forces. Tous ces enfans, juſqu'aux plus petits, étoient employés ou à entaſſer des pierres, ou à porter des hottes, ou à traîner des brouettes, &c. Les ſalaires des pere & mere joints à ceux des enfans, ſuffiſoient à la famille. Ces entrepriſes ont produit des communications qui, en facilitant le commerce, influeront ſur les ſuccès de l'Agriculture.

Nous avons rapporté dans notre Journal du mois de Décembre dernier les moyens dont M. le Curé de B. s'eſt ſervi pour retirer de la mendicité les enfans de ſa Paroiſſe : il les raſſemble, il leur donne du pain & des hardes, il les inſtruit, il les éclaire, il s'en fait adorer. Il faut de plus les employer à de petits travaux champêtres & communs. Dans une petite Paroiſſe, il n'eſt pas difficile de raſſembler les enfans ; & il ſera très-important de les réunir pour exciter entre eux l'émulation, les engager au travail par des remontrances douces & affectueuſes & par l'appas d'un gain qui les met, pour ainſi dire, au rang des hommes, & ſur-tout les faire rougir du déſœuvrement, d'une vie vagabonde, & de l'habitude auſſi baſſe que funeſte de demander précairement ſon pain. Le Curé, les Notables, les peres de familles doivent concourir de concert à une bonne œuvre à laquelle ils ſont ſi intéreſſés. Des efforts pareils ſont preſque toujours inſuffiſans, parce qu'ils n'occupent guères qu'une certaine quantité d'enfans, & qu'en élaguant quelques branches, on laiſſe ſubſiſter & d'autres branches, & le tronc & les racines.

Pour couper la racine du mal, il faut, comme je l'ai déja dit, employer les enfans à des travaux qui contribuent à étendre & améliorer l'Agriculture, parce que c'eſt le ſeul moyen d'obtenir plus de ſubſiſtance & de revenu, tant pour nourrir une plus abondante population, que pour payer plus de ſalaires & des ſalaires plus forts ; ce qui mettra d'un côté le Journalier plus en état d'entretenir ſa famille, tandis que les enfans pourront gagner, de l'autre côté, aſſez pour n'être pas à charge a leurs parens.

Nous ſommes obligés de nous borner à ces inſtructions générales. Des inſtructions particulieres demanderoient une connoiſſance du local que nous n'avons pas.

II.

Méthode pour avoir des fourrages bons, parfaits & abondans, ſans préjudicier à la récolte des grains, pratiquée en Allemagne, dans la Carinthie ; & éprouvée avec ſuccès en Italie, dans le Frioul.

Dans les années où un champ a été fumé, & immédiatement après la récolte d'une bonne eſpece de froment, il faut ſemer, ſuivant la pratique ordinaire & la propor-

tion requiſe par l'étendue du terroir, du ſeigle, avec un tiers de grains de Mars, d'orge, de lentilles & de trefle, mêlés enſemble. A la fin de Septembre, vous verrez votre champ couvert d'épis de bled de Mars, d'orge & de lentilles; mais ces épis ne ſeront pas mûrs, & le ſeigle ſera ſur le point de former un nœud ou une fleur, à la tête de l'épi. A ce période, vous faucherez indiſtinctement toutes ces herbes, comme vous faucheriez le foin d'un pré. Vous aurez le fourrage le plus tendre, le plus ſucculent & le plus délicat, pour toute ſorte de bétail. La paille non-mûre des bleds en grains imparfaits, jointe à l'herbe du ſeigle qui n'a pas formé ſa fleur, donne un mélange des plus ſavoureux pour les chevaux, les bœufs, & autres animaux. Tel eſt le premier produit de ces ſemences pour l'hiver; vous en recueillerez deux autres à la fois vers l'été.

Après la fauchaiſon, les racines du ſeigle & du froment de Mars, ainſi que celles de l'orge & des lentilles, ſe deſſéchent & meurent. Tout au contraire celles du ſeigle ordinaire qui ne forme point de fleur, ſe fortifient, croiſſent &, oppoſant au froid plus de réſiſtance, ſe préparent à paſſer plus promptement au printems avec le trefle qui, s'il n'eſt pas entré en ligne de compte dans la récolte du mois de Septembre, devient alors très-précieux; car il s'élevera au-deſſus de la moitié de la hauteur de la paille du ſeigle.

Le grain étant mûr au mois de Juin, il faut couper le ſeigle à l'ordinaire, en ayant l'attention de faire lier en gerbes la paille qui eſt mêlée avec le trefle. Enſuite on ſéparera le grain qui ſera plus abondant, parce que l'épi ayant pris plus de nourriture, ſera mieux fourni. Les gerbes, bien ſéches, ſeront dépoſées dans le grenier à foin. Hachées menu, les unes après les autres, ſelon le beſoin, elles formeront un fourrage exquis, fort ſupérieur au foin, tant pour les chevaux que pour les bêtes de labour: attendu ſur-tout que le *maigre* de la paille eſt corrigé & compenſé par le *gras* du trefle; ce qui donne un mélange ſubſtanciel & corroborant. Tels ſont les deux derniers produits annoncés.

Ainſi par un ſeul enſemencement, vous tirerez d'un champ dans une année trois récoltes, l'une en Septembre, les autres en Juin, ou plus tard, ſuivant les climats; deux pour les beſtiaux, & une pour les hommes, ſans que celle-ci y ait perdu; elle y a au contraire gagné.

M. Concina, qui a donné ces inſtructions d'après ſon expérience, ajoute que dans un champ où il avoit ſemé, cette année, trois quarts d'un boiſſeau de ſeigle mêlé avec les autres ſemences mentionnées ci-deſſus & dans la proportion indiquée, il a recueilli en Septembre un millier de foin, & au mois de Juillet, (tems où il écrit) 4 boiſſeaux de ſeigle & 5 bottes de paille & trefle, pour les chevaux, équivalentes à 3 milliers de foin. Il obſerve que ſi l'année avoit été moins pluvieuſe, il auroit retiré dix boiſſeaux de grains, & que le mauvais tems a dépouillé les épis. Cette méthode eſt, depuis pluſieurs années, pratiquée avec beaucoup de ſuccès, à l'Abbaye de Vitring, près de Craghenfurt, Capitale de la Carinthie.

III.

Nouvelle maniere de faire un excellent charbon pour la Pyrotechnie ou l'Artifice, la poudre de chaſſe, &c.

On amaſſe quantité de chanvre mâle (celui du chanvre femelle étant trop petit.) Après qu'on en a tiré la filaſſe, on le caſſe en brins d'environ un pied de long. On dépoſe ces brins dans un grand vaiſſeau & l'on y met le feu. Lorſque la flamme eſt éteinte, on couvre le vaiſſeau, ou avec un couvercle qui ferme bien, ou avec un linge mouillé, ployé en double, pour étouffer le feu, en interceptant la communication de l'air. Un étouffoir de Boulanger ſeroit très-propre à cet uſage, d'autant plus qu'on fabriqueroit à la fois une plus grande quantité de charbon. Lorſque le feu eſt bien éteint, on met le charbon en poudre pour l'employer ſuivant ſa deſtination. La matiere ſe trouve preſque par-tout; c'eſt ce qu'on appelle *chenevotte*, *&c.* On en fait des allumettes dans pluſieurs Provinces.

Le charbon eſt d'une ſinguliere légéreté; il eſt très-bon pour l'artifice. La poudre à chaſſer, faite avec cette matiere & les criſtaux de nitre purifié une quatrième fois, en criſtaliſant à grande eau le ſalpêtre de la troiſième cuite, & enfin la fleur de ſoufre, deviendroit ſupérieure à toutes les poudres

connues ; quelques parfaites qu'elles ſoient.

I V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 6 Décembre 1770 ; ſçavoir, Garras blancs de 14 aun. 3 quarts à 15 aun. ſur 7 huit.

1 G G H S à 23 liv. 13 ſ.
Dito Loquipour de 14 aun. ſur idem.
1 G L à 23 liv. 9 ſ.
Dito ordinaires d'idem ſur idem.
A 2 G à 23 liv. 13 ſ.
2 G C H C à 24 liv. 5 ſ.
2 G à 23 liv. 10 ſ.
2 G de 23 liv. 13 ſ. à 23 liv. 14 ſ.
2 G G H S de 23 liv. 13 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito Loquipour d'idem ſur idem.
2 G L de 23 liv. 14 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito ordinaires d'idem ſur idem.
3 G G H S à 24 liv.
3 G G H R à 24 liv.
3 G G H S de 24 liv. 12 ſ. à 24 liv. 17 ſ.
Dito Loquipour d'idem ſur idem.
3 G L à 24 liv. 5 ſ.
Dito ordinaires de 28 & demie à 29 aunes ſur 7 huit.
1 G de 47 liv. 4 ſ. à 47 liv. 9 ſ.
Dito de Patna de 15 à 15 aun. & demie ſur 5 ſix & plus.
4 G P à 23 liv. 2 ſ.
5 G P à 24 liv. 16 ſ.
6 G P à 25 liv. 13 ſ.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur 11 douze à 15 ſeize.
A G P de 22 liv. 11 ſ. à 23 liv. 3 ſ.
1 G P à 22 liv. 19 ſ.
2 G P de 25 liv. 2 ſ. à 25 liv. 4 ſ.
3 G P à 26 liv. 7 ſ.

Le 7.

Salempouris bleus de 12 à 12 aun. & dem. ſur 7 huit.
S B à 20 liv.
Guinées bleues ſorte Hollandoiſe des invendues en 1769, de 13 & demie à 14 aun. ſur 5 ſix.
G B H 5 ſix à 21 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
G B H de 23 liv. à 23 liv. 5 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
G B H 7 huit de 23 liv. 11 ſ. à 23 l. 16 ſ.
Dito ordinaire de 13 & dem. à 14 aunes ſur 5 ſix.
1 G B H 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B à 27 liv. 7 ſ.
Dito idem d'idem ſur 5 ſix.
1 G B F 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B 1 F à 23 liv. 15 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
1 G B 1 F 7 huit à 23 liv. 15 ſ.
Dito Hollandoiſes de 13 à 14 aunes ſur 5 ſix.
G B H 5 ſix à 21 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
G B H de 23 liv. 12 ſ. à 23 liv. 16 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
G B H 7 huit de 23 liv. 12 ſ. à 23 l. 19 ſ.
Dito ordinaires de 13 & demie à 14 aun. ſur 5 ſix.
1 G B 5 ſix à 22 liv. 15 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 7 huit.
1 G B de 24 liv. 5 ſ. à 24 liv. 8 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
1 G B 7 huit à 24 liv. 5 ſ.
Dito ordinaires de 12 & demie à 13 aun. ſur 7 huit.
2 G B à 23 liv. 18 ſ.
Dito de 13 & demie à 14 aun. ſur idem.
2 G B à 28 liv. 5 ſ.
Limanças de 6 & dem. à 7 aun. ſur 7 huit.
L M à 13 liv. 4 ſ.
Neganepaux de 13 & dem. à 14 aun. ſur 3 quarts.
1 N G N P de 18 liv 16 ſ. à 19 liv. 2 ſ.
Bajutapaux de 13 & dem. à 14 aun. ſur 3 quarts & plus.
2 B I B P à 19 liv 2 ſ.
Dito de 14 à 14 aunes un quart ſur 3 quarts & plus.
2 B I B P à 19 liv. 2 ſ.
Chaſſelas bleus & blancs de 13 & demie à 14 aun. ſur 3 quarts & plus.
3 C B B P de 17 liv. 11 ſ. à 17 liv. 13 ſ.
3 C B B P à 17 liv. 3 ſ.
Dito rouge & blanc d'idem ſur idem.
5 C B R P à 14 liv. 3 ſ.
Dito rouge & bleu d'idem ſur idem.
6 C R B P à 13 liv.
Chilas de 6 aun. ſur 3 quarts.
C H I P de 6 liv. 12 ſ. à 7 liv.
Nekanias de 11 aun. & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts.

18 N B P de 16 liv. 14 s. à 16 liv. 17 s.
Dito idem d'idem sur idem.
18 N B P de 17 liv. 1 s. à 17 liv. 2 s.

Boelans de 6 aun. sur 3 quarts.
B O L P de 6 liv. 6 s. à 6 liv. 7 s.
(*La suite à une autre Feuille.*)

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *29 Décembre 1770.*	LYON. *le 11 Décembre.*	ROUEN. *le 14 Décembre.*	ORLÉANS. *le 17 Décembre.*
Amster. . 54 3/4	Amsterd. . 54 3 8e	Amst. . . 54 1/2	Amst. . 54 3/4
	Auguste , . 51 5 8e	Lond. . . 31 7 16e	
Lond. . . 31 11 16e	Vienne , . 51 3/4		Londres , . 31 5 8e
Hamb. . . . 183	Lond. . . 31 1/2	Hambourg , . 184 1/2	
	Livourne , . 96 1/2	Madrid , . . 15 5	Hamb. . . 183 1/2
Madrid , . . 15 4 6	Genes. . . 94 1/4		Cadix , . . 15 3
	Madrid. . . 76 1/4		
Cadix . . . 15 3 6	Cadix , . . 76	Cadix , . . . 15 3	Madrid , . . 15 5
Livourne , . 96 3/4	Paris , . . 1/4 p.	Livourne , . . 97	
	Marseille , . 1 5 8e p.		Livourne. . . 96 3/4
Gênes , . . 94 3/4 à 1/2.	Dépôt p. Rois. 1 1/4	Gênes , . . . 95	
Lyon, *Saints* , au pair.	Piast. . . 48 17 6	Lyon , . . au pair.	Lyon. Saints. 1/8 p. 8/8 b

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Décembre.* 1770.

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	718		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	714		*marc.*
Ducats à	97	5	*marc.*
Or fin à 32 k. . .			*once.*
31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	82		*once.*
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	17 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	*marc.*
piastres à	48	15	*marc.*

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.
Le Samedi 28 Décembre.

Messieurs	Boscheron ,	M.
	Hebert ,	L.
	Raynal ,	M.
	Gossey ,	M.
	Caron ,	M.
	Clouet ,	N.
	Maupassant ,	L.
	Penchain ,	L.
	Lenoir ,	L.
	Bardin ,	L.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1770.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	. . . . .	1045 42 1/2 40 37 1/2
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . (35 40
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
Prom. à 5 p. 8/8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8/8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	. . . . .	71 1/2 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	4e 366 5e 328 .
EFFETS ROY.			. . . . .
Act. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	420 17 1/2 20 25 .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	FESTE.	FESTE.	30 . . . . .
2 sols pour liv.	. . . . .	. . . . .	65 . . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	63 . . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	64 . . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	66 . . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	. . . . .	64 1/2 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	74 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 8 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 16 *Décembre.*

IL a été ordonné que désormais il seroit pourvu, sur le superflu des Ordres Religieux qui sont riches, à l'entretien des Couvens pauvres auxquels il ne sera plus permis de quêter. Il y a dans le même Réglement des dispositions relatives à la partie riche du Clergé Séculier qui est attachée aux Paroisses.

La Cour envoie un grand nombre d'Orphelins des deux sexes, nés de Soldats Allemands, dans la Lombardie Autrichienne, pour y être placés dans les Hôpitaux ou chez des Artisans qui leur apprendront leur métier.

ITALIE.

DE GENES, *le* 18 *Décembre.*

On travaille dans diverses Provinces de l'Italie à réparer les dommages causés par les inondations. Le Prince Héréditaire de Modene est, avec d'habiles Ingénieurs, à Ferrare pour y faire rétablir la digue du Panaro. Si les eaux franchissoient cette digue, elles feroient d'affreux dégâts. Les mêmes accidens ont engagé la République de Venise à suspendre les mascarades & les spectacles.

On mande de Rome que l'exportation des grains, à la réserve du bled de Turquie, hors de l'Etat Ecclésiastique, continue d'être permise aux Agriculteurs & aux Propriétaires de biens-fonds; & que les grains y sont néanmoins toujours à très-bon marché.

On mande de Turin que le Roi voulant, à l'occasion du mariage prochain de la Princesse Josephine avec Monseigneur le Comte de Provence, lever une nouvelle somme de deux millions, Monseigneur le Duc de Savoye a conjuré Sa Majesté de changer une résolution qui troubleroit la joie causée à tous ses Sujets par cet événement; & que sa demande a été sur le champ accordée.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 18 *Décembre.*

Par une résolution royale de Sa Majesté, suivant la consulte du Conseil, il a été accordé à la ville de *Quintanar de la Orden*, la permission de tenir à perpétuité, chaque année, les 14, 15, 16 & 17 Août, une Foire dans laquelle on vendra toutes sortes de denrées de mer & de terre, & de bestiaux dont le commerce est permis, sans payer aucun droit pendant les 3 premieres années, & en payant, les années subséquentes, des droits qui formeront un capital pour remplir l'objet de sa destination.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Décembre.*

Un habile Financier, en parlant des

ſommes prodigieuſes auxquelles ſe monte actuellement la dépenſe nationale, obſerve que quand même il n'y auroit point de guerre, le Gouvernement ſera obligé de faire un emprunt conſidérable. Je crois, dit-il, pouvoir donner au Public une idée aſſez juſte des dépenſes extraordinaires pour armemens, déja votées au Parlement, & qu'il n'eſt plus poſſible d'éviter : car les autres dépenſes ſeront à peu près les mêmes que l'année derniere.

Marine pour l'année 1770 .	1522067 l.
Dito pour l'année 1771. .	2882499
Différence.	1360432
Armée pour l'année 1770.	1502356
Dito pour l'année 1771. .	1603678
Différence.	191313
Augmentation pour l'Artillerie & le Génie, évaluée au plus bas à.	50000
Pour lever 12500 hommes, à 5 liv. par homme . . .	62500
Gratification accordée pour 24000 Matelots à 2 liv. 10 ſ. par homme	60000
Habillemens, armes & fournitures, &c.	100000
Différence totale. . .	1824245 l.

On voit clairement qu'outre les ſubſides de l'année derniere, le Parlement eſt dans la néceſſité indiſpenſable de pourvoir à près de deux millions de plus de ſubſides, quand même il n'y auroit point de guerre.

Le ſieur George Colebrooke & Compagnie ont fait inſérer l'avis ſuivant dans la Gazette de Dublin.

Les demandes d'argent extraordinaires & inattendues qui ont été faites à la Banque du ſieur George Colebrooke & Compagnie ont tellement épuiſé l'argent comptant de ladite Banque, qu'elle ſe trouve obligée de ſuſpendre les payemens pendant quelques jours. Les Propriétaires de ladite Banque voulant prévenir les ſoupçons & les inquiétudes que pourroient avoir les Créanciers, relativement à la ſûreté & à la prompte ſatisfaction de leurs demandes, prennent la liberté d'informer ces Créanciers & le Public qu'il ſe trouve des billets & des lettres de change acceptées dans ladite Banque pour des ſommes très-conſidérables, leſquelles jointes à un autre capital de ladite Banque, forment enſemble plus de 60000 Lſterlings, ſomme plus que conſidérable pour ſatisfaire à toutes les demandes qui peuvent être faites à ladite Banque ; que vu ce fonds & les grands biens que poſſédent les Aſſociés à ladite Banque, & qui ſe montent à pluſieurs centaines de mille livres, la ſuſdite caiſſe ne peut manquer d'avoir, dans peu de tems, aſſez d'argent comptant pour ſatisfaire à tous ſes engagemens : les Créanciers ſont par conſéquent priés de ne point s'impatienter & de n'avoir aucune inquiétude ; ceux d'entr'eux qui deſireront d'être payés en argent, recevront dans peu de jours avis de préſenter leurs billets qui ſeront de la valeur de 30 liv. & au-deſſous, pour en toucher le montant avant Noël ; & quant aux autres perſonnes qui auront de l'argent à répéter à ladite Banque, elles peuvent être aſſurées que les Propriétaires ſeront en état de les ſatisfaire dans très-peu de tems.

Pour prévenir la méfiance que cet avis pouvoit occaſionner parmi les Banquiers de cette Ville, & le tort qui pouvoit en réſulter pour le Commerce & les Manufactures de ce Royaume, l'on a fait inſérer l'article ſuivant dans la Gazette de ce jour.

Nous le Lord Lieutenant, la grande & petite Nobleſſe, les principaux Négocians & Marchands de cette Ville, connoiſſant la ſûreté des maiſons de MM. David Latouche & fils, de MM. Gladowe & Compagnie, de MM. Thomas Finlay & Compagnie, & de MM. John Dawſon, Coates & Patrick Lawleſſ, faiſons ſçavoir que nous continuerons de recevoir les billets des ſuſdites maiſons comme argent comptant dans tous les payemens qui nous ſeront faits.

On attribue le retard des payemens de la Banque du ſieur George Colebrooke à la perte d'un bâtiment qui paſſoit en Irlande, & à bord duquel ſe trouvoient 50000 l. On dit que le Colonel Lutterel étoit à bord de ce vaiſſeau, & qu'il a péri avec l'Equipage.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Limoges à l'Auteur de la Gazette, le 23 Décembre.

» ..... La nature de votre travail, qui

» vous oblige, Monsieur, à publier les nou-
» velles dans leur fraîcheur, ne vous per-
» met pas de vérifier toutes celles qui vous
» sont adressées, avant d'en faire usage. Il
» faut bien, quand vous vous êtes assuré de
» la fidélité de vos Correspondans, que vous
» vous en rapportiez à eux; & s'il vous ar-
» rive de vous tromper après eux, vous êtes
» prêt à désabuser le Public, dès qu'on vous
» fait connoître votre erreur. Je sçais que
» c'est tout ce qu'on peut exiger de vous.
» L'article de *Limoges* inséré dans le N°. 95,
» pag. 913 de votre Gazette, présente un
» tableau très-infidele de la situation de la
» Province. Avec un ame sensible au bon-
» heur de ses semblables, on saisit, on
» croit, on répand avec plaisir les avis qui
» leur sont favorables. Malheureusement ce
» sentiment même leur devient nuisible,
» lorsque ces avis sont contraires à la vérité,
» car on détourne, par leur publication,
» les secours que leur mauvaise situation
» demande. Vous avez corrigé, au moins
» en partie, cette erreur dans vos Gazet-
» tes suivantes. Mais peut-être seroit-il né-
» cessaire, pour le bien de notre pauvre
» pays, que vous déclarassiez expressément
» que cet article offre, dans tous ses points,
» le tableau le plus infidele de la situation
» de cette Province; & qu'il est diamétra-
» lement contraire à la vérité. Les gens en
» place, les Cultivateurs, les Marchands,
» le Peuple, toute la Province rendra le
» même témoignage, &c.

De Strasbourg, *le 25 Décembre.*

On a eu des raisons particulieres de croire que l'Association charitable, formée ici en faveur des Pauvres, porteroit ses secours jusqu'à la somme de cent mille livres (suivant le projet) par les supplémens qui étoient promis d'ailleurs, dans le cas où les fonds recueillis dans cette Ville ne seroient pas suffisans. Les Pauvres des deux Religions participeront également à ces charités qui sont principalement données par les Catholiques.

On assure qu'il a été question dans quelques autres Villes de la Province de former de pareilles Associations, soit pour distribuer gratuitement le produit des contributions aux Pauvres, soit pour le leur dispenser; en salaires qui leur seroient payés pour des travaux par lesquels ils seroient occupés, ce qui est important, & occupés pour l'utilité publique, ce qui acheve de donner le plus haut prix aux actes de bienfaisance & de charité: tels seroient des défrichemens de communes, des réparations de chemins, &c.

De la Rochelle, *le 26 Décembre.*

Les pluies continuelles ont tellement gâté les bossis & les chemins, qu'il est devenu très-difficile de charger du sel, & cette branche de commerce est considérablement dérangée.

La Police, attendu le renchérissement du pain & des fourrages, a augmenté le louage des chevaux.

Il entre journellement dans ce Port & les Ports voisins, des bâtimens chargés de morue.

De Sainte-Maure, *le 29 Décembre.*

Les prix des grains n'ont pas encore beaucoup varié ici depuis le mois de Septembre, ce qui est en partie causé par les contretems que l'on a essuyés coup sur coup. Le vin rouge noveau se vend 200 livres, & le vieux 300; le vin blanc nouveau de 150 à 160, & le vieux de 230 à 240. Le chanvre est depuis 30 jusqu'à 35 liv. le quintal.

De Reims, *le 31 Décembre.*

Le travail (dont il a été parlé dans la Gazette précédente) ouvert ici en faveur des Pauvres de tout âge, a été déterminé par MM. les Echevins, d'après les intentions salutaires du Gouvernement & les sages Conseils de M. l'Intendant. La Ville fournit dix mille livres de fonds: elle avoit déja douze mille livres assurées sur les cinquante mille écus que le Gouvernement fait passer en Champagne pour être distribués dans les différens cantons de la Province, & employés à faire construire différens ouvrages par les mains des Pauvres.

De Lille, *le 31 Décembre.*

Malgré la fabrication & la distribution de

cent mille marcs d'especes de cuivre, ordonnée par Arrêt du Conseil du 5 Avril 1769, à la Monnoie de cette Ville, & achevée depuis plusieurs mois, il subsistoit encore dans les Provinces de Flandre, d'Artois, de Haynaut & du Cambresis, un très-grand besoin de ces especes. En conséquence, il a été ordonné par un Arrêt du Conseil du 17 Octobre dernier, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées à la Cour des Monnoies à Paris le 26 Novembre suivant, que la fabrication de ces especes, ordonnée d'abord par l'Edit du mois d'Août 1768, & fixée par l'Arrêt du Conseil de 1769, à cent mille marcs pour la Monnoie de cette Ville, aura lieu dans ladite Monnoie, jusqu'à concurrence de deux cens mille marcs.

De Paris, *le 4 Janvier.*

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 17 Octobre 1770, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées en la Cour des Monnoies le 3 Décembre, le Roi ayant considéré que les poinçons d'effigie servant à la fabrication des especes d'or & d'argent, ordonnée par son Edit du mois de Janvier 1726, n'étoient plus comme ils devoient être, par rapport au nombre d'années qui se sont écoulées depuis que lesdits poinçons d'effigie subsistent; Sa Majesté se seroit déterminée à en faire graver d'autres plus ressemblans, pour servir à la fabrication desdites especes, sans cependant rien changer à leurs poids titre & valeur; & S. M. voulant à cet égard faire connoitre ses intentions, a ordonné qu'à mesure que les poinçons d'effigie servant actuellement dans les Hôtels des Monnoies, à la fabrication des especes d'argent, ordonnée par son Edit du mois de Janvier 1726, viendront à manquer par le service, lesdits poinçons d'effigie y seront remplacés par de nouveaux, conformes à l'empreinte jointe au présent Arrêt, lesquels serviront à la fabrication des especes d'or & d'argent.

Par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 30 Octobre 1770, deux Particuliers qui prétendoient au privilége d'exemption du droit de franc-fief, l'un comme Fourrier de la petite Ecurie de Sa Majesté, l'autre comme Officier de la Table de Marbre de Dijon, ont été condamnés au payement du droit de franc-fief des biens nobles qu'ils possédent.

Il est ordonné par la Déclaration du Roi du 4 Mai 1770, que du jour de sa publication, il sera payé pour toutes les Charges & Offices casuels, domaniaux, héréditaires, de Justice, Police & Finances, & tous autres généralement quelconques, sous quelque titre & dénomination qu'ils soient établis, même par ceux ci-devant exemptés en vertu de lettres générales ou particulieres, pour quelques causes ou raisons qu'ils puissent avoir été obtenus, un tiers en sus par augmentation du droit de Marc d'or, fixé par les tarifs arrêtés au Conseil les 7 Octobre 1704 & 30 Avril 1748, sans préjudice des six sous pour livre qui appartiennent à Sa Majesté, lesquels seront perçus en proportion de ladite augmentation; & de ceux aliénés aux Secretaires de son Conseil & aux Conseillers-Secretaires en la Grande Chancellerie, lesquels néanmoins ne seront perçus que sur le pied du principal dudit Marc d'or, comme par le passé.

Sur le produit dudit Marc d'or, sont affectées par privilége spécial & à perpétuité les quatre cens mille livres de rentes que Sa Majesté avoit constituées à l'Ordre & Milice du Saint-Esprit, par l'Edit du mois de Janvier 1720, tant pour lui tenir lieu des six vingt mille écus de sa fondation & de sa dotation qui lui ont été attribués lors de son institution, que pour demeurer quitte envers ledit Ordre des sommes dont S. M. lui étoit redevable, ainsi qu'il est expliqué par ledit Edit. Sa Majesté a reconnu que depuis l'année 1748 qu'il a été arrêté en son Conseil, un nouveau tarif du droit de Marc d'or, ce produit étoit considérablement diminué, tant par la suppression d'un grand nombre d'Offices, que par les lettres particulieres en vertu desquelles ceux qui y étoient sujets, en ont été exemptés; & qu'il y auroit lieu d'appréhender qu'il ne devint insuffisant pour garantir envers ledit Ordre, le payement de ladite rente de quatre cens mille livres. Ces motifs ont déterminé Sa Majesté à l'augmentation ci-dessus énoncée, afin d'assurer audit Ordre le payement de ladite rente & une hypothéque capable d'en répondre.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Concert curieux d'Automates.

Personne jusqu'à ce jour n'a porté l'Art d'animer, pour ainsi dire, la matiere au degré que vient de le faire le sieur Richard, Inventeur d'un Concert méchanique qui se donne tous les jours rue de Richelieu, dans une salle de la Bibliotheque du Roi, en entrant à gauche au rès-de-chaussée.

Ce Concert est exécuté par plusieurs figures automates de grandeur naturelle, faisant chacune leur partie sur un instrument différent. La premiere figure représente une Demoiselle assise touchant du clavessin & de l'orgue ensemble ou séparément, & s'accompagnant aussi de tems en tems de sa voix. Les seconde & troisième figures sont un Abbé & un Espagnol, jouant, l'un de la basse & l'autre du violon. La quatrième est un petit Génie debout, placé derriere le pupitre, s'occupant à battre la mesure & à retourner à propos les feuillets du livre de musique sur lequel les trois Musiciens automates ont les yeux attachés. On observe distinctement tous les mouvemens de leurs prunelles & de leurs paupieres, ainsi que la respiration de la Demoiselle. Mais ce qui est encore plus surprenant, est sa voix qui se fait d'autant mieux entendre que les autres concertans s'arrêtent dans ce moment, comme pour laisser aux Spectateurs la satisfaction de la remarquer.

A ce Concert vraiment digne d'admiration, l'Auteur a joint trois autres pieces méchaniques qui sont aussi de son invention & exécution, & qui sont placés dans la salle à droite & à gauche. A droite, & sous un palmier, on voit un jeune Berger jouant sur sa flûte différens airs gracieux & très-vifs. Les mouvemens faciles & legers de ses doigts, & la vivacité de ses yeux attirent & fixent agréablement l'attention. Une basse & le champ de plusieurs oiseaux semblent l'accompagner & ajouter à l'harmonie du son de la flûte. A gauche est un orgue en bibliothéque qui va de lui-même, & donne différens airs de divers Auteurs connus. Dans une cage posée sur un plateau est enfermé un serein artificiel, mais imitant parfaitement la nature, qui file plusieurs airs suivis du ramage ordinaire de cette espece d'oiseau.

On ne peut voir ces différentes machines sans admiration; mais la précision & la justesse des accords dans le Concert, la liberté & l'aisance de l'exécution dans le mouvement des figures surprennent & donnent la plus grande idée des talens du Méchanicien qui a renfermé son travail dans ses automates, les instrumens étant réels & non représentatifs.

Ce Spectacle se donne tous les jours depuis cinq heures après midi jusqu'à huit; les billets sont de 3 liv. par personne.

II.

Accidens arrivés par l'usage des champignons.

Il ne se passe presque point d'année que l'on ne soit affligé par le récit de pareils accidens. Des familles entieres sont empoisonnées par des champignons, comme par le verd-de-gris; & des familles entieres le seront malheureusement encore, puisqu'on abandonne sa vie à l'ignorance & à la négligence de domestiques & de gens qui n'en prendront pas plus de soin que les maîtres n'en prennent eux-mêmes. Il seroit bien au moins à souhaiter que quelque Médecin, habile Naturaliste, composât sur les champignons, un Traité particulier, simple & à portée de tout le monde, dans lequel toutes les especes fussent clairement caractérisées & leurs qualités distinguées, avec des planches qui ne laissassent aucun lieu à la méprise, & les symptômes & les traitemens des maux que les especes malfaisantes causent; & que cet ouvrage fût généralement répandu & recommandé par l'ordre & les soins d'une Administration bienfaisante. Le désastre si fréquemment occasionné par cet aliment équivoque vient encore d'arriver dans le même tems en Silésie & à Genève. Une Dame Polonoise entre à Cosel, avec une suite nombreuse: la même nuit, elle meurt, elle & tous ses gens. On tremble qu'ils ne soient morts de la peste qu'ils fuyoient peut-être. On examine les cadavres; & l'on découvre que ces malheureux ont été empoisonnés par des champignons qu'ils avoient mangés le soir même. Un Citoyen

de Genève, en se promenant avec sa famille dans des champs voisins de Ferney, trouve une grande quantité de champignons & les ramasse. On les mange à souper avec quelques amis. A peine les convives se sont-ils retirés & couchés, qu'ils souffrent les douleurs les plus aiguës. L'alarme se répand; le Peuple s'attroupe; on ne peut à travers la foule leur porter assez-tôt des secours efficaces; cette affreuse scene se termine par la mort de dix personnes auxquelles on trouve le cœur & les poumons noirs & calcinés. Ces malheurs sont arrivés sur la fin d'Octobre. Il faut les publier pour inspirer à tous une crainte salutaire, & à ceux qui pourroient contribuer à les prévenir, la charitable pensée d'y travailler de toutes leurs forces.

III.

Vaisseaux arrivés des Ports de France en Angleterre.

L'Esquois, Capitaine Maron de Nantes, destiné pour Saint-Domingue, a relâché à Saint-Ander, ayant perdu ses mâts.

Arrivé à Hull le 23 Décembre.

Le Kingston, Capitaine Turner, venant de Rochefort.

A Colchester le 23 Décembre.

Le Britania, Capitaine Oliver, venant de la Charente.

IV.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 12 Décembre 1770.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	334	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	133	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	186	
De la Comp. de la Mer du Sud.	90	
Annuités à 4 p. % 1770	87	$\frac{1}{2}$
Consolidées à 3 p. %	77	$\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 12 Décembre 1770.*

Londres	34 7 à 8	
Ditto à 2 usances	34 4 $\frac{1}{2}$ à 5	
Paris	54	$\frac{5}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{11}{16}$ à $\frac{5}{4}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	
Madrid	94	$\frac{3}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{4}$
Séville	93	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$
Venise	89	$\frac{1}{4}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Livourne	87	$\frac{3}{4}$
Vienne	35	$\frac{3}{16}$
Hambourg	33	$\frac{11}{16}$
Anvers & Gand	5	
Bruxelles	5	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$
Genève	90	
Agiot de la Banque	5 p.	$\frac{0}{0}$

VI.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 10 Décembre 1770; sçavoir, Chites fines de Patna de 3 à 3 aunes & demie sur 3 quarts & plus.

A C P P à 8 liv. 6 s.
B C P P à 9 liv. 4 s.
C C P P à 10 liv. 7 s.
Dito de 3 aunes & demie sur 3 quarts & plus.
1 C P P à 9 livres.
2 C P P à 9 livres.
3 C P P à 10 livres.

Le 12.

Etoffes de soies de la Chine.
Pekins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. sur 2 tiers & plus.
De 113 liv. 5 s. à 116 liv.
Dito rayés de 11 aun. 2 tiers à 12 aunes sur 2 tiers & plus.
De 100 liv. à 113 liv. 5 s.
Dito brochés de 11 aunes 3 quarts à 12 aun. sur 5 huit.
De 159 liv. à 163 liv.
Dito peints de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. sur 11 seize.
De 152 liv. 10 s. à 153 liv. 6 s.

Gourgourans unis de 14 aun. & plus ſur près de cinq huit.
De 135 liv. 5 ſ. à 138 liv. 10 ſ.
Dito rayés fonds blancs de 12 ann. ſur cinq huit, & près de cinq huit.
De 145 liv. 15 ſ. à 150 liv.
Patiſſoyes unis de 14 aun. ſur près de cinq huit.
De 148 liv. à 150 liv.
Dito brochés de 11 aun. 2 tiers à 12 aun. ſur 5 huit.
De 180 liv. 5 ſ. à 181 liv. 5 ſ.
Satins unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes ſur près de cinq huit.
De 123 liv. 15 ſ. à 124 liv. 10 ſ.
Dito rayés de 12 aun. ſur près de 5 huit.
De 114 à 115 liv. 10 ſ.
Dito brochés de 11 aun. 3 quarts à 12 aun. ſur près de cinq huit.
De 202 liv. 15 ſ. à 203 liv. 5 ſ.
Damas unis de 11 aun. 3 quarts à 12 aunes ſur près de cinq huit.
De 106 liv. 5 ſ. à 109 liv. 9 ſ.
Dito rayés à bandes de 11 aun. 3 quarts ſur près de cinq huit.
De 133 liv. 15 ſ. à 134 liv. 5 ſ.
Dito de deux couleurs de 11 aun. 3 quars à 12 aun. ſur près de cinq huit.
De 147 liv. 10 ſ. à 150 liv. 11 ſ.
Damas unis étroits pour meubles de 22 aun. & demie à 22 aunes ſur une demi-aune peu moins.
à 180 liv. 5 ſ.
Dito de 22 aun. & demie à 23 aun. ſur une demi-aune peu moins.
à 200 liv. 5 ſ.
Dito de deux couleurs de 21 aun. 3 quarts à 22 aun. & plus ſur une demi-aune & près de demi-aune.
à 306 liv.
Dito de 3 couleurs de 21 aun. & demie à 22 aun. ſur près de demi-aune.
à 308 liv.
Lampas de 11 aunes 3 quarts à 12 aunes ſur cinq huit.
De 232 liv. 10 ſ. à 237 liv. 2 ſ.
Mandarines de onze aunes 3 quarts à 12 aunes ſur près de cinq huit.
à 140 liv. 10 ſ.
Gazes doubles de onze aunes 3 quarts à 12 aun. ſur près de cinq huit.
De 54 liv. 15 ſ. à 56 liv. 10 ſ.
Gazes peintes de onze aunes 3 quarts à 12 aun. ſur près de cinq huit.
De 94 liv. à 96 liv. 5 ſ.
Linès doubles de 13 aun. un quart à 13 aunes & demie enſemble ſur près de 7 ſeize.
De 42 liv. 15 ſ. à 43 liv. 12 ſ.

Le 13.

Bafetas Choubiſa de 9 aunes ſur près de 3 quatre.
A A B C à 15 liv. 5 ſ.
Dito Chilotte de 8 à 8 aun. & demie ſur 2 tiers & plus.
A A B C L à 13 l. 11 ſ.
A 1 B C L à 14 liv. 7 ſ.
A 2 B C L à 15 liv. 10 ſ.
A 3 B C L à 16 liv.
Dito Béhars de 9 à 9 aun. & demie ſur 3 quarts.
A 1 B B de 16 liv. 13 ſ. à 16 l. 19 ſ.
A 2 B B de 17 liv. 13 ſ. à 17 liv. 18 ſ.
A 3 B B à 19 liv.
Dito de Jougdia d'idem ſur près de 3 quarts.
A A B F I à 15 liv. 16 ſ.
A B B F I à 16 liv. 19 ſ.
Dito de 9 aun. & demie à 10 aun. ſur 3 quarts.
A 1 B F I à 18 liv. 2 ſ.
A 2 B F I de 19 livres 18 ſols à 20 livres 5 ſols.
A 3 B F I de 20 livres 3 ſols à 20 livres 7 ſols.
1 B F I à 20 liv. 1 ſ.
2 B F I de 21 liv. à 21 liv. 4 ſ.
3 B F I de 21 liv. 15 ſ. à 21 liv. 16 ſ.
Dito Mandraſi de 9 aun. & demie à 10 aun. ſur 3 quarts.
1 B F M de 20 liv. à 20 liv. 4 ſ.
2 B F M de 21 liv. 2 ſ. à 21 liv. 4 ſ.
3 B F M de 21 livres 17 ſols à 21 livres 19 ſols.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Décembre 1770 au Mercredi 2 Janvier 1771, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24 l. 5 ſ., 27 l. 10 ſ. à 31 liv. *le ſeptier.* Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grève. Le ſeigle s'eſt vendu à la Halle 19 l. 10 ſ.; l'orge, 15 liv., 15 liv. 5 ſ. à 15 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 29 Décembre 1770 & Mercredi 2 Janvier 1771, l'avoine a été vendue à la Halle 19 l. 10 sols, 21 l. 10 s. à 22 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 4 & 5 Janvier 1771 de 39 à 40 l. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	717	15		marc.
Du Perou à	700	5		marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 32 k. . .				once.
31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	82	15		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	16	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	15	6	marc.
Piastres à	48	16		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	5	8e
Londres	31 ½		
Hambourg	183		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¾ à ½		
Lyon, *Rois*, ...	7	8e	p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	1010 20 17 ½ 10	1030 35 . . .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	240	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	70	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 380 5e 340. .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	. . . . .	430	435 37 ½. . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	. . . . .	64	62 . . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	61 60. . . .	60 . . . . .
50 millions . .	. . . . .	64	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	. . . . .	64	63 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Lundi 31 Déc.		Du Merc. 2 Janv. 1771.		Du Vendredi 4.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Dujean,	M.	Gautier,	L.	Maupassant,	J.
Bonnet,	M.	Radix pere,	L.	Deschamps,	J.
Thevenin,	M.	Daubonne,	L.	Patu, 6 d. m. 1770	J.
Domillier,	M.	Meulan,	L.	Pannelier, *idem.*	J.
Certain,		Despeignes,	M.	Issaly,	P.
Gendon,	S.	Boutet,	M.	Fauveau,	P.
.....		Lecanu,	M.	Barois,	P.
.....		Roytier,	M.	Delacharmotte,	P.
.....		Lebrun,	M.	Lempereur,	M.
.....		Boucard,	N.	Guidy,	M.
.....		Radix jeune,	S.	Nita,	M.
.....		Lallement l'.	Z.	Montal,	M.
.....		Desplaces,	Z.	Courmont,	M.
.....		Lallement j.	Z.	Pincemaille, 6 p. m.	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1770.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 15 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 21 Décembre.*

LES grandes eaux ont endommagé les digues de la Viſtule, inondé beaucoup de pays, arrêté le commerce, & répandu l'effroi.

Le paſſage du Sund eſt entiérement glacé depuis Helſinbourg en Suede juſqu'à Elſenor en Danemarck.

On a eſtimé que les dépenſes de la Ruſſie depuis le commencement de la guerre, montoient à vingt millions de roubles, environ quatre millions cinq cens mille livres ſterl. ou cent millions argent de France.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Janvier.*

La réduction énorme & ſubite de la taxe du pain a été ſuivie d'une altération dans le poids de la part de pluſieurs Boulangers. Le Lord-Maire en a condamné cinq à des amendes, en les menaçant de peines infâmantes, en cas de récidive. Le produit des amendes a été diſtribué aux Pauvres des Paroiſſes où le pain qui n'étoit pas de poids avoit été vendu.

On n'entend de toutes parts que des cris & des accuſations de monopole. Les maîtres des bateaux d'huitres ont été cités pardevant le Lord-Maire, comme coupables de n'en avoir envoyé au Marché que bateau à bateau, pour entretenir le haut prix qui étoit de 26 shellins le boiſſeau des huitres de la premiere qualité. Ils ſeront punis, s'il eſt vérifié qu'ils n'en ont pas amené une aſſez grande quantité pour en faire tomber les prix, pendant qu'ils le pouvoient.

Les tempêtes, & ſur-tout celle du 19 du mois dernier, ont déſolé la Marine Marchande. De 50 bâtimens qui ſe trouvoient dans la rade d'Yarmouth, ſeize furent jettés ſur les ſables de Cockle, & coulerent à fonds : il ne ſe ſauva que douze hommes des équipages. Quatre autres vaiſſeaux firent naufrage à la vue de la Ville. Les autres bâtimens perdirent leurs ancres, leurs cables, leurs mâts. On craint que ceux qui avoient été pouſſés en pleine mer n'aient péri. Pluſieurs navires chargés de charbon ſe ſont auſſi perdus, en venant de Newcaſtle à Londres. A Margate, de pluſieurs navires briſés contre les rochers ou engloutis en pleine mer, on a ſauvé preſque tout le monde & la plus grande partie des cargaiſons. On écrit de Norfolck, de l'Incolnshire, &c. que les flots laiſſent, tous les jours, ſur les côtes, des mâts, des antennes, des coffres, des habits, des cadavres : ce qui forme le ſpectacle le plus affligeant. On marque de Maldon en Eſſex que pluſieurs bâtimens ont péri, & qu'il s'eſt noyé beaucoup de monde, &c. &c. &c.

On mande de Briſtol qu'un grand nombre de vaiſſeaux marchands ſont retenus,

au grand préjudice des Propriétaires, dans le Port, faute de Matelots.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 29 Décembre.*

A la proclamation des nouveaux Echevins, faite le Jeudi 21, jour de Saint Thomas, M. Bret, Avocat aux Cours de Lyon, prononça l'Oraison doctorale; & il examina, dans son discours, quels étoient les liens qui unissoient les hommes envisagés sous trois points de vue, comme formant une société de famille, une société civile ou politique, & une société générale. De ces trois genres de sociétés, le principal lien, suivant l'Orateur, c'est le commerce; proposition dont le développement conduit aux vrais principes de toute Administration, & à la nécessité de faciliter, d'étendre, d'encourager le commerce d'homme à homme, de famille à famille, de Ville à Ville, de Province à Province, de Royaume à Royaume, pour l'intérêt & la prospérité réciproques des Particuliers, des Peuples & du Genre humain.

De la Rochelle, *le 31 Décembre.*

Du 22 au 28 de ce mois, il est arrivé, tant ici qu'à l'Isle de Ré, trois navires venant de Saiut-Domingue, de Miquelon & & de Terre-Neuve, chargés le premier de coton, indigo, sucre, &c., le second de morues vertes & seches, & d'huile de morue, le troisième de morues vertes. Il y a lieu de croire que la nouvelle annoncée dans les Papiers Anglois d'après des lettres de la Jamaïque, & par d'autres Gazettes étrangeres d'après ces Papiers, sur la nature des maladies qu'on prétend regner à Saint-Domingue, n'est pas fondée. Cependant l'on continue à prendre des mesures pour assurer l'exécution des Ordonnances rendues par rapport aux bâtimens venant de lieux infectés de la peste ou suspectés de l'être. Le 17 de ce mois, il en a été porté une nouvelle qui défend à tous les Habitans des villes, bourgs, villages, hameaux, métairies & autres, situés le long des côtes tant de l'Aunis & de la Saintonge que des Isles de Ré & d'Oleron, de permettre à tous Capitaines ou aux Equipages des bâtimens étrangers, étant dans les rades, qui se présenteroient dans leurs chaloupes ou canots sur lesdites côtes, de débarquer, sous quelque prétexte que ce soit; & leur ordonne au contraire de s'opposer à leur débarquement, en les obligeant à retourner à leurs bords.

Un navire de Dunkerque, chargé de morue & destiné pour Bordeaux, s'est perdu le 16 de mois à la côte d'Arvert en Saintonge. De dix hommes qui composoient l'Equipage, il s'en est sauvé cinq.

D'Angers, *le 31 Décembre.*

Les pluies continuelles qui ont empêché d'ensemencer jusqu'à présent une partie des terres, & les débordemens qui ont coupé de toutes parts les communications dans l'Anjou ne permettent pas, dans les prix des grains, le changement avantageux dont nous aurions joui sans ces accidens. Le froment s'est vendu Samedi dernier au Marché de cette Ville de 3 liv. à 3 liv. 5 s. le boisseau pesant vingt-cinq livres : les autres à proportion.

Les eaux de toutes les rivieres qui coulent dans cette Province, n'avoient pas été si hautes, depuis l'année 1711, dite des grandes eaux. La ville d'Angers & les autres Villes de l'Anjou, situées le long de ces rivieres, ont été, pour la grande partie, inondées. La Dive & le Thouay, d'un côté; de l'autre le Layon & autres vers le Poitou, ont fait beaucoup de dégât : ces dernieres rivieres sur-tout qui ont ruiné des ponts, des maisons, des moulins, &c. La levée, entre Saumur & Angers, a beaucoup fait craindre les eaux de la Loire, parce qu'elle étoit en assez mauvais état. Cette grande riviere s'est ouvert, à une lieue au-dessus de cette Ville, une issue par laquelle ses eaux se sont jettées dans le Lauthion. La vallée de Beaufort a été couverte d'eau; à une très-grande hauteur, & dans une étendue de seize lieues.

Les carrieres d'ardoise, objet très-intéressant pour la Province, ont été submergées en grande partie; & on n'est pas encore parvenu à épuiser entiérement les

eaux. Les mines de charbon de terre n'ont pas moins souffert.

De l'Orient, *le 2 Janvier.*

La frégate le *Curieux* partie de ce Port le 25 Décembre, y est rentrée hier au soir à sept heures, après avoir essuyé des tems affreux pendant huit jours. En entrant, elle a été jettée sur les vases où elle a couru risque de se perdre. On n'a pu la relever qu'à la marée suivante.

De Grenoble, le 5 *Janvier.*

Le Roi, toujours pere, a accordé à la Province du Dauphiné une diminution de 400000 liv. sur le genre d'impôt dont sa haute sagesse a reconnu qu'il étoit le plus important de décharger les Peuples, sur les tailles de l'année 1770.

Il s'est formé ici un établissement considérable dont l'origine mérite d'être rapportée.

Un jeune homme qui, sans fortune, faisoit beaucoup de projets, propose dans un Café à quelqu'un de ses camarades, d'établir une Manufacture de blondes. Les têtes s'échauffent, & l'association se forme avec peu de ressources. On ramasse une vingtaine de pauvres filles, on achete des ustensiles & des meubles, on travaille. Mais bientôt le désordre arrête cette entreprise faite à la hâte & sans connoissance des choses, par six ou sept jeunes gens : ils se divisent, ils se séparent. Cependant on avoit fait venir du Puy en Velay des Ouvrieres exercées qui se trouvoient à la tête de quarante jeunes personnes. Les sieurs Perrier & Blanc, deux des Associés, voyant qu'il ne manquoit à cet établissement, pour se soutenir, que de l'ordre & des Directeurs soigneux & unis, se chargent de le conduire, & quoiqu'ils n'aient pas l'un & l'autre au-delà de 26 ans, ils le réglent, l'affermissent & l'étendent. Avec des secours étrangers, ils viennent à bout de porter le nombre de leurs Ouvrieres jusqu'à cent soixante. Leur prudence inspire de la confiance, leur industrie leur procure des ressources.

Enfin leur entreprise attire les regards de l'Administration. M. l'Intendant, dont le zele pour l'intérêt public ne se repose d'une bonne œuvre qu'en en méditant une nouvelle ; encourage les jeunes Directeurs & tire du triste dépôt des mendians de jeunes filles qui entrent toutes habillées, & avec un petit trousseau, dans la Manufacture. Le Roi veut bien donner, pour chacune d'elles, cinq sous & demi par jour aux Directeurs qui s'obligent à les nourrir, entretenir, loger pendant cinq ans, après lequel tems, celles qui sçauront travailler, auront la liberté de se retirer ou de rester dans la Manufacture où on leur payera sept sous par jour & plus, suivant leur talent.

Les regles, la discipline, l'administration établies dans la Manufacture, font un honneur infini aux jeunes Directeurs. Leurs Ouvrieres sont divisées, suivant leur capacité, en six classes régies par une de ces filles venues du Puy. A mesure qu'elles se perfectionnent dans le travail, elles passent dans les classes supérieures. La décence & le silence regnent par-tout. Les fautes sont punies publiquement. L'habileté & la diligence sont récompensées ; tout y excite l'émulation. Les heures des Offices, de la promenade, de la récréation, sont fixées. Les Directeurs conduisent eux-mêmes ces jeunes filles dans les rues : & partout elles donnent le spectacle le plus édifiant.

Le nombre de ces filles monte actuellement à près de deux cens. On ne trouve plus dans la Ville de lieu capable de les contenir ; de maniere qu'on est à la veille de transporter la Manufacture au château de Madame la Marquise de Sassenage, à une lieue d'ici en-delà du Drac. Les blondes qu'on y fabrique sont très-belles. Le Piémont en tire une grande quantité ; & les Directeurs ont peine à suffire aux Commissions qui leur sont données (*a*). On y fait des blondes de toutes couleurs. L'on a lieu d'attendre les plus grands succès de cet établissement.

De Paris, *le 10 Janvier.*

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du

(a) *Les personnes qui desireroient de ces blondes, pourront s'adresser au* Bureau Royal de Correspondance, Place des Victoires, *qui, par le moyen de son Correspondant à Grenoble, les satisfera parfaitement sur toutes leurs demandes.*

Roi du 19 Décembre, par lequel Sa Majesté accorde un délai aux Comptables & leurs Controleurs désignés dans l'Edit du mois de Février 1770, pour payer leur supplément de finance porté par ledit Edit. Ceux qui payeront ledit supplément avant le premier Février prochain, seront déchargés des deux sous pour livre. Ce délai expiré, ceux qui n'auront pas completté ledit supplément, n'y seront admis qu'en payant les deux sous pour livre; & faute par eux d'avoir acquitté la totalité, au 20 Mars prochain, ils y seront contraints comme pour les propres deniers & affaires de Sa Majesté.

On mande de Lisieux que la nuit du 19 au 20 du mois dernier, le feu prit au Couvent des Mathurins, & qu'on l'éteignit au bout de trois heures. Mais quelques étincelles ayant été portées vers le grenier à foin, sans qu'on s'en fût apperçu, le Dimanche 23, à six heures du soir, le grenier parut tout à coup embrasé; la flamme s'étendit; elle consuma le couvent, l'Hôpital, & deux maisons voisines. Pour couper la communication, on avoit abattu deux maisons contiguës. Le feu dura dix-huit heures; la principale des pompes qui étoient très-anciennes, manqua malheureusement dans le plus fort de l'incendie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur la quantité de semence la plus avantageuse au produit des récoltes. Par M. Mourgues, de Montpellier.

Les racines du bled sont chevelues & rampantes, c'est-à-dire, que partant du centre, ou du grain qui fait le germe, elles s'étendent en circonférence à la superficie de la terre. Dans un champ semé épais, les racines des différens grains se rencontrent, s'entrelacent, se nuisent, s'enlevent leur subsistance mutuelle. Un vieux proverbe fondé sur l'expérience dit très-bien, que le bled n'a pas de plus grand ennemi que le bled même.

Les mauvaises herbes qui font la guerre au Laboureur sont vivaces; & leurs racines fortes & profondes étoufferont celles du bled qui seront foibles & menues. De deux plantes qui se nuisent, la plus vigoureuse détruit l'autre: le bled semé clair aura plus de vigueur, il surmontera plus facilement les plantes étrangeres.

Il en sera du dehors comme du dedans. Si les racines du bled se gênent & s'offensent, les tiges qui doivent diverger & s'étendre en circonférence vers leur cime, se generont & s'offenseront; elles ne pourront faire leur progression naturelle. Il en périt; au mois d'Avril, il y a infiniment moins de plantes qu'il n'y en avoit, lorsque les bleds étoient sortis après les semailles.

Plus les tuyaux sont pressés, moins les feuilles peuvent jouer au gré des vents, se renforcer par cette agitation même, recevoir les influences de l'air, & rendre à la plante du suc nourricier.

Les tuyaux, plus clairs, plus libres, plus forts, auront le même avantage que les racines sur les mauvaises herbes. Les bleds pourront être sarclés beaucoup plus tard & beaucoup mieux; il en périra beaucoup moins, par cette opération, s'il en périt.

Quant aux épis, il est reconnu de tous les Cultivateurs que ceux des bleds semés clairs sont en général le double plus longs que ceux des bleds semés épais, mieux fournis de grains du haut en bas, & ne se terminant pas en pointe comme ces épis foibles & languissans.

J'ai compté, dit M. Mourgues, les grains de plusieurs livres de bled de semence de l'année 1767, très-beaux & très-bien nourris. Ils alloient de onze mille cent à onze mille quatre cens grains par livre. Admettons que la livre contient onze mille grains.

Le septier de bled de Montpellier pese 90 à 96 livres, poids de table, suivant que le grain est plus ou moins gros & nourri.

La septerée de cette Ville est composée de 75 dextres quarrés; ce qui revient à 1,930,013 pouces quarrés de superficie, ou 372 toises, 10 pieds, 125 pouces quarrés.

On seme dans le terroir de cette Ville environ un septier de bled par septerée de terre. Ainsi suivant les mesures données, on met un grain de semence pour environ deux pouces de superficie; c'est-à-dire, que l'on met les grains distans d'un peu plus d'un pouce les uns des autres, sur toute l'étendue d'un champ, en supposant la semence également répandue partout. Mais comme il n'y a pas la moitié d'un champ ense-

mencé qui ait du grain sur la surface, il se trouve deux grains de bled par environ un pouce de superficie.

Dans le Comté de Maugnio, l'on met un grain de semence par environ 2 pouces & 3 quarts de superficie.

Dans le terroir de Marsillargues, un grain par environ quatre pouces.

L'Auteur a réduit la semence à un grain par cinq pouces & un tiers ; & il espere la réduire encore.

D'après l'expérience la plus scrupuleusement suivie, il juge que dans un champ ordinaire, il faut que pour bien taller un grain ou germe ait au moins quatre pouces en quarré, ce qui fait seize pouces de superficie. Après une évaluation des pertes de grain & de terrein, il conclut qu'avec la huitième partie du septier de Montpellier, soit 120,752 grains de semence pour la septerée, les grains seroient à deux pouces les uns des autres, & n'occuperoient pas quatre pouces de superficie du terrein employé : ce qui suffiroit pour avoir une récolte. Cependant par diverses considérations, il conseille de semer une émine ou la moitié d'un septier, au lieu d'un septier.

Quand les bleds sortent après les semailles, les grains prennent presque tous. C'est ce que l'Auteur a reconnu, en poussant le scrupule de l'observation jusqu'à mesurer avec le pied de Roi, les intervalles d'un germe à l'autre. Tout l'a confirmé qu'il ne s'étoit pas perdu la douzième ou la quinzième partie des grains semés ; & ce qu'il s'en perd, ce n'est que ce qui n'a pas été couvert, & que les oiseaux ont mangé & les fourmis emporté.

Cependant un septier de grain n'en rend que quatre, six, dix, &c. tandis qu'il n'y a pas un grain de bled qui ne produise plus de vingt, trente, & quelquefois deux à trois cens grains. D'où provient cette perte ?

Avant les grosses gelées, quelques plantes languissent ; les gelées les font périr. Après l'hyver, ces pertes se réparent en grande partie, même dans les plus mauvais terreins par les talles des plantes qui ont résisté au mauvais tems. De ces faits reconnus par des observations suivies, il faut conclure que le bled qui avoit péri, étoit celui qu'on avoit semé inutilement.

Le printems un peu avancé, autre perte par les insectes ; elle ne paroît plus, quand l'épi sort du fourreau.

Toutes les pertes par les accidens, les insectes, les oiseaux, évaluées d'après l'observation la plus rigoureuse, ne vont pas à la quatrième partie, ni même à la sixième des grains semés. La grosse perte, la perte la plus réelle & la plus nuisible est donc celle qui est occasionnée par le bled même, par la trop grande quantité de germes qui s'affoiblissent & se détruisent réciproquement. Les pertes accidentelles sont infiniment moindres, quand les épis sont clairs : l'expérience le prouve encore. Donc avec la moitié d'un septier de bled, il y a encore trois fois plus de semence qu'il n'en faut ; donc on pourroit encore en retrancher ; donc, &c.

Ces curieuses & importantes observations sont tirées d'un Mémoire qui n'est pas absolument nouveau, mais qui est absolument inconnu dans la plûpart des Provinces du Royaume. Nous en donnerons incessamment un extrait beaucoup plus détaillé dans notre Journal, & avec d'autant plus d'empressement & de confiance, que la théorie de l'Auteur vient d'être confirmée par de nouvelles expériences.

I I.

Instrument pour distinguer les véritables especes d'or monnoyé, des fausses.

L'Angleterre est, comme le Nord, inondée de fausses especes ; on parvient d'autant plus aisément à les faire circuler, que les bonnes especes y sont rares. Un Artiste vient de rendre un grand service au Public, en inventant un instrument, par le moyen duquel il est facile de distinguer les monnoies d'or de bon alloi, en en déterminant le poids, la quantité d'alliage, & par conséquent la valeur, d'une maniere sûre. Cet instrument que l'Inventeur a porté à un haut degré de perfection, est très-commode ; car il n'a qu'un très-petit volume, & il n'est pas plus embarrassant qu'un canif. D'ailleurs il est si simple qu'un enfant même peut s'en servir, sans se tromper. On prétend que malgré cette simplicité apparente, on tenteroit inutilement de le contrefaire, & qu'on pourroit bien imaginer un instrument semblable à l'extérieur, mais qui ne rempliroit pas le même objet.

Cet instrument se vend à Camden dans le

Gloucester-Shire, chez Darby & Compagnie, & à Londres, chez S. Cave, T. Smith, &c.

III.

Lettre de M. Gardane, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur Royal; de l'Académie des Sciences de Marseille, & des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier & de Nancy, au sujet des consultations gratuites en faveur des malades indigens dont il a été chargé par M. le Lieutenant Général de Police, 4 Janvier 1771.

MONSIEUR,

Plusieurs personnes indigentes de Paris & de la Province s'adressant tous les jours directement à moi pour avoir part aux Consultations gratuites, accordées par M. le Lieutenant Général de Police, je vous prie de prévenir le Public, par la voie de votre Gazette, que c'est au Magistrat, premier Dispensateur de ce bienfait, qu'il faut recourir pour avoir ces consultations, & que je ne ferai désormais aucune réponse à ceux qui desirant de profiter de ce secours ne prendront plus cette voie pour l'obtenir: les lettres écrites à ce sujet à mon adresse, sans être affranchies, seront également mises au rebut, & l'on n'aura pas plus d'égard pour les consultations dans lesquelles il s'agira de rappeller les premiers élémens de Médecine, comme la chose est plus d'une fois arrivée. L'objet de cette correspondance charitable, étant moins de donner des instructions élémentaires sur l'art de guérir, que d'applanir, autant que faire se peut, les difficultés qui s'éleveroient dans les cas graves & difficiles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

IV.

Prix courans des Denrées de l'Amérique Bordeaux, le 29 Décembre 1770.

Sucre blanc le quintal, premiere sorte, 62 à 65 ℔, seconde sorte, 58 à 60, troisiéme sorte, 52 à 56, quatriéme sorte, 50, petits sucres, 46 à 48, communs, 43 à 45, tête, 38 à 42. Sucre brut le quintal de Léogane, 37 à 42, du Cap, 37 à 42, de Saint-Louis, 37 à 42, de la Martinique, 37 à 42.

Café Martinique, la livre, nouveau fin, 23 ß, dito marchand, 22 ß, dito vieux, 21 ß à 21 ß 6 d. Café de Saint-Domingue, la livre nouveau fin, 23 ß, dito marchand, 23 ß, d°. vieux, 21 à 21 ß 6 d.

Indigo bleu & violet, la livre, 10 ℔, mêlé, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, cuivré fin, 8 ℔ dito marchand, 7 ℔ 16 à 18 ß, d° ordinaire, 7 ℔ 10 à 12 ß.

Coton Saint-Domingue le quintal, 135 à 140 ℔, dito de la Martinique, 125 à 135 ℔.

Gingembre gris, 24 ℔.

Rocou, 30 ß.

Cacao de Caraque, 40 ß, cacao de la Martinique, 13 à 14 ß, syrop de rafinerie, le quintal, 16 ℔.

V.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 14 Décembre 1770; sçavoir, Casses Bourom de 15 aunes & demie à 16 aun. sur 5 six.

6 idem à 35 liv. 4 s.
7 idem à 39 liv. 11 s.
8 idem à 45 liv. 3 s.
9 idem à 51 liv. 9 s.

Dito de 16 aun. sur 5 six à lisieres d'or.

A 6 C B à 32 liv. 2 s.
7 idem à 35 liv. 15 s.
8 idem à 37 liv. 15 s.

Dito Jougdia de 15 & demie à 16 aunes sur 3 quarts.

A 1 C I de 30 liv. à 30 liv. 2 s.
2 idem de 32 liv. à 32 liv. 4 s.
3 idem de 34 liv. 10 s. à 34 liv. 17 s.

Dito idem sur idem.

1 C I de 31 liv. 3 s. à 32 liv. 4 s.
2 idem à 31 liv. 1 s.
3 idem à 36 liv. 1 s.
4 idem de 37 liv. 1 s. à 37 liv. 2 s.
5 idem à 41 liv.

Dito Malde d'idem sur cinq six.

A 1 C M. à 24 liv. 2 s.

2 idem à 26 liv. 2 ſ.
3 idem à 27 liv. 2 ſ.
Dito idem de 16 aun. ſur 3 quarts.
1 C M. à 26 liv. 5 ſ.
2 idem de 30 liv. à 30 liv. 1 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 C M de 28 liv. 10 ſ. à 28 liv. 16 ſ.
2 idem de 28 liv. 13 ſ. à 28 liv. 17 ſ.
3 idem de 30 liv. 2 ſ. à 30 liv. 5 ſ.
4 idem de 33 liv. à 33 liv. 10 ſ.
Dito de 16 aun. ſur 7 huit.
1 C M à 34 liv. 17 ſ.
2 idem à 34 liv. 19 ſ.
3 idem de 36 liv. 16 ſ. à 37 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
1 C M à 30 liv.
2 idem à 33 liv.
3 idem à 36 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 4 C M de 32 liv. 14 ſ. à 33 l. 2 ſ.
5 idem de 33 liv. 8 ſ. à 33 l. 10 ſ.
6 idem à 38 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 1 C M de 31 liv. 13 ſ. à 33 liv.
2 idem de 31 liv. 16 ſ. à 32 l. 8 ſ.
3 idem de 36 liv. 3 ſ. à 36 l. 7 ſ.
4 idem à 46 liv. 1 ſ.
Dito Cancy de 10 à 10 aun. & dem. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C Y à 21 liv. 14 ſ.
5 idem à 23 liv.
6 idem à 26 liv. 2 ſ.
Dito idem de 8 aun. ſur idem.
A C Y à 20 liv. 7 ſ.
B C Y à 22 liv.
D C Y à 33 liv. 8 ſ.
Dito Jagrenatpour de 15 & demie à 16 aunes ſur 11 douze.
3 C I à 33 liv. 1 ſ.
4 idem de 38 liv. 1 ſ. à 38 l. 8 ſ.
5 idem de 42 liv. 1 ſ. à 42 l. 7 ſ.
6 idem de 47 liv. 2 ſ. à 47 l. 3 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 4 C I de 37 liv. à 37 l. 8 ſ.
5 idem de 41 liv. à 41 l. 6 ſ.
6 idem à 48 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 4 C I de 36 liv. à 36 l. 7 ſ.
5 idem de 40 liv. 3 ſ. à 40 liv. 8 ſ.
6 idem de 44 liv. 18 ſ. à 45 l. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
8 C I à 36 liv. 4 ſ.
9 idem de 39 liv. 1 ſ. à 40 l. 1 ſ.
10 idem de 41 liv. à 41 liv. 2 ſ.
11 idem de 52 liv. 7 ſ. à 52 l. 8 ſ.
12 idem à 63 liv.
Dito d'idem ſur idem à liſiere d'or.
A C I à 48 liv. 1 ſ.
B C I à 52 liv.
Dito Birpouri d'idem ſur cinq ſix à liſiere d'or.
2 C B R à 48 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur 11 12 à ſeize.
A 1 C B R de 39 liv. 1 ſ. à 39 l. 2 ſ.
2 idem de 42 liv. à 42 l. 3 ſ.
3 idem de 47 liv. à 47 l. 8 ſ.
4 idem de 58 liv. à 60 l.
5 idem à 64 liv. 12 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem à liſiere d'or.
1 C B R à 49 liv.
2 idem à 68 liv.
Dito Coquemarie de quinze & demie à ſeize aunes ſur cinq ſix & plus.
A 5 C C à 42 liv. 5 ſ.
Dito d'idem ſur idem à liſiere d'or.
7 C C à 82 liv. 10 ſ.
8 idem à 93 liv. 11 ſ.
Dito d'idem ſur 11 douze à 15 ſeize.
1 C C de 36 liv. à 38 l. 17 ſ.
2 idem de 42 liv. 5 ſ. à 42 l. 17 ſ.
3 idem de 45 liv. 19 ſ. à 46 liv. 1 ſ.
4 idem à 57 liv. 1 ſ.
5 idem à 61 liv.
Dito idem d'idem ſur idem.
A 2 C C de 36 liv. 5 ſ. à 36 l. 6 ſ.
3 idem à 39 liv.
4 idem à 50 liv.
5 idem à 65 liv. 18 ſ.
6 idem à 67 liv. 1 ſ.
7 idem à 80 liv. 9 ſ.
Dito d'idem ſur 1 aune & plus.
1 C C à 44 liv. 6 ſ.
2 idem de 48 liv. à 48 liv. 3 ſ.
3 idem à 51 liv.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 5 Janvier 1771 au Mercredi 9 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 26 à 31 liv. 10 ſ. *le ſept. idem* au Port de la Gréve, de 30 à 32 liv. Le ſeigle, de 18, 18 liv. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, de 15, 15 liv. 10 ſ. à 15 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Samedi 5 Janvier 1771 & Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 liv. 10 s. à 23 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel le 12 Janvier 1771 de 40 à 41 livres ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 22 à 23 l. ; *idem* nouvelle, 21 à 22 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Janvier 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	715	15		marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 32 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16		marc.
Piastres à	48	15		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Janvier 1771.*

Amsterdam	54 ½ à 5 8e		
Londres	31 ½ à 9 16e		
Hambourg	183		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96 ¼		
Gênes	94 ¾ à ½		
Lyon, *Rois*, ...	7 8e p. 8 p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1030 40 . . .	1040 37 ½ . .	1035 37 ½ . .
Do. sans appel.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	68 ½	68 67. . . .
Loterie Epoq. .	4e 390 5e 345 40	4e 385 5e 342 40	4e 385 5e 340 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
Act. des Fermes.	445	442 ½ 40 . . .	442 ½. . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coupons. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 sols pour liv.	62	64	. . . . .
4e. Loterie R. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies . .	61	. . . . .	. . . . .
Det. de la Guer.	62	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	72	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Mercredi 9 Janvier. *Messieurs*		Du Jeudi 10. *Messieurs*		Du Vendredi 11. *Messieurs*	
Roytier, 6 derniers mois.	A.	S. Luce, 6 d. mois.	A.	Issally,	L.
Lallement l. *id.*	A.	Cadeau,	J.	Deschamps,	L.
Radix pere,	J.	Boutray,	L.	Lempereur,	M.
Radix jeune,	L.	Courmont,	M.	Pannelier	P.
Despeignes,	M.	S. Janvier,	M.	.....	
Daubonne,	M.	Rouillard,	M.	.....	
Lebrun,	S.	Drouet,	P.	.....	
Boutet,	Z.	Deschapelles,	R.	.....	
Boucard,	Z.	Delauge,	S.	.....	
.....		Delagarde,	Z.	.....	
.....		Nau,	Z.	.....	
.....		Bouron,	Z.	.....	
.....		Dutartre,	Z.	.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1771. Du Samedi 26 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 2 Janvier.*

LE Gouvernement travaille à des retranchemens économiques dans les dépenses de la guerre, qui étoient si considérables qu'il en a coûté plus de six cens mille florins, l'année derniere, en boutons, rubans, cols & autres petits objets pour l'habillement des troupes. Il a été résolu qu'on ne se serviroit plus, pour le service de l'artillerie, que des chevaux des Paysans des lieux par lesquels on passera, en leur en payant le loyer; & l'on présume avec fondement que ce ne sera que dans les tems où ces animaux ne seront pas employés aux travaux de la campagne. La réciprocité des secours, sans laquelle tous les Etats souffrent inévitablement les uns les autres, se rétablit entre les Etats Héréditaires & l'Electorat de Baviere. Nous manquons de bois, & l'Electorat manque de grains. L'Electeur a permis qu'on nous amenât du bois; & l'Empereur a permis aux Bavarrois d'acheter des bleds en Hongrie, jusqu'à une certaine quantité.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 3 Janvier.*

On a ressenti dans cette Capitale & dans les environs des secousses d'un tremblement de terre. On mande de Tivoli que les oliviers de son territoire ont été ravagés par un ouragan. La conservation de cet arbre précieux forme le sujet d'un des Prix proposés par l'Académie des Risorti de Capodistria.

S. A. R. animée de cet esprit de sagesse, de justice, de popularité, de bienfaisance, si naturel aux Enfans de MARIE-THÉRESE, l'amour de ses Peuples & l'objet de l'admiration de l'Europe, vient d'imiter le bel exemple que l'Empereur a derniérement donné, en fixant un jour de chaque semaine pour admettre à son Audience tous ceux de ses Sujets qui voudront avoir recours à S. A. R. Il est à remarquer que cet acte paternel qui inspire tant de confiance, qui prévient tant d'abus, qui contient tant de méchans, est consacré, comme un article fondamental du Gouvernement, dans l'Edit du 28 Décembre, par lequel S. A. R. a entiérement changé la forme de l'administration. Il est en outre ordonné aux Directeurs des quatre Départemens établis par l'Edit de recevoir, aux jours marqués, dans leur Secrétariat, toutes sortes de requêtes, & de prendre les mesures les plus efficaces pour que les Tribunaux subalternes remplissent leurs devoirs avec autant de fidélité que d'intelligence; & ils en rendront compte à S. A. R.

On mande de Rome que S. S. a renouvellé les défenses faites par Innocent XI & Clément XI, aux femmes de paroître dans les Eglises en habits indécens & la tête dé-

couverte. Ce grand Pontife a affecté un revenu de cinq mille écus Romains, pour des établissemens en faveur des pauvres infirmes, des jeunes gens à talens & d'un heureux caractere, pour les filles pauvres, &c. à Comachio. L'hyver est si doux à Ferrare, que les prés des environs se couvrent de verdure comme au commencement du printems; & quelques arbres commencent à entrer en fleurs. On écrit de Final que le Panaro est rentré dans son lit.

Les jeux de hasard doivent être défendus à Milan, même dans les maisons particulieres.

Sur un Mémoire du Magistrat de la Santé, le Sénat de Venise a institué un Professeur en Chirurgie, dont toutes les femmes qui voudront exercer dans la Ville la profession d'Accoucheuses, seront obligées d'entendre les leçons; & toutes celles qui l'exercent actuellement doivent être examinées, afin de prévenir une foule d'assassinats impunis. M. Menini a été nommé pour remplir cette Chaire. Le Docteur Bianchini, Médecin d'Udine, a publié les succès de plusieurs inoculations qu'il a faites conformément aux résolutions du susdit Magistrat. On a jugé à propos de faire sortir de la Ville une foule d'Ouvriers qui servoient bien le Public, puisqu'ils gagnoient beaucoup, mais qui n'y avoient pas acquis domicile, & qui disposoient de leurs gains, comme s'ils le pouvoient, pour les envoyer dehors à leurs femmes & à leurs enfans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 11 *Janvier.*

Le Lord-Maire, après avoir considérablement baissé le prix du pain, rejetté plusieurs Requêtes des Boulangers qui en demandoient l'augmentation, & puni quelques-uns d'entr'eux qui prétendoient n'avoir pu vendre qu'à faux poids, a été obligé enfin de hausser la taxe. Il a fait aussi un réglement en vertu duquel les Peseurs de farines du Marché de Mark-Lane levent un état de tous les grains vendus, de leurs prix & des noms des Acheteurs; état qu'ils dressent dans le lieu le plus apparent de la place. Les Marchands, Meûniers, Commissionnaires, &c. ont insulté le Commis chargé de cette expédition, effacé leurs noms du tableau, & tenté de déchirer le registre. Quelques Marchands ont depuis refusé de donner aux Commis les prix de leurs grains; mais ils ont promis de se soumettre au nouveau réglement, pour se soustraire à l'amende à laquelle ils étoient condamnés. On appréhende qu'à la fin ce commerce ne soit entiérement abandonné. La Cour des Aldermans a jugé qu'il seroit prudent de faire venir des bleds & des farines de l'Amérique; & elle doit pour cet effet présenter Requête au Parlement. Enfin ce commerce est tombé dans une effrayante langueur; si bien que les Boulangers & les Marchands de bled & farine ont formé le dessein de présenter au Roi une Requête, pour demander protection & encouragement.

On mande de la Caroline Méridionale que le riz y est plus cher qu'il ne l'avoit été depuis sept ans. On attribue cette cherté aux traites considérables qu'on en a faites pour les établissemens François & Espagnols.

La récolte du sucre a été prodigieusement abondante dans les Isles de la Dominique, de Saint-Vincent, de Tabago & d'Antigoa.

Il y a eu, à ce qu'on écrit de Philadelphie, un affreux tremblement de terre à l'Isle de Sainte-Croix. Une espace de terre de douze milles de long sur trois quarts de mille de large, a été englouti vers l'extrêmité occidentale.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le* 9 *Janvier.*

Les vaisseaux le *Bizarre* & le *Royal Dauphin* sont partis de ce Port pour se rendre à Brest. Ce matin la corvette le *Curieux* & le navire, l'*Unique*, ont aussi fait voile de ce Port pour les Isles de Bourbon & de France.

De Grenoble, le 12 *Janvier.*

Il y a eu à Lyon, à ce dernier payement des Saints, deux banqueroutes, l'une de quatre cens mille livres, & l'autre de près

de huit cens mille, par des Commiſſionnaires. Elles ont eu quelqu'influence ſur cette Ville.

Il y a actuellement dans ce pays trois pieds de neige ; les montagnes & les plaines en ſont couvertes. Dans le Haut-Dauphiné, le poil des lievres & levreaux devient tout blanc dans le fort de l'hyver, & reprend ſa couleur naturelle, quand la ſaiſon rigoureuſe eſt paſſée. Le froid eſt actuellement ſi vif dans cette partie de la Province, qu'un homme à cheval a eu ſes bottes gelées contre les étriers, au point qu'il n'auroit pu en deſcendre ſans le ſecours d'un homme à pied.

Les domaines des *Granges*, autour de cette Ville, ſont engraiſſés tous les ans par les vuidanges des foſſes. Par ce moyen, les graviers mêmes du torrent du Drac ont été couverts d'une terre factice & forment aujourd'hui un excellent terrein qui ſe vend actuellement 1200 liv. la ſeterée de 900 toiſes. Cette expérience peut inviter à beaucoup d'entrepriſes utiles du même genre dans d'autres cantons.

De Bordeaux, *le* 13 *Janvier.*

Les denrées de l'Amérique n'ont point de prix fixe ; cependant il arrive journellement des navires de Saint-Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe.

Le commerce demeure toujours ſuſpendu ; la ſaiſon ne devient pas plus favorable pour les ſemailles : cependant les Cultivateurs ne ſe découragent pas, & ils ſe propoſent de reprendre ces travaux, quoique que bien tard, lorſqu'il y aura poſſibilité à le faire.

D'Amiens, *le* 15 *Janvier.*

Les Marchés de cette Province & des Provinces voiſines ſont aſſez bien garnis : le prix du froment y roule de 9 à 10 livres le quintal, à Abbeville, à Arras, à Saint-Quentin, à Dunkerque, &c. Il eſt entré dans ce dernier Port pluſieurs navires venant de l'Orient. Le commerce de ce Port avec l'Angleterre continue toujours.

Les navires que l'on attend de Marſeille à Saint-Vallery, ont été retenus en-dedans du détroit de Gibraltar, par les tems contraires, ſuivant des lettres de Malaga.

A Clermont en Beauvoiſis, pluſieurs Meûniers ont été condamnés à des amendes, pour avoir pris leurs droits de mouture & vendu leurs grains avec de fauſſes meſures. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital de cette Ville, auquel une partie de ces amendes a été appliquée par forme de reſtitution, ont cru qu'il étoit de l'équité de faire participer à cette reſtitution les Pauvres des Paroiſſes aſſujetties à la bannalité de ces moulins ; & en conſéquence, ils leur ont fait diſtribuer du pain.

Un Habitant de la ville d'Amiens fabrique une huile à brûler, ſans fumée & ſans odeur, dont on peut ſe ſervir dans le cabinet le plus petit & le mieux clos, ſans en reſſentir la moindre incommodité. Elle réunit à cet avantage celui de durer preſque le double des huiles ordinaires. Le prix eſt de 30 liv. le baril de quinze pots. *S'adreſſer à M. Henault, Notaire, rue de Metz, vis-à-vis celle du Four-à Pâtés.*

D'Orléans, *le* 20 *Janvier.*

Dans le courant du mois dernier, les Maire & Echevins de cette Ville en la vacance de la Lieutenance Générale de Police, ont rendu, à l'exemple de tant d'Officiers inférieurs qui ſe ſont cru autoriſés à faire des réglemens arbitraires de haute police, une Ordonnance ſur le commerce des bleds, fondée ſur la Déclaration de 1723, que la Déclaration de 1763 a révoquée. *Pour l'Ordinaire prochain.*

Les Blatiers n'achetent plus dans les greniers, & les Propriétaires éloignés des Marchés & enfoncés dans les campagnes ſont embarraſſés pour vendre. Cependant les prix des grains ont un peu diminué ici au dernier Marché. Le froment s'eſt vendu de 5 l. 11 ſ. à 6 liv. 9 ſ., le méteil de 4 l. 18 ſ. à 5 l. 11 ſ., & le ſeigle 4 l. 10 ſ. à 4 l. 12 ſ. la mine peſant 50 livres. Le pain bis a été taxé à 15 ſ. 4 d. les ſix livres, & le pain blanc 3 ſ. 5 d. la livre.

A Pithiviers, le froment 27 l. 6 ſ. 3 d. le ſeptier meſure de Paris ; & le méteil 23 l. 19 ſ. 2 d. Le pain blanc a été taxé 3 ſ. 5 d. la livre, & le bis 2 ſ. 8 d.

A Romorantin, le froment, 30 l. 17 ſ. 9 d. même meſure, & le méteil 27 l. 9 ſ. 3 d. Le pain de fine fleur, taxé 4 ſ. la livre, & le pain ordinaire 3 ſ. 9 d.

Les Foires de Chevilly feront franches pendant trois ans. Les grains s'y vendront à la mine, mefure du lieu, pefant 78 livres 4 onces, & au muid de 24 de ces mines. Il fera payé pour droit de mefurage 12 f. par muid. Le Marché ne tiendra pour les grains qu'à midi ; les autres denrées fe vendront depuis neuf heures du matin. La fituation de ce Bourg, fur la grande route, entre la Beauce & le Gâtinois, rend cet établiffement fort avantageux pour le commerce.

Les inondations ayant caufé, au mois de Novembre dernier, de grands dommages dans le Gâtinois, M. l'Intendant a obtenu du Gouvernement des fecours qu'il diftribue dans les Paroiffes qui ont le plus fouffert.

Il regne depuis quelque tems une maladie épizootique fur les beftiaux, dans plufieurs Paroiffes de l'Election de Clamecy. On n'a pu parvenir encore à en arrêter les progrès : on y attend un Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire.

DE PARIS, *le 22 Janvier.*

Lettres-Patentes du Roi, concernant le Commerce des Grains. Données à Verfailles le onze Janvier 1771. Regiftrées en Parlement le feize Janvier 1771.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Confeillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris ; Salut. Nous étant fait rendre compte, tant du prix des Grains que de l'exécution de notre Déclaration du 25 Mai 1763, & de notre Edit de Juillet 1764, Nous aurions penfé qu'il étoit de notre fageffe de réprimer les abus qui troublent ce commerce, en renouvellant certaines difpofitions des anciens Réglemens qui le concernent ; à quoi Nous aurions pourvu par l'Arrêt rendu en notre Confeil d'Etat, Nous y étant, le 23 Décembre dernier, pour l'exécution duquel Nous aurions ordonné que toutes Lettres néceffaires feroient expédiées. A ces caufes, de l'avis de notre Confeil, qui a vu ledit Arrêt, dont expédition eft ci-attachée fous le contrefcel de notre Chancellerie, & conformément à icelui, Nous avons ordonné, & par ces Préfentes fignées de notre main, ordonnons ce qui fuit :

ART. I. Nous avons accordé & accordons à tous nos Sujets la liberté de faire le commerce des Grains & Farines dans toute l'étendue de notre Royaume, à la charge par ceux qui ont déja entrepris, ou qui entreprendront à l'avenir ledit commerce, de faire enregiftrer au Greffe de la Jurifdiction Royale de leur domicile, leurs nom, furnom, demeure, & celui de leurs Affociés, & le lieu de leurs magafins, à peine de confifcation des Grains qui feroient trouvés leur appartenir, dont un tiers fera délivré aux dénonciateurs, & de cinq cens livres d'amende, qui ne pourra être remife ni modérée.

II. Les Marchands de Grains qui voudront contracter des fociétés générales ou particulieres, pour raifon dudit trafic ou marchandifes de Grains, feront tenus d'en paffer des actes & de les faire enregiftrer, dans un mois de leur date au plus tard, au Greffe de la Jurifdiction Royale de leur domicile, fous les peines portées par l'article premier ci-deffus, & de plus grandes, s'il y échet, dont les Marchands, qui auront contracté les fociétés non enregiftrées, demeureront refponfables en leurs noms.

III. Les Greffiers defdites Juftices feront tenus de délivrer des expéditions defd. déclarations, & ne pourront exiger plus de vingt fols pour tous droits, y compris l'expédition & le papier timbré, à peine de concuffion.

IV. Défendons à tous nos Officiers de Juftice & de Police, à tous Fermiers & Receveurs de nos Droits, Commis de nos Recettes, Caiffiers, & tous autres Intéreffés ayant le maniement de nos finances, ou chargés du recouvrement de nos deniers, de s'immifcer directement ou indirectement, fous prétexte de fociété ou autrement, à faire le trafic ou marchandife des Grains, à peine de confifcation des Grains ou du prix d'iceux, dont un tiers fera délivré au Dénonciateur, de deux mille livres d'amende, & de punition corporelle, s'il y échet.

V. Interdifons de même aux Fermiers & Laboureurs le commerce des Grains, pour l'achat, hors le tems des femences & fans fraude, fous telles peines qu'il appartiendra, & aux Meûniers & Boulangers, pour la vente feulement, fous les peines portées

en l'article précédent, & de plus grandes s'il y échet.

VI. Voulons & ordonnons que tous Grains & Farines ne puissent être vendus ni achetés ailleurs, que dans les Halles, Marchés, ou sur les Ports ordinaires des Villes ordinaires des Villes, Bourgs & lieux de notre Royaume, où il y en a d'établis, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant l'exigence des cas.

VII. Faisons défenses auxdits Marchands & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'aller au-devant de ceux qui ameneront les Grains au Marché : leur défendons pareillement d'enharrer ni acheter les Bleds & autres Grains en verd, sur pied, avant la récolte, à peine de nullité desdites ventes, de pertes des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour lesdits achats, d'être privés de la faculté de faire commerce des Grains, de trois mille livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, & de punition corporelle s'il y échet.

VIII. Voulons qu'aucune Province de notre Royaume ne puisse être réputée étrangere pour la libre circulation des Grains & Farines ; en conséquence avons défendu & défendons à tous Particuliers de mettre obstacle à la libre circulation des Bleds & Farines d'un lieu à un autre, ou de Province à Province, dans l'intérieur de notre Royaume, soit par terre, soit par eau, sous peine d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public, & punis suivant l'exigence des cas.

IX. Défendons à tous nos Officiers de Justice, de même qu'aux Juges des Seigneurs, de mettre aucune opposition à la libre circulation des Grains de Province à Province, sous tel prétexte que ce soit.

X. Pour l'effet de tout ce que dessus, Nous avons dérogé & dérogeons à tous Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens, en ce qui y est contraire, sans néanmoins rien innover aux régles de Police suivies jusqu'à ce jour pour l'approvisionnement de notre bonne Ville de Paris, qui continueront d'être observées comme par le passé. Si vous mandons que ces Présentes vous ayez à faire registrer, & le contenu en icelles, ensemble ledit Arrêt, exécuter selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le onzième jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre regne le cinquante-sixième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, PHELYPEAUX. Et scellées du grand Sceau de cire jaune.

Registrées, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur ; se réservant la Cour, après le compte rendu par les Gens du Roi, Vendredi prochain, de prendre les mesures qu'elle estimera nécessaires, pour assurer de plus en plus l'exécution des vues dudit Seigneur Roi, pour le bien & le soulagement de ses peuples ; & Copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lues, publiées & registrées : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le seize Janvier mil sept cent soixante onze. Signé, GILBERT.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 21 de ce mois ; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 571805 ; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 535614.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Etablissement charitable des Maîtres Tailleurs de Londres, de Westminster & des environs en faveur de leurs Ouvriers.

Comme les Garçons Tailleurs de Londres, de Westminster & des environs se plaignoient que, vu la modicité de leurs salaires, ils ne pouvoient, en cas de maladie ou de vieillesse, se sustenter ni eux ni leurs familles ; & comme ils donnoient à croire que leurs Maîtres se plaisoient à les réduire à la détresse, les Maîtres Tailleurs, pour détruire ces odieux soupçons, ont établi une caisse destinée au soulagement de leurs Ouvriers & de leurs familles, quand ces Ouvriers seront vieux ou infirmes. Voici les principaux articles de cette association.

Chaque Maître aura droit de faire participer aux distributions autant d'Ouvriers qu'il en aura fait inscrire, & pour lesquels il contribuera à proportion de leur nombre,

Les Ouvriers *qui se contentent des salaires légaux* seront seuls admis au bénéfice de l'association, & ils n'y auront plus droit dès qu'ils seront Maîtres.

Si un Ouvrier, après avoir été inscrit depuis six mois, vient à tomber malade, on lui donnera par semaine dix shellings & six pences ; mais après les six premiers mois, il ne recevra plus, si la maladie dure encore, que cinq shellings & trois pences par semaine.

On ne fournira aucun secours aux Ouvriers sujets à des maladies contractées dès leur enfance, ni à ceux qui auroient reçu quelques blessures en se battant, à moins que ce ne fût dans le cas d'une défense légitime ; ni enfin à ceux qui, par leurs débauches ou par un mauvais genre de vie, se seroient ruiné la santé, & se trouveroient ainsi, par leur faute, dans le cas de ne pouvoir pas travailler.

Si un Ouvrier perd la vue ou devient entiérement incapable de travailler, par le grand âge ou par quelqu'accident, il aura, sa vie durant, trois shellings & six pences par semaine.

Chaque Ouvrier marié recevra une guinée à chaque enfant qui lui naîtra ; mais pour avoir droit à cette gratification, il faut avoir été inscrit depuis un an.

Nul Ouvrier malade n'aura part à ces distributions charitables, à moins que sa maladie n'ait duré sept jours. Le jour où il en aura donné avis sera compté pour un des sept.

Ces avantages peuvent être accordés à tous les Ouvriers qui résident à Londres & à Westminster, de quelque pays & de quelque Nation qu'ils soient.

Enfin les Maîtres Tailleurs déclarent qu'ils ne prétendent en aucune maniere usurper par cette institution, une injuste autorité sur leurs Ouvriers, mais qu'ils se proposent uniquement de faire taire leurs plaintes, d'entretenir la bonne intelligence entr'eux & leurs Garçons, d'exercer leur compassion & leur humanité, & d'engager ceux-ci à la subordination & à la docilité, vertus requises dans les uns & dans les autres par les loix divines & humaines, & qui sont le fondement, & pour ainsi dire, l'ame de l'ordre dans toute société civile.

II.

Avis aux Seigneurs & Propriétaires des terres & campagnes.

Une personne qui pendant quarante ans a fait sa principale étude de la levée des plans, de la confection des terriers, de la connoissance de ce qui a rapport aux droits des Seigneurs de Paroisse & des Habitans de la campagne, s'est attachée à former des Eleves capables d'opérer avec la plus grande diligence, en se servant d'instrumens approuvés par l'Académie Royale des Sciences ; se propose d'entreprendre tous travaux de ce genre, de faire plans, atlas, cartes, terriers, d'y comprendre les différentes natures des redevances, les déclarations des Vassaux, de former des plans en relief, de se prêter aux différentes conventions qu'on voudra faire avec elle, suivant la proximité ou l'éloignement des lieux où l'on voudra l'employer, & la nature du travail.

S'adresser rue Vivienne à Paris, vis-à-vis la petite porte du Jardin du Palais Royal, à M. Barbant, premier Clerc de M. Dufresnoy, Notaire, qui l'indiquera.

III.

Naissances, Mariages, Morts.

A Bordeaux.

Depuis le premier Janvier 1769, jusqu'au dernier Décembre de la même année, il y a eu dans la ville de Bordeaux & ses Fauxbourgs 2850 baptêmes & 2350 morts. Ainsi le nombre des baptêmes excéde celui des morts de 500 personnes. L'année 1769, les baptêmes monterent à 2858, & les morts à 2182, desorte que l'année 1769 excéde l'année 1770 de 8 baptêmes, & l'année 1770 excéde l'année 1769 de 167 morts.

Dans les baptêmes de 1770 il y a 1456 garçons & 1394 filles, & parmi les morts, 1364 mâles, & 986 personnes de l'autre sexe.

Par la récapitulation faite des baptêmes & des morts qu'il y a eu dans l'espace de 21 années, à commencer depuis & compris l'année 1750, jusques & compris l'année 1770, il se trouve 52660 baptêmes & 48614 morts ; les baptêmes excédent les morts de 4046 personnes.

Dans les Duchés de Schelesvik & de Holstein.

Il est né l'année derniere 1770, 6959 enfans, & mort 6153 personnes. Les naissances, durant le cours de la même année, se montent dans le Duché de Holstein à 4937, & les morts à 4688. Il y a eu par conséquent dans ces deux Duchés 1055 enfans nés de plus que de personnes mortes.

I V.

Etat des Grains, Farines, &c. entrés au Port de Rouen pendant le mois de Décembre dernier.

Il est entré dans ce Port 18563 quintaux 27 livres de froment ou de méteil venant d'Amsterdam; 1965, de Clakon; 4119 quintaux 27 livres, de Marseille; 2292 quintaux 58 livres, d'Embden; 3698 quintaux 93 livres, de Hambourg. Total, 30639 quintaux 30 livres.

Quatre quintaux 80 livres de farines, venant de Cadix, & 80 quintaux d'orges & sarrasins, venant d'Ostende.

V.

Navire en chargement.

Le navire la *Julie*, Capitaine *Muterse* de Nantes, du port de 400 tonneaux, est en chargement pour le *Port-au-Prince & Léogane*, & partira à la fin de ce mois de Janvier. Ceux qui voudront y charger à fret ou y passer, s'adresseront à Nantes à M. *Michel*. Ce navire est très-commode pour les Passagers.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 18 Décembre 1770; sçavoir, Mouchoirs façon de paliacate de 12 à la piece sur 3 quarts, à carreaux ordinaires & coins blancs.

1 M F P 3 quarts.
26 c de 42 liv. 12 s. à 43 liv. 2 s.
2 idem à 45 liv. 1 s.
3 idem à 48 liv. 3 s.
Dito de 12 à la piece sur 2 tiers.
1 M F P 2 tiers.
29 c à 47 liv.
2 idem à 47 liv. 5 sols.
3 idem à 50 liv. 2 s.
Dito idem de 12 à la piece sur 3 quarts.
1 M F P 3 quarts à 54 liv.
2 idem à 57 liv.
3 idem à 63 liv. 11 s.
dito de Paliacate de 12 à la piece sur 2 tiers.
2 M P 2 tiers à 30 liv. 1 s.
Dito de 8 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M P 3 quarts.
de 41 liv. à 41 liv. 7 s.
Dito idem de 12 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M P 3 quarts.
de 56 liv. à 56 liv. 4 s.
Dito idem d'idem sur idem.
1 M P 3 quarts à 66 liv. 9 s.
Dito idem d'idem sur idem.
2 M P 3 quarts à 71 liv. 1 s.

Le 24.

Marchandises de Patna. Baffetas de 10 à 10 aunes & demie sur 3 quarts.
A 1 B F P à 20 liv. 1 s.
2 idem à 21 liv. 1 s.
Dito de 11 & demie à 12 aunes sur près de 3 quarts.
A idem de 22 liv. 4 s.
Dito de 10 aunes & demie à 11 aun. sur 2 tiers.
F B F P à 21 liv. 3 s.
Dito de 15 aunes sur 2 tiers & plus.
1 B F P à 20 liv. 3 s.
2 idem de 23 liv. 2 s. à 23 liv. 6 s.
3 idem à 25 liv. 9 s.
4 idem à 26 liv. 9 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 16 Janvier 1771 au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 liv. 10 sols à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 30 à 32 liv. 15 s. Le seigle, 18 l., 18 l. 10 s. à 19 l.; l'orge, 15 liv, 15 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 16 Janvier 1771 & Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 23 & 24 Janvier 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 22 à 23 l. ; *id.* nouvelle de 21 à 22 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40 ; *idem* nouveau, de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Janvier 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	713	15		marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 32 k. . .				once.
31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	15	6	marc.
Piastres à	48	16		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Janvier 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ½ à ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	94 ¾
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. ⅝ perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1070 60 65 60	1045	1040 35 45 50 45
D°. de 1600 liv.	. . . . .	. . . . .	630 . . (50
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
10 sols. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	42	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	240	240 42 . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	51	51	51 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	69	69 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 390 92 5e 348 50	. . . . .	4e 393 5e 350 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.	. . . . .	63	. . . . .
4e. Loterie R. .	64	64	64 . . . .
Act. des Fermes.	. . . . .	437 ½ 35 . . .	430 . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Nouette. .	63	63	65 64 . . . .
Canada. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1770.

Du Samedi 19 Janv.		Du Lundi 21.		Du Mardi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baucheron, six dern. mois.	A.	Dujean, 6 d. mois.	A.	Gauchy, 6 d. mois.	A.
Caron, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	C.	Defrance,	C.
Clouet, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	Z.	Roberge,	Z.
Bardin,	M.	Masson,	M.	Maignet,	L.
Delarue fils,	M.	Molliere,	N.	Filleul,	N.
Hebert,	M.	Thevenin,	N.	Viellard,	N.
Lenoir,	N.	Alissant,	P.	De Fremilly,	N.
Pigis,	S.	Certain,	Z.	.....	
Delarue pere,	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 8 Janvier.*

ON continue à procéder au payement des dettes publiques, sans cesser de satisfaire au payement des dépenses ordinaires de la Couronne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 10 Janvier.*

La Nation recueille tous les jours avec autant de reconnoissance que de joie les fruits des voyages de notre Auguste Souverain qui, au bien qu'il a déja fait, semble avoir tant vécu. L'établissement d'une Manufacture de draps larges à Dram en Norvege est une idée que la visite des Manufactures d'Angleterre paroît avoir inspirée à S. M.

ALLEMAGNE.

D'HEILBRONN, *le 10 Janvier.*

Le Magistrat a rempli les magasins publics d'une si grande quantité de grains que chaque Habitant a la liberté de s'en fournir pour quatre mois, & qu'on est assuré d'en avoir suffisamment pour attendre la récolte. Le prix en est modéré, autant que les circonstances peuvent le permettre. Ceux qui le trouveroient trop cher, peuvent se pourvoir chez l'Etranger. Les Journaliers y trouveront aussi du pain à un prix très-modique, pourvu qu'ils aient soin de prévenir de la quantité nécessaire à leur subsistance & à celle de leurs familles. Il est même permis aux Etrangers de venir en acheter. On donnera de l'ouvrage à ceux des pauvres Ouvriers qui ne seroient pas employés, & ce travail leur procurera une ressource suffisante. Le Magistrat, dans l'Ordonnance que l'amour de l'humanité lui a dictée à ce sujet, finit par inviter les Citoyens aisés à seconder ses vues patriotiques & à consacrer leur superflu au soulagement des malheureux.

ITALIE.

DE GENES, *le 10 Janvier.*

Il y a eu dans les mers de la Romagne, de Sicile, d'Espagne beaucoup de naufrages. Toutes les marchandises & denrées des Indes sont renchéries dans les Ports de ce dernier Royaume.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Janvier.*

Il s'est établi à Philadelphie une filature publique, formée par une Société qui encourage & excite la culture des mûriers & l'éducation des vers à soie. On y a aussi élevé une belle Manufacture de porcelaine où l'on

fait, entr'autres ouvrages, des tasses qui valent mieux que celles de Bow & de Stratford. Les Arts naissent dn sein de l'Agriculture, & l'Agriculture & les Arts de nos Colonies nous menacent de ne nous laisser bien-tôt qu'un commerce passif avec elles.

Les Forges de Pit-Coal, établies par Lettres-Patentes, réussissent au-delà des espérances des personnes intéressées à cette entreprise. On sent tout le prix de cet établissement, lorsqu'on se rappelle que, ces dernieres années, nous avons fait passer en Suede plus de cent mille livres sterlings, pour nous pourvoir de cette matiere.

La Noblesse du Comté de Sussex forme actuellement une Société pour l'encouragement des Manufactures & de l'Agriculture, sur-tout de la culture & du travail des denrées, matieres & marchandises qui manquent dans le pays. Les personnes les plus distinguées du Comté sont entrées dans cette louable association.

Il vient d'être expédié des ordres pour qu'on prépare à Jersey & à Guernesey de nouveaux navires destinés à grossir le nombre de ceux qui seront employés, le printems prochain, à la pêche de la baleine & de la morue.

La taxe sur le houblon a produit en 1770 la somme de 101,131 liv. sterlings 2 sols 11 deniers.

Le prix du bled, depuis le 14 jusqu'au 31 Décembre, a haussé de 37 à 45 shellins, le quarter, suivant l'état présenté au Lord Maire & à la Cour des Aldermans, après tant de moyens employés pour le faire baisser. Ainsi, dans l'espace de dix-sept jours, l'augmentation du bled a été de plus de vingt pour cent, ce qui doit nécessairement en opérer une proportionnelle dans le prix du pain, quoique l'on fasse. On attribue en partie ce renchérissement étrange à la presse des Matelots dont plusieurs étoient habituellement employés sur des bâtimens chargés de grains, & dont les autres ne veulent pas courir les risques de se mettre à la manœuvre. On se flatte que les cris du Public engageront les gens en place à protéger les vaisseaux chargés de grains pour Londres. Le Lord-Maire a demandé, pour cet effet, aux Lords de l'Amirauté un nombre suffisant de bons Matelots; & il a été réglé par l'Amirauté qu'il lui en seroit accordé autant qu'il en desireroit pour remplir cet objet.

Le 15, les farines ont beaucoup augmenté de prix, celui du pain a haussé de moitié.

La nuit du 15 au 16, le barometre a été trois degrés plus bas qu'on ne l'avoit vu depuis dix ans en Angleterre. Le 11 à dix heures du matin, il étoit plus bas qu'il ne l'est communément en cette saison, dans les parties les plus septentrionales du Danemarck & de la Finlande.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 21 Janvier.*

Le bâtiment François, l'*Unique-Marie*, Capitaine Jean Sybrands, venant de Charente, & en dernier lieu de Dunkerque, est arrivé hier dans ce Port, & y a débarqué une partie de sa cargaison; le reste qui consiste en syrop mélasse est destiné pour Bruges. Le navire Hollandois, les *Deux-Sœurs*, Capitaine Jean Slaak, fit voile Samedi pour Bordeaux, mais il doit en passant toucher au Port de Dunkerque, pour y prendre un chargement de mâts & ustensiles de navire.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 29 Janvier.*

Les pluies continuelles tiennent toujours tous le bas pays inondé, & ne laissent presque plus d'espérance de l'ensemencer entiérement. Pour suppléer à la récolte des grains, on se propose de planter des patates au mois de Mars, pour recueillir en Septembre. Mêlées avec de la farine de grains, on en fait du pain excellent. On doit publier un Mémoire instructif sur leur culture.

Les chemins étant impraticables en plusieurs endroits, la difficulté du transport fait renchérir les denrées.

La premiere sorte de sucre se vend de 56 à 58 liv. le quintal; les autres sortes à proportion. Les petits sucres sont à 44 liv., les communs, de 40 à 43; & la tête, de 35 à 38.

Le café se vend de 19 s. 6 den. à 22 s. 6 den.

Les eaux-de-vie sont à 190 l. les 32 veltes.

Cette ſemaine, il s'eſt détaché près du Port Lormont, à une lieue de cette Ville, un quartier de roche qui a écraſé une maiſon, deux enfans & une femme ont péri ſous les ruines.

De Nantes, *le 19 Janvier.*

Depuis le commencement de ce mois, il n'eſt entré dans ce Port & les petits Ports voiſins que de petites quantités de grains. Les principales cargaiſons des navires ont été en fruits, vin, eau-de-vie, huile, la plus grande partie tirée des Ports de France. Il nous eſt arrivé du fer de Bilbao & de Suede, &c. Les principaux chargemens des navires étrangers ſortis du Port étoient en denrées de l'Amérique.

La premiere ſorte de ſucre ſe vend de 66 à 68 liv. le quintal; la ſeconde de 60 à 62; la troiſième de 58 à 60; la quatrième de 50 à 52; tête 44.

Le coton de Saint-Domingue eſt à 160 l. le quintal; & celui de la Martinique & de la Guadeloupe à 150 liv. Le café de la premiere de ces Iſles, 20 ſ. 6 den. la livre; & des autres, de 22 ſ. à 22 ſ. 6 den.

De Grenoble, le 21 *Janvier.*

L'Agriculture offre dans les environs de cette Ville des choſes dignes de remarque. Il eſt peu de cantons, par exemple, où l'on cultive mieux les hautins. L'arbre qui ſupporte la ſouche dans les terreins gras & humides, eſt taillé en vaſe évuidé en-dedans. L'on voit à Gieves à une lieue d'ici, dans un fonds de M. Couturier, des hautins dont le tronc des ſouches a juſqu'à quatre pieds de circonférence; il y en a même deux qui n'en ont pas moins de cinq. C'eſt un de ces phénomenes qui, pour n'être pas croyables, n'en ſont pas moins réels.

Dans les terreins argilieux & ſecs, on éleve la vigne en éventail à environ huit pieds de hauteur. Pour former l'éventail, on plante de forts poteaux dont on a un peu brûlé la partie qui doit être enterrée: on les unit par le moyen de nates que l'on cloue par-deſſus. Le raiſin y mûrit mieux que ſur les arbres en vaſe, mais il produit moins.

De Lyon, *le 24 Janvier.*

Quelques perſonnes commencent à s'apercevoir qu'il y a au ſortir de cette Ville des milliers de ſeterées de terrein preſque entiérement inculte; & que la ſeterée de ce terrein de la longueur de 900 toiſes, ne ſe vend guères que 50 livres, tandis qu'au-deſſous, le terrein de même nature cultivé, eſt porté juſqu'à 1200 livres, la même meſure. Les mêmes perſonnes prétendent que l'abandon de ce terrein doit, au moins en partie, être attribué à l'établiſſement de tant de Manufactures, & qu'il doit néceſſairement contribuer à la rareté & à la cherté des denrées que nous éprouvons quelquefois. Il eſt vrai que dans cette étendue, il y a des plaines dont il faudroit épierrer la ſurface à environ ſix pouces de profondeur; & qu'au-deſſous, c'eſt une terre argilleuſe qui manque de *gluten* ou de lien, de maniere qu'elle eſt ſans conſiſtance & ſe deſſéche trop aiſément. Mais on a propoſé des moyens de fertiliſer l'argille, & peut-être ſi le goût de l'Agriculture ſe ranimoit ici, trouveroit-on des hommes éclairés qui imagineroient des moyens peu coûteux d'épierrer ces terres. L'induſtrie humaine a fertiliſé bien des montagnes & des ſables, même dans ce Royaume.

De Troyes, *le 26 Janvier.*

La Champagne voit, avec joie, dans différens cantons un commencement de diminution dans le prix des grains. Il paroît que ceux qui en font le trafic, ne le font plus qne ſous les yeux très-vigilans des Officiers de Police, leſquels ne ſouffriront jamais ces achats & ces ventes qui avoient lieu dans les greniers aujourd'hui fermés & inacceſſibles. Auparavant, les Marchands & les Boulangers, quand ils avoient leurs magaſins remplis, ſelon leur pouvoir, manœuvroient tous, ceux-là d'une maniere, ceux-ci d'une autre, pour faire augmenter le prix des grains, & faire valoir ainſi le leur; au lieu qu'à préſent, ils ne le pourront pas, parce que la choſe leur eſt défendue, & qu'il y aura bien moins de gens qui ſe mêleront de ce trafic, & par conſéquent bien moins de Monopoleurs. Il ne ſera pas hors de propos d'expoſer deux pratiques qu'ils ont employées dans ce pays-ci, ces deux dernieres années.

On ſçait que les Laboureurs aiſés ne font battre leurs grains qu'à meſure qu'ils peu-

vent consommer les pailles. La paille séjournant dans les greniers, les souris ne tarderoient pas à s'y loger; & lorsqu'elles y ont touché, les chevaux n'en mangent pas. Les Marchands de grains se répandoient donc dans les campagnes chez tous les Laboureurs aisés, & y achetoient tous les bleds qu'on vouloit leur vendre, à la charge qu'on les leur fourniroit aussi-tôt qu'ils seroient battus, sçachant fort bien que les Laboureurs ne presseroient pas leur fourniture, & qu'ils n'auroient besoin de fonds qu'à mesure qu'on leur délivreroit la denrée (au moyen de quoi il ne leur falloit pas des avances aussi considérables que bien des gens le croient). Ils étoient assurés par-là que les Fermiers ne conduisant point de bled dans les Marchés des Villes, le prix en augmenteroit nécessairement; car ils en devenoient les maitres. Il est vrai que s'ils avoient craint que par un commerce bien animé, il ne vint, dans les lieux de leur vente, d'autres Marchands & d'autres grains, leur spéculation auroit manqué, le prix auroit baissé, & ils auroient pu être les dupes de leurs artifices; mais ils ne le craignoient pas. Ainsi ils amenoient au Marché, chaque semaine, autant de grains qu'il leur en falloit pour refaire des fonds & payer celui qui devoit leur arriver. Par cette manœuvre bien combinée, ils n'avoient besoin d'argent que pour la fourniture d'une semaine; & les Marchés se trouvoient suffisamment garnis, de maniere que l'œil de la Police la plus surveillante ne pouvoit pas pénétrer leur artifice, comme elle peut le pénétrer aujourd'hui.

On a vu aussi plusieurs hommes inconnus parcourir les campagnes, demander à voir les grains des Laboureurs, en vanter la qualité, & disposer adroitement ceux-ci à en demander un prix fort haut. Quand ensuite les Laboureurs faisoient leur demande, ils y acquiesçoient; mais à condition qu'on leur livreroit les grains dans un délai si court, qu'il étoit impossible qu'ils pussent être battus dans cet intervalle, ou que le Laboureur se seroit exposé à perdre ses pailles. Le Marché ne se concluoit pas; mais le Fermier à qui l'on avoit offert un haut prix de ses grains, ne vouloit ensuite les laisser qu'à ce prix lorsqu'il l'apportoit au Marché, & il parvenoit à le vendre à ce taux. Les Marchands, maîtres des autres grains, profitoient, par cette manœuvre, de l'augmentation; ce qui ne peut pas arriver aujourd'hui, quand même les Laboureurs seroient dans la nécessité de vendre & dans l'impuissance d'aller vendre au Marché, parce qu'ils ne peuvent pas aller de même dans les campagnes donner le ton dans les Marchés, écarter ou subjuguer leurs concurrens, &c. &c. &c.

D'ORLÉANS, *le 27 Janvier.*

Il regne dans le vignoble de ce pays, parmi les vaches, une maladie que les Paysans appellent le *crû*. Cette maladie les attaque ordinairement l'hyver: elle leur *appointit* l'epine du dos; la peau adhérente aux côtes est collée sur les os; lorsqu'on y touche, l'animal ploye le ventre jusqu'à terre; & le mal les tient depuis les épaules jusqu'aux hanches. Il seroit bien à desirer que l'on découvrit un remede ou un préservatif contre cette maladie qui fait un tort d'autant plus considérable au Paysan, qu'elle est presque périodique. Il ne seroit pas moins à desirer que la cause de cette maladie particuliere, ce semble, à ce canton, fût connue; & c'est ce dont malheureusement on néglige trop souvent de s'instruire.

A la derniere taxe du pain, il y a eu augmentation sur chaque espece.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Observations sur les Champignons.

Quæ voluptas tanta cibi ancipitis? Il y a des champignons vénéneux par leur nature; ils le deviennent tous par vétusté.

Il y a des champignons si vénéneux que quand on les a tenus quelque tems dans la main, ils produisent des convulsions & autres semblables accidens. Si après avoir manié le champignon vénéneux des bois, on porte la main aux paupieres, on y ressent des démangeaisons très-cuisantes.

Lorsqu'on doute de la bonté d'un champignon, il faut en couper quelques parcelles & les mettre dans du lait: s'il est

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons a u muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

N°. 10. *Février 1771.*

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
ALENÇON.	24 13 8	18 7 1	17 2 10	2 9	2 6	2 3	14 14 10	7 4	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Bernay.	25 10	24	. . . .	3 3	2 1	2	12 6	10 6	1 15	1	. . . .	. . . .	. . . .	233	151 10	. . . .	14	150	90	30
STRASBOURG	34	29 12	25 4	4 10	3 5	2 7	16 10 8	10 5 8	2 11 3	1 19 4	. . . .	. . . .	54 5	210	. . . .	35	. . . .	189	169	15
Belfort.	32	27 12	27 6	3 5	3 3	2 11	21 17	7 5 8	1 18	1 10	. . . .	. . . .	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	126	9
BORDEAUX.	31 10	25	23 10	3 11	3 2	2 2	18	10 13 4	2	1 10	. . . .	. . . .	84	126	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	29	25 2	24 14	3 6	2 9	2	. . . .	12 4 6	3	2	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES.	23 4	18 4 3	15 14 3	2 2	1 9	1 4	15 14 3	6 15	1 6	18	. . . .	. . . .	. . . .	233 6	. . . .	46 13	14 3	160	140	9
Breil.	33	25 8 5	20 17 6	3 9	3 6	3	20 11 10	11 5	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67 10	33 15	210	130	37 10
Vannes.	26 15 4	. . . .	15 16	3 3	2 1	1 9	. . . .	8 16 5	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	150	90	10
CHAALONS.	30 13 10	. . . .	18 1 6	3 10	. . . .	2	13 3 3	6 11 3	3	1 10	. . . .	. . . .	85	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	29 2	. . . .	19 13	4	2 6	. . . .	15 6	7 7	3	2 10	. . . .	. . . .	220	250	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
Langres.	38 7 6	. . . .	25	4 3	4	2 9	17 3	7 3	3 12	18	. . . .	. . . .	220	420	. . . .	70	. . . .	200	150	18
CAEN.	25 18 4	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	15 16 9	7 15 6	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
Bayeux.	26 16 6	. . . .	. . . .	3 1	. . . .	. . . .	15 3 9	8 2	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	196	. . . .	14	200	90	20
GRENOBLE.	38 11 4	30	27 8 6	5 4	3 9	3 3	28 5 8	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	126	. . . .	120	130	10
Briançon.	39 14 4	24 18 9	19 13 9	2 6	2	1 9	13 2 6	8 15	2 18 4	1 15	. . . .	. . . .	62 4	171 14 6	. . . .	. . . .	. . . .	100	100	9
DIJON.	32	25 6 8	19 4	5	2 6	. . . .	18 13 4	9 5 1	3	1 10	400	. . . .	200	210	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Avalon.	33 12	28 16	. . . .	3 3	2 4	. . . .	14 8	7 10	2 10	1 15	. . . .	. . . .	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
Mâcon.	42	38 8	34 16	4 2	2 10	. . . .	26 8	11 8	5	2 2	. . . .	. . . .	98	336	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	20
LYON.	38 3 5	33 2 10	31 6 2	4 8	2 11	2 6	22 17	11 17 8	5 5	2 12 7	. . . .	. . . .	104 19	333 14	. . . .	89 1 9	. . . .	130	72	17
Saint-Etienne.	40 3 3	37 15	35 8 1	4 1	3 9	3 2	20 7	10 8 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Roanne.	37 10	. . . .	33 15	4 8	4 4	3 6	16 17	11 5	2 18 5	2 6 9	. . . .	. . . .	35 1 4	102 5 8	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	8
LIMOGES.	31 10	. . . .	26 15 6	3 11	. . . .	3 7	. . . .	10 5	2 5	1 15	. .	. . . .	90	300	. . . .	. . . .	. . . .	180	160	18
Angoulême.	26 7 5	19 8 9	. . . .	3 3	2 7	. . . .	. . . .	10 10	1 10	. . . .	.	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
METZ.	29 5	22 10	20 5	3 1	2 10	2 4	15 8 6	6 17 1	2	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	30	. . . .	16 10	3 6	3	2 5	15	5 8	2 10	1	. . . .	. . . .	80 15 4	222 2	. . . .	16 3	. . . .	150	90	15
Sédan.	27 8 8	. . . .	18 12	3 9	3	2	13	6 10	2 10	1 12	420	280	. . . .	409 4	. . . .	28	. . . .	140	100	30
MOULINS.	35	. . . .	29 3 8	4 5	. . . .	4 1	21 2	10 10	2 10	2 10	. . . .	. . . .	93 6 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	20
Nevers	36	30	26	4	. . . .	3 4	24	8 16	2 8	1 10	. . . .	. . . .	70	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
Aubusson.	42	. . . .	42 4	4	. . . .	3 6	. . . .	. . . .	2 10	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	. . . .	
ROUEN.	28 14 10	22 7 2	19 17 6	3 6	3	2 6	14 1 6	10 2 6	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
Le Havre.	28	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	16	9	3 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	24
Dieppe.	25 15 3	21 8 11	17 14 7	4	2 8	2	13 14 6	8 7 1	3	1 15	390	550	. . . .	393	. . . .	21	30	200	. . . .	35
PERPIGNAN.	24 8 1	18 11	. . . .	3 1	2 9	. . . .	11 9 8	11 18 8	1 12	9 4	. . . .	. . . .	42	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers.	25 7 11	20 3 1	19 2 11	2 7	. . . .	2 1	. . . .	12 8 1	2 8 9	1 16 6	. . . .	. . . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	142 10	145	30
SOISSONS.	25 17 6	24 6	18 15	3 1	2 8	2 5	15	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	15
Laon.	20 12 4	20	17 18 7	3 3	3	2 6	17 4	6 4	2	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	47	47	80	70	25
Noyon.	26 11 8	23 16 8	. . . .	3	2 9	. . . .	15 15	7 5 9	2	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	36	200	. . . .	20
TOURS.	24 13 3	21 1 2	17 2	3 1	2 6	2 2	15 15 8	6 5 3	2	2 5	. . . .	. . . .	97 14	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Angers.	23 9	20 14 8	18 8 7	2 9	2 2	1 6	17 13 2	9 4 3	1 15	1	. . . .	. . . .	89 12	280	168	. . . .	17	180	110	15
Le Mans.	24 13 1	22 7	19 8	2 2	1 8	. . . .	15 18 4	7 15 4	2 5	2	. . . .	. . . .	124	. . . .	. . . .	. . . .	16	250	150	20

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Bernay.	20	60	30	90	. . . .	. . . .	60	200	75	60	40	35	175	185	52 10	22	. . . .	. . . .	. . . .	
STRASBOURG.	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	82 3	179 18	182	81 2	80 1	45 15	187 4	216 6	42 8	15 12	. . . .	. . . .	. . . .	
Belfort.	. . . .	70	40	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
BORDEAUX.	20	110	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	20	61	35	35	35
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	60	60	
RENNES.	4 10	60	40	42	2000	2500	200	400	120	90	90	70	160	220	48	20	80	67	35	50
Brest.	12	75	42	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
Vannes.	7	50	25	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	80	. . . .	24	200	240	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .	
Troyes.	9	60	35	50	. . . .	. . . .	135	600	600	350	250	140	155	205	52	17	80	. . . .	50	
Langres.	15	50	30	35	. . . .	. . . .	110	220	120	60	80	20	160	226	50	12	70	50	40	40
CAEN.	15	90	40	80	. . . .	. . . .	130	230	100	50	70	40	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	150	200	90	70	80	60	160	230	48	. . . .	90	60	. . . .	50
GRENOBLE.	8	60	33	45	1980	2310	110	247 10	. . . .	. . . .	33	27 10	175	185	44	25 4	82 15	38 10	. . . .	
Briançon.	7	50	25	. . . .	. . . .	. . . .	58 6 8	81 13 4	. . . .	. . . .	46 13	40 16 8	175	210	46 13	20 5	81 13 4	58 6 8	. . . .	
DIJON.	16	75	30	60	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	63	15	80	43	42	50
Avalon.	6	80	40	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Mâcon.	10	100	50	100	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	25	85	45	45	45
LYON.	7 15	80	62	79	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49 1 11	23 7 6	. . . .	. . . .	58 16 6	18 14	81 16 6	58 8 11	58 8 11	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49 1 11	19 17 6	75 19 7	64 5 10	. . . .	
Roanne.	8	60	40	36	. . . .	. . . .	81 16	350 13	. . . .	. . . .	46 15	35 1	175 6	280 10	70 2 8	22 7 6	81 16 6	58 8 11	52 12	87 13 5
LIMOGES.	4 10	90	50	50	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	. . . .	40	. . . .	
Angoulême.	6	70	. . . .	50	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17 15	85	24	20	30
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun.	8	50	30	30	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17 10	120	. . . .	50	
Nancy.	40	60	35	40	. . . .	. . . .	120	180	110	90	. . . .	65	150	250	50	22 10	90	. . . .	45	70
MOULINS.	10	70	50	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	225	45	17 10	90	45	40	60
Nevers.	5 10	80	40	40	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	40	16	80 10	60	40	60
Tabarbon.	15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	84	130	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	. . . .	56	25	110	60	. . . .	50
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	14	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62 10	34	180	200	60	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
PERPIGNAN.	11	70	40	. . . .	1782	. . . .	46 10 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150 1 3	208 3 5	44 13 10	15 6 1	65 15 1	. . . .	. . . .	
Perniers	12	55	40	70	. . . .	. . . .	146 5 7	182 17 1	85 6 8	67 11	54 17 1	36 15 5	146 6 11	195 11	42 13 4	18 17 10	91 8 6	97 10 5	. . . .	
POISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	60	19	75	50	40	
Pon.	22	65	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	60	19	90	. . . .	65	
Lyon.	15	75	40	36	. . . .	. . . .	100	. . . .	100	60	50	30	200	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	60	. . . .	
Angers.	10	60	40	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	25	150	225	52 10	22	90	40	. . . .	
Le Mans.	8	85	65	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	32	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	

malfaifant, les mouches qui goûteront de ce lait périront ſur le champ.

C'eſt une très-bonne méthode que de faire bouillir les champignons, avant de les employer, dans de l'eau & du vinaigre : on jette cette premiere eau.

Lorſqu'on a mangé des champignons vénéneux, on éprouve d'abord un ſentiment de peſanteur & d'extenſion à la région de l'eſtomac, reſpiration très-gênée, étranglement ſingulier, hoquet, quelquefois vomiſſement, urines ſuſpendues ou troubles & épaiſſes. Dans le ſecond période, reſpiration de plus en plus anhéleuſe, poux petit, ſyncopes, friſſons, ſueurs froides; alors la gangrene eſt établie & la mort eſt inévitable.

L'eau tiede & l'huile n'ont aucun effet contre ce poiſon. Le vinaigre étendu dans beaucoup d'eau (l'oxicrat ou le *poſca* des Anciens) eſt le ſpécifique propre à en détruire l'activité. On peut donner à la fois l'antidote & l'émétique. Les Anciens adminiſtroient l'oximel compoſé de trois parties de vinaigre ſur trois parties de miel. Panarole aſſure que par ce dernier remede, il n'a péri perſonne entre ſes mains à Rome où les empoiſonnemens par les champignons ſont ſi fréquens. Galien & les autres Médecins ont fait, avec le même contre-poiſon, les cures les plus heureuſes. Le vinaigre a toujours été la baſe des compoſitions adminiſtrées avec ſuccès, & il paroit en être l'unique antidote. On conjecture que les acides végétaux pourroient bien avoir la même efficacité que le vinaigre.

I I.

Maniere très-expéditive de raper.

Les Portugais de l'Iſle Sainte-Catherine & des côtes de la terre ferme qui l'environnent, ſuivent, pour raper le manioc, une méthode bien ſimple, dont l'uſage pourroit être appliqué à beaucoup d'objets. Ils ſe ſervent d'une grande roue de bois, dont les jantes, à leur ſurface extérieure, ſont creuſées en canal; & ce canal eſt couvert d'une rape de fer. On approche de cette rape en appuyant un peu deſſus, pendant qu'une autre perſonne tourne la roue; ce qui produit l'effet d'une rape à tabac. Cette manœuvre avance beaucoup l'ouvrage & expédie en peu de tems beaucoup de racines.

I I I.

Remede efficace contre la brûlure.

Les brûlures cauſent des douleurs aiguës; elles ont quelquefois des ſuites fâcheuſes; & la plûpart des remedes que l'on a indiqués juſqu'à préſent n'ont pas eu beaucoup d'effet. La recette ſuivante a été ſouvent éprouvée & toujours avec ſuccès.

Prenez un morceau de chaux vive, gros comme un œuf, & faites l'éteindre dans une quantité d'eau proportionnée. Lorſque la chaux ſera bien éteinte, prenez-en l'eau, mêlez-là avec une égale quantité de bonne huile de noix; remuez le tout avec une ſpatule ou tout autre morceau de bois juſqu'à ce que ce mêlange commence à s'épaiſſir. Frotez-en enſuite la partie brûlée, que vous couvrirez après, avec un morceau de papier. Vous ſerez bientôt guéri de votre bleſſure, ſans qu'il vous reſte le moindre reſſentiment.

Un grand nombre de perſonnes qui ont eſſayé de ce remede, en ont garanti l'infaillibilité. Il ſeroit à deſirer qu'elle fût ſpécialement recommandée dans toutes les Profeſſions, Manufactures, Fabriques dont les Ouvriers travaillent au feu ou ſur des matieres brûlantes.

I V.

Avis utile aux Propriétaires de terres & maiſons de campagne, domiciliés à Paris.

Les Directeurs du *Bureau Royal de Correſpondance Générale*, toujours empreſſés à rendre cet Etabliſſement de plus en plus utile au Public, ont reconnu combien il étoit pénible, onéreux, & ſouvent diſpendieux pour les Propriétaires de terres, de maiſons de campagne, domiciliés à Paris, & autres Privilégiés, de faire les démarches & courſes néceſſaires, pour s'aſſurer la jouiſſance des privileges & exemptions des droits d'entrée qui leur ont été accordés, par rapport aux grains, foins, volailles, gibier, pailles, bois, beurres, œufs, fromages, & autres denrées, provenant du crû de leurs terres & maiſons de campagne, deſtinées à la conſommation de leur maiſon à Paris.

L'obligation de faire enregiſtrer leurs titres au Bureau des Droits rétablis, à celui de MM. les Officiers ſur les Ports, Halles & Marchés, entraîne inévitablement beaucoup de peines, & ſouvent des frais.

Pour épargner cet embarras & ces dépenſes aux Seigneurs de Terres, Bourgeois de Paris, & autres Privilégiés, les Directeurs du Bureau de Correſpondance Générale ont ouvert, le premier Janvier 1771, un Bureau, uniquement deſtiné à procurer les expéditions, ſans autre charge de la part deſdits Seigneurs, Bourgeois, Privilégiés, que d'envoyer audit Bureau leurs titres, c'eſt-à-dire, pour ceux qui n'auront pas encore été enregiſtrés, leurs titres de propriété, les certificats de MM. les Curés & Collecteurs de la Paroiſſe, enſemble leurs certificats particuliers; & pour ceux qui ſont déja enregiſtrés, les certificats des Curés, des Collecteurs & des Propriétaires, dont on leur enverra le modele à leur premiere demande, s'ils ne l'ont pas.

Le Bureau, ſur ces pieces, qui lui ſeront remiſes, ou envoyées franches de port, ſe chargera de leur faire paſſer, avec exactitude, les expéditions néceſſaires pour jouir des exemptions d'entrées; il les leur fera auſſi paſſer, *franc de port*, par la petite Poſte.

L'abonnement, pour toutes ces opérations, ne coûtera que *quarante ſols*, qui ſeront payés d'avance à la Caiſſe de la Direction, & dont il ſera donné une quittance.

Il ſera néceſſaire de renouveller ces enregiſtremens chaque année.

V.

DEMANDE.

Un Particulier au fait de la culture des terres, par état, deſireroit trouver une Ferme à régir, fût-elle même des plus conſidérables, à dix, quinze & vingt lieues de Paris au plus. Il eſt en état de la régir & de la faire fructifier, & de donner au Propriétaire des ſûretés, garans & répondans.

L'on s'adreſſera à M. d'Arragon, Penſionnaire du Roi, Place de la Baſtille, au paſſage de Leſdiguieres.

VI.

AVIS.

La Dame veuve *Etienne*, Marchande Epiciere, rue de Grenelle, Fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis l'Hôtel d'Eſtumel, continue de vendre avec ſuccès d'excellent vin de Malaga à 40 ſ. la bouteille.

VII.

NAISSANCES, MARIAGES, MORTS.

A Copenhague.

Depuis le premier Janvier juſqu'au 31 Décembre de l'année derniere, il y a eu dans cette Capitale 847 mariages, 2970 naiſſances & 3770 morts. Le nombre des perſonnes mortes excéde par conſéquent le nombre des enfans nés de 378.

A Vienne.

Le nombre des morts, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs, a été l'année précédente de 9551; ſçavoir, 1785 hommes, 1800 femmes, 3092 garçons & 2814 filles. Les naiſſances dans la Ville & les Fauxbourgs ſont au nombre de 6770. Il eſt mort en 1770, 3113 perſonnes de plus qu'en 1769, & il en eſt né 213 de plus.

A Manheim.

Mariages, pendant l'année derniere, 182; naiſſances, 827; morts, 806.

VIII.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 24 Décembre 1770; ſçavoir, Tanjebs, de 15 à 16 aunes ſur idem.

A 1 T B P à 26 livres.
2 idem à 28 livres 5 ſols.
3 idem à 29 liv. 5 ſ.
4 idem à 31 liv. 2 ſ.
Dito de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 huit.
1 T S P à 28 liv. 1 ſ.
2 idem de 28 liv. 1 ſ. à 28 liv. 3 ſ.
3 idem de 31 liv. 7 ſ. à 31 liv. 8 ſ.
4 idem à 34 liv.
Dito ſur 7 huit à 11 douze.

A 1 T S P à 27 livres 7 sols.
2 idem à 28 liv. 8 s.
3 idem de 30 liv. 1 s. à 30 liv. 9 s.
4 idem à 31 liv. 6 s.
Dito de 14 aunes sur 7 huit.
3 T B P à 30 liv.
4 idem de 29 liv. 1 s. à 30 liv.
5 idem à 30 liv. 14 s.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur 7 huit à 11 douze.
A A T S P à 40 liv. 3 s.
Mallemolles Behar de 16 aun. sur 11 douze à 15 seize.
1 M F P à 58 liv. 1 s.
2 idem à 60 liv. 1 s.
3 idem à 67 liv. 1 s.
4 idem à 73 liv. 13 s.
Térindannes de 15 à 15 aunes & demie sur 5 six & plus.
2 T D P à 30 liv.
Sirisafs brodés de 8 aunes sur 3 quarts & plus.
1 S R B à 24 liv.
2 idem de 27 liv. à 27 liv. 18 s.
3 idem à 32 liv.
Mamoudis brodés de 11 à 11 aun. & demie sur 2 tiers & plus.
1 M B P à 31 liv.
2 idem de 35 liv. à 35 liv. 7 s.
3 idem de 36 liv. 5 s. à 36 liv. 14 s.
4 idem de 38 liv. 10 s. à 38 liv. 13 s.
Bazins divers.
Dito de Bengale de 7 à 7 aun. & demie sur 3 quarts à 5 six.
1 K B à 18 liv. 10 s.
2 idem de 20 liv. à 20 liv. 2 s.
3 idem de 20 liv. 12 s. à 21 liv. 4 s.
Dito idem d'idem sur idem sur 7 huit à 11 douze.
3 K B 7 huit à 18 liv. 17 s.
4 idem à 19 liv. 8 s.
5 idem de 20 liv. à 20 liv. 1 s.
6 idem de 21 liv. 7 s. à 21 liv. 8 s.
Dito idem d'idem sur 1 aune & plus.
8 K B de 19 liv. 11 s. à 20 liv. 8 s.
9 idem à 21 liv. 11 s.
Dito de Goudelour de 9 à 9 aun. & dem. sur 2 tiers.
2 B B à 40 liv. 7 s.
1 idem à 48 liv. 10 s.
Dito Chandepour de 9 aunes & demie sur 3 quarts.
1 B C X à 30 liv.
2 idem à 31 liv. 3 sols.

Le 28.

Tanjebs Santos de 15 & demie à 16 aunes sur 3 quarts.
A 1 T S à 24 liv. 6 s.
2 idem à 27 liv. 11 s.
3 idem à 29 liv. 17 s.
Dito idem de 16 aun. sur près de 5 six.
A 2 T S à 29 liv. 11 s.
Dito idem d'id. sur 11 douze à 15 seize.
A 1 T S de 27 liv. 6 s. à 27 liv. 7 s.
2 idem à 28 liv. 14 s.
3 idem à 30 liv. 13 s.
4 idem à 31 liv. 14 s.
Dito Caligant fins de 16 aunes sur 7 huit à lisieres d'or.
A 4 T C L à 47 liv. 9 s.
5 idem de 50 liv. 2 s. à 51 liv. 4 s.
6 idem de 66 liv. 2 s. à 67 liv. 1 s.
7 idem à 73 liv. 13 s.
Dito idem d'idem sur idem à lisieres d'or.
A 4 T C L de 45 liv. 1 s. à 45 liv. 14 s.
5 idem de 48 liv. 6 s. à 49 liv. 3 s.
6 idem à 55 liv. 1 s.
7 idem à 60 liv. 7 s.
8 idem à 65 liv.
9 idem à 72 liv.
Dito Hanrial de 15 & demie à 16 aunes sur 15 seize.
1 T H à 38 liv. 5 s.
2 idem à 43 liv. 11 s.
3 idem à 57 liv. 5 s.
Mallemolles Goul de 15 aunes sur 2 tiers & plus.
A 1 M G à 20 liv.
2 idem de 24 liv. à 25 liv. 2 s.
3 idem à 27 liv. 14 s.
Dito Serra d'idem sur idem.
A 1 M S R à 25 liv. 10 s.
2 idem à 28 liv. 1 s.
3 idem à 30 liv. 1 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 23 Janvier 1771 au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 15 s., 26 liv. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 31 liv. à 32 liv. 15 s. Le seigle, de 17, 18 à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 liv. 5 sols à 15 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 23 Janvier 1771 & Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv., 20 liv. 10 s. à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 30 Janvier 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Janvier 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à	714			marc.
Du Mexique à	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à	712			marc.
Ducats à	97	5		marc.
Or fin à 32 k.				once.
31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à	82			once.
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	12	6	marc.
Piastres à	48	12	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Janvier 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e à 11 16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Rois*,	½ p. % perte,		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1110 40 35 20 .	1110 1100 5. .	1107 ½ 10 12 ½
D°. de 1600 liv.	. . . . .	667 ½. . . .	. . (15 20 15
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	137 ½. . . .	. . . . .
10 sols. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	44.	. . . . .	44. . . . .
Emprunt Oct. .	250 55 . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	49.	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	65 64 62 61 63	64 65 66. . .	65 64 ½ . . .
Loterie Epoq. .	4e 398 5e 355 .	4e 400 2 5e 360.	4e 405. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 sols pour liv.	. . . . .	61.	61. . . . .
4e. Loterie R. .	60.	61.	62 . . . . .
Act. des Fermes.	430	435 37 ½. . .	437 ½ 40. . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	60.	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	60.	. . . . .
D°. Nouette. .	. . . . .	60.	60. . . . .
Canada. . . .	. . . . .	70.	70. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Samedi 26 Janv.		Du Lundi 28.		Du Mardi 29.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Hebert, 6 p. mois.	M.	Molliere, 6 p. mois.	P.	Hurel, 6 p. mois.	M.
Gossey, *idem.*	S.	Gendon, *idem.*	M.	Filleul, *idem.*	P.
Baillot, *idem.*	P.	Thevenin, *idem.*	P.	Viellard, *idem.*	M.
Maupassant, *idem.*	M.	Dujean, 6 d. mois.	A.	Marsollier, six dern. mois.	C.
Penchain, *idem.*	M.	Domillier, *idem.*	D.	Gauchy, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*	P.	Certain, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	P.	.....		Defays, *idem.*	C.
Delarue fils, *id.*	P.	.....		Defrance, *idem.*	D.
Baucheron, 6 d. m.	A.	.....		Cochin, *idem.*	Z.
Raynal, *idem.*	A.	.....		.....	
Pigis, *idem.*	A.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Janvier.*

SA MAJESTÉ a rendu à ses Sujets une liberté bien précieuse, en abolissant les visites que les Commis étoient autorisés à faire dans les maisons, lorsqu'il leur plaisoit de soupçonner ou de supposer qu'il y avoit des marchandises de contrebande cachées.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 22 *Janvier.*

Le Gouvernement qui ne cesse d'attirer, par les appas les plus puissans, le Laboureur étranger dans les campagnes de l'Electorat, a la satisfaction de voir plus de mille maisons ou étables bâties depuis 1750 par de nouveaux Sujets, & les récoltes augmentées par leurs travaux de plus de 10,000 malters de grains.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 25 *Janvier.*

Outre le Marché franc qui se tient le Samedi à Padoue pour toute sorte de bétail & de denrée, il y en aura dorénavant un autre également franc le quinzième de chaque mois. Le 15 du courant, on y a tenu le premier de ces Marchés nouveaux.

Dans l'Assemblée publique de la Société d'Agriculture de Crema, M. le Comte Agostino Vimercati, Président, prononça un discours plein d'érudition & de solidité sur la noblesse & l'importance de l'Art Agraire, & des études tendant à le perfectionner. M. le Comte Annibale Vimercati Sanseverino lut un Mémoire sur la culture des vignes dont l'augmentation dans le territoire dispenseroit la Nation d'acheter, pour des sommes considérables, du vin dans les Provinces voisines. M. Andrea Formondi traita, *en* sçavant Physicien, des moyens de préparer la semence, en épargnant le grain & se procurant de meilleures récoltes. Le concours des travaux de tant de Sociétés Géorgiques, protégées, aidées, récompensées par le Souverain, promet à l'Etat & aux Peuples une prospérité nouvelle & durable.

Le Sénat a accordé quatre mois aux Artisans Suisses qui sont dans cette Capitale, pour se déterminer ou à y faire venir leurs familles, s'ils veulent acquérir le privilege d'exercer leur profession & le droit de Bourgeoisie, ou à quitter leur métier.

Il y a eu des tremblemens de terre en différens endroits de l'Italie.

DE FLORENCE, *le* 27 *Janvier.*

On écrit de Naples que les mauvais tems qui ont fait tant de tort aux campagnes & au commerce maritime avoient empêché

qu'on y apportât des provisions d'huile dont ses Habitans avoient un besoin très-urgent; mais qu'il y en est arrivé des quantités si considérables qu'elles suffiroient pour la consommation d'une année entiere.

On mande de Mantoue que la suppression des Fermes & l'établissement du plan de régie introduit dans ce Duché, comme à Milan & dans les Etats de Bozolo & de Sabionetta, couronnoient le systême de bienfaisance, de sagesse & d'ordre suivant lequel S. M. I. avoit déja travaillé si efficacement au bonheur des Peuples par l'abolition de plusieurs droits, de grandes libéralités pour l'avancement de l'Agriculture & du Commerce, des immunités accordées pour la sortie de différentes marchandises, la libre introduction des matieres premieres, une circulation plus libre des denrées, le pouvoir de transférer la propriété des biens fonds, &c. L'Impératrice-Reine qui ne met point de bornes à ses bienfaits, vient encore de donner de fortes sommes pour aider l'établissement de trois nouvelles Fabriques, une de cristal, une de savon, & la derniere de fayence.

Suivant les nouvelles de Rome, quoique le bled ne manque pas dans cette Ville, l'Annone a eu ordre de remplir ses greniers, avec la liberté d'en céder aux Peuples voisins à un prix modique. La pluie, la grêle & de nouveaux débordemens ont entrainé au commencement de ce mois, une si grande disette de bois & de charbon, qu'on a cru devoir mettre des Gardes aux magasins pour en faire des distributions. L'huile n'est pas fort abondante, & le Gouvernement ne souffre rien de ce qui pourroit en occasionner la cherté. L'exportation en est défendue, ainsi que celle des olives, &c. L'esprit du Gouvernement est de tenir toutes les denrées à bas prix; aussi faut-il que le Magistrat pourvoye à tout.

De Trieste, *le 21 Janvier.*

Il entre journellement dans ce Port des cargaisons considérables de grains & d'huile. Le 10, il en est sorti un vaisseau François chargé de bled pour Livourne & pour Gênes. Il y arrive des bâtimens venant de Constantinople.

On a recueilli beaucoup d'huile & de bled en Albanie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 3 Février.*

Il vient de paroître ici un *Mémoire instructif*, composé par ordre de M. l'Intendant, sur la culture de la pomme de terre, & sur son usage pour la nourriture des hommes & des animaux. (Nous en rendrons compte dans notre Journal.) Cette culture pourra servir à réparer les torts que le pluies nous ont causés par rapport à l'ensemencement des bas fonds.

Les denrées de l'Amérique n'ont point de prix fixe. Les maladies causées à Saint-Domingue par les exhalaisons des terres entr'ouvertes, ont presqu'entiérement cessé. On est persuadé ici que les pommes de terre de la Martinique sont supérieures aux nôtres. Il seroit facile de s'en procurer par les retours de nos navires.

De Nantes, *le 5 Février.*

Les prix des denrées de l'Amérique ne varient pas, quoiqu'il nous soit arrivé quelques navires des Isles. Le navire la *Placelliere*, Capitaine Gaudin; le *Quaker*, Capitaine Deshayes; le *Port-au-Prince*, Capitaine Terrien; le *Darius*, Capitaine le Cadre, sont en chargement; le 1er. pour le Cap; le 2e. pour Léogane; le 3e. pour le Port-au-Prince; le 4e. pour la Martinique & la Guadeloupe.

La Société d'Agriculture de Rennes, par le moyen d'une souscription à laquelle les personnes les plus distinguées de la Province ont contribué, ainsi que d'une somme de cinq ou six mille livres qu'elle avoit destinée à des emplois d'utilité publique, a maintenu les trois places de Professeur de Mathématique, Démonstrateur de Chirurgie, & Secretaire d'Agriculture, Commerce & Arts, dont les Etats, pour des raisons d'économie, avoient supprimé les appointemens.

De Colmar, *le 7 Février.*

Le 19 du mois dernier, le Conseil Souverain a enregistré la Déclaration du Roi

ſur le commerce des grains, à la charge que les enregiſtremens ordonnés par les articles I & II, faute de Juriſdictions Royales, ſeront faits aux Greffes des Juriſdictions ordinaires; que les droits portés en l'art. III ſeront fixés à 12 ſ., le papier timbré n'ayant pas lieu en Alſace; & que les défenſes portées en l'article IV s'étendront dans le reſſort du Conſeil à tous les Juges, Baillis, Magiſtrats, Officiers Municipaux, &c.

Ordonne que ſes Arrêts du 2 Seprembre & 3 Décembre derniers ſeront exécutés, quant aux diſpoſitions auxquelles il n'eſt pas dérogé par ladite Déclaration, & notamment en ce qui concerne les défenſes faites à toutes perſonnes d'exporter aucun grain, farine, pommes de terre & légumes ſecs hors du Royaume, ſans une permiſſion expreſſe de Sa Majeſté..... Fait pareillement défenſes d'exporter hors du Royaume aucun pain, à l'exception des Ouvriers qui travailleront chez l'Etranger, auxquels il ſera permis de porter avec eux le pain qui leur ſera néceſſaire, pour leur ſubſiſtance journaliere ſeulement, à la charge par eux de ſe munir d'un certificat des Préposés des lieux de leur domicile, lequel ſera donné ſans frais, & leur ſervira de paſſeport.

Enjoint à tous Juges, Magiſtrats, Préposés, &c. de maintenir avec la plus grande attention *le libre commerce & la circulation des grains*, tant dans l'intérieur du Royaume que dans la Province, & ce dans les termes de ladite Déclaration; en conſéquence leur fait défenſes de troubler ou inquiéter les Habitans de la Province, & autres Sujets du Roi qui ne ſeroient point en contravention; le tout à peine de déſobéiſſance, même de punition corporelle, & ce nonobſtant tous autres Ordres ou Réglemens qui ne ſeroient pas émanés de Sa Majeſté, & dûment vérifiés au Conſeil, &c.

Le Conſeil avoit déja établi les derniers jours de Décembre & envoyé ſur les frontieres de la Province, une Commiſſion, pour informer contre les *Contrebandiers de grains*.

Le froment a diminué de 3 liv. par réſal du poids de 175 livres; il s'eſt vendu derniérement de 20 à 21 liv. On eſpere une plus forte diminution, ſi la ſaiſon eſt favorable. Après trois ſemaines de neige & de froid, les pluies & le dégel ſurvenus ont occaſionné de grandes eaux, mais ſans dommages.

D'ORLÉANS, *le 9 Février.*

Les prix des denrées ne varient pas beaucoup depuis quelque tems ici. Les derniers jours de Janvier, le froment s'eſt vendu à Chartres 24 liv. 2 ſ., à Dourdan 27 liv. 13 ſ. 6 den., à Blois 21 liv. 2 ſ. 3 d., à Beaugency 27 l. 13 ſ., à Vendôme 21 l. 9 ſ. 6 d. Le méteil, 21 liv. 19 ſ. 3 den. à Chartres, 25 liv. 15 ſ. 10 d. à Dourdan, 23 liv. 3 ſ. à Beaugency, 21 liv. 9 ſ. 6 deniers, &c., le tout évalué au ſeptier de Paris.

Le vinaigre ſe vend ici 130 liv. le tonneau, le poivre 30 à 31 liv., l'huile d'olive fine, premiere ſorte 82 liv. 10 ſ. à ſix mois, *dito* de noix 41 à 43 l., *dito* de chenevis 37 liv. 10 ſ.; le ſavon 57 liv. comptant, avec apparence de diminution; le coton filé Baza 40 ſ. à ſix mois; *dito* Jeruſalem 34 ſ. à ſix mois.

Ordonnance de Police concernant le commerce de Farine à Orléans.

Vous remontre le Procureur du Roi que les Lettres-Patentes du 11 Janvier concernant le commerce des grains, enregiſtrées en la Cour le 16 Janvier préſent mois, ordonnent art. IV la vente dans les Marchés, ſans diſtinguer les grains des farines; que cette diſpoſition n'eſt ſuſceptible d'exécution que dans les Villes où il ſe trouve des Halles & Marchés publics couverts; que dans cette Ville où il n'y a point de bâtimens de cette eſpece, ce ſeroit dans le fait interdire abſolument le commerce de farines, que de forcer ceux qui le font à vendre au Marché, c'eſt-à-dire, en plein air, une denrée qui ſe gâte évidemment lorſqu'elle eſt expoſée à l'humidité & au vent qui ne permet pas même de pouvoir la meſurer ſans une perte conſidérable.

Que cependant ce commerce eſt très-important à maintenir & à étendre, s'il eſt poſſible; que les avantages qui en réſultent, doivent le faire regarder comme étant de premiere néceſſité; qu'il procure aux Pauvres de la farine pour leurs enfans à bien meilleur marché que chez les Boulangers, avec l'avantage du choix pour la qualité; que la vente doit donc s'en faire tous les jours & à toute heure, parce que les beſoins de détail ſe renouvellent tous

les jours pour des gens à qui leurs facultés ne permettent d'acheter à la fois qu'une petite quantité. Que ce commerce fournit aux gens de la campagne la facilité de pouvoir cuire du pain chez eux à meilleur compte qu'avec du bled qu'ils acheteroient au Marché (expérience constante qui a été faite par une infinité de Particuliers, & qui leur fait préférer l'achat de la farine à celui du bled). Que l'avantage qu'ils y trouvent, est de n'être plus sujets aux inconvéniens de la mouture qui, en supposant toute fidélité de la part des Meûniers, sont encore très-grands par rapport au tems où se fait la mouture qui rend moins de farine par un tems humide, par rapport au risque que de bon bled soit mis sous la meule après de l'orge, du méteil ou du bled niellé ; enfin ce qui est un objet considérable dans un tems de cherté, par rapport au payement qui se prélève en grain par le Meûnier, & qui devient en ce moment un objet important, au lieu que les Marchands de farine font moudre par eux-mêmes avec bien plus d'économie ; que d'ailleurs en prenant de la farine, l'Acheteur est assuré de ce qu'il achete & de la quantité de pain que doit rendre une mesure, ce qu'il ne peut pas également sçavoir en achetant du bled, & qu'il a la facilité de consulter ses facultés & d'acheter des farines & des gruaux qu'il obtient à meilleur compte que la belle farine, & qui lui rend plus de pain pour le même prix qu'un bled ordinaire qu'il auroit pu acheter au Marché.

Qu'en outre les Marchands de farines sont encore favorables, en ce qu'ils tirent souvent d'Etampes & d'autres endroits des farines qui, sans ce commerce, ne seroient pas venues ; que ces dépôts de farines forment donc un supplément de provisions & une augmentation de ressources.

Qu'à tous égards le Remontrant pense que le commerce de farines ne peut être trop maintenu & favorisé. Que l'article IV des Lettres-Patentes ne paroît pas devoir être un obstacle à la permission de vendre les farines dans les maisons ; qu'une disposition prohibitive qui, par des circonstances locales ne pourroit avoir une exécution littérale sans porter un préjudice notable & évident, paroît devoir être modifiée sur les lieux par les Juges qui sont seuls à portée d'en connoître les inconvéniens, & qui, en le faisant, se conforment à la véritable intention du Souverain.

Pourquoi le Remontrant requiert qu'il soit permis à tous ceux qui, aux termes de l'article IV, peuvent faire le commerce de grains, de vendre journellement des farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés, si ce n'est pour défaut de bonne foi dans les poids & mesures.

Signé, LETROSNE, *Avocat du Roi.*

La matiere mise en délibération, faisant droit sur le Requisitoire du Procureur du Roi, en conséquence qu'en cette Ville il n'y a point de Halle ouverte, & que d'ailleurs ce genre de commerce doit être journellement ouvert au Public, nous avons, sous le bon plaisir de la Cour, permis à tous ceux qui feront le trafic de bled, de faire le commerce de farines dans leurs maisons, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés, si ce n'est pour le défaut de bonne foi dans les poids, mesures & qualités, en mettant un Ecriteau au-dessus de la porte d'entrée de leurs maisons, où seront inscrits ces mots en caractere lisible, *MAGASIN DE FARINES* : Enjoignons aux Commissaires de Police de ce Siége de tenir la main à l'exécution de notre présente Ordonnance qui sera imprimée & affichée partout où besoin sera ; ce fait, exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques & sans y préjudicier, s'agissant d'un fait de Police. Donné & arrêté en la Chambre du Conseil par Nous RAYMOND MASSUAU, Maire & Juge de Police d'Orléans, assisté de MM. FRANÇOIS-RAYMOND GRIGNON DE BONVALET, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans ; PIERRE-AIGNAN HUDAULT ; PIERRE-FRANÇOIS-NICOLAS TURTIN ; AIGNAN-JOSEPH JSAMBERT, tous Echevins & Juges de Police, le 30 Janvier 1771.

Signé, CHANGEUX, *Commis-Greffier.*

DE PARIS, *le 12 Février.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 11 de ce mois ; le gros Lot de 12000 liv. est échu au n°. 100557 ; & le second de 4000 livres est échu au n°. 102243.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Différentes sortes de Pain.

L'emploi trop souvent mal fait de la farine de pommes de terre n'a pas assez décrédité cette nourriture pour que des Cultivateurs intelligens n'en aient pas essayé ou continué la culture, & n'en tirent de bon pain. Dans le cas où les mauvais tems auroient empêché une partie des semailles, il paroît sur-tout à propos de rappeller combien ces pommes que l'on plante au mois de Mars, seroient propres à remplir le vuide que l'on craindroit dans la récolte des grains. M. Chapeau, Curé de Meslay dans la Généralité d'Orléans, en a fait avec beaucoup de succès une plantation l'année derniere : elle lui a rendu 51 & ½ pour un ; la même terre en bled n'auroit donné que six pour un. M. Chapeau, en en mêlant, par moitié, la farine avec de la farine du froment, en a fait du pain aussi délicat, aussi blanc & même plus que celui de pur froment. Il plait au goût, il est sain & se conserve frais plus long-tems que le pain ordinaire. Six personnes s'en nourrissent, ainsi que lui, depuis la fin d'Octobre, & aucune n'en a ressenti de mauvais effets. M. T*** en a fait une autre plantation ; & s'il a moins recueilli, parce que sa pratique étoit moins parfaite, il a poussé plus loin ses expériences sur le pain. Avec deux tiers de pâte de pomme & un tiers de farine de froment, il a eu du pain aussi blanc & aussi savoureux que le pain de froment pur. Enfin il a mis une livre de farine de ce grain avec sept livres de pâte de pomme de terre, & il en est résulté un pain non-seulement très-mangeable, mais encore beaucoup meilleur que celui que les Paysans du lieu mangent, fait d'un mélange de froment, seigle & orge, appellé *mouture*, & qui coûte actuellement 13 l. 10 s. le septier pesant 144 livres.

Un Boulanger d'Orléans a promis qu'il feroit d'aussi bon & même de meilleur pain avec du potiron ou grosse courge, qu'avec de la pomme de terre. Il est très-possible d'en tirer un parti avantageux.

Le célebre M. Arduini, Professeur de Science Agraire à l'Université de Padoue, a cultivé la plante appellée par les Botanistes *Holcus panicula inversa semine albo*, & il en a tiré une abondante récolte de grains dont on fait du pain, de la bouillie, de la soupe, &c.

A Zwickau, dans la Haute-Saxe, l'on a fait du pain composé d'un quart de bled ou de seigle, d'un quart d'orge, & moitié d'avoine, moulus ensemble. Il y a deux ans qu'on a eu recours au même mélange ; mais cette année, la même quantité de farine a produit moins de pain ; & le pain est d'une qualité inférieure. En faisant moudre chaque espece de grains à part, l'orge & l'avoine deux fois, le pain en est beaucoup meilleur. Personne ne l'a trouvé malfaisant. On y a quelquefois mêlé des pommes de terre ; mais le Peuple aime mieux épargner les frais de fabrication, & les manger au sel.

II.

Maniere de préparer le lin & le chanvre, pour leur donner une finesse presqu'égale à celle de la soie.

On met dans un chauderon un peu de paille sur laquelle on étend un linge, pour servir de lit au lin ou au chanvre que l'on couvre ensuite d'un autre linge sur lequel on met un lit de cendres de saule. On recommence le même procédé que l'on continue à proportion de la capacité du vase, de maniere que le chanvre ou le lin soit toujours entre deux linges, & couvert de cendres de saule. On verse sur le tout une lessive composée moitié de cendres de saule, moitié de chaux. Après avoir laissé écouler pendant deux heures cette lessive, on en verse une nouvelle, & ainsi de suite pendant douze heures. Après cette opération, on retire le lin ou le chanvre, & on le fait sécher. Après cela, on le lave & on le fait sécher encore une fois avant que de l'affiner.

On peut encore augmenter la finesse du chanvre, en continuant cette préparation douze heures de plus ; mais alors le fil & la toile qui en proviennent ne durent pas.

Par cette méthode que plusieurs Fabricans de toile ont employée, on a fait des toiles de lin & de chanvre d'une très-grande beauté.

Une fille du village de Liraholm, près de Maëssbo, laquelle a déja reçu trois Prix de la Chambre de Stockolm, vient de faire avec du lin un tissu qui égale, dit-on, la plus belle toile de Cambray.

III.

Café de Chicorée.

Un François, établi à Berlin, vient d'y former une Fabrique royale de *café de chicorée*. On prend la racine de cette plante que l'on fait sécher; on la coupe ensuite par morceaux, on la brûle, & on la passe au moulin comme le vrai café. Elle donne une liqueur agréable au goût. Le College de Médecine, après des analyses exactes & des épreuves réitérées, en a fortement recommandé l'usage. Après l'avoir long-tems rejettée, le Public l'a prise en goût; & l'on croit qu'elle fera tomber le vrai café. Tous ceux qui s'en servent s'en trouvent bien. La livre coûte un florin d'Empire (environ 50 sous); mais la livre de cette chicorée préparée fait autant de profit que trois livres de café.

IV.

Eponges pour l'huile, Bureau d'huile.

M. Sieuve de Marseille, dont nous avons déja plusieurs fois annoncé les utiles découvertes, a préparé des éponges qui, en attirant les parties crasses, aqueuses & visqueuses que l'huile acquiert dans les chaleurs par sa fermentation, la conserveront dans toute sa limpidité. On les place dans le fond des vases dans lesquels l'huile doit être déposée. Chaque année, après le tems de sa fermentation qui arrive en été, on la transversera dans des vases nouveaux avec précaution; & l'on remettra dans ces vases l'éponge après qu'on l'aura lavée dans l'eau tiede, & qu'on en aura bien exprimé les parties crasses, aqueuses & visqueuses dont elles étoient chargées. Les petites éponges opérent leur effet jusqu'à la concurrence de cent litres d'huile; & les grosses sur 200 livres. Elles conservent leur vertu pendant deux ans, après lequel tems, il faudra les renouveller. Elles seront cachetées. On en trouvera à *Paris chez M. Maurice, rue S. Sauveur, maison de M. Macquer, Médecin; & à Marseille, chez M. Meynaud, Négociant à la montée des Accoules.* M. Maurice recevra les demandes qu'on fera des nouvelles huiles extraites de la seule chair du fruit sans le noyau, par la méthode nouvelle de M. Sieuve. Les personnes qui en desireront donneront leur adresse, avec l'état de la quantité qu'elles en voudront, soit en barils, soit en bouteilles. Le prix de ces huiles sera relatif à celui des olives, & n'excédera pas de beaucoup celui des huiles ordinaires.

V.

Réponse à la demande insérée dans la Gazette N°. 6, au sujet des bêtes à laine.

Les personnes qui auront besoin d'éclaircissemens touchant les bêtes à laine, & qui voudront s'en procurer de la plus belle espece, pourront s'adresser à M. des Noettes-Groult, à Cherbourg, en affranchissant les lettres.

M. des Noettes-Groult a obtenu, l'année derniere, du Gouvernement, une gratification de 3000 livres, en récompense des soins qu'il avoit pris pour se procurer la belle espece dont est composée son troupeau.

VI.

Lettre à l'Auteur de la Gazette de l'Agriculture, &c. sur les lavemens antivénériens. A Paris le 6 Février 1771.

MONSIEUR,

» Parmi plusieurs secrets annoncés dans » les affiches des Charlatans qui infestent » cette Capitale, il en est un que l'on fait » prendre en lavemens, & que l'on a donné » pour un bon spécifique contre les mala- » dies vénériennes. Les certificats dont s'ap- » puyoit le Distributeur de ce prétendu » spécifique, en avoient d'abord imposé: » mais comme on a toujours lieu de se mé- » fier de ces sortes de témoignages obtenus, » suivant la remarque du célebre M. Astruc, » *tantôt de la prévention & de la complaisance,* » *tantôt arrachés à force de sollicitations &* » *d'importunités, tantôt par d'autres voies,* » des expériences plus sûres & plus suivies » en ont été faites à l'Hôpital de la Pitié » par l'homme même qui les débite. Pour

» cet effet ; on a transféré dans cet Hôpital » douze malades choisis dans les deux sexes, » & tous attaqués de v..... confirmée. Les » Médecins & Chirurgiens des Hôpitaux » ont suivi réguliérement l'effet de ces re- » medes & de ce traitement commencé le » 25 Août, & fini le 16 Novembre de la » même année. Il en est résulté que sur les » douze malades, trois seulement ont paru » être guéris ; & que des symptômes ordi- » nairement prompts à détruire, n'ont cédé » qu'avec beaucoup de peine dans certains » malades, que dans d'autres, on a vu les » accidens s'aggraver & changer de forme » par le déplacement du virus qui a mis » leur vie en danger ; qu'enfin ces lavemens » ont causé des coliques, des spasmes, des » fiveres aiguës ; ce qui a déterminé l'Ad- » minisiration à rejetter cette méthode, » comme insuffisante & dangereuse, &c.

(*Ces vérités constatées par le relevé authentique de ces expériences faites à la Pitié, doivent mettre le Public en garde contre ce remede. On trouvera dans notre Journal de ce mois des éclaircissemens très-propres, ce semble, à détruire la confiance que l'on pourroit avoir en un* secret *contre lequel tout homme sage est naturellement prévenu*).

VII.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 31 Décembre 1770 ; sçavoir, Doreas Gourou d'idem sur idem.

4 D G à 49 liv. 7 s.
5 idem à 64 liv. 2 s.
6 idem à 73 liv. 19 s.
Dito Chanderconna d'idem sur idem.
A D C à 48 liv.
B idem à 53 liv. 2 s.
C idem à 60 liv. 6 s.
Dito Jocnagor de 7 & demie à 8 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.
1 D I N à 31 liv. 2 s.
2 idem à 38 liv.
dito de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze.
A idem à 57 liv. 4 s.
B idem à 70 liv.
Dito Cachijoura de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
3 D C Y à 51 liv. 3 sols.
4 idem de 53 liv. 16 s. à 54 liv. 10 s.
5 idem de 56 liv. à 56 liv. 16 s.
6 idem de 69 liv. 2 s. à 70 l. 4 s.
7 idem à 82 liv. 3 s.
Dito idem à petits carreaux d'idem sur idem à lisieres d'or.
4 D P C à 71 liv.
5 idem à 81 liv. 3 s.
6 idem à 100 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur 7 huit à lisieres d'or.
3 D C Y 7 huit à 53 liv.
4 idem à 55 liv. 11 s.
5 idem de 58 liv. 1 s. à 58 l. 11 s.
6 idem à 63 liv.
7 idem à 69 liv.
8 idem à 82 liv. 13 s.
Dito de 8 aunes sur 7 huit.
A idem à 30 liv.
B idem à 35 liv. 5 s.
D P R Y 7 huit à 45 liv. 5 s.
idem à 54 liv. 2 s.
Steinkerques de Bengale de 10 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 S T Q à 19 liv.
2 idem à 25 liv.
5 idem à 27 liv. 1 s.

Le 7 Janvier.

Marchandises de Daka. Tanjebs Anoudy de 16 aun. sur 3 quarts & plus à lisieres d'or.
10 T O X de 51 liv. 10 s. à 52 l. 6 s.
11 idem de 58 liv. 10 s. à 59 liv.
12 idem à 72 liv. 6 s.
13 idem à 80 liv. 9 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Fautes à corriger dans la pénultième Gazette.

Premiere page, 2e. colonne, ligne 17, *minée* ; lisez *ruinee*. 5e. pag. 2e. col. art. VI, ligne 5, *la plus petite* ; lisez *le plus petit*.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 10 sols, 25 à 30 liv. *le septier* ; *idem* au Port de la Grève, de 30 à 32 liv. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 18 l. 15 sols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Février 1771, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv. 10 s., 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 13 & 14 Février 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 91 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Février 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	714		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	712		marc.
Ducats à	97	5	marc.
Or fin à 23 k. . .			once.
31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	82		once.
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . .			marc.
gr. à	52		marc.
Piastres à . . .	48	17 6 à 49	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Février 1771.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	31 7 16e
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	95 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Rois*, ...	5 8e à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi* 11.	*Mardi* 12.	*Mercredi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1192 $\frac{1}{2}$ 90 92 $\frac{1}{2}$	1192 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	285	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	63	63	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 420 1 . .	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Samedi 9 Fév. 1771.		Du Lundi 11.		Du Mardi 12.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Boscheron, 6 d. m.	A.	Dujean, 6 d. m.	A.	Filleul, 6 d. mois. A.
Raynal, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Viellard, 6 d. mois. P.
Pigis, *idem.*	A.	Thevenin, *idem.*	A.	.....
Baillot, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	.....
Penchain, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	C.	.....
Bardin, *idem.*	A.	Domillier, *idem.*	D.	.....
Lenoir, *idem.*	A.	Masson, 6 p. mois.	O.	.....
Delarue fils, *id.*	A.	Marsollier, *idem.*	P.	.....
Gossey, *idem.*	A.	Gendon, *idem.*	P.	.....
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	S.	.....
Clouet, *idem.*	C.	.....		.....
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....
Hebert, 6 p. m.	M.	.....		.....
Maupassant, *idem.*	M.	.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 7 Février.*

DEpuis le mois d'Octobre, les prix du bled, du seigle, de l'orge & de l'avoine ont haussé de jour en jour, mais toutefois de façon qu'ils ne sont pas encore hors de la portée des facultés du Peuple. L'interruption du commerce tant par mer que par terre, causée par les mauvais tems, les orages, les pluies & les gelées qui se sont succédés rapidement, influe dans ce renchérissement. Nos ressources sont dans la sagesse & la bienfaisance de L. M. I. Leurs exemples excitent le patriotisme des vrais Citoyens. Un Seigneur de la plus haute distinction a formé une Compagnie dont il s'est rendu caution; il lui fait délivrer vingt mille metzes de grains de ses terres de Bohême, pour les vendre publiquement au prix qu'il en auroit tiré dans de bonnes années, & il n'en exige le payement qu'après le débit.

Les bleds commencent à être un peu rares en Hongrie; il en a passé de grandes quantités en Bohême où on attribue la disette en partie au refus que plusieurs Seigneurs avoient fait à leurs vassaux de leur fournir des semences, à moins qu'on ne les payât comptant: de sorte qu'on avoit laissé beaucoup de terres en friche.

Le Gouvernement vient de faire passer des grains dans le Margraviat de Burgau où l'on commençoit à ressentir les effets de la disette.

Toutes ces circonstances font bien connoître à quel point le commerce des bleds mérite d'être encouragé. Ce n'est pas, comme on le voit, la denrée, c'est la circulation qui manque dans les Etats Héréditaires. Le transport est possible, puisqu'il a lieu; mais les Marchands n'ont vraisemblablement pas ou la volonté ou le moyen d'entreprendre ce commerce, si nécessaire aux Peuples & à l'Agriculture.

Le Gouvernement dirige tous les soins à l'extension de cet Art. Il vient d'être fait un plan de desséchement de cinq mille arpens de marais situés près d'Obergassing, où la Forerie des canons est établie, à trois lieues d'ici. Les Propriétaires qui sont le Prince Lychtenstein, le Comte Labriani & le Chapitre de S. Etienne, auront la liberté de les faire exploiter par eux-mêmes ou d'en payer l'exploitation en argent; sinon le Gouvernement la fera faire à son profit. On assure que, suivant le devis, le défrichement de chaque arpent ne reviendra qu'à deux florins. Une partie du terrein sera propre à produire du bled, & l'autre à fournir de bonne tourbe, objet important, attendu la rareté du bois.

Nous apprenons de Trieste que les 19, 20, 21 & 22 de Janvier, il n'y étoit arrivé aucun vaisseau; mais que le 18 & le 23, il étoit entré dans la rade douze bâtimens chargés de grains, de feves, de li-

mons, d'oranges, d'huile, de café, de noix de galle, de riz & de liqueurs.

De Leipsick, *le 5 Février.*

Le prix des grains est toujours fort haut, & beaucoup d'Artisans sont hors d'état de se procurer du pain. Quelques personnes jalouses de faire le bien sans gloire, ont choisi, sans se faire connoître, un dépôt pour faire passer leurs charités aux indigens. Elles ont envoyé du 13 au 17 Janvier 40 écus 12 gros au Bureau des Annonces, pour qu'il les distribue, suivant leurs intentions, à des malheureux qui avoient été trois ou quatre jours sans pain.

De Dresde, *le 3 Février.*

Le Gouvernement a daigné pourvoir au chauffage des Pauvres, en leur permettant de prendre du bois dans les forêts. Mais comme il en résulte une dévastation, à cause de l'impéritie du Peuple pour la coupe des bois, on propose de charger de cette opération des gens experts qui distribueront ensuite ces secours à ceux qui en auront besoin.

De Ratisbonne, *le 9 Février.*

Nous sommes bien loin d'espérer l'abondance; c'est beaucoup si nous ne sommes pas plongés dans une plus profonde disette. Le bled a valu dans le courant du mois dernier depuis 47 jusqu'à 58 florins, argent de convention, le schaf; & le seigle, de 48 à 60. (Le schaf pese environ 800 livres, & cinq florins de convention font un ducat de Hollande, de dix à onze francs. Ainsi la livre de bled a été de trois à quatre sous, argent de France; le pain s'est vendu proportionnellement beaucoup plus cher).

La Diete travaille de toutes ses forces à obtenir la liberté de l'exportation des grains d'une Province d'Allemagne dans l'autre. L'Empire est divisé en grands & petits Etats, entre lesquels les Villes libres sont bornées à un très-modique territoire, & par conséquent affamées, dès qu'après une foible récolte, l'exportation est défendue dans les Provinces voisines, comme elle l'est aujourd'hui presque par-tout.

De Hanovre, *le 4 Février.*

L'Edit du mois de Janvier 1724, concernant les taxes, 1°. sur les viandes, 2°. sur les almanachs, 3°. sur les cartes, 4°. sur les actes judiciaires & extrajudiciaires, dans le Duché de Lunebourg, vient d'être renouvellé pour dix ans. La livre de viande fraîche payera d'entrée 3 pfenning (un peu moins d'un sou de France). Quant aux almanachs, l'Edit distingue ceux du pays & les étrangers, les in-4°. ou in-8°. & les calendriers, tablettes, &c. de poche. Les almanachs étrangers in-4°. ou in-8°. payeront deux mariengroschen (à peu près 4 s. de France), & ceux du pays, la moitié moins; les almanachs in-12 ou in-18, étrangers, six pfenning; & ceux du pays, trois. Ce chapitre des almanachs semble indiquer qu'il s'en débite beaucoup dans ce Duché. Chaque jeu de cartes fines d'Italie ou de France est taxé à un mariengroschen & quatre pfenning (environ trois sous); le jeu de cartes communes du pays ou du dehors, à six pfenning (moins de deux sous). L'article des actes est divisé en 27 chefs.

ITALIE.

De Florence, *le 6 Février.*

Plusieurs personnes dignes de foi assurent que peu d'instans avant le tremblement de terre du 27 Décembre dernier, & quelques-unes des nuits qui l'ont précédé, on avoit vu des inflammations dans l'air, d'où l'on pourroit conclure qu'une des causes productrices du tremblement du 27 est la matiere électrique mise en mouvement, à quoi l'on doit attribuer également les autres tremblemens de terre qu'on a ressenti depuis. On prétend que ceux qu'on essuya à Sainte-Sophie, il y a deux ans, furent accompagnés du même phénomene, au point qu'on crut d'abord qu'il s'étoit ouvert un volcan aux environs, quoique dans la suite on n'en ait apperçu aucune trace. Il est certain que la matiere électrique produit, selon les diverses circonstances, ou la simple lumiere, ou la lumiere avec le coup, c'est-à-dire, le tonnerre, ou enfin la lumiere avec une grande secousse, mais peu de bruit ou de tonnerre. Personne ne doute que la foudre ne soit un effet électrique

quelconque ; & quoiqu'elle s'allume le plus souvent dans l'air avec bruit, & qu'elle parte ordinairement du haut en bas, il est également vrai qu'elle sort de terre, soit avec bruit ou sans bruit, & qu'elle se dirige du bas en haut. Si la matiere électrique se trouve amassée & concentrée dans les entrailles de la terre, lorsqu'elle est électrisée & mise en mouvement, elle peut certainement produire des secousses semblables à celles d'un tremblement de terre ; & cette électrisation aura lieu toutes les fois qu'il y aura dans l'air une électricité qui communiquera avec la matiere électrique, souterraine, quoique par une voie invisible.

De Nice, *le 8 Février.*

On estime que les mauvais tems ont causé pour 500000 liv. de dommage aux oranges, citrons, olives, & autres fruits du seul territoire de cette Ville ; & que le reste du Comté n'en a pas moins essuyé.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Colmar, *le 13 Février.*

Malgré les précautions prises par le Conseil Souverain, pour empêcher l'exportation des grains, légumes secs & pommes de terre, il est arrivé que, soit par contrebande, soit en vertu de passe-ports non vérifiés au Conseil, soit enfin par connivence entre les Buralistes & autres Préposés pour veiller sur cette partie, il est passé des grains hors du Royaume. Trois Buralistes ont été décrétés d'assigné pour être ouis. On procéde aussi contre un Prévôt qui est soupçonné d'avoir envoyé au dehors de gros amas qu'il avoit faits.

Ces faits ayant été présentés dans un réquisitoire du Procureur-Général du Roi, le Conseil, conformément à ses conclusions, a ordonné par un Arrêt du 7, que ses Arrêts des 26 Septembre, 3 Décembre & 19 Janvier derniers, seront exécutés selon leur forme & teneur ; en conséquence a fait *itératives défenses à toutes personnes, de quelle qualité & condition qu'elles puissent être, de passer ni laisser passer à l'Etranger aucune espece de grains, farines, légumes secs & pommes de terre, directement ni indirectement, à moins qu'il ne conste d'une permission expresse du Roi, & de la vérification faite d'icelle au Conseil, & ce sous peine de mort, &c.*

Cette terrible *peine de mort* doit d'autant plus effrayer tous les Habitans de la Province qu'elle est formellement prononcée, non-seulement contre tous ceux qui *passeroient*, mais encore contre tous ceux qui *laisseroient passer* des grains, farines, légumes, pommes de terre à l'Etranger, quoique sans obligation, sans pouvoir, sans commission, sans titre pour l'en empêcher, puisqu'elle l'est indifféremment & également contre toutes les *personnes* de quelque *qualité & condition qu'elles puissent être, qui passeroient* ou *laisseroient passer* des grains, &c.

Ceux qui ne sont pas persuadés que le Conseil ait plus de droit sur les biens des Citoyens qu'ils n'en ont eux-mêmes, & qu'il puisse arbitrairement infliger des peines de mort quand il n'y a point de loi de mort prononcée par le Souverain, remarquent que le grain valant en Suisse le double de ce qu'il coûte dans la Province, le Laboureur, le Marchand, la Province gagneroient prodigieusement à en vendre à ce prix, & à en tirer d'ailleurs. Mais leurs spéculations sont d'autant moins goûtées qu'il faudroit qu'il existât un commerce qui n'existe point, & que les grains pourroient augmenter, au lieu qu'ils diminuent sensiblement ; ce qui fait vivre le Peuple des Villes, quoiqu'il en coûte à d'autres.

D'Auxonne, *le 15 Février.*

Le Corps des Marchands & Négocians de cette Ville s'est assemblé pour aviser aux moyens de se garantir du préjudice qu'il croit souffrir de la Déclaration du 7 Avril 1769, sur le jugement des affaires de commerce. Le résultat de cette délibération, c'est que les inconvéniens qu'entraîne cette loi seront retracés dans un Mémoire que l'on se propose de présenter à Sa Majesté.

L'un de ces inconvéniens est d'exposer les créanciers à essuyer dans les Bailliages des longueurs qui donnent à leurs débiteurs le tems de mettre leurs effets à l'abri des poursuites. On ajoute que les gens élevés dans le commerce connoissent mieux la matiere des contestations qui peuvent naître,

que des Juges qui partagent leur application sur beaucoup d'autres objets.

Les grains sont ici au prix où ils étoient il y a deux mois. La viande qui étoit descendue à cinq sous, vient d'être rétablie à cinq sous six deniers. Cette augmentation est une suite de la détérioration des foins par les inondations de l'été dernier.

Il est manifeste pour quiconque pense, que les chertés des différentes especes de denrées, influent toutes les unes sur les autres, toutes principalement sur les grains; parce que quand on ne peut, par exemple, boire du vin, on mange plus de bled; quand on n'a pas recueilli beaucoup de foin, on est obligé de donner plus de grain aux bestiaux, &c. &c. &c.

DE DIJON, *le 15 Février.*

La juste & précieuse liberté des clôtures, déja établie dans plusieurs Provinces du Royaume, vient de l'être dans la Bourgogne par une Déclaration du Roi enregistrée au Parlement, suivant le systême bienfaisant de l'Administration.

Chaque Propriétaire ou Cultivateur pourra désormais fermer & cultiver, à son gré, son héritage, nonobstant tout droit de parcours qui demeure aboli. Quelques pauvres Paysans sont alarmés de voir qu'ils n'auront plus le pouvoir de faire paître le bétail de leurs cherels sur un sol qui ne leur appartenoit pas. Mais ils seront bientôt désabusés, parce que la multiplication des richesses, & sur-tout des fourrages, leur procurera plus de moyens & de ressources, & pour eux-mêmes. Il est vrai qu'il faut que le Maître ou le Fermier des champs profite du bénéfice de la loi, & qu'il use de son droit pour son profit; ce dont on peut se flatter, s'ils en ont le moyen, s'ils ne sont retenus par je ne sçais quelles causes, s'ils sont enfin assurés de tirer un bon parti de leurs dépenses & de leurs productions.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville propose pour sujet de Prix de l'année 1775: *Quels sont les avantages que les mœurs ont retirés des exercices & des jeux publics, chez les différens Peuples & dans les différens tems où ils ont été en usage?* Les Auteurs, en envisageant a question sous un point de vue politique & moral, sans se jetter dans des discussions futiles, donneront à leurs Mémoires l'étendue qu'ils jugeront à propos. Ils les adresseront, francs de port, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secretaire Perpétuel de l'Académie, avant le 1 Avril de l'année où le Prix (de la valeur de 300 livres) sera distribué.

DE METZ, *le 16 Février.*

Les grains ne varient pas sensiblement de prix.

L'Académie Royale des Sciences & des Arts de cette Ville a réservé les deux Prix qu'elle avoit proposés, l'année derniere, elle les propose de nouveau pour l'année courante. (Nous les appellerons dans une autre Gazette, avec les explications par l'Académie).

La Société demande pour sujet d'un troisième Prix,

» Un systême de réglemens pour la police champêtre qui en embrasse toutes » les parties, & qui soit aisément praticable dans cette Province; en observant de » s'écarter le moins possible des dispositions » des Coutumes du ressort du Parlement, » & d'emprunter autant qu'on le pourra, » soit des autres Coutumes du Royaume, » soit des anciennes Ordonnances de nos » Rois, les nouveaux moyens qu'on croira » devoir indiquer ».

Quelques personnes pensent qu'on peut encore dire des vérités utiles sur l'instruction des Paysans, sur la sûreté des propriétés, sur les chemins, &c.; quoiqu'il soit évident qu'en forçant les Auteurs à s'asservir aux usages reçus, on étouffe une infinité d'idées saines & de grandes vues, contraires à ces usages. Avant que d'entasser des réglemens nouveaux sur des réglemens anciens, n'auroit-il pas été avantageux d'examiner la nature de ces derniers & leurs effets? Si l'édifice pêche par le fondement, qu'aura-t-on élevé? Ces doutes paroissent raisonnables; mais la Société a cru devoir, par réserve, éloigner toute espece de critique; & sa prudence lui a suggeré, pour favoriser, s'il est possible, par les réglemens, l'économie rurale, une question soumise aux circonstances.

Les Prix (chacun de la valeur de 400 l.) seront distribués le 25 Août 1771. Les Mémoires écrits en Latin ou en François, d'une

demi-heure à une heure de lecture, & si les Auteurs le trouvent nécessaire, avec des notes, seront adressés, avec les formalités accoutumées, avant le 1er. de Juillet à M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

D'ARGENTON (*en Berri*) *le* 19 *Février*.

Les inondations qui ont désolé tant de pays en Europe, nous ont épargné, quoique notre Ville soit coupée par la Creuse, riviere terrible quand elle se déborde. Les pluies n'ont heureusement été ici ni continues ni abondantes. Nous avons eu un tems assez favorable pour les semailles; & si nous achetons actuellement le bled cher, nos campagnes nous offrent du moins une perspective consolante. Le froment que nous achetâmes aux approches de la récolte 5 l. 18 s. le boisseau du poids de 25 livres, ne vaut plus que 2 l. 15 s. à 3 l. Nos Marchés sont toujours très-abondamment fournis; mais la Marche & le Limousin qui nous avoisinent, & qui ont été, depuis deux ans, plus maltraités que le Berri, en tirent la plus grande partie: ce qui fait que loin de diminuer, comme nous nous en flattions, les prix se soutiennent. Nous nous trouvons d'ailleurs au centre d'un très-grand vignoble; & les Propriétaires, ou Fermiers, n'ayant pas recueilli, aux vendanges dernieres, la sixième partie du vin qu'ils ont coutume d'avoir, sont, pour la plûpart, dans l'impuissance de faire des avances à leurs Vignerons qui manquent de ressources. Le peu de vin qu'on a recueilli est d'une assez bonne qualité, mais il ne se vend pas; on songe d'abord à avoir du pain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis à MM. les Commerçans, Marchands, &c.

MM. les Intéressés au Bureau Royal de Correspondance Générale, donnent avis, que pour satisfaire aux propositions de quelques Négocians qui desirent leur adresser des commissions tant en vente qu'en achat de marchandises, ils établiront leur Bureau, à compter du 1er. Mars 1771, *rue des Deux-Portes S. Sauveur*, dans une maison aussi spacieuse que commode pour la garde desdites marchandises.

Les marchandises à vendre à Paris, seront adressées audit Bureau, rue des Deux-Portes S. Sauveur, *à M. Comynet fils, l'un des Interessés, Directeur-Général, & Marchand Mercier, Privilégié du Roi.*

II.

Questions singulieres avec les Réponses, tirées des Papiers Anglois du 10 Février.

Nous avons vu qu'un noble Italien corrigea son fils de sa prodigalité, sans employer d'autre moyen que de l'obliger à compter les ducats dont il avoit besoin pour sa dépense, & que Jacques I. voyant une somme considérable qu'il avoit accordée à un de ses Favoris, comptée en écus sur une table, crut que la moitié de cette somme étoit encore trop pour un seul homme.

Si les questions suivantes peuvent contribuer à la réforme de la plûpart de nos folles dépenses, je ne regretterai point le tems que j'ai mis à les résoudre.

1°. En supposant que la dette nationale soit de 150 millions, combien de tems employeroit une personne pour la payer en shelins, en travaillant douze heures par jour, & en comptant deux cens shillings par heure?

Réponse. 57 ans, 28 jours & 4 heures.

2°. L'étalon de la monnoie étant à 62 shillings par livre, poids de Troye, ou de douze onces, on demande combien pese la dette nationale?

Réponse. 48,387,096 ¾ livres poids de Troye.

3°. Si l'on étoit obligé de transporter cette somme à Yorck, combien d'hommes y devroit-on employer, supposé que chaque homme portât 136 livres, poids de Troie, ou environ cent livres *avoir du poids?*

Réponse. 355,787 hommes, & un garçon qui porteroit 64 ¾ livres.

4°. Si ces hommes marchoient sur une ligne à la distance de cinq pieds les uns des autres, on demande quelle étendue de terrein ils occuperoient?

Réponse. 404 mille & 534 verges.

5°. Si ces shillings étoient mis en piles de vingt shillings, on demande combien il faudroit employer de tables de quatre pieds de long sur trois pieds de large, en supposant que chaque pile occuperoit un pouce en quarré?

Réponse. 8680 tables, & une petite de deux pieds sept pouces quarrés; & si ces shillings étoient rangés un à un, ils couvriroient l'espace de 4304 acres & demi.

III.

Pratiques diverses pour détruire dans les campagnes les papillons de nuit, se procurer de bonne heure de bonnes asperges, ôter à l'œillet d'Inde sa mauvaise odeur, &c.

1. Les papillons de nuit causent de grands dommages dans les campagnes, mais surtout dans les jardins. Il y a des pays où on les détruit d'une maniere bien simple. La nuit, on allume de tems en tems des feux dans les terres. Ces insectes s'y précipitent en foule & se brûlent.

2. En mettant des rapures de Tanneur, l'épaisseur de deux ou trois doigts, sur une planche d'asperges avant l'hiver, & répandant du sable par-dessus, on peut être assuré d'avoir des asperges très-précoces & d'une très-bonne qualité.

3. L'œillet Indien ou fleur de Tunis, *flos Africanus*, est sans contredit une des fleurs étrangeres qui ornent le mieux un jardin: mais sa mauvaise odeur rebute. Un Fleuriste de Coburg a trouvé le moyen de la lui ôter, en faisant tremper la graine pendant deux ou trois jours dans de l'eau de rose mêlée avec un peu de musc pulvérisé. La semence séchée après cette préparation, on la met en terre, & la fleur qui en provient a beaucoup moins d'odeur. La semence tirée de cette fleur, & préparée de la même façon, l'année suivante, conserve l'odeur de rose & de musc. A la troisième année, cette odeur reste inhérente à l'œillet.

La graine de plusieurs autres fleurs ne pourroit-elle pas prendre, par de semblables préparations, des odeurs plus agréables?

De semblables expériences ne pourroient-elles pas être tentées sur des légumes, des herbes, des racines? Ne pourroit-on pas même détruire, par ce moyen, les mauvaises qualités de quelques especes?

IV.

Remede pour l'enflure des bêtes à cornes.

L'enflure des bêtes à cornes, causée par l'humidité du trefle dont elles se sont nourries, n'est pas toujours guérie par le jet de quelques sceaux d'eau sur le corps de l'animal, quoique cette méthode réussisse quelquefois. Le meilleur remede pour cette espece d'enflure, est d'administrer sur le champ aux bœufs un ou deux lavemens carminatifs, composés de trois onces de racines de guimauve, d'une demi poignée de somnités de camomilles, de pareille quantité de mélilot, d'une once de semence de carvis, & d'autant de semence d'anet. On fait bouillir le tout dans cinq livres d'eau commune, jusqu'à diminution d'un tiers; on coule ensuite, & dans la colature, on délaye trois onces de miel commun. Quand ces lavemens ne suffisent pas, on est assuré de détruire l'enflure & de sauver la bête, avec une demi-once de nitre purifié que l'on fait fondre dans quatre onces d'eau-de-vie, en donnant ce breuvage à l'animal.

L'expérience confirme chaque jour l'efficacité de ce remede.

V.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend le 2 Février 1771.

Le Dunkerk, Capitaine Valton, allant à Dunkerque.

Le 11.

Le London-Merchant, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Milford, le 28 Janvier.

L'America, Capitaine Park, allant à Dieppe.

De Portsmouth le 11 Février.

Le Sandwich, Capitaine Curlett, allant à Dunkerque.

Le Peggy, Capitaine Brown, venant de Berwick & allant à Bordeaux avec un chargement de charbon, a perdu le 26 Janvier son gouvernail & a été jetté sur la côte de Flandre où il a péri; l'équipage e été sauvé par un bâtiment de Pêcheur, & conduit à Ostende.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Gravesend le 3 Février 1771.

Le Kent, Capitaine Wood, venant de Dunkerque.

Le Polly, Capitaine Lemessurier, venant de Toulon.

A Hull le 11.

Le Susannah, Capitaine Gunhoure, venant de Bordeaux.

A Dublin le 25 Janvier.

Le Richard, Capitaine Roche, venant de Bordeaux.

A Cork le 23.

Le Bourdeaux-Yacht, Capitaine Bible, venant de Bordeaux.

Le 25.

Le Bachus, Capitaine Barrett, venant de Bordeaux.

A Luiseruk.

Le Venus, Capitaine Carr, venant de Bordeaux.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 8 Janvier 1771; sçavoir, Nansouques brodées de 7 & demie à 8 aunes sur idem.

20 N I A M X à 65 livres 11 s.
21 idem à 72 livres 11 s.
Dito de 8 & demie à 9 aun. sur 11 douze à 15 seize.
30 N I A M X E à 60 liv.
31 N I A M X de 74 liv. à 75 liv. 1 s.
32 idem de 90 liv. 15 s. à 91 liv.
33 idem à 100 liv.
Doreas de Daka brodés de 7 & demie à 8 aunes sur 5 six.
C D M D X à 80 liv. 15 s.
Dito idem de 8 aun. sur 7 huit à 11 douze.
29 D M D X E à 50 liv.
30 D M D X à 60 liv.
31 idem de 70 liv. à 71 liv. 10 s.
Dito idem à grands carreaux brodés à bouquets de 8 aun. sur 7 huit à 11 douze.
3 D G C B X à 97 liv. 5 s.
Dito brodés domès chicon de 8 aunes sur 5 six.
3 D C H X à 97 liv. 5 s.
Jamdanis de 8 aun. & demie sur près de 3 quarts.
31 I B T X à 60 liv.
32 idem à 80 liv.
33 idem à 94 liv.
Stinquerques fil d'Organdis à barres rouges & barres bleues de 16 à la piece sur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M F O 3 quarts à 38 liv. 5 s.
c Birampouris de 4 aun. & demie sur 5 six.
B P à 60 liv.
Chites de Kareikal assorties de 3 aunes 1 quart sur près d'une aune.
1 C H K de 18 liv. 6 s. à 20 liv. 5 s.
Dito idem de 4 aun. & demie sur près de 7 huit.
2 idem de 24 liv. 7 s. à 24 liv. 11 s.
Chittes de Madrass de 3 aunes 1 quart sur 7 huit.
1 C M à 21 liv. 7 s.
Dito idem de 3 aun. & dem. sur 11 douze.
2 C M de 32 liv. 5 s. à 33 liv. 5 s.
Etoffes riches Benarés cramoisies à bouquets d'or.
1 E R B à 115 liv. 4 s.
Dito fond argent & fleurs cramoisies.
2 idem à 240 liv.
3 idem à 254 liv.
4 idem à 326 liv.
Dito Argent.
5 idem à 326 liv.
Dito Or.
6 idem à 271 livres.

Prix du grain à Londres, le 11 Février 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	37 à 43
De Drêche	27 à 34
De Seigle	28 à 29
D'Orge	22 à 26 6
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'est sur le pied de 27 ℔ 12 ß 10 d. de France le septier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l., 26 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols; l'orge, de 15 l., 15 l. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Février 1771, au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20 liv. 10 s., 22 à 23 liv. 10 s. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 23 Février 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Février 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	715	5	marc.
Du Mexique à . . .	709	5	marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	713	15	marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	82	15	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à . . .	48 17 5 à 48		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Février 1771.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Rois*, ...	½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1050 1100 1090 (1100	1120 25 30. .	1130 20 . . .
Emprunt Oct. .	230 35 . . .	250 260 . . .	250 260 . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	64 ½ 66 65 ½ .	65 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420 5e 385 90	5e 390 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 20 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 21. *Messieurs*		Du Vendredi 22. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	A.	S. Janvier, six d. mois 1770.	A.	Lempereur, six d. mois 1770.	A.
Daubonne, *id.*	A.	Cadeau, *idem.*	A.	Issaly, *idem.*	A.
Lallement l'. *id.*	A.	Rouillard, *idem.*	A.	Pannelier, *idem.*	D.
Lebrun, *idem.*	A.	Courmont, *idem.*	A.	Deschamps, six p. mois.	M.
Boucard, *idem.*	A.	Sainte-Luce, *id.*	B.	.....	
Roytier, *idem.*	C.	Deschapelles, *id.*	C.	.....	
Despeignes, *idem.*	C.	Delauge, *idem.*	C.	.....	
Boutet, *idem.*	C.	Drouet, *idem.*	F.	.....	
Desplaces, *idem.*	E.	Nau, *idem.*	J.	.....	
Meulan, *idem.*	E.	Bouron, *idem.*	L.	.....	
Lallement j. *idem.*	L.	Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
Radix fils, 6 p. m.	P.	Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Gautier, *idem.*	R.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Février.*

LES droits d'entrée ſur le lin & le chanvre dans ce Royaume & celui de Norwege viennent d'être augmentés. Le lin payera par chaque ſchifpfund 2 rixdales 32 ſchillings, & le chanvre 1 rixd. 18 ſchillings.

Il ne paſſe preſque pas de vaiſſeaux par le détroit. Nous avons appris que le *Barbana Hendrina*, Capitaine G. Jockes de Chriſtianſund, allant à Barcelonne, a échoué près de Niego, & qu'on a eu bien de la peine à en ſauver l'équipage. L'*Apperene*, vaiſſeau Anglois, Capitaine Buske, allant de Stockolm à Liſbonne, a auſſi échoué à trois milles de Halmſtrand; on n'en a preſque rien ſauvé.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 10 Février.*

Malgré la rigueur de la ſaiſon, on a eſſuyé, le mois dernier & le préſent mois, divers orages accompagnés de tonnerre, dans ces Provinces ſeptentrionales de l'Allemagne, où ils ſont très-rares même en été.

De Ratisbonne, *le 11 Février.*

S. A. S. l'Electeur de Baviere a fait frapper à Munich de petites pieces de cuivre où l'on voit d'un côté l'*œil de la Providence*, avec cette deviſe, *la nourriture des Pauvres;* & de l'autre, *bon pour un jour* (ou *deux*, *trois*, *quatre*). Un Eccléſiaſtique en fait tous les jours à Munich la diſtribution aux Pauvres qu'à la fin la charité & la bienfaiſance ſont obligées de nourrir. Ceux qui les ont reçues ſont nourris ce jour-là (& les autres jours qui ſeroient marqués ſur les pieces) à l'Hôpital de S. Joſeph, en rendant ces marques dont la diſtribution ſe renouvelle le lendemain.

De Hanovre, *le 14 Février.*

L'humanité ſouffrante a trouvé ici de puiſſans ſecours dans le zele des Miniſtres, des Magiſtrats, du Clergé, des Citoyens riches. De leurs charités, on a acheté du bled que l'on moud aux dépens de ces Bienfaiteurs, & dont, on fait du pain à proportion du nombre des vrais Pauvres auxquels on donne des billets pour en recevoir.

De Brunswick, *le 14 Février.*

La Loterie qui ſe tire, ſous la protection du Souverain, au profit de la Maiſon des Orphelins de cette Ville, vient d'être arrangée ſur un nouveau plan par lequel la Maiſon eſt déchargée des frais qui ordinairement en abſorbent le profit le plus net en faveur des Entrepreneurs, Directeurs, &c. Ces fauſſes dépenſes nourriſſent & enrichiſſent même en Allemagne une quantité pro-

digieuse d'hommes inutiles, attendu qu'il n'y a presque point de lieu un peu notable qui n'ait sa Loterie, & que dans les Villes d'un certain ordre, il s'en trouve même deux & trois. Rien n'y est si commun, si ce n'est les almanachs.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Caen, *le 21 Février.*

L'Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville, dans sa Séance publique tenue le mois dernier, annonça qu'aucun des Auteurs qui avoient concouru pour le Prix de 1770, n'étant entré dans ses vues, elle proposoit, pour le Prix de 1771, le même sujet, à sçavoir : *Quelle est la différence du caractere national de la France sous le regne de Louis XIV & de Louis XV, & quelles en sont les conséquences ?*

L'Histoire du développement de l'esprit philosophique, de ses progrès, de ses avantages, & des découvertes qu'il a occasionnées sous l'un & l'autre regnes, peindra bien mieux le vrai caractere de la France que celle des abus de l'un & de l'autre.

L'Agriculture, par exemple, peut fournir un objet de comparaison des plus intéressans ; & il paroît que l'exposition des idées, des sentimens, des recherches, des institutions, des établissemens, des découvertes, des loix relatives à cet Art primitif sous les deux regnes, seroit conforme au vœu de cette Société, à en juger par le zele avec lequel ses Membres en recommandent, en encouragent, en exaltent à l'envi dans leurs discours, la pratique, les progrès, l'importance. C'est dans cet esprit que M. Lepage, en parlant des moyens de prévenir les crimes, après avoir remarqué que Louis XIV en encourageant le commerce, ouvrit une branche de travaux bien capables d'éteindre l'oisiveté & de prévenir l'indigence, & qu'en protégeant les Sciences & les Arts, il multiplia les instructions qui sont la source de l'éducation & des bons exemples, observa que sous le Successeur Bien-Aimé de ce Prince, l'esprit philosophique s'est perfectionné ; que l'Agriculture, le premier des Arts, celui qui procure la masse des travaux les plus utiles par les richesses qu'il fait naître, est honorée & protégée ; qu'elle seule peut garantir une grande Nation des fléaux de l'indigence, &c. Ainsi M. l'Abbé le Moigne, dans un discours sur les inconvéniens des lettres qui *presque toujours exposent aux persécutions les plus révoltantes ceux qui les cultivent*, a loué *la Science économique* comme *l'ame de l'Agriculture & du Commerce, qui par le flux & le reflux des biens & des commodités de la vie qui doivent voler à la voix du besoin & du plaisir, lorsque l'échange en est libre, tend à multiplier les richesses & à procurer le plus grand bonheur possible ;* & il s'est plaint de ce qu'elle ne *garantit pas des reproches les plus amers, ceux qui aiment assez leurs pareils, pour leur démontrer les avantages de cette Science.*

Le Prix de la valeur de 300 liv. dû à la générosité de M. de Fontette, Intendant & Vice-Protecteur de l'Academie, sera distribué le 5 Décembre prochain. Les ouvrages seront remis francs de port, avant le 1 Novembre à M. Rouxelin, Secretaire de l'Académie, ou à M. Leroy, son Imprimeur.

De Dijon, *le 23 Février.*

La Déclaration du Roi du 27 Décembre dernier, concernant le commerce des grains, a été enregistrée au Parlement avec les modifications suivantes.

Sous le bon vouloir de Sa Majesté, déclare la Cour qu'elle entend être compris dans la prohibition de s'immiscer dans le commerce des grains & farines, portée en l'art. IV, & sous les peines y prononcées, même les Officiers des Seigneurs, exerçans la police dans les Villes, Bourgs & lieux où il y a Marchés de grains établis ; comme aussi tous Receveurs & Dépositaires de deniers publics par eux perçus ou consignés en leurs mains.

Que l'interdiction faite en l'article V dudit commerce à tous Fermiers & Laboureurs, en ce qui est des Fermiers, n'est entendu que de ceux qui labourent terres d'autrui à titre de fermage, & non des Fermiers, cultivant par mains d'autrui, qui, commerçant en grains, se seront conformés aux dispositions des art. I & II de la présente Déclaration.

Que la prohibition faite par ledit arti-

cle V aux Meûniers, dudit commerce, pour la vente, ne s'entend que des grains dont ils auroient fait achat, lequel leur demeure expressément défendu au-delà de leur consommation, & non des grains & farines par eux perçus en leurs moulins pour rétribution & salaire de mouture des grains y apportés.

N'entend pareillement être interdit par l'article VI aux Propriétaires & à leurs Fermiers qui, par leurs mains ou par fermages, perçoivent le revenu de leurs fonds en nature même & en grains, la faculté de vendre en leur domicile & sur leurs greniers, le produit de leur récolte.

Demeurent pareillement exceptées de la prohibition portée en l'article VII d'acheter en verd, sur pied, & avant la récolte, les ventes qui en seroient ordonnées ou permises par autorité de Justice.

D'AMIENS, *le 25 Février.*

Le Marché de Crépy en Valois est un de ceux de ces Provinces où le grain est le plus cher : le prix en revient à 11 l. le quintal, poids de marc. Celui d'Hesdin est un de ceux où il est à meilleur marché ; le prix en revient à 8 liv. le quintal, même poids. Ainsi en prenant le terme moyen, les grains sont en général à un prix modéré ; nulle part ils ne sont à un prix excessif.

Les denrées de commerce se soutiennent à Dunkerque au prix où elles étoient il y a un mois. Les fruits de Carême y sont chers & rares.

Il y a quelque tems que les Maire & Echevins de la ville de Saint-Omer rendirent une Sentence pour défendre aux Meûniers d'exiger leurs salaires en grains, leur ordonner de se contenter de dix sous par rasiere, leur enjoindre d'avoir des balances & poids pour peser les grains & la farine, & leur défendre de faire la profession de Boulanger, & même d'avoir des fours, ainsi que de *nourrir des porcs, pigeons ou poulets d'Inde*, à peine d'amende. Quoiqu'il soit naturellement aussi libre aux Meûniers qu'aux autres d'avoir, ainsi que de manger des porcs, des pigeons & des poulets d'Inde, la Police a cru devoir prévenir les dégâts & les délits que ces animaux pourroient commettre, comme les poules & les rats, malgré la réparation que les Meûniers en feroient aux Particuliers en leur rendant le juste poids de leurs grains & farine. On se souvient qu'autrefois, dans ces Provinces, les animaux malfaiteurs furent quelquefois eux-mêmes condamnés à la mort, & exécutés avec toutes les formalités de la Justice.

DE LYON, *le 28 Février.*

La Société Royale de cette Ville propose le Prix d'une médaille d'or de 300 liv. au meilleur Mémoire sur la question suivante :

Les greniers sont ils avantageux pour une grande Ville, & dans le cas de l'affirmative, quels seroient les moyens préferables & les moins dispendieux pour assurer constamment les grains nécessaires à la subsistance des Habitans ?

Ce Prix, dont on est redevable à M. de Flesselle, Intendant de la Généralité, doit être adjugé dans le courant du mois de Mars 1772. On exige que les ouvrages destinés à concourir, se trouvent accompagnés d'un billet cacheté, contenant le nom, les qualités, avec la demeure de l'Auteur ; & qu'avant le premier Janvier, ils soient remis, francs de port, *à M. Noyel de Belleroche, Secretaire Perpétuel de la Société, rue Neuve de la Charité.*

DE PARIS, *le 28 Février.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 28 de ce mois ; le gros Lot de 18000 l. est échu au n°. 613255 ; & le 2e. de 6000 l. est échu au n°. 599336.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Exposition du projet pour la destruction générale des Loups ; par M. Ducarne de Blangy.

Pour bien éclaircir les détails du projet que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Contrôleur Général, relativement à la destruction des loups dans tout le Royaume, il est à propos d'observer que M. de l'Isle de Moncel, Capitaine d'Artillerie, encouragé

par le Gouvernement & par un grand Prince qui l'honore de ſon eſtime (Monſeigneur le Prince de Condé), a fait différentes épreuves pour parvenir à ce but. Elles ſont expoſées dans un excellent Ouvrage qui ne ſçauroit être trop lu de ceux qui s'occupent de cet objet.

M. de Moncel s'arrête principalement ſur deux méthodes ; la premiere, c'eſt l'empoiſonnement des bêtes mortes ; la ſeconde, la conſtruction de louvieres ou foſſes à loup. Rien de mieux imaginé que ces deux méthodes, celle des louvieres ſur-tout : elle eſt regardée comme infaillible, lorſqu'on parvient à y attirer les loups ; ce que l'Auteur fait par des traînées de morceaux de bêtes mortes grillées & graiſſées de l'appas propre à cet objet.

Ce moyen eſt sûr, à la vérité, mais embarraſſant & diſpendieux. Les drogues qui entrent dans la compoſition de l'appas ſont cheres. Il faut de plus que preſque tous les jours un homme aille, la nuit, & quelquefois par de mauvais tems, à un bon quart de lieue de la louviere, travailler pendant deux ou trois heures à faire les traînées, & en tenant à la main une perche au bout de laquelle l'appas eſt attaché.

J'ai cherché à éviter cet inconvénient, capable de dégoûter de cette méthode d'ailleurs excellente les perſonnes, & ſur-tout les jeunes Seigneurs qui pourroient ſe faire de cet objet un amuſement auſſi noble qu'utile, comme l'expérience l'a prouvé, malgré le ſuccès de quelques tentatives. La dépenſe rebute encore moins que la difficulté de trouver des gens qui veuillent & ſçachent faire les traînées, leſquelles demandent beaucoup d'attention.

Jaloux de faire réuſſir & adopter cette méthode, j'ai imaginé un moyen auſſi sûr que facile d'attirer les loups. C'eſt de placer les bêtes à cornes, chevaux, & d'autres bêtes qui meurent ou dont on veut ſe défaire, à une certaine diſtance de la foſſe, l'été, tems où ces animaux carnaciers ſont moins affamés, afin qu'ils ne reconnoiſſent pas le piege, pour en ſuite en rapprocher les bêtes mortes, à 20 ou 30 pas, lorſqu'on aura reconnu l'approche des loups ou renards, &c.

Depuis la fin de Mars juſques vers la fin d'Octobre, la louviere ſeroit couverte de fagots, d'épines, &c. ſoutenus ſur deux ou trois mauvaiſes perches, & de plus environnée d'autres perches attachées à des pieux enfoncés verticalement en terre, barriere ſuffiſante pour empêcher les chevaux & les beſtiaux d'en approcher de trop près.

Quinze jours ou trois ſemaines avant le tems où l'on prévoit que les loups commenceront à avoir faim, c'eſt-à-dire, le 5, le 6 Octobre, ou plus tard, pour les accoutumer à voir ſans méfiance la paille ou les feuilles, ou la mouſſe dont la louviere eſt couverte, quand elle eſt tendue, la canne poſée au milieu, on met de cette paille ou de ces feuilles, en deux ou trois endroits, autour des morceaux de bêtes mortes, & en forme ronde comme la louviere. Il faut toujours, de quelque maniere, accoutumer les loups à la vue de la paille.

Je ſuppoſe qu'on ſçait, ſuivant les inſtructions de M. de Moncel, comment il faut tendre la louviere & y placer la canne ou l'oie. Je paſſe aux moyens de reconnoître ſi les loups ſont venus au carnage, ce qui aſſure qu'ils y reviendront bientôt.

On répandra autour des bêtes mortes des cendres, même de celles de leſſive ſéchées, ou du ſable. Les pas des loups s'y imprimeront. Il eſt facile de les diſtinguer de ceux de tout autre animal. Aucun Chaſſeur ne s'y méprend.

Dès que les loups y ſont venus, le Tendeur eſt preſqu'aſſuré de les prendre dans les quatre ou cinq jours ſuivans, & de ne point faire de corvée.

Un grand avantage de ma méthode, c'eſt de ne tendre preſque jamais la louviere envain ; car on ne la tend que quand on a reconnu l'approche des loups ; & ainſi le Tendeur n'a qu'à aller le matin voir les bêtes mortes pour s'en aſſurer. Au lieu que les traînées ſont ſouvent faites en pure perte, ſoit parce que les loups ne paſſent pas auprès, ſoit parce que l'air, les exhalaiſons de la terre les empêchent de les ſentir ou de les ſuivre : ce qui n'arrive que trop ſouvent.

Il faut avoir l'attention de ne pas laiſſer ailleurs d'autre carnage. Par-là, n'y eût-il qu'un loup dans les environs, il faudra que, preſſé par la faim, il vienne, un jour ou l'autre, au carnage des louvieres : car la *faim*, comme on dit, *chaſſe le loup hors du bois*, proverbe qui a d'autant plus trait à

notre méthode que, comme l'observe M. Valmont de Bomare, dans son Dictionnaire, c'est une erreur de croire, qu'au défaut de carnage, le loup se nourrisse d'argille. Ainsi quand on ne laissera pas d'autre pâture ailleurs, le loup sera forcé de venir à la louviere. Sans cette précaution absolument indispensable, notre méthode n'auroit aucun avantage considérable sur les autres.

Cette observation prouve que le premier Auteur du projet des louvieres n'a pu fournir des épreuves suffisantes pour démontrer la possibilité de remplir entiérement son objet, puisque cette condition lui a échappée, & que sans elle, la méthode est évidemment insuffisante.

Pour tenter cette épreuve, quoique d'une maniere imparfaite, on pourroit faire construire des louvieres en cinq ou six endroits différens & renfermés dans un espace de 2 ou 3 lieues; ordonner qu'on y conduisit toutes les bêtes mortes, sans en laisser une seule ailleurs; avoir, pour chaque endroit, un homme qu'on auroit instruit à tendre la louviere; & enfin veiller à ce que chacun d'eux remplit sa tâche avec soin. Je suis persuadé que par cet essai imparfait, bientôt il ne resteroit pas dans le canton la 12e. partie des loups qui s'y trouvoient. Qu'on tente cette épreuve, par exemple, dans le canton de la Normandie où des loups ont depuis peu, dit-on, attaqué quelques personnes, j'ose répondre de la réussite.

Je dois ajouter ici une observation sur la façon de couvrir la louviere. M. de Moncel propose d'arranger sur l'ouverture de petites baguettes de bois sec & cassant, en maniere de roue de voiture, & de jetter pardessus de la paille en assez grande quantité pour qu'il n'y reste aucun jour du moins considérable.

La méthode est bonne, mais je crois qu'une bascule, un balancier vaudroit mieux. Cette bascule est une porte de bois dur posée sur l'ouverture de la louviere, dont elle ferme toute l'entrée, & tournant avec facilité sur son axe. L'avantage de ce moyen sur l'autre consiste sur-tout en ce que les loups ou renards qui approchent de la louviere peuvent s'y prendre l'un après l'autre jusqu'à six, parce qu'à mesure qu'ils tombent dans la fosse, la bascule se rétablit dans son état naturel. M. de Moncel assure qu'il a trouvé dans une louviere, jusqu'à 3 ou 4 loups ensemble. Il est clair qu'avec la bascule on peut se promettre d'en prendre plus facilement un plus grand nombre: car, dans le premier cas, il faut qu'ils se soient jettés tous à la fois sur la proie vivante, ou qu'une faim extraordinaire ait empêché les derniers de prendre garde à l'ouverture considérable faite par le premier qui est tombé dans le piege.

La bascule a l'avantage encore qu'on peut y attacher avec de petites broches de bois (car il faut éviter l'usage du fer) de petites branches garnies de leurs feuilles séches, placées assez près les unes des autres, pour que leur feuillage recouvre la bascule. Ces branches bien arrangées & attachées aux planches, y restent toujours & épargnent la dépense de quelques bottes de paille qu'on seroit quelquefois obligé de renouveller. D'ailleurs le loup accoutumé à en voir par tout, en prend moins de méfiance, d'autant plus que leur couleur affecte moins. On peut substituer la mousse aux feuillages.

Il faut porter son attention sur tout. Il ne seroit pas impossible qu'un cheval ou une autre bête allât, de jour, se jetter étourdiment dans la louviere. Pour prévenir cet accident, il suffit d'avoir deux pieces de bois en forme de doubleaux de deux ou trois pouces en quarré, qu'au moyen de deux ouvertures pratiquées dans la muraille aux deux côtés opposés de l'ouverture de la louviere, on enfonce dans l'épaisseur même de la muraille, & qu'on retire à volonté, pour faire servir de point d'appui à la bascule, quand la louviere n'est pas tendue. La personne chargée de la tendre n'aura qu'à tirer ces deux pieces l'une après l'autre tous les matins, quand elle ira la détendre, & les repousser le soir dans la muraille, quand elle voudra la tendre. Il est facile de trouver d'autres expédiens.

Cet inconvénient est le seul qui m'ait été objecté jusqu'ici dans un Papier public (les Affiches de Province, n°. 47 ou 48 de l'année derniere). J'ai cru devoir donner, quelque petit qu'il soit, le moyen de le prévenir, pour que cette méthode aussi simple & facile que peu dispendieuse ne souffre pas la plus légere opposition.

J'oubliois d'observer, avec M. de Moncel, que la louviere, ou au moins le fond, devant être toujours sec, pour que la chose soit ainsi en tout tems & tout terrein, il

faut y faire faire un effor de 40 à 45 pieds de longueur, lequel étant à fleur du fond de la louviere, procure, en toute saison, l'écoulement des eaux. A cet effet, on choisira pour l'emplacement de la louviere un endroit placé à 30, 40 ou 45 pas d'une pente de monticule, ce qui facilitera l'écoulement. C'est ainsi que j'en ai usé pour ma louviere; elle est placée au bout d'une plaine à 45 pas de la descente.

Comme je finissois ce Mémoire, on m'a fait observer qu'outre la destruction des loups, cette méthode procureroit l'observation utile du Réglement de Police assez négligé, qui ordonne que les bêtes mortes soient conduites à la voirie commune. Ainsi ce projet, sans être en aucune maniere nuisible au Public, contribueroit encore au maintien du bon ordre & de la santé des Citoyens.

La bonté de ce projet est si sensible qu'il paroîtroit inutile d'en recommander l'exécution, si l'on ne connoissoit pas la nécessité de rappeller sans cesse aux hommes leurs vrais intérêts. L'on objectera peut-être encore qu'il pourra toujours descendre des loups des Alpes & des Pyrénées; cela est vrai, mais ce n'est pas là dire que les loups qui sont dans le Royaume ne doivent pas être détruits, & que les loups étrangers ne pussent pas, en passant dans le Royaume, tomber dans les louvieres. On pourra dire aussi que les cendres ou le sable placés autour des bêtes mortes, pour qu'on reconnoisse l'approche du loup à l'impression de ses pas, ne suffiront pas toujours, parce que la pluie, les vents, & autres causes, en effaceront aisément les traces. Il est vrai qu'une matiere qui auroit plus de consistance avec une égale flexibilité, conserveroit mieux ces empreintes; Il ne sera peut-être pas difficile de la trouver. On pourroit craindre encore qu'en ne laissant d'autre pâture aux loups que les bêtes voisines de la louviere, on n'en affamât un grand nombre, ce qui pourroit devenir dangereux pour les hommes mêmes: mais la multiplication des louvieres, leur situation dans les lieux les plus apparens, les plus exposés aux vents, les plus fréquentés par les loups, & autres précautions semblables pareroient à cet inconvénient.

M. Ducarne de Blangy a trop profondément réfléchi sur son objet, pour ne pas dissiper tous les doutes que l'on pourroit former, & remédier à tous les inconvéniens que l'on pourroit prévoir. Les circonstances l'avoient empêché, l'année derniere, de tendre sa louviere. Il a repris son dessein, cet hiver, & le succès a surpassé toute attente, comme nous l'avons annoncé, quoique toutes les conditions n'en aient pas été remplies. Le Gouvernement, qui a tant à cœur cet objet d'utilité publique, a encouragé son zele, en lui promettant un juste dédommagement pour les frais dans lesquels ses recherches & ses épreuves l'entraînent. Mais la récompense la plus douce pour ce bon Patriote, ce seroit de voir la pleine exécution de son projet dans tout le Royaume, & de jouir du fruit de ses travaux dans le bien qu'il auroit fait à sa Patrie. Il partagera volontiers cette gloire avec M. de Moncel qui a ouvert la voie, & acquis les premiers droits à la reconnoissance publique.

II.

Verd de Brunswich.

La découverte encore récente de cette nouvelle espece de couleur verte, n'est pas aussi connue qu'elle mérite de l'être. Ce verd est, pour la durée & pour la beauté, supérieur au verdet ou verd-de-gris. On l'emploie très-avantageusement à peindre des espaliers, des roues de carosse, des barreaux de fer, &c. & sur-tout ce qui est exposé à l'air & à la pluie. Non-seulement cette exposition ne détruit pas la couleur; mais même elle lui donne du lustre, à mesure qu'elle vieillit.

Il est à remarquer qu'en France, pour fabriquer le verdet, on ne se sert guères que du cuivre de Hambourg, parce qu'il rend le plus de verd-de-gris. On est donc obligé d'en tirer la matiere du dehors. On a tenté d'en tirer du cuivre de Suisse; mais la qualité en étant moins fine, Hambourg a conservé la préférence pour l'approvisionnement de nos Fabriques. Il y a dans le Lyonnois, le Béarn, &c. des mines de cuivre d'une qualité aussi bonne que celui de Hambourg; mais il paroît que le trop haut prix de ce cuivre de notre crû a été un obstacle à sa consommation en verd-de-gris.

III.

Lunette Microscopique.

Cette lunette, qui est achromatique, est

de la forme & du volume d'une lunette d'Opéra ordinaire. Elle est d'un très-bon service soit au spectacle, soit à la campagne. Elle contient un petit microscope auquel on peut adapter un insecte même vivant, sans que ce méchanisme nuise à l'effet de la lunette. Il faut être prévenu qu'il y a un microscope, pour le sçavoir. On trouve ces microscopes à Paris, chez Louvel, Opticien, cloître S. Benoit. Le même Artiste distribue un avis utile aux personnes qui font usage de conserves ou de lunettes.

I V.

Lettre de M. Read, Docteur en Médecine, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz, à MM. les Auteurs de la Gazette du Commerce, &c. sur l'Ergot.

MESSIEURS,

Témoin des effets terribles du seigle ergoté, j'ai fait les recherches les plus exactes sur la nature de ce grain vicieux, & sur les moyens de le détruire. Je n'ai trouvé d'autre ressource pour prévenir les accidens qu'il a occasionnés, que dans le crible cylindrique dont j'ai parlé dans le Journal de Décembre 1765, & dans la vigilance de la Police à empêcher que les Meuniers n'emploient le grain qui ne seroit point purgé de cette substance vénéneuse.

Vous annoncez dans votre Gazette du 19 Février un moyen pratiqué avec succès dans le Brandebourg. *Ce moyen*, vous a-t-on dit, *consiste à laisser sécher les grains en gerbes dans la grange. La matiere noire renfermée dans l'ergot se pulvérise; & lorsque l'on bat le grain, cette poussiere malfaisante se dissipe, par le moyen du van.* Il est fâcheux, pour le bien de l'humanité, que l'espérance de la délivrer d'un pareil fléau soit aussi mal fondée;

1°. Il n'y a point de matiere noire renfermée dans l'ergot; ce grain ne présente cette couleur qu'à sa superficie; l'intérieur est blanc.

2°. La poussiere noire que l'on croit malfaisante, n'est qu'une matiere charbonneuse sans activité, & dont la dissipation ne diminueroit aucunement la qualité nuisible de l'ergot.

3°. Je conserve depuis six ans des ergots qui ne se sont point pulvérisés. Ceux qui ont souffert cette décomposition renfermoient des insectes qui s'en sont nourris. J'ai mis dans différens gobelets des épis de seigle ergoté, je n'ai vu de destruction d'ergot que dans ceux où je trouvois des papillons, les autres sont restés dans leur intégrité depuis six ans.

Il seroit plus essentiel d'empêcher la production de l'ergot que de le détruire, quand il est formé. Quoique dans l'opinion où je suis que cette maladie n'est occasionnée que par la piqûre d'un insecte, il paroisse impossible de s'opposer à la génération de cette monstruosité, j'espere néanmoins que les moyens que je propose dans un Ouvrage qui va paroître, seront suivis d'un bon succès.

J'ai l'honneur d'être, &c.

V.

Arrivée & départ de Vaisseaux, &c. à la Rochelle.

Du 6 Janvier 1771, au 16 Février suivant, il est entré dans ce Port 28 barques ou navires François, venant de divers Ports de France, chargés de beurre, savon, planches, vin, sardines, harengs, morues, huile, toile, quincaillerie, azur, amidon, suif, goudron, sucre, pelles, verre à vitre, &c. 4 Hollandois, chargés de fromage, &c.

Il est sorti de ce Port, dans le même espace de tems, 8 barques ou navires François, allant en divers Ports de France, chargés de sucre, sel & eau-de-vie; 1 Hollandois, chargé de sucre, indigo, eau-de-vie & café.

Les navires le *Robuste*, du port de 300 tonneaux, & la *Julie*, du port de 150, sont en charge dans ce Port; le premier pour Saint-Domingue, & le second pour Miquelon.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 23 Février 1771, au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 10 sols, 26 à 30 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève. Le seigle, de 18 liv., 18 liv. 10 s. à 19 liv. 10 sols; l'orge, de 15 liv., 15 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Février 1771, au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 liv. 10 s., 21 à 23 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 1 & 2 Mars 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mars 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	714		*marc.*
Ducats à	97	15	*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	*marc.*
Piastres à	49	2	6 *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 2 Mars 1771.*

Amsterdam	54	7	8e.
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	
Cadix	15	3	
Livourne	97	¼ à ½	
Gênes	95	¼	
Lyon, *Rois*, ...	3	8e. p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 1 Mars.*	*Samedi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1115 17½ 20 22½ (25 27½ 30	1140 32½ 30 27½	1125 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	250 45 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	48	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	64½ 65 . . .	65	64½ 65 . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420 5e 385 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 27 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 28. *Messieurs*		Du Vendredi 1er. Mars *Messieurs*	
Radix fils, six premiers mois 1770.	P.	Boutray, six dern. mois 1770.	A.	Deschamps, six p. mois 1770.	M.
Boutet, six dern. mois.	C.	Courmont, *idem.*	C.	Maupassant, *idem.*	M.
Despeignes, *idem.*	C.	Deschapelles, *id.*	E.	Barois, six d. mois.	B.
Desplaces, *idem.*	F.	Delagarde, *idem.*	Z.	Delacharmotte, *id.*	C.
Gautier, *idem.*	A.	Delauge, *idem.*	C.	Fauveau, *idem.*	A.
Lallement l'. *idem.*	D.	Bouron, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	B.
Lallement j. *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	C.	Issally, *idem.*	A.
Lebrun, *idem.*	C.	.....		Lempereur, *idem.*	A.
Meulan, *idem.*	E.	.....		Montal, *idem.*	C.
Radix pere, *idem.*	A.	.....		Nau, *idem.*	A.
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		Pannelier, *idem.*	F.
.....		.....		Pincemaille, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 30 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Mars.*

SA MAJESTÉ I. & R. a destiné une médaille d'or de 36 ducats pour l'Auteur qui, au jugement de la Société Economique de cette Ville, aura répondu de la maniere la plus satisfaisante à cette question : *Quelle est la meilleure espece de bois pour faire du charbon à l'usage des grandes Forges où l'on travaille les métaux, & quelle propriété doit avoir le bois le plus propre à cet usage ?*

Le Baron de Croesel, Conseiller d'Etat & de la Chancellerie de Bohême, est parti pour aller, dans ce Royaume, faire la recherche des grains, que quelques personnes, à ce qu'on croit, ont cachés jusques dans des souterreins. Si ce soupçon est fondé, la liberté de la circulation rétablie dans tous les Etats Héréditaires suffiroit seule pour détruire leurs espérances, en faisant baisser les prix. L'Empire tout entier seroit bientôt à l'abri de cet inconvénient & de la disette, si l'Envoyé Directorial d'Autriche, à la Diete de Ratisbonne, obtenoit, comme il l'a proposé, de tous les Membres de l'Empire, que chaque Prince levât chez lui les prohibitions qui favorisent les mauvaises manœuvres, & si l'abondance de certains Etats pouvoit se répandre librement & sans risques dans les autres Provinces de l'Allemagne.

S. M. I. & R. travaille sans relâche à faciliter l'exécution des Réglemens qu'elle a publiés concernant l'éducation de la jeunesse.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 27 Février.*

Le premier des Edits suivans vient d'être mis au jour par la voie de l'impression, le second est de la même date (a).

(a) *Une Correspondance nouvelle que nous venons d'établir en Portugal nous promet les avis les plus intéressans pour le commerce. Outre les différentes opérations au Gouvernement, souvent trop tard connues dans les autres pays, ce qui occasionne des pertes considérables à leurs Négocians, on nous annonce des notes exactes des prix des cuirs, coton, sucres, vins, laines, riz, grains, ainsi que de la farine de Philadelphie dont il se fait depuis trois ans à Lisbonne une consommation immense, &c. On nous donnera également le cours des Changes. Notre empressement à étendre, autant qu'il est possible, l'utilité de cette Gazette, sera secondé dans ce Royaume par le Correspondant le plus zélé, le plus éclairé & le plus à portée de nous faire connoître l'état de l'Agriculture, du Commerce, &c. On sçait combien l'extension de notre commerce dans ce pays excite l'envie d'une Nation ci-devant tant privilegiée : c'en est assez pour sentir de quelle importance peut être notre nouvelle Correspondance.*

Edit en faveur de la consommation d'une nouvelle espece de Gomme Copal du Bresil, appellée Jutaycica.

Moi ROI, je fais sçavoir à ceux qui verront le présent Edit, qu'il s'est fait dans les Domaines de l'Amérique Portugaise, par les soins des Directeurs de la Manufacture Royale de Soie, la découverte d'une résine appellée *jutaycica*, espece de gomme Copal, produite du tronc des arbres de ce continent, qui devenant la source d'une branche de commerce avantageux aux Indiens & aux Habitans de cette contrée, donne lieu d'espérer que ces mêmes Directeurs s'appliqueront à en étendre la consommation & l'extraction pour le bien du commerce de mes Etats. Sur ces considérations, j'ai pour agréable & il me plait de leur accorder l'octroi ou privilege exclusif de ce trafic, dont le bénéfice sera par eux employé à soutenir le poids des dépenses considérables qu'ils ont faites pour l'établissement de plusieurs Fabriques nouvelles; avec défenses à toutes personnes & Compagnies de commerce, autres que les susdits Directeurs en corps, à compter de la date du présent Edit, de commercer dans cette denrée, ni d'en faire l'extraction hors de mes Domaines d'outre-mer; enjoignant pareillement aux Douanes de mes Royaumes de n'y plus admettre la gomme qui y a été jusqu'à présent introduite des pays étrangers, sous les peines portées pour réprimer les Contrebandiers & Introducteurs de denrées prohibées par mes loix. Les avantages de ce nouveau commerce étant tous au profit de mes Finances Royales, il me plait en outre d'exempter ladite gomme *jutaycica* des droits & émolumens de Douanes de mes Royaumes, tant pour l'entrée que pour la sortie, moyennant le certificat des Directeurs de la Manufacture Royale de Soie.

C'est pourquoi j'ordonne au Tribunal du *Dezembargo do Paço*, à l'Inspecteur Général de mon Trésor Royal, au &c. &c. &c. de tenir la main à l'exécution du présent Edit, selon sa forme & teneur, nonobstant toutes loix, réglemens ou dispositions à ce contraires, &c. Donné au Palais de Notre-Dame de l'Ajuda, le dix Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, ROI: *Et plus bas*, Marquis DE POMBAL.

Cet Edit a été publié & enregistré dans la Grande Chancellerie de la Cour & du Royaume, le 15 Décembre 1770.

Edit qui défend l'introduction des Chapeaux étrangers en Portugal.

Moi ROI, je fais sçavoir à ceux qui verront le présent Edit, que la Junte du Commerce de mes Royaumes & Domaines m'a représenté que l'introduction des chapeaux fabriqués dans l'Etranger faisoit, depuis quelque tems, un grand tort aux Manufactures de ce genre établies dans mes Etats, dont une quantité extraordinaire de chapeaux s'accumuloit sans débit, ce qui tendoit à la ruine desdites Manufactures nationales & des fonds employés à leur élévation; tandis que les matieres premieres, dont on fait usage dans ces sortes de Fabriques, sont les peaux de lievres & de lapins, qui abondent dans mes Etats, où, faute de consommation, elles deviennent inutiles; motifs pour lesquels l'introduction desd. chapeaux se trouve aujourd'hui prohibée dans tous les autres Royaumes & Etats souverains de l'Europe. Voulant obvier à ces inconvéniens, & protéger les intérêts desdites Manufactures, pour le bien général de mes Sujets, il me plait de défendre, comme en effet je défends par les présentes, l'entrée de tous les chapeaux fabriqués hors de mes Etats, sous peine de confiscation de tous ceux qui seront saisis la premiere fois, du double de leur valeur en cas de récidive, & de trois fois le double pour la troisième contravention. J'accorde cependant, pour la consommation de ceux qui sont introduits & embarqués, l'espace de trois mois, pendant lesquels ils seront admis dans les Douanes, à compter de la publication des présentes, sans aucune prorogation de ce terme. N'étant pas de mon intention royale qu'on altere les prix actuels des chapeaux fabriqués dans mes Royaumes, j'ordonne qu'à cet égard on ne puisse excéder ceux qui sont présentement fixés; & que lesd. chapeaux soient toujours approuvés par la Junte du Commerce, tant pour les qualités que pour les prix; à l'effet de quoi il sera incessamment dressé dans ladite Junte un tarif pour le réglement des prix, à proportion du mérite des ouvrages des Manufactures qui s'éleveront à une plus grande

perfection ; ce qui aura lieu, non-seulement quant aux chapeaux de celles qui se trouvent actuellement établies, mais aussi à l'égard de toutes autres qui pourroient se former de nouveau ; leur accordant à toutes l'exemption des droits de sortie de tous les chapeaux qu'elles auront faits, sous l'obligation de vérifier par certificats de la même Junte du Commerce, ou des Magistrats à qui elle en aura donné la commission hors de la Capitale, que ceux pour lesquels cette grace sera réclamée, sont véritablement des Fabriques de mes Royaumes.

C'est pourquoi j'ordonne au Tribunal du *Dezembargo do Paco*, au &c. &c. &c. de tenir la main à l'exécution des présentes, nonobstant, &c. Donné au Palais de Notre-Dame de la Juda, le dix Décembre mil sept cent soixante-dix. *Signé*, ROI : *Et plus bas.* Marquis DE POMBAL.

Cet Edit a été publié & enregistré dans la Grande Chancellerie de la Cour & du Royaume, le 15 Décembre 1770.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 5 Mars.*

Il a été envoyé aux Etablissemens de l'Amérique, ainsi que dans tous les Ports de la Monarchie, des avis de l'accommodement conclu entre cette Cour & la Cour de Londres, afin qu'on puisse y reprendre le commerce sans crainte.

Le nouveau canal qui doit être construit depuis cette Capitale jusqu'à la mer, est déja poussé jusqu'à cinq lieues de longueur. Le Prince des Asturies, accompagné de quelques Seigneurs de la Cour, y a navigué avec beaucoup de facilité. On commence déja, des lieux circonvoisins, à venir en barques ju'qu'à la Capitale. Les Chefs de l'entreprise font tous leurs efforts pour en accélérer la complette exécution.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 5 Mars.*

S. A. R. confirmée par l'expérience dans les principes d'administration qu'elle a adoptés, continue de rendre successivement au commerce la liberté & l'immunité qui en assurent l'éclat & la durée. Par un Edit du 25 Février, elle a aboli les droits imposés par la Loi, du 18 Septembre 1767, sur tous les grains étrangers qui seront importés dans le Grand-Duché, tant par mer que par terre. Cependant elle a jugé à propos, quant à présent, de réserver quelques droits qui se payent à Livourne & à l'entrée de quelques autres Villes.

On mande de Parme que le Gouvernement a banni les Saltinbanques, Charlatans, Danseurs de corde, & autres qui ne font d'autre métier que d'amuser le Peuple dans les Places, par des jeux, danses, &c. comme gens oisifs ou vagabonds.

On écrit de Naples que la faillite du Marquis de Matino monte à la somme d'environ 200000 ducats.

Suivant les lettres de Gênes, la perte causée par l'incendie de deux vaisseaux, l'un Hollandois, l'autre Ragusien, qui ont été derniérement brûlés dans ce Port, est de plus de 400000 liv.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Mars.*

Les lettres de Gibraltar portent que tous les Ports de Barbarie sont maintenant ouverts aux Anglois ; ce qui a fait baisser le prix des denrées dans cette Ville.

Une lettre de Lyon assure qu'il y a quinze cens Ouvriers Anglois employés dans les Manufactures de cette Ville.

Nous sommes informés que près de cinq cens personnes d'Islay & des autres Isles occidentales de l'Ecosse, se disposent à partir l'été prochain pour l'Amérique, sous la conduite d'un Citoyen fort riche & fort estimé, & qu'une Colonie considérable des Habitans les plus aisés de Sky se prépare également à passer les mers. Ces émigrations épuisent la Mere-Patrie.

Hier, après de grands débats, il fut résolu dans la Chambre des Communes que la gratification pour les vaisseaux employés à la pêche de la baleine dans le Groenland, le détroit de Davis & autres lieux adjacens, seroit continuée pour un tems limité, & que ce terme expiré, elle seroit de cinq en cinq ans, de 40, 30 & 20 shellings par tonneau.

Les marchandises qu'on a derniérement embarquées ou qu'on embarque actuelle-

ment pour Boston, la Nouvelle-Yorck & Philadelphie, montent à plus d'un million sterling.

Il sera levé une somme de dix-huit cens mille livres sterl. en billets d'Echiquier.

On a semé depuis environ trois semaines une grande quantité de bled dans quelques Provinces. On compte que, si le printems est favorable, la récolte sera bonne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 16 Mars.*

La Foire a fini hier; elle a été sur le pied ordinaire & entremêlée de beaux & de mauvais tems.

La paix assurée entre l'Espagne & l'Angleterre ranime toutes les opérations du commerce maritime. Les vins, pour cargaison, ont repris faveur : il n'y a que l'espérance d'une bonne récolte qui puisse entraîner de la diminution.

La verdure commence à couvrir les campagnes : mais elle est trop précoce pour ne pas inspirer des craintes, par rapport aux gelées qui surviennent quelquefois au mois d'Avril. La vigne commence à *pleurer*, ce qui annonce la formation prochaine du bouton. En général, la douceur de la saison fait végéter toutes les plantes.

Les eaux-de-vie sont toujours sans demande.

De Grenoble, le 18 *Mars.*

Dans les environs de cette Ville, un grand nombre de Paysans dont les bleds avoient été abimés par la grêle, seroient tombés dans une extreme misere, si la récolte des pommes de terre ne leur avoit fourni une ressource. On ne sçauroit croire de quelle importance a été ici cette récolte. Aussi la culture de ces pommes en pleine terre s'étend-elle de jour en jour dans la Province.

Quelques personnes dont les grains avoient été endommagés par le charbon, les en ont, en partie purgés, en faisant sécher au four de la terre glaise en petits morceaux qu'elles ont ensuite jettés sur les gerbes étendues dans l'aire. Le fléau, en battant le bled, a écrasé la terre; la poussiere noire s'est séparée, avec celle-là, du bled; & par le moyen du van, on est parvenu à la dissiper.

L'on commence dans cette Province à adopter l'usage de faire tremper le bled charbonné dans la chaux vive. On attribue à cette opération la conservation des grains que l'on croit que ce vice auroit infectés. Cependant on assure que M. Monier, Bourgeois de la Rochelle, suivant un Mémoire qu'il a publié sur ce sujet, a essayé de le communiquer à des grains sains, en les mêlant & les semant avec de la poussiere du bled charbonné, sans avoir pu y parvenir. Il seroit à souhaiter que l'on répétât la même expérience qui ne s'accorde point avec celles de MM. du Tillet, Duhamel, &c.

L'Histoire naturelle offre ici des singularités remarquables. Sur la fin du mois d'Octobre dernier, un Particulier tua aux environs de cette Ville, un merle qui avoit le corps couvert de plumes parfaitement blanches, avec le bec & les pates jaunes. On assure qu'il y en a beaucoup de cette couleur sur les montagnes de Corse, ainsi qu'au Sénégal, &c. Ce merle a été empaillé, & on le montre aux curieux. Les montagnes de la Province produisent quantité de rosiers sans épines. Sur le rocher qui forme l'enclos de notre Bastille, on trouve quantité de térébinthes qui y croissent naturellement, & qui ne forment que des arbustes.

Du Blanc (*en Berri*), *le 19 Mars.*

La récolte des grains, sans avoir été fort abondante, paroissoit devoir réduire le prix du froment à 1 s. 6 d. la livre : mais l'approvisionnement de l'Auvergne & du Limousin, où la récolte a encore manqué cette année, ayant été fait en partie dans nos Marchés, le prix s'en est maintenu à 2 s. & au-dessus. Quoique ce prix courant & actuel soit de moitié inférieur à celui où le froment avoit été depuis Pâques jusqu'à la récolte, le grand nombre des pauvres & des mendians a inspiré de la pitié aux personnes plus aisées qui, par soumission volontaire au Bureau de Charité, ont formé un fonds suffisant pour assurer la subsistance des malheureux jusqu'à la récolte. On leur distribue deux fois la semaine des billets pour aller recevoir du pain chez le Boulanger. La quête aux portes des maisons est inter-

dite. On examine scrupuleusement la situation de chacun d'eux. Ainsi ceux qui peuvent travailler sont obligés de le faire pour vivre. Par ce moyen, on soulage les Pauvres, on maintient le goût du travail, & l'on assure la tranquillité publique.

Les pluies de l'automne & de l'hiver ont empêché les semailles. Ces mauvais tems continuent; s'ils durent plus long-tems, ils feront le plus grand tort aux ensemencemens du printems qui ne réussissent pas lorsqu'ils sont trop tardifs.

La récolte du vin ayant été, cette année, comme les précédentes, très-médiocre (le vin de meilleure qualité), il faut attribuer en partie à ce malheur la multitude des pauvres. Ceux qui cultivent des vignes, soit pour leur compte, soit à moitié fruit, n'ont pas, pour la plupart, d'autre moyen de faire face à leurs charges; & les plus pauvres ont été obligés de payer jusqu'à 40 sous de droits imposés sur leur boisson qui consiste dans de l'eau passée sur les grappes de leurs raisins. Aussi nous voyons de tous les côtés beaucoup de Particuliers abandonner cette culture, la seule néanmoins qui convienne au terrein pierreux & sablonneux où nos vignes sont plantées.

De Paris, *le 27 Mars.*

Il est sorti de l'Imprimerie Royale deux procès-verbaux des sommes remboursées par M. Blondel de Gagny, Trésorier de la Caisse des Amortissemens, sur celles qui restoient par lui à acquitter, suivant les procez verbaux dressés par MM. les Commissaires de la Chambre des Comptes, le premier clos les 18 Mars 1765 & 6 Avril 1769, le second daté au commencement, du 18 Août 1766, & clos le 30 dudit mois. Par le 1er. sur la somme de 1,600,211,471 l. 6 s. 1 d. restant à rembourser, il a été remboursé 1,436,042 l. 17 s. 7 d., & il est resté un remboursement de 185,428 l. 8 s. 6 d. Par le second, le remboursement à faire étoit d'un 1,248,646 l. 1 s 2 d.; le remboursement fait est de 85,485 l. 8 s. 3 den. Il reste à rembourser 1,163,760 l. 12 s. 11 den. Le premier procès-verbal est daté du 14 Décembre dernier, & le second du 15 du même mois.

Il paroit une Déclaration du Roi du 13 Janvier 1771, registrée en la Chambre des Comptes le 18 Février, & au Tribunal des Maréchaux de France le 15 Mars, portant réglement sur la forme dont il sera pourvu à l'avenir aux Offices de Lieutenans des Maréchaux de France, & de Conseillers-Rapporteurs & Secretaires-Greffiers du Point d'Honneur, & pour le paiement de leurs gages, pensions & gratifications. *Nous en donnerons la substance à l'Ordinaire prochain.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 de ce mois; le gros Lot de 50000 liv. est échu au n°. 19483; & le 2e. Lot de 20000 liv. est échu au n°. 15663.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Thermometre Botanique.

Toute terre ne porte pas tout: aussi avons-nous appellé l'art au secours de la nature, pour forcer notre sol à nous donner les productions étrangeres, ou du moins des *apparences* de ces productions. Nous avons eu des succès dans cette entreprise; par exemple, le tabac a bien réussi dans quelques-unes de nos Provinces, même sans qu'on fit violence à la nature; & si nous ne le cultivons pas, nous cultivons du moins, à force d'art, des especes d'ananas & beaucoup d'autres plantes non moins utiles. Les fourneaux & les serres nous donnent divers climats. Avec une chaleur artificielle, nous croyons suppléer à la chaleur naturelle de différentes contrées, & nous y parvenons en effet quelquefois. Si nous connoissions les vrais degrés de chaleur qu'exigent les diverses sortes de plantes étrangeres, nous serions encore plus heureux dans nos tentatives tendantes à l'utile ou à l'agréable. Un Anglois, nommé Bernart, en parcourant beaucoup de pays, & étudiant par-tout la nature, a travaillé à déterminer le degré de chaleur propre à beaucoup d'especes de plantes; mais il s'est réservé le secret de l'instrument par lequel il le fixe; & l'on ne l'a pénétré, du moins en partie, qu'après beaucoup de recherches & d'observations. On divise les plantes suivant les climats, *froid*, *tempéré*, *chaud* & *très-chaud*. Cette division est du célébre Linnæus.

La classe des plantes froides contient celles qui croissent sur les Alpes, en Sybérie, en Virginie, dans les Pays septentrionaux, &c. Les plantes tempérées sont celles de l'Europe orientale, d'Italie, d'Espagne, des contrées méditerranées de Syrie, &c. Parmi les plantes chaudes qu'on doit placer en hiver à l'endroit le plus chaud de la serre, on compte celles du Bresil, du Cap, & celles qu'on nomme moëlleuses. Enfin on range dans la classe des plantes très-chaudes celles qui ne sçauroient même, en été, supporter l'air dans les Pays septentrionaux, au lieu que les autres peuvent y être exposées dans ces climats. Telles sont quelques plantes des Indes occidentales, des Isles Canaries, &c. qu'il faut, dans les pays froids, toujours tenir enfermées dans les serres où l'on entretient un air tempéré.

Le célébre M. Bianchi, après plusieurs expériences réitérées, a dressé en Allemagne une table de plantes rangées dans trois serres, avec la spécification des degrés de chaleur convenable à chacune. Ce *Thermometre Botanique* peut servir dans les autres climats.

Les plantes suivantes rangées dans une serre froide exigent, au-dessous du point qui marque l'air tempéré, le degré de chaleur marqué à côté de chacune.

Plantes.	*Deg. de chaleur.*
Le Myrthe	8
L'Amarillis sarmensis	10
L'Olivier	11

Dans une serre tempérée au-dessus du point qui marque l'air tempéré.

Plantes.	*Chaleur.*
Le Ficoides	12
Le Capre	13
La Figue d'Inde	14
Le Punica	15
L'Aloë	16

Dans une serre chaude.

Plantes.	*Chaleur.*
L'Arbuste qui porte le clou de girofle	17
Le Cercus	18
L'Arbre qui porte le gingembre	19
Cactus melocactus	25
Dromelia ananas	24
Le Myrthe aromatique ou *Myrthus pimenta aromatica*	20 $\frac{1}{20}$
Euphorbia	20
Le Garaminthe	21
Le Café	23
Le Pin étranger, *Pinus exotica*	24
Rheum persicum	26
Laurus cinomomica	27

Cette table peut être prodigieusement étendue; mais elle suffit pour mettre les Amateurs sur la voie de nouvelles découvertes. Il est pourtant vrai qu'il manquera toujours à nos terres une partie des qualités de celles d'où les plantes auront été transplantées; ainsi nous ne parviendrons pas souvent à avoir en effet les mêmes plantes; mais nous aurons du moins des productions nouvelles, & parmi celles-là, il pourra s'en trouver de très-utiles.

II.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Gravesend le 11 Mars.

L'Adventure, Capitaine Christian, allant au Havre.

Depuis le 5 Mars jusqu'au 11 dudit, il n'est parti aucun vaisseau des Ports de France pour ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

III.

Suite de la Liste générale du premier Tirage de la Loterie de Remboursement des Reconnoissances en échange des Billets des Fermes Générales, fait le Lundi 18 Février 1771.

Époques de Remboursement.

Dix Septembre mil sept cent soixante-onze.

Numéros.

345	2232	4215	5596	7350
366	474	268	845	608
811	901	281	880	639
882	3116	315	881	763
939	233	330	891	798
1101	261	367	6380	941
334	398	840	423	8079
749	557	5066	7038	182
997	572	204	089	518
2034	670	293	118	622
108	909	485	287	9006
224	4095	509	347	253

Époques de Rembourſement.

Dix Octobre mil ſept cent ſoixante-onze

Numéros.

133	2145	3733	5163	7082
162	437	849	402	599
280	567	922	690	742
658	663	4158	728	846
787	727	173	750	8082
894	737	197	796	108
1664	747	366	921	198
816	782	705	6146	308
879	951	808	198	587
927	3366	823	354	878
945	550	955	756	923
2059	680	956	937	9024

Dix Novembre mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

156	2359	4661	6075	7448
334	517	681	182	470
371	772	821	259	497
837	977	942	267	549
1144	998	5122	405	695
235	3371	328	503	959
328	404	382	640	994
628	869	406	7086	8150
632	972	629	091	462
2032	4354	804	274	532
097	402	953	363	676
105	624	980	386	9129

Dix Décembre mil ſept cent ſoixante-onze.

Numéros.

10	2122	3676	5353	7679
58	197	694	569	923
194	204	719	679	8065
473	237	731	743	250
640	363	985	769	281
847	536	4218	919	297
925	571	672	6217	522
935	783	805	551	528
1254	898	868	659	741
414	3064	5068	7064	9110
607	532	221	070	189
859	575	341	306	191

Époques de Rembourſement.

Dix Janvier mil ſept cent ſoixante-douze.

Numéros.

163	1585	3773	5415	6903
489	698	828	464	991
501	2171	4085	521	7228
695	348	469	899	253
733	404	736	6060	583
766	466	870	197	988
769	605	973	221	8237
809	802	5029	297	835
913	930	091	450	842
1047	3194	102	540	9130
199	268	318	773	172
369	724	344	886	205

Dix Février mil ſept cent ſoixante-douze.

Numéros.

193	2878	4491	5915	7833
634	902	735	6062	853
835	924	761	074	889
892	965	812	300	924
929	3008	852	352	939
1058	129	5049	441	948
246	262	076	463	8017
597	441	289	772	280
2453	491	561	942	846
714	764	745	7040	863
837	996	868	373	9016
858	4004	912	538	057

A V I S.

Les Porteurs des Reconnoiſſances en échange des Billets des Fermes Générales, ſont avertis qu'il ne ſera renouvellé aucune de celles dont les numéros ſont ſortis au Tirage de la préſente Liſte, quoique devant échoir avant l'époque à laquelle le rembourſement doit être fait ; & que lors dudit rembourſement, il leur ſera payé en ſus de la ſomme principale les intérêts à raiſon de quatre & demi pour cent, à compter de l'époque de l'échéance de la Reconnoiſſance, juſqu'à celle du rembourſement.

De même ceux qui, par l'événement dudit Tirage, doivent être rembourſés avant

la révolution de l'année, dont l'intérêt a été payé d'avance, sont aussi avertis qu'il leur sera retenu l'intérêt sur le même pied de quatre & demi pour cent, à compter de l'époque à laquelle le remboursement doit être fait, jusqu'à celle de l'échéance de la Reconnoissance.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Mars 1771, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 à 29 l. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 30 à 32 l. Le seigle, de 18, 19 liv. 10 s. à 21 liv.; l'orge, de 16 liv. 5 s., 16 liv. 10 s. à 17 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 20 Mars 1771, au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	710			marc.
Du Perou à	702			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Mars 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	5	8e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 ¼ P.		8 P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,001	1060	1020 25 30. .	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	50.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	68.	68.	67 ½ 68 67 ½ .
Loterie Epoq. .	5e 380 . . .	4e 405 5e 380 .	5e 375. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 23 Mars 1771. *Messieurs*		Du Lundi 25. *Messieurs*		Du Mardi 26. *Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	A.	Delamotte, six d. mois 1770.	C.	Viellard, six derniers mois 1770.	C.
Bardin, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	D.	Hurel, *idem.*	C.
Penchain, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	D.	Maigret, *idem.*	C.
Raynal, *idem.*	C.	Bonnet, *idem.*	E.	De Fremilly, *id.*	D.
Caron, *idem.*	E.	Masson, *idem.*	E.	Cochin, *idem.*	F.
Lenoir, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*	E.	Defrance, *idem.*	F.
Pigis, *idem.*	E.	Certain, *idem.*	F.	Filleul, *idem.*	F.
Delarue fils, *idem.*	E.	Domillier, *idem.*	F.	Marsollier, *idem.*	F.
Gossey, *idem.*	F.	Dujean, *idem.*	G.	Chaponnel, *idem.*	J.
Boscheron, *idem.*	G.	Alissant, *idem.*	J.	Defays, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	G.	.....		Cauchy, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 6 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 5 Mars.*

SA MAJESTÉ, par un Acte aussi sage que juste, a dérogé, en faveur des Pauvres à l'Ordonnance par laquelle il avoit été réglé en dernier lieu, que les suppliques ou requêtes seroient écrites sur du papier timbré. La premiere condition de la Justice, c'est la facilité de l'obtenir.

La mauvaise perception des impôts est un de ces fléaux éternels qui sourdement désolent l'Europe & dévastent les Etats. On leve tous les mois dans ce Royaume une capitation d'environ 4 sous de France, ou plus, suivant les facultés de chacun. Ceux qui manquent de payer, y sont contraints par exécution militaire. A Helsingor, un malheureux pere de famille, à qui il ne restoit plus qu'un chapeau à vendre, pour prolonger de quelques momens la vie de ses enfans & de sa femme expirans de faim & de froid, après trois jours de privation absolue d'alimens & de secours, ce malheureux pere s'est vu arracher & ce chapeau & le reste des haillons de tous ces inforunés, par un Collecteur de la taxe à laquelle il n'avoit pu satisfaire ; & le barbare qui, assisté de Soldats, lui a ravi sa foible & derniere espérance, a osé souiller de son crime le nom du Roi, en disant que *le Roi vouloit être obéi, & qu'il lui importoit fort peu d'avoir des sujets, s'ils ne contribuoient aux besoins publics.* Cet acte atroce auroit été sans doute ignoré, comme tant d'autres pareils, si la Providence ne l'avoit fait éclater, pour l'instruction des Rois & le soulagement des Peuples, par un acte généreux qu'elle a inspiré à la vue de cette affreuse & douloureuse scéne. Un Soldat qui accompagnoit le Collecteur n'a pu abandonner cette famille à son déplorable sort. Un instant apres avoir rempli son triste ministere, il est venu à son secours : *tenez, voilà le pain que le Roi me donne ; tant que j'en recevrai, vous n'en manquerez pas ; un de mes camarades partagera le sien avec moi, & nous vivrons tous. Nous vivrions tous heureux, si le Roi étoit instruit de votre malheur ; vous, exempts de la peine d'être étouffés par ces barbares, & moi délivré de la nécessité de leur prêter la main.* Ainsi l'histoire déchirante de l'oppression & & de l'inhumanité a fini par l'histoire consolante de la bienfaisance & de la vertu. Le Soldat n'est encore désigné dans les Papiers publics que par le nom de *Soldat généreux.*

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 12 Mars.*

Par une Royale Provision de Sa Majesté, il a été ordonné à tous les Commerçans & Marchands de porter aux Douanes & autres lieux de perception, les mousselines qu'ils

ont entre les mains, pour qu'elles ſoient ſcellées, dépoſées & gardées dans les magaſins préparés par les Subdélégués des ventes.

Les prix des productions de l'Amérique ont conſidérablement baiſſé, ainſi que les aſſurances. La flotte pour les Indes doit être prête à partir de Cadix.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Mars.*

A l'occaſion de la chûte ſubite des effets publics, le Miniſtere a déclaré que les affaires étoient ſolidement réglées, & qu'il n'y avoit aucun ſujet de craindre que la tranquillité publique ſoit troublée de nouveau.

On aſſure que dans le courant des huit derniers mois, il eſt parti d'Ecoſſe un grand nombre de Tiſſérands, pour la Caroline Septentrionale où la fabrication des toiles eſt portée à un haut degré de perfection; ce qui fait beaucoup de tort à nos Manufactures, dont le tems nous apprend, tous les jours, que la proſpérité ne peut jamais être que précaire.

Tandis que notre Marine manque de Matelots, il en paſſe continuellement en Danemarck.

On doit mettre ſous les yeux des Communes l'état des ſaiſies de velours & autres étoffes étrangeres faites depuis le 5 Janvier 1760 juſqu'au 5 Janvier 1771.

Dans l'eſpace de cinquante-trois ans, c'eſt-à-dire, depuis 1711 juſqu'en 1763, les droits ſur le houblon ont produit trois millions 50 mille livres 10 sh. Il en eſt reſté entre les mains des Prépoſés à la perception un douzième; ainſi le produit réel a été de 2 millons 873 mille 808 liv. 19 sh. 2 pen.

Le *Cambleton*, Capitaine Noble, parti de Maryland pour Glaſgow, avec 560 tonnes de tabac, a fait naufrage vers les Bermudes.

Le bruit court qu'une riche Compagnie minute un plan, pour bâtir un Fort, établir un Comptoir, & former une Place d'armes à l'Iſle de Madagaſcar.

Les lettres de la Haye portent que la Compagnie Hollandoiſe des Indes ſe propoſe d'envoyer deux mille hommes de recrue dans ſes établiſſemens & d'augmenter ſes forces navales.

On mande de Liſbonne qu'il ſe négocie entre cette Cour & celle de France, un Traité par lequel le commerce du Breſil ſera permis aux François.

PAYS-BAS.

D'Ostende, *le* 22 *Mars.*

Il eſt arrivé dans ce Port, ces jours derniers, deux navires François, les *Deux-Belles-Sœurs*, Capitaine Philippe Van-Damber, de Dunkerque, à vuide, lequel ſera mis en charge pour Cadix; & la *Demoiſelle Suſanne*, Capitaine J. de Hondt, de Nantes, chargés de vin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 21 *Mars.*

Depuis le 11 juſqu'au 17, il eſt entré dans ce Port 65 bâtimens de différentes grandeurs, 40 François & 25 Etrangers. Sept navires venant de la Martinique, de la Guadeloupe, du Cap François, des Cayes Saint-Louis, ont apporté du café, de l'indigo, du coton, du rocou, &c. Pluſieurs bâtimens étoient chargés de bled venant de Sicile, de Nice, de Naples, de Trieſte, &c. Il eſt arrivé un vaiſſeau de Conſtantinople, & pluſieurs autres des Echelles du Levant & de Barbarie, chargés de denrées & de marchandiſes.

Le prix des grains diminue dans divers Marchés de la Province; il y en a d'autres où il ſe ſoutient encore aſſez haut. En général, le pain de conſommation ordinaire y eſt beaucoup moins cher relativement à celui du bled, que dans beaucoup d'autres Provinces du Royaume. Ainſi, par exemple, dans tel Marché intérieur où le froment de moyenne qualité eſt fort au-deſſus de trente livres les douze boiſſeaux de Paris, la livre de pain des premieres qualités, poids de marc, n'eſt que de 2 ſous & demi à 3 ſous.

De Prades, *le* 21 *Mars.*

Les grains ſont à un prix modéré dans le

Roussillon. Le froment & le seigle ont subi quelques variations, depuis le mois de Février. A nos derniers Marchés, il en a été beaucoup moins exposé en vente; le froment a augmenté de dix sous par charge, & le seigle de sept sous & demi. La premiere espece a été à 21 liv. 18 s. le septier de Paris; & la seconde à 15 liv. 12 s. Le pain de consommation ordinaire est à 2 s. 5 den. la premiere qualité, & à un sou 10 deniers la deuxième.

De Chateau-Favier, *le 22 Mars.*

Le seigle a diminué de 5 liv. par septier, le dernier Marché. Il étoit arrivé des grains en si grande quantité du Limousin & de l'Auvergne, que quoiqu'il y eût une foule d'Acheteurs, il en est resté néanmoins un tiers de ce qui avoit été mis en vente. En conséquence, la Police a baissé le prix du pain de la troisième qualité de 6 deniers par livre, & l'a taxé à 2 s. 3 den. Il n'y a point eu de variation dans le prix du froment. Cependant le seigle n'est pas encore ici & dans les autres Marchés de la Généralité (de Moulins) au-dessous ou notablemeut au-dessous de 30 livres, les douze boisseaux de Paris.

De Bordeaux, *le 24 Mars.*

Le froid a repris assez vivement cette semaine, & il est tombé de la neige, ce qui donne lieu de craindre pour les arbres fruitiers dont la plûpart sont en fleur.

Les demandes de vins pour le Nord se sont rallenties, à cause de l'excessive cherté ainsi que de la qualité de la denrée qui ne pourra peut-être pas supporter les grandes chaleurs.

Le pain est toujours très-cher, & il n'y a guères d'apparence que le prix en baisse avant la récolte sur laquelle on ne sçauroit encore fonder des espérances.

Le 14, il est entré dans le Port quatre navires venant de Saint-Domingue, & un de la Martinique, chargés de sucre, café & indigo.

Une fille qui, à l'âge de neuf ans & demi, se trouve grosse, à ce qu'on assure, vient d'être remise entre les mains des Chirurgiens de cette Ville. Ce phénomene fixe actuellement l'attention des gens de l'Art.

De Mirecourt, *le 24 Mars.*

Le prix du froment a haussé, & l'on craint qu'il ne hausse encore. Le bas peuple de la Ville & les gens de la campagne n'ont jusqu'à présent consommé ici & dans d'autres cantons de la Lorraine que de l'orge & de l'avoine; cette consommation jointe aux semailles, entraîne la rareté de ces especes de grains, ce qui influe sur le prix du froment.

De la Rochelle, *le 26 Mars.*

Depuis le 16 Février jusqu'au 23 du courant, il est entré dans ce Port trois navires François venant des Colonies de l'Amérique, chargés d'indigo, sucre, coton, confitures, rocou, &c. 21 bâtimens de différens Ports du Royaume, chargés de vin, eau-de-vie, toiles, charbon de terre, savon, chanvre, beurre, fer, fruits, &c.; un vaisseau Hollandois, chargé de pelleteries, &c. & un vaisseau Danois, chargé de goudron, poix, alun, chanvre, fer, toiles, planches de sapin, &c. Il en est sorti un navire François pour Miquelon, dix autres bâtimens François pour divers Ports, chargés d'eau-de-vie, indigo, futailles, cables, ustensiles de vaisseaux, &c.; un navire Hollandois & un Danois, chargés de café, sucre & indigo. Le 21, la frégate du Roi, la *Syrene*, commandée par M. Gallocheau, venant de l'Orient, déchargea ici du beurre, du suif, du bois, &c. Elle porte pour l'Isle de France & pour Pondicheri 395 saumons de plomb, 16 caisses de liqueurs, un ballot de toile & 24 pieces de vin de Madere. Divers bâtimens de Saint-Malo, de Granville, de Saint-Bria, de Kdro de Lamariaquais, sont venus charger du sel à l'Isle de Ré.

Les craintes de la peste ayant cessé, M. le Contrôleur Général, chargé du département de la Marine, vient de réformer les trois chaloupes de santé qui croisoient dans nos rades depuis quatre mois, pour ce Port & les Isles de Ré & d'Oléron. Ce Ministre a aussi réformé la chaloupe, entretenue ci-devant par le Roi, pour le service

du Gouverneur ou Commandant en résidence à la Rochelle.

De Paris, *le 2 Avril.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 30 du mois dernier; le gros Lot de 20000 liv. est échu au n°. 719766; & le 2e. Lot de 6000 liv. est échu au n°. 764987.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Préservatifs & remedes contre les maladies des bestiaux, dernierement publiés par la Société économique de Copenhague.

On donne aux bestiaux attaqués d'une diarrhée forte une cuillerée d'huile de térébenthine. Ce remede est très-efficace. On a la précaution de séparer les bêtes malades des autres, dès qu'on s'apperçoit de leur maladie.

Deux heures avant qu'on envoye pour la premiere fois, au printems, les bêtes à cornes au pâturage, on n'a qu'à faire prendre à chaque animal une cuillerée de *paridis baccæ*, pilés & mêlés avec du beurre & de la mie de pain. On a remarqué qu'au moyen de ce préservatif, le bétail étoit rarement malade.

Lorsqu'on voit que les bestiaux refusent de manger, signe de maladie, on leur donne le même préservatif, & on les garde dans l'étable. On leur frotte les cornes & les sabots avec de l'huile de baleine; on enveloppe les cornes avec de vieux chiffons de laine. Tous les jours on nettoye l'auge plusieurs fois & on la frotte par-dessous avec du cambouis; l'on mêle du salpêtre & du sel dans le fourrage. Le soir, on parfume l'étable avec du fumier de vache mêlé avec des *paridis baccæ*. De tous les bestiaux qu'on a traités de la sorte, il n'en est point péri.

Prenez de la racine nommée en Latin *acora* ou *calmus*, coupée en petits morceaux que vous ferez tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'urine d'homme. L'animal prendra dès le matin, à jeun, environ une pinte de cette urine où la racine a été détrempée; on ne lui laisse ensuite rien manger d'une heure. On peut jetter pendant trois jours de suite de nouvelle urine sur les mêmes racines, & la donner de même aux bestiaux; ce qui se continuera jusqu'à ce que l'animal se porte mieux.

La Société publie ces recettes comme des remedes ou préservatifs dont on s'est servi avec succès. On trouvera d'autres instructions dans l'Ouvrage que Moelle, Imprimeur de la Cour de Copenhague, a mis en vente par ordre du Roi. On y traite des maladies des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons & des cochons. L'Auteur prétend que l'épizootie qui fait encore tant de ravages, est venue en 1771 de Hongrie, & s'est répandue en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, en Espagne, en Suede & en Danemarck. Il conseille de faire saigner les bêtes au cou, aussi-tôt que la maladie se manifeste dans le voisinage, & de leur faire avaler ensuite tous les deux ou trois jours une once de foie d'antimoine, deux onces de sel de cuisine, avec quantité suffisante de miel; enfin de percer la peau qui pend sous le cou, d'y introduire une corde de chanvre grosse comme le petit doigt, de la lier en forme d'anneau, de la graisser & de la changer tous les jours, afin d'entretenir la plaie en forme de séton.

II.

Méthode singuliere pour prendre des Canards sauvages.

» Il faut choisir un gland de chêne, le » plus gros & le plus long qu'on puisse trou- » ver, & le faire bouillir dans une décoction » de séné & de jalap. On l'attache ensuite » par le milieu à une feuille mince, mais » cependant assez forte. On jette cette es- » pece de ligne, dont le gland est l'appas, » dans l'endroit où se rassemblent commu- » nément les canards sauvages. On tien bien » le bout de la ficelle qui doit être assez » longue pour que le Chasseur puisse se ca- » cher, autrement il causeroit de l'inquié- » tude aux canards. Le premier d'entr'eux » qui apperçoit le gland l'avale avec beau- » coup de voracité. Comme ce gland est » très-purgatif, le canard est obligé de le » rendre dans l'instans; un second s'en sai-

» fit aussi-tôt, il le rend pareillement : à » celui-ci succéde un troisième, puis un » quatrième, &c. Quand on en tient cinq » ou six, on tire la ficelle, le gland s'ar- » rête à l'anus du dernier qui se trouve par- » là enfilé avec tous ceux qui le précédent. » Il est nécessaire que le gland ne soit pas » avalé par un trop grand nombre de ca- » nards ; car on s'exposeroit à un accident » pareil à celui qu'éprouva un Huissier qui » s'occupoit de cette espece de chasse près » de l'étang de *Gué-Chaussée* dans le Perche. » Cet homme s'étoit attaché la ficelle au » bras ; il laissa plus de vingt canards s'en- » filer. Ils prirent le vol & l'enleverent de » terre ; la corde se rompit, & il eut la cuisse » cassée ». *Du Mans le 20 Juin 1770. Signé*, C. P. F. Extrait du Journal Historique. Avril 1771.

III.

Méthode pour enseigner à lire, écrire, dessiner, &c. & autres avis utiles.

Un Habitant de Grenoble a imaginé un moyen très-simple d'enseigner sans frais à ses enfans, &c. Il coupe un quarré de verre de Bohême, qu'il dépolit d'un côté en le frottant avec une pierre ponce ou une pierre plate de grais & du sable bien humecté. Sous ce verre, il place des exemples en gros & beaux caracteres. L'enfant, avec un crayon ordinaire, retrace sur le côté dépoli les lettres de l'exemple que l'on distingue encore parfaitement. On essuye ensuite les lettres, & il recommence. Après cela, on lui fait essayer de tracer sur du papier les mêmes lettres avec une plume & de l'encre. L'enfant apprend ainsi en même tems à lire & à écrire. Il pourra même apprendre à dessiner plusieurs objets, une carte géographique, &c. & il prendra des connoissances de la fable, de l'histoire naturelle, &c. Cette méthode épargne des frais ; elle est sur-tout utile pour les campagnes ; un enfant fait des progrès rapides, & l'on a éprouvé qu'en huit jours de tems, il pouvoit fort bien connoitre la position des principaux Etats du monde.

Le même Citoyen s'est formé depuis plusieurs années une espece de tablettes perpétuelles, avec une feuille de parchemin fort épais qu'il enduit de craie commune. Il écrit sur ce parchemin avec du crayon ordinaire ; pour effacer les traits, il suffit de frotter le parchemin avec le doigt. Ces tablettes peuvent tenir lieu de celles que l'on vend à Londres 24 liv. de France, & qui ne sont qu'une peau couverte d'une couche d'huile grasse, mêlée de glaise ou de blanc de plomb, &c. Elles sont encore plus économiques que celles du sieur Desnoz, Libraire à Paris, dont il seroit d'ailleurs à desirer que le secret fût connu.

La même personne écrit très-distinctement la nuit sans lumiere, par une méthode fort simple. Elle a sous le chevet de son lit une feuille de papier blanc roulée & applatie, avec un crayon. Lorsqu'elle veut écrire, elle prend le papier applati qu'elle tient couché dans sa main, ce qui la guide. Elle écrit un peu gros & en abrégé ; ensuite elle roule le papier dans l'autre sens, & le replie pour reconnoître le côté sur lequel elle n'a point encore écrit.

IV.

Nouveaux Pistolets avec lesquels on peut tirer quatorze coups dans une minute, &c.

Le sieur Daniel Mottet, Armurier & Bourgeois de Morat en Suisse, a inventé ces nouveaux pistolets avec lesquels on peut en une minute tirer, à volonté, jusqu'à quatorze coups à balle. On les charge pour ces quatorze coups aussi aisément & aussi vite qu'un pistolet ordinaire à un seul coup. Ils n'ont qu'un canon & une platine. Leur longueur est de seize pouces ; le canon en a sept, & le réservoir ou magasin à poudre six. Leur poids est de 3 livres ½. A la gauche & à l'opposite de la platine, il y a une clef attachée avec laquelle, par un seul mouvement simple, le chien se bande, la poudre pour un coup tombe dans le bassinet & entre avec la balle dans le canon, & le bassinet se ferme. Ainsi ce mouvement de la clef suffit pour mettre le pistolet en état d'être tiré, la balle est même forcée dans le canon. Chaque balle perce une planche épaisse d'un pouce à cent pas de distance. Le magasin à poudre est si bien fermé que la pluie ne peut y pénétrer ; la poudre ne tombe d'ailleurs dans le bassinet qu'à mesure qu'on bande le chien. L'Inventeur de ces pistolets en a fait en divers endroits des épreuves dont le succès est attesté. Il en a tiré plus de trois mille coups

ſans qu'on ait apperçu ni dérangement dans la machine, ni riſque pour le Tireur.

Le prix eſt de huit louis d'or neufs, payables moitié en commandant l'ouvrage, moitié en le recevant. Le ſieur Mottet ne peut ſe charger de faire moins de vingt piſtolets; dès qu'on lui aura commandé ce nombre, il mettra la main à l'œuvre; ſinon, il s'oblige à rendre l'argent. S'il ſe trouvoit aſſez de curieux pour qu'on lui en commandât cent, il les feroit à beaucoup meilleur marché, en ſe réſervant une récompenſe pour l'invention. Les piſtolets achevés, il en fera une épreuve de cent coups, & une autre pareille en les livrant. On peut voir chez lui, à Morat, l'épreuve de celui qu'il a fait; il ſe tranſporte même où l'on veut pour l'eſſayer, pourvu qu'on lui rembourſe les frais du voyage. Ceux qui lui donneront des commiſſions ſont priés d'affranchir leurs lettres.

V.

Queſtion ſur laquelle MM. les Négocians ſont priés de donner leur avis.

Verdun le 6 Juillet 1770. *Bon pour* 3000 *liv.*

A 15 jours de vue, il vous plaira payer, par cette premiere de change, à M. M. ou à ſon ordre la ſomme de 3000 liv. valeur reçue comptant audit ſieur, que paſſerez ſans autre avis de votre très-humble Serviteur D.

A M. B. à Paris. Préſenté le 20 Juillet.
Signé, B.

Nota. Les Contractans ne ſont ni Marchands ni Négocians, & ne font aucune eſpece de commerce.

Le Porteur de cette lettre de change en exige le payement de B.

B. lui répond: je ne ſuis point obligé; je n'ai point accepté la lettre, j'ai ſeulement mis au bas qu'elle m'avoit été préſentée pour déterminer ſon échéance.

Le Porteur lui répond: que le mot *accepté* n'eſt pas de l'eſſence de l'engagement; que la ſeule ſignature de B. l'obligeroit; qu'il a eu intention de s'obliger, puiſqu'il avoit ſigné la lettre de change, & que s'il n'a pas mis *accepté*, c'eſt qu'il n'en ſçavoit pas davantage & ne connoiſſoit pas à cet égard l'uſage du commerce.

On demande ſi, dans le fait particulier, B. eſt obligé; ou ſi, entre Négociant & dans l'ordre du commerce, une pareille lettre ſeroit obligatoire contre celui qui l'auroit ſignée, comme a fait B.?

Nous avons reçu deux Réponſes à la Queſtion propoſée dans le N°. 24 de notre Gazette; nous les publierons dans le Journal qui paroîtra inceſſamment.

VI.

Topique pour les playes.

» Le Topique du feu ſieur Canet, Officier de la Reine, connu depuis long-tems » pour la guériſon de toutes ſortes de plaies, » ſe diſtribue:

» A Aix, chez le ſieur la Serre, Négociant, près la grande Horloge de l'Hôtel-de-Ville; à Angers, chez le ſieur Paris, » Négociant, rue Saint-Laud; à Auxerre, » chez le ſieur Picardas, Receveur des Loteries; à Beauvais, chez le ſieur Henry, » l'aîné, Négociant, ſur la Place; à Bourg-en-Breſſe, chez les Religieuſes de l'Hôpital de la Charité; à Breſt, chez le ſieur » l'Hiſſier, Négociant, grande rue; à Bruxelles, chez la Dame de Lille, ſur le Canterſtein; à Châteaudun, chez le ſieur Gapen, Receveur des Loteries; à Honfleur, » chez le S^r le Griel, Armateur; à la Charité-ſur-Loire, chez le ſieur le Duc l'aîné, » rue du Pont; à la Haye, chez le ſieur » Daniel Aillaud, Libraire; à la Rochelle, » chez la Dame veuve Seignette & fils, Négocians, ſur la grande Rive; au Havre, » chez le ſieur du Boſq, Receveur des Loteries; à Lyon, chez le ſieur Némos, Négociant; à Marſeille, chez la Dame veuve » Buiſſon, au coin de la Place Neuve, allant » vers le Port; à Metz, chez le ſieur du Soleil, Receveur des Loteries; à Nantes, » chez le ſieur Vivés, Négociant, vis-à-vis » la Place de Saint-Nicolas; à Orléans, chez » la Dame veuve Chaſſaing & Paupaille; à » Paris, chez le ſieur Butti, à l'Hôtel de » la Rochefoucault, rue de Seine, Fauxbourg Saint-Germain; chez la Dame » veuve de Gand, au Bureau du Tabac d'Eſpagne, Pont Notre-Dame, près le Quai » de Geſvre; chez le ſieur Vernes, Suiſſe » du Roi, à la Porte de la Cour Royale des » Thuileries; chez le ſieur le Roux, à l'Hôtel de Soubiſe, Vieille rue du Temple;

» à Rouen, chez le ſieur Guillaurau - l'E-
» pine ; & chez le ſieur Branchigny, rue
» Grand-Pont ; à Rotterdam, chez le ſieur
» Jean-Pierre Coignon, près la Bourſe ; à
» Saint-Germain-en-Laye, chez le ſieur
» Jollivet, Receveur des Loteries ; à Sedan,
» chez le ſieur Nouvelet, Négociant ; à
» Soiſſons, chez le ſieur Evrard, Receveur
» des Loteries ; à Straſbourg, chez le ſieur
» de Milly, Caiſſier des Poſtes ; à Toulouſe,
» chez le ſieur Tiroſquy, Receveur des Poſ-
» tes, rue Croix Baragnon ; à Verſailles,
» chez le ſieur Chriſtophe, Marchand, au
» Château ; & chez le ſieur Gouffet, mai-
» ſon du feu ſieur Canet, rue Baſſe, près la
» petite Place.

» Les propriétés de ce remede ſont re-
» connues depuis long-tems par les cures
» qu'il a opérées & qu'il opere journelle-
» ment ſous les yeux des gens de l'Art. Il
» guérit radicalement les humeurs-Froides,
» dites écrouelles, les cancers, les fiſtules
» lacrymales, celles de l'anus, les hémor-
» roïdes externes & internes, la teigne, les
» tumeurs intérieures ou extérieures, mê-
» me celles qui ſe forment dans la matrice
» avec ulceres ; les ſquires, les hydrocelles,
» les loupes, les épanchemens de lait qui ar-
» rivent aux femmes quelquefois à la ſuite
» de leurs couches, les abcès ouverts ou non
» ouverts, de quelque nature qu'ils ſoient ;
» les panaris, bubons, maux d'aventure,
» & généralement toutes ſortes de plaies,
» ſoit qu'elles ſoient cauſées par chûtes,
» coup de fer ou d'armes à feu.

Pour l'avoir véritable, & éviter les mauvais effets qui pourroient réſulter de celui que quelques Particuliers ſe ſont immiſcés de contrefaire, on doit le prendre ſeulement aux Bureaux indiqués ci-deſſus.

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France pour ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Graveſend le 24 Février 1771.

L'Unity, Capitaine Barker, venant de Dunkerque.

Le 25.

Le Calais Paquebot, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

A Dublin le 15 Février.

Le Cardigan, Capitaine Clancy, venant de Bordeaux.

L'Amicable, Capitaine Colkens, venant du Havre.

A Cork le 17.

Le Lark, Capitaine Shée, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend le 25 Février.

Le Britannia, Capitaine Standbank, allant à Dunkerque.

Le Capitaine Rolls, commandant le Samuel & John, eſt arrivé à Falmouth, venant d'Alicante. Il a arraiſonné le 4 Janvier à 15 lieues par l'Oueſt du Cap le Gate, le vaiſſeau le Phœbe, Capitaine Hanshaw, venant de la Nouvelle-Yorck, & allant à Marſeille. Ce vaiſſeau qui étoit en mer depuis 34 jours, étoit en bon état.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés à Texel le 23 Février.

Les navires des Capitaines Riewere Alberts, Melchert Reurs, Gerbrand Lolkes, venant de Bordeaux.

Le navire du Capitaine Melchert Hillers, venant de l'Orient.

Le 5 Mars.

Les navires d'Anke Sibes, Gerben Ages, Steffen Auskes, vonant de Bordeaux.

Le navire de Louwhendrickx, venant du Havre.

Le navire de Seger Siebols, venant de Rouen.

Le navire de Jacob Meyer, venant de Nantes.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 27 Mars 1771, au Samedi 30 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 25 l. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier ; idem* au Port de la Gréve, de 29 l. 10 ſ. à 30 l. Le ſeigle, de 19, 19 l. 10 ſ. à 20 l. 10 ſ. ; l'orge, de 17 à 17 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Mars 1771, au Samedi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 l. 10 s., 20 à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 3 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Avril 1771.*

		#	s	
Or de Portug. à		716		marc.
Du Mexique à		708	5	marc.
Du Perou à		700		marc.
Les guinées à		714		marc.
Ducats à		97	15	marc.
Or fin à 23 k. 31 32.		98	15	once.
Or à 20 karats à		83	5	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à		54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à		52	10	marc.
Piastres à		49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 3 Avril 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	9	16e
Hambourg	181	¾	
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*,	1	p.	⅝ p.

ÉTAT DES MARCHANDISES A VENDRE

Chez M. COMYNET fils, *Marchand Mercier, Privilégié du Roi*, au Bureau Royal de Correspondance, *rue des Deux-Portes Saint Sauveur*;

Sçavoir :

Serges de Rome.
Callemandes.
Toiles unies, rayées, satinées.
Camelot soie, poil, &c. de Lille.
Fleurs artificielles.
Vin de Côte-Rotie.
Liqueurs.
Syrops.
Confitures des Isles, &c.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	. . . . .	1050 55 50 45.
Emprunt Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝	. . . . .	. . . . .	67 66½ 67.
Loterie Epoq.	FESTE.	FESTE.	4e 410 5e 380.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 16 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Mars*.

L'ÉTAT suivant comprend les exportations de ce Port dans le courant de l'année derniere. Anis 31 poud ; cordages poissés & non poissés 2571 p. ; cire jaune 4041 ; cire blanche 221 ¼ ; crin bouilli 3780 ; fer en barre 2354889 ; vieux fer 1751 ; fer de fonte 54365 ½ ; plaques de fer 64250 ; gomme adragante 4038 ; cuirs pour les souliers 8495 ; lin de la premiere sorte 139290 ; lin de la seconde sorte 48140 ; lin de la troisième sorte 9142, huile de chanvre 102433 ; huile de lin 6202 ; savon blanc & verd 5362 ; cuivre en plaques 127 ; cuivre en bloc 2976 ; peaux de zibelines 129 pieces ; queues de zibelines 1316 pieces ; manchons de zibelines 13 pieces ; peaux de petit-gris de Sibérie 98336 pieces ; queues de petit-gris 680 pieces ; sacs de petit-gris 2380 ; peaux d'hermines 9390 pieces ; queues d'hermines 420 ; peaux de martre 202 ; peaux de lievres préparées 62000 pieces ; peaux grises de lievres, brutes, 275690 ; peaux d'ours 1148 pieces ; peaux de chats 2000 ; langues de bœufs 634 ; chanvre de la premiere sorte 1151790 poud ; chanvre de la seconde sorte 101087 ; chanvre de la troisième sorte 67600 ; chanvre affiné 64106 ; lin affiné 23574 ; toile étroite blanchie 134604 aunes ; de la même espece, mais large, 21345325 aunes ; toile grossiere 1500579 aunes ; toile pour voiles 45847 pieces ; toile damassée 881856 aunes ; autres toiles de différentes especes 2630012 aunes ; camelot 1738887 aunes ; toile pour des servietes, étroite, 431678 aunes ; large, 440150 aunes ; toile imprimée 5 833 aunes ; toile à jour 5816 aunes ; rhubarbe 125 poud ; nattes 99777 ; huile de baleine 2732 poud ; chandelles 161620 p. ; graisse pour savon 132309 ; suif 161620 p. ; acier 903 p. ; tabac en feuilles 13662 ; cumin 3116 p. ; queues de cheval 39133 pieces ; houblon 1333 poud ; froment 21883 boisseaux ; soie de cochon de la premiere sorte 13148 poud ; dito de la seconde sorte 547 poud ; cuirs de Russie 172450 p. ; matieres tirées du castor pour la Médecine 66 p. Le total de l'exportation de ces marchandises & denrées du pays a produit la somme de 7435136 roubles & 82 copeck.

Le Général Raver, aussi versé dans l'économie pratique que dans l'Art militaire, travaille à l'amélioration des salines de Novogorod dont il vient d'obtenir la direction. Le prix de ce soin est d'autant plus grand, que les Peuples de l'Europe les plus riches en sel commencent, on ne sçait par quelle fatalité, à être sujets à en manquer.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 15 *Mars*.

On compte que les dépenses des funé-

railles du feu Roi, & celles du couronnement du nouveau Roi, monteront à plus de deux millions de florins de ce pays. Cependant l'argent est très-rare, les especes ne circulent pas, les vivres sont fort rares. La Nation attend du nouveau regne des changemens heureux. Plusieurs Citoyens frappés de la constitution actuelle du nouveau Gouvernement, ont formé le dessein de proposer à la Diete, *s'il ne seroit pas avantageux pour le bien public de donner plus d'étendue à l'Autorité Royale, dans la sphere de la Justice qui assure le pouvoir des Rois par la liberté des Peuples, & leur bonheur ?*

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 18 *Mars.*

Un Paysan nommé George Christensen, de Karsebourg en Fionie, a reçu, en récompense de ses travaux distingués dans l'Agriculture, une médaille de la valeur de 30 ducats ou environ 150 florins d'Empire, que la Commission Royale d'Economie lui a envoyée. Depuis que la bienfaisance du Souverain cherche le mérite dans les campagnes & dans la profession obscure & avilie qui fait la gloire & la prospérité des Etats, les marais commencent à produire des récoltes, les friches disparoissent, les champs prennent une face nouvelle : les encouragemens accordés au commerce rural font fructifier ces bienfaits.

Le besoin de vendre, aussi pressant que celui d'acheter, a engagé des Paysans de Scanie à venir de cette Province sur la glace, pour exposer en vente des grains & du bois dans notre Marché. Il y a trente ans que la gelée n'avoit pas formé sur la mer un pareil pont. En Norwege, le thermometre de Réaumur est descendu à 22 degrés & demi au-dessous de la congélation. Ce froid rigoureux avoit arrêté le transport des vivres ; & il étoit difficile de s'en procurer même à très-haut prix.

Les Paysans qui ne sont point Serfs par le *droit*, mais qui l'étoient, à certains égards, par le *fait*, ont été soustraits, par une Ordonnance du Roi, à l'abus du pouvoir des Seigneurs. Il reste encore des liens de servitude là même où les chaînes en ont été brisées ; & ces liens multipliés ont souvent le même effet. La servitude subsiste encore ici ; mais nous avons lieu d'espérer d'un Gouvernement aussi éclairé qu'humain, que notre Patrie recouvrera des hommes qui sont, en quelque sorte, enterrés tout vivans.

Les Réglemens contre la contrebande sont un des tourmens de la Législation. Par une nouvelle Ordonnance, on payera en amende à peu près la valeur des marchandises saisies ; sinon, on sera condamné à des travaux & à la prison.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 25 *Mars.*

La défense d'ériger de nouvelles Fabriques sans l'approbation du College de Commerce & d'Economie, a produit sur les Fabriques existantes l'effet séducteur que les privileges exclusifs ont d'abord, & que la Nation paye ensuite bien cher. Ces dernieres Fabriques délivrées par-là de la concurrence & animées par la faveur, se relevent dans les Etats Héréditaires & même dans la Bohême, malgré la disette & la cherté des vivres. A Nengedeyn, dans ce dernier Royaume, la belle Manufacture de laine établie, il y a deux ans, par Jacob-Mathieu Schmidt, devient très-florissante. Elle est remplie d'Ouvriers nationaux formés par cet Artiste, & il y a déja 90 métiers montés seulement pour les principales étoffes, sans parler de ceux sur lesquels on en fait de moindre qualité. Cet établissement a d'autant plus fixé l'attention du College que les couleurs des étoffes sont belles, nettes, durables, & que le prix en est modique. L'Entrepreneur a pris des mesures pour tripler sa fabrication. Ces sortes d'établissemens, que chacun est maître de faire chez soi, ruinent souvent des Villes manufacturieres de l'Etranger qui ne cherche pas toujours au-dehors les causes de leur décadence.

Le Bureau Typographyque, inventé en France, pour apprendre à lire, devient très-commun dans cette Capitale, en Hongrie, en Bohême, en Moravie, dans la Lusace Autrichienne. On le substitue avec fruit aux autres méthodes & même à l'alphabet symbolique de Nurenberg & d'Augsbourg dont chaque caractere étoit la lettre initiale d'un cri de l'homme ou de quelque

animal. Ainsi, pour prononcer la lettre *b*; les enfans apprenent à *bêler*; pour prononcer une *m*, ils apprennent à *miauler*. Cette méthode, qui suppose des recherches philosophiques, avoit des inconvéniens.

De Lichtenstein, *Pays de Schoenbourg, dans la Misnie, le 20 Mars.*

L'incendie qui, le 4 de ce mois, consuma, en moins de neuf heures, l'Eglise, le Presbytere, l'Ecole, l'Hôtel-de-Ville & 98 autres maisons, a été causé par l'imprudence de la fille d'un Tailleur qui étoit allée le soir, avec une lampe, prendre du bois dans une remise. Quoique le feu ait commencé à une heure après minuit, personne, que l'on sçache, n'a péri dans les flammes : mais dans une petite Ville où les denrées étoient déja fort cheres, où il y a peu de commerce & d'industrie ; où les effets de ceux qui secouroient les pauvres ont été brûlés, où l'on a eu bien de la peine à loger ceux dont les maisons ont été réduites en cendres, de quelle désolation un pareil accident n'est-il pas suivi?

De Darmstadt, *le 25 Mars.*

Le Landgrave regnant vient d'appeller dans ses Etats l'industrie étrangere, par une Déclaration qui promet & assure aux Manufacturiers & Fabricans qui viendront du dehors s'y établir, exemption de toutes corvées en nature ou en argent, de logement de gens de guerre, de garde, de milice, d'impôt sur les maisons qu'ils construiront, avec liberté de Religion, &c. Pour donner aux Nationaux quelqu'espérance de se maintenir contre de tels privileges, il leur est permis d'espérer à y parvenir par des talens supérieurs. Afin que les Fabriques du pays soient assurées du débit de leurs marchandises, à quelque prix & de quelque qualité qu'elles soient, il a été défendu aux Fournisseurs des Troupes, de la Livrée & de la Chambre de Son Altesse Sérénissime, aux Officiers civils, aux Marchands & Merciers Chrétiens ou Juifs, de se fournir ailleurs. Afin que les Fabricans puissent avoir à bas prix les matieres premieres, quoiqu'il en coûte aux Cultivateurs, ils auront le droit de se pourvoir, avant tous autres, de coton, chanvre, lin, &c. Enfin les avantages qu'on leur offre sont si grands, que s'ils en profitent & en jouissent, il n'y aura bientôt plus dans l'Etat que des Fabriques & des friches.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Metz, *le 20 Mars.*

Par les Lettres-Patentes (annoncées dans la derniere Gazette) concernant l'abolition du parcours dans les Trois-Evêchés, il est ordonné que l'Edit du mois de Mars 1768 sera exécuté selon sa forme & teneur ; en conséquence il est défendu aux Communautés, & à tous autres Propriétaires, de réclamer aucun droit de pâturage sur les bans voisins, à moins que ce droit ne leur appartienne à titre onéreux. Par titre onéreux, S. M. entend le droit de parcours en cas de non réciprocité, & les concessions de pâturages qui auroient été faites pour quelques sommes d'argent payées ou autres effets donnés lors desdites concessions, ou pour quelques redevances actuellement subsistantes, soit en argent, soit en grains.

Dans le cas où le titre onéreux seroit jugé valable & devoir être exécuté, S. M. permet aux Communautés ou Particuliers qui se trouveroient assujettis à souffrir l'exécution de ce titre, d'acquérir, quant à ce, la liberté entiere de leurs héritages, & de s'affranchir du parcours des Communautés ou Particuliers à qui le droit s'en trouveroit appartenir.

Si ledit droit de parcours a été acquis moyennant une somme d'argent ou autres effets payés ou donnés dans le principe, S. M. veut que ladite somme ou lesdits effets puissent être rendus & restitués à ceux qui les auroient payés ou donnés, ou à leurs représentans ; & dans le cas où ledit droit de parcours auroit été établi, sous une redevance en grains ou en argent, le débiteur de ladite redevance ne jouissant plus du droit de parcours, en demeurera bien & valablement déchargé ; & seront rétablis les droits, cens ou rentes au profit de ceux qui en auroient fait remise aux Communautés ou Particuliers, pour acquérir sur leurs bans ou terreins, le droit de parcours, lorsque les titres en seront représentés, ou

dans le cas où il y auroit un droit de parcours non réciproque établi, dont le titre ne pourra être représenté, la Communauté ou les Particuliers dont les héritages sont assujettis auxdits droits de parcours non réciproque, pourront s'en affranchir en remboursant à celui qui l'a acquis, le prix ou la valeur à dire d'Experts.

On espere que ces dispositions aussi sages que justes feront enfin recueillir à la Province les fruits d'une loi salutaire qui a rétabli la propriété dans un de ses plus utiles droits, mais qui a été arrêté dans son exécution par cette foule d'oppositions & d'obstacles contre lesquels les meilleurs échouent, par la raison même qu'ils sont épars, légers, imprévus & presqu'imperceptibles.

De Colmar, *le 30 Mars.*

On a rempli de grains les magasins du Roi dans cette Province, & la Cour a accordé des passeports pour en laisser transporter en Suisse où la disette appelle nos secours & nous promet un débit avantageux.

Vers le milieu de ce mois; un tems favorable a engagé les Laboureurs à commencer les semailles de Mars: mais ce travail a été interrompu par la neige & par un froid aussi vif que l'a été celui du mois de Janvier. On craint que les semences qui avoient été mises en terre de bonne heure, & qui commençoient à germer, n'aient considérablement souffert, de même que les arbres de fruits à noyau qui commençoient à fleurir. On a les mêmes craintes pour la vigne dans les cantons où elle commençoit à pleurer.

Depuis environ quinze jours, le prix des grains a augmenté de 3 l. par sac.

On a publé une Ordonnance de M. l'Intendant, par laquelle il est défendu de distiller des pommes de terre, sous peine d'amende. Cette prohibition ne paroîtra pas gênante ni même sensible, attendu que personne n'est disposé à faire une si mauvaise liqueur, & qu'en supposant qu'on tirât d'un boisseau de pomme de terre une chopine d'eau-de-vie, ce seroit tirer 10 s. d'un objet qui en vaut 24; encore faudroit-il retrancher de ces dix sous du moins trois sous de frais. L'Ordonnance n'a eu en vue que de prévenir les essais ridicules & nuisibles que des gens fort mal avisés pourroient être tentés de faire.

Un Particulier a tiré, près de cette Ville, l'année derniere, de 24 ruches à miel 210 pots de miel & 40 livres de cire, en laissant aux abeilles de quoi vivre pendant l'hiver. Sa méthode mérite d'être connue. (*On nous promet de nous en faire part, & nous la publierons aussi-tôt qu'elle nous aura été communiquée*).

De Lyon, *le 4 Avril.*

Le 16 Mars, vingt-un Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire furent entendus dans un concours qui eut pour objet la *demonstration des os du cheval.* Ces Eleves sont les sieurs Justin & Salmon, envoyés par le Prince Charles de Lorraine; Barbier, envoyé par M. l'Evêque de Basle; Dicterlels, entretenu par la ville de Haguenau; Hippolyte & Perche, entretenus par M. l'Intendant de Lyon; Mauraud, de Lyon, à ses frais & dépens, Boussin, entretenu par les Etats du Mâconnois; Guérin, par la Province de Bresse; l'Armande, par la Province du Vivarais; Bonnet, par le Diocese d'Alby; Noyès, par le Diocese de Mirepoix; Petit & Menard, par la Province de Bordeaux; Appé, par la Généralité de Berry; Delrue & Edouard, par les Etats d'Artois; Cholet, par M. le Seurre, premier Commis de M. Bertin, Ministre; Coquel, par M. l'Intendant de Rouen & M. le Marquis de Sommery; Forgeur, par la Généralité de Rouen. Ces Eleves ont tous satisfait également l'Assemblée, & le Prix est tombé par le sort au sieur Perche.

De Vienne, *le 6 Avril.*

M. Vallet, Curé de la Paroisse de Colombe, dans ce Diocese, a établi, avant les Fêtes de Noël, dans sa Paroisse, une filature de laine, pour la Fabrique Royale de cette Ville. Le sieur Charvet, Directeur de cette Fabrique, a bien voulu faire les avances des réparations de la maison destinée à contenir les Ouvriers & Ouvrieres de cette filature. Les Pauvres, quoiqu'on rejette volontiers leur indigence sur leur paresse, s'y sont portés avec empressement; & on les a préférés à ceux qui avoient d'autres ressources pour vivre. Les enfans de l'un & de l'autre sexe y sont admis depuis l'âge de huit ans; on y reçoit aussi

leurs meres, si elles n'ont point d'autres travaux. Deux Directeurs ont été envoyés par le sieur Charvet pour leur apprendre à carder & à filer. M. Vallet & son Vicaire veillent au maintien du bon ordre dans cette maison ; ils président, l'un ou l'autre, aux exercices de piété, & ils apprennent à lire aux enfans, ainsi que le Catéchisme. L'Ouvrier qui travaille le plus & le mieux, reçoit de M. Vallet une récompense ; ce digne & généreux Pasteur donne aussi une petite gratification à celui ou à celle qui forme des Apprentifs. Ces encouragemens, quoique légers, n'excitent pas moins une vive émulation. Quand on a disposé le cœur à bien faire, il ne faut que peu pour en exciter le desir le plus ardent. Pendant l'hiver, le sieur Charvet a fourni le feu & la lumiere, afin que les Ouvriers les plus laborieux pussent gagner davantage ; attention qui invitoit au travail. Les Pauvres qui étoient nuds ont été habillés du produit des aumônes que M. le Curé avoit amassées pendant le Jubilé ; & la reconnoissance sembloit les conduire, autant que leur intérêt propre, à aller peupler cette filature qui fait la consolation & la gloire de son Instituteur. Cette Fabrique augmente tous les jours ; elle a sauvé beaucoup d'enfans qui auroient péri de froid & de faim. Dès que la saison des travaux de la campagne sera arrivée, les Ouvriers seront libres d'aller travailler chez eux ; ils seront rendus à l'Agriculture, mais accoutumés au travail, sains, tranquilles & heureux. Les Pauvres qui n'auront point d'autres moyens de subsister, seront employés, toute l'année dans la filature.

De Dijon, *le 8 Avril.*

Pendant la derniere quinzaine de Mars, les Marchés de la Généralité ont été moins garnis, & les grains ont augmenté assez considérablement, excepté à Charolle où ils ont éprouvé une légere diminution. Dans plusieurs Villes, on a beaucoup de peine à engager les Marchands à y amener des provisions. On a cru qu'une des causes de la rareté de la denrée, c'étoit la modification que le Parlement avoit mise, par son Arrêt d'enregistrement, à l'art. 6 de la Déclaration du 27 Décembre, qui ordonne que les grains ne pourront être vendus ni achetés ailleurs qu'aux Marchés, Halles & Ports ordinaires. En conséquence, on a représenté qu'il y auroit plus de grains sur la place, si l'on pouvoit empêcher les Propriétaires de faire les conditions de leurs ventes ailleurs que dans les Marchés, & les réduire à la nécessité d'y apporter leur denrée, quoiqu'ils n'aient pas tous l'habitude & peut-être le moyen de le faire, au lieu de les y laisser apporter par les Marchands. Le Parlement a cru devoir rendre un Arrêt du 25 Mars, portant qu'il sera surfis jusqu'au 15 Août prochain, à l'exécution de la modification apposée à l'article 6 de la Déclaration. Cet Arrêt doit être publié dans tout le ressort du Parlement ; l'on aime à se flatter qu'il produira l'abondance.

De Paris, *le 12 Avril.*

Le tirage de la Loterie des Enfans-Trouvés s'est fait le 10 de ce mois ; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 237584 ; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 257693.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description d'un nouvel instrument propre à être adapté au soc de la charrue, pour rompre les vieux prés que l'on veut renouveller. Par M. Barthelemi Perile, Ingénieur Italien.

Le renouvellement des vieux prés que l'on entreprend, soit pour en tirer de plus abondans fourrages, soit pour y établir une culture nouvelle, est un objet très-important pour l'Agriculture. Ce renouvellement suppose d'abord que leur ancienne surface ou écorce a été coupée & divisée en grandes mottes, avec la plus grande facilité, & de la maniere la plus soigneuse & la plus expéditive. On rassemble ces mottes, on en forme des especes de fourneaux que l'on garnit de matieres combustibles auxquelles on met ensuite le feu : opération connue des Anciens, & propre à donner aux terreins une fécondité prodigieuse.....

Mais pour rompre les vieux prés, il falloit trouver un instrument plus *actif* que le hoyau & autres outils jusqu'à présent em-

ployés à cette opération. J'en ai imaginé un, & après l'avoir essayé avec le succès le plus heureux, je me hâte de le faire connoître, pour que les Amateurs de l'Agriculture, c'est-à-dire, du bien public, puissent s'en servir pour cette opération & plusieurs autres également utiles.....

Cet instrument consiste seulement en une forte lame de fer tranchant courbé en forme de demi-cercle; il s'adapte au soc de la charrue, par le moyen de deux bras ou barres que l'on arrête au-dessus avec deux chevilles de fer, chassées à toute force dans un œil pratiqué dans l'entre-deux de ces bras.

La charrue traînée par deux bœufs ou davantage, suivant la nature & la dureté du sol, le fer tranchant entre dans le terrein, & en le divisant en larges mottes, il passe par-dessus. La largeur de cette lame doit être de deux pouces au moins; & dans toute sa courbure, elle doit s'étendre autant que le soc a de largeur entre les deux barres qui servent à le diriger & à le presser contre le terrein.

(*Nous communiquerons volontiers la planche de cet instrument aux personnes qui souhaiteront en avoir une idée plus nette*).

I I.

Maniere de faire le café de chicorée, essai de ce café.

Nous avons annoncé dans le N°. 14 de notre Gazette, le café de chicorée, imaginé à Berlin par un François qui n'a point publié sa maniere de le fabriquer. Comme ce café se vend 50 s. la livre à Berlin, cette annonce n'étoit propre qu'à exciter l'industrie à profiter de l'idée. Un de nos Correspondans dans la Haute-Alsace, connoissant la propriété que la racine de chicorée a de rafraîchir le sang & de chasser la bile, a essayé, avec succès, de la préparer de la maniere suivante.

J'ai pris, dit-il, des racines de chicorée dans mon jardin; après les avoir bien lavées, je les ai fait sécher & je les ai coupées par morceaux de la grosseur d'une feve. On peut les couper avant de les faire sécher, mais je crois la premiere méthode meilleure, parce qu'elle conserve mieux les sucs. J'ai fait griller cette chicorée ainsi séchée, comme on grille le vrai café; & après l'avoir moulue, j'en ai fait du café, comme à l'ordinaire, & je l'ai trouvé fort bon & fort sain. Il n'a pas absolument le goût du vrai café, mais il doit très-bien convenir aux personnes qui ont l'habitude de prendre de cette liqueur qui les échauffe. On peut mêler de ce café avec du café ordinaire, pour en modérer l'effet. Il ne faut prendre de café de chicorée que la moitié ou les deux tiers au plus de ce qu'on prend de café ordinaire par tasse.

I I I.

Ceinture pour faciliter les accouchemens.

Le sieur Desmart, Doreur à Lyon, attribue à cette ceinture qu'il annonce au Public, la vertu de faciliter les accouchemens les plus laborieux, quand même l'enfant seroit mort dans le sein de sa mere, sans que l'on ait besoin de recourir aux instrumens & aux opérations de Chirurgie. Il ne l'a proposée qu'après divers essais; & il offre la preuve du succès des expériences qu'il a faites. Sa demeure est à Lyon, *à la Fontaine d'Or, rue Neuve, près du College de la Trinité.*

I V.

Avis au Public, sur la découverte d'une mine de tourbe. De Chaalons en Champagne, le 29 Mars.

Le sieur Soulés qui, depuis long-tems cherche à découvrir dans la nature des productions ou des secrets utiles au bien public, a fait, auprès d'Avize en Champagne, à 2 lieues d'Epernay, la découverte d'une mine de tourbe de la meilleure qualité dont il a fait l'essai. Il se propose de l'exploiter incessamment, s'il obtient une *permission exclusive de s'emparer des lieux où il trouvera de cette matiere*, en dédommageant les Propriétaires suivant l'estimation de l'ancien rapport de la terre. Cette permission, contraire au droit inviolable de la propriété, pourroit être suppléée d'une maniere équitable, par des arrangemens & des conventions, avec les Propriétaires mêmes des terreins.

Le bois à brûler est excessivement cher en Champagne; & bien des Pauvres y passent une partie de l'hiver sans se chauffer. Le sieur Soulés procurera, par cette exploi-

tation, un chauffage à très-bas prix. La tourbe qu'il a découverte n'a que très-peu d'odeur; elle a les mêmes propriétés que le bois dont elle n'eſt qu'une *décompoſition*.

La Champagne manque d'engrais, & l'on rapporte, en partie, à cette cauſe l'énorme quantité de terres incultes qui s'y rencontrent. On ſçait que les cendres de la tourbe fertiliſent les terres les plus ingrates. La Picardie & les Provinces adjacentes leur doivent leurs prairies artificielles. Les prés naturels acquierent auſſi, par elles, une ſinguliere fécondité. Elles détruiſent, dans les prairies, la mouſſe, les mauvaiſes herbes, les inſectes qui rongent les racines des plantes, &c. & les garantiſſent de la rouille, de la bruine, &c. Par leur moyen, on force une terre preſqu'aride à rapporter du froment, comme un Fermier d'Auteuil, près Beauvais, l'a prouvé en 1755. Un arpent de terre qui a reçu des cendres de tourbe, produit le double d'un autre arpent de terre qui a été privé de cet engrais. Enfin ces cendres contribuent à l'amélioration de toutes les parties de l'Agriculture.

Cette matiere peut être fructueuſement & avec épargne, employée à la cuiſine & aux poëles; elle peut l'être par les Fayanciers, les Verries, les Tuiliers, les Braſſeurs, &c. ainſi que pour la fonte des métaux, la cuiſſon de la chaux, du plâtre & de la brique, & dans les fourneaux à reverbere, ceux de chapelerie, &c.

Combien la découverte du Sr Soulés ne promet-elle pas d'avantages à la Champagne?

V.

Cours de Langue Angloiſe pour les Négocians, &c.

Le ſieur *Berry*, Anglois de Nation, Auteur de la Grammaire Générale Angloiſe, donne avis, que pour la commodité des Négocians, Marchands, & autres perſonnes, qui ſont occupées dans le courant de la journée, il ouvrira un Cours de Langue Angloiſe, Lundi 15 Avril prochain, lequel Cours durera pendant ſix mois.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au Cours qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire chez lui dans le courant du mois d'Avril 1771. On pourra s'abonner pour les ſix mois.

Le ſieur Berry *demeure rue Saint Germain-l'Auxerrois, au Magaſin de pipes de Hollande, preſque vis-à-vis la rue de la Sonnerie.*

Suite de la Liste generale de la Loterie de Rembourſement, &c.

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens.
	liv.	
095	5000	1 *Février* 1772.
126	3000	4 *Juillet.*
127	3000	7 *Novembre.*
147	5000	1 *Août.*
161	3000	3 *Octobre.*
227	3000	7 *Septembre.*
264	4000	5 *Décembre.*
231	5000	2 *Janvier* 1772.
359	1000	1 *Août* 1771.
420	1000	Idem.
423	1000	4 *Juillet.*
443	1000	4 *Avril.*
452	1000	7 *Novembre.*
474	1000	4 *Avril.*
475	1000	3 *Octobre.*
482	1000	5 *Décembre.*
506	1000	3 *Octobre.*
550	1000	2 *Mai.*
580	1000	Idem.
582	1000	3 *Octobre.*
589	1000	Idem.
605	1000	5 *Décembre.*
627	2000	5 *Mars* 1772.
635	2000	4 *Juillet.*
708	2000	7 *Novembre.*
744	1000	3 *Octobre.*
775	1000	1 *Août.*
803	1000	3 *Octobre.*
816	1000	2 *Janvier* 1772.
827	2000	5 *Décembre.*
835	2000	1 *Août.*
863	2000	7 *Septembre.*
873	3000	Idem.
895	3000	4 *Juillet.*
917	2000	1 *Juin.*
3012	1000	5 *Décembre.*

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 6 Avril 1771, au Mercredi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 l. 15 ſ., 26 à 29 l. 10 ſ. *le ſeptier; id.* au Port de la Greve, 30 l. Le ſeigle, de 20, 20 l. 5 ſ. à 20 l. 10 ſ.; l'orge, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 6 Avril 1771, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 livres 10 s. à 25 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Avril 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 13 *Avril* 1771.

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Avril* 1771.

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	7	8e à ¼ p. % p.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 11 Avril 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 12 Avril. *Messieurs*	
Courmont, six d. mois 1770.	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	A.
Rouillard, *idem.*	E.	Issally, *idem.*	E.
Delauge, *idem.*	G.	Lempereur, *id.*	J.
Deschapelles, *id.*	J.	Pannelier, *idem.*	J.
Bouron, *idem.*	J.	.....	
Drouet, *idem.*	J.	.....	
Delagarde, *idem.*	M.	.....	
Nau, *idem.*	M.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12	*Samedi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions de 2,001	1015 20 . . .	1022 ½ 25 30 .	1030 27 ½ 25 .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	240 45 . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	. . . . .	67 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 420 5e 390 .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 23 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Mars*.

LES encouragemens, plus puissans que les injonctions, parce qu'ils excitent l'intérêt particulier, tandis que les injonctions le rebutent, sont les moyens que le Gouvernement emploie pour améliorer l'Agriculture. Du fonds assigné pour cet objet, il sera tiré trente prix de deux cens & de cent rixdhales, pour les Paysans du Roi qui mettront en meilleur rapport les mauvais terreins.

S. M. assure la vie à une foule d'enfans nouveaux-nés, en invitant les meres qui les auroient abandonnés, à les remettre à la Maison des Sages-Femmes hors d'Amalienbourg.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 31 *Mars*.

Le tems continue d'être très-rigoureux. La gelée & les neiges interrompent les communications, & la végétation est retardée.

Les grains ne manquoient pas dans les Etats Héréditaires, mais les alarmes répandues dans tout l'Empire par les Réglemens & les Ordonnances multipliées, l'ont fait resserrer de toutes parts. On en a découvert des magasins si considérables dans la Bohême & la Moravie, qu'ils contiennent la provision de plus de deux années. Ils n'auroient point été fermés, si la circulation n'eût été arrêtée par la force; car ils n'auroient pu l'être que pour la ruine des Magasiniers. La force qui les ouvre laissera une impression de terreur qui éloignera de ce commerce. Les possesseurs des fonds de terre de ces pays seront tenus d'avancer aux Laboureurs des fonds pour les semailles: le reste des grains sera mis en vente à un prix modique; & ceux qui refuseront d'obéir seront envoyés pieds & poings liés à Prague, pour être jugés par une Commission.

On est fondé à croire que l'Allemagne est, presque toute, dans le même cas: la circulation seule manque; on n'emploie pour la ranimer que l'autorité, & elle ne se ranime pas.

La distillation des grains vient d'être prohibée dans les Pays Héréditaires. Cette défense sera sensible à un grand nombre de Consommateurs, mais sur-tout aux Ouvriers employés à la fabrication de ces eaux-de-vie.

Les pays étrangers des environs ayant haussé la valeur des especes d'or hors de proportion avec celles d'argent, ces premieres especes sont clandestinement sorties, & il en est entré une quantité prodigieuse des secondes. S. M. I. & R. a rendu une Ordonnance pour rétablir la proportion entre les prix des unes & des autres dans les Etats Héréditaires, & celui qu'elles ont dans les autres Etats de l'Empire.

Il a été défendu, sous des peines très-séveres, de conseiller, causer, faciliter l'émigration des Sujets, pour les faire passer au service de l'Etranger.

On mande de Carlsbad que le prix non-seulement des grains, mais encore des pommes de terre est excessif, & que les Habitans du plat pays, tout fertile qu'il est, sont obligés d'aller, dans cette Ville, se pourvoir de ce légume.

De Leipsick, *le* 28 *Mars*.

Ce pays offre, à un degré frappant, l'odieux contraste du luxe & de la misere. La magnificence des riches insulte au malheur de la quatrième partie des Habitans de cette Ville, qui ont de la peine à trouver du pain; elle nourrit les arts frivoles aux dépens des arts utiles. On ne craindra pas de rapporter ici, comme un de ces traits qui peignent les mœurs, la fortune que vient de faire un Cordonnier, arrivé de Paris, en imitant les talons blancs que les Françoises portent à leurs souliers. Nous ne cessons, comme presque toutes les Nations de l'Europe, de rire des modes Françoises & de les adopter. La montagne où il n'y a point de frivole industrie souffre une extrême disette : on n'y vit que de secours étrangers.

Comme il n'y a plus de cordon sur les frontieres de Transylvanie, nous espérons qu'il y aura un grand concours de Marchands à notre Foire.

ITALIE.

De Florence, *le* 22 *Mars*.

S. A. R., invariable dans ses principes sur les causes de la prospérité publique, confirmés par le succès de ses belles opérations, vient d'encourager la culture du pastel ou guede, par la liberté la plus parfaite de faire circuler dans l'intérieur cette production, & par celle de l'exporter du Grand-Duché, sans formalité & sans payer aucun droit, pourvu toutefois qu'elle soit affinée. On a lieu de croire que cette restriction même ne subsistera pas toujours, & que le terme de dix années, fixé pour la jouissance, n'est désigné que pour hâter l'avancement de cette culture. Tous les jours l'industrie rentre dans ses droits primitifs, par la suppression des privileges qui sacrifient les droits & les intérêts de tant d'hommes, aux intérêts de quelques-autres. Ainsi le privilege exclusif de fabriquer des bas, bonnets, gants, chaussettes de feutre, &c. dont jouissoit la Maison-Pie du Refuge de S. Philippe de Néri, vient d'être révoqué; & la liberté de cette fabrication a été généralement accordée à quiconque voudra l'entreprendre. Nos Marchands desirent avec ardeur l'établissement de la Banque pour l'escompte des billets de place, l'acquit des lettres de change étrangeres, &c. proposée à S. A. par le Juif Roques.

On mande de Rome que Sa Sainteté a permis l'exportation de dix mille mesures de bled, & que l'importation de grains de Sicile a fait baisser les prix à Civita-Vecchia, &c. L'Europe n'éprouve des malheurs en ce genre que parce que ses divers Peuples se refusent alternativement des secours réciproques.

Suivant les lettres de Milan, le Gouvernement a ordonné à toutes les Communautés de l'Etat de nourrir dans leurs districts respectifs ceux des Prisonniers qui n'ont pas de quoi vivre, & qui, par un abus commun à toute l'Europe, ont perdu, avec la liberté, le moyen de gagner leur vie, d'arranger leurs affaires, & de s'acquitter envers ceux qui les poursuivent. Par une autre lettre circulaire, le Gouvernement qui cherche l'instruction comme il aime à la répandre, a demandé aux Villes & aux Provinces les mesures qu'il est à propos de prendre pour former à l'Agriculture & aux Arts 220 enfans de Soldats, selon les vues de Sa Majesté Impériale, & la méthode suivie en Allemagne, pour le plus grand avantage de l'Etat.

On écrit de Parme que, suivant les lettres de Madrid, un navire de la Maison de MM. Osteriz, a fait naufrage sur les côtes du Chily, en allant au Port de Lima; & que l'équipage a péri, avec sa cargaison de plus de deux millions en marchandises, particuliérement en verres & cristaux de la Manufacture de S. Ildefonse. On ajoute que la ville de Cojapo, Province de Coguembo, au Chily, a été engloutie dans la mer, au milieu d'une horrible tempête.

Il a été vérifié à Naples que les Orfévres y répandoient beaucoup d'ouvrages d'or & d'argent de mauvais aloi.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 10 *Avril.*

L. H. P., pour encourager l'introduction des bêtes à cornes, ont baissé le droit de 20 florins à 5 florins pour chaque bœuf ou vache, de même que pour deux genisses, quatre vaches d'un an, & huit veaux, jusqu'au 1 Juillet seulement. Le mal est senti, les Peuples en ont souffert, lorsqu'on cherche à y remédier, & le succès du remede est incertain.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le* 10 *Avril.*

Nos trois frégates qui vont dans les mers du Levant se réuniront dans l'Archipel pour protéger contre les insultes des Forbans notre navigation. Ali-Bey, tout occupé de conquêtes, ferme ses Ports pour couper les vivres à ses ennemis : cette circonstance rend nos secours plus nécessaires au Levant; elle anime notre commerce. On assure que l'armée de cet Usurpateur s'est emparée de Jérusalem & qu'elle marche vers Damas ; mais la pleine réussite de ses projets ne seroit peut-être pas aussi favorable au commerce de l'Europe qu'on l'avoit cru d'abord ; car il exige tyranniquement des secours des Marchands francs, & on ne peut pas trop attendre de sa part la bonne foi qui pourroit, en partie, les défendre contre son humeur impérieuse.

D'Avignon, *le* 12 *Avril.*

Les gelées tardives qui ont fait périr une partie des fruits dans tout le midi du Royaume, ont enlevé à cette petite Province une grande ressource. Cette perte est d'autant plus sensible, que notre culture est plus foible & plus imparfaite. Nous ne connoissons presque pas ici les prairies artificielles; les troupeaux nous manquent faute de moyens d'en acheter & d'en nourrir ; nous sommes par-là dépourvus du fumier nécessaire pour engraisser nos champs ; nous ne les labourons guères qu'avec l'araire & des bœufs ou même des vaches. La prompte exécution du canal d'arrosage projetté faciliteroit la formation de toutes les especes de prairies ; d'où il résulteroit une multiplication des bestiaux utile à toutes les branches de l'Agriculture. Tous ces faits prouvent la misere extrême de ce petit pays que la nature a fait pour être si florissant.

De Lyon, *le* 14 *Avril.*

La nouvelle méthode de soigner les vers à soie n'a pu être éprouvée & démontrée au tems marqué, parce qu'il ne s'est trouvé à l'Assemblée qu'un petit nombre de personnes. M. l'Intendant a bien voulu permettre que cette Assemblée se tînt dans son Hôtel le 17 du courant.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tiendra le 16 une Séance publique dans la salle de l'Hôtel-de-Ville destinée à ses exercices. On sçait que plusieurs de ses Membres s'appliquent singuliérement à la partie des Arts, & que ses Séances sont toujours remplies par la lecture de Mémoires très-intéressans pour leur perfection.

Les nouvelles de Gênes portent qu'il s'y est fait avec la plus grande facilité un emprunt de 700 mille livres pour l'Hôpital de cette Ville; tandis que celui de deux millions & demi de florins, négocié par la Russie, pour le service de sa flotte dans le Levant, ne se remplit qu'avec beaucoup de lenteur, quoiqu'on affecte pour le remboursement de cette somme, qui doit être fait dans l'espace de dix ans, le produit des droits sur les eaux-de-vie & autres denrées, levés en Russie.

De Metz, *le* 10 *Avril.*

Les grains ont subi quelque augmentation de prix dans nos derniers Marchés.

Un Cultivateur de cette Province a éprouvé la méthode de fumer les terres, en y semant du bled noir ou sarrasin, exposée dans le Corps d'Observations de la Société d'Agriculture de Bretagne ; mais le succès n'a pas répondu à son attente. Pendant plusieurs années, il a fait ensemencer la moitié d'un champ en bled noir que l'on a ensuite enterré avec la charrue & laissé reposer pendant le tems fixé : il en est constamment résulté que la partie du champ qui

n'avoit point reçu cet engrais, a produit beaucoup plus de grains & de meilleure qualité que celle qui avoit reçu le ſarraſin.

De Paris, *le 20 Avril.*

Dans la derniere Séance publique de l'Académie des Sciences, il fut annoncé que les Prix ſur la meſure du tems en mer, & pour la perfection du flint-glaſſ ou cryſtal blanc d'Angleterre, étoient remis à l'année 1773. M. de Fouchy, Secretaire Perpétuel donna une notice des Arts publiés par l'Académie depuis Pâques 1770; à ſçavoir les 2e & 3e. parties de l'*Art du Facteur d'orgues*, par D. Bedos; la 2e. partie de l'*Art du Menuiſier*, par M. Roubo fils; l'*Art de l'Indigotier*, par M. Beauvais Razoux; l'*Art du Brodeur*, par M. de Saint-Aubin; l'*Art de faire les colles-fortes & autres*, par M. Duhamel. M. de Vaucanſon lut la deſcription d'un nouveau tour à filer de la ſoie, &c. Le Sr Platiez, Horloger, a préſenté à l'Académie une nouvelle machine propre à diviſer avec la plus grande préciſion, par la voie de réduction, les inſtrumens de Mathématiques: cette machine a mérité l'approbation de l'Académie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Emploi de la ſuie en engrais.

Dans la Paroiſſe de Colombe, Dioceſe de Vienne, les foins étoient fort rares, parce qu'il y avoit peu de prés & que ces prés ne pouvoient être arroſés que par des fontaines. M. Vallet, Curé de cette Paroiſſe, Paſteur également zélé pour le bien & pour le ſalut de ſes Paroiſſiens, dans la vue de faire baiſſer le prix de ce fourrage qui avoit coûté juſqu'à 5 liv. le quintal, eut recours aux prairies artificielles. Il fit labourer le moindre de ſes fonds, avec une charrue, auſſi profondément qu'on le peut faire au mois de Novembre. Au printems il fit labourer la même terre avec un araire; on y ſema de l'avoine ſur laquelle on jetta du treffle. M. Vallet fit répandre ſur ce terrein de la ſuie de cheminée; au printems ſuivant, la même opération fut réitérée: le treffle devint ſi beau qu'on lui offrit de la premiere coupe 72 liv., tandis qu'il n'avoit employé que pour 10 liv. 10 ſ. de ſuie qu'il avoit achetée à 16 ſ. le quintal. Ce treffle dura pendant trois ans, & on le coupa trois fois chaque année. La terre ſur laquelle il fit cette expérience ne s'affermoit que 19 liv. par an. Le bled noir ou ſarraſin ſemé auparavant ſur ce terrein produiſoit à peine le double de la ſemence. Quand le treffle eut fini, on ſema du chanvre dans une partie de ce champ, & du froment dans l'autre; l'un & l'autre réuſſirent très-bien. Il y a plus de dix ans qu'on enſemence ce fonds ſans y mettre aucun engrais, & les récoltes y ſont néanmoins plus abondantes que dans les autres terres où l'on ne met pas de la ſuie. Les Payſans qui ne goûtoient pas d'abord la méthode de M. Vallet, l'ont enſuite tous adoptée, & depuis le mois d'Avril juſqu'à la fin d'Octobre, ils nourriſſent leurs beſtiaux avec du treffle.

L'année derniere 1770, M. Vallet ſema de la luſerne, & il s'apperçut qu'elle étoit beaucoup plus productive, la premiere année, que le treffle, puiſqu'on coupa la luſerne quatre fois, & que le treffle ne ſe coupe, la premiere année, qu'une ſeule fois. Il eſpere qu'à ſon exemple, ſes Paroiſſiens & les Habitans des Paroiſſes voiſines, ſemeront de la luſerne, en répandant, comme pour le treffle, de la ſuie ſur les champs qu'ils voudront enſemencer.

La premiere année que M. Vallet acheta de la ſuie, on la lui vendit 16 ſ. le quintal, la ſeconde année 20 ſous, & à préſent elle coûte 2 liv. 5 ſ. le ſac peſant environ 140 livres. Ce renchériſſement provient de la grande quantité de cette matiere que les gens de la campagne emploient à bonifier leurs terres. Comme elle devient rare, bien des perſonnes en vont acheter à Lyon, où l'on n'en fait d'autre uſage, comme preſque par-tout ailleurs, que de la brûler. Avant l'expérience de M. Vallet, les Ramoneurs ne ſçavoient que faire de leur ſuie; ils en vendoient ſeulement quelques quintaux aux Teinturiers de Roman dans le Bas-Dauphiné; mais comme on croit qu'elle nuit à la qualité des étoffes, M. l'Intendant fit défenſe à ces derniers de s'en ſervir pour teindre.

Deux quintaux de ſuie couvrent plus de

terrein que ne font quatre *chartées* de fiente. De tous les engrais, la ſuie eſt le meilleur; mais il faut des précautions pour s'en ſervir, ſans quoi elle brûle les plantes & ne ſert de rien à la terre.

I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur l'uſage des pommes de terre & de l'orge, au ſujet de la Lettre de Beaune inſérée dans une autre Gazette. Haute-Alſace, le 27 Mars 1771.

MONSIEUR,

J'ai vu dans votre Gazette, N°. 27, pages 187 & 188, la ſuite d'une lettre de Beaune ſur l'uſage des pommes de terre; il paroît que l'Auteur de cette lettre ne connoît pas bien cette production.

Les pommes de terre ſont en uſage depuis long-tems dans cette Province; il y a des vallées où il croît peu de grains, & où les pauvres gens ſont dans l'habitude de s'en nourrir, mais il eſt rare qu'on en faſſe du pain; ou ſi on en mêle avec la farine, ce n'eſt que pour en augmenter le volume: en ce cas, on fait bouillir la pomme de terre, pour en ôter la peau; on la fait ſécher, après quoi on la broye, on la mêle avec la farine, quelle qu'elle puiſſe être, & on fait de la pâte comme à l'ordinaire.

Mais dans ce canton, on fait mieux; ceux qui ſont obligés de ſe ſuſtenter de cet aliment, en font cuire à l'eau un boiſſeau, plus ou moins, le matin, & s'en nourriſſent toute la journée, en le mangeant tout ſimplement avec du ſel; cela leur tient lieu de pain, enſorte qu'il ne leur en faut que pour faire de la ſoupe, quand ils veulent en manger.

D'autres, après les avoir ainſi préparées & pelées, les fricaſſent avec un oignon & un peu de vinaigre.

D'autres les font cuire dans du lait; d'autres les ratiſſent crues pour en ôter la peau, les coupent par tranches, & les font cuire avec des poireaux, perſil, &c. après quoi ils font fondre un peu de beurre qu'ils jettent par-deſſus.

Enfin il y en a d'autres qui, après les avoir fait cuire à l'eau, & les avoir pelées, les coupent par tranches & les mangent en ſalade. Je ne finirois pas ſi je voulois vous faire un détail des différentes manieres de manger ce légume qui nourrit beaucoup & qui eſt fort ſain, puiſqu'en quelque quantité qu'on en mange, il ne cauſe jamais d'indigeſtion. Bien des gens qui ne ſont pas dans le cas de s'en nourrir, par raiſon d'économie, en mangent par goût & en font des mets friands, comme des tartes qui ſont auſſi bonnes que celles d'amandes.

L'Auteur de la lettre de Beaune prétend qu'il y auroit plus de profit à cultiver de l'orge que des pommes de terre; je ne combattrai cette idée fauſſe que par un exemple qui eſt certain, puiſque j'en ai fait moi-même l'expérience.

J'ai deux petites pieces de cheneviere contiguës, chacune de la contenance d'un neuvième d'arpent: j'ai ſemé, dans l'une, un boiſſeau ou environ de froment, & j'en ai recueilli un peu plus d'un ſac qui, dans ce tems, vaut 24 liv.; dans l'autre j'ai planté un boiſſeau de pomme de terre qui m'a produit 24 ſacs. En ne comptant le ſac qu'à 4 liv., cela feroit 96 liv. Quelle différence pour le rapport? Mais quelle différence pour le bien de l'humanité, puiſque mon ſac de froment auroit à peine fourni le pain à une famille pour ſix ſemaines, & que les 24 ſacs de pommes de terre la nourriront pendant une année. Or, s'il y a plus de profit à cultiver des pommes de terre que du froment, que ſera-ce donc ſi on les compare avec l'orge? Je ne comprens pas comment l'Auteur de la lettre de Beaune veut donner ce grain en nourriture, ſans au moins le faire monder de ſon écorce qui eſt fort dure, quand même on y ajouteroit du lait & du ſucre; ce qui n'eſt pas propoſable à des gens qui n'ont pas le moyen de ſe procurer du pain, &c. *Voyez notre derniere Gazette, article de Paris.*

I I I.

Découverte d'une méthode pour élever les veaux ſans lait.

Cette méthode a été préſentée à la Société d'Emulation de Londres; & la Société a accordé à l'Inventeur une médaille d'or pour récompenſe. Elle eſt, à ce qu'on aſſure, très-peu diſpendieuſe. Lorſqu'elle ſera connue du Public, elle préviendra la deſtruction d'un grand nombre de veaux que

l'on n'éleve pas, dans la seule vue d'épargner le lait qu'on seroit obligé de leur laisser pour nourriture. C'est sur-tout dans les pays où les especes de bétail les plus utiles paroissent manquer, qu'il faut encourager ces recherches économiques, plutôt que de recourir à des ordonnances qui, en défendant à des malheureux de tuer des veaux, les obligent à les laisser mourir de faim, sous peine de périr eux-mêmes de misere : car s'ils ont besoin du lait de leurs vaches pour vivre, ils ne peuvent pas en nourrir leurs veaux; & s'il n'est pas en leur pouvoir de tuer leurs veaux pour en retirer de l'argent, en les livrant à la consommation publique, ils perdront leurs veaux & l'argent qu'ils en auroient retiré, sans aucun avantage pour le Public.

I V.

Transmutation singuliere.

Suivant une lettre de Bonn, M. le Baron de Hubsch, Sçavant très-versé dans l'Histoire naturelle, qui, en cherchant les secrets de la nature, avoit déja découvert à Cologne, dans le sein de la terre, des bois transmutés en fer, a trouvé un autre morceau de bois faisant partie d'un volet de la fenêtre d'un grenier, lequel a subi la même transmutation, quoiqu'il fût exposé à l'air dans toutes les saisons, & qu'il touchât simplement un barreau de fer. Il en a détaché plusieurs parties; elles étoient toutes changées en fer, mais fragile.

V.

Bateaux à roues.

L'idée des bateaux à roues n'est pas absolument neuve, mais l'exécution en avoit été ou négligée ou peu heureuse. L'été dernier, un sçavant Mathématicien de Sienne développa le projet de substituer les roues aux rames, & de les adapter même aux vaisseaux de ligne. Peu de tems après, le Prince de San-Severo fit, à Naples, l'essai d'une barque en forme de carrosse; & le succès confirma pleinement les conjectures du P. Dracopoli, Auteur de la théorie de ces navires. *Voyez le N°. 83 de notre Gazette, année 1770.*

M. Friderich, habile Méchanicien de Dresde, digne fils du célébre M. Christian Gottlieb Friderich, vient de construire un bateau de cette espece, avec lequel il a remonté l'Elbe vers le pont de cette Ville, où le fleuve est très-rapide. Ses essais ont inspiré la plus grande confiance. En deux heures, il a conduit l'Envoyé de Danemarck de Dresde à Meissen, c'est-à-dire, l'espace d'environ sept petites lieues de France. L'artifice du méchanisme consiste dans deux petites roues adaptées à la poupe du bateau que deux personnes qui servent de Pilotes, font aller avec plus de vîtesse qu'il n'iroit à l'aide de douze des plus robustes Rameurs. On peut se servir de la même machine pour naviguer sur des canaux, des lacs, des eaux dormantes. Une invention qui épargne les hommes, diminue les frais de transport, hâte les secours, facilite les communications, &c. ne sçauroit être trop recommandée. Il seroit heureux que l'on pût suivre les vues du P. Dracopoli dans toute leur étendue. Si nous pouvons parvenir à nous procurer sa Dissertation, nous nous empresserons de donner une preuve de notre zele pour le bien public, en la traduisant en entier, dans le cas où une analyse ne suffiroit pas pour faire parfaitement connoître sa théorie.

Nous rappellerons, à cette occasion, la machine que M. Gottlieb a construite, l'année derniere, vers Meissen, pour faire remonter les rivieres aux plus grands bateaux. *Voyez le N°. 100 de notre Gazette 1770.*

V I.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Gravesend, le 19 Mars.

L'Eagle, Capit. Gilby, venant de Calais.

20 Mars. Le Mary, Capitaine How, venant de Dunkerque.

21 Mars. Le Britannia, Capit. Stanbank, venant de Dunkerque; le Fourfriends, Capitaine Merriton, venant de Boulogne.

31 Mars. Le John & William, Capitaine Kicby, venant de Dunkerque.

A Peuzance, le 16 Mars.

Le Young Hendrick, Capitaine Claesen, venant de Bordeaux.

A Dublin, le 14 Mars.

Le Thomas, Capitaine Ridder, venant de Bordeaux.

A Waterford, le 13 Mars.

Le Nancy, Capitaine Blake, venant de Rochefort.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France.

De Gravesend, le 26 Mars.

Le John & Mary, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Falmouth, le 28 Mars.

Le Specdwell, Capitaine Prouting, allant au Havre.

De Cowes, le 30 Mars.

L'Avon, Capitaine Vrynart, allant à Nantes.

De Dublin, le 16 Mars.

Le Mary, Capit. Pearl; le Richard, Cap. Roche; le Lark, Capit. Mesnagh, allant à Bordeaux.

17 Mars. Le Venus, Capit. Molloy, allant à Bordeaux.

De Cork, le 16 Mars.

Le Truelove, Capitaine Lowry, allant à Mrrseille.

21 Mars. Le Christina, Capit. Demoun; le Prince d'Orange, Capitaine Allen; le Maisluys, Capit. Packvish, allant à Bordeaux; les Trois-Brochets, Capit. Fry, allant au Havre; l'Endangh, Cap. Sonser, allant à Nantes.

De Plymouth, le 27 Mars.

La Dame Fortune, vaisseau appartenant au Port du Havre, a été obligé d'entrer dans Plymouth, en revenant de S. Domingue pour le Havre.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
331	3000	7 *Septembre.*
370	1000	3 *Octobre.*
376	1000	4 *Janvier* 1772.
389	11000	3 *Août.*
391	1500	7 *Septembre.*
405	1000	Idem.
407	1000	5 *Décembre.*
408	1100	1 *Juin.*
450	6000	4 *Juillet.*
454	1000	6 *Février* 1772.
478	1000	6 *Juillet.*
493	1000	4 *Avril.*
499	1000	7 *Novembre.*
515	1000	4 *Avril.*
527	1000	6 *Juillet.*
570	1000	5 *Décembre.*
575	1000	3 *Octobre.*
577	1000	4 *Avril.*
594	1000	5 *Décembre.*
597	1000	2 *Mai.*
687	2000	7 *Novembre.*
780	2000	2 *Mai.*
807	3000	7 *Septembre.*
823	3000	4 *Janvier* 1772.
915	2000	4 *Avril.*
982	2000	5 *Décembre.*
5065	1000	4 *Avril* 1771.
073	1000	3 *Août.*
124	1000	6 *Juillet.*
157	14000	7 *Décembre.*
177	15000	Idem.
179	15000	3 *Août.*
235	6000	6 *Juillet.*
279	3000	4 *Janvier* 1772.
394	1000	7 *Décembre.*
400	1000	4 *Janvier* 1772.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 13 Avril 1771, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 à 29 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 l. 10 s. à 30 l. 10 s. Le seigle, de 20, 21 à 22 liv.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 18 l. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 13 Avril 1771, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Avril 1771.*

		#	ß	
Or de Portug. à		716		*marc.*
Du Mexique à		708		*marc.*
Du Perou à		700		*marc.*
Les guinées à		714	5	*marc.*
Ducats à		97	10	*marc.*
Or fin à 23 k. 31 32.		99	5	*once.*
Or à 20 karats à		83	5	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à		54	3	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à		52		*marc.*
Piastres à		49	5 à 7 6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 20 Avril 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*,	5 8e p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1010 5 . . .	1005	1000 5 . . .
Emprunt Oct. .	245	243	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	50 51. . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	68	69	69 . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 384 .	5e 384 . . .	4e 415 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Merc. 17 Avril 1771.		Du Jeudi 18.		Du Vendredi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	D.	Cadeau, six dern. mois 1770.	C.	Deschamps, six d. mois 1770.	C.
Boucard, *idem.*	F.	Courmont, *idem.*	F.	Maupassant, *idem.*	
Gautier, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	G.	Barois, *idem.*	F.
Lebrun, *idem.*	F.	Deschapelles, *id.*		Fauveau, *idem.*	F.
Despeignes, *idem.*	G.	Drouet, *idem.*		Issally, *idem.*	
Lallement l'. *id.*	J.	Delauge, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	G.
Meulan, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*		Guidy, *idem.*	
Roytier, *idem.*	J.	Sainte-Luce, *id.*		Montel, *idem.*	J.
Desplaces, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	
Lallement j. *idem*	M.	. . . . .		Patu, *idem.*	L.
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 30 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 6 Avril.*

PAR une résolution de Sa Majesté, il est ordonné qu'à l'avenir les revenus de la Ville seront employés en diminution des impositions sur les Bourgeois; que chacun dans sa maison jouira d'une parfaite liberté, sans que la Police puisse y apporter aucun obstacle; que les Bourgeois auront deux Représentans dans les Assemblées du Conseil, pour défendre leurs intérêts; que désormais ces deux Représentans seront annuellement & librement élus avec quatre Echevins; que tous procès & litiges, qui ne pourront se terminer à l'amiable, seront portés au Tribunal de la Cour pour y être décidés définitivement par ses Juges qui ont chacun des appointemens fixes, & dont les épices, ainsi que d'autres émolumens des charges du Conseil, seront employés au profit des Habitans & appliqués à la dimniution des charges publiques.

Le Bureau d'Adresse de cette Ville vient de se charger de l'éducation d'environ 200 pauvres enfans, auxquels on apprendra le matin à lire & à écrire, & l'après midi à travailler à différens ouvrages. On leur fournira *gratis* tous les matériaux nécessaires. Ceux qui se distingueront receyront en récompense une piece de monnoie. On donnera à diner aux plus pauvres aux dépens du Bureau.

ALLEMAGNE.

De Weimar, *le 24 Avril.*

S. A. S. la Duchesse Régente a ordonné l'établissement d'une Académie à Jena, pour former des Sages-Femmes. Celles qui se présenteront pour recevoir des leçons seront entretenues, pendant le tems de leurs cours, aux dépens du Gouvernement. Les Sages Femmes qui exercent sans théorie, seront remplacées par celles qui auront appris leur art, & on les dédommagera en les employant à différens travaux.

De Lunebourg, *le 8 Avril.*

L'Elbe est tellement débordé aux environs de Boizembourg, Tannenberg & Pilzig, que leurs territoires sont presqu'entiérement sous l'eau. La violence des courans a emporté jusqu'à des maisons. Il n'y a plus d'espérance de récolte. L'on craint même que l'Elbe ne rentre pas dans son ancien lit, vu les ravines profondes qu'il a creusées. Cependant auprès de Bloëcked, il n'a point franchi ses bords; la glace y est même encore si épaisse que les bateaux à glace, construits exprès pour s'ouvrir un passage en la coupant, ont été inutilement employés pour cet effet.

DE FRANCFORT, *le* 16 *Avril.*

La cherté des vivres continue; le pain est même pesant, mal cuit, mal conditionné. Cette mauvaise fabrication est en partie attribuée au grand nombre de garçons Boulangers qu'on leve dans toutes les Villes Impériales pour le service des armées de la Hongrie, de Bohême & de Moravie. Le malter de seigle, pesant de 170 à 180 liv., vaut dix florins trente kreutzers, ou 23 liv. tournois; de froment, 12 florins; d'orge, de 8 à 9 florins, &c.

Nous apprenons des Pays Héréditaires d'Autriche que LL. MM. II. y font faire les recherches des grains les plus rigoureuses, comme on en a fait en Bohême. Les prix des grains, farines, pains, gruaux, millet, riz, sucre, café, &c. ont été fixés d'époque en époque dans tous ces pays.

ITALIE.

DE PISE, *le* 31 *Mars.*

Le moyen de travailler manque peut-être encore plus souvent aux Pauvres que la volonté de le faire. S. A. R., qui s'occupe sans cesse à prévenir les besoins, fait construire trois cens métiers pour les distribuer aux femmes qui, exercées à la fabrication des mousselines & des indiennes, art introduit par Son Altesse vers la fin de 1767, voudront travailler dans leurs propres maisons. Comme leurs gains leur permettront de rembourser ces avances, on en retiendra de petites portions pour payer insensiblement le prix des métiers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 12 *Avril.*

La Chambre des Communes a arrêté qu'il seroit levé 650,000 l. st. par une Loterie de 50,000 billets, chacun de 13 l. st. payables, 1 l. d'ici au 18 de ce mois; 2 l. au 7 Juin; 3 liv. au 10 Juillet; 3 liv. au 21 Août. Il sera partagé 500,000 liv. en lots, sur chacun desquels il sera fait une déduction de dix pour cent. Il a été assigné pour le subside différens fonds de l'Echiquier.

Il revient de l'Inde trente vaisseaux dont les cargaisons sont entiérement payées. Indépendamment des fonds de marchandises amassés par la Compagnie pour l'Inde, dans lesquels on compte 450,000 l. d'especes en argent; les effets qui sont dans ses magasins sont évalués à 1,500,000. l. La dette de la Compagnie envers la Banque n'est plus que d'environ 250,000 liv.; elle étoit, il n'y a pas long-tems, de 800,000 liv. Les Marates qui se sont mis en possession de la Province d'Orixa, ont de très-grandes forces dans le Carnate où ils pressent vivement Hyder-Aly, que le Conseil de Madraff a refusé de secourir, contre l'avis du Chevalier Lindsay, Commandant de l'Escadre. Nous avons appris que les François ont formé des établissemens & construit des fortifications sur toute la côte de l'Isle de Madagascar.

Un de nos Jurisconsultes pense que si les achats & ventes d'actions dans nos fonds publics étoient dûment légalisés, cet expédient serviroit à prévenir les agiotages frauduleux, mais que toutes les autres restrictions qui empêcheroient la libre circulation des effets, feroient baisser les fonds de vingt pour cent, & mettroient le Ministere hors d'état de lever les subsides en tems de guerre.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 13 *Avril.*

Quoique l'Agriculture soit ranimée dans cette Province, nous sommes fort loin même de connoître le parti que nous pouvons tirer de notre territoire. Le hasard nous fait de tems en tems découvrir quelques nouvelles richesses, mais qui n'ont qu'une influence foible & même insensible sur la prospérité du pays. Dans les montagnes d'Eygalieres, on a trouvé une carriere qui fournit des meules de moulin d'une très-bonne qualité que le Propriétaire (M. Blanc de Costebonne) offre de livrer à une année de crédit. Il seroit à desirer que ces sortes de découvertes fussent accompagnées des instructions propres à les rendre plus utiles. Telles seroient, par exemple, dans cette occasion, celles qui regardent la mouture économique, source d'épargne profitable à toutes les classes de l'Etat. Les Particuliers

qui ſont dans le cas de faire uſage de ces meules, pourroient employer leur dépenſe de la maniere la plus productive pour eux & la plus avantageuſe pour le Public. Ce ſeroit, dans chaque Province, un très-bon établiſſement que celui d'une Société Economique qui ſeroit attentive à ſuivre le cours de la nature, & à ſaiſir, pour ainſi dire, les événemens, pour inſtruire, à meſure, les Peuples, des moyens de remédier à ceux qui leur ſeroient funeſtes, & de profiter de ceux qui leur ſeroient favorables. Les expériences & les vues conſacrées dans de bons ouvrages, ſeroient ainſi rappellées, répandues & appliquées à propos, au lieu qu'elles ſont oubliées & perdues, du moins pour la grande partie de la Nation, faute d'être miſes ſous ſes yeux dans les circonſtances où elles pourroient avoir le plus d'effet.

De Bagnols (*Bas-Languedoc*), *le* 16 *Avril.*

Le froid très-vif que nous avons dernièrement reſſenti pendant quelques jours nous a été favorable à certains égards. Il étoit tombé, pendant le mois de Mars, une ſi grande abondance de pluie que les cultures avoient été retardées; & ſi la ſeve des vignes n'avoit pas été arrêtée à propos, elles auroient pouſſé avant que nous euſſions pu leur donner la premiere façon. Si le froid étoit venu quelques jours plus tard, c'étoit fait de leur produit ainſi que de celui des mûriers; il paroît à craindre que plus près de la mer où les plantes ſont plus hâtives, il n'y ait eu plus de dommage. Nos mûriers ont plus ſouffert que les vignes, parce qu'aux abris, les boutons étoient enflés, & ils ont été brûlés. La feuille en ſera moins drue ou plus claire. Les ſoies ne ſe vendent point, & nous prévoyons que les cocons ſeront à bas prix.

De Nismes, *le* 17 *Avril.*

Rien n'eſt plus affligeant pour une ame ſenſible que de ne pouvoir faire le bien quand on en a la volonté avec les facultés néceſſaires. Le bienfaiſant Décimateur qui avoit propoſé, dans la Gazette d'Agriculture du 5 Février dernier, le projet de fournir, lui-même, à ſes pauvres Cultivateurs, la ſemence à des conditions avantageuſes pour eux, a la douleur de voir évanouir ſes bons deſſeins, faute d'autoriſation qui lui aſſure l'exécution des conditions preſcrites dans l'expoſé de ce même projet. Ses Payſans & lui-même invitent les bons Patriotes, les amis de l'humanité, à concourir à cette œuvre méritoire, en expoſant au Gouvernement l'utilité de l'Arrêt qui autoriſeroit le projet dans toutes ſes parties. Il ne peut en réſulter qu'un très-grand bien, ſans léſion de perſonne; & cet exemple ſeroit un puiſſant encouragement pour tous ceux qui, comme ce zelé Décimateur, ne demandent qu'à pouvoir ſûrement & efficacement contribuer au bien public.

De Gex, *le* 17 *Avril.*

Une frégate conſtruite l'année derniere ſur le Lac de Genève pour ſervir à tranſporter les matériaux néceſſaires à la conſtruction de Verſoix, & autres objets, avoit été arrêtée, le mois dernier, dans un petit Port du Chablais, pour une ſomme de deux mille livres. Elle auroit couru riſque d'y être long-tems retenue, ſi M. de Voltaire, Bienfaiteur des Habitans de cette Ville, inſtruit de cet événement, n'avoit eu la générosité d'envoyer ſur le champ l'argent qu'il falloit compter pour délivrer la frégate qui peut-être auroit été bientôt vendue. Cet acte de bienfaiſance eſt tout à la fois un acte de patriotiſme, puiſqu'il hâte la conſtruction d'une Ville, en dégageant le pavillon François porté par ce bâtiment.

De Limoges, *le* 17 *Avril.*

Les ſommes accordées par le Roi, à la ſollicitation de M. l'Intendant, pour le ſoulagement des Pauvres, ont été utilement employées à pouſſer des chemins & à établir des communications dans la partie qu'on appelle la *montagne*, où la miſere étoit plus grande, & l'accès aux ſecours du commerce plus difficile. Ainſi en procurant aux Pauvres le moyen d'acheter, on leur a en même tems procuré l'avantage de recevoir plus facilement des grains & à meilleur marché.

De Nancy, *le* 19 *Avril.*

Après les meſures que la Police avoit priſes pour aſſurer des proviſions à la Province,

le Peuple ne comprend pas par quelle fatalité elles ne sont pas devenues moins rares & moins cheres : il en a été inquiet, & son inquiétude étoit alarmante. Le commerce, sans activité, ne nous permettoit pas les secours nécessaires ; & nous n'avons pu compter que sur les secours du Gouvernement, qui ne pouvoient être que tardifs pour cette Province, vu que les achats ont été faits principalement en Italie.

De l'Orient, *le 21 Avril.*

Le vaisseau le *l'Averdi*, commandé par le sieur Brulenne, armé pour compte de Particuliers, est parti pour l'Inde le 23 Mars dernier.

Le vaisseau le *Gange*, commandé par le sieur Kangal, pour compte de l'administration & liquidation de la Compagnie, est parti également pour l'Inde le 12 de ce mois.

Le vaisseau du Roi l'*Actionnaire*, chargé de vivres & munitions, commandé par M. Monteuil pour le compte du Roi, est parti le même jour 12 pour l'Isle de France.

Le navire le *Zéphir*, commandé par M. Goyon, est parti pour l'Isle de France le 18 Avril, Armateurs les sieurs Arnous freres.

Les navires le *Berrier* & le *Bruni* sont en armement & partiront sous quinze jours.

De Paris, *le 26 Avril.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 du présent mois ; le gros Lot de 50000 l. est échu au n°. 32526; & le second Lot de 20000 liv. est échu au n°. 39189.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyens de remédier aux défauts des vins gâtés, & autres ; par M. Maupin.

Les esprits vineux sont très-propres à corriger les défauts des mauvais vins & sur-tout des vins foibles. On en fait peu d'usage pour cet objet, sans doute parce que l'eau-de-vie, qui contient cet esprit vineux, communique au vin une odeur peu agréable, une âcreté & un goût qui déplaisent. Comme cette âcreté & cette odeur forte de l'eau-de-vie mêlée avec le vin ne durent si long-tems que par le défaut d'union des esprits vineux avec les autres principes du vin, M. Maupin s'est appliqué à chercher les moyens de combiner ces esprits avec des substances qui pussent, à la faveur de cette combinaison, obvier à ces inconvéniens. Le marc de raisins égrappés est ce qu'il a trouvé de mieux pour remplir son objet. Il en a fait l'expérience, & cette expérience est presque la seule qui lui ait réussi. La meilleure maniere de procéder à cette opération est de verser une pinte d'eau-de-vie sur sept ou huit pintes de marc bien sec; quand le marc, introduit dans une cruche pleine & bien fermée, a absorbé presque toute l'eau-de-vie, & que celle-ci se trouve bien colorée, alors, pour en dégager les esprits vineux, & les lier de plus en plus avec le marc, on met la cruche bien lutée sur un très-petit feu, ou sur de la cendre chaude, où on la laisse pendant douze heures ou environ ; après quoi on la retire. Cette quantité peut suffire, en certains cas, pour un muid de vin de 150 bouteilles ; mais en général il vaut mieux en mettre plus que moins. Depuis trois ans, M. Maupin a fait l'essai de cette préparation sur des vins foibles, des vins verds, & autres de mauvaise qualité, & il a trouvé que c'étoit le seul moyen de les rendre potables. L'esprit-de-vin produit aussi le même effet. On en met une chopine, ou trois demi-septiers, mesure de Paris, par chaque demi-muid, non pas dans le vin même, comme dans le premier cas, mais dans le vaisseau où il doit être transvasé, & pour que le vaisseau puisse s'imbiber plus aisément de l'esprit-de-vin, on partagera celui-ci par demi-septier, que l'on fera chauffer dans une bouteille presque pleine, au bain-marie. Quand la liqueur montera avec rapidité, on aura soin de la retirer aussi-tôt & de la verser dans la futaille qu'on bouchera bien & qu'on remuera jusqu'à ce qu'elle soit impregnée de l'esprit-de-vin, & qu'il n'en reste plus. On réitérera la même opération vingt-quatre heures après; & quand on aura employé la quantité d'esprit-de-vin convenable, douze ou quinze heures après, on transvasera le vin qu'on veut améliorer ou

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Mars 1771, attribué au N°. 35.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Fœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	19 7 4	15 16 1	. . . .	3 2	2 1	1 8	10 10 9	5 15 4	2 2 8	2 2 8	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	20 6 1	18 3 4	12 18 9	2	1 9	1 4	12 16 6	7 13	1	1	200	130	. . . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	21
Saint-Quentin.	20 18 2	20 5 9	. . . .	2 2	2	1 10	12 8 5	6 12 6	1 13 10	14 10	360	360	. . . .	276	. . . .	36	36	200	90	15
SOISSONS.	26 5	23 4	19 4	3	2 6	2 3	15 6	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45 10	. . . .	95	. . . .	18
Laon	20 12 6	19 6 8	18 6 8	3	2 6	2 3	16 9 10	7 4	2 10	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	90	70	20
Clermont.	24 10	21 8 9	15 6 3	2 9	2 6	2 3	13 2 6	8 15	2 10	2	. . . .	. . . .	120	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
MOULINS.	35 6	32 2 1	29 3 8	4 7	. . . .	4 3	24 10 4	10 10 1	2 10	2 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers.	32	28	26	4 1	. . . .	3 4	26	9 12	1 18	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	15
Aubusson	38	. . . .	30	4 3	. . . .	2 3	. . . .	19	2 10	1 16	. . . .	. . . .	112	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	15
RIOM.	35 14	35 2	33	4 8	2 5	. . . .	25 16	8 12 9	2	18	. . . .	. . . .	98	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Issoire.	36 15 3	32 12 4	32 12 4	4 3	3 3	2 1	25 6 2	10 13 9	3 10	1 5	. . . .	. . . .	70	504	. . . .	. . . .	. . . .	140	150	3
Brioude	35 5 9	. . . .	31 2 3	3 6	2 10	2 4	23 19	17 9 1	3	2	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	210	140	9
POITIERS.	21 2 10	18 5 8	16	2	1 9	. . . .	13 14	. . . .	1 10	16	. . . .	. . . .	60	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	29
Châtillon	21 16 5	. . . .	16 7 3	2	1 6	1 3	. . . .	8 3 8	2	15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
Châtellerault.	22 8	20 8	18	2 5	2 1	1 9	16	8	2	1	. . . .	. . . .	60	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
BORDEAUX.	32 17 6	24 10	23	4 1	3 4	2 4	18	10 15 6	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Perigueux.	25 15	23 10	. . . .	2 9	2 3	1 9	. . . .	15	2 15	1 5	. . . .	. . . .	60	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
Agen	29 11 5	25 8 2	22 6 7	3 2	2 7	. . . .	. . . .	13 12 6	4	2	. . . .	. . . .	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	25
TOURS.	23 4	21 10	18 8 3	2 11	2 4	2	15 15 8	6 14 2	2 10	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
Angers.	23 16 1	20 14 8	18 8 7	2 8	2 1	1 5	14 11 9	8 5 10	1 15	1	. . . .	. . . .	56	280	168	. . . .	14	180	120	10
Saumur	22 13 7	17 16 7	16 12 10	2 4	2	. . . .	14 5 3	7 2 8	1 10	1	. . . .	. . . .	67	233	. . . .	. . . .	. . . .	220	180	15
CHAALONS.	29 3 1	. . . .	16 15 8	3 7	. . . .	1 11	13 16 6	6 16 6	3	1 15	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	30 3	. . . .	19 8	3 9	. . . .	2 6	16 13	8 5	3	2 10	. . . .	. . . .	110	215	. . . .	70	. . . .	200	. . . .	16
Rheims.	25 17 4	. . . .	20 3	3 8	3 7	2 5	18 1	6 9 4	2 14	2 8	. . . .	150	125	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
ROUEN.	28 4 2	23 3 9	19 9 2	3 3	2 9	2 3	14 18 1	10 6 8	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	. . . .
Le Havre.	27	. . . .	. . . .	4 2	2 6	2 1	16	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	20
Dieppe.	24 6 1	21 4	17 14 7	3 9	2 7	1 10	12 17 4	8 16 11	3	1 15	390	550	. . . .	290	. . . .	21	32	200	. . . .	30
CAEN.	24 9 7	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	15 16 9	10 4 5	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	35
Bayeux.	24 11	. . . .	. . . .	2 9	. . . .	. . . .	16 17	9 2 9	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	156	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	23 13	20 4	20 4 6	2 7	2 4	2 1	15 8 7	7 10 10	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	25	200	150	15
Mortagne.	25 13	21 12	. . . .	2 9	1 10	1 10	17 14 5	8 9 10	1 13 4	1	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise.	24	22 6	20 12	2 9	2 6	2 3	15	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	17	150	100	15
PERPIGNAN.	23 14 10	20 3 2	. . . .	3 1	2 9	. . . .	. . . .	12 16 2	1 15 4	20 2	. . . .	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	18
Foix.	26 18 5	. . . .	21 4 1	3 2	. . . .	2 4	. . . .	12 6 1	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	25
DIJON.	38 8	31 12 8	29 11 6	5 4	2 8	. . . .	17 2 10	11 6 6	3	1 10	400	. . . .	200	410	. . . .	60	. . . .	150	150	25
Avallon	33 12	30	. . . .	3 6	2 6	. . . .	18	6 19	2 10	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	340	148	25
Auxerre	36 11	30 16 3	. . . .	3 10	3 7	. . . .	25	9 12	2 8	1 16	. . . .	. . . .	200	300	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	12
GRENOBLE.	39 8 6	31 7 1	28 5 8	5 4	3 9	3 3	29 2 10	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	. . . .	. . . .	125	90	7
Montelimard	31 4	27 6	26	3 6	2 4	. . . .	18 4	11 15	4 1 8	1 15	. . . .	. . . .	57	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	130	10
Briançon	30 3 9	24 18 9	20 6 10	2 6	2	1 9	14 8 9	9 19 6	2 18 6	1 15	. . . .	. . . .	62	171	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	36
METZ.	30 12	25 17 6	22 10	3 4	3 1	2 7	18	7 14 3	2	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	120	120	10
Sedan.	26 19	. . . .	17 12	3 9	3	2	13	6 10	2 10	1 12	420	280	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	200	72	20
Thionville.	30 3 7	26 18 2	25 9 1	3 1	2 9	2 5	15	6 16 11	2 8	18	. . . .	. . . .	70	210	. . . .	31	. . . .	100	40	30
STRASBOURG.	39 9 4	33 1 4	26 13 4	5 2	3 8	2 9	19 4	10 19 5	2 11 3	1 19 4	. . . .	. . . .	40	210	. . . .	35	. . . .	160	80	9
Colmar.	35 1 3	27 10	26 2 6	3 7	3 1	2 7	22	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	202	176	15
Belfort.	33 18 6	28 15	28 15	3 9	3 7	3 3	27	9 4	1 14	1 5 10	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	216	150	15
VALENCIENNES.	20 5	18	13 10	2 9	2 2	1 8	11 12 6	7 5	2 1 11	19 4	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	390	270	9
Cambray	20 10	18	15 6 8	2 4	2	. . . .	10 17 6	6 10 3	1 13 4	1 5	560	420	. . . .	630	. . . .	35	. . . .	300	180	40
Givet.	26 5	. . . .	20	3 5	2 8	2 1	15	5 16 2	2 : 8	1 10	541	393	. . . .	216	. . . .	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Géniſſe.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	105 13 4	213	38 8	16	40 10	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbeville.	25	110	50	70	. . . .	. . . .	143 11 9	266	41 17	29 18	34 17	28	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
Saint Quentin.	11	75	60	78	. . . .	. . . .	75	150	500	125	70	40	150	200	33	16	80	. . . .	35	45
SOISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	55	19	75	75	50	40
Laon	24	55	40	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	90	65	65	
Clermont.	15	80	70	70	. . . .	. . . .	125	225	150	130	70	50	160	220	64	22	100	50	50	50
MOULINS.	15	70	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	250	45	17 10	90	50	40	60
Nevers	5 10	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	100	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	42	16	80	60	40	60
Aubuſſon	. . . .	72	. . . .	. . . .	1000	1250	85	120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	25	120	65	. . . .	
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	100	60	190	225	45	22	80	50	. . . .	
Iſſoire	9 10	50	45	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	70	30	150	210	60	22	120	42	. . . .	
Brioude	12	100	30	. . . .	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	70	27	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	50	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	40	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	51	50	50
Châtillon	10	70	35	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	22	100	50	45	35
Châtellerault.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	145	260	100	90	70	60	165	215	55	20	90	50	45	60
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Perigueux.	7	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	25	20	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
Agen.	13	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	24	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2200	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	90	65	. . . .	
Angers.	10	60	35	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	25	150	225	47	22	90	40	35	30
Saumur.	10	80	60	45	2200	3700	150	250	100	60	35	25	150	220	52	20	85	60	. . . .	
CHAALONS.	. . . .	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Troyes.	12	45	35	50	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	. . . .	50	
Reims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	200	180	56	. . . .	80	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN.	20	100	50	80	. . . .	. . . .	120	230	100	50	70	40	160	240	50	21	90	70	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	45	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne.	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	90	. . . .	. . . .	
Falaiſe.	9	50	30	45	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	45	20	80	55	45	45
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	42	15	74	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.	20	75	36	. . . .	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	90	43	43	50
Avallon.	6	80	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	165	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Auxerre.	10	58	42	45	700	100	70	120	70	45	90	60	175	200	55	30	100	85	78	78
GRENOBLE.	8	60	35	45	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	186	44	25	82	38	. . . .	
Montelimart.	15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	64	210	. . . .	. . . .	93	46	129	208	52	26	81	58	. . . .	
Briançon.	8	60	30	. . . .	. . . .	. . . .	58	81	. . . .	. . . .	46	40	175	210	46	26	81	70	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Sédan.	40	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	140	180	200	75	. . . .	65	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
Thionville	10	48	20	. . . .	. . . .	. . . .	130	180	120	100	80	65	200	250	48	16	120	. . . .	33	
STRASBOURG	13	170	. . . .	40	. . . .	. . . .	82	183	180	78	80	45	188	206	42	15	72	245	274	163
Colmar.	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	50	. . . .	40	45
Belfort.	. . . .	70	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	215	225	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
VALENCIENNES	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	128	. . . .	388	103	70	35	168	241	45	17	82	. . . .	61	
Givet.	11	51	33	60	. . . .	. . . .	93	156	156	93	72	57	208	260	41	18	104	. . . .	. . . .	

corriger. Mais pour ne point agiter le vin ; ce qui lui eſt fort nuiſible, on l'entonnera par un tuyau de fer blanc que l'on introduira dans le vaiſſeau, & dans lequel on feta entrer la douille de l'entonnoir. Ce tuyau doit être, à trois pouces près, de la profondeur du vaiſſeau.

Si l'on avoit des vins foibles & aqueux, on pourroit, pour leur donner un peu plus de vigueur & de conſiſtance, y jetter du ſel commun, à raiſon d'une pinte & demie ou deux pintes par muid.

A l'égard des vins troubles, non par la lie, mais parce qu'ils ſe défont, il faut avoir grand ſoin de les bien éclaircir, avant de les mettre dans la piece préparée à l'eſprit-de-vin : je conſeillerois d'ajouter, dans ce cas, un peu de moût ; mais comme on n'en trouve que dans le tems des vendanges, on fera bien, au défaut de moût, d'y mettre trois ou quatre livres de ſucre en poudre. On pourroit également, ſuivant l'opinion de pluſieurs Connoiſſeurs, employer le ſucre, pour adoucir les vins verds & ceux qui tirent à l'aigre ; mais ſi l'on n'emploie pas ce vin tout de ſuite, le ſucre fermente, &, comme je l'ai éprouvé, augmente la verdeur du vin, au lieu de la diminuer. Il vaut beaucoup mieux avoir recours aux eſprits vineux, dont l'effet eſt certain.

I I.

Préparation du cuivre pour les miroirs ardens, &c.

L'arſenic, mêlé avec le cuivre, le durcit, le blanchit & le rend très-fuſible. Un Particulier de Grenoble, voulant faire des miroirs ardens, a imaginé d'imbiber le cuivre roſette d'une très-grande quantité d'arſenic de la maniere ſuivante, & il a très-bien réuſſi.

Pour faire facilement fondre le cuivre roſette, il fait bien rougir le creuſet & y jette ſon cuivre qui fond bien-tôt ; enſuite il met une bonne doſe d'arſenic dans un creuſet de fer ou de terre qu'il bouche avec du papier bien ſec. Il met un manche au creuſet, le renverſe, & le tient au fond du cuivre fondu juſqu'à ce qu'il ne fonde plus. Par ce moyen, l'arſenic eſt forcé, pour s'exhaler, de traverſer toute la maſſe du cuivre. Si l'on réitere deux ou trois fois cette opération, le cuivre devient très-blanc, très-dur, & très-ſuſceptible d'un beau poli, pour les miroirs ardens. Il modélera facilement, parfaitement & ſans ſoufflure. L'on n'ignore pas combien la vapeur de l'arſenic eſt dangereuſe.

Le feu ſieur Imbert, Miroitier de la même Ville, eſt le premier qui ait aſſemblé, dans une calotte de bois concave, des morceaux de miroir triangulaires, planés & étamés, par le moyen deſquels il eſt parvenu à former des miroirs ardens de quatre à cinq pieds de diametre. Celui que l'on voit dans le cabinet de la Société Royale de Londres, eſt l'ouvrage de cet Artiſte. On ſçait que M. de Buffon a perfectionné cette découverte, en mettant derriere chaque petit miroir, des vis par le moyen deſquels il augmente ou diminue la forme de la courbe.

Cette anecdote ne ſera pas indifférente pour ceux qui travaillent à l'hiſtoire des progrès des Arts & des Sciences.

I I I.

Procédés pour teindre les draps en deux couleurs, donnés par M. Baumé, Maître Apothicaire de Paris & Démonſtrateur en Chymie, dans le N°. 14 de l'Avant-Coureur.

Les Anglois ont trouvé le moyen de teindre le deſſus & le deſſous des draps en deux couleurs différentes. On a cru qu'ils plongeoient ſucceſſivement les draps dans deux teintures différentes, & qu'à l'aide de quelques mordans appliqués ſur l'étoffe, on empêchoit les couleurs de ſe confondre : mais on a tenté inutilement de découvrir leur ſecret.

M. Baumé s'eſt apperçu que ces draps Anglois n'étoient pas teints dans des cuves ; & il s'eſt convaincu que les Teinturiers Anglois appliquoient leur couleur avec la broſſe. Pour empêcher que chaque teinture ne perce le drap, ce qui confondoit les couleurs, il faut enduire de colle de farine le côté que l'on veut teindre. On prend une piece ou demi-piece de drap blanc bien dégraiſſé & bien foulé, que l'on tend fortement ſur un chaſſis à l'aide d'un grand nombre de petites ficelles attachées autour de la liſiere ; & l'on applique ſur un côté avec une broſſe de la colle de farine qu'il faut

laiſſer ſécher, opération qu'on recommence deux ou trois fois. Lorſque ce côté du drap eſt bien garni & bien ſéché, on prend, avec une broſſe, de la teinture que l'on étend ſur l'autre côté du drap le plus également qu'il eſt poſſible. On laiſſe ſécher cette couche de teinture, & on en applique une ſeconde, & même une troiſieme, juſqu'à ce que la ſurface du drap ait acquis l'intenſité de couleur que l'on deſire. On plonge alors le drap dans la riviere avec ſon chaſſis, en obſervant de mettre le côté teint en-deſſous. On agite le chaſſis le plus vîte qu'il eſt poſſible, pour que le courant d'eau emporte le ſuperflu de la couleur, avant que la colle ait eu le tems de ſe délayer. Cette opération faite, on laiſſe tremper le drap, juſqu'à ce que la colle appliquée deſſus ſoit entiérement emportée. Le drap eſt enſuite tiré hors de l'eau, & on lave le côté qui ne doit point avoir de couleur, ſi par haſard il s'y étoit fait quelque tache. Lorſque le drap eſt bien ſec, on étend ſur le côté teint deux ou trois couches de farine; & après l'avoir laiſſé parfaitement ſécher, on applique ſur le côté blanc une teinture d'une autre couleur, de la maniere que l'on vient de décrire pour l'autre côté. On finit par détacher le drap de deſſus le chaſſis, on le lave complettement pour qu'il dégorge, qu'il ſoit débarraſſé de toute colle, & qu'il puiſſe recevoir, lorſqu'il ſera bien ſec, les autres préparations que les Fabricans ont coutume de lui donner.

I V.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

4 Avril 1771. Le navire du Capitaine Jan J. Rouaan, venant de Bordeaux; les navires des Capit. Albert Tenniz, Evert Hendrickx, venant de Rouen.

5 Avril. Le navire du Cap. Johan Eypes, venant de Bordeaux.

6 Avril. Le navire du Cap. J. Fedder, venant de Bordeaux; le navire du Capit. Lambert L. Dyck, venant du Havre.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France.

6 Avril. Les navires des Capitaines John Suer, Jean T. Swart, allant à Bordeaux; les navires des Capit. T'jeert T. Anders, Peter Ketelaer, Pieters Sjours, allant à Rouen.

7 Avril. Le navire du Cap. Jean C. Hulſt, allant à Bayonne; le navire du Cap. Michiel Michielſz, allant en France; les navires des Cap. M. Pieters, B. Jacobs, H. S. de Jong, M. J. Hokker, N. Lodewyckx, allant à Nantes.

8 Avril. Le navire du Cap. Fedde Janz, allant à Marſeille; le navire du Capit. C. Hulſt, allant à Nantes; le navire du Capit. Tys Wiebes, allant à Rouen; les navires des Cap. Jelle Hanz, Heſſel de Jong, allant au Havre.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. A Graveſend, le 6 Avril 1771.

Le Boulogne, paquebot, Cap. Merriton, venant de Boulogne; le Fancy, Capitaine Warner, venant de Rouen.

A Falmouth, le 8 Avril.

Le Twofriends, Cap. Benter, venant de Nantes.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend, le 7 Avril.

L'Eagle, Capit. Gilby, allant à Calais.

11 Avril. Le Dunkerk, Capit. Walton, allant à Dunkerque.

De Darmouth, le 5 Avril.

Le Three Brother, Cap. Fry; le Speedwel, Capit. Prouting, allant au Havre. Ce dernier a relâché à Porſmouth, d'où il eſt parti le 11.

Le Comte de Novellas, Capit. Cadou, parti de la Rochelle pour le Port-au-Prince, a relâché à Liſbonne le 1 Mars, ayant perdu ſes mâts.

Le S. Briget, Capit. Meroney, allant de Limerick à Bordeaux, a péri le 14 Mars près de Breſt; l'équipage s'eſt ſauvé.

V.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 10 Avril 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	375
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34 ¾
De la Banque d'Angleterre. .	151
De la Comp. Ang. des In. Or.	225
De la Comp. de la Mer du Sud.	97

Annuités à 4 p. % 1770 96
Consolidées à 3 p. % . . . . . 86 $\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le* 10 *Avril* 1771.

Londres	34	$8\frac{1}{2}$ à 8
Ditto à 2 usances. . . .	34	$6\frac{1}{2}$ à 6
Paris	54	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{7}{8}$
Bordeaux	54	
Ditto à 2 usances	53	$\frac{7}{8}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	
Madrid.	94	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville.	94	
Lisbonne	46	$\frac{1}{4}$
Venise.	89	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Gênes	86	$\frac{1}{4}$
Livourne	88	$\frac{3}{8}$
Vienne.	35	$\frac{3}{8}$
Hambourg	33	$\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{1}{2}$
Rotterdam		$\frac{1}{8}$
Genève	90	
Agiot de la Banque	4 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ p. %	

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens.
	liv.	
367	1500	6 *Juillet.*
392	1000	5 *Octobre.*
413	1000	4 *Janv.* 1772.
429	1000	7 *Septembre.*
465	1000	1 *Juin.*
473	1000	6 *Fév.* 1772.
481	1000	7 *Décembre.*
499	1000	2 *Mai.*
524	1000	5 *Mars* 1772.
532	1000	2 *Mai.*
550	3000	6 *Juillet.*
594	6000	6 *Fév.* 1772.
612	4000	5 *Mars* 1772.
616	1000	Idem.
641	2000	7 *Novembre.*
669	5000	11 *Juillet.*
674	5000	6 *Fév.* 1772.
676	5000	4 *Janv.* 1772.
722	1000	6 *Fev.* 1772.
750	14000	12 *Décembre.*
764	1000	5 *Mars* 1772.
6810	5400	5 *Octob.* 1771.
822	5000	4 *Janv.* 1772
865	5000	4 *Mai.*
910	1500	4 *Janv.* 1772.
925	2000	6 *Fév.* 1772.
955	1000	4 *Janv.* 1772.
958	1000	7 *Septembre.*
963	1000	4 *Mai.*
995	1000	Idem.
7001	1000	11 *Juillet* 1771.
017	1000	3 *Août.*
034	3000	4 *Mai.*
036	3000	5 *Mars* 1772.
073	4000	12 *Décembre.*
086	2000	Idem.
112	6000	Idem.
139	1700	5 *Octobre.*
248	5000	1 *Juin.*
304	2000	4 *Janv.* 1772.
306	2000	12 *Décembre.*
314	2000	8 *Août.*
330	5000	5 *Octobre.*
339	1000	8 *Août.*
354	1000	7 *Septembre.*
374	5000	Idem.
386	4000	12 *Décembre.*
405	10000	5 *Octobre.*
437	3000	6 *Avril.*
465	1000	8 *Août.*
509	5000	Idem.
550	1500	1 *Juin.*
572	30000	8 Idem.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 20 Avril 1771, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 31 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 30 l. 15 s. à 33 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 liv. 10 s. à 22 liv. ; l'orge, de 18, 18 liv. 10 s. à 19 liv. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 20 Avril 1771, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Avril 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	10		*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 27 Avril 1771.*

Amsterdam	54 ¾	à 7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ¾		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97 ¼		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	½ P.	⅝ P.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1005 7 ½. . .	1007 ½ . . .	1005 . . . .
Emprunt Oct. .	243	241	241 . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	50.	51. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	67 ½. . . .	67 ½. . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 386 .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 24 Avril 1771		Du Jeudi 25.		Du Vendredi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	E.	Cadeau, six dern. mois 1770.	C.	Nau jeune, six d. mois 1770.	G.
Boutet, *idem.*	F.	Courmont, *idem.*	F.	Lempereur, *id.*	H.
Boucard, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	G.	Pannelier, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	G.	Bouron, *idem.*	J.	.....	
Despeignes, *idem.*	H.	Boutray, *idem.*	J.	.....	
Gautier, *idem.*	H.	Delagarde, *idem.*	J.	.....	
Lecamus, *idem*	J.	Delauge, *idem.*	J.	.....	
Daubonne, *id.*	J.	Deschapelles, *id.*	J.	.....	
Lallement l'. *id.*	J.	Sainte-Luce, *id.*	J.	.....	
Meulan, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	M.	.....	
Roytier, *idem.*	J.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	L.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	N.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 7 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 11 *Avril.*

LA navigation étoit arrêtée depuis le 28 Janvier. Le 8 du courant, il a commencé à arriver quelques vaisseaux, mais qui, à cause des glaces, ont été obligés de rester à l'ancre.

La Commission d'Economie rurale de Copenhague a donné une médaille de 30 ducats de Hollande à George-Chrétien Kirseberg, le Paysan de Fionie qui a le mieux fait valoir son terrein.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 16 *Avril.*

On mande de la Poméranie Suédoise que le nouveau Roi de Suede ne veut être reçu dans ses Etats que comme un simple pere de famille qui ne desire que les bénédictions & le bonheur de ses enfans. En conséquence, les préparatifs qui se faisoient à Stralsund & à Weimar pour la réception de S. M. ont été suspendus; & les sommes destinées pour ces fêtes seront converties en bienfaits, & versées dans le sein des familles indigentes, déja tant affligées par divers accidens, & particuliérement menacées d'un sort encore plus malheureux par la rigueur du tems qui arrête les travaux de la campagne & prépare le plus triste avenir.

Ces jours derniers, il est entré ici neuf vaisseaux dont un du Havre-de-Grace. Le 12 il en est parti cinq dont un pour Bayonne.

Nous ne recevons des bords de l'Elbe que des nouvelles désolantes. Plusieurs villages sont entiérement sous l'eau. Çà & là, des malheureux, du haut de leurs maisons qui s'écroulent, voient leurs moissons, leurs bestiaux & leurs provisions entrainés, sans pouvoir se flatter d'aucun secours contre la faim qui les presse & tous les dangers qui les menacent. Du côté de la Vieille-Marche, la neige qui atteignoit en divers endroits le faite des maisons, grossit les eaux qui présentent le spectacle d'une mer irritée.

Nous apprenons de Cuxhaven que le vaisseau Anglois, *The Hambre Merchant*, a échoué entre Scharkley & Kettel-Tonne, mais qu'il a été dégagé.

DE HANOVRE, *le* 20 *Avril.*

L'exorbitante cherté du pain a porté le Magistrat à le taxer. Le prix du meilleur pain de seigle, du poids de quinze onces, a été fixé à environ 4 s. de France jusqu'au premier Mai.

Il vient de paroître un Edit qui défend, dans tous les Pays Electoraux, l'usage des faulx, faucilles & autres instrumens d'Agriculture fabriqués chez l'Etranger; & qui ordonne en même tems que ces outils seront faits dans le pays par les meilleurs ou-

vriers & le meilleur fer, vendus à un prix raiſonnable, & marqués d'un timbre, afin que le peu que nous pourrons recueillir nous ne le devions qu'à nous-mêmes, & que ces gênes réciproques encouragent les Arts qui s'entr'aident.

Il avoit paru précédemment un Edit par lequel il avoit été enjoint au Magiſtrat de chaque Ville de prêter en nature ou en argent, des ſecours aux Pauvres & aux Laboureurs, ſoit pour leur nourriture, ſoit pour leurs ſemailles, mais en donnant des ſûretés & des gages dont les néceſſiteux pourront manquer, & ſous la condition que ceux qui auront des fonds enſemencés en grains, rendront en nature, après la moiſſon, ce qu'ils auront reçu, bienfait dont les circonſtances peuvent, ſeules, faire connoître le prix.

Par un autre Edit, il avoit été ordonné aux Tribunaux un état exact des Priſonniers, avec le lieu de leur naiſſance, leur profeſſion, leurs mœurs, la nature de leurs délits, pour prévenir les inconvéniens des jugemens précipités & rendus avec une connoiſſance inſuffiſante de cauſe.

S. M. avoit auſſi pourvu, par un Reſcrit, à ce que les Enrôleurs n'enlevaſſent pas, comme ci-devant, à l'Agriculture, dans la Principauté de Brunſwich-Volfembutel, les bras néceſſaires à ces premiers travaux, abus qui déſoloient les familles cultivatrices & dévaſtoient les campagnes.

Un Sçavant, très-verſé dans la Phyſique, l'Agronomie, les Méchaniques, a publié une nouvelle maniere de conſtruire les maiſons, ſoit en pierres, ſoit en briques, pour qu'elles ſoient plus ſolides, plutôt habitables & exemptes des terribles inconvéniens de l'humidité. Il attribue le peu de durée des bâtimens aux parties ferrugineuſes & vitrioliques qui ſe trouvent dans les briques & les pierres, mais particuliérement à la chaux qui, fondue par l'humidité, occaſionne les affaiſſemens & la ruine des édifices. Souvent en faiſant la brique, on épargne le bois qui auroit conſumé ou diſſipé ces parties de fer, de ſel & de chaux : joignez à cela la maladreſſe des Maçons & l'ignorance des Architectes. L'Auteur, appuyé par des gens en place, voudroit inſtruire des principes de la Géométrie, de la Phyſique, de l'Architecture, des jeunes-gens deſtinés à travailler dans les campagnes.

De Vienne, *le 18 Avril.*

Dans la vue de donner au commerce plus d'activité, les Courtiers & Agens qui ſouvent ont quelqu'intérêt & des moyens d'y mettre obſtacles, viennent d'être diviſés, par un réglement, en pluſieurs claſſes, leſquelles ne pourront s'attacher qu'à telle branche & à telle opération de commerce ; & leurs profits ont été fixés. Il faut eſpérer que ces Agens ſeront aſſez contens de leur ſort, pour ne pas employer toute la ſubtilité de l'intérêt particulier à tromper l'attente de l'Autorité bien intentionnée, & à mettre encore plus d'obſtacles au commerce qu'ils ne pouvoient en mettre auparavant.

On parle d'une convention entre cette Cour & celle de Dreſde pour la ſuppreſſion des droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes reſpectives en Bohême & en Saxe. C'eſt le traité de paix & de fraternité le plus beau & le plus avantageux qui puiſſe être fait entre des Nations.

ITALIE.

D'Ancone, *le 10 Avril*

Les avis du Levant aſſurent que la peſte a recommencé ſes ravages à Conſtantinople déja déſolée par de fréquens incendies ; & que cette Capitale, faute de commerce, d'induſtrie & de pain, ſe trouve dans une criſe affreuſe.

De Florence, *le 14 Avril.*

Les Auditeurs de la Chambre Grand'Ducale, au nom de S. A. R. ont publié deux Ordonnances dont la premiere abolit les droits impoſés ſur la vente & l'achat des beſtiaux dont l'entrée & la ſortie ſeront entiérement libres ; & la ſeconde ſupprime une ancienne gabelle ſur l'entrée de la paille étrangere. C'eſt ainſi qu'un Prince bienfaiſant & éclairé nous conduit à grands pas à la pleine jouiſſance d'un genre de liberté dont les Nations qui ſe glorifient tant d'être libres par une forme particuliere de Gouvernement, connoiſſent à peine le nom & ne ſoupçonnent même pas les avantages, tant elles ſont façonnées à la plus dure & à la plus ruineuſe des ſervitudes,

De Livourne, *le* 13 *Avril.*

Des Pirates ſans nombre, la plûpart ſortis des Iſles ſoumiſes à la domination de Veniſe, infeſtent les mers du Levant & particuliérement de l'Archipel. Un bâtiment François, chargé de marchandiſes pour Conſtantinople, a été conduit ici, & ſa cargaiſon y ſera vendue.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 22 *Avril.*

La levée des Troupes pour le ſervice de la Compagnie des Indes, l'encouragement de la pêche du hareng, les moyens d'empêcher la contrefaction des monnoies de cuivre, l'impoſition des droits ſur les bâtimens qui mouilleront à l'Iſle de Man, un réglement pour défendre l'exportation des beſtiaux pendant un tems, &c. ſont l'objet de divers Bills lus à la Chambre des Communes.

Le 18, cette Chambre, délibérant ſur la défenſe de l'exportation des beſtiaux, entendit les dépoſitions de deux Bouchers. L'un, de Sandwich, déclara qu'il avoit été exporté *ſeize bœufs* pour Calais, qu'auſſi-tôt la viande de boucherie avoit hauſſé, qu'il avoit péri beaucoup de bêtes à laine, que la France en demandoit, & que *beaucoup de Marchands qui n'avoient pas d'autre voie pour s'en défaire*, ne manqueroient pas d'en exporter. Le ſecond, de Cantorbéry, confirma le témoignage & l'opinion du premier. Après qu'ils furent ſortis, M. William Poulteney dit que ſon avis avoit toujours été qu'il étoit contre la bonne politique de mettre des reſtrictions à l'exportation; qu'il avoit appuyé la même opinion dans l'affaire des bleds, & que la Chambre verroit, par la ſuite, s'il avoit eu tort; que les reſtrictions toujours inſuffiſantes, n'avoient d'effet que pour un tems & pour quelques lieux particuliers; qu'elles ne pouvoient manquer de diminuer les fonds des productions alimentaires; que s'il falloit y avoir recours, ce n'étoit que quand la néceſſité n'a point de loi; que ce n'étoit pas le cas; que la dépoſition des Bouchers prouvoit bien qu'on avoit exporté ſeize bœufs, mais qu'il n'étoit pas probable que le hauſſement des prix en eût été l'effet; que les demandes de la France étoient compenſées par les retours; que les prix des denrées augmentoient ordinairement dans cette ſaiſon, & qu'ils devoient d'autant plus augmenter cette année que les ſaiſons étoient plus tardives; que les Fermiers, Marchands de bœufs, &c. ſçavoient auſſi-bien ſpéculer aujourd'hui que les Négocians; qu'il y avoit dans le Comté d'Yorck grande quantité de bétail qui n'avoit pas été vendu, parce qu'on n'en avoit offert qu'un prix bas, & qu'il ſeroit amené au Marché, ce qui feroit diminuer la viande, &c. Le Chevalier Edward Aſtley répondit qu'il admettoit les principes généraux de M. Poulteney, mais qu'il trouvoit les beſoins urgens; que ce mal momentané ne demandoit qu'un remede momentané; que la France n'envoyoit que de la volaille, du gibier & autres articles hors de la portée du pauvre; qu'on avoit offert un prix raiſonnable du bétail d'Yorck qui ne Pouvoit être aſſez tôt engraiſſé pour être envoyé au Marché & faire baiſſer les prix; que le froid avoit fait manquer les turnips dans pluſieurs Provinces, & il l'emporta.

On mande de Lincoln que les Fermiers de la Province ſont obligés, faute d'herbages, de vendre leurs moutons à quelque prix que ce ſoit; & que le 13, un d'entr'eux en vendit de 15 à 20 shel. la piece, pendant que l'année derniere il en auroit tiré 25.

M. Dalrymple, Auteur du projet tant vanté, & abandonné ſur les proteſtations de l'Eſpagne & de la Hollande, d'un établiſſement à Balambangan, a été renvoyé du ſervice de la Compagnie des Indes.

Il eſt arrivé à l'Iſle de Sainte-Croix en Amérique un Exprès qui a apporté la nouvelle de la découverte d'une mine d'or dont la veine a onze pieds de ſolide. On a envoyé quatre Exprès à Copenhague pour annoncer cette nouvelle au Roi de Danemarck. Cette mine eſt dans la terre du Baron Von-Britton.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 21 *Avril.*

Depuis le 8 juſqu'au 14 du courant, il eſt entré dans ce Port 81 bâtimens dont 46 François & 35 Etrangers: ils ont apporté

24500 charges de bled, 9669 millérolles 7 tonneaux & 1 baril d'huile, du poiſſon ſalé, &c. Du 10 au 17, il en eſt ſorti 85 François & 30 Etrangers. La polacre le *S. Antoine* & la tartane la *Providence* ſont parties pour Conſtantinople. Il eſt parti pour Smyrne la polacre le *Clairon* & le brigantin l'*Heureuſe Henriette*, pour le Levant, la polacre le *S. Antoine*, pour Alexandrette, la polacre le *S. Barthelemi*, &c. Les bâtimens qui feront le voyage de Naples & de Sicile ont été avertis par le Bureau de la Santé, de ne pas toucher en Corſe, parce que le Roi des deux Siciles a aſſujetti à une contumace de 14 jours, tous ceux qui viendront de Corſe dans les Ports de ſes Etats.

De Libourne, *le 21 Avril.*

Il arrive journellement dans ce Port des barques chargées de grains & de légumes, & il y eſt entré ces jours derniers deux navires d'Amſterdam chargés des mêmes denrées. Cependant le bled ne diminue point. Le boiſſeau de farine peſant 128 livres, ſe vend 17 liv. 10 ſ. La livre de pain de premiere qualité vaut 3 ſ. 7 d.; de 2e. qualité, 2 ſ. 11 d.; de 3e. qualité, 1. ſ. 11. d.

Pluſieurs barques nous ont amené du ſel d'Oleron; il eſt parti pluſieurs bâtimens chargés de vin pour la Bretagne. Le vin de S. Emilion ſe vend de 350 à 400 liv., de Palu 300, de Cotte, 240, 250, 280; le blanc de 150 à 165 l., le tonneau compoſé de quatre barriques, chacune, de 200 grandes bouteilles.

Les grains ont une aſſez belle apparence, autant que la ſaiſon peut le permettre. Les vignes ont beaucoup ſouffert des derniers froids, ainſi que les fruits à noyau.

De Nantes, *le 23 Avril.*

Le commerce s'eſt toujours plaint des farines fabriquées à Nantes: elles s'échauffent, fermentent auſſi-tôt qu'elles ſont en barrils & ne ſe conſervent pas. On emploie des fromens qui deſcendent du haut pays; & comme il ſe commet des malverſations ſur la riviere, le Boulanger eſt obligé de les conſommer à ſur & à meſure qu'il les fait moudre, ſans pouvoir les garder ſur le plancher. On ne moud qu'une ſeule fois & bas; l'on ne ſçait pas habiller les moulages qui échauffent les farines: elles perdent, dans cette mouture, leur blancheur & leur qualité, & leur produit en pain eſt beaucoup moindre. Il eſt donc très-poſſible de faire à Nantes des farines auſſi belles & auſſi bonnes que celles de Moiſſac, en remédiant aux inconvéniens de la mouture, & n'employant que de bons fromens du bas de la riviere, ou même d'en haut, pourvû qu'on les reçoive ſans avaries.. Le moulin & les bluteries établis ſur la prairie d'Amont réuſſiſſent auſſi-bien que ceux de Moiſſac. On y obſerve des repaſſages qui ſéchent les farines au premier degré; outre cela, les remuages des gruaux qui ſont incorporés dans ces farines, leur donnent toute la perfection deſirée. Elles ſont miſes en barils de 180 l., poids net, en préſence des Acheteurs.

De Dole, *le 23 Avril.*

Depuis un mois, la meſure de froment vaut dans nos Marchés de 5 liv. 10 ſ. à 5 liv. 15 ſ. Nos Officiers Municipaux, pour empêcher l'augmentation du prix de cette denrée, en ménageant néanmoins l'intérêt des Marchands, en ont fait une proviſion de dix mille meſures; & ils en font porter cent à chaque Marché, mais qu'on a l'attention de ne débiter qu'après que les Marchands étrangers ont vendu leurs grains. Outre cela les Magiſtrats, pour aider les Pauvres & les Manouvriers qui n'ont pas le moyen d'acheter une meſure de bled, ont pris le parti de faire faire du pain qui ſe débite tous les jours à l'Hôtel-de-Ville; & afin que le grain & le pain puiſſent être donnés à plus bas prix, ils ont ôté la gabelle, ce qui fait, pour la Ville, une perte apparente de 800 livres par mois, mais ce qui cauſe un renchériſſement habituel des grains & du pain, très-onéreux aux Habitans & par conſéquent à la Ville.

Un froid très-vif a retardé la végétation: ce n'eſt peut-être pas un mal en ſoi; mais le Peuple le regarde comme tel, dans les circonſtances, parce que la récolte menace d'être tardive.

De Besançon, *le 25 Avril.*

Les émigrations continuoient, & des familles entieres prenoient la route de Straſbourg pour paſſer de-là dans le Nord, fauſ-

lement persuadées que les Etrangers y trouvoient encore des facilités, des secours, des établissemens, malgré les avis contraires publiés dans les Papiers publics, & spécialement dans la Gazette de l'Agriculture & du Commerce. M. de Lacoré, Intendant de la Généralité, a écrit à MM. les Curés, pour les inviter à désabuser leurs Paroissiens de leur erreur, & à les rappeller, par leurs instructions pastorales, aux sentimens qu'ils doivent à la personne du Roi, à l'Etat, à la Patrie & aux Loix, & à la reconnoissance dont le devoir devient plus sacré par les soins dont le Ministere s'occupe essentiellement pour procurer des soulagemens à la Province & pourvoir à ses besoins. MM. les Curés, Maires & Echevins sont chargés de ne délivrer aucun certificat à ceux qui se présenteroient à eux avec l'intention de sortir du Royaume, & d'avertir le Subdélégué de leur département, des projets d'émigration qui viendroient à leur connoissance.

On a cru reconnoître la cause de la mauvaise qualité du pain fabriqué par le Boulanger pour le Pauvre, soit dans la liberté qu'ont les Boulangers de moudre à la grosse, & de préparer leur farine dans l'intérieur de leurs maisons, par le moyen des blutoirs, soit dans l'emploi qu'ils font de la bonne farine pour la fabrication d'une seconde espece de pain appellé *riflé*, desorte qu'ils ne réservoient souvent pour le pain bis que les farines des gros gruaux appellés *gresclots* ou des recoupes peut-être avec un mélange de gros son. Ainsi le Peuple étoit forcé ou de consommer du pain riflé, d'un tiers plus cher que le pain bis, ou de se nourrir de ce dernier pain qui, moins substanciel, les obligeoit à une plus forte consommation & par conséquent à une plus forte dépense pour une mauvaise nourriture. On a cru qu'il seroit bon de procurer au Peuple un pain un peu plus cher, mais meilleur, en supprimant la mouture à la grosse pour les Boulangers de la Cité, les blutoirs des Boulangers qui seront obligés de préparer leurs farines au moulin, charge qu'ils pourront peut-être faire payer, & tous les blutoirs qui seront déposés à l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire, virtuellement confisqués, quoiqu'ils ne soient point, à beaucoup près, marchandise prohibée, & qu'il est défendu aux Boulangers de rétablir & à toutes personnes de retirer, sous peine de mille livres d'amendes. En même tems, il est enjoint aux Boulangers de la Cité de ne fabriquer que du pain blanc & du pain bis, & de n'en délivrer qu'après l'avoir représenté aux Commis qui feront la visite chez eux deux fois par jour, avant six heures du matin & avant six heures du soir. Si cette visite peut empêcher la mauvaise fabrication du pain, les autres précautions seroient inutiles & purement onéreuses : si elle ne le peut pas, la mauvaise fabrication du pain ne sera pas prévenue, avec toutes ces suppressions qui imposent sur les Boulangers des charges qu'ils rejetteront sur le pain, au détriment du Peuple. Cette Ordonnance de Police a été rendue le 10 du courant.

De la Ferté-Milon, *le* 28 *Avril.*

On se plaint toujours de la cherté : il paroît néanmoins aux personnes qui voient les campagnes de plus près, qu'elle n'a pas fait tout le mal qu'on lui impute dans les Villes. Il a été vérifié dans une Paroisse voisine que quand le septier de bled s'y vendoit dix à douze francs, les Journaliers mouroient de faim. Aujourd'hui, quoiqu'ils se plaignent de la cherté, parce qu'ils trouveroient doux de ne pas manquer de journées & d'avoir en même tems le pain à bon marché, ils vivent beaucoup plus à leur aise, parce que les Propriétaires & les Fermiers les emploient davantage, à chardonner leurs bleds, à *essaigler* les pieces de froment, à récurer les fossés, à marner, &c. travaux qu'ils n'étoient pas en état de faire faire auparavant. Dans cette Proisse (*Venilly*) cinquante écus d'une fondation pour les Pauvres étoient loin de leur suffire, lorsque le bled étoit à bas prix : depuis trois ans, il n'a fallu que dix écus de bled, chaque année, pour la famille d'un pauvre Aveugle. La fondation s'est trouvée, en quelque façon libre ; elle a fourni au rétablissement d'une maison de Paysan, à des traitemens de maladies, &c. De pareils examens ont été faits dans d'autres Paroisses, & ils ont produit un semblable résultat.

De Paris, *le* 30 *Avril.*

Par un Edit du Roi du mois de Février dernier, enregistré le 4 Mars à la Chambre des Comptes, les deux Offices de Trésoriers

Généraux de la Marine, & les deux Offices de Tréſoriers Généraux des Colonies ont été éteints & ſupprimés; & il a été créé & érigé deux Offices de Conſeillers-Tréſoriers Généraux de la Marine & des Colonies réunis, l'un ancien & l'autre alternatif, leſquels recevront tous les deniers deſtinés aux dépenſes relatives à ces deux objets, ainſi que ceux qui en proviendront. La finance de chacun deſdits Offices eſt fixée à la ſomme de 1200,000 l., & il eſt attribué à chacun 48,000 l. de gages ſur le pied du denier vingt-cinq de la finance, & 40,000 l. de taxations fixes. Le Tréſorier en exercice jouira en outre de 180,000 l. pour les frais à faire par rapport audit exercice, tant à Paris que dans les Ports de France & dans les Colonies, & en outre de deux deniers pour livre ſur les dépenſes qui excéderont dix millions juſqu'à vingt, & d'un denier pour livre de toutes les ſommes qui excéderont dix millions. Dans les Etats de dépenſes de la Marine & des Colonies, il ſera fait fonds annuellement de la ſomme de douze mille livres pour les épices de chacun des comptes; & toute autre dépenſe pour la reddition deſdits comptes ſera payée par leſdits Tréſoriers.

Ceux qui ſeront pourvus pour la premiere fois des Offices de Lieutenans des Maréchaux de France, de Conſeillers-Rapporteurs & de Secretaires-Greffiers du Point d'honneur, ſont exemptés, par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 21 Mars, du droit de Marc-d'or; & ceux qui, à l'avenir, en ſeront pourvus, vacation arrivant, ne payeront que le tiers dudit droit. Les droits du Sceau & autres ſont modérés à moitié, tant pour les premiers pourvus que pour leurs ſucceſſeurs.

Par un Arrêt du Conſeil du 22 Janvier, des Particuliers qui avoient acheté des bois de haute futaie dans les forêts du Comté d'Evreux, ont été condamnés, ſans s'arrêter à l'appel interjetté par eux de l'Ordonnance de l'Intendant d'Alençon du 20 Octobre 1770, à payer le centième denier de ces bois. Cet Arrêt a été rendu ſur le principe qu'en Normandie, les bois de haute futaie ſont réputés immeubles, & comme tels, ſujets au retrait, lors même qu'ils ſont vendus à la charge d'être coupés.

Le gros Lot de 20000 l. de la Loterie de Piété eſt échu au n°. 829539; le 2e de 6000 eſt échu au n°. 932183.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen économique de diſtribuer les eaux dans les Villes.

Les tuyaux, tant de bois que de cuivre, qui ſervoient à diſtribuer l'eau dans tous les quartiers de la Ville de Dreſde, cauſoient depuis long-tems de grandes dépenſes, & exigeoient des réparations preſque continuelles. On avoit cherché, mais inutilement, le moyen d'épargner à la Ville une partie de ces frais ruineux. Enfin un Artiſte habile, après avoir recueilli tout ce qu'on avoit écrit ſur cette matiere, joignit aux obſervations d'autrui ſes propres obſervations, & vint à bout d'imaginer un plan propre à remplir les vues qu'on s'étoit propoſées. Il préſenta en 1764 ſon projet qui, comme tant d'autres projets utiles ſeroit reſté ſans exécution, ſi l'Inventeur n'avoit eu & de la protection & des encouragemens. L'Inſpecteur des eaux approuva le deſſein de l'Artiſte, & celui-ci ne tarda pas à recevoir des ordres de la Cour pour mettre la main à l'œuvre. Deux ans de travail ont ſuffi pour remplir cette tâche immenſe. Au lieu de dix-huit à vingt-mille tuyaux de ſix aunes chacun, diſpoſés dans les rues pour y diſtribuer l'eau des fontaines & des maiſons, il n'y en a plus à préſent que deux mille qui rendent le même ſervice. On a choiſi pour faire ces tuyaux les troncs d'arbres les plus gros & les plus forts dont on a fait juſqu'à 4 doubles tuyaux. On les a mis en terre avec l'écorce, tout fraîchement coupés, à la profondeur de deux aunes & demie, où la gelée ne parvient jamais. Chaque tronc, ſuivant ſa longueur & ſon épaiſſeur, coûte de 2 à 4 écus. La Ville de Dreſde déboursoit auparavant pour les anciens tuyaux juſqu'à 80,000 rixdales; elle en eſt quitte pour 5750. Il y a neuf fois moins de tuyaux qu'autrefois, & ces tuyaux ſont garantis au moins pour trente ans. Depuis la riviere de Weiſeritz juſqu'aux murs de la Ville, les tuyaux ſeront au nombre de treize & avec chacun

trois ouvertures : on se propose de les placer de la même maniere que les autres, & il y en a déja un disposé sur le nouveau plan; desorte qu'on ne sera plus sujet, comme autrefois, à manquer d'eau dans les fortes gelées. Il y a dans la Ville quatorze grands bassins qui fournissent chacun dix-huit pots d'eau par minute, sans interruption, sans le moindre accident & sans qu'on soit obligé d'en venir à aucune réparation.

I I.

Avis au Commerce.

Le 12 Avril, il est arrivé à Honfleur le navire la *Montagne* de plus de 500 tonneaux, commandé par le Capitaine Lollin, venant de Cette, chargé de plus de 400 tonneaux de vin. La cargaison est très-bien conditionnée, & on en donne avis à MM. les Chargeurs.

I I I.

Avis au Public.

On fait sçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que le Mardi 7 Mai 1771, à deux heures de relevée, on vendra à Dunkerque, en présence des Officiers de l'Amirauté, dans les caves de la Maison occupée par le Sieur *Taverne Demontd'hiver*, par parties à la commodité du Public; sçavoir, *une partie d'environ 45 pipes de très-bon Vin de Malaga.* Ceux qui voudront, avant la vente, connoître la qualité du vin, pourront le goûter & examiner.

I V.

Question.

Une terre a été estimée 116888 l. Il a été décidé qu'une personne y prendroit 11132 l. 3 s. 9 d. Elle a une portion dans les revenus au prorata de cette somme. Si cette personne avoit un dixième, elle auroit 11688 l. On demande combien cette personne a dans ladite terre pour les 11132 liv. 3 sols 9 deniers?

N. B. *On trouvera dans le Journal du présent mois des Réponses aux deux dernieres Questions proposées dans nos Gazettes.*

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances	Sommes.	Epoques des Remboursemens
	liv.	
842	10000	14 *Décembre.*
905	10000	6 *Avril.*
913	2000	7 *Mars* 1772.
918	3000	Idem.
968	4000	17 *Août.*
989	5000	9 *Janv.* 1772.
9036	6000	14 *Nov.* 1771.
042	6000	17 *Août.*
075	5000	6 *Avril.*
101	2000	12 *Septembre.*
9105	2000	11 *Avril* 1771.
111	2000	17 *Août.*
137	25000	14 *Décembre.*
175	10000	11 *Juillet.*
180	13000	7 *Mars* 1772.
204	4000	4 *Mai.*
245	1000	10 *Octobre.*
247	1000	11 *Avril.*
276	2000	13 *Juillet.*
299	2000	12 *Septembre.*
313	5000	14 *Décembre.*
384	1000	17 *Août.*
468	5000	13 *Fév.* 1772.
499	5000	11 *Avril.*
512	5000	14 *Décembre.*
539	5000	11 *Janv.* 1772.
553	5000	13 *Fév.* 1772.
559	5000	12 *Mars* 1772.
585	5000	11 *Avril.*
605	5000	13 *Juin.*
620	5000	14 *Novembre.*
623	5000	13 *Fév.* 1772.
627	6000	13 *Juin* 1771.
632	5000	12 *Mars* 1772.
644	6000	12 *Septembre.*
662	5000	14 *Décembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 27 Avril 1771, au Mercredi 1er. Mai, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 à 29 liv. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; l'orge, de 18 l., 18 liv. 15 s. à 19 liv. 5 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 27 Avril 1771, au Mercredi 1er. Mai, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Mai 1771, de 40 à 41 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Mai 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	715			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 4 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	
Livourne	97 ¼		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e.	p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 2 Mai 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 3. *Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	F.	Maupassant, six d. mois 1770.	C.
Courmont, *idem.*		Deschamps, *idem.*	D.
Boutray, *idem.*		Barois, *idem.*	
Deschapelles, *id.*		Fauveau, *idem.*	G.
Drouet, *idem.*		Issally, *idem.*	
Delauge, *idem.*	J.	Delacharmotte, *id*	
Sainte-Luce, *id.*		Guidy, *idem.*	
S. Janvier, *idem.*		Lempereur, *idem.*	J.
Rouillard, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Bouron, *idem.*		Montal, *idem.*	L.
Delagarde, *idem.*	M.	Patu, *idem.*	M.
Nau, *idem.*		Pincemaille, *idem.*	Z.
Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1005 2 ½. . .	1002 ½ 1000 .	1002 ½ 1000 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	239.	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	51	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	67 ½	68.	68. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 5e 387 .	4e 418. . . .	4e 418 5e 388.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 18 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, *le* 18 *Mars.*

DANS la partie d'Europe & dans les Echelles du Levant, il se faisoit un grand commerce des especes de Raguse, qui étoient à un très-haut cours. S. H. a baissé la valeur de ces especes qui ne seront plus reçues sur l'ancien pied. La peste regne encore ici & à Smyrne; chose étonnante dans cette saison.

SUEDE.

De Stockolm, *le* 21 *Avril.*

Le filage & la fabrication des toiles ont été encouragés par une nouvelle Ordonnance. Il est malheureux qu'on n'imagine, pour encourager les Arts, d'autres moyens que des récompenses pécuniaires & des privileges: les privileges sont onéreux à ceux qui ne les partagent pas, & au Public; les récompenses pécuniaires sont à la charge de la Nation. Tout encouragement de cette nature demeure néanmoins sans effet, s'il laisse les causes de la décadence des Arts, si par exemple, la culture & le revenu national diminuent, si l'industrie est gênée ou surchargée de taxes, si la circulation est arrêtée. Ces obstacles levés, il est à croire que les Arts, assurés d'un débit lucratif, seroient généralement encouragés, à l'avantage de toutes les classes de l'État.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 24 *Avril.*

Le commerce en gros vient d'être défendu, par une Ordonnance Impériale, sur-tout dans le cas où il y auroit apparence de monopole. L'avantage de ce commerce qui demandoit de fortes avances, étoit d'assurer au Public un fonds considérable de marchandises, d'économiser sur les frais, par des achats & transports de grosses quantités, de décharger les Détailleurs de correspondances, de soins & de dépenses, au-dessus des facultés du plus grand nombre. Il a paru qu'il avoit encore plus de désavantage, en ce que par-là les Détailleurs n'achetant pas de la premiere main, achetoient plus cher, qu'ils étoient obligés de se soumettre au prix demandé par le Commerçant en gros, & qu'ils étoient les victimes du monopole des Négocians opulens, ce qui retomboit sur le Pauvre, supposé que les Détailleurs n'eussent pas la liberté, le moyen, la prudence de tirer les marchandises des fabriques mêmes. Cependant il est permis aux Particuliers de s'associer & de réunir leurs fonds pour étendre les branches de leur négoce, pour qu'ils fassent le commerce par eux-mêmes & qu'ils ne le fassent pas en gros.

Pour prévenir, dans la levée des recrues, des abus crians & funestes à l'Agriculture & aux Arts, S. M. l'Impératrice-Reine a pourvu, avec autant de sagesse que de justice, à la sûreté & à la liberté des Citoyens les plus utiles & les plus opprimés, par l'établissement des maisons de recrues soumises à l'inspection d'Officiers choisis & obligés de suivre des instructions favorables à la culture & aux Arts de premiere utilité.

De Presbourg, *le* 30 *Avril.*

L'exportation de toute espece de grains a été défendue, après que l'abondance a été rétablie & pour qu'elle soit maintenue.

De Ratisbonne, *le* 22 *Avril.*

Plusieurs Princes ont publié des Ordonnances tendant à diminuer la cherté des grains. L'Electeur de Baviere a permis l'exportation pour Sultz-Bach, Nordgau, &c. & supprimé les droits sur différentes denrées. Nous attendons la même faveur; il n'arrive point de grains à la Halle depuis qu'on l'a taxé; les Inquisiteurs ont trouvé les greniers des Boulangers vuides; & les Propriétaires des terres qui, par Ordonnance Electorale, ont été obligés de vendre leurs grains, aiment mieux les faire transporter dans des lieux éloignés que de les vendre aux environs; de maniere que nous sommes menacés ou de manquer de pain, ou de n'en avoir qu'à un prix hors de toute mesure, comme il est à Munich, lieu où les Réglemens ont dû, sans contredit, être plus actifs que dans le reste de l'Electorat.

POLOGNE.

De Lisbonne, *le* 15 *Avril.*

Il a été déclaré, par un Rescrit Royal, que les Négocians ne seront point obligés de prendre, malgré eux, des actions de la Compagnie Générale de Commerce en payement. On assure que l'exportation des vins de Portugal sera interdite aux Anglois qui bientôt n'auront aucune préférence sur les autres Nations dans le commerce de ce Royaume.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 21 *Avril.*

Tous les avis que l'on reçoit des Provinces portent que l'abondance des pluies y donne les plus grandes espérances d'une bonne récolte.

ITALIE.

De Florence, *le* 23 *Avril.*

Le Sénat de Venise a fait publier un Decret très-intéressant pour le commerce des pelleteries. Les Insulaires de Céphalonie infestoient la mer de Corsaires qui couroient indistinctement, sur les Turcs, les Chrétiens, & même leurs Compatriotes: on est venu à bout d'en faire rentrer une partie dans leur devoir.

On estime à cent mille écus la dépense des travaux que le P. Lechi est chargé de faire dans les Légations de Bologne & de Ferrare, pour y prévenir les inondations. Ce sont-là de ces dépenses de la Souveraineté, qui mettent les terres en valeur & qui lui donnent un droit incontestable sur leur produit.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 5 *Mai.*

Le refus du Bill pour la conservation du gibier, fait par les Communes, a été fort agréable à ceux qui aiment mieux voir du pain dans les mains du Peuple que des animaux dévasteurs entretenus à ses dépens pour le plaisir des Grands. Les Agioteurs se promettent bien d'éluder le Bill concernant l'agiotage des effets publics. Le Bill approuvé par le Comité pour la défense d'importer des crêpes & gazes, des velours & des étoffes de soie de Fabriques étrangeres, est assez conforme à l'opinion générale où l'on est ici qu'on enrichit l'Etat en obligeant la Nation à payer plus cher de moins bonnes marchandises à ses Fabricans, quoiqu'il soit prouvé par la contrebande que la Nation trouve souvent un avantage réel à s'en procurer du dehors. Le 29, le consentement royal fut donné à plusieurs Bills, notamment à celui qui regarde l'encouragement de la pêche du hareng.

On mande de Charles-Town que les Indiens occidentaux irrités de quelques usurpations sur leurs territoires, travaillent avec ardeur à former une confédération, pour donner plus de poids à leurs représentations sur ce sujet.

Nos Négocians regardent la défense portée par la Cour de Lisbonne, d'importer des laines de France, comme une préférence accordée aux Manufactures Britanniques, conformément aux traités. Le paquebot le *Kingston* a péri avec tout son équipage en allant de Falmouth en Portugal.

On mande de Salisbury la mort de M. Arford qui, après un excès de danse, avoit, dit-on, perdu la parole, & qui l'avoit, ajoute-t-on, recouvrée dans un rêve où, croyant tomber dans une chaudiere d'huile bouillante, l'effroi lui avoit fait pousser un cri & délié la langue.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le* 8 *Mai.*

Le vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Massiac* entra, dans ce Port, le 27 du mois dernier, venant de Pondichéry. Il a fait son voyage en treize mois & sept jours. Il étoit parti le 20 Mars 1770.

Ce vaisseau nous a appris que l'*Indien*, parti de l'Isle de France, avoit essuyé à Bourbon un coup de vent qui l'avoit presqu'entiérement démâté, & qui avoit brisé son gouvernail; qu'il étoit retourné à l'Isle de France où on le regrayoit avec la mâture de la *Garonne* qui avoit fait côte. Le *Penthievre*, & autres navires qui avoient essuyé le même coup de vent, en avoient évité le danger, en se laissant aller au large.

Le 30 le vaisseau du Roi, le *Berryer*, partit de ce Port & fut obligé, par les vents contraires, de mouiller auprès du Port-Louis. Il s'éleva, le lendemain, en mer. Sa destination est pour les Isles Maurice & Bourbon, différens Comptoirs de l'Inde. Il est commandé par M. de Keguelin & chargé de vivres.

On assure que M. Law a écrit en France que les Comptoirs de l'Inde ne pouvoient se soutenir que par un privilege exclusif affecté à une Compagnie, c'est son opinion; & que les Anglois mettoient des entraves au commerce des Particuliers, ce qui pourroit donner lieu de croire qu'ils en craignent la concurrence.

De Honfleur, *le* 8 *Mai.*

Depuis le 15 Mars jusqu'au 1 Mai, il est entré dans ce Port 20 bâtimens, la Marie-Françoise, la Marie-Magdeleine, la Notre-Dame des Carmes, le Duc, le S. Jean, le S. George, le Bien-Venu, tous de Seudre; la Marie-Marthe, de l'Isle de Ré; le S. J. B. de Loix; le S. Nicolas de S. Malo, chargés de sel; l'Aimable Marie-Anne, l'Aimable Victoire, l'Aimable Reine, l'Aimable Armande, la Notre-Dame-de-Grace, le Saint Joseph, l'Union, le Sage, la Ville d'Honfleur, tous de Cette, & le Willams Roberson, Anglois, chargés de vins & eaux-de-vie. Il est arrivé 26 bateaux de Rouen, Caën, le Havre, &c. sur leur lest. Il est parti durant le même espace de tems 19 navires, la Marie-Catherine, l'Aimable Marie-Therese, la corvette Catherine-Elizabeth, pour Terre-Neuve; 8 pour Bordeaux, le reste pour Cette, la Rochelle, Rouen, Cherbourg, Marseille, &c.; le S. Nicolas, pour Cherbourg, la Thétis, pour Rouen, ainsi que 42 alleges pour cette derniere Ville, étoient chargés de vin. L'Auguste Pierre portoit du sel à Etaples. Les autres navires sans cargaison.

De Quimper, *le* 10 *Mai.*

Il est important que le Public soit instruit d'un Arrêt rendu sur la fin du mois de Mars par le Parlement dans une affaire entre un Particulier de cette Ville & l'Adjudicataire de la Ferme des Devoirs de la Province, concernant le prix des eaux-de-vie que ledit Adjudicataire, à la faveur de son privilege exclusif, régloit arbitrairement & toujours à la charge du Pauvre, contre le vœu formel des Etats de la Province. Son privilege exclusif, si dur en lui-même pour le pays, devenoit entre ses mains un impôt arbitraire dont la plus grande charge étoit supportée par le Peuple. L'abus a été reconnu par le Parlement, & le Fermier qui étoit dans l'usage d'avoir plusieurs prix, a été condamné à ne pas le

faire surpayer au Bourgeois de Quimper.

De Nevers, *le* 10 *Mai.*

Les Officiers Municipaux continuent de distribuer quatre à cinq cens boisseaux de grains à chaque Marché à 4 liv. le boisseau. Le débit en est prompt ; & malheur à ceux qui sont ensuite obligés d'avoir affaire aux Blatiers. A la fin, une partie du Public se trouve avoir payé ce que l'autre a gagné à cette distribution. Il sembleroit, pour prévenir les abus, qu'il faudroit que la Ville se chargeât de tout notre approvisionnement, ce qui auroit de grands inconvéniens, entr'autres celui de ne nous laisser aucune espérance de recevoir des secours d'ailleurs en cas de besoin.

Les gelées survenues, au milieu du mois dernier, à la suite des neiges & des tems doux ont fait périr une grande partie des fruits. On craint pour les vignes, & l'on craint après quatre très-mauvaises années. Les bleds n'ont point éprouvé de dommages. La saison est devenue très-favorable pour semer les petits bleds.

Le prix du foin est monté depuis le mois de Mars de 14 ou 15 l. le millier, à 27 & 30 liv., & l'avoine de 22 à 30 sous le boisseau. Ce renchérissement a été causé par le passage des personnes qui sont allées au-devant de Madame la Comtesse de Provence.

De la Rochelle, *le* 10 *Mai.*

Le navire les *Deux-Freres*, de ce Port, est arrivé du Cap, chargé de marchandises de l'Amérique, partie pour cette Ville, partie pour Bordeaux. La Police tient rigoureusement la main à l'exécution des réglemens pour la vente des denrées : vers la fin du mois dernier, elle condamna à l'amende, des Revendeuses qui avoient acheté du poisson au Marché avant les heures prescrites, pour le vendre à des Marchands Forains qui alloient le revendre à des François à la vérité, mais étrangers à cette Ville. On ne sçait pas sur quoi est fondé le privilege dont jouissent les Villes de s'approvisionner les premieres, si ce n'est sur ce qu'elles ne produisent rien & qu'elles tirent tout d'ailleurs.

De Nancy, *le* 12 *Mai.*

En conséquence d'un Arrêt du 26 Avril, analogue à tous les Arrêts rendus par le Conseil Souverain, pour faire baisser le prix des bleds, & par malheur constamment suivis de renchérissemens successifs, il a été procédé ou il a dû être procédé dans tout le ressort à la visite des grains & farines, tant dans les maisons des Communautés Seculieres ou Régulieres que des Particuliers de quelqu'état & condition qu'ils soient, avec injonction aux Officiers des Hôtels de Ville & aux Maires d'en dresser un état joint à celui du nombre des Consommateurs, pour l'envoyer au Procureur Général, & amende de 500 l. contre ceux qui empêcheront cette visite ou qui récéleront des grains ou farines, &c. Il est défendu en même tems de vendre & acheter ailleurs que dans les Marchés, &c. &c. &c. Toutes les visites ont dû être faites dans la premiere huitaine du jour de la date de l'Arrêt ; & les états doivent avoir été, tous, envoyés, au plus tard aujourd'hui. On ne sçait pas encore si cette nouvelle opération aura un plein succès, & si elle animera le commerce.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Fabrique de Colle-forte.

On vient d'établir à Commercy en Lorraine, avec privilege du Roi, une Manufacture où il se fabriquera toutes sortes de qualités de colle-forte, c'est-à-dire, de qualité Angloise, de Flandre, de Paris, & de la toute commune. Les personnes qui en font un grand débit ou une grande consommation, n'auront qu'à envoyer un échantillon, ou donner une explication de la force & de la qualité de la colle qu'il leur faut. La qualité décidera du prix. L'on prendra tous les moyens les moins coûteux pour faire parvenir les envois. Ces colles seront distinguées par une marque qui désignera la qualité, & par laquelle tous les Marchands pourront connoître le prix. Ceux qui auront des commissions à donner, adresseront leurs lettres aux Entrepreneurs de la Manufacture de colle-forte, à Commercy, ou au Sr *Volant*, Directeur de ladite Manufacture.

I I.

Question.

Une terre a été estimée 116880 l. Il a été décidé qu'une personne y prendroit 11132 l. 3 s. 9 d. Elle a une portion dans les revenus au prorata de cette somme. Si cette personne avoit un dixième, elle auroit 11688 l. On demande combien cette personne a dans ladite terre pour les 11132 liv. 3 sols 9 deniers ?

Réponse à la Question ci-dessus.

La personne a dans ladite terre $\frac{2}{21}$ & en sus $\frac{85}{54544}$.

Preuve.

	l.	s.	d.
Les $\frac{2}{21}$ de 116880 l. font	11131	8	6 $\frac{6}{7}$.
Et les $\frac{85}{54544}$ font		15	2 $\frac{1}{7}$.
	11132	3	9

Fanchon, Employé, rue des Nonaindieres, près la Place aux Veaux.

I I I.

Magasin de Plantes. Prospectus *publié avec Approbation.*

Le traitement des maladies par les végétaux est actuellement reconnu comme le meilleur, le plus sûr & le moins dangereux : c'est une vérité si universellement reçue, qu'il n'est pas même permis de la révoquer en doute, mais ce traitement devient impraticable depuis long-tems dans cette Capitale.

Les plantes qu'on nous vend ont été élevées, pour la plus grande partie, dans des terres cultivées & dans les jardins ; elles n'ont pas par conséquent les vertus qui leur sont naturellement propres & qui ne se rencontrent que dans celles qui croissent dans leurs lieux naturels. Les plantes émollientes naissent ordinairement dans les terreins bas & humides, & les plantes aromatiques sur les montagnes & les lieux élevés. C'est dans ces endroits qu'il faut les aller chercher pour les avoir bonnes. Cela ne suffit pas ; il faut encore, pour les recueillir & les arranger suivant l'art, apporter bien des soins & des précautions qu'il seroit trop long de détailler ici. On se contentera seulement de faire observer qu'il est très difficile de s'en procurer de telles dans cette Ville, où l'on n'a pas tous les terreins convenables pour cet effet. Le Magasin de plantes qu'on annonce au Public n'en renferme que du plus beau choix. On a pris toutes les précautions possibles pour les bien préparer. Aussi plusieurs Citoyens, par les bons effets qu'ils en ont ressentis, en ont déja fait le plus grand éloge. On a choisi par préférence celles qui viennent dans les meilleurs endroits. On les a tirées, pour la plûpart, des montagnes des Alpes, des Pyrenées, de la Suisse & des Vosges. On a mis, pour ainsi dire, à contribution les montagnes d'Auvergne, du Languedoc & de la Provence. On a rassemblé généralement tout ce qui se trouve d'usuel, tant en racines, bois, écorces, qu'en feuilles, sommités, fleurs, semences & fruits ; leur nombre est très-considérable. On sera très-attentif à renouveller à chaque saison de printems & d'automne ce magasin de plantes les mieux conditionnées.

Pour donner des preuves plus authentiques de l'exactitude qu'on observera pour bien servir le Public, on a soumis ce magasin à l'inspection des Médecins de la Faculté de cette Capitale, dont on se fera un devoir de suivre les avis tant pour le choix des plantes que pour leur conservation. On aura soin de tenir encore dans ce magasin la plûpart des plantes exotiques nouvellement découvertes & qui ne sont point encore dans le commerce.

Ce Magasin, autorisé à Paris par Arrêt du Conseil du 15 Octobre 1770, est établi rue S. Honoré en face de celle de l'Arbre-Sec, chez le Brûleur d'or, à l'entresol où est le tableau qui l'indique.

On trouve actuellement dans le Magasin un Catalogue raisonné très-curieux & très-utile des véritables propriétés des plantes que l'on y vend, ainsi que de la vraie eau-de-vie d'Andaye. On y vend encore en gros & en détail de véritables boules d'acier, vulnéraires de Nancy, à juste prix.

I V.

Singularité de la Nature.

On voit auprès d'Hanovre deux cerfs qui

ayant été pris tout petits en 1768, & lorsqu'ils n'étoient encore que faons, furent nourris avec du lait dans un jardin appartenant à un Habitant de cette Capitale. L'année suivante leur bois poussa, & avant que l'année fût expirée, le bois de l'un avoit douze cornettes, & celui de l'autre en avoit huit. Tout le monde a accouru pour voir un phénomene si extraordinaire. On sçait que le cerf, appellé faon jusqu'à l'âge d'un an, porte six mois la livrée & n'a rien sur la tête. A un an, il pousse les bosses d'où proviennent les dagues. Ce n'est qu'à trois ans qu'on le dit cerf à *seconde tête*, parce qu'il en pousse une seconde qui peut porter quatre, six & même huit cornettes. Il en porte depuis six jusqu'à dix, lorsqu'il a atteint l'âge de quatre ans. C'est à cinq ans qu'il a dix ou douze cornettes; à six ans, il en peut porter dix, douze, quatorze. On peut juger par-là combien cet événement est singulier. L'un de ces deux cerfs a eu autant de cornettes à l'âge d'un an & demi ou deux ans tout au plus, que les autres en ont à l'âge de cinq ou six ans. Quelque étrange que soit un pareil fait, il n'est pas toutefois sans exemple. La personne qui écrit d'Hanovre même assure qu'en 1721 on a vu dans ce pays-là un jeune cerf qui poussa dans un an sa seconde, sa troisième & sa quatrième tête, c'est-à-dire, qu'il eut de dix à douze cornettes.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, le 23 Avril 1771.

Le Loyal Jane, Capitaine Halfnight, venant de Dunkerque.

27 Avril. Le Peggy, Capitaine Lusk, venant de Dunkerque.

29 Avril. Le Fourfriends, Capit. Merrington, venant de Boulogne.

A Waterford, le 14 Avil.

L'Active, Capitaine Kervan, venant de Bordeaux.

A Limerick.

Le Lovely-Mary, Capitaine M'carthy, venant de Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 18 Avril.

Le Betsey, Capitaine Smith, allant à Dunkerque.

22 Avril. Le London Merchant, Capit. Wigmore, allant à Dunkerque.

28 Avril. L'Unity, Capitaine Barker, allant à Dunkerque.

De Cork, le 13 Avril.

Le Zealands Welfare, Capit. Skendyke; le Charm. Betty, Capit. Rogers, allant à Bordeaux.

17 Avril. Le Richard Penn, Capitaine Moore, allant à Bordeaux.

De Dublin, le 14 Avril.

Le Thomas, Capitaine Smith, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

24 Avril. Le navire du Capitaine Marten Teekes, venant de Nantes.

Les navires des Cap. Abe Y. Monthaan, Teunis Claasz, Barend Evers, Frederick Laurensz, venant de Bordeaux.

Le navire du Cap. Abraham Jansz, venant du Havre.

25 Avril. Le navire du Cap. E. Bender, venant de Nantes, le navire du Cap. Teeke J. Ruyter, venant de Bordeaux; le navire du Cap. Isbr. Kersemaker, ven. du Havre.

26 Avril. Le navire du Capit. Roelofsenger, venant de Nantes.

28 Avril. Le navire du Capitaine Gerbr. Inriaans, venant de Cette.

30 Avril. Le navire du Capit. Pieter L. de Boer, venant de Rouen.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

28 Avril. Les navires des Capit. C. Richard, H. Stoffels, R. Siekes, L. Thennisz, A. Baning, J. C. Johannes, allant en France; le navire du Capit. Barend Barends, allant à Morlaix; les navires des Capit. H. Dick, L. Lammers allant à Rouen.

29 Avril. Les navires des Capit. Jan Jacobs, Andr. Mathuur, allant à Rouen.

30 Avril. Le navire du Capitaine Geert Barends, allant à Rouen.

Etat des Bâtimens François & Etrangers qui sont entrés dans le Port de Marseille, depuis le 22 Avril 1771, jusqu'au 27 dudit.

Du 22 au 27 Avril, il est entré dans ce Port 16 bâtimens François & 8 Etrangers, chargés de vieux linge, jus de citron, fruits secs, sucre, café, indigo, cuirs, cacao, coton, riz, bled, plomb, cordages, épars, huile, son, charbon de terre, petit millet, douves & autres marchandises, & sur lest.

Du 24 Avril au 1er. Mai 1771, il est sorti de ce même Port 58 bâtimens François & 10 Etrangers, allant en divers lieux, avec leurs équipages.

I V.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 24 Avril 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	154
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	87 ⅞
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	86 ½
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	91
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	95 ⅝
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	96 ¼
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	84 ⅞
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	230 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	84 ⅜
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	46 ß
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 ⅛ } années.
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26 ⅜ } années.
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ⅝

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
276	2000	13 *Juillet.*
291	6000	11 *Mai.*
307	3000	19 *Octobre.*
315	4000	18 *Avril.*
338	8000	11 *Mai.*
347	8000	19 *Octobre.*
368	4000	19 *Décembre.*
369	3000	14 *Mars* 1772.
398	5000	19 *Décembre.*
430	5000	14 *Septembre.*
441	5000	16 *Mai.*
489	5000	16 *Novembre.*
492	5000	Idem.
495	5000	Idem.
527	10000	15 *Fév.* 1772.
543	2000	19 *Octobre.*
550	2000	20 *Fév.* 1772.
552	2000	19 *Septembre.*
554	2000	16 *Janv.* 1772.
634	1000	18 *Avril.*
647	3000	14 *Mars* 1772.
670	2000	22 *Août.*
692	10000	18 *Janv.* 1772.
708	1000	19 *Déc.* 1771.
733	1800	13 *Juillet.*
796	2000	22 *Août.*
819	4000	15 *Juin.*
826	3000	18 *Janv.* 1772.
851	5000	19 *Septembre.*
856	3000	18 *Avril.*
880	5000	19 *Septembre.*
886	3000	19 *Octobre.*
890	3000	18 *Avril.*
915	3000	14 *Mars* 1772.
916	3000	19 *Décembre.*
919	3000	15 *Juin.*
984	4000	19 *Septembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Mai 1771, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 5 s. à 31 l. 10 s. *le septier ; id.* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le seigle, de 21 l. 10 s. à 22 l. ; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 19 liv. 15 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Mai 1771, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Mai 1771, de 38 à 39 livres ; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mai 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714	15	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182	¾	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...		¼ à ⅛ p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	987 ½. . . .	. . . . .	982 ½ 80 82 ½.
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	55 56. . . .	. . . . .	56. . . . .
Prom. à 4 p. %.	69 ½	. . . . .	69 ½ 69 . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 5e 387 .	FERIE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.*

Du Lundi 13 Mai 1771. *Messieurs*		Du Mardi 14. *Messieurs*		Du Mercredi 15. *Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	G.	Hurel, six dern. mois 1770.	F.	Boucard, six dern. mois 1770.	H.
Gendon, *idem.*	G.	Cochin, *idem.*	J.	Boutet, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	G.	De Fremilly, *id.*	J.	Daubonne, *id.*	J.
Bonnet, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.	Delpeignes, *idem.*	J.
Certain, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.	Gautier, *idem.*	J.
Creuzé, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	J.	Lecamus, *idem*	J.
Dujean, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	J.
Domillier, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	L.	Meulan, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	J.	Marsollier, *idem.*	L.	Radix pere, *idem.*	J.
Thevenin, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.	Radix fils, *idem.*	J.
Alissant, *idem.*	L.	Defays, *idem.*	M.	Lallement l', *id.*	L.
.....		.....		Roytier, *idem.*	L.
.....		.....		Desplaces, *idem.*	M.
.....		.....		Lallement j. *idem.*	M.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 25 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 2 Mai.*

MALGRÉ la misere du tems, les Peuples ne montrent pas moins d'ardeur à risquer de l'argent dans les Loteries publiques qui annoncent les grands besoins & les foibles ressources des Etats, que les Princes n'en ont à lever sur eux, par ce moyen, des impôts, volontaires à la vérité, mais par les circonstances, non moins dangereux que les taxes forcées. S. M., en qualité d'Electeur d'Hanovre, a renouvellé les défenses faites autrefois de collecter pour les Loteries étrangeres dans toute l'étendue de l'Electorat, sous peine de cent écus d'amende pour la premiere fois, & de punition corporelle en cas de récidive; outre la confiscation des lots, s'il en échet, ou un second payement de mise, si le billet ne rapporte pas. Il est enjoint aux Tribunaux de punir les Contrevenans, & de veiller spécialement sur les Juifs, Traficans de ces sortes de billets. Les collectes pour les Loteries de Berlin, Dresde, Brunswick, Osnabruck & Hanau, sont exceptées jusqu'à nouvel ordre.

DE SCHWERIN, *le 2 Mai.*

Nous apprenons de Brandebourg que le Roi a défendu de faire passer hors de l'Electorat les louis d'or qui ont cours dans le pays, sous peine de confiscation. La Régence a défendu ici les collectes pour les Loteries étrangeres.

DE DRESDE, *le 2 Mai.*

Des Naturalistes curieux, excités par la singularité de la saison, se sont transportés au mois de Mars sur le Fictitelberg, une des plus hautes montagnes de l'Allemagne, pour y faire des observations météorologiques. Le 20, tems doux & agréable, la neige fut presqu'entiérement fondue. Le 21, froid violent, le thermometre à cinq degrés au-dessous de la congélation. Il baissa d'un degré le 22, & le 23 jusqu'à huit degrés au-dessous de ce terme. L'air annonçoit de la neige, le froid l'arrêta. Même degré le 24 & le 25 au matin. Ce jour-ci, vers midi, le tems parut s'adoucir & s'éclaircir; entre neuf & dix heures du soir, vent impétueux du Nord-Ouest, & il tomba de la neige congelée. Le tems fut encore plus mauvais le 26; & le 27, plus mauvais encore, même vent, neige, neige congelée tout à la fois. Le 28, avant le jour, le vent tombe, le froid augmente, le thermometre est à dix degrés, & à huit heures du matin à treize degrés au-dessous de la congélation, comme en 1742. Dans les endroits à l'abri du vent, il y avoit de la neige à la hauteur d'une aune; il y en avoit dans d'autres jusqu'à la hauteur de deux toises. Des vieillards de 80 à 95 ans ne se sou-

venoient pas d'en avoir jamais vu une si grande quantité.

De Vienne, *le 5 Mai.*

On mande de Moravie que le Curé d'un malheureux village situé à deux lieues & demie de Cremsir, s'étant apperçu qu'on lui voloit du foin, avoit résolu de veiller la nuit pour découvrir les voleurs. Il ne fut pas long-tems à attendre. Deux Paysans, mari & femme, entrent dans son grenier; il les suit, il les surprend; mais quel spectacle! Ces malheureux, assis, dévoroient eux-mêmes la pâture des animaux. Ils sont aux genoux du Curé, c'est la troisième nuit qu'ils viennent prendre cette nourriture; ils ont emporté un peu de foin pour le faire bouillir & s'en repaître. Le bon Pasteur pleure sur eux, il embrasse ses freres; & ses plaintes affectueuses, mêlées avec de douces consolations, sont de tendres reproches de ce qu'ils ne lui ont pas demandé du pain. Il les conduit à son Presbytere; là ils prennent un repas mais léger, dans la crainte que leur estomac ne supporte point une nourriture abondante, & ils reçoivent, en bénissant le ciel, l'assurance de trouver tous les jours cette ressource ouverte à leurs besoins. Mais le lendemain, le Paysan est mort; il avoit dans le fond du ventricule une quantité assez considérable de foin qui n'étoit pas digéré, & par-dessus les alimens qu'il avoit pris la veille. Le Curé confie sa veuve aux soins d'un Chirurgien & la sauve.

On mande de Wurtzbourg qu'à l'occasion du passage rapide de quelques Régimens, le prix du grain a été à un prix exorbitant, qu'on y souffre la disette au milieu de l'abondance, & qu'on y craint la famine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Pezenas, *le 12 Mai.*

Les gelées de la fin de Mars ont fait périr les amandes dans nos environs: c'est une des plus fortes récoltes du pays. Les vignes n'étoient pas assez avancées pour en souffrir; le beau tems est assez constant, & elles nous promettent une grande abondance de vin. Les luzernes ont été fort maltraitées: la premiere coupe n'a rien valu; mais on espere que la seconde nous en dédommagera.

Il a regné ici pendant plus de deux mois une maladie contagieuse: il est mort, pendant ce tems-là, trois, quatre personnes par jour, nombre considérable pour une si petite Ville. Avec le beau tems le mal a diminué.

Le bled baisse tous les jours. Dans l'espace de deux ou trois mois, la diminution a été d'environ 3 l. par septier pesant cent vingt livres, poids de table. En Décembre & Janvier, il valoit 13 l. & 13 l. 10 s. Au commencement du courant, il n'en a valu que 10 l. & 10 l. 10 s.

De Besançon, *le 14 Mai.*

Le pain est généralement très-cher dans la Province. Dans différens cantons, la charité a secouru les Pauvres. Ainsi à Lons-le-Saunier, les Officiers Municipaux ont acheté, en leur nom, assez de grains pour fournir à la consommation des Habitans du district jusqu'à la récolte; & une foule de bons Citoyens, ainsi que MM. les Officiers du Régiment de Bourbon, Cavalerie, leur ont, à l'envi, prêté de l'argent sans intérêt, pour ce salutaire emploi. La Bourgogne est également dans la détresse, & l'humanité s'y est également distinguée. A Châlons-sur-Saône, par exemple, le Corps des Marchands s'engagea, dans le mois d'Avril, à faire venir à ses propres risques, & sans intérêt pour ses avances, l'approvisionnement de bled que les Maire & Echevins se proposoient de tirer de Marseille.

De Metz, *le 16 Mai.*

Par un Arrêt du Conseil, revêtu de Lettres-Patentes & enregistré au Parlement, S. M. a ordonné que les Tanneurs de la ville de Metz continueront, non-obstant la Déclaration du 26 Octobre 1764, & sans tirer à conséquence, de lever & percevoir les droits de la maltôte ancienne, ci-devant établie au profit de la ville de Metz, sur les cuirs, ainsi & de même qu'ils le percevoient avant ladite Déclaration & l'Arrêt du Parlement de Metz du 24 Juillet 1762, jusqu'à concurrence de la somme de 11965 liv. 2 s.

6 den. qu'ils doivent à ladite Ville, avec défenses, passé le tems de la libération de ladite somme, de continuer ladite levée, à peine de concussion.

Un Agriculteur de ce pays cultive différentes especes de grains de qualité supérieure aux grains ordinaires des mêmes especes: tels qu'une avoine particuliere, préférable par rapport au produit, à la bonté, à la grosseur, au poids, à la précocité, à toutes les especes connues & notamment à celle de Hongrie, du froment très-farineux & transparent dont les épis sont plus longs & plus gros que les différens fromens du Royaume, si l'on en excepte le bled de *miracle* ou de *providence*; l'orge d'Egypte qui se détache de sa balle sous le fléau, & un bled barbu de Mars ou d'Avril qui donne une farine très-blanche. Ces deux dernieres especes de grains réussissent très-bien dans une terre médiocre; un terrein léger convient au froment; l'avoine demande une terre plutôt légere & sabloneuse qu'argileuse & forte; il faut qu'elle tienne le milieu entre ces deux extrémités. Les personnes qui desireront avoir de ces différentes especes de grains, trouveront un bon Citoyen prêt à leur faire partager le fruit de ses travaux dans *M. Ferry, Conseiller, Procureur du Roi aux Eaux & Forêts de Lunéville.*

De Colmar, *le* 16 *Mai.*

Nous jouissons dans cette Province de l'espérance d'une abondante récolte. Après une sécheresse accompagnée d'un vent de bise qui faisoit craindre pour les mars, nous avons eu une pluie salutaire qui a fait un bien infini à toutes les productions. Cependant le prix des grains se soutient, à cause des achats que la Ville est obligée de faire, pour rendre à celle de Basle le froment qu'elle nous prêta au printems de l'année derniere. Il a donc fallu non-seulement pourvoir à la consommation courante, mais encore restituer la consommation passée. Le resal de froment vaut 24 l., de méteil 19, d'orge 15 & 16.

La vigne promet aussi beaucoup tant pour la quantité que pour la qualité: mais ce genre de productions est sujet à tant d'accidens, la coulure, la pourriture, les vers, la grêle, la gelée, qu'on ne peut compter sur les plus belles apparences. En 1740, nos vignes furent gelées le 20 Septembre en une nuit; & toute la récolte qui auroit été des plus abondantes fut perdue, le peu qu'on recueillit ne fit même que de fort mauvais vinaigre. Nos vins ont diminué d'un écu par mésure de cinquante pintes.

D'Orléans, *le* 18 *Mai.*

Depuis fort long-tems, le prix des grains a très-peu varié ici. Au dernier Marché, le froment s'est vendu 6 l. à 6 l. 16 s., le méteil 5 liv. 5 s. à 6 l., le seigle 5 l., l'orge, 4 l. 4 s. à 4 l. 6 s., & l'avoine 2 l. 3 s. & 2 l. 6 s. la mine pesant cinquante livres.

Le pain bis, du poids de six livres a été taxé 16 s., & le pain blanc 3 s. 6 den. la livre.

La chaleur se fait sentir depuis quelques jours, & il y a même eu des orages, ce qui a développé toutes les productions. Avant ce tems, l'herbe étoit si rare que le beurre s'est vendu jusqu'à 24 s. la livre; ce qui ne s'étoit jamais vu. La vigne s'annonce très-bien.

Les Propriétaires & les Décimateurs se trouvent, en grand nombre, avec leurs récoltes amassées dans leurs greniers, attendu qu'ils ne sont pas, pour la plûpart, dans une position à pouvoir les faire conduire aux Marchés, & que les Marchands ainsi maîtres de leur imposer la loi, ne se présentent point pour les acheter à un prix convenable. Dans des circonstances plus défavorables, on les accuseroit de monopole, tandis qu'ils auroient été les victimes de leur impuissance.

De Paris, *le* 21 *Mai.*

Il paroît différens Arrêts du Conseil d'Etat concernant différens droits perçus dans quelques Sieges de l'Amirauté, les droits de marque sur l'or & sur l'argent, la modération des droits du marc d'or, &c. Nous en donnerons le contenu l'Ordinaire prochain.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Singularités, inventions & ouvrages curieux.

Le 19 Avril, on a trouvé dans le terri-

toire de Berneaſtel, un cep de vigne tout en fleurs, malgré la rigueur du climat & l'irrégularité de la ſaiſon. Un Peintre en a fait le ſujet d'un tableau dont il a été envoyé des copies dans différentes Cours, & l'ouvrage de l'art n'a pas moins été admiré que le jeu de la nature.

Dans la Séance de la Société Royale de Berlin, honorée de la préſence du Roi de Suede le 26 Avril dernier, M. le Profeſſeur Sulzer préſenta un inſtrument de Méchanique au moyen duquel, à meſure qu'un clavecin joue, les notes ſont reçues & tracées ſur un papier. L'Auteur expliqua le méchaniſme de cet inſtrument ingénieux.

Les Artiſtes de Turin ont, à l'envi, ſignalé leurs talens, à l'occaſion du mariage de Madame la Comteſſe de Provence. On ſe flatte que les bijoux travaillés par le ſieur Bizie ſeront admirés à Verſailles, comme ils l'ont été dans cette Capitale. Le ſieur Boucheron, Orfevre de S. M. S. a fait, Pour la Princeſſe, une toilette dorée, regardée comme un chef-d'œuvre de l'art le plus délicat : la fineſſe de la dorure a été principalement remarquée. Les Artiſtes, les plus diſtingués en différens genres, ont été employés; & ils ont été récompenſés avec une magnificence vraiment royale.

Le Chevalier de Heldinger, un des premiers Graveurs de l'Europe, homme unique pour l'invention & l'exécution des ſymboles & deviſes des médailles, vient de mourir à Schwitz, Capitale du Canton de ce nom, à l'âge de trente ans. Il a terminé ſa carriere en achevant une tête de mort, un de ſes plus beaux ouvrages. Pendant qu'il travailloit ce morceau, il avoit dit ſouvent que ſon propre corps offriroit bientôt un modele de l'ouvrage qu'il exécutoit.

Le ſieur Challier, Arquebuſier à Paris, rue Dauphine, Auteur des fuſils à platines ſans vis, a imaginé une nouvelle eſpece de fuſil que l'on porte au côté au lieu de couteau de chaſſe. Ce fuſil, commode pour chaſſer le cerf, n'a que dix-huit pouces de long.

Un Artiſte de Dreſde, connu par pluſieurs inventions utiles, vient de faire, à l'uſage des Voyageurs, & ſur-tout des Militaires, un chalit ou lit de fer dont les pieces ſe montent ou ſe démontent en une minute, & s'enferment dans une caiſſe de cuir qu'on peut porter ſous le bras. Le poids en eſt de 45 livres.

Un Jardinier des environs de la même Ville a imaginé un nouveau moyen d'entretenir la propreté des allées, infiniment plus court & plus utile que les méthodes ordinaires; car une perſonne ſeule fait, par cette voie, beaucoup plus d'ouvrage que pluſieurs autres réunies n'en font communément dans le même eſpace de tems; & l'herbe ne repouſſe pas ſitôt à beaucoup près. Les détails de cette pratique ne ſont pas encore connus, on nous promet de nous les communiquer auſſitôt qu'ils ſeront publiés.

II.

Lettres ſur la maniere de teindre les draps en couleurs différentes d'un côté & de l'autre. A Paris, le 4 Mai 1771.

Premiere Lettre.

J'avois déja lu, Monſieur, dans l'Avant-Coureur, le procédé donné par M. Baumé, Maitre Apothicaire & Démonſtrateur en Chymie, pour teindre les draps en deux couleurs, c'eſt-à-dire, bleue de Roi d'un côté & écarlate de l'autre. Je ſuis ſurpris que ce Chymiſte, célébre d'ailleurs par ſes recherches & ſes découvertes, n'ait pas du moins eſſayé le procédé qu'il donne; il ſe ſeroit convaincu, qu'en Chymie, l'imagination eſt très-ſouvent ſéduite par des raiſonnemens qui ſont toujours juſtes à ſes yeux, quand ils ne ſont pas contredits par l'expérience, ce cenſeur incommode, mais néceſſaire, qui renverſe par le fait les conſéquences les plus flatteuſes, & qui renvoye ſouvent l'opération à la fable du *pot au lait*.

Je vais eſſayer de prouver que la méthode enſeignée par M. Baumé eſt impoſſible, & que ce ne peut être là le procédé des Anglois. M. Baumé verra lui-même (& je ne ſçaurois trouver un meilleur Juge que lui), qu'il n'a pas, pour cette fois, *deviné* les Anglois : je dis deviné, car ils ne ſe communiquent point; & tandis que nous faiſons tous nos efforts pour rendre publics, & pour donner à l'Europe entiere, même à nos Emules, les procédés de tous les Arts, les Anglois concentrés dans les leurs, les cachent à leurs propres Eleves, & ils ſont encore dans la poſſeſſion excluſive d'une infinité de beaux ſecrets qui les mettent en état d'avoir la préférence ſur nous à tous

les Marchés de l'Europe & de l'Asie pour les objets les plus intéressans, les ouvrages de laine, de cuir, d'acier, & bien d'autres : j'en parlerai une autre fois; revenons aux draps teints de deux couleurs.

M. Baumé croit s'être apperçu », que les » draps Anglois ne sont pas teints dans des » cuves, & il s'est convaincu que les Teinturiers Anglois appliquent leur couleur » avec la brosse, & que pour empêcher que » chaque teinture ne perce le drap, il faut » enduire de colle de farine le côté qu'on » veut teindre; qu'on tend ensuite une piece » de drap blanc bien dégraissé & bien foulé » sur un chassis, on l'encolle d'un côté avec » de la colle de farine, on le laisse bien sécher; puis on prend avec une brosse la » teinture que l'on étend sur l'autre côté » du drap, *le plus également qu'il est possible*; on laisse sécher cette couche de teinture, on en applique une seconde & même » une troisième, jusqu'à ce que la surface » du drap ait acquis une intensité de couleur telle qu'on la desire. On plonge alors » le drap dans la riviere *avec son chassis*, en » observant de mettre le côté teint en dessus; on agite le chassis le plus vite qu'il » est possible, pour que le courant d'eau » emporte le superflu de la couleur, avant » que la colle ait eu le tems de se délayer : » on répéte ensuite l'opération de l'autre » côté »; mais il faut abréger cette description.

M. Baumé a cru que les couleurs en teinture étoient les mêmes qu'en peinture, & qu'il n'y avoit qu'à traiter le drap à peu près comme un tableau, encoller & peindre dessus : mais il y a cette différence entre l'un & l'autre de ces Arts, que dans la peinture la couleur a un corps réel d'une consistence & d'une épaisseur considérable; les couches de ce corps colorant se stratifient aisément sur le sujet qu'on veut peindre. Elles y sont fixées, ou avec des gommes & des colles, ou avec l'huile dans lesquelles les couleurs sont mêlées, & le sujet est préparé avec ces mêmes ingrédiens pour les recevoir. En teinture, au contraire, la matiere colorante est divisée à l'infini; elle est en dissolution, ou parfaitement comme le bleu de cuve, ou imparfaitement comme la cochenille, le bois de Brésil, le bois d'Inde, &c. dont la dissolution n'est pas absolue comme celle de l'indigo dans la cuve de bleu, mais seulement divisée à l'infini. Les molécules colorans ne forment aucune épaisseur, & l'on passeroit deux cens couches de cochenille sur du drap avec une brosse, qu'on n'obtiendroit jamais cette magnifique couleur d'écarlate qui flatte la vue, & la frappe si vivement qu'elle la blesse à la longue, & l'altéreroit, si elle y étoit fixée trop long-tems. Pour obtenir cette couleur écarlate, il faut incessamment que le drap bouille dans le bain, avec les ingrédiens propres à fixer les atomes colorans dans les pores de la laine. Après une heure de bouillon, le drap n'a pris encore que la couleur d'une rose pâle, & ce n'est que dans un second bouillon, & dans un bain de couleur d'une dose égale à la premiere, que les atomes colorans fixés dans les pores de la laine par le premier bouillon, se vivifient, s'unissent aux seconds, & produisent la belle couleur. L'écarlate, au surplus, n'est pas produite par la couleur de la cochenille qui ne donne naturellement que le cramoisi; & l'on sçait qu'il faut employer une dissolution d'étain dans l'eau régale pour faire tramer la couleur du cramoisi au ponceau. Ceux qui connoissent, comme M. Maquer & d'autres Sçavans qui ont analysé cette couleur, le méchanisme de la teinture écarlate, sçavent bien que la couleur ne pénétre dans la laine que par le bouillon violent des sels d'alun & de crême de tartre qui ouvrent la laine, & qui y déposent les atomes colorans dont ils se sont chargés. Je ne pousserai pas plus loin des détails qui seroient, je crois, inutiles à M. Baumé, pour lui prouver que deux mille coups d'une brosse trempée dans un bain d'écarlate ne produiroient pas le même effet qu'un quart d'heure de bain bouillant, dans lequel le drap subit les efforts du feu & des sels qui le pénétrent; & il sera convaincu au contraire que le procédé qu'il a imaginé est impossible, sans que j'aye besoin de m'appésantir sur ce point, » que la divisibilité infinie des atomes colorans dans un bain de teinture ne sçauroit » s'accorder avec l'idée d'en faire une peinture par couches, qui, par toutes les raisons que j'ai rapportées & par bien d'autres, n'acquerroit jamais de l'intensité.

Voyons actuellement si la chose seroit plus praticable avec le bleu. Cette couleur est une dissolution d'indigo faite dans une cuve, à l'aide ou des alkalis combinés, ou

d'une espece de tartre vitriolé à la maniere de Tachenius, ou avec de l'urine. De quelque façon que la dissolution soit faite, la fécule bleue de l'indigo se fond, pour ainsi dire, dans le bain alkali, ce qui ne se fait qu'avec des précautions & des soins infinis. La liqueur produite par cette dissolution est d'un beau verd d'épinards, c'est-à-dire, que la fécule est régénérée dans la couleur primitive. C'est dans cet état de verd qu'elle doit atteindre le sujet qu'on veut colorer; il doit sortir du bain teint en beau verd; on l'évente, & le contact de l'air le fait tourner au bleu; c'est-à-dire, qu'il se fait une nouvelle précipitation des atomes colorans qui étoient verds dans la dissolution, & qui se fixent invariablement en bleu dans les pores du sujet, à l'aide des sels dont ces atomes sont impregnés. Cette précipitation est si nécessaire à la vivacité de la couleur & à sa solidité, que si le bain perd sa couleur verte & qu'il passe à la couleur bleue, le sujet qu'on y teint ne prend plus qu'une mauvaise couleur d'ardoise qui n'a plus de solidité: aussi les Teinturiers ont-ils grande attention d'empêcher le contact de l'air sur leur cuve d'indigo, & ils la régénérent le plus souvent en y ajoutant de nouveaux sels & faisant, comme ils disent en termes de l'art, *le réchaut de la cuve*. De plus, rien n'est si difficile que de teindre un drap bleu parfaitement uni: si la précipitation du bleu se fait plus sur une partie que sur l'autre, si le drap n'est pas bien remué dans la cuve, & s'il n'a pas été mouillé bien également avant que de l'y introduire, la fécule se répand inégalement, & il y a des parties plus brunes les unes que les autres, ce qui fait des inégalités de couleur.

Tout cela présupposé, voyons un Ouvrier tremper sa brosse dans la cuve & la porter sur le chassis, comme l'enseigne M. Baumé; le coup de brosse fera des traces, quand il y mettroit toute la dextérité possible, le verd se précipitera en bleu inégalement, & jamais on ne parviendra à avoir un beau drap teint en bleu, comme les draps Anglois. D'ailleurs la brosse trempée dans la cuve se *déverdira* & sera déja bleue dans sa superficie, avant que d'avoir étendu la teinture sur le drap: or il suit de ce que j'ai dit plus haut, que la couleur n'aura ni brillant ni solidité, & que la cuve elle-même pourra bien perdre sa couleur.

La colle de farine que M. Baumé croit être un préservatif suffisant pour empêcher la couleur de pénétrer, n'en est pas un; & ce sçavant Chymiste a négligé, comme chose peut-être au-dessous de lui, de prendre connoissance des procédés qui ont été rendus publics pour faire des réserves sur les toiles imprimées; il auroit vu que quelques-uns y emploient de la cire, du suif & de la résine melés ensemble & appliqués chaudement; cette réserve s'enleve dans l'eau bouillante. D'autres font une *pape* ou bouillie avec de la colle & de la terre de pipe impalpable: ces réserves remplissent à la vérité les pores du drap & empêcheroient la couleur de pénétrer à froid, mais ce n'est point là le procédé des Anglois; car la couleur, comme je l'ai déja dit, ne pouvant être mise sur le drap que par le bouillon, toutes les réserves partiroient & ne serviroient à rien.

La derniere impossibilité du procédé de M. Baumé, est le chassis. Figurez vous, je vous prie, une demi-piece de drap tendue sur un chassis, tel que l'imagine M. Baumé, cette demi-piece tireroit au moins douze aunes de longueur: or une aune a trois pieds huit pouces & six lignes de long, qui multipliés par douze, feroient un beau chassis de quarante-quatre pieds trois pouces de de long sur quatre pieds neuf pouces de large, qu'il faudroit plonger dans la riviere, & *l'agiter*, dit M. Baumé, *le plus vite qu'il seroit possible*, &c. Mais un chassis de cette nature ne se manie pas comme un chassis à filtrer. En voilà bien assez pour prouver que certainement si M. Baumé eût médité plus profondément sur son idée, il ne se seroit pas si aisément persuadé que c'étoit-là le procédé des Anglois pour teindre le drap bleu d'un côté & écarlate de l'autre. Je me suis cru obligé de désabuser à cet égard ceux qu'une confiance fondée sur les assertions d'un Chymiste qui jouit d'une réputation si bien méritée, pourroit induire en erreur, & engager à tenter une expérience qui seroit visiblement sans succès: ce qui décourage les Artistes & recule toujours les découvertes au lieu de les avancer. Je vous enverrai, Monsieur, par le premier ordinaire, ce que je crois être le vrai procédé des Anglois pour cette teinture, & je desire véritablement qu'on veuille bien s'en servir. J'ai l'honneur d'être, &c.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Irlande. A Dublin, le 27 Avril 1771.

Le Mary, Capitaine Rooney, venant de Nantes.

29 Avril. Le Munsterlass, Capit. Reed, venant de Rochefort.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 5 Mai.

La Duchesse de Nivernois, Capitaine Denouville, allant à Dunkerque.

6 Mai. L'Elisabeth, Capitaine Boss; le Friendship, Capitaine Oriel, allant à Dunkerque.

De Cork, le 26 Avril.

Le Suzanah, Capitaine Laurence, allant au Havre.

29 Avril. Le Young Cornelius, Capit. Riely, allant à Bayonne.

30 Avril. Le Hen & Chickens, Capit. Riordan, allant au Havre.

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 7 Mai 1771.*

Londres	34	6 $\frac{1}{2}$ à 6
Ditto à 2 usances	34	4 à 3 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{15}{16}$ à $\frac{7}{8}$
Bordeaux	53	$\frac{15}{16}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{13}{16}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	$\frac{1}{8}$
Madrid	94	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Cadix	94	$\frac{3}{4}$
Séville	94	
Lisbonne	45	$\frac{7}{8}$
Venise	89	$\frac{1}{2}$
Gênes	85	$\frac{7}{8}$
Livourne	87	$\frac{5}{8}$
Vienne	35	
Hambourg	33	$\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{8}$
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
619	1000	20 *Avril.*
638	2000	25 *Mai.*
650	2000	22 *Août.*
670	2900	26 *Octobre.*
718	1000	20 *Avril.*
724	1000	21 *Mars* 1772.
776	1000	28 *Novembre.*
780	1000	25 *Janv.* 1772.
813	5000	26 *Septembre.*
827	1000	Idem.
847	1000	25 *Janv.* 1772
870	1000	20 *Juillet.*
893	1000	20 *Avril.*
906	3000	Idem.
911	5000	22 *Août.*
953	2000	20 *Juillet.*
14051	20000	26 *Septembre.*
073	25000	Idem.
089	5000	19 *Décembre.*
091	6000	28 *Septembre.*
159	2000	20 *Juin.*
241	2000	Idem.
248	2000	26 *Octobre.*
256	13000	27 *Juillet.*
262	6300	27 *Fév.* 1772.
14269	1000	28 *Nov.* 1771.
295	1000	26 *Octobre.*
327	5000	25 *Mai.*
342	5000	29 *Août.*
371	10000	28 *Septembre.*
374	10000	20 *Juin.*
384	10000	28 *Novembre.*
437	5000	26 *Octobre.*
454	18000	25 *Janv.* 1772
460	30000	30 *Janv* 1772.
509	1000	28 *Novembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 15 Mai 1771, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26, 28 l. 10 à 31 l. *le septier; id.* au Port de la Greve de 31 à 31 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 19 l. 5 s., 19 l. 10 s. à 19 l. 15 s. aussi *le sept.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Mai 1771, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Mai 1771, de 38 à 39 livres ; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 32 à 33 ; *idem* nouveau, de 31 à 32 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 5 8d
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 7 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	329	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	¼
De la Banque d'Angleterre. .	156	
De la Comp. Ang. des In. Or.	228	½
De la Comp. de la Mer du Sud.	99	
Annuites à 4 p. % 1760 . . .	97	½
Consolidées à 3 p. %	88	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Mercredi 22 Mai.

Messieurs	Roytier,	15	L.
	Lalllement,	8	P.
	Desplaces,	8	M.
	Lebrun,		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 20.*	*Mardi 21*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	. . . . .	. . . . .	1000 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	FESTE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Samedi 1er. Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, *le 2 Mai.*

L'Empire a été dans l'alarme, sur la nouvelle que Moscou étoit menacée de la peste, & que le Gouverneur avoit coupé la communication du quartier attaqué d'une maladie contagieuse, avec les autres quartiers de la Ville. Ces craintes ont cessé : il a été vérifié par les Médecins que cette maladie n'étoit qu'une fievre putride qui a emporté un grand nombre d'Ouvriers de la Fabrique de laines de l'Ukraine, & qui provenoit plutôt de la malpropreté des Ouvriers & de la Fabrique que de toute autre cause. Cet accident est une triste leçon dont il est bien à desirer que l'on profite dans les Fabriques & Manufactures.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 8 Mai.*

Depuis quelques jours, il est entré un grand nombre de vaisseaux à Helsingor, & il en a passé ici plusieurs chargés de grains, de viande salée, de lard, de beurre, de poisson sec, &c. La liberté de la navigation a répandu la joie dans cette Ville consternée par la disette de vivres ; l'abondance renaît, & la protection d'un Gouvernement propice nous promet toutes les ressources d'un commerce florissant. A la vive satisfaction de voir de grands secours assurés à nos besoins, se joint la douce confiance de pouvoir jouir sans crainte de nos propriétés par tant de bonnes loix & par la vigilance d'une exacte police instituée pour la sûreté de nos personnes dans l'usage de la liberté qui fait elle-même la sûreté des Etats. Cette liberté, le Souverain ne cesse de l'étendre, & par-là il étend lui-même son Empire, en ne lui donnant pour bornes que celles de la justice & de notre amour. La nuit, les portes de la Ville étoient fermées & nous étions Prisonniers : désormais on n'en fermera aucune, la communication sera toujours libre ; il sera permis à tout le monde d'entrer à toute heure : il faudra seulement se pourvoir d'un billet pour en sortir. Nous voyons encore, hors de la Ville, nos femmes, nos enfans, nos amis, nos Concitoyens sauvés des dangers de la petite vérole par l'inoculation dont la pratique, suspendue à cause des fievres pourprées & des toux qui regnoient ici, vient d'être renouvellée avec le plus heureux succès, sur des personnes de différens âges & de différentes conditions, & nommément Madame la Comtesse de Wedel, Dame d'Honneur de la Reine Douairiere. L'épreuve même de l'inoculation des bestiaux a réussi dans l'Isle de Wordings-Bourg, & elle doit être répétée.

ALLEMAGNE.

De Hanovre, *le 12 Mai.*

Il vient de paroître une Ordonnance de

la Chambre Royale & Electorale en date du 24 Avril, par laquelle la Chambre, au nom du Roi, Electeur, assure les Peuples de la constance invariable de S. M. à protéger, encourager & favoriser l'Agriculture, à aider & récompenser les Colons, à distinguer & honorer particuliérement de ses graces les Baillis & autres qui, dans les campagnes, seconderont de tout leur pouvoir & de tout leurs soins les vues & les efforts du Souverain. Ce n'est point ici un Maître qui commande; la charrue ne connoît que les loix de la nature étudiées & suivies par l'intérêt personnel. C'est un Pere qui exhorte, un Bienfaiteur qui excite, un Protecteur qui assure les travaux. L'Ordonnance considere d'abord les terres seigneuriales ou réunies ou partagées en différentes amodiations & cultures. Elle passe ensuite aux Communautés, & s'attache spécialement aux Communes & autres terres nouvellement défrichées, ou à défricher. Les succès de quelques entreprises nouvelles en ce genre a surpassé l'attente du Gouvernement. D'autres n'ont pas également réussi: mais l'on n'a pas jugé, pour cela, qu'il falloit les abandonner, perdre des avances, laisser dans l'esprit du Peuple une prévention funeste contre l'exploitation de ces terres, &c. On a cherché les causes de ces mauvais succès, pour les lever, s'il étoit possible. Il a été reconnu d'abord qu'une des nouvelles habitations étoit, pour ainsi dire, jettée çà & là au milieu des landes, sans communication du moins facile avec le reste du pays: ainsi les Colons demeuroient sans secours, & leurs productions sans valeur. En second lieu, il a été remarqué que ces Colons n'avoient pas des emplacemens suffisans pour loger des bestiaux, former des jardins, & avoir sous la main les besoins journaliers du ménage. L'Ordonnance rémédie à ces inconvéniens, en procurant aux nouveaux Cultivateurs toutes les facilités nécessaires pour leur exploitation, & les débouchés indispensables pour le débit de leurs récoltes. On ne pense pas ici qu'il suffise d'avoir des hommes & de terres pour défricher, de semer pour recueillir, de récolter pour vendre, s'enrichir & perpétuer la culture. On reconnoît que la culture roule sur les deux pivots, les *avances* & les *débouchés*, les avances qui doivent être abondantes & intactes, sans quoi la culture ne peut être entreprise fructueusement & maintenue; les débouchés qui doivent être faciles & libres, sans quoi la denrée, obligée de payer de mille manieres & fort cher, le pouvoir & le droit d'être vendue, sera d'un produit trop ingrat & trop foible pour mettre la culture en état de supporter ses charges. Les nouveaux Entrepreneurs de défrichemens seront du moins assurés ici de ne pas travailler & dépenser pour recueillir des ronces & des épines: leurs habitations seront commodes & à la portée des Marchés; le prix suivra leurs travaux, ils sont même précédés par le bienfait; & les encouragemens accordés à ceux qui ont fait des défrichemens, même après leurs succès, ne laissent pas lieu de craindre à ceux qui en entreprendront de nouveaux que leurs espérances soient trompées par l'Autorité qui récompense les anciens Colons au-delà de leurs espérances. C'est ainsi que s'opere le bien.

ITALIE.

De Venise, *le 9 Mai.*

Depuis que l'Archipel n'est plus libre, le commerce du Levant est presqu'entiérement éteint. Les vaisseaux chargés pour Constantinople & autres lieux, sont arrêtés, attaqués, visités, pris non-seulement par les Russes, mais encore par les Dulcignotes, & une infinité de Pirates Grecs. A Paros, à Livourne & autres Ports d'Italie, on voit tous les jours arriver de nouvelles prises. Le Conseil de Santé de cette Ville est très-assuré que la peste regne dans le Levant & sur-tout à Constantinople. Deux Courriers expédiés de cette Capitale à la République, en sont morts en chemin. Deux autres sont venus jusqu'à Cataro, mais ils y sont morts en faisant la quarantaine. Ces accidens ont engagé la République à prendre des mesures pour écarter ce fléau de ses Etats.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Mai.*

Les résolutions prises par les Communes en Comité le 6, avant-veille de la clôture de la Session, concernant le commerce des bleds, ne sont pas généralement approuvées, quoiqu'elles aient la pluralité des suf-

frages. On applaudit à la premiere, par laquelle il eſt arrêté qu'*en réglant par une loi permanente l'importation & l'exportation, on encourageroit le Fermier & l'on augmenteroit la culture de cette denrée dont le prix deviendroit par-là plus à la portée des Pauvres, & qu'on préviendroit beaucoup d'abus dans ce commerce.* Le commerce des grains eſt ici enviſagé ſous ſon vrai point de vue, l'intérêt du Fermier, puiſque c'eſt de-là que dépendent la culture & par conſéquent la ſubſiſtance des Pauvres. Il paroit très-important d'établir à cet égard une loi permanente, ſans quoi le Cultivateur & le Commerçant n'ont aucune baſe fixe pour aſſeoir leurs ſpéculations; les opérations les plus ſages ſe trouvent enſuite déconcertées par les variations des Réglemens; & par les pertes, on ſe rebute du commerce & de la culture. Cependant ces variations ſont indiſpenſables, ſi les réglemens ne ſont pas bons; ce qui forme un très-fort préjugé contre les prohibitions que l'on eſt obligé de varier ſans ceſſe. *Lorſque le quarter de froment ſera à 48 shellins ou au-deſſus, on en permettra l'importation, moyennant un droit modique d'entrée, ſeulement pour conſtater la quantité importée.* Mais il ſeroit très-facile, s'il le falloit, de conſtater cette quantité, ſans exiger ce droit; & ce droit fera payer le bled plus cher au Peuple, lorſqu'il ſera déja cher. *Le bled au-deſſous de 48 shellins, l'importation ſera permiſe, en payant les droits anciennement établis.* Or comme il eſt démontré que l'excès de ces droits équivaut à une prohibition, cet article eſt illuſoire, l'importation n'aura pas lieu. Les Marchands intérieurs auront la liberté de faire monter les prix que la concurrence étrangere les obligeroit à tenir plus bas. *L'exportation ſera permiſe, quand le quarter ſera au-deſſous de 44 shellins.* Mais au-deſſus de ce prix, le grain Anglois ne ſçauroit être vendu au-dehors; il eſt donc inutile d'en défendre l'exportation; cette défenſe eſt même dangereuſe, puiſqu'elle invite les Marchands à exporter & emmagaſiner chez l'Etranger des quantités conſidérables en tems d'abondance, ſur-tout ſi, *au deſſous de 44 shellins, on accorde la gratification de 5 shellins*, ſuivant la derniere réſolution: car alors on paye les Marchands avec l'argent du Peuple, pour faire payer au Peuple le grain plus cher, & pour le priver des proviſions que les bonnes récoltes lui aſſureroient pour les tems de diſette.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 19 Mai.*

Les froids & les neiges du mois dernier faiſoient beaucoup appréhender pour les récoltes, ſur-tout pour celle des fruits. Cependant quoique ces dernieres productions aient beaucoup ſouffert, il en reſte encore aſſez; la vigne a été peu endommagée, les bleds de toute eſpece ſont très-beaux. Nous avons eu ce mois-ci des tems à ſouhait. Le prix des grains eſt diminué, malgré le tranſport journalier qui s'en fait vers la montagne où ils étoient exceſſivement rares & chers. M. l'Intendant a ſauvé cette partie de la Province, non-ſeulement par ſon attention à y envoyer des ſecours, mais encore par la conſtruction de nouveaux chemins qui y en facilitent le tranſport: avantage durable & d'autant plus précieux que ces travaux ne ſont pas faits ici comme ailleurs, par la cruelle méthode des corvées, & qu'ils procurent des reſſources aux Pauvres, loin de les opprimer. Ces ouvrages ſe pouſſent avec la plus grande vigueur. Il eſt tombé, par intervalles, des eaux douces, ce qui a fait baiſſer le prix des fourrages.

Un gros chien des environs de cette Ville, attaqué de la rage, commençoit à déſoler la campagne & à arrêter le travail du Laboureur. Il a mordu, outre pluſieurs chiens, quelques perſonnes que l'on traite à l'Hôpital Général. Il a été ordonné à tous ceux qui auroient de ces animaux de les tenir à l'attache; & en même tems des détachemens du Régiment de Clermont ont parcouru la campagne & tué tous les chiens qu'ils ont rencontrés. On ne doute pas que celui qui étoit enragé ne ſoit du nombre. Le Payſan eſt ſans crainte, & pour lui & pour ſes beſtiaux qu'il ne faiſoit auparavant ſortir qu'en tremblant (*a*).

(*a*) *On trouvera dans les* Variétés *du Journal du préſent mois de Juin, des expériences qui conſtatent la propriété de l'eau de Luſſe, ou de l'Alkali volatil, contre la rage.*

D'AUXONNE, *le 19 Mai.*

Le prix des grains a beaucoup baissé. Le boisseau de froment du poids de 31 livres, qui s'est vendu 10 l. 10 s. au mois de Mars, se donne actuellement, prix moyen, à 5 l. Quelques-uns attribuent ces heureux effets à la prohibition rendue générale par l'Arrêt du Parlement du 25 Mars, de vendre des grains ailleurs que dans les Marchés. Mais il paroît qu'ils ont pour causes & la quantité de bleds tirée par cette Province & les Provinces voisines, de différens endroits, principalement de Marseille, & les belles apparences de la campagne qui promettent une riche récolte & doivent nécessairemnent influer sur les prix.

Les grains de Marseille circulent dans les Duché & Comté de Bourgogne. Il en est arrivé par la Saône pour l'approvisionnement de cette Ville, & l'on en attend des convois pour les Villes circonvoisines. Il est clair que les prix doivent diminuer en raison de l'abondance, sans recourir à des causes qui certainement ne sçauroient la procurer.

Cependant le prix du pain se soutient. Le blanc est 4 s. 9 d. la livre; & le bis à 3 s. 3 den. Ce taux sera conservé jusqu'après la consommation des grains achetés en tems de disette. Il est néanmoins à observer que, quand les grains haussent, on hausse le pain, sans avoir le même égard aux grains achetés en tems d'abondance. Ainsi le prix courant du grain doit servir de regle au prix courant du pain.

On a desiré dans une *Gazette d'Agriculture* d'avoir un état des dépenses auxquelles les Boulangers sont assujettis, pour pouvoir fixer la juste valeur du pain. Dans cette Ville, il n'y a heureusement ni octroi ni autre espece d'impôt sur les grains & farines. Les Boulangers n'ont d'autres charges que celles de payer, pour droit de mouture, un *seizième* de la quantité des grains qu'ils portent au moulin, *deux sous* par sac de quatre boisseaux pour frais de transport, *cinq livres* par moule de quatre pieds quarrés pour achat du bois qu'ils emploient à chauffer leurs fours; & enfin les charges ordinaires publiques.

On a fait ici l'essai d'un mélange de pommes de terre avec la farine de froment, sans prendre d'autres précautions que de pêtrir ensemble pareils volumes de farine & de pommes de terres cuites à l'eau: il en est résulté du pain assez blanc & de bon goût. Il est à présumer que si l'on eût fait sécher au four ces racines cuites, avant de les employer, le pain auroit été encore d'une meilleure qualité.

DE TROYES, *le 21 Mai.*

Les gelées de la fin d'Avril on fait périr les fruits à noyau.

Le 10 du courant, la grêle a ravagé les vignes & les emblaves dans la Paroisse de Foucheres, & sept ou huit autres Paroisses.

Le prix des grains augmente. La premiere quinzaine de ce mois, le froment a valu 34 l. 4 s. réduit au septier de Paris; le seigle 22 l. 4 s.; l'orge 19 l. 10 s.; l'avoine 9 l. 6 s. La livre de pain blanc se vend 4 s.; & celle de pain bis-blanc 2 s. 8 d. Les Boulangers en tiennent si peu que l'on voit jusqu'à 50 personnes à leur porte pour arracher le pain sortant du four. On prétend que leur dessein est de faire hausser la taxe du pain; car les bleds ne manquent point au Marché. S'il étoit permis à chaque Particulier de faire, cuire & débiter du pain, on ne seroit pas exposé à cet inconvénient. On ajoute que les Cossoniers des Villages à cinq ou six lieues à la ronde, en enlevent tous les jours pour les revendre dans les campagnes où il manque absolument. Il est bien juste que nous rendions aux campagnes les secours qu'elles nous prêtent; & que le Paysan, qui nourrit le Citadin, vive. Cette circonstance prouveroit encore l'utilité & la nécessité de la fabrication & de la vente libres du pain.

On assure qu'il se fait toujours des enarrhemens; ce qui prouve que l'intérêt & le besoin sont plus forts que toutes les loix, dans les choses qui d'ailleurs ne sont point, par elles-mêmes, injustes. On prétend qu'il y a des Marchands qui forcent en quelque sorte le Laboureur à leur vendre jusqu'à des tas de criblures & d'ordures mises à part pour la volaille & les bestiaux, pour les remêler dans le pain: la Police a le droit d'y veiller & d'empêcher des fraudes si nuisibles. On croit que les Meûniers fournissent de farines au moins les trois quarts du Peuple; ce qui vaut bien autant que de les fournir de bled: mais on ajoute que le pain en est

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Po
SOISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon	24	60	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Clermont.	15	80	70	70	. . . .	. . . .	125	225	150	130	70	50	160	220	64	22	100	50	50	50
ORLEANS.	14	90	28	50	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	140	56	19	80	42	37	32
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	22	90	55	40	45
Montargis.	11	65	45	40	. . . .	. . . .	100	280	. . . .	. . . .	70	45	200	250	65	18	. . . .	45	40	
LYON.	16	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	13	88	64	64	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
MOULINS.	6	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	100	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	22	60	40	. . . .	42
Nevers.	5 10	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	150	220	. . . .	. . . .	60	45	180	220	55	16	90	60	40	60
Aubusson.	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	60	. . . .	
Clermont.	10	100	60	72	. . . .	. . . .	100	130	120	80	51	36	210	270	65	24	120	54	. . . .	
Brioude.	12	100	30	. . . .	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	70	27	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	45	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	72	50	50
Châtillon.	10	72	30	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	22	100	60	40	35
Châtellerault.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	250	100	90	70	60	160	210	55	20	85	75	50	70
LIMOGES.	4 10	90	50	. . . .	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Bayе.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	65	65	
Bergueux.	7	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	25	20	160	200	50	20	. . . .	40	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2200	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Angers.	10	60	40	40	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	25	150	225	52	22	90	50	35	30
Saumur	10	80	60	45	2200	3800	150	250	120	60	40	30	140	230	55	20	90	60	. . . .	
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Dax.	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	240	150	. . . .	. . . .	200	220	54	21	66	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
CHAALONS.	80	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14	. . . .	. . . .	. . . .	
Troyes.	12	55	35	60	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	. . . .	. . . .	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	150	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	160	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Caudebec.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dieppe.	30	90	35	60	. . . .	. . . .	120	190	75	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN.	18	80	40	60	. . . .	. . . .	140	230	100	50	70	35	160	250	45	20	100	70	. . . .	60
Valogne.	12 10	80	40	75	. . . .	. . . .	220	310	105	80	50	40	200	250	46	28	110	180	70	90
Coutances.	9	60	40	35	. . . .	2700	170	260	140	90	90	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
RENNES.	4 10	60	40	40	2000	2500	200	400	150	160	100	70	180	240	44	20	80	67	35	50
Brest.	12	75	42	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	80	67	. . . .	
Nantes.	14 10	60	101	65	. . . .	. . . .	155	450	80	65	75	50	180	230	55	19	80	40	. . . .	40
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	70	. . . .	. . . .	
Foix.	12	70	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.	16	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	142	. . . .	. . . .	58	22	170	215	56	15	80	40	40	50
Avallon	6	80	40	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Auxerre	13	57	40	38	700	1000	120	225	70	45	90	60	175	200	55	30	100	80	72	60
Mâcon.	12	120	60	120	. . . .	. . . .	100	300	. . . .	. . . .	30	22	150	225	60	28	85	45	45	45
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	50	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Sedan.	40	60	35	. . . .	. . . .	. . . .	140	130	200	75	75	65	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
Montmedi.	10	40	20	. . . .	. . . .	. . . .	118	174	76	53	56	44	180	. . . .	50	18	100	. . . .	24	
STRASBOURG.	14	174	. . . .	40	. . . .	. . . .	82	180	183	80	78	43	197	216	42	15	70	239	274	163
Colmar.	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
Belfort.	9	72	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	75	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	33	250	230	67	2150	3700	140	330	600	232	70	42	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	24	250	150	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	. . . .	70	. . . .	30	
Saint-Omer.	50	120	100	80	. . . .	. . . .	147	400	39	57	74	51	185	236	51	. . . .	85	. . . .	40	

IX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

upplément d'Avril 1771, attribué au N°. 44 de Mai.

OMS des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la pièce.
SSONS.	27 15	24 18	21	3 1	2 8	2 5	15 15	8 4	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	95	. . . .	15
. . . . .	21 11	21 6 8	20 2 11	3 3	3	2 6	17 11 4	7 12	2 10	1 16	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	18
mont.	25 16 3	22 15	19 13 9	2 9	2 6	2 3	14 17 6	8 4 2	2 10	2	. . . .	. . . .	120	415	. . . .	50	40	. . . .	. . . .	32
LEANS.	28 11 6	24 4 7	22 8	3 6	2 8	. . . .	18 5 9	9 2 10	2 10	1 6	. . . .	. . . .	96	264	. . . .	. . . .	. . . .	215	. . . .	18
res.	27 9 1	25 12 6	. . . .	. . . .	2 6	2 3	16 13 4	9 11 1	2 10	1 13	. . . .	. . . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	35
urgis.	30 3 4	26 14 10	24	3 7	2 8	. . . .	21 12	9 5 2	3	3	. . . .	. . . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	125	40
ON.	39 19 11	36 11 5	35 8 6	4 8	2 11	2 7	26 5 7	13 5 1	3 10 1	2 6 9	. . . .	. . . .	114	349	. . . .	89	. . . .	175	100	15
Etienne	38 1 7	35 8 1	32 14 6	4 1	3 9	3 2	21 16 3	10 8 3	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
ULINS.	32 13 9	. . . .	26 5 4	4 7	. . . .	3 6	18 13 4	9 6 9	2 10	2	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	12
rs	34	34 4	25 4	4 3	. . . .	3 6	24	12 16	1 18	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	160	170	14
ffon	38 5	. . . .	34	4 3	. . . .	3	. . . .	19	2 10	2	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	15
M.	37 8 9	37 4	37 4	5	2 8	. . . .	28 4	9 16 9	2	18	. . . .	. . . .	98	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
ont.	38 3 6	37 10	37 7	5	3 1	2 10	30 6	7 7	2 10	1	. . . .	. . . .	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	250	150	20
de	36 11	. . . .	33 3	3 7	2 11	2 5	24 5 8	18 4 3	2 10	1 10	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	220	140	18
TIERS.	23 8 6	20 11 6	18 5 8	2 2	1 11	. . . .	16	8	1 10	16	. . . .	. . . .	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
llon.	21 16 5	. . . .	17 9	2 3	1 9	1 3	. . . .	8 3 8	2	15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	100	18
llerault.	25 4	21 4	19 4	2 6	2 2	1 10	16 16	8 8	2	1	. . . .	. . . .	75	204	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
OGES.	24	. . . .	20 5	3	. . . .	1 11	. . . .	10	2 10	1 15	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	200	18
alême.	23 15 9	16 8 3	. . . .	2 9	2 1	. . . .	. . . .	9 18 1	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
DEAUX.	32 4 4	24 10	23	4 1	3 4	2 3	14	10 13 4	2	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
. . . . .	26 12 6	24 12 10	23 7 8	3 3	2 7	1 10	. . . .	13 10	3 5	2 10	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
ueux.	27	26	. . . .	2 9	2 3	1 9	. . . .	15 12	2 15	1 5	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
RS.	24 6 7	21 14	19 14 7	3 1	2 6	2 2	19 1 11	7 11 1	2 15	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32	200	160	24
rs.	24 11 5	22 5 4	19 19 3	2 9	2 3	1 7	16 2 6	9 4 3	1 15	1	. . . .	. . . .	56	280	168	. . . .	17	180	120	12
ir.	24 19 4	17 16 7	17 16 7	2 6	2 2	. . . .	14 5 3	7 2 8	1 10	1	. . . .	. . . .	67	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	15
. . . . .	30 2	25 7 6	23 2	3 2	. . . .	. . . .	21 7	13 4 6	2 2	18	. . . .	. . . .	112	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . . .	36	. . . .	24 2 6	3 9	. . . .	. . . .	. . . .	14 6	2 16	16	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	115	120	26
ne.	33 3 6	. . . .	17 14 6	3 3	. . . .	. . . .	. . . .	12 9	1 15	1 4	. . . .	. . . .	90	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	220	27
ALONS.	30 8 3	. . . .	17 15	3 8	. . . .	2 1	15 3	7 4 11	3	1 15	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
s.	30 12	. . . .	20 2	3 10	. . . .	2 7	17 14	8 14	3	2 10	. . . .	. . . .	74	250	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	24
. . . . .	27 4 8	. . . .	21 4 8	4	3 11	3 9	18 15 8	6 18 8	3	2 8	. . . .	250	150	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
EN.	29 9 9	24 3	20 5 9	3 3	2 9	2 3	16 19 6	10 19 4	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	30	350	75	25
bec.	25 1	20 17 6	. . . .	3	. . . .	2 3	15 13 1	7 16 6	2 10	1 12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	. . . .
e.	26 17 7	22 17 6	18 17 5	4 2	2 9	2 1	15 8 10	8 16 11	3	1 15	390	550	. . . .	273	. . . .	. . . .	18	. . . .	. . . .	. . . .
N.	28 16	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	17 5 7	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	21	32	. . . .	. . . .	35
ne	27 1 4	. . . .	. . . .	3 3	. . . .	. . . .	19 2 8	7	2 14 2	1 11	. . . .	. . . .	. . . .	691	. . . .	. . . .	18	300	150	50
nees.	30 6 8	. . . .	25 13 4	3 3	. . . .	. . . .	23 6 8	9 12 6	2 5	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	260	180	. . . .	18 10	210	140	18
NES.	18 8	17 17 2	15 14 3	2 1	1 7	1 4	15 14 3	6 10	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	256	. . . .	. . . .	15	170	100	15
. . . . .	29	22 8	18 5 2	3 3	2 9	2 6	16 6 11	11 5	5	3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	14	160	140	9
. . . . .	26 13 4	. . . .	17 16 1	2 2	2 1	1 7	18 4 8	8 18 1	2 15	1 15	. . . .	. . . .	46	210	. . . .	67	33	210	130	37
PIGNAN.	22 5	16 10 9	. . . .	3	2 7	. . . .	. . . .	12 9 6	1 15 4	10 2	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	33	24	210	172	19
. . . . .	22 16 10	. . . .	21 4 1	3 2	. . . .	2 2	. . . .	12 6 1	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
ON.	37 17 4	30 10 10	. . . .	5 4	2 8	. . . .	28 5 4	12 1 6	3	1 10	400	. . . .	200	210	. . . .	60	. . . .	140	140	25
n.	36 12	32 8	. . . .	3 9	2 9	. . . .	21	. . . .	2 10	2 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	130	20
re.	37 16 6	32 18 9	. . . .	4 2	3 7	. . . .	26 8	12	2 14	1 16	. . . .	. . . .	200	300	. . . .	58	. . . .	160	120	15
. . . . .	48 12	44 8	41 8	4 5	3	. . . .	34 4	13 16	3 10	2	. . . .	. . . .	70	336	. . . .	. . . .	. . . .	127	97	10
Z.	33 1 6	27	24 15	3 4	3 1	2 7	19 7 1	8 2 7	1 12	1	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	24
. . . . .	29 13	. . . .	18 12	3 9	3	2	14 14	7 10	2 12	1 12	410	280	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	200	72	20
edi.	25	. . . .	. . . .	2 10	2 4	. . . .	15	6	2 5	1 10	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	25	. . . .	40	100	30
SBOURG	30 13 4	25 12	20 10 8	4 10	3 5	2 7	18 2 8	10 1 1	2 3 4	1 11 6	. . . .	. . . .	44	210	. . . .	35	. . . .	90	50	8
. . . . .	34 7 6	28 3 9	25 8 9	3 4	3	2 6	20 12 6	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	197	180	18
E.	37 7 6	32 15 6	32 15 6	4	3 10	3 6	25 17 6	9 19 4	1 14	1 6 8	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	216	150	15
. . . . .	22 1 5	18 6 1	. . . .	3 6	1 11	1 9	13 4	10 2	2 1 10	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	130	8
que.	25	. . . .	. . . .	1 11	2 5	3 3	14 13	7 10	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	45	. . . .	416	. . . .	63
Omer.	21 1 10	19 2 6	14 1 3	2 3	2 9	1 6	13 4 4	8 8 9	1 15	1 10	376	322	. . . .	218	. . . .	44	. . . .	450	. . . .	60

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

de mauvaise qualité, & l'on y soupçonne des mêlanges nuisibles auxquels on attribue différentes maladies qui ont regné ici : c'est ce qu'il seroit facile de vérifier. Les mêmes bruits avoient couru à Dijon ; & à l'épreuve, ils ont été trouvés faux (*a*). Enfin on dit qu'il s'enleve nuitamment des moulins économiques, une immense quantité de farines : mais nous n'aurions pas à nous plaindre, puisque nous ne manquons ni de farines ni de grains, que ces *enlevemens* seroient destinés à secourir des cantons où l'on en manque, & que nous en manquerions bien-tôt nous-mêmes, si l'on ne nous en apportoit pas d'ailleurs, comme on peut en porter ailleurs de cette Ville. Tous ces faits sont néanmoins incertains ; car ce ne sont ici que des bruits populaires : il est à présumer qu'ils sont faux, puisqu'il auroit été facile de les vérifier & de les constater : enfin quand ils seroient vrais, personne n'auroit le droit de s'en plaindre, hors les cas de fraude & d'injustice.

Les bestiaux dépérissent sensiblement en nombre ainsi qu'en qualité ; les Bouchers ne s'en procurent qu'avec peine. Il n'y a plus de vin.

Les apparences des récoltes en tout genre offrent la perspective la plus consolante & la plus agréable.

On demande *pourquoi la taxe du pain étant proportionnée au prix du bled, le pain de consommation ordinaire est d'une qualité inférieure à celle qu'il avoit auparavant, & qu'il est moins bon & moins nourrissant à mesure qu'il devient plus cher, tandis que le prix seul devroit éprouver de la variation, comme en effet le prix seul en éprouve dans le pain de fine fleur ?*

De Besançon, *le 22 Mai.*

Les craintes d'une extrême disette répandues dans toute la Franche-Comté sont dissipées. Le zele actif & vigilant de M. de Lacoré, Intendant de la Province, a prévenu ce malheur & pourvu à nos besoins. Graces à ses soins & à ses ordres, la mesure de bled, du poids de 36 livres, a déja baissé de quarante sous ; le Peuple est rassuré, les campagnes sont soulagées, l'espérance renaît. M. Ethis, Commissaire des Guerres, & premier Secretaire de l'Intendance, Citoyen éclairé qui réunit le goût des Lettres à celui des affaires, est allé lui-même chercher des grains dans le Lyonnois & le Dauphiné ; ses soins ont parfaitement répondu à la confiance de M. l'Intendant & à l'attente des Peuples. Il a amené du bled & du riz. Chaque jour il part de cette Ville dix mille livres de pain pour les différens Villages de la Province ; & ce secours leur sera continué jusqu'à la récolte qui paroît devoir être des plus abondantes. C'est donc la circulation intérieure qui seule manquoit ; & certaines Provinces ne souffrent, que parce que le commerce ne se fait pas de Province à Province.

De Paris, *le 27 Mai.*

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville de Paris s'est fait le 25 de ce mois ; le gros Lot de 50000 l. est échu au n°. 59070 ; le 2e. de 20000 l. est échu au n°. 56898 ; les 3e. & 4e. de 10000 l. chacun, sont échus aux numéros 55361 & 46562.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouveaux Moulins.

Le sieur de Jevigny, Ingénieur du Roi, vient d'enrichir le Public de cinq sortes de moulins à moudre le bled, inventés par un Ingénieur Allemand : le premier à pivots, auquel il ne faut qu'un cheval, mout par heure un septier de bled pesant 240 livres. Sa mouture est très-douce, & il blute en même tems. Le cheval peut travailler quatre heures sans être relevé. Le second est également servi par un seul cheval qui peut travailler six heures & manger son foin & son avoine en travaillant. Il fait la même quantité de farine en gruau non bluté, mais très-fin. Le troisième a deux meules & mout dans une heure 360 livres de farine en gruau. Deux bœufs, qui peuvent travailler quatre heures de suite, le font aller. Le quatrième est à quatre meules, servi comme le troisième par deux bœufs ; il mout dans une heure 480 livres de farine en gruau. Le

(a) *Voyez notre dernier Journal.*

cinquième est à bras. Deux hommes suffisent pour toute la manœuvre : l'un fait mouvoir le moulin, & l'autre, qui est le Meûnier, sert pour la trimeure. Ce moulin mout par heure 40 livres de farine en gruau, & blute en même tems, si on le veut.

Le sieur de Jevigny demeure à Paris, rue Cadet, chez M. Legrand, maison de M. Cliquet, Peintre du Roi. Il prie les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, de vouloir bien affranchir leurs lettres. Ceux qui desireront des plans & des reliefs de ces moulins, pourront s'adresser à l'Auteur. Il s'offre même de se transporter sur les lieux, s'il est nécessaire.

II.

Parere.

Le 10 Juillet 1758, Jacques, *Etranger établi en France*, & non naturalisé, abandonne sa femme, Marchande, & *lui enleve*, dit-elle, *de précieux effets*. Dans deux bilans consécutifs des 12 Août & 6 Septembre de la même année, elle l'accuse de cette fuite clandestine & de plusieurs enlevemens.

Le 12 Novembre suivant, cette femme rusée traite avec la plûpart de ses créanciers à quarante pour cent; & dans ce traité, ces créanciers déclarent positivement qu'ils ne font ladite remise de 60 pour cent, *qu'à la seule considération de la femme*, & non *du mari absent & fugitif, vers lequel ils réservent*, ajoutent-t-ils, *tous leurs droits en entier.*

Le mari, malgré ces réserves, & malgré les accusations de sa femme contre lui dans les bilans desdits jours 12 Août & 6 Septembre 1758, retourne, après dix-huit mois d'absence; & dans une Requête présentée aux Juges ordinaires, il conclut, sur un exposé contradictoire avec ce qui est dit dans ces deux bilans, » *à ce qu'il lui soit décerné acte de l'abandon qu'il fait à ses créanciers, de ses biens, tant meubles qu'immeubles, & à ce qu'il soit reçu au bénéfice de cession* ».

Cette Requête, signifiée à presque tous les créanciers, est restée sans suite, & la cession n'a point été jugée.

Joseph, l'un des hypothécaires, n'a pas cru devoir se présenter sur cette assignation, & encore moins, concourir au traité qui lui eût fait perdre 60 pour cent.

Pour plus grande sûreté, il a fait vérifier sur les registres du Greffe du lieu que ladite cession n'a point été jugée. Le Failli même reconnoît qu'il n'est pas en regle à cet égard, puisque depuis 1760, il lui a donné quelques *à-valoir*. Mais comme ces *à-valoir* sont à peine suffisans pour payer les frais & les intérêts qui lui sont dus, & que le Failli veut l'obliger de supporter aussi 60 pour cent de perte, on demande, 1°. si ce Failli, *Etranger de Nation & non naturalisé*, étoit recevable à faire cession de biens; 2°. si dans ce cas même, il n'a pas dû faire juger cette cession; 3°. si la circonstance d'avoir fait deux acquêts depuis son retour, & de les avoir mis sous le nom de ses enfans, n'est pas un complement de preuve de sa mauvaise foi, démontrée par les bilans mêmes de sa femme; 4°. enfin si ce Failli peut être Courtier de marchandises, & Interprete de Langues étrangeres ?

Les autres créanciers de ce Failli sont même si indignés de sa hardiesse & de sa maniere de vivre, qu'ils sont résolus, les uns de se prévaloir des réserves qu'ils ont faites à son égard dans le traité du 12 Novembre 1758, les autres, de leurs Sentences. Mais comme ils ont affaire à un homme qui ne souhaite pas mieux que d'avoir un un prétexte pour leur demander des dommages & intérêts considérables en vertu de ses qualités d'*Interprete* & de *Courtier*, ils ne veulent point agir contre lui sans avoir l'avis des personnes les plus éclairées sur cette matiere.

MM. Nicodême & Rogue sont spécialement priés de donner leur avis sur ce Parere.

III.

Selles de nouvelle invention.

Le sieur Maujeard, demeurant à Paris, à l'Abbaye S. Martin, rue des Marais, près de l'ancienne Académie, a inventé ces nouvelles selles qui sont tout à la fois plus commodes pour le Cavalier & moins fatiguantes pour le cheval. L'arçon en est de baleine; & par son élasticité, il se prête à tous les mouvemens. Cet avantage sensible a été particulierement reconnu à l'épreuve. Plusieurs Ecuyers qui ont essayé ces selles, en ont été satisfaits, & ils en attestent la commodité.

IV.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

NUMEROS des Reconnoiſſances.	SOMMES.	EPOQUES des Rembourſemens.
	liv.	
433	8000	27 *Juin.*
434	6000	19 *Décembre.*
460	6000	27 *Juin.*
464	6000	29 *Fév.* 1772.
468	3000	31 *Oct.* 1771.
486	6000	29 *Fev.* 1772.
490	5000	28 *Septembre.*
498	6000	27 *Juillet.*
560	5000	31 *Octobre.*
567	5000	Idem.
574	3000	19 *Décembre.*
603	4000	30 *Janv.* 1772.
616	4000	28 *Mars* 1772.
669	5000	31 *Août.*
706	10000	Idem.
TOTAL. 669.	MONTANT. 3002112 l. 9 ſ. 5 den.	

AVIS.

Les rembourſemens des Capitaux & payemens des Intérêts, ſeront faits à la Caiſſe commune des Recettes générales, rue Sainte-Avoie; ſçavoir,

Les rembourſemens des Capitaux, ſuivant l'ordre de ſortie & conformément à la liſte ci-deſſus, enſemble des Intérêts juſqu'au premier jour du mois dans lequel le rembourſement eſt indiqué, tous les *Jeudi* & *Samedi* de chaque ſemaine, à compter du *Jeudi* 4 *Avril* 1771, depuis neuf heures du matin juſqu'à une heure après midi.

Et le payement des Intérêts des Capitaux des Reconnoiſſances non ſorties au premier tirage pour un année, juſqu'à la date des échéances des Reſcriptions & Aſſignations, tous les *Lundi* & *Mercredi* de chaque ſemaine, à compter du 10 *Avril* 1771, pareillement depuis neuf heures du matin juſqu'à une heure après midi.

Les Porteurs des Reconnoiſſances ſorties au premier tirage, ſeront rembourſés en rapportant leurs Reconnoiſſances.

Et ceux des Reconnoiſſances non ſorties au premier tirage, ſeront payés deſdits intérêts dans le mois de l'échéance des Reſcriptions & Aſſignations, en rapportant leſdites Reconnoiſſances, à la place deſquelles il leur en ſera délivré d'autres aux mêmes échéances de l'année ſuivante.

Nota. *Les mois, à compter depuis & compris Avril juſques & compris Décembre, ſont de l'année* 1771. *Et ceux de Janvier, Février & Mars ſont de l'année* 1772.

V.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le* 15 *Mai* 1771.

Londres	34 5	à 4
Ditto à 2 uſances	34 2	$\frac{1}{2}$ à 2
Paris	54	$\frac{1}{8}$ à $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Ditto à 2 uſances	53	
Bordeaux	53	
Ditto à 2 uſances	53	
La Rochelle	53	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{4}$ à 94
Madrid	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$
Séville	94	
Liſbonne	46	$\frac{1}{16}$
Veniſe	89	$\frac{1}{2}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$
Livourne	87	$\frac{5}{8}$
Vienne	34	$\frac{7}{8}$
Hambourg	33	$\frac{3}{4}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{1}{2}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	4 $\frac{3}{4}$	à $\frac{7}{8}$ p. %

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 22 Mai 1771, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 à 29 l. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 19 liv. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Mai 1771, au Samedi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 29 Mai 1771, de 39 à 40 livres; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mai 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 29 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 5 8e
Hambourg	182 ½ à ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1010 12 ½ . .	1015 20 25 . .	1025 30 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	. . . . .	. . . . .	54 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	68	68	67 66 ½ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420. . . .	4e 420 5e 387. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 27 Mai 1771.		Du Mardi 28.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Hurel, six dern. mois 1770.	J.	Bourcard, six dern. mois 1770.	J.
Certain, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.	Boutet, *idem.*	J.
Domillier, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	J.	Despeignes, *idem.*	J.
Dujean, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.	Lebrun, *idem.*	J.
Gendon, *idem.*	J.	De Fremilly, *id.*	J.	Meulan, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.	Radix pere, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.	Radix fils, *idem.*	J.
Thevenin, *idem.*	J.	Marsollier, *idem.*	L.	Lecamus, *idem*	J.
Alissant, *idem.*	L.	Cauchy, *idem.*	M.	Daubonne, *id.*	L.
Bonnet, *idem.*	L.	Chaponnel, *idem.*	M.	Gautier, *idem.*	L.
Creuzé, *idem.*	L.	Roberge, *idem.*	Z.	Lallement l'. *id.*	M.
.....		.....		Desplaces, *idem.*	P.
.....		.....		Lallement j. *idem.*	P.
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 8 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Mai.*

LES Capitales sont par-tout favorisées, comme si elles contribuoient autant à l'utilité publique qu'à l'embellissement d'un Etat, ou comme si la richesse qui s'y concentre méritoit des préférences sur la misere qu'elles causent souvent dans les Provinces. Notre Souverain travaille sans cesse à abolir ces distinctions odieuses & nuisibles entre les enfans du même pere. Désormais toutes les Villes commerçantes jouiront des mêmes droits que cette Capitale, par rapport au commerce. S. M. vient de rendre à ces Villes, ainsi qu'à Copenhague, la liberté d'avoir des entrepôts de vin, d'eau-de-vie étrangere & de vinaigre, exempts de tous droits, pourvu que ces denrées soient importées sur des vaisseaux Danois, avec la permission des Administrateurs des Bureaux de Douane. Ces entrepôts sont d'une utilité manifeste, dans un pays destiné par sa situation à servir & ceux qui produisent les denrées & ceux qui les consomment. Avec la liberté & l'immunité du dépôt, il est d'autant plus assuré de jouir de cet avantage qu'il s'étend également sur les Producteurs, les Voituriers & les Consommateurs; & l'avantage seroit bien plus grand, si cette liberté & cette immunité étoient également accordées à tous les navires, quel que fût leur pavillon. La permission d'importer le seigle à l'Etranger, moyennant un droit de 10 à 11 sous de France, vient d'être prorogée jusqu'au mois de Septembre prochain.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Mai.*

Il circule dans ce Royaume une grande quantité de fausses especes très-bien contrefaites: quelques recherches que l'on ait faites pour en découvrir l'Auteur, on n'a pu y parvenir, & elles se multiplient même tous les jours. Plusieurs Provinces sont presqu'entiérement en friche: l'hiver a fait périr, en divers endroits, le germe de la prochaine moisson.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 14 Mai.*

Nous avons beaucoup souffert, cet hiver, des inondations; les ouvrages que les eaux avoient endommagés ne sont qu'imparfaitement rétablis. Le fourrage manque dans nos environs, & les Troupes Prussiennes exigent des livraisons qui laisseroient le bétail sans subsistance. Dans plusieurs Provinces d'Allemagne, les bestiaux n'ont pour vivre que le chaume qui couvre les maisons; ils ont encore moins de ressource en Pologne. Sans disette, les vivres continuent d'être fort chers.

De Hambourg, *le* 18 *Mai.*

Nos Ancêtres, dans leurs Colleges divisé & subdivisés en différentes classes, suivant les différentes destinations des Eleves, formoient les Sujets aux mœurs, aux exercices, aux arts, aux sciences propres aux professions particulieres auxquelles ils étoient appellés. Chacun en sortoit avec les connoissances & la pratique de son état. Le plan actuel des études charge inutilement l'esprit en affoiblissant le corps. Dans la vue de remettre l'antique éducation en vigueur, la Société Typographique de cette Ville propose la question suivante : *Quel seroit le meilleur plan d'une Ecole universelle où les Eleves seroient instruits dans les exercices de leur état futur, acquerroient les connoissances & l'aptitude necessaires aux fonctions caractéristiques de la profession à laquelle ils doivent se dévouer; & quels seroient les moyens les plus convenables pour ériger une pareille Ecole ?* La Société se propose d'expliquer plus amplement sa question, & de la développer par des comparaisons & des exemples.

De Vienne, *le* 20 *Mai.*

Les Communes, reste de l'Etat sauvage, viennent d'être distribuées aux Particuliers dans la Basse-Autriche. Le Gouvernement a principalement eu en vue d'y encourager la culture des graines à huile. Dans le même dessein, il a été permis à tout Agriculteur d'avoir un moulin à huile, pourvu qu'on ne gêne pas ceux de ses voisins. S. M. I. & R. accorde même exemption de droits, pendant deux ans, à quiconque, dans chaque cercle, mettra sur pied le premier moulin, avec la concession Impériale qu'il obtiendra *gratis*. La Société Economique de la Basse-Autriche s'employera, autant qu'il sera en elle, pour procurer aux Constructeurs des Ouvriers intelligens & expérimentés.

La Police vient de fixer les prix des laines de Hongrie, de Valachie, de Macédoine, &c., ainsi que des différentes sortes de fils. Le principe sur lequel on fonde ces tarifs entraineroit la taxation générale de toutes les denrées & marchandises; & cette taxation qui supposeroit, dans la Police, pour être juste, des connoissances qu'il lui est impossible d'acquérir, produiroit nécessairement des effets tout opposés à ceux que l'on se flatte d'obtenir par cette opération arbitraire & alternativement onéreuse aux Marchands & au Public.

Après avoir fouillé dans les greniers que l'on a trouvé, pour la plûpart, très-mal pourvus, la disette a continué d'affliger la ville de Pragues, surchargée par l'affluence des gens de la campagne; & il a fallu que Sa Majesté voulût bien ouvrir un magasin militaire, pour que les provisions en fussent vendues dans la Bohême. Cette Ville en a tiré 3000 quintaux de farine. La misere n'est pas moins sensible dans quelques Provinces de Hongrie. On espere que l'obligation imposée aux Seigneurs de fournir des semences, ainsi que de cultiver & de peupler leurs friches, sous peine de confiscation, dans tous les Etats Héréditaires, préviendra des maux que l'on doit principalement attribuer à l'interruption générale du commerce.

Les Professeurs de l'Ecole d'Economie rurale, un des plus précieux établissemens de ce siecle, seront obligés de soumettre à l'examen rigoureux de la Chambre Aulique des Finances, le systême théorique & pratique d'Agriculture qu'ils se proposeront d'enseigner; & ils en constateront la bonté par des expériences décisives. Les Mathématiques, la Physique, la Chymie, les loix rurales, toutes les sciences utiles à l'Agriculteur, seront la matiere de leurs leçons. Ils auront mille florins d'appointemens annuels; & la générosité de l'Auguste Fondatrice de cette Ecole, leur assure une fortune proportionnée aux grands services qu'ils rendront à l'Etat, en formant de vrais Cultivateurs, espece d'hommes aussi rare que leur art est précieux.

On engage tous les jours des Maçons, des Charpentiers & des Serruriers, pour le Bannat de Temeswar, où ils construiront des maisons pour les Colons qui s'y sont déja rendus ou qui sont en marche pour s'y rendre.

ITALIE.

De Florence, *le* 11 *Mai.*

Une violente tempête a assailli quelques navires sur les parages de Messine.

Le Gouvernement de Venise travaille ardemment à répandre l'instruction parmi le

Peuple, & à s'assurer de la capicité des personnes destinées soit à éclairer les Sujets, soit à veiller à leur santé. Les Réformateurs des Etudes de Padoue ont examiné les Avocats, les Chirurgiens les Médecins, & tous les Membres de l'Université pourvus d'Offices ecclésiastiques.

On écrit de Naples que l'éruption du Vésuve a causé jusqu'à présent peu d'inquiétude, mais hier elle prit une direction qui fait craindre la ruine de plusieurs magnifiques bâtimens.

On mande de Rome que la défense d'exporter les laines du crû de l'Etat Ecclésiastique avant le 16 Juin, réduit les Cultivateurs pressés de vendre, à la nécessité de subir la loi des Fabricans du pays, tandis que les autres éludent cette prohibition, soit en réservant leurs laines, soit en les vendant secrétement à des Commissionnaires chargés de faire des achats pour l'Etranger. Par-là cette prohibition ne remplit qu'en partie son principal objet, à sçavoir l'approvisionnement des Fabriques intérieures, & elle ne le remplit que par l'oppression du Pauvre.

De Trieste, *le* 12 *Mai.*

Du 27 Avril au 8 Mai, il est arrivé 30 bâtimens. Une tartane Françoise, prise, il y a environ un an, par les Dulcignotes, reprise ensuite par les Russes & conduite à Corfou, vient d'être remise en liberté, satisfaction exigée par la Cour de France.

Nous n'avons plus aucune communication avec Alexandrie depuis la révoluion d'Egypte. Le café de la Martinique est d'une cherté exorbitante.

S'il est vrai, comme on l'assure, que le Roi de Perse marche vers Babylonne, il n'y a plus rien à attendre de long-tems du commerce du Levant & de l'Asie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le* 25 *Mai.*

Le 22 de ce mois, le feu prit, vers deux heures du matin, à la Corderie, dans la partie où l'on fait chauffer le goudron. L'alarme se répandit aussi-tôt dans la Ville. La ruine de ce vaste édifice, rempli de matieres combustibles, paroissoit inévitable; mais M. de la Vigne, Commandant du Port, a fait donner des secours avec tant d'ordre & de diligence, que la partie où le feu avoit pris, a, seule, été consumée.

De Reims, *le* 28 *Mai.*

Le tems a été si favorable que les vignes tardives de notre montagne ont commencé à pousser le 8, & qu'elles étoient couvertes de feuilles le 15. Elles ont donc échappé aux gelées de l'hiver. Lorsque le *givre*, ainsi que la neige, reste attaché aux ceps de vigne, & que le soleil le fait ensuite fondre, si la gelée reprend encore sur l'eau de givre ou de neige, le froid pénétre le bois, en attaque la moële, & le fait périr. Ce dommage, quoique considérable, n'est pas néanmoins si grand que celui des gelées que nous appellons d'*été*, parce qu'on coupe le bois mort, & qu'il suffit qu'il reste, du bois de l'année précédente, quelques boutons ou même un seul, pour produire du raisin très-gros & très-productif. La vigne est encore sujette à un accident très-fâcheux: c'est lorsque la seve n'a pas assez d'activité, que les boutons sont lents à éclorre, & que la vigne fleurit en différens tems. Il arrive de-là que les raisins ne parviennent pas ensemble à maturité, & que quelques-uns sont pourris, tandis que les autres ne sont pas mûrs: inégalité qui produit toujours de mauvais vin, quelque soin qu'on apporte dans la cueillette. Cette année, nous avons été également préservés de ce contre-tems; tous les boutons ont poussé en moins de quatre jours. Mais on ne trouve point de raisin sur une partie des jets; & quelque favorable que puisse être le tems, on ne peut guères se promettre dans la Champagne, dans notre montagne du moins, plus d'une demi-année. Il est vrai que si le vin est bon, cette récolte suffira pour attirer beaucoup d'argent dans le pays: nos Vignerons ne s'en affligeront pas, car une pleine récolte leur occasionneroit des frais qu'ils ne pourroient supporter qu'en vendant à prix une portion de la dépouille, pour être en état d'exploiter l'autre qu'ils vendroient mal.

Les seigles ont encore manqué dans cette Province; il y en a toutefois de très-beaux en quelques cantons. La mesure de grain, qui

étoit de 14 à 15 liv. est montée de 17 à 18. Mais le froment annonce la plus belle récolte.

De Lille (*en Flandre*), *le* 30 *Mai*.

Les grains continuent d'être à un prix modéré dans cette Province. Le prix commun de la rasiere du meilleur bled, pesant 125 à 130 livres, roule aux environs de 10 à 11 liv. Les bleds inférieurs sont de 8 à 9 francs. Le seigle ne vaut même que de 8 à 9 liv. Les apparences de la récolte favorisent nos marchés & maintiennent les choses dans cet état.

De Rouen, *le* 2 *Juin*.

Dans le courant du mois dernier, nous avons eu un tems fort propice, & son influence a été si sensible sur toutes les productions de la terre, que nous avons lieu d'attendre les plus belles récoltes. Cependant sur les bords de la mer, les brouillards froids ont détruit les semences dans quelques cantons; & on y a repassé une seconde fois la charrue pour y jetter des menus-grains. Les pommes & les poires ne s'annoncent pas moins favorablement que les autres denrées. Ce sera un grand bien pour cette Province qui, depuis quelque tems, vend aux Parisiens, avec avantage, beaucoup de cidre. Quoique l'entrée du poiré soit défendue à Paris, cette boisson est toujours fort chere, parce qu'on en couvre tous les cidres destinés pour cette Capitale, ce qui facilite aux Marchands le moyen d'en composer des vins à meilleur marché, en y mêlant des vins de Languedoc & de Provence.

Il ne cesse d'arriver nombre de bâtimens du Nord, chargés de bled presque tous destinés pour Paris. On continue de le transporter sur les bateaux en état de partir. Les Capitaines de ces bâtimens en annoncent encore un très-grand nombre.

De Paris, *le* 6 *Juin*.

Nous avons reçu de Lisbonne le détail suivant des contretems essuyés au mois de Février par le navire le *Comte de Nolivos*, Capitaine Cadou, parti de la Rochelle pour Saint-Domingue, où il transportoit de l'artillerie & des recrues. Après avoir été démâté le 17 Février, & réduit aux dernieres extrêmités par une affreuse tempête, le navire relâcha dans le Port de Lisbonne; en y entrant, le 1 Mars, il courut risque d'être brisé contre les *Caxopos*, rochers à fleur d'eau situés à l'entrée de la Barre. M. Dumontel, qui commandoit les 156 hommes de recrue, le sauva par les ordres qu'il donna avec une présence d'esprit, un sang froid, une fermeté & une habileté dignes des plus grands éloges. Il n'avoit pas rendu de moindres services pendant la tempête. Cependant trois Soldats qui s'étoient glissés dans le canot avec sept de leurs camarades, allerent donner contre les brisans, & ils périrent. Lorsque le navire fut dans le Port, tous les Passagers & l'équipage s'empresserent de témoigner, les larmes aux yeux, leur reconnoissance à M. Dumontel, en l'embrassant & en l'appellant leur Libérateur. Ce brave Officier avoit déja sauvé en 1767, une frégate du Roi sur laquelle le feu du ciel étoit tombé, comme elle entroit dans le Port de la Havane. Les Papiers publics lui rendirent alors de justes hommages.

En attendant que le navire le *Comte de Nolivos* ait été réparé & mis en état de suivre sa destination, M. le Marquis de Clermont d'Amboise, Ministre Plénipotentiaire de France à la Cour de Lisbonne, a fait loger les Officiers & les Soldats à la Maison Royale de l'Eglise de Saint Louis; & plein d'une juste confiance dans la capacité, le zele & le dévouement de M. l'Abbé Garnier pour le service du Roi, il a chargé ce digne Ecclésiastique, bon Citoyen, Chapelain & Aumônier de cette Eglise & de la la Nation Françoise, de fournir à la subsistance & à l'entretien de la Troupe.

On assure que le Marquis de Clermont, dans un Mémoire qu'il a présenté à cette Cour, a porté des plaintes sur la défense d'importer des draps & des étoffes de laine fabriquées en France. Le 19 Avril, il entra dans le Port de Lisbonne un vaisseau venant de la Baslia, avec une cargaison de diamans, d'or & d'argent.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le Mercredi 5 du présent mois; les numéros sortis de la roue, sont 64. 78. 69. 22. 85.

I I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations à faire par rapport à l'ergot.

Quelques personnes ont présumé que les grands froids du mois de Mars furent, l'année derniere, la cause, ou du moins une des causes de l'ergot dont les grains ont été infectés dans quelques cantons de l'Allemagne & de la France. La fin de l'hiver a été, cette année, parfaitement semblable à celle de l'hiver de l'année 1770, du moins en divers pays. Il est donc vraisemblable que si cette intempérie de la saison influe sur l'ergot, elle auroit produit, cette année, le même effet que l'année précédente. Les Cultivateurs qui sont à portée & en état d'observer la nature, pourroient donc, à mesure que le seigle & les autres grains poussent, examiner si quelques épis ne sont pas endommagés : il seroit facile de les distinguer, en y attachant un fil. Si l'on ne trouve aucun mauvais signe, le grain étant en fleur, on peut continuer d'observer, pour découvrir le tems & l'époque précise où le grain s'ergote. A ces remarques, il faudroit joindre celles de la qualité du tems & de ses variations, & sur-tout faire attention s'il regne des brouillards & de quelle espece ils sont.

I I.

Ouvrages curieux d'Horlogerie.

Un Horloger de Vienne, nommé Jacob Solinger, vient de finir une horloge dont le mouvement fait jouer à vingt figures d'hommes & d'animaux de grandeur naturelle, une espece de pantomime en cinq actes, avec des gestes très-libres & très-expressifs. A la fin de chaque acte, l'horloge carrillonne, & les figures exécutent une danse, avec beaucoup de justesse & de mesure.

I I I.

Pont de nouvelle construction.

Le sieur Galloni, Milanois, connu à Vienne par l'invention de plusieurs machines aussi ingénieuses qu'utiles, a imaginé depuis quelque tems un pont d'une construction tout à fait singuliere, dont il a présenté le modele aux Magistrats de cette Capitale qui sont préposés à la Police. Voici ce qui a donné lieu à cette invention. Le pont construit sur le Danube, à l'endroit où ce fleuve sépare la Ville du Fauxbourg de Léopoldstadt, se trouve endommagé tous les ans, & quelquefois même emporté au tems du degel par les glaces que le courant pousse avec impétuosité contre les piliers qui le soutiennent. On est souvent obligé, ou de le reconstruire à neuf ou de le réparer ; ce qui entraine des dépenses considérables. Le pont dont le sieur Galloni a fourni le modele est d'une solidité à toute épreuve, & ne court aucun risque d'être renversé par les glaces. Il n'a pas besoin d'avoir aucun support dans l'eau ; c'est un demi-cercle qui part des deux bords de la riviere & s'éleve jusqu'à la hauteur convenable. De grosses poutres le soutiennent, & ces poutres, comme autant de rayons de cercles, vont se réunir au centre, où elles s'étayent mutuellement, & reçoivent les unes des autres une force capable de la plu grande résistance. Ce qu'on regarde comme une chose non moins surprenante, c'est que ce pont est tellement disposé que si une partie de l'arc vient à se déjetter, à se déranger, à demander quelque réparation, on peut la faire aisément sans toucher au reste, & sans qu'aucun autre partie en soit ni affoiblie ni endommagée.

I V.

Remede contre les fievres malignes les plus desespérées.

Quand on a inutilement employé toutes les ressources de l'art dans les fievres malignes, & que le mal empire jusqu'au point où le malade tombe dans le délire & perd toute connoissance, il faut user d'un remede très-simple qu'une personne très-habile a employé avec le p us grand succès. Ce remede consiste à prendre seize onces de levain avec quinze onces de sel commun ; on pétrit le tout ensemble, & après en avoir fait deux portions égales, on les applique sous la plante des pieds. Dans l'espace de quatre heures le malade se trouve beaucoup soulagé & reprend ses sens. On ne doit pas

laiſſer plus de quatre heures cette pâte aux pieds ; & il faut la jetter promptement hors de la Ville ou dans un grand feu, &c. de peur que la malignité ne vienne à ſe communiquer.

V.

Chocolat économique.

On fait en Alſace une eſpece de bouillie légere à laquelle on donne le nom de chocolat économique ; elle n'a pas vraiſemblablement toutes les propiétés du vrai chocolat, mais elle en a la couleur & le goût ; & de plus elle eſt très-nourriſſante. On met dans un pot ou chauderon de fer ſur le feu, deux cuillerées de bonne farine ; on la fait bien rouſſir à ſec en la remuant toujours avec une cuiller ou ſpatule de bois : quand elle eſt preſque noire, on y verſe doucement une pinte de lait, en remuant toujours la farine ; on y met enſuite un peu de cannelle avec une quantité ſuffiſante de ſucre; on laiſſe bouillir le tout auſſi long-tems que le chocolat, ſans ceſſer de le remuer ; quand il eſt cuit, on y délaye un ou deux jaunes d'œuf & on le retire. *Affiches des Trois-Evêchés.*

V I.

Cloches de verre blanc.

On fabrique dans la Verrerie Royale de Pierre-Benite, des cloches de verre blanc, ſupérieures à celles de verre noir ; elles réuniſſent mieux les rayons de chaleur, accelerent davantage les progrès de la végétation, & ſe chargent moins de limon & d'une eſpece de rouille qui s'attache aux cloches de l'autre eſpece. Les Jardiniers qui en ont fait l'épreuve les demandent de préférence en verre blanc.

V I I.

Livres nouveaux.

1. *Comptes Faits des Retenues ſur le payement des Intérêts, avec l'époque de l'établiſſement, de la durée & de la ſuppreſſion, des dixièmes, cinquantièmes, vingtièmes & ſous pour livres qui ſont l'objet de ces retenues ; précédés des calculs des intérêts aux deniers ſeize, dix-huit, vingt, trente & cinquante, avec les époques de leur établiſſement, de leur durée & de leur ſuppreſſion depuis l'an* 1601. *Ouvrage utile à tous les gens d'affaire & généralement à tous ceux qui payent ou qui reçoivent des intérêts.* Par M. Grand-Thorane. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, Imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.

Cet Ouvrrge a eu deux éditions depuis 1766. L'utilité en eſt trop ſenſible pour que nous nous arrêtions à l'indiquer. De tous les calculs, il en eſt peu d'auſſi difficiles que ceux des intérêts & des retenues ſur ces intérêts, chargés de fractions. Les variations des intérêts & des tributs royaux néceſſitent ſans ceſſe de nouvelles opérations qui ſuppoſent la connoiſſance exacte des dates des Edits & Déclarations ſur ces objets. Les tables de ce Livre exactement calculées préviennent l'embarras & les erreurs. La partie hiſtorique en eſt précieuſe. On ne peut qu'inviter l'Auteur à y ajouter des ſupplémens à meſure que des changemens nouveaux demanderont de nouveaux calculs.

Si cet Ouvrage plait au Public, le Correſpondant du Bureau Royal de Correſpondance, à Grenoble, ſatisfera aux demandes qui en ſeront faites audit *Bureau, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.* Le prix eſt de 15 ſous.

2. *Agriculture Complette, ou l'Art d'améliorer les terres ; contenant la maniere de greffer les arbres, les différentes greffes, la culture des vergers, la tranſplantation des arbres des différentes eſpeces de fruits, la culture de la vigne, la maniere de faire le vin ; des oliviers, la cueillette du fruit ; de la biere, du cidre & autres boiſſons, avec un calendrier propre au Laboureur, pour ſçavoir ce qu'il a à faire chaque mois de l'année :* traduit de l'Anglois de Mortimer. 2e. Edition, 4 vol. in-12. A Paris, chez Saugrain le jeune, Libraire ordinaire de M. le Comte d'Artois, quai des Auguſtins, entre la rue Pavée & celle des Auguſtins. Avec Privilege du Roi.

Cet Ouvrage aura ſans doute en France le grand ſuccès qu'il a eu en Angleterre, & par le mérite du fond & par l'attention du Traducteur à l'enrichir de découvertes & d'obſervations propres à la culture Françoiſe. Il embraſſe beaucoup plus d'objets que n'en annoncent les détails du titre. Les leçons ſont preſque toujours fondées ſur l'expérience : elles ſont préſentées de maniere à être ſaiſies par le ſimple Payſan & même par le Citadin à qui la culture eſt entiérement étrangere. Nous rendrons un compte détaillé de cet Ouvrage très-utile.

3. *Catalogue des Arbres & Arbuſtes étrangers, qu'on peut cultiver en pleine terre.* Par M. B. D. L. C., Aſſocié au Bureau d'Agriculture d'Angers. A Angers, chez Barriere & Billault, Imprimeurs-Libraires, 1771, & ſe trouve à Paris chez Guillyn, Libraire, Quai des Auguſtins. L'Auteur donne la liſte de tous les arbres exotiques qu'il cultive avec ſuccès dans l'Anjou. Il donne de chaque arbre en particulier une idée claire & ſuccinte; & c'eſt toujours d'après les plus fameux Naturaliſtes qu'il en fait connoître les propriétés, l'utilité, &c. Son but eſt d'engager les Cultivateurs, ſur-tout ſes Compatriotes, à ſuivre ſon exemple, en faiſant des plantations dont ils peuvent retirer de grands avantages; & pour le faire plus efficacement, il les inſtruit, il les éclaire & leur épargne la peine des recherches, en leur préſentant comme en raccourci toutes les connoiſſances qu'ils peuvent ſouhaiter.

VIII.

Lettre à MM. les Rédacteurs de la Gazette de Comerce, &c.

MESSIEURS,

Vous annoncez dans une de vos Feuilles que le Bureau Typographique eſt actuellement fort en vogue à Vienne, en Hongrie & dans les autres contrées voiſines. Rien ne prouve mieux l'inſtabilité des choſes humaines. Cette invention vraiment utile pour l'inſtruction de la premiere enfance, eſt aujourd'hui peu uſitée à Paris où elle a pris naiſſance il y a plus de 30 ans. Cependant le ſieur Villeneuve, Eleve du premier Auteur & Homme de Lettres, continue la pratique de cette méthode; & ſi elle n'a pas fait ici autant de progrès qu'en Allemagne, c'eſt qu'elle exige des connoiſſances de littérature que n'ont pas d'ordinaire ceux qui montrent les premiers élémens, & que ceux qui ſont aſſez inſtruits pour cela ne veulent pas s'y aſſujettir.

Le ſieur Villeneuve, d'après MM. de Port-Royal & autres Sçavans qui ont donné les premieres notions de cette méthode, ne la croit point au-deſſous d'un Maître inſtruit & lettré. Il la fait pratiquer à des Eleves de trois ans, & il leur fait un jeu de la lecture, au moyen des cartes deſtinées à cet objet. Outre qu'analyſant les ſons ſimples ou compoſés, qui forment les mots de chaque Langue, il leur en facilite l'articulation & prévient ou corrige les prononciations vicieuſes, le begaiement, &c. Les enfans profitent de pluſieurs années qui ſont en pure perte dans l'inſtitution vulgaire; & les facilités de cette méthode leur épargnent l'extrême dégoût qu'on leur trouve ordinairement pour l'étude & qui influe ſouvent ſur le reſte de la vie. Le Sr Villeneuve montre auſſi le Latin. Le Bureau Typographique, inſtrument utile pour cet exercice, n'y eſt pourtant pas abſolument néceſſaire.

S'adreſſer à M. Rouſſelot, Chirurgien, rue des Moineaux, Bute S. Roch, dans la maiſon du Maître d'Armes.

IX.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 7 Mai.

Le navire du Capit. Jochem Jacobs, venant de Bordeaux.

8 Mai. Le navire du Cap. Barend de Boer, venant de Marſeille; le navire du Capit. F. Jayer, venant de Dunkerque.

9 Mai. Les navires des Cap. J. A. Cock, P. Framont, venant de Bordeaux.

12 Mai. Les navires des Cap. Ocke Hanſz, Jelle H. Prins, venant de Rouen.

14 Mai. Le navire du Capit. Jacob Vanderſwaan, venant de Nantes.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 7 Mai.

Le navire du Capit. Johannes Feddes, allant en France.

10 Mai. Le navire du Capit. Johannes Lund, allant à Marſeille; le navire du Capit. Claas Piers, allant en France.

12 Mai. Le navire du Capit. Hartman Lubbert, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Cl. P. Houverop, allant en France; les navires des Capit. Jochem Eghers, Auguſtinus Gerben, allant à Rouen; le navire du Cap. Jean Riewers, allant au Havre-de-Grace.

14 Mai. Le navire du Cap. Jean Barends, allant à Bordeaux; le navire du Cap. Jelle Pieters, allant au Havre-de-Grace.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 29 Mai 1771, au Samedi 1 Juin, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 27 l. 0 ſ. à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 l. Le ſeigle, de 20 l. 10 ſ. à 21 l.; l'orge, de 19 l. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Mai 1771, au Samedi 1er. Juin, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; id.* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Juin 1771, de 37 à 38 livres ; *idem* nouveau de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 16 à 17 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Juin* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juin* 1771.

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 5 8e à 11 16e
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1055 57 ½ 60 .	1065 60 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	233.	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	52.	52 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	65 ½	65 ½ 66 . . .
Loterie Epoq. .	FERIE.	4e 425 5e 390 92	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 3 Juin 1771.		Du Mardi 4.		Du Mercredi 5.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Domillier, six d. mois 1770.	J.	Cochin, six dern. mois 1770.	J.	Boucard, six dern. mois 1770.	J.
Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	L.	Despeignes, *idem.*	J.
Thevenin, *idem.*	J.	Roberge, *idem.*	Z.	Lebrun, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	L.	.....		Meulan, *idem.*	J.
.....		.....		Daubonne, *id.*	L.
.....		.....		Gautier, *idem.*	L.
.....		.....		Lallement l'. *id.*	L.
.....		.....		Roytier, *idem.*	L.
.....		.....		Desplaces, *idem.*	N.
.....		.....		Lallement j. *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 18 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 6 Juin.*

LES Ouvriers de différentes professions qui passent tous les jours par cette Ville seront employés à seconder les travaux d'une nombreuse Colonie d'Agriculteurs qui s'établit aux environs de Belgrade sur un district naturellement très-fertile. La disette ressentie dans presque toute l'Allemagne, a inspiré à plusieurs Princes le dessein d'encourager & d'aider puissamment les défrichemens des terres incultes.

On mande de Bohême que les orages ont fait beaucoup de dégât dans ce Royaume & dans l'Electorat de Saxe. A Troplitz, il est tombé des grains de grêle de la grosseur d'un œuf de pigeon.

DE FRANCFORT, *le 8 Juin.*

Le Mémoire répandu à Ratisbonne au sujet des défenses de l'exportation des grains, a fait beaucoup de sensation sur les Ministres de différentes Cours. Le Duc de Saxe-Gotha a permis quon tirât de ses Etats douze mille quintaux de froment & de seigle, pour cette Ville (Ratisbonne); d'autres cantons ont aussi obtenu de S. A. l'avantage de s'y approvisionner; mais elle a constamment refusé cette faveur à ceux qui auroient défendu l'exportation.

L'Electeur de Baviere a été obligé, dans sa Capitale, de faire distribuer de l'argent & du pain à une populace qui s'étoit ameutée au-tour de son carrosse.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 2 Juin.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette de l'Agriculture & du Commerce de Paris.

MONSIEUR,

Je me sers de la voie d'un de vos Correspondans pour vous faire parvenir une nouvelle concernant le commerce des grains dans cette Ville : elle est échappé à votre Correspondant, malgré son zele pour le succès de votre entreprise, & ses relations multipliées dans les pays étrangers. Comme elle peut concourir au bien de l'humanité souffrante, elle vous sera certainement agréable. Vous avez souvent fait mention des vaisseaux qui arrivent dans ce Port & qui en partent; vous avez même souvent remarqué que leurs principales cargaisons consistoient en grains & autres denrées nécessaires; je crois seconder vos vues en vous adressant cet avis pour votre Gazette qui (pour le dire, en passant) feroit une fortune brillante en Allemagne, si vous pensiez sérieusement aux moyens de l'y faire connoître plus généralement. Vous avez dans ce pays un Correspondant qui a toute l'activité, les connoissances & les qualités

néceſſaires pour répandre votre ouvrage ; conſacré au bien de l'humanité.

L'Italie, le pays le plus fertile de l'Europe, comme vous le ſçavez, Monſieur, mais ruiné par des cauſes qu'il neſt pas à propos de détailler ici, eſt très-ſouvent obligée de recourir aux pays étrangers pour ſe pourvoir des denrées les plus néceſſaires. Vous ſçavez que depuis quelque tems le commerce verſe particuliérement dans ce Port les productions de premiere néceſſité. Comme les Villes d'Allemagne les plus voiſines ne manquoient pas de profiter des circonſtances pour vendre leurs grains au plus haut prix, le Gouvernement a jugé à propos d'aſſujettir à un droit d'un florin par quintal toutes ces eſpeces de denrées qui paſſeroient par Kremſbruch (le chemin le plus court eſt de Trieſte à Rottenmann ou Kremſbruch). Pour prévenir la diſette qu'on pourroit craindre dans ces cantons, il a été réſolu de laiſſer ſubſiſter l'ancien impôt ſur les grains qui vont en Italie, pays où une meilleure adminiſtration aſſureroit une perpétuelle abondance, & de l'abolir pour les Ports d'Allemagne, tant que la rareté & la cherté ſe feront ſentir. Nous eſpérons que les Marchands de bled nous donneront la préférence, puiſqu'ils retireront chez nous plus de profit de leur denrée, qu'ils n'en retireroient en Italie, où en paſſant de Souveraineté en Souveraineté, ils auroient à payer tant de droits, que les Peuples ſont enſuite hors d'état d'acheter des vivres chargés de tributs ſi onéreux.

J'ai l'honneur d'être avec l'eſtime la plus parfaite, Monſieur, &c.

Signé, ALBERTI.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juin*.

Les nouvelles des différentes Provinces nous annoncent les plus belles récoltes : cependant les vivres ſont chers preſque partout ; le Peuple murmure, il a paſſé même quelque part juſqu'à l'émeute & à la violence.

HOLLANDE.

DE HARLEM, *le* 7 *Juin*.

La Société des Sciences de cette Ville a réſervé le Prix propoſé ſur cette queſtion : *Quels ſont les meilleurs moyens de procurer aux eaux la profondeur néceſſaire pour pouvoir y naviger, & les nettoyer des bas-fonds qui s'y forment par des dépôts ſoit de ſable, ſoit de terre glaiſe, ſoit de boue, ſoit de toute autre matiere ?* Tous les Mémoires envoyés péchoient en ce qui regarde les rivieres courantes dont ils n'ont pas aſſez diſtingué les différentes eſpeces de bas-fonds dans les diſpoſitions des moyens de les nettoyer, & qu'ils ont omis les moyens de préſerver les eaux nettoyées de nouveaux dépôts. Les uns n'ont parlé que des rivieres courantes, les autres que des eaux ſtagnantes, d'autres enfin n'ont donné qu'une théorie dont le ſuccès pourroit être incertain. La Société propoſe de nouveau la même queſtion ; les réponſes ſeront envoyées avant le 1 Janvier 1773.

Comme ces rivieres, nommément le bas-Rhin ou le Leck, ont des bras renfermés par les mêmes digues ou des digues pareilles, leſquels ne peuvent, en certains tems, évacuer leurs eaux, ſans danger d'inonder les lieux adjacens; ou qu'il eſt à craindre que les digues n'oppoſent pas aſſez de réſiſtance aux eaux arrêtées par les glaces, la Société propoſe la queſtion ſuivante : *Peut-on remédier à ces inconvéniens ou du moins à leurs ſuites par quelqu'autre moyen, que par une ou pluſieurs ſaignées ? ſinon, la nature du pays rend-elle ces ſaignées poſſibles ? En ce cas, dans quels endroits & de quelle maniere ces ſaignées pourroient-elles ſe faire & s'exécuter avec ſuccès, ſans rendre les rivieres mêmes moins navigables ?* Les Mémoires ſeront remis avant le 1 Janvier 1773.

La Société propoſe encore, *quel eſt le principe ou le fondement du commerce de la Hollande auſſi bien que de ſon accroiſſement ? Quelles ſont les cauſes & les accidens qu'ont produit ſes viciſſitudes & ſa décadence ? Quels ſont les moyens les plus propres & les plus faciles pour le conſerver dans ſon état préſent, l'améliorer & le porter à ſon plus haut point de perfection ?* Les Mémoires ſeront reçus juſqu'au 1 Janvier 1774.

La queſtion propoſée en 1770 pour 1772, eſt : *Quelles ſont les maladies auxquelles la conſtitution naturelle de notre Patrie expoſe ſes Habitans, comment peut-on s'en garantir, par quels moyens peut-on s'en guérir ?*

Les ouvrages ſeront envoyés, francs de

port, sous les conditions ordinaires, à M. C. C. Vander Aa, Secretaire de la Société, écrits en Hollandois, en François, ou en Latin. Les Auteurs des Mémoires couronnés ne pourront les publier sans l'aveu de la Société.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 5 Juin.*

Les Russes n'interceptent point les bâtimens qui vont des Etats Chrétiens en Egypte où Ali-Bey exige des subsides extraordinaires de ceux de cette Religion : mais ils arrêtent tous ceux qui vont d'Egypte en Turquie. Le Capitaine Paulian de S. Tropez a été pris & massacré avec tout son équipage par un Pirate. Les frégates du Roi donnent la chasse à ces Corsaires, elles en ont désarmé quelques-uns. Les Marchands François ont reçu à Tunis tous les effets qu'ils y avoient avant la rupture.

DE TROYES, *le 10 Juin.*

Le 26 Mai, un incendie dont la cause n'a pu être découverte, réduisit en cendres pendant la Grand'Messe 42 maisons du hameau de Breviande, situé sur la grande route de Bourgogne, à une lieue de cette Ville, malgré les secours que l'on y porta. La perte constatée par un procès-verbal, est évaluée à 84500 liv. M. l'Intendant y a envoyé une somme d'argent & 500 livres de riz : il destine d'autres secours aux malheureux Habitans. On a recueilli pour ceux-ci d'abondantes charités. La derniere quinzaine de Mai, le froment, réduit au septier de Paris, se vendit 33 l. ; le seigle 22 l. 16 s. ; l'orge 21 l. 12 s. Le pain blanc étoit taxé à 4 s. 3 d., & le bis-blanc à 2 s. 10 d. la livre, poids de marc.

DE MONTLHÉRI, *le 10 Juin.*

Il y a eu ici une augmentation assez considérable dans le prix des grains ; mais les tems sont si favorables qu'on se flatte qu'elle ne se soutiendra pas.

DE PARIS, *le 15 Juin.*

L'Edit du Roi concernant l'évaluation des Offices, donné à Versailles au mois de Janvier 1771, & registré aux registres de l'Audience de France le 23 Mai, contient en substance ce qui suit.

LOUIS, &c. Les Offices n'étant en eux-mêmes que le droit de remplir à notre décharge des fonctions essentiellement liées à notre Jurisdiction & à notre Administration, la nomination auxdits Offices est un des principaux attributs de notre Souveraineté. Mais si en vertu de la plénitude & de l'universalité de notre pouvoir, nous faisons exercer par nos Officiers une portion de l'autorité qui nous appartient, ils ne peuvent transmettre à leurs successeurs le dépôt que nous leur confions ; & de quelque maniere que les Offices passent dans le commerce, le Titulaire ne peut recevoir que de nous immédiatement & son titre & les droits qui ne peuvent lui être transmis avec la succession, ni conférés par la résignation de son prédécesseur. Les besoins de l'Etat ayant nécessité les Rois nos prédécesseurs, à attacher une finance aux différens Offices, François I & Charles IX, pour que les Officiers pussent en conserver le prix & le mettre dans le commerce, leur accorderent à tous sans exception, la faculté de résigner, se contentant d'assujettir chaque Résignataire à payer un droit de mutation, & à condition que le Résignant survivroit quarante jours à la résignation. Depuis, Henri IV ayant considéré que le prix des Offices formoit un objet important pour les familles, & ayant égard aux risques auxquels ces mêmes Offices se trouvoient exposés par la regle des quarante jours, voulut bien en dispenser, par sa Déclaration du 12 Décembre 1604, tous ceux d'entr'eux qui voudroient payer en ses Revenus Casuels, un droit annuel fixé alors au soixantième denier de la valeur de leurs Offices, & leur accorder la faculté de conserver ces mêmes Offices à leurs veuves, enfans ou héritiers, grace qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui, au grand avantage de nos Sujets : mais ni la faculté de résigner, ni l'espece d'hérédité résultante du payement de l'annuel, n'ont pu donner atteinte au droit inséparable de notre Souveraineté, de disposer des Offices, vacation arrivant..... En 1605, pour fixer, tant le prix de tous les Offices de notre Royaume que la perception des droits auxquels ils étoient assujet-

tis, il en fut arrêté des états d'évaluation, lesquelles évaluations ont été augmentées d'un quart en sus en 1638. Les divers changemens survenus depuis, ayant augmenté la valeur des uns & diminué celle des autres ... il n'y a plus aucune proportion entre leur valeur & ces anciennes évaluations, ni conséquemment entre les droits... De plus, il y a nombre d'Offices d'une création postérieure qui ne sont point compris dans ces états d'évaluations... Nous avions pensé depuis long-tems que pour remédier à ces inconvéniens, il étoit nécessaire d'arrêter de nouveaux roles...De tous les moyens qui nous ont été proposés (*pour remplir cet objet*), nous n'en avons pas trouvé de plus équitable que celui de laisser aux Propriétaires d'Offices, la liberté d'en fixer eux-mêmes la valeur, en ordonnant en même tems que l'estimation qu'ils en feront, en formera désormais le prix... Comme d'ailleurs notre intention est de supprimer, lorsque les circonstances nous le permettront, quantité d'Offices, ... nous pourrons, par ce moyen, sans donner lieu à aucunes plaintes de la part des Propriétaires ou Titulaires d'Offices, fixer à la fois & les droits auxquels ils seront assujettis envers nous, & les sommes dont nous serons tenus envers eux, vacation arrivant ... ou dans le cas où ils viendront à être supprimés. L'expérience faisant voir tous les jours que le bon ordre ne peut subsister long-tems dans aucune partie, s'il n'est fondé sur les loix simples & uniformes, ... nous avons cru devoir assujettir au présent Réglement tous les Offices royaux, même ceux dont la nomination a été concédée aux Engagistes de nos Domaines, Echangistes ou autres, en pourvoyant au dédommagement desdits Engagistes & Echangistes..... Parmi les Offices de même nature & de même Jurisdiction, il s'en trouve qui sont dispensés de l'annuel, d'autres qui y sont sujets, ce qui jette une grande confusion dans nos Revenus Casuels..... Nous avons résolu de révoquer toutes les hérédités & survivances ... sauf à indemniser ceux qui en jouissent, des finances qu'ils peuvent avoir payées à cet effet, & de ramener tous les Offices à leur uniformité primitive, en les assujettissant tous indistinctement à la même nature de droits; à la réserve des Offices de notre Conseil & de ceux de nos Cours & Conseils Supérieurs, exceptés de l'annuel par notre Déclaration du 9 Août 1762...

A ces causes, Sa Majesté ordonne que les Pourvus ou les Propriétaires de tous Offices royaux seront tenus de remettre dans le terme de six mois ès mains du Contrôleur Général des Finances, par acte pardevant Notaires, une déclaration du prix auquel ils estimeront leurs Offices, déclaration qui servira de regle à l'avenir, entendant qu'à l'égard des Offices des Comptables, il ne puisse excéder celui porté par le contrat d'acquisition d'iceux ou autres titres équivalens. Que les déclarations des Offices créés pour former une même Cour, Siege, Jurisdiction, seront faites dans une Assemblée de ladite Cour, Siege, Jurisdiction. Que celles des Offices d'un même Corps ou Communauté seront faites de la même maniere. Qu'il pourra être fait des réformes dans la taxation des prix, dans des cas spécifiés relativement aux Offices qui ne seront pas des Cours, Sieges, Communautés, &c. Qu'aucun Office ne pourra être vendu au-delà de la fixation définitive, & qu'en cas de suppression, ils seront remboursés sur ce pied. Que vacation arrivant, S. M. se réserve la faculté d'en disposer. Qu'à compter du 1 Novembre 1772, les Pourvus seront admis à les conserver, en payant annuellement le centième denier du prix fixé par les rôles ou état général, le droit de résignation ou nomination demeurant fixé au vingt-quatrième & deux sous pour livre, sans préjudice des autres droits. Que toutes les hérédités & survivances demeurent révoquées à commencer du 1 Janvier prochain, excepté les Présidens, Conseillers, &c. Avocats & Procureurs-Généraux & Greffiers en Chef des Cours Supérieurs & Chambres des Comptes, les Intendans des Finances & du Commerce, Maîtres des Requêtes, Gardes du Trésor Royal, & Trésoriers des Revenus Casuels; droit de mutation réglé au seizième du prix des rôles. Qu'il sera pourvu au remboursement des finances payées pour hérédité ou survivance. Que le droit de nomination auxdits Offices ne puisse être compris dans aucun don, concession, échange, engagement, déclarant nuls tous actes contraires. Qu'il sera pourvu à l'indemnité des Echangistes & Engagistes auxquels ledit droit auroit été accordé; n'entendant préjudicier à l'ordre

établi pour les Offices dépendans de l'appanage de M. le Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, ni déroger aux droits attachés d'ancienneté à quelqu'un des Offices de la Couronne, en ce qui concerne les Offices y subordonnés, ni en ce qui concerne les Offices des Chancelleries.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis intéressant pour les Propiétaires de vignobles dans la Bourgogne & dans la Champagne, au sujet des dégâts & des ravages que les insectes ne cessent de faire aux vignes, en y detruisant les bourgeons, les feuilles & très-souvent les raisins; par un Citoyen de Beaune.

Le gribouri, la béche & le limaçon portent un si grand dommage aux vignes de ces deux Provinces renommées par la supériorité de leurs vins, que les Propriétaires des vignobles en ont souvent ressenti des pertes considérables. C'est un mal qui reflue sur l'Etat, en diminuant une branche des plus riches de son commerce; on ne sçauroit donc trop se hâter d'y apporter remede. Voici l'histoire naturelle de ces insectes.

Le gribouri est un petit hanneton dont la femelle pond ses œufs dans la terre & directement au pied des ceps des vignes. Ces œufs éclosent à la fin du mois de Mai; leur développement se manifeste par un petit ver jaunâtre, qui n'a tout au plus qu'une ligne & demie de longueur, & dont le corps est formé de six anneaux qui rentrent les uns dans les autres à mesure que le ver se meut. Il a six pattes du côté de la tête qui est noire & armée de deux pinces rougeâtres. Dans cet état, le gribouri grimpe par le cep sur la vigne pour se nourrir des bourgeons & ensuite des feuilles. Cet insecte, après avoir pris un certain degré d'accroissement, se place au dessous des feuilles, & par une matiere gluante qu'il dégorge, se fixe dans cet état jusqu'au moment où il devient chrysalide; ce qui arrive à la fin du mois d'Août. La chrysalide se métamorphose ensuite en un petit hanneton roussâtre & un peu doré, ayant six jambes & quatre aîles, les deux supérieures luisantes & d'une matiere écailleuse. Le hanneton parfaitement développé prend son essor, voltige autour de la vigne; & par sa trompe torte, mais forte, pique, suce & appauvrit le raisin.

La femelle n'abandonne le mâle que vers la fin du mois d'Octobre, pour aller déposer ses œufs dans la terre, & aux pieds des ceps de vignes, comme la retraite la plus sûre pour la conservation de son espece. Il est vrai que dans la saison où l'on béche la terre aux pieds des vignes, une partie de ces œufs est déplacée, mais ils n'existent pas moins dans les vignobles, & s'il y en a quelques-uns qui périssent par le froid, le plus grand nombre échappe: aussi de quelque maniere que les intempéries de l'air agissent sur la superficie de la terre, les œufs qui sont au-dessous souffrent très-peu d'altération & ne manquent pas d'éclorre en leur tems. Je ne parle pas des œufs qui sont déposés précisément à côté du cep, & où la beche ne peut point atteindre; ces œufs qui n'ont souffert aucun dérangement, ne peuvent que parvenir à leur développement & fournir une nouvelle génération qui fait autant de dégât dans les vignes que celle qui l'a précédée.

La béche est pareillement un hanneton, mais plus gros que le précédent; il a la forme d'un petit scarabée; la femelle pond ses œufs dans la terre, & toujours comme le gribouri, aux pieds des ceps de vignes. Ces œufs ne manquent jamais d'éclorre au commencement du mois de Juin; leur développement se manifeste par un petit ver blanchâtre qui a environ deux lignes & demie de longueur; le corps de l'insecte est formé de huit anneaux rentrant les uns dans les autres, parsemés de petits points jaunes mais insensibles. Il a également six pattes placées du côté de la tête, laquelle est noire, écailleuse, dure & armée de deux crochets jaunes. La béche, dans cet état, grimpe sur la vigne pour se nourrir comme le gribouri des bourgeons & ensuite des feuilles tendres. Cet insecte, après avoir pris un certain degré d'accroissement, se place sur la partie supérieure de la feuille de la vigne, & à l'une des extrêmités. Là il se roule avec la feuille & s'emprisonne; de maniere que la feuille prend, dès le moment que le ver s'y roule, la figure d'un cornet,

C'eſt dans cette retraite que cet inſecte, par le dépôt de pluſieurs baves ſoyeuſes, travaille à parvenir à ſon état de chryſalide, ce qui arrive au commencement du mois de Septembre. Peu de tems après, la chryſalide ſe métamorphoſe en ſcarabée dont les couleurs ſont aſſez brillantes & telles à peu près que celles de la cantharide, ayant ſix jambes & quatre ailes, dont les deux ſupérieures ſont d'une nature écailleuſe, & les deux inférieures comme celles des mouches ordinaires.

Ce ſcarabée ainſi développé perce avec ſa trompe qui eſt forte, droite & armée de pluſieurs eſpeces de ſcies, le centre de la feuille dans laquelle il eſt renfermé, & en ſort comme en triomphe, volant continuellement autour de la vigne, pour en ſucer les raiſins mûrs ou prêts à mûrir, & qui étant attaqués, ſe trouvent bientôt altérés, ſe dégradent, ſe gâtent, &c. La femelle n'abandonne le mâle qu'à la fin du mois d'Octobre, pour aller dépoſer, comme le gribouri, ſes œufs dans la terre, & toujours aux pieds des ceps de vignes.

Le limaçon. Je crois inutile de mettre ici la deſcription de cet animal, il eſt aſſez connu par le préjudice qu'il cauſe à la vigne.

L'envie d'être utile à ma Patrie & à mes Concitoyens me porte à inviter les Cultivateurs, pour parvenir à détruire ces inſectes, à appliquer aux vignes le goudron préparé de M. Sieuve de Marſeille, reconnu ſi utile pour garantir l'olivier de l'éruca qui en dévore le fruit.

Ce goudron, par ſa préparation, répand des corpuſcules ſubtils & meurtriers, &, ſans préjudicier à la vigne, il éloigneroit & en même tems détruiroit le gribouri & la béche de la même maniere qu'il détruit l'éruca; car ces inſectes ont beaucoup de rapport entr'eux par la maniere de chercher leur nourriture & de ſe reproduire. Il aura auſſi ſon effet contre les limaçons qui voulant grimper le cep, en y dépoſant leurs baves, ne manqueront pas d'être affectés par l'odeur ou poiſon, & obligés d'abandonner la vigne.

On a encore reconnu par des expériences réitérées que ce goudron étoit un puiſſant remede contre l'acarus ou ciron qui attaque & carie les arbres fruitiers de toute eſpece, comme pêchers, orangers, poiriers, pommiers, pruniers, &c. Cet inſecte cauſe auſſi des dégâts aux ceps de vignes, & ce goudron, en l'appliquant tiéde aux parties les plus affectées ou cironnées, bouche toutes les ouvertures des cellules dans leſquelles les cirons ſont logés; il intercepte l'air antérieur & porte à ces inſectes un poiſon mortel qui les fait périr dans leurs cellules mêmes.

Puiſque la végétation eſt plus tardive dans notre Province que dans la Provence, & qu'il en eſt de même du développement des œufs des inſectes, ſuivant les inſtructions que j'ai priſes, ce goudron ne doit être employé en Bourgogne que depuis le quinze Mai juſqu'à la fin du même mois, tems auquel le grand développement des œufs du gribouri & de la béche ſe manifeſte.

Pour ſe ſervir de ce goudron, l'on en fera tiédir dans un vaſe portatif, de fer, de cuivre ou de terre verniſſé intérieurement, & avec un gros pinceau que l'on y trempera, le Payſan formera par un tems bien ſec, autour de chaque cep de vigne & de chaque échalas, un ruban de goudron circulaire de la largeur de quatre doigts & à ſix doigts d'élévation de la terre; ce qui ne pourra pas manquer d'arrêter les vers éclos qui vont chercher ſur la vigne leur nourriture.

Je n'ai rien négligé pour m'inſtruire de l'efficacité de ce goudron, & du tems le plus propre pour l'employer avec ſuccès dans nos vignes. Il ne me reſte plus qu'à deſirer que le Cultivateur éclairé puiſſe en retirer tous les avantages que cette découverte promet.

Le prix d'un baril de goudron préparé eſt de 66 livres; on peut, avec un baril, frotter 4500 pieds ou ceps de vignes, ce qui ne revient pas à quatre deniers par chaque cep. Le magaſin général de ce goudron eſt établi à Marſeille. Il faut s'adreſſer à M. Sieuve qui en eſt l'Inventeur.

II.

Epreuve de l'inoculation ſur les beſtiaux en Danemarck.

Nous annonçâmes, l'année derniere, que le College de Commerce de Copenhague ſe propoſoit d'inoculer aux beſtiaux une maladie contagieuſe qui en emporte, tous les ans, un grand nombre. Cette expérience

s'est faite, l'automne derniere, sur cent vaches, dans la petite Isle de Wordingf-Bourg, sous l'inspection du Professeur Oeders : le succès a été tel qu'on le desiroit. Cependant pour s'assurer de l'efficacité de cette pratique, il a été résolu d'en faire de nouveaux essais cet été. La meme expérience avoit été faite en Hollande, mais une partie des bêtes inoculées avoit péri dans l'opération, soit que la maniere d'opérer eût été différente, soit que la maladie fût d'une autre nature. S'il y a lieu de croire que l'inoculation ne préserveroit que de certaines especes d'épizooties, il ne sera pas néanmoins indifférent de connoitre celles dont elle garantiroit. Le College de Commerce n'a pas cru, & avec raison, devoir se borner à un premier essai dont le succès a pu dépendre de circonstances étrangeres à cette pratique. Il est à croire que, pour parvenir à ne laisser aucun doute sur la bonté de ce préservatif, on inoculera de nouveau une partie des vaches sur lesquelles l'experience a été faite, qu'on en melera une partie avec d'autres vaches naturellement attaquées de la maladie, enfin qu'on les fera passer par toutes les épreuves propres à constater les avantages de cette opération.

III.

Electrisation des végétaux.

Les expériences nouvelles faites à ce sujet par un Sçavant Suédois pourront engager les Amateurs à pousser plus loin leurs recherches. Suivant le rapport de la Société Physique & Economique de Stutgard, M. Edouard-François Nuneberg déposa cinq oignons dans une caisse de bois, cinq autres dans une autre caisse pareille, cinq dans un vase de terre non verniſſé, autant dans un autre vase parfaitement semblable. Les deux caisses furent placées à la même exposition, & avec une parfaite égalité de circonstances : il en fut de même des vases. Mais à l'un des vases & à l'une des caisses aboutissoit un fil d'archal destiné à leur communiquer les effets de l'électricité.

Les plantes qui furent électrisées germerent & sortirent de terre beaucoup plutôt & plus fournies que les autres. L'une de ces plantes crût dans l'espace de 24 heures à la hauteur de 18 lignes. Celles sur lesquelles la vertu électrique n'avoit point agi, non-seulement furent bien plus tardives, mais elles ne parvinrent jamais à la même hauteur que les premieres.

L'électrisation fut continuée sur la moitié de ces plantes jusqu'au 14 Novembre que le froid en arrêta les effets. M. Nuneberg observa que les plantes électrisées pousserent ensuite plus lentement, mais qu'elles devinrent beaucoup plus fortes que les autres. Il y en eut une qui produisit un rejetton fort & verdoyant. L'accroissement de ces plantes, pendant les premiers huit jours, fut prodigieux. En prenant le terme moyen de ces différentes plantes électrisées 491 fois, elles s'éleverent jusqu'à 82 lignes & demie, au lieu que les autres ne monterent que jusqu'à 53 lignes deux tiers.

Faute de lieu propre à entretenir ces plantes pendant la rigueur de la saison, on les déposa dans une chambre froide. Au commencement de Janvier, leurs feuilles jaunirent; elles conserverent néanmoins quelque verdure jusqu'au 28; au mois de Février, elles tomberent.

M. Nuneberg observa, contre l'assertion de quelques Physiciens, que les fleurs électrisées n'avoient pas plus d'odeur que celles qui ne l'avoient pas été. Il ne reconnut aucune particule ni de sel, ni d'huile, ni de soufre dans les feuilles.

La machine qui a servi à cette expérience est de l'invention de M. Bianchy, actuellement Physicien de S. A. S. le Prince W. de Lichtenstein à Vienne. Elle produit les meilleurs effets; & en même tems, elle est facile à transporter & occupe peu d'espace. M. Bianchy l'a construite lui-même à Stutgard : elle lui a coûté six mois de travail continuel. Ce sçavant & celebre Physicien a inventé plusieurs autres machines très-utiles pour l'Agriculture, le transport, les Arts, &c. On les recherche par-tout où on les connoit, & la réputation de M. Bianchy suffit pour les recommander auprès de tous ceux qui sont capables d'en sentir le prix. Il a communiqué ses connoissances, son industrie & son zele infatigable à deux de ses freres qui le secondent dans ses travaux. Nous lui rendrons un hommage particulier, en donnant la description de quelques-unes des machines de son invention.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Juin 1771, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Juin 1771, de 39 à 40 livres ; *idem* nouveau de 38 à 39 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37 ; *idem* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juin 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	717	5	marc.
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 15 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 ¾ à 13 16e
Hambourg	182
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	½ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1035	1040	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	236	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	67	67 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 422 5e 391 .	4e 422. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Merc. 12 Juin 1771.			Du Jeudi 13.			Du Vendredi. 14.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Despeignes, six d. mois 1770.	8	J.	Cadeau, six dern. mois 1770.	15	J.	Maupassant, six d. mois 1770.	15	J.
Boutet,	8		Courmont,	8		Deschamps,	8	
Lecanu,	8		S. Janvier,	15		Fauveau,	15	
Radix,	8		Deschapelles,	8	L.	Delacharmote	8	
Daubonne,	8		Boutray,	8		Nau,	8	
Radix jeune,	8		Drouet,	15		Issally,	8	L.
Boucard,	8		Sainte-Luce,	8		Barois,	15	
Lebrun,	8		Delauge,	15		Guidy,	15	
Gautier,	8	L.	Rouillard,	15		Montal,	15	
Roytier,	8		Delagarde,	15	Z.	Lempereur,	15	M.
Meulan,	8	M.	Dutartre,	15		Patu,	15	
Lallement l'.	8		Nau,	15		Pannelier,	8	
Lallement j.	15	Z.	Desplaces,	15		Pincemaille,	15	
Desplaces,	15		.....			.....		

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1771. Du Mardi 25 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juin.*

LA capitation par mois, impôt si onéreux par sa nature & par la fréquence de sa levée, levée accompagnée de tant de vexations, & suivie à la fin des murmures & des violences mêmes d'un Peuple malheureux, occupe aujourd'hui, à l'occasion de ces violences, la sagesse, la bienfaisance & la justice du Roi. Sans diviser l'année en quatorze mois, comme le fit dans les Gaules du tems d'Auguste un Gouverneur Romain, pour augmenter le produit d'un pareil tribut, il est sensible qu'un impôt qui n'a point de base, puisquil ne sçauroit être fondé sur les facultés de chacun, qui au lieu de varier, comme doit varier le revenu public, avec les revenus particuliers, se trouve toujours le même & par conséquent quelquefois hors de proportion avec les moyens, & qui sévérement exigé à douze reprises différentes, trouve souvent le Peuple dans les circonstances malheureuses de l'impuissance, il est sensible, dis-je, qu'un impot pareil, au milieu des tems durs & d'une rude saison, a dû souffrir de fortes oppositions dans sa levée, entrainer beaucoup de maux, & occasionner beaucoup d'abus, comme on l'a remarqué ci-devant à l'occasion de la bienfaisance du *Soldat généreux*. Ces considérations n'échapperont point à la sagacité d'un Gouvernement qui ne borne pas à vouloir bien, mais qui veut voir où il est pour l'opérer efficacement. Le Réglement derniérement publié par la Chambre des Finances pour l'exacte reddition des comptes des Employés du Roi dans la perception des deniers publics, est très-propre à procurer ces lumieres qui découvrent les difficultés & les incouvéniens de telle ou telle espece de contribution. Dans l'emploi du revenu public, on ne peut qu'applaudir au nouvel établissement par lequel les enfans des Soldats que leurs peres ne pourront nourrir seront élevés & employés aux travaux de la campagne jusqu'à l'âge de 25 ans, tems auquel ils seront entiérement libres & maîtres d'eux-mêmes. Les peres qui pourront élever leurs enfans dans leurs corps recevront pour ces enfans une paye, à condition que les garçons, lorsqu'ils seront en état de porter les armes, entreront au service, & que les filles travailleront dans les Fabriques Royales.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 8 Juin.*

Le College du Commerce a permis l'exportation de quinze cens mille lasts de froment par eau. Comme le seigle est plus rare & qu'il s'en fait une plus forte consommation, on attendra la récolte pour juger s'il est à propos d'en permettre l'exportation. Le Roi de Prusse en demande quatre mille lasts pour ses magasins. Il y a eu à la Bourse de Koenisberg une grande fermentation, parce qu'on a menacé les Marchands d'en dé-

fendre la ſortie, s'ils n'en fourniſſoient pas la quantité demandée. La levée de la défenſe d'exporter les laines n'aura vraiſemblablement pas beaucoup d'effet, parce que comme il eſt mort, cet hyver, beaucoup de moutons, la bonne laine fine eſt très-chere; & que la cherté eſt la plus efficace des prohibitions.

DE FRANCFORT, *le* 10 *Juin.*

On a découvert aux environs de Ratisbonne une plante très-abondante nommée *plantago latifolia*, qu'on peut ſubſtituer à bien des légumes, & qui paſſée deux ou trois fois dans l'eau, a le goût de l'épinard.

Le mois dernier, le Duc de Saxe-Gotha éleva un précieux monument de ſa tendreſſe pour ſes Sujets, en publiant une Ordonnance, ou plutôt une inſtruction ſur les moyens de rappeller à la vie les noyés, les perſonnes étouffées, &c. Les remedes preſcrits dans cet acte ſont à la portée de tout le monde. La Hollande, la Suede, la République de Veniſe, &c. avoient déja donné le même exemple.

On mande de Prague que la diſette y ſouleve le Peuple, que les boutiques des Boulangers ſont fermées, qu'on a été deux jours ſans pain, & qu'il ne s'en vend que dans le principal Corps-de-garde.

La Société Economique de Franconie a imaginé un magaſin à ruches, très-avantageux pour l'éducation des abeilles.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 13 *Juin.*

Le zele pour les progrès de l'Agriculture paroît s'animer, de jour en jour, d'une nouvelle chaleur. On travaille à former une grande ferme qui ſera uniquement deſtinée à faire des expériences. Pluſieurs Particuliers, à ce qu'on aſſure, ont déja ſouſcrit pour cet établiſſement. On y éprouvera toutes les nouvelles méthodes qui donneront la plus légere eſpérance de ſuccès; & tous les ans, on publiera, en un volume, le réſultat des expériences. Il y a quelques années que l'on préſenta un ſemblable projet au Lord Clive; mais ſans obtenir les encouragemens néceſſaires. C'eſt au célébre M. Arthur Young que nous ſommes en grande partie redevables des entrepriſes des Patriotes pour l'amélioration de l'Art par excellence.

Le Docteur Sharp vient de former au château de Balmborough, dans la Province de Northumberland, un bel établiſſement dont il eſt très-important d'expoſer les détails.

1°. Il y a des chambres & des lits deſtinés à recevoir les Matelots qui auront fait naufrage, leſquels ſeront entretenus dans le château pendant une ſemaine ou plus longtems, s'il eſt néceſſaire.

2°. Il y aura, au pied de la tour, un canon de neuf livres de balles qui ſervira à donner le ſignal de détreſſe; on en tirera un ſeul coup pour un vaiſſeau naufragé au nord du château, & deux pour un vaiſſeau qui fera naufrage au midi du même château, afin que les Officiers de Douane faſſent les diligences néceſſaires pour empêcher que les naufragés ne ſoient pillés.

3°. Dans tous les gros tems, deux hommes à cheval feront la patrouille le long de la côte depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever, & en cas d'accident, l'un des deux reſtera auprès du vaiſſeau pendant que l'autre ira en donner avis au château. Quiconque apportera la premiere nouvelle de la détreſſe d'un vaiſſeau, recevra une récompenſe proportionnée à la diſtance où il aura été du château: ſi c'eſt entre minuit & trois heures du matin, la récompenſe ſera double.

4°. Toutes les fois qu'il y aura de forts brouillards, on ſonnera, toutes les cinq minutes, une groſſe cloche de la tourelle au midi, & de celle à l'eſt on tirera un pierrier pour ſervir de ſignal aux bateaux pêcheurs.

5°. Le bâton du pavillon ſur le château ſera ſurmonté d'une grande girouette à l'uſage des Pilotes.

6°. Lorſqu'il y aura un vaiſſeau en détreſſe ſur la côte, on arborera un grand pavillon pour faire voir à l'équipage qu'on l'a apperçu & qu'on lui donnera du ſecours le plus vite qu'il ſera poſſible. Ce pavillon reſtera arboré, & on tirera un coup de canon & des fuſées volantes matin & ſoir juſqu'à ce qu'on puiſſe l'aller ſoulager. Ces ſignaux ſerviront en même tems d'avertiſſement aux Pêcheurs de Holy-Iſland qui ont l'avantage de pouvoir mettre en mer lorſqu'un autre bateau de terre-ferme n'oſe s'expoſer ſur les briſans. Le navire qui paſſera, le premier, aux Iſles avec des proviſions & des légumes, recevra une récompenſe.

7°. Il ſera établi un magaſin pour le fer,

les cables, les agrès & toutes autres especes de marchandises séches, & lon tiendra un livre dans lequel on enregistrera toutes les pieces & tous les effets des vaisseaux naufragés avec la date du jour qu'ils auront été retirés de la mer.

8°. Il y aura 4 paires de cabestans ou verins pour retirer de la mer un vaisseau qui aura été jetté sur la côte & pour le réparer, ainsi que du bois de construction, des cordes, des cables, du fer, des haches, &c. à l'usage des naufragés.

9°. Les corps morts qu'on trouvera sur la côte seront enterrés *gratis* au château.

10°. Il y aura un magasin de gruau, d'avoine & d'autres grains que, par ordre du Docteur Sharp, on vendra aux pauvres tous les Mardis & Vendredis le boisseau à 1 s. au-dessous du prix des Fermiers. Il y aura aussi une boucherie qui fournira de la viande de bœuf & de mouton aux Matelots naufragés & aux pauvres, & un grand chauderon pour leur faire cuire de la viande & leur donner du bouillon.

Il est parti de différens Ports, pour la pêche de la baleine, nombre de bâtimens, & entr'autres, trois navires de la Compagnie de la Baye de Hudson.

Il y a une baisse générale d'un pour cent sur les effets publics, & de 4 pour cent sur les actions de l'Inde, quoique nous ne soyons pas dans une de ces époques où cette variation peut être produite par l'agiotage.

La dette nationale est de 135,352,844 l. sterl.; & en y ajoutant les dettes particulieres de la Marine, de la Liste Civile, elle monte à 142,577,804. L'intérêt de la dette fondé, avec les charges, est à 4,527,973 l.; en y ajoutant ceux des dettes de la Marine, &c., la totalité des charges se trouve de 5,541,452 l. Les faux emplois, les pertes & certaines allouances que l'on peut évaluer à 250,000 l. y étant ajoutés, la somme des intérêts, charges & pertes est de 5,791,452 l. Ces sommes en livres tournois, le change à 31 $\frac{1}{8}$ d. donnent 3,271,950,880 l. 12 s. 10 d. pour le capital; 132,903,440 l. 7 s. 4 den. pour les intérêts.

La Société pour l'encouragement des Arts a proposé, à l'exemple de l'Académie des Sciences de Paris, un Prix pour celui qui trouvera le moyen de faire un verre comme le *flint-glass* pour les lunettes achromatiques. On lui en a présenté un essai dont M. Dollon a fait l'épreuve & qu'il a jugé de la meilleure qualité.

Le Roi, Protecteur & Amateur déclaré de l'Astronomie, a fait bâtir dans son château de Richemond un grand observatoire sous la direction du Docteur Beris. Cet édifice a deux étages, & environ 140 pieds de longueur. S. M. a fait construire de grands & beaux instrumens, poux y être déposés & employés.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 10 *Juin.*

La Société formée dans cette Ville en faveur des noyés, vient de publier la troisième partie de ses Mémoires. Elle contient divers faits remarquables & dix Ordonnances publiées à ce sujet dans les pays étrangers. On y trouve 59 noyés rappellés à la vie, à sçavoir 55 dans nos Provinces, 3 en Italie, 1 à Lille, outre la cure exraordinaire d'un homme suffoqué par la vapeur du charbon. Ces Mémoires, écrits en Hollandois & en François, se vendent chez Pierre Meyer, Libraire de cette Ville.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 14 *Juin.*

Les nouvelles du rétablissement prochain de la paix entre la Porte & la Russie sont encore trop incertaines pour influer sur notre commerce, quoiqu'elles raniment nos espérances. Cette perspective est d'autant plus agréable pour nous que Constantinople souffre de grands besoins, que la peste paroît être sur le point de cesser entiérement à Smyrne, & que la Piraterie ne jouiroit plus de la faveur que les troubles lui assurent. La retraite d'un de ces Corsaires qui croisoit devant le Port de Smyrne, a ouvert la mer à un grand nombre de navires Marchands qui ont mis aussi-tôt à la voile. Le commerce d'Egypte a trop à souffrir & à craindre des prohibitions & des exactions de l'Usurpateur Ali-Bey, pour que nous ne desirions pas que la paix étende ses influences jusques sur cette contrée & déconcerte des entreprises dont le dessein & les succès ne peuvent être attribués qu'aux embarras actuels de la Porte.

De Pervigny (*près Montbard en Auxois*), *le* 15 *Juin.*

Au mois d'Août 1770, le Roi rendit sur les clôtures des héritages un Edit très-favorable à l'Agriculture de cette Province, registré au Parlement de Dijon le 18 Décembre suivant. Le 3 Février 1771, S. M. a donné une Déclaration qui permet, article IV, les échanges aux gens de main-morte soit entr'eux, soit avec des Particuliers dans l'étendue des Duché de Bourgogne, Comtés de Mâconnois, Auxerrois & Bar-sur-Seine, ainsi qu'aux pays de Bresse, Bugey & Gex, sauf les exceptions & modérations énoncées aux art. I & II de lad. Déclaration registrée au Parlement le 20 Mars. Ces dispositions bienfaisantes excitent à des arrangemens également utiles à ceux qui veulent en profiter pour ramasser & arrondir leurs possessions & leurs héritages. L'exécution en est facile dans l'intérieur de la Province: mais vers les frontieres elle souffre des difficultés, elle ne peut même avoir lieu en divers endroits, parce que les Titulaires des bénéfices ne sont souvent dans le cas de faire des échanges qu'avec des habitans de Provinces voisines auxquelles on ne sçait si le même avantage a été accordé, de maniere qu'on n'ose conclure aucun traité, dans la crainte d'être inquiété, pour ne s'être pas renfermé dans la sphere de la liberté accordée par les loix. *Voyez ci-dessous dans notre troisième Partie la demande d'un Curé.*

De Noyon, *le* 15 *Juin.*

La Communauté des Orfevres de cette Ville & celles des Orfevres de Provins, de Sens, de Gien, &c. à l'exemple de celle de Blois, s'étoient rendus opposans à l'Arrêt du Conseil du 20 Juin 1769, par lequel il étoit dit que l'Ordonnance du mois de Juillet 1681, au titre des droits de marque sur l'or & sur l'argent, & la Déclaration du 26 Janvier 1749, seroient exécutées selon leur forme & teneur; & en conséquence enjoint aux Orfevres de déclarer au Bureau du Fermier, chaque fois qu'ils entreprendroient une fabrication de menus ouvrages, & avant de la commencer, la quantité de matieres d'or ou d'argent qu'ils se proposeroient d'y employer, avec désignation de la qualité des ouvrages auxquels ils destineroient les matieres, ouvrages qu'ils seroient obligés de représenter après leur perfection, pour être marqués du poinçon de décharge du Fermier. Le travail & le commerce des Orfevres de la Province ont principalement pour objet la fabrication & la vente des menus ouvrages d'or & d'argent: ils en fournissent à Paris & à toutes les Villes où les Orfevres sont occupés à la grosserie. Par-là cette fabrication est très-intéressante pour le produit des droits de marque & de contrôle. La contestation élevée par les Orfevres de Blois a été jugée, d'après une ample instruction, en faveur du Fermier par un Arrêt du 19 Mars 1771; & par un autre Arrêt du 7 Mai suivant, celui-là a été déclaré commun avec les Orfevres de cette Ville, & ceux de Provins, Sens, Gien, &c.; & il a été ordonné à tous les Orfevres de se conformer aux susd. réglemens.

D'Amiens, *le* 19 *Juin.*

Lorsque l'imposition des droits d'Inspecteurs aux Boucheries fut établi en 1704, la plûpart des Bouchers assujettis à ces droits se déterminerent à abandonner leur domicile pour se retirer dans les lieux non sujets où ils continuerent d'exercer leur profession. Par-là le commerce de la Boucherie se trouva détourné de son cours naturel, & bientôt le produit des différens droits perceptibles dans les Villes & Bourgs où ce commerce avoit été jusqu'alors en quelque façon concentré, fut sur le point de s'anéantir. Il fallut recourir à des réglemens. Une Déclaration du 4 Février 1710 assujettit d'abord aux droits tous les Bouchers, leurs enfans & Compagnons, les Cabaretiers, Aubergistes & autres qui avoient quitté les lieux sujets à ces droits; & il leur fut enjoint de faire leur déclaration au Bureau le plus prochain de leur demeure, avec défense de tuer des bestiaux, sans avoir payé les droits, sous peine de confiscation & d'amende. Ces droits d'Inspecteurs aux Boucheries furent supprimés en 1720, mais rétablis en 1722. Divers Arrêts ont depuis recommandé & maintenu l'exécution de la Déclaration de 1710: ils en ont même étendu la lettre en Normandie où le commerce de la Boucherie, plus considérable qu'ailleurs, est assujetti à des regles plus strictes, & où les Bouchers de campagne qui, pour avoir la facilité d'étaler dans les Villes & Bourgs, se faisoient aggréger, par une Ordonnance de Police,

aux Bouchers des lieux ſujets, ont été déclarés aſſujettis aux mêmes droits, en vertu ſeulement de cette ſorte de réception à Maîtriſe. Enfin il a toujours paru auſſi important de conſerver cet établiſſement qu'il l'avoit paru de le former.

Un Boucher de cette Province, après avoir exercé pendant pluſieurs années le commerce de Boucherie au bourg de Lyhons ſujet aux droits d'Inſpecteurs, eſt allé s'établir au village de Soyecourt non ſujet; & il a refuſé de payer les droits, parce qu'il n'y a point de Maîtriſe à Lyhons. Pourſuivi par les Employés, M. l'Intendant a ordonné au mois de Septembre 1770, avant de faire droit, que le Fermier ſeroit tenu de rapporter la preuve que le Boucher eût continué de tuer ſes beſtiaux à Lyhons; Ordonnance qui préjuge que le Boucher ne doit rien s'il renferme ſon commerce dans ſon nouveau domicile. Cependant la Déclaration de 1710 & les Réglemens poſtérieurs avoient pour but d'étendre l'impoſition non-ſeulement ſur les lieux à Jurande, mais encore ſur un bien plus grand nombre d'autres lieux où la profeſſion de Boucher eſt reſtée entiérement libre: ainſi c'eſt vainement que ledit Boucher a oppoſé qu'il n'étoit pas Maître, puiſque la Maîtriſe n'étoit pas un titre néceſſaire pour l'aſſujettiſſement aux droits. En conſéquence ledit Boucher a été condamné par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 5 Mars, à payer l'amende, les droits d'Inſpecteurs, &c. & l'exécution de la Déclaration de 1710 & des Arrêts ſubſéquens a été ordonnée par le même Arrêt.

De Paris, *le 22 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du 10 Juin, qui ordonne, 1°. qu'il ſera paſſé des contrats ſur les promeſſes à quatre & à cinq pour cent au Porteur de la Compagnie des Indes; 2°. le payement des arrérages deſdits contrats à la caiſſe du ſieur de Gagny; & 3°. celui des rentes viageres ſur ladite Compagnie, par les Payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Les arrérages deſd. rentes tant des promeſſes au Porteur qui ſeront converties en contrats, que de toutes les rentes viageres qui ſont conſtituées, ſoit ſur une tête, ſoit ſur deux têtes par lad. Compagnie des Indes, ne ſeront employés dans les états, à compter du 1 Janvier ou du 1 Avril de la préſente année, ſuivant les époques des échéances, que pour les neuf dixièmes ſeulement du pied ſur lequel leſd. rentes ont été créées; au moyen de quoi celles deſdites rentes qui ont été ci-devant aſſujetties à la retenue du dixième en ſeront affranchies. En conſéquence des payemens qui ſeront faits, quant aux rentes à quatre ou cinq pour cent, par la caiſſe des arrérages, quant aux rentes viageres, par les Payeurs des rentes; il ne ſera plus payé à la Compagnie que les intérêts des actions & billets d'emprunt, & ce qui reſte d'exigible des Loteries faites par elle, ſur le pied de neuf dixièmes des intérêts qu'ils produiſoient.

Lettres-Patentes du Roi du 21 Mai, qui nomment les ſieurs de Sorhouet & Abbé Mignot, Commiſſaires de la caiſſe des Amortiſſemens.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10 Janvier 1770 & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en Parlement le 27 Mai 1771, par leſquels le Roi, informé qu'il s'eſt élevé des difficultés dans quelques Ports par rapport aux viſites des bâtimens de mer, lors de leur relâche, & au ſujet des droits que prétendent, pour raiſon de la viſite, en cas de relâche, les Officiers de pluſieurs Sieges d'Amirautés; & S. M. conſidérant que la précaution de la viſite des bâtimens de relâche eſt d'une bonne police pour la navigation, qu'elle tient à la ſûreté du commerce, même à la ſûreté publique, puiſque ſans cette formalité, des gens ſuſpects ou criminels trouveroient un moyen facile de s'évader; que d'ailleurs la viſite, en cas de relâche, ſe trouvant établie en Languedoc & en Provence, les mêmes raiſons la rendent néceſſaire dans les autres Amirautés; S. M. ordonne que dans tous les Sieges des Amirautés du Royaume, les Officiers feront eux-mêmes, ſans pouvoir en aucune maniere s'en diſpenſer, dans les douze heures au plus tard du rapport, la viſite de tous les bâtimens qui entreront dans les Ports ou qui en ſortiront en relâche ou autrement, ſoit en guerre, ſoit en marchandiſes, vuides ou chargés, à l'arrivée, au départ; & qu'ils en délivreront les procès-verbaux ou certificats aux Capitaines ou Patrons, dans leſquels ils feront mention des marchandiſes de la cargaiſon, de l'équipage, des Paſſagers, du jour de l'arrivée ou du départ, & les droits qui leur auront été payés, & qui auront lieu en cas de relâche, comme dans le cas d'entrée ou de ſortie, &c. *La ſuite des nouveaux Arrêts à l'Ordinaire prochain.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Les Devoirs de l'Homme* ou *Abrégé de la Science du Salut & de celle de l'Economie politique;* par un Curé du Diocèse de Soissons. Prix, 12 sous, broché. A Paris, chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imprimeur, au bas du Pont S. Michel. Avec Approbation & Privilege du Roi.

L'Auteur de ce petit Livre a eu pour objet, en réunissant les principes de la Religion Chrétienne & ceux de l'Economie politique, de faire sentir que le véritable intérêt particulier est toujours d'accord avec l'exécution de cet ordre divin, *aimez votre Prochain comme vous-même;* que la science de l'Economie politique, quoique nouvelle quant à l'enchainement systématique des vérités, n'est quant au fonds, que la loi naturelle dérivée de l'ordre physique & appliquée à l'ordre tant politique que moral, & qu'elle est le complément de la science du salut, puisqu'elle est l'enseignement des moyens que chacun a sous sa main pour la perfection de la société fraternelle, pour l'établissement, le maintien & la prospérité de laquelle Dieu a voulu que nous vécussions. *Procurer le bien d'autrui, c'est faire le sien propre;* ou *faire le bien, c'est le recevoir:* c'est-là le résultat de sa doctrine, & par conséquent la démonstration de la bonté & de la sainteté de ce précepte, *aimez votre Prochain comme vous-même.* Ses principes sont conséquens à la vérité fondamentale, *il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une Loi;* Loi unique fondée sur l'ordre établi par ce Dieu, Loi immuable au moral comme au physique, seule essentiellement bonne & certaine, & exclusivement propre à opérer le bonheur spirituel comme la prospérité temporelle du genre humain, dans tous les tems & dans tous les lieux.

Le digne Pasteur ne prétend pas au mérite littéraire; il nous avertit qu'il n'a fait qu'extraire ou copier; & son zele pour le salut & le bonheur de ses semblables l'a seul engagé à enseigner la vérité qui les leur montre dans la connoissance, non-seulement de leurs devoirs, mais encore des principes de leurs devoirs, & de l'intérêt non-seulement spirituel, mais encore temporel qu'ils ont à les remplir.

Il seroit à souhaiter que les Curés répandissent ce petit Livre dans leurs Paroisses, comme l'Auteur les y invite dans son Epitre dédicatoire, & qu'ils en appliquassent les vérités très-simples en elles-mêmes, mais malheureusement combattues par les préjugés les plus invétérés, & par les passions les plus opiniâtres, je veux dire, les passions aveugles.

2. M. Buc'hoz continue de publier chez Costard, Libraire, ses Feuilles de *la Nature considérée sous ses différens aspects.* Le XVIIe. cahier renferme un morceau Chinois très-curieux sur les défrichemens: nous en parlerons dans notre Journal. La lettre XCI traite de la *terre d'ombre*, ou *terre de Cologne.* Tous les Minéralogistes l'ont regardée comme une espece d'ochre brunâtre, subtile, légere, abondante en glaise & en matiere inflammable, dont une des principales qualités est de devenir blanche par la calcination, & à laquelle on a quelquefois donné le nom de *brun des montagnes* ou *ochre brune.* M. le Baron d'Hupsch vient de publier que c'est un bois fossile, changé en terre ou décomposé par les eaux minérales. Une partie de ce bois est, selon lui, corrompue de façon qu'il se met facilement en poudre, ce qui le rend très-propre aux usages de la peinture. On a trouvé plusieurs morceaux de ce bois terrifié dans une tourbiere située au-delà de Berg, Province très-riche en productions minérales. Ils étoient pénétrés d'un suc bitumineux, ce qui formoit une terre d'ombre incomparablement plus belle que toutes celles qu'on trouve aux environs de Cologne. Plus les morceaux étoient pénétrés de ce suc bitumineux, plus les couleurs étoient d'un beau brun. Enfin ce bois terrifié, ajoute M. le B. d'Hupsch, est la meilleure terre d'ombre, & c'est de tous les bois fossiles le plus beau & le plus propre à la peinture. M. Buc'hoz observe, avec raison, qu'il y a long-tems que les Naturalistes ont trouvé, dans la terre, des bois qui avoient changé de nature, des bois alumineux, ferrugineux, pyriteux, &c., & qu'on ne sçauroit douter que les végétaux ne se changent quelquefois en terre. L'on ne peut donc pas conclure du bois terrifié, reconnu par M. le B. d'Hupsch, que la terre d'ombre n'est point, par sa nature, une espece de terre, puisque ce bois a pu être converti en terre d'ombre. On a découvert dans divers en-

droits de la terre d'ombre sans aucune apparence de bois, pendant que dans d'autres c'étoit la matiere constitutive de la terre d'ombre qui, en s'incorporant dans le bois, paroissoit l'assimiler à sa propre substance.

3°. *Nouveau Traité des Abeilles & nouvelles ruches de paille par le moyen desquelles on peut, sans frais & avec beaucoup plus de facilité, en tirer un produit plus considérable que par les différentes méthodes dont on s'est servi jusqu'ici dans chaque canton; se procurer de bons essaims, & en plus grand nombre; renouveller les ruches anciennes trop foibles; garantir les abeilles de la faim, de leurs ennemis, de la rigueur du froid, des chaleurs excessives qui font fondre la cire dans les ruches & détruisent le couvain, & des maladies auxquelles elles sont sujettes, &c.* Par M. de Boisjugan, Ecuyer, des Sociétés Royales d'Agriculture de Rouen & de Caën, petit in-8°. Prix, 1 l. 16 s. A Caën, de l'Imp. de Jean Poisson, Libraire, & se trouve à Paris chez Lamesle, Imprimeur des Fermes du Roi, Isle S. Louis. Avec Privilege.

Cet Ouvrage nous a paru très-bien fait; la bonté de ces ruches a été constatée par des expériences. En attendant que nous donnions l'extrait de ce Traité, nous publierons incessamment dans notre Gazette la description des ruches.

4°. *Almanach Général des Marchands & Négocians de la France & de l'Europe*, ou *Etat actuel du Commerce & des Commercans de toutes les Villes du Royaume, & des principales de l'Europe.* Prospectus.

Il y a des Almanachs rélatifs à toutes sortes d'objets, & on n'en avoit pas fait pour le commerce. C'est ainsi que l'on n'arrive souvent aux choses utiles qu'après avoir épuisé les choses frivoles. L'Almanach dont le plan est indiqué par ce Prospectus paroit mériter la plus grande attention: c'est un Ouvrage qui peut faire époque dans le commerce, par les facilités qu'il donnera à une multitude de Négocians, de Fabricans & de Cultivateurs, soit en faisant connoître à toute l'Europe commerçante les objets dont ils feront le commerce, soit en leur apprenant à eux-mêmes quelles sont les sources où se trouvent les effets commerçables dont ils voudront se fournir, ainsi que les risques & les conditions de la traite.

» Les personnes qui desireront être em-
» ployées dans l'Almanach général du com-
» merce, sont priées d'indiquer avec la plus
» gande exactitude, leurs noms, leurs de-
» meures, & les objets qu'elles ont à annon-
» cer, en distinguant autant qu'il sera possi-
» ble les qualités, les aunages, les poids, les
» mesures & les prix des différentes marchan-
» dises: elles sont priées aussi d'entrer dans
» le détail des moyens dont elles comptent
» se servir pour les envois, & généralement
» de toutes les circonstances dont la vue du
» Prospectus leur sera naître l'idée.

» Elles voudront bien, à cet effet, faire
» parvenir avant le 1er. Août, leurs notes par
» les voies les moins coûteuses, à Paris.

L'adresse est: *Aux Auteurs de l'Almanach du Commerce, chez M. Sementery, Négociant, Quai de la Mégisserie, à Paris.* Le Prospectus se distribue chez Valade, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

I I.

Question très-importante à résoudre.

La cultivation d'un terrein étant le titre primitif de la propriété fonciere, la continuation de cette cultivation n'est-elle pas une condition nécessaire pour la conservation du droit de propriété; & l'Autorité souveraine seroit-elle en contradiction avec les principes du droit naturel, si elle déclaroit les biens vacans après un certain tems d'abandon de culture, sauf le remboursement des avances foncieres qui seroient encore en valeur, comme elle déclare la propriété des biens transmise par la prescription résultante de la possession de bonne foi, pendant un certain tems?

Les Loix civiles ont elles statué quelque chose à cet égard, soit en France, soit dans d'autres Etats?

I I I.

Demande sur laquelle les personnes instruites sont instamment priées de vouloir bien donner des éclaircissemens.

Un Curé qui desireroit profiter de la liberté des échanges accordés aux gens de mainmorte de la Bourgogne, par la Déclaration du Roi dont nous avons parlé ci-dessus à l'article de *Pervigny*, tire une partie du revenu de son Bénéfice de quelques biens situés dans une Paroisse de cette Province, distante d'une lieue de la sienne située à l'extrêmité du Bailliage de Sens sur les confins de la Bourgogne dans laquelle elle est, en quelque sorte, enclavée. Des Particuliers de ce premier Village voisin ont, sur sa Paroisse, des hérita-

ges dont ils feroient volontiers avec lui l'échange contre le bien de ſa Cure ſitué dans la leur. Mais il s'éleve un doute qui arrête cet arrangement.

Les biens-fonds de la Cure ſont, à la vérité, ſitués dans le Duché de Bourgogne ; mais les héritages propoſés en échange par les Particuliers, ſont dans le reſſort du Bailliage de Sens, Généralité de Paris. Les Parties ignorent abſolument, s'il a été rendu en faveur de la Généralité de Paris, une Déclaration pareille à celle qui concerne la Bourgogne ; & ſi en faiſant l'échange propoſé, le Curé ne ſeroit pas recherché par le Fermier des Domaines, & obligé à payer le droit d'amortiſſement, & peut-être à obtenir des Lettres-Patentes, même à ſati faire aux droits de lods des Seigneurs, auquel cas les revenus du bénéfice étant trop modiques pour faire un échange à ce prix, l'arrangement n'auroit pas lieu.

Il ſe trouvera certainement beaucoup de Titulaires de Bénéfices & autres gens de main-morte dans la même poſition, c'eſt-à-dire, dans le cas de faire des échanges dans des Paroiſſes limitrophes de la Bourgogne. Ainſi la queſtion a plus de généralité qu'elle n'en prétend d'abord. Ainſi les perſonnes qui auroient connoiſſance des loix qui pourroient exiſter ſur cet objet, par rapport à la Généralité de Paris, à la Champagne & autres Provinces contiguës à la Bourgogne, ſont ſuppliées de nous communiquer des inſtructions. Les Protecteurs de l'Agriculture feroient une œuvre très-utile, ſi, dans le cas où cette liberté des échanges ſeroit bornée à la Bourgogne ſeule, ils obtenoient du moins que la Déclaration, par une interprétation favorable, eût ſon application & ſon effet juſques dans les cas ſuſdits.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Juin 1771.*

Amſterdam	54 7 8e
Londres	31 13 16e à 7/8
Hambourg	182 1/2
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Août*, ...	1 1/4 p. 0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1035 40 45 . .	. . . . .	1055 52 1/2 . .
Emprunt Oct. .	250	250	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	58	59	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	71	71 70 1/2 70 . .	70 70 1/2 71 . .
Loterie Epoq. .	4e 424 . . .	4e 424 5e 390 .	4e 424 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1770.

Du Merc. 19 Juin 1771.		Du Jeudi 20.		Du Vendredi. 21.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1770.	J.	Cadeau, ſix dern. mois 1770.	J.	Deſchamps, ſix d. mois 1770.	J.
Boucard, *idem.*		Courmont, *idem.*	L.	Iſſally, *idem.*	L.
Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Deſpeignes, *id.*	L.	Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	
Gautier, *idem.*		Rouillard, *idem.*		Pannelier, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*		Bouron, *idem.*	M.	.....	
Radix pere, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		.....	
Daubonne, *idem.*		.....		.....	
Meulan, *idem.*		.....		.....	
Lallement l'. *id.*		.....		.....	
Deſplaces, *idem.*	M.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 20 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Juin.*

LES incendies des premiers jours du courant ont réduit eu cendres plus de 500 maisons tant de bois que de pierre. On évalue à 150,000 roubles la seule perte du chanvre & du lin : elle retombe, en très-grande partie, sur les Anglois.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Juin.*

La seconde médaille de trente ducats, fondée par le Sénat à la derniere Diete, pour récompenser les recherches économiques, a été adjugée comme la premiere, au Docteur Pauli qui sert si bien le Public par ses lumineux écrits & ses utiles expériences. La Société Typographique de Hambourg composée de personnages d'un sçavoir & d'un mérite éminens de différentes Nations, acquiert tous les jours de nouveaux droits aux récompenses & aux encouragemens que les Gouvernemens, amis des arts utiles, accordent à leurs Promoteurs. Tous les besoins du corps & de l'esprit sont l'objet des recherches & des réflexions de ses Membres. Elle forme donc une Société Encyclopédique dont chaque Membre s'attache spécialement à la partie la plus analogue à ses études, à ses travaux, à ses talens, à son génie. Il seroit inutile d'observer que dans l'arbre généalogique qu'elle a dressé des Sciences & des Arts, l'Agriculture est une des branches qui fixent particuliérement son attention & ses soins.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Juin.*

Les Commissaires de la Banque & l'Assemblée générale ont résolu, rélativement à l'érection d'une Banque d'especes desirée par le Roi pour l'échange des billets de l'Etat contre de l'argent courant, que S. M. fera une avance de deux tonnes d'or pour 2000 actions, chacune de 100 écus Danois (200 florins d Empire); qu'il sera établi à Altona une Banque dépendante de celle de Copenhague; que les principales maisons de commerce de la Norvege s'y intéresseront; qu'il sera accordé à la Banque un nouvel Octroi, &c.

Pour augmenter le revenu du généralat des Postes, il a été arrêté que la franchise en seroit restreinte aux Princes de la Maison Royale qui auront un sceau de Cabinet, aux Colleges établis pour les affaires du Roi & du Royaume, & non aux Particuliers qui les composent, à la Loterie Royale, & enfin à *ceux qui vivent d'aumônes publiques.*

D'HELSINGOR, *le 25 Juin.*

Du 13 au 22 de ce mois, il eſt arrivé 137 bâtimens, 8 de Hambourg, 7 de Riga, 6 de Londres, 4 d'Amſterdam, 3 de Bremen, un grand nombre de Dantzick, &c. Les cargaiſons conſiſtent en ſeigle, planches, mâts, fer, lin, harengs, poutres, goudron, fil, vin, bled, cendres, charbon, ſel, tabac, avoine, ſucre, poiſſon ſec. La plûpart alloient en Ruſſie, ou en Angleterre, en Pruſſe, en Hollande, en Livonie & Eſthonie, &c.

ALLEMAGNE.

DE KLAGENFURTH, *le 27 Juin.*

Quelle eſt la méthode la plus sûre, la plus avantageuſe, la plus économique, de faire le charbon de bois, à l'uſage des grandes forges & des mines, & quel eſt le bois le plus propre à cet uſage? Tel eſt le ſujet du Prix proposé par la Société de cette Ville. Les Mémoires ſeront reçus juſqu'au 1 Septembre prochain, écrits en Allemand ou en François, Italien & Latin.

DE LEIPSICK, *le 1 Juillet.*

On reçoit de toutes parts les nouvelles les plus flatteuſes ſur l'abondance & la qualité des récoltes prochaines. Les pluies & les orages n'ont dévaſté que des diſtricts particuliers; ces dommages ſeront peu ſenſibles dans la généralité des récoltes. La Poméranie Suédoiſe, par exemple, quoique fort maltraitée en divers cantons, promet une moiſſon très-riche; il en eſt de même du Holſtein où le prix des grains baiſſe conſidérablement. Même diminution dans les environs de Reichenberg ſur les frontieres de la Siléſie, ainſi que dans le Cercle de Satz, &c.

Un incendie a conſumé quatorze maiſons à Borna, dans la vieille Ville, à trois milles d'ici.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 2 Juillet.*

On eſpere, dans ce Royaume, la meilleure récolte de grains. Les campagnes ſont toutes couvertes des épis les plus beaux qu'on y ait vus depuis long-tems. Les mauvais tems ont fait beaucoup de tort à la récolte de la ſoie, qui ſera très-médiocre, cette année, en divers endroits.

PROVINCES-UNIES.

DE BLAARDINGEN, *le 3 Juillet.*

Hier à une heure, après minuit, le premier bâtiment pêcheur de harengs arriva ici, chargé de 17 tonnes $\frac{3}{8}$ de ce poiſſon. La premiere tonne a été vendue 300 florins, la 2e. 260, la 3e. 200, &c. Il eſt arrivé depuis un autre bâtiment chargé de poiſſon; La cargaiſon en a été promptement vendue & fort cher.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'UZÉS, *le 7 Juillet.*

Les tems n'ont pas été favorables à la récolte de la ſoie, & nous ne pouvons pas eſpérer plus d'une demi-année. Il en eſt aſſez généralement ainſi dans le Bas-Languedoc. Il y a apparence qu'on ſera plus heureux dans les Sevennes où les productions moins avancées ont moins ſouffert.

DE CASTELNAUDARY, *le 7 Juillet.*

Les récoltes offrent ici généralement la perſpective la plus agréable. Le bled promet une qualité parfaite, le tems ayant pleinement favoriſé la grainaiſon. Nous allons mettre la main à la moiſſon avec la joie la plus vive.

DE LA ROCHELLE, *le 9 Juillet.*

Le 25 du mois dernier, un coup de vent de Nord-Oueſt fit beaucoup de dégât dans l'Aunis. L'Iſle de Ré en a auſſi eſſuyé beaucoup de dommage: le peu d'orge qu'il y avoit ſur les boſſes eſt perdu, ce qui appauvrit encore les Sauniers auxquels cette culture appartient. Les jardins ſont extrêmement maltraités. On n'attend rien des vignes des Sables; il n'en eſt pas tout-à-fait de même des autres, elles ſont dans un meilleur état. Les marais ſalans commencent à

donner ; le tems leur a été très-favorable, on ne ſçauroit faire des vœux trop ardens pour que cette récolte ne manque pas, comme l'année derniere.

Le Réglement porté par rapport aux voitures, pour empêcher la dégradation des chemins & ſoulager par-là les malheureux aſſujettis à les réparer, a attiré ſur cet objet l'attention de quelques bons Citoyens. Il paroitroit à propos qu'on ne conſtruisît que des voitures fardelieres dont le bandage des jantes eût au moins dix pouces de largeur. Une plus grande ſurface dans cette partie des voitures, endommageroit beaucoup moins les récoltes. En Angleterre, les voitures de charge ſont faites, ſuivant cette proportion, & ne ſont même pas ferrées.

Les prix des marchandiſes de l'Amérique ne varient pas. Les eaux-de-vie ſont ici à 170 liv. les 27 veltes ; à l'Iſle de Ré, à 150 l. les 27 veltes au dépotage ; à Cognac, à 172 l. les 27 velt. à 4 d. celles de Champagne de la premiere qualité ; en Seudre, à 145 liv. les 27 veltes ; à Oléron, 135 à 138 liv.

D'AGEN, *le* 10 *Juillet.*

A la fin de Juin, nous avons eſſuyé pluſieurs orages. L'abondance des pluies avoit abattu les grains. La récolte paroit annoncer une année ordinaire ; mais il eſt à craindre que la pluie ne trompe nos eſpérances. Nous avons grand beſoin d'un tems ſec & ſerein.

La derniere quinzaine de Juin, le froment, réduit au ſeptier de Paris, a valu 27 liv. 8 ſ. 4 den. ; le méteil 24 liv. 5 ſ. 3 den. ; le ſeigle 20 liv. 18 ſ. 11 den. ; l'avoine 12 l. 15 ſ. 9 d.

DE METZ, *le* 11 *Juillet.*

M. l'Intendant favoriſe, & par ſa protection & ſes bienfaits, l'introduction de tours à dévider de la ſoie, pareils à ceux du tirage royal d'Aubenas auxquels M. de Vaucanſon a adopté la méthode Piémontoiſe pour le *va & vient*, qui empêche le *vitrage*, fléau des filatures de ſoie. Ces tours ſont doubles, c'eſt-à-dire, que deux Tireuſes travaillent à la même baſſine, & à un ſeul & même fourneau. Il s'en établira, cette année, deux, dont un ſera entiérement deſtiné au ſervice du Public. Calcul fait des journées des Tireuſes & Tourneuſes, de leur nourriture & du charbon, le prix du tirage reviendra à trois livres dix ſous, par livre de ſoie : cependant il ne ſera que de cinquante ſous, M. l'Intendant veut bien ſe charger de payer le ſurplus, à l'égard de l'ouvrage d'un des deux tours. Après le tirage, il diſtribuera des gratifications de douze, vingt-quatre, trente-ſix livres aux Maîtreſſes-Ouvrieres, ſuivant qu'elles auront inſtruit & perfectionné dans l'art leurs Compagnes & les Tourneuſes : celles-ci recevront auſſi des récompenſes, à proportion de leur zele & de leurs talens. Pour éviter les riſques qu'on court, tant pour la quantité que pour la qualité de la ſoie, en mettant les cocons au four, on établira un fourneau & une chaudiere propres à faire périr les chryſalides à la vapeur de l'eau bouillante. Cette méthode conſerve ce que l'on appelle le *nerf de la ſoie*, & tout à la fois elle eſt moins diſpendieuſe & plus expéditive : cinq ou ſix minutes ſuffiſent pour les cocons ſimples ; il n'en faut que ſept ou huit pour les doubles. M. l'Intendant contribue auſſi à l'établiſſement de cette chaudiere.

Le 4 du courant, la livre de pain blanc a été taxée à 3 ſ. 4 d. ½ ; celle de pain bis-blanc à 3 ſ. 1 den. ½ ; la livre de pain bis, 2 ſ. 6 den. Nous attendons une bonne récolte.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 14 *Juillet.*

Nous ne ſçaurions avoir de plus belles apparences de récolte. La Flandre Autrichienne n'eſt pas moins favorablement traitée par la nature que la Flandre Françoiſe. Il paroit que les Provinces cirronvoiſines ont les mêmes actions de graces à rendre à la Providence.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remede efficace contre les coups de ſoleil.

Prenez une bouteille de chopine, dont le cou ſoit fort gros & bien large ; rempliſſez-là d'eau de fontaine, la plus fraîche que vous pourrez avoir ; mettez un linge fin, à

deux doubles, par-dessus l'ouverture de la bouteille; liez bien ce linge & qu'il soit tellement tendu que l'eau ne se répande pas sur le malade quand on fera l'opération suivante qui est bien simple. Tenez la bouteille renversée, de façon que le linge soit appuyé contre la tête de la personne qui a eu le coup de soleil; parcourez tout doucement les différentes parties de la tête jusqu'à ce que vous trouviez l'endroit du mal. Quand vous l'aurez trouvé, vous verrez comme bouillir l'eau dans la bouteille; ce qui fait un petit bruit semblable à celui qu'on entendroit, si l'on y donnoit de petits coups. Tant que ce mouvement de l'eau dure, il faut laisser la bouteille appliquée au même endroit. Dès que le bouillonnement cesse, on vient à une autre partie, & ainsi successivement. Quand il n'y a plus d'agitation dans l'eau, quelque part de la tête que vous appuyiez la bouteille, vous laissez passer quatre à cinq heures, & vous recommencez ensuite l'opération. Je l'ai fait faire jusqu'à trois fois, dit M. Vallet, Curé de Colombes au Diocese de Vienne, sur une personne qui étoit dans le délire, & qui voulant parler ne rendoit que des sons mal articulés; elle reprit la parole, & fut parfaitement guérie au bout de trois jours. Dans nos campagnes, ce remede est fort connu, & on l'employe avec le plus grand succès. Depuis que je l'ai fait connoitre, ajoute le charitable Pasteur, il est inoui que quelqu'un soit mort dans nos cantons d'un coup de soleil; les personnes sujettes aux maux de tête ont trouvé dans ce remede ou leur guérison, ou du moins leur soulagement. Si le malade qui a reçu le coup de soleil avoit beaucoup de cheveux, il faudroit les couper au sommet de la tête; c'est-là qu'on commence l'opération: comme la douleur change souvent d'endroit, le malade peut indiquer lui-même où il faut appliquer la bouteille; lorsqu'on l'a ôtée, on doit avoir soin de bien essuyer la tête du malade. Toutes les fois qu'on recommence l'opération, il faut se servir d'une nouvelle eau.

II.

Moyens d'améliorer toutes sortes de fromages en les affinant.

Cette invention est dûe à M. de Chazotte, Inspecteur des mines de S. A. R. l'Infant Duc de Parme, qui l'a communiquée à M. Macquer, & par son moyen, à l'Académie Royale des Sciences, pour prendre date; l'Auteur consentant au surplus que son procédé soit rendu public: le voici.

On sature du nitre alkalisé par les charbons ou par le tartre avec du bon vinaigre blanc & du plus fort, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun mouvement d'effervescence. Il en résulte une liqueur à peu près de même nature que la dissolution du sel connu en Chymie & en Médecine sous le nom de terre foliée du tartre.

On met à la cave les fromages qu'on veut affiner & améliorer; on les enveloppe avec des linges bien imbibés de la liqueur qui vient d'être décrite; on les laisse s'en imbiber eux-mêmes pendant vingt-quatre heures: on verse au bout de ce tems une nouvelle quantité de la même liqueur sur les enveloppes des fromages pour les remouiller, observant de retourner chaque fromage sans dessus dessous: on réitere cette imbibition & cette manœuvre tous les jours pendant vingt, trente, quarante jours, suivant la nature des fromages.

L'Auteur assure que les fromages les plus secs & de la plus mauvaise qualité acquierent, par ce moyen, un moëlleux & une saveur qui les rendent excellens.

La terre foliée du tartre étant un sel neutre savonneux qui n'a aucune qualité malfaisante lorsqu'il est pris en petite quantité, & d'ailleurs ce sel étant aussi beaucoup employé en Médecine en qualité de fondant & d'apéritif, il n'y a pas lieu de croire que cette préparation des fromages puisse avoir aucun inconvénient. Il est meme assez probable que le fromage affiné de cette maniere deviendroit une espece de médicament assez commode & convenable dans certains cas, à ceux auxquels les Médecins conseillent l'usage de la terre foliée du tartre. *Tiré de l'Avant-Coureur*, N°. 27.

III.

Avis envoyé de Darmstadt le 20 Juin.

MESSIEURS,

Nous avons ici 90 quintaux de garance fine & autant de garance ordinaire; voici

les échantillons (*a*) de l'une & de l'autre eſpeces : nous les donnerons livrées à Metz pour 74 liv. le quintal : la marchandiſe eſt excellente ; nous demandons qu'elle nous ſoit payée comptant, lorſqu'elle ſera arrivée à Metz.

Nous avons auſſi une plantation de mûriers blancs d'environ un million d'arbres grands ou petits : nous l'augmentons conſidérablement chaque année ; nous deſirerions trouver un Fermier qui aura ſeul la permiſſion de faire de la ſoie, & conſéquemment ſeul la permiſſion de récolter les feuilles. Nous lui demanderons peu, & il aura pour demeure *gratis* un château : il ſera exempt de toutes taxes pour lui & ſa famille de même que ſes Ouvriers. Nous vous ſerions très-obligés, ſi vous pouviez nous en procurer un qui connût cette partie, &c.

Signé, HERMAN, MAISON KAMOCKY, Aſſeſſeur à la Chambre d'Economie.

IV.

Aimans artificiels, &c.

La maniere de faire les aimans eſt aſſez généralement connue, mais ſouvent l'on ſeroit bien aiſe de s'en procurer, ſans prendre la peine de les faire ſoi-même. M. le Noble, *Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Vernon*, en fait qui ont toutes les vertus de l'aiman naturel : il en a de 6 pouces & demi de hauteur, ſur 2 pouces 1 lignes de largeur, & 23 lignes d'épaiſſeur. Les armures & le porte-poids ſont en raiſon de la maſſe de ces aimans couverts de lames de cuivre poli. En premiere épreuve, ils portent juſqu'à 109 livres & même au-delà. Il en envoye à ceux qui lui en demandent ; & il n'exige que le rembourſement des frais, & l'affranchiſſement du port des lettres. La propriété de l'aiman pour la guériſon des maux de dents eſt connue : M. le Noble fait tous les jours des guériſons ſurprenantes ; en quatre minutes, il ôte la douleur la plus vive, &c.

(a) *Nous les montrerons aux perſonnes qui deſireront les voir.*

V.

Maniere de prendre des canards ſauvages.

Il faut prendre des pierres plates & longues ; mais le meilleur ſeroit d'avoir des tuiles percées dans le milieu. On attache à une de ces pierres ou de ces tuiles un petit bâton moins gros que le petit doigt, de ſix pouces de haut ; on le perce en croix par le haut, & l'on y paſſe d'autres petits bâtons de ſix pouces de long, qui le traverſent & qui ne ſont pas plus gros qu'une plume à écrire. On arrete ſolidement celui qui ſert de ſtyle à la tuile, en la traverſant d'une clavette par-deſſous. On garnit la tuile ou la pierre de terre glaiſe dans toute ſa largeur. On fait cuire à moitié de l'orge ou du bled qu'on mêle avec cette terre. Après cela, on attache des collets de crin, ou du petit fil de laiton recuit & capable d'arrêter les canards. On remarque les mares d'eau & autres lieux que les canards fréquentent le plus, & même on fait déborder à deſſein les ruiſſeaux, rivieres, &c. On a une grande fourche de bois avec un crochet à l'un de ſes bouts. On poſe ces pierres toutes arrangées dans l'eau qui doit recouvrir les collets au moins de deux pouces ; on attache à un petit pieu une ficelle qui contient les tuiles, de crainte que les canards ne les entrainent trop loin dans l'eau. On poſe toutes ces pierres le ſoir, & dès le matin, on va le viſiter. Lorſqu'il y a des canards pris, on les voit tous, la queue en l'air ; & s'ils ont entrainé les pierres dans l'eau la plus profonde, on cherche avec le crochet la ficelle qui les tient : de cette façon, on en prend beaucoup dans les lieux où ils ſont communs. Cette chaſſe eſt bien plus commode que l'affût qui expoſe les Gardes à des maladies mortelles : & l'on n'épouvante pas ces animaux comme avec le fuſil. Les canards qui rodent toute la nuit pour trouver leur nourriture, ſont attirés par l'odeur des grains qu'on leur a préparés ; ce qui fait qu'ils y deſcendent quand ils paſſeroient à deux ou trois cens pieds au-deſſus, & même davantage.

Cette méthode eſt furtivement pratiquée par des Braconiers, & rapportée dans *les Ruſes du Braconage miſes à découvert*, ou *Mémoires & Inſtructions ſur la Chaſſe & le Braconage* ; avec quelques figures en taille

de bois. Par L. Labruyere, Garde de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, Prince du Sang. A Paris, chez Lottin l'aîné. Vol. in-12. L'Auteur a long-tems exercé le métier de Braconier; & ayant été pris en flagrant délit, il n'a obtenu sa grace & sa place de Garde qu'en découvrant ces artifices. L'ouvrage peut être fort utile aux Seigneurs & à leurs Gardes.

Cette méthode trouvera, sans doute & avec raison, plus de confiance que celle que nous avons rapportée, (bien éloignés néanmoins d'induire nos Lecteurs à y ajouter foi) d'après le Journal Historique, dans une de nos précédentes Gazettes. Lorsque nous nous permettons, ce qui est très-rare, de rapporter des choses singulieres, extraordinaires, parce que le singulier, l'extraordinaire peut être vrai, ou avoir un fondement vrai, nous nous flattons que nos Lecteurs font attention que nous n'avons garde de les présenter de maniere à leur persuader que nous y ajoutons foi, & que nous les invitons plutôt à ne pas les croire, du moins avant de nouveaux éclaircissemens. Nous continuerons toujours à donner comme certain ce qui nous paroîtra bien avéré. Quant aux choses singulieres que nous ne ferons qu'exposer, nous attendrons, ainsi que nos Lecteurs, qu'on nous fournisse des preuves & des preuves sans replique, pour les regarder comme des vérités.

V I.

Maniere de garantir les grains des attaques des limaçons.

Un Seigneur Allemand qui honore son état en s'honorant de la qualité de Cultivateur, a bien voulu adresser cet avis à un de nos Correspondans pour être *inséré dans la Gazette d'Agriculture de Paris.* Nous ne sçaurions lui témoigner d'une maniere plus agréable pour lui notre reconnoissance, que par notre empressement à publier les recherches & les expériences qu'il a la bonté de nous communiquer. Nous nous flattons que cette marque de notre zele l'engagera à remplir les espérances qu'il nous donne de recevoir de sa part des observations encore plus importantes.

Personne n'ignore que les limaçons ne soient les ennemis les plus destructeurs des semailles d'hiver. On a vu avec la plus grande désolation ces animaux faire depuis plusieurs années, & sur-tout en 1764 & en 1768 d'horribles dégâts dans les campagnes, & détruire les récoltes sans ressource. Ils sont d'autant plus mafaisans, que ce qu'ils touchent ne repousse jamais, & que la moindre de leurs morsures donne la mort aux plantes. On a indiqué un grand nombre de moyens pour les détruire; j'en ai éprouvé plusieurs qui m'ont paru peu praticables, sur-tout ceux qui emploient la chaux, le plâtre, la cendre chaude, &c. D'ailleurs il est plus que dangereux de répandre de pareilles matieres sur les terres ensemencées. Je pris le parti de faire transporter de ces compositions chaudes dans mes champs que j'ensemençai ensuite au tems ordinaire. Cette expérience ne servit à rien, quoiqu'elle eût exigé beaucoup de travail, de peine & de tems.

En 1770, je fis ensemencer mes terres de fort bonne heure, après avoir fait arracher avec soin les mauvaises herbes. Le grain fut semé clair pour qu'il crût plus vite & plus aisément. On sçait que les limaçons ne paroissent d'ordinaire qu'après la S. Michel, lorsque la terre commence à être humide. Les plantes se trouverent alors assez fortes & ne souffrirent pas, parce que d'ailleurs l'humidité ne commença pas aussitôt. L'année précédente, qui avoit été pluvieuse, sur-tout au commencement de Septembre & durant le mois d'Octobre, les limaçons avoient déja dévoré toute ma navette, & une partie de mon seigle & de mon bled. La même chose étoit arrivée dans tous les environs. J'appris à mes dépens qu'il ne sert de rien de semer de bonne heure, lorsque l'humidité commence bientôt. Plusieurs de mes vassaux prenant une méthode contraire avoient semé ver la Noël, dans l'espérance que les limaçons seroient alors gelés; mais ils perdirent leur récolte aux mois de Février & de Mars, parce que les limaçons s'étoient conservés sous la neige. Il ne restoit plus d'autre ressource que de détruire ces animaux avant les semailles. Je m'appliquai à chercher quelque moyen qui fût peu coûteux & pût par conséquent être plus généralement employé. J'avois remarqué que cet insecte attaque plus volontiers le grain qui ne fait que de lever, qu'il s'en repaît avec avidité, & qu'il n'abandonne les plantes que lorsqu'elles

ne ſont plus tendres. Je préparai une leſſive d'une très-mauvaiſe odeur que je fis répandre dans un champ qui fut enſemencé le lendemain. Les plantes qui pouſſerent en contracterent une odeur qui écarta les limaçons. Ma premiere épreuve fut avec du bled que je fis ſemer dans un champ où il ſe trouva une quantité prodigieuſe de limaçons qui parurent avant la S. Michel. Mon bled germa, pouſſa ; le nombre des limaçons ne diminua point, mais ils ne toucherent pas à mes plantes. Je fis une ſeconde expérience avec du ſeigle après la S. Michel ; mais au lieu de répandre la leſſive ſur la terre, je fis tremper le grain dans cette compoſition, ce qui vaut beaucoup mieux : j'eus tout le ſuccès que je pouvois deſirer, & mes plantes ne furent pas endommagées. Voici comment je compoſai cette leſſive.

Je fis prendre de l'eau de fumier bien gras, dans laquelle on jetta des crottes de brebis qui y furent bientôt diſſoutes. Cette eau ainſi mélangée, on la fit bouillir avec quelques gouſſes d'ail & de la caſtorée pilée. Lorſque cette mixtion fut refroidie, on y mit un peu d'huile de corne de cerf avec quelques ingrédiens d'une odeur forte & mauvaiſe. On arroſa de cette leſſive le grain deſtiné à être ſemé ; on l'arroſa pluſieurs fois, & chaque fois on avoit ſoin de le remuer. Lorſque le grain eſt aſſez renflé & ſec, on peut le ſemer ſans rien craindre. On fera très-bien de ſemer clair, & prendre pour ſemence le grain de la meilleure qualité.

On demandera ſans doute ſi la farine faite avec de pareils grains ne contracte aucun mauvais goût. On peut ſe raſſurer la-deſſus ; & le pain qu'on fait avec cette farine eſt ſans odeur & d'une très-bonne qualité. J'ai mangé de ce pain, ainſi que beaucoup d'autres perſonnes, nous l'avons tous trouvé très-bon, ſans odeur, & même fort ſavoureux. Il faut toutefois avoir attention de ne rien mettre dans la leſſive qui puiſſe nuire au grain. J'ai continué mon expérience, & non-ſeulement mes grains ne ſouffrent rien des limaçons, mais encore des vers & d'autres inſectes qui en rongent la racine ou la font ſécher. L'odeur de l'ail eſt inſupportable à tous ces fléaux de l'Agriculture ; c'eſt pourquoi je regarde l'ail comme le principal ingrédient de ma leſſive. L'effet en eſt encore plus sûr lorſque le Semeur ſe frotte de tems en tems les mains avec de l'ail pour en communiquer l'odeur aux grains qu'il ſeme. Une expérience que je nai pas encore faite, mais que je me propoſe de faire, c'eſt, au lieu de faire bouillir l'ail, de le faire diſſoudre dans de l'eau de fumier. Je ne doute pas que cela ſeul ne ſuffiſe pour écarter les limaçons, les vers, les inſectes, &c.

V I I.

Etabliſſement remarquable d'un Cours particulier de Médecine à Hall.

M. Hermann, Médecin de la Maiſon des Orphelins de Hall, a ouvert dans cette Ville un Cours pratique de Médecine, auquel aſſiſtent non-ſeulement les jeunes Etudians, mais encore les malades, qu'il traite *gratis*. Le Docteur examine publiquement l'état des malades, le genre de leurs maladies, la force de leur tempéramment, régle la diete qu'ils doivent obſerver, leur diſtribue des remedes, & par cette méthode fort ſimple, apprend à ſes Eleves à mieux connoître les cauſes & les effets des maladies, le régime qu'il faut preſcrire aux malades, la nature & les vertus des différens remedes, &c. L'Art s'interdit chez lui ces termes barbares qui l'enveloppoient en Egypte & en Grece ſous des hyérogliphes inintelligibles ; il parle, dans ces aſſemblées la langue du pays ; les malades entendent leur Médecin & ſçavent ce qu'on leur fait prendre. M. Hermann a toujours les drogues prêtes qui entrent dans la compoſition des médecines pour les maladies les plus ordinaires. Lorſque l'eſpece de maladie eſt bien conſtatée, il fait prendre à ſes Ecoliers les doſes néceſſaires de toutes les drogues qui doivent compoſer la médecine, & cela s'appelle poudre de deux, trois, quatre drogues ſimples, &c. Ces ſimples, drogues, &c. ne ſont déſignées que ſous le nom qu'on leur donne dans la langue vulgaire ; on en indique l'uſage, les effets, les qualités, &c. Le Payſan, le Bourgeois, l'Artiſan apprennent, tout comme les perſonnes de l'Art, à connoître les drogues, les remedes, &c. à les préparer, à les appliquer à propos. Après les leçons ordinaires, les Eleves ſuivent leur Maître chez les malades que la violence du mal retient dans le lit, & continuent ainſi à faire la meilleure de toutes les études, c'eſt-à-dire, à apprendre leur Art non par une ſimple théorie, mais par une pratique ſoutenue. L'exemple que donne M. Hermann, doit le faire re-

garder comme le Bienfaiteur de l'humanité, & donne lieu d'espérer qu'il ne sera pas sans Imitateurs dans les autres pays.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 10 Juillet 1771, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 25 l. 15 s. à 23 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juillet 1771.*

	#	6	
Or de Portug. à . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 17 Juillet 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{4}$
Londres	32	$\frac{1}{8}$
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$
Madrid	15	4
Cadix	15	2
Livourne	96	$\frac{1}{4}$
Gênes	94	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P.	$\frac{3}{8}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025 22 $\frac{1}{2}$ 20 22 $\frac{1}{2}$	1025	1025 27 $\frac{1}{2}$ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	230	235 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$ 71 . . .	71 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 . . .	4e 428 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 13 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 15. *Messieurs*		Du Mardi 16. *Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	L.	Delamotte, six d. mois 1770.	L.	Filleul, six dern. mois 1770.	L.
Hebert, *idem.*	L.	Dujean, *idem.*	L.	Hurel, *idem.*	L.
Raynal, *idem.*	L.	Thevenin, *idem.*	L.	Viellard, *idem.*	L.
Penchain, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	L.	Cochin, *idem.*	L.
Bardin, *idem.*	L.	Gendon, *idem.*	L.	Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	L.	Alissant, *idem.*	M.	Defrance, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*	M	Molliere, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*	N.
Clouet, *idem.*	M	Domillier, *idem.*	M.	Defays, *idem.*	Z.
Delarue pere, *id.*	M	Certain, *idem.*	M.	.....	
.....		Creuzé, *idem.*	M.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 27 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 1 Juillet.*

AU milieu des transports considérables de grains qu'exige la guerre, l'exportation en a été libre, & nous n'avons pas cessé de jouir de l'abondance & du bon prix. La défense de ces ventes auroit diminué le revenu, dégradé la culture & coupé le nerf de la guerre. L'exportation a été forte le mois dernier. Les Hollandois en ont enlevé de grandes quantités qu'ils portent en Allemagne & ailleurs.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Juillet.*

Toutes les terres qui ont été cultivées dans ce Royaume promettent une grande abondance de grains.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Le Gouvernement, jaloux d'influer sur le bonheur des Peuples voisins, a suspendu jusqu'au premier Août prochain, les droits établis à Pontaefel & à Bremsbruck, pour les grains qui seront transportés par la Carniole à Saltzbourg & dans l'Empire.

Les grandes pluies ont été presque générales, mais entremêlées de beaux jours. Les pays que les inondations ont épargnés, donneront de belles moissons.

Le débit & le transport de cafés artificiels viennent d'être prohibés dans les Etats Héréditaires, soit qu'ils soient purement artificiels, soit qu'ils soient un mélange de café naturel & d'autres ingrédiens. Cependant ceux qui voudront en faire & en débiter, en auront la liberté, en payant les droits que le vrai café supporte, ce qui en les rendant plus chers, en diminuera le débit; & si la consommation du café naturel diminue par-là, il n'en sera pas de même du produit des droits. Il ne faut pas oublier qu'outre la vue de favoriser le commerce du vrai café, le Gouvernement a eu l'intention salutaire de prévenir les accidens arrivés à des familles entieres qui, ayant pris une racine pour l'autre, se sont malheureusement empoisonnées.

DE VIENNE, *le 5 Juillet.*

Le 29 du mois dernier, après une grosse pluie, les grandes eaux emporterent les moulins, déracinerent les arbres & renverserent les plus fortes murailles. La Saale se déborda en même tems, & ruina ce que l'inondation précédente avoit épargné.

Les environs de Leipsick ont eu le même sort. L'Elbe & le Moldau, élevés à une hauteur où on ne les avoit jamais vus, ont à peine laissé aux gens de la campagne le tems de se sauver avec leurs bestiaux, ou de

grimper ſur des arbres. Les beaux jardins, ſitués ſur la Pleiſſe & l'Eiſter ont été entiérement détruits.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Juillet.*

On eſpere en Saxe la moiſſon la plus riche ; le prix du grain y a conſidérablement baiſſé. L'Elbe n'a ruiné que des jardins, ſitués dans des terreins bas.

Les campagnes de la Thuringe ſont couvertes des plus beaux grains : les pluies ne leur ont pas nui. Le ſcheffel de ſeigle y eſt diminué preſque de moitié ; il n'eſt plus qu'à ſix écus, on s'attend à le voir bientôt à cinq & même à quatre.

Nous avons reçu des nouvelles non-moins conſolantes de pluſieurs autres Provinces de l'Empire.

L'exportation permiſe à Dantzick promet des ſecours d'ici à la récolte.

Les nouvelles que l'on reçoit de la Pologne ſur les récoltes, ſont auſſi bonnes que les circonſtances peuvent le permettre.

Les lettres de Portugal, d'Eſpagne, d'Italie, & autres pays, annoncent les mêmes bienfaits de la Providence.

MM. Bricou, Négocians Eſpagnols, arrivés ici depuis peu des côtes d'Afrique où ils ont fait une tournée, aſſurent qu'avant leur départ de cette contrée, il y avoit aſſez de grains pour pouvoir en fournir à l'Europe pendant pluſieurs années.

Les lettres d'Otrante diſent la même choſe de l'Egypte où le malter ne vaut pas trois florins, argent de ce pays-ci.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 1 *Juillet.*

Il paroît que la récolte des grains ſera généralement bonne dans le Royaume. La ſuſpenſion du commerce par les anciens bruits de guerre nous a procuré l'arrivée d'un grand nombre de vaiſſeaux, venant de l'Amérique, les mois derniers. Il y a plus de 50 bâtimens François qui ſont venus charger du ſel pour la pêche de la morue.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 4 *Juillet.*

Des orages & des inondations particulieres n'empêchent pas que les moiſſons ne ſoient belles dans preſque toute l'Italie. On a fait en Sicile une excellente récolte, & l'on en attend une ſeconde qui ne le ſera pas moins. La liberté & l'immunité du commerce entretiennent toujours ici l'abondance : tous les Etrangers s'empreſſent à y apporter leurs grains. On a reſſenti en divers endroits, ſur-tout aux environs de Rome, de légeres ſecouſſes de tremblement de terre ; des orages ont cauſé beaucoup de dégât dans la Sabine. Dans le domaine de *Teverina*, il eſt tombé de la grêle d'une groſſeur extraordinaire au milieu d'un ouragan qui a détruit tous les fruits de la terre, abattu les étables, tué le bétail & même des hommes, &c. : mais ce fléau n'a frappé qu'environ 70 rubbes de terrein.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 12 *Juillet.*

Les récoltes s'annoncent bien, malgré la cherté des vivres. Il eſt arrivé aux Dunes douze navires de la Compagnie des Indes, que l'apparence d'une rupture avec l'Eſpagne avoit retenus à l'Iſle Sainte-Helene.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DUNKERQUE, *le* 13 *Juillet.*

On écrit d'Oſtende que le nombre des Pilotes-Côtiers vient d'être augmenté dans ce Port. Ils ſont diviſés en deux brigades dont l'une occupe déja depuis le 1 Juillet une corvette qui doit conſtamment tenir la mer, afin d'être à portée d'aller au-devant des vaiſſeaux qui ſe préſenteront, & de leur donner les ſecours & les indications qui leur ſeront néceſſaires. L'autre brigade ſera employée au ſervice du Port & pour la ſortie des vaiſſeaux. De dix en dix jours, ces brigades ſe releveront l'une l'autre. On a pris dans le même Port les meſures les plus convenables pour que le ſervice du Public ne ſouffre point d'interruption, & pour que la navigation ne ſoit plus expoſée aux périls dans leſquels la jette le défaut de Pilotes-Côtiers ou leur impéritie. On parle même d'autres arrangemens qui ont égale-

ment pour objet la sûreté & la facilité de la navigation & du commerce.

De Bordeaux, *le* 13 *Juillet.*

Depuis le 20 Juin jusqu'au 1 du présent mois, le navire la *Jeune Claire* du port de 300 tonneaux, est arrivé du Port-au-Prince, la *Rozette* de 140 ton. de Saint-Louis, le *Robuste* de 400 ton. de Saint-Domingue, le *Solide* de 300 ton. du même lieu, tous de ce Port. Le *Duc de Nivernois*, des Sables d'Olonne, du port de 100 tonneaux, a apporté du Banc de Terre-Neuve sept milliers & demi de morues vertes, avec leurs langues & noves. Quelques bâtimens de Corck sont entrés chargés de bœuf, &c.

La premiere sorte de sucre vaut 51 à 53 l. le quintal. Les petits sucres sont de 40 à 41. Les cafés fins valent aux environs de 20 s. la livre. L'indigo bleu & violet se vend de 11 à 12 l. Les cotons sont sans prix fixe. Le prix des eaux-de-vie de 165 liv. les vingt-deux veltes.

Le *Dépôt Royal des Mendians* de cette Ville fournit aux Armateurs & aux Constructeurs de l'étoupe ou filasse de bittor & fil de carré, au meilleur marché possible. Il semble que l'emploi des pauvres dans des maisons de force doit être déterminé par les circonstances des lieux ainsi que des tems; & qu'il est assez convenable dans un Port qu'ils soient occupés à des travaux relatifs à la navigation.

De la Rochelle, *le* 15 *Juillet.*

Il a été exporté pendant les mois de Mai & de Juin, pour l'Etranger 1260 l. indigo, 187589 l. sucre brut, 46247 l. sucre terré, 5418 l. sucre tête, 204226 l. café, 24984 l. rocou, 73 l. cacao, 124000 l. syrop. Il est sorti pour le Royaume 5814 liv. indigo, 38549 l. sucre brut, 7607 liv. sucre terré, 37957 liv. sucre en pain, 13143 liv. café, 8973 l. rocou, 5830 l. syrop, 18201 l. coton en poil, 28080 veltes d'eau-de-vie.

On mande du Haut-Poitou que la saison est très-favorable aux bleds & que le prix en diminue tous les jours. Le tonneau de froment qui, l'année derniere, valoit 500 l., n'en vaut plus que 180. On espere une abondante récolte. Les bestiaux commencent à y être moins chers; & les vignes de ce pays, qui sont en petit nombre, n'ont pas été gelées, comme en Aunis. La récolte des foins y a été très-médiocre, mais il en reste de l'année derniere.

Les ouragans & les pluies des premiers jours de l'hyver dernier ont endommagé tant de bâtimens dans cette Province, qu'ils ne sçauroient être réparés de plusieurs années. Cette circonstance a engagé les Propriétaires d'un four à chaux, près de cette Ville, abandonné, à le rétablir. Un Gentilhomme en a fait construire un nouveau, sur la frontiere d'Aunis & de Saintonge, dans un canton dont les Habitans étoient obligés d'aller chercher au loin la chaux & la tuile nécessaires aux constructions qu'ils entreprenoient. Le feu a été mis à ce four avec beaucoup d'appareil, & cette cérémonie a été une fête pour tout le canton. La tuile qu'on en a tirée s'est trouvée bonne, légere, sonnante & bien cuite; il a donné de la chaux de la meilleure qualité. Ce four est sur le chemin de Niort à Saint-Jean-d'Angeli.

De bons Citoyens réunissent leurs efforts pour obtenir la translation des Cimetieres hors de la Ville.

La meilleure espece de pain est à 2 sous 2 deniers; & les autres sont à 1 s. 11 d., 1 s. 10 d., 1 s. 8., 1 s. 6 den., & enfin à 1 sou la livre.

De Colmar, *le* 15 *Juillet.*

Au milieu des apparences de récolte les plus flatteuses, nous avons vu avec étonnement le prix des grains augmenter; nous n'avons pas moins été surpris de voir les Boulangers d'Huningue s'en pourvoir ici. La cause de ce renchérissement a été reconnue, à la publication d'une Ordonnance par laquelle M. l'Intendant a condamné à 6000 l. d'amende un Brigadier des Fermes, à 4000 l. deux Gardes, à 15 l. deux autres Gardes, chargés d'empêcher sur la frontiere de Basle l'exportation qu'ils ont été convaincus d'avoir favorisée, au moyen d'une rétribution qu'ils avoient reçue.

Les vignes de cette Province promettoient aussi une bonne récolte; mais depuis un mois, les pluies continuelles ont empêché la floraison & en ont fait couler une partie; & d'un autre côté, il s'est engendré des vers qui ont fait beaucoup de dégât; ensorte que

nous n'espérons plus que des vendanges très-médiocres. Les vins qui, sur les premieres apparences, avoient baissé, sont remontés presqu'à leur premier prix. Ils seroient encore plus chers, si la cherté des grains ne forçoit à les vendre, comme on peut. Cette circonstance empêche d'élever beaucoup de volaille; aussi est-elle hors de prix : il en est de même des porcs.

On a fait beaucoup de fourrages, ils étoient fort beaux; mais les pluies ont troublé les travaux & nui à la qualité de la denrée. Cependant les pâturages sont très abondans; & malgré cela, la viande & le beurre sont d'une cherté exorbitante. On ne se souvient pas d'avoir vu la livre de bœuf à 6 s. 3 den. comme elle est à présent taxée : le mouton est à 5 s., le veau à 4 s. 6 den., le beurre à 10 & 11 s.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 17 Juillet.*

Malgré les belles apparences de la récolte prochaine, & la grande quantité de grains qui arrivent dans nos Marchés, le prix des grains n'a pas encore baissé considérablement.

Nos vignes où nous avions cru que les gelées n'avoient rien laissé, nous ont tout d'un coup surpris agréablement en développant à nos yeux beaucoup plus de fruits que nous n'en espérions. Mais notre joie a été courte : un second fléau nous enleve chaque jour ce qui avoit échappé au premier; c'est une espece de teigne ou de petit ver qui détruit toutes les grappes. (*Voy. la III. Partie de la présente Gazette*).

Plusieurs personnes dignes de foi rapportent qu'étant, il y a peu de jours, à une Foire de la ville de Montmorillon en Poitou, toutes les bêtes à cornes, vers l'heure de midi, entrerent subitement dans une telle furie qu'elles se jetterent impétueusement les unes sur les autres, se frapperent mortellement, renverserent les hommes, les chevaux, & tout ce qui se présentoit devant elles, sans qu'il fût possible ni de les contenir ni de deviner la cause de cet accident. On assure que cette scene dura plus d'une heure, & que pendant tout ce tems-là, ces animaux entrerent dans les Eglises, les maisons, les jardins, où ils foulerent aux pieds, estropierent & tuerent plusieurs personnes, sans parler du mal qu'ils se firent à eux-mêmes; car on trouva sur le champ de la Foire, que l'on pourroit appeller le champ de bataille, une grande quantité de cornes. La populace ne manqua pas d'attribuer cette furie à quelque maléfice, à un *sort* : mais les personnes instruites qui sçavent que la projection de quelque poudre au nez de ces animaux suffit pour les jetter dans de violens transports, n'y verront qu'un de ces accidens fortuits que quelquefois les plus petites causes produisent.

DE PARIS, *le 23 Juillet.*

Il s'étoit introduit depuis peu dans la circulation quantité d'especes vieilles dont le cours avoit été prohibé par l'Edit du mois de Janvier 1726. Il se distribuoit sur-tout dans cette Ville, un grand nombre de pieces dites de *quatre sous* qui avoient cours avant l'époque de cet Edit, & qu'on forçoit de prendre pour six sous. Enfin par un délit punissable, des Particuliers s'étoient avisés d'étendre & d'applatir, soit lesdites pieces vieilles, soit de nouvelles pieces de six sous, pour leur donner la force & la grandeur des pieces de douze sous, & les faire circuler pour cette valeur dans le commerce, quoiqu'elles ne portassent plus aucune empreinte de monnoie. Ce mal avoit commencé dans les Provinces de Flandre, Artois, Hainault & Cambresis. Pour arrêter la distribution de ces especes, la Cour des Monnoies, par un Arrêt du 10, a fait défenses à toutes personne de recevoir & de donner en payement aucune desd. vieilles especes, ni aucune espece dont l'empreinte seroit totalement effacée, à peine d'être poursuivis extraordinairement & punis comme Billonneurs. Il est enjoint à toutes personnes qui en auroient à leur possession de les porter aux Changes & Hôtels des Monnoies, pour la valeur leur en être payée, conformément au tarif arrêté par la Cour & à l'Arrêt du Conseil du 25 Août 1755. (*Divers Arrêts du Conseil à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Mémoire sur les Haras.* Par M. le Boucher de Crosco. A Utrecht & se trouve

Paris chez Lacombe, rue Christine. Broch. in-8°. de 140 pag. Prix 24 s.

L'Auteur de cette Brochure convient que le retour de la liberté & l'ancien service seroient de bons moyens de rétablir les haras en France ; mais il craint les inconvéniens des changemens trop grands & trop prompts : en conséquence, il propose des vues utiles sur l'administration des haras, démontre l'avantage de l'exécution de son plan, expose les moyens les plus efficaces pour rappeller parmi nous l'exercice du cheval, & ne néglige aucune des faces sous lesquelles cet objet peut être considéré, par rapport au bien public. Quoique son Mémoire regarde principalement la Bretagne, ses idées principales sont applicables à tous les pays.

2. *Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes, pour servir de suite à l'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes.* Par M. Bourru, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. A Amsterdam & se trouve à Paris chez J. P. Costard, rue S. Jean de-Beauvais. Broch. in-8°. de 54 pag.

Par le concours des soins de la Médecine & du Gouvernement, on est parvenu à détruire la lepre ; avec des précautions, on se garantit de la peste ; plusieurs Médecins ont proposé des moyens pour éteindre la petite-vérole ; pourquoi ne travailleroit-on pas à la suppression des maladies vénériennes ? M. Bourru avoit publié l'*Art de se traiter soi-même* dans ces sortes de maladies : mais cet Ouvrage ne peut être utile qu'à ceux que l'éducation a mis à portée de profiter de ses leçons ; la classe la plus nombreuse de la population, obligée à vivre du travail de ses mains, ignorant jusqu'à l'art qui nous fait converser avec les absens, ne sçauroit tirer aucun parti des Livres, & c'est précisément cette classe qui doit être regardée comme la pépiniere de ce triste genre de maladies. Il a donc cru devoir intéresser le Gouvernement en faveur de cette portion du Peuple. Dans cette vue, il propose l'établissement d'Hôpitaux vénériens, avec les mesures les plus propres à extirper ces cruelles maladies. Son projet mérite une attention particuliere.

3. *Histoire du Royaume de France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au regne de Louis XV, contenant les mœurs, usages & coutumes des François, les sujets & les suites des guerres, l'influence des passions de chaque Monarque ; considérée sous un nouveau point de vue, & plus propre à fixer dans la mémoire les faits, les événemens & les révolutions.* Ouvrage spécialement destiné à l'instruction des jeunes gens de qualité. A Paris, chez Costard, rue S. Jean de Beauvais. 2 vol. in-8°. grand format, petit caractere, reliés en veau. 10 liv.

Nous donnerons une idée de l'esprit philosophique de l'Auteur, en exposant la maniere dont il envisage l'Histoire dans sa Préface. » Les extraits que nous avons de no-
» tre Histoire ne présentent pour la plupart
» que des mots & des noms. Un Roi ne dif-
» fere en rien d'un autre : tous sont nés,
» ont fait la guerre, sont morts : les dates
» sont la seule marque distinctive qu'on
» y trouve. On n'y voit ni ce qui a oc-
» casionné les guerres, ni quelles en ont
» été les suites ; comment un Monarque a
» fait le bonheur ou le malheur de son Peu-
» ple : nulle mention des François, des
» mœurs & de leurs coutumes, &c. » Cet abrégé nous a paru *plein* ; les événemens s'y succédent avec rapidité. En nous attachant principalement à ce qui est de notre ressort, nous avons parcouru avec plaisir les mœurs des anciens Francs, l'état de l'ancienne Gaule, les champs de Mars, les Monnoies des deux premieres Races, la situation de la France dans diverses époques, des recherches sur les habillemens, &c. &c. La partie typographique de cet Ouvrage mérite d'être remarquée.

4. Le même Libraire a mis en vente *la Vertu éprouvée* ou *les Aventures de Lise-Rose*, Histoire Scythe ; par M. le Chevalier de ***. en trois parties in-12 ; Roman politique & moral dans lequel l'Auteur, animé d'une chaleur douce, plaide en faveur de l'innocence, de la vertu, de l'humanité, contre les méchans, les abus & les mauvaises loix.

II.

Avis intéressant sur un insecte qui ravage les vignes.

Cet insecte n'est ni la béche ni le gribouri, ennemis très-connus de la vigne. C'est un ver d'un jaune tirant sur le brun, long de quatre ou cinq lignes tout au plus,

Sa tête est d'un très-beau noir. Vu au microscope, on trouve qu'il ressemble beaucoup au ver à soie & aux autres chenilles, soit par les différens anneaux dont il est composé, soit par le nombre de ses pieds & la forme de sa tête. Enfin il a quelques poils sur toute la longueur du dos, mais en très-petite quantité.

Ce ver pique les grappes & les fait tomber, les unes par moitié, les autres toutes entieres. Il pompe le suc des grains à mesure qu'ils grossissent, & n'en laisse que fort peu & même point du tout. Lorsqu'il est bien repu, il se cache, pendant le jour, sous les débris des grains dont il s'est nourri; il en forme un petit paquet à l'aide d'une soie très-déliée qu'il tire de son bec, quand il en a besoin; & s'y tient renfermé, jusqu'à ce que la nuit & la faim l'obligent à quitter son gîte & à faire de nouveaux dégâts.

Quel est le nom de ce petit animal, & quels seroient les moyens de s'en garantir? Voilà deux ans qu'il ravage les vignes du Berri, & cause la rareté du vin. Il y a apparence que c'est ce même ver qui fait tant de tort aux vignes de quelques cantons de la Bourgogne & autres lieux.

On a déja indiqué, pour se délivrer de ces insectes, le goudron de M. Sieuve. Ne pourroit-on pas leur donner le change comme aux gribouris, en semant, par exemple, en divers endroits de la vigne, des feves ou autres légumes que l'on arrache, lorsque l'insecte s'est attaché à leur feuillage, & qu'on brûle aux pieds des souches? Si ce ver est de l'espece des vers à soie, ne pourroit-on pas semer çà & là des feuilles de mûrier, qui peut-être les attireroient, & que l'on enleveroit ensuite? Ne chercheroit-il pas aussi le fumier que l'on pourroit répandre & brûler, pour en réserver les cendres presqu'aussi bonnes que le fumier même? L'épreuve du chaulage seroit encore utile.

III.

Avis sur les grains de semence,

Un Cultivateur a éprouvé que les grains valoient beaucoup mieux pour semences, lorsqu'ils avoient été conservés dans leurs épis, jusqu'au tems des semailles. Il ne fait, en conséquence, battre ces grains que quand il doit les semer. Avant que de les jetter en terre, il les fait tremper deux ou trois heures dans l'eau, il rejette tout ce qui surnage, & ne seme que ce qui est tombé au fond. Pour les semailles d'hiver, il aime mieux semer plus tard que plutôt. On a remarqué que ses récoltes, toutes choses égales d'ailleurs, étoient toujours supérieures à celles de ses voisins qui ne suivoient pas sa méthode.

IV.

Grillages, tamis très-utiles.

Le sieur Mason, Anglois, pensionné du Roi, demeurant à Lyon, maison de M. Roux, rue Royale, vient d'établir une Manufacture à l'Angloise, dans laquelle on fabrique des grillages en fils de laiton & de fer, depuis dix jusqu'à soixante fils par pouce. Ces grillages seront très-utiles pour les magasins, bibliotheques, cages, garde-mangers, &c. où, sans intercepter la circulation de l'air, ils empêcheront les mouches & autres insectes de pénétrer. On y fabrique aussi toutes sortes de tamis, qui joignent à la commodité une utilité économique, pour les grains, drogues, épiceries, farines, &c. Il s'y fait aussi des peignes d'acier pour toutes sortes d'étoffes en soie, &c.

V.

Arbaletes curieuses.

Le sieur Bleterie, Arquebusier, &c. de Monseigneur le Dauphin, des Princes, &c. à Paris, rue des Francs-Bourgeois, fait & vend des arbaletes de différentes façons, qu'il a nouvellement inventées. Il en a qui sont en forme de fusils & de pistolets à coulisse & à canon, de toute grandeur & à tout prix, pour homme, pour femme & pour enfans. Il a réuni, dans ses différentes arbaletes, la légéreté du poids, à la facilité de bander un fort ressort. Il fabrique aussi des sarbacanes, des carquois de toutes formes, toutes sortes de fleches, des arcs de divers bois étrangers & de différens degrés de force, les uns d'un seul bois, les autres de deux bois joints ensemble, ce qui leur donne plus d'élasticité, &c.

V I.

Pompes pour les puits.

Les pompes levent les inconvéniens inséparables de l'usage des puits, tels que la chûte des hommes & des animaux, la corruption de l'eau par la pourriture de quelqu'animal noyé, l'emploi considérable du tems & des forces pour en tirer l'eau. Nous avons parlé ci-devant des canaux de bois construits à Dresde pour répandre à moins de frais & plus sûrement l'eau dans toute la Ville. L'industrie attirée sur cette partie économique s'est étendue jusques sur les pompes. Un Fontainier de cette Capitale en fabrique, pour les puits ordinaires, de nouvelles, foulantes & aspirantes tout à la fois, & en même tems plus sûres, plus durables, plus faciles à réparer, infiniment plus aisées & moins cheres de moitié que les pompes anciennes. La partie qui attire l'eau est adaptée à l'endroit du cylindre où entre la verge à pomper; celle qui presse l'eau est placée à l'endroit d'où sort la verge. Un petit enfant peut, avec ces pompes, tirer en un instant un sceau d'eau. Le moindre accident dérange les pompes ordinaires, & souvent oblige à les démonter. Celles-ci ne se dérangent pas facilement, & elles sont si simples qu'on les a bientôt raccommodées. Six, sept, huit mouvemens suffisent pour donner 14 & 16 pots d'eau, grande mesure. Elles ne demandent pas qu'on creuse à une grande profondeur; il suffit que la branche qui doit l'attirer dans le cylindre s'y enfonce à environ cinq pieds. Le cylindre peut être fait de bois, de cuivre, de laiton ou de plomb: ceux de bois coûteroient moins, mais ils seroient bientôt pourris. Ce n'est point ici, à proprement parler, une invention nouvelle, mais l'application d'un méchanisme connu à un usage journalier, avec épargne de la moitié de la dépense ordinaire, sera pour bien des pays une vraie nouveauté.

V I I.

Avis sur l'alun de Prague.

L'alun qui se vend à Prague, & qui est tiré d'un lieu appellé *Kommetau*, acquiert tous les jours plus de célébrité, parce que la qualité s'en perfectionne. Le grand débit qu'il s'en fait fait a engagé les Propriétaires à travailler à en fournir à un plus grand nombre d'Acheteurs, & ils sont aujourd'hui en état de le donner à un rabais considérable. Le grand débit occasionne l'abondance, & l'abondance produit le bon marché: tout le monde y gagne, quand la vente est assurée. Cette espece d'alun a toujours coûté deux ou trois florins de plus que les autres espéces. Le quintal s'en vendoit de quinze à seize florins, depuis quelques années: à présent, on le donne à onze sur le lieu; & ceux qui en prendront une quantité considérable, obtiendront sur ce dernier prix, une remise de 30 kreutz, par quintal.

V I I I.

Recette propre à faire fondre le bronchocele ou gouetre.

Prenez de l'éponge choisie une once, de la farine de millet deux onces, de l'alun brûlé, du poivre noir, des écailles d'huitres préparées, de chacun un gros; de la farine de froment, une poignée. Faites d'abord brûler l'éponge jusqu'à ce qu'elle soit devenue rouge; torréfiez le millet, broyez le tout, & le passez par un tamis de soie. Délayez ensuite toutes les poudres dans quinze ou seize jaunes d'œufs; réduisez le tout en pâte; vous en formerez de petits gâteaux que vous ferez cuire au four; la dose de ce remede est le quart d'un gâteau à prendre tous les soirs après le repas.

M. Missa, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de cette Ville, assure avoir vu de grands effets de cette recette. *Voyez le dix-huitième cahier de la Nature considérée sous ses différens aspects, chez Costard.*

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 17 Juillet 1771, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 liv. 10 s. à 32 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. 10 s. Le méteil, 22 l. 10 s.; le seigle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv.; l'orge, de 15 liv. 10 s., 17 à 18 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 17 Juillet 1771, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22 à 24 liv. *le septier* Il ne sen est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Juillet 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juillet 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{3}{4}$ P. $\frac{9}{8}$ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1030	1030 27 $\frac{1}{2}$ . .	1025 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{3}{8}$. .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$ 60 . . .	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{3}{8}$.	72	71 $\frac{1}{2}$ 72 . . .	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	5e 390 . . .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 391.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770.

Du Sam. 20 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 22. *Messieurs*		Du Mardi 23. *Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	L.	Delamotte, six d. mois 1770.	L.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Raynal, *idem.*	L.	Dujean, *idem.*	L.	Maigret, *idem.*	L.
Bardin, *idem.*	L.	Molliere, *idem.*	M	Viellard, *idem.*	M.
Boscheron, *idem.*		Thevenin, *idem.*	M	Cochin, *idem.*	M.
Caron, *idem.*		Masson, *idem.*	M	Defrance, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*		Creuzé, *idem.*	M	De Fremilly, *id.*	M.
Clouet, *idem.*	M	Certain, *idem.*	N.	Marollier, *idem.*	P.
Delarue pere, *id.*		.....		.....	
Lenoir, *idem.*		.....		.....	
Delarue fils, *idem.*		.....		.....	
Gossey, *idem.*	N.	.....		.....	
Baillot, *idem.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 6 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 18 *Juillet.*

LES maladies contagieuses continuent de regner parmi les bestiaux dans la Jutlande & la Fionie. En conséquence il a été pris des arrangemens particuliers concernant les passeports & le transport du bétail de ces Provinces; & la Chambre les a annoncés par un placard.

ITALIE.

De Rome, *le* 11 *Juillet.*

On va construire, par ordre de Sa Sainteté, des nouveaux greniers d'abondance. Ces soins sont d'une sollicitude paternelle. Cependant une longue expérience nous a appris que ces magasins ne répondoient pas aux vues de la bienfaisance qui les éleve. C'est des campagnes que vient l'abondance, c'est l'Agriculture qu'il faut relever. On a supprimé beaucoup d'abus dans l'administration de ces greniers, mais elle conserve toujours une sorte de privilege ou du moins une influence très-nuisible. Leur fourniture est un objet que le Gouvernement ne manque pas de prendre, avant tout, en considération; & dans des circonstances critiques, elle fait assujettir le Laboureur à des réglemens absolument contraires à l'intérêt de la culture. La construction, l'entretien & la régie de ces greniers sont de grandes dépenses qui ne multiplient pas les grains, & qui appliquées au soulagement du Laboureur & à l'amélioration de la culture, opéreroient l'abondance dont on ne sçauroit constamment jouir par tout autre moyen.

De Genes, *le* 11 *Juillet.*

Il vient de se former ici une Compagnie destinée à armer en course contre les Corsaires Barbaresques. On a déja lancé à l'eau un vaisseau construit à ses frais pour cet usage. Il y en a quelques-autres sur le chantier. Si cet exemple étoit suivi ailleurs, le concours des différentes Compagnies formées pour le même dessein, détruiroit insensiblement la Piraterie.

PROVINCES-UNIES.

De Leyde, *le* 26 *Juillet.*

On assure que depuis le premier du présent mois, il y a une négociation ouverte au comptoir des sieurs Horneca, Hogguer & Compagnie à Amsterdam, pour 500,000 florins de rentes viageres à huit pour cent sur une tête, & à tout âge, & 500,000 à sept pour cent sur deux têtes & également à tout âge.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dijon, *le 22 Juillet.*

Quoique par l'Arrêt du Parlement du 25 Mars dernier, il ait été sursis jusqu'au 15 Août prochain à l'exécution de la modification apposée à l'article VI de la Déclaration du 27 Décembre dernier, attendu le prix excessif des grains, & qu'en conséquence il n'ait plus été permis aux Propriétaires des grains de vendre ailleurs qu'aux Marchés, les Marchés n'ont pas été mieux garnis, & les prix ont été ceux de la disette. Le Procureur Général du Roi, en rappellant ces faits à la Cour dans son réquisitoire du 9 de ce mois, a représenté que la disette qui continue ne pouvoit être imputée qu'à l'espoir qu'ont les Propriétaires de se voir dispensés dans la suite de l'obligation d'y transporter leurs grains, ce qui exigeoit que les défenses portées par l'Arrêt du 25 Mars fussent prorogées jusqu'à des tems plus heureux. En conséquence, la Cour a ordonné que jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu, il soit sursis à l'exécution de la modification apposée à l'art. VI de la Déclaration du Roi du 27 Décembre par l'Arrêt d'enregistrement du 6 Février suivant; que ledit article VI sera exécuté selon sa forme & teneur; & que ce faisant, défenses demeurent faites à tous Propriétaires & Fermiers de vendre leurs grains ailleurs qu'aux Marchés, à peine, en cas de contravention, d'être poursuivis suivant l'exigence des cas.

La récolte prochaine est un tems très-favorable pour produire l'effet que le réglement n'a point eu dans d'autres circonstances.

De Toulouse, *le 24 Juillet.*

Les expéditions pour le canal de Languedoc ont cessé, suivant la coutume, le 21 de ce mois; & la navigation en sera fermée le 31. Il a été pourvu à ce qu'il soit travaillé incessamment & avec activité aux ouvrages que son entreprise exige. Les sages Administrateurs de la Province connoissent trop bien le prix inestimable de ce canal pour ne pas en faire un des principaux objets de leur attention & de leurs soins. Le projet conçu par les anciens Propriétaires de le rendre navigable pendant toute l'année, ou du moins une grande partie du tems où il ne l'est pas, est digne d'occuper toute leur sollicitude. Il a été formé par le Génie, le Patriotisme l'exécutera sans doute un jour. On sent parfaitement combien l'interruption de la navigation, pendant deux mois d'été, est nuisible: aussi le dessein est-il de la rouvrir avant le 1 Octobre, si les travaux que les circonstances exigent, sont achevés; & c'est dans cette vue qu'on en pressera l'exécution.

De Seurre, *le 24 Juillet.*

Les seigles sont presqu'entiérement moissonnés: le pain qu'on en a déja fait est fort beau, les épis sont bien fournis de grains; & l'on assure que jamais ils n'ont tant rendu au battage. Il y a des Particuliers qui, de deux gerbes ordinaires, ont tiré une mesure presque comble de grains. Notre mesure est, pour le bled, du poids d'environ quarante livres. Ce dernier grain promet encore plus que le seigle; la récolte en sera des plus belles, & le tems étant très-favorable, il paroît qu'il sera de la meilleure garde. Le seigle est pur; il n'est pas sujet dans ce pays à l'ergot, on ne sçait pas même ici ce que c'est que cette maladie.

De l'Orient, *le 24 Juillet.*

Le navire le *Comte de Langeron*, commandé par le sieur Fontaine, & armé par des Particuliers, est parti de ce Port le 17 de ce mois pour l'Isle de France.

Il ne partira plus d'ici de vaisseaux pour l'Inde jusqu'aux mois de Janvier & Février.

Les vaisseaux le *Pondichéry* & le *Duc de Duras*, arrivant de la Chine, entrerent hier dans ce Port, après avoir été arrêtés quelques jours sous l'Isle de Groix par les vents & les marées. Ces vaisseaux, outre différentes marchandises de la Chine, apportent beaucoup de café qu'ils ont pris aux Isles de France & de Bourbon où ils ont relâché à leur retour.

Suivant les nouvelles qu'ils ont données, le vaisseau le *Triton* devoit partir huit jours

après eux ; & on l'attend d'un moment à l'autre.

Les vaisseaux l'*Indien* & le *Mars* qui sont à l'Isle de France, n'en partiront que lorsqu'ils auront reçu les ordres qu'ils attendent de la Cour.

On dit que les anciens Officiers de la Compagnie dont plusieurs ont obtenu des récompenses militaires, seront employés par le Gouvernement ; & qu'il en sera peut-être formé un Corps de marine avec département dans cette Ville.

D'AUXONNE, *le 26 Juillet.*

Les eaux de la Saône qui ont inondé nos vastes prairies, sur la fin de Juin, ont fait craindre un désastre pareil à celui que nous essuyâmes l'année derniere. Heureusement le dommage n'a pas été considérable, si l'on en excepte le foin de quelques terreins bas, qui est un peu gâté, la plus grande partie de la récolte se trouve d'une qualité très bonne. L'eau moins échauffée & moins chargée de limon, n'a pas séjourné aussi long-tems, & n'a pas été, à beaucoup près, aussi nuisible que l'année derniere.

Les grains de Marseille continuent de remonter le Rhône & la Saône. Cette Ville sert d'entrepôt à ceux qui sont destinés pour la Franche-Comté où l'on en conduit journellement des convois considérables. On compte qu'il en a passé ici, pour cette Province, de soixante-huit à soixante-neuf mille boisseaux depuis la derniere récolte. Cependant au milieu de l'abondance, les prix sont aussi hauts ici que dans la disette : celui du froment est toujours excessif. Le boisseau pesant 31 livres se vend 6 liv. 8 s. L'avoine est à 55 s. Le pain blanc reste au taux de 4 s. 9 d. la livre. Enfin malgré les émigrations causées depuis un an par la cherté des denrées, on voit encore beaucoup de Mendians dans les campagnes.

Nous pouvons nous flatter aujourd'hui d'avoir une année plus heureuse. Les moissons ont commencé avec le tems le plus favorable. Dans les fromens, il s'en trouve qui sont niellés & charbonnés : mais depuis long-tems on n'a vu les seigles aussi beaux & les légumes de toutes especes aussi abondans qu'ils le sont.

DE PARIS, *le 3 Août.*

Le bruit s'étoit répandu que les pieces de deux sous dont la fabrication a été ordonnée par Edit du mois d'Octobre 1738, alloient être diminuées de valeur & réduites à celle de dix-huit deniers. Il en est arrivé qu'elles ont été refusées dans le commerce, & que la crainte de cette diminution a interrompu le cours des Marchés dans lesquels ces pieces n'ont été reçues que sous condition & avec beaucoup de difficulté. La Cour des Monnoies, par un Arrêt du 27 Juillet, a ordonné qu'il seroit informé contre les Auteurs de ce faux bruit, & qu'en exécution de l'Edit de 1738, elles continueront d'avoir cours pour leur valeur entiere ; défenses à toutes personnes d'en refuser, d'en donner ou recevoir pour moindre valeur, à peine d'être punis comme Billonneurs.

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 22 Juin, registrées en Parlement le 26 Juillet, par lesquelles S. M. regle ce qui concerne la visite des vaisseaux & bâtimens, lors de leurs entrée, sortie, relâche dans les Ports & Havres du Royaume.

Edit du Roi donné à Versailles au mois d'Avril 1771, registré en Parlement le 26 Juillet, pour confirmation des Anoblis depuis 1715, par Offices municipaux, Offices de Bureaux de Finances & de Chancelleries près les Cours & Conseils Supérieurs, moyennant le payement par chacun d'eux de la somme de six mille livres, & les deux sous pour livre. Nous en donnerons les principaux articles l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Carte importante pour la navigation.

C'est sans doute des Espagnols que nous devons attendre les Cartes les plus exactes & les plus détaillées de la mer du Sud & des terres qui y sont situées. Il vient d'en paroître à Madrid une nouvelle, d'autant plus précieuse qu'elle contient des découvertes récentes. Elle comprend les côtes orientale & occidentale de la péninsule de de la Californie, avec le golfe de ce nom, connu auparavant sous celui de *Mer de Cortez* ; & les côtes de l'Amérique septentrio-

nale depuis l'isthme qui unit ladite péninsule avec le continent jusqu'à la riviere de *los Reyes*, des Rois, & depuis *Rio colorado*, la Riviere colorée, jusqu'au Cap des Courants.

Cette Carte a été formée sur les journaux des Pilotes qui ont navigué dans la mer du Sud, aux derniers voyages faits à la Californie & au Nord de cette Province, aux Ports de *S. Diego* & de *Monte-Rey*; spécialement sur ceux de D. *Vincent Vila*, un des premiers Pilotes de la Flotte Royale, commandant des paquebots de S. M. employés à l'expédition maritime faite auxdits Ports par ordre du Roi; & sur les Journaux de la navigation du paquebot le *S. Antoine* envoyé pour la même expédition en 1770. Le *S. Antoine* arriva le 31 Mai 1770 au Port de *Monte-Rey*, & jetta l'ancre dans le même Port d'où partit 168 ans auparavant, l'Escadre du Général *Sebastien Viscaïno*, envoyée à la découverte des côtes par le Comte de *Monte Rey*. Les Troupes de terre seconderent celles de mer; on mit Garnison à *Monte-Rey* & l'on y laissa des Missionnaires. De pareils établissemens furent formés dans tous ces fertiles cantons qui furent parcourus par les Troupes, surtout au Port de S. François, dont les Espagnols ont repris possession. L'Auteur a tiré aussi beaucoup de lumieres de quelques Mémoires manuscrits sur les côtes extérieure & intérieure de la Californie & sur la côte de *Sonora*. D. *Miguel Constanso*, Capitaine dans le Corps du Génie, a fait cette Carte dans le Mexique, par ordre du Vice-Roi, & elle vient d'être gravée à Madrid par D. Thomas Lopez, Géographe des Domaines de S. M. C.; elle se vend chez François-Manuel de Menna, 16 réaux de vellion.

II.

Epreuves du Chaulage, avec différentes observations. Du Pays d'Auxois, en Bourgogne, le 20 Juillet 1771.

MONSIEUR,

L'Agronomie m'a gagné, comme bien d'autres, & je m'amuse à faire des essais en Agriculture sur un domaine que je fais cultiver principalement dans cette vue. Entr'autres expériences que j'ai faites, j'ai employé la méthode du chaulage de M. de Sutieres avec la confiance dûe à sa célébrité. Mes terres sont fortes, tenaces & d'une nature un peu froide; elles sont en planches convenablement bombées & reçoivent ordinairement quatre labours pour le froment. En 1769 & 1770, mes bleds n'ont point été bruinés; mais, ni ceux du pays, en général, ni ceux de mes voisins en particulier, ne l'étoient pas non-plus. Dans cette année au contraire les bleds ont été beaucoup infectés de cette maladie, & j'aurai au moins un sixième de perte sur ma récolte, par l'effet de la bruine, malgré le chaulage de M. de Sutieres. La maladie a fait plus ou moins de ravage chez moi, selon que le grain a été plus ou moins long-tems enchaulé avant que d'être semé. Un tas de bled enchaulé exactement suivant la méthode de M. de Sutieres, a été semé consécutivement dans un même champ pendant quatre jours: le tas étoit remué tous les jours. Ce qui a été semé le premier jour n'est que peu bruiné; les semailles faites le second & le troisième jours sont progressivement plus bruinées, & enfin celles du quatrième jour le sont encore plus. Ceci prouveroit d'abord que la vertu du chaulage de M. de Sutieres ne peut pas se conserver douze & quinze jours, comme il le dit, même en remuant scrupuleusement le grain tous les jours: mais j'ai quelque chose de bien plus fort à en dire; c'est que je n'ai eu d'exempt de bruine qu'une piece de terre qui a été semée (avant que mon chaulage, suivant M. de Sutieres, fût préparé) avec du bled enchaulé simplement de chaux vive fondue dans de l'eau ordinaire. Il y a plus; mon bled de semence m'ayant manqué, j'en ai emprunté d'un Cultivateur, & il est arrivé par hasard que lui & moi nous avons semé le même bled, le même jour, à la même heure, sur deux champs qui se touchent. Son grain étoit seulement enchaulé de chaux vive fondue dans de l'eau commune, & le mien avec le chaulage de M. de Sutieres préparé de la veille: son champ a été préservé de la bruine & le mien en a été attaqué. Je vous avouerai, Monsieur, que ces faits & ces résultats ont bien affoibli l'opinion avantageuse que j'avois du chaulage de M. de Sutieres. Ils m'ont persuadé, & on ne peut raisonnablement s'empêcher de le conclure, que la chaux

ſeule a la vertu de préſerver le grain de la bruine, & que tous les ingrédiens que M. de Sutieres met dans ſon chaulage ſont inutiles, ou plutôt ne ſervent qu'à atténuer l'activité & par conſéquent l'effet & la vertu de la chaux. Je ſuis encore du ſentiment de ceux qui penſent que la très-petite portion de ſon chaulage qui s'attache à l'enveloppe du grain ne peut ſuppléer une partie de l'engrais ordinaire, comme il le prétend, ni avoir la puiſſance de donner les vigoureuſes productions qu'il nous promet. Ce n'eſt pas la ſeule erreur que j'aye reconnu dans cette Agriculteur reſpectable qui, avec un mérite diſtingué & les intentions les plus pures, a peut-être le défaut d'être trop attaché à ſes principes & à ſes pratiques, & paroit trop peu diſpoſé à éprouver & à approuver les méthodes qui différent des ſiennes. Ses principes, par exemple, ſur la quantité d'engrais néceſſaire à chaque nature de terre, peuvent être bons relativement à la qualité des terres ſur leſquelles il a fait ſes expériences; mais en donnant comme des préceptes généraux ſes pratiques particulieres, ne reſtreint-il pas trop un des meilleurs moyens que l'on ait d'avoir de très-abondantes récoltes? Il n'accorde que 4 & 5 voitures de fumier par arpent de 100 perches, à 22 pieds la perche, pour les terres fortes, froides & humides, en montrant qu'il y auroit du riſque à courir en s'écartant de cette regle. Cependant j'ai fait mettre ſur des terres de la qualité dont je viens de parler juſqu'à 10 & 12 fortes voitures de fumier bien bon & bien pourri, par arpent de même meſure, & je m'en ſuis très-bien trouvé; c'eſt-à-dire, que j'ai eu de bien meilleures récoltes que mes voiſins qui n'avoient mis dans leurs terres qu'à peu près la quantité de fumier preſcrite par M. de Sutieres; il eſt vrai par conſéquent que l'on peut, ſans danger, & au contraire avec profit, par rapport à certaines terres, excéder la quantité de fumier qu'il preſcrit.

Les deux principes fondamentaux de l'Agriculture, c'eſt, ſelon les Anciens & les Modernes, de bien labourer & de bien fumer. On eſt aſſez d'accord qu'on ne peut pécher par trop de labours, ſi ce n'eſt que M. de Sutieres ne veut pas que l'on laboure par le tems de hâle & de ſoleil ardent, qui (ſelon lui) enlevent les graiſſes, les ſels & les ſucs de la terre. Il n'en eſt pas de même des engrais. On convient que l'excès en peut-être dangereux; mais juſqu'à quel degré peut-on aller ſans inconvénient? M. de Sutieres ne veut pas qu'on employe plus de 4, 5 & 6 voitures de fumier par arpent dont j'ai énoncé la meſure; mais une foule d'autres Agriculteurs auſſi célébres que lui en permettent, que dis-je, en preſcrivent beaucoup d'avantage. M. Duhamel, ſans fixer de quantité, conſeille d'employer beaucoup d'engrais. (Elem. d'Agr. t. 1, p. 161.) M. Patullo indique, par arpent moins grand que celui dont j'ai parlé, 50 à 60 tombereaux de fumier mêlé avec le double ou le triple de terre propre à la qualité de celle du champ que l'on veut fumer. (Amélioration des terres, pag. 27.) Le bon Fermier (p. 338, 341) réduit à 12 voitures tous les trois ans *les 30 voitures*, par arpent, que l'on met ordinairement dans ſon pays pour neuf ans. M. de Maſſiac (p. 114 de ſon excellent Traité ſur les engrais) demande, pour les terres argilleuſes, 7 à 8 charretées par ſeterée, c'eſt-à-dire, environ 18 charretées d'un millier peſant par arpent de 100 perches à 22 pieds la perche. M. de Maupin (Réduction Economique, pag. 55) preſcrit pour un même arpent juſqu'à ſeize grandes charretées, tirées chacune par quatre chevaux. Voilà une différence bien notable entre l'opinion de M. de Sutieres & celle des Auteurs dont je viens de parler. Il n'eſt guères à préſumer que l'erreur ſoit du côté du plus grand nombre. En le ſuppoſant ainſi; comme peu de perſonnes ont le moyen & l'intention de prodiguer du fumier, l'erreur de ce côté-là ſeroit moins préjudiciable que du côté de M. de Sutieres qui, en limitant trop l'emploi qu'on peut faire du fumier, nous prive des meilleures récoltes que ceux qui ſuivent ſon ſentiment auroient obtenues en en employant davantage: car il eſt certain qu'on ne riſque rien dans beaucoup de terreins d'aller fort au-delà de ce qu'il preſcrit.

J'ajoute à ce que j'ai dit ſur le chaulage de M. de Sutieres que je crois que ſon peu d'efficacité ſur mon grain de ſemence de l'année précédente, vient d'un défaut de quantité dans la chaux employée, reſpectivement à la quantité d'ingrédiens gras & nuiſibles à ſon effet, qui ſont entrés dans le mélange: étant aſſez démontré par les faits dont j'ai parlé, que c'eſt la chaux ſeule qui

préſerve de la bruine, je conſeille à ceux qui continueront à ſe ſervir de ce chaulage, de ne pas craindre d'y mettre beaucoup de chaux : M. de Sutieres n'en détermine pas aſſez poſitivement la quantité néceſſaire.

Mon intention, Monſieur, en vous faiſant cette lettre, n'eſt point de choquer ni de critiquer M. de Sutieres que je ne connois que par ſes Ouvrages que j'eſtime & que je ſuis en bien des points. Mon but n'a été que d'être utile ; ſi je n'ai pas réuſſi, du moins je ſuis de bonne foi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

III.

Grande économie de ſemence, avec une nouvelle maniere de la préparer & des expériences ſur le chaulage. D'Angoulême, le 20 Juillet 1771.

Je ne trouve, Monſieur, rien d'extraordinaire à l'économie de ſemence du ſieur Claude-François Oudard, annoncée dans la Gazette du Commerce, N°. 53, puiſque j'ai fait enſemencer pour la récolte pendante 44000 toiſes quarrées de terrein avec 2235 livres de bled, ce qui fait près des deux tiers de moins que M. Oudard, & encore la moitié moins que n'auroit employé M. Sarcey de Sutieres ; puiſque le premir auroit employé dans un pareil terrein 7000 livres de grains, & le ſecond 42800. Il y a 9000 toiſes de ce terrein enſemencé avec 385 livres de bled de Mars ; ce qui fait une épargne encore bien plus conſidérable, puiſque ſi tous mes bleds avoient été ſemés avec la même économie, 2225 livres auroient dû avoir enſemencé 48800 toiſes de terrein : cependant ce ſont mes fromens de Mars, *ſemés à la vérité en Février*, qui ſont généralement les plus beaux ; & les plus mauvais ſont ceux qu'on a ſemés trop épais, les épis de ceux-ci étant extrêmement petits, & la paille très-courte. En général ma récolte a une belle apparence ; j'ai cependant épargné, à proportion de ce que mes Métayers & mes voiſins ſement, au moins 800 livres de bled, & je compte bien que ma récolte vaudra mieux que la leur. J'attribue une partie de ce ſuccès au chaulage de M. de Sutieres que j'ai adopté, parce que ne préparant ma ſemence que 24 heures avant de faire ſemer, elle a renflé, ce qui trompe utilement le Semeur ; ſa main contenant le même volume, mais moins de grains, il en jette moins en terre, croyant en jetter autant ; de plus, je lui recommande de ſemer clair & égal, ce qu'on ne peut obtenir qu'avec une attention continuelle, ces bonnes gens-là s'imaginant que c'eſt par un motif d'avarice qu'on leur recommande de ne pas ſemer trop épais. Je me ſers encore d'un autre moyen pour économiſer la ſemence, c'eſt de faire cribler de la fiente de pigeon, après quoi j'en fais meſurer autant que de bled de ſemence, je fais bien mêler le tout avec une pêle, c'eſt un des moyens le plus efficace que j'aye trouvé pour obliger de ſemer clair ; de plus, par-tout où tombe cette fiente de pigeon, elle y opere un bon effet. Une année, j'avois fait mêler de la paille hachée avec de l'avoine que je faiſois ſemer ; je voulus aller voir comment ſemoient mes domeſtiques avec cette méthode qui paroiſſoit ne pas leur plaire, je les trouvai qui vannoient cette avoine. Je me fâchai beaucoup contr'eux ; ils me dirent que les Payſans ſe mocquoient d'eux, de ce que je leur faiſois ſemer de la paille, il fallut bien en paſſer par-là ; c'eſt ce qui me fit imaginer le mélange de fiente de pigeon dont on ne peut plus débarraſſer le bled : cependant mes gens commencent à ſentir que de ſemer clair & égal, produit le double effet d'avoir une meilleure récolte avec une moindre quantité de ſemence.

J'ai un champ, cette année-ci, Monſieur, qui donne matiere à bien des obſervations au ſujet de la carie des bleds ; il a environ 800 toiſes de ſuperficie ; il a été enſemencé le même jour avec la même ſemence, préparée ſelon la méthode de M. Sarcey de Sutieres : le côté de ce champ qui eſt à l'Oueſt a beaucoup d'épis charbonnés, ce que nous nommons ici *punais*, & l'autre partie de ce champ n'en a point : ce n'eſt donc pas à la pouſſiere noire, qui peut s'attacher aux grains de bled, qu'il faut attribuer ce fléau de nos récoltes. Un Payſan me rapporta il y a quelques tems un fait qui le prouveroit auſſi ; c'eſt qu'ayant enſemencé ſon champ le même jour, en deux liées de bœufs, la liée du matin avoit été infectée de punais, & il ne s'en trouva point dans celle de l'après midi ; ce Laboureur attribue au vent qui avoit changé, ce différent effet, mais

il n'a pas ſçu me dire quel vent ſouffloit le matin, & quel vent ſouffla le ſoir; ce ſeroit un fait à conſtater.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MONTALEMBERT DE CERS, Major de la Place & Directeur du Bureau d'Agriculture.

IV.

AVIS.

Pichard, Maitre & Marchand Chauderonnier, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Pleſſis-Sorbonne à Paris, donne avis qu'il vient de préſenter à MM. de l'Académie Royale des Sciences une pompe en cuivre d'une forme nouvelle & bien différente de celles qui ont paru juſqu'à préſent, propre pour les incendies & l'arroſement des jardins. Cette pompe eſt d'une direction ſi facile qu'on peut la faire aſpirer dans toutes ſortes de ſources & qu'un ſeul homme peut la tranſporter par-tout, & dans les eſcaliers même les plus étroits. Elle a quatre pouces & un quart de diametre & ſon jet ſe porte à 80 pieds de hauteur, en formant 4 lignes de groſſeur. Deux hommes peuvent la mettre en pleine fonction; & ſi par haſard il s'y formoit quelqu'engorgement, on y remédie auſſi-tôt par l'ouverture qui eſt au-deſſus des ſoupapes qui y ſont pratiquées.

Les éloges & les atteſtations que MM. de l'Académie des Sciences ont bien voulu donner à l'exécution de cette pompe nouvelle, autoriſent aujourd'hui ledit Pichard à témoigner au Public combien il deſireroit lui être utile, en lui procurant non-ſeulement de ces pompes nouvelles, ſimples ou doubles, mais encore de celles de toute autre eſpece, & généralement tout ce qui concerne ſon Art & celui des Pompiers. Il prie ceux qui lui écriront d'affranchir les lettres.

Copie de l'Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences du 28 Juin 1771.

MM. de Vaucanſon & le Roy qui avoient été nommés pour examiner une pompe pour les incendies & pour arroſer les jardins, propoſée par le ſieur Pichard, Maître Chauderonnier à Paris, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que la pompe du ſieur Pichard étoit très-bien entendue & très-bien exécutée, méritoit ſous ce point de vue des éloges & qu'elle marquoit dans l'Auteur du talent & de l'intelligence dans cette partie de la Méchanique. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, ce 11 Juillet 1771.

Signé, GRANDJEAN DE FOUCHY, Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

V.

Charrettes de nouvelle invention.

L'ingénieux M. Moore, Inventeur d'une charrue qui emploie moitié moins de chevaux qu'aucune autre, a ſurpris toute la Ville, le 19 de ce mois, avec une voiture à charbon dont les roues avoient 9 pieds 8 pouces de diametre. Dans toutes les rues où cette voiture a paſſé, elle étoit ſuivie d'une foule inombrable de Spectateurs qui tous applaudiſſoient à ſa grande utilité. On l'avoit chargée de deux chaldrons (*a*) & demi. Deux chevaux attelés de front la tiroient en montant auſſi facilement que trois chevaux attelés de file tirent une charette ordinaire chargée d'un ſeul chaldron.

Ce même M. Moore a fait auſſi l'eſſai d'une autre charette dont les roues ſemblables pour la largeur à celles d'un charriot de campagne, ont 15 pieds de diametre. La charge eſt ſuſpendue à l'eſſieu. Il n'eſt pas douteux que le tirage ne ſoit moins pénible pour les chevaux; mais en revanche, ce charriot à vuide eſt auſſi beaucoup plus lourd que tout autre, outre que le diametre exceſſif des roues a l'inconvénient de rendre dans de certains endroits le déchargement difficile, de cauſer de l'embarras dans les rues étroites, lorſque ce charriot ſe trouve croiſé par une autre voiture quelconque, & d'occaſionner ſouvent des dommages; ce qui eſt arrivé derniérement, les roues ayant caſſé, en paſſant, pluſieurs lanternes. Enſorte que cette derniere invention doit être regardée plutôt comme une choſe ingénieuſe que comme une découverte qui ſoit ſuſceptible d'une utilité générale. D'un autre côté, il eſt certain que ſi on pouvoit remédier à ces inconvéniens, l'invention de M. Moore rendroit inutile la moitié des chevaux.

(a) 36 *boiſſeaux d'Angleterre; c'étoit en tout* 90 *boiſſeaux.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Sameedi 27 Juillet 1771, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 s. à 23 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Août 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Août 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 19 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	15	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 3 Août 1771.*

Amsterdam	55 ¼
Londres	32 3 16e.
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 3 6 à 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	⅛ p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi* 1.	*Vendredi* 2.	*Samedi* 3.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1025 22 ½ . .	1025	1025 27 ½ . .
Emprunt Oct. .	235	235	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	61	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	72	72	72 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 392 .	4e 429 5e 393 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 31 Juil. 1771		Du Jeudi 1 Août.		Du Vendredi. 2.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps, six d. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*		Deschapelles, *id.*	M.	Delacharmote, *id.*	
Gautier, *idem.*	M.	Courmont, *idem.*		Lempereur, *id.*	M.
Despeignes, *id.*		Boutray, *idem.*		Nau, *idem.*	
Lebrun, *idem.*		Drouet, *idem.*		Montal, *idem.*	
Boucard, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*		Pannelier, *idem.*	
Daubonne, *idem.*	P.	Delauge, *idem.*		.....	
Roytier, *idem.*		Rouillard, *idem.*		.....	
Desplaces, *idem.*	Z.	Bouron, *idem.*		.....	
Lallement j. six p. mois 1771.	A.	S. Janvier, *idem.*	N.	.....	
.....		Nau, *idem.*	Z.	.....	
.....		Dutartre, *idem.*		.....	
.....		Delagarde, six p. mois 1771.	C.	.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 20 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Juillet.*

SA MAJESTÉ donne tous les jours tant de preuves de justice, de bonté, & d'une profonde sagesse, que la Nation, pénétrée d'amour & de respect, envisage déja son regne comme l'époque de la prospérité publique. Les immunités accordées par un nouvel Edit aux Ouvriers qui travaillent en fer, en acier & autres métaux, favoriseront une des branches les plus importantes de notre commerce. Ces exemptions sont les plus grands privileges que l'on puisse accorder à l'industrie pour qu'elle fleurisse & le travail des terres avec elle, & les seuls que l'on puisse leur accorder sans que les Peuples en souffrent & les terres avec eux. Ces principes peuvent être appliqués à quelques autres articles de l'Edit.

ALLEMAGNE.

D'INSPRUCK, *le 2 Août*

Le Tyrol a vu, par les soins de la Société Economique, plus de 5849 mesures de terres nouvellement mises en valeur, la mesure de 1000 toises quarrées chacune de six pieds. Sous prétexte de pâturage, elles ne donnoient aucun produit, il y a deux ans. Aujourd'hui chaque mesure est évaluée à 600 flor. & rapporte au moins 15 metzes de grains. On vient de marquer encore 2549 autres mesures de pareilles terres, pour être également converties en terres labourables.

Les Fabriques se multiplient tous les jours en Moravie. Il y a à Brunn une Manufacture de draps de sept & huit quarts de large : on en fabrique de grossiers & de demi-fins à Iglau, Ollmutz, Neutischrin, Misteck, &c. Le prix n'en est pas haut, & les couleurs en sont très-belles.

Neustadt, Nanclest, Tulleschitz, &c. ont des Manufactures de laine florissantes. On y fait aussi d'autres étoffes très-bonnes à un prix modique.

A Lettowitz, on fabrique des toiles de coton pur ou mélangé que l'on distingue par leurs couleurs & leur lustre. Il y a aussi de bonnes Fabriques de futaine dans cette Ville ainsi qu'à Jannowitz, &c. Dans cette dernierre Ville, à Pernstein, Poschkau, Goldestein, Goedning, &c. les toiles égalent celles de Silésie, si elles ne les surpassent pas : on y trouve toutes sortes d'ouvrages en fil. D'autres Villes acquierent du renom par leurs Fabriques de cuir, de toiles à la maniere de Suisse, &c.

L'industrie est de tous les pays ; & par cette raison, les Nations qui fondent leur prospérité sur leurs Manufactures, sont toujours près de leur décadence.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 30 Juillet.*

Les quatre galiotes du Roi parties de Carthagene, sous le commandement de Dom

Pedro Leyba, entrerent le 18 dans ce Port avec deux bâtimens Maures dont elles s'étoient emparées le 14 vers l'embouchure de la riviere de Tortose, & une tartane Catalane qui étoit tombée entre les mains de ces Pirates. Les Barbaresques étoient commandés par le Turc Majamez & par Mustafa Colorio qui se sont rendus après quelque résistance aux galiotes le S. Antoine & le S. François d'Assise. Quelques-uns ont été légérement blessés, & l'un d'entr'eux s'est précipité dans la mer. Le 15 nos galiotes, en entrant dans le Port de Tarragone, apprirent par un bateau Pêcheur qu'une autre galiote Barbaresque croisoit à 12 lieues de-là. Le S. François se mit aussi-tôt à sa poursuite; mais elle lui échappa à la faveur de la nuit.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Août.*

L'Amérique cause ici beaucoup d'inquiétude. Dans la Caroline septentrionale, les factieux qui se nomment *Régulateurs*, ont excité une guerre civile; & leur sanglante défaite est un malheur même pour la Métropole. Dans la Nouvelle-Angleterre, les Chambres des Représentans opposent une résistance opiniâtre au Ministere, au sujet de la translation de l'Assemblée hors de Boston. A la Nouvelle-Jersey, l'Assemblée générale refuse tout subside ultérieur pour les nouvelles Troupes, par la raison que la Province, qui est à l'abri de toute surprise, n'a pas besoin de leur protection. A la Virginie, les inondations causées par de grosses pluies, ont emporté beaucoup de magasins de tabac, ensablé de vastes terreins, renversé des maisons, endommagé des navires; perte estimée à 200,000 l. st. A la Jamaïque, il est arrivé, comme l'année derniere, par la sécheresse, que les Colons qui recueilloient 500 barriques de sucre, en ont à peine recueilli 30. On croit que ces objets concourront à accélérer la convocation du Parlement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Août.*

Les frégates du Roi la *Pleyade* & la *Topase*, parties de Toulon au mois de Janvier dernier pour les mers du Levant, sont de retour de leur croisiere. Quoiqu'elles eussent à bord beaucoup de malades, leur quarantaine a été abrégée. Les frégates la *Gracieuse* & la *Fleche*, partie du même Port le 10 du mois dernier, vont joindre l'*Athalante*, l'*Engageante* & la *Mignone*, pour tâcher de détruire les Pyrates Grecs que le malheureux sort de quelques-uns d'entre eux ne paroît pas avoir rebutés, comme on l'espéroit.

On voit aussi en mer une grande quantité de bâtimens Maures. Le pinque l'*Heureux S. Joseph*, en revenant de Damiete, rencontra à la hauteur de Cérigo deux frégates, deux schebecks, une barque & une galiote de Tunis. Le senau le *Duc de Choiseul*, venant de la Canée, laissa à la Sude trois vaisseaux, un schebeck, une barque & un brigantin Tunisiens. Plusieurs autres navires Barbaresques ont paru vers les côtes d'Espagne; & des frégates Espagnoles sont sorties pour les attaquer. Le Capitaine Hollandois arrivé ici de Cadix a été obligé, devant Barcelone, de montrer ses expéditions au Reis d'une galiote Tunisienne qui croisoit dans ce parage, &c.

Les six navires qui sont allés d'ici à Civita-Vecchia charger du grain pour le Havre doivent en partir incessamment. Ils seront suivis de six autres qui ont passé à Ancône pour le même objet.

Les lettres de Nice portent qu'on travaille avec toute l'activité possible à en aggrandir & perfectionner le Port: mais les rochers qui sont sous l'eau & qu'il faut faire sauter, ne prêtent pas à la prompte exécution de cette utile entreprise. En travaillant à assurer aux vaisseaux toutes sortes de commodités dans le bassin, on ne néglige pas de faciliter, du côté de terre, le transport des marchandises & les passages. M. le Comte de Robilon, très habile Ingénieur, a donné le plan d'un chemin nouveau qui abrégera la route & applanira divers obstacles. S. M. S. a assigné un fonds & accordé la poudre nécessaire pour former ce nouveau chemin à travers les rochers.

D'Avignon, *le 11 Août.*

La récolte de la soie n'a pas été heureuse dans ces Provinces. Aussi les ventes de cette marchandise ont-elles été moins considéra-

bles à la Foire de Beaucaire, qu'elle ne l'avoient été l'année derniere. Les barques Espagnoles n'ont pas pu suppléer à cette disette, attendu que la même récolte n'a pas été abondante dans les Royaumes de Valence, de Murcie, &c., & qu'à peine y en aura-t-il assez pour la consommation intérieure. On n'a pas oui dire que le retour des bâtimens étrangers venus à cette Foire ait été troublé par les Barbaresques qui ont coutume de les attendre à quelque distance de l'embouchure du Rhône.

D'Agen, *le* 11 *Août.*

Depuis quelques mois, les apparences de la récolte, secondées par la circulation, avoient opéré une diminution graduelle dans les prix des grains: cependant ils étoient encore chers au commencement de Juillet. Dans le courant du même mois, ils sont descendus à 24 l. 17 s. 3 d., la mesure réduite au septier de Paris. Ce prix étoit encore assez haut; mais il ne pouvoit arriver beaucoup de grains nouveaux aux Marchés. Nous commençons à présent à jouir de la récolte & à en ressentir de plus heureux effets, sans néanmoins que le Laboureur ait à craindre le bas prix qui lui raviroit tous les avantages que la circulation libre lui a procurés.

De Lyon, *le* 13 *Août.*

La bonté des récoltes a produit une diminution dans la derniere taxe du pain. Depuis le 7 du courant, la livre de pain bis se vend 27 d., celle de pain ferain 44, celle de miche 47. Il est défendu aux Marchands Forains de vendre la premiere espece au-dessus de 26 d., celle de la seconde au-dessus de 43, la troisième au-dessus de 46. Ces prix indiquent assez la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés.

Ceux qui sont capables de s'éclairer ont trop bien appris par une trop longue & trop dure expérience, combien une Ville remplie d'un Peuple immense de Fabricans & d'Ouvriers dans une Province où il y a tant de terres négligées & de friches, est exposée à manquer de pain, si le commerce n'est puissamment invité à y apporter des secours. Notre situation est d'ailleurs si favorable pour en recevoir des Provinces tant méridionales & septentrionales que des Provinces méditerranées, qu'il paroîtroit incroyable qu'une Ville aussi commerçante que la nôtre eût souffert, si l'on ne sçavoit que les associations formées ici, même dans un esprit de bienfaisance, ont dégoûté les Particuliers de ce commerce, & que les intentions du Gouvernement, toujours favorables à la circulation, ont été trompées de toutes parts dans les Provinces voisines. Le cours des grains arrêté, nous n'avons pu être approvisionnés que par le soin des Magistrats, & de grains étrangers qui conduits jusques dans le centre du Royaume, n'ont pu être vendus qu'à un prix exorbitant pour ce Peuple malheureux d'Ouvriers, lors même qu'ils ont été vendus à perte.

La Police des petites Villes & des Bourgs est, en ce genre, le plus grand ennemi que nous ayons à craindre. Officiers & Peuple, tout le monde y pense qu'on les dépouillera pour approvisionner les grandes Villes, & qu'une fois dépouillés, on ne songera pas à les secourir. Ainsi chacun voudroit garder ses grains, de maniere qu'il n'y auroit plus même de circulation de Bourg à Bourg, & que jamais le besoin ne pourroit être soulagé. Il est certain que quand on a détruit le commerce, si l'on dépouille les petits endroits, ils sont affamés sans ressource, ou sans autre ressource que la charité: mais quand il sera encouragé, favorisé, animé, il cherchera par-tout le besoin, parce qu'il cherche le profit; il y aura flux & reflux; l'approvisionnement de ces lieux sera d'autant plus assuré, qu'avec un petit nombre de Consommateurs, il sera plus facile d'y satisfaire le besoin. Des ruisseaux se forment les fleuves, des fleuves on tire des canaux, & la terre est arrosée sur toute sa surface.

De Metz, *le* 14 *Août.*

Il y a déja quelque tems que la récolte des seigles est faite; ils sont bons; mais il n'y en aura pas à proportion autant, à beaucoup près, que de froment. La moisson de cette derniere espece de grains a commencé le 5 par un tems très-favorable & très-propre à les serrer en bon état. Il y a dans nos Marchés assez de bleds nouveaux; & les bleds vieux diminuent d'un Marché à l'autre. Les marsages promettent beaucoup.

On a recueilli de bons foins en abondance: ils se vendent presque moitié moins qu'ils ne se vendoient, à la même époque, l'année derniere.

Il n'y a que les vignes qui ont été fort maltraitées. Elles ont été brûlées sur les hauteurs; dans les lieux bas le raisin a coulé, ensorte qu'on n'aura guères, selon toute apparence, qu'un quart de récolte : aussi le vin renchérit-il tous les jours. Cependant comme le raisin est fort avancé, en comparaison des années précédentes, il y a tout lieu d'espérer, pour peu que le tems continue à être beau, que le vin sera bon.

De Paris, *le 17 Août.*

Les prix des grains continuent de baisser dans les Marchés de la Généralité; il en est de même dans toutes les Provinces. La récolte générale du Royaume a été très-bonne en froment; le seigle a manqué en beaucoup d'endroits, par-tout la récolte en a été inférieure à celle du bled, proportions gardées. De tous les pays des vignobles, on reçoit des nouvelles qui annoncent de bon vin, mais en petite quantité.

Le Gouvernement, attentif à répandre les lumieres utiles à la conservation de l'humanité, a fait envoyer à MM. les Intendans des Provinces un Ouvrage composé, par ses ordres, & publié à l'Imprimerie Royale, sous le titre de *Méthode pour rappeller les Noyés à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs, par M. de Villiers, Docteur en Médecine, &c.* (*Nous en rendrons compte incessamment*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important sur un article de la Gazette du 13 Août, pag. 511.

Il est dit dans cet article que pour la préparation des semences on peut employer *même l'arsenic, aprés les précautions convenables.* Un Citoyen instruit & zélé pour le bien de ses semblables, nous a demandé, *au nom de l'humanité*, la rétractation de ce dernier point, persuadé qu'aucune précaution n'est capable d'arrêter l'influence de ce poison. Nous ne sommes point Auteurs de cet article, mais nous nous joindrons avec empressement à ce sage & bon Citoyen pour détourner les Cultivateurs de l'emploi d'un poison si subtil dans la préparation des grains; & ce n'est que par oubli que nous n'avons pas exposé, dans une note, notre maniere de penser à cet égard. Nous sçavons que l'avis contraire peut être appuyé de l'autorité de célébres Médecins, nous n'ignorons pas les raisons que l'on peut apporter pour le défendre, & nous ajouterons qu'il ne nous appartient en aucune maniere de prononcer sur une pareille question : mais il nous paroît si dangereux de mettre de l'arsenic dans les mains des Cultivateurs &, pour ainsi dire, dans le germe de nos subsistances, les précautions à prendre dans cette préparation sont si délicates, la moindre négligence pourroit avoir des suites si funestes, qu'en supposant même que la malignité de ce poison puisse être efficacement corrigée, on ne sçauroit trop fortement en interdire l'usage dans le cas présent. Nous sommes bien persuadés que les estimables Auteurs des remarques dans lesquelles on trouve cette opinion, pensent à cet égard comme nous, & qu'en rapportant ce qu'ils jugent possible de faire sans danger, ils s'opposeroient de toutes leurs forces à l'introduction d'une pratique qui en entraîneroit infailliblement de très-grands, du moins dans les mains du commun des hommes.

II.

Livres nouveaux.

Il vient de paroître à Manheim, chez Schwan, Libraire de la Cour Electorale, trois Ouvrages que le Public accueille très-favorablement. Le premier est intitulé, *Observations de la Société Electorale d'Economie & de Physique pour l'année 1770*, avec figures : le second, *Education des Abeilles, corrigée & appuyée sur des experiences certaines* : le troisième, *Courte Réfutation des Objections contre l'amélioration de l'Economie rurale.* Nous attendons incessamment des extraits de ces trois Livres. Par les relations que nous avons dans les différens Etats de l'Europe, nous nous sommes convaincus que l'Allemagne étoit un de ceux dont nous

pourrions tirer les plus grands ſecours, pour l'amélioration de differens genres de culture. Il ſeroit tems que les Traducteurs nous fiſſent connoître les bons Ouvrages des Sociétés & des Particuliers Agronomes de cette laborieuſe & ſçavante Nation. On a traduit de l'Allemand aſſez de belles Poëſies, des contes auſſi, & autres ouvrages d'agrément : le tribut en ce genre eſt abondamment payé ; & nous croyons pouvoir, après cela, réclamer les ſoins des perſonnes verſées dans les Langues pour des objets utiles.

Nous croyons devoir, d'après notre expérience journaliere, dire un mot de l'extrême difficulté qu'il y a à traduire de quelque Langue vivante que ce ſoit, les Traités d'Agriculture & d'Arts. On diroit que les Auteurs des Dictionnaires de Langues n'ont pas cru pendant long-tems que les Nations duſſent ſe communiquer les unes aux autres leurs lumieres ſur les objets les plus importans pour l'humanité. Les Langues des Cultivateurs & des Artiſles manquent entiérement dans ces Livres néceſſaires ; & les perſonnes les mieux intentionnées ſont ſouvent forcées de renoncer, faute de ce ſecours, à la traduction des meilleurs Ouvrages, je veux dire, les plus utiles.

On publia l'année derniere à Marſeille, & nous annonçâmes le Proſpectus d'un Dictionnaire Italien-François, François-Italien, dans lequel tous les termes d'Art, de Commerce, &c. devoient être fidélement expliqués. Nous n'avons pas appris que cette entrepriſe ait été exécutée ; elle méritoit bien des encouragemens.

Nous avons parlé du *Catholicon* ou Dictionnaire univerſel de Langues Françoiſe & Allemande, entrepris par M. Schmidlin. Ce Dictionnaire eſt vraiment *univerſel*. Il en a paru un vol. in-4°. à Hambourg. Il ne laiſſera rien à deſirer à ceux qui ſe détermineront à nous faire connoître les bons Ouvrages Allemands ſur l'Agriculture, les Arts, &c.

III.

Remede contre les punaiſes.

Le ſieur Lucas, Apothicaire & Chymiſte à Vic, a imaginé, pour détruire les punaiſes & leurs œufs, un vernis dont on frotte avec une broſſe & avec une plume tous les endroits qui peuvent en être attaqués. Ce vernis, à ce qu'il aſſure, fait périr auſſitôt les punaiſes & les œufs, ſans qu'il en revienne jamais aux endroits qui ont été enduits. Il donne en preuve de l'efficacité de ſon remede les épreuves qu'il en fait tous les jours avec ſuccès dans ladite Ville & dans la Province.

IV.

Demandes.

On demande, d'après l'annonce qu'a fait faire M. Jevigny, Ingénieur du Roi, combien chacun de ſes moulins peut coûter, ſi la farine fait autant de pain & prend autant d'eau que la farine des anciens moulins, & combien coûtent les plans & reliefs des ſiens?

On demande au ſieur Maujear, demeurant à Paris, combien il vend les ſelles de ſon invention, rendues à Lyon ou à Grenoble, & faites le plus ſimplement qu'il eſt poſſible, afin qu'on puiſſe y adapter les armemens des anciennes ſelles ; & ce qu'il en coûteroit de tranſport par la Meſſagerie ou autrement, pour les faire rendre à Lyon ou à Grenoble où on les feroit prendre à l'adreſſe qui ſeroit indiquée ?

On demande au ſieur Touroude, demeurant à Toulouſe, combien les plus petites & les plus grandes vis d'Archimede, de ſa compoſition, peuvent donner de volume d'eau, & à quelle hauteur elles l'élevent ; quel en eſt le prix le plus juſte, & combien il en coûteroit pour le tranſport de Toulouſe à Grenoble ?

On demande au ſieur Herbault, Horloger à Bordeaux, le détail du méchaniſme de ſon invention pour l'Horlogerie, & comment avec un poids de 30 livres il ſupplée à un poids de 900 ?

V.

Obſervations ſur l'art. III des Annonces de la Gazette du 27 Juillet, concernant les ſemences. De Colmar le 1 Août.

La façon d'opérer du Cultivateur cité dans cet article, ne peut être qu'avantageuſe, ſur-tout quant à l'uſage de faire tremper ſes grains avant de les ſemer, pour pouvoir en ôter ceux qui ſurnagent & qui ſouvent ſont des graines de mauvaiſes herbes.

Quant à la méthode de ſemer plus tard, elle n'eſt certainement pas toujours la meilleure; il eſt même éprouvé que ſouvent elle eſt moins bonne, ſur-tout par rapport aux grains d'hyver: car quand les gelées viennent de bonne heure, le grain n'a pas le tems de pouſſer d'aſſez profondes racines, ainſi que les jets qui forment, au printems, autant d'épis. Il en eſt preſque de même des grains d'été: plus ils ſont ſemés de bonne heure, plus ils prennent de force avant que les chaleurs arrivent & plus ils ſont en état de ſupporter la ſéchereſſe, à cauſe du gazon qu'ils forment. Ainſi quand la ſaiſon de l'automne eſt ſéche, il paroît bon de ſemer tard les grains d'hyver, parce que ne pouvant germer tout de ſuite, une partie des ſemailles ſe perdroit en terre, ou ſeroit détruite par les ſouris & les oiſeaux. Mais quand cette ſaiſon eſt humide, il paroît à propos de ſemer de bonne heure, ſur-tout dans les pays où la gelée eſt hâtive, ſans quoi elle détruiroit beaucoup de grains. A l'égard des grains d'été, il faut ſe régler ſur l'hyver précédent: ſi cette derniere ſaiſon a été froide, on peut eſperer un printems favorable, & alors ſemer de bonne heure: ſi l'hyver a été mou, on doit craindre des gelées au printems & conſéquemment ſemer tard. En général dans cette Province (l'Alſace), on voit les Laboureurs diligens récompenſés de leurs travaux par d'abondantes récoltes.

V I.

*Réponſe à la Lettre de M. *** de la Haute-Alſace, du 27 Mars 1771, inſérée dans la Gazette d'Agriculture, N°. 33, pag. 261; ſur les pommes de terre & l'orge; avec la deſcription d'un fruit propre à faire du pain.*

MONSIEUR,

J'aurois répondu plutôt à votre lettre ſi mon état me laiſſoit plus de loiſir. Comme nous ne recherchons ſans doute, vous & moi, que la vérité, je me flatte que vous prendrez ma réponſe en auſſi bonne part que j'ai pris la vôtre. Il me ſemble que vous n'avez pas lu avec aſſez d'attention la lettre que vous avez réfutée; je vous prie de la revoir & vous y trouverez que je conviens que les pommes de terre multiplient beaucoup, & que je n'ai point avancé qu'il y ait plus de profit à cultiver l'orge. Cela n'empêche pourtant pas que la culture de l'orge ne ſoit infiniment plus conſidérable que celle des pommes de terre, quel que ſoit le bénéfice que vous attachez à celle-ci, parce que l'on aura toujours, du moins en général, de la répugnance pour une nourriture auſſi fade que ces pommes, quand elles ſeroient encore mieux apprêtées. Voilà ce que j'ai avancé avec fondement, & ce que je puis encore ſoutenir avec raiſon. Que les pommes de terre faſſent une nourriture ſaine & ſubſtantielle, je ne le conteſte pas; mais ſi ceux qui en vantent & en exagerent les qualités, s'en étoient nourris, comme j'ai été forcé de le faire, l'eſpace de ſept ans, je me perſuade qu'ils ſeroient un peu plus réſervés dans le jugement qu'ils en portent. Je n'ignore pas, Monſieur, les différentes manieres dont on peut les apprêter. J'avoue pourtant que je ne ſçavois pas encore qu'on en fit des *tartes auſſi bonnes que les gâteaux d'amande*. Cette comparaiſon me paroît un peu forte; vous ne manquerez pas de me répondre que vous avez goûté de ces tartes, que celles d'amande ne valent pas mieux, & qu'il ne faut pas, en un mot, diſputer des goûts. Cette réponſe me laiſſeroit ſans replique, ſi votre goût étoit le goût général. Quant à ceux qui ſoutiennent que le pain fait avec une moitié de farine de pommes de terre, & l'autre moitié de farine de froment, eſt bon, je leur oppoſe le ſuffrage d'une Société d'Agriculture qui, après des expériences ſur cet objet, eſt convenue que ce pain n'étoit pas bon & ne valoit pas celui de ſeigle. Je ne veux pas néanmoins diſputer ſur la bonté du pain de la premiere eſpece; mais je crois pouvoir avancer avec une eſpece de certitude qu'une livre de pain fait avec de la farine de bled eſt une nourriture plus ſaine & plus ſubſtantielle que deux livres de pain où il y aura des pommes de terre ſeulement à moitié. Vous me dites que je ne connois pas la production des pommes de terre; mais j'ai d'abord dit qu'elles multiplioient beaucoup; j'ajouterai d'autant plus volontiers ici, ce qui eſt eſſentiel à cette culture, que j'ai lu dans une Gazette, qu'il falloit ſemer les petites pommes de terre, pour en avoir une abondante récolte. Je puis aſſurer que par cette méthode on n'en recueillera que de petites & en petit nombre. Pour en avoir une bonne récolte, il faut

prendre les plus grosses, les partager en deux, trois ou quatre tranches, selon leur grosseur, ayant soin de laisser à chaque tranche quelque œil, & planter ensuite ces tranches à une distance raisonnable dans une terre qui ne soit pas trop amendée: car si elle l'étoit trop, la plante ne pousseroit qu'en herbe. Il faut pourtant que la terre soit assez bonne & meuble. En suivant tous ces points, on recueillera infailliblement de grosses pommes de terre & en abondance. Cette culture ne peut donc être générale pour toutes les terres où l'orge vient bien: on recueille celle-ci dans presque toutes les terres de différente nature, quoique ce soit plus abondamment dans certains terreins que dans d'autres; il n'en est pas ainsi des pommes de terre, il faut que le sol leur soit favorable, sans cela elles ne produisent que fort peu, & le produit est nul ou presque nul. De plus, quand nos bleds & nos seigles ont souffert par les eaux croupissantes de l'hyver, &c. à ne pouvoir espérer d'en récolter une certaine quantité, on donne un conp de pioche à ces terres, on y seme de l'orge aux premiers jours de Juin, & cette récolte dédommage, du moins en partie, des pertes qu'on a faites. Cette culture sera toujours préférée, parce que l'orge est de bon débit, qu'elle vient tôt & se conserve bien; je pourrois ajouter qu'elle est salubre, bienfaisante, pectorale, nourrissante; que la farine d'orge entre dans bien des préparations pour certaines maladies, qu'il s'en fait une grande consommation pour la nourriture de l'homme, & qu'il seroit à souhaiter pour la santé qu'on en fit une consommation encore plus grande.

Il faut, Monsieur, que vous n'ayez pas entendu le mot d'orge *battue*; nous entendons par ce terme de l'orge mondée de son écorce: ce qu'on pouvoit assez comprendre quand j'ai dit dans ma lettre que je voudrois qu'après avoir battu l'orge, on la fit cuire dans deux parties de lait & une d'eau. J'ai ajouté que les personnes plus délicates la feroient plus claire, & qu'elles y pourroient mettre, suivant leurs facultés, un peu de sucre; ce que je n'ai garde de proposer, comme vous le dites, faute de m'avoir bien compris, à ceux qui n'ont pas de quoi avoir du pain. Toute mon intention a été, en jettant quelques idées sur une nourriture bienfaisante & peu chere, d'engager à en faire plus d'usage. On sçait assez qu'elle fut d'une grande ressource en 1709 & 1713, & que sans l'orge, il auroit péri beaucoup plus de monde.

Quand les Critiques ne sortent point des bornes de la décence & de l'honnêteté, il en résulte souvent qu'elles donnent à ceux qui écrivent dans de bonnes vues des idées utiles; c'est ce qui m'a donné sans doute celle que je vais présenter & qui peut devenir utile par des essais.

On trouve dans notre Province & dans quelques-autres un fruit aquatique dont on pourroit faire du pain sans mélange même, à ce que je pense, d'aucune autre farine. Ce fruit contient une amande très-blanche, séche & d'un assez bon goût. Comme cette amande est très-farineuse, elle paroît très-propre à la mouture; du moins en pourroit-on faire du très-bel amidon.

Quoique ce fruit vienne en abondance dans nos étangs, tous les étangs néanmoins n'en produisent pas. J'ai observé que ceux qui sont situés sur des terres argilleuses, marneuses, &c. en sont abondamment fournis, & qu'on n'en trouve pas dans ceux qui sont sur des terreins sablonneux & caillouteux. Dans le cas qu'on pût en tirer un bon parti, ne pourroit-on pas essayer d'en semer dans les marais & dans les étangs qui n'en ont pas encore produit? Il se fait dans nos cantons une consommation assez considérable de ces fruits: on les fait cuire à l'eau, & on les mange avec plaisir. Des Journaliers qui travaillent souvent chez moi, m'ont assuré qu'apprêtés avec du beurre, ils étoient excellens; mais leur gout peut n'être pas celui du plus grand nombre. Quoiqu'il en soit, le pauvre Peuple trouve une ressource dans ce fruit; il en ramasse beaucoup, le fait cuire, & le vend jusqu'à un sou ou même plus le cent. Autrefois on le ramassoit en Carême, tems auquel ce fruit détaché de sa tige, se trouvoit en quantité dans la boue: son écorce est alors d'un beau noir. A présent on le cueille sur la tige dès qu'il est mûr; l'écorce est pour lors d'un verd tirant sur un jaune obscur.

Le vulgaire appelle ces fruits *scalibots* ou des *cornes*; sans doute parce qu'il a quatre cornes. Quand il est cuit à l'eau, on coupe le bouton du fruit au-dessus jusqu'à l'amande; de-là on tire le couteau en biaisant, pour couper une des cornes du dessous, & ensuite l'autre corne. En appuyant les doigts

sur les cornes des côtés, l'écorce s'ouvre & l'amande se détache. Elle est triangulaire & approche de la figure d'un cœur mal formé. Nous avons des étangs où il s'en trouve qui ont six cornes. Cette amande est de la grosseur d'une châtaigne médiocre applatie. Ce fruit mûrit vers l'automne.

Par un Anonyme des environs de Beaune, lequel, si vous le souhaitez, Monsieur, se fera connoître à la premiere occasion, & qui a l'honneur d'être, &c.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Août 1771.*

	₶	ß	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716	5	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	82	15	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	10	
Piastres à	48	15	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 10 Août 1771, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 28 à 31 l. *le septier; idem* nouveau, de 27, 28 liv. 10 s. à 32 liv. Le seigle, de 12, 14 à 16 liv. aussi *le septier*; l'orge est au même prix.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 10 Août 1771, au Mercredi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 17 Août 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	32 3	16e à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 3	à 2 6
Cadix	15 1	
Livourne	96 $\frac{1}{4}$	
Gênes	94 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	. . . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	FESTE.	5e 406. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1771. Du Mardi 27 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le 19 Juillet.*

DEPUIS le 4 Juin, il eſt entré dans ce Port quarante-neuf vaiſſeaux dont pluſieurs étoient ſortis des Ports de France, d'Angleterre & de Hollande : il en eſt reparti 34 pour les Ports de la Baltique, de la mer du Nord, de la Méditerranée, &c.

La Compagnie établie à Moſcou pour les fourrures & pelleteries, en ayant actuellement un magaſin très-conſidérable, de toute eſpece & de tout prix, il ſera procédé à une vente publique le 11 Septembre prochain. Il s'y trouve beaucoup de zibelines précieuſes, de martres, d'hermines, de petit-gris, de peaux de gourmands, de renards blancs & noirs, & de loups cerviers. Il y a auſſi des os de mamont que l'on employe à beaucoup d'uſages.

Il eſt ſouvent auſſi difficile de ſortir de Saint-Péterſbourg qu'il eſt facile d'y entrer. Les Etrangers y trouvent d'abord des ſecours tant que l'on eſpere trouver en eux des reſſources. Pour pouvoir enſuite ſortir de Ruſſie, il faut qu'ils faſſent annoncer trois fois leur départ dans les Papiers publics, afin que ceux qui auroient des dettes puiſſent être arrêtés par leurs Créanciers. *Ces affiches*, dit-on, *reſſemblent à une longue chaîne, tendue d'un bout à l'autre de la Ruſſie : les Grands, par la vertu de l'argent, ſautent par-deſſus ; & les autres qui n'ont pas ce moyen d'arrêter la main des ſurveillans, ſont attrapés en tâchant de paſſer par-deſſous.* La derniere de ces liſtes contenoit 50 perſonnes parmi leſquelles il y avoit beaucoup de François ; & elle n'étoit pas des plus conſidérables. Ceux qui ont contracté des dettes n'oſeroient ſe faire inſcrire ; & il y a une foule innombrable de François, Déſerteurs, Ouvriers & autres qui, conduits dans ce pays par le caprice, le libertinage, une folle envie d'une fortune & d'un bien-être imaginaire, y périſſent miſérablement.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Août.*

Délivrés des plus terribles angoiſſes, nous avons vu, avec une joie délicieuſe, tous les cœurs s'ouvrir à la pitié & répandre la conſolation chez les pauvres ruinés par les débordemens. La différence des Religions n'a pas rendu la charité excluſive ; ou plutôt la charité ordonnée par toutes les Religions, s'eſt indiſtinctement étendue ſur tous les malheureux ; c'eſt l'humanité que l'on a ſecourue. Les vingt-une Egliſes tant de la Ville que du diſtrict, ont fourni des aumônes, ſelon les facultés des Paroiſſiens, depuis 143 marcs juſqu'à 4666 (les trois marcs font deux florins d'Empire). Les Réformés François, les Anglicans, les Réformés Allemands du dehors, ſe ſont particuliérement diſtingués par leurs libéralités. Les

Memnoniſtes ont donné 1418 marcs ; les Juifs Portugais, 336 ; les Juifs Allemands, 600 ; le Lotto, qui prend de toutes mains, a offert 600 m. Le produit total a été très-conſidérable. Retzebuttel, Hamm, Eppendorff, Mohrbourg, le Belwerder, & autres lieux, ont voulu partager la ſatisfaction d'y contribuer.

La navigation eſt rouverte. Dès le 5, il eſt entré 40 vaiſſeaux de Portugal, de France, de Suede, d'Angleterre, de la Baltique, de Hollande & de l'Elbe. Les Rouliers de Lauenbourg, de Lubeck, de Mecklenbourg, ſe ſont remis en marche.

Les 27, 28 & 29 Juillet, cent navires paſſerent le Sund. Il y en eut douze qui firent voile d'ici le 23 Juillet. Nous apprenons d'Archangel où nous faiſons un grand commerce, qu'il y eſt arrivé 19 de nos vaiſſeaux, autant d'Amſterdam, 6 d'Altona, 1 de Drontheim ; & qu'il y en a 15 en rade.

D'Augsbourg, *le* 8 *Août.*

Il y a long-tems que l'Allemagne n'a recueilli une moiſſon ſi abondante, & qu'elle n'a éprouvé une diſette ſi affreuſe. Un de nos Habitans qui poſſede des terres à une lieue d'ici ſur un autre territoire, eſt obligé d'y laiſſer ſa récolte & réduit à mourir de faim, s'il n'a pas d'autres ſecours. L'avidité avec laquelle on a mangé les nouveaux grains, avant qu'ils y fuſſent mûrs, a cauſé beaucoup de maladies : en vain a-t-on porté les défenſes les plus ſévéres, la faim, l'impérieuſe faim les a tranſgreſſées, & l'abîme s'eſt ouvert ſous l'abîme.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 7 *Août.*

On compte que par le défaut de récolte de ſoie, le Royaume de Valence eſſuye une perte de plus de quinze millions de livres tournois. La récolte des grains, abondante dans la Caſtille, a été généralement mauvaiſe dans les Royaumes de la Couronne d'Arragon. Celle du vin ſera, ſelon toute apparence, abondante ; & celle de l'huile médiocre. Les brebis n'ont pas beaucoup rendu, à cauſe de la ſécheresſe des pâturages, pendant l'hyver dernier.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Agen, *le* 11 *Août.*

Quoiqu'il y ait eu dans le prix du bled une diminution ſucceſſive, la récolte néanmoins en a été médiocre. Les apparences du bled d'Eſpagne & de la vigne promettoient beaucoup ; mais depuis près d'un mois une chaleur exceſſive & ſupérieure à celle que l'on reſſent dans les Iſles de l'Amérique, brûle tout ; & ſi elle continue, il n'y aura ni bled d'Eſpagne ni vin. Cette derniere denrée vaut dans les campagnes 60 l. la barrique compoſée de 240 pintes de Paris : elle ne valoit ordinairement que 15 ou 20 l. Les fontaines ſont preſqu'à ſec, & dans pluſieurs cantons, on eſt fort embarraſſé pour abreuver les beſtiaux. Par ſurcroit de malheur, la moitié des gens de la campagne eſt attaquée de fievres & autres maladies. Les Officiers Municipaux de cette Ville ont prié MM. du Chapitre d'ordonner des prieres publiques ; on doit les commencer demain.

De Limoges, *le* 13 *Août.*

Depuis près de ſix ſemaines, nous avons eſſuyé une rude ſechereſſe qui, à la vérité, a été favorable à la récolte abondante des fromens, ſeigles, &c. dont les grains bien nourris rendent de très-belle farine, mais qui faiſoit tout craindre pour les bleds noirs & les châtaignes, denrées ſi néceſſaires dans ce pays que nous aurions vu bientôt une forte augmentation dans les prix des premieres eſpeces de grains, ſi les circonſtances n'avoient changé. Avant-hier, on expoſa les Reliques des Saints, & l'on fit des prieres publiques pour obtenir de la pluie. Hier, dans la matinée, le ciel s'obſcurcit, la pluie commença à tomber, elle devint plus abondante vers le midi ; elle a continué toute la nuit, & paroit promettre de durer plus d'un jour. Déja les bleds noirs & les châtaignes ne ſont pas reconnoiſſables ; ainſi nous pouvons encore en attendre une bonne récolte, & par une ſuite néceſſaire, les grains deſcendront à un prix modéré.

Les prairies ont beaucoup souffert : celles qui n'ont pu être arrosées par des eaux de sources n'ont point de regain. Il a fallu lâcher les bestiaux, & le foin a renchéri : la premiere qualité vaut 50 sous le cent, poids de marc ; & la seconde, 40 à 45 s.

D'AIX (*en Provence*), *le* 15 *Août.*

Les passages fréquens & presque subits du chaud au froid, que l'on a éprouvés cette année bien avant dans la saison, & les brouillards qui ont regné dans la Basse-Provence en plus grande abondance qu'à l'ordinaire, paroissent avoir été, du moins en partie, les causes du charbon dont les bleds ont été assez généralement attaqués. On a remarqué que des Cultivateurs qui avoient chaulé leurs semences, ont recueilli une bonne moisson de grains fort sains. On est d'autant plus fondé à attribuer à cette pratique l'avantage dont ils jouissent, qu'un Particulier qui, dans un domaine très-étendu, avoit semé deux champs avec des grains qui n'avoient pas subi cette préparation, a trouvé une partie des grains provenus de cette semence, infectés de charbon, tandis que le reste de sa récolte en étoit entiérement exempt. Le chaulage est très-peu pratiqué dans cette Province ; & il n'y en a peut-être point en France où les connoissances propres à perfectionner la culture se répandent plus tard.

DE TROYES, *le* 16 *Août.*

La récolte en toute espece de grains, est très-belle ; & elle se fait par le plus beau tems qu'on puisse souhaiter. A la fin de Juillet, le froment étoit encore au plus haut prix où il soit monté jusqu'à présent ; il valoit 34 l. 10 s. le septier de Paris. Il a subitement baissé ; le 10 il commença à diminuer de 20 & 30 s. par boisseau, c'est-à-dire, d'un cinquième ou d'un quart. On devroit naturellement s'attendre à un prix beaucoup plus bas, mais le découragement ou le préjugé est tel qu'on le desire plus qu'on ne l'espere.

Les fruits à pepin & les vignes ont eu tant à souffrir, au commencement de Juillet, des insectes, des bruines & des brouillards, qu'on en regarde la récolte comme absolument perdue. Le vin est hors de prix ; il manquera tout à fait cette année.

DE VITRY-LE-FRANÇOIS, *le* 18 *Août.*

Au commencement de Mai, tems auquel les bleds commencent à se fortifier, les gelées mirent les campagnes dans un état si triste que l'on croyoit les récoltes perdues. Quelques tems après, des pluies chaudes les ranimerent au point que nos inquiétudes se dissiperent. Il n'y a que les terreins chauds, brûlans & de mauvaise qualité qui se ressentent encore de l'impression du froid ; mais lorsqu'en France il n'y a que les mauvaises terres qui manquent, on peut très-bien augurer de la récolte.

Les pluies de la S. Jean ont été au contraire très-nuisibles aux vignes ; elles étoient amenées par un vent du Nord & froides, sans que les barometres variassent sensiblement. Les feuilles des vignes sont en partie brûlées ou calcinées. La seve interceptée, il est tombé une partie du raisin qui commençoit à entrer en fleur : le reste a coulé. Nous ne nous attendons plus qu'à un dixième d'année.

Les bleds nouveaux, depuis le 3 Août, ont fait baisser les vieux de 34 à 26 l. Dans les derniers Marchés, il y a eu de ces premiers bleds vendus de 20 à 22 l. Les bleds en campagne, au rapport des Laboureurs, paroissent grainés.

D'ORLÉANS, *le* 20 *Août.*

La diminution du prix des grains qui avoit amené celle de la taxe du pain, sembloit en annoncer une plus forte : mais ces apparences ont été trompeuses ; il y a même eu quelqu'augmentation, mais très-légere, & la taxe du pain a été rehaussée.

DE PARIS, *le* 23 *Août.*

Par les Lettres-Patentes du 25 Juillet, registrées en Parlement le 1 Août, qui ordonnent qu'il sera sursis à la levée & vente des Offices des Jurés Priseurs-Vendeurs de biens-meubles, S. M. ordonne, pour mieux connoître la valeur desdits Offices, que les droits qui y sont attribués, seront perçus, pendant un tems, à son profit.

La plus grande partie des rentes, intérêts, indemnités, pensions, gratifications, gages, &c. étant assujettie à des retenues & impositions dont les états ou rôles multipliés produisoient un travail immense & un grand embarras dans la comptabilité; & en outre le Roi faisant en entier les fonds du montant des charges, de maniere que les retenues restoient dans les mains des Comptables qui faisoient naître des difficultés de toute espece pour en retarder le report: S. M., pour simplifier cette partie & supprimer la comptabilité, a ordonné, par un Arrêt du Conseil du 20 Juillet, que toutes les rentes, intérêts, pensions, gages, &c. & autres revenus, sous quelque dénomination que ce soit, ne seront pas employés, & qu'il n'en sera plus fait fonds dans les états qui en seront arrêtés au Conseil, à compter de l'anée 1770 & à l'avenir, que pour ce qui reviendra net à chacune des Parties prenantes, employées dans lesdits états, & déductions faites des retenues & impositions dont lesdites parties sont susceptibles.

Par des Lettres-Patentes du 15 Novembre 1770, registrées en Parlement le 3 Août 1771, S. M. s'étant déterminée à faire éclairer les nouveaux emplacemens & nouvelles rues, à en ordonner le nettoyement, & à augmenter le nombre des pompes pour la conservation des édifices, d'où il est résulté une augmentation de dépense qui doit être supportée par les Propriétaires des maisons, édifices, boutiques, échoppes & jardins qui y sont situés: S. M. a ordonné qu'il seroit arrêté en son Conseil des rôles des sommes que chacun des Propriétaires des maisons, &c. situés dans les nouveaux emplacemens & nouvelles rues de la ville de Paris, de ses Fauxbourgs, même du Gros-Caillou, doit payer pour le rachat des boues & lanternes; que conformément aux anciennes liquidations de 1744 & 1745, ledit rachat sera fixé à raison du capital, sur le pied du denier vingt du quarante-sixième des locations ou évaluations des locations desdites maisons, &c.; que dans le cas où les susdites nouvelles rues auroient été percées sur des emplacemens déja compris dans les rôles arrêtés en exécution de l'Edit de Décembre 1757, il sera tenu compte aux Propriétaires, pour les sommes auxquelles ils seront employés, des sommes qu'ils auront payées pour ou à compte dudit rachat, en rapportant les quittances de finance; & que tous les Propiétaires seront tenus de payer les sommes arrêtées dans les rôles, pour le rachat des boues & lanternes, entre les mains du Préposé au recouvrement, dans le cours d'une année en quatre payemens égaux, de trois en trois mois, à commencer au mois de Janvier prochain.

Déclaration du Roi, portant attribution de différens droits, pendant trois années, en faveur de l'Hôpital Général & des Enfans-Trouvés, donnée à Compiegne le 26 Juillet, registrée en Parlement le 3 Août, (*à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question proposée par un Négociant.

» Un navire & une cargaison qui valoient » quarante mille livres & qui étoient assu- » rés, ont souffert plusieurs avaries succes- » sivement, de sorte qu'aujourd'hui ces per- » tes excédent de beaucoup la valeur desd. » navire & marchandises. Les Assureurs » seront-ils obligés de payer toutes ces ava- » ries, ou mondit navire & son charge- » ment seront-ils censés, par la réparation » de chaque avarie, avoir augmenté de va- » leur? Les Assureurs pourront-ils me for- » cer à convertir en abandon ma demande » en avarie?

» Les Négocians de Bretagne & de Nor- » mandie, & ceux de l'intérieur du Royau- » me qui ont été consultés sur cette ques- » tion, sont d'avis différens; & l'on suit à » cet égard différentes manieres d'opérer » dans les différentes Chambres d'Assu- » rance.

» On prie MM. les Négocians de donner » leurs opinions par la voie de la Gazette » ou du Journal du Commerce.

II.

Avis sur l'usage des grains avant leur parfaite maturité.

Dans les pays où l'anéantissement du commerce des grains, par les prohibitions,

affame les Peuples au milieu d'une abondante récolte, une foule de malheureux dont on a voulu contenir la faim par des Ordonnances, se sont jettés, au risque de tomber entre les mains de la Police moins puissante que le besoin, sur des grains qui n'avoient point acquis le degré de maturité nécessaire pour en tirer une nourriture saine. Cet aliment a causé des maladies, & les épidémies ont suivi la disette. Cependant il y avoit un moyen simple de prévenir les accidens causés par l'usage de ces grains imparfaitement mûrs. On l'employe avec succès en Russie, en Livonie, en Courlande, en Esthionie, &c où les moissons n'acquierent pas toujours une maturité complette. Il ne s'agit que de faire bien sécher ces grains au soleil ou dans un four chauffé convenablement. Le grain absolument mauvais se ride, se racornit & se desséche entiérement. On passe le tout dans un crible ou sas; ce grain qui est devenu plus petit tombe; & le reste peut être d'autant plus sûrement employé que la cuisson ou plutôt le chauffage au four supplée en partie au défaut de maturité.

III.

Lettre sur la maniere de détruire les rates-courtes, belettes & fouines, &c.

On appelle vulgairement *rate-courte* une espece de rat à courte queue & dont la tête est grosse & très-applatie. Ces rats se tiennent, ainsi que les taupes, toujours sous terre; ils mangent en hyver les racines des légumes, herbages, &c. & en été celle des choux, &c.; ils rongent même les racines des jeunes arbres & les font périr. Ces animaux sont ordinairement fort gras; les chats qui en aiment beaucoup la chair, leur font la guerre, mais ils en prennent rarement, parce que ces rats sortent peu de dessous terre, & n'en sortent que pour un instant; après quoi ils s'enfoncent tout de suite dans la terre, comme la taupe. Les trapes sont des pieges auxquels ils se laissent difficilement prendre; & d'ailleurs ils ont de si bonnes dents que pour peu qu'ils y restent, ils viennent à bout de ronger la trape & de s'échapper; ce qui m'est arrivé souvent. Ne sçachant plus comment me débarrasser de ces animaux malfaisans qui m'avoient détruit un quarré d'artichaux & mangé mes choux, presque toutes mes racines & mes pommes de terre, je fis, l'année derniere, une expérience qui me réussit parfaitement. Je pris des noix que j'ouvris par le milieu sans en briser la coque; sur chaque moitié de noix je mis de l'arsenic avec la lame d'un couteau que je destinai uniquement à cet usage (la dose d'arsenic doit être de l'épaisseur d'un sou de dix-huit deniers); après quoi j'unis bien les deux moitiés de chaque noix, & je les liai ensemble avec un peu de chanvre. Je mis à chaque trou que je pus découvrir une noix que je fis rouler un peu en avant. Je visitai exactement ces trous, & au bout de huit jours je trouvai que toutes mes noix avoient disparu. Depuis lors, ces rats ne m'ont fait aucun mal dans mon jardin; j'ai jugé par-là qu'ils avoient péri. Je m'étois apperçu qu'en ayant pris avec des trapes de fer, d'autres rats venoient les y manger. J'ai lieu de conjecturer que ceux qui ont été empoisonnés, d'autres rats les ont mangés, & que ceux-ci n'ont pas tardé à subir le sort des premiers. Vingt noix m'ont suffi pour garantir mon jardin des ravages de ces animaux destructeurs. On ne sçauroit croire combien ils nuisent aux récoltes des grains, sur-tout quand la neige séjourne long-tems & que la terre n'a pas été gelée jusqu'à une certaine profondeur. Ils rongent les racines du bled, du seigle, &c.; les planches séchent, deviennent jaunes & périssent. Les Cultivateurs, les Laboureurs ne doivent pas balancer à suivre une méthode si simple & dont il résulte un si grand bien. Avec de l'arsenic, pour la valeur de trois sous, on peut préserver vingt journaux de terres des ravages de ces rats.

Pour détruire les fouines & les belettes, on prend un œuf de poule bien frais, on y fait un petit trou avec une aiguille à bas; on en fait sortir une goutte ou deux du blanc, on met dans le trou une carte en forme d'entonnoir, par lequel on fait entrer de l'arsenic dans l'œuf. Après avoir ôté l'entonnoir de carte, on bouche l'ouverture de l'œuf avec un peu de cire blanche, qu'on a soin de faire chauffer auparavant, afin qu'elle s'attache mieux. Quand on a préparé quelques œufs de cette maniere, on les met dans des endroits où les chiens n'aillent pas, parce qu'ils s'empoi-

ſonneroient, & où les fouines & les belettes puiſſent aller. Attirées par ces appas, elles avaleront le poiſon, & on en ſera délivré.

Pour détruire les punaiſes, continue la même perſonne qui nous a envoyé les recettes précédentes, j'ai fait bouillir de l'arſenic dans de l'huile d'olive, j'ai mis enſuite de cette huile avec une plume dans toutes les jointures, fentes & trous d'un bois de lit; depuis lors on n'y a plus vu de punaiſes. Je conjecture que ces liqueurs qu'on vend fort cher pour détruire les punaiſes, ne ſont autre choſe qu'un lait virginal où l'on fait bouillir de l'arſenic. J'en ſerai au plutôt l'épreuve; & comme je n'ai garde de vendre mes ſecrets, ſi mon expérience réuſſit, j'en ſerai part au Public.

I V.

Souſcription & Prix en faveur de l'Agriculture, & pour la conſervation des mûriers, dans l'Etat de Veniſe.

Une maladie contagieuſe, comme nous l'avons annoncé, a détruit en Italie, & particuliérement dans l'Etat de Veniſe, une très-grande quantité de mûriers ordinaires & de mûriers blancs. On s'eſt donné juſqu à préſent beaucoup de peines, mais infructueuſes, pour remédier à ce mal. Les difficultés, au lieu de rebuter les Agronomes, n'ont fait que les animer à des recherches. Pluſieurs Géorgiphiles de Breſce, dans l'Etat de Veniſe, ont projetté une Aſſociation d'un grand nombre de perſonnes qui fourniroient, chacune, un ſequin de ſouſcription dont le produit ſeroit converti en un Prix pour celui qui trouveroit le *remede le plus sûr & le plus prompt* contre cette maladie. Le zele de cette Société a eu tant de ſuccès que 120 perſonnes ont déja ſouſcrit; & l'on propoſe la ſomme de 120 ſequins pour celui qui, dans le terme de deux années, aura trouvé le remede demandé.

Tous les Agriculteurs ont été invités à faire les recherches & les expériences qui peuvent conduire à cette découverte précieuſe: nous l'avons été particuliérement à publier dans notre Gazette ou dans notre Journal, les eſſais & les lumieres dont nos Compatriotes voudroient bien nous faire part. Nous concourrons, autant qu'il ſera en nous, à remplir les vues de la bienfaiſante Société de Breſce, & nous eſpérons que ceux de nos Concitoyens qui s'occuperont d'un objet ſi utile à une partie importante de notre culture, auront la bonté de nous communiquer les inſtructions que nos voiſins nous demandent.

V.

Rapport du Docteur Lyons de Glouceſter, ſur la maladie d'une femme qui avoit avalé trois épingles.

La malade étoit une jeune femme d'environ vingt ans. Les trois épingles s'arrêterent à ſon goſier & y reſterent pendant huit ſemaines; enfin l'on vint à bout de les détacher du goſier & de les pouſſer en bas avec un inſtrument de baleine. Pendant le tems que les épingles furent fixées dans la gorge, elle reſpiroit avec peine, & ne pouvoit avaler que des choſes liquides; deſorte que s'affoibliſſant tous les jours de plus en plus elle fut obligée de garder le lit. Après que les épingles eurent été enfoncées au-deſſous du goſier, cette femme ne tarda pas à recouvrer ſes forces & à prendre de l'embonpoint, mais elle ſentoit une douleur dans le côté droit au-deſſous des fauſſes côtes, & elle éprouvoit des mouvemens extraordinaires qui ſe changerent en convulſions: ces convulſions duroient juſqu'à huit & même neuf heures. Elle reſta neuf mois dans cet état pitoyable, & fut portée enfin à l'Hôpital. C'étoit principalement ſur les yeux que ces mouvemens convulſifs agiſſoient plus vivement; & quoiqu'elle les ouvrit, la prunelle en reſtoit néanmoins couverte par la paupiere. Au bout de trois mois, une petite mais douloureuſe tumeur, de la largeur à peu près d'un pouce, s'éleva ſur l'épaule droite de la malade, & diſparut dans une ſemaine ſans venir à ſuppuration. Il en parut bientôt après une autre ſur l'épaule gauche qui à la fin ſuppura. Il ſortit d'abord de la playe une petite quantité de matiere; mais comme le lendemain on voulut ôter l'appareil, on y trouva une épingle au milieu du pus, & le jour d'après les deux autres. La malade fut auſſi-tôt ſoulagée, & tous les ſymptomes de ſa maladie diſparurent, nommément la toux & le crachement de ſang.

V I.

Remarques sur les vers qui ont attaqué les vignes, par un Citoyen de Colmar.

Dans cette Province, la vigne est souvent attaquée par les vers qui, cette année, ont fait beaucoup de dégâts dans plusieurs pays. On n'a point encore imaginé de moyen sûr de s'en garantir. On a remarqué que ce ver se formoit plus communément sur les grappes découvertes & exposées au soleil, que sur celles qui sont ombragées par les feuilles. On prétend qu'il s'engendre ou plutôt qu'il éclot lorsque le soleil darde ses rayons immédiatement après la pluie ou pendant la pluie même.

Il ne paroît pas que le goudron de M. Sieuve puisse en empêcher la génération ; & comme cet insecte ne se déplace pas & ne quitte point le raisin, il seroit également inutile de semer dans les vignes des feves ou autres légumes, ou des feuilles de mûrier. Cette méthode seroit même plus nuisible que profitable, en ce qu'elle entretiendroit d'autant plus l'humidité dans la vigne, arrêteroit la circulation de l'air, & empêcheroit le travail du Vigneron.

Les soins des Vignerons dans cette Province se sont réduits jusqu'à présent à ne pas beaucoup effeuiller les vignes avant la fleur. Quelques-uns envoyent leurs femmes & leurs enfans pour ôter les vers avec des épingles ou autres instrumens analogues, avec lesquels ils tirent les petits paquets de fleurs dans lesquels ils se sont nichés : ils les font tomber par terre d'où les vers ne se relevent pas pour s'attacher ailleurs.

Ces vers ont péri dans cette Province comme dans les vignobles d'Orléans, & vraisemblablement des autres pays, lorsque le tems a été sec & beau.

V I I.

Lettre à M. Poissonnier des Perrieres sur la nourriture des Négres dans les vaisseaux. De Bordeaux le 27 Juillet.

J'ai lu, Monsieur, dans le dernier Journal de l'Agriculture & du Commerce, un Mémoire par lequel vous établissez les avantages qu'il y auroit à changer absolument la nourriture des gens de mer. Cette observation est celle d'un ami des hommes : tous ceux à qui ce titre est cher vous l'ont déja décerné.

Vous préférez, pour nos gens de mer, le riz à toute autre nourriture, & vous fondez cette préférence sur des faits qui en démontrent l'utilité. Conseilleriez-vous aussi le même régime pour les Esclaves que nous transportons des côtes d'Afrique dans nos Colonies ?

Permettez, Monsieur, que je vous presse de porter vos vues sur cette classe d'infortunés. Vous sçavez combien la mortalité fait de ravages dans les vaisseaux qu'on employe à ce commerce. Le scorbut, la dyssenterie, la petite-vérole nous enlevent des cargaisons entieres : ces malheureux, entassés dans des entreponts peu aërés, n'y respirent qu'un air brûlant & corrompu : sans exercice, livrés à la mélancolie & à l'ennui, la moindre maladie est mortelle pour eux. Voilà, Monsieur, leur situation & les dangers que je vous propose de combattre.

La raison peut excuser ce commerce, & la politique le rend essentiel : mais la premiere condamne, & l'autre devroit punir l'homme dur & barbare qui n'a pas tous les soins possibles de ces infortunés. Occupé de ce commerce, je regarde comme un devoir sacré de donner tous les soins possibles aux Esclaves que nous faisons traiter. Vos lumieres vous feront trouver de nouveaux moyens : rendez-les publics ; tout homme sensible reconnoitra le prix de ce service ; & cette reconnoissance est un bien précieux.

Je suis avec respect, Monsieur, &c. *Signé*, LAFFON DE LADEBAT, le fils.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Vendredi 23 Août 1771, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 10 s., 27 l. 15 s. à 31 l. *le septier ; idem* nouveau, de 27 liv. 10 s., 29 l. 5 s. à 31 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le seigle, de 16, 17 à 18 l. ; l'orge, de 12 l. 10 s., 14 l. 10 s. à 16 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Vendredi 23 Août 1771, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 23 liv. 5 s. *le septier; idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Août 1771, de 43 à 44 liv.; *idem* nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	710		
Du Perou à	702	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	5	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	5	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 23 Août 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32	$\frac{1}{4}$
Hambourg	182	$\frac{3}{4}$
Madrid	15	1 6
Cadix	15	0 6
Livourne	96	$\frac{1}{4}$
Gênes	94	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...		$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1020 22 $\frac{1}{2}$ . .	1020	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	71 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	405	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Mardi 20 Août 1771. *Messieurs*		Du Mercredi 21. *Messieurs*		Du Jeudi 22. *Messieurs*	
De Fremilly, six dern. mois 1770.	M.	Radix pere, six d. mois 1770.	M.	Cadeau, six dern. mois 1770.	M.
Maigret, *idem.*		Despeignes, *id.*		Delauge, *idem.*	
Filleul, *idem.*		Boutet, *idem.*		Drouet, *idem.*	
Viellard, *idem.*		Gautier, *idem.*		Bouron, *idem.*	
Defrance, *idem.*	P.	Meulan, *idem.*		Courmont, *idem.*	N.
Marsollier, six p. mois 1771.	A.	Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*	
		Lebrun, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	O.
Roberge, *idem.*	Z.	Boucard, *idem.*	N.	Deschapelles, *id.*	P.
.....		Roytier, six prem. mois 1771.	A.	S. Janvier, *idem.*	R.
.....				Rouillard, *idem.*	Z.
.....		Lallement l'. *id.*	B.	Nau, six prem. mois 1771.	A.
.....		Lallement j. *id.*	J.		
.....		.....		Delagarde, *idem.*	F.
.....		.....		Dutartre, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1771. Du Samedi 7 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 3 *Août.*

VERS la fin du mois dernier, des ouragans impétueux ont causé beaucoup de dommages dans les environs. Le 22, le tonnerre tomba dans le Port sur les Galeres, & il en réduisit une grande partie en cendres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Août.*

La Noblesse & le Clergé ont approuvé, pour cette année, l'importation libre des bleds dans tous les Ports du Royaume, mais à bord des vaisseaux de la Nation; restriction contraire à la résolution que l'Ordre Equestre a prise d'employer les moyens propres à remédier à la calamité que cause la cherté des vivres de toute espece.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 13 *Août.*

S. M. vient d'établir ici une Ecole Vétérinaire dont la direction est confiée au Docteur Abilgaard, Eleve du célébre M. Bourgelat. Ces Ecoles s'appellent en Danois *Heste-Skoole*, Ecoles de chevaux; & les têtes folles jouent sottement sur le mot.

Le College des Finances a fait afficher une Déclaration par laquelle le Roi permet, moyennant un certain droit, l'importation de toutes sortes de grains, jusqu'au 1 Juillet de l'année 1772.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 9 *Août.*

Par ordre de S. M. l'Impératrice-Reine, le Sénat a travaillé à la confection d'un Edit qui abrogera l'ancienne & étonnante Loi par laquelle les femmes mariées, non-seulement hors de l'Etat, mais encore hors de la Province & même de la Ville où elles étoient nées, étoient exclues de la succession de leurs parens. Il ne sera pas néanmoins porté atteinte à celle qui défend aux Etrangers d'hériter & même d'acquérir des immeubles, sans y être autorisés par quelqu'acte particulier. Les Nations se rapprochent, mais elles sont encore bien loin les unes des autres.

DE TRIESTE, *le* 13 *Août.*

Du 26 au 30 Juillet, nous avons reçus, par divers bâtimens d'Italie, entr'autres denrées, 1521 metzes de froment & 1100 mesures d'huile. Le 28, il arriva de Venise une pinque Françoise, chargée de planches, poutres & autres matériaux de construction, pour l'Isle de Malthe.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 25 Août.*

Les vignes qui, au printems, promettoient une bonne récolte, promettent moins à présent. Le mois d'Août décide ordinairement de la qualité du vin. Quand il est chaud, le vin est bon, mais lorsqu'il est humide & froid, comme nous l'éprouvons, il est rare que les chaleurs du mois de Septembre donnent au fruit le degré de bonté nécessaire.

La moisson du seigle est finie ; elle a rendu au-delà de nos espérances. Celle du froment n'est pas encore achevée : auprès de cette Ville, elle a été très bonne ; mais il n'y a que huit jours qu'elle est commencée dans les cantons un peu plus éloignés. Les gerbes sont grainées & rendront beaucoup au Laboureur.

Depuis le commencement de la moisson, le prix du seigle est diminué ; il n'en est pas de même du froment. Nous sortons d'une très-mauvaise année ; celle-ci nous présente une perspective qui nous fera sans doute oublier notre ancienne misere.

Le bois commence à manquer dans cette Province, comme dans plusieurs autres ; mais l'industrie répare souvent le défaut d'une nécessité, en nous en fournissant une autre qui la remplace.

M. le Marquis de S. C. L. qui a sa campagne à un quart de lieue de cette Ville, dans un terrein marécageux, vient de découvrir qu'une étendue fort considérable de ses jardins est une tourbe que l'on prétend supérieure à celle de Flandre : il en fait beaucoup façonner à la maniere de cette Province. On espere que le Peuple pourra faire son chauffage de cette matiere combustible : les Manufacturiers doivent en faire des épreuves pour leurs chaudieres. Si la chose réussit, le Public y gagnera infiniment. On espere de cette découverte un double avantage ; ce pays n'a point de prairies, grand obstacle à l'avancement de l'Agriculture : on commence à faire des prairies artificielles ; les cendres de la tourbe sont, à ce qu'on assure, un excellent engrais, nous en ferons l'épreuve. Il faut espérer que du moins le goût de la nouveauté fera prendre faveur à cette nouvelle matiere.

De Montreuil-sur-Mer, *le 26 Août.*

Aujourd'hui, vers une heure après minuit, un navire est échoué à la côte du village de Rek à deux lieues de cette Ville : c'est le sénaut la *Marthe Marguerite*, Capitaine Christian Holl, venant de Norvege avec un chargement de planches. On espere sauver la cargaison & même relever le bâtiment qui ne se trouve pas endommagé. Le Capitaine avoit mouillé le 25 devant le Port de Boulogne ; il avoit eu l'imprudence de quitter son navire pour se rendre dans cette Ville avec son second, afin d'y vendre son chargement qui étoit pour le compte des Chargeurs. La mer étant fort grosse, le cable a manqué, & le navire est allé échouer à dix lieues de Boulogne.

De la Rochelle, *le 28 Août.*

Depuis le 15 Juillet jusqu'au 21 Août, il est arrivé deux vaisseaux François venant des Colonies de l'Amérique, deux autres venant de Terre-Neuve avec morues vertes, tête, langues & noves ; onze bâtimens de divers Ports chargés de différentes marchandises. Il est sorti, dans le même espace de tems, dix navires François pour divers Ports, avec diverses marchandises, & cinq Danois & un Prussien, chargés de sucre, café, indigo, coton.

De Besançon, *le 31 Août.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, dans sa Séance publique du 24, renvoya à l'année prochaine le Prix d'éloquence : le sujet est, *quelle a été sur notre siecle l'influence de la Philosophie ?* Il faut considérer cette influence dans toute son étendue sur les Sciences, les Arts, les Lettres, les états, les mœurs, &c., en balancer les avantages & les inconvéniens, saisir les traits caractéristiques qui distinguent le siecle des siecles précédens.

Le Prix des Arts a été adjugé à M. Poncelin, ancien Lieutenant Particulier en la Maîtrise des Eaux & Forêts de cette Ville. Le sujet étoit *l'aménagement des forêts.*

Pour sujet du même Prix, la Société propose d'*indiquer les végétaux qui pourroient suppléer en tems de disette à ceux que l'on employe communément à la nourriture des hommes, & quelle en devroit être la préparation.* Les ouvrages seront adressés, francs de port, avant le 1 Mai 1772, à M. Droz, Conseiller au Parlement, Secretaire Perpétuel de l'Académie.

M. de Cossigny, Lieutenant-Général des Armées du Roi, lut une Dissertation sur le *coco.*

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 21 Mai, registrées en Parlement le 9 Août. S. M., pour faciliter les visites du Fermier des droits de marque sur l'or & l'argent, chez les Orfevres-Joailliers & autres Ouvriers travaillans & vendans des ouvrages de vaisselles d'or & d'argent, ordonne, en interprétation de la Déclaration du 26 Janvier 1749, que dans les Villes où il n'y a point de Siege d'Election, soit qu'il y ait maison commune ou Jurande d'Orfevres, soit qu'il n'y en ait point, les Commis du Fermier desdits droits pourront se faire assister, dans leurs visites, du premier Juge sur ce requis, même d'un Juge de Seigneur, & à leur défaut, d'un Notaire Royal.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Février, registré en Parlement le 20 Août. S. M. préférant, parmi les moyens de procurer une augmentation des revenus de l'Etat, ceux qui sans être trop onéreux aux Peuples, se trouvent avoir des objets d'utilité publique, ordonne qu'il soit établi, imposé & levé à son profit dans toute l'étendue du Royaume, un droit de deux sous par chaque livre d'amidon ou poudre à poudrer, qui sera payé par les Fabricans au sur & à mesure de leurs ventes; & le double dudit droit sur l'amidon ou poudre à poudrer qui proviendra de l'Etranger & entrera dans le Royaume. Que la permission de fabriquer des amidons demeurera attachée aux lieux où il s'en fabrique actuellement, permission que S. M. se réserve l'étendre. Que les Amidonniers, Parfumeurs, Marchands & autres qui fabriquent ou vendent, ou employent dans leur commerce, de l'amidon & de la poudre, ouvriront leurs magasins, boutiques, étuves & ouvroirs, aux Commis du Préposé pour faire l'examen & pesée des matieres & marchandises. Que les Parfumeurs & Marchands de poudre ne feront entrer dans sa composition des ingrediens tels que tartre pulvérisé, blanc d'Espagne, chaux, farine ou fleur de feves, de froment & autres grains (matieres dont les unes employées dans la poudre contribuent au rehaussement du prix des grains, & les autres produisent des accidens funestes, l'amidon étant employé dans la composition des dragées, sucreries, &c.) Qu'ils ne vendront aux Boulangers, (suivant l'usage de quelques-uns) aucune farine provenant de bleds germés ou gâtés, qu'ils sont dans le cas d'employer, avec injonction à eux de se conformer aux Réglemens, & aux Commis de veiller à leur exécution. Que les Commis du Préposé jouiront des mêmes privileges & exemptions que les Commis des autres Fermes, &c.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis touchant l'Observateur François.

» Plusieurs Souscripteurs de l'*Observateur* » *François à Londres* ayant desiré que la » Souscription commençât au mois de Jan- » vier, comme celle de tous les Jour- » naux, on a pris le parti, pour se confor- » mer à leur desir, de ne composer cette » troisième année de l'*Observateur* que de » quatre volumes au lieu de huit, qui font » l'année entiere. Ces quatre volumes de » douze numéros seront distribués d'ici au » premier Janvier prochain, que commen- » cera la quatrième année qui sera de huit » volumes, comme par le passé. La distri- » bution de chaque numéro se fera tous les » dix jours; & le prix de la Souscription, » pour cette demi-année, sera de 15 l. pour » Paris & de 18 l. pour la Province, où cha- » que numéro sera envoyé franc de port aux » Souscripteurs. Le premier numéro de la » troisième année paroîtra le 30 du mois » d'Août.

» *On souscrira à l'avenir pour l'*Observateur

» *au Bureau de Correſpondance, rue des deux-*
» *Portes S. Sauveur, & dans les Provinces,*
» *chez MM. les Correſpondans.*

» Les Etrangers qui voudront ſouſcrire » ſont priés d'indiquer un Correſpondant à » Paris, auquel chaque numéro ſera remis, » ou bien on le fera paſſer ſoit au Port, ſoit » à la Ville frontiere de France qu'il leur » plaira de choiſir.

» L'accueil que le Public a bien voulu » faire juſqu'à préſent à cet Ouvrage, a dé» terminé l'Auteur à ſe procurer des Mé» moires ſur le commerce, les mœurs, les » forces, le gouvernement & l'état des Let» tres des différens pays de l'Europe qui ont » quelque relation avec l'Angleterre. Mais » il croit devoir en même tems communi» quer ſes obſervations & ſes réflexions ſur » tous les autres pays de l'Europe qui ont » avec elle quelques relations, ou d'inté» rêts ou de commerce. Ce qu'il dit dans » le n°. 24, de la Pologne, donnera une » idée du plan qu'il s'eſt formé à cet égard. » L'Article des Arts utiles de l'Angleterre » que, vu l'abondance des matieres, l'Au» teur jusqu'à préſent n'a traité qu'un peu » ſuperficiellement, le ſera dans la ſuite » avec beaucoup plus de ſoin. Il s'eſt pro» curé pour cet effet nombre de Plans, de » Deſſins, & d'inſtrumens utiles dont il ſe » propoſe d'enrichir ſon Ouvrage; & pour » lui donner plus de variété, chaque nu» méro ſera compoſé de façon qu'il renfer» mera des obſervations politiques, littérai» res, morales & philoſophiques. Il aura » auſſi une attention particuliere à faire » connoître tous les grands Hommes qui ſe » ſont diſtingués dans les Arts & dans les » Sciences, les grands Miniſtres & les Guer» riers célébres de chaque Nation. Ainſi » l'*Obſervateur François à Londres* ſera tout » à la fois le Journal de la Politique, de la » Littérature, des Mœurs & de la Philoſo» phie de l'Europe, en en exceptant cepen» dant la France ».

II.

Nouvelles chaînes élaſtiques propres à ſuſpendre les voitures, approuvées par l'Académie Royale des Sciences.

Les reſſorts à l'Angloiſe ont obtenu, pour la ſuſpenſion des voitures, la préférence ſur les ſoupentes de cuir, à cauſe des avantages réſultant de leur élaſticité : mais le poids en eſt énorme, & il faut ajouter à cet inconvénient celui de la rouille.

Les nouvelles chaînes élaſtiques réuniſſent à la propreté, la force, la légéreté, la douceur, l'agrément & l'économie.

Chaque anneau de la chaîne porte, ſans être endommagé, 100 milliers; chaque ligature ſupporte 20 milliers, & les quatre ligatures ſeules, adaptées aux coins de la caiſſe d'un carroſſe, font une force de 80 milliers. Le poids d'un grand carroſſe avec quatre perſonnes dedans, peut être d'un millier. Ainſi les quatre ſeules ligatures ont quatre-vingt fois plus de force que de réſiſtance à vaincre.

Le mouvement de la caiſſe augmente l'effort de ſa maſſe; mais en même tems elle favoriſe l'élaſticité qui regne également dans tous les anneaux & qui ajoute la douceur à la force.

Ces anneaux étroitement liés, paſſent de la forme ronde à la forme ovale, & réciproquement de la forme ovale à la forme ronde : par ce jeu ſucceſſif, ces chaînes détruiſent les effets du cahotage & rendent les mouvemens de la caiſſe preſqu'inſenſibles.

Ces chaînes n'eſſuyant ni frottement ni relâchement, ſont d'une longue durée.

Leur tenſion n'en diminue point l'élaſticité : on les déplace & on les replace, ſans qu'elles perdent leur forme : ce qui a été vérifié par un voyage de plus de deux cens lieues dans des routes difficiles.

Ces chaînes n'exigent que d'être de tems en tems frottées avec une broſſe un peu rude & enſuite un peu d'huile d'olive; & quant aux parties polies, avec du chamois & un linge propre. Les ſoupentes & les reſſorts demandent un entretien diſpendieux.

Le *métal orifique* dont ces chaînes ſont conſtruites, eſt connu par les galons faux que le ſieur Briceau débite : on ſçait qu'il ne change point de couleur. Il eſt à l'abri du verd-de-gris, de la rouille, &c. Il n'exige que de la propreté pour conſerver ſon éclat.

La différence du poids de ces chaînes d'avec celui des ſoupentes & des reſſorts, leur donne encore un très-grand avantage : les chevaux ſont ſoulagés, les eſſieux ſouffrent

moins, le mouvement devient plus rapide.

Ces chaines s'adaptent à des désobligeantes, à des cabriolets, &c.

Le prix est de 20 livres par anneau, y compris les liens : le sieur Briceau en reprendra la matiere en tout tems à 1 l. 10 s. la livre. On voit chez lui de ces chaines tous les Dimanches & Fêtes.

Il faut s'adresser au sieur Briceau, rue S. Honoré, près l'Oratoire, vis-à-vis l'hôtel des Américains, au Magasin des nouveaux Galons. Comme il est obligé de faire fabriquer les chaines sur les mesures prescrites, on lui payera d'abord la moitié du prix & il en donnera un récépissé.

III.

Eau vulnéraire spiritueuse d'une nouvelle composition, pour fortifier les gencives & entretenir la propreté des dents.

» Cette préparation est dûe à M. Beau-
» preau, Maitre en Chirurgie & Dentiste
» de Paris qui en a donné la description
» dans un petit Ouvrage intitulé : *Dissertation sur la propreté & la conservation des dents*, imprimée à Paris en 1764. Depuis ce tems, l'Auteur l'a employée avec
» beaucoup de succès dans les cas suivans.

» 1°. Lorsque les gencives sont sanguinolentes, c'est-à-dire, qu'elles saignent
» facilement à la moindre succion, pourvu
» que cet accident ne dépende pas de la présence du tartre, car dans ce cas il faudroit
» le faire enlever pour que ce remede produit son effet. 2°. Dan les gencives molles, sanieuses & légérement purulentes ;
» on dit légérement purulentes, car si la
» suppuration avoit détaché les gencives de
» dessus la racine des dents, il faudroit seconder son action d'un léger caustique. 3°.
» Elle produit encore de très-bons effets
» dans les aphtes & chaleurs des gencives
» ou de l'intérieur de la bouche. 4°. Dans
» les affections scorbutiques & appauvrissement des liqueurs secondés des moyens
» intérieurs. 5°. Dans l'usage des préparations mercurielles. 6°. Dans les affections
» des gencives pendant la grossesse & après
» l'accouchement, &c. 7°. Elle enleve la
» matiere visqueuse qui se trouve sur les
» dents & qui est le principe du tartre, &
» non le tartre ; ce qui seroit un moyen
» dangereux. Dans ce dernier cas, on peut
» aider son action de quelques poudres ou
» opiats dentrifiques.

» Cette liqueur contient une *matiere éthérée* qui, par son odeur & sa saveur très-
» agréable, a beaucoup de rapport avec la
» liqueur anodine & minérale d'Hoffman.
» On l'employe pure, en imbibant une
» éponge ou du coton dont on se frotte les
» dents & les gencives. Il n'est pas nécessaire de se rincer la bouche après, on
» peut le faire avant & ratisser sa langue :
» si elle excitoit une légére cuisson sur les
» gencives & sur les levres, il faudroit humecter l'éponge ou le coton avec de l'eau
» commune.

Le Bureau de distribution de cette eau est chez le sieur *Rissoan* Marchand Epicier-Distillateur, Carrefour de Bussy, Fauxbourg Saint Germain.

IV.

Explication d'un article de la Gazette du Mardi 27 Août, page 551, dans la Lettre à M. Poissonier.

Un Citoyen de la plus haute distinction, aussi instruit des droits de l'humanité que jaloux de son bonheur, a eu la bonté de nous faire remarquer qu'en nous bornant à mettre en lettre italique ces mots de la lettre, *la raison peut excuser ce commerce & la politique le rend essentiel*, nous laissions à douter si nous annoncions cette proposition ou comme un axiome ou comme une erreur. Nous nous hâtons de profiter de l'avis qu'on daigne nous donner, pour expliquer nettement nos intentions. Il ne faut pas que personne au monde puisse nous soupçonner de penser qu'en aucun cas, la raison excuse l'esclavage, & autorise la fausse politique qui le jugeroit essentiel.

Lorsque cette lettre a été publiée, nous venions d'achever un Mémoire particulier sur la traite des Negres. Ce Mémoire tend à démontrer que ce commerce est tout à la fois atroce, en le jugeant sur les principes de la raison, & absurde en le jugeant sur les regles ou les prétentions de la politique.

Nous prouvons que tous les motifs, les prétextes, les raisonnemens allégués pour colorer l'abominable transformation du Negre en bête, sont faux, vains, iniques & insensés.

Nous prouvons que la raiſon eſt la connoiſſance & l'application du droit naturel ; & que la politique qui n'eſt pas la connoiſſance & l'application du droit naturel, eſt déraiſon ou barbarie & folie.

Nous prouvons que le commerce qui ſe détruit lui-même eſt non-ſeulement, de toute maniere, contraire aux droits des hommes dont on fait trafic, mais encore aux intérêts des Peuples qui font ce trafic d'hommes.

Nous prouvons qu'il ſeroit poſſible, facile même, & très-facile aux Européens, d'avoir, à beaucoup meilleur marché, du ſucre, de l'indigo, du coton, & autres marchandiſes de l'Amérique, non-ſeulement ſans dévaſter l'Afrique, violer les loix de l'humanité, mais encore en rendant l'Afrique floriſſante & en travaillant au bonheur de leurs ſemblables, de quelque couleur qu'ils ſoient.

Nous prouvons enfin, à la vérité, qu'il y a une grande différence entre l'inſtinct des bêtes féroces de l'Afrique & la politique des Peuples civiliſés de l'Europe ; c'eſt que ces bêtes mangent des hommes & que ces Peuples n'en mangent pas.

Ce Mémoire eſt deſtiné pour un de nos prochains Journaux.

V.

AVIS.

Il a été inſéré à la fin du Supplément des Annonces du 15 Juillet 1771, que l'on ſoulaiteroit acquérir une Ferme où il y eût des terres pour cinq charrues. M. le Doſſeur, des Sociétés d'Agriculture de Limoges, Rouen, Rennes, & de la Société des Arts de Londres, Régiſſeur de la Terre du Guémadeuc en Pléneuf, Diocéſe de Saint-Brieuc, offre de ſatisfaire les deſirs de la perſonne qui voudroit faire ladite acquiſition, & de lui concéder des terres non-ſeulement pour cinq charrues, mais encore au-delà, ſi on le ſouhaitoit : ces terres ſont ſituées tant en Pléneuf qu'en Plétan. On pourra, pour cet effet, s'adreſſer à mondit ſieur le Doſſeur, en lui écrivant par la Poſte & par Lamballe, franc de port. Il ſatisfera exactement aux demandes & aux Inſtructions qui ſeront exigées.

VI.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, au ſujet d'une machine décrite dans le N°. 66. De Lyon, le 22 Août 1771.

MONSIEUR,

L'établiſſement de votre Gazette a pour but l'utilité publique, & en annonçant les découvertes heureuſes, il eſt également juſte de donner place aux doutes de ceux qui cherchent à s'inſtruire.

La Lettre de Vienne, dont vous venez de publier l'extrait dans vos Feuilles, N°. 66, ne méritoit pas, ce me ſemble, qu'on y en fît aucune mention. La machine dont elle annonce l'exiſtence eſt ſi peu vraiſemblable qu'elle choque toute les regles de la Méchanique.

L'Auteur de cette Lettre, en annonçant une nouveauté de cette eſpece, n'a pas ſans doute prétendu qu'on ajoutât foi à ce qu'il avançoit. Comment ſeroit-il poſſible qu'un ſeul homme, par un travail de ſix heures & demie, environ, devint la cauſe d'une puiſſance capable de mettre en action pendant huit jours un moulin à foulon ? C'eſt bien plus que centupler la force naturelle. L'Auteur de la Lettre s'eſt manifeſtement trompé, s'il eſt de bonne foi ; ce qui m'en fournit une nouvelle preuve, c'eſt qu'il ſemble même douter que cette force y devienne néceſſaire ; car il dit, *ſi le pendule avoit beſoin d'être entretenu dans ſon mouvement ;* peu s'en faut qu'il n'ait été juſqu'à dire que le pendule qui eſt le moteur de ſa machine ſe ſuffiſoit à lui-même, & que par conſéquent cette machine nous préſentoit la plus étonnante des découvertes, le mouvement perpétuel. On peut conclure de ſon détail très-informe que c'eſt une perſonne qui a mal vu, & qui peu verſée dans la connoiſſance du méchaniſme, a cru réel ce que ſon peu de lumiere lui a préſenté comme poſſible.

Si, contre toute apparence, la machine annoncée pour donner du mouvement aux eaux ſtagnantes exiſtoit réellement, le plan dont on vous a offert la communication rectifiera ſans doute les défectuoſités du récit. La Nation, & moi en particulier, ſommes trop intéreſſés à cette découverte pour ne pas vous aſſurer d'une reconnoiſſance la

plus parfaite, si vous nous procurez les moyens de la mieux connoître.

J'ai l'honneur d'être, &c.

VII.

Emploi du terrein des Cimetieres.

En Italie, on a fait des plantations de mûriers sur des remparts de Ville : en Allemagne, il s'en fait jusques dans les Cimetieres. On écrit de Meissen du 28 Juillet, que des Maîtres d'Ecole qui ne gagnent pas à ce métier la subsistance de leur famille, ont obtenu la permission de planter & de cultiver ces arbres dans ces lieux souvent assez vastes pour qu'ils en retirent un profit considérable. En effet, il y en a qui tirent un très-bon parti de ces concessions. Dans un de ces Cimetieres qui a 5000 pieds de circonférence, un d'entr'eux planta, il y a quelques années, soixante-quatre mûriers à huit pieds de distance les uns des autres. Il a pris, cette année, quatre onces de graines; il a nourri les vers avec les feuilles de ces mûriers; & ils ont produit de 6 à 7 liv. de soie, à 5 risd. ou 5 risd. 18 gros la livre. D'un autre Cimetiere plus étendu, on a tiré de quoi élever les vers d'une douzaine d'onces de graine qui ont donné environ 18 livres de soie. Ces Maîtres d'Ecole n'employent à ce soin que le tems que leurs fonctions leur laissent libre; & il est pour eux d'une grande ressource.

VIII.

De l'Automate qui joue aux échecs.

Plusieurs Journaux ont parlé de cette machine singuliere construite par M. Kempel, Conseiller Aulique & Directeur Général des Salines à Vienne. Il s'est élevé des doutes sur les rapports de témoins oculaires concernant le jeu de cet Automate; & dans l'impossibilité de nier le fait, on a soupçonné des artifices qui en détruiroient le merveilleux : on verra par les circonstances suivantes, que ces soupçons ne paroissent pas être fondés.

On sçait que cet homme de grandeur naturelle, habillé à la Turque & assis devant une table d'environ trois pieds & demi de long sur deux pieds & demi de large, joue aux échecs avec la précision la plus singuliere dans ses mouvemens : il leve le bras & l'avance vers la piece qu'il veut jouer; par un mouvement du poignet, il ramene la main au-dessus de la piece, ouvre la main & la referme, enleve la piece & la place sur une autre case, & remet ensuite son bras sur un coussin à côté de l'échiquier. S'il prend une piece à son adversaire, par un mouvement entier du bras, il la met hors de l'échiquier & remet la sienne à la place vacante par cette prise. Si on lui fait quelque supercherie, il rétablit les choses dans leur état.

On a soupçonné qu'il pouvoit y avoir quelque artifice caché sous la table : mais la table est montée sur des roulettes, & on la change de place à volonté. Il est à remarquer que l'intérieur de cette table est rempli de roues & de ressorts.

On a imaginé qu'il y avoit un enfant caché dans le corps de l'automate. M. de Kempel a ouvert & démonté la machine, il n'y avoit, comme dans la table, que des roues & des ressorts.

On a cru que l'aimant avoit quelqu'influence sur son jeu, l'Auteur a offert de lui faire subir en ce genre les plus fortes épreuves, sans que les mouvemens en fussent dérangés.

On sçait que M. de Kempel est à côté de la table quand l'automate joue, qu'il s'en éloigne quelquefois de cinq à six pieds, & même qu'il se retire à une distance considérable, l'abandonnant à lui-même jusqu'à le laisser jouer cinq coups de suite. On ne remarque dans M. de Kempel aucun mouvement qui puisse influer sur ceux de l'automate. De tems en tems, il remonte les ressorts du bras, mais ce n'est que pour renouveller la force motrice; cette opération ne peut régler la force directrice qui doit agir sur des coups non déterminés.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 l. 15 s. à 29 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. Le seigle, de 17, 18 à 19 l.; l'orge, de 12, 14 l. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 24 Août 1771, au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le septier; idem* nouvelle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Septembre 1771, de 47 à 48 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Septembre 1771.*

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 4 Septembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ½
Lyon, *Août*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1017 ½ 20. . .	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	60	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	71 ½ 71 . . .	71	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	410 412 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Sam. 31 Août 1771. *Messieurs*		Du Lundi 2 Sept. *Messieurs*		Du Mardi 3. *Messieurs*	
Cauchy, pour Raynal, 6 d. m. 1770	M.	Molliere, six d. mois 1770.	P.	Maigret, six dern. mois 1770.	M.
Bardin, *idem.*	M.	Masson, *idem.*	P.	De Fremilly, *id.*	P.
Hebert, *idem.*	P.	Certain, six prem. mois 1771.	A.	Viellard, *idem.*	P.
Pigis, *idem.*	P.	Dujean, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	P.
Caron, *idem.*	P.	Creuzé, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	R.
Penchain, *idem.*	P.	.....		Marsollier, six p. mois 1771.	A.
Lenoir, *idem.*	P.	.....		Cochin, *idem.*	A.
Delarue fils, *idem.*	R.	.....		.....	
Baillot, six prem. mois 1771.	A.	.....		.....	
Boscheron, *idem.*	A.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	A.	.....		.....	
Gossey, *idem.*	A.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	A.	.....		.....	
Maupassant, *idem.*	A.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 14 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une Lettre de Franckenthal du 24 Aout.

MARDI dernier L. A Elect. Palat., nos gracieux Souverains, vinrent dans cette Ville, pour visiter nos principales Manufactures, & voir différentes machines inventées pour lustrer les étoffes. La Fabrique d'étoffes derniérement établie, la nouvelle Teinturerie, le magasin de porcelaines, obtinrent leur approbation, & les Ouvriers reçurent de L. A. des éloges & des récompenses.

Les machines qui attirerent particuliérement leur attention sont au nombre de trois. La premiere est un cilindre, fait sur le modele de ceux que l'on employe à Paris, à Lyon, à Turin, pour polir ou lustrer les damas, satins, velours, taffetas, & les ouvrages brodés au tambour. La seconde, de nouvelle invention, est une machine à damasser la pluche, le velours, & autres étoffes de fil & de soie, tant pour habits que pour meubles : elle donne un œil très agréable aux étoffes. La troisième est destinée à moirer : elle produit les plus belles ondes. Les sieurs *Leoun* & *Bonafont* les ont faites par ordre de l'Electeur qui, par la protection genéreuse qu'il accorde aux Artistes étrangers particulierement, en attire un grand nombre des pays voisins, du Nord, de la France sur tout. L'industrie de ce dernier Royaume se répand aujourd'hui, comme sa Langue, dans toute l'Europe.

C'est ainsi que cette Ville, autrefois si célébre, commence à sortir, en quelque sorte, de ses ruines. Cependant nous n'avons encore ni Imprimerie, ni College, ni Ecoles publiques. Les établissemens littéraires, si utiles même pour perfectionner les Arts, ne tarderont pas à s'élever. Nous avons une Fabrique de porcelaine déja fort renommée. Notre Fabrique de tabac fait un débit considérable à un prix modique. Nos Fabriques d'étoffes de laine & de soie, de rubans fort estimés, de cartes & de tapisseries de papier, de poudre & d'amidon, de bougie & de chandelle, de savon noir cuit, réussissent très-bien. Nous avons un Tireur d'or. Il vient de s'établir un Artiste qui travaille habilement des tabatieres, étuis, &c. On en cherche pour former des Manufactures de draps fins, de chapeaux fins, de bas de laine, afin de mettre en œuvre les matieres du pays. Enfin on ne néglige rien pour attirer des Négocians & des gens à talens de la probité desquels on ne manque pas de s'assurer.

Notre Ville est très-avantageusement située, dans une belle plaine, entre Worms & Manheim, sur la grande route d'Allemagne & de Strasbourg, à cinq quarts de lieue du Rhin. On va travailler à rétablir l'ancien canal qui communiquoit avec ce fleuve.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 23 Août.*

Les travaux que le P. Ximenez a exécutés par l'ordre de notre Souverain, ont rendu les chemins praticables, les communications libres, le commerce actif, l'abondance générale; & S. A. R. jouit, pour récompense, du bonheur de ses Sujets.

La Méditerranée a été troublée par des tempêtes. Les frégates l'*Autriche* & l'*Hirondelle*, ont été obligées de s'arrêter à Malthe pour se radouber.

Les Mendians que l'on avoit renfermés dans les prisons de Rome viennent d'être bannis de l'Etat & rejettés sur les pays voisins.

Les Provéditeurs de Venise ont publié un Réglement pour prévenir les fraudes qui se commettoient dans les Douanes.

Dans l'Etat de Milan, selon une Dépêche Royale, semblable à la convention faite avec la Cour de Turin, pour l'abolition du droit d'Aubaine, il est convenu avec la République de Venise que les Sujets des deux Puissances pourront également recueillir des successions dans les Etats respectifs, sans obstacle & sans empêchement. Il a été ordonné, par une notification rendue sur les plaintes du Public, aux Caissiers publics & Collecteurs de recevoir toutes les pieces d'or qui seront d'un poids égal au grain, sans qu'il soit nécessaire que la monnoie l'emporte.

On a ressenti en divers endroits de l'Italie, de la Suisse, & de l'Allemagne, des secousses de tremblement de terre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Septembre.*

Un vaisseau nouvellement arrivé du détroit de Davis s'est approché si près du pôle que sa boussole n'avoit plus de direction : il s'est ensuite trouvé dans une mer très-étendue & toujours calme où il n'y avoit aucune apparence ni de glace ni de terre.

Plusieurs de nos principaux Négocians forment actuellement une Association pour la traite des pelleteries chez les Indiens de la cote de Labrador : ils comptent donner à ce commerce plus d'étendue & de stabilité qu'il n'en a eu jusqu'à ce jour.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 1 Septembre.*

L'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture, nouvellement établie dans cette Ville, a répondu, par ses efforts, au zele qui en a jetté les fondemens : on espere qu'encouragée par le Public, ses succès répondront à ses efforts. Après une étude assidue de la nature & des grands modeles, les Membres de ce Corps naissant pourroient s'attendre à des sentimens plus flatteurs que ceux de l'indulgence; mais dans ce moment ils n'en ambitionnent point d'autres. C'est dans cette espérance qu'ils feront demain une exposition de tableaux & de statues à la Maison Professe. Il est de l'intérêt de la Patrie d'encourager un établissement consacré à la perfection des Arts & à l'institution gratuite des Eleves : cette derniere circonstance, en particulier, doit disposer favorablement les Amateurs & les Patriotes, envers cette Académie.

Ce Port est toujours assez fourni de grains tant du Royaume que du Nord : les prix se soutiennent. Les eaux-de-vie sont constamment à 180 liv. les 32 veltes. La premiere sorte de sucre blanc vaut de 52 à 53 liv. le quintal. Les cafés se vendent depuis 20 s. jusqu'à 21 s. 6 den. L'indigo est de 8 liv. à 10 l. ½; le coton de 100 à 130 l.

DE ROUEN, *le 5 Septembre.*

Les vents impétueux qui ont regné le 24 & le 25 du mois dernier, ont causé plusieurs naufrages & beaucoup de de dégât sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Picardie, des Pays-Bas, de Hollande & d'Angleterre. Il a péri sur notre côte plusieurs bâtimens François. Sur la côte de Valdan, un bateau Anglois a été brisé, deux bâtimens Hollandois ont échoué, on a sauvé les équipages de ces trois bâtimens. Le paquebot le *Prince Frédéric*, venant de Douvres, a heurté contre les pierres du Port d'Ostende le 24 à neuf heures & demie du matin : les Passagers, l'équipage, la malle ont été sauvés. Le navire le *Froc-Frienden*, Capitaine Kramer, parti d'Amsterdam &

destiné pour Bayonne, a échoué aux Dunes sur les bancs de Goodwen : le Capitaine & l'équipage ont été sauvés par les chaloupes de Deal, mais le vaisseau & la cargaison sont totalement perdus. La mer a offert pendant ces deux jours le spectacle le plus effrayant : on assure que ces ouragans furieux ont étendu leurs ravages fort au loin. Les prix des grains se soutiennent.

De Nantes, *le 7 Septembre.*

La *Marquise de Choiseul*, Armateur M. Orry, est en charge pour les Cayes ; la *Ville du Cap*, Armateur M. Deluynes de la Bouffetiere, pour le Cap ; la *Cécile*, Armateur M. Richard, pour le Port-au-Prince & Léogane. Il est parti dernièrement pour le Port-au-Prince, le *Thomas*, pour les Cayes le *Fidele*, pour le Port-au Prince la *Marie-Anne*. Plusieurs navires sont sortis, soit pour Dunkerque soit pour l'Etranger, chargés de vin Nantois, de sucre brut, de café & d'indigo. La premiere sorte de sucre se vend 55 liv., le café de 19 s. à 21 s. 6 d., l'indigo de 8 l. 5 s. à 9 l. 5 s., le coton de 110 à 120 l. Le cours des sels quittes à bord des navires est au Croisic de 75 l. & au Pouliguen de 77 l. le muid.

Outre les fromens d'Amont & de Machecoul, & le seigle d'Amont, nous avons du froment étranger & du seigle de Dantzick. Suivant les notions prises dans différentes parties de la Province, les fromens & les seigles nouveaux sont d'une très-bonne qualité. Si les épis sont venus clairs, ils sont en général assez garnis. Les bleds noirs, les foins, les pommes & les fruits n'ont pu prospérer, à cause de la sécheresse qui a opiniâtrément regné. Les pauvres ont trouvé, cette année, beaucoup de ressource dans la généreuse sensibilité des Propriétaires aisés qui habitent la Province.

De Tours, *le 9 Septembre.*

Cette Province est une de celles où les grains n'ont pas souffert ces variations subites & extrêmes qui déconcertent & le commerce & le Consommateur. Depuis plusieurs mois, ils ont éprouvé ces diminutions graduelles & successives que doit naturellement opérer l'approche d'une récolte assez favorable. On peut conclure de-là que les choses ont été abandonnées à leur cours naturel, & que les causes morales n'ont concouru qu'à maintenir l'ordre. Depuis la moisson, les prix du froment roulent autour de 21 & 22 livres ; ils paroissent même s'y fixer. A ce taux, la premiere des subsistances ne doit pas être hors de la portée du Peuple. Cependant le pain n'est pas encore à un prix proportionné. Le blanc, de différens poids, est à 34 & 33 den. ; le pain commun à 26 den ; & le pain noir à 22 den. la livre. Quoique ces dernieres sortes ne soient pas cheres, il semble néanmoins, eu égard au prix des grains, qu'elles seroient encore susceptibles d'une légere diminution, en supposant la moûture & la boulangerie portées au degré de perfection connu.

De Paris, *le 12 Septembre.*

Par la Déclaration du Roi du 1 Mars, registrée en Parlement le 20 Août, portant fixation d'un nouveau tarif des droits sur les papiers & cartons, S. M. ordonne que ces droits, établis par l'Edit de Février 1748, seront perçus conformément au nouveau tarif, à l'entrée des Villes & des lieux nommés par la présente Déclaration, ainsi qu'à l'entrée de l'Isle de Corse où il ne sera importé que des papiers & cartons des Manufactures du Royaume. Les papiers & cartons, destinés pour l'Etranger, ne seront pas sujets à ces droits : il leur est accordé dans les Ports de Dunkerque, Calais, Dieppe, le Havre, Saint-Malo, l'Orient, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marseille & Toulon, un entrepôt de six mois. Les papiers & cartons destinés pour Paris jouiront de la même faveur d'entrepôt dans les villes de Rouen & d'Orléans : ils payent, en entrant à Paris, outre les droits portés au tarif, le vingtième attribué à l'Hôpital Général, & en sus les six sous pour livre tels qu'ils se percevoient sur les autres droits.

Suivant le tarif annexé à ladite Déclaration, les papiers blancs pour écritures, impressions & autres usages, payeront pour chaque rame excédant 37 pouces de largeur, la feuille ouverte, & 26 pouces de hauteur, 15 livres ; par chaque rame au-dessous de cette classe, excédant 32 pouces de largeur & 24 pouces 9 lignes de hauteur, 12 liv. ;

pour chaque rame excédant 26 p. 4 lig. de larg. & 20 p. 4 l. de haut., 9 l.; pour chaque rame excédant 24 p. de larg. & 17 p. 10 lig. de h., 4 l. 10 ſ.; les papiers de ces quatre claſſes qui ſeront de pâte commune appellée *pâte bulle* ne payeront que les deux tiers des droits y énoncés. Pour chaque rame, excédant 20 p. de larg. & 16 p. de h., 1 l. 10 ſ.; au-deſſus de 19 p. de larg. ſur 15 de h., 1 l.; au-deſſus de 17 p. de larg. & 13 p. 6 lig. de haut., 16 ſous; au-deſſus de 16 p. 6 l. de larg. ſur 13 p. de h., 13 ſ.; au-deſſus de 15 p. 3 lig. de larg. & 11 p. 6 lig. de haut., 12 ſous; au-deſſus 14 p. de larg. & 10 p. 4 lig. de h., 10 ſ.; pour les ſortes inférieures, 8 ſ. Les papiers dorés & argentés payeront le triple deſdits droits, ſuivant la claſſe de leur dimenſion; les papiers marbrés, le double; les papiers d'une couleur fine, & les papiers gris fins, les mêmes droits; leſdits papiers, communs, la moitié; les papiers brouillards, les trois quarts; chaque cent de feuilles de cartes ou cartons, formés de pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, le quadruple; chaque cent de cartons de pâte de même.

Par l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 21 Août, concernant les droits ſur l'entrée des papiers étrangers, les papiers blancs de quelque eſpece, qualité & grandeur qu'ils ſoient, payeront vingt livres; les gris, bruns, bleues & autres couleurs, & brouillards, 12 liv.; dorés ou argentés, 33 liv. 12 ſ.; marbrés, 26 l. 8 ſ.

Par l'Arrêt du Conſeil du 21, le Roi, attendu que pluſieurs moulins de papier ſont totalement abandonnés, d'autres prêts à l'être, tous les autres en langueur, à cauſe de la pénurie des matieres, défend de faire ſortir tant par mer que par terre hors du Royaume à l'Etranger, aucuns vieux linges, chiffons, vieux drapeaux, pattes, rognures de peaux & parchemin, & autres matieres propres à la fabrication du papier & à la formation de la colle. Il ne pourra être établi aucune Fabrique de papier dans les quatre lieues frontieres: celles qui y ſeroient établies ſeront détruites & reportées plus avant dans l'intérieur, ſauf à être fait tel droit qu'il appartiendra: il ne ſera fait ni tranſport, ni magaſin, ni entrepôt dans la même étendue; ni aucun tranſport d'une Province à l'autre en empruntant le paſſage de l'Etranger; ni embarquement & débarquement pour d'autres Provinces, & pour Fabriques à papier ſeulement, dans d'autres Ports que Boulogne & Calais, le Havre, Rouen & Caën, Nantes & Saint-Malo, la Rochelle, Bordeaux, Agde & Cette, Toulon, & avec les formalités requiſes. Leſd. matieres apportées de l'Etranger payeront pour tous droits uniformes à l'entrée du Royaume, par tous Ports & Bureaux indiſtinctement, deux ſous par quintal.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede ſimple contre la morſure des viperes & des ſerpens.

Faites bien ſaigner la playe, ratiſſez-la avec un couteau ou avec quelque inſtrument fort propre, lavez-la avec de l'eau de fontaine la plus fraiche que vous pourrez avoir, dans laquelle vous aurez fait diſſoudre auparavant du ſel en poudre, dont la quantité ſoit à peu près du poids d'une noix ordinaire. Après que vous aurez lavé la playe pendant quelque tems, vous prendrez des feuilles de prudhomme que vous aurez ſoin de broyer; ſi elles n'étoient pas aſſez humides, vous les humecterez avec de la ſalive, pourvu que ce ne ſoit pas avec celle du malade. Il faut enſuite envelopper la playe avec ces feuilles broyées, & y en mettre de l'épaiſſeur d'un pouce. Deux heures après, on change l'appareil pour en mettre un ſecond; ce qu'on réitere pluſieurs fois pendant vingt-quatre heures. Dans le tems qu'on prépare le premier appareil, il faut auſſi broyer des feuilles de prudhomme dans un mortier bien propre: lorſqu'elles ſont bien broyées, vous en exprimez le ſuc à travers un linge; & quand vous en avez plein un verre de liqueur, vous le faites boire au malade; un quart d'heure après, on remplit un gobelet ordinaire de la bonne huile de noix & du meilleur vinaigre qu'on pourra trouver; il faut qu'il y ait la moitié de vinaigre & la moitié d'huile. On les mele enſemble & le malade prend ce breuvage qui, dans peu de tems, le fait rejetter. Le plantin à cinq côtes produit le même effet, en ſuivant toujours la même méthode;

mais il ne guérit pas aussi promptement que la feuille de prudhomme, dont je me suis servi, dit la personne digne de foi qui nous a envoyé cette recette, pour un homme qui avoit succé son doigt aussi-tôt qu'il avoit été mordu : ses levres devinrent noires, elles s'enflerent, comme aussi toute la tête, il ne pouvoit presque plus parler, il éprouvoit de violens maux de cœur ; je crus qu'il alloit expirer. Ne pouvant me procurer du plantin, j'essayai le prudhomme. J'avois oui dire que quand la belette se bat avec le serpent, dès qu'elle est mordue, elle court vers la feuille de prudhomme & en mâche, elle se roule ensuite sur ces feuilles & revient à la charge ; quand elle a mordu le serpent, celui-ci va pour se guérir, frotter sa blessure contre le serpolet bâtard. Une personne témoin de ce combat enleva toutes les feuilles de prudhomme; la belette fut mordue une seconde fois, & ne trouvant plus de feuille de prudhomme, son corps s'enfla & elle périt dans le moment. Voilà ce qui m'a donné lieu à faire cette épreuve, qui m'a très-bien réussi. Je sçais qu'il y aura des personnes qui seront tentées de regarder tout ceci comme une fable : mais incapable d'en imposer, je puis assurer qu'on trouvera peu de remedes aussi efficaces que celui dont j'ai fait moi-même l'expérience avec le plus grand succès.

Autre remede éprouvé à Saint-Marcellin, en Dauphiné.

Après avoir inutilement éprouvé divers remedes sur un homme qui avoit été mordu par une vipere & dont le corps s'enfloit toujours plus à mesure que le venin agissoit plus long-tems, on eut recours à un expédient singulier qui opéra la guérison du malade. On scarifia la playe le mieux qu'on le put, & quand on l'eut lavée avec de l'eau de fontaine où l'on avoit fait dissoudre du sel commun, (a) on prit un vieux coq dont on appliqua l'orifice de l'*anus* sur la blessure, de sorte qu'il n'y avoit point d'air entre-deux : les pates du coq étoient appuyées contre le corps du malade. Cette situation génée du coq lui fit ouvrir le bec pour respirer ; on voyoit dans l'animal un mouvement continuel de bas en haut ; de cette façon le coq attira tout le venin : sa chair devint insensiblement noirâtre ; & comme on vit qu'il alloit expirer, étant presque sans force & sans mouvement, on l'enterra, de crainte que quelque chien ne le mangeât, ce qui l'auroit fait périr. On n'a pas sçu nous dire si l'opération fut réitérée sur le même malade, mais ce qu'on nous assure, c'est qu'il fut bientôt guéri.

(a) *Il n'est pas nécessaire d'avertir que nous ne donnons pas cette expérience comme un fait certain. Les gens instruits voyent bien que c'est ici un vieux conte qu'on rajeunit.*

I I.

Institution de la jeune Noblesse.

C'est le titre de la Pension que tiennent actuellement à l'Hôtel du Roulle, vis-à-vis la grille des Champs Elisées, MM. Desavy & Lévêque. Personne n'ignore quels avantages on retire du local de cette Pension, pour la santé des Eleves. Située hors de Paris, assise sur le penchant de l'Etoile, elle ne leur laisse respirer qu'un air salubre & sans cesse renouvellé : ornée d'un beau & vaste jardin, environnée de promenades les plus agréables, elle leur procure, pendant leur récréation, le plaisir salutaire de fortifier leurs jeunes corps par des courses proportionnées à leur âge.

On donne aux Eleves toutes les instructions qui peuvent former un homme de qualité & un Militaire. M. Desavy s'est chargé de la partie de l'Histoire & de tout ce qui y a rapport, comme la Sphere, la Géographie, la Chronologie, &c. Il s'est encore chargé du Latin. M. Lévêque, à l'aide d'un second, s'est chargé de l'Arithmétique, de l'Algebre, de la Géométrie, de la Fortification & des Méchaniques. On donne de plus aux Eleves, un Maître d'Allemand, un d'Ecriture, un de Danse ; & quatre fois dans la semaine, M. Lévêque donne une leçon de François. Quant aux autres Maîtres, tels que ceux de Musique, de Dessin, d'Armes, &c. ils sont au choix des parens. Ceux qui desireroient que leurs Enfans apprissent la Langue Italienne, trouveroient pour cela la plus grande facilité,

M. Lévêque ayant fait chez les Italiens une étude particuliere de leur Langue.

Le Samedi on fait répéter aux Eleves ce qu'ils ont appris dans toute la semaine. On les examine, le premier de chaque mois, sur ce qu'ils ont vu durant le cours du mois précédent; & pour exciter l'émulation, sans laquelle les efforts & les succès ne se soutiennent pas long-tems, sur-tout à cet âge, on ne se contente pas de donner publiquement des éloges à ceux qui se sont distingués; on joint aux éloges des récompenses. Ceux-là seroient peut-être insuffisans sans celles-ci; mais avec tous les deux réunis, on parvient sûrement au but qu'on se propose.

Comme l'éducation des Enfans ne sçauroit être bonne & solide, si leurs cœurs ne sont formés avec soin à la Religion, on n'oublie rien de ce qui peut leur en faire goûter les maximes, & acquérir les vertus qu'elle prescrit.

Le prix de la Pension, y compris tous les Maîtres dont nous venons de parler, est de 1150 livres, sur laquelle somme on s'oblige de donner à l'Eleve tous les étés, un habit, une veste & deux culottes d'uniforme, dont l'habit de calemande est rouge, & la veste de même étoffe, aussi bien que la culotte, est couleur ventre de biche. Tous les deux hyvers on donnera à l'Eleve un habit, une veste & deux culottes de drap, même uniforme, &c.

III.

Découverte & ouvrage curieux.

Le sieur François Borghigiani, Lapidaire à Florence, après plusieurs tentatives, a découvert le moyen de faire les lettres initiales & autres ornemens d'or bruni, suivant l'ancienne maniere, encore pratiquée dans le XIVe. siecle, non-seulement sur le parchemin, mais encore sur quelque feuille que ce soit. S. A. R. le Grand Duc de Toscane a daigné accepter quelques essais en ce genre & autres ouvrages de cet habile Artiste, & lui accorder une pension avec la qualité d'Ecrivain dans les Bibliothéques Royales. L'année derniere, le sieur Borghigiani avoit gravé sur un camée, le portrait de S. M. la Reine des Deux-Siciles; il vient de graver de même celui de l'Empereur, & ce nouvel ouvrage est singuliérement curieux. La pierre est un onix oriental, de figure ovale parfaite, large de deux pouces dans son plus grand diametre, & diversifiée en couleurs. La figure repose sur un fond d'eau cristaline. Une autre partie de couleur blanche a servi à former le visage, parfaitement ressemblant, &c. Les cheveux sont imités au naturel sur la partie blonde de la pierre. Une autre portion a prêté aux vêtemens. Enfin le portrait est entouré d'une espece de bordure, de couleur claire, travaillée en guirlandes de laurier. Il n'étoit pas possible d'employer plus heureusement ce singulier assortiment de couleurs préparé par la nature. La gravure a peint, en quelque sorte, le portrait. La ressemblance est aussi parfaite que le travail est fini. Ce chef-d'œuvre a été admiré par l'Empereur, l'Impératrice Reine, & la Famille Royale; & il a été placé dans le Cabinet de Sa Majesté Impériale-Apostolique, comme un de ses plus précieux monumens.

Le sieur Borghigiani a une riche collection de camées & autres pierres, gravés de sa main; des antiques, & des raretés d'un grand prix. Sa demeure est à Florence, près de l'Eglise de la Trinité, vis-à-vis la Colonne.

IV.

AVIS.

Le sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, enseigne chez lui & en Ville, les Mathématiques pures & mixtes, l'Arithmétique des Géometres & tout ce qui en dépend, même le calcul différentiel; la Géométrie & la Perspective, l'Architecture civile & militaire, l'attaque & la défense des Places. Il enseigne aussi à lever toutes sortes de plans géométriquement & en rase campagne: il montre les Méchaniques en général, y compris toutes sortes d'usines dont la plûpart même sont inconnues en France, tout ce qui regarde les forces mouvantes & l'hydraulique, la Figure, l'Ornement, & tout ce qui concerne le Dessin.

Il demeure rue de la Tisseranderie, à la ville d'Orbec, chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier, à Paris.

V.

Fautes essentielles à corriger dans le N°. 72 de la Gazette.

P. 575, 1re. col., lig. 17 & 18, au lieu de 5000 *pieds de circonférence*, lisez, 5000 *pieds de surface.*

Dans la même Gazette, à la page précédente, col. 2e., il nous est échappé de publier une Lettre dont nous nous étions proposé de réduire auparavant le ton aux termes d'une critique douce & honnête. Nous avouerons avec l'Auteur que la description (qui nous a été envoyée de Vienne) de la machine destinée à tenir en mouvement les eaux stagnantes, souffre beaucoup de difficultés; & c'est pour cette raison que nous n'avions pas balancé à insérer cette Lettre dans notre Feuille, après les corrections convenables. Mais nous désavouons tout ce qui pourroit choquer l'Auteur de la description & le Public; & nous le supplions de vouloir bien nous pardonner cette inadvertance. Il est bien difficile que dans la foule des choses qui nous passent par les mains, & souvent avec trop de rapidité pour que nous puissions peser tous les détails, il ne nous échappe pas des erreurs & des fautes; mais nous nous hâterons toujours de les corriger & de les réparer, dès que nous nous en appercevrons ou qu'on voudra bien nous les faire remarquer; c'est la seule grace que nous demandons à nos Lecteurs. Nous ne sçaurions exprimer la peine que cette inattention nous a causée.

VI.

Etat des Vaisseaux Anglois, Hollandois, Hambourgeois, &c. qui ont été envoyés au Groenland, & de leur pêche.

26	vaisseaux de Londres, lesquels ont pris	54 baleines.
9	de Liverpool	13
1	d'Exeter	1
7	de Hull	13
4	de Wlutby	24
3	de Newcastle	10
9	d'Ecosse	5
59	vaisseaux	120 baleines.
100	vaisseaux Hollandois	87 baleines.
43	de Hambourg, d'Altona & de Bremen	82

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 28 Août 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	359	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre.	156	$\frac{1}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	223	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	101	$\frac{3}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	89	

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 28 Août 1771.*

Londres	34	1	
Ditto à 2 usances.	33	11	$\frac{5}{2}$
Paris	54	$\frac{5}{8}$	$\frac{1}{16}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{16}$	à $\frac{3}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{2}$	
Ditto à 2 usances	53	$\frac{1}{8}$	
La Rochelle	53		
Genève	90		
Bilbao	94	$\frac{1}{8}$	
Madrid.	94	$\frac{3}{4}$	à $\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$	
Séville	93	$\frac{1}{4}$	
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$	
Venise.	90	$\frac{1}{4}$	
Gênes	85	$\frac{1}{4}$	à $\frac{7}{8}$
Livourne	87	$\frac{1}{2}$	
Vienne.	35	$\frac{1}{4}$	
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$	
Anvers & Gand	4		
Bruxelles	4		
Zélande	2	$\frac{3}{4}$	
Rotterdam		$\frac{1}{4}$	
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{4}$	à $\frac{7}{8}$ p. %	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 4 Septembre 1771, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 28 à 32 l. 10 s. *le septier; idem* nouveau, de 21 l. 10 s., 26 à 30 l. 5 s.; *id.* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 33 l. Le seigle, de 16, 17 à 18 liv.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Septembre 1771, au Samedi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 l. 5 s. *le septier*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 22 liv. 10 s.; Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *id*, nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id*. nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à	720	5	marc.
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704	5	
Les guinées à	716	5	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 11 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 ½ à 55
Londres	32 3 16c. à ½
Hambourg	182 ½
Madrid	15 2
Cadix	15 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Août*,	⅛ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1022 ½ . . .	1020	1022 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	244 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	59 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	70 ½	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	415	415	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Sam. 7 Sept. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 9. *Messieurs*		Du Mardi 10. *Messieurs*	
Bardin, six prem. mois 1770.	P.	Delamotte, six d. mois 1770.	P.	Filleul, six dern. mois 1770.	P.
Pigis, *idem*.	R.	Domillier, *idem*.	R.	Viellard, *idem*.	
Caron, *idem*.		Maslon, *idem*.	S.	Hurel, *idem*.	M.
Delarue fils, six p. mois 1771.	A.	Gendon, *idem*.		Chaponnel, six p. mois 1771.	A.
Hebert, *idem*.		Thevenin, *idem*.	V.	Defrance, *idem*.	
Boscheron, *idem*.		Duiean, six prem. mois 1771.	A.	Cauchy, *idem*.	F.
Clouet, *idem*.	B.	Creuzé, *idem*.		Defays, *idem*.	H.
Delarue pere, *id*.	J.	Bonnet, *idem*.		....	
.....		Alissant, *idem*.		.....	
.....		Certain, *idem*.		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Generale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 21 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 31 Août.*

L'Ergot a fait dans ce Royaume beaucoup de ravages. Le Payſan, foulé par le Propriétaire, a employé la cruelle reſſource de méler indiſtinctement les grains bons & mauvais ; & il en eſt réſulté des maladies dans les Villes & dans les campagnes. Serf, & preſque partout eſclave du maître, il n'a pu que nuire, tandis que par ſes avis long-tems négligés, parce que ſa perſonne étoit avilie, il auroit pu faire beaucoup de bien. La ſervitude ne ſubſiſte plus dans les Etats Héréditaires d'Allemagne, le Comté de Bernſtorf & quelques autres Domaines ; mais dans preſque toute l'étendue du Danemarck, le Payſan ne peut pas poſſéder un pouce de terre. On attend de la ſageſſe, de la bienfaiſance, de la juſtice d'un Prince qui prépare, conduit & opére la plus heureuſe des révolutions, le rétabliſſement de la claſſe du Peuple la plus précieuſe, dans les droits d'hommes & de Citoyens. On préſume que c'eſt, en partie, pour travailler au projet formé par S. M. d'affranchir les Serfs, que le ſieur Reverdil, Suiſſe de Nation, vient d'être appellé à la Cour. La terre ſortant de l'eſclavage nous rappellera la terre ſortant du cahos ; & le Reſtaurateur de l'homme nous peindra l'image vivante du Créateur,

ALLEMAGNE.

De Brunswick, *le 31 Août.*

Les contrefactions maladroites & les mauvaiſes traductions des Ouvrages François imprimés en France, en Hollande, &c. ont décrédité les Librairies des Villes Impériales. Le commerce typographique paſſe à Leipſick, Ville menacée à ſon tour d'une prompte décadence, à cauſe de la nouvelle route que les marchandiſes doivent prendre pour paſſer de la Hongrie & de la Tranſylvanie dans l'Allemagne. Suivant les dernieres lettres de cette Ville, on craint que la Foire de S. Michel n'y ſoit pas bonne.

De Francfort, *le 9 Septembre.*

On apprend de Varſovie, de Berlin, & de pluſieurs cantons de l'Allemagne, que les inondations & les pluies ont fait pourrir ou germer une partie de la moiſſon.

ITALIE.

De Florence, *le 29 Août.*

On a reſſenti des ſecouſſes de tremblement de terre à Naples, dans le Duché de Milan, à Caſtiglione de' Popoli, où la terreur fut d'autant plus grande que la Foire y avoit attiré une foule d'Etrangers, &c. La grêle a fait du dégât dans les territoires de Mantoue, de Ferrare, de Modene, de la Romagne, &c. : quelques vignobles du Mo-

dénois ont été abîmés. Les campagnes du Milanois & autres Etats ont été brûlées par une grande & longue sécheresse. On construit des auberges & des maisons d'entrepôt sur la route nouvellement ouverte dans l'Etat de Modene pour communiquer avec la Toscane.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Septembre.*

Les actions n'ont pas varié, comme les circonstances donnoient lieu de le craindre. Suivant un état publié en dernier lieu, il restera, toutes dettes acquittées, à la Compagnie des Indes pour cinq millions & demi de livres sterl. tant en argent qu'en marchandises, sans compter les chargemens de 37 navires partis l'année derniere pour l'Inde & la Chine. Tout le monde ne se laisse pas séduire par ces belles apparences.

On écrit de Rhode-Island, dans la nouvelle Angleterre, que le sieur Pearce a trouvé une méthode pour déterminer les longitudes, fondée sur des principes si clairs & si faciles qu'il est en état de les enseigner à tout Marin, en très-peu de tems.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 11 Septembre.*

L'importation du bled, de la farine & de l'huile, continue avec la même abondance. Du 28 au 31 Août, il est entré 3950 charges de bled, 4250 milléroles d'huile, 530 sacs de farine, 300 sacs de riz, &c. La pinque, la *Veuve de Trapano*, a apporté de Trapani 2000 quintaux de soufre; le vaisseau la *Valeur*, de Saint-Malo, est arrivé de Terre-Neuve avec 4500 quintaux de morue; la tartane *S. Reymond*, la barque *S. Barthelemi*, & la barque la *Veuve de la Garde*, sont arrivés de Tunis, de Chypre & de Smyrne, avec des cargaisons de grains & autres marchandises. Le nombre des bâtimens entrés dans cet intervalle a été de 33, 24 François & 9 Etrangers. Du 28 Août au 4 Septembre, il est sorti 61 bâtimens François & 18 Etrangers, la corvette la *Modeste*, pour la Martinique, le vaisseau le *Jason*; pour le Cap, la goelete le *Poisson-Volant*, pour le Levant, la corvette la *Sainte-Marie*, pour Constantinople.

DE TONNERRE, *le 12 Septembre.*

La récolte de toutes les especes de grains a été très-abondante dans la Bourgogne & dans la partie de la Champagne qui nous avoisine: mais nous espérons bien peu de nos vignes, les intempéries de l'air n'y laissent presque point de fruits. Il est bien peu d'exemples d'une stérilité si constante dans cette partie.

D'ARRAS, *le 14 Septembre.*

Les mauvais tems qui ont précédé & accompagné la moisson ont trompé les espérances que nous avions conçues d'une abondante récolte & de la bonté des grains. Les gerbes ont été endommagées par les pluies. Il seroit bien à desirer qu'aux approches des récoltes, les Sociétés Géorgiques, les Amateurs de la culture, les Amis de la Patrie, les Protecteurs des Peuples, fissent, à l'envi, circuler dans les mains de l'Agriculteur les avis intéressans qui peuvent l'aider à diminuer du moins l'effet des fléaux dont on est menacé.

DE LA ROCHELLE, *le 14 Septembre.*

On écrit de la Guadeloupe que le navire l'*Heureux*, de ce Port, Capitaine le Mire, allant de la côte d'Or à Saint-Domingue, a reçu à la hauteur de l'Isle Saint-Thomé un coup de vent qui a privé de la vue le Capitaine, le Chirurgien, & environ le tiers de l'équipage, qui se sont trouvés sur les ponts. On est fondé à croire, d'après l'expérience, que cet accident ne sera que passager.

Il y a environ un mois que le même accident arriva dans la Paroisse de Fouras, près Rochefort: plus de quatre-vingts bêtes de gros bétail devinrent, tout d'un coup, aveugles au milieu du pacage. On ne parvint à les réunir dans leurs étables qu'avec beaucoup de peine; elles s'entre-heurtoient à chaque pas. M. Delpy, Lieutenant des vaisseaux du Roi, à qui elles appartenoient, s'adressa à un Paysan du lieu fort expert dans

les maladies des bestiaux; ce Paysan a guéri successivement tous ces animaux, en leur soufflant dans les yeux une poudre d'os desséchés.

Le 25 Août, le navire l'*Acajou*, de cette Ville, est arrivé de Saint-Domingue. Les navires étrangers continuent de charger du sel à l'Isle de Ré. Les grains & le pain se soutiennent à un prix tres-modéré.

Dom Emmanuel Fournauld, Religieux de la Congrégation de S. Maur, qui parcourt le Royaume pour en reconnoître les plantes, a porté ses recherches sur toute la Saintonge & le Pays d'Aunis. Parmi les plantes les plus rares qu'il y a trouvées, est le *bupleurum arborescens salicis folio*; mais il ne l'a vu qu'en un seul endroit où vraisemblablement il a été planté par quelque curieux. Cette plante est commune sur les côtes maritimes de Marseille.

DE NANTES, *le 14 Septembre.*

Nous continuons de recevoir du seigle de Vannes, de Brest, de la Roche-Bernard, d'Hennebond, d'Auray, &c. ce qui a causé une diminution dans le prix. Le froment au contraire a subi une légere augmentation; il n'en arrive presque point par mer.

L'*Heureux Retour* est derniérement arrivé des Cayes, la *Ville de Nantes* de la Martinique, l'*Eléonore* du Port-au-Prince. Le *Vigilant* est en chargement pour le Cap, ainsi que le *Guerrier* & le *Prince de Condé.*

DE ROUEN, *le 16 Septembre.*

Le Parlement, par un Arrêt du mois dernier, a ordonné qu'à l'avenir tous contrats de révalidations de rentes foncieres ou hypothéques dont le créancier aura demandé la reconnoissance dans la 33e. année, seront passés aux frais du débiteur incontinent après la demande.

Les différentes sortes de pain se vendent depuis deux sous & demi jusqu'à trois sous & demi la livre.

La mode des habits de tricot, fabriqués chez l'Etranger, fait beaucoup de tort à nos Fabriques de drap. L'usage des indiennes a déja ruiné nos belles Fabriques de Toilier & de Passementier. La clinquaillerie, la bijouterie, & jusqu'aux chapeaux de paille, rien n'est estimé s'il ne vient d'Angleterre. On s'est déjà élevé avec force contre ces folles & funestes manies; mais la raison n'est écoutée que des sages.

DE PARIS, *le 19 Septembre.*

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, inséré dans notre derniere Gazette à l'article de *Besançon*, portant défense d'exporter à l'Etranger des bleds, orges, avoines, légumes & autres grains par la Province de Franche-Comté, concerne également l'Alsace, le Pays Messin, la Lorraine & le Barrois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 Décembre 1770, qui, en maintenant les Officiers de l'Election d'Angoulême & tous les autres Privilégiés dans l'exemption de Taille personnelle, les assujettit à la Taille d'exploitation pour les biens qu'ils feront valoir, conformément à l'Edit du mois de Juillet 1770.

Autre du 19 Août 1771, qui ordonne qu'à la diligence du sieur Rouillé de l'Etang, il sera incessamment arrêté au Conseil de Sa Majesté des sommes des rôles que chacun des Propriétaires des maisons, édifices, boutiques, échoppes, places & jardins situés dans les nouveaux emplacemens & nouvelles rues de la Ville & Fauxbourgs de Paris, doivent payer pour le rachat des boues & des lanternes.

Autre du 20 Août, qui ordonne que la régie & exploitation des droits sur l'amidon & la poudre à poudrer, établis par Edit du mois de Février dernier; & de ceux sur les papiers & cartons, établis par la Déclaration du 1 Mars aussi dernier, sera faite par Julien Alaterre, Bourgeois de Paris.

Autre du 11 Septembre, qui ordonne qu'à l'avenir tous livres imprimés ou gravés, soit en François, soit en Latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, qui seront apportés de l'Etranger, payeront à l'entrée du Royaume, soixante livres par quintal: que les manuscrits & les livres imprimés ou gravés en Langue étrangere, qui viendront de l'Etranger, continueront à jouir de l'exemption générale de tous droits; que tous les livres soit manuscrits, soit imprimés en Langue Françoise, Latine ou étrangere, continueront pareillement à jouir de ladite exemption, tant à

leur circulation dans les différentes Provinces du Royaume qu'à leur sortie à l'Etranger conformément au Réglement du 28 Février 1723.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur les Haras, &c. De Paris le 11 Septembre 1771.

Amateur des chevaux dès mon enfance, & Capitaine de Cavalerie à dix-huit ans, je lis toujours avec plaisir les ouvrages qui ont trait à ces utiles animaux. Un Officier Général, qui partage mon goût & me surpasse en connoissances relatives à cet objet, vient de me communiquer le Mémoire présenté aux Etats de Bretagne sur les haras de cette Province; le fond m'en a paru excellent, & l'on ne sçauroit trop applaudir aux vues d'un Patriote qui montre & applanit en même tems la route qu'on doit suivre pour faire le bien.

La cupidité, qui porte une partie des Gardes-étalons de Bretagne à en forcer le service, n'a que trop d'imitateurs dans les autres cantons du Royaume. Il paroit que l'établissement des haras particuliers couperoit la racine du mal & en préviendroit les suites pernicieuses. Prenons les hommes du côté de l'intérêt ou de l'amour propre, ils nous écouteront volontiers, & nos leçons ne seront pas infructueuses.

Celui qui nourrit un étalon du Roi, & qui n'a nul intérêt à ses productions, cherche communément à en tirer du profit par un plus grand nombre de montes, tandis qu'un Propriétaire intelligent a le double point de vue de ne pas ruiner un étalon de prix, & d'en obtenir des productions qui le dédommagent de ses dépenses. M. le Boucher pense très-juste quand il dit que les raisonnemens les plus spécieux n'ont aucune force quand ils sont en opposition avec l'expérience & les faits. Or l'expérience nous montre que l'on peut en France opérer, relativement à notre objet, aussi-bien & peut-être mieux que chez l'Etranger. On trouve à 35 lieues de Paris deux Citoyens zélés qui, après avoir été eux-mêmes se pourvoir en Afrique & en Angleterre, de chevaux, de jumens, & de bestiaux des races les plus précieuses, en ont tiré des productions qui, loin de s'abâtardir, semblent encore augmenter en valeur. MM. Guerrier & de Lormoy, dont je parle, ne craignent pas le coup d'œil des connoisseurs, & ils ont toujours eu le suffrage de ceux qui ont vu les succès de leur entreprise. M. le Prince des Deux-Ponts, M. le Marquis de Voyer, MM. les Intendans des Provinces voisines, M. Baudouin, Maître des Requêtes, &c. &c. ont trouvé, après un mûr examen, qu'aucune des especes précieuses de chevaux & de bestiaux que les sieurs Guerrier & de Lormoy ont réunies en grand nombre, n'a dégénéré. Les vaches & les taureaux Irlandois & Suisses ont procuré des éleves qui ne le cédent à ceux de Suisse & d'Irlande, ni pour le poids ni pour le valeur. Les genisses de 3 à 4 ans y sont d'une taille énorme & donnent 25 à 30 pintes de lait par jour. Les brebis & les béliers étrangers fournissent jusqu'à seize livres de laine de la plus grande finesse; & quoiqu'à la cinquième ou sixième génération, ils sont aussi beaux que ceux qui furent d'abord apportés de chez l'Etranger. Enfin les poulains mâles de 30 mois sont superbes & on les retient tous à grand prix pour les haras du Roi.

Si MM. Guerrier & de Lormoy ont si bien réussi dans une entreprise si délicate, malgré le peu de fertilité du sol où ils élevent des chevaux, &c., c'est principalement au choix judicieux qu'ils ont fait des différentes especes, aux prairies artificielles, au soin qu'ils ont eu d'enclorre leur terrein, où les bestiaux peuvent, sans rien craindre, jouir du bon air; aux abris qu'ils ont sçu ménager pour défendre ces animaux contre les tems rudes ou pluvieux, qu'on doit attribuer leur grand succès. MM. de Bridge, de Tourdonnet & de Neuilly, les plus grands hommes de cheval du Royaume, ont rendu aux deux sieurs Guerrier la justice qu'ils méritent, en donnant des éloges à leur zele, & en approuvant la méthode qu'ils suivent.

Rien ne paroit si avantageux ni si simple que de multiplier les établissemens sur un pareil modele. Les Etats de Bretagne peu-

vent se convaincre qu'on peut très-bien réussir dans la Province à faire des haras de cette espece. La terre de Guémadeuc, qui appartient à M. Baudouin (ce Magistrat qui s'honore autant par son zele pour les progrès de l'Agriculture, qu'il se distingue par les vertus de son état), leur en fournit la démonstration. Le sieur le Dosieur qui régit cette Terre avec une intelligence peu commune, a déjà rendu compte aux Etats des bons effets du croisement des races prises à Saint Martin, avec celles du pays. Quelles n'en auroient donc pas été les productions, si M. Baudouin avoit pu s'y pourvoir de jumens, comme d'étalons, de vaches & de brebis, comme de taureaux & de béliers ? Mais quand il a eu recours à MM. Guerrier, bornés encore à un fonds médiocre, ils n'ont pas voulu l'appauvrir par des ventes prématurées & indiscrettes.

Il esperent de se voir bientôt en état de donner plus d'étendue à leur établissement & de traiter les amateurs beaucoup mieux qu'ils n'ont été traités eux-mêmes; car leurs premiers béliers leur sont revenus à plus de 25 louis par tête, & ils ont payé en Angleterre les poulains de six mois, de pure race Arabe, qui leur servent à présent d'étalons, 155 guinées, & les pouliches de même âge 2200 liv., sans compter les risques & les dépenses de la traversée, &c. Tous ces inconvéniens n'ont été que pour eux : les Cultivateurs viendront eux-mêmes à Saint-Martin choisir des especes propres à la nature du sol qu'ils habitent, & dont les sieurs Guerrier & de Lormoy mettront le prix, autant qu'ils pourront, au niveau de la fortune des différens Acheteurs.

Les haras de Bretagne ont des vices, comme M. le Boucher le montre; mais il est aisé, Monsieur d'y parer, & de tirer de ces haras les plus grands avantages; il ne faut pour cela que protéger & encourager des établissemens particuliers & modelés sur celui de Belleme. Il ne s'agit pas ici d'un systeme chimérique, ni d'un projet difficile dans l'exécution. Les difficultés sont levées; & pour réussir, il n'y a plus, pour ainsi dire, qu'à vouloir. Tout le monde connoit & peut connoitre aisément Saint Martin, à un quart de lieue de Belleme. Cette derniere Ville est sur la route de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou, &c. Les curieux peuvent se satisfaire, & voir un établissement dont on ne sçauroit trop priser les avantages.

M. le Boucher dont le zele patriotique n'aspire qu'au bien, & qui dans son ouvrage estimable présente partout les vues d'un bon Citoyen, me sçaura sûrement bon gré d'un détail si conforme au desir qu'il a de voir le rétablissement des especes de chevaux & de bestiaux qui, en Bretagne, comme dans le reste du Royaume, semblent, de jour en jour, diminuer & s'abâtardir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Emploi utile des feuilles & des fruits du marronnier ou châtaigner sauvage.

Souvenons-nous de cette grande vérité : *la nature ne fait rien pour l'ornement, elle fait tout pour l'utilité.*

L'industrie s'est efforcée d'employer à différens usages les fruits du marronnier, bel arbre de décoration. On en a fait de la poudre à poudrer & une sorte de bougie; on a présumé qu'il pourroit servir à composer une colle très-bonne pour fixer les couleurs sur les toiles; il entre dans des remedes; on a conjecturé que ce mets seroit agréable & salutaire à certaines especes de bétail, & cette conjecture se vérifie, selon l'avis suivant envoyé par M. le Directeur de la Société Patriotique & Economique de Hambourg.

On avoit remarqué que les chevres se jettoient avec avidité sur les feuilles des châtaigners sauvages : l'instinct avertissoit l'Observateur, des intentions de la nature. Cet avertissement n'a pas été négligé; on a cueilli de ces feuilles, on leur en a donné; plus elles en ont mangé, plus elles ont prospéré.

On venoit d'apprendre à consulter le goût des animaux. Les châtaignes ont été présentées au cochon, il les a dédaignées. On en a offert aux bêtes à cornes, aux moutons, aux brebis, &c. ils les ont dévorées. On leur en a donné petit à petit, autant qu'on a cru pouvoir le faire, sans leur nuire : & par des expériences multipliées, il a été reconnu que cette nourriture étoit très-propre à les engraisser.

Dans notre voiſinage, continue l'Auteur de l'avis, on expoſe pendant quinze jours la châtaigne ſauvage dans un grenier fort aéré : enſuite on la donne au bétail ou ſeule ou mêlée avec des carottes & des navets coupés en petits morceaux : le chou, le chou-rave, ſuppléent aux navets & aux carottes, lorſque ces racines manquent, & font le même effet. Par cette méthode, il ne faut que ſix à ſept ſemaines pour engraiſſer, avec 18 ſcheffels de ce fruit, trois bœufs ou vaches, auſſi-bien que ſi on les avoit nourris avec du grain & des pommes de terre. Reſtoit à ſçavoir ſi la chair des animaux ainſi engraiſſés ſeroit bonne, tendre, agréable, ſavoureuſe : l'expérience a ſuffiſamment prouvé que cet aliment lui donnoit toutes ces qualités, & qu'il étoit, à cet égard, préférable aux autres ſubſiſtances communément employées pour l'engraiſſement du bétail.

Il y a plus : une vache nourrie, en hiver, de châtaignes ſauvages a le lait auſſi bon, auſſi gras, auſſi ſucculent que celui du meilleur beurre qu'on puiſſe ſe procurer au printems & en été : une foule de perſonnes en ont fait des épreuves réitérées en hiver comme en été, & la bonté de la châtaigne ſauvage ne s'eſt jamais démentie.

On a été plus loin : un économe a fait donner à des beſtiaux ſéparés, différentes nourritures, du grain, des pommes de terre, des herbes, pendant qu'on ne donnoit à d'autres que des châtaignes ſauvages, & cela dans toutes les ſaiſons. Le réſultat de ces eſſais a prouvé que la châtaigne l'emportoit ſur tous les autres alimens; le beurre, le lait, le fromage, tirés de ces derniers, ont été achetés de préférence. Cet Econome s'eſt enrichi, & ceux qui ſuivent ſon exemple s'enrichiſſent de même. Ce Cultivateur a l'attention de ne pas gêner le goût des animaux : il continue de leur préſenter leur nourriture ordinaire ; il juge de leur appétit ou plutôt de leur *appétence* par leurs conſommations : & il trouve que les châtaignes ſauvages en ſont la plus forte partie.

Il eſt à propos de remarquer que les Turcs donnent aux chevaux qui ont l'haleine courte, cette eſpece de châtaignes qu'ils nomment *châtaignes à chevaux*.

Il a été déjà éprouvé que les beſtiaux nourris de cette ſubſiſtance ſont moins ſujets aux maladies épizootiques, ſi même elle ne les en préſerve pas : c'eſt un article important que l'on travaille à conſtater.

La Société de Hambourg, vu les dégâts occaſionnés dans les prairies par les inondations, s'eſt occupée très-ſérieuſement de cette matiere : elle a exhorté les Cultivateurs à employer ce fruit pour nourrir, engraiſſer & conſerver le bétail. On va augmenter les plantations des châtaigners, partout où l'on pourra le faire, ſans préjudicier à des branches plus importantes de l'Agriculture, par exemple, ſur les grands chemins, autour des jardins, des marais, des étangs, des prés, &c. Ces arbres ſupportent les rigueurs de l'hiver; ils n'exigent aucune culture, ils ſe chargent en abondance de fleurs & de fruits : ils joindront donc les plus grands avantages aux plus grands agrémens.

III.

Livre nouveau.

Manuel d'Economie rurale, pour ſervir de Livre claſſique à la Jeuneſſe qui s'applique à l'étude de cet Art. A Vienne (en Autriche), chez Kurtzboec. Vol. in-8°. de 21 feuilles.

M. Wiegand, Membre de la Société Economique de la Baſſe-Autriche, déjà connu par pluſieurs Ouvrages eſtimés ſur la même matiere, eſt l'Auteur de ce *Manuel*. Les Ecoles d'Agriculture inſtituées en Allemagne, particuliérement dans l'Autriche, la Luſace, la Siléſie, &c. invitent les Géorgiphiles à compoſer des Livres élémentaires dont l'utilité ne ſe borne point à inſtruire les jeunes gens appellés à la haute vocation de Cultivateurs, mais qui ſervent encore à répandre dans les Villes la connoiſſance, & par conſéquent le reſpect de l'Art, ſi je puis ainſi parler, ainſi qu'à arranger, ordonner, netttoyer dans la tête des Laboureurs formés les idées brutes & confuſes qu'ils ont acquiſes par la pratique. L'Agriculture eſt aujourd'hui honorée en Allemagne, parce qu'on en ſent le prix, parce que les Sçavans ont reconnu combien étoit belle & vaſte la carriere qu'elle leur offroit à parcourir, parce que les grands Propriétaires ont trouvé un charme délicieux joint à la plus grande utilité dans une étude qui leur apprend à faire le plus grand bien de leurs ſemblables, en faiſant le leur, parce

que les Gouvernemens n'ont pu voir dans l'Agriculture la ſource unique d'une proſpérité conſtante & générale, ſans ſe perſuader que la ſcience de l'Economie politique & rurale étoit la ſcience propre de l'Homme d'Etat & devoit être la route des honneurs. L'inſtruction ſe répand non-ſeulement par la multiplicité des ouvrages, mais encore par leur forme & leur méthode: on parle au Laboureur, on parle aux enfans, & les enfans & le Laboureur s'éclairent, tandis qu'ailleurs les meilleurs traités ſont publiés preſqu'en pure perte, parce qu'ils ſont ordinairement hors de la portée du Payſan.

M. Georgelin de Coſquer, Sénéchal de Corlay & Correſpondant de la Société d'Agriculture de Bretagne, nous a fait l'honneur de nous adreſſer une lettre pleine de lumieres & de ſentimens patriotiques, dans laquelle il propoſe le plan d'un Livre, auquel paroît répondre en partie celui que nous annonçons & dont nous aurons occaſion de rendre compte. Ses relations journalieres avec le Peuple des campagnes l'ont convaincu qu'un des fléaux les plus funeſtes à l'Agriculture, c'étoit l'ignorance des Laboureurs, & qu'ainſi l'inſtruction de cette claſſe ſeroit une des ſources les plus fécondes de la proſpérité rurale & de la félicité publique. Le moyen d'éclairer le Payſan ſur ſes intérêts eſt devenu l'objet de ſes recherches. Surpris de l'inutilité des Ouvrages géorgiques qui ſe publient tous les jours, il a bientôt reconnu qu'elle provenoit de ce qu'on ne faiſoit que pour les gens de Ville des traités ſur les campagnes. Les Bibliotheques des champs conſiſtent dans des *Almanachs* malheureuſement faits pour accréditer les préjugés & multiplier les erreurs. Comment ne ſe trouve-t-il pas des hommes qui ſacrifient, à une vaine gloire, la douceur de ſervir leurs ſemblables en prenant leur eſprit & ſe conformant à leurs goûts? Combien de vérités vivifiantes ne pourroit-on pas répandre dans les campagnes par de petits livrets à la portée des Habitans, ſous des titres propres à attirer leur attention, & dans la forme analogue à leur génie? Un bon *Calendrier des travaux de la campagne*, diviſés mois par mois, tel que celui qu'on lit dans le *Manuel des champs*, ſeroit encadré dans le tableau précis & clair de la théorie. L'éloge du Cultivateur, qu'on lit dans le *Bon Fermier*, fourniroit une bonne Préface. Au lieu de tant de contes ridicules ou de faits inutilement ſinguliers que le Payſan cherche avec avidité dans un Almanach, on lui offriroit les merveilles que la nature & l'art opérent dans la ſphere de ſon Art, telles que les multiplications extraordinaires produites par tels & tels moyens, les ſuccès de telle ou telle pratique, &c. Il faudroit que MM. les Intendans & leurs Subdélégués fiſſent répandre dans les Foires & les Marchés ces petits Livres aux prix que le Payſan met à de mauvais Almanachs, à de mauvaiſes images. Succeſſivement on traiteroit les parties les plus utiles; & inſenſiblement le Payſan poſſéderoit l'enſemble de l'inſtruction. Les Sociétés Géorgiques qui connoiſſent mieux les beſoins de chaque canton, pourroient diriger ces travaux & promouvoir la circulation de ces livrets. Dans ce genre, par les petits moyens, on peut opérer de grandes choſes. Cette idée vient d'être exécutée avec beaucoup de ſuccès, mais avec plus d'étendue, dans un Ouvrage Anglois publié à Londres ſous le titre de *Calendrier des Fermiers* ou *Inſtruction pour tous les mois, concernant toutes ſortes de travaux champêtres*. Chez Robinſon & Robertz. Cet Almanach eſt regardé en Angleterre comme un Ouvrage fort ſupérieur à tout ce qui a été publié en ce genre.

Le Public trouvera ces vues dignes d'un bon Citoyen & deſirera de les voir remplies.

I V.

A V I S.

A l'Etang, près de Marne, Garches, Villeneuve & Saint-Cloud, ſur l'ancienne route de Bretagne par Vilpreux, il y a des prairies à louer par tête de vache, bœuf ou cheval, juſqu'à Noël. S'adreſſer à *Antoine Michelet* & à Mademoiſelle *Bluquet*, chargés des affaires de M. Telles d'Acoſta, Seigneur dudit l'Etang.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 11 Septembre 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 29 l. 15 à 32 l. 10 ſ. *le ſeptier; idem* nouveau, de 19, 26 à 32 l. 15 ſ.; *id.* au Port de la Greve, de 29 à 33 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 17, 18 liv. 10 ſ. à 19 l. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 l. 15 ſ. à 14 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Septembre 1771, au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. 15 s. *le septier; idem* nouvelle, de 19 l. 10 s., 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Septembre 1771, de 43 à 44 l.; *id*, nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Septembre* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718	15	*marc.*
Du Mexique à . . .	712	5	*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716	5	*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Septembre* 1771.

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	59	59	59 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70	70	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	417	417	417 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 *& six premiers mois* 1771

Du Sam. 14 Sept. 1771		Du Lundi 16.		Du Mardi 17.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Delarue fils, six p. mois 1771.	A.	Delamotte, six d. mois 1770.	P.	Hurel, six dern. mois 1770.	M.
Hebert, *idem.*	A.	Molliere, six p. mois 1771.	A.	Maigret, *idem.*	N.
Boscheron, *idem.*	A.	Thevenin, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	P.
Raynal, *idem.*	A.	Masson, *idem.*	A.	De Fremilly, *id.*	R.
Maupassant, *idem.*	A.	Creuzé, *idem.*	A.	Viellard, *idem.*	S.
Pigis, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	Cochin, six prem. mois 1771.	A.
Penchain, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	B.	Marsollier, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*	A.	.....		Roberge, *idem.*	Z.
Gossey, *idem.*	A.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	A.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Baillot, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 8 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 10 Septembre.*

LA conquête de la Crimée procure la facilité de construire un grand nombre de navires marchands, & d'ouvrir une communication entre la Mer Caspienne & la Mer Noire. Le Gouvernement suit aver ardeur les vues de Pierre le Grand pour le commerce; & la guerre est l'effet constant & nécessaire de ce systême. Ce paradoxe mérite l'attention des Philosophes & des Politiques (*a*).

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 21 Septembre.*

Il a été ouvert à Vienne, le 1 du courant, une Bourse à laquelle se feront tous les échanges & toutes les ventes de lettres de change & de papiers publics, les négociations des lettres de change sans l'entremise des Courtiers, & celles des papiers publics par leur entremise, au moyen d'un pour mille à la charge de l'Acheteur; défense de vendre ou échanger lesdits effets en tous autres lieux, sous peine d'amende.

L'Electeur de Baviere a révoqué l'Ordonnance qui fixoit le prix des grains; opération équivalente à une prohibition d'en faire le commerce.

Quoique notre récolte ait été des plus abondantes, le pain & les autres denrées sont encore fort chers. Le commerce n'est point rétabli dans les Provinces de l'Empire, & les esprits ne sont point rassurés: après que le feu paroît éteint, on craint encore long-tems qu'il ne couve sous la cendre.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 19 Septembre.*

On a remarqué, après des bourrasques & des orages sans tonnerres, que la pointe du mât électrique placé devant la Citadelle d'Arezzo, n'étoit plus dorée, & qu'elle étoit devenue blanche comme de l'étaim, ou comme s'il s'y étoit amalgamé du mercure. Cette circonstance donne de fortes raisons de croire qu'une grande quantité de matiere électrique s'est portée sur le mât, au moyen du conducteur, & que sans produire d'autre effet dans l'air, elle s'est dissipée sous terre. Il y a aussi apparence que les exhalaisons minérales qui s'y trouvoient mêlées, ont enlevé ou effacé la dorure. Il résulte de cette observation une présomption assez forte sur la vertu des mâts élec-

(*a*) Nous expliquerons dans notre Journal *comment le commerce, dans les principes actuellement dominans, est une cause nécessaire & perpétuelle des guerres.*

triques pour garantir les édifices de la foudre.

Les Sciences & les Arts les plus utiles se relevent par la protection bienfaisante de S. A. R. Le Cabinet Royal des Machines est fourni de tous les instrumens que l'on peut desirer pour les recherches de la Physique expérimentale. Déjà les découvertes se multiplient de jour en jour : il a été, par exemple, reconnu, que la maladie du seigle appellée *ergot*, n'est point particuliere à cette espece de grain ; & qu'elle consiste dans une espece de follicule ou galle produite par de petits vers qui s'y engendrent & s'y propagent : & c'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer des épidémies mortelles que la Toscane a essuyées depuis 1757, précisément dans le tems où elle a fait usage des grains étrangers, visiblement altérés (*a*). On fait aussi dans ce Cabinet un examen particulier des vers que l'on trouve dans la vieille farine, & qui produisent des maladies cutanées & autres accidens.

Dans le courant du mois dernier, on a ressenti des tremblemens de terre à Brescia, à Bergame, à Caglieri, à Villa-Cidro, &c. On mande de Caglieri que ce phénomene dont on ne connoissoit aucun exemple dans le Royaume depuis le 4 Juin 1610, a répandu l'effroi parmi les Habitans. Les territoires de Brescia & de Bergame ont été dévastés par la grêle.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Septembre.*

Du 11 au 18, il est entré 41 bâtimens François & 18 Etrangers, chargés de 13803 milléroles d'huile, 3770 charges de bled, 1025 d'orge, 447 sacs de farine, ainsi que de riz, fromages, poisson salé, cire, cuirs, soude, planches, cercles, douves, corail, espart, rouge-brun, vieux fer, &c. La *Providence* venoit de Tripoly en Barbarie ; le *S. Joseph*, de Coron, Modon & Tunis ; la *Notre-Dame-du Grau*, de Tunis ; le *Jesus-Maria-Joseph*, de Tunis, Porto-Farino & Asfax. Le Capitaine de cette derniere tartane a rapporté qu'une autre tartane Françoise avoit péri entre les écueils appellés *Mal de Ventre* & *Cuisse-de Femme*. Le *Soleil*, l'*Aimable Cecile*, de Dunkerque ; le *Gabriel*, les *Trois-Freres* sont arrivés de la Martinique ; & la *Nymphe* & l'*Intriguant*, de la Guadeloupe, avec des marchandises de ces Isles. Dans le meme espace de tems, il est sorti 25 bâtimens Etrangers, & 62 François, la *Marie-Marguerite*, pour le Cap ; la *Marie-Angélique*, pour Alger ; la *Veuve de la Garde*, pour Tripoly ; le *Saint-Honoré*, pour Tunis ; & le *Hasard*, le *Saint-Tropez*, la *Spéculation*, pour le Levant.

Les Maire & Echevins de cette Ville étoient intervenus dans un procès entre une Habitante & l'Adjudicataire des Fermes, pour le payement du centième denier, à cause d'immeubles dont la délivrance avoit été faite à ladite Habitante en payement d'une somme à elle donnée par la Dame sa mere en augmentation de dot & avancement d'hoirie, plusieurs années après son mariage. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Juillet, ils ont été déboutés de leur intervention, & ladite Habitante a été condamnée au payement du droit du centième denier.

AVIS. *Vente par autorité de Justice à Marseille. Le Samedi 19 Octobre 1761, il sera procédé à la vente de 4935 quintaux d'alun de Rome, dans sa pureté, tel qu'il sort des magasins de la Tolfa, par article de 300 quintaux, au plus offrant & dernier Enchérisseur, en la maison de la veuve Peyrot, Négociante à Marseille.*

De Toulouse, *le 25 Septembre.*

Le beau tems ayant favorisé l'activité avec laquelle les réparations du canal de Languedoc ont été faites cette année, cette importante navigation sera ouverte quelques jours plutôt qu'à l'ordinaire. Les Propriétaires de ce canal en ont refait à neuf

(a) *M. Tillet dans son excellent Mémoire couronné en 1751 par l'Académie de Bordeaux, avoit déjà établi l'existence des vers dans l'ergot ; & M. Read*, Traité du Seigle ergoté, *après avoir répété les mêmes experiences, explique l'effet qu'elle doit produire dans le seigle, & celui que ce seigle doit produire dans les animaux qui s'en nourrissent.*

toute la maçonnerie depuis 20 ans, pour lui donner une forme plus commode, plus solide, & la rendre, s'il est possible, indestructible, moyennant l'entretien annuel. Ils ont aussi facilité, par des travaux immenses, les passages de la riviere de Beziers & du ruisseau de Libron près d'Agde : ces deux passages arrêtoient quelquefois les barques pendant quinze jours, après les grandes inondations ; mais à la faveur des nouveaux travaux, les interruptions ne durent presque plus qu'autant que l'inondation dure. Ils s'occupent actuellement à donner au lit de ce canal & à ses bords une forme plus égale & plus commode pour le commerce : ils ont, à cet effet enlevé des rochers dans le cours de ses eaux, & abaissé le sol de plusieurs écluses, afin que les barques chargées à 1800 quintaux puissent naviger facilement & sans obstacle sur toute la longueur du canal, & dans tous les tems de l'année. Cet avantage est d'autant plus important, pour le commerce, que dans l'origine du canal, les barques ne pouvoient charger que 800 quintaux ; ce qui augmentoit considérablement les frais de transport des marchandises. Cette profondeur & largeur uniforme, donnée au lit du canal, réunit encore deux avantages, l'un utile & l'autre agréable pour les Voyageurs ; le premier est que le canal étant recreusé sur toute sa longueur, au-dessous des anciennes bases dans plusieurs endroits, & partout à son premier niveau de construction, les recreusemens ne seront plus aussi longs qu'ils l'étoient : on n'enlevoit les vases autrefois, que lorsqu'elles avoient 3 ou 4 pieds de hauteur ; parce que les rochers & les éperons des écluses trop élevées dans leur origine, obligeant les Patrons des barques à charger moins qu'elles ne font actuellement, il suffisoit qu'il y eût quatre pieds de profondeur d'eau, pour que la navigation ne fût point arrêtée ; dorénavant le canal refait, pour ainsi dire à neuf, sera recreusé dès qu'il y aura un pied d'envasement, afin qu'il ait toujours au moins six pieds de profondeur ; & ce travail annuel, divisé avec attention, sera de moitié plus court que l'ancien ; ce qui donnera l'espérance de pouvoir avancer de quinze jours l'ouverture de la navigation, article très-important pour la Foire de Bordeaux. Si cette nouvelle forme est utile, elle n'est pas moins agréable pour les Voyageurs ; puisqu'en donnant un nouveau profit aux bords du canal, on y a pratiqué un chemin uni & engravé dans plusieurs endroits pour le tirage des barques, & que l'on a formé des plantations considérables de mûriers & de peupliers d'Italie des deux côtés de ce canal.

On ne peut trop louer des Propriétaires qui entreprennent des ouvrages aussi longs que difficiles & dispendieux, au-delà de leurs engagemens, qui ne consistoient qu'à entretenir l'ancienne forme. Plusieurs millions qu'ils ont dépensés pour l'avantage du Public, semblent leur donner un nouveau droit à sa reconnoissance. Il seroit inutile de remarquer que le génie se perpétue ainsi que le zele dans la famille à laquelle la France doit cet admirable ouvrage.

Nota. *Il faut rectifier d'après cet article ce qui a été dit dans la Gazette du Mardi 6 Août, pag. 498, sur le même sujet.*

De Metz, *le 30 Septembre.*

Les prix des grains ont encore diminué depuis le commencement de ce mois : il y a eu néanmoins des fromens plus chers dans le dernier Marché, mais c'étoient des bleds de semence. Le pain & la viande ne varient pas.

L'Arrêt du Parlement qui a ordonné qu'on ne vendit dans la Ville que les marchandises qui y seroient saisies, & qu'on les vendît sur la place, a été rendu sur une Requête du Corps des Marchands qui représentoient que par un concert entre les Huissiers de la Ville & les Marchands Colporteurs & Forains, & ceux des Villes voisines, il se faisoit journellement, sous une forme judiciaire, par encan dans les maisons & les Places publiques, des ventes & un commerce de toutes sortes de marchandises dont les Vendeurs faisoient ensuite un trafic qui privoit de débit les Marchands de la Ville.

De Lyon, *le 3 Octobre.*

Il paroît par les lettres de Bourgogne qu'en général les vignobles de cette Province ont été moins maltraités que ceux de la plûpart des autres Provinces du Royaume : le mois de Septembre a été assez généralement favorable à la vigne.

Le ſieur Zacharie, Inventeur des nouvelles chaînes élaſtiques pour les voitures, annoncées dans les Papiers publics, vient de travailler ici à des chaînes de cette eſpece, commandées pour les équipages du Roi : elles doivent être inceſſamment envoyées à la Cour. La curioſité a attiré chez lui beaucoup de perſonnes qui ont été ſatisfaites de cette nouvelle invention.

DE PARIS, *le 6 Octobre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 9 Juillet, qui juge, 1°. que l'immunité du cens ſuffit pour établir la nobilité des biens, lorſque cette nobilité n'eſt pas détruite par des actes authentiques : 2°. que la demande du droit de franc-fief formée en tems utile, & pendant que le Roturier eſt Propriétaire du bien noble, conſerve l'intégrité du droit dans le cas où le Roturier a mis le fief hors de ſes mains depuis la demande : 3°. que l'abonnement accordé aux Habitans de la Ville d'Orléans, ne peut profiter qu'à ceux qui ont leur domicile actuel dans cette Ville, & qui y contribuent réellement & effectivement aux charges & impoſitions : 4°. que l'Office de Commiſſaire au Châtelet ne procure aucune exemption de franc-fief.

Edit du Roi, portant ſuppreſſion des Offices de Commiſſaires aux priſées & ventes de meubles tant forcées que volontaires, à l'exception de ceux de la Ville & Fauxbourgs de Paris : donné à Compiegne au mois d'Août.

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 31 Août, regiſtrées en Parlement le 19 Septembre, qui ordonnent la liquidation & le rembourſement tant des Offices unis aux différens Corps ou Communautés d'Officiers ſupprimés, que des augmentations de finance par eux ci-devant payées; & qui pourvoit au rembourſement de leurs créanciers privilégiés ſur leſdits Offices & augmentation de finance.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir les pierres à arquebuſes, à fuſil & à briquet, acquitteront uniformément à leur ſortie du Royaume pour l'Etranger, les droits de cinq pour cent de leur valeur, ſur l'eſtimation commune de quinze livres le quintal.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'eſt fait le 5 du préſent mois; les numéros ſortis de la roue ſont 4. 41. 28. 81. & 70.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Grand Moulin inventé par le ſieur Jevigny, Ingénieur du Roi.

Ce moulin eſt à quatre meules, & il moud dans vingt-quatre heures quatre-vingt ſeptiers de bled bluté & criblé en même tems.

Etat des frais de conſtruction & établiſſement dudit moulin à quatre meules & des dépenſes journalieres.

Premiérement. Pour la conſtruction dudit moulin, y compris l'achat des huit meules	20000 ₶.
2°. L'achat de douze chevaux à cinq cens livres chacun . .	6000
Total. . . .	26000

Dépenſes journalieres.

1°. Nourriture & entretien des douze chevaux à 40 ſ. par jour chacun	24 ₶.
2°. La paye de quatre hommes à 40 ſ. par jour chacun .	8
3°. Le loyer de l'emplacement, logement de l'Employé, du Meûnier & écurie, par jour .	3
4°. L'huile & la chandelle, graiſſe ou ſavon, par jour . .	2
5°. L'entretien du moulin .	1
6°. Les frais de régie & paye du Commis, par jour . . .	4
Total par jour . . .	42
Total d'un mois . . .	1260
Total d'une année . . .	15120 ₶.

Produit ou rapport dudit moulin à quatre meules.

Premiérement. Quatre-vingt ſeptiers au moins de bled, à 30 ſ. le ſeptier, bluté & cri-

blé dans 24 heures, font . .	120 ℔.
2°. Un boisseau de son par chaque septier, selon l'usage, pour le bluté & le criblé, à 5 sous le boisseau, font	20
Total d'un jour . . .	140
Total d'un mois . . .	4200
Total d'une année . . .	50400 ℔.

Observations.

Donc en déduisant les 26000 l. de premiere dépense, & les 15120 l. de frais annuels, il reste encore de bénéfice net 9280 l. pour la premiere année, & 35280 l. toutes les autres années suivantes. Ceux qui voudront s'assurer de la vérité de ce qu'on annonce ici, pourront s'informer à Paris, auprès du sieur Mahieu, Maître Charpentier, qui a chez lui deux moulins en grand, qui, quoique fort inférieurs à celui qu'on propose, ne laissent pas de moudre par heure chacun un septier de bled pesant 240 livres; ce qui est un fait très-certain, ainsi que celui qu'on a fait voir au Public pendant plusieurs mois sur les boulevards de Paris, qui moud aussi un septier de bled par heure. On peut encore avoir le témoignage du Sr André, Fermier du Roi à Santori, proche Versailles, lequel a fait faire à l'Auteur les dessins & le relief d'un moulin particulier qu'il fait construire chez lui.

On observera encore qu'on a mis les dépenses plus fortes qu'elles ne seront, & les produits moindres; d'où il est aisé de voir que le rapport annuel excédera la somme de 50400 liv. promise, laquelle toutefois ne laisse pas que d'être fort considérable.

Le sieur Jevigny, *Ingénieur du Roi, demeure rue de la Tixeranderie, à la* Ville d'Orbec, *chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier, à Paris.*

II.

AVIS.

Comme plusieurs personnes ont demandé ce que coûteroit le battoir à bled du sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, ainsi que sa nouvelle charrue & un moulin domestique faisant cent livres de bled par heure; il fait sçavoir que les six plans & le relief du battoir coûteront 240 liv.

Les quatre plans & le relief de la nouvelle charrue coûteront 120 liv.

Et les six plans & le relief du moulin domestique coûteront 240 liv.

III.

Instructions publiées par la Faculté de Médecine de Copenhague, au sujet de l'ergot.

L'ergot a, pendant long-tems, causé des maladies épidémiques, sans qu'on le soupçonnât d'en être la cause. Il y a grande apparence, suivant la conjecture de M. Read, que c'est de l'usage de cette mauvaise nourriture que provenoient les maladies, connues en France dans les 10, 11, 12, 13 & 16e siecles, sous le nom de feu sacré, de mal des ardens, de feu infernal, de mal de Saint Antoine. Le Danemarck, comme on l'a vu dans le N°. 76 de notre Gazette, a essuyé des épidémies dont on ignoroit l'origine, si la Faculté de Médecine de Copenhague n'avoit nommé des Députés pour en examiner les symptômes & les effets, si par une suite de recherches & de réflexions, elle ne s'étoit convaincue qu'elles étoient les suites de *l'ergot*, ainsi que l'annonçoient les Paysans, premieres victimes de ses ravages. On a observé que ce fléau tomboit particuliérement sur le Peuple inférieur des Villes & sur les Habitans pauvres des campagnes. Il étoit naturel d'attribuer leurs maladies à la mauvaise nourriture, & les circonstances conduisoient à démêler parmi les alimens *l'ergot* sur lequel on publioit en France tant d'avis utiles, tandis que dans une partie de l'Allemagne on tâchoit d'infirmer les preuves de la malfaisance de ce grain confirmées dans les autres.

Dans ces circonstances, la Faculté de Médecine de Copenhague a répandu une instruction très-ample pour développer les qualités vicieuses de ce grain, & indiquer les moyens de se soustraire à ses funestes effets. Quoique nous ayons publié dans notre Journal les Mémoires de M. Vétilliard & d'un Anonyme sur les maladies causées par le seigle ergoté, & que nous nous disposions à donner un extrait étendu de l'excellent Ouvrage de M. Read sur ce même grain, nous croyons pouvoir tirer quelques

obſervations de l'écrit de la Faculté de Copenhague. Le grand jour nait du concours des lumieres.

L'*ergot*, dit cette Faculté, eſt d'un noir tirant ſur le bleu ou le rouge tant en dedans qu'en dehors. Il eſt mordicant & de mauvais goût ; l'odeur en eſt déſagréable. Pour s'en préſerver, il ne faut pas moiſſonner trop tot, nettoyer ſcrupuleuſement les grains, n'y laiſſer aucune graine étrangere, le conſerver le plus long tems qu'il eſt poſſible ſans le faire moudre, pour diſtinguer enſuite plus facilement la partie ergotée, le laver & jetter tout ce qui ſurnage, le faire ſécher au four ou autrement, ſuivant la ſaiſon. Il faut laiſſer bien refroidir le pain & ne le manger qu'après qu'il eſt bien raffiné. Si on le ſoupçonne d'être vicié, on ne doit pas négliger de boire de bonne bierre ou autres liquides équivalens. Le lait, le beurre, le gruau, la viande, le lard, toutes ſortes de légumes, les pommes de terre, les fruits cuits, l'oignon & l'ail s'oppoſeront à la malignité du pain gâté par l'ergot.

Le mal qu'il occaſionne ſe manifeſte par l'envie de vomir, des oppreſſions, des vertiges, &c. Pour en arreter les progrès, on prend de la racine d'ipécacuana & de jalap en égales quantités, c'eſt-à-dire, 40 grains pour une perſonne au-deſſus de 20 ans, 26 grains pour ceux qui ſont entre 14 & 20, & 20 grains pour les enfans de 14 à 7 ans. On prend ce remede (a) dans la bierre tiede, plus ou moins, ſuivant qu'il opere. En ſe couchant, on avale une cuillerée de jus de ſureau avec quatre grains de camfre dans la bierre chaude, & enſuite une cuillerée de beurre ou d'huile de lin pour exciter la tranſpiration. Si cette recette ne fait pas tout ſon effet, il faut prendre quelque drogue propre à délayer ainſi qu'à nettoyer les entrailles, ſelon que le Médecin le juge à propos.

Il ne faut pas oublier que ces inſtructions ſont adaptées au tempérament des Habitans du pays où elles ont été publiées ; & il n'y a que les gens de l'Art qui puiſſent dans d'autres climats, y recueillir des indications utiles.

Nos Lecteurs ont déjà vu dans notre Gazette & dans notre Journal que M. Schlegel avoit entrepris, dans un Ouvrage imprimé à Caſſel, de prouver la ſalubrité de l'ergot ; M. le D. J. George Model, Conſ. Aulique de l'Impératrice de Ruſſie, prend auſſi la défenſe du grain ergoté dans un Livre publié à Witemberg chez Durren, par M. Zeicher, ſous le titre d *Expériences ſur l'ergot*, tirées des Loiſirs chymiques de M... Model. L'Auteur, Directeur du Laboratoire Impérial de Saint-Pétersbourg, a eu recours à l'analyſe chymique pour reconnoître la nature de ce grain ; & par des expériences réitérées ſur toutes ſes parties conſécutives, il a cru être en droit d'affirmer que ſi le ſeigle ergoté n'eſt pas auſſi nourriſſant que le ſeigle dans ſon état naturel, il ne contient du moins rien de contraire à la ſanté. Quoique cette autorité nous paroiſſe d'un aſſez grand poids pour engager les Médecins à ſuivre l'exemple de M. Model, & à remettre le grain ergoté dans le creuſet de la Chymie pour s'aſſurer des réſultats, cependant les effets de cette ſubſtance donnée à diverſes repriſes à des animaux, paroitront encore plus déciſifs. Dans ce conflit d'opinions & de probabilité, on ne ſçauroit trop multiplier les expériences ; car il eſt très important pour l'humanité qu'on ne ſe trompe pas ſur les cauſes de ces maux ; ſi malheureuſement on condamnoit une ſubſtance innocente, outre la perte qu'il s'enſuivroit, on laiſſeroit paiſiblement la cauſe de ces maux exercer toute leur activité & leurs ravages.

I V.

Eclairciſſemens ſur l'emploi des châtaignes ſauvages ou marrons d'Inde, pour ſervir de ſupplément à l'article II des Annonces de la Gazette, N°. 76.

M. Bon, Préſident de la Société Royale de Montpellier, connu par des recherches très curieuſes, en particulier par la fabrication de gants & de bas de toiles d'araignée, communiqua en 1720 à l'Académie Royale des Sciences de Paris, un Mémoire ſur le moyen d'ôter aux marrons d'Inde leur amertume, afin de les rendre propres à nourrir la volaille. Il conſeille d'en faire pendant dix jours une leſſive qui les adoucit. Après cette préparation, on pile le fruit & l'on en forme une eſpece de pâte que la volaille mange avidement. On aſſure qu'en mettant les marrons dans un filet ou dans un rezeau

(a) *Nous croyons devoir prévenir nos Lecteurs que la doſe de ce remede paroit ſuſceptible de diminution pour notre climat.*

qu'on laiſſe deux ou trois ſemaines dans une eau courante, ils perdent beaucoup de leur amertume, s'ils n'en ſont pas même entiérement dépouillés. La volaille les mange alors plus volontiers. Il faut ſeulement avoir le ſoin de peler les marrons avant que de les faire tremper. Le filet ou le rezeau n'eſt pas abſolument néceſſaire, on peut les mettre dans un tonneau, un baquet, &c. où il y auroit des fentes & pluſieurs ouvertures; ce qui eſt néceſſaire pour que l'eau ſe renouvelle continuellement.

Le Seigneur d'une terre ſituée dans le Perche nourrit depuis pluſieurs années des beſtiaux avec des marrons d'Inde, qu'il laiſſe auparavant ſécher pendant environ une année, pour qu'ils perdent leur amertume. Ses vaches donnent beaucoup de lait & de bon lait.

Les marrons ainſi ſéchés brûlent très bien; ils donnent un feu agréable: on peut les employer à chauffer les poëles.

En 1721, l'Abbé de l'Abbaye d'Anchin en Flandre fit part à l'Académie des Sciences de Paris d'une méthode qu'on avoit trouvée pour tirer des marrons d'Inde une huile bonne à brûler. Les marrons réduits en pâte, on les met ſur le feu & l'huile ſurnage.

Après qu'on a laiſſé ſécher les marrons au grenier pendant un an, on en tire une farine que l'on fait bouillir: elle forme une colle ou chas dont les Tiſſerands ſe ſervent avec avantage, parce qu'elle les diſpenſe d'employer de la graiſſe. Les enfans de l'Hôpital de Genève où l'on a trouvé ce ſecret, ſont occupés à peler les marrons. La farine en eſt très-belle, mais le pain qu'on en tire eſt très-amer.

M. Marcandier, après avoir reconnu que ce fruit contenoit beaucoup de ſucs ſavonneux, déterſifs, lexiviels, en a mis dans l'eau, après l'avoir réduit en poudre. Cette eau ſeule a ſuffi pour dégraiſſer parfaitement des bas de laine; d'où l'on conclut qu'elle ſeroit bonne pour blanchir le linge, ſans le ſecours du ſavon. Il faut peler & gratter ou raper les marrons, & en jetter dans l'eau de pluie ou de riviere, deux ou trois par pinte d'eau. Quand l'eau eſt blanchâtre, on lave le linge qui prend un œil bleuâtre, nullement déſagréable. Si les taches ſont trop opiniâtres, vous les frottez avec un peu de ſavon.

La même eau eſt très-bonne pour laver le chanvre; M. Marcandier a trouvé que les ſels déterſifs du marron en détachoient les fibres & l'adouciſſoient avec une merveilleuſe facilité. Pour bien réuſſir dans toutes ces opérations, il faut que l'eau ſoit un peu plus que tiede.

M. Marcandier a cru reconnoître dans le marron les propriétés que l'on attribue au fruit dont on tire dans l'Inde une colle merveilleuſement propre à fixer les couleurs ſur les toiles.

Enfin l'on prétend que ſi après avoir pelé un marron, on le fait tremper dans de l'huile à brûler pendant quelque tems; & qu'après l'en avoir retiré, on y faſſe au milieu un trou dans lequel on mettra quelques gouttes d'huile & un bout de meche de coton, la lumiere que cette meche donnera, ſans être fort vive, durera environ vingt-quatre heures.

V.

Découverte & épreuves contre les maladies de poitrine.

Un Officier attaqué de la poitrine faiſoit fondre ſur un réchaud, dans ſa chambre bien fermée, une quantité égale de poix & de cire jaune, dans le deſſein de gaudronner des bouteilles. Après avoir reſpiré quelque tems la vapeur de ces matieres en fuſion, il ſe ſentit ſoulagé de ſon mal. Cette ſingularité intéreſſante le détermina à continuer, pendant quelques jours, la même fumigation; il s'apperçut bientôt d'un changement notable, & enfin il fut entiérement rétabli.

Madame la Margrave de B. D. inſtruite de ce fait, ordonna qu'on fit l'épreuve du remede, dans l'Hôpital de Dourlach, ſur un Soldat qu'on déſeſpéroit de ſauver. Le ſuccès répondit à l'attente, & le malade fut parfaitement guéri. Ce remede a eu le même effet ſur différentes perſonnes poitrinaires, & même ſur pluſieurs malades dont les poumons étoient ulcérés & qui étoient abandonnés des Médecins. Il faut obſerver que la chambre dans laquelle on prend cette fumigation doit être exactement fermée, & qu'il faut s'y promener pour humer, par degrés, la vapeur.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Septembre 1771, au Mercredi 2 Octobre, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 29, 30 à 32 l. 10 ſ.; *idem* nouveau, de 22, 26 l. 15 à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier*; *id.* au Port de la Greve, de 31 à 34 l.; le ſeigle, de 17, 18 à 19 l. 10 ſ.; l'orge, de 14, 14 l. 10 ſ. à 15 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 28 Septembre 1771, au Mercredi 2 Octobre, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21 l. 10 s., 22 l. 10 s. à 23 l. *le sept.; id.* nouvelle, de 16 l. 10 s., 18 l. 10 s. à 22 liv. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 3 & 4 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Octobre 1771.*

		H	B	
Or de Portug. à	718			*marc.*
Du Mexique à	712			*marc.*
Du Perou à	704			*marc.*
Les guinées à	716			*marc.*
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à	83			*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10		*marc.*
Piastres à	48	17	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 5 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$		
Londres	32	3	16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$		
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95 $\frac{3}{4}$		
Gênes	94 $\frac{3}{4}$		
Lyon, *Saints*	1 $\frac{1}{8}$ p.	$\frac{6}{8}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1005 7 $\frac{1}{2}$ . .	1010 12 $\frac{1}{2}$ 15 .	1015 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	425 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60	60 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70	. . . . .	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	420	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 2 Oct. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 4. *Messieurs*		Du Vendredi 5. *Messieurs*	
Lecanu, six dern. mois 1770.	P.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.	Courmont, six p. mois 1771.	A.
Meulan, *idem.*	P.	Issally, six prem. mois 1771.	A.	Deschapelles, *id.*	C.
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Maupassant, *id.*	A.	Sainte-Luce, *id.*	C.
Gautier, *idem.*	A.	Fauveau, *idem.*	A.	Rouillard, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	A.	Pannelier, *idem.*	A.	S. Janvier, *idem.*	D.
Lebrun, *idem.*	A.	Guidy, *idem.*	C.	Nau, *idem.* . .	
Radix pere, *idem.*		Barois, *idem.*	C.	Delagarde, *idem.*	Z.
Radix j. *idem.*		Patu, *idem.*	G	Dutartre, *idem.*	Z.
Despeignes, *id.*		. . . . .		. . . . .	
Roytier, *idem.*	E.	. . . . .		. . . . .	
Lallement l'. *id.*	E.	. . . . .		. . . . .	
Daubonne, *idem.*	G.	. . . . .		. . . . .	
Desplaces, *idem.*	J.	. . . . .		. . . . .	
Lallement j. *id.*	L.	. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 15 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le* 11 *Septembre.*

LE Capitaine Benjamin Holland, venant de Hull, dernierement arrivé dans ce Port, a sauvé le Pilote & deux Mousses du vaisseau le *Harrison*, qui avoit péri du côté de Friderichshamm. Ces malheureux ont offert à leur bienfaiteur l'argent, un ballot & la chaloupe qui leur restoient. Le généreux Capitaine a refusé leurs présens : *je vous ai sauvé*, leur a-t-il dit, *comme j'aurois voulu être sauvé à votre place : j'abuserois de vos malheurs si j'acceptois vos dons Vous êtes à terre, mais loin de votre Patrie : vous avez besoin d'argent, & au lieu d'en recevoir de votre part, je devrois vous en offrir.* En même tems, il a acheté leur chaloupe un tiers au-dessus de sa valeur, & il s'est chargé des frais de leur nourriture & de leur logement pendant leur séjour dans cette Ville. L'humanité doit à M. Holland le plus glorieux des hommages.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Septembre.*

L'Ordre des Paysans, du consentement des autres Ordres, poursuit avec chaleur le procès qu'il a intenté au Professeur d'Upsal. Il a publié un excellent Mémoire dans lequel il défend sa prééminence sur la classe des Artisans, &c. (*a*).

On a remarqué que depuis l'arrivée de l'espece inconnue de souris qui, l'automne derniere, ont ravagé la Province d'Angermahland, & qui au retour de l'été se sont retirées du côté de la mer où l'on croit qu'elles ont péri, les hermines se sont considérablement multipliées, & qu'elles habitent les terriers où se réfugioient ces animaux.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 25 *Septembre.*

Les Communes continuent à se défricher, par les soins du Gouvernement, jaloux de répandre l'abondance & de regner sur des Peuples heureux. Déjà, au printems dernier, plusieurs milliers d'arpens avoient été mis en valeur : depuis cette époque, la charrue en a fertilisé 19096 arpens, chacun de 1600 toises quarrées. M. Sigismond Ernest, Comte de Heibenstamm, est chargé de visiter, quatre fois par an, la Basse-Autriche, en qualité de Commissaire de LL. MM., pour accélérer la culture générale de ces terres. Ce Seigneur, Conseiller Impérial de la Régence, s'honore du titre de premier Cultivateur de ses domaines. Ici les

(a) *Nous avons reçu de Stockholm l'extrait de ce Mémoire ; nous le publierons dans notre Journal.*

Grands ambitionnent ce titre ; on compte parmi ces ſages, amis éclairés & bienfaiſans de l'humanité M. le Comte Ferdinand de Harrach, Madame la Comteſſe Douairiere de Schulenbourg, &c. L'Italie donne les mêmes exemples que l'Allemagne, les mœurs ſont bien barbares, l'ignorance eſt bien abſurde, & l'intérêt perſonnel eſt bien aveugle, partout où on ne les imitera pas.

DE LEIPSICK, *le 27 Septembre.*

Nous avons appris de Francfort qu'il s'eſt trouvé à la Foire nombre d'avanturiers qui ont préſenté de fauſſes lettres de change ſous des noms de différentes Maiſons de France, d'Italie, d'Angleterre, de Hollande, &c. On en a arrêté un qui paroît en être le Chef : les autres ſe ſont évadés, après avoir fait des achats conſidérables, mais qui ne leur ont pas été remis, parce qu'on a ſoupçonné leurs lettres de faux, quelques-unes ayant été renvoyées avec l'avis qu'il ne ſe trouvoit perſonne du nom des Payeurs dans les Villes où elles devoient être acquittées. Comme on ſoupçonne que cette bande pourroit ſe rendre ici, à Brunſwick, à Francfort ſur l'Oder, pendant les Foires, on prend des meſures pour la ſurprendre. Cet avis regarde toutes les Nations qui ſont d'autant plus intéreſſées à ſe prémunir contre cette eſpece de filouterie, qu'elle attaque l'honneur & les biens des maiſons compromiſes dans leurs faux papiers.

D'AUGSBOURG, *le 29 Septembre.*

Il paroît actuellement différens écrits dans leſquels il eſt démontré que la défenſe d'exporter des grains a non-ſeulement été plus nuiſible qu'utile, mais qu'elle a généralement cauſé la diſette dans tous les pays où elle a eu lieu. Un de ces écrits a été imprimé à Hambourg chez J. C. Bohn ſous ce titre : *la Queſtion importante de la libre importation & exportation des grains, diſcutée d'après leur nature, & d'après les faits rapportés par l'Hiſtoire.* Cette Brochure eſt, à ce qu'on aſſure, très-intéreſſante. Il paroît auſſi une Lettre d'un Italien, datée du 11 Septembre, & adreſſée à un de ſes amis à A....; elle eſt remplie de réflexions judicieuſes. Nous nous contenterons d'en rapporter le paſſage ſuivant.

» L'expérience nous apprend que quand » un Etat défend l'exportation des grains ; » les Etats voiſins ſuivent bientôt ſon exem- » ple. Celui qui ſe trouve le premier dans » le beſoin, s'adreſſe à nous, & ils finiſſent » ordinairement tous par implorer notre » ſecours. Alors nous leur fourniſſons des » grains que ſouvent nous achetons chers » nous-mêmes. L'année derniere, nous » avons *recueilli une abondante moiſſon d'écus* » *d'Allemagne* : cette année ſi les Allemands » tiennent la même conduite, au lieu d'é- » cus, nous recueillerons autant de ducats. » Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt » que les Allemands ayent défendu l'expor- » tation chez eux dans le tems qu'ils prou- » voient par leurs écrits de la maniere la » plus énergique que rien n'étoit plus nuiſi- » ble que cette même défenſe, & qu'ils aient » ainſi mis leur conduite en contradiction » avec leurs principes. Nous autres, nous » agiſſons bien différemment. D'après la » quantité immenſe de grains que nous » avons fournie à l'Allemagne l'hiver der- » nier & au printems, on croiroit que nous » aurions fini par en manquer nous-mêmes ; » mais cette diſette dont nous paroiſſions » menacés n'a nullement eu lieu. Loin de » gêner l'exportation des grains, nous en » faiſons au contraire notre plus grand com- » merce. Tous les Etats d'Italie ſe ſecou- » roient mutuellement, & ceux qui étoient » dans la proximité de la mer ſe procuroient, » par cette voie, des grains pour leſquels ils » donnoient en échange des marchandiſes » du pays, & ce trafic leur a procuré un bé- » néfice conſidérable. Le réſultat de toutes » ces opérations, c'eſt que nous avons à pré- » ſent beaucoup d'argent & beaucoup de » grains ; & ſi les choſes reſtent ſur le même » pied, nous pouvons nous promettre, par » la ſuite, une grande opulence (*a*).

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANGOULEME, *le 5 Octobre.*

Nos Laboureurs ont été, cette année, fort mécontens du ſeigle ; & la plûpart ont

(a) *Nous ſommes obligés de réſerver pour la prochaine Gazette un autre article des nouvelles d'Augsbourg concernant ces écrits. Ces morceaux ſont traduits littéralement.*

résolu d'en abandonner la culture. Les bleds de Mars ne sont pas moins décrédités, parce qu'ils ont paru très-sujets à la carie, malgré les préparations que l'on a faites pour la prévenir. L'on préfere à ces grains le baillarge qui use beaucoup de fumier, & dont on ne tire qu'un pain très-grossier & peu nourrissant. Cependant ces préjugés sont mal fondés, car il est prouvé par des expériences particulieres que le foible produit du seigle & la mauvaise qualité du bled de Mars ne proviennent que de la faute des Cultivateurs : ils sement ces grains trop épais, ils sement le dernier trop tard (*a*). Il est de fait qu'en suivant la méthode contraire, on évite tous ces accidens. Mais on ne veut croire qu'à sa propre expérience, quoique fautive ; & c'en est assez pour que les cultures les plus profitables soient rejettées, que les ressources diminuent, que les productions décroissent, que les campagnes s'appauvrissent, que tout se dégrade. Chaque jour fait de plus en plus sentir la nécessité d'aller au secours de l'Agriculture avec toutes les forces de l'intelligence, de la science & de la richesse combinées. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre* : la pauvreté & l'ignorance produisent la stérilité : c'est néanmoins sur elles que nous nous reposons du soin de notre fortune & de notre vie !

De Lyon, *le 7 Octobre.*

Le 2 Août & le 4 Septembre, il y eut à l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, deux Séances publiques dont la premiere eut pour objet *la connoissance raisonnée de la beauté du cheval*, & la seconde *la démonstration des effets des médicamens à employer dans le traitement des maladies des animaux*. Au premier concours, le Prix échut par le sort au sieur Appé, entretenu par M. l'Intendant du Berry ; & dans le second, au sieur Dampuier, entretenu par la Province du Dauphiné.

Il a été depuis quelque tems établi au dépôt des Mendians, sous l'autorité de M. l'Intendant, une filature de coton, par les soins du sieur Farges. On est parvenu à l'y faire filer dans son degré de perfection. L'Entrepreneur a cru devoir en informer ceux qui sont dans le cas d'employer cette marchandise : telle qu'elle sort du dépôt, elle est propre pour les bas, les chandelles, les cierges, & toutes les Manufactures où l'on fait usage de cette matiere. On file au tarif par numéro depuis 5 jusqu'à 10 ; & l'on filera dans la suite du plus fin. L'on sçait combien il y a d'aunes à chaque livre de coton : l'on en fera un prix raisonnable. Le magasin est chez le sieur *Farges*, *Marchand Epicier*, *Place S. Pierre à Lyon.*

D'Amiens, *le 9 Octobre.*

La Communauté des Brasseurs de cette Ville prétendoit, contre l'Adjudicataire des Fermes, qu'après l'entonnement, la fermentation ou guillage opéroit un déchet d'un dixième sur la grosse biere, & d'un vingtième sur la petite : elle demandoit en conséquence que, suivant l'usage, il fût permis aux Brasseurs de laisser dans leurs tonneaux, guelbées ou vaisseaux plats un 10e de leur brassin de grosse biere & un vingtième de celui de la petite, pour être employés au remplage des tonneaux de l'entonnement, sans qu'ils fussent tenus d'en rendre compte ; ou qu'il fût défendu aux Commis du Fermier de marquer leurs tonneaux, de les prendre en charge & de clorre les actes d'entonnement avant que les guillages ou remplages fussent finis. Les Brasseurs demandoient aussi que le Fermier fût condamné à leur restituer les droits perçus sur la biere employée au remplage de leurs tonneaux, pris en charge sans déduction.

Les Elus de cette Ville leur avoient adjugé leurs conclusions ; mais le Conseil, en cassant leur Sentence, a jugé, par Arrêt du 23 Juillet dernier, que conformément aux réglemens, dans le cas de la perception à l'entonnement, il n'est dû aucune déduction aux Brasseurs ; qu'ils n'ont pas le droit de leurs bieres, & que la totalité en est assujettie aux droits immédiatement après l'entonnement qui est terminé par la fusion de la liqueur des chaudieres dans les tonneaux, & ne doit point être réputé durer jusqu'après les guillages ou remplages que les Brasseurs, dans leur Requête au Conseil, avoient qualifiés de second entonnement,

(a) *Nous publierons là-dessus une Lettre fort interessante dans une de nos prochaines Gazettes.*

De Nantes, *le* 10 *Octobre.*

La culture des pommes de terre commence à s'introduire dans cette Province. L'année derniere, elle a fourni à quelques Seigneurs le moyen de sustenter une foule de pauvres familles. On reconnoît ici que cette culture est d'autant plus recommandable qu'outre qu'elle n'est pas dispendieuse, la production n'en est pas sujette, comme les grains, à une infinité d'accidens, soit quand elle est sur terre, soit après qu'elle a été recueillie; & que quelques doutes qu'on ait élevés sur sa salubrité, elle forme une nourriture très-saine & tout à la fois économique, même pour les animaux, lorsqu'elle est inutile aux hommes. C'est peut-être un des plus utiles présens que nous ayons reçus de l'Amérique, & l'un de ceux que nous avions le plus négligés en France. On éprouve qu'un arpent de terre qui donneroit 12 quintaux de froment, en rend 200 de patates. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la culture des grains pour celle des pommes de terre; il ne faut l'employer que comme ressource. Ceux qui ont écrit que le pain fait de froment étoit un poison, & que les pays qui le cultivent sont misérables, pourroient bien tirer cette conséquence, d'autant plus qu'avec une apparence saine, les grains de l'année derniere ont causé des maladies dans cette Province. Dans la balance de l'utilité, on pese les avantages & les inconvéniens, comme dans la balance du bonheur on pese les biens & les maux.

De Paris, *le* 12 *Octobre.*

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 31 Août, registrées en Parlement le 4 Septembre, qui commettent le sieur de Lahay pour recevoir des Receveurs Généraux des Domaines, les sommes destinées annuellement au payement des menues nécessités du Parlement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Août, qui condamne le Supérieur & les Directeurs du Séminaire de Toul au payement du droit d'amortissement, d'une fondation de cinq places dans ledit Séminaire, faite par acte sous seing-privé du 26 Septembre 1768; de laquelle fondation ils avoient nié d'abord l'existence, & qu'ils ont prétendu ensuite n'être point sujette au droit d'amortissement, tant parce qu'il y avoit prescription que parce que ladite fondation avoit pour objet l'entretien gratuit des jeunes Ecclésiastiques, qu'elle étoit faite en deniers, sans stipulation d'emploi, & que partie desdits deniers avoit été employée à l'acquisition de contrats de rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & le surplus à la construction d'une aîle du Séminaire, & aux réparations & reconstructions d'une ferme dûment amortie.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Septembre, registré en la Cour des Monnoies le 27, portant réglement pour la comptabilité du Trésorier des Monnoies.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Septembre, & Lettres-Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Monnoies le 27, qui fixent le prix auquel les matieres d'or & d'argent sont reçues au Change des Hôtels des Monnoies. S. M. a reconnu que, sur certaines matieres, Elle a fait au Public une remise de son droit de Seigneuriage, mais que d'autres n'avoient pas participé à cet avantage; que par des expériences en grand, il avoit été constaté que le titre de diverses fabrications étrangeres avoit changé de maniere que, sur un grand nombre, les Négocians ne reçoivent pas tout le fin qu'elles contiennent, tandis que d'autres sont payées au-delà de leur valeur intrinseque, ce qui porte préjudice à ses Finances; que ces inégalités peuvent nuire au commerce de ses Sujets qu'Elle veut encourager de plus en plus en bornant la retenue sur le prix des matieres brutes aux dépenses indispensables qu'entraîne cette administration. En conséquence S. M. ordonne que les matieres d'argent seront payées au Change des Hôtels des Monnoies sur le pied de quarante-huit livres neuf sous le marc des matieres d'argent contenant dix deniers vingt-un grains fin, ce qui revient à trois sous huit deniers cent quarante-quatre deux cens soixante-unièmes de denier par grain de fin; & les matieres d'or sur le pied de sept cens neuf livres le marc, au titre de vingt-un karats vingt-deux trente-deuxièmes, ce qui revient à vingt sous cinq deniers cent trente-six cent quatre-vingt quatorzièmes de denier par trente-deuxièmes de karat. Entend néanmoins S. M. à l'égard des matieres inférieures au titre de dix de-

niers vingt-un grains pour l'argent, & de vingt un karats vingt-deux trente-deuxièmes pour l'or, que les affinages dont besoin pourroit être pour les porter aux titres susdits, soient à la charge des porteurs desd. matieres, sans quoi ils s'arrangeront de gré à gré avec lesdits Directeurs, lesquels ne pourront cependant excéder les prix accordés par marc de fin, résultant desdits affinages, aux Offices d'Affineurs établis à Paris & à Lyon : & seront tenus lesdits Directeurs de donner aux Porteurs desdites matieres susceptibles d'affinage un reçu motivé de ce qui leur aura été payé à raison de ladite opération. Défend en conséquence S. M. auxdits Directeurs de passer aucune dépense d'affinage dans leurs comptes. Veut & entend S. M. que le titre des matieres apportées au Change, soit évalué sur le pied du tarif annexé au présent Arrêt, sauf les variations qui pourroient survenir sur les titres & auxquelles il sera pourvu suivant l'exigence des cas ; & que les Directeurs de ses Monnoies soient chargés en recette de fin sur ledit pied, de maniere que sur leurs registres le prix soit représentatif du titre, & le titre représentatif du prix : & pour ce qui concerne les matieres non énoncées au tarif, permet S. M. aux Porteurs desd. matieres, lorsque le poids excédera un marc d'argent & une demi-once d'or, de requérir à leurs frais, la fonte & l'essai en leur présence, pour être payés de la valeur relative au titre & au poids résultant desd. fonte & essai.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur du Journal & de la Gazette d'Agriculture. De Hambourg le 8 Août. Sur la maniere de conserver les animaux quadrupedes, volatiles, reptiles, poissons, &c.

Vous sçavez, Monsieur, qu'on a fait des collections précieuses d'oiseaux & d'insectes, & que ces collections ont beaucoup servi à l'Histoire naturelle, sur-tout quand elles ont été composées d'oiseaux ou d'insectes rares qui, après avoir paru dans certains endroits, en ont disparu pour toujours,

ou ne s'y sont montrés que dans des périodes fort éloignés les uns des autres. L'histoire de ces êtres éphémeres, si l'on peut user de ce terme, auroit été perdue pour les Amateurs de l'Histoire naturelle, sans les collections qui les ont sauvés de l'oubli.

Ces collections s'étendent aujourd'hui sur toutes sortes d'animaux ; on en voit de quadrupedes, d'oiseaux, de poissons, &c. ; elles embrassent, en un mot, toutes les especes. Ce qui pourroit mettre obastcle au succès de ces opérations & en retarder les progrès, ce n'est sans doute que le prix des ingrédiens propres à conserver sans corruption les corps des animaux, mais il ne paroit pas difficile de parer à cet inconvénient ; c'est ce qui va faire le sujet de cette lettre que j'ai l'honneur de vous adresser, parce que la méthode qu'on suit dans le midi pour conserver les corps, est, à ce qu'il paroît, bien différente de celle qui est en usage dans le Nord. Voici notre maniere de procéder.

1°. Quand c'est un quadrupede d'une grosseur considérable dont on veut conserver la forme, on a soin de l'écorcher immédiatement après qu'il est mort, prenant sur-tout garde de ne pas endommager la queue, les griffes, les dents, les cornes, les oreilles, les moustaches, &c. On n'a pas moins d'attention pour empêcher qu'il ne tombe quelque goutte de sang sur le poil de la peau. Quant à l'ouverture qu'on laisse pour remettre la peau dans son premier état, on la fait aussi petite qu'il se peut, de façon toutefois qu'elle suffise pour l'opération. Cela fait, on frotte l'intérieur de la peau avec une liqueur composée d'une once de salmiac mise dans un quart de pinte d'Angleterre, à quoi l'on ajoute deux onces de mercure sublimé ou autant d'arsenic, que l'on fait bouillir dans deux quarterns (quarts de pinte) & demi d'eau, jusqu'à dissolution presque totale. Après cela, on remplit la peau d'écorce de chêne pilée, ou de sciure humectée de cette liqueur. Lorsqu'elle est séche, on y mêle une poudre composée de 4 parties de cendres de tabac, autant de poivre noir, & une partie de sublimé corrosif ou d'arsenic. On ferme ensuite l'ouverture qu'on coud avec du fil trempé dans la même liqueur. Quand la peau est ainsi préparée & cousue, on la laisse bien sécher. Le jour suivant, on la met dans un four

dont la chaleur soit si modérée que le poil de la peau, si c'est un quadrupede, ou les plumes, si c'est un oiseau, ne se racornissent point & ne souffrent aucune altération. Il faut que la peau acheve de se sécher dans ce four, après quoi, on remplit de colle ou de mastic la place où étoient les yeux; cette colle blanchit à mesure qu'elle se séche, & il ne reste qu'à donner avec le pinceau à l'iris & à la prunelle la couleur qu'avoit naturellement l'œil de l'animal. Toutes ces opérations étant faites, on place l'animal tout entier dans une caisse sur un lit de sciure de bois de chêne ou d'écorce du même arbre pilée, ou de mousse, le tout humecté avec la liqueur dont nous avons parlé; les intervalles & le vuide que laisse l'animal dans la caisse doivent être remplis des mêmes matieres préparées de la même façon, mais parfaitement séches. On frotte auparavant le dedans & le dehors de la caisse avec la même composition, & l'on en bouche les fentes & les ouvertures avec du papier enduit d'une colle mêlée avec la liqueur où il entre du sublimé corrosif ou de l'arsenic. Cette préparation paroît d'abord dangereuse, à cause des ingrédiens qui la composent, mais faite avec précaution, elle n'occasionne aucune fâcheuse suite: elle coûte très-peu & suffit pour conserver longtems les corps des animaux dans le meilleur état. On peut même les exposer sans risque aux plus longs voyages, & ils n'éprouvent aucune altération.

2°. *Petits quadrupedes.* On se contente de les jetter dans une bouteille d'eau-de-vie, d'arac ou de rhum, après les avoir mis auparavant dans quelque liqueur moins forte & de moindre qualité jusqu'à ce qu'ils soient bien nets. Il doit y avoir de l'alun dans l'eau-de-vie, l'arac ou le rhum; cet alun fait que la liqueur agit moins sensiblement sur le corps de l'animal, & qu'il se conserve mieux & plus long-tems.

3°. *Les oiseaux.* On les éventre pour en tirer les entrailles; cela fait avec soin, on les lave avec la liqueur décrite dans le 1er. article; on les remplit d'écorce pilée de sciure de chêne; on a soin que les plumes soient bien nettes; & on coud le ventre de l'oiseau avec du fil préparé comme ci-dessus. On leur ôte les yeux & la langue, sans rien endommager, & on les met dans de l'arac ou du rhum. On tire la cervelle par l'ouverture des yeux, sans en laisser la moindre partie, & sans entamer ni le crâne ni la tête; on lave bien toutes les ouvertures avec la susd. liqueur & l'on remplit de sciure la bouche des gros oiseaux. Quant aux trous des yeux, on les bouche avec de la colle qu'on peint, comme il a été dit, lorsqu'elle est durcie. Enfin on fait sécher l'oiseau au four en lui faisant prendre au préalable l'attitude naturelle qu'on veut lui donner, ce qui se fait par le moyen de fils d'archal artistement arrangés. Pour ce qui concerne les petits oiseaux, on peut les conserver dans l'arac ou le rhum; il ne s'agit seulement que de les laver plusieurs fois avec de l'eau fraîche avant que de les mettre dans la liqueur. On leur donne l'attitude qu'on veut avec des fils d'archal & on les fait sécher au four. Il ne faut prendre que des oiseaux qui aient toutes leurs plumes & qui ne muent plus. Les plus belles collections sont celles où l'on trouve un mâle & une femelle de chaque espece, à cause de la différence de leur grosseur & de leur couleur. Les curieux tâchent d'avoir aussi des nids & des œufs; on vuide ces derniers, & l'on en bouche l'ouverture avec de la cire ou de la colle.

4°. *Les reptiles & les poissons.* On conserve les premiers dans l'arac ou le rhum. Il faut bien prendre garde de ne pas les défigurer en les tuant, & de ne pas en entamer les écailles. On suit la même méthode pour les poissons, dont il faut aussi ménager les écailles, les nageoires, la queue, les moustaches, &c.

5°. On peut les prendre, sans nuire à leur couleur ni déranger leurs ailes, leurs antennes, en se servant de petits instrumens propres à les saisir & en le faisant avec adresse. On met les insectes dans une boîte doublée de liege aussi-bien que son dessus, & le tout doit être impregné de la liqueur susdite. Quand on a une collection dans les formes, on transporte ces insectes de la petite boîte dans une plus grande, & on les y fixe avec une épingle. Tous les insectes qui ont doubles ailes, les unes d'une espece de gase par-dessous, les autres d'une espece d'écaille par-dessus, s'attachent en les perçant par le *elytris*, ou aile exrérieure, & non par le *thorax*, qui est l'aile inférieure. On ne manque pas de marquer, à l'égard de chaque insecte, la saison où il a été pris,

le nom des plantes, feuilles, animaux, &c. dont on l'a vu se nourrir, & les noms des animaux qui s'en nourrissent à leur tour. Quant aux insectes aquatiques,, on les conserve dans l'eau-de-vie, l'arac, le rhum. On observe de ne point mêler les insectes de mer avec ceux d'eau douce, & on choisit ceux qui sont bien frais pour les conserver. On les garde dans de l'esprit-de-vin, avec leurs écailles, s'ils en ont, & l'on ne garde que les écailles, si on ne peut en faire sortir l'insecte sans le défigurer, ou l'ouvrir assez pour qu'il puisse y être vu. Ces écailles se conservent dans du coton, de la sciure ou de la mousse.

6°. *Les productions de mer qui ont la dureté de la pierre.* Ce sont les *madrepora*, *millepofa*, *collepofa*, *corollaria* & *gorgonia*. Quand on les prend sans l'insecte, on les conserve dans du coton, &c. Si l'insecte s'y trouve, avec son habitation, on le met dans un vase plat, rempli d'eau de mer. On saisit le moment qu'il étend ses bras, on jette alors de l'esprit-de-vin bien fort dans l'eau, ce qui engourdit l'animal; après cela, on le met dans du rhum, on bouche le verre avec du liege & de la colle qu'on recouvre avec une vessie. La colle de Vitrier est bonne, mais celle dont la recette est comme il suit vaut beaucoup mieux, parce qu'elle ne se détache pas du verre. R. *Ceruf. lytarg.* a a unc. 2. *vitri. venet.* unc. 1. *succin.* unc. ½. *c. m. f. q. f. vernis ex oleo lini.*

On conserve de la même maniere les *alcyonia*, coraux, coralines, *keratophiton*, & toutes sortes de plantes marines. Les insectes ressemblans aux vers, *mollusca linn.* se conservent dans le rhum ou l'eau-de-vie.

Lorsqu'on envoie de ces animaux, chacun a son n°. qui fait connoître la nature, lespece, &c. &c.

Ces détails sont tirés d'un Ouvrage nouvellement publié à Hambourg.

II.

De l'enflure des bestiaux.

Nous avons rapporté dans une de nos Gazettes les moyens qu'un habile Cultivateur Allemand employe pour prévenir les maladies des bestiaux. Un des principaux points de sa méthode, c'est de tenir, autant qu'il est possible, les animaux en action, & de rompre l'uniformité de leur exercice par de longues causes dont il seroit inutile de détailler les avantages. Le sort des animaux domestiques suit, en quelque sorte, nos mœurs : nous les avons éloignés, avec nous, de la nature; en nous enfermant dans des prisons plus ou moins malsaines, nous les avons étouffés dans des cachots infects; lorsque nous avons trouvé noble & grand de nous affoiblir & de nous détruire par l'inaction, nous leur avons communiqué les mêmes germes de maladies. Enfin nous avons si bien assimilé leur maniere de vivre à la nôtre, qu'ils ont dégénéré avec nous, & que nous les avons jugés incapables de vivre au grand air, parce que nous osons à peine le respirer. Cependant comme il ne se pouvoit pas que ces animaux acquissent tous nos vices, il est plus facile de les ramener à une vie active & conforme au vœu de la nature. Nous avons rapporté derniérement l'heureux succès du parcage des bestiaux dans une Province septentrionale : cette expérience est plus décisive que les épreuves malheuses faites autrefois en Berri & ailleurs par des gens intéressés à leur mauvaise réussite, ainsi qu'il a été rapporté, l'année derniere, par M. de Scévole, dans un de nos Journaux. Tout prouve à qui cherche le vrai, qu'il faut que les animaux, comme les hommes, se rapprochent de la nature, & que le remede à une partie de leurs maux, c'est le régime qui les auroit prévenus. L'enflure des bestiaux nous rappelle cette vérité, & le fait suivant la confirme.

En 1768, les pluies qui précéderent les semailles, & qui avoient été précédées de sécheresse, firent germer beaucoup de semences, sur-tout du ponceau. Des Bergers eurent l'imprudence de mener leurs troupeaux sur les guérets; leurs bêtes enflerent à vue d'œil; ils coururent en avertir le Fermier qui sortit avec tous ses domestiques & chiens pour faire courir les animaux, en les poursuivant à coups de fouet pendant 4 ou 5 heures sans relâche. Plusieurs Fermiers dont les troupeaux avoient été attaqués de la même maladie, userent du même expédient. En général ils n'ont perdu que les bêtes qui, avant l'arrivée du secours, ne pouvoient prendre cet exercice, étant déjà trop enflées. Ce remede est très-bon; mais il est aussi très-fatiguant pour ceux qui l'employent; & l'un des Fermiers y gagna une pleurésie. Il faut donc prendre des précautions lorsqu'on est obligé d'y recourir. Ce fait est attesté par M. Duhamel qu'il suffit de nommer pour en garantir la certitude.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 5 Octobre 1771, au Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 livres *le septier; idem* nouvelle, de 18, 20 à 22 l. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Octobre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	718	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	712	5	*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716	5	*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 12 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.	
Londres	32 ¼	
Hambourg	181 ¼	
Madrid	15 1	
Cadix	15	
Livourne	95 ½	
Gênes	93 ½	
Lyon, *Saints*, ...	⅞ p.	⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Jeudi 10 Oct. 1771		Du Vendredi 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cadeau, six prem. mois 1771.	A.	Deschamps, six d. mois 1770.	N.
Drouet, *idem.*	A.	Issally, six prem. mois 1771.	A.
Delauge, *idem.*	A.	Montal, *idem.*	A.
Bouron, *idem.*	C.	Nau, *idem.*	A.
Boutray, *idem.*	C.	Delacharmote, *id.*	B.
Deschapelles, *id.*	E.	Pannelier, *idem.*	C.
Sainte-Luce, *id.*	E.	Lempereur, *id.*	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1010	. . . . .	1012 ½ . . .
Emprunt Oct. .	245 46 . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	60.	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	70 70 ½ . . .	70 ½ 70 . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	423	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 19 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

D'AUGSBOURG, *le 29 Octobre.*

PARMI les Ouvrages publiés (*a*) sur la cherté des denrées, toujours opiniâtre, malgré l'abondance des récoltes, on distingue une lettre circulaire de sept feuilles d'impression in-8°. à Francfort & à Leipsick sous ce titre : *l'Art de répandre la cherté & la disette, lorsque les biens de la terre ne manquent pas, avec les moyens d'appliquer des remedes efficaces à ces maux factices.* Il est avidement lu par tous les bons Patriotes & par tous les amis de l'humanité. En recherchant les vraies causes des chertés & des disettes factices qui affligent une grande partie de l'Europe, l'Auteur prouve qu'elles sont les suites malheureuses d'une mauvaise administration politique. Ses principes sont tirés du droit naturel, des sciences économiques, de l'essence du commerce, des arts, des métiers & de toutes les professions. Il dit & il démontre que *rien n'est plus propre à énerver un Etat, à écraser le commerce, à ruiner l'Agriculture, à plonger tous les Artisans & Ouvriers dans la misere & le désespoir, que cette politique barbare qui interdit aux hommes les moyens de s'entresecourir, en partageant entr'eux les présens de la nature* : c'est-là précisément le cas où nous nous trouvons. En parcourant les différentes administrations particulieres, il fait voir en quoi elles sont funestes, & l'influence de l'administration publique sur les objets particuliers. Le calcul des récoltes, des dommages, des accidens, conduit ses Lecteurs à conclure que dans la vaste étendue de l'Europe, les fléaux ont laissé beaucoup plus de ressources qu'il n'en faut pour que nul infortuné ne souffre la faim, &c. &c. &c. Ses principes prouvent que les faits doivent être tels qu'ils sont ; & les faits constatent la solidité de ses principes. Un des plus grands maux opérés par le réglement dominant, c'est que le Laboureur est frustré du fruit de ses travaux, & qu'ainsi les moissons futures sont anéanties par ce désordre.

(a) *Voyez notre derniere Gazette.*

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 27 Septembre.*

Suivant les lettres de Modene, le Prince & sa Cour, à l'ouverture de l'Eglise nouvellement réédifiée pour le service du nouveau Réfuge des Pauvres, ont visité les Pauvres qui, au nombre de plus de 700, étoient servis à table par des personnes distinguées, de l'un & de l'autre sexe, & traités du produit des aumônes abondantes qu'ils avoient reçues à cette occasion. Ce jour de fete a consacré la piété & la munificence du Souverain.

On mande de Rome que malgré les pré-

cautions que l'on prend pour empêcher le renchérissement des objets de consommation commune, néanmoins la rareté force l'augmentation progressive des prix; l'huile, le savon, la chandelle, &c. deviennent tous les jours plus chers. Il est impossible que le Gouvernement remplace le commerce; ses sollicitudes s'accroissent par elles-mêmes, car elles entraînent le besoin en gênant les secours particuliers. Sa Sainteté, pour faciliter l'apport de l'huile au Marché de cette Ville, a supprimé tous les droits qu'elle payoit à l'entrée : on tâche de suppléer à l'huile d'olive par celle de navette. Il n'a que le pain qui, attendu les provisions abondantes arrachées aux campagnes, se maintienne au même prix. Cet article à part, nous éprouvons une cherté générale.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 9 Octobre.*

Le canal de la Province se trouvoit navigable des le 26 du mois dernier; dès le 28 des barques parties d'Agde étoient arivées à Béziers. Mais des causes accidentelles, majeures & absolument étrangeres aux travaux des Propriétaires du canal, n'ont pas permis, de ce côté-ci, que le Public profitât sitôt de la diligence avec laquelle ils l'avoient servi. Il en est résulté, malgré leur zele & la perfection de leur tâche, un retard de quelques jours qui ne paroît pas néanmoins avoir été nuisible aux opérations du commerce. Le détail des ouvrages qu'ils ont fait exécuter seroit intéressant, mais trop long ici. On se contentera de parler de la culture des bords du canal & d'un défrichement de deux mille toises dans la retenue de Bayard. Vers la fin des travaux, il y a eu beaucoup de pluies, & elles ont continué après qu'ils ont été achevés.

De Marseille, *le 9 Octobre.*

Dans le courant du mois dernier, divers cantons de nos Provinces méridionales ont essuyé de violens orages, & leurs territoires ont été dévastés. Ces ravages se sont étendus sur les côtes d'Italie, voisines de la Provence : l'Etat de Gênes a beaucoup souffert. Sur la mer, il y a eu des coups de vent furieux.

Une tartane arrivée de Tunis, a rapporté qu'une partie de l'équipage d'une galiote Tunisienne descendue à l'Isle de Sardaigne pour y faire de l'eau, avoit été vigoureusement assaillie par les Insulaires, & qu'obligée de se rembarquer à la hâte, il en étoit resté plusieurs à terre où ils auront été mis en esclavage. Les navires arrivés d'Espagne ont rapporté qu'il y étoit arrivé beaucoup de Colons pour cultiver les terreins auxquels S. M. C. a attaché des exemptions & des privileges.

L'huile commence à devenir assez rare en Italie; le prix en est augmenté considérablement en diverses Provinces. Il paroît que quelques Etats s'efforcent de suppléer à cette disette par la culture du colsat. La Provence a fait, en ce genre, de grandes pertes; mais si elle cherche à les réparer par des plantations nouvelles dont les fruits seront tardifs, l'industrie des Habitans ne s'attache guères à remplir ces intervalles & ces vuides par des cultures auxiliaires. L'opinion borne si étrangement les propriétés de son terroir & de son climat, que l'Agriculture ne sort pas, si l'on peut ainsi parler, des étroites limites dans lesquels elle est, depuis long-tems resserrée, si l'on en excepte quelques défrichemens : il semble même que les nouvelles découvertes économiques n'y parviennent pas, ou si elles y parviennent, l'instruction ne se répand pas & ne descend pas jusqu'au vulgaire. Il n'y a peut-être point de Province où il soit plus nécessaire d'encourager la culture, & où elle soit plus généralement abandonnée à ses anciennes pratiques. Cependant plusieurs avantages soit dans l'administration, soit dans la position physique, favoriseroient singuliérement l'efficacité de l'instruction. On voit, par les anciens travaux, par exemple, l'art de tirer parti des eaux pour l'arrosement des terres, que l'industrie en ce genre avoit été portée fort haut par nos peres, & que l'encouragement ne seroit pas sans effet vis-à-vis des enfans.

De Nantes, *le 13 Octobre.*

On n'a d'abord demandé à l'Amérique que des métaux & des raretés. Ensuite on a as-

servi ses Colons à certaines cultures & à la nécessité de tirer leur subsistance des Métropoles, afin d'assurer à celles-ci la jouissance de productions étrangeres par l'échange de leurs propres productions. L'Amérique septentrionale s'est refusée à ce systême ; on y a cultivé les denrées d'Europe ; & heureusement trompée dans ses premieres vues, l'Europe en a tiré pour elle même le nécessaire qu'elle auroit voulu, seule, lui fournir, pour la tenir dans une dépendance absolue. Les Colonies Angloises ont, pendant ces dérnieres années, vendu beaucoup de grains à leur Métropole, au Portugal, à la France, à l'Italie : on assure qu'il s'y est fait nouvellement des achats pour la France : nous venons de recevoir du riz de la Caroline. Le plus utile des commerces est celui qui peut nous procurer nos premiers besoins, quoiqu'il n'y ait point de commerce plus recherché que celui qui nous apporte ou des superfluités ou des commodités & des productions appropriées à des modes & à des goûts factices.

Depuis le 27 Septembre jusqu'au 4 du courant, il est arrivé de l'Orient 19 tonneaux & 33 minots de seigle ; de la Roche-Bernard, 336 quintaux de seigle ; de Pornichet, 4 tonneaux de froment. Le *S. Cast* & la *Serre* sont de retour du Port-au-Prince. L'*Aurore* est parti pour Léogane ainsi que le *Quaker*, la *Gracieuse-Léger* pour le Port-au-Prince, l'*Algonquin* pour Saint Marc, le *Comte de la Valliere* pour la Martinique & la Guadeloupe. La *Cigale* est en chargement pour le Port-au-Prince, & l'*Alliance* pour le Port-au-Prince & Léogane. Il est entré, dans cet intervalle, 10 navires François, venant des Isles ou de divers Ports du Royaume, & 8 navires Etrangers de Hambourg, de Norwege, de Catalogne, de S. Pétersbourg, de Bilbao, de Fréderikhaven, de Riga & de Géorgie. Il est sorti sept navires François, cinq pour les Isles, un pour Rouen, un autre pour Dunkerque, & onze Etrangers, cinq pour Hambourg, deux pour Amsterdam, un pour Rotterdam, un pour Bilbao, un pour Stockholm, un pour Bruges, principalement chargés de marchandises de l'Amérique, & partie de pierre à fusil, de vin, d'eau-de-vie, de cire jaune, de toiles, de peaux de veaux & de chevres.

Le prix des sels quittes à bord des navires est de 110 liv. le muid au Croisic, & de 115 au Pouliguen. Le sucre, premiere sorte, vaut 54 liv. ; le café, de 19 à 22 s. ; l'indigo, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. 10 s. ; le coton, de 112 à 124 liv. ; le cacao, 13 s.

De Rouen, *le* 13 *Octobre.*

Le navire, le *Mars*, venant de la Guadeloupe, chargé principalement de sucre & de coton, s'est perdu la nuit du 7 au 8 devant Saint-Valery en Caux. L'équipage a été sauvé, à l'exception d'un Mousse.

La nuit du 8 au 9, on trouva, vers le point du jour, proche Vernon, la cariolle du Courrier de la malle de Paris, sans Conducteur. La cariolle, la malle, les harnois des chevaux étoient couverts de sang. La malle arriva ici à dix heures du matin, sans avoir été ouverte. Il paroît que les paquets ont été volés, car il ne s'en est point trouvé dans la cariolle, & qu'il n'y a point de voyage où le Courrier n'en soit chargé.

De Paris, *le* 15 *Octobre.*

Le 25 du mois dernier, quinze Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire furent admis à un concours sur la *matiere médicale interne* : ils répondirent non-seulement sur les effets des médicamens, mais encore sur les cas où ils peuvent être indiqués ou contre-indiqués : & ils montrerent, en même tems la connoissance qu'ils avoient des différentes substances qui les composent, en les présentant au Public à mesure qu'ils en rendoient compte. On parut en général très-satisfait de leur zele & de leurs efforts. Les sieurs Tribout de Metz, entretenu par la Ville ; Prieur, de la Bourgogne, par les Etats de la Province ; Huzard, de Paris, par son pere, Maître Maréchal, remporterent le Prix que le sort déféra au dernier.

Le 5 du mois dernier, le sieur de Bernieres, l'un des quatre Contrôleurs-Généraux des Ponts & Chaussées de France, eut l'honneur, le Roi étant à Choisy, de présenter à Sa Majesté un batelet de son invention, construit par les ordres de M. le Marquis de Marigny. Ce batelet a l'avantage de ne pouvoir être renversé & aller à fond. Le sieur de Bernieres en fit plusieurs épreuves dont le Roi parut très-satisfait. Monseigneur le Dauphin & Monseigneur le Comte de

Provence étoient préſens, & le ſieur de Bernieres eut l'honneur de leur préſenter le mémoire de ſes épreuves.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles machines très-avantageuſes pour la fabrication des ſoies.

Le ſieur Bourceret, Eleve du célébre M. de Vaucanſon, & Chef de l'Attelier de la Province de Languedoc, établi à Montpellier, eſt parvenu, après de longues & laborieuſes recherches, à perfectionner tous les inſtrumens néceſſaires à la fabrication de la ſoie, au point qu'on ne doute pas qu'ils ne rendent les ſoies ſupérieures au plus bel organſin du Piémont, indépendamment de pluſieurs autres avantages que les Fabricans en retireront. Ses travaux méritent d'autant plus d'éloges qu'ils ſe ſont étendus à tout, & qu'il a réuſſi dans tout : four à étouffer les vers dans les cocons, tour à tirer la ſoie, moulins de filage & de dévidage, moulin du tors ou ſecond apprêt, moulin à l'uſage des Fabricans de bas, il a tout réformé & perfectionné.

Sa façon de conſtruire le four en aſſure pleinement l'effet. Au lieu de placer le feu dans le milieu, il le fait à un des bouts ; & au moyen de deux tuyaux qui enveloppent tout le fourneau, & de deux plaques en glacis qui conduiſent la chaleur dans ces tuyaux, l'action du feu eſt partout égale & produit dans toutes les parties l'effet deſiré.

Dans le tour à tirer la ſoie, une nouvelle double croiſade en cri horiſontal ſans manivelle, ſans corde, ſans poids, fait l'opération plus ſûrement, plus ſimplement & plus vite qu'elle ne peut être faite dans tout autre tour.

Son moulin de dévidage occupe la moitié moins d'eſpace que les anciens ; & il en a diminué le volume, ſans en diminuer les tavelles. On y dévide toute ſorte de ſoie, organſin, trame d'Alais, &c. en évitant tous les inconvéniens auxquels tous les autres moulins ſont ſujets.

Son moulin de filage, par une nouvelle façon de mener & de ſupporter la courroie, malgré ſa longueur de trente-cinq pieds, eſt de la plus grande préciſion dans la révolution des fuſeaux : il fait un tiers plus d'ouvrage & occupe la moitié moins d'eſpace.

Le moulin du ſecond apprêt a tous les avantages du premier. Même préciſion qui vient des barillets de cuir attachés aux fuſeaux, parce qu'étant faits à l'aide d'une excellente machine, ils ſe trouvent ſi juſtes qu'ils font toujours tourner le fuſeau d'un mouvement égal, & donnent à la ſoie un apprêt plus parfait.

Le moulin des Fabricans de bas eſt conſtruit de maniere qu'en y changeant une ſeule roue, on donne à la ſoie la ſorte d'apprêt que l'on veut. Il y a un mouvement qui marque la groſſeur des échevaux pour faire un bas, & qui de lui-même ſe change trois fois dans chaque révolution ou douze cens tours.

Rien n'eſt plus ſatisfaiſant que le jeu de toutes ces belles machines dans l'attelier : elles ſont ſi ſimples qu'on conçoit facilement tous les avantages que le Public doit en retirer. L'eſtimable Artiſte, Auteur de ces inventions, ſe fait un plaiſir de communiquer ſon Mémoire aux Etats de Languedoc, dans lequel il en expoſe clairement & en détail le méchaniſme & l'utilité.

II.

Extrait d'une Lettre de M. Hey, Paſteur à Arendſée, dans la Vieille-Marche de Brandebourg, ſur la maniere de faire le fromage de pommes de terre.

J'ai pris les plus exactes informations au ſujet du fromage dont il eſt fait mention dans la Gazette d'Agriculture. Le fait eſt certain, & M. Paaltzow n'eſt pas le premier qui ait inventé la maniere de le faire ; mais comme il eſt, pour ainſi dire, né pour inventer, ou pour perfectionner les découvertes déjà faites, il a trouvé le moyen de rendre ce fromage beaucoup meilleur qu'il ne l'étoit auparavant. On en mange en quantité dans ce pays, & on le préfere à bien d'autres, parce qu'il ſe conſerve mieux & qu'il eſt d'ailleurs fort agréable au goût. On en a fait manger à certaines perſonnes, ſans leur dire quelle eſpece de fromage c'étoit ; elles l'ont trouvé excellent, & il n'a rien moins fallu que l'évidence pour les

convaincre qu'il étoit principalement composé de pommes de terre. En voici la recette.

Prenez la quantité de pommes de terre que vous jugerez à propos ; après les avoir fait bouillir, vous les pelerez, & les travaillerez ensuite avec les mains, jusqu'à ce qu'elles soient réduites en pâte. Vous y ajouterez alors du fromage blanc, c'est-à-dire, la matiere dont on le fait, en quantité égale à celle des pommes de terre, ou même moindre, si vous le voulez ; pourvu que le tout mêlé ensemble ait une certaine consistence, cela suffit. Vous mettrez alors du sel, du laurier & quelques cloux de gerofle pilés. Couvrez bien ce mélange & laissez-le un jour sans y toucher, pour lui donner le tems de fermenter un peu. Vous en formerez ensuite de petits fromages à la maniere accoutumée. Il est à remarquer qu'ils deviennent meilleurs, à mesure qu'on les garde plus long-tems. Les pommes de terre ôtent, ou du moins adoucissent beaucoup le fromage, & font qu'on le mange avec plus de plaisir. On auroit peine à s'imaginer qu'un pareil mélange pût donner une nourriture si bonne, si saine, si agréable.

III.

Petite-vérole & inoculation des bestiaux.

La petite-vérole n'est point une maladie particuliere à l'homme ; des chiens & autres animaux domestiques en ont été attaqués ; il n'est pas hors de vraisemblance qu'elle exerce ses ravages sur les bestiaux mêmes. C'est une conjecture de M. Bianchini, Médecin d'Udine, dans une lettre à M. Zanon touchant le curieux *Essai Historique de la Médecine Vétérinaire*, publié l'année derniere par ce sçavant Académicien Géorgique de la même Ville. M. Bianchini a soupçonné que la petite-vérole avoit beaucoup d'influence dans certaines épizooties ; un examen suivi a appuyé cette conjecture. Le troisième ou le cinquième jour de la maladie ; plusieurs bœufs ont eu le corps tout couvert de pustules. Lorsque l'éruption se faisoit, ils se portoient beaucoup mieux ; lorsque la suppuration étoit bien établie, ils approchoient de leur guérison : enfin ces pustules se desséchoient, elles laissoient une croute dure & des cicatrices profondes. L'Auteur a vu lui-même plusieurs de ces animaux couverts de boutons jusques sous la langue & au palais. Les Paysans lui ont assuré que lorsque l'éruption extérieure n'avoit pas lieu, le mal se jettoit sur les visceres, y causoit une inflammation, & emportoit les bêtes en peu de jours : au lieu que quand il perçoit à travers la peau, il y avoit beaucoup moins de danger.

Cette conjecture paroît confirmée par les succès de l'inoculation. M. Geoffroy avoit conseillé cette pratique dans son Traité de la *Matiere Médicale*, Tom. III, Part. II, comme le meilleur remede à employer contre les épizooties regnantes, & il en donne la méthode.

Tout le monde connoît les succès de l'inoculation du claveau, faite à Paris : nous avons rapporté ceux de l'inoculation d'une autre maladie contagieuse faite en Danemarck sur le gros bétail. M. Camper, Professeur de Science Vétérinaire à Groningue, rapporte, dans une lettre particuliere, qu'ayant, avec M. W. Munniks, inoculé la maladie regnante à 282 vaches ou veaux, dans l'espace de trois mois, ils en ont guéri 112, tandis qu'en laissant le mal à son cours ordinaire, il ne s'en est sauvé que 51, plus de la moitié moins. Il est donc prouvé par ces rapports que la méthode est très-favorable. Les bêtes qui avoient été inoculées, n'ont point été de nouveau attaquées de la maladie, lorsqu'on les a renfermées avec d'autres animaux qui mouroient à côté d'elles : second avantage constaté. Quant aux remedes, la décoction de l'écorce de saule a paru bonne. De 92 bêtes à cornes qui ont été soumises à la même épreuve, il en est mort environ la moitié, mais en partie par des accidens fâcheux survenus dans ces circonstances. Enfin l'expérience a été faite sur 600 animaux, & elle en a sauvé plus de 500. On sçait combien d'inconvéniens sont inséparables des premiers essais, & l'on en conjecture que les épreuves renouvellées & perfectionnées auront des effets encore plus heureux.

IV.

Maniere de fuser la chaux pour l'employer à des ouvrages de la plus grande solidité.

Amassez dans une fosse la quantité de chaux que vous croyez devoir employer ;

couvrez-là également partout d'un pied ou 2 de bon ſable; jettez de l'eau ſur ce ſable autant qu'il en faut pour qu'il ſoit ſuffiſamment abreuvé, & que la chaux qui eſt deſſous puiſſe fuſer ſans ſe brûler. Si le ſable ſe fend & donne paſſage à la fumée, recouvrez auſſi-tôt les crevaſſes. Cela fait, laiſſez repoſer la matiere pendant deux ou trois ans. Au bout de ce tems, vous aurez une matiere blanche, douce, graſſe & d'un uſage admirable, tant pour la maçonnerie que pour le ſtuc.

V.

Queſtion concernant l'égrappage des raiſins. Par M. C.... D'Avalon le 5 Octobre.

Parmi les Auteurs qui ont écrit ſur l'*Art de faire le vin*, les uns, comme M. Maupin, Edit. de 1770, conſeille d'égrapper les raiſins avant de les fouler; les autres, tels que l'Auteur de l'avis inſéré dans la Gazette d'Agriculture du 30 Juillet, ſont au contraire dans l'opinion qu'il faut fouler les raiſins avant de les égrapper.

On ſouhaiteroit être inſtruit des motifs ſur leſquels les Agronomes fondent, les uns & les autres, leurs ſentimens oppoſés.

Il ſemble qu'il vaudroit mieux commencer par égrapper les raiſins. 1°. Parce qu'il arrive que ſur une grappe, tandis que la majeure partie des grains eſt bien mûre, il y en a qui ne le ſont point du tout & qui reſtent attachés à la grappe, & par-là ſont ſéparés des autres; au lieu qu'ils pourroient ſe détacher de la grappe, & gâteroient le jus des autres en s'y mêlant, ſi l'on fouloit avant d'égrapper: 2°. parce qu'en égrappant avant de fouler, le foulage ne porte que ſur le grain mûr & non ſur la grappe qui donneroit de l'acide & de la verdeur au vin: 3°. parce que les grains mûrs ſeroient mieux foulés, étant ſeuls & ſéparés de la grappe, que s'ils y étoient joints lors du foulage.

V I.

Danger du voiſinage des plantes puantes *pour les arbres & les plantes délicates.*

La Quintinye avoit avancé, avec raiſon, qu'on devoit éloigner des arbres & des plantes délicates, celles que dans le jardinage on nomme *plantes puantes*, telles que les choux, les poireaux, les oignons, non-ſeulement parce que celles-ci ſont voraces, mais à cauſe de l'impreſſion nuiſible des particules qu'elles ne ceſſent d'exhaler au-dehors, & qui s'attachant aux végétaux voiſins, leur deviennent funeſtes. M. l'Abbé Roger rapporte à ce ſujet le fait ſuivant. Un pêcher jauniſſoit tous les ans, ſes fruits maigres & rares n'avoient point de goût, il dépériſſoit ſenſiblement malgré tous mes ſoins. Inutilement je viſitai ſes racines, je l'amendai, l'arroſai lors de la ſéchereſſe, & le ſoulageai beaucoup à la taille. Je voyois bien deux caſſis à ſes côtés, quoiqu'à une certaine diſtance; mais je ne penſois pas qu'il pût en être incommodé. Je ſoupçonnai néanmoins que leur odeur forte pouvoit lui être nuiſible. Je ne balançai point à chercher d'autres places pour ces voiſins contagieux. La ſanté revint bientôt à mon malade, & il a porté amplement d'excellens fruits.

V I I.

G R A V U R E S.

1. M. Buc'hoz, Médecin Botaniſte du feu Roi de Pologne, commence à publier une *ſuite de Planches gravées d'après nature, & tirée des meilleurs Ouvrages de Botanique, pour ſervir d'intelligence à un Traité complet qui eſt actuellement ſous preſſe & qui a pour titre*: Hiſtoire Univerſelle & raiſonnée des Végétaux connus ſous tous les aſpects poſſibles, ou Dictionnaire Phyſique, Naturel & Economique de toutes les Plantes qui ornent la ſurface du globe, contenant leurs noms botaniques & triviaux dans toutes les Langues de l'Europe, leurs claſſes, leurs familles, leurs genres & leurs eſpeces, les endroits où on les trouve le plus communément, leur culture, les animaux auxquels elles peuvent ſervir de nourriture, leur analyſe chymique, la façon de les employer pour nos alimens tant ſolides que liquides, leurs propriétés non ſeulement pour la Médecine des hommes, mais encore pour celle des animaux; les choſes qui conſtatent l'efficacité de pluſieurs d'entr'elles, & enfin les différens uſages pour leſquels on peut s'en ſervir dans les Arts & Métiers, dans la teinture, la peinture, l'art du parfum, la charpente, &c. auquel ſeront joint

tes une Bibliotheque raiſonnée de tous les Livres botaniques, l'explication de différens termes uſités dans cette partie de l'Hiſtoire Naturelle, une notice de tous les ſyſtêmes, & enfin la liſte des Profeſſeurs & jardins botaniques de l'Europe, en pluſieurs volumes in-folio.

Les Planches de ce grand Ouvrage ſe diſtribueront, au nombre de dix, tous les quinze jours, à commencer du 1 Octobre. Le prix de chaque décade eſt de 3 livres. On peut s'adreſſer, pour ſe les procurer, à l'Auteur, *rue de Touraine dans la rue des Cordeliers*, ou chez *Fétil*, *Libraire*, *rue des Cordeliers, près celle de Condé*. L'exécution, à en juger par la premiere diſtribution, répond parfaitement à la beauté du projet. L'Auteur a jugé à propos de commencer par la publication des planches, parce qu'il eſt toujours à craindre quelque retard de la part des Artiſtes que l'on employe à ce genre de travail. Les premieres ſont préciſément les mêmes que celles qui ſe trouvent dans l'Herbier d'Amboine, redigé par Rumph, & mis au jour par M. Burmann, l'Auteur en ayant fait depuis peu l'acquiſition. On y entremélera des planches neuves parfaitement gravées, & on déſignera toutes les planches qui y ſeront repréſentées, par les noms triviaux de Linnœus.

Nos Lecteurs admireront ſans doute avec nous le zele infatigable, la vaſte étendue des connoiſſances, & l'heureuſe exécution des entrepriſes de M. Buc'hoz. Il y a près de vingt ans qu'il travaille à l'important Ouvrage que nous annonçons. Il mérite toute la reconnoiſſance du Public, & il n'a pas beſoin d'encouragemens : c'eſt un bel éloge que nous voudrions avoir l'occaſion de faire plus ſouvent.

2. La *Douleur* & la *Gaieté*, eſtampes gravées par Car. Leveſque; la premiere d'après le tableau original de le Brun; & la ſeconde d'après le tableau original de Car. Vanloo. L'une repréſente Porcie avalant des charbons ardens pour ne pas ſurvivre à Brutus ſon époux, & l'autre Bachus qui, pour ſurprendre Erigone, ſe cache ſous la forme d'une grappe de raiſin. Ces deux productions font beaucoup d'honneur au burin net, moëlleux & expreſſif de M. Leveſque : les Amateurs s'empreſſeront d'en orner leurs cabinets.

VIII.

Marchandiſes des Indes à vendre à Dunkerque.

On fait ſçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Lundi 28 Octobre 1771, & jours ſuivans, à deux heures de relevée, on vendra par le ſieur *Degand*, Franc-Vendeur, chez le ſieur DAVID GREGORIE, Négociant, rue des Pénitentes, par parties, à la commodité du Public & aux conditions lors dites ; ſçavoir :

452 Pieces Mulmulls de différentes largeurs.
279 Pieces Jaconots.
117 Pieces Tanjebs.
106 Idem Mouſſeline Hariapael.
48 Idem Nanſoocques.
37 Idem Mouſſeline Santipour.
27 Idem Thirandins.
23 Idem Serbetties.
410 Idem Mouchoirs de Mouſſeline de Bengale.
142 Idem Cravattes de Mouſſeline.
83 Idem Doreas rayés.
63 Idem Doréas rayés & brodés.
542 Idem Tarnattannes unis de différentes largeurs.
110 Idem dito rayés & brochés.
79 Idem Mouchoirs Tarnattannes.
1680 Idem Bandannoes.
130 Idem Foulars.
51 Idem Mouchoirs de ſoie de différentes qualités.
617 Idem Armoiſins unis.
18 Idem Damas à Meubles.
5 Idem Gourgourons.
77 Idem Perſes des Indes.
8 Idem Courtepointes idem.
78 Idem Soeſies.
34 Idem Sirſaccas.
160 Idem Roemaels de Coton.
Et autres Articles.

Leſdites Marchandiſes ſeront miſes en évidence dans les magaſins dudit ſieur GREGORIE trois jours avant la vente, & on ne vendra rien juſqu'au jour indiqué ci-deſſus.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 9 Octobre 1771, au Samedi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 29 l. 10 ſ. à 31 l. 15 ſ. ; *idem* nouveau, de 20, 24 à 32 l. *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve, de 30 l. 5 ſ. à 35 l. ; le

seigle, de 16 l. 10 s., 18 à 19 l. 10 s.; l'orge, de 14 l. 10 s., 14 l. 15 s. à 15 l. 5. s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Octobre 1771, au Samedi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 à 23 l. *le septier*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 16 & 17 Octobre 1771, de 46 à 47 liv.; *idem* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l. 10 s.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Octobre 1771.*

	#	s		
Or de Portug. à . . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	717			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or. fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

Changes de Paris, *du 16 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	32	¼ à 5	16e.
Hambourg	180	¾	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	½	
Gênes	93	⅛	
Lyon, *Saints*, ...	⅞ p.	⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1015	1017 ½ . . .	1017 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	60.	59 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	70.	. . . . .	70. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	424. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois* 1771.

Du Sam. 12 Oct. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 15. *Messieurs*		Du Mardi 15. *Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	A.	Delamotte, six p. mois 1771.	A.	Maigret, six p. mois 1771.	A.
Pigis, *idem.*	A.	Molliere, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	A.
Baillot, *idem.*	A.	Creuzé, *idem.*	B.	Filleul, *idem.*	C.
Maupassant, *idem.*	A.	Masson, *idem.*	D.	Viellard, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	E.	De Fremilly, *id.*	C.
Hebert, *idem.*	C.	.....		Marsollier, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*	C.	.....		.....	
Gossey, *idem.*	E.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	E.	.....		.....	
Caron, *idem.*	F.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	F.	.....		.....	
Delarue fils, *idem.*	G.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 26 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Septembre.*

IL a été assigné aux Artisans & aux Artistes étrangers, un quartier particulier sur le lac de Mæhler où ils jouiront de différens privileges. Peut-être est-il à craindre que cette distinction ne soit odieuse & nuisible aux Artistes & aux Artisans nationaux.

Les Etats ont accordé l'établissement d'une Députation pour l'amélioration de l'Agriculture en Finlande où elle est, ainsi qu'en tant d'autres lieux, au-dessous de ce qu'exige la nécessité. Il sera établi des moulins à scier des planches dans les Provinces voisines de la Russie. On ne comprend pas pourquoi ces moulins, depuis long-tems employés en Hollande, ne sont pas connus dans des pays qui en sont très-voisins.

ALLEMAGNE.

DE KOENISBERG, *le 30 Septembre.*

Il est sorti d'ici des quantités considérables de grains pour la France. Le mois dernier, il parut, à l'usage des Jouailliers de ce Royaume, & des Particuliers curieux en bijoux, un état de toutes les pierres précieuses avec des instructions pour discerner au juste leur valeur, & par leur grosseur, leur feu, leur couleur, leur forme, le lieu d'où elles viennent, &c. On détaille dans cet ouvrage tous les défauts des pierres, les altérations dont elles sont susceptibles, les artifices dont se servent les Juifs pour tromper le Public, &c.

ITALIE.

DE VENISE, *le 1 Octobre.*

Le Gouvernement a accordé, au vœu réfléchi des Ecrivains économiques, des Agriculteurs, des Commerçans, la liberté pleiniere du commerce des grains, tant pour la circulation de Province à Province dans l'intérieur, que pour la sortie hors de l'Etat, sans restrictions & sans obligations de demander des permissions ou des congés particuliers. On travaille actuellement à rendre la même liberté au commerce du pain. Le Magistrat se fait représenter toutes les anciennes Loix agraires des différens Domaines de la République : pendant plusieurs siecles, on ne trouve que des prohibitions, & ces siecles sont ceux de la décadence de l'Agriculture. En rappellant ces Loix, on les discute, & il paroit qu'on les juge sur les principes de l'ordre naturel.

DE FLORENCE, *le 5 Octobre.*

L'Académie des Géorgiphiles avoit proposé pour sujet de Prix l'*exposition des moyens d'employer les Mendians à l'avantage de l'Agriculture & des Arts.* Des trois

dissertations distinguées par cette sçavante & bienfaisante Société, la premiere qui a été couronnée est de M. Louis Andreucci : il y est prouvé que la mendians ne peuvent être utilement occupés, que par l'augmentation de la subsistance ou de la richesse nationale, ce qui ne peut être opéré que par de bonnes loix, telles que celles que nous devons à la haute sagesse de S. A. R., & par le bon emploi des Facultés des Propriétaires, suivant les regles prescrites par l'Auteur. La seconde, qui a obtenu l'*Accessit*, est de M. François Dei. On y détaille & on y éclaircit par des notes sçavantes les loix des différens Peuples, & les opinions des Ecrivains les plus graves sur cette matiere ; & l'on y distingue, parmi les diverses classes des pauvres, celles qui peuvent être employées aux travaux de l'Agriculture. L'Auteur de la troisieme n'est point connu, il est dans les mêmes principes que M. Andreucci ; il ne connoit d'autres moyens pour faire cesser la mendicité que de faire refleurir l'Agriculture par la suppression des impositions indirectes, le rétablissement des chemins & des ponts, &c. Ses réflexions sur les impositions indirectes sont très-judicieuses ; mais dans l'ensemble de son systême, il a négligé des parties très-intéressantes qui n'ont pas échappé à M. Andreucci. Ces trois Mémoires sont imprimés depuis quelque tems ; & tous les jours le Public confirme de nouveau les suffrages de l'Académie. (*Nous avons parlé du premier dans notre Journal d'Octobre, & nous en parlerons plus amplement dans celui de Novembre*).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Etienne (*en Forez*), *le* 10 *Octobre.*

En parcourant cette Province pierreuse en grande partie, on s'apperçoit aux différentes qualités des pierres que la Minéralogie pourroit s'y enrichir de nouvelles découvertes, & le pays en tirer beaucoup de ressources. On peut affirmer avec quelque certitude que le sol couvre quantité de mines inconnues parmi lesquelles on soupçonne qu'il s'en trouve d'or & d'argent. Ces richesses n'échapperont certainement pas aux Sçavans qui dressent des Cartes minéralogiques de la France. On croit que le Charollois offre également un champ assez curieux à leurs recherches en ce genre. Les Voyageurs qui auroient une connoissance particuliere des mines sont spécialement invités à porter sur cet objet leur attention.

De Chateauroux (*en Berri*), *le* 12 *Octobre.*

Il est bien vrai que vers la récolte, le bled avoit baissé dans tous les environs non au-dessous de 40 s. le boisseau, comme il a été dit dans la Gazette d'Agriculture du 9 Juillet dernier, N°. 45, article du Coudrai, mais à 42 & 43 s. Bientôt après il remonta ; & nous n'avons pas éprouvé la diminution qu'on annonçoit. La Champagne, c'est-à-dire, la partie qui nous environne, en a moins recueilli que l'année derniere.

Les gros Fermiers & les Propriétaires tiennent un langage bien différent de celui du Peuple. Il est certain que les premiers ont beaucoup gagné ; le prix du pain a influé sur celui de toutes les autres denrées, de maniere qu'ils ont fait des ventes avantageuses de toutes leurs productions. Le Peuple en a d'autant plus souffert, il sent le mal présent, il ne prévoit pas le bien à venir, s'il doit en résulter un. Les salaires de certains Ouvriers ont augmenté, mais non à proportion du prix des denrées. Par exemple, les Maçons, quand le bled valoit 24 s. & moins, gagnoient 15 sous ; ils ont gagné 20 s. lorsque le prix du bled a été à 48 : les Ouvriers des Manufactures & autres non-seulement n'ont pas participé à ce bénéfice insuffisant, mais même ils ont manqué de travail, parce qu'on s'est retranché sur les dépenses superflues. Il est constant que lorsque l'augmentation des prix provient des causes accidentelles, telles, par exemple, que les mauvaises récoltes ou la suppression du commerce, il est impossible que celle des salaires s'y proportionne, puisque celle ci ne peut provenir que d'une augmentation de richesse que la diminution des récoltes ou du commerce ne produit certainement pas. Lors même que les richesses augmentent, il faut que cette aug-

mentation précéde celle des ſalaires, & par conſéquent qu'il y ait un moment où le Salarié ſoit dans la détreſſe, ſur-tout s'il n'offre que des travaux ſuperflus. Cet ordre eſt celui de la nature & de la néceſſité.

Reſte à ſçavoir, ſi l'Agriculture n'étoit pas dégradée, ſi elle pouvoit être relevée autrement que par une nouvelle acquiſition de richeſſes, ſi elle pouvoit acquérir de nouvelles richeſſes ſans faire de meilleures ventes, ſi, ſans ce bénéfice, ſa décadence toujours plus rapide, n'auroit pas néceſſairement entrainé une ſouſtraction toujours croiſſante de revenu & par conſéquent de ſalaires, & ſi, par ce bénéfice, elle ne doit pas, par une plus forte culture, groſſir ſes produits, & par conſéquent le revenu des Propriétaires & le patrimoine des Salariés. L'abondance eſt l'intérêt de tous, & l'abondance eſt en raiſon de la richeſſe du Cultivateur, à moins que des accidens ou des cauſes extraordinaires n'enlevent le fruit de ſes avances, accidens, cauſes contraires à l'ordre, & d'après leſquels il ne faut pas rejetter cette vérité inconteſtable. L'année derniere, ſi les pluies n'avoient pas ceſſé à la fin de Juillet, la majeure partie du Peuple auroit été ſans reſſource : cette année même, le danger n'auroit pas été moindre, ſi quelqu'accident avoit emporté plus ou moins de la récolte ; nous en avons heureuſement été préſervés. En général, ſi les Conſommateurs pouvoient faire tomber le bled à ſix ſous le boiſſeau, ils le feroient ; ſi les gros Laboureurs pouvoient le porter à ſix livres, ils le feroient encore : le prix moyen & uniforme eſt le vœu de tous les gens éclairés, car c'eſt l'intérêt de tous ; & ce prix ne peut s'obtenir que par la plus vive circulation, la communication la plus facile, la concurrence la plus générale, car alors ni le Conſommateur ni le Laboureur ne ſont les maitres des prix, & les choſes s'égaliſent, autant qu'il eſt poſſible.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 15 *Octobre.*

La récolte des grains n'a pas été auſſi abondante que nous l'eſpérions : les fromens n'ont pas tout-à-fait donné ce qu'ils ſembloient promettre ; cependant ils ont beaucoup mieux réuſſi que les ſeigles. Il y a eu derniérement quelque augmentation dans les prix : le boiſſeau de froment, du poids de 25 liv., s'eſt vendu 57 ſ., celui de ſeigle 53, celui de marſeche 34, & celui d'avoine 23. Il eſt vrai qu'on eſt actuellement occupé aux ſemailles, on y travaille avec ardeur. Nous avons eu des jours très-beaux, très-favorables & très-néceſſaires, car après tant de mauvaiſes récoltes conſécutives, il a fallu faire des avances conſidérables aux Laboureurs, & il faut en faire de pareilles aux Vignerons La ſaiſon eſt ſi propice, que la Providence ſemble nous promettre un cours d'événémens heureux. En 1769, le haut prix des beſtiaux nous dédommagea un peu de la cherté des grains : cette année, les moutons ſe ſont vendus avantageuſement ; les bœufs, les vaches, les taureaux, les porcs ne ſont pas même regardés dans les Foires, on n'achete que les bêtes graſſes, mais la rareté des herbes occaſionnée par une longue ſécheresſe accompagnée de vents brûlans, a diminué cette reſſource ; nous payons la viande cinq ſous la livre : les fruits & les légumes n'ont pas réuſſi. Nos voiſins comptent ſur une abondante récolte de châtaignes ; elles ſuppléeront au défaut du ſeigle, du bled noir & des raves qui ont manqué chez eux comme chez nous ; deſorte que s'ils nous en vendent, ce ſera en petite quantité & à un prix fort haut.

Nos vignes fortement endommagées par les gelées & enſuite par les vers, nous ont donné, grace à des pluies qui ſont ſurvenues très-à-propos, après plus de deux mois d'une ſécheresſe continue, un peu plus de vendange que l'année précédente : cependant elle ne va pas à la moitié d'une récolte ordinaire. Si nous n'avions pas craint la pourriture des raiſins, ſi nous n'avions pas voulu prévenir les dégâts qu'y faiſoient les mouches & les oiſeaux qui, ne trouvant aucune autre eſpece de fruit dans les campagnes, menaçoient de tout dévorer dans les vignes, nous aurions pu faire de bon vin ; car nous avons eu un tems à ſouhait : mais le peu qu'il y avoit à recueillir étoit trop précieux pour qu'on le laiſsât plus long-tems expoſé à des dangers inévitables. On penſe que le vin ſera un peu verd, cependant la fermentation s'en fait aſſez bien.

De Chalon-sur-Saône, *le 16 Octobre*

On assure que les vignes de la Haute-Bourgogne ont donné une demi-année, à peu de choses près; quant à la Basse-Bourgogne, la plupart des vignobles n'ont presque rien rendu, & l'année est rigoureusement des plus mauvaises que l'on ait essuyées depuis long-tems. Dès le commencement du printems, une partie de la récolte étoit détruite, & les accidens se sont constamment succédés, de maniere à ne nous laisser que des craintes trop vérifiées par l'événement.

De Nantes, *le 17 Octobre.*

Du 4 au 11 de ce mois, il est arrivé de Koenisberg, Bayonne, Beauvoir, Billiers, Tréguier, & Saint-Nazaire, 44 tonneaux 8 boisseaux, 426 quintaux & 5 conques de froment; de Marans 38 tonneaux d'avoine, 38 de feves, 60 de barrillage; & de Vannes & Redon 43 tonneaux de seigle. Le tonnneau de froment étranger vaut 230 à 240 l.; celui d'Amont 235 à 240, & celui de Machecoul 255. Le seigle de Dantzick vaut 200 liv., & celui d'Amont & de Bretagne, nouveau, de 205 à 210.

Il est parti dans le même espace de tems un navire (la *Comtesse de Menou*) pour le Cap, & un autre (le *Mercure*) pour le Port-au-Prince & Léogane. Le *Darius* & les *Jumeaux* sont arrivés de la Guadeloupe; la *Fortune* & la *Dauphine*, des Cayes. *L'Alliance* est en chargement pour le Port-au-Prince & Léogane, l'*Africaine* pour la Martinique, le *Saint-Cast* pour Saint-Domingue, l'*Espérance* pour Guinée, l'*Aimable Nanon* pour la Guadeloupe & Saint-Marc, la *Lolotte* pour les Cayes, le *Comte de Provence* pour Guinée.

Les prix des sels ne varient point au Croisic & au Pouliguen.

De Chaumont (*en Bassigny*), *le 19 Octobre.*

L'abondance des grains est aussi grande que l'a été, l'année derniere, la disette; elle nous surcharge même & nous oppresse. Les greniers sont remplis de bleds d'une excellente qualité. ce n'est pas assez, c'est le débit qui fait la richesse, & notre récolte reste entassée. Nous avons besoin de vendre, nos voisins n'ont pas besoin d'acheter; s'il est des Provinces mal pourvues, nous ne communiquons pas avec elles, du moins jusqu'à présent nous n'avons pas encore ressenti les effets de cette communication si nécessaire aux uns & aux autres. Il en est de l'abondance comme de la joie, elle est étouffée si elle ne se répand. Lorsque la Providence nous prodigue ses biens, elle nous impose ce besoin, afin que nous n'ayons pas moins d'avantage à secourir nos semblables qu'ils n'en ont à être secourus, & que nous ne trouvions le bonheur & la prospérité que dans le bien & la satisfaction des autres. Nous réclamons aujourd'hui cet ordre admirable qu'une situation opposée nous obligeoit également à réclamer, les années précédentes. Ceux que nous soulagerons dans la disette, nous soulageront de notre abondance; le bienfait sera réciproque.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen de garder les viandes fraîches. Par M. Rozier de Saint Philippe, ancien Capitaine d'Infanterie; & autres objets.

Ce Mémoire, tel qu'il nous a été adressé, contient quelques observations qui ne se trouvent point dans les Feuilles où il a déjà paru. Personne n'ignore que l'huile, en garantissant les corps qu'elle environne du contact immédiat de l'air extérieur, écarte les causes de leur altération & de leur putréfaction. On a mis dans ce fluide des œufs pour les conserver frais; on y met du poisson mariné & autres mets que l'on veut transporter ou garder long-tems; la viande s'y maintiendra également dans sa fraicheur, si on l'y dépose avec certaines précautions. La conservation des viandes fraiches seroit agréable aux Voyageurs, aux personnes éloignées des boucheries, à ceux qui desireroient s'approvisionner pour quelques mois à la campagne: elle seroit salutaire pour les Armateurs & les Marins; leur donner le moyen de s'en pourvoir au prix, ou à peu de choses près, qu'ils payeroient le bœuf salé qu'ils achetent des Irlandois, ce seroit leur rendre un très grand service, ce seroit en rendre un très-grand à l'humanité, puisqu'il est constant que dans les traversées de longs cours, il se perd annuellement des milliers d'hommes, par les maladies qu'occasionnent les

alimens ſalés. Cette méthode ſeroit d'une exécution très-facile, ſi l'on adoptoit en même tems le régime que M. Poiſſonnier a donné pour les gens de mer, & que nous avons publié dans notre Journal, ce qui diminueroit la conſommation des viandes, & réduiroit la quantité dont il faut approviſionner un vaiſſeau.

M. Rozier prit ſix livres de bœuf bien ſigné & fumant encore : il en mit 2 livres dans un pot de fayence bien verniſſé en dedans & en dehors, autant dans un vaſe de terre, & le reſte dans un bocal de verre. Ces trois vaſes furent remplis d'huile d'olive très-fine, très-limpide & ſans mélange : on en ferma l'orifice avec un bouchon de liege ſurmonté d'une croute de la pâte du maſtic (*a*) dont on ſe ſert pour les bouteilles de liqueur ; & cette croute fut enveloppée d'un parchemin trempé dans du vinaigre.

Le premier pot fut ouvert après avoir ſéjourné dans un endroit frais, ſans humidité, pendant un mois de chaleur extraordinaire : la viande en ſortit fraiche & bien colorée : auſſi-tôt elle fut plongée, preſſée & battue à diverſes repriſes dans un volume d'eau d'Arcueil néceſſaire à un pot au feu de 2 livres, afin que l'huile ſe détachât des parois & de la viande : l'huile ſurnagea diviſée en gouttes, & l'action du feu acheva de ſéparer du bœuf toutes les parties hétérogenes. Cette viande flatta également le goût & l'odorat. L'huile avoit conſervé ſa limpidité & ſa douceur ; elle avoit ſeulement perdu un 18e de ſon poids. La viande fraiche empêcheroit la trop vive fermentation de ce fluide.

Le pot de terre verniſſée fut briſé par accident au bout de 40 jours : la viande en étoit auſſi ſaine & parfaite que celle du 1er. vaſe.

Le bocal, tranſporté juſqu'à la côte de Guinée, fut ouvert non loin de l'Equateur, après 50 jours de traverſée : la viande ſe trouva de la meilleure couleur & de la plus grande bonté : les Matelots trouverent l'huile délicieuſe. M. Rozier a répété pluſieurs fois les mêmes procédés. Il a vu de la viande ſe conſerver parfaitement dans l huile pendant 6 & même 11 mois. Il a toujours eu l'attention de dégraiſſer les pieces de bœuf, quoique cette précaution ne ſoit peut-être pas abſolument néceſſaire.

Ces expériences prouvent que l'on peut garder pendant long-tems une proviſion de viande fraiche, pourvu qu'elle ſoit bien ſaignée & promptement plongée dans l'huile qui doit la couvrir entiérement ; que l'huile ſoit de bonne qualité, naturelle, pure & non pas mélangée, comme l'eſt celle que débitent certains Epiciers de Paris ; enfin que les vaiſſeaux ſoient parfaitement luttés : précautions indiſpenſables pour obtenir l'effet que l'on deſire. On pourroit employer pour le ſervice de mer des jarres fortes & verniſſées, dans leſquelles on rangeroit par lits les viandes fraiches. On encaiſſeroit ces jarres dans des paniers ou loges, ſéparées par des cloiſons bridées dans les angles. On les placeroit dans les endroits où le roulis, le tangage, les coups de barre ſe font le moins ſentir, comme aux carlingues, près du grand mât. L'huile ſerviroit de pacotille pour les Colonies, ou bien elle ſeroit diſtribuée en ration aux Matelots, pour l'accommodage du poiſſon, des légumes, &c. M. Rozier de Saint-Philippe croit que toutes les huiles vierges, & même les graiſſes, pourroient produire le même effet. Comme il n'a pas eu le tems de le vérifier, il invite les amis de l'humanité à concourir à la perfection de ſes vues & de ſes eſſais.

Ces obſervations ſont, en partie, rapportées par M. *l'Abbé Rozier* dans le 3e. volume de ſon Journal qui contient diverſes queſtions de Phyſique, des extraits de la Médecine Vétérinaire de M. Vitet, & des Mémoires ſur la diſtillation des eaux-de-vie (Ouvrages dont nous avons rendu compte dans notre Journal), des obſervations ſur l'électricité de la plume d'un perroquet, les moyens de détruire les inſectes nuiſibles à la vigne, les glands de mer foſſiles, l'analogie des monſtres du regne végétal & du regne animal, les zoophites, le notopode, le parallele des plumes & des dents, différentes nouvelles d'arts & métiers, &c.

Nous ne nous arrêterons que ſur les moyens de détruire les inſectes nuiſibles à la vigne, que l'Auteur diviſe en 5 claſſes, le *ver blanc* ou *larve du hanneton* qui détruit les racines, le *hanneton* qui dévore les feuilles, le *gribouri* ou *coupe bourgeon* qui attaque les bourgeons dès qu'ils commencent à s'épanouir, le *rouleur* ou *charanſon de la vigne* qui roule les feuilles, organes excrétoires & racines

(a) *Cette pâte ou maſtic eſt compoſée de craie que l'on broye avec un rouleau en cilindre. Cette craie miſe en poudre fine eſt pétrie avec de l'huile quelconque, & battue juſqu'à ce qu'elle ait acquis de la conſiſtance.*

aériennes de la plante ; & le *ver-coquin* ou *larve de la teigne* ou *phalene de la vigne* qui coupe la grappe au milieu de ses fleurs & de ses grains : c'est ce dernier insecte qui, cette année, a ravagé tant de vignobles. Le moyen que propose M. l'A. R., le seul dont on puisse attendre l'entiere destruction de ce fléau, c'est celui qui a été indiqué dans nos Feuilles & dans le *Traité de la Vigne* de M. Bidet, la recherche de ces insectes, mais une recherche ou une espece de chasse générale que les enfans & les femmes feroient dans chaque canton & dans l'espace de 15 jours au plus, pendant la fraicheur du matin ou la grosse chaleur du midi. L'opération n'est nullement difficile; répétée 3 ou 4 années de suite. Les Œnologistes conseillent aussi d'enlever avec des instrumens de bois l'écorce extérieure & séche de la vigne, parce qu'elle prête un asyle à ces petits insectes. Cette opération est d'ailleurs l'avantage de dépouiller la vigne des mousses & des lichens qui lui nuisent. Ce nouveau volume des *observations sur la Physique, l'Histoire Naturelle, & les Arts*, répond parfaitement à l'idée avantageuse que nous avons donnée des premiers.

III.

AVERTISSEMENT concernant l'établissement du chauffage économique avec le charbon de terre dans les Provinces, par M.

On a pu voir, par ce qui a été dit dans la Feuille précédente, que l'obstacle apporté par le trop haut prix du charbon de terre, à la continuation de l'entreprise du nouveau chauffage, n'est que pour la Capitale où les droits qui sont considérables, enlevent à l'usage de ce combustible le mérite essentiel de l'économie : cet empêchement n'affoiblit en rien par conséquent l'utilité & l'importance de ce chauffage en lui-même ; il s'ensuit encore que la ressource qu'il présente reste dans son entier pour les Provinces qui possédent des mines de charbon de terre. Cette matiere dont le prix modique, au pied de la mine, ne monte point à plus de 15 liv. au premier port, ne peut s'accroître à un certain degré, par les frais de premiere exportation, ni par ceux de location de terrein, de mains-d'œuvre, &c. Tous ces objets d'un coût bien inférieur dans les endroits éloignés de Paris, exigent si peu de dépense pour l'établissement de cette fabrication que si quelque Possesseur ou quelque Directeur de mine vouloit en former un dans l'endroit où ce fossile s'emmagasine, au port d'embarquement, les pelottes pourroient ne se vendre que 2 s. la douzaine, 15 s. le cent, & 8 liv. le millier.

Les personnes qui desireront prendre sur cela des renseignemens exacts & circonstanciés, peuvent s'adresser, par lettres ou autrement, au sieur *Demarville, rue de Sève, Fauxbourg S. Germain, près la Barriere, maison de Madame Rousseau.*

On ne présume point que la nature de ce chauffage effraye encore beaucoup de de monde ; les Habitans de Paris, sur lesquels la Province est toujours prête à se modeler, ont marqué la disposition la plus décidée à tirer parti de ce nouveau combustible. Dans tout le courant de l'hiver dernier, un Ministre éclairé en a fait une consommation suivie ; il avoit trouvé ce chauffage tellement à son gré, qu'il vouloit faire accommoder ses poëles & quelques cheminées à la maniere qui convient à ce feu ; il en a été détourné par les conseils de M. Morand qui a engagé ce Seigneur à différer jusqu'à ce que l'affaire eût pris de la consistance.

M. le Procureur du Roi au Bureau de la Ville n'a point discontinué d'en brûler. Dans une saison qui diminue par-tout le nombre des feux domestiques, & qui en conséquence avoit fait fermer la vente (au mois de Mai dernier), il a encore été vendu plusieurs milliers de pelottes chez le sieur Demarville. Ce Particulier s'est accommodé du restant de l'entrepôt de la rue Bétizy, où il n'avoit été porté qu'un triage aussi exact qu'il avoit été possible de le faire, pour ne point mettre en vente ce qui auroit pû résulter d'opérations vicieuses.

Dès la fin de Septembre dernier, on s'est présenté chez lui pour en acheter ; & on en trouvera *à 4 sous la douzaine, 1 liv. 10 s. le cent, & 16 liv. le millier.*

Il est à propos de sçavoir que tout ce qui pourroit être débité ailleurs, est ce qui a été rejetté comme d'une qualité absolument mauvaise.

A la Porte du sieur Demarville, sont des Affiches de chauffage.

Les personnes qui en appellent au jugement d'autrui, & qui aiment à se décider sur l'expérience, ont assez de témoignages pour être tranquilles sur cet article. Toute

cette matiere a été traitée très-à-fond dans une Thèse soutenue aux Ecoles de Médecine le 8 du mois de Mars dernier. On sçait que ces actes publics de la Faculté de Paris commencent à six heures du matin & finissent à midi. Les Docteurs qui viennent en grand nombre dans cette intervalle de tems entendre le Bachelier & juger de sa capacité, vont se chauffer dans une salle particuliere ; le premier Appariteur avoit substitué ce jour-là au feu de bois celui qui faisoit la matiere de la Thèse : parmi tous les Docteurs qui ont vu ce chauffage, il ne s'est trouvé aucun Censeur qui ait élevé la voix ; & beaucoup d'autres sont allés à la chaire du Président, Auteur de la Thèse, pour lui marquer combien ils étoient contens de la démonstration ajoutée à la question agitée dans les Ecoles.

S'il restoit au surplus quelque doute sur la salubrité de ce chauffage, on est à meme de s'en éclaircir dans la Brochure dont plusieurs Journaux ont donné l'extrait (a).

Ces Mémoires, à la portée de tout le monde, *renferment un detail de toutes les propriétés du feu de houille ; on y réfute tous les Ecrivains qui ont donné dans les prejuges ordinaires contre cette espece de chauffage ;* on y reconnoitra les soins que l'Auteur s'est donnés pour faire connoitre en France une ressource à laquelle on viendra tot ou tard pour en développer les avantages, &c. (b).

Le zele patriotique que cet Académicien a montré en particulier sur un objet de cette conséquence lui a mérité dans le pays, où il a puisé & étudié cette pratique, des honneurs d'un genre peu ordinaire. M Morand, par l'association que le College des Médecins de Liege lui avoit accordée en 1761, lorqu'il fit dans cette Ville un voyage, y étoit déjà connu, par ses recherches, ses travaux sur les mines de houille, objet auquel les Etats de Liege sont directement intéressés ; il avoit obtenu, par ce moyen, de la part du Prince & du Magistrat, des témoignages d'estime. Le Conseil de Ville a desiré, à l'occasion de ce dernier Ouvrage, que l'Assesseur Etranger de leur College de Médecine fût lié plus étroitement à la Nation. Les Bourguemestres & Conseils lui ont fait présenter à Paris, par M. le Chevalier de Henzy, Ministre de Liege auprès de Sa Majesté, des Lettres de Citoyen de Liege revêtues de toutes les formalités accoutumées.

(a) *Memoires sur la nature, les effets, proprietés & avantages du feu de charbon de terre apprêté pour être employé commodement, économiquement & sans inconvenient au chauffage & à tous les usages domestiques, avec figures en taille-douce ; par M. Morand, Medecin, Assesseur Honoraire du College des Médecins de Liege. Paris, chez Delalain, Libraire, rue & au coin de la Comédie Françoise, Brochure in-12 ; & pour les personnes qui ont la collection des Arts de l'Académie, en format* in-folio.

(b) *M. le Baron de Vanswieten a jugé si favorablement de cet Ouvrage qu'il a prié S. M. l'Impératrice-Reine d'en prendre lecture & de le faire lire par son Conseil.*

I V.

Effets publics *à Amsterdam, du 9 Octobre* 1771.

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	364	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	37	$\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre. .	151	
De la Comp. Ang. des In. Or.	213	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	98	
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	95	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	86	

Cours du Change *à Amsterdam, le 9 Octobre* 1771.

Londres	34	1
Ditto à 2 usances. . . .	33	11
Paris	54	$\frac{5}{8}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{4}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{8}$
La Rochelle	53	
Geneve	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$
Séville	93	$\frac{3}{8}$
Lisbonne	46	$\frac{1}{8}$
Venise.	90	
Genes	85	$\frac{1}{2}$
Livourne	87	$\frac{1}{8}$
Vienne.	35	$\frac{1}{4}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque . . .	$4\frac{7}{8}$ à 5 p. %	

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 16 Octobre 1771, au Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21 l. 10 s., 22 l. 10 s. à 23 l. 10 s. *le sept.*; *id.* nouvelle, de 21, 21 l. 10 s. à 23 l.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Octobre 1771, de 48 à 49 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 l. 10 s. à 18 l. 10 s.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Octobre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	714		marc.
Du Perou à	708	5	marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	48	17	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	180 ½
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ½ à ¼
Gênes	93 ½
Lyon, *Saints*, ...	¼ P. ⅝ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1025	1020 17 ½ 15 .	1020 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	246	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	. . . . .	59 ½ 60 . . .	60 . . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	70	70 ½	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	424	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Sam. 19 Oct. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 21. *Messieurs*		Du Mardi 22. *Messieurs*	
Pigis, six prem. mois 1771.	A.	Delamotte, six p. mois 1771.	A.	Hurel, six prem. mois 1771.	A.
Bardin, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	Cochin, *idem.*	C.
Caron, *idem.*	G.	Domillier, *idem.*	A.	Viellard, *idem.*	F.
Hebert, *idem.*	H.	Molliere, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	Bonnet, *idem.*	C.	Cauchy, *idem.*	J.
Delarue pere, *id.*	L.	Creuzé, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	M.
.....		Gendon, *idem.*	E.	Roberge, *idem.*	Z.
.....		Masson, *idem.*	E.	.....	
.....		Thevenin, *idem.*	F.	.....	
.....		Dujean, *idem.*	G.	.....	
.....		Alissant, *idem.*	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Octobre.*

SA MAJESTÉ ayant accordé, par un Edit du 14 Septembre, la liberté de la presse, sans exiger de censure ou d'approbation préalable des ouvrages, afin que les personnes zélées pour le bien général & pour l'avantage particulier de leurs Concitoyens, pussent librement rendre leurs idées publiques, des Ecrivains mal intentionnés ont abusé de cette permission, en faisant imprimer des écrits nuisibles & condamnables. En conséquence il a été ordonné par un Rescrit, 1°. que l'on n'auroit point à se prévaloir de cette liberté de la presse pour violer les loix, & que tous libelles, pasquinades, écrits séditieux, seroient, comme ci-devant assujettis aux peines statuées: 2°. que quoiqu'il n'y ait lieu à soumettre aucun ouvrage à la censure, chaque Auteur réponde de ce qu'il écrira contre les loix: 3°. qu'il ne sera permis à aucun Imprimeur de mettre aucune production sous presse, à moins qu'il ne connoisse l'Auteur; que s'il ne peut le dénoncer, il répondra lui même de l'écrit; & qu'il ne pourra paroître aucun ouvrage qu'avec le nom du Libraire ou de l'Auteur. Sans doute la liberté de la presse ne doit pas s'étendre jusqu'à une pernicieuse licence: il en est des écrits comme des discours & des œuvres; il ne peut pas être permis d'attaquer un Citoyen ou de troubler l'Etat par des libelles, c'est violer les loix les plus sacrées. Il est juste que chacun réponde de ses ouvrages comme de ses actions; il est juste que quand on soumet, en quelque sorte, les réglemens à la discussion des Citoyens, cet examen soit respectueux, modéré, patriotique. Ces bornes sont posées par le droit naturel; elles ne restreignent point la liberté, puisque la liberté ne doit jamais être que pour le bien; elles n'arrêtent que la licence.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 15 Octobre.*

Pragmatique Sanction, en force de Loi, par laquelle la connoissance des causes pour la falsification des Monnoies est attribuée aux Justices ordinaires, avec appel aux Tribunaux supérieurs respectifs.

Autre par laquelle les jeux de hasard sont prohibés, & la maniere de juger les jeux permis est énoncée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Octobre.*

Le vaisseau l'*Anne* & l'*Elizabeth-Dorothée*, de Christianstadt en Suede, C. Axel Auberg, faisant route de Bordeaux pour Christianstadt, chargé de vin, d'eau-de-vie, de vinaigre, d'indigo, & autres marchandises,

a échoué le 8 de ce mois à quatre lieues à l'Oueſt de Dungeneſſ ſur la côte de Kent, Tout l'équipage a été noyé, excepté le contre-Maître.

Il y a eu, l'année derniere, beaucoup de non-valeur dans les ſubſides accordés l'année derniere par le Parlement d'Irlande, tandis qu'il a fallu en employer une portion conſidérable au payement des primes, gratifications & ouvrages publics. Le Lord Townshend, Vice Roi, en ouvrant le Parlement, le 8 de ce mois, a repréſenté l'inſuffiſance du revenu actuel pour fournir aux dépenſes; & ſon diſcours a occaſionné des débats très-vifs dans la Chambre des Communes.

On aſſure que la découverte d'un paſſage à la mer du Sud par le Nord-Oueſt de l'Amérique, tant de fois inutilement tentée, va l'être de nouveau, par l'ordre du Gouvernement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 21 *Octobre.*

Du 6 au 10 du courant, il eſt entré 31 bâtimens François & 22 Etrangers, chargés de 16009 milléroles d'huile, 4720 charges de bled, 1200 de feves, 56 ſacs de farine, de riz, ſon, fruits ſecs, charbon de terre, peaux, vin d'Eſpagne, planches, douves, fer, papier, &c. Le vaiſſeau le *Mars*, a apporté de Terre-Neuve 3200 quintaux de morue & 40 barriques d'huile de poiſſon; & le vaiſſeau, le *Grand*, (de Saint-Malo) 5000 quintaux de morue & 40 quintaux d'huile. Le brigantin, la *Fortune*, eſt arrivé de la Guadeloupe. La barque, l'*Annonciation*, venoit de Conſtantinople ainſi que la barque, le *S. Jean-Baptiſte*; la tartane, le *S. Jean*, de Tunis; la tartane, la *Parfaite*, de Magador; la barque, l'*Aimable*, d'Alexandrie; la barque, la *Sainte-Famille*, de Smyrne; la barque, la *Sainte-Claire*, de Salonique, ainſi que le brigantin, la *Marie-Magdeleine*. Ali-Bey marque beaucoup de deſir de conſerver au Caire les maiſons Françoiſes.

Du 9 au 16, il eſt ſorti 46 bâtimens François & 29 Etrangers. Le brigantin, le *Zélé*, a fait voile pour la Guadeloupe; le vaiſſeau, l'*Heureux*, pour le Cap; le brigantin, le *S. Joſeph*, pour la Martinique. La deſtination de la polacre, le *Saint-Jean*, eſt pour Alexandrette; celle de la pinque, la *Conception*, du *Poſtillon de Gore*, de la barque, l'*Elizabeth*, & de la barque, le *Gabriel*, pour Barbarie; celle du ſenaut, la *Vierge-de-Grace*, du navire, l'*Agathée*, pour le Levant; celle de la tartane, le *S. Nicolas*, pour Tunis.

De Lyon, *le* 23 *Octobre.*

Le 5 du préſent mois, dix-huit Eleves de l'Ecole-Royale Vétérinaire furent entendus avec ſatisfaction dans un concours dont l'objet embraſſoit l'examen & la démonſtration des parties extérieures du corps du cheval. Onze des Concurrens furent agalement jugés dignes du Prix; le ſort favoriſa le ſieur Chaſſevent, entretenu par M. l'Intendant de la Généralité de Tours.

De Rochefort, *le* 24 *Octobre.*

Le ſieur Chevalier, Armateur de ce Port, vient d'y armer un ſenaut du port de 120 tonneaux, nommé, le *Néceſſaire*, commandé par le ſieur Radiaux, pour la traite des Noirs à Gorée & à la Riviere de Gambie. Ce ſenaut eſt parti le 21. C'eſt le premier armement qui ait été fait par un Particulier pour cette partie de l'Afrique depuis l'établiſſement de Rochefort.

De Nantes, *le* 25 *Octobre.*

Du 13 au 18, il eſt arrivé ſix navires des Iſles avec des cargaiſons très-variées; la *Marie-Séraphique*, & la *Fidelité*, venant du Cap, l'*Aimable-Jeannette* de Saint-Marc, le *Grand Carlos* du Port-au-Prince, l'*Eclaſe* du Port-au-Prince & de S. Marc, la *Jeune Françoiſe* de la Guadeloupe. Le *Baron d'Arros* eſt parti pour les Cayes, la *Lolotte* pour la même deſtination, la *Marie-Renée* pour Guinée. L'*Heureux Retour*, Armateur M. Loyſon Rondiniere, eſt en charge pour les Cayes. Il eſt arrivé des ſardines, de l'huile de ſardines, & du poiſſon ſec, de Belle-Iſle, de Douarnenez, du Port-Louis, de Pont-l'Abbé; réſine, eau-de-vie, bray, laine, &c. de Bayonne; vin, liqueurs, eau-de-

vie, peaux, bray, fruits, toiles, laine, &c. de Bordeaux ; vin d'Espagne & liqueurs, de Brest ; épiceries, huiles, papier, fromages, litarge, planches, sassepareille, marchandises pour Guinée, de Rotterdam & d'Amsterdam ; fer, chanvre, &c. de Koenisberg & de Saint-Pétersbourg ; des outils de menuiserie d'Ostende, &c. &c. &c.

Dans ce même intervalle, il est venu de Bordeaux, Marans, Pont-l'Abbé, S. Gilles, Pondavesne, Vannes & Pornichet, 388 barils de farine, 148 tonneaux & 42 boisseaux de froment, 79 tonneaux 76 minots de seigle ; & 79 tonneaux d'orge. Le *Christian* a apporté de Koenisberg 20 tonneaux de froment. Partout où il ne s'établit pas de grands Marchés de grains, il ne sçauroit y avoir un grand commerce & de promptes ressources.

D'Amiens, *le 28 Octobre.*

En divers cantons de la Picardie & du Soissonnois, on a été obligé de démolir beaucoup de meules par rapport à l'humidité de la paille qui auroit fait pourrir les grains dans les granges. On a beau publier des moyens de préserver les grains de ces accidens, les campagnes ne s'instruisent pas, & les maux se perpétuent. Ce n'est pas assez de recueillir ; en divers endroits de l'Allemagne une grande partie des récoltes a été perdue par les pluies, il faut conserver. Entre les méthodes données au Public pour recueillir les grains dans les années pluvieuses & les empêcher de germer, il y en a une simple, facile, & suivie depuis long-tems avec un succès toujours égal & plein dans la Thiérache. On couche à plat, sur un terrein bien sec, les premieres javelles dans toute leur longueur, en les arrangeant de façon que les épis ne touchent point à terre. On pose d'abord à terre la premiere javelle sur laquelle on met la seconde de maniere que le gros bout de chaque javelle soit toujours en dehors, & l'épi en dedans & au milieu. Les épis de la troisième javelle placée par-dessus portent sur ceux de la seconde, mais il faut la replier & en passer le gros bout sous les épis de la premiere afin que ceux-ci ne touchent point à terre. Ainsi les grains se trouvent soutenus en l'air. Par ce moyen, l'on a un point d'appui sur lequel on arrange les autres javelles en rond. On ne laisse aucun intervalle par où l'eau puisse pénétrer. Entre les trois premieres javelles arrangées, on en pose d'autres pour remplir totalement les vuides, en observant de mettre les épis de celles ci sur les épis des autres. Ainsi de couche en couche, jusqu'à ce que la meule ou moie soit de 6 à 7 pieds de haut. Le milieu se trouvant plus élevé que les bords sur lesquels on appuye un peu à mesure qu'on forme les rangs, la pente assure l'écoulement des eaux. Enfin on couvre la moie avec une grosse gerbe dont le gros bout se trouve en haut, tandis que les épis tombent en bas autour de la moie : cette gerbe doit déborder de quelques pouces. Enfin on assujettit cette couverture, pour que le vent ne l'emporte pas. Cette méthode bien aisée a été décrite de la maniere la plus sensible, dans le courant de cette année (*a*) ; on l'ignore encore, il faut la rappeller. Les hommes sont toujours enfans ; ils n'apprennent que ce qu'on leur répéte mille fois.

D'Orléans, *le 30 Octobre.*

Vers la moisson les prix des grains avoient diminué ; bientôt ils se sont fixés, il y a eu même quelque légere augmentation ; enfin ils recommencent à baisser insensiblement. En conséquence il y a eu une diminution dans la taxe du pain. Chaque année on oublie ce qui arrive assez réguliérement chaque année ; on oublie que les vendanges & les semailles occupent le Cultivateur ; & que quand le Cultivateur ne peut porter son grain au Marché, le Marché doit être moins garni & le grain plus cher, à moins que l'extrême abondance ne force en quelque sorte les greniers, & ne se répande par les mains d'un commerce actif.

De Metz, *le 31 Octobre.*

On ne peut mieux juger de l'abondance des récoltes de ce pays, de la Lorraine & de l'Alsace, que par la diminution successive que les grains ne cessent d'éprouver, mal-

(a) *Par M. Ducarne de Blangy. L'Ouvrage se vend chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe.*

gré l'embarras des travaux de la campagne heureusement favorisés par le tems. La livre de pain blanc est à 2 sous ; celle de pain bis-blanc à 1 s. 9 d. ; & celle de pain bis à 1 s. 5 den.

De Paris, *le 2 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du *6* Août, qui casse un Arrêt de la Chambre des Comptes de Dole, du 12 Décembre 1770, qui avoit jugé que les deux sous pour livre attribués aux Receveurs & Contrôleurs Généraux des Domaines & Bois de la Généralité de Besançon, sur les droits de franc-fief, devoient se prélever sur le principal desd. droits, tandis qu'aux termes des réglemens, ils doivent être payés par les redevables au par-delà dudit principal.

Le 15 du mois dernier, il y eut à l'Ecole Royale Vétérinaire un concours dont les principes sur la connoissance extérieure des parties du corps du cheval furent l'objet. L'on entendit les Eleves avec d'autant plus de satisfaction que chacun d'eux fut jugé digne du Prix : il échut par le sort au sieur Delpêche, Cavalier du Régiment de Berry.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Gravures & Livres nouveaux.

1. M. Buc'hoz continue, chez lui *rue de Touraine*, la distribution de son Recueil de Planches gravées d'après nature, & tirées des meilleurs ouvrages de Botanique, pour faciliter l'intelligence de son *Histoire universelle & raisonnée des Végétaux.* Il en a déjà paru trois décades. Ces premieres planches ont généralement satisfait les Amateurs. Le Public doit toute sorte d'encouragemens à cette entreprise aussi utile que dispendieuse; à la vérité l'exécution demande le zele le plus infatigable & les connoissances les plus vastes ; mais elle est encore fort au dessous du zele & des connoissances de l'Auteur : l'Europe entiere lui rendra cette justice. Toutes les Nations sont également intéressées à recueillir le fruit de ses précieux travaux ; & par les différens aspects sous lesquels les matieres sont représentées de la maniere la plus sensible, il n'y a point de Particulier qui ne puisse facilement en retirer de grands avantages, quelque rang qu'on occupe, quelque profession que l'on exerce, quelque genre de science utile que l'on cultive. Chaque cahier de dix planches est de 3 livres ; il s'en fait tous les 15 jours une livraison.

2. *Toilette de Flore*, ou *Essai sur les Plantes & les Fleurs qui peuvent servir d'ornement aux Dames ; contenant les différentes manieres de préparer les essences, pomades, rouges, poudres, fards & eaux de senteur ; auquel on ajoute différentes recettes, pour enlever toutes sortes de taches sur le linge & sur les étoffes*, &c. &c. Ouvrage utile aux Parfumeurs, Baigneurs, & aux personnes chargées de la direction des toilettes, &c. A Paris, chez Valade, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie. In-12. Prix, 48 s. relié.

Laboratoire de Flore, ou *Chymie champêtre végétale, contenant la maniere de faire avec les plantes les liqueurs, les ratafiats, les essences, les huiles, les eaux cosmétiques & officinales, &c. pour servir de suite à la* Toilette de Flore. A Paris, chez Valade.

Ces deux Ouvrages peuvent être regardés comme la suite du *Manuel alimentaire des Plantes* publié par M. Buc'hoz. Ils sont divisés en deux parties dont la premiere contient les noms des fleurs & des plantes par ordre alphabétique, & la seconde les différentes manieres de les préparer, dans le même ordre. Ces sortes de Recueils sont commodes & utiles, sur-tout quand les recettes sont aussi-bien choisies & aussi clairement exposées que dans ces deux brochures.

3. *Lettre de M. *** à Madame la Duchesse de ***.* Sic vos non vobis mellificatis apes. *Virg.* Nouveau systême de lecture applicable à toutes les Langues. A Paris chez Osmont, Libraire, rue Galande, & Longchamp, Libraire, rue S. Jacques.

Applanir les premieres voies de l'instruction, c'est abréger l'enfance & ses peines. L'Auteur du *nouveau systême de lecture* nous paroît avoir rempli cette tâche avec succès : au lieu de chercher de nouvelles inventions, il a étudié la nature, il l'a bien vue, & elle lui a donné, par l'analyse de la parole, l'art d'apprendre à lire. Tous ceux qui liront cette petite Lettre avec réflexion, se joindront à la foule des gens éclairés qui

ont tâché d'engager l'Auteur à publier le Traité qu'il a composé sur cette matiere. Son tableau anatomique de la parole, & l'exposition rapide de la marche de l'Instituteur promettent assez les succès *éclatans & réitérés* qu'il annonce; & l'impression de son grand Ouvrage sera un présent aussi agréable qu'utile au Public. Nous donnerons dans notre prochain Journal une analyse de cette Lettre qui n'est elle-même qu'une analyse.

4. *Bibliographie Parisienne*, ou *Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Litterature, & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, &c. avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits périodiques, ensemble l'énoncé des Edits, Arrêts, &c.* Par une Société de Gens de Lettres. Année 1770. *Dissociata locis concordia pace ligavit* Ovid. Met. L. 1, T. 2. A Paris, chez Desnos, Libraire, Ingénieur-Géographe du Roi de Danemarck, rue S. Jacques.

Le Public paroît avoir confirmé le jugement que nous avons porté de cette Bibliographie, lorsque nous en avons annoncé le premier volume. Combien de bons ouvrages, ensevelis depuis long-tems dans l'oubli, seroient aujourd'hui dans les mains de tout le monde, si ce plan avoit été formé & exécuté de bonne heure? Avec quelle avidité ne recherche-t-on pas les simples *Catalogues*, quoique dépourvus de tout ce qui peut former des présomptions sur le mérite des Ouvrages? Avec le tems, cette Bibliographie deviendra bien plus précieuse, puisqu'elle joint à l'annonce des Livres, des jugemens sur la combinaison desquels les Lecteurs peuvent, en quelque sorte, former le leur. L'utilité en est peut-être, dans le moment, moins grande, parce que les écrits sont encore, pour ainsi dire, sous les yeux du Public: mais d'année en année, elle augmentera, parce qu'ils seront effacés par des écrits nouveaux. Ce Catalogue doit donc avoir une place dans toutes les Bibliotheques. Il seroit peut-être à desirer que les Livres y fussent distribués par ordre de matieres, afin que les Lecteurs y trouvassent plus facilement ce que leur goût & les circonstances les inviteroient à chercher: peut-être aussi le mélange formera-t-il une variété agréable pour le plus grand nombre; d'ailleurs ce soin retarderoit la publication de l'Ouvrage; & il seroit facile d'y suppléer par une Table.

5. Le même Libraire vient de mettre au jour une riche collection d'Almanachs, qui réunissent le nécessaire, l'utile & l'agréable. Il y a joint des tablettes d'un papier nouveau, de sa composition, lequel réunit tous les avantages du papier de Hollande, & peut être employé à toutes sortes d'usages, au moyen d'un stylet supérieur à tous égards à la mine d'Angleterre la plus fine, qui tient lieu de plume, d'encre & de crayon, & sert long-tems sans qu'on soit obligé d'en tailler la pointe. Ces tablettes conviennent également à toutes sortes de personnes, aux Artistes pour des croquis & des dessins; aux Négocians, Banquiers, Receveurs, &c. pour des calculs & mémoires; aux Voyageurs pour des observations, &c. Les caracteres formés avec le stylet sont aussi lisibles que s'ils étoient tracés avec de l'encre: on peut les effacer avec de l'eau, en sorte que la même feuille peut servir dix à douze fois.

Le sieur Desnos a décoré ces Almanachs de reliures élégantes, avec fermeture, si on le desire. Ces Almanachs sont enrichis d'estampes. Dans le Catalogue, nous avons distingué les *Etrennes nécessaires aux Commerçans & Voyageurs, contenant aussi les routes de la France, &c.* Prix broch. 4 l. 16 s.; les *Etrennes de Minerve aux Artistes, Encyclopédie économique*, ou *Alexis moderne, contenant différens secrets sur l'Agriculture, les Arts & Métiers, extrait de plus de neuf cens Auteurs & des meilleurs recettes.* Prix, 1 l.; le *Calendrier des Herboristes contenant le tems de la floraison de chaque plante, la saison pour en faire la récolte, & la maniere de les employer*; un *Almanach de vingt Corps d'Arts & Métiers qui s'exercent à Paris.* Prix, 12 sous, &c.

Le même Libraire avertit ceux qui auroient acheté chez lui en 1771 des Almanachs avec des tablettes économiques, qu'on peut lui envoyer les couvertures qu'on voudra conserver, pourvu qu'elles n'ayent pas été reliées, pour qu'on y insére des Almanachs nouveaux.

Il invite les curieux & les amateurs à lui faire l'honneur de visiter son magasin, l'un des plus complets & des mieux fournis dans tout ce qui concerne la Géographie.

II.

Du ſang des animaux comme engrais.

Nous multiplions les cauſes de nos maux, juſqu'à tourner contre nous les objets dont la réflexion & l'expérience nous indiquent l'utilité. Les Boucheries vomiſſent dans les Villes des ruiſſeaux de ſang dont le ſpectacle afflige & dont les exhalaiſons infectent l'air : cependant ſi l'on en arroſoit les arbres, ſi l'on en nourriſſoit les fumiers, il engraiſſeroit la terre, il fertiliſeroit les plantes, au lieu de nous cauſer des ſenſations déſagréables & des maladies. Il eſt clair que cette ſubſtance, comme toutes les ſubſtances animales, contient des ſels, des ſucs, des élémens que la nature approprieroit à la végétation. Mêlée avec le fumier, avec la terre, elle fermente & les convertit en engrais : il en eſt de même des chairs putréfiées & de tous les rebuts inutiles du genre animal. Nous répugnons à rappeller que les champs de bataille abreuvés de ſang ſont fertiliſés au point de donner quelquefois, pendant pluſieurs années, les plus riches récoltes : la providence tire ainſi le bien du mal. Ne conſidérons que le ſang des animaux, puiſqu'il faut le répandre, pour conſerver & multiplier notre eſpece. C'eſt, en quelque ſorte, créer une richeſſe que de donner une valeur à ce qui n'en avoit pas, & de retirer un fruit de ce qui n'en produiſoit point. L'uſage du ſang en engrais eſt auſſi commun dans quelques cantons de l'Angleterre qu'il eſt rare en France. Les Bouchers de Londres le vendent à des gens qui l'employent dans la culture des arbres fruitiers. Il a quelquefois ranimé la fécondité d'arbres preſqu'infertiles; on a retiré le même avantage de la chair pourrie ; l'urine a auſſi rajeuni de vieux arbres mourans, Mortimer en rapporte pluſieurs expériences. En divers endroits du Comté d'Eſſex, on enterre le ſang autour des racines dans les vergers & le long des eſpaliers. Employons tous les biens que la nature nous offre, nous ne ſommes pas aſſez riches pour faire des ſacrifices, & il ſeroit tems d'être aſſez ſage pour ne pas convertir, ſi je puis le dire, les antidotes en poiſons.

III.

Eſprit ou eau-de-vie de pommes de terre.

Il y a longtems que les Suédois & autres Européens tirent une eau-de-vie des pommes de terre dont les Américains tirent une bonne boiſſon : mais il étoit réſervé à M. l'Abbé des Paſquini, Chanoine de Vérone, déjà cité pluſieurs fois dans nos Gazettes, de donner à cette liqueur ſpiritueuſe une qualité ſupérieure, en faiſant fermenter les pommes de terre avec d'autres végétaux. L'eau-de-vie extraite par M. l'Abbe des Paſquini indique ſa bonté par ſon odeur & ſa ſaveur. Si l'on y met le feu, elle jette une flamme très-vive, & après qu'elle eſt conſumée, elle ne laiſſe pas le moindre flegme : ce qui l'a fait juger ſupérieure à toute autre eau-de-vie, ſoit de vin ſoit de grains. Pluſieurs habiles Chymiſtes d'Italie ont reconnu qu'elle étoit excellente ; & M. Strange, célebre Naturaliſte Anglois, étant à Veniſe, l'a priſe, à l'odeur & au goût pour du rum parfait. Le nord épargneroit une immenſe quantité de grains, ſi l'uſage de cette eau-de-vie perfectionnée y étoit ſubſtituée aux autres eſpèces ; cette épargne tourneroit à l'avantage de toute l'Europe ; d'ailleurs ce ſeroit partout un grand bien que d'avoir de très-bonne eau-de-vie à très bon-marché; de quarante livres de pommes de terre, jointes à vingt livres d'autres végétaux, on obtient dix-ſept livres d'eau-de-vie rectifiée par une ſeconde diſtillation, ſupérieure à toutes les eaux-de vie connues. Pour extraire l'eſprit des pommes de terre, on coupe les pommes de terre par petits morceaux, & on les laiſſe fermenter pendant dix jours, après quoi on les diſtille. Quelques Auteurs veulent qu'on les pile ſans eau, & qu'on les mette dans un tonneau bien fermé pour qu'elles y fermentent. Nous ne ſçavons pas quels ſont les végétaux que M. l'Abbé des Paſquini mêle avec ces racines : nous ne doutons pas qu'il ne ſe faſſe un plaiſir d'en inſtruire le public : en attendant, nous invitons les Naturaliſtes à indiquer les plantes qu'ils trouveroient le plus convenable d'employer dans ce cas.

Nous ſera-t-il permis de rappeller ici la maniere de préparer les pommes de terre, pour les prendre en maniere de café. On les fait un peu bouillir, pour qu'elles ſoient plus faciles à peler. Lorſqu'elles ſont refroidies, on les coupe par petites tranches fines que l'on étend ſur une table de chêne ou ſur une plaque de fer, pour les faire ſécher commodément dans un petit fourneau ;

on les retourne, afin qu'elles séchent mieux. On peut, après cela, les employer ou les garder. Lorsqu'on veut en faire du café, on les rôtit & on les brûle, mais sans excès, & on les réduit en poudre. Il est à propos de mettre un blanc d'œuf sur huit tasses de cette poudre, afin qu'elle prenne une sorte de consistance. La boisson se prépare ensuite comme le café, avec du lait & du sucre : elle est fort saine, n'échauffe pas, & paroît plus analogue à notre constitution.

I V.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 21 Octobre 1771 : sçavoir ;

Café petit jaune roux, 33 sols.
Jaune 26 s. 5 den. à 29 s. 2 den.
Verd clair, 23 s. 6 den. à 24 s. 7 den.
Ver, 22 s. 1 den. à 23 s. 8 den.
Bénéficié, 22 s. 3 den. à 23 s. 5 den.

Le 23.

Cabarets vernis de 2 tasses, 3 liv. 16 sols.
De 4 tasses, 6 liv. 2 s. à 6 liv. 3 s.
De 6 tasses, 8 liv. 1 sol.
De 8 tasses, 10 liv.
De 10 tasses, 15 liv.
De 12 tasses, 18 liv.
Papiers peints de 8 pieds de hauteur, sur 2 pieds 3 pouces de largeur, à paysages, personnages & à fleurs, de 8 liv. 2 s. à 8 l. 16 sols.
Dito à ramages, de 6 l. 3 s. à 6 l. 7 s.
Dito de 5 pieds 9 pouces de hauteur, sur 2 pieds 3 pouc. de larg. à ramag. 3 l. 5 s.
Rhubarbe en caisses, de 57 s. 6 d. à 62 s.
Borax en caisses, de 2 liv. 10 sols.
Bois de sapan, de 30 liv. à 30 liv. 9 s.
Rottins longs, de 24 l. 16 s. à 25 l. 3 s. le cent.
Dito courts, 15 liv. le cent.

Le 24.

Thé verd supérieur, 4 l. 5 s. à 4 l. 12 s. 9 d.
Dito tonkay, 5 liv. 1 s. à 4 l. 17 s.
Dito skin, 5 l. à 5 l. 9 s. 6 d.
Dito supérieur, 6 l. 5 s. 3 d.
Dito haysven, 9 l. 1 s. à 9 l. 6 s.
Thé bouy en grosses caisses, 48 s. à 2 l. 6 s. 9 den.
Dito en demi-caisse, 2 l. 8 s. 6 d. à 2 l. 9 s.
Dito en quarts & petites caisses, 2 liv. 8 s. 9 d. à 2 l. 9 s.
Thé camphou, 2 liv. 19 s. à 3 liv. 10 s.
Thé camphou campoui, 3 liv. 3 s. 6 d. à 2 l. 15 sols.
Thé camphou supér. 2 l. 18 s. 6 d. à 3 l. 8 s.
The pekao, 6 l. 11 s. 9 d. à 6 l. 3 d.
Thé saotchaon, 2 l. 15 s. à 4 l. 2 s. 3 d.
Thé saotchaon padre, 4 l. 2 s. à 4 l. 4 s. 6 d.
Thé sonchay, 4 l. 4 s. 9 d. à 5 l. 9 d.

V.

Effets publics *à Amsterdam, du 22 Octobre 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	353	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	37	$\frac{3}{4}$
De la Banque d'Angleterre. .	151	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	214	
De la Comp. de la Mer du Sud.	98	$\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	95	$\frac{1}{4}$
Consolidées à 3 p. %	86	

Cours du Change *à Amsterdam, le 22 Octobre 1771.*

Londres	34	1
Ditto à 2 usances. . . .	33	10 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{11}{16}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
Bordeaux	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	54	$\frac{1}{4}$
La Rochelle	53	$\frac{1}{4}$
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	$\frac{5}{8}$
Cadix	94	$\frac{1}{8}$
Séville	93	$\frac{1}{4}$
Lisbonne	46	
Venise.	89	$\frac{7}{8}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$
Livourne	87	86 $\frac{7}{8}$
Vienne.	35	$\frac{1}{8}$
Hambourg	33	$\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	5 p. %	

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Novembre 1771, au Lundi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle 27 liv. ; *idem* nouveau, de 18 à 22 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 32 l. ; le seigle, de 15, 16 liv. 10 s. à 18 l. ;

l'orge, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Novembre 1771, au Lundi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Haile, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Novembre 1771, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Novembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	714	5	marc.
Du Perou à	706		marc.
Les guinées à . . .	718	5	marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	5	marc.

Changes de Paris, *du 31 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	180 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6 à 1
Lívourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon, *Saints*, ...	¼ p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 30 Oct. 1771 — *Messieurs*		Du Jeudi 31. — *Messieurs*	
Meulan, six prem. mois 1771.	A.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.
Radix pere, *idem.*	C.	Maupassant, *id.*	C.
Radix j. *idem.*	C.	Courmont, *id.*	F.
Boucard, *idem.*	C.	Rouillard, *idem.*	F.
Despeignes, *id.*	E.	Sainte-Luce, *id.*	F.
Daubonne, *idem.*	J.	Deschapelles, *id.*	G.
Roytier, *idem.*	L.	S. Janvier, *idem.*	G.
Desplaces, *idem.*	P.	Boutray, *idem.*	J.
Lallement j. *id.*	Z.	Delauge, *idem.*	J.
.....		Nau, *idem.*	L.
.....		Delagarde, *idem.*	Z.
.....		Dutartre, *idem.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	Jeudi 31.	Vendredi 1 Nov.	Samedi 2.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1027 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	71 70 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	425	FESTE.	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 12 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 22 Octobre.*

ON assure que Sa Majesté se propose d'instituer, à son couronnement un nouvel Ordre de Chevalerie, sous le nom de *Vasa*, en faveur de ceux qui se seront distingués par des découvertes utiles dans les différentes parties de l'Economie rurale. L'Europe se civilise, elle commence à estimer les hommes par l'utilité de leurs services; & cette belle institution, en honorant & multipliant les Bienfaiteurs de l'humanité, sera une des époques les plus mémorables des révolutions de l'Agriculture & de l'histoire du Nord.

La Grande Députation a déclaré tous les Officiers tant militaires que civils de chaque Ordre, habiles à remplir les postes les plus éminens, lorsqu'ils auront les talens nécessaires, sans égard à la naissance; & la majeure partie de l'Ordre de la Noblesse qui, en vertu de ses privileges, s'étoit approprié les grandes Charges, paroît disposée à reconnoître que les places laborieuses ne sont pas faites pour les noms, mais que les hommes sont formés pour les places par la nature & par eux-mêmes. Le premier privilege est celui du mérite.

Un Paysan a lu à sa chambre un Mémoire sur l'avancement des sciences; il s'est particuliérement étendu sur la Langue Suédoise; on en sera sans doute surpris dans les pays où les Paysans ne sçavent pas paler, & où leur Langue n'est pas même entendue des Sçavans. M. Gioerwel (dont nous avons parlé plusieurs fois dans nos Feuilles), Bibliothécaire du Roi, travaille à un Dictionnaire universel, sur le plan du *Catholicon* Allemand-François de M. le Conseiller Schmidlin; M. Ihre, Professeur à l'Université d'Upsal & Conseiller de Chancellerie, concourt à l'exécution du projet: les lumieres réunies de ces deux Sçavans promettent à la Nation un Ouvrage précieux.

DE STRALSUND, *le 24 Octobre.*

Le grain devient de jour en jour plus rare dans cette Province. Le vulgaire attribue ce malheur au transport qui se fait de la denrée dans les pays voisins; les plus clairvoyans ne balancent point à la rejetter sur l'épidémie prohibitive qui arrête la circulation de toutes parts. Malgré les inondations & autres fléaux naturels nous avions assez de grains, pourvu qu'ils circulassent. Comme ce commerce n'étoit pas gêné ici, à mesure qu'on l'a restreint dans les environs, les prix ont haussé, les spéculations des Négocians n'ont tendu qu'à étendre la cherté, la cherté a occasionné partout des resserremens.

On ne parle de tous côtés que de *magasins*; ce terme réveille celui de *disette*, & répand l'effroi. Les Sçavans qui connois-

ſent ce que c'eſt que la terre, ont pris texte de-là pour entamer des diſcuſſions économiques très-utiles : cette fermentation a fait éclorre pluſieurs bons Ouvrages ; on en compte juſqu'à vingt qui ont mérité l'attention du Public.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 25 Octobre.*

Par une Réſolution Royale du 15, il ſera permis, pendant le courant de l'année, d'importer ici des pays étrangers du beurre, de la viande, du ſuif, & même de la chair de porc, en acquittant les droits de Douane.

Les courſes de chevaux nouvellement établies n'avoient d'abord été regardées que comme un amuſement ; aujourd'hui on les enviſage d'un autre œil, & leur utilité ſe manifeſte de jour en jour. Chacun travaille à élever de bons chevaux ; il ſe forme de tous les côtés des haras particuliers, très-bien entretenus par l'intérêt privé & la liberté, ſans étalons royaux, ſans Inſpecteurs royaux, ſans Réglemens royaux, ſans droits & deniers royaux. Il n'en coûte au Roi que quelques centaines de ducats diſtribués en Prix ; & il n'en coûte rien aux Cultivateurs, aux Marchands, &c. Le nommé Erneſt Bruau, Chaſſeur du Roi, gagna derniérement un Prix de 500 écus ou 1000 florins d'Empire ; c'eſt le troiſième qu'il remporte. Un Payſan mérita le ſecond Prix. Depuis l'établiſſement de ces courſes, on a ſoin de ne pas *méſallier* les races, on tient un regiſtre exact des meilleures eſpeces, enſorte que les chevaux auront bientôt ici leur généalogie, comme chez les Arabes & chez les Anglois.

ITALIE.

De Livourne, *le 19 Octobre.*

Il arrive continuellement des vaiſſeaux dans ce Port, mais preſque tous vaiſſeaux de guerre. Dans le fait, le commerce de l'Afrique & du Levant languiſſent ; on en conclut que les Nations commerçantes s'efforceront de rendre à l'Europe la paix dont elles croient ridiculement jouir ; car cette guerre les frappe, elle eſt même toute en perte pour elles. La politique eſt bien variable ! Aujourd'hui elle veut que les vaiſſeaux de la Religion reſpectent les Pirates de Barbarie ; la paix rétablie, on n'empêchera pas les Malthois de courir ſur eux, quand ceux-ci auront moins d'occaſion de nuire.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 22 Octobre.*

Par une Royale Proviſion, il eſt déclaré que le commerce des grains d'outre-mer ſera libre & dégagé des entraves que le chapitre V^e^. de la Pragmatique du 11 Juillet 1765 y avoit impoſées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Octobre.*

Les vents impétueux qui ont regné pendant huit jours, ont couvert nos côtes de débris. Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Verelſt* a échoué à l'Iſle Bourbon le 25 Août ; il ne s'eſt ſauvé que 30 hommes de l'équipage.

On a eſtimé qu'il ſe levoit annuellement pour douze millions de livres ſterling d'impôts & de droits ſur la Nation, à ſçavoir environ ſept millions de taxes différentes, deux millions & un quart de la taille & des droits ſur la dreche, un million (& plus) pour l'entretien des pauvres, environ un million pour guet, propreté des rues, lanternes & articles caſuels. Ajoutez les frais de perception & de régie. L'intérêt des capitaux empruntés depuis le commencement du ſiecle monte à quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent cinquante livres ſterl. douze ſch. onze ſous.

On a derniérement arrêté ici un Voleur qui a trente mille livres ſterling de patrimoine, & qui voloit à l'Hôtel-de-Ville quelques mains de papier blanc.

Au mois de Juin dernier, le grand miroir du plus fameux téleſcope Grégorien qui ait été fait, & que le Docteur Stephens avoit légué à Mylord Malboroug, fut mis en pieces par un accident. Ce téleſcope, à différentes fois, avoit coûté 30000 livres de France.

M. Harriſon a, depuis quelque tems, achevé un nouvelle montre marine conſtruite ſur des principes différens de ceux ſur leſquels il avoit fait la premiere.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 2 Novembre.*

Nous apprenons de l'Isle de Corse, que les sieurs Delaval, freres, *Privilégiés* du Roi, ont achevé l'établissement d'un moulin à double artifice, de leur invention, à Bastia. Ce moulin sera employé pour la subsistance des Troupes ainsi que des Habitans de la Ville & des villages voisins. On étoit auparavant obligé de tirer de Marseille la plus grande partie des farines nécessaires à la consommation. Les Corses en ont témoigné la plus vive reconnoissance. L'ouvrage en lui-même a mérité l'approbation du Gouvernement. Ce moulin fait deux cens cinquante livres de farine par heure : il seroit très-propre pour les lieux où l'on n'a pas la ressource de l'eau & du vent, & même pour ceux où l'on est obligé d'embarrasser la navigation par des moulins qui tôt ou tard causent infailliblement des dommages considérables. On croit que l'Assemblée générale de la Nation Corse aura lieu peu de tems apres l'arrivée de M. de Pradines, nouvel Intendant de l'Isle, parti le 16 d'Antibes.

Les vivres sont toujours fort chers à Constantinople ; les Russes en ont épuisé plusieurs Isles de l'Archipel ; un navire sorti de ce Port, a été, dit-on, forcé, d'aller vendre sa cargaison de riz à l'Isle de Candie. Vers la fin d'Août, il y eut quelques secousses de tremblement de terre à Smyrne. Les Agas du Cap Corabournon, en guerre les uns avec les autres, ont ravagé les vignobles des environs ; les vendanges n'ont pas pu y être bonnes ; & les raisins secs seront fort chers.

De la Rochelle, *le 2 Novembre.*

C'est mal-à-propos qu'on a dit dans la Gazette de Commerce, N°. 76, que M. Delpy, Lieutenant de vaisseaux de Roi, avoit eu plusieurs bestiaux malades que l'on avoit guéris avec des os de seche pulvérisés.

Quoiqu'il soit sorti de Marans de fortes cargaisons de grains, les prix y ont encore baissé en dernier lieu.

Un navire de Bordeaux, revenant de la Guadeloupe, suivoit de près la *Gloire* du même Port qui se perdit la nuit du 17 au 18 du mois précédent sur la côte de Ré, ainsi qu'on l'a rapporté : il talonna plusieurs fois sur des roches, & il ne put secourir l'équipage de la *Gloire*. Averti du danger, il s'éleva en mer, & alla mouiller à Aiguillon, faisant beaucoup d'eau.

La semaine derniere peut faire époque dans les armemens de cette Place. Le *Guerrier* partit pour Guinée ; le *Nécessaire* pour la même destination ; le *Patriote*, pour la Guadeloupe ; la *Mariette*, pour S. Domingue ; l'*Elizabeth* pour Cette. Le *Nairac*, Armateur M. Nairac, Capitaine Henri, étoit en rade, prêt à partir pour la côte de Guinée.

Le *Patriote* est sorti du Port tout chargé ; ce qui prouve qu'on en a déjà enlevé beaucoup de boue. On assure que cette sortie épargne une dépense de 1200 liv. au moins. Le projet de l'Armateur étoit même de faire appareiller sur le champ, si les vents eussent été favorables. Le tems contraire l'a forcé de mouiller quelques jours dans l'Isle de Ré. Il est à remarquer qu'il y avoit à peine quarante jours que ce navire étoit revenu de la Guadeloupe : il se fait rarement des expéditions si promptes.

Derniérement on vit aux environs de Châtillon-sur-Sevre, en Bas-Poitou, des louvetaux qui paroissoient, dit-on, avoir mangé de la chair humaine. Madame la Marquise de la Roche Jacquelin, informée qu'ils s'étoient montrés dans ses bois, s'éleva au dessus de son sexe, & donna un bel exemple à l'humanité en se mettant aussitôt à la tête de son équipage pour aller délivrer la Province de ce fléau. On força deux de ces louvetaux, & le troisième fut ensuite tué.

De Grenoble, *le 3 Novembre.*

Les prix des grains sont assez hauts soit en remontant vers le Lyonnois, soit en descendant vers le Bas-Languedoc.

Cette Province est un des pays les plus abondans en fossiles de toutes especes, terres à porcelaine, terres savoneuses, terres à foulon, argiles colorées, ardoises, sables blancs pour les verreries, marbres, cristaux, minéraux, &c. Lorsqu'on voyage dans

les montagnes, on eſt étonné de voir la Minéralogie laiſſer, ſi l'on permet l'expreſſion, ce vaſte champ inculte. Il s'y trouve auſſi beaucoup de mines fines. Pluſieurs Particuliers en ont découvert d'or & d'argent; mais ils cachent avec ſoin leur ſecret, parce que ſelon les diſpoſitions actuelles de la Juriſprudence, ils ne recueilleroient pas de leurs découvertes le bénéfice qu'ils font en vendant les matieres brutes aux Genevois. Auſſi depuis deux cens ans, le Roi n'a retiré, dans cette Province, aucun profit de ſes droits ſur les mines, tandis que par des arrangemens favorables aux Découvreurs, il ſeroit très-facile de procurer un bénéfice conſidérablé à l'Etat. On peut juger des découvertes qu'il eſt poſſible de faire en ce genre par celles qui ont été faites depuis quelques années.

En 1765, M. Gérard, Bourgeois d'Allevard découvrit à 4 lieues à l'orient de Grenoble, dans la Paroiſſe de Laval, au-deſſus du village de la Boutiere, des filons de charbon de terre dont l'un a 8 ou 9 pieds de large. Ce charbon a été éprouvé par nos Serruriers, & ils l'ont trouvé d'une très-bonne qualité.

En 1767, le même a découvert dans la Paroiſſe de la Ferriere, diſtrict d'Allevard, au lieu de Vaujalas, à 8 lieues à l'orient de Grenoble, une autre mine de charbon de terre dont le filon, à la ſurface, a 2 pieds de large. Ce charbon eſt de bonne eſpece.

La même année & dans le même lieu, ledit ſieur Gérard a trouvé une terre argilleuſe blanche, très-douce au toucher, ſavoneuſe, &c. Cette terre a été éprouvée dans nos fourneaux de fayance, & dans les forges au feu de ſoufflet, elle forme une brique très-dure, telle qu'il la faut pour la porcelaine, mais elle ne peut pas ſe vitrifier ni ſe déformer.

En 1770, le même a découvert dans la Paroiſſe de Meinglon, à 2 lieues au midi de la ville de Die, dans un rocher, un filon de plomb à petits grains de 3 pieds de largeur, de bonne qualité.

En 1771, le même a découvert dans la Paroiſſe de Montmaur, à 3 lieues a l'orient de Gap, un filon de charbon de terre de 3 pieds de largeur dans ſa ſurface, près la terre; ce charbon donne une flamme de deux pieds de haut, blanche & ſans odeur ſenſible.

La même année, le même a découvert dans un ravin de la Paroiſſe de l'Epine, à 2 lieues au nord de la Paroiſſe de Serres, & à 7 lieues au nord de la ville de Siſteron, un filon de charbon de terre d'environ un pied, à la ſurface de la terre. Ce charbon paroit être d'une très bonne qualité.

Le même découvrit en 1766, dans la Paroiſſe des Adrets, à 5 lieues à l'orient de Grenoble, une carriere d'ardoiſe dans le lieu de Pipet ou Roche-Noire; cette carriere eſt très-abondante & pourroit fournir du travail à 500 Ouvriers pendant ſix mois de l'année.

L'ardoiſe a été éprouvée à l'eau forte; elle ne ſe décompoſe point. Elle eſt graſſe, luiſante, très-dure, & ſouffre trè-bien l'exfoliation & la taille. Trempée dans l'eau, pendant pluſieurs jours, elle prend très-peu d'humidité.

En 1768, des Payſans découvrirent dans la montagne de Roche de Chalenche, au nord-oueſt d'Allemond, à 7 lieues au ſud-eſt de Grenoble, dans le mandement d'Oiſans, une mine d'argent dont ils trouvoient de gros morceaux qu'ils vendoient 40 ſ. la livre. Depuis lors cette mine a été exploitée au profit du Roi, & l'on travaille à établir une Fonderie. La mine eſt vitreuſe & riche; elle eſt mêlée avec beaucoup de mine de cobolt que l'on réduit facilement en ſaffre d'un très-beau bleu, lorſqu'on le fond en y mêlant des alkalis fixes, mais fondus. Avec le borax, elle ne rend qu'un verre noir, roux. Le filon de cobolt a environ 8 à 9 pouces d'épaiſſeur.

En 1770, au mois de Juillet, le ſieur Micoud, Négociant à Grenoble, découvrit une mine de charbon de terre dans la montagne des Soyeres, dans la Communauté de S. Barthelemi, à trois lieues au ſud de Grenoble, & à une lieue au ſud de Viſille. Il a obtenu gratuitement un Arrêt du Conſeil, en date du 17 Mars dernier, qui en adjuge l'exploitation pendant 30 ans tant audit Micoud qu'à la perſonne avec laquelle il eſt aſſocié. On l'a exempté même du marc d'or & des frais de ſceau. Ce trait ſeul eſt une preuve que le Gouvernement fait des efforts pour rétablir les vrais principes du droit public, en favoriſant ainſi la libre exploitation des mines. Ce charbon découvert par le ſieur Micoud eſt, à ce qu'il paroît, de très-bonne qualité. Les Ser-

yuriers & les Maréchaux ferrans en font usage.

En 1770, M. Lambert a découvert un filon de charbon de terre à 3 lieues & demie au nord de Grenoble, dans la montagne au dessus de Voreppe, Val des Charbonniers, distant d'un quart de lieue de S. Laurent du-Pont. Il en a pris possession & en a fait faire la fouille. Ce charbon flambe & ressemble à de la poix. M. Beylié qui avoit découvert à Pommiers, au dessus de Voreppe, un filon de charbon de terre, depuis environ dix ans, à deux heures de chemin au dessous de la mine de M. Lambert, veut s'opposer à l'exploitation de la mine; mais il y a fort apparence, qu'après y avoir bien réfléchi, il se désistera de son opposition, vû que l'exploitation des mines de métaux peut bien exiger quelquefois que l'on trace un arrondissement, par rapport à la consommation des bois; mais que ces charbons de terre & les mines de fer peuvent être fouillés à 20 pas de la premiere fosse, dès que le filon n'est pas saillant & apperçu. Une trop grande étendue de terrein privilégié pour la fouille, seroit évidemment contraire au droit public. On doit exciter l'émulation, & non pas la décourager, sur-tout quand il s'agit d'objets qui tendent au bien général. Accréditons & multiplions les découvertes dont il s'agit; c'est un but digne de notre zele & de nos efforts; nous sommes sûrs de l'atteindre, & toujours, en y visant, nous verrons nos travaux suivis d'heureux effets.

Le charbon de terre de M. Beylié paroît être un amas de bitume; il a une odeur extrêmement désagréable & puante. On présume qu'il seroit très-utile d'en mettre un peu dans les fourneaux où les mines abondent en soufre qui calcine & détruit le métal; le bitume lui rendroit sa malléabilité. Si cette mine étoit ménagée avec beaucoup d'intelligence, on pourroit en tirer une grande quantité propre à brûler; le bitume pourroit être employé, à la place du goudron, pour les vaisseaux, & remplacer le cambouis pour les charrettes. Il seroit aisé d'établir une Verrerie près de Voreppe; l'on y a le sable blanc vitrifiable, de très-bonne qualité, & du charbon en très-grande quantité. Voreppe est d'ailleurs fort près de l'Isere; ce qui rendroit le transport des bouteilles, &c. commode & beaucoup moins dispendieux.

La rareté & la cherté du bois ont fait introduire à Grenoble, depuis cinq à six ans, l'usage des poëles. L'on y brûle du charbon de terre qu'on tire de la Motte à trois lieues au sud de cette Capitale. Ce charbon coûtoit au commencement 12 s. le quintal; il en vaut actuellement 24. Il n'est pas douteux que si l'on accordoit ou des récompenses ou de simples encouragemens à ceux qui ont fait les nouvelles découvertes dont nous venons de présenter quelques détails, le charbon ne fût bien-tôt à bon marché dans toute la Province. L'on verroit s'élever de tous les côtés des Fabriques de poterie, des Manufactures de fayance, des Verreries. Il ne nous faudroit, pour être plus riches, que profiter des richesses de notre sol.

DE NANTES, *le 5 Novembre.*

Les lettres de S. Domingue annoncerent derniérement que l'on avoit essuyé au Port-au-Prince de nouvelles secousses de tremblement de terre: le bruit s'étoit même répandu que cette Ville en avoit considérablement souffert. Cependant cet événement ne paroit pas avoir eu de l'influence sur le commerce, ce qui prouve qu'il n'en est pas résulté de grands dommages. Aussi voit-on que dans les Ports qui sont en relation avec les Isles, les prix des marchandises de l'Amérique ne varient pas.

DE PARIS, *le 9 Novembre.*

Suivant les lettres de différentes Provinces, les prix des vins baissent de toutes parts. Tandis que d'un côté les Vignerons sont pressés de vendre leur chétive récolte, de l'autre il se présente très-peu de Marchands pour acheter leurs vins. La cherté de cette denrée, pendant les quatre dernieres années, a forcé beaucoup de monde à recourir à d'autres boissons telles que la biere, le poiré, le cidre, ou du moins à diminuer la consommation de la premiere. Dans nos environs, des Particuliers ont fait une espece d'hydromel, & il s'en est beaucoup vendu.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Etoffes, papiers, & autres emplois des feuilles, du bois, &c. de l'aloë en arbre.

L'aloë en arbre d'Europe, *aloe fructicosa*, qu'il faut bien distinguer de la plante du même nom, croît volontiers dans les lieux incultes & sabloneux. Il pousse perpendiculairement une grosse, dure & longue racine. Dans l'espace de quatre ou cinq ans, son tronc acquiert quatre ou cinq pieds de diametre, & même plutôt, s'il est planté dans un terrein humide & exposé au midi. Du tronc sortent plusieurs rejettons en tous sens; & ses feuilles, au nombre d'environ cinquante, grossissent & s'allongent à proportion des années. On en a vu qui avoient neuf palmes Napolitaines de hauteur, sans parler d'un gros & long stilet qu'il jette, lorsqu'il fleurit.

Le P. Antoine Minasi, Dominicain à Naples, Scrutateur curieux de la nature dont il s'efforce de dérober les secrets pour nous apprendre à jouir de ses biens, s'est particuliérement appliqué à découvrir les différens genres d'utilité que l'on peut retirer de cet arbre dont il donne la description précédente. Les lieux négligés ou abandonnés à cause de leur stérilité offriront, par des plantations d'aloë, une richesse utile au Public, au pauvre sur-tout. Il seroit très-avantageux d'en enclorre les jardins, les vignes, les champs. Parvenu à sa grosseur, il en défendra l'entrée aux hommes & aux animaux avec ses feuilles armées de pointes piquantes & d'un stilet pointu à l'extrêmité. Sur les bords des rivieres, il servira de digue & de rempart contre les inondations, parce que sa forte racine s'enfonce profondément, & que ses rameaux vont s'entrelacer avec la terre. Mais notre Sçavant Religieux a eu l'art d'en retirer un avantage encore plus digne d'attention.

Lorsque les feuilles extérieures de la plante ont atteint la longueur de quatre ou cinq palmes, on peut les couper. Après diverses expériences & diverses opérations avec des instrumens, le P. Minasi est parvenu à tirer de chaque feuille beaucoup de fibres qui séchées à plusieurs reprises au soleil, formoient un écheveau du poids de 8 à 9 onces. Ces fibres sont bien séparées les unes des autres, blanchies comme une espece de soie, & dépouillées de leur pulpe tenace, amere & savoneuse, par le moyen d'un menstrue que l'Auteur a imaginé. Lorsque ces filamens sont nets & purs, ils forment un fil souple & très-propre à faire de la toile, des bas, des gazes, des fleurs, &c. Ce fil est plus léger que celui de la soie; il est aussi de plus de durée, parce que la fibre de l'aloë conserve toujours une solidité naturelle qui dispense des préparations que l'on est obligé de donner à la soie avec le soufre & la gomme, ce qui l'endommage notablement. Les ouvrages de fil d'aloë seront toujours beaucoup moins dispendieux que des ouvrages de soie, puisque la matiere sera toute tirée d'une plante qui ne coûte rien. Les gazes de soie ne peuvent être lavées sans qu'elles se gâtent: celles de fibres d'aloë se lavent très-bien même plusieurs fois, & conservent toujours leur blancheur naturelle & leur élasticité. Elles ne craignent pas les vers, parce qu'elles ont toujours quelque âpreté qui éloigne ces pernicieux insectes. Enfin si l'on considere combien de préparations exige la soie, avant qu'on en forme des tissus & des étoffes, & combien peu en demande la fibre d'aloë de sa nature un peu torse, pour être mise en œuvre, on concevra que le prix de la premiere doit excéder de beaucoup celui de la seconde qui, par-là, sera d'un plus grand débit.

Du reste, les mêmes fibres macérées dans les cuves des Papeteries forment deux sortes de papiers très-propres pour l'écriture. Ces papiers ont été présentés par l'Auteur au Roi de Naples; & S. M. N. en a été très-satisfaite.

Avant que de faire passer les feuilles par les préparations nécessaires pour en tirer les fibres, on leve, tant sur la partie convexe que de la partie concave, une pellicule ou écorce superficielle qui semble faire une autre espece de papier.

La plante est d'ailleurs employée à divers usages en Médecine.

Le Sçavant Naturaliste Napolitain a mis sous les yeux du Public les preuves des faits qu'il avance. A la lettre qu'il a écrite, à ce sujet, à l'Académie des Géorgiphiles de

Florence, il a joint des échantillons des divers ouvrages faits avec la fibre d'aloë ; & cette illustre Société, après l'examen le plus mûr, a honoré de son approbation & des plus justes éloges les travaux de l'Auteur.

Il ne sera pas hors de propos de rappeller ici qu'en Egypte & autres lieux, on fait avec des filamens de l'aloë des cordages & des voiles. D'une espece de soie rougeatre, tirée de l'aloë en plante, on a fait en Espagne des dentelles dont Tournefort apporta des morceaux en France. Il y a, dans nos Isles de l'Amérique, des arbres dont une écorce intérieure forme une vraie dentelle telle qu'elle semble l'ouvrage de l'Art : on en a vu des échantillons en France ; il seroit peut-être possible d'en faire un objet de commerce.

II.

Appâts pour les loups & pour les renards. Par M. de l'Isle de Moncel.

L'appât suivant pour les loups a été éprouvé avec succès. A douze onces, moitié saindoux, moitié lard le plus rance, mis en petits morceaux & fondus dans un pot de terre propre & à un feu sans fumée, joignez benjoin, galbanum, assa-fœtida, de chacun quatre onces ; laissez bouillir le tout quinze minutes à un feu clair, & ajoutez une porture de louve tuée dans sa chaleur, & qu'on aura soin de prendre d'abord après la mort de l'animal ; ce qui doit bouillir encore cinq minutes, avec du camphre de la grosseur d'une petite feve, & le double de la racine d'angélique écrasée. Cet appât passé dans un linge se conserve un an & plus dans un pot de bois de chêne ; le marc sert pour enduire les souliers du Tendeur, & l'on jette la porture qui se corromproit.

On fait les traînées de la même maniere que pour les renards, avec un derriere de ces animaux & un cuissot de cheval, graissés avec cet appât fondu.

L'appât suivant est excellent pour les renards. Faites fondre huit onces de saindoux en branche ou de graisse de volailles dans un pot ou casserole de terre très-propre, avec un oignon blanc coupé en tranches ; ôtez-le dès qu'il roussit, mettez à sa place, gros comme une petite feve de camphre, couvrez le tout pendant une minute, pour empêcher l'évaporation ; ajoutez huit onces de pain blanc, ou bis-blanc sans mie & coupé en petits morceaux d'environ huit lignes ; après les avoir laissé un peu frire, joignez deux onces de bon miel, ayant soin de remuer pour que le pain soit bien roux, sans pourtant se brûler ; quand la graisse & le miel sont presque consommés, laissez refroidir les morceaux de pain sur du papier blanc, sans qu'ils se touchent : on les garde six mois & plus dans une boîte de chêne garnie de papier. Le grand point est d'empêcher qu'ils ne se moisissent.

On se sert pour la traînée d'un cœur de mouton, sur lequel on fait tomber goutte à goutte, au moyen d'une pêle à feu toute rouge, une demi-once de sain-doux, fondu avec gros comme une demi-noisette de camphre écrasé, le couvrant un moment pour éviter l'évaporation, ainsi qu'on doit le faire pour la préparation du pain d'appât : on met ce cœur dans un linge propre plié en plusieurs doubles, & on le porte ainsi jusqu'auprès du bois ; on le traîne ensuite attaché à un bâton de 6 pieds de long, jettant de soixante ou quatre-vingt à soixante ou quatre-vingts pas un des petits morceaux de pain frit. Le Tendeur enduira ses sabots ou ses souliers de bouze de vache, fera plusieurs fausses places à pieges, pour ne les tendre que quand le renard aura pris les morceaux de pain. La meilleure amorce pour les pieges est un petit oiseau plumé & préparé comme le cœur du mouton ; à défaut de cœur de mouton & de petit oiseau, on peut se servir d'un morceau de pain frit, deux fois plus gros que les autres.

Les personnes à portée des parcs trouveront d'excellens pieges à loups, à bon marché, & garantis pour un an, chez Agnan Raguet à Senlis ; & les drogues de la meilleure qualité chez M. Liege, vis-à vis S. Roch, à Paris.

Les ceps de renards sont à meilleur marché en Franche-Comté & en Ardennes : on en peut trouver à Paris chez le sieur Heiquet, successeur du Sr Nolan, à l'Ecu de France, Quai de la Mégisserie, près le Pont-Neuf, en faisant avertir.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Novembre 1771 au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 à 22 liv. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 17, 19 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Novembre 1771, de 43 à 44 liv.; *id* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Novembre 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713	5		
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Novembre 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32	5	16e.
Hambourg	181 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	1	6
Livourne	95		
Gênes	93 ½		
Lyon, *Saints*, ...	5	8e	p. ⅝.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1032 ½ 37 ½. .	1040 . . . .
Emprunt Oct. .	248	250	250 . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	61	60 ½	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	70 ½ 71 . . .	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	425 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Merc. 6 Nov. 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	C.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Lebrun, *idem.*	E.	Drouet, *idem.*	F.	Fauveau, *idem.*	D.
Lallement j. *id.*	G.	Deschapelles, *id.*	J.	Delacharmote, *id.*	E.
Despeignes, *id.*	H.	Boutray, *idem.*		Issally, *idem.*	
Gautier, *idem.*	J.	Delauge, *idem.*		Nau, *idem.*	G.
.....		Bouron, *idem.*	Z.	Lempereur, *idem.*	J.
.....		.....		Guidy, *idem.*	
.....		.....		Barois, *idem.*	
.....		.....		Montal, *idem.*	
.....		.....		Patu, *idem.*	
.....		.....		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 26 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Novembre.*

Nous tirons de l'Islande beaucoup de poisson sec, de viande salée, & autres denrées pour notre consommation : notre Compagnie Islandoise y entretient à cet effet plusieurs Comptoirs. Lorsque cette ressource nous manque, nous ne tardons pas à nous en appercevoir, par le haut prix de ces comestibles. L'intempérie des saisons a été suivie, dans cette Isle, des effets les plus désastreux. L'été de 1770 avoit été fort froid ; l'hiver a été excessivement rude; le froid a continué pendant le printems; & à la S. Jean, l'été commençoit à peine. Les pâturages n'ont donné qu'une herbe courte, chétive & rare : les maladies épizootiques ont attaqué & les bêtes à cornes & les bêtes à laine. Dès l'année derniere, plusieurs Habitans avoient déjà perdu tous leurs moutons : en divers endroits, il en a péri les cinq sixièmes. Les Habitans ne s'accordent pas sur la cause de l'épidémie ; un grand nombre juge qu'il faut laisser détruire toute l'espece ; & l'opiniâtreté de l'Islandois est telle qu'on ne peut espérer de le désabuser. Par surcroît de malheur, la pêche a été mauvaise : on a pris peu de poissons, & ils sont petits & maigres. Des salines abondantes nouvellement mises en valeur procurent au pays quelque dédommagement. Le Roi a établi une Commission qui examine avec la plus grande attention cette partie des Domaines de la Couronne. Elle est composée de personnes instruites & zélées dont les soins justifieront la confiance d'un Souverain très-attentif dans le choix de ses Ministres & des Préposés aux travaux de l'Administration.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 7 Novembre.*

On attend de bons effets du Bref Apostolique & de l'Ordonnance Impériale publiés pour la suppression de plusieurs Fêtes dans l'Autriche en deçà de l'Ems. Le commerce a été si gêné en Bohême, que des provisions immenses de grains ont été ravies à la circulation, soit par la crainte, soit par l'avidité : il est certain qu'il s'en est gâté des quantités considérables dans les greniers. Les négociations de la Cour pour des emprunts à quatre pour cent ont des succès si rapides, qu'il est question d'ouvrir un emprunt nouveau à trois & demi pour cent sur des obligations de banque, au Comptoir de MM. Verbrugge & Goll à Amsterdam.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Novembre.*

S. A. R. rend tous les jours une nouvelle vie au commerce, en le délivrant de quel-

qu'entrave. Par un Edit du 25 Octobre, des droits auxquels étoient assujetties différentes denrées en passant d'une Province à l'autre, ont été abolis. Tout reprend insensiblement son cours, son prix, son débit naturels ; & pour une plus facile & plus forte consommation, la reproduction accrue remplace bientôt avec usure dans le revenu public le vuide causé par cette suppression, tandis que les revenus privés augmentent à l'avantage de toutes les classes. Cependant S. A. R. toujours mesurée dans ses opérations pour en assurer pleinement le succès, a conservé, dans le même Edit, les droits sur l'exportation, & réglé la maniere d'exécuter cet article de l'Ordonnance.

L'huile, une de nos principales richesses, est fort rare ; la saison n'ayant pas été favorable aux oliviers.

Nous apprenons, par Livourne, que les Hollandois ne cessent de tirer de l'Afrique des provisions de grains qu'ils achetent à tout prix. Les mêmes avis ajoutent que le Peuple d'Alger s'appercevant qu'on exportoit de la Ville & des environs tant de vivres qu'il se croyoit menacé d'une disette, s'est soulevé contre le Dey qui a eu beaucoup de peine à sauver sa vie.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 5 Novembre.*

Le 3 du mois dernier, on ressentit à Barcelonne un tremblement de terre assez violent : cependant il ne causa point de dommage. Le Commerce & l'Agriculture exercent les soins du Gouvernement autant que la découverte des riches mines d'or & d'argent de la *Senora*, dans la Californie, occupe le loisir du Peuple.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 11 Novembre.*

Le Gouvernement a publié deux Ordonnances, l'une relative à la maladie contagieuse qui a regné à Moscou & en Pologne, l'autre concernant le commerce des bleds. Par la derniere, il est défendu, jusqu'à révocation, de vendre & d'acheter des grains ailleurs que dans les Marchés publics : il est seulement permis à ceux qui ont des grains dans le plat-pays, d'en vendre à leurs voisins, Sujets de S. M. I. & R., pour leur consommation seule, & uniquement en faveur de ceux qui en acheteront pour les transporter sur leur tête ou sur le dos.

Un Conseiller d'Etat est nommé pour présider à la construction d'un fanal dans le Port d'Ostende pour la sûreté de la navigation. On y creusera aussi un bassin où les gros bâtimens pourront être radoubés.

Les Officiers chargés de travailler à arrêter la maladie qui regne parmi les bêtes à cornes, sont munis du pouvoir de faire tuer celles qui en seront attaquées, & de prendre toutes les autres mesures qu'ils jugeront convenables.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 12 Novembre.*

Du 15 au 31 du mois dernier, les navires, l'*Aimable Jenny*, le *Télémaque*, le *Jeune-Etienne*, le *Bourbon*, l'*Aimable Jeanne-Victoire*, l'*Alexandre*, l'*Artibonite*, le *Bélizaire*, l'*Esperance*, sont arrivés de Saint-Domingue ; la *Guadeloupienne*, le *Phœnix*, le *Moule*, les *Deux-Amis*, la *Jeune Marguerite*, de la Guadeloupe ; le *Marquis de la Force* & la *Pallas*, de la Martinique.

Dans le courant d'Octobre, il est entré 2,821,855 livres de froment ; 43,200 l. de seigle, sans parler de l'orge, de l'avoine & des légumes. Les grains venoient d'Arcangel, de Pétersbourg, de Hambourg, de Marans, de Pont-l'Abbé, de Lézardieu, de Rochefort, &c. Dans le même intervalle, il est sorti 13 quintaux de légumes pour Marseille, 7360 de farine pour l'Espagne, 5618 de froment & 1775 de méteil, &c.

Le *Laborieux* de Saint-Malo, le *Comte de Lillebonne*, le *Packam* de Copenhague, le *Saint-Jean* de l'Isle-Dieu, le *Saint-Jean-de-Luz*, le *Patriote* de la Rochelle, le *Bienfaisant*, sont arrivés dans la derniere quinzaine d'Octobre, de Terre-Neuve, Saint-Pierre-de-Miquelon, &c. chargés de morue, langues, noves, huile, &c.

De Rochefort, *le 12 Novembre.*

On arme en diligence la frégate du Roi,

l'*Aurore* : elle doit se rendre à Brest d'où l'on croit qu'elle sera expédiée pour l'Inde.

DE LA ROCHELLE, *le* 13 *Novembre.*

Le vaisseau, le *Brisson*, armé dans ce Port par M. Admirault, & parti l'année derniere au mois d'Avril pour les Isles de France & de Bourbon, étoit attendu dans le courant de ce mois ; mais l'on a appris qu'en revenant, il a essuyé un gros temps qui l'a forcé à relâcher : de sorte qu'on ne l'attend plus que vers la fin de Février. On regrette fort qu'il n'ait pas la liberté de charger ici : ç'auroit été un grand bien pour cette Ville où l'intermittence du commerce & des expéditions maritimes laisse quelquefois une foule d'Habitans sans occupation & sans ressources.

Les prix des sucres ont baissé en dernier lieu.

DE METZ, *le* 15 *Novembre.*

Dans la Séance de la Société Royale des Sciences & Arts, tenue pour la distribution des Prix, l'Académie proposa de nouveau pour le concours de l'année 1772 *de rechercher les moyens de rendre la navigation plus étendue & plus aisée sur les rivieres des Trois-Evêchés, en indiquant les obstacles physiques qui s'opposent à ses progrès, & les moyens d'y remédier.* Elle accordera à l'Auteur du meilleur Mémoire, une ou plusieurs médailles d'or, jusqu'à la concurrence de cent pistoles.

Pour celui de l'année 1773, elle demande de nouveau, *un systême de réglemens pour la police champêtre, qui embrasse toutes les parties & qui soit aisément praticable dans cette Province, en observant de s'écarter le moins possible des dispositions des Coutumes du ressort du Parlement & d'emprunter, autant qu'on le pourra, soit des autres Coutumes du Royaume, soit des anciennes Ordonnances de nos Rois, les nouveaux moyens qu'on croira pouvoir indiquer.*

Les Mémoires, qu'il est libre aux Auteurs de donner en Latin ou en François, doivent être au moins d'une demi-heure de lecture ou d'une heure au plus : mais on est libre d'ajouter en notes ce qu'on croira nécessaire ou utile au développement du sujet.

Les Auteurs adresseront leurs Ouvrages francs de port à M. Dupré de Geneste, Secretaire Perpétuel de l'Académie, avant le 1 Juillet prochain, pour le premier concours ; & avant le 1 Juillet 1773 pour le second. Ils auront soin d'inscrire leurs noms, qualités & demeures dans un billet tenant sous cachet à leur Mémoire, & suscrit de l'épigraphe ou devise qu'ils auront mise à la tête de leurs Mémoires.

Nous rendrons compte, l'Ordinaire prochain, de quelques pieces lues dans la même Séance.

DE GRENOBLE, *le* 16 *Novembre.*

Nos vendanges ont été, cette année, beaucoup meilleures que l'année derniere : elles ont été précédées d'un très-beau tems ; aussi le raisin a-t-il bien mûri ; & en comparaison des récoltes précédentes, nous avons l'abondance réunie à la bonne qualité. Nos vins, qui se vendirent l'année derniere, comme on l'annonça dans le N°. 99 de la Gazette d'Agriculture, de 34 à 35 liv. la charge composée de 110 pots, pinte de Paris, baissent considérablement : l'on a du vin nouveau de 15 à 20 liv. Si les Provençaux qui ont une abondante récolte, nous apportent de leurs vins, comme l'année derniere, les prix seront toujours assez bas, quoique nous continuions l'exportation considérable que nous faisons, depuis quelques années de nos vins, pour Geneve & la Savoie. Quoique la diminution des prix des denrées soit bien à desirer pour le soulagement du Peuple, il est pourtant de l'intérêt public que nos voisins tirent de nos vins, sur tout dans la circonstance présente, afin que les Propriétaires & les Fermiers puissent rétablir leurs vignes & satisfaire aux droits seigneuriaux d'octrois & d'entrée, qui forment ici une charge très-pesante par-dessus les ventes & les impositions. S'il étoit possible d'alléger ce fardeau, étranger en partie aux besoins de l'Etat, l'Agriculture pourroit peut-être se relever jusqu'à porter le produit des impôts au point de faciliter la suppression des plus onéreux.

La diminution du vin sera un grand soulagement pour les pauvres qui, réduits à l'eau, étoient obligés de consommer plus de pain, à un prix excessif. Les bleds se sont derniérement vendus de 16 à 18 liv.,

le ſeptier peſant 130 à 132 livres, poids de table. La belle farine vaut de 19 à 20 l. le quintal, même poids. La médiocrité des récoltes eſt la premiere cauſe de cette cherté.

Nous avons eu une aſſez bonne récolte de châtaignes. Ce ſeroit une reſſource pour le pauvre, ſi l'on n'en exportoit pas; mais cette exportation même eſt pour lui une grande reſſource, car elle attire l'argent, & cet argent ſe diſtribue en ſalaires, & cet argent bien employé contribue à augmenter les récoltes futures. Il ſeroit fort à propos que le Peuple, & ſur-tout ceux qui ne devroient pas l'être, fuſſent inſtruits que les bonnes ventes au-dedans & au-dehors font la richeſſe, & que les mauvaiſes ventes font la pauvreté.

Les châtaignes ſe vendent juſqu'à 36 ſ. le quartal peſant 30 livres. Le foin vaut de 4 à 5 liv. le quintal. La paille, qu'on avoit communément à 18 ou 20 ſ., eſt à 50 ici, & à 34 ou 36 dans le Haut-Dauphiné; encore eſt-il difficile d'en avoir; & pour le ſervice du Roi, il a fallu donner des ordres aux Communautés.

Nos champs donnent les plus belles eſpérances dans toute la Province, Dieu veuille qu'elles ne ſoient pas trompées! Les bleds ont été ſemés par les tems les plus favorables; on ne ſe laſſe pas d'en admirer la beauté; ils ſont ſi précoces & ſi forts qu'en pluſieurs cantons, on en fait brouter l'herbe aux beſtiaux. Si ces apparences ſe réaliſent, nous verrons enfin l'abondance réparer les maux que la Province a ſoufferts.

Un incendie vient de conſumer le village du Villard-d'Arène, en Oyſans, ſur la petite route de cette Ville à Briançon. Tous les villages des triſtes & ſauvages montagnes du Dauphiné ſont, comme celui-ci, couverts de paille; dès que le feu prend à une chaumiere, il ſe communique bientôt de l'une à l'autre. Cependant les villages ſont tout entourés de mines d'ardoiſe dont les Habitans pourroient couvrir leurs maiſons, s'ils avoient la faculté de les exploiter; ce qui garantiroit au moins une partie des habitations des fréquens accidens qui réduiſent tout en cendre: mais ils ſont trop pauvres pour ſe diſtraire des travaux ordinaires de la campagne dont ils ne tirent qu'une foible ſubſiſtance. Ces malheureux incendiés, ſans feu, ſans lieu, ſont bien dignes des regards de la protection tutélaire & des ſecours de la charité.

D'ORLÉANS, *le 20 Novembre.*

Du 15 Septembre au tems de la vendange, la ſaiſon a été des plus défavorables pour la maturité du raiſin: les pluies froides ont fait beaucoup de tort, ſur-tout à la qualité; le vin nouveau en a très peu. D'ailleurs la récolte a été évaluée à une demi-année commune.

Le vin nouveau ſe vend, ſelon les cantons, depuis cent juſqu'à cent cinquante livres le tonneau de deux poinçons, contenant, chacun, de 31 à 32 veltes. Il y a peu de demande. Le vin vieux eſt fort cher.

Les ſemailles ſe ſont faites avec le plus beau tems que l'on pût deſirer. On ne ſe ſouvient pas d'en avoir eu de ſi favorable.

Le prix des grains a très-peu varié depuis long-tems. Au dernier Marché, le froment s'eſt vendu de 5 l. à 6 l. 6 ſ.; le méteil 4 liv. 10 ſ. à 5 liv.; le ſeigle 4 l. 6 ſ.; l'orge 3 l. 6 ſ. à 3 l. 7 ſ.; l'avoine 2 l. 7 ſ. à 2 l. 12 ſ. Le pain bis a été taxé 14 ſ. les ſix livres; & le pain blanc 3 ſ. 1 d. la livre.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Nouvelles recherches ſur l'ergot, par M. l'Abbé Felice Fontana, Mathématicien de S. A. R. le Grand Duc de Toſcane.

M. l'Abbé Fontana avoit, depuis quelques années, remarqué dans l'ergot des filamens en forme de petites anguilles qui s'animoient, lorſqu'on verſoit deſſus une goutte d'eau. Ces animalcules obſervés d'abord par Nedham, & convertis en molécules organiques par M. de Buffon, ayant été attaqués par M. Ayman, dans ſa Diſſertation ſur *les maladies du grain*, & rejettés par M. Bonnet de Geneve dans ſon Livre de la *Contemplation de la Nature*, M. l'Abbé Fontana réſolut de tâcher de découvrir, par une ſuite d'obſervations, la nature de ces fils: il ſe convainquit, par des recherches particulieres ſur l'ergot, que les mo-

lécules du bled cornu étoient de vrais animaux auxquels, avec une goutte d'eau, l'on donnoit la vie ou le mouvement. Pour ne laisser aucun doute sur cette découverte, il a fait un examen suivi de l'ergot depuis sa naissance jusqu'à sa parfaite maturité. Lorsque cette espece de galle est encore tendre & verte, elle renferme de gros vers vivans : ces gros vers sont des colosses en comparaison des petites anguilles que l'on voit en abondance dans le grain formé. Ces anguilles microscopiques éclosent de petits œufs, engendrés d'une maniere visible & non équivoque par les premieres : on les voit se mouvoir dans les œufs à travers leur fine pellicule, & déchirer ensuite leur enveloppe. Avec les meres, sont d'autres vers beaucoup moins gros que celles-ci ; ils ne pondent pas comm'elles ; & dans les deux especes, la différence des sexes est très-marquée.

L'hiver dernier, M. l'Abbé Fontana sema de bon grain avec du grain ergoté, de façon que ces grains se touchoient les uns les autres ; tous les grains produits par la bonne semence furent infectés d'ergot. L'Auteur enduisit une partie de ces semences accolées à l'ergot de poussiere de charbon ; les grains qu'elles produisirent furent attaqués des deux maladies. L'ergot est donc une maladie contagieuse, comme le charbon.

Notre habile Observateur a remarqué, sous une même balle ou capsule, jusqu'à trois ou quatre ergots, plusieurs germes, étamines, anteres, quoique l'ergot n'ait lui-même aucun germe, & que le bon grain n'en ait jamais qu'un. De ces observations & plusieurs autres, il conclut que l'ergot n'est pas un grain, qu'il n'est pas un grain dégénéré, qu'il ne nait pas d'un germe, mais qu'il est une excroissance, une superfétation, une vraie & simple galle.

Ces intéressantes découvertes seront développées dans un grand Ouvrage que le sçavant Auteur fait actuellement imprimer à Florence.

I I.

Avis utile aux Cultivateurs & au Public.

M. Vallet, ce respectable Curé de Colombe (Diocese de Vienne), si digne de l'amour de ses Paroissiens & de l'estime publique, n'a pas oublié les engagemens qu'il avoit pris dans notre Gazette ; & il nous a fait l'honneur de nous adresser plusieurs observations intéressantes que nous publierons successivement : nous commençons par un avis qui prouve son attention & son zele.

Lorsqu'on a des fonds pierreux, on devroit, quand on y porte des engrais, en ramener des pierres. Pour peu qu'on en mit, à chaque voyage dans le tombereau, on auroit bientôt épierré ces fonds. En chemin faisant, on jetteroit ces pierres dans les trous que l'on trouveroit sur les routes. Cette attention seroit très-utile, soit pour le transport des récoltes, soit pour la commodité des Voyageurs, soit pour l'entretien des chemins. En même tems, le champ étant nettoyé, les limaçons & autres insectes ne trouveroient pas les abris où ils se retirent pendant le froid & le chaud ; ils périroient ; tandis qu'à la faveur des pierres, ils se préservent des influences nuisibles, & ils en sortent ensuite dans le beau tems pour ravager les récoltes, sur-tout les seigles, & les transailles qui ne repoussent jamais ; ce que M. Vallet a vu arriver plusieurs années. Aujourd'hui il a la satisfaction de voir plusieurs personnes occuper les petits enfans à faire des tas de pierres, par l'appât d'une récompense en argent qu'on leur donne aussi-tôt qu'ils ont travaillé à mettre les pierres dans les tombereaux. Il n'est point de mains que l'homme attentif & sage ne trouve à employer utilement. M. Vallet a la satisfaction de voir dans sa Paroisse les bons effets de cette opération ; les chemins des environs en sont mieux conservés. Ce Pasteur qui connoit bien les œuvres agréables à Dieu, permet à ses Paroissiens, les jours de Fête, après qu'ils ont assisté aux Offices divins, de répandre les pierres sur les terreins bas & de les couvrir de gravier. Par-là, il leur procure de bons chemins, sans les déranger de leurs travaux ordinaires. En occupant ses Paysans à ces ouvrages, il les éloigne du cabaret, de l'oisiveté, des folles dépenses. Il est parvenu, car on peut tout quand on veut le bien avec tant d'ardeur, à déterminer les Laboureurs à brûler les mauvaises herbes de leurs champs, telles que le gramen, la jonquille sauvage, vulgairement appellée *piépou*, &c. & à engraisser les terres avec leurs cendres. Aussi les mauvaises herbes n'y étouffent plus le bon grain.

III.

Machine pour faire remonter les fleuves aux bateaux.

Le 26 Octobre, on a vu, à Vienne en Autriche, un bâtiment chargé de mille quintaux remonter le Danube sans le secours de betes de trait. S. A. R. l'Archiduc Maximilien, plusieurs Ministres, & un nombre prodigieux de Spectateurs de tous les rangs, furent témoins de cette épreuve & de son succès. Le bateau fut dirigé par une machine qui le faisoit avancer, s'arreter, & même tourner à volonté. Il est bien à desirer que le méchanisme d'une invention si utile pour la navigation & le commerce soit rendu public, & que l'usage en devienne plus général.

IV.

Maniere de dépouiller l'huile de navette de son mauvais goût.

On a imaginé & mis en usage divers moyens pour ôter à l'huile de navette son goût désagréable. Les meilleurs qu'on ait trouvés jusqu'à présent sont de la faire frire & d'y jetter dedans des tranches de pain, de poires, de pommes, du romarin & autres herbes aromatiques.

Tous ces procédés corrigent, il est vrai, & rendent moins sensible le goût de cette huile, mais ils ne le lui ôtent pas entiérement, parce que s'ils affoiblissent, ils ne détruisent pas le principe alkalin qui le produit.

On connoît l'action réciproque des alkalis sur les acides, & des acides sur les alkalis; action par laquelle en s'attirant, s'unissant, s'amalgamant & se dénaturant, ils forment un sel neutre qui fait perdre aux liqueurs des corps organisés dans lesquels ils dominoient les uns ou les autres, la saveur âcre ou alkaline qu'ils lui communiquoient, pour leur en donner une plus douce & plus conforme à la nature de ce sel. D'après cette expérience, il sera aisé de dépouiller entiérement l'huile de navette de son mauvais goût, en détruisant le principe alkalin qui le cause. Pour y réussir, on n'a qu'à suivre la méthode suivante.

Prenez une marmite ou vaisseau de cuivre étamé, ou de terre, de la grandeur que vous voudrez, & dont les anses soient disposées de telle façon qu'on puisse aisément & sans risque transportet le vaisseau, presque plein d'huile bouillante, de dessus le feu dans un autre endroit. Remplissez-le d'huile jusqu'à trois doigts des bords; & après l'avoir mis sur un fourneau assez bas, laissez-le sur ce feu jusqu'à ce qu'il ait commencé à bouillir. Alors transportez-le en plein air, & ayant tout prêt du fort vinaigre soit de biere, soit de vin dans un vase, vous en jetterez par aspersions rapides & redoublées sur l'huile bouillante, du plus loin qu'il vous sera possible. Il s'élevera aussi-tot à la superficie une écume épaisse que vous oterez avec une écumoire. Après cette opération très-simple, l'huile refroidie & reposée aura totalement & pour toujours perdu son mauvais goût. Les expériences qu'on vient de faire en Italie de cette méthode, en constatent la bonté.

V.

Timons d'une construction très-commode.

Ces timons ont été nouvellement imaginés à Vienne en Autriche : un de leurs avantages, c'est de pouvoir être adaptés à toutes sortes de voitures; mais celui qui les distingue particuliérement, c'est qu'au moyen d'un mouvement assez simple, ils se détachent du corps de la voiture, ce qui prévient des accidens très-graves. Par exemple, si les chevaux prennent le mords aux dents, on lâche le timon, on abandonne les chevaux, & la voiture reste à la même place.

VI.

Extrait d'une Lettre d'un Gentilhomme du pays d'Aunis à M. Chapel de Saint-Laur, sur un moyen de rectifier la culture de la vigne, insérée dans les Affiches de la Rochelle.

J'ai fait faire, il y a deux ans, un plant de vigne de 120 *gerbes*, labourées à la charrue ou à l'*Arault*, avec deux bœufs; j'en suis content, on ne peut pas plus. J'espere qu'au printems prochain, j'en aurai cent *gerbes* bonnes à couper, qui me serviront à remplacer les souches qui périssent dans mes vieilles vignes, que l'on pourra même

labourer dans la ſuite comme je fais cultiver ces plants, ainſi qu'on on le verra ci-après. J'exhorte les Seigneurs & les Propriétaires de vignes à ſuivre mon exemple, afin de ſuppléer au défaut de Laboureurs à bras, & de corriger auſſi, par ce procédé, nouveau pour cette Province, l'infidélité de ceux dont on eſt obligé de ſe ſervir. Voici le détail de la méthode que je ſuis.

Il faut choiſir la terre la plus ſéche, la plus élevée, & même ſur la banche; quand il n'y auroit qu'un pouce de terre, cela eſt ſuffiſant: on doit y donner deux façons de labour à la charrue ordinaire, & faire épierrer avec ſoin, comme quand on veut faire un pré. Enſuite on fait des alignemens. Il leur faut au moins huit nœuds, & l'on doit enterrer quatre à cinq de ces nœuds dans la banche. Les Barreurs, ſuivant la direction d'un cordeau, & faiſant les trous pour placer les plants, auront ſoin que les rangs ſoient à la diſtance de trois pieds dix pouces les uns des autres. Cette largeur eſt néceſſaire pour que les bœufs, en labourant, n'écraſent point la vigne avec leurs pieds. Si on labouroit avec un ſeul cheval, comme cela ſe pratique dans quelques Provinces, on pourroit laiſſer moins de diſtance. Dans quelques endroits, on fait un ſillon de bled, pour perdre moins de terrein. Il faut auſſi qu'il y ait un intervalle de trois pieds d'un plant à l'autre. Toutes les opérations ſubſéquentes ſont les mêmes que dans la culture ordinaire. On a attention, dans les ſaiſons convenables, de déchauſſer les plants avec la charrue, & un fer qui y eſt propre & qu'on y adapte. Deux ou trois labours doivent ſuffire dans l'année. Il reſte ſeulement un *ancrés*, le long des plants, d'environ quatre pouces d'épaiſſeur. Les Cultivateurs de Saintonge qui ont adopté depuis plus de cinquante ans, cette façon de cultiver les vignes, font tirer cet *ancrés* ſur le ſillon par des Laboureurs à bras: ce qu'ils appellent *tirer le cavaillon*. Je n'ai point voulu ſuivre cette méthode pour les deux premieres années, parce que les plants n'ayant pas encore aſſez de force, il ſeroit dangereux de les trop dégarnir; la ſéchereſſe pourroit leur nuire, & faire périr la ſouche. Je me ſuis contenté, pendant ces deux premieres années, de les faire labourer à bras, & de faire laiſſer l'*ancrés*, tel qu'il ſe préſente, en recommandant aux Vignérons d'avoir ſoin de détruire les racines des plants qui pouſſent ſur la terre, ſans quoi elles pouſſeroient à côté, dérangeroient l'ordre des alignemens, forceroient à changer la culture, & la végétation néceſſaire en ſeroit interceptée d'autant: c'eſt une attention à avoir, qui eſt de la plus grande conſéquence. Avant les grandes chaleurs, on fait chauſſer les plants avec la charrue. Si les herbes ſe multiplioient trop, il faut y donner un labour de plus, de ſorte que le ſol ſoit toujours en bon guérét. Au bout de deux ou trois ans, on coupe ou ravale les plants à deux ou trois nœuds au-deſſus de la banche, parce qu'il eſt néceſſaire que la ſouche de la vigne ſoit élevée de terre, afin de la diſpoſer a être taillée plus facilement en éventail ou en eſpalier, & que la charrue ne puiſſe offenſer aucuns rejettons.

Il me reſte à dire qu'il faut deux charrues, une pour chauſſer, l'autre pour déchauſſer. Je les ai fait exécuter avec ſuccès par les nommés *David*, Forgeron, & *François Médau*, Charpentier, demeurant à *Marencennes*, *Paroiſſe de S. Pierre de Surgeres*. Les Cultivateurs qui voudront tenter ma méthode, peuvent s'adreſſer, en toute confiance, à ces deux Ouvriers. J'ai cru, Monſieur, que le détail que je viens de faire, offriroit aux Habitans du Pays d'Aunis, des vues utiles pour rectifier la culture de leurs vignes.

VII.

Expérience ſingulière.

Un Particulier des environs de Hambourg prit, au mois d'Octobre dernier, une poignée de grains de ſeigle ſec d'Archangel, ſans choix & au haſard; il s'y trouva 60 grains. Le 18, il les mit dans un pot rempli de terre non fumée, & les couvrit à un pouce & demi de profondeur de tous les côtés. La nuit, il tint ce pot dans une chambre ſans feu; le jour, il l'expoſa à l'air. Le 24, vingt-quatre de ces grains avoient levé; il y en eut 35 levés le 30: le reſte périt. Ce Particulier ſe propoſe de pouſſer plus loin ſon expérience dont il publiera les réſultats.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 16 Novembre 1771, au Mercredi 20 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 livres 15 ſols à 29 liv. 5 ſols; *idem* au Port de la Greve, de 25 l. 10 ſ. à 30 l. *le ſép*. Le ſeigle, de 16, 17 l. 5 ſ.

à 18 l. 15 s.; l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 l. 10 s. à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Novembre 1771 au Mercredi 20 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 21 l.; *idem* au Port de la Grève, de 20 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Novembre 1771, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713			*marc.*
Du Perou à	706			*marc.*
Les guinées à . . .	718			*marc.*
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	*marc.*
Piastres à	49			*marc.*

Changes de Paris, *du 23 Novembre 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32 $\frac{1}{4}$ à 3 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1 6
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Saints*, ...	$\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1067 $\frac{1}{2}$ 70 67 $\frac{1}{2}$ 65	1060 65 . . .	1062 $\frac{1}{2}$ 65 . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$	61 60 $\frac{1}{2}$ . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70	69 $\frac{1}{2}$	69 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	424 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois* 1771.

Du Merc. 20 Nov. 1771		Du Jeudi 21.		Du Vendredi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	E.	Cadeau, six prem. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Boucard, *idem.*		Courmont, *idem.*	F.	Fauveau, *idem.*	F.
Lebrun, *idem.*	G.	Sainte-Luce, *id.*	H.	Issally, *idem.*	
Despeignes, *id.*	J.	Deschapelles, *id.*	J.	Guidy, *idem.*	J.
Roytier, *idem.*		Boutray, *idem.*		Barois, *idem.*	
Lallement, *id.*		Drouet, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
.....		Delauge, *idem.*	L.	Montal, *idem.*	
.....		Bouron, *idem.*		Patu, *idem.*	L.
.....		.....		Lempereur, *idem.*	
.....		.....		Pannelier, *idem.*	Z.
.....		.....		Pincemaille, *id.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*
ANNÉE 1771. Du Samedi 7 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 15 *Novembre.*

LA Diete s'occupe du soin souverainement important de réformer la Jurisprudence sur les regles primitives de la Justice, & de ramener les loix à la simplicité nécessaire pour que tout Citoyen puisse en être instruit, que les procès soient terminés promptement, que le Juge ne soit point dans le cas d'interpréter arbitrairement le code destiné à déterminer le cours de l'Ordre social.

La navigation commence à se ressentir des rigueurs dela saison.

Les Etats ont consenti à l'imposition d'un sou sur chaque livre de café, à l'entrée de cette Ville, pour le rétablissement d'une Eglise.

L'Ordre des Paysans a rejetté la proposition du Comité Secret, pour la défense de distiller l'eau-de-vie, lorsque le prix des grains seroit dans les Marchés publics arrivé à un certain taux : le Clergé l'a agréée avec quelques tempéramens : la Noblesse & les Bourgeois n'ont encore pris aucune résolution à cet égard.

Il a péri plus de 30 vaisseaux, par une seule tempête, sur les parages de Gothembourg, Frédérichsall, & Uddewalle.

RUSSIE.

DE REVEL, *le* 10 *Novembre.*

Sa Majesté Impériale a permis diverses traites de grains pour la Suede, avec exemption de droits de sortie. On croit que cette liberté d'exportation, qui a eu lieu sous les regnes précédens, sera perpétuelle ; ce qui est d'autant plus favorable à la Suede, qu'en perdant la Finlande, la Livonie, l'Esthionie, & l'Ingermanie, elle avoit perdu ses principaux greniers

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 21 *Novembre.*

Nous apprenons de Hambourg que, quoique le Roi de Prusse & l'Electeur de Saxe, ayent tiré de cette Ville beaucoup de seigle, le prix de cette espece de grains y baisse de jour en jour.

Les Lettres de Prague portent qu'on travaille avec toute l'ardeur possible à l'approvisionnement de la Bohême & au soulagement des pauvres. L'exemple de S. M. I. a réveillé la bienfaisance dans tous les cœurs. Un Grand-Seigneur de ce Royaume a non-seulement remis à ses Vassaux les arrérages de leurs redevances, mais encore distribué des semences & versé des secours partout où le besoin appelloit ses bienfaits.

De tous les côtés l'industrie s'est exercée pour ouvrir de nouvelles ressources aux malheureux. Un Sçavant de Tubingen a

invité le Peuple à ramaſſer les os des animaux que l'on jette dans les rues, pour en faire du bouillon. Il aſſure qu'une livre d'os donne autant de nourriture que deux ou trois onces de pain. Tubingen peut fournir annuellement 11,510,714 livres d'os : leur emploi épargneroit 37,367 muids de grain. Ce moyen a été, depuis long-tems propoſé dans d'autres pays, mais il ne paroit pas que l'on en faſſe uſage.

M. le Paſteur Wilhelmi (qui a tiré des grains du gratte-cul la farine dont nous avons déjà parlé) ſe propoſe de faire, dans le même genre, divers eſſais ſur les pepins de pluſieurs autres fruits. Il a publié à Hambourg un moyen de faire, avec les pommes de terre, une très-bonne eſpece de gruau qui, cuit dans du lait, a le goût du riz : on a ſeulement l'attention de le ſaler un peu plus que le riz. La préparation conſiſte à couper, par tranches, les pommes de terre, à les tenir dans le four juſqu'à ce qu'elles ſoient durcies, & à les moudre ou piler. On doit cette nourriture à M. Ludwig, du pays de Voigtland peu fertile en inventions.

Aux environs de Vienne, pour procurer un chauffage économique au pauvre, on a eu recours aux roſeaux & aux joncs qui croiſſent dans les marais; le Peuple a profité de cette reſſource, & le poiſſon s'en eſt mieux trouvé. M. Vigand a inventé un inſtrument pour arracher ces plantes. (Nous en donnerons la deſcription).

On conſtruit auſſi de nouveaux fours où l'on brûle moins de bois, & le pain cuit beaucoup mieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 23 *Novembre.*

On vient de publier un nouvel état des affaires de la Compagnie des Indes, par lequel il paroit qu'elle eſt hors d'état de remplir ſes engagemens. L'Auteur défie les Partiſans du Préſident de lui en prouver la fauſſeté. (Nous donnerons cet état l'Ordinaire prochain). On prétend que le Roi de Perſe a déclaré la guerre à notre Nation ; & en conſéquence, il a fait ſaiſir deux de nos vaiſſeaux dans le Golfe Perſique. On ajoute que les Marattes, après avoir abattu Hyder-Ali-Kan, ſe joignent au Mogol pour nous chaſſer du Bengale. Ces bruits ſe ſont répandus depuis l'arrivée du *Vrai-Breton* & du *Prince*, vaiſſeaux de la Compagnie.

De Glocester, *le* 18 *Novembre.*

L'économie rurale s'eſt tellement perfectionnée dans ce Comté qu'un Particulier qui a des terres ſur les bords de la Severne, a recueilli cette année 700 boiſſeaux d'orge ſur 12 arpens. Le grain étoit ſi net qu'il n'y avoit pas, dans tout le champ, une mauvaiſe herbe. Quand il a été battu, il s'eſt trouvé de la meilleure qualité. On avoit fait venir de Hampshire la ſemence de cette orge.

ITALIE.

De Florence, *le* 15 *Novembre.*

L'Agriculteur, chargé par S. A. R. de la culture du colſat, a achevé ſes travaux ; on en a ſemé en divers endroits, principalement dans des champs voiſins de la mer. S. A. R. en a été très-ſatisfaite ; & l'on en attend de grands avantages.

On écrit de Rome que la culture des graines propres à donner de l'huile a été miſe en privilege excluſif accordé pour 18 ans à une Société ; il a été en même tems octroyé un autre privilege pour la conſtruction de meules ou machines à exprimer l'huile, ſur le deſſin de celles de Madame la Baronne de Gaw, connue par pluſieurs autres inventions. Il y a dans cette Capitale un grand nombre de Compagnies ſemblables, & beaucoup d'Hôpitaux. Les plantations de colſat réuſſiſſent très-bien ; mais ſi par ce ſuccès on craint moins la diſette, par ces privileges on ne craint pas moins la cherté. M. Spinelli, Préſident de l'Annone, a trouvé le moyen de procurer à cette Capitale 40,000 barils d'huile d'olive.

On mande de Veniſe que, dans le Val de Mareno, entre Ciſon & Campea, il a été dernièrement découvert une mine de métal qui a une teinte d'or, mais qui paroît abonder davantage en argent. La montagne où elle eſt ſituée appartient à M. Criſtino Tamagano. Le Magiſtrat des mines en a fait défendre l'abord, pour procéder à l'exploitation.

Dans le Royaume de Naples, le paſſage

des Troupes occasionnoit de grands abus. Les Troupes exigeoient quelquefois des Communautés des livraisons extraordinaires; les Administrateurs des Communautés se servoient quelquefois de ce prétexte pour enfler leurs comptes. Le Roi, pour arrêter ces exactions & ces malversations, a ordonné, par un Edit, que les Communautés ne livreroient aux Troupes que ce qui seroit spécifié dans les passeports, & qu'elles ne passeroient en compte à leurs Administrateurs que ce qu'ils justifieroient par ces titres.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 11 *Novembre.*

Les grains sont toujours très-chers : mais on a lieu d'espérer un prix modéré, attendu la permission que l'Empereur de Maroc a accordée pour le nouveau Traité aux Sujets de la Couronne, de tirer de ses Etats les quantités que nos besoins exigent.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 17 *Novembre.*

Le paquebot de Bordeaux, allant à Londres, a péri. Ce bâtiment étoit chargé d'indigo; sa perte est évaluée à 450,000 florins de Hollande, ou près de 964,000 l. argent de France.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 24 *Novembre.*

Le navire du Capit. François Duchaine, allant de Flessingue à Bordeaux, a relâché dans ce Port, très-maltraité par la tempête.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Novembre.*

Du 13 au 17, 32 bâtimens François & 21 Etrangers ont apporté 2950 charges de bled, 1135 milléroles d'huile d'olive, 600 charges de légumes, 350 quintaux de riz, 22300 quintaux de morue, 252 barriques d'huile de poisson, des fruits secs, son, suif, plomb, goudron, bray, fer, planches, cercles, soude, tartre, alun, chanvre, charbon de terre, &c. Les vaisseaux arrivés de Terre-Neuve sont le *Samson*, le *Hardi*, la *Duchesse d'Aiguillon*, la *Loutarde*, le *Flessel*, le *Printems*. Il est venu d'Alger trois navires, la *Marie-Angélique*, la *Vierge de Miséricorde*, le *S. Jean de Malthe*; & de Constantinople, la *Providence*.

Depuis le 13 jusqu'au 20, il est sorti 47 bâtimens François & 25 Etrangers, le *Rédempteur* pour la Martinique, l'*Europe* & la *Comtesse de Provence* pour le Cap, &c.

Au commencement du mois, les vents du Nord avoient empêché plusieurs bâtimens d'entrer dans ce Port.

Il se fait tous les jours, dans le Département de la Marine de Toulon, des retranchemens & des opérations économiques.

Vers la mi-Octobre, il est arrivé à Constantinople deux bâtimens François & un vaisseau Hollandois, chargés de riz; ce qui a fait un peu baisser le prix de cette denrée : mais les grains qu'on est obligé d'y transporter par terre, sont toujours fort chers.

D'AMIENS, *le* 28 *Novembre.*

Les Officiers Municipaux de cette Ville avoient refusé à l'Adjudicataire des Fermes les droits de contrôle des baux & adjudications de leurs biens & revenus, reçus au Greffe de l'Hôtel-de-Ville, sous prétexte qu'ils étoient énoncés avoir été faits devant M. l'Intendant, & qu'ils étoient visés par ce Magistrat. L'Adjudicataire des Fermes leur a opposé que l'exemption prononcée par les Déclarations des 19 Mars 1696, 14 Juillet 1699, & 20 Mars 1708, avoit uniquement pour objet les adjudications des revenus des Communautés Laïques, réellement passées devant les Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, en leurs Hôtels, adjudications dont les minutes restent en dépôt dans leur Secrétariat. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24 Septembre, les Officiers Municipaux de cette Ville ont été condamnés au payement des droits de contrôle desdits baux & adjudications.

Les Habitans des villages de Blergies,

Bouvresse, Boutavant, Estencourt, Fretemolle & autres de la Province avoient demandé l'affranchissement des inventaires & du payement du gros manquant de leurs *cidres & poirés.* Ils prétendoient que l'Ordonnance de 1680, au titre III des inventaires & récollemens du vin, ne parlant aucunement des cidres & poirés, il falloit une loi précise pour les assujettir à ces formalités & au payement du gros manquant, parce que les Lettres-Patentes du 10 Mai 1745 étoient particulieres à l'Election de Montfort & autres lieux où l'on recueille à la fois du vin & du cidre. Le Conseil d'Etat du Roi a jugé, par un Arrêt du 10 Septembre, conformément à l'article VII du titre des droits sur les *cidre* & *poiré* de la même Ordonnance, que *ces boissons étoient sujettes aux mêmes formalités & aux mêmes droits que le vin ;* & que *les Lettres-Patentes de 1745 n'étoient point particulieres à l'Election de Montfort*, mais qu'elles étoient *communes à tous les pays d'Aides où le droit de gros a cours.*

De Bordeaux, *le 28 Novembre.*

Les nouvelles de toutes ces Provinces donnent les présages les plus heureux pour la récolte prochaine. Les ensemencemens & tous les autres travaux de la campagne n'ont été traversés par aucun accident ; le tems le plus propice a secondé & excité l'ardeur du Laboureur; les espérances se raniment, on se flatte même que ces circonstances influeront sur les prix des grains dans le courant de cette année. Ceux qui se rappellent ce que cette Province & plusieurs autres avoient souffert l'année derniere des inondations & autres fléaux naturels, ne s'étonnent point du taux auquel les grains se maintiennent. Leurs effets devoient s'étendre sensiblement sur la moisson : plusieurs terres n'avoient pu être ensemencées; les bestiaux manquoient à plusieurs Laboureurs ; nombre de métairies étoient dégradées ; la culture avoit exigé beaucoup de dépenses ; les maladies épidémiques que ces accidens ont occasionnées n'ont pas même encore entiérement cessé dans quelques cantons où il a fallu distribuer des secours aux Cultivateurs & aux Artisans. Cette année, le cours de la nature ne pouvoit être plus favorable; aussi tout se cultive ; tout prospere, tout concourt à l'épargne des semences & des frais de culture, & tout promet les fruits les plus abondans.

De Nantes, *le 30 Novembre.*

Jamais plus belle automne n'a été plus féconde en naufrages ; les mers d'Europe ont toutes été couvertes de débris de navires ; plusieurs Places ont fait des pertes énormes ; & les fruits de la navigation paroissent par-tout bien chers & bien amers. Nous avons reçu de Brest la triste nouvelle que le 11, à 2 heures après midi, le vaisseau le *Printems* de notre Port, Capit. du Tertre, venant de S. Domingue, avoit atterri au Nord sur cette cote & touché sur des roches appellées les Feuilletes ; & que faisant eau de tous côtés, il avoit à la fin coulé à fond. De 48 personnes tant Matelots que Passagers qui étoient sur le vaisseau, deux chaloupes, attirées par les signaux de détresse, en ont sauvé 36.

Les Habitans voisins de la mer espérent qu'il leur sera permis, comme à ceux des cotes de Normandie, de ramasser le goëmon pour l'employer en engrais sur leurs terres.

De Paris, *le 5 Décembre.*

Il a été publié, par ordre du Gouvernement, un Mémoire sur les pépinieres : nous nous proposons de l'insérer dans nos Feuilles.

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 Novembre ordonne que chacun des Propriétaires des droits manuels sur les sels sera payé du montant des finances fournies à Sa Majesté pour l'acquisition desd. droits, par le sieur Micault d'Harvelay, Garde du Trésor Royal. Le remboursement de celles qui sont au-dessous de cinq cens livres de principal se fera en deniers comptans : pour celles de cinq cens livres & au-dessus, il sera donné des quittances de finance portant intérêt à cinq pour cent sur la Recette générale des Finances de la Ville de Paris.

Il est ordonné par un autre Arrêt du 26 Octobre que les contrats & actes entre Particuliers qui auront pour objet des rentes assignées sur les revenus de S. M., même des rentes ou effets de la nature & qualité

désignées par l'Edit du mois de Décembre 1764, seront contrôlées dans la quinzaine de leur date ; & que les droits de contrôle en seront payés sur le pied réglé par le Tarif du 22 Septembre 1722 : dérogeant, quant à ce, à l'Arrêt du Conseil du 10 Septembre 1766, lequel sera au surplus exécuté suivant sa forme & teneur.

Autre du 16 Octobre, qui fait défense aux Habitans domiciliés de la Principauté d'Orange, de la Bresse, & autres pays & lieux où le contrôle des actes est établi, d'aller passer ou d'envoyer leur procuration pour passer entr'eux, pardevant les Notaires & Tabellions de la Principauté de Dombes & Comtat d'Avignon, aucuns actes & contrats, de quelque nature qu'ils soient, à peine de nullité d'iceux, de restitution des droits, & de trois cens livres d'amende pour chacune contravention contre chacune des Parties contractantes.

Autre du 8 Novembre, qui fait défenses à tous Sujets domiciliés dans les lieux où le contrôle est établi (& dans les Duchés de Lorraine & de Bar) d'aller passer & envoyer leurs procurations pour passer des actes entr'eux pardevant les Notaires & Tabellions ou Gens de Loi, demeurant hors du Royaume, ou dans les pays & lieux du Royaume, Terres & Seigneuries de S. M. où les droits de contrôle ne sont pas établis, sous les peines portées par le précédent.

Procès-Verbal des Remboursemens faits à la Caisse des Amortissemens, établie par l'Edit de Décembre 1764, en exécution de la Déclaration du Roi du 29 Novembre 1767 & des Lettres Patentes du 21 Janvier 1768. Procès-verbal des sommes remboursées par M. Blondel de Gagny, Trésorier de la Caisse des Amortissemens, sur celles qui restoient par lui à acquitter, suivant deux Procès-verbaux dressés par MM. les Commissaires de la Chambre des Comptes datés au commencement, des 18 Août 1766 & 15 Décembre 1770.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Assertions physiques sur le choix d'un emplacement pour établir une fosse d'extraction de charbon de terre appellé houille, *par M. N.*

Les principes les plus propres à nous faire connoître les replis de la nature, sont ceux qui sont fondés sur les indications de la nature même ; & c'est en partant des principes solides que l'on parvient à la démonstration de ce que l'on veut faire comprendre.

Le solide de la nature est la terre ; cette terre est ferme non-seulement par sa masse & son étendue, mais encore par l'eau qui l'arrose & qui semble partager sa superficie : la terre a besoin d'être humectée pour être solidement compacte & condensée ; l'humectation superficielle ne suffit pas pour rendre la terre ferme ; il faut que la masse soit consolidée par des eaux, & que ces eaux circulent ou séjournent plus ou moins dans ses entrailles pour lui conserver sa compactité & son équilibre ; l'eau est, pour ainsi dire, le sang de la terre ; si on l'épuisoit, la masse crouleroit parce qu'elle ne seroit plus vivifiée.

La terre n'est que momentanément solide & tremblante dans les parties ou endroits qui ne sont point consolidés par l'eau : elle est solide tant que le soleil n'a pas assez altéré sa masse pour lui faire épuiser l'eau qu'elle renferme & qui céde à l'altération : elle devient tremblante lors de l'épuisement, & c'est dans cette position qu'elle se montre comme un volcan, qu'elle ouvre ses entrailles avec une commotion qui s'étend jusqu'aux terreins humectés ; dans ces parties étranglées, les rivieres se détournent de leur cours ordinaire pour aller se perdre dans les gouffres ardens de la terre, & ce n'est qu'après en avoir éteint l'inflammation que l'eau rentre dans son lit, reprend son cours naturel, & que la terre se referme & se consolide.

Dans une pente ferme & directe au midi, la circulation & la pente souterraines des eaux sont toujours certaines, parce que le soleil est le mobile de la direction ; son effet est attractif, directif & impulsif, il est comparable à une pompe qui tire & conduit l'eau en même tems ; il fait le même effet que le vent sur une plage d'eau qui n'a point de pente ; le vent desséche & opere l'écoulement auquel l'unité d'un terrein s'oppose ; le soleil seconde la terre dans l'impulsion des eaux vers leurs pentes & leurs réservoirs. C'est ce qui vérifie ce proverbe, *l'eau fuit le feu.*

Je suppose une pente de demi-lieue de longueur, & que je me trouve sur le haut

d'une pente de cette nature qui m'indique un réservoir ou une riviere ; je demande ou la masse d'eau souterraine est plus haute, ou bien dans quel endroit le niveau de l'eau est plus près de la superficie ? Tout me dit que c'est dans le lieu le plus bas de la pente ; c'est-à-dire, qu'à cent pas du fond ou de l'extrêmité de la pente, l'eau souterraine est plus volumineuse qu'à deux cens pas plus haut ; il en est de même à proportion que l'on va à l'opposé de la pente ; de maniere qu'il est incontestable que plus on approche de l'élévation de la terre, moins la masse d'eau est considérable, & que plus on descend dans la pente, plus le niveau de l'eau est épais.

Dans le local supposé, on demande où il convient d'établir une fosse d'extraction de charbon : je répons que c'est à l'endroit le plus élevé de la pente, parce que cette élévation m'assure du plus petit volume d'eau, & d'un écoulement efficace.

Si au contraire je me place au bas de de la pente, non-seulement je trouve plutôt l'eau, non-seulement le volume en est plus profond, non-seulement ce volume se renouvelle par l'effet de la pente ; mais l'écoulement en est encore plus difficile dans l'épuisement que j'en veux faire : ceci est physique, & on le comprend aisément, en considérant que l'efficacité de l'écoulement dépend de la précipitation & que cette précipitation dépend de la pente.

Une autre raison m'engage encore à établir une fosse sur l'élévation directe au midi, parce que l'ouverture de la terre, secondée par la direction de l'air & du soleil, me promet un épanchement d'eau qui aboutira à la pente, c'est-à-dire, que l'élévation ne me donnera qu'un flux qui saignera & qu'au bas de la pente j'essuyerai au contraire un reflux qui me submergera, parce que l'ouverture que je ferai ne servira qu'à faire monter l'eau amenée par la pente.

La riviere (une riviere dans son lit naturel) est le réservoir principal d'eau ; son écoulement contribue à faire baisser le niveau de l'eau des terres qui l'environnent, c'est-à-dire, que plus près on est de la riviere, plus la terre se ressent du flux & du reflux : si la riviere est basse, la pente occasionne le flux ; si au contraire elle est haute, il en résulte un reflux contre la pente : un autre inconvénient bien plus considérable, c'est qu'au bas de la pente & à peu de profondeur, la terre n'est point consolidée, parce que la baisse ou la hausse journaliere du niveau de l'eau cause un lavage continuel qui s'oppose à la compactité du terrein, de maniere qu'il en résulte toujours des éboulemens contraires au cuvelage, & presque toujours insurmontables.

On me demandera peut-être si on ne peut jamais établir une fosse près d'un réservoir d'eau au bas d'une pente opposée au midi & directe à l'occident ; je répons que dans une pente à l'occident, la direction souterraine de l'eau n'est pas certaine, parce qu'elle est opposée au soleil ; & dans quelque pente que ce soit, son élévation est toujours l'endroit le plus sûr pour l'ouverture & le cuvelage.

Un canal n'est pas une indication ni de la pente ni du niveau de l'eau, parce qu'un canal est l'effet de l'art & non pas un effet du cours naturel des eaux : il faut qu'un canal soit manœuvré par des écluses & alimenté par des rivieres : une riviere au contraire serpente dans sa pente naturelle ; une riviere saigne un terrein par son écoulement ou le submerge par son débordement ; un canal au contraire n'a qu'un effet forcé ; s'il est plein, s'il est vuide, tout dépend de la manœuvre ; par conséquent on ne peut lui appliquer les principes de l'écoulement naturel.

Remarque. Le soleil atteint aux endroits mêmes où ses rayons ne peuvent arriver ; Dieu l'employe pour faire aller uniformément la pompe qui éleve l'eau & qui la distribue universellement dans les dehors & dans l'intérieur des terres. *Ent. sur les part. de la lumiere.*

I I.

Maniere de préserver les navets de l'attaque des vers, &c.

Nous venons de recevoir une observation très-intéressante de la Société Impériale & Royale d'Agriculture de Styrie, concernant les vers qui détruisent les navets, légume dont la conservation est si importante. Au mois de Septembre dernier, on vit dans cette Province les navets presque couverts d'une multitude innombrable de petits vers noirs : bientôt toutes les feuilles des plantes furent dévorées, sur une vaste étendue de

terrein ; ces insectes s'attacherent ensuite sur les rejettons, & ne laisserent presqu'aucune ressource. Cependant chacun cherchoit à écarter ce fléau ; un Agriculteur, Membre de la Société d'Agriculture, employa le moyen suivant & réussit.

Après beaucoup de tentatives inutiles, il s'avisa de répandre sur un champ de navets de la cendre ordinaire mêlée de fiente de poule, pilée bien fin. Le surlendemain de son opération, il ne trouva pas un seul ver dans son champ. Le jour où la cendre avoit été répandue, avoit été très-frais, la veille il avoit plu : l'Agriculteur crut d'abord devoir attribuer cet effet à la succession de la pluie & du froid, plutôt qu'à la cendre & aux crottes de poule ; mais l'inspection des champs voisins le désabusa aussi-tôt, ils étoient encore couverts d'insectes. Il refit la même expérience par un tems serein & chaud, les vers périrent partout où il employa ce moyen.

On observe, dans cette piece, que la graine nouvelle, c'est-à-dire, qui n'a pas encore un an, ne doit pas être enfermée, lorsqu'elle est humide, & qu'il ne faut pas la mettre en gros tems, si l'on ne veut pas qu'elle s'échauffe. On ajoute que si la semence a plus d'un an, & si elle a été trop pressée, il arrive ordinairement ou qu'elle ne germe pas ou qu'elle pousse trop, ce qui revient presqu'au même, car dans l'un & l'autre cas ; elle ne produit rien, &c.

III.

Question

Un Député de Commerce d'une des Villes du Royaume a consenti deux billets à ordre en faveur d'un Bourgeois de Paris, valeur reçue comptant, payable dans trois mois. Ce Bourgeois les a endossés à l'ordre d'une personne de Province & qui réside dans une Ville où il y a une Jurisdiction Consulaire ; faute du payement de ces deux billets, cette derniere personne les a fait protester au Député du Commerce qui fait sa résidence, non pas dans la Ville qui l'a député, mais dans une autre Ville où il a sa femme & ses enfans à cinq lieues de-là & dans le ressort de celle où la Jurisdiction Consulaire est établie : en conséquence il a été assigné à la requête de la personne de Province devant les Consuls de la même Ville, où il a été condamné par défaut au payement du montant de ces deux billets à ordre, à la signification du Jugement par défaut. Le Député du Commerce a donné dans le délai de huitaine sa requête en opposition, par laquelle il a conclu à ce que la cause soit renvoyée devant Juges compétans, prétendant que sa seule qualité de Député du commerce ne l'assujettit ni à la Jurisdiction Consulaire ni à la contrainte par corps. Il fonde encore son déclinatoire sur ce qu'il n'est point Habitant de la Ville où sa femme & ses enfans demeurent, & que le siege de ses affaires est toujours à Paris, par l'effet de sa commission ; que conséquemment, par ces deux raisons, il n'a pu être traduit dans aucune Jurisdiction Consulaire pour le payement de ces deux billets.

On prie MM. les Négocians & la Chambre du Commerce de donner leurs avis sur la question proposée.

IV.

Cours de Langue Angloise pour les Commerçans.

Le sieur Berry, Anglois de Nation, donne avis que pour la commodité des Négocians, Marchands, & autres personnes qui sont occupées dans le courant de la journée, il a ouvert un Cours de Langue Angloise le 25 du mois de Novembre dernier. Ce Cours durera pendant six mois, & tiendra tous les jours ouvrables de la semaine, à cinq heures précises du soir.

Le sieur Berry demeure dans la maison de M. le Blanc, rue S. Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis celle de la Sonnerie, au 3e.

Les personnes qui voudront assister au Cours qu'il vient d'indiquer, sont priées de se faire inscrire chez lui.

On pourra s'abonner pour les six mois.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Novembre 1771, au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 24 à 29 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 13 liv. 10 s., 16 à 17 liv. l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 l. 5 s. à 14 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Novembre 1771 au Samedi 30 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 18 l. 10 s., 20 l. 5 s. à 22 liv. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Décembre 1771, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 2 Déc. 1771.		Du Mardi 3.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain, 6 prem. mois 1771.	D.	Hurel, six prem. mois 1771.	D.
Domillier, *idem.*	F.	Cochin, *idem.*	J.
Delamotte, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Creuzé, *idem.*	G.	Cauchy, *idem.*	L.
Maſſon, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.
Gendon, *idem.*		Marſollier, *id.*	P.
Molliere, *idem.*		Defays, *idem.*	Z.
Bonnet, *idem.*		.....	
Dujean, *idem.*	L.	.....	
Aliſſant, *idem.*		.....	
Thevenin, *idem.*	M.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Décembre 1771.*

	H	ß		
Or de Portug. à	720			*marc.*
Du Mexique à	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à	717	10		
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99			
Or à 20 karats à	83			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 4 Décembre 1771.*

Amſterdam	55
Londres	32 ¼
Hambourg	183
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93 ¼
Lyon, *Saints*,	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1060	1060	1062 ½
Emprunt Oct.	243		
Prom. à 5 p. ⅝.	60 ½		60 ½
Prom. à 4 p. ⅝.	67	67 67 ½	
Loterie 5e Epoq.	423.		422
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 14 Décembre.

L.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE STETIN, *le* 24 *Novembre.*

IL eſt entré dans ce Port beaucoup de grains; il en eſt également arrivé de fortes cargaiſons dans pluſieurs Ports de la Baltique, de maniere que les craintes de la diſette commencent de toutes parts à ſe diſſiper.

DE SCHLESWIG, *le* 18 *Novembre.*

Le Duché de Holſtein n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi peuplé qu'il eſt vaſte & fertile. Sous le regne du feu Roi, on y attira des Colons de toutes ſortes de Pays & de Religions auxquels on fournit les avances néceſſaires pour la culture. Ces efforts ont été preſque toujours vains & ces dépenſes infructueuſes, parce que ces Colonies que l'on avoit jettées loin des Villes manquoient de débouchés. Un grand nombre de Freres de Moravie, chaſſés de leur pays ou le fuyant, ſe ſont préſentés pour établir dans le Duché une Colonie nouvelle avec l'exercice libre de leur Religion. La bienfaiſance les a accueillis; leurs demandes ont été favorablement écoutées; & on leur a aſſigné des terres convenablement ſituées.

DE HANOVRE, *le* 20 *Novembre.*

Ce pays peu fertile & affligé de trois mauvaiſes récoltes, après avoir été ravagé par une cruelle guerre, ne ſubſiſte que par les ſecours des Etats voiſins, ou pour mieux dire, du *Mecklenbourg*. Mais alarmés de nos traites, les Mecklenbourgeois font tous les jours de nouvelles inſtances pour que le commerce ſoit arrêté, & nous n'avons rien à attendre ni de la Poméranie ni des autres Provinces qui nous ſecouroient autrefois dans nos beſoins.

DE FRANCFORT, *le* 30 *Novembre.*

La Société Economique de Leipſick, dans ſa Séance du 15 Octobre, donna les preuves les plus éclatantes du zele le plus éclairé & le plus actif pour le bien public. Les dépoſitaires des ſommes remiſes par la charité pour le ſoulagement de l'indigence rendirent compte de leur adminiſtration, exemple utile à ſuivre pour inſpirer la confiance & prévenir tout inconvénient. Enſuite elle s'occupa des moyens de conſerver les foins en cas d'inondations, de préſerver les biens de la terre des effets déſaſtreux des intempéries, de ſauver les noyés, d'étendre l'éducation des vers à ſoie, &c. &c. &c. Quels biens l'Etat ne doit-il pas attendre des travaux de cette Société patriotique? Quels biens la publication de ſes recherches ne produira-t-elle pas dans toute l'Europe? *Nous rendrons, dans notre Journal, un compte plus détaillé de cette Séance, &*

nous espérons avoir communication des Mémoires de cette respectable Société.

De Hesse-Darmstadt, *le* 28 *Novembre.*

Les malheurs des tems avoient réduit beaucoup de Laboureurs & d'Ouvriers à mettre en gage, pour avoir du pain, les outils de leur profession : la plûpart se sont trouvés hors d'état de les retirer ; il a fallu laisser les instrumens dans les mains du Prêteur, ou les vendre avec perte des 3 quarts de leur valeur réelle ; la campagne est restée sans culture, l'Artisan est demeuré sans ouvrage. S. A. S. dont l'humanité forme le caractere, a ordonné, pour obvier à ces inconvéniens, que les gages de cette espece seroient remis aux Communautés des lieux où ils seroient engagés, jusqu'à ce qu'ils soient retirés ou vendus à leur juste valeur ; & qu'ils seroient employés aux travaux communs : il s'agit particuliérement des charriots, charrues, tombereaux, & autres instrumens d'Agriculture.

I T A L I E.

De Florence, *le* 23 *Novembre.*

S. A. R. l'Archiduc Ferdinand, Gouverneur & Capitaine Général de la Lombardie Autrichienne, plein des sentimens & jaloux de suivre les grands exemples de son Auguste Famille, comble les vœux & les espérances des Peuples, en commençant à travailler à leur bonheur. Elle a déclaré, par un avis public, qu'il y aura dans le Porche de la Chancellerie Secrette à Milan une boîte dans laquelle les Citoyens pourront jetter les requêtes signées qu'ils auront à lui adresser ; & qu'on affichera dans le même lieu une note des affaires expédiées, afin que les Intéressés en soient aussi-tot instruits. Enfin S. A. R. annonce qu'elle donnera audience à tous les Sujets de l'Etat tous les Mercredis, à commencer à six heures & demie du matin ; & qu'elle tiendra les conférences relatives à l'Administration dans les matinées du Lundi & du Vendredi de chaque semaine.

On mande de Naples que le froid s'y est fait sentir vers le commencement du mois, & que la montagne de Somnia a été couverte de neige. Les vivres & spécialement l'huile & le vin ; y sont toujours chers : le Gouvernement travaille sans relâche à y établir un bon systême d'Annone & à prévenir les abus dans l'approvisionnement.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Castelnaudary, *le* 5 *Décembre.*

Nos greniers regorgent de grains de la plus belle qualité. Il s'en est fait d'abord quelques traites mais peu considérables : la cherté qui regne encore dans quelques Provinces nous faisoit espérer de nouvelles ventes, mais notre attente, d'autant mieux fondée que les nouvelles publiques annonçoient des achats dans les pays étrangers, n'a pas été remplie. Souvent il arrive que l'on ne va chercher des secours au dehors que parce qu'on ignore où sont les greniers intérieurs dans lesquels on pourroit puiser avec plus de facilité & d'utilité. Il est certain que la France n'a besoin, cette année, que de circulation ; l'abondance est même distribuée de maniere que les cantons qui n'en jouissent pas peuvent aisément y participer. Une *carte frumentaire* qui exposeroit l'état des différentes Provinces seroit très-propre à diriger les spéculations des Commerçans & d'une utilité générale soit pour les cantons qui sont dans le cas d'acheter, soit pour ceux qui sont dans le cas de vendre.

D'Alençon, *le* 7 *Décembre.*

Un Cabaretier & Débitant d'eau-de-vie de cette Ville a été condamné, par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, des 18 Juin & 17 Septembre 1771, en trois cens livres d'amende, pour avoir refusé de livrer ses eaux-de-vie aux prix déclarés par lui, & apporté des oppositions aux visites & exercices des Employés. Dans la Normandie & autres pays de quatrieme, les droits de détail sont payés à raison du prix mis par les Vendeurs à leurs boissons : ce prix décide de la quotité du droit : pour obliger le Débitant à faire des déclarations exactes, les réglemens permettent aux Fermiers de prendre les boissons pour le prix déclaré,

Cette affaire étoit d'autant plus importante pour la Régie, que si le Fermier n'avoit pas la faculté de prendre les boissons à ce prix, la quotité des droits seroit absolument à la discrétion des Cabaretiers ; & il s'ensuivroit une diminution dans le produit des droits de quatrième.

Un Marchand Forain arrivé dans cette Ville avec deux sommes de marchandises qu'il déclara en passe-debout pour Paris, fut trouvé le lendemain par les Employés, occupé à fermer un de ses ballots. Sa déclaration en passe-debout ne lui permettant pas de détailler, ses marchandises furent saisies, attendu la contravention aux réglemens relatifs à la levée des droits du tarif de cette Ville. Sur la demande des Habitans, un Arrêt du Conseil du 1 Juin 1658, a commué la taille, le taillon, la subsistance, & les autres impositions de cette nature que cette Ville payoit, en droits de tarif fixés par ledit Arrêt, & sur les denrées & marchandises y désignées. Un autre Arrêt du 1 Juillet 1762, entr'autres dispositions de Police pour la conservation de ces droits, ordonne que les Marchands ne pourront passer leurs marchandises sans acquitter lesdits droits, à moins qu'elles ne passent-debout, sans plus long séjour que celui de trois jours dans les charrettes sur lesquelles elles auront été chargées. Ledit Marchand avoit néanmoins obtenu une Sentence & un Arrêt favorables des Elus de cette Ville & de la Cour des Aides de Rouen. La Sentence & l'Arrêt ont été cassés par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi des 18 Juin & 24 Septembre qui condamnent le Marchand à payer à l'Adjudicataire des Fermes le prix des marchandises saisies, à une amende, &c.

De Lyon, *le 9 Décembre.*

Les nouvelles des Provinces qui nous environnent portent une diminution presque générale dans les prix des vins. La queue du Beaujolois, qui se vendoit deux cens livres, n'en vaut aujourd'hui que cent trente ; il ne se présente pas même d'Acheteur. Dans les meilleurs cantons de la Bourgogne, les prix ne sont pas hauts. En Dauphiné, en Languedoc, en Provence, il y a abondance : on mande d'une petite Ville du Comtat Venaissin que le vin ne s'y vend qu'un sou la bouteille. Suivant les lettres de Marseille, la récolte a été très-bonne en Italie. On assure que dans l'Orléanois les prix baissent. Il paroit que la consommation n'est plus si forte dans quelques grandes Villes : les pauvres de la Province profiteront de cette circonstance.

De Valenciennes, *le 10 Décembre.*

La saison est admirable. Les semailles se sont faites très-heureusement, & les terres sont bien ameublies. Le beau tems continue de procurer du travail à la classe ouvriere. Le prix des grains diminue toujours un peu à la Halle. Le pauvre trouve un Pere, & le commerce un Protecteur dans M. Taboureau, Intendant de la Province, dont la sagesse & l'humanité peuvent réformer bien des abus.

On ne sçauroit concevoir combien sont fréquentes les demandes du charbon de terre que l'on tire au Fauxbourg de cette Ville. Il s'en fait une consommation si considérable qu'il n'est pas possible de fournir exactement les quantités que l'on vient en chercher de divers pays. Cette entreprise fait beaucoup de bien ici ; elle augmente les habitations & la population des environs, car ces mines occupent beaucoup de monde.

De Paris, *le 12 Décembre.*

Les Maîtres-Gardes du Corps des Marchands de vin de cette Ville avoient saisi chez un Marchand particulier soixante-deux barriques de vin que l'on prétendoit être falsifié. M. le Lieutenant-Général de Police, avec son zele ordinaire pour le bien de l'humanité, choisit les Commissaires les plus éclairés pour déterminer par des expériences chymiques, si le vin de ces barriques étoit frelaté ou naturel. Ces Commissaires ont, au Bureau des Marchands, soumis la liqueur à l'examen le plus rigoureux & aux expériences les plus décisives. Il est résulté de l'analyse & de la synthese que ces vins ne contenoient ni autre liqueur ni substance métallique, ni mélange malfaisant, & qu'ils étoient irréprochables. Leur rapport a été rendu public ; & il ne sçauroit être trop répandu, puisqu'il met les Particuliers en état de s'assurer par eux-mêmes de la franchise des vins.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Traité de la Circulation & du Crédit, contenant une* Analyse raisonnée des fonds d'Angleterre *& de ce qu'on appelle commerce & jeu d'action, un examen critique de plusieurs Traités sur les Impôts, les Finances, l'Agriculture, la Population, le Commerce, &c. précédé de l'extrait d'un Ouvrage intitulé* Bilan général & raisonné de l'Angleterre depuis 1600 jusqu'en 1761; *& suivi d'une* Lettre sur la jalousie du commerce *où l'on prouve que l'intérêt des Puissances commerçantes ne se croise point, &c. avec un tableau de ce qu'on appelle* commerce *ou plutôt* jeu d'actions *en Hollande.* Par l'Auteur de *l'Essai sur le luxe* & de la *Lettre sur le jeu des cartes* qu'on a ajoutés à la fin. A Amsterdam, chez Rey, & se trouve à Paris chez Leclerc, Quai des Augustins. 1 vol. in-8°. Prix, 3 livres.

L'Auteur de ce Traité entreprend de prouver un paradoxe bien étrange & bien pernicieux, à notre avis, c'est que l'Angleterre doit sa prospérité au *crédit*, c'est-à-dire, aux emprunts; mais avec tant d'esprit, de connoissances & de vues qu'on ne lira pas son Ouvrage sans fruit, pourvu qu'on le lise avec attention & circonspection. Nous nous proposons d'en donner une analyse étendue. Si nous combattons quelques principes de l'Auteur, ce sera en lui témoignant toute notre estime: il a une maniere de penser à lui, il a approfondi la plûpart des matieres dont il parle, & il paroît mériter des éloges lors même qu'il prête à une juste critique.

2. *Le Vernisseur parfait* ou *Manuel du Vernisseur*, par l'Auteur du nouveau Teinturier parfait. A Paris, chez Charles-Antoine Jombert pere, Libraire du Roi, rue Dauphine, à l'Image Notre Dame. 1 vol. in-12.

L'Histoire des Arts est trop agréable & trop précieuse pour que ce petit Ouvrage, propre à éclairer l'Amateur & l'Artiste, ne reçoive pas du Public un accueil favorable. L'Auteur a eu soin d'y réunir les recettes des meilleures compositions de vernis, tant anciens que nouveaux que l'on ait jusqu'à présent employés soit en Europe, soit dans les pays étrangers. L'Auteur cite volontiers ses garants, ses instructions sont entremêlées de récits historiques; les matieres d'ailleurs sont méthodiquement distribuées, & exposées avec la netteté convenable au sujet.

3. *Loix & Constitutions de Sa Majesté le Roi de Sardaigne*, publiées en 1770. A Paris, chez Lejay, Libraire, rue S. Jacques, au Grand Corneille. 2 vol. in-12.

Les Souverains de l'Europe sont, presque tous, occupés à simplifier & à réformer les loix; c'est tout à la fois un acte de sagesse & d'équité aussi heureux que glorieux pour notre siecle. Le feu Roi Victor Amédée avoit déjà réuni celles de Sardaigne en un corps: le sage & Auguste CHARLES EMMANUEL s'est appliqué, depuis le commencement de son regne, à examiner soit dans les remontrances des Magistrats, soit dans le recours des Particuliers, les objets susceptibles d'un ordre favorable au bonheur de ses Peuples. Ses précieux travaux ont produit ce nouveau code. M. le Comte d'Argenson, dans *les intérêts de la France avec ses voisins*, disoit, en parlant de celui du Roi Victor, que *les grandes Monarchies, pour se relever de l'indolence qu'entraînent leurs grandeurs, y auroient pu prendre des leçons utiles & applicables à chacune de leurs Provinces.* Les changemens faits à ce Code y ajoutent un nouveau prix. Nous nous proposons de rapporter, dans notre Journal, quelques-unes des loix relatives au commerce, aux chemins, aux bois, &c.

4. M. Buc'hoz continue de publier chez lui, rue de Touraine, & chez Fétil, rue des Cordeliers, ses planches destinées à accompagner son grand Dictionnaire de Botanique. La gravure de sa cinquième décade est supérieurement exécutée. Le zele de l'Auteur semble acquérir de nouvelles forces, à mesure qu'il avance dans ses entreprises.

5. On trouvera chez Desnos, Libraire, Ingénieur du Roi de Danemarck, rue Saint Jacques, au Globe & à la Sphere, les articles suivans outre ceux que nous avons déjà rapportés.

Globes célestes & terrestres, Spheres armillaires de *Ptolémée* & de Copernic, Planispheres célestes, Cosmoplane, Index Géographique, nouvel instrument très-curieux.

Atlas historiques universels & particu-

liers, adaptés à tous les Livres de Géographie & d'Histoire, par les Auteurs les plus suivis tant anciens que modernes. Tableau de la France, Elections du Royaume, Généralité de Paris, &c.

Itinéraire général, Indicateur fidele pour toutes les routes de France & de l'Europe. Cartes des Postes de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie & d'Angleterre.

Grandes Cartes de cabinets, grands Plans de Paris & autres avec ornemens, collés sur toile & montés sur gorges & enluminés. Cartes hydrographiques pour le service des vaisseaux du Roi.

Cartes topographiques de la France, levées par ordre du Roi. Le Théâtre de la guerre en Allemagne, avec Cartes & Plans des batailles.

Nouveaux Ecrans géographiques.

Calendrier perpétuel, Almanach historique & géographique, & Tablettes polyptiques, économiques, géographiques & uranographiques.

Recueils d'estampes, paysages, fleurs des Indes & de l'Europe, &c. Etuis mathématiques de toutes grandeurs.

Almanach géographique, ou petit Atlas élémentaire; composé de 32 Cartes générales & particulieres de l'Europe, relié en marroquin, 12 liv. Alm. géographique en deux parties, avec description relative aux Cartes, 18 liv. Alm. utile à la Jeunesse, contenant la description historique de l'Europe, en marroquin, 6 liv. Alm. élémentaire, ou Tableau général de l'Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à présent, 2 liv., avec Tablettes, 3 liv. Alm. géographique & familier du tour du monde, 2 liv., avec Tablettes, 2 liv. 18 s. Alm. & Indicateur fidele des routes de la France, troisième édition, broché, 13 liv.

Alm. & Tablettes uranographiques, pour connoître l'état du ciel, 3 liv. 12 s. Alm. topographique des environs de Paris, relié en veau, doré sur tranche, avec tablettes & stylet, 6 liv. Alm. & Calendrier perpétuel, suivi d'une instruction raisonnée, avec Tablettes, relié en veau, 3 livres. Alm. & Tablettes géographiques, reliés en marroquin, les Cartes enluminées, 12 liv. Alm. Etrennes de Thémis, représentant l'état & le tableau géographique du ressort actuel des Parlemens & Conseils Supérieurs de France, broché, 1 liv. 10 s. Alm. des Postes, broché avec Tablettes, 1 liv. 16 s. Alm. contenant les comptes faits, avec Tablettes, 3 liv. Alm. faisant suite aux comptes faits, 3 liv. Alm. ou Etrennes Parisiennes contenant un plan topographique, historique & cronologique de Paris, relié, 3 l. Alm. de Paris, contenant les noms, qualités & demeures des gens de condition, &c. &c.

I I.

Maniere de faire le wisnach, *liqueur très-agréable & très-saine, avec la maniere de faire l'hydromel, suivie en Pologne, &c. Extrait d'une Lettre de Varsovie du 1 Septembre 1771.*

Ce n'est pas sans doute en Pologne qu'on doit s'attendre à voir muliplier les découvertes utiles. Il n'est pourtant pas rare d'y trouver des personnes qui font des essais, des expériences, des recherches, & dont le travail n'est pas toujours infructueux. Les autres Nations, quoique, pour la plûpart plus éclairées que la nôtre, n'ont pas encore tout trouvé, tout imaginé, tout inventé. Le cercle des connoissances soit utiles, soit agréables, n'a point de circonférence marquée, & il n'est aucun point au-delà duquel il soit impossible d'aller. Quand on sçauroit encore plus, on peut apprendre tous les jours quelque nouveauté. J'aime à parler par image, vous me passerez, Monsieur, ce défaut, si c'en est un : le champ des découvertes est immense; l'on y trouve toujours non-seulement de quoi glaner, mais de quoi recueillir; je me le représente comme une mer dont on ne connoit ni l'étendue ni la profondeur, & qui semble s'élargir à mesure qu'on y pénétre plus avant. Il peut très-bien se faire que ceux qui n'y entrent que très-rarement, découvrent des plages inconnues aux personnes même qui ne cessent de la fréquenter. Il faut avouer que si la masse des connoissances publiques grossit tous les jours, les autres Peuples de l'Europe y ont plus de part que nous; mais il ne s'ensuit pas que nous sommes incapables d'y ajouter, du moins de tems en tems, quelque petite chose. Le sol de la Pologne est très-fertile & offre une grande quantité d'excellentes productions. C'est communément le besoin qui enseigne à les préparer, mais quelquefois aussi le rafinement du goût y a part. C'est peut-être autant à l'un qu'à l'autre qu'on doit l'origine du *wisnach*. Je me fais un plaisir de publier la maniere de le préparer, parce que

je ſçais qu'elle eſt inconnue en Allemagne, & beaucoup plus en France où l'on a des vins exquis qui détournent l'attention d'un pareil objet, & ſemblent diſpenſer de toute recherche pour ſe procurer quelque nouvelle liqueur. Mais on y a auſſi des abeilles, on pourroit y en avoir un plus grand nombre, ſi ceux qui les élevent étoient aſſurés de s'en faire une reſſource dans les tems où les vignes manquent ou ne donnent que de médiocres récoltes. Dans ce pays-ci on abandonne les abeilles à leur inſtinct, ſans leur donner aucun ſoin ; mais en France il y a des amis de l'humanité, de bons Patriotes, de vrais Philoſophes qui, ſe faiſant gloire de la qualité d'Agriculteurs, connoiſſent parfaitement la nature de ces induſtrieux inſectes, étudient ſans ceſſe le gouvernement admirable de ces petits états républicains, & enſeignent l'art d'élever des eſſaims & de les multiplier. Il ne manque au François que de vouloir mettre à profit des leçons ſi utiles, & en tirer tous les avantages qu'elles lui promettent.

Le *wiſnach* eſt une boiſſon délicieuſe ; mais une qualité bien plus eſtimable encore, c'eſt non-ſeulement de ne pas nuire à la ſanté, mais d'être auſſi ſain & auſſi bienfaiſant qu'on puiſſe le deſirer ; ce qu'on ne trouve guères dans la plûpart des liqueurs. Il ſeroit d'une grande reſſource dans les pays où lon prendroit à cœur l'éducation des abeilles ; peut-être ſeroit-ce un motif qui engageroit les Géorgiphiles à donner plus de ſoin à cette branche d'économie rurale ? Au reſte on peut compter entiérement ſur la préparation que je vais décrire, je la tiens de pluſieurs perſonnes qui excellent à faire le *wiſnach*, & que j'ai vu opérer trés-ſouvent tant en Pologne que dans l'Ukraine. Je connois même des familles, les unes Chrétiennes, les autres Juives qui n'ont d'autre commerce que celui du *wiſnach* ; elles ſe ſont enrichies, & les enfans continuent à faire cette liqueur en ſuivant la méthode qu'ils ont appriſe de leurs peres. Il y a dans leur maniere de préparer cette boiſſon quelques procédés ſemblables à ceux qu'on lit dans le *Muſcum ruſticum & œconomicum* pour la façon de faire le *meth* Anglois ; mais avant que de donner la recette du *wiſnach*, je m'en vais donner la méthode qu'on ſuit en Pologne pour faire l'hydromel.

On compoſe d'abord un *meth* ordinaire, mais clair & bien pur, plus ou moins fort, ſelon qu'on veut mettre plus ou moins d'eau ſur une certaine quantité de miel. Le meilleur *meth* eſt celui où l'on fait entrer 30 *garniecs* de miel, avec la cire qui le renferme, dans 10 *garniecs* d'eau. Le *garniec* contient huit livres tant miel que cire.

On met ces 30 *garniecs* de miel avec la cire dans un vaiſſeau, on les preſſe & on les bat avec les mains, le plus qu'il eſt poſſible ; après quoi l'on verſe 30 *garniecs* ou pots d'eau froide, & on travaille tout ce mélange réuni. Près du tonneau ou du vaiſſeau dans lequel on a mis le miel & l'eau, on en place un autre dont l'ouverture eſt large, & dans celui-ci on met la compoſition déjà travaillée pour la tirer au clair. Par là on peut remettre dans le premier tonneau ce qui n'aura pas été clarifié, ou le marc. On verſe encore 30 *garniecs* d'eau dans le ſecond tonneau, on travaille le tout en le preſſant avec les mains comme auparavant, & on le reverſe avec ce qui eſt déjà préparé. Ce qui reſte dans le crible & fait le fond du 2e tonneau, ſe retravaille auſſi, après qu'on y a jetté 30 *garniecs* d'eau. On laiſſe enſuite repoſer le tout pendant 2 heures, pour le faire paſſer par le tamis & augmenter les deux premieres maſſes. Après cette opération, on verſe dans une chaudiere toute la liqueur qu'on a exprimée du miel, & l'on y verſe encore de l'eau pour que le volume total ſe monte à 140 pots ou *garniecs*, y compris le miel ; car on ne ſçauroit donner trop d'attention pour bien combiner la quantité d'eau avec celle du miel. Alors on fait du feu ſous la chaudiere pour faire bouillir ce mélange, mais il faut que le feu ſoit modéré & que la liqueur bouille lentement juſqu'à ce que les 140 *garniecs* ſoient réduits à 100. Pour être sûr de ne pas ſe tromper, on fait des marques à la chaudiere, lorſqu'on y verſe l'eau pour la derniere fois ; on voit à chaque marque qui paroît de combien le volume eſt diminué, & l'on ſçait à point nommé quand il ne reſte plus que 100 *garniecs*. Dans le tems que la liqueur ſe cuit, on y jette un peu de houblon, mais on n'y en met qu'autant qu'il en faut, pour qu'elle ait contracté un petit goût d'amertume, lors de ſa réduction de 140 *garniecs* à 100. Il y en a qui préférent à cela d'y mettre un extrait de houblon infuſé dans de l'eau, & qu'ils mêlent avec le *meth*, parce que, diſent-ils, la graiſſe du miel ferme trop vîte les pores du houblon dont l'amertume n'a pas alors le tems d'être bien exprimée. On a ſoin, quand la liqueur bout,

d'ôter avec une écumoire tout ce qui vient au-dessus, & de goûter souvent la composition pour sçavoir si elle a le degré nécessaire de douceur, auquel on est sûr de parvenir en la laissant bouillir plus long-tems. Quand la dissolution du miel & tout le mélange sont réduits à 100 *garniecs*, & que la liqueur est bien conditionnée, on la verse dans différens tonneaux pour la faire refroidir. Il se forme d'abord au fond du tonneau une espece de lie; on en retire tout ce qui s'y trouve de clair, on filtre le reste, & on garde tout ce qui est épais, s'il ne peut pas absolument passer par le tamis. Lorsque tout est au degré tempéré qu'il faut pour cuver, comme le vin nouveau ou la biere, on le met dans les vases où il doit travailler de lui-même, & on place les tonneaux dans des endroits où il y ait un peu de chaleur. Si les tonneaux ont déjà été employés à cet usage, le *meth* y travaille de lui-même. On se sert pour cela de levure de biere (celle de vin de Hongrie vaut beaucoup mieux) qu'on jette dans le tonneau, après l'avoir laissé travailler quelque peu de tems dans un pot de la liqueur dont il est question. Il faut avoir bien soin de couvrir les tonneaux pendant que le *meth* est en action. On le laisse ainsi fermenter assez long-tems, à cause de la douceur & de la graisse du miel. On l'empêche de travailler quand on veut, en y jettant de l'eau, mais alors la liqueur est plus foible & se garde moins de tems. Quand la fermentation a cessé, on laisse reposer le *meth* quelques jours, après quoi on le transvase dans d'autres tonneaux; opération qu'on réitere jusqu'à ce que la liqueur soit aussi claire & aussi nette qu'on puisse le desirer. C'est ainsi qu'on fait l'hydromel en Pologne. Les Juifs sont ceux qui en font & en vendent le plus; ils ont de certains procédés au moyen desquels ils donnent en peu de jours à l'hydromel nouveau la couleur, le goût, la force & la qualité du vieux; mais les connoisseurs en ce genre ne s'y trompent pas, & sçavent bien distinguer l'un de l'autre. Avec du miel préparé, un Juif vous présente en un quart d'heure dix sortes d'hydromels tirés du même tonneau; on le diroit du moins à en juger par la couleur, le goût, la qualité, &c. mais ce n'est en effet que la même liqueur & de la même espece, qu'ils ont le talent de sçavoir déguiser. Le *wisnach* est beaucoup au-dessus de l'hydromel; c'est une liqueur des plus agréables; voici comme on le fait.

On prend des cerises de jardin ou des cerises aigres, bien mûres, noires & de la meilleure qualité. On les met dans un tonneau où on a le soin de les écraser; la quantité de liqueur qu'on veut faire décide de la quantité de livres de cérises qu'on doit prendre. On met d'un autre côté du miel dans une chaudiere où on le fait bouillir jusqu'à ce qu'il soit bien dégraissé & bien purgé de tout corps hétérogene. Dès que le miel est bien purifié, on le verse sur les cerises de façon qu'il s'éleve à 1 ou 2 pouces au-dessus. On laisse le tonneau 5 ou 6 heures dans un endroit chaud jusqu'à ce qu'il commence à fermenter. Alors on le met à la cave ou dans quelqu'autre endroit un peu froid, & on l'y laisse pour l'ordinaire 10 ou 12 semaines sans y toucher. (Il y a des personnes qui ne l'y laissent qu'une quinzaine de jours). Au bout de ce terme on tire au clair la liqueur qu'on met en tonneaux, comme le vin. Une partie de cette liqueur mêlée avec 8 parties du *meth* ou hydromel dont j'ai parlé, fait ce qu'on appelle le *wisnach* ou hydromel aux cerises, dont on a une infinité d'especes en Pologne, & qui se font toutes avec du miel & des cerises préparées comme je viens de le dire.

Il se fait en Allemagne une prodigieuse quantité de ce qu'on appelle *vin de cerise*; mais quoique les Allemands se trouvent délicats, il n'approche point du *wisnach*. Je suis persuadé que le vin de Hongrie qui se vend un ducat la bouteille (elle n'est guères que d'une chopine) dans la plupart des auberges d'Allemagne, n'est que du bon *wisnach*, mêlé avec un peu de vin de Hongrie. Tout ce que je puis assurer, c'est qu'ayant goûté l'un & l'autre, j'aime beaucoup mieux le *wisnach*, que le prétendu vin de Hongrie, quand même celui-ci ne coûteroit pas plus que celui-là, dont le pot ne revient pas à 18 s. en Pologne. Le vin de cerise dont on fait tant de cas en Allemagne, n'est autre chose qu'un mélange de cerises dont on casse les noyaux, de sucre, de raisins de Corinthe & de vin, & encore ce dernier n'y entre-t'il qu'en bien petite quantité. Cette liqueur ne peut plaire que par sa douceur & le goût de noyau qu'on lui donne: elle est d'ailleurs malfaisante; mais elle ne le seroit peut-être pas tant, ou du moins elle seroit beaucoup plus agréable au goût, si en même-tems qu'on cueille les cerises, on en exprimoit le jus,

si on le faisoit ensuite fermenter avec le noyau dépouillé de son enveloppe ; & si on le gardoit ainsi jusqu'à la vendange. On feroit alors fermenter cette boisson avec une quantité de moût proportionnée, & l'on auroit une liqueur plus agréable, plus saine, & qui coûteroit peu.

Signé, J. C. SIMON.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 4 Décembre 1771, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 l. 10 s. à 28 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 26 à 29 l. Le seigle, de 16, 16 l. 10 s. à 17 l. 10 s. ; l'orge, de 11, 12 l. 5 s. à 13 l. 10 s. aussi *le septier*.

Du Mercredi 4 Décembre 1771 au Samedi 7 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 liv.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 11 *Décembre* 1771.

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713	5	*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	717	10	*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Décembre* 1771.

Amsterdam	55
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1
Livourne	94 ¾ à 95
Gênes	93
Lyon, *Saints*, ...	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 7 Déc. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 10. *Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	J.	De Fremilly, 6 p. mois 1771.	F.
Pigis, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	J.
Maupassant, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.
Bardin, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.
Delarue pere, *id.*	L.	Marsollier, *idem.*	P.
Delarue fils, *id.*	L.	.....	
Boscheron, *idem.*	L.	.....	
Lenoir, *idem.*	L.	.....	
Hebert, *idem.*	L.	.....	
Clouet, *idem.*	L.	.....	
Baillot, *idem.*	L.	.....	
Gossey, *idem.*	M.	.....	
Caron, *idem.*	P.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1067 ½ 65 67 ½.	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60 ½	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	70	70 69 68 ½ . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	422	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 28 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Novembre.*

L'ETAT s'eſt chargé des malheureux orphelins dont les peres & meres ont péri par les maladies qui regnent à Moſcou. Le commerce a beaucoup ſouffert, ſur-tout à cauſe des quarantaines que les circonſtances ont obligé de preſcrire. Comme les pelleteries viennent par Moſcou, elles ſont à un prix exceſſif, ainſi que toutes les marchandiſes que nous tirons par terre de l'Orient, les épices, les drogues, &c. Les autres objets ſont auſſi forts chers : par exemple, la caiſſe de citron vaut cinq roubles (plus de 12 flor. d'Empire), & c'eſt ce qu'il y a de moins cher, parce qu'on n'a pas pu exporter cette denrée, & qu'il a fallu la conſommer dans la Capitale. On leve encore de nouvelles recrues, & nos campagnes dépeuplées n'annoncent pas la gloire à nos armes.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Novembre.*

L'Ordre de la Bourgeoiſie a opiné pour la défenſe d'exporter du bétail & toute autre denrée, juſqu'à ce que la cherté diminue. Il a accordé à M. Enroth, Prédicateur, trois mille écus de cuivre, en récompenſe du moyen qu'il a imaginé de faire de la biere avec de l'avoine qui n'a point germé.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 30 Novembre.*

Du 26 au 30, il eſt arrivé 80 vaiſſeaux; trois chargés de grains, un de riz, un de viande quatre de harengs, les autres de lin, chanvre, fer, planches, madriers, &c.

DE COPENHAGUE, *le 4 Décembre.*

Par une Ordonnance du 15, S. M. a aboli dans la partie Danoiſe du Duché de Holſtein, la Seigneurie de Pinneberg, la Ville d'Altona, & le Comté de Rantzau, pluſieurs Fêtes, pour que *ces jours* ordinairement paſſés *dans l'oiſiveté & la débauche*, ſoient conſacrés *aux travaux agréables à l'Etre Suprême, ainſi qu'à l'avantage des Arts & du Commerce.* Les Ouvriers, Apprentifs & Domeſtiques gagés ou nourris aux dépens de leurs Maîtres, ne pourront, ces jours-là, ſe refuſer au travail : mais d'un autre côté les Payſans ſerfs & les Sujets obligés à des ſervices féodaux, ne pourront être obligés à faire ces ſervices auxd. jours que les Seigneurs leur laiſſeront pour leurs affaires particulieres. L'Ordonnance contient des diſpoſitions particulieres pour que la caiſſe des pauvres ne ſouffre point de cette ſuppreſſion. Les Dimanches & Fêtes, on mettra des baſſins aux portes des Egli-

ſes, afin que le produit des quêtes, &c. que l'on faiſoit les jours des Fêtes abolies, ſoit remplacé. L'Ordonnance a dû avoir ſon exécution le 1er Dimanche de l'Avent.

Tout nouvel arrangement économique cauſe néceſſairement un préjudice momentané à ceux que les abus & les dépenſes ſuperflues nourriſſoient : mais les déſordres regneroient juſqu'à la ruine des Peuples & à la deſtruction des Etats, ſi cette conſidération l'emportoit ſur le vœu de la prudence, le motif du bien public, & le ſentiment de la bienfaiſance générale. La plus ſage & la plus belle réforme fera d'un coté des pauvres, de l'autre elle ſauvera les Peuples, & préparera à ces pauvres mêmes les plus abondantes reſſources. Un réglement économique dans les dépenſes ne diminue point les dépenſes, elle en change ſeulement l'objet ; il y a donc la même ſomme de ſalaires, mais ils ſont mieux employés ; il n'y a pas moins d'hommes nourris, mais on nourrit les plus utiles ; le tems préſent ne ſera pas plus mauvais qu'il ne l'auroit été, & l'avenir ſera certainement plus heureux. Ainſi la miſere & l'expatriation de de quelques hommes laiſſent, dans tout leur éclat & leur force, la gloire & l'utilité des grandes opérations qui immortaliſent le regne de S. M. C'eſt ſur les mêmes principes qu'il faut juger les effets de la ſuſpenſion des travaux pour l'*Egliſe de Frédéric*. Comme cet édifice devoit être tout en marbre, il occupoit une foule d'Ouvriers dans les carrieres de Norwege. Mais ſi les circonſtances forcent un bon Gouvernement à des retranchemens économiques, les pauvres retrouvent, dans S. M., un Pere toujours tendrement occupé de leur ſoulagement. Par une Ordonnance du 16, ceux qui auront beſoin de ſecours s'adreſſeront à une Commiſſion établie dans chaque Diocèſe & compoſée de Membres diſperſés dans les différentes Paroiſſes. Aux fonds publics & particuliers deſtinés à ces charités, S. M. en a ajouté de nouveaux qui ſe prélevent ſur le produit des loteries & collectes autoriſées ou tolérées dans le Royaume; & ſi la caiſſe ne ſuffit pas aux beſoins, S. M. ſe réſerve le ſoin paternel d'y pourvoir.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 6 Décembre.*

Hier il arriva ici trois vaiſſeaux d'Amſterdam, un de Gallipoli, un de Kœniſberg, un de la Rochelle, un de Dunkerque, un de Leith, un de Waterford. Tous ceux qui avoient mis à la voile le 29 & le 30 ont été obligés de rentrer dans ce Port. Du 29 Novembre au 2 Décembre, il n'eſt arrivé que trois bâtimens, il en eſt parti vingt ; il y en a encore trois en rade. L'hyver commence à ſe faire ſentir. Les digues conſtruites après la derniere inondation n'ayant pas la ſolidité convenable, ces ouvrages ont été confiés à un Particulier de Lunebourg qui réunit la théorie & la pratique en ce genre. On a tiré de ce dernier pays une quantité prodigieuſe de faſcines, mais l'exportation en eſt à préſent défendue.

DE HANOVRE, *le 6 Décembre.*

La libre exportation de grains de toute eſpece vient d'être de nouveau reſpectivement permiſe entre les pays de Hanovre & de Hildesheim, avec la reſtriction qu'on ne pourra les faire paſſer au-delà des frontieres de ces Provinces.

DE LEIPSICK, *le 7 Décembre.*

La Société Economique a prorogé le terme du concours relatif aux deux objets ſuivans. Il y aura un prix de cent ducats pour celui qui, dans les années 1772 & 1773, auroit cultivé quinze quintaux de chanvre de grandeur & de qualité équivalentes à celles du chanvre du Rhin. Un prix de 50 écus ſera donné à celui qui détaillera de la maniere la plus ſatisfaiſante, la méthode de conſerver la vigne, & de faire & ſoigner le vin, uſité dans les meilleurs cantons de Saxe, avec l'indication des défauts & des moyens d'y remédier fondés ſur une ſaine Phyſique & ſur un nombre ſuffiſant d'expériences.

DE VIENNE, *le 8 Décembre.*

Dans les ſouſcriptions formées pour le ſoulagement des pauvres, des Seigneurs ont conſacré à cette bonne œuvre juſqu'à mille florins par an ; le total en eſt très conſidérable ; S. M. I. a daigné ſe charger de remplir le *deficit*.

Il a été fait, avec le Juif Oppenheimer, un accord pour que cette Capitale ſoit tou-

jours pourvue : il a déjà un amas de 300,000 metzes de grains ; le mauvais tems en a empêché le transport.

Pendant deux mois, il n'est presque point tombé de pluie ; & l'on craint que la récolte de l'année prochaine ne manque absolument, les semailles d'hiver n'ayant pas pris racine. Les basses eaux ont rendu le transport des vivres très-difficile & très-coûteux.

La récolte du vin a été si abondante dans quelques cantons de Hongrie, que la bouteille ne se vend à Bude que 2 kreutzers.

D'YSTADT, *le* 1 *Décembre.*

On a amené ici un yacht que l'on a trouvé sans équipage, quoiqu'il fût chargé : aucun document n'indique à qui la cargaison appartient. Nous apprenons de Caroliner-Ziel, dans la Frienslande orientale, qu'il a péri sur ces côtes la nuit du 21 au 22 un bâtiment sur lequel il y avoit quatre personnes. On a trouvé sur le sable un tonneau de vin de Malaga destiné pour Scheweiningen, marqué M. V. & contremarqué 5. C. 5. Selon les derniers avis, les Etats Généraux ont défendu, par une Ordonnance du 25 Novembre, l'exportation des pommes de terre, à l'exception de celles qui seront destinées pour les équipages des navires nationnaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Décembre.*

On écrit de Charles-Town, Caroline septentrionale, que dans l'espace de quinze jours, il a été apporté sur le Marché de cette Ville, soixante mille livres de chanvre du crû de la Province.

Le Roi a donné ordre de distribuer mille guinées aux pauvres familles de Westminster ; la Reine leur a destiné cinq cens liv. de ses épargnes.

Il regne dans ce Royaume un mal de gorge épidémique qui emporte beaucoup de monde. Les personnes qui approchent les malades, s'en préservent en arrosant souvent la chambre de vinaigre, & en se munissant d'une éponge imbibée de la même liqueur qu'ils respirent de tems en tems : il est bon d'y mêler un peu de camphre. On conseille à ces personnes de porter un ruban noir au cou : la chaleur que ce ruban entretient, jointe à la qualité astringente du noir, empêche l'humeur de se jetter dans cette partie.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Décembre.*

Du 1 Avril 1769 au mois d'Octobre de cette année, il a péri dans la partie méridionale de ces Etats, par l'épizootie, 172,271 bêtes à laines, & l'on en a sauvé 65,78 ; il en a péri dans la partie septent. 23,797, & l'on en a sauvé 11,707. A les estimer seulement 50 florins la piece, il en résulte une perte de 8,603,550 flor. Quelle auroit été la situation de ce pays, si le commerce ne l'avoit pourvu d'abondantes provisions de grains.

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le* 12 *Décembre.*

Le Conseil des Domaines & Finances a rendu, le 2, une Ordonnance par laquelle il permet jusqu'au 15 Avril prochain, l'importation des harengs fumés, salés & en caques, en payant les droits auxquels ils étoient assujettis avant la prohibition.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le* 12 *Décembre.*

Le 25 du mois dernier, la Société Royale des Sciences tint une Assemblée publique en présence des trois Ordres de l'Etat de la Province. M. l'Archevêque de Narbonne ouvrit la Séance par un beau discours dans lequel, après avoir parlé de la nécessité d'encourager les talens & de favoriser les progrès des Arts utiles, il annonça un Prix que les Etats doivent décerner à celui qui, au jugement de l'Académie, aura trouvé *la meilleure maniere de déterminer le degré de spirituosité des eaux-de-vie & des esprits-de-vin.* Les ouvrages seront adressés à M. de Ratte, Secretaire Perpétuel de ladite Société.

M. Venel, dans un Mémoire sur la fumée du tabac, prouva par plusieurs expériences, que la fumée qui s'éleve en très-gros volume, lors de l'embrasement des cotes de tabac dans les Manufactures, ne peut nuire à la santé des Habitans des lieux où ces Manufactures sont établies.

M. Forquet termina la Séance par un Mémoire sur le climat de Montpellier : en en développant les agrémens & les avantages, il fit voir que la salubrité de l'air répondoit à la beauté du ciel. Ce Mémoire n'est qu'un fragment d'un Ouvrage plus considérable que l'Auteur doit publier sur le même sujet.

On a lancé derniérement à l'eau, dans le Port de Cette, la tartane de commerce du Capitaine *Joseph Palangue*.

De la Rochelle, *le 16 Décembre.*

Le 10 du courant, le navire la *Cadette*, arriva de Miquelon, chargé de 1170 quintaux de morues séches, 4250 morues vertes, 50 barriques & 2 tierçons d'huile de morue, 16 barils de noves & langues.

La crainte de la contagion, occasionnée par la nouvelle d'un vaisseau Hollandois, rencontré en mer, infecté de la peste, ayant cessé, les ordres donnés en conséquence ont été révoqués ; & le commerce est rentré dans sa liberté ordinaire.

Les dommages causés par un incendie arrivé derniérement chez un Boulanger de Saint-Martin, Isle de Ré, ont été estimés à la somme de dix mille livres. Il y a eu 70 sacs de minots, beaucoup de bois, de linge, & d'effets brûlés. M. le Bailli d'Aulan, Gouverneur, a fait faire une quete pour soulager ce malheureux Boulanger.

Le navire, le *Pere de Famille*, de 400 toneaux, Armateur M. *Daniel Garesché*, doit partir dans le courant du mois pour le cap, Saint-Marc & le Port-au-Prince : il prendra fret & passagers.

Les erreurs sur les poids & mesures ont de dangereuses conséquences pour le commerce. Le tonneau de Marans passe vulgairement pour n'être que d'un boisseau & demi plus fort que le tonneau de minage de la Rochelle : cependant des curieux qui ont voulu en juger, du moins par approximation, & qui pendant plusieurs années consécutives ont vérifié le poids du boisseau de Marans, ont reconnu qu'année commune, il pesoit deux livres & un quart de plus que celui de la Rochelle ; de sorte qu'un tonneau de Marans rendra quarante-trois boisseaux quatre-vingt-onze quatre-vingt dix-huitièmes à la mesure du minage de la Rochelle, le boisseau de ce minage sur le pied de quarante-neuf livres, année commune.

Depuis le commencement du mois, les prix des sucres ont diminué, ainsi que ceux des eaux-de-vie.

De Rouen, *le 18 Décembre.*

Suivant le compte rendu par le Secretaire de l'Académie, M. de la Maltiere a lu un Mémoire *sur un siphon précipitant* qu'il a inventé ; & il a montré une pétrification trouvée aux écueils nommés les *vaches noires*, près d'Ives : on regarde ce morceau comme une partie de l'os sacrum de quelque quadrupede.

On a lu un extrait imprimé des registres de l'Académie Royale de la Marine, où il est annoncé que plusieurs expériences démontrent que lorsqu'on approche deux boussoles l'une de l'autre, elles ne conservent plus la direction qu'elles affectoient à une plus grande distance ; d'où il suit que l'usage habituel de placer deux boussoles dans les habitacles des vaisseaux est sujet à de grands inconvéniens.

M. l'Abbé Dicquemare a fait présent à l'Académie de trois noix muscades, du nombre de celles qu'on avoit apportées des Molucques à l'Isle de France, & qui y ont réussi. L'une étoit nue, l'autre étoit revêtue de ses écorces, ainsi que la troisième de l'espece nommée mâle ou sauvage. On les a plantées avec soin, sous chassis, dans le jardin ; mais on a eu le regret de les trouver échaussées & pourries. Sans doute les germes s'en étoient oblitérés dans le trajet. On présume que ces noix doivent être mises en terre dans le cours de l'année où elles ont été cueillies en maturité.

M. Rondeaux de Sétry a lu la préface d'un manuscrit intitulé *la Connoissance & la Culture des Arbres & Arbustes*. Il résulte du rapport des Commissaires nommés pour examiner cet Ouvrage que M. R. indique si précisément le caractere générique & spécifique de chaque arbre, qu'avec le Livre seul, il ne sera pas possible de s'y tromper

& de confondre un genre avec un autre ou les différentes especes d'un genre ; que les Cultivateurs y trouveront un grand nombre d'arbres & d'arbustes omis dans les meilleurs Traités, & que l'Auteur s'est aussi beaucoup plus étendu sur les moyens de les multiplier, &c.

M. Rondeaux de Monbray, son fils, couronné à l'âge de douze ans par la Société, a présenté un manuscrit intitulé, *Catalogue du Jardin de l'Academie de Rouen* : c'est une concordance très-curieuse & propre à accélérer les progrès de la Botanique.

M. Mustel a lu une *nouvelle Observation sur la végétation, & le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris sur l'usage des pommes de terre ;* M. l'Abbé Deshoussayes le *Catalogue des plantes étrangeres cultivées dans les serres chaudes du Jardin du Roi à Paris en 1770, &c.*

De Lille, *le* 18 *Décembre.*

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Juillet 1771, revêtu de Lettres-Patentes, a supprimé les droits de l'avoir de poids, qui se percevoient ici, établi un dixième de la valeur du poisson frais de mer en sus des droits actuels, & révoqué l'affranchissement des droits sur les bestiaux dits pieds fourchés pendant les quatre Foires franches. Messieurs du Magistrat, par un réglement en date du 10, ont autorisé le sieur Louage, Contrôleur au Minck, à percevoir des Acheteurs ce dixième & ces derniers droits. Les Foires franches continueront d'ailleurs d'avoir lieu, comme par le passé.

Le bled de la premiere qualité vaut environ 13 livres, la rasiere pesant 125 à 130 livres poids de quatorze onces : le bled méteil n'est qu'à 8 liv. 15 s.

De Clermont (*en Argone*), *le* 20 *Décembre.*

Les loups chassés des Ardennes en exécution des ordres de LL. MM. II., se replient aux environs de Verdun, Sainte-Ménéhould & Etain. Du 12 au 20 Octobre, ils ont percé vers Sainte-Ménéhould sept bergeries & égorgé cinquante moutons dans une seule (*voyez l'avant derniere Gazette*). A Loison, village du Verdunois, un Laboureur a perdu, au mois de Novembre, cinq bœufs & trois chevaux en deux jours. M. de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie sur cette frontiere, & chargé des arrangemens relatifs à cet objet, s'en occupe avec un zele digne des éloges de tous les amis de l'humanité. Outre plusieurs chasses, il a fait tendre beaucoup de pieges & dresser des louvieres : il s'y est pris nombre de loups ; deux entr'autres y sont tombés avec des circonstances singulieres.

Un de ces animaux, d'un gros buisson où il étoit en embuscade, fondit, le 29 Novembre, vers midi, sur un chien qui sert aux chasses de M. de Moncel. Le chien se défendit vigoureusement, & ils tomberent l'un & l'autre dans la louviere.

Le second, de l'espece la plus feroce, a paru trois jours après à Courcel. Le fils de M. de Bigauld, âgé de dix ans, a couru pour le voir, & par étourderie il est tombé dans la fosse (*a*). Loin d'être effrayé de la taille & de la férocité du loup, l'enfant lui a présenté hardiment son couteau & l'a contenu : il n'a été retiré de la fosse que trois heures après, sans qu'il donnât aucune marque de crainte. Toute la Province desire qu'un courage & une présence d'esprit si prématurés servent à l'avancement de ce jeune Gentilhomme qui est Officier dans le Régiment de Chartres & qui donne les plus grandes espérances.

Deux jours après, les chiens de M. de Moncel ont terrassé & tué un loup déjà blessé, & exactement semblable à celui du Gévaudan.

De Paris, *le* 24 *Décembre.*

Edit du Roi portant prorogation des deux vingtièmes & autres droits, & établissement de deux nouveaux sous pour livre, en sus les droits des Fermes & autres : donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1771, registré en Parlement, du tres-exprès commandement de Sa Majesté, le 14 Décembre.

Par le 1er art., le premier vingtième établi en 1749 sera perçu jusqu'à ce que par la libération des dettes de l'Etat, les reve-

(a) *On voit dans les Mémoires publiés par M. de Moncel les précautions à prendre pour que personne ne se blesse en pareil cas.*

nus ordinaires puiſſent ſuffire aux autres charges & dépenſes.

Par le 2e, pour tenir lieu des deux ſous pour livre du dixième qui ceſſeront d'être perçus au 1 Juillet 1772, il ſera levé quatre ſous pour livre du premier vingtième.

Par le 3e, les fonds, droits, héritages & rentes, ſujets au vingtième établi en 1768, ſeront en outre aſſujettis à un ſecond vingtième juſqu'au 1 Janvier 1781.

Par le 4e, les droits mentionnés art. III & IV de l'Edit d'Avril 1768, continueront d'être levés juſqu'au 31 Décembre 1780.

Par le 5e, le doublement des droits du Domaine, barrage & poids-le-Roi de Paris, l'augmentation ou rehauſſement du prix du ſel qui ſe diſtribue dans l'intérieur du Comté de Bourgogne, les droits de Courtiers Jaugeurs, ceux d'Inſpecteurs aux boiſſons & aux Boucheries, & les droits manuels ſur les ſels, enſemble les droits réſervés dans les Cours, Chancelleries & autres Sieges, dont la levée a été ordonnée par la Déclaration du 8 Janvier 1767, continueront d'être perçus juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.

Par le 6e, les ſix ſous pour livre établis en différentes parties par les Déclarations des 3 Mars 1705, 7 Mai 1715, Edit de Décembre 1747; Déclar. des 3 Février 1760, & 21 Novembre 1763; ainſi que les ſix patards au florin qui ſe perçoivent en Flandre & Haynault, en ſus des droits déſignés art. III de la Déclaration du 25 Juin 1797, ſoient perçus juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné, en ſus du principal deſdits droits, même ceux qui auroient été exempts des ſix ſous ou ſix patards: à l'exception du prix des tabacs dans les Provinces où la vente excluſive a lieu, lequel demeurera aſſujetti aux quatre ſous pour livre établis en 1758, tant que les ſix ſous pour livre auront lieu: à l'exception pareillement du prix du ſel des Gabelles d'Alſace, de celui du ſel ordinaire dans le Comté de Bourgogne, des Domaines de France & droits domaniaux faiſant partie du bail de la Ferme générale, du droit de ſou pour livre ſur le prix des beſtiaux vendus aux Marchés de Sceaux & de Poiſſy, leſquels droits continueront d'être perçus ſur le pied où ils ſont actuellement.

Par le 7e, ſur les droits qui, dans l'article précédent, ſont aſſujettis à ſix ſous ou ſix patards, il en ſera en outre perçu deux ſous pour livre ou ſix patards par florin, juſqu'au dernier Septembre 1780, à l'égard de ceux dont les années de baux de ferme ou de régie finiſſent au dernier Septembre; & juſqu'au dernier Décembre de ladite année pour ceux dont les années de baux finiſſent au dernier Décembre, pour faire en tout, juſqu'auxdites époques, huit ſous pour livre ou huit patards au florin, & après icelles n'être perçu que ſix ſous ou ſix patards.

L'Edit a été enregiſtré à la charge que les œufs, beurre & fromage, ainſi que le bois à brûler qui ſe conſomment dans la ville de Paris, ne ſeront point aſſujettis au payement des deux ſous pour livre établis article VII; & ce conformément aux Lettres de Juſſion du 13 Décembre.

(*Nous donnerons l'Ordinaire prochain divers Arrêts relatifs au préſent Edit, & autres nouveaux Arrêts*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de vuider les foſſes, ſuivie à Grenoble; avec l'emploi des vuidanges; par M. Vallet, Curé de Colombe.

On met les matieres tirées des foſſes dans un tombereau dont les planches ſont bien jointes de ſorte que l'urine ne puiſſe pas couler. Deux hommes vuident dans ce tombereau une eſpece de cornue qui a un grand manche à l'endroit où devroit être placé l'anſe. On a ſoin auparavant de mettre de la paille fort longue au fond & tout autour du tombereau; il faut même qu'elle déborde de tous les côtés, afin que le cahotement & le mouvement ne faſſent point tomber la matiere. S'il étoit néceſſaire, on donneroit la deſcription de la petite cornue à manche qu'on appelle en Dauphiné *ſeillot*, & ailleurs *benne*. Quand on a mis deux ou trois fois de cet engrais ſur un terrein, & qu'il eſt bien mêlé avec la terre; celle-ci, quelque forte qu'elle ſoit, comme la terre à tuiles, la terre glaiſe, &c. devient meuble, ſe travaille aiſément, & produit d'abondantes récoltes en bled, lin, chanvre,

légumes, & toutes ſortes d'herbages; on doit ſeulement avoir la précaution de mettre les grains ou les plantes à une certaine profondeur en terre, ſans quoi, la premiere année, la plus grande partie des graines ou des plantes périroient, à cauſe de la chaleur exceſſive de l'engrais; la ſeconde année, le terrein produira beaucoup plus, ſouvent même le double. Si dans les lieux arides, comme certains cantons du Lyonnois, on mettoit les matieres extraites des foſſes de Lyon, au lieu de les jetter dans le Rhône, on les bonifieroit & on les rendroit très-productifs. Si l'on employoit ces matieres dans bien d'autres Provinces du Royaume où l'on n'en fait aucun uſage, on fertiliſeroit & l'on amélioreroit de grandes étendues de terrein; les ſubſiſtances ſeroient plus multipliées, on auroit plus de pâturages, & ils en ſeroient meilleurs, &c. Tous ces avantages méritent bien qu'on y faſſe quelque attention. Tout le monde y gagneroit. Les Propriétaires des maiſons vendroient ces matieres, au lieu qu'ils ſont obligés de payer pour faire vuider leurs foſſes, comme on le faiſoit autrefois à Grenoble, tandis qu'à préſent on vient de trois lieues aux environs de cette Ville pour prendre cet engrais; l'on y paye même deux ou trois ans d'avance les vuidanges des foſſes, & l'on vuide celles-ci tous les ans, ou tous les deux ans pour le plus tard. L'air en eſt par-là moins corrompu, autre avantage qu'il ne faut pas mépriſer. Une année on vuida à Grenoble des foſſes qui n'avoient pas été ouvertes depuis dix-huit ans, cinq hommes qui y entrerent pour en retirer les matieres, périrent par l'infection & la puanteur: on n'avoit pas eu la précaution de donner de l'air deux ou trois jours avant que d'y entrer: ce qui eſt néceſſaire pour prévenir de pareils accidens.

I I.

A V I S.

» L'ancienne & ſeule Manufacture d'Encre, connue en France depuis près de » 200 ans, ſous le nom de *la Petite Vertu*, » ci-devant rue des Arcis, eſt actuellement » établie rue du mouton, Place de Grève, » à Paris.

» *Le ſieur Guyot, Négociant*, tenant cette » Fabrique, y compoſe & débite toutes ſortes d'Encres liquides, noires, indélébiles & incorruptibles, ſans dépôts, fleurs » ni champignons; autre en poudre de toutes couleurs, liquides pour l'écriture, les » plans & deſſins; il tient auſſi des Encres » de la Chine en tablettes.

» Ces Encres ſe débitent dans les différens Bureaux de Paris qui ont été annoncés dans les principales Villes du Royaume & pays étrangers, en bouteilles cachetées, avec étiquetes gravées, ſignées » *Guyot*.

» Les perſonnes qui voudront tenir un » Bureau de ces Encres, ou en tirer pour » les Iſles, s'adreſſeront audit ſieur Guyot, » il leur enverra les prix & conventions » qu'il tient avec ſes Correſpondans; ils auront lieu d'en être ſatisfaits.

I I I.

D E M A N D E.

» Le ſieur Doſſmant, Chymiſte Allemand, *& poſſeſſeur du ſecret de faire le ſel* » *ammoniac* avec de la mire de ſaline, de » vieux chiffons de laine & de ſoie, vieilles bourres, vieux crins, vieux ſouliers, » vieux chapeaux & rognures de cuir de » toutes eſpeces, voulant établir à Paris ou » en Province une Manufacture, & former une Compagnie, deſireroit trouver » quelqu'un qui voulût entrer en ſociété » dans cette entrepriſe: on pourra s'adreſſer audit ſieur Doſſmant pour ſe procurer » les renſeignemens néceſſaires. Il demeure » chez le *ſieur Koebel, Fauxbourg S. Martin, » près l'Egoût & à côté de M. Martin, Vernisſeur du Roi.*

» On eſt prié d'affranchir les lettres.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Décembre 1771, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 28 l. 10 ſ. à 23 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 25 liv. 10 ſ. à 28 liv. 5 ſ. Le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 l. 10 ſ. à 18 l.; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 18 Décembre 1771 au Samedi 21 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Décembre 1771, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 29 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	717		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6 *marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 24 Décembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32	5 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95 $\frac{1}{4}$	
Gênes	93 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Saints*, ...	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 23 Déc. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 24. *Messieurs*	
Certain, 6 prem. mois 1771.	F.	Hurel, six prem. mois 1771.	F.
Domillier, *idem.*	G.	Viellard, *idem.*	J.
Delamotte, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	J.
Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	J.
Molliere, *idem.*	J.	De Fremilly, *id.*	J.
Creuzé, *idem.*	J.	Maigret, *idem.*	L.
Gendon, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	L.
Bonnet, *idem.*	L.	Marsollier, *id.*	M.
Dujean, *idem.*	L.	Cauchy, *idem.*	M.
Thevenin, *idem.*	M.	Chaponnel, *idem.*	Z.
.....		Defays, *idem.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1065	1067 $\frac{1}{2}$ 70 67 $\frac{1}{2}$.	. . . . .
Emprunt Oct. .	235	237	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	61	61	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	69	69	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 16 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

COURLANDE.

DE MITTAU, *le* 11 *Octobre.*

IL ſeroit ſuperflu de dire que les ſpéculations des Négocians & les travaux des Cultivateurs ſont ſuſpendus dans ce Duché comme en Pologne & en Lithuanie. Le commerce des grains qui fait notre richeſſe & aſſure l'abondance à une partie de l'Allemagne, eſt ſans vigueur & ſans action, dans une ſaiſon dont les jours ſont plus beaux qu'ils ne l'avoient été depuis long-tems. Koeniſberg n'a pas beaucoup de ſuperflu ; il en eſt de même de pluſieurs autres Ports ; à Dantzick, le laſt de ſeigle coûte 360 & 370 florins ; celui de bled de 420 à 480 : cependant on aſſure qu'il paſſe beaucoup de grains par cette Ville. Nous apprenons de l'Empire que, faute de circulation, la cherté y eſt preſque générale. Cependant on mange à Potzdam le pain au prix le plus bas ; mais on doute que les choſes s'y ſoutiennent long-tems dans cet état.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 19 *Octobre.*

Il s'en faut de beaucoup que la récolte de cette année ait répondu à nos eſpérances. Le ſeigle rend preſqu'un tiers de moins que les autres années. Le froment a paſſablement réuſſi de même que l'avoine ; mais tous les autres grains ſont très-chétifs. Auſſi le prix en eſt-il hauſſé conſidérablement. Il y a des cordons tirés ſur les frontieres pour empêcher l'exportation. Les charriots de l'Artillerie Impériale de Hongrie ſont employés à faire des tranſports de grains dans ce Royaume. L'Empereur a donné ordre aux Chefs de tous les Cercles de ſe raſſembler pour aviſer aux moyens de former des magaſins ſuffiſans à l'entretien de ce Royaume ; & S. M. I. préſide elle-même à la Commiſſion chargée de cet approviſionnement.

DE VIENNE, *le* 27 *Octobre.*

Après avoir formé autour de la Capitale des routes & des chemins pour les voitures & les gens à pied, on a défriché, nivellé, marné, enſemencé les terres qui étoient reſtées incultes ſur ces débouchés mêmes. Une triſte expérience apprend à tous les Peuples à mettre tout en valeur, afin d'employer & de nourrir cette population qui ſe faiſoit un patrimoine de la charité crédule & facile du Public. L'abolition des communes & des défrichemens renouvellent les Provinces Héréditaires ; on donnera bientôt l'état des nouvelles entrepriſes de culture excitées & dirigées, en partie, par les Sociétés Economiques dans les Pays Héréditaires.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Octobre.*

On assure qu'un Commissionnaire de grains de cette Ville, a dans ses magasins actuellement soixante-dix mille quarters de froment (environ 122,500 septiers de Paris). On ne s'est jamais plaint d'un tel emmagasinement, tant que le commerce a été libre.

Il vient de paroître des *Considérations sur nos acquisitions dans l'Inde & principalement le Bengale*. Cette Brochure contient un plan pour entretenir les Troupes sur un pied respectable dans ces contrées, prévenir les ruptures inutiles avec les Puissances du pays, améliorer la culture & augmenter le revenu, empêcher la mauvaise administration des deniers publics, encourager l'industrie des Naturels du Pays par leur prospérité même, & engager par l'équité & la régularité de notre Gouvernement, les Habitans des Provinces voisines à venir s'établir sur les terres de notre domination : mais il est bien difficile que l'Europe gouverne l'Asie.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 25 Octobre.*

L'Académie des Sciences de cette Ville, dans son Assemblée du 16 de ce mois, a adjugé les Prix annoncés pour les questions qu'elle avoit proposées au mois d'Octobre de l'année derniere.

Le premier Prix pour la premiere question, *quelles sont les plantes les plus utiles des Pays-Bas, & quel peut être leur usage dans la Médecine & dans les autres Arts ?* a été remporté par le sieur Jean-Baptiste Beunie, Chirurgien de la Ville d'Anvers; & le second a été adjugé au sieur Durondeau, Chirurgien de cette Ville.

Le sieur Beunie a aussi remporté le Prix pour la seconde question, *quel est le moyen le plus sûr & le moins dispendieux pour teindre en noir le fil de lin & d'autres matieres semblables, de maniere que la couleur s'imbibe dans tuotes les parties au point qu'il ne se déteigne point par l'usé, sans cependant nuire à la qualité de l'étoffe ?*

Le Prix pour la troisieme question, *quel étoit dans les cinquième & sixième siecles l'Etat Bourgeois & Ecclésiastique des dix-sept Provinces des Pays-Bas & du Pays de Liege ?* a été adjugé au sieur de Roches d'Anvers qui a remporté les premiers Prix en 1769 & 1770.

L'Académie propose pour l'année 1772 les trois questions suivantes.

1. *Quels étoient l'habillement, la langue, l'état de l'Agriculture, du Commerce, des Arts & des Sciences des Peuples des Pays-Bas avant le septième siecle ?*

2. *Quel est le moyen le plus efficace & le plus prompt pour détruire les chenilles qui s'attachent aux arbres & aux plantes ? Peut-on les détruire par des fumigations qui ne soient point dispendieuses, ou par d'autres moyens simples, bien entendu qu'ils ne nuisent ni aux arbres ni aux plantes ?*

3. *Quelles sont les plantes nuisibles des Pays-Bas, ou qui contiennent un poison tant pour les hommes que pour les bêtes ; quels en sont les accidens & les symptômes qu'ils produisent sur l'une & l'autre espece, & quels sont les moyens les plus simples de les prévenir ?*

Les Prix consistent en trois Médailles d'or chacune du prix de 25 ducats.

Les réponses qui peuvent être écrites en Latin, en Flamand ou en François, doivent être envoyées avant le 16 Juillet 1772 au sieur Gérard, Secretaire de l'Académie.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POLIGNY, *le 5 Novembre.*

Il y a quelque tems qu'on a découvert sur une montagne voisine une espece de marne ou de terre à foulon qui réunit toutes les qualités attribuées à celle d'Yverdon. Il y a apparence qu'elle étoit employée dans les Manufactures de draps qui existoient dans cette Ville au 15e & au 16e siecle : cette circonstance favoriseroit leur rétablissement.

Les vins de ce canton ont été autrefois presqu'aussi estimés que ceux du premier rang de Bourgogne ; il n'en est pas de même aujourd'hui, quoiqu'il s'en recueille encore d'une qualité supérieure. Plusieurs Propriétaires, dans la vue d'augmenter le produit de leurs vignes, y ont introduit

de mauvais plants. Les plants anciens convenoient mieux au terroir léger & pierreux du pays : ceux qu'on leur a substitués exigent une terre forte, d'où il arrive que les fruits parviennent rarement à une parfaite maturité. Quelques Particuliers ont eu néanmoins la sagesse de se garantir de la contagion. Ce genre de biens jouit ici d'un avantage singulier, s'il est vrai, comme on le pense communément, que le vent local & régulier appellé *Montaigne*, qui entretient la salubrité de l'air & en annonce les changemens prochains, préserve au printems les vignes de la gelée.

Cette Ville est dans une position très-commode. Le sol renferme une grande variété de richesses, des marbres de différente espece, des pierres, des pétrifications curieuses, &c. Le nom de *Sequani* ou *Segones*, dérivé par quelques Sçavans du mot celtique *seg*, moisson (d'où le *Seges* des Latins, le *Seken*, Moissonneur, des Allemands) permet de conjecturer que la Nation étoit distinguée par la qualité d'Agricole, & le sol par sa fécondité. Le commerce est aujourd'hui peu considérable; le Peuple est laborieux mais sans industrie; le Bourgeois, passionné pour la chasse & ennemi de la contrainte, néglige les Arts & le trafic. Cependant les Habitans ont l'esprit vif, pénétrant, propre aux affaires. Il ne manque ici que l'instruction, l'encouragement & l'émulation.

De Chateau-Thierry, *le 5 Novembre.*

M. Cadet, Apothicaire du Roi, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, a fait dernièrement l'analyse des eaux de Buisard près de cette Ville. Une pinte des eaux minérales de cette fontaine lui a donné par l'évaporation environ un grain & demi de sel marin à base terreuse, & deux grains & demi de terre calcaire. Cette substance alkaline, unie aux principes sulfureux volatils, que M. Cadet a reconnu dans ces eaux, est certainement, à son avis, la cause de l'odeur d'*hépar* qui s'y manifeste. Ces eaux ont quelque rapport avec celles de Montmorency, de Barrege, de Bagnieres, de Cauteret, &c. tant par leur goût & leur odeur que par la propriété qu'elles ont de noircir la dissolution d'argent. Exposées à l'air, elles y perdent entiérement & en peu de tems leurs principes sulfureux volatils (*a*).

D'Agen, *le 7 Novembre.*

Les grains avoient baissé, vers la récolte jusqu'à 22 liv. ou environ le septier de Paris; peu de tems après, ils sont montés un peu au-dessus de 27 liv. & ils se maintiennent à ce prix, mais on attend une diminution. Le pain bis du poids de 20 onces se vend 3 s.; le pain de fine fleur de 16 onces est au même taux. La livre de mouton de 40 onces se vend 13 s., & celle de veau 14. La barrique de vin de 200 pintes vaut 45 à 70 liv.

De Dijon, *le 7 Novembre.*

Il y a eu, cette année, en Bourgogne, beaucoup de seigle ergoté. Un zele vif pour l'intérêt de l'humanité a porté M. Amelot, Intendant de la Province, à répandre dans les mains des Peuples les instructions propres à écarter les maux résultans de l'usage de ce grain. Des Citoyens éclairés ont secondé ses vues salutaires. M. Maret a publié une Dissertation sur le traitement des maladies causées par l'ergot; & M. Béguillet une autre dissertation sur la nature de ce grain, &c. imprimée ici, comme la premiere, chez *Frantin.* M. l'Intendant a fait imprimer & distribuer *gratis* ces deux utiles Ouvrages dans la Généralité. M. Béguillet se propose de suivre exactement, l'année prochaine, la progression du seigle, dès qu'il commencera à épier, & à faire diverses expériences. Ce sont-là les observations de la Philosophie amie de l'humanité. Parmi les instructions utiles que sa Dissertation renferme, il est à propos de remarquer le conseil qu'il donne de ne semer du seigle que dans des terres humides, & de les semer un peu clair, si l'on veut n'avoir presque jamais de grains ergotés.

(a) *M. Buc'hoz fera connoître plus particulièrement ces eaux dans son* Dictionnaire des mines, fossiles, fluors & fontaines minérales de la France *dont le premier volume ne tardera pas à paroître. Cet Ouvrage sera la suite de son Dictionnaire des plantes, arbres & arbustes, & de son Dictionnaire Vétérinaire des animaux domestiques.*

De Reims, *le 9 Novembre.*

Les vendanges ont été entiérement achevées vers la fin du mois précédent. Les vignes du Pays Rémois ont très-peu rapporté : celles qui donnent, dans les années ordinaires, 5 pieces l'arpent, ont si peu produit que M. le Marquis de J... qui en a 102 arpens, n'a recueilli que 34 pieces de tout vin. Le bon vin, dans le cours ordinaire, fermente presqu'aussi-tôt qu'il est entonné dans les poinçons, ce qui arrive même assez souvent au bout d'un quart d'heure ; cette année, il n'y a presque point de fermentation, ou du moins elle sera tardive : cependant c'est ce travail qui purifie le vin.

Les récoltes de toutes sortes de grains ont été assez abondantes ; mais on remarque que les grains battus & serrés dans les greniers ne se conservent pas, parce qu'ils avoient de l'humidité ; ils s'échauffent & se gâtent très-vîte (*a*). Cet inconvénient force les Propriétaires à vendre leurs grains qui, à raison de l'humidité, rendent moins de pain. Aussi y a-t-il une diminution dans le prix. Si la circulation étoit établie, s'il regnoit une sorte d'intelligence & de concert dans le commerce, si chacun entendoit ses vrais intérêts, & si les circonstances permettoient de les suivre, nous fournirions aujourd'hui aux besoins de quelqu'autre Province, & d'autres nous rendroient le même service vers Pâques où nos ventes précipitées nous auroient dégarnis.

Les semailles se sont faites par un très-beau tems : le grain est partout bien levé & donne la plus belle espérance.

Les Laboureurs n'ont pas été détournés, cette année comme ci-devant, de ces travaux, par l'obligation de conduire les équipages des Troupes, quoiqu'il en ait passé beaucoup. Le nouvel ordre établi pour cet effet par les Entrepreneurs qui en sont chargés, procure le plus grand soulagement aux Cultivateurs & le plus grand avantage au pays. Par cette bienfaisante réforme, le Gouvernement mérite les bénédictions des Peuples qui déjà se promettent d'être déchargés du poids des corvées, & qui donneroient plus volontiers les avances de ce travail en argent. Les mêmes principes & les mêmes sentimens conseillent & prescrivent l'une & l'autre opérations ; un changement entraîne l'autre ; ces bienfaits & ces espérances raniment le Cultivateur ; il voit devant lui l'opulence, il la montre à la Nation. Prêt à retenir le Manouvrier qui l'abandonne, parce qu'il ne peut lui-même l'occuper, il repeuplera, il revivifiera les campagnes, dès qu'il se verra libre dans ses travaux & assuré d'une juste récompense.

*Voyez dans notre Gazette du 5 du courant l'article d'*Amiens.

De Rouen, *le 11 Novembre.*

Les grains ont commencé à diminuer sur la fin du mois dernier ; & il n'y a pas à douter que le cours n'en devienne de plus en plus favorable au Peuple. Par Sentence de Police, le pain a été baissé d'un liard, la livre ; en conséquence le pain bourgeois est à 2 s. 9 den.

Dans la derniere Séance publique de notre Académie, plusieurs Académiciens ont rendu différens hommages aux Arts ; M. Nonotte, de l'Académie de Peinture de Paris, dans la vie de M. Lemoine premier Peintre du Roi ; M. de Rochebin, Architecte & Ingénieur à Cluni, près Mâcon, par un Mémoire sur la colonade du Louvre & sur le dôme des Invalides, &c. &c. &c. Ce dernier Académicien a envoyé un autre Mémoire où il se propose de déterminer ce qui appartient à la nature & ce qui appartient à l'opinion, dans les principes du goût, par rapport à la Peinture, à la Sculpture, à l'Architecture, & à la décoration des jardins. L'Académie avoit reçu de M. l'Abbé Dicmare, du Havre, une Médaille en bronze, d'un travail curieux, frappée en l'honneur du Roi, à l'occasion de la paix que ce Monarque bienfaisant donna, en 1748, à l'Europe.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis de l'Amirauté de Cherbourg.

On fait sçavoir que le Lundi 18 Novembre 1771, sur les dix à onze heures du matin au château du Rozel, devant MM. les Officiers de l'Amirauté de Cherbourg, il

ſera, requête du ſieur *de Chantereyne*, Négociant, en cette Ville, procédé, au plus offrant, à la vente des effets ſauvés du navire l'*Elizabeth*, du port de 250 tonneaux, Capitaine *Howard Eſten* de Londres, naufragé au Rozel le 7 Octobre dernier, venant de la riviere d'Yorck en Virginie, deſtiné pour Londres.

Cargaiſon.

12000 de douvain aſſorti, dont 3000 de grand, 6000 de médiocre & 3200 de plus petit; 62 anſpects & une charretée de bois ſaſſafras; 513 barres de fer plat, 524 barres de fer quarré, faiſant environ 20 tonneaux; 167 ſaumons de fer en gueuſe, faiſant 5 tonneaux; 5 pilles ou maſſes de tabac de 10 à 12 pieds de diametre, contenant chaque environ 15 à 20000 livres de tabac de la Virginie, ayant mouillé au naufrage, & depuis ſéché & bonifié ſur le plateau de la garenne & au manoir du Rozel; 62 maſſes de tabac d'environ 10000 liv. chaque, provenant des boucaux les moins avariés, qui ont été déchapés pour éviter la fermentation; 30 boucaux de tabac qui n'a point mouillé, provenant de l'intérieur de ceux dont le ſurplus étoit avarié.

De plus 170 boucaux vuides & une pille de douvain, provenant des boucaux du naufrage, dont on fera raiſon aux Adjudicataires des tabacs, pour leur en faciliter le tranſoprt, aux conditions qui ſeront indiquées à chaque adjudication.

Navire.

4 Ancres avec leurs jats, proportionnées au navire; le beaupré, un bout du grand mât de 40 pieds, 2 bouts de mât de miſaine, 1 bout d'artimon; 4 mâts de hune, 1 mât de perroquet, 1 mât de pavillon, 5 bouts de hors, 12 vergues de différentes eſpeces & la corne d'artimon; la figure du navire repréſentant un Turc, le virvault, le gouvernail & 2 barres; une pompe rompue, une brinballe, 6 heuzes, 4 chopines & 1 croc à pompe; une chaloupe avec mât, gouvernail & 5 avirons; 1 bout de cable de 40 braſſes ſur 14 pouces, un autre de 60 braſſes ſur 12 pouc., un autre de 120 braſſes ſur 13 à 14 pouces; 1 greſlin de 5 pouces ſur 120 braſſes & 2 bouées; les grands & petits hobans, éteys, manœuvres coulantes & dormantes dudit navire en tant qu'il en a été ſauvé; 24 voiles & 2 prelats, les poulies & cas de mouton à l'uſage du bâtiment; 2 cages à poules, 1 foyer, 3 crics, une timbale, 6 chaiſes, 3 plombs de ſonde, 2 porte-voix, 5 compas, la table de la chambre, 2 pavillons, 2 flammes, 25 barriques à eau & diverſes autres menues uſtenſiles à l'uſage dudit navire.

Obſervation.

Les fers ainſi que le tabac n'ayant point de conſommation dans le Royaume, ſeront adjugés à charge de renvoi à l'Etranger aux Acquéreurs qui peuvent facilement les faire embarquer au Port de Dilette ſitué à une lieue & demie du Rozel.

Les effets ſeront mis en évidence & ſeront vendus en l'état qu'ils ſe trouvent, ſans que les Adjudicataires ſoient reçus à former aucune conteſtation ſur les qualités ou quantités, & les tabacs ſeront vendus par maſſes à travers, attendu l'impoſſibilité d'en faire le peſage, ſans frais conſidérables, à moins que les Acquéreurs ne le demandent, & en ce cas ils payeront les frais qu'il occaſionneroit, excepté ceux du fer.

Le payement des adjudications au-deſſous de 1000 liv. ſe fera comptant, & celles au-deſſus le ſeront en lettres de change à deux mois, payables dans Paris ou Londres, acceptées & endoſſées de toute ſatisfaction. Les Etrangers qui ſpéculeront à cette vente, ſont invités d'être munis de lettre de crédit ſur quelque Négociant de Cherbourg. Les Adjudicataires ſeront tenus de prendre livraiſon ſur le champ & de fournir leurs effets, après quoi s'il reſte quelques marchandiſes à la huitaine expirée, les frais de magaſin ſeront à leur charge.

I I.

Machine à fabriquer des limes.

Cet inſtrument ſert à faire des limes de toutes ſortes de grandeur & de forme, depuis le gros carreau juſqu'à la lime douce; un ſeul homme fait mouvoir cette machine & fabrique en moins d'une heure 12 limes ſur les quatre faces ſoit en taille fine, ſoit en taille groſſe.

Si elle eſt miſe en action par toute autre force que celle de l'Ouvrier, le travail de celui-ci ſe borne à ſurveiller la fabrication

& à changer les ciseaux qui pourroient s'être gâtés ; ce qui se fait sans suspendre le mouvement des autres limes qui sont assez écartées les unes des autres pour que leur service se fasse commodément & sans risque pour l'Ouvrier.

Les limes qui ne sont pas également larges & épaisses dans toute leur longueur, exigeant pour rendre la taille uniforme, que les coups varient en force, suivant les différentes dimensions de leurs parties, il y a une portion de cadran gradué, sur laquelle une aiguille indique le point de hauteur auquel s'élevent les marteaux, & l'Ouvrier avec un régulateur placé sous sa main, les proportionne au besoin sans interrompre le mouvement.

Quand les douze tailles sont faites, le changement des pieces est prompt & facile ; on peut encore, au lieu de faire douze limes à la fois, & de les changer toutes ensemble, rendre le mouvement continu en faisant travailler six limes pendant qu'on retourne ou change les six autres.

Cette machine qui n'occupe qu'un espace de 9 pieds de longueur, 5 de largeur & 3 de hauteur, peut, sans qu'on la démonte, être transportée d'une place à l'autre dans un même appartement. Elle est composée de fer & de cuivre, sur un bâtis en bois ; toutes les pieces sont assemblées à vis pour la facilité de les monter & démonter.

Ses effets sont à découvert ; mais ses mouvemens noyés dans la monture sont cachés, & par-là moins exposés à la poussiere : il y a des tuyaux pratiqués pour y introduire l'huile nécessaire pour en faciliter le jeu.

Cette machine a travaillé pendant quelques mois, & travailleroit encore si l'acier de la Fabrique pour laquelle on l'a fait construire, se fût trouvé d'une qualité propre aux limes. On pourroit bien l'employer à la fabrication des limes de fer trempées en paquets ; mais si les recherches que l'on fait en France pour commuer le fer en acier par la cementation, parvenoient à nous en procurer de bonne qualité, quels avantages ne retireroit-on pas d'une machine si expéditive ?

Comme depuis un certain tems elle n'a pas travaillé, on voudroit sçavoir si elle peut convenir à quelqu'un, & avoir quelqu'espérance de la placer, avant de faire les dépenses nécessaires pour la remonter & la mettre en état.

On traitera de la vente de cette machine produisant les effets annoncés, soit contre argent, soit avec quelque crédit, soit encore en société, & le Propriétaire écoutera volontiers toutes les propositions.

On pourra adresser les lettres franches de port au sieur *Font*, rue Royale, maison du sieur *Duchenai*, à Lyon. Les réponses seront de même affranchies.

III.

Cours de Belles-Lettres.

M. l'Abbé de Perravel de Saint-Beron, déjà très-avantageusement connu par le succès de ses Cours précédens, recommencera le 13 du courant depuis six heures du soir jusqu'à huit, l'ouverture de ses deux Cours de Langue Italienne & de Langue Françoise : le premier par une méthode de son invention aussi courte que claire & facile : l'autre en suivant celle de MM. Girard & du Marsais, mais d'une maniere plus simple & plus concise.

Le 14, à la même heure, il fera l'ouverture de son Cours de Géographie naturelle, astronomique, historique & politique par une méthode également ingénieuse, nouvelle, courte & facile.

Ces trois Cours n'exigent pas plus de 72 leçons pour qu'un Eleve un peu laborieux, attentif & intelligent puisse,

1°. Parler passablement la Langue Italienne, l'écrire correctement & en expliquer les Poëtes les plus difficiles.

2°. Connoître parfaitement les divers états de la phrase Françoise & toutes ses différentes formes, les loix de son méchanisme & de sa construction, ses accens & l'art de la ponctuation par la distinction des rapports que les sens ont entr'eux.

3°. Connoître aussi exactement que nos principes le peuvent permettre, la position des lieux & leurs productions respectives, l'Histoire sommaire des Empires, la nature & les propriétés de chaque Gouvernement, la puissance d'une Nation, son industrie & son commerce, sa force & son côté foible.

Le prix de chaque leçon pour chaque objet pris séparément est d'une livre cinq sous chez lui, & du double en Ville.

On trouve tous les jours à midi M. l'Abbé de Perravel de Saint-Beron dans la Sacristie des Messes de S. Germain-l'Auxerrois.

I V.

Manufacture d'étoffe en laine croisée.

Autrefois la France tiroit d'Angleterre les molletons, étoffes de laine croisée; aujourd'hui elle s'en fournit elle-même, & elle en vend à l'Etranger. La Manufacture que l'on annonce mérite, en ce genre, d'être distinguée : les étoffes qu'on y fabrique & que l'on peut qualifier de molletons ou de tricots, prennent non-seulement toutes les couleurs, mais encore un aussi beau lustre que le drap d'Elbeuf, & elles durent plus que le drap. Elles peuvent servir à l'habillement des hommes & des femmes pour l'hiver. Cette Manufacture s'est élevée dans le bourg d'Oisemont, au centre du pays de Vimeu, Généralité d'Amiens; on y vend tant en gros qu'en détail. Il faut s'adresser à Oisemont au sieur *d'Yonne*, Maître Fabricant de la Ville d'Evreux, Directeur de la Manufacture; ou à Amiens, au sieur *Clerentin*, Saieteur, rue S. Jacques.

V.

Brasserie à Nantes.

Il n'est pas rare que les Habitans d'un pays ne connoissent pas toutes les ressources qu'il leur offre; il ne l'est même pas que les Habitans d'une Ville ne connoissent pas toutes celles qu'elle leur présente, lors même qu'il est de leur intérêt de les découvrir. Un Négociant de Nantes nous a donné avis qu'il étoit embarrassé à se procurer de la boisson pour son équipage, lorsqu'un de ses amis lui apprit qu'il pouvoit avoir de la biere dans la Ville même à 12 l. la barrique. Il a trouvé cette biere aussi bonne que toutes celles qui se vendent dans tout autre Port de mer, en Flandre même, au même prix. Le service qu'il a reçu, il desire le rendre à ses Confreres qui peuvent être dans le même embarras, & qui, attendu la cherté du vin, seront bien aise d'y suppléer par cette boisson. Dans cette vue, il nous a priés d'annoncer qu'il y a dans le *quartier de Richebourg* une Brasserie où l'on vend de la biere à 12 liv. la barrique pour la provision des navires : nous nous rendons avec empressement à son invitation.

V I.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 30 Octobre 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*	
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	149	½
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	87	¾
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	86	⅛
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	90	¼
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	93	¼
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀		
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀		
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	85	¾
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	85	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	217	
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀		
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	2	10
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	13	11
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec survivances de 1765		
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14	½ *années.*
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26	¼ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.		
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1	⅛

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 6 Novembre 1771, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 23 l. 10 s. à 27 l.; *idem* au Port de la Greve, de 24 à 28 liv. 10 s. *le septier*. Le seigle, de 15, 16 l. 5 s. à 17 l. 10 s.; l'orge, de 13, 13 l. 15 s. à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Novembre 1771 au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 26 l. 10 s. à 21 l. 15 s. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Novembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Novembre 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	708		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 13 Novembre 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	32	5	16e.
Hambourg	182		
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	6
Livourne	95		
Gênes	93	¼	
Lyon, *Saints*, ...	5	8e ½	p. 0/0.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Sam. 9 Nov. 1771. *Messieurs*		Du Mardi 12. *Messieurs*	
Raynal, six prem. mois 1771.	C.	Hurel, six prem. mois 1771.	C.
Pigis, *idem.*	C.	De Fremilly, *id.*	E.
Bardin, *idem.*	C.	Maigret, *idem.*	F.
Maupassant, *id.*	E.	Cochin, *idem.*	G.
Baillot, *idem.*	F.	Marsollier, *id.*	J.
Gossey, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	J.	.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....	
Delarue fils, *id.*	J.	.....	
Caron, *idem.*	L.	.....	
Hebert, *idem.*	L.	.....	
Penchain, *idem.*	L.	.....	
Lenoir, *idem.*	L.	.....	
Boscheron, *idem.*	L.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1042 ½ 45 50 45	1045 47 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	70 ½ 71 . . .	71 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	245	425 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Octobre.*

LE College des Finances a publié une Ordonnance portant prohibition de tout commerce de verre étranger à commencer à la fin de Mai 1772 : cette défense s'étend sur tous les Etats de Sa Majesté.

Le prix des grains vient d'être taxé pour l'année prochaine. A cette taxe est jointe un réglement qui ordonne qu'il sera établi des magasins de grains dans tout le Royaume, & qu'il y aura toujours une quantité suffisante de pain prêt pour la consommation des Habitans des Villes.

S. M. a créé une nouvelle Direction supérieure d'Architecture pour les deux Royaumes & les Provinces d'Allemagne : elle sera chargée non-seulement de présider à la construction des édifices publics, mais encore à surveiller ceux qui entreprendroient des bâtimens particuliers.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Octobre.*

Il entroit dans les Etats Héréditaires beaucoup de porcelaine étrangere, comme si elle ne devoit qu'y passer ; & il s'en vendoit ensuite une partie comme porcelaine du pays : il a été fait un réglement pour empêcher ce trafic.

Le terme de l'importation des grains étrangers vient d'être prorogé : ils seront exempts de tout droit d'entrée à Pontafel & à Cremsbruck, pouvu qu'ils ne viennent ni de la Carinthie ni de Trieste ou Fiume pour passer dans l'Empire. L'exemption aura lieu jusqu'au mois de Juillet 1772.

DE DRESDE, *le 23 Octobre.*

Il vient d'être inventé dans l'Electorat plusieurs machines économiques dont on publiera la description.

La permission d'importer toute sorte de grains dans les Pays Electoraux a répandu d'autant plus de joie, que l'on craignoit une nouvelle disette.

La distillation de toute eau-de-vie de grains vient d'être défendue par un nouvel Edit. Ce Réglement contient beaucoup de détails sur la coutume qui s'est introduite dans le Nord de convertir en boisson cette denrée de premiere nécessité, depuis que ces pays n'ont pas le moyen d'acheter assez de vins & de liqueurs au dehors, & que les pays d'où ils tiroient ces vins & ces liqueurs n'ont pas celui de leur en fournir à un prix modéré.

DE MAYENCE, *le 25 Octobre.*

Dès que le Boulanger, le Boucher, le Brasseur, &c. font partie du Magistrat, il

faut bien s'attendre à payer les denrées fort cher ou à mourir de faim : telle eſt la ſituation de ces Villes qui, ſous une forme ariſto-démocratique, ſont dans une véritable anarchie. Ce mauvais gouvernement influe malheureuſement ſur les pays voiſins, car dans le monde politique comme dans la nature, rien n'eſt iſolé. Par exemple, Francfort eſt un lieu de poſſage ; il s'y tient, tous les ans, deux Foires où les Etrangers ſe rendent en foule : ſans territoire, elle a beſoin de tirer du dehors beaucoup de proviſions ; ſes Bouchers, ſes Boulangers, ſes Braſſeurs ſont donc obligés de venir acheter les denrées de nos Payſans ; & comme ils ſont aſſurés du débit dans leur Ville, ils achetent à tout prix, de façon que chez nous, les gens des mêmes profeſſions ne peuvent s'en pourvoir au même taux, parce qu'ils ne font pas eux-mêmes les taxes. S. A. E. après des recherches ſcrupuleuſes des prix du bétail, des grains & du houblon, a taxé les vivres. Les Fourniſſeurs ont repréſenté qu'ils ne ſçauroient approviſionner la Capitale, tant que les Etrangers enleveroient les ſubſiſtances en les payant fort cher. Il a été prouvé que la ville de Francfort attiroit tout à elle ; & ſi quelques maiſons trouvoient encore à ſe pourvoir, il ne reſtoit au Peuple que le rebut qu'il payoit au même prix que la meilleure denrée. L'Electeur a fait faire des repréſentations très-ſérieuſes au Magiſtrat de Francfort ; & en conſéquence le Magiſtrat a ordonné qu'il ſeroit fait des recherches exactes ſur les prix des ſubſiſtances dans les lieux où les Marchands de la Ville vont en acheter, afin de dreſſer une taxe équitable d'après ces renſeignemens. Il a été en même tems ordonné d'expoſer à chaque Boucherie le tarif des prix, de *ne point vendre de viande ſans y joindre un ſupplément* (réjouiſſance), parce que cette mauvaiſe viande devenoit la ſeule que le pauvre pût ſe procurer, &c. &c. &c. Comme il y a des Bouchers dans le Sénat, ils s'appuyent ſur le titre, vuide de ſens, de Bourgeois du Saint Empire Romain, pour réclamer leurs droits contre le Magiſtrat qu'ils veulent déférer au Tribunal de l'Empereur lui-même.

Lorſque le vice eſt dans la conſtitution même, ſi le remede ne touche point à la conſtitution, ce n'eſt qu'un mal à la place d'un autre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Octobre.*

Du 14 au 22, il eſt arrivé 46 bâtimens François & 29 Etrangers, chargés de 3759 milléroles 2 barils & 19 barriques d'huile tirée d'Italie, des côtes de Barbarie, de Corſe, &c. ; de 6030 charges de bled d'Italie, de Barbarie, &c. ; de 2506 charges de feves, haricots & autres légumes des mêmes lieux ; de 42 ſacs, 77 quintaux 340 ardebs de riz d'Italie, &c. ; d'une quantité très-conſidérable de ſoude d'Eſpagne, de Barbarie, d'Italie, &c. ; de laine d'Eſpagne, de chanvre & fer de S. Péterſbourg, de couperoſe de Londres, de 4000 quintaux de morue & 19 bar. d'huile apportés de Terre-Neuve par le vaiſſeau le *Judith*, de marchandiſes de l'Amérique tirées de la Martinique par le vaiſſeau le *Zéphir*. Les marchandiſes d'Afrique & du Levant ſont venues ſur la pinque le *S. Joſeph*, le brigantin *Notre-Dame des Anges*, la barque *S. Joſeph*, la tartane la *Flamme*, le brigantin *S. Jean*, la tartane *Théreſe-Victoire*, la pinque le *Pantagone*, qui avoient chargé à Souze & à Bizerti, à Safi, à Sainte-Croix, à Tunis & Porto-Farine & Bizerti, à Tripoli & Baruth, à Tunis & Porto-Farine, & à Alger.

Du 16 au 24, il eſt ſorti 51 bâtimens François & 38 Etrangers, le vaiſſeau l'*Induſtrieux*, le ſen. le *Sauveur*, le ſen. l'*Aimable Conſtance*, la barque le *S. Tropez*, le navire la *Liberté*, pour le Levant ; les tartanes *S. Vincent-de-Paule* & la *Victoire*, pour Tunis ; la tart. *S. Joſeph*, pour Saint-Jean d'Acre ; les vaiſſeaux l'*Eſpérance* & le *Solide*, pour la Martinique ; la polacre le *Poſtillon de Jacmel*, pour Saint-Domingue, &c.

Nous apprenons d'Alexandrie d'Egypte que les Négocians y ſont dans la plus grande agitation, parce qu'ils croyent que dans peu, Ali-Bey, Maître de l'Egypte, arrêtera tous les bâtimens qui ſe trouvent dans les Ports, pour tranſporter des Troupes, des munitions & des vivres à ſon Armée de Syrie : leur crainte eſt d'autant plus vive qu'ils ont beaucoup de marchandiſes prêtes

à être expédiées pour l'Italie, la France, &c. & qu'ils voyent une nouvelle Armée se former au Caire pour une nouvelle entreprise contre Damas.

De Poitiers, *le 2 Novembre.*

Loin que nous ayons à craindre ici la disette & la cherté des grains, l'abondance dont on jouit dans le canton nous promet au contraire une année tranquille & une modération constante dans les prix. Les Provinces qui nous avoisinent, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, le Berri, la Saintonge, &c. paroissent être suffisamment pourvues, quoique les prix soient dans la plûpart de leurs pridcipaux Marchés plutôt haut que bas. Ici, à Niort, &c. ils sont fort modérés; le pain de froment n'y vaut guères que 2 s. la livre ou environ, & celui de méteil s'y vend quelques deniers de moins. Il est vrai que tous les cantons n'ont pas été si favorablement traités, mais ils sont à portée des secours.

De Valenciennes, *le 3 Novembre.*

Personne n'ignore combien le commerce de cette Ville a été autrefois florissant. Au commencement de ce siecle, quoiqu'il fût déjà diminué, il étoit néanmoins encore très-considérable, notamment en toilettes, imaginées avant l'an 1300 par le nommé Baptiste Cambray, du village de Cantaing: il se vendoit encore vers 1714 jusqu'à quarante mille pieces de batistes & de linon; & ces pieces évaluées, l'une portant l'autre, sur le pied modique de cinquante liv., montoient à deux millions par année. Le commerce des autres objets, dentelles, fils, bouracans, casinettes, &c. n'étoit pas moins important. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un douloureux souvenir des Fabriques de bouracan & de casinette dont la chûte est attribuée aux réglemens & aux entraves qui enchainent l'industrie & le commerce. Cependant, quoique les mêmes causes aient la même influence sur la fabrication & le trafic des batistes, la supériorité de ces toiles les a soutenues contre la concurrence des autres toiles tant nationales qu'étrangeres. Le Parlement Britannique a fait inutilement les plus grands efforts pour établir de semblables Manufactures dans la Grande-Bretagne; ses gratifications & les avances des Entrepreneurs ont été perdues. Malgré les défenses séveres d'y importer nos batistes, nous en vendons encore beaucoup aux Négocians Anglois. Mais depuis quelque tems la négligence dans l'apprêt de ces toiles a occasionné dans les envois de plusieurs Négocians des avaries qui, multipliées, porteroient à la longue un préjudice irréparable à ce commerce, si l'on ne prévenoit pas cet abus par une attention particuliere à punir la malfaçon de l'Apprêteur. Il importe fort peu pour le Négociant que l'Apprêteur se conforme aux réglemens pour son opération, & qu'il ne se serve que d'amidon & de fin bleu: s'il faisoit mieux en s'en écartant & en employant une autre composition, les Négocians & les Consommateurs jugeroient qu'il feroit bien. Mais si en s'écartant de ces regles ou en les exécutant avec peu de soin, il cause des dommages, cette négligence est d'une grande importance pour le Négociant & pour le commerce. C'est ce qui est déjà plusieurs fois arrivé à un Apprêteur de cette Ville, actuellement poursuivi pour la même cause devant les Juge & Consuls. On ne sçauroit réprimer trop promptement & trop sévérement de pareils abus: des branches précieuses de commerce ont été perdues par des causes beaucoup moins graves; & dans un trafic déjà si gêné, le plus petit objet peut avoir les conséquences les plus dangereuses. Du reste, cette faute est personnelle; & les autres Apprêteurs de cette Ville méritent la confiance du Public.

D'Avesnes, *le 4 Novembre.*

Les nouvelles semailles ont parfaitement réussi. Il y a des grains cette année: l'on estime généralement ici que la récolte a été de trois quarts; & l'on peut assurer que dans trois mois, le bled sera à peu près au prix commun des vingt-quatre années antérieures à 1769, & inférieur au prix commun de quelques-autres époques de ce siecle. D'où l'on peut conclure que cette balance est dûe aux encouragemens donnés à l'Agriculture & aux défrichemens.

En 1725, on reconnut qu'il y avoit une augmentation d'un dixième dans le numéraire: les rentes, du denier dix-huit passe-

rent au denier vingt. Quoique le denier vingt-cinq n'ait pu ſubſiſter, il n'eſt pas moins conſtant qu'il n'y a pas de diminution, & que le denier vingt-deux paroît être la proportion. Il faut donc que l'Agriculture s'accroiſſe pour que le prix des grains ne ſoit pas augmenté rélativement, ſurtout ſi l'on conſidere les criſes dans leſquelles ſe ſont trouvés pluſieurs Etats Etrangers & pluſieurs Provinces du Royaume.

Dans les mois de Mai, Juin & Juillet, il a paſſé ici jour pour jour mille quintaux de bled tirés de l'Artois, de la Flandre, du Cambreſis pour les Pays Rhetelois & Meſſin, la Franche-Comté, la Suiſſe, &c. Nos laborieux Voituriers qui, en 1768, ont été chercher pour le pays le bled néceſſaire à une certaine diſtance, ont donné, cette année, des preuves nouvelles de leur activité, en reportant du grain pour la conſommation des autres Provinces. Cette obſervation montre combien nos Compatriotes méritent d'être encouragés.

De Rouen, *le 5 Novembre.*

Malgré les convois conſidérables de grains que nous avons vu paſſer ici, cette Ville paroît être, de tous les lieux remarquables des côtes de l'Océan, celui où les grains ſont le plus chers : les prix de Dunkerque approchent beaucoup des nôtres, Bordeaux eſt enſuite un des Ports où ils montent le plus haut. Ils ſont fort inégaux dans les différens Marchés de la Picardie, de la Haute-Normandie ; dans la Baſſe ils baiſſent à meſure qu'on approche de la Bretagne. Les principales Villes de cette derniere Province ſont un peu au-deſſous de la cherté. Le prix eſt plus bas ſur les côtes de l'Aunis. Vers la Guyenne, il remonte. Ce tableau général des côtes offre une baſe de ſpéculations pour les Négocians.

De Paris, *le 6 Novembre.*

La Faculté de Médecine a rendu le Decret ſuivant au ſujet d'un Proſpectus d'abonnement pour les malades derniérement publié dans cette Ville.

» Le Samedi dix-neuf Octobre mil ſept » cent ſoixante-onze, la Faculté de Méde- » cine ayant eu connoiſſance d'un *Proſpec-* » *tus* portant pour titre : *Abonnement écono-* » *mique en faveur des malades*, lequel a été » imprimé & diſtribué dans Paris depuis » quelques jours, a formellement improuvé » cet Ecrit, & décidé que M. le Doyen ſe » tranſporteroit pardevant M. le Lieutenant » Général de Police pour le prier d'en ar- » rêter la diſtribution. La Compagnie igno- » re & n'a pas même voulu connoître les » Auteurs de l'Abonnement dans cet Impri- » mé. Elle avertit le Public que le projet » n'aura point d'exécution ; & comme le » motif qu'on annonce eſt celui de mettre » à portée des ſecours les plus eſſentiels, » en cas de maladies, ceux que leur peu » d'aiſance empêche ſouvent d'y recourir, » la Faculté ſe fait un devoir & un plaiſir » d'aſſurer de nouveau, qu'outre les conſul- » tations gratuites qui ſe donnent réguliè- » rement à ſes Ecoles, ſes Membres ſeront » toujours diſpoſés à ſe tranſporter indiffé- » remment chez les Citoyens de toutes les » claſſes dont le traitement exigera d'être » ſuivi, & que l'exactitude de leurs ſoins ne » ſera jamais proportionnée qu'à l'état des » malades qui les appelleront, loin d'être » déterminée pour la façon dont ils pour- » roient les reconnoître ».

» Elle a jugé auſſi qu'il étoit indiſpenſa- » ble que ſon Decret fût imprimé, affiché » annoncé dans les Papiers publics, & que » la diſtribution s'en fit dans la Capitale, » ſous le bon plaiſir du Magiſtrat ; & c'eſt » ainſi que du ſentiment unanime de tous » les Docteurs préſens à l'Aſſemblée, j'ai » conclu.

Signé, L. P. F. R. le Thiuellier, Doyen.

Nous avons annoncé, dans diverſes Gazettes, les ravages que les loups ont fait derniérement dans la Franche-Comté, le Duché de Guiſe, &c. & le dévoûment généreux avec lequel de reſpectables Citoyens ſe ſont expoſés à la fureur de ces animaux pour en délivrer le pays : la Gazette de France du 1 Novembre rapporte, à l'occaſion d'un pareil déſaſtre un trait bien digne d'être conſervé. Le 20 du mois dernier, un loup attaqua un homme & une femme, ſur le chemin de la Gravelle, à trois lieues de Laval. Un Dragon du Régiment ne Montecler, natif du bourg de la Gravelle, nommé Criſtophe Levillain, connu dans ſon Régiment ſous le nom de l'*Eveillé*, âgé de 21 à 22 ans, courut, le ſabre à la

main ; contre la bête féroce qu'il eut le bonheur de terrasser, après avoir reçu des blessures au visage & à la main gauche, & rompu son sabre sur la tête de l'animal. On a brûlé le loup, dans la crainte que quelque chien ne le touchât, n'en lêchât le sang, parce qu'on a pensé qu'il devoit être enragé. *Voy. ladite Gazette*

Le prix du bled diminue ici & dans les environs : il y a même apparence de diminution dans les prix des vins.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avantage économique du pepin de raisin, &c.

M. l'Abbé Rozier, de plusieurs Académies, Auteur du nouveau Journal intitulé, *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle & sur les Arts*, dédiées à Monseigneur le Comte d'Artois, à Paris chez Lejai, rue S. Jacques, remplit parfaitement l'attente du Public, soit par le choix des pieces qu'il recueille, soit par la maniere dont il analyse les ouvrages nouveaux, soit par les observations & les expériences qu'il ne doit qu'à lui-même, soit enfin par la variété singuliere des matériaux qu'il rassemble.

Le 4e. volume de son Journal vient de paroître. On y trouve une Dissertation sçavante de M. Mayer sur la vision, des Observations sur une substance bleue trouvée en Ecosse dans un fond de tourbe mousseuse, un Mémoire curieux de M. Hewson sur le systême lymphatique des oiseaux, une Lettre sur un nain monstrueux de Lubny en Russie, des extraits des Observations sur la Physique, publiées chez Jombert, de l'Art de former les jardins modernes chez le même, du Mémoire sur les argiles de M. Baumé, d'une Dissertation de M. Béguillet sur l'ergot à Dijon, des Mélanges zoologiques de M. Pallas, à Paris chez Briasson, &c. Ce volume, comme les précédens, est accompagné de planches très-bien gravées : on y voit le plan de la machine que M. le Chevalier Duduit de Maizieres fit annoncer, l'année derniere, dans les Papiers Publics, sous le nom de l'*ouvriere hydraulique*. Cette *ouvriere* est utile sur les margelles des puits, dans les cours, dans les jardins exposés à tous les vents. Par son moyen, on puise continuellement de l'eau, sans le secours des chevaux ou des hommes : le vent est son moteur. Le sceau plein d'eau, monte & se vuide de lui-même dans le réservoir destiné à la recevoir ; ensuite il redescend dans le puits, & ainsi successivement pendant la nuit, comme pendant le jour. On doit juger par-là combien cette machine épargnera de peine à un Jardinier qui n'a plus, pour avoir de l'eau, qu'à plonger ses arrosoirs dans le réservoir. On sent l'application qu'il est facile d'en faire aux Manufactures qui demandent beaucoup d'eau.

Nous nous bornerons à extraire de ce volume le Mémoire que le titre de cet article annonce. Nous laissons le pepin du raisin confondu avec le marc : destiné à servir d'engrais, s'il est enterré assez profondément, pour qu'il ne germe point, on le retrouve long-tems après dans son état naturel, & propre à la végétation. Quelques Œnologistes ont affirmé que le pepin ne produiroit qu'un raisin sauvage dont on ne pourroit se servir pour faire du vin. Cependant un Particulier en a semé avec beaucoup de soin ; & il s'est procuré par-là des vignes qui ont produit des variétés inconnues de raisins dont on tire un vin parfait. Il y a dans le Beaujolois & le Lyonnois des vignes provenues de pepins : on assure que le vin qu'on en fait pousse beaucoup moins promptement à la fermentation putride.

En Italie, on tire de l'huile des pepins du raisin. On préfere pour cela les pepins du raisin rouge. On les sépare du marc de la vendange, en jettant le marc dans des baquets suffisamment remplis d'eau que l'on remue pendant quelque tems. Le marc surnage, on le retire, les pepins se trouvent au fond, on peut les changer d'eau pour les laver. Ce marc n'est pas moins propre à nourrir les pigeons pendant l'hiver.

Il faut aussi-tôt faire parfaitement sécher les pepins à l'ombre ou au soleil. On les passe ensuite dans un crible ; on les fait bien broyer sous la meule à froment, & l'on répéte la même opération avec la meule en pied, comme pour le chanvre, le colsat, &c.

Les pepins bien triturés, on les met dans

des chaudieres, avec deux pintes d'eau par demi-boiſſeau ; on mêle le tout avec ſoin. Pendant que les chaudieres ſont ſur le feu, on remue la matiere avec une grande ſpatule de bois. Elle eſt ſuffiſamment cuite, lorſque la ſurface devient brillante comme de l'argent. On s'aſſure encore de ſa coction, en en prenant une poignée : on ouvre & l'on ferme la main ; ſi la pâte, au lieu d'être liée, ſe diviſe en petites parties, la coction eſt à ſon point. Alors on retire la chaudiere de deſſus le feu, on verſe la matiere ſous le preſſoir, & l'on en exprime l'huile qui ſurnage. La quantité de cette huile n'eſt pas comparable à celle que les olives & les noix fourniſſent. Les Payſans du Parmeſan en mangent quelquefois ; ils s'en ſervent ordinairement pour la lampe, elle ne répand aucune odeur. On l'employe auſſi pour l'apprêt des peaux de veau.

M. de Montrognon, Chanoine du Chapitre Royal de Savigny, près de Lyon, & M. l'Abbé Rozier ont fait à ce ſujet différentes tentatives. Du pepin tiré du raiſin, avant qu'il eût fermenté, on a extrait à froid une huile d'un goût acerbe. La ſurpeau ou écorce coriacée du pepin frais, miſe ſéparément à la preſſe, a donné quelques gouttes d'une liqueur d'un goût moins âpre que celui de la ſurpeau fraîche. L'amande du pepin goûtée à part, étoit plus douce que celle de la noiſette. L'huile obtenue à froid du pepin étoit très-douce, mais mêlée d'aſtriction : ſon dépôt a été conſidérable & âcre. L'huile des pepins tirés de la cuve après la fermentation a été plus douce, & ſon dépôt moins âcre. Des pepins du marc dont on avoit extrait le vin, & qui avoient éprouvé une ſeconde fermentation dans le petit vin ou marc étendu dans l'eau & ſoumis à une fermentation nouvelle, on a tiré de l'huile plus douce que les autres. Ces différentes fermentations n'avoient point altéré l'amande du pepin.

Il réſulte de ces expériences que le pepin & la ſurpeau ſe dépouillent en très-grande partie de leur âpreté & de leur âcreté pendant la fermentation ; & que ce ſeroit un très-grand avantage de ſupprimer, autant qu'il ſeroit poſſible, le pepin avant de mettre le raiſin dans la cuve : le vin en ſeroit bien plus délicat.

On conſeille de prendre les pepins après la ſeconde fermentation, de les laver exactement, de les ſéparer de tout corps étranger, de faire écraſer le raiſin, & de le mettre au preſſoir, ſans le faire travailler par le feu. L'huile en ſera douce, agréable, propre à la cuiſine, & infiniment meilleure à tous égards que l'huile d'olive que l'on vend à Paris 15 à 18 ſ. Après cette expreſſion, le marc délayé & ſoumis à l'action du feu, donnera une huile d'un goût fort & très-bonne à brûler. Il faut ſouvent ſoûtirer ces huiles. La flamme de l'huile de pepins eſt vive, belle, claire & plus nette que celle de l'huile de noix ; plus elle eſt vieille, moins elle donne de fumée, objet eſſentiel pour les Fabriques des étoffes de ſoie où la fumée épaiſſe & tenace des huiles de navette & de colſat produit de mauvais effets. L'huile de pepin ne fige qu'au plus grand froid : unie avec l'alkali, elle forme promptement un très-beau & très-bon ſavon.

I I.

Remede & préſervatif employé avec ſuccès dans la Baſſe-Autriche contre la derniere épizootie.

Ce remede conſiſte dans de la craie de Cologne pilée, & du poivre long également pilé ſéparément. La doſe pour un bœuf ou un taureau eſt de 2 onces ; pour une vache, d'une once, pour un veau d'un peu plus d'un an, d'un peu plus d'une demi-once ; & pour un veau nouvellement ſevré, d'un ſeizième d'once. Les Payſans ont fait prendre trois de ces doſes au bétail. On les donne le matin entre deux morceaux de pain que l'on a le ſoin de faire avaler à l'animal, car le mauvais goût du remede lui inſpire de la répugnance. On ne laiſſe manger le bétail que deux heures après, & on le nourrit avec le fourrage ordinaire. Les trois doſes ſe donnent en cinq jours, en laiſſant un jour d'intervalle de l'une à l'autre priſe. Cette méthode a produit de très-bons effets,

I I I.

Baume pour ſe garantir de la peſte.

Vous ratiſſerez bien douze racines de ſcorſonaire, ſalſifix noires ; vous les ferez

cuire dans trois pintes de vin blanc, ensorte que le pot soit bien couvert, de peur d'une trop grande évaporation des esprits : ces racines étant bien cuites, vous coulerez la liqueur dans un linge en pressant un peu, vous y ajouterez ensuite le jus de 12 citrons, du gingembre, du clou de gerofle, du cardamomum, du bois d'aloës, de chacun une demi-once ; le tout bien concassé, vous y joindrez une once ou environ de chacune des herbes suivantes ; feuilles de rhue, de sureau, de ronce & de sauge franches ; vous ferez bouillir tout cela ensemble à petit feu, jusqu'à la diminution d'un quart ; vous coulerez ce mêlange promptement dans un linge double ou à la chausse, & l'ayant mis dans un bocal de verre bien bouché, vous en boirez à jeun tous les matins pendant neuf jours le tiers d'un demi-septier, & par ce moyen, vous serez à l'épreuve du mauvais air, quand même vous fréquenteriez les pestiférés. Ceux qui seront déjà attaqués du mal contagieux, ajouteront à ce breuvage le jus d'une racine de buglose & de scabieuse, qu'ils délayeront avec de la bonne thériaque. Ceux qui auront le charbon, pileront des feuilles de ronce, de sureau, avec graine de moutarde, & en feront une espece de cataplasme sur le charbon. *Toilette de Flore*, par M. Buc'hoz.

I. V.

Huile de froment.

Les gens de la campagne sont tout à la fois & plus exposés aux injures de l'air, & moins à portée de recevoir des secours. On ne sçauroit être trop attentif à leur communiquer des recettes qu'ils puissent facilement exécuter eux-mêmes : telle est l'huile de froment, très-bonne contre les gerçures des levres & des mains, ainsi que contre les dartres & la rudesse de la peau. Cette huile s'exprime en serrant fortement du froment entre des plaques de fer bien chaudes.

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Peuzance, le 7 Octobre 1771.

L'Aventure, Capitaine Thomas, venant du Croisic.

A Portsmouth, le 13 Octobre.

L'Aimable, Capitaine Morriceaux, venant de Dunkerque ; l'Active, Capitaine Aaben, venant du Havre.

A Cork, le 29 Septembre.

Le Hen & Chicken, Capit. Riordan, venant de Nantes.

1 Octobre. Le Threefriends, Capitaine Hutchins, venant du Havre.

3 Octobre. L'Elizabeth, Capit. Storey, venant du Havre.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 11 Octobre.

Le Peggy, Capitaine Lusk, allant à Dunkerque.

De Dublin, le 3 Octobre.

La Carolina Mathilda, Capit. Etyman, allant à Bordeaux.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 9 Octobre.

Le navire du Capitaine Dirk J. Weever, venant du Havre.

Les navires des Capitaines Tjebbe P. Dynum, Hessel Jelles, Claas Sstoffels, Sybrand Tjeert, allant à Bordeaux.

Le navire du Capitaine G. Smit, allant à Rouen.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 30 Octobre 1771, au Samedi 2 Novembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 à 27 liv. ; *idem* nouveau, de 18, 23 à 28 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 15, 17 à 18 liv. 10 s. ; l'orge, de 13, 14 à 15 livres 5 sols aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 30 Octobre 1771 au Samedi 2 Novembre, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 l. 10 s. à 22 l. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Novembre 1771, de 44 à 45 liv.; *id.* nouveau de 42 à 43; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Novembre* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 6 Novembre* 1771.

Amsterdam	55	1	8e.
Londres	32	5	16e.
Hambourg	181	¼	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	1	6
Livourne	95	¼	95
Gênes	93	½	
Lyon, *Saints*, ...	5	8e	à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1771.

Du Lundi 4 Nov. 1771		Du Mardi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain, *6* prem. mois 1771.	B.	Hurel, six prem. mois 1771.	A.
Creuzé, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	E.
Domillier, *idem.*	C.	Cochin, *idem.*	E.
Delamotte, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	F.
Molliere, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	J.
Gendon, *idem.*	E.	Chaponnel, *idem.*	L.
Masson, *idem.*	E.	Defays, *idem.*	P.
Bonnet, *idem.*	F.	.....	
Dujean, *idem.*	J.	.....	
Alissant, *idem.*	J.	.....	
Thevenin, *idem.*	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi* 4.	*Mardi* 5.	*Mercredi* 6.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1027 ½ . . .	. . . . .	1030 . . . .
Emprunt Oct. .	246	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	70 ½	70 ½ . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	424 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 29 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 5 Octobre.*

LA Compagnie Asiatique envoye à la Chine deux vaisseaux, le *Roi de Danemarck*, Capitaine Schifter, & le *Château de Friedensbourg*, Capitaine Holm : le vaisseau la *Reine Caroline-Mathilde*, doit faire en même tems voile pour le Bengale. Le 1 du Courant, le Batelier Wulff entra dans ce Port avec une cargaison de poisson qu'il avoit prise dans celui de Harnefiord en Islande. Le commerce touche aux deux bouts du monde ; & quand il y porte la paix, des jouissances & l'encouragement des Arts propices, il présente le beau spectacle du genre humain réuni en une seule famille heureuse.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Octobre.*

Nous apprenons que les Hollandois font des achats immenses de grains tant dans le Nord de l'Europe qu'en Afrique : ils les payent même à un taux qui donne lieu de soupçonner ou qu'ils se flattent de devenir les seuls Pourvoyeurs de l'Europe, ou qu'ils prévoyent des événemens qui leur procureroient des débouchés avantageux & assurés. Cet avis doit ouvrir les yeux aux Nations trop peu attentives à exciter ce commerce, pour ne pas dire trop soigneuses de le décourager.

DE VIENNE, *le 11 Octobre.*

S. A. R. l'Archiduc Ferdinand a donné, avant son départ, une preuve éclatante de son humanité, en demandant avec instance que l'argent destiné pour une illumination à Schoembrunn fût employé au soulagement des pauvres honteux. S. M. l'Impératrice Reine a joui d'une douce satisfaction en cédant aux desirs du Prince ; Elle a fait des heureux.

La conversion de la Ferme des Consommations en régie annonce un Gouvernement qui veut tout voir par lui-même & veiller de près aux intérets des Peuples, afin de disposer les choses de maniere à pouvoir les soulager.

L'Empereur est allé visiter la Bohême & la Moravie, en pere de famille, pour découvrir les causes de leur malheureuse situation. Le commerce des grains est, en quelque sorte, anéanti : afin d'y suppléer, il sera formé des magasins où l'on distribuera les bleds au prix coûtant, & le Gouvernement approvisionnera les Peuples.

DE DRESDE, *le 12 Octobre.*

Suivant le Mandat Electoral du 25 Septembre, les semences se distribuent aux

Cultivateurs avec beaucoup d'ordre ; déjà même ils en ſont aſſez pourvus pour les renouveller, ſi quelqu'accident détruit leurs premieres eſpérances. Le patriotiſme & la reconnoiſſance éclatent de toutes parts. De malheureux événemens & des écrits ſalutaires ont appris que chacun partage le prix de ces bienfaits, que le bien, dans les mains du Laboureur, devient le bien de tous ; & que s'il ſeme, c'eſt la Nation qui recueille. Il ne faut point être étonné que, dans un pays où les avances les plus néceſſaires de la culture manquent, & après une récolte très-médiocre précédée d'une grande diſette, le Gouvernement ait prorogé les défenſes publiées le 3 Juin, d'exporter des grains, des farines, des pois, des feves, des pommes de terre, du pain & des autres denrées : mais il ne faut pas l'être non plus que les avances manquent aux Cultivateurs.

De Munich, *le 12 Octobre.*

S. A. E. a fondé trois Prix de dix, ſix & trois ducats pour ceux de ſes Sujets qui ont élevé les meilleurs chevaux. Les médailles repréſentent d'un côté le buſte de l'Electeur, & de l'autre un cheval entier, ſans bride & ſans harnois, en plein galop.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 8 Octobre.*

La frégate *Sainte-Lucie*, partie de la Havane le 30 Juillet, & arrivée à Cadix le 30 Septembre, a apporté 1,306,928 piaſtres d'or & d'argent monnoyés ; 43,390 en barres ; 504 arrobes de tabac ; 165 ſurrons de cacao.

La Société Royale des Amis de la Patrie, établie à Vitoria, s'aſſembla le 16 & le 21 du mois dernier. On lut dans ces Séances différens Mémoires, 1°. ſur les cauſes de la décadence de la Rioja, & les moyens de relever cette Province ; 2°. ſur l'amélioration de l'Agriculture dans l'Alava ; 3°. ſur l'inoculation de la petite-vérole, ſuivant la méthode du Docteur Gati, avec un Journal des obſervations de l'Auteur D. Joſeph de Luzuriaga, Médecin de Lequeitio ; 4°. ſur une relation envoyée de la Dalécarlie par un Membre de la Société qui voyage, avec des inſtructions de ce Corps, &c. avec des notices des travaux des quatre Commiſſions de l'Agriculture, des Arts utiles, de l'Induſtrie & des Belles-Lettres. On y diſtingua un Mémoire de D. Auguſtin de Coloſia, Lieutenant de frégate, touchant le vers qui s'engendre dans le bois. Le Prix propoſé l'année derniere, concernant l'Agriculture de la Province d'Alava, fut réſervé pour l'année prochaine : la Société demande que l'on indique les meilleurs moyens d'améliorer le labourage, les plantations, l'éducation des troupeaux dans la Province d'Alava, relativement aux circonſtances & variétés du terroir, à la forme du Gouvernement, au caractere des Naturels du pays. Le Prix ſera de la valeur de 400 réaux de vellon. Les Mémoires doivent être remis au 15 Juillet prochain à D. Michel-Joſeph de Olazo Yzumalabe, Secretaire de la Société.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 14 Octobre.*

Du 28 Septembre au 5 du courant, il eſt entré 43 bâtimens François & 23 Etrangers : ils ont apporté 15,070 milleroles d'huile, 5440 charges de bled, 950 d'orge, 2509 de feves, 430 de haricots, 410 d'autres légumes, ſans parler du riz, &c. L'huile étoit en partie tirée de Corſe par diverſes bâtimens, de Gallipoli par la tartane la *Victoire*, de Coron par le vaiſſeau le *Theſée* qui avoit pris des marchandiſes à Smyrne. La tartane le *Saint-Joſeph*, la pinque la *Marie*, le brigantin la *Recolte*, avoient chargé des grains & des légumes à Tunis : la pinque le *Saint-Charles* amenoit du bled, du ſuif & de la cire à Alger. La pinque la *Sainte-Roſe* a apporté de Salonique diverſes marchandiſes. Les navires chargés de denrées pour l'Empire Ottoman ont beaucoup d'obſtacles à vaincre. Vers la fin du mois dernier, il a regné de grands vents ſur la Méditerranée. Le navire Vénitien *il Peſcatore di Chiozza* a fait naufrage du côté de Livourne. Le 22, un orage furieux a ruiné la campagne de Gênes. Une félouque Napolitaine s'eſt emparée, vers l'Iſle de Sardaigne, d'une galiote Barba-

resque. Du 2 au 9 du courant, il est sorti de notre rade 56 bâtimens François & 14 Etrangers, le senault la *Parfaite Union* pour le Levant, la corvette la *Phocéenne* pour Smyrne, la corvette le *Patriarche Saint-Joseph* pour Acre, le senault la *Fanchette* pour Alexandrie, la polacre la *Tabarquine* pour Tunis, la polacre l'*Heureuse-Elizabeth* pour la Barbarie.

De Poitiers, *le 16 Octobre.*

Les grains ont manqué entiérement dans le Boccage & le Marais du Poitou : la récolte a été très-médiocre dans la plaine. Mais l'abondance regne en diverses Provinces, même non loin de nous ; & nous recevrons sans doute des secours, si des obstacles invincibles n'arrêtent le commerce. Il paroît que la France n'a besoin, cette année, que de circulation ; elle est bien nécessaire à ce pays & à quelques autres limitrophes.

De Cherbourg, *le 16 Octobre.*

Depuis dix jours, des tempêtes continuelles ont occasionné plusieurs naufrages dans le ressort de notre Amirauté. Les côtes sont couvertes de citrons ; & il vient vers le rivage des barriques de vin provenant d'un navire de 400 tonneaux dont tout l'équipage a péri proche Guernesey, sans qu'on sçache d'où il étoit.

Il est abordé plusieurs autres navires sur notre côte. L'*Elizabeth* de 250 tonneaux, Capitaine Howard-Eston, de Londres, chargé de vingt-cinq tonneaux de fer, de douvain, 486 boucaux de tabac, venant de la riviere d'Yorck en Virginie pour Londres, s'est brisé le 7 sur les rochers de la Paroisse du Rozel. Il y a eu près de 300 boucaux de tabac défoncés & répandus sur plus d'une demi-lieue de la côte : le reste a été mouillé & sauvé. Heureusement personne n'a péri.

Le navire l'*Union* de 140 tonneaux, Capitaine Louis-Marc Lambert, de Saint-Valeri en Somme, venant de Bilbao, a fait côte le 14 dans l'anse de Vauville. On a sauvé l'équipage & la cargaison entiere, consistant en 386 balles de laines d'Espagne.

Le Capitaine Fleury de la Hougue a aussi fait côte le même jour, venant de la pêche des huitres à Cancale. Il a été brisé & a eu deux hommes enlevés en pleine mer où il a vu couler un autre bâtiment de la Hougue.

De la Rochelle, *le 17 Octobre.*

Du 21 Août au 9 Octobre, il est entré 4 navires François venant des Colonies de l'Amérique, & 17 bâtimens de différens Ports, chargés de savon, huile, beurre, toiles, planches, résine, poix, bray, plomb, &c. Il est sorti pour Saint-Domingue six navires dont trois, à sçavoir le *Benjamin*, la *Hardie*, le *Jeune Louis* doivent toucher en Guinée ; le *Saint-Antoine* pour Terre-Neuve, trois autres pour divers Ports; quatre Danois, trois Suédois & un Prussien, chargés de café, sucre, coton, eau-de-vie, &c.

Il n'y aura peut être pas dans l'Aunis assez de vin pour la consommation de la Province : les vendanges n'ont duré que quinze jours. Plusieurs Propriétaires ne retireront pas la moitié de leurs frais de culture. Les Isles de Ré & d'Oleron éprouvent la même disette. Les eaux-de-vie augmentent à Cognac.

Le 8 de ce mois, il y avoit encore à l'Isle de Ré six batimens Anglois, Irlandois, Norvégiens, Dantzickois, & de Bergue, qui chargeoient du sel.

La Chambre de Commerce de cette Ville a été prévenue que l'abondance n'étant pas encore rétablie au point d'en permettre le commerce extérieur, la sortie n'en auroit lieu que quand, par plusieurs récoltes abondantes, il n'y auroit pas à douter que le Royaume ne fût suffisamment pourvu. Il est question de fixer la regle qui pourroit être admise, pour décider la suspension de l'exportation lorsqu'elle pourra être accordée. Au lieu de douze livres dix sous le quintal, taux auquel l'exportation étoit arrêtée par l'Edit du mois de Juillet 1764, la balance du commerce pourroit bien être établie sur le prix commun du Royaume qui est évalué de 8 livres à 8 livres 10 sous seulement le quintal. En attendant, les Négocians ont été avertis que les traites par importation étoient les seules qui fussent actuellement admises, afin qu'ils dirigent en conséquence leurs opérations de commerce.

DE LYON, *le 22 Octobre.*

Les excrémens humains sont un des meilleurs fumiers que l'on puisse employer pour amender les terres, sur-tout lorsqu'on les mêle avec de la paille, de la terre ou autre matiere, afin qu'ils fermentent & qu'ils puissent être plus aisément transportés. Le Bureau des vuidanges de cette Ville a travaillé à les mettre à profit : les matieres sont consommées au point qu'on les voiture facilement dans des tombereaux, & qu'on les employe sans aucun des inconvéniens que l'on éprouve si l'on s'en sert quand ils sont trop nouveaux. On a vu des terres arides qui n'ont pu produire qu'après avoir été fumées avec cet engrais.

DE METZ, *le 23 Octobre.*

Le 21 du mois dernier, le Bureau des Finances a rendu, provisoirement, une Ordonnance pour la réparation des chemins de la Généralité de Metz & Alsace, afin d'empêcher les délais que les formalités de la procédure laissent aux Corvéables, & de profiter de la saison présente dans laquelle *il reste pour l'ordinaire quelque tems aux gens de la campagne à donner à ce rétablissement.* Cette saison si libre pour les Cultivateurs, c'est celle des travaux les plus importans, des semailles, de la récolte du vin, &c. Ces Corvéables qui peuvent gagner *sept* ou *huit jours* à la faveur des formalités, sont des gens qui n'ont souvent que ces *sept* ou *huit jours* à prendre *entre les travaux de la campagne, jours qui, une fois perdus, se retrouvent avec bien de la peine*, suivant les termes du réquisitoire, ou même ne se retrouvent jamais. (*Nous donnerons l'Ordinaire prochain le dispositif de ce Réglement*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Expériences intéressantes sur les semences & autres objets de culture. Lettre à M. l'Abbé Roubaud. A Angoulême le 1 Octobre 1771.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, le 13 Juillet dernier, je vous faisois part de la quantité de semence que j'avois économisée ; je dois actuellement vous instruire du produit de ma récolte, qui a été, pour le froment ordinaire, de cinq pour un ; mes Métayers n'ont eu que 4 $\frac{1}{6}$. Le seigle m'a donné 6 pour un, à mes Métayers 2 $\frac{3}{4}$, & en général tout mon canton est si mécontent de ce grain que la plûpart des Laboureurs n'en ont pas voulu semer cette année ; mes Métayers m'ont rendu leur semence. Le froment de Mars m'a donné 9 $\frac{1}{2}$ pour un ; peu de personnes en sement dans ce canton, rebuté qu'on est par sa mauvaise réussite : deux de mes voisins en avoient semé, qui n'ont exactement recueilli que du bled charbonné, quoiqu'un d'eux eût préparé la semence avec du sel de nitre ; j'en ai eu quelques épis de charbonnés, sans quoi ma récolte eût été bien plus considérable. C'est cette carie annuelle qui a dégoûté de ce bled de Mars ; ce que je n'ai jamais éprouvé que légérement. L'année derniere, ce grain me donna quinze pour un, dans un terrein bien choisi à la vérité : il avoit porté du chanvre trois ans auparavant. La cause de la carie dont je viens de parler me paroît provenir de ce qu'en général on seme ce bled trop épais, ce qui fait que la plante pousse un épi foible qui n'a pas la force de résister aux brouillards & à l'intempérie de l'air : de plus on le seme trop tard ; dans nos Provinces méridionales, il faut semer dès le mois de Février, autrement si le printems se trouve chaud, cette chaleur prématurée étouffe la plante encore tendre, l'empêche de monter, & fait avorter l'épi ; au lieu qu'étant semée de meilleure heure, & claire, elle a le tems, avant les chaleurs, de s'enraciner, de taller & de devenir ensuite aussi haute que le bled ordinaire que nous nommons ici bled rouget, qui n'a point de barbe. Il y a encore une attention à faire au sujet du bled de Mars ; c'est qu'on doit le moissonner avant qu'il soit parfaitement mûr, sans quoi il s'égraine facilement au moindre coup de vent & sous l'effort de la faucille : de-là vient souvent qu'on se plaint du produit de ce grain, tandis qu'on ne devroit s'en prendre qu'à la négligence & à l'inattention du Cultivateur. La raison de ce que j'avance, est que le bled de Mars n'étant pas si bien enveloppé de sa balle que le froment ordinaire, s'épanouit, pour ainsi

dire, comme une fleur à l'ardeur du soleil, & le grain n'étant plus affermi dans sa capsule, céde au moindre effort & tombe à terre à la moindre agitation ; ce que j'ai vérifié moi-même cette année par mes propres yeux. J'ai cru, Monsieur, que cette observation méritoit d'être rendue publique, & je serois fort aise qu'elle fût cause que les Cultivateurs se reconciliassent avec ce grain qui remplaceroit bien plus efficacement la baillarge que nos Paysans s'obstinent à cultiver, & à laquelle ils prodiguent la moitié de leurs fumiers ; ce que je vois avec regret : la baillarge fait du pain très-grossier, tandis que le froment de Mars en fait d'excellent, & beaucoup plus par boisseau que le bled ordinaire. Si les Cultivateurs ne veulent pas le semer pur, qu'ils y mêlent de cette chere baillarge, cela obligera au moins à semer plus clair, & il en résultera un mélange qui fera de très-bon méteil & du pain beaucoup plus nourrissant.

Je me rappelle, Monsieur, que l'année précédente vous donnâtes dans une de vos Gazettes la façon d'avoir de belles asperges, la troisième année de leur semi ; je crois vous faire plaisir en vous disant que cette année j'ai mangé des asperges dans le Limousin, chez un de mes amis, qui n'étoient semées que depuis trois ans, dont la plûpart avoient sept lignes de diametre à rez-terre & 12 à 15 pouces de bon à manger. Cette méthode pour se procurer des asperges devroit bien faire proscrire le plant pour ne s'attacher qu'à la graine qui donne plus vite & plus sûrement ; car souvent les Jardiniers qui vendent des bultes d'asperges nous trompent, & le plant même qui réussit le mieux, par une culture la plus assidue, ne donne que du médiocre la cinquième année.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I I.

Maniere de faire du vin de liqueur.

Choisissez le muscadet le plus jaune & le plus sain ; étendez-le sur une couche de paille bien séche, pour qu'il parvienne à une entiere maturité. Quand le pain est retiré du four, mettez-y vos raisins, & les y laissez une heure ; ensuite ôtez-en la grappe qui leur donneroit trop d'âcreté : faites faire votre cep comme on le fait pour le cidre ; entonnez votre moût le plus promptement qu'il vous sera possible pour que l'air ne l'altere point ; bondez votre barrique, & la laissez ainsi jusqu'au mois de Mars, pour soutirer votre vin ; il sera sec, fumeux, pétillant, & aura le goût de celui de Côte-Rôtie. *Affiches de Nantes.*

I I I.

Observations diverses.

Un Cultivateur de Zeitz, Electorat de Saxe, garantit, de la maniere suivante, les grains des limaçons. Il fait piler de l'oignon blanc (*cepa vulgaris, floribus & tunicis albis*), une heure avant que l'on seme les grains : les Semeurs se frottent les mains du jus de ces oignons, au moment où ils vont jetter la semence ; & à mesure qu'elles séchent, ils les en frottent de nouveau. Si le limaçon ne périt pas toujours, du moins ne touche-t-il pas aux semences & aux grains en herbe.

Les Laboureurs Anglois, attentifs à changer au moins tous les trois ans, les grains de semence, & à choisir ceux qui, avec plus de pesanteur, ont l'écorce plus mince, jugent de la bonté des grains par la quantité qu'il s'en trouve dans une once. S'il y en a de six cens à six cens cinquante, c'est une preuve que les grains sont pleins ; s'il y en a davantage, on les rebute. Pour que l'orge soit bonne, il faut qu'elle soit claire, & sa peau fine ; le grain long est le meilleur.

Pour s'assurer s'il y a du sable ou du tuf dans la farine, il faut prendre un gobelet de verre, le remplir d'eau, & y jetter une poignée ou une demi-poignée de farine, suivant la capacité du gobelet. On remue la farine dans l'eau, le sable ou le tuf comme plus pesant tombe au fond. On verse par inclinaison l'eau qui emporte la farine. Il faut prendre la farine en partie au fond du sac sortant du moulin, parce que le sable peut avoir été mis dès que la farine sort de dessous la meule, afin que le mélange soit plus difficile à découvrir.

I V.

Pâte pour les cuirs.

Un Parfumeur de Londres, nommé Bagley, demeurant rue *Coks*, près le Marché

au foin, a imaginé une pâte nouvelle pour noircir les souliers & les cuirs. Cette pâte se délaye dans une très-petite quantité d'eau. Elle n'a point d'odeur, ne graisse pas, ne noircit pas la main, & ne gâte pas le bas. En même tems elle rend le cuir plus doux, plus flexible & de meilleur usé qu'il n'étoit auparavant.

V.

Maniere de conserver le fromage.

Malgré tout le soin qu'on peut prendre pour conserver le fromage, il s'en gâte beaucoup. Mortimar donne le moyen suivant pour parer à cet inconvénient. Si quelqu'un de vos fromages, dit cet Auteur, commence à se gâter, ouvrez-le, & mettez de la craie dans l'ouverture que vous aurez faite; pour empêcher que la craie ne tombe, vous mettrez un peu de beurre par-dessus; soyez sûr qu'il ne se gâtera pas davantage, parce que la craie desséchera l'humidité qui le gâtoit. S'il s'y engendre des mites, oignez l'endroit où vous en appercevez, avec de l'huile ou de la cendre de chêne, & elles mourront toutes. Ces moyens sont simples, mais le succès n'en est pas moins infaillible.

VI.

Polissoir pour les rasoirs.

Le sieur Mathieu Roux, Turc de Nation, établi à Lyon chez le sieur Desube, Débitant de tabac, rue Bourchanin, fait ces nouveaux polissoirs, d'une qualité supérieure, dont on se sert sans le secours d'aucune espece de pierre. Ils donnent au rasoir un tranchant fort doux, & le font couper de plus près. En enseignant la façon de s'en servir, le sieur Roux montre les défauts des rasoirs; il donne en même tems deux bâtons de mastic pour en renouveller le polissoir qui dure très long-tems. Le prix en est de 48 sous, les bâtons compris: il en a aussi de 30 & de 18 sous. Il les reprend & en restitue le montant aux personnes qui n'en seroient pas satisfaites.

VII.

Nouvelle machine pour pétrir le pain.

Cette machine a été transportée de Marseille & établie dans l'Hôpital des Innocens de Florence par M. de Salignac, de Leitoure en Guyenne. Elle consiste dans une tine ou cuve de bois, au milieu de laquelle s'éleve un pieu ou cilindre de la même matiere. Une croix de quatre gros bâtons de bois est attachée par un pivot de fer au cilindre. Dans ces rayons sont enchassées des dents triangulaires qui, à mesure que la croix tourne, descendent au fond de la cuve, passent au milieu de quatre morceaux de fer fixés dans ce même fond, & mêlent toute la farine preparée à l'ordinaire avec de l'eau & du levain. La croix est mise en mouvement par le moyen d'un manche assez long qui facilite celui de la masse: ce manche peut être tourné en rond par un cheval. S. A. R. le Grand Duc de Toscane a daigné se transporter à l'Hôpital des Innocens pour voir agir cette machine; & Elle a été convaincue de sa supériorité sur la méthode ordinaire, par des épreuves qui ont été faites en même tems, en sa présence, sur deux masses égales, suivant l'une & l'autre manieres.

VIII.

Propriété du plomb.

Tous les jours l'industrie & le hasard ouvrent à l'homme de nouvelles sources de biens & de jouissances: on diroit que sur cet amas de découvertes salutaires ou utiles qui ne cessent de s'accumuler, il devroit s'élever au faîte du bonheur analogue à sa nature; & il n'en est pas plus ni physiquement ni moralement heureux. Ce qui manque à notre espece, c'est, j'ose le dire, la *société*; Nations & individus, chacun vit en soi & pour soi; du moins nous ne sommes pas assez liés ni avec nos ayeux, ni avec nos descendans, ni même avec nos contemporains & nos voisins. Un nouveau champ se découvre au génie, il faudroit l'applanir, il faudroit le défricher, il faudroit semer, il faudroit recueillir; tous ces travaux demandent un concours d'intelligence, de forces & de soins; ce concours manque, & la carriere qui venoit de s'ouvrir, se ferme aussi-tôt. Nous nous bornerons à en citer un exemple. Plusieurs Nations de l'Europe ignorent que M. Salchow, Professeur de Chymie à Hambourg, a publié trente-quatre observations desquelles il conclut que

l'application extérieure du plomb est un remede efficace contre le scorbut, l'optalmie les douleurs de dents, les plaies les fractutures, & beaucoup d'autres maux encore plus graves ; & que ce métal préviendroit sur-tout les amputations souvent si dangereuses, toujours si nuisibles. L'épreuve est facile à faire ; M. Salchow en indique la maniere ; & du moins l'intérêt exige-t-il qu'on ne néglige pas des vues & des moyens qui sont simples & qui pourroient être si salutaires. Son Ouvrage a été imprimé à Hambourg sous le titre d'*Observations Chirurgicales.*

I X.

Savon très-économique.

M. l'Abbé des Pasquini, Chanoine de Vérone, Naturaliste curieux & appliqué à des recherches utiles, a composé un nouveau savon dont le principal ingrédient est la terre *saponnaire* ou *terre à foulon*, *terre à dégraisser :* il n'y entre point de cendre de soude ; une matiere analogue & très-peu coûteuse la remplace. Ce savon est blanc, & il rend beaucoup d'écume dans de bonne eau : on sçait que la marne à foulon a cette propriété. Il est vrai que ce savon ne dure pas beaucoup, mais il revient à très-bon marché, & il est propre à toute sorte d'usages. L'emploi commun de la terre à foulon dans les Manufactures d'étoffes de laine suggéroit l'idée que M. l'Abbé des Pasquini a heureusement exécutée & que les gens de l'Art pourront peut-être facilement remplir après lui.

X.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend le 4 Octobre 1771.

Le Prudent Henry, Capitaine Stevens, venant de Dunkerque.

6 Octobre. L'Eagle, Capitaine Gilby, venant de Calais ; le Britannia, Capitaine Standbancks, venant de Dunkerque.

7 Octobre. Le Fanny, Capitaine Arran, venant de Rouen.

A Southampton, le 6 Octobre.

Le Pollygon-Yatels, Capitaine Boves, venant du Havre.

A Dublin, le 26 Septembre.

Le Saint-Lewis, Capitaine Dyer, venant de Dieppe.

Vaisseaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Gravesend, le 3 Octobre.

Le Calais, pacquebot, Capitaine Gilby, allant à Calais.

6 Octobre. Le London Merchant, Capitaine Wigmore, allant à Dunkerque.

De Portsmouth, le 5 Octobre.

Le Lively, Capitaine Brine, allant à Dunkerque.

De Cork, le 16 Septembre.

Le George, Capitaine Sarsfeild, allant à Bordeaux.

17 Octobre. Le Bourdeaux-Yatch, Cap. Bible, allant à Bordeaux.

23 Octobre. Le Liberty, Capit. Tickle, allant à Bordeaux ; le Mermaid, Capit. James, allant au Havre.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 8 Octobre.

Le navire du Capit. Jacob Piers, venant de Bordeaux ; le navire du Capitaine Lodewicka, venant du Havre.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 4 Octobre.

Le navire du Capit. Cornelis Adriaens, allant à Calais ; le navire du Capit. Gerbrand Dircka, allant en France.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 16 Octobre 1771, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 29 à 30 l. ; *idem* nouveau, de 20 l. 5 s., 25 liv. 15 s. à 31 l. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 30 liv. 5 s. à 34 l. ; le seigle, de 16, 17 liv. 10 s. à 19 liv. 10 s. ; l'orge, de 14 l. 10 s., 15 l. 5 s. à 16 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 19 Octobre au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 28 à 30 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 20, 25 à 29 l. ; *idem* au Port de la Greve, de 32 à 33 l. ; le méteil 18 l. Le seigle, de 17 l. 10 s. à 19 l. 5 s. ; l'orge de 14 l. 15 à 16 liv, *aussi le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 19 Octobre 1771, au Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le sept.*; *idem* nouvelle, de 20, 21 à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Octobre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	718		*marc.*
Ducats à	97	10 15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 26 Octobre 1771.*

Amsterdam	55 3 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	180 ½ à ¾
Madrid	15 1 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon, *Saints*, ...	¼ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1020	. . . . .	1020 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60	. . . . .	60 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	70	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.*

Du Merc. 23 Oct. 1771		Du Jeudi 24.		Du Vendredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix j. six prem. mois 1771.	A.	Cadeau, six prem. mois 1771.	A.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Lebrun, *idem.*		Courmont, *id.*	C.	Fauveau, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	B.	Boutray, *idem.*		Delacharmote, *id.*	
Gautier, *idem.*	C.	Drouet, *idem.*		Nau, *idem.*	B.
Boucard, *idem.*		Deschapelles, *id.*	E.	Isfally, *idem.*	E.
Despeignes, *id.*	E.	Sainte-Luce, *id.*		Lempereur, *id.*	F.
Lallement j. *id.*	J.	Bouron, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	
Roytier, *idem.*		.....		Barois, *idem.*	
.....		.....		Montal, *idem.*	G.
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 22 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 28 Septembre.*

La liste des vaisseaux qui passent le Sund est toujours considérable : celle du 21 de ce mois en contient 64, & celle de Travemunde 31.

ALLEMAGNE.

De Gottingue, *le 28 Septembre.*

Attendu la rareté des especes & la pauvreté des Laboureurs, la Chambre Royale & Electorale des Domaines a résolu d'avancer des semences à tous ceux qui en auroient besoin. Les Baillis ont reçu l'ordre de remplir à cet égard avec zele les vues paternelles du Souverain, & de prévenir les abus qui peut-être les rendroient inutiles & meme onéreuses à ses Sujets.

Le Duc de Schwerin a suspendu pour un an les droits imposés sur la sortie des bestiaux & autres productions du pays, à l'exception de la laine & du bois. Faute de débit, les especes étoient devenues fort rares ; & bientôt, par la meme raison, les denrées l'auroient été.

De Vienne, *le 2 Octobre.*

Afin d'assurer l'exécution de l'Ordonnance qui, à commencer au 1 Janv. 1772, ne permet l'usage que d'un seul poids pour les especes d'or dans toute l'Autriche, le Gouvernement a eu soin de faire faire un certain nombre de trébuchets, afin que les Sujets tenus de s'en pourvoir en ayent le moyen. Cette Ordonnance est fort louée ici par les Etrangers, soit qu'ils ne jouissent pas dans leurs pays de cet avantage, soit qu'ils en jouissent, comme les Danois qui doivent, entr'autres bienfaits signalés, au Roi actuellement regnant, l'uniformité des poids & mesures.

Les maladies diminuent en Bohême ; & l'on croit que la subsistance des Peuples de ce Royaume est assurée par les soins du Gouvernement.

On a traduit dans cette Ville le plan d'une *Compagnie d'Assurance pour la santé*, imaginé & publié à Paris par un Citoyen très-respectable : on en propose avec chaleur l'exécution dans cette Ville.

ITALIE.

De Rome, *le 29 Septembre.*

Dans la Congrégation tenue derniérement au sujet de la cherté de l'huile, il fut ré olu qu'on en augmenteroit le prix d'un tiers en sus (de 6 à 8 baïoques). Sa Sainteté a destiné 200 mille écus pour l'approvisionnemennt de la Ville ; & le sieur Fortunat Cioja, Banquier renommé, est chargé de cette commission que l'on regarde ici comme une espece de monopole.

De Venise, *le 26 Septembre.*

Les Foires de Bresce & de Bergame ont été fort bonnes : l'affluence des Etrangers a été extraordinaire : la plûpart des marchandises se transportent en Allemagne

ESPAGNE.

De Madrid, *le 1 Octobre.*

S. M. instruite du dessein que quelques Cités avoient de célébrer, par des fêtes, la naissance de l'Infant dont la Princesse des Asturies est accouchée, a donné une nouvelle marque de sa tendre affection pour ses Peuples, en déclarant qu'Elle trouveroit beaucoup plus agréable que les sommes destinées à des réjouissances d'apparat fussent employées à doter & à établir de pauvres filles. S. M. donnera, elle-même, l'exemple de la bienfaisance, en appliquant à cet usage l'argent qui devoit sortir du Trésor Royal pour solemniser cet heureux événement. Toutes les Villes se disposent à le suivre ; & cette époque sera celle, non d'une joie momentanée & d'un repos nuisible d'un Peuple tumultueux, mais de la satisfaction universelle & du bonheur durable d'une foule de familles.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Octobre.*

L'état des affaires de la Compagnie des Indes ne paroît plus équivoque : les Directeurs ont refusé de le rendre public, & les actions baissent considérablement.

Quelqu'encouragement que l'on ait donné aux Manufactures d'Irlande, on compte plus de 1300 familles qui demandent des secours ; il a été ouvert une souscription en leur faveur à Dublin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le 10 Octobre.*

Les Voyageurs sont toujours étonnés de voir en friche la vaste plaine de Crau que nous ne jugeons pas susceptible de culture, parce que nous n'avons pas la volonté ou peut-être le moyen de la cultiver. Les déserts n'ont jamais manqué de défenseurs, sur-tout dans les pays pauvres. Il est certain que cette plaine est couverte de gros cailloux, mais il paroît qu'ils ne sont qu'à la superficie. La terre fait de continuels efforts pour pousser, à travers ces obstacles, des herbes & des broussailles que la chaleur desséche, & les troupeaux y trouvent quelque pâture. On voit çà & là des élévations ou buttes qui semblent avoir été destinées à former des rigoles & d'où découlent des eaux limpides & qui, distribuées à propos, répandroient la fraîcheur & la fertilité. Il a été reconnu par diverses tentatives de défrichemens que le terrein prête à une bonne culture. Il s'y trouve des terres noires, meubles & mélangées de gravier qui, en petite quantité, ne seroient qu'avantageux, parce qu'en se décomposant, ils laissent une terre alkaline très-propre à bonifier le sol. Les gros cailloux pourroient être enlevés, mis en tas & employés, suivant l'usage de la Province, à paver les Villes. Il est très-vraisemblable que les récoltes seroient très-abondantes, parce que les pluies y ont charrié les limons & les engrais des champs élevés qui la bordent. Si cette plaine n'étoit pas propre pour le labourage, on pourroit, en rassemblant les eaux, y former des prairies, & peut-être un canal qui conduiroit à la Méditerranée, & offriroit à son embouchure l'emplacement d'un port. L'examen de cette plaine a inspiré ces réflexions à un Voyageur de Seurre qui voit en Philosophe & pense en Citoyen.

De Bordeaux, *le 12 Octobre.*

Dans le courant de Septembre, il est entré 2,344,200 liv. de froment, 368,556 l. de seigle. Il est sorti, dans le même espace de tems, tant par mer que par terre, 2869 barriques 40 quarts de sucre brut, 4740 barriques 173 quarts de sucre blanc, 87122 liv. d'indigo, 2,506,383 de café, 47831 de cacao, 29221 de rocou.

La plus grande partie des grains venoit de Marans, d'Archangel par Altena & de Pétersbourg. Il en est encore arrivé des cargaisons considérables de Marans, de Bonin, de Croix-de-Vie, &c. depuis le commen-

cement du présent mois. Nous avons reçu, par des vaisseaux Hollandois, beaucoup de fromages, ainsi que du poivre, de la muscade, &c. Concarneau, l'Orient, &c. nous ont fourni beaucoup de sardines. Du 17 Septembre au 2 Octobre, les navires l'*Aimable Rosalie*, le *Port-de-Paix*, le *Diogene* & le *Diligent* sont arrivés de Saint-Domingue.

De la Rochelle, *le* 12 *Octobre.*

L'exportation du sel continue à l'Isle de Ré; il y avoit, au commencement du mois, dans la rade des navires Ecossois, Danois, Lubekois, &c. qui en faisoient leur chargement.

Le navire le *Robuste*, Armateur M. Suidre, doit partir pour le Cap du 20 au 30.

Les différentes sortes de pain sont taxées depuis 1 s. 4 d. jusqu'à 2 s. 6 d. la livre. Le prix des grains est ici de 200 l. le tonneau, de 213 à 230 à Marans.

Depuis huit ou dix ans, la culture des vignes qui forme la partie la plus considérable des revenus de la Province, est fort déchue. Deux raisons concourent au dépérissement de la plantation & à la diminution des produits. Les bras manquent absolument dans plusieurs cantons; les armes, la navigation, la misere, la livrée, & autres causes, enlevent le quart des Habitans des campagnes dans une génération, de sorte qu'on ne seroit pas étonné qu'avant un siecle, il y eût beaucoup de cantons entiérement déserts. En second lieu, les Vignerons d'aujourd'hui ne sont pas fideles & attentifs comme leurs peres: ils ne font que gratter légérement la terre qui est autour du sep, sans se donner le soin de détruire les chevelures de la vigne qui l'énervent; & comme la terre n'est pas labourée ni assez profondément ni assez exactement, & qu'on laisse subsister autour de la souche des mottes qui ne partagent point la circulation des sucs, & qui étouffent les racines, il faut que la souche périsse ou qu'elle ne pousse que de foibles rejettons incapables de donner du fruit. Aussi nous apperçevons-nous que les récoltes du vin sont moins abondantes qu'autrefois, même dans les années où l'intempérie des saisons ne cause à la vigne ni gelée ni coulage.

Il s'est glissé dans la Gazette du Commerce, N°. 76, article de *la Rochelle*, une erreur au sujet du remede employé pour rendre la vue à des animaux aveuglés par un coup de vent; on y lit qu'un Paysan les avoit guéris en leur soufflant dans les yeux une poudre *d'os desséchés*; il falloit dire *d'os de seche*, sepia.

De Besançon, *le* 14 *Octobre.*

Le Pauvre n'est point ingrat, car il ne rougit pas de recevoir de l'humanité compatissante qui ne l'humilie point. Les secours distribués par ordre de S. M. pour sauver la Province de la famine qui la menaçoit, ont pénétré les Peuples de cette vive reconnoissance que conçoit l'amour satisfait. Tous les Citoyens ont partagé la joie & le bonheur des Pauvres. Les Communautés du Bailliage de Besançon ayant spécialement participé à ces bienfaits, MM. les Curés, après avoir secondé, avec une charité vraiment apostolique, les soins de M. l'Intendant, ont servi d'Interpretes à leurs Paroissiens, & ils se sont, en conséquence, proposé de faire célébrer à Besançon une Messe solemnelle, en actions de graces, & pour la conservation de S. M. La Messe à laquelle M. l'Intendant ainsi que MM. les Officiers Généraux & ceux des Régimens de la Garnison, ont assisté, a été chantée dans l'Eglise de Sainte Magdeleine, la plus grande & la plus belle de la Ville. Ensuite on a conduit MM. les Curés dans une salle du magasin des vivres d'où l'abondance s'étoit répandue, & où on leur a servi un repas. La joie également vive & décente a éclaté par ces transports de tendresse que les François ont pour leur Roi. Après avoir publié les bienfaits, on a cru devoir publier les témoignages de la reconnoissance.

De Rouen, *le* 18 *Octobre.*

Il ne cesse d'arriver dans ce Port des secours de grains; on en tire d'Amsterdam, de Dantzick, de Hambourg, de Philadelphie, de la Nouvelle-Yorck, &c. Dans le courant de Septembre, il est entré 24,119 quintaux 45 livres de froment, 6013 quintaux 52 l. de farine, 60 quintaux 4 l. d'avoine, 2038 quintaux 74 l. d'orge, maïz,

&c. Tous ces grains étoient partis des lieux que l'on vient de nommer.

AVIS. La galiote les *Trois-Bons-Amis*, de cette Ville, commandée par le Capit. *P. Martin*, ayant chargé ici & au Havre-de-Grace d'où elle est partie le 18 Août, pour Saint-Pétersbourg en droiture, est arrivée dans ce dernier Port le 7 Septembre dernier : elle n'a mis que dix-huit jours à sa traversée. Ce navire, très-bon voilier, chargera l'année prochaine pour le même lieu, le tems de son départ sera annoncé dans les Papiers publics.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVERTISSEMENT concernant l'établissement du chauffage avec le charbon de terre apprêté dans la Ville de Paris, par M. M...

» Les préparatifs annoncés en Août & » Septembre 1770, d'un nouveau chauf- » fage, avec le charbon de terre apprêté à » la maniere de Liege, ont été accueillis » de la maniere la plus favorable. Le Ci- » toyen qui est parvenu à donner à cette » fabrication de nos charbons la même per- » fection où elle est dans quelques pays » étrangers, a eu la satisfaction de voir le » Public si heureusement disposé, que les » préjugés, les plus enracinés contre cette » pratique, n'ont pu même se prévaloir des » circonstances qui ont concouru à diminuer » le débit de la denrée. Le Public judicieux, » a sçu discerner la chose telle qu'elle de- » voit être, d'avec celle qui a résulté d'une » gestion défectueuse, &c.

» On ne craint point de dire que peu » d'entreprises ne devoient, autant que » celle-ci, essuyer des oppositions & des » contradictions multipliées. Il n'en est pas » moins vrai qu'aucune n'a jamais mérité » plus d'encouragemens. Dès le premier » moment, cet établissement a été bien dif- » féremment envisagé que tous ces projets » d'industrie enfantés par le luxe, & dont » l'exécution ne peut avoir lieu qu'autant » que le goût & le caprice du Public auront » de durée. Depuis long-tems on commence » à s'appercevoir de la rareté du bois de » chauffage ; aujourd'hui on s'en inquiéte ; » tout le monde en parle uniformément ; » les Citoyens le moins en état de prévoir » l'avenir & d'en juger par le présent, con- » viennent que le moment est venu de s'oc- » cuper sérieusement des moyens propres à » nous mettre à l'abri d'une disette de bois » qui semble inévitable. Le remplacement » du bois à brûler par le charbon de terre » apprêté, ne paroit point une simple pré- » caution sur laquelle on puisse penser ou » raisonner arbitrairement ; il est décidé » qu'on doit y avoir recours comme à un » expédient indispensable, facile & certain. » Des Particuliers au fait des calculs, avoient » formé un plan d'établissement pour *four-* » *nir au Peuple de Paris un chauffage com-* » *mode qu'il puisse acheter au jour le jour :* » bientôt ces Spéculateurs étoient devenus » eux-mêmes Entrepreneurs ; en les présu- » mant circonspects & intelligens, il ne » restoit pas le moindre doute à former sur » la certitude qu'ils avoient de retirer un » bénéfice aussi considérable que légitime ; » le succès de leur entreprise étoit unani- » mement desiré, tout devoit en un mot » assurer aux Habitans de Paris un établis- » sement aussi stable qu'on le jugeoit utile.

» Ce seroit manquer au Public qui a ho- » noré ce projet de son suffrage ; ce seroit, » en particulier, manquer également aux » différens Corps de Magistrats & de Sça- » vans qui, par leurs avis favorables, ont » entraîné la confiance générale, que de ne » pas rendre compte de la nature de l'em- » pêchement qui s'oppose à la continuation » de cette entreprise.

» La difficulté consiste dans un point » connu seulement des Artisans qui ne peu- » vent se passer de charbon de terre pour » leurs ouvrages : ce combustible arrivé » aux portes de Paris est déjà très-cher ; » avant qu'il se consomme dans la Ville, » son prix doublé, par tous les droits aux- » quels il est assujetti, devient excessif. » Cette considération n'a pu manquer d'oc- » cuper essentiellement l'attention des Par- » ticuliers qui se proposoient de mettre en » pratique leur spéculation ; tout leur plan » a dû nécessairement être appuyé sur le » prix du charbon.

» Le surcroit de prix que le charbon de » terre à fabriquer doit ensuite supporter, » par les différentes mains-d'œuvre, forme

» un autre article à considerer & sur lequel » les Entrepreneurs se sont abusés. Ce point » essentiel leur avoit paru susceptible d'une » modification qu'ils croyoient devoir les » dédommager de leurs frais ; mais cette » économie, qu'ils avoient inconsidérément » fait entrer dans leur calcul & dans leur » plan, tomboit sur des changemens dont » ils n'étoient point en état de peser les » inconvéniens & de prévoir les conséquen- » ces. Tranquilles sur l'exécution d'une » pratique que l'Auteur déclaroit lui-mê- » me n'être qu'une imitation, ils ne s'i- » maginoient pas que les renseignemens » qui leur avoient été communiqués pour » leur servir de loi, étoient appuyés sur » une connoissance étudiée & réfléchie de » la qualité, de la nature, des charbons & » des pâtes qui devoient entrer dans la pré- » paration ; que tout le procédé étoit fixé » avec une telle précision, qu'il n'étoit pas » possible de s'en écarter, *de rien innover* » *dans le choix des charbons, dans les atten-* » *tions nécessaires pour les façonner*, &c. sans » enlever à ce nouveau combustible tous » les avantages dont ils avoient eux-mêmes » conçu la plus haute idée.

» Obligés enfin de se rendre à des repré- » sentations réitérées sur leurs opérations » arbitraires qui trompoient l'attente du » Public, au sujet d'un chauffage en même » tems *economique* & *bien conditionné*, ils » n'ont point tardé à reconnoître les torts » qu'ils ont eus de regarder d'un œil d'in- » différence ce qui assuroit dans cette en- » treprise l'avantage de la Capitale & le » leur propre.

» Ils déclarerent qu'attendu la cherté de » la matiere premiere, surchargée de droits, » ils ne pouvoient espérer de remplir l'en- » gagement qu'ils avoient contracté vis-à- » vis du Public, ou, pour mieux dire, ils » avouerent qu'ils étoient forcés de renon- » cer à la gloire qu'ils avoient principale- » ment en vue, de contribuer au *bien géné-* » *ral* ; parmi les récompenses de leurs pei- » nes & de leurs soins, c'étoit sans doute » la plus flatteuse & celle peut-être dont le » desir aveugle leur a fait illusion ; ils en » sont frustrés ; tout permet de croire que » c'est leur plus grand regret.

» L'intérêt que les Habitans de Paris ont » pris à cet établissement, n'est pas seule- » ment ce qui impose, à titre de reconnois- » sance, l'obligation de faire connoître au » Public qu'il n'a rien à réformer dans le » jugement qu'il a porté sur cet objet.

» Une autre considération mérite d'être » pesée. Il n'est point déraisonnable de pré- » voir que le Gouvernement a saisi sous ces » véritables points de vue le projet de subs- » tituer le charbon de terre à un combusti- » ble presqu'entiérement épuisé ; & la né- » cessité peut, dans la suite, devenir plus » pressante de favoriser & d'aider d'une ma- » niere spéciale l'introduction de ce chauf- » fage dans Paris ; le souvenir d'une tenta- » tive sans succès suffiroit alors pour four- » nir des conjectures & même des consé- » quences plausibles contre la chose même : » cet usage ne pourroit donc alors être pré- » senté de nouveau aux Habitans de Paris, » sans essuyer les plus fortes contradictions. » L'éclaircissement que l'on publie a paru » propre à prévenir cette difficulté, puis- » que l'inexécution de l'entreprise ne pro- » vient que de la trop grande cherté du » charbon de terre.

I I.

Réponse à la Lettre de M. Paradis, insérée dans le N°. 79 de la Gazette. De Lyon, le 7 Octobre.

MONSIEUR,

La réponse que vous avez pris la peine de m'adresser dans la Gazette, N°. 79, justifie la bonté de vos intentions ; en cherchant à enrichir votre Patrie de découvertes utiles, vous êtes comme l'abeille qui en recueillant le suc des fleurs, fournit une substance que sans elle les hommes ignoreroient. Sans les Sçavans qui voyagent pour s'instruire, les connoissances seroient, dans chaque pays, bien plus bornées ; mais il faut, comme vous l'observez, des lumieres & de la sincérité. L'abeille ne se trompe ni dans son choix ni dans son travail ; la nature l'a douée d'un instinct suffisant, & elle n'a rien à emprunter de l'étude : l'homme au contraire plus général dans ses connoissances, ne les acquiert qu'à force d'application ; & sans se livrer à la pratique, dans bien des objets, il a du moins besoin

de la théorie pour les discerner & les apprécier (a).

Il n'est pas nécessaire d'être profond dans toutes sortes de sciences pour faire une collection judicieuse ; mais il faut en avoir une idée assez générale, si on ne veut pas s'exposer à proposer des choses, je ne dis point de celles qui ne sont pas, mais de celles qui ne sçauroient être sans renverser l'ordre naturel. J'imagine & suis bien persuadé que si on vous écrivoit que le Rhin ou le Danube ou tel autre fleuve, au lieu de couler à son embouchure, a pris une direction opposée, & remonte présentement à sa source, tandis que le Mein, que vous avez sous vos yeux, n'auroit souffert aucun changement dans son cours, vous ne vous hasarderiez pas à publier cette nouveauté sans avoir d'autres témoignages, peut-être même sans appercevoir la cause d'un pareil phénomene. Ce que vous avez annoncé de la machine de M. Knaus, est un phénomene encore plus grand ; car il est plus croyable que quelque accident au globe terrestre, que quelque soulevement dans une de ses parties, change la pente du lit d'une riviere, que de faire dans une balance prévaloir le poids d'une livre sur celui de cent. Il n'est aucun moyen, aucun agent, en méchanique, qui prouve une augmentation de force, sans préjudicier d'autant à la vîtesse. Un homme ne sçauroit, avec le secours de l'Art, égaler en force cent hommes, qu'en employant cent fois le tems que mettent ces cent hommes agissant ensemble ; & le peu qu'il soit possible de gagner en ce genre, ne sera que par la diminution des frottemens, ce qui est l'effet des machines construites avec le plus de simplicité & de précision.

D'après ces notions, les premieres que l'on reçoive en Physique, & qu'un homme lettré ne peut se dispenser d'avoir dans le poste que vous remplissez, je ne comprens pas que vous puissiez, sans un plus mûr examen, insister sur la foi de vos Correspondans, à soutenir la description insérée dans la Gazette, N°. 66. Je n'ai pas prétendu la critiquer, elle n'en est pas susceptible, ce seroit vouloir réparer un bâtiment qui écrouleroit de toute part, parce qu'il est élevé sur un fonds qui ne peut le porter.

Je ne releverai pas cet endroit de votre lettre où vous me mettez en opposition avec moi-même ; la source de cette prétendue contradiction se lit dans votre description où vous dites, *si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement, le travail d'un seul homme*, &c. Faut-il un commentaire à ces mots, pour sentir que l'Auteur de la description a mis en doute si la machine ne se suffiroit pas à elle-même, & qu'au pis aller, le travail d'un seul homme suppléroit, &c. Si vous ne connoissez pas bien les forces méchaniques, il n'en est pas ainsi de celle des termes & des expressions. J'en appelle de vous à vous-même sur le sens de ces paroles, comme sur plusieurs autres passages de votre réponse qui auroit été beaucoup plus brieve, de même que ma replique, si vous vous étiez donné le tems d'envoyer votre description à M. Daube, pour lui demander si elle a quelque vraisemblance à la vraie machine de M. Knaus, ou si vous aviez attendu le plan que j'espere toujours recevoir dans la Gazette de Commerce. Je ne sçaurois comment le demander à M. Daube à qui vous me renvoyez & de qui n'étant pas connu, il me faudroit entrer dans le détail de votre description, à laquelle il sembleroit que j'aurois donné quelque croyance. Vous l'avez offert, vous m'offrez aujourd'hui le témoignage de l'Académie Impériale en Corps ; j'accepte l'un & l'autre, & desirerois, plus que vous, si cela pouvoit être, qu'ils vous fussent favorables. Pour vous prouver que j'agis avec franchise, je vous déclare que ma premiere lettre étoit signée, que celle-ci le sera aussi ; cette derniere ne craint point la publicité, la premiere ne la recherchoit pas, & se bornoit à l'Auteur de la Gazette : s'il a jugé à propos de la livrer au Public, il auroit pu y ajouter mon nom ; il en a été le maître comme je le laisse encore de celle-ci. Si elle vous parvient, ce sera une satisfaction de plus pour moi, de ne pas garder l'anonyme, quand je puis vous assurer de la singuliere estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, CLAPASSIM.

(a) *L'Auteur nous a priés de ne pas toucher à sa Lettre, si nous nous déterminions à la rendre publique ; nous l'avons satisfait dans tous les points, sans tirer à conséquence.*

Nota. Il eſt très-difficile de donner, par une ſimple deſcription, une intelligence bien claire & bien complette d'une machine auſſi compliquée que l'eſt celle qui donne matiere à la diſcuſſion préſente. Dans l'eſquiſſe que l'on en a tracée, on n'a pas pu réunir cette plénitude de détails qui ne laiſſe rien à deſirer. Ce qui en a été dit n'eſt nullement contraire à ces premieres notions de la Méchanique dont on parle ici. Il ne s'agit en aucune façon des rapports de la force & de la viteſſe. Il eſt vrai qu'un homme ne ſçauroit (*non avec le ſecours de l'Art*, mais toutes choſes égales d'ailleurs) égaler en force cent hommes, qu'en employant cent fois le tems que mettent ces cent hommes agiſſant enſemble; mais ce point eſt abſolument étranger à l'objet préſent; il n'eſt queſtion ni d'un homme ni de cent hommes qui mettent en mouvement les eaux ſtagnantes; c'eſt bien l'homme qui monte la machine, mais c'eſt la machine qui fait aller les eaux. Ainſi la raiſon d'où l'on déduit l'impoſſibilité du fait, ne touche aucunement au fait. Quant à l'expreſſion ſur laquelle on revient, il nous a paru, par les explications qui y ſont jointes, qu'elle n'entraînoit aucune prétention au mouvement perpétuel, & qu'elle ne ſignifieroit, vis-à-vis de ceux qui n'en imaginent pas la poſſibilité, que la néceſſité & la *ſuffiſance* du travail d'un homme pendant ſix heures pour remonter la machine, afin *d'entretenir le mouvement du pendule, lorſque le pendule en a beſoin.*

III.

Compoſition utile.

Cette compoſition eſt un mélange de pierre d'aimant & d'acier fondu, elle eſt nouvelle & d'une utilité reconnue pour bien faire couper & adoucir les plus gros razoirs. Il ſuffit de 6 à 8 tours de razoir, ſans faire uſage de la pierre à l'huile. L'Auteur délivre un imprimé qui explique plus amplement les propriétés de cette compoſition & la maniere d'en faire uſage; le prix eſt de 2 l. 10 ſ. piece.

La Riviere, Auteur de cette compoſition, demeure toujours maiſon de M. *l'Hermite*, Tourneur, rue du Petit-Carreau, à Paris.

IV.

Chargement du Vaiſſeau le Triton, *arrivé à l'Orient le* 10 *Octobre* 1771; *ſçavoir:*

4900 Pieces Garras blancs.
7800 Pieces Baffetas de Bengale.
274 Pieces Sanas.
478 Pieces Hamans.
918 Pieces Caſſes de Bengale.
800 Pieces Doréas, façon de Daka.
216 Pieces Baſins de Bengale.
3354 Pieces Mouchoirs de Bengale.
479 Pieces Mouchoirs de Maſulipatam.

Marchandiſes de Patna.

5420 Pieces Baffetas de Patna.
1300 Pieces Lakoirs d'idem.
1000 Pieces Amertis d'idem.
2000 Pieces Caſſes d'idem.
4000 Pieces Tanjebs d'idem.
3900 Pieces Mallemolles d'idem.

Marchandiſes prohibées.

265 Pieces Guingans de Bengale, de Coton.
1891 Pieces Guingans de Patna.
390 Pieces Chittes de Patna.

Soie Tany.

7376 livres 9 onces de la marque S T; N°. 10. 11. 12.

Marchandiſes au poids.

7320 liv. Canelle.
103280 liv. Poivre.
85822 liv. Bois rouge.
91500 liv. Cauris.
192645 liv. Salpêtre.
15509 liv. Rottins.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 12 Octobre 1771, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, 31 l. 15 ſ.; *idem* nouveau, de 20, 26 à 31 l. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 30 l. 10 ſ. à 33 l.; le ſeigle, de 17, 17 l. 10 ſ. à 18 liv. 15 ſ.; l'orge, de 13 l. 15 ſ. à 16 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 12 Octobre 1771, au Mercredi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. *le septier*; *idem* nouvelle, de 19, 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s.; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 45 à 49; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Octobre 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	714			*marc.*
Du Perou à	708			*marc.*
Les guinées à . . .	718			*marc.*
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	*marc.*
Piastres à	48	17	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 19 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	3	8e.
Londres	32	5	16e.
Hambourg	180	¾	
Madrid	15	1	
Cadix	14	19	6
Livourne	95	½	
Gênes	93	½	
Lyon, *Saints*, ...	¾ p.	% p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1025 22 ½ 20 .	1020	1020 22 ½ . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 ½	70 ½ 70 . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424	425	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 16 Oct. 1771		Du Jeudi 17.		Du Vendredi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Meulan, six dern. mois 1770.	P.	Courmont, six p. mois 1771.	C.	Deschamps, six p. mois 1771.	A.
Boucard, 6 prem. mois 1771.		Delauge, *idem.*		Maupassant, *id.*	
Boutet, *idem.*		Rouillard, *idem.*	E.	Fauveau, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	A.	Deschapelles, *id.*		Issally, *idem*	B.
Radix pere, *idem.*		S. Janvier, *idem.*	G.	Lempereur, *id.*	C.
Radix j. *idem.*		Nau, *idem.*	J.	Guidy, *idem.*	F.
Lecanu, *idem.*		Delagarde, *idem.*	Z.	Barois, *idem.*	
Gautier, *idem.*	C.	Dutartre, *idem.*		Patu, *idem.*	H.
Despeignes, *id.*		.....		.....	
Roytier, *idem.*	E.	.....		.....	
Lallement l'. *id.*	G.	.....		.....	
Daubonne, *idem*		.....		.....	
Lallement j. *id.*	M.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 8 Octobre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 10 Septembre.*

LA conquête de la Crimée procure la facilité de construire un grand nombre de navires marchands, & d'ouvrir une communication entre la Mer Caspienne & la Mer Noire. Le Gouvernement suit aver ardeur les vues de Pierre le Grand pour le commerce; & la guerre est l'effet constant & nécessaire de ce systême. Ce paradoxe mérite l'attention des Philosophes & des Politiques (*a*).

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 21 Septembre.*

Il a été ouvert à Vienne, le 1 du courant, une Bourse à laquelle se feront tous les échanges & toutes les ventes de lettres de change & de papiers publics, les négociations des lettres de change sans l'entremise des Courtiers, & celles des papiers publics par leur entremise, au moyen d'un pour mille à la charge de l'Acheteur; défense de vendre ou échanger lesdits effets en tous autres lieux, sous peine d'amende.

L'Electeur de Baviere a révoqué l'Ordonnance qui fixoit le prix des grains; opération équivalente à une prohibition d'en faire le commerce.

Quoique notre récolte ait été des plus abondantes, le pain & les autres denrées sont encore fort chers. Le commerce n'est point rétabli dans les Provinces de l'Empire, & les esprits ne sont point rassurés: après que le feu paroît éteint, on craint encore long-tems qu'il ne couve sous la cendre.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 19 Septembre.*

On a remarqué, après des bourrasques & des orages sans tonnerres, que la pointe du mât électrique placé devant la Citadelle d'Arezzo, n'étoit plus dorée, & qu'elle étoit devenue blanche comme de l'étaim, ou comme s'il s'y étoit amalgamé du mercure. Cette circonstance donne de fortes raisons de croire qu'une grande quantité de matiere électrique s'est portée sur le mât, au moyen du conducteur, & que sans produire d'autre effet dans l'air, elle s'est dissipée sous terre. Il y a aussi apparence que les exhalaisons minérales qui s'y trouvoient mêlées, ont enlevé ou effacé la dorure. Il résulte de cette observation une présomption assez forte sur la vertu des mâts élec-

(*a*) Nous expliquerons dans notre Journal *comment le commerce, dans les principes actuellement dominans, est une cause nécessaire & perpétuelle des guerres.*

triques pour garantir les édifices de la foudre.

Les Sciences & les Arts les plus utiles se relevent par la protection bienfaisante de S. A. R. Le Cabinet Royal des Machines est fourni de tous les instrumens que l'on peut desirer pour les recherches de la Physique expérimentale. Déjà les découvertes se multiplient de jour en jour : il a été, par exemple, reconnu, que la maladie du seigle appellée *ergot*, n'est point particuliere à cette espece de grain ; & qu'elle consiste dans une espece de follicule ou galle produite par de petits vers qui s'y engendrent & s'y propagent : & c'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer des épidémies mortelles que la Toscane a essuyées depuis 1757, précisément dans le tems où elle a fait usage des grains étrangers, visiblement altérés (*a*). On fait aussi dans ce Cabinet un examen particulier des vers que l'on trouve dans la vieille farine, & qui produisent des maladies cutanées & autres accidens.

Dans le courant du mois dernier, on a ressenti des tremblemens de terre à Brescia, à Bergame, à Caglieri, à Villa-Cidro, &c. On mande de Caglieri que ce phénomene dont on ne connoissoit aucun exemple dans le Royaume depuis le 4 Juin 1610, a répandu l'effroi parmi les Habitans. Les territoires de Brescia & de Bergame ont été dévastés par la grêle.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Septembre.*

Du 11 au 18, il est entré 41 bâtimens François & 18 Etrangers, chargés de 13803 milléroles d'huile, 3770 charges de bled, 1025 d'orge, 447 sacs de farine, ainsi que de riz, fromages, poisson salé, cire, cuirs, soude, planches, cercles, douves, corail, espart, rouge-brun, vieux fer, &c. La *Providence* venoit de Tripoly en Barbarie ; le *S. Joseph*, de Coron, Modon & Tunis ; la *Notre-Dame-du Grau*, de Tunis ; le *Jesus-Maria-Joseph*, de Tunis, Porto-Farino & Asfax. Le Capitaine de cette derniere tartane a rapporté qu'une autre tartane Françoise avoit péri entre les écueils appellés *Mal de Ventre* & *Cuisse-de Femme*. Le *Soleil*, l'*Aimable Cecile*, de Dunkerque ; le *Gabriel*, les *Trois-Freres* sont arrivés de la Martinique ; & la *Nymphe* & l'*Intriguant*, de la Guadeloupe, avec des marchandises de ces Isles. Dans le même espace de tems, il est sorti 25 bâtimens Etrangers, & 62 François, la *Marie-Marguerite*, pour le Cap ; la *Marie-Angélique*, pour Alger ; la *Veuve de la Garde*, pour Tripoly ; le *Saint-Honoré*, pour Tunis ; & le *Hasard*, le *Saint-Tropez*, la *Spéculation*, pour le Levant.

Les Maire & Echevins de cette Ville étoient intervenus dans un procès entre une Habitante & l'Adjudicataire des Fermes, pour le payement du centième denier, à cause d'immeubles dont la délivrance avoit été faite à ladite Habitante en payement d'une somme à elle donnée par la Dame sa mere en augmentation de dot & avancement d'hoirie, plusieurs années après son mariage. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 2 Juillet, ils ont été déboutés de leur intervention, & ladite Habitante a été condamnée au payement du droit du centième denier.

AVIS. *Vente par autorité de Justice à Marseille. Le Samedi 19 Octobre 1761, il sera procédé à la vente de 4935 quintaux d'alun de Rome, dans sa pureté, tel qu'il sort des magasins de la Tolfa, par article de 300 quintaux, au plus offrant & dernier Enchérisseur, en la maison de la veuve Peyrot, Négociante à Marseille.*

De Toulouse, *le 25 Septembre.*

Le beau tems ayant favorisé l'activité avec laquelle les réparations du canal de Languedoc ont été faites cette année, cette importante navigation sera ouverte quelques jours plutôt qu'à l'ordinaire. Les Propriétaires de ce canal en ont refait à neuf

(a) *M. Tillet dans son excellent Mémoire couronné en 1751 par l'Académie de Bordeaux, avoit déjà établi l'existence des vers dans l'ergot ; & M. Read*, Traité du Seigle ergoté, *après avoir répété les mêmes experiences, explique l'effet qu'elle doit produire dans le seigle, & celui que ce seigle doit produire dans les animaux qui s'en nourrissent.*

toute la maçonnerie depuis 20 ans, pour lui donner une forme plus commode, plus solide, & la rendre, s'il est possible, indestructible, moyennant l'entretien annuel. Ils ont aussi facilité, par des travaux immenses, les passages de la riviere de Beziers & du ruisseau de Libron près d'Agde : ces deux passages arrêtoient quelquefois les barques pendant quinze jours, après les grandes inondations ; mais à la faveur des nouveaux travaux, les interruptions ne durent presque plus qu'autant que l'inondation dure. Ils s'occupent actuellement à donner au lit de ce canal & à ses bords une forme plus égale & plus commode pour le commerce : ils ont, à cet effet enlevé des rochers dans le cours de ses eaux, & abaissé le sol de plusieurs écluses, afin que les barques chargées à 1800 quintaux puissent naviger facilement & sans obstacle sur toute la longueur du canal, & dans tous les tems de l'année. Cet avantage est d'autant plus important, pour le commerce, que dans l'origine du canal, les barques ne pouvoient charger que 800 quintaux ; ce qui augmentoit considérablement les frais de transport des marchandises. Cette profondeur & largeur uniforme, donnée au lit du canal, réunit encore deux avantages, l'un utile & l'autre agréable pour les Voyageurs ; le premier est que le canal étant recreusé sur toute sa longueur, au-dessous des anciennes bases dans plusieurs endroits, & partout à son premier niveau de construction, les recreusemens ne seront plus aussi longs qu'ils l'étoient : on n'enlevoit les vases autrefois, que lorsqu'elles avoient 3 ou 4 pieds de hauteur ; parce que les rochers & les éperons des écluses trop élevées dans leur origine, obligeant les Patrons des barques à charger moins qu'elles ne font actuellement, il suffisoit qu'il y eût quatre pieds de profondeur d'eau, pour que la navigation ne fût point arrêtée ; dorénavant le canal refait, pour ainsi dire à neuf, sera recreusé dès qu'il y aura un pied d'envasement, afin qu'il ait toujours au moins six pieds de profondeur ; & ce travail annuel, divisé avec attention, sera de moitié plus court que l'ancien ; ce qui donnera l'espérance de pouvoir avancer de quinze jours l'ouverture de la navigation, article très-important pour la Foire de Bordeaux. Si cette nouvelle forme est utile, elle n'est pas moins agréable pour les Voyageurs ; puisqu'en donnant un nouveau profit aux bords du canal, on y a pratiqué un chemin uni & engravé dans plusieurs endroits pour le tirage des barques, & que l'on a formé des plantations considérables de mûriers & de peupliers d'Italie des deux côtés de ce canal.

On ne peut trop louer des Propriétaires qui entreprennent des ouvrages aussi longs que difficiles & dispendieux, au-delà de leurs engagemens, qui ne consistoient qu'à entretenir l'ancienne forme. Plusieurs millions qu'ils ont dépensés pour l'avantage du Public, semblent leur donner un nouveau droit à sa reconnoissance. Il seroit inutile de remarquer que le génie se perpétue ainsi que le zele dans la famille à laquelle la France doit cet admirable ouvrage.

Nota. *Il faut rectifier d'après cet article ce qui a été dit dans la Gazette du Mardi 6 Août, pag. 498, sur le même sujet.*

De Metz, *le 30 Septembre.*

Les prix des grains ont encore diminué depuis le commencement de ce mois : il y a eu néanmoins des fromens plus chers dans le dernier Marché, mais c'étoient des bleds de semence. Le pain & la viande ne varient pas.

L'Arrêt du Parlement qui a ordonné qu'on ne vendit dans la Ville que les marchandises qui y seroient saisies, & qu'on les vendît sur la place, a été rendu sur une Requête du Corps des Marchands qui représentoient que par un concert entre les Huissiers de la Ville & les Marchands Colporteurs & Forains, & ceux des Villes voisines, il se faisoit journellement, sous une forme judiciaire, par encan dans les maisons & les Places publiques, des ventes & un commerce de toutes sortes de marchandises dont les Vendeurs faisoient ensuite un trafic qui privoit de débit les Marchands de la Ville.

De Lyon, *le 3 Octobre.*

Il paroît par les lettres de Bourgogne qu'en général les vignobles de cette Province ont été moins maltraités que ceux de la plûpart des autres Provinces du Royaume : le mois de Septembre a été assez généralement favorable à la vigne.

Le ſieur Zacharie, Inventeur des nouvelles chaînes élaſtiques pour les voitures, annoncées dans les Papiers publics, vient de travailler ici à des chaînes de cette eſpece, commandées pour les équipages du Roi : elles doivent être inceſſamment envoyées à la Cour. La curioſité a attiré chez lui beaucoup de perſonnes qui ont été ſatisfaites de cette nouvelle invention.

DE PARIS, *le 6 Octobre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 9 Juillet, qui juge, 1°. que l'immunité du cens ſuffit pour établir la nobilité des biens, lorſque cette nobilité n'eſt pas détruite par des actes authentiques : 2°. que la demande du droit de franc-fief formée en tems utile, & pendant que le Roturier eſt Propriétaire du bien noble, conſerve l'intégrité du droit dans le cas où le Roturier a mis le fief hors de ſes mains depuis la demande : 3°. que l'abonnement accordé aux Habitans de la Ville d'Orléans, ne peut profiter qu'à ceux qui ont leur domicile actuel dans cette Ville, & qui y contribuent réellement & effectivement aux charges & impoſitions : 4°. que l'Office de Commiſſaire au Châtelet ne procure aucune exemption de franc-fief.

Edit du Roi, portant ſuppreſſion des Offices de Commiſſaires aux priſées & ventes de meubles tant forcées que volontaires, à l'exception de ceux de la Ville & Fauxbourgs de Paris : donné à Compiegne au mois d'Août.

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 31 Août, regiſtrées en Parlement le 19 Septembre, qui ordonnent la liquidation & le rembourſement tant des Offices unis aux différens Corps ou Communautés d'Officiers ſupprimés, que des augmentations de finance par eux ci-devant payées; & qui pourvoit au rembourſement de leurs créanciers privilégiés ſur leſdits Offices & augmentation de finance.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir les pierres à arquebuſes, à fuſil & à briquet, acquitteront uniformément à leur ſortie du Royaume pour l'Etranger, les droits de cinq pour cent de leur valeur, ſur l'eſtimation commune de quinze livres le quintal.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'eſt fait le 5 du préſent mois; les numéros ſortis de la roue ſont 4. 41. 28. 81. & 70.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Grand Moulin inventé par le ſieur Jevigny, Ingénieur du Roi.

Ce moulin eſt à quatre meules, & il moud dans vingt-quatre heures quatre-vingt ſeptiers de bled bluté & criblé en même tems.

Etat des frais de conſtruction & établiſſement dudit moulin à quatre meules & des dépenſes journalieres.

Premiérement. Pour la conſtruction dudit moulin, y compris l'achat des huit meules	20000 ₶.
2°. L'achat de douze chevaux à cinq cens livres chacun . .	6000
Total. . . .	26000

Dépenſes journalieres.

1°. Nourriture & entretien des douze chevaux à 40 ſ. par jour chacun	24 ₶.
2°. La paye de quatre hommes à 40 ſ. par jour chacun .	8
3°. Le loyer de l'emplacement, logement de l'Employé, du Meûnier & écurie, par jour .	3
4°. L'huile & la chandelle, graiſſe ou ſavon, par jour . .	2
5°. L'entretien du moulin .	1
6°. Les frais de régie & paye du Commis, par jour . . .	4
Total par jour . . .	42
Total d'un mois . . .	1260
Total d'une année . . .	15120 ₶.

Produit ou rapport dudit moulin à quatre meules.

Premiérement. Quatre-vingt ſeptiers au moins de bled, à 30 ſ. le ſeptier, bluté & cri-

bled dans 24 heures, font . .	120 ℔.
2°. Un boisseau de son par chaque septier, selon l'usage, pour le bluté & le criblé, à 5 sous le boisseau, font	20
Total d'un jour . . .	140
Total d'un mois . . .	4200
Total d'une année . . .	50400 ℔.

Observations.

Donc en déduisant les 26000 l. de premiere dépense, & les 15120 l. de frais annuels, il reste encore de bénéfice net 9280 l. pour la premiere année, & 35280 l. toutes les autres années suivantes. Ceux qui voudront s'assurer de la vérité de ce qu'on annonce ici, pourront s'informer à Paris, auprès du sieur Mahieu, Maitre Charpentier, qui a chez lui deux moulins en grand, qui, quoique fort inférieurs à celui qu'on propose, ne laissent pas de moudre par heure chacun un septier de bled pesant 240 livres; ce qui est un fait très-certain, ainsi que celui qu'on a fait voir au Public pendant plusieurs mois sur les boulevards de Paris, qui moud aussi un septier de bled par heure. On peut encore avoir le témoignage du Sr André, Fermier du Roi à Santori, proche Versailles, lequel a fait faire à l'Auteur les dessins & le relief d'un moulin particulier qu'il fait construire chez lui.

On observera encore qu'on a mis les dépenses plus fortes qu'elles ne seront, & les produits moindres; d'où il est aisé de voir que le rapport annuel excédera la somme de 50400 liv. promise, laquelle toutefois ne laisse pas que d'être fort considérable.

Le sieur Jevigny, *Ingénieur du Roi, demeure rue de la Tixerranderie, à la* Ville d'Orbec, *chez un Dégraisseur, vis-à-vis un Chapelier, à Paris.*

II.

AVIS.

Comme plusieurs personnes ont demandé ce que coûteroit le battoir à bled du sieur Jevigny, Ingénieur du Roi, ainsi que sa nouvelle charrue & un moulin domestique faisant cent livres de bled par heure; il fait sçavoir que les six plans & le relief du battoir coûteront 240 liv.

Les quatre plans & le relief de la nouvelle charrue coûteront 120 liv.

Et les six plans & le relief du moulin domestique coûteront 240 liv.

III.

Instructions publiées par la Faculté de Médecine de Copenhague, au sujet de l'ergot.

L'ergot a, pendant long-tems, causé des maladies épidémiques, sans qu'on le soupçonnât d'en être la cause. Il y a grande apparence, suivant la conjecture de M. Read, que c'est de l'usage de cette mauvaise nourriture que provenoient les maladies, connues en France dans les 10, 11, 12, 13 & 16e siecles, sous le nom de feu sacré, de mal des ardens, de feu infernal, de mal de Saint Antoine. Le Danemarck, comme on l'a vu dans le N°. 76 de notre Gazette, a essuyé des épidémies dont on ignoroit l'origine, si la Faculté de Médecine de Copenhague n'avoit nommé des Députés pour en examiner les symptômes & les effets, si par une suite de recherches & de réflexions, elle ne s'étoit convaincue qu'elles étoient les suites de *l'ergot*, ainsi que l'annonçoient les Paysans, premieres victimes de ses ravages. On a observé que ce fléau tomboit particuliérement sur le Peuple inférieur des Villes & sur les Habitans pauvres des campagnes. Il étoit naturel d'attribuer leurs maladies à la mauvaise nourriture, & les circonstances conduisoient à démêler parmi les alimens *l'ergot* sur lequel on publioit en France tant d'avis utiles, tandis que dans une partie de l'Allemagne on tâchoit d'infirmer les preuves de la malfaisance de ce grain confirmées dans les autres.

Dans ces circonstances, la Faculté de Médecine de Copenhague a répandu une instruction très-ample pour développer les qualités vicieuses de ce grain, & indiquer les moyens de se soustraire à ses funestes effets. Quoique nous ayons publié dans notre Journal les Mémoires de M. Vétilliard & d'un Anonyme sur les maladies causées par le seigle ergoté, & que nous nous disposions à donner un extrait étendu de l'excellent Ouvrage de M. Read sur ce même grain, nous croyons pouvoir tirer quelques

obſervations de l'écrit de la Faculté de Copenhague. Le grand jour nait du concours des lumieres.

L'*ergot*, dit cette Faculté, eſt d'un noir tirant ſur le bleu ou le rouge tant en dedans qu'en dehors. Il eſt mordicant & de mauvais goût; l'odeur en eſt déſagréable. Pour s'en préſerver, il ne faut pas moiſſonner trop tot, nettoyer ſcrupuleuſement les grains, n'y laiſſer aucune graine étrangere, le conſerver le plus long tems qu'il eſt poſſible ſans le faire moudre, pour diſtinguer enſuite plus facilement la partie ergotée, le laver & jetter tout ce qui ſurnage, le faire ſécher au four ou autrement, ſuivant la ſaiſon. Il faut laiſſer bien refroidir le pain & ne le manger qu'après qu'il eſt bien raſſis. Si on le ſoupçonne d'être vicié, on ne doit pas négliger de boire de bonne bierre ou autres liquides équivalens. Le lait, le beurre, le gruau, la viande, le lard, toutes ſortes de légumes, les pommes de terre, les fruits cuits, l'oignon & l'ail s'oppoſeront à la malignité du pain gâté par l'ergot.

Le mal qu'il occaſionne ſe manifeſte par l'envie de vomir, des oppreſſions, des vertiges, &c. Pour en arreter les progrès, on prend de la racine d'ipécacuana & de jalap en égales quantités, c'eſt-à-dire, 40 grains pour une perſonne au-deſſus de 20 ans, 26 grains pour ceux qui ſont entre 14 & 20, & 20 grains pour les enfans de 14 à 7 ans. On prend ce remede (*a*) dans la bierre tiede, plus ou moins, ſuivant qu'il opere. En ſe couchant, on avale une cuillerée de jus de ſureau avec quatre grains de camfre dans la bierre chaude, & enſuite une cuillerée de beurre ou d'huile de lin pour exciter la tranſpiration. Si cette recette ne fait pas tout ſon effet, il faut prendre quelque drogue propre à délayer ainſi qu'à nettoyer les entrailles, ſelon que le Médecin le juge à propos.

Il ne faut pas oublier que ces inſtructions ſont adaptées au tempérament des Habitans du pays où elles ont été publiées; & il n'y a que les gens de l'Art qui puiſſent dans d'autres climats, y recueillir des indications utiles.

Nos Lecteurs ont déjà vu dans notre Gazette & dans notre Journal que M. Schlegel avoit entrepris, dans un Ouvrage imprimé à Caſſel, de prouver la ſalubrité de l'ergot; M. le D. J. George Model, Conſ. Aulique de l'Impératrice de Ruſſie, prend auſſi la défenſe du grain ergoté dans un Livre publié à Witemberg chez Durren, par M. Zeicher, ſous le titre d *Expériences ſur l'ergot*, tirées des Loiſirs chymiques de M... Model. L'Auteur, Directeur du Laboratoire Impérial de Saint-Pétersbourg, a eu recours à l'analyſe chymique pour reconnoître la nature de ce grain; & par des expériences réitérées ſur toutes ſes parties conſécutives, il a cru être en droit d'affirmer que ſi le ſeigle ergoté n'eſt pas auſſi nourriſſant que le ſeigle dans ſon état naturel, il ne contient du moins rien de contraire à la ſanté. Quoique cette autorité nous paroiſſe d'un aſſez grand poids pour engager les Médecins à ſuivre l'exemple de M. Model, & à remettre le grain ergoté dans le creuſet de la Chymie pour s'aſſurer des réſultats, cependant les effets de cette ſubſtance donnée à diverſes repriſes à des animaux, paroitront encore plus déciſifs. Dans ce conflit d'opinions & de probabilité, on ne ſçauroit trop multiplier les expériences; car il eſt très-important pour l'humanité qu'on ne ſe trompe pas ſur les cauſes de ces maux; ſi malheureuſement on condamnoit une ſubſtance innocente, outre la perte qu'il s'enſuivroit, on laiſſeroit paiſiblement la cauſe de ces maux exercer toute leur activité & leurs ravages.

(a) *Nous croyons devoir prévenir nos Lecteurs que la doſe de ce remede paroit ſuſceptible de diminution pour notre climat.*

I V.

Eclairciſſemens ſur l'emploi des châtaignes ſauvages ou marrons d'Inde, pour ſervir de ſupplément à l'article II des Annonces de la Gazette, N°. 76.

M. Bon, Préſident de la Société Royale de Montpellier, connu par des recherches très-curieuſes, en particulier par la fabrication de gants & de bas de toiles d'araignée, communiqua en 1720 à l'Académie Royale des Sciences de Paris, un Mémoire ſur le moyen d'ôter aux marrons d'Inde leur amertume, afin de les rendre propres à nourrir la volaille. Il conſeille d'en faire pendant dix jours une leſſive qui les adoucit. Après cette préparation, on pile le fruit & l'on en forme une eſpece de pâte que la volaille mange avidement. On aſſure qu'en mettant les marrons dans un filet ou dans un rezeau

qu'on laiſſe deux ou trois ſemaines dans une eau courante, ils perdent beaucoup de leur amertume, s'ils n'en ſont pas même entiérement dépouillés. La volaille les mange alors plus volontiers. Il faut ſeulement avoir le ſoin de peler les marrons avant que de les faire tremper. Le filet ou le rezeau n'eſt pas abſolument néceſſaire, on peut les mettre dans un tonneau, un baquet, &c. où il y auroit des fentes & pluſieurs ouvertures; ce qui eſt néceſſaire pour que l'eau ſe renouvelle continuellement.

Le Seigneur d'une terre ſituée dans le Perche nourrit depuis pluſieurs années des beſtiaux avec des marrons d'Inde, qu'il laiſſe auparavant ſécher pendant environ une année, pour qu'ils perdent leur amertume. Ses vaches donnent beaucoup de lait & de bon lait.

Les marrons ainſi ſéchés brûlent très-bien; ils donnent un feu agréable: on peut les employer à chauffer les poëles.

En 1721, l'Abbé de l'Abbaye d'Anchin en Flandre fit part à l'Académie des Sciences de Paris d'une méthode qu'on avoit trouvée pour tirer des marrons d'Inde une huile bonne à brûler. Les marrons réduits en pâte, on les met ſur le feu & l'huile ſurnage.

Après qu'on a laiſſé ſécher les marrons au grenier pendant un an, on en tire une farine que l'on fait bouillir: elle forme une colle ou chas dont les Tiſſerands ſe ſervent avec avantage, parce qu'elle les diſpenſe d'employer de la graiſſe. Les enfans de l'Hôpital de Genève où l'on a trouvé ce ſecret, ſont occupés à peler les marrons. La farine en eſt très-belle, mais le pain qu'on en tire eſt très-amer.

M. Marcandier, après avoir reconnu que ce fruit contenoit beaucoup de ſucs ſavonneux, déterſifs, lexiviels, en a mis dans l'eau, après l'avoir réduit en poudre. Cette eau ſeule a ſuffi pour dégraiſſer parfaitement des bas de laine; d'où l'on conclut qu'elle ſeroit bonne pour blanchir le linge, ſans le ſecours du ſavon. Il faut peler & gratter ou raper les marrons, & en jetter dans l'eau de pluie ou de riviere, deux ou trois par pinte d'eau. Quand l'eau eſt blanchâtre, on lave le linge qui prend un œil bleuâtre, nullement déſagréable. Si les taches ſont trop opiniâtres, vous les frottez avec un peu de ſavon.

La même eau eſt très-bonne pour laver le chanvre; M. Marcandier a trouvé que les ſels déterſifs du marron en détachoient les fibres & l'adouciſſoient avec une merveilleuſe facilité. Pour bien réuſſir dans toutes ces opérations, il faut que l'eau ſoit un peu plus que tiede.

M. Marcandier a cru reconnoître dans le marron les propriétés que l'on attribue au fruit dont on tire dans l'Inde une colle merveilleuſement propre à fixer les couleurs ſur les toiles.

Enfin l'on prétend que ſi après avoir pelé un marron, on le fait tremper dans de l'huile à brûler pendant quelque tems; & qu'après l'en avoir retiré, on y faſſe au milieu un trou dans lequel on mettra quelques gouttes d'huile & un bout de meche de coton, la lumiere que cette meche donnera, ſans être fort vive, durera environ vingt-quatre heures.

V.

Découverte & épreuves contre les maladies de poitrine.

Un Officier attaqué de la poitrine faiſoit fondre ſur un réchaud, dans ſa chambre bien fermée, une quantité égale de poix & de cire jaune, dans le deſſein de gaudronner des bouteilles. Après avoir reſpiré quelque tems la vapeur de ces matieres en fuſion, il ſe ſentit ſoulagé de ſon mal. Cette ſingularité intéreſſante le détermina à continuer, pendant quelques jours, la même fumigation; il s'apperçut bientôt d'un changement notable, & enfin il fut entiérement rétabli.

Madame la Margrave de B. D. inſtruite de ce fait, ordonna qu'on fit l'épreuve du remede, dans l'Hôpital de Dourlach, ſur un Soldat qu'on déſeſpéroit de ſauver. Le ſuccès répondit à l'attente, & le malade fut parfaitement guéri. Ce remede a eu le même effet ſur différentes perſonnes poitrinaires, & même ſur pluſieurs malades dont les poumons étoient ulcérés & qui étoient abandonnés des Médecins. Il faut obſerver que la chambre dans laquelle on prend cette fumigation doit être exactement fermée, & qu'il faut s'y promener pour humer, par degrés, la vapeur.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Septembre 1771, au Mercredi 2 Octobre, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 29, 30 à 32 l. 10 ſ.; *idem* nouveau, de 22, 26 l. 15 à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier*; *id.* au Port de la Greve, de 31 à 34 l.; le ſeigle, de 17, 18 à 19 l. 10 ſ.; l'orge, de 14, 14 l. 10 ſ. à 15 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 28 Septembre 1771, au Mercredi 2 Octobre, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21 l. 10 s., 22 l. 10 s. à 23 l. *le sept.; id.* nouvelle, de 16 l. 10 s., 18 l. 10 s. à 22 liv. 10 s. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 3 & 4 Octobre 1771, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Octobre 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	716			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Octobre 1771.*

Amsterdam	55	$\frac{3}{4}$	
Londres	32	3	16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	
Lyon, *Saints*, ...	1	$\frac{1}{8}$	p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1771.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1005 7 $\frac{1}{2}$ . .	1010 12 $\frac{1}{2}$ 15 .	1015 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	425 . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60.	60. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70.	. . . . .	70. . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	420	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 & six premiers mois 1771

Du Merc. 2 Oct. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 4. *Messieurs*		Du Vendredi 5. *Messieurs*	
Lecanu, six dern. mois 1770.	P.	Deschamps, six d. mois 1770.	M.	Courmont, six p. mois 1771.	A.
Meulan, *idem.*	P.		M.		A.
Boucard, 6 prem. mois 1771.	A.	Issally, six prem. mois 1771.	A.	Deschapelles, *id.*	C.
	A.		A.	Sainte-Luce, *id.*	C.
Gautier, *idem.*	A.	Maupassant, *id.*	A.	Rouillard, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	A.	Fauveau, *idem.*	A.	S. Janvier, *idem.*	D.
Lebrun, *idem.*	A.	Pannelier, *idem.*	A.	Nau, *idem.* . .	
Radix pere, *idem.*		Guidy, *idem.*	C.	Delagarde, *idem.*	Z.
Radix j. *idem.*		Barois, *idem.*	C.	Dutartre, *idem.*	Z.
Despeignes, *id.*		Patu, *idem.*	G	.....	
Roytier, *idem.*	E.	.....		.....	
Lallement l'. *id.*	E.	.....		.....	
Daubonne, *idem.*	G.	.....		.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement j. *id.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 28 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Septembre.*

LES pluies continuelles ont fort endommagé les grains ainsi que les foins.

Le Roi vient de rendre à l'important commerce du sel la liberté. Depuis que les villes de Gothenbourg, d'Uddewalle, de Marstrand, & de Kongelf en avoient obtenu le privilege exclusif, à la charge d'en délivrer annuellement 100,000 tonneaux pour saler les harengs, le sel manquoit, la pêche diminuoit, le commerce souffroit, & les Villes privilégiées s'étoient mises hors d'état d'acquitter leurs redevances arriérées. Le droit a repris la place du privilege, & il est libre aux Particuliers comme aux Villes de concourir au bien public.

La plûpart des vaisseaux qui s'étoient avancés dans les mers du Groenland pour la pêche de la baleine, ont péri ; & les autres sont dans le plus grand danger.

ITALIE.

DE MILAN, *le 3 Septembre.*

Les traites de grains ont été arrêtées, par ordre du Magistrat ; & les Patrons de divers bâtimens ont été obligés de décharger ceux qu'ils avoient embarqués pour les pays étrangers : cependant la récolte n'a pas été mauvaise. Les pluies ont rafraîchi nos campagnes brûlées par une longue sécheresse.

Dans la Fabrique Royale d'étoffes établie à Ruga-Bella, il sera ouvert une Ecole de Dessin d'étoffes pour les habits d'hommes & de femmes en soie, en or & en argent : on y admettra les jeunes gens que l'on jugera propres à cette étude, sans qu'ils soient engagés à d'autres dépenses qu'à celle du papier & autres articles nécessaires pour leur travail.

DE FLORENCE, *le 7 Septembre.*

S. A. R. sans cesse occupée du bien de ses Peuples, vient d'encourager la culture du colsat, dans la vue de leur procurer à un prix modique une huile bonne à brûler dans les lampes, à assaisonner certains mets, & à employer dans la préparation des cuirs, les foulons, les savonneries, &c. Sa Ferme Royale, dite *delle Cascine*, est pourvue d'une quantité suffisante de cette graine que l'on doit y cultiver. Pour procurer aux Cultivateurs industrieux qui voudront s'appliquer à la même culture les instructions nécessaires, S. A. a appellé un habile Agriculteur étranger qui a fait imprimer un Mémoire court sur la culture du colsat & la maniere d'en tirer l'huile. Ce Mémoire se débite à l'Imprimerie Granducale de cette Ville.

DE GENES, *le* 8 *Septembre.*

Le Gouvernement a résolu de modérer les taxes qui se payent pour l'acquêt des immeubles, soit par achat, soit par donation, soit par dot ou autrement.

Les lettres d'Espagne portent que Cadix & les autres Villes maritimes du Royaume sont pourvues d'une grande abondance de marchandises pour la flotte des Indes. Elles ajoutent qu'il y a vers le Cap S. Vincent & à l'embouchure du détroit de Gibraltar, beaucoup de bâtimens Saletins qui visitent les navires Anglois, Hollandois, &c.

On mande de Lisbonne qu'un grand nombre de vaisseaux étrangers ont été long-tems retenus dans ce Port, parce que les tems n'avoient pas été favorables pour faire le sel qu'ils venoient y charger. Les campagnes de ce Royaume, désolées par plus de deux mois de sécheresse, ont été ranimées par les pluies. L'administration de la Fabrique privilégiée de fayence établie à Lisbonne, étoit si onéreuse à l'Etat que le Chef en a été congédié.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 15 *Septembre.*

Les pluies sont survenues si à propos dans nos Isles à sucre, qu'on s'y attend aujourd'hui à une abondante récolte.

La moisson est bonne dans nos diverses Provinces ; mais la culture y est déchue au point que les friches forment, de toutes parts, d'immenses déserts.

Les registres des Paroisses prouvent le prodigieux accroissement de l'indigence ; l'immensité des contributions pour les pauvres ne suffit pas au besoin.

On vérifie tous les jours que le nombre des maisons diminue dans les plus belles Provinces ; si celles de la Capitale paroissent s'accroître, c'est que l'on ne compare pas le nombre de celles qui s'écroulent avec le nombre de celles qui s'élevent.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le* 12 *Septembre.*

Nous apprenons des Pays-Bas que les maladies épizootiques y exercent des ravages parmi les bêtes à cornes, ainsi que dans nos Provinces.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Septembre.*

Du 1 au 10 du courant, l'importation de l'huile a monté jusqu'à 12160 milléroles : il n'est arrivé que 1612 charges de bled, mais il est entré en même tems 981 sacs de farine, 1800 charges de feves, sans parler de l'avoine, des haricots, du riz, & de 1200 quintaux de son. Le nombre des bâtimens arrivés pendant cet intervalle a été de 44 François, & 21 Etrangers : trois barques venoient de Salonique ; une autrre avoit chargé à Tunis ; le senau le *Saint Nicolas* étoit parti de la Martinique, & le vaisseau le *Septimane* du Cap. Du 4 au 12, il est sorti 62 bâtimens François & 18 Etrangers, le vaisseau l'*Heureuse Marie* pour le Cap, la polacre la *Volage* pour la Syrie, la tartane la *Sainte Croix* pour Tunis, la polacre le *S. Joseph* pour Acre, la polacre les *Deux Freres* pour Alexandrie.

DE L'ORIENT, *le* 15 *Septembre.*

Le navire le *Gérion*, commandé par le sieur le Brun, & armé par des Particuliers, & la petite frégate du Roi le *Sage*, commandée par le sieur Boisquenay, sont en armement pour Maurice & Bourbon : elles doivent mettre à la voile dans le courant de la semaine. On croit que le *Gérion*, après son débarquement à Maurice, pourra parcourir les Comptoirs de l'Inde.

Les vaisseaux du Roi le *Duc de Duras* & le *Pondichéry* ont été mis en armement ; & leur destination devoit être pour Pondichéry & autres parties de l'Inde & la Chine. Mais l'armement a été suspendu, & l'on ignore quand il sera repris.

D'ORLÉANS, *le* 18 *Septembre.*

Depuis long-tems, les prix des grains n'ont point éprouvé de variations sensibles dans les Marchés de cette Ville, excepté celui de l'avoine : cette derniere espece n'a jamais été si chere, elle se vend actuelle-

ment 50 sous la mine pesant 50 livres; aussi plusieurs Rouliers se défont-ils de leurs chevaux, quoique le prix de la voiture soit augmenté.

Voici le cours des principaux objets de commerce : les eaux-de-vie de Barcelonne 210 liv., celles du Languedoc & du Poitou 220 l. le poinçon contenant 29 veltes & demie, à six mois. L'huile d'olive fine 82 l. 10 s.; celles de noix 50 l., de navette 46, de chenevi 42 l. 10 s. comptant. Le savon 53 l. & le poivre 11 l. 10 s. à six mois. Le suif 56 l. comptant. Le sucre rafiné 76 l. à six mois, & les syrops de sucre 12 l. comptant. Le vinaigre 110 l. le tonneau contenant deux poinçons, chacun de 32 veltes & demie.

La sécheresse survenue après la fleur de la vigne a fait diminuer les apparences de la levée : mais les pluies tombées ensuite ont fait grossir le raisin ; & si le tems continue d'être favorable jusqu'à la vendange, on espere que le vin aura de la qualité. Par rapport à la quantité, chacun se plaint ; le fait est néanmoins qu'il y a des cantons qui produiront beaucoup, d'autres moins, d'autres enfin très-peu, parce que la levée de la vigne a été, cette année, fort inégale. Ainsi l'on ne pourra rien déterminer sur ce point que par le prix que l'on donnera au vin après la vendange. Au surplus il y a fort peu de demande, & toutefois le vin n'est même pas cher à la suite de quatre mauvaises années consécutives que la Province a essuyées.

De Riom, *le* 18 *Septembre.*

Nous ne ressentons pas encore les bons effets que nous avons lieu d'attendre des bonnes récoltes dont plusieurs Provinces ont été favorisées, si la circulation des grains n'est point arrêtée par des obstacles. Dans cette Ville & à Mauriac où les prix sont les plus bas, le froment roule autour de 30 livres, la mesure réduite au septier de Paris : à Saint-Flour & à Aurillac, il est plus cher d'un cinquième ou d'un sixième. Le pain de froment se vend, dans la Généralité, depuis 3 s. 3 d. jusqu'à 4 s. 6 d. ; le pain de méteil vaut de 2 à 3 sous; & celui de seigle n'est qu'aux environs de 2 sous. Le commerce ne nous a pas encore apporté les secours dont nous avons besoin ; s'il est encouragé, nous participerons sans doute à l'abondance des Provinces plus heureuses que la nôtre.

De Nancy, *le* 20 *Septembre.*

Excepté à Etain, où les prix des grains sont encore assez hauts, le septier de froment, mesure de Paris, ne vaut guères, dans toute la Lorraine ainsi que dans le Barrois, que quinze à vingt livres. A Sarguemines & à Boulay, il est au-dessous de 16 liv., à Neufchâteau & à Saint-Mihel, au-dessous de 17, à Lunéville, Mirecourt, Bourmont, au-dessous de 18. Le pain de froment ne se vend que dix-huit deniers à Sarguemines, & celui de méteil seize deniers ; dans quelques autres Villes, ces deux especes sont d'un sou & demi à deux sous. L'abondance est générale ; toutes les sortes de grains ont bien donné ; le Ciel a versé, pour ainsi dire, à grands flots, la consolation & la joie dans tous les cœurs.

De Colmar, *le* 26 *Septembre.*

Nous espérions, il y a quelques mois, une médiocre récolte de vin ; mais la sécheresse qui a regné depuis la S. Jean jusqu à la mi-Août n'a pas permis que les raisins grossissent ; ils sont restés fort petits. Depuis le retour des pluies, la pourriture & les vers emportent une grande partie du peu qu'il y avoit, ensorte que nous ferons à peine un quart d'année ; il y a même des cantons où il semble que l'on ait déjà vendangé.

On a parlé, au printems, des vers qui avoient rongé les semences ; & dans le N°. 73 de la Gazette d'Agriculture, on a indiqué la maniere dont un Vigneron de Bourgogne s'est servi avec succès pour en délivrer ses vignes (*a*). Cet objet mérite d'autant plus d'attention qu'on prétend dans ce pays-ci que ces mêmes vers se reproduisent, l'automne, dans les grains des raisins, comme ils avoient été engendrés dans la fleur : c'est du moins ce que nous éprouvons

(a) *Des Vignerons ont fait la même opération aux environs de Paris, & ils auront une récolte abondante : il y en a un qui estime à cinquante francs chaque journée qu'il a employée à ce travail. Voyez la Gazette citée dans ce texte, page 582.*

cette année. Il faut que ces insectes déposent des œufs dans les grains qu'ils n'ont pu détruire, & que ces œufs germent vers l'arriere saison, puisque quand il y en a eu au printems, il s'en forme, dès que les grains commencent à mûrir, de nouveaux qui sucent les grains jusqu'à la peau, & se jettent successivement sur les grains voisins, ensorte qu'à la vendange, on trouve souvent la moitié des grapes vuides & séches. Des Particuliers se proposent ici de suivre, l'année prochaine, l'exemple du Vigneron de Bourgogne que l'on vient de citer; ils publieront le résultat de leurs expériences.

DE PARIS, *le 25 Septembre.*

Par une Déclaration du Roi du 1 Juin, registrée en Parlement le 5 Septembre, il est ordonné, 1°. que les dispositions du titre des droits sur le papier & parchemin timbrés, de l'Ordonnance du mois de Juin 1680, seront exécutées dans tout leur contenu, notamment en ce qui concerne les registres, quittances, expéditions, contraintes, exploits, &c., à l'égard desquels toutes exemptions sont abrogées, excepté celles qui sont mentionnées dans l'article suivant.

2°. Que les rôles des tailles, capitations & autres impositions, ainsi que les contraintes, commandemens, procès-verbaux, saisies-arrets, saisies-exécutions, emprisonnemens, écrous & autres actes faits par le recouvrement desdites impositions par les Chefs des garnisons, continueront d'être écrits en papier ordinaire, ainsi que les répertoires des Notaires, & les registres des Marchands, Négocians, Banquiers, Agens & Courtiers de Change, tous exceptés des dispositions de l'article précédent.

3°. Qu'il ne pourra être perçu de moindre droit que celui de huit sous six deniers de principal, & un sou six deniers, tenant lieu de montant des six sous pour livre, pour le contrôle de tous les exploits, si ce n'est ceux qui, suivant les précédens réglemens, doivent être contrôlés *gratis*.

4°. Que les réglemens concernant le contrôle des exploits pour le recouvrement des tailles, capitation & autres impositions, auront leur pleine exécution comme avant la Déclaration du 13 Avril 1761; sans toutefois assujettir au contrôle des exploits, commandemens & autres actes pour ledit recouvrement, les Chefs des garnisons employés à la poursuite.

5°. Que les quittances en forme de payement des droits de franc-fief, amortissement & nouvel acquêt d'usages, seront expédiées par l'Adjudicataire des Fermes qui comptera au profit de Sa Majesté de la perception des deux sous pour livre ci-devant attribués aux Receveurs & Contrôleurs Généraux des Domaines & Bois pour l'expédition desdites quittances.

6°. Que les Roturiers ou non-nobles, Habitans ou domiciliés des villes d'Angers, du Mans, d'Orléans, de Chartres, d'Abbeville, de Péronne, & autres lieux, qui jouissent de l'exemption du droit de franc-fief, seront désormais tenus de le payer pour la jouissance de tous les biens nobles qu'ils possédent ou posséderont dans quelque Province que ce soit, & que lesdites Villes seront déchargées du payement annuel des sommes moyennant lesquelles lesdits Habitans jouissoient de l'exemption.

7°. Que les Roturiers ou non-nobles qui posséderont les fiefs boursaux & terres hommagées, dans la Province du Perche, seront assujettis au payement du droit de franc-fief à l'expiration des vingt années fixées par Arrêt du Conseil du 16 Mars 1762.

8°. Que les portions des droits annuels sur les sels, aliénés aux Officiers des Gabelles en vertu de l'Edit de Février 1745, seront perçus au profit du Roi par l'Adjudicataire des Fermes; & que lesdits Officiers remettront leurs quittances de finances & titres d'aliénation, pour être procédé à la liquidation desdites finances, de l'intérêt d'icelles à raison de cinq pour cent jusqu'au remboursement du capital.

9°. Que le Roi soit remis en possession & jouissance de tous droits de Gabelles, d'Aides, de Traites, de Foraines, de Domaines, de Greffes, & autres ayant fait ou dû faire partie des Fermes & autres revenus du Roi, lesquels seroient actuellement perçus ou auroient été rachetés par aucunes Villes, Communautés ou Particuliers, à quelque titre d'aliénation que ce soit, autre qu'apanage ou échange: seront en conséquence tous abonnemens résiliés pour les droits être perçus au profit du Roi, &c.

Par des Lettres-Patentes données à Com-

piegne le 3 Août, & regiſtrées en Parlement le 4 Septembre, il a été ordonné, afin de prévenir les altérations de l'eau-de-vie, qu'on ſe ſerviroit pour la vérification de cette liqueur, de l'aréometre ou peſe-liqueur, inventé par le ſieur Cartier, & approuvé par l'Académie des Sciences; & qu'il en ſera dépoſé un au Greffe de l'Election de Paris, auquel il ſera permis d'avoir recours pour décider les conteſtations qui pourroient naitre ſur l'exactitude de ceux dont on fera uſage dans la Ville.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lit d'une nouvelle invention pour les malades.

La deſcription de ce lit nous a été adreſſée de Dreſde par un Ami de l'humanité, à qui nous devons déjà les expériences que nous avons rapportées ſur l'uſage des fruits de l'églantier. Il eſt des maladies, des bleſſures qui ne permettent pas à un malade de ſe retourner ou d'être retourné par des mains officieuſes dans ſon lit, ſans ſouffrir de grandes douleurs ou être expoſé à de fâcheux inconvéniens : la guériſon en eſt preſque toujours retardée par ces cauſes. Abrégeons les peines de ceux qui ſouffrent, nous abrégeons les nôtres : on nous en offre le moyen dans l'uſage d'un nouveau bois de lit avec lequel on ſe rend maitre du corps du malade ſans le toucher & ſans le fatiguer.

Ce bois de lit eſt mobile, très-ſimple, peu diſpendieux, & fort commode. Sa forme intérieure dans l'étendue qu'occupe le malade eſt ronde & ſemblable à une eſpece d'auge dont la cavité a moins de profondeur à meſure qu'on monte vers la tête ou qu'on deſcend vers les pieds. Dans cette rondeur, il y a, du côté de la tête, une planche pareillement ronde & creuſe, qui ſert à ſoulever & que l'on meut par le moyen de deux chevilles placées vis-à-vis l'une de l'autre vers le milieu du lit intérieur. Cette planche ſervant de levier préſente à ſon extrêmité du côté de la tête, un manche ou une manivelle qui ſort par la planche ſupérieure du chevet du bois du lit. Par le moyen de cette manivelle, une ſeule perſonne ſouleve doucement le malade, juſqu'à le mettre ſur ſon ſéant, & le remet de même à ſa premiere place avec la même facilité. Au deſſous de la planche de la tête, eſt un arc qui forme un quart de cercle, affermi par un morceau de bois à dents en forme de peigne, dans leſquelles dents prend une pédale garnie d'un reſſort. Dès qu'on appuye le pied ſur la pédale, le reſſort s'éleve des dents auxquelles il eſt adapté, & en dirigeant la manivelle du chevet, le malade redeſcend tout doucement comme il a été dit, & ſe retrouve couché comme auparavant. Le bois intérieur du lit a en haut & en bas des chevilles qui s'enfoncent dans les colonnes extérieures, pour qu'on puiſſe l'oter quand on le veut. Au haut de la planche du chevet, qui forme un demi-cercle, il y a un certain nombre de dents réguliérement taillées, au deſſus deſquelles eſt une vis ſans fin qui prend fortement dans les dents de cette eſpece de peigne. Au côté du lit, on trouve une autre machine très-ſimple, deſtinée à produire les mouvemens latéraux : on la tourne vers la droite, pour mettre le malade ſur ſon côté gauche, & vers la gauche, pour le placer dans la ſituation oppoſée ; ce qui ſe fait aiſément & auſſi ſouvent que le malade le ſouhaite, ſans qu'on ſoit obligé de le toucher.

Des perſonnes en bonne ſanté peuvent ſe ſervir de ce bois de lit très commode. L'Auteur de la lettre en fait uſage, & il veut bien nous faire eſpérer qu'il nous en enverra un modele dès qu'on en aura achevé la gravure.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur les ſalaiſons. Du 6 Septembre 1771.

Il paroît, Monſieur, par les Papiers publics, qu'on vient de défendre dans la Grande-Bretagne l'exportation des viandes ſalées d'Irlande, pour les Pays étrangers. Si cette prohibition étoit durable, elle procureroit de grands avantages à la France, en la réduiſant à la néceſſité de relever une des branches les plus fructueuſes de ſon commerce. Quel encouragement pour l'Agriculture, quel bien pour le Royaume, pour la Province de Normandie en particulier,

si les salaisons de bœufs étoient favorisées ? Les pâturages du Pays d'Auge & du Cotentin sont suffisans pour nourrir les bœufs dont la Marine & le Commerce de nos Colonies ont besoin. Sans donner notre argent à l'Etranger, au préjudice de nos productions, on sale à Cherbourg beaucoup de lard pour la Marine du Roi & pour les armemens qui se font au Havre & autres Ports en commerce avec nos Colonies. C'étoit dans cette Ville que se préparoient les bœufs salés pour la consommation de la Marine de Louis XIV. Ne pourroit-on pas y faire aujourd'hui ce qu'on y a fait autrefois ? La cherté du bœuf & du sel a, seule, nui de nos jours aux salaisons de Cherbourg & autres lieux ; on a recherché celles d'Irlande, parce qu'elles étoient à plus bas prix ; & l'argent qui auroit fait valoir deux branches précieuses de nos productions, est allé vivifier l'Irlande. Voilà le moment de reprendre l'avantage que nous avons perdu. Combien de familles subsisteroient de l'argent que nous portons à l'Etranger, si elles étoient employées au travail de la salaison, à la fabrication des barils, au transport des denrées ? Mais l'objet le plus digne de considération pour le Patriotisme, ce seroit l'influence de ce commerce sur le bétail & les marais salans : quelque sacrifice que l'on fit, dans la vue de rendre leurs productions plus fructueuses pour les Propriétaires, combien l'Etat n'y gagneroit-il pas par la multiplication de ces productions qui en seroit la suite ? Ce n'est point par des chertés forcées que s'enrichit le commerce, car elles diminuent proportionnellement la consommation ; c'est par la multiplication des bonnes ventes qui se renouvellent sans cesse : il en est de même de tout, l'excès détruit toujours les produits qu'il ambitionne. S'il étoit possible de multiplier les ventes de sel à meilleur marché, les profits multipliés équivaudroient au plus haut prix pour le Vendeur, & en même tems les Propriétaires & les Consommateurs y gagneroient, & l'exploitation & le commerce en deviendroient plus florissans. Il faudroit bien peu d'encouragemens pour recouvrer la partie des salaisons ; c'est ce que les circonstances des tems & la bienfaisance nous permettent d'espérer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Nota. L'Auteur de cette lettre nous fait espérer une solution de la question de commerce maritime derniérement proposée dans notre Gazette, N°. 69.

III.

Nouvelle Machine, appellée en Allemand Noth-Stall, *c'est-à-dire, travail du Maréchal, portatif.*

Cette nouvelle machine vient d'être inventée à Vienne par M. A. de Weyrotter, Major dans les Troupes de l'Impératrice-Reine. C'est le même Officier qui a imaginé le charriot de voyage, &c. dont nous avons donné la description dans notre Gazette. Voici le détail qu'on nous a envoyé au sujet de la machine de M. de Weyrotter.

Les autres machines dont on s'est servi jusqu'à présent étoient défectueuses, difficiles à transporter, & blessoient aisément les chevaux. Elles étoient de bois & de fer, lourdes & tellement fixées dans un endroit, qu'elles ne pouvoient pas servir ailleurs : outre qu'étant beaucoup compliquées, elles embarrassoient l'Ouvrier & rendoient son travail plus long & plus pénible. Enfin elles incommodoient l'homme & meurtrissoient quelquefois les chevaux jusqu'à les estropier & les rendre inutiles.

La nouvelle machine n'est composée que de sangles, de courroies, de cordes & d'anneaux, de sorte qu'elle n'est point embarrassante & n'exige pas de grands efforts. Elle est portative, & l'on peut s'en servir partout, à la campagne, à la chasse, à l'armée, &c. Elle est de plus fort simple, & les opérations peuvent se faire avec autant de facilité que de promptitude. Elle n'expose l'homme à aucun danger ; elle ne fait point souffrir le cheval ; & comme elle ne donne pas beaucoup d'ombrage, le cheval en est moins sujet à s'effrayer.

On a dans cette machine une selle & un harnois complet dont on peut se servir, soit pour monter le cheval, soit pour l'atteler à une voiture ou à un traineau. Cette selle & ce harnois contiennent tout ce qui est nécessaire pour un cheval de main ou de trait. On y trouve des visieres de deux especes, les unes pour le jour & les autres pour la nuit. Les premieres de drap verd auquel on a adapté un verre ; les dernieres sont faites de façon qu'on peut les mettre &

les ôter à volonté, selon le besoin du cheval. Les chevaux qui ont la vue foible s'en trouvent bien ; ils ne sont point incommodés par-là de la poussiere, de l'air, &c.

A cette machine on en a joint une autre fort simple & très légere, par le moyen de de laquelle on peut monter la premiere en moins d'un quart d'heure dans quelque lieu que ce puisse être. Tout cela se met sur un petit charriot de transport à trois roues qu'un seul cheval tire aisément, & sur lequel on peut mettre d'autres fardeaux, vu que la machine ne feroit pas une charge suffisante. Ce petit charriot contient une Pharmacie vétérinaire, pourvue de tout ce qu'il faut aux chevaux en cas de maladie intérieure ou extérieure ; chaque médicament est accompagné d'une ample recette qui en indique l'usage, les effets & la maniere de l'administrer. On y trouve tous les instrumens de l'Art vétérinaire, ainsi que tout ce qu'il faut pour distiller, préparer & composer les médicamens, pour forger des fers, &c. Les boites où les médicamens sont renfermés, on les trouve rangées dans le meilleur ordre. Rien de plus aisé que de les distinguer pour s'en servir au besoin. Il y en a pour toutes les principales maladies des chevaux.

M. de Weyrotter a également inventé de petites Pharmacies vétérinaires à l'usage des Officiers. Elles ne sont pas volumineuses & sont par conséquent très-aisées à transporter. On y trouve les remedes pour les différentes maladies du cheval ; on y a joint la maniere de s'en servir, la dose qu'il faut donner, les procédés que l'on doit suivre, &c. Des détails sur les maladies du cheval & sur les accidens qui peuvent survenir à cet animal, les maladies des yeux sont les principaux objets qui ont attiré l'attention du respectable Officier. Il a inventé plusieurs instrumens pour les diverses opérations qu'il y auroit à faire sur cet organe délicat. Il y a des boites à part qui renferment les remedes propres à guérir les maladies de cette espece.

C'étoit déjà beaucoup d'avoir poussé l'industrie si loin, mais l'Inventeur de ces machines ne se borne pas là : il s'offre à enseigner *gratis* à quiconque voudra profiter de ses lumieres, tout ce qui concerne l'Art vétérinaire, &c. &c. &c.

I V.

Lettre à MM. les Auteurs du Journal & de la Gazette d'Agriculture, du Commerce, &c. à Paris, sur la méthode d'enterrer les ruches. De Tigny, proche Soissons, le 17 Septembre 1771.

MESSIEURS,

Vous avez annoncé dans votre Gazette du 4 Juin dernier, N°. 45, le succès de la méthode d'enterrer les ruches pendant l'hiver pour les conserver, & vous avez ajouté que plusieurs personnes s'en étoient servies & s'en étoient bien trouvées. Ce succès m'a d'autant plus surpris qu'en hiver même il faut de l'air aux ruches. Mais sur l'assurance que vous donnez de l'utilité de cette pratique, je vous serois obligé de vouloir bien prier le plutôt que vous pourrez ceux qui en font usage de donner, par la voie de votre Gazette ou de votre Journal, le détail de cette pratique & des précautions qu'il faut prendre pour y réussir ; car je crois bien qu'elle ne consiste pas seulement à mettre les ruches dans une cave, mais qu'il faut encore des attentions. Ce sera un service que vous me rendrez & à bien d'autres qui ne seront pas moins curieux que moi d'être instruits sur cela. Comme nous touchons à l'hiver, s'il est possible de donner au plutôt les éclaircissemens que l'on demande, on pourra en faire usage tout de suite, & après l'hiver, informer le Public de la réussite. Il ne m'a pas été possible de vous demander plutôt cette grace, n'ayant vu cette Gazette du 4 Juin que depuis peu de jours.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, LE CURÉ DE TIGNY.

Nota Ces expériences ont été faites plusieurs fois en Angleterre & derniérement en Allemagne ; nous supplions les personnes qui les ont faites avec succès, de vouloir bien nous communiquer les instructions demandées par la lettre précédente.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Septembre 1771, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 à 32 l. 10 s. ; *idem* nouveau, de 23, 28 à 32 l. *le septier*. Il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 18, 19 à 20 liv. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 18 Septembre 1771, au Samedi 21 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. 10 s. *le sept. idem* nouvelle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l. Il ne s'en est point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *id*, nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l. 10 s.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Septembre 1771.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 25 Septembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 $\frac{1}{8}$
Hambourg	182 à 181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ bénéfice.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dern. mois 1770 & six p. m. 1771.

Du Lundi 23 Sep. 1771		Du Mardi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	T.	Filleul, six dern. mois 1770.	R.
Dujean, six prem. mois 1771.	A.	Cochin, six prem. mois 1771.	A.
Bonnet, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	A.
Aliffant, *idem.*	A.	Viellard, *idem.*	A.
Gendon, *idem.*	A.	Marfollier, *idem.*	C.
Thevenin, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	C.
Domillier, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	J.
Creuzé, *idem.*	A.	.....	
Certain, *idem.*	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	. . . . .	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	420	420 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 21 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 31 *Août.*

L'Ergot a fait dans ce Royaume beaucoup de ravages. Le Payſan, foulé par le Propriétaire, a employé la cruelle reſſource de mêler indiſtinctement les grains bons & mauvais ; & il en eſt réſulté des maladies dans les Villes & dans les campagnes. Serf, & preſque partout eſclave du maître, il n'a pu que nuire, tandis que par ſes avis long-tems négligés, parce que ſa perſonne étoit avilie, il auroit pu faire beaucoup de bien. La ſervitude ne ſubſiſte plus dans les Etats Héréditaires d'Allemagne, le Comté de Bernſtorf & quelques autres Domaines ; mais dans preſque toute l'étendue du Danemarck, le Payſan ne peut pas poſſéder un pouce de terre. On attend de la ſageſſe, de la bienfaiſance, de la juſtice d'un Prince qui prépare, conduit & opére la plus heureuſe des révolutions, le rétabliſſement de la claſſe du Peuple la plus précieuſe, dans les droits d'hommes & de Citoyens. On préſume que c'eſt, en partie, pour travailler au projet formé par S. M. d'affranchir les Serfs, que le ſieur Reverdil, Suiſſe de Nation, vient d'être appellé à la Cour. La terre ſortant de l'eſclavage nous rappellera la terre ſortant du cahos ; & le Reſtaurateur de l'homme nous peindra l'image vivante du Créateur,

ALLEMAGNE.

DE BRUNSWICK, *le* 31 *Août.*

Les contrefactions maladroites & les mauvaiſes traductions des Ouvrages François imprimés en France, en Hollande, &c. ont décrédité les Librairies des Villes Impériales. Le commerce typographique paſſe à Leipſick, Ville menacée à ſon tour d'une prompte décadence, à cauſe de la nouvelle route que les marchandiſes doivent prendre pour paſſer de la Hongrie & de la Tranſylvanie dans l'Allemagne. Suivant les dernieres lettres de cette Ville, on craint que la Foire de S. Michel n'y ſoit pas bonne.

DE FRANCFORT, *le* 9 *Septembre.*

On apprend de Varſovie, de Berlin, & de pluſieurs cantons de l'Allemagne, que les inondations & les pluies ont fait pourrir ou germer une partie de la moiſſon.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 29 *Août.*

On a reſſenti des ſecouſſes de tremblement de terre à Naples, dans le Duché de Milan, à Caſtiglione de' Popoli, où la terreur fut d'autant plus grande que la Foire y avoit attiré une foule d'Etrangers, &c. La grêle a fait du dégât dans les territoires de Mantoue, de Ferrare, de Modene, de la Romagne, &c. : quelques vignobles du Mo-

dénois ont été abîmés. Les campagnes du Milanois & autres Etats ont été brûlées par une grande & longue sécheresse. On construit des auberges & des maisons d'entrepôt sur la route nouvellement ouverte dans l'Etat de Modene pour communiquer avec la Toscane.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Septembre.*

Les actions n'ont pas varié, comme les circonstances donnoient lieu de le craindre. Suivant un état publié en dernier lieu, il restera, toutes dettes acquittées, à la Compagnie des Indes pour cinq millions & demi de livres sterl. tant en argent qu'en marchandises, sans compter les chargemens de 37 navires partis l'année derniere pour l'Inde & la Chine. Tout le monde ne se laisse pas séduire par ces belles apparences.

On écrit de Rhode-Island, dans la nouvelle Angleterre, que le sieur Pearce a trouvé une méthode pour déterminer les longitudes, fondée sur des principes si clairs & si faciles qu'il est en état de les enseigner à tout Marin, en très-peu de tems.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 11 Septembre.*

L'importation du bled, de la farine & de l'huile, continue avec la même abondance. Du 28 au 31 Août, il est entré 3950 charges de bled, 4250 milléroles d'huile, 530 sacs de farine, 300 sacs de riz, &c. La pinque, la *Veuve de Trapano*, a apporté de Trapani 2000 quintaux de soufre; le vaisseau la *Valeur*, de Saint-Malo, est arrivé de Terre-Neuve avec 4500 quintaux de morue; la tartane *S. Reymond*, la barque *S. Barthelemi*, & la barque la *Veuve de la Garde*, sont arrivés de Tunis, de Chypre & de Smyrne, avec des cargaisons de grains & autres marchandises. Le nombre des bâtimens entrés dans cet intervalle a été de 33, 24 François & 9 Etrangers. Du 28 Août au 4 Septembre, il est sorti 61 bâtimens François & 18 Etrangers, la corvette la *Modeste*, pour la Martinique, le vaisseau le *Jason*, pour le Cap, la goelete le *Poisson-Volant*, pour le Levant, la corvette la *Sainte-Marie*, pour Constantinople.

DE TONNERRE, *le 12 Septembre.*

La récolte de toutes les especes de grains a été très-abondante dans la Bourgogne & dans la partie de la Champagne qui nous avoisine: mais nous espérons bien peu de nos vignes, les intempéries de l'air n'y laissent presque point de fruits. Il est bien peu d'exemples d'une stérilité si constante dans cette partie.

D'ARRAS, *le 14 Septembre.*

Les mauvais tems qui ont précédé & accompagné la moisson ont trompé les espérances que nous avions conçues d'une abondante récolte & de la bonté des grains. Les gerbes ont été endommagées par les pluies. Il seroit bien à desirer qu'aux approches des récoltes, les Sociétés Géorgiques, les Amateurs de la culture, les Amis de la Patrie, les Protecteurs des Peuples, fissent, à l'envi, circuler dans les mains de l'Agriculteur les avis intéressans qui peuvent l'aider à diminuer du moins l'effet des fléaux dont on est menacé.

DE LA ROCHELLE, *le 14 Septembre.*

On écrit de la Guadeloupe que le navire l'*Heureux*, de ce Port, Capitaine le Mire, allant de la côte d'Or à Saint-Domingue, a reçu à la hauteur de l'Isle Saint-Thomé un coup de vent qui a privé de la vue le Capitaine, le Chirurgien, & environ le tiers de l'équipage, qui se sont trouvés sur les ponts. On est fondé à croire, d'après l'expérience, que cet accident ne sera que passager.

Il y a environ un mois que le même accident arriva dans la Paroisse de Fouras, près Rochefort: plus de quatre-vingts bêtes de gros bétail devinrent, tout d'un coup, aveugles au milieu du pacage. On ne parvint à les réunir dans leurs étables qu'avec beaucoup de peine; elles s'entre-heurtoient à chaque pas. M. Delpy, Lieutenant des vaisseaux du Roi, à qui elles appartenoient, s'adressa à un Paysan du lieu fort expert dans

les maladies des bestiaux; ce Paysan a guéri successivement tous ces animaux, en leur soufflant dans les yeux une poudre d'os desséchés.

Le 25 Août, le navire l'*Acajou*, de cette Ville, est arrivé de Saint-Domingue. Les navires étrangers continuent de charger du sel à l'Isle de Ré. Les grains & le pain se soutiennent à un prix tres-modéré.

Dom Emmanuel Fournauld, Religieux de la Congrégation de S. Maur, qui parcourt le Royaume pour en reconnoitre les plantes, a porté ses recherches sur toute la Saintonge & le Pays d'Aunis. Parmi les plantes les plus rares qu'il y a trouvées, est le *bupleurum arborescens salicis folio*; mais il ne l'a vu qu'en un seul endroit où vraisemblablement il a été planté par quelque curieux. Cette plante est commune sur les côtes maritimes de Marseille.

De Nantes, *le 14 Septembre.*

Nous continuons de recevoir du seigle de Vannes, de Brest, de la Roche-Bernard, d'Hennebond, d'Auray, &c. ce qui a causé une diminution dans le prix. Le froment au contraire a subi une légere augmentation; il n'en arrive presque point par mer.

L'*Heureux Retour* est derniérement arrivé des Cayes, la *Ville de Nantes* de la Martinique, l'*Eléonore* du Port-au-Prince. Le *Vigilant* est en chargement pour le Cap, ainsi que le *Guerrier* & le *Prince de Condé.*

De Rouen, *le 16 Septembre.*

Le Parlement, par un Arrêt du mois dernier, a ordonné qu'à l'avenir tous contrats de révalidations de rentes foncieres ou hypothéques dont le créancier aura demandé la reconnoissance dans la 33e. année, seront passés aux frais du débiteur incontinent après la demande.

Les différentes sortes de pain se vendent depuis deux sous & demi jusqu'à trois sous & demi la livre.

La mode des habits de tricot, fabriqués chez l'Etranger, fait beaucoup de tort à nos Fabriques de drap. L'usage des indiennes a déja ruiné nos belles Fabriques de Toilier & de Passementier. La clinquaillerie, la bijouterie, & jusqu'aux chapeaux de paille, rien n'est estimé s'il ne vient d'Angleterre. On s'est déjà élevé avec force contre ces folles & funestes manies; mais la raison n'est écoutée que des sages.

De Paris, *le 19 Septembre.*

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, inséré dans notre derniere Gazette à l'article de *Besançon*, portant défense d'exporter à l'Etranger des bleds, orges, avoines, légumes & autres grains par la Province de Franche-Comté, concerne également l'Alsace, le Pays Messin, la Lorraine & le Barrois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 Décembre 1770, qui, en maintenant les Officiers de l'Election d'Angoulême & tous les autres Privilégiés dans l'exemption de Taille personnelle, les assujettit à la Taille d'exploitation pour les biens qu'ils feront valoir, conformément à l'Edit du mois de Juillet 1770.

Autre du 19 Août 1771, qui ordonne qu'à la diligence du sieur Rouillé de l'Etang, il sera incessamment arrêté au Conseil de Sa Majesté des sommes des rôles que chacun des Propriétaires des maisons, édifices, boutiques, échoppes, places & jardins situés dans les nouveaux emplacemens & nouvelles rues de la Ville & Fauxbourgs de Paris, doivent payer pour le rachat des boues & des lanternes.

Autre du 20 Août, qui ordonne que la régie & exploitation des droits sur l'amidon & la poudre à poudrer, établis par Edit du mois de Février dernier; & de ceux sur les papiers & cartons, établis par la Déclaration du 1 Mars aussi dernier, sera faite par Julien Alaterre, Bourgeois de Paris.

Autre du 11 Septembre, qui ordonne qu'à l'avenir tous livres imprimés ou gravés, soit en François, soit en Latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, qui seront apportés de l'Etranger, payeront à l'entrée du Royaume, soixante livres par quintal: que les manuscrits & les livres imprimés ou gravés en Langue étrangere, qui viendront de l'Etranger, continueront à jouir de l'exemption générale de tous droits: que tous les livres soit manuscrits, soit imprimés en Langue Françoise, Latine ou étrangere, continueront pareillement à jouir de ladite exemption, tant à

leur circulation dans les différentes Provinces du Royaume qu'à leur sortie à l'Etranger conformément au Réglement du 28 Février 1723.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur les Haras, &c. De Paris le 11 Septembre 1771.

Amateur des chevaux dès mon enfance, & Capitaine de Cavalerie à dix-huit ans, je lis toujours avec plaisir les ouvrages qui ont trait à ces utiles animaux. Un Officier Général, qui partage mon goût & me surpasse en connoissances relatives à cet objet, vient de me communiquer le Mémoire présenté aux Etats de Bretagne sur les haras de cette Province; le fond m'en a paru excellent, & l'on ne sçauroit trop applaudir aux vues d'un Patriote qui montre & applanit en même tems la route qu'on doit suivre pour faire le bien.

La cupidité, qui porte une partie des Gardes-étalons de Bretagne à en forcer le service, n'a que trop d'imitateurs dans les autres cantons du Royaume. Il paroit que l'établissement des haras particuliers couperoit la racine du mal & en préviendroit les suites pernicieuses. Prenons les hommes du côté de l'intérêt ou de l'amour propre, ils nous écouteront volontiers, & nos leçons ne seront pas infructueuses.

Celui qui nourrit un étalon du Roi, & qui n'a nul intérêt à ses productions, cherche communément à en tirer du profit par un plus grand nombre de montes, tandis qu'un Propriétaire intelligent a le double point de vue de ne pas ruiner un étalon de prix, & d'en obtenir des productions qui le dédommagent de ses dépenses. M. le Boucher pense très-juste quand il dit que les raisonnemens les plus spécieux n'ont aucune force quand ils sont en opposition avec l'expérience & les faits. Or l'expérience nous montre que l'on peut en France opérer, relativement à notre objet, aussi-bien & peut-être mieux que chez l'Etranger. On trouve à 35 lieues de Paris deux Citoyens zélés qui, après avoir été eux-mêmes se pourvoir en Afrique & en Angleterre, de chevaux, de jumens, & de bestiaux des races les plus précieuses, en ont tiré des productions qui, loin de s'abâtardir, semblent encore augmenter en valeur. MM. Guerrier & de Lormoy, dont je parle, ne craignent pas le coup d'œil des connoisseurs, & ils ont toujours eu le suffrage de ceux qui ont vu les succès de leur entreprise. M. le Prince des Deux-Ponts, M. le Marquis de Voyer, MM. les Intendans des Provinces voisines, M. Baudouin, Maitre des Requêtes, &c. &c. ont trouvé, après un mûr examen, qu'aucune des especes précieuses de chevaux & de bestiaux que les sieurs Guerrier & de Lormoy ont réunies en grand nombre, n'a dégénéré. Les vaches & les taureaux Irlandois & Suisses ont procuré des éleves qui ne le cédent à ceux de Suisse & d'Irlande, ni pour le poids ni pour le valeur. Les genisses de 3 à 4 ans y sont d'une taille énorme & donnent 25 à 30 pintes de lait par jour. Les brebis & les béliers étrangers fournissent jusqu'à seize livres de laine de la plus grande finesse; & quoiqu'à la cinquième ou sixième génération, ils sont aussi beaux que ceux qui furent d'abord apportés de chez l'Etranger. Enfin les poulains mâles de 30 mois sont superbes & on les retient tous à grand prix pour les haras du Roi.

Si MM. Guerrier & de Lormoy ont si bien réussi dans une entreprise si délicate, malgré le peu de fertilité du sol où ils élevent des chevaux, &c., c'est principalement au choix judicieux qu'ils ont fait des différentes especes, aux prairies artificielles, au soin qu'ils ont eu d'enclorre leur terrein, où les bestiaux peuvent, sans rien craindre, jouir du bon air; aux abris qu'ils ont sçu ménager pour défendre ces animaux contre les tems rudes ou pluvieux, qu'on doit attribuer leur grand succès. MM. de Bridge, de Tourdonnet & de Neuilly, les plus grands hommes de cheval du Royaume, ont rendu aux deux sieurs Guerrier la justice qu'ils méritent, en donnant des éloges à leur zele, & en approuvant la méthode qu'ils suivent.

Rien ne paroit si avantageux ni si simple que de multiplier les établissemens sur un pareil modele. Les Etats de Bretagne peu-

vent se convaincre qu'on peut très-bien réussir dans la Province à faire des haras de cette espece. La terre de Guémadeuc, qui appartient à M. Baudouin (ce Magistrat qui s'honore autant par son zele pour les progrès de l'Agriculture, qu'il se distingue par les vertus de son état), leur en fournit la démonstration. Le sieur le Dosseur qui régit cette Terre avec une intelligence peu commune, a déjà rendu compte aux Etats des bons effets du croisement des races prises à Saint Martin, avec celles du pays. Quelles n'en auroient donc pas été les productions, si M. Baudouin avoit pu s'y pourvoir de jumens, comme d'étalons, de vaches & de brebis, comme de taureaux & de béliers ? Mais quand il a eu recours à MM. Guerrier, bornés encore à un fonds médiocre, ils n'ont pas voulu l'appauvrir par des ventes prématurées & indiscrettes.

Il esperent de se voir bientôt en état de donner plus d'étendue à leur établissement & de traiter les amateurs beaucoup mieux qu'ils n'ont été traités eux-mêmes; car leurs premiers béliers leur sont revenus à plus de 25 louis par tête, & ils ont payé en Angleterre les poulains de six mois, de pure race Arabe, qui leur servent à présent d'étalons, 155 guinées, & les pouliches de même âge 2200 liv., sans compter les risques & les dépenses de la traversée, &c. Tous ces inconvéniens n'ont été que pour eux : les Cultivateurs viendront eux-mêmes à Saint-Martin choisir des especes propres à la nature du sol qu'ils habitent, & dont les sieurs Guerrier & de Lormoy mettront le prix, autant qu'ils pourront, au niveau de la fortune des différens Acheteurs.

Les haras de Bretagne ont des vices, comme M. le Boucher le montre; mais il est aisé, Monsieur d'y parer, & de tirer de ces haras les plus grands avantages; il ne faut pour cela que protéger & encourager des établissemens particuliers & modelés sur celui de Belleme. Il ne s'agit pas ici d'un systeme chimérique, ni d'un projet difficile dans l'exécution. Les difficultés sont levées; & pour réussir, il n'y a plus, pour ainsi dire, qu'à vouloir. Tout le monde connoit & peut connoitre aisément Saint Martin, à un quart de lieue de Belleme. Cette derniere Ville est sur la route de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou, &c. Les curieux peuvent se satisfaire, & voir un établissement dont on ne sçauroit trop priser les avantages.

M. le Boucher dont le zele patriotique n'aspire qu'au bien, & qui dans son ouvrage estimable présente partout les vues d'un bon Citoyen, me sçaura sûrement bon gré d'un détail si conforme au desir qu'il a de voir le rétablissement des especes de chevaux & de bestiaux qui, en Bretagne, comme dans le reste du Royaume, semblent, de jour en jour, diminuer & s'abâtardir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Emploi utile des feuilles & des fruits du marronnier ou châtaigner sauvage.

Souvenons-nous de cette grande vérité : *la nature ne fait rien pour l'ornement, elle fait tout pour l'utilité.*

L'industrie s'est efforcée d'employer à différens usages les fruits du marronnier, bel arbre de décoration. On en a fait de la poudre à poudrer & une sorte de bougie; on a présumé qu'il pourroit servir à composer une colle très-bonne pour fixer les couleurs sur les toiles; il entre dans des remedes; on a conjecturé que ce mets seroit agréable & salutaire à certaines especes de bétail, & cette conjecture se vérifie, selon l'avis suivant envoyé par M. le Directeur de la Société Patriotique & Economique de Hambourg.

On avoit remarqué que les chevres se jettoient avec avidité sur les feuilles des châtaigners sauvages : l'instinct avertissoit l'Observateur, des intentions de la nature. Cet avertissement n'a pas été négligé; on a cueilli de ces feuilles, on leur en a donné; plus elles en ont mangé, plus elles ont prospéré.

On venoit d'apprendre à consulter le goût des animaux. Les châtaignes ont été présentées au cochon, il les a dédaignées. On en a offert aux bêtes à cornes, aux moutons, aux brebis, &c. ils les ont dévorées. On leur en a donné petit à petit, autant qu'on a cru pouvoir le faire, sans leur nuire : & par des expériences multipliées, il a été reconnu que cette nourriture étoit très-propre à les engraisser.

Dans notre voisinage, continue l'Auteur de l'avis, on expose pendant quinze jours la châtaigne sauvage dans un grenier fort aéré : ensuite on la donne au bétail ou seule ou mêlée avec des carottes & des navets coupés en petits morceaux : le chou, le chou-rave, suppléent aux navets & aux carottes, lorsque ces racines manquent, & font le même effet. Par cette méthode, il ne faut que six à sept semaines pour engraisser, avec 18 scheffels de ce fruit, trois bœufs ou vaches, aussi-bien que si on les avoit nourris avec du grain & des pommes de terre. Restoit à sçavoir si la chair des animaux ainsi engraissés seroit bonne, tendre, agréable, savoureuse : l'expérience a suffisamment prouvé que cet aliment lui donnoit toutes ces qualités, & qu'il étoit, à cet égard, préférable aux autres subsistances communément employées pour l'engraissement du bétail.

Il y a plus : une vache nourrie, en hiver, de châtaignes sauvages a le lait aussi bon, aussi gras, aussi succulent que celui du meilleur beurre qu'on puisse se procurer au printems & en été : une foule de personnes en ont fait des épreuves réitérées en hiver comme en été, & la bonté de la châtaigne sauvage ne s'est jamais démentie.

On a été plus loin : un économe a fait donner à des bestiaux séparés, différentes nourritures, du grain, des pommes de terre, des herbes, pendant qu'on ne donnoit à d'autres que des châtaignes sauvages, & cela dans toutes les saisons. Le résultat de ces essais a prouvé que la châtaigne l'emportoit sur tous les autres alimens; le beurre, le lait, le fromage, tirés de ces derniers, ont été achetés de préférence. Cet Econome s'est enrichi, & ceux qui suivent son exemple s'enrichissent de même. Ce Cultivateur a l'attention de ne pas gêner le goût des animaux : il continue de leur présenter leur nourriture ordinaire ; il juge de leur appétit ou plutôt de leur *appétence* par leurs consommations : & il trouve que les châtaignes sauvages en sont la plus forte partie.

Il est à propos de remarquer que les Turcs donnent aux chevaux qui ont l'haleine courte, cette espece de châtaignes qu'ils nomment *châtaignes à chevaux*.

Il a été déjà éprouvé que les bestiaux nourris de cette subsistance sont moins sujets aux maladies épizootiques, si même elle ne les en préserve pas : c'est un article important que l'on travaille à constater.

La Société de Hambourg, vu les dégâts occasionnés dans les prairies par les inondations, s'est occupée très-sérieusement de cette matiere : elle a exhorté les Cultivateurs à employer ce fruit pour nourrir, engraisser & conserver le bétail. On va augmenter les plantations des châtaigners, partout où l'on pourra le faire, sans préjudicier à des branches plus importantes de l'Agriculture, par exemple, sur les grands chemins, autour des jardins, des marais, des étangs, des prés, &c. Ces arbres supportent les rigueurs de l'hiver; ils n'exigent aucune culture, ils se chargent en abondance de fleurs & de fruits : ils joindront donc les plus grands avantages aux plus grands agrémens.

III.

Livre nouveau.

Manuel d'Economie rurale, pour servir de Livre classique à la Jeunesse qui s'applique à l'étude de cet Art. A Vienne (en Autriche), chez Kurtzboec. Vol. in-8°. de 21 feuilles.

M. Wiegand, Membre de la Société Economique de la Basse-Autriche, déjà connu par plusieurs Ouvrages estimés sur la même matiere, est l'Auteur de ce *Manuel*. Les Ecoles d'Agriculture instituées en Allemagne, particuliérement dans l'Autriche, la Lusace, la Silésie, &c. invitent les Géorgiphiles à composer des Livres élémentaires dont l'utilité ne se borne point à instruire les jeunes gens appellés à la haute vocation de Cultivateurs, mais qui servent encore à répandre dans les Villes la connoissance, & par conséquent le respect de l'Art, si je puis ainsi parler, ainsi qu'à arranger, ordonner, netttoyer dans la tête des Laboureurs formés les idées brutes & confuses qu'ils ont acquises par la pratique. L'Agriculture est aujourd'hui honorée en Allemagne, parce qu'on en sent le prix, parce que les Sçavans ont reconnu combien étoit belle & vaste la carriere qu'elle leur offroit à parcourir, parce que les grands Propriétaires ont trouvé un charme délicieux joint à la plus grande utilité dans une étude qui leur apprend à faire le plus grand bien de leurs semblables, en faisant le leur, parce

que les Gouvernemens n'ont pu voir dans l'Agriculture la ſource unique d'une proſpérité conſtante & générale, ſans ſe perſuader que la ſcience de l'Economie politique & rurale étoit la ſcience propre de l'Homme d'Etat & devoit être la route des honneurs. L'inſtruction ſe répand non-ſeulement par la multiplicité des ouvrages, mais encore par leur forme & leur méthode: on parle au Laboureur, on parle aux enfans, & les enfans & le Laboureur s'éclairent, tandis qu'ailleurs les meilleurs traités ſont publiés preſqu'en pure perte, parce qu'ils ſont ordinairement hors de la portée du Payſan.

M. Georgelin de Coſquer, Sénéchal de Corlay & Correſpondant de la Société d'Agriculture de Bretagne, nous a fait l'honneur de nous adreſſer une lettre pleine de lumieres & de ſentimens patriotiques, dans laquelle il propoſe le plan d'un Livre, auquel paroît répondre en partie celui que nous annonçons & dont nous aurons occaſion de rendre compte. Ses relations journalieres avec le Peuple des campagnes l'ont convaincu qu'un des fléaux les plus funeſtes à l'Agriculture, c'étoit l'ignorance des Laboureurs, & qu'ainſi l'inſtruction de cette claſſe ſeroit une des ſources les plus fécondes de la proſpérité rurale & de la félicité publique. Le moyen d'éclairer le Payſan ſur ſes intérêts eſt devenu l'objet de ſes recherches. Surpris de l'inutilité des Ouvrages géorgiques qui ſe publient tous les jours, il a bientôt reconnu qu'elle provenoit de ce qu'on ne faiſoit que pour les gens de Ville des traités ſur les campagnes. Les Bibliotheques des champs conſiſtent dans des *Almanachs* malheureuſement faits pour accréditer les préjugés & multiplier les erreurs. Comment ne ſe trouve-t-il pas des hommes qui ſacrifient, à une vaine gloire, la douceur de ſervir leurs ſemblables en prenant leur eſprit & ſe conformant à leurs goûts? Combien de vérités vivifiantes ne pourroit-on pas répandre dans les campagnes par de petits livrets à la portée des Habitans, ſous des titres propres à attirer leur attention, & dans la forme analogue à leur génie? Un bon *Calendrier des travaux de la campagne*, diviſés mois par mois, tel que celui qu'on lit dans le *Manuel des champs*, ſeroit encadré dans le tableau précis & clair de la théorie. L'éloge du Cultivateur, qu'on lit dans le *Bon Fermier*, fourniroit une bonne Préface. Au lieu de tant de contes ridicules ou de faits inutilement ſinguliers que le Payſan cherche avec avidité dans un Almanach, on lui offriroit les merveilles que la nature & l'art opérent dans la ſphere de ſon Art, telles que les multiplications extraordinaires produites par tels & tels moyens, les ſuccès de telle ou telle pratique, &c. Il faudroit que MM. les Intendans & leurs Subdélégués fiſſent répandre dans les Foires & les Marchés ces petits Livres aux prix que le Payſan met à de mauvais Almanachs, à de mauvaiſes images. Succeſſivement on traiteroit les parties les plus utiles; & inſenſiblement le Payſan poſſéderoit l'enſemble de l'inſtruction. Les Sociétés Géorgiques qui connoiſſent mieux les beſoins de chaque canton, pourroient diriger ces travaux & promouvoir la circulation de ces livrets. Dans ce genre, par les petits moyens, on peut opérer de grandes choſes. Cette idée vient d'être exécutée avec beaucoup de ſuccès, mais avec plus d'étendue, dans un Ouvrage Anglois publié à Londres ſous le titre de *Calendrier des Fermiers* ou *Inſtruction pour tous les mois, concernant toutes ſortes de travaux champêtres*. Chez Robinſon & Robertz. Cet Almanach eſt regardé en Angleterre comme un Ouvrage fort ſupérieur à tout ce qui a été publié en ce genre.

Le Public trouvera ces vues dignes d'un bon Citoyen & deſirera de les voir remplies.

I V.

A V I S.

A l'Etang, près de Marne, Garches, Villeneuve & Saint-Cloud, ſur l'ancienne route de Bretagne par Vilpreux, il y a des prairies à louer par tête de vache, bœuf ou cheval, juſqu'à Noël. S'adreſſer à *Antoine Michelet* & à Mademoiſelle *Bluquet*, chargés des affaires de M. Telles d'Acoſta, Seigneur dudit l'Etang.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Septembre 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 29 l. 15 à 32 l. 10 ſ. *le ſeptier; idem* nouveau, de 19, 26 à 32 l. 15 ſ.; *id.* au Port de la Greve, de 29 à 33 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 17, 18 liv. 10 ſ. à 19 l. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 l. 15 ſ. à 14 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Septembre 1771, au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 l. 15 s. *le septier; idem* nouvelle, de 19 l. 10 s., 20 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 21 à 22 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Septembre 1771, de 43 à 44 l.; *id,* nouveau de 41 à 42; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Septembre* 1771.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718	15	*marc.*
Du Mexique à . . .	712	5	*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716	5	*marc.*
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Septembre* 1771.

Amsterdam	55 à $\frac{1}{8}$
Londres	32 3 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{8}$ p. % bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	245 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	59	59	59 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	70	70	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	417	417	417 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 *& six premiers mois* 1771

Du Sam. 14 Sept. 1771		Du Lundi 16.		Du Mardi 17.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Delarue fils, six p. mois 1771.	A.	Delamotte, six d. mois 1770.	P.	Hurel, six dern. mois 1770.	M.
Hebert, *idem.*	A.	Molliere, six p. mois 1771.	A.	Maigret, *idem.*	N.
Boscheron, *idem.*	A.	Thevenin, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	P.
Raynal, *idem.*	A.	Masson, *idem.*	A.	De Fremilly, *id.*	R.
Maupassant, *idem.*	A.	Creuzé, *idem.*	A.	Viellard, *idem.*	S.
Pigis, *idem.*	A.	Certain, *idem.*	A.	Cochin, six prem. mois 1771.	A.
Penchain, *idem.*	A.	Dujean, *idem.*	B.	Marsollier, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*	A.	.....		Roberge, *idem.*	Z.
Gossey, *idem.*	A.	.....		.....	
Lenoir, *idem.*	A.	.....		.....	
Caron, *idem.*	C.	.....		.....	
Baillot, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	C.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 10 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le 7 Août.*

IL continue d'arriver ici un grand nombre de vaisseaux : la plûpart viennent des Ports d'Angleterre. Dans l'incendie causé par la foudre à Pétersbourg, 26 galeres & 10 demi-galeres ont été réduites en cendres.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 19 Août.*

Les pluies ont recommencé ; l'Elbe s'enfle, ses eaux s'élevent avec rapidité, depuis hier elles ont haussé de cinq pouces, & nous craignons de nouveaux malheurs.

Le dérangement des saisons est inconcevable. Il y a quelques jours que nous avons ressenti des secousses assez violentes d'un tremblement de terre : on en a éprouvé de semblables à Ulm, Kempten, Memmingen, Ausbourg, Issny, &c.

DE DRESDE, *le 20 Août.*

Les prix des grains baissent dans nos environs, & l'on attend une diminution beaucoup plus considérable que celle qui a eu lieu.

DE MEISSEN, *le 22 Août.*

Il n'auroit pas été possible d'imaginer les variations rapides que les grains essuyent ici dans l'espace de vingt quatre heures. En un instant, ils haussent & baissent d'un tiers & même de moitié. Si l'on rassembloit les taxes du pain pendant un mois, on y trouveroit bien plus de changemens qu'il n'en arrive d'ordinaire dans l'espace de plusieurs années. On entrevoit à travers ce cahos que le Gouvernement cherche à rétablir la liberté du commerce tant au dedans qu'au dehors ; mais il n'y a point de manœuvres que la cupidité, l'ignorance & la passion n'employent pour arrêter ses bonnes intentions.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 17 Août.*

On écrit de Rome que les *Marchands de grains*, c'est à-dire, les premiers Vendeurs de cette denrée, réduits par les circonstances, à demander avec les instances les plus vives, des secours pour être en état de continuer leurs travaux, ont obtenu de Sa Sainteté les avances nécessaires pour leur culture, avances qui seront tirées de la caisse du Mont-de-Piété. Ainsi Rome est approvisionnée, mais la campagne est ruinée.

On mande de Turin que ce pays a essuyé une affreuse sécheresse.

Des Lettres particulieres de Sicile portent que le pain a manqué à Palerme, & que le Peuple, révolté d'un pareil événe-

ment, après une abondante récolte, s'eſt porté aux derniers excès.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Août.*

Les nouvelles d'Irlande, au ſujet de la récolte des grains, ſont auſſi bonnes que celles de nos différentes Provinces : les pommes de terre n'y ont pas moins bien réuſſi.

On prend toutes les meſures poſſibles pour remplir les chantiers de matériaux de conſtruction.

On aſſure que les déſagrémens ſouvent arrivés, par rapport au commerce des Iſles Françoiſes & Angloiſes de l'Amérique, aux bâtimens reſpectifs des deux Nations, ſeront prévenus par une convention amiable.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 30 Août.*

Attendu l'abondance du gros bétail, les Etats de la Province de Leuwarde, ont accordé la liberté d'exporter des bœufs & des taureaux de l'âge au moins de deux ans, mais ſeulement par les Ports de Harlingue, Worcum & Lemmer.

La défenſe d'exporter des grains & des farines des Pays-Bas Autrichiens ſans paſſeport a été renouvellée, ſous peine de confiſcation & d'amende.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 27 Août.*

Du 13 au 20 du courant, il eſt entré dans ce Port 47 bâtimens François & 9 Etrangers. Ils ont apporté 12000 charges de bled, 1016 ſacs de farine, 828 milléroles & 2 tonneaux d'huile. Le vaiſſeau le *Conquérant*, eſt arrivé de la Martinique ; & le vaiſſeau, la *Liberté*, du Cap. Du 14 au 21, il eſt ſorti 45 bâtimens François & 22 Etrangers. Le pinque, l'*Heureux Retour*, a fait voile pour Alexandrie ; la Polacre, la *Marie*, pour Salonique ; & le ſénaut, la *Conception*, pour la Martinique.

Le commerce de Smyrne eſt totalement arrêté, ſoit par la préſence des vaiſſeaux Ruſſes qui paroiſſent devant la Porte, ſoit par la peſte qui a obligé les principaux Officiers, les Conſuls étrangers, & une grande partie des Habitans à ſe retirer dans la campagne. La conquête de Damas par les Troupes d'Ali-Bei, trouble le commerce d'Alep. On rencontre, dans toute la Méditerranée, des navires Barbareſques.

DE COLMAR, *le 30 Août.*

La récolte a été ſi abondante que le froment qui valoit 25 liv. avant la moiſſon, n'en vaut plus que 14 ; & que la livre de pain blanc, qui ſe vendoit 3 ſ. 9 d., ne ſe vend plus que 2 ſ.

DE BESANÇON, *le 31 Août.*

Le Parlement, par un Arrêt du 21, a ordonné la confiſcation de 223 meſures de froment & farine, arrêtées ſur la route de Lons-le-Saunier au Pont-de-Poite, à cauſe que les Voituriers n'étoient pas munis d'acquits à caution. Il a ordonné que conformément à l'article XI de l'Arrêt du 20 Novembre dernier, faute par les Conducteurs de s'être munis de pareils acquits, leſdits bleds & farines ſeront vendus au plus offrant & dernier Enchériſſeur ſur le Marché public de Lons-le-Saunier, pour le prix en provenant être diſtribué pour les deux tiers aux parties ſaiſiſſantes, & l'autre tiers aux Pauvres de la Ville, ce qui ſera exécuté ſans frais.

Sur la Requête préſentée au Parlement par M. Droz, Procureur Général du Roi, contenant que les ſalutaires précautions que la Cour avoit priſes par ſon Arrêt de réglement du 20 Novembre 1770, pour empêcher le tranſport des grains à l'Etranger, ont opéré tout l'effet qu'on en pouvoit attendre (voyez nos Gazettes de Juillet, Juin, &c. ſur la déplorable ſituation de cette Province avant la récolte) ; que quoique la circonſtance heureuſe de la bonne récolte actuelle puiſſe ne pas exiger une attention ſi ſcrupuleuſe ſur cet objet important, cependant il croit qu'il eſt du bien public & de la ſageſſe de la Cour d'ordonner de nouveau, où beſoin ſeroit, l'exécution de ſondit Arrêt, & de renouveller en

conséquence les défenses & les précautions y portées : la Cour, par un Arrêt du 22 du présent mois, a ordonné que la Déclaration du Roi du 27 Décembre 1770, ainsi que l'Arrêt de la Cour du 20 Novembre précédent, seront exécutés selon leur forme & teneur, &c.

Par Ordonnance de Police du 27, le pain mollet a été taxé à 4 s. 2 d., le pain riflé à 2 s. 8 d., le pain bis à 2 s. 1 d. la livre.

De Lunéville, *le 31 Août.*

Il est d'usage que les Officiers de l'Hôtel-de-Ville fassent, entr'eux & les Notables, un repas le jour de la Fête S. Louis. Cette année, ils ont résolu d'employer au soulagement des malheureux, l'argent destiné à cette dépense : en conséquence, ils ont fait distribuer à chaque pauvre de cette Ville, huit livres de pain. La suppression de ces fausses dépenses & leur conversion en usages utiles, sont sans contredit un des plus grands biens que les Corps-de-Villes, les Communautés, les Corporations, &c. puissent opérer.

De Langres, *le 2 Septembre.*

La récolte des foins a été très-bonne dans nos cantons : celle des grains n'a pas rempli, quant au nombre des gerbes, nos espérances, il y en a un quart moins que l'année derniere, mais les épis rendent moitié plus de grains.

Le bichet de bled du poids de 50 livres, s'est constamment vendu, dans nos Marchés, depuis le 1 Mai jusqu'à la veille de la moisson, de 8 liv. 15 s. à 9 l. & 9 l. 10 s. : il ne vaut plus que de 4 l. 10 s. à 4 l. 15 s. & 5 l.

Le pain de fine fleur étoit taxé à 5 s., le pain blanc, seconde qualité, à 4 ; le pain bis, à 3 s. 6 d. Les deux premieres especes ont baissé de 18 deniers ; & la derniere a diminué d'un sou.

Cette heureuse révolution a répandu la joie parmi le Peuple.

Nos vignes qui, au mois de Mai, annonçoient une récolte passable, sont actuellement sans fruit. Les vers ont attaqué la fleur & elle est tombée ; les froids de Juin ont grillé les feuilles, & il n'en est point resté. On n'aura que de gros vin, & en très-petite quantité.

Le bœuf, le veau & le mouton se payent indistinctement 6 s. la livre.

Des six Foires qui se tiennent, par an, dans cette Ville, celle du mois dernier dure huit jours francs, du 17 à la S. Louis. Les Marchands Forains y vendent des étoffes, de la quincaillerie, de la bijouterie, de la fayence, &c. : d'autres y amenent des bestiaux de différente espece.

De Metz, *le 7 Septembre.*

Le pain que l'Hôtel-de-Ville faisoit distribuer ci-devant à raison de deux sous trois deniers la livre, ne se vend que cinq liards, tant est grande l'abondance qui regne dans les Marchés.

Par la taxe du 24 Août, la livre de pain blanc a été fixée à 2 s. 7 d. ½ ; la livre de pain bis-blanc à 2 s. 3 d., & celle de pain bis à 1 s. 9 d.

La Police a condamné, il y a quelques jours à l'amende trois Boulangers, pour n'avoir pas eu leurs boutiques garnies de pain, selon les Ordonnances.

Sur la requête du Corps des Marchands, le Parlement a rendu le 12 Août un Arrêt qui fait défenses aux Huissiers de vendre par encan, dans cette Ville, des marchandises saisies dans les Villes, Bourgs & lieux de la Province, sur des Particuliers y résidens, & d'en vendre de même appartenant à des Marchands étrangers & forains, à moins qu'elles n'aient été saisies dans la Ville. Fait pareillement défenses d'en faire aucun dépôt ailleurs qu'au poids de la Ville, & de les vendre ailleurs que sur la Place publique ou au-devant dudit poids, &c.

La Société Royale des Siences & des Arts a adjugé à M. Vaultrin, Avocat au Parlement, & Membre d'une Société de Gens de Lettres, le Prix proposé pour le meilleur Mémoire sur *les moyens de droit & de fait d'opérer actuellement la réunion de diverses portions d'héritages possédés par un même Propriétaire sur un même ban & finage, & ceux de les empêcher à l'avenir en ménageant autant qu'il est possible l'intérêt des Particuliers & en le combinant sur-tout avec le bien général.* Briser les entraves qui empêchent les progrès de l'Agriculture, encourager l'industrie, favoriser les changes par des exemptions, exciter les riches à s'occuper de la culture & à montrer, par leurs exemples, les avantages des réunions, voilà le moyen que le sage Auteur propose : *liberté, encou-*

ragemens, paix & protection, voilà tout son systême, conforme aux réflexions que l'Auteur de la *Gazette de l'Agriculture* fit sur le Programme de la Société, en le publiant. M. Vaultrin donne à ces grands principes de justice & de bienfaisance, une nouvelle force par l'examen des inconvéniens des loix contraires ou qui existent déja ou qui pourroient être suggérées ; il combat les loix coërcitives ou restrictives par l'esprit même de la Législation ; en un mot, par la discussion la plus claire & la plus profonde de la Jurisprudence, il conduit à la démonstration des loix simples de l'ordre. M. Vaultrin entre, pour ainsi dire, au Barreau ; il montre dans sa jeunesse un sçavoir consommé, mais son sçavoir ne se borne point à connoître le Code civil, il embrasse la Science de la Législation, celle qui juge les loix d'institution humaine par les loix irréfragables de la nature.

De Paris, *le 7 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 22 Juin 1771, registrées en Parlement le 6 Juillet, par lesquels il est ordonné que visite sera faite de tous vaisseaux & bâtimens lors de leurs entrée, sortie ou relâche dans les Ports & Havres du Royaume ; & par provision, permet aux Officiers des Amirautés de faire lesd. visites au nombre de deux au lieu de trois, & où ils ne pourroient y vaquer en personne, de les faire faire, dans les Ports de leur résidence, par des Huissiers-Visiteurs, & dans les Ports obliques de leurs départemens, par des personnes d'une capacité & d'une probité reconnues qui auront prêté serment pardevant le principal Officier du siege de l'Amirauté.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 7 Juillet 1771, registrées en Parlement le 9 Août, par lesquels S. M. charge Jean-Baptiste Rousselle, Bourgeois de Paris, de la régie & recette des droits mentionnés dans l'Edit du mois de Juin 1771, concernant la conservation des hypotheques, pendant le tems de dix années consécutives qui ont commencé au 1 Juillet 1771 & qui finiront au dernier Juin 1781 exclusivement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 Juillet, qui ordonne qu'à compter du 1 Octobre prochain les droits de Ferme qui ont lieu dans la Province de Dauphiné, seront perçus dans la Principauté d'Orange & dépendances, ainsi que les anciens & nouveaux sous pour livre desdits droits qui y sont sujets, au profit de S. M., par Julien Alaterre, Adjudicataire actuel des Fermes générales, qui sera tenu de lui compter & à son Conseil, du produit desdits droits, outre & par dessus le prix de son bail, sans être tenu d'en compter en la Chambre des Comptes de Paris ni ailleurs.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 10 Juin 1771, registrées en la Chambre des Comptes le 1 Août, qui réglent le prêt & l'annuel pour l'année 1772, attendu que le payement du centième denier, substitué au prêt annuel par l'Edit du mois de Février dernier, ne doit avoir lieu que dans les mois de Novembre & Décembre 1772 pour l'année 1773.

Autre Arrêt du Conseil du 11 Août qui regle définitivement les formalités à observer par les créanciers de S. M. qui ont satisfait à la Déclaration du 19 Juillet 1767, tant pour obtenir les titres nouvels ordonnés par l'Edit de Décembre 1764, que pour en faire employer les arrérages : ordonne que les Propriétaires des Parties à prendre dans les contrats constitués au profit des Receveurs des Consignations & autres Dépositaires publics, seront admis à représenter leurs titres au Bureau de liquidation, même après l'expiration des délais fixés par le présent Arrêt & jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné : & enfin qui ordonne que les contrats à cinq pour cent provenant de la liquidation des Offices sur les cuirs, & les liquidations des Offices municipaux, seront également admis audit Bureau de liquidation, même après l'expiration des délais fixés par le présent Arrêt & sans perte d'arrérages. (*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

La Loterie de l'Ecole Royale Militaire a été tirée le 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 5. 26. 32. 34. 89.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Mémoire sur le traitement qu'il convient de faire aux malades menacés ou attaqués de*

la gangrene ſèche qui réſulte de l'uſage du ſeigle ergoté. Par M. Maret, Docteur & Aggrégé au College de Médecine de Dijon & Honoraire de celui de Nancy, des Académies de Bordeaux & Clermont, & Secretaire Perpétuel de celle de Dijon. A Dijon, de l'Imprimerie de Louis-Nicolas Frantin, Imprimeur du Roi, rue S. Etienne. In-4°.

Pour remplir efficacement les vues bienfaiſantes du Miniſtere, M. Maret a fondu dans ce Mémoire fait avec toute la méthode & la clarté que la matiere exige, celui de M. Vétillard & le Supplément d'un Anonyme, publiés à l'Imprimerie du Louvre & dans notre Journal. Ces deux écrits différoient dans pluſieurs points eſſentiels; il falloit fixer le choix de l'une ou de l'autre de ces méthodes. Pour juger entr'elles, M. Maret a conſulté une Lettre écrite en 1676 par M. Dodard à l'Auteur du Journal des Sçavans, le Mémoire de M. de Salerne, Médecin à Orléans, envoyé à l'Académie des Sciences de Paris; les inſtructions données dans le Traité de la Gangrene par le célébre M. Queſnay, d'après M. Langius, Médecin de Baſle, & M. Noël, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans; la Nozologie de l'illuſtre de Sauvages, & les additions à l'Avis au Peuple ſur ſa ſanté, édition de Paris 1762. Ce Mémoire préſente ſur une colonne les accidens de la maladie dans ſes divers périodes, & trace ſur une autre colonne accolée à la premiere, la méthode à ſuivre dans chaque période du mal. Enfin il raſſemble à part toutes les formules des remedes indiqués dans ces deux tableaux.

2. *Traduction d'anciens Ouvrages Latins, relatifs à l'Agriculture & à la Médecine vétérinaire, avec des notes.* Par M. Saboureux de la Bonnetrie, Ecuyer, Avocat au Parlement & Docteur aggrégé de la Faculté des Droits à l'Univerſité de Paris. A Paris, chez P. François Didot, le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, 2 v. in-8°. P. 9 l. rel.

Nous trouverons encore à l'école des Anciens à nous inſtruire ſur un Art qu'ils honorerent tant qu'ils honorerent la vertu. Il étoit tems d'enrichir la claſſe des Cultivateurs de leurs précieuſes dépouilles. M. Saboureux remplit parfaitement cette tâche, non-ſeulement en la familiariſant avec les pratiques & les leçons de l'Antiquité agricole, mais encore en les éclairciſſant par des explications, en mettant ſous les yeux la figure des inſtrumens décrits par les Auteurs, en réduiſant les objets à nos regles & à nos meſures. M. de la Lande a orné ſon travail de notes aſtronomiques. Ces deux volumes renferment l'Economie rurale de Caton & celle de Varron: la traduction de Columelle ne tardera point à paroitre. Le Public ne ſçauroit trop encourager l'Auteur à conduire cette entrepriſe utile à ſa perfection.

3. *Eloge de François de Salignac de la Motte Fenelon, Archevêque de Cambray, Précepteur des Enfans de France.* Diſcours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoiſe en 1771. Par M. de la Harpe. *Non illum Pallas, non illum carpere livor poſſit.* Ovid. A Paris, chez la veuve Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, & Demonville, Libraire, Grand'Salle du Palais, à la Providence, & rue baſſe de l'Hôtel des Urſins. In-8°. Prix, 24 ſ.

Eloge de François de Salignac, &c. Diſcours qui a obtenu l'*Acceſſit* au jugement de l'Académie Françoiſe. Par M. l'Abbé Maury. *Antiquâ homo virtute ac fide.* Ter. Adelph. Act. 3, Sc. 4. A Paris, chez la veuve Regnard, &c. In-8°. Prix, 24 ſ.

Eloge de François de Salignac, &c. Diſcours qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoiſe. *Aleæ periculoſæ plenum opus* A Paris, chez la veuve Regnard, &c. In-8°. Prix, 24 ſ.

Ces éloges de la vertu rappellent de ſublimes inſtructions aux hommes d'Etat, & de beaux exemples à tous les hommes. D'après leurs Auteurs, autant que leurs principes s'accorderont avec les nôtres, nous peindrons, dans notre Journal, Fénelon, formant des Rois & converſant avec des Laboureurs.

On trouve auſſi chez la veuve Regnard & Demonville, la piece de vers de M. de la Harpe, couronnée par l'Académie Françoiſe, intitulée *des Talens dans leurs rapports avec la Société & le bonheur.* Otium gemmis neque purpurâ venale nec auro. *Horat.* Prix, 12 ſ.

L'Etude de la Nature, Epitre à Madame ***. Piece qui a concouru. Par M. ***. Prix, 12 ſ.

Les deux Victimes de l'Opinion. Poëme qui a concouru, ſuivi d'un Diſcours ſur les inconvéniens du luxe. Par M. le Prieur. Prix, 12 ſous.

Les Vœux Forcés. Lettre d'une Religieuse à sa sœur qu'on suppose destinée au même état. Piece qui a concouru. Par M. M. Willemain d'Abancourt. *Tantùm potuit suadere malorum, auri sacra fames & amor malesanus habendi!* Prix, 12 sous.

II.

Lettre à L'Auteur de la Gazette sur les vers qui rongent les vignes en Bourgogne, &c. De Mâcon, le 27 Août 1771.

MONSIEUR,

J'ai vu dans une de vos Gazettes que j'ai lue il y a quelques semaines, une dissertation sur le ver qui endommage si fort les vignes depuis plusieurs années, & particuliérement dans la Bourgogne : l'on demandoit s'il n'y auroit aucuns moyens de détruire ce malfaisant insecte.

Je ne suis pas versé dans l'Agriculture, & je n'ai pas à vous offrir mes remarques & des détails sur ce qui concerne ce ver destructeur ; je vous ferai part seulement de celles d'un Paysan de la Paroisse de Donzy-le-Royal en Mâconnois, & Vigneron du Curé du lieu, homme estimable en son genre.

Ce Vigneron a observé que dans le courant de Février & de Mars, tems où l'on serpe & taille la vigne, le cep se trouve environné de certains fils semblables à ceux que l'on apperçoit sur les terres lors de la semence, & particuliérement à la faveur des rayons du soleil qui leur prête un éclat argentin ; ce qui lui fit augurer que ce fil étoit la production de quelque insecte : & en cerpant sa vigne, il découvrit aussi dans les fentes & les nœuds des ceps un petit insecte fort ressemblant à l'araignée qui y demeuroit caché, que cette espece d'araignée produisoit ensuite ou se convertissoit elle-même en une espece de petite mouche ou papillon bleuâtre qui paroissoit en grande quantité lorsque la vigne commence à donner la feuille ; qu'enfin il croit que c'est de ce dernier insecte que naissent les vers que l'on appelle ici vulgairement *vertaux*, & qui sont sans doute ceux dont il est parlé dans votre Gazette, soit qu'on en juge par la forme, soit par les mauvais effets qu'ils produisent.

Ce Vigneron, sur ses observations qui me paroissent justes, a depuis trois ou quatre ans purgé ses vignes de ces insectes : quand il serpe ses vignes, il écrase avec la lame de son couteau, ou avec quelqu'autre instrument, les araignées qu'il trouve dans les fentes ou sur les nœuds du cep. Cette opération a toujours eu un bon effet ; & particuliérement cette année où sa Paroisse est fort maltraitée par les vers ; ses vignes sont très-jolies, & n'en ont que légérement été attaquées sur les extrêmités, qui n'en ont pas été totalement garanties, parce que cette opération y a été faite avec moins de soins, & y est plus difficile.

On peut encore conclure de là que la mouche ou le papillon bleu qui engendre le *vertau* ne s'écarte pas des endroits où il naît. D'où il résulte que si chacun de son côté faisoit prendre la même précaution à ses Vignerons, l'on détruiroit en peu de tems ce fléau des vignobles.

Je serai charmé que cet avis soit utile à la Société, & que le zele que vous montrez à la servir vous engage à le donner au Public. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* : FARRAUD, fils.

III.

Sel de citron.

Ce sel de citron ou de limon a toute la propriété du fruit même ; il en tient lieu dans le punch & dans les ragoûts ; & le parfum qu'il leur communique n'est pas moins agréable que celui que le fruit leur donne. Il mérite même, à certains égards, la préférence, puisqu'il revient à bien meilleur marché, & qu'il ne se gâte pas. Ce sel se fabrique à Londres & se vend chez *Guillaume Bagley, Parfumeur dans la rue Korkspar, près de Hay-Market.* Le prix est d'un shelling la bouteille.

IV.

Ecrivain Automate.

Cet Ecrivain, de l'invention du sieur Payen, Méchanicien résident à Paris, jolie figure de grandeur naturelle, représente l'Amour, au fond d'un jardin, assis devant une table sur laquelle sont les attributs qui le caractérisent : avec une de ses fleches, il

donne sa loi en lettres initiales, tracées par le célébre Roland, Maître Ecrivain. Un jeu d'orgue, appellé *Prestant*, exécute deux airs d'Opéra, analogues au sujet. L'Art de la Méchanique & celui de la décoration ont réuni leurs efforts pour faire l'illusion la plus agréable. Les Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour examiner cet ouvrage de Méchanique, ont certifié qu'il n'y avoit aucune supercherie dans son jeu. On en explique même le méchanisme aux personnes curieuses de le voir : on le montre vis-à-vis de la Comédie Italienne.

Cet *Eérivain* a été présenté au Roi & à la Famille Royale ; Sa Majesté en a paru très-satisfaite.

V.

Multiplication prodigieuse.

Un Particulier d'un Village situé à une lieue de Colmar avoit semé, au printems dernier, dans un terrein de la contenance d'un neuvième d'arpent, un boisseau d'orge : il en a recueilli dix sacs qui font soixante boisseaux. Plusieurs grains ont produit jusqu'à cent épis d'une grandeur surprenante. Ce Particulier a apporté quelques-uns de ces épis à Colmar où il les offre à la curiosité du Public. Cette singularité y a été publiée au son du tambour, & il n'y a aucune raison d'y soupçonner de la supercherie. Nous ignorons s'il faut l'attribuer à une culture particuliere ou à un simple effort de la nature.

V I.

Observations sur les plantes abattues par la grêle.

Il faut tâcher de remédier aux accidens naturels qu'il n'est pas possible de prévenir. La grêle est un fléau très-ordinaire ; elle n'a pas fait, cette année, beaucoup de dégât en France, mais elle a dévasté plusieurs cantons de l'Allemagne. Par exemple, dans le Palatinat, les plantations de tabac en ont été extrêmement endommagées. Lorsque cette plante a été gâtée par la grêle & que la saison n'est pas trop avancée, on la fauche rez de terre, elle repousse, on lui donne une nouvelle façon, & elle rend une récolte, à la vérité tardive, mais belle & abondante. Cette expérience répétée plusieurs fois vers le mois d'Août a toujours réussi. En France, on ne cultive pas le tabac, mais on l'a cultivé autrefois, & il ne seroit pas impossible qu'on le cultivât encore un jour. D'ailleurs la même méthode peut avoir sur d'autres plantes, les mêmes effets. On peut, dans l'occasion, en faire des essais en petit, ces expériences se répétent, on en publie le succès quand on veut le bien, & l'on fait beaucoup de bien sans qu'il en coûte.

V I I.

A V I S.

On trouvera rue de la Grande Truanderie, à la Pomme Rouge, Place du Puits d'Amour, des harengs pecs nouvellement arrivés, d'une qualité parfaite & en petits barils.

V I I I.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France, le 23 Août.

Les navires des Capitaines H. L. Palauhn, M. N. Klinkau, allant à Bayonne.

Le navire du Capitaine J. Ladrisma, allant à Morlaix.

Les navires des Capitaines H. Vinke, G. Ages, L. Gosses, J. Wiebes, D. Rinses, G. Granners, G. Greuner, D. G. Rinses, J. A. Kalf, H. P. Vogelman, P. Agges, J. Johannesz, T. P. Dignum, C. Sibols, J. P. Henstra, R. D. Flapper, J. Artes, J. W. Leyn, J. Sibes, allant en divers Ports de France, sans destination fixe.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 31 Août 1771, au Mercredi 4 Septembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 à 32 l. 5 s. *le septier* ; *idem* nouveau, de 27, 28 liv. 10 s. à 30 l. ; *idem* au Port de la Greve, 33 liv. Le seigle, de 17, 17 liv. 10 s. à 18 l. ; l'orge, de 12, 13 l. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 31 Août 1771, au Mercredi 4 Septembre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 l. 10 s. à 24 l. *le septier; idem* nouvelle, de 15, 20 à 22 l.; *id.* au Port de la Grève, de 22 à 23 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Septembre 1771, de 48 à 49 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		MARC.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	716		
Ducats à	97	10	OUCE.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piaitres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 7 Septembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32 3	16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$	
Madrid	15 2	
Cadix	15 1	
Livourne	96 $\frac{1}{4}$	
Gênes	94 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ p. % bénéfice.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1771.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ 25. . .	1022 $\frac{1}{2}$ 25 . .
Emprunt Oct. .	245	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e Epoq.	411	413 14 . . .	414 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770 *& six premiers mois* 1771

Du Merc. 4 Sept. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 5. *Messieurs*		Du Vendredi 6. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	M.	Delauge, 6 dern. mois 1770.	N.	Deschamps six d. mois 1770.	M.
Meulan, *idem.*		Courmont, *idem.*	P.	Maupassant, *idem.*	
Boutet, *idem.*		Drouet, *idem.*		Delacharmote, *id.*	N.
Radix j. *idem.*		Boutray, six prem. mois 1771.	A.	Pannelier, *idem.*	
Lebrun, *idem.*	N.	Nau, *idem.*		Issally, *idem.*	P.
Gautier, *idem.*	P.	Sainte-Luce, *id.*		Fauveau, *idem.*	
Despeignes, *id.*	Z.	S. Janvier, *idem*		Guidy, *idem.*	Z.
Roytier, six prem. mois 1771.	A.	Rouillard, *idem.*		Barois, six prem. mois 177..	A.
Lallement j. *id.*	H.	Delagarde, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	D.
.....		Dutartre, *idem.*		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 24 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Juillet.*

D'Après un Mémoire présenté à la Diete par le Lieutenant-Colonel Jerner, l'Ordre Equestre a nommé une députation pour délibérer sur les moyens d'établir un College d'Agriculture, dont l'unique soin sera de s'occuper de ce grand objet & sur-tout de travailler à lever les obstacles que l'ignorance & l'injustice opposent à la fécondité de la terre, mesure de la prospérité des Empires.

Dans l'Edit publié en faveur des Ouvriers en métaux, les Etrangers sont particuliérement invités à venir jouir dans le Royaume de la protection & des bienfaits du Souverain.

DE STRALSUND, *le* 1 *Août.*

Les peines rigoureuses décernées contre l'exportation des grains, les rendent très-rares dans ce Port. La Ville n'est pas approvisionnée, la campagne l'est encore moins. Il en est de même de la Poméranie Prussienne. Les maladies épizootiques ravagent l'une & l'autre Provinces; & l'on a tout lieu de craindre que ce fléau n'ait les suites les plus terribles.

DANEMARCK.

D'HELSINGOER, *le* 31 *Juillet.*

Sur 88 vaisseaux derniérement arrivés ici dans l'espace de trois jours, il n'y en a eu que 5 qui fussent chargés de grains; & ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que la cargaison de trois de ces bâtimens étoit destinée pour Dantzick qui en fournit ordinairement à divers Etats de l'Europe; celle du quatrième pour Liébau qui en a presque toujours à vendre; & celle du dernier pour Memel qui n'est pas sujette à en manquer.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 3 *Août.*

Les pluies tombées dans l'Autriche supérieure & le Tyrol ont occasionné un nouveau débordement du Danube; & le pont réparé, depuis peu, en est fort endommagé.

Les poids & les mesures tant pour les liquides que pour les solides, ont été réglés par une nouvelle Ordonnance. Ils doivent être éprouvés & marqués, sous des peines très rigoureuses contre ceux qui seront surpris en contravention.

DE MAYENCE, *le* 10 *Août.*

S. A. E. a favorablement accueilli la députation de la Ville Impériale de Francfort, envoyée pour solliciter des secours. Le pain manquoit dans cette Ville; & les autres dés

putations n'ont pas eu partout le même succès. Toute l'Allemagne, toute l'Europe se font une guerre cruelle, en se coupant les vivres de toutes parts.

ITALIE.

De Milan, *le 31 Juillet.*

Par ordre du Gouvernement, il a été levé des états des grains tant vieux que nouveaux, existans dans le Duché. Le résultat en est très-satisfaisant. Nous ne pouvions souhaiter une moisson plus abondante que celle que nous avons recueillie. On ignore les motifs de cette recherche. Il se fait des amas considérables dans cette Capitale.

L'abolition d'un impôt auquel les Communautés étoient assujetties, est un de ces actes par lesquels l'Impératrice-Reine ne cesse de nourrir & d'accroître l'amour de ses Peuples.

De Genes, *le 3 Août.*

Les sieurs Leboissier, freres, Lemande & André, Négocians François, ont obtenu des Directeurs de la Manufacture Royale des glaces à Paris, la permission d'ouvrir ici un magasin de cette marchandise, ce qui procurera un débit des miroirs & autres ouvrages de cette Manufacture dans nos cantons.

A la Foire de Sinigaglia, les marchandises de l'Amérique ont été à très-bon marché; mais il n'en a pas été de même de celles du Levant.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Août.*

On ne croit pas que l'Histoire fournisse un exemple d'un désastre pareil à celui que la Virginie vient d'essuyer par les inondations.

Parmi les Peuples nombreux découverts par le vaisseau l'*Endeavour*, dans son voyage autour du monde, il s'en est trouvé un dans la mer du Sud, qui occupe un vaste pays, & qui par ses manieres, sa franchise, sa sociabilité, son industrie, promet un très-bon commerce. Ce pays est vers la même latitude que les Isles à épiceries. Ses Peuples ont le teint cuivré; ils sont bien faits, lestes, &c. On attend une ample relation de ce voyage.

Les avis reçus de toutes les Provinces du Royaume s'accordent à annoncer la plus belle moisson de grains de toute espece que l'on ait vue, de mémoire d'homme.

Depuis l'arrivée du *Vansittart* & de la *Résolution*, on s'efforce de détruire les idées répandues dans le public sur la situation critique de nos établissemens dans l'Inde.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 12 Août.*

La peste a dépeuplé Smyrne, & il ne paroit presque plus d'Acheteurs au Bazar.

Vers le milieu du mois dernier, la navigation sembloit s'être rallentie; c'étoit l'époque de la Foire de Beaucaire. Dans l'espace de six jours, il n'arriva que 18 bâtimens dont deux étoient chargés de bled & deux autres d'huile. Depuis le 31 du même mois jusqu'au 6 du courant, il est entré 44 bâtimens, 26 François & 18 Etrangers. Il n'y en a eu que quatre qui ayent apporté du grain de Gênes, d'Ancone, &c.; & cinq qui ayent tiré de l'huile de la Corse, & particulierement de la Calabre. Onze bâtimens François & cinq Etrangers étoient chargés de marchandises de la Foire de Beaucaire. La tartane la *Veuve Puissante* est arrivée d'Alger avec une cargaison de bled & de feves; la corvette l'*Etoile de Mer* est venue d'Alexandrie & de Damiete, chargée de riz & de café; le brigantin le *Favori* a tiré de Smyrne différentes marchandises. Depuis le 31 Juillet jusqu'au 7 du courant, il est sorti de ce Port 47 bâtimens François & 20 Etrangers; la destination d'une grande partie est pour l'Espagne & spécialement pour Barcelone. La corvette l'*Etoile du Matin*, le vaisseau le *Rolland*, & le vaisseau l'*Heureuse Sainte Anne* vont à Alexandrie. La polacre la *Fortune* a fait voile pour le Levant; & la corvette la *Fortune* pour Alexandrette. Le senaut la *Colombe* est parti pour le Cap.

De Bordeaux, *le* 13 *Août.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Juillet 255400 l. de froment & 226800 l. de farine. Il en eſt ſorti 1070 quintaux de farine & 780 de légumes pour l'Eſpagne.

Dans le courant dudit mois, il eſt ſorti 1807 barriques 71 quarts de ſucre brut, 2238 barriques 51 quarts de ſucre blanc, 49182 l. indigo, 1477381 café, 12351 cacao, 4930 rocou.

Les grains tant du pays & de Dunkerque que du Nord, de Ruſſie, de Zélande, ont été portés depuis quelques ſemaines à plus haut prix qu'ils ne l'étoient au commencement du mois dernier.

Depuis la même époque, les eaux-de-vie ſont montées de 160 à 180 l. les 32 veltes. La premiere ſorte de ſucre blanc ſe vend de 51 à 53 l. le quintal; le ſucre brut depuis 23 juſqu'à 33 l.; les cafés ſe vendent depuis 18 juſqu'à 21 ſ. la livre. Le coton de Saint-Domingue eſt à 120 ou 130 l. le quintal, & celui de la Matinique de 100 à 105.

Le navire le *Saint-Hugues*, un des meilleurs voiliers de la rade, ſera expédié pour le Cap le 20 du courant.

Depuis le 15 Juillet au 1 Août, l'*Aimable Marie*, le *Triomphant*, la *Marguerite-Elizabeth*, l'*Empereur*, le *Chevalier de Saint-Marc*, la *Vallée d'Oſſeau*, l'*Aimable Roſe*, le *George*, ſont arrivés de Saint-Domingue; le *Dromadaire*, le *Daubanton*, du Cap, le *Genty*, le *Comte de Clermont*, le *Langonois*, les *Deux-Sœurs*, de la Guadeloupe; l'*Intrépide*, le *Dalembert*, l'*Union*, de la Martinique; le *Courier des Sables d'Olonne*, l'*Henriette de Seudre*, l'*Adélaïde des Sables d'Olonne*, la *Magdeleine des Sables d'Olonne*, ſont arrivés du Banc de Terre-Neuve.

De la Rochelle, *le* 15 *Août.*

Une maladie épizootique s'eſt manifeſtée, depuis quelques ſemaines, dans les marais, entre Marans & Fontenai-le-Comte. Les premiers jours de ce mois, il étoit déja mort beaucoup de beſtiaux; pluſieurs *Cabaniers* étoient ruinés, les autres étoient dans les plus vives alarmes. Si cette maladie s'étend juſques dans le Bocage du Bas-Poitou, ce ſera le plus grand des malheurs pour ce pays dont les beſtiaux ſont la principale richeſſe. Cette fâcheuſe circonſtance a porté de bons Citoyens à ſolliciter vivement l'envoi d'un Eleve à l'Ecole Vétérinaire de Paris ou à celle de Lyon. L'Aunis & la Saintonge ſont, à ce qu'on dit, les ſeules Provinces qui ne profitent pas d'un ſi utile établiſſement, tandis que les pays étrangers s'empreſſent à l'envi d'y envoyer des jeunes gens choiſis pour s'inſtruire dans l'Art Vétérinaire.

Depuis la mi-Juillet, il y a eu, dans les principaux Marchés de grains plutôt augmentation que diminution de prix: il eſt vrai que le Peuple même ne ſçauroit ſe plaindre du taux actuel du pain. Les prix des marchandiſes de l'Amérique ne varient pas; les eaux-de-vie ſe ſoutiennent auſſi, ſans variation, à 178 ou 180 livres les 27 veltes.

Les ſels nouveaux ont conſidérablement baiſſé à l'Iſle de Ré; & il y a encore apparence de diminution. A Oleron, ils paroiſſent depuis quelque tems ſe ſoutenir. Aux Sables d'Olonne, la diminution a été très-forte. La charge qui valoit, aux Sables, 330 ou 340 liv. vers la fin de Juillet, n'y étoit qu'à 210 ou 220, les premiers jours d'Août. Le ſel nouveau ſur boſſe, qui ſe vendoit à l'Iſle de Ré le 23 du mois dernier, 850 à 900 liv. les 28 m., n'étoit le 6 du courant qu'à 750 ou 700. On peut juger de la ſaulnaiſon par ces prix.

Les navires étrangers commencent à arriver pour charger du ſel; il en eſt déja venu quelques-uns à l'Iſle de Ré.

De Rouen, *le* 17 *Août.*

Depuis environ un mois, il n'y a eu dans les prix des grains que de très-légeres diminutions, de maniere qu'ils ſont toujours chers, eu égard aux facultés des pauvres.

L'été dernier, une bête carnaciere, comme il a été annoncé dans le tems, avoit répandu la terreur dans les environs de cette Ville, & l'on n'avoit pas pu parvenir à en délivrer le pays. Il y a environ ſix ſemaines qu'elle reparut. Le 30 du mois dernier, un Garde, nommé Delamare, la tua d'un coup de fuſil, comme elle pourſuivoit une femme ſur le chemin de Saint-Aubin-la-Riviere. Ce redoutable animal a été apporté dans cette Ville, & ceux qui ont vu la bête du Gevaudan, aſſurent

que celle-ci étoit encore plus grosse (a).

Au mois de Juin dernier, une femme de la Paroisse de Quiévrecourt accoucha de deux filles jumelles intimément unies par l'estomac & une partie du ventre, d'ailleurs très-bien conformées & parfaitement semblables. Un de ces enfans donna, en naissant, quelques signes de vie. On les a mis dans un grand bocal de verre rempli d'esprit de vin; & on doit les transporter à Paris, pour les exposer à la curiosité du Public.

De Paris, *le 19 Août.*

Dans divers Marchés de la Généralité, les prix des grains ont un peu augmenté, en dernier lieu; ce qu'on attribue aux mauvais tems qui ont regné.

Le 5 de ce mois, il y eut chez M. l'Abbé Delepée, rue des Moulins, Butte S. Roch, deux exercices de sourds & muets, d'âges différens, lesquels répondirent, en différentes langues, aux questions qui leur furent faites sur divers sujets. M. l'Abbé Delepée qui s'est voué gratuitement à l'instruction de ces malheureux disgraciés par la nature, en a déja formé une trentaine, en suivant la méthode simple & expéditive de l'Espagnol Bonnet, imprimée, il y a 150 ans. Il leur enseigne quatre langues à la fois. Dans une Lettre qu'il a publiée pour rendre raison de sa méthode, cet estimable Citoyen propose l'établissement d'une maison particuliere destinée à l'instruction des sourds-muets: les ames sensibles joindront leurs vœux aux siens pour l'exécution d'un projet digne de toute l'attention du Ministere, à qui une jeune fille sourde & muette de naissance, doit déja l'instruction qu'elle a reçue de M. Peyrere. Cet établissement ne sçauroit être fort onéreux, puisqu'on ne compte, dans le Royaume, qu'environ 1500 sourds-muets.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 20 du présent mois; le gros Lot de 10000 l. est échu au n°. 45265; le 2e. Lot de 3000 l. est échu au n°. 53805.

(a) *Voyez dans notre Journal du présent mois un Mémoire très-détaillé de M. de Lisle de Moncel pour la destruction des bêtes voraces.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Heureux succès du parcage des troupeaux. Copie d'une Lettre de M. le Marquis de Joyeuse à M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat. A Grandpré, ce 20 Juillet 1771.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception d'un sac de graine de garance qui m'a été envoyé de vos sureaux, & j'aurai celui de vous faire part dans le tems du succès de la culture pour laquelle je me conformerai à l'instruction que j'ai aussi reçue.

Comme vous protégez, Monsieur, l'Agriculture en France, où elle avoit besoin d'un Ministre éclairé & zélé pour la remettre en vigueur & lui donner de nouvelles lumieres, je ne dois pas vous laisser ignorer (occupant mes loisirs ici à cet Art agréable & utile) la réussite la plus complette que je viens d'éprouver sur un troupeau de 46 bêtes à laine, tant moutons que brebis & agneaux de l'année, que je fais parquer dans les champs à l'air, depuis quinze mois sans interruption, & malgré les pluies fréquentes de l'automne & les neiges de l'hyver: toutes ces bêtes se portent infiniment mieux que celles renfermées dans les bergeries, elles sont bien plus vigoureuses; elles ont donné une laine plus belle & plus abondante, & les brebis ont produit des agneaux, au mois de Février, très-supérieurs en force à tous ceux de ce pays, quoiqu'ils soient nés au milieu des neiges, tandis que les autres viennent dans des bergeries bien chaudes & bien closes; ce qui prouve que la chaleur est nuisible à ces animaux, & devient le principe de toutes les maladies auxquelles l'ancien préjugé les a rendu sujettes; au lieu que par cette méthode, fondée d'après une expérience semblable, faite par M. d'Aubenton en Bourgogne, je ne pense pas qu'ils en éprouvent aucune. Parmi les avantages infinis que l'on retire de ces animaux, en les faisant ainsi passer leur vie au grand air, j'ai éprouvé la qualité de leur chair, j'ai fait tuer deux moutons pris au hasard dans ce troupeau au

mois de Juin dernier, pendant que M. & Madame d'Ecquevilly étoient ici ; ils peuvent vous dire, Monsieur, combien ils étoient gras & d'un goût fort au-dessus des moutons ordinaires. Cette maniere de faire parquer ces animaux donne encore un logement de plus dans une basse-cour ou dans une ferme, qu'on peut employer utilement pour d'autres bestiaux. Enfin, Monsieur, je ne suis entré dans ce détail de mes succès sur ce nouveau genre de vie de ces animaux, que pour vous faire connoître combien il seroit utile d'établir cette méthode dans le Royaume ; je pense qu'elle y procureroit un grand bien, d'autant que tout l'engrais de ce bétail va au profit de l'Agriculture.

J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Livres nouveaux.

1. *Traité du seigle ergoté, dans lequel on examine les causes de cette excroissance végétale, les moyens de la prévenir, les résultats de l'analyse de ces grains, leurs effets sur les animaux, les maladies épidémiques qu'occasionne leur usage, & le traitement qu'elles exigent.* Par M. Réad, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, ci-devant Médecin des Armées du Roi en Allemagne, Médecin de l'Hôpital Militaire de Metz, &c. *Fugite hinc latet anguis in herbâ.* Virg. Egl. 3. A Strasbourg, de l'Imprimerie de Jean François Leroux, & se trouve à Paris chez Vincent, rue S. Severin. In-8°. d'environ 100 pag.

Le titre de cet Ouvrage bien utile en trace le plan ; & ce plan embrasse tout ce qu'on peut desirer sur une matiere si importante. M. Réad la traite en homme sage qui, après avoir lu tout ce que les Médecins les plus habiles & les plus sçavans Naturalistes ont écrit sur ce sujet, a consulté la nature elle-même par des expériences répétées & multipliées qui pouvoient le conduire à la découverte de son secret. Cet Ouvrage étoit nécessaire sur-tout depuis que M. Schlegel, Médecin de M. le Landgrave de Hesse-Cassel, avoit opposé quelques faits à l'opinion publique sur la funeste qualité de ce grain. M. Réad examine ces expériences, & il les détruit & par des expériences & par des raisons qui ne constatent que trop la nécessité de suivre ses instructions & ses conseils, comme on le verra dans notre Journal.

2. *Lettre d'un Particulier de Beaucaire à un Toulousain de ses amis, au sujet de la Foire qui se tient dans cette Ville le 22 Juillet de chaque année, contenant un détail circonstancié de tout ce qui s'y passe dans chaque genre d'état, de commerce*, &c. A Avignon, chez Joseph Roberty, Libraire & Imprimeur de la Ville.

Nous croyions trouver dans cette Brochure quelques détails utiles aux Commerçans sur cette Foire célébre ; nous n'y avons trouvé que des choses que les gens prudens & réglés dans leurs mœurs n'ont pas besoin de sçavoir : il est à propos d'en donner avis au Public.

3. *Méthode pour rappeller les noyés à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs.* Par M. de Villiers, Docteur en Médecine, ancien Médecin du Roi de France en Allemagne, & Médecin de la Faculté de Paris. A Paris, de l'Imprimerie Royale.

En Hollande, en Suede, à Hanovre, à Venise, &c. des Sociétés & des Particuliers ont servi le zele du Gouvernement pour le bien de l'humanité dans ces tristes circonstances ; nous avons publié une partie de leurs recherches, de leurs succès & de leurs conseils. M. de Villiers, invité par la bienfaisance du Ministere, à recueillir ce que les meilleurs Auteurs ont écrit là-dessus, a réuni en un corps les instructions les plus salutaires, en démontrant les avantages ou les inconvéniens des différentes méthodes proposées jusqu'à aujourd'hui. Cet Ouvrage doit être entre les mains des Seigneurs, des Officiers de Police, des Curés, de tous ceux qui s'intéressent au sort de leurs semblables & qui peuvent les secourir. C'est l'intention du Gouvernement, & ses vues seront sans doute remplies.

4. *Dictionnaire Vétérinaire & des Animaux domestiques, contenant leurs mœurs, leurs caracteres, leur description anatomique, la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner, les alimens qui leur sont propres, les maladies auxquelles ils sont sujets, & leurs propriétés tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les différens usages de la Société civile.* Par M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi de Pologne, &c. &c. &c.

T. 2. A Paris, chez J. P. Costard, rue S. Jean-de-Beauvais, la premiere porte cochere au-dessus du College. In-8°. petit caractere, vol. de 644 pag. orné de figures en taille-douce.

Les deux premiers volumes de ce Dictionnaire aussi curieux qu'utile, remplissent l'attente du Public. L'Auteur n'avoit pas prévu que sa matiere & ses recherches le conduiroient jusqu'à un quatrième volume. Mais comme il n'auroit pu resserrer son travail sans le rendre imparfait, il a donné à son Dictionnaire l'étendue convenable. On tiendra, envers les Acquéreurs actuels, à l'égard du 4e volume, les conditions annoncées dans le Prospectus pour le 3e. Ainsi en recevant le 2e volume qui paroît en feuilles, on payera 10 liv. 10 sous, comme on a fait en recevant le premier : moyennant quoi, on recevra le 4e vol. *gratis*.

Le Public a été prévenu par le Prospectus que ceux qui ne se seroient point conformés à cette condition de l'acquisition, payeroient chaque volume 8 l., ce qui portera l'Ouvrage entier à 32 l. au lieu de 21. Il n'est pas possible de faire relier actuellement l'Ouvrage, parce que les planches maculeroient. Les brochures en carton se payeront séparément 6 s. par volume.

Le même Auteur est actuellement au XXIIe cahier de ses Lettres dans lesquelles il *considere la nature sous ses différens aspects*. Dans ce cahier, il parcourt les plantes dont on fait usage en Amérique pour la guérison de plusieurs maladies, les productions de la Macédoine, l'Histoire naturelle du Kamtschatka, les productions naturelles des pays arrosés par le Missisipi. Le prix de la souscription est de 36 l. pour Paris & de 45 pour la Province. Il en paroît un cahier tous les dix jours chez le même Libraire.

5. *Histoire Civile & Naturelle du Royaume de Siam* & des révolutions qui ont bouleversé cet Empire jusqu'en 1770, publiée par M. Turpin, sur des Manuscrits qui lui ont été communiqués par M. l'Evêque de Tabraca, Vicaire Apostolique du Royaume de Siam & autres Missionnaires de ce Royaume. A Paris, chez Costard, rue S. Jean-de-Beauvais, 2 vol. in-12. Prix, 6 liv. rel.

Les Mémoires communiqués à M. Turpin sur les dernieres révolutions de Siam, sa critique & son style mettent cette Histoire au-dessus des nombreuses relations que nous avons sur ce pays. Depuis que les progrès de la navigation semblent, dit l'Auteur, n'avoir formé de tous les Habitans du globe qu'une seule famille, il est intéressant de connoître les différens rameaux entés sur la même tige. Les productions de l'Inde sont devenues des besoins pour l'Europe ; il faut donc connoître la source des richesses d'opinion & les moyens de se les approprier. Les maladies de chaque climat s'étendent sur tout le globe ; il faut donc connoître les ressources qu'offre l'Histoire naturelle de chaque pays, &c. Tels sont les motifs raisonnables qui ont engagé M. Turpin à écrire cette Histoire qu'il a dédiée à M. de Boine, Secretaire d'Etat, Ministre de la Marine.

III.

Inventions nouvelles.

Le sieur Lalmend, Méchanicien du feu Roi Stanislas, demeurant à Commercy, près l'Eglise de S. Pantaléon, déja connu par une foule d'inventions curieuses annoncées dans notre Gazette, vient d'imaginer un nouveau compas avec lequel on peut tracer la spirale & la volute par un mouvement uniforme & continu. Ce compas propre à donner deux courbes dont l'usage est si fréquent dans les Arts, n'a rien de commun avec celui qui se trouve dans l'Architecture générale de Caramuel. Le prix de cet utile instrument est depuis 6 jusqu'à 12 livres.

Dans son nouveau *moulin à tabac*, plus commode & plus solide que tous les anciens moulins, un arbre de fer fait mouvoir un cône tronqué de bois à base renversée, dans une excavation semblable coupée par de petites fentes par où le tabac tombe, dans un tiroir, haché & moulu, par le moyen de couteaux dont l'arbre & le cône sont garnis, & qui placés transversalement, mais tendans toujours à l'axe, se croisent & se touchent presqu'en passant les uns contre les autres. Le tabac repassé trois fois au moulin où il ne s'engorge jamais, en sort aussi fin que si l'on se fût servi de la meilleure rape. Le prix de ce moulin, garni de ferrures polies, est de 15 l. Le même Artiste vend des cannes très-commodes pour herboriser 6 l., de nouveaux éteignoirs utiles pour ceux qui lisent dans leur lit 3 liv., &c. Il exécute tous les modeles qu'on lui envoye.

IV.

Lettre à l'Auteur de la Gazette sur une Ordonnance concernant les Meûniers. De Reims le 2 Juin 1771.

MONSIEUR,

J'ai lu dans votre Gazette du 5 Mars 1771, N°. 19, à l'article d'Amiens, que les Echevins de S. Omer ont défendu aux Meûniers de nourrir des *porcs*, *pigeons* ou *poulets d'Inde*, à peine d'amende; & que quoiqu'il soit naturellement aussi libre aux Meûniers qu'aux autres d *avoir* ainsi que de manger des porcs, des pigeons & des poulets d'inde, la Police a cru devoir prévenir les dégâts, &c. on trouve après cet article la note suivante; *qu'on se souvient qu'autrefois dans ces Provinces les animaux malfaiteurs furent quelquefois eux-mêmes condamnés à la mort & exécutés avec toutes les formalités de la Justice.* On a, Monsieur, par cette plaisanterie, voulu jetter un ridicule sur les Echevins de Saint-Omer dont l'Ordonnance est néanmoins très-sage aux yeux de ceux qui par état connoissent le mieux cette classe d'hommes, pour qui l'Ordonnance est faite; dès que cette plaisanterie a trouvé place dans votre Gazette, il est juste d'y insérer l'apologie de l'Ordonnance.

Nos Rois & les Cours ont fait beaucoup de Réglemens concernant les Meûniers; si on les exécutoit, les moulins rapporteroient moins de loyer aux Propriétaires, parce que les Meûniers auroient moins de facilité à augmenter leur revenu: l'Ordonnance des Echevins de Saint-Omer n'est autre chose que l'exécution du Réglement de Police du Châtelet de Paris du 30 Mars 1635, par lequel il est fait défense aux Meûniers d'avoir huches à faire pain, ni son, ni recoupes, ni four; ils doivent se nourrir de pain de Boulanger, & il leur est défendu de nourrir aucuns cochons, poules, volailles ni pigeons. Ce Réglement de Police de 1635 est rapporté par de la Mare, T. I, pag. 137 On ne sçauroit prendre trop de précaution contre la cupidité des Meûniers qui sont, pour ainsi dire, obligés de voler le Public pour pouvoir payer les loyers exorbitans auxquels les moulins sont portés; on en a été convaincu par un calcul suivant lequel le Meûnier qui auroit ses tournures continuellement employées 21 heures par jour, sans accidens, ne trouveroit pas encore, avec les émolumens ordinaires, de quoi payer les loyers, l'entretien, la nourriture & les gages des domestiques, la nourriture des bestiaux & les autres dépenses nécessaires. Les Ordonnances obligent les Meûniers d'avoir poids, balances & mesures pour recevoir le grain & rendre la farine à la mesure ou au poids, sauf le déchet réglé. Cette précaution n'est point un remede suffisant, puisque la présence du Propriétaire qui ne perdra pas son grain de vue, n'empêchera pas le Meûnier de lui faire tort sans même approcher de la tournure; le Meûnier donnant plus d'eau au moulin, fait aller les meules plus rapidement, & cette rapidité donne une plus grande quantité de farine volatile ou folle farine, & fait un excédent de déchet d'au moins 3 $\frac{1}{5}$ par septier mesure de Paris; en faisant la farine plus fine, le Meûnier rendra la mesure comble & aura toutefois du bénéfice; en donnant de l'humidité au grain avant de le moudre, le Meûnier rendra le poids & ne laissera pas que d'y trouver encore son compte. Il est donc important de tenir la main à l'exécution des Ordonnances concernant les Meûniers; & c'est pourtant parce que les Echevins de Saint-Omer veulent faire exécuter ces Ordonnances, qu'on a voulu leur donner un ridicule qu'ils ne méritent assurément pas, &c.

Nous convenons volontiers avec l'Auteur très bien intentionné de cette Lettre que MM. les Echevins de S. Omer n'ont fait que suivre une Ordonnance du Châtelet: nous espérons qu'il voudra bien convenir avec nous qu'il n'en est pas plus juste, suivant les regles de l'équité naturelle, d'interdire à un homme, Meûnier ou autre, la liberté d'avoir ou de faire ce qu'il lui est avantageux ou agréable de faire ou d'avoir, sans lésion du droit d'un tiers; & qu'il n'est pas raisonnable d'imaginer, ni qu'un Meûnier ne peut avoir des poules & des porcs sans voler du grain ou de la farine, ni qu'on l'empêchera d'en voler, en lui défendant d'avoir des porcs & des poules. Nous reconnoissons encore avec l'Auteur que c'est la cupidité des Propriétaires des moulins qui, par le haussement excessif des baux, est la premiere cause des abus, plutôt que la cupidité des Meûniers. Nous croyons qu'il reconnoîtra aussi qu'un Réglement qui leur défend de se procurer une subsistance, un bénéfice, en un mot un soulagement, sans prendre le bien d'autrui, est merveilleusement propre à aggraver cet abus, ou à réduire le Meûnier à grossir illégitimement ses gains. Enfin tout ce que le Meûnier doit, c'est de rendre tant de farine pour tant

de grain, voilà l'Ordonnance & la seule Ordonnance de droit naturel qu'il faut faire directement exécuter, parce qu'elle est conforme en tout aux droits de chacun, & qu'elle seule prévient tout abus de la part du Meûnier & remplit immédiatement les bonnes intentions de toutes les autres, sans en avoir les inconvéniens. Quant au taux excessif des baux, c'est une autre question : on ne modérera pas la cupidité tyrannique des Propriétaires, par des Ordonnances contre les Meûniers.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 14 Août 1771, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28 l. 10 s. à 32 l. 10 s. *le septier; idem* nouveau, de 27 l. 15 s., 29 à 31 l.; *idem* au Port de la Greve, de 32 l. 10 s. à 33 l. Le seigle, de 15, 16 à 17 l.; l'orge, de 12, 14 à 17 l. aussi *le septier.*

L'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 20 l.; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv. *le septier.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Août 1771.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	5	*once.*
Or fin à 23 k. . .			*once.*
31 32.	98	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			*marc.*
gr. à	51	5	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 21 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	32 5 16e
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*, ...	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi* 19.	*Mardi* 20.	*Mercredi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .	1022 $\frac{1}{2}$ 20. . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$ 61 60 $\frac{1}{2}$. .
Prom. à 4 p. %.	71 $\frac{1}{2}$ 72 . . .	72 71 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	408 9 10 . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois* 1770.

Du Merc. 14 Août 1771		Du Samedi 17.		Du Lundi 19.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Boscheron, six d. mois 1770.	M.	Dujean, six dern. mois 1770.	M.
Lecanu, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	M.	Masson, *idem.*	M.
Gautier, *idem.*	M	Raynal, *idem.*	M.	Delamotte, *idem.*	M.
Radix j. *idem.*	M	Penchain, *idem.*	N.	Molliere, *idem.*	N.
Lebrun, *idem.*	M	Maupassant, *idem.*	N.	Thevenin, *idem.*	N.
Boucard, *idem.*	M	Bardin, *idem.*	N.	Certain, *idem.*	Z.
Daubonne, *idem.*	P.	Lenoir, *idem.*	N.	.....	
Lallement j. *id.*	Z.	Pigis, *idem.*	P.	.....	
Desplaces, six p. mois 1771.	C.	Caron, *idem.*	P.	.....	
.....		Delarue fils, *idem.*	P.	.....	
.....		Clouet, *idem.*	S.	.....	
.....		Gossey, *idem.*	Z.	.....	
.....		Baillot, six prem. mois 1771.	A.	.....	
.....				.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 17 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

DEPUIS l'Edit du 14 Septembre 1770, pour la liberté indéfinie de la presse, il est sorti des presses de cette Ville un grand nombre d'ouvrages intéressans sur les affaires publiques, les Sciences, les Arts, le Commerce. Il y a déja plusieurs mois qu'on en comptoit cent quarante qui avoient attiré l'attention du Public. Dans ce nombre, il s'en est trouvé quelques-uns qui méritoient une vigoureuse réfutation; ils n'y ont pas échappé. Lorsque les esprits s'exercent à l'envi à des discussions importantes, le combat n'est point égal entre l'erreur & la vérité, car la vérité est la raison. Les études & les travaux se tournent ici vers les objets d'utilité publique, tandis qu'ailleurs on voit souvent les talens se vouer à des ouvrages frivoles, toujours dangereux par leur frivolité même. Les discussions patriotiques facilitent au Gouvernement & les moyens d'apprécier les projets & ceux de les mettte à exécution, tandis que des hommes d'Etat abandonnés à eux seuls, n'auroient pas seulement le loisir de s'instruire par leur méditations & leur propre génie.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 27 Juillet.*

Nos alarmes ont cessé; les eaux, depuis plusieurs jours, baissent & s'écoulent de toutes parts, elles paroissent même avoir respecté une partie de nos moissons; la charité vient au secours de ceux qui ont souffert dans ces cruelles conjonctures; il sera facile de réparer les dommages que les écluses ont essuyés.

DE HANOVRE, *le 1 Août.*

Il y a des Ecoles pour les enfans, il en falloit pour les Maîtres, car on ne formera jamais des hommes si l'on ne commence par en élever qui soient capables de les former. Dans la Saxe, la Lusace, la Moravie, &c. il avoit déja été pourvu à la fixation des Maîtres d'Ecole. La Régence vient d'imiter cet exemple: elle a publié une Ordonnance en plusieurs articles raisonnés, comme il appartient à quiconque n'a d'autorité que par la raison, pour l'établissement d'un Séminaire de Maîtres d'Ecole qui apprendront sous des hommes sçavans à élever des Agriculteurs, des Artisans, des Ouvriers, suivant le genre de profession auquel seront destinés leurs soins.

DE FRANCFORT, *le 5 Août.*

La récolte est par-tout très-abondante, même en Saxe, malgré les inondations, & nous sommes à la veille de manquer de pain. Tout autour de nous, l'exportation est défendue sous peine de la corde; & personne ne s'exposera certainement à être pendu pour nous secourir. Tandis que les plus

honnêtes gens ſont ſur le point d'être fruſtrés du néceſſaire, le luxe inſolent des Officiers des Lotto offre le plus odieux contraſte : ces hommes-là s'enrichiſſent même par l'excès de la miſere qui porte les plus pauvres à riſquer de petites ſommes, dans l'eſpérance de ſortir par la fortune de leur état déſeſpéré. La ſituation de Nurenberg, de Ratiſbonne & autres Villes Impériales, eſt ou auſſi triſte ou plus triſte que la nôtre, & uniquement parce qu'on empêche que l'abondance ne ſe répande. Les prohibitions ſe multiplient tous les jours : on en eſt même venu juſqu'à preſcrire le moment de la moiſſon. Toutes ces précautions ne ſervent qu'à augmenter la défiance & à faire renchérir les grains. Ils ſont partout à un prix exceſſif, *excepté dans les lieux où l'exportation eſt libre, de maniere que par le tarif des prix des différens Etats, on peut deviner & affirmer avec certitude, ſur l'aſpect ſeul de l'abondance & du bon marché, que l'exportation eſt libre dans les pays où l'on jouit de cet avantage* (a).

SUISSE.

DE BÂLE, *le 22 Juillet.*

On attent avec impatience la réſolution de l'Aſſemblée Provinciale, ſur la déclaration faite le 14 Mai par l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne aux louables Cantons, que tous Suiſſes domiciliés en France & non Militaires, ſeront obligés de payer la Capitation, droit ſi général que les peſonnes les plus diſtinguées n'en ſont point exemptes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 7 Août.*

Dans le courant du mois dernier, il eſt arrivé des Iſles l'Amérique quelques navires chargés de ſucre, café, coton, cacao & canéfice. L'importation du bled & de l'huile paroît avoir été plus conſidérable que le mois précédent ; car dans le ſeul eſpace de trois jours il y a eu dix-huit bâtimens qui ont apporté 14,232 charges de bled, & douze qui avoient dans leur cargaiſon 16,430 milléroles d'huile. Depuis que quelques Nations ont reſpectivement donné la chaſſe aux Forbans, & que les Ruſſes ſe bornent à arrêter les bâtimens Turcs, ce commerce peut reprendre d'autant plus de vigueur, que des beſoins preſſans ſe font ſentir dans différentes parties de l'Empire Ottoman. Il eſt parti & il partira inceſſamment divers navires pour Tunis, Chypre, Salonique, &c.

DE MONTPELLIER, *le 7 Août.*

Suivant les nouvelles reçues de divers cantons de la Province, la récolte des grains y eſt bonne, mais les légumes ont ſouffert de la ſéchereſſe.

Les Réglemens les plus ſévéres par rapport à la contrebande, & toutes les meſures priſes pour en aſſurer l'exécution, n'empêchent pas qu'une foule d'hommes hardis & induſtrieux ne cherchent à vivre plutôt qu'à s'enrichir par cette voie périlleuſe qu'ils ne regardent pas comme contraire au droit naturel de diſpoſer de ſon propre bien & d'employer ſes talens ſans léſion du droit naturel d'autrui. L'intelligence avec les Employés chargés de les arrêter & de les pourſuivre eſt un moyen qu'ils employent ſouvent avec ſuccès. Ils avoient gagné ici un de leurs Chefs qui a été condamné à être pendu, mais il avoit eu le tems de s'évader. Bien des gens ſe trouvent impliqués dans cette affaire.

DE GRENOBLE, *le 9 Août.*

La maladie qu'on appelle le *chancre volant* a derniérement attaqué les beſtiaux au Pont-Beauvoiſin. On les a traités par une méthode qui a réuſſi. (*On la trouvera dans une de nos prochaines Gazettes*).

Par différentes informations que l'on a priſes dans cette même Ville, on n'a pu découvrir quelles étoient les perſonnes qui

(a) *Ces détails ſont tirés d'une lettre qui nous a été adreſſée par un Cultivateur de Francfort, & que nous nous propoſons de publier en entier dans notre Journal. Comme l'Auteur nous offre obligeamment de nous envoyer ce tarif, ſi nous paroiſſons le deſirer, nous le prions inſtamment de vouloir bien nous le communiquer, le plutôt qu'il ſera poſſible, & d'agréer les témoignages de notre reconnoiſſance.*

avoient fait leur vin ſuivant les principes de *l'Art de faire le vin* publié à Paris. Ainſi cette nouvelle n'eſt pas exacte ; mais comme elle paroît avoir eu quelque fondement, & que l'inexactitude ne provient peut-être que d'une erreur du lieu, on fera de nouvelles recherches, pour remonter juſqu'à ſon origine.

De Colmar, *le 9 Août.*

La moiſſon a été favoriſée par un beau tems qui a accéléré les travaux. Elle a commencé à la mi-Juillet, & il y a quelques jours qu'il ne reſtoit plus que des orges à ſerrer, tandis que dans d'autres années elle ne pouvoit même être achevée en un mois. Toutes les eſpeces de grains ſont bien grainées, bien ſéches, ſeront de garde & donneront de bonne farine.

Le tems n'a pas été moins propice à la vigne ; il a détruit le ver qui a fait un furieux dégât pendant le mois de Juin. Les grappes qui n'en ont pas été endommagées promettent encore une récolte médiocre quant à la quantité, & bonne quant à la qualité.

De Rouen, *le 10 Août.*

Un Droguiſte de cette Ville qui, à la fin de la derniere guerre, avoit acheté les onguens & autres drogues qui reſtoient dans les Hôpitaux, en débitoit une quantité prodigieuſe tant ici qu'au dehors : il s'en eſt trouvé de très-mauvaiſes. On en avoit acheté à l'Hôtel-Dieu, que les Chirurgiens ont trouvé fort pernicieuſes ; & comme le Droguiſte n'a pas voulu les reprendre, les Adminiſtrateurs ont intenté action contre lui. D'après les vérifications d'Experts, le Parlement l'a condamné à dix mille livres de dommages & intérêts envers l'Hôpital, à cent livres d'amende envers le Roi, &c. Ses drogues ont été confiſquées au profit de l'Hôpital, & il eſt deſtitué de Maîtriſe, &c.

De Besançon, *le 12 Août.*

Le violent orage qu'on a eſſuyé à Dole & aux environs le 28 Juillet, a ravagé les terres de pluſieurs autres Villages, ſur-tout vers Luxeul où une douzaine de Communautés ont perdu leurs moiſſons. Ce malheur eſt d'autant plus grand que quoiqu'il y ait aujourd'hui plus de denrées qu'il n'en faut pour diſſiper la crainte de la diſette, les prix ſont encore trop hauts pour le pauvre Peuple.

Nous ne pouvons nous diſſimuler que ces derniers maux n'aient originairement eu pour cauſe les obſtacles qui ſe ſont oppoſés à la circulation, à l'importation & au tranſit des grains. Ces obſtacles ont d'abord privé la Province de ſecours, après qu'elle s'étoit dépouillée pour en fournir à la Bourgogne & au Lyonnois. On a vu dans la *Gazette du Commerce* que les Officiers Municipaux de Dole, de Lons-le-Saunier, &c. &c. s'étoient charitablement empreſſés de faire venir des grains dans leurs Villes. Il eſt clair que des Commerçans auroient pu faire ces approviſionnemens à beaucoup meilleur marché, parce qu'ils n'auroient pas attendu la cherté pour faire leurs achats, s'ils avoient pu eſpérer un débit sûr ; puiſque l'on a vu les Négocians de Châlons, Ville voiſine, ſe charger volontairement d'en tirer de Marſeille ſans bénéfice. Mais ils n'avoient pas oublié que quand MM. Antony, freres, avoient voulu faire venir dans la Province des grains, tant du Royaume que de l'Etranger, ils avoient été arrêtés & pillés en Lorraine, en Champagne & en Alſace ; & ils voyoient de tous les côtés les Officiers de Police arrêter la circulation, contre la volonté expreſſe du Gouvernement & les diſpoſitions formelles des derniers Réglemens qui, en gênant la liberté du commerce, ordonnoient de *reſpecter celle de la circulation*, & rendoient ces Officiers *reſponſables des dommages qu'ils pourroient cauſer en arrêtant les voitures, &c.*

De Paris, *le 13 Août.*

Par des Lettres-Patentes du 7 Juillet, enregiſtrées en Parlement le 1 de ce mois, le Roi ordonne qu'il ſera ſurſis à la levée & vente des Offices des Jurés Priſeurs-Vendeurs de biens-meubles, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majeſté.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Morand, Médecin, Associé ordinaire de l'Académie Royale des Sciences, Citoyen de Liege, &c. sur une prétendue mine de charbon de terre, &c.

Le tems auquel la derniere section de la seconde partie de mon Ouvrage sur *les mines de charbon de terre* sera publié, n'étant pas encore si prochain, j'ai l'honneur de vous adresser un avertissement dont vous sentirez l'utilité.

Un Particulier (qu'il n'est pas nécessaire de nommer), Habitant de la ville de Noyon, chargé il y a plusieurs années de travaux & de remuemens de terre dans les jardins de Fretoy sur la lisiere de la forêt de Bonvresse, près Noyon, avoit cru reconnoître des indices de charbon de terre dans le potager du château. Feu M. Caillet, Notaire à Noyon, qui se plaisoit à recueillir les curiosités naturelles des environs de Noyon, avoit eu de cette même personne des échantillons des substances terreuses qu'elle avoit trouvées dans une de ces fouilles : parmi ces matieres, il y avoit du vrai & beau charbon de terre, & une matiere qui sert toujours de *rectum* à ce fossile : il résultoit de-là une conjecture plus que plausible sur l'existence du charbon de terre à Fretoy, & le bruit s'en étoit répandu. M. Sage, aujourd'hui Adjoint de l'Académie des Sciences, dans la classe de Chymie, en correspondance avec feu M. Caillet, avoit eu de lui ces échantillons donnés pour être provenus d'une fouille faite dans le potager de Fretoy, & s'en étoit désaisi pour augmenter la collection que je fais depuis dix ans de charbons de terre de tous pays : j'ai fait mention, dans la premiere partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre, de ces échantillons intéressans, avec les détails qui avoient été demandés par feu M. Caillet, & fournis par l'Habitant de Noyon de qui il tenoit ces matieres comme venant du potager de Fretoy.

M. le Comte d'Essourmel, Seigneur de cette Paroisse, frappé des avantages qui pouvoient résulter de l'existence du charbon de terre dans un endroit à la portée de la riviere d'Oise, par conséquent à la proximité de Paris où cette matiere est d'un prix exorbitant, a desiré s'assurer de la chose. Je me suis transporté au Fretoy ; muni des échantillons qui m'avoient été donnés & des lettres de feu M. Caillet, j'ai fait fouiller dans l'endroit qu'il indiquoit bien précisément dans ses lettres écrites sous la dictée du Particulier de Noyon, & je me suis assuré que jamais il n'a été trouvé de charbon de terre en cet endroit.

Ce qui a induit en erreur l'Habitant de Noyon, & l'avoit persuadé (faute de connoissances sur cet objet) qu'il devoit y avoir du charbon de terre, n'est autre chose qu'une terre turfacée inflammable, de la nature de celles qui sont connues dans le même canton, à Beauvais, à Ognoles, à Cezieres, à Fancaucourt, à Suzy, le long des bois des Avouris, dans les environs de Laon, à Iltancourt, à Jussy, à Lambais, près l'Abbaye de Homélieres, à la porte de Saint-Quentin, &c.

Je crois, Monsieur, qu'il est important de publier cet avis ; il préviendra les risques auxquels s'exposeroient indubitablement ceux qui voudroient s'opiniâtrer à chercher dans ces différens cantons du charbon de terre qui ne s'y trouve point : la substance inflammable que produisent ces quartiers n'a avec le charbon de terre rien de commun que la propriété un peu combustible & le nom de *terre de houille* qu'on lui donne improprement dans quelques cantons de ces endroits ; elle différe en tout de la houille, autrement dite charbon de terre, & je ne sçache pas, jusqu'à présent, qu'elle puisse indiquer son voisinage.

Lorsque je rectifierai dans la derniere section de la seconde partie de l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre cette indication fautive que j'ai donnée de l'existence de ce fossile auprès de Noyon, je m'étendrai sur ces différentes terres qui forment une couche dont l'étendue occupe toute la Picardie. En attendant, je vous prie, Monsieur, de rendre public cet avertissement. J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Nouvelle espece d'amidon.

Le sieur Marcel Dufour, Maître Perru-

quier à la Fere, fait une nouvelle espece d'amidon avec le colchique ou tue-chien, *colchicum commune*. Cet amidon est très-beau, & au morceau qu'il en montre, à peine ébauché, il paroit l'emporter sur l'amidon ordinaire : on sçait combien il seroit intéressant qu'il l'égalât en propriétés, comme il le surpasse pour les apparences. Outre l'épargne de la farine de bled, ce secret auroit un autre avantage ; ce seroit celui d'employer une matiere très-commune dans les prairies & nuisible aux bestiaux. Le sieur Dufour se propose d'en établir une fabrique en grand : mais il espere obtenir ou un *privilege exclusif* ou une gratification. Quant au *privilege exclusif*, si le sieur Dufour a, comme il l'annonce, un *secret* particulier, il a, par-là même, un *privilege* de fait ; mais son industrie, dans aucun cas, ne peut lui donner le *droit* d'arrêter l'industrie d'autrui, & d'empêcher la Nation de profiter de la concurrence des talens & du commerce.

III.

Machine pour tenir sans cesse en mouvement les eaux dormantes, & les employer à des usages utiles. Extrait d'une lettre de Vienne à l'Auteur de la Gazette, du 16 Juillet 1771.

Une invention utile est pour vous, Monsieur, un objet digne de la plus grande attention, puisque vous vous êtes proposé dans vos Ouvrages de répandre les connoissances qui peuvent servir au bien de l'humanité. Je me hâte de vous communiquer une de ces inventions, nouvelle, du moins dans ce pays, & d'une utilité bien sensible ; car elle réunit à beaucoup d'autres avantages celui de donner un cours perpétuel aux eaux croupissantes qui infectent l'air & causent beaucoup de maladies. Vous serez sûrement satisfait, Monsieur, de la maniere ingénieuse dont ces eaux jusqu'à présent uniquement funestes sont employées à l'utilité publique, comme des eaux naturellement courantes.

On a regardé long-tems comme chimérique ce projet de faire rouler sur elles-mêmes les eaux d'un étang, d'un fossé, d'une citerne même. M. de Knaub, Inspecteur des Cabinets de Physique & de Mathématique du Bourg Impérial de cette Ville, déja connu par sa supériorité dans les Méchaniques, vient de désabuser le Public, à cet égard, par une machine très-simple qui donne à ces eaux un mouvement perpétuel, les rafraichit, en empêche la corruption, & parvient même à les employer à l'agrément comme à l'utilité.

Le moteur de cette machine est un pendule dont le mouvement est toujours égal sans descendre ou monter, & sans avoir plus ou moins de force en un tems qu'en un autre : il conserve toujours le même degré de force & de vitesse. Jusqu'à présent on ne s'étoit guères servi de pendules que pour faire aller les horloges, parce qu'on les croyoit trop foibles pour gouverner de plus grands objets. L'Auteur prouve ici le contraire, & il confirme que la machine la plus simple est toujours la meilleure.

Par le moyen de ce pendule qui va avec beaucoup de légéreté, il éleve dans deux tuyaux 36 pieds d'eau avec autant de célérité que plusieurs hommes pourroient le faire en réunissant leurs forces. Cette masse d'eau suffit pour faire tourner un grand moulin à foulon. Tout auprès de la roue de ce moulin est un réservoir dans lequel la même eau vient encore se jetter ; elle en part pour tomber sur une seconde roue qui fait aller un autre moulin. Un nouveau réservoir reçoit l'eau qui a fait tourner la seconde roue, & la vomit dans une espece de canal qui la reconduit à l'endroit d'où elle étoit partie en premier lieu, & d'où elle reprend le même cours, par le moyen du pendule.

L'Inventeur a pratiqué une espece de coude où l'eau vient se jetter en passant & repassant, & où elle fait tourner plusieurs autres roues adaptées à différens usages, à volonté, & en raison de la quantité d'eau. Il a aussi formé au milieu de tout ce méchanisme étroitement lié & bien combiné dans toutes les parties, un beau bassin où s'éleve une fontaine dont les eaux s'élancent fort haut & sont reçues dans des tuyaux qui les rendent au lieu d'où elles étoient sorties.

Si le pendule avoit besoin d'être entretenu dans son mouvement ordinaire, il ne faut que le travail d'une seule personne & d'une minute. Lorsqu'on veut que la machine aille pendant huit jours consécutifs sans interruption, ce long terme n'exige d'une personne que six heures vingt-quatre

minutes de travail ; & à proportion, si l'on veut qu'elle aille pendant un mois entier. Dans le courant, il ne s'agit que de la remonter à tems, ce qui se fait avec beaucoup de promptitude.

Vous pourrez, Monsieur, avoir le plan de cette machine, si vous le souhaitez. Il est inutile ici où des milliers de personnes la voyent journellement en action.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I V.

A V I S.

Babuty, Libraire à Paris, neveu de M. Cars, Graveur du Roi, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis, vient d'acquérir son fonds de Planches gravées pour des theses de Sorbonne, de Droit, Colleges & Communautés Religieuses, dont il donnera dans peu le Catalogue des principaux Sujets.

Personne n'ignore que ce fonds de Planches, gravées d'après Raphaël, Maratte, Poussin, Rubens, Jordans, Caze, Vanloo, Lemoine, Boucher, Hallé & autres grands Peintres des Ecoles Italienne, Flamande & Françoise, est le plus beau, le plus nombreux & le plus varié qu'il y ait en ce genre.

L'habile Artiste qui le possédoit étoit, comme on sçait, le plus célébre Graveur de notre siecle. Cette supériorité de talens lui donnoit des lumieres plus qu'à tout autre, pour le choix des Sujets & des Auteurs qui avoient ou qui pouvoient traiter les matieres qui lui étoient nécessaires pour cette partie de commerce.

Son Successeur employera tous ses soins à entretenir les Planches qui pourroient avoir besoin du secours de l'Art.

Le Magasin, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis, est actuellement ouvert.

V.

Maladie singuliere des mûriers blancs, avec les tentatives faites inutilement pour les guérir.

Dans l'Etat de Venise & le Tirol, plusieurs Villages ont fait de grandes pertes par une maladie qui a attaqué les muriers blancs, & qui toujours croissant depuis 1763 jusqu'à aujourd'hui, a détruit la moitié des mûriers dans divers districts, sans qu'on ait pu trouver aucun moyen d'en arrêter les ravages. M. Molin, dans une lettre adressée à M. Arduino, Surintendant de l'Economie Rustique à Venise, décrit ainsi cette maladie & les essais qu'il a faits pour la dissiper.

En 1763, on vit les feuilles des branches les plus hautes des mûriers commencer à jaunir, & tomber peu à peu, tandis que les autres branches conserverent, pendant toute la saison, leurs feuilles vertes. L'année suivante, ces dernieres branches offrirent les mêmes symptômes d'infirmité que les premieres. Enfin la troisième année, les mûriers ainsi affectés périrent entiérement.

D'autres mûriers étoient couverts des plus belles feuilles, sans donner aucune marque d'infection. Dépouillés de ces feuilles dont on nourrit des vers à soie, ils en pousserent de nouvelles aussi belles que les premieres. Deux mois après, les feuilles sécherent & les plantes moururent.

On fit arracher les mûriers morts de cette maladie ; on en examina les racines, & on les trouva toutes saines.

M. Molin fit les tentatives suivantes pour guérir les autres mûriers attaqués du même mal.

1°. Dès qu'il s'apperçut de leur infirmité, il fit couper les branches qui paroissoient malades, en laissant celles qui ne paroissoient pas l'être. Cette épreuve n'eut aucun succès.

2°. Il prit le parti de couper toutes les branches tant saines que malades. Il conçut quelque espérance de cette opération, à cause que, l'année suivante, les troncs repousserent assez bien. Mais la troisième ou la quatrième année, les plantes n'en périrent pas moins.

3°. M. Molin ayant observé qu'à mesure qu'on avoit coupé les branches qui paroissoient ou ne paroissoient pas infectées, il découloit, pendant quelque tems, des troncs une liqueur noire, il pensa que l'infirmité des arbres pouvoit être causée par la trop grande humidité qu'ils auroient absorbée, & qui, convertie en suc, se seroit accumulée dans les vaisseaux où elle auroit fermenté & dégénéré en liqueur fétide & pernicieuse. D'après cela, il fit, avec un villebrequin, un trou au pied de la plante, afin que, par

cette voie ; elle se déchargeât de l'humidité superflue. Mais cette tentative ne fut pas plus heureuse ; car les arbres, après avoir jetté, par cette ouverture, de cette matiere en abondance, périrent à la fin.

4°. Il essaya de faire une incision dans l'écorce tout le long du tronc ; il en sortit de la liqueur, comme dans l'opération précédente, & celle-ci ne réussit pas mieux.

5°. Il découvrit les racines de la plante, auxquelles on fit des trous & des incisions : même suite & même résultat.

6°. M. Molin soupçonnant que l'infection pouvoit provenir du terrein trop gras, fit enlever la terre tout autour, & on y en substitua de médiocre qualité. Cette épreuve fut également inutile.

Cette maladie attaque sur-tout les jeunes plantes aux environs de vingt ans. Si on en seme des semences pour en faire des éleves ou plants, ceux-ci manquent la seconde ou la troisième année. Quelques-uns commencent à être infectés dans leurs racines, se desséchent & meurent. S'il arrive que quelques-uns parviennent à une hauteur suffisante pour pouvoir être replantés, ils ne vivent que deux ou trois ans après leur transplantation. S'ils vivent davantage, on les greffe. Si, comme on s'exprime communément, la greffe est noire, ils vivent encore deux ou trois ans ; si elle est jaune ou blanche, ils se conservent un peu plus. Enfin si on les laisse sauvages, ils subsistent plus long-tems, mais leur produit est peu de chose.

On ne sçauroit trop inviter les Agrophiles & les Amis de l'humanité à prendre en considération cet objet intéressant, & à publier leurs découvertes. Il semble qu'il seroit d'abord à propos de faire l'anatomie de l'arbre infecté, pour tâcher de reconnoître le siege, le foyer, le principe du mal.

V I.

Lettre écrite de Hanovre à l'Auteur de la Gazette, sur une maladie des Carpes.

Il n'y a guères d'animaux qui n'aient leurs Médecins, & dont les différentes maladies n'ayent été l'objet des recherches de quelques Sçavans ou de quelques Citoyens bien intentionnés. Les poissons ont été sans contredit les plus négligés par la difficulté sans doute qu'on trouve à pouvoir leur donner des remedes dans leurs maladies. Si la chose est difficile, elle n'est pas impossible, & il en résulteroit quelqu'utilité pour ceux qui gardent du poisson dans des réservoirs, des bassins, &c. Il n'y auroit souvent qu'à connoître le mal, & il seroit aisé d'appliquer le remede, en jettant, par exemple, sur l'eau quelque pâte ou composition, &c. qui renfermeroit le spécifique contre la maladie dont le poisson seroit attaqué. Je parle peut-être un langage nouveau, mais qu'importe ? Les uns liront ma lettre pour s'amuser, j'y consens ; mais il pourra bien se faire que d'autres fassent quelques observations sur un fait que je prens la liberté de vous communiquer. Je me flatte, Monsieur, que vous ne m'en sçaurez pas mauvais gré.

Il y a autour de ma maison un grand fossé, où, de tems immémorial, mes ancêtres ont toujours entretenu un grand nombre de carpes excellentes & qui multiplioient beaucoup. Ce fossé fut vuidé & nettoyé, il y a environ six ans ; les carpes étoient encore alors dans le meilleur état ; ce qui a continué les quatre années suivantes. En 1769, je remarquai, en faisant rompre la glace au tems des premieres gelées, que les carpes accouroient dans les endroits où la glace avoit été rompue ; je les trouvai extrêmement foibles, couvertes de glaires épaisses & blanchâtres, & rongées par des vers de la longueur & de l'épaisseur d'une grosse aiguille. Depuis lors ces carpes n'ont fait que languir, la plûpart sont mortes ; & quand elles ne le seroient pas, on ne seroit guères tenté d'en manger après les avoir vues. J'ai beaucoup de brochets dans le même fossé ; ils n'ont pas été du tout attaqués de cette maladie, & ils sont excellens. Comme il ne manque pas en France de personnes qui se font un plaisir de suivre la nature dans toutes ses opérations, & qui, après s'être instruites, communiquent volontiers au Public leurs lumieres & leurs découvertes, je vous prie, Monsieur, de me faire sçavoir si l'on connoît la cause de cette maladie & le remede qu'il y faut appliquer. Si vous ne parveniez que dans la suite à les découvrir, vous m'obligeriez beaucoup de m'en faire part, en voulant bien insérer dans votre Gazette toutes les connoissances qu'on vous aura communiquées sur cet objet. Je vous en témoignerai ma reconnoissance par l'exactitude avec laquelle je communiquerai à vos Correspondans d'Allemagne tout ce qui ar-

rivera de particulier & d'intéressant dans ce pays. J'ai l'honneur d'être, &c.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Août 1771, au Samedi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 21 à 24 l. *le septier*. Il ne s'en point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Août 1771, de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à	720		*marc.*
Du Mexique à	714		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à	82	10	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	32 3	16e à $\frac{1}{4}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 3	à 2 6
Cadix	15 1	
Livourne	96 $\frac{1}{2}$	
Gênes	94 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août*,	$\frac{3}{8}$ p. % p.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 12. *Messieurs*		Du Mardi 13. *Messieurs*	
Dujean, six dern. mois 1770.	M.	Hurel, six dern. mois 1770.	L.
Bonnet, *idem.*	M.	Viellard, *idem.*	M.
Gendon, *idem.*	M.	Cochin, *idem.*	M.
Maffon, *idem.*		Defrance, *idem.*	P.
Thevenin, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	P.
Domillier, *idem.*		Cauchy, *idem.*	Z.
Aliffant, *idem.*	P.	Defays, six prem. mois 1771.	D.
Certain, *idem.*	P.	.....	
Creuzé, *idem.*	R.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1022 $\frac{1}{2}$ 20 22 $\frac{1}{2}$	1025	1022 $\frac{1}{2}$ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$	61 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	71 $\frac{1}{2}$	72 71 $\frac{1}{2}$ 72. .	71 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 400 .	4e 400 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 6 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Juillet.*

LES maladies contagieuses continuent de regner parmi les bestiaux dans la Jutlande & la Fionie. En conséquence il a été pris des arrangemens particuliers concernant les passeports & le transport du bétail de ces Provinces; & la Chambre les a annoncés par un placard.

ITALIE.

DE ROME, *le* 11 *Juillet.*

On va construire, par ordre de Sa Sainteté, des nouveaux greniers d'abondance. Ces soins sont d'une sollicitude paternelle. Cependant une longue expérience nous a appris que ces magasins ne répondoient pas aux vues de la bienfaisance qui les éleve. C'est des campagnes que vient l'abondance, c'est l'Agriculture qu'il faut relever. On a supprimé beaucoup d'abus dans l'administration de ces greniers, mais elle conserve toujours une sorte de privilege ou du moins une influence très-nuisible. Leur fourniture est un objet que le Gouvernement ne manque pas de prendre, avant tout, en considération; & dans des circonstances critiques, elle fait assujettir le Laboureur à des réglemens absolument contraires à l'intérêt de la culture. La construction, l'entretien & la régie de ces greniers sont de grandes dépenses qui ne multiplient pas les grains, & qui appliquées au soulagement du Laboureur & à l'amélioration de la culture, opéreroient l'abondance dont on ne sçauroit constamment jouir par tout autre moyen.

DE GENES, *le* 11 *Juillet.*

Il vient de se former ici une Compagnie destinée à armer en course contre les Corsaires Barbaresques. On a déja lancé à l'eau un vaisseau construit à ses frais pour cet usage. Il y en a quelques-autres sur le chantier. Si cet exemple étoit suivi ailleurs, le concours des différentes Compagnies formées pour le même dessein, détruiroit insensiblement la Piraterie.

PROVINCES-UNIES.

DE LEYDE, *le* 26 *Juillet.*

On assure que depuis le premier du présent mois, il y a une négociation ouverte au comptoir des sieurs Horneca, Hogguer & Compagnie à Amsterdam, pour 500,000 florins de rentes viageres à huit pour cent sur une tête, & à tout âge, & 500,000 à sept pour cent sur deux têtes & également à tout âge.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dijon, *le 22 Juillet.*

Quoique par l'Arrêt du Parlement du 25 Mars dernier, il ait été surſis juſqu'au 15 Août prochain à l'exécution de la modification appoſée à l'article VI de la Déclaration du 27 Décembre dernier, attendu le prix exceſſif des grains, & qu'en conſéquence il n'ait plus été permis aux Propriétaires des grains de vendre ailleurs qu'aux Marchés, les Marchés n'ont pas été mieux garnis, & les prix ont été ceux de la diſette. Le Procureur Général du Roi, en rappellant ces faits à la Cour dans ſon réquiſitoire du 9 de ce mois, a repréſenté que la diſette qui continue ne pouvoit être imputée qu'à l'eſpoir qu'ont les Propriétaires de ſe voir diſpenſés dans la ſuite de l'obligation d'y tranſporter leurs grains, ce qui exigeoit que les défenſes portées par l'Arrêt du 25 Mars fuſſent prorogées juſqu'à des tems plus heureux. En conſéquence, la Cour a ordonné que juſqu'à ce qu'il y ſoit autrement pourvu, il ſoit ſurſis à l'exécution de la modification appoſée à l'art. VI de la Déclaration du Roi du 27 Décembre par l'Arrêt d'enregiſtrement du 6 Février ſuivant; que ledit article VI ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; & que ce faiſant, défenſes demeurent faites à tous Propriétaires & Fermiers de vendre leurs grains ailleurs qu'aux Marchés, à peine, en cas de contravention, d'être pourſuivis ſuivant l'exigence des cas.

La récolte prochaine eſt un tems très-favorable pour produire l'effet que le réglement n'a point eu dans d'autres circonſtances.

De Toulouse, *le 24 Juillet.*

Les expéditions pour le canal de Languedoc ont ceſſé, ſuivant la coutume, le 21 de ce mois; & la navigation en ſera fermée le 31. Il a été pourvu à ce qu'il ſoit travaillé inceſſamment & avec activité aux ouvrages que ſon entrepriſe exige. Les ſages Adminiſtrateurs de la Province connoiſſent trop bien le prix ineſtimable de ce canal pour ne pas en faire un des principaux objets de leur attention & de leurs ſoins. Le projet conçu par les anciens Propriétaires de le rendre navigable pendant toute l'année, ou du moins une grande partie du tems où il ne l'eſt pas, eſt digne d'occuper toute leur ſollicitude. Il a été formé par le Génie, le Patriotiſme l'exécutera ſans doute un jour. On ſent parfaitement combien l'interruption de la navigation, pendant deux mois d'été, eſt nuiſible: auſſi le deſſein eſt-il de la rouvrir avant le 1 Octobre, ſi les travaux que les circonſtances exigent, ſont achevés; & c'eſt dans cette vue qu'on en preſſera l'exécution.

De Seurre, *le 24 Juillet.*

Les ſeigles ſont preſqu'entiérement moiſſonnés: le pain qu'on en a déja fait eſt fort beau, les épis ſont bien fournis de grains; & l'on aſſure que jamais ils n'ont tant rendu au battage. Il y a des Particuliers qui, de deux gerbes ordinaires, ont tiré une meſure preſque comble de grains. Notre meſure eſt, pour le bled, du poids d'environ quarante livres. Ce dernier grain promet encore plus que le ſeigle; la récolte en ſera des plus belles, & le tems étant très-favorable, il paroît qu'il ſera de la meilleure garde. Le ſeigle eſt pur; il n'eſt pas ſujet dans ce pays à l'ergot, on ne ſçait pas même ici ce que c'eſt que cette maladie.

De l'Orient, *le 24 Juillet.*

Le navire le *Comte de Langeron*, commandé par le ſieur Fontaine, & armé par des Particuliers, eſt parti de ce Port le 17 de ce mois pour l'Iſle de France.

Il ne partira plus d'ici de vaiſſeaux pour l'Inde juſqu'aux mois de Janvier & Février.

Les vaiſſeaux le *Pondichéry* & le *Duc de Duras*, arrivant de la Chine, entrerent hier dans ce Port, après avoir été arrêtés quelques jours ſous l'Iſle de Groix par les vents & les marées. Ces vaiſſeaux, outre différentes marchandiſes de la Chine, apportent beaucoup de café qu'ils ont pris aux Iſles de France & de Bourbon où ils ont relâché à leur retour.

Suivant les nouvelles qu'ils ont données, le vaiſſeau le *Triton* devoit partir huit jours

après eux ; & on l'attend d'un moment à l'autre.

Les vaisseaux l'*Indien* & le *Mars* qui sont à l'Isle de France, n'en partiront que lorsqu'ils auront reçu les ordres qu'ils attendent de la Cour.

On dit que les anciens Officiers de la Compagnie dont plusieurs ont obtenu des récompenses militaires, seront employés par le Gouvernement; & qu'il en sera peut-être formé un Corps de marine avec département dans cette Ville.

D'AUXONNE, *le 26 Juillet.*

Les eaux de la Saône qui ont inondé nos vastes prairies, sur la fin de Juin, ont fait craindre un désastre pareil à celui que nous essuyâmes l'année derniere. Heureusement le dommage n'a pas été considérable : si l'on en excepte le foin de quelques terreins bas, qui est un peu gâté, la plus grande partie de la récolte se trouve d'une qualité très bonne. L'eau moins échauffée & moins chargée de limon, n'a pas séjourné aussi long-tems, & n'a pas été, à beaucoup près, aussi nuisible que l'année derniere.

Les grains de Marseille continuent de remonter le Rhône & la Saône. Cette Ville sert d'entrepôt à ceux qui sont destinés pour la Franche-Comté où l'on en conduit journellement des convois considérables. On compte qu'il en a passé ici, pour cette Province, de soixante-huit à soixante-neuf mille boisseaux depuis la derniere récolte. Cependant au milieu de l'abondance, les prix sont aussi hauts ici que dans la disette : celui du froment est toujours excessif. Le boisseau pesant 31 livres se vend 6 liv. 8 s. L'avoine est à 55 s. Le pain blanc reste au taux de 4 s. 9 d. la livre. Enfin malgré les émigrations causées depuis un an par la cherté des denrées, on voit encore beaucoup de Mendians dans les campagnes.

Nous pouvons nous flatter aujourd'hui d'avoir une année plus heureuse. Les moissons ont commencé avec le tems le plus favorable. Dans les fromens, il s'en trouve qui sont niellés & charbonnés : mais depuis long-tems on n'a vu les seigles aussi beaux & les légumes de toutes especes aussi abondans qu'ils le sont.

DE PARIS, *le 3 Août.*

Le bruit s'étoit répandu que les pieces de deux sous dont la fabrication a été ordonnée par Edit du mois d'Octobre 1738, alloient être diminuées de valeur & réduites à celle de dix-huit deniers. Il en est arrivé qu'elles ont été refusées dans le commerce, & que la crainte de cette diminution a interrompu le cours des Marchés dans lesquels ces pieces n'ont été reçues que sous condition & avec beaucoup de difficulté. La Cour des Monnoies, par un Arrêt du 27 Juillet, a ordonné qu'il seroit informé contre les Auteurs de ce faux bruit, & qu'en exécution de l'Edit de 1738, elles continueront d'avoir cours pour leur valeur entiere ; défenses à toutes personnes d'en refuser, d'en donner ou recevoir pour moindre valeur, à peine d'être punis comme Billonneurs.

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 22 Juin, registrées en Parlement le 26 Juillet, par lesquelles S. M. regle ce qui concerne la visite des vaisseaux & bâtimens, lors de leurs entrée, sortie, relâche dans les Ports & Havres du Royaume.

Edit du Roi donné à Versailles au mois d'Avril 1771, registré en Parlement le 26 Juillet, pour confirmation des Anoblis depuis 1715, par Offices municipaux, Offices de Bureaux de Finances & de Chancelleries près les Cours & Conseils Supérieurs, moyennant le payement par chacun d'eux de la somme de six mille livres, & les deux sous pour livre. Nous en donnerons les principaux articles l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Carte importante pour la navigation.

C'est sans doute des Espagnols que nous devons attendre les Cartes les plus exactes & les plus détaillées de la mer du Sud & des terres qui y sont situées. Il vient d'en paroître à Madrid une nouvelle, d'autant plus précieuse qu'elle contient des découvertes récentes. Elle comprend les côtes orientale & occidentale de la péninsule de de la Californie, avec le golfe de ce nom, connu auparavant sous celui de *Mer de Cortez*; & les côtes de l'Amérique septentrio-

nale depuis l'isthme qui unit ladite péninsule avec le continent jusqu'à la riviere de *los Reyes*, des Rois, & depuis *Rio colorado*, la Riviere colorée, jusqu'au Cap des Courants.

Cette Carte a été formée sur les journaux des Pilotes qui ont navigué dans la mer du Sud, aux derniers voyages faits à la Californie & au Nord de cette Province, aux Ports de *S. Diego* & de *Monte-Rey*; spécialement sur ceux de D. *Vincent Vila*, un des premiers Pilotes de la Flotte Royale, commandant des paquebots de S. M. employés à l'expédition maritime faite auxdits Ports par ordre du Roi; & sur les Journaux de la navigation du paquebot le *S. Antoine* envoyé pour la même expédition en 1770. Le *S. Antoine* arriva le 31 Mai 1770 au Port de *Monte-Rey*, & jetta l'ancre dans le même Port d'où partit 168 ans auparavant, l'Escadre du Général *Sebastien Viscaïno*, envoyée à la découverte des côtes par le Comte de *Monte Rey*. Les Troupes de terre seconderent celles de mer; on mit Garnison à *Monte-Rey* & l'on y laissa des Missionnaires. De pareils établissemens furent formés dans tous ces fertiles cantons qui furent parcourus par les Troupes, surtout au Port de S. François, dont les Espagnols ont repris possession. L'Auteur a tiré aussi beaucoup de lumieres de quelques Mémoires manuscrits sur les côtes extérieure & intérieure de la Californie & sur la côte de *Sonora*. D. *Miguel Constanso*, Capitaine dans le Corps du Génie, a fait cette Carte dans le Mexique, par ordre du Vice-Roi, & elle vient d'être gravée à Madrid par D. Thomas Lopez, Géographe des Domaines de S. M. C.; elle se vend chez François-Manuel de Menna, 16 réaux de vellion.

II.

Epreuves du Chaulage, avec différentes observations. Du Pays d'Auxois, en Bourgogne, le 20 Juillet 1771.

MONSIEUR,

L'Agronomie m'a gagné, comme bien d'autres, & je m'amuse à faire des essais en Agriculture sur un domaine que je fais cultiver principalement dans cette vue. Entr'autres expériences que j'ai faites, j'ai employé la méthode du chaulage de M. de Sutieres avec la confiance dûe à sa célébrité. Mes terres sont fortes, tenaces & d'une nature un peu froide; elles sont en planches convenablement bombées & reçoivent ordinairement quatre labours pour le froment. En 1769 & 1770, mes bleds n'ont point été bruinés; mais, ni ceux du pays, en général, ni ceux de mes voisins en particulier, ne l'étoient pas non-plus. Dans cette année au contraire les bleds ont été beaucoup infectés de cette maladie, & j'aurai au moins un sixième de perte sur ma récolte, par l'effet de la bruine, malgré le chaulage de M. de Sutieres. La maladie a fait plus ou moins de ravage chez moi, selon que le grain a été plus ou moins long-tems enchaulé avant que d'être semé. Un tas de bled enchaulé exactement suivant la méthode de M. de Sutieres, a été semé consécutivement dans un même champ pendant quatre jours: le tas étoit remué tous les jours. Ce qui a été semé le premier jour n'est que peu bruiné; les semailles faites le second & le troisième jours sont progressivement plus bruinées, & enfin celles du quatrième jour le sont encore plus. Ceci prouveroit d'abord que la vertu du chaulage de M. de Sutieres ne peut pas se conserver douze & quinze jours, comme il le dit, même en remuant scrupuleusement le grain tous les jours: mais j'ai quelque chose de bien plus fort à en dire; c'est que je n'ai eu d'exempt de bruine qu'une piece de terre qui a été semée (avant que mon chaulage, suivant M. de Sutieres, fût préparé) avec du bled enchaulé simplement de chaux vive fondue dans de l'eau ordinaire. Il y a plus; mon bled de semence m'ayant manqué, j'en ai emprunté d'un Cultivateur, & il est arrivé par hasard que lui & moi nous avons semé le même bled, le même jour, à la même heure, sur deux champs qui se touchent. Son grain étoit seulement enchaulé de chaux vive fondue dans de l'eau commune, & le mien avec le chaulage de M. de Sutieres préparé de la veille: son champ a été préservé de la bruine & le mien en a été attaqué. Je vous avouerai, Monsieur, que ces faits & ces résultats ont bien affoibli l'opinion avantageuse que j'avois du chaulage de M. de Sutieres. Ils m'ont persuadé, & on ne peut raisonnablement s'empêcher de le conclure, que la chaux

ſeule a la vertu de préſerver le grain de la bruine, & que tous les ingrédiens que M. de Sutieres met dans ſon chaulage ſont inutiles, ou plutôt ne ſervent qu'à atténuer l'activité & par conſéquent l'effet & la vertu de la chaux. Je ſuis encore du ſentiment de ceux qui penſent que la très-petite portion de ſon chaulage qui s'attache à l'enveloppe du grain ne peut ſuppléer une partie de l'engrais ordinaire, comme il le prétend, ni avoir la puiſſance de donner les vigoureuſes productions qu'il nous promet. Ce n'eſt pas la ſeule erreur que j'aye reconnu dans cette Agriculteur reſpectable qui, avec un mérite diſtingué & les intentions les plus pures, a peut-être le défaut d'être trop attaché à ſes principes & à ſes pratiques, & paroit trop peu diſpoſé à éprouver & à approuver les méthodes qui différent des ſiennes. Ses principes, par exemple, ſur la quantité d'engrais néceſſaire à chaque nature de terre, peuvent être bons relativement à la qualité des terres ſur leſquelles il a fait ſes expériences; mais en donnant comme des préceptes généraux ſes pratiques particulieres, ne reſtreint-il pas trop un des meilleurs moyens que l'on ait d'avoir de très-abondantes récoltes? Il n'accorde que 4 & 5 voitures de fumier par arpent de 100 perches, à 22 pieds la perche, pour les terres fortes, froides & humides, en montrant qu'il y auroit du riſque à courir en s'écartant de cette regle. Cependant j'ai fait mettre ſur des terres de la qualité dont je viens de parler juſqu'à 10 & 12 fortes voitures de fumier bien bon & bien pourri, par arpent de même meſure, & je m'en ſuis très-bien trouvé; c'eſt-à-dire, que j'ai eu de bien meilleures récoltes que mes voiſins qui n'avoient mis dans leurs terres qu'à peu près la quantité de fumier preſcrite par M. de Sutieres; il eſt vrai par conſéquent que l'on peut, ſans danger, & au contraire avec profit, par rapport à certaines terres, excéder la quantité de fumier qu'il preſcrit.

Les deux principes fondamentaux de l'Agriculture, c'eſt, ſelon les Anciens & les Modernes, de bien labourer & de bien fumer. On eſt aſſez d'accord qu'on ne peut pécher par trop de labours, ſi ce n'eſt que M. de Sutieres ne veut pas que l'on laboure par le tems de hâle & de ſoleil ardent, qui (ſelon lui) enlevent les graiſſes, les ſels & les ſucs de la terre. Il n'en eſt pas de même des engrais. On convient que l'excès en peut-être dangereux; mais juſqu'à quel degré peut-on aller ſans inconvénient? M. de Sutieres ne veut pas qu'on employe plus de 4, 5 & 6 voitures de fumier par arpent dont j'ai énoncé la meſure; mais une foule d'autres Agriculteurs auſſi célébres que lui en permettent, que dis-je, en preſcrivent beaucoup d'avantage. M. Duhamel, ſans fixer de quantité, conſeille d'employer beaucoup d'engrais. (Elem. d'Agr. t. 1, p. 161.) M. Patullo indique, par arpent moins grand que celui dont j'ai parlé, 50 à 60 tombereaux de fumier mêlé avec le double ou le triple de terre propre à la qualité de celle du champ que l'on veut fumer. (Amélioration des terres, pag. 27.) Le bon Fermier (p. 338, 341) réduit à 12 voitures tous les trois ans *les 30 voitures*, par arpent, que l'on met ordinairement dans ſon pays pour neuf ans. M. de Maſſiac (p. 114 de ſon excellent Traité ſur les engrais) demande, pour les terres argilleuſes, 7 à 8 charretées par ſeterée, c'eſt-à-dire, environ 18 charretées d'un millier peſant par arpent de 100 perches à 22 pieds la perche. M. de Maupin (Réduction Economique, pag. 55) preſcrit pour un même arpent juſqu'à ſeize grandes charretées, tirées chacune par quatre chevaux. Voilà une différence bien notable entre l'opinion de M. de Sutieres & celle des Auteurs dont je viens de parler. Il n'eſt guères à préſumer que l'erreur ſoit du côté du plus grand nombre. En le ſuppoſant ainſi; comme peu de perſonnes ont le moyen & l'intention de prodiguer du fumier, l'erreur de ce côté-là ſeroit moins préjudiciable que du côté de M. de Sutieres qui, en limitant trop l'emploi qu'on peut faire du fumier, nous prive des meilleures récoltes que ceux qui ſuivent ſon ſentiment auroient obtenues en en employant davantage: car il eſt certain qu'on ne riſque rien dans beaucoup de terreins d'aller fort au-delà de ce qu'il preſcrit.

J'ajoute à ce que j'ai dit ſur le chaulage de M. de Sutieres que je crois que ſon peu d'efficacité ſur mon grain de ſemence de l'année précédente, vient d'un défaut de quantité dans la chaux employée, reſpectivement à la quantité d'ingrédiens gras & nuiſibles à ſon effet, qui ſont entrés dans le mélange: étant aſſez démontré par les faits dont j'ai parlé, que c'eſt la chaux ſeule qui

préſerve de la bruine, je conſeille à ceux qui continueront à ſe ſervir de ce chaulage, de ne pas craindre d'y mettre beaucoup de chaux : M. de Sutieres n'en détermine pas aſſez poſitivement la quantité néceſſaire.

Mon intention, Monſieur, en vous faiſant cette lettre, n'eſt point de choquer ni de critiquer M. de Sutieres que je ne connois que par ſes Ouvrages que j'eſtime & que je ſuis en bien des points. Mon but n'a été que d'être utile ; ſi je n'ai pas réuſſi, du moins je ſuis de bonne foi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

III.

Grande économie de ſemence, avec une nouvelle maniere de la préparer & des expériences ſur le chaulage. D'Angoulême, le 20 Juillet 1771.

Je ne trouve, Monſieur, rien d'extraordinaire à l'économie de ſemence du ſieur Claude-François Oudard, annoncée dans la Gazette du Commerce, N°. 53, puiſque j'ai fait enſemencer pour la récolte pendante 44000 toiſes quarrées de terrein avec 2235 livres de bled, ce qui fait près des deux tiers de moins que M. Oudard, & encore la moitié moins que n'auroit employé M. Sarcey de Sutieres ; puiſque le premir auroit employé dans un pareil terrein 7000 livres de grains, & le ſecond 42800. Il y a 9000 toiſes de ce terrein enſemencé avec 385 livres de bled de Mars ; ce qui fait une épargne encore bien plus conſidérable, puiſque ſi tous mes bleds avoient été ſemés avec la même économie, 2225 livres auroient dû avoir enſemencé 48800 toiſes de terrein : cependant ce ſont mes fromens de Mars, *ſemés à la vérité en Février*, qui ſont généralement les plus beaux ; & les plus mauvais ſont ceux qu'on a ſemés trop épais, les épis de ceux-ci étant extrêmement petits, & la paille très-courte. En général ma récolte a une belle apparence ; j'ai cependant épargné, à proportion de ce que mes Métayers & mes voiſins ſement, au moins 800 livres de bled, & je compte bien que ma récolte vaudra mieux que la leur. J'attribue une partie de ce ſuccès au chaulage de M. de Sutieres que j'ai adopté, parce que ne préparant ma ſemence que 24 heures avant de faire ſemer, elle a renflé, ce qui trompe utilement le Semeur ; ſa main contenant le même volume, mais moins de grains, il en jette moins en terre, croyant en jetter autant ; de plus, je lui recommande de ſemer clair & égal, ce qu'on ne peut obtenir qu'avec une attention continuelle, ces bonnes gens-là s'imaginant que c'eſt par un motif d'avarice qu'on leur recommande de ne pas ſemer trop épais. Je me ſers encore d'un autre moyen pour économiſer la ſemence, c'eſt de faire cribler de la fiente de pigeon, après quoi j'en fais meſurer autant que de bled de ſemence, je fais bien mêler le tout avec une pêle, c'eſt un des moyens le plus efficace que j'aye trouvé pour obliger de ſemer clair ; de plus, par-tout où tombe cette fiente de pigeon, elle y opere un bon effet. Une année, j'avois fait mêler de la paille hachée avec de l'avoine que je faiſois ſemer ; je voulus aller voir comment ſemoient mes domeſtiques avec cette méthode qui paroiſſoit ne pas leur plaire, je les trouvai qui vannoient cette avoine. Je me fâchai beaucoup contr'eux ; ils me dirent que les Payſans ſe mocquoient d'eux, de ce que je leur faiſois ſemer de la paille, il fallut bien en paſſer par-là ; c'eſt ce qui me fit imaginer le mélange de fiente de pigeon dont on ne peut plus débarraſſer le bled : cependant mes gens commencent à ſentir que de ſemer clair & égal, produit le double effet d'avoir une meilleure récolte avec une moindre quantité de ſemence.

J'ai un champ, cette année-ci, Monſieur, qui donne matiere à bien des obſervations au ſujet de la carie des bleds ; il a environ 800 toiſes de ſuperficie ; il a été enſemencé le même jour avec la même ſemence, préparée ſelon la méthode de M. Sarcey de Sutieres : le côté de ce champ qui eſt à l'Oueſt a beaucoup d'épis charbonnés, ce que nous nommons ici *punais*, & l'autre partie de ce champ n'en a point : ce n'eſt donc pas à la pouſſiere noire, qui peut s'attacher aux grains de bled, qu'il faut attribuer ce fléau de nos récoltes. Un Payſan me rapporta il y a quelques tems un fait qui le prouveroit auſſi ; c'eſt qu'ayant enſemencé ſon champ le même jour, en deux liées de bœufs, la liée du matin avoit été infectée de punais, & il ne s'en trouva point dans celle de l'après midi ; ce Laboureur attribue au vent qui avoit changé, ce différent effet, mais

il n'a pas ſçu me dire quel vent ſouffloit le matin, & quel vent ſouffla le ſoir; ce ſeroit un fait à conſtater.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MONTALEMBERT DE CERS, Major de la Place & Directeur du Bureau d'Agriculture.

IV.

AVIS.

Pichard, Maître & Marchand Chauderonnier, rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Pleſſis-Sorbonne à Paris, donne avis qu'il vient de préſenter à MM. de l'Académie Royale des Sciences une pompe en cuivre d'une forme nouvelle & bien différente de celles qui ont paru juſqu'à préſent, propre pour les incendies & l'arroſement des jardins. Cette pompe eſt d'une direction ſi facile qu'on peut la faire aſpirer dans toutes ſortes de ſources & qu'un ſeul homme peut la tranſporter par-tout, & dans les eſcaliers même les plus étroits. Elle a quatre pouces & un quart de diametre & ſon jet ſe porte à 80 pieds de hauteur, en formant 4 lignes de groſſeur. Deux hommes peuvent la mettre en pleine fonction; & ſi par haſard il s'y formoit quelqu'engorgement, on y remédie auſſi-tôt par l'ouverture qui eſt au-deſſus des ſoupapes qui y ſont pratiquées.

Les éloges & les atteſtations que MM. de l'Académie des Sciences ont bien voulu donner à l'exécution de cette pompe nouvelle, autoriſent aujourd'hui ledit Pichard à témoigner au Public combien il deſireroit lui être utile, en lui procurant non-ſeulement de ces pompes nouvelles, ſimples ou doubles, mais encore de celles de toute autre eſpece, & généralement tout ce qui concerne ſon Art & celui des Pompiers. Il prie ceux qui lui écriront d'affranchir les lettres.

Copie de l'Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences du 28 Juin 1771.

MM. de Vaucanſon & le Roy qui avoient été nommés pour examiner une pompe pour les incendies & pour arroſer les jardins, propoſée par le ſieur Pichard, Maître Chauderonnier à Paris, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que la pompe du ſieur Pichard étoit très-bien entendue & très-bien exécutée, méritoit ſous ce point de vue des éloges & qu'elle marquoit dans l'Auteur du talent & de l'intelligence dans cette partie de la Méchanique. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, ce 11 Juillet 1771.

Signé, GRANDJEAN DE FOUCHY, Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

V.

Charrettes de nouvelle invention.

L'ingénieux M. Moore, Inventeur d'une charrue qui emploie moitié moins de chevaux qu'aucune autre, a ſurpris toute la Ville, le 19 de ce mois, avec une voiture à charbon dont les roues avoient 9 pieds 8 pouces de diametre. Dans toutes les rues où cette voiture a paſſé, elle étoit ſuivie d'une foule inombrable de Spectateurs qui tous applaudiſſoient à ſa grande utilité. On l'avoit chargée de deux chaldrons (*a*) & demi. Deux chevaux attelés de front la tiroient en montant auſſi facilement que trois chevaux attelés de file tirent une charette ordinaire chargée d'un ſeul chaldron.

Ce même M. Moore a fait auſſi l'eſſai d'une autre charette dont les roues ſemblables pour la largeur à celles d'un charriot de campagne, ont 15 pieds de diametre. La charge eſt ſuſpendue à l'eſſieu. Il n'eſt pas douteux que le tirage ne ſoit moins pénible pour les chevaux; mais en revanche, ce charriot à vuide eſt auſſi beaucoup plus lourd que tout autre, outre que le diametre exceſſif des roues a l'inconvénient de rendre dans de certains endroits le déchargement difficile, de cauſer de l'embarras dans les rues étroites, lorſque ce charriot ſe trouve croiſé par une autre voiture quelconque, & d'occaſionner ſouvent des dommages; ce qui eſt arrivé derniérement, les roues ayant caſſé, en paſſant, pluſieurs lanternes. Enſorte que cette derniere invention doit être regardée plutôt comme une choſe ingénieuſe que comme une découverte qui ſoit ſuſceptible d'une utilité générale. D'un autre côté, il eſt certain que ſi on pouvoit remédier à ces inconvéniens, l'invention de M. Moore rendroit inutile la moitié des chevaux.

(a) 36 *boiſſeaux d'Angleterre; c'étoit en tout* 90 *boiſſeaux.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Sameedi 27 Juillet 1771, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 21 liv. 10 s. à 23 l. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Août 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Août 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 19 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 3 Août 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$		
Londres	32	3	16°.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$		
Madrid	15	3	6 à 3
Cadix	15	1	6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$		
Gênes	94 $\frac{1}{4}$		
Lyon, *Août*, ...	$\frac{5}{8}$ p.	8 p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1771.	*Jeudi* 1.	*Vendredi* 2.	*Samedi* 3.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1025 22 $\frac{1}{2}$ . .	1025	1025 27 $\frac{1}{2}$ . .
Emprunt Oct. .	235	235	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	61	61	61 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	72	72	72 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 392 .	4e 429 5e 393 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 31 Juil. 1771		Du Jeudi 1 Août.		Du Vendredi. 2.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps, six d. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Gautier, *idem.*	M.	Courmont, *idem.*	M.	Lempereur, *id.*	M.
Despeignes, *id.*	M.	Boutray, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	M.
Lebrun, *idem.*	M.	Drouet, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	M.
Boucard, *idem.*	M.	Sainte-Luce, *id.*	M.	Pannelier, *idem.*	M.
Daubonne, *idem.*	P.	Delauge, *idem.*	M.	.....	
Roytier, *idem.*	P.	Rouillard, *idem.*	M.	.....	
Desplaces, *idem.*	Z.	Bouron, *idem.*	M.	.....	
Lallement j. six p. mois 1771.	A.	S. Janvier, *idem.*	N.	.....	
.....		Nau, *idem.*	Z.	.....	
.....		Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
.....		Delagarde, six p. mois 1771.	C.	.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 30 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 13 Juillet.*

L'ELBE débordé a dévasté une partie de la haute & de la basse-Saxe : jamais ce pays n'a eu tant à souffrir des orages. Ce fleuve a emporté une de nos digues, & tous les environs ont été submergés.

Les lettres d'Helsingor portent que depuis que la navigation a repris son cours, il y est journellement entré une grande quantité de navires. Le 29 Juin, il y en est arrivé 38 de différentes Nations, presque tous chargés de vivres ; le 1 Juillet, 33 ; le 2, 22, &c.

Le *Jeune Isaac*, Capitaine Hill, venant de Gallipoli, a péri à la hauteur de Saint-Vallery : deux hommes ont été noyés, & l'on n'a sauvé que douze pipes d'huile. Le navire les *Deux Freres*, Capit. Martinus, allant de Saint-Malo à Amsterdam, a aussi fait naufrage à douze milles de Beachy. Le Capit. Eraig, allant de la Virginie en Angleterre, a perdu son bâtiment.

Du 2 au 5 Juillet, il arriva 17 vaisseaux à Travemunde, quelques-uns du Holstein, chargés de denrées pour le Danemarck. Dans le même tems, il en est parti quelques-uns pour les Ports de France.

Le 8, il entra ici un navire de Saint-Malo, & deux de Bordeaux, & plusieurs autres de différentes Nations.

DE FULDE, *le 9 Juillet.*

Le foin, les grains, le bétail, les bâtimens, les hommes, ont terriblement souffert des débordemens de la riviere de Haun. Le 26 du mois dernier, on vit dans le district d'Haart, de noires colonnes d'eau errer dans les airs, se briser sous les coups redoublés de la foudre, & ensevelir les campagnes sous l'eau. Quelques champs furent couverts de sable & de pierres : les terres à grains furent épargnées, elles sont chargées d'une riche moisson.

DE MEISSEN, *le 11 Juillet.*

Jamais l'Elbe ne s'étoit soutenu si longtems à une hauteur si extraordinaire. Les terres de Mersehoitz ont été inondées le 29 Mai & le 29 Juin. On voit çà & là des monceaux énormes de ruines. On mande de Géra, que les inondations qui ont emporté les chaussées, les digues & jusqu'à la surface des terres, ont causé pour plus de cent mille écus (d'Empire) de dommages. Dans les pays préservés des eaux, les grains de la prochaine récolte sont abondans & de bonne qualité. Le tems s'est mis au beau.

DE DARMSTADT, *le 17 Juillet.*

De tous côtés débordemens & orages. Le pont de Duben a été emporté. La grêle a abimé les grains d'un district de la Thuringe. Toute la vieille Marche & nombre de Bailliages du pauvre pays d'Hanovre, &

du Mecklenbourg sont encore sous l'eau. Les bestiaux sont retirés sur les montagnes où il en périt une partie, faute de nourriture.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 11 *Juillet.*

La récolte en Castille est des plus abondantes. L'orge (que nous donnons au lieu d'avoine à nos chevaux, mules & mulets) ne coûte à Madrid que huit réaux de veillon, ou deux livres tournois la fanegue, tandis que ces dernieres années elle en coûtoit vingt & au-delà : il y a dix ans qu'elle n'avoit été à si bon marché. En Arragon, la récolte est généralement mauvaise, excepté dans les terres qu'on arrose. Les orages mêlés de grêle ont fait beaucoup de dégât. La vigne ne va pas mal; & l'on s'attend à une moyenne récolte d'olives.

S. M. vient de confirmer les Ordonnances du Corps général du Commerce de Zaragoza. Par un de ces Réglemens, Elle accorde huit jours de grace pour les lettres de change faites dans le Royaume & quinze pour les autres.

Il arrive dans ce Royaume beaucoup de Colons de différens pays & principalement d'Allemagne.

Autrefois le Royaume de Grenade donnoit seul jusqu'à 1500,000 livres de soie; il en fournit à peine aujourd'hui 200,000 S. M. a rendu une nouvelle Ordonnance, pour relever ce commerce. L'Agriculture, l'industrie & le trafic sont excités par des encouragemens.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 15 *Juillet.*

On reçoit de bonnes nouvelles des récoltes. On écrit principalement de l'Ecosse septentrionale que malgré la rigueur de l'hiver, suivi d'un printems peu favorable, la moisson est très-belle; que l'abondance des fruits sera extraordinaire, & qu'il y a beaucoup de foin de bonne qualité.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 11 *Juillet.*

Le Juif Portugais Pinto vient de publier ici un très-bon Ouvrage intitulé *Traité sur la Circulation & le Crédit*, suivi de deux autres petits Traités sur le *luxe* & sur le *jeu des cartes.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le* 17 *Juillet.*

Les nouvelles de Lisbonne donnent de fortes espérances que les dernieres prohibitions qui tendoient à arrêter l'introduction d'un grand nombre de marchandises de Fabrique Françoise en Portugal, & à diminuer considérablement notre commerce avec ce Royaume, seront ou révoquées ou du moins modérées; & qu'il sera seulement veillé avec la plus grande exactitude à la suppression des abus prétendus ou réels qui avoient donné lieu à ces réglemens.

De Grenoble, *le* 19 *Juillet.*

Le Parlement avoit permis, l'année derniere, par un Arrêt, à toutes sortes de personnes, de tuer & de vendre de la viande. Cette opération juste & sage supprimoit le monopole qu'un Corps privilégié de Bouchers exerce au détriment tant des Vendeurs que des Consommateurs, à qui il peut également faire, de maniere ou d'autre, la loi sur les prix. Chacun rentroit dans son droit naturel d'occuper son industrie à ce commerce, de vendre sa denrée le mieux possible, & d'en acheter au meilleur marché possible; droit dont l'exercice réciproque tend à mettre la denrée à son prix naturel. Il est arrivé que la viande est montée de 3 s. 6 d. à 5 s. Cette augmentation a été populairement regardée comme un mauvais effet de la permission précédente. Elle peut avoir eu plusieurs causes. Il a pu arriver que d'un côté les anciens Bouchers, dans la vue, de se procurer le retour de leur privilege, auront négligé la fourniture de la Ville ou haussé le prix de cette fourniture, tandis que d'un autre côté d'autres Citoyens ne se seront pas empressés d'entreprendre ce nouveau commerce, faute de moyen, de volonté, de tems & de combinaisons: ainsi la viande aura renchéri. Il a pu se faire encore que le nombre des Acheteurs de bétail s'étant multiplié, cette concurrence aura en-

trainé une augmentation de prix à la vente de la premiere main, augmentation qui, par une concurrence très-imparfaite encore, se sera maintenue à la vente de la derniere main. Dans le premier cas, l'augmentation n'auroit été que passagere : dans le second, elle étoit évidemment avantageuse au Cultivateur, & en procurant l'accroissement du bétail, elle auroit amené l'abondance qui procure & le bon marché & le moyen d'acheter même à haut prix. Il est très-vraisemblable que cette augmentation étoit très-nécessaire à l'entretien & à l'amélioration du bétail, & par conséquent très-utile à toutes les classes des Consommateurs, puisque la viande à trois sous & demi la livre est hors de toute proportion avec le prix actuel des grains, denrée dont le prix doit, dans l'ordre naturel, servir de mesure à ceux des autres denrées. Cependant il a été ordonné, par une délibération de Police, que ceux qui voudront s'entendre à fournir la Ville & son territoire depuis le 1 Août prochain jusqu'au Samedi Saint de l'année prochaine, seront obligés dans la quinzaine, sans délai, de passer leurs soumissions au Greffe de la Jurisdiction de la Police, pour être admis à faire lad. fourniture, à la charge par eux de matter les bestiaux dans la matterie générale, de payer les droits d'entrée de la Ville & de la matterie, de délivrer chaque semaine la graisse desdits bestiaux aux Fermiers de la Ville, suivant les prix qui seront fixés, enfin de se conformer aux Ordonnances de Police. La viande a été fixée à quatre sous la livre.

Un des inconvéniens de la vente exclusive & forcée en un lieu privilégié, vient d'être constaté juridiquement ici. Un Marchand Grenetier avoit apporté six sacs de grains à notre Marché ; ces grains étoient déja vendus à un Meûnier à 4 liv. 16 s. le quartal ; & ce Marchand refusoit de les livrer à d'autres, sous prétexte qu'ils étoient déja vendus à cent sous la mesure ; d'où il est résulté une augmentation de prix dans le Marché. L'enharrement a été prouvé, & par un Jugement de Police, le Meûnier a été condamné à trois cens livres d'aumône envers les pauvres de l'Hôtel-Dieu, avec défense de récidiver, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. C'est ainsi qu'une manœuvre que l'on découvre une fois, quoique commune par-tout, amene la cherté, sans qu'il soit possible de la prévenir & de l'empêcher généralement, lorsque tous les Marchands sont obligés de se réunir tous en un lieu où le haut prix fait en apparence avec débit par un seul, devient une regle générale pour les autres.

De Lyon, *le 20 Juillet.*

Il a passé par ce pays, pour différentes Provinces intérieures, de gros convois de grains, tirés de Marseille & achetés en Italie. Cette Ville qui a tant eu à souffrir depuis si long-tems, a reçu de nouvelles preuves du zele des Magistrats & des Officiers, pour l'approvisionnement de son Peuple. Plusieurs Paroisses du Lyonnois, entr'autres, celles de Bourg-Argental & de Saint-Julien, ont été soulagées par leurs Seigneurs. La charité a de toutes parts assuré une ressource aux pauvres. On a travaillé efficacement à prévenir les suites de la misere. En général les subsistances n'ont pas manqué, & les nouvelles que l'on reçoit des Provinces voisines nous rassurent sur l'avenir.

De Tours, *le 20 Juillet.*

Les apparences de la récolte continuent d'occasionner une diminution successive dans le prix des grains presqu'à chaque Marché. Dans le dernier, le septier de froment réduit à la mesure de Paris s'est vendu de 21 liv. 10 s. à 22 liv. 13 s. 9 d. taux auquel il seroit souverainement utile qu'une bonne culture & une concurrence animée le fixassent. Le pain a également diminué. La premiere espece est à 35 d. la livre, & la derniere à 23 ; le pain commun est à 27 d.

De Rouen, *le 21 Juillet.*

Depuis le commencement du mois, il est encore parti plusieurs bateaux de grains destinés à remonter la riviere jusqu'à Paris. Cependant il paroît que l'on attend encore dans la Province de nouvelles provisions pour cette Capitale.

De Metz, *le 23 Juillet.*

Les distributions de pain faites par la Ville montent à plus de douze cens mille

livres pesant, au lieu de cent vingt mille livres, comme on l'avoit annoncé par erreur. Les grains sont toujours chers, & c'est une suite naturelle des approvisionnemens & des livraisons extraordinaires. Comme une très-grande partie du Peuple est nourrie par ces distributions, on ne peut attendre que le commerce apporte des grains de loin au reste des Consommateurs, & il ne sçauroit arriver dans notre Marché d'autres grains que celui du pays qui n'étant pas très-abondans & n'ayant point de concurrence à craindre, est toujours mis à haut prix & s'y maintient.

De Paris, *le 27 Juillet.*

Les Députés & le Procureur-Général-Syndic des Etats de Bretagne ayant représenté que l'exécution de l'Arrêt du Conseil des 9 & 16 Juin dernier, concernant la réunion des Domaines & droits cédés aux Etats en 1759, mettroit le Trésorier desdits Etats dans l'impossibilité de satisfaire au payement des arrérages des emprunts assignés sur lesdits droits : que S. M. par l'un de ces Arrêts, ordonne la levée des deux sous pour livre en sus des droits réunis, tandis qu'Elle reçoit d'un autre côté, dans le secours extraordinaire de 700,000 l. l'équivalent des deux sous pour livre, en sus des droits aliénés : que pour subvenir au payement dudit secours extraordinaire, les droits d'impôt & de billot sont déja surchargés d'un vingtième qui se leve avec le capital : que S. M. s'est engagée formellement à n'exercer le droit & faculté de rentrer dans ses Domaines, qu'en remboursant aux Etats les sommes principales moyennant lesquelles l'engagement leur en a été consenti, ensemble les impenses & améliorations faites aux Domaines, &c. &c. &c. S. M., par un Arrêt du Conseil du 3 Juillet, a ordonné que les 311,115 liv. faisant les trois quarts des 414,820 liv. pour les arrérages des années 1771 & 1772, des emprunts que les Etats ont faits pour leur compte en 1760, 1763, 1765, arrérages assignés par lesdits Etats, sur les produits desdits droits, soient retenues par le Trésorier Général desdits Etats sur les impositions de la Province, que ledit Trésorier est tenu de verser au Trésor Royal, sauf à S. M. à répéter ladite somme lors de la premiere Assemblée desd. Etats; qu'il sera sursis jusqu'au 1 Janvier 1773, à la levée à son profit, des deux sous pour livre en sus desdits droits réunis : que lesd. Etats seront remboursés, sur le produit desdits droits & Domaines, des impenses & améliorations justifiées : se réservant S. M. de tenir compte aux Etats de l'augmentation d'un vingtième par eux ordonné sur le principal des droits d'impôt & billot. Au surplus, le Roi ordonne l'exécution des Arrêts des 9 & 16 Juin, en tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent.

Par un Edit du mois de Juin, registré en Parlement le 2 Juillet, S. M. supprime le Siege Général de l'Amirauté de Paris, Tribunal intermédiaire entre le Parlement & les Amirautés du ressort, pour épargner à ses Sujets les longueurs & les frais inutiles d'un troisième degré de Jurisdiction.

Divers Arrêts du Conseil d'Etat des 20 Juillet 1770, 19 Mars 1771, du 21 Mai 1771, enjoignent aux Orfevres de Clermont-Ferrand, de Compiegne & de Senlis, de déclarer les menus ouvrages qu'ils entendront entreprendre, & d'en payer les droits.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important pour les vignobles de la Brie, de la Picardie, de la Bretagne, & autres semblables.

Les vins verds sont si malfaisans, & ils se vendent si mal qu'on ne peut trop s'attacher à les rendre meilleurs. C'est l'intérêt du Public & particuliérement des Provinces que je viens de nommer. Cette double considération me détermine à publier, d'après ma propre expérience, la méthode que je regarde comme la meilleure pour façonner tous les vins communs.

Maniere de faire le vin dans la Brie, &c.

1°. A mesure que la vendange arrivera de la vigne, on la déchargera dans une baignoire, ou autre vaisseau plus ou moins grand, suivant la quantité; on la foulera tout de suite, & on l'écrasera de telle sorte qu'il n'y ait pas, s'il est possible, un seul

PRIX des Grai pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris ou du quintal du même poids.

Mois de Juille

Noms des Villes.	Fr	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	26	. . . .	. . . .	. . . .	28	. . . .	. . . .	42
Compiégne.	30	. . . .	. . . .	37	30	200	. . . .	12
Meaux.	33	540	. . . .	50	. . . .	. . . .	. . . .	16
AMIENS.	22	320	. . . .	20	24	300	120	25
Péronne.	23	420	. . . .	42	56	160	. . . .	24
Calais.	22	245	. . . .	18	. . . .	275	. . . .	19
SOISSONS.	28	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	5
Laon	22	504	. . . .	33	33	80	60	8
Clermont.	28	415	. . . .	60	40	. . .	. . . .	30
ORLEANS.	27	252	. . . .	. . . .	. . . .	221	. . . .	5
Blois.	23	669	. . . .	. . . .	. . . .	220	200	12
Chartres.	28	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	35
LYON.	34	318	. . . .	92	. . . .	190	100	16
Saint-Etienne.	38	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	130	13
RIOM.	39	240	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	25
Issoire.	40	504	. . . .	. . . .	. . . .	130	150	20
LIMOGES.	24	280	. . . .	. . . .	. . . .	100	180	18
Angoulême.	22	216	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEAUX.	32	127	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	70
Blaye.	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Livourne.	26	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	23	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Angers.	23	280	168	. . . .	17	180	120	15
Le Mans.	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	320	180	16
AUCH.	28	140	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Alearance.	23	250	. . . .	. . . .	. . . .	170	125	30
Beaumont.	27	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	23	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Langres.	40	420	. . . .	70	. . . .	200	150	18
Rheims.	28	. . . .	. . . .	36	31	350	125	25
ROUEN.	28	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	40
Le Havre.	30	350	220	60	40	. . . .	. . . .	12
Evreux.	31	308	196	. . . .	30	250	. . . .	25
CAEN.	27	. . . .	140	. . . .	31 10	300	180	30
Coutances.	29	260	180	. . . .	15	170	100	5
Vire.	25	. . . .	175	. . . .	14	250	150	15
ALENÇON.	23	260	200	. . . .	32	200	150	15
Conches.	32	. . . .	. . . .	. . . .	24	190	. . . .	12
Argentan.	25	. . . .	175	. . . .	19	250	180	20
RENNES.	24	256	. . . .	49	17	180	160	10
Brest.	28	. . . .	. . . .	67	33	200	125	37
Nantes.	24	265	. . . .	33	. . . .	247	197	13
PERPIGNAN.	21	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	29	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON.	36	250	. . . .	65	. . . .	350	120	18
Bourbon Lancy.	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	120	10
Gex.	55	36	. . . .	. . . .	. . . .	260	272	18
Beaune.	41	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	16
GRENOBLE.	38	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Montelimart.	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	200	36
METZ.	32	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	30	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
Sedan.	29	410	. . . .	28	. . . .	40	100	30
VALENCIENNES.	23	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Cambray.	21	444	. . . .	49	. . . .	156	. . . .	4
Givet.	27	216	. . . .	30	. . . .	175	135	15

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Mois de Juillet, attribué au N°. 61.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	26 16 3	24 17 3	21 19	3 5	2 10	2 7	15 19 9	19 10	2 5	1 12	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	28	. . . .	. . . .	42
Compiégne.	30 10 3	26 17 3	21 4 3	3	2 9	2 6	22 17 9	20 8	2	1 10	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	37	30	200	. . . .	12
Meaux.	33 15	27 10	25	3 6	3 2	2 5	22 10	. . . .	3	2 10	200	150	90	540	. . . .	50	. . . .	. . . .	. . . .	16
AMIENS.	22 10	20 5	15 15	3 7	2 3	1 10	13 16 9	6 8	1 12	2	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Péronne.	23 18 11	22 7 3	19	. . . .	2 9	1 11	13 6 8	7 18 9	1 13 4	1 5	280	210	. . . .	420	. . . .	42	56	160	. . . .	24
Calais.	22 5 8	16 5 8	12 17 1	2 10	1 10	. . . .	12 17 1	7 2 10	1 8	1 4	760	660	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	275	. . . .	19
SOISSONS.	28 17 6	25 16	21 12	3 2	2 9	2 6	16 16	9	2 10	1 16	. . . .	. . . .	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	5
Laon	22 10	20 13 4	19 15 8	3 6	3	2 6	16 10 7	7 12	2	1 10	. . . .	. . . .	146	504	. . . .	33	33	80	60	8
Clermont.	28 8 9	25 7 6	21	3	2 9	2 6	17 10	9 12 6	2 10	2	. . . .	. . . .	100	415	. . . .	60	40	. . . .	. . . .	30
ORLEANS.	27 13 10	23 10 10	20 11 5	3 5	2 6	. . . .	17 2 10	11 8 7	2 5	1 6	. . . .	. . . .	96	252	. . . .	. . . .	. . . .	221	. . . .	3
Blois.	23 6 8	. . . .	19 11 2	3 4	2 8	2 3	14 4 3	9 15 7	2 5	18	. . . .	. . . .	56	669	. . . .	. . . .	. . . .	220	200	12
Chartres.	28 19 7	27 3 10	. . . .	. . . .	2 8	2 5	18 6 8	12 4 5	2 10	1 13 4	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	35
LYON.	34 19 5	33 2 10	30 16 6	4 8	2 11	2 7	25 2 9	12 16	3 10 1	2 6 9	. . . .	. . . .	104	318	. . . .	92	. . . .	190	100	16
Saint-Etienne.	38 13 6	36 5 11	33 18 4	4 4	4 1	3 6	22 12 2	10 8 3	2 18 5	1 15	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	130	13
RIOM.	39 18	39 12	38 8	5 4	2 10	. . . .	28 16	12	2	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	50	00	25
Moire.	40 5 1	37 4	37 4	4 6	3 6	2 9	30 2 2	10 9 3	3 10	2	. . . .	. . . .	73	504	. . . .	. . . .	. . . .	30	50	20
LIMOGES.	24	. . . .	21	3 2	. . . .	2 1	. . . .	10	2 10	1 15	. . . .	. . . .	80	280	. . . .	. . . .	. . . .	00	180	18
Angoulême.	22 15 10	15 14 6	. . . .	2 7	2	. . . .	. . . .	9 15 10	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	43	216	. . . .	. . . .	. . . .	80	150	24
BORDEAUX.	32 5 6	24	22 10	4	3 3	2 3	14	8	2 1	1 10	. . . .	. . . .	76	127	. . . .	. . . .	. . . .	50	200	70
Baye.	24 13	21 9 9	18 5	3 2	2 6	1 9	. . . .	11 5	2 15	2	. . . .	. . . .	140	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	26 5	. . . .	18 15	3 3	2 8	1 9	. . . .	12 8 11	1 15	1 5	. . . .	. . . .	83	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	3 6 11	19 14 7	18 8 3	2 11	2 4	2	14 9 4	8 8 2	2 15	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Angers.	23 16 1	21 10	19 19 3	2 10	2 4	1 8	16 2 6	7 16 7	1 15	1	. . . .	. . . .	67	280	168	. . . .	17	180	120	15
Le Mans.	24 13 1	22 7	19 8	2 2	1 8	. . . .	17 1 8	8 8 2	2 10	2	. . . .	. . . .	106	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	310	180	16
AUCH.	28 10	. . . .	. . . .	3 4	. . . .	. . . .	. . . .	9	2 9	1 16	. . . .	. . . .	50	140	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Fleurance.	23	20 10	18 15	3 6	. . . .	. . . .	. . . .	13 10	3	. . . .	. . . .	. . . .	36	250	. . . .	. . . .	. . . .	170	125	30
Beaumont.	27 7	25 5 7	. . . .	2 1	. . . .	. . . .	. . . .	10 1 7	3 8 6	. . . .	. . . .	. . . .	46	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	33 3	. . . .	19 18 5	3 11	. . . .	2 4	17 5	8 17 4	3	1 15	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Langres.	40 11 9	. . . .	32 10	4 7	4 4	3 1	23 1 10	9 1 7	3 6	18	. . . .	. . . .	210	420	. . . .	70	. . . .	200	150	18
Rheims.	28 9 2	. . . .	21 2 9	4 1	4	3 9	19 7 4	7 13 4	3	2 8	. . . .	250	150	. . . .	. . . .	36	31	350	125	25
ROUEN.	28 9 9	23 17	19 17 6	3 3	2 9	2 3	19 17 6	9 18	2 1 8	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	40
Le Havre.	30 8	. . . .	. . . .	4 6	2 8	2 3	. . . .	10	3 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	12
Evreux.	31 1 1	28 11 4	. . . .	3 10	3 4	2 10	17 7 9	12 11 4	2 10	19 6	. . . .	. . . .	70	308	196	. . . .	30	250	. . . .	25
CAEN.	27 7 3	. . . .	. . . .	3	. . . .	. . . .	21 6 3	18 14 4	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	31 10	300	180	30
Coutances.	29 17 4	. . . .	24 8	3 2	. . . .	. . . .	20 10 8	21 18 8	2 5	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	260	180	. . . .	15	170	100	5
Vire.	25 5	. . . .	20 10 8	3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	4	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	. . . .	14	250	150	15
ALENÇON.	23 6 3	21 18 10	21 5 1	2 7	2 4	2 1	15 1 9	8 4 7	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Conches.	32 5	29 15	27 5	3 3	2 8	2 2	. . . .	13 6 8	2 14	1 18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	24	190	. . . .	12
Argentan.	25 10	21 15	18 15	2 10	2 7	2 4	16 10	12 3 9	2	1 6 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	. . . .	19	250	180	20
RENNES.	24 16	19 16 5	17 10	2 3	1 10	1 6	17 10	7 5	1 10	1	. . . .	. . . .	. . . .	256	. . . .	49	17	180	160	10
Brest.	28	21 3 8	17 7 9	3 9	3	2 6	15 7 8	9 7 8	1 16	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	67	33	200	125	37
Nantes.	24 10 8	. . . .	17 1 5	2 2	2 1	1 7	12 18 9	8 13 3	2 10	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	265	. . . .	33	. . . .	247	197	13
PERPIGNAN.	21 16 2	17 13 4	. . . .	2 10	2 5	. . . .	. . . .	12 16 2	1 14 9	9 8	. . . .	. . . .	28	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	29 7 8	. . . .	23 16 10	3 4	. . . .	2 6	. . . .	12 6 1	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON.	36 5 4	29 6 8	. . . .	5 4	2 8	. . . .	24 10 8	12 11 8	3	1 10	450	. . . .	220	250	. . . .	65	. . . .	350	120	18
Bourbon Lancy.	32 8	. . . .	33 6 8	4 3	3 3	2 6	9	. . . .	2 10	1 5	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	120	10
Gex.	55 9 4	48	46 18 8	6	5 9	5 4	42 13 4	19 4	3 6	2 10	. . . .	. . . .	45	36	. . . .	. . . .	. . . .	260	272	18
Beaune.	41 5	39 7 6	. . . .	5 3	2 9	. . . .	31 17	15 9 4	4	2	396	. . . .	79	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	16
GRENOBLE.	38 11 4	30	27 8 6	5 1	3 4	3	27 8 6	13 16	2 10	1 7 6	. . . .	. . . .	84	280	. . . .	140	. . . .	120	130	10
Montelimart.	30 1	27 6	24 14	3 6	2 7	. . . .	18 4	13 13 7	3 10	1 9 2	. . . .	. . . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	200	36
METZ.	32 17	26 8 9	. . . .	3 3	3	2 6	15 5	7 5 7	1	12	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	30	. . . .	. . . .	3 6	3	2 5	18	6 12	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	16	. . . .	150	90	15
Sedan.	29 13	. . . .	18 12	3 9	3	2	13 17	7 10	2 10	2 12	420	280	. . . .	410	. . . .	28	. . . .	40	100	30
VALENCIENNES.	23 5	20 9 6	15	2 9	2 3	1 9	13 10	7	2 1 11	19	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Cambray.	21 6 8	15 15 4	15 6 8	2 6	2 1	. . . .	12 9	7 13	1 13 4	1 5	504	336	. . . .	444	. . . .	49	. . . .	156	. . . .	4
Givet.	27 15	. . . .	21 15	3 5	2 8	2 1	17 10	7 3 9	1 1 8	1 10	541	393	. . . .	216	. . . .	30	. . . .	175	135	15

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
BEAUVAIS.	18	100	75	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Compiégne.	10	60	25	35	. . . .	. . . .	105	200	. . . .	. . . .	60	40	150	200	55	22	90	. . . .	74	75
Meaux.	14	120	66	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	. . . .	70	35	160	220	57	16	90	50	45	
AMIENS.	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Péronne.	12	72	40	38	. . . .	. . . .	100	225	250	150	75	50	175	200	55	17	75	. . . .	. . . .	
Calais.	19	72	55	110	. . . .	. . . .	130	. . . .	42	32	40	35	180	200	60	20	75	. . . .	40	
SOISSONS.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	75	50	40	
Laon.	14	50	45	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	60	40	200	270	50	18	90	. . . .	65	
Clermont.	18	90	75	75	. . . .	. . . .	125	225	150	130	70	50	160	220	59	22	90	45	45	45
ORLEANS.	15	92	30	32	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	53	19	80	41	39	33
Blois.	10	70	60	45	. . . .	. . . .	70	300	100	30	70	45	160	210	50	22	85	40	. . . .	
Chartres.	20	60	70	80	. . . .	. . . .	70	150	60	35	35	20	. . . .	. . . .	60	22	90	55	40	45
LYON.	9	100	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	46	18	87	56	58	
Saint-Etienne	10	80	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	71	64	. . . .	
RIOM.	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	102	50	. . . .	
Iſſoire.	15	50	45	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	70	30	150	210	60	22	120	45	. . . .	
LIMOGES.	10	80	40	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	30	. . . .	30	180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême.	6	70	. . . .	60	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	55	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Angers.	10	60	40	45	. . . .	. . . .	150	300	125	75	20	25	150	225	52	22	90	50	36	30
Le Mans.	9	68	60	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	33	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
AUCH	12	80	60	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Fleurance.	10	75	27	80	. . . .	. . . .	70	. . . .	45	. . . .	30	25	. . . .	. . . .	45	21	90	. . . .	. . . .	
Beaumont.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALONS.	10	60	16	30	. . . .	. . . .	100	350	100	60	26	24	175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	
Langres.	15	50	30	35	. . . .	. . . .	110	220	120	75	80	20	160	226	50	12	70	50	40	40
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	50	. . . .	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	27	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	27	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	38	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	60	62	34	180	200	50	20	85	. . . .	. . . .	
Evreux.	12	100	72	100	. . . .	. . . .	135	175	80	50	65	60	160	170	70	22	90	60	45	60
CAEN.	16	90	50	60	. . . .	. . . .	150	240	100	50	80	40	160	240	45	20	90	70	. . . .	50
Coutances.	9	60	40	40	. . . .	2700	170	260	140	. . . .	50	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
Vire.	15	180	55	80	. . . .	. . . .	200	250	. . . .	. . . .	70	60	. . . .	. . . .	65	27	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Conches.	10	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Argentan.	20	90	80	. . . .	. . . .	. . . .	130	160	140	. . . .	45	40	150	220	45	22	85	45	40	50
RENNES.	5	70	45	42	2500	3000	250	500	175	120	120	80	180	240	45	22	90	45	45	54
Breſt.	10	70	40	150	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	88	55	. . . .	. . . .	175	250	50	20	100	50	. . . .	
Nantes.	10	71	113	78	. . . .	. . . .	155	500	70	50	75	45	190	225	50	18	76	35	. . . .	32
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	44	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	57	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	36	. . . .	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.	17	75	30	. . . .	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	57	15	96	40	40	50
Bourbon Lancy.	5	40	20	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Gex.	9	120	96	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	45	135	. . . .	54	18	50	40	. . . .	
Beaune.	9	90	60	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	50	17	. . . .	102	50	45
GRENOBLE.	8	60	35	48	1980	2310	110	247	. . . .	. . . .	33	27	175	186	44	25	82	38	. . . .	
Montelimart.	18	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	58	210	. . . .	. . . .	93	46	129	208	52	26	81	52	. . . .	
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun.	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Sedan.	40	60	35	. . . .	. . . .	. . . .	140	180	200	75	. . . .	65	150	250	50	22	90	. . . .	45	70
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray.	15	. . . .	75	75	. . . .	. . . .	129	. . . .	367	103	78	39	177	244	54	17	82	. . . .	63	
Givet.	12	50	33	60	. . . .	. . . .	93	156	156	93	72	57	208	260	41	18	104	. . . .	. . . .	

Noms des	un.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
BEAUVA	. .	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Compiégne.		150	200	55	22	90	. . . .	74	75
Meaux. .		160	220	57	16	90	50	45	
AMIENS.		181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Péronne. .		175	200	55	17	75	. . . .	. . . .	
Calais. .		180	200	60	20	75	. . . .	40	
SOISSON		150	240	58	19	75	50	40	
Laon. .		200	270	50	18	90	. . . .	65	
Clermont.		160	220	59	22	90	45	45	45
ORLEAN		200	240	53	19	80	41	39	33
Blois. . .		160	210	50	22	85	40	. . .	
Chartres. .		. . . .	. . . .	60	22	90	55	40	45
LYON. . .		. . . .	. . . .	46	18	87	56	58	
Saint-Etienn	. .	. . . .	. . . .	49	19	71	64	. . . .	
RIOM. .		190	225	45	22	100	50	. . .	
Iſſoire. .		150	210	60	22	120	45	. . . .	
LIMOGE		180	200	60	19	100	40	35	
Angoulême. . .		168	215	45	17	85	24	20	30
BORDEA		185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye. . . .		. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne. .		150	200	55	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS. . .		180	240	45	20	95	70	. . . .	
Angers. .		150	225	52	22	90	50	36	30
Le Mans.		190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
AUCH . . .		. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Fleurance.		. . . .	. . . .	45	21	90	. . . .	. . . .	
Beaumont. . .		. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CHAALC		175	240	. . . .	14	90	. . . .	. . . .	
Langres. .		160	226	50	12	70	50	40	40
Rheims. .		160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN. . .		. . . .	. . . .	38	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.		180	200	50	20	85	. . . .	. . . .	
Evreux. .		160	170	70	22	90	60	45	60
CAEN.		160	240	45	20	90	70	. . . .	50
Coutances.		190	220	60	25	90	70	. . . .	45
Vire. . .		. . . .	. . . .	65	27	. . . .	. . . .	. . . .	
ALENÇO		150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Conches. . .		. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Argentan.		150	220	45	22	85	45	40	50
RENNES.		180	240	45	22	90	45	45	54
Breſt. . . .		175	250	50	20	100	50	. . . .	
Nantes. .		190	225	50	18	76	35	. . . .	32
PERPIGN	.	150	208	43	15	57	. . . .	. . . .	
Foix. . . .		144	216	. . . .	19	72	48	. . . .	
DIJON.		170	215	57	15	96	40	40	50
Bourbon Lan	.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Gex. . .		135	. . . .	54	18	50	40	. . . .	
Beaune. .		. . . .	. . . .	50	17	. . . .	102	50	45
GRENOB		175	186	44	25	82	38	. . . .	
Montelimart		129	208	52	26	81	52	. . . .	
METZ. .		180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun. .		210	250	50	17	120	. . . .	50	
Sedan. .		150	250	50	22	90	. . . .	45	70
VALENCIE		200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray. .		177	244	54	17	82	. . . .	63	
Givet. .		208	260	41	18	104	. . . .	. . . .	

grain de raiſin qui ſoit entier. En foulant & écraſant ainſi le raiſin, on obtient des couleurs franches en bien moins de tems que par la fermentation ; mais un effet de cette opération que j'eſtime plus encore, c'eſt qu'en preſſant ainſi les raiſins, non-ſeulement on retire de l'intérieur du grain le ſuc ou la partie la plus fondante qu'il contient, mais encore on en arrache, pour ainſi dire, la partie muqueuſe ou ſucrée, la plus ſolide & la plus adhérente ſoit à l'écorce du grain, ſoit aux parties fibreuſes & nerveuſes de ce qu'il renferme ; ce qui contribue à rendre le vin plus ſubſtantiels, plus moëlleux, plus corſé, &, ce qui eſt le plus important, moins dur & moins verd. Il eſt aiſé de ſe convaincre de ce que j'avance, en prenant telle quantité de raiſins que l'on voudra & en les foulant à deux ou trois repriſes : la premiere preſſion donne une liqueur plus aqueuſe ; la ſeconde, une liqueur plus ſucrée, moins aqueuſe, &c. ; la troiſième, un ſuc encore plus épais & plus coloré que la ſeconde. Cette opération eſt, à mon avis, la plus avantageuſe & la plus indiſpenſable, toutes les fois que le raiſin n'eſt pas aſſez mûr.

2°. Après chaque foulage, on égrappera entiérement ou, au moins, aux trois quarts les raiſins avec la main ſur un crible d'oſier, ainſi qu'on le peut voir dans l'*Art de faire le vin, par M. Maupin, chez Muſier fils, Libraire à Paris, quai des Auguſtins.*

3°. Ces deux opérations faites, & auſſitôt que toute la vendange ſera dans la cuve, on fera bien de remuer, d'agiter & de braſſer, pour ainſi dire, avec des bouloirs, ou autres inſtrumens de bois, pendant une demi-heure ou une heure, au plus, ſuivant la quantité, le vin & le marc : il y a lieu de croire, dans le cas de non-maturité ſurtout, que les diſſolutions & les mélanges s'en font mieux ; mais cela fait, il faut abſolument laiſſer la cuve, juſqu'au tirage, ſans y toucher.

4°. Au moyen de cette derniere opération, & ſur-tout de la perfection du foulage, la fermentation s'excitera beaucoup plus promptement & ſans le ſecours d'aucun ingrédient. Cependant ſi les raiſins étoient bien verds, s'ils étoient en très-petite quantité, & ſur-tout s'ils avoient été gelés ſur les ceps, &c. dans tous ces cas, on aura recours aux raiſins bouillans, dont on verſera deux ou trois ſeaux par muid, pour les raiſons, dans le tems & de la maniere qu'on peut voir dans l'Art de faire le vin ci-deſſus cité.

5°. Si l'année n'a pas été très-chaude, & ſi le raiſin n'eſt pas parvenu à une très-grande maturité, on couvrira, dans les Provinces dont il eſt queſtion, la cuve avec un fond de bois compoſé de planches déſaſſemblées, plus ou moins épaiſſes, poſées immédiatement ſur le marc, dont ce fond, par conſéquent, ſuivra abſolument le mouvement. Les avantages de ce fond ſont ſi connus qu'on ne s'arrêtera point à les faire ſentir. Cette maniere de couvrir, qui n'exige pas la plus parfaite préciſion, eſt évidemment préférable à toutes les autres.

6°. Dans quelques tems que ſoient tirés les vins façonnés de la maniere que je viens de le marquer, ils ſeront toujours bien ſupérieurs à ce qu'ils ont été juſqu'à préſent. Cependant on fera bien, je le ſçais par moi-même, de tirer, non pas 8 jours, 15 jours, ou 30 ou 48 heures après le foulage, mais auſſi-tôt que la fermentation aura ceſſé. On peut conſulter ſur cet objet, ſur ceux que j'ai traités dans les articles précédens, & ſur beaucoup d'autres également intéreſſans, l'Ouvrage ci-deſſus cité.

A l'égard de la qualité qu'auront les vins faits ſuivant le procédé que je viens de donner, après avoir comparé celui que j'ai façonné, cette année, avec tous les autres vins du pays façonnés ſuivant l'uſage ordinaire & compoſés des mêmes eſpeces de raiſins, c'eſt-à-dire, des raiſins à peu près les plus communs, le vin du pays s'eſt trouvé, je ne dis pas en quelques points, mais en tous points inférieur au mien, incomparablement plus verd, plus dur, moins chargé en couleur, plus aqueux & plus froid que le mien qui étoit beaucoup plus moëlleux, plus corſé & en tout beaucoup plus agréable que l'autre : il a été vendu de 16 à 21 l. par muid de plus que ce dernier, & autant que celui d'un vignoble voiſin qui ſe vend communément deux piſtoles de plus. Tranſporté dans ce dernier canton, j'oſe aſſurer qu'il auroit été encore mieux vendu. Quel ſujet d'émulation pour tous les pays de vignobles, & en particulier, quel avantage pour les cantons où les vins ſont d'une mince qualité, & il y en a tant ! Quel ſurcroît de richeſſes pour les Propriétaires des vignes, pour

les Seigneurs de ces vignobles & pour les Provinces dans lesquelles ils sont situés?

Je sçais que l'adoption générale de la méthode que je propose ne seroit pas sans difficulté; mais je n'ignore pas non-plus ce que peut l'exemple, ce que peuvent à cet égard des Provinces qui veulent sincérement leur bien, ce que peuvent des Seigneurs zélés & intelligens, par des récompenses distribuées ou par des indemnités accordées ou promises à propos. Une fois qu'on sera convaincu, par l'expérience, de la certitude & des grands avantages de ma méthode, il n'y a pas de Seigneur qui ne puisse, avec quelques encouragemens, la faire suivre dans ses terres: d'ailleurs elle n'exige pas des dépenses & des frais, puisqu'il en coûte tout au plus pour ces opérations sept sous par chaque muid de vin.

Je suis, &c.

I I.

Pain de graines d'épinards.

Un Particulier ayant fait sécher trois coupes de semences ou graines d'épinards, il les fit moudre, puis les ayant fait fermenter avec du levain de froment & cuire à l'ordinaire, il résulta de ses opérations un pain d'un goût excellent, & dont la quantité excédoit de moitié le poids de la farine; plusieurs personnes dignes de foi en ont goûté, & en ont certifié la bonté, &c. *Affiches de Besançon.*

I I I.

Avis sur un article du N°. 54 de la Gazette.

Le sieur Hoden, Directeur Général des Pompes publiques de l'Hôtel-de-Ville à Rouen, vient de nous écrire qu'il n'a point construit la pompe dont nous avons donné la description dans notre Gazette: » ce que » je fais, ajoute-t-il, est uniquement pour » l'honneur de la vérité. On ne doit pour- » tant pas en conclure qu'il me soit impos- » sible de faire une pompe pareille & même » supérieure à celle dont on a supposé l'exis- » tence. Ceux qui voudront mettre à l'é- » preuve mes foibles talens, seront autant » satisfaits qu'il soit possible de l'être d'un » homme qui, depuis quarante-cinq ans, » étudie & travaille pour la perfection de » l'Art hydraulique. Ceux qui voudront s'a- » dresser à moi, sont priés d'affranchir leurs » lettres; je me suis fait une loi de ne point » répondre à celles qu'on m'adresse sans en » avoir payé le port. Je suis, &c. *A Rouen, le 17 Juillet 1771.* Signé, HODEN, *Directeur Général des pompes publiques* de l'Hôtel-de-Ville.

I V.

Description de nouvelles ruches de paille, par M. de Boisjugan.

Le miel est toujours seul au haut d'une ruche, le milieu est occupé en partie par le miel & en partie par le couvain, & celui-ci se trouve presque seul dans la partie inférieure. Une ruche doit donc être composée de plusieurs hausses d'égale grandeur, pour pouvoir la conserver, & en retirer un produit honnête, sans détruire le couvain. Pour remplir tous ces objets, M. de Boisjugan a imaginé des ruches de paille qu'il construit de la maniere suivante.

Chaque hausse est faite avec gluis de froment ou de seigle dont on forme un cordon de l'épaisseur d'un pouce tout au plus, que l'on attache fortement avec des ronces fendues. Sa hauteur doit être de quatre pouces sur douze de diametre de dedans en dedans, & la voute, par où l'Ouvrier la commence, doit être en anse de panier, mais peu élevée & très-ferme. La voute finie, l'Ouvrier continue perpendiculairement son cordon, jusqu'à ce qu'il en forme quatre complets tout à l'entour, chacun d'un pouce tout au plus, de sorte que le dernier se termine à presque rien, & cela, afin que chaque hausse porte toujours à plein, soit sur la table, soit sur la hausse inférieure, & qu'il ne reste aucun intervalle par où les abeilles puissent sortir.

Trois de ces hausses forment communément une ruche parfaitement solide. L'on ne doit pas craindre qu'elles glissent les unes sur les autres, comme font les ruches à l'Ecossoise; 1°. parce que la forme de leur voute applatie contribue à les assujettir sans gêner les opérations des abeilles, & soutient, sans s'affaisser, le poids de la cire & du miel; 2°. parce qu'on a soin, avant que d'y introduire l'essaim, de les coudre l'une à l'autre tout à l'entour, avec une aiguille ou carrelet de deux ou trois pouces de longueur, & de la ficelle à tabac que l'on passe d'une ronce à l'autre, ce qui leur donne une solidité parfaite.

Il faut, avant que de coudre ainsi deux

hauſſes, cerner avec un couteau & enlever du milieu de la voute de la deuxième hauſſe un rond de quatre pouces de diametre, au plus, qu'on a ſoin de recoudre tout au tour avec la même ficelle, pour aſſujettir la paille coupée, de façon que les abeilles puiſſent communiquer aiſément d'une hauſſe à l'autre. Une plus grande ouverture ſeroit nuiſible, parce qu'elle leur donneroit le moyen de prolonger leurs gâteaux, ſans interruption, d'une hauſſe à l'autre; une moindre ouverture ne leur donneroit pas un paſſage ſuffiſant pour travailler à l'aiſe, & ſans s'embarraſſer les unes les autres.

Il faut avoir du liege en planches, pour en tailler, au beſoin, des tampons de la grandeur de l'ouverture; faute de liege, on ſe ſert de bois commun.

On attache chaque tampon avec une ficelle à la hauſſe à laquelle il doit être appliqué. Il faut encore avoir ſoin de pratiquer au milieu ou à côté, un trou de la groſſeur du petit doigt, qu'on bouchera dans le tems avec un petit bouchon de liege ou d'autre bois, juſqu'à ce qu'on enleve cette hauſſe, quand elle ſera pleine de miel. On doit faire encore un trou ou entaille au-devant & ſur le bord de la table ſur laquelle doit poſer la ruche, en lui donnant environ quatre pouces de longueur, ſur neuf à dix lignes de profondeur. Obſervez ſeulement, 1°. que cette entaille ſoit un peu en pente pour l'écoulement des pluies: 2°. qu'elle aille en diminuant un peu de largeur, juſqu'à l'entrée de la ruche: 3°. qu'il y ait à cet endroit une petite retraite de chaque côté, pour aſſujettir le ratelier ou la grille, ſelon les ſaiſons: qu'elle ſe prolonge enſuite en s'élargiſſant dans l'intérieur de la ruche juſqu'à trois ou quatre pouces en avant, & puis, qu'elle ſe réduiſe à rien juſques vers les bords de la natte voutée.

Ces nouvelles ruches n'ont pas beſoin de bâtons ou traverſes en croix. Le peu de hauteur de chaque hauſſe rend ces bâtons inutiles & même nuiſibles, en ce qu'ils rompent les gâteaux, quand on vient à les arracher; ils dérangent même les travaux des abeilles.

Il eſt eſſentiel de couvrir ſur le champ ces ruches d'un ſurtout ou chape de glui, fortement ſerrée par le haut avec un lien, auquel on fait faire trois ou quatre tours, en obſervant, 1°. de paſſer un petit cercle par-deſſus, de grandeur à pouvoir deſcendre au moins juſques vers le milieu des ruches, pour rapprocher d'elles le bas de la chape, & empêcher que les pluies ne puiſſent les pénétrer; 2°. de mettre une pierre ſur quelques endroits du cercle, pour que le tout puiſſe réſiſter avec plus de force à l'impétuoſité des vents; 3°. lorſque la chape eſt placée, de n'échanger le glui du ſurtout qu'à 4 ou 5 pouces au-deſſus de la bouche de la ruche, de peur que l'ardeur du ſoleil, dans la canicule, en fondant la cire, ne détruiſe tout le couvain, & que les pluies n'y ſoient jettées par les vents, ce qui feroit moiſir les gâteaux & occaſionneroit également la deſtruction des ruches.

Ce n'eſt pas tout; on doit encore prendre la précaution d'avoir un nombre ſuffiſant de hauſſes à demi-faites, c'eſt-à-dire, de la longueur de toute la partie voutée, pour en mettre une ſur chaque table, avant que d'y poſer la ruche garnie de mouches, ce qui forme une eſpece de plateau convexe de 8 à 9 pouces, pour qu'on puiſſe le placer dans la ruche, de maniere qu'il ne puiſſe nuire aux abeilles lorſqu'elles vont & reviennent.

Cette précaution eſt d'autant plus néceſſaire que, ſans cette natte voutée, les abeilles venant à prolonger leurs gâteaux au niveau d'une table qui ſeroit plate, il ne ſeroit pas poſſible d'ajouter, lorſqu'il le faut, une nouvelle hauſſe convexe, ſans s'expoſer évidemment à les rompre & à écraſer une partie des abeilles & du couvain. Cependant ſi malgré cette natte, on s'apperçevoit, lorſqu'on eſt prêt à placer cette hauſſe, que les gâteaux duſſent encore poſer deſſus, il faudroit en ce cas placer quelques petites pierres ſous les bords de la hauſſe ſupérieure, & enduire tout le contour de bouſe de vache, qui forme en peu de tems un maſtic ſolide.

Le prix de ces hauſſes ne va pas au-delà de 25 ou 30 ſous, que les Payſans peuvent aiſément épargner en les faiſant eux-mêmes. Trois hauſſes font une ruche ordinaire, deux ne ſuffiroient pas, à moins que l'eſſaim ne fût médiocre. L'on ne doit ajouter une nouvelle hauſſe, que lorſqu'on s'eſt aſſuré que l'eſſaim eſt extrêmement fort en mouches; ſans cela, un plus grand nombre ſeroit non-ſeulement inutile, mais nuiroit infailliblement. Enfin ſi l'on s'apperçoit, lorſqu'on enleve une hauſſe, que les gâteaux ſoient trop attachés ſur la voute inférieure, on pourra prévenir cet inconvénient, en l'enduiſant d'une couche légere d'argille, détrempée, avant l'introduction de l'eſſaim.

Voyez la figure dans le nouveau *Traité des Abeilles* de M. de Boisjugan.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 20 Juillet 1771, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 liv. *le sept er; idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Juillet 1771, de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juillet* 1771.

	H	S	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 27 Juillet* 1771.

Amsterdam	55 ¼ à ⅜
Londres	32 3 16e.
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 4 à 3 6
Cadix	15 2
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août*, ...	⅜ p. ⅜ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 24 Juil. 1771		Du Vendredi. 26.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	L.	Issally, six dern. mois 1770.	L.
Lecanu, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Maupassant, *idem.*	L.
Boutet, *idem.*	M.	Fauveau, *idem.*	L.
Boucard, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	M.
Meulan, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	M.
Roytier, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	M.
Desplaces, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	M.
Lallement j. *id*	Z.	Pannelier, *idem.*	M.
Lallement l'. 6 d. mois 1771.	A.	Patu, *idem.*	S.
.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi* 25.	*Vendredi* 26.	*Samedi* 27.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1022 ½ . . .	1022 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	235. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	60 ½ 61 . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	72	72 71 ½ . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	4e 428 5e 392 .	4e 428 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 23 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Juillet.*

LES bons Rois cherchent la vérité: notre Auguſte Souverain, en ſe dépouillant de tout l'appareil de la Royauté, & ſe revêtant des dehors d'un ſimple Citoyen, l'apprend de la bouche du Peuple, & par elle il fait regner la juſtice.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 8 Juillet.*

Les Filatures, les Fabriques & les Manufactures commencent à fleurir dans l'Autriche, dans la Baſſe-Autriche principalement. Les villes de Schwech, Kettendorff, Friedau, Gundramſtorff, & Caſſin ſe diſtinguent en ce genre. Il en ſort de très belles indiennes, égales, ſi elles ne ſont ſupérieures, à celles des pays les plus renommés; on fabrique des étoffes très-riches : deux François nommés *Dieu-Donné* & *Regnault*, ſont renommés par les velours. On fait des étoffes légeres à fleurs ou unies de toute eſpece, des mouchoirs de ſoie tels que ceux de Milan & de Suiſſe, des gaſes & des rubans de ſoie, &c. Les dentelles de ſoie & de fil n'y ſont pas moins bien travaillées; il en eſt de même des ouvrages d'acier, de cuivre, de laiton, &c. Le Gouvernement avance des ſommes conſidérables, non comme on le faiſoit autrefois en Allemagne, en Danemarck, en Suede, en Ruſſie, &c. à des Avanturiers qui en faiſoient leur profit, mais à des Artiſtes dont un examen rigoureux a conſtaté la capacité & la bonne conduite. Les Académies de Commerce, de Deſſin, de Gravure, ſous l'inſpection de MM. Schmutzen, Domanck & Haid, forment de très-bons Eleves tant pour les Arts méchaniques que pour les Arts libéraux. Cette révolution eſt, pour ainſi dire, l'ouvrage d'un inſtant.

DE MAYENCE, *le 5 Juille.*

Sur la fin du mois dernier, une groſſe pluie fit tellement enfler le Necker qu'il ſe déborda impétueuſement & ravagea les campagnes. Des torrens fondirent du haut des montagnes ſur la ville d'Heydelberg & répandirent l'effroi de tous les côtés.

ITALIE.

DE GENES, *le 8 Juillet.*

On écrit de Cadix que pour l'encouragement de l'induſtrie & du trafic des Regnicoles, les privileges des Commerçans étrangers ſeront reſtreints dans des bornes étroites.

DE TRIESTE, *le 10 Juillet.*

Nos Négocians deſirent ardemment que le projet donné de fermer le chemin de

Francfort aux marchandiſes de Hollande ; par des impoſitions, ſoit adopté. Il en réſulteroit un grand avantage pour le débit des marchandiſes de ce pays & de la Hongrie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Juillet.*

Un cri unanime s'eſt élevé depuis longtems ſur la cherté des denrées, & l'on ne paroiſſoit pas ſonger que le moyen le plus équitable & le plus aſſuré de la faire ceſſer, ſi l'Etranger peut ſe confier à des loix variables & fugitives, c'étoit d'attirer les denrées étrangeres par la liberté & l'immunité de ce commerce. La Bourgeoiſie demande la liberté de l'importation de l'avoine & du ſeigle, mais le Gouvernement n'eſt pas diſpoſé à l'accorder, ſans impoſer un droit d'entrée.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 12 *Juillet.*

Les Etats de Friſe ont défendu le 3 de ce mois l'exportation du foin & de la paille juſqu'au 1 Juin de l'année prochaine. On fait de ſemblables réglemens preſque dans toute l'Europe, ſoit pour un objet, ſoit pour un autre : ces réglemens donnent l'hiſtoire de la ſituation générale de cette contrée, & cette hiſtoire n'eſt pas celle de la richeſſe & du bonheur.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 11 *Juillet.*

La flûte la *Tamponne* & la barque l'*Hirondelle* que l'on avoit déja carenées à Toulon pour aller prendre des grains à Civita-Vecchia, comme on l'a déja annoncé, ne partiront point pour cette deſtination. Les Négocians de notre Ville, chargés de ce ſoin, y employeront des navires marchands qui ſe rendront de Civita-Vecchia au Havre-de-Grace d'où les grains ſeront tranſportés à Paris par la Seine.

Les frégates la *Gracieuſe* & la *Fleche*, armées à Toulon, vont, dans le Levant, protéger notre commerce ; & vu les apparences de la paix entre les Ruſſes & les Turcs, ne ſeront pas ſuivies des deux ſchebecks deſtinés pour la même croiſiere. Les ſchebecks (le *Caméleon* & le *Singe*) vont croiſer ſur les côtes de Provence & de Languedoc, à l'occaſion de la Foire de Beaucaire.

On écrit de Boudron, Port de la Natolie, que les vaiſſeaux Ruſſes ont obligé pluſieurs navires Marchands de différentes Nations, chargés de bled, de riz & autres denrées pour Conſtantinople, à ſe réfugier dans ce Port. On doit tranſporter par terre à cette Capitale trois cens balles de café de l'Yémen, déchargés par un navire Anglois, à peu de diſtance de Boudron. Le Capitaine Reinier, parti de Marſeille pour Conſtantinople, & pris par des vaiſſeaux Ruſſes, a été relâché par ordre de leur Amiral. Un vaiſſeau de guerre de la même Nation a arrêté le bâtiment du Capitaine Egriés qui alloit d'Alexandrie à Salonique, chargé pour le compte des Turcs.

De Besançon, *le* 12 *Juillet.*

Par Ordonnance de M. l'Intendant, un Echevin en exercice de la Communauté de Soing, a été condamné à reſtituer aux Habitans dudit lieu, les ſommes qu'il avoit perçues d'eux pour la remiſe des bleds à lui adreſſées par M. l'Intendant, pour leur ſubſiſtance, au-delà du prix auquel il devoit les livrer. Il eſt en outre condamné à cent livres d'amende, applicable au profit des pauvres du lieu, à quinze jours de priſon, & aux dépens. S'il avoit craint que de donner ces grains à un prix trop au-deſſous du courant, ce ne fût dégoûter les Marchands, & les empêcher d'apporter des ſecours néceſſaires, il ne ſeroit coupable que d'avoir tranſgreſſé les ordres, au lieu de repréſenter, comme c'étoit ſon devoir, les inconvéniens qu'il appréhendoit, & ſes intentions lui ſauveroient au moins une partie de la honte. Mais les condamnations portées contre lui ſemblent ne pas permettre cette tournure favorable.

De Limoges, *le* 12 *Juillet.*

Un des grands Propriétaires de la Province vient de former dans la premiere de

nos Baronnies dont il eſt Seigneur, un bel établiſſement bien propre à concourir à la régénération de l'Agriculture dans huit Paroiſſes, par la ſuppreſſion ou du moins la diminution des procès qui raviſſent à la terre des travaux précieux & des avances aujourd'hui ſi néceſſaires. Cet établiſſement eſt un *Bureau de Conciliation* dont les Membres, volontairement & librement élus par chaque Paroiſſe, s'aſſemblent le premier Dimanche de chaque mois dans le château d'A***. pour concilier à l'amiable les différens qui s'élevent entre les vaſſaux de la Baronnie. L'amour du bien public y confond tous les états; le Gentilhomme, l'Homme de loi, le Bourgeois, le Marchand, le Payſan ſont ou peuvent indifféremment être élus Arbitres ou Prud'hommes; il n'en eſt point qui refuſe de s'aſſeoir à côté de ſon inférieur pour travailler avec lui à établir la paix & l'harmonie dans le canton : car l'homme bienfaiſant & juſte ne peut voir dans l'homme juſte & bienfaiſant que ſon pareil & ſon égal. Les Payſans accourent en foule pour remettre leurs affaires à la déciſion du Bureau : ils s'y ſoumettent avec autant de joie que de confiance. Si quelque Plaideur opiniâtre s'obſtinoit à vouloir traîner devant les Tribunaux de pauvres malheureux, le Seigneur a déclaré qu'il protégeroit le foible & qu'il ſoutiendroit la bonne cauſe à ſes frais. Cependant perſonne n'eſt contraint de ſe préſenter devant les Arbitres. L'aſcendant de l'exemple, l'autorité d'un raiſonnement ſolide, l'éloquence perſuaſive des exhortations fraternelles ſont les ſeuls moyens que le Bureau peut ſe permettre d'employer pour prévenir ou arrêter l'oppreſſion, l'injuſtice, les altercations entre les voiſins, les diſſentions entre les familles, les jalouſies, les vengeances, le mépris ou l'abus des loix, les procès ruineux. La confiance, la pleine confiance du Peuple dans la ſageſſe & la probité des Prud'hommes déſintéreſſés & honorés qu'il a choiſis lui-même, donne à ce Bureau tout l'empire qu'il exerce. Le Peuple de cette Province eſt un peu ſauvage, féroce même dans ſes querelles, aſſez méfiant, ſombre & opiniâtre; mais il eſt en même tems bon, reconnoiſſant juſqu'à la généroſité, ſimple, & dévoué avec enthouſiaſme à celui qu'il croit équitable, impartial & incapable de vouloir être injuſte. Avec ce caractere, les Vaſſaux de la Baronnie de B..... ſe ſont livrés avec tranſport à l'invitation d'un Seigneur qui, dans le tems même qu'il n'étoit que ſimple Adminiſtrateur de la Terre à titre onéreux, les avoit prévenus par des bienfaits ſignalés, & qui n'a ceſſé de conſacrer une portion de ſon revenu à l'emploi & au ſoulagement des pauvres. Cette inſtitution ſalutaire, intéreſſante & touchante dans le récit de ſes dédétails, préſente un bel exemple à ſuivre, ſur-tout dans les campagnes où l'ignorance, des mal-entendus, la déraiſon & l'animoſité occaſionnent plus de procès que l'intérêt. Combien il eſt aiſé à ceux qui veulent & peuvent, de faire le bien !

DE NANCY, *le* 13 *Juillet.*

Il a paru ici une Lettre du Roi à la Chambre des Comptes de Nancy du 7 Juin, & un Arrêt de ladite Chambre du 19, pour ordonner aux Seigneurs & Propriétaires des Seigneuries & Fiefs de ſon reſſort, la preſtation de tous devoirs féodeaux à S. M. dans ſix mois, à compter du 1 Août prochain. Ladite Cour ordonne, par ſon Arrêt, qu'à compter dudit 1 Août, tous Vaſſaux de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, qui poſſédent des Terres, Seigneuries & Fiefs de ſon reſſort, ou qui ſitués dans d'autres Provinces relevent du Duché de Lorraine, ſoit à titre de propriété, ſoit comme les tenant du Domaine du Roi par conceſſion gratuite ou autrement, ſeront tenus de rendre à S. M. entre les mains de la Chambre ou des Commiſſaires qu'elle nommera à cet effet, les foi, hommage, ſerment de fidélité & autres devoirs féodaux auxquels ils ſont obligés par les Coutumes qui régiſſent leſdits biens, après avoir juſtifié de leur état de nobleſſe s'ils en ſont requis, ou des lettres de ſouffrance & franc-fief pour les pouvoir tenir comme roturiers, & repréſenter les dernieres repriſes faites par eux ou leurs prédéceſſeurs, &c.

DE METZ, *le* 15 *Juillet.*

M. l'Intendant ayant obtenu de S. M. la permiſſion de tirer des magaſins des vivres, des grains pour ſubvenir aux beſoins du Peuple, en fait livrer journellement depuis trois ſemaines aux Communautés des Villa-

ges pauvres, sous la seule condition qu'elles en rendront au mois de Novembre la même quantité dans les magasins. Ce secours & les mesures qu'on a prises soit pour en assurer la destination, soit pour l'étendre par une répartition fort subdivisée, ont produit les plus heureux effets dans les campagnes. D'un autre côté, les pauvres sont fort soulagés par les approvisionnemens que la Ville a formées, de grains étrangers, & qui servent depuis plus de deux mois à distribuer tous les jours à un prix médiocre de très-bon pain, en quantité si considérable qu'il s'en est déja distribué plus de 120,000 liv. Le zele des Officiers Municipaux & de tous ceux qui président à cette administration, mérite beaucoup d'éloges.

De Rouen, *le* 18 *Juillet*.

Malgré la belle apparence de la récolte des fruits, les cidres & poirés sont de beaucoup augmentés de prix depuis la derniere Foire aux boissons. Il s'est vendu des cidres jusqu'à 140 liv. le muid : le prix courant est de 36 à 38 l. Les poirés se vendent de 26 à 28. On attribue cette augmentation à la grande consommation qui s'en fait à Paris.

Tous les genres de commerce languissent ici, excepté celui qui se fait pour le passage par commission. Il y a sur-tout deux branches assez considérables dans cette Province, qui souffrent beaucoup par l'introduction des marchandises d'Angleterre. Les *Basdestamiers* & les Drapiers n'ont presque plus de débit, tant il y a de facilité à tirer de ce pays les marchandises du même genre. La Province en est remplie. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on fait aussi venir d'Angleterre beaucoup d'ouvrages d'Orfevrerie & de Fayencerie auxquels on donne la préférence sur ceux de France, quoique souvent ces derniers soient & de meilleure qualité & à plus bas prix. Il est bien malheureux sans doute qu'il se trouve des hommes assez bisarres pour sacrifier à un vrai caprice & leur vrai intérêt & celui de leurs Compatriotes, sur-tout dans des tems malheureux. Quand sortirons-nous de cette espece d'enfance qui nous fait attacher un prix particulier à une marchandise étrangere, par la seule raison qu'elle est étrangere? Vouons à la risée & au ridicule cette plate & misérable manie. S'il y a des hommes sages, qu'ils ne craignent pas de se liguer pour apprendre & par leur conduite & par tous les moyens honnêtes, à ceux qui ne le sont pas, ce qu'ils sont.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur l'état actuel de l'Agriculture. Par un Laboureur Flamand.

Qui n'auroit pas cru, il y a dix ans, que l'Agriculture alloit tout-à-coup nous enrichir au-delà de nos souhaits, & rendre la France le plus puissant Royaume de l'Univers ? A entendre les nouveaux Cultivateurs, la France ne renfermoit dans sa vaste étendue que des terres de promission, & il étoit fort indifférent d'avoir à cultiver les landes de Bordeaux ou les fertiles plaines de la Flandre, pourvu que l'on fit usage de leur recette & de leur méthode. La somme immense des productions calculées d'avance flattoit trop l'intérêt des Propriétaires, pour qu'ils la crussent exagérée; & les donneurs d'avis craignoient déja que cet excès d'abondance ne ruinât le commerce, faute de consommation, &c. L'illusion rendoit les espérances des uns & la crainte des autres également vaines.

Il est pourtant vrai que si le zele de ces bons Citoyens-Culltivateurs eût été éclairé & soutenu par les principes de l'Art, on auroit vu l'Agriculture de succès en succès se perfectionner au point où l'Europe desire de la voir arriver. L'incrédule Laboureur, ébranlé par un langage qui sembloit inspiré par la Providence, alloit devenir docile ; il commençoit déja à convenir de son ignorance ; il ne s'agissoit plus que de lui prouver simplement, par une meilleure pratique, les défauts de sa routine que l'on condamne, avec raison, depuis si long tems. Mais l'enthousiasme de la théorie sans connoissances pratiques, au lieu de bonnes expériences, ne put faire que de vains efforts, & ne combattit les anciennes erreurs que par des erreurs nouvelles, au grand préjudice de l'Agriculture.

Ce n'est donc point jusqu'à l'autorité qu'il

faut faire remonter la ſource du mal, ſi l'Agriculture retombe dans ſa premiere langueur ; elle la protége de tout ſon pouvoir, elle l'encourage ; que peut-elle faire de plus ? N'eſt-ce pas aux gens de l'Art à profiter de ſes diſpoſitions favorables, & à lui fournir les moyens de rendre ſa puiſſance efficace ?

Oſerai-je, en cette qualité, en attendant que l'on amene le premier des Arts à ſes vrais principes, oſerai-je propoſer un moyen ſimple, qui ne devroit plus être nouveau ; je le regarde comme le plus capable de faire revenir le Laboureur de ſes entêtemens, &c.

Il eſt d'expérience que les terres appauvries par une culture irréguliere ou négligée, ne peuvent pas par elles-mêmes réparer leur épuiſement, c'eſt-à-dire, que leurs chetives productions ne fourniſſent pas des engrais ſuffians pour les remettre en vigueur.

Si l'on prend ſur les bonnes terres, celles-ci deviendront mauvaiſes. Il faut donc, pour améliorer les unes ſans détériorer les autres, avoir recours aux engrais étrangers ou naturels dont la quantité, à proportion, eſt infiniment ſurabondante au beſoin de la ſuperficie totale du monde labourable.

La marne eſt le plus commun, le meilleur, & le plus aiſé à ſe procurer, de tous les engrais naturels. On ne peut voir, ſans étonnement, le bien qu'elle opere dans les terreins mêmes les plus mauvais où on l'emploie ; elle les recrée, pour ainſi dire, en les faiſant changer de nature ; il s'en trouve par-tout plus ou moins avant dans la terre, & toutefois, par une fatalité déplorable que je ne conçois pas, on en ignore l'efficacité dans beaucoup d'endroits, & l'on en néglige l'uſage dans d'autres ; la plûpart des Laboureurs par impuiſſance, & les autres faute d'émulation. Quels ſervices ne rendroit-on pas à l'Agriculture, en faiſant fouiller la terre pour en tirer de la marne, ſur-tout pour les terreins incultes ou mal cultivés ? On pourroit, à peu de frais, s'aſſurer de ſa profondeur & de ſa qualité, au moyen des ſondes à vis. Que de bien ces marnieres publiques procureroient aux Citoyens & à l'Etat ! Ou mon zele m'aveugle, ou le Gouvernement, outre les bénédictions des Peuples, en recevroit une récompenſe plus flatteuſe encore, celle du bien-être des Sujets, qui augmenteroient, par leur nombre & par leur aiſance, ſa puiſſance & ſa grandeur.

II.

Fromages de pommes de terre.

La diſette a excité l'induſtrie en Allemagne. Les uns, preſſés par le beſoin, les autres inſpirés par la compaſſion, ont cherché à compoſer, à bon marché, des alimens ſains & même agréables. Dans la Vieille-Marche & ailleurs, on a fait des fromages de pommes de terre : ils avoient aſſez bon goût ; mais M. Paulzow, Recteur émérite du College de Seehauſen, eſt parvenu, au moyen d'un ingrédient particulier, à les améliorer & à leur donner une qualité preſqu'égale à celle du fromage le plus renommé du pays. Il ne demande qu'un *gros écu*, pour communiquer ſon ſecret ; nous prierons le Correſpondant qui nous a donné cet avis, de faire, pour nous, cette petite dépenſe, au cas que le fait paroiſſe aſſuré, & à condition que l'on n'exigera pas que nous nous réſervions le ſecret à nous ſeuls. Il paroît que l'ingrédient n'eſt pas cher, puiſque M. le Recteur qui ne donneroit pas ſa recette à moins d'un gros écu, livre de ces fromages à un prix très-modique, autant qu'on lui en demande, & qu'il en offre des épreuves *gratis*.

III.

Coton de ſaule.

En France & en Allemagne, des Amateurs ont tiré un parti avantageux d'un duvet très-fin que les ſaules, de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, donnent plus ou moins abondamment, dès leur troiſième année. Ce coton garnit les capſules des chatons que l'on voit aux premieres branches de l'arbre dès le commencement du printems. Ces capſules s'ouvrent vers la fin de Mai au plus tard, ſelon que l'air eſt chaud ou froid : le duvet qui en ſort s'enleve promptement. Pour qu'il ne ſoit point perdu, il faut dès que les plus bas chatons commencent à jaunir, couper, avec des ciſeaux à tailler les hayes, l'extrêmité des branches & toutes celles qui ſont chargées de capſules. Vous les dépoſez

dans de grandes chambres où, si vous les retournez quelques jours de suite, vous verrez les capsules s'ouvrir d'elles-mêmes, & vous chasserez dans un coin, avec un éventail de plumes, tout le duvet qu'elles jetteront. Cette opération se répéte plusieurs fois. Pour que le coton soit propre, après avoir enlevé les branches, vous balayez les feuilles & toutes les ordures. Ce coton peut être employé dans des courte-pointes, des jupons piqués, des doublures, &c. On en fera des meches pour les lampes, les chandelles & les bougies. En le filant & le travaillant, vous pourrez le mêler avec le véritable coton : on en a fabriqué de jolies étoffes. Ce même duvet mêlé avec la plume de l'estomac des oies & des canards, fournit une substance semblable à l'édredon. Voy. dans le XVIIe. cahier de *la Nature considérée sous ses différens aspects*, d'autres propriétés du saule.

I V.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je viens de voir, Monsieur, dans le Journal de Juin dernier, page 168, des observations sur la maniere d'extraire le miel & la cire des ruches. L'Auteur paroît zélé pour le bien public; on ne peut que lui sçavoir gré de son intention & du desir qu'il montre de se rendre utile. Il s'éleve avec raison contre ces cruels destructeurs des abeilles, qui ne connoissent d'autre moyen de s'emparer du superflu de ces insectes industrieux, que de les faire périr d'une façon ou d'une autre. Rien n'est en effet moins humain & en même tems plus mal entendu. C'est ce qu'on appelle couper l'arbre par le pied pour en avoir le fruit.

L'Auteur substitue à cette mauvaise méthode deux façons de tirer le miel des ruches qui sont moins funestes aux abeilles, mais qui en font néanmoins périr un grand nombre. Il paroît que l'Auteur de ces observations n'a pas lu l'ouvrage sur l'éducation des abeilles, que je viens de donner au Public, & qui se trouve à Paris chez Gueffier. Il y auroit vu les inconvéniens de ces deux méthodes, & ce qu'il faut ajouter à celle qui prescrit de transvaser les abeilles vers la fin de Juin; il y auroit trouvé d'autres méthodes bien supérieures à celle-là, même corrigée & perfectionnée. Ce livre lui auroit fourni des modeles de ruches dont la construction donne la facilité de les tailler quand on le veut, sans détruire les abeilles, je puis même dire, en leur procurant un grand bien. Le Dictionnaire de Chomel & le petit Ouvrage de M. de la Ferriere sont des guides peu sûrs pour l'éducation des abeilles. Je ne crains pas même d'avancer, qu'à l'exception de quelques Mémoires détachés sur quelques articles concernant les abeilles, lesquels ont été publiés dans votre Journal & votre Gazette, depuis deux ou trois ans, on ne peut suivre aucun des ouvrages qui ont paru sur cette matiere, sans s'exposer à perdre ses ruches. L'expérience que j'en ai faite m'est garant de la vérité de mon assertion. On trouve dans ces ouvrages tant de mauvaises choses sur un petit nombre de bonnes, qu'il est peu sûr de les adopter sans examen & sans précaution. S'il y en avoit eu quelqu'un sur lequel on pût compter aveuglément, je puis vous assurer, Monsieur, que je n'aurois jamais entrepris de faire celui qui paroît depuis quelques mois. J'y ai rassemblé tout ce que j'ai trouvé de bon ailleurs, & j'y ai ajouté ce que l'expérience m'a appris sur cette partie aussi amusante qu'utile de l'économie champêtre. Je puis même dire, sans outrer la vérité, que les trois quarts de ce qui est de pratique, sont uniquement ment de moi, & que tout y est appuyé sur un si grand nombre d'expériences, qu'elles ne laissent aucun doute sur le fond qu'on y peut faire.

La Société Economique de la Haute-Lusace, formée depuis cinq à six ans, nous a déja donné quelques Mémoires dont j'ai profité. Ce que j'en ai lu en François, quoique fort abrégé, m'a beaucoup fait regretter de ne pouvoir les lire en entier, surtout pour ce qui regarde la nouvelle façon de former des essaims, & la nouvelle fumigation, qui y sont détaillées. Je crois y avoir aussi vu que les Membres de cette Société ont fait des expériences qui prouvent que le froid fait périr les abeilles dans les ruches. Comme j'ai avancé le contraire dans mon Traité des Abeilles, je ne puis m'empecher de donner ici quelque éclaircissement pour montrer que nos opinions ne sont pas peut-être aussi diamétralement opposées qu'elles le paroissent. Une ruche foible & peu fournie d'insectes périra sans doute dans un froid violent, si l'on néglige de la mettre à l'abri

& de l'enfermer ; mais une ruche forte & bien peuplée résisteroit en France au froid le plus vif, puisque plusieurs des miennes exposées au grand air & suspendues, ont résisté à celui de 1768 qu'on dit avoir été au même degré qu'en 1709. Depuis ce tems-là, il ne s'est presque point passé d'hiver où je n'aye fait la même épreuve.

Il faut bien que les abeilles puissent supporter la rigueur du froid, puisqu'en Russie où il est très-violent, on trouve des abeilles en très-gande quantité. L'on m'a assuré même que on n'en prenoit presqu'aucun soin, & qu'elles n'avoient pour ruches que les arbres des forêts. Il n'est pas douteux que si dans ces climats on en prenoit le soin convenable, on ne pût en retirer un bénéfice considérable. Je suis, &c.

DUCARNE DE BLANGY.

V.

Maniere du cultiver & de préparer les concombres, suivie par des Habitans du pays d'Hanovre & autres, descendans des Vandales dont ils portent encore le nom.

Au commencement de Septembre, on choisit un terrein qui soit un peu froid de sa nature, & beaucoup exposé au soleil. On le laboure, ou plutôt on le béche profondément; on y met ensuite du bon fumier bien pourri, & on laisse le champ dans cet état jusqu'au printems prochain. Vers la mi-Mars on prépare la terre pour recevoir les graines de concombres ; mais on a soin de faire cette opération dans des jours sereins & où le soleil luise. Avec un bâton bien arrondi & d'un pouce environ de circonférence, on fait des trous d'un pouce & demi de profondeur, où l'on dépose les graines de concombre. Ces trous doivent être à la distance d'un demi-pied l'un de l'autre ; on les dispose de telle façon qu'ils forment tous ensemble une espece de demi-lune. Le premier jour on met des graines dans les trous du premier demi-cercle, & on les couvre d'une terre légere ; six jours après on vient au second rang, & ainsi de suite, mais de quatre en quatre jours, on seme les graines, & le lendemain on les couvre. On observe cette méthode afin que, si le froid survient, toute la récolte ne soit pas perdue. En 1770, la personne qui nous envoye ce détail, perdit les premieres graines qu'elle avoit semées, parce qu'il fit quelques jours de froid au mois de Mars, mais ayant remplacé, au beau tems, les graines perdues par de petites plantes, elle eut de très-beaux concombres & en abondance, aussi-tôt même que les plus habiles Jardiniers qui suivent une méthode différente. Lorsque la pluie nécessaire à ce légume, vient à manquer, on y supplée en l'arrosant le soir, après le soleil couché, mais avec de l'eau de pluie qu'il faut avoir soin de recueillir à cet effet. On peut ôter à la plante les fleurs qu'elle a de trop, afin que les autres en reçoivent plus de nourriture ; cette précaution fait non-seulement que la plante produit plus, mais que les fruits en sont aussi beaucoup meilleurs. Voici comme on prépare ce légume. Après avoir ceuilli les concombres le soir, on les séche avec un linge propre, on les met, le plus près qu'il se peut les uns des autres, dans un baril neuf; on couvre le premier lit de concombres d'un lit de feuilles vertes de cérisiers, & l'on y répand du sel ; on continue ainsi l'opération jusqu'à ce que le baril soit presque plein, de telle façon que le dernier lit soit de feuilles de cérisiers & de sel. Après cela, on jette dessus de l'eau de pluie bien claire, & l'on ferme bien le baril avec son couvercle. Au bout de huit jours on peut manger ces concombres ; on assure même qu'ils sont délicieux. Lorsque le baril est de bois de sapin, & qu'il fait chaud, quatre jours suffisent pour cette opération.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 10 Juillet 1771, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 liv. 10 s., 29 à 32 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 33 liv. Le seigle, de 20 liv. 10 s., 21 à 22 liv. ; l'orge, de 17, 17 liv. 10 s. à 18 liv. 10 s. aussi *le septier.*

Du Samedi 13 au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l. 10 s., 27 liv. 10 s. à 31 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve 31 liv. 10 s. Le méteil 23 liv. ; le seigle, de 18, 20,

à 21 liv. 15 s.; l'orge de 15 liv. 10 s., 17 à 18 liv. *aussi le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Juillet 1771, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 l. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Juillet 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juillet 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	716		*marc.*
Ducats à	97	5	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	52	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	48	15	*marc.*

Changes de Paris, *du 20 Juillet 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$ à 3 8e.		
Londres	31 $\frac{1}{8}$		
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$		
Gênes	94 $\frac{1}{2}$		
Lyon, *Août*, ...	$\frac{7}{8}$ P.	$\frac{0}{0}$ P.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	1027 $\frac{1}{2}$ . . .	1030	1030 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	235	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	61	61	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	71 $\frac{1}{2}$	72	72 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 428 5e 392 .	. . . . .	4e 428. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 17 Juil. 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 18. *Messieurs*		Du Vendredi. 19. *Messieurs*	
Lebrun, six dern. mois 1770.	L.	Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Issally, six dern. mois 1770.	L.
Radix j. *idem.*	L.	Drouet, *idem.*	L.	Deschamps, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Despeignes, *id.*	M.	Courmont, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	L.
Boutet, *idem.*	M.	Boutray, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	L.
Boucard, *idem.*	M.	Sainte-Luce, *id.*	M.	Lempereur, *idem*	M.
Daubonne, *idem.*	M.	Delauge, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	M.
Lallement l'. *id.*	P.	Rouillard, *idem.*	M.	.....	
Desplaces, *idem.*		Bouron, *idem.*	M.	.....	
Lallement j. *idem.*	Z.	S. Janvier, *idem.*	M.	.....	
.....		Delagarde, six p. mois 1771.	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 6 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 18 *Juin.*

IL vient d'être publié une Ordonnance qui modere & limite celle du 2 Juillet 1762, relativement aux droits extraordinaires imposés sur le café, le thé, & autres pareilles denrées. Le droit sur la livre de café est baissé d'un mariengrosch. & quatre pfenings à un mariengrosch. Les denrées de cette espece qui seront vendues pour être exportées ne payeront aucun droit. Ce Réglement aura son effet depuis le premier Octobre prochain jusqu'au dernier Septembre 1774. La même Ordonnance défend l'importation de l'eau-de-vie étrangere dans le pays de Lunebourg, pendant le même espace de tems, les eaux-de-vie du Rhin & de France exceptées comme par l'Ordonnance du 31 Décembre 1765.

DE NAUMBOURG, *le* 12 *Juin.*

M. Frédéric-Auguste Weiz, Médecin de cette Ville, frappé du déplorable état des pauvres attaqués d'épilepsie, & des funestes effets de l'aspect de ces malheureux étendus au milieu des rues, a entrepris depuis plusieurs années de les traiter gratuitement, & il l'a fait avec succès. Les malades qui peuvent s'adresser à lui en reçoivent les conseils & les secours nécessaires. Quant aux pauvres hors d'état de venir à lui, ce généreux ami de l'humanité invite les Pasteurs, les Notables, les ames sensibles à l'instruire des circonstances de leur maladie, en affranchissant seulement les ports de lettres : à cette condition seule, il donnera des consultations & distribuera des remedes autant qu'on lui en demandera.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 12 *Juin.*

Du 24 au 31 du mois dernier, il arriva ici de divers Ports d'Italie 7070 mesures de bled, 135 sacs de riz, 75 ballots de chanvre, 1 ballot de lin, 700 tonneaux d'huile, 8 ballots de tabac, 40 tonneaux de raisin, de la réglisse & du soufre.

Une grande partie des terres de la Morée n'ont point été ensemencées : ainsi les Isles de l'Archipel qui tirent de ce pays fertile leurs provisions de grains & de vins, courent grand risque d'éprouver une disette.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Juin.*

Nos Colonies nous nourrissent, & nous voulons les asservir ! L'abondance de grains & autres denrées qui en arrivent dans nos Ports & dans ceux d'Irlande, nous délivrera peut-être de la cherté que nous éprouvons.

Dans dives pays d'Europe, on se plaint de la continuité des pluies : plusieurs Isles de l'Amérique souffrent la plus affreuse sécheresse. L'Isle Sainte-Croix a été neuf mois sans avoir de la pluie, il a commencé à en tomber vers la fin de Mars. Depuis le mois de Mai 1770 jusqu'à la mi-Avril 1771, il n'y en a point eu à l'Isle d'Antigoa ; aussi à peine s'y promet-on moitié de la récolte.

Nos Commerçans se flatent d'obtenir de la Russie la permission d'établir une Compagnie de Commerce à Astracan, objet où tendent depuis long-tems leurs vœux & leurs négociations.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 20 Juin.*

Depuis le 31 du mois dernier jusqu'au 13 du courant, la *Marie-Galante* de 150 tonneaux, la *Duchesse de Gramont* de 450 tonneaux, la *Jeanne-Elizabeth* de 110 tonneaux, la *Comtesse de la Marche* de 200 tonneaux, sont arrivés de la Martinique ; l'*Aimable Jeanne* & l'*Achille*, chacun de 300 tonneaux, du Cap ; le *Surveillant* de 150 tonneaux, de Saint-Louis ; le *Neptune* de 300 tonneaux, le *Marsouin* de 160, l'*Hermione* de 200, la *Concorde* de 120, la *Sagesse* de 150, la *Pirrha* de 200, navires de ce Port, de Saint-Domingue ainsi que le *Villehelio*, de 200 tonneaux de la Rochelle, tous chargés de marchandises des Isles. Il est arrivé dans le même tems des grains de Marans, de Nantes, de Noirmoûtier, de l'Isle-Dieu, de Marenne, de Dantzick, &c. ainsi que des morues séches de Cherbourg & autres Ports, 158 vaches en vie de Quiberon, du bœuf de Cork & de Limerick, & diverses marchandises de divers lieux.

De Grenoble, *le 22 Juin.*

On mande de Briançon qu'il y a regné un tems affreux, des pluies continuelles, & beaucoup de froid. A peine les récoltes ont-elles quelqu'apparence dans les campagnes. Les fromens n'ont pas réussi, & les Cultivateurs se sont empressés de confier aux mêmes terres de nouvelles semences. La nuit du 12 au 13 Mai, sur les dix heures & demie, il parut dans cette Ville une grande aurore boréale qui sembloit embraser toute la moyenne région de l'air dans la partie du couchant : elle dura l'espace de trois heures, & fournit matiere aux conjectures de la superstition populaire. Nous avons apperçu ici dans le même tems le même phénomene.

De Chateau-Thierry, *le 24 Juin.*

Malgré les bonnes apparences de la récolte prochaine, les grains sont toujours à haut prix dans ces cantons : il y a même eu dans quelques Marchés des hausses assez subites. A quelques lieues d'ici, des femmes persuadées que la rareté étoit causée par des transports & des resserremens concertés, se sont attroupées au-tour d'une voiture chargée de grains, & des magasins du lieu, pour se fournir de la denrée au prix qu'il leur paroissoit convenable d'y mettre dans les circonstances. Cette cherté constante & presque générale, aux approches de la moisson qui s'annonce assez généralement trés-bien, paroit confirmer la présomption que les grains sont en effet très-rares, puisqu'il est hors de toute vraisemblance que ceux qui en auroient réservé n'ouvrissent pas aujourd'hui leur dépôt, tandis qu'ils ne peuvent espérer de vendre ces provisions à un si haut prix, après la récolte. On a craint que les vignes n'eussent souffert des tems froids qui ont derniérement regné, mais il n'y a point de dommage. Les prix des vins demeurent, en conséquence, à beaucoup plus bas prix que la rareté n'auroit donné lieu de le croire, si la plûpart des Propriétaires n'eussent été forcés de vendre après tant de mauvaises années, & si d'un autre côté, les mêmes raisons n'avoient diminué le nombre des Consommateurs & par conséquent la concurrence des Acheteurs.

De Cherbourg, *le 29 Juin.*

M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, nommé Commissaire pour examiner, si la fumée du varec dont on fabrique la soude propre aux verreries, est nuisible à la santé de l'homme & à l'Agriculture, a passé quelques jours dans cette

Ville. Il a visité les côtes de notre Amirauté ; & dans ses courses, il a interrogé les personnes les plus distinguées soit par leur rang, soit par leurs connoissances, pour faire son rapport à l'Académie & au Ministere qui a chargé cette illustre Compagnie de lui donner son avis sur cette fabrication de soude si utile à la Province. Plusieurs Seigneurs du Pays de Caux avoient regardé la fumée du varec comme pestilentielle ; & sur leurs mémoires, le Parlement de Rouen en avoit, par Arrêt, proscrit l'usage sur les côtes du Pays de Caux. Ces événemens ont occasionné l'examen qui se fait aujourd'hui. Personne ne s'est plaint ici & aux environs que la fumée du varec fût préjudiciable à la santé. Nous voyons ceux qui le fabriquent fort robustes & vivre très-long-tems. Dans les Paroisses où le bois est rare, les pauvres se servent de varec pour faire leur potage, & même pour cuire leur pain ; & l'on n'en a jamais vu résulter d'inconvénient : ils y sont même autorisés par des Lettres-Patentes du Roi de 1726 & 1732, adressées à M. l'Amiral.

De Fontainebleau, *le 26 Juin.*

Deux personnes sont mortes ici ces jours derniers dans des convulsions horribles pour avoir mangé des champignons cueillis dans la campagne. Un enfant de trois à quatre ans a eu le même sort, quoiqu'il n'eût fait que manger un peu de pain trempé dans une sausse où il y avoit de ces champignons. La *Gazette du Commerce* annonça l'année derniere de pareils accidens, avec des instructions utiles. Les funestes effets de cet aliment équivoque, qui se multiplient de jour en jour, demanderoient sans doute des instructions plus amples & plus généralement répandues.

De Paris, *le 2 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Juin, qui ordonne 1°. que le droit de mutation & le quinzième imposés par les articles XXIV & XXV de l'Edit de Décembre 1764, sur les contrats de rentes assignées sur les Aides & Gabelles, les taxes & autres revenus du Roi, cesseront d'être perçus à compter du 1 Janvier dernier, & toutes les parties qui ont pu être assujetties aud. droit, en demeureront affranchies. 2°. Que pour tenir lieu dudit droit de mutation & du quinzième, il ne sera fait fonds dans les états de toutes les rentes perpétuelles sur les Aides & Gabelles, &c. assujetties à ces deux droits par ledit Edit, & ce, sans aucune exception, que pour les quatorze quinzièmes du montant desdites rentes. 3°. Qu'il ne sera pareillement fait fonds pour toutes les rentes viageres constituées sur les Aides & Gabelles, & autres revenus du Roi, & dont le payement se fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, à compter dudit jour 1 Janvier dernier, que pour les neuf dixièmes seulement des sommes pour lesquelles elles ont été constituées, de la même maniere qu'il a été ordonné pour les rentes viageres tontines, par les Lettres-Patentes du 5 Juillet 1770. En conséquence celles desd. rentes qui ont été ci-devant assujetties à la retenue du dixième en demeureront affranchies, attendu qu'elles ne seront plus employées que pour neuf dixièmes.

Déclaration du Roi concernant les naufrages & échouemens, donnée à Versailles le 10 Janvier 1770, registrée en Parlement le 31 Mai 1771. Depuis l'Ordonnance de la Marine rendue par Louis XIV, il s'étoit introduit dans les Sieges d'Amirautés différentes formes de procédés & des usages nouveaux, & ces innovations portoient sur les procédures des prises & sur celle des échouemens. Il a paru nécessaire à S. M. d'établir par une loi qui servît de supplément au titre IX du livre IV de l'Ordonnance de 1681, quelques regles nouvelles capables de faire cesser les abus & de rendre uniforme la maniere de procéder dans cette matiere. En conséquence S. M. ordonne que les Seigneurs & Habitans des Paroisses voisines de la mer, incontinent après les naufrages & échouemens, en avertiront les Officiers de l'Amirauté du ressort : que lesdits Officiers, avant de s'y transporter, en donneront avis aux Officiers des Classes, Trésorier des Invalides, Receveur de l'Amirauté : que les Seigneurs, leurs Officiers, les Curés, les Syndics, en attendant l'arrivée de ces Officiers, feront travailler au sauvetage des effets provenans du naufrage : que les Officiers choisiront, parmi les Négocians, un Commissionnaire, à l'effet de se transporter sur le lieu de l'échouement, pour y faire l'avance des frais, moyennant

un demi pour cent par mois des ſommes qu'il aura avancées, non compris ſa vacation de ſix livres par journée au plus : que les Officiers de l'Amirauté feront afficher aux lieux indiqués les noms du navire, de la Nation du Capitaine, du lieu du départ, de celui de ſa deſtination, & en gros de ſon chargement : que les Voituriers, Charretiers, Mariniers ſe tranſporteront avec chevaux, harnois & bateaux, au lieu de l'échouement, à la premiere ſommation de la part des Seigneurs, Officiers, Curés, Syndics, &c. : qu'il ſera nommé un Gardien ſolvable des effets & marchandiſes ſauvés du naufrage : que ces effets ne ſeront pas dépoſés dans des magaſins appartenans aux Officiers des Amirautés, ou dépendans de leurs maiſons d'habitation : que les Travailleurs ſeront employés par marée ou par journée, & qu'il en ſera tenu un rôle, ainſi qu'un état des voitures : que le tranſport des marchandiſes fait au magaſin, les Officiers de l'Amirauté procéderont à leur reconnoiſſance, deſcription & vérification : que les procès-verbaux de reconnoiſſance ſeront faits en préſence du plus apparent de l'équipage & ſignés d'eux : que ſi, dans les trois mois ſuivans, il ne ſe préſente aucun Réclamateur, il ſera procédé à la vente des marchandiſes les plus périſſables pour le payement des ſalaires & des Ouvriers, & juſqu'à concurrence : que ſi le navire n'eſt pas en état d'être rétabli, la coque en ſera vendue, ſans attendre ce délai : que ſi, lors de l'échouement ou après, les Propriétaires ou les Commiſſionnaires auxquels les marchandiſes auront été adreſſées par les connoiſſemens ſe préſentent pour y mettre ordre par eux-mêmes, les Officiers de l'Amirauté ſeront tenus de ſe retirer & de leur laiſſer la liberté d'y pourvoir, quant à leurs marchandiſes, & non autres, ſauf payement des vacations des Officiers & rembourſement des frais par les premiers, par proportion à la valeur des marchandiſes reclamées, eu égard au total, ſi l'on n'en réclame qu'une partie : que les marchandiſes ſeront délivrées ſans frais aux Réclamateurs, ainſi que les effets vendus aux Adjudicataires : que ſi les effets & marchandiſes échoués ne ſont point reclamés dans l'an & jour, les frais de Juſtice ne ſeront prélevés qu'après ce terme, ſur la vente qui ſera faite deſdits effets, dont le ſurplus du produit ſera remis moitié au Receveur de l'Amiral, moitié au Tréſorier des Invalides : que les Officiers des Claſſes enverront, au commencement de chaque année, au Secretaire d'Etat au département de la Marine, un état du produit deſdits effets non-réclamés dans l'an & jour : le tout ſans préjudicier aux droits des Seigneurs bien & légitimement établis. Au ſurplus le titre IX du liv. IV de l'Ordon. du mois d'Août 1681, ſera exécuté en tout ce qui ne ſera pas contraire aux diſpoſitions préſentes.

Autres Arrêts, Lettres-Patentes, &c. à l'Ordinaire prochain.

Le gros Lot de 20000 l. de la Loterie de Piété eſt échu au n°. 271926 ; le 2e. Lot de 6000 l. eſt échu au n°. 199687.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avertiſſement envoyé de Copenhague.

Le 16 Août prochain, on vendra au plus Offrant quelques centaines d'étalons, jumens & poulains de différentes couleurs, de la véritable bonne race Danoiſe, des haras du Roi de Fridrichſbourg & de Jaegerſprus.

La vente commence ledit 16 à Jaegerſprus, & ſera continuée ſans interruption à Fridrichſbourg.

Conditions.

1°. La vente ſe fera au coup de marteau ſans autre approbation royale.

2°. Le payement ſe fera ſur le champ, argent comptant de la part des inconnus ; quant aux autres, il ſuffit de donner ſuffiſante caution ; en revanche, il eſt permis aux Acheteurs de laiſſer les chevaux encore pendant quinze jours ſur les pâturages des haras, ſans aucun frais, mais à leur propre riſque..

3°. Les étalons, ainſi que les chevaux entiers & jumens de cinq, quatre & trois ans, ſeront vendus par piece ; les jumens poulinieres ſe vendront de même en détail, mais avec leurs poulains de la portée des deux dernieres années, ſous un ſeul *numero*.

4°. Les jumens poulinieres ont été encore couvertes au mois de Mai dernier.

5°. On verra les chevaux quinze jours

avant la vente, tant à Fridrichsbourg qu'à Jaegersprus.

Signé, H. V. LEVELZOW.

I I.

Nouvelles Pompes pour les incendies, desséchemens, &c.

Dans le N°. 47 de notre Gazette, il a été parlé avec éloge des pompes du sieur Pichard, Pompier de cette Ville, demeurant rue S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis. Notre Correspondant à Rouen doute que, dans ce genre de machines, on en puisse voir qui soient supérieures à une pompe de la construction du sieur Hoden, Pompier de la même Ville. Elle aspire & rejette, par heure, trois cens vingt muids d'eau. Quatre hommes suffisent pour la mettre en mouvement; six hommes la feront jouer long-tems sans se fatiguer. Elle seroit très-propre à faire des épuisemens considérables, & il en coûteroit moins qu'avec les chapelets & les pompes dont on a coutume de se servir. Elle seroit dans les incendies d'un grand secours pour fournir d'eau toutes les autres pompes foulantes qui très-souvent en manquent, malgré le grand nombre de gens employés à en apporter, lesquels s'embarrassent les uns les autres & s'entre-nuisent. D'ailleurs l'eau que cette pompe fourniroit étant plus claire que celle qu'on prend dans les bâtardeaux faits au milieu des rues, elle ne boucheroit pas les petits trous des pompes. Enfin cette machine est assez légere pour être commodément transportée d'un lieu à un autre. On est persuadé que le sieur Hoden se feroit un plaisir de donner une description détaillée tant de sa construction que des avantages que le Public en pourroit retirer: sa demeure est à *Rouen, proche S. Godard.*

I I I.

Mortier impénétrable à l'humidité, &c.

Prenez de la chaux vive le plus récemment calcinée; mettez-en un tiers sur deux tiers de sable fin; versez de l'eau peu à peu, en remuant exactement avec la truelle, jusqu'à ce que ce mélange ait acquis la consistance du mortier. Employez-le sur le champ soit comme ciment, soit comme plâtre. Ce mortier fermentera pendant quelques jours, & ensuite il durcira surtout dans les lieux secs; dans les lieux humides, il conservera certain degré de molesse pendant trois semaines ou même plus; à la fin, il deviendra dur, quand même l'eau y auroit assez d'accès pour s'attacher à la surface. Dans la suite, il acquerra la dureté de la pierre, & résistera à toute humidité. La perfection de ce mortier dépend de l'exactitude avec laquelle ces ingrédiens sont mêlés, & de la promptitude à le mettre en œuvre aussi-tôt qu'il est fait. Pour cela, il faut cinq Ouvriers qui le préparent pour un qui le met en œuvre. Il faut aussi choisir de la chaux, parfaitement calcinée, sans pierres, & qui n'ait point été à l'air. Si l'on employe du lait écrémé au lieu d'eau, la dureté de ce mortier sera excessive. Il est bon enfin d'observer que le vent ou le soleil, dans les premiers jours, dessèche trop vite ce mortier, & s'oppose à la fermentation qui contribue tant à sa perfection.

Extrait des *Mémoires* Anglois *d'Agriculture & de quelques Arts économiques*, nouvellement publiés à Londres chez Nourse, par M. Robert Dossie: Ouvrage fort loué dans les Journaux Anglois.

I V.

Livres nouveaux.

1. *Manuel Alimentaire des Plantes tant indigenes qu'exotiques, qui peuvent servir de nourriture & de boisson aux différens Peuples de la terre; contenant leurs noms triviaux & botaniques, suivant les Auteurs les plus célébres, l'utilité qu'on peut en retirer dans la vie animale, & les différentes manieres de les préparer pour la cuisine, l'office, la distillation, &c.* Par M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi de Pologne, &c. A Paris, chez J. P. Costard, rue S. Jean de Beauvais; gros vol. in-8°. relié, 5 liv.

Le zele infatigable de M. Buc'hoz trouve sans cesse dans l'étendue de ses connoissances de nouveaux moyens de servir utilement le Public. L'Ouvrage que nous annonçons est le plus complet qui ait paru en ce genre dans notre Langue. Tout homme peut y puiser une connoissance suffisante des végétaux dont on se nourrit. L'ordre alphabéti-

que du Livre facilite les recherches. On y remarquera ſur-tout la liſte fort conſidérable des plantes qu'on peut ſubſtituer au bled. Les plantes réunies dans ce nouveau Dictionnaire ſont au nombre de près de 500. Il complette le Dictionnaire des plantes ; arbres & arbuſtes du même Auteur, chez le même Libraire.

Ce Manuel ſera ſuivi d'un Traité ſur les alimens qu'on peut tirer du regne végétal, & après cet Ouvrage, l'Auteur publiera une Chymie champêtre & végétale. Ces trois Traités réunis, formeront un corps auſſi utile qu'agréable : on pourra y joindre le Manuel médical du même Auteur.

2. *Hiſtoire nouvelle & impartiale d'Angleterre, depuis l'invaſion de Jules-Céſar, juſqu'aux préliminaires de la paix de 1763, traduite de l'Anglois de J. Barrow.* A Paris, chez Coſtard. Avec Privilege.

On délivre actuellement les ſix premiers volumes de cet Ouvrage, en quinze volumes, ornés des portraits des Rois, des Miniſtres, des Généraux les plus célébres, gravés en taille-douce. Les volumes ſuivans paroîtront ſucceſſivement deux à deux dans le courant de la préſente année.

La condition de l'acquiſition actuelle eſt ſimplement de payer 18 l. en recevant les ſix premiers volumes en feuilles, l'on ne payera que 15 liv. en recevant les ſix volumes ſuivans ; les trois derniers ſeront délivrés *gratis*. Ceux qui ne ſe ſeront point conformés à ces conditions, payeront l'Ouvrage complet 48 l. Les brochures en carton ſe payeront ſéparément 4 ſ. par volume.

M. Barrow, Auteur de cet Ouvrage, occupe une place diſtinguée dans la République des Lettres. Dans les premiers volumes que nous avons parcourus, il nous a paru obſerver l'impartialité qu'il promet. Il plaît par la ſimplicité de ſon ſtyle, il entraîne par la rapidité de ſa narration : c'eſt tout l'art qu'il employe pour ſoutenir l'intérêt, & ce mérite le diſtinguera entre les Hiſtoriens modernes. Nous tâcherons de recueillir dans cette Hiſtoire les traits les plus analogues à l'objet de notre travail.

V.

Avis ſur la graine de lin de Sibérie.

Il n'y a pas long-tems que le lin de Sibérie eſt connu dans le reſte de l'Europe ; il étoit même fort négligé dans le pays. Cependant ſes propriétés particulieres méritent qu'on le diſtingue & qu'on le cultive. Une fois ſemé, la plante ſe reproduit & ſe perpétue d'elle-même. Lorſqu'elle a pouſſé, elle n'exige point, à proprement parler, de culture, car il ſuffit qu'on remue légérement la terre tout autour : elle demande très-peu d'engrais ; elle ſe plait particuliérement dans une terre ſablonneuſe. Une ſeule tige produit beaucoup de rejettons, & tous les rejettons donnent une matiere bonne à filer : on en trouve juſqu'à 20 & 30 ſortis d'une ſeule racine. Ce lin croît fort haut ; mêlé avec du lin ordinaire de la même hauteur, il eſt difficile de le diſtinguer. Le plus grand froid ne lui cauſe aucun dommage. Lorſqu'il a été coupé, les rejettons qui pouſſent & réſiſtent à l'hiver le plus rude, ſe conſervent auſſi verds ſous la neige & la glace que pendant les beaux jours de l'été. Ces qualités ſemblent devoir attirer l'attention des Cultivateurs. Pluſieurs perſonnes ſe ſont pourvues de la graine, en Allemagne, & elles ſe propoſent d'en faire l'eſſai pour en apprendre le réſultat au Public. On peut ſe procurer de la graine par la voie du Bureau de M. le Profeſſeur de Bianchy, à Vienne en Autriche.

VI.

Méthode économique pour augmenter la quantité du pain, en détachant la farine du ſon.

On met ſur le feu, dans une chaudiere, le ſon provenu de la farine que l'on veut pêtrir. On mêle avec ce ſon la moitié plus d'eau qu'il n'en faut pour faire la pâte : on fait bien bouillir le tout. Toutes les parties de farine qui ſont dans le ſon, ſe dilatent dans l'eau, & forment une eſpece de colle ou bouillie légere que l'on paſſe dans un tamis, & avec laquelle on fait la pâte de la maniere ordinaire. Les diverſes épreuves que l'on a faites de cette méthode ont conſtaté qu'elle augmente le pain d'un cinquième, & cela ſans aucune perte (ſenſible). Le ſon mis au four, après qu'on a tiré le pain, ſe ſéche & ſert de même à la nourriture des beſtiaux. La ſeule expoſition de cette méthode en fait ſentir la bonté & l'utilité. On ne mêle le ſon dans le pain que pour profiter des parties de farine qu'on peut extraire, &

non pour tirer de la ſubſtance du ſon. Si, par ce procédé, on fait, comme on l'aſſure, la même quantité de pain qu'en y laiſſant le ſon, il eſt clair qu'il a deux avantages; il rend le pain meilleur & plus beau, & il conſerve encore le ſon qui, ſervant aux animaux, eſt plus que ſuffiſant pour indemniſer de la dépenſe du bois qu'il exige. *Affiches des Trois-Evêchés.*

VII.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Graveſend, le 13 Juin 1771.

L'Eagle, Capitaine Gilbie, venant de Calais.

A Dublin, le 3 Juin.

Le Lark, Capitaine Mernagh, venant Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre & d'Irlande pour ceux de France. De Graveſend, le 10 Juin.

Le Generous Friends, Capit. Hedge, allant à Dunkerque.

De Dublin, le 2 Juin.

La Barbara, Capitaine French, allant à Bordeaux.

Naufrage.

L'Emanuel, Capitaine Ahlberg, allant de Nantes à Hambourg, a fait naufrage ſur l'Iſle de Romoe.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés au Texel, le 12 Juin.

Le navire du Capitaine Simon Sybes, venant du Havre.

Vaiſſeaux partis du Texel pour les Ports de France, le 6 Juin.

Les navires des Capit. Heere G. Laſaya, Charles Vincent, Jelle Prins, allant à Rouen; Drik Pieters, Jacob Juriaanſz, allant à Dieppe.

7 Juin. Les navires des Capit. Gabriel Janſz, Pieter J. Ketelaer, allant à Rouen; Jan. H. Waggers, allant au Havre.

8 Juin. Le navire du Capitaine Fokke P. Swart, allant à Rouen.

9 Juin. Le navire du Capitaine Auke P. Devries, allant en France; les navires des Capitaines H. A. Venſter, Frans Kipkes, Reurt Teuniſz, allant à Rouen.

10 Juin. Le navire du Capit. Gyſbert de Leuge, allant à Bordeaux.

VIII.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 13 Juin 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	320	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	
De la Banque d'Angleterre.	155	
De la Comp. Ang. des In. Or.	225	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{4}$
Conſolidées à 3 p. %	88	$\frac{1}{2}$

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le 13 Juin 1771.*

Londres	34	3
Ditto à 2 uſances.	34	1
Paris	54	$\frac{1}{4}$
Ditto à 2 uſances	53	$\frac{12}{16}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 uſances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	53	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{3}{8}$
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$
Séville	94	
Liſbonne	46	$\frac{1}{8}$
Veniſe.	89	$\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$
Livourne	87	$\frac{1}{2}$
Vienne.	34	$\frac{7}{8}$
Hambourg	33	$\frac{9}{16}$ à $\frac{5}{8}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	4 $\frac{7}{8}$	à $\frac{3}{4}$ p. %

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Juin 1771, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24 liv. 10 ſ., 28 à 32 liv. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le méteil 24 liv.; le ſeigle, de 21 à 22 l.;

l'orge, de 17 liv. 10 s., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 26 Juin 1771, au Samedi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 l. 10 s. à 25 l. *le sept.*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 3 Juillet 1771, de 42 à 43 liv.; *idem* nouveau de 39 à 40; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juillet 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	710		*marc.*
Du Perou à	702		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 3 Juillet 1771.*

Amsterdam	55
Londres	32
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon, *Août*, ...	1 p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Lundi 1 Juil. 1771.		Du Mardi 2.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Filleul, six dern. mois 1770.	J.
Gendon, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	L.
Creuzé, *idem.*	L.	Cochin, *idem.*	L.
Dujean, *idem.*	L.	Chaponnel, *idem.*	M.
Thevenin, *idem.*	L.	Cauchy, *idem.*	M.
Masson, *idem.*	L.	Roberge, *idem.*	Z.
Domillier, *idem.*	L.	.....	
Bonnet, *idem.*	M.	.....	
Molliere, *idem.*	M.	.....	
Alissant, *idem.*	M.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1771.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Act. de 2500 l.*	1005 7 ½ 10. .	1010	1010 12 ½ 15 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	245. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	61 ½	62.	62 61 ½ . . .
Prom. à 4 p. %.	72 ½	73 72 ½ . . .	73 72 ½ . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 425 . . .	4e 424 5e 392 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
* *A 9 Coupons.* .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 29 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Juin.*

UNE sécheresse opiniâtre a causé des pertes irréparables dans les campagnes : les bleds ont séché sur pied, les légumes sont tombés en poussiere, les fruits ont péri sur les arbres. On craint que presque toute récolte ne soit perdue dans plusieurs Provinces.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Juin.*

S. M., frappée des maux que l'interruption du commerce a occasionnés l'hiver dernier, a ordonné qu'il fût établi dans cette Capitale un magasin de grains assez considérable pour qu'on n'ait point à redouter les hivers les plus rudes. Il a été enjoint tant au Corps des Maitres Boulangers qui vendent leur pain dans leurs boutiques, qu'aux Boulangers qui n'étant pas de cette Communauté, vendent leur pain au Marché, & suivant la taxe, à un prix inférieur pour les pauvres, d'avoir toujours une certaine quantité de grains en réserve, & de fournir à l'avenir la quantité nécessaire de pain. Il a été défendu aux Marchands de lin de vendre d'autres productions que le lin, le chanvre, & autres matieres analogues à leur métier, & de débiter comme ci-devant du sel, des harengs, des poissons salés, &c. denrées qu'ils ne mettoient en vente qu'après qu'ils en avoient fait monter le prix très-haut. Par le même motif, les Marchands du bas ordre qui débitoient de la biere, des eaux-de-vie, du lard, de la graisse, des pains mollets, & presque toutes les autres denrées de premiere nécessité, en petit détail comme en gros, sont privé de l'entrepôt des denrées grasses, du beurre, des pois, des feves, lentilles, gruaux, orge mondé, farine, &c. & ils seront obligés de les tirer des magasins royaux & de les vendre suivant la taxe. Tous ces réglemens sont fondés sur l'opinion présumée du monopole que l'abolition de tout privilege de Corps & Métier, & la plus grande concurrence excitée par la liberté générale de vendre de toutes especes de denrées, auroit infailliblement détruite, sans dégoûter de ces trafics, sans charger le Gouvernement d'une manutention très-onéreuse de magasins, & sans multiplier les Agens salariés de la Police pour la difficile exécution de ces réglemens. La même loi renferme divers articles concernant les héritages, les débiteurs, les créanciers, les contributions, la maniere de les percevoir. Par tout l'intention bienfaisante du Souverain se manifeste, quoique toutes les dispositions ne répondent pas également à ses vues.

PRUSSE.

DE KOENISBERG, *le 5 Juin.*

Le tems nous a été très-favorable depuis

la mi-Mai. Le vent d'Oueſt a amené dans nos Ports pluſieurs bâtimens de Pologne, chargés de grains. Nous eſpérons que le transport de ces denrées ſera conſidérable pendant le courant de l'année. L'abondance a fait tomber les prix. Nous payons 122 ſchiffpfund de bled (le ſch. du poids de 300 liv.) 280 florins (de Pologne fort inférieurs à ceux d'Empire, les plus bas de l'Allemagne); 119 ſch. du meilleur ſeigle 265 fl.; ainſi des autres à proportion. Pendant l'hiver, on pouvoit à peine s'en pourvoir à force d'argent. Il nous arrive par terre quantité de ces denrées, ainſi que de gruaux, d'avoine, d'orge, &c. Il y a peu de pois, légume d'une grande reſſource pour le Peuple. Nous recevons auſſi du chanvre, du lin, &c. de maniere que nos magaſins ſont très-bien fournis de toutes ſortes de marchandiſes.

ALLEMAGNE.

De Wurtzbourg, *le* 8 *Juin.*

Des Marchands de grains & des Boulangers ont été très-ſévérement punis pour avoir contribué par leurs manœuvres à la cherté & à la diſette. Cependant les prix hauſſent encore ici comme à Bamberg. On eſpere que la viſite générale des greniers déconcertera les pratiques que l'on craint.

De Koenigshofen (*en Franconie*), *le* 9 *Juin.*

La diſette augmente au point qu'il ſe paſſe de tems à autres, pluſieurs jours, dans nos environs, ſans qu'on puiſſe avoir un morceau de pain. La livre de mauvais pain de ſeigle mêlé d'avoine, d'orge, de pommes terre, &c. vaut 5 kreutzer: on en a eu, de très-bon, juſqu'à ſept livres, pour le même prix. Les plus indigens y mêlent encore de la paille hachée. En général, on ne mange que du pain très-malfaiſant. Et ces maux extrêmes, on les reſſent dans un pays extrêmement fertile & où l'on a toujours vu regner l'abondance.

De Vienne, *le* 10 *Juin.*

Pendant quelque tems, il eſt parti juſqu'à 100 charriots par jour pour aller porter des grains & de la farine en Bohême. Six mille malheureux Habitans de ce Royaume ſont employés à bâtir une nouvelle forteresſe dans le Comté de Glatz & à rendre le chemin de Scheweidnitz praticable. On a trouvé de gros amas de grains chez des Juifs de Prague. Des pluies très-abondantes ont ramené le froid dans nos cantons.

De Ratisbonne, *le* 7 *Juin.*

Le Directoire de l'Empire a refuſé au Magiſtrat d'augmenter la taxe du pain, quoiqu'elle ſoit établie ſur un prix des grains inférieur d'un tiers à leur prix actuel. Mais les Miniſtres ont écrit à leurs Cours respectives, pour en obtenir un don gratuit en faveur des Bourgeois. La Cour de Munich, par un nouveau Réglement, a fixé le prix du grain, ainſi que le taux, la qualité, la quantité de pain que les Boulangers doivent fournir.

ITALIE.

De Milan, *le* 7 *Juin.*

Il eſt parti de la Hongrie un nombre conſidérable de mulets: mais comme cette extraction avoit été prévue, il a été pourvu à ce que le labourage, le commerce & les Voyageurs n'euſſent point à en ſouffrir. Le célebre Marquis Beccaria & M. Carpini ont pris poſſeſſion de la Charge de Conſeillers du Conſeil Royal d'Economie. L'Adminiſtration s'occupe des moyens de rendre l'Adda navigable & de rétablir la communication avec le lac de Como. Le deſſéchement des marais, ſource de maladies & retraite des bandits, n'eſt pas moins digne de ſon attention. On eſpere que toute l'Italie profitera des beaux exemples que le Grand Duc de Toſcane a donnés par le deſſéchement & les magnifiques travaux que S. A. R. a faits dans la *Maremma* de Sienne, ſur un terrein de deux mille lieues quarrées de France.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 11 *Juin.*

La récolte de la ſoie eſt preſque totalement perdue dans les Royaumes de Valence & de Murcie: les gelées de l'hiver & du commencement du printems avoient endommagé la majeure partie des mûriers qu'il a fallu couper.

Le canal entrepris pour faciliter la communication du pays avec le Tage & de-là avec la mer, avance beaucoup; il eſt déjà couvert de bateaux, & les Entrepreneurs en retirent un produit conſidérable.

S. M. a accordé de nouvelles facilités aux Fabricans en général ; & de grands privileges à ceux des Fabriques de coton de Madrid. En éveillant l'induſtrie ſans la gener, en l'excitant ſans la favoriſer au détriment de l'Agriculture, en l'encourageant également dans tout le Royaume, ſans exclure la concurrence des talens, ce Royaume qui recueille preſque toutes les matieres premieres néceſſaires à ſes travaux, auroit bientôt des arts floriſſans qui non-ſeulement le délivreroient de la dure néceſſité de les faire ouvrer par des mains étrangeres, mais encore le mettroient en état de fournir les pays étrangers des marchandiſes qu'il en tire. Mais il faut que l'Agriculture ſoit la baſe de ces Manufactures, c'eſt-à-dire, que les réglemens ne ſoumettent point le Cultivateur à la loi de l'Artiſan & de l'Artiſte, & par conſéquent à des rentes nuiſibles & deſtructives des avances de la culture. C'eſt ce qu'on a lieu de ſe promettre d'un Gouvernement auſſi éclairé que bienfaiſant qui ſçait que toutes les richeſſes ſortent de la terre, & que leur emploi doit néceſſairement tendre à en augmenter la culture. Déja ceux qui donnent la laine la plus belle & la plus fine obtiennent des récompenſes proportionnées ; l'on commence à fabriquer de très-bons draps ; le commerce eſt encouragé & facilité ; l'inſtitution de l'impôt unique a lévé de grands obſtacles à la proſpérité des Provinces. La haute ſageſſe & la rigoureuſe juſtice du Souverain promettent à tous les Citoyens l'uſage & l'exercice le plus libre de toutes leurs propriétés & de leurs talens, ſans quoi les uns ſeroient favoriſés, ſans droit & ſans titre, aux dépens des autres & par conſéquent au détriment de l'Etat en général. Le vœu du Prince eſt celui de la bienfaiſance & de l'équité qui ne feront pas un malheureux pour faire un heureux, un pauvre pour faire un riche, une claſſe de Citoyens ſouffrante pour en faire une autre floriſſante.

PROVINCES-UNIES.

DE MAESTRICHT, *le* 15 *Juin*.

La Régence de Liege avoit fait arrêter des grains deſtinés pour la Hollande, ſous prétexte qu'ils étoient deſtinés à faire de l'eau-de-vie ; mais ils ont été rendus ſur les vives repréſentations de L. H. P.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le* 13 *Juin*.

On arme dans ce Port deux frégates & deux ſchebecks ; les frégates iront croiſer dans les Echelles du Levant, à la place de la *Pleyade* & de la *Topaſe* ; & les ſchebecks, dans le golfe de Lyon, à l'occaſion de la prochaine Foire de Beaucaire.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Juin*.

Des lettres de divers endroits de la Province nous apprennent de nouvelles entrepriſes de culture formées ou projettées par des Propriétaires & des Cultivateurs. La Déclaration concernant les défrichemens dans le Languedoc encourage ces entrepriſes par les exemptions qu'elle y attache ; la conſervation d'un commerce libre en fournit les moyens par le bon débit des denrées qu'elle procure ; la certitude de ne pas ſe voir ſpolié par des taxes arbitraires du fruit des avances de ces travaux, & fruſtré par-là des avantages promis par la bienfaiſance du Souverain, aſſure l'effet de ces encouragemens. Il eſt bien ſenſible que quelque faveur qu'on accorde d'ailleurs aux défrichemens, ils n'auront pas lieu, à moins que ce ne ſoit aux dépens de l'ancienne culture, ſi l'argent n'eſt renvoyé à la terre par un commerce animé pour y groſſir le fonds des avances rurales : il ne l'eſt pas moins que le Laboureur l'enfermera dans les coffres plutôt que de l'expoſer & d'en expoſer les fruits à l'envie & à l'avidité, s'il craint une augmentation arbitraire de taille : il ne l'eſt pas moins enfin que ces entrepriſes manqueroient & qu'elles ſeroient abandonnées, après perte des avances, ſi un bon commerce n'en faiſoit conſtamment valoir les produits & n'aſſuroit ainſi le retour, la perpétuité, l'augmentation des fonds de la cultivation.

La Déclaration ci-deſſus range parmi les terres incultes celles qui depuis 40 ans n'auront donné, ſuivant la notoriété publique des lieux, aucune récolte. L'inſtruction jointe à cette Déclaration porte, que la propriété de ces terres dont l'allivrement diſtrait, lors du département des impoſitions, eſt tombé à la charge des autres biens, eſt dévolue au Corps des Habitans,

autant par la longue possession qu'ils en ont eue qu'à raison de la taille qui, supportée par eux, a absorbé plusieurs fois la valeur des fonds. Les Propriétaires des terres, ou ceux qui auront leur consentement par écrit, seront tenus de faire au Greffe de la Communauté la déclaration de la quantité qu'ils voudront défricher. Quant aux terres abandonnées depuis plus de 40 ans, il est dit dans l'instruction, que les offres seront publiées pendant huitaine, & que s'il ne se présente personne qui se charge du même fonds pour un terme d'exemption plus borné, la Communauté donnera le consentement requis. Mêmes déclarations sont exigées par les défrichemens entrepris depuis le 1 Janvier 1762.

Les Entrepreneurs des défrichemens jouiront, pendant 15 années, de l'exemption de toutes impositions quelconques, même des vingtièmes, à la charge néanmoins par eux de ne pas abandonner la culture des terres en valeur dont ils sont Propriétaires, Usufruitiers ou Fermiers. L'instruction observe que le produit des fonds défrichés, quelqu'utile qu'il puisse être, ne doit point donner lieu d'augmenter la capitation de ceux qui en jouiront. Elle ajoute que le déguerpissement ou abandon des fonds roturiers ne pouvant avoir lieu, s'ils ne sont faits en totalité d'héritage, les Entrepreneurs des défrichemens ne peuvent abandonner les autres terres qui leur appartiennent, puisqu'ils ne seroient pas moins obligés d'en payer la taille, & que les fruits des terres défrichées en répondroient.

Si les terreins défrichés ne sont point allivrés dans le compoix, ils ne pourront y être allivrés & cotisés à la taille, qu'après le terme de 15 ans, ou pour le tems de l'expiration de ce terme.

Le Roi n'entend rien innover à l'Ordonnance de 1669 en ce qui concerne les défrichemens des montagnes, places vaines & vagues aux rives des bois & forêts, ainsi qu'aux réglemens suivis dans la Province. Ces réglemens sont ceux qui ont rapport à la conservation des bois & aux montagnes dont le défrichement pourroit avoir des inconvéniens dans différentes parties de la Province, à cause des terres & des graviers que les pluies entraînent, lorsqu'elles ont été remuées par les cultures.

Il est permis aux Communautés d'aliéner les fonds communs en tout ou en partie, sous la charge d'une rente fonciere annuelle; permission qui n'est pas exclusive du droit de les affermer. A l'égard des terres incultes dont les Communautés n'ont que l'usage & dont la propriété appartient au Seigneur ou à d'autres, il sera nommé des Experts pour procéder à la fixation & séparation d'une portion convenable desdites terres pour les besoins des Habitans, eu égard à la contenance totale du terroir allivré dans le compoix, & à la concession desdits usages, si elle est gratuite. La Communauté jouira en pleine propriété de cette portion. La Communauté usagere à titre onéreux conviendra avec le Seigneur d'une modique redevance en faveur de l'abandon qu'il lui fera de la propriété des terres qui ne sont pas nécessaires aux besoins des Habitans & qui ne peuvent être défrichées.

Les Adjudicataires des biens abandonnés par acte, ou présumés tels par défaut de culture & le payement de la taille pendant trois années, seront & demeureront déchargés du payement de la taille ou autres impositions réelles : cependant les sommes pour lesquelles elles sont comprises aux cadastres du compoix seront comprises par les états & perçues de la maniere la moins onéreuse pour les Cultivateurs desdits biens. Quelques Déclarations avoient autorisé les Administrateurs des Communautés à adjuger cette sorte de biens à ceux qui se présenteroient pour les cultiver & en payer la taille, mais en exigeant qu'elles n'en pussent réduire l'allivrement en faveur des Adjudicataires, sans toutefois prohiber de les dispenser d'en payer la taille, pendant un certain tems, s'il y avoit lieu. Aujourd'hui l'exemption peut être de 15 années, dans le cas ou personne ne s'en déchargeroit pour en jouir moins de tems, & diminuer ainsi le rejet que les Etats sont obligés de faire sur les Communautés dans lesquelles ces biens sont situés. Les Communautés chercheront donc à se procurer des Adjudicataires qui se chargent des biens abandonnés pour moins de 15 années d'exemption de taille.

Les Adjudicataires, Entrepreneurs, leurs Cessionnaires ou ayant cause, non-nobles, jouiront pendant 40 années de l'exemption des droits de franc-fief, pour les terreins défrichés ; & il ne sera payé aucun droit d'amortissement pour lesd. établissemens. Pour

chaque acte qu'ils passeront pendant ces 40 années, ils ne payeront que dix sous de droit de contrôle, nul droit d'insinuation, centième ou demi-centième denier, pour les baux. Dans le cas où quelqu'acte donneroit ouverture aux droits d'insinuation, centième denier, &c. lesd. droits ne seront payés que sur le pied d'un denier par arpent. Ces dispositions doivent s'étendre sur les biens abandonnés qu'il faut défricher comme sur les terres incultes. Les Adjudicataires, Entrepreneurs, Cessionnaires jouiront de l'exemption de la dixme des fruits pendant 15 années; & les Adjudicataires ne pourront pas être imposés à raison desdits biens pour leur capitation & leur industrie à une somme plus forte que celles qu'ils payoient auparavant. L'inculture des biens sera constatée par les formalités indiquées. Les Etrangers qui seront employés à ces défrichemens, seront réputés Regnicoles, après qu'ils auront élu domicile sur les lieux, & déclaré qu'ils entendent l'y fixer au moins pour six années, &c.

De Clermont (*en Auvergne*), *le* 18 *Juin*.

Le Gouvernement, dans ces tems difficiles, a fait éclater sa bienfaisance par son attention paternelle tant à verser des aumônes & des salaires dans les mains des malheureux, pour suppléer à la diminution des revenus particuliers, causée par les mauvaises récoltes, qu'à tirer de l'Etranger & à répandre dans les Provinces disetteuses d'immenses provisions de grains pour suppléer au défaut du commerce découragé, intercepté, rebuté de toutes parts & de mille manieres. Cette bienfaisance, en sauvant les pauvres des calamités futures par des monumens durables d'utilité publique, à mesure qu'elle les sauvoit de la calamité présente par des secours passagers, a prouvé qu'il n'y avoit à craindre que l'erreur de la part de l'Autorité, & qu'éclairée par le malheur, elle se hâtoit de tirer le bien du mal même, à l'exemple de la Providence. Cette Province en a fait l'heureuse expérience, comme tant d'autres: par le défaut de routes & de communications, elle étoit, en partie, pour ainsi dire, physiquement étrangere à une partie du Royaume, comme elle l'étoit politiquement par les prohibitions qui l'environnoient, comme plusieurs le sont par la division fiscale, comme des cantons voisins le sont entr'eux par la police réglementaire: la pauvreté étoit, en quelque sorte, çà & là inaccessible aux secours. M. de Monthion, Intendant de la Province, digne Administrateur des bienfaits du meilleur des Rois, non-seulement a soustrait les indigens à la honte de la mendicité, & le pays à ses ravages, par la remise totale des moindres cotes de la Taille, & par l'emploi salarié des hommes, des femmes, des enfans à des travaux publics; mais il a ouvert un canal de commerce, une source de richesse pour toute la Province, par la construction d'une route déja praticable dans toute sa longueur, par laquelle la Haute-Auvergne communiquera avec le Quercy, le Languedoc, & toute la partie méridionale de la France, à travers un pays très-étendu, auparavant impraticable à toute espece de charroi, & à peine accessible à nos chevaux accoutumés à gravir les rochers & à escalader les montagnes. Il est vrai que ces grandes & fructueuses avances de la Souveraineté, la corvée les a faites; il est vrai que les Paysans attachés à ce joug soupiroient après le bonheur dont une pareille entreprise laissoit jouir leurs voisins dans la Généralité de Limoges; mais l'humanité & la justice ont adouci, autant qu'il a été possible, la dureté de cette servitude; la peine a été abrégée par l'accélération rapide des travaux; & l'indigent a reçu comme une sorte d'indemnité des sommes employées à rendre praticables l'entrée & le passage des Villes & Villages de la ronde, & à rétablir la salubrité dans ces séjours auparavant presqu'inhabitables, infectés d'eaux croupissantes. Le zele de M. l'Intendant, qui croit n'avoir rien fait pour le bien public, tant qu'il lui reste quelque chose à faire, ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la prospérité de la Province. Aussi la culture des terres prend-elle un accroissement dont les Habitans eux-mêmes sont étonnés. Le Particulier suit l'impression donnée par l'homme public. Un Gentilhomme de la Province travaille avec le plus grand succès à perfectionner l'éducation des chevaux & à en multiplier les bonnes races; il y consacre un terrein considérable qu'il convertit en une prairie abondante par des travaux dont l'exécution paroissoit impossible; l'établissement d'une course de chevaux excite enfin la plus vive émulation. Tout se

ranime, tout tend au bien, & tout nous promet que ce tems sera l'époque de la révolution la plus heureuse pour la Province.

L'aspect d'un avenir plus heureux dispose à la résignation. Dans la crise où nous nous trouvons aujourd'hui, le tableau des opérations louables d'une Administration attentive à employer tous les moyens de procurer aux Peuples le calme, des secours & un meilleur sort, frappera les esprits capables d'en reconnoitre le prix & de se soumettre à des accidens passagers.

DE PARIS, *le 25 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 26 Mai, qui ordonne que les droits à la circulation des peaux & poils de lievres & de lapins dans le Royaume, seront perçus à l'entrée & à la sortie des cinq grosses Fermes, conformément au tarif de 1664; & dans les Provinces réputées étrangeres suivant les tarifs locaux qui y auront lieu, le tout ainsi qu'il étoit d'usage avant l'Arrêt du 16 Septembre 1770.

Deux Arrêts contradictoires du Conseil d'Etat, des 7 Juin 1768 & 7 Mai 1771, dont le premier évoque au Conseil les contestations pendantes en la Cour des Aides de Rouen, les contestations pendantes entre l'Adjudicataire des Fermes, & des Bouilleurs de l'Election de Bernay tirés en contrainte pour les droits des eaux-de-vie trouvées manquantes à leurs charges; & dont le second déboute les Bouilleurs de leur opposition au précédent, & déclare bonnes & valables les contraintes décernées contr'eux. L'Arrêt de la Cour des Aides de Rouen du 12 Février 1768, avoit appointé les Parties au Conseil, sous prétexte que les défenses d'appointer, faites par l'Ordonnance & les Réglemens postérieurs, ne regardoient que les Juges inférieurs, & non les Cours des Aides. Au fond, les Bouilleurs demandoient & avoient fait prononcer la nullité des contraintes, sur des motifs que le second Arrêt du Conseil juge absolument frivoles.

La suite des Arrêts à un autre Ordinaire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre sur les draps à deux envers. Paris, le 17 Juin 1771.

Il y a apparence, Monsieur, dit l'Auteur Anonyme de la lettre que vous avez insérée dans votre Gazette du 15 de ce mois, *que M. Baumé connoissoit le procédé que j'ai décrit dans votre Gazette du 28 Mai, lorsqu'il a publié le sien dans l'Avant-Coureur, ce qu'il n'auroit certainement pas fait s'il ne l'avoit cru meilleur; qu'en effet l'Anonyme avoit eu, il y a 18 mois, occasion de voir chez une personne connue de M. Baumé un drap très-bien teint en bleu d'un côté & écarlate de l'autre; qu'il fut alors instruit* (non de *mon* procédé, car j'ai bien averti qu'il n'étoit pas de moi), mais de *celui que j'ai décrit; que la difficulté du boursoufflement l'engagea à chercher un autre moyen; qu'il en imagina un qui rentre un peu dans celui de M. Baumé, mais qu'il ne rendra public que quand M. Baumé aura publié le sien, par égard, &c.*

J'analyse cette suite de raisonnemens, & je crois qu'ils se réduisent à ceci.

» M. Baumé connoissoit le procédé que » j'ai indiqué, quand il a indiqué le sien, » puisqu'il sçavoit que le drap qu'il avoit » vu, & qui étoit très-beau, avoit été teint » en *littage*, mais que la difficulté du bour- » soufflement l'avoit déterminé à donner le » sien; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il ne l'a- » voit cru meilleur.

Je crois qu'il n'est point impossible que M. Baumé ait sçu le procédé du *littage*; mon ami peut bien l'avoir dit à d'autres, & cela me met fort à mon aise, à cause de la petite infidélité que je craignois de lui avoir faite, quoiqu'il ne m'en eût pas recommandé le secret: mais comment M. Baumé a-t-il pu croire son procédé meilleur? On ne se décide ordinairement qu'après avoir mis dans la balance la somme des inconvéniens & on préfere le côté qui en a le moins. Or du côté du *littage* il n'y a que le boursouflement, encore n'a-t-il lieu que pour l'écarlate. Les Anglois en sont quittes pour ne teindre que des demi-pieces de 12 aunes, on n'en trouve à Londres que de cette longueur. Du côté de M. Baumé, je vous renvoie à votre Gazette du 25, pour voir la somme des inconvéniens de son procédé; 1°. l'impossibilité de faire de l'écarlate sur le drap avec une brosse; 2°. difficulté pareille pour le bleu de cuve; 3°. inutilité de la colle de farine pour empêcher la couleur de pénétrer; 4°. & le chassis de 44 pieds. Il est impossible de l'agiter dans la riviere, sans avoir 22 hommes, 11 de chaque côté, pour le remuer. Je vous avoue que je suis

impatient de ſçavoir le ſecret de M. Baumé pour remédier à ces quatre points, & qu'au lieu de la lettre du 4 Juin, dont je vais analyſer le reſte, j'aurois bien mieux aimé qu'il nous eût applani tout de ſuite ces difficultés; car juſqu'alors je ſuis fondé à croire qu'il n'a pas aſſez combiné les inconvéniens des deux méthodes, quand il a cru que ſon procédé de la teinture à la broſſe, à l'aide de la colle de farine & du chaſſis, valoit mieux que le *littage* qui n'a qu'une ſeule difficulté, ſi c'en eſt une, celle du bourſoufflement.

Votre Anonyme nous promet de donner ſon procédé quand M. Baumé aura donné l'explication ou le développement du ſien; ce qui m'afflige & nous renvoie encore, en ſuſpendant les épreuves de nos Artiſtes, à de nouvelles obſervations: car comme ſon procédé rentre, dit-il, dans celui de M. Baumé, il faudra en diſcuter la poſſibilité, tandis que la notre eſt certaine, puiſque l'Anonyme a vu un drap très-bien teint, écarlate d'un côté & bleu de l'autre, par le procédé que j'ai indiqué. Il eſt vrai que cela n'eſt pas dit littéralement & poſitivement, mais je l'infere des phraſes coupées dont la liaiſon doit former une conſéquence.

» M. Baumé connoiſſoit le procédé; ce qui » l'a déterminé à donner le ſien qu'il a cru » meilleur.

» En effet l'Anonyme a vu chez une per- » ſonne connnue de M. Baumé un drap très- » bien teint, bleu d'un côté & écarlate de » l'autre.

» L'Anonyme fut alors inſtruit de mon » procédé.

Donc le drap qu'on a vu chez la perſonne connue de M. Baumé a été teint ſuivant mon procédé (je dis *mon* pour abréger); ma conſéquence eſt juſte, autrement cette conſtruction de phraſes ſeroit amphibologique, & ne voudroit rien dire de tout ce que l'on a entendu. Mais ſi ma conſéquence eſt juſte, le drap qu'on a vu très-bien teint a été teint en France par le *littage*, laiſſons faire aux Artiſtes, ou bien afin que toutes choſes ſoient égales, donnons leur non un échantillon, (car je rejette toute épreuve de cabinet) mais au moins trois aunes de drap très-bien teint par la nouvelle méthode, alors ils compareront & ils annonceront leurs ſuccès par l'une ou par l'autre; voilà la bonne maniere de diſputer.

On me reproche encore, Monſieur, dans cette lettre, » d'avoir condamné M. Baumé » ſans m'être aſſuré auparavant de la poſſi- » bilité ou de l'impoſſibilité du procédé d'un » habile Chymiſte diſtingué par tant de dé- » couvertes utiles & par ſon exactitude.

Je répons, 1°. que j'ai rendu dans vos Gazettes des 25 & 28 Mai à M. Baumé toute la juſtice qui eſt dûe à ſon zele & à ſes talens, & que je lui paye encore ici avec un vrai plaiſir le tribut d'hommages que tout bon Citoyen doit au Citoyen qui cherche à éclairer les Sciences & les Arts, & à enrichir ſa Patrie par d'utiles découvertes dans les unes & dans les autres, *ſed errare humanum eſt*, & on ne fera jamais un crime à perſonne de relever ce qu'il croit être des erreurs, d'autant plus dangereuſes que ce ſont de grands hommes qui les ont accréditées.

2°. Il eſt vrai que je n'ai pas tenté les eſſais de M. Baumé; j'en ai aſſez dit, je crois, dans la Gazette du 25 Mai, pour m'en diſpenſer; & votre Anonyme ſe trompe s'il croit *que les connoiſſances qu'il me ſuppoſe ſur quelques parties de l'Art, m'auront ſans doute éclairci, depuis, ſur la poſſibilité de réuſſir dans le procédé de M. Baumé.*

Non, Monſieur, je ſuis toujours convaincu que la colle de farine ne pénétre point aſſez le drap, comme on dit, *juſqu'à mi-corps*, pour empêcher la teinture de percer; que le chaſſis de 44 pieds m'effraye, & qu'il eſt entiérement impoſſible de faire de la teinture écarlate à la broſſe. Ne croyez pas au reſte que je ſois abſolument novice dans le genre que je traite ici; je ne ſuis point parvenu à mon âge ſans avoir vu preſque toutes les Manufactures de l'Europe, & ſans avoir été témoin des tentatives des plus habiles gens, pour appliquer ſur l'étoffe mille couleurs; il en eſt quelques-unes qui réuſſiſſent pour de petits objets, très-rarement pour des fonds, & jamais pour l'écarlate. Cette petite jactance que je vous prie de me pardonner, me rappelle celle d'un Auteur qui écrivoit il y a 25 ans une letre à M. Mondonville ſur ſon Opéra d'Iſbé. *J'ai entendu*, dit-il, *Beaumaviel, & depuis 30 ans je n'ai pas manqué un Vendredi.* Eh bien, ſi Beaumaviel eût été Teinturier, je crois que je l'aurois dit auſſi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 15 Juin 1771, au Mercredi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 27, 29 l. 10 ſ. à 32 l. 5 ſ. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le

seigle, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 10 s.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. 5 s. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Juin 1771, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 23 à 25 liv. 10 s. *le septier;* il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Juin 1771, de 40 à 41 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 1[illegible] à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à	717		marc.
Du Mexique à	710		marc.
Du Perou à	702		marc.
Les guinées à	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à	83		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

Changes de Paris, *du 26 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 13 16e à 7/8
Hambourg	182 1/2
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Août*	1 1/8 p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 22 Juin 1771. Messieurs		Du Mardi 15. Messieurs	
Lenoir, six dern. mois 1770.	J.	Cochin, six dern. mois 1770.	J.
Maupassant, *idem.*		Filleul, *idem.*	J.
Penchain, *idem.*		De Fremilly, *id.*	
Bardin, *idem.*		Maigret, *idem.*	L.
Delarue fils, *idem.*	L.	Hurel, *idem.*	L.
Boscheron, *idem.*		Defrance, *idem.*	M.
Hebert, *idem.*		Marollier, *idem.*	M.
Raynal, *idem.*		Defays, *idem.*	L.
Pigis, *idem.*		.....	
Gosley, *idem.*		.....	
Caron, *idem.*	M.	.....	
Clouet, *idem.*		.....	
Delarue pere, *id.*		.....	
Baillot, *idem.*	P.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2:001	.....	1055 60 ...	1055 ....
Emprunt Oct.	.....	250	.....
Prom. à 5 p. %	.....	60	60 ....
Prom. à 4 p. %	.....	71 71 1/2 ...	.....
Loterie Epoq.	FESTE.	.....	4e 424 5e 390
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 22 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 1 Juin.*

AU milieu des fléaux & des crimes qui désolent ce Royaume, il est rare de voir un acte de compassion & de sensibilité envers les malheureux. Madame Sophie Sieniauska, femme du Prince Czartoryski, Vaivode de Russie, morte le 21 du mois dernier, à l'âge de 88 ans, a laissé une somme de 8000 ducats pour le soulagement des pauvres qu'elle a toujours secourus pendant sa vie, sans autre distinction que celle que mettent entr'eux des besoins plus ou moins pressans, regle qu'elle prescrit d'observer dans ses dernieres dispositions.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Juin.*

La malheureuse situation dans laquelle l'Allemagne s'est trouvée par le défaut de circulation des grains, a fait faire des réflexions très-sérieuses & très-salutaires sur les moyens d'en encourager le commerce à l'avantage de toutes les classes de l'Etat & spécialement du Cultivateur. Plusieurs Ministres de la Chambre du Commerce sont convaincus de la nécessité de la libre circulation & de l'utilité de la franchise pour l'exciter. S. M. I. a déja supprimé quelques droits qui en gênoient le transport d'une Province à l'autre. L'immunité la plus parfaite tant pour l'importation que pour l'exportation, est aujourd'hui le vœu d'une foule de Citoyens aussi distingués par leur zele que par leurs lumieres.

DE BERLIN, *le 4 Juin.*

S. M. vient de nommer son Résident à Dantzick, M. Jean Gottlieb Tietz, récompense que ce Citoyen a méritée par les services qu'il a rendus au commerce. Ses travaux & ses connoissances dans cette partie lui avoient déja procuré la place de Conseiller de Commerce avec des appointemens cosidérables.

Le Roi, Protecteur & tout à la fois Juge des Lettres & des Arts, a été très-satisfait du *Catholicon* publié à Hambourg par M. Schnnedlin, Conseiller de Commission du Margrave d'Anspach : Dictionnaire raisonné, Allemand & François, François & Allemand, de tous les termes d'Arts, de Commerce, d'Agriculture, de Finances, &c. &c. des deux Langues. S. M. en adressant à l'Auteur une lettre très-honorable, écrite de sa propre main, lui a envoyé la Patente de Conseiller de sa Cour.

On mande de la Lithuanie Prussienne qu'un débordement dont les tems les plus reculés n'offrent point d'exemple, a causé des pertes irréparables à Kabigkehnen & dans les environs. Des Villages entiers ont

été entraînés par les torrens. Les vallées ont été totalement bouleversées. Koenisberg a souffert, mais beaucoup moins. On ne reçoit des Provinces voisines que de semblables nouvelles. S. M. pour faciliter le cours du commerce, a permis aux Voyageurs munis de bons passeports de santé, d'entrer en Pologne, après *six* jours de *quarantaine* seulement.

De Hanovre, *le 6 Juin.*

Il a été signifié à tout Marchand du pays qui depuis le 1 Mai de cette année jusqu'au 1 du même mois de l'année prochaine, aura pris vingt pieces de drap de Goettingen, dans le magasin de ladite Ville, ou dans les Fabriques, recevra un prix de cinq écus; comme il avoit été établi l'année derniere que le Bureau de la Fabrique distribuât 12 prix : ceux qui les obtiennent sont servis avec la plus grande attention & aux meilleures conditions possibles.

Malgré tous les efforts que fait le Gouvernement pour nous procurer quelqu'aisance, la cherté continue toujours.

De Leipsick, *le 6 Juin*

Depuis quelque tems, les orages ne cessent de parcourir & de désoler ces Provinces. Plusieurs cantons sont entiérement ruinés. La foudre a tué ici & en divers endroits plusieurs personnes. La pluie a été si abondante près d'Altenbourg qu'elle a entraîné un moulin dans lequel 9 personnes ont péri.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 4 Juin.*

Le Roi, toujours prêt à favoriser tout ce qui peut intéresser le bien public & favoriser la circulation dans l'intérieur du Royaume, a accordé à D. Bonaventure Roca & Compagnie un privilege de 25 ans, pour l'établissement d'une Diligence qui ira de Bayonne à Perpignan en France, & de-là à Cadix. Les voitures seront sûres & commodes; & par le moyen des relais, les Voyageurs seront un tiers de tems de moins en route.

S. M. a nommé les vaisseaux qui doivent composer la flotte de la Vera-Cruz. On assure que par de nouvelles conventions avec l'Angleterre, les bâtimens des deux Nations auront la liberté d'aborder à l'Isle Falckland.

On a publié dans des Papiers étrangers qu'un incendie avoit réduit en cendres 40 maisons & deux magasins du Roi à S. Jago de Cuba, & que la perte est évaluée à quatre millions de piastres.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Juin.*

On croit qu'il a été question dans les derniers Conseils de l'affaire des Garde-côtes Espagnols avec quelques-uns de nos vaisseaux Marchands sur les côtes des Indes occidentales, occasionnée, dit-on, par les bruits de guerre. Ces différens, s'ils ont été réels, paroissent s'être terminés à l'amiable.

Notre commerce souffre de la guerre entre la Russie & la Porte, mais beaucoup moins que celui de quelques-autres Nations. On seme ici alternativement des bruits de paix & de guerre, suivant l'intérêt qu'ont les partis de faire hausser ou baisser les actions. Les Marchands assurent toujours la paix. Le Ministere de Portugal paroît aujourd'hui très-favorable à notre commerce.

Quelques personnes se flattent encore de revoir l'*Aurore* qui portoit les Surintendans au Bengale : mais leur espérance ne paroît fondée que sur les nouvelles qu'on a reçues du vaisseau l'*Endeavour*, après trois années de voyage. Ceux qui ont quelques notions de Géographie, & qui sont instruits de l'objet de la navigation de l'*Endeavour* n'attendoient pas plutôt de ses nouvelles, vu surtout la qualité du vaisseau anciennement Charbonnier. Le trajet de la mer Pacifique est immense; d'ailleurs M. Banks, le D. Solander, les Astronomes & Sçavans embarqués sur ce navire, devoient, en attendant le tems du passage de Vénus, chercher sur toutes les côtes des curiosités des différens regnes. L'*Aurore* au contraire alloit à l'Inde par la route ordinaire, route aussi-bien connue des Navigateurs que l'est celle de Londres à Greenwich par les Bateliers de la Tamise.

PROVINCES-UNIES.

De Harlem, *le* 10 *Juin.*

Il doit partir, pour la pêche du hareng le 15 du courant, un vaisseau de Delft, 5 de Rotterdam, 7 de Delftshaven, 7 de Schiedam, 61 de Vlaardingen, 14 de Maasfluis, total 95, ainsi que 20 bateaux Pêcheurs. Il est parti des Ports de la Hollande septentrionale 170 navires.

Des lettres de Lewarde portent que le 27 du mois dernier, un orage furieux, accompagné de coups de tonnerre, déracina des arbres, découvrit des maisons, & causa d'autres ravages. Le même accident est arrivé à Scholl. On ajoute que la saison est néanmoins trés-agréable dans ce canton & que la terre promet une moisson abondante.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 12 *Juin.*

Depuis le 19 Mai jusqu'au 31, il est entré dans ce Port 50 bâtimens François & 40 étrangers, en tout 90. Leurs principales cargaisons consistoient en grains & en huile. Le nombre des charges de bled venu de de l'Etat Ecclésiastique, de Sicile, de Sardaigne, &c. a été de 20866, sans parler de l'orge, de la farine, du riz & des légumes. Ils ont débarqué 4468 milléroles d'huile. Les vaisseaux étrangers nous ont apporté quantité de poisson mariné. La tartane *S. Jacques* avoit débarqué sa cargaison de bled à Toulon. Le senaut *S. Antoine* venu de Bizerti, chargé de légumes, avoit fait sa quarantaine dans le même Port. Le brigantin le *George* est arrivé d'Alexandrie. L'*Espérance*, l'*Héroïne*, la *Galatée* ont apporté de la Martinique, du Cap & du Port-au Prince, du café, du sucre, de l'indigo, des cuirs, du coton, du bois de campêche, &c. Depuis le 29 du même mois, il est parti plusieurs navires pour aller en Italie, en Sardaigne, en Sicile, &c. prendre des grains; le vaisseau le *Mars* a fait voile pour le Cap; le senaut la *Bonne Compagnie* est allé à Tunis; plusieurs bâtimens sont sortis pour se rendre en Corse; le navire le *Chauvelin* est retourné à Saint-Valery; les brigantins le *Grand S. Augustin* & le *Vilain* sont partis pour la Rochelle, &c.

De Tours, *le* 12 *Juin.*

Dans les derniers Marchés, il y a eu, sur les grains, une légere diminution de prix. Le froment réduit au septier de Paris, du poids de 240 livres est descendu jusqu'au-dessous de 22 liv. : la taxe du pain est à 36 deniers la livre pour le pain blanc du poids de trois livres & au-dessous, à 28 d. pour le pain commun, & à 24 den. pour le pain noir. Nous ne pouvons pas dire que depuis plusieurs mois, les grains ayent été chers dans ces cantons; ils n'ont même successivement subi que des variations légeres, ce qui procure le grand avantage de pouvoir calculer ses dépenses & les proportionner à ses moyens. La diminution des prix, à mesure qu'on avance vers la récolte, indique assez combien les augures pour l'avenir sont favorables.

De l'Orient, *le* 12 *Juin.*

Le vaisseau, le *Penthievre*, est arrivé de Bourbon avec un chargement de onze mille balles de café. La flûte, la *Digue*, a apporté deux mille balles de café de Bourbon, & cent balles de blanc.

De la Rochelle, *le* 13 *Juin.*

Le navire le *Villehelio* venant de Cayenne & de Saint-Domingue, est entré dans ce Port, chargé de sucre, de rocou, de coton, de cacao, de café, d'indigo, tant pour cette Ville que pour Bordeaux. Le navire la *Reine Esther*, de 260 tonneaux, partira dans le courant de Juillet pour Saint-Domingue, & prendra fret & Passagers pour le Cap & le bas de la côte. *S'adresser à M. Suidre, Armateur dudit navire.*

MM. de la Chambre du Commerce ont reçu de M. de Boynes, Ministre & Secretaire d'Etat au département de la Marine, la lettre suivante.

» Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de l'état des Ports, relativement » aux places d'Engagés que chaque navire » doit transporter en Amérique, & j'ai vu » que la multiplicité des passages accordés

» depuis plusieurs années, avoit mis les » Armateurs considérablement en avance. » Pour liquider la dette du Roi à leur égard, » je me suis déterminé à ne point accorder » cette année de passages à la place d'En- » gagé ; d'un autre côté il est nécessaire » d'empêcher les Armateurs d'en prendre » jusqu'à ce que le Roi soit acquitté des » places qui leur sont dûes. Ces deux moyens » n'étant pas encore suffisans pour opérer » une prompte liquidation, il convient de » suspendre l'embarquement des Engagés, » même de la part des Armateurs auxquels il » n'est rien dû, d'exiger d'eux le payement » de places d'Engagés qu'ils ne transporte- » ront pas, & d'en employer le produit à » acquitter d'autant ce qui se trouvera être » dû aux Armateurs qui sont en avance. » Vous aurez pour agréable de vous confor- » mer à cet arrangement, & de m'envoyer » tous les mois un état des compensations » & des payemens que vous ferez en consé- » quence, afin que je connoisse la situation » des Armateurs de votre département.

De Besançon, *le 15 Juin.*

Sur l'Arrêt du Conseil du 7 Avril dernier, qui fixe le nombre des chevaux pour les charettes à deux roues, M. l'Intendant avoit demandé à M. le Contrôleur Général, si ses dispositions devoient s'étendre jusques sur les voitures qui transporteroient des grains. M. le Contrôleur Général a répondu par une lettre du 4 Juin, qu'il ne devoit point avoir son exécution relativement à cet objet.

De Paris, *le 19 Juin.*

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 26 Mai, pour la révocation de l'exemption des privileges du payement des droits dans la mouvance du Roi, porte en substance :

Sa Majesté uniquement occupée du soin de rétablir une juste balance entre la recette & la dépense nécessaires pour satisfaire aux charges de son Etat, sans recourir à des moyens onéreux à ses Sujets, a été principalement frappée de voir que, quoique ses mouvances & directes fussent extrêmement étendues, & que par conséquent les droits à Elle dûs à cause des mutations des biens qui y sont situés, dussent naturellement former un produit considérable, il se trouvoit néanmoins presqu'entiérement anéanti, soit par les privileges d'exemption qui ont été accordés, soit par les inconvéniens qui en résultent au préjudice du recouvrement de ses droits, même à l'égard de ceux qui ne jouissent point desdits privileges, mais qui s'en font un motif pour obtenir de fortes remises sur les droits qu'ils devroient payer en s'annonçant comme prêts à acquérir des Offices auxquels ce privilege est accordé, si on ne leur fait pas la remise qu'ils reglent eux-mêmes, & sous prétexte de ne pouvoir sans cela concourir aux acquisitions des biens assis dans ses mouvance & directes. Par le compte que le Roi s'est fait rendre de l'origine de ces privileges, S. M. a reconnu que la concession en a été absolument gratuite, puisque si quelques Corps ou Officiers ont payé quelques finances pour les obtenir ou pour y être confirmés, il leur a été en même tems accordé des gages ou augmentations de gages proportionnés auxdites finances.... En rentrant ainsi dans la partie la plus noble de son Domaine, presqu'entiérement détruit par la multiplication des privileges, S. M. ne fait que se conformer au vœu général des Ordonnances les plus anciennes qui défendent de bailler aucune exemption de payement des droits appartenans & dépendans de ses Domaines... Ces concessions forment une lésion au Domaine de Sa Majesté d'autant plus grande que les prix des fonds ayant considérablement augmenté, les Privilégiés trouvent souvent dans l'exemption des droits d'une seule acquisition, une somme supérieure au prix de l'Office qui leur procure ce privilege. Il ne seroit pas juste que les Engagistes de S. M. qui n'ont obtenu l'engagement des droits de mutation qu'à la charge de laisser jouir les exempts de leurs privileges, profitassent de leur révocation.... Ces considérations ont déterminé S. M. à révoquer les aliénations qui ont été faites à titre d'engagement des droits de mutation des biens situés dans les mouvances & directes des Domaines qui ont été engagés, en réservant aux Engagistes la liberté, dans le cas où la privation de ces droits leur feroit éprouver quelque lésion, de remettre les Domaines qu'ils tiennent de S. M., en recevant le remboursement des finances qu'ils ont payées....

Voulant par ces motifs ſur ce pourvoir, S. M. a révoqué tous privileges d'exemption de droits à Elle dûs aux mutations des biens étant dans ſes mouvances & directes ; ainſi que les aliénations faites deſdits droits aux Engagiſtes, ſauf à eux de remettre les Domaines tenus en engagement. Le recouvrement deſdits droits ſera fait par les Receveurs Généraux des Domaines, auxquels S. M. attribue un ſou pour livre deſdits droits, au lieu des ſix ſous précédemment accordés, pour être partagé proportionnellement entr'eux, à la charge de contribuer dans la même proportion aux frais de recouvrement. L'indemnité dûe à l'Adjudicataire des Fermes générales, à cauſe de la jouiſſance qu'il avoit des quatre ſous pour livre deſdits droits, demeure fixée à la ſomme de trois cens cinquante mille livres pour chaque année, &c.

Le 4 du courant, dix Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire furent entendus dans une Séance publique, honorée de la préſence de M. Bertin, Miniſtre & Secretaire d'Etat. L'objet du concours fut la *démonſtration anatomique de l'eſtomac du cheval & de ceux des ruminans*. L'examen de pluſieurs points de Phyſiologie ſuivit cette démonſtration. *Quelles ſont les cauſes qui conſtituent le cheval dans l'impoſſibilité de vomir ? Quels peuvent avoir été les motifs de la nature dans la procréation des animaux ruminans ? La rumination eſt-elle un acte ſpontané ou volontaire ? Quels ſont les moyens méchaniques en vertu deſquels cet acte eſt opéré ?* Ces queſtions intéreſſantes engagerent les Eleves dans la diſcuſſion de différens ſyſtêmes. L'Aſſemblée compoſée de pluſieurs Membres de l'Académie Royale des Sciences, de la Faculté de Médecine, & de l'Académie Royale de Chirurgie, parut en général très-ſatisfaite. Le prix fut adjugé aux ſieurs *Tribout*, *Lombard*, *Vaugien*, & *Aubert* : le ſort couronna le ſieur Tribout qui reçut des mains du Miniſtre une récompenſe juſtement méritée. Les ſieurs Gervi, Baſin, & Huſard, obtinrent l'*Acceſſit*.

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 15 du préſent mois ; le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au numéro 433082 ; & le ſecond Lot de 8000 liv. eſt échu au numéro 431940.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Demande.

Un Cultivateur qui a en propriété pour cent mille livres de biens-fonds, deſireroit emprunter une ſomme de ſix ou huit mille livres, à cinq pour cent, pour entreprendre le défrichement d'un vaſte terrein. Il fournira les preuves de ce qu'il avance, donnera toutes les ſûretés néceſſaires, & s'obligera à faire tenir à ſes frais les intérêts annuels au lieu qui lui ſera indiqué. La perſonne qui prêteroit cette ſomme, placeroit ſon argent d'une maniere ſolide & en même tems bien agréable pour une ame ſenſible, puiſqu'elle ſeroit entiérement employée à ſalarier des pauvres qui, en trouvant, par ce moyen, leur bien-être, augmenteroient, par leurs travaux, la maſſe des ſubſiſtances futures.

Ce Cultivateur ſe fera connoître, lorſqu'il ſe préſentera une perſonne qui acquieſcera à ſa demande & annoncera ſes intentions dans la *Gazette d'Agriculture*.

II.

Eclairciſſemens ſur le vin d'Arbois.

Le vin blanc d'Arbois, autrement appellé le vin de garde, ſe fait avec un raiſin blanc nommé dans le pays *ſauvagnum* ou *naturé*, dont le grain eſt long & d'une peau fort épaiſſe. Cette eſpece de raiſin réſiſte au plus grand froid. On le laiſſe ſur la ſouche juſqu'à ſa parfaite maturité, & quand on veut en faire un vin excellent, on le laiſſe ſur le cep juſqu'à ce qu'il ait gelé à glace pendant trois ou quatre jours. Après quoi, on fait la vendange ; le raiſin eſt porté dans une ſapine où l'on détache les grains de la grappe ; & enſuite on les met dans un preſſoir bien propre. Lorſque le raiſin a été bien preſſé, & qu'on en a exprimé toute la liqueur, on met le vin dans des ſapines qu'on couvre d'un linge, pour le garantir de la pouſſiere. On le laiſſe dans cet état pendant deux fois 24 heures, tems qu'il lui faut pour dépoſer. Si après ce terme, on

trouve que le vin ne soit pas assez éclairci, on réitére la même opération une seconde & même une troisième fois. Quand le vin est devenu assez clair, on le transvase dans des tonneaux, où quelques jours après il commence à bouillir & à jetter de la crasse. A mesure que le vin se purifie, en fermentant, la quantité diminue insensiblement; l'on a soin de suppléer à ce qui s'en perd & de remplir toujours exactement les tonneaux en y versant du même vin, qu'on a eu auparavant l'attention de mettre dans des bouteilles. Les tonneaux étant toujours remplis, la sortie de la crasse en est beaucoup plus facilitée. Dez que le vin ne travaille plus, on bouche les tonneaux. Quand le froid est venu, on transvase le vin dans d'autres; ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'il soit clair fin. C'est ordinairement par un vent de bise qu'on le soutire; celui du midi lui est contraire. On ne doit pas craindre en le soutirant d'en diminuer la qualité. Il est gras, & ne s'évapore point ni ne s'affoiblit.

Plusieurs personnes font usage de la colle de poisson pour éclaircir le vin d'Arbois. Elles en mettent ordinairement du poids d'une piece de deux liards pour un vase de soixante pintes. Il faut que cette colle soit bien battue, & qu'on l'ait laissée infuser pendant 48 heures dans des cendres chaudes. Le vin est pourtant de meilleure qualité, quand il s'est éclairci naturellement.

Lorsque le vin a passé pat toutes les opérations que nous venons de rapporter, on le met en bouteilles; ce qui se fait ordinairement dans le courant du mois de Mars.

Ceux qui veulent avoir du vin de garde parfait exposent dans un grenier & à la plus forte gelée le tonneau qui le contient, mais débouché. Toutes les parties aqueuses se congelent par ce moyen, & il ne reste que la pure substance du vin: mais on doit bien prendre garde alors de le soutirer avant qu'il dégele. Ce seroit nuire à sa qualité & en perdre presque tout le prix.

Cette méthode nous a été confirmée par une autre lettre dans laquelle nous trouvons quelques circonstances qui ne sont pas dans la lettre précédente. Ce n'est que le vin blanc d'Arbois qui se fait de la maniere ci-dessus marquée, & cette espece de vin n'est guères que la cinquième partie de ceux du pays. L'on destine pour ce vin les cantons les plus exposés au soleil & où il y a une grande partie de muscats. Pour ce qui regarde le vin rouge, on suit à Arbois à peu près la même méthode que dans les autres Provinces, & l'on ne laisse pas geler le raisin sur le cep. Plus le vin blanc d'Arbois est gardé, plus il prend de liqueur; & quoiqu'il perde de sa douceur, il est fort agréable à boire, & conserve mieux son goût que les muscats de Provence & de Languedoc. Il se fait aussi à Arbois de petits vins blancs suivant la maniere ordinaire, sans qu'on laisse geler le raisin.

Par une troisième lettre de Moissey, village de Franche-Comté, près d'Auxonne, il est dit que cette méthode contribue beaucoup à perfectionner la qualité des vins blancs. Les Seigneurs de cette terre ont un enclos de quelques journaux de vigne qu'ils ne font vendanger qu'après les gelées. Cette précaution leur procure un vin très-supérieur à celui des autres Habitans, même à celui de la même vigne, lorsque la récolte s'en fait plutôt. Il est vrai que par là, les Propriétaires perdent environ un quart sur la quantité, mais la qualité les dédommage amplement de cette diminution.

Il seroit à souhaiter, ajoute l'Auteur de la lettre, que l'on pût pratiquer cette méthode dans toute l'étendue du vignoble. Comme les gelées seroient nuisibles au vin rouge, l'embarras de faire les vendanges en deux saisons, la difficulté de garder les vignes, l'incommodité des mauvais tems qui surviennent, sont probablement les obstacles qui s'opposent à l'établissement général de cette pratique.

III.

Pain économique fait dans l'Electorat de Saxe.

Parmi les différens moyens qu'on a employés pour soulager les malheureux, un de ceux que le Public approuve, est la maniere de faire un pain économique, proposée par M. Melsbach de Rengsdorff, Bailli de Wied-Newed. On l'a mise en usage avec succès dans le canton appellé Westerwald. Ce pain est composé d'un mélange d'orge, d'avoine, de vesces blanches & vertes, de grosses & de petites feves. On n'y a mis qu'un huitième, tout au plus, de cette der-

niere espece de légume. Non-seulement ce pain n'a point nui à la santé de ceux qui s'en sont nourris, mais ils l'ont tous trouvé sain & d'un goût qui n'a rien de désagréable.

La maniere de faire ce pain est fort ordinaire. Après avoir fait moudre ces grains, on se contente d'en séparer la farine du gros son. Ceux qui y mettent des pommes de terre, les préparent de différentes façons. Les uns les pelent toutes crues, les rapent, & les jettent dans un vase rempli d'eau. 12 heures après, ils les en tirent pour les mettre dans une corbeille; & lorsque l'eau s'est écoulée, autant qu'il est possible, ils pétrissent ces pommes de terre avec le reste. Les autres pelent les pommes de terre, les font bouillir, les mettent ensuite dans une corbeille pour en tirer l'humidité; & lorsqu'elles sont bien séches, ils mêlent le tout & le pétrissent. On a observé que la meilleure méthode est de couper les pommes de terre en petits morceaux, après les avoir pelées; de les faire sécher dans le four, lorsqu'on vient d'y cuire du pain, ou sur les poëles, & de les faire moudre avec les autres grains ou légumes.

Lorsque ce pain est bien fait, il est sain, nourrissant & d'un bon goût, sur-tout s'il est frais. Quand il est rassi, il est plus dur que le pain de seigle, sans contracter, toutefois aucun mauvais goût. Pour rendre ce pain plus agréable & plus savoureux, on met une poignée ou deux de sel dans la pâte qu'on laisse ensuite bien lever pendant la nuit.

Il est à propos d'avertir qu'on trouve assez souvent dans l'orge ou dans l'avoine une herbe que les Allemands nomment tollkraut (herbe qui fait perdre la raison), c'est le *hyoschyamus* des Botanistes. La graine de cette mauvaise herbe a les effets les plus funestes; elle affoiblit tous les membres de ceux qui en mangent, porte sur-tout à la tête & cause des migraines épouvantables qui plongent dans un sommeil de 24 & même de 48 heures.

I V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, les 26 & 28 Mai 1771.

Le Gideon & Hannah, Capit. Gilbie; le Hopewell, Capit. Brown; le Bersez, Cap. Smith; l'Endeavour, Cap. Barow, venant de Dunkerque.

A Hull, le 28 Mai.

Le William, Capit. Scarth, venant de Dunkerque.

A Dublin, le 24 Mai.

Le Dublin, Capitaine Walsh, venant de Rochefort.

A Waterford, le 20 Mai.

Le Devereis, Capit. Sontherdale, venant de l'Orient.

Effets publics *à Amsterdam, du 6 Juin 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	318	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	
De la Banque d'Angleterre.	155	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	226	
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	$\frac{1}{2}$
Annuités à 4 p. % 1760	96	$\frac{1}{8}$
Consolidées à 3 p. %	89	

Cours du Change *à Amsterdam, le 6 Juin 1771.*

Londres	34	$2\frac{1}{2}$
Ditto à 2 usances.	34	$\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{13}{16}$ à $\frac{7}{8}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	53	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{3}{8}$
Madrid.	94	$\frac{1}{2}$
Cadix	94	$\frac{1}{4}$
Séville	94	
Lisbonne	46	
Venise.	89	$\frac{3}{4}$
Gênes	85	$\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Livourne	87	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Vienne.	41	$\frac{3}{16}$
Hambourg	33	$\frac{7}{16}$ à $\frac{1}{2}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque	$4\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ p. %	

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 12 Juin 1771, au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 l. 10 s., 29 à 31 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 27 à 33 l. Le seigle, de 19, 20 à 21 l.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Juin 1771, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 10 s. *le sept.*; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 24 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Juin 1771, de 42 à 43 livres; *idem* nouveau de 40 à 41; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juin 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	702		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 19 Juin 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 13 16e
Hambourg	182 ¼ à ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1771.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1040	1035	1020 30 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅝. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅝.	. . . . .	. . . . .	73 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 423. . . .	4e 424 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 15 Juin 1771.		Du Lundi 17.		Du Mardi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Penchain, six d. mois 1770.	J.	Delamotte, six d. mois 1770.	J.	Hurel, six dern. mois 1770.	J.
Boscheron, *idem.*	L.	Creuzé, *idem.*	J.	Viellard, *idem.*	J.
Bardin, *idem.*	L.	Domillier, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue fils, *idem.*	L.	Gendon, *idem.*	J.	Cauchy, *idem.*	M.
Pigis, *idem.*	L.	Masson, *idem.*	J.	Defrance, *idem.*	M.
Baillot, *idem.*	M.	Dujean, *idem.*	L.	.....	
Caron, *idem.*	M.	Bonnet, *idem.*	L.	.....	
Clouet, *idem.*	M.	Molliere, *idem.*	L.	.....	
Delarue pere, *id.*	M.	Alissant, *idem.*	M	.....	
Gossey, *idem.*	M.	Certain, *idem.*	M	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 4 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Mai*.

LES droits qui se payent aux portes de la Ville, & ceux qui se levent sur les ponts pour l'entretien de ces ouvrages publics, viennent d'être réglés par une Ordonnance Royale : ils seront affermés par un bail de six ans. Le produit en est très-considérable en été, saison où les charmans dehors de cette Capitale attirent une infinité de personnes aux environs des Palais Royaux, des maisons de campagne, dans les bois, & sur les bords de la mer. Ces droits sont réellement affectés à leur destination : les ponts sont beaux & bien entretenus ; on distingue ceux qui joignent la Ville à Christianshaven, particuliérement le long pont de bois sur la mer du côté de la Corderie pour les vaisseaux. L'inconvénient de ces droits, c'est qu'ils tombent en grande partie sur les provisions apportées de la campagne, & principalement d'Amak, Isle regardée comme le jardin de cette Capitale dont elle n'est séparée que par un pont. Il seroit sans doute beaucoup plus avantageux de lever immédiatement sur la partie quitte & nette de la reproduction, le montant de ces droits ; mais il faut que la Nation s'éclaire davantage & qu'elle sente qu'en derniere analyse toutes les taxes sont payées par le revenu territorial, par les Propriétaires des terres, pour que cette réforme économique puisse être opérée avec un plein succès & à la satisfaction publique.

La justice, la sagesse, l'humanité, viennent de modérer les peines infligées pour les vols. Les voleurs que l'on punissoit de mort, & que l'on invitoit ainsi à devenir assassins, seront fouettés, marqués & condamnés aux travaux publics pour toute leur vie ; ceux qui subissoient auparavant ces dernieres peines seront simplement marqués pour la premiere fois, en cas de récidive, ils seront punis comme ci-devant. La peine qui excéde le délit, détruit, par une injustice [illegible]te, toute idée de justice ; elle favorise donc le crime, & jamais elle ne le contiendra aussi efficacement que la certitude d'une peine proportionnée & empreinte par un signe physique d'infamie ineffaçable & apparent, tel qu'une marque sur le visage, laquelle indique l'espece du délit.

S. M., après avoir supprimé le luxe absurde des pompes funebres, se propose d'établir par un Réglement, que les morts seront enterrés hors des Villes, afin qu'ils n'infectent plus les vivans.

Le Roi a ajouté, aux droits accordés aux Juifs établis à Altona, le droit de Bourgeoisie, & celui de pouvoir, après un an ou deux de séjour, passer dans d'autres pays sans payer aucun droit de sortie pour leurs effets, &c. ; liberté qui attache au pays où l'on en jouit.

Le vaisseau de la Compagnie Asiatique le *Château de Frediensbourg*, Capitaine Lars-

Swane, qui fit voile pour la Chine le 28 Juillet dernier; & le vaiſſeau le *Roi de Danemarck*, Capitaine Diven, parti pour la même deſtination le 5 Septembre, ont paſſé le détroit de la Sonde, & il eſt vraiſemblable qu'ils ſeront de retour ici, cette année.

PRUSSE.

DE KOENISBERG, *le 6 Mai.*

Nos terres limitrophes de la Pologne ont ſouffert, pendant quelque tems, une grande cherté de grains, la circulation en étant interrompue par le Régimentaire Sava: mais le 26 Avril, le Major Salomon le défit à deux milles de Soldau; & dès le lendemain, le prix des grains ſur nos frontieres baiſſa de moitié.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 15 Mai.*

Nous apprenons d'Helſingor que du 4 au 7, il y arriva 18 vaiſſeaux. La navigation n'a été rouverte que très-tard à Travemunde (canal d'un grand commerce de vivres & de marchandiſes entre l'Allemagne & le Nord). Du 7 au 9, il y eſt arrivé quinze vaiſſeaux, & il en eſt parti ſix: il y en a encore, à la rade, plus de trente qui n'oſent encore ſe mettre en mer. Le 13, il en arriva ici 17. Du 4 au 7, il en eſt entré 8 au Texel, & il en eſt ſorti 16. Le vaiſſeau Hollandois, le *Neptune*, venant de Sunderland, a péri avec tout ſon équipage.

On mande de Suede qu'on connoit peu d'hivers où il y ait eu autant de neige & de glace que dans celui-ci. On parcouroit des Provinces entieres ſur les traîneaux. A la débacle & à la fonte des neiges, pluſieurs campagnes ont été inondées, & des ponts endommagés, ſur-tout dans le diſtrict de Skaroborg.

A Riga, les eaux groſſies par la fonte des glaces ont emporté environ 150 maiſons, leurs Habitans, les beſtiaux, des bois de conſtruction, &c.

Le 1 du mois, il tomba à Doerflas ſur la riviere de Redwitz, de la neige ſi épaiſſe & ſi abondante que la terre en étoit couverte à une hauteur conſidérable: le ſoir, elle fut fondue par une forte pluie. La riviere ſe déborda ſubitement, quelques perſonnes périrent. les campagnes ont été endommagées.

DU VOIGTLAND, *le 8 Mai.*

Les gelées ont fait beaucoup de tort aux ſapins d'où nous tirons la réſine, une des principales reſſources du pays.

DE LEIPSICK, *le 10 Mai.*

La Société Economique s'occupa, la ſemaine derniere, des moyens de ſecourir promptement & efficacement les Pauvres, ſoin patriotique & conforme à la fin de ſon inſtitution. Il fut réſolu qu'on fourniroit du grain au Laboureur pour ſes ſemailles, du travail aux Artiſans, & des ſoulagemens aux autres, ſuivant leur état & leurs facultés. Cette délibération fut auſſi-tot ſuivie d'une ſouſcription: l'exemple des Membres bienfaiſans de cette Société, a excité la charité d'une foule de Citoyens, & le pauvre a reconnu ſon pere dans le riche.

DE RATISBONNE, *le 18 Mai.*

Depuis qu'on a chaſſé des Villes les mendians & les gens ſans travail, les voleurs de grand chemin ſe ſont multipliés & réunis en troupes ſi redoutables qu'il n'y a plus de ſûreté pour les Voyageurs, & que le Prince de la Tour & Taxis, Grand-Maitre héréditaire des Poſtes de l'Empire, a envoyé dans tous les Bureaux des Poſtes de l'Empire une lettre circulaire, pour que les Courriers ne ſe chargent point de remiſes d'argent. Les campagnes ſont déſolées. Malgré les repréſentations de la Diete, les choſes ſont toujours dans le même état; & la cherté continue, quoique le tems ſoit très-beau. Nous apprenons de l'Electorat de Hanovre, que les vivres y ſont toujours à un prix exceſſif, & que les vols tant dans les campagnes que dans les Villes, n'y ſont pas moins fréquens.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Mai.*

Le ſieur Sydney Parkinſon, premier Deſſinateur de M. Banks, parti en Juin 1768,

avec le Docteur Solander, pour obſerver le paſſage de Vénus ſur le diſque du Soleil, a écrit que leur vaiſſeau avoit été très-ſouvent en danger de périr; que quelques perſonnes de l'équipage, envoyées dans l'intérieur du pays pour chercher des proviſions, y étoient mortes de froid; qu'ils étoient arrivés au lieu de leur deſtination au commencement de Février 1769, quatre mois avant le paſſage de Vénus; qu'ils avoient recueilli une grande quantité de plantes & d'autres curioſités. On attend ici le vaiſſeau dans ſix mois.

On préſume que l'*Aurore* a péri dans le golfe de Sofala ou dans le canal de Mozambique, paſſage très-dangereux à cauſe de ſes bancs de ſable. Le Capitaine s'étoit obſtiné à prendre route, malgré les repréſentations & les oppoſitions de M. Vauſittart.

Le *Prince de Galles* derniérement arrivé de Bengale, avec des dépêches très-intéreſſantes du Conſeil de Calicota, avoit perdu ſoixante hommes de ſon équipage; & le Capitaine un bras: le contre-Maître avoit quitté le vaiſſeau, pendant qu'il étoit dans l'Inde, en ſorte qu'on a été obligé de prendre des Matelots Indiens pour le ramener en Europe. On a appris, par cette voie, que pluſieurs navires de la Compagnie étoient arrivés à leur deſtination.

Le commerce eſt troublé par les faillites conſidérables liées à celles de quelques Négocians Hollandois & autres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 21 Mai.*

Le ſieur Bellerocq, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, envoyé dans l'Election de Roanne, pour y arrêter une maladie épizootique dont les bêtes à cornes des Paroiſſes d'Yquerande, Jonzie, Saint-Bonnet, Saint-Hilaire, Meſſilly, Saint-Julien, Mars, Ecoche, Saint-Nizier & Saint-Denis de Cabanne, étoient attaquées, a raprorté des certificats par leſquels il conſte que douze de ces animaux étoient morts avant ſon arrivée, qu'il en a péri dix entre ſes mains, qu'il en a guéri quatre-vingt-dix, & préſervé quinze. C'eſt ce qui eſt atteſté par M. Buynand, Subdélégué, Juge Bailli, civil, criminel & de Police de la ville de Charlieu; par M. Uchard, Prieur, Seigneur dudit Charlieu; par MM. Tillard de Tigny, Juge Royal; Bouthier de Guillermin, & les Curés & Syndics deſdites Paroiſſes.

Le 26 Avril, quinze Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire, démontrerent dans un concours public le cœur, les poumons, le foie, la rate, & l'eſtomac du cheval. Onze de ces Eleves furent trouvés dignes du Prix; il échut par le ſort au ſieur Dompuier, entretenu par M. l'Intendant du Dauphiné.

De Bordeaux, *le 22 Mai.*

Le 13 de ce mois, il tomba une grande quantité de grêle, qui fit beaucoup de dégât dans pluſieurs Paroiſſes voiſines de cette Ville. Les eaux-de-vie ſont à 160 l. les 32 veltes. La premiere ſorte de ſucre blanc ſe vend de 51 à 53 l. le quintal. Les différentes ſortes de café valent de 18 à 21 ſ. la livre. Le coton n'a point de prix fixe.

De Rennes, *le 22 Mai.*

Le chiendent s'enfonce profondément ſous le ſable, s'étend ſur la ſurface, & forme en tous ſens une pelouſe qui lie & retient les ſables de maniere que les eaux & les vents ne peuvent les entraîner ni les enlever. Depuis que cette racine avoit été arrachée dans la Paroiſſe d'Eſcoublat, une partie des maiſons & des champs avoit été enſablée: & ſur ce motif, la Cour, par Arrêt du 19 Août 1755, avoit fait défenſe d'arracher les chiendens & joncs qui croiſſent dans les ſables des Paroiſſes de Guerrande, Bas, Eſcoublac, Piriac & Meſquer, non plus que les brans qui croiſſent ſur les foſſés des vaſieres & ſalines, à peine de 500 liv. d'amende, de 24 heures de priſon, & du carcan en cas de récidive. L'inſolvabilité des délinquans les garantiſſant de l'amende, ils ont continué à aller la nuit dans les ſables, en enlever les chiendens & joncs pour en faire des balais dont ils tirent très-peu de choſe. Cependant les ſalines étoient menacées d'être couvertes de ſables & perdues pour la Province, parce que les ſables devenus mouvans enveloppoient les marais;

& le commerce de ces balais n'étoit d'aucune utilité pour le Public. Les troupeaux de moutons causoient le même préjudice, parce qu'en paissant le chiendent, ils l'arrachent. En conséquence, la Cour, par Arrêt du 11, a fait défenses d'arracher les chiendens & joncs dans les susdites Paroisses, ainsi que les brans des fossés des vasieres & salines, sous peine de 500 liv. d'amende, de huit jours de prison, & d'être attachés pendant quatre heures de carcan, en cas d'insolvabilité des délinquans & de confiscation des moutons; fait pareillement défenses d'acheter & conserver dans les maisons aucuns balais de chiendent ou jonc, sous pareille peine de 500 liv. d'amende.

De la Rochelle, *le 23 Mai.*

Le bruit s'étoit répandu que le Gouverneur de l'Isle de Ré se proposoit d'y défendre l'exportation du poisson, attendu la disette de bestiaux & la rareté de viande. Cette nouvelle est destituée de fondement. La pêche est une ressource très-utile pour les Habitans de Ré, & une pareille prohibition leur seroit trop préjudiciable pour qu'ils aient à la redouter de la part d'une Administration éclairée sur leurs besoins & sur les vrais principes de la prospérité du commerce.

Le sucre blanc de Saint-Domingue est de 40 à 50 liv. le quintal, & celui de la Martinique de 30 à 40. Le sucre brut vaut de 26 à 32 l.; le café se vend de 18 s. 6 d. à 24 s.: ce dernier prix est celui du café de Cayenne. Les eaux-de-vie sont à 156 l. les 27 veltes; les sels par acquit à payement sont de 2000 à 2200 l. à Ré, en Seudre, à Oléron.

De Besançon, *le 25 Mai.*

Il arrive journellement à Gray, par la Saône, des chargemens de grains; il en arrive par terre, & ils seront suivis de nouveaux convois jusqu'au mois d'Août. Les secours en bled, riz & farines se répandent promptement dans les Subdélégations de Besançon, Vesoul, Gray, Baume, Ornans, Pontarlier, Salins, Quingey, Poligny & Lons-le-Saunier. Il se distribue deux fois par semaine 25 à 30 mille livres de pain pour les arrondissemens de Saint-Vit, Pouilley, Pin-les-Magny, Cusley, Voray, Roche, Sône & Busy. M. l'Intendant s'occupe de tous les détails; les Employés des vivres se sont chargés de la fabrication du pain dans les fours du Roi, & de la manutation des grains & farines; MM. les Curés secondent avec le zele le plus ardent les vues bienfaisantes de M. le Cardinal de Choiseul & de M. l'Intendant, jusqu'à se priver du nécessaire pour distribuer des aumônes.

M. le Contrôleur Général, ayant mis sous les yeux du Roi le tableau touchant que M. l'Intendant lui avoit adressé de la situation de cette Province, a obtenu de S. M. un don de 50000 liv. qui seront distribuées aux Pauvres des Communautés des campagnes. Ce Ministre a aussi laissé à la disposition de M. l'Intendant un supplément de fonds pour de nouveaux achats. Les bénédictions du Peuple récompensent ces actes de bienfaisance.

De Paris, *le 2 Juin.*

Aux yeux de certains Critiques, il ne doit pas paroître douteux que les principes des Economistes sur le commerce n'aient causé en Allemagne où l'on a constamment suivi des maximes diamétralement contraires aux leurs, la disette que cet Empire souffre, même au milieu de l'abondance; & que la liberté qu'on n'y connoît pas n'ait engendré les monopoles & les chertés dont on s'y plaint jusques dans une foule de Réglemens prohibitifs. Il y a de ces Critiques qui font sortir ces Philosophes de la famille des *Panglosses*, quoique leur doctrine ne soit assurément pas d'origine Allemande, & qu'ils soient fort éloignés de trouver que *tout est bien*, jusqu'à l'ignorance & à la mauvaise foi, comme leurs Censeurs le desireroient de tout leur cœur. Enfin on prétend que *ces nouveaux Docteurs barbouillent* beaucoup *de papier, pour nous persuader que la disette vaut mieux pour nous que l'abondance, ou que tout est bien quand tout est fort cher, & sur-tout le pain dont manquent tant de malheureux : barbouillage* que nous n'avons encore vu que sur le *papier* d'où nous le tirons; & que l'Accusateur est défié, à la face de l'Europe, de montrer dans aucun Ouvrage d'aucun Economiste, à moins que ce ne soit à la marge, écrit de sa propre main. Nous sommes sincérement fâchés qu'un

Journaliste très-estimé & très-digne de l'être, insere, dans ses Feuilles, des imputations si fausses & si ridicules, sans examiner si elles ne lui sont pas envoyées par quelque vil & vain Déclamateur à qui une sottise & un mensonge de plus ou de moins ne sçauroient nuire.

Les Economistes ont dit & disent encore que le pain est fort cher dans plusieurs Provinces du Royaume ; que cette excessive cherté est un *mal* ; & que le *mal* n'est pas *bien*. Mais au lieu d'attribuer cette cherté malfaisante à des causes qui n'existent pas, & qui ont produit une prodigieuse augmentation de culture quand elles existoient, ils cherchent les véritables causes de cette cherté ; & ils trouvent que tandis que d'un côté, le commerce encouragé depuis 1764 a procuré dans les récoltes annuelles un accroissement de soixante millions de livres en subsistances, le désordre des saisons, les pluies d'automne qui ont dérangé les semailles, les pluies du printems qui ont nui à la floraison des grains, les gelées tardives qui ont fait périr le produit des arbres fruitiers, & sur-tout des vignes, les débordemens & les ouragans qui ont emporté des terres ensemencées, noyé les prairies, gâté les foins, fléaux qui ont désolé la France & presque toute l'Europe, & ont enlevé à la Nation, en cinq ans, cinq milliards de ses récoltes totales. En évaluant ensemble les pertes des différentes especes de productions, la réproduction totale en 1766 n'a valu que trois quarts d'année ; celle de 1767, deux tiers ; celle de 1768, la plus mauvaise, environ demi-année ; celle de 1769, deux tiers ; celle de 1770, trois quarts d'année. Ceux qui ont observé les faits, sçavent que ces évaluations sont plutôt trop fortes que trop foibles. Ainsi dans l'espace de cinq ans, la Nation a été frustrée d'une récolte & deux tiers ; en estimant avec les personnes les plus instruites, la récolte de l'année commune à environ trois milliards, la perte portée au plus foible, aura été de cinq milliards en cinq ans, ou d'un milliard ou un tiers de la récolte totale par année. Or il est évident qu'une privation successive de cinq milliards de jouissance a dû réduire une partie considérable du Peuple à la misere & à l'impuissance de gagner & d'acheter son pain. Il ne l'est pas moins que les vins, les fruits, les fourrages ayant manqué, il a fallu que les hommes & les animaux se rejettassent sur les grains & qu'ils en fissent une beaucoup plus forte consommation, tandis que les grains eux-mêmes manquoient. Donc les grains ont dû naturellement & nécessairement être chers & fort chers, par le seul effet du dérangement des saisons depuis cinq ans (*a*).

Les lettres de toutes ou presque toutes les Provinces du Royaume nous font espérer de voir renaître l'ordre naturel & habituel des événemens ; & des tems favorables nous rameneront à la connoissance des vraies causes morales de la prospérité des Etats agricoles.

Le tirage de la Loterie de Piété s'est fait le 31 du mois précédent ; le gros Lot de 20000 liv. est échu au n°. 130785 ; & le 2e. de 6000 liv. est échu au n°. 123830.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages d'ortie, de chardon, &c. coton, soie, &c. tirés du regne végétal, &c.

Un jeune Amateur Saxon, qui, dans un poste important, s'occupe avec les plus grands succès des recherches économiques, a fait faire de très-beaux ouvrages de la partie du chanvre que rejette le Tisserand, d'écorce d'ortie, & de chardon : ces ouvrages sont sur-tout remarquables par leur prodigieuse finesse. Le même Sçavant a fait aussi travailler du lin qui a également acquis, sous sa direction, un degré de finesse singulier. Il est parvenu à tirer du regne végétal connu & cultivé en Europe, une espece de coton, une soie, & de la demi-soie. Les étoffes fabriquées avec ces matériaux ont attiré, à Leipsick, la curiosité des Amateurs & excité leur admiration. L'Inventeur compose actuellement un Ouvrage dans lequel il exposera les moyens dont il s'est servi pour parvenir à ces découvertes, ceux qu'il croit propres à leur donner une grande perfection, & tout ce qui pourra servir à rendre ses recherches utiles au Public. Nous tâcherons de communi-

(a) *Voyez ces* observations *développées dans les Ephémérides du Citoyen*, 1771, *T. I, I. Part. N°. III.*

quer ses instructions à nos Compatriotes, aussi-tôt que l'Ouvrage aura paru.

M. Jean Tauschmann, Receveur des Accises, dans le même Electorat, cultive une plante qui, pour la teinture, supplée à l'usage des ingrédiens tirés à grands frais des Indes. La Société Economique, après s'être assurée de la beauté, de la durée & de tous les avantages de la teinture qui en résulte, a accordé un Prix de 100 rixdales, argent de France, à l'Auteur de la découverte; elle a en même tems invité, par des Prix proportionnés aux succès, les Citoyens à cultiver cette plante, principalement dans le district de Meissen où elle réussira, ainsi que dans la Thuringe & la Haute-Lusace. Nous demanderons des instructions particulieres sur cette plante.

I I.

Avis divers.

MM. les Privilégiés pour l'exemption des droits d'entrée des denrées provenant de leur crû, tant Abonnés au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur, que non Abonnés, sont priés d'envoyer les titres & certificats nécessaires pour leur enregistrement, dans les mois d'Août & de Septembre, autant qu'il leur sera possible afin de prévenir la confusion qui pourroit résulter des opérations dont les Bureaux de la régie sont ordinairement chargés pendant le mois d'Octobre, & qui peut nuire à l'exactitude des enregistremens, quelque attention qu'on y veuille donner.

Il y a au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, un dépôt de la Farine d'orge de la Demoiselle Durand de Grenoble, pour les maux de poitrine.

La Dame Lejeune, demeurant à Paris, Fauxbourg S. Martin, proche le cul-de-sac de l'Egoût, au premier, possède elle seule un baume composé uniquement de simples, qui guérit radicalement les hémoroïdes & rhumatismes, quelqu'invétérés qu'ils puissent être.

I I I.

Exploitation proposée d'une mine de plomb en Bourgogne.

Le Propiétaire d'une terre considérable & bien fournie en bois, dans la Bourgogne, y a découvert une mine de plomb qui s'annonce très-bien. Il en propose l'exploitation (d'après la concession que le Roi lui accorde), sous la réserve d'une portion des matieres extraites, sans mises de fonds de sa part; son état & son service ne lui permettant pas de s'y livrer lui-même.

Ceux qui desireront en traiter avec lui, soit pour leur compte particulier soit pour quelque Compagnie, pourront s'adresser à *M. Duprée le jeune, Notaire à Paris, rue Bardubec*, chez lequel on trouvera des essais de cette mine, & tous les renseignemens qu'on pourra souhaiter.

I V.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

MONSIEUR,

J'ai déja eu l'honneur de vous donner avis de l'établissement que j'essayois de former dans cette Capitale. Depuis j'ai eu celui de présenter à toute la Famille Royale le Catalogue des choses que je mets en vente, & je continue de le distribuer *gratis* à toute personne qui desire en prendre connoissance.

Je viens d'établir mon Magasin dans un emplacement vaste, commode & décent, pour y recevoir les personnes de la plus haute qualité; je l'ai fait décorer, & il est un des plus beaux qui ait encore paru en ce genre. J'invite les Curieux & Amateurs à venir en prendre connoissance par eux-mêmes; le Portier indiquera l'appartement.

On y trouve des fontaines en forme de cassolettes, qui sont aussi utiles qu'agréables, pour faire usage commodément des huiles balsamiques de ma composition, & qui servent à embaumer à volonté les appartemens, & à répandre les parfums les plus délicieux. Dans l'espace d'une minute, on parfume une garderobe; de deux minutes, un cabinet; trois minutes, un appartement ordinaire, & ainsi à proportion de la grandeur de l'appartetement que l'on veut embaumer. On a par-là la facilité de conserver les odeurs au même degré, & autant de tems que l'on desirera. Ces huiles balsamiques ont de plus différentes vertus, que détaillent mes Catalogues, n'étant pas

possible de tout annoncer dans cette Lettre.

La même raison m'oblige à me resserrer beaucoup dans l'exposé de diverses marchandises que contient mon magasin.

On y trouve de l'Eau de Cologne, l'Elixir d'Angleterre, Taffetas vulnéraires pour les coupures; l'Elixir de Garus, différens Elixirs, Opiats & Poudres souverains pour les dents; Eau vulnéraire pour les plaies; Vinaigre des quatre Voleurs, rectifié, &c.

Les personnes qui seront incommodées de la poitrine, ou enrhumées, peuvent venir acheter au Magasin, du Cachou de Portugal, de toute sorte d'odeur; la Pâte de guimauve, le Chocolat, & du Caramel contre la toux; Pistaches en chocolat Diablotins, Thé bout, Thé verd, de la premiere qualité, &c.

Enfin, on aura au même endroit les différens Cafés Moka, Bourbon, la Martinique, Saint-Domingue, & le Chocolat de toute espece, dont le prix se différencie suivant les qualités; Vinagrillo pour humecter le tabac à la façon d'Espagne, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c. LA FAYE l'aîné, *aux Armes de Soubise, rue Plâtriere, au-dessus de la Grand'Poste.*

V.

Succès de la méthode d'enterrer les ruches pendant l'hiver.

M. Eyrich, Curé dans la Franconie, a suivi cette méthode, pendant plusieurs années; & le succès a constamment répondu à ses espérances. Son exemple a été imité par plusieurs personnes; elles ont toutes retrouvé, comme lui, leurs ruches en bon état, l'essaim fort nombreux & sans aucune altération. Les abeilles, ainsi enterrées, dorment tout l'hiver, & il en résulte une épargne considérable de nourriture.

VI.

Fautes importantes à corriger dans la Gazette, N°. 42.

Page 333, col. 2, lig. 10, incessamment; *lisez* nécessairement.

Même page, même colonne, lig. 25, tramer la couleur; *lisez*, tourner la couleur.

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam, du 22 Mai 1771.*

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	328	
De la Comp. Hol. des In. Occ.	34	$\frac{1}{2}$
De la Banque d'Angleterre. .	157	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	230	
De la Comp. de la Mer du Sud.	100	$\frac{1}{4}$
Annuités à 4 p. % 1760 . . .	98	
Consolidées à 3 p. %	88	$\frac{3}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amsterdam, le 22 Mai 1771.*

Londres	34	4 $\frac{1}{2}$ 4
Ditto à 2 usances. . . .	34	2 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{2}$
Paris	54	$\frac{1}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
Bordeaux	53	$\frac{7}{8}$
Ditto à 2 usances	53	$\frac{3}{4}$
La Rochelle	54	
Genève	90	
Bilbao	94	$\frac{1}{2}$
Madrid.	94	à $\frac{3}{4}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville	94	$\frac{3}{4}$
Lisbonne	45	$\frac{1}{2}$
Venise.	89	
Gênes	85	
Livourne	86	$\frac{1}{2}$
Vienne.	34	$\frac{7}{8}$
Hambourg	33	$\frac{7}{16}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{2}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{2}$
Zélande	2	$\frac{3}{4}$
Rotterdam		$\frac{1}{4}$
Agiot de la Banque . . .		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 25 Mai 1771, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 à 31 liv. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 30 à 31 liv. 5 s. Le seigle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; l'orge, de 19, 19 liv. 10 s. à 19 liv. 15 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 25 Mai 1771, au Mercredi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 23 à 25 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Juin 1771, de 38 à 39 livres ; *idem* nouveau de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juin. 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	708	5	*marc.*
Du Perou à	700		*marc.*
Les guinées à . . .	715		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	5	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Juin 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1770.

Du Vend. 31 Mai 1771. *Messieurs*		Du Samedi 1 Juin. *Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	J.	Bardin, six dern. mois 1770.	J.
Delacharmotte, *id*	J.	Penchain, *idem.*	J.
Fauveau, *idem.*	J.	Raynal, *idem.*	J.
Issally, *idem.*	J.	Boscheron, *idem.*	L.
Barois, *idem.*	L.	Baillot, *idem.*	L.
Guidy, *idem.*	L.	Caron, *idem.*	L.
Montal, *idem.*	L.	Delarue fils, *idem.*	L.
Pannelier, *idem.*	L.	Hebert, *idem.*	L.
Patu, *idem.*	M.	Gossey, *idem.*	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Samedi 1 Juin.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1030	1030 37 ½ 40 50 (45 50
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	51	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	66 ½	66 ½ 66 . . .
Loterie Epoq. .	FESTE.	. . . . .	4e 420 5e 390 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 28 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 6 Mai.*

DEPUIS que la communication du Sund avec la Baltique & la mer du Nord est ouverte, la navigation offre un très-beau spectacle, & le commerce fournit abondamment de toutes sortes de denrées cette Ville qui étoit à la veille de manquer de tout. Du 24 au 30 Avril, nous avons eu la satisfaction de voir entrer ici 190 vaisseaux, chargés, pour la plûpart, de sel, de poisson, de charbon, de sucre, de bled, de fromage, de biere, de vin, de harengs, de fer, de planches, de raisins secs, &c. Il y avoit, dans ce nombre, 46 bâtimens d'Amsterdam. 11 étoient destinés pour Copenhague, 9 pour Dantzick, 10 pour Riga, 5 pour Pétersbourg, &c.

ALLEMAGNE.

DE TRAVEMUNDE, *le 6 Mai.*

Cette Ville n'a qu'un sort précaire, comme toutes les Villes *artificielles* je veux dire, fondées sur une base incertaine, & dépendantes d'événemens casuels, telles que les Villes commerçantes, manufacturiere, &c. Nous ne subsistons que par l'argent & les secours que les Etrangers nous apportent ou nous laissent en entrant dans la Baltique. La mer a été, cette année, si long-tems impraticable que nous avons eu beaucoup à souffrir. La navigation n'a recommencé que le 30 Avril. De ce jour-là au 3 Mai, il est arrivé douze vaisseaux.

DE HAMBOURG, *le 10 Mai.*

Depuis les derniers jours d'Avril, notre mer se couvre de vaisseaux, ils entrent en foule dans ce Port; le 6 du courant, il en est arrivé jusqu'à 22, chargés de grains & de toutes sortes de denrées & de marchandises. Il est visible que la disette ressentie dans la plus grande partie du Nord a été sur-tout causée par le défaut de communication. Lorsque la grande communication de la mer est coupée au-delà des tems prévus, comme elle l'a été cette année, les Provinces maritimes se trouvent à la fin dans une détresse dont le contre-coup frappe ju qu'aux terres les plus éloignées. Mais ce que l'on voit d'un Port, on ne le voit pas toujours des Provinces méditerranées; & l'on veut que ce qu'on souffre ait sa cause auprès de soi. Tout se tient dans le monde moral comme dans le monde physique, parce que les loix physiques gouvernent l'un & l'autre.

Dans l'Assemblée de la Société pour l'encouragement des Arts & Métiers utiles, tenue le 25 du mois dernier, MM. les Directeurs déclarerent qu'ils avoient trouvé de légers défauts dans les boussoles présentées à la Société, mais qu'il avoit été facile de les corriger. En conséquence il fut an-

noncé que les gens de mer pourroient désormais se pourvoir de bonnes boussoles, pour le prix de quatre écus, au dépôt de *l'A B C d'Or*. Le sieur Neubert donnera ces boussoles nouvelles en échange contre les anciennes qui étoient moins sûres. Cette très-utile invention mérite d'être imitée chez tous les Peuples navigateurs.

Le sieur Sigismond Verner qui avoit le mieux réussi à construire des chaises à la maniere d'Angleterre, reçut le Prix proposé. Ses Concurrens furent récompensés de leurs travaux. Cette multiplicité de récompenses paroît sur tout nécessaire, lorsqu'il s'agit d'encourager des recherches & des essais qui demandent non-seulement beaucoup de peine, mais encore des dépenses. Il ne sçauroit y avoir beaucoup de Concurrens où il n'y a qu'un Prix à recevoir, & où il faut même acheter ce Prix par des frais.

La Société propose pour l'année prochaine les questions suivantes. 1°. *Quelle est la méthode la plus aisée, la plus sûre & la plus profitable, d'occuper les personnes renfermées dans les Maisons des Orphelins, les Maisons de force & de correction, & en général le bas Peuple, eu égard à la situation, à l'étendue, &c. de la ville & territoire de Hambourg?* Prix, 50 ducats de Hollande.

2°. *Quelle matiere pourroit-on employer à la place de la levure de biere, ou quel seroit le moyen de conserver cette levure, pendant quelques semaines?* Prix, 30 rixd. ou 60 florins d'Empire.

3°. *Quel seroit le meilleur moyen de préserver de la rouille le fer exposé à l'humidité & à l'air, sur-tout dans les endroits où la rouille le ronge, quoiqu'il ait été peint en huile ou enduit de poix?* Prix, 50 rixd.

4°. *Quelle seroit la maniere la moins dispendieuse & la meilleure, d'éclairer une Ville où il y auroit beaucoup de rues étroites, comme dans les Villes anciennes, telles que Hambourg?* Prix, 50 rixd. Les Artistes qui communiqueront des modeles, seront préférés à ceux qui ne présenteront que des mémoires.

Ces trois dernieres questions avoient déja été proposées en 1770.

De Francfort, *le* 14 *Mai.*

Il circule ici beaucoup de pieces fausses avec l'empreinte de Brandebourg-Bareyth ou celle des écus de convention. Comme il afflue ici pour les Foires une grande quantité d'Etrangers, le Sénat a jugé à propos, en prohibant ces fausses monnoies, d'indiquer par des placards les signes auxquels il est très-aisé de les reconnoître.

Depuis le 25, le Magistrat a supprimé les droits sur les fagots, chauffage du Pauvre qui déja manquoit de pain. Ce moyen de soulager le Peuple est infiniment plus utile & plus efficace, que quelqu'autre voie que les Gouvernemens puissent employer, parce que loin de rebuter le commerce, il l'encourage, & il opere une diminution de prix en procurant l'abondance & excitant la culture.

Depuis le 8 du courant, le bœuf est à 8 kreutz. la livre; le porc frais à 9; le veau à 7; le mouton à 4.

E S P A G N E.

De Madrid, *le* 7 *Mai.*

Il a été expédié, par ordre du Roi, un Courrier à la Chambre de Commerce de Cadix, pour annoncer que S. M. est déterminée à laisser partir la flotte des Indes au mois de Janvier prochain.

Il paroît une Royale Cédule de S. M., dans laquelle il est donné des instructions & des regles aux Cultivateurs qui tiennent les héritages, terres labourables, vignes, & autres plantations contiguës au Domaine royal d'Aranjuez, pour les délivrer des inconvéniens des chasses qui ravageoient leurs champs & détruisoient insensiblement la culture aux environs.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 14 *Mai.*

Quoique le café, branche très-considérable de notre commerce, soit à beaucoup plus bas prix dans cette Ville que dans les Villes intérieures du Royaume, on y a saisi avec empressement l'idée du café de chicorée annoncée dans les Papiers publics, & particuliérement dans la *Gazette du Commerce*. Le sieur Ménager, Limonadier de

cette Ville, après divers essais, est parvenu à en perfectionner la fabrication. Les témoignages rendus à Berlin par la Faculté de Médecine à la salubrité & aux avantages de cette nouvelle boisson, viennent d'être confirmés par le rapport des Médecins de cette Ville. Ce café a été jugé très-propre à purifier le sang & à faciliter la digestion. Il précipite les alimens, il empêche le rapport des viandes, il éteint les aigreurs, & il est très-agréable au goût. Il seroit à souhaiter que, comme on profite en France de cette découverte faite en Allemagne, on tirât le même parti de celle qui a été faite eu Italie & qui a été annoncée dans la même Gazette, par rapport aux cannes ordinaires. Nous tirerions ainsi de notre sol le café & le sucre qui ont coûté & coûtent à la Nation tant d'argent & tant d'hommes. Ces découvertes sont, en quelque sorte, des créations de nouvelles richesses.

Nous apprenons de Toulon que les familles Lorraines qui doivent être employées à des défrichemens dans l'Isle de Corse, se sont embarquées le 30 du mois dernier sur quatre bateaux de poste. Le Gouvernement leur donne des terres qui, pendant trois ans, seront exemptes de toutes taxes, & tout à la fois des outils, des semences, & les avances nécessaires à leur entretien, durant ces trois années.

De Grenoble, *le* 18 *Mai.*

Un zélé Citoyen, Habitant de Livron, en Bas-Dauphiné, pour mettre les Citadins mal instruits en état de juger des avantages procurés par les loix favorables au commerce des grains, a apprécié leur influence sur la population, l'aisance du Peuple, la perception des tributs royaux, & l'augmentation des travaux agricoles. Il a reconnu, par le rôle de la capitation d'un Village de la Province, que ce lieu qui de 1756 à 1764, n'avoit, année commune, que 375 peres de famille, en comptoit de 1764 en 1770, 425, augmentation de 50 familles. Plusieurs Citoyens, dignes de foi, lui ont assuré qu'ils éprouvoient les mêmes changemens dans les campagnes. Les frais de recette pour taille, capitation, don gratuit, vingtièmes, &c. dans la même Communauté, montoient auparavant à des sommes très-considérables; ils ont été réduits, année commune, pour 1766, 1767, 1768, à 80 liv.; pour 1769 à 26 l. 8 s.; pour 1770 à 15 l. 8 s. seulement. Il est à remarquer que, dans ce pays, la taille est réelle; car ailleurs l'arbitraire auroit pu, par augmentation subite & démesurée, empêcher des effets si consolans. Dans un autre Village, un Citoyen qui employe une partie de sa fortune à soulager les malheureux en tems de cherté, a trouvé depuis 1750 jusqu'en 1756, 50 ou 60 famil les indigentes; & depuis 1765 jusqu'en 1770, il n'y en a eu que 20. L'agmentation du salaire des Ouvriers en campagne a suivi & même surpassé en proportion celle du prix des grains; les Ouvriers sont mieux employés & mieux payés. A Allès, Communauté voisine, il s'est formé une Société de bons Patriotes qui ont déposé dans un grenier de secours, une certaine quantité de bled de la premiere qualité, pour prêter chaque année des semences à ceux qui en manqueront, à la charge d'en rendre la même quantité & la même qualité à la récolte, sous une modique contribution nécessaire pour parer au déchet & entretenir le grenier dans le même état. De toutes parts, le zele des Cultivateurs a succédé à l'engourdissement le plus complet. Par-tout on défriche, on plante, on cultive mieux. La Communauté de Livron se propose d'ouvrir un canal d'irrigation qui portera les eaux de la Drôme sur plus de quatre mille arpens de son territoire. Un Particulier de *Chabeuil*, M. Falquet, a formé un admirable canal souterrein de mille toises de long, en certains endroits à 36 pieds au-dessous de la superficie des terres, pour arroser une étendue considérable de prairies. M. Meleret d'*Etoille*, Cultivateur célébre, a imaginé un robinet très-ingénieux avec lequel la force momentanée d'un enfant peut procurer l'arrosage facile & bienfaisant de l'eau de la riviere à laquelle on l'adapte. Madame de Monteynard, Abesse de Vernaison, a fait des plantations immenses, rétabli des bois, construit une métairie, réparé des maisons de son Abbaye, &c. Dans le même canton, une société *d'Amis Agricoles* s'assemble avec les Laboureurs les plus expérimentés, pour discuter les questions les plus intéressantes. M. Rigaud de l'Isle, un de ces *Amis*, Citoyen de Crest, donne des Prix aux Laboureurs qui, à la décision des Juges choisis parmi eux, les ont mérités. Ce bon

Patriote, connu par des ouvrages sur l'Agriculture, a fait construire un nouvel outil aratoire destiné à biner les champs & à détruire les herbes des guérets, instrument avec lequel, suivant l'épreuve faite par la Société, on fait cinq sixièmes de travail de plus qu'avec la charrue usitée pour cette opération. Enfin depuis six ans, l'Agriculture a fait dans le Bas-Dauphiné des progrès incroyables, à la faveur de l'activité du commerce : mais ces succès n'ont pu s'étendre, du moins d'une maniere si sensible, sur les lieux où les travaux ont été contrariés par l'intempérie des saisons, les sécheresses extrêmes, les pluies excessives, les inondations multipliées (*a*).

De Lille (*en Flandre*), *le* 18 *Mai*.

L'Agriculture est si bien exercée, si distinguée, si honorée dans cette Province, qu'il n'est pas étonnant que les Citoyens de tous les Etats, & sur-tout les Administrateurs, connoissent les vraies causes de sa prospérité & s'appliquent à les favoriser, autant qu'il est en eux. On n'ignore pas ici les rapports de la production & de la consommation entr'elles, liées l'une & l'autre par le commerce. On sçait que plus le commerce est actif & dégagé d'entraves, plus la production & la consommation se rapprochent & se soutiennent réciproquement. On sçait que le monopole exercé par des Revendeurs privilégiés soumet d'une part le Producteur de la denrée, & de l'autre part le Consommateur à la discrétion de ces privilégiés qui font nécessairement la loi pour le prix, tant à l'achat qu'à la vente, d'une maniere également nuisible & à la production & à la consommation. C'est d'après ces connoissances, que le Magistrat de cette Ville a rendu une Ordonnance par laquelle il est permis à toutes personnes indistinctement de vendre ici de la viande, exemple donné l'année derniere par le Parlement de Grenoble.

Le bled de la premiere qualité vaut 10 l. 9 s. 4 d. la rasiere, pesant de 125 à 130 livres, poids de 19 onces. Les autres qualités valent de 8 à 10 liv.

(a) *Voyez les Ephémérides du Citoyen, Tom. I.* 1771.

Les froids du mois d'Avril avoient fait un tort considérable aux colsats : mais les pluies qui les ont suivis ont réparé presque tout le dommage. Les campagnes sont très-riantes; elles promettent une bonne récolte en tout genre de productions.

D'Amiens, *le* 18 *Mai*.

Il regne parmi les bêtes à cornes à Albert une espece de courbature qui les rend comme perclises des quatre jambes, sans leur ôter l'appétit. On desireroit sçavoir quel seroit le traitement propre à les guérir de cette maladie.

De Paris, *le* 25 *Mai*.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 19 Mars, les Orfevres de Blois ont été déboutés de l'opposition par eux formée à un Arrêt du 27 Février 1770; & il est ordonné que ledit Arrêt & celui du 20 Juin 1769, qui renouvellent les dispositions, tant du titre des droits de marque sur l'or & sur l'argent de l'Ordonnance du mois de Juillet 1681, que de la Déclaration du 26 Janvier 1749, seront exécutés selon leur forme & teneur.

Par les Lettres-Patentes du 10 Janvier 1770, portant réglement sur les droits & salaires des Officiers d'Amirauté, il étoit ordonné, art. 32, que les Officiers ne pourroient prendre autres droits, salaires & vacations, que ceux énoncés dans les articles précédens. Nonobstant ce Réglement, l'usage s'étoit perpétué dans quelques Siéges d'Amirauté, & notamment dans l'Amirauté de Marseille, d'exiger deux especes de droits qui ne se trouvent point compris dans lesd. Lettres-Patentes dont l'un appellé *droit de Consulat* est perçu sur la plûpart des bâtimens, sous le prétexte d'une procédure qui s'y pratique à l'effet de constater les avaries, quoique l'Ordonnance eût suffisamment pourvu à celle qui doit être faite en pareil cas; le second désigné sous le nom de *Boîte*, qui se perçoit sans aucun titre sur les vaisseaux étrangers rentrant dans les Port & Havre de Marseille. En conséquence, S. M., par Arrêt du Conseil du 24 Mars, en ordonnant l'exécution des susd. Lettres-Patentes, a fait d'itératives défenses à tous les Officiers d'Amirauté, de prendre d'autres droits, salaires & vacations que ceux y

énoncés, & notamment aux Officiers du Siége de l'Amirauté de Marseille, d'exiger ou percevoir directement ou indirectement lesdits droits de *Consulat & de Boîte*, &c.

S. M., par Arrêt du Conseil du 20 Décembre, a prorogé, pendant l'année 1771, à commencer du 1 Janvier jusqu'au dernier Décembre, le délai porté par l'Arrêt du 18 Décembre 1769, pendant lequel tems, ceux qui ont levé ou qui leveront, en ses Revenus Casuels, les Offices taxés, vacant par mort, faute d'en avoir payé l'annuel, forfaiture ou autrement, dont les provisions seront poursuivies au Sceau, soit par ceux qui les leveront, dont les quittances seront expédiées en leur nom ou qui en passeront démission au profit d'autres Particuliers, ne seront tenus de payer que moitié desdits droits de marc d'or, enregistrement aux Gardes des rôles, sceau de provisions, droits de réception & d'installation : & à l'égard de ceux qui leveront des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'a été pourvu depuis leur creation, dont les quittances ont été expédiées en leur nom, ou qui en ont passé leur démission au profit d'autres Particuliers, ils ne payeront que le tiers des droits de marc & autres, &c.

Il s'est fait ici, la semaine derniere, dans le commerce, deux faillites qui montent, à ce qu'on assure, à plus de quatre millions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Seconde Lettre sur la maniere de teindre les draps en deux couleurs. A Paris, le 8 Mai 1771.

J'avoue, Monsieur, qu'il est honteux pour nous qui avons de belles Manufactures, des Artistes célébres & privilégiés qui peuvent encore être éclairés par les Académies dont le nombre & la célébrité présentent bien des secours, de voir nos voisins jouir exclusivement de certaines branches de commerce qui ne consistent ni dans les productions naturelles de leur pays, ni dans les qualités de l'air, des eaux, ni du climat, mais uniquement dans une industrie que nous n'avons pas l'adresse de deviner. Les Anglois sont en possession, par exemple, (& je conviens que c'est un objet qui n'est pas d'une grande importance, mais qu'il est néanmoins humiliant d'ignorer) de l'art de teindre les draps, bleu d'un côté & écarlate de l'autre. Vous avez vu dans ma derniere lettre que nous leur aurons donné beau jeu pour rire à nos dépens, en publiant une idée de M. Baumé, laquelle auroit pu faire tout au plus la matiere d'un doute dans une conversation familiere, mais qu'on auroit dû examiner plus attentivement avant que de la consigner dans des Feuilles utiles qui ne doivent servir qu'à instruite les Artistes, & non à les décourager, en leur indiquant de fausses routes.

Feu M. Trudaine, dont le nom seul est un éloge, & à qui la France doit des découvertes utiles (*a*), la perfection de plusieurs de nos Manufactures & la création même de plusieurs autres, fit la même réflexion sur les draps bleus & écarlates d'Angleterre. Il proposa des encouragemens aux Artistes ; & je sçais, en particulier, qu'il offrit au sieur Michaut, dit de Colonges, à qui l'on avoit procuré un asyle aux Gobelins, de porter jusqu'à 2000 liv. la dépense nécessaire pour parvenir à trouver le secret de cette teinture. Dans cette vue, on fit fabriquer à Sedan deux pieces de drap. On en délivra une aune au sieur de Colonges ; il la teignit en bleu, mais la couleur avoit piqué le blanc qui avoit une couleur bleuâtre, & par conséquent ne pouvoit plus recevoir la couleur écarlate. Cet Ouvrier s'étoit vanté sans doute, mal à propos, de posséder le secret des Anglois, quoiqu'il eût fait un voyage à Londres, uniquement dans le dessein de le découvrir. Son mauvais succès fit qu'il n'osa plus se charger de teindre les deux pieces, & il abandonna son entreprise.

Sept années se sont écoulées depuis cette époque, & n'ayant pas vu le succès que j'avois espéré des tentatives d'un homme précieux, à bien des égards, dans la Manufacture qui tient le premier rang parmi celles du Royaume, me déterminent à commettre sous le voile de l'Anonyme, qui n'en sera

(a) *La moëre Angloise, la presse chaude, pour donner du lustre aux étoffes de laine, les velours de coton, l'huile de vitriol au balon*, &c. &c. &c.

pas un pour lui, une indiſcrétion que je le prie d'excuſer, ſur ce qu'il me communiqua alors de ſes idées & de ſes eſſais, relativement à la teinture en queſtion. Plus capable que qui que ce ſoit de l'exécuter, mais ſenſible, comme il doit l'être, aux diſtinctions méritées par ſes peres & par lui, pour avoir fondé une des plus belles Manufactures du Royaume, il aura négligé, faute peut-être de quelqu'encouragement honorifique, de ſuivre un objet aſſez peu important au fond, mais intéreſſant pour la Nation. Je vais donc développer & publier des principes qui ne ſont pas de moi, & dont je ſouhaite que mes Compatriotes ſçachent profiter.

Tout le monde connoît la propriété qu'ont les couleurs fines de ne pénétrer le drap qu'à ſa ſuperficie. Cette étoffe, quand elle eſt un peu compacte, c'eſt-à-dire, bien frappée ſur le métier, laiſſe appercevoir, quand elle eſt teinte en bleu & en écarlate, une tranche blanche ſous le ciſeau, la couleur n'ayant point attaqué ni pénétré le fond : ce qui fait connoître qu'elle eſt fine ; & le contraire décéleroit la friponnerie de l'Ouvrier qui auroit adulteré la couleur, en mêlant dans le bleu, pour lui donner de la vivacité, du bois d'Inde ou quelqu'autre drogue, & dans l'écarlate, du bois du Bréſil ou des ingrédiens colorans, autres que la cochenille. La tranche ſous le ciſeau ſeroit rougeâtre dans le drap bleu, & jaunâtre ou rouge dans le drap écarlate ou cramoiſi. Je laiſſe aux Chymiſtes le ſoin de chercher la raiſon d'un tel phénomene, & je ſouhaite qu'ils le faſſent avec plus de ſuccès qu'ils ne l'ont fait juſqu'à préſent.

Ce principe de l'impénétrabilité de la couleur fine dans le drap étant poſé, on voit que pour parvenir à teindre un drap d'un ſeul côté, il eſt queſtion, 1°. d'avoir un drap double battu, dont la trame ait été mouillée en le travaillant, afin qu'elle ſe ſerre davantage ; 2°. il faut que ce drap n'ait point reçu les premiers, ni aucun des apprêts qu'on donne à tous les draps en les ouvrant avec des chardons, pour en tirer le poil, le couper, l'ouvrir de nouveau, & lui donner, comme on donne à tous les draps fins, juſqu'à cinq coupes ou façons, pour le rendre plus doux & plus moëlleux. Les draps Anglois en queſtion ſont exactement à deux envers. Cette obſervation eſt la premiere & la plus indiſpenſable ; on le ſent bien. 3°. On connoît l'opération de litter un drap entre la liſiere & le corps de l'étoffe, pour y faire un cordon blanc, ſi c'eſt un drap bleu ou écarlate, & un cordon cramoiſi, ſi le drap eſt teint en violet fin, qui eſt plongé d'abord dans le bain de cramoiſi de la cochenille, & enſuite dans la teinture bleue. Cette opération du littage ſe fait en couſant un cordon très-fortement ſur le drap. La couleur ne pénétre point par-deſſous, & le fond blanc ou cramoiſi eſt réſervé.

Il faut donc coudre fortement une toile dans toute la largeur du drap, mordant au défaut de la liſiere ſur le corps du drap. Mais cette opération ne ſuffit pas ; la couleur pénétreroit au travers de la toile & tacheroit infailliblement le côté qu'on veut réſerver. Il faut donc coudre enſemble les deux liſieres du drap l'une ſur l'autre, comme ſi l'on vouloit en faire un ſac, coudre de même très-exactement la tête de la piece, de façon que la teinture ne puiſſe pas pénétrer par ce bout, & en faire de même à la queue ; les coutures doivent être doubles, rabattues & à *ſurjet*.

Quand le drap eſt ainſi préparé, (il ne doit y en avoir qu'une demi-piece de 10 à 12 aunes au plus, par les raiſons qu'on va voir) il faut s'occuper à le teindre de la maniere ordinaire ; mais il faut le plus habile Ouvrier & qui ait le plus de dextérité pour mener ce drap dans la cuve de bleu & dans la chaudiere ou bouillon d'écarlate. A peine le drap ſent la chaleur du bain, que l'air contenu dans l'eſpece de ſac (qu'ont formé les trois coutures des deux rives ou liſieres & des deux extrêmités) ſe raréfie, fait gonfler le drap comme une outre qui a quatre pieds de circonférence, & il devient très-difficile à mener, ſur-tout au bouillon d'écarlate ; car pour le bleu, on peut le teindre plus aiſément dans la cuve d'Inde à froid. Les Anglois doivent avoir, par cette raiſon, des chaudieres de quatre pieds de diametre au moins pour cette opération, afin que le drap ne ſe tache pas contre les parois de la chaudiere ; ce que les gens de l'art appellent *poëler*. Il eſt inutile, je crois, de faire obſerver que quand un côté eſt teint, il faut le laver à la riviere avec le plus grand ſoin, avant que de le découdre pour le litter de l'autre côté. Il doit même être bien ſec, afin qu'il ne contracte aucune

ſouillure en touchant du bois, du fer, ou autre choſe qui pourroit le tacher. La teinture, celle-ci ſur-tout, exige la plus grande propreté.

Si l'on ne réuſſit pas dans cette opération, & ſi la couleur tranſpire d'un côté oppoſé, on ne doit s'en prendre qu'à la qualité du drap qui ne ſera point aſſez dur, aſſez ferme, aſſez compacte. Le meilleur Fabricant peut échouer, s'il ne choiſit les matieres les plus pures, les mieux triées, les mieux lavées, les plus homogenes, qui puiſſent ſe filer le plus également, ſe joindre le plus exactement, & mieux que le feutre le mieux foulé. Si ces conditions, & généralement toutes celles que j'ai preſcrites, ſont remplies à la lettre, l'Ouvrier aura la ſatisfaction de voir un ouvrage parfait, & la tranche de ſon drap ſous le ciſeau préſentera un fil blanc très-net entre une ligne bleue & une ligne écarlate très-éclatantes.

Ces draps ſe vendent à Londres à raiſon de 50 l. l'aune de France; ainſi il y a bien au moins 20 l. par aune de profit pour la façon & pour les ſoins. J'ai l'honneur d'être, &c.

II.

Singularité de la Nature.

La veuve Bomare, ci-devant Cuiſiniere à la Fere chez M. l'Abbé Morial, a trouvé dans un œuf de poule ordinaire, un ſecond œuf de la groſſeur de celui d'un pigeon. Ce petit œuf ne contenoit que ce qu'on appelle communément blanc ou glaire. La coquille en étoit extraordinairement épaiſſe; M. Renard, Médecin à la Fere, en conſerve une partie dans ſon cabinet. Le Peuple crédule attribue fauſſement au coq de petits œufs blancs qui ſont ſtériles: mais celui-ci n'a certainement pas été pondu par le coq, puiſqu'il étoit renfermé dans un œuf de poule ordinaire. Ce fait vient à l'appui de pluſieurs autres raſſemblés dans les *obſervations ſur les œufs de poule ſans jaune*, par M. de la Peyronie, Hiſt. de l'Académie des Sciences, 1710. Ce Sçavant prouve d'une maniere inconteſtable que le coq eſt incapable de ponte par défaut d'organe. On voit quelquefois des œufs de poule qui contiennent deux jaunes; on en a annoncé, à M. Renard, un qui peſe quatre onces & demie.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

Numeros des Reconnoiſſances.	Sommes.	Epoques des Rembourſemens
	liv.	
517	1000	25 *Mai.*
534	1000	20 *Avril.*
553	2000	27 *Juillet.*
581	4000	30 *Janv.* 1772.
592	5000	25 *Avril.*
636	4000	26 *Octobre.*
671	6000	26 *Mars* 1772.
737	5400	27 *Juillet.*
769	12000	29 *Fév.* 1772.
771	25000	26 *Mars* 1772.
786	25000	29 *Août.*
789	30000	28 *Mars* 1772.
829	11500	25 *Avril.*
846	16100	22 *Juin.*
860	35100	25 *Avril.*
867	20000	28 *Novembre.*
902	1000	29 *Fév.* 1772.
929	2000	19 *Décembre.*
930	2000	29 *Août.*
936	2000	28 *Mars* 1772.
945	7300	22 *Juin.*
946	9000	Idem.
958	9000	27 *Juillet.*
965	2400	28 *Mars* 1772.
983	14000	27 *Avril.*
15025	19900	27 *Juin* 1771.
063	10000	29 *Août.*
073	10000	27 *Avril.*
088	2000	28 *Septembre.*
101	10000	28 *Novembre.*
134	10000	25 *Mai.*
157	5000	27 *Juin.*
198	10000	31 *Octobre.*
241	10000	27 *Juillet.*
328	10000	31 *Août.*
364	7585	19 *Décembre.*
378	5000	30 *Janv.* 1772.

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Mai 1771, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 à 29 l. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 19 liv. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 19 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Mai 1771, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Mai 1771, de 37 à 38 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 33 à 34; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	5	marc.
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700	5	
Les guinées à . . .	715		
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 25 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 5 8e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95
Lyon, *Pâques*, ...	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,000 l.	1015 10 . . .	1007 ½ 10 . .	1010 12 ½ . .
Emprunt Oct. .	233	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	54 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	68	68 . . . . .
Loterie Epoq. .	5e 387. . . .	5e 387. . . .	5e 387. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 23 Mai 1771. *Messieurs*		Du Vendredi 24. *Messieurs*		Du Samedi 25. *Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps six d. mois 1770.	G.	Maupassant, six d. mois 1770.	J.
Courmont, *idem.*		Nau jeune, *idem.*	J.	Lenoir, *idem.*	
Delauge, *idem.*		Lempereur, *idem.*	L.	Pigis, *idem.*	
Sainte-Luce, *id.*		Pannelier, *idem.*		Boscheron, *idem.*	L.
S. Janvier, *idem.*		.....		Clouet, *idem.*	
Rouillard, *idem.*		.....		Delarue pere, *id.*	
Boutray, *idem.*	L.	.....		Delarue fils, *idem.*	
Deschapelles, *id.*		.....		Hebert, *idem.*	
Drouet, *idem.*		.....		.....	
Bouron, *idem.*	M.	.....		.....	
Delagarde, *idem.*	Z.	.....		.....	
Nau, *idem.*		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 21 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 24 *Avril.*

LA barre de fer fut vendue à la derniere Foire de Christinehauv deux & trois dahlers, monnoie de cuivre, au-dessus du prix de l'année derniere; le prix des especes les meilleures & les plus fines a été plus haut de six, sept & huit dahlers. La cherté des denrées a tellement fait monter le charroi du fer brut, que les Propriétaires des mines de fer, si cette matiere venoit à tomber dans les circonstances, se trouveroient dans l'état où ils furent lors de la Diete de 1765, époque de la ruine de plusieurs d'entr'eux.

La nouvelle Ordonnance en faveur des filatures de chanvre, de lin & de laine, tend à décharger la Nation d'un tribut énorme qu'elle payoit à l'Etranger pour des marchandises d'un usage général, & l'on peut dire de premiere nécessité, puisque le Fabricant, le Bourgeois, le Paysan, n'employoient guères non-seulement pour les toiles, mais encore dans les choses les plus indispensables & journalieres, que du fil tiré du dehors, & chargé de frais de transports & de profits de différens Revendeurs intermédiaires. On ne doute pas que la Suede ne soit en quelque sorte régénérée par le regne de GUSTAVE; & que la restauration de l'Agriculture, des Arts & du Commerce n'offre dans ce Royaume le spectacle qu'on admire en Danemarck. La navigation & le commerce sont encouragés par une nouvelle Ordonnance concernant les Ports.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 28 *Avril.*

S. M. se propose d'employer des reverberes, à l'instar de ceux de Paris, pour éclairer les rues de cette Capitale. L'Histoire des heureuses révolutions du Nord commence par celle des voyages des Rois Philosophes.

Jusqu'à ce que la liberté des différens genres de commerce soit pleinement établie, suivant les grandes vues de notre Auguste Souverain, les pratiques des hommes avides tourneront au détriment du Peuple. Les Revendeurs, d'intelligence avec les Paysans, gardoient chez eux en dépôt les denrées apportées par ces derniers au Marché, jusqu'à ce qu'ils trouvassent à s'en défaire à un très-haut prix. La Police a cru déconcerter cette manœuvre, en défendant aux Bourgeois, sous une très-forte amende, de réceler les denrées des Paysans qui seront forcés de les laisser au Marché & de les y vendre au taux prescrit, ou de les consommer eux-mêmes. Cependant il est très-visible que, dans une Ville telle que cette Capitale, cette pratique ne peut s'étendre qu'à un petit nombre de personnes

& d'objets, tandis que l'exécution générale du Réglement seroit non-seulement onéreuse au Paysan, mais encore ruineuse pour lui, par exemple, dans le cas où par l'abondance de la denrée, il seroit obligé de vendre à perte; d'où il résulteroit qu'il seroit forcé de recourir à l'artifice pour échapper à l'Ordonnance, ou de renoncer au marché, & dans tous les cas, l'approvisionnement de la Ville en souffriroit. Il est même à présumer que l'opération dont on se plaint est rare & qu'elle n'a guères lieu que dans des circonstances où son intérêt juste l'oblige de l'employer; parce que quand il apporte au Marché, il a besoin de vendre; que s'il ne vend pas, sa denrée périclite, & par conséquent qu'il perd à attendre, lors même qu'il peut prévoir un renchérissement. Nous ajouterons qu'il est très-facile d'éluder ce Réglement à beaucoup d'égards; car le Paysan instruit de l'état des choses, pourra garder chez lui sa marchandise, comme il la gardoit chez le Revendeur, & même chez le Revendeur, en vertu de ventes simulées, &c. C'est ainsi qu'en gênant la propriété & la liberté du Paysan, on le dégoûte, on nuit à la culture, & l'on s'oppose à l'approvisionnement de la Ville, contre les intentions expresses du Monarque bienfaisant & éclairé dont les belles & mémorables loix rendent à chacun l'usage de ses droits conforme à ses intérêts & à l'intérêt public.

Le Roi, par cette sage équité qui distribue avec égalité les charges publiques sur les Sujets capables de les supporter, a révoqué l'exemption dont les Réformés & autres Etrangers jouissoient par rapport au payement du quartier des Soldats. S. M. a également aboli l'Edit qui permettoit aux peres & meres de faire, sans formalité, renfermer leurs enfans dans des maisons de force.

Le 2 de ce mois, un incendie réduisit en cendres, à Bergen en Norvege, cinq cens maisons & un grand nombre de magasins du quartier habité par les riches Marchands: le dommage est estimé à cinq ou six tonnes d'or. Le Sund & les Beltes n'étant pas encore entiérement dégagés des glaces, il y a eu grande disette de denrées. La tonne de seigle y a valu pendant cet hiver quatre risd. & au-delà, ou plus de 8 fl. d'Empire.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 28 Avril.*

Par une Ordonnance Impériale & Royale, la proportion du marc de Vienne avec celui de Cologne vient d'être réglée de façon que six marcs de Cologne feront cinq marcs de Vienne. Il est enjoint aux Monnoyeurs de se servir, pour peser l'or & l'argent, d'un poids nouveau, plus sûr, & timbré. Le ducat pesera soixante grains.

De Verben (*dans la vieille Marche*), *le 22 Avril.*

Nous avons reçu quelques détails des ravages causés par le débordement de l'Elbe. Le fleuve sortit de son lit avec tant d'impétuosité qu'il dévasta les champs ensemencés en bleds d'hiver, & emporta, avec les granges, les semences du printems. Plus de cinq cens pieces de gros bétail ont péri dans ce déluge, sans parler des hommes. Les Habitans des cantons de Schoenberg & Neuenkirchen avoient déja perdu, l'année derniere, par un accident semblable, les semences de Mars; & les grains d'automne n'avoient pu mûrir. Du côté de Wahrenberg, il n'y aura vraisemblablement aucune espece de récolte de bleds. Les champs encore inondés ne souffrent aucune culture. Dans cet affreux désordre, ceux des Habitans qui n'avoient pas eu le tems de se sauver, ont été huit jours dans les greniers de leurs maisons, sans recevoir aucun secours. Le Général Manftein, presque la seule personne du canton en état de les soulager, leur envoya ensuite de Saltzwedel des bateaux chargés de vivre. La digue d'Alland, près de Bielbaum, ayant été rompue, les Habitans des environs ont eu le même sort.

ITALIE.

De Naples, *le 27 Avril.*

Les tempêtes qui se sont succédées rapidement sur nos parages ont causé des naufrages fréquens & des maladies meurtrieres. Le commerce du Levant languit plus que jamais. Les Russes visitent tous les bâtimens qu'ils rencontrent; & les Pirates

Barbaresques s'emparent de tous ceux qui ne sont pas en état de leur résister.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULON, *le* 10 *Mai.*

Il est arrivé à Bastia une Colonie Allemande composée de trente familles qui vont être incessamment employées à des défrichemens, sous la direction de M. Dittelling, nommé par la Cour pour présider à ces travaux. La réforme dans la régie continue à s'exécuter.

Il se fait à Tunis beaucoup d'armemens en course; & en conséquence la Régence a mis un embargo sur tous les bâtimens étrangers qui se trouvoient dans les Ports.

DE NANTES, *le* 10 *Mai.*

Le froment étranger s'est vendu de 225 à 230 livres le tonneau; le plus cher a été celui du bas de la riviere de Loire, à 260 l. Le seigle étranger a valu 160 à 175 l.

La premiere sorte de sucre blanc vaut de 53 à 55 livres, le cent pesant; & le sucre brut de 24 à 26 liv. La livre de café verd-fin de Saint-Domingue est de 19 s. 6 den. à 20 s. 6 den.; celui de la Martinique & de la Guadeloupe de 21 s. à 21 s. 6 den. Les cent livres de coton de Saint-Dominque se vendent 120 à 126 liv. L'indigo cuivré fin est à 7 liv. 15 s. ou 8 liv.; & le cacao de la Martinique à 12 s. 6 den. la livre.

D'AGEN, *le* 11 *Mai.*

Les grains se sont soutenus, pendant tout l'hiver, presqu'au même prix; le froment étoit peu au-dessous de trente livres le septier de Paris. Dans la derniere quinzaine d'Avril; le froment est descendu à 28 l. 10 s. 5 den.; le méteil à 24 liv. 10 s.; le seigle à 23 liv. 15 s. 6 den. Le pain de consommation ordinaire se vend 2 s. 7 den. la livre de seize onces; & celui de fine fleur 3 s. 2 den.

DE LYON, *le* 12 *Mai.*

Une maladie épizootique s'étant manifestée dans cette Généralité, l'Ecole Vétérinaire avoit sur le champ envoyé, par ordre de M. l'Intendant, dans les Villages infectés, deux Eleves, le sieur Sulzer, de Saxe-Gotha, & le sieur Péan de la Généralité de Tours. Il paroît, par les certificats qu'ils ont rapportés, que dans les Paroisses de Saint-Romain-les-Ateux, de Chambon, de Firminy, de Saint-Just-les-Vélay, & dans quelques-unes des environs de Saint-Etienne, il étoit mort 161 bêtes avant leur arrivée; qu'il en est mort 2 entre leurs mains; qu'ils en ont guéri 49 & préservé 199: de maniere que du 31 Mars au 10 Avril, ils ont entiérement arrêté le cours de ce fléau.

Le 13 Avril, il y eut à l'Ecole Vétérinaire un concours de 24 Eleves, pour la *démonstration des os du cheval*; dix-neuf des Concurrens furent jugés dignes du Prix: le sieur Charpy, entretenu par les Etats du Mâconnois, l'obtint par la voie du sort.

DE BORDEAUX, *le* 12 *Mai.*

Dans le courant du mois dernier, il est entré ici 2,510,006 l. de froment ou méteil, 185,700 l. de seigle, 329,600 l. d'avoine, 38,000 l. d'orge, menus grains & grenailles, 1,076,225 l. de légumes & graines. Il est sorti tant pour l'Etranger que pour le Royaume 2305 barriques & 55 quarts de sucre brut, 4315 barriques & 132 quarts de sucre blanc, 63,104 l. indigo, 2,627,106 liv. café, 38,948 l. cacao, 6792 l. rocou.

DE ROUEN, *le* 14 *Mai.*

Par des Lettres-Patentes du 1 Avril, le Roi a daigné accorder aux Hôpitaux de Rouen une somme de cent mille livres, pour leur être distribuée à proportion de leurs besoins; & aux Hôpitaux des Généralités de Caën & d'Alençon, ainsi que de ces Villes, s'il est jugé nécessaire, une somme de vingt mille livres chaque année; lesquelles sommes seront prélevées sur le produit des droits portés par l'Edit d'Avril 1768; & ce, pendant le tems qu'ils auront lieu.

DE METZ, *le* 16 *Mai.*

Par Arrêt du 1 de ce mois, le Parlement

a autorisé les Officiers Municipaux de cette Ville à faire cuire du pain de froment, le *son* & les gruaux mêlés avec la farine, à raison de deux sous trois deniers la livre, poids de marc, à la charge de baisser le prix au prorata des taxes de la Police. Au surplus, il est enjoint aux Boulangers de tenir leurs boutiques garnies comme par le passé. En conséquence, les Officiers Municipaux font débiter, chaque jour, le pain résultant de cinquante quintaux de grains; ce qui paroît soulager le Peuple, autant qu'on peut l'attendre d'un pain en partie de son, qui ne nourrit pas & trompe seulement la faim; & a opéré une diminution sur le prix du bled. Si les Marchés venoient à manquer, les greniers de la Ville sont assez bien fournis; & le Pauvre y trouvera toujours une subsistance à dix sous au-dessous du prix courant.

Le premier Lundi du mois de Mai, il s'ouvre ici une Foire de toutes sortes de marchandises, laquelle dure jusqu'au Samedi suivant inclusivement. Cette Foire a été renvoyée, cette année, au 13, pour des raisons particulieres. Les Marchands étoient auparavant obligés de faire eux-mêmes construire leurs boutiques à leurs frais: pour leur intérêt & le sien, la Ville s'est munie d'un bon privilege exclusif d'élever ces boutiques, pour en adjuger la jouissance, pendant le tems de la Foire, au plus offrant.

De Paris, *le* 18 *Mai.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, portant ratification d'une convention conclue entre le Roi & le Prince de Monaco, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine.

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 du présent mois de Mai; le gros Lot de 24000 l. est échu au n°. 306274; & le 2e. de 8000 l. est échu au n°. 360646.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remarque importante sur la propriété de l'ail, pour servir de préservatif aux bestiaux.

Il a fallu que les maladies épizootiques ravageassent le Duché de Mecklenbourg, durant vingt-cinq ans, pour qu'on s'apperçût que, pendant ce tems-là, il n'étoit mort de ces contagions aucune espece de bétail dans le district assez considérable de Plauen. A la fin, on l'a remarqué, on a examiné le sol, on a reconnu qu'il produisoit beaucoup d'ail sauvage; & l'on a cru pouvoir attribuer à cette plante le salut des bestiaux constamment conservés au milieu de la contagion.

En conséquence, la Régence a promis une récompense considérable à celui qui, par des expériences concluantes, assurera la vérité de cette conjecture, que les propriétés connues de l'ail rendent déja si vraisemblable. Plusieurs Economes ont commencé leurs épreuves dans les districts les plus maltraités. On a enfermé des vaches, des veaux, des moutons, &c. sains que l'on a nourris avec de l'herbe commune dans laquelle on avoit mêlé de l'ail sauvage: au milieu de la maladie, elles en ont été préservées. Lorsque l'expérience aura plus généralement & plus authentiquement constaté l'efficacité de ce remede simple que la nature met sous les mains de tout le monde, quel avantage pour l'Agriculture & pour l'humanité! On ne doute presque plus sur les lieux que le succès ne réponde à l'attente publique. Si l'ail ne contribue pas seul à sauver les bestiaux, on examinera, avec soin, les plantes qui croissent naturellement dans le district de Plauen, pour distinguer celles qui leur sont salutaires.

Nous donnerons, dans une de nos prochaines Gazette, la recette d'une lessive qu'un Seigneur Allemand a employée dans ses terres pour détruire les limaçons, & qu'il nous a fait l'honneur de nous communiquer. Comme il entre de l'ail dans cette lessive, nous avons cru pouvoir l'annoncer, à cette occasion.

II.

Manufacture Royale de Creusets.

Les Intéressés à la Manufacture Royale des creusets, cornus, curcubites, & autres ustensiles de Chymie de la fabrication du sieur Broillet, établie par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1762, registrées au Parlement le 16 Mai suivant, donnent avis à

MM. les Directeurs des Monnoies de France, Chymistes, Orfevres & Fondeurs, qu'il y aura à Paris, dans le mois prochain, un Magasin dans la rue des Prouvaires, la premiere porte cochere à droite par la rue S. Honoré, où l'on vendra lesdits creusets de tous prix, depuis n°. 1 à 12, ainsi que tous les ustensiles de Chymie.

MM. les Directeurs des Monnoies & autres de Province, qui font usage desdits creusets, pourront s'adresser audit Magasin, pour s'en procurer, ou dans les Magasins particuliers des Provinces, qui seront établis par celui de Paris dans le mois de Juin prochain.

La supériorité de ces creusets sur ceux d'Allemagne, est constatée par les certificats tant de MM. de l'Académie des Sciences que de MM. les Directeurs des Monnoies & Maîtres Fondeurs de Paris, qui en ont fait différentes épreuves. Le Sr Broillet est le seul possesseur du secret de la composition, titre en vertu duquel il a obtenu de Sa Majesté lesdites Lettres-Patentes.

III.

Maniere de brûler le gazon sec & autres herbes pour engraisser les champs.

Après avoir essayé dans quelques cantons différentes manieres de brûler le gazon sec & tout ce qui reste dans un champ après la récolte, la suivante méthode a paru, à quelques Cultivateurs, mériter la préférence.

On fait un amas de gazon & autres matieres combustibles du champ même; on l'arrange en cône d'une hauteur proportionnée à la quantité des matériaux. Au milieu de ce cône, on laisse un trou pour servir de foyer. On met le feu dans le centre du tas. Lorsqu'il est enflammé, on le couvre de nouveau gazon par-tout où la flamme se fait jour: par ce moyen, on le fait brûler vingt-quatre ou trente-six heures. Le feu éteint, on trouve à la superficie des particules de sel blanc & de soufre. S'il survient une pluie, & que la cendre soit ensuite entiérement rouge, c'est un très-bon augure; les champs préparés de la sorte rapportent toujours beaucoup plus que les autres.

IV.

Nouvel Instrument pour les longitudes.

Le sieur Wihe, natif de Hildesheim, Orfevre à Hanovre, a travaillé, pendant dix ans, à imaginer un instrument propre à donner des longitudes en mer; & il croit avoir réussi. Il y a un an qu'il exécuta son idée, mais il l'a porté depuis à un plus haut degré de perfection. Cet instrument n'est ni grand ni bien cher. Quoique fort simple, aucune secousse n'est, à ce qu'on assure, capable de l'ébranler ni sur mer ni sur terre. L'Auteur a tâché d'éviter les inconvéniens qui ont empêché le succès de tant d'autres machines imaginées & construites avec tant de peine, pour procurer ce grand avantage à la navigation. L'instrument de M. Vihe est une espece de montre ou de cadran qui marque sur le parchemin ou sur le papier, non la différence des tems, mais celle des routes que tient le vaisseau, à mesure qu'il avance ou qu'il s'arrête. Le 15 du mois d'Avril, l'Auteur essaya le modele qu'il en a fait, pendant qu'il regnoit un vent impétueux de l'Ouest, sur un petit navire de 18 pouces de longueur, sur 4 de haut & 6 de large, en présence d'un grand nombre de Spectateurs & de plusieurs Marins expérimentés. Quoique la tempête fût violente & que les flots s'élevassent à la hauteur de 2 pieds, l'instrument ne se dérangea pas, il marqua toujours le vrai point avec justesse, & il surpassa l'espérance même de l'Artiste. M. Wihe a offert à une Puissance du Nord d'en faire l'épreuve, pendant quelques mois; & son offre a été acceptée, à des conditions très-avantageuses pour lui.

Le même Artiste travaille à la construction d'une machine qui démontrera un nouveau systême de l'Univers, différent de tous les systêmes connus, mais sur-tout de celui de Copernic.

V.

Moyen de préserver de la corruption la viande fumée, & de la conserver bonne & succulente.

Dans beaucoup de pays, la maniere dont on fume & sale la viande est si imparfaite, qu'elle n'empêche pas qu'elle ne se gâte, que les vers ne s'y mettent, qu'elle ne dur-

ciſſe & ne perde toute ſaveur. Un Négociant de Munſter, Ville où l'on en ſale & fume beaucoup, a cru devoir, pour l'intérêt de l'humanité, publier le ſecret dont il ſe ſert avec ſuccès, pour prévenir tous ces inconvéniens.

Il faut fumer la viande légérement, de façon qu'elle ſoit plutôt ſéchée que fumée. Ainſi préparée, elle conſerve un beau coloris & toute ſa ſaveur. Les ſauciſſes, par exemple, ne doivent reſter à la fumée que vingt-quatre heures; ou tout au plus deux jours, quand elles ſont fort groſſes: enſuite on les laiſſe ſécher à l'air, & elles ne contractent aucune mauvaiſe odeur. La viande trop fumée, comme elle l'eſt preſque toujours dans différens pays, devient dure, coriace & ſans goût. Pour que les vers ne s'y mettent pas, il faut à la fin d'Avril la dépoſer dans des tonneaux, & les fermer ſi bien que l'air n'y puiſſe pas pénétrer. On l'y laiſſe juſqu'à la fin de Mai, tems où ces inſectes ſont le plus à craindre, & où ils multiplient davantage. Enſuite il faut ſuſpendre & expoſer la viande dans des lieux très-aérés.

La coutume de fumer la viande n'eſt pas commune en France: c'eſt néanmoins une méthode excellente qui coûte peu de peine, & qui épargne beaucoup de ſel, denrée auſſi chere qu'elle devroit l'être peu. Les Allemands en fument beaucoup, & ils s'en trouvent bien. Ils ont la manie d'imiter nos modes; il ſeroit plus à propos que nous les imitaſſions dans leur économie.

VI.

Bureau très-commode.

Un Tablettier de Leipſick a imaginé une nouvelle eſpece de Bureau très-commode tout à la fois pour écrire, ſerrer des papiers, & former une bibliotheque. Il eſt partagé en trois pieces les unes ſur les autres, ou trois étages; chaque partie contient vingt-quatre rayons mobiles, de maniere que chaque caſe peut être élargie ou reſſerrée à volonté, ſuivant le volume des papiers ou des livres qu'on veut y placer. Il ne s'agit pour cela que d'ôter de petites planches que l'on dépoſe dans de petits eſpaces ménagés exprès. Par ce moyen, l'uſage du bureau peut être fort étendu: on y renfermera de la vaiſſelle, on en fera un petit cabinet d'hiſtoire naturelle, &c. Les trois pieces ſe ſéparent les unes des autres, de façon à pouvoir être facilement emportées en cas d'incendie, ou pour tout autre deſſein. On les adapte enſuite ſans peine au corps du bureau; il en comporteroit une quatrième, ſi l'on en avoit beſoin. Chaque compartiment a ſa ſerrure particuliere. A la partie inférieure eſt ajuſté un grand tiroir. Chaque piece a environ une aune & demie de haut, une aune de large, & trois quarts de profondeur. Un Artiſte habile pourra ſaiſir cette idée & l'exécuter.

VII.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du* 1 *Mai* 1771.

Actions. De la Compag. Holl. des Indes Orientales	332	$\frac{1}{2}$
De la Comp. Hol. des In. Occ.	35	
De la Banque d'Angleterre. .	156	$\frac{3}{4}$
De la Comp. Ang. des In. Or.	230	$\frac{1}{2}$
De la Comp. de la Mer du Sud.	99	$\frac{1}{2}$
Annuités à 4 p. % 1770 . . .	98	$\frac{1}{2}$
Conſolidées à 3 p. %	88	$\frac{1}{4}$

COURS DU CHANGE *à Amſterdam, le* 1 *Mai* 1771.

Londres	34 7 6	$\frac{1}{2}$
Ditto à 2 uſances. . . .	34 4	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{4}$
Paris	54	$\frac{1}{4}$
Ditto à 2 uſances	53	$\frac{15}{16}$
Bordeaux	54	$\frac{15}{16}$
Ditto à 2 uſances	53	$\frac{15}{16}$
La Rochelle	53	
Bilbao	94	$\frac{1}{4}$
Madrid.	95 à 94	$\frac{7}{8}$
Cadix	94	$\frac{1}{2}$
Séville	94	
Liſbonne	45	$\frac{7}{8}$
Veniſe.	89	$\frac{1}{2}$
Gênes	86	
Livourne	87	$\frac{7}{8}$
Vienne.	35	
Hambourg	33	$\frac{3}{8}$
Anvers & Gand	4	$\frac{1}{4}$
Bruxelles	4	$\frac{1}{4}$
Zélande	2	$\frac{1}{2}$
Rotterdam		$\frac{1}{8}$
Genêve	90	
Agiot de la Banque . . .	$4\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p. %	

VIII.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens.
	liv.	
12004	4000	20 *Fév.* 1772.
064	3000	19 *Octobre.*
071	1000	Idem.
084	1000	13 *Juillet.*
106	1000	19 *Septembre.*
137	1000	19 *Décembre.*
140	1000	19 *Septembre.*
153	10000	18 *Janv.* 1772.
166	6000	22 *Août.*
12204	1000	16 *Nov.* 1771.
225	2300	19 *Décembre.*
243	1000	16 *Novembre.*
325	2000	14 *Mars* 1772.
340	2000	20 *Fév.* 1772.
343	2000	18 *Avril.*
364	1000	13 *Juillet.*
411	1000	15 *Juin.*
434	4000	18 *Janv.* 1772.
460	24000	18 *Juillet.*
469	2500	14 *Mars* 1772.
487	2000	18 *Juillet.*
505	3000	20 *Fév.* 1772.
514	1000	18 *Avril.*
545	1000	14 *Mars* 1772.
573	1000	19 *Octobre.*
579	1000	19 *Septembre.*
587	1000	18 *Juillet.*
646	5000	23 *Janv.* 1772.
655	5000	20 *Fév.* 1772.
688	5400	14 *Mars* 1772.
700	10000	16 *Mai.*
712	1860	18 *Juillet.*
715	1500	14 *Mars* 1772.
729	3000	19 *Octobre.*
730	1900	23 *Janv.* 1772.
775	1800	18 *Juillet.*
797	10000	14 *Mars* 1772.
811	10000	15 *Juin.*
846	2000	22 *Août.*
863	10000	21 *Novembre.*
865	1700	Idem.
871	10000	22 *Août.*
874	10000	19 *Septembre.*
881	2000	21 *Novembre.*
885	2000	18 *Juillet.*
887	19000	21 *Novembre.*
901	19000	16 *Mai.*
918	20000	23 *Janv.* 1772
929	30000	23 *Novembre.*
935	30000	20 *Juin.*
968	10000	19 *Mars* 1772.
13015	4000	18 *Mai* 1771.
028	1000	22 *Août.*
042	5000	18 *Mai.*
116	5000	25 *Janv.* 1772.
122	5000	19 *Mars* 1772.
165	40000	18 *Mai.*
13166	35000	24 *Octob.* 1771.
167	4000	20 *Juin.*
169	15000	23 *Novembre.*
209	20000	19 *Mars* 772.
230	20000	20 *Fév.* 1772.
237	30000	22 Idem.
250	30000	23 *Mai.*
271	14000	Idem.
334	26900	20 *Avril.*
427	25000	20 *Juillet.*
445	10000	19 *Septembre.*
478	10000	26 *Octobre.*
493	5520	21 *Mars* 1772.
494	5000	Idem.
508	5000	Idem.
510	5000	26 *Octobre.*
519	2000	19 *Décembre.*
537	10000	20 *Juillet.*
545	1000	27 *Fév.* 1772.
560	10000	Idem.
573	5000	21 *Mars* 1772.
581	10000	25 *Mai.*
604	1000	28 *Novembre.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 11 Mai 1771, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26 l. 10 à 30 l. *le septier ; id.* au Port de la Greve 31 à 32 l. Le seigle, de 21 l. 10 s., 22 à 22 l. 10 s. ; l'orge, de 19, 19 l. 5 s. à 19 liv. 10 s. aussi *le septier.* Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Mai 1771, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18, 22 à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 35 à 36; le cent de paille vieille, 17 à 18 l.; *id.* nouvelle de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *idem* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 32 à 33; *idem* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 14 à 15; *idem* nouvelle, de 12 à 13 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mai 1771.*

		n	s
Or de Portug. à	716		marc.
Du Mexique à	710	5	marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à	714	15	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à	83	5	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 18 Mai 1771.*

Amsterdam	54 7 8e
Londres	31 9 16e à 5 8e
Hambourg	182 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¼
Lyon, *Pâques*,	⅛ p. 3/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	. . . . .	1000	995. . . . .
Emprunt Oct. .	225	225	225. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	56.	56.	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	69 ½	69.	68 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	4e 418 . . .	4e 418 5e 387 .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Jeudi 16 Mai 1771.		Du Vendredi 17.		Du Samedi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Cadeau, six dern. mois 1770.	J.	Deschamps, six d. mois 1770.	F.	Baillot, six dern. mois 1770.	L.
Courmont, *idem.*	J.	Maupassant, *idem.*	F.	Delarue pere, *id.*	L.
Delauge, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	J.	Bardin, *idem.*	J.
Sainte-Luce, *id.*	J.	Delacharmotte, *id*	J.	Caron, *idem.*	J.
S. Janvier, *idem.*	J.	Fauveau, *idem.*	J.	Clouet, *idem.*	J.
Rouillard, *idem.*	J.	Issally, *idem.*	J.	Delarue fils, *idem.*	J.
Bouron, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	J.	Gossey, *idem.*	J.
Boutray, *idem.*	L.	Pannelier, *idem.*	J.	Penchain, *idem.*	J.
Deschapelles, *id.*	L.	Guidy, *idem.*	L.	Pigis, *idem.*	J.
Drouet, *idem.*	L.	Montal, *idem.*	L.	Raynal, *idem.*	J.
Delagarde, *idem.*	M.	Patu, *idem.*	L.	. . . . .	
Nau, *idem.*	Z.	Pincemaille, *idem.*	Z.	. . . . .	
Dutartre, *idem.*	Z.	. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 11 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

D'ELSENORE, *le* 13 *Avril.*

LE froid continue encore & rend la navigation difficile & périlleuse. Plusieurs vaisseaux ont été retenus au milieu des glaces des semaines entieres, & ont couru de grands risques. Si le tems se met au beau, comme nous l'espérons, le commerce reprendra une nouvelle vigueur. Nous nous flattons que ce ne sera pas une vaine conjecture; l'arrivée de plusieurs vaisseaux qui ont passé le détroit du Sund, semble nous promettre une navigation florissante lorsque le printems sera un peu plus avancé. Le 10 de ce mois, il entra dans la Mer Baltique 3 vaisseaux de Bremen & 2 d'Ostende, dont 2 étoient destinés pour Libau, 2 pour Dantzick & un pour Konisberg; le 11, il en vint 2 de Bordeaux, chargés de vin pour Konisberg, & 4 de Hull, chargés de biere & de sel pour quelqnes Ports de la Mer Baltique; le 12, un de Hull pour Dantzick, & 4 de Bremen.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 14 *Avril.*

Nous avons un état exact du nombre des personnes qui ont été enlevées par la peste ou par la guerre, tant dans la Pologne proprement dite, que dans la Volhinie, la Padolie & les Palatinats de Bracklau & de Kiow. On compte qu'il est mort de la peste plus de cent cinquante mille personnes, & l'on fait monter à plus de cinquante mille hommes, soit Confédérés, soit Royalistes, le nombre de ceux qui ont été les victimes des fureurs de la guerre. Pour se former une juste idée du triste état où se trouve la population de cette République, il faut joindre à deux cens mille hommes qui ont péri par les deux fléaux les plus terribles, le grand nombre de familles qui se sont expatriées, & le nombre plus grand encore des malheureux qui sont morts de misere & de faim. Il y a des cantons tellement dévastés qu'ils sont entiérement déserts; il semble même, en les parcourant, qu'on y trouve à peine des traces d'un Etat qui n'est plus.

ALLEMAGNE.

D'ULM, *le* 18 *Avril.*

Dans la derniere Séance des Etats du Cercle de Suabe, il fut reconnu par tous les Députés que la disette dont on se plaint, ne provenoit que du défaut de circulation d'une Province à l'autre; & résolu que le transport des grains seroit entiérement libre dans les différentes Provinces d'un Etat, quelle qu'en soit l'étendue. Un exemple suffit pour rendre sensible la nécessité de cet arrangement. Le territoire de Francfort, par exemple, ne s étend guères qu'à

un quart de lieue, & ne peut guères la fournir que de légumes : il eſt donc de toute néceſſité qu'elle tire d'ailleurs des ſubſiſtances. Pluſieurs Villes Impériales ſont dans le même cas ; leurs Commerçans & leurs Artiſans ne produiſent pas des denrées. L'exportation défendue dans les environs, elles ſont affamées. Non-ſeulement elles ſont affamées, mais les Etats qui ne la permettent pas, s'affament eux-mêmes par les facilités qu'ils donnent aux Monopoleurs d'opérer à la faveur des réglemens. Cette vérité commence à être apperçue ; car on ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup de grains en Allemagne, & que la rareté n'ait été une ſuite des meſures que l'on a priſes de toutes parts pour arrêter le commerce, dans la vue de ſe procurer l'abondance.

De Francfort, *le 25 Avril.*

Il nous eſt arrivé du bled des Pays Electoraux-Palatins, & nous en attendons encore des proviſions très conſidérables. A la fin, les magaſins s'ouvrent, la circulation ſe rétablit, & il eſt démontré que la diſette n'étoit que factice. Si nous avons ſouffert de la cherté, comme tant d'autres Peuples, nous n'avons pas du moins eſſuyé, comme tant d'autres, une rude ſaiſon. L'hiver a été doux, & le Meyn n'a pas été pris, quoiqu'il le ſoit au moins cinq fois en quinze années. Il en a été de même pour le Rhin, la Moſelle, le Neiker, &c.

De Gottingue, *le 21 Avril.*

Un grand nombre d'Etudians de notre Univerſité ont été obligés de quitter cette Ville, à raiſon de l'exceſſive cherté des ſubſiſtances.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Avril.*

Toutes les lettres arrivées d'Amſterdam nous apprennent que les Directeurs de la Compagnie Hollandoiſe des Indes ont baiſſé le 11 de ce mois le dividende de leurs actions de 15 à 12 pour cent ; deſorte qu'elles ne rendent plus que 6 ½ pour cent, parce que le montant des droits & charges que le Gouvernement leve ſur ces actions eſt de 6 pour cent, ſur quelque pied que ſoit le dividende. Comme les actions ſont actuellement à 300 l. ſt., les Actionnaires ne retirent, par ce dividende, qu 1 ⅞ pour cent de leur argent. En 1769, les Directeurs Hollandois donnerent un dividende de 20 pour cent, en 1770 de 15, & cette année, ſans aucune eſpece de raiſon, ils le réduiſent à 12 ½. Cela nous fait voir que les Actionnaires Hollandois ſont continuellement expoſés à être les victimes des caprices de leurs Directeurs, qui néanmoins ne ſont que leurs Employés. La même choſe arrivera par-tout où les Employés parviendront à ſe rendre les maîtres de ceux qui les emploient. Les Actionnaires Hollandois ſupportent un traitement ſi tyrannique, ſans oſer murmurer ; & s'il arrive que quelque Actionnaire, révolté de cette conduite, oſe ſe plaindre, ſa ruine eſt réſolue auſſi-tôt ; on en a vu depuis peu deux ou trois funeſtes exemples. Les Directeurs Hollandois ont uſurpé inſenſiblement cette autorité ; ils ont actuellement adopté notre langage, & ils affectent de ſe diriger ſur ce qu'on entend par *Juriſprudence des Arrêts*, c'eſt-à-dire, d'après l'autorité de leurs anciens arrêtés, méthode qui, de conſéquence en conſéquence, doit engager très-ſouvent dans les réſolutions les plus contraires au bien public ou particulier.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Carcassonne, *le 27 Avril.*

La langueur des Manufactures de draps, occaſionnée par le mauvais état de notre commerce, avoit, au commencement de cet hiver, réduit à la mendicité un grand nombre d'Ouvriers. Notre reſpectable Prélat touché de leur malheur, a ſollicité & obtenu, pour ſon Dioceſe, ſur la remiſe que le Roi fait annuellement à la Province, un don à la vérite modique, en comparaiſon du beſoin, mais qui diſpenſé avec une ſage économie, a ſuffi pour leur procurer les moyens de ſubſiſter en travaillant. Les fonds de ce ſecours ont été employés ſous la direction des Officiers Municipaux à combler une partie des foſſés qui ceignent

les murs de la Ville, en y transportant des terres des hauteurs voisines. Les hommes, les femmes, les enfans, étoient indistinctement admis à gagner leur vie, & recevoient un salaire proportionné à leur travail. Cette foule d'Ouvriers, empressés à profiter d'une ressource que le Ciel sembloit leur avoir ménagée dans une saison critique, formoit un spectacle touchant que nos Concitoyens ne se lassoient pas d'aller considérer.

Par des travaux semblables, entrepris en divers tems, on est parvenu à combler, depuis quelques années, les deux tiers du circuit que ces fossés formoient autrefois. A mesure qu'ils s'exécutoient, on avoit soin de complanter les nouveaux terreins d'arbres qui, rangés en allées, font déja un effet agréable à la vue & contribueront de plus en plus à l'embellissement des dehors de cette Ville. On ne peut qu'applaudir aux vues de la bienfaisance éclairée qui a dirigé ces ouvrages. *C'est en inspirant au Pauvre le goût du travail qu'on le tire de la misere. Il ne faut être que machinalement sensible à la pitié pour faire l'aumône; mais il faut être bon & éclairé pour faire le bien* (a).

De Lyon, *le 27 Avril.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, a tenu, le 16 du courant, une Séance publique que M. de Flesselles, Intendant de la Généralité, Directeur de l'Académie a ouverte par un discours sur *le zele des Citoyens de Lyon, pour l'avantage & la gloire de leur Patrie.* Les Tribunaux de Magistrature, les Bureaux économiques des Hôpitaux, l'exercice du commerce & des Manufactures, la culture des Sciences & des Arts, ont fourni les preuves de cet intérêt vif & constant qui anime & soutient les établissemens multipliés dans cette Ville. Les travaux académiques méritoient aussi un témoignage honorable: l'éloge en a été confirmé par l'analyse des Ouvrages lus dans les Séances ordinaires de l'Académie durant le cours du sémestre dernier. Les *Observations météorologiques* faites par M. de la Croix en 1770, & comparées avec celles de 1769; un *Discours sur les moyens de rendre les Traités élémentaires des Sciences plus aisés aux Commerçans*, par M. Mathon de la Cour, sont les Mémoires les plus analogues à l'objet de cette Feuille. M. Brisson, Inspecteur du Commerce & des Manufactures, Auteur des Mémoires sur le Beaujolois, lut une *Dissertation sur les Manufactures anciennes comparées aux modernes.* Les Anciens l'ont emporté, dans plusieurs Arts, sur les Modernes; les Modernes l'emportent, dans plusieurs autres, sur les Anciens. Les principaux objets sur lesquels M. Brisson a porté ses recherches, sont l'affinage des métaux, la verrerie, les teintures, le dessin des tapisseries & des étoffes, les différens méchanismes & les procédés usités dans l'exécution de ces Arts, &c.

(a) *M. de Saint-Lambert.*

De Poitiers, *le 28 Avril.*

Les grains sont à un prix modéré dans cette Généralité. Dans les derniers Marchés, ils ont été de 17 l. & quelques sous à un peu plus de 23 l. Le prix le plus haut a été de 23 l. 9 s. 1 den., mesure de Paris, à Châtillon; le plus bas prix a été de 17 liv. 2 s., même mesure, à Nyort.

De Bordeaux, *le 30 Avril.*

On a appris par un des derniers navires de la Martinique, qu'il y avoit eu, dans cette Isle, un tremblement de terre, le 16 Février dernier, & qu'il avoit duré 5 secondes; mais qu'il avoit causé plus de frayeur que de dommage.

Les beaux jours nous font reconnoître que les dernieres gelées ont été moins malfaisantes que l'on ne l'avoit cru d'abord.

La premiere sorte de sucre blanc se vend de 52 à 54 l. le quintal. Le café marchand va de 19 à 20 sous & quelques deniers la livre. Les eaux-de-vie sont à 180 livres les 32 veltes.

De Saumur, *le 30 Avril.*

La premiere quinzaine du présent mois, le froid a été aussi vif qu'il l'avoit été en Février. Il est tombé de la neige qui fondoit à mesure. On craignoit beaucoup pour les vignes, mais grace au Ciel, elles n'ont point eu de mal: le bled n'a point souffert. Il est tombé, pendant quelques jours, une petite pluie douce qui a fait beaucoup de bien aux terres ensemencées, aux prairies & aux arbres fruitiers.

De la Rochelle, *le 2 Mai.*

A la suite d'une longue sécheresse, cette Province a essuyé de rudes gelées. Les vents de Nord & de Nord-Ouest qui ont constamment soufflé, ont abîmé les fruits. Les prés & les terres à grains ont été maltraités; mais beaucoup moins que les vignes qui offroient la plus belle apparence: à peine promettent-elles aujourd'hui le cinquième d'une récolte ordinaire. Heureusement plusieurs Propriétaires ont encore la plus grande partie des vins de la derniere récolte, quoiqu'elle ait été très-médiocre. Cette denrée renchérit beaucoup; le prix des eaux-de-vie a haussé à proportion, mais moins rapidement qu'on ne l'auroit cru. Cet effet a été produit par les nouvelles que l'on a reçues que la Picardie & le Boulonnois qui en tirent le plus de cette contrée, en avoient tiré un approvisionnement considérable de Cette & de Barcelonne. L'eau-de-vie est à 160 liv. les 27 veltes. Le quintal de sucre blanc de Saint-Domingue, 2e. sorte, est à 52 l.; le café nouveau fin, de 20 à 22 s.; & le même, marchand, de 19 s. 6 d. à 21 s.

Le navire le *Fort*, de cette, Ville est derniérement arrivé du Port-au-Prince & Saint-Marc.

De Rouen, *le 4 Mai.*

Depuis plus de quinze jours, il est entré une prodigieuse quantité de bâtimens tant Etrangers que François, venant de Suede, de Danemarck, de Hambourg, de Hollande, &c. tous chargés de bleds pour Paris. A mesure qu'ils arrivent, les grains sont transportés, par ordre de M. l'Intendant, avec toute la diligence possible, sur des bateaux qui remontent avec une vîtesse incroyable. L'on en a employé à cet usage un si grand nombre, qu'il n'en est plus resté dans ce Port pour charger d'autres marchandises. On en a même fait partir deux sur lesquels étoient commencés divers ouvrages, pour servir à relever un bâtiment de 75 muids de bled coulé à fond. Il a été fait, pour relever ce navire & le mettre avec sa cargaison à terre, une adjudication au rabais, & pour la somme de 3500 liv. M. Scanégatty, Adjudicataire, Physicien & Méchanicien renommé, doit employer pour cette opération une méthode particuliere qu'il avoit depuis plusieurs années communiquée à nos Sçavans.

De Paris, *le 7 Mai.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 70. 59. 32. 6. 81.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux, Gravures.

1. *Critique d'un Ouvrage de M. Linguet, intitulé* Théorie des Loix, *publiée dans les Ephemérides du Citoyen de l'année* 1767, *tome III, page* 91; par M. l'Abbé Baudeau. A Paris, chez Didot, rue Pavée S. André des Arcs; Delalain, à côté de la Comédie Françoise; Lacombe, rue Christine. Avec Privilege. 1 f. in-8°.

M. Linguet a pris son tonnerre, pour foudroyer les Economistes qui ont eu le malheur de l'offenser mortellement, en disant qu'il étoit bon que le Peuple eût du pain à manger en abondance, & qu'il ne le mangeât pas dans les larmes, au milieu des horreurs de l'esclavage. Son courroux éclata d'abord dans ses *Lettres* à M. Dupont, que nous annonçâmes l'année derniere. M. Dupont, en le laissant jouir des injures prodiguées dans ce pamphlet, releva gaiement, dans ses *Ephémérides*, des assertions & des raisonnemens d'une certaine nature, échappés à l'Auteur à chaque page de son livre. Un pareil procédé n'a point calmé M. Linguet; il a redoublé d'efforts pour tâcher d'offenser des gens que sa colere amusoit, & ces efforts ont produit deux volumes intitulés, *Réponse aux nouveaux Docteurs*, ou *Apologie pour l'Auteur de la Théorie des Loix Civiles, par Simon-Nicolas-Henri Linguet* (a). M. l'Abbé Baudeau est attaqué dans

(a) *Comme le frontispice de cette Brochure n'annonce pas chez qui elle se vend, nous croyons devoir suppléer à cette omission & ajouter qu'elle se trouve chez* Cellot, Imprimeur, rue Dauphine, *& que dans le Catalogue des Livres qui se débitent chez ledit Imprimeur, on lit l'éloge le plus magnifique qui puisse être fait du* chef-d'œuvre *de l'Auteur: M. Linguet, lui même, n'auroit pas mieux dit.*

ce Livre ; & pour qu'on n'imagine pas qu'il a manqué aux *procédés*, dans la ſeule occaſion où il ait parlé de l'Auteur ſans le nommer, il a fait réimprimer ſa *Crititique* honnête, mais juſte de la Théorie des Loix, publiée dans les Ephémérides. M. Linguet m'a fait auſſi l'honneur de me nommer en divers endroits de ſa *Réponſe*, de me citer comme il l'a jugé à propos, & de me traiter d'une maniere dont j'ai été très-flatté : j'ai cru devoir me borner à lui en marquer toute ma reconnoiſſance, & à l'inviter, de la maniere la plus engageante, à ne pas m'oublier dans ſes autres écrits. La *Réponſe aux nouveaux Docteurs* ne doit pas être moins agréable à M. de la Harpe, à M. Lacombe, &c. Enfin M. Linguet, après avoir prouvé qu'il trouve les Economiſtes fort ignorans ſur les principes de l'adminiſtration, prouve qu'il croit M. d'Alembert fort mal inſtruit des premiers élémens de la Géométrie. *Riſum teneatis, amici ?*

2. *Premiere Introduction à la Philoſophie économique*, ou *Analyſe des Etats policés ; par un Diſciple de l'Ami des Hommes.* Homo homini quid præſtat ? *Terence.* A Paris, chez Didot, Delalain, Lacombe. Avec Privilege du Roi. In-8°. d'environ 500 p.

C'eſt dans cet Ouvrage de M. l'Abbé Baudeau que l'on trouvera une doctrine qui ſatisfait & l'eſprit & le cœur, une doctrine puiſée dans la nature même & réſultant de ſes bienfaiſantes & irréſiſtibles loix, une doctrine diamétralement oppoſée à la *Théorie des Loix Civiles*, & tendant à élever les Nations à la plus haute proſpérité, par la conſervation des droits & des intérêts de tous les hommes. De l'analyſe que l'Auteur préſente des trois ſortes d'Arts qui s'exercent dans les Etats policés, des trois claſſes d'hommes qui compoſent ces Etats, des relations politiques d'intérêt général & particulier entre les hommes & les ſociétés, on voit ſortir un ordre dont il n'eſt guéres poſſible de méconnoître les avantages, & de ne pas deſirer l'établiſſement ou plutôt la reſtauration. Cette expoſition ſimple & claire de la ſcience économique diſſipera les fauſſes idées qu'ont données divers Ecrivains des opinions de ſes Sectateurs. Nous invitons tous ceux qui aiment à s'inſtruire de ce qu'il importe le plus à tout homme de ſçavoir, à lire cet Ouvrage de ſuite & avec attention ; nous eſpérons les y engager par l'extrait que nous en donnerons dans notre Journal.

3. *Les Economiques.* Par L. D. H. Troiſième & quatrième parties, 1 vol. in-4°. & 2 vol. in-12. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez Humblot, rue S. Jacques, près S. Yves.

Nous venons d'annoncer l'Ouvrage du *Diſciple*, c'eſt ici l'Ouvrage du *Maître*. Le ſuccès décidé des deux premieres parties de ces Dialogues ont déterminé l'illuſtre Auteur à publier ces deux dernieres. Celles-là contenoient les inſtructions pour la claſſe productive & pour la claſſe propriétaire : celles-ci préſentent les inſtructions pour la claſſe ſtérile & pour l'adminiſtration. C'eſt toujours l'*Ami des Hommes* qui parle à l'eſprit & au cœur, & qui entraîne le cœur & l'eſprit par les forces combinées de la raiſon & du ſentiment. En éclairant, il embraſe, il fait aimer la vérité qui fait aimer les hommes. L'analyſe de l'Ouvrage conſacrera l'éloge de l'illuſtre Auteur dans notre Journal.

4. *Méthode pour recueillir les grains dans les années pluvieuſes & l'empêcher de germer. Dialogue entre un Voyageur & trois Fermiers & Laboureurs.* Par M. Ducarne de Blangy. Avec figures. A Paris, chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe. 2 f. in-8°. Prix, 24 ſ.

La méthode expoſée dans cette petite Brochure, eſt ſuivie, avec ſuccès, de tems immémorial dans le canton que l'Auteur habite. Elle avoit déja été publiée dans cette Gazette, mais d'une maniere trop conciſe pour pouvoir être ſaiſie ſans des développemens & des éclairciſſemens nouveaux. M. Ducarne l'enſeigne ici à des Payſans avec leſquels il s'entretient, & il l'enſeigne la planche ſous les yeux. On la trouvera expoſée fort au long dans notre premier Journal : cependant nous croyons qu'il ſera très-à propos d'avoir ſous les yeux la figure qui repréſente clairement les différentes opérations qu'exige cette méthode.

5. *Traité de l'Education économique des Abeilles, où ſe trouve auſſi leur hiſtoire naturelle.* Avec figures. Par M. Ducarne de Blangy, 2 parties in-12. Prix, 3 l. broché & 3 l. 12 ſ. relié. A Paris, chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe. Avec Privilege.

Quoique pluſieurs Auteurs euſſent écrit

ſur les abeilles, il nous manquoit néanmoins un bon Traité qui tout à la fois embraſſât toute l'économie de l'inſtruction néceſſeire à leur éducation, & en développât toutes les parties avec une étendue convenable. M. Ducarne de Blangy remplit heureuſement ici cette tâche, en ajoutant aux connoiſſances déja publiées les lumieres particulieres qu'il a acquiſes par onze années d'épreuves ſuivies avec le zele & la conſtance qui conduiſent aux découvertes. *Un amour particulier pour cet inſecte* animoit M. D. de B. Il n'a épargné ni ſoins ni dépenſes pour perfectionner cette importante partie de l'économie rurale. On recueillera le fruit de ſes peines dans les entretiens qu'il publie aujourd'hui. Nous nous hâterons d'en donner un extrait étendu.

6. Lacombe, Libraire, rue Chriſtine, diſtribue ſept eſtampes compoſant la vie de Saint Grégoire le Grand, gravées d'après les tableaux de feu Carle Vanloo, premier Peintre du Roi, appartenant aujourd'hui à S. M. l'Impératrice de Ruſſie. Il n'y a guères de ſuite plus conſidérable, exécutée, dans le ſtyle de l'Hiſtoire, avec autant de talent & de ſoin. On a prévenu les regrets des Amateurs, en faiſant graver ces belles compoſitions, les derniers & peut-être les plus beaux fruits du génie d'un des plus habiles Maîtres de l'Ecole Françoiſe.

Des Artiſtes diſtingués par leurs talens ſe ſont réunis pour graver cette ſuite intéreſſante. Le burin ſouple, moëlleux & varié de M. Romanet répond parfaitement au pinceau de Vanloo dans l'eſtampe qui repréſente *S. Gregoire diſtribuant ſes biens aux Pauvres*. La douceur, la netteté, la variété néceſſaire pour donner de l'harmonie & ménager des repos, ſe font remarquer dans celle de S. G. *retiré dans une caverne*, gravée par M. Moles. Le *Saint faiſant des prieres publiques* n'a rien perdu des beautés de l'eſquiſſe dans la gravure harmonieuſe & colorée de M. Voyez l'aîné. *S. Grégoire élu Pape*, eſt très-harmonieuſement & artiſtement gravé par M. Migé. Madame Dupuis a rendu avec toute l'intelligence poſſible S. G. *dictant ſes Homélies*. Le burin de M. Voyez le jeune a fait ſentir, par le moyen du clair obſcur, toute la magie de la couleur, dans le *Miracle de la Meſſe*. M. de Lorraine a ſurmonté de grands obſtacles par des travaux variés avec intelligence & par une ſçavante diſtribution de lumieres & d'ombres dans les eſtampes *S. Grégoire dans la gloire*.

Le ſujet de chaque eſtampe eſt expliqué par deux vers Latins traduits par deux vers François. Les ſept gravures ſont enſemble du prix de 24 l., & chacune coûte ſéparément 6 liv.

Le même Libraire diſtribue deux magnifiques *payſages*, la *nape d'eau* & les *roches*, d'après Diétrici, exécutés avec un burin libre & pur par M. Benazech que les Connoiſſeurs mettront au rang des premiers Payſagiſtes. Chaque payſage eſt de 6 liv.

Il a auſſi mis en vente le *Roi de la feve*, d'après Jordans, différent du *Roi-boit*, du même Peintre, exécuté par M. Polenich, Artiſte Allemand, entiérement au burin & d'un beau travail. Prix, 4 liv.

II.

Prix moyen du froment en Angleterre, du 25 au 30 Mars 1771, réduit au ſeptier de Paris & monnoye de France. Dans les Provinces intérieures.

	ſ.	ſt.
Le boiſſeau	5	11
Le quarter	47	4

c'eſt ſur le pied de 30 liv. 8 ſ. 6 d.

Dans les Provinces maritimes.

Le boiſſeau	5	7
Le quarter	48	8

c'eſt ſur le pied de 28 liv. 14 ſ. 2 d.

Dans le Pays de Galles.

Le boiſſeau	5	6
Le quarter	44	0

c'eſt ſur le pied de 28 liv. 5 ſ. 8 d.

Prix moyen général.

Le boiſſeau	5	9
Le quarter	46	

c'eſt ſur le pied de 29 liv. 11 ſ. 9 d.

III.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Gravesend, le 14 Avril 1771.

La Minerva, Capitaine Bomby, venant de Rouen.

20 Avril. L'Unity, Capitaine Barker venant de Dunkerque.

22 Avril. Le Bordeaux Pacquebot, Capitaine Jenkens, venant de Bordeaux.

A Pool, le 20 Avril.

La Margarita, Capitaine Bordot, venant de la Rochelle.

A Dublin, le 5 Avril.

L'Aimable, Capitaine Coulson, venant de Bordeaux.

A Cowes, le 11 Avril.

Le Sally, Capitaine Shroudy, venant du Havre.

Vaisseaux partis des Ports d'Irlande pour ceux de France. De Waterford, le 2 Avril.

Le Lord Townshend, Capitaine Simons, allant à Marseille.

De Cork, le 5 Avril.

Le Friends Goodwill, Capit. Thompson, allant à Marseille.

6 Avril. Le Biddisord, Capitaine Ellis, allant à Brest.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

14 Avril. Le navire du Capitaine Jande Groot, venant de Marseille.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

10 Avril. Le navire du Capitaine Auke P. Devries, allant en France.

11 Avril. Les navires des Cap. Abraham S. Backer, Jacob Menses, allant en France.

12 Avril. Le navire des Capit. Arend. H. Rodeker, allant à Rouen; le navire du Cap. Heypke Jacobs, allant à Bordeaux.

13 Avril. Le navire du Cap. Th. J. Takes, allant à Bayonne.

I V.

Prix du grain à Londres, le 24 Avril 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	38 à 44
De Drêche	28 à 34
De Seigle	30 à 32
D'Orge	24 à 28
D'Avoine	15 à 19

Le quarter du meilleur froment étant à 44 shillings, c'est sur le pied de 28 ℔ 5 ß 8 d. de France le septier de Paris.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Remboursement, &c.

NUMEROS des Reconnoissances.	SOMMES.	EPOQUES des Remboursemens
	liv.	
669	5000	17 *Août.*
740	5000	13 *Juin.*
742	5000	12 *Septembre.*
745	5000	17 *Août.*
748	5000	13 *Juin.*
752	5000	17 *Août.*
759	5000	12 *Octobre.*
871	5000	14 *Septembre.*
874	5000	17 *Août.*
891	5000	12 *Mars* 1772.
894	5000	12 *Octobre.*
926	5000	14 *Septembre.*
986	5000	13 *Juin.*
10000	3290	12 *Octobre.*
10001	5000	4 *Mai.* 1771.
045	6000	19 *Décembre.*
089	4000	15 *Juin.*
096	5000	12 *Mars* 1772.
115	6000	11 *Janv.* 1772.
162	1000	15 *Fév.* 17 2.
195	2000	14 *Novembre.*
261	2000	11 *Janv.* 1772.
10275	2000	4 *Mai* 1771.
299	1000	15 *Juin.*
359	4000	12 *Mars* 1772.
367	10000	11 *Avril.*
368	5000	12 *Octobre.*
384	10000	11 *Avril.*
387	10000	12 *Oct.* 1771.
415	1000	4 *Mai.*
453	10000	13 *Juillet.*
462	10000	17 *Octobre.*
514	10000	14 *Novembre.*
531	10000	13 *Avril.*
545	5000	Idem.
549	10000	11 *Janv.* 1772.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 1er. Mai 1771, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 10 s. à 32 l. *le septier; idem* au Port de la Greve de 31 à 32 l. 10 s. Le seigle, de 21, 21 l. 10 s. à 22 l.; l'orge, de 18 l. 10 s., 19 à 19 liv. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 1er. Mai 1771, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Mai 1771, de 41 à 42 livres; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Mai 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	717			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	714			*marc.*
Ducats à	97	5		*marc.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			*marc.*
Piastres à	49	7	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 8 Mai 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	9	16e
Hambourg	182	¾	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95	¼	
Lyon, *Pâques*, ...	3	8e,	p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1771.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1000 2 ½. . .	1000	995 92 ½ 90 .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	54	54 . . . . .
Prom. à 4 p. 8.	68	68	. . . . .
Loterie Epoq. .	5e 387. . . .	4e 418 5e 387 .	4e 418. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 4 Mai 1771. *Messieurs*		Du Lundi 6. *Messieurs*		Du Mardi 7. *Messieurs*	
Penchain, six d. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	G.	Hurel, six dern. mois 1770.	F.
		Masson, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Baillot, *idem.*	G.	Bonnet, *idem.*	J.	De Fremilly, *id.*	G.
Bardin, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Cauchy, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*		Dujean, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Pigis, *idem.*		Molliere, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Caron, *idem.*	J.	Thevenin, *idem.*		Filleul, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*		.....		Maigret, *idem.*	
Gossey, *idem.*		.....		Marsollier, *idem.*	
Raynal, *idem.*		.....		Chaponnel, *idem.*	L.
Hebert, *idem.*	L.	.....		Roberge, *idem.*	Z.
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 4 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le* 10 *Avril.*

LE tems continue d'être plus rude qu'il ne l'a été au cœur même de l'hiver. Les semailles d'automne courent risque d'être perdues ; on ne peut faire celles du printems. Dans la plûpart des districts de la Province, les fourrages sont entiérement consommés. Aux environs de cette Ville & de Weymar, on a été obligé de tuer une partie du bétail, faute de pouvoir le nourrir. Avec la nécessité, tout conspire à la ruine de la récolte prochaine.

DE HAMBOURG, *le* 11 *Avril.*

La navigation commence à se rétablir. Il est arrivé aujourd'hui dans ce Port un vaisseau de Rouen, un de Messine, un de Lancastre, deux de Neucastle, un d'Ecosse, un de Mentona. Le 8 & le 9, il en étoit entré plusieurs autres. Le 6, les derniers vaisseaux destinés pour la pêche de la baleine mirent à la voile. Il partit, ces jours-là, trente-cinq autres navires, deux pour Bordeaux, cinq pour le Havre, trois pour Nantes, quatre pour Rouen, dix pour Londres, cinq pour Dantzick, deux pour Leith, deux pour Amsterdam, trois pour Ferrol, &c. Il est arrivé dans le même tems à Cuxhaven un vaisseau de Cette, & un de Lisbonne.

DE CUXHAVEN, *le* 10 *Avril.*

Aux tems durs & variables succéda le dégel le 2 du courant. Le 5, la glace commença à se briser, & l'on put examiner les digues. Le 8, un vent d'Est impétueux obligea de suspendre cet examen. Aussi-tôt la gelée recommença plus fort qu'auparavant ; & en peu d'heures, les ouvrages furent recouverts de glace. Quoique depuis le 13 Décembre jusqu'au 23 Mars, l'intempérie de l'air ait été constante, & que nous ayons essuyé plusieurs orages au milieu de l'hiver, il y a lieu de croire que nous n'aurons pas souffert autant de dommages que nous l'appréhendions, même pour les digues & autres ouvrages du Port. La tempête du 28 Mars, suivie d'un vent impétueux qui a regné jusqu'au 5 de ce mois, n'a heureusement fait périr ni homme ni navire.

DE SIMMERN, *le* 12 *Avril.*

Il vient de mourir à Maizihorn, village du Palatinat Electoral, à quelque distance de cette Ville, une femme nommée *Lauterbach* âgée de 107 ans, Journaliere de profession. Elle ne mangoit guères que du pain sec & des pommes de terre, & ne buvoit que de l'eau, quoiqu'elle fût au travail dès le point du jour. Elle n'avoit jamais été malade : seulement depuis vingt ans, son oreille s'étoit affoiblie. Quelques jours avant de

mourir, elle disoit qu'elle sentoit ses forces diminuer. Enfin elle est morte sans souffrance; & elle a parlé jusqu'à son dernier moment. Elle s'étoit mariée deux fois à 31 & à 46 ans; & elle étoit restée trente ans veuve. Elle a laissé 8 enfans, 26 petits-enfans, & 27 arriere-petits enfans.

DE VIENNE, *le* 14 *Avril.*

LL. MM. I. & R. ont assigné quatre prix annuels, un de 150 florins, un de 100, un de 80, un de 50, pour ceux qui, au jugement de la Société d'Agriculture, auront trouvé & pratiqué les meilleures manieres d'améliorer les pâturages, à l'usage des troupeaux à laine. Le premier concours aura lieu jusqu'en 1772. On aura sur-tout égard à ceux qui auront fait prospérer de grandes bergeries; & ils seront préférés dans la distribution des prix.

DE LEIPSICK, *le* 13 *Avril.*

Il a été enjoint, par une Ordonnance Electorale, aux Officiers de tous les Tribunaux, sous des peines séveres, de veiller avec le plus grand soin, à l'administration de la Police & de la Justice, à la sûreté publique tant dans les campagnes que dans les villes, à l'amélioration de l'économie rurale, des Manufactures, du Commerce, des Arts.

Il a été aussi publié un Réglement concernant le nouveau Seminaire des Maîtres d'Ecole, afin d'avoir dans l'Electorat des hommes capables d'en former.

Plusieurs de nos Artistes s'appliquent à perfectionner & à adapter à des usages plus utiles, la méthode inventée & peut-être négligée en France d'ôter de dessus les estampes, livres, &c. les taches de graisse & autres. On prend, pour cela, des os de mouton brûlés & pulvérisés dont on frotte, de chaque côté, l'endroit taché. On met ensuite l'estampe entre deux feuilles de papier propres, on la laisse quelques heures sous la presse, & lorsqu'on l'en retire, la tache a disparu. Il est à remarquer que cette poudre efface les caracteres imprimés, lorsqu'on laisse trop long-tems la feuille sous la presse.

DE FRANCFORT, *le* 20 *Avril.*

Après avoir taxé le prix de la viande, le Magistrat a permis, vu sa cherté excessive, aux Bouchers étrangers, d'apporter ici du veau, mais avec obligation de le déclarer aux portes & de payer les droits. Aux mêmes conditions, les Boulangers pourront vendre du pain au Marché au prix de la Ville, à neuf kreutzers, celui de deux livres huit onces.

Les nouvelles de divers endroits n'annoncent que calamités & alarmes, causées par la rigueur de la saison. A Kunzendorff en Silésie, il tomba, le 20 Mars, une abondance extraordinaire de neige qui se congeloit à mesure. Une circonstance surprenante, c'est qu'elle étoit mêlée d'une quantité prodigieuse de chenilles noires qui tomboient en flocons, couroient dans la neige, & disparoissoient. La mer est encore si couverte de glaces à Ystad, en Scanie, Province de Suede, que les Yachts destinés à aller chercher le Roi de Suede, ne pourront partir de Stralsund de plus de quinze jours.

Une Maison de Négocians, faisant le commerce de l'Inde, vient de faire une banqueroute de 500,000 liv. st. dans laquelle plusieurs Négocians d'Europe se trouvent enveloppés. Un Capitaine de navire y est pour 300,000 liv. st. Le Banquier Schuster, Juif fort accrédité dans les Villes marchandes de l'Europe, a fait, à cette derniere Foire, une faillite de 131,000 florins. Comme il croit être en état de prouver que c'est par une suite de pertes malheureuses, il ne s'est point évadé.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 18 *Avril.*

Les Négocians qui font le commerce du Levant ont représenté dans une requête au Parlement, qu'ils n'étoient point en état de payer les 10,000 liv. sterl. destinées à l'entretien des Consuls & Vice-Consuls de la Nation; que depuis la guerre entre la Russie & la Porte, leur trafic étoit entiérement tombé, & qu'ils avoient besoin de secours. Dans toutes les Echelles du Levant, les affaires sont suspendues, ainsi qu'aux environs de l'Egypte. On attend néanmoins une révolution favorable des conquêtes d'Ali-Bey qui a, dit-on, promis de faire avec l'Angleterre & la Russie, le traité de com-

merce le plus avantageux qu'elles puissent espérer.

Le Lord-Maire veille, autant qu'il est possible, du fond de sa prison, au maintien de la Police. Il a envoyé un ordre pour que le charbon de terre arrêté sur la Tamise, & bien nécessaire au Peuple dans les circonstances présentes, pût être vendu. Les affaires souffrent de sa détention. Les Marchands se plaignent de ce qu'il ne leur est plus libre d'exporter, &c.

Les subsides, pour cette année, montent à 7,612,000 l. st.; sçavoir, 2,462,000 provenant du fonds d'amortissement; 2,000,000 de la taxe des terres; 750,000 des droits sur la drêche, &c.; 400,000 de la Compagnie des Indes; 800,000 des billets d'Echiquier; 200,000 de la Loterie. Il est accordé diverses sommes pour le remboursement de la dette de la Marine, d'avances faites par le Roi, des dépenses de la Compagnie des Indes pour l'expédition de Manille, d'une somme d'environ 799 mille liv. distribuées à divers Particuliers en Ecosse à titre d'indemnité des pertes qu'ils ont essuyées par les maladies des bêtes à cornes, &c.

Ce pays a beaucoup souffert, comme les autres Etats, de l'extraordinaire intempérie des saisons.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 18 *Avril.*

Le bled étoit fort cher au Marché de Lunel : mais il y en est arrivé & il en arrive tous les jours de si prodigieuses quantités, qu'il s'en est suivi une très-prompte & très-grande diminution dans le prix. Le septier de 90 à 96 livres, poids de table, ou de 72 à 77 livres, poids de marc, est actuellement à 7 liv. L'augmentation survenue dans les prix depuis quelques années ne paroît avoir été onéreuse à aucune classe de Citoyens dans cette Province; elle leur a été même sensiblement avantageuse à toutes par l'accroissement de la culture, des récoltes, des salaires & du commerce. Avec cet encouragement permanent de l'Agriculture, concourent les faveurs accordées aux défrichemens par la Déclaration du Roi du 5 Juillet 1770, derniérement imprimée chez Jean Martel, Imprimeur du Roi & des Etats, avec une instruction sur la maniere de l'exécuter; faveurs qui néanmoins auroient très-peu d'effet, si elles n'étoient accompagnées de la certitude du bon débit des produits de pareilles entreprises. (Nous donnerons, dans une autre Gazette, une notice de la déclaration & de l'instruction).

Il est né, dans cette Ville, un enfant qui avoit les deux dents canines, les deux incisives & quatre molaires à la mâchoire supérieure, sans parler de plusieurs autres prêtes à percer. Sa mere, nommée Ollier, femme d'un Fabricant de bas, croit l'avoir porté onze mois.

Le sieur Touroude, habile Méchanicien de Toulouse, a fait, depuis peu, pour le canal royal & les travaux publics, huit vis d'Archimede de diametres différens; & il les a éprouvées pour connoître leur produit & la hauteur à laquelle elles peuvent élever l'eau. Cette machine est très-utile & très-commode pour les desséchemens, arrosemens, &c. Il faut s'adresser au sieur Touroude, près les Tierceletes, à Toulouse.

D'Argenton (*en Berri*), *le* 19 *Avril.*

Les beaux jours qui avoient commencé le 28 du mois dernier, ne nous laissoient à desirer qu'une pluie de quelque durée pour humecter nos terres trop desséchées par les gelées précédentes, & pour faciliter le développement des épis du seigle; les hirondelles annonçoient le printems; la campagne étoit couverte d'Ouvriers qui se hâtoient de finir leurs travaux; nos vignes étoient toutes taillées, & les Vignerons commençoient à en ouvrir la terre, lorsque, par une révolution subite, un froid très-vif a succédé aux chaleurs, le 14 du courant. Le 16, à neuf heures du soir, il est tombé de la pluie & ensuite une si grande abondance de neige, pendant toute la nuit, que quoiqu'il en fondit beaucoup sur la terre mouillée, elle s'est trouvée le lendemain de la hauteur de six pouces. Le tems est ensuite devenu plus froid; il a gelé, la chaleur a repris un moment le dessus, & ç'a été là le plus grand mal; car nous avons souvent

éprouvé que les gelées font ordinairement sur les plantes très-peu d'impression, lorsque le ciel, immédiatement après, se couvre de nuages, qu'il s'éleve des brouillards, ou qu'il pleut. Mais si le soleil paroît aussitôt après la gelée, les fleurs des arbres noircissent & semblent être brûlées. Le passage subit d'une extrêmité à l'autre a toujours de dangereux effets. Nos pommes, nos poires & ceux de nos fruits à noyau qui avoient échappé aux premieres gelées, sont entiérement perdus. On peut en dire autant de nos vignes, sur-tout de celles qui, se trouvant dans des terreins sablonneux que la chaleur pénétre plus aisément, étoient les plus avancées. Cet accident, après deux mauvaises années, est bien terrible pour les Propriétaires, & sur-tout pour les Vignerons. Il tombe encore aujourd'hui de la neige avec autant d'abondance que si nous étions au milieu de l'hiver; & le vent de bise qui souffle nous fait appréhender pour les seigles dont les épis tendres & naissans craignent d'autant plus la gelée qu'ils se trouvent humectés par la neige qui fond à mesure qu'elle tombe.

Le prix du boisseau de froment pesant vingt-cinq livres va, depuis long-tems, depuis 2 l. 16 s. jusqu'à 3 l., & non au-delà. Le pain blanc, appellé miche, vaut 3 s. 3 den. la livre. La livre de bœuf & de veau se vend 6 s. Le poinçon de vin contenant 180 pintes mesure de Paris, qui, immédiatement après les moissons, étoit à 100 l. n'est plus qu'à 72; & encore n'en trouve-t-on pas le débit. Ceux qui en ont, en boivent modérément; & ceux qui n'en recueillent pas & qui avoient coutume d'en acheter, s'en passent tout-à-fait.

Les quêtes que nos Dames firent, l'année derniere, jointes aux libéralités de Monseigneur le Duc d'Orléans, furent employées à fournir du pain à plusieurs familles indigentes: malgré cela, nos portes furent journellement assiégées par une infinité de mandians tant de la Ville que de plusieurs Paroisses voisines qui avoient été dévastées par la grêle. Nos Officiers Municipaux ont pris, cette année, d'autres précautions. On distribue tous les mois une certaine quantité de bled aux personnes les plus pauvres dont on a fait une liste; & les Habitans les plus aisés ont pris chez eux des enfans de sept à huit ans à la décharge de leurs peres & meres qui, par leur travail, ne pouvoient assez gagner pour nourrir leur famille. En exerçant cette charité envers les enfans qu'ils sauvent de la misere, de l'oisiveté, & du malheur de la mendicité, ils l'exercent envers leurs pauvres parens qu'ils soulagent du poids de leur entretien & de leur souffrance; ils l'exercent, si l'on peut le dire, envers le Public dont ils écartent, autant qu'il est en eux, le fléau de la mendicité & du désespoir de tant de malheureux.

De Bordeaux, *le 20 Avril.*

Grand froid, toute la semaine, neige & glace par intervalles. La gelée a été si forte le Mardi & le Mercredi que le dommage des vignes est estimé aux trois quarts de la récolte. Les arbres fruitiers & les légumes sont dans le même cas. Les bleds n'ont point été affectés. Cet accident que nous avons à craindre de voir, jusqu'à la fin de Mai, se renouveller, a fait considérablement augmenter le prix des vins. Les eaux-de-vie sont à 170 l. les 32 veltes.

De la Rochelle, *le 21 Avril.*

Le froid excessif & les fortes gelées ont fait, depuis le commencement de ce mois, le plus grand tort aux vignes qui avoient la plus belle apparence; c'est une récolte perdue. Les prix des vins & des eaux-de-vie augmentent en conséquence. Les différentes especes de pain ont été taxées, le 16, depuis un sou deux deniers, jusqu'à deux sous quatre deniers la livre.

La frégate du Roi la *Syrene*, armée dans ce Port, par M. Amirault, Capitaine Gallocheau, a appareillé le 9 de ce mois pour les Indes, où elle fera plusieurs escalles.

L'Académie des Belles-Lettres a tenu, le 17, sa Séance publique dans laquelle M. Arcere, Supérieur de l'Oratoire, a lu des *observations sur l'origine des usages & réglemens du commerce actuel*; & M. Raoult des *observations* de M. Montaudouin, *sur les Négres des Colonies*, &c.

Pour faciliter aux Habitans corvéables de la Généralité qui étoient dans l'impuissance de remplir leurs tâches pour les grandes routes, le moyen de s'en décharger sans surcharger les autres, MM. les Intendans

avoient consenti à ce qu'ils s'en rachetassent, en remettant aux Syndics d'office, le prix de leur travail, suivant l'évaluation. Cette facilité qui auroit dû naturellement opérer l'avancement des travaux, leur a été beaucoup plus nuisible que profitable *par les abus qui s'en sont ensuivis. En effet il n'y a point de manœuvres que quelques-uns de ces Syndics d'office, & d'autres qui se sont ingérés de s'établir dépositaires de l'argent ainsi donné pour faire faire des tâches, n'aient employées pour faire ensorte de se l'approprier, à quoi plusieurs d'entr'eux sont parvenus, en se concertant avec des Piqueurs également avides, qui, pour acquérir le droit de partager avec eux le produit de ces dépôts, auroient donné auxdits Syndics des billets de décharges, dans la vue de certifier aux Corvéables qui s'étoient ainsi rachetés, que leurs tâches avoient été réellement faites pour eux, quoique dans le fait il n'en fût absolument rien; d'où il auroit résulté que ces mêmes Corvéables qui se croyoient de bonne foi quittes de leurs corvées, étoient fort étonnés de se voir poursuivis comme défaillans, ou commandés de nouveau pour le faire ..... Cruauté .... abus de confiance .... friponneries ..... d'autant plus punissables* que parmi les Corvéables *il y avoit des pauvres gens qui, hors d'état de faire eux-mêmes leur tâche, ont fait peut-être plus qu'ils ne pouvoient pour la faire faire ainsi à prix d'argent.* De plus, les Syndics avoient la liberté de se choisir des Adjoints, & ils en usoient, pour *procurer à des gens qui leur étoient dévoués, la jouissance des privileges qui y étoient attachés, particuliérement l'exemption des corvées pour eux & pour leurs bestiaux*, ce qui augmentoit *la charge des autres Habitans.*

Ces faits, ces délits, ces vols, ces fraudes, ces oppressions, ces collusions, ces déprédations impunies, si funestes à l'Agriculture & au bien public, sont consignés & exposés aux termes ci-dessus, dans une Ordonnance de M. Sénac de Meilhan, Intendant de la Généralité de la Rochelle, en date du 5 Avril, imprimée, publiée & affichée dans toutes les Paroisses de la Généralité, par laquelle tous les Corvéables, Manœuvres & Bouviers indistinctement & sans aucune exception, seront tenus de se rendre au jour indiqué pour la reprise des travaux, sur la partie de la grande route assignée à leur Paroisse, à l'effet par eux d'y recevoir leur tâche & de la remplir sans pouvoir se racheter à prix d'argent, sous quelque prétexte que ce soit, à péine d'y être contraints comme défaillans, quand même ils auroient remis de l'argent à qui que ce fût, pour faire faire leur corvée; lequel argent demeureroit confisqué au profit des Pauvres de la Paroisse, avec défense aux Syndics de rien recevoir, à peine d'être poursuivis comme *Vexateurs & Concussionnaires.* Permis aux Corvéables à qui des circonstances ne permettroient pas de faire eux-mêmes leurs corvées, de se faire remplacer par des hommes qui feroient leurs soumissions devant les Syndics, & se rendroient personnellement garans & responsables, &c. Les Adjoints aux Syndics d'office sont supprimés, sauf à rétablir ceux qui, d'après des éclaircissemens, seroient jugés nécessaires, &c.

De Nantes, *le 21 Avril.*

Il entre journellement dans ce Port des quantités considérables de vin & de cidre. Il continue d'arriver des provisions de grains. Le navire le *Roi Negre* est parti derniérement pour Guinée. Les navires la *Plaine de Léogane*, le *Duc de Duras*, la *Vestale* sont en chargement, le premier pour le Port-au-Price, le second pour Léogane, le troisième pour les Cayes. Les eaux-de-vie sont de 185 à 190 liv. les 29 veltes. Le vin blanc vieux vaut de 240 à 250 l. le tonneau; & le nouveau 150 liv.

De Rouen, *le 24 Avril.*

Notre Foire aux boissons qui dure quinze jours & qui est la plus considérable des trois Foires de cette Ville, a fini hier. Elle a été d'un tiers, à peu près, au-dessous de la vente de l'année derniere; & celle-ci avoit été bien moins considérable que celle des années antérieures. Tout a été vendu à l'enchere & à très-vil prix. Les Marchands étoient forcés de les céder, afin de faire de l'argent comptant dont ils avoient besoin pour payer les entrées qui sont considérables en cette Ville. Les Orléannois & les Bourguignons n'ont pas vendu pour la moitié de leurs frais. Le vin François a été assez bien; il s'est vendu depuis 160 jusqu'à

210 l. le muids franc de tout droit. La vente du cidre & du poiré a été, comme à l'ordinaire ; le cidre de 30 à 36 liv. le muid, le poiré sans prix fixes.

La livre de chandelle qui valoit 13 s. 6 den. a été taxée à 12 s.

De Paris, *le 28 Avril.*

Il vient de sortir de l'Imprimerie Royale un Edit du Roi portant suppression des Offices de Trésoriers de la Marine & création de deux Offices de Trésoriers de la Marine & des Colonies réunis ; ainsi que quelques Arrêts du Conseil d'Etat, dont nous rendrons compte l'Ordinaire prochain.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelles Ruches.

M. Vallet, Curé de la Paroisse de Colombe, Diocese de Vienne, a inventé une nouvelle construction de ruches aussi utiles que peu coûteuses. Les mouches à miel sont à couvert, dans ces ruches, des ravages des insectes, des souris & des mulots. Chaque ruche contient deux rangs d'essaims, & est tellement disposée, que les abeilles seules peuvent y entrer. On y peut tailler les rayons de miel en tout tems dans les pays chauds, comme le Languedoc, la Provence, &c. Dans ces deux Provinces, on étouffe les abeilles, & dans d'autres, on presse ces insectes avec leurs rayons ; manieres funestes de recueillir le miel. M. Vallet pare à ces inconvéniens par le moyen d'un masque fait auec du fil de fer garni d'une étoffe par derriere en forme de capuchon, afin que les abeilles ne puissent point piquer le visage. Ce masque n'empêche point de voir travailler les abeilles. Pour se garantir les mains, on prend une espece de poche de toile grossiere qu'on mouille, & dont on exprime bien l'eau : on attache cette poche au-dessus du coude, afin d'avoir les mains libres, quand on veut transporter la ruche & en prendre le miel sans rien craindre. Par cette méthode, on ne perd pas une abeille. On se sert d'une toile pour les poches, parce que la toile, plus souple que l'étoffe, laisse mieux manœuvrer. Il y a des étoffes minces ; mais si l'on s'en servoit pour cet objet, on seroit sûrement piqué, parce que l'aiguillon des abeilles traverseroit ; il perce un gand de peau de mouton. Plusieurs personnes de distinction qui ont vu les nouvelles ruches, ont déterminé M. Vallet à faire imprimer sa méthode. Elle auroit déja paru, s'il avoit fallu moins de tems pour graver les planches nécessaires.

En publiant cette méthode, M. Vallet y joindra sa méthode de cultiver les prés. Au bout de deux ans, il en triple le revenu. Il a un pré qui, la premiere année, lui a rendu trois voitures de foin, la seconde année quatre voitures, & la quatrième onze. M. Vallet donnera à la suite de cet Ouvrage la maniere de faire des bois taillis, & d'élaguer les mûriers qui, dès la seconde année, font des jets de quatre & même de cinq pieds de hauteur, lesquels donnent de la très-belle feuille, bien nourrie & point dentelée.

II.

Maniere d'éteindre les incendies.

L'alun dissout qui a pénétré le bois, résiste aux flammes, quoique le bois qui en est imbibé puisse être réduit en cendres. Lorsqu'un incendie s'étend, sur-tout hors de la portée des pompes, on n'a qu'à jetter au milieu des flammes des boules de verre ou d'argile, du volume d'un boulet de canon, remplies d'alun avec un peu de poudre dans le centre, laquelle s'enflamme par le moyen d'une meche fortement adaptée à la lumiere de la boule, & collée avec de la poix-résine. On doit, quand les circonstances l'exigent, augmenter le volume de ces especes de bombes. Des personnes qui en ont fait l'expériences, attestent que cet alun dispersé éteint non-seulement le feu dans l'instant même, mais encore que les flammes ne se communiquent pas aux matieres sur lesquelles il a été répandu. On peut, faute d'alun, remplir ces boules de sable mouillé ; ce qui produit à peu près le même effet. Il est aisé de vérifier, par de nouvelles expériences, la bonté de cette méthode déja éprouvée ; & s'il en résulte en effet une utilité sensible. Il seroit d'une grande importance qu'on se pourvût de pa-

reils boulets, pour les employer en cas d'événement ; ce ſecours ſeroit plus prompt que celui des pompes, & en les réuniſſant l'un avec l'autre, on pourroit attendre les effets les plus heureux de leur efficacité combinée.

III.

Horlogerie.

Le ſieur Herbault, Horloger à Bordeaux, fait & raccommode les horloges, de quelque grandeur qu'elles ſoient, ſuivant une nouvelle méthode qui donne à ces ouvrages plus de préciſion & de ſolidité. Il réduit à trente livres les poids qui devroient être de neuf cens livres, prolonge la durée de la marche, rend les vibrations du balancier courtes & lentes tout à la fois, & tout le mouvement de l'horloge doux & aiſé ; d'où il réſulte plus d'uniformité dans la marche, plus d'égalité dans les tems, plus de facilité à remonter, enfin plus de durée & d'utilité dans tout l'ouvrage. Le ſieur Herbault diſpoſe auſſi les marteaux d'une maniere qui rend le coup plus ſec & le ſon plus net. Tous ces avantages ſe trouvent réunis dans pluſieurs pendules qu'il a faites ſelon ſa méthode.

SUITE DE LA LISTE GENERALE de la Loterie de Rembourſement, &c.

NUMEROS des Reconnoiſſances.	SOMMES.	EPOQUES des Rembourſemens.
	liv.	
589	4000	6 *Avril.*
605	2000	7 *Novembre.*
666	2000	8 *Août.*
703	5000	9 *Novembre.*
706	5000	12 *Décembre.*
713	5000	8 *Août.*
718	5000	12 *Septembre.*
729	4000	8 *Août.*
739	4000	9 *Novembre.*
782	1000	8 *Juin.*
791	1000	6 *Fév.* 1772.
868	1000	8 *Juin.*
915	1000	9 *Novembre.*
918	1000	12 *Décembre.*
925	1000	4 *Mai.*
936	5000	13 *Juin.*
7952	4000	9 *Janv.* 1772.
994	1000	6 *Avril.*
996	4700	8 *Fév.* 1772.
8061	1300	6 *Avril* 1771.
083	1000	8 *Août.*
130	26000	9 *Novembre.*
139	3000	9 *Janv.* 1772.
194	5000	4 *Mai.*
239	4000	11 *Juillet.*
269	10000	7 *Mars* 1772.
279	5000	14 *Novembre.*
304	1000	9 *Janv.* 1772.
310	10000	10 *Octobre.*
312	9000	11 *Juillet.*
326	2000	9 *Janv.* 1772
422	13264 9	8 *Août.*
439	5000	9 *Janv.* 1772.
450	5000	11 *Juillet.*
458	5000	12 *Septembre.*
529	5000	9 *Janv.* 1772.
534	5000	10 *Octobre.*
535	5000	17 *Août.*
547	1000	13 *Juin.*
553	1000	10 *Octobre.*
555	1000	9 *Janv.* 1772.
594	3000	12 *Décembre.*
598	4000	8 *Fev.* 1772.
604	3000	10 *Octobre.*
630	2500	Idem.
632	3000	8 *Fév* 1772.
656	1000	12 *Septembre.*
662	10000	8 *Fév.* 1772.
686	15000	13 Idem.
697	1000	14 *Novembre.*
731	5000	12 *Décembre.*
755	2000	7 *Mars* 1772.
829	10000	12 *Septembre.*

(*La ſuite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 24 Avril 1771, au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23, 27 à 31 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 31 à 32 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 21, 21 liv. 10 ſ. à 22 liv. ; l'orge, de 18, 18 liv. 10 ſ. à 19 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 24 Avril 1771, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 l. 10 s. à 24 l. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Mai 1771, de 38 à 39 livres; *idem* nouveau de 36 à 37; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 34 à 35; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708	5		
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	15		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	8	6	

CHANGES DE PARIS, *du 2 Mai 1771.*

Amsterdam	54 ¾ à 7 8e
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ¾
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 6
Livourne	97
Gênes	95 à 94 ¼
Lyon, *Pâques*, ...	½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Mai.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1002 ½ 5. . .	1005	. . . . .
Emprunt Oct. .	240	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	51 ½	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	68	68 67 ½ . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 386 .	4e 415 5e 386 .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 27 Avril 1771.		Du Lundi 29.		Du Mardi 30.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	F.	Delamotte, six d. mois 1770.	F.	Defrance, six d. mois 1770.	F.
Maupassant *idem.*,		Gendon, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Pigis, *idem.*		Molliere, *idem.*	H.	Cauchy, *idem.*	J.
Delarue fils, *idem.*	J.	Dujean, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	
Boscheron, *idem.*		Domillier, *idem.*		Defays, *idem.*	L.
Caron, *idem.*		Creuzé, *idem.*		.....	
Clouet, *idem.*		Certain, *idem.*		.....	
Hebert, *idem.*	L.	Alissant, *idem.*	L.	.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 20 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

De Stralsund, *le 22 Mars.*

LA gelée & la neige continuent dans toute cette contrée. Quoique les charriots le plus lourdement chargés passent sur la glace, les vivres & les bois deviennent de jour en jour plus chers. Les malheureux, ruinés par l'explosion de notre magasin à poudre, reçoivent journellement des secours des Etrangers.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 28 Mars.*

La prodigieuse quantité de grains que l'on a tirés & que l'on tire encore de la Hongrie, pour la Bohême & autres Etats de l'Empire, n'a pas même fait renchérir la denrée dans ce premier Royaume.

De Ratisbonne, *le 28 Mars.*

Le froid est très-rigoureux, & il tombe de la neige en abondance. Il n'y a aucune apparence que le projet d'établir la libre circulation des grains dans tout l'Empire soit agréé. Par un arrangement pris dans la derniere Assemblée du Cercle de Souabe, il avoit été permis d'en exporter pour la Suisse une certaine quantité par mois; la Diete a requis les Ministres résidens près de ce Cercle d'agir auprès de leurs Cours respectives, pour qu'elles révoquent cette permission.

ITALIE.

De Trieste, *le 25 Mars.*

Notre navigation, après avoir été long-tems interrompue par le gros tems & la mauvaise saison, s'est rétablie peu à peu. Nous avons appris par les bâtimens arrivés du Levant que les vivres étoient très-rares & très-chers dans ce pays. L'argent y manque & le commerce y languit.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Avril.*

Le Capitaine Werterbeck, commandant le *Jacoba*, qui est arrivé à Motherbauk, a pris sur son bord dans son passage trente-un homme appartenans à un vaisseau François de la Martinique, lequel a péri en pleine mer.

Le *Prince George*, Capitaine Wilkins, venant de Senegal, a apporté la nouvelle qu'il regnoit une maladie épidémique dans les Factoreries Angloises, & que les garnisons qui sont sur la côte perdoient beaucoup de Soldats.

Un Officier du Bengale écrit de Calicuta en date du 4 Septembre 1770:

» Vous recevrez sans doute des détails

» effrayans de la famine qni ravage les Pro-
» vinces de Bengale, de Bahar & d'Orixa,
» & même tout l'Indoſtan. Depuis ſix mois
» la cherté a été ſi exceſſive que, ſuivant un
» calcul très-modéré, il eſt mort de miſere
» plus de trois cens mille hommes dans les
» ſeuls diſtricts de la Compagnie. Ici &
» aux environs nous en avons perdu ſept
» mille ſix cens en ſix ſemaines. A Patna &
» à Maxadabad la perte a été double, mal-
» gré les charités publiques qu'on y a ou-
» vertes & les ſecours qu'on y a portés. La
» faim a pouſſé les Habitans de quelques
» cantons à de tels excès que les plus forts
» ont dévoré les plus foibles.

» Vous vous imaginez peut-être que dans
» cette calamité générale les bals, les con-
» certs & les divertiſſemens publics ont été
» ſuſpendus; vous vous trompez: ces plai-
» ſirs continuent, quoique les rues ſoient
» jonchées de morts & de mourans juſqu'aux
» fenêtres des maiſons où l'on s'y livre. De-
» puis deux mois il eſt mort ici plus de deux
» cens Européens, & les maladies regnent
» encore. Mais il eſt tems de finir ce récit
» affligeant, pour vous informer que la ré-
» colte promet d'être très-abondante, & que
» les grains commencent à être à meilleur
» marché.

» On n'a jamais vu ſi peu d'argent dans
» le Bengale. Il n'eſt pas poſſible de tirer
» une roupie, même de la Compagnie. La
» paye d'une partie des Troupes eſt arrie-
» rée de deux mois. Le commerce eſt éteint
» & j'appréhende fort que la Compagnie
» ne perde cette année une partie de ſes
» revenus; car le pays eſt plongé dans la
» plus affreuſe miſere, les villages ſont dé-
» ſerts, les contribuables ſe ſont ſauvés dans
» les grandes Villes. Heureuſement, au mi-
» lieu de ces calamités, il n'y a pas la moin-
» dre apparence de guerre ſoit ici, ſoit ſur
» la côte de Coromandel.

» On attend ici de Madraſſ le Général
» Coote. Nous ſommes informés qu'il eſt
» occupé à faire de grands changemens dans
» les Troupes, & on penſe que l'établiſſe-
» ment militaire va être mis ſur un meil-
» leur pied ».

Un Particulier écrit du même Comptoir en date du 8 du même mois:

» Vous croyez que je ramaſſerai ici les
» richeſſes d'un Nabab, mais vous revien-
» drez de cette erreur, lorque je vous aurai
» dit que le commerce eſt dans une telle
» inaction (ce qui doit être principalement
» attribué à l'infame C..... & à ſes malheu-
» reuſes liaiſons) que j'appréhende qu'en
» fermant mes comptes cette année, je ne
» me trouve en perte au moins de quatre
» mille livres ſterlings.....

» Il regne ici depuis quelque tems une
» famine cruelle. Il eſt vrai que la plûpart
» des Européens ne s'en ſont pas reſſentis,
» parce que la viande n'a pas manqué, &
» que le froment n'a pas été, à beaucoup
» près, auſſi rare que le riz. Il en eſt mort
» néanmoins quelques-uns de miſere.

» Les Indiens ont cruellement ſouffert.
» Un de nos Correſpondans de l'intérieur
» mande que le cours d'une grande riviere
» étoit arrêté par la quantité de cadavres
» qu'on y avoit jettés. Quoiqu'il y ait beau-
» coup de monde continuellement employé
» à enlever les corps morts, j'ai pourtant
» encore vu ce matin trente cadavres dans
» les rues.

» Comme on a commencé la récolte du
» riz, le prix en diminue tous les jours:
» ainſi nous n'avons plus rien à craindre, à
» moins que les pluies ne commencent de
» bonne heure, auquel cas le graud nom-
» bre de cadavres épars dans le pays pour-
» roit occaſionner la peſte.

» J'oubliois de vous dire que nous appre-
» nons actuellement le métier de la guerre,
» & que tous les Européens ſont enrégi-
» mentés.

» Les Surintendans ne ſont pas encore
» arrivés, quoiqu'il y ait huit mois qu'ils
» ſont partis du Cap de Bonne-Eſpérance.
» Je préſume que leur vaiſſeau a touché ſur
» un banc de ſable qui eſt par les 37 degrés
» 30 minutes de latitude méridionale du
» Cap Lagullas, près du Cap de Bonne-Eſ-
» pérance, & qui n'eſt point déſigné ſur les
» cartes. Si leur vaiſſeau y a donné, ils au-
» ront infailliblement péri; car dans ces
» parages le vaiſſeau file onze nœuds par
» heure (c'eſt-à dire, qu'il fait trois lieues
» 40 minutes par heure); de ſorte qu'il ſe
» ſera briſé au moment où il aura touché le
» banc.

Ce banc de ſable a été vu par le Capitaine Fowler & par un Commandant François qui diſent qu'il s'étend à quinze lieues du Nord au Sud, & beaucoup plus loin de l'Eſt à l'Oueſt. Nos vaiſſeaux qui vont à la

Chine rangent toujours ce banc de très-près ; mais ils ne hasardent jamais d'aller la nuit lorsqu'ils sont par cette latitude ; ils mettent en panne, & attendent le jour pour reprendre leur route. Il est à croire que les Officiers de l'*Aurore* ont cru qu'il n'existoit pas, & qu'ils y auront touché pendant la nuit. Ce qui rend cette conjecture plus vraisemblable, c'est que les Capitaines du vaisseau du Roi négligent la plûpart des précautions que ceux des vaisseaux Marchands ont soin de prendre. La terre la plus proche de ce banc est la pointe la plus méridionale de l'Isle de Madagascar qui en est éloignée d'environ sept cens vingt milles.

Par une lettre du Fort S. George, datée de Madraff le 13 Octobre, les vaisseaux expédiés par le Gouverneur, pour apprendre des nouvelles de l'*Aurore*, n'y ont rien rapporté de certain. On y a été depuis informé par un vaisseau de la Compagnie Hollandoise des Indes, que trois jours après le départ de l'*Aurore* du Cap de Bonne-Espérance, l'équipage de ce vaisseau avoit vu par l'Est de ce Cap un vaisseau en feu, mais qu'il en étoit trop loin pour lui donner du secours. Ainsi on désespere d'y voir arriver les Surintendans qu'on auroit dû, vu l'importance de leur commission, faire partir sur différens navires.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BRIANÇON, *le 4 Avril.*

On éprouve dans ce pays un froid excessif, & il y a tout à craindre pour les récoltes.

D'AIX, *le 6 Avril.*

Après avoir joui pendant la plus grande partie de l'hiver de la saison la plus douce, de grandes gelées nous ont enlevé toute espérance de recueillir les fruits les plus hâtifs. Heureusement les oliviers n'ont point été endommagés ; & la vigne n'a pas souffert, du moins dans la plûpart des cantons de la Provence.

DE MONTPELLIER, *le 8 Avril.*

Nous n'avions presque point eu de froid, jusqu'après la mi-Mars ; mais le 22 de ce mois, un vent de Nord nous amena de très-fortes gelées ; il est tombé depuis de la neige. La plus grande partie des fruits & des lusernes a péri. Il n'y avoit rien à craindre pour la vigne, parce qu'elle n'avoit pas encore poussé : les bleds n'étoient pas non-plus en danger.

DE CASTELNAUDARY, *le 10 Avril* (a).

» Une nouvelle insérée dans le Journal » Politique de Bouillon a répandu la consternation dans le Haut-Languedoc. L'Auteur de cet Ouvrage Périodique nous annonce ..... *le rétablissement* des anciennes » entraves d'un commerce que nous espérions voir dégagé de celles qui rallentissoient encore son activité. De cette douce » espérance naissoit l'émulation qui animoit de toutes parts l'industrie des Cultivateurs & l'élevoit au-dessus des obstacles » physiques. Le fer de la charrue aiguisé » par la l..., créoit des richesses où l'on n'avoit vu jusqu'ici que les productions d'une » nature *marâtre*.

» Je n'oserois pas assurer que la même » cause ait produit les mêmes effets dans les » autres Provinces du Royaume : *il est même » possible que les biens & les maux aient coulé » de la même source ; & que la somme de ces » derniers ait*, ailleurs, *précipité la balance.* » Mais dans le Languedoc, cette cause a » toujours été avantageuse à toutes les classes de l'Etat, par la raison qu'il y a, dans » les récoltes annuelles un superflu toujours » existant, tant à cause de la fertilité du

(a) *Cette lettre est de la même main que celle que nous avons insérée dans le N°. 23 de notre Gazette. Elle nous est également parvenue* par la Poste ; *elle est timbrée de* Castelnaudary, *comme la premiere. L'Auteur n'avoit pas encore vu la réponse de M. de Sutieres, lorsqu'il l'a écrite, puisqu'elle est arrivée le jour même que cette réponse a été publiée dans notre Gazette. En attendant le* mot de l'énigme *que nous avons demandé, cette lettre prouve à ceux qui connoissent les opinions des Economistes, que l'Auteur ne l'est pas, & qu'il n'a pas été inspiré par ces Philosophes. Nous en sommes fâchés pour ceux qui imaginent des énigmes, afin de les deviner.*

» terrein, que parce qu'une grande partie » du Peuple ne mange point de froment, » qui par-là, devient, en certaines années, » l'objet d'une exportation immense. D'ailleurs très-peu de Manufactures ; tous les » travaux, tous les efforts de l'industrie se » rapportent à la grande manufacture des » subsistances : & cette année, où ELLES » SONT SI RARES EN EUROPE, OÙ LA FRANCE APPELLE DE TOUS CÔTÉS LES SECOURS » ÉTRANGERS, NOUS SOMMES DANS UNE » ABONDANCE ONÉREUSE ; CAR PERSONNE » NE SE PRÉSENTE POUR ACHETER LES NÔTRES DONT PLUSIEURS GRENIERS REGORGENT AU MOMENT OÙ J'ÉCRIS.

» Si je ne me fais illusion, ces faits dont » je garantis la vérité devroient engager..... » à donner, dans le Languedoc, la plus » grande extension possible à la l..... de ce » commerce..... L'ancienne Police .... ouvriroit un abîme de misere sous les pas » de tous les Citoyens qui ne peuvent, dans » ce pays purement agricole, vivre, se » maintenir, prospérer que par le moyen » que nous réclamons ».

(*Les passages que nous avons supprimés sont la confirmation & le développement des mêmes assertions. Nous prions l'Auteur de ne pas s'offenser d'une suppression qu'il auroit été obligé de faire lui-même, à notre place*).

DE GRENOBLE, *le* 10 *Avril.*

Les derniers froids ont fait tort aux arbres fruitiers & aux prairies. Le beau tems leur a succédé, & nous jouissons d'un printems agréable.

DE ROUEN, *le* 12 *Avril.*

Depuis le 17 du mois dernier jusqu'aux premiers jours du courant, nous avons eu un froid assez vif, accompagné, la premiere semaine, d'une si grande abondance de neige, qu'en plusieurs endroits de nos environs, il y en avoit jusqu'à trois & quatre pieds. Les cérisiers, pêchers, abricotiers & pruniers, en ont beaucoup souffert. Les Mars, & en général les bleds, n'en ont reçu aucune atteinte ; & les campagnes présentent un très-bel aspect. Le beau tems a fait végéter toutes les semences. La rabette qu'on étoit sur le point de repiquer, a été si fort endommagée par le froid, que le prix de l'huile en a, sur le champ, considérablement augmenté.

Si la cherté des grains a causé de la misere dans les Villes, elle a singuliérement animé l'Agriculture ; & il est très-peu d'endroits dans cette Province, même des coins de terre, que l'on n'ait mis en culture. Il faut en excepter des cantons réservés, bien ou mal à propos, pour des Communes, & quelques côtes arides où il n'y a pas plus de deux ou trois pouces d'épaisseur de terre, sur un tuf trop dur. Il seroit à souhaiter qu'on transportât sur ces côtes de bonne terre, à l'exemple des Siciliens & autres Peuples. Si les Entrepreneurs de cette bonification ne recueilloient pas eux-mêmes l'intérêt de leurs dépenses, ils laisseroient du moins à leurs descendans un riche héritage, un terrein propre à toute culture, des plantations, &c.

Les marchandises des Isles augmentent ou diminuent, d'un jour à l'autre, plus ou moins, suivant les nouvelles publiques ou particulieres sur la stabilité de la paix. Il doit partir, dans le courant de ce mois, plusieurs vaisseaux du Havre pour la Martinique, & un pour Saint-Domingue.

DE PARIS, *le* 17 *Avril.*

Quelques Citoyens avoient élevé des doutes sur la salubrité des pommes de terre (comme on a pu le voir dans nos Gazettes & Journaux). M. le Contrôleur Général, par un vif intérêt pour la santé du Peuple & le bien public, a chargé la Faculté de Médecine d'en faire l'examen & d'en donner son rapport. Le jugement de la Faculté a été favorable à cette nourriture, & conforme à l'opinion commune de tous les Peuples.

L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres a adjugé à M. l'Abbé le Blond, Sous-Bibliothécaire de Sorbonne, le Prix proposé pour le sujet suivant : *Quelles ont été, depuis les tems les plus reculés, jusqu'au quatrième siecle de l'Ere Chrétienne, les tentatives des différens Peuples, pour ouvrir des canaux de communication, soit entre diverses rivieres, soit entre deux mers, soit entre des rivieres & des mers ; & quels en ont été les succès ?*

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 de ce mois ; le gros Lot de 24000 liv.

est échu au n°. 250013; & le second Lot de 8000 liv. est échu au n°. 278914.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Découverte d'une méthode pour dessaler l'eau de la mer. Extrait des Papiers Anglois du 29 Mars.

M. Irvine, Chirurgien dans la Marine, a trouvé un moyen de dessaler l'eau de mer, par la distillation & sans consommer plus de bois qu'on n'en emploie ordinairement pour préparer les provisions journalieres de l'équipage d'un vaisseau. Ce Particulier a fait il y a quelques semaines, à Spithéad, l'essai de sa découverte à bord de l'*Arrogant* de 74 canons, en présence de plusieurs personnes de la Faculté & d'autres Juges compétens qui, tous, ont approuvé hautement sa méthode & lui en ont donné des certificats signés, sur l'exhibition desquels les Lords de l'Amirauté ont envoyé ce Chirurgien, sur le champ à Portsmouth, pour établir l'usage de sa méthode sur tous les vaisseaux de guerre qui doivent aller aux Indes Orientales. En 24 heures de tems il peut dessaler, dit-on, sur un vaisseau de 74 canons cinq à six cens gallons (*a*) d'eau, sans employer plus de bois ou de charbon qu'un vaisseau de cette force n'en consomme ordinairement; sa maniere de procéder est si simple qu'on peut en laisser le soin à qui l'on veut, & même au Cuisinier du vaisseau.

II.

Epreuves de la méthode de M. Maupin, pour faire le vin.

Au Pont-Beauvoisin, dans la partie de France, plusieurs Particuliers ont essayé, l'année derniere, de perfectionner la fabrication de leur vin, en suivant la nouvelle méthode, c'est-à-dire, qu'ils ont commencé par faire du moût, en écrasant les raisins, qu'ils ont ensuite fait bouillir, & qu'ils en ont jetté des seaux bouillans dans la cuve. Après avoir exactement couvert la cuve, ils ont laissé fermenter les raisins. Lorsqu'ils se sont apperçus que la fermentation s'affoiblissoit, ils ont tiré le vin clair & pressé la vendange. Après quoi, ils ont suivi les procédés ordinaires pour conserver leur vin. Leurs essais ont parfaitement réussi: leur vin s'est trouvé beaucoup meilleur & plus mûr que celui qui a été fait à la maniere accoutumée & qui a été âpre, verd, &c.

On dit qu'à Arbois, on laisse geler le raisin sur la souche, avant que de vendanger; & que s'il n'y geloit pas, le vin ne seroit pas d'une excellente qualité. Les personnes qui sont à portée d'éclaircir ce fait, sont priées d'en donner avis, pour qu'on puisse, dans certains cantons de la France, essayer de perfectionner le vin, par cette pratique.

III.

Machine pour fabriquer des limes.

Cet instrument, très-utile, sert à faire des limes de toutes sortes de grandeur & de forme, depuis le gros carreau jusqu'à la lime douce. Un seul homme fait mouvoir cette machine & taille en moins d'une heure 12 limes, soit qu'elles soient fines, soit qu'elles soient grosses. Si elle est mise en mouvement par une autre personne que l'Ouvrier, le travail de celui-ci se borne à observer l'ouvrage & à changer les ciseaux qui pourroient s'être gâtés; ce qui se fait sans suspendre le mouvement des autres limes & sans risque pour l'Ouvrier, vû que les pieces sont indépendantes & assez éloignées les unes des autres, pour qu'on puisse s'en servir commodément & toucher à celles-ci sans toucher à celles-là. Pour les limes qui ne sont pas également larges & épaisses dans toute leur longueur, les marteaux devant, suivant les différentes dimensions, varier en force, il y a une portion de cadran gradué qui indique le point où ils sont, & l'Ouvrier, avec un régulateur placé sous sa main, les dirige à son gré, sans interrompre le mouvement. Quand les douze tailles sont faites, le changement des pieces est facile & prompt. On peut encore, au lieu de faire douze limes à la fois & les changer toutes ensemble, rendre le mouvement continu, en en faisant travailler six, pendant qu'on retourne & change les six autres.

(a) *Le gallon est de quatre pintes de Paris.*

Cette machine qui n'occupe que l'espace de neuf pieds de longueur, cinq de largeur & trois de hauteur, peut être transportée, sans la démonter, d'une place à l'autre dans un appartement. Elle est en fer & en cuivre, sur une piece de bois solide qui n'a rien d'embarrassant. Les effets de la machine sont à découvert, mais les mouvemens en sont cachés, & moins exposés par-là à être gâtés par la poussiere, &c. On introduit par divers petits tuyaux l'huile nécessaire, pour donner un jeu aisé à ces mouvemens & empêcher qu'ils ne se rouillent. La machine peut se démonter aisément, les pieces étant à vis. Elle a opéré quelques mois, & le feroit encore, si l'acier de la fabrique pour laquelle on l'a fait construire s'étoit trouvé d'une qualité propre aux limes. On peut employer cette machine pour les limes de fer trempées en paquets. Si les expériences qu'on fait en France, pour parvenir à changer le fer en acier, venoient à réussir, quels avantages ne retireroit-on pas d'une pareille machine? Comme on ne s'en sert pas depuis quelque tems & qu'elle est démontée, on voudroit sçavoir, avant que de faire les dépenses nécessaires pour la remettre en état, s'il y auroit quelques personnes à qui elle pût convenir.

On traitera de la vente de cette machine, soit en convenant d'une somme payable argent comptant ou à termes; ce qui sera réglé par des Experts, si on l'exige. L'Inventeur pourra aussi la livrer, pourvû qu'on lui céde une portion sur le produit du travail; enfin il écoutera volontiers toutes les propositions qu'on voudra bien lui faire relativement à cet objet.

Il faut adresser les lettres, franches de port, au sieur Foret, rue Royale, maison du sieur Duchesnay, lequel les communiquera au Propriétaire de la machine.

I V.

Avertissement pour le Spectateur François.

Il n'y a pas d'Ouvrage plus universellement connu que le Spectateur Anglois. Cette vaste scène sur laquelle de nouveaux Acteurs viennent sans cesse offrir aux yeux leurs ridicules, a intéressé tous ceux qui aiment à voir la nature exposée dans son vrai jour. Un Ouvrage d'un genre si utile & si agréable manquoit à la France, lorsque M. de Marivaux l'entreprit. Personne ne connoissoit mieux le monde, & n'avoit sondé plus avant dans le cœur humain, que cet Auteur charmant qui a couru une carriere si fleurie. S'il eût voulu déployer tous ses talens, il nous auroit donné un excellent Spectateur; mais son esprit réfroidi par la critique, peut-être émoussé par les années, s'est trop étendu sur les mêmes sujets.

Des Hommes de Lettres ont osé reprendre cet Ouvrage abandonné. Les premieres feuilles qu'ils ont données, quoiqu'inférieures à celles qui viennent de paroître, ont été annoncées avec éloge dans les Journaux: elles forment à présent le premier volume, & commencent le second.

Les Libraires délivreront les sept premieres feuilles en recevant la souscription, qui est de 9 liv. pour Paris, & 12 liv. pour la Province.

Ils feront parvenir aux Abonnés quinze Cahiers par an, francs de port.

On souscrit pour cet Ouvrage, à Paris, au Bureau des Correspondances, *rue des Deux-Portes S. Sauveur; & en Province, chez les Correspondans dudit Bureau.*

V.

Vaisseaux partis des Ports de France, arrivés au Texel.

13 Mars 1771. Le navire de Cornelis-Cornelisz, venant de Dunkerque; le navire de Barend-Jacobs de Jonge, venant de Nantes.

14 Mars. Les navires de Luysje Gerbrands, Gerbrand Sybrands, venant de bordeaux; le navire de Jean H. Bok, venant de Morlaix.

17 Mars. Les navires de Jacob Piers, Dowe Sybrands, venant de Bordeaux.

19 Mars. Les navires de Myndert Hendrickx, Sybrand Kleyn, venant de Bordeaux.

20 Mars. Le navire du Capitaine J. Hasselaer, venant de Marseilles; le navire du Capitaine Bonne Janes, venant de Bordeaux; le navire du Capitaine Jean Jacobs, venant du Havre de Grace.

23 Mars. Le navire du Capitaine Abe Jans, venant de Bordeaux.

2 Avril. Le navire du Capitaine Jean

C. Charlan, venant de l'Orient; le navire du Capit. Eldert Kray, venant du Havre.

Vaisseaux partis du Texel pour les Ports de France.

18 Mars. Le navire de Gerrit H. Slaper, allant à Saint Malo.

19 Mars. Le navire de Hansz Booysz, allant à Brest.

23 Mars. Les navires des Capit. Olfert Olferts, Samuel Vandersmissen, allant à Bordeaux.

24 Mars. Le navire du Capitaine Barend Jelles, allant en France.

29 Mars. Le navire du Capit. Abraham Nobel, allant à Bayonne; le navire du Capitaine Harme L. Ronaan, allant à Bordeaux; le navire du Capit. Martinus Haalbeck, allant en France.

31 Mars. Le navire du Capitaine Barend Hilkes, allant en France.

2 Avril. Le navire du Capit. Jankley, allant à Dunkerque; le navire du Capitaine Hans C. Charlan, allant à l'Orient.

VI.

Suite de la Liste generale de la Loterie de Remboursement, &c.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
022	2000	1 *Février* 1772.
057	2000	2 *Janvier* 1772.
3075	2000	4 *Avril* 1771.
099	2000	4 *Juillet.*
100	2000	1 *Février* 1772.
114	2000	2 *Mai* 1771.
115	2000	2 *Janvier* 1772.
121	2000	1 *Juin.*
172	2000	4 *Avril.*
187	2000	Idem.
201	2000	1 *Juin.*
206	2000	5 *Décembre.*
247	2000	4 *Avril.*
313	2000	3 *Octobre.*
330	3000	5 *Décembre.*
353	3000	1 *Février* 1772.
407	3000	5 *Mars* 1772.

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv. s. d.	
432	3000	4 *Avril.*
447	3000	4 *Juillet.*
523	4000	2 *Janvier* 1772.
528	4000	1 *Août.*
530	1580	1 *Février* 1772.
535	4000	4 *Juillet.*
599	4000	6 *Février* 1772.
697	1000	4 *Juillet.*
726	1000	7 *Septembre.*
755	1100	1 *Août.*
770	1500	7 *Novembre.*
813	1000	4 *Avril.*
845	1000	7 *Novembre.*
888	1000	2 *Janvier* 1772.
907	1000	Idem.
908	1000	4 *Avril.*
929	1000	5 *Décembre.*
943	1000	4 *Juillet.*
981	1000	5 *Décembre.*
995	1000	4 *Juillet.*
4008	1000	1 *Juin* 1771.
083	1000	3 *Octobre.*
084	1000	7 *Septembre.*
109	2000	5 *Décembre.*
120	2000	1 *Août.*
136	2000	3 *Octobre.*
156	2000	5 *Mars* 1772.
164	2000	5 *Décembre.*
167	2000	2 *Janvier* 1772.
170	2000	1 *Août.*
197	2500	5 *Décembre.*
216	2500	5 *Mars* 1772.
263	2500	1 *Août.*
4275	3000	7 *Sept.* 1771.
280	3000	Idem.
303	1213 0 5	4 *Juillet.*

(*La suite à un autre Ordinaire*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 10 Avril 1771, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 liv. 10 s. à 31 l. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 29 liv. 5 s. à 32 l. Le seigle, de 20, 21 à 20 liv. 10 s.; l'orge, de 17, 17 liv. 15 s. à 18 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 10 Avril 1771, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel, les 16 & 17 Avril 1771, de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Avril 1771.*

		H	B	
Or de Portug. à . .	716			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	5 à 7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 17 Avril 1771.*

Amsterdam	54	$\frac{3}{4}$	
Londres	31	9	16e.
Hambourg	182		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Piques*, ...	$\frac{1}{4}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Lundi 15.*	*Mardi 16*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1027 $\frac{1}{8}$ 30 27 $\frac{1}{2}$ 25	1020 10 . . .	1005 10 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	245	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	67	67 67 $\frac{1}{2}$ 67 . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	4e 415 5e 383 .	4e 415 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 13 Avril 1771.		Du Lundi 15.		Du Mardi 16.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Baillot, six dern. mois 1770.	C.	Delamotte, six d. mois 1770.	E.	Hurel, six dern. mois 1770.	B.
Maupassant, *idem.*		Bonnet, *idem.*		Viellard, *idem.*	D.
Bardin, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Lenoir, *idem.*	F.	Gendon, *idem.*	F.	Cauchy, *idem.*	
Raynal, *idem.*		Masson, *idem.*		Defays, *idem.*	J.
Pigis, *idem.*	G.	Thevenin, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	H.	Alissant, *idem.*	G.	Marsollier, *idem.*	
Caron, *idem.*		Domillier, *idem.*	H.	.....	
Clouet, *idem.*	J.	Creuzé, *idem.*		.....	
Gossey, *idem.*		Certain, *idem.*	J.	.....	
Hebert, *idem.*		Dujean, *idem.*		.....	
Delarue pere, *id.*	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 9 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Mars*.

SA MAJESTÉ a ordonné qu'on lui remît un état exact des banqueroutes, avec les noms des Banqueroutiers, les raisons de leurs faillites, &c. afin que l'on poursuive rigoureusement ceux qui sont coupables, & sur-tout ceux qui, après de pareils accidens, insultent, par leur faste, au malheur de leurs créanciers. Le Roi veut également connoitre les boutiques fermées pour cause de mort, afin d'encourager les héritiers des défunts à continuer leur commerce. Sa Majesté aidera ceux qui ont essuyé des pertes, &c.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 10 *Mars*.

On compte que la peste a enlevé quatre-vingts mille personnes dans ce Royaume. Il en est mort cinq mille à Zernyathin, quatre mille à Zaslaw; il n'est resté que cinq chefs de familles à Madrybor. Comme ce fléau n'a pas encore entiérement cessé, on continue de prendre des mesures pour empêcher la communication avec les Provinces étrangeres qui en sont infectées.

Un Médecin de Broda qui avoit voulu voir par lui-même si les ravages attribués à la peste étoient bien réels, a écrit à un de ses amis dans cette Ville, qu'il avoit obtenu par-tout des certificats de santé, en disant qu'il étoit hors d'état de payer son gîte; qu'il y avoit de la charlatanerie dans sa profession, mais encore plus chez les personnes chargées de donner des billets ou certificats; & qu'en s'entendant avec les Aubergistes, elles en vendoient à tous prix. Cet avis intéresse toutes les Nations, & il seroit superflu de s'arrêter à en faire sentir le prix.

La plûpart des terres du Royaume n'ont point été ensemencées, & l'on craint, &c. les autres ne produisent que des fourrages pour les chevaux des Russes & des Confédérés. Les Marchands cessent de toutes parts leur commerce, &c.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 10 *Mars*.

LL. M. I. & R. ont résolu qu'après que le reste des anciens billets de banque seroit acquitté, il en seroit fait de nouveaux pour cinq millions de florins, lesquels auront cours dans le commerce & les affaires, sur le même pied que l'argent. Comme plusieurs personnes refusoient de les recevoir, sans un bénéfice considérable, LL. M. établissent une Banque ou Bourse particuliere, où les coupons seront payés en argent,

moyennant le denier pour cent (*a*).

La Cour a fait acheter pour ses armées une grande quantité d'orge & d'avoine. Les rivieres ne sont pas encore navigables ; ce qui oblige d'employer plusieurs milliers de charriots pour faire passer en Bohême les provisions dont ce Royaume manque..

De Leipsick, *le* 15 *Mars*.

La disette qui désole l'Electorat nous apprend d'une maniere cruelle une vérité bien importante que l'on paroît par-tout ignorer ; c'est que les subsistances donnent le prix & la valeur à toutes les autres especes de richesses, comme elles donnent la vie à l'homme. Lorsqu'elles manquent, tout tombe, mais sur-tout ces Manufactures qui semblent disputer à l'Agriculture l'honneur de faire la prospérité des Etats. Ici la disette a coupé le nerf du commerce & de l'industrie ; tout le monde souffre, ou de sa propre misere, ou de la misere d'autrui. Dans le district du Voytland, un grand nombre d'Habitans ont été obligés de vendre jusqu'à leurs habits & leurs lits, pour se procurer une subsistance insuffisante. On voit des malheureux à demi-nuds courir à travers les neiges & les glaces, pour chercher quelque soulagement à leur faim. L'entiere nudité en retient une foule dans leurs tristes demeures, où ils ne voient que la mort pour terme de leurs miseres. Ces horreurs sont sur-tout portées à leur comble dans la ville de Saint-Johan-Géorgenstadt, ci-devant si brillante par ses belles Manufactures de dentelles. Ces ouvrages n'ont plus de débit, quoiqu'à un prix vil. La meilleure Ouvriere, en travaillant depuis le matin, jusqu'à minuit, gagne à peine quatre sous & demi de France ; & avec ces quatre sous & demi, elle ne peut se procurer ce qu'elle auroit en France pour trois sous. Les Pays de l'Electorat, & nommément la Bohême, souffrent aussi beaucoup de la rareté des denrées.

De Ratisbonne, *le* 16 *Mars*.

A l'exemple de plusieurs autres Villes Impériales, nous avons chassé nos mendians ; & nos campagnes, comme les leurs, sont inondées de voleurs & d'assasins ; & ces voleurs & assassins, revêtus des dépouilles des malheureux qu'ils ont pillés & égorgés, rentrent dans les Villes d'où, par les correspondances qu'ils entretiennent avec leurs compagnons répandus dans les campagnes, ils ne cessent d'aggraver les maux des unes & des autres. Les prisons se remplissent, & le brigandage semble en prendre de nouvelles forces. Il est aussi difficile de remédier au mal qu'il étoit facile de le prévoir. Les défenses de mendier ne donnent pas du pain à ceux qui n'en ont pas : la faim les force à les transgresser ; & leur expulsion hors des Villes où la présence de la force tutélaire les contient, & où la richesse plus rassemblée leur offre plus de ressources, vomit la dévastation sur les campagnes où la misere a moins de secours à attendre, & plus de facilité à commettre le crime. On ne remédie pas à la disette en faisant arracher les moissons.

Le Directoire de Mayence a obtenu de la Diete un passeport pour trois cens mesures de bled que céde à cette Ville celle de Rothenbourg. L'Electeur de Treves a consenti à supprimer les défenses & les droits de passage établis dans ses Etats, pour que

---

(a) *Nous venons de voir dans une lettre écrite de Vienne par un homme très-digne de foi, témoin oculaire, le récit d'un fait bien extraordinaire dont nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs. Le 11 Mars, un vieillard âgé de quatre-vingts ans, a été trouvé dans son lit privé de tout sentiment, mais avec un teint qui faisoit douter qu'il fût mort. Comme on n'enterre les morts dans cette Ville qu'après quarante-huit heures expirées, on l'a gardé pendant ce tems-là sans qu'on vît sa carnation s'altérer. Les Médecins & les Chirurgiens ont été appellés, on lui a ouvert les veines, on lui a fait des incisions, & il en est sorti du sang très-vermeil. Il y a eu défense de l'enterrer ; la Cour & la Ville sont accourues pour voir ce spectacle étonnant. Le corps est resté pendant sept jours dans le même état, sans donner aucun signe de vie, sans avoir d'autres symptômes de mort, & sur-tout sans putréfaction & sans odeur. On a inutilement tenté de lui rendre le mouvement, par toutes sortes de moyens ; enfin le septième jour il a été enterré.*

Ce dénouement paroîtra sans doute à bien des personnes aussi extraordinaire que l'événement l'est en lui-même.

les autres Souverains en agiſſent de même ; indépendamment même de cet arrangement, il accordera cette immunité pour certaines quantités de grains qu'on fera paſſer ſur ſes terres ; il l'a déja accordée en différens tems, quoiqu'on lui ait refuſé le même avantage à Weſel, à l'égard des grains qu'il faiſoit venir de Hollande par le Rhin. Quand on appelleroit du nom de *guerre* ces précautions pour couper les vivres à ſes voiſins, comme à ſon ennemi, le terme ne ſeroit pas trop fort ; & il ſeroit aiſé de prouver qu'elles en répandent les horreurs dans tout l'Empire.

DE FRANCFORT, *le 22 Mars.*

Le Sénat a fait publier une Ordonnance du 15 de ce mois, par laquelle il eſt défendu de faire paſſer hors du territoire de l'argent monnoyé ou non monnoyé ; de faire circuler aucune des ſortes d'eſpeces qui ont été miſes hors de cours par l'Edit de 1770 ; d'en donner & d'en recevoir d'autres que celles du Pays & celles de Mayence, Treves, Darmſtadt, & autres ſpécifiées dans ledit Acte ; de les mettre à un cours plus haut que celui qui a été fixé en 1766 ; d'acheter & de vendre des eſpeces d'argenterie qui ne ſeront pas de l'aloi marqué par les Edits précédens, &c. Il eſt bon d'obvier à la fraude, mais les gênes annoncent & opérent la décadence du commerce.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 26 Mars.*

La rigueur du froid a détruit toutes nos eſpérances, par rapport à la récolte des fruits. La plûpart des arbres fruitiers étoient en fleurs ; ils n'ont pu réſiſter à la gelée. Cette perte, dans les circonſtances, eſt conſidérable pour la Province.

D'AMIENS, *le 27 Mars.*

M. de la Sone, premier Médecin de Madame la Dauphine, & M. Cadet, ancien Apothicaire-Major des Armées du Roi, tous les deux de l'Académie des Sciences de Paris, ont analyſé l'eau minérale de la ſource nouvellement découverte à Saint-Marc, dans le Santerre, à un quart de lieue de Roye. Après l'examen le plus ſcrupuleux de la ſource & du terrein, de la température de l'eau par le thermometre, & de ſa peſanteur ſpécifique par l'aréometre, les expériences préliminaires ont été faites avec la noix de galle, l'eſprit-de-vin, l'alkali fixe, la diſſolution de l'argent, le ſirop de violette, la liqueur animaliſée, le ſavon, &c. Il a été d'abord reconnu que la nouvelle eau n'étoit point cuivreuſe, comme on l'avoit répandu. Enſuite on a procédé à l'analyſe ; & par le réſultat de l'opération, les Académiciens ont eſtimé que chaque pinte de cette eau pouvoit contenir un grain & demi de fer, deux grains de terre calcaire, un quart de grain de la terre alkaline du ſel marin, un demi-grain de ſel marin à baſe alkaline, autant de même ſel à baſe terreuſe, & un peu de matiere graſſe qui leur a paru de matiere végétale. De-là ils ont conclu que cette eau devoit avoir, en bien des occaſions, un très-grand avantage ſur la plupart des eaux minérales ferrugineuſes, en ce qu'elle eſt exempte d'acide vitriolique, & principalement de célénite, ſel qui fait ordinairement la baſe de la plûpart des eaux de puits ; ce qui les rend dures & peſantes à l'eſtomac. Les principes alkalins de cette eau la mettent dans le cas d'être coupée avec le lait, ſans riſquer qu'il ſe caille. Les Académiciens croient même que ces principes alkalins y ſont aſſez ſenſibles pour s'oppoſer à la coagulation d'un lait qui tendroit à s'aigrir. Ils ont de plus vérifié que l'eau peut ſe tranſporter à pluſieurs lieues du pays, ſans précipiter ſon fer ; cependant ils jugent qu'il eſt plus sûr d'en faire uſage à la ſource même. Nous avons déja parlé de l'agréable ſituation de cette fontaine, &c.

D'ORLÉANS, *le 27 Mars.*

Les lettres du Nivernois nous ont annoncé qu'il y avoit eu dans un des Marchés de cette Province une diminution ſur le prix des grains, de dix ſous par boiſſeau, revenant à vingt-cinq ſous par mine, meſure d'Orléans peſant 50 livres.

Le prix des grains n'a point varié ici depuis fort long-tems. Le froment s'eſt vendu

au dernier Marché de 5 liv. 16 ſ. à 6 liv. 12 ſ.; le méteil, de 4 liv. 17 ſ. à 5 l. 16 ſ.; le ſeigle 5 liv., l'orge, de 3 liv. 10 ſ. à 3 l. 14 ſ.; & l'avoine, de 2 liv. à 2 liv. 4 ſ.

Le ſucre eſt actuellément à 85 livres le cent.

De Nevers, *le 27 Mars.*

Le froment, dont le prix avoit ſenſiblement diminué pendant pluſieurs Marchés, a augmenté depuis huit jours de 9 à 10 ſ. par boiſſeau. L'élite s'eſt vendue aux derniers Marchés 4 liv. 7 ſ. & 4 liv. 8 ſ. Les Officiers Municipaux en ont fait diſtribuer de celui qu'ils ont en magaſin à 4 livres; mais en ſi petite quantité, qu'elle a été bientôt enlevée, & cinq à ſix Blatiers qui fourniſſent preſque ſeuls les Marchés, demeurent les maitres des prix.

Ce commerce ainſi reſtreint à quelques Particuliers, eſt regardé comme odieux. Le Peuple penſe qu'ils font des profits énormes, & qu'ils doivent ſupporter des impoſitions proportionnées. En conſéquence ces Blatiers, qui ne payoient qu'environ 80 l. de taille, ont été portés au rôle pour cette année à 240 liv. On ne s'eſt pas apperçu qu'en les ſurchargeant ainſi, on ſurchargeoit la ſubſiſtance du pauvre ſur lequel ils ſont forcés de rejetter la taxe. Il ſeroit évidemment avantageux de ſuivre des principes oppoſés. Loin de favoriſer ces préjugés du Peuple, il faudroit au contraire exciter l'émulation par l'immunité & par des diſtinctions convenables. Il eſt à remarquer que la Ville perd volontairement, ſur les bleds qu'elle fait venir, 4 & 5 ſ. par boiſſeau; ce qui fait un objet de deux à trois mille liv. ſur dix à douze cens boiſſeaux. Il eſt clair qu'il vaudroit encore mieux employer cette ſomme à donner des encouragemens au commerce, quoique ce moyen ne ſoit pas ſans inconvénient.

On ne peut s'empêcher de rappeller ici ce qui a été dit dans quelques *Gazettes du Commerce*, qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux que la Ville ſuivit dans la vente de ſes bleds le taux du Marché, que de les diſtribuer à plus bas prix.

On ne ſçauroit douter ici & ailleurs, qu'un grand nombre de Propriétaires qui étoient accoutumés à vendre leurs grains dans leurs greniers, ne les y vendent encore; ce qu'il eſt impoſſible d'empêcher. Il réſulte de-là que, comme ils ſont ſuppoſés les faire porter eux-mêmes aux Marchés, on les met à un prix très-haut, afin que perſonne ne les achete; ce qui peut occaſionner un renchériſſement. Les Blatiers d'ailleurs appuyés, enharrent & achetent de tous les côtés; & comme ils ſont réduits à un très-petit nombre, ils exercent le plus complet monopole, malgré la vigilance de la Police.

Le pain blanc, du poids de trois livres, a été taxé à 12 ſ., & le pain bis, du poids de douze livres, à 40 ſ.

De Langres, *le 29 Mars.*

Les grains qui avoient un peu diminués au mois de Décembre dernier dans nos Marchés, augmentent journellement. Le bichet de froment, du poids de ſoixante livres, s'eſt vendu depuis le 15 Février de 7 liv. 5 ſ. à 7 liv. 10 ſ.; la livre de pain de fine fleur a été taxée à 4 ſ. 3 den., celle de pain blanc à 4 ſ., & celle de pain bis à 2 ſ. 11 den.

Les Officiers de Police de cette Ville, qui taxent le pain, & veillent à ce que les Boulangers faſſent leur pain bien conditionné & le vendent au poids ordinaire de ſeize onces à la livre, deſireroient, pour maintenir la regle ſur le prix de chaque pain, eu égard au prix du bled, que MM. les Officiers de Police d'Orléans, Metz, Auxonne, Pithiviers, Romorantin, & toutes les autres Villes qui nous donnent les annonces du prix de leurs grains & pain, même MM. les Correſpondans de chaque Ville qui reçoivent la *Gazette du Commerce*, euſſent la bonté de marquer le prix de leur bled froment, le poids du bichet ou meſure, le prix du pain, & en même tems quels ſont les droits que les Boulangers de leur Ville payent en leur qualité de Boulangers, afin que l'on puiſſe donner le prix du pain en général dans toutes les Villes, eu égard au prix du grain de chaque Ville, ſans qu'aucun Boulanger puiſſe être reprochable.

Par exemple, à Langres, lorſque le bichet de froment, du poids de ſoixante livres, ſe vend de 7 liv. 5 ſ. à 7 liv. 10 ſ., nous comptons qu'il doit rendre, ſuivant la façon du pain ci-après, ſçavoir:

6 Michottes ou pains longs, chacun d'une

	#	ß	d.
livre de ſeize onces qui, à 4 ſ. 3 deniers piece, font	1	5	6
24 Livres de pain blanc à 4 ſ. la livre	4	12	
30 Livres de pain bis à 2 ſ. 11 deniers la livre	4	7	6
Total du produit du bichet ...	10	5	0
Sur quoi déduiſant, 1°. le prix du bichet de bled de	7	10	
2°. Le droit de mouture de .		3	
3°. Le prix du bois que l'on brûle		8	
4°. Un droit qu'ils payent aux Aides par bichet		6	6
5°. Un autre droit qu'ils paient auſſi par bichet à la Ville		5	3
Total de la dépenſe	8	12	9

Nous comptons que, par l'état ci-deſſus, le Boulanger a 1 liv. 12 ſ. 3 den. de profit, non compris le ſon & la braiſe; ce qui peut valoir de 7 à 9 ſ.: ainſi le bénéfice eſt réellement de 40 ſ.

De Paris, *le 5 Avril.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'eſt fait le 5 de ce mois; les numéros ſortis de la roue ſont 75. 30. 62. 6. & 10.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions ſur une nouvelle eſpece de rabot, & ſur l'emploi du tour des Graveurs. A Grenoble le 22 Mars.

Sur la fin de l'année 1770, un des MM. de l'Académie des Sciences, préſenta au Roi un Particulier qui a inventé une eſpece de rabot avec lequel il enleve des coupeaux ou rubans ſur toutes eſpeces de barres de fer, ſemblables à ceux que les rabots ordinaires enlevent ſur le ſapin. Un Artiſte de cette Ville penſe que ce rabot doit être exceſſivement peſant; que le fer tranchant doit être parfaitement arrêté avec des écrous; que le tranchant doit avoir plus de ſaillie. On ſçait qu'à Paris ceux qui travaillent aux treillages en bois qui ſervent à l'ornement des jardins, enlevent d'un ſeul coup ſur les planches ou branches de châtaigners de longues regles ou lates paralleles, en employant un gros rabot qui n'eſt autre choſe qu'une poutre armée d'un fer tranchant. M. Flachat de Lyon rapporte dans ſes voyages, que dans Conſtantinople, les Armuriers Turcs ſe ſervent avec ſuccès d'un petit rabot fort peſant dont le montant eſt en fer.

Il eſt ſurprenant que juſqu'à ce jour l'on n'ait pas apperçu tout le parti qu'on peut tirer pour différens uſages du petit rouet des Graveurs en pierres précieuſes. Cette machine ſimple reſſemble parfaitement au tour ordinaire dont les femmes ſe ſervent pour filer, à cela près que la broche eſt percée d'un trou quarré où l'on inſere les outils de fer de diverſes formes qui ſervent à graver. On peut en voir la deſcription & l'uſage dans le Traité des pierres gravées de Mariette, dans les Ouvrages de Felibien, dans le Spectacle de la Nature & dans la Phyſique de M. Nollet.

Ce tour peut non-ſeulement ſervir aux Graveurs en pierres, verres, &c. mais il peut encore ſervir aux Serruriers pour graver divers ouvrages, aux Menuiſiers, pour découper en un inſtant les moulures en bois chantournées que l'on fait à la main; il peut être encore plus utile à ceux qui travaillent à la gravure du Roi ou en émail, aux lunettes de longue vue, à la moſaïque, marqueterie & damaſquinure; il peut ſervir de tour en l'air, de ſcie, de poliſſoire & de burin. On peut y adapter un volet avec quatre roues renfermées dans une boite, pour en faire un ſoufflet pour travailler en émail, pour forger, pour ſouder, pour ciſeler les ouvrages d'Orfévrerie, &c. Cette machine qui peut être employée à tant de différens ouvrages, eſt fort petite & coûte très-peu.

II.

Epreuve ſinguliere d'un Baume.

Un Anglois, pour prouver l'efficacité d'un baume propre pour la guériſon des bleſſures, a fait, à Orléans, une expérience fort extraordinaire, en préſence des Officiers de Police, des Médecins & Chirurgiens, & d'un grand nombre de perſonnes. Avec

un très-gros clou ou broche de fer, & à coups de marteau, il a percé d'outre en outre la tête à différens animaux, à un cheval, à un mouton & à un lapin. Cette opération faite, il a retiré le clou avec des tenailles; & avec une seringue, il a fait une injection de son baume dans la plaie; l'animal s'est aussitôt relevé, a marché & mangé, comme s'il ne lui étoit arrivé aucun accident.

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce fait singulier dont nous ne sçavons point d'autre circonstance.

I I I.

Préservatif contre la peste, la petite-vérole, la rougeole.

Un Médecin de Besançon a publié ce préservatif que l'on a trouvé dans les papiers d'un vieux Médecin qui en avoit fait usage avec succès pendant plusieurs années qu'il avoit passées parmi des pestiférés, sans jamais avoir été atteint de la contagion. Il s'agit de porter des chemises trempées dans de la décoction de soufre en poudre. On met, dans autant de livres d'eau commune, autant de livres de soufre; & lorsque la décoction commence à bouillir, on la retire du feu pour la laisser un peu tiédir: ensuite on y trempe des chemises qu'on fait sécher à l'air. Il faut en changer, comme on en change ordinairement, pendant tout le tems où l'on est au milieu de la contagion. Ce moyen est égalemenr bon, à ce qu'on assure, pour préserver de la petite-vérole & de la rougeole, lorsque ces maladies courent.

I V.

Question à résoudre par MM. les Négocians.

Paul a consenti son billet à ordre de mille livres au profit de Pierre.

Pierre le négocie à André;

Et André le transporte à Jacques.

Paul, Pierre & André ont failli; ils ont fait chacun un contrat d'atermoiement avec leurs créanciers, & ont tous fait perdre moitié de ce qu'ils devoient.

Jacques à qui ce billet a été en dernier lieu négocié, a fait les diligences & recours dans le tems de l'Ordonnance; ensuite il a entré dans les trois contrats, & en chacun desquels il a déclaré être créancier de Paul, Pierre & André solidairement de la somme de mille livres contenue dans le billet de Paul, dont Pierre & André sont Endosseurs; & en chaque contrat, a réservé ses droits de solidité contre les autres.

Paul a payé cinq cens livres, moitié de son billet, à Jacques.

Jacques en a donné quittance à valoir sur ce qui lui est dû, & sans préjudice de son action & solidité pour le surplus contre Pierre & André.

Jacques poursuit Pierre & André pour avoir paiement des 500 liv. restantes.

Ces deux derniers prétendent avoir une action récursoire contre Paul qui a consenti le billet.

Paul répond que par son acte d'atermoiement il ne doit payer que moitié de ses dettes, & qu'on lui a fait remise de l'autre moitié.

André & Pierre disent qu'ils ne doivent aussi payer que moitié de leurs dettes; mais que celle-ci est celle de Paul, & que Jacques, créancier, ayant action solidaire contre tous, Paul doit les acquitter.

Paul replique: si je vous acquittois, par événement, je payerois le tout; ou si vous deveniez mes créanciers de cette moitié, & que vous me fissiez remise chacun de votre moitié, sur cette moitié, je payerois donc les trois quarts, pendant que je ne dois payer que moitié du total.

M. Nicodême, Négociant & ancien Consul à Valencienne, est spécialement prié de donner son avis sur la question précédente.

(*Quelques uns de MM. nos Abonnés nous ont déja invités à prier M. Nicodême de traiter certaines matieres importantes pour le commerce, & particuliérement celle des* lettres de répi, *entamée & très-bien présentée par M. Girard, dans notre Journal de Décembre* 1770. *Nous n'avons pas douté que le zele de ce bon Patriote pour l'intérêt de sa profession & le bien public, ne l'engageât à se rendre à leurs desirs & à nos prieres; & nous saisissons avec empressement cette occasion de lui marquer le vœu des Citoyens qui connoissent le prix de ses travaux & l'utilité des Mémoires qu'il a bien voulu ci-devant nous communiquer. Nous n'ignorons pas combien les affaires de son négoce, & les devoirs d'un bon pere de famille, l'occupent: mais nous sçavons combien un*

homme sage & studieux, qui sçait partager & employer son tems, a de ressources pour servir le Public, après avoir vaqué à ses affaires propres. La Jurisprudence mercantile est d'ailleurs une partie nécessaire de la science des Négocians; c'est principalement à eux qu'il appartient d'en traiter les différentes questions: aussi M. Nicodême qui ne néglige rien de ce qu'il est utile de sçavoir, sur-tout par rapport à sa profession, en a-t-il fait une étude particuliere & mérité la confiance du Public. C'est au nom de ce même Public, & même de gens en place, qui nous l'invitons à nous communiquer ses réflexions sur les objets dont nous venons de parler, autant que des occupations plus importantes ne s'y opposeront pas; condition sans laquelle nous ne lui ferions pas une priere à laquelle son attachement à ses devoirs ne lui permettroit pas de se rendre).

V.

LISTE GENERALE DE LA LOTERIE de Remboursement des Reconnoissances données en échange des Rescriptions & Assignations *du Trésor Royal, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 2 Décembre 1770. Premier Tirage fait en présence de M. le Lieutenant Général de Police, en l'une des Salles de l'Hôtel de Mesmes, le 26 Fév. 1771.*

Numeros des Reconnoissances.	Sommes.	Epoques des Remboursemens.
	liv.	
1	1000	5 *Décemb.* 1771.
37	1000	Idem.
39	1000	7 *Novembre.*
63	6500	Idem.
85	10000	5 *Septembre.*
107	2000	1 *Juin.*
110	1000	2 *Janvier* 1772.
122	2000	1 *Août.*
222	1000	4 *Avril.*
282	1000	5 *Septembre.*
319	1000	1 *Février* 1772.
320	1000	1 *Août.*
350	1000	4 *Avril.*
386	1000	1 *Juin.*
388	1000	5 *Septembre.*
394	1000	5 *Mars* 1772.
462	2000	4 *Juillet* 1771.
475	2000	1 *Août* 1771.
482	2000	4 *Avril.*
497	2000	Idem.
533	2000	1 *Août.*
534	2000	Idem.
551	1000	5 *Septembre.*
573	1000	1 *Février* 1772.
586	1000	7 *Novembre.*
589	1000	4 *Juillet.*
608	1000	1 *Février* 1772.
612	1000	4 *Avril.*
615	1000	2 *Mai.*
617	1000	2 *Janvier* 1772.
647	2000	2 *Mai.*
659	2000	5 *Décembre.*
667	2000	5 *Sept.* 1771.
689	2000	2 *Mai.*
696	1000	5 *Décembre.*
698	1000	1 *Juin.*
753	1000	5 *Décembre.*
805	1000	1 *Février* 1772.
815	1000	5 *Septembre.*
851	1000	5 *Décembre.*
911	1000	Idem.
921	1000	1 *Février* 1772.
1001	1000	1 *Février* 1772.
021	1000	7 *Novembre.*
026	1000	5 *Décembre.*
065	1000	2 *Janvier* 1772.
077	1000	1 *Juin.*
114	1000	1 *Août.*
124	2000	3 *Octobre.*
167	2000	5 *Décembre.*
206	2000	3 *Octobre.*
231	2000	2 *Janvier* 1772.
254	2000	5 *Mars* 1772.

(*La suite à un autre Ordinaire*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 30 Mars 1771, au Mercredi 3 Avril, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 27 liv. 10 s. à 30 l. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve. Le seigle, de 18, 19 à 20 liv. 5 s.; l'orge, de 17 à 17 l. 5 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 30 Mars 1771, au Mercredi 3 Avril, l'avoine a été vendue à la Halle de 19 20 liv. *le septier*; il ne s'en est point vendu au Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 6 Avril 1771, de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1771.*

	#	S	D	
Or de Portug. à . .	717			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à . . .	715			marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Avril 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	9	16e
Hambourg	181 ½		
Madrid	15	4	6
Cadix	15	3	
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 p. % p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1771.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2,500 l.	1040 35 . . .	1035 42½ 45 40	1045 47½ 50 47½
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	49	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	67	. . . . .	67 66. . . .
Loterie Epoq. .	4e 412 5e 380 .	4e 412 5e 380 .	5e 380 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Sam. 30 Mars 1771.		Du Jeudi 4 Avril.		Du Vendredi 5 Avril.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Maupassant, six d. mois 1770.	C.	Cadeau, six dern. mois 1770.	B.	Maupassant, six d. mois 1770.	A.
Raynal, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*	E.	Deschamps, *idem.*	
Delarue fils, *idem.*	F.	Boutray, *idem.*	F.	Issaly, *idem.*	C.
Caron, *idem.*		Delauge, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Boscheron, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*	G.	Barois, *idem.*	E.
Pigis, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*		Nau, *idem.*	
Gossey, *idem.*		Deschapelles, *id.*	J.	Lempereur, *id.*	
Delarue pere, *id.*	L.	Nau, *idem.*	M.	Pannelier, *idem.*	H.
Du Mercredi 3 Avril.		.....		Delacharmotte, *id*	J.
Roytier, six d. m.	G.	.....		Guidy, *idem.*	
Desplaces, *idem.*	J.	.....		Montal, *idem.*	
Meulan, *idem.*		.....		Patu, *idem.*	
Lallement l'. *id.*	M.	.....		Pincemaille, *idem.*	Z.
		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 2 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 6 Mars*,

UN Habitant d'un Bourg du Cercle d'Ertzgeburg, pays montagneux, plus exposé à la disette que les autres cantons de l'Electorat, s'est vu, après avoir nourri sa sa famille avec quelque provision d'avoine, plongé dans la plus affreuse misere, par le refus que lui a fait un Boulanger, auquel il devoit neuf écus, de lui fournir du pain, à moins qu'il ne fût payé. Ce malheureux, réduit au désespoir, s'est jetté dans un bois voisin, où il a arreté un Colporteur qui, sans se défendre, lui a remis une bourse de vingt-un écu. Mais son cœur ne lui permet pas de pousser le crime au-delà de ses besoins, ou plutot des besoins de sa famille. Il ne veut retenir de l'argent du Voyageur que ce que ses nécessités demandent. Il lui rend le reste, déchiré de remords; trop coupable à ses propres yeux, il seroit soulagé s'il le paroissoit moins aux yeux de l'homme qu'il dépouille. Il le conjure, tout en larmes, de daigner venir jusques dans son habitation pour connoitre la cause qui l'a porté au crime & qui le lui fera peut-être pardonner. Le pauvre & honnête Colporteur ne voit en lui qu'un malheureux aussi honnête & plus pauvre que lui; sa sensibilité l'entraîne, il suit le Paysan, entre avec lui dans sa masure, & y trouve une femme & des enfans dont le déplorable état réclame sa compassion pour un mari, pour un pere, pour eux mêmes. Il ne sçait plus si son bien lui a été ravi, si sa vie a été menacée; cette famille infortunée devient la sienne, il en est l'ami, le consolateur, le bienfaiteur, le sauveur. Toute sa fortune, tout l'argent qu'il n'a amassé qu'à force de peine, ces vingt-un écus, il les donne, il force le Paysan à les accepter. Après s'être dépouillé de tout ce qu'il a, pour soulager le besoin présent de cette famille infortunée, il ne témoigne, il ne sent, il ne peut sentir d'autre regret que de n'être pas en état de prévenir les besoins qu'elle pourroit avoir à craindre pour l'avenir. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur cet événement, nous craindrions d'interrompre les larmes de nos Lecteurs.

DE RATISBONNE, *le 8 Mars*.

Sa Majesté Prussienne, en qualité d'Electeur de Brandebourg, a chargé M. de Schwartzenau, son Envoyé à la Diete, de communiquer aux autres Envoyés un plan concernant l'abolition des Fêtes dans toute l'étendue de l'Empire.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Mars*.

Les lettres de la Caroline Méridionale marquent que les Allemands du Palatinat,

qui se sont établis dans les Villes commerçantes de Long-Canes & de Hillsborough, y ont porté à un haut degré de perfection plusieurs sortes de cultures, & particuliérement celle du mûrier.

Le bruit se répand qu'après l'expiration du privilege de la Compagnie des Indes, qui ne doit plus durer que trois ans, le Gouvernement prendra sous sa protection & sous sa direction immédiates nos établissemens dans l'Inde, selon le vœu assez général de la Nation. On assure qu'il y sera placé des Gouverneurs sur le même pied que ceux de l'Amérique, qu'il sera formé des Bureaux de Douane pour lever les droits sur les marchandises, & qu'il sera créé un quatrième Département de Secretaire d'Etat sous le nom de *Département Asiatique*. On desire que ce plan soit mis à exécution. Il fournira au Gouvernement plusieurs postes de conséquence à donner, de nouveaux moyens de s'enrichir, &c.

Des bruits qui se renouvellent de tems en tems, sur des demandes & des projets prétendus du Roi de Prusse, font, par intervalle, baisser les effets à la Bourse.

On écrit de Dublin que la Chambre des Communes fait dresser un Bill pour l'encouragement de l'Agriculture & de la Navigation, & un autre en faveur de l'exploitation des mines de charbon, & contre les manœuvres qui font hausser le prix de cette denrée dans cette Capitale.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales a fait, dit-on, cette année, plus de profit dans son commerce qu'elle n'en avoit fait depuis son établissement.

On assure que le Landgrave de Hesse-Darmstad négocie en Hollande un emprunt de 500,000 florins à cinq pour cent, pour s'acquitter de ce qu'il doit à quelques grandes Villes d'Alsace. Il hypotheque, pour cet emprunt, le Comté de Lichthenberg, dans cette Province.

La Cour de Lisbonne a reçu, dit-on, de Saint-Salvador de fâcheuses nouvelles. Les Peuples du Bresil se sont soulevés en plusieurs endroits où les Gouverneurs & les principaux Officiers s'étoient emparés des vins & des huiles de la Flotte, pour en faire le monopole & les vendre à des prix exorbitans.

M. James, grand Naturaliste, a découvert derniérement dans la montagne de Beindupleigh, à quinze milles environ d'Edimbourg, une mine de rubis & de topase qui valent, dit-on, ceux des Indes.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le* 18 *Mars.*

Il est entré hier dans ce Port les bâtimens la *Vendangeuse*, Capitaine Jean Moiseau; la *Marie-Thérese*, Capitaine Michel Garet, tous deux François, & la *Dame Catherine*, Capitaine Smit, Hollandois, venant de Nantes, chargés de vin, ainsi que deux bateaux de Dunkerque, chargés de diverses marchandises. La flûte la *Marie* & *Alida* de Bruge a fait voile d'ici hier pour le Groenland ou le détroit de Davis.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-MALO, *le 16 Mars.*

Le prix excessif des sels n'a pas permis d'armer ici une aussi grande quantité de bâtimens pour la pêche de la morue que les années précédentes. Depuis que la paix est assurée, on a travaillé avec toute l'activité possible à préparer ceux qui sont destinés pour l'Isle du Petit-Nord & pour le Grand-Banc.

DE GRENOBLE, *le 19 Mars.*

Par les Edits des mois de Décembre 1581, Avril 1597, Mars 1673, & autres, le droit de travailler pour gagner sa vie a été séparé du devoir que la nature impose d'une maniere si particuliere & si impérieuse aux pauvres, & ils ont été obligés de racheter ce droit pour pouvoir remplir ce devoir. Ces Edits ont ordonné, *pour le bien public & de l'Etat*, que tous ceux faisant profession de commerce, de marchandise & d'Arts de toutes sortes, sans aucuns excepter, tant dans la Ville de Paris que dans les autres Villes du Royaumes, fussent établis en Corps, Communautés & Jurandes, auquel effet il leur seroit accordé des Lettres de provision & des Statuts, en payant par le chacun, entre les mains du Trésorier des

Revenus Casuels, les sommes qui seroient ordonnées. L'incertitude des bornes de chaque profession a été & est encore une source de procès pour ces Communautés, soit entr'elles, soit avec des Particuliers qui ont prétendu exercer des arts libres.

Un Ouvrier de cette Ville qui prenoit la qualité de Coëffeur des Dames, a réclamé le libre exercice de son art contre les Maîtres Barbiers-Perruquiers, sur ce que les Statuts de 1729 se bornent à défendre à tous autres que les Perruquiers, de faire aucune sorte d'ouvrages de cheveux, à peine de confiscation & d'amende; ce qui ne peut avoir trait aux cheveux naturels qu'on ne peut qualifier d'ouvrages de cheveux, & qui ne sont nullement confiscables de leur nature; & que d'ailleurs l'art de Coëffeur de femmes est différent en tout point de celui de Barbier-Perruquier.

Les Maîtres Barbiers-Perruquiers ont répondu que l'art de coëffer les hommes & celui de coëffer les femmes s'exerçant sur la même matiere & dans le même dessein, ils ne formoient qu'un seul & même art; que tous les Edits de création de leur Communauté, ainsi que leurs Statuts, leur donnoient en partage tout ce qui peut concourir à *la propreté & à l'ornement du corps humain*; que les peines y énoncées étoient très-divisibles; que des Réglemens de la Cour avoient ainsi interprété les Statuts; que d'ailleurs la moitié des Maîtres de cette Ville languissoit de misere, faute de travail; & que si la liberté de coëffer les femmes étoit admise, *la Communauté entiere, accablée déja de dettes, se trouveroit absolument anéantie*, &c. &c. &c.

L'Avocat portant la parole pour les Gens du Roi, a remarqué que dès les tems les plus reculés, les femmes étoient coëffées & frisées, & qu'ainsi l'art de les coëffer & friser n'étoit pas nouveau; que cet ornement & cette propreté étoient aussi anciens & aussi utiles pour les femmes que pour les hommes; que les Edits & Statuts avoient par conséquent compris les deux sexes, &c. Sur ses conclusions, la Cour a fait inhibition & défenses à tous qu'il appartiendra, *de faire aucune sorte d'ouvrages de l'art & de la profession de Perruquier, notamment de peigner, friser & coëffer les femmes, qu'en qualité d'Ouvrier attaché à un Maître de la Communauté, ou en vertu de l'acquisition d'une Maîtrise ou d'un Privilege dans ladite Communauté ..... sans que le présent Arrêt puisse tirer à conséquence contre les femmes qui s'immisceront uniquement dans la coëffure des cheveux naturels des femmes*, &c.

Il s'étoit déja élevé de pareilles contestations à Paris, à Aix & à Toulouse. Le Parlement de Toulouse & le Parlement de Grenoble ont porté le même Jugement; mais ceux de Paris & d'Aix ont prononcé d'une maniere toute opposée, par d'autres considérations.

De la Rochelle, *le 20 Mars.*

Le 11 de ce mois, le navire la *Cypris*, Capitaine Tallon, est arrivé de Cayenne, chargé de coton, café, rocou, cacao & autres marchandises pour nos Négocians. Cette Colonie commence à prendre une forme & une consistance qui annonce le plus heureux succès.

Le navire la *Félicité*, Capitaine Joseph Beaurivage, étoit arrivé le 8 de la Martinique, avec des marchandises pour cette Ville & pour Bordeaux.

Le Navire le *Saint-Jacques*, dont nous avons déja parlé, a fait une traite de Noirs si heureuse, que ses ventes sont montées à Saint-Domingue à plus de sept cens mille livres.

Les pluies ont fait derniérement de nouveaux ravages dans le Poitou.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Février, pour l'Etranger, 2332 l. indigo, 24661 liv. café; pour le Royaume, 754 liv. indigo, 2000 l. sucre brut, 5295 l. sucre terré, 15192 livres sucre en pain, 3626 liv. café, 370 liv. rocou, 150 ours & oursons, 14826 veltes eau-de-vie. Les eaux-de-vie sont à 148 liv. les vingt-sept veltes.

Par Ordonnance de Police du 7, les différentes sortes de pains ont été taxées depuis 1 sou 4 den. jusqu'à 2 sous 6 deniers la livre. Par la même Ordonnance, il est permis aux Pannetiers Forains d'apporter & de vendre du pain rond sous les Halles de cette Ville.

De Paris, *le 30 Mars.*

M. le Contrôleur Général avoit demandé dans les Ports du Royaume des instructions

ſur les meſures à prendre pour ſe garantir de la contagion. De tous les Mémoires qui lui ont été adreſſés, aucun ne lui a paru plus propre à remplir cet important objet que le *Mémoire ſur le Bureau de ſanté de Marſeille & ſur les regles qu'on y obſerve.* En conſéquence, il l'a fait réimprimer & en a fait paſſer des exemplaires dans nos Ports. On trouvera auſſi des idées très-utiles dans la *Relation de la peſte dont la ville de Toulon fut affligée en 1721, avec des obſervations inſtructives pour la poſtérité*, ouvrage de M. d'Entrechaux, premier Conſul de Toulon pendant ladite année.

Le feu Roi, par ſes Edits du mois de Mars 1693, Octobre 1702 & 1704, Novembre 707, avoit créé dans les Bailliages, Sénéchauſſées, &c. des Lieutenans des Maréchaux de France, pour connoître & juger des différens qui ſurviennent entre les Gentilshommes ou autres faiſant profeſſion des armes, ſoit à cauſe des chaſſes, droits honorifiques des Egliſes, prééminence des Fiefs & Seigneuries, ou autres querelles mêlées avec le point d'honneur; enſemble ſous chaque Lieutenant un Secretaire Greffier & un Rapporteur du point d'honneur. La liberté de diſpoſer de ces Offices, l'arbitraire du prix, &c. ont été une ſource d'abus. Pour les prévenir, Sa Majeſté, par une Déclaration du 13 Janvier, a ordonné que tous les Pourvus de ces Offices en rapporteront, dans ſix mois, les titres entre les mains du Contrôleur Général des Finances, pour, ſur la liquidation qui en ſera faite, être pourvu à leur rembourſement.

Qu'il ne ſera pourvu qu'à vie auxd. Offices de Lieutenans; que la finance en ſera fixée irrévocablement à ſix mille livres; qu'ils ne ſeront remplis que par des Gentilshommes & Militaires agréés par les Maréchaux de France.

Qu'il ſera fait chaque année un fonds de 540 livres pour chacun deſdits Lieutenans, à raiſon de neuf pour cent de leur finance; de laquelle ſomme il leur ſera payé, ſans retenue, celle de 400 livres, & il ſera formé du ſurplus ſept penſions à raiſon de vingt Offices pour les plus anciens Lieutenans & pour les plus dignes, au jugement des Maréchaux de France.

Que les Conſeillers-Rapporteurs obtiendront le conſentement deſdits Maréchaux de France; que la finance de leurs Offices à vie ſera de 4500 livres; qu'il ſera fait un fonds de 405 livres dont ils recevront tous les ans 300 liv. & du ſurplus il ſera formé des penſions.

Que les Secretaires-Greffiers à vie ſeront agréés par les Maréchaux de France; que la finance de leurs Offices ſera de 3000 livres, qu'il ſera fait un fonds annuel de 270 livres; qu'ils recevront chacun deux cent livres, & le ſurplus ſera diviſé en penſions.

Que les gages, appointemens & penſions de tous ces Offices ne ſeront ſujets à aucune ſaiſie, ſi ce n'eſt de la part de ceux qui auroient prêté leurs deniers pour le paiement de la finance.

Qu'il ſera tenu compte aux Pourvus actuels qui ſeront conſervés, de la ſomme qu'ils juſtifieront avoir payée pour raiſon d'iceux.

Que leſdits Lieutenans conſerveront leur rang pour parvenir à toutes les dignités militaires, & qu'ils demeureront maintenus & confirmés, ainſi que les Conſeillers-Rapporteurs & les Secretaires-Greffiers, dans leurs droits, privileges, &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Conſidérations intéreſſantes ſur l'importance, l'utilité, & même la néceſſité pour la France, de faire le commerce des Indes orientales, principalement par rapport à ſes grandes conſequences; & ce commerce deperiſſant & s'aneantiſſant par la nouvelle méthode de la liberté, d'en revenir à l'ancienne méthode d'une Compagnie excluſive, fût-ce même en tems de guerre*, in-4°. de 56 p. Se trouve à Paris chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle.

Mémoire important ſur le rétabliſſement de la Compagnie des Indes & ſur les avantages qui en doivent reſulter pour l'Etat en général, & pour la Province de Bretagne en particulier, in-4°. de 23 pag. A Paris, chez la veuve Regnard & Demonville, Imprimeur-Libraires, Grand'Salle du Palais, & rue

PRIX *aris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris marc ou du quintal du même poids.*

Suppl

Noms des	Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVA	105	. . . .	28	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40
Saint-Germai	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Senlis. .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	300	240	30
AMIENS.	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	. . . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	13
Calais. .	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	257	. . . .	19
ORLEANS	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	210	. . . .	20
Blois . .	62	269	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	14
Montargis.	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	125	40
LA ROCH	57	203	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	21
Cognac. .	33	189	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
MOULIN	05	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
RIOM. .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	84	224	. . . .	. . . .	. . . .	150	125	20
POITIER	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Nyort. .	58	220 8	. . . .	45	. . . .	300	220	27
Châtelleraul	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
LIMOGE	90	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	190	18
Angouléme.	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEA	135	180	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye. .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	91	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Angers. .	67	280	168	. . . .	17	180	120	10
Le Mans.	124	. . . .	. . . .	. . . .	19 4	200	150	20
MONTAU	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Moissac. .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	170	24
CHAALONS	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes. .	110	215	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
Reims. .	125	. . . .	. . . .	36	. . . .	350	75	25
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	
Le Havre.	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	12
Dieppe. .	. . . .	293	. . . .	21	30	200	. . . .	35
CAEN.	. . . .	. . . .	130	. . . .	21	300	100	30
Bayeux. .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇO	. . . .	260	200	. . . .	26	200	150	15
Mortagne.	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise. .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16 16	150	100	15
PERPIGN	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix. .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	25
BESANÇO	140	220	. . . .	40	30	192	72	18
Dôle. .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	10
METZ. .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun. .	80	222	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	15
Thionville	70	210	. . . .	. . . .	. . . .	170	90	9
STRASBOU	45	210	. . . .	35	. . . .	175	150	15
Colmar. .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
LILLE. .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	. . . .	200	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	36
NANCY.	66	215	. . . .	48	. . . .	124	70	13 10
Luneville.	180	168	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	12 15
VALENCIEN	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	50
Cambray.	. . . .	490	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Février 1771, attribué au N°. 27.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
BEAUVAIS.	22 5 8	19 19 9	15 2 3	3 1	2 3	2 1	12 1 10	16 18	2 4	1 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	28	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40
Saint-Germain.	27	25	20	3 1	2 7	2 2	15	11 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Senlis.	26 15 4	21 4 6	15 19 9	3	2 6	. . . .	15 4 6	18 6	3	2 8	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	360	240	30
AMIENS.	20 5	17 5	. . . .	3 3	2	1 8	10 10	5 14	2 2 8	2 2 8	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	18 19	16 18	14 18	2 1	1 9	1 5	12 13 1	7 11	1	1	200	180	. . . .	400	. . . .	46	30	180	. . . .	13
Calais.	20 11 5	16 5 8	14 11 5	2 8	1 9	. . . .	13 14 3	7 14 1	1 8	1 4	760	660	. . . .	245	. . . .	18	. . . .	257	. . . .	19
ORLEANS	27 17 8	23 10 10	21 7	3 6	2 7	. . . .	15 10 10	8 13 9	2 12	1 11	. . . .	. . . .	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	210	. . . .	20
Blois	22 4 6	. . . .	. . . .	3 3	2 8	2 2	15 2 3	7 2 3	2 5	18	. . . .	. . . .	62	269	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	14
Montargis.	28 3 7	24 13 8	21 5 1	3 4	2 4	. . . .	18 10 4	8 4 7	3	3	. . . .	. . . .	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	125	40
LA ROCHELLE.	25 10	. . . .	. . . .	2 9	2 6	2 3	15	10 2	1	12	. . . .	. . . .	57	203	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	21
Cognac.	24	20	. . . .	2 8	2 3	1 8	17	9 10	1 16	1	. . . .	. . . .	33	189	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
MOULINS.	35	. . . .	32 2	4 8	. . . .	4 3	24 10 4	10 10 1	2 10	2 10	. . . .	. . . .	105	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
Nevers	32	28	26	4 2	. . . .	3 5	24	8 16	2	1 10	. . . .	. . . .	75	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
RIOM.	33 9	33 6	33	4 8	2 5	. . . .	27	8 8	2 10	12	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	250	200	25
Clermont.	35 11	35 3	33 6	4 10	2 11	2 8	26 12 5	6 15 6	2 10	1 10	. . . .	. . . .	84	224	. . . .	. . . .	. . . .	150	125	20
POITIERS.	22 5 8	20	18 15	2 2	1 10	. . . .	14 17	14 10	1 10	16	. . . .	. . . .	75	216	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Nyort.	20 5	15 15	15 15	2 3	2	. . . .	13 10	7 4	2	1 4	. . . .	. . . .	58	220 8	. . . .	45	. . . .	300	220	27
Châtellerault.	21 12	19 12	17 12	2 4	2	1 8	15 12	8	2	1	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
LIMOGES.	27 15	. . . .	24 15	3 5	. . . .	2 3	. . . .	10 10	2 5	1 15	. . . .	. . . .	90	280	. . . .	. . . .	. . . .	200	190	18
Angoulême.	25 14 6	18 11 6	. . . .	2 11	2 4	. . . .	. . . .	10 8 6	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
BORDEAUX.	18 4 10	25 10	24	4	3 4	2 3	18	9 15 7	2	1 10	. . . .	. . . .	135	180	. . . .	. . . .	. . . .	350	300	70
Blaye.	26 15 9	24	23 2 8	3 4	2 8	1 11	. . . .	13 17 6	3	2 5	. . . .	. . . .	126	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Libourne.	28 2 6	. . . .	24 7 6	3 6	2 10	1 11	. . . .	11 11 1	1 15	1	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	22 7 2	19 1 5	16 9 10	2 11	2 4	2	15 15 8	6 14 2	2 10	1 15	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	32 11 4	200	160	24
Angers.	22 5 4	19 19 3	18 8 7	2 8	2 1	1 5	16 2 6	8 5 10	1 15	1	. . . .	. . . .	67	280	168	. . . .	17	180	120	10
Le Mans.	22 10 5	18 6 8	15 2 11	2	1 6	. . . .	13 14 1	7 15 4	2 5	2	. . . .	. . . .	124	. . . .	. . . .	. . . .	19 4	200	150	20
MONTAUBAN.	25 4 3	20 18 11	19 7 10	2 9	2 5	. . . .	. . . .	13 3 9	2 17 6	. . . .	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Moissac.	28	23 6 8	. . . .	2 10	2 5	2 2	. . . .	. . . .	4 11 2	. . . .	. . . .	. . . .	62	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	170	24
CHAALONS.	29 4 9	. . . .	17 1 3	3 6	. . . .	1 11	13 6 3	6 13 3	3	1 10	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Troyes.	19 2	. . . .	19 16	3 9	. . . .	2 6	16 6	8 5	3	2 10	. . . .	. . . .	110	215	. . . .	70	. . . .	150	. . . .	24
Reims.	25 18 3	. . . .	20 1 2	3 7	3 6	3 4	18 1 10	6 6	2 8	2 8	. . . .	150	125	. . . .	. . . .	36	. . . .	350	75	25
ROUEN.	27 10 1	21 10 7	19 17 3	3 3	2 9	2 3	15 14 8	10 2 6	2 10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	30	. . . .	. . . .	. . . .
Le Havre.	27	. . . .	. . . .	4 4	2 7	2 2	16	10	3 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	350	220	60	40	. . . .	. . . .	12
Dieppe.	24 5	21 3 2	18 6	3 9	2 7	1 10	13 3 1	8 12	3	1 15	350	550	. . . .	293	. . . .	21	30	200	. . . .	35
CAEN.	26 12 9	. . . .	. . . .	2 10	. . . .	. . . .	15 16 9	10	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	. . . .	21	300	100	30
Bayeux.	26 11 6	. . . .	. . . .	2 11	. . . .	. . . .	18 18	8 11	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	21 5 1	17 9 8	15 1 9	2 6	2 3	2	12 13	7 14	2	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	26	200	150	15
Mortagne.	25 2 1	20 17 2	. . . .	2 6	1 10	1 7	17 10 9	8 17 2	1 13 4	1	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
Falaise.	23 8	21 10	19 12	2 9	2 6	2 3	15	9 11 8	2 9	1 15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	224	. . . .	16 16	150	100	15
PERPIGNAN.	24 14 5	20 6 4	. . . .	3 1	2 9	. . . .	. . . .	13 5	1 15 4	8 10	. . . .	. . . .	32	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	28 6 1	. . . .	21 9 10	3 3	. . . .	2 4	. . . .	12 15	2 8	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	25
BESANÇON.	35 6	. . . .	26 17 6	5	3 4	2 6	26 17 6	10	2 8	1 4	. . . .	. . . .	140	220	. . . .	40	30	192	72	18
Dôle.	35 17 11	. . . .	23 16 9	4 3	3 3	1 8	31 3 9	9 3 2	2 8	1 10	. . . .	. . . .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	10
METZ.	31 10	27	22	3 1	2 7	2 2	17 2 10	7 5 7	2 2	1 2	. . . .	. . . .	84	140	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Verdun.	28 16	. . . .	. . . .	3 6	3	2 5	16 10	5 8	2 10	1	. . . .	. . . .	80	222	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	15
Thionville	30 3 7	26 18 2	25 9 1	3 1	2 9	2 5	15	5 14 9	2 8	18	. . . .	. . . .	70	210	. . . .	. . . .	. . . .	170	90	9
STRASBOURG	31 14 8	28	24 5 4	4 6	3 3	2 5	16 16	9 12	2 15 2	1 19 4	. . . .	. . . .	45	210	. . . .	35	. . . .	175	150	15
Colmar.	31 12 6	26 2 6	23 7 6	3	2 9	2 3	17 17 6	9 8 6	2 5	1 2 6	. . . .	. . . .	52	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
LILLE.	21 17 7	18 15 11	. . . .	3 5	2	1 9	. . . .	7 13 9	2 11 5	2	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Dunkerque.	24	. . . .	. . . .	1 10	2 4	3 1	14 19	7 8	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	36
NANCY.	34 16 6	30 13 10	22 8 8	3 2	3	2 5	17 2 11	7 7 11	2 10	1 9	218	205	66	215	. . . .	48	. . . .	124	70	13 10
Luneville.	33 8 7	. . . .	26 16	3	2 2	. . . .	18 9 3	7 8 5	1 15	1 2	300	600	180	168	. . . .	. . . .	. . . .	150	90	12 15
VALENCIENNES	19 17 6	18	14 15	2 9	2 2	1 8	11 16 3	7	2 1 11	19 4	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	50
Cambray.	18 13	17 6 8	16	2 2	1 11	. . . .	10 15 9	6 8 3	1 13 4	1 5	560	420	. . . .	490	. . . .	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson
BEAUVAIS	12	99	78	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	63	. . . .	90	60	. . . .	
Saint-Germain	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	350	. . . .	. . . .	40	25	150	230	60	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Senlis	15	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	125	200	. . . .	. . . .	75	50	150	200	50	14	75	. . . .	45	
AMIENS	15	60	35	55	. . . .	. . . .	106	213	38 8	16	40 10	32	181	192	48	18	69	. . . .	59	
Abbeville	21	110	50	60	. . . .	. . . .	143	266	41 17	29 18	34 17	28	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
Calais	16 10	70 10	55	67 10	. . . .	. . . .	130	. . . .	42 10	32 10	40	35	180	200	40	20	75	. . . .	40	
ORLEANS	13	98	30	45	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	55	19	80	41	36	32
Blois	9	70	60	50	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	45	20	85	36	. . . .	
Montargis	11	65	45	40	. . . .	. . . .	100	280	. . . .	. . . .	70	45	200	250	65	18	. . . .	45	40	
LA ROCHELLE	15	90	60	50	. . . .	. . . .	110	140	75	60	50	40	. . . .	. . . .	50	40	90	60	. . . .	40
Cognac	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	220	90	50	80	45	. . . .	. . . .	53	. . . .	. . . .	50	. . . .	
MOULINS	15	70	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	250	45	17 10	90	50	40	60
Nevers	6	80	40	40	. . . .	. . . .	100	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	41	16	80 10	60	40	60
RIOM	12	90	40	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22 10	80	50	. . . .	
Clermont	10	72	60	60	. . . .	. . . .	150	270	100	70	55	45	175	225	55	20	100	45	. . . .	
POITIERS	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	80	51	50	50
Nyort	15	90	60	75	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
Châtellerault	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	260	100	90	70	60	160	215	55	20	90	45	40	60
LIMOGES	4 10	100	50	. . . .	. . . .	. . . .	45	90	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	100	40	37	
Angoulême	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	168	215	45	17 15	85	24	20	30
BORDEAUX	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	75	35	35	30
Blaye	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	20	75	40	40	
Libourne	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	60	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	65	. . . .	
Angers	10	60	25	40	. . . .	. . . .	150	300	125	60	40	45	150	225	47 10	22	90	40	30	30
Le Mans	9	80	65	. . . .	. . . .	. . . .	150	200	. . . .	. . . .	38	32	190	230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
MONTAUBAN	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Moissac	7	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	114	. . . .	68	34	68	45	136	. . . .	44	. . . .	114	57	57	
CHAALONS	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	
Troyes	8	55	35	55	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	205	60	17	75	. . . .	. . . .	
Rheims	10	45	29	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre	20	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27 10	62 10	34	180	200	55	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe	30	90	35	. . . .	. . . .	. . . .	120	190	35	65	45	40	170	200	57	26	70	55	32	50
CAEN	15	90	48	60	. . . .	. . . .	150	240	100	50	80	45	160	230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaise	9	50	30	40	. . . .	. . . .	150	450	80	70	35	25	160	200	45	20	80	55	45	45
PERPIGNAN	12	70	40	. . . .	1456	. . . .	46	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	44	15	76	. . . .	. . . .	
Foix	12	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	15	78	48	. . . .	
BESANÇON	10	48	27	36	. . . .	. . . .	120	330	120	60	50	30	150	200	72	20	100	80	60	72
Dole	6	48	24	. . . .	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	50	35	190	210	65	18	. . . .	. . . .	. . . .	
METZ	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun	8	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	120	170	100	90	80	70	210	250	50	17	120	. . . .	50	
Thionville	10	48	20	. . . .	. . . .	. . . .	130	180	120	100	80	65	200	250	48	16	120	. . . .	39	
STRASBOURG	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	81	180	176	76	79	45	187	212	42	15	75	280	291	165
Colmar	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	2150	3700	140	330	600	237	75	42	. . . .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque	18	90	60	36	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
NANCY	6 10	57	36	. . . .	872	2430	126	222	98	62	75	48	148	192	46	12	79	. . . .	38	54
Luneville	9	43	26	34	. . . .	. . . .	131	190	120	74	74	55	182	235	38	14	80	. . . .	38	92
VALENCIENNES	36	60	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	128	. . . .	285	103	64	32	167	240	46	17	81	. . . .	59	

Noms des Vil	Cire apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon
BEAUVAIS	. .	. . . .	63	. . . .	90	60	. . . .	
Saint-Germain		230	60	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Senlis . . .		200	50	14	75	. . . .	45	
AMIENS. .		192	48	18	69	. . . .	59	
Abbeville. .		184	56	19	71	. . . .	41	44
Calais . . .		200	40	20	75	. . . .	40	
ORLEANS.		240	55	19	80	41	36	32
Blois. . .		210	45	20	85	36	. . . .	
Montargis. .		250	65	18	. . . .	45	40	
LA ROCHEI	. .	. . . .	50	40	90	60	. . . .	40
Cognac. . .	. .	. . . .	53	. . .	. . . .	50	. . . .	
MOULINS.		250	45	17 10	90	50	40	60
Nevers. . .		220	41	16	80 10	60	40	60
RIOM. .		225	45	22 10	80	50	. . . .	
Clermont. .		225	55	20	100	45	. . . .	
POITIERS.		210	55	20	80	51	50	50
Nyort. . .		220	70	25	90	60	55	55
Châtellerault.		215	55	20	90	45	40	60
LIMOGES.		200	60	19	100	40	37	
Angoulême. .		215	45	17 15	85	24	20	30
BORDEAUX.		230	60	18	75	35	35	30
Blaye. . . .	. .	. . . .	. . . .	20	75	40	40	
Libourne. .		200	60	16	80	. . . .	. . . .	
TOURS. .		240	45	20	80	65	. . . .	
Angers. . .		225	47 10	22	90	40	30	30
Le Mans . .		230	63	19	. . . .	. . . .	. . . .	
MONTAUBA		201	43	23	71	41	. . . .	
Moiſſac. . .		. . . .	44	. . . .	114	57	57	
CHAALONS.		240	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	
Troyes. . .		205	60	17	75	. . . .	. . . .	
Rheims. . .		200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN. .	. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre. .		200	55	20	80	. . . .	. . . .	
Dieppe. . .		200	57	26	70	55	32	50
CAEN. . .		230	50	20	90	70	. . . .	50
Bayeux. . .		225	48	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON. .		200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne. . .		250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Falaiſe. . .		200	45	20	80	55	45	45
PERPIGNAN.		208	44	15	76	. . . .	. . . .	
Foix. . . .		216	. . . .	15	78	48	. . . .	
BESANÇON.		200	72	20	100	80	60	72
Dole. . . .		210	65	18	. . . .	. . . .	. . . .	
METZ. . .		160	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Verdun. . .		250	50	17	120	. . . .	50	
Thionville. . .		250	48	16	120	. . . .	39	
STRASBOUR		212	42	15	75	280	291	165
Colmar. . .		. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
LILLE. . .	. .	. . . .	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque. .	. .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
NANCY. . .		192	46	12	79	. . . .	38	54
Luneville. . .		235	38	14	80	. . . .	38	92
VALENCIENN		250	60	20	75	. . . .	30	
Cambray . . .		240	46	17	81	. . . .	59	

Basse-des-Ursins, chez qui l'on trouve aussi le *Discours de réception de M. l'Evêque de Senlis à l'Académie Françoise, & la Réponse de M. l'Abbé de Voisenon.*

Les Auteurs de ces deux Brochures tendent au même but, comme les titres l'annoncent, mais par des voies différentes. Celui du *Mémoire* examine d'abord les *gains* que font la Bretagne & le Royaume par le commerce des Indes, & il entreprend de prouver, en répondant aux objections contre les privileges exclusifs, que ce commerce ne peut être fait que par une Compagnie privilégiée. L'Auteur des *Considérations* ne donne qu'une partie de ses recherches sur les points essentiels que cette matiere embrasse dans ses rapports, & dont il paroît avoir fait une étude approfondie. Après des réflexions préliminaires sur l'avantage de s'emparer du commerce de l'Inde exclusivement à toute autre Nation, il parcourt les objections que l'on peut recueillir contre ce commerce pendant la guerre, & les inconvéniens qu'il trouve à l'abandonner dans les mêmes circonstances. Il conclut enfin à la formation d'une nouvelle Compagnie sur un nouveau plan dont il se borne à jetter ici les *bases*. Ces *bases* sont *un fonds très-considérable en especes sonnantes, le concours uniforme de tous les intérêts particuliers à l'intérêt général*, & la probité, l'intelligence, l'activité, la capacité de toutes les personnes employées dans tous les postes tant supérieurs qu'inférieurs de la Compagnie, tant en Asie qu'en Europe. La plûpart des Lecteurs trouveront peut-être que l'édifice n'est pas encore prêt à s'élever; & l'Auteur ne leur inspirera vraisemblablement pas l'ardent desir qui l'anime de voir cet établissement se former, dût le *Trésor Royal être nécessité à y contribuer*, & la Nation être chargée *d'une nouvelle imposition, pour remplacer le vuide qu'il causeroit audit Trésor Royal.* Nous sommes bien loin d'avoir les mêmes idées que ces deux Auteurs sur le commerce de l'Inde, mais nous n'en rendrons pas moins justice à leurs travaux.

2. *Théorie du Luxe* ou *Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non-seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des Etats*, avec l'épigraphe : *le superflu chose très nécessaire.* Volt. Mondain. 2 part. in-8°. se trouve chez Delalain, rue & à côté de la Comédie Françoise.

L'Auteur de ce Traité entend par *luxe*, tout ce qui n'est pas d'une nécessité indispensable à l'homme dans l'état le plus brut, le *pain*, par exemple; & il démontre, contre le fou qui pourroit le lui contester, si jamais il s'en trouve, que des choses qui sont très-superflues pour un Sauvage sortant des mains de la nature, sont très-nécessaires à des Peuples nombreux & civilisés, pour leur prospérité & même leur salut. Présenté sous ce point de vue, l'Ouvrage paroîtroit peu intéressant; mais le sujet entraîne des discussions dans lesquelles il est bon de suivre l'Auteur, qu'un Critique impartial & instruit de la matiere pourra louer & censurer alternativement.

3. *De la Santé. Ouvrage utile à tout le monde.* Par M. l'Abbé Jacquin, Chapelain de Mesdames *Victoire* & *Sophie*, Membre des Académies Royales de Rouen & de Metz, Honoraire de la Société littéraire d'Arras, 4e. édition considérablement augmentée. A Paris, chez G. Desprez, rue S. Jacques, 1 vol. in-12. Prix, 3 liv. relié.

Cet Ouvrage, *vraiment utile à tout le monde*, & à la portée de tous les Lecteurs, parut pour la premiere fois en 1762; & depuis il s'est perfectionné entre les mains de l'Auteur, encouragé par le suffrage unanime du Public. Les chapitres de l'air, des alimens, de la propreté & des bains, des femmes enceintes, des enfans, renferment les augmentations les plus considérables. Ceux qui sçavent combien la superstition regne encore en Europe n'auront garde de trouver superflues ses additions sur les spécifiques tirés de la magie, de la sorcellerie, &c.

4. *Aldrovandus Lotharingiæ* ou Catalogue des animaux, quadrupedes, reptiles, oiseaux, poissons, insectes, vermisseaux & coquillages qui habitent la Lorraine & les Trois-Evêchez. Par M. Pierre-Joseph Buc'hoz, ancien Médecin Botaniste Lorrain, & de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, Membre de plusieurs Académies. A Paris, chez Fétil, Libraire, rue des Cordeliers, près de celle de la Comédie Françoise, 1 vol. in-12. Prix, 2 liv. 10 s.

Cet Ouvrage complette l'Histoire naturelle de la Lorraine. A la nomenclature des animaux, l'Auteur a joint les avantages que la Médecine peut en tirer pour les maladies de l'homme. A la suite de son Ca-

talogue, on trouve des morceaux curieux sur ce qui concerne l'Anatomie dans la même Province; un Mémoire de M. le Comte de Tressan, sur la famille des *Fleuriots*, aujourd'hui très-connus sous le nom de *Val-d'Ajol*, avec une Lettre de M. Morand, sur le même sujet; le dénombrement des Habitans de Nancy; différentes pieces sur l'Histoire naturelle, les cabinets d'Histoire naturelle, &c.

M. Buc'hoz continue de publier, chez Costard, ses Feuilles de la *Nature considérée sous ses différens aspects*, &c. dont nous avons déja annoncé le 7e. cahier.

5. *Mémoires sur la culture du Mûrier blanc & la maniere d'élever les vers à soie, lus à la Société Royale d'Agriculture de Lyon.* Par M. Thomé, de la même Société. A Amsterdam, & se trouve à Paris chez Durand neveu, rue Saint Jacques, à la Vertu; & à Lyon, chez Aimé de la Roche, aux Halles de la Grenette, 2 vol. in-4°. chacun de 25 feuilles.

M. Thomé publia en 1763 deux Mémoires; l'un dans lequel en répondant à 57 questions, il donnoit les instructions nécessaires pour la culture du mûrier; & l'autre dans lequel il exposoit les procédés les plus lumineux sur l'éducation des vers à soie, en réponse à 115 questions. Ces Mémoires ont été réimprimés plusieurs fois & traduits en différentes Langues. Ils forment la premiere partie de ce Recueil, augmentée de nouvelles recherches & de nouveaux procédés pour rendre cette culture plus propre à l'éducation des vers à soie, avec des remarques sur le tirage des soies, la maniere de les connoître, de les filer & de les teindre. L'Editeur y a joint une seconde partie qui contient d'excellens Mémoires de M. Rigaud de l'Isle, du *Paysan des Sevennes*, de M. l'Abbé Soumille, de M. Dard, de M. Treilhard, de M. de Massac, &c. publiés dans les Journaux, & particuliérement dans le Journal & la Gazette d'Agriculture, alors rédigés par M. de Grace. Ce Recueil peut être regardé comme le Manuel des Cultivateurs de mûriers, & des Educateurs de vers à soie.

6. *Almanach de la Ville de Lyon & des Provinces de Lyonnois, Forez & Baujolois, avec la notice des Paroisses du Diocese pour l'année* 1771. A Lyon, chez Aimé de la Roche, &c. aux Halles de la Grenette, in-8°. Prix, 3 liv. broché.

Cet Almanach mérite d'être annoncé; il se perfectionne tous les ans; il contient des articles utiles au commerce, objet sur lequel les Editeurs pourront donner dans la suite des notices très-intéressantes.

7. *Mémoires d'un Américain, avec une description de la Prusse & de l'Isle de Saint-Domingue.* Par l'Auteur des Lettres d'Affi à Zurac, & de celles d'un Philosophe sensible, 2 part. in-12. A Lausanne, & se trouve à Paris chez la veuve Regnard & Demonville, Libraires, Grand'Salle du Palais, &c.

Les *Mémoires* ne sont pas de notre ressort; & nous ne nous permettrons pas même de dire qu'ils sont intéressans. Aussi notre dessein n'est que d'annoncer la description de l'Isle Saint-Domingue dans laquelle l'Auteur présente le tableau de la fondation de la Colonie, de son Gouvernement, des productions du pays, &c. avec un style qui attache. M. Petit, Député des Conseils Supérieurs des Colonies Françoises, vient de donner chez Delalain, rue de la Comédie Françoise, le *Droit Public* ou *Gouvernement des Colonies Françoises*, en 2 vol. in-8°. Ouvrage dans lequel, après avoir recueilli les Loix & Réglemens faits pour les Colonies, il propose des vues pour en perfectionner la Législation, l'Administration & même la Constitution.

8. *L'Arithmétique méthodique & démontrée, avec un Traité complet des Changes étrangers & Arbitrages par la regle conjointe.* Par J. C. Ouvrier de Lille, de l'Académie Royale d'Ecriture, dédiée à M. de Sartine, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, &c. nouvelle édition considérablement augmentée par l'Auteur. Prix, 4 liv. broché. A Paris, chez la veuve Savoye, rue Saint-Jacques; Saillant & Nyon, rue Saint Jean de Beauvais; Lottin l'aîné, rue S. Jacques; Desaint, rue du Foin S. Jacques; Durand, rue S. Jacques.

9. Le *Mont-Glonne* ou *Recherches historiques sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armoriques, & sur la retraite du premier* SOLITAIRE *des Gaules au Mont-Glonne, de nul Diocese, sur les confins d'Anjou, d'Aquitaine, de Bretagne*, 4 vol. in-12 proposés par souscription. A Angers,

chez Parisot, Libraire, à la Chaussée Saint-Pierre.

Le Prospectus de cet Ouvrage de M. Robin, Curé de la Paroisse de Saint Pierre à Angers, annonce des recherches curieuses & intéressantes sur nos origines & nos antiquités, le commerce des Orientaux dans les Gaules, les annales des Peuples anciens, l'origine de quelques-unes de nos Villes, la navigation des premieres Colonies, les coutumes des Celtes, les mœurs des Germains, les Colonies Gauloises, l'arrivée du premier Solitaire au Mont-Glonne, époque de l'établissement du Christianisme dans ce pays; l'origine de notre Monarchie & du nom François, &c. Telle est la matiere de la premiere partie & des deux premiers volumes. La seconde contient les principaux événemens de l'Histoire de la Patrie de l'Auteur, & principalement de l'Histoire Ecclésiastique, lesquels attirent souvent l'Histoire Générale, &c.

La souscription sera de 7 liv. 4 s. dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant les deux premiers volumes qui paroîtront au mois de Février 1772. Elle ne sera ouverte que jusqu'au 15 Août 1773, lequel tems passé, l'Ouvrage se vendra 10 liv. 16 s. Tous les volumes seront contresignés par l'Auteur.

I I.

Multiplication remarquable.

Un Habitant aisé des environs de Gloucester avoit semé en rang, à un pied de distance, un demi-picotin de bled (le picotin d'Angleterre est la quatrième partie d'un boisseau), dans un terrein qui contenoit un peu moins d'un acre; il n'y mit point de fumier, quoique le sol fût sablonneux. Après avoir fait battre son bled, il a trouvé que ce demi-picotin avoit produit dix-huit boisseaux & demi. Il attribue cette prodigieuse récolte, en partie, au soin qu'il a eu de bien faire sarcler le terrein & de n'y laisser point de mauvaises herbes, & en partie à sa maniere de semer en rang; ce qui donne plus de jeu à la circulation de l'air. Le même Agriculteur a recueilli aussi une quantité surprenante de carottes, en les plantant à une distance considérable les unes des autres, & en ayant toujours soin que le terrein fût bien sarclé & qu'il n'y eût pas des plantes ou des herbes inutiles ou mauvaises. Ses carottes pésent en général dix livres chacune, & quelques-unes pesent même davantage. Elles sont une excellente nourriture pour le bétail; & pour peu qu'on les accommode passablement, les personnes qui en ont mangé les trouvent aussi douces qu'aucunes de celles qui croissent dans les jardins potagers.

I I I.

Avis sur les Corps de feutre.

Gerard, Inventeur des corps & corsets pour tous les âges, fait des corps de feutre, façon de flanelle d'Angleterre, d'une préparation particuliere, très-forts & très-souples, qu'on peut revêtir d'une étoffe plus ou moins épaisse, suivant la température des saisons, préparation approuvée par la Faculté & par l'Académie Royale des Sciences de Paris, le 19 Mai 1770.

M. Bonnaud a donné au Public la dégradation de l'espece humaine par le mauvais usage des corps de baleine, en démontrant que c'est aller contre les loix de la nature, augmenter la dépopulation & abâtardir, pour ainsi dire, l'homme, & le mettre à la torture, sous prétexte de le former.

Les corps de feutre sont sans baleine, & d'une coupe plus légere & plus commode que ceux dont on se sert ordinairement: ceux qui sont difformes & qui desirent d'être recouverts sans gêne, peuvent envoyer un corps ou corset, & marquer les défauts qu'ils peuvent avoir, le sieur Gerard les rendra tels qu'ils le desireront, sur le modele qui lui sera envoyé, en affranchissant leurs lettres; il se charge de payer le port du paquet. Les corps de feutre sont de plus longue durée que ceux de baleine, & ne sont cependant pas plus chers, en toutes tailles, que ceux qu'on fait à Paris.

Ceux qui voudront faire usage de cette nouvelle invention & découverte utile, s'adresseront chez le sieur *Letellier Gerard*, son gendre, dans le Prieuré Saint Martin, à côté du Fourbisseur, en allant à la grille du Marché à gauche.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Mars 1771, au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 livres *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 30 Mars 1771 de 41 à 42 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mars 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Mars 1771.*

Amsterdam	55		
Londres	31	5	8e
Hambourg	182		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon, *Pâques*, ...	1 ⅛ p. % p.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1770.

Du Merc. 27 Mars 1771. *Messieurs*		Du Jeudi 28. *Messieurs*	
Radix pere, six d. mois 1770.	C.	Rouillard, six d. mois 1770.	E.
Radix fils, *idem.*	C.	Courmont, *idem.*	F.
Boucard, *idem.*	D.	Sainte-Luce, *id.*	F.
Lebrun, *idem.*	E.	Delauge, *idem.*	G.
Despeignes, *idem.*	E.	Bouron, *idem.*	J.
Gautier, *idem.*	E.	Drouet, *idem.*	J.
Roytier, *idem.*	E.	Delagarde, *idem.*	N.
Daubonne, *id.*	F.	.....	
Lallement P. *id.*	F.	.....	
Meulan, *idem.*	G	.....	
Boutet, *idem.*	J.	.....	
Lecanu, *idem.*	J.	.....	
Desplaces, *idem.*	J.	.....	
Lallement j. *id.*	L.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2 001	. . . . .	. . . . .	1030 40 50 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	50 . . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	67 ½ 67 . . .
Loterie Epoq. .	FESTE	FESTE.	4e 406 5e 380 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 9 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 1 Février.*

ON assure que l'Impératrice, notre Souveraine, en cas que ses armes aient un heureux succès dans le Levant, cédera l'Isle de Candie aux Anglois, pour la commodité de leur commerce dans ces contrées.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Février.*

Le froid est très-vif, il intercepte nos communications avec la Russie. Les hivers sont si longs ici depuis vingt ans, que plusieurs personnes soupçonnent un changement dans le climat.

Une nouvelle Ordonnance décerne des peines rigoureuses contre ceux qui emploieront la fraude pour les plombs des marchandises. On a fait baisser le prix du fer, & l'on s'attend à voir baisser les denrées.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 16 Février.*

Dans plusieurs endroits de la Pologne & de la Lithuanie, ainsi que dans nos environs, l'automne a été si chaud que les arbres & les vignes ont fleuri & même donné des fruits pour la seconde fois. Mais tout a été perdu aux premieres gelées, & l'on craint pour la prochaine récolte.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 14 Février.*

Dans le courant de l'année 1770, il est entré ici 16119 bœufs, 705 vaches, 837 jeunes bœufs de pâturage, 8776 veaux, 32341 cochons, 11987 moutons, 6031 agneaux, en tout 768114 pieces de bétail. Il en a été consommé dans la Ville 10332, 377 vaches, 3230 veaux, 22526 moutons, 5051 agneaux : ainsi il en est sorti 30200 bêtes.

Les vaisseaux qui doivent mettre à la voile, cette année, pour la pêche de la baleine & autres animaux marins, sont au nombre de 13 dans ce Port, de 3 à Altona, de 8 à Lubeck. Il en est destiné pour le détroit de Davis trois de cette Ville, & pour le Groenland 34, 3 d'Altona, 1 d'Ostende.

DE MUNICH, *le 15 Février.*

Les Géorgiphiles ne reçoivent peut-être aucune part des distinctions plus flatteuses que dans ce pays. S. A. E. prodigue les encouragemens & même les honneurs à ceux qui se distinguent dans l'économie rurale. Elle vient de donner une médaille d'or de 25 ducats à M. Schirac, Curé de Klein-

bautzen & Secretaire de la Société économique des Abeilles de la Haute-Lusace.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Février.*

Il est entré ces jours derniers un grand nombre de Matelots au service de la Compagnie des Indes, ensorte qu'on ne doute pas que les vaisseaux détenus à Gravesend ne mettent incessamment à la voile pour l'Inde. Les affaires de cette Compagnie occuperont beaucoup le Parlement, tant par rapport à ses troupes, recrues, &c. qu'à l'égard de sa charte.

On mande de presque toutes nos Provinces que le tems est si rigoureux qu'on trouve tous les jours des personnes mortes de froid. Il y a eu des troupeaux entiers de moutons ensevelis sous les neiges. Les chemins sont impraticables. Les Pauvres, sans travail, souffrent la misere la plus affreuse. Une lettre de Whitehaven, du 4 Février, porte que la marée s'y est élevée prodigieusement, & qu'en trois heures, elle a rompu les digues, ruiné la moitié du Port, entraîné des canons, coupé d'un bout à l'autre le nouveau quai, &c. On écrit de Carronshore en Ecosse, du 5, que la marée, plus haute qu'on ne l'avoit jamais vue, a renversé les chaussées, couvert d'eau les terres à bled des deux côtés de la riviere, &c.

Quoiqu'il tombât beaucoup de neige le jour de la grande Foire de Ludlow, il y eut au Marché une grande quantité de bœufs, de cochons & de chevaux. Les bœufs furent assez bien vendus. Le cochon gras revint à trois ou quatre sous la livre. Le houblon baissa de prix; le meilleur ne fut pas à plus de 5 liv. le cent.

M. Worth, Chymiste à Diss, dans le Comté de Norfolk, a inventé une préparation pour préserver les vaisseaux des vers, & conserver le bois plus long-tems.

Des lettres reçues hier 18, de Lisbonne, annoncent que vu les dispositions du Ministere, on craint la dissolution de la Compagnie Angloise, privilégiée pour le vin de Porto.

On écrit de Hollande que deux Marchands Espagnols qui voyagent, par ordre de leur Cour, dans les Etats commerçans de l'Europe, pour prendre des connoissances sur leur négoce & leurs Manufactures, sont arrivés dans ce pays avec quantité de marchandises, après avoir passé à Lyon, à Paris, à Londres, & dans les principales Villes de Flandres.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 25 Février.*

Par un octroi de S. M. I. & R., il sera ouvert, le 1 Mars, chez la veuve Neffine & fils, Banquiers de la Cour, un emprunt composé de 2500 obligations de 1000 florins de change, chacune, payables en deniers comptans, lesquelles obligations porteront un intérêt de quatre pour cent, argent courant, du capital, argent de banque, jusqu'au 1 Mars 1779, au-delà duquel terme le remboursement en sera fait au sort, pendant cinq années consécutives, à 500,000 florins par an, avec les intérêts du capital restant. Cette somme est destinée à pourvoir aux arrangemens économiques qui continuent d'être faits avec succès dans les Etats Héréditaires d'Allemagne, & qui se feront dans le Royaume de Hongrie.

Le 16, il est entré à Ostende cinq bâtimens de Dunkerque, chargés en majeure partie d'effets destinés pour ce pays, venus de Marseille par les navires François la *Notre-Dame-de-Grace*, Capitaine Van Handt, & la *Sainte-Marie*, Capit. Simon l'Hermite. Le 19, la *Sainte-Adélaïde*, Capitaine Jacques Bosquain, de Bordeaux, chargé de vin & de châtaignes; la *Sophie-Magdeleine*, Capitaine Harff Van Hassen, de Nantes, chargé de vin. Le 22, le *Don de Dieu*, Capitaine J. B. Nicolaïs, de Nantes, chargé de vin.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 21 Février.*

Vers la fin du mois dernier, il est entré très-peu de bâtimens dans ce Port. Depuis le commencement de ce mois, il en est arrivé un grand nombre, plusieurs de l'Amérique, quelques-uns du Levant & même de Constantinople, &c. L'importation des

grains & de l'huile continue d'être considérable. Il part beaucoup de navires pour la Corse. Notre commerce avec Tunis se renoue. On assure que le Dey d'Alger a défendu la sortie des grains, dans la crainte qu'on n'en transportât pour les approvisionnemens des Escadres Russes. Après quatorze mois de sécheresse, une pluie abondante a sauvé les arbres de cette Province.

Dans une lettre du Caire du 29 Novembre, il est dit que Hassan-Bey, avant de quitter son Gouvernement, avoit fait piller par les Arabes tous les magasins, & massacrer beaucoup de Marchands; que, quoique battu, il n'étoit pas encore hors de défense; que Méhémet-Bey commandoit encore à Suez; que les riches marchandises confiées au Vénitien Rosetti, pour être transportées en Asie, n'étoient pas en sûreté; que la protection d'Ali-Bey ne le garantiroit pas de la colere des Arabes, ses ennemis mortels, &c.

De Montpellier, *le 23 Février.*

M. l'Evêque de Béziers, Prélat si distingué par son caractere bienfaisant, a donné à l'Hôpital de cette Ville 12000 liv. pour le soulagement des Pauvres.

Le 9 de ce mois, le vaisseau Marchand l'*Intrépide*, Capitaine Hélio, de MM. Berail freres, de Honfleur, a fait naufrage à l'entrée du Port de Cette. Il étoit chargé de harengs pour le compte d'un Négociant de cette Ville. L'équipage a eu le bonheur de se sauver.

De Bordeaux, *le 23 Février.*

Le beau tems qui continue de regner a donné lieu à beaucoup de semailles arriérées dans les terreins les plus humides; & l'on espere que, quoique tardives, elles réussiront. Quant à tout le reste, l'air est trop printanier, l'on redoute les gelées de l'arriere-saison. Les arbres sont fort avancés.

Les denrées de l'Amérique sont sans prix fixe.

De Grenoble, le 25 *Février.*

Il y a aujourd'hui huit jours que nous avons le plus beau tems du monde; s'il continue, les arbres ne tarderont pas à pousser. C'est un vrai printems qui a tout d'un coup succédé aux neiges & à un froid excessif que l'on ressent encore dans le Haut-Dauphiné. On écrit de Montdauphin du 15, qu'on ne sçauroit aller au Château-Queyras parce qu'il y a sept pieds de neige, & qu'il ne se passe pas 2 jours sans qu'il en tombe.

Les différentes Communautés chargées de l'entretien de la route de Lyon en Savoie, ayant représenté que nombre de Particuliers possesseurs des fonds riverains de ladite route, avoient, par leurs labeurs & cultures, encombré les fossés bordant ladite route, ce qui occasionnoit aux Corvéables desdites Communautés une surcharge de travail dont ils ne devoient pas être tenus; M. l'Intendant, après avoir fait dresser le procès-verbal de ces encombres, a obligé, par une Ordonnance, les Particuliers qui en étoient les auteurs à purger & faire repurger lesdits fossés, & les rétablir dans leur premier état; sinon, il y sera pourvu à leurs risques, périls & fortune par adjudication. Il est en même tems défendu à tous Laboureurs, Vignerons, Jardiniers, Maçons, Charpentiers & autres de combler les fossés, d'abattre ou excaver les berges qui bornent la largeur des grands chemins, d'anticiper sur ladite largeur, de planter des arbres à une moindre distance que six pieds du bord extérieur desdits fossés & berges, de décharger aucuns bois, matériaux, fumiers, &c. tant sur les chaussées que sur les ponts & les rues des Villages & Bourgs traversés par les grandes routes, d'abattre aucunes bornes, &c. sous les peines prononcées par l'Ordonnance du Roi du 4 Août 1731.

De Rouen, *le 28 Février.*

Programme publié par la Société Royale d'Agriculture.

Un Citoyen illustre ayant connu, par une longue expérience, le grand préjudice que les *mans* causent à l'Agriculture, a proposé un Prix de trois cens livres pour un Mémoire où l'on indiquera les moyens les plus sûrs & les plus faciles, de détruire ces *mans* ou *vers de hanneton.*

La Société Royale d'Agriculture de Rouen estime devoir communiquer aux Auteurs quelques réflexions qui puissent les mettre

en état de remplir les intentions de son Bienfaiteur.

Elle desire que la méthode qui sera indiquée soit appuyée d'expériences bien constatées, qu'elle soit praticable en grand, & que la dépense n'excéde pas les facultés du commun des Cultivateurs.

L'histoire naturelle de cet insecte est assez connue ; presque personne n'ignore qu'après avoir dévoré les feuilles & même les fleurs des arbres, les *hannetons* s'accouplent ; les femelles fécondées pondent dans les terreaux & terres légeres une grande quantité d'œufs que la chaleur fait éclorre. Il en résulte des vers que leur petitesse dérobe d'abord aux yeux, & qui ne causent presqu'aucun dommage pendant le premier été ; ils s'enfoncent en terre pour résister à l'hiver, & remontent à la surface dès le mois d'Avril suivant. C'est alors, & jusqu'à la fin d'Août, qu'ils exercent leurs ravages, & regagnent le fond jusqu'au deuxième printems, qu'ils deviennent d'autant plus dangereux qu'alors ils ont acquis toute leur force, & qu'il en usent encore pendant tout l'été. Le tems de la métamorphose arrive enfin au mois de Mai de la troisième année. Si ce mois est beau & chaud, le scarabée sort de terre pour dépouiller les arbres & préparer une nouvelle génération d'ennemis à l'Agriculture.

Les Auteurs sont priés d'indiquer positivement à quelle époque ils attaquent cet insecte, & de détailler les manipulations & l'application du poison & des préservatifs.

Pour suppléer à l'insuffisance des moyens dont on a usé jusqu'à présent, & faciliter la découverte d'un remede plus efficace, la Société croit devoir prévenir de tout ce dont elle a connoissance sur ce sujet.

1°. Les renards, les corneilles, les pies, les poules même, en dévorent beaucoup dans l'état de *scarabée* ou de *hanneton;* il s'en noye aussi une grande quantité dans les rivieres & dans les grands étangs.

2°. Les corneilles & les chiens en mangent considérablement dans l'état de *vers* ou de *mans*, lors des labours du printems & de l'été.

3°. Tous les Cultivateurs de haricots font suivre au mois de Mai la charrue par des femmes & des enfans qui ramassent ces vers & les déposent au bout du champ, dans les chemins ou sur quelque terrein dur. L'impression immédiate du soleil les y fait périr en peu de tems. Un acre de terre en fournit souvent un boisseau à chaque labour. On en tue encore dans les deux fouitures à bras qu'on est obligé de donner à ces légumes ; mais (*a*) *les individus périssent & la race subsiste.*

4°. L'horreur de cet insecte pour l'air libre & le soleil est telle que si l'on ne s'apperçoit de leur dégât que dans une portion d'une piece de terre, il suffit de circonscrire d'un fossé la partie attaquée, pour préserver le reste. Les *mans* ne hasarderont point de traverser cette excavation ; mais rarement en est-on quitte ainsi pour le sacrifice d'une portion de sa culture.

5°. On a proposé, dans une Généralité, de donner un prix par chaque boisseau de *hannetons* qu'on apporteroit dans un feu entretenu sur la place principale de chaque village. La récompense auroit été distribuée par le Syndic à mesure de la livraison ; mais comme cet insecte vole assez loin, que le vent peut même le transporter à une grande distance, il a paru que ce moyen ne seroit praticable que dans une isle isolée par de très-larges bras de rivieres ou par la mer. Par-tout ailleurs le fléau gagneroit de proche en proche, & tout le fruit de la dépense considérable seroit d'en diminuer un peu les effets pendant quelques années.

6°. On a reconnu qu'une dissolution de chaux, ou toute autre lessive alkaline, faisoit incontinent périr les *mans ;* mais parce que leur résidence, même en été, est à deux & trois pouces sous terre, il ne semble point praticable d'arroser tout un champ à cette profondeur, tant à cause de la dépense que du danger d'altérer les racines des jeunes plantes. Peut-être cet arrosement auroit-il quelque bon effet, en faisant suivre immédiatement la charrue dans les labours de l'été ; mais on ne laboure en été que les terres en jacheres ; on ne fait de jacheres que sur les terres fortes ; & les terres douces, meubles & légeres, qui sont toujours chargées, sont particuliérement préférées par les hannetons femelles, pour y déposer leurs œufs.

(a). *Buffon, Histoire Naturelle.*

Tel est le détail de ce qui ne suffit pas ou de ce qu'on ne peut pas effectuer en grand. C'est donc des lumieres & de la sagacité des bons Citoyens que la Société attend des moyens praticables pour délivrer l'Agriculture d'un de ses plus funestes fléaux.

Les Mémoires écrits lisiblement en François, en Latin, en Italien, ou en Anglois, seront adressés, francs de port, avant la S. Martin 1771, à M. Louis-Alexandre d'Ambourney, Négociant à Rouen, Secretaire Perpétuel. Les seuls Membres titulaires de la Société sont exclus du concours. Les Auteurs ne se feront point connoître, & mettront seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, lequel billet contiendra leur nom & leur adresse.

Le Prix sera adjugé dans la premiere Séance après la Fête des Rois 1772.

De Paris, *le 5 Mars.*

Il a été envoyé dans les Provinces des Ordres du Roi de publier l'avis suivant, pour instruire ceux qui auroient dessein de sortir du Royaume, qu'ils ne pourroient espérer de trouver dans les pays où ils pourroient être appellés les avantages dont ils se seroient flattés.

» Sçavoir faisons que Sa Majesté l'Impé-
» ratrice, Reine de Hongrie, a suspendu
» l'arrivée des Emigrans qui abordoient en
» trop grande quantité dans les nouveaux
» établissemens qu'elle forme dans la Hon-
» grie & la Transilvanie ; ce qui la met
» hors d'état de pouvoir procurer à ceux
» qui s'y rendent les logemens & les effets
» dont ils peuvent avoir besoin, & qui leur
» avoient été promis ».

Il doit être en même tems enjoint aux Officiers & Cavaliers des Brigades des Maréchaussées de continuer à veiller avec attention sur ceux qui entreprendroient de passer hors du Royaume sans une permission expresse.

Il paroît différens Arrêts du Conseil, &c. dont nous donnerons une note l'Ordinaire prochain.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait ce même jour 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 27. 31. 83. 7. 48.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Marcandier, de la Société d'Agriculture de Bourges, de la Société Economique de Berne, & de celle de Bascongada en Espagne, sous le titre d'Amis de la Patrie, *à MM. les Auteurs de la Gazette d'Agriculture, Commerce, &c. sur la préparation du lin & du chanvre.*

Messieurs,

J'ai lu avec d'autant plus de plaisir dans votre Gazette, n°. 14, du Samedi 16 Février dernier, page 109, *la maniere de préparer le chanvre & le lin, pour lui donner une finesse égale à la soie*, qu'en remettant sous les yeux du Public les succès d'une méthode que j'ai enseignée il y a près de quinze ans, vous en confirmez la validité par les différentes expériences que vous dites en avoir été faites *en Suede*. Mais si les personnes qui font usage de cette méthode se bornent à tirer seulement *un fil très-fin* pour la fabrique des toiles, elles ne remplissent pas, à beaucoup près, toutes les vues d'utilité que je m'étois proposées en la publiant, & dont j'ai fait moi-même différentes épreuves pour la perfection des Manufactures & des Arts auxquels on peut encore l'appliquer.

De la préparation *du lin & du chanvre* ainsi blanchis, il résulte, à l'affinage, par le travail du Chanvreur, *une sorte d'étoupes* dont l'emploi devient d'une utilité surprenante, & si l'on peut dire, *prodigieuse* par la variété des ouvrages dans lesquels on peut en faire usage.

En rendant compte de cette lettre, Messieurs, vous voudrez bien annoncer aux Amateurs & aux Artistes qu'ils pourront prendre des notions plus étendues sur cet objet dans le *Traité du Chanvre*, imprimé à Paris en 1758, chez Nyon, Quai des Augustins, *à l'Occasion* ; le *Dictionnaire Encyclopédique*, article *filasse* ; le *Dictionnaire* de M. Valmont de Bomare ; les *Mémoires de la Société Economique de Berne*, & quantité d'autres Ouvrages Périodiques, tant de France qu'étrangers, où l'on trouvera nombre d'expériences constatées qui ont servi à

prouver les avantages & les progrès de cette nouvelle découverte, & dont je puis montrer aux curieux des échantillons de toutes especes. J'ai l'honneur d'être, &c.

La méthode de M. Marcandier a été fortement combattue, & défendue avec succès. En Auvergne, en Lorraine, en Berri, &c. elle a été pratiquée victorieusement. Son Ouvrage ayant été traduit en Anglois, & dédié à la Société d'Emulation de Londres en 1764, la Chambre des Communes accorda une gratification de 4 livres sterlings par millier pesant, pendant sept ans, à ceux qui la pratiqueroient dans les Colonies Angloises de l'Amérique. Un Seigneur Russe (M. de Chernichew) avoit promis en 1757 de le traduire en Langue Russe & de le faire imprimer à son retour en Russie. La connoissance de cette méthode a pu se répandre dans le Nord par cette voie; il est possible encore que l'industrie y ait fait la même découverte. Quoiqu'il en soit, les nouvelles épreuves de cette méthode, faites non-seulement en Suede, mais encore en *Allemagne*, servent à en constater les avantages & à rappeller l'attention du Public sur cet objet intéressant. L'utilité de laver le chanvre est incontestable. L'expérience aidera peut-être à en perfectionner le travail. Nous remarquerons, après M. Marcandier, que, pour porter au dernier degré la beauté du chanvre lavé, il seroit à souhaiter qu'on pût introduire l'usage du moulin à affiner dont les Hollandois se servent pour le lin dans leurs Manufactures, & qu'on apportât pour le serancer les mêmes précautions & la même adresse: on feroit, avec cette plante, des choses incroyables.

Nous ne devons pas oublier que l'Adversaire le plus redoutable de l'Inventeur de cette méthode a été à la fin convaincu de son utilité, & qu'il en a honnêtement rendu témoignage à M. Marcandier lui-même qui a si bien mérité de sa Patrie & des Arts par une infinité de recherches & de découvertes.

II.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur le méchanisme d'une table, &c. *Paris, le 25 Février* 1771.

Je lis, Monsieur, dans la Feuille de l'Avant-Coureur de ce jour, N°. 8, *un méchanisme très-simple*, inventé par M. Pingeron, *pour faire paroître & disparoître presqu'à l'instant une table d'un appartement*, au moyen de quatre colonnes à vis, &c. J'admire les jeux du hasard, par la rencontre fortuite des mêmes idées, dans des individus différens dont les imaginations conçoivent les mêmes moyens d'arriver à un but proposé, les mêmes formules précisément pour résoudre les mêmes problêmes. Des Poëtes se sont bien rencontrés à faire sur le même sujet des vers en même nombre, même mesure, mêmes rimes & même quantité, pourquoi des Méchaniciens ne s'accorderoient-ils pas, le problême étant donné & les principes connus, à les appliquer d'une façon entiérement pareille à la solution desirée? Tout Paris a vu chez M. Loriot, (a) ce célebre Méchanicien, Pensionnaire du Roi, logé au Louvre, les modeles admirables des tables qu'il a inventées pour le service de S. M. On y voit *dans la chambre inférieure les quatre colonnes mobiles sur leurs axes, dont les fusts sont couverts par plusieurs filets de vis; chacune d'entr'elles est enfilée, &c.* tout comme dans la description de M. Pingeron qui certainement n'a pas vu la table de M. Loriot. Je laisse aux Physiciens, aux Naturalistes & à tous les Sçavans de l'Europe le soin de calculer la génération des idées par la rencontre fortuite des mouvemens que les mêmes objets produisent dans l'imagination de deux personnes qui ne se communiquent point & ne se connoissent peut-être pas; mouvemens qui donnent mot à mot les mêmes résultats.

III.

Extrait d'une letttre sur les remarques du Métayer du Hainaut, avec des observations nouvelles. De Beaune, le 27 Janvier 1771.

MONSIEUR,

Après avoir lu le N°. 84 de votre Gazette de l'année derniere, je me disposois à vous envoyer quelques remarques sur celles

(a) *L'affluence des Curieux & des Amateurs a été très-grande chez M. Loriot, lorsqu'il a bien voulu leur démontrer avec sa connoissance ordinaire le méchanisme ingénieux de sa table.*

du bon Métayer du Hainaut, lorſqu'il en a paru de nouvelles de la même main dans le N°. 89 : je réunirai mes obſervations ſur ces deux articles, & j'y en joindrai quelques autres ; je ſouhaite que ma lettre ſoit de quelque utilité.

L'âge de ce bon Métayer eſt reſpectable ; & ſes remarques me paroiſſent très-judicieuſes. Quant à moi, mon âge eſt moins avancé, je date d'une époque bien mémorable pour la France, la naiſſance du meilleur des Rois *Louis le Bien-Aimé*. Mes réflexions ſeront un ſupplément à celles du Métayer dont nous en attendons de nouvelles, ſuivant ſa promeſſe.

1°. J'ajouterai à ſa recette contre les maladies des chiens, qu'au lieu de 2 grains d'émétique, il ſeroit à propos de n'en mettre qu'un grain avec 2 grains de kermès minéral, & de donner le lendemain 2 onces de manne fondue à l'eau & paſſée dans un linge pour le purger par en bas & emporter le reſte du vomitif. La doſe doit être d'ailleurs réglée ſur la force du chien.

2°. M. le Métayer obſerve à propos que les cendres marines répandues ſur les terres pour les fertiliſer, étant emportées par les vents ou entraînées par les pluies, avec les ſels lexiviels alkalis dans les étangs du Hainaut, y cauſent, jointes aux boues, l'*incroiſſance* & l'*infécondité* du poiſſon. Une trop grande acidité produiroit le même effet, elle enivreroit les poiſſons, & les plus petits périroient.

Nous en avons en Bourgogne & dans une partie de la Breſſe, où le poiſſon ne profiteroit pas par d'autres cauſes ; mais les remedes que l'on y emploie pourront également ſervir dans le Hainaut. Tous les 4, 5 ou 6 ans, à la deuxième pêche de l'étang, on laiſſe la bonde levée pour que les eaux s'écoulent. Enſuite on donne à la terre le labour néceſſaire pour y ſemer du bled, mais plus ordinairement des Mars & ſur-tout du bled de Turquie (que l'on peut remplacer dans le Hainaut, ſi on ne l'y ſeme pas, par l'orge, l'avoine, le millet, &c. en obſervant l'analogie du grain avec le terrein). On peut en ſemer de différentes eſpeces, ceux qui aiment le plus l'humidité, dans les bas fonds, & les autres ſur les côtés élevés. C'eſt ainſi que nos étangs bourbeux ſe nettoient, pour être enſuite renouvellés. Dans le Hainaut, les grains qui aiment l'alkali, à moins que les ſels ne fuſſent en trop grande quantité, donneroient une forte récolte qui, dans les années favorables, rendroit bien plus que l'étang. Après la récolte, on baiſſe la bonde, l'étang ſe remplit, on l'empoiſſonne, & le poiſſon croît très-promptement.

3°. Quant aux matieres fécales, il n'a pas été prouvé, quoiqu'on le préſume, qu'elles corrompent les légumes & leur donnent une mauvaiſe odeur. On l'emploie dans bien des pays ſans s'en plaindre. A la Chine, il s'en fait un grand trafic ; des porteurs en rempliſſent leurs ſeaux, & des Bateliers leurs barques. Les Payſans vont les acheter juſques dans les maiſons, & donnent en échange du bois, de l'huile, des légumes, &c. Il y a dans les Villes des lieux publics dont les maîtres tirent beaucoup de profit. Quoiqu'il en ſoit, ces matieres produiſent une nouvelle terre ou plutôt un terreau très-fin & très-bon pour certaines terres. Dans un canton de la Province où j'ai demeuré nombre d'années, on en met pour engrais ſur des terres ſablonneuſes ; & je n'en ai point vu de ſi fertiles, car on les enſemence ſucceſſivement de tous les grains qui ſe ſuivent de plus près, ſans les laiſſer repoſer. Les gens de la campagne vont, dans les Villes circonvoiſines, vuider les foſſes chez les Particuliers à qui il n'en coûte que la chandelle. Ainſi tout le monde y gagne ; ailleurs on perd ce double avantage. Un autre agrément, c'eſt que les Payſans travaillent à vuider ces lieux avec tant d'activité qu'au moyen de deux charettes qui vont & viennent ſans ceſſe, l'opération ne dure jamais plus de 24 heures. La matiere eſt étendue enſuite, ſuivant la commodité : les gelées qui paſſent par-deſſus en ont bientôt diſſipé l'odeur ; le tems de paſſer la charrue étant arrivé, on ne laiſſe pas plus de repos aux terres.....

(*Les obſervations ſuivantes roulant ſur d'autres objets, nous les donnerons dans une autre Gazette*).

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Février 1771, au Samedi 2 Mars, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſols, 26 à 30 l. 10 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Gréve, de 30 à 32 l. Le ſeigle, de 18 liv., 18 livres 10 ſ. à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv. 5 ſ., 15 livres 15 ſ. à 16 liv. 10 ſols auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 27 Février 1771, au Samedi 2 Mars, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 23 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 6 & 7 Mars 1771 de 39 à 40 liv. ; *idem* nouveau de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 17 à 18 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36 ; *idem* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars 1771.*

	#	ß		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	709	15		marc.
Du Perou à	702			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97	16		marc.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83	5		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	3	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Mars 1771.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ½
Lyon, *Rois*, ...	⅛ p. % perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1771.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1125 27 ½ 25 .	1127 ½ 30 25 .	1125 . . . .
Emprunt Oct. .	245 50 45 . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	47	. . . . .	10 m. 50. . .
Prom. à 4 p. %.	64 ½	64 ½	64 ½ . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 390. . . .	4e 390. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 2 Mars 1771.		Du Lundi 3.		Du Mardi 4.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boscheron, six d. mois 1770.	E.	Alissant, six dern. mois 1770.	C.	Cauchy, six derniers mois 1770.	G.
Bardin, *idem.*	A.	Bonnet, *idem.*	A.	Chaponnel, *idem.*	J.
Caron, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	F.
Clouet, *idem.*	G.	Certain, *idem.*	A.	Defrance, *idem.*	G.
Delarue fils, *idem.*	C.	Delamotte, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	J.
Delarue pere, *id.*	J.	Dujean, *idem.*	B.	De Fremilly, *id.*	C.
Gossey, *idem.*	E.	Gendon, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	C.
Hebert, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	E.
Lenoir, *idem.*	C.	Masson, *idem.*	A.	Maigret, *idem.*	A.
Pigis, *idem.*	C.	Thevenin, *idem.*	A.	Roberge, *idem.*	Z.
Raynal, *idem.*	B.	.....		Viellard, *idem.*	A.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 2 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 11 *Février.*

ON dit que la peste désole l'Ukraine. En conséquence l'Impératrice de Russie a défendu l'entrée des denrées & des marchandises de ce pays, sur-tout du lin & du chanvre, dans ses Etats.

Il paroît tous les jours en Danemarck de nouvelles loix, tendant à rectifier & à simplifier l'Administration. Pour remplir cet objet par rapport à la Norwege, le Roi a créé un college d'Etat, Police & Commerce, subordonné à celui des Domaines de Copenhague, fixé l'ordre incertain de la succession aux terres, &c. L'Ordonnance du 13 Février 1767, qui portoit la réduction des rentes à quatre pour cent, a été révoquée.

Lorsque le Magistrat de Dantzick, après les demandes de grains, faites par le Général du Cordon Prussien, a défendu l'exportation de ces denrées, elles étoient déja trop cheres pour qu'elles pussent être transportées & vendues avec profit dans le midi de l'Europe.

DE FRANCFORT, *le* 15 *Février.*

M. André, promu à la dignité d'Echevin, M. de Lauterbach, nommé Sénateur, M. Lindheimer, élu Sénateur du troisième Banc, ont fait, à cette occasion, les deux premiers, des distributions d'argent, & le dernier des distributions de pain aux Pauvres. On ne sçauroit entrer dans le Gouvernement d'une République d'une maniere plus noble & sous des augures plus favorables. On n'a pas jetté, comme autrefois, ces largesses aux Peuples, afin de prévenir les désordres & les malheurs inséparables du tumulte, & d'assurer au vieillard & à l'infirme la part que la jeunesse & la vigueur leur enlevoient ci-devant.

On a défendu à Gifforn, dans la Principauté de Zell, l'entrée des bêtes à laine & à cornes à la Foire qui doit se tenir au commencement de Mars, à cause des maladies épizootiques qui continuent de désoler les environs. Il en sera de même pour la Foire de Hankensbultel.

Des lettres de Vienne assurent qu'il n'y a été publié aucune Ordonnance sur les habillemens des femmes qui vont à l'Eglise, comme on l'avoit dit.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 5 *Février.*

Les pluies continuent à Rome, à Lucques, à Naples, &c. On a ressenti de nouvelles secousses de tremblement de terre à Sora & en d'autres lieux. Le feu a pris derniérement ici dans divers quartiers de la Ville. Un ouragan a causé beaucoup de dommages à Caprarola, &c.

Le prix de l'huile hausse à Rome, malgré

toutes les précautions que l'on y a prises pour ramener l'abondance & le bon marché. Le Prince Borghese a eu la générosité d'en livrer considérablement au Peuple, au prix ordinaire. Le Commissaire de la Mer a défendu à tous ceux qui pêchent sur les plages Romaines de pêcher avec deux barques jointes ensemble, depuis le jour de Pâques jusqu'à la mi-Septembre, tems du frai du poisson.

On assure que la Cour de Saxe a fait un emprunt de 600000 florins; & qu'elle a envoyé un service entier de porcelaine au Négociateur de cet emprunt.

On mande de Ferrare que la Cour de Vienne a dessein d'abolir tous les jeux de hasard, & d'assigner un autre revenu aux théâtres qui en retiroient des rentes. Quelques Villages de ce Duché sont encore sous l'eau; & le P. Lecchi va recommencer ses travaux pour les en délivrer.

La Société Géorgique de Padoue a chargé M. Arduino de la plantation de mûriers qui doit se faire sur les remparts & autour des fossés des fortifications de la Ville. Cette plantation sera de plus de douze mille pieds d'arbres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 11 Février.*

On a présenté plusieurs plans pour lever les sommes nécessaires au service courant de l'année. On ne doute pas néanmoins qu'il ne faille avoir recours à la ressource ordinaire des Loteries. Il est question de lever sur les théâtres & autres spectacles publics, une taxe de dix mille livres sterlings par an.

Le Lord Maire a ordonné à M. Gates, Maréchal de la Cité, de vérifier les poids & mesures dans tous les Marchés, afin que ceux qui seront trouvés en fraude, soient punis, selon les loix. On se plaint sur-tout des Marchands de beurre.

Le Greffier ou Secretaire de la Ville a eu ordre de signer la Requête qui doit être présentée à la Chambre des Communes pour demander la libre importation des grains de l'Amérique & autres pays.

On écrit de diverses Provinces qu'il y est tombé plus de neige qu'on n'en avoit vu depuis vingt ans.

Après avoir employé beaucoup de tems & d'argent à chercher des mines dans le Duché d'Yorck, il a fallu abandonner cette entreprise.

Plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes sont encore détenus à Gravesend, faute de Matelots pour la manœuvre.

Les Hollandois ont fait, sur le promontoire septentrional de la Nouvelle-Hollande, un établissement dont ils esperent retirer beaucoup d'avantage pour le commerce des Philippines.

Il s'est formé, dans les mers de l'Orient, un établissement Britannique que la Compagnie Hollandoise des Indes ne voit pas de bon œil.

Il circule à la Jamaïque de mauvaises especes qui en rallentiroient le commerce, si l'on n'arrêtoit bientôt les progrès du mal. Le Gouverneur apporte tous ses soins pour y parvenir.

Les Negres de Tabago avoient formé un complot contre leurs maîtres. Un de ces derniers a été égorgé. L'alarme étoit dans toutes les Villes voisines; mais on est actuellement rassuré.

La Cour de Portugal a fait publier un Edit pour défendre l'importation des chapeaux Anglois, à commencer le 10 du mois prochain. On s'attend à voir bientôt nos bas de soie & de laine également prohibés. La perte totale de notre commerce dans ce Royaume est évidemment jurée.

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, *le 7 Février.*

L'Académie Royale d'Agriculture du Royaume de Galice tint le mois dernier son Assemblée publique que M. le Marquis de Piedrabuena ouvrit par un Discours sur *l'utilité de l'encouragement de l'Art Militaire, de l'Agriculture, du Commerce & des Sciences.* D. Francisco de Mendoza, D. Onofre Bermudez, D. Fernando Freyre, D. Nicolas Valdés, & D. Marcos de Argaiz, Académiciens, lurent ensuite différens Mémoires.

Le premier *démontra l'avantage d'occuper en Galice la population surabondante au bénéfice de l'Agriculture.*

Le second traita de *la culture des pommes de terre & de la maniere d'en faire du pain.*

Le troisiéme *prouva que dans les pays où les Propriétaires des terres avoient été regardés avec peu de considération par les autres classes de l'Etat, c'avoit été là une des causes de la décadence de l'Agriculture.*

Le quatrième discourut sur l'utilité, la cultivation & le défaut de plantations d'oliviers & d'amandiers dans le Royaume.

Le cinquième traita des *Communes* du Royaume & des moyens de les cultiver & d'accroître ainsi l'Agriculture, suivant le Réglement du 29 Novembre 1767.

D. Joseph Cormide, Secretaire de la Société, termina les lectures par celle d'un discours de D. Juan de Torres, *sur les avantages qui peuvent résulter pour la Galice d'une Agriculture réglée.*

Pour sujets des trois Prix qui seront distribués le 19 Janvier 1772, on proposa, 1°. *de démontrer l'utilité qui pourroit résulter d'une portion déterminée de terre plantée de certains arbustes*, (pinavetes) *comparée à toute autre portion égale de terre plantée de tous autres arbustes communs, relativement à tous les usages de l'Economie rustique.*

2°. *De comparer les différentes qualités de la soie des vers nourris avec les feuilles des mûriers des côtes & terreins sablonneux, avec celles de la soie des vers nourris avec les feuilles des mûriers d'autres terreins* (de Moreras), *& d'établir laquelle est préférable, & à quels usages elles peuvent être employées l'une & l'autre.*

3°. *De donner les moyens de remédier aux defauts des toiles de Galice* qui, si estimées pour leur durée, n'ont ni la blancheur ni la netteté, &c. des toiles étrangeres.

Les Mémoires seront envoyés, avec les formalités connues, au Secretaire de l'Académie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 17 Février.*

Les nouvelles que nous avons reçues de la continuation de la paix, ont fait reprendre les armemens. Il ne tardera pas à sortir de ce Port plusieurs navires qui feront voile pour Guinée.

L'Hôpital-Général de cette Ville a besoin de secours; malgré sa bonne administration, les charges augmentent, & ses ressources diminuent. Il lui arrive souvent de manquer d'ouvrages suffisans pour occuper fructueusement les Pauvres qu'il est obligé de nourrir. Le Gouvernement, pour l'avantage du commerce maritime, le décharge de tems en tems de quelques garçons dont on forme des Matelots, espece si nécessaire & si rare. Des Citoyens zélés s'efforcent de trouver les moyens d'en employer une autre partie à des travaux qui n'enlevent pas à d'autres Ouvriers leurs ressources; car il est évident qu'en les occupant à des ouvrages ordinaires d'industrie, on ôte le pain à ceux qui les faisoient auparavant; & qu'ainsi en procurant à l'Hôpital quelque bénéfice, on y envoie de nouveaux Pauvres. On a imaginé de former une partie des enfans au métier de Ramoneur, & d'adjuger par réglement de Police, à l'Hôpital, le ramonage de toutes les cheminées de la Ville. On a observé, à cette occasion, que souvent le feu prend aux cheminées, parce qu'elles sont trop étroites; ce qui rend le ramonage très-difficile & par conséquent imparfait. Il faut convenir, par rapport aux moyens proposés pour la subsistance des Pauvres, que la plûpart ne sont que des palliatifs impuissans, puisqu'ils n'ôtent pas les causes de la pauvreté. Tant que les récoltes & le revenu national seront au-dessous de la population, on aura beau chercher des remedes contre ce mal, on ne pourra jamais parvenir qu'à masquer la misere & à la déplacer. L'industrie ne sçauroit être sustentée & salariée qu'à proportion de la richesse: on se flatte, en restreignant d'un côté ses ressources, de renvoyer à l'Agriculture des bras qui aideront à multiplier les subsistances: mais l'Agriculture ne manque de bras que parce qu'elle manque de richesses; car c'est la misere des campagnes qui peuple les Villes de tant de malheureux. Il y a des hommes par-tout où il y a de l'argent à gagner. En rejettant des misérables dans les campagnes misérables elles-mêmes, on ne feroit donc qu'augmenter l'impuissance, la dévastation & la ruine, tant des campagnes que des Villes qui subsistent par elles.

La Police, suivant la coutume, a fixé le lieu où les volailles & le gibier seront vendus pendant le Carême, avec défense aux

Revendeurs d'acheter avant les heures à eux marquées par les réglemens, & de vendre ailleurs.

D'AMIENS, *le 19 Février.*

Les grains sont à un prix modéré dans la plûpart des Marchés de la Picardie, de l'Artois, du Soissonnois & des Pays-Bas François.

Le 11 de ce mois, le feu prit à Dunkerque à une maison qui, en trois heures de tems, fut réduite en cendre : il y périt une vieille femme & une fille âgée de dix-sept ans. Les soins & les ordres du Commandant de la Place & du Maire de la Ville sauverent des flammes le reste du Quartier.

DE METZ, *le 19 Février.*

Le sujet du Prix proposé par l'Académie de Metz en 1769 pour la premiere fois, & en second lieu pour l'année courante, est conçu en ces termes.

Quels sont les obstacles physiques & politiques qui s'opposent aux progrès de la navigation sur les rivieres de la Province des Trois-Evêchés ?

Pour résoudre cette utile question de la maniere la plus utile, l'Académie a exigé que dans la premiere partie du Mémoire, on fit connoître,

1°. Le véritable état actuel du cours, de la rapidité & des cataractes des rivieres dont il s'agit, & particuliérement de la Meuse, de la Moselle & de la Sarre, depuis le point où elles peuvent porter bateaux, jusqu'à leurs embouchures ou jusqu'aux lieux où il seroit utile d'étendre la navigation.

2°. Quelle est la nature du sol, du lit & des rives de chacune d'elles, & quels changemens le lit & les rives éprouvent communément par les hautes & basses eaux ?

3°. Quelle est la durée ordinaire du tems de chaque année, pendant lequel les eaux de ces rivieres ne sont pas assez fortes pour permettre la navigation ?

4°. Quels seroient les moyens les plus expéditifs, les plus efficaces & les moins dispendieux à employer, pour contraindre ces rivieres à conserver ou à changer leurs rives, selon le besoin ; & pour détruire les amoncellemens nuisibles de la navigation ?

La Société a demandé en même tems que l'on exposât non-seulement la quantité & l'espece des obstacles politiques, mais encore que l'on fit connoître au juste le rapport qui se trouve entre les droits de perception & le prix moyen des denrées de la Province qu'on pourroit exporter ; le tout, depuis les Villes où l'on jugeroit utile d'en faire les dépôts, jusqu'aux endroits où elles pourroient être exportées : enfin quels moyens l'on pourroit employer pour lever ces obstacles politiques, ou, dans le cas où ils subsisteroient tels qu'ils sont, ce qu'il faudroit faire pour que le commerce d'exportation ne fût jamais onéreux ni à la Province ni aux Commerçans.

Cette question, malgré quelques difficultés peut-être insurmontables, présente tant d'aspects si intéressans qu'il semble que la Province devroit joindre ses encouragemens à ceux de la sage & zélée Académie qui l'a proposée, pour en obtenir une solution sinon entiere & parfaite, du moins utile & avantageuse.

L'Académie propose de nouveau au concours pour la présente année la question suivante :

La désunion des diverses portions d'héritages possédés par un même Propriétaire, sur un même ban ou finage, étant un obstacle réel au progrès de l'Agriculture, quels seroient les moyens de droit & de fait capables, 1°. d'opérer actuellement la réunion de ces portions ; 2°. d'en empêcher la désunion à l'avenir, en ménageant autant qu'il est possible l'intérêt des Particuliers, & en le combinant sur-tout avec le bien général ?

L'Académie exige sévérement que ces *moyens soient faciles & puissent quadrer avec le Systême général de la Législation*, & déclare en même tems, suivant les principes de l'ordre qui ne pouvoient échapper à ses lumieres, qu'elle ne pourroit approuver des plans qui *tendroient à donner atteinte au droit inviolable des propriétés particulieres.* Elle recommande encore aux Auteurs de porter leurs vues sur les prés & les vignes comme sur les terres arables, & de s'attacher particuliérement au local de la Province, pour ne pas tomber dans l'inconvénient de lui appliquer ce qui ne sçauroit lui convenir.

Le Parlement de cette Ville, par un Arrêt du 26 Juillet 1770, avoit jugé que la

PRIX de de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de marc ou du quintal du même poids.

Supplém

Noms des Vi	de gne.	de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SOISSONS.	.	98	. . . .	. . . .	45	. . . .	95	. . . .	15
Noyon.	.	90	. . . .	. . . .	. . . .	36	200	. . . .	20
Château Thier	.	84	353	. . . .	. . . .	35	. . . .	110	12
ORLEANS	.	96	258	. . . .	. . . .	. . . .	200	. . . .	23
Blois	.	70	269	. . . .	. . . .	. . . .	200	190	15
Gien.	.	120	240	. . . .	. . . .	. . . .	150	110	10
LYON.	.	111	318	. . . .	85	. . . .	160	79	16
Saint-Etienne.	.	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	11
Roanne.	.	35	102	. . . .	. . . .	. . . .	200	99	8
MOULINS.	.	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	12
Nevers	.	70	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	15
Aubusson.	.	112	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	112	14
RIOM.	.	95	240	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	25
Clermont.	.	84	238	. . . .	. . . .	. . . .	150	125	20
Issoire.	.	70	504	. . . .	. . . .	. . . .	118	149	12
LIMOGES.	.	90	280	. . . .	. . . .	. . . .	1 0	170	16
Angouleme.	.	54	240	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
Tulle.	.	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	110	90	18
BORDEAU	.	90	200	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye.	.	89	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Libourne.	.	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	190	180	45
TOURS.	.	97	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	24
Amboise.	.	64	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
Chinon.	.	52	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	18
CHAALONS.	.	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	. . . .	10
Vitry.	.	90	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	80	70	15
Reims.	.	187	. . . .	. . . .	36	36	350	75	25
CAEN.	.	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	150	30
Bayeux.	.	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
Coutances.	.	. . . .	260	180	. . . .	15	170	100	15
ALENÇON	.	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Mortagne.	.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	250	140	24
Verneuil..	.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	23	. . . .	. . . .	20
RENNES.	.	. . . .	233	. . . .	46	14	160	140	9
Vitré.	.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	160	100	15
Nantes.	.	. . . .	229	. . . .	32	28	202	161	24
PERPIGNA	.	35	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Montlouis.	.	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	95	106	20
Foix.	.	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	150	25
DIJON.	.	200	230	. . . .	60	. . . .	300	120	15
Avalon.	.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	120	15
Beaune.	.	67	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	18
STRASBOUR	.	54	210	. . . .	35	. . . .	185	163	15
Colmar.	.	52 10	150	. . . .	30	. . . .	216	150	15
Belfort.	.	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	130	15
LILLE.	.	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	270	. . . .	57
Dunkerque.	.	100	220	. . . .	. . . .	. . . .	250	. . . .	36
Saint-Omer.		. . . .	218	. . . .	47	. . . .	300	. . . .	50
VALENCIEN		. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	50
Maubeuge		. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	150	120	18
Condé.		. . . .	420	. . . .	65	. . . .	200	. . . .	30

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Janvier 1771, attribué au N°. 18.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SOISSONS.	25 10	23 14	19 10	3	2 6	2 3	16 13	8 4	2 10	1 16	....	....	98	....	....	45	....	95	....	15
Noyon.	23 6	22 9	....	3	2 9	....	15 15	8 3	2	1 10	....	....	90	....	....	....	36	200	....	20
Château Thierry.	26 18	....	....	2 9	2 6	....	15 17	7 16	2 13	2	....	....	84	353	....	....	35	....	110	12
ORLEANS	28 6	23 15	21	3 6	2 7	....	16	8 13	2 12	1 11	....	....	96	258	....	....	....	200	....	23
Blois	21 2	....	15	3 1	2 8	2 1	13 6	8	2 10	18	....	....	70	269	....	....	....	200	190	15
Gien.	28	25 15	21 10	3	2 5	....	17	9	3	1 5	....	....	120	240	....	....	....	150	110	10
LYON.	37 14	33 7	32 9	4 8	2 11	2 7	22 17	12 2	4 19	2 12 7	....	....	111	318	....	85	....	160	79	16
Saint-Etienne.	39 5	36 5	33 6	4 1	2 9	3 6	22	10 8	2 18 5	1 15	....	....	84	....	....	....	....	160	120	11
Roanne.	37 10	34 13	33 15	4 8	4 4	4 1	16 17	11 5	2 18 5	2 6 9	....	....	35	102	....	....	....	200	99	8
MOULINS.	35	....	29	4 8	....	4 3	23 13	10 10	2 10	2 10	....	....	90	....	....	....	....	150	160	12
Nevers	34	30	26	4 3	....	3 6	22	8 16	2 2	1 10	....	....	70	420	....	....	....	150	160	15
Aubusson.	38	....	38	4 3	....	3	....	19 4	2 10	1 16	....	....	112	....	....	....	....	....	112	14
RIOM.	35 17	35 15	33 12	4 10	2 6	....	27 6	8 12	2 10	18	....	....	95	240	....	....	....	200	150	25
Clermont.	37 10	35 10	34 9	4 10	2 11	2 8	27 12	7 5	2 10	1 10	....	....	84	238	....	....	....	150	125	20
Issoire.	35 15	33 7	33 7	4	3 6	2 9	26 12	10 9	3 10	1 5	....	....	70	504	....	....	....	118	149	12
LIMOGES.	30	....	27	3 4	....	2 9	....	11 10	2 5	1 15	....	....	90	280	....	....	....	1 0	170	16
Angouleme.	26 16	19	....	3	2 5	....	....	10 10	1 10	....	....	....	54	240	....	....	....	180	150	24
Tulle.	34 18	....	30	3 6	....	2 6	19	8 17	1 5	16	....	....	72	....	....	....	....	110	90	18
BORDEAUX.	30 10	25 10	24	3 10	3 2	2 2	17	10 4	2	1 10	....	....	90	200	....	....	....	350	200	70
Blaye.	27	24 11	23	3 4	2 8	1 11	....	13 6	3	2	....	....	89	....	....	....	....	....	....	....
Libourne.	29	....	22	3 7	2 11	1 11	....	10 13	1 15	1	....	....	75	....	....	....	....	190	180	45
TOURS.	21 14	19	16 9	2 11	2 4	2	15 15	6 14	2 5	1 15	....	....	97	....	....	....	....	200	160	24
Amboise.	23 3	17 5	15 4	2 9	2 7	2 5	13 6	7 12	2 10	1 5	....	....	64	....	....	....	....	200	120	20
Chinon.	23 3	20 3	17 3	3 1	2 4	1 7	16 8	8 19	2 5	1 10	....	....	52	....	....	....	....	200	150	18
CHAALONS.	29 11	....	17 15	3 7	....	2 1	13 6	6 13	3	1 10	....	....	80	....	....	....	....	80	....	10
Vitry.	30 15	....	20	4 11	3 8	2 7	15	6 13	2 15	1 15	....	....	90	....	....	....	....	80	70	15
Reims.	27 2	....	12 5	3 11	3 9	3 7	18 9	6 8	2 8	2 8	....	....	187	....	....	36	36	350	75	25
CAEN.	26 12	....	....	2 9	....	....	14 8	10	2 2	1 4	....	....	....	....	140	....	28	300	150	30
Bayeux.	26 6	....	....	2 11	....	....	15 18	8 18	1 17	1 13	....	....	....	....	155	....	15	200	90	20
Coutances.	29	....	22	3 1	....	....	19 16	8 8	2 5	1 10	....	....	....	260	180	....	15	170	100	15
ALENÇON.	26	20 11	19 10	3	2 9	2 6	14 14	6 10	2	1 10	300	250	....	260	200	....	32	200	150	15
Mortagne.	26	22 3	....	2 5	2	1 10	17 7	8 9	1 10	1 5	....	....	....	....	....	....	....	250	140	24
Verneuil.	27	24 16	23 4	3	2 5	2 5	23 4	9	2 10	16	....	....	....	....	....	....	23	....	....	20
RENNES.	23 4	18 4	15 14	2 2	2 9	1 4	15 14	6	1 8	18	....	....	....	233	....	46	14	160	140	9
Vitré.	22 15	....	18 12	3	2 8	1 6	....	7 13	1 5	1	....	....	....	....	....	....	21	160	100	15
Nantes.	26	....	17 16	2 4	2 1	1 7	18 16	9 7	2 8	1 10	....	....	....	229	....	32	28	202	161	24
PERPIGNAN.	24 10	19	....	3 1	2 9	....	12 7	....	1 11	9 4	....	....	35	....	....	....	....	120	90	18
Montlouis.	19 16	....	12 18	2 7	....	1 2	9 18	7 14	1 16	4 10	....	....	51	....	....	....	....	95	106	20
Foix.	29 1	....	21 9	3 3	....	2 4	....	13 19	2 8	....	....	....	54	....	....	....	....	150	150	25
DIJON.	32 16	26 13	22 13	5	2 6	....	20 16	10 8	3	1 10	380	....	200	230	....	60	....	300	120	15
Avalon.	33 12	28 16	....	3 3	2 4	....	16 4	6 15	2 10	1 10	....	....	....	....	....	....	....	180	120	15
Beaune.	35 5	33 15	30	5	2 6	....	24	11 4	4	2	....	....	67	....	....	....	....	200	90	18
STRASBOURG	29 17	26 18	24	3 3	2 5	4 6	16 5	9 12	2 15	1 19	....	....	54	210	....	35	....	185	163	15
Colmar.	30 5	25 8	24	3 3	2 11	2 5	17 3	10 12	2 5	1 2	....	....	52 10	150	....	30	....	216	150	15
Belfort.	32 15	26 9	26 9	3 5	3 3	2 11	19 16	7 13	1 18	1 10	....	....	10	....	....	....	....	180	130	15
LILLE.	23 17	20 11	....	3 7	2 1	1 11	12 5	7 7	2 13	1 19	....	....	....	....	....	45	....	270	....	57
Dunkerque.	24	....	....	1 10	2 4	3 1	14 19	7 8	1 17	1 14	....	....	100	220	....	....	....	250	....	36
Saint-Omer.	22 4	20 5	15 15	2 3	1 10	1 7	12 18	7 11	1 15	1 10	376	322	....	218	....	47	....	300	....	50
VALENCIENNES	20	18 15	15 15	2 9	2 3	1 9	12	6 17 6	2 11 1	19 4	438	365	....	545	....	62	....	300	180	50
Maubeuge	21 14 3	18	13 15 3	3	2 6	2	12 3 6	5 5 10	2	1 6 8	240	140	....	....	....	47	....	150	120	18
Condé.	25 6	21 11	16 13	3	2 6	2	12 10 3	....	....	....	420	280	....	420	....	65	....	200	....	30

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poisson
SOISSONS.	8	60	40	45	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	60	45	150	240	55	19	75	50	40	
Noyon.	15	75	40	35	. . . .	. . . .	100	. . . .	100	60	50	30	200	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	
Château-Thierry.	8	57	27	54	. . . .	. . . .	120	250	. . . .	. . . .	70	55	150	190	60	16	95	45	45	
ORLEANS.	10	90	30	45	. . . .	. . . .	120	170	. . . .	. . . .	61	29	200	240	53	19	80	42	37	32
Blois.	9	70	60	50	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	50	22	85	36	. . . .	
Gien.	15	60	40	30	. . . .	. . . .	160	250	. . . .	. . . .	80	60	180	. . . .	58	22 10	90	36	35	42
LYON.	8	80	60	80	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	59	18 14	87	64	58	
Saint-Etienne.	8	70	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19 17	75	64	. . . .	
Roanne.	8	60	40	35	. . . .	. . . .	81 16	350	. . . .	. . . .	46 15	35	175	280	70	23 7	81	58	52	87
MOULINS.	6	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	40	16	80	60	50	60
Nevers.	5 10	80	80	40	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	60	45	180	220	42	16	90	60	40	60
Aubusson.	10	46	. . . .	48	. . . .	. . . .	55	125	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	25	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM.	18	90	40	90	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	80	50	. . . .	
Clermont.	10	76	60	80	. . . .	. . . .	150	240	100	50	70	35	175	210	45	25	100	45	. . . .	
Issoire	7	50	44	72	. . . .	. . . .	90	. . . .	. . . .	. . . .	70	30	150	210	60	22	120	42	. . . .	
LIMOGES.	4	90	50	50	. . . .	. . . .	50	100	. . . .	25	. . . .	25	180	200	60	19	. . . .	40	40	
Angoulême.	6	70	. . . .	70	. . . .	. . . .	85	130	60	40	. . . .	. . . .	160	215	45	17 15	85	24	20	30
Tulle	6	40	20	50	. . . .	. . . .	65	150	46	24	26	14	170	215	50	19	80	30	. . . .	
BORDEAUX.	20	100	80	70	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne.	9	110	85	60	. . . .	. . . .	110	330	110	90	80	60	150	200	60	16	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	80	65	. . . .	
Amboise.	15	60	40	80	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Chinon.	5	80	50	50	. . . .	. . . .	75	150	. . . .	. . . .	50	25	150	240	40	22	80	35	. . . .	
CHAALONS.	8	40	16	30	. . . .	. . . .	95	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .	
Vitry.	7 10	4	20	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CAEN.	15	90	50	80	. . . .	. . . .	130	230	100	50	70	35	160	230	55	20	100	80	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	35	. . . .	. . . .	60	350	100	50	50	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
Coutances.	9	60	40	32	. . . .	2700	170	260	140	90	90	45	190	220	60	25	90	70	. . . .	45
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	100	150	. . . .	. . . .	50	37 10	170	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne.	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Verneuil.	10	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES.	4 10	60	40	36	2000	2500	200	400	120	80	80	60	160	220	45	20	80	67	35	50
Vitré.	5	45	. . . .	45	. . . .	. . . .	80	200	90	60	50	40	175	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Nantes.	14	59	82	64	. . . .	. . . .	155	500	60	45	60	43	190	225	60	18	75	35	. . . .	32
PERPIGNAN.	10	70	40	. . . .	1782	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	44	15	72	. . . .	. . . .	
Mont-Louis.	10	54	30	. . . .	. . . .	. . . .	61	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	51	14	61	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	40	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	216	. . . .	18	72	48	. . . .	
DIJON.	16	75	30	60	. . . .	. . . .	110	140	. . . .	. . . .	58	22	170	215	60	15	86	40	40	50
Avalon.	6	80	50	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Beaune.	9	90	60	75	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	20	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	17 10	100	45	40	
STRASBOURG.	12	166	. . . .	36	. . . .	. . . .	82 3	180 19	178 17	79	78	44 14	187	208	42	15 12	74 17	239	274	160
Colmar	9	100	60	54	. . . .	. . . .	120	. . . .	100	80	70	60	200	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
Belfort.	. . . .	84	60	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	70	50	210	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	32 10	183	142	62	2350	3900	132	375	400	185	115	80	. . . .	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque.	18	300	60	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	29	27	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
Saint-Omer.	40	100	90	70	. . . .	. . . .	147	400	57	39	74	51	185	236	57	19 17	85	. . . .	40	
VALENCIENNES.	36	60	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge.	12	75	48	45	. . . .	. . . .	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	. . . .	40	
Condé.	20	70	45	50	. . . .	. . . .	125	200	150	75	62	35	200	250	60	20	75	. . . .	. . . .	

Noms des Villes.	Cire M[illegible] bapprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poi[illegible]
SOISSONS. . .	8	240	55	19	75	50	40	
Noyon.	15	215	60	50	. . . .	. . . .	. . . .	
Château-Thierry. .	8	190	60	16	95	45	45	
ORLEANS. . .	10	240	53	19	80	42	37	32
Blois.	9	210	50	22	85	36	. . . .	
Gien.	15	. . . .	58	22 10	90	36	35	42
LYON. . . .	8	. . . .	59	18 14	87	64	58	
Saint-Etienne. . .	8	. . . .	49	19 17	75	64	. . . .	
Roanne.	8	280	70	23 7	81	58	52	87
MOULINS. . .	6	. . . .	40	16	80	60	50	60
Nevers.	5	220	42	16	90	60	40	60
Aubuſſon. . . .	10	. . . .	55	25	. . . .	. . . .	. . . .	
RIOM. . . .	18	225	45	22	80	50	. . . .	
Clermont. . . .	10	210	45	25	100	45	. . . .	
Iſſoire	7	210	60	22	120	42	. . . .	
LIMOGES. . .	4	200	60	19	. . . .	40	40	
Angoulême. . . .	6	215	45	17 15	85	24	20	30
Tulle	6	215	50	19	80	30	. . . .	
BORDEAUX. .	20	230	60	18	61	35	35	30
Blaye.	. . .	. . . .	. . . .	25	75	65	65	
Libourne. . . .	9	200	60	16	. . . .	. . . .	. . . .	
TOURS. . . .	7	240	45	20	80	65	. . . .	
Amboiſe.	15	. . . .	50	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Chinon.	5	240	40	22	80	35	. . . .	
CHAALONS. .	8	240	. . . .	14 15	90	. . . .	. . . .	
Vitry.	7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Rheims.	10	200	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
CAEN.	15	230	55	20	100	80	. . . .	50
Bayeux.	15	225	48	. . . .	90	45	145	40
Coutances. . . .	9	220	60	25	90	70	. . . .	45
ALENÇON. . .	10	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne. . . .	15	250	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
Verneuil. . . .	10	. . . .	56	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
RENNES. . . .	4	220	45	20	80	67	35	50
Vitré.	5	200	50	17	. . . .	. . . .	. . . .	
Nantes.	14	225	60	18	75	35	. . . .	32
PERPIGNAN. .	10	208	44	15	72	. . . .	. . . .	
Mont-Louis. . . .	10	. . . .	51	14	61	. . . .	. . . .	
Foix.	12	216	. . . .	18	72	48	. . . .	
DIJON. . . .	16	215	60	15	86	40	40	50
Avalon.	6	. . . .	48	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Beaune.	5	. . . .	50	17 10	100	45	40	
STRASBOURG. .	12	208	42	15 12	74 17	239	274	160
Colmar	5	. . . .	41	15	90	. . . .	40	45
Belfort.	.	220	50	18	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	3[illegible]	. . . .	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Dunkerque. . . .	1[illegible]	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
Saint-Omer. . . .	4[illegible]	236	57	19 17	85	. . . .	40	
VALENCIENNES. .	3[illegible]	250	60	20	75	. . . .	30	
Maubeuge. . . .	1[illegible]	213	53	21	100	. . . .	40	
Condé.	2[illegible]	250	60	20	75	. . . .	. . . .	

main-morte étoit purement personnelle dans la Coutume de Verdun, & que le pouvoir qu'ont les Seigneurs des bans mainmortables, d'obliger les possesseurs de condition franche de vendre des biens situés sur leur territoire à des Serfs, se prescrivoit par une possession de 40 ans. Par un Arrêt du 7 Janvier 1771, elle a jugé qu'une servitude stipulée par convention ne passoit point aux héritiers, encore qu'il y eût un terme spécifié, & que la famille fût dénommée dans la démonstration.

De Rouen, *le 22 Février.*

Daus le dernier Arrêt rendu par le Parlement, concernant la vente du pain, la Cour a fait itératives défenses aux Boulangers de la Ville, des Fauxbourgs & franches Aires, de vendre leur pain à la marque, au lieu de le vendre au poids, conformément aux anciens Réglemens, sous peine de 100 liv. d'aumône, &c.

La Cour a défendu à tous Cochers & Voituriers, sous peine de 50 liv. d'amende, de s'arrêter au bout du pont où les carosses formoient souvent une barricade incommode & même dangereuse.

De Paris, *le 26 Février.*

Suivant la teneur de l'Arrêt du Conseil du 25 Janvier, concernant les papiers *tontisses*, Sa Majesté ayant reconnu que par l'Arrêt d'exemption de tous droits, accordée aux papiers façon de damas, indiennes, tapisseries, excepté aux papiers de laine hachée appellée *tontisses*, dans la circulation intérieure du Royaume, lesdits papiers tontisses ne pouvoient soutenir dans les Provinces réputées étrangeres la concurrence des mêmes papiers venant de l'Etranger, & que le commerce desdits papiers augmenteroit considérablement, s'ils ne payoient à la sortie que les droits fixés par ledit Arrêt du 27 Février 1765, en faveur du commerce extérieur des papiers peints; S. M. a ordonné qu'à commencer du 1 Avril 1771, les papiers tontisses ne payeront que 10 s. du cent pesant à toutes les sorties du Royaume, & qu'elles pourront circuler également dans toutes les Provinces du Royaume, sans payer aucune espece de droits. En même tems voulant empêcher que tant les papiers peints que tontisses fabriqués chez l'Etranger ne profitent de ces exemptions, S. M. a ordonné que les Fabricans de toutes ces especes de papiers seront tenus d'imprimer à la même époque sur chaque piece ou rouleau, leur nom & celui du lieu de leur Fabrique, sans quoi, après ledit délai, lesd. papiers seront assujettis aux mêmes droits que ci-devant.

Le Mardi 19 Février 1771, neuf Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris furent entendus avec satisfaction dans un concours public dont l'objet étoit la démonstration des os du cheval. M. le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris honora cette Séance de sa présence.

Les Eleves admis au concours furent les sieurs Aurus, entretenu par l'Infant Duc de Parmes; Ravanel, par S. A. M. le Prince regnant des Deux-Ponts; Verriez, par M. le Prince de Bergues; Thiboulot, par S. E. M. le Cardinal de Choiseul; Berlemont l'aîné & Berlemont cadet, entretenus par les Etats du Haynault; Lebel, de la Picardie, à ses frais; Duperrot, de la Légion de Flandres; Hequart, Dragon de la Rochefoucault.

Les sieurs Aurus & Verriez mériterent le Prix. Le sieur Aurus ne tira point au sort, & le céda au sieur Verriez, en se contentant de l'honneur d'avoir obtenu les suffrages publics.

Le sieur Lebel eut le premier *Accessit*; le second fut accordé aux sieurs Thiboulot, Duperrot & Hequart.

Les autres Concurrens furent honorés de justes éloges.

Le tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 de ce mois; le gros Lot de 50000 liv. est échu au n°. 90702; & le second Lot de 20000 livres est échu au n°. 80004.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur les remedes pour la brûlure. A Paris, le 2 Février 1771.

Si je différois, Monsieur, de vous marquer sur le champ ce que je pense sur le-

remede efficace contre la brûlure, inſéré dans votre feuille de ce jour, je n'aurois peut-être pas l'occaſion & le tems d'y revenir.

Malgré le grand nombre de perſonnes qui garantiſſent l'efficacité de ce remede, je ne puis m'empêcher de la révoquer en doute. Et comme on le conſeille aux Ouvriers, je crois, Monſieur, qu'il eſt eſſentiel pour l'humanité de faire appercevoir que ce remede peut être fautif dans bien des occaſions.

Tous les corps gras ſont bons pour la brûlure, & les Chirurgiens qui panſent les malades dans les Hôpitaux y ont recours très-ſouvent, pour eux-mêmes, lorſqu'il leur arrive de ſe brûler en portant les réchaux dans le tems du panſement. On a ſoin de tenir, dans les ſalles, des pots remplis d'huile ou de ſaindoux, dans leſquels les Garçons trempent la main ſur le champ, quand ils ſe ſont brûlés.

L'effet des huiles & des corps gras eſt d'abſorber par leur affinité avec le feu, ou, comme on parle aujourd'hui, avec *le phlogiſtique*, les parties ignées qui déchirent la peau & les chairs, de modérer au moins leur activité, & ſi l'eſquarre eſt faite, de préparer la cure par les adouciſſans qui ſeuls peuvent convenir dans ce cas. Je dis ſeuls, par une raiſon que je developperai en finiſſant cette lettre.

Sur ce principe, les huiles les plus douces ſont celles qui conviennent le mieux pour la brûlure. J'entends, par les huiles douces, les huiles végétales qui contiennent le plus de phlegme, & je crois que l'huile d'olive tient entre celles-ci le premier rang. Le meilleur onguent pour la brûlure eſt donc de frotter la partie brûlée avec de l'huile d'olive; car les délais ſont pernicieux, puiſque les particules ignées continuent leur action avec une rapidité incroyable, & que ſouvent le mal devient ſérieux, quand il n'auroit été que très-léger, ſi on eût appliqué de l'huile d'olive ſur la partie brûlée dans le moment.

Le premier inconvénient que je trouve au remede de l'eau de chaux avec de l'huile de noix, c'eſt donc le délai néceſſaire pour trouver la chaux, pour l'éteindre & pour en faire l'onguent avec l'huile de noix. Le ſecond eſt dans la qualité de l'huile qu'on emploie pour cet onguent; elle eſt réſineuſe & *ſiccative*, par conſéquent dépourvue du phlegme que contient l'huile d'olive, & qui ſert merveilleuſement à abſorber les particules ignées. C'eſt pour réparer ce défaut de phlegme qu'on mêle dans cet onguent l'eau de chaux avec l'huile de noix: je préférerois de l'eau pure certainement; 1°. à cauſe qu'on l'a ſous la main; 2°. à cauſe de la ſimplicité de l'élément qui ne ſe trouve point mêlé avec une terre dont je redoute la qualité pour le cas dont il s'agit. Au défaut d'huile d'olive, & ſi l'on n'avoit que de l'huile de noix, je conſeillerois de battre cette derniere très-promptement avec de l'eau, & d'en faire un onguent ſans attendre d'avoir trouvé de la chaux, de l'avoir fait éteindre, &c.

L'huile d'olive même ſe ſéche trop promptement, & il faut la renouveller à tout moment ſur la partie brûlée dont la chaleur abſorbe tout; c'eſt pourquoi j'ai auſſi très-ſouvent fait battre de l'eau avec de l'huile d'olive, pour lui donner plus de conſiſtance; mais après ce premier liniment, rien ne m'a réuſſi comme de faire fondre un peu de cire jaune avec de l'huile d'olive, de l'étendre ſur un linge & de l'appliquer ſur la brûlure. J'ai une nombreuſe famille; il n'eſt aucun de mes enfans qui ne ſe ſoit fait des brûlures conſidérables avec eſquarre; il en eſt même deux qui auroient pu en être défigurés. L'huile d'olive ſur le champ appliquée, & l'onguent de cire jaune & d'huile d'olive, les ont guéris ſans qu'il en ſoit reſté la moindre cicatrice.

Il eſt un remede bien dangereux pour la brûlure, & que les bonnes femmes & les Ouvriers emploient ſouvent: ils frottent avec de l'encre à écrire la partie brûlée. Le ſel de vitriol qui entre dans ſa compoſition rafraîchit la partie brûlée & paroît ſoulager le malade; mais il cautériſe & cauſe quelquefois les plus funeſtes accidens, ſi l'eſquarre eſt conſidérable: le fait ſuivant en eſt une preuve aſſez ſenſible.

Un Teinturier d'une Fabrique de chapeaux à Lyon fut brûlé dans pluſieurs parties de ſon corps par la teinture noire bouillante dans laquelle il remuoit des chapeaux. Leſquarre fut formée dans l'inſtant, & l'on porta ce malheureux ſur le champ à l'Hôtel-Dieu. Le Chirurgien Major employa les adouciſſans & les huileux, ſuivant l'uſage; mais au bout de quelques jours, ce malheurex eut tous les ſignes du poiſon. Le

Chirurgien Major se rappella que son malade avoit été brûlé avec de l'encre dont le principal ingrédient est le vitriol verd avec une partie de verd-de-gris; il mit sur toutes les playes des emplâtres digestives; & aussi-tôt que la suppuration fut établie, elles furent chargées de l'*œrugo* & du vitriol verd régénéré; le malade se trouva mieux, les accidens du vomissement & des spasmes cesserent, & il fut rappellé à la vie. Je crois, Monsieur, qu'il est important pour l'humanité que vous rendiez publics tous ces faits, puisque rien n'est si commun que l'accident de la brûlure, & que l'on n'y remédie point assez promptement ni efficacement. J'ai l'honneur d'être, &c.

I I.

Nouvel instrument pour la fumigation.

La fumigation de tabac est un des principaux moyens proposés pour rendre la vie aux personnes noyées, gelées, étouffées, suffoquées, &c. Les personnes noyées surtout en ont plusieurs fois éprouvé l'efficacité. Pour faciliter l'emploi de ce remede, on a imaginé différentes méthodes. Un Artiste de Leipsick vient d'inventer un instrument qui paroît très-commode & très-propre pour cet effet. C'est un soufflet auquel il a adapté deux pipes à tabac. On allume les pipes, & par la maniere dont la canule est adaptée au soufflet, la fumée du tabac s'insinue dans le soufflet même. On peut à volonté augmenter ou diminuer la fumée. Cette machine se trouve au Bureau des Annonces de ladite Ville; on en envoye dans une boîte fort légere aux personnes qui en demandent.

I I I.

Expérience nouvelle faite pour tirer le véritable esprit de vinaigre. Affich. de Picardie.

Un Chymiste de Noyon a rempli un petit tonneau de dix à douze pintes de vinaigre, mesure de Paris, & l'a ensuite exposé à l'air sans bouchon, pendant le fort de la gelée. Après trois jours d'exposition, on a levé les cercles du tonneau, & l'on a cassé la glace jusqu'à ce qu'on soit parvenu au centre de la masse. L'esprit de vinaigre qui s'y étoit concentré a été soigneusement recueilli; il s'est trouvé plus fort & plus pur que celui qu'on obtient par l'alembic, dans lequel il reste toujours des parties aqueuses qui montent avec l'esprit. Il faut observer que cette expérience ne pourroit être faite dans un vase de terre ou de grès, parce que la gelée le briseroit.

I V.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 11 Février 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	148
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀ .	84 ¼
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	84 ¼
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	87 ½
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	93 ⅞
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	83
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	82
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	81 ¾
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 p ⁰⁄₀ . .	213 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	81 ⅞
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	30 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	14 ½ / 25 ⅜ } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	2 p. ⁰⁄₀

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Février 1771, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l., 25 l. 10 s. à 30 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv., 18 l. 10 s. à 19 liv. 10 sols; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 20 Février 1771, au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 21 à 23 liv. *le septier*. Il ne s'en est point vendu sur le Port de la Greve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 1 & 2 Février 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Février 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à . . .	714	715	marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Fevrier 1771.*

Amsterdam	54 7 8e. à ¾
Londres	31 9 16e.
Hambourg	182 ¼ à 182
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼
Lyon, *Rois*, ...	3 8e. p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1120 15 . . .	1112 ½ 10 12 ½	1112 ½ 10 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. % .	48	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %	65	65	65 . . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 420. . . .	4e 420. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Sam. 23 Fév. 1771. *Messieurs*		Du Lundi 25. *Messieurs*		Du Mardi 26. *Messieurs*	
Penchain, six derniers mois 1770.	A.	Dujean, six dern. mois 1770.	A.	Hurel, six dern. mois 1770.	A
Raynal, *idem.*	A.	Delamotte, *idem.*	A.	Marsollier, *idem.*	E
Delarue fils, *id.*	A.	Masson, *idem.*	A.	Cauchy, *idem.*	F
Baillot, *idem.*		Certain, *idem.*	C.	Cochin, *idem.*	F
Lenoir, *idem.*	B.	Thevenin, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	F
Pigis, *idem.*	C.	Domillier, *idem.*	G.	.....	
Hebert, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	J.	.....	
Gossey, *idem.*	C.	.....		.....	
Boscheron, *idem.*	C.	.....		.....	
Clouet, *idem.*	G.	.....		.....	
Delarue pere, *id.*	J.	.....		.....	
Maupassant, six p. mois 1771.	P.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 24 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 5 Décembre.*

NOUS recevons tous les jours de la Baltique des avis de nouveaux naufrages: jamais année n'y a été plus orageuse. On a pris dans tous les Ports de cette mer des précautions pour se garantir de la peste dont un vaisseau, venant de Smyrne, étoit attaqué.

DE GRATZ, *le 7 Décembre.*

Dans ce pays (la Stirie) si renommé par ses Fabriques de fer & d'acier, de zélés Citoyens travaillent efficacement à répandre de nouvelles lumieres sur ce genre de travaux. La traduction du *Testament patriotique de Christophe Polhem, Conseiller de Commerce, ou Avis sur le fer, l'acier, le cuivre rouge, le cuivre jaune, l'étaim & le plomb, à l'usage de ceux qui veulent établir des Fabriques de ces métaux*, publié à Stockolm en 1760, est un présent dont nous sommes redevables à M. le Professeur Schreber. Les observations instructives de M. Polhem pourront être d'une grande utilité pour cette Province.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 5 Décembre.*

Le 16 du mois dernier, le navire le *Choro*, de la Compagnie Royale des Caraques, parti de la Guayra le 23 Août, arriva à Cadix, chargé de 9905 fanegues de cacao.

S. M. par une Pragmatique Sanction ayant force de Loi, a défendu l'introduction & l'usage des toiles de coton soit pur, soit mêlangé, de Fabrique étrangere.

Le Roi a accordé à D. Pedro Martinengos & Compagnie une Cédule par laquelle il leur est permis d'établir trois cens actions, chacune de quinze mille réaux de vellon pour l'entreprise du canal royal de Manzanarés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Décembre.*

On écrit d'Irlande que le Parti anti-ministérial continue d'opposer avec succès la plus forte résistance, aux demandes du Vice-Roi concernant les subsides.

M. Bulkely, de Castle, près de Dublin, a derniérement découvert dans ses terres une mine d'une nouvelle espece de pierres, assez ressemblantes aux marcassites: à la chandelle, elles ont presqu'autant d'éclat que le diamant. Le Propriétaire se flatte de tirer beaucoup de profit de cette mine, attendu qu'on ne connoît pas, du moins en Angleterre, de pareilles mines. On lui en a, dit-on, offert douze mille livres sterling, & il les a refusées.

Il se négocie un nouveau Traité de commerce entre notre Cour & celle de Russie; on croit même qu'il est sur le point d'être conclu.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 11 *Décembre.*

La pêche de la morue paroît avoir été fort abondante : du 16 Novembre au 3 Décembre, il en est arrivé plusieurs navires. La *Jeune Louise* a apporté de Terre-Neuve un grenier de morue seche ; & le *Printems* dix milliers sept cens de morue verte, avec langues & noves, trois milliers de tête & une barrique d'huile de morue. La *Marguerite* a apporté de Saint-Pierre & de Miquelon un grenier de morue séche, trois milliers & demi de morue verte, dix quarts noves & langues, vingt-six barriques & un quart d'huile ; la *Rencontre* un grenier de morue séche, trois barriques noves de morue, dix barriques langues ; la *Providence* deux greniers de morue séche.

L'Irlande nous a fourni, pendant le même intervalle, des provisions considérables de bœuf : il en est arrivé 11220 barils & 145 demi-barils, avec 976 frequins & 156 demi-frequins de beurre, sans parler des langues de bœuf, du cochon, de la saumure, de la chandelle, &c. Neuf navires venoient de Cork, trois de Dublin, & un de Limérick.

Les vaisseaux arrivés des Isles sont le *Bussac*, l'*Aimable Peggy*, le *Trotel*, le *Glaneur*, venant de Saint-Domingue ; l'*Hébé* de Léogane, le *Bienfaisant* du Cap, l'*Harmonie* de la Martinique.

Il est entré dans le Port peu de grains, farine & légumes tirés de Marans, de Nantes, de Tréguier & de Soubise.

De Toulon, *le* 12 *Décembre.*

Les chargemens considérables de vins & d'eau-de-vie que les Etrangers, & sur-tout les fluttes Hollandoises, font à la Foire franche de cette Ville, donnent à ce genre de culture une activité singuliere ; les plantations de vignes se multiplient dans nos environs & dans tous les lieux à portée de la mer, au point que la Province s'en promet les plus grands avantages. D'une année à l'autre, ce commerce augmente, les denrées acquierent une nouvelle valeur, les moyens de cultiver s'accroissent ; & le débit extérieur nous donne l'abondance.

De Calais, *le* 12 *Décembre.*

La Police de cette Ville poursuit très-rigoureusement les contraventions aux réglemens sur le commerce des grains, sans parvenir à arrêter la cherté & même le renchérissement, pendant que les prix sont assez modérés dans ces Provinces. Le 29 du mois dernier, elle condamna encore un Manouvrier à une amende avec interdiction des Marchés pendant trois mois, pour avoir insinué aux Fermiers qu'ils auroient 40 liv. du bled qu'ils ne mettoient qu'à 39. Il seroit difficile de pousser plus loin la vigilance.

De Cherbourg, *le* 14 *Décembre.*

Mardi dernier 10 de ce mois, vers les six heures du soir, un navire de 300 ton., du Havre-de-Grace, commandé par le Sr de Laye, venant de la Guadeloupe & ramenant des Soldats du Régiment Royal-Vaisseau, toucha sur un rocher nommé *les Trois-Pierres*, à une lieue & demie en mer, sur la côte de Réthôville, Amirauté de Barfleur, & se brisa à l'instant. Tous les Pêcheurs des environs & de Barfleur avertis par le bruit du canon de ce navire, & par le tocsin des Paroisses voisines, se rendirent au lieu du naufrage, & l'on a sauvé les Officiers & une partie des Soldats, dont plusieurs ont été plus de douze heures dans l'eau jusqu'à la gorge. Il y a eu à ce désastre environ soixante Soldats noyés, avec deux personnes de l'équipage ; les autres sont arrivés à Cherbourg avec les Officiers dont aucun n'a péri.

De Rennes, *le* 15 *Décembre.*

Les Tisserands de Lokornan, en Basse-Bretagne, ont présenté au Conseil une Requête dans laquelle ils *disent* que de plus de trois cens Tisserands qu'il y avoit dans cette Ville avant l'Arrêt du Conseil du 13 Mars 1742, il n'en reste que 24 presque tous ruinés, soit par les saisies innombrables faites sans les formalités prescrites, soit par les gênes imposées à la fabrication & au débit des toiles. Cette Requête signée *Girard*,

Avocat, eſt imprimée & répandue dans le Public. Les Supplians repréſentent que depuis 29 ans, ils ont perdu plus de trois mille pieces de toile outre les amendes, parce que le Commis à la Marque s'eſt arrogé le droit de faire ſeul les confiſcations. Le Réglement leur fixoit le nombre & la qualité des fils; cette qualité dépend des Fileuſes, & les Supplians n'avoient aucun droit de faire ſaiſir les fils mal filés, mal compoſés, mal préparés qui ſe vendent dans les Marchés de Lokornan, de Quimper, de Châteaulin, de Pont-Croix, de Pont-David, de Méneon, &c.; il auroit même été de *la plus grande imprudence de donner ce droit ſoit à eux ſoit à tout autre*. Les Supplians ſont tombés dans les mains du *monopole*, ils ont été ruinés. Leurs toiles à voile, lorſqu'ils n'étoient gênés ni dans le choix, ni dans l'arrangement, ni dans le nombre des fils, étoient ſupérieures, à ce qu'ils aſſurent, à celles de Rennes; aujourd'hui la Manufacture eſt décréditée. Après avoir offert la preuve de ces faits, ils concluent à ce qu'il ſoit ordonné qu'au moins on ſuſpende l'exécution de l'Arrêt de 1742 pendant dix années; que le Bureau de marque établi à Lokornan ſoit ſupprimé, qu'il ſoit permis aux Supplians de faire telles eſpeces de toiles qu'ils voudront, en les marquant de leur nom & de leur coin, ſans que l'on puiſſe ſe ſervir de la marque de l'autre, requérant l'adhéſion des Chambres de Commerce & des Sociétés d'Agriculture, ſur les moyens qu'il y a à prendre pour encourager les Cultivateurs & les Fileuſes de chanvre.

Suivant les nouvelles de divers cantons, les bleds ſont bien levés, & les Laboureurs ont lieu d'eſperer que leurs belles ſemailles produiront une très-bonne récolte.

D'Abbeville, *le* 15 *Décembre*.

Il ſera procédé pardevant MM. les Officiers de l'Amirauté, au Havre de Berck, ſous Montreuil-ſur-Mer, ès magaſins du ſieur Froment, Commis, Garde-côte & de magaſins audit lieu, aux ventes & adjudication, ſçavoir, Mercredi 18 & jours ſuivans à 8 heures du matin, de 1240 cuirs ou peaux de bœufs provenant de la cargaiſon du bâtiment Hollandois la *Dame Iſabelle*, Cap. Cornelis Roos, venant de Liſbonne & allant à Amſterdam, échoué ſur la côte dudit Berck le 17 Novembre; & le Samedi 21 & jours ſuivans, de 2200 planches, 470 morceaux ou croutes de planches, 356 ramures, 167 baux quarrés, 27 mâtures, & 68 avirons, le tout de ſapin, provenant de la cargaiſon du bâtiment Norvégien à deux mâtures, commandé par *Ole Olſen*, échoué ſur ladite côte de Berck, le 26 Août, enſemble la coſſe du bâtiment, ſes agrêts, apparaux, &c. à la charge par les Adjudicataires de payer comptant ès mains du Greffier, outre les droits des Fermes du Roi, ſi aucuns ſont dûs.

Le froment vaut ici 10 liv. 4 ſ. 1 den. le quintal, poids de marc.

De Metz, *le* 17 *Décembre*.

M. Catoire, Seigneur de Delme qui, le 20 du mois dernier, avoit fait deſcendre juſqu'ici par la riviere de Seille, 4 flottes de planches de chêne brelées au-deſſus de Biancourt, a répété ſa tentative avec un pareil nombre de voiles qui ſont de même arrivées dans le meilleur état poſſible, malgré les obſtacles & les difficultés occaſionnées par 20 moulins établis ſur le paſſage. Notre Académie a pris cet objet important en conſidération.

Il regne à Mirecourt, depuis le mois d'Octobre, une maladie épidémique: c'eſt une fievre maligne compliquée, tout-à-la-fois putride & vermineuſe. Un Frere de la Charité envoyé en cette Ville par M. le Procureur-Général de la Cour Souveraine de Lorraine y a porté des ſecours, mais il eſt accablé par le nombre des malades.

Les prix des grains ont baiſſé depuis le commencement de ce mois.

D'Evreux, *le* 18 *Décembre*.

Des animaux dévaſteront vos champs & dévoreront vos ſemences; gardez-vous de défendre contr'eux votre bien comme vous le défendriez contre vos ſemblables: nourriſſez & reſpectez ces animaux, ils ſont deſtinés à mes plaiſirs & à ma ſenſualité: moi ſeul je les pourſuivrai à travers vos moiſſons, car je ſuis le Seigneur. C'eſt à ces termes que ſe réduit le droit de chaſſe dont les Seigneurs de Paroiſſes jouiſſent. Quel bien les grands Propriétaires feroient aux campagnes, s'ils les délivroient de ce fléau! Les grands exemples ſemblent plus efficaces, lorſqu'ils ſont

ſoutenus par de grands noms ; nous citerons, pour la gloire de l'humanité, celui que M. le Duc de Bouillon vient de donner à Navarre. Les Payſans ſe ſont plaints humblement des ravages que le gibier cauſoit dans leurs terres : leurs prieres ont été écoutées par la bienfaiſance : M. le Duc de Bouillon a ordonné une battue générale ; on a tué un nombre innombrable d'animaux ; ce gibier a été vendu, & la ſomme de onze cens livres, provenant de cette vente, a été employée à payer la Taille des Payſans, comme une ſorte de dédommagement des pertes qu'ils avoient eſſuyées. Ces traits ſe gravent dans tous les cœurs ; ils paſſeront à la poſtérité la plus reculée, lorſque les Hiſtoriens ſentiront que l'Hiſtoire doit être l'école de la vertu.

D'AMIENS, *le* 18 *Décembre.*

L'Ecole des Arts, établie dans cette Ville, commence à répandre un nouveau luſtre ſur la Province. Le Public a admiré les ouvrages préſentés au concours & couronnés le 8 par MM. les Maire & Officiers Municipaux. Les ſieurs Maçon, Gentil & Guibet, Chapelier, ont mérité le premier Prix, celui-ci par un deſſin de l'intérieur d'une Egliſe, & ceux-là par le frontiſpice. Un Jardinier, nommé Meillet, a obtenu le neuvième Prix; il avoit donné des deſſins de Jardinage très-bien exécutés. La gloire de leur ſuccès réjaillit ſur M. Sellier, Profeſſeur des Arts.

M. Vallot, Apothicaire a préſenté une terre vitriolique qu'il a trouvée dans les environs, & d'où l'on peut extraire la couperoſe. Il demande à être aidé, & l'on doit rendre compte de ſa découverte & de ſes propoſitions à M. l'Intendant.

M. Vilin, Fabricant, a expoſé des échantillons de pannes fleuries à la tire, exécutées ſous les yeux du Profeſſeur. MM. les Officiers Municipaux ont réſolu de les préſenter à M. l'Intendant, afin d'obtenir pour cet Artiſte les encouragemens qu'il mérite.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Maniere d'employer la ſuie en engrais, par M. Vallet, Curé de Colombe, au Diocèſe de Vienne.

Dès q'uon a fait tomber la ſuie des cheminées, il faut la mêler avec des balayures & des cendres de leſſive bien ſéches & bien fines. Si l'on remettoit ces cendres au feu, ou qu'on les mêlât avec d'autres cendres tirées du four, lorſqu'il eſt chaud, elles en ſeroient beaucoup meilleures, & l'engrais auroit & plus d'effet & un effet plus prompt. On peut auſſi mettre la ſuie avec du ſon de bled noir ou ſarraſin, le réſultat en eſt le même. Ce mêlange empêche la ſuie de ſe durcir & de former des eſpeces de grumeaux ; elle reſte comme de la cendre, en eſt plus propre à jetter ſur la terre, & couvre une plus grande étendue de terrein. Il faut avoir l'attention, quand on ramonne une cheminée, que l'endroit où la ſuie tombe ſoit froid, & pour cet effet l'on doit éteindre le feu de la cheminée long-tems auparavant ; il n'y aura pas à craindre alors que la ſuie s'allume ou ſe mette en grumeaux. Quand on l'achete des Ramoneurs, elle eſt en gros morceaux qui ſont aſſez durs ; avant que de s'en ſervir, il eſt néceſſaire de piler les morceaux avec une petite maſſe de bois ou quelqu'autre inſtrument ſemblable. Quand elle eſt bien pulvériſée, on en remplit des ſacs ou des eſpeces de paillaſſes. Pour opérer, il faut attendre que l'avoine ait 3 ou 4 pouces de hauteur, & que le trefle ſoit bien ſorti. Lorſqu'on voit venir la pluie ou que l'orage s'annonce, pluſieurs perſonnes rangées ſur la même ligne, un peu écartées les unes des autres, ayant leurs paillaſſes ou leurs ſacs remplis de ſuie, en jettent avec diſcrétion ſur l'avoine, en reculant peu à peu, pour couvrir également toute la ſurface, & ne pas marcher ſur la ſuie qui s'attacheroit à leurs ſouliers & rendroit leur peine inutile. La pluie fait que la ſuie s'enfonce dans la terre, ſe mêle mieux avec elle, & lui donne plus d'action. M. Vallet ayant fait jetter de la maniere ci-deſſus décrite, de la ſuie ſur du trefle qui n'avoit que 2 pouces de hauteur & qu'on ne pouvoit pas couper, les plantes, quelque tems après, parvinrent juſqu'à la hauteur de trois pieds. Quelques perſonnes voulurent ſuivre une méthode différente & ne mirent de la ſuie ſur leurs champs que lorſque la pluie eut ceſſé ; le ſoleil parut, & ayant lancé ſes rayons ardens ſur les plantes, elles furent brûlées par la chaleur & périrent ; l'engrais ne ſervit pas de grand choſe à la terre, & l'on fut forcé d'en venir aux procédés de M. Vallet.

La ſuie eſt un très-bon engrais pour toutes ſortes de légumes & d'herbages, pourvu qu'on ait ſoin de le répandre avant qu'il pleuve ; ſans quoi, il y auroit beaucoup à craindre que les plantes ne fuſſent grillées par le ſoleil, s'il paroiſſoit bientôt après la pluie. Quand on veut avoir de belles aſperges, il faut, après qu'on a planté les bulbes & qu'on les a couvertes d'un peu de terre, y mettre par-deſſus un demi-pouce environ de ſuie, & couvrir celle-ci de crotins & de fiente de cheval bien conſommés. Les décombres des cheminées qu'on a démolies ſont très-bons pour les terres & pour faire pouſſer plus vite les aſperges. M. Vallet a eu des aſperges cultivées de cette maniere, leſquelles avoient 2 pieds & demi de verd & étoient d'une groſſeur extraordinaire. Si l'on engraiſſe un terrein avec de la ſuie, quand on y a ſemé du chanvre, celui qu'on recueillera ſera d'une meilleure qualité, plus dur & plus fort que ſi l'on s'étoit ſervi de tout autre engrais.

I I.

Excellens onguens pour les plaies.

Le premier de ces onguens eſt connu, mais il ne l'eſt point aſſez ; il ne l'eſt point dans les campagnes où les bleſſures des Payſans continuellement expoſés à ces accidens fâcheux ſont quelquefois des plaies pour des familles entieres, pour des cantons, & peut-être même pour un Etat appauvri. On doit cette recette aux ſoins généreux de feu M. d'Etigny, Intendant de Pau. Elle eſt trop utile pour être ſitôt généralement adoptée & ſitôt répandue dans les campagnes. Tout s'engorge dans les Villes où la multiplication des nouveautés étouffe tout ce qui paroît vieillir ; c'eſt le vuide qui ſurnage. Nous profitons de la publication du *Recueil choiſi*, vraiment *inſtructif & amuſant, dans lequel on trouve tout ce qui peut le plus contribuer à vivre avec aiſance à la ville & à la campagne*, nouvellement imprimé à Trevoux, nous profitons de la publication de ce Recueil pour rappeller, d'après l'Auteur, la recette de cet onguent.

On prend une livre de litharge d'or bien pilée & paſſée au tamis ; & ainſi rendue auſſi fine que la farine la plus belle, on la met dans une terrine neuve, bien verniſſée, avec 18 onces d'huile d'olive la plus graſſe, & 36 onces de vinaigre ; le tout poids de marc. On mêle bien le tout enſemble avec un bâton ou ſpatule de groſſeur convenable. On commence, à cet effet, par jetter ſur la litharge 2 cuillerées d'huile, que l'on remue juſqu'à ce que l'or en ſoit bien imbibé. On met enſuite 2 cuillerées de vinaigre, que l'on remue de même en tournant, juſqu'à ſiccité. On continue de même par d'autres cuillerées d'huile auxquelles on fait ſuccéder du vinaigre, juſqu'à ce que le tout ſoit bien mêlé, en obſervant néanmoins de finir ce mélange par 2 cuillerées d'huile. Pour cela, on a ſoin, vers le milieu de l'opération, de forcer un peu plus de vinaigre, pour qu'il gagne ſur l'huile, quoique cette derniere ſoit en moindre quantité. Il faut 3 heures pour bien mêler cet onguent & le rendre parfait ; pour cela, on ne doit pas ceſſer de remuer en tournant. Lorſqu'on veut l'employer, il faut commencer par bien laver la plaie avec du vin tiede ; enſuite on étend de cet onguent ſur du papier gris, & on l'applique ſur la plaie, en le couvrant d'un linge & d'une bande capable de l'aſſujettir en place. Si la plaie a de la profondeur, on y fait entrer des bandes proportionnées, bien trempées dans cet onguent ; puis on recouvre à l'ordinaire la plaie de papier gris, garni de litharge préparée, & l'on couvre le tout de linge. Cet onguent ſe conſerve aiſément dans des pots bien couverts, & même dans la terrine où il a été fait, pourvu qu'on ait ſoin de la tenir bien couverte. Si, malgré ces précautions, il devenoit trop ſec, on pourroit, ſans riſque de le gâter, y mettre, pour le ramolir, une cuillerée d'huile & remuer le tout pendant un demi-quart d'heure. On ſçait que la litharge eſt deſſicative & adouciſſante ; ainſi cette eſpece de métal faiſant la baſe de l'onguent, il n'eſt pas étonnant qu'avec l'huile & le vinaigre qui ſont à peu près la baſe du baume ſamaritain, il ſoit ſouverain pour toutes ſortes de plaies.

M. Valet, ce reſpectable Curé de Colombes, Diocèſe de Vienne, à qui nous devons pluſieurs inſtructions intéreſſantes, nous a adreſſé la recette d'un autre onguent dont l'efficacité paroît conſtatée par diverſes expériences ; nous nous bornons à la copier.

Prenez une livre d'huile d'olive, de la meilleure qu'il ſoit poſſible d'avoir, une livre de litharge, une livre de minium, & une

livre de céruſe en pierre que vous pilerez dans un mortier bien propre ; vous mêlerez le tout enſemble de la maniere qui ſuit. Faites bouillir pendant un quart d'heure l'huile, avant que d'y mettre peu à peu les drogues. Il faut remuer ce mélange pendant 5 heures avec une ſpatule de bois bien ſec, en tournant toujours dans le même ſens. Faites enſorte que le feu ſoit toujours égal. Après que cette compoſition a bouilli 4 heures & demie, on y ajoute une livre de cire neuve miſe en petits morceaux, continuant à remuer une demi-heure. Après cela, on retire l'onguent. Dès qu'il eſt froid, on ſe frotte les mains avec un peu d'huile, & l'on roule entre ſes mains l'onguent pour en faire des bâtons.

Cet onguent guérit les maux de ſein, excepté les cancers, quoiqu'il en appaiſe la douleur. Il ne faut jamais faire d'inciſion aux plaies ; il ſuffit pour les guérir d'y appliquer de cet onguent. Il eſt excellent contre les panaris, charbons, bubons, maux de jambes, coupures, brûlures, contuſions, feroncles & inflammations. Il faut étendre l'onguent ſur de la peau jaune, la blanche eſt nuiſible à cauſe de l'alun qui s'y trouve & qui enflamme les plaies. La même emplâtre ſert juſqu'à ce qu'il n'y ait plus d'onguent deſſus. On doit avoir ſoin de ſécher la plaie & l'emplâtre deux fois par jour avec du linge bien propre. Cet onguent ſe conſerve pluſieurs années. On ne doit jamais le faire dans le cuivre, quoique bien étamé. Une perſonne de diſtinction, dit M. Vallet, m'ayant prié d'en faire à l'Hôpital-Général de Grenoble, je me ſervis de la baſſine de cuivre dans laquelle on faiſoit tous les autres onguens. Je m'apperçus qu'il enflammoit certaines plaies, ſur-tout celles du ſein. Depuis lors j'ai toujours fait cet onguent dans des pots de fer.

MM. les Miſſionnaires de Sainte Colombe de Vienne, qui en connoiſſent la bonté, en ont pris la recette ; ils le font actuellement chez eux pour le diſtribuer aux pauvres dans les Paroiſſes où ils font leurs miſſions.

Un Chirurgien de Sainte Colombe vouloit couper la jambe à un domeſtique d'un Chanoine de S. Maurice de Vienne ; comme je me trouvai alors dans cette Ville, je donnai de cet onguent pour qu'on en mît à la plaie, au bout de 8 jours, ce mal de jambe fut entiérement guéri. Le Chanoine à qui ce domeſtique appartenoit fit auſſi-tôt faire vingt quatre livres de cet onguent qu'on diſtribua, par ſon ordre, aux pauvres.

A Pontmaſſon, une Demoiſelle, à qui on vouloit couper les deux ſeins, parce qu'ils étoient enflammés & pleins de pourriture, éprouva toute l'efficacité de ce remede. Un de mes neveux, qui étoit Gendarme, lui donna un bâton de cet onguent dont elle fit des emplâtres qu'elle appliqua le même ſoir ſur les parties malades. Dès le lendemain les plaies furent en ſuppuration, & il en ſortit une grande quantité de pus ; la malade ſe trouva dès-lors ſoulagée, dans peu de jours le Chirurgien fut de reſte & la perſonne ſe trouva parfaitement guérie.

Auſſi-tôt que l'onguent eſt ſur la plaie, on ſe trouve ſoulagé ; ſi l'on donne un coup à la jambe ou à quelqu'autre partie du corps, il s'éleve tout de ſuite une tumeur noire ; en appliquant ſur le champ une emplâtre de l'onguent en queſtion, la tumeur noire diſparoit ſans que la peau s'ouvre & ſe déchire. Quand le ſang qui coule d'une plaie eſt arrêté, ſi l'on y applique immédiatement après une emplâtre, l'inflammation ſera prévenue & l'on ſera guéri beaucoup plutôt que ſi l'on différoit quelque tems d'employer ce remede. Cet onguent fait ſortir les corps étrangers qui peuvent ſe trouver dans une plaie, comme des épines, &c. ; il unit les chairs de maniere qu'il ne paroît pas qu'il y ait eu de plaies aux endroits unis. Pour faire cet onguent, on ſe ſert ordinairement de charbon, de peur que la flamme ne mît feu à l'onguent, ſi l'on employoit du bois. Il faut ſe ſervir d'un grand pot, parce qu'il eſt néceſſaire qu'il y ait au moins quatre à cinq pouces de vuide, depuis l'huile juſqu'aux bords du pot. Lorſqu'on met les droguse, l'huile s'éleve, & ſi l'on n'y faiſoit pas attention, elle ſe répandroit par-deſſus ; c'eſt pour cela qu'on eſt obligé de retirer de tems en tems le pot hors du feu.

Quand on a fait l'onguent, voici comme il faut nettoyer le pot. On fait chauffer le pot pour faire couler l'onguent qui s'eſt attaché aux parois ; enſuite on met dans le pot des cendres chaudes avec des charbons allumés ; le feu prend à la matiere attachée au pot ; on remue les charbons & les cendres juſqu'à ce que le pot ne ſoit plus huileux. Quand il eſt refroidi, on acheve de le bien nettoyer avec de la leſſive.

III.

Effets publics a Londres, *le 4 Décembre 1771.*

Actions.	*Monnoye st.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⁰⁄₀ .	147 ¾
Annuités consol. à 3 p ⁰⁄₀	86 ⅞
Annuités réduites à 3 p ⁰⁄₀	85 ¾
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⁰⁄₀ .	89 ¾
Ann. consol. de 1762 à 4 p ⁰⁄₀	93 ⅝
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⁰⁄₀	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⁰⁄₀	84 ⅝
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⁰⁄₀	85
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⁰⁄₀	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⁰⁄₀ .	218 ½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀	83
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⁰⁄₀ . .	2 10
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	
Long ann. non rachetables à différents termes .	
Annuités avec survivances de 1765	
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 ½ *années.*
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26 ⅜ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⁰⁄₀.	
Billets de la Marine à 4 p. ⁰⁄₀ *Escomp.* . . .	1 ⅜

Cours du Change a Londres, *le 4 Décembre.*

	Escalins.
Amsterdam à deux usances. .	34 2
Dito, à vue	33 10
Hambourg, à deux usances ½	32 8
	Deniers st.
Paris, à un jour de date. . .	32
Dito, à 2 usances.	31 ¾
Bordeaux à 2 us.	31 11/16
Cadix	40
Lisbonne.	68 ¼
Livourne.	50 ½

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 4 Décembre.

L'ONCE.

	℔	ß	d.
Or monnoyé (*a*).	4	1	2
dito en barres	4	0	10
Pieces de huit. Grandes pillares . . .	5	6	¼
Pieces de huit. d°. petites	5	6	¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5	6	¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5	6	¼
Argent en barres (*b*). . . .	5	7	½

Prix du grain à Londres, le 4 Decembre 1771.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	35 à 40
De Drêche	28 à 33
De Seigle	29 à 30
D'Orge	22 à 26
D'Avoine	15 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 40 shillings, c'est sur le pied de 25 ℔ 14 ß 3 d. de France le septier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Décembre 1771, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16 liv. 10 s. à 18 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 25 liv. 10 s. à 28 liv. 5 s. Le seigle, de 17, 17 liv. 5 s. à 17 l. 10 s.; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. aussi *le septier*.

(a) *Le prix de la tour de Londres est de 3 livres 18 sous; ainsi l'or monnoyé est à 4 pour cent & au-dessus du taux de la monnoie.*

(b) *Pour l'argent en barres, il est de 5 s. 2 deniers; ainsi il est de 8 27/31 au-dessus du taux de la monnoie.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Décembre 1771 au Mercredi 18 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Décembre 1771, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 29 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Décembre 1771.*

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	712	5	marc.
Du Perou à	706		marc.
Les guinées à . . .	717	5	marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1771.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 5	16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1	
Livourne	95 $\frac{1}{4}$	
Gênes	93 $\frac{1}{4}$	
Lyon, *Saints*, ...	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1040	1060	. . . . .
Emprunt Oct. .	235	235	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	69 $\frac{1}{2}$ 69 . . .	69	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 18 Déc. 1771		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	J.	Cadeau, six prem. mois 1771.	F.	Deschamps, six p. mois 1771.	J.
Lecanu, *idem.*	J.	Courmont, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	J.
Radix j. *idem.*	J.	Drouet, *idem.*	L.	Maupassant, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	J.	Boutray, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	L.
Boucard, *id.*	J.	S. Janvier, *idem.*	L.	Issally, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*	L.	Fauveau, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*	L.	Deschapelles, *id.*	M.	Barois, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	M.	Delacharmote, *id.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Nau, *idem.*	N.	Guidy, *idem.*	L.
Lallement l'. *id.*	L.	Delauge, *idem.*	N.	Montal, *idem.*	M.
Despeignes, *id.*	M.	Delagarde, *idem.*	Z.	Pincemaille, *id.*	Z.
Daubonne *idem.*	M.	Bouron, *idem.*	Z.	Pannelier, *idem.*	Z.
Desplaces, *idem.*	Z.	Dutartre, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	Z.
Lallement j., *id.*	Z.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 17 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 23 *Novembre.*

LE Roi préside lui-même en Pere des Peuples, à la Commission particuliere qu'il vient d'établir pour procurer, autant qu'il sera possible, l'abondance des vivres & principalement des grains. Les quatre Ordres ont approuvé l'importation libre & immune des bleds, dans les Ports occidentaux de la Suede sur des bâtimens étrangers, jusqu'à la fin de Mars 1772. Le Clergé est d'avis de défendre l'exportation de tous les comestibles, à l'exception du poisson salé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Novembre.*

La quantité de grains apportée dans les magasins du Roi n'étant pas suffisante pour les besoins de son service, S. M. toujours conduite par des sentimens paternels, a jugé à propos de prendre de nouvelles mesures pour y suppléer; & Elle a ordonné que les Propriétaires des terres sujettes aux contributions ordinaires, seront tenus de fournir, sur leur produit, une quantité déterminée de seigle au prix de 3 rixdhales par tonneau; & que pour prévenir la disette, il sera fait dans toutes les Provinces des amas de grains, à la réquisition des personnes chargées de la recette. Le College des Finances fait vendre toutes les semaines à un prix modéré une certaine quantité de grains, pour les familles dépourvues. Il a été reglé que le sel de Lunebourg payeroit 6 rixdhales par last de 12 tonnes; & celui d'Angleterre 8 rixdhales pour l'importation, 9 pour la consommation, & 12 escalins d'Accise.

Le Roi a fait bâtir des casernes pour la Garnison de cette Capitale. Les casernes de la Marine, établissement ancien, contiennent plus de quatre mille Matelots qui forment un Corps de quatre divisions entretenu au service de la flotte: c'est une pépiniere de bons Marins. Cette Troupe est continuellement exercée à des travaux relatifs à sa destination: les enfans de ceux qui la composent, restent ordinairement attachés à la même profession. Le nombre des Matelots enrôlés dans les Etats du Roi, & destinés au service de la flotte, est actuellement de trente à quarante mille.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 27 *Novembre.*

On évalue à un demi-million les sommes distribuées par S. M. I. aux malheureux de la Bohême. Il a été tiré ici du magasin impérial du seigle pour en faire du pain qui se vend, au prix ordinaire, dans des baraques construites à cet effet en différens quartiers

de la Ville. Le commerce des grains doit occuper les premieres ſéances de la Diete raſſemblée à Ratiſbonne.

De Leipsick, *le 25 Novembre.*

Parmi les inventions préſentées à la Société Economique, on a diſtingué un fourneau d'une ſtructure auſſi agréable qu'avantageuſe, une machine pour la diſtillation de l'eau-de-vie propre à conſerver une chaleur toujours égale, un chaffaudage facile à élever & à abaiſſer ſans le ſecours de nouvelles poutres, un charriot à cylindres très-commode pour tranſporter les fardeaux les plus peſans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Novembre.*

Les *Tranſactions de la Société Philoſophique de Philadelphie*, formée pour l'avancement des ſciences utiles, nous apprennent combien le zele du bien public eſt actif & éclairé dans nos Colonies. L'Agriculture remplit une des quatre ſections de ces Mémoires nouvellement publiés.

Les débats dans le Parlement d'Irlande ſont très-vifs. Le Parti anti-miniſtériel a prouvé que la dépenſe totale du Gouvernement, pendant les deux dernieres années, avoit excédé de 255,295 l. ſt. 15 sh. 10 ſ. ſes revenus : on a répondu que ce ſurcroît ne provenoit que de l'augmentation de l'année, & de la diminution du revenu Public ou du produit des taxes. Cette réponſe confirme la premiere opinion ; & il en réſulte que les charges augmentent dans ce Royaume à meſure que les produits y diminuent, & que les produits diminuent à meſure que les charges augmentent. Quoique le premier parti ſe ſoit fortement oppoſé à l'emprunt de 300,000 liv. ſt. à cinq pour cent, par la raiſon que les Prêteurs ne pourroient avancer cette ſomme qu'en retirant leur argent du commerce ou du trafic, la propoſition a paſſé à la pluralité des voix : mais celle d'établir deux nouveaux Bureaux d'Exciſe & de Douanes, qui auroit chargé l'Etat d'une nouvelle dépenſe de plus de 50,000 ſt. a été rejettée.

Le Roi a fait diſtribuer une ſomme conſidérable à ceux de ſes Sujets de l'Electorat d'Hanovre qui ont le plus ſouffert de la cherté des vivres.

On croit que le Parlement accordera de forts encouragemens pour augmenter la culture de la vigne dans la Caroline méridionale.

Il y a eu à l'Iſle de Tabago une nouvelle révolte des Negres ; les Troupes les ont forcés de ſe ſauver dans les bois.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 8 Décembre.*

Le mois dernier a été aſſez froid ; il a gelé ici, ainſi que dans le Haut Dauphiné, mais par un tems aſſez beau. Il n'eſt point tombé de neige dans nos cantons ; les Alpes commencent à en être aſſez bien garnies. Le froid a commencé de très-bonne heure dans la Provence.

Les Religieux de la Charité ont ouvert le 2 de ce mois leur Cours public & gratuit d'Anatomie ; c'eſt la ſeule Ecole que nous ayons en ce genre. Le P. Calixte, Prieur de leur Maiſon, & Profeſſeur, prononça un Diſcours ſur l'excellence de la Chirurgie, ſa ſupériorité ſur les autres Arts, & les devoirs de ceux qui l'exercent : il mérita les applaudiſſemens d'une Aſſemblée nombreuſe. On donnera deux leçons par ſemaine. Nos Concitoyens chériſſent & honorent ces bons Religieux ardens à remplir le but de leur inſtitut pour le ſoulagement des malheureux. Leur Maiſon eſt l'aſyle des pauvres malades. Quoique depuis l'époque des fondations de différens lits, les denrées & les dépenſes de toute eſpece ayent conſidérablement augmenté, ces dignes Religieux traitent auſſi-bien les malades que ſi la dotation répondoit au taux actuel des vivres & autres beſoins. Depuis que le Gouvernement leur a confié l'adminiſtration de l'Hôpital Militaire, ils n'ont ceſſé de mériter les éloges des Inſpecteurs & des Supérieurs chargés de ſurveiller cet utile établiſſement. Cette Maiſon eſt ſi bien tenue qu'on n'y ſent preſque point d'odeur déſagréable, & qu'on ſemble y reſpirer l'air le plus pur. Puiſſe l'exemple de ces Religieux exciter l'émulation & parmi ceux à qui le

ſoin des malades eſt confié, & parmi les gens de l'Art qui paroît être ici tombé dans une ſorte de léthargie !

Une Payſanne paſſant derniérement ſur le chemin de Giere à une lieue d'ici, fut attaquée par un loup, ou ſelon d'autres, par une louve qui avoit des petits : l'animal la mordit griévement au bras. Comme on craint qu'il ne fût enragé, on a mis en délibération ſi on n'adminiſtreroit pas les grands remedes à cette femme. A cette occaſion, M. le Comte de Tonnerre, Commandant de la Province, M. l'Intendant & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, ont réſolu de faire faire une battue dans les montagnes des environs de Giere, afin de détruire ces animaux féroces qui, depuis quelque tems, paroiſſent fort multipliés ou enhardis, peut-être parce qu'ils ne ſont plus inquiétés & pourſuivis par les Chaſſeurs, attendu les défenſes du port des armes.

De la Rochelle, *le 9 Décembre.*

La Police a confiſqué, le mois dernier, au profit des Pauvres de l'Hôpital-Général, des pains de faux poids, & condamné le Boulanger à l'amende : elle a condamné à la priſon & à des amendes des Revendeuſes coupables de contravention aux réglemens qui défendent d'aller au-devant du poiſſon & de l'enlever avant les heures preſcrites.

Quelques Négocians avoient demandé la permiſſion de charger du bled pour Marſeille. Il a été décidé que l'Arrêt du Conſeil du 14 Juillet 1770, par lequel l'exportation eſt arrêtée, devoit être exécuté à l'égard de ce Port ainſi que du Port de Dunkerque, parce que le commerce avec l'Etranger y étant toujours libre, ſi le commerce des grains étoit également libre pour ces Ports & les Iſles réputées pays étrangers, tout ce qui ſeroit expédié à cette deſtination pourroit enſuite, ſans oppoſition, ſortir du Royaume, les Fermiers-Généraux n'ayant point d'Employés pour y faire exécuter les Réglemens. Cette raiſon avoit déterminé à ordonner le payement des droits de ſortie dans ces lieux, lorſque l'exportation étoit permiſe.

Dans le courant de Septembre & d'Octobre, il eſt ſorti de ce Port pour l'Etranger 14340 l. indigo, 201439 ſucre brut, 8229 ſucre terré, 1314 ſucre en pain, 165318 l. café, 2436 rocou, 778 peaux de cerf & chevreuil, 8 peaux d'ours & 90 liv. de pelleterie commune ; pour le Royaume 5936 l. indigo, 7897 ſucre brut, 4070 ſucre terré, 47455 ſucre en pain, 10992 café, 8682 rocou, 33166 coton en laine, 5 barriques 16 tierçons ſyrop, & 28398 veltes d'eau-de-vie. L'eau-de-vie eſt à 175 à 176 l. les 27 veltes, le café de 18 à 21 ſ. 6 d., le ſucre brut de 23 à 30 l., le ſucre blanc de 38 à 44, &c.

On mande de Poitiers que le 24 un nouvel incendie réduiſit en cendres la grange d'un Boulanger, & la plus grande partie de ſa proviſion de bois. La communication des flammes fut arrêtée par de prompts ſecours. Perſonne n'a péri dans ce déſaſtre.

De Lyon, *le 10 Décembre.*

Le ſieur Pean, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de cette Ville, ayant été envoyé dans les Paroiſſes de Bellan, Clameſſon, Brion, Thoire, dans la Généralité de Bourgogne, pour arrêter les progrès d'une maladie épizootique regnant parmi les bêtes à cornes, a opéré de maniere qu'il en a guéri & préſervé pluſieurs dans les trois dernieres de ces Paroiſſes ; & que dans celle de Bellan où 33 bœufs ou vaches étoient morts avant ſon arrivée, il en a entrepris 298, dont 7 ſont morts entre ſes mains, 121 ont été guéris & 171 préſervés. Ces faits ſont atteſtés par les Curés, Médecin, Chirurgien, Syndic, &c. de ces Communautés.

De Nantes, *le 10 Décembre.*

Du 22 Novembre au 6 du courant, il eſt arrivé de Marans, Quimper, Quimperlé, Tréguier, Pont-l'Abbé, Port-le Duc, la Trinité, la Bardemont, Pornichet, la Rochelle, Pondaveſne, Douarnenez & Bourgneuf, 281 tonneaux & demi 1920 quintaux 85 livres de froment, 157 tonneaux & demi de ſeigle, 92 ton. d'orge, 136 quint. 80 bar. 15 ton. & demi de bled noir, 26 ton. de feves, 56 ton. 30 boiſſeaux 22 quint, & 50 liv. d'avoine, 80 boiſſ. de graine de moutarde.

Il eſt arrivé dans cet intervalle 29 navires François & 10 Etrangers ; le *Marquis de Levy* venant de Léogane, la *Placelliere* du Petit-Goave & de Léogane, le *Jupiter* du Banc de Terre-Neuve, le *Saint-François* de Villanova en Portugal, trois de Marſeille, cinq de Bayonne, deux de Cette, deux de l'Orient chargés de marchandiſes de la vente, &c. Il eſt ſorti 14 navires François & 10 Etrangers ; la *Marquiſe de Segur* pour le Port-au-Prince, l'*Eléonore* pour la même deſtination, la *Dauphine* pour les Cayes, le *Chavigny* pour le Cap, le *Duc de Duras* pour Léogane, le *Jaſon* pour Guinée, le *Grand Carlos* & le *Salomon* pour le Port-au-Prince. Ils ont laiſſé en chargement la *Ville de Léogane* pour Léogane, & le *S. Michel* pour le Cap.

Les prix des grains varient peu. Les ſucres ſe vendent de 38 à 54 l. ; le café vaut de 18 à 21 ſ. 6 d., l'indigo de 7 l. 18 ſ à 9 l., le coton de 115 à 128 l., le cacao 13 ſ.

D'ARRAS, *le* 11 *Décembre.*

La maladie épizootique continue de regner dans nos cantons. A cette occaſion, Sa Majeſté a daigné, ſur les repréſentations des Etats, accorder une gratification de 50000 liv. à la Province.

DE ROUEN, *le* 12 *Décembre.*

Il y a très-peu de variations dans les prix des grains ; mais l'automne a été ſi favorable que l'on a conçu les plus grandes eſpérances pour la récolte prochaine.

Quoique du 8 au 17, le feu ait repris au moins 50 fois en différens endroits de la Paroiſſe de Marcilly-Champagne près Nonancourt, les dommages n'ont pas été néanmoins très-conſidérables. Les Habitans juſtement alarmés s'étoient hâtés d'enlever leurs grains & leurs meubles, & d'emmener les chevaux & les beſtiaux. On avoit eu l'attention de découvrir les maiſons & les murs couverts de chaume ; on veilloit de toutes parts, & l'on apportoit partout de prompts ſecours.

Dans la derniere Séance publique de l'Académie, M. Dambourney, Secretaire perpétuel pour la partie des Sciences & des Arts utiles, rendit compte des travaux des Membres de la Société, pendant le courant de l'année, dans ce département. M. de S. Victor y a lu une Lettre de M. Duperron, Ingénieur des mines, Aſſocié, & un *Programme de deux nouvelles machines propoſées au Miniſtere, l'une* propre *à la défenſe des Places, l'autre deſtinée à fabriquer les cordages d'une maniere plus expéditive & moins diſpendieuſe*, avec un autre Imprimé intitulé, *Lettre à M..... de l'Académie des Sciences de Paris, par M. Duperron, à l'occaſion d'un nouveau moulin à ſoie du P. Perronier.*

M. de la Houſſaye, l'aîné, a préſenté le modele d'une *machine hydraulique* de ſon invention : c'eſt une pompe de bois à quatre corps qui a paru très-puiſſante & convenable pour les épuiſemens & deſſéchemens des marais. Le même Académicien a demandé des Commiſſaires pour l'examen d'un moyen qu'il eſtime propre à faire naviguer un vaiſſeau en tems de calme.

M. Hanin a communiqué une *machine nouvelle pour peſer des fardeaux conſidérables* : cette machine joint une grande ſimplicité à beaucoup de commodité & de préciſion.

On a lu un Mémoire de M. l'Abbé Dicmare ſur un *compas à ſpirale* qui peut être propre aux démonſtrations ſur les forces centrales.

M. Gueſnon à fait voir à la Compagnie une *horloge* très-ingénieuſe *à laquelle il a adapté un pendule perfectionné par un ſçavant Magiſtrat de cette Ville.*

M. Scanégatty a fait préſent à l'Académie, pour l'uſage de la ſerre de ſon jardin botanique, d'un thermometre de ſa façon, gradué ſuivant quatre échelles paralleles pour comparer le réſultat des calculs de MM. de Réaumur, de l'Iſle, Michaëly, & Criſtin. Il a montré un autre thermometre de comparaiſon qu'il a fait pour ſon uſage. Cet inſtrument appliqué ſur une planche large repréſente par ces lignes paralleles & ponctuées de maniere qu'elles ſe correſpondent, un tableau des différentes graduations employées dans les thermometres de dix-ſept Auteurs les plus connus. M. de Réaumur ayant donné le point *zéro* pour la glace, a pris pour le point de chaleur égale à celle du ſang, le degré de 32 & demi, & a mis celui de l'eau bouillante à 80. M. Scanégatty a remarqué, d'après diverſes expériences, qu'en donnant le degré 32 & demi pour la chaleur du ſang, celui de la chaleur de l'eau bouillante doit être

porté à 85, & tous les thermometres se correspondront dans tous les points : mais en laissant les deux extrêmes de zéro & de 80, la chaleur du sang au lieu d'être 32 & demi, comme le dit M. de Réaumur, sera sur son échelle au degré 30 & demi, & il n'y aura aucune correspondance du thermometre de M. de Réaumur avec les points pris par les autres Physiciens.

DE PARIS, *le* 13 *Décembre.*

Des Habitans du hameau de Dieppedalle, Paroisse de Canteleu, Banlieue de Rouen, où les droits d'entrée sont représentatifs de la Taille, avoient fait arriver & encaver des boissons chez eux, sans en avoir fait déclaration au Bureau, conformément à l'article XVII du titre I de l'Ordonnance des Aides, & aux Arrêts du Conseil & Lettres Patentes des 19 Mars & 5 Avril 1743. Ces Particuliers prétendoient que ces boissons ayant été achetées à Rouen où elles avoient payé les droits d'entrée, ils étoient dès-lors affranchis de la formalité de la déclaration au Bureau dudit lieu de leur domicile ; & ils ajoutoient que ces déclarations au Bureau de la Banlieue n'étoient plus en usage depuis la réunion des Sous-Fermes à la Ferme Générale. Les Elus de Rouen s'étoient conformés aux Lettres-Patentes de 1723 dont les dispositions ont toujours été exécutées sans interruption ; & le Conseil, par des Arrêts des 6 Septembre 1768 & 24 Septembre 1771, en a ordonné l'exécution en cassant les Arrêts de la Cour des Aides de Rouen qui dispensoient les Habitans de la Banlieue de la déclaration.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi des 13 Novembre 1770 & 15 Octobre 1771, par lesquels, en faisant droit sur un renvoi au Conseil par Ordonnance de M. l'Intendant de la Généralité d'Auch, il est ordonné que les contrats de mariage, contenant institution par les futurs conjoints, en faveur de l'un ou de plusieurs de leurs enfans à naître, continueront d'être insinués pour raison de cette disposition ; que les droits en seront payés dans les mêmes Bureaux & en même tems que les contrats de mariage seront contrôlés : & qui, en permettant de faire le recouvrement suspendu ou négligé des droits de cette nature, condamnent les Maire, Consuls & Communauté de Saint-Béat, & les Consuls & Communautés de différentes Vallées de la même Généralité aux frais de l'instance, &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Moyen de découvrir l'existence d'une substance métallique dans le vin.

Les falsificateurs de vins, empoisonneurs publics, dignes de toute la sévérité des loix, dénaturent quelquefois cette liqueur par des compositions monstrueuses dans lesquelles il entre des substances métalliques ou des vins corrigés par ces substances. La dégustation ne suffit pas pour découvrir ces mêlanges ; souvent même elle jetteroit dans une erreur pernicieuse si l'on jugeoit de la franchise des vins par leur bonté apparente. La Chymie donne seule les moyens de s'assurer s'ils sont frélatés ou naturels. Quoique le Peuple ne soit pas en état de recourir à cette épreuve, il est néanmoins très-important de communiquer au Public les expériences propres à constater la nature des principes constitutifs de leurs boissons.

Si l'on soumet le vin à l'action du réactif connu sous le nom de *foie de soufre*, lorsque la liqueur est pure, le soufre au milieu de l'acide contenu dans le vin, doit se séparer d'avec l'alkali fixe auquel il étoit uni, & se précipiter sous la forme d'une poudre blanche ; lorsqu'au contraire le vin tient en dissolution quelque substance métallique, le précipité est de couleur noire, comme on peut s'en convaincre en lithargirant du vin & y appliquant ensuite du foie de soufre. Mais cet agent ne suffit point pour faire reconnoître l'espece & la quantité de métal que l'on auroit introduit dans le vin, & l'on suivra une route plus sûre en procédant de la maniere suivante.

On prend une portion de l'extrait que l'on a obtenu d'une bouteille de vin, & on la réduit en charbon dans une cuiller de fer. Pour aider la fusion de ce charbon réfractaire, on le mêle avec un poids égal d'alkali fixe, & on le met dans un creuset de figure conique. Ensuite on ajoute par-

dessus un travers de doigt de sel marin décrépité, on le pousse à un feu capable de le faire entrer en fonte, & on l'y laisse pendant un bon demi-quart d'heure. Après quoi le creuset retiré du feu & réfroidi, on y trouve une masse très-liée, on la casse & on examine à la loupe si elle ne présente rien de métallique. Cet essai est le seul propre à faire reconnoître l'existence d'un métal dans le vin : les chaux métalliques que l'on y auroit introduites, recouvreroient dans cette opération l'état de métallicité par le phlogistique qu'on leur restitue ; & comme le métal ne peut être emporté par la force du feu, attendu que le creuset est fermé & luté, il est clair que, quelle qu'en soit la dose, on doit la trouver ou au fond du creuset si elle est assez considérable pour former un tout assez pesant, ou éparse dans la masse s'il n'y en a que des atômes.

Comme la dissolution de la litharge ou autres chaux métallique ne se fait pas avec promptitude par l'acide du vin, & qu'alors une piece où la litharge auroit été nouvellement introduite, pourroit ne rien fournir par la voie précédente, il est essentiel d'analyser la lie où la litharge pourroit s'être précipitée par son poids. On prend donc la lie du vin, on la fait évaporer, on la réduit en charbon, & on la traite avec les précautions ci-dessus détaillées.

I I.

Essai très-important pour le commerce.

Le 23 du mois dernier, on a joui à Stettin, Capitale de la Poméranie Citérieure, d'un spectacle aussi nouveau qu'intéressant. M. de Lattre, Administrateur Général des Domaines du Roi, a fait lancer à l'eau un vaisseau de 130 à 140 lasts, tout prêt à mettre à la voile. Cette méthode est trop utile pour n'être pas adoptée ; elle réunit l'avantage de l'économie & celui de la célérité, deux objets de grande considération dans le commerce. M. de Last a fait construire dans l'espace de trois ans trois autres vaisseaux aussi remarquables par leur solidité & la beauté de leur forme que par la qualité qu'on leur a reconnue d'excellens voiliers. On ne sçauroit trop s'empresser à profiter des lumieres que ces exemples donnent pour perfectionner l'industrie dans une matiere si importante.

I I I.

Remede contre la rage.

Prenez des dessous d'huitre à l'écaille mâle (c'est celle où le poisson est attaché ; & le mâle a le tour noir, ce qu'on appelle la *barbe de l'huitre*) ; faites-les calciner au feu ou au four jusqu'à ce qu'elles se rompent sans efforts ; réduisez-les en poudre impalpable & passée au tamis, si cela se peut, dans le moment qu'on en aura besoin.

Il y a trois façons de donner le remede avant ou après l'accès.

La premiere qui agit le plus promptement, est de le donner en bol, comme le quinquina, en mettant simplement cette poudre dans du pain à cacheter.

La seconde est de le donner dans du vin blanc.

La troisième est de battre cette poudre dans quatre œufs frais dont on ôtera les germes. Vous en ferez ensuite une omelette que vous ferez cuire ave de l'huile de noix, & à défaut d'huile de noix, avec de l'huile d'olive, mais jamais avec du beurre ; ce qui empêcheroit l'effet du remede. Il faut faire manger cette omelette au malade sans qu'il mange du pain & sans qu'il boive.

La dose ordinaire de cette poudre est, pour ceux qui sont dans l'accès, de six gros pour la premiere fois ; l'on donnera cette dose au malade le plus promptement qu'il sera possible. Les deux jours suivans il faut lui en donner quatre gros à jeun & avoir soin qu'il ne mange que trois heures après.

La dose pour ceux qui ont été mordus jusqu'au sang, & qui ont été à la mer sans être guéris, est de quatre gros pour chacun des trois jours.

Il faut donner la prise au malade le premier jour, dans le moment où l'on croit qu'il en a besoin, & les deux autres jours il doit la prendre à jeun. Il observera de ne manger que trois heures après avoir pris le remede.

La dose pour ceux qui n'ont été que pincés, léchés, &c. ou qui ont été dans une grande frayeur, souvent dangereuse, est seulement de deux gros, & ils ne les prendront qu'une seule fois.

Observez de donner les mêmes doses qui sont marquées ci-dessus, soit qu'on les fasse prendre en bols, ou dans du vin blanc ou dans une omelette.

La dose pour les animaux se proportionne à leur grosseur ; & on doit la leur donner dans ce qu'ils aiment à boire ou à manger, pourvu qu'il n'y ait point de beurre. L'effet seroit plus prompt si l'on pouvoit leur faire avaler cette poudre avec de l'eau ou du vin.

Cette poudre ne se corrompt pas & se conserve tant qu'on veut, pourvu qu'on la tienne dans des bouteilles ou dans des vases bien bouchés.

Mademoiselle de V..... a communiqué cette recette à l'Auteur des Affiches de Picardie. Elle assure que la personne qui la lui a donnée la tient d'un Officier qui, par ce remede, s'étoit guéri de la rage, après en avoir eu plusieurs accès. Cette Demoiselle ajoute que plusieurs personnes & plusieurs animaux mordus par un chien enragé ont été préservés par là de la rage, tandis que d'autres qui n'avoient point pris ce remede sont devenus enragés.

I V.

Avis concernant les Eaux minérales.

Le sieur *Arnaud*, Chirurgien des Gardes-Pompes du Roi, chargé par M. *Tardy*, Médecin & Intendant des Eaux minérales de Vichi, de la distribution desdites Eaux à Paris, tient son Bureau rue Montorgueil, cul-de-sac de la Bouteille.

Ce nouvel établissement autorisé par des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement, réunira un double avantage pour le Public. Le premier d'avoir les Eaux de Vichi à un prix d'un tiers plus bas qu'il ne les a eues jusqu'à présent. Le second, d'avoir la liberté de n'en acheter que la quantité qui lui sera nécessaire, puisqu'il trouvera dans ce Bureau des bouteilles d'environ quatre pintes & demie, & des bouteilles d'une seule pinte. Les premieres sont taxées par ordre du Roi, à quatre livres ; & les dernieres, à vingt sous, le verre compris. Un troisième avantage, qui ne sera pas moindre que les deux autres, c'est que, tous les quinze jours, il arrivera de ces eaux : elles n'auront par conséquent pas vieilli. Et comme de sept sources minérales qu'il y a à Vichi, on fait usage de six, on sera exact à en faire fournir de la source que l'on demandera.

Noms des sources dont on fait usage.

La grande Grille dont l'eau a 37 deg. de chaleur au thermometre de *Réaumur*.

Celles du grand Puits quarré ont 40 deg. de chaleur.

Celles du petit Puits ou de la Fontaine de Chomel ont 39 deg. de chaleur.

Celles du gros Boulet ont 33 degrés de chaleur.

Celles du petit Boulet ont 23 degrés de chaleur.

Celles du Rocher des Célestins sont tout-à-fait froides.

V.

Demande.

On demande quel seroit le meilleur appât pour attirer les carpes, & auquel elles se laisseroient prendre plus sûrement, dans les rivieres, les étangs, les lacs, &c. On voudroit encore que cet appât pût s'attacher à un hameçon, afin d'avoir la commodité de pêcher à la ligne. Ceux qui pourroient donner des éclaircissemens sur cet objet, sont priés de vouloir bien donner leur avis par la voie de notre Gazette.

V I.

Faute essentielle à corriger dans la Gazette, N°. 94, pag. 788, col. 1, lig. 39.

Supposons une cargaison de 200 boucaux de sucres assurés 10000 liv., lisez *assurés* 40000 *liv.* Messieurs les Abonnés sont priés de corriger à la main cette faute qui nous est échappée & qui est de conséquence dans une matiere si importante pour le commerce.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Sameedi 7 Décembre 1771, au Mercrdi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 à 28 liv. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 25 à 28 liv. 15 s. Le seigle, de 16, 16 liv. 10 s. à 17 liv. ; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 7 Décembre 1771 au Mercredi 11 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Décembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Décembre 1771.*

	#	s	
Or de Portug. à . . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	706		*marc.*
Les guinées à . . .	717		*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 14 Décembre 1771.*

Amsterdam	55	
Londres	32	5 16e.
Hambourg	182	¾
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95	
Gênes	93	¼
Lyon, *Saints*, ...	½ p. 0/0 perte.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1062 ½ 60 . .	1060 57 ½ . .	1052 ½ . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	239 38 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	61	60 ½ 61 . . .	60 ½ . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	68 ½ 69 . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	421	421	421 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1771.

Du Merc. 11 Déc. 1771		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutet, six prem. mois 1771.	J.	Cadeau, six prem. mois 1771.	E.	Deschamps, six p. mois 1771.	
Despeignes, *id.*	J.	Courmont, *idem.*	J.	Issally, *idem.*	J.
Lecanu, *idem.*	J.	S. Janvier, *idem.*	J.	Maupassant, *id.*	J.
Radix pere, *idem.*	J.	Sainte-Luce, *id.*	J.	Barois, *idem.*	L.
Meulan, *idem.*	J.	Deschapelles, *id.*	L.	Montal, *idem.*	L.
Radix j. *idem.*	J.	Boutray, *idem.*	L.	Lempereur, *idem.*	L.
Lebrun, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	M.	Nau, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	M.	.....	
Gautier, *idem.*	L.	Rouillard, *idem.*	M.	.....	
Lallement l'. *id.*	L.	Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Desplaces, *idem.*	Z.	.....		.....	
Lallement j., *id.*	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 10 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE REVEL, *le* 12 *Novembre*.

LES maladi s causées à Moscou par la mauvaise nourriture ont entiérement cessé, par l'efficacité des soins que l'on a eus d'approvisionner la Ville, & des remedes que d'habiles Médecins ont opposés à ce fléau. A cette occasion, il avoit été publié à Pétersbourg une Ordonnance qui prescrivoit les moyens de s'assurer de la santé des Voyageurs à l'entrée des Fauxbourgs, les assujettissoit à des fumigations de vinaigre, de camfre, de genievre, de racines d'angélique, de sauge, &c., & qui partout respiroit l'intérêt le plus vif pour le bien de l'humanité.

La Police devient, dans l'Empire, de jour en jour plus sévere à l'égard des Etrangers qui, après avoir contracté des dettes, chercheroient à en sortir : c'est le cas de la plûpart des Ouvriers que l'espoir de faire fortune y attire. Aujourd'hui on suscite contr'eux la délation. Ce pays peut être regardé comme leur tombeau.

POLOGNE.

DE GRODNO, *le* 15 *Novembre*.

Tous les effets qui se trouvoient dans le Palais de l'Evêque de Wilna ont été saisis. Les Négocians de la Ville avoient cru mettre leurs marchandises à couvert en les y déposant : ils sont ruinés par cet événement.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 15 *Novembre*.

Du 3 au 12 de ce mois, il est arrivé de divers endroits cent navires, sept chargés de grains, quatre de poissons, quelques-uns de sel, le reste de fer, de planches & autres marchandises.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 15 *Novembre*.

Le commerce des grains éprouve des vicissitudes continuelles qui le détruisent. L'exportation du froment avoit été défendue ; il en est arrivé une nouvelle provision & l'on a permis la sortie de 200 lasts. La Régence a acheté du seigle qu'elle vend, à 25 florins de perte, aux Boulangers, afin qu'ils donnent du pain aux pauvres à meilleur marché. Pour se dédommager, elle leve des droits sur la sortie du froment & du seigle. Quelques Etats ont demandé des grains à la Pologne, mais les Russes sont déterminés à ne laisser exporter aucune sorte de vivres.

DE HAMBOURG, *le* 22 *Novembre*.

Le 18, il est arrivé ici 29 vaisseaux ; le 15, il en étoit parti 16, mais les vents les

ont obligés à rentrer dans le Port. Il paroîtra ici au commencement de l'année prochaine, un Ouvrage très-utile pour le commerce ; c'eſt un calcul exact de toutes les marchandiſes importées dans cette Ville qui a des relations avec les principales Places de l'Europe.

De Travemunde, *le* 20 *Novembre.*

Aprés avoir reçu les nouvelles des fréquens naufrages arrivés dans la Baltique, la mer d'Allemagne, & le Caltegat, nous avons vu entrer dans ce Port quelques vaiſſeaux. Du 8 au 11, il en eſt abordé 10 d'Amſterdam, de Copenhague, &c., & il en eſt ſorti un pareil nombre. Du 12 au 14, il n'en eſt venu que 2, & il en eſt parti 5.

D'Augsbourg, *le* 22 *Novembre.*

Il vient de ſe faire ici une faillite de 120,000 florins : les Négocians de Francfort y ſont particuliérement intéreſſés.

Il a été défendu, dans pluſieurs Provinces de l'Empire, de diſtiller des eaux-de-vie de grain, tant que durera la cherté, & elle ne diminue pas.

De Wurtzbourg, *le* 23 *Novembre.*

Les Payſans avoient coutume de ramaſſer les nids de chenilles, & de les laiſſer expoſés à l'air, dans l'idée que les inſectes & leurs œufs ne réſiſteroient point au froid. Cependant entaſſés de la ſorte, ils pulluloient d'une façon extraordinaire juſqu'à infecter l'air & à cauſer des maladies épidémiques. Il a été enjoint, par une Ordonnance ſous peine d'amendes, aux Payſans d'écheniller avec le plus grand ſoin, leurs arbres, leurs hayes, leurs eſpaliers, & de brûler les nids d'inſectes.

De Leipsick, *le* 25 *Novembre.*

Comme nous n'avons que des moulins à eau ou à vent, il n'eſt pas rare que la farine nous manque : pour obvier à cet inconvénient, il a été réſolu d'en conſtruire un nouveau qui aille ſans ces ſecours ; mais on a auparavant, invité les perſonnes verſées dans le méchaniſme des moulins, à envoyer des plans, afin de choiſir le plus ſimple, le meilleur & le moins diſpendieux.

L'induſtrie aiguillonnée par la ſenſibilité cherche tous les moyens de remédier aux maux de la diſette : elle eſt affreuſe vers les montagnes & ſur les frontieres de la Bohême. Par exemple, dans le village de Setzung, Bailliage de Vockenſtein, compoſé de 800 Habitans, les pommes de terre, derniere reſſource de ces infortunés, ont manqué, de ſorte que des familles entières ont été juſqu'à trois jours ſans prendre aucune nourriture, & que les moins malheureux ont à peine un lambeau de toile pour ſe couvrir ..... Le cœur ſe refuſe à de plus longs détails ..... La calamité a dû naturellement s'étendre ſur les beſtiaux. Dans une Ville ſituée à trois lieues d'ici, on n'a pas pu en trouver pour tranſporter ſeize quintaux de verre caſſé dont on avoit beſoin dans les Verreries.

C'eſt au milieu de ces horreurs que nous avons eu une Foire aſſez brillante où les Juifs de Pologne & les Grecs, peu accoutumés à la fréquenter, ont vendu pour plus d'un million de rixdhales de marchandiſes. Il s'y eſt débité beaucoup de marchandiſes de France, principalement des ſoieries dont un ſeul Négociant a fait des ventes pour environ 340,000 liv. tournois.

S. A. E. en interprétation de l'Edit de 1765 concernant la caiſſe de crédit du commerce, en a fait publier un nouveau pour garantir les obligations de cette caiſſe, & indiquer les moyens que le Gouvernement employe pour que la confiance du Public ne ſoit point trompée. Les nouveaux coupons ſeront liquidés d'ici à la fin de 1774.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 19 *Novembre.*

Le navire le *S. Charles*, de la Compagnie Royale des Caraques, & la frégate la *Galera Eſperanza*, parties du Port de la Guayra le 28 Août, ont apporté à Cadix 11,804 fanegues de cacao pour le compte de la Compagnie & des Particuliers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 30 *Novembre.*

M. de Montyon, nouvel Intendant de la

Province, a donné des marques de sa générosité & de sa sensibilité pour les pauvres, en leur faisant distribuer le prix du présent que la Ville a coutume de donner aux nouveaux Intendans. Il leur a en même tems permis d'acheter du vin à la Cantine des Forts. La viande a été, par ses ordres, diminuée d'un sou par livre, & le piquet de la farine baissé de 40 s. par charge.

D'AGEN, *le 30 Novembre.*

Le prix des grains avoit augmenté dans le tems des semailles; il a diminué pendant le mois de Novembre. Nos Laboureurs ont beaucoup économisé sur les semences, à la faveur du beau tems. Il seroit à souhaiter qu'on leur mît sous les yeux les heureux effets de la moindre quantité de semences, obtenus par des Cultivateurs du Languedoc, de l'Angoumois, &c. Il est d'une grande importance que les preuves de la bonté de cette méthode se répandent & se multiplient, puisqu'elle réunit à l'avantage de conserver une portion de la récolte celui d'accroître la récolte future. Le froment, réduit au septier de Paris, vaut autour de 25 liv. La livre de pain de 20 onces est à 2 s. 11 d.; & celle de fine fleur de 16 onces au même prix.

DE VALENCIENNES, *le 1 Décembre.*

La Sentence derniérement rendue dans le procès intervenu entre un Négociant de cette Ville & un Apprêteur, au sujet de toiles gâtées par la faute de ce dernier, doit inspirer au Public & aux Commerçans tant Etrangers que Regnicoles un nouveau degré de confiance dans le zele & l'attention de nos Négocians. L'Apprêteur a été condamné, après l'instruction la plus exacte. Il est de l'intérêt du commerce que cette décision soit connue même dans les pays étrangers où nous envoyons une partie de nos toiles; on ne doute pas qu'elle ne soit confirmée par le Conseil Supérieur de Douay. Le Négociant a défendu sa cause en homme aussi digne que jaloux de la confiance de ses Correspondans. Cet événement a fait ici beaucoup de sensation, parce que ces cas sont très-rares, & que l'attention à punir des négligences condamnables, réveille les soins des Intéressés, & affermit notre commerce, en les prévenant.

DE LILLE (*en Flandre*), *le 1 Décembre.*

Les Hauts-Bancs & Maîtres du Corps de la Bourgeterie de cette Ville ayant représenté au Conclave qu'on fabriquoit une sorte d'étoffe nommée *Toile Angloise*, composée de fils de lin & de laine de différentes couleurs, & qu'il étoit important de fixer le nombre des fils dont ces toiles devoient être composées, afin d'empêcher certains Fabricans d'en altérer la qualité, ce qui porteroit atteinte au crédit des Fabriques de cette Ville, le Conclave, de l'avis des Directeurs & Chambre de Commerce, a rendu le mois dernier, une Ordonnance qui regle que la chaîne des toiles Angloises fines sera composée de 20 portées & demie à 24 bobines la demi-portée, faisant 1464 fils de lin & de laine; & que la chaîne des toiles Angloises communes sera de 30 portées & demie à 20 bobines la demi-portée, faisant 1220 fils de lin & de laine. Il faut espérer que le goût présent & à venir, & les facultés actuelles & futures des Consommateurs tant de France que d'Espagne, de Portugal, du Levant, du Nord, &c. où notre commerce s'étend, s'accommoderont de ce nombre de fils sans en demander ni plus ni moins, sans quoi la Manufacture tomberoit; car si on leur défend indirectement d'acheter des toiles Angloises de 1200 fils, en défendant d'en fabriquer, on ne peut pas leur ordonner d'en acheter de 1220 & de 1464.

DE GRENOBLE, *le 2 Décembre.*

Le Parlement, en enregistrant l'Edit portant confirmation des Annoblis (voy. les N°. 63 & 65 de la Gaz.) a résolu de supplier le Roi de modérer la taxe portée par led. Edit, attendu que les tailles étant réelles dans cette Province, les Annoblis n'ont pu jouir comme ailleurs du bénéfice de l'exemption de cette imposition & autres y annexées. L'Arrêt du Conseil d'Etat du 5 Septembre (v. le N°. 82 de la Gaz.) portant réglement en faveur des Pourvus d'Offices de Chancelleries près les Cours, lesquels ont payé un supplément de finance, &c. a été publié & affiché.

M. l'Intendant, ardent à seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement, a fait imprimer & distribuer, dans la Généralité, *la méthode pour rappeller les noyés à la vie*, re-

cueillie des meilleurs Auteurs, par M. de Villiers. Le Public a bien regretté que cette méthode n'ait pas été suivie à l'égard d'un ami des pauvres, M. Fines, Chirurgien-Major du Régiment de Welsch, Irlandois, qui se noya, en passant au gué la riviere de Drac, pour porter de plus prompts secours à un de ses malades. Ce digne homme que l'on avoit vu en Allemagne se dépouiller de sa chemise pour en revêtir un malheureux, traitoit ici les pauvres *gratis*, leur donnoit même de l'argent, & méritoit tous les jours l'estime publique par de nouveaux traits d'humanité & de bienfaisance.

L'incendie arrivé au village de Villard-d'Arrène, a été d'autant plus désastreux que les flammes ont consumé toute la récolte enfermée dans les chaumieres, & que ce village est un lieu d'étapes pour les Troupes qui vont de cette Ville à Briançon par la petite route. L'infortune de ses Habitans réduits à l'extrêmité touchera un Gouvernement bienfaisant qu'un semblable malheur a intéressé en faveur des Habitans de Billia dans le Bugey, soulagés par une remise sur les impositions & par un secours de 1200 liv. que les Syndics du Tiers-Etat de la Bourgogne ont été autorisés à répartir entr'eux.

De Saint-Quentin, *le 3 Décembre.*

Plusieurs Citoyens se sont réunis pour prendre à bail deux moulins à eau, où ils feront moudre, suivant les procédés de la mouture économique, de bleds qu'ils ont achétés dans un tems où ils étoit à meilleur marché, & dont ils se proposent de vendre les farines à un prix proportionné aux facultés des pauvres.

De Nantes, *le 3 Décembre.*

C'est aux époques de 1694 & de 1709, que, par le conseil d'un ancien consul de France à Smyrne, le riz devint une des principales ressources du Peuple dans la disette; la consommation habituelle s'en accrût, & les vuides dans les récoltes des bleds ont été depuis lors, en grande partie, remplis par cette plante céréale. Les Provençaux en ont essayé la culture; mais ils s'en sont dégoûtés a cause du mauvais air que l'on respire auprès des rizieres. La même considération a engagé le Gouvernement à ordonner la destruction de celles qu'on avoit établies en Auvergne. On ne songeoit point dans les Provinces septentrionales à tenter d'y naturaliser cette plante des pays chauds. Cependant l'épreuve en a si bien réussi dans une Paroisse de ce Diocèse, qu'un Particulier a recueilli de 9 livres de semences 200 livres de riz de bonne qualité. Malgré ce succès, il ne paroît pas vraisemblable que cette culture gagne beaucoup dans la Province, parce que si d'un côté elle est fort productive, de l'autre le produit en est très-casuel, qu'elle demande beaucoup d'eau, & qu'elle corrompt l'air. Ainsi elle ne peut guères être suivie avec beaucoup d'utilité & moins d'inconvéniens que dans les étangs & les marais.

Du reste, il n'est question ici que des différentes especes de riz aquatiques; car il y a deux especes de riz secs, l'un long & l'autre rond qu'il seroit très-utile de cultiver & qu'il seroit peut-être plus facile de naturaliser que les trois autres. En Europe, il pourroit être planté au mois de Mars: il réussit très-bien dans les terres nouvellement défrichées. On assure qu'un Officier (M. de Reine) de S. M. en a fait venir des Indes, qu'il en a remis au Ministere, & qu'il en donne à ceux qui voudroient essayer de le cultiver soit en France, soit dans les Isles de l'Amérique.

D'Amiens, *le 4 Décembre.*

Le froment roule dans la plûpart des principaux Marchés de ces Provinces autour de 9 à 10 l. le quintal. Le 15 du mois dernier, les Officiers de Police de Calais condamnerent différens Particuliers à des amendes & à l'interdiction du commerce des grains, pour en avoir acheté chez les Fermiers & Laboureurs, n'avoir pas tenu des livres d'achats & de ventes & n'avoir pas fait au Greffe les déclarations requises. On y continue des enquêtes contre une personne accusée d'avoir donné des certificats de ventes & mesurages de grains dans un Marché où ils n'avoient été ni mesurés ni vendus.

De Metz, *le 4 Decembre.*

Le froment a subi quelque légere augmentation; mais le prix en étoit bas; il est à 17 l. 10 s. 8 d. à Nancy.

Le ſieur Volant, Entrepreneur de la Manufacture de colles d'Angleterre, établie à Commercy, eſt arrêté dans l'exécution de ſon entrepriſe par un procès ; & la Manufacture ne roule pas. Cet établiſſement, unique en France dans ce genre, promettoit aux Papeteries, Draperies, Toileries, des colles à meilleur marché que celle que l'on eſt obligé de tirer de l'Etranger. L'Entrepreneur, lorſqu'il aura la liberté de ſuivre ſon projet, en donnera avis au Public.

Les bons Citoyens s'occupent des moyens de rétablir la navigation des Trois-Evêchés. Cette Ville a vu avec joie des flottes conſidérables de bois deſcendre de Vic par la riviere de Seille, la premiere entrepriſe en ce genre qui ait réuſſi. On ſçait que nous ſommes obligés de tirer des Voſges par la Meuſe des voiles ou trains de bois de ſciage & de charpente.

De Paris, *le 7 Décembre.*

Les loups ont derniérement exercé des ravages dans le Clermontois. Un de ces animaux pénétra le 11 dans l'intérieur de la ville de Nantes où il fut aſſommé. Une louve que l'on a dit enragée, a bleſſé pluſieurs perſonnes au Pont-Saint-Maxence. A cette occaſion, une perſonne a fait publier dans les *Affiches de Picardie* un remede éprouvé contre la rage ; nous le copierons dans une de nos Gazettes.

M. le Marquis de Rochechouart, Commandant en Chef du Pays & Comté de Provence, & M. de Montyon, Intendant de cette Province, Commiſſaires du Roi à l'Aſſemblée générale des Communautés du Pays ayant été chargés par S. M. de demander à cette Aſſemblée la prorogation indéfinie du premier Vingtième & 4 ſous pour livre d'icelui, & celle du ſecond Vingtième, juſqu'au 1 Janvier 1781, l'Aſſemblée, par une délibération du 20 Novembre, a conſenti purement & ſimplement la prorogation du premier Vingtième & des 4 ſ. p. l. d'icelui auſſi long-tems que les beſoins de l'Etat l'exigeront, & celle du ſecond Vingtième juſqu'au 1 Janvier 1781. S. M. a été d'autant plus ſatisfaite de cette nouvelle preuve de l'attachement de cette Aſſemblée pour ſon ſervice & le bien de l'Etat, que les circonſtances où ſe trouve la Province, par les pertes qu'elle a eſſuyées, n'ont pas rallenti ſon zele en cette occaſion. Auſſi S. M. eſt-elle diſpoſée à écouter favorablement les repréſentations qui doivent lui être adreſſées ſur la ſituation & les beſoins de la Province.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouveau verd de Brunſwick. Lettre aux Auteurs de la Gazette. De Brunſwick le 8 Août.

Vous avez annoncé, Meſſieurs, dans votre Gazette, une eſpece de verd nouvellement découvert dans ce pays, & vous en avez rendu compte comme d'une découverte utile. Nous ne croyons pas pouvoir mieux vous en marquer notre gratitude qu'en nous empreſſant de vous faire part des découvertes qui parviendront à notre connoiſſance.

Outre le verd dont vous avez parlé, on vient d'en trouver dans le pays un autre que l'on nomme *verd clair*, pour le diſtinguer du premier. En voici les qualités principales. On peut s'en ſervir dans la Peinture à la place du verd-de gris d'Eſpagne diſtillé, & on peut le faire plus facilement, attendu que le verd-de-gris d'Eſpagne ſe diſſout très-difficilement dans l'eau, à laquelle il donne pourtant la couleur, & qu'on ne peut l'y diſſoudre qu'en très-petite quantité. Notre verd n'eſt point ſujet à ces inconvéniens; il ſe diſſout aiſément dans de l'eau de riviere & de pluie, & on peut l'employer ſans autre préparation ultérieure. Une de ſes propriétés eſt de colorer aiſément l'eau; un morceau de la groſſeur d'une lentille donne à une livre d'eau un bleu très-vif. Il faut avoir la précaution de ne pas y mettre beaucoup d'eau, lorſqu'on veut l'employer à la Peinture ; on le remue avec une ſpatule, & il ſe change en un liquide fort brun & preſque noir, que l'on peut enſuite rendre plus ou moins fluide à volonté. Quand l'opération eſt faite, il reſte quelques particules de cette matiere, qui ne ſont point diſſoutes, & dont la couleur eſt d'un beau clair; ces particules ne ſont d'aucune utilité, mais il eſt aiſé de les ſéparer du reſte. Dès qu'on a laiſſé repoſer un peu la matiere diſſoute, le ſurplus reſte au fond ; on peut alors tirer la couleur ſans que le ſédiment s'y mêle, pour peu qu'on

prenne de précaution en la transvasant. Le nouveau verd de Brunswick employé à la Peinture est plus agréable, plus clair & plus net que le verd d'Espagne. Cependant comme les goûts ne sont pas les mêmes, & qu'il pourroit bien se faire que certaines personnes voulussent encore donner la préférence au dernier, on est venu à bout, moyennant quelque préparation, de donner au nouveau verd une ressemblance si parfaite avec celui d'Espagne que l'œil le plus clairvoyant ne sçauroit les distinguer l'un de l'autre. On a fait de notre verd une couleur plutôt bleue que verte, parce qu'il est plus facile au Peintre de faire tirer le bleu sur le jaune, & qu'il lui est moins aisé de former une couleur bleuâtre d'un verd qui tireroit sur le jaune.

Le verd clair de Brunswick est plus durable & plus beau que le verd-de-gris d'Espagne dont la couleur perd de sa vivacité en l'employant & après l'avoir employé, & se change ensuite en un verd jaunâtre très-désagréable à l'œil. Il est vrai que la maniere de préparer le verd de-gris d'Espagne distillé peut contribuer à lui donner une couleur qui ait plus de corps; mais de quelque maniere qu'on en ait fait la dissolution, il n'en est pas moins sujet à varier; & c'est ce qui n'arrive pas à notre nouveau verd. Nous sommes néanmoins obligés de convenir qu'il nous faut une expérience de 18 mois pour assurer avec certitude qu'il ne souffre jamais aucune altération; le tems constatera le fait; mais les deux verds mis sur de la toile, du papier, &c. depuis plusieurs mois, sont une preuve que notre assertion n'est ni fausse ni téméraire. Le verd d'Espagne a éprouvé des variations, & le nôtre paroit toujours également vif, beau, &c. tel qu'il étoit au moment où on l'appliqua sur la toile & sur le papier.

On peut ajouter à ce que nous avons dit que cette nouvelle espece de verd n'a aucune qualité mordicante, comme le verd-de-gris d'Espagne distillé. Mettez de ce dernier sur du papier, vous éprouverez bientôt que le papier sera tellement rongé par la couleur qu'il perdra toute sa consistance & se déchirera fort aisément; au lieu que si on le peint avec notre verd, il ne perd rien de sa force & se conserve long-tems en bon état. On a fait plusieurs essais avec notre couleur, on a peint sur la toile le papier, &c. & toujours avec succès. Nous vous donnerons là-dessus des détails plus circonstanciés, s'ils pouvoient vous faire plaisir. Nous avons l'honneur d'être, &c.

I I.

Demande & projet de souscription.

On demande quelle seroit la meilleure des charrues connues; cette question est sans doute intéressante, puisque l'essentiel de l'Agriculture est de bien labourer la terre. La charrue de M. Sarcey de Sutieres paroit compliquée; celle du Limousin, qui a une barre de fer de trois pieds de long & qui sort sous le coutre, m'a paru excellente.

Près de Tours, j'ai vu un Laboureur dont la charrue alloit si bien que souvent il l'abandonnoit sans qu'elle versât de deux ou trois minutes.

On fit une question, il y a plus d'un an, dans la Gazette de Commerce, à laquelle on n'a pas répondu, sçavoir quelle étoit la meilleure charrue avec laquelle on puisse labourer en n'y attelant qu'un seul cheval ou un seul bœuf? On prie MM. les Agriculteurs instruits de vouloir bien donner la description d'une charrue très-simple & légere à tourne oreille, desorte qu'elle puisse être tirée par un cheval ou par un homme.

Le sieur Jouvet, Menuisier, rue de Bievre, près la Place Maubert, paroit bien en état de construire une charrue telle qu'on la demande; j'en ai vu une de sa façon qui en approche, mais elle n'est pas à tourne oreille. D'ailleurs la griffe de M. de Garceau, qui est la petite charrue dont je parle, & dont je me suis bien trouvé pour faire un petit labourage superficiel, après qu'on avoit fait de forts labours, soit dans la vigne, soit dans les champs cultivés selon la nouvelle méthode; cette griffe, dis-je, ou petite charrue qui est légere & n'a qu'une roue, seroit bien mieux, si elle étoit munie d'un petit soc auquel on donneroit de l'entrée à volonté.

Tous les bons Citoyens devroient se réunir pour former une souscription en faveur de celui qui imagineroit les deux meilleures charrues, dont l'une seroit pour faire les premiers labours, c'est-à-dire, les plus difficiles, & l'autre pour les derniers. La simplicité & la solidité mériteroient le prix, & l'Académie des Sciences l'adjugeroit; elle ne dédaigneroit pas de faire cet examen. Je contribuerois volontiers à cette souscription pour 24 liv.

III.

ETAT des affaires de la Compagnie des Indes en Angleterre, pour l'année courante.

Lettres de change tirées de l'Inde		1400000 ₶	*Doit.*
Sur cette somme il faut déduire les deux tiers des 1080000 liv. à quoi se montent les lettres de change tirées du Bengale, parce que ces deux tiers sont payables en deux & trois années, & par conséquent à la charge du produit de ces deux années, lesdits deux tiers de 1080000 liv.		720000 ₶	
Lettres de change qui doivent être payées dans l'année			680000 ₶
Achat des matieres d'argent pour le commerce de la Chine			250000
Montant des marchandises qu'on envoye tous les ans dans les autres établissemens de la Compagnie dans l'Inde			500000
Indemnité que la Compagnie paye au Gouvernement pour tenir lieu des droits sur le thé			180000
Intéret annuel des obligations de la Compagnie			54000
Total.			1664000 ₶

Les payemens portés ci-dessus épuisent la caisse de la Compagnie, & la mettent dans l'impossibilité de remplir les engagemens suivans, sçavoir :

Somme dûe au Gouvernement suivant la convention faite avec la Compagnie	400000 ₶	
Dividende des Actionnaires	400000	
Le jaghire du Lord Clive	30000	
Somme dûe à la Banque	250000	
Pour recruter les Troupes de la Compagnie	40000	
	1120000 ₶	

Produit de la vente d'une année, estimé sur le produit de l'année moyenne des quatre dernieres années les plus fortes que la Compagnie ait eues, sur lequel produit il faut déduire les articles suivans			*Avoir.* 3500000 ₶
Droits de Douane	25 p. ⁰⁄₀		
Fret	14		
Charges sur les ventes	5		
Escompte aux Acheteurs	6 ½		
	50 ½ p. ⁰⁄₀		
Les 50 ½ pour ⁰⁄₀ à déduire sur la somme de 3500000 l. produisent		1767500 ₶	
Commerce des Particuliers compris dans le produit de vente ci-dessus		70000 ₶	
			1837500 ₶
Il reste net pour remplir les payemens de la Compagnie, montant à 1664000 l. la somme de			1662500 ₶

Il y a environ deux mois que les Papiers Anglois ont donné un compte assez ressemblant à celui-ci. Il y étoit démontré, par des preuves de la même nature, que la Compagnie ne pourroit pas satisfaire à ses engagemens. Il est à croire que ce nouveau compte est plus correct que le précédent, & que l'un & l'autre ont été mis au jour par le sieur Maucluys.

IV.

Avis à MM. les Abonnés.

MM. les Abonnés des mois de Décembre 1771 & de Janvier 1772 ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leurs abonnemens à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture, Arts & Finances, d'ici à la fin de ce mois, au Bureau Royal de Correſpondance Générale, *rue des Deux-Portes S. Sauveur* à Paris; & dans les Villes de Province, à MM. les Correſpondans dudit Bureau, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption. Les lettres d'avis, ainſi que l'argent, ſeront adreſſés, *franc de port*, à M. COMYNET fils, Marchand Mercier privilégié du Roi, Directeur-Général audit Bureau.

V.

Semences de prairies artificielles à vendre.

M. Sauſſine de Sénas a reçu le mois dernier & celui-ci, directement, les ſemences ci-après concernant les prairies atificielles.

1°. *De Hollande.* Trefle blanc, trefle rouge, ſpergule, petites raves blanches.

2°. *D'Angleterre.* Raygraſt, grande pimprenelle ou burnet, timothée, graine d'oiſeaux, dent de chien, raiforts ronds & blancs, &c.

3°. *De France.* Tous les articles de ce genre à juſte prix: on eſt prié d'affranchir les lettres & de les adreſſer à *M. Sauſſine de Sénas, chez M. David Alary, Négociant à Nîmes.*

CHANGES DE PARIS, *du 7 Décembre 1771.*

Amſterdam	55
Londres	32 ¾
Hambourg	183 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95
Gênes	93
Lyon, *Saints*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1062 ½ 65		1070 ½ 67 ½
Emprunt Oct.	240	240	239
Prom. à 5 p. ⅜.			60 ½
Prom. à 4 p. ⅜.	67 ½	67 ½	67 ½
Loterie 5e Epoq.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Merc. 4 Déc. 1771.		Du Jeudi 5.		Du Vendredi 6.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boucard, ſix p. mois 1771.	F.	Cadeau, ſix prem. mois 1771.	E.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	E.
Lallement, *id.*	J.	Courmont, *idem.*	H.	Lempereur, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*	J.	Drouet, *idem.*	J.	Delacharmote, *id.*	J.
Lebrun, *idem.*	J.	Rouillard, *idem.*	J.	Fauveau, *idem.*	J.
Radix pere, *idem.*	J.	Deſchapelles, *id.*	L.	Guidy, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*	L.	Delauge, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	L.
Gautier, *idem.*	L.	Bouron, *idem.*	Z.	Montal, *idem.*	L.
Deſpeignes, *id.*	L.			Patu, *idem.*	M.
				Pannelier, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 3 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Novembre.*

L'Interruption des travaux des Manufactures à Moscou a jetté plusieurs milliers d'Ouvriers dans la misere. M. le Comte Orlow les occupe à vuider un marais voisin dont la Ville étoit infectée & dont l'épidémie a fait appercevoir, un peu tard, les dangereuses influences. Ces Ouvriers, quoique bien payés, ne se livrent qu'en murmurant à ce travail.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 7 Novembre.*

La Députation du Commerce & des Manufactures a présenté au Roi une livre de soie fabriquée sous la direction de M. de Ludeeck, Professeur à l'Université de Lunden, qui, le premier, a élevé des vers à soie dans ce pays, au moyen d'une plantation de mûriers qu'il fit, il y a quelques années. Les succès ont surpassé son attente. M. Walken-Stierna, qui a porté la parole, a prononcé, à cette occasion, un discours sur l'utilité de ce genre de culture & d'industrie qui occuperoit une infinité de personnes oisives aujourd'hui. Cependant le climat est si peu favorable à ce genre de productions qu'il est bien à craindre qu'un succès uniquement dû peut être à des circonstances & à des soins particuliers, n'entraine des essais ruineux aux dépens des anciennes cultures manifestement plus convenables à notre sol. S'il est des hommes oisifs, l'amélioration & l'extension du labourage & autres exploitations, les employera & les nourrira bien plus sûrement que le mûrier & le ver à soie. Nous oublions qu'il faut que nous tirions aujourd'hui des grains de la Russie.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 10 Novembre.*

Le génie, excité par la bienfaisance, multiplie ici tous les jours ses chefs-d'œuvre. M. Galloni, Méchanicien Milanois, a offert de jetter sur le bras du Danube qui sépare la Ville du Fauxbourg de Léopolstadt, un pont, sans aucun support dans l'eau, (nous en avons donné la description dans une de nos Gazettes) moyennant 60,000 florins pour les frais de la charpente & des ferremens. D'autres Architectes demandoient 116,000 florins pour la construction seule de deux piliers destinés à servir de point d'appui sur les deux rives. M. Galloni a démontré que la construction entiere du pont en maçonnerie ne coûteroit guères au-delà de cette somme. Toutes les Nations doivent avoir l'œil sur l'exécution de ce pont qui ne craindroit pas les glaces & qui n'embarrasseroit pas la naviga-

tion. Il y a un moyen d'accélérer rapidement dans un Etat les progrès des Arts, c'eſt d'y tranſplanter les inventions utiles employées dans les autres Etats. Il y a un beau traité à faire entre les Nations de l'Europe, c'eſt de s'engager à ſe communiquer réciproquement leurs découvertes.

I T A L I E.

De Florence, *le 15 Novembre.*

S. A. R. a ordonné que l'on augmentât la valeur des médailles qui ſe diſtribuent aux Eleves de l'Académie de Deſſin. On conſtruit dans le Palais Torrigiani un cabinet d'Hiſtoire naturelle où ſera placée une magnifique collection des raretés les plus précieuſes. M. l'Abbé Fontana, Phyſicien de S. A. y a déjà raſſemblé les meilleurs inſtrumens & les machines les plus curieuſes. S. A. R. s'y eſt fait pratiquer un appartement où Elle ſe propoſe de faire Elle-même des obſervations & des expériences.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beziers, *le 20 Novembre.*

La modicité des récoltes des vins dans la plûpart des Provinces méditerranées & ſeptentrionales du Royaume, a donné, depuis quelques années, de la valeur aux vins du Dauphiné, du Bas Languedoc & de la Provence, où les vendanges ont été beaucoup meilleures, & où les Vignerons auroient peut-être autant ſouffert de l'abondance qu'ils ſouffrent ailleurs de la diſette, ſi Paris & d'autres grands lieux de conſommation n'avoient tiré une partie de leurs proviſions de ces pays. Cette culture s'eſt ſoutenue à la faveur des circonſtances, elle s'accroît même dans quelques cantons. Par exemple, l'un de nos meilleurs vignobles, appellé *Notre-Dame de Conſolation*, commence à ſe rétablir; on travaille même à remettre en état la fameuſe cave *d'Eſpagnac* garnie de ces grands tonneaux appellés *foudres* dans leſquels on enfermoit autrefois aſſez de vin pour en charger un vaiſſeau qu'on envoyoit en Hollande. Ces grands vaiſſeaux contribuent à donner au vin une qualité ſupérieure, car le ſuccès le plus décidé conſtate l'avantage de tenir le vin en plus grande maſſe. En outre, la liqueur s'y conſerve beaucoup mieux; tout le monde ſçait l'eſpece de célébrité que les foudres d'Heilderberg ont acquiſe par la vétuſté des vins que l'on y garde; c'eſt ce qui rend les vins d'Allemagne potables. Dans cette contrée & dans tout le Nord, le muſcat de notre crû eſt préféré à ceux de Frontignan & autres du Langudoc, parce qu'il a plus de liqueur.

Il eſt à croire que nos vins perdent beaucoup à paſſer ſous les petits preſſoirs roulans dans les rues, ſeuls employés dans ces Provinces. Comme on n'y peut preſſer qu'en deux ou trois fois les raiſins d'une forte cuvée, on eſt obligé de laiſſer trop long-tems en fermentation une partie de la vendange. D'ailleurs ces preſſoirs ſerrent mal, & il n'en ſort jamais tout le vin que que l'on doit attendre.

L'uſage d'égrapper le raiſin eſt encore une cauſe de la bonté du vin de ce pays; on ſuit la même coutume dans les bons vignobles de cette Province, comme Frontignan, Lunel, &c., ainſi que dans les bons cantons de Champagne, de Bourgogne, de Côte-Rôtie, &c. Il eſt bien étonnant que les avantages de cette méthode ſoient encore révoqués en doute, comme on le voit par une queſtion propoſée dans la Gazette d'Agriculture. Il n'y a qu'à mâcher une grappe & enſuite une partie du ſarment, pour ſe convaincre qu'il y a entre ces deux ſubſtances une parfaite analogie, & que le ſuc en eſt également âpre & auſtere. Il eſt donc auſſi abſurde de mettre la grappe à fermenter avec le raiſin qu'il le ſeroit d'y mettre le ſarment. La grappe, en fermentant avec le moût, lui communique ſes mauvaiſes qualités; le vin du preſſoir de la troiſième ou quatrième coupe en a toute la ſaveur. Enfin la grappe, ainſi que la pellicule du raiſin, amaſſe la plus grande partie des fleurs du vin dont elle ne rend enſuite qu'une petite portion ſous le preſſoir: ainſi elle n'a pas de moins mauvais effets ſur la quantité que ſur la qualité du vin.

De Beſançon, *le 22 Novembre.*

Depuis que l'exportation a été expreſſé-

ment défendue par Arrêt du Conseil & Arrêt du Parlement, plusieurs Particuliers ont été surpris contrevenans à différens articles de ces réglemens; & en conséquence, par divers Arrêts, ils ont été condamnés aux peines y portées. Le pain mollet est taxé à 4 s. la livre; le pain riflé à 2 s. 7 d.; le pain bis à 2 sous.

De Nantes, *le 25 Novembre.*

Du 8 au 22 du courant, il est arrivé de Marans, Audierne, Quimperlé, Lanion, Lezardieu, Peros, Tréguier, Quimper, la Plaine, la Barredemont, 90 tonneaux & demi 4226 quint. 86 liv. & 1134 boisseaux de froment, 221 ton. 134 quint. 40 boiss. 85 liv. de seigle, 112 ton. d'orge, 260 liv. de farine.

Pendant le courant d'Octobre, il est parti de la Barredemont 660 quint. de froment pour cette Ville, 720 de froment & 45 de lentilles pour Bordeaux.

Il y a peu de variations dans les prix des grains: cependant les importations paroissent aujourd'hui commencer à se rallentir, & ils semblent tendre à une augmentation.

Les vaisseaux arrivés des Isles du 8 au 22 sont la *Julie* venant du Port-au-Prince, la *Vestale* des Cayes, le *S. Michel* du Cap, la *Ville de Léogane* de Léogane, le *Chaumont* du Port-au-Prince. Plusieurs navires sont entrés chargés de marchandises de la vente de l'Orient. Plusieurs navires d'Irlande nous ont apporté du bœuf, du beurre, du suif & des cuirs. Le *Jeune Robert* a amené du Banc de Terre-Neuve des morues vertes & de l'huile.

Le navire l'*Espérance* est parti pour Guinée, le *Victorieux* pour la Guadeloupe, la *Sevre* pour Saint-Marc, le *Saint-Cast* pour Saint-Domingue, la *Dauphine* pour le Cap.

Navires en chargement, le *Jason* pour Guinée, le *Salomon* pour le Port-au-Prince, les *Jumeaux* & la *Dauphine* pour la Guadeloupe, la *Vestale* pour les Cayes, l'*Aimable Jeannette* pour Guinée, le *Chavigny* pour le Cap, le *Darius* pour la Guadeloupe, le *Duc de Duras* pour Léogane.

Le sieur Paillet, Brasseur à Richebourg, a trouvé le moyen de donner à sa biere le goût, la couleur & la qualité de celle de Hollande. Cette annonce est d'autant plus utile aux Armateurs qu'il vendra toujours sa biere à 4 l. au dessous du prix de la biere étrangere. Comme il a éprouvé que l'on préfere pour les armemens la biere la plus amere, il a donné à sa nouvelle biere plus d'amertume que n'en avoit celle qu'il débitoit à la fin du printems. Cette biere peut soutenir le voyage des Indes sans contracter la moindre aigreur. On pourra la transporter en bouteilles sans craindre que la fermentation les fasse casser. Le même Brasseur fait aussi, pour les provisions d'équipage & le ménage, une biere légere, agréable au goût, qui ne s'aigrit point & qu'il ne vend que 12 l. la barrique.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Octobre, le Roi a subrogé Jean-Baptiste Rousselle, déjà chargé de la régie des droits attribués aux Offices de Conservateurs des hypothéques & Jurés-Priseurs des biens-meubles, à Julien Alaterre, pour la régie, perception & recette de tous les droits ci-devant aliénés aux Etats de la Province dont la réunion a été ordonnée par Arrêt du 9 Juin 1771, en conservant dans leurs fonctions les Commis & Préposés déjà employés à cette régie par des procurations & commissions précédemment délivrées par ledit Alaterre & ses Cautions.

De Troyes, *le 27 Novembre.*

Après quelques variations, le prix des grains paroit s'être fixé. Le froment réduit au septier de Paris est à 25 l. 10 s., le seigle à 17 l. 2 s., l'orge à 12 l. 18 s., l'avoine à 12 l. 12 s. L'on apperçoit néanmoins quelque apparence d'augmentation, ce que l'on attribue à des manœuvres de gens intéressés à la cherté. La Police ne parvient qu'avec effort à réprimer la cupidité des Boulangers qui employent, dit-on, toutes sortes de moyens pour faire hausser le prix du bled, sans que l'on en voye bien le motif, puisque la taxe du pain est toujours proportionnée au prix du bled. Il faudroit supposer qu'ils ont fait des provisions assez considérables, à assez bas prix, pour que cette augmentation fût en pur bénéfice pour eux. Leur obstination à ne pas cuire en quantité suffisante a obligé les Officiers Municipaux à faire fabriquer & vendre publiquement du pain pour le pauvre qui ne pouvoit s'en procurer même pour de l'argent.

De Paris, le 30 *Novembre*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant modération & interprétation de plusieurs articles du tarif des droits sur les papiers & cartons, annexé à la Déclaration du 1 Mars 1771; du 16 Octobre 1771.

Art. I. Les images, papiers peints, en façon de damas, d'indiennes ou tapisseries; papiers drapés en laine hachée, autrement dits *papiers tontisses*, & autres papiers de cette espece, & toutes les dominoteries imprimées ou non-imprimées, avec moules & planches en bois, fabriqués dans les lieux autres que ceux compris en l'état annexé a la Déclaration du 1 Mars 1771, dont les droits dûs aux entrées de Paris avoient été fixés à raison du quintal, par l'Arrêt du Conseil du 27 Février 1765, seront payés à l'entrée des lieux compris audit état, à proportion du nombre des feuilles, selon les classes auxquelles lesdits papiers devront être rapportées, eu égard aux dimensions des feuilles; sçavoir, les images d'une ou plusieurs feuilles, les papiers à fonds blancs ou sablés, à fleurs ou petits dessins, pour échiquier ou autres semblables usages, lesquels se vendent à la feuille ou à la main, les mêmes droits que les papiers blancs; les papiers drapés ou papiers tontisses, les papiers peints & imprimés, façon d'Angleterre, imitant les dessins d'étoffes à meubles, & les papiers de la Chine le double des droits des papiers blancs; le tout sans préjudice des droits auxquels lesd. dominoteries sont assujetties à l'entrée de Paris.

II. Celles desdites dominoteries où l'on aura employé des papiers de pâte bulle, de quelques-unes des especes désignées aux quatre premieres classes dudit tarif, jouiront, comme les papiers blancs, de la modération d'un tiers desdits droits.

III. Les dominoteries fabriquées dans les lieux compris en l'état de lad. Déclaration, & qui, par l'art. I du présent Arrêt, ne supportent que les mêmes droits que les papiers blancs, seront aux entrées de Paris & d'autres lieux énoncés dans ledit état, traitées suivant les dispositions des art. IX & X de ladite Déclaration.

IV. Celles des dominoteries fabriquées dans lesd. lieux & qui, par l'art. I du présent Arrêt, sont assujetties au double des droits des papiers blancs, ne seront sujettes en entrant dans Paris & la Banlieue, qu'au payement du simple droit des papiers blancs, & en outre des six sous pour livre & des vingtièmes de l'Hôpital, sur le pied du double droit; & à l'entrée des autres lieux compris audit état, au payement du simple droit seulement.

V. Les images, ainsi que les papiers imprimés avec moules & planches représentant des figures, ou qui seroient en outre imprimés en lettres & caracteres typographiques, continueront d'être sujets à la visite des Chambres Syndicales; dispense S. M. de ladite visite les dominoteries autres que celles ci-dessus désignées.

VI. Le papier dénommé *petit royal* ayant, suivant le tarif joint à l'Arrêt du Conseil du 18 Septembre 1771, vingt pouces de large la feuille étant ouverte, sur seize pouces de haut, restera compris dans la septième classe du tarif joint à la Déclaration du 1er Mars 1771; & comme tel, ne payera que 20 s. la rame: le papier appellé *grand messel*, de 16 pouces de largeur sur 15 de hauteur, sera rapporté à la huitième classe dudit tarif, & ne payera que le droit de 16 s. par rame; celui connu sous le nom de *grand licorne à la cloche*, de 19 pouc. de largeur sur 9 de hauteur, ainsi que celui appellé *cartier grand format du Dauphiné*, de 16 p. de largeur sur 13 & demi de hauteur, demeureront compris dans la neuvième classe dudit tarif du 1 Mars 1771, & en conséquence les droits en seront dûs sur le pied de 13 s. la rame.

VII. Les papiers dénommés *Joseph-blancs*, n'ayant point de dimensions déterminées par les réglemens, payeront les mêmes droits que les autres papiers blancs, suivant celles des classes dudit tarif auxquelles ils devront être rapportés par leurs dimensions.

VIII. Les papiers dits *brouillards* ou *à la demoiselle* ne payeront, ainsi que les autres papiers bruns & gris communs pour enveloppes, que la moitié des droits dûs pour les papiers blancs auxquels ils devront être rapportés par leurs dimensions.

IX. Les rames composées en totalité de papiers cassés & déchirés dans la plus grande partie de la feuille, ne payeront que la moitié des droits auxquels les papiers seroient assujettis sans cela.

X. Les droits dûs pour chaque cent de

PRIX des G pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris u du quintal du même poids.

Supplément

Noms des Villes.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SOISSONS. .	. . . .	. . . .	45	. . . .	100	. . . .	18
Clermont. . .	426	. . . .	60	50	. . . .	. . . .	30
ORLEANS. .	271	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	22
Blois	269	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	15
LYON. . . .	82	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Saint Etienne. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	130	13
LA ROCHELLE	179	. . . .	. . . .	. . . .	180	160	24
Saintes. . . .	240	. . . .	. . . .	. . . .	360	270	24
MOULINS. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	120	18
Nevers. . . .	420	. . . .	. . . .	. . . .	150	170	15
RIOM. . . .	240	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	25
Clermont. . .	238	. . . .	. . . .	. . . .	250	160	18
POITIERS. .	260	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Niort. . . .	238	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	30
Fontenay. . .	219	. . . .	42	. . . .	220	140	18
BORDEAUX.	127	. . . .	. . . .	. . . .	350	200	70
Blaye. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Périgueux. . .	400	. . . .	. . . .	. . . .	300	200	100
TOURS. . .	. . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	25
Amboise. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	20
Angers. . . .	280	210	. . . .	17	170	100	15
PAU. . . .	224	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Bayonne. . . .	180	. . . .	. . . .	9	200	120	27
AUCH. . . .	250	. . . .	. . . .	. . . .	150	140	36
Mirande. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	170	30
MONTAUBAN	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	40
Cahors. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	177	177	28
Villefranche. . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	130	100	25
CHAALONS.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	10	10
Troyes. . . .	50	. . . .	70	. . . .	300	. . . .	24
Rheims. . . .	. . . .	. . . .	36	36	350	75	25
ROUEN. . .	. . . .	. . . .	. . . .	36	. . . .	. . . .	
Le Havre. . .	350	220	60	50	. . . .	. . . .	35
Dieppe. . . .	313	. . . .	21	38	200	. . .	25
CAEN. . . .	. . . .	140	. . . .	28	300	100	20
Bayeux. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON. .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Mortagne. . .	336	224	. . . .	22	250	140	24
RENNES. . .	233	. . . .	49	28	16	140	9
Saint-Malo. . .	280	. . . .	17	24	. . . .	. . . .	
PERPIGNAN. .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Foix.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	100	20
DIJON. . . .	250	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Auxerre. . . .	290	. . . .	54	. . . .	124	95	10
METZ. . . .	180	. . . .	. . . .	. . . .	200	72	20
Toul.	315	. . . .	. . . .	. . . .	240	84	30
LILLE. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	315	. . . .	60
Douay. . . .	. . . .	. . . .	49	. . . .	400	. . . .	50
VALENCIENNES. .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Condé.	420	. . . .	56	. . . .	150	. . . .	30
Cambray	490	. . . .	38	. . . .	300	150	55

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément de Novembre, attribué au N°. 97. du deux Décembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
SOISSONS.	21 15	21	16 7	2 9	2 5	2 3	11 14	9	2 10	1 16	....	....	120	....	....	45	....	100	....	18
Clermont.	23 12 6	17 10	15 15	2 6	2 3	2	12 16 3	8 15	3	2 10	....	....	130	426	....	60	50	....	....	30
ORLEANS.	26 10 4	21 4 3	20 11 5	....	2 4	....	13 14 4	12 16	2 8	1 10	....	....	78	271	....	....	....	220	....	22
Blois.	22 4	....	17 15 8	2 8	2 2	....	13 6 8	9 15 7	2 10	1 5	....	....	56	269	....	....	....	230	190	15
LYON.	30 12 6	27 8 6	23 19 11	4 3	2 7	2 4	10 11 5	10 19 5	3 10 1	2 10	....	....	108	82	....	....	....	....	....	
Saint Etienne.	35 14	30 12 10	25 11 8	3 6	3 2	2 4	17 1 1	10 8 3	2 18 5	1 9 2	....	....	84	....	....	....	....	175	130	13
LA ROCHELLE.	24 19	....	....	2 4	2 2	1 10	12 10	8 7	1 13	18	....	....	56	179	....	....	....	180	160	24
Saintes.	23 2	15 11	15	2 5	2 1	1 10	15	7 7	1 8	1	....	....	90	240	....	....	....	360	270	24
MOULINS.	28 4	....	21 2	4 6	....	3 9	14 11 10	8 15	2 10	2 10	....	....	81	....	....	....	....	160	120	18
Nevers.	26 8	24	22	3 3	....	2 9	18	8 16	2	1	....	....	90	420	....	....	....	150	170	15
RIOM.	31 1	30	27	4 2	2 3	....	19 4	7 13	2 10	18	....	....	90	240	....	....	....	230	190	25
Clermont.	30 10	27	24 18 8	4 4	2 3	2	19	5 15 5	3	15	....	....	84	238	....	....	....	250	160	18
POITIERS.	23 8 6	21 2 10	18 17 1	2 2	1 1	....	14 5 8	8 11 5	3	18	....	....	90	260	....	....	....	200	135	20
Niort.	20 5	16 4	16 4	2 4	2 1	1 10	12 12	7 13	3 10	1 10	....	....	64	238	....	....	....	300	200	30
Fontenay.	22	16 10	19	2 5	1 11	1 8	13 15	7 5	3	1 16	....	....	49	219	....	42	....	220	140	18
BORDEAUX.	31	25	24 10	4 2	3 5	2 4	18	8 17 6	2	1 10	....	....	76	127	....	....	....	350	200	70
Blaye.	26 16	24 10 8	23 2 1	3 3	2 8	1 10	....	8 4 3	3	2 5	....	....	126	....	....	....	....	....	....	
Périgueux.	25	22 10	....	2 7	2 1	1 7	....	13 10	3	1 5	....	....	60	400	....	....	....	300	200	100
TOURS.	24 6 7	21 10	19 11 7	3	2 5	2 1	14 9 4	8 1 1	2 5	1 15	....	....	91	....	....	....	....	200	160	25
Amboise.	27 6 5	22 16 6	20 1 1	3 1	2 9	2 3	19 7 5	9 18	2 10	1 15	....	....	58	....	....	....	....	200	120	20
Angers.	27 12 10	25 6 9	23 16 1	3	2 5	1 9	18 8 4	9 4 3	1 15	1 10	....	....	67	280	210	....	17	170	100	15
PAU.	27 2 6	22 4	20 6	2 10	....	....	19 8 6	10 7	2 2	14 4	....	....	112	224	....	....	....	....	....	
Bayonne.	23 8 9	....	21 6	3 1	....	....	....	13	1 10	18	....	....	60	180	....	....	9	200	120	27
AUCH.	26 18 6	....	....	3 1	....	....	....	10	3	1 16	....	....	72	250	....	....	....	150	140	36
Mirande.	24	20	....	3 2	....	....	17	12	2 8	1 6 6	....	....	47	....	....	....	....	140	170	30
MONTAUBAN.	26 2 4	23 5 5	20 9	2 10	2 7	....	....	....	2 17 6	1 14 6	....	....	62	....	....	....	....	150	180	40
Cahors.	28 12	24	23	3 6	3	2 6	11	8	3	1 4	....	....	69	....	....	....	....	177	177	28
Villefranche.	26 17 7	....	22 10 11	2 9	2 7	....	....	9 3 9	2 8	1 4	....	....	47	....	....	....	....	130	100	25
CHAALONS.	25 19 2	....	17 4	3 7	....	2	11 18	6 4	3	1 10	....	....	100	....	....	....	....	90	10	10
Troyes.	25 6	....	18 6	3 4	....	2	12 18	6 12	2 15	2	....	....	110	50	....	70	....	300	....	24
Rheims.	22 14 7	....	17 18 2	3 6	3 4	2 11	13 3 3	5 13 4	3 5	2 8	....	250	162	....	....	36	36	350	75	25
ROUEN.	34 17 10	20 14	16 11	3 3	2 9	2 3	12 8 5	8 17 2	2 1 8	1 13 4	....	....	....	....	....	....	36	....	....	
Le Havre.	28	....	....	4 4	2 7	2 2	14	9	2 17	....	....	....	....	350	220	60	50	....	....	35
Dieppe.	33 3 5	24 11 10	16 3	4 8	3 2	2 4	12	7 2 6	1 12	....	....	....	....	313	....	21	38	200	....	25
CAEN.	27 7 2	....	20	3 1	....	....	15 9 10	9 6 8	2 2	1 4	....	....	....	....	140	....	28	300	100	20
Bayeux.	25 16 9	....	....	2 9	....	....	12 3	8 2	1 17 6	1 13 4	....	....	....	....	155	....	15	200	90	20
ALENÇON.	25 6	19 4	16 16	2 7	2 4	2 1	14 14 10	7 17 8	2 10	1 10	300	250	....	260	200	....	32	200	150	15
Mortagne.	24	20 13 6	19 4	2 6	1 9	1 7	16 4 11	8 2 5	1 13	1 2	....	....	....	336	224	....	22	250	140	24
RENNES.	26 8	23 11 6	23 11 6	2 5	2 1	2	....	10 2 8	3 10	1	....	....	....	233	....	49	28	16	140	9
Saint-Malo.	28 2 6	21 1 6	20 6 1	3 7	2 6	1 5	22 17 2	10 5	4	2	....	....	....	280	....	17	24	....	....	
PERPIGNAN.	26 4 1	21 8 5	....	3 3	2 10	....	13 5	13	2 6	11 11	....	....	42	....	....	....	....	120	90	18
Foix.	28 6 1	....	22 8 3	3 3	....	2 4	....	9 10 9	1 12 6	12 2	....	....	48	....	....	....	....	100	100	20
DIJON.	21 6 8	16 7 3	14 10 2	3 4	1 8	....	....	....	2	15	350	....	175	250	....	....	....	300	120	18
Auxerre.	29 15	25 10	21 5	3 3	3	....	....	9	2 8	1 10	....	....	180	290	....	54	....	124	95	10
METZ.	15 10 6	11 5	10 2 6	2	1 9	1 9	7 14 2	5 2 10	1	10	....	....	81	180	....	....	....	200	72	20
Toul.	18 8 6	....	13 6 7	2	1 6	....	11	5 1 8	1 4	10	....	....	105	315	....	....	....	240	84	30
LILLE.	26 12 7	19 9 10	....	3 10	2 5	1 9	13 9 5	6 8 5	2 5 8	1 14 3	....	....	....	....	....	45	....	315	....	60
Douay.	18 7 5	16 3 9	14 8	3 1	2 4	1 9	12	6 1 10	2 2 10	17 9	....	....	....	....	....	49	....	400	....	50
VALENCIENNES.	19 10	17 15	14 5	2 9	2 4	1 9	12 11 3	6 10	1 13 4	1 5	438	365	....	545	....	62	....	300	180	40
Condé.	26 13 4	23 2	15 12	3	2 6	2	12 9 10	8 11 8	1 13 4	16	420	280	....	420	....	56	....	150	....	30
Cambray.	17 6 8	11 6 8	13 6 8	2	1 9	....	11 16 3	6 11 3	1 5	1 1	560	20	....	490	....	38	....	300	150	55

Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Génisse.	Porc gras.	Soye		Laine		Lin		Chanvre		Cire		Suif.	Fer.	Huile			
					brute.	apprêtée.	brute.	filée.	fin.	commun.	fin.	commun.	jaune apprêt.	blanche.			d'Olive.	de Noix.	de Navette.	de Poisson.
SOISSONS.	12	65	45	50	. . . .	. . . .	110	230	. . . .	. . . .	60	45	150	240	58	19	80	55	45	
Clermont.	18	90	75	75	. . . .	. . . .	125	225	140	120	65	45	160	220	64	22	90	45	45	45
ORLEANS.	10	85	28	45	. . . .	. . . .	116	166	. . . .	. . . .	61	29	200	240	54	19	80	51	45	33
Blois.	9	70	45	55	. . . .	. . . .	70	300	100	80	70	45	160	210	50	18	85	40	. . . .	
LYON	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	56	18	93	60	58	
Saint-Etienne.	10	80	45	45	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
LA ROCHELLE.	12	100	70	60	. . . .	. . . .	160	240	75	55	60	40	. . . .	240	60	25	90	. . . .	. . . .	45
Saintes.	12	80	55	45	2400	2880	250	125	105	60	95	50	150	225	60	27	60	45	40	30
MOULINS.	9	70	40	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	250	45	17	90	70	50	60
Nevers.	5	80	40	50	. . . .	. . . .	95	200	. . . .	. . . .	75	. . . .	180	220	55	16	85	60	40	60
RIOM.	12	80	36	80	. . . .	. . . .	70	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	75	. . . .	
Clermont.	10	92	83	68	. . . .	. . . .	81	192	192	114	54	30	198	252	60	24	102	56	. . . .	
POITIERS.	5	68	40	40	. . . .	. . . .	140	225	125	80	50	35	170	210	60	20	90	90	50	50
Niort.	15	90	60	90	. . . .	. . . .	150	. . . .	80	60	50	35	140	220	70	25	90	60	55	55
Fontenay.	11	55	27	70	. . . .	. . . .	140	200	75	55	55	45	150	240	55	25	90	50	50	55
BORDEAUX.	20	100	80	80	. . . .	. . . .	95	400	120	80	115	75	185	230	60	18	70	40	40	30
Blaye.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	25	80	65	65	
Périgueux.	7	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	125	250	. . . .	. . . .	25	20	160	200	50	20	. . . .	60	. . . .	
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Amboise.	14	56	37	80	. . . .	. . . .	120	200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Angers.	10	60	35	45	. . . .	. . . .	150	300	125	75	40	30	150	215	50	22	90	50	35	30
PAU.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	280	180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Bayonne.	12	120	100	48	. . . .	. . . .	23	. . . .	240	85	36	26	180	200	35	13	50	40	36	33
AUCH.	12	60	50	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Mirande.	5	40	30	60	. . . .	. . . .	54	72	48	24	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	42	12	. . . .	. . . .	. . . .	
MONTAUBAN.	12	. . . .	60	60	. . . .	. . . .	57	143	46	34	42	34	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Cahors.	9	. . . .	. . . .	75	. . . .	. . . .	66	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	72	. . . .	174	60	28	108	66	. . . .	
Villefranche.	12	50	30	. . . .	. . . .	. . . .	53	. . . .	. . . .	. . . .	53	41	143	179	53	22	71	47	. . . .	
CHAALONS.	10	60	18	30	. . . .	. . . .	100	350	100	51	26	24	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Troies.	12	60	35	60	. . . .	. . . .	130	600	600	350	250	140	155	295	60	17	75	. . . .	50	
Rheims.	10	50	30	40	. . . .	. . . .	125	250	150	75	75	50	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROUEN.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le Havre.	30	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	27	62	34	200	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .	
Dieppe.	16	90	35	60	. . . .	. . . .	130	190	75	65	45	40	170	200	65	26	70	55	32	50
CAEN	16	90	50	80	. . . .	. . . .	120	240	100	50	70	35	160	240	50	20	95	80	. . . .	50
Bayeux.	15	70	30	40	. . . .	. . . .	60	350	100	50	60	40	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
ALENÇON.	10	60	50	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	50	37	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Mortagne.	15	80	80	100	. . . .	. . . .	120	160	. . . .	. . . .	45	35	160	250	45	18	96	. . . .	. . . .	
RENNES.	5	6	40	40	2000	2500	200	400	160	110	110	80	180	230	49	20	85	45	45	50
Saint-Malo	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	90	40	30	170	200	52	25	80	18	. . . .	34
PERPIGNAN.	12	70	40	. . . .	1782	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	150	208	43	15	64	. . . .	. . . .	
Foix.	12	60	40	60	. . . .	. . . .	60	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	144	. . . .	50	19	72	48	. . . .	
DIJON.	15	75	30	60	. . . .	. . . .	120	150	. . . .	. . . .	60	24	170	215	60	15	100	42	42	50
Auxerre.	9	54	36	40	700	100	120	200	70	45	90	60	175	200	60	30	100	76	70	60
METZ.	8	36	24	36	. . . .	. . . .	120	360	120	60	72	36	180	160	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	15	72	42	. . . .	. . . .	. . . .	130	200	. . . .	. . . .	60	50	180	225	45	17	. . . .	. . . .	. . . .	
LILLE.	32	240	262	60	2150	3750	140	330	600	232	75	47	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Douay.	42	60	36	40	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	485	242	80	64	213	287	36	21	80	. . . .	. . . .	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	. . . .	. . . .	125	. . . .	150	75	62	40	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Condé.	20	70	45	50	. . . .	. . . .	82	200	175	60	40	14	200	262	40	21	110	. . . .	. . . .	
Cambray.	20	200	75	81	. . . .	. . . .	128	. . . .	392	109	77	38	173	237	56	17	83	. . . .	77	

No in.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
SOI	150	240	58	19	80	55	45	
Clern	160	220	64	22	90	45	45	45
ORL	200	240	54	19	80	51	45	33
Blois.	160	210	50	18	85	40	. . . .	
LYC	. . . .	. . . .	56	18	93	60	58	
Saint-	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
LA I	. . . .	240	60	25	90	. . . .	. . . .	45
Saint	150	225	60	27	60	45	40	30
MOI	175	250	45	17	90	70	50	60
Neve	180	220	55	16	85	60	40	69
RIO	190	225	45	22	100	75	. . . .	
Clern	198	252	60	24	102	56	. . . .	
POI	170	210	60	20	90	90	50	50
Niort	140	220	70	25	90	60	55	55
Fonte	150	240	55	25	90	50	50	55
BOI	185	230	60	18	70	40	40	30
Blaye	. . . .	. . . .	. . . .	25	80	65	65	
Périg	160	200	50	20	. . . .	60	. . . .	
TOU	180	240	45	20	95	70	. . . .	
Ambo	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Ange	150	225	50	22	90	50	35	30
PAU	. . . .	. . . .	. . . .	21	84	. . . .	. . . .	
Bayo	180	200	35	13	50	40	36	33
AUC	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Miran	. . . .	. . . .	42	12	. . . .	. . . .	. . . .	
MOI	156	201	43	23	71	41	. . . .	
Gahor	. . . .	174	60	28	108	66	. . . .	
Villef	143	179	53	22	71	47	. . . .	
CHA	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Troie	155	295	60	17	75	. . . .	50	
Rhein	160	200	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
ROU	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Le H	200	. . . .	55	20	85	. . . .	. . . .	
Diepp	170	200	65	26	70	55	32	50
CAE	160	240	50	20	95	80	. . . .	50
Bayeu	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
ALE	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Morta	160	250	45	18	96	. . . .	. . . .	
REN	180	230	49	20	85	45	45	50
Saint-	170	200	52	25	80	18	. . . .	34
PER	150	208	43	15	64	. . . .	. . . .	
Foix.	144	. . . .	50	19	72	48	. . . .	
DIJ	170	215	60	15	100	42	42	50
Auxer	175	200	60	30	100	76	70	60
MET	180	160	54	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Toul.	180	225	45	17	. . . .	. . . .	. . . .	
LIL	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Doua	213	287	36	21	80	. . . .	. . . .	
VALI	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Cond	200	262	40	21	110	. . . .	. . . .	
Camb	173	237	56	17	83	. . . .	77	

cartes ou cartons de feuille ou de pâte, demeureront modérés au double des droits pour chaque rame de l'espece de papiers dont ils sont composés ; & pour ceux desd. cartons qui devront être rapportés à quelqu'une des quatre premieres classes dud. tarif, ledit double droit n'en sera perçu que sur le pied de celui dû pour les papiers de pâte bulle.

XI. Les cartons fabriqués dans les lieux compris en l'état joint à lad. Déclaration, ne pourront à l'entrée desd. lieux jouir de la faveur accordée par les art. IX & X de ladite Déclaration, que six mois après que la perception des droits dudit tarif aura commencé dans les lieux où lesdits cartons auront été fabriqués.

XII. Les droits portés audit tarif ou fixés par le présent Arrêt, seront dûs & perçus sur les papiers & cartons à l'entrée de tous les lieux énoncés audit état, & autres qu'il plairoit à S. M. d'y comprendre par la suite.

XIII. Permet S. M. d'entreposer dans la ville de Limoges les papiers destinés pour la consommation de Paris, aux conditions fixées pour les mêmes entrepôts permis dans les Villes d'Orléans & Rouen, par l'article VIII de ladite Déclaration.

XIV. Seront lesd. droits perçus sur quelque quantité que ce soit de papiers ou cartons, dont le droit en proportion d'icelui fixé pour chaque rame ou cent ne sera pas au-dessous de deux sous.

XV. Seront, tant ladite Déclaration du 1er Mars dernier que le tarif y annexé, exécutés suivant leur forme & teneur, en ce qui n'y est dérogé par le présent Arrêt.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Le Laboureur*, ou *Cours d'Agriculture Pratique, suivant les principes de Physique & de Méchanique, à l'usage des Cultivateurs & des Laboureurs.* Par Alexandre Crasquin, Laboureur Flamand.

Quid faciat lætas, quo sydere terram vertere conveniat, &c.

Hinc canere incipiam. Virg. Géorg. L. 1.

Je chanterai d'ici les fertiles secrets
Que l'Art a découverts au sein de la nature,
Le travail, la méthode & les tems de culture
Propres à féconder de stériles guérets.

A Paris, chez Jombert pere, Libraire, rue Dauphine, in-12 d'environ 200 pag.

Ce Laboureur a fait un rigoureux apprentissage de l'Agriculture Flamande, & il l'a enseignée dans différentes Provinces; ce Laboureur, en exerçant sa noble profession, a appliqué réciproquement la théorie à la pratique & la pratique à la théorie; Ce Laboureur a dirigé l'Art par la science, & par les principes de la Physique & de la Méchanique, il a jugé les instrumens & les opérations. Homme d'esprit, Homme de lettres, Sçavant, il s'est honoré du titre de Laboureur, & il l'honore. Son Ouvrage est vraiment neuf, élémentaire & scientifique. Nous ne copierons pas les titres de ses chapitres; sa table des matieres ressemble à plusieurs autres; mais la maniere dont il traite son sujet n'appartient qu'à lui. C'est par les regles de la Méchanique, par exemple, qu'il démontre la bonne construction & les effets de la charrue & des autres instrumens aratoires. M. Crasquin a dédié son Ouvrage à ses Confreres les *maîtres Laboureurs*; les Cultivateurs, les Agronomes, les Amateurs de l'Agriculture jugeront qu'il est fait pour eux-mêmes.

2. *Résultat d'expériences sur les moyens les plus efficaces & les moins onéreux au Peuple, pour détruire dans le Royaume l'espece des bêtes voraces.* Par l'Auteur des Mémoires imprimés par ordre du Gouvernement à l'Imprimerie Royale sur ce même objet, en 1766 & 1768. in-8°. A Paris chez Guillyn, rue du Hurepoix; Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, &c.

M. de l'Isle de Moncel, premier Lieutenant de la grande Louveterie de France sur la frontiere des Evêchés, Barrois & Champagne, &c. remplit avec un succès digne de son zele les engagemens authentiques qu'il avoit pris envers la Société de consacrer sa plume & ses travaux à la destruction d'un fléau si funeste aux Citoyens, aux haras, à l'Agriculture. Cette nouvelle Brochure développe & confirme l'utilité de ses méthodes; elle réunit divers Mémoires que l'Auteur avoit eu la bonté de nous communiquer, pour les mettre sous les yeux du Public. Nos Lecteurs les trouveront épars dans nos Gazettes & nos Journaux. M. de l'Isle travaille actuellement à réunir en un

corps toutes les épreuves qui constatent l'efficacité de ses méthodes. Son Ouvrage aura pour objet, non seulement la destruction det animaux nuisibles, mais encore le repeuplement du gibier. Ce dernier article nous paroit aussi délicat que le premier est important. M. de l'Isle a trop à cœur l'intérêt de l'Agriculture, pour qu'il ne prenne pas tous les moyens de mettre les campagnes à l'abri des ravages du gibier qu'il se propose de multiplier. Nous remplissons un devoir en lui rappellant les inconvéniens de la multiplication de ces animaux; & nous espérons qu'il ne nous en sçaura pas mauvais gré.

3. *Mémoire sur la meilleure maniere de faire & de gouverner les vins de Provence, soit pour l'usage, soit pour leur faire passer les mers, qui a remporté le Prix, au jugement de l'Académie de Marseille, en l'année* 1770. Par M. l'Abbé Rozier, de l'Académie Royale des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Villefranche, de la Société Impériale de Physique & de Botanique de Florence, de la Société Economique de Berne, associé à celles de Lyon, de Limoges & d'Orléans, ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine vétérinaire. *O fortunatos nimiùm sua si bona norint.* Virg. A Marseille, chez F. Brebion, Imp. du Roi & de la Ville. In-8°.

Le nom d'un des plus habiles & des plus sçavans Œnologistes de l'Europe, couronné plusieurs fois par les suffrages de Sociétés respectables appliquées à l'encouragement des études économiques, porte avec lui l'éloge de cet Ouvrage, d'une utilité générale pour tous les pays de vignoble, quoique spécialement destiné à la fabrication des vins de Provence. M. l'Abbé Rozier traite successivement du terrein & de l'exposition de la vigne, du choix des raisins, du tems le plus convenable pour vendanger, des soins nécessaires en mettant le raisin dans la cuve & pendant le tems de la fermentation, du tems auquel on doit tirer le vin de la cuve, ainsi que des moyens d'en connoitre le point préfixe avec des expériences sur la chaleur du vin en fermentation, de la maniere de tirer le vin de la cuve & du choix & du remplissage des tonneaux, de la conduite du vin depuis que le tonneau est bouché jusqu'en Mars, de l'action de l'air sur le vin ainsi que des qualités qui constituent une bonne cave & des moyens de perfectionner le vin même avec économie, enfin des soins qu'exigent les vins destinés à passer la mer, & des moyens faciles pour connoitre quand un vin tend à l'acidité ou à la pousse, afin de ne pas en risquer le transport. Enfin l'ouvrage est terminé par une récapitulation générale. Le Sçavant trouvera dans ce Traité très-méthodique les connoissances les plus profondes; & le simple Vigneron n'y trouvera rien au-dessus de sa portée : nous en donnerons une analyse étendue dans notre Journal.

4. *XXIX, XXX & XXXIe. Cahiers de la Nature considerée sous ses différens aspects*, ou *Lettres sur les animaux, les végétaux & les minéraux*, &c. Par M. Buc'hoz. A Paris, chez Costard, rue S. Jean-de-Beauvais.

Ces Lettres paroissent devenir de jour en jour plus curieuses; on en jugera par les variétés rassemblées dans ces derniers cahiers. Les Lettres du XXIXe roulent sur différentes fontaines minérales de la France, le faux acacia, les qualités de l'asphodele, la découverte de la Peinture, & les pleuro-pneumonies qui ont regné aux environs de Beziers en 1748 & 1757. Nous donnerons ci-dessous la maniere de faire le pain d'asphodele; & nous réserverons pour une autre Feuille quelques détails sur l'acacia.

On trouve dans le XXXe. des notions sur la culture de la vigne, un extrait de *l'Analyse & l'exposition abrégée du systême des influences solaires*, des recherches de M. Lothinger sur un oiseau qu'il appelle *mûrier de Lorraine* ou *gobe mouche à collier*, une notice du Mémoire de M. le Roi, sur les eaux thermales artificielles dont nous avons parlé ci-devant, des recherches sur les alouettes des prés, des buissons, & sur les linottes des vignes, les propriétés du maronnier d'Inde dont nous avons détaillé les usages économiques dans différentes Gazettes, l'annonce du *Laboratoire de Flore* dont nous avons déjà parlé.

Le XXXIe. cahier, le 1er. du 7e. volume, donne le procédé pour faire de la cire de peuplier & un vinaigre végétal, un extrait de l'Histoire naturelle de l'Isle Sainte-Catherine, d'après l'Ouvrage de D. Pernetty dont on a lu l'extrait dans un de nos Journaux, celui d'un Mémoire de M. Montaut sur les eaux de Bareges, de Bagnieres & de Cauterets, des détails sur les salines de la Franche-Comté, le projet d'un Hôtel de Miséricorde pour les enfans, proposé en Chine par un Mandarin, l'analyse d'une eau minérale de

Château Thierry par M. Cadet, & une Lettre sur l'Histoire naturelle de la Champagne. Nous nous proposons de parler dans notre Journal du projet du Mandarin Chinois. On trouvera ci-dessous les procédés pour faire la cire de peuplier & le vinaigre végétal.

I I.

Pain d'asphodele.

En 1769, les Docteurs aggrégés du College de Bordeaux, & M. Tilhac, Syndic des Apothicaires de la même Ville firent l'examen chymique de l'asphodele ; & de leurs expériences, ils conclurent qu'il n'y avoit dans la racine de cette plante aucune substance capable de troubler l'économie du corps & de nuire à la santé. On en a fait autrefois du pain, & il n'en est résulté aucun inconvénient ; on la prépare de la maniere suivante.

Prenez des racines d'asphodele ; lavez-les avec de l'eau froide ; faites les bouillir dans une autre eau jusqu'à ce que l'écorce s'en sépare ; & après l'avoir enlevée, coupez les racines en branches minces, jettez ces tranches dans une eau nouvelle & tiede, faites-les sécher au four en prenant garde qu'elles ne s'y desséchent pas, ou au soleil, si la saison le permet. Ces racines ainsi préparées de façon que leur suc visqueux qui paroit suspect à quelques Naturalistes, soit consommé, prenez autant de bled que de racine ; & après en avoir fait un mélange, faites moudre le tout, & passez-en la farine au tamis. Quand vous voudrez pétrir cette farine, employez un peu plus de levain que pour la pâte ordinaire, autrement elle ne fermenteroit pas ; quant au reste, suivez la manipulation usitée.

N. B. L'asphodele ou aphrodille, regardée par quelques Botanistes comme une espece de lys, est appellée en Latin *hastula regia*, parce que dans le tems où elle fleurit elle a quelque ressemblance avec le sceptre royal. Ses feuilles sont semblables à celles du grand porreau. Elle a ses racines rondes & allongées comme le gland, partagées en un grand nombre de bulbes, & d'un goût mordicant. Ces racines sont chaudes, abstersives & résolutives.

I I I.

Cire du peuplier.

Cette cire est connue particuliérement en Italie. On cueille les boutons à fleurs du peuplier, au moment de leur maturité, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont bien visqueux. On les pile & on les fait tremper dans de l'eau bouillante. Ensuite on les met dans un sac de grosse toile ; & on les met sous la presse sous laquelle l'on passe la cire qui n'est pas pure. La matiere grasse que l'on en obtient, prendra, en se refroidissant, la consistance de la cire molle, & deviendra d'un jaune un peu grisâtre. Cette cire brûle bien, l'odeur en est agréable, elle vaut beaucoup mieux que la matiere visqueuse du marron qui, avec des meches de coton, donne une assez belle lumiere.

I V.

Vinaigre végétal.

Les Africains & les Orientaux tirent de la seve de leurs arbres la plûpart de leurs boissons ; ce fait si connu à dû nous faire présumer que nous pourrions trouver dans les nôtres la même ressource. Le chêne & le poirier donnent un excellent vinaigre. Lorsque leur seve monte, c'est-à-dire, au printems & en automne, on fait à l'arbre du côté du midi, environ à la hauteur de 4 pieds, & de haut en bas, une incision d'environ 4 pouces : on ouvre un peu l'écorce des deux côtés, & au bas de la fente, on pique une lame de couteau ou autre instrument propre à servir de conducteur à la seve qui découle. Au-dessous de ce conducteur, on met un vase de terre, de fayence ou de verre, & non de bois ou de métal, pour recevoir la liqueur. On peut tirer six pintes de Paris de chaque arbre sans le fatiguer. Pour fermer la plaie, il suffit d'y appliquer des cendres ou de la terre séche. La seve du poirier sauvage est préférable à celle du chêne. Aprés avoir passé cette liqueur dans un linge fin, on la met aussi-tôt dans une bouteille de verre ou de grès ; on laisse déposer pendant 3 mois ce qu'elle peut avoir d'impur, ensuite on la tire au clair. Elle forme un excellent vinaigre blanc d'autant meilleur qu'il est plus vieux ; il vaut mieux que tout autre vinaigre pour confire des herbes, des légumes, des fruits ; il n'est pas même nécessaire de le renouveller.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 23 Novembre 1771, au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 23 à 29 l. ; *idem* au Port de

la Greve, de 25 liv. 10 ſ. à 29 liv. *le ſeptier.* Le ſeigle, de 15 liv. 5 ſ., 16 à 16 liv. 10 ſ.; l'orge, de 13 liv., 13 liv. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Novembre 1771 au Mercredi 27 dud. l'avoine a été vendue à la Halle de 19, 20 à 21 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grève, de 20 à 21 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Novembre 1771, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau de 43 à 44; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Novembre 1771.*

	H	S	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	717	10	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piaſtres à	49		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1771.*

Amſterdam	55	
Londres	32	$\frac{1}{4}$
Hambourg	183	
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	95	
Gênes	93	
Lyon, *Saints*, ...	$\frac{1}{8}$ au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1067 ½ 65 . .	1065	. . . . .
Emprunt Oct. .	245	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. ⅜. .	60 ½	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. ⅜.	. . . . .	67	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	424.	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.*

Du Merc. 27 Nov. 1771		Du Jeudi 28.		Du Vendredi 29.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boucard, ſix p. mois 1771.	E.	Courmont, ſix p. mois 1771.	F.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	C.
Lecanu, *idem.*	F.	Rouillard, *idem.*	J.	Maupaſſant, *id.*	F.
Meulan, *idem.*	F.	S. Janvier, *idem*	J.	Iſſally, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*	G.	Sainte-Luce, *id.*	J.	Nau, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	G.	Boutray, *idem.*	J.	.....	
Gautier, *idem.*	J.	Deſchapelles, *id.*	L.	.....	
Radix pere, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	L.	.....	
Radix j. *idem*	J.	Delagarde, *idem.*	Z.	.....	
Deſpeignes, *id.*	J.	.....		.....	
Daubonne *idem.*	L.	.....		.....	
Roytier, *idem.*	L.	.....		.....	
Deſplaces, *idem.*	J.	.....		.....	
Lallement, *id.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 23 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Octobre.*

LE Roi qui ne cesse de travailler au bonheur de ses Sujets en favorisant l'Agriculture, a fait signifier que les lettres par lesquelles on communiqueroit des découvertes à la *Société Royale d'Economie rurale* de cette Ville, seroient franches de port, pourvu qu'elles soient directement adressées à cette Académie; la Société affranchira ses propres lettres pour quelque partie du Royaume que ce soit.

D'HELSINGOR, *le 31 Octobre.*

Quoique la saison ait été fort belle, la mer a été néanmoins orageuse : il a péri plusieurs vaisseaux sur-tout dans le Caltegat dont le passage est difficile & dangereux en tout temps. Le nombre des navires arrivés les derniers jours de ce mois n'est pas considérable, & ils n'ont apporté que peu de grains. Il n'en est pas entré beaucoup à Travemunde. Parmi les bâtimens qui sont allés à Hambourg, il y en avoit un de Bayonne & un de Bordeaux. On a appris par le Capitaine d'un vaisseau Portugais que le sieur Gabriel Barghaan a fait le trajet de Hambourg à Lisbonne en huit jours. Le C. Claasen est aussi heureusement arrivé du Havre-de-Grace à Curhaven, ce qui a tranquillisé les Marchands Hambourgeois fort inquiets sur son sort.

La *Catherine*, Capitaine Petersen de Saint-Ubes, allant à Ahlbourg, a fait naufrage; l'équipage a été sauvé.

Le sieur J. J. Roveers, du Havre-de-Grace, allant à Wada en Islande, a échoué devant ce Port : il a perdu ses ancres & ses cordages. On a aussi-tôt travaillé à sauver la cargaison & dégager le vaisseau.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Novembre.*

Les Arts sont si puissamment encouragés dans ce Royaume, que bientôt nous ne payerons plus de tribut à l'industrie étrangere. Nous tirions ci-devant nos montres & nos pendules de Paris, de Geneve, d'Angleterre : aujourd'hui l'Horlogerie est portée ici à un haut degré de perfection. Le sieur Gaspard Frick vient d'achever une pendule que l'on regarde comme un chef-d'œuvre : elle va huit jours & marque les heures, les minutes & les secondes. Outre la sonnerie, elle a un carrillon & un clavessin organisé à deux registres qui jouent, chacun, douze pieces, &c. Un illustre Agronome, aussi distingué par ses lumieres que par sa naissance, a publié le dessin qu'il a tiré lui-même, de la charrue de M. Moore, célébre Méchanicien Anglois. Des Amateurs font faire des charrues sur ce modele; on en montre l'usage, on en dé-

montre l'utilité aux Payſans ; & l'inſtruction répandue par des hommes ſi reſpectables produit les plus grands effets.

De Brunswich, *le 6 Novembre.*

La Saxe a ſouffert la plus affreuſe miſere, ſur-tout vers les montagnes où les Villes, les Bourgs, les Villages ne ſubſiſtoient que par l'induſtrie. Des troupes de malheureux, ſans vêtement, ſans reſſources, erroient, comme des bêtes farouches dans les campagnes, broutant l'herbe, dévorant des racines, & ſouffrant mille morts. Leur aſpect portoit dans l'ame la douleur & l'effroi. Cet affreux ſpectacle eſt devenu ſi commun qu'il n'a plus effrayé, mais la ſenſibilité n'en a pas été moins émue. Il ſemble que la charité ait ouvert de nouvelles ſources de richeſſes pour les ſoulager ; les ſecours ſe ſont multipliés avec les beſoins ; & ce qu'on ne ſe laſſera point d'admirer, les Bienfaiteurs ſe déroboient à la vue des malheureux, en leur tendant la main, comme s'ils avoient craint leur reconnoiſſance. On a publié à Leipſick de longues liſtes des ſecours portés dans les cantons diſetteux ; & l'on y a vainement cherché les noms des amis de l'humanité. On ſçait néanmoins que des Artiſans qui gagnoient à peine leur vie, ſe ſont ravi le néceſſaire, pour arracher des infortunés à la mort la plus cruelle. La calamité n'a pas encore entiérement ceſſé ; mais la bienfaiſance ne ſera pas moins conſtante.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 10 *Novembre.*

Du 29 Octobre au 5 du courant, il eſt entré 45 bâtimens François & 8 Etrangers : leurs principales cargaiſons étoient en grains, légumes, fruits ſecs, vin, poiſſon ſalé, ſoude, tabac, fer, chanvre, cercles, &c. Ils ont apporté 9650 charges de bled, en partie tiré de Barbarie, 950 charges & 350 quintaux d'avoine, riz & légumes. Le vaiſſeau, l'*Eraſme*, eſt venu de Terre-Neuve avec 3000 quintaux de morue & 2 barriques d'huile de poiſſon. Le brigantin, l'*Elizabeth*, eſt arrivé d'Alexandrie ; la tartane, la *Gentille*, de Tunis ; la tartane, la *Sainte Croix*, de Tunis & de Bizerte.

Du 30 Octobre au 6 Novembre, il eſt ſorti 41 bâtimens François & 35 Etrangers la corvette l'*Aimable Thereſe*, allant à Conſtantinople ; la pinque, la *Marie-Thereſe*, en Barbarie ; le vaiſſeau, le *Gabriel*, au Levant ; la polacre, la *Marie*, à Larache.

Suivant des avis reçus de Mogador, la récolte n'a pas été moins abondante dans l'Empire de Maroc que dans le reſte de la Barbarie. Nous avons appris par des navires Eſpagnols que dans l'eſpace de huit jours, il étoit arrivée de ces mêmes contrées à Cadix vingt-ſix bâtimens chargés de grains d'Afrique, ſans parler de cinq autres venus de divers Ports ; de maniere qu'on ne ſçait où emmagaſiner leurs cargaiſons, & que les prix ont conſidérablement baiſſé.

De Cherbourg, *le* 10 *Novembre.*

Le navire, l'*Union*, de Saint-Valery en Somme, a été refloué, avant-hier, de la côte de Vauville, pour être conduit au petit port de Dilette, & de-là dans le nôtre où il ſera réparé. On a proviſoirement vendu les balles de laine de ſa cargaiſon, mouillées à l'échouement.

De Saint-Martin (*dans l'Iſle de Ré*), *le* 11 *Novembre.*

Il eſt entré ici, dans le courant d'Octobre, 6183 quintaux 74 livres de grains, farines, légumes, venus de Marans, Saint-Michel, la Tranche, Morique & la Rochelle, ſans exportation.

De l'Orient, *le* 12 *Novembre.*

L'on travaille avec beaucoup d'activité dans ce Port à l'armement des vaiſſeaux ſuivans, le *Pondichéry*, commandé par M. de la Motte pour l'Inde ; le *Triton*, commandé par M. Boiſbercy pour le Bengale ; le *Duc de Duras*, commandé par M. Dordelin ; le *Maſſiac*, par M. de Villeperou ; le *Duc de Penthievre*, par M. Caro, pour la Chine. Ces trois derniers partiront inceſſamment.

DE MONTPELLIER, *le 13 Novembre.*

Le 24 du mois dernier, l'ouverture des Etats se fit avec l'appareil ordinaire, dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville. M. le Comte de Périgord, Commandant de la Province, prononça un beau Discours inspiré par cet esprit de douceur & de paix qui caractérise le meilleur des Rois. M. de Saint-Priest, le fils, agita plusieurs questions relatives au commerce & à l'Agriculture, les deux sources primitives de la vie politique; il approfondit son sujet en Homme d'Etat. M. l'Archevêque de Narbonne traita, avec une mâle éloquence, un des points les plus importans du droit naturel, la conciliation de la liberté avec la soumission aux loix.

Le 27, M. Bo, Curé de Massillargues, prononça, dans l'Eglise de Notre-Dame, un Discours dont le texte étoit tiré du Ch. XIII de l'Epitre de S. Paul aux Hébreux: *Mementote laborantium, tanquam & ipsi in corpore morantes.* « Souvenez-vous de ceux » qui travaillent, comme étant vous-mê- » mes dans un corps mortel. » Il prouva, 1°. que l'industrie étoit un des plus grands bienfaits & une des plus fortes preuves de la Providence; 2°. que le meilleur moyen qu'ayent les Grands d'entrer dans les vues de la Providence & d'exercer la charité, c'est d'encourager l'industrie. L'Orateur réunit tous les suffrages.

Le Mardi 29, la demande du Don gratuit fut faite dans la salle des Etats; il fut unanimement accordé le Jeudi suivant.

Les Commissaires du Roi ayant fait connoître à l'Assemblée qu'en suivant un nouveau plan de finances pour se procurer les fonds nécessaires à l'acquittement des charges de l'Etat, au payement des dépenses indispensables, à l'amortissement des dettes, & au soulagement des Peuples, S. M. avoit ordonné des retranchemens considérables dans les dépenses, différentes améliorations des revenus anciens & ordinaires, des retenues & diminutions sur les Charges; qu'Elle avoit établi de nouveaux droits sur des objets susceptibles de les supporter, en éloignant ce qui auroit pu augmenter les charges des Cultivateurs & Habitans des campagnes; que ces moyens avoient considérablement rapproché la recette de la dépense; mais que ces moyens ne suffisant point encore, S. M. étoit forcée de demander la prorogation du premier vingtieme & des quatre sous pour livre en sus, pour le tems que les besoins de l'Etat exigeroient; & la prorogation du 2e vingtième jusqu'au 1 Janvier 1781, avec deux nouveaux sous pour livre en sus des droits des Fermes & autres: les Etats, par leur délibération du 5, ont consenti à la prorogation des deux vingtièmes & quatre sous pour livre, & à l'abonnement, tant des deux nouveaux sous pour livre, en sus des droits perçus dans la Province, non compris dans le bail des Fermes du Roi, que de ceux de ces droits faisant partie desdites Fermes dont S. M. a anciennement accordé l'abonnement aux Etats, le tout conformément aux demandes de S. M.

DE PIMBEUF, *le 16 Novembre.*

Des Paysans de nos environs avoient employé les voies de fait pour empêcher le défrichement de plusieurs terres incultes; la Justice a arrêté leurs entreprises, la générosité les a ramenés aux sentimens naturels à leur cœur; & ils concourent aujourd'hui de toutes leurs forces à favoriser l'extension de la culture. Les terres nouvellement défrichées ont produit, en abondance, du froment, du seigle, de l'orge, du bled noir, des pommes de terre. Un heureux succès est devenu l'encouragement le plus efficace: le zele d'un Citoyen en a entraîné plusieurs autres, en sorte qu'il ne reste plus, dans ces cantons, ni landes ni marais à affeager (*a*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Question de commerce maritime, proposée dans la Gazette, N°. 69.

Nous ne pouvons nous refuser aux instances qui nous ont été faites de publier dans

(a) *Nous publierons dans le Journal de Décembre une Lettre judicieuse & bien écrite des faits énoncés dans cet article: elle est d'un Maître Boulanger que nous prions d'agréer les témoignages de notre estime & de notre reconnoissance.*

notre Gazette cette Réponse intéressante que nous serions obligés de renvoyer au Journal de Décembre. Il est à propos de rappeller la question.

» Un navire & une cargaison qui valoient » 40,000 livres, & qui étoient assurés, ont » souffert plusieurs avaries successivement, » de sorte qu'aujourd'hui ces pertes excé- » dent la valeur desdits navire & marchan- » dises. Les Assureurs seront-ils obligés de » payer toutes ces avaries, ou mondit na- » vire & son chargement seroient-ils censés, » par la réparation de chaque avarie, avoir » augmenté de valeur ? Les Assureurs pour- » ront-ils me forcer à convertir en abandon » ma demande en avarie ?

Réponse. L'Ordonnance de la Marine distingue plusieurs sortes d'avaries, des avaries grosses & de simples, des avaries communes & de particulieres, de menues avaries, des avaries qui sont à la charge des Propriétaires, d'autres qui sont a la charge des Assureurs, &c.

Ce n'est pas sous ces différentes faces que l'on doit considerer les avaries pour trouver la solution de la question proposée ; il faut la regarder sous un autre point de vue.

Il est des avaries, en pure perte, qui diminuent d'autant le capital de la chose assurée : il en est qui rétablissent la chose assurée dans son premier état & lui donnent sa premiere valeur : il en est d'autres qui participent de l'un & de l'autre, elles consistent partie en perte, partie en réparations.

Exemples. Supposons une cargaison de 200 boucaux de sucre assurée 10000 liv., laquelle a reçu une premiere avarie qui a fait fondre environ un quart de tous les sucres, en sorte qu'il n'en reste plus que 150 boucaux : cette avarie est estimée 10000 l. ; si les Assureurs payent cette somme, ils ne restent plus intéressés sur la cargaison, que de 30000 liv. Si par une seconde avarie, le sucre se trouve réduit à 100 boucaux & que l'avarie soit encore de 10000 liv., les Assureurs, en payant ces nouvelles 10000 l. ne restent plus obligés que pour 20000 liv. S'il arrive une troisième avarie & que l'Assuré abandonne la cargaison aux Assureurs, ils ne payeront que 20000 liv. Voilà des avaries qui ont diminué consécutivement le capital de la chose assurée.

Supposons à présent un navire estimé & assuré 40000 liv., qui entre en relâche dans un Port, après une tempête, tout désemparé, en sorte qu'il en coûte 10000 livres pour le réparer & le mettre dans l'état où il étoit avant l'avarie, les Assureurs, en payant 10000 liv. pour cette premiere avarie, ne restent plus intéressés sur ce navire que de 30000 liv. ; mais il n'en vaut pas moins 40000 livres, comme auparavant. C'est donc alors au Propriétaire à voir s'il veut faire assurer, ou courir les risques des 10000 liv. dont il se trouve à découvert. S'il arrive, après cela, une seconde tempête qui oblige le navire à un autre relâche & qu'il en coûte encore 10000 l. pour le radouber, pour le fournir de tout ce qu'il a perdu, & le remettre en aussi bon état qu'il étoit auparavant, les Assureurs qui ne couroient plus risque alors que de 30000 liv. ne payeront que les trois quarts de cette nouvelle avarie, c'est-à-dire, 7500 liv. ; le Propriétaire ou son nouvel Assureur payera l'autre quart, c'est-à-dire, 2500 liv. Après cette opération faite, les premiers Assureurs ne courront plus que pour 22500 liv. de risques sur ce navire, quoiqu'il vaille toujours 40000 l., c'est-à-dire, qu'ils n'y seront plus intéressés que pour $\frac{9}{16}$, sauf au Propriétaire à faire assurer les sommes dont il est encore de nouveau à découvert, s'il le juge à propos. S'il survient à présent une troisième avarie considérable ou autre accident qui donne lieu à l'abandon, les premiers Assureurs ne payeront que 22500 liv. & ne retireront du navire abandonné que les $\frac{9}{16}$ de ce qui aura pu être sauvé, le Propriétaire ou les nouveaux Assureurs payeront & recevront dans la même proportion. Voilà des avaries qui n'ont point diminué le prix de la chose assurée.

Supposons actuellement une partie d'étoffes valant 40000 l. qui a reçu des avaries en mer, en sorte qu'il en a coûté 5000 l. pour la remettre en état, mais qui malgré cela, a perdu de sa qualité ou de sa valeur, en sorte que toute réparée elle ne vaut plus que 35000 liv., c'est une avarie consistant $\frac{1}{2}$ en réparations, $\frac{1}{2}$ en non-valeur. Les Assureurs en payant 10000 liv. pour cette avarie, ne restent plus intéressés que pour 30000 liv., quoique la marchandise en vaille 35000. C'est donc 5000 livres dont le Propriétaire est à découvert,

dont il peut se faire assurer ou dont il court les risques.

Supposons que cette marchandise soit rembarquée & qu'elle souffre une seconde avarie aussi de 10000 liv. consistant également $\frac{1}{2}$ en frais & $\frac{1}{2}$ en non-valeur, les premiers Assureurs en payeront les $\frac{6}{7}$ ou 8571 l. 8 s. 6 d. & le Propriétaire de la marchandise ou son nouvel Assureur $\frac{1}{7}$ ou 1428 liv. 11 s. 5 d. Ajoutons à présent une troisième avarie de 10000 l. aussi de la même espece, consistant $\frac{1}{2}$ en non-valeur, $\frac{1}{2}$ en frais de bonification ; la marchandise ne valant plus, avant cette troisième avarie, que 30000 livres, ce sera une avarie de 33 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$. dont les premiers Assureurs payeront leur part à raison de l'intérêt qu'ils avoient auxdites 30000 l. Il étoit de 21428 l. 11 s. 6 den. ; ils payeront par conséquent 7142 l. 17 s. 2 den. Les seconds Assureurs étoient intéressés de 3571 l. 8 s. 6 den. ; ils payeront à raison de 33 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$. 1190 l. 9 s. 6 d. & les troisièmes Assureurs, s'il y en a, étant intéressés de 5000 liv. payeront dans la même proportion 1666 l. 13 s. 4 d., &c.

Ces exemples suffisent pour donner la clef de ces sortes de répartitions.

Il y auroit encore des distinctions à faire par rapport au dixième dont les Assurés courent ordinairement les risques, par rapport à l'augmentation naturelle de la valeur des marchandises, &c. Cette augmentation de valeur doit entrer dans la combinaison des opérations précédentes : mais cela nous meneroit trop loin, & au lieu d'éclaircir la difficulté, on ne feroit que la compliquer davantage. Nous renvoyons à ce que nous en disons dans notre nouveau Commentaire sur l'Ordonnance de 1681 (*a*).

On demande encore dans la question proposée, si les Assureurs peuvent forcer l'Assuré à convertir en abandon sa demande en avarie ?

Réponse. Dans tous les cas mentionnés au commencement de l'article 46, titre des assurances de l'Ordonnance de la Marine, s'il est libre à l'Assuré de faire abandon aux Assureurs, il peut se contenter de faire une simple demande en avarie ; parce que, *qui peut le plus peut le moins ;* & c'est aussi le sentiment de M. Valin sur cet article. Mais M. Poitiers, dans son *Traité du Contrat d'Assurance*, dit que cette décision paroît souffrir beaucoup de difficulté, lorsque l'avarie est considérable, lorsqu'elle est de la somme ou de presque toute la somme assurée, & parce qu'il se trouveroit que le naufrage ou la perte *versaretur in lucro.* Nous ne croyons pas que cela puisse arriver ; & pour appuyer notre sentiment d'un exemple, supposons que le navire & la cargaison qui valoient 40000 l. au lieu du départ & qui étoient assurés cette même somme, eussent valu 50000 liv. au lieu d'arrivée, mais qu'ils ont reçu une ou plusieurs avaries montant à 36000 l., sera-t-on en droit d'exiger 36000 l. des Assureurs & de réunir les 14000 l. restantes ? C'est-là une des especes dont veut parler M. Poitiers. Or, nous ne pensons point que les Assureurs doivent payer 36000 livres, mais qu'il faut faire le raisonnement suivant. Si 50000 l. supportent 36000 l. d'avaries, combien en doivent supporter 40000 ? C'est 28800 liv. Les Assureurs ne payeront donc que 28800 liv. au lieu de 36000 l.

Supposons encore, si l'on veut, un navire ou une cargaison qui valoient avant l'échouement 40000 l., prix de l'assurance, ou même quelque chose de moins, *v. g.* 38000 liv., supposons qu'ils ne valent plus que 10000 l. après l'accident, mais qu'il en coûteroit 40000 l. si l'on entreprenoit de les rétablir dans leur premier état, si l'Assuré recevoit 40000 l. pour l'avarie, & qu'il profitât encore des 10000 l. qui ont échappé au naufrage, *versaretur in lucro.* Mais ce n'est pas ainsi que nous réglons les avaries dans de pareils cas : l'on se contente de faire apprécier par Experts la vraie valeur de la chose qui a reçu les avaries, l'instant avant qu'elle les ait reçues, & sa vraie valeur l'instant d'après qu'elle les a reçues en entier, le tout *suivant le prix courant dans le même lieu :* la différence de ces deux prix forme le montant de l'avarie. Ainsi dans l'espece présente, les navire & cargaison valoient 38000 l. avant l'échouement ; ils n'en valent plus que 10000 par une suite de toutes les avaries qu'ils ont re-

(a) *Ce Commentaire est depuis plus d'un an entre les mains de MM. les Commissaires de l'Académie de Rouen, nommés pour en faire l'examen. M. Groult n'ayant pas voulu que cet Ouvrage parût sans l'approbation de cette Académie.*

çues ; c'eſt donc 280000 l. d'avarie pour le compte des Aſſureurs, ſi mieux n'aiment les Aſſureurs ſe charger de faire faire la réparation, s'ils croient le pouvoir faire avec plus d'économie. Mais ſi l'Aſſuré, en faiſant la réparation, ne dépenſoit que 24000 liv. au lieu de 28000, il ne pourroit demander plus de 24000 l., autrement la réparation de l'avarie *verſaretur in lucro*. Si au contraire il dépenſoit plus de 28000 liv., l'excédent ſeroit en pure perte pour lui, & c'eſt ce que nous avons vu juger dans pareille rencontre.

Il eſt bon d'ajouter encore ici une réflexion. Quoique l'Aſſuré puiſſe ſe contenter de faire une demande en avarie dans les cas où il peut faire un abandon; s'il faiſoit réellement abandon, & que les Aſſureurs n'y trouvaſſent pas leur compte, ils pourroient faire convertir cet abandon en demande en avarie, en offrant de la réparer entiérement & de mettre l'Aſſuré à couvert de tous frais : c'eſt auſſi le ſentiment de M. Valin.

Signé, GROULT, Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg, de l'Académie des Sciences de Rouen.

II.

Obſervation ſur un article du N°. 85 de notre Gazette.

Nous avons recu dernierement une nouvelle lettre de M. Clapaſim de Lyon, dans laquelle il ſe plaint que nous avons manqué eſſentiellement à l'engagement que nous prenions de ne faire aucun changement à ſa lettre ; & que nous lui avons fait dire qu'il n'eſt aucun moyen qui *prouve* (au lieu de *procure*) une augmentation de force, & ainſi du mot de *vraiſemblance* (au lieu de *reſſemblance*) à la *machine de M. Knaus* : ce qui défigure étrangement ſa lettre. Nous prions nos Lecteurs de corriger ces deux fautes d'impreſſion & de rétablir le texte dans ſa pureté. M. Clapaſim auroit dû préſumer que ces erreurs s'étoient gliſſées dans la Gazette, malgré toute notre attention ; c'eſt ainſi qu'en auront jugé tous nos Lecteurs, d'autant plus volontiers que les mots ſubſtitués ne peuvent former aucun ſens rélativement au reſte du texte. Si M. Clapaſim ſçavoit combien de petits ſoins entraîne la rédaction d'une Gazette & d'un Journal, il verroit qu'il n'eſt pas poſſible qu'il n'échappe de pareilles fautes, quelque peine que l'on prenne pour corriger les manuſcrits & les épreuves ; que s'il s'en gliſſe *deux* de cette nature, ce n'eſt ſouvent & très-ſouvent qu'après que nous en avons corrigé un très-grand nombre dans les lettres & autres écrits que l'on nous adreſſe ; & qu'après avoir déſagréablement perdu beaucoup de tems à déchiffrer & réformer des écritures, nous n'avons guères celui de faire tirer pluſieurs nouvelles épreuves, pour nous aſſurer ſi les corrections que nous avons faites ſont ſuivies.

M. Clapaſim ſe plaint encore de notre note : il y trouve une perſonnalité déplacée & un défaut de connoiſſance. Quant au premier point, nous ne comprenons pas comment M. Clapaſim, qui n'a certainement pas pris pour des perſonnalités des doutes ſur la bonne foi d'autrui, ſe trouve bleſſé par une réflexion dans laquelle il ne nous montrera certainement pas un mot ni directement ni indirectement offenſant, à moins qu'il ne s'offenſe de ce que nous avons penſé que ſa critique n'étoit pas fondée. Nous ſommes très fâchés que M. Clapaſim ait pris, contre notre intention, cette note dans un mauvais ſens ; & nous nous flattons qu'il en jugera différemment, s'il veut bien la comparer avec les lettres qu'il nous a écrites.

Quant au ſecond point, M. Clapaſim croit devoir nous *apprendre qu'une machine, telle qu'elle ſoit, étant une choſe inanimée, ne peut communiquer que le degré de puiſſance qu'elle a reçu, & que celles qui en communiquent à la fois une portion plus conſidérable, c'eſt qu'ils l'ont reçu pendant un temps plus long que celui qu'ils demeurent à le rendre* (nous n'oſons nous permettre de corriger quatre ou cinq fautes qui ſont échappées à l'Auteur dans cette phraſe ; & nous n'en parlons que pour l'engager à nous en pardonner une ou deux d'inadvertance dans la Gazette N°. 85) : ce qu'il applique enſuite à la machine de M. Knaus, en diſant que, » ſans égard à la réduction cauſée par les » frottemens, ſi un homme y employe » trente-deux livres de force continuelle » pendant les ſix heures qu'il met à la re- » monter, cette machine ne communi- » quera qu'une livre de force continuelle,

» pendant les huit jours que durera son ac-
» tion, parce que six heures sont la 32e.
» partie de huit jours. Il en est, ajoute-t-il,
» de la masse des forces, comme d'un volu-
» me déterminé de chanvre : si on donne à
» la corde plus de force (grosseur) elle aura
» moins de longueur & *vice versâ*.».

Cette leçon nous avertit de ne pas pousser plus loin une discussion qui deviendroit étrangere à notre Gazette & désagréable à nos Lecteurs. Nous nous flattons que M. C. sera satisfait; & qu'il ne trouvera pas mauvais que, par occasion, nous invitions les Méchaniciens à imaginer, pour l'utilité de l'Agriculture & des Arts, des machines économiques qui, en épargnant le travail des agens *animés*, produisent plus d'effet en moins de tems. Du reste nous ne recevrons pas avec moins de reconnoissance les avis qu'il voudra bien nous donner, & nous en profiterons. *Voy. l'avis suivant.*

Découverte utile.

» Le Sr Berthelot, pensionné du Roi pour
» la Méchanique de l'Artillerie, est parvenu
» à calculer de nouveaux principes moteurs
» qui s'adaptent à toutes sortes de machines,
» comme moulins, scies, instrumens de pi-
» lotage, &c. Par leur moyen, *un seul hom-*
» *me leve ou met en mouvement des poids im-*
» *menses;* & les Travailleurs sont à l'abri de
» tout danger. L'Académie des Sciences a
» honoré de son suffrage les découvertes du
» sieur Berthelot. Ses moulins peuvent être
» classés parmi les inventions les plus utiles
» à l'humanité. Pour faire construire ces ma-
» chines ou en avoir des modeles, il faut
» s'adresser à l'Auteur, *rue Saintonge, la*
» *premiere porte cochere à droite en entrant par*
» *le Boulevard, à Paris.*

III.

Avis divers.

1. Le Public est averti qu'on trouvera chez le sieur Pierre Boudet, Négociant à Montpellier en Languedoc, toutes sortes d'eaux fortes, simples & composées, à l'usage de la Teinture, Pharmacie, Orphevrerie & Chapellerie; esprits de sel, de vitriol, de vinaigre, eaux régales, eaux de départ & eaux fortes secrettes. Comme il les fait fabriquer, l'on obtiendra, en s'adressant à lui, des conditions plus avantageuses que dans aucune autre Fabrique.

Prix. Eau forte pour la Teinture, depuis 19 s. jusqu'à 22 s. la livre, parfaite qualité; d°. pour l'Orphevrerie, 24 s. & 25 s. la liv. d°. pour la Pharmacie & Chapellerie, 22 & 24 s. la livre; esprit de sel, 4 liv. la livre; d°. de vinaigre, 8 s. la pinte; d°. de vitriol distillée, 40 s. la liv.; eau de départ, depuis 24 jusqu'à 30 s. la l., & au-dessus, si on la demande; eau régale, depuis 40 jusqu'à 60 s. la livre. L'eau forte secrette est composée à l'usage de la Chapellerie; mêlée avec l'esprit de vinaigre, elle ne jaunit point le poil de lievre, & rend les apprêts plus doux & plus beaux : le prix en est de 3 l. la livre.

Ceux qui voudront s'adresser à lui, peuvent lui écrire simplement, à Pierre Boudet, Négociant à Montpellier : on peut aussi s'adresser à Paris, au Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur; où à Montpellier, au sieur Baude, Correspondant dudit Bureau Royal; ils sont assurés d'être bien & promptement servis : & si les commissions sont considérables, l'on peut compter sur l'excellence de la marchandise, & l'on obtiendra des modérations sur les prix.

Le même a encore à vendre les quatre Sujets gravés par Balechou, qui sont le Calme, la Tempête, les Baigneuses, la Sainte Genevieve, sous verre de Bohême & quadre doré : il les laissera à 300 livres; il cédera 3 livres, par chaque piece, à celui qui les lui fera vendre.

2. Le Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur, continue de vendre la Farine d'Orge de la Demoiselle Durand de Grenoble, pour la poitrine : les personnes qui en ont fait usage, en témoignent, chaque jour, leur satisfaction audit Bureau.

3. On met actuellement sous presse le Nécrologe des Hommes Célebres, qui paroîtra au commencement de l'année prochaine. Il contiendra les Eloges Historiques de MM. le Président HAYNAULT, l'Abbé NOLTET, MM. le Marquis D'ARGENS, MAIRAN, &c. &c. &c. Comme on n'en tirera qu'autant d'exemplaires qu'il y aura de Souscripteurs, MM. les Abonnés sont priés d'envoyer leur souscription & le renouvel-

lement de leur abonnement, aux Annonces des Deuils de Cour, au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

Prix pour Paris, franc de port.

Deuils & Nécrologes enſemble, . 6 l.
Annonces aux Deuils de Cour ſéparés, 3 l.
Nécrologe ſeul, ... 3 l.

Pour la Province, ſans affranchir, même prix, & en affranchiſſant, le double.

On ſouſcrit à ce même Bureau pour la Gazette de Commerce & Journal d'Agriculture, Arts & Finances. Gazette ſeule, 24 l. par an, port franc; Journal ſeul, 18 l. par an, auſſi franc de port; les deux objets réunis enſemble, 36 liv.

Le Bureau ſe charge auſſi, par Commiſſion, de toutes eſpeces de Souſcriptions, de Gazettes, Journaux, Affiches & autres Ouvrages périodiques pour la Province.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Novembre 1771.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	713		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piaſtres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Novembre 1771.*

Amſterdam	55	
Londres	32 $\frac{3}{4}$	
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 3	6
Cadix	15 1	
Livourne	95	
Gênes	93	
Lyon, *Saints*, ...	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{8}$ p. $\frac{0}{0}$. p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1771.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1050 55 . . .	1060 65 . . .	1065 . . . .
Emprunt Oct. .	247	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$ . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	70 . . . . .
Loterie 5e Epoq.	. . . . .	424	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.*

Du Sam. 16 Nov. 1771		Du Lundi 17.		Du Mardi 18.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Raynal, ſix prem. mois 1771.	D.	Certain, 6 prem. mois 1771.	C.	Defrance, ſix p. mois 1771.	F.
Pigis, *idem.*	E.	Domillier, *idem.*	E.	Viellard, *idem.*	F.
Bardin, *idem.*	E.	Delamotte, *idem.*	E.	Cochin, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	E.	Cauchy, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	C.	Gendon, *idem.*	F.	Marſollier, *id.*	M.
Delarue pere, *id.*	C.	Creuzé, *idem.*	F.	Chaponnel, *idem.*	M.
Delarue fils, *id.*	C.	Maſſon, *idem.*	G.	Defays, *idem.*	Z.
.....		Dujean, *idem.*	J.	.....	
.....		Bonnet, *idem.*	J.	.....	
.....		Aliſſant, *idem.*	L.	.....	
.....		Thevenin, *idem.*	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 19 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Janvier.*

IL a été ordonné qu'il ſeroit livré aux Pauvres de cette Capitale deux mille tonnes de ſeigle du magaſin royal de Chriſtianshaven, à raiſon de trois rixdales la tonne, à commencer le 29 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance de S. M.

Le Gouvernement eſt fort occupé de ſuppreſſions économiques, propres tout à la fois à diminuer les charges & à ſimplifier l'adminiſtration. Telle eſt celle du Bureau Général des Eaux & Forêts en Norwege.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 26 Janvier.*

Il eſt entré l'année derniere dans ce Port 1247 vaiſſeaux; il en eſt ſorti 1240; 45 y hivernent.

Il y eſt entré 302 ſchifpfunds de lin; il en eſt ſorti 305; il en reſte dix.

Sans les grains arrivés pour Thorn & les petites Villes de Pologne, il en eſt entré 69500 laſts, 20 ſeptiers; il en eſt ſorti par eau 62874 laſts, 8 ſeptiers; on en a conſommé dans la Ville 8231 laſts, 55 ſept.; il y en a encore 13009 laſts 36 ſeptiers; il en étoit reſté de 1769, 20064 laſts, 6 ſeptiers.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 28 Janvier.*

S. M. I. & R. vient de régler par un Edit (dont nous rendrons un compte détaillé dans la prochaine Gazette) ce qui concerne le voiturage par terre.

Il n'y a pas long-tems que nous vendions à bas prix à l'Etranger notre laine, notre fer, & autres matieres premieres qu'il nous revendoit aſſez cher après les avoir miſes en œuvre. Nos Manufactures & Fabriques, encouragées par le Gouvernement, nous fourniſſent aujourd'hui les marchandiſes les plus néceſſaires; & leurs ouvrages ne le cédent ni en bonté ni en beauté à ceux que nous tirions du dehors. Il ne nous manquoit plus que des uſtenſiles & des inſtrumens de fer que nous achetions des Anglois: la Compagnie de Clagenfurth fabrique aujourd'hui tout ce qu'on peut deſirer en ce genre. En Styrie, à Steinbach, à Magdhofen, ſur la riviere d'Ibs, on travaille avec ſuccès aux mêmes ouvrages. La Fabrique de mouchettes de toute eſpece & de tout prix, dont il y a un entrepôt dans cette Capitale, ſe diſtingue ſur-tout par la propreté & l'élégance du travail.

Le Bannat de Temeſwar s'eſt peuplé d'Etrangers; on n'y en recevra plus après le mois de Mars.

ITALIE.

De Trieste, *le 28 Janvier.*

Du 11 au 17 de ce mois, il eſt arrivé dans ce Port 20 vaiſſeaux de différentes places, chargés de grains, d'huile, de citrons, de limons, d'oranges, de harengs ſorets, de fil, &c. Le 17 il en partit pour Livourne & Gênes une polacre chargée de bled de Turquie, fer & autres marchandiſes. Deux vaiſſeaux ſont en chargement pour Livourne & Gênes. Depuis le 18, aucun n'a pu mettre à la voile, à cauſe des vents contraires.

Deux vaiſſeaux Vénitiens allant de Salonique à Veniſe, chargés de tabac pour la Ferme Générale, ont fait naufrage & perdu toute leur cargaiſon. Un bâtiment Raguſien qui alloit auſſi à Veniſe, a eu le même ſort.

Les Aſſureurs de Veniſe ont perdu depuis peu de tems au-delà de cent mille ducats, par de ſemblables événemens.

PAYS-BAS.

D'Anvers, *le 5 Février.*

L'Evêque de cette Ville a permis à ſes Diocéſains, ſous certaines conditions, de manger de la viande pendant le Carême.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Agen, *le 7 Février.*

Les grains, pendant la derniere quinzaine de Janvier, ſe ſont à peu près ſoutenus au même prix : le froment réduit au ſeptier de Paris roule toujours aux environs de 29 livres. Le vin, évalué à la meſure de Paris, ſe vend 54 liv. 8 ſ. 10 den. Le bœuf eſt à 4 ſ. 10 den. la livre ; le mouton à 5 ſ. 2 den. Le foin a été vendu 3 liv. 10 ſ., & la paille 40 ſ. le quintal.

De Limoges, *le 9 Février.*

Nous commençons, après pluſieurs mois de pluies preſque continuelles, à jouir d'un très-beau tems. Le Laboureur reprend un peu du courage ; & nous eſpérons, ſi les chemins deviennent praticables, une diminution dans le prix des grains. La route d'Angoulême a été abandonnée par les Rouliers pendant les mauvais tems ; & les voitures que l'on payoit à raiſon de 4 ſous du cent peſant, ont été portées à 4 liv. & 4 l. 10 ſous ; ce qui rejaillit ſur les denrées. Depuis un mois, les vins ont un peu baiſſé de prix.

Malgré les chertés de toute eſpece, il s'eſt fait ici & aux environs beaucoup de mariages.

De Langres, *le 3 Février.*

Le tréſor découvert par les Travailleurs employés à Blanche-Fontaine, en vertu des ſecours accordés par Sa Majeſté, n'étoit enterré qu'à quatre pieds de profondeur. Les Ouvriers en ont pillé la plus grande partie, & il n'en eſt reſté qu'environ 150 entre les mains de l'Inſpecteur qui les a remiſes au Maire de cette Ville. La plûpart de ces médailles ſont des Nérons & des Tiberes : il y a auſſi des Auguſtes, des Caligula, des Claudes, des Galba. On préſume qu'il y a dix-ſept cens ans qu'elles y avoient été dépoſées. Après la mort de Néron, l'Empire Romain fut fort agité. Galba, Othon & Vitellius ne firent que paroître ; les Gaules étoient en combuſtion. Tout fut dévaſté. Cette Ville depuis long-tems alliée des Romains, & beaucoup plus étendue alors du côté du midi qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, étoit le théâtre des plus grands événemens.

Sabinus, Langrois, ſi célebre par ſa femme Eponine, fut ſalué Empereur par les Troupes Romaines, & reconnu tel par les Républiques des Gaules. Cette époque très-connue quadre parfaitement avec la date des dernieres médailles trouvées dans le dépôt, leſquelles ſont de l'Empereur Galba.

De Sainte-Maure, *le 9 Février.*

Dans le courant du mois dernier, les prix des grains ont ſucceſſivement & régulièrement éprouvé d'un Marché à l'autre de légeres diminutions. Le vin rouge ſe vend depuis 150 juſqu'à 160 livres ; & le vin blanc, depuis 115 juſqu'à 130.

DE RESNES, *le* 10 *Février.*

Suivant la pancarte du premier de ce mois, les grains ont été appréciés au Marché de cette Ville à 29 liv. 10 ſ., le froment en grain, à 28 livres le froment en farine, 22 liv. le ſeigle en grain, 20 liv. le ſeigle en farine, la mine, meſure du pays. Les différentes ſortes de pain ont été taxées; ſçavoir, la premiere eſpece de pain à fine fleur à 3 ſ. le pain d'une livre; la 2e. eſpece de pain mouſſault blanc à 12 ſ. 9 d. le pain de ſix livres; le pain jaheul de ſix livres à 13 ſ.; le pain meſléard de trois livres à 5 ſ. 1 d.; & le pain de ſeigle de ſix livres à 8 ſ. 1 den.

Conformément au dernier Arrêt de la Cour du 16 Octobre 1770, la livre de bœuf ſeul ſe vend 5 ſ., de veau ſeul 3 ſ. 6 den., de mouton ſeul 3 ſ. 6 d., & de bœuf, veau & mouton tout enſemble, 4 ſ.

DE METZ, *le* 11 *Février.*

Aux derniers Marchés de Janvier, & aux premiers du courant, il y a eu renchériſſement dans les prix des grains. Ceux des légumes ne varient guères. La livre de viande des trois eſpeces, priſes enſemble ou ſéparément, a été taxée à 6 ſ. 9 den. pour le Carême, y compris le ſou pour livre attribué à l'Hôpital Saint-Nicolas.

DE CHAALONS EN CHAMPAGNE, *le* 12 *Fév.*

La récolte du ſeigle, eſpece de grain la plus généralement cultivée dans les campagnes des environs de cette Ville, ayant manqué au point qu'on n'a preſque recueilli que pour les ſemences; & celle du froment ayant été très-médiocre, cette double conſidération nous faiſoit craindre que le prix des grains néceſſaires à la ſubſiſtance des Habitans de la Ville & de la campagne, ne fût porté à un taux auquel les facultés du Peuple ne puſſent atteindre, d'autant plus que nos Marchés étoient ſouvent mal approviſionnés après la moiſſon: mais l'attention des Officiers Municipaux de cette Ville, ſecondée de l'active bienfaiſance de M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de cette Généralité, à faire fournir nos Marchés de grains tirés des Provinces voiſines, nous ont délivré de cette crainte. Le prix de ces grains ſe ſoutient aſſez ſur le même pied depuis près de trois mois; & quoiqu'ils ſoient à un taux beaucoup plus haut que ne ſemblent le comporter les facultés de la plûpart des petits Artiſans dont cette Ville fourmille, nous avons néanmoins la ſatisfaction de les voir vivre avec autant d'aiſance qu'on peut l'eſperer dans les circonſtances, à l'aide d'un travail auquel on les exerce, & qui conſiſte à leur faire tranſporter dans des hottes & brouettes la terre de nos remparts & des fortifications devenues inutiles, dans la promenade du Jard autrefois renommée. Les arbres ayant été abattus, on a jugé néceſſaire d'en élever le terrein ſouvent ſubmergé par les inondations; ce qui rendoit ce quartier très-malſain, & de rétablir la promenade ſur un plan nouveau. 5 à 600 perſonnes de tout ſexe & de tout âge, de la Ville & des environs, ſont employées journellement à ce travail dont elles reçoivent une rétribution proportionnée au nombre des hottées ou brouettées de terre qu'elles tranſportent aux lieux qui leur ſont indiqués.

On a eu l'attention de fixer cette rétribution à un prix inférieur à ce que peuvent gagner les Artiſans employés à la Manufacture de *ras pinchinas*, vulgairement *eſpagnolettes*, autrefois floriſſante & d'un grand ſecours pour la Ville & les environs, mais aujourd'hui preſqu'abſolument tombée.

Pour fournir à cette dépenſe, la Ville ſacrifie ſur ſes revenus très-minces en proportion de ſes charges, une ſomme de 8000 liv. à laquelle M. l'Intendant a bien voulu joindre la promeſſe d'une autre ſomme plus conſidérable ſur les fonds qu'il a obtenus de la bonté du Roi pour le ſoulagement des Habitans de cette Province.

Il y a auſſi dans cette Ville un Bureau de Charité pour les pauvres néceſſiteux malades ou invalides. L'érection en eſt encore due à la ſollicitude du même Magiſtrat. Il eſt protégé par M. l'Evêque de cette Ville qui en eſt le Chef & le Bienfaiteur.

D'AMIENS, *le* 15 *Février.*

Depuis que le ſieur Bonvalet a élevé dans cette Ville ſa Manufacture d'étoffes fleuries, le commerce a eu la ſatisfaction d'en voir de jour en jour augmenter les ſuccès & d'en retirer les plus grands avantages.

L'induſtrie languiſſante a repris une nouvelle vigueur. L'Etranger qui ſembloit vouloir rompre toute correſpondance avec les Négocians de cette Capitale, leur a rendu tout à coup ſa premiere confiance; enfin pluſieurs Spéculateurs aſſurent que cet établiſſement a augmenté le commerce du pays de quatre à cinq millions par année.

Le ſieur Bonvalet a été traverſé par des ennemis, & la calomnie ne l'a point épargné. Mais ſon zele ne s'eſt point rebuté; ſes ennemis confondus par des actes authentiques, il en a été plus ardent à ſervir le Public. Son ardeur pour le travail ne s'arrête pas aux méthodes connues; avec des connoiſſances rares & du génie, il tend ſans ceſſe à de nouvelles découvertes. Il a inventé beaucoup de machines nouvelles pour l'impreſſion des étoffes & des toiles; il poſſede des ſecrets particuliers & sûrs, pour donner aux couleurs la vivacité, le brillant & les nuances les plus variées. On ne croit pas que d'autres Manufactures de la même claſſe dans le Royaume aient porté à un ſi haut degré ce genre d'impreſſion.

Des perſonnes qui le connoiſſent particuliérement aſſurent qu'il a bien moins en vue dans ſes entrepriſes ſon propre intérêt que le bien public. Ces témoignages font eſpérer que cet Artiſte Patriote, après qu'il aura recueilli une juſte récompenſe de ſes travaux & de ſes découvertes, voudra bien communiquer ſes lumieres & devenir ainſi le Bienfaiteur de l'Art.

(*Une perſonne très-inſtruite nous avoit fait l'honneur de nous adreſſer pour la Gazette, le mois de Décembre dernier, une* lettre ſur les Manufactures d'indienne. *L'étendue de cette piece ne nous a pas permis de l'inſerer dans cette Feuille, ſuivant ſes intentions: nous l'avons publiée dans notre Journal de Janvier, & elle a été fort bien accueillie. Comme l'Auteur nous en promettoit une nouvelle, nous prenons la liberté de lui rappeller ici ſes engagemens qui, par le ſuffrage que le Public a accordé à ſa premiere lettre, ſont devenus inviolables*).

DE PARIS, *le 16 Février.*

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 15 de ce mois; le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au n°. 115750; & le ſecond de 8000 liv. eſt échu au n°. 79693.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Inventions nouvelles.

Une femme de Wolcka, nommée Fiſcherin, a inventé un inſtrument à dévider de la ſoie, par le moyen duquel on épargne beaucoup de matiere, & l'ouvrage eſt fort accéléré. Il eſt d'un uſage très-facile. Les avantages en ſont ſi reconnus que de pluſieurs endroits de la Saxe, on envoye des cocons à l'Inventrice qui eſt la femme d'un ſimple Domeſtique. Les gens aiſés la font travailler pour lui procurer un juſte bénéfice; car l'inſtrument eſt ſimple & très-facile à imiter.

A Klauſenbourg en Tranſylvanie, D. Enjedi a inventé une machine également ſimple, pour élever les fardeaux les plus lourds. Elle a été miſe à l'épreuve, & l'on a reconnu que ſon uſage épargneroit dix, vingt & trente hommes dans les travaux journaliers d'un Palais, d'une Egliſe, & autre grand édifice, ſans que l'ouvrage en ſoit rallenti.

II.

Manufacture Royale de Draps & Ratines du Parc de Châteauroux en Berri.

Cette Manufacture, établie par Arrêt du Conſeil du 17 Août 1751, s'étend & ſe perfectionne tous les jours, depuis qu'elle a paſſé entre les mains d'un nouvel Entrepreneur, par Arrêt du Conſeil du 3 Juillet 1767. Le ſieur Nicolas Rivette, Artiſte très-habile, a réuni à la qualité des draps & ratines, la bonté des couleurs de différentes ſortes. Les Marchands de Lyon, Bordeaux, Auch, Toulouſe, Limoges, Angers, Saumur, & de toute la Lorraine, en font des demandes ſi fréquentes que 38 métiers actuellement employés y ſuffiſent à peine. Leur empreſſement joint aux témoignages de leur ſatisfaction, encourage puiſſamment cet établiſſement utile.

Cette Manufacture employe annuellement pour cent cinquante mille livres de laines du Berri, & elle fait ſubſiſter plus de cinq cens perſonnes du ſexe dans ſes filatu-

tes du Blanc, de Busançais, de Bourgdieu, de Bouges, de Vatan, de Livroun, de S. Chartiers & de Clavieres.

Les draps du Château du Parc sont d'une qualité très-différente de celle des draps ordinairement appellés du Berri. Ceux-ci se vendent de 7 à 8 liv. l'aune; ceux du Parc sont tissus & frappés de maniere que leur prix courant est de 14 liv. l'aune. Ses ratines imitent celles de Hollande; elles valent 18 liv. l'aune; leur largeur est de cinq quarts.

Cette Manufacture qui doit sa création au zele patriotique & éclairé de feu M. Trudaine, Intendant des Finances, paroit d'autant plus digne de la protection du Ministere, que la Province du Berri a peu de commerce, & que ses laines sont sa principale ressource.

I I I.

Maniere de faire des Souliers qui garantissent les pieds de l'humidité.

M. l'Abbé Bouteville, après s'être assuré de la bonté de cette méthode, a bien voulu la communiquer aux Auteurs des *Affiches des Trois-Evêchés.*

On rape du liege avec une grosse lime, & l'on fait une poudre semblable à de la sciure de planches. Lorsque la premiere semelle du soulier est montée, on enduit, en dehors, cette semelle d'une couche de colle d'Angleterre sur laquelle on étend une couche de rapure de liege. Quand le tout est bien sec, on y jette, par secousses, avec une brosse de soie de cochon, faite en forme de gros pinceau, de la colle d'Angleterre, & l'on répand encore, sur cet enduit, de la sciure de liege. La même opération se renouvelle sept à huit fois. L'enduit ayant l'épaisseur d'un doigt, on pose dessus la derniere semelle que l'on a préparée, on l'attache avec deux clous, & l'on bat le tout jusqu'à ce que l'enduit de liege & de colle soit réduit à l'épaisseur d'un écu de trois livres. Après quoi, l'on coud, comme à l'ordinaire, la derniere semelle. Ces souliers peuvent être faits avec beaucoup de propreté pour homme & pour femme; ils sont aussi légers que les souliers ordinaires; l'humidité ne les pénétre jamais, & l'enduit qui ne rompt point, a une espece d'élasticité qui rend les souliers plus doux. On en fait à Metz au même prix que les autres souliers, quoiqu'ils exigent plus d'attention & de travail.

I V.

Coëffure méchanique.

Le sieur Audis, Marchand de cheveux, Quai de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine sur le devant, près le Café, a imaginé des ouvrages méchaniques en cheveux, pour faciliter aux Dames la commodité de se coëffer elles-mêmes, & de varier & ajuster en un instant leur coëffure. Ces coëffures méchaniques, fort élégamment montées sur des ressorts élastiques qui n'incommodent point, consistent en cheveux longs qui forment, sans être frisés, des boucles & des dessins variés. Les ornemens, les fleurs, la frisure, &c. s'y placent tout de suite, se soutiennent, s'arrangent, avec une facilité & une promptitude étonnante.

V.

Manufacture de Boutons dorés & surdorés, façon d'Angleterre.

Cette Manufacture établie à Paris, *rue des Bourguignons à l'Hôtel du Feï*, fabrique des boutons dorés & surdorés dans le goût de ceux de Birmingham, mais d'une supériorité marquée pour le choix & la nouveauté des modeles. Les Directeurs se chargent de faire empreindre les armes des Seigneurs, sur les boutons de leurs domestiques, quand on le demande. Cet établissement mérite à tous égards la préférence, tant par la beauté de l'ouvrage que par la modicité du prix, &c. On écrira au Directeur, franc de port, pour les envois en Province & à l'Etranger.

V I.

Eau ou Esprit balsamique.

» Le sieur d'Arragon, Pensionnaire & » Privilégié du Roi, est seul possesseur » d'une *eau ou esprit balsamique*, dont la » vertu se manifeste journellement par des » cures surprenantes de malades abandon- » nés. Il y a peu de maux qui résistent à son

» efficacité. Cet élixir est céphalique, sto-
» machique & au-dessus de tout ce qui a
» paru jusqu'à présent dans ce genre; ce qui
» est certifié par les Médecins & des person-
» nes dignes de foi.

» Cet esprit est souverain contre les dé-
» bilités d'estomac, vapeurs momentanées,
» & convulsions; migraines, évanouisse-
» mens, paralysie, apoplexie, hydropisie,
» mal de mere, coliques de quelques causes
» qu'elles proviennent & de quelque nature
» qu'elles soient; cathares, efforts inter-
» nes, &c.; pour toutes contusions, bles-
» sures, &c.; pour prévenir la pierre, le
» scorbut, fluxion de poitrine, pleurésie &
» fievres malignes.

» Il fait des envois en Province & donne
» des imprimés qui indiquent la maniere
» de faire usage de son eau.

» La bouteille de pinte est de 24 liv.
» La demi-bouteille. . . 12
» Le demi-septier . . . 6
» Le poisson 3

Le sieur d'Arragon demeure rue de Lesdiguieres, Place de la Bastille; son tableau est sur sa porte; les lettres & l'argent doivent être affranchis.

VII.

Livres, Gravure, &c.

1. Desventes de la Doué, Libraire, rue S. Jacques, étant informé que le Prospectus de la grande *Histoire de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique*, par M. L. A. R., étoit à peine parvenu dans la Province, de maniere qu'on n'avoit pu y profiter du bénéfice de la souscription, avertit le Public qu'elle sera ouverte jusqu'au mois de Mars 1771. Les deux premiers volumes in-4°. sont distribués; le troisième paroîtra incessamment.

2. On souscrit au *Bureau de Correspondance, Place des Victoires*, à Paris, & chez *MM. les Correspondans dudit Bureau*, en Province, pour le *Journal de Musique* dont le succès inespéré a engagé l'Auteur à de nouveaux efforts pour mériter l'estime que le Public lui a accordée. Le prix de l'abonnement est de 18 liv. pour Paris, & de 24 pour la Province, franc de port.

Le Bureau se charge de fournir en Province tous les ouvrages annoncés dans le Journal.

3. On souscrit au même *Bureau* & chez *MM. ses Correspondans* en Province pour le *Dictionnaire Universel, vulgairement appellé Dictionnaire de Trevoux*, nouvelle Edition corrigée & considérablement augmentée en 8 volumes in-folio. (La premiere étoit en 3 volumes, & la derniere en 7.) Cet Ouvrage fait avec le plus grand soin paroîtra en entier au mois d'Août 1771. Il se vendra 208 livres en feuilles. Les personnes qui souscriront ne le payeront que 168 livres, dont 84 liv. en souscrivant, & 84 liv. en retirant leur exemplaire. La souscription ne sera ouverte que jusqu'au premier Avril prochain.

4°. Le sieur *Regnault*, Auteur de la *Botanique mise à la portée de tout le monde*, Ouvrage qui se distribue avec beaucoup d'exactitude, que le Public recherche avec empressement, & pour lequel on peut encore souscrire, vient de metttre au jour la *fleur des Incas*, plante curieuse, gravée dans sa nouvelle maniere & imprimée en plusieurs couleurs. On la trouve chez l'Auteur, *rue Croix-des-Petits-Champs, au Magasin de Chapeaux des Troupes du Roi.* Le pendant en paroîtra incessamment.

5. M. Maupin vient de publier chez Musier, Libraire, Quai des Augustins, une seconde Edition de son Traité de l'*Art de faire le Vin.*

VIII.

Naissances, Mariages, Morts.

Dans le Royaume de Prusse.

Il est né, durant le cours de l'année précédente, 16608 garçons & 16157 filles; en tout 32765. Il y est mort 11207 hommes ou garçons, & 10677 de l'autre sexe; en tout 21884. Le nombre des naissances excéde par conséquent celui des morts de 10881. A Konisberg, la Capitale, il est né 1051 garçons & 1093 filles; en tout 2144. Il y est mort 967 hommes ou garçons & 829 de l'autre sexe; en tout 1796: ce qui fait 348 naissances de plus.

Il est né à Varsovie, dans la même année, 2158 enfans des deux sexes; il y est mort 1361 personnes aussi de l'un & de l'autre sexe. Le nombre des mariages a été de 666.

A Ansbach, naissances 668, morts 651.

A Dresde, naissances 1751, morts 1660.

A Hambourg, naissances 2764, morts 2259.

A Hanau, naissances 499, morts 516.

A Leipsick, naissances 976, morts 1042.

Dans le Duché de Schleswig, naissances 6959, morts 6155.

A Wittemberg, naissances 250, morts 172.

A Utrecht, naissances 1078, morts 992, mariages 719.

A Konisberg en Prusse, naissances 1051 garçons, 1093 filles; morts 967 mâles, 829 de l'autre sexe.

A Altona, naissances 668, morts 651, mariages 178.

Dans la Seigneurie de Pinneberg, naissances 803, morts 690, mariages 176.

A Odensée, naissances 200, morts 209.

A Elsenor, naissances 118, morts 165.

I X.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 7 Janvier 1771; sçavoir, Mallemolles de Daka de 17 aunes sur 5 six.

1 M D X E à 77 livres 10 sols.
Dito Atterassoty d'Achopa de 16 aun. sur 5 six à lisieres d'or.
16 M X E à 77 liv. 2 s.
20 M X à 101 liv. 2 s.
21 idem à 130 liv. 10 s.
22 idem à 170 liv. 1 s.
Dito Solossoty de 16 aunes sur 5 six à lisieres d'or.
9 M S X à 144 liv. 2 s.
10 idem à 170 liv.
11 idem à 195 liv. 7 s.
12 idem à 221 liv. 2 s.
Dito Atterassoty Boly de 19 aunes & demie à 20 aunes sur 5 six.
21 M B X de 203 liv. à 207 liv. 10 s.
22 idem à 272 liv. 10 s.
23 idem à 311 liv.
Térindannes Dameraye de seize aunes sur 5 six.
A T D A X à 131 liv. 1 s.
B idem à 143 liv. 2 s.
C idem à 163 liv.
Dito d'idem sur 7 huit à 11 douze.
40 T D X à 64 livres 10 sols.
41 idem de 86 liv. 11 s. à 87 liv. 11 s.
42 idem de 111 liv. à 113 liv. 5 s.
43 idem de 127 liv. 4 s. à 128 liv. 10 s.
44 idem à 150 liv. 15 s.
45 idem à 176 liv. 10 s.
Nansouques Jangal de 15 & demie à seize aunes sur 3 quarts & plus.
20 idem à 56 liv. 10 s.
21 idem à 64 liv.
22 idem à 89 liv.
23 idem à 91 liv.
24 idem à 103 liv. 1 s.
Dito Choroteany Ilekaissouty de 17 à 17 aunes & demie sur 5 six & plus.
20 N S X E de 79 livres 5 sols à 81 livres 1 sol.
21 N S X à 112 liv. 4 s.
22 idem de 169 liv. 10 s. à 172 liv. 5 s.
Dito de Daka de seize & demie à dix-sept aunes sur près de 7 huit.
A N X à 122 liv.
B idem à 205 liv.
Dito Jangal Taissouty de dix-sept aunes sur près d'une aune.
38 N I X T E à 87 liv. 5 s.
39 N I X T à 125 liv. 7 s.
40 idem de 153 liv. 5 s. à 155 liv.
41 idem à 220 liv. 10 s.
Dito Jangal Patehissouty de dix-sept à dix-sept aunes & demie, sur près d'une aune.
40 N I X E à 103 liv. 15 s.
41 idem de 121 liv. 5 s. à 121 liv. 1 s.
42 idem de 168 liv. à 172 liv.
43 idem à 220 liv. 12 s.
Dito idem Sataissouty Boly de 8 aunes & demie sur près d'une aune.
15 N S B X E à 66 liv. 10 s.
16 N S B X de 74 liv. 5 s. à 76 liv.
17 idem à 104 liv.
18 idem à 165 liv.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 9 Février 1771, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 l., 26 l. à 29 liv. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 29 à 31 liv. Le seigle, 18 liv. 15 sols; l'orge, de 16 liv., 16 l. 5 s. à 16 liv. 10 s. aussi *le septier.* Il ne s'en est point vendu à la Grève;

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Février 1771, au Mercredi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 21, 22 à 23 liv. *le septier*; *idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 livres.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte S. Michel les 15 & 16 Février 1771 de 40 à 41 liv.; *idem* nouveau de 38 à 39; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 36 à 37; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Février 1771.*

	#	s	d	
Or de Portug. à . .	714	5		marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à	700	5		marc.
Les guinées à . . .	711	10		marc.
Ducats à	97	10		marc.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82	5		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			marc.
Piastres à . . .	48	17	6 à 49	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Février 1771.*

Amsterdam	54	$\frac{3}{4}$ à 7	8e.
Londres	31	7	16e
Hambourg	182	$\frac{1}{2}$	
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	6
Livourne	97	$\frac{1}{2}$	
Gênes	95	$\frac{1}{2}$	
Lyon, *Rois*, ...	5	8e à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1192 $\frac{1}{2}$ 90 92 $\frac{1}{2}$	1190	1185 80 75 70.
Emprunt Oct. .	290	. . . . .	47 46. . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	48.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	63.	63 63 $\frac{1}{2}$ . . .	63 $\frac{1}{2}$ 64 . . .
Loterie Epoq. .	. . . 1 . .	4e 423 5e 390 .	5e 390 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 13 Fév. 1771.		Du Jeudi 14.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lallement jeune, 6 d. mois 1770.	L.	Boutray, six dern. mois.	A.	Fauveau, six dern. mois.	A.
.....		Rouillard, *idem.*		Barois, *idem.*	
.....		Delauge, *idem.*	C.	Delacharmotte, *id*	
.....		Deschapelles, *id.*	E.	Guidy, *idem.*	
.....		Delagarde, *idem.*	J.	Nau, *idem.*	
.....		Nau l'aîné, *idem.*		Montal, *idem.*	C.
.....		Bouron, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
.....		.....		Patu, *idem.*	J.
.....		.....		Maupassant, *idem.*	M.
.....		.....		Deschamps, *idem.*	
.....		.....		Issaly, six p. mois.	P.
.....		.....		Pincemailles, six dern. mois.	Z.
.....		.....			

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 13 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 19 Janvier.*

LA récolte des grains avoit été insuffisante pour la consommation du Royaume. Nous étions menacés de la famine, si l'on en eût exporté pour les Etats voisins où la denrée étant à meilleur marché qu'ici, elle seroit tombée à un prix encore plus bas; tandis que déja fort chere chez nous, elle auroit encore renchéri considérablement. Pour empêcher les Négocians d'affamer la Nation, en se ruinant eux-mêmes par une pareille extravagance, l'exportation a été défendue. On espéroit que nous étant ainsi réservé nos grains & assuré tous ceux qui entreroient dans nos Ports, la Pologne, la Russie, le Danemarck & l'Allemagne ne manqueroient pas de nous procurer le supplément dont nous avions besoin : mais ils ont cessé de nous en fournir, & nos grains sont devenus plus rares & plus chers dans les Marchés. Réduits à subsister par nos seules provisions, il a été question d'empêcher que la Nation ne *bût* son grain, afin qu'elle eût à en *manger*. La biere & l'eau-de-vie en consomment une grande quantité; mais la bierre & l'eau-de-vie nourrissent & sustentent. La défense de la distillation auroit condamné les deux tiers des Habitans au pain & à l'eau : d'ailleurs les Paysans qui ont ici leur voix n'y auroient jamais consenti.

Dans cette détresse, l'industrie excitée par les circonstances & par les encouragemens, nous procure une ressource, par deux nouvelles méthodes de faire la biere & l'eau-de-vie, avec une épargne considérable de grains. Elles ont été imaginées par le sieur Groth, Volontaire dans les Troupes du Roi. Suivant ses procédés, la biere est beaucoup plûtôt faite, moins coûteuse, plus agréable, moins sujette à s'aigrir. Ses procédés pour la distillation de l'eau-de-vie ont aussi beaucoup d'avantage. Le College qui accorde des Prix à tous ceux qui présentent des inventions utiles, ou perfectionnent les pratiques anciennes, a récompensé & encouragé l'Auteur de ces découvertes qui s'est engagé à enseigner ses méthodes, & qui les enseigne en effet à quiconque demande à en être instruit. On accourt en foule chez lui pour le voir opérer; bientôt ses pratiques seront généralement adoptées dans le Royaume.

La distribution des Prix par le College produit les effets les plus heureux. Il se passe peu de semaines, sans que des Ouvriers de l'un & de l'autre sexe lui présentent quelque utile nouveauté. Ces Prix consistent dans des ustensiles d'argent d'une valeur proportionnée au mérite de la chose : on y grave dessus le nom de celui qui les obtient.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Janvier.*

Nous avons quelqu'espérance de voir le

commerce se ranimer pour procurer des secours aux différentes Provinces du Royaume. Plusieurs Marchands, & beaucoup de Juifs, sont partis, munis de sommes considérables d'argent, pour aller acheter à la Foire de Leipsick différentes sortes de marchandises dont le Royaume est dépourvu. On croit que cette Foire sera très-bonne cette année. L'exemple de ces Marchands encouragera peut-être les autres qui n'osoient risquer, sur les grands chemins, le transport des choses mêmes les plus nécessaires.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Janvier.*

M. Philippe Glasfurth, après avoir trouvé un bon préservatif contre les maladies des bêtes à cornes, vient d'en découvrir un contre les maladies des bêtes à laine, & même la petite-vérole qui en enleve des troupeaux entiers : il a aussi d'excellens remedes pour leur guérison. L'Autriche & les pays limitrophes ont éprouvé par des expériences réitérées l'efficacité de ses *secrets* ; l'intérêt de l'humanité l'engagera sans doute à les rendre publics.

D'OLMUTZ, *le 20 Janvier.*

M. le Comte Ferdinand de Harrach, Président du Conseil Aulique Impérial, envoya, il y a quelque tems dans ses terres de Namiest & de Janowitz, un Chirurgien expérimenté, habile Accoucheur, nommé François Linder, pour former dans cette partie de la Moravie, de bonnes Sages-Femmes, & en même tems inoculer les enfans que leurs parens voudroient soumettre à cette opération. Ce Chirurgien a si bien réussi dans les deux objets de sa mission, qu'il a captivé la confiance des Peuples & obtenu les éloges les plus flatteurs. M. le Comte de Harrach paye lui-même ses honoraires, ainsi que les remedes & secours dont les femmes & les enfans peuvent avoir besoin ; & ses Vassaux le regardent comme leur Pere.

DE RATISBONNE, *le 22 Janvier.*

Quoique la récolte des grains ait été assez bonne dans l'Electorat de Baviere, la Cour Palatine ayant jugé à propos d'en défendre l'exportation, cette Ville en a été dépourvue ; il est devenu fort rare & fort cher dans l'Electorat même, tous les lieux voisins se sont refusé des secours, tout le monde souffre. Le Magistrat de cette Ville où l'on veille, comme dans les Villes voisines, très-soigneusement à empêcher l'exportation, est réduit, après avoir tout employé pour ramener l'abondance, à soupçonner qu'il s'en exporte, malgré ses précautions, & à exciter la délation par des récompenses. Enfin la Cour de Munich, après avoir épuisé les prohibitions, va, dit-on, ordonner une visite générale des maisons particulieres & enjoindre à tous ceux qui auroient des provisions au-delà de leur nécessaire, de porter aux Marchés publics leur superflu, sous des peines très-grieves.

DE BRUNSWICK, *le 22 Janvier.*

Il vient d'être défendu à tous les Habitans du Duché d'acheter des bleds, comme on le faisoit à bas prix, avant qu'ils soient dans les granges ; parce qu'il n'est jamais, dit-on, de l'intérêt du Laboureur de vendre ainsi pour satisfaire à des besoins ou s'épargner des risques, ni de l'intérêt du Public que le grain qu'on lui vendra, ait été acheté à bon marché.

DE MAYENCE, *le 26 Janvier.*

Il est arrivé de Hollande beaucoup de grains tirés de Dantzick & embarqués à Rotterdam. Ces bleds remontent le Rhin, d'où ils seront distribués dans les Provinces d'Allemagne qui en manquent. Ils passent devant cette Ville pour se rendre à Augsbourg.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

Depuis que le Ministere a répandu la nouvelle de la signature de l'accommodement avec l'Espagne, les effets publics ont considérablement haussé, le commerce se ranime, la presse des Matelots a cessé, &c. Par les variations que les bruits de guerre avoient occasionnées dans les actions, plusieurs Agioteurs ont fait des gains immenses.

La Corporation des Tisserands voudroit que l'exécution des Réglemens contre la contrebande fût rigoureusement poursuivie. On a prétendu qu'il étoit entré dans le Royaume une quantité considérable d'étoffes de soie & de velours de France ; & on voudroit qu'il fût informé contre les Importateurs de ces marchandises, & qu'ils fussent condamnés à l'amende déterminée.

La Corporation des Tisserands de Dublin excite autant qu'il est possible, par des gratifications, l'achat de ses ouvrages, & sollicite des souscriptions, pour subvenir aux nécessités des Ouvriers. La Banque du Chevalier Colebrooke a repris ses payemens suspendus.

Les Actions des Indes ont considérablement haussé, sur le bruit répandu sur le bon état de ses affaires au Bengale & au Carnate, où deux Soubas, qui n'étoient pas ci-devant dans ses intérêts, ont donné à la Nation de fortes preuves d'attachement. L'augmentation proposée des honoraires des Directeurs n'a pas eu lieu.

Les Etats du Nord ont tiré de notre Manufacture de porcelaine de magnifiques ouvrages qui imitoient parfaitement les urnes, les lampes, les trépieds des Anciens, ainsi que le jaspe, le porphyre, les agathes & autres matieres. Des pieces du même goût ont été envoyees dans le Midi, & plusieurs Souverains ou riches Particuliers de cette contrée en demandent des assortimens. On assure que MM. Wedgewood & Bentley travaillent actuellement à représenter en médaillon la figure du Pape.

On a remarqué qu'il se consommoit dans le Royaume 150,000 ballots de sucre, qui montent à la somme de trois millions sterlings, & qu'aussi les Propriétaires des plantations des Indes jouissoient de gros revenus de dix, quinze, vingt mille livres sterlings, qu'ils dépensoient fastueusement. L'on a conclu que, puisque l'Administration continue à mettre de nouvelles taxes, il ne seroit pas hors de propos d'imposer 2 shellins par cent sur le sucre ; ce qui rendroit cent mille livres par an, & seroit un fonds pour le capital d'un emprunt de cinq millions, à quatre pour cent.

A la vue des obstacles qui ont empêché d'ensemencer les bas fonds, la Société pour l'encouragement de l'Agriculture & des Arts, a promis des Prix pour ceux qui en semant du bled de Mars répareroient en partie ce malheur. Ce bled a été cultivé avec beaucoup de succès, sur-tout par un habile Agriculteur du Northamptonshire qui a promis à la Société de lui remettre tout ce qui lui en resteroit. La Société le distribuera aux Particuliers qui se seront fait inscrire, à condition qu'ils lui rendront compte de leur réussite, pour qu'elle puisse constater la qualité & la propriété de ce grain qui, suivant plusieurs expériences, semé au commencement d'Avril, mûrit aussi-tôt que le bled semé en automne, rend beaucoup de grain & de farine très-bonne, est moins sujet à la nielle, & ordinairement est plus net que le bled d'automne.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ANGERS, *le 30 Janvier.*

Depuis la publication de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 23 Décembre, concernant le commerce des grains, le boisseau de froment du poids de 25 livres, lequel valoit au mois de Décembre au Marché, de 3 liv. à 3 liv. 5 s., ne vaut plus que 48 ou 50 s. Les autres grains ont diminué à proportion.

La Société Royale d'Agriculture de cette Ville ayant récemment distribué le Prix de 120 livres proposé, au concours, en 1769, pour le semis de la graine de mûrier blanc, le Bureau propose de nouveaux Prix pour ceux qui rempliront le mieux les objets suivans.

Semis d'une once de graine de Mûrier blanc.

1°. Ce Concours consistera à semer une once de graine de mûrier au printems de cette présente année 1771, & il sera délivré deux Prix dans l'automne 1772, à ceux des concurrens que le Bureau jugera avoir le mieux réussi dans leurs semis ; le 1er. sera de 160 liv., & le second de 80 liv.

2°. Chaque concurrent ne pourra faire ni établir ledit semis à plus grande distance que de deux lieues ou environ de la ville d'Angers.

3°. La graine de mûrier sera fournie gra-

tuitement à ceux des concurrens qui ne pourront pas s'en fournir par eux-mêmes.

4°. Chaque concurrent sera tenu de se faire inscrire avant le 1er. Avril 1771, chez M. l'Abbé Cottelle, Doyen du Chapitre Royal de S. Martin, Secretaire perpétuel de la Société, *Cloître S. Martin*, passé lequel tems il n'en sera plus reçu aucuns.

5°. Il ne pourra être admis au concours aucun des Membres & Associés du Bureau d'Agriculture, ni des Entrepreneurs de pépinieres royales, soit sous leurs noms, soit sous celui de leurs enfans, Fermiers, Jardiniers ou domestiques.

6°. Il sera remis par M. le Secretaire perpétuel du Bureau à chacun des concurrens inscrits sur son registre, un certificat signé de lui, portant qu'il a été admis au Concours.

7°. Il sera loisible à chacun des concurrens de choisir le terrein & l'exposition qu'il jugera favorable pour son semis, même d'y donner telles préparations qu'il voudra pour son amélioration & pour la prospérité du semis. On les prévient seulement que MM. les Commissaires dans l'examen qu'ils en feront en 1772, auront égard à tous ces objets. On recommande sur-tout de placer ce semis en bel air, & non à l'abri ni à l'ombre des haies, des grands arbres, des murs ou des bâtimens, & de bien défoncer le terrein qui doit recevoir l'ensemencé.

8°. L'espace pour semer l'once de graine doit contenir 24 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur, ni plus ni moins; il sera divisé en neuf rayons ou rangées de semis à quinze pouces de distance entre chaque rangée. On sera libre de semer dans la fin du mois d'Avril, ou au commencement de celui de Mai, & même de prolonger cette opération, qui doit dépendre de la température de la saison, plus ou moins froide ou pluvieuse; c'est au reste l'intelligence du Cultivateur, & la connoissance qu'il doit avoir de la nature de son sol & de ses propres expériences qui doivent le guider.

9°. La distribution de la graine se fera chez M. le Secretaire perpétuel de la Société, dans le courant du mois de Mars prochain.

Plantation de la pourette de Mûrier en pépiniere.

1°. L'on n'admettra au Concours des Prix ci-après établis, que ceux qui ont déjà concouru au Prix du semis de 1769, & qui sont en état de planter en pépiniere avant ou au commencement du printems 1771, la pourette provenue de ce semis.

2°. L'on propose trois Prix pour le Concours; le 1er. de la somme de 500 liv. en faveur d'une plantation de quatre milliers de plant; le 2e. de celle de 300 liv. en faveur de trois milliers de plant, & le 3e. de celle de 200 liv. en faveur de celle de deux milliers de plant. Ces différens Prix seront adjugés à ceux dont les plantations seront reconnues les plus belles & les plus nombreuses, & seront délivrés sur le jugement de MM. les Commissaires de la Société Royale d'Agriculture d'Angers, dans l'automne 1774.

3°. Le nombre des concurrens pour les différens Prix, ne pourra être moindre de dix, autrement le présent concours ne pourra avoir lieu.

4°. On laisse au Cultivateur la liberté du choix du terrein, sa préparation, soit par les engrais, soit par les labours qui ne peuvent être trop profonds; en un mot, il lui sera libre de faire à cet égard tout ce que son industrie & son intelligence lui dicteront pour le succès de son entreprise.

5°. Il donnera à chacune de ses rangées de plant trois pieds de distance de l'une à l'autre, & les plants de pourette dans chaque rangée auront au moins dix-huit pouces de distance de l'une à l'autre.

6°. On observera de ne placer la pépiniere qu'en plein air, suivant ce qui a déjà été observé pour le semis.

7°. Chaque concurrent sera tenu de se faire inscrire avant la fin du mois de Mars, chez M. le Secretaire perpétuel de la Société, & il lui sera délivré un certificat portant qu'il a été admis au concours.

8°. Il sera remis à chacun des concurrens, pour les différens Prix, un exemplaire du présent programme, afin qu'il ne puisse ignorer les différentes conditions qu'il contient & auxquelles il s'assujettit.

9°. Il sera libre aux concurrens, s'ils ne trouvent pas dans leur semis un nombre suffisant de plant pour le nombre que l'on propose de mettre en pépiniere, de les acheter des autres ou de s'en procurer comme bon leur semblera, pourvu qu'il n'excéde pas l'âge de deux ans; il leur sera

également libre ; après la délivrance des Prix, de disposer à leur volonté des pourettes de leurs semis & des arbres de leur pépiniere, pour les vendre à leur profit, s'ils le jugent à propos ; ce qu'ils pourront d'autant mieux faire que les pépinieres royales de la Généralité ne subsisteront plus.

Ceux qui auront besoin d'instruction sur le semis & sur la plantation en pépiniere, pourront s'adresser avec confiance à M. *le Secretaire perpétuel de la Société*, qui ne leur en refusera aucune.

De Lyon, *le* 31 *Janvier.*

Au commencement du mois, il tomba ici & dans les Provinces voisines une assez grande quantité de neige, fort heureusement pour la conservation des grains semés. Mais le tems s'est si fort radouci que la neige s'est entiérement fondue : nous avons même de si beaux jours qu'on peut les comparer aux premiers jours du printems. C'est un grand soulagement pour les pauvres de cette Ville, qui, les hivers précédens, ont enduré un froid très-rigoureux. Les soins des Administrateurs des Hôpitaux & des Curés des différentes Paroisses n'avoient pu les garantir généralement de cette souffrance ; d'ailleurs le bois & le charbon étoient fort chers : le prix en est diminué & il diminuera infailliblement encore.

De Rouen, *le* 1 *Février.*

La nuit derniere, le navire le *Valery*, Capitaine Lambert, venant de Marseille pour cette Ville, s'est perdu en riviere à deux lieues au-dessus de Quillebeuf. La marée étant descendue trop vîte pour qu'il pût éviter la terre, il a donné contre & il a été tout d'un coup renversé sur le côté. Plusieurs hommes de l'équipage sont tombés dans l'eau, & il s'en est noyé trois. Sa cargaison consiste en huile, fruits secs & savon. Le navire, quoique neuf, est, à ce qu'on dit, endommagé.

De Langres, *le* 3 *Février.*

Le Roi, pour contribuer au soulagement des Pauvres de cette Ville & des environs, a accordé une somme pour les employer à des travaux utiles. En conséquence, nos sages Magistrats les font travailler à rétablir les chemins des environs, ouvrage dont on sentira par-tout l'utilité, mais surtout dans les pays à corvées.

Quelques-uns de ces Pauvres, en creusant la terre, trouverent le 29 du mois dernier un pot rempli d'une quantité assez considérable, dit-on, de petites pieces d'or un peu plus fortes que les demi-louis : elles portoient les noms de César, d'Auguste & autres Empereurs : mais ils se sont évadés, & en ont emporté la plus grande partie. Les Magistrats qui se sont transportés sur les lieux, dès qu'on leur a eu donné avis de la découverte & de la fuite de ces Pauvres, n'ont pu récouvrer qu'une petite partie de ces médailles, dont chacune est estimée environ 20 francs, quant à la matiere.

Les prix des grains se sont soutenus jusqu'au 30 Janvier. Nous aimons mieux en attribuer la cherté aux accidens naturels, qu'à toutes ces pratiques ridicules qu'on ne persuade pas aux gens sensés, qui ne peuvent avoir lieu que quand il n'y a point de vrai commerce, qu'il seroit impossible d'empêcher dans tout autre cas, & qu'on étale néanmoins avec confiance dans des récits qui se refutent eux-mêmes, sans que leurs auteurs s'en doutent, comme on peut le voir dans la *Gazette du Commerce* du 2 Février, article de *Troyes.*

Le 30 du mois dernier, les prix ont un peu diminué. Le bichet de froment, poids de 50 liv., ne s'est vendu que de 6 l. à 6 l. 10 s., de seigle 4 liv. 12 s. à 4 l. 15 s., de l'orge 4 liv. à 4 l. 2 s., de l'avoine 50 s. à 52 s. Le pain blanc est taxé à 3 s. 9 den. la livre, & le pain bis à 2 s. 9 den.

D'Orléans, *le* 5 *Février.*

Sur la requisition de M. Letrosne, Avocat du Roi, il a été rendu le 30 Janvier, sous le bon plaisir de la Cour, une Ordonnance très-sage & très-bien motivée, pour le maintien de la liberté de la vente des farines dans les maisons particulieres & en tout tems. (Nous en donnerons la teneur dans notre prochaine Gazette).

Les sieurs Beauvais & Guevy l'aîné Eleves de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, se sont rendus à Clamecy pour traiter la maladie épizootique qui regne sur les bestiaux dans plusieurs Paroisses de cette Election. Après

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

avoir reconnu l'espece de la maladie, ils ont établi le traitement convenable & pris les précautions nécessaires pour préserver les Paroisses qui ne sont point attaquées.

Les achats des grains qui se sont faits dans les Marchés de Clamecy, pour les pays voisins, & sur-tout pour le Morvan, ont fait augmenter le prix du bled dans cette Ville. Le froment s'y est vendu pendant le mois dernier à raison de 33 liv. 4 s. 6 d. le septier de Paris ; les autres grains à proportion. Le pain bis ordinaire y a valu 3 s. la livre.

A Pithiviers, le prix des grains n'a pas varié depuis le mois de Décembre, & le froment y est toujours à 27 liv. 6 s. 3 den. même mesure. Le safran y vaut 27 liv. la livre.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. Jean-Joseph Trncka, Econome, à l'Auteur du Journal & de la Gazette d'Agriculture, sur les différens avantages qu'on peut retirer de la *navette*, &c. *De Vienne en Autriche le 20 Décembre 1770.*

Monsieur,

» J'ai lu avec plaisir votre Gazette & vo» tre Journal qui m'ont été communiqués » par un de MM. vos Correspondans d'Al» lemagne, dans le dessein de m'engager à » vous fournir des articles sur l'Agricul» ture & le Commerce de ce Pays, ainsi » que de la Hongrie, de la Bohême, de la » Moravie, de la Lusace, de la Transyl» vanie, & autres Etats où vos Compatrio» tes ne soupçonnent peut-être pas qu'il y » ait de vrais Agronomes ; tandis que les » gens de la plus haute naissance, & les Sça» vans les plus distingués se confondent avec » le simple Laboureur dans l'étude & même » la pratique de ce grand Art. Et qui ne » s'appliqueroit pas ici à ces travaux, pen» dant que l'Auguste Joseph, ce digne » Chef de l'Empire, en donne l'exemple ?....

» ..... Dans l'administration des vastes » domaines dont je suis chargé en différens » districts éloignés les uns des autres, j'ai » acquis quelque connoissance de l'Art de » l'Agriculture. Voudrez-vous bien, Mon» sieur, que j'aye de tems en tems l'honneur » de vous communiquer les expériences qui » se feront dans ce Pays & les Etats limitro» phes ? Je ne vous demande que d'insérer » dans vos Feuilles les choses que vous » croirez mériter d'y avoir place. Ce que je » vous envoye aujourd'hui ne paroîtra peut» être pas bien important ; mais vous en » serez dédommagé à l'avenir, & d'ailleurs, » en Agriculture, rien n'est méprisable.....

» Il y a bien des Agriculteurs qui ne con» noissent pas tout le parti que l'on peut ti» rer de la *navette* ; & c'est toutefois une des » plantes les plus utiles. Elle fournit dans sa » fleur une nourriture excellente à l'abeille. » On en peut manger les jeunes rejettons » en salade. La menue paille qu'elle produit » fait un bon fourrage pour les bestiaux : » sa plus grosse paille est bonne à brûler ; » elle ne sçauroit servir de fumier, à cause » de sa lenteur à pourrir. L'huile que l'on » tire de sa semence sert à plusieurs usages : » on la brûle, on l'emploie à préparer d'ex» cellent savon noir, de bons cuirs ; elle est » préférable aux autres dans les foulons à » drap. Le Paysan, dans des tems de be» soin, s'en sert, dans sa cuisine, après » y avoir fait rôtir un oignon ou une croute » de pain pour en ôter ce qu'elle a de désa» gréable au goût. Le marc de la graine, » après qu'on en a exprimé l'huile, est une » espece de régal pour les brebis, & il leur » fait beaucoup de bien. Il n'y a point de » bêtes à cornes qui ne le mangent volon» tiers. Il engraisse prodigieusement les » bœufs & rend leur chair délicate. Il donne » beaucoup de lait aux vaches qui s'en nour» rissent. On peut aussi s'en servir avec suc» cès, pour fumer les champs, sur-tout » ceux où l'on se propose de semer de la » graine de navette, &c.

La suite de la lettre contient des expériences & des instructions sur la culture de cette plante : nous les publierons dans notre Journal. Les remarques que nous venons d'en extraire suffisent pour faire connoître combien notre Agriculture & notre économie peuvent acquérir d'avantages & de perfection, par la communication des lumieres des habiles Agronomes qui, dans toute l'Europe, enrichissent cet Art fondamental. Nous nous flattons que nos Ouvra-

ges Périodiques deviendront un jour le dépôt général de ces précieuses connoissances. Nous n'épargnerons ni peines ni dépenses pour y parvenir ; mais nons ne devons l'attendre que du tems. Pouvons-nous espérer que les Cultivateurs & les Artistes nationaux voudront bien suivre l'exemple que les Etrangers leur donnent, à l'égard de notre Gazette & de notre Journal ? La reconnoissance même les y engage. C'est avec l'empressement le plus vif que nous témoignons la nôtre à M. Trncka. Nous acceptons ses offres avec tous les sentimens que son honnêteté, son habileté dans l'Art honorable qu'il exerce, & son zele à répandre les connoissances utiles à l'humanité entiere, doivent inspirer. Aux prieres que notre Correspondant lui a adressées, nous joindrons les nôtres, & nous croyons pouvoir y ajouter les invitations du Public.

Les *Particuliers* qui voudront bien nous communiquer des avis & des mémoires sont priés de les adresser au *Bureau Royal de Correspondance Générale*, *Place des Victoires* & non ailleurs.

On s'est plaint de ce que nous n'avions pas fait usage de certains morceaux que l'on nous avoit envoyés. Mais ils ne nous sont pas parvenus, parce qu'on n'avoit pas suivi ce renseignement. Cet avis ne regarde point nos *Correspondans*.

II.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; sçavoir, Nansouques Santipour de 15 & demie à 16 aunes sur 7 huit à 11 douze à lisieres d'or.

2 N S à 61 livres 5 s.
3 idem 75 liv.
4 idem de 77 liv. à 78 liv. 1 s.
5 idem à 86 liv. 15 s.
6 idem de 105 liv. à 107 liv. 1 s.
Dito Horipal d'idem sur idem à lisieres d'or.
A N S H à 53 liv.
6 idem à 63 liv. 10 s.
7 idem de 85 liv. 5 s. à 85 liv. 19 s.
8 idem à 101 liv.
9 idem à 130 liv. 15 s.
10 idem à 155 livres 1 s.
Dito Chanderconna d'idem sur idem à lisieres d'or.
4 N C à 90 liv.
5 idem à 125 liv. 5 s.
6 idem à 140 liv.
7 idem à 166 liv. 10 s.
8 idem à 162 liv.
9 idem à 197 livres.

Le 31.

Doréas de Bengale de 15 aun. & demie sur près de 5 six.
1 D à 32 liv. 11 s.
2 idem à 39 liv. 2 s.
3 idem à 42 liv. 5 s.
Dito de 15 & demie à 16 aun. sur idem.
7 idem à 58 liv. 13 s.
8 idem à 66 liv. 5 s.
9 idem à 73 liv. 1 s.
Dito d'idem sur 7 huit à 11 douze.
1 D à 34 liv. 15 s.
2 idem à 44 liv.
3 idem à 48 liv. 1 s.
7 D E à 54 liv. 7 s.
8 D de 64 liv. 7 s. à 64 liv. 10 s.
9 idem de 71 liv. à 71 liv. 7 s.
10 idem de 75 liv. 13 s. à 75 liv. 19 s.
11 idem à 48 liv. 9 s.
12 idem de 89 liv. 17 s. à 90 liv. 1 s.
13 idem de 107 liv. 5 s. à 107 liv. 19 s.
14 idem à 115 liv.
Dito façon de Daka d'idem sur idem.
1 D F D C à 59 liv. 11 s.
2 idem de 65 liv. à 65 liv. 3 s.
3 idem à 71 liv.
4 idem de 102 liv. 5 s. à 107 liv. 2 s.
5 idem de 120 liv. à 121 liv. 1 s.
6 idem de 122 livres 10 sols à 122 livres 13 sols.
7 idem à 127 liv. 10 s.

(*La suite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi 1er. Février 1771, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 10 sols, 25 à 30 liv. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 30 à 32 liv. Le seigle, de 18 liv. 10 s., 18 l. 15 sols à 19 liv. ; l'orge, de 15 liv., 15 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Vendredi premier Février 1771, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 18 liv. 10 s., 20 liv. 10 s. à 22 liv. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel le 9 Février 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle de 19 à 20 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 36 à 40 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Février* 1771.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	710			
Du Perou à	700	5		
Les guinées à . . .	712	5		
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	9	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52			
Piastres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 9 Février* 1771.

Amsterdam	54 ¾ à 7	8e	
Londres	31 ½		
Hambourg	182 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	2	
Livourne	97 ¼		
Gênes	95 ¼		
Lyon, *Rois*, ...	5 8e		P. % perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1771.	*Jeudi* 7.	*Vendredi* 8.	*Samedi* 9.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l.	1165 70 80. .	1180 85 82 ½ .	1185 90 95 . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	280 . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	63 63 ½ 64 63 ½	63 ½ 63 . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	4e 425 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Merc. 6 Fév. 1771.		Du Jeudi 7.		Du Vendredi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Gautier, six p. m.	M.	Cadeau, 6 p. m.	M.	Deschamps, 6 p. m.	L.
Radix pere, *idem.*	M.	Boutray, *idem.*	O.	Issaly, *idem.*	M.
Radix fils, *idem.*	M.	Rouillard, *idem.*	V.	Lempereur, 6 d. m.	A.
Despeignes 6 d. m.	A.	Courmont, 6 d. m.	A.	Pannelier, *idem.*	C.
Boutet, *idem.*	A.	Delauge, *idem.*	A.	.....	
Daubonne, *id.*	A.	S. Janvier, *idem.*	A.	.....	
Boucard, *idem.*	A.	Deschapelles, *id.*	C.	.....	
Lallement l'. *id.*	A.	Drouet, *idem.*	C.	.....	
Lecanu, *idem.*	A.	Sainte-Luce, *id.*	J.	.....	
Roytier, *idem.*	B.	Bouron, *idem.*	J.	.....	
Meulan, *idem.*	C.	Dutartre, *idem.*	Z.	.....	
Desplaces, *idem.*	C.	.....		.....	
Lebrun, *idem.*	F.	.....		.....	
Lallement j. *idem.*	L.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Mardi 5 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Janvier.*

ON s'eſt long-tems flatté de voir baiſſer le change ; mais on n'eſpere plus que la choſe ait lieu, avant le printems prochain ; tems avant lequel nous ne recevrons pas les fonds que nous attendions du dehors.

Les prix des denrées hauſſent de jour en jour. La principale cauſe de ce renchériſſement, c'eſt la ſaiſon. Il ne gele pas encore aſſez fort pour que la communication s'établiſſe ſur les glaces ; cependant nous ne pouvons attendre des ſecours de la navigation.

L'exportation des grains a été défendue, dans la crainte que l'importation de ceux de Pologne ou de Ruſſie n'ait pas lieu ; crainte que cette prohibition peut vérifier. Les Tranſgreſſeurs de l'Ordonnance ſeront traités comme Contrebandiers ; & les Délateurs comme d'honnêtes Citoyens.

Le College de Commerce a dreſſé, par ordre du Roi, le plan ſur lequel S. M. accordera un octroi pour l'établiſſement de la Compagnie du Levant.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Janvier.*

Le Roi a ſupprimé, par un Acte du 27 du mois dernier, le Conſeil Privé, dans la vue de donner à l'Adminiſtration plus d'activité, de rendre au Gouvernement *ſa pureté naturelle*, & de revenir *au ſens & au but de la conſtitution que la Nation a preſcrite à ſes prédéceſſeurs.* Tels ſont les termes de l'Acte.

Sa Majeſté vient de créer une Charge d'Intendant de la Cour dont l'Office ſera de préſider à l'économie domeſtique des dépenſes de la Maiſon du Roi, dans leſquelles on fera les changemens & les retranchemens convenables. Cette Charge a été donnée à M. Wegener, Lieutenant-Colonel, homme de mérite profondément verſé dans les connoiſſances que cette place exige, & qui ſont celles d'un bon pere de famille & du vrai Homme d'Etat. On a commencé par ſupprimer les tables que pluſieurs Officiers de la Cour avoient au Château. Mais en les privant de cet avantage, S. M. leur a accordé une augmentation d'appointemens qui y ſupplée & qui eſt beaucoup moins onéreuſe pour l'Etat.

Les anciens Directeurs des Poſtes viennent d'être auſſi ſupprimés ; & le Généralat en a été partagé entre trois différentes perſonnes.

Il a été auſſi inſtitué une *Conférence* dont les ſoins ſeront d'examiner toutes les demandes que l'on fera au Roi, & d'y répondre. La *Conférence* eſt ſubſtituée au *Conſeil Privé.* Elle n'aura lieu que quand le Roi l'ordonnera.

Les places les plus importantes ſe rempliſſent tous les jours de Citoyens verſés

dans l'économie rurale, civile & politique. M. Oeber, ci-devant Professeur de Botanique & Membre de la Commission Economique du Pays, vient d'être nommé Conseiller des Finances.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 17 Janvier.*

Les tempêtes n'ont cessé de regner sur la Mer Baltique, l'Oder & l'Elbe, jusqu'au commencement de ce mois. Les vents du Nord leur ont succédé : il fait un froid très-vif. Les orages & les ouragans avoient tellement désolé nos campagnes, qu'on ne comptoit presque plus sur la récolte prochaine; mais la neige qui couvre la terre a ranimé nos espérances.

La ville de Dantzick n'a pu parvenir, à force de dépenses & de travaux, à empêcher que le bras de la Vistule qui couloit vers cette Ville ne se soit jetté dans l'autre bras qui court vers Elbing. On avoit fait des réparations aux digues, & la gelée survenue promettoit un succès heureux : mais ç'a été-là précisément la cause du désastre, les pluies ayant ensuite entraîné une débacle qui a tout ruiné.

Les digues de Churhavement, menacées du même accident, n'ont été qu'endommagées dans cette saison terrible par les pluies extraordinaires & les vents impétueux. Des réparations qui ont beaucoup coûté, ont sauvé nos campagnes & notre commerce.

De Vienne, *le 17 Janvier.*

La Société d'Agriculture du Margraviat de Moravie, a délibéré dans sa derniere Assemblée, sur les moyens de faire concourir les réflexions du cabinet, avec les essais de l'expérience, à la perfection de l'économie rurale, des Fabriques, & autres objets d'utilité générale. Elle donnera, vers la fin de la présente année, une Médaille d'or de 36 ducats au meilleur Mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus propres à entretenir les forêts, à les cultiver, à en augmenter le produit, & à en arrêter la disette de bois qui devient plus dure de jour en jour?*

L. M. I. répandent leurs largesses sur les différentes Sociétés Géorgiques de leurs Etats d'Allemagne & d'Italie, afin qu'elles excitent les travaux & récompensent les succès tendans à perfectionner la culture & les Arts. Le Directeur de la Société du Duché de Carniole, en faisant remettre un Prix de 50 sequins, à M. Grisellini, lui a adressé une lettre très-flatteuse pour l'encourager dans ses recherches. Les ouvrages de ce sçavant Agronome vont être publiés en Allemand.

L'Empereur, qui voit tout par lui-même, après avoir visité les Couvens de Filles, & s'être fait rendre compte des occupations des Religieuses, a envoyé des pieces de toile dans les Maisons où l'on ne s'occupe ni à élever les jeunes personnes du sexe, ni à servir les malades, &c. mais qui s'amusent à faire des ouvrages de parure, des confitures & autres bagatelles semblables. A l'envoi de ces toiles destinées à faire des chemises pour les Soldats, étoit joint un billet à peu près conçu en ces termes : *L'Etat nourrit plus de 250 mille hommes dont l'emploi est de défendre les Citoyens & de protéger leurs propriétés. Ils se battent pour vous, toutes les fois qu'il est nécessaire, il est juste qu'ils aient des chemises.*

Les prix des différentes especes de pain ont été taxés le premier Janvier jusqu'à nouvel ordre. Le pain fin aux œufs, qui forme la premiere qualité, du poids de 8 onces & demie, est à un kreutzer. (Le kreutzer d'Autriche étant plus fort que celui d'Empire qui vaut huit pennins ou dix deniers tournois, il revient à peu près à un sou de France; ainsi la livre du pain de la meilleure espece, du poids de seize onces, n'est guères qu'à deux sous de France.)

Le Gouvernement a aussi fixé les prix des différentes sortes de sucres pour tout le courant de l'année, par une Ordonnance du 29 Décembre. On en distingue de quinze différentes qualités ou préparations; & ils sont taxés depuis 40 jusqu'à 59 kreutzers la livre.

De Ratisbonne, *le 12 Janvier.*

Toutes les Ordonnances, tous les soins de la Police ne lèvent point les difficultés pour l'approvisionnement de cette Ville. Les Boulangers & les Bouchers, au mépris

des taxes, hauſſent ou baiſſent les prix de leurs denrées, ſuivant leur volonté, diſent les uns, ſuivant l'exigence de leur commerce, diſent les autres qui prétendent que les prix ſont eſſentiellement dépendans de l'achat, du tranſport, de tous frais, & de la concurrence, toujours variables malgré les taxes. Il avoit été ordonné qu'il ſeroit levé un état exact des grains néceſſaires à la conſommation de la Ville, afin de les diſtribuer proportionnellement dans tout le diſtrict: & cet objet ne peut être rempli. Il avoit été permis aux Bourgeois d'acheter ſur les Marchés publics; & comme il eſt arrivé à quelques-uns d'en arrêter ſur les paſſages, dans la crainte d'en manquer, la Cour de Baviere a retiré ce *privilege* à tous; mais la Diete intercéde pour le grand nombre. Les Miniſtres rendent le Magiſtrat (non les Ordonnances, mais leur exécution) reſponſable des événemens.

De Hanovre, *le* 14 *Janvier.*

La Caiſſe d'Aſſurance, érigée à Lalenberg, en faveur de ceux dont les maiſons pourroient être brûlées par accident, eſt à préſent plus forte qu'elle ne l'a jamais été, par le coucours des perſonnes qui s'empreſſent à y contribuer. Le Public en a reſſenti les avantages, & chacun s'efforce d'y participer.

I T A L I E.

De Livourne, *le* 14 *Janvier.*

Il arrive ici journellement des priſes conſidérables faites par les Ruſſes ſur les Raguſiens, depuis que cette République s'eſt déclarée pour les Turcs. Son commerce ſouffre beaucoup. Les riches cargaiſons de ſes navires ſeront vendues dans ce Port.

Il a péri ſur les côtes de Sardaigne différens vaiſſeaux chargés de grains & de marchandiſes.

De Trieste, *le* 10 *Janvier.*

Il eſt eſt entré ici beaucoup de navires chargés de différentes ſortes de grains. On comptoit les premiers jours de ce mois que le froment ſeul montoit à 17,661 metzes tirées de différens Ports de l'Italie & autres pays. Ces grains doivent être tranſportés dans l'Empire, où l'on craint les ſuites de la diſette. On en attend tous les jours de divers Ports, de nouveaux navires; il doit auſſi arriver des marchandiſes de toute eſpece.

E S P A G N E.

De Cadix, *le* 18 *Janvier.*

Sa Majeſté a accordé aux Marchands un délai pour vendre leurs mouſſelines, attendu la grande quantité qu'ils en ont dans leurs magaſins.

Il eſt arrivé de divers endroits & principalement d'Afrique, dans nos Ports, des proviſions conſidérables de vivres de toute eſpece: ces traites en ont fait baiſſer les prix dans pluſieurs Provinces du Royaume.

On mande de Portugal que le pays n'eſt ni dans la diſette ni dans l'abondance; & qu'on eſpere, ſi la guerre ſe déclare entre l'Eſpagne & l'Angleterre, en relever le commerce à la faveur de la neutralité.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le* 21 *Janvier.*

Les beſtiaux & même les hommes dans la Paroiſſe de Saint-Salvadour & autres voiſines des Elections de Brive & de Tulle, ayant été pendant l'automne derniere, piqués par des mouches communes (mais qui avoient, à ce qu'on préſume, pompé un venin peſtilentiel & putride) devinrent en très-peu de tems fort enflés, avec des ſymptômes effrayans. Sur l'avis qu'on donna de cet accident, le ſieur Miral, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, réſidant à Limoges, fut envoyé pour y porter du ſecours: il reconnut d'abord, par l'ouverture des cadavres de pluſieurs animaux morts avant ſon arrivée, que ce mal étoit une eſpece de peſte à laquelle il appliqua les remedes dont il doit la connoiſſance aux leçons qu'il a priſes à l'Ecole Royale Vétérinaire; ce qu'il fit avec tant de ſuccès, que de vingt-trois perſonnes piquées par ces mouches, & très-enflées, il n'en périt aucune, & que de cent quatre-vingt-huit bê-

tes à cornes qu'il a traitées dans la Paroiſſe de Saint-Salvadonur, il en a ſauvé 183.

Dans celle de Chambolieu . .	55.
Dans celle de Lonzat	32.
Dans celle de Saint-Jal . . .	25.
Dans celle de Seillac	23.
Dans celle d'Orlhac	49.
Dans celle de Beaumont . . .	92.
Dans celle de Naves	13.
Total.	472.

Dans le cours de ce traitement, le ſieur Miral ſe trouva lui-même attaqué de la maladie & ſe guérit avec les remedes qu'il avoit employés pour les beſtiaux.

Cette cure méritoit d'être connue, & nous annonçons les ſuccès du ſieur Miral avec d'autant plus de confiance, qu'il continue de guérir d'autres maladies de bêtes à cornes dans la Généralité de Limoges, où il eſt appellé de toutes parts.

D'AVIGNON, *le 23 Janvier.*

Les pluies continuelles que nous eſſuyons depuis quelque tems ont inondé nos campagnes : le Rhône s'eſt débordé ; mais le tems s'étant remis au beau, ſes eaux ſont rentrés dans leur lit, ſans avoir cauſé le moindre dommage. Depuis le commencement de l'hyver, nous n'avons eu que quelques jours de gelées. Si la ſaiſon continue à être auſſi tempérée, nous verrons bientôt nos campagnes couvertes de verdure, & nos arbres chargés de fleurs.

DE COLMAR, *le 25 Janvier.*

Le Conſeil Souverain a enregiſtré le 21 de ce mois une Déclaration du Roi concernant le commerce des grains, donnée à Verſailles le 27 Décembre 1770.

Le 15, la Cour avoit rendu un Arrêt qui fait de nouvelles défenſes à tous les Religieux étrangers de quêter dans ſon reſſort.

DE METZ, *le 26 Janvier.*

Le prix des grains ſe ſoutient. Le Parlement a enregiſtré le 19 la Déclaration du Roi ſur le commerce de cette denrée. Le 22, la livre de pain blanc fut taxée à 3 ſols 3 den. ; celle de pain bis-blanc à 3 ſols, & celle de pain bis à 2 ſols 6 deniers.

Le fourrage eſt rare dans ce pays ; ſa cherté oblige beaucoup de malheureux Payſans à vendre leurs beſtiaux. Depuis que le droit de parcours, qui mettoit un obſtacle invincible à l'établiſſement des prairies artificielles, a été reſtreint par la permiſſion de clorre les héritages, on avoit lieu d'eſpérer que cette culture ſi néceſſaire dans les circonſtances, prendroit faveur ; mais ceux qui ont profité de cette permiſſion, ont laiſſé leurs terreins dans l'état où ils étoient auparavant. Ainſi ils ont retiré très-peu d'avantage de la clôture ; mais ils ont prêté par-là des armes à l'ignorance qui regarde le droit de parcours comme un bien public. Des Citoyens zélés voudroient qu'on encourageât particuliérement la culture du treffle, la meilleure, ſelon eux, pour les gens de la campagne qui ont peu de terrein, parce qu'elle n'exige d'autre dépenſe que l'achat de la graine, & qu'on peut faire une épargne conſidérable en mêlant le treffle avec de la paille, ſuivant la méthode de Flandres. Mais il eſt à remarquer d'un autre côté que ce fourrage exige beaucoup de précautions pour qu'il ne nuiſe pas aux beſtiaux. il ſeroit néceſſaire que quelques riches Propriétaires donnaſſent l'exemple de l'établiſſement des prairies artificielles ; & que les Curés concouruſſent à le rendre productif, en y joignant l'inſtruction.

DE VITRY-LE-FRANÇOIS, *le 28 Janvier.*

Les circonſtances des tems nous ont engagé à prendre des précautions pour faciliter la ſubſiſtance des Pauvres de notre Ville, & ſur-tout des Vignerons dont le nombre eſt fort conſidérable, & qui, depuis pluſieurs années, n'ont eu que des récoltes très-médiocres: Nous avons établi un Bureau de Charité, ſous la direction des Magiſtrats & autres principaux Habitans. Les Corps ſe ſont taxés volontairement, & donnent chaque mois une ſomme fixe, proportionnée à leurs facultés. On a d'abord employé les deniers provenans des charités publiques à diſtribuer du pain à neuf deniers au-deſſous de la taxe ordinaire. Depuis on a cru pouvoir entreprendre de faire faire un pain compoſé de deux tiers d'orge & un tiers de bled. Ce pain, qui eſt très-ſubſtanciel, quand il eſt bien fait, revenoit

à deux ſols trois deniers, & on le donnoit au Peuple à un ſol ſix deniers. On ſe trouvoit ainſi en état d'en diſtribuer ſix mille livres par ſemaine. Mais les embarras preſqu'infinis qu'occaſionnoit la façon du pain, joints à ce que nos Boulangers ne s'entendoient point à le façonner, & que le Peuple s'en plaignoit beaucoup, nous ont obligés à revenir à notre premiere opération. Au moyen de ce ſecours & de la diminution actuelle du prix des grains, nous eſpérons que nos pauvres Habitans ſeront un peu ſoulagés, & ils le ſeront encore beaucoup plus efficacement, quand nous pourrons faire travailler ceux qui manquent d'ouvrage. Pour y parvenir, nous attendons avec le plus grand empreſſement la part qui nous revient dans les ſecours que la bonté du Roi a accordés à la Province de Champagne, & qui ne nous a pas encore été donnée.

De Paris, *le* 31 *Janvier.*

Le gros Lot de 25000 liv. de la Loterie de Piété eſt échu au n°. 402765, & le 2e. de 8000 liv. eſt échu au n°. 352954.

III.

Avis, Annonce, Notes, &c.

I.

Projet pour des Cultivateurs pauvres.

Un Bénéficier, Décimateur d'une Paroiſſe conſidérable dont la plûpart des Habitans ſont pauvres, deſireroit les aider, dans la culture de leurs fonds, & conſacreroit une ſomme à acheter une certaine quantité de grains de la premiere qualité, qu'il diſtribueroit pour ſemence. Mais afin de pouvoir continuer annuellement cette bonne œuvre, il voudroit, au tems de la récolte, reprendre des Cultivateurs la même quantité de grains qu'il auroit fournie, ou la valeur de ce qu'ils lui auroient coûté. Pour y parvenir, il réclame le ſecours de l'Autorité légiſlative, à l'effet de s'aſſurer l'exécution des articles ſuivans.

Art. I. Le Décimateur fera dépoſer dans un grenier telle quantité de grains qu'il jugera à propos de deſtiner à cet objet, en préſence du Curé, du Juge & des Conſuls du lieu, qui lui en donneront un certificat. Le premier Conſul & l'Agent du Décimateur auront chacun une clef différente de ce grenier.

II. Au tems des ſemailles, le Décimateur diſtribuera, à ſon choix, aux Paroiſſiens pauvres des mandats de telle quantité de ſemence qu'il voudra leur prêter. Ces mandats ſeront contreſignés par le Curé & les Conſuls, & acquittés enſuite en leur préſence par l'Agent du Décimateur, qui retirera les mandats, après que le Curé & les Conſuls en auront certifié l'acquit. L'Agent du Décimateur aura ſeul le droit de choiſir le champ deſtiné à la ſemence, & de l'y répandre, après qu'il aura été cultivé & préparé dans la meilleure forme par le Cultivateur. Le Décimateur payera à ſon Agent le ſoin de répandre la ſemence & le Cultivateur nourrira celui-ci dans le tems employé à ce travail.

III. Au tems de la récolte, le Cultivateur ne pourra enlever les épis du champ, qu'après avoir averti l'Agent, à l'effet de vérifier l'état & la qualité du grain, & de le voir placer dans l'aire, en un lieu ſéparé des autres grains. Lorſque ce grain ſera dépiqué & émondé exactement, le Cultivateur rendra à l'Agent la quantité de ſemence fournie, & telle que la Providence l'aura accordée au Cultivateur : mais comme il eſt poſſible, qu'au moment de la récolte, le grain ait plus de valeur qu'il n'en avoit dans le tems que la ſemence avoit été portée dans le grenier ; pour obvier à cet embarras, le Cultivateur aura le choix ou de rendre à la récolte la quantité de grains fournie pour la ſemence, ou de rendre au Décimateur le prix du grain tel que celui-ci l'aura payé ; ce qui ſera juſtifié & déſigné dans le certificat énoncé dans l'article premier.

IV. Pour la repriſe de cette ſemence, au tems de la récolte, le certificat & le mandat préſentés par l'Agent, lui obtiendront la préférence ſur tous les créanciers du Cultivateur, de quelqu'eſpece & nature qu'ils puiſſent être ; & en cas de trouble dans la repriſe de ladite ſemence, l'Agent obtiendra ſur le champ, du Juge du lieu, le ſéqueſtre du grain, & dans trois jours, une Sentence en délivrance, avec dépens, & en dernier reſſort.

V. Après la reprise de la semence, le Décimateur pourra changer la qualité des grains, provenus des différens Cultivateurs, ce qui les aura détériorés, afin d'acheter de nouveau, pour l'année suivante, une semence de la premiere qualité; mais il sera libre, dans tous les tems, au Décimateur de continuer ou de cesser entiérement cette bonne œuvre, sans que l'usage d'avoir distribué cette semence puisse jamais servir de prétexte aux Paroissiens, pour en former & prescrire un droit contre le Décimateur & ses successeurs au Bénéfice.

I I.

Remarques sur l'Indigo rouge.

Le Comte d'Hillsborough, Secretaire d'Etat pour l'Amérique, & premier Commissaire du Commerce & des Plantations à Londres, a envoyé derniérement à la Société pour l'encouragement des Arts, quelques échantillons d'indigo produit dans les possessions Angloises de l'Amérique où l'on vient d'introduire nouvellement cette culture. Sur l'examen qu'en ont fait les Membres de cette Société, cet indigo a été jugé d'une bonne qualité, & même excellent. Parmi ces diverses sortes d'indigo, il s'en est trouvé de rouge qu'on avoit qualifié d'indigo, parce qu'on le croyoit semblable, pour les qualités & pour l'usage, à l'indigo bleu; mais les Teinturiers à qui on a envoyé cet indigo rouge, après avoir essayé toutes sortes de procédés, n'ont pu parvenir à en faire aucune bonne teinture. Conséquemment, ils ont déclaré à la Société qu'on ne pouvoit en faire aucun usage; ce qui n'est certainement vrai que par rapport à leur méthode: car on sçait, à n'en pouvoir douter, que les Indiens *Mosketo* de qui l'on tire cet indigo, l'emploient pour la teinture de leurs soyeries. Ils s'en servent aussi pour teindre les raies des étoffes qu'ils portent communément, comme aussi leurs hamacs & autres tissus. Cette couleur est très-durable, résiste à l'air & ne passe pas au blanchissage. Il ne paroît pas jusqu'à présent que les Européens aient connu cette méthode Indienne de teindre; & c'est une découverte qui leur seroit certainement utile, au moins pour ce qui regarde le coton.

I I I.

Effet du pavot sur certains animaux. Tiré des Affiches des Trois-Evêchés, N°. 1.

» L'été dernier, une Servante de basse-
» cour d'un château près de Metz, ayant
» dans sa maison un pavot ordinaire, une
» vache le prit & le mangea avec avidité.
» Comme le Jardinier du château avoit ar-
» raché beaucoup de pavots, cette Servante
» voyant que les vaches les aimoient, en
» alla prendre une brassée, & la distribua à
» plusieurs qui la mangerent sur l'heure;
» mais un moment après, les yeux de tou-
» tes ces vaches s'enflammerent, elles de-
» vinrent furieuses & donnerent beaucoup
» de crainte & d'inquiétude: on leur fit
» prendre de la thériaque à force, & l'on
» parvint à les calmer; mais elles resterent
» malades. On fit jetter le reste des pavots
» dans un chemin; de petits oiseaux, qui en
» mangerent; moururent le même jour. Ce
» fait nous a été donné par M. de Chevillon,
» pour en faire part au Public.

I V.

Explication d'un Article de notre derniere Gazette.

Nous avons dit, à l'article de *Copenhague*, que dans le courant de l'année derniere, 1756 vaisseaux avoient passé le Sund, & qu'il en étoit entré dans ce Port 3598. On nous a demandé la raison de cette grande différence que l'on pourroit peut-être uniquement attribuer à la navigation intérieure de la Mer Baltique. Pour prévenir cette erreur, suppléer à l'insuffisance de l'avis original, nous aurions dû remarquer que dans l'estimation des *vaisseaux* entrés à Copenhague, on comprenoit sous ce nom les vaisseaux de guerre, vaisseaux Marchands avec leur artillerie, les grands bateaux venant des Ports des Etats de S. M. Danoise, ainsi que des autres Ports de la Mer Baltique, avec des provisions de bois, grains, poissons secs, viandes salées, &c., & toutes autres especes de bâtimens. Le mot Danois *skib* est pris ici dans un sens générique, & s'applique à tout bâtiment qui a un mât & qui peut voyager en pleine mer. Quant à la navigation du Sund, ce

mot conſerve ſa ſignification propre de *vaiſſeau*, ou *grand vaiſſeau*.

Nous avons ſouvent trouvé de pareilles ambiguités dans les différens états que nous avons vus de la navigation des Ports de France. Nous eſpérons dans la ſuite, à force de ſoins, pouvoir en donner les idées les plus nettes & les plus exactes à nos Lecteurs.

V.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 28 Décembre 1770; ſçavoir, Mallemolles Malde, de 15 & dem. à 16 aunes ſur 7 huit.

A 1 M M à 20 livres 2 ſols.
2 idem à 25 livres.
Dito Savaſpour d'idem ſur 5 ſix.
1 M S à 25 liv. 2 ſ.
2 idem à 33 liv.
3 idem à 36 liv. 3 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit à 11 douze.
1 M S à 27 liv. 11 ſ.
2 idem de 32 liv. 7 ſ. à 32 liv. 11 ſ.
3 idem à 35 liv. 6 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 M S à 42 liv.
2 idem à 46 liv. 4 ſ.
3 idem à 51 liv. 5 ſ.
Dito Santipour d'idem ſur idem.
A 1 M S à 33 liv.
2 idem à 40 liv.
3 idem à 50 liv. 3 ſ.
Dito idem d'idem ſur 7 huit.
2 M S à 57 liv. 8 ſ.
3 idem de 66 liv. 15 ſ. à 67 liv. 1 ſ.
4 idem à 72 liv.
5 idem à 80 liv. 1 ſ.
Dito idem de
A M S à 58 liv.
B idem à 66 liv. 13 ſ.
Dito Canicola de 15 & demie à 16 aunes ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
1 M C à 40 liv.
2 idem à 46 liv. 14 ſ.
3 idem à 50 liv. 13 ſ.
4 idem à 66 liv. 13 ſ.
5 idem à 72 liv. 3 ſ.
Dito Caligant de 16 aunes ſur 7 huit à liſieres d'or.
A M C L à 47 liv.
B idem à 52 liv.
Dito idem d'id. ſur idem à liſieres d'or.
4 idem à 48 liv. 1 ſ.
5 idem à 57 liv. 5 ſ.
6 idem à 68 liv. 2 ſ.
Dito Cachijoura de 15 & demie à ſeize aunes ſur 3 quarts & plus à liſieres d'or.
2 M C Y à 37 liv. 15 ſ.
3 idem à 43 liv. 2 ſ.
Dito idem d'idem ſur près de 5 ſix à liſieres d'or.
4 idem à 57 liv.
6 idem de 75 liv. 1 ſ. à 75 liv. 11 ſ.
7 idem à 87 liv. 7 ſ.
8 idem de 95 liv. à 95 liv. 1 ſ.
9 idem à 113 liv. 3 ſ.
10 idem à 131 liv. 3 ſ.
Dito idem de 15 à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
3 M C Y 7 huit à 68 liv. 1 ſ.
6 idem de 80 liv. à 81 liv. 8 ſ.
7 idem de 106 liv. 1 ſ. à 106 liv. 15 ſ.
8 idem à 132 liv. 1 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem à liſieres d'or & fleur de Nanſouques.
A idem à 72 liv. 9 ſ.
B idem à 84 liv. 7 ſ.
C idem à 98 liv.
Dito Gogalpour de 15 & dem. à 16 aun. ſur 3 quarts.
A M G à 72 liv. 4 ſ.
B idem à 87 liv.
C idem à 120 liv.
Terindannes Santipour d'idem ſur 7 huit à 11 douze à liſieres d'or.
A A T de 62 liv. 1 ſ. à 62 liv 11 ſ.
B idem à 71 liv. 11 ſ.
3 T S de 86 liv. 5 ſ. à 86 liv. 8 ſ.
4 idem de 100 liv. à 102 liv.
5 idem à 120 liv. 1 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi premier Février 1771, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22 liv. 10 ſols, 26 liv. 5 ſ. à 30 liv. 5 ſ. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Grêve, de 30 liv. 10 ſ. à 32 liv. 5 ſ. Le ſeigle, de 16 liv. 15 ſ., 18 à 19 liv.; l'orge, de 14 liv. 15 ſols, 15 liv. à 15 liv. 5 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Le Vendredi premier Février 1771, l'avoine a été vendue à la Halle de 17 liv. 15 s., 19 liv. 15 s. à 22 liv. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Greve, de 18 liv. 15 s. à 20 liv. 10 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel les 2 & 3 Février 1771 de 39 à 40 liv.; *idem* nouveau de 37 à 38; le cent de paille vieille, 19 à 20 l.; *id.* nouvelle de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Février 1771.*

	H	S		
Or de Portug. à . . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	708			*marc.*
Du Perou à	700			*marc.*
Les guinées à . . .	712			*marc.*
Ducats à	97	5		*marc.*
Or fin à 32 k. . .				*once.*
31 32.	98	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	82			*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	51	12	6	*marc.*
Piastres à	48	12	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Février 1771.*

Amsterdam	54	7	8e
Londres	31	5	8e
Hambourg	182		
Madrid	15	3	6
Cadix	15	2	6
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon, *Rois*, ...	5	8e	p. % perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Jeudi* 31.	*Vendredi* 1 *Fév.*	*Samedi* 2.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1120	1130 40 . . .	. . . . .
D°. de 1600 liv.	677 ½. . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
10 sols . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	255	255	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	64	63 ½ 64 . . .	. . . . .
Loterie Epoq. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			FESTE
2 sols pour liv.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4e. Loterie R. .	62 61. . . .	. . . . .	. . . . .
Act. des Fermes.	440	. . . . .	. . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alsace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Nouette. .	59	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1770.

Du Mercredi 30 Janv.		Du Jeudi 31.		Du Vendredi 1er. Fév	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Despeignes, 6 p. m.	Z.	Boutray, 6 p. mois 1771.	M.	Issally, 6 p. m. 1770.	M
Gautier, *idem.*				Maupassant, *idem.*	L.
Radix pere, *id.*	M.	Rouillard, *idem.*	P.	Lempereur, *idem.*	R.
Radix fils, *id.*		Courmont, six d. m. 1770.	A.	Deschamps, *idem.*	L.
Boutet, 6 d. mois.	A.			Fauveau, *idem.*	P.
Meulan, *idem.*	C.	Nau l'aîné, *idem.*	J.	Barois, *idem.*	N.
Daubonne, *id.*	A.	Sainte-Luce, *idem.*	C.	Delacharmotte, *id.*	P.
Desplaces, *id.*		Bouron, *idem.*	J.	Nau jeune, *idem.*	
Lallement j. *idem.*	L.	Delagarde, *idem.*	Z.	Montal, 6 d. m.	B.
Boucard, *idem.*	A.	.....		Patu, *idem.*	J.
Lebrun, *idem.*	E.	.....		Pannelier, *idem.*	C.
Lecamus, *idem.*	A.	.....		Pincemailler, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1771. Du Samedi 26 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 2 Janvier.*

LE Gouvernement travaille à des retranchemens économiques dans les dépenses de la guerre, qui étoient si considérables qu'il en a coûté plus de six cens mille florins, l'année derniere, en boutons, rubans, cols & autres petits objets pour l'habillement des troupes. Il a été résolu qu'on ne se serviroit plus, pour le service de l'artillerie, que des chevaux des Paysans des lieux par lesquels on passera, en leur en payant le loyer; & l'on présume avec fondement que ce ne sera que dans les tems où ces animaux ne seront pas employés aux travaux de la campagne. La réciprocité des secours, sans laquelle tous les Etats souffrent inévitablement les uns les autres, se rétablit entre les Etats Héréditaires & l'Electorat de Baviere. Nous manquons de bois, & l'Electorat manque de grains. L'Electeur a permis qu'on nous amenât du bois; & l'Empereur a permis aux Bavarrois d'acheter des bleds en Hongrie, jusqu'à une certaine quantité.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 3 Janvier.*

On a ressenti dans cette Capitale & dans les environs des secousses d'un tremblement de terre. On mande de Tivoli que les oliviers de son territoire ont été ravagés par un ouragan. La conservation de cet arbre précieux forme le sujet d'un des Prix proposés par l'Académie des Risorti de Capodistria.

S. A. R. animée de cet esprit de sagesse, de justice, de popularité, de bienfaisance, si naturel aux Enfans de MARIE-THÉRESE, l'amour de ses Peuples & l'objet de l'admiration de l'Europe, vient d'imiter le bel exemple que l'Empereur a derniérement donné, en fixant un jour de chaque semaine pour admettre à son Audience tous ceux de ses Sujets qui voudront avoir recours à S. A. R. Il est à remarquer que cet acte paternel qui inspire tant de confiance, qui prévient tant d'abus, qui contient tant de méchans, est consacré, comme un article fondamental du Gouvernement, dans l'Edit du 28 Décembre, par lequel S. A. R. a entiérement changé la forme de l'administration. Il est en outre ordonné aux Directeurs des quatre Départemens établis par l'Edit de recevoir, aux jours marqués, dans leur Secrétariat, toutes sortes de requêtes, & de prendre les mesures les plus efficaces pour que les Tribunaux subalternes remplissent leurs devoirs avec autant de fidélité que d'intelligence; & ils en rendront compte à S. A. R.

On mande de Rome que S. S. a renouvellé les défenses faites par Innocent XI & Clément XI, aux femmes de paroître dans les Eglises en habits indécens & la tête dé-

couverte. Ce grand Pontife a affecté un revenu de cinq mille écus Romains, pour des établissemens en faveur des pauvres infirmes, des jeunes gens à talens & d'un heureux caractere, pour les filles pauvres, &c. à Comachio. L'hyver est si doux à Ferrare, que les prés des environs se couvrent de verdure comme au commencement du printems; & quelques arbres commencent à entrer en fleurs. On écrit de Final que le Panaro est rentré dans son lit.

Les jeux de hasard doivent être défendus à Milan, même dans les maisons particulieres.

Sur un Mémoire du Magistrat de la Santé, le Sénat de Venise a institué un Professeur en Chirurgie, dont toutes les femmes qui voudront exercer dans la Ville la profession d'Accoucheuses, seront obligées d'entendre les leçons; & toutes celles qui l'exercent actuellement doivent être examinées, afin de prévenir une foule d'assassinats impunis. M. Menini a été nommé pour remplir cette Chaire. Le Docteur Bianchini, Médecin d'Udine, a publié les succès de plusieurs inoculations qu'il a faites conformément aux résolutions du susdit Magistrat. On a jugé à propos de faire sortir de la Ville une foule d'Ouvriers qui servoient bien le Public, puisqu'ils gagnoient beaucoup, mais qui n'y avoient pas acquis domicile, & qui disposoient de leurs gains, comme s'ils le pouvoient, pour les envoyer dehors à leurs femmes & à leurs enfans.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Janvier.*

Le Lord-Maire, après avoir considérablement baissé le prix du pain, rejetté plusieurs Requêtes des Boulangers qui en demandoient l'augmentation, & puni quelques-uns d'entr'eux qui prétendoient n'avoir pu vendre qu'à faux poids, a été obligé enfin de hausser la taxe. Il a fait aussi un réglement en vertu duquel les Peseurs de farines du Marché de Mark-Lane levent un état de tous les grains vendus, de leurs prix & des noms des Acheteurs; état qu'ils dressent dans le lieu le plus apparent de la place. Les Marchands, Meûniers, Commissionnaires, &c. ont insulté le Commis chargé de cette expédition, effacé leurs noms du tableau, & tenté de déchirer le registre. Quelques Marchands ont depuis refusé de donner aux Commis les prix de leurs grains; mais ils ont promis de se soumettre au nouveau réglement, pour se soustraire à l'amende à laquelle ils étoient condamnés. On appréhende qu'à la fin ce commerce ne soit entiérement abandonné. La Cour des Aldermans a jugé qu'il seroit prudent de faire venir des bleds & des farines de l'Amérique; & elle doit pour cet effet présenter Requête au Parlement. Enfin ce commerce est tombé dans une effrayante langueur; si bien que les Boulangers & les Marchands de bled & farine ont formé le dessein de présenter au Roi une Requête, pour demander protection & encouragement.

On mande de la Caroline Méridionale que le riz y est plus cher qu'il ne l'avoit été depuis sept ans. On attribue cette cherté aux traites considérables qu'on en a faites pour les établissemens François & Espagnols.

La récolte du sucre a été prodigieusement abondante dans les Isles de la Dominique, de Saint-Vincent, de Tabago & d'Antigoa.

Il y a eu, à ce qu'on écrit de Philadelphie, un affreux tremblement de terre à l'Isle de Sainte-Croix. Une espace de terre de douze milles de long sur trois quarts de mille de large, a été englouti vers l'extrêmité occidentale.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE L'ORIENT, *le* 9 *Janvier.*

Les vaisseaux le *Bizarre* & le *Royal Dauphin* sont partis de ce Port pour se rendre à Brest. Ce matin la corvette le *Curieux* & le navire, l'*Unique*, ont aussi fait voile de ce Port pour les Isles de Bourbon & de France.

DE GRENOBLE, le 12 *Janvier.*

Il y a eu à Lyon, à ce dernier payement des Saints, deux banqueroutes, l'une de quatre cens mille livres, & l'autre de près

de huit cens mille, par des Commiſſionnaires. Elles ont eu quelqu'influence ſur cette Ville.

Il y a actuellement dans ce pays trois pieds de neige; les montagnes & les plaines en ſont couvertes. Dans le Haut-Dauphiné, le poil des lievres & levreaux devient tout blanc dans le fort de l'hyver, & reprend ſa couleur naturelle, quand la ſaiſon rigoureuſe eſt paſſée. Le froid eſt actuellement ſi vif dans cette partie de la Province, qu'un homme à cheval a eu ſes bottes gelées contre les étriers, au point qu'il n'auroit pu en deſcendre ſans le ſecours d'un homme à pied.

Les domaines des *Granges*, autour de cette Ville, ſont engraiſſés tous les ans par les vuidanges des foſſes. Par ce moyen, les graviers mêmes du torrent du Drac ont été couverts d'une terre factice & forment aujourd'hui un excellent terrein qui ſe vend actuellement 1200 liv. la ſeterée de 900 toiſes. Cette expérience peut inviter à beaucoup d'entrepriſes utiles du même genre dans d'autres cantons.

De Bordeaux, *le* 13 *Janvier.*

Les denrées de l'Amérique n'ont point de prix fixe; cependant il arrive journellement des navires de Saint-Domingue, de la Martinique & de la Guadeloupe.

Le commerce demeure toujours ſuſpendu; la ſaiſon ne devient pas plus favorable pour les ſemailles: cependant les Cultivateurs ne ſe découragent pas, & ils ſe propoſent de reprendre ces travaux, quoique que bien tard, lorſqu'il y aura poſſibilité à le faire.

D'Amiens, *le* 15 *Janvier.*

Les Marchés de cette Province & des Provinces voiſines ſont aſſez bien garnis: le prix du froment y roule de 9 à 10 livres le quintal, à Abbeville, à Arras, à Saint-Quentin, à Dunkerque, &c. Il eſt entré dans ce dernier Port pluſieurs navires venant de l'Orient. Le commerce de ce Port avec l'Angleterre continue toujours.

Les navires que l'on attend de Marſeille à Saint-Vallery, ont été retenus en-dedans du détroit de Gibraltar, par les tems contraires, ſuivant des lettres de Malaga.

A Clermont en Beauvoiſis, pluſieurs Meûniers ont été condamnés à des amendes, pour avoir pris leurs droits de mouture & vendu leurs grains avec de fauſſes meſures. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital de cette Ville, auquel une partie de ces amendes a été appliquée par forme de reſtitution, ont cru qu'il étoit de l'équité de faire participer à cette reſtitution les Pauvres des Paroiſſes aſſujetties à la bannalité de ces moulins; & en conſéquence, ils leur ont fait diſtribuer du pain.

Un Habitant de la ville d'Amiens fabrique une huile à brûler, ſans fumée & ſans odeur, dont on peut ſe ſervir dans le cabinet le plus petit & le mieux clos, ſans en reſſentir la moindre incommodité. Elle réunit à cet avantage celui de durer preſque le double des huiles ordinaires. Le prix eſt de 30 liv. le baril de quinze pots. *S'adreſſer à M. Henault, Notaire, rue de Metz, vis-à-vis celle du Four-à Pâtés.*

D'Orléans, *le* 20 *Janvier.*

Dans le courant du mois dernier, les Maire & Echevins de cette Ville en la vacance de la Lieutenance Générale de Police, ont rendu, à l'exemple de tant d'Officiers inférieurs qui ſe ſont cru autoriſés à faire des réglemens arbitraires de haute police, une Ordonnance ſur le commerce des bleds, fondée ſur la Déclaration de 1723, que la Déclaration de 1763 a révoquée. *Pour l'Ordinaire prochain.*

Les Blatiers n'achetent plus dans les greniers, & les Propriétaires éloignés des Marchés & enfoncés dans les campagnes ſont embarraſſés pour vendre. Cependant les prix des grains ont un peu diminué ici au dernier Marché. Le froment s'eſt vendu de 5 l. 11 ſ. à 6 liv. 9 ſ., le méteil de 4 l. 18 ſ. à 5 l. 11 ſ., & le ſeigle 4 l. 10 ſ. à 4 l. 12 ſ. la mine peſant 50 livres. Le pain bis a été taxé à 15 ſ. 4 d. les ſix livres, & le pain blanc 3 ſ. 5 d. la livre.

A Pithiviers, le froment 27 l. 6 ſ. 3 d. le ſeptier meſure de Paris; & le méteil 23 l. 19 ſ. 2 d. Le pain blanc a été taxé 3 ſ. 5 d. la livre, & le bis 2 ſ. 8 d.

A Romorantin, le froment, 30 l. 17 ſ. 9 d. même meſure, & le méteil 27 l. 9 ſ. 3 d. Le pain de fine fleur, taxé 4 ſ. la livre, & le pain ordinaire 3 ſ. 9 d.

Les Foires de Chevilly seront franches pendant trois ans. Les grains s'y vendront à la mine, mesure du lieu, pesant 78 livres 4 onces, & au muid de 24 de ces mines. Il sera payé pour droit de mesurage 12 s. par muid. Le Marché ne tiendra pour les grains qu'à midi ; les autres denrées se vendront depuis neuf heures du matin. La situation de ce Bourg, sur la grande route, entre la Beauce & le Gâtinois, rend cet établissement fort avantageux pour le commerce.

Les inondations ayant causé, au mois de Novembre dernier, de grands dommages dans le Gâtinois, M. l'Intendant a obtenu du Gouvernement des secours qu'il distribue dans les Paroisses qui ont le plus souffert.

Il regne depuis quelque tems une maladie épizootique sur les bestiaux, dans plusieurs Paroisses de l'Election de Clamecy. On n'a pu parvenir encore à en arrêter les progrès : on y attend un Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire.

DE PARIS, *le 22 Janvier.*

Lettres-Patentes du Roi, concernant le Commerce des Grains. Données à Versailles le onze Janvier 1771. Registrées en Parlement le seize Janvier 1771.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris ; Salut. Nous étant fait rendre compte, tant du prix des Grains que de l'exécution de notre Déclaration du 25 Mai 1763, & de notre Edit de Juillet 1764, Nous aurions pensé qu'il étoit de notre sagesse de réprimer les abus qui troublent ce commerce, en renouvellant certaines dispositions des anciens Réglemens qui le concernent ; à quoi Nous aurions pourvu par l'Arrêt rendu en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, le 23 Décembre dernier, pour l'exécution duquel Nous aurions ordonné que toutes Lettres nécessaires seroient expédiées. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu ledit Arrêt, dont expédition est ci-attachée sous le contre-scel de notre Chancellerie, & conformément à icelui, Nous avons ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, ordonnons ce qui suit :

ART. I. Nous avons accordé & accordons à tous nos Sujets la liberté de faire le commerce des Grains & Farines dans toute l'étendue de notre Royaume, à la charge par ceux qui ont déja entrepris, ou qui entreprendront à l'avenir ledit commerce, de faire enregistrer au Greffe de la Jurisdiction Royale de leur domicile, leurs nom, surnom, demeure, & celui de leurs Associés, & le lieu de leurs magasins, à peine de confiscation des Grains qui seroient trouvés leur appartenir, dont un tiers sera délivré aux dénonciateurs, & de cinq cens livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée.

II. Les Marchands de Grains qui voudront contracter des sociétés générales ou particulieres, pour raison dudit trafic ou marchandises de Grains, seront tenus d'en passer des actes & de les faire enregistrer, dans un mois de leur date au plus tard, au Greffe de la Jurisdiction Royale de leur domicile, sous les peines portées par l'article premier ci-dessus, & de plus grandes, s'il y échet, dont les Marchands, qui auront contracté les sociétés non enregistrées, demeureront responsables en leurs noms.

III. Les Greffiers desdites Justices seront tenus de délivrer des expéditions desd. déclarations, & ne pourront exiger plus de vingt sols pour tous droits, y compris l'expédition & le papier timbré, à peine de concussion.

IV. Défendons à tous nos Officiers de Justice & de Police, à tous Fermiers & Receveurs de nos Droits, Commis de nos Recettes, Caissiers, & tous autres Intéressés ayant le maniement de nos finances, ou chargés du recouvrement de nos deniers, de s'immiscer directement ou indirectement, sous prétexte de société ou autrement, à faire le trafic ou marchandise des Grains, à peine de confiscation des Grains ou du prix d'iceux, dont un tiers sera délivré au Dénonciateur, de deux mille livres d'amende, & de punition corporelle, s'il y échet.

V. Interdisons de même aux Fermiers & Laboureurs le commerce des Grains, pour l'achat, hors le tems des semences & sans fraude, sous telles peines qu'il appartiendra, & aux Meûniers & Boulangers, pour la vente seulement, sous les peines portées

en l'article précédent, & de plus grandes s'il y échet.

VI. Voulons & ordonnons que tous Grains & Farines ne puissent être vendus ni achetés ailleurs, que dans les Halles, Marchés, ou sur les Ports ordinaires des Villes ordinaires des Villes, Bourgs & lieux de notre Royaume, où il y en a d'établis, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant l'exigence des cas.

VII. Faisons défenses auxdits Marchands & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'aller au-devant de ceux qui ameneront les Grains au Marché : leur défendons pareillement d'enharrer ni acheter les Bleds & autres Grains en verd, sur pied, avant la récolte, à peine de nullité desdites ventes, de pertes des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour lesdits achats, d'être privés de la faculté de faire commerce des Grains, de trois mille livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, & de punition corporelle s'il y échet.

VIII. Voulons qu'aucune Province de notre Royaume ne puisse être réputée étrangere pour la libre circulation des Grains & Farines ; en conséquence avons défendu & défendons à tous Particuliers de mettre obstacle à la libre circulation des Bleds & Farines d'un lieu à un autre, ou de Province à Province, dans l'intérieur de notre Royaume, soit par terre, soit par eau, sous peine d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public, & punis suivant l'exigence des cas.

IX. Défendons à tous nos Officiers de Justice, de même qu'aux Juges des Seigneurs, de mettre aucune opposition à la libre circulation des Grains de Province à Province, sous tel prétexte que ce soit.

X. Pour l'effet de tout ce que dessus, Nous avons dérogé & dérogeons à tous Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens, en ce qui y est contraire, sans néanmoins rien innover aux régles de Police suivies jusqu'à ce jour pour l'approvisionnement de notre bonne Ville de Paris, qui continueront d'être observées comme par le passé. Si vous mandons que ces Présentes vous ayez à faire registrer, & le contenu en icelles, ensemble ledit Arrêt, exécuter selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le onzième jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre regne le cinquante-sixième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, PHELYPEAUX. Et scellées du grand Sceau de cire jaune.

Registrées, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur ; se réservant la Cour, après le compte rendu par les Gens du Roi, Vendredi prochain, de prendre les mesures qu'elle estimera nécessaires, pour assurer de plus en plus l'exécution des vues dudit Seigneur Roi, pour le bien & le soulagement de ses peuples ; & Copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lues, publiées & registrées : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le seize Janvier mil sept cent soixante onze. Signé, GILBERT.

Le tirage de la Loterie des Communautés Religieuses s'est fait le 21 de ce mois ; le gros Lot de 12000 l. est échu au n°. 571805 ; & le 2e. de 4000 l. est échu au n°. 535614.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Etablissement charitable des Maîtres Tailleurs de Londres, de Westminster & des environs en faveur de leurs Ouvriers.

Comme les Garçons Tailleurs de Londres, de Westminster & des environs se plaignoient que, vu la modicité de leurs salaires, ils ne pouvoient, en cas de maladie ou de vieillesse, se sustenter ni eux ni leurs familles ; & comme ils donnoient à croire que leurs Maîtres se plaisoient à les réduire à la détresse, les Maîtres Tailleurs, pour détruire ces odieux soupçons, ont établi une caisse destinée au soulagement de leurs Ouvriers & de leurs familles, quand ces Ouvriers seront vieux ou infirmes. Voici les principaux articles de cette association.

Chaque Maître aura droit de faire participer aux distributions autant d'Ouvriers qu'il en aura fait inscrire, & pour lesquels il contribuera à proportion de leur nombre,

Les Ouvriers *qui se contentent des salaires légaux* seront seuls admis au bénéfice de l'association, & ils n'y auront plus droit dès qu'ils seront Maîtres.

Si un Ouvrier, après avoir été inscrit depuis six mois, vient à tomber malade, on lui donnera par semaine dix shellings & six pences ; mais après les six premiers mois, il ne recevra plus, si la maladie dure encore, que cinq shellings & trois pences par semaine.

On ne fournira aucun secours aux Ouvriers sujets à des maladies contractées dès leur enfance, ni à ceux qui auroient reçu quelques blessures en se battant, à moins que ce ne fût dans le cas d'une défense légitime ; ni enfin à ceux qui, par leurs débauches ou par un mauvais genre de vie, se seroient ruiné la santé, & se trouveroient ainsi, par leur faute, dans le cas de ne pouvoir pas travailler.

Si un Ouvrier perd la vue ou devient entiérement incapable de travailler, par le grand âge ou par quelqu'accident, il aura, sa vie durant, trois shellings & six pences par semaine.

Chaque Ouvrier marié recevra une guinée à chaque enfant qui lui naîtra ; mais pour avoir droit à cette gratification, il faut avoir été inscrit depuis un an.

Nul Ouvrier malade n'aura part à ces distributions charitables, à moins que sa maladie n'ait duré sept jours. Le jour où il en aura donné avis sera compté pour un des sept.

Ces avantages peuvent être accordés à tous les Ouvriers qui résident à Londres & à Westminster, de quelque pays & de quelque Nation qu'ils soient.

Enfin les Maîtres Tailleurs déclarent qu'ils ne prétendent en aucune maniere usurper par cette institution, une injuste autorité sur leurs Ouvriers, mais qu'ils se proposent uniquement de faire taire leurs plaintes, d'entretenir la bonne intelligence entr'eux & leurs Garçons, d'exercer leur compassion & leur humanité, & d'engager ceux-ci à la subordination & à la docilité, vertus requises dans les uns & dans les autres par les loix divines & humaines, & qui sont le fondement, & pour ainsi dire, l'ame de l'ordre dans toute société civile.

II.

Avis aux Seigneurs & Propriétaires des terres & campagnes.

Une personne qui pendant quarante ans a fait sa principale étude de la levée des plans, de la confection des terriers, de la connoissance de ce qui a rapport aux droits des Seigneurs de Paroisse & des Habitans de la campagne, s'est attachée à former des Eleves capables d'opérer avec la plus grande diligence, en se servant d'instrumens approuvés par l'Académie Royale des Sciences ; se propose d'entreprendre tous travaux de ce genre, de faire plans, atlas, cartes, terriers, d'y comprendre les différentes natures des redevances, les déclarations des Vassaux, de former des plans en relief, de se prêter aux différentes conventions qu'on voudra faire avec elle, suivant la proximité ou l'éloignement des lieux où l'on voudra l'employer, & la nature du travail.

S'adresser rue Vivienne à Paris, vis-à-vis la petite porte du Jardin du Palais Royal, à M. Barbant, premier Clerc de M. Dufresnoy, Notaire, qui l'indiquera.

III.

Naissances, Mariages, Morts.

A Bordeaux.

Depuis le premier Janvier 1769, jusqu'au dernier Décembre de la même année, il y a eu dans la ville de Bordeaux & ses Fauxbourgs 2850 baptêmes & 2350 morts. Ainsi le nombre des baptêmes excéde celui des morts de 500 personnes. L'année 1769, les baptêmes monterent à 2858, & les morts à 2182, desorte que l'année 1769 excéde l'année 1770 de 8 baptêmes, & l'année 1770 excéde l'année 1769 de 167 morts.

Dans les baptêmes de 1770 il y a 1456 garçons & 1394 filles, & parmi les morts, 1364 mâles, & 986 personnes de l'autre sexe.

Par la récapitulation faite des baptêmes & des morts qu'il y a eu dans l'espace de 21 années, à commencer depuis & compris l'année 1750, jusques & compris l'année 1770, il se trouve 52660 baptêmes & 48614 morts ; les baptêmes excédent les morts de 4046 personnes.

Il eſt né l'année derniere 1770, 6959 enfans, & mort 6153 perſonnes. Les naiſſances, durant le cours de la même année, ſe montent dans le Duché de Holſtein à 4937, & les morts à 4688. Il y a eu par conſéquent dans ces deux Duchés 1055 enfans nés de plus que de perſonnes mortes.

I V.

Etat des Grains, Farines, &c. entrés au Port de Rouen pendant le mois de Décembre dernier.

Il eſt entré dans ce Port 18563 quintaux 27 livres de froment ou de méteil venant d'Amſterdam; 1965, de Clakon; 4119 quintaux 27 livres, de Marſeille; 2292 quintaux 58 livres, d'Embden; 3698 quintaux 93 livres, de Hambourg. Total, 30639 quintaux 30 livres.

Quatre quintaux 80 livres de farines, venant de Cadix, & 80 quintaux d'orges & ſarraſins, venant d'Oſtende.

V.

Navire en chargement.

Le navire la *Julie*, Capitaine *Muterſe* de Nantes, du port de 400 tonneaux, eſt en chargement pour le *Port-au-Prince & Léogane*, & partira à la fin de ce mois de Janvier. Ceux qui voudront y charger à fret ou y paſſer, s'adreſſeront à Nantes à M. *Michel*. Ce navire eſt très-commode pour les Paſſagers.

V I.

Compagnie des Indes.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 18 Décembre 1770; ſçavoir, Mouchoirs façon de paliacate de 12 à la piece ſur 3 quarts, à carreaux ordinaires & coins blancs.

1 M F P 3 quarts.
26 c de 42 liv. 12 ſ. à 43 liv. 2 ſ.
2 idem à 45 liv. 1 ſ.
3 idem à 48 liv. 3 ſ.
Dito de 12 à la piece ſur 2 tiers.
1 M F P 2 tiers.
29 c à 47 liv.
2 idem à 47 liv. 5 ſols.
3 idem à 50 liv. 2 ſ.
Dito idem de 12 à la piece ſur 3 quarts.
1 M F P 3 quarts à 54 liv.
2 idem à 57 liv.
3 idem à 63 liv. 11 ſ.
dito de Paliacate de 12 à la piece ſur 2 tiers.
2 M P 2 tiers à 30 liv. 1 ſ.
Dito de 8 à la piece ſur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M P 3 quarts.
de 41 liv. à 41 liv. 7 ſ.
Dito idem de 12 à la piece ſur près de 3 quarts à 3 quarts.
1 M P 3 quarts.
de 56 liv. à 56 liv. 4 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
1 M P 3 quarts à 66 liv. 9 ſ.
Dito idem d'idem ſur idem.
2 M P 3 quarts à 71 liv. 1 ſ.

Le 24.

Marchandiſes de Patna, Baſſetas de 10 à 10 aunes & demie ſur 3 quarts.
A 1 B F P à 20 liv. 1 ſ.
2 idem à 21 liv. 1 ſ.
Dito de 11 & demie à 12 aunes ſur près de 3 quarts.
A idem de 22 liv. 4 ſ.
Dito de 10 aunes & demie à 11 aun. ſur 2 tiers.
F B F P à 21 liv. 3 ſ.
Dito de 15 aunes ſur 2 tiers & plus.
1 B F P à 20 liv. 3 ſ.
2 idem de 23 liv. 2 ſ. à 23 liv. 6 ſ.
3 idem à 25 liv. 9 ſ.
4 idem à 26 liv. 9 ſ.

(*La ſuite à une autre Feuille.*)

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 16 Janvier 1771 au Samedi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 26 liv. 10 ſols à 31 liv. *le ſeptier; idem* au Port de la Grêve, de 30 à 32 liv. 15 ſ. Le ſeigle, 18 l., 18 l. 10 ſ. à 19 l.; l'orge, 15 liv, 15 liv. 10 ſ. à 16 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Les Mercredi 16 Janvier 1771 & Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle de 20, 22 à 24 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 19 à 21 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte S. Michel les 23 & 24 Janvier 1771 de 41 à 42 liv. ; *idem* nouveau de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, 22 à 23 l. ; *id.* nouvelle de 21 à 22 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 39 à 40 ; *idem* nouveau, de 37 à 38 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 38 à 39 ; *idem* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Janvier 1771.*

	H	B	
Or de Portug. à . . .	716		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à . . .	713	15	
Ducats à	97	10	
Or fin à 32 k. . .			*once.*
31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	82	10	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	17	6 *marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	6
Piaſtres à	48	16	

CHANGES DE PARIS, *du 23 Janvier 1771.*

Amſterdam	54 ¾
Londres	31 9 16e
Hambourg	182 ½ à ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	94 ¾
Lyon, *Rois*, ...	¾ p. ⁰⁄₀ perte.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1771.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions de 2500 l	1070 60 65 60	1045	1040 35 45 50 45
D°. de 1600 liv.	. . . . .	. . . . .	630 . . (50
D°. 8es de 312 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
10 ſols. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es de 100 l.	42.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	240	240 42 . . .
Prom. à 5 p. ⁰⁄₀. .	51	51	51 . . . . .
Prom. à 4 p. ⁰⁄₀.	. . . . .	69	69 . . . . .
Loterie Epoq. .	4e 390 92 5e 348 50	. . . . .	4e 393 5e 350 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
EFFETS ROY.			
2 ſols pour liv.	. . . . .	63	. . . . .
4e. Loterie R. .	64	64	64 . . . .
Act. des Fermes.	. . . . .	437 ½ 35 . . .	430 . . . .
50 millions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Coupons .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Colonies. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Alſace. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. Nouette. .	63	63	65 64 . . . .
Canada. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1770.

Du Samedi 19 Janv.		Du Lundi 21.		Du Mardi 22.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baucheron, ſix dern. mois.	A.	Dujean, 6 d. mois.	A.	Gauchy, 6 d. mois.	A.
Caron, *idem.*		Delamotte, *idem.*	C.	Defrance,	C.
Clouet, *idem.*	C.	Creuzé, *idem.*	Z.	Roberge,	Z.
Bardin,		Maſſon,	M.	Maignet,	L.
Delarue fils,	M.	Molliere,	N.	Filleul,	
Hebert,		Thevenin,		Viellard,	N.
Lenoir,	N.	Aliſſant,	P.	De Fremilly,	
Pigis,	S.	Certain,	Z.	.....	
Delarue pere,	Z.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, Place des Victoires.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.